Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 151
Octobre/Décembre 2007



La rumeur de Peyrebelle

Le premier temple de Saint-Ambroix

La Tour Bermonde de Belvezet

Les grandes paroisses

Question sur une limite

David Devèze, inventaire après décès

Un émigré cévenol en 1703

A propos du suburbium

Échanges



N° 151 - Prix : 7 €

9 770335 626008 10



Corconne, l'ancien castrum. Photo Pierre A. Clément.

SOMMAIRE

p. 1 Édito

p. 2 Assemblée Générale 2007 à Corconne

p. 6 La rumeur de Peyrebelle, par André Séguron

p.9 Les Temples de Saint-Ambroix 1ère partie : le premier temple, Par Gabriel Liotard

p.14 La Tour Bermonde et le fort de Belvezet, par Virgine Monnier

p.16 Les grandes paroisses, par Jean Castan

p.20 Question sur une limite, par Jean Castan

p.21 David Devèze (3) : inventaire après décès, par Gérard Caillat

p.24 Un émigré cévenol en 1703, par Henri Pagès

p.27 A propos du suburbium, par Pierre.-A. Clément

p. 29 Echanges



Environs de Pradelles sous la neige. Photo Pierre A. Clément.



Castrum Salavense, Sauve XIIème siècle. Photo Pierre A. Clément.



1er temple, Saint Ambroix Plaque. Photo de Gabriel Liotard.

PHOTOS COUVERTURE

Saint-Ambroix.
Photo Pierre-Albert Clément
Aulas, place de l'Eglise.
Photo Alain Combes

ÉDITO

La lecture du compte rendu de l'Assemblée Générale de Corconne et celle du Comité de Rédaction élargi de Canaules dans les pages qui suivent vous renseigneront sur la crise qu'a rencontrée notre association au cours des derniers mois.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'outre les membres du comité de rédaction cités dans le compte-rendu de la réunion de Canaules, André Claveirole et Gérard Caillat ont accepté de faire partie de ce nouveau Comité de rédaction qui doit prendre une part plus importante que précédemment à la rédaction de la revue. Pour qu'il fonctionne selon nos vœux, il est important que nous disposions d'une plus grande quantité de textes, afin de pouvoir effectuer pour chaque numéro une sélection d'articles à la fois variée et cohérente. Nous lançons donc appel à tous les chercheurs pour qu'ils n'hésitent pas à nous proposer des articles faisant état de leurs travaux. Nous avons besoin de plumes !

Nous faisons aussi un appel à compétence. Caroline Claveirole, qui a créé le site web de L.C.C. et qui a assuré pendant de longues années sa mise à jour avec son père, n'a plus aujourd'hui la possibilité de poursuivre ce travail. Nous cherchons donc, dès que possible et sans attendre le prochain renouvellement du bureau, un responsable pour le site.

Enfin, nous faisons appel à nos lecteurs pour qu'ils nous aident à faire connaître notre revue. Vous trouverez en page 23 ou de la page 30, cf liste de corrections les conditions d'un abonnement-cadeau à prix spécial, à offrir à vos parents ou amis à l'occasion de Noël.

Merci à vous !

Karine Bergami et Martine Ancelin

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs:
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire:
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau:
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale : Martine ANCELIN
Rédaction en chef : Karine BERGAMI, Martine ANCELIN
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction:
JB. ATGER - J. CASTAN - G. CAILLAT - A. CLAVEIROLE - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD - J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND - A. SEGURON

Comité scientifique
Nicolas FAUCHERRE - Elie PELAQUIER - Daniel TRAVIER - Michel WIENIN

Courrier (Secrétariat, trésorerie, textes à paraître) :
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction.

Directeur de la publication
Pierre CLÉMENT
C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par monediteur.com.
Dépôt légal : novembre 2007

Site Internet : http//www.cevenols.com

Adhésion à LCC-Font Vive,
(comprenant l'abonnement à la revue Lien des Chercheurs Cévenols)
adhésion de soutien : 30 €
adhésion normale : 27 €
abonnement à la revue seule : 24 €
Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LCC

La 33ème assemblée du Lien des Chercheurs Cévenols est ouverte le 23 août 2007 à 9h30 par le Président Pierre Albert Clément qui remercie Lionel Jean, maire de Corconne, pour son accueil et lui donne la parole. Lionel Jean, puis Guilhem Bouis, son adjoint, retracent l'histoire de leur village et insiste sur l'importance de son activité viticole et oléicole.

Pierre Clément donne ensuite la parole à Jean Castan pour présenter le rapport moral.

Maniant la métaphore aéronautique, Jean Castan explique que l'association a traversé depuis l'automne 2006 une zone de turbulence, liée dans un premier temps aux divergences apparues au sein du bureau à propos du choix, pour raisons pratiques et budgétaires, des Nouvelles Presses du Languedoc comme imprimeur du bulletin. Puis il évoque le second temps du conflit, lorsqu'André Claveirole, secrétaire général, programme pour le 15 juin une réunion du Comité de Rédaction, à laquelle le président s'oppose, la jugeant inutile en raison de la proximité de l'assemblée générale. La réunion a cependant lieu, décidant la démission de Gérard Caillat et d'André Claveirole et de cinq autres membres du comité de rédaction. Jean Castan juge ces démissions très regrettables et les espère non définitives (à l'exception toutefois de celle de Gérard Caillat qui avait, dès avant le conflit, souhaité être relevé en raison de sa trop grande charge de travail).

Dans cette situation de crise, des solutions ont été trouvées par le Président, pour continuer à faire vivre le Lien. Revendiquant sa vieille amitié avec Pierre Clément, Jean Castan rappelle qu'il s'agit d'un homme courageux (non seulement, à 19 ans, il a perdu son bras droit au maquis, mais 50 ans plus tard, il a risqué son indépendance financière en tentant, en vain, de protéger une agglomération pré-romaine, bétonnée dans le cadre de l'opération immobilière Villa Roma. Il a aussi rappelé que son œuvre d'historien fait référence. [Il est chercheur associé au CNRS, et il est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages à grand tirage, Ndlr] Pierre Clément a demandé à Martine Ancelin, épouse du trésorier, qui était rédactrice adjointe depuis la dernière AG, d'assurer la sortie du numéro 150, permettant ainsi à l'aéronef du LCC de rester en ligne de vol. Il lui a aussi demandé d'assumer la fonction de secrétaire générale, permettant ainsi des contacts permanents, jour et nuit, entre la trésorerie et le secrétariat… Pierre Clément s'est aussi assuré le concours d'une nouvelle rédactrice jeune et compétente, associée à Martine Ancelin, en la personne de Karine Bergami ; il présente donc pour l'élection du bureau une équipe complète, féminisée et rajeunie.

Bulletin d'adhésion, d'abonnement ou de réabonnement

(à compter du 1er janvier 2008)

Mr/Mme/Mlle Nom : …… Prénom : ……

Adresse :……
……

Code Postal : …… Localité : ……

Courriel : ……

Tarifs 2008

- Je désire **adhérer** à l'association « L.C.C. Font Vive » **et m'abonner** à la revue « Le Lien des Chercheurs Cévenols » (4 numéros par an) :
  - **27 €** : cotisation ordinaire (**5 €**) avec abonnement au tarif préférentiel (**22 €**).
  - **30 €** (ou plus) : cotisation de soutien (**8 €**, ou plus) avec abonnement au tarif préférentiel (**22 €**).

- Je désire m'abonner à la revue « Le Lien des Chercheurs Cévenols » (4 numéros par an) sans adhérer à l'association :
  - **24 €** : abonnement seul.

Règlement à l'ordre de « L.C.C. – Font Vive », CCP N° 2000 14 C Montpellier.

Bulletin accompagné de votre règlement à retourner au trésorier :
François ANCELIN – 323, avenue Boutonnet – 34400 – SAINT-CHRISTOL

Jean Castan termine son intervention en rappelant que nous sommes tous les héritiers de Jean-François Breton, de Jean Pellet, de Pierre Richard, qui ont créé LCC Font-vive, et que nous leur devons de poursuivre la route qu'ils ont indiquée. Il assure que le Président donnera la parole à celles et ceux qui voudront s'exprimer sur ces « turbulences », mais il leur demande de le faire de façon concise et sans passion. Il demande à l'assemblée, si des décisions doivent être prises, de les prendre dans l'intérêt supérieur de l'association en évitant de décevoir tous ces nombreux adhérents qui ne viennent jamais aux Assemblées Générales, mais qui sont toujours fidèles au Lien des Chercheurs Cévenols.

Le Président donne la parole à François Ancelin pour le rapport de trésorerie.

Celui-ci indique qu'il est heureux de pouvoir annoncer à l'assemblée, après un bilan 2005 catastrophique (déficitaire de 1621 euros), un retour à l'équilibre pour l'année 2006 (un déficit de seulement 29,52 euros, au prix d'économies drastiques sur les frais de fonctionnement), et des perspectives très intéressantes pour 2007 et pour les années à venir. Il présente quelques chiffres concernant le bilan 2006 :

Les recettes d'abonnement et de cotisations sont en hausse légère (10 526 euros soit 72 % de nos ressources) grâce à l'augmentation des tarifs votée en 2005. Les recettes, apréciables, provenant des subventions du Parc et des communes de Génolhac et de Concoules représentent 2183 euros, soit 15 % de nos ressources. Enfin, les recettes provenant de la vente de hors série s'élèvent à 1534 euros, soit 10 % de nos ressources.

L'essentiel des dépenses (91 %), est représenté par le coût de publication du Lien, soit 13 370 euros, ce qui est énorme et laisse peu de place au financement du fonctionnement de l'association. C'est pour cette raison que nous avons changé d'imprimeur, permettant une économie de 1 105 euros par numéro, soit 3315 euros pour l'année 2007 (le premier numéro de l'année 2007 a dû être confié à l'ancien imprimeur). Les prochaines années, l'économie sera de 4500 euros par an, ce qui nous permettra d'améliorer le bulletin, de consacrer des ressources à sa promotion, et de nous doter d'un vrai budget de fonctionnement, d'où la satisfaction du trésorier et sa confiance dans l'avenir. François Ancelin présente ensuite brièvement le projet de budget pour 2007. Il demande s'il y a questions ou objections. Nul ne s'exprimant, le rapport financier est approuvé.

Le Président reprend la parole pour proposer les changements suivants au sein du bureau, à la suite des démissions d'André Claveirole et de Gérard Caillat. Il propose Martine Ancelin pour le poste de secrétaire générale, et Karine Bergami pour le poste de rédactrice en chef. Karine Bergami est archéologue, sa thèse porte sur « L'utilisation du jade chez les Olmèques ». Elle a travaillé pour la prestigieuse revue « Archéologia » revue dans laquelle elle a publié plusieurs articles. Elle vient d'être sollicitée par les Nouvelles Presses du Languedoc pour la rédaction d'un ouvrage sur la condition des femmes dans les filatures de soie des Cévennes. C'est par ailleurs une informaticienne de talent. Pierre Clément signale qu'il s'est informatisé lui-même, ce qui va lui permettre de travailler plus efficacement au sein du bureau via Internet.

Il demande s'il y a d'autres candidatures pour les différents postes au sein du bureau, précisant qu'il serait lui-même heureux de continuer à assumer la présidence.

«Pierre Rolland prend alors longuement la parole. Il indique qu'il fait partie de ceux qui ont démissionné du comité de rédaction, qu'il parle en son nom propre et non pas en leur nom à tous, et qu'il intervient dans un but d'apaisement dans cette période de crise. Il dit que les membres du comité qui ont démissionné en constituent les forces vives et il se demande ce que deviendrait le Lien sans leurs contributions. Il relate une autre crise intervenue en 1990 à la suite du décès de Jean Pellet, disant qu'alors deux personnes ont assuré la survie du Lien, Marcel Daudé et Pierre Clément (rédacteur en chef jusqu'en 2004, et président depuis) et ont permis en 17 ans, avec André Claveirole, la transformation d'un bulletin ronéoté en la revue de qualité que nous connaissons. Il évoque ensuite l'énorme travail accompli par André Claveirole pendant 12 ans (mise en page de la revue, élaboration avec sa fille du site internet, numérisation des anciens numéros et hors série), ainsi que le rôle joué par Gérard Caillat pour améliorer la teneur et l'iconographie du bulletin. Il explique que les relations entre André Claveirole et Pierre Clément se sont lentement dégradées, la crise éclatant à propos du choix par Pierre Clément des Nouvelles Presses du Languedoc pour éditer le Lien. André Claveirole pensait que le passage de l'Offset à un mode d'impression numérique entraînerait une diminution de la qualité du bulletin. Gérard Caillat, quant à lui, jugeait incompétent son interlocuteur aux Nouvelles Presses du Languedoc. Un comité de ré-

daction a été convoqué par André Claveirole pour le 15 juin. Pierre Clément a tenté de s'y opposer en demandant par courrier aux membres du comité de rédaction de ne pas s'y rendre et à la directrice des Archives du Gard de ne pas accorder de salle. D'où les démissions du 15 juin, un comité de rédaction qu'on ne réunit pas n'ayant pas lieu d'être.

Après cette relation des causes de la crise, Pierre Rolland indique qu'il ne peut quant à lui accepter de poste de responsabilité au sein du bureau faute de temps et à cause de son absence de la région l'hiver. Le choix des Nouvelles Presses du Languedoc pour imprimer le bulletin ne le gêne pas, les prix étant plus bas et la baisse de qualité due au passage de l'offset au numérique supportable. Il propose :

- le retour des membres démissionnaires au sein du comité de rédaction,
- un travail de fond pour réformer ce comité de rédaction,
- Karine Bergami à la rédaction en chef,
- Marie-Lucy Dumas au poste de secrétaire,
- l'élargissement du bureau pour s'occuper du site internet, (donc un responsable à rechercher),
- un nouveau président à rechercher.

En effet, il demande la démission de Pierre Clément du poste de président et propose de le nommer Président d'honneur.

Pierre Clément déclare qu'il est d'accord pour un élargissement du bureau et qu'il est prêt à quitter la présidence si quelqu'un veut la prendre. Or, aucune candidature ne se présente.

Jean-Bernard Elzière regrette le changement d'état d'esprit et d'ambiance ainsi que le départ de gens dévoués. Il soutient les propositions de Pierre Rolland.

Jacques Deschard indique que tout vote pris aujourd'hui serait nul. Jacques Pouly, spécialiste du droit des associations, dit que les convocations, - elles sont semblables à celles envoyées chaque année - ne convenaient pas en période de crise car elles auraient du être accompagnées d'un pouvoir permettant aux adhérents absents de s'exprimer. Il est toutefois possible de convoquer une assemblée générale extraordinaire, en envoyant des convocations dans les règles. Jean-Claude Hélas déclare qu'il ne sert à rien de convoquer une assemblée générale extraordinaire s'il n'y a pas la possibilité d'effectuer un choix clair entre deux projets.

Jean Castan présente les excuses du bureau à Marie-Claire Pontier, directrice des Archives Départementales du Gard, à propos des termes de la lettre de Pierre Clément. Il poursuit en insistant sur l'importance de conserver notre lectorat, et suggère à cette fin aux adhérents d'offrir un abonnement à LCC comme cadeau de fin d'année.

M.-C. Pontier déclare avoir été choquée sur le moment, mais que pour elle l'affaire est aujourd'hui close, qu'elle n'en tient pas rigueur à Pierre Clément, et qu'elle souhaite continuer à entretenir les meilleures relations avec le Lien des Chercheurs Cévenols, dont elle juge le travail important.

Pierre Clément propose de tenir un comité de rédaction (compte-rendu ci-après) en octobre et Jean Castan souligne la nécessité d'avoir des plumes pour continuer la parution du bulletin.

François puis Martine Ancelin proposent de constituer pour l'année qui vient un bureau élargi comprenant les membres proposés par Pierre Clément, auxquels se joindrait Marie-Lucy Dumas. Un appel à candidatures sera fait pour le renouvellement du bureau et de la présidence à l'assemblée générale 2008 et les convocations seront envoyées accompagnées d'un pouvoir. Par ailleurs, un comité de rédaction élargi sera organisé en septembre ou octobre, (un samedi, à la demande de Marie-Lucy Dumas, pour permettre aux gens en activité d'y participer). Il définira ses propres règles de fonctionnement. Pourront assister à ce comité ses membres actuels, tous les contributeurs à la revue qui le souhaiteront, ainsi que les membres du bureau.

Cette proposition est adoptée par l'assemblée à main levée, à l'unanimité moins quelques voix.

L'AG se poursuit par le traditionnel tour de table. Puis, les participants se rendent au Caveau des Vignerons pour un sympathique vin d'honneur offert par l'AOC La Gravette. Après le repas au restaurant le Brice, Pierre Clément conduit la visite des deux églises romanes de Saint-Félix de Claret et de Saint-Martin de Sauteyrargues.

Suite à l'assemblée générale, il a été décidé de tenir une réunion du Comité de rédaction élargi, en voici le compte-rendu.

Réunion du Comité de rédaction élargi du Lien des chercheurs Cévenols, 29 septembre à Canaules

Secrétaire de séance : Marie-Lucy Dumas

Présents : Mmes Ancelin, Bergami, Dumas, Pontier. MM. Atger, Ancelin, Clément, Couderc, Liotard, Pieters, Roland.

Excusés : Mme Gay-Petit.
MM. André, Caillat, Castan, Claveirole, Depasse, Elzière, Faucherre, Travier.

Préparation de l'assemblée générale 2008

Dans le prochain bulletin (N° 151) :
- compte rendu de l'assemblée générale 2007 à Corconne,
- plus une mention pour préciser qu'il y aura dans le N°152 un appel à candidatures (avec une date limite de dépôt) pour tous les postes du bureau : président, trésorier, secrétaire et rédacteur en chef. En effet, dans un souci de démocratie, tout le bureau sortant sera démissionnaire.
- plus un appel à contributions adressé aux lecteurs.

Dans le bulletin 153 : convocation de l'assemblée générale 2008, avec pouvoir et liste des candidats ainsi qu'une proposition de texte pour un règlement intérieur intégrant le comité de rédaction, à avaliser par l'assemblée générale.

Comité de rédaction

Missions : le comité de rédaction a pour objectifs
- d'expertiser des thèmes et des angles d'attaque des articles qui lui sont soumis,
- de passer commande d'un article à une personne,
- d'établir l'architecture de la revue,
- de se préoccuper de l'impact visuel de la revue et de faire des propositions,
- d'établir quelques règles techniques, déontologiques, et géographiques,
- de proposer des activités hors revue et de s'entourer des personnes compétentes à cette fin,
- de rendre compte de ses travaux à l'assemblée générale.

Composition : le comité de rédaction comprend
- de droit, les membres du bureau : président, secrétaire, trésorier, rédacteur en chef, secrétaire de rédaction,
- un comité opérationnel restreint,
- un comité scientifique d'experts appelé pour de besoin.

Nomination des membres
- Les membres du comité opérationnels sont choisis par cooptation parmi les contributeurs et tous ceux qui participent activement à la vie de la revue.
- Les membres du comité scientifique sont choisis par cooptation parmi tous ceux qui de part leurs travaux sur les Cévennes ont une expertise sur les sujets traités.

Rédacteur en chef
- Il est élu par l'assemblée générale
- Il anime le comité et le convoque (3 réunions par an au minimum)

Durée du mandat : 3 ans

Décisions et votes : les décisions se prennent à la majorité des présents et s'il y a égalité, voix prépondérante du président.

Diffusion des rapports et procès-verbaux : le comité de rédaction rend compte de ses travaux à l'AG, chaque séance fera l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu.

Date du premier comité de rédaction : le samedi 17 novembre 2007 à 9h30 aux Archives Départementales à Nîmes, parking assuré exceptionnellement, rue Bernard Lazare.

Ont accepté d'être membres du Comité de rédaction à l'issue de la réunion :
Mmes Ancelin, Bergami, Dumas, Gay-Petit, Pontier, MM. Atger, Ancelin, Clément, Castan, Liotard, Pieters, Rolland, Séguron. (Liste non limitative).

A titre d'essai, nous mettons en place le comité de rédaction provisoire, ce qui permettrait d'en tirer les premières conclusions pour l'assemblée générale 2008.

On remercie Freddy Couderc pour sa médiation !



LA RUMEUR DE PEYREBELLE.

Par André Séguron

Il y a quelques mois de cela, j'ai lu dans une revue spécialisée dans l'audiovisuel, qu'un producteur s'apprêtait à tourner une version « moderne » de l'affaire de l'Auberge de Peyrebeille qualifiée bien entendu «d'Auberge Rouge»[1]. Sans préciser toutefois que ce qualificatif était le titre d'un film célèbre dans lequel le regretté Fernandel incarnait un moine atypique.

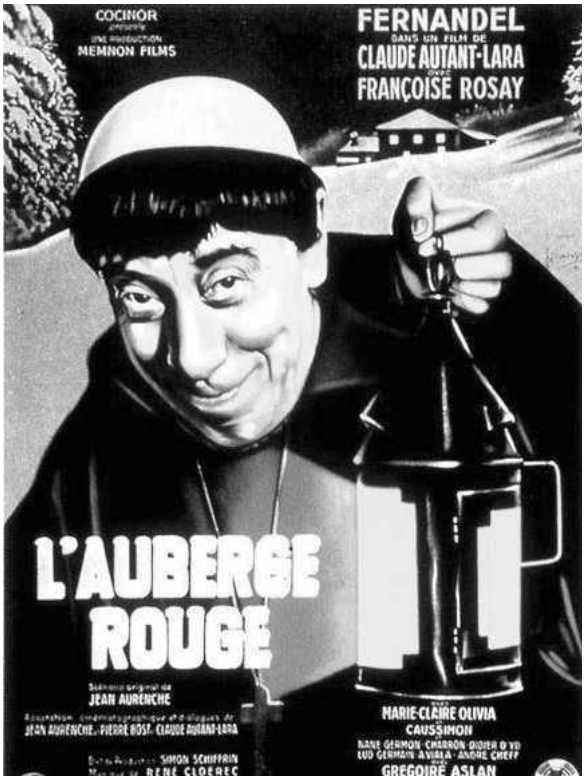
Rappelons très brièvement les faits. Le 2 octobre 1833, Marie Breysse, Pierre Martin son mari et Jean Rochette leur domestique, étaient guillotinés devant la porte de leur auberge située en Ardèche dans la commune de La Narce, en bordure de l'actuelle N 102. C'est à l'issue d'un procès contestable, mais fortement médiatisé, qu'ils avaient été condamnés à la peine capitale le 25 juin 1833 par la Cour d'Assises de l'Ardèche pour le meurtre, commis le 13 ou 14 octobre 1831, de Jean-Antoine Enjolras un paysan habitant le village voisin de St Paul de Tartas.

Outre ce meurtre, la rumeur publique relayée bientôt par l'imagination débordante d'une multitude de journalistes et de romanciers, leur attribuera un nombre sans cesse croissant de disparitions et d'assassinats survenus dans des conditions de plus en plus atroces, chaque auteur se complaisant à en rajouter dans l'horreur. Ainsi, et sans le moindre souci de vraisemblance, les époux Martin furent crédités (outre l'assassinat de routine de dizaines de voyageurs) du meurtre d'un richissime juif, et de la disparition d'un Préfet avec sa famille, sa voiture, ses chevaux, et le cocher que j'allais oublier. Un instituteur du village noyé de Naussac ira même jusqu'à publier dans une revue consacrée à l'histoire, que l'auberge, mini camp d'extermination, aurait été utilisée par le pouvoir en place afin d'éliminer ses opposants.

Il est bien difficile et très souvent impossible de remonter à l'origine d'une rumeur. Pourtant dans le cas présent, la lecture de cet entrefilet annonçant le tournage d'une énième version de l'Auberge Sanglante, me fit souvenir que, il y a de cela fort longtemps et alors que je cherchais tout autre chose, j'avais noté un détail qui m'avait paru curieux. Le retrouver s'avéra être le plus difficile.

Selon l'histoire plus ou moins officielle, je vous avoue que je n'ai pas vérifié, c'est en 1808 que les époux Martin se seraient installés au lieu-dit Peyrebelle, dans la ferme que Marie Breysse avait hérité de ses parents. L'ouverture de l'actuelle N 102 du Puy à Aubenas, allait faire la fortune, et le malheur, de la famille Martin qui voyant tout le profit qu'ils pouvaient tirer de cette route passant devant leur porte, transformèrent leur modeste ferme en une auberge très fréquentée.





La route d'Aubenas au Puy.



C'est sous la Régence que l'ouverture d'un chemin de grande communication reliant Clermont à Montpellier et passant par Le Puy et Alès avait été projetée. Si les travaux avancèrent rapidement dans le secteur auvergnat, il n'en fut pas de même en Languedoc en raison des rivalités opposant le Vivarais et le Gévaudan. A la suite des visites faites en 1724 et 1727, l'ingénieur Clapiès opta pour l'itinéraire le plus direct, c'est à dire celui passant par Le Puy, Langogne, Villefort et Alès, itinéraire connu sous le nom de chemin de Régordane.

Le Vivarais refusa de financer une route qui pour lui serait sans utilité et proposa un nouvel itinéraire passant par Mayres. C'est cet itinéraire qui sera finalement adopté en 1759. Il faudra 4 années (1764-1769) pour mener à bien la construction de la côte de Mayres qui fut, pour l'époque, un gigantesque chantier[2]. En 1780, la nouvelle route aboutissait sur le plateau de Peyrebeille où elle se raccordait au réseau routier existant. La section de Peyrebeille au Puy ne sera terminée que sous le Premier Empire, époque où les Martin ouvrirent leur auberge et où la Rumeur commença à infester le plateau.

Bien entendu le trajet de cette nouvelle route avait eu ses partisans mais aussi ses détracteurs et parmi eux Monsieur du Gibertin qui, le 15 novembre 1751, publia à Alès une enquête[3] « *faite durant le mois d'août tendant à démontrer que la route projetée Pradelles-Aubenas était impraticable six mois de l'année ».*

A cette fin, le sieur de Gibertin demanda au sieur Henri Toureille « *juge de la Cour Royalle et Commune de Borne, siège et mandement de St Etienne de Lugdarès et de toutes les terres de Notre Dame des Chambons en Vivarais »* de recueillir les témoignages des « *sept habitants des lieux du Vivarais les plus à portée de la route projetée ».*

Ces témoins furent entendus le vendredi 18 août 1751 au lieu de l'Hermet Chabalier, paroisse de L'Espéron, et leur audition atteste que la rigueur du climat rendait dangereux les déplacements hivernaux et perturbait la vie sociale et économique.

Les morts dues au froid sont nombreuses, ainsi **Jacques Laire** de St Paul de Tartas déclare qu'au mois d'avril passé, un homme de Montpezat qui portait une charge d'orge au marché de Pradelles mourut dans les neiges à La Chavade. Il rappelle qu'une dizaine d'années auparavant le fils du sieur du Ferret de Masclaux «paroisse d'Arlendes» (Arlempdes) périt de froid au mois de mars entre Peyrebeille et Pradelles, tout comme Mathieu des Uffernets mort de froid sur la cham de Peyrebeille en revenant de chercher des châtaignes à Mayres. Sans oublier le sieur Gimbert, bourgeois de St Arcons, gelé à mort entre Pradelles et St Paul de Tartas au retour de la foire de Langogne. Décès confirmé par Jean Gimbert, autre témoin, qui précise que «*Jean Baptiste Gimbert son frère étant mort luy qui dépose étant allé à Pradelles chercher son luminaire ...à son retour le temps devint sy mauvais qu'il fut obligé de coucher dehors avec son valet*».

Pierre Arnaud le cinquième témoin dira «*que le 23 avril 1751 des paysans de La Fagette entendent crier un muletier égaré. Il est enfoncé jusqu'à la ceinture dans un bourbier de neige».* Ils le dégagent et le conduisent à La Fagette[4], sur le chemin ils découvrent le cadavre d'une femme du Puy[5] *« morte dans les neiges*».

Vital Chante, tailleur de St Paul. Sixième témoin. «*Dépose comme dessus*» et précise que les morts ne pouvaient être enterrés et que le curé ne pouvait se déplacer pour administrer les malades.

Jean Baptiste Malzieu «*prêtre et prébendé de la ville de Langogne, ancien curé de St Paul de Tartas»* confirme et ajoute qu'il enterra de nombreux morts de froid et que longtemps avant qu'il soit curé de St Paul, «*15 personnes du village des Barges portant un enfant aux fonts baptismaux périrent tous en chemin par le mauvais temps*».

Non seulement le froid tue mais il perturbe également la vie sociale. Ainsi selon l'ancien curé de St Paul, la tenue du synode du Vivarais fut déplacée du mois d'octobre au mois d'août «*car 16 ans avant 6*

prêtres et un bourgeois avaient failli périr vers Pradelles» et c'est à cause du froid et de la longueur des hivers «*que certains villages de la paroisse de St Paul qui ne pouvaient aller à la messe furent annexés à la paroisse de St Arcons*».

Les témoins ajoutent que la population qui devait s'approvisionner en sel au grenier de Viviers, était obligée d'aller à celui de Langogne car la route de Peyrebeille était impraticable en hiver. De même tous ceux qui en hiver doivent aller à Viviers et en particulier les collecteurs de la taille « *prennent la route de Langogne, Bayard et Les Vans ne pouvant absolument point pénétrer par celle de Peyrebeille».*

Ces témoignages sont certes dramatiques mais ne font que confirmer ce que l'on savait déjà. Et pour une population qui en connaissait les causes, ces nombreuses morts n'avaient rien de mystérieux. A priori il n'y a rien là qui puisse alimenter une rumeur, mais selon les dires de deux témoins le voyageur qui au milieu du 18e siècle se risquait sur le plateau de Peyrebeille s'exposait à d'autres dangers.

Jacques Laire qui fut le premier témoin dit «*qu'il y avait autrefois une maison appelée La Moute sur la route entre St Paul et Peyrebeille où l'on faisait cabaret…que d'ailleurs ceste maison étoit un vray coupe gorge et l'azile de malfaiteur*s» et que ce cabaret fut abandonné « *à cause des grandes quantités de neige».*

Pierre Arnaud habitant lui aussi de St Paul de Tartas renchérira et précisera «*que le cabaret de La Moute étoit un vrai coupe gorge où il se seroit commis plusieurs assassinats et meurtres…que le printemps dernier on attaqua deux hommes et deux filles dans le cazal ou mazure de ladite maison. Sans le secours qui survint on les auroit tués».*

Que conclure de ces témoignages ? Sinon qu'il est vraisemblable qu'un demi-siècle et une Révolution plus tard, le « cazal » du cabaret était devenu « clapas » et son nom avait disparu de la mémoire collective. Ne restait du coupe-gorge de La Moute que le souvenir de sa mauvaise réputation, réputation vraiment détestable dont hérita l'auberge des Martin.

La médisance et la jalousie firent le reste.

Les commentaires de Pierre-Albert Clément

L'enquête retrouvée par André Séguron appelle deux commentaires très instructifs :

A propos de la Moute
(cf. témoignage de Jacques Layre)

Si le toponyme la **Moute** dérive de moustier/monastère, on peut envisager qu'il se soit agi de la dépendance de l'abbaye des Chambons, sise entre Loubaresse et le Bès. La tradition a voulu jusqu'à maintenant que cette grange cistercienne ait donné naissance à l'auberge du carrefour appelé Peyrebelle.

Si l'on peut se fier à la toponymie, les moines auraient accueill les voyageurs non pas à Peyrebelle mais à la Monte.

Il faut toutefois être circonspect, car le nom de la **Moute** provient parfois de la présence d'une motte féodale[a].

A propos de la route accidentogène :

Les sept témoignages de 1751 cités par A. Séguron concordent tout à fait avec les exemples réunis par Marc Antoine Malhole dans son rapport du début du XVIIIème siècle[b]. Ce marchand milhavois explique que la foire du Puy qui se tient le 2 novembre est fréquemment compromise par les intempéries. Lui-même a dû s'arrêter souvent à Pradelles et s'en retourner sur Milhau « **à cause du froid excessif** »

Il ajoute que, presque chaque année, on trouve des **voituriers** (muletiers**)** qui se rendaient aux foires du Puy **« morts sur la neige ».**

En conclusion, précisons que la nouvelle version du film « L'Auberge Rouge » avec Josiane Balasko et Christian Clavier sortira en salle le 5 décembre 2007.

Notes

1 - Mis en scène par Claude Autant-Lara. 1951.
2 - Pradelles en Vivarais. Marc Olivier. Lacour. Nîmes. 1988.
3 - AD43 24J 183.
4 - Commune de St Paul de Tartas.
5 - Selon **François Espéron,** bourgeois de Froumanie (Fourmagne) paroisse de St Paul, septième témoin, le corps de la femme du Puy morte de froid à La Fagette, fut porté à l'hôpital de Pradelles «*où il le vit enterrer quelques jours après».*

a - La même interrogation se pose pour le quartier de la Moute à Lasalle.
b - AD34 C.3156. Voir L.C.C. N°100.

LES TEMPLES DE SAINT-AMBROIX

Première partie : le premier temple

Par Gabriel Liotard

Le souffle de la Réforme poussa la population de Saint-Ambroix à se doter d'un temple dès la fin du 16ème siècle.

Après la Révocation de l'Edit de Nantes, il fallut attendre le XIXème siècle pour que les protestants aient à nouveau pignon sur rue. Ce fut fait en 1822 et 1877.

Je commencerai par l'étude du premier temple pour laquelle je puiserai l'essentiel des informations dans ma thèse intitulée « *Saint-Ambroix et son doyenné pendant la période de l'Edit de Nantes* »[1].

Le premier temple fut construit, quatorze ans après 1560, date de la conversion collective des habitants, « *en conséquence d'une délibération de tous les habitants du 21 mai 1574* »[2].

Il est en service au bout de trois ans car les comptes financiers de 1577[3] nous apprennent qu'une corde est *«achetée pour mettre au temple par la femme de Guillaume Robert »* : elle coûte 4 sols. « *Anthoine de Guas serrurier* » reçoit 2 s 6d *« pour avoir acoutré la clef de la porte du temple* »[4]. Nous savons aussi que l'on paye « *trois francs* » en 1596[5] « *à Marguerite Fugnas* (?) *pour avoir balayé le temple et mis le tapis à la chaire d'icelui durant l'année 1595* ».

Les bâtiments

Le temple fut bâti en 1574 « sous l'impulsion du pasteur A. Chamier… Il s'élevait entre la Grand Rue (actuelle rue de l'Hôtel de Ville) et les remparts (longeant l'actuel boulevard du Portalet.). Il avait la forme d'un rectangle de 24 m x 12 m et il était surmonté d'un clocher avec cloche »[6].



Saint-Ambroix 1974 : Travaux le long des remparts visibles sous le trottoir. L'emplacement de la porte du Portalet se situait au niveau de la pelle mécanique

A dater de 1601 on retrouve les « *comptes de l'administration faite par Le capitaine Moyse Durieu, premier consul, des deniers publiques et ordinaires de lad ville* »[7]. On a « *payé le 4 février 1601 pour Les châssis, barres et autres ferrements qu'il aurait faits pour …les vitres dud temple ou pour qu'on aide à poser le tout la somme de 78 £ 9s 6d* ». Il fallut « *deux voyages de cheval à St-Jean-de-Valériscle… pour lesd vitres pour poser les vitres et châssis : vingt sols* (modérés à 15 s ! le comptable trouvant la somme excessive) *; payé au charpentier onze francs tant pour trois chandelles bois et …châssis mis au fenêtres du temple ou pour avoir mis un advancement bois à l'entour de la chaire dud temple.* » Le même alinéa nous apprend que l'on remet « *au sr Jacques Simon pour 3 x ½ chandelles employées tant l'hors de la prédication faite le jour de St-Nicolas (à l'occasion de la foire ?) ou un autre jour l'hors que le conseil s'assemblait de nuit : 17s 6d* ». (Il s'agit très probablement du conseil de la Communauté et non pas du Consistoire Réformé).

Le temple fut « *eslargi de 15 cannes en 1610* »[8], sur une méchante maison acquise en 1590 et dont ils se servirent pour maison commune. (Cela paraît considérable, et invraisemblable, si l'on considère que cela ferait presque 30 mètres ! Il faut comprendre sans doute « 15 *cannes carrées* soit 60 m² »).

L'agrandissement fut décidé en 1609. On conserve une délibération du 22 février « *touchant l'agrandissement du temple* »[9]. Le dimanche 22 mars, le pasteur Petit déclare : « *à raison de la petitesse du temple de la présente ville et que la plus part que veulent oyr la parole de Dieu* (et) *le presche se doit demeurer hors les portes et alentours du temple n'y pouvant entrer ni demeurer pour* (= en raison de) *la multitude du peuple qui y est…,* (est) *conclud que lad réparation et agrandissement du temple se fera* ». Le problème du financement se posant, on décide de « *parler à ceux des villages* (qui viennent) *en cette ville* » (leur demandant) « *de vouloir contribuer* ».

Cependant rien n'est commencé et le 6 février 1610[10], on relève : « *l'agrandissement du temple sera fait… et que pour se (ce) faire la présente maison de ville est requis la démolir* ». C'est encore dans l'ancien bâtiment que le 20 mai on lit la lettre de « *Mr le duc de Ventadour, gouverneur de cette province* », qui apprend « *comme le roi notre souverain* [HENRI IV] *a été tué le 14 du présent mois* »[11].

En 1612, nous voyons qu'on a payé le 11 juin « *à André Louis Domergue menuisier pour le priffait à lui baihé touchant les tribunes du temple : 50 L* ». Ce devis avait été accepté le 19 février 1612.[12] Il comprenait « *la construction de la tribune et degrés du temple* ». On précise que pour « *l'achat de certains fustes employés aux bancs des tribunes* », il a fallu 6 L 10s 10d.

L'année suivante, il faut acheter « *300 clous à 12s le cent pour attacher les bancs* »[13], « *un fust de 4 cannes ½, six fusts de longueur de 15 cannes les six : 6x* ». Notons que cette longueur de 15 cannes correspond à celle prévue pour l'élargissement du temple (à moins qu'il ne se soit agi de cannes carrées, comme nous l'avons supposé). On peut penser qu'il s'agit des poutres, mais doit-on considérer que la canne correspond à 1,97 m ?

Autre dépense de la commune : « *la porte d'hault qu'est à la tribune du temple sur le banc du sieur Tabourin* ». C'est le menuisier Jehan Combaluzier qui a fini cette réparation en février 1618[14]. Le 13 mai 1618, il faut « *faire accommoder les couverts des corps de garde et du temple* »[15].

Nous trouvons une autre facture nous donnant quelques indications sur le temple : « *rolle et fourniture de ce que Pierre Chastagnier a fourni pour la réparation du temple, bacs, tribunes, troncs et autres choses nécessaires selon que le consistoire en a jugé ; huit livres et demie fer pour accommoder les troncs y ayant fait de gros crampons que rentrent en terre : 1 x 5s 6d : plus a fourni quatre trafiches pour attacher les ponchils* qui soutiennent les tribunes : 2s ; plus trois carterons de clous pour mettre aux tribunes ou ès bancs ; plus une pièce bois pour faire un ponchil : 12 s : trois petites ays et deux couples (?) pour fermer et arrêter les bancs…pour fermer les trous (?) des tribunes : 1x* ». « *Plus pour mettre des vernelles au verroul dud temple et racoutrer la clef de la caisse du banc du consistoire : 7s 6d* ». Nous apprenons aussi que Pierre Chastanier, serrurier, est un « *Ancien de cette église* »[16].

Les « *anciens* » devaient s'asseoir à part, sur le banc du consistoire qui se trouvait, comme l'indique le texte ci-dessus, dans une « *caisse* », sorte de compartiment réservé. En 1657, le synode fait une déclaration destinée à ceux qui « *contre l'ordre et la pratique ordinaire qui ne souffre pas que les anciens soient mis en possession d'aucun banc durant le temps qu'ils exercent leur fonction d'ancien* » se placent ailleurs que sur le banc du consistoire[17]. Aymon donnant des détails sur le synode d'Alès de 1620 mentionne l'appel interjeté par l'Eglise d'Alais (noter l'orthographe de ce nom, rare à l'époque), au sujet d'un pupitre qui a été posé entre les Bancs des Femmes, et pour lequel on s'est querellé et battu de telle sorte qu'il y a des gens en procès[18].

Le catalogue de l'exposition « *Coligny et son temps* »[19] nous offre un texte sur « *la tariffe et dénombrement des personnes possédant des bancs au temple de la Calade* » (à Nîmes). Ces bancs étaient des propriétés héréditaires et portaient les armoiries ou marques des familles.

Les textes font allusion également au « *banc des consuls qui est au temple de la présente ville* »[20]. C'était un des « *bancs de distinction* » attribués habituellement aux gentilshommes, aux médecins et à leurs familles.

Le 29 avril 1626[21], on fera appel au « *maître vitrier d'Alès* » en constatant que « *les vitres de la chambre et plusieurs des fenêtres sont (?) et y manquent plusieurs carreaux* ».

Quant au clocher[22], il est dit « *qu'il est aussi ancien que le temple à la réserve d'un petit surhaussement qui y fut fait en 1659* »[23].

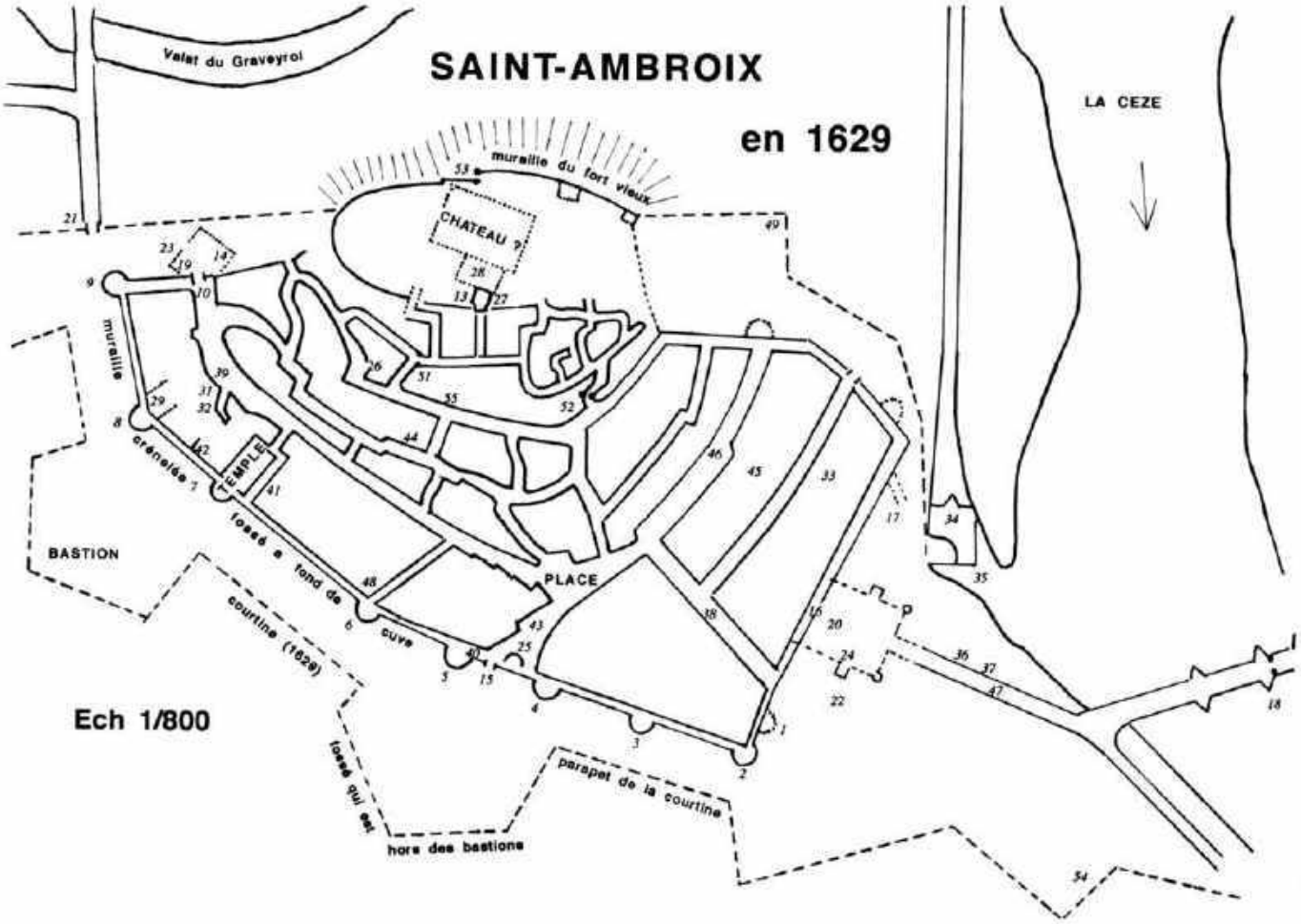
Utilisation du temple

Le temple est utilisé avant 1629 non seulement pour les activités religieuses mais aussi pour les délibérations et, pourrions-nous dire, les assemblées du peuple.

Les Délibérations consulaires du dimanche 7 février 1621 mentionnent : « *dans le temple de la ville de St-Ambroix assemblés Messieurs les Magistrats, Consuls, Consistoire et autres chefs de famille et corps de communauté* (ont) *arresté* (= décidé) *à l'issue de la prière suivant* (la) *lettre à lui* (premier consul) *adressée de la part de Monsieur Laurdun (?) pasteur de la Bastide (de Virac) l'envoi de soldats aux Messieurs de Privat pour estre secours fait* »[24].

De même note-t-on le 31 janvier 1622 : « *assemblée en conseil général dans le temple* » (suit la liste des présents). On « *paye et baye suivant l'ordre donné par Mgr le Duc de Rohan logement de la cie…à chaque soldat par jour six sols, aux appointés huit sols…* »[25].

Essai de restitution du plan de Saint-Ambroix en 1629



Légende

Tours :

1 - de Capon (ancienne boucherie)
2 - du cap. Rivière
3 - de Chabert
4 - de Reboul
5 - de Saremesance
6 - du Sr Bonnaure
7 - du Temple
8 - de la Maison de Ville
9 - de Mlle de Camarguen
10 - du Portal d'Alès (1612)
11 - de la Porte du Pont (1596)
13 - de l'Horloge

Portes :

14 - d'Alès
15 - le Portalet
16 - du Pont
17 - petite porte du moulin

Pont :

18 - Porte de bois faite à la deuxième pile du pont (1628)

Ponts-levis :

19 -de la porte d'Alès
20 - de la porte basse (= du Pont)

Rues :

38 - Grand Rue
39 - Rue du Portal d'Alès
40 - rue longeant les murailles
41 - Traverse du Temple
42 - Passage des Maisons
43 - rue de la Place au Portalet
44 - rue Soubeyranne
45 - rue du Camp du Moulin
46 - rue dela Boucherie
47 - chemin allant au Pont
48 - Traverse de Jullian
55 - rue Supérieure

Divers :

21 -Poterne
22 - Porte du ravelin (=demi-lune) de la porte du pont
23 - épaule de la demi-lune (1628)
24 - "motte"
25 - Fontaine
26 - Puits de Cordoue
27 - Cimetière du château
28 - Eglise détruite
29 - Maison de Ville
30 - Les prisons
31 - L'auditoire de la Cour
32 - Le four
33 - Autre four
34 - Moulin
35 - Fuite du béal du moulin
36 - Hôpital
37 - Logis de l'Ange
49 - Campoussonnet
51 - Porte de la Boissière
52 - Porte Bertone
53 - Porte de la Catharinette
54 - Bastion des Calquières

C'est « assemblés dans le temple » que les habitants décident de « *demander à Mgr de Rohan un homme entendu aux fortifications pour venir nous marquer celles qu'il est requis à la présente ville… »*[26].

Destruction du temple

Un jugement du 31 août 1685[27] condamne «*comme relaps Anne Sallelle femme d'Anthoine Vilar, mesnager, Bernardine Plantier, femme de J.-Antoine Gadille, jardinier* », la première à « *faire amende honorable, nue en chemise, la corde au col* » (elle sera bannie du royaume, ses biens confisqués…), la deuxième est renvoyée pour plus ample information dans le courant du mois… Le jugement veut que le temple soit démoli, la R.P.R. (Religion Prétendue Réformée) interdite, les habitants condamnés aux frais et dépens solidairement avec Anne Sallelle. Enfin, le ministre Jean Codur (Cordes ?) est mis hors de cour[28] ;

On a souvent écrit, pensé que la cloche du temple avait été placée sur l'actuelle tour de l'horloge, en haut de l'ancienne chapelle du Dugas[29], à la suite de la destruction du temple. Il semble plutôt, comme le fait remarquer René Greffeuille[30], qu'elle fut brisée mais que le métal fut utilisé pour la nouvelle cloche.

Nous donnons le texte relevé par R. Greffeuille et la traduction qu'il avait obtenue de l'abbé Atger, curé de Saint-Ambroix.

« *Derrore vigente contracta silvi sed profligata haeresi Lvdovici Magni pietate et zelo Michaelis Poncet de la Rivière ep. et com. Vtiensis clariorijam voce momenta notabo. an. D.1687* »

« *Brisée sous le règne de l'erreur je me suis tue, mais l'hérésie ayant été vaincu par la piété de Louis le Grand et le zèle de Michel Poncet de la Rivière, évêque et Comte d'Uzès, désormais j'annoncerai les heures d'une voix plus éclatante. L'an du Seigneur 1687* ».

Sur la panse de la cloche se trouve représentée une croix de Lorraine de 26 cm de haut et dont les bras sont respectivement de 11,50 cm et 19 cm. A la base de celle-ci se trouvent les lettres « P.A.D.M. » (Pax A Domino Mundo). Précisons enfin que l'ouverture de la cloche mesure 98 cm de diamètre.

St-Ambroix conserve le souvenir du premier temple en donnant à la place aménagée sur son emplacement le nom de « *place du Temple* ». Sont encore visibles les départs des arcs doubleaux (côté ouest). Le compoix de 1659 mentionne la ruelle du Temple qui devait longer le temple du côté est. Du côté des « *murailles de la ville* » se trouvait la tour du temple, dont les fondations ont été mises au jour en novembre 1974 entre la fontaine et l'angle Ouest de la place, et détruites lors de la mise en place de câbles téléphoniques (Narbonne-Lyon).

Que deviendra ce premier temple ?

Un Mémoire du Consistoire de l'Eglise Protestante de St-Ambroix « relativement à sa pétition au Citoyen Préfet du Gard » (1808 ?) précise : « *Les protestants de St-Ambroix avaient avant la Révocation de l'Edit de Nantes un temple où ils exerçaient leur culte, et qui fut démoli jusqu'au raz-du-sol mais l'emplacement reste avec les fondements* ». Un autre texte précise : « *Les fondements ainsi qu'une partie des murs latéraux existe et la réédification sera facile et peu dispendieuse* » (sic).

Tous les biens des protestants furent mis en régie, c'est-à-dire qu'ils furent confiés à des administrations qui passèrent des baux à rente au plus offrant.

« *L'emplacement dont il s'agit fut mis en régie comme tous les autres biens des Religionnaires et adjugé, savoir une partie au citoyen Domergue*[31] *sous la modique rente de 3 F et l'autre au ci-devant évêque d'Uzès pour celle de 6 F* ». Un texte précise que « *les vacants contiennent 9 cannes » ; « Les protestants doivent retrouver leurs biens* ».

Les protestants aimeraient voir leur temple se dresser à l'emplacement de celui qui avait été détruit en 1785 (1685 ?).

En l'an X une lettre était envoyée au Préfet du Gard : « *Citoyen Préfet, …depuis plus de trente ans un ministre de leur culte réside au milieu et depuis plusieurs années ils se rendent pour célébrer leur culte régulièrement tous les dimanches dans un enclos hors de la commune* ».

Plusieurs projets précéderont la construction du second temple.

(Par une sage décision, le Conseil Presbytéral de St-Ambroix a décidé en février 1991 de confier huit documents aux Archives Départementales. Ils sont cotés 90J1 à 8. Nous avons trouvé nos renseignements dans le document J1 : Délibération du Consistoire.)

Extrait des Délibérations consulaires de 1610 (transcrit grâce à l'aide de M. Sablou, Conservateur en Chef des Archives du Gard)

« Dudit jour dimanche 18 juillet 1610 dans le temple de la présente ville de St-Ambroix assemblés en Conseil Ordinaire sieur Estienne Ginjoux, premier consul…Monsieur Petit, ministre de la parole de Dieu en l'esglize dudict Sainct (Ambrois) s'estant présanté auroit propozé à la compainye, comme le me(r)credy septiesme du présant mois, MrMe Justin de Mirmand, lieutenant et viguier et juge en la court royalle de Sainct Jehan de Maruejolz, en suitte de plusieurs choces (=choses) par luy conues contre ledSr Petit en parolles et en faicts se présentant devant le Consistoire, conduict par Mr Galoys (?) de dans le temple à l'issue du presche au lieu de respondre aux plaintes que ledict Sr.Petit faisoit contre luy et sa femme à raison des injures à luy proférées publiquement par les rues de la présant ville, après avoir encores continué au présant lieu devant led. Consistoire et dict tout hault qu'il vouloir tuer led. Sr.Petit, et s'en estant esforcé de ce faire luy auroit jecté la clef du temple pesant demy livre contre sa teste pour le tuer suyvant son dessaing, par (suite) de laquelle Dieu, destournant le coup il l'auroit atteinct seulement au dessus de l'espaule droicte, de sorte que despuis il ne c'est (s'est) êi (=pu) ayder du bras, et de plus led.Sr de Mirmand disait tout hault en la rue qu'il vouloit tuer led.Sr pasteur quand bien il devroit mourir. C'est l'occasion que led. Sr.Petit c'est (=s'est) dressé au présant consel (=conseil) pour savoir sy la ville ne le veult soustenir et fere (=faire) demeurer en icelle en seureté et ès mesmes honneurs, dinittés (=dignités) et gages acoustumés. Se plainct encores ledict Sr Petit de ce que le dimanche unzième du présant mois, le Sr de Fau père dud. Sr. De Mirmand disoit en consistoire en l'absance dud. Sr ministre pour n'avoir peu precher ce jour-là ny le vandredy précédant à occasion de la douleur de son bras et blessure qu'il avoit receu, qu'il luy faloit amoindrir son entretènement, requérant et priant la companye de vouloir desliber(er) sur tout ce dessus. La Companye, ayant entendu la proposition faicte par ledict Sr Pasteur, trouvant icelle estre raisonnable, a deslibéré et conclud uniformement que Mr le consul Guinhoux et le sieur Malhant sont pryés de rapporter audict sieur pasteur comme le présant consel ordinaire en corps de comu(n)aulté, dinittés et gages acoustumés, et d'icelluy soustenir au péril mesmes de leurs vyes, tout ainsi et en la forme qu'ilz ont cy-devant faict et de ce faict led.Sr Petit sera pryé de s'en assurer. Sur quoy led.Sr.Consul Guinhoux et Malhan se sont acheminés devers led. Sr.pasteur auquel ilz ont faict entendre la teneur de la susd. Délibératiojn ; Qui (=lequel) a faict responce la vouloir agréer et icelle a accepté.

*** Un lecteur connaîtrait-il le sens du mot « ponchil » ?**

Notes

1 Gabriel Liotard, Montpellier,1975
2 A.N. TT 268 f°612 sq.
3 CC 1577, 2 juin (CC = Archives communales. Liasses correspondant aux comptes financiers)
4 CC 1590
5 CC 1596, 27 décembre
6 Pasteur Pierre Carenas. 400ème anniversaire de l'Eglise Réformée de St-Ambroix, 1960 Alès. Imprimerie « Cévennes »
7 CC 1600 f°71
8 A.N. TT 268 f° 612 sq
9 BB 1609 (BB = Délibérations consulaires de St-Ambroix (Registres ou cahiers)
10 BB 1610, 26 janvier
11 La nouvelle de l'assassinat du roi Henri IV parvint donc assez vite à St-Ambroix !
12 CC 1612
13 CC 1613, avril
14 CC 1618
15 CC 1624
16 CC 1624
17 BCU A40 p. 527 (synode de Montpellier)
18 Aymon, c.c/ tome II, p.176
19 Nîmes ; documents sur la réforme à Nîmes (Nîmes, 1974)
20 BB 1658, le 29 /7
21 BB 1626
22 Le compoix de 1659 le mentionne (A.C. f°180) : le sr Borne possède un étage « au dessous du clocher du temple », surface « 2 cannes ».
23 Voir *« Promenade à travers les temples de France »* / René Laurent. Les Presses du Languedoc, Montpellier, 1996.
24 BB 1621
25 BB1622
26 BB 1622. En février 1626 « six députés sont désignés » pour voir de Mr Delmas son dessin sur les fortifications ». En 1628, il sera fait appel au sr Caernyaret (?) de Nîmes (Cf thèse G.Liotard p. 47).
27 B.S.H.P.F., XXVI p 548
28 Cf. Bibl.Prot. Hs 780 I « La Démolition de tous les temples ou lieux d'Assemblée pour les exercices publics de la Religion Prétendue Réformée qui ne sont pas hors les villes, bourgs et villages ». 1664, par Meynier, P. Jésuite.
29 Détruite par les Protestants en 1560
30 René Greffeuille, Instituteur honoraire. Texte manuscrit orné de photographies, relevés etc… sur Saint-Ambroix et la région. Relevé le 14/06/1961. C'est en partie le « cahier de fouilles » correspondant aux travaux de recherches entrepris cette année-là sur le plateau du Dugas.
31 Pierre Claude Domergue Lamatte (acte du 3 juin 1767)

LA TOUR BERMONDE ET LE FORT DE BELVEZET

Par Virginie Monnier

Les renseignements mentionnés en italiques proviennent du texte *« Le Castelas de Belvezet »*. J. de Saint-Venant, Caen, 1905. Il s'agit apparemment d'un tiré à part d'un texte de 1892 publié en 1905 dans le *« Bulletin monumental »*.

La tour bermonde

Situation et accès



Elle est perchée sur une colline escarpée qui domine au Sud-Ouest les deux anciennes paroisses de la dépression de Belvezet, à savoir l'actuel *Mas de l'ancienne Eglise* (Saint-André) et le village de *Saint-Saturnin* (ou S. Sadorni) dont il ne reste qu'un lieu-dit sur les cartes, une trace (abside de l'église) sur le cadastre de 1830 et un trésor en partie conservé au musée Calvet d'Avignon. La tour est bâtie à 273 m. d'altitude, soit à peu près à la même hauteur que le Castellas d'Aigaliers (268 m.).

On accède assez facilement au castellas par des rampes situées au nord et à l'est. En revanche, les côtés sud et ouest sont très escarpés. La tour elle-même et son enceinte sont élevées sur un socle rocheux.

Dans la mouvance des seigneurs d'Uzès…

Cette tour faisait partie d'un ensemble qui protégeait la seigneurie d'Uzès au Nord-Ouest et à l'Est, soit Castelnau, Baron, Aigaliers, Belvezet, et Masmolène (tour d'Adélard). Belvezet, (alors appelé Fontjan) est en effet dans la mouvance des seigneurs d'Uzès depuis 1156 au moins (donation de Louis VII confirmée par Philippe Auguste en 1211). Ils y ont le droit de haute justice.

Quelques actes :

En 1144, Brémont [Bermond] d'Uzès fait reconnaissance à Ebrard, évêque du diocèse, et à Pierre, prévôt du chapitre, d'un fief à Fontjan.

En 1207, Raymond Rascas, fils de Brémont, fait reconnaissance au prévôt du chapitre d'Uzès d'un fief à Fontjan, au mas d'Elpdit où est construit un château (charte de 1207).

En 1265, Fontjan devient Belvezet.

La même année, Decan, seigneur d'Uzès, achète des terres à Belvezet et y signe l'acte dans son nouveau logis *(hospicium)*.

La tour bermonde paraît donc avoir été édifiée entre 1144 et 1207. Une première enceinte qui englobe un autre bâtiment est élevée entre 1207 et 1265. On ne peut actuellement préciser la date de construction de la seconde enceinte qui fait le tour de la colline.

Description de la tour



Curieusement, la tour est de plan légèrement trapézoïdal.

Dimensions extérieures : façade Est, 5,8 m.; façade Nord, 6,6 m. ; façade Ouest, 6 m.

Dimensions intérieures : 4 m. d'Est en Ouest ; 3,4 m. du Nord au Sud

Epaisseur des murs : environ 1,20 m.

Elévation extérieure : la hauteur n'a pu être valablement mesurée ; d'après une carte postale des années 1900, le sommet devait être crénelé (St-Venant parle d'un « *merlon de couronnement percé d'une archère* »).

Au niveau du 2° étage, l'angle extérieur S.O. est en pan coupé, comme le montre la photo. S'agit-il d'une tourelle de guet ? On ne voit rien de l'intérieur.

Ouvertures :

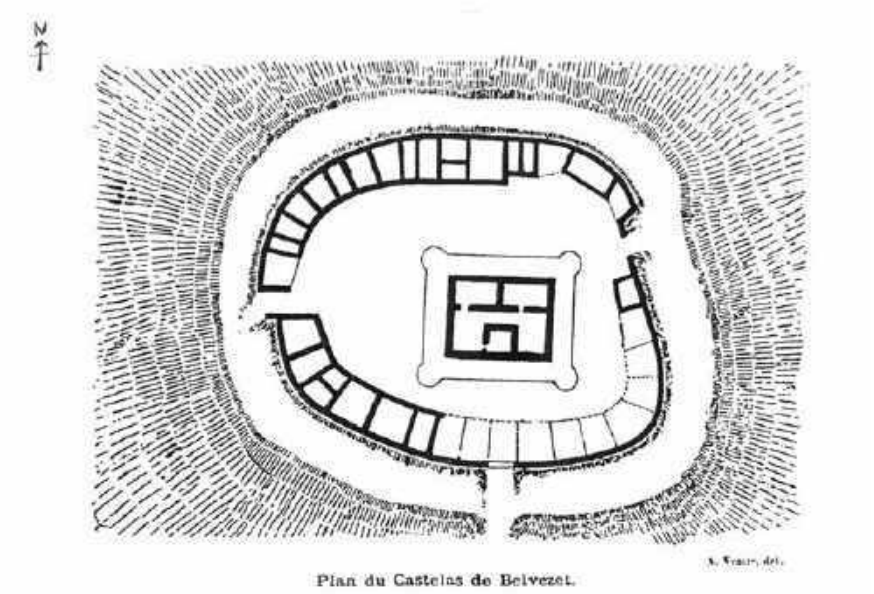
Façade sud : ouvertures de tir au rez-de-chaussée et au 1er étage (décrites par St-Venant comme des *« archères avec glacis d'embrasures disposés en escalier. Dimensions extérieures : 0,40 x 0,15 m. »* ;

Façade Est : ouverture de tir au rez-de chaussée ; porte avec arc en plein cintre au 2ème étage (*St-Venant donne comme dimensions approximatives : 2 x 0,80 m*.).

Façade Nord : fenêtre au 2ème étage.

Façade Ouest : porte d'entrée au rez-de-chaussée, dans l'angle S.O., largeur : 0,90 m., hauteur : 2,60 m., arc en plein cintre.

(A-t-elle été ouverte ultérieurement lors de la construction du mur d'enceinte tout contre laquelle elle se trouve ?)



Plan du Castelas de Belvezet.

Elévation intérieure : hauteur totale : 14,60 m. La tour est voûtée et percée dans l'angle S.O. d'une ouverture pour accéder au toit. Elle comprend trois niveaux : le rez-de-chaussée + 2 étages.

On voit les trous de boulin des solives supportant anciennement les planchers : deux rangées de 5 trous de 25 cm de côté équidistants, situées en vis-à-vis, respectivement à 4 et 8 m. de hauteur. Pas de corbeaux. Une autre série d'excavations apparaît à la naissance de la voûte, ce qui semblerait indiquer qu'il a existé à l'origine un simple plancher.

Le château

La tour bermonde a servi de point de départ à la construction d'un « château », constitué de la tour elle-même et d'un « logis », le tout entouré d'une muraille qui prend appui sur la tour. Celle-ci se trouve à peu près au centre de la façade Sud du « château ».

St-V. : « le château est posé sur un parallélépipède de maçonnerie de 28 m. sur 22 m. 4 angles arrondis en demi-cercles saillants de 5 m. de diamètre. 3 m. de hauteur… Le château mesure 20 m. sur 15 m. »

Il y avait donc une sorte de chemin de ronde « (*chemin des lices*) *bordé d'un parapet de pierre ou de bois formant une fausse braie ou défense basse. »*

La muraille est ruinée à l'angle Nord-Ouest et au Sud-Est . On ne peut déterminer par où se faisait l'entrée dans le « château ».

Toute la surface nord du « château » est occupé par le « logis » divisé en deux pièces non communicantes de 7,80 m. sur 4,60 m.

Le « logis » s'élève sur trois niveaux : rez-de-chaussée + 2 étages marqués par les trous de boulin des planchers.

La façade Nord est aveugle ; la façade Sud (qui regarde la tour) est percée de deux portes et d'ouvertures.

Un espace de 2,10 m. de large sépare le « logis » de la tour.

La citerne

Dans la « cour » Ouest (*pavée selon St-Venant*), on trouve une citerne enterrée, à 1 m. du mur de la tour. Elle est voûtée et revêtue d'argile fine. Elle mesure 3,30 m. d'Est en Ouest, et environ 4,10 m. du Nord au Sud. La profondeur est impossible à déterminer à cause des éboulements. Sa contenance est d'environ 30 m^3.

Le fort

Un mur d'enceinte entoure la colline en contrebas du « château ». Il est plutôt ovaliforme (80 m. pour le grand axe et 60 m. pour le petit). Il est partagé en deux arcs, à la séparation desquels ont été positionnées deux entrées, l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest. La surface enclose est de 35 ares.

Selon St-Venant, ce mur (aujourd'hui très ruiné et noyé dans la végétation) était de même appareillage et de même épaisseur que celui du « château ». Il conservait encore, en 1892, 4 à 5 m. de haut.

Ce mur est entièrement doublé de logettes de dimensions variables, certaines étant doubles. Elles ramenaient les dimensions intérieures des axes de l'enceinte à, respectivement, 60 m. et 40 m..

St-Venant signale un castrum de même type à Plech de Caumont dans l'Ariège (Bull. archéol. 1898, p. 268) ainsi que des forteresses gardoises complétées par des groupes de demeures carrées juxtaposées sur les pentes : Baron, Le Bois-de-Paris près de Sommières, le Puech de la Dame de Brueys près d'Aigaliers, Soucanton, au Sud-Ouest d'Alès.

Ndlr : l'exemple le plus significatif est celui du Castellas de Montpeyroux (Hérault).

LES GRANDES PAROISSES

Par Jean Castan

1ère partie : Les grandes paroisses anciennes.

La christianisation de l'Ager Nemausensis

En 313, l'empereur Constantin mit fin aux persécutions et accorda aux chrétiens le droit de pratiquer leur religion.

Les évêchés s'organisèrent à l'intérieur des circonscriptions civiles, les « Civitas », et furent à l'origine de vastes paroisses[1].

Créé en 393, l'évêché de Nîmes correspondait à l'Ager Nemausensis, le pays des Volques Arécomiques, et comprenait le Gard et une partie de l'Hérault. « En 419, on en détacha le diocèse d'Uzès, lequel dut céder une partie de son territoire pour former le diocèse d'Arisitum, au VIème siècle, lequel fut réuni à l'évêché de Nîmes vers 798 ». Le siège de Nîmes fut lui aussi amputé d'une partie de son territoire lors de la création des évêchés de Maguelonne et de Lodève[2]

Arisitum.

Grégoire de Tours (538-594) est, à l'origine, le seul auteur qui ait évoqué Arisitum.

Il a écrit succintement que :
- « Mondéric, passé dans le royaume de Sigebert 1er », (571-575), ce qui pose question, « fut institué évêque d'Arisitensem » ;
- « L'évêché comprenait quinze paroisses environ »,
- « Dalmas, évêque de Rodez, les a revendiquées ».[3]

On reproche à Grégoire de Tours « une chronologie totalement défectueuse »[4] et des divergences ont été évoquées dans mon article « Arisitum », LCC n°149.

Tout en regrettant que l'évêque de Tours n'ait pas précisé où se trouvait le siège de l'évêché, ainsi que les noms des paroisses l'ayant constitué, on peut déduire de cette citation que le nombre de « quinze paroisses environ » est particulièrement significatif.

Et ce sont bien les paroisses du VIème siècle qu'il convient d'évoquer.

Les Paroisses du VIème siècle.

Chacune d'entre elles couvrait généralement un grand espace, sans rapport avec la surface moyenne qui sera celle des 379 paroisses des diocèses d'Alais, Nîmes et Uzès (en 1694), ou des 353 communes du Gard (recensement de 1999).

La paroisse primitive, « naturellement vaste », avait un territoire généralement compact, « bien dessiné » avec des limites naturelles, « cours d'eau, chemin »[4], particulièrement en Cévennes, où elles suivaient des lignes de crêtes, l'aïgovers. Autrement dit, elles présentaient un territoire et des limites homogènes.

On peut voir ainsi l'image des paroisses évoquées par Grégoire de Tours. Leurs dimensions obligeaient les fidèles à faire de longs déplacements vers l'église paroissiale, à l'occasion des sacrements.

Les Paroisses se multiplient.

Dans le chapitre 2 qu'il consacre à « la paroisse carolingienne, VIIIème et IXème siècles », Michel Aubrun montre qu'alors « les campagnes se couvrirent des milliers d'églises rurales que comptera par la suite l'espace français ».

Demandées par les habitants qui voulaient des lieux de culte proches de leurs domiciles, elles furent en bonne partie l'œuvre de laïcs (seigneurs, riches propriétaires, etc.), intéressés souvent par leurs revenus.

Ils devinrent ainsi les « Patrons » de ces édifices cultuels transmissibles par héritage, ce qui créa une situation anormale que l'Eglise parvint à éradiquer au début du deuxième millénaire (XII-XIIIème siècles) grâce à ce qu'on appelle la « réforme grégorienne ».

C'est alors que de nombreux édifices religieux avec leur patrimoine foncier furent donnés aux évêchés et surtout aux abbayes. Ainsi Saint-Pierre du Vigan, Saint-Martin d'Alzon et Sainte-Marie de Saumane, églises aux vocables très anciens, ont été attribués à Saint-Victor de Marseille.

Consacrées par l'évêque, les églises nouvelles des VIIIème et IXème siècles avaient alors été en mesure de donner naissance à des communautés dont les territoires furent généralement prélevés sur ceux des grandes paroisses anciennes.

Evoquant les « paroisses fondées entre 950 et 1100 environ », Michel Aubrun parle de superficies « petites, voire minuscules avec des limites artificielles… découpées comme à l'emporte-pièce dans le tissu paroissial préexistant ».[5]

Curieusement, les preuves écrites abondamment énumérées dans les ouvrages locaux les plus consultés – dictionnaires de Germer-Durand[2] et de l'Abbé Goiffon[5] - sont très généralement datées des débuts du deuxième millénaire, exception faite des abbayes, des églises urbaines et d'autre, rurales, disparues.

Un suivi intéressant.

L'histoire du pays gardois est quelquefois illustrée d'images discutées. « Les invasions sarrasines dépeuplèrent tellement les paroisses du diocèse d'Arisitum (Arisitensis), qu'il n'eut plus assez d'importance pour former un évêché et Charlemagne l'incorpora en 788 au diocèse de Nîmes ».[5]

Les historiens d'aujourd'hui ont une vision différente de cette période et des interventions de Charles Martel.

En partant de la création de l'évêché d'Arisitensis, il est possible d'approcher un suivi chronologique intéressant pour sa durée et sa rareté, en passant par l'une de ses composantes essentielles : le pagus Arisitensis, devenu la Vicaria Arisitensis qui s'est perpétué dans la baronnie et Terre d'Hierle, laquelle, quoique diminuée sur la fin, a existé jusqu'à la Révolution française.

Il peut être schématisé comme suit :
- VI^{ème} siècle (533 ?), création de l'évêché d'Arisitensis.
- VIII^{ème} siècle (798 ?), suppression de l'évêché et rattachement au diocèse de Nîmes.
- 875, mention de la vicaria Arisitensis dans le cartulaire de N.D. de Nîmes, puis dans ceux de Gellone en 877 et de Conques en 976.
- Puis baronnie et Terre d'Hierle sont régulièrement mentionnées sous l'Ancien Régime (voir Arisitum, L.C.C. N° 149).

2ème partie : Les grandes paroisses survivantes.

Une carte parlante.

En préparant un article sur les oliviers d'Aulas (L.C.C. N° 146), les archives de la Grande Recherche des années 1550 m'ont fait découvrir qu'Aulas et son territoire demeuraient encore une grande paroisse ancienne, constat que n'avaient pas fait les auteurs d'hypothèses sur l'évêché d'Arisitensis.

A défaut d'autres informations précises, j'ai examiné la dimension du diocèse évoquée par Grégoire de Tours, « une quinzaine de paroisses environ ».

Ainsi, j'ai exploité un document qui est à la portée de tout un chacun : la Carte administrative – 30 – Gard, à l'échelle d'un cm = 5 km, éditée par l'I.N.S.E.E. et l'I.G.N. en 1999.

Les limites des communes, même très schématisées, sont très évocatrices et elles permettent de distinguer quatre modules de territoires communaux : grands, moyens, petits, et minuscules.

Au premier coup d'œil, la carte apporte des renseignements significatifs.

Afin de l'adapter à mon analyse, j'ai redessiné la grande paroisse d'Aulas dans son tracé initial avec les hameaux d'Arphy, Bréau, Mars et Salagosse qui lui appartenaient à l'origine. J'ai ajouté Meyrueis, qui a fait partie du diocèse de Nîmes jusqu'à la Révolution et j'ai reconstitué le territoire de Saint-Marcel de Fontfouillouse (Les Plantiers) dont le quartier de Tourgueille a été transféré récemment à Saint-André de Valborgne, ainsi que celui de Trêves qui fut amputé tardivement de Causse-Bégon et de Revens.



Aulas - Vue générale (au premier plan, les moulins)
Photo Alain Combes

Sur la carte, consultable aux AD du Gard, on peut voir trois particularités importantes :
- les dimensions très contrastées du territoire de Nîmes avec ceux des trois chefs lieux d'arrondissement créés en 1792 (Alès, Uzès, Le Vigan)
- les dimensions importantes des territoires de Beaucaire, Saint-Gilles et de quelques communes littorales,
- les grandes paroisses existant encore dans les Cévennes de l'ancienne viguerie du Vigan.

A remarquer, la rareté de grandes communes, à l'exception de Barjac et Lussan, dans l'ancien diocèse d'Uzès.

Territoires communaux de la Préfecture et des Sous-préfectures, y compris Uzès.

Nîmes est une très grande commune, héritage de son prestigieux passé de cité romaine, ayant bénéficié au cours de sa longue histoire d'acquisitions multiples.

Le schéma ci-dessous (croquis 1) illustre cette importance par rapport aux localités, sièges de sous-préfectures, de superficies communales moyennes.

Insérée entre de nombreuses communes limitrophes, Alès ne semble pas être le reliquat d'une grande paroisse démembrée. Malgré les avis contraires émis par les auteurs locaux, son existence est très ancienne.

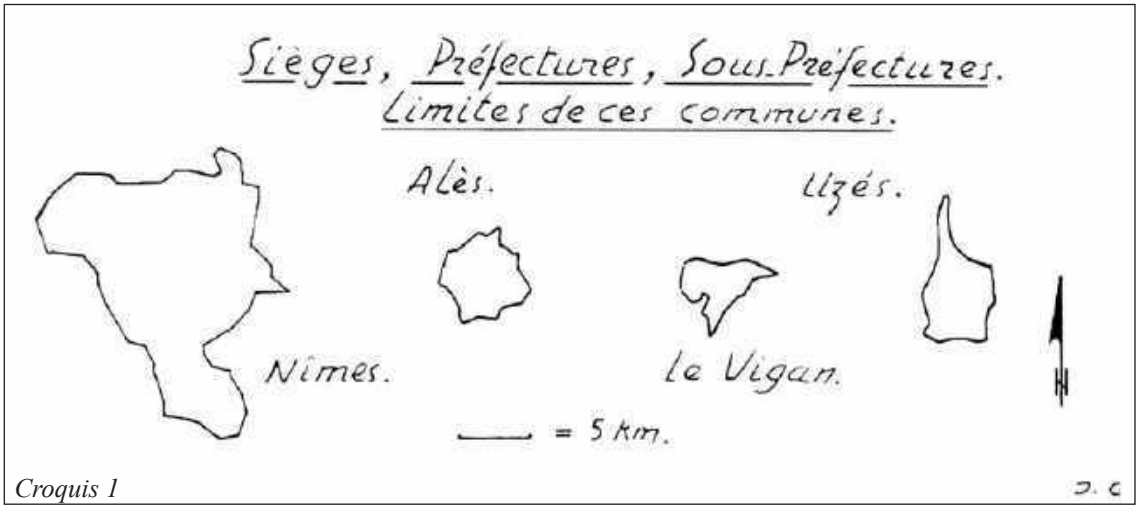
Uzès, qui fut siège d'évêché jusqu'à la Révolution, présente une configuration territoriale identique. Elle a une riche histoire. Comme pour Alès, sa surface présente une image relativement homogène et, tout comme Alès, elle a dû être une paroisse ancienne, modeste, exceptions confirmant une règle concevable mais encore insuffisamment attestée.

Le Vigan aurait une origine lointaine[2], au demeurant peu connue, mais la représentation de son territoire et le tracé de ses limites sont nettement hétérogènes. L'importance du Vigan au cours du deuxième millénaire a été impulsée par sa désignation comme chef-lieu de la viguerie du Vigan-Meyrueis, puis comme sous-préfecture.

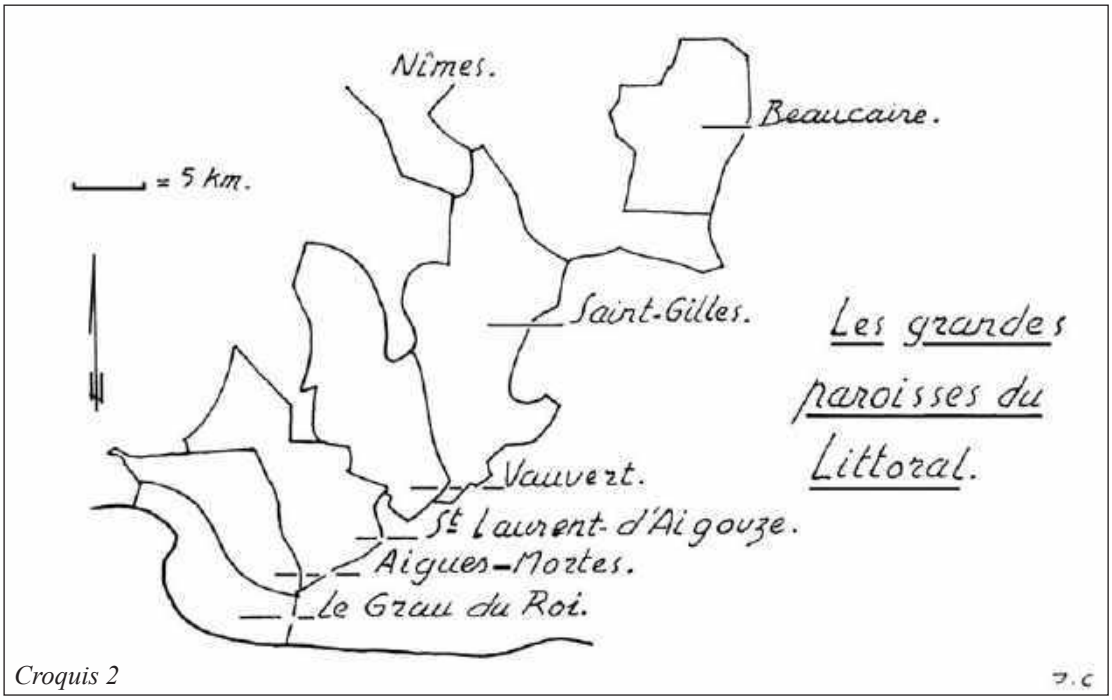
Les grandes paroisses du littoral.

Ce sont même de très grandes paroisses, touchant plus ou moins la Petite Camargue et la Camargue.

- Beaucaire, « Ugernum », point de passage du Rhône, port, château et la célèbre Foire. La ville fut le siège de la Sénéchaussée de Beaucaire-Nîmes lors de sa création.
- Saint-Gilles, voisine du port phocéen d'Herakleïa (Espeyran).
- Vauvert, « Posquières » et la Costière que nos aïeux nommaient « le Grès », fréquenté par les hommes du néolithique.
- Saint-Laurent d'Aigouze, proche de l'abbaye de Psalmodi.
- Aigues-Mortes, célèbre par ses remparts, dont la construction fut ordonnée par Saint-Louis qui voulait



Croquis 1



Croquis 2

un port de départ pour les croisades, qui soit relié à la mer par le Grau d'Aigues-Mortes, lequel devint le Grau du Roi qui bénéficie d'une bonne partie du territoire d'Aigues-Mortes.

Les grandes paroisses du nord-ouest cévenol.

A l'exception de Meyrueis, elles n'atteignent pas aux dimensions des grandes paroisses du littoral et semblent correspondre à une partie de la quinzaine de paroisses dont a parlé Grégoire de Tours.

Le schéma ci-dessous en distingue huit, dont quatre reconstituées dans leurs limites anciennes.

En partant d'Aulas, au nord, se trouvait le grand territoire de Meyrueis qui bien que faisant partie du diocèse de Nîmes hommageait aux comtes d'Armagnac, par l'intermédiaire du comte de Rodez.

Les paroisses encadrant Aulas, à l'ouest, au nord et à l'est, y compris Saint-Marcel de Fontfouillouse, ont relevé de la justice de Meyrueis jusqu'en 1790.

A l'ouest, on trouve Lanuéjols, dont le nom est typiquement gaulois et Saint-Sauveur de Pourcils, dont la dédicace atteste l'ancienneté de son église.
Suit Trêves , cher à Adrienne Durand-Tullou.

Puis Notre-Dame de Dourbies qui présente une superficie et des limites homogènes comme les communautés suivantes.

Vers l'est, Aulas voisine avec Valleraugue, grande paroisse intacte dont le territoire comprend le bassin supérieur de l'Hérault et celui du Clarou.

Enfin, vient Saint-Marcel de Fontfouillouse (Les Plantiers), qui s'étale sur dix km d'ouest en est. Etant donné le terrain accidenté, l'automobiliste doit en couvrir 15 pour aller de Bourgnole au col du Pas.

Conclusion.

Il y a dans cette étude une approche mesurée de ce que pouvaient être les grandes paroisses du VI[ème] siècle. Nous venons d'en distinguer huit dans ce que l'on pense avoir été le diocèse d'Arisitensis. D'autres encore, dont certaines auraient été situées sur le Causse Noir, sont à rechercher autour d'Alzon, Blandas, Roquedur, Sumène, mais comment ?

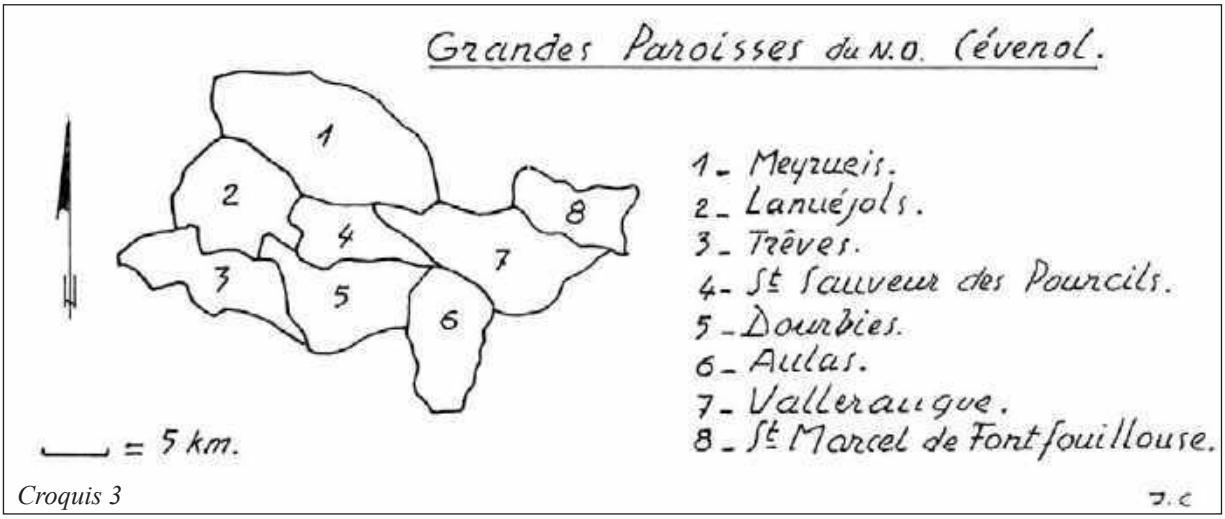
Une page vient d'être lue rapidement, aussitôt refermée.

Le XXI[ème] siècle n'est plus ouvert à de nouvelles paroisses, mais bien à des communautés de territoires dont les composantes conserveront leur appellation de « villages », qui ne le seront plus.

Ndlr : les croquis sont de Jean Castan, qui a pu exploiter la Carte administrative du Gard, avec l'aimable autorisation de L'INSEE Languedoc Roussillon et de l'IGN Languedoc-Roussillon, Autorisation n° 32.7021.

Notes

1 Michel Aubrun. La Paroisse en France des origines au XV° siècle. Picard, 1986.
2 Germer-Durand. Dictionnaire Topographique du Gard. Paris, 1968.
3 Grégoire de Tours. Les Belles Lettres, 1999.
4 Stéphane Lebecq. Les origines franques – V°-IX° siècle. Le Seuil, 1990.
5 Abbé Goiffon. Dictionnaire T.S.H. du diocèse de Nîmes. Nîmes, 1881.



Croquis 3

QUESTION SUR UNE LIMITE

Par Jean Castan

Depuis longtemps, je m'interroge au sujet du tracé anormal des limites communales entre Le Pompidou, Bassurels et Saint-André de Valborgne.

Mes études récentes sur les grandes paroisses des hauts-cantons de l'ouest cévenol au VI^{ème} siècle montrent que leurs surfaces (un ou deux bassins versant contigus) et leurs limites (généralement matérialisées par des lignes de crêtes ou des lignes de pente), constituent des ensembles homogènes.

Si l'on observe la Vallée Borgne, on constate que, du tunnel du Calvadès à Pont-Marès, les territoires communaux sont encadrés, grosso-modo, par la Corniche (route des Gabales) au nord-est, par la Draille d'Aire de Côte au sud-ouest.

L'Estréchure (ex St-Martin de Corconnac) et Saumane étaient deux paroisses tellement enchevêtrées qu'elles justifiaient le qualificatif de « paroisses siamoises », sans qu'il soit possible de dater son ancienneté. Cette situation aberrante a été constatée par les « Arpentements » des années 1550 (L.C.C. n°136). La Révolution a normalisé la situation, séparant les deux territoires par une limite matérialisée par le ruisseau de Monésilles (rive gauche du Gardon) et le Rieu-Obscur (rive droite). Peut-être ces deux paroisses n'en faisaient-elles qu'une au VI^{ème} siècle.

Précisons que Tourgueille et le bassin versant de son ruisseau, qui étaient des Plantiers (ex St-Marcel de Fontfouillouse), ont été récemment rattachés à St-André de Valborgne.

Tout cela s'inscrit bien dans un ensemble homogène sauf pour St-André de Valborgne, dont le territoire au nord-ouest, comme le montre le schéma ci-dessous,

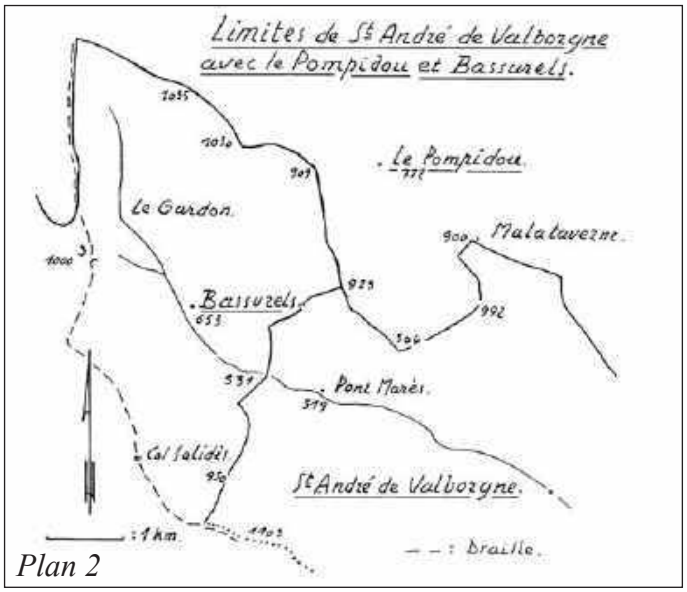


est borné, de Malataverne (sur la Corniche) à la Draille d'Aire de Côte, par un surprenant tracé, présentant l'aspect de coupures taillées dans le vif.

Séparant St-André de Valborgne des communes du Pompidou et de Bassurels, cette limite, de Maltaverne (900 m), monte (vers le sud), jusqu'à 992 m, puis descend à 500 m, pour remonter à 923 m (vers le nord), pour dévaler vers le Gardon, qu'elle franchit à 531 m. Elle remonte ensuite (vers le sud) jusqu'à la draille d'Aire de Côte qu'elle atteint vers 1100 m.

Le schéma ci-dessous souligne l'hétérogénéïté de cette frontière inter-communale.

Figure aussi le tracé de la Draille d'Aire de Côte, qui est à peu près la ligne de partage des eaux, entre le versant atlantique et le versant méditerranéen.



Plan 2

Cette disposition ouvre un espace au Pompidou, au sud, dans la Vallée Borgne jusqu'à la Vernède.

Il en va autrement pour Bassurels. Son territoire communal est à cheval, sur la Draille d'Aire de Côte, au Marquairès. A l'ouest, sur le versant atlantique, il est constitué par le bassin versant du Tarnon qui coule vers le Tarn. A l'est, Bassurels, versant méditerranéen, est le bassin supérieur du Gardon dit de Saint-Jean. Entre la Bastide au nord, et le château de l'Hon, au sud, se trouve la quasi-totalité de sa population.

On ne peut pas considérer que ce territoire communal est homogène. Par contre, ses limites le sont, d'une manière générale, mais le tracé de Malataverne à la Draille d'Aire de Côte ne permet pas de confirmer une homogénéité.

Il est possible que cette situation soit ancienne et même très ancienne. Peut-être la paroisse de St-André (ou sous un autre toponyme) du VI^{ème} siècle englobait le cours supérieur du Gardon ?

Peut-être aussi un spécialiste de « Feuda Gabalorum », un connaisseur du « Paréage entre le Roi de France et l'Evêque de Mende » ou un chercheur explorant les archives de Lozère apportera des éléments d'information.

C'est ce que je souhaite.

DAVID DEVÈZE (3) Inventaire après décès

par Gérard Caillat

David Devèze, notre meunier de Rousses, est décédé le 8 septembre 1791. Malgré ses mauvaises affaires, il laissait à sa veuve et à ses enfants quelques biens. Il est nécessaire d'en faire l'inventaire. Certaines formalités s'imposent.

La pose des scellés

Un des frères du défunt a fait avertir Duclaux, le juge de paix de Meyrueis. André Papel, son premier assesseur, note ce 9 septembre 1791 : « Il nous a été envoyé une lettre du village de Rousses en date de ce jourd'huy adressée audit sieur juge de paix par le nommé Devèze et de lui signée, qui nous dénonce le décès de David Devèze munier dudit Rousses, et nous requiert de nous transporter dans la maison du défunt pour y procéder à l'apposition du scellé sur les meubles et effets délaissés par ce dernier […] Attendu l'heure tarde, ledit lieu de Rousses se trouvant éloigné d'environ trois lieues de cette ville, nous avons arrêté que nous nous transporterons demain dix du courant de grand matin audit lieu de Rousses et dans la maison du défunt, à l'effet de procéder à l'apposition du scellé des meubles et effets dudit David Deveze et plus avant s'il y a lieu »[1]

Partant donc de bon matin avec le greffier du juge de paix, Papel franchit le lendemain les 12 km qui séparent Meyrueis du moulin, soit par Jontanels et Cabrillac, soit par le col de Perjuret, pour arriver « à l'heure de dix du matin dans la maison de fu [sic] David Deveze dudit Rousses ».

Il enregistre d'abord la déclaration de la veuve, Magdelaine Penarié. « Son mari serait décédé le huit du présent mois laissant en bas âge trois enfants de leur mariage appellés Jean Pierre , Victoire et Marie […] La succession dudit Devèze se trouve chargée de dettes […] Pour la conservation de ladite succession et des meubles et effets qui en forment une partie, elle requiert qu'il nous plaise procéder à l'apposition des scellés sur lesdits meubles et effets du défunt qui se trouvent en évidence. Et n'a scu signé de ce requise ».

Le premier assesseur fait apposer les scellés « sur les meubles et effets de la succession du défunt pour la conservation des droits des pupilles et créanciers aux endroits fermés à clef à nous indiqués appartenir à la succession du défunt ».

Commence alors l'inspection de la propriété « en présence de Jean Antoine et Jean Devèze , Jean Aurès du lieu de Rousses, les deux premiers frères du défunt, et ledit Aurès son germain au second degré, de Jean Antoine Aurès des Ablatats autre germain du défunt, François André Penarié habitant du village de Temelac[2] frère de ladite veuve et François Soulages dudit Temelac beau frère de la veuve ». Toute la famille est mobilisée.

La demeure

« Premièrement, nous avons apposé le cachet du juge de paix dudit canton de Meyrueis sur cire rouge avec un écriteau en papier coté *ne varietur*, daté de ce jourd'huy et de nous signé, à un cabinet bois de noyer à deux battants, fermé à clef, dans la première chambre à côté de la cuisine n° 1. Plus nous avons apposé un autre scellé conforme au précédent, à la porte qui communique de la seconde chambre à côté de ladite cuisine au grenier pardessus ladite seconde chambre, dans lequel grenier ont été transportés la plus grande partie des meubles et effets de la succession n° 2. Et enfin nous avons apposé un troisième scellé comme le premier sur un autre cabinet bois de châtaignier à deux battants fermé à clé dans ladite seconde chambre où sont les papiers et autres effets du défunt n° 3 ».

Les scellés préserveront le contenu des deux meubles et du grenier qui couvre tout le rez-de-chaussée, jusqu'à leur inventaire détaillé par le notaire. La visite peut commencer.

« Après laquelle apposition de nos dits scellés, ladite veuve Devèze nous a encore requis de procéder à la description des meubles en évidence qui sont dans la maison ». La demeure comprend trois « chambres », c'est-à-dire trois pièces.

« Dans la chambre servant de cuisine, y avons trouvé les articles suivants, consistant en :

- un *chauderon* cuivre pesant 8 livres un quart, avec son *ance* [anse] en fer ;
- une marmite cuivre avec sa couverte de même pesant avec son *ance* fer 5 livres 5 onces ;
- un autre *chauderon* cuivre du poids de 13 livres avec son *ance* fer ;
- un pot métal pesant avec son *ance* fer 11 livres 12 onces ;
- six *culieres letons* [cuillères laiton] pesant ensemble 4 livres ;
- un chandelier avec sa lampe *leton* du poids de 3 livres ;
- une petite romaine fesant 18 livres du grand poids ;
- un seau en cuivre avec sa *bacine* pesant ensemble avec leur *ance* et *queu* en fer 7 livres 2 onces ;
- deux lampes à queue en fer ;

• une marmite cuivre pesant avec sa couverture et *ance* en fer 6 livres 12 onces ;
• une petite *poile* à frire ;
• une petite crémalière ;
• une petite pelle à feu ;
• une couverture de marmite en fer blanc de peu de valeur ».

Manifestement, Papel s'éloigne de la cheminée, non sans avoir pris soin de peser le métal, ce qui nous rappelle sa rareté, pour pouvoir estimer les instruments de cuisine et d'éclairage. Il trouve encore :

• « deux bêches fer du poids de 9 livres », trop précieuses pour être laissées à l'extérieur ou dans les granges ;
• « une *ressoire* », on dirait un dressoir ou un buffet, « bois de hêtre et partie châtaignier, avec deux battants au bas, trois étages [étagères] en haut où il y a six plats et trente assiettes de terre et douze culières d'étain en mauvais état ;
• deux armoires à deux battants l'un neuf avec sa clef et ferrure et l'autre à demy usé avec sa ferrure et sans clef ni serrure ;
• huit chaises et un fauteuil bois de hêtre garnis en paille ».

Encore de la vaisselle de table, mais point de fourchettes ni de verres. Quant à la petite vaisselle de bois, elle n'avait pas une valeur suffisante pour être inscrite dans l'inventaire. Nous sommes dans la principale pièce à vivre, encore meublée de :

• « deux lits l'un en quenouille[3] et l'autre sur des bancs avec leurs paillasses et vieilles couvertes de laine, deux *linsuls* à chacun et deux rideaux l'un de *coutonne* à flames et l'autre autre deux rideaux de cadis, le tout plus qu'a demy usé ;
• deux mauvais coffres sans ferrures ;
• une meth[4] à pétrir et deux mortiers bois à piler le sel » : avant l'agrandissement de la maison au XVIIIe siècle, un four à pain était inclus dans le foyer de la cheminée.

C'est la seule pièce chauffée. Les chaises et la vaisselle plus que suffisantes nous rappellent que le moulin faisait aussi auberge : les lits, isolés par des rideaux, accueillaient plus vraisemblablement les voyageurs que la famille Devèze, d'où le nombre de lits avec leurs « couvertes » (couvertures) et leurs « linsuls » (linceuls, draps de lits). Le moulin était placé sur le chemin de Cabrillac à Barre.

Les clients devaient être reçus dans la deuxième pièce : Papel et son adjoint trouvent « dans la première chambre à coté de ladite cuisine :

• deux tables bois de hêtre façonnées à demy neuves avec deux tiroirs à la grande et un à la petite ;
• un vieux cabinet à 2 battants avec sa serure et clef ;
• un bois de lit avec ses quenouilles et deux rideaux *coutonat* jaune sur le devant et une couverte de laine à demy uzée ;
• un étoc fer en mauvais état, que les Devèze ont pris soin de retirer de l'araire
• « un autre petit cabinet à deux battants avec sa serure et clef. »

La troisième pièce « à coté de la ci-devant », réservée à la famille, est à la fois chambre et atelier :
• une paillasse de toille posée sur deux bancs ;
• une table bois de noyer entièrement uzée ;
• un cabinet bois de noyer à deux battants avec sa ferrure, serure et clef, que ladite veuve a dit lui avoir été donnée par le testament du défunt ;
• deux fers à repasser et une paire de peignes pour le chanvre. »

Avec la proximité de la rivière, le meunier pouvait cultiver du chanvre en complément de la laine. L'abondance du mobilier montre que l'habitation n'était pas destinée à la seule demeure du couple Devèze et de leurs trois enfants.

Le moulin et ses dépendances

L'assesseur du juge de paix passe ensuite en revue les cabaux du domaine.

« De ladite chambre troisième, nous nous sommes rendus dans l'écurie scituée au-devant de ladite maison, garnie en une crèche d'un seul côté, où est une chaîne fer pour attacher un bœuf ». Il trouve :

• une paire de bœufs âgés d'environ deux ans, de valeur d'environ 120 livres ;
• une vache de sept à huit ans de valeur d'environ 48 livres ;
• vingt brebis, vassieux ou vassives[5] de valeur de 60 livres par rapport à leur peu de valeur. Du nombre desquelles brebis, il y en a deux appartenant à Marie Devèze sœur du défunt ;
• quatre chèvres dont deux de la portée de cette année et un cochon de la valeur de 30 livres. »

C'est un cheptel plus qu'honorable, avec une paire de bœufs que le meunier pouvait louer pour le labour.

Enfin, nous arrivons au moulin.

« De ladite écurie, nous sommes descendus au moulin à moudre bled composé de deux bladiers, dont l'un hors d'état de moudre y manquant deux mules [meules] et un rouet, et l'autre aussi en mauvais état par rapport aux mauvaises mules et entourage qui le composent, et une meule neuve à placer à l'un desdits moulins ; un foulon en bon état et une mule à gruau ; le surplus comme rouet et roulleau en mauvais état. »

Le meunier disposait également de deux granges à foin, l'une au-dessus de l'écurie « remplie de foin

et de paille de la récolte dernière, et ensuite dans une autre grange dépendante de ladite succession au terroir du Bac, où est enfermé le foin du pred appellé aussi du Bac. Lesdites granges sans fermature en serrure et clefs. Et dans la pièce de terre appelée Combauvert, nous y avons trouvé un gerbier bled seigle composé de 260 gerbes ». Le seigle attendait peut-être la visite du décimateur, qui en prélevait sa part, avant d'être rentré.

En bas de son rapport, Papel se ravise. Il a oublié. « Et enfin nous avons compté dans la cuisine douze poules et un coq ».

Les enfants

Maintenant, il a tous les « scellés, meubles, cabaux, foins, pailles, gerbiers et moulins, trouvé dans ladite maison, granges, bergerie, moulin et pièce de terre » qu'il laisse « à la garde de ladite Madelaine Pénarié veuve du défunt, laquelle s'en est volontairement chargée, et promis représenter le tout lorsqu'elle en sera requise, comme dépositaire des biens de justice, principalement nos dits scellés, seins [sains] et entiers. »

La séance reprend « une heure après midy ».

Magdelaine Penarié « dit que, par le dernier testament de David Devèze son mari, il nomma pour tuteur et administrateur de la personne et biens de ses enfants, Jean Antoine et Jean Devèze ses frères et François Soulage son beau frère du lieu de Temelac. Mais ledit Soulage ne se trouvant pas à portée de faire la régie de la tutelle conjointement avec lesdits Devèze frères et d'ailleurs se trouvant chargé d'une famille du nombre de cinq enfants, et une charge de maire de la municipalité de Molezon qui l'exemptent de la tutelle, elle requiert qu'il nous plaise pour éviter des frais audit Soulage le décharger de la tutelle solidaire et y substituer a la place dudit Soulage François André Pénarié son frère et n'a scu signer de ce requise.

Ont aussi comparu ledit Jean Antoine et Jean Devèze frères et François Antoine Penarié, qui ayant pris connaissance du dire de ladite Penarié leur sœur et belle-sœur *consantent* que ledit Soulage par les raisons ci dessus alléguées soit déchargé de la tutelle solidaire avec eux qui leur avait été commise par ledit David Devèze leur frère et beau-frère et ils se chargent de la régie et administration des enfants pupilles et biens dudit fu David Devèze. En conséquence de quoy, ils ont fait serment sur le Saint *Evengille* d'administrer lesdits biens et personnes des mineurs, leurs neveux et nièces, comme s'ils leur appartenaient en propre et ont signé Penarié, Devèze Devèze signés »[6].

Toute la famille étant d'accord, l'assesseur du juge de paix n'a aucune raison de refuser la formation de ce conseil de tutelle.

« Et plus avant n'ayant été par nous procédé, nous avons autorisé en tant que de besoin la *nommination* desdits Devèze frères et Penarié à la charge de tuteurs et administrateurs des personnes et biens des pupilles dudit feu David Devèze ».

Duclaux, le juge de paix, vient en personne le lundi 19 septembre, accompagné de son greffier, pour lever les scellés en présence des tuteurs et de maître Bousquet, notaire de Saint-André-de-Valborgne, chargé de terminer l'inventaire par celui des « effets » contenu dans les meubles[7], comprenant notamment les titres de propriété, les créances et les nombreuses reconnaissances de dettes.

Tout est en ordre pour conduire le moulin jusqu'à la majorité des enfants. Dans la conjoncture indécise de 1791, les créanciers avaient sans doute intérêt à attendre pour avoir une chance de se faire rembourser les dettes laissées par David Devèze.

Notes

1 Papiers Meynadier, 56, Inventaire après décès (9/09/1791).
2 Les Ablatats, hameau de Rousses ; Témelac, près de Molezon.
3 Lit en quenouille ou à colonnes : lit à baldaquin avec ciel non fixé au mur.
4 Meth : maie ou pétrin domestique dans laquelle on prépare et conserve la pâte à pain.
5 Vassives : brebis gestantes.
6 Le meunier était donc catholique dans cette paroisse réputée protestante.
7 Inventaire qui n'a pas été transmis.

Abonné moi même au L.C.C., j'offre à Mme/Mlle/M. …….
Adresse……
……
un abonnement 2008 à tarif spécial au Lien des Chercheurs Cévenols : 20 €
(Tarif réservé aux nouveaux abonnés) et je joins mon chèque à l'ordre de LCC-Font-Vive.
(à recopier)

UN ÉMIGRÉ CÉVENOL EN 1703

Henri PAGÈS

Une arrestation manquée

Voici, d'après Henri Bosc, le récit d'un événement surprenant, survenu au début d'août 1703, sur l'actuelle Corniche des Cévennes[1] :

Le 1er août [1703], le maréchal de camp Julien, pour procéder à l'arrestation du sieur de Soubreton, qui avait été décrété de prise de corps par l'intendant, fit partir de St Jean du Gard une centaine de soldats du régiment de Tarnault, y compris des grenadiers, commandé par le capitaine Pomponne, « brave homme et bon officier ». Ce capitaine reçut ordre d'arriver avant le jour autour du château de Soubreton qui se trouvait à quatre lieues de Saint-Jean, près du Pompidou. Théophile de Sérière, sieur de Soubreton, qu'Antoine Court appelle le sieur de la Roquette..., était devenu suspect aux autorités de la province qui l'accusaient d'aider les Camisards, sans en avoir cependant les preuves certaines[2]. Dès la condamnation du baron de Salgas, il avait été décidé qu'on l'arrêterait chez lui à l'improviste.

Le capitaine Pomponne était à trois bons quarts de lieue de son point de départ, « à mi-coste de la montagne de St Pierre », lorsque trois grenadiers de son avant-garde rencontrèrent une troupe de deux cents miquelets commandés par le sieur de Palmerolles. Ces miquelets escortaient la dame de Soustelle[3], jeune personne de 21 ou 22 ans. Originaire d'Alès, fille du baron d'Alès-Montalet, et petite-fille du marquis de la Fare, elle se rattachait, par son mariage, à une branche de l'ancienne famille protestante des Cambis-Alès. Cette jeune femme, revenant des eaux de Bagnols, n'avait pas voulu coucher au Pompidou, pour profiter de la fraîcheur de la nuit. Il faisait sombre, l'aurore ne s'était pas encore levée. Les trois grenadiers de Pomponne crièrent « Qui vive ? ». Les miquelets[4], qui connaissaient mal la langue française, ne comprirent pas, et répondirent par « Vive qui pourra ! ». Les grenadiers, en entendant leur accent particulier, le confondirent avec le parler cévenol des Camisards. Ils crurent qu'ils avaient les rebelles en face d'eux ; sans hésiter, ils tirèrent.

A ces coups de feu dans l'obscurité, d'autres répondirent, et, de part et d'autre, la fusillade s'intensifia. Les miquelets placés sur les hauteurs ... furent repoussés par les grenadiers qui se trouvaient à cent pas d'eux. Heureusement, on reconnut la voix d'un aide-major du régiment de Hainaut, qui revenait de Bagnols et accompagnait la dame ; peut-être aussi le vit-on à la lueur des coups de feu, car, tout à coup, la fusillade cessa... La méprise avait été totale, et l'attaque très vive. Aux premières lueurs du jour, on compta avec stupeur les blessés et les morts ; trois grenadiers gisaient sans vie, cinq ou six autres étaient touchés au visage, dont trois mortellement. Le capitaine Pomponne avait été touché légèrement à l'épaule, et son cheval avait reçu cinq coups de fusil. Quatre miquelets avaient été tués, et plusieurs autres blessés. Le valet de la jeune dame, qui avait reçu un coup de feu et un coup de baïonnette, devait mourir peu après. On trouva parmi les morts un paysan fait prisonnier, que les miquelets conduisaient à Julien.

La dame de Soustelle, durant cette action, toujours à cheval, et sans vouloir se retirer du lieu du combat, « marqua la fermeté d'un Alexandre », reprocha leur recul aux miquelets, et leur rendit leur courage. Elle avait reçu cinq coups de fusil sur ses habits, et eut une tabatière brisée dans sa poche. Poursuivant son voyage avec son escorte, « elle arriva », rapporte Julien, « sur les dix heures du soir[5], avec autant de sang-froid que si elle venait du bal ».

Le soir du 2 août, Julien, qui regrettait de n'avoir pas été informé de la venue de cette escorte, envoya un nouveau détachement, commandé par le sieur de la Motte, pour arrêter Soubreton, qui, déjà, avait pris la fuite...

Qui était le sieur de Soubreton ?

Il s'agit de Théophile de Sérière, sieur de Soubreton et de la Roquette. Un registre de redevances, en 1666, le cite comme « *fils et héritier de son père notaire* ». Il est l'un des enfants de Gabriel Sérière, notaire du Masaoût, qui est cité comme tel dès 1628, et qui le sera encore en 1662[6].

Dans le *Sommaire des Titres du Masaribal*, figure un autre Gabriel Sérière, qui avait acquis, le 25 février 1598, la métairie noble de la Sagne du Masaribal[7]. Les liens de parenté entre les deux Gabriel sont certains, mais quels sont-ils ? Précisons que toute l'*oustau* Sérière appartient à la religion réformée.

D'après des recherches généalogiques de P. H. Chaix, le Gabriel Sérière acquéreur de la métairie noble de la Sagne se serait marié le 15 août 1587 avec Antoinette d'Alègre, d'où un fils Jean, lui-même marié en 1622 avec Esther Morin (ou Maurin, de Molezon). De ce dernier couple, serait issu Jean Sérière

de la Sagne, rédacteur du *Sommaire des Titres du Masaribal*, et époux (sans descendance) de Louise de Tourtoulon. Outre ce Jean, le couple Sérière-Morin aurait eu d'autres enfants, dont Jeanne (épouse du pasteur Jacques Alexandre de Préaux d'Hérissy d'Apeilly, installé au Pompidou depuis 1661, et fugitif, après la Révocation, avec épouse et enfants), et Sylvie - que nous allons retrouver.

Par ailleurs, existait une autre branche apparentée, issue d'un certain Etienne Sérière, marchand, décédé avant 1615, résidant au Masaoût. Époux de Jeanne Monnier, il serait le père du Gabriel notaire, évoqué plus haut. Ce dernier, époux de Claude Morin, aurait donné naissance à Théophile et Salomon de Sérière, et à 2 filles, Esther et Jeanne. Salomon est assassiné en 1666. Nous ignorons les circonstances de ce crime. Une transaction du 5 mars 1702 (entre Théophile d'une part, et, de l'autre, les familles Rodier et Gaillard - semble-t-il soupçonnées) évoque le « *murtre commis en la personne de Salomon Sérière, frère du sieur de Soubreton, au titre duquel il y eut procès devant le Sénéchal de Nîmes et devant la Chambre de l'Édit et Parlement de Toulouse* ». Les archives des procès devant la Sénéchaussée ne sont hélas pas classées ! D'après les pièces antérieures à la transaction de mars 1702, et citées dans celle-ci, la procédure s'est échelonnée de février 1666 à août 1699. Par la transaction, les parties veulent « *éviter les frais et terminer à l'amiable leurs différends par l'entremise de leurs amis communs...* ». Cette transaction cite les deux sœurs de Théophile.

Théophile épouse sa cousine Sylvie (voir plus haut). Il est par ailleurs témoin de l'acte par lequel Pierre Faïsses est engagé, en 1676, comme précepteur chez Jean Sérière de la Sagne[8].

De son mariage avec sa cousine Sylvie, naissent au moins trois enfants :
1. Nymphe (baptême protestant, Barre, 1671) qui épouse Pierre Teissier, sieur du Cros, résidant à Ganges, puis à Valleraugue. Le sieur du Cros sera complice de son oncle par alliance Jean Sérière de la Sagne, lorsque celui-ci sera mêlé, en 1684, à la séquestration de deux « dénonciateurs » d'un cas de relaps au Pompidou, en 1685 - ce qui entraîna la destruction du Temple[9].
2. Lévy, sieur de la Roquette, Soubreton et Masbreton (cf. ci-après).
3. Marc Antoine, sieur de Montredon, qui se marie à Nîmes en 1713, et teste en 1742.

Dès la condamnation du baron de Salgas (juin 1703), Théophile de Sérière, se sentant aussi menacé, avait décidé de s'enfuir. La décision de l'arrêter, en août, justifie ses craintes.

Mais, on l'a vu plus haut, Théophile échappe à l'Intendant. Le 28 août, il est condamné par défaut à être pendu et exécuté en effigie sur la Place du Marché, à Nîmes, ainsi qu'à la confiscation de ses biens. On le retrouve à Lausanne, en octobre 1704, pensionné comme « *officier camisard* ». Son épouse Sylvie y serait décédée en 1705. Il y rencontre le chef camisard et prophète Élie Marion. On ignorait quel avait été le sort ultérieur de Théophile de Sérière, après 1704.

Bons et loyaux services

Dans une liasse de documents non triés, Daniel Travier a découvert, en Cévennes, le document suivant, qu'il nous a confié. L'original est maintenant déposé au Musée du Désert. Le texte, en allemand, a été établi par le professeur O. Reichmann, de l'Université d'Heidelberg. Certaines parties sont difficiles à déchiffrer à cause du mauvais état du document. Les lectures non assurées sont placées entre les 2 signes suivants < >. Entre crochets [ ], se trouvent les éléments ajoutés pour une meilleure compréhension. Enfin, quand un mot n'a pu être lu, il est remplacé par < ? >. La mise en page de l'original est respectée ci-après, avec passage à la ligne chaque fois.

Ce texte permet d'ajouter une page à l'histoire de Théophile de Sérière :
Seiner Königlischen Maytt in Pohlen Chürfurstlichen Durchlauchtigkeit zu Sachßen,
bestalter General von dero <Husaren> Ritter vom Orden des Apostels St Andrea
dermahlen Com<mandierender???> in Vor-Pommeren Combinirte Armee
derer Hohen Nordischen <?>
Ich < ??> Freÿherr von Hallart
Füge hiermit jedermänniglich zu wissen [:] Demnach der Weiser dieses [,] Mr Delaroquette,
in diensten Ihrer Königl Maÿtt in Pohlen C<hurf>ürstl Durchl zu Sachßen, und zwahr beÿ des
Herrn General Major de <?> Batt<aillon>, Fünff Jahr, alß HaubtMann gestanden. So
hatt derselbe währender Zeit, beÿ allen Begebenheiten, so woll in Compagnen alß in dem
quartieren, sein devoir dergestalt observiret, alß mann von einem rechtschaffenen und
ehrliebenden officierer verlangen können. Nach dem er aber nuh[n]mero umb seine
Dimission gebührende Ansuchung gethan, so habe ihm damitt nicht allein zu statten

komen, sondern auch jedermann, dem dieses vorkomen möchte, nach Stand und Würden gebührend ersuchen wollen Vorherigen seiner gutten meriten halber allen geneigten Willen, Gunst, und Beförderung zu erweisen. Elches ich in dergleichen Begebenheiten gegen jedermann zu erwiedern willig und geflißen lebe. Uhrkund habe dieses zu mehreeze Krafft mitt Vordruckung meines angebohrenen Petschaffts eigenhändig unterschrieben.
Gegeben Haubtquartier Pütterich 13tr September 1713.

[signé] *de Hallart*

Proposition de traduction :

Moi, <??> baron de Hallart, nommé en Pologne général des Hussards de Sa Majesté, le Prince Électeur de Saxe, chevalier de l'Ordre de St André, commandant <???> de l'armée des grands <?> en Poméranie antérieure, déclare à qui de droit :
Le dénommé M. de La Roquette, au service de Son Altesse Royale de Pologne, Prince-Electeur de Saxe, a servi pendant cinq ans dans le grade de capitaine, sous les ordres de Monsieur le Major Général de <?> Bataillon> de l'armée combinée.
Le ci-dessus désigné a, pendant cette période, en toutes circonstances, tant pendant les campagnes que pendant les périodes de cantonnement, accompli son devoir, comme on peut l'espérer d'un officier d'honneur d'une grande intégrité.
Maintenant qu'il fait une demande en bonne et due forme pour être libéré de ses obligations, je ne voudrais pas seulement rendre un service à ladite personne, mais je demande à tous ceux auxquels il se présenterait de lui accorder, en fonction de leur état et dignité, toutes les faveurs et promotions dues à ses mérites.
J'ai signé ce document de ma propre main, et j'y ai apposé le sceau de ma noble famille.
Donné au Quartier Général de Pütterich, le 13 septembre 1713.

[signé] *de Hallart*

Nous ignorons à quelle ville correspond le Pütterich du document. Peut-être un ami lecteur pourra-t-il apporter un éclaircissement sur ce point ?

L'exil des Sérière

C'est donc pendant la période troublée de la lutte entre la Pologne et la Suède[10] que Théophile de Sérière a servi le roi Auguste II, en accomplissant « *son devoir, comme on peut l'espérer d'un officier d'honneur d'une grande intégrité* ».

Une fois qu'il est dégagé de toute obligation militaire, selon toute vraisemblance, il regagne la Suisse. Il meurt entre novembre 1715 (dans un acte d'arrentement, son fils Lévy est dit exercer « *les droits et actions de Théophile Sérière, sieur de Soubreton, son père* », qui est donc toujours vivant) et le 6 février 1726 (dans un acte de locatairie perpétuelle, ce même fils exerce « *les droits et actions de son feu père* »). D'après la généalogie évoquée plus haut, Théophile serait mort à Genève en 1717. Cette hypothèse est cohérente avec la fourchette chronologique évoquée ci-dessus.

D'après la généalogie évoquée plus haut, Lévy de Sérière aurait lui aussi émigré, et aurait épousé, en Saxe (peut-être à Dresde), une Marie Hélène Reich (que l'état civil de 1810 — décès de son fils — appelle Riche). Ils auraient eu deux garçons, nés en Saxe, dont le roi de Pologne aurait été parrain.

Si Lévy a émigré, il revient de toute façon en France, au plus tard en novembre 1715, puisque, le 30 de ce mois-là, il passe plusieurs arrentements perpétuels ; et il doit être physiquement présent, car aucun des actes n'évoque de représentant ou de procuration. Dans ces actes, il est dit « *ancien capitaine dans le régiment d'Oléron Infanterie, résidant à Soubreton* » - grade qu'il avait dû acquérir avant 1685. Sa femme résidait à Soubreton en 1734, et lui-même y mourut en 1743[11].

Un de leurs fils, Marc Antoine, décède au Pompidou (Masaribal) le 1 septembre 1810, à l'âge de 94 ans. Il avait hérité des biens de son frère aîné (Jean Auguste, né vers 1713, mort en 1796, sans descendant légitime direct). Les deux frères avaient été présents, en 1788, à l'Assemblée de la Noblesse du Gévaudan[12].

* * *

Le 28 août 1703, Théophile de Sérière était condamné, entre autre, à la confiscation de ses biens. De plus, il avait émigré. On pourrait alors s'étonner que son fils retrouve les biens familiaux, ainsi qu'en attestent les nombreux actes d'arrentement, de locatairie, de bail en paiement, de transaction, de vente ou achat, que Lévy passe à partir de 1715. De fait, le reste de l'*oustau* Sérière, qui était resté sur place, avait dû veiller à la préservation du patrimoine - comme l'ont fait de très nombreuses familles cévenoles dont certains membres, à cause de leur engagement durant la période camisarde, avaient été, eux aussi, condamnés à la confiscation des biens.

Notes

1 Henri BOSC, *Guerre des Cévennes*, tome II, p. 15-17.
2 Fin septembre 1702, les Camisards s'étaient emparés d'armes, comme ils l'avaient fait chez Jean Sérière de la Sagne. De là à être taxé de complicité par le pouvoir, il n'y avait qu'un pas, vite franchi.
3 Madame de Soustelle était une "jeune femme, que le maréchal avait distinguée dans les réceptions à Alès pour son charme et sa beauté, et qui était devenue sa maîtresse. Cavalier... était au courant de leurs relations..." [note in Bosc, op. cit., II, p. 36]
4 Les miquelets étaient en majorité recrutés parmi les montagnards des Pyrénées, dont on pensait qu'ils seraient moins gênés que les troupes régulières par le relief cévenol.
5 Notons, pour l'anecdote, qu'il est étonnant que, alors que l'affaire s'était passée "aux premières lueurs du jour", Madame de Soustelle ne soit arrivée à St Jean du Gard, distant de "trois bons quarts de lieue", que "sur les dix heures du soir".
6 Cf. le *Sommaire des Titres du Masaribal*, n° hors série de *LCC*, p. 331.
7 *Sommaire des Titres du Masaribal*, p. 301.
8 Cf. *Mémoires* de P. Faïsses, manuscrit 228 de la *BSHPF* ; une partie de ces *Mémoires* est donnée dans le bulletin de la *BSHPF* n° 27, p. 451-469.
9 Cf. in *BSHPF*, n° 54, « Comment les protestants du Pompidou défendirent leur temple, 1684 », p. 193.
10 Le général Jean Sobieski, élu roi de Pologne en 1674 sous le nom de Jean III, meurt en 1696. Frédéric Auguste, électeur de Saxe, soutenu par l'Autriche et la Russie, lui succède sous le nom d'Auguste II. Il abjure le luthérianisme. L'ordre de St André dont il est décoré a été créé par Pierre le Grand le 11 décembre 1698. En 1699, Auguste II, Frédéric IV (roi de Danemark) et Pierre le Grand (Russie) signent une alliance contre Charles XII de Suède. Ce dernier est victorieux à Riga et Narva (1700 ; Pierre le Grand reprendra Narva en 1704), et, en 1701, en Courlande (duché vassal de la Pologne depuis 1562). En 1703, Charles XII convoque la Diète de Pologne, pour faire déposer Auguste II. François-Louis de Bourbon, prince de Conti (1664-1709) est élu roi de Pologne en 1697, mais ne peut entrer en possession du trône. Stanislas Leszczynski est imposé sur le trône par la Suède en 1704, mais il est obligé de s'enfuir après la défaite de Poltava (1709). Il sera réélu, après la mort d'Auguste II, pour être finalement chassé par les Russes en 1736. Beau-père de Louis XV, il se retire en Lorraine, où il meurt en 1766. Après la défaite de Charles XII à Poltava (juillet 1709), Stanislas Leszczynski est donc chassé du trône. Auguste II reprend la couronne. Il meurt le 1er février 1733. De sa liaison avec Marie Aurore, comtesse de Kœnigsmark, naquit Maurice de Saxe (1696-1750), le futur vainqueur de Fontenoy (1745). On prétend qu'Auguste II aurait eu plus de 300 bâtards ! Après l'intérim de Stanislas Leszczynski (son deuxième règne, de 1733 à 1736), le fils d'Auguste II règnera sous le nom d'Auguste III, de 1736 à sa mort en 1763. La fille d'Auguste III, Marie Josèphe de Saxe, épouse du fils de Louis XV, sera la mère de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.
11 AD 48, 3 E 685, testament.
12 L. de LA ROQUE, *Armorial de la noblesse de Languedoc*, I, p. 535 ; vicomte de LESCURE, *Armorial du Gévaudan*, p. 835.

A PROPOS DU SUBURBIUM

Par Pierre Albert Clément

On rencontre, assez rarement, le terme de « *suburbium* » dans des textes du Moyen-Age. Un premier réflexe est de lui donner le sens de « sous la ville ». En prenant le dictionnaire Gaffiot, on se rend compte que « *sub urbe* » signifie en latin « aux portes de la ville », ce qui correspond à nos actuels faubourg ou banlieue.

Rappelons-nous à ce sujet que l'Hôpital Suburbain de Montpellier, devenu Saint-Eloi, se situe à la porte nord de la cité des Guilhem.

Pour désigner en latin un quartier situé plus bas que la ville, on employait le nom composé de « *subter urbe* ».

En prenant plusieurs exemples concrets, on parvient à expliquer la signification du *suburbium* qui apparaît dans des chartes échelonnées du IX^{ème} au XII^{ème} siècles.

In suburbio castro Andusiacense

Cartulaire d'Aniane. Charte CVII avant 821.

L'abbesse Autsindana donne à Aniane le monastère où elle habite :

« *in territorio* (diocèse) *nemasense, in suburbio castro Andusiacense, sive infra ipsum pagum, villam qui vocabulum est Berthomates…cum ecclesia Sancti Hylarii constructa.* »

Sur la foi de l'abbé Cassan, transcripteur du cartulaire d'Aniane, cette église appelée Saint-Hilaire de Berthomate a été confondue, par mimétisme, avec celle de Saint-Hilaire de Brethmas, bien plus proche d'Alès que d'Anduze.

En réalité, le cadastre napoléonien d'Anduze affiche un lieu-dit San-Alary au voisinage de la gare du T.V.C. (Train à Vapeur des Cévennes). Il y a 99 chances sur 100 que ce soit là l'emplacement de l'église de Berthomate qui aurait donc été située à un km à peine du « castrum ».

Il est bon de rappeler que le nom de « *castellum* » s'applique à un château alors que celui de « *castrum* » concerne un groupe d'habitations encloses dans des remparts, ce qui était le cas pour Anduze, comme

d'ailleurs pour toutes les villes qui apparaîtront dans les exemples suivants.

Il est significatif que le rédacteur de la charte ait cru bon d'expliciter le terme, apparemment nouveau de *suburbium*, en ajoutant « s*ive infra ipsum pagum* » ce qui se traduit par « ou bien dans ce ***pagus*** », nom hérité des circonscriptions administratives de l'époque romaine.

Enfin ajoutons que cette charte comporte également une mention très précieuse pour l'histoire des techniques. Parmi les biens donnés à Aniane en même temps que le monastère d'Autsindana figure des « *molini et molendini* », des moulins à eau avec leurs meules, ce qui est rarissime au début du IX^{ème} siècle.

In suburbio castro Salavense

Histoire du Languedoc ; Tome V Preuves XX col 96

1er novembre 898
Le roi Charles le Simple fait une donation à Arnuste, archevêque de Narbonne, pour subventionner la réparation des églises de sa ville.

« *In comitata Nemausense, (in) suburbio castro Salavense, in valle Ocelianense, ecclesiam San-Saturnini cum villa Torta* »

Cette église est parfaitement localisée. Elle apparaît dans de nombreux documents sous le nom occitan de San-Sadurni. Elle figure toujours dans le cadastre contemporain de Sauve (parcelle 166 - section EC). Il suffirait de deux ou trois journées de travail pour mettre au jour ses murs cachés sous le limon. Elle est située dans une boucle de la rivière en face la métairie de Sabatier. La *« vallée Ocilianense »* ne peut être que la vallée du Vidourle, qui aurait porté un nom différent au IX^{ème} siècle.

Enfin ce texte est particulièrement révélateur, car il s'agit de la première mention écrite concernant Sauve. Le castrum dont il est question est celui dont les remparts ont été découverts en 2004 par Véronique Bisaro sur le plateau du Castellas. Ce site est distant à vol d'oiseau de 2 km par rapport à San Sadurni.

In suburbio castri Substancionensi

Cartulaire du Gellone – Charte VIII 1027-1048

La comtesse Sénégonde donne à Gellone l'église ruinée de Sante Reparata.

In pago madgalanense, in suburbio catri Substancionensi in territorio de villa quam vocant « Sellatis »

Dans les *Noms de lieux de l'Hérault*, Hamlin situe l'église de Sainte Reparate et la villa de ***Sellatis*** à l'intérieur des limites de Villeneuve-les-Maguelone. Si cette hypothèse est retenue, le *suburbium* de Substancion (Castelnau-le-Lez) se serait étendu jusqu'à une quinzaine de km au sud-ouest du *castrum*.

In comitatu Vivarense, in villa Spidonia, in suburbio castro quod dicitur Pratellas

Cartulaire de Gellone, Charte VI 1031-1048

Itier et son épouse Foy donnent à Gellone l'église de Saint-Hilaire de l'Esperon sur un chemin de pèlerinage conduisant au Puy. Cette belle église romane a pris plus tard le nom de Saint-Guihem de Lesperon, en l'honneur du fondateur de Gellone. Elle se trouve à 4 km au sud du *castrum* de Pradelles (*Pratella**s***)

Ce premier tour d'horizon des « *suburbium* » confirment qu'ils concernent des circonscriptions administratives. Il semble qu'il s'agisse de territoires où le seigneur haut-justicier du *« castrum »* soit le seul à pouvoir percevoir des droits. Aucun rapport donc avec la proximité immédiate d'une ville (*urbs*)

Enfin, remarquons que les quatre sites en question, Anduze, Sauve, Castelnau-le-Lez et Pradelles sont juchés au Moyen Age sur des éminences.

Il serait intéressant que les adhérents de L.C.C. me communiquent les références éventuelles d'autres *« suburbium »* afin de constituer un fichier.

D'autre part, je recherche toute information concernant la localisation exacte des églises de Saint-Hilaire de Berthomate, de Sainte Reparate et du village de *Malos Albergos* dans le *suburbium* du castrum des Deux Vierges à Saint-Saturnin.
(pierre.clement@cevenol.fr)

ÉCHANGES

Message de Bernard Atger à propos des « Troupes de la marine »,

d'Henri Depasse

« A propos des troupes de la Marine, je voudrais signaler à Monsieur Henri Depasse qu'il existe au Vigan, au rez-de-chaussée de la maison de retraite, promenade des Châtaigniers, le dessin d'un magnifique vaisseau. Celui-ci a été réalisé au charbon de bois sur la voûte de la salle. Il représente avec beaucoup de précisions un navire de guerre du XVIIe siècle et, vu les détails architecturaux, a certainement été exécuté par un marin. Il semble que ce bâtiment ait servi de caserne au XVII-XVIIIe siècles et le dessin a été retrouvé sous un plâtrage plus récent. Sa découverte à la fin des années 80 avait fait l'objet d'un article dans le Midi Libre. J'avais eu l'occasion de le voir dans un très bon état de conservation et je suppose qu'il est toujours visible. Si quelqu'un a d'autres informations sur le sujet, je suis preneur. »

Réponse à Pierre Clément : « coulat » (LCC n° 150, p 29).

J Boulet, Le Creusot.

Je n'ai jamais rencontré le mot «coulat » qui, dans ce tarif en français, est tiré de la langue d'oc. Mais le mot « écoulaïre », trouvé au hasard d'un vers d'Antoine Bigot (1825-1897) pourrait peut-être nous guider.

1. Deux articles traitent de la laine. Dans le premier, on imagine un produit quasi brut importé selon des modalités « de voiture » de régions à distance (cf. les provenances du dernier item) ; le muletier transporteur acquitte les droits à l'entrée. Dans le second il semble s'agir de laine filée par les artisans locaux et dont les droits sont acquittés par l'acheteur, en sortie.

2. La conjonction « ou » suggère soit une synonymie entre « fillet » et « coulat », soit deux stades successifs du traitement ou du conditionnement du fil. Je transcrirais plutôt « filet » que « filé » lequel correspondrait à un « filat ». Dans l'article « laine » de son dictionnaire (langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648), Paul Cayla décrit le travail des ménagères qui « saisissant quelques flocons de laine … les transformaient en fils … Ces fils **ou filets** étaient ensuite réunis en écheveaux … ». Il évoque des artisans, les « retordeurs » ou « retorsseurs » et « leurs tours aux multiples lanternes » ; l'article « retorssédou » détaille le cheminement du fil sur leur métier à partir des lanternes à travers poulies, tours, dévidoirs dits « dévanals ». La « debanadouire » ou le « debanadou » sont les instruments au moyen desquels on mettait en écheveaux la laine et les « debanals » des écheveaux montés sur les tiges de bois ou métalliques d'un tour de retordeur. Plus tard, ces filets seront disposés sur le métier à tisser, le « telier » ou « telher».

3. Une remarque sémantique vient à l'esprit, du fil au liquide et du liquide au fil. Le dictionnaire Hachette donne parmi les sens de « filet » : ce qui ressemble à un fil mince ; écoulement fin et continue. Exemple : le filet d'eau. A l'inverse, des dérivés de « couler » ne peuvent-ils s'appliquer au déroulement du fil qui se vide de son support?

4. Lafontaine décrit le travail de la laine dans « la Vieille et les deux Servantes (livre V, fable 6). Les tourets sont des dévidoirs. Dès l'aube :

Tourets entraient en jeu, fuseaux étaient tirés.

Bigot l'imite dans « Li Débanarèlo » dans le contexte nîmois des ouvrières dévideuses de soie, avec un vocabulaire technique analogue :

Mécaniquo, éscoulaïre et fus, tout èro éntrin.

Je traduis : métiers, dévidoirs et fuseaux, tout se mettait en train. Dès la pointe du jour, le couple de raïoles devait s'atteler aux rochets ou bobines, « i rouqué s'attelavo ».

Mistral donne, dans le Trésor du Félibrige « escouladou, escoulaire », avec pour synonyme « debanaire » : dévidoir. Il reprend, sans le nommer, la définition de l'abbé de Sauvages : terme de dévideuse de soie, instrument pour envider sur un rochet la soie d'un écheveau. Pour Sauvages, le « débanâire » est décrit comme un bâton ou montant percé, aux deux extrémités, de chevilles ou broches croisées, c'est à dire perpendiculaires l'une à l'autre. C'est « un dévidoir à main pour mettre une fusée, ou le fil d'un fuseau, en écheveau ».

5. Au final, le « coulat », désigne-t-il la laine en écheveau ou sur bobines ? Les écheveaux, sans les bobines, sembleraient moins encombrants et lourds à échanger ?

6. Pour normaliser l'orthographe de la langue d'oc, on écrira : colat, debanadoire, debanador, debanaire, debanal, debanarèla, escolador, escolaire, filet, retorcedor, roquet, telièr. J'ajouterai l'expression « sembla un debanèl » pour quelqu'un d'expéditif ou qui débite les mots à la vitesse du dévidoir. Et ces vers nîmois cités par Mistral :

Vira que viraràs, son escolaire anava (A Bigòt).

Pòdes faire virar, virar ton castelet
E sus ton escolaire agusar tis cinc dets

Tu peux faire tourner, tourner ton dévidoir et sur ton instrument aiguiser tes cinq doigts. (Louis Roumieux).



A Sauve, le Vidourle aux abords de l'ancienne église de Saint-Saturnin.

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 152
Janvier/Mars 2008



Antoine Roux, médecin de Saint-Ambroix, 1ère partie
La tour de Monteils
Massacres en Vallée Française
À propos des crimes de Soliers et du Mas Buisson
Les temples de Saint-Ambroix, 2ème partie
La « guerre des tours »
La croix de Peyre
Le tumulte d'Aujac
Les nouveautés du Parc
Brèves – Échanges



N° 152 - Prix : 7 €

9 770335 626008 01





Andrée et Marcel Daudet.

SOMMAIRE

p. 1 : Édito : In memoriam

p. 2 : Antoine Roux, médecin « nouveau catholique » de Saint-Ambroix (1699-1752) et son temps. 1ère partie,
par Jean-Gabriel PIETERS.

p. 8 : La tour de Monteils, Saint-Marcel-de-Fontfouillouse, aujourd'hui Les Plantiers,
par Jean CASTAN.

p. 12 : Massacres en Vallée Française : extrait d'un cahier anonyme appartenant à Christiane Felgerolles-Hervé.

p. 17 : À propos des crimes de Soliers et du Mas Buisson,
par Georges PÉLADAN.

p. 18 : Les temples de Saint-Ambroix. 2ème partie : un projet avorté,
par Gabriel LIOTARD.

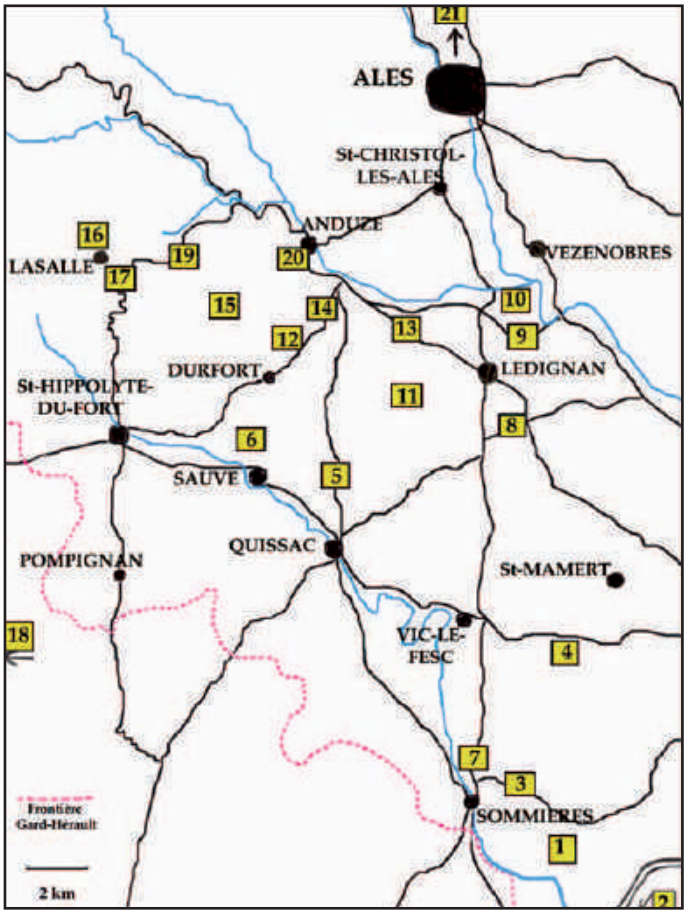
p. 20 : Avril 1792, « la guerre des tours » dans le Piémont cévenol,
par Pierre-A. CLÉMENT.

p. 24 : La croix de Peyre,
par Jacques PÉCOURT.

p. 25 : Le tumulte d'Aujac (Gard),
par Marie-Lucy DUMAS.

p. 27 : Les nouveautés au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes,
par Pauline ROUX-TATTO.

p. 28 : Brèves, échanges



La guerre des tours : les châteaux pillés et brûlés, par ordre chronologique :
1 : Aubais – 2 : Gallargues – 3 : Aujargues – 4 : Montpezat – 5 : Florian – 6 : Valfons (Sauve) – 7 : Pondres – 8 : Aigremont – 9 : Maruéjols – 10 : Cassagnoles – 11 : Canaules – 12 : Vibrac – 13 : Lézan – 14 : Tornac – 15 : St-Félix-de-Pallières – 16 : Algues (Lasalle) – 17 : St-Bonnet – 18 : Rogues – 19 : Malérargues – 20 : Veyrac (Anduze) – 21 : Trouillas (Gd Combe)

PHOTOS COUVERTURE

Monteils sous la neige
Photo Pierre Mourgues

Château de Lézan
Photo Pierre-A. Clément

ÉDITO

In memoriam

Notre ami Marcel Daudet est décédé dans le Jura le 31 août dernier, à 83 ans, alors qu'il présidait l'Assemblée générale des Cadres supérieurs Retraités de France Télécom. Bien que se sachant condamné depuis quelques semaines par une maladie implacable, il avait tenu à se retrouver avec ses anciens collègues des P.T.T.

Ami de longue date de Jean Pellet qui était à la fois son médecin lorsqu'il séjournait à Donnarel et son initiateur à la généalogie de ses ancêtres Amat, il avait organisé la réunion de la dernière chance à la Cézarenque après la mort en 1990 de notre fondateur. Grâce à son expérience, il avait réussi à faire un bureau du Lien des Chercheurs qui, jusque-là, fonctionnait bon an mal an avec Jean comme administrateur, gestionnaire, comptable, metteur en page et éditeur.

Avant ce sauvetage, je me contentais de mon statut de simple adhérent. Marcel m'avait habilement convaincu de prendre le nouveau poste de rédacteur en chef, lui-même se réservant le secrétariat général. Son adresse me revient toujours en tête. Combien de fois l'ai-je inscrite tout au long de nos dix ans d'étroite et affectueuse collaboration ? Nous n'étions pas encore esclaves du tout informatique !

Le 34 avenue des Verveines à Montfermeil évoque aussi pour moi une réunion de bureau dans un décor de neige à la fin du siècle dernier, à l'époque où il transmettait son précieux savoir à André Claveirole.

Marcel Daudet aura marqué de son empreinte l'histoire de notre bulletin. Nous lui sommes redevables de la publication du numéro 100, véritable ouvrage de référence avec une vingtaine d'articles précieux parus dans les deux tomes.

Il était également l'auteur de deux hors-série. HS 43 : *Les Amat et leurs alliés, de 1390 à nos jours* et HS 56 : Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac.

Ces derniers temps, il s'était alarmé du déclin de la rubrique « questions-réponses ». Redonner vie à ces échanges entre adhérents serait le plus sincère hommage que nous soyons en mesure de lui rendre.

Nous savons qu'Andrée, sa chère épouse a eu beaucoup de mal à supporter la brutale séparation. Qu'elle et son fils soient conscients de l'estime dont jouissait Marcel auprès de tous nos lecteurs.

À l'avenir, quand nous roulerons sur la D906, entre Chamborigaud et Génolhac, nous ne manquerons pas d'évoquer ce personnage remarquable de la Cévenne en apercevant le panneau indicateur « Donnarel », le mas où il repose dans le tombeau des Amat.

Pierre A. Clément

APPEL À CANDIDATURES

Conformément à la décision prise en assemblée générale le 23 août à Corconne, le bureau qui a été mis en place pour l'année 2007-2008 sera renouvelé en totalité lors de la prochaine assemblée générale.

Nous lançons donc un appel à candidatures pour l'ensemble des postes du bureau, c'est-à-dire :

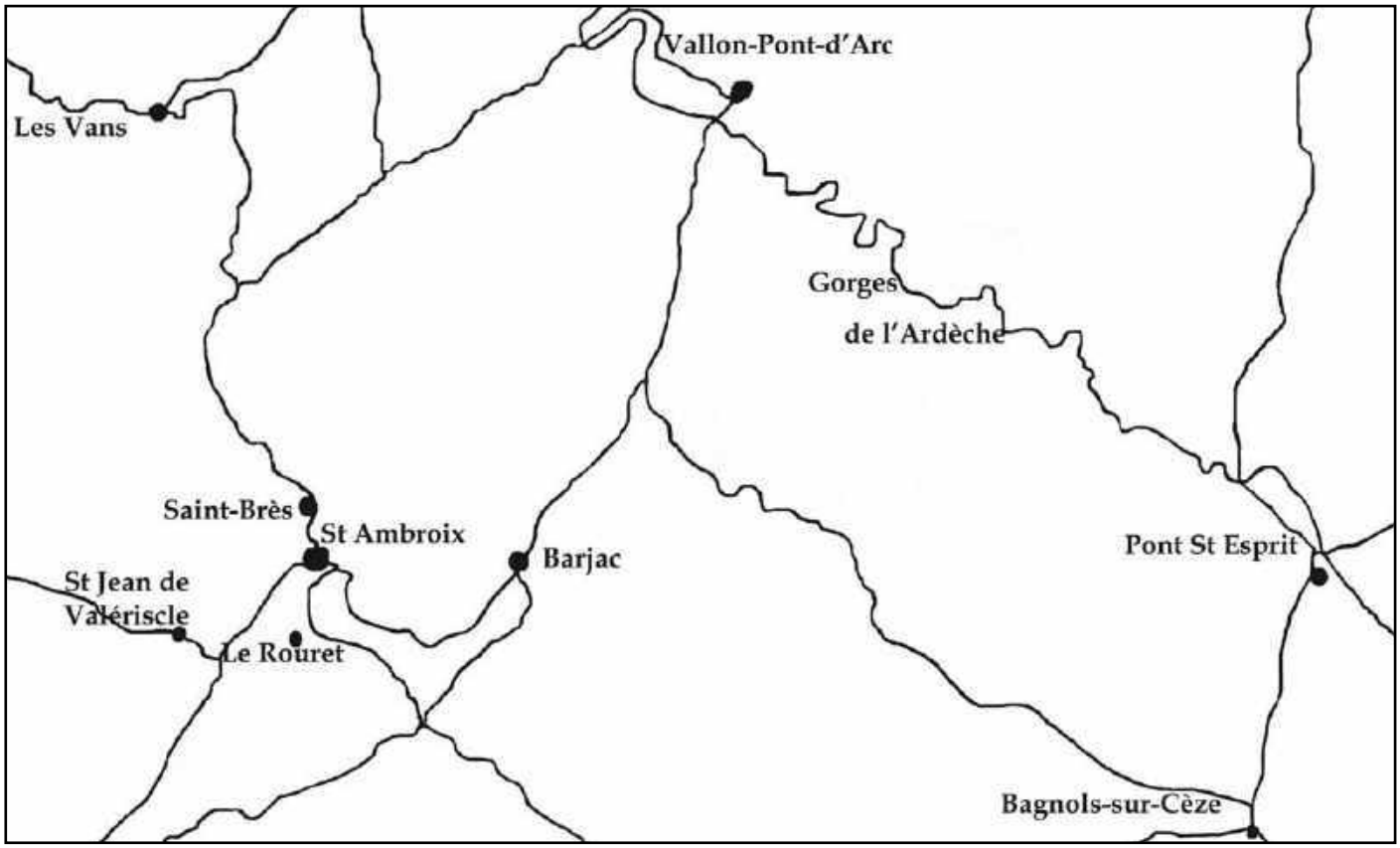
- le poste de président
- le poste de secrétaire général,
- le poste de trésorier
- le poste de rédacteur en chef.

Le résultat de cet appel à candidatures devant être publié dans le numéro 153, qui paraîtra vers la fin du mois d'avril, veuillez donc, si vous souhaitez participer au bureau de l'association, faire acte de candidature avant le 15 avril auprès du secrétariat.

Nous faisons aussi appel à la compétence en informatique d'une personne acceptant de se charger de la mise à jour du site web de l'association, et cela sans attendre la prochaine assemblée générale.

ANTOINE ROUX, médecin « nouveau catholique » de Saint-Ambroix (1699-1752) et son temps
1ère partie

Par Jean-Gabriel PIETERS



Le contexte

Au commencement de la Régence, les réformés paraissent jouir d'un peu plus de tranquillité que sous le défunt roi. L'année même de la mort de Louis XIV – 1715 – Antoine Court réunit aux Montèzes, près de Monoblet, le premier synode du Désert, ce qui marque la renaissance du protestantisme français. En avril 1721, François Roux, de Génolhac, est reçu proposant et prêche le premier à Saint-Ambroix[1]. On profite des circonstances et de l'absence des troupes pour oser à nouveau se rassembler publiquement, fréquemment et en grand nombre, sans néanmoins, au départ, marquer beaucoup de prudence. Comment s'attendre à la déclaration du 14 mai 1724 que le duc de Bourbon publie sous la pression des évêques du Languedoc, effrayés par une telle ampleur ? Elle remet en vigueur les plus impitoyables dispositions de Louis XIV, en plus raffiné. Et dans la province, la Loi va trouver en l'Intendant et ses agents des exécuteurs particulièrement zélés.

Les ouvrages consacrés aux persécutions religieuses de cette époque sont en général prolixes et très critiques sur *« les abus de pouvoir d'un petit potentat local »* : le commandant Bernard[2]. En relatant le destin héroïque du médecin Antoine Roux, l'occasion nous est fournie de voir opérer de près ce personnage si décrié.

Aussitôt après son arrestation, dans une lettre qu'il adressera à l'Intendant, Antoine Roux, *« personne nottée »*, ne manque pas de souligner qu'il a *« le malheur depuis longtemps d'etre dans les mauvaises graces de Monsieur de Bernard : il vient de m'en donner une preuve humiliante pour moi »*[3]. L'évêque d'Uzès Bonaventure Baüyn, prieur et seul seigneur de Saint-Ambroix, fermant les yeux sur les manières de la gent militaire, écrira peu après, sans nuances, à l'intendant Lenain : *« Les exemples de sévérité Monsieur que vous venez de donner dans mon diocèse sont venus fort à propos et commencent à produire de très bons effets. Il n'en fallait pas moins pour arrêter la licence des religionnaires et les faire entrer ... ceux d'Uzès ont etés ébranlés par la prise du S^r^ Delgas Et quelques uns sont aussitôt venus porter à l'église leurs enfants batisés ailleurs, ceux de St-Ambroix sont consternés de la condamnation du S^r^ Roux medecin et de l'amende décernée contre*

leur arrondissement »[4]. *Tout ceci ressort d'ailleurs en parfaite conformité avec ce que nous relations ailleurs sur son caractère »*[5]. Comment voit-il Antoine Roux ? : *« Il est le plus dangereux et le plus déterminé des huguenots de ces quartiers : un chef de consistoire dont la maison servait de retraite à tous les ministres…Il a perverti beaucoup de catholiques »*[6]. Affaire de point de vue, donc.

Exposons celui du roi, tel qu'il est inscrit dans les registres des Délibérations municipales des Vans[7] :
« De par le Roy. Sa Majesté jugeant qu'il convient au bien de son service de commètre ung subjet capable et expérimanté pour, sous l'autorité du gouverneur et lieutenant-général de S. M. ou commandant pour Elle en la province de Languedoc, commander dans toute l'estandue du despartement de Saint-Ambroix, de Genolhac, des Vans et ce confiant en la valleur, courage, expériance en la guerre, vigilance, activité, sage conduite, zèle, fidellité et affection à son service du sieur Bernard, lieutenant-colonel réformé d'infanterie et cy-devant commandant aux…, Sa Majesté a commis, ordonne et establi ledit sieur Bernard, pour, sous l'autorité du gouverneur et son lieutenant-général ou des commandants, aller en Languedoc commander tant aux habitans qu'aux gens de guerre dans toute l'estandue du département de Saint-Ambroix, Genolhac, des Vans et des paroisses de Castaignols etc. (24 sont nommées)*, mande et ordonne S. M. aux commandants pour Elle en ladite province de Languedoc de faire reconnoître ledit Sieur Bernard en ladite quallité de par le prézant ordre de tous ceux qu'il appartiendra et auxdits habitans et gens de guerre, de lui obéir, entandre tout ce qu'il leur commandera et ordonnera pour son service sans difficulté, sous paine de désobéissance. Car telle est la volonté de S. M. Fait à Versailles le quinze janvier mil sept cent vint quatre ».*

C'est lui faire beaucoup crédit. Antoine, fils du notaire Mathieu Charrier de la ville des Vans, auteur d'un récit à lui commandé par Antoine Court[8], se montre beaucoup plus impartial, même s'il en sera quelque peu victime comme nous le verrons ; l'année 1741, il le juge en certaine occasion *« véritablement indigne de cet emploi par sa rusticité naturelle et par la dépravation de ses mœurs,* [voulant] *faire servir cet événement à son intérêt particulier, principe ordinaire de toutes ses actions. Il s'embarrassait fort peu de couvrir les trames de son avarice, pourvu qu'il pût la satisfaire… son intention étoit toujours de tirer de l'argent ; mais les autres n'en vouloient point donner »*[9].

Quelle est l'opinion des catholiques des Vans ? Répondons par les extraits d'un Mémoire (anonyme) de 1740 adressé au ministre cardinal de Fleury : *« les catholiques sont opprimés au dernier point… On ne saurait assés louer la sagesse du Reglement de la cour contre les religionnaires, mais on ne peut qu'estre touché du mepris qu'ils en ont parce qu'ils ne sont point mis en exécution. Les commandans et ceux qui en sont chargés sont absolument corompus par l'argent et même les pensions. Les consuls et les catholiques sont intimidés qu'on voye en effet des religionnaires assemblés, on n'ose rien leur dire… Les ordonnances ne servent qu'à faire mépriser l'authorité du Roy et à rendre les religionnaires plus insolens »*[10] ; Il est probablement aussi insolent de répliquer – comme le fait en 1744 Antoine Charrier aux missionnaires jésuites en mission de conversion – en invoquant les Béatitudes : *« Vous serez bienheureux quand on vous aura injuriés… »* (Matthieu 5,11).

À vrai dire, il peut paraître assez insolite de voir, à Saint-Ambroix[11], le capitaine Antoine de Bernard, qui signe *Bernard fils*, emprunter 1 440 livres à des protestants notoires comme les marchands Louis Cervier, les frères Antoine et Jacques Joubeau, et Jean Silhol[12]. Mais notre dénonciateur catholique pourrait rétorquer : *« Monseigneur, les religionnaires de la ville de Vens, diocèse d'Uzez n'épargnent rien pour se faire des protecteurs, pour se rendre favorable Monsieur de Bernard, commandant de cette ville : ils luy font sans cesse des présens, ils les luy ont reprochés en face et publiquement »*[13]. À chacun ses armes, pour frapper ou faire épargner qui l'on veut.

Le pasteur Redonnel écrit le 16 décembre 1774 aux réformés de Saint-Ambroix : *« Je ne crois pas que sous son règne [de Louis XV] la persécution augmente considérablement… Quand même Dieu voudroit nous exposer à la persécution, disposons-nous à la souffrir patiemment et elle sera, ainsi qu'à l'a été toujours, très utile à l'Église en général et à chaque fidèle en particulier… Je ne vous cache point que je redoute beaucoup plus pour l'Église le calme et la prospérité que la persécution… Les fidèles doivent regarder comme un effet de l'amour de Dieu envers elle les persécutions qu'il* (se) *pourrait qu'on lui fasse* (à l'Église) *puisqu'elles servent à la purifier, à l'assentir et à rendre son zèle plus vif et plus ardent ; c'était la pensée de Saint Paul…La dispersion entraîne toujours la perte du troupeau et l'apostasie d'un grand nombre… je tâcherai de m'approcher dans peu de votre ville… »*[14].

En 1744, la guerre de succession d'Autriche attire les soldats aux frontières : les assemblées se multiplient et sont tenues en plein jour…Le consistoire de l'Église de Saint-Ambroix, assemblé le 19 juillet 1744 sous la houlette de M. Redonnel, réglemente la vie de la paroisse ; il est notamment délibéré *« de nommer un secretaire pour enregitrer les mariages, les batemes & les mortuaires apartenant a l'Église & on a nommé M^r^ Roux docteur es med[ecin]e & il a accede »*[15].

Deux ordonnances – des 1 et 16 février 1745 – rendent bien difficile, sinon absolument impossible, l'exercice du culte huguenot. Elles prescrivent tout simplement d'envoyer aux galères – sans forme de procès – quiconque sera pris assistant aux assemblées, les femmes devant être enfermées à perpétuité. En vertu de ces mêmes ordonnances, des amendes tout à fait arbitraires seront infligées aux nouveaux convertis des lieux où se seront tenues lesdites assemblées, alors même qu'ils n'y auront même pas assisté[16] !

De mars à octobre 1745, deux assemblées par semaine sont tenues à Saint-Ambroix au lieu de Rouret[17]. Celle du dimanche 17 octobre, qui réunit environ 700 fidèles, est surprise[18]. Cela arrivera à d'autres, y compris au même endroit le 14 août 1746, et à Combemejanne, toute proche, le 9 avril 1747. Pourtant celle du 17 octobre revêt une importance toute particulière en raison de la capture d'un " *chef d'assemblée* ", même si le ministre a pu s'échapper, de même que le dénommé Pouden (Jacques Pouden marchand, un " *rebroussié* ").

Dans sa lettre du 18 octobre 1745[19], M. de Bernard déclare à l'intendant qu'il a *« esté informé seurement d'une grosse assamblé quy devoit se tenir le dimanche au matin »*, ensuite *« que le S^r^ Roux y estoit, et mesme que le S^r^ Roux estoit en chere, en attandant le predicant »*, enfin qu'il ose l'assurer que sa capture *« va faire un grand bien dans cet canton »* et *« mettre fin a cette fureur d'assamblée »*.

Eléments biographiques sur Antoine Roux

Son ascendance remonte à Antoine Roux, mari de Jeanne Chambon, habitant au XVI^e^ siècle la ville des Vans, desquels est issu Claude Roux, apothicaire de Saint-Ambroix. De son mariage avec Marie Borelle[20] naît Élie Roux, docteur en médecine dudit Saint-Ambroix lequel épouse Marguerite Rivière[21]. Leur fils Moyse Roux, qui exerce la même profession[22] s'unit en mariage avec Anne Félix[23] ; notre Antoine Roux sera leur huitième enfant et le second à porter ce prénom[24].

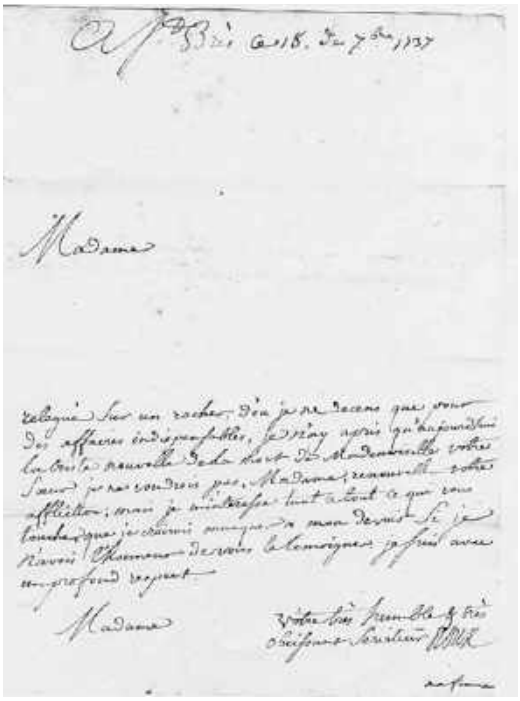
Né le 12 février 1699 à Saint-Ambroix, il y est baptisé catholique le 17[25].

Qualifié d'" *étudiant en médecine* " le 18 juillet 1723 (acte chez Jean Guiraud fils, notaire) il épousera le 12 juin 1728 à Saint-Brès Françoise Pagès fille de Jean, juge dudit lieu, et de Jeanne Guion[26] ; il en aura Jean François Roux, né le 1^er^ avril 1729 à Saint-Brès, sans doute décédé jeune.

Indisposé, il fait un testament clos début avril 1732 (Jean Guiraud fils) dans lequel il annule un précédant fait à Bagnols devant M^e^ [Antoine] Méric notaire où se trouvait insérée la clause dérogatoire *Sit nomen Domini bénédictum*[27], et nomme héritière sa tante paternelle Marguerite Roux, veuve du bourgeois Jean Mathieu.

Nous conservons de lui une lettre de condoléances du 18 septembre 1737[28] qui débute ainsi : *« relégué sur un rocher d'où je ne descends que pour des affaires indispensables, je n'ay appris qu'aujourd'hui la triste nouvelle… »*. Cette " *relégation* " à Saint Brès n'est due qu'à sa résidence dans la propriété de son épouse : le mas de la Rouvière, situé au lieu de la Rouvière de Jovy (Jovit, au nord de Saint-Brès), lui-même n'étant aucunement dépourvu de biens patrimoniaux à Saint-Ambroix, dont nous pouvons suivre les arrentements (ainsi que ceux des possessions de la dame de Pagès à Saint Brès) au fil des registres notariaux[29].

Gaston Tournier[30] nous communique son signalement fin 1745 : *« âgé de 47 ans, taille moyenne, cheveux barbe et sourcils noirs, visage ovale avec quelques petites verrues, les yeux roux, nez bien fait »*.



Son arrestation et son emprisonnement ; son jugement et sa condamnation

Il s'agit d'une affaire combinée[31]. Le subdélégué Prat, de Pont-Saint-Esprit, ne pouvant se rendre sur place que dans la soirée, l'intendant ordonne à Bernard de surveiller l'assemblée de Rouret – qui doit se tenir le dimanche matin 17 octobre 1745 – dans le but de constituer des témoins en vue d'une information judiciaire et d'y observer les sieurs Roux et Pouden. *« Dix a onze gens afides »* sont commis pour remplir la mission de *« constater l'assemblée »* en se mêlant aux fidèles, tandis qu'un officier et trente hommes *« de la milice de Lorraine »* arrivent *« par des chemins sy cachés »* qu'ils surprennent la réunion sans cependant pouvoir saisir ni le ministre ni Pouden – qui, avec son comparse Louis Marché (et le médecin) – *« estoient le mobille de toute ses assamblée »*.

Antoine Roux – que l'informateur du commandant a vu " *en chere* " – est jeté en prison à Saint Ambroix, d'où il tente d'attendrir l'intendant Le Nain pour faire adoucir la rigueur de M. de Bernard, prétendant qu'il l'a fait arrêter *« par M^r^ son fils dans un village ou j'exerçois ma profession pendént la tenue d'une assemblée qu il y avoit au voisinage »*, et ajoutant *« lorqu'on m'arréte sous le pretexte de la religion, en vérité jusques ici je n'en ai eu d'autre que celle de l'honnéte homme, et si la protestante a paru conforme a mes sentimens, c'est moins par la proffession que j'en ai faite que par les prejugéz de l'enfance : je suis né des parens protestans, mon père & mes ayeuls étoient medecins »*.

L'enquête officielle

Dans son procès-verbal du lundi 18, Alexis Prat *« subdélégué de M^r^ l'intendant au departement du dioceze d'Uzes »*, affirme s'être porté avec un détachement de la garnison *« sur le local désigné »*, d'où l'on voit le hameau de Rouret. *« Arrivant sous le penchant d'une coline couverte de grands arbres toufus nous aurions aperceu un espace de terrain á pouvoir contenir de mille á douze cens personnes ou pluieurs* " *centeirs* " [sentiers] *frayés venoient aboutir entierement depouillé de fougere et de gazon quoy que tous les environ en fussent garnis et batu de meme que si une troupe y avoit campé pendant plusieurs jours, y ayant dans cet espace quantite de pierres rangées en forme de siege et á une des extremités etoit un chene blanc plus gros que les autres arbres servant á appuyer la chaire »*.

Les témoignages figurant dans les informations nous apprennent que, dans ce vallon parsemé de gros chênes où flottait encore le chant des psaumes, Roux se tenait à côté du pasteur, lequel *« vêtu avec un habit gris, veste noire, portant perruque »*, était monté en chaire et allait parler, lorsqu'un bruit sourd se répandit dans toute l'assemblée : un détachement de soldats venait du côté de Saint-Ambroix. Les participants se dispersèrent en désordre, emportant ou non (selon leur diligence) sièges, tabourets et " *scabellettes* " ainsi que les diverses parties de la chaire qu'ils avaient démontée.

Le 21 octobre, une lettre de Le Brun, commandant à Alais, informe l'Intendant qu'Antoine Roux est parti le matin pour l'une des tours d'Aigues-Mortes[32], escorté par un capitaine et cinquante hommes. Pouden et Marché ont préféré disparaître car ils risquent le même sort.

Le 11 novembre, le ministre Saint Florentin indique à l'Intendant la conduite à tenir envers le S^r^ Roux médecin *" pris comme en flagrant délit " ; « Sa Majesté juge qu'il est a propos de lui faire son procès non seulement à cause de son fanatisme…mais encore pour faire un exemple qui puisse en imposer à cette partie des Cevennes »*.

Le commandant de Bernard ne reste pas inactif dans son acharnement à traire les nouveaux convertis, ses " *vaches à lait quotidiennes* "[33] et, le 18 novembre, il informe l'Intendant du contenu du bien appartenant à Antoine Roux : il a dans le terroir de Saint-Ambroix, en fonds ou maison, environ douze ou quatorze mille livres, et à Bagnols *« par une donnation d'une tante quy est morte depuis quelque jour dans la religion protestante »* une douzaine de mille livres[34]. Notons que sa lettre fait la distinction entre " *le petit châtiment* " des réformés ordinaires tombés dans ses filets[35] et " *la punition* " du Sr Roux.

C'est l'époque où Paul Rabaut écrit à Antoine Court à propos du prisonnier d'Aigues-Mortes : *« C'est un fort honnête homme, très éclairé sur la religion, et fort zélé pour elle. Aussi, je n'ai point de doute sur sa persévérance »*[36].

L'interrogatoire d'Antoine Roux

Le subdélégué Prat procède en personne, le 9 décembre, à l'interrogatoire du médecin, à présent détenu dans les prisons de la citadelle de Montpellier. Ce dernier répond qu'il a été de tout temps religionnaire bien que chez lui on n'en fit aucun exercice public. Comment est-il parvenu alors au grade de docteur,

qu'on ne peut obtenir qu'en professant la religion de Rome ? – on ne lui a rien demandé à Montpellier, où il a pris les premiers grades ; à Avignon *« ou il recut le bonnet, on lui fit lire quelque formule ordinaire a laquelle il ne donna aucune attention »*. Il persiste à dire que le jour de l'assemblée – dont il avait connaissance et qu'il " *trouva* " sur son trajet – en se rendant au hameau de Rouret, *« il alloit voir un enfant malade du nomme Robert qui avoit des obstructions dans le bas ventre, qu il avoit veu precedament et auquél il avoit ordonné des remedes »*. Ayant donc ordonné *« la rouille de fer dans la soupe »*, il voulait constater le progrès du remède et en profiter pour faire passer *« comme il fit »* au sieur Meynier, prieur de Saint-Julien (de Cassagnas), ci-devant curé de Saint-Ambroix et son ami particulier, une selle qu'il lui aurait fait faire à Orange. Quant à la provenance de ladite rouille de fer " *ou dassiés* " [ou d'acier], il aurait enseigné au père ou à la mère d'en faire la préparation[37]. Le subdélégué trouvant (on s'en doute un peu) son circuit étrange, Antoine Roux persiste mais concède *« qu en allant aud Rouret, ayant rencontre l assamblee sur sa route et la chaire du predicant pres du chemin il s'y arresta »* alors qu'on avait commencé les prières et à lire ; seul le hasard l'aurait placé près de ladite chaire…

Prat l'attaque alors sur un autre front ; est-il bien le chef du consistoire et l'un des anciens de son canton ? – il le nie. A-t-il donné retraite aux ministres et prédicants, tant à sa maison de Saint-Ambroix qu'à sa « campagne » (son mas) de Saint-Brès ? – il le nie aussi. A-t-il trompé par de mauvaises explications des Écritures nombre de catholiques, *« pervertis de la foy et en a mis plusieurs dans un estat d apostasie »* ? – il répond qu'il a toujours été très réservé sur les matières de religion *« avouant a sa honte qu'il en a peu de connoissance »*, vivant en accord tant avec les curés qu'avec les protestants. C'est là qu'il prête le flanc à l'insinuation selon laquelle il a pu profiter hardiment du peu de lumière[38] de ces catholiques pour les endoctriner, les étourdir avec *« ses faux préjugés de naissance »*. Roux nie alors avoir jamais pratiqué ce genre de controverse.

On en revient à l'assemblée et au moment où elle fut découverte : pourquoi prit-il la fuite comme les autres et se réfugia-t-il dans une métairie située à quelque distance ? – il répond qu'il quitta l'assemblée avant la fin de l'exercice pour s'en aller à la maison de Robert *« devers les Mages »*, qu'une femme vint le consulter et qu'il y apprit l'intervention du détachement. Parvenu à la porte de cette maison qu'il quittait, et au moment où son valet sortait son cheval de l'écurie, le sieur Bernard fils se présenta seul pour lui annoncer qu'il l'arrêtait de la part du Roi, le priant de la suivre, ce qu'il fit sans contrainte[39]. Repassant par le lieu de l'assemblée – seul chemin direct vers Saint-Ambroix, paraît-il – ils y virent les gens se faufiler parmi les soldats occupés à les disperser. A quoi, ajoute-il, faisant remarquer à Bernard fils *« voicy bien du monde que chacun s'en va tranquillement »*, celui-ci lui répondit *« cella est vray mais mon père n'en vouloit qu'à vous »* - paroles que peuvent confirmer les autres officiers ou sergents du détachement qui les ont entendues ou pu entendre.

Notes

1 Pasteur Pierre Carénas, *400ème anniversaire de l'Eglise Réformée de Saint-Ambroix*, 1960 ; les assemblées précédentes remontaient aux années 1695-19-697, du moins celles qui furent surprises et dont nous avons ainsi connaissance.

2 Selon la judicieuse expression de Jean-Claude Lacroix, dans *Itinéraires protestants en Languedoc*, Tome II, Les Presses du Languedoc 2000, p.122.

3 AD 34, C 217

4 Lettre du 24 décembre 1745 communiquée à l'auteur par Gabriel Liotard.

5 AN, TT 438 ; voir LCC n° 144 p.27. Le pasteur Redonnel le juge « extrêmement bigot et cruel » ; cf *Itinéraires protestants, op. cit*, p. 282. Son épiscopat dura de 1737 à 1779.

6 Pasteur Pierre Carénas, *op. cité*

7 Marius Tallon, *Histoire de la ville des Vans* Tome II, Privas, 1885

8 Conservé à la Bibliothèque de Genève, Manuscrits d'Antoine Court, T 7, n° 17, pp. 157-204

9 Le *Mémoire* de Charrier – à la fois tragique et facétieux – constitue le chapitre IV de l'ouvrage précité de Marius Tallon ; il est examiné favorablement dans son contexte – celui des années 1734 à 1746 – par Jacques Schnetzler dans la *Revue du Vivarais* Tome XCIV n° 1 et 2 1993, pp.71-72.

10 Marius Tallon, *op.cit.,* « Appendice au 2° volume figurant à la fin du Tome III » - *Mémoire* (anonyme) *adressé au ministre cardinal de Fleury au sujet des religionnaires de la ville de Vens, diocèse d'Uzez et des menaces ou vexations dont on les écrase* (AN, TT 289 A N°21).

11 Bernard réside à Saint-Ambroix dès 1740, dans son « hotel » comme il dit (en 1749), situé en face de l'église ; il apparaît dans nombre d'actes des notaires Joseph Champetier et Jean Veau Clapisse, y compris à titre privé.

12 Jean Veau Clapisse, 8 décembre 1748.

13 *Mémoire adressé au ministre cardinal de Fleury… , op cit.*

14 Communiqué à l'auteur par Gabriel Liotard ; ponctuation aménagée.

15 « Copie du Reglement ou Deliberation de l Église P. de Saint-Ambroix », AD 34, C 217.

16 Ainsi exposé dans le *Mémoire* d'Antoine Charrier

17 Rouret (« Roulet » sur la carte IGN au I :25000, au sud de Saint-Ambroix et à l'est des Mages, à proximité de la D132a) est situé « á demy lieüe de la ville … terroir de Saint-Jean-de-Valériscle et paroisse de Saint-Ambroix ».

18 Relation du pasteur Carénas, *op. cit,* qui semble dériver de AD 34, C 215 : « Procédure assemblées de Saint-Ambroix et autres lieux » *(non consulté par nous)*. C 217 parle de « sept a huict cens nouveaux convertis de St-Ambroix ».

19 Sauf mention contraire, nous exploitons à partir d'ici les pièces du dossier de l'Intendance AD 34n C 217.

20 Fille de Pierre Borelly et Judith Vedelle ; quittance dotale le 6 mai 1615 chez Jean Chastanier, mariage reçu par Job Veau " en sa date " ; il testera chez Job Castillon le 23 août 1629 au temps de la maladie contagieuse mais y survivra.

21 Fille du capitaine Antoine Rivière et Jeanne Deribes ; il testera par devant Jacques Dupré le 31 mars 1685.

22 Le 9 mars 1680, par-devant Benjamin Felnlhet, Élie Roux emprunte 134 livres à son frère Pierre, habitant Saint-Brès, « pour faire passer a la médecine et degres d icelle le sieur Moyze Roux son filz eyne… ayant retire lesd deniers pour sa reception et voyage qu'il veut fere partie incessamment pour s en aller fere recepvoir en 1 universite de Valence en Daufine ».

23 La famille Félix, de confession réformée, est originaire d'Orange ; elle est toujours représentée. Suzanne Félix fut la première épouse (1642) du célèbre apothicaire Moïse Charas (1616-1698).

24 Nous avons peu de renseignements sur *" Antoine 1er " : « Le 20ème apvril 1686 a este baptisé Antoine fils de Moyse Roux Dr en medecine et d Anne Felis né le 18 »*. Il est présent avec son père le 23 février 1916 à l'occasion d'un testament (reçu par Jean Castilhon), où il est dit « bourgeois ».

25 *« son parrain a eté Mr Anthoine de Roux lieutenant de cavalerie presenté par Mr François Pages juge de Malbos & la marraine demlle Margueritte de Guion presenté par demoiselle Clermonde de Guion. Le père le parrain signés avec mr mre Henry Domergue Sr de La Matte & Mr Francois de Pages juge de St Bres »*.

26 Saint-Brès, B.M.S. Catholique, GG1 (1721-1730) ; avec dispense du troisième degré de parenté entre les époux ; la date, presque illisible, est « devinée » relativement aux actres qui entourent celui-ci (des 6 et 15 juin).

27 Y a-t-il un rapport ? Le même genre de clause dérogatoire *« dont il a explique 1 effet aux presents »* se retrouve le 26 octobre 1735 dans le testament que fait noble Charles de Mirmant chevalier de la Tour, à la veille de partir pour aller servir le Roi en Allemagne dans le régiment de Montmorency, et où Antoine Roux est témoin (Veau Clapisse, notaire).

28 Adressée à Madame de Saint-Étienne à Saint-Ambrox, épouse du seigneur de la Rouvière, à l'occasion de la mort de Marianne de Plantier, sa sœur (Archives de l'auteur). Cette lettre est cachetée de cire noire ; sur les armes on distingue un cerf élancé sur une terrasse arborée et, en chef, trois besans.

Ces armoiries représentent à l'évidence une variante de celles qui furent enregistrées à Alais en 1696 par Antoine Roux, docteur et avocat, bourgeois d'Anduze ; « D'argent à un chêne de sinople, englanté d'or, sur un tertre de sinople, chargé d'arbrisseaux de même, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or », où « rouvre » parle pour « Roux » (*Reg. Montpellier-Montauban, 955*) ; nous ignorons leur parenté, mais l'écart des armes plaide en faveur de l'éloignement.

29 Jean Veau Clapisse, Joseph Champetier, Vincent Guisquet… Antoine Roux possède une maison à « la grand Rue de St Ambroix allant a la boucherie » qui existe toujours, mais nous ne saurions – après recheches - nous prononcer avec certitude sur le destin des autres biens figurant au présage d'Élie Roux, fol iiixx du Compoix de 1659

30 *Les galériens de France et les galériens protestants des XVIIe et XVIIIe,* Tome III (volume **) p.229. Les Presses du Languedoc 1984.

31 Nous pouvons nous faire une idée de la conduite de ces affaires en examinant les instructions (certes plus tardives) du maréchal de Richelieu, commandant en chef en Languedoc depuis 1738. En 1754, un ban imprimé est affiché partout, par lequel « toute sorte d'assemblées sont défendues, avec injonction aux troupes de les dissiper et de leur tirer dessus » ; un mémoire ou instruction est adressé à tous les commandants de troupes, qui leur indique en 19 articles « la manière dont ils doivent s'y prendre, soit pour découvrir les assemblées, soit pour les surprendre, soit pour suivre sûrement leurs captures ». Cf. Dr Albert Doumergue, *Nos garrigues et les assemblées au Désert*, Les Presses du Languedoc 1993 (reprint), p. 152, qui reproduit intégralement les articles les plus éloquents.

32 Tour de la Reine, en haut de laquelle quatre petites prisons étaient aménagées, ou tour de Constance, où les premier et troisième étages étaient réservés aux hommes ? On lit dans *Itinéraires protestants*…Tome II p ; 479 que, après l'épisode camisard, « plus avant dans le XVIIIème siècle, la tour de la Reine n'a plus été utilisée comme prison, et que la tour de Constance a accueilli exclusivement des femmes ».

33 comme l'assure un chroniqueur catholique témoin de ces faits, relate le pasteur Carénas.

34 Il s'agit de dame Marie de Félix, épouse en secondes noces de noble Antoine Joachim de " Brueilhelion " sieur des Combes, *« native de la ville de Bagnolz restant de present a la parroisse de St Brès »*, laquelle a donné ses biens à son neveu. Le 28 novembre 1742, devant Jean Veau Clapisse, ils ont vendu conjointement, pour 3000 livres et 48 livres» " *pour épingles* " *« une maison ayant aparteneu alad dame size dans 1 enclos dud Bagnol sur la grand Rue vis à vis celle de M. Dornat »*. Le 15 avril 1746, devant Vincent Guisquet, elle donne procuration audit Antoine Roux pour aliéner *« tous & chacuns les biens fonds & proprietés que lad. Dame constituante à dans le terroir & juridiction dud. Bagnol »*.

35 Le nommé Blisson *« quy est arreste dans mes prisons »* et le sieur Roux, praticien de St-Jean-de-Maruéjols.

36 Lettre du 23 novembre 1745, citée par Gaston Tournier, *op. cit., même réf. que ci-dessus*.

37 Laquelle doit rester simple, ce qui nous fait penser au Safran de Mars, explicité dans la Pharmacopée royale de Moyse Charas ; il se ramasse *« sur les barres ou lames de fer, qh'on a longtemps exposées à la violence du feu… Par ses qualitez (dans l'estomach) il donne le tems à la nature de reprendre ses forces, en sorte qu'en poussant au dehors les impuretez qui luy sont à charge, & donnant au sang, & aux esprits vitaux & animaux la circulation & le cours necessaires, elle rétablit les fonctions de toutes les parties, & leur donne toute la force dont elles ont besoin pour leur conservation »*. Quant au Safran d'Antimoine ou des Métaux (crocus metallorum), on peut l'administrer en poudre dans quelque aliment pour purger *« par haut & par bas »* - ce qui semble approprié ici, selon nous – mais sa préparaiotn reste spécialisée et ce minerai n'a rien à voir avec le fer ; de plus, on le trouve chez les apothicaires.

38 Les « gens de marque » sont réputés avoir reçu plus de lumières que le commun et ont le devoir de *« faire valoir les talens qu'ils ont par-dessus les autres »*, comme l'écrit Redonnel dans sa lettre du 16 décembre 1755. Ce qui compte pour l'époque, c'est l'aristocratie, à qui il faut porter allégeance. Le roi, étant le plus sage, ne saurait se tromper dans son jugement et le peuple doit lui obéir… pour son bien ; dans ce système, l'homme n'a aucune liberté d'action ni d'opinion, sauf à " *parler comme un paysan* ".

39 S'en étonner serait suspecter le loyalisme des protestants, dont ils sont particulièrement jaloux mais qui leur rend extrêmement douloureuse toute démarche n'impliquant pas la soumission totale du fidèle sujet ; le vrai problème ne réside pas là ; cf. Charles Bost*, Les prédicants protestants…,* Paris 1912, tome I p. 14.

LA TOUR DE MONTEILS

Saint-Marcel-de-Fontfouillouse, aujourd'hui Les Plantiers

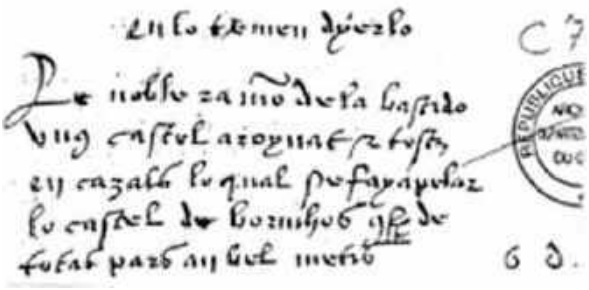
Par Jean CASTAN

Dans le Bulletin du L.C.C. n° 146 (juillet-septembre 2006), Pierre A. Clément a fait le point sur les Tours Bermondes et il propose que soit complétée, voire renseignée, la liste-inventaire qu'il a dressée pour le Gard, l'Hérault et la Lozère, dont la Tour de Monteils encore présente au hameau de ce nom.

Les sites féodaux de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse

Les archives permettent de situer quatre constructions féodales dans cette grande paroisse.
Le château du Caylou (Caslup ou Castluz, cité en 1174), qui a évolué sur le même emplacement et ne comprenait qu'une « Tour ronde ».
Le « vieux » château d'Alayrac, auquel les Arpentements de 1553 concèdent « une Tour à quatre estages » sans autre précision. Il est cité en 1345 (Castrum et Mandamentum de Alayraco).

Devenu en mauvais état, démantelé, lui a succédé – quelques mètres plus bas – le « nouvel Alayrac, alias Champfort, dont le Compoix de 1621 dit qu'il a « une Tour fort ancienne… une autre Tour carré bastie à nouveau non parachevée ». Le château d'Alayrac-Champfort n'existe plus. Quelques vestiges subsistent, incorporés ou réemployés dans le mas actuel.
Les Arpentements de 1553 (C.786) ont sorti de l'oubli le « Castel de la Hierle » :



Transcription :

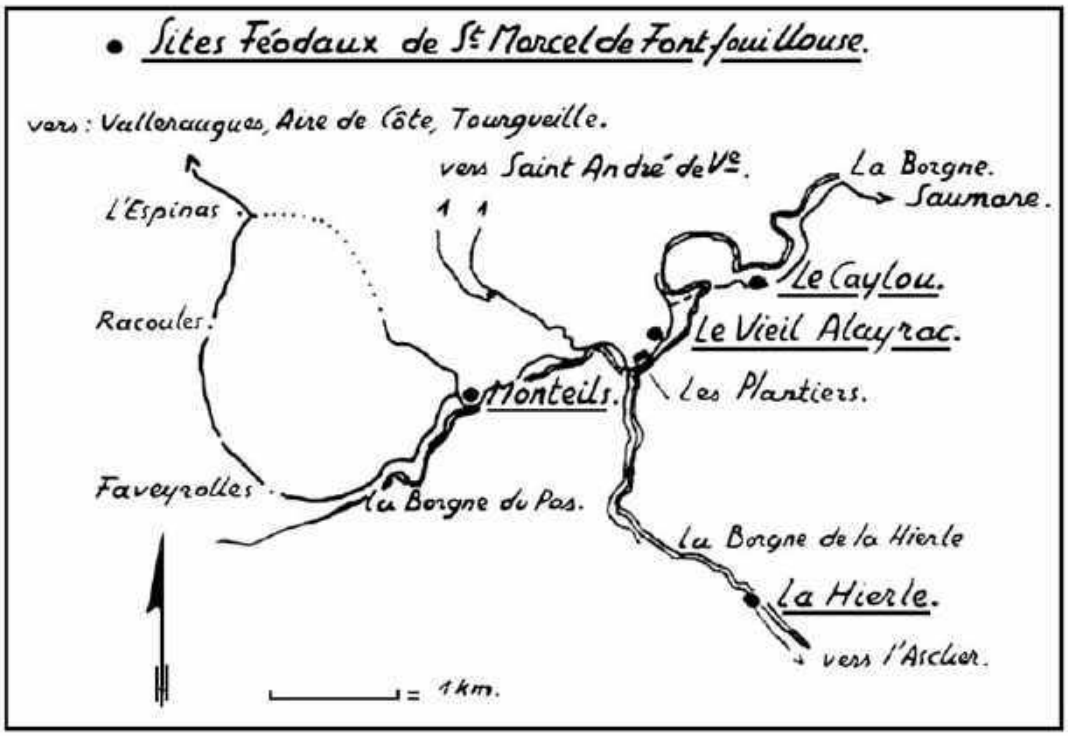
Au tènement de la Hierle

De noble Raymond de la Bastide
un château ruiné tout
en casals lequel se fait appeler
le Château de Borgne. Confronte de
toutes part avec lui-même.

Ce toponyme, Bornho, Borgne, latinisé par les notaires sous celui de « « Bornie » est porté depuis longtemps par des hobereaux de cette vallée authentiquement Borgne.

Le descriptif concède, au « Castel », une emprise au sol de six destres, soit 120 m^2, ce qui est modeste et pourrait être celle de la surface occupée par une Tour maîtresse. Mais la définition : « un château ruiné tout en casals » (ruines), ne correspond pas aux vestiges d'une Tour Bermonde.

Il reste la Tour et le château de Monteils, mentionnés en 1308 (A.D. 30 1.E.2467). Un parchemin de 1366 fait état d'un projet de remise en défense du « Castrum de Montillis, parochiis de Sanct Marceli de Fonte Folioso ».



Pendant plusieurs siècles, Tour et château étaient l'un des nombreux fiefs tenus par le Seigneur de la Fare, vassal des Armagnacs, via la baronnie de Meirueis, via les Roquefeuil.
Pour les Arpentements des années 1550, Tour et château de Monteils sont devenus des biens roturiers. En 1791, le Compoix cite :

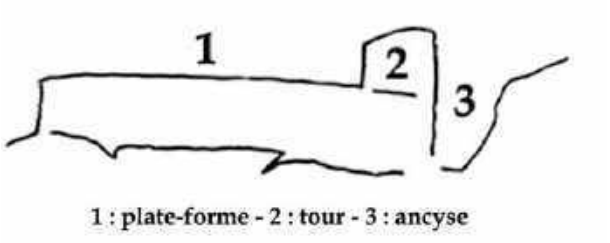
« Section Montels. J.-Louis Rousset, notaire à Saint-André, un château ruiné et un bancel sur l'en-dos ».

Le site féodal de Monteils

Il occupait un éperon rocheux orienté nord-ouest – sud-est, isolé du côté dominant par une « ancyse » (entaille dans le roc).



Site de Monteils. Photo Jean Castan



1 : plate-forme - 2 : tour - 3 : ancyse

La Tour est au nord, bâtie sur le rocher, le château s'élevait sur une plate-forme faite en partie ouest de blocages contenus par une forte muraille, devenant rempart en s'élevant au-dessus des niveaux aménagés, technique que maîtrisaient remarquablement les bâtisseurs cévenols.

Le seul contact reliant le château et la Tour était le rempart est venant prendre appui au milieu de sa face est.
Il n'existe aucune description du château et l'on ignore si les deux constructions ont été réalisées ensemble.
Le « Castrum » d'origine ne tolérait aucune bâtisse ou végétation susceptibles de gêner ses vues. Les pierres du château et du rempart ouest – particulièrement – sont bien visibles aujourd'hui dans les maisons du hameau.

La Tour de Monteils

Il en subsiste trois niveaux construits en pierres de pays appareillées.

Monsieur Pierre Mourgues, du château des Plantiers, a commencé une étude détaillée de la Tour dont il m'a communiqué des informations et des vues.

C'est une construction rectangulaire d'environ 10 m sur 7 m au sol. L'épaisseur des murs est de 1,30 m ce qui donne une surface intérieure d'environ 32 m^2.

Les caractéristiques générales des Tours Bermondes évoquées par L.C.C. n° 146, c'est-à-dire « niveau le plus bas voûté, porte percée au deuxième niveau avec son arc en plein cintre, son tympan en demi-lune… » ne se retrouvent pas à Monteils.
Sur cette vue face ouest sont visibles, au niveau 2, la meurtrière et au niveau 3 une fenêtre géminée. Hauteur 11 m environ.



Photo Pierre Mourgues

Il n'y a pas de voûte, et la porte, percée au niveau le plus bas, présente un aspect peu courant, comme le montre la vue ci-dessous. Pour limiter les contraintes sur le linteau, il a été prévu un arc de décharge composé de cinq claveaux.



Photo Pierre Mourgues

Le schiste des voussoirs dont la couleur varie du gris au vert provient du quartier de la Hierle.

Ce matériau apparaît également dans l'arc de la porte – sur cour – d'un bâtiment important du Château des Plantiers, remanié, qui présente des caractéristiques particulièrement intéressantes au plan architectural et qui s'apparente aux Tours Bermondes.

La tour est maçonnée dans toute l'épaisseur de ses murs et a résisté aux tentatives de démolition

C'est ce que semble montrer le gros plan ci-dessous.



Photo Pierre Mourgues

Devant l'arc surbaissé de la porte inscrite au niveau deux de la face sud, ne subsiste de l'arc de pierre (archivolte) qu'une pierre reposant très partiellement sur l'arc intérieur.

Et cette pierre a la même provenance que les autres claveaux décrits dans l'étude.

La plate-forme supportant le château comprend un espace horizontal sommital où subsistent quelques rochers, surplombant deux bancels à l'ouest.

La base de la Tour, sise à l'angle nord-ouest de ce rectangle imparfait est plus basse.

Il est difficile de restituer le ou les niveaux au sol de l'ensemble féodal, les lieux ayant été modifiés par les impératifs agricoles.

On peut imaginer que la base de la Tour correspondait à l'accès (ouest) du dispositif.

La photographie ci-dessous montre une porte inscrite dans le niveau trois de la face nord, vue intérieure.



Photo Pierre Mourgues

Elle commandait vraisemblablement l'accès à un hourd (plate-forme de tir extérieure).

Les trous carrés réservés dans le mur, les « boulins », qui n'apparaissent pas sur la face ouest, sont visibles en face nord malgré le lierre.

Cette plate-forme, apparemment unique, surplombait l'« ancyse » protégeant la face nord et donnait vue sur le relief nord dominant

Observations

La Tour de Monteils, Tour maîtresse isolée (et peut-être unique du château) n'a pas toutes les caractéristiques des Tours Bermondes, mais elle en présente la capacité de refuge.

Elle est, surtout, un ouvrage construit avec les matériaux d'extraction locale. Les chemins de Saint-Marcel n'étaient pas adaptés au charroi hippomobile lourd. Comme partout en Hautes Cévennes, les possibilités du pays ont été déterminantes.

Enfin, les archives montrent l'existence de communautés artisanales, comme celle des « Maîtres massons » de Tourgueille, capables de mener à bien d'importants travaux (compoix de 1621).

Le vieux pont de Saumane en est un exemple. Il a été reconstruit (1621-24) par André Blanc « maître masson » de Lasalle (2. E. 1. 336). Afin de mettre sa bande de roulement aux normes, lors de la construction de la route impériale n°107, un pont moderne est venu s'appliquer à l'amont de l'ancien. Les deux ouvrages mariés ne s'accordent plus, fortement dissociés par un trafic routier de plus en plus lourd. Et c'est encore la grande arche du vieux pont qui présente le meilleur aspect. Son jeune conjoint de l'amont a tendance à s'écarter et sa voûte de grande arche s'abaisse.

Les quatre vestiges féodaux de Saint-Marcel (première génération) étaient voisins les uns des autres (entre 1 et 2 km à vol d'oiseau), mais pas toujours à vue directe.

S'inscrivaient-ils dans un ensemble défensif ? Peut-être pas ! C'est le genre de question qui conduit toujours à un report plus lointain des tranches historiques classiques.
La féodalité n'a pas été instituée par la fameuse assemblée de Quierzy-sur-Oise en 877, où Charles le Chauve prit des mesures de circonstances « provisoires » concernant les responsabilités régionales confiées à des ducs, des comtes, mais elles ont concouru à accélérer le processus en cours.
En Languedoc, depuis longtemps, les hommes ont construit, en pierres sèches d'abord, puis à chaux et à sable.
Le château du Caylou, cité en 1179 est né, au moins, au siècle précédent.
Le site féodal de Monteils inclus dans l'hommage de 1302 par le chevalier de la Fare est mentionné comme étant « le château et manse » de Monteils. Cela veut dire qu'il n'y avait pas de châtelain à Monteils, en 1308. Cela veut dire aussi que la Tour et le château de Monteils sont aussi vieux que le Caylou, sinon plus.

La meurtrière de la Tour de Monteils protégeait l'entrée du château, mais commandait également le chemin du col de l'Espinas, via Favayroles et Racoules.
Racoules, hameau déserté, était bien vivant en 1621. Anthoine Mourgues y possédait un des plus grands ensembles bâtis de Saint-Marcel : 348 m^2 au sol, avec les dépendances. Il voisinait avec Maîstre Jean De Lapierre, notaire royal de Valleraugue. (compoix de 1621).

Du col de l'Espinas, le chemin montait vers la Draille d'Aire de Côte, grande voie de communication (voir carte de Cassini) quand le temps marchait au pas de l'homme et du mulet.

Il suivait celle-ci vers le sud, puis, plongeant à l'ouest, il dégringolait sur Valleraugue, via Les Salles, en laissant à droite le château de Castelcor ou Castelfort porté sur la carte de Cassini et aujourd'hui disparu.

Ce sont encore les Arpentements qui ont permis de le situer : Cotet 35 et 39 : « La ranc del Castel…au terrado del mas de Los Salos et au terrado del mas de Valdeiron ».

Ce sont ces détails qui permettent d'évoquer les paysages, les activités et les hommes du passé cévenol lointain, particulièrement celui des paroisses à l'habitat dispersé, lesquelles étaient (et sont encore) représentatives d'un peuplement venu par les accès les plus faciles, les « chemins de pied », les Drailles.

Ainsi les précieux Arpentements permettent – à défaut de professions qui ne sont pas indiquées – de constater qu'à Tourgueille (mas Boudon et la Lieure) la majorité des patronymes des « maîtres massons » identifiés en 1621 étaient présents en 1553.

Toutes les analyses que j'ai pu faire témoignent de la pérennité des toponymes et des patronymes dans ces hauts cantons cévenols à l'habitat dispersé.

L'enquête concernant la moitié sud de la paroisse de Saint-Martin de Corconnac (l'Estréchure) que j'ai publiée dans l'Almanach du Val Borgne 1998, « Le Seigneurie de Bussas aux XII^{e} et XIII^{e} siècles a été riche d'enseignements. Basée sur des Hommages et Reconnaissances de ces deux siècles d'une part, et sur les Arpentements des années 1550 d'autre part, elle montre que :
- l'habitat était bien installé en 1271-75
- la population du XII^{e} siècle était comparable à celle des années 1550
- si les patronymes n'étaient pas encore fixés, les toponymes annonçaient bien ceux qu'utilisèrent les compoix.

Il y aurait du travail pour les chercheurs, particulièrement dans l'exploration des généalogies des Bermond d'Anduze-Sauve, branche aînée et suivantes. Vaste programme !

MASSACRES EN VALLÉE FRANÇAISE

Extrait d'un cahier anonyme appartenant à Christiane Felgerolles-Hervé (date approximative : milieu du XIX^e siècle).



La montagne où se trouvent Solier et Mas Buisson (photo Georges Péladan)

Ce cahier, après une introduction sur Saint-Étienne-Vallée-Française et les méfaits qui s'y commettent, retranscrit l'acte d'accusation de Maurice Rousson, auteur du massacre de deux familles de cette cité lozérienne, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Le titre et les sous-titres ont été ajoutés pour en faciliter la lecture.

Le lieu des crimes

Saint-Étienne-Vallée-Française : Arrondissement de Florac, canton de Saint-Germain-de-Calberte; 1 983 habitants. Grand village sur les bords riants du Gardon, à 37 kilomètres au sud de Florac. Résidence notariale, un percepteur des contributions, huissier, pasteur, curé et vicaire, sœurs et frères. Ce village est la petite ville de résidence miniature et la plus fanatisée de la Lozère [?] ; cependant il s'y est commis tout dernièrement le crime le plus affreux. Le vol, l'infanticide, le viol, le meurtre, le peu d'attachement au serment, les mauvais payeurs, tout se trouve dans cette commune et parlons un peu du grand crime de Maurice Rousson, si nous jetons le voile sur les autres faits ; mais pour être plus bref et ne prendre aucune responsabilité, nous transcrirons ici littéralement l'acte d'accusation.

Le massacre de la famille Rousson : aucune piste

Dans les derniers jours de février 1851, un crime épouvantable vint jeter la terreur dans l'un des cantons du département de la Lozère, celui de Saint-Germain-de-Calberte. Une famille entière, celle de François ROUSSON du hameau de Soliers, père, mère, enfants, grand-mère, fut impitoyablement massacrée pendant la nuit, dans l'intérieur de son logis, et selon toutes les apparences par un hôte qui y avait été accueilli avec bienveillance et généreusement hébergé. Une seule des victimes survécut à ses blessures. Ce fut Célestin ROUSSON, âgé de six ans; mais l'espoir, qu'on avait eu d'abord, d'obtenir de ce témoin de précieuses indications fut malheureusement déchu [sic]. Son intelligence et sa mémoire semblèrent avoir été sérieusement affectées par ses blessures et par l'effroi dont il avait été saisi au moment du crime. À toutes les questions qu'on lui adressa d'abord il ne fit que cette réponse désespérante: *Je ne m'en souviens pas*. Plus tard, il sembla vouloir entrer dans quelques détails, il donna même le signalement du meurtrier, qu'il représenta comme étant de haute taille, coiffé d'un chapeau blanc et portant une grande barbe *(une belle barbe);* mais l'incohérence de ses réponses, les

contradictions que l'on y remarquait, leur enlevaient tout caractère sérieux et durent les faire considérer comme les divagations d'un esprit malade.

Tous les efforts des magistrats ne purent parvenir à découvrir l'auteur de cet abominable forfait. Les soupçons s'égarèrent sur la tête de trois habitants du voisinage que certaines circonstances suspectes compromettaient assez gravement; mais aucune preuve directe et de nature à rassurer la conscience des magistrats, ne vint confirmer les premiers indices. Les explications des inculpés et le résultat de l'instruction en affaiblissent même la portée, et après quinze années de laborieuses investigations, des ordonnances de non-lieu durent être prononcées.

Trois ans plus tard : second massacre

Plus de trois années s'étaient écoulées depuis ce douloureux événement, et le souvenir en était encore palpitant dans la contrée, lorsqu'un second crime, exactement semblable au premier, vint frapper de stupeur et d'effroi la population du même canton et éclairer d'une lueur sinistre l'obscurité qui jusqu'alors avait enveloppé le premier. Dans la nuit du 11 au 12 septembre 1854, la famille de Victor CHABROL, du mas Buisson, composée aussi de cinq personnes, tomba toute entière sous les coups d'un assassin : le père, à quelques centaines de mètres de sa demeure, la mère et les trois enfants dans l'intérieur de la maison, comme lors du premier crime. L'assassin paraissait avoir consommé seul tous ces meurtres. Il avait été reçu comme un ami par ses victimes; il les avait frappées à coup de hache. Le mobile du crime avait été le même : la cupidité. L'aspect des blessures semblait cette fois, comme la première, indiquer que les coups avaient été portés de sa main gauche; enfin, et comme pour rendre l'analogie plus frappante, l'une des victimes du second crime - Irma CHABROL, âgée de onze ans - avait survécu à ses blessures; mais, heureusement pour la Justice, là s'arrêtait la ressemblance. Irma CHABROL a été miraculeusement préservée et promptement guérie. Son sang-froid, étonnant pour son âge, a défendu sa jeune intelligence de l'influence funeste que l'effroi a exercé sur celle de Célestin ROUSSON ; elle a pu désigner l'assassin de sa famille ; elle a prononcé le nom de Maurice, et aucun des témoins de cette déclaration n'a hésité à penser qu'elle voulait parler de Maurice ROUSSON. Les voix expirantes de sa mère et de son frère sont venues confirmer son précieux témoignage.

Cette fois, les victimes désignent leur assassin

Chaque pas qu'a fait l'instruction a amené des preuves nouvelles et irrécusables de la vérité de ces trois déclarations et Maurice ROUSSON, le détestable auteur de tous ces crimes, a pu, enfin, être saisi et traduit devant la cour... Irma CHABROL échappa au massacre en feignant d'avoir succombé sous les premiers coups qu'elle avait reçus, et le meurtrier se retira croyant l'avoir tuée ; mais, dès qu'il se fut éloigné, elle se leva, courut réveiller les habitants d'un hameau voisin, et leur raconta ce qu'il s'était passé en disant qu'elle croyait avoir reconnu Maurice ROUSSON. Appelant à eux leurs voisins, les mariés CORBIER, de Peyrebrune, se rendirent à la maison CHABROL, où ils trouvèrent trois personnes noyées dans leur sang. Le jeune Ferdinand CHABROL, âgé de six ans, avait la tête presque séparée du corps par une horrible blessure. La femme CHABROL et son fils Jules respiraient encore, et ils eurent la force de désigner avant d'expirer Maurice ROUSSON comme leur assassin.

Le mobile, c'est le vol

Le père, Victor CHABROL, était absent quand sa demeure fut envahie. On s'inquiétait déjà de son absence prolongée, lorsqu'on vint annoncer aux magistrats instructeurs, encore réunis sur le théâtre du crime, que son cadavre mutilé venait d'être trouvé dans un ravin, près d'un sentier et à une centaine de mètres de la maison. Les magistrats, s'étant transportés sur les lieux, constatèrent qu'il avait été frappé à la tête de deux coups de hache, et qu'il n'avait à présent d'argent sur lui. Cependant tout annonce que Victor CHABROL était parti de chez lui pour aller à Saint André payer une somme de 800 francs, qu'il devait à Mr PERRIER de cette commune (Pommaret). Il l'avait fait annoncer à son créancier; il avait montré à sa femme et à plusieurs autres personnes 50s en or et 350 francs en pièces de 5 francs qu'il destinait à ce paiement.

Cet argent avait été placé par lui dans un vase en poterie qui fut indiqué par Irma CHABROL, et il n'y avait pas été retrouvé ; CHABROL seul avait pu l'y prendre. Son assassin avait évidemment eu pour but de l'en dépouiller et, ce premier crime une fois commis, les quatre autres ne l'avaient été que pour assurer l'impunité du coupable. Dès l'instant que trois des victimes eurent désigné Maurice ROUSSON, la gendarmerie fut envoyée à sa recherche et c'est ici que les charges les plus accablantes s'accumulent d'heure en heure contre l'accusé.



Le hameau des Longognes : le mas à gauche au dessus du jardin était affermée par la famille de Maurice Rousson. On a trouvé la hache sous le toit du bâtiment principal. Dans le groupe de maison à droite, le toit le plus à gauche est celui de l'école qui était aussi le logement de l'instituteur (voir page 17)
Photo Georges Péladan.

Les charges sont accablantes

Arrêté à Alais, où il s'était rendu avec sa femme, à trois heures du matin, il ne demande pas même d'abord pourquoi on l'arrête et ne songe à faire cette question que quelque temps après. Instruit alors des charges qui pèsent sur lui, il se borne à répondre qu'il est innocent. Il est reconnu qu'il avait, en arrivant à Alais, 120 francs en or ou en argent dont il ne peut établir l'origine. Confronté avec les cadavres de ses victimes, il nie être l'auteur de leur mort, mais il lui échappe un demi-aveu, qu'il cherche en vain à rétracter plus tard :

« *Eh bien !* avait-il dit une fois, *allez chercher ma femme et laissez-là un moment avec moi, je lui raconterai tout !»* On savait qu'il y avait trois haches chez Maurice; on n'y en trouve plus que deux, et on découvre la troisième souillée de sang, auquel adhéraient encore quelques cheveux, cachée sous une ardoise dans une maison tenue à ferme par la famille de l'accusé.

On ne retrouve plus les vêtements que Maurice portait vers l'époque du crime et, quelques jours après, on ramassa sur la route qu'il avait suivie pour aller de Langogne à Alais un bout de manche d'une étoffe portant des traces de sang imparfaitement lavées et pareil au vêtement perdu. Enfin, l'accusé qui nie avoir quitté son logis dans la nuit du 11 au 12, avant son départ pour Alais, et il est contredit formellement par sa femme, à laquelle il aurait dit, le matin en l'appelant pour partir, qu'il était allé à la Peyre, petite propriété qu'il tenait à ferme, et s'y était endormi. Les preuves s'élèvent donc de tous côtés contre Maurice ROUSSON, en ce qui touche le crime de Mas Buisson.

Un assassin pour les deux massacres ?

... Dès l'instant où la femme CHABROL et deux de ses enfants eurent désigné Maurice ROUSSON comme leur assassin, un cri général s'éleva dans la contrée accusant cet homme des assassinats du Solier. Jamais le jugement de l'opinion publique ne fut mieux justifié que dans cette occasion. Il était difficile d'admettre qu'il se trouva dans la contrée deux hommes, ou plutôt deux monstres, capables de concevoir et d'exécuter de semblables forfaits.

Les deux crimes avaient d'ailleurs entre eux tant de ressemblances, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, qu'on se sentait inéluctablement conduit à les attribuer au même auteur.

De l'avis des médecins qui ont été appelés à constater l'état des cadavres et les causes de la mort, l'assassin du Solier, comme celui du Mas Buisson a dû frapper ses victimes de la main gauche ; or l'accusé consent qu'il est gauche quand il se sert d'une pioche ou de tout autre instrument qui exige l'emploi des deux mains ; à la vérité, il ajoute qu'il manie la hache de sa main droite. Rien ne confirme cette assertion et d'ailleurs n'est-il pas probable que, pour mieux assurer ses coups, il a frappé les victimes en se servant des deux mains.

Des témoignages à propos du premier massacre

Mais ce ne sont pas les seules preuves que l'accusation peut invoquer sur ce chef ; l'accusé s'est trahi lui-même par son attitude et ses propos. Lorsqu'il vint au Solier, au moment de la découverte du crime, les gens du voisinage furent frappés de l'expression sinistre de sa physionomie.

Des propos étranges et fort compromettants lui sont aussi attribués par plusieurs témoins. Il a dit à l'un: *«Celui qui a commis le crime du Soliers en commettra bien d'autres; il n'a pas été découvert une première fois, il ne le sera pas davantage une seconde. Dans ces occasions, il n'y a rien de tel que de faire tout disparaître et de tout cacher (tout recata et tout cabi).»* Le ton sur lequel ce propos fut tenu impressionna fortement le témoin qui le rapporte ; il aurait, dit-il, soupçonné l'accusé s'il l'eût cru assez fort et assez courageux pour exécuter un tel crime. Ce même témoin raconte qu'étant allé veiller, le 25 février 1851, chez les ROUSSON des Longagnes [ou Longogne], Maurice, déjà couché, refusa de veiller avec lui comme d'habitude ; il pouvait, ajoute le témoin, sortir de sa chambre sans être entendu des personnes qui veillaient. Dans la matinée du 26, les souliers de Maurice ROUSSON portaient des taches de sang qu'il fit astucieusement remarquer lui-même, en les attribuant à une hémorragie qu'il avait éprouvée pendant la nuit.

L'accusé savait, comme tous les voisins de François ROUSSON, que celui-ci avait réuni chez lui tout ou partie d'une somme de 2000 francs, qu'il devait compter prochainement pour le prix d'une adjudication prononcée en sa faveur; c'est pour s'emparer de cette somme que l'assassin du Solier s'est introduit chez les ROUSSON, le soir à la veillée, et il y a été reçu et traité comme un ami, ainsi que l'attestent les restes du repas qui furent trouvés le lendemain. Il a répondu à cette hospitalité par le meurtre et le vol. C'est ainsi qu'il se sera également introduit chez les CHABROL.

Antécédents et moralité de Maurice Rousson

Les antécédents de Maurice ROUSSON sont des plus défavorables. Les témoins le présentent comme un filou, un joueur effréné et l'accusent de nombreuses déprédations commises à leur préjudice ; il a été condamné à quinze jours d'emprisonnement par le tribunal d'Alais.

Un témoin rapporte qu'indigné du langage atroce tenu en sa présence par l'accusé, il ne put s'empêcher de lui adresser ces paroles de sinistre augure : *« Malheureux, tu sens la guillotine ».* Un dernier et terrible témoignage s'élève contre sa moralité ; c'est celui de sa famille entière. Père, mère, épouse s'accordent à reconnaître qu'il a de bonne heure annoncé les instincts les plus pervers, qu'il ne leur a donné que du chagrin, que toutes leurs remontrances sont restées sans effet ; ses parents ajoutent qu'ils se seraient bien gardés de lui infliger des corrections de peur qu'il ne les assassine comme il les en a menacés.

Maurice Rousson est accusé des deux crimes

L'acte d'accusation fait voir ensuite les nombreux rapports qui existent entre les circonstances des deux crimes dont l'opinion publique accuse hautement Maurice ROUSSON, et résume les preuves développées sur chaque chef.

Il a assassiné CHABROL pour avoir une somme d'argent qu'il avait vu récemment entre ses mains... CHABROL une fois tué, le mobile des autres crimes n'est plus le même. L'assassin ne les commet que pour s'assurer l'impunité. Fait principal, circonstance aggravante, se trouvent donc complètement justifiés. Il en est de même de la tentation d'assassiner commise sur la personne d'Irma CHABROL. Qui pourrait douter que c'est contre la volonté du meurtrier que cette jeune enfant a échappé au sort de tous ses proches.

... L'assassinat de François ROUSSON a eu, comme celui de Victor CHABROL, un vol pour objet ; l'assassinat des trois autres de cette famille a eu pour objet d'assurer la consommation du vol et l'impunité du coupable ; la tentative d'assassinat commise sur la personne de Célestin ROUSSON n'a manqué d'aucune des circonstances qui la constituent légalement ; l'assassin croyait évidemment avoir accompli son œuvre quand il a quitté le théâtre de ses crimes.

Le procès

Plus de cent témoins répondirent à l'appel.
Cette grande affaire occupa plusieurs jours et le 28 mars 1855, à 5 heures 4 du soir MM. les jurés entrèrent en délibération, d'où ils revinrent à 6 heures1/2. Quarante questions avaient été posées : quarante *«oui»* leur répondirent.
Maurice ROUSSON, convaincu de huit assassinats et de deux tentatives d'assassinat, fut condamné à la peine de mort. L'arrêt ordonna que l'exécution aurait lieu au Pont de Burgen commune de Saint-Étienne-Vallée-Française, en vue du théâtre des crimes. L'instruction attache au canton entier ce grand crime ; tandis qu'il n'a été commis que dans la commune de Saint-Étienne-Vallée-Française.
PELATAN [en réalité PELADAN] dans l'instruction du crime du Solier fut innocemment précipité dans les cachots et mis au secret pendant plusieurs jours. IMBERT et BASTIDE l'y suivirent; mais ils furent relaxés.
Après sa condamnation à mort, Maurice ROUSSON déclara avoir trois complices BAUMONT, PIERREDON, [blanc], chargés de fers ils furent amenés devant les yeux du meurtrier ; leur innocence reconnue, ils furent mis en liberté.

L'exécution

Enfin, le 23 mai 1855, conduit au Pont de Burgen en passant devant l'échafaud il promit de faire des révélations qu'il lut sur la guillotine entre deux pasteurs et deux exécuteurs : il se déclarait le seul auteur des deux crimes, du Solier et du Mas Buisson. Ainsi périt un enfant de la Lozère.
M. MINGAUD, pharmacien à Saint-Jean-du-Gard, moula la tête du supplicié ; on en voit des épreuves frappantes dans les appartements de M. MINGAUD.

Ndrl : Bernard Atger nous a communiqué la transcription de l'acte de décès de Maurice Rousson, AD 48, Saint-Étienne-Vallée-Française, 4 E 148/11:

« L'an 1844 et le 23e jour du mois de mai à quatre heures du soir, devant nous Urbain Bonnal, Maire, officier de l'état civil de la commune de Saint-Étienne-Vallée-Française, a comparu M. Pierre Jean Isidore Comandré, greffier du Tribunal de Première Instance de l'arrondissement de Florac, qui en conformité de l'article 83 du code Napoléon, nous déclaré que ce jour d'hui, à une heure après midi est décédé au Pont de Burgent, en cette commune, le nommé Maurice Rousson, cultivateur, âgé de vingt huit ans, domicilié aux Longognes, fils de Auguste Rousson et de Louise Montagner, mari de Jeanne Émilie Imbert, de laquelle déclaration nous avons rédigé le présent acte que nous avons signé avec le déclarant.
Urbain Bonnal Comandré.»



Pont de Burgen, lieu de l'exécution de Maurice Rousson. Photo Georges Péladan



À PROPOS DES CRIMES DE SOLIERS ET DU MAS BUISSON

Par Georges PÉLADAN

Pour qui connaît les Cévennes, leur histoire, les événements qui font l'objet de ce document (consultable aux Archives Départementales de la Lozère) paraissent difficilement imaginables. Bien sûr il faut replacer les faits dans leur contexte. L'image communément véhiculée d'une Cévenne particulièrement tolérante où règnent la solidarité et un code d'honneur basé sur les préceptes de la Bible est loin d'être générale et la réalité est bien souvent différente. On doit tenir compte de la dureté de la vie, de la rudesse du climat, des difficultés de déplacement, de la densité de la population à l'époque.

Comment expliquer alors qu'à la suite du premier crime Maurice Rousson, homme dans la force de l'âge, jouissant d'une très mauvaise réputation dans le pays, proche des premières victimes n'ait pas été soupçonné dès le début et que des innocents, dont mon arrière grand-père, Peladan Jules Casimir né en 1828, demeurant aux Longognes tout comme l'assassin aient été suspectés ? Ce personnage devait inspirer une profonde terreur pour que personne n'ait osé mettre les enquêteurs sur sa piste.

Tout enfant j'ai été nourri de cette histoire souvent par des bribes et j'ai pu mesurer comment, bien des années après, elle s'était ancrée dans les mémoires au point de devenir légendaire. Il m'est d'ailleurs difficile aujourd'hui à la lecture de différents récits ou comptes-rendus de savoir exactement distinguer ce qui est réel et ce qui est issu de l'imagination populaire. Voici pêle-mêle certains de ces faits à mettre bien entendu au conditionnel :

- Après le premier crime, dès que la nouvelle a été connue, Maurice Rousson, voisin et proche des victimes serait arrivé sur les lieux dans les premiers. La grand-mère agonisait, il se serait installé d'autorité à son chevet. Elle murmurait paraît-il en occitan bien sûr : « Maurici ….Maurici… » cherchant à donner le nom de son bourreau, les spectateurs tendaient l'oreille et celui-ci avec un remarquable sang-froid aurait dit : « morisse, ditz que morís » *(je meurs, elle dit qu'elle est en train de mourir)*

- Au sujet de mon aïeul qui avait été suspecté, on disait que l'on avait trouvé chez lui un pantalon portant des taches de sang. Elles provenaient, disait-on, du cochon qu'il avait aidé à charcuter chez des voisins au hameau des Avelacs or à l'époque les analyses ne pouvaient pas distinguer la nature humaine ou animale de ce sang.

- On disait aussi que pendant très longtemps les gens s'interdisaient de donner le prénom de Maurice à leurs enfants.

- Les fers forgés destinés à interdire le passage par les fenêtres dépourvues de volets dits « estripa-chins » (déchire-chiens) auraient été installés pendant la période de terreur à la suite du premier crime.

- Le condamné aurait dû être exécuté sur le lieu d'un de ses crimes, mais faute de chemin carrossable, la guillotine avait été dressée au plus près.

- Mon arrière-grand-mère, Valérie Bonal se souvenait qu'âgée de six ans à l'époque elle avait assisté, amenée par ses parents, à l'exécution du condamné. D'ailleurs, une complainte relatant les exactions de l'assassin qui se voulait moralisatrice avait été distribuée. Celle-ci affirmait que la punition ainsi infligée avait valeur d'exemple et devait inciter, les enfants en particulier, à demeurer dans le droit chemin.

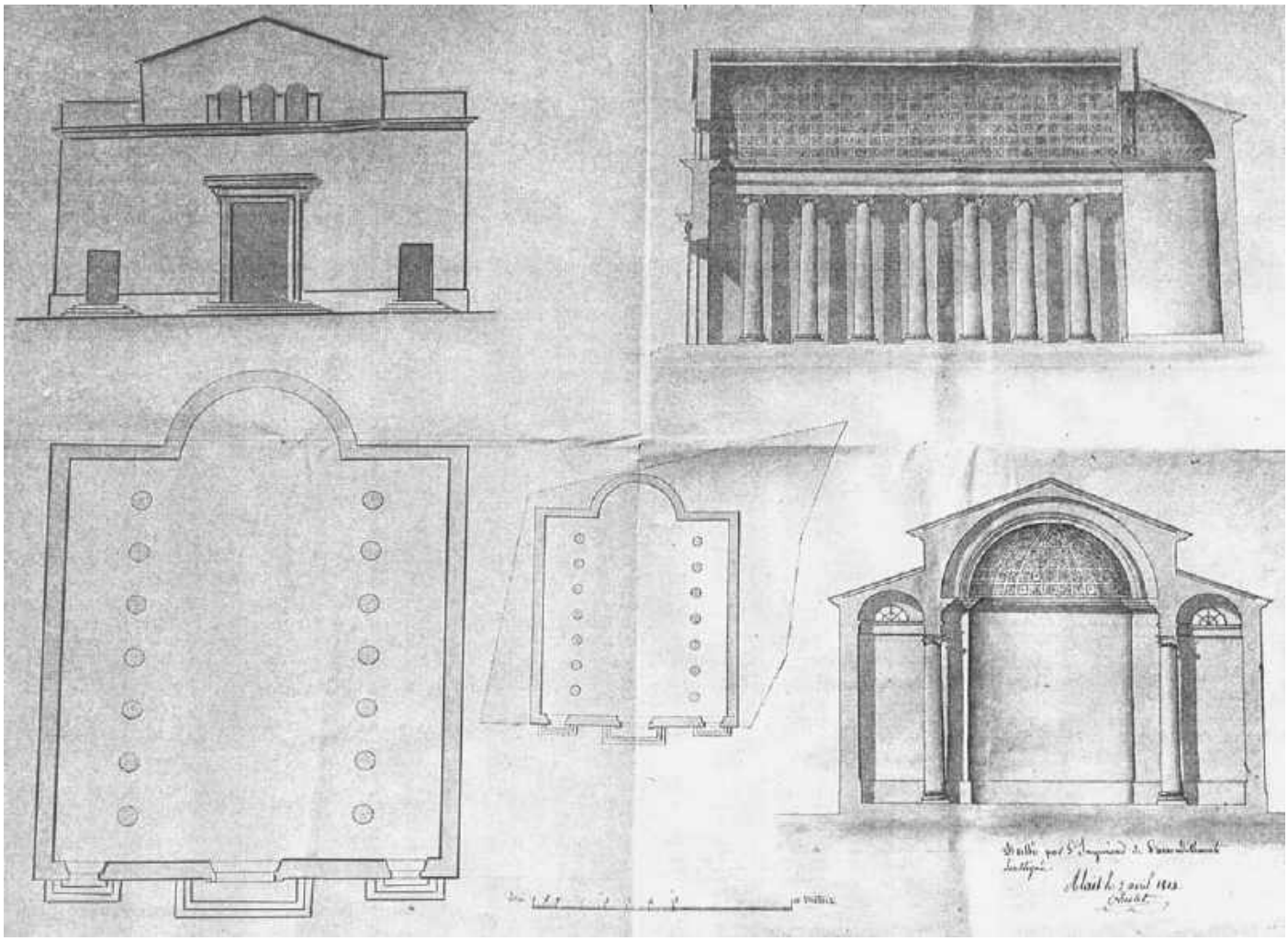
- Pour donner le ton de cette vague de terreur, je citerai enfin une délibération prise par le Conseil Municipal de Saint-Étienne-Vallée-Française en date du 29 octobre 1854 :
« Le Maire a exposé que le sieur AGULHON, instituteur public aux Longognes, où il était logé chez le sieur ROUSSON, père du sieur Maurice ROUSSON, accusé de l'assassinat commis sur la famille CHABROL du Mas Buisson le... septembre dernier a été obligé de quitter ce logement immédiatement après cet assassinat, parce que, pouvant être appelé comme témoin dans cette affaire, il ne se croyait pas en sûreté dans cette maison habitée par les père et mère et la femme dudit Maurice ROUSSON et parce que cet épouvantable assassinat ayant répandu la terreur dans le pays, les enfants n'osaient plus venir à l'école dans la maison de cet assassin. Et ayant transporté son école au hameau d'Avelac, à quelques minutes seulement des Longognes, dans la maison de Mr. Simon PRIVAT MAUREL, ancien conseiller municipal, ledit MAUREL a consenti le premier novembre courant un bail des appartements nécessaires à la classe et au logement de l'instituteur et s'est obligé à faire les réparations pour que, tant la classe que le logement de l'instituteur soit en bon et convenable état…… »

Compte tenu de ces éléments constatant en outre que les locaux loués par la famille Rousson sont « *en si mauvais état qu'ils ne peuvent servir de maison d'école* » qu'il n'y a aux Longognes qu'un seul autre habitant, « *le sieur PELADAN, qui n'a, à peine que le logement qui lui est nécessaire et ne peut rien louer comme maison d'école »* le Conseil *«Transporte au hameau d'Avelac, dans la maison de Mr MAUREL l'école publique protestante de garçons du quartier de Droubies et Avelacs qui était placée aux Longognes ».*
Fernand GAILLARD (maire)

LES TEMPLES DE SAINT-AMBROIX

2ème PARTIE : Un projet avorté

Par Gabriel LIOTARD



Après le temps des persécutions, vient le temps de la liberté religieuse. L'une des décisions de Napoléon a été « *la loi du 18 germinal An X relative à l'organisation des Cultes* ». Cela s'est traduit dans notre région par la création de « *L'Église Consistoire de St-Ambroix* »[1].

Création du Consistoire et établissement des pasteurs de St-Ambroix, Génolhac et Barjac.

Le Conseil de St-Ambroix[2] s'est donc « *assemblé sous la protection divine le 25 Floréal An XI (15 mai 1803) de la République Française Une et Indivisible, sous la présidence de Jean André Ollive, pasteur, le citoyen Jacques Silhol faisant les fonctions de secrétaire* ».

Deux semaines plus tôt (le 29 avril), le Conseil avait « *constaté la formation du Consistoire* » et pris connaissance de la lettre du sous-préfet de cet arrondissement du 10 avril 1903. Celui-ci « invite *le Consistoire à lui faire part de ses vues sur les pasteurs qui doivent être établis dans cette église et de lui fournir des renseignements tant sur ceux provisoirement maintenus par la susdite loi du 18 germinal que sur les candidats qu'il sera dans le cas de proposer* ».

Le Conseil du Consistoire a manifesté à l'unanimité le désir de voir confirmer par le premier magistrat du peuple français la vocation qu'ils adressent au citoyen Jean André Ollive pour le canton de St-Ambroix et au citoyen Dessabatier pour celui de Génolhac. Ce n'est que le 27 juillet 1813 que l'on « *adresse vocation à Pierre Daniel Germain Encentre né le 1er juin 1784 et pasteur à Quissac et Sauve. Il aura à desservir le canton de Barjac, les communes de St Denis, Auzon, Seynes, St-Just et Euzet* ».

Le nouveau temple : des espoirs déçus

Le registre des délibérations du Consistoire qui couvre près de la moitié du XIXe siècle nous informe des problèmes concernant les lieux de culte.[3]

Le 15 mai 1803 : « *Le Consistoire considérant avec douleur que les protestants des trois cantons qui composent cette Église sont obligés pour célébrer leur culte de se rassemble en plate campagne ose espérer que le Gouvernement prendra en considération l'état fâcheux où ils se trouvent et procurera aux trois communes*[4] *où*

doivent résider les pasteurs et où la réunion des fidèles doit avoir lieu les moyens nécessaires pour se garantir des injures du temps et de l'intempérie des saisons. »

Le 30 septembre 1804, mêmes considérations : « *Les protestants sont obligés de célébrer leur culte en plate campagne ; que cependant il existe dans la ville de St-Ambroix un local où on voit encore les fondements d'un temple consacré par leurs ancêtres* ».

Ne pouvant obtenir la restitution du terrain où avait été « dressé » le premier temple, les protestants cherchèrent d'autres emplacements.

Par lettre du 7 juillet/1810 adressée par le Préfet au sous-préfet[e], nous apprenons que le Conseil Municipal a délibéré le 6 mai 1807 l'acquisition de la partie libre de l'ancien cimetière, à condition que les protestants y fassent construire un temple à leurs frais. Ils ont obtenu le consentement de deux propriétaires de parties de l'ancien cimetière.
Par ailleurs, un extrait des registres de la sous-préfecture du 15 juillet 1807 fait état de la « *délibération du Conseil Municipal de St-Ambroix du 6 mai 1807 demandant l'autorisation de concéder la partie libre de l'ancien cimetière des catholiques* »…

À la même date du 15 mai 1807, François Champetier, juge de paix du canton de St-Ambroix, est nommé « *commissaire* » et chargé de recueillir les consentements nécessaires.

« *Gabriel Blanchet, propriétaire foncier, demeurant à St-Ambroix âgé de septante ans a dit que le local et l'emplacement désigné par la délibération du Conseil Municipal de St-Ambroix du 6 mai 1807 est le plus convenable à la construction d'un temple et pour l'exercice du culte protestant, que tel est son vœu et a signé…* »

De même signeront :
Charles Bayle, 50 ans, négociant,
Pierre Bruguier, 69 ans, foncier,
Jacques Blancher, 64 ans, cordonnier,
S[r] Pierre Boyer, 64 ans, propriétaire foncier,
S[r] Jean Olive, 63 ans, propriétaire foncier (signant Olive).

Tous se rendent sur les lieux pour les estimations. « *La partie dud local indivisé entre les sieurs Silhol et Louis Gueidan et de contenance de 336 ca 2 cm², valeur 1 515 francs, la moitié de la dite partie du côté du levant est propre à la construction de maison donnant sur la rue du Faubourg ou route de St-Ambroix à Uzès. À ce terrain, il faut ajouter ceux de Hairaut, de Barjac, 159 ca 28 cm², et de Sr Dumas, instituteur, 40 ca 40 cm², lequel comprend une petite rue à chacun de ses côtés nord et au midi, pour lui donner du jour convenablement, confronte du levant ladite rue du Faubourg ou route d'Uzès, du midi Louis Fabre, du couchant un petit chemin* [?] *vacant remplacé par la nouvelle route d'Uzès, et de nord S[r] Pierre Silhol et la petite maison que le S[r] Dumas a commencé de construire sur la même route ».*
Le tout devait avoir *« la forme d'un petit parallélogramme qui est la forme ordinaire d'un temple* ».
Ce document fut établi le 3 avril 1808.[5]

Les Archives Départementales nous fournissent le plan et la description du temple dont la construction est envisagée.
« Il mesurera 20 m sur 18 m. Il sera terminé dans sa longueur par une partie demi-circulaire de diamètre. La largeur sera partagée intérieurement en trois parties égales par deux rangs de colonnes ioniques, dont l'intervalle d'un centre à l'autre sera de dix mètres.
La façade sur la rue sera percée de trois portes dont une de deux mètres et demi de largeur et deux autres d'un mètre 30.
Les fondations seront faites à 1,20 m et auront 1,10 m de largeur. Les murs auront 90 cm d'épaisseur jusqu'à 50 cm au-dessus du niveau de la rue.
Les murs d'enceinte auront 8,25 m ; une autre partie aura 4,30 m et 5,50 m au milieu du fronton.
Les colonnes auront 85 cm de diamètre à la base et 71 cm au chapiteau.
Deux galeries latérales sont prévues. »
Dressé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées, chargé de l'Arrt d'Alès, le 31 mars 1814.

Le 9 octobre 1815, la commune ne vote pas les crédits.

La situation politique change et le sous-préfet d'Alès, dans une note du 4 janvier 1816 signale qu'un tiers seulement de la population est protestant et que le Conseil Municipal, dans une délibération du 17 décembre 1815 affirme que « *ce culte a été extrêmement favorisé au préjudice du culte catholique romain* ». À la suite de cette situation, *« le sous-préfet est d'avis d'annuler la délibération prise pour la construction dudit temple »* ![6]

Notes

1 Titre 2 Art.16 selon lequel il y aura une Église Consistoriale pour dix mille âmes de la même communion.
2 *Cf* Registre déposé aux AD 30 en 1991. « Délibérations du Consistoire » : 25 Floréal an XI – 7/1/1848.
3 A.D. 30 – 90 J 1
4 Barjac – Génolhac – St-Ambroix
5 A.D. 30 – V461
6 CF A.N. F19 - 55901

AVRIL 1792, « LA GUERRE DES TOURS » DANS LE PIÉMONT CÉVENOL

Par Pierre-A. CLÉMENT

On connaît très peu les sombres événements qui se sont déroulés dans les Basses Cévennes au début du mois d'avril 1792. Cet épisode calamiteux a été analysé avec sérieux par les historiennes contemporaines[1] mais il paraît avoir été ignoré par les auteurs qui se sont investis dans les « Châteaux du Gard » et dans les monographies locales. Pourtant, une étude approfondie de « la guerre des tours » pourrait apporter des informations inédites sur l'architecture primitive de ces riches résidences que leurs propriétaires ont été obligés de reconstruire après les événements de 1792.

Pour bien comprendre ce soulèvement populaire et la fureur destructrice des insurgés, il faut se remémorer les périodes d'anarchie que les plus âgés d'entre nous ont vécues au mois d'août 1944 et au mois de mai 1968. Les conditions socio-politiques étaient certes différentes mais comme cela s'est passé en avril 1792, le pouvoir central a été absent ou défaillant à ces moments-là. En cas de carence de l'État, il suffit de quelques habiles agitateurs convaincants pour ameuter le peuple et pour le faire tomber dans les pires excès.

Les sources

Le dossier le plus complet est le long chapitre publié par François Rouvière dans son ouvrage de référence : *Histoire de la Révolution française dans le Gard »* (4 volumes, 1887-1889 – tome II).

Ce travail est à utiliser avec précaution car l'auteur, journaliste de profession, écrit 95 ans après les faits. Mieux vaut-il aller directement aux documents dont il s'est servi. Ils ont été rassemblés dans une liasse des AD.30 (1 L 1470). On peut aussi consulter d'autres dossiers des AD.30 tels que 1L 421, 1L 426 et 1 L 429.

Le prétexte

À l'origine, le déclenchement des émeutes a été provoqué par la noyade dans le Rhône, le lundi 26 mars 1792, de 69 volontaires « nationaux » du 2ème bataillon du Gard.

À cette époque-là, Arles et Avignon étaient sous l'emprise des contre-révolutionnaires. Trois compagnies de fantassins étaient arrivées en renfort le 12 mars 1792 à Villeneuve-lès-Avignon. Le 23 mars 1792, le général Félix Le Muy décida qu'elles iraient rejoindre le 2ème bataillon engagé à Arles où la situation était préoccupante. Le 26 mars, cette troupe embarqua au port de Villeneuve sur un bateau présenté comme *« neuf, grand et solide ».*
Un quart d'heure à peine après avoir largué les amarres, on entendit un craquement sinistre que l'on peut attribuer soit à un chahut des militaires, soit à un vice de fabrication. Toujours est-il que la coque s'ouvrit et que l'embarcation coula à pic. Une bonne moitié des naufragés put être secourue, mais soixante-neuf volontaires périrent dans le Rhône.

Lorsque la nouvelle de ces noyades parvint dans les communes d'origine des victimes, des malintentionnés propagèrent le bruit d'un attentat royaliste. Cette fausse rumeur est d'ailleurs confirmée par des lettres des mairies.

Le 29 mars, la municipalité de Sommières écrit au Directoire du Gard (1 L 879) que

« Des traîtres ayant sabordé la barque, des bruits alarmants ont jeté la consternation parmi nos citoyens. Veuillez nous instruire de la vérité des faits afin que nous calmions les inquiétudes et que nous paralysions et étouffions les événements qui pourraient en résulter. »

Le 4 avril, date à laquelle on se trouve au paroxysme des destructions, un procès-verbal de la municipalité de Lasalle rapporte l'incendie du château d'Algues. On l'impute à un certain nombre de citoyens dont *« les têtes étaient échauffées »* par les nouvelles dévastations commises à Aubais et autres endroits, et par le souvenir de la mort de nombre de volontaires noyés dans le Rhône.

Cette imputation des émeutes à la tragédie de Villeneuve-lès-Avignon est confirmée par une déclaration du 3 avril signée par le président du Directoire de Saint-Hippolyte-du-Fort :

« Considérant que les habitants du district voisin [Sommières] entraînés par le souvenir de la mort de certains volontaires du département ou séduits par *"des ennemis de la patrie"* qui veulent plonger celle-ci dans les erreurs de *"la narchie"* ont démoli ou incendié des châteaux. »

Un épisode significatif montre que le feu couvait déjà dans les campagnes du Sommiérois : deux semaines

avant le naufrage sur le Rhône, quelques citoyens de Sommières s'étaient portés le 12 mars 1792 au Château d'Aubais pour enlever les marques seigneuriales que son propriétaire, le marquis d'Urre, gendre de Charles de Baschi s'était obstiné à y laisser. Dans la foulée, les casseurs s'en étaient pris à la balustrade de l'escalier monumental, aux pots à feu[2] qui couronnaient l'édifice, aux plafonds, aux portes et fenêtres, aux meubles, aux glaces et aux tables de marbre. Il faut noter à ce sujet que ce genre de déprédations se répétera systématiquement dans les châteaux des Basses Cévennes à partir du 1er avril.

Le scénario

À l'origine, ce mouvement insurrectionnel semble avoir été fomenté contre les aristocrates soupçonnés d'être fidèles à la monarchie.

Il y a tout d'abord une prise de conscience d'un possible retour en force de la Royauté. De 1789 à 1791, la conquête démocratique du pouvoir apparaît comme irréversible. Cependant les incidents qui se multiplient dans les départements limitrophes du Gard, aussi bien à Jalès qu'en Avignon et Arles, sèment l'inquiétude. Dès lors, la population des campagnes se met à redouter le rétablissement des privilèges et le retour des abus seigneuriaux.

Les plus exaltés commencèrent tout d'abord à s'en prendre aux signes extérieurs de noblesse. Les premières cibles vont être les girouettes seigneuriales et les blasons ou armoiries sculptés au fronton des portails. Lorsqu'ils pourront pénétrer à l'intérieur, les attroupés se feront remettre les actes de propriété et principalement les terriers où étaient répertoriés les titres seigneuriaux. En les brûlant, les paysans s'imaginaient faire disparaître les preuves de l'existence de droits féodaux.

Les tours constitueront aussi un objectif prioritaire. D'une part elles symbolisent l'appartenance à une famille de haut rang et d'autre part elles permettent de tirer sur les assaillants qui veulent escalader les murailles qu'elles flanquent. Les insurgés auront donc soin de raser les merlons et de déposer la toiture en jetant les tuiles au sol.

Quelques châtelains en seront quittes pour ces seuls dommages mais la plupart d'entre eux seront victimes de la fureur ravageuse des attroupés. La destruction de Vibrac dans la nuit du 3 au 4 avril est relatée dans le détail par le maire de Saint-Martin-de-Sossenac :

« Nous avons vu dans la basse-cour du château, un grand feu dans lequel un grand nombre d'hommes jetaient des meubles comme armoires, chaises, lits, matelas, paillasses…malgré nos représentations les dits brigands continuèrent l'incendie en nous obligeant, par les menaces, à nous retirer. »

Le maire précise qu'il n'y a plus de couvert (toiture) aux deux tours en forme courbe sur les ailes du château et sur une troisième de forme carrée [tour bermonde].

Les assaillants paraissent s'être acharnés sur les biens de Jacques-Louis Duranc. Ils ont mis en pièce les *« vaisselles, faïences, porcelaines, vases à oranger et tonneaux à tenir le vin »*. Leur rage contre cet aristocrate s'est même portée sur le verger où les branches ont été sciées et où la citerne destinée à l'arrosage du jardin et des arbres fruitiers a été détruite et comblée avec des pierres.

Celui que les textes appellent tout simplement Ranc, sa particule ayant été supprimée, fait l'objet de mesures spéciales de protection pour sa maison de Sauve tant il apparaît comme détesté par les habitants du pays.

Les émeutiers

On est en droit de se poser la question sur l'origine de ceux que les autorités appellent tantôt « *attroupés », « malintentionnés », « citoyens égarés »*, tantôt « *factieux », « infracteurs de la loi », « ennemis de la patrie »*, et même parfois « *brigands »* ou « *bandits »*.

Contrairement à ce que l'on a pu rapporter, il ne s'agit ni de hordes d'inconnus ni de Marseillais. Ainsi dans la bande de quatre à cinq cents excités qui vandalisèrent le château d'Algues à Lasalle on repère *« en majorité des habitants des villages des environs : Monoblet, Durfort, Anduze, Tornac, Vabres, Sauve et Canaules. »*

De même parmi le millier d'insurgés qui dévastent les châteaux d'Aigremont, Maruejols et Cassagnoles dans la nuit du 3 au 4 avril, on dénombre *« une majorité d'originaires du canton de Lédignan et une minorité d'habitants de la Vaunage »*[3].

Quand ces incendiaires se prétendent *« marseillais »,* c'est sans doute qu'ils veulent éviter d'être identifiés, et échapper ainsi à d'éventuelles poursuites.

Très peu nombreux lors de la deuxième mise à sac du château d'Aubais le 1er avril, les émeutiers voient leur effectif s'enfler de jour en jour sous l'effet boule de

neige. Partout où ils sévissent des habitants des lieux rejoignent en nombre la troupe en colère.

Ces bandes ne sont pas véritablement armées. À propos de l'investissement du château de Florian, Verdier de Sauve, administrateur du District de Saint-Hippolyte écrit « sur cent cinquante personnes ayant participé à cette tentative quelques-unes étaient armées de fusils et la plus grande partie de bâtons. »

Il apparaît aussi que ces troupes de factieux dont la composition variait de jour en jour ne possédaient pas une hiérarchie bien structurée. Seuls quelques meneurs se prévalaient du titre de chef.

Enfin, il faut souligner que ce mouvement n'était pas pavé que d'intentions honorables. Comme cela advient encore de nos jours, des éléments incontrôlés mettaient à profit les émeutes pour piller en toute impunité.

Une preuve formelle en est donnée par le rapport de Roquier et Sugier, commissaires mandés en Gardonnenque par le district d'Alais. Le 4 avril, ils ont essayé courageusement et inutilement d'arrêter le brûlement du château de Lézan en exhortant les habitants du lieu à obéir aux lois. Une fois la mise à sac terminée, ils entreprennent la «*fur »* [fouille] dans toutes les maisons du village. Ils constatent, *« avec la plus vive douleur »,* qu'un grand nombre de Lézanens avaient participé à ces rapines.

La garde nationale

On peut se demander pourquoi des bandes d'émeutiers ont sévi pendant plus d'une semaine sans que les autorités du département aient pu aligner une force d'interposition. Il faut bien comprendre qu'en 1792 la séparation entre l'ancien pouvoir et les nouvelles structures demeure dans le flou. L'essentiel des forces de l'ordre dont dispose le district du Gard est constitué par la garde nationale.
Il s'agit d'une forme de milice populaire mise en place à Paris le 15 juillet 1789 avec La Fayette comme commandant. Les villes de province suivirent l'exemple. Une loi du 14 octobre 1791 en codifia le statut. Il était spécifié que tous les citoyens actifs et leurs enfants âgés de 18 ans et plus étaient astreints à en faire partie. Peut-être cet aspect d'obligation explique-t-il le peu d'enthousiasme de ces présumés gardiens de la Révolution.

En avril 1792, chaque communauté de quelque importance possédait sa propre compagne de fantassins et éventuellement une compagnie de cavalerie s'il y avait suffisamment de propriétaires de chevaux.[4]
Une des particularités de ces milices se situait au niveau de l'abondance des galons. Étant donné l'absence d'un règlement particulier, la plupart des requis s'étaient auto-octroyés des grades flatteurs, d'où une nuée de commandants, de capitaines, d'adjudants et de sergents.

En 1792, les compagnies du Gard, récemment mobilisées, ne possédaient pas encore d'uniformes. Le rapport des deux commissaires envoyés à Lézan signale qu'une douzaine de gardes nationaux du village avaient été mis *« hors du rang »* pour avoir *« participé aux vols et dévastations »*. La cérémonie publique sanctionnant leur exclusion avait consisté à leur confisquer leur cocarde tricolore et à leur arracher les boutons [certainement dorés] qui les distinguaient des civils.

Le pire dans le comportement des unités des Basses Cévennes se situe dans leurs fréquentes compromissions avec les émeutiers qu'ils étaient théoriquement chargés de maîtriser.

Ainsi à Grand Gallargues, dans la soirée du 1er avril, la garde nationale *« ne fit rien pour empêcher les violences. Pire encore, elle se comporte parfois comme les bandes d'ennemis de la patrie ».*

Un rapport du 5 avril signé par les maires de Saumane et de Saint-Martin-de-Corconac nous apprend que les gardes nationaux de Soudorgues qui voulaient dévaster le château de l'Hom avaient abattu les meneaux de Monsieur Tourtoulon à Saint-Martin.

Pareillement, les insurgés qui avaient sévi à Lasalle le 4 avril avaient à leur tête Teissier, capitaine de la garde nationale de Durfort et Bonbounous, dit *« tête chauve »,* officier de la garde nationale de Monoblet.

En réalité, la seule force capable d'arrêter les pillages sera le détachement de dragons [troupe nationale à cheval] cantonné à Saint-Hippolyte-du-Fort. Cependant les mairies avaient-elles bien envie de les utiliser ? À mon avis, la connaissance de la « guerre des tours » permet de conclure à une connivence évidente entre les citoyens égarés et les autorités communales.

Les antagonismes religieux

Le laxisme des nouvelles municipalités récemment élues peut s'expliquer par la nécessité de mettre hors d'état de nuire les ci-devant aristocrates.

Plus vraisemblablement, et beaucoup d'historiens le pensent, ce mouvement insurrectionnel a germé sur le terreau des antagonismes religieux. C'est plus qu'une coïncidence que la majorité des châteaux qui ont été incendiés se soit trouvée dans les communes à majorité protestante.[5]
Il est significatif que certains curés réfractaires, catalogués comme ennemis de la Révolution, aient été victimes eux aussi d'actes de vandalisme.

Dans un état détaillé, le maire de Canaules explique que, le 4 avril, un grand nombre d'étrangers qui étaient venus brûler les châteaux du sieur Malzac de Sauve et du sieur Rodier d'Anduze se sont ensuite rendus dans la maison du curé Baudouin. *« Ils la lui ont toute dévastée en jetant les effets par les fenêtres et en mettant le feu puis en tombant le couvert*. »

Il faut aussi insister sur l'attaque de Pompignan, un village n'ayant jamais adhéré à la Réforme, ce qui lui valait la haine tenace des protestants de Sauve. Au prétexte d'aller régler leur compte aux quatre prêtres réfractaires et au maire Péridier qui refusait d'accueillir un curé constitutionnel, la garde nationale de Sauve se porte à Pompignan de sa propre initiative. En arrivant elle dévaste les maisons de trois officiers municipaux[6]. L'un d'eux, le citoyen Bedos, se voit même délesté de son portefeuille dans lequel il avait rangé 600 livres en assignats, quelle tristesse !

La chronologie

Il est utile de reconstituer la chronologie de la guerre des tours dont les épisodes les plus marquants sont concentrés entre le 1er et le 5 avril .

Notes

1 Anne-Marie Duport dans « Le Gard », Ed. Bourdessoules ; Valérie Sottocasa, dans « Mémoires affrontées ».
2 Vases décoratifs surmontés d'une flamme symbolique.
3 C'est en Vaunage qu'a germé l'insurrection à partir du 1er avril.
4 On avait une compagnie de gardes à cheval à Alais, à Durfort, à Anduze, à Saint-Hippolyte-du-Fort, à Sauve, à Vauvert…
5 Voir tableau publié dans L.C.C. N° 150 pages 12 à 14
6 Equivalent de nos conseillers municipaux

Date	Moment de la journée	Lieu	Propriétaire du château en 1792
1er avril	Après-midi	Aubais	Marquis d'Urre
″	soirée	Gallargues	Rochemore
″	soirée	Aujargues	
2 avril	6 h du matin	Montpezat	
″		Florian	Bousquet
″		Valfons (Sauve)	Duranc
″	soirée	Pondres	Montlaur
3 avril	soirée	Aigremont	Rochemore
″	soirée	Maruéjols	Esgrigny
″	soirée	Cassagnoles	Boileau
4 avril		Canaules	Malzac
″	matin	Vibrac	Duranc
″	après-midi	Lézan	Cambis
″		Tornac	Beauvoir
″		St-Félix-de-Pallières	Axat
″	1 heure après-midi	Algues (Lasalle)	Tourtoulon
″	soirée	St-Bonnet	Vissec
5 avril		Rogues	Ginestous
″		Malérargues	
″		Veyrac (Anduze)	Hostalier
9 avril		Trouillas (Gd Combe)	Castries

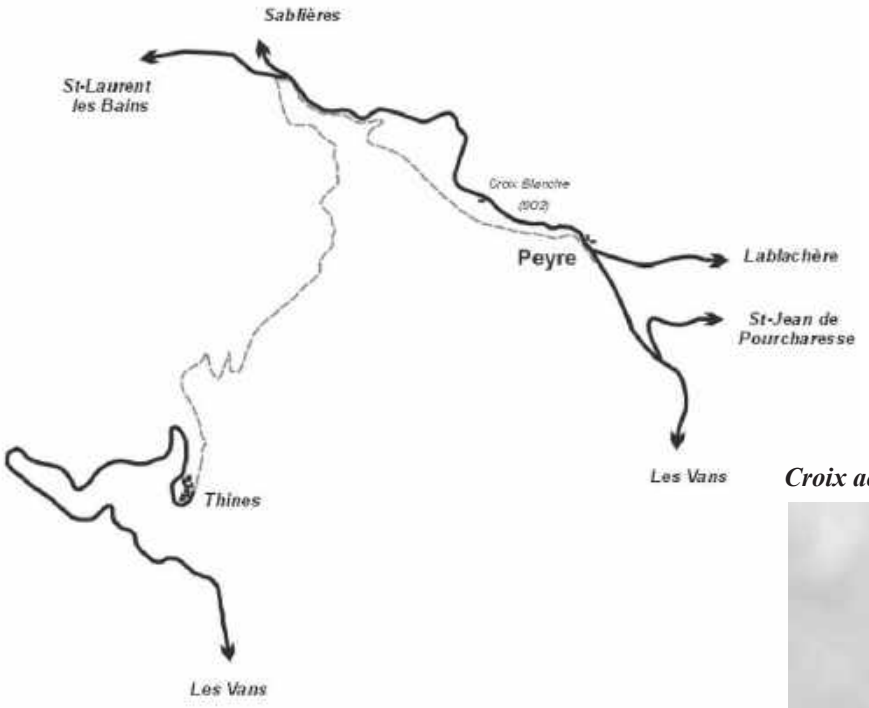
Cette liste reste à compléter. Il serait donc judicieux que les adhérents de L.C.C. élargissent les recherches sur la guerre des tours en s'intéressant aux délibérations des Conseils Municipaux de 1792 et en partant à la chasse aux prix faits de réparations chez les notaires. Bien entendu, ces événements doivent être incorporés dans les futures monographies des communes gardoises. Ainsi nous pourrons y voir plus clair dans ces journées d'émeutes qui ont la particularité de ne pas avoir fait, à ma connaissance, de morts ou de blessés tant dans la population que chez les attroupés.

LA CROIX DE PEYRE

Par Jacques PÉCOURT

Situation

Peyre se situe en Cévenne ardéchoise. Ce hameau faisait partie de la paroisse de Thines jusqu'à la Révolution. Une auberge, vieille de plus de cinq cents ans, se situe au croisement des routes menant aux Vans, à Montselgue ou Lablachère. Celle-ci a appartenu au Comte de Chambonas au XIV^{e} siècle. Sur l'arrière de cette auberge, à environ une centaine de mètres, une croix ornée est placée en premier plan d'un paysage somptueux.



Description de la Croix

La croix actuelle se compose d'un socle maçonné comprenant trois assises appareillées. Ce socle est couronné par une corniche moulurée (listel et talon droit) monolithique.

Au-dessus de la corniche, un cube de pierre, parfaitement axé, permet de donner un peu plus de hauteur au morceau de fût de colonne accompagné de son chapiteau. Celui-ci est mouluré, il se compose d'un abaque, d'une échine, d'un listel et d'un quart de rond. Cette partie de fût de colonne a été remise en place sans tenir compte de la verticalité. Le mortier permet la reconstitution des arêtes cassées.

La croix proprement dite est composée de deux morceaux. La base moulurée comprend un cavet, un quart de rond et un listel. La croix est sculptée, elle représente sur sa face principale le Christ en croix. Nous pouvons remarquer qu'une partie des jambes du Christ manque. Les trois extrémités libres des branches de la croix se terminent en pyramide. Les bras de la croix sont renforcés par un double tore situé en retrait. La légère pente du jambage inférieur de la croix nous permet de calculer sa hauteur totale. Par rapport à sa taille initiale, il manque au jambage de la croix proprement dite un peu plus du quart de sa hauteur.

En se promenant aux alentours de l'auberge de Peyre, on peut voir une construction en schiste dont le jambage droit de la porte d'entrée est constitué en partie par un fût de colonne galbé. Le diamètre supérieur de ce fût est égal au diamètre inférieur du fût de la croix actuelle. Par ailleurs, il s'agit bien de la même nature de pierre.

Si ce fût de colonne a été utilisé dans cette construction, cela prouverait si la pierre appartient bien à la croix que la remise en place de celle-ci ne s'est pas faite immédiatement.

Croix actuelle





Reconstitution

LE TUMULTE D'AUJAC (Gard),
10 SEPTEMBRE 1784

Par Marie-Lucy DUMAS

En 1784, après l'arrestation le 17 février 1783 d'une partie des « mascarés » ou des Masques et de leur chef François de Labilherie à l'auberge des Aubrias (paroisse de Malbosc), après leur jugement rapide le 8 août et l'exécution de trois d'entre eux, le 25 octobre, puis la mise en place d'une commission royale et l'amnistie de tous les autres condamnés le 17 août 1784, l'effervescence est loin d'être retombée dans cette région. Les consuls de St-Ambroix M. Thoulouze et celui de Naves (Ardèche), M. Chalmeton, qui ont joué un rôle d'intermédiaire entre la troupe des Masques et la ville des Vans, tiennent informés le Comte du Périgord, chef militaire des troupes envoyées pour réprimer la révolte des Mascarés. Ils pointent « *certains mauvais sujets de Banne, des Assions et Malbosc, trois paroisses du Vivarais qui ont fournis seules aux attroupements de 1783* », que l'amnistie royale a rendu à leurs foyers. Ils estiment que « *cet esprit d'indépendance et de mutinerie se sont grandement répandu cy dans le peuple* ». Dans cette atmosphère, le maire de Saint-Ambroix s'alarme d'un « mai » des jeunes qui tourne à la bagarre et aux invectives.

La commission d'enquête diligentée par le Parlement de Toulouse sur les abus des juridictions est accablante pour les collecteurs fiscaux et les procureurs et considérée comme plus dure que les cahiers de doléances, dont ceux d'Aujac, Bonnevaux, Malbosc, rédigés par les notaires mêmes qui ont été malmenés par les Mascarés. Ces cahiers parlent de ces juridictions pour en demander la suppression au profit d'une seule, pour éviter le nombre de « suppôts » impliqués dans les affaires et qui en grèvent le coût.

Le principal sujet de récrimination reste intact, c'est celui des frais exorbitants de justice et des applications et exécutions trop rigoureuses des mesures de saisie et de vente à l'encan des biens des débiteurs. La révolte des Mascarés ou des Masques[1] a été tournée contre les « procureurs » et autres postulants de justice qui sont les juges et avocats des mandements seigneuriaux, dite justice inférieure et aussi contre les marchands de blé qui font monter le prix du blé artificiellement sur les marchés.

Cette juridiction « de proximité » dirions-nous aujourd'hui, était chargée des plaintes et requêtes en tous genres dans le ressort du mandement seigneurial : pacage de chèvres, dispute sur les captages d'eau, débiteurs, recouvrement contentieux des impôts et censives, dîmes et autres taxes, héritages, dots, etc., tout ce qui fera le quotidien des justices de paix cantonales à partir de 1792. Comme bon nombre de parcelles, particulièrement des châtaigneraies sont passées entre les mains de « forestiers » au XVIII[e] siècle, (propriétaires vivant dans une autre communauté), les « requérants » de justice qui déposent requêtes sont plus nombreux et sans nul doute plus au fait de leurs droits, et habitant en ville, ils n'en sont que plus hardis à plaider. Ces juridictions entretiennent un personnel appelé dans le texte des « suppôts de justice » : greffiers, sergents, huissiers, féodistes ou feudistes qui tous émargent aux frais. Les frais de justice sont payés par le condamné et s'ajoutent, de manière exorbitante, à ses débours, d'où les nombreuses saisies « de fruits » et ventes aux enchères sur les marchés.

Les procureurs de Villefort désignés à la vindicte dans ce document, sont celui du marquis de Molette de Morangiès, Victorin Bonnet et celui qui est devenu seigneur du mandement de Serres-La-Felgère, acheté par lui au seigneur d'Altier de Borne, Victor Borelli. Il n'a d'ailleurs pas fait une bonne affaire, car l'ayant payé 15 500 livres en 1779, il se plaint lors de la déclaration du Vingtième[2], de n'en retirer que 250 livres de censives, ce qui est une somme ridicule. La plupart des procureurs font partie de la catégorie qui paye le plus d'impôts dans la région, certains sont des « praticiens », d'autres, des notaires. Ces « gens d'affaires » sont devenus, grâce aux saisies, les principaux propriétaires terriens des communautés rurales et font fructifier le bien saisi par le paysan devenu fermier de ses propres terres.

Jacques Chalmeton se dit consul des Vans, or à cette date, c'est Antoine-Albert Barthélémy des Chadenèdes qui est 1[er] consul et maire des Vans, le second consul étant Jean-Michel Plagnol. Mais Jacques Chalmeton a été longtemps maire des Vans, auparavant, avant de devenir consul de Naves et juge du mandement. C'est à ce titre qu'il écrit au comte du Périgord :

Document[3]

M. Chalmeton, consul des Vans à M. Le Comte du Périgord, le 23 novembre 1784

Le bruit se répand ici du 14 au 15 du mois qu'il s'était formé un attroupement dans la paroisse d'Aujac contre les gens d'affaires de Villefort ; mais comme il n'y avait

ni port d'armes ni violence, je crus, avant d'avoir l'honneur devoir rendre compte d'un bruit vague à Monsieur le Comte du Périgord, devoir prendre une connaissance exacte des faits, l'éloignement l'a un peu retardée.
*Ce fut mercredi 10 du mois, jour auquel se tiennent les audiences de cette juridiction au lieu des Pauses, qu'une trentaine d'habitants de la paroisse sans armes ni déguisement s'assemblèrent autour de la maison servant d'auditoire ; ils laissèrent tranquillement entrer tous les procureurs qui arrivaient à l'audience et du nombre duquel se trouvaient seulement deux procureurs de Villefort, les autres étant de la paroisse ou des environs ; au moment que le greffier se disposait à appeler les placets, par devant les postulans qui avaient [étaient] là dévolus, [et] du juge qui sans doute ouvert de la fermentation s'était abstenu, une partie de ces habitants s'avança en tumulte, annoncent à tous les suppôts de justice qu'ils n'avaient qu'à plier bagage parce qu'à coup sûr il ne se tiendrait point d'audience ce jour là, ce propos fut accompagné de bien des invectives, surtout contre certains autres procureurs de Villefort, qui heureusement pour eux,ne parurent point ; ceux de la paroisse voulurent faire en douceur à ces mutins quelques représentations sur une pareille entreprise mais ils ne furent point écoutés et le dernier mot fut qu'à l'avenir il ne se tiendrait qu'une audience par mois ; que si quelques procureurs s'avisait de faire des saisies, ils ne se masqueraient point comme à Banne mais ils iraient dans son étude lui couper la tête et enfin que les postulans de Villefort eussent à rester chez eux parce que s'ils déparoissaient [*paraissaient*] dans la juridiction ils s'en trouveraient mal ; après cela même, tous se sépara (sic) et les procureurs s'estimèrent heureux d'en être quittes pour cette mercuriale.*
Telles sont, Monsieur le Comte, les véritables et principales circonstances de cet événement dont il vous aura déjà sans doute été rendu compte par des lettres particulières. Il n'a eu jusqu'ici et je ne pense pas qu'il puisse avoir d'autres mauvaises suites que de fortifier le peuple dans cette aversion contre les gens d'affaires qui est cependant un vrai mal, auquel le temps seul pourra résoudre à l'aide de l'exécution des sages règlements dont s'occupe le Parlement.
Je suis avec un parfait respect, M le Vicomte votre très humble et très obéissant serviteur.

Sources et *bibliographie*

AD 34, C 6870, plaintes et placets
AD 07, 25B 79-80 : baillage de Villeneuve-de-Berg, affaire des Masques
Jean Nicolas, professeur d'Université, Conférence du juillet 2007 à Ste-Apollinaire « *Révoltes en Vivarais avant la Révolution* », téléchargeable sur le site http://www.saint-apollinaire-de-rias.fr/rubrique.php3?id_rubrique=83
Mémoires d'Ardèche, n°62 « *Quand grondait la révolte sous l'ancien régime* », article de Jacques Schnetzler sur la révolte des Masques armés qui fait référence à un article plus détaillé in Revue du Vivarais, 1991-4, pp 269-321.
Aujac, entre Route et Cèze, Marie-Lucy Dumas, ouvrage à paraître en 2008

Notes
1 Les Masques : s'ils portent des masques ou se déguisent, les « Mascarés » s'ils ont mâchuré leurs visages avec du charbon de bois, mot occitan que l'on peut confondre avec Masque, en le traduisant en français.
2 AD 30, C 1343, biens nobles
3 AD 34, C 6870, plaintes et placets

RECENSION

Virginie Monnier, *Edouard André, Un homme, une famille, une collection*, Editions de l'Amateur, Paris 2006, 256 p.
Notre adhérente Virginie Monnier a écrit récemment l'histoire de l'homme d'affaire Edouard André (1832-1894) qui constitue la suite du livre qu'elle a publié en 1992 chez Lacour à Nîmes[1]. Historienne de l'art, Virginie Monnier est considérée comme l'éminente spécialiste du peintre Balthus. Elle est notamment l'auteur de *Balthus : Catalogue raisonné de l'œuvre complète »*, Gallimard, 1999, ainsi que du *Catalogue de l'exposition vénitienne au Palazzo Grassi*, Flammarion, 2001.
Dans sa biographie d'Edouard André, elle nous rappelle la saga de ses ancêtres ardéchois de Sanilhac[2], des notaires protestants qui ont fait souche à Nîmes en tant que marchands et banquiers. Ceux qui choisirent l'exil après 1685 créèrent des filiales prospères à Gênes et à Genève. Edouard est le fils d'Ernest André, l'associé des frères Pereire dans l'opération immobilière du quartier Poissonnière. Il a dirigé lui-même, en partenariat avec ses cousins de Neuflize, une banque d'affaire rayonnant sur l'Europe. À la tête d'une fortune considérable, il devint un collectionneur passionné. Son mariage en 1881 avec la portraitiste Nélie Jacquemart sera à l'origine de la création du musée Jacquemart-André dans le somptueux hôtel particulier qu'il avait fait construire boulevard Haussmann quelques années auparavant.

Notes
1 Virginie Lehideux,-Vernimmen, Du Négoce à la Banque, voir recension de Pierre A. Clément dans L.C.C. N° 93, 1er trimestre 1993.
2 Village au pied du Tanargue, au nord de Largentière.

LES NOUVEAUTÉS AU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES

par Pauline ROUX-TATTO

Voici une sélection d'ouvrages que vous pouvez découvrir au centre de documentation et d'archives à Génolhac. En espérant vous voir nombreux dans notre salle de lecture…

COLLECTIF. *Atlas archéologique du Parc national des Cévennes*. s.l., s.e., 2007. 100 p.
Cet atlas présente un inventaire des sites archéologiques connus dans les communes du cœur et de l'aire d'adhésion du Parc national des Cévennes accompagné d'une analyse historique et d'une série de clefs pour restituer ce bien commun à tous.
Cote : CD04809.

ANGLIVIEL DE LA BEAUMELLE Laurent. *Correspondance générale de La Beaumelle (1726-1773)*. Oxford, Voltaire Foundation Ltd, 2005, 2006. 2 vol. 604 p., 466 p.
La correspondance de La Beaumelle retrace la carrière atypique d'un homme de lettres huguenot dans l'Europe des Lumières. Il correspond avec son père, son frère, les dames de Saint-Cyr et la Condamine, des gens de lettres, des ministres, des libraires, des savants. Ses lettres suivent l'actualité sociale et intellectuelle. Elles traitent de politique, de littérature, de philosophie, d'histoire, de religion. Elles fournissent nombre d'information sur le commerce de la librairie et sur la destinée d'un cévenol talentueux et ambitieux, parvenu à la notoriété de l'homme de lettres et à l'anoblissement. Le premier volume couvre les années de formation de La Beaumelle, de ses études au collège de l'Enfant Jésus à Alès à celles qui l'ont conduit à l'Académie de Genève (1729-1747). Le deuxième volume couvre approximativement les deux premières années de son séjour au Danemark où il est engagé comme précepteur (1747-1749).
Cote : CD04810.A.B.

LAFONT Jean-Pierre ; SALLES Jean-François. *Les arbres remarquables de Lozère*. s.l., CONSEIL GENERAL DE LA LOZERE, 2003. 72 p.
Cet ouvrage se veut un recensement aussi complet que possible des arbres remarquables du département de la Lozère. Pour chacun des 175 arbres retenus, une fiche détaillée mentionne sa localisation, son environnement, sa situation, sa description, les raisons de sa remarquabilité et précise le cas échéant les interventions souhaitables sur l'arbre et/ou sur son environnement.
Cote : CD04811.1.2.

COLLECTIF. *Guide du naturaliste Causses Cévennes. A la découverte des milieux naturels du Parc national des Cévennes*. Grenoble, Libris, 2007. 335 p.
Ce guide de terrain présente l'ensemble des milieux naturels présents sur le territoire du Parc national des Cévennes, soit 168 types de milieux, ou «habitats», regroupés en 55 fiches détaillées.
Cote : CD04808.

SPELEO CLUB DE LA LOZERE ; DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES. *Eaux souterraines des massifs calcaires de Lozère*. Marvéjols-Mende, Spéléo-club de la Lozère-D.D.A.S.S., 1994, 168 p.
Ce document fait le point des connaissances disponibles sur la ressource en eau des causses lozériens. Après avoir donné des informations générales sur le cadre géographique, climatologique, géologique, hydrographique, hydrogéologique, hydrochimique et humain, ce document fait un inventaire causse par causse des points d'eau, sources, grottes et avens. Il précise également l'état de vulnérabilité de la ressource afin d'évaluer les moyens de protection à mettre en oeuvre.
Cote : CD02031.

Tous ces documents sont librement consultables au centre de documentation et d'archives, ainsi que bien d'autres ! Vous pouvez aussi approfondir vos recherches bibliographiques grâce à notre base de données en ligne sur http://www.cevennes-parcnational.fr rubrique Base de données puis Centre de documentation.

Nous sommes ouverts au public sur réservation au 04.66.61.19.97.

Parc national des Cévennes
Centre de documentation et d'archives
3 Grand Rue
30450 GENOLHAC

Tel : 04.66.61.19.97
Mail : doc@cevennes-parcnational.fr

BRÈVES

Dons à Génolhac

Deux membres du L.C.C. viennent de faire des dons au Centre de documentation du Parc National des Cévennes.

Monique de Fontanès a offert de nombreux documents originaux et photocopies portant sur les communes de St-Sébastien d'Aigrefeuille et sur Générargues et Blateiras (XVIII^{e} et XIX^{e} siècles). Ces documents sont en cours d'inventaires et ne seront pas disponibles avant un certain temps !

Bernard Moreau, quant à lui, a déposé sa thèse sur *« L'élection des députés de la sénéchaussée de Nîmes aux États Généraux de 1789 »,* une thèse d'histoire du droit et des institutions, soutenue en 1994, mais qui mérite quelques rectifications concernant le marquis d'Aubais et le sort du marquis de Fournès. Il mentionne que remise en forme, cette thèse a été publiée chez Publisud en 1995 sous le titre *« Voter en 1789 : l'exemple de la Sénéchaussée de Nîmes »* avec quelques illustrations, mais elle est difficile à trouver, nous écrit-il.

Merci à ces deux adhérents d'avoir accepté de mettre ces documents à la portée de tous.

La fête de la Science Cévennes-Lozère

L.C.C a parrainé officiellement la Fête de la Science pendant la semaine du 8 au 14 octobre dernier, démontrant ainsi que l'Histoire des Cévennes est partie prenante d'une démarche scientifique à laquelle on peut amener les collégiens à s'intéresser de plus près, grâce à l'histoire locale.

Avec sa caisse d'archives familiales, Marie-Lucy Dumas leur a fait prendre contact physique avec les « vieux papiers » et les parchemins, leur montrant ce que l'on pouvait tirer comme renseignements, quelles questions on pouvait se poser face à ces sources familiales de l'histoire, l'importance de les conserver et comment en prendre soin. Les élèves de 5^{e} ont particulièrement réussi le décryptage du XVIII^{e} siècle sur « la chasse au loup à Génolhac », la première page d'un terrier féodal, ou un brevet de capitaine au sieur de Roche, signé Louis, au intérêt de leur professeur d'histoire. Ils ont terminé l'atelier en reproduisant les vieilles écritures …et leurs fautes d'orthographe ! avec des plumes d'oie ou de fer. « Dur d'écrire ainsi », mais leur enthousiasme et leur envie de continuer montrent que le goût pour l'histoire cévenole risque de trouver des continuateurs.

Avez-vous pensé à renouveler votre adhésion et votre abonnement pour 2008 ?

ÉCHANGES

À propos du Premier temple de Saint-Ambroix

(Article de G. Liotard dans L.C.C. n° 151, p. 13, « Extrait des délibérations consulaires »).

Par Claude-Jean Girard

Il y a tout lieu de penser que Messire GALOYS (ou Gallois) était Jean GALOYS, pasteur de Barjac (au moins entre 1600 et 1618, selon plusieurs actes cités par Chassin du Guerny), né avant 4584, et marié en 1601 à Françoise THIBON, veuve en première noces de Bertrand FAGET et fille de Loys & d'Anne de CHALDEYRAC. Je ne saurais résister à l'évocation de leur fille, Jeanne, surtout pour nommer son époux (C.M. en 1613 à Barjac), mon autre ancêtre, David de CHANAL.

Citons un extrait (p. 658, T.1, 2ème partie) de l'Histoire des Protestants du Vivarais et du Velay » d'E. ARNAUD, concernant David de CHANAL ; « Natif de Saint-Bon en Forez et immatriculé, en 1604, à l'Académie de Genève, docteur en théologie. Pasteur à Lagorce(1609-1610), Salavas (1611-1617), Vallon (1617-1653), Chalançon (1659-1660). Il avait été donné, par le synode de Privas de 1656, à l'église de Boulieu, qui ne voulut pas le recevoir à cause de son âge avancé. Le synode de Vernoux de 1657 lui accorda un secours de 100 livres pour le même motif et parce qu'il était sans église. La Compagnie en fut louée par le synode général de Loudun de 1659, qui l'engagea instamment à continuer à CHANAL la somme annuelle de 150 livres pour sa subsistance, d'autant qu'il avait été bon serviteur de Jésus-Christ et qu'il avait été fort diligent pour travailler à l'œuvre du Seigneur. CHANAL vivait encore en 1664. Suivant une tradition locale, CHANAL, après la ruine de Privas en 1629, se rendit au-devant de Louis XIII, qui descendait la monte de Leyris, et le supplia d'épargner le temple de Lagorce, ce que le monarque lui accorda.

Suggestion pour le terme de « ponchil » ; comme le terme de ponceau désigne un petit pont d'une seule arche, ne s'agirait-il pas là d'une pièce de bois, en fait un linteau, en forme d'arche ?

Question relative à la signalisation par le feu en Cévennes

par Paul Chapel

Mes recherches sur ce sujet m'ont amené à trouver quelques relais aux noms énigmatiques :

- le hameau du Rey, relais entre Barre et Saint-Laurent de Trêves ;
- le mas du Rey, relais très vraisemblable entre la tour d'Arbousse et le château de Saint-Martin de Corconnac.

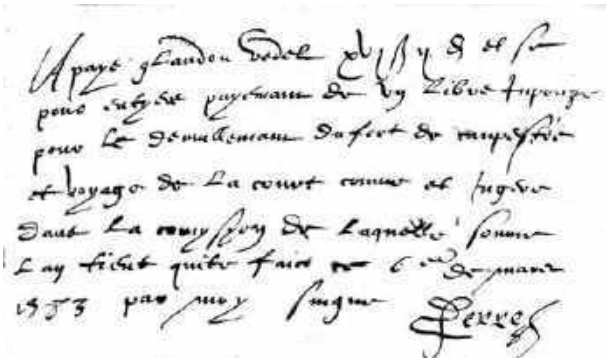
Par ailleurs, le mas du Rey est visible depuis le château

de Calcadis, Pied de Côte, l'Affenadou et le sommet 611 du col St-Pierre ;
- le Pie Raou, relais vraisemblable entre le château de St-Bonne (qui peut le voir à travers l'échancrure du col du Puech) et le sommet de La Gardio, dominant la plaine de Tornal ;
- le château du Rey, au confluent de l'Arre et de l'Arboux. D'où ma question : les noms Rey et Raou ne signifieraient-ils pas, étymologiquement, relais (non de poste, mais optique) ?
Merci à ceux qui pourront m'apporter une réponse.

À propos d'un carnet de quittances diverses.

Par Bernard Atger

Les maçons de Gallargues ont découvert dans les combles d'une maison qu'ils restauraient un petit carnet (17,5 x 13,5 cm) composé de 36 folios pliés en deux pour constituer un cahier couvert avec le reste d'un parchemin manuscrit dont ne subsiste qu'un côté de la couverture.
Ce petit carnet contient essentiellement des reçus ou quittances en règlement des tailles royales en général et de quelques autres dépenses en particulier. Il couvre une période allant du milieu du XVI[e] siècle au début du XVII[e] et concerne les biens et affaires d'une famille Vedel et alliés. Biens situés sur le territoire de Gallargues et paroisses voisines.
Il est rédigé soit en Français, soit en Occitan dans cette écriture « pointue » caractéristique de l'époque.
Ce n'est hélas pas un livre de raison qui aurait pu nous apprendre bien des choses de la vie à Gallargues sur cette période. Cependant, une rubrique a retenu mon attention car elle semble concerner les Cévennes. Voici ce que je pense avoir déchiffré et que l'on pourra comparer avec la copie de l'original :
« A payé Glaudou Vedel XVI sols II deniers [?] pour entier payement de un livre impouzé pour le démullemant du fort de campestre et voyage de la court comme [?] dans la remission de laquelle somme luy tient quite fait ce 6e de mars 1583 par moy signé Serre »



Quel est donc, si j'ai bien lu, ce fort de Campestre ? Le dictionnaire topographique de Germer-Durand cite bien un « castrum de Campestrio » en 1303 mais cela ne m'en dit pas plus et le peu de documentation que je possède sur cette période de la fin du XVI[e] siècle ne me donne aucun indice susceptible d'éclairer ma lanterne. Alors, je m'en remets aux lecteurs du lien et à de plus savants paléographes.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs:
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire:
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau:
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale : Martine ANCELIN
Rédaction en chef : Martine ANCELIN, Karine BERGAMI
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction:
JB. ATGER - J. CASTAN - G. CAILLAT - A. CLAVEIROLE - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD - J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND - A. SEGURON

Comité scientifique
Nicolas FAUCHERRE - Elie PELAQUIER - Daniel TRAVIER - Michel WIENIN

Courrier (Secrétariat, trésorerie, textes à paraître) :
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction.

Directeur de la publication
Pierre CLÉMENT
C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par monediteur.com.
Dépôt légal : Janvier 2008

Site Internet : http//www.cevenols.com

Adhésion à LCC-Font Vive,
(comprenant l'abonnement à la revue Lien des Chercheurs Cévenols)
adhésion de soutien : 30 €
adhésion normale : 27 €
abonnement à la revue seule : 24 €
Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

Les hors-série classés par thèmes

Bibliographie LCC

Le sommaire de tous les bulletins LCC (N° 0 à 144 – de 1974 à 2005) est disponible sur notre site : **http//www.cevenols.com**

CD 1 Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 100 au N° 130 (pour PC et Apple Mac) ..... 30,00 €
CD 2 Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 50 au N° 99 (pour PC et Apple Mac) ..... 30,00 €
CD 3 Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 49 (pour PC et Apple Mac) ..... 30,00 €
CD 4 La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès ..... 35,00 €

Bibliographies diverses

HS 2 Bibliographie forestière des Cévennes (Michel COINTAT) ..... 7,00 €
HS 4 Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes (Camille HUGUES) ..... 4,50 €
HS 9 Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardéchoises (René EVESQUE) ..... 3,00 €
HS 17 Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Élisabeth FONTANIEU) ..... 4,50 €
HS 23 Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords (Jean PELLET) ..... 3,50 €
HS 24 Sources documentaires du Mont-Lozère (Alain LAURANS) ..... 3,50 €
HS 27 Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard ATGER) ..... 8,00 €

Généalogie

HS 5 État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick CHASSIN du GUERNY) ..... 7,50 €
HS 15 État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain LAURANS) ..... 7,50 €
HS 33 Famille PINTARD d'Uzège (Jean PINTARD) ..... 5,50 €
HS 43 Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel DAUDET) ..... 15,00 €
HS 50 La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick CHASSIN du GUERNY) ..... 15,00 €

Protestantisme – Guerre des Camisards – Abjurations

HS 19 Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard ATGER) ..... 6,00 €
HS 36 Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne SCHŒN et Didier POTON) ..... 8,00 €
HS 37 Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean PELLET) ..... 4,00 €
HS 44 Les abjurations à Marsillargues (Jean PINTARD) ..... 6,00 €
HS 51 Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul CHABROL) ..... 3,00 €
HS 55 Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André CLAVEIROLE) ..... 4,50 €
HS 28 Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean PINTARD) ..... 6,00 €
HS 29 Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean DAUTUN) ..... 6,00 €
HS 34 Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard ATGER) ..... 6,00 €
HS 53 Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie MONNIER) ..... 7,00 €

Compoix – Terriers – Reconnaissances féodales

HS 3 Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard ELZIÈRE) ..... 16,00 €
HS 20 Mialet à travers ses compoix (Bernard ATGER) ..... 4,50 €
HS 32 Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques VALAT de CHAPELAIN) ..... 6,00 €
HS 40 Anduze en 1400 (Jean PELLET) ..... 4,50 €
HS 46 Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Yannick CHASSIN du GUERNY et Jean PELLET) ..... 16,00 €
HS 49 Le compoix de Dourbies (Jean ANDRÉ) ..... 9,00 €
HS 52 État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène DUTHU et Alain LAURANS) ..... 3,50 €
HS 54 État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain VENTURINI) ..... 9,00 €
HS 57 Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine CRYÉ-FENOUILLET) ..... 12,00 €
HS 58 Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André CLAVEIROLE) ..... 6,00 €
HS 59 Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard CAILLAT) ..... 35,00 €

Régionalisme

HS 7 La tour de PINTARD (Jean PINTARD) ..... 4,50 €
HS 10 Les martinets ou forges à fer (Jean DAUTUN) ..... 4,50 €
HS 16 Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard ATGER) ..... 4,00 €
HS 18 Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond AUBARET) ..... 7,00 €
HS 25 Un château cévenol : Champclaux (Jean DAUTUN) ..... 6,00 €
HS 26 L'église Saint-André de Mialet (Bernard ATGER) ..... 6,00 €
HS 31 Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean PINTARD) ..... 4,00 €
HS 38 Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean PELLET) ..... 4,50 €
HS 39 Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth FONTANIEU et André BORD) ..... 4,50 €
HS 56 Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel DAUDET) ..... 15,00 €

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.
- Prière d'adresser les commandes, accompagnées d'un chèque à l'ordre de

L.C.C. - Font Vive** au **Lien des Chercheurs Cévenols
Gerard DELEUZE - Ancienne route de Saint-Ambroix - 30960 - Les MAGES

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 153
Avril/Juin 2008



Le retour du Masaribal

Antoine Roux, médecin de Saint-Ambroix, 2e partie

Les temples de Saint-Ambroix, 3e partie

Cévenols et guerres de Rohan, une bibliographie qui se renouvelle

La vie à Dourbies dans les années 1830

Le Calcadis

Le château des Nougarède à Durfort 1792 : contre la noblesse à Malons et Aujac

L'incendie du Château de Gallargues le 1er avril 1792

Échanges



N° 153 - Prix : 7 €

9 770335 626008 04



Le temple de Gallargues



Saint-Ambroix, partie supérieure de la porte d'entrée du temple.

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial.

Page 2 : Le retour du Masaribal, et Assemblée Générale 2008

Page 3 : Antoine Roux, médecin « nouveau catholique » de Saint-Ambroix (1699-1752)
par Jean-Gabriel PIETERS.

Page 8 : Les temples de Saint-Ambroix, troisième partie
par Gabriel LIOTARD.

Page 10 : Cévenols et Guerres de Rohan, une bibliographie qui se renouvelle
par Olivier POUJOL.

Page 13 : La vie à Dourbies dans les années 1830
par Jean ANDRÉ.

Page 17 : Le Calcadis
par Jean CASTAN.

Page 19 : Le château des Nougarède à Durfort : son histoire jusqu'à la Révolution
par Stéphane ALLUT.

Page 20 : Guerre des châteaux, complément – 1792 : contre la noblesse à Malons et Aujac
par Marie-Lucy DUMAS.

Page 21 : Quelques recensions

Page 23 : L'incendie du Château de Gallargues le 1er avril 1792
par Bernard ATGER.

Page 26 : Échanges



DE PAR LE ROY.

JUGEMENT

Du 13. Décembre 1745.

JEAN LENAIN CHEVALIER, BARON D'ASFELD,

Affiche annonçant le jugement d'Antoine Roux.

PHOTOS COUVERTURE

- Château du Castanet : château du XVI[e] siècle, sis au bord du lac du barrage de Villefort, propriété de la Communauté de Communes de Villefort, lieu d'activités culturelles.

- Porte du château de Durfort, photo Stéphane Allut

ÉDITO

Saluons nos quinze nouveaux lecteurs de Saint-Ambroix, qui ont trouvé le Lien dans le nouveau dépôt-vente de leur ville. Ce numéro 153 est le troisième bulletin qui évoque l'histoire de leur cité. Ils y trouveront la fin de la saga des temples de Saint-Ambroix et connaîtrons le triste destin de leur docteur, Antoine Roux, mort pour la foi aux galères. Gageons qu'ils auront trouvé plaisir à lire d'autres aventures cévenoles et qu'ils poursuivront leur découverte de notre revue, même si l'on s'éloigne un peu de chez eux…

Cette fois-ci, allons jusqu'à Dourbies, par exemple, que connaissait si bien Jean André. C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris son décès, en janvier dernier. Très gravement malade, il avait tenu à répondre à notre appel à contributions, en montrant comment l'exploitation des comptes rendus des conseils municipaux d'une commune permet de reconstituer la façon de vivre de ses habitants. Jean-Gabriel Pieters lui rend ici hommage avec émotion.

Suivons aussi les traces de ces gens qui en 1792 allaient de château en château, dans le Piémont cévenol, semer pillage et destruction. Nous les poursuivons ici de Durfort à Malons, d'Aujac à Gallargues et à Aujargues. L'article de Pierre Clément paru dans le numéro 152 a suscité bien des réactions, et ce n'est pas fini !

Remontons dans le temps : à propos des ruines du château du Calcadis, Jean Castan pose plus de questions qu'il ne donne de réponses, et fait appel à nos lecteurs pour en savoir plus sur cette énigmatique forteresse, détruite semble-t-il à l'issue des Guerres de Rohan…

Ceux qui s'intéressent à ces guerres disposeront d'un précieux instrument de travail avec la bibliographie proposée par Olivier Poujol.

La rubrique « Échanges » se développe : outils de travail, échanges entre chercheurs, nous revenons aux sources, comme le souhaitait Jean Daudet, c'est bien !

Martine Ancelin

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs:
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire:
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau:
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale : Martine ANCELIN
Rédaction en chef : Martine ANCELIN, Karine BERGAMI
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction:
B. ATGER - J. CASTAN - G. CAILLAT - A. CLAVEIROLE - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD - J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND - A. SEGURON

Comité scientifique
Nicolas FAUCHERRE - Elie PELAQUIER - Daniel TRAVIER - Michel WIENIN

Courrier (Secrétariat, trésorerie, textes à paraître) :
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction.

Directeur de la publication
Pierre CLÉMENT
C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par monediteur.com.
Dépôt légal : mai 2008

Site Internet : http//www.cevenols.com

Adhésion à LCC-Font Vive,
(comprenant l'abonnement à la revue Lien des Chercheurs Cévenols)
adhésion de soutien : 30 €
adhésion normale : 27 €
abonnement à la revue seule : 24 €
Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

RETOUR AU MASARIBAL

Entre 1663 et 1695, Jean SERVIÈRE sieur de la Sagne a consacré le plus clair de son temps à rassembler, dépouiller, traduire du latin, transcrire, répertorier les actes concernant les terres que lui et ses ancêtres possédaient au Masaribal.

Un volumineux document de près de 500 pages, qui ne figure dans aucun fonds d'archives, ni à Mende ni à Nîmes.

En 1979, un prêteur anonyme l'avait mis entre les mains de Yannick CHASSIN du GUERNY, qui eut la présence d'esprit d'en faire aussitôt une photocopie. C'est ainsi que ce texte, sauvé de l'oubli, fit l'objet du hors-série n° 6 édité alors par L.C.C. en une quarantaine d'exemplaires, avec le concours du PNC.

Un aussi faible tirage disparut rapidement et le HS 6 fut supprimé de notre catalogue. On ne pouvait guère le consulter qu'aux Archives départementales de la Lozère ou du Gard et au Centre de documentation du PNC à Génolhac ; mais la qualité de la photocopie de l'époque laissait à désirer.

La totalité des actes rassemblés par Jean SERVIÈRE, dont le plus ancien remonte à 1255, est bien antérieure au premier compoix de Saint-Flour du Pompidou, proche du Masaribal, qui ne fut établi qu'en 1652. C'est dire tout l'intérêt que présentait le travail de J. SERVIÈRE, auquel L.C.C. désirait donner une plus large diffusion en le rééditant sous une forme plus moderne.

Cependant, pour des raisons de coût et de confort de lecture, le volume du document interdisait de le rééditer en l'état. Il fallait à l'évidence en faire un CD ; mais sous quelle forme ?

Malgré le travail important que cela représentait, André CLAVEIROLE a décidé d'en entreprendre la transcription numérique en mode caractère. C'est ainsi que nous pouvons proposer aujourd'hui à nos lecteurs un HS 6 entièrement rénové. Texte, index des patronymes et des microtoponymes relevés, tableaux retraçant les généalogies des ARIBAL, des MONTGROS, des REYNARD seigneurs de la Salle, sont désormais disponibles avec un confort de consultation sans rapport avec l'édition originale.

On peut se procurer le CD du HS 6 auprès de Gérard DELEUZE au prix de 20 €, port inclus.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2008 :
RENDEZ-VOUS AU V IGAN

L'Assemblée Générale 2008 aura lieu le samedi 23 août au Vigan. La convocation ainsi que les documents nécessaires au vote, dont une procuration, seront inclus dans bulletin n° 154.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous pouvons annoncer à nos adhérents et à nos lecteurs que la crise qui a secoué les organes directeurs de notre association l'an passé est maintenant derrière nous. Depuis l'AG 2007, le Comité de Rédaction mis en place le 29 septembre s'est réuni chaque trimestre, effectuant un travail collectif efficace au niveau du contenu de la revue. Cette expérience positive conduit le Bureau et le Comité de Rédaction à vous proposer d'adopter, à la prochaine assemblée générale, un additif au règlement intérieur, précisant le rôle et la composition du Comité de Rédaction, ainsi que ceux d'un Conseil scientifique que nous proposons de mettre en place au dernier trimestre 2008, comme cela se fait dans d'autres « sociétés savantes ». Ce Conseil scientifique regroupera des chercheurs n'ayant pas la disponibilité nécessaire pour participer régulièrement au Comité de Rédaction, mais qui pourront ainsi nous rejoindre et participer au rayonnement de notre revue. Merci à Pierre Rolland qui a rédigé ce projet d'additif.

A la suite de l'appel à candidatures lancé dans le numéro 152, nous sommes heureux de vous annoncer qu'au Vigan, un bureau homogène se présentera à vos suffrages, comprenant :

- Président : Pierre-Albert Clément
- Trésorier : François Ancelin
- Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine Ancelin
- Responsable de la communication et du site internet : Marie-Lucy Dumas.

Nous remercions Karine Bergami pour le travail effectué cette année. De lourdes obligations professionnelles et personnelles ne lui permettent pas de renouveler sa candidature au poste de rédactrice en chef.

Un mot du trésorier : rappelons que seuls pourront voter les adhérents à jour de leur cotisation 2008. Nous vous invitons à vérifier que vous avez bien envoyé votre chèque…

ANTOINE ROUX, médecin « nouveau catholique » de Saint-Ambroix (1699-1752) et son temps
2ème partie

par Jean-Gabriel PIETERS



DE PAR LE ROY.

JUGEMENT

Du 13. Décembre 1745.

QUI condamne les Habitans Nouveaux-Convertis de la Ville de St. Ambroix, & ceux des Communautés qui compoſent l'Arrondiſſement de St. Jean de Valeriſcle où il s'eſt tenu une Aſſemblée le 17. Octobre dernier, en 2000. liv. d'amende & 389. liv. 9. ſ. de frais. Et le Sieur Antoine Roux, pour s'être trouvé dans ladite Aſſemblée, a ſervir pendant ſa vie en qualité de Forçat ſur les Galeres de Sa Majeſté, avec confiſcation de ſes biens.

JEAN LENAIN CHEVALIER, BARON D'ASFELD,
Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, Intendant de Juſtice, Police & Finances en la Province de Languedoc.

Partie supérieure de l'affiche annonçant le jugement d'Antoine Roux

LA CONDAMNATION

Le 13 décembre, l'intendant rend son jugement : *« Jean Lenain etc. intendant de Justice, Police & Finances etc. Condamnons le Sr Antoine Roux à servir pendant sa vie en qualité de forçat sur les galeres de Sa Majesté, déclarons tous et chacuns ses biens acquis et confisqués au profit du Roy, distraction prealablement faite du tiers en faveur de sa femme, et enfans s'il en à, le condamnons en outre aux frais qui seront exposés pour sa conduitte sur les galeres de Sa Majesté, suivant l'etat qui en sera par nous arrêté, avons pareillement condamné, et condamnons les habitans nouveaux convertis de la ville de St Ambroix, et ceux des communautés de St Jean de Valeriscle, dans le taillable duquel est scitué le terrain ou la dite assemblée s'est tenüe, en deux mille livres d'amande au profit de Sa Majesté, et au paiement des fraix des procedures du Sr Prat… liquidés à 399 £ 9 s… »*. Il l'accompagne d'une lettre à Prat, l'informant qu'il en recevra incessamment des exemplaires imprimés pour les faire afficher, et le commettant par ordonnance pour procéder à la répartition de l'amende et des frais.

Antoine Roux ignore-t-il que son sort est scellé lorsqu'il écrit le lendemain 14 à l'intendant depuis les prisons de la citadelle de Montpellier ? Il banalise sa présence à l'assemblée : *« dans ce païs la Monseigneur beaucoup d'anciens catholiques qui ont rencontré de ces assemblées s y sont arretés »*, à commencer par *« Mr Bernard fils* [qui] *y a été plusieurs fois & il n'en disconvient pas »*. Il l'a tu par délicatesse, de crainte d'être taxé de récrimination ; de même *« je n'osai pas, Monseigneur, dire dans mon interrogatoire qu'une dame m'avait arreté a l'assemblee pour me consulter touchant un sien petit garçon qui a une hernie, parce que je craignis qu'on ne m'en demandat le nom & comme je n'aurois pas voulu l'exposer, j'aimai mieux taire cette verite »*. Ne pourrait-on pas sauver l'honneur en jouant la carte de l'indulgence ? *« Dans ces assemblées, Monseigneur, chàqu'un s'y marie & y fait batiser ses enfans, je ne suis dans aucun de ces cas, ni dans cellui d'y avoir presenté »*.

Peine perdue[1]. Le 19 décembre, Lenain ordonne à Nauton, lieutenant exempt de la Maréchaussée de Montpellier, de conduire l'infortuné médecin de Saint-Ambroix *« en bonne et seure garde avec six cavaliers de la Maréchaussée de Marseille »* pour être remis sur les galères de Sa Majesté. L'état des frais de transfert du 30 décembre, signé *Nauton*, fait mention d'un bateau *« pris à Aigues Mortes pour porter led Sr Roux jusqu'à Perols »* et du louage d'un cheval de Perols à la Citadelle de Montpellier. On lui aura au moins épargné la chaîne des forçats, considérée unanimement comme la plus rude peine des condamnés ; le trajet d'Aigues-Mortes à Marseille a dû être effectué par mer.

Au port de Marseille, Antoine Roux, condamné n° 21100, est remis *« sur la galère de dépôt ou nous l'avons fait attacher à la chaîne en notre presence et laissé à la garde des argousins »* (et sous-argousins). Nous sommes le 25 décembre.

Le même jour, l'intendant des galères Dhéricourt – à qui a été remise l'attestation précédente signée Joseph Blondel commissaire du roi – rend compte à Lenain du

sort du médecin religionnaire, l'intendant de la province lui ayant donné (le 22 précédent) pour instruction *« de faire prendre des mesures afin qu'il ne communique avec aucun protestant à Marseille, et qu'il ne puisse écrire en Languedoc de quelque temps »*. Il affirme : *« Je l'ai fait mettre en arrivant a l'hopital ou il pourroit servir utilement de sa profession [2], n'etoit les precautions que vous me marqués qu'il y a a prendre pour qu' il n'ait aucune communication avec les autres religionnaires qui sont dans le meme lieu et dans le meme cas, cela m'obligera a le faire resserrer plus exactement. Lorsque vous jugerés que l'on pourra sans inconvenient lui accorder un peu plus de liberté, je vous prie d'avoir la bonté de me le marquer ».* Lenain, qui devait mourir fin 1750, n'en fit certainement rien, puisqu'il condamnait encore le 24 décembre cinq hommes aux galères [3].

« En 1745 – nous apprend Gaston Tournier – *il y avait encore quinze galères à Marseille avec un effectif de 2 778 hommes d'équipage, y compris les officiers, et de 4 318 forçats. Les idées humanitaires faisant des progrès, on commençait à trouver barbare le traitement infligé aux galériens, bien qu'il eût été adouci depuis les temps de Louis XIV, mais c'est surtout le rôle effacé que les galères jouaient dans les guerres après 1715 qui devait accroître leur discrédit. En tout cas, Marseille allait bientôt en être définitivement dépouillé ».*

LES ACTIVITÉS RELIGIEUSES D'ANTOINE ROUX.

Alors que se déroulent ces événements, l'affaire va prendre une tout autre tournure. Une perquisition a lieu à Saint-Ambroix peu avant le 24 décembre dans la maison d'Antoine Roux, en présence de Domergue, commis de Tempier, subdélégué de Nîmes ; *« les archers étant arrivés pour saisir les effets suivant la confiscation »* entre les mains de la Régie des biens des fugitifs, le menuisier qui l'a confectionnée leur désigne une cache secrète [4]. On y trouve la liste des baptêmes et mariages de Saint-Ambroix et, entre autres papiers suspects, *« plusieurs lettres qu'on lui marquoit expressément de brûler »*. Ce *Registre des Batêmes, Mariages et Mortuaires des fidèles de L'Église Protestante de la Ville de Saint-Ambroix et Ses annexes au diocèse d'Uzès* cite différents noms de pasteurs – comme Redonnel, Teissier, Claris, Bétrine, Pradel… – ayant officié au Désert de 1742 à 1745 [5]. L'intendant détient maintenant toutes les preuves qu'il recherchait et en informe le ministre – le comte de Saint-Florentin – le 22 décembre : *« on á aussy trouvé dans sa maison ecrits de sa main… une autre piece intitulee «regitre des statuts et deliberations du consistoire de l'Eglise reformée de la ville des Vans» mais l'ecrit qui m'a parû le plus essentiel est la copie d une lettre d'un homme appellé M. de Bionens du 29 decembre 1741 contenant quinze propheties dans le gout de celles publiees en 1685 par le fameux ministre Jurieu [6] qui ont occasionné toutes les fureurs du fanatisme »*.

Trois lettres d'Antoine Charrier retiennent notre attention. L'une parle de la mission des six jésuites d'Aubenas, arrivés aux Vans en 1744 environ la Pentecôte, la seconde (en termes couverts) de plusieurs assemblées qui s'étaient faites aux Vans ; dans la troisième, Charrier ayant été député tout comme Roux pour le synode provincial, il s'informe auprès de lui *« si les députés de St Ambroix passeroient par les Vans, en sorte qu'il les attendroit pour aller ensemble, ou s'ils devoient aller par un autre chemin »* [7].

Tant la première lettre (qui est du 27 mai 1744) que le *Mémoire* de Charrier (c'est son chapitre VIII, rédigé bien après les événements) s'étendent longuement sur la mission des jésuites, les controverses religieuses et les comportements «douteux» des uns et des autres. Mais, dans la lettre, Charrier demande aussi les lumières de Roux – dont il trouve les arguments *« bons, clairs, solides et parfaitement convaincants »* – à propos de certain sujet : *« Vous connaissez sans doute Mr Dupui médecin, il s est rangé depuis trois ou quatre années a la communion romaine, sa femme ne l'a pas encore suivi, mais l'ascendant que son mari a sur elle et le peu de lumieres qu elle a dans la religion donnent lieu de craindre qu'elle l'imitera a cet egard »* [8]. Charrier présuppose que les jésuites seconderont avec soin les efforts du mari pour convertir sa femme, qui *« veut être éclaircie des raisons de l'un & de l'autre parti »*.

Tous les papiers saisis sont classés à l'Intendance de Montpellier par dossiers ; celui-là porte : *« Pieces qui prouvent que le Sr Roux pervertissoit les anciens catholiques «ces pièces prouvent aussi beaucoup contre le nommé Charrier des Vans» »*.

L'intendant donne l'ordre de capturer Charrier ; le 11 janvier 1746, Bernard lui écrit qu'il sera le surlendemain à Saint-Ambroix pour concerter avec le subdélégué Prat *« les moyens d enlever tous les papiers qui se trouveront chéz Charrier pére et fils, que je connoissois depuis long tems capables de tout ce dont vous le regardés, Monsieur, comme coupables et s il ne s'est point evadé comme je le crains, je le fairai capturer et conduire dans les prisons de St Ambroix, celles des Vans n etant point sures, et je me conduirai de façon que vos ordres ne fairont aucun eclat* ». Malheureusement pour eux, Charrier est averti *« et, quelque fauxsemblant que fit M. de Bernard pour le surprendre, il échapa à ses recherches et se retira à Lausanne, où il est aujourd'hui »* [9]. Sa maison sera fouillée en son absence, puis sa femme sortira à son tour du royaume pour le rejoindre.

Citons encore diverses pièces manuscrites fort intéressantes écrites de la main de Roux sur les activités de l'Église protestante de Saint-Ambroix, des correspondances avec les ministres où l'on peut lire : *«... ici ou l'on ne... trouve ordinairement pas moins de 4 ou cinq mille personnes* [10] *a la fois tantost a un desert tantost a un autre pour invoquer unanimement le nom du Seigneur selon la purete de son Evangile mais je ne parle que des habitants des petites villes villages & meteries ».*

On trouve enfin des livres séditieux. Le 7 janvier 1746, Lenain écrit à Gajas, de la Régie : *« J'ai examiné le proces verbal qui a été dressé par votre preposé des livres trouvés chez le nommé Roux, comme il parait qu'il a eté aussy trouvé dans la maison de ce particulier vingt-cinq livres de la religion protestante je vous prie de vouloir bien les faire remettre dans mon greffe »* ; Antoine Roux en avait déjà proposé gracieusement à Antoine Charrier, qui l'en remercie dans sa lettre.

GRATIFICATIONS

Le subdélégué nîmois Tempié avait adressé le 25 décembre une requête à l'intendant : *« Le sieur Domergue arriva hier de Saint-Ambroix, il m'a dit qu'il avait trouvé dans les effets du sieur Roux... une paire de pistolets d'arçon, qu'il a gardés, il vous supplie de vouloir bien les luy donner, le preposé de la Régie y consent, si c'est votre bon plaisir, led Domergue assura qu'ils valent tout au plus un louis d'or ».*

Broutilles. Le 2 janvier 1746, l'intendant ordonne à Gajas, de la Régie, de payer 558 livres 7 sols…

«Où que soit le cadavre se rassembleront les vautours» dit l'Évangile (Matthieu, 24, 28), mais n'est-ce pas quand même leur faire injure que de les associer au commandant de Bernard et à son obséquiosité coutumière ? D'Alais il écrit à l'intendant le 9 janvier : *« Monsieur, la gratification qu il vous a plû de me faire accorder m'est infiniment precieuse en ce qu elle est un temoignage bien flatteur pour moy de la bienveillance dont vous voulés bien m honorer et que je tacherai toute ma vie de meriter par le plus profond devoüement* [11] *... Je me suis rendu ici pour conferer avec M le Brun sur les arrangemens qu'il convient de prendre pour prevenir les mal intentionnés, et soutenir le bon exemple que vous avez fait... ».* Le 15, il enfonce le clou (des pulsions égocentriques) : *« J'ai l'honneur de vous faire observer que le détachement [de l'assemblée] était formé des deux compagnies et qu'il paraît juste que la gratification leur soit répartie également... Je pense même si tel était votre avis qu'il faudrait gratifier les deux lieutenants qui commandèrent le détachement sur les 200 livres accordées à la troupe... Messieurs les curés du voisinage commencent à s'apercevoir que les religionnaires de leurs paroisses sont plus soumis ».*

EN MANIÈRE D'ÉPILOGUE.

Une ordonnance royale du 27 novembre 1748, portant réunion du corps des galères à celui de la Marine, décide de leur transfert à Toulon, où environ 2 000 forçats travailleront aux travaux de l'arsenal. Les galériens du roi cessent d'être des marins pour devenir des bagnards et le bagne prend une destination spéciale. À Toulon, Antoine Roux est porté au n° 2545 ; on ne sait s'il sera occupé à l'hôpital ou à d'autres travaux (comme la manufacture de draps) mais c'est à l'hôpital des Chiourmes [12] qu'il mourra le 30 octobre 1752, « rebuté » [13], mort à la peine, comme l'a relevé Gaston Tournier.

Le Dr Albert Doumergue [14] apporte des informations sur l'*Hôpital de l'Arsenal*, précisant qu'on y trouve plus de tourments que de soulagements. : *« M. l'Intendant a fait faire dans une chambre de l'hôpital de très petits cachots de planches, fort obscurs, avec une chaîne attachée à la muraille, pour enfermer et tenir enchaînés tous les galériens qu'on croit avoir quelque capacité et qu'on nomme dangereux ».* Il affirme que les missionnaires veulent aussi retenir les galériens dans ces cachots, afin de pouvoir, en toute liberté, travailler à leur abjuration ; et la passion de convertir fait oublier qu'on est en présence de malades.

À l'instar de centaines de ses semblables, qui finissent là ou en prison, aucun détail ne nous est parvenu sur la fin tragique du médecin : obscure et sans témoins, sans aucun indice de sépulture…

Mais que pouvait-il espérer ? On connaît trois filières de libération, du reste rarement mentionnées : par abjuration, par l'argent, par de hautes recommandations. Cependant il était interdit aux galériens libérés de vivre là où résidait le Roi ; on leur interdisait à vie de témoigner en justice, d'occuper un office ou un bénéfice ; le condamné à perpétuité était considéré comme civilement mort…

Nous savons que Françoise de Pagès, son épouse, n'a cessé d'espérer, ayant tout tenté jusqu'au bout, comme en témoigne cette reconnaissance de dette du 10 mars 1760 envers l'avocat Paul Guiraud du Four, passée devant Joseph Champetier [15] *« pour les voyages et journées peines et vacations qu il a employées pour lad dame de Pagés depuis l'année 1745, tant a la ville de Montpellier que celle de Nismes, Usés, et aud St Brés ».*

Espérait aussi sa tante Marguerite Roux, déjà nommée, qui lui lègue le 4 avril 1746 par testament *« la pention viagere et alimentaire de la somme de cens livres... pendent la vie dud Antoine Roux laquelle pention ne poura etre reculïe que par led Roux, en privant toute autre personne, et dans le cas que le domaine voudroit se l'aproprier la testatrice en decharge ses heritiers bas nommes ».* C'était en considération du dépouillement

qu'il a subi et d'ailleurs institue-t-elle ses héritiers à la charge de remettre ses biens à son neveu *« dans le cas qu il obtiendra un rapel de Sa Majesté sur le jugement rendu contre luy d authorité de Mgr l'intandant de cette province en datte du 13 décembre 1745 et qu au moyen du susd rapel led sieur Roux seroit mis en toute liberté et capable des effetz civils »* [16].

Espérait enfin Louise Bousiges, femme en secondes noces de Jean Champetier, maître chirurgien de Saint-Ambroix qui, le 31 décembre 1750 module le montant des sommes qu'elle se réserve dans la donation de tous ses biens, faite à son fils cadet sur le point de se marier : *« au cas le Sr Antoine Roux medecin son cousin reviendroit en cette ville par grace que Sa Majesté luy pouroit acorder et auquel elle seroit obligée de luy remetre ce qu elle jouit de l'eritage de fue la demle de Roux leur tante… »*, cette dernière étant Marguerite Roux, qui lui a fait un legs conditionnel dans le testament que nous venons de citer.

LE SORT DES BIENS DU CONDAMNÉ

Les biens ayant appartenu à Antoine Roux sont adjugés *« par les régisseurs desd. biens »* à Jean Champetier, le maître chirurgien, *« a luy bailles par Me Tempier subdelegué de Mgr l'intandant au departement de Nismes le 3 octobre 1647 ».* À son tour, il aliène à *«locaterie perpétuelle» le 28 avril 1751, une pièce de vigne complantée d'oliviers située à Coste Caude* ».

Il vient d'être question du «*domaine*», s'agissant de la Régie des biens des religionnaires, intervenue lors de la saisie suivant la condamnation. Par acte du 13 décembre 1754, Françoise de Pagès veuve d'Antoine Roux, habitant au mas de la Rouviere paroisse de Saint-Brès *« apartenant alad demoiselle »*, fait quittance audit Jean Champetier, chirurgien, de la somme représentant le tiers de celle de 161 livres *« de la pention que led Sr Champetier sert a la regië des biens ayant apartenu aud. feu Sr Roux, led. tiers ayant eté accordé a lad demlle de Pages par ordonnance de Mgr l'intandant du 16 juin 1752, et s est pour les payes echuës les premier janvier et juillet derniers ».*

DESTINÉE DE FRANÇOISE DE PAGÈS

Le 28 septembre 1758, elle donne l'ensemble de ses biens, valant 16 000 livres, (moyennant les réserves détaillées à l'acte) à noble Jean Francois Daigalier et dame Marie Félix sa femme *« par moitie et egales parts »*, en faveur de leur contrat de mariage [17], à condition que ceux-ci résideront avec elle : elle leur fournira un appartement dans sa maison avec son ameublement, et *« s'oblige de nourrir lesd futurs epous et les enfans qui en proviendront gratuitement a son ordinaire ».* Le 27 août 1764, ces donataires feront quittance au chirurgien Champetier pour le terme échu au premier juillet *« de la pension de 53 £ 13 s 4 d qu'il sert à lad. demlle de Pagés sur les biens ayant apartenu aud feu Roux son mary »*, versement qui leur revient désormais.

La demoiselle de Pagès teste le 12 février 1760, *« se trouvant indisposee de maladie corporelle »*, en faveur de son cousin Philippe Félix, bourgeois de la ville d'Orange, auquel elle substitue Marie Félix d'Aigaliers. Elle vit encore le 9 juillet 1766, date à laquelle elle consent une obligation pour argent prêté au profit de sa cousine Marie Lanteires, de Chamborigaud, à qui elle avait légué 300 livres

Nous avons arrêté là nos recherches. À cette époque, les temps ont bien changé ; le pasteur Carénas nous rapporte que Bernard est désavoué par l'intendant Saint-Priest après la maladroite razzia qu'il a ordonnée le 28 mars 1756 et qui a fait grand bruit jusqu'à Paris. Le maréchal de Mirepoix, gouverneur du Languedoc depuis 1755, dit alors de lui : *« Le sieur Bernard est un vieillard de 87 ans dont la tête depuis quelques années est en mauvais état. D'ailleurs, dans l'exercice de son emploi, sa conduite n'a jamais été nette ».*

Pour ceux qui ne changent pas, immuablement c'est au roi de gouverner, de maintenir l'équilibre par les faveurs et les châtiments, de contenir la violence inhérente aux sociétés humaines ; aux religieux de rappeler au roi la doctrine, l'autorité ou la référence divines en vue d'un ordonnancement parfait ; aux militaires de se charger de la violence. Notre façon de juger, portée *« sans faire réflexion aux circonstances du temps et des lieux »*, s'appliquait déjà à ceux qui blâmaient le maréchal de Montrevel d'avoir fait massacrer en 1703 l'assemblée réunie au moulin nîmois de l'Agau, où *« l'insolence et la témérité des nouveaux convertis avaient poussé à bout sa douceur et sa patience […] Il fallait un exemple de cette force pour arrêter et intimider les autres séditieux »* [18]. Et en 1767 encore, l'évêque d'Uzès B. Baüyn avouera à l'intendant à propos d'un projet de mariage mixte : *« Il n'y a que l'autorité qui puisse [les] arrêter »* [19]. Voilà toute la différence entre ceux qui incarnent les belles idées (pour ne pas dire : «la vérité des choses») et ceux qui n'ont que des opinions.

Le triste honneur d'avoir prononcé les dernières condamnations aux galères revient au parlement de Toulouse qui, le 18 février 1762, y envoie deux hommes au moment même où il décrétait la peine de mort pour Rochette, les trois frères de Grenier et Jean Calas, écrit Gaston Tournier.

Laissons ici, à ce dernier, le mot de la fin : selon une tradition, l'évêque de Marseille, devant le lit de mort d'un de nos galériens, ne put s'empêcher de dire : *« Monsieur, si votre religion est la bonne, il faut que j'avoue que vous êtes un saint ».*

Notes

NB : Dans les notes qui suivent, « op.cit. » peut se référer aux ouvrages cités dans les notes de la première partie de l'article consacré à Antoine Roux (L.C.C. n° 152)

[1] Le fondement de la répression pénale est à la fois l'expiation et la dissuasion par l'exemple... La peine (par exemple celle des galères perpétuelles) a aussi un effet de «prévention spéciale» à l'égard du condamné lui-même, lorsqu'elle l'empêche de nuire à nouveau en l'éliminant du corps social ... Le principe de l'*arbitraire* des peines donne aux juges *arbitres* une très grande latitude pour choisir la sanction la plus adaptée ; *cf.* François Bluche, *Dictionnaire du Grand Siècle*, article «Peines».

[2] La chiourme vivait dans la ville parmi les Marseillais, constituant un élément du folklore phocéen ... la société des galères reproduisait les inégalités sociales avec ses riches et ses pauvres, ses chanceux et ses perdants : le forçat sachant lire et écrire, connaissant un métier recherché, gagnait assez d'argent pour agrémenter l'ordinaire. *Cf. Dictionnaire du Grand siècle*, article «Galériens».

[3] AD 34, C 229 ; voir aussi *Itinéraires protestants...*, *op. cit.*, p. 282, qui renvoie à l'ouvrage de Gaston Tournier.

[4] *Mémoire* de Charrier, X, cité par Marius Tallon, *op. cité* (chapitre IV du Tome II).

[5] Il est conservé aux AD 34 dans le dossier du procès (C 217). J.-C. & M. Lacroix en ont établi le relevé, qu'ils ont fait parvenir le 22 avril 1999 aux services d'État civil de Saint-Ambroix.

[6] Pierre Jurieu (1657-1713), pasteur de l'Église wallonne, auteur de L'*Accomplissement des prophéties ou de la délivrance prochaine de l'Église*, Rotterdam, 1686, qui donna du courage aux nouveaux convertis dans leur clandestinité mais inquiéta Bâville : par quelles voies Dieu rétablirait-il son Église en France ? (alors que toute l'Europe était à la veille de se liguer contre Louis XIV).

[7] *Mémoire* de Charrier, X, *in* Marius Tallon, *op. cité*. On notera que Saint-Brès, étant situé entre Saint-Ambroix et les Vans, convient on ne peut mieux aux activités clandestines du chef réformé.

[8] Il s'agit d'Isabeau Froment épouse de Jean Dupuy ; ce dernier est cousin germain de Marguerite Dupuy, la femme du notaire Mathieu Charrier. Nous avons rédigé une étude (inédite) sur la famille Dupuy des Vans, et notamment sur les «sœurs Dupuy» qui ont fait parler d'elles à la même époque : *cf.* aussi *Itinéraires protestants*, *op. cit.*, p. 268.

[9] Ainsi s'exprime Charrier, parlant de lui-même, à la fin de son manuscrit.

[10] «le calcul en ayant ete fait [à Nîmes] par la mesure geometrique du terrain qu'elles occupoient».

[11] Il en profite ici pour lui demander de protéger sa demande en indemnité concernant les ravages des eaux qui auraient «anéanti» son domaine (de Pont-Saint-Esprit au mois de novembre, probablement).

[12] L'ensemble des rameurs, ne devant pas être confondu avec l'équipage libre des matelots, sera appelé «chiourme»; la chiourme est composée de trois catégories d'hommes : les volontaires, les esclaves et les condamnés.

[13] Le dictionnaire de Trévoux (1763) donne pour « rebuté » la définition suivante : « on appelle un oiseau rebuté, celui qui ne veut plus voler ayant perdu courage » ; elle convient parfaitement bien à notre pauvre médecin détenu au bagne depuis si longtemps qu'il a pu mourir de désespoir. Merci à Bernard Atger pour cette communication éclairante.

[14] D[r] Albert Doumergue, *op. cit.*, Appendice III p. 176, et p. 178 pour l'origine composite de ses renseignements.

[15] Sauf mention contraire, tous les actes cités à partir de maintenant proviennent des minutes de ce notaire.

[16] Marguerite Roux meurt à Saint-Ambroix peu avant le 11 mai 1747 (date d'apposition de scellés), dans sa maison de «la grande rue du chemin d'Alais». Procédant à son inventaire le 13 suivant, le notaire Champetier trouve «cinquante un livres reliés en parchemin partie latin partie franché partie servant a la medecine, et l autre partie estant d istoire».

[17] Reçu par Jean Guez, notaire de Barjac. Il est fils de *« noble Louis d'Aygalier et de deffunte dame Jeanne Jaussaud, habitant du lieu de Saint-Jean-de-Maruejols »* ; elle est fille de Philippe Félix, bourgeois de la ville d'Orange, cousin de la dame de Pagès, et de Marie Dubois.

[18] Telle est la pensée exprimée du père Marc de Saint-Claude, religieux carme du couvent de Nîmes, copiste de l'ouvrage de Charles-Joseph de La Baume, *Relation historique de la révolte des camisards*, Les Presses du Languedoc, 2004 (reprint de la version imprimée en 1874 par l'abbé Goiffon) ; voir l'Annexe I, p. 233.

[19] Pasteur Carénas, *op. cité*, qui mentionne (en se trompant d'un siècle) les termes d'un rapport à l'intendant sur Saint-Ambroix «petite ville toute huguenote» : «*ce sont des séditieux, retenus dans leur devoir par l'autorité* de M[gr] Ademar de Grignan [évêque de 1660 à 1674]... *« Le Conseil est fait à la pluralité des voix, mais toutes se réduisent à celles que le dit Seigneur veut ».* Les leçons de l'épisode camisard n'ont pas été retenues, là où le prudent maréchal de Villars commentait : *« Les curés du Languedoc ne peuvent-ils perdre l'habitude de faire trembler leurs paroissiens ?».*

DANS LES REVUES

Causses et Cévennes, revue du Club Cévenol, n° 1 de 2007 sur le thème des fruits, des fleurs et des potagers : verger et potager, culture de l'olivier en Cévennes gardoises, cépages interdits, évolution des vergers, fruits et baies sauvages en Cévennes, à propos du mûrier, la médecine par les plantes en Cévennes.

Hugenotten, n° 71/2007

Un article sur les sceaux des églises réformées à Hambourg, dont un sceau de l'église réformée de France, un article sur les Comtesses de Wilhelmsburg, Éléonore d'Olbreuse et Sophie Dorothea (de Usseau dans les Deux-Sèvres).

La Viste, voir et connaître le pays des Vans, n° 22, décembre 2007

Au sommaire les articles historiques suivants :

Les siècles calamiteux de la fin du Moyen-Âge, mythes et réalités, l'exemple de la paroisse de Chambonas par Jacques Schnetzler - *Le château de Banne* par Christian Tardieu - *L'accord de 1627 entre les habitants de Thines et l'abbaye du Monastier Saint-Chaffre* par Freddy Couderc - *Dynamique de la population des Vans au XIX[e] et XX[e] siècles*, par Daniel Sauvat - *Une ancienne tradition : la promenade du bœuf gras*, par Pierre Charrié - *Baptiser les enfants au plus tôt ? L'exemple de Chambonas au XVII[e] siècle*, Marc Venard - *Un contrat d'apprentissage aux Vans*, Pierre Charrié - *Procès-verbal de la constitution de la municipalité et du conseil général de St Sauveur des Salelle - Les lorts de Saint-Pierre-le-Déchausselat parlent*, Marco Leeflang - *Les Vans et son pays à travers les articles de la Revue du Vivarais.*

LES TEMPLES DE SAINT-AMBROIX
3ème partie

par Gabriel LIOTARD

LE SECOND TEMPLE DE SAINT-AMBROIX

Après ces espérances déçues, les protestants de Saint-Ambroix finissent par trouver un local qu'ils aménagent, situé à « l'Assemblade » sur un terrain prêté par M. Silhol. Cependant, comme le signale le pasteur Pierre Carénas[1], dans la nuit du 3 septembre 1816, « *des fanatiques brisent la porte et abîment le local* ».

En 1820, le Conseil Presbytéral est autorisé à bâtir sur un terrain donné à l'Église par le pasteur Ollive et situé à l'angle nord de la rue Camp du Moulin.

Cet édifice peut contenir sept à huit cents personnes. Il coûta plus de 30 000 francs dont 13 000 donnés par les fidèles. Louis XVIII en accorde 5 500, le pasteur Ollive et sa famille donnèrent près de 12 000 francs.

L'inauguration de ce temple est faite le 17 mars 1822. Nous avons le « *procès-verbal de vérification dressé par M. Simon Durand*».

« *Le temple est bâti sur l'emplacement d'une maison qui appartenait à M. le Pasteur. Sa forme est irrégulière et il était difficile d'en tirer un meilleur parti. Le plan de l'édifice est donc un quadrilatère de 15 m de longueur et de 10 m de largeur moyenne intérieurement. Sa hauteur est celle d'une maison ordinaire à deux étages. Il n'est point isolé. Deux faces seulement se présentent, l'une sur rue, l'autre sur une espèce de place[2], les deux autres sont adossées aux maisons voisines. Les murs ont 72 cm d'épaisseur. Deux portes en pierre de taille dure, ornées de pilastres, des fenêtres cintrées[3] et un petit clocher dans l'angle donnent à ce monument l'aspect d'un édifice public. Quatre piliers intérieurs de 80 cm en carré soutiennent deux demi-fermes qui supportent la toiture. Un premier rang de tribunes établies sur un plancher solide avec gradin dans le fond et un second rang d'un côté seulement procureront l'avantage de réunir dans un petit espace 800 à 1 000 personnes. Deux escaliers dont un en pierre et par où on monte jusque sous la charpente du couvert et l'autre en bois facilitent la circulation des tribunes*. »

Nîmes, le 14 février 1822
Simon Durand, architecte

Cet édifice sera le temple de Saint-Ambroix pendant plus d'un demi-siècle, jusqu'à ce que soit construit le troisième temple, achevé en 1877.

Que va-t-il advenir de ce second temple, vendu pour aider à payer la nouvelle construction ?

Pendant cent ans et plus, le deuxième temple a changé de mains, devenant au besoin un estaminet où l'on faisait danser les fileuses de soie pour ensuite revenir à la Mairie qui y entreposa son matériel.

Le temps et les hommes ont progressivement détruit l'intérieur du bâtiment.

Des tribunes ne subsiste qu'un élément de quelques mètres offrant sur le devant un texte biblique :

DIEU EST CHARITE[4] I. EP. CATH
S.JEAN CH.4 V.8 4



Le plafond primitif est encore partiellement visible mais le volume initial est coupé en deux horizontalement. Un nouveau plafond couvre la partie basse consacrée (sic) à la vente de vin et parfois à une exposition de peinture.

Le propriétaire actuel, M. Yves Simon, a acheté à la Mairie en 1996 ce qui restait du temple, et dans ce « *Caveau du Temple* », il vend son vin et même une « *Cuvée des Huguenots* » vous est proposée !

Elle plaît en particulier aux protestants d'Asslar, ville allemande jumelée à Saint-Ambroix depuis près de 25 ans. Rappelons que des Saint-Ambroisiens[5] sont partis à l'étranger après la Révocation de l'Édit de Nantes, raison pour laquelle quelques familles allemandes ont conservé un nom français.

LE TROISIÈME TEMPLE DE SAINT-AMBROIX

Nous avons constaté que grâce à l'opiniâtreté de la paroisse et de son pasteur Ollive (orthographié de plus en plus avec un seul L au cours du siècle) un temple avait été construit et inauguré en 1823. Dès l'origine, cet édifice était mal adapté aux besoins.

Au mois de juillet 1853, sur la proposition de deux de ses membres, le Conseil Presbytéral « *avait agité la question qui depuis de longues années a préoccupé les personnes chargées aux intérêts de l'Église à savoir de la convenance de reconstruire le temple.* »

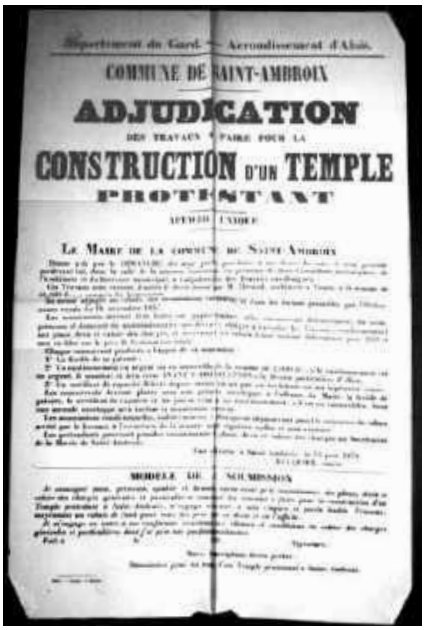
« Considérant que le temple actuel est de beaucoup trop petit, qu'il ne renferme que 250 places dans ce que l'on peut appeler la nef et de 180 à 200 aux tribunes, nombres qui ne sont en aucun rapport avec la population de l'église qui dépasse 1 400 âmes[6], que par suite tous les dimanches un grand nombre de personnes ne trouvent point de place pour s'asseoir et qu'aux jours de solennité des centaines de personnes ne peuvent y pénétrer ».

D'autre part *« il faut faire évacuer une partie des fidèles pour que les communiants puissent faire le tour de la table sainte. Le nombre des personnes qui sont obligées de se réfugier aux tribunes (lesquelles par une*

bizarre anomalie peuvent contenir plus de personnes que le bas du temple) les surchargent[7] *d'un poids qui tôt ou tard peut ébranler et amener les malheurs les plus déplorables, que le temple actuel n'a pas de sacristie… L'Église de St-Ambroix est un chef-lieu consistorial et doit avoir une salle consistoriale.* (Vu) *qu'il est impossible d'agrandir le temple actuel le Conseil décide à l'unanimité qu'un nouveau temple avec dépendances sera construit dans les plus brefs délais… »*

« Il importe de faire un temple vaste, spacieux, digne d'un Dieu qui veut être adoré en esprit et en vérité… Il y sera pourvu par une demande de secours en argent, par la vente du temple actuel, par une demande de secours à l'État sur le fonds annuel alloué au budget des cultes, par une demande de secours au conseil municipal qui, ayant décidé l'agrandissement de l'église catholique et ayant pour cela recouru à une imposition extraordinaire dont les contribuables protestants fournissent une grande partie, » (ne pourra refuser…).

Suivons les renseignements donnés dans le second registre, qui couvre les délibérations du Conseil Presbytéral de Saint-Ambroix de 1853 à 1906 ! [8]


Département du Gard — Arrondissement d'Alais.

COMMUNE DE SAINT-AMBROIX

ADJUDICATION

DES TRAVAUX A FAIRE POUR LA

CONSTRUCTION D'UN TEMPLE

PROTESTANT

En 1869, la population est de 4 645 habitants… Il est nécessaire de construire un nouveau temple ! M. Héraud est l'architecte. Par délibération du 30 mai 1869 est voté un impôt extraordinaire pour cela (10 000 F). Souscription volontaire de l'Église : 38 720 F.

Parmi les donateurs : Guisquet Auguste : « *Je souscris 2 000 mesures de chaux livrables sous huit jours à réquisition et pour toutes les pierres, moellons qui seront nécessaires pour la construction du nouveau temple… dans les lieux que j'indiquerai sur les bords de la route d'Uzès entre St-Ambroix et la Croix de Brugueirolles* » (Berguerole) évalué par l'architecte à 2 000 F.

Les travaux ont été adjugés le 17 juillet 1870 à M. Saunier, entrepreneur (après approbation du devis Héraud par le Préfet le 28 mars 1870.)[9]

Les travaux sont engagés. En 1873 est versé le 18e acompte…

Le plan du temple[10] est vu par le Maire le 3 décembre 1874. À noter le motif religieux du tympan : inscription hébraïque, 110 F.

Le portique comporte quatre colonnes de granite à chapiteau : 868,56 F.

Un campanile en pierre de taille de Brouzet.

On cite la « tribune de l'orgue » (qui restera sans orgue).

Dans la Salle du Conseil : cheminée de marbre, carrelage posé en losange.

Le devis du 6 mai 1876 s'élève à 28 549,36 F.

Autres précisions : « une grille d'entourage » du bâtiment. Un perron de cinq marches ; ses à-côtés seront arrêtés par une banquette en pierre de 0,75 m de hauteur.

La chaire sera en bois de chêne. À son pied une stalle pour les chantres. La « cuve » aura une dimension de 1,20 de large avec abat-voix : 2 500 F.

La table (de communion) sera faite avec une plaque de marbre blanc, deux des pieds sont à chapiteaux. Elle mesure 1,50 m sur 0,60 m.

Le 21 février 1875, le Conseil Municipal considère que les travaux du temple sont arrêtés depuis deux ans (malgré un complément de 5 000 F. du Ministre des Cultes). On pense que le montant des travaux s'élèvera à 70 000 F. environ.

Les fondations étaient prévues à 1,50 m. Il a fallu descendre à 3 m.

Le 30 avril 1877, la Préfecture certifie que les travaux sont terminés. Le 27 juillet 1877, a lieu l'inauguration du temple, présidée par le pasteur Évariste Martin, lequel exerça de 1849 à 1897[11].

Le Maire atteste que rien ne reste dû au 31 mars 1878.

Notes

[1] Pasteur Pierre Carénas – 1560-1900 ; 400e Anniversaire de l'Église Réformée de St-Ambroix. Impr. De Cévennes.

[2] Place du Nord.

[3] Trois sur chacune des deux faces.

[4] De*us charitas est* : *Dieu est Amour*. Il s'agit de la 1ère Épître catholique (au sens d'universelle, sans relation avec l'Église Romaine). On désigne sous le nom d'Épîtres Catholiques des lettres écrites par différents apôtres et destinées à être lues dans toutes les églises. On en compte sept : une de Saint Jacques, deux de Saint Pierre, trois de Saint Jean et une de Saint Jude. Elles suivent les épitres pauliniennes dans le Nouveau Testament.

[5] On peut citer la famille Crégut : l'un de ses membres ouvrira une boutique de confiserie à Berlin. Bien d'autres noms ont été relevés. Voir les travaux de Georges Beck.

[6] En 1822 ne parlait-on pas de « 800 à 1 000 personnes » !

[7] A.N. F19 55901.

[8] A.D. 30 90 J 2.

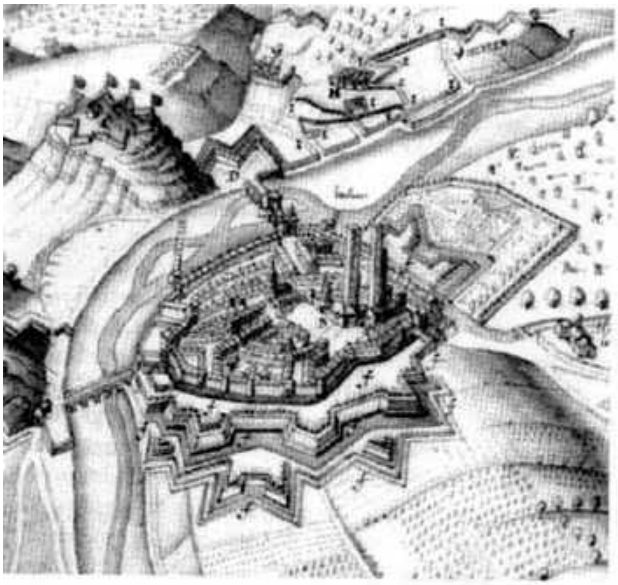
[9] Voir ci-contre l'avis d'adjudication du 16 juin 1870.

[10] AD 30 V 461.

[11] Lors de la construction de la nouvelle gendarmerie, le cimetière protestant fut détruit et la pierre tombale du pasteur Martin envoyée …outre tombe (sans que les protestants s'en émeuvent !)

CÉVENOLS ET GUERRES DE ROHAN : Une bibliographie qui se renouvelle

par Olivier POUJOL



Vue d'Alès et de ses deux grandes tours vers 1625. (Jean de Beins).

Les deux grandes tours d'Alès qui marquaient le paysage urbain furent détruites en 1630 et 1631. Voir Jean-Bernard Elzière et Nicolas Faucherre : Des châteaux médiévaux d'Alès au Fort Royal de la Contre-Réforme (1687) dans Congrès du Gard, Société Française d'Archélologie, Paris, 2000.

Antoine Court, premier historien moderne des Cévennes, évoque dans *L'Histoire des troubles des Cévennes* (1760, livre troisième) les guerres de Rohan pour souligner la réputation militaire des Cévenols. Ils firent preuve d'une grande bravoure, hors des Cévennes, dans le pays de Foix, au Mas d'Azil, au siège de Montauban en 1621 ou au siège de Saint-Affrique en 1628. Ce furent des *« exemples très glorieux pour les habitants de ces Montagnes »*, comme le dit Court en reprenant l'engagement des *« gens des Cévennes »* au siège de Montauban ou près de Castelnaudary.

Aujourd'hui, on s'interroge à nouveau sur la filiation entre ces montagnards, soldats de Rohan, *« durs soldats de la foi »* (Henri Dubled) et les Camisards : *« La plupart des chefs Camisards furent les petits-fils ou les descendants d'anciens soldats de l'admirable Rohan »* (Dubled, 1987).

Arthur de Cazenove (1861-1914) a mené des recherches très élaborées pour établir des reconstitutions très précises sur les campagnes de Rohan en Languedoc. Cet officier, issu d'une vieille famille protestante de la Salindrinque, est le meilleur représentant de la grande érudition du XIX^{e} siècle qui a fixé bien des faits sur l'engagement des Cévenols pendant les guerres de religion de Louis XIII. Cette approche érudite s'est continuée dans de riches études au XX^{e} siècle, dont les travaux exemplaires pour leur sûreté de François Delmas, ancien maire de Montpellier, sur Florac et de Jean-Bernard Elzière sur les Budos, ainsi que les très intéressants passages de plusieurs monographies locales.

Robert Sauzet, à Tours, puis Valérie Sottocasa, à Toulouse, impulsent aujourd'hui une nouvelle approche universitaire sur les montagnes des Cévennes et les montagnards cévenols pendant les guerres de Rohan. Avec Robert Sauzet, la situation des minorités catholiques cévenoles enclavées dans le sanctuaire huguenot fut enfin prise en compte. Avec Valérie Sottocasa, les guerres de Rohan apparaissent comme un moment clé de la construction d'une identité cévenole. Les Cévennes ont joué un rôle de premier plan dans ces guerres : ce bastion huguenot, ferme dans sa foi, a fourni des soldats robustes et servi de base arrière au duc de Rohan. Elles ne furent jamais envahies par les troupes royales : affronter les Cévenols dans leur réduit aurait été une trop rude affaire ; on pouvait difficilement y conduire le canon ; on s'est battu pour des sièges à leur lisière. Les autorités de l'État ne se déterminèrent pas à une guerre dans les Cévennes dans la première partie du XVII^{e} siècle. Les Cévenols ont pris conscience de leur force grâce à une décennie de guérilla, dirigée par un grand stratège et menée au nom de la liberté religieuse. Deux générations plus tard, les Camisards n'ont pas oublié ces heures de gloire, pas plus que les contemporains de la Révolution Française qui s'engagèrent en politique au nom de valeurs liées à la liberté pour laquelle on s'était déjà battu dans le Midi.

Souvent négligées par les historiens ou effacées dans les mémoires par la forte empreinte de la guerre des Camisards, les guerres de Rohan ont été un événement de premier ordre dans l'histoire moderne des Cévennes. Elles méritent d'être réétudiées et il reste beaucoup de choses à dire et à découvrir à leur sujet. On peut encore trouver des informations inédites dans les registres des notaires ou dans les registres des communautés d'habitants, qui sont loin d'avoir été entièrement dépouillés. On peut encore avancer sur les guerres de Rohan au niveau d'une « micro-histoire » qui rejoint les approches historiques les plus contemporaines. Le *Lien des Chercheurs Cévenols* a publié des inédits tirés des registres de notaires : la fabrication de mousquets par un artisan de Pont-de-Rastel, en 1621, pour les habitants du Collet-de-Dèze (L.C.C. n° 52, 1983), le testament de Bermond Aubanel, gentilhomme protestant condamné à mort en 1628 (L.C.C. n° 58, 1984). Roger Lagrave a retrouvé une « monstre d'armes » de soixante hommes de guerre, à Florac, du 7 mai 1622. André Peyriat a montré la richesse du registre de la Communauté d'habitants de Saint-Hippolyte-du-Fort.

Aux chercheurs cévenols de continuer à révéler de précieuses informations sur les guerres des années 1620 afin de contribuer au renouvellement en cours de l'ap-

proche générale de celles-ci. Cette mise au point bibliographique comporte des études fondamentales sur Rohan (dont celles de Clarke, des Deyon, de Serr), et des études régionales.

- ANDRÉ Ferdinand : *Documents historiques et inédits sur les guerres de religion en Gévaudan*. Bulletin de la Lozère, tome IV, Mende, 1888.
- ARNAL Paul : *L'Église Réformée de Florac avant la Révolution Française*, Vals-les-Bains, 1896.
- BARBOT Jules : *La mission de M. de Machault en Gévaudan, 1632-1633*. Bulletin de la Société de la Lozère, 1902, (destruction de plusieurs châteaux en Gévaudan dont celui de Saint-Laurent-de-Trêves).
- BARBOT Jules : *Siège de Meyrueis par Rohan (1628)*. Bulletin de la Société de la Lozère, Mende, 1902.
- BURDIN Gustave de : *Documents historiques sur la province de Gévaudan*. Deux volumes, Toulouse, 1846-1847.
- CAZENOVE Arthur de : *Campagnes du duc de Rohan en Languedoc (1621-1629)*. Annales du Midi, 1902-1903.
- CLARKE Jack Alden : *Huguenot Warrior. The Life and Times of Henri de Rohan, 1579-1638*. La Haye, 1966.
- COSTE Emile : *La maison de Gabriac en Vallée Française aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles*. Bulletin de la S.H.P.F., Paris, 1937.
- DAINVILLE François de : *Cartes anciennes du Languedoc, XVI^e^-XVIII^e^ siècles*. Société Languedocienne de Géographie, Montpellier, 1961. Voir le premier chapitre : Cartes et campagnes de Louis XIII en Languedoc.
- DELMAS François : *Les murailles de Florac*. Revue du Gévaudan, Mende, 1958.
- DELMAS François : *L'église de Florac*. Revue lozérienne Lou Pais, n° 253, mars-avril 1982.
- DELMAS François : *Un Floracois méconnu : Jean-Baptiste Gentil, pétardier du Roi de Navarre*. Revue du Gévaudan, Mende, n° 4, 1986.
- DEYON Pierre et Solange : *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée (1579-1638)*, Perrin, Paris, 2000.
- DU BLED Henri : *Quelques points de l'histoire protestante en Languedoc entre 1598 et 1627 d'après le fonds Peiresc de la Bibliothèque Inguimbertine de Carpentras*. *Actes du 110^e^ Congrès national des Sociétés Savantes*, Montpellier, 1985.
- DU BLED Henri : *Le duc Henri de Rohan et la révolte des protestants du Midi jusqu'à la Paix d'Alès (1617-1629)*. Annales du Midi, tome 99, n° 177, janvier-mars 1987. (Étude fondée essentiellement sur les manuscrits de l'érudit aixois Fabri de Peiresc, 1580-1637, conservés dans la bibliothèque Inguimbertine. Ces manuscrits, en grande partie inédits et inconnus de l'historiographie, y compris protestante, constituent une source que l'on ne peut ignorer sur différents épisodes des guerres de Rohan).
- DUMAS André : *Le Désert Cévenol*. La Renaissance du Livre, Paris, 1932. Voir chapitre X : De l'Édit de Nantes à la Paix d'Alès. Évocation vibrante et tragique (les pendus d'Anduze) des guerres de Rohan dans l'épopée de l'histoire protestante des Cévennes.
- DURAND-TULLOU Adrienne : *Le loup du Causse, la légende d'un compagnon de Rohan (1594-1638)*. Payot, Paris, 1994 (il s'agit de Fulcrand d'Assas).
- ELZIÈRE Jean-Bernard : *Histoire des Budos. Renaissance du château de Portes, 1978*. Voir le chapitre IX : Antoine-Hercule de Budos, pp. 125-148. (A.H. de Budos, 1589-1629, marquis de Portes, Lieutenant pour le Roi en Gévaudan et Cévennes).
- ELZIÈRE Jean-Bernard : *Aperçu sur la guerre civile de 1621 à 1629* et publication d'extraits de *Mémoires sur les Hautes Cévennes adressés à Louis Tronson, secrétaire du Roi (en 1624-1625)*, dans PUECH Laurent : Languedoc protestant XVI^e^-XVIII^e^ siècles, itinéraires huguenots Languedoc-Cévennes-Rouergue. Bez et Esparon, 1997.
- GOIRAND Jean : *Documents historiques sur Alès. L'expédition de 1629 en Languedoc*. Revue du Midi, 1893-1894.
- GRIMAUD Albert et BALMELLE Marius : *Précis d'histoire du Gévaudan*. Paris, Mende, 1925, voir chapitre XXIII : Le Gévaudan sous Louis XIII.
- GUIORGADZÉ Claire : *Des fortifications au Pont-de-Montvert*. Lien des Chercheurs Cévenols, n° 125, avril-juin 2001.
- HUGUES J.-P. : *Histoire de l'Église Réformée d'Anduze depuis son origine jusqu'à la Révolution Française* (trois chapitres sur Anduze pendant les trois guerres de religion sous Louis XIII), Montpellier, 1864.
- LIOTARD Gabriel : *Saint-Ambroix et son rôle militaire*. Lien des Chercheurs Cévenols, n° 100, 1994 (les fortifications de Saint-Ambroix) et *Saint-Ambroix militaire au XVII^e^ siècle*. Lien des Chercheurs Cévenols, n° 107, 1996 (armes, munitions, intendance).
- LAUGEL Auguste : *Henry de Rohan, son rôle politique et militaire sous Louis XIII*. Firmin-Didot, Paris, 1889.
- MALZAC Louis : *Paul de Vignolles dit le capitaine Montredon, 1566-1*660. Bulletin de la S.H.P.F., Paris, années 1930 et 1931.
- PEYRIAT André : *En Cévenne avec M. de Rohan : 1625-1629, d'après des documents inédits*. Études Évangéliques, Faculté de Théologie d'Aix-en-Provence, 1949.
- POUJOL Olivier : *Les guerres de Rohan en Gévaudan et Cévennes*. Revue du Gévaudan, Société des Lettres de la Lozère, Mende, 1^er^ semestre 2004 (On peut associer le Gévaudan aux Cévennes à propos des guerres de Rohan. Les autorités du temps le firent et y poursuivront la même logique de guerre. Gévaudan et Cévennes furent concernés par le même soulèvement, après avoir formé en 1612 une nouvelle province protestante divisée en trois colloques : Anduze, Saint-Germain-de-Calberte, auquel était rattaché Marvejols, et Sauve).

- ROHAN Henri de : *Mémoires*. Collection Michaud et Poujoulat, Paris, 1837.
- RULMAN Anne : Chronique secrète de Nîmes et du Languedoc au XVII[e] siècle, texte présenté et restitué par Philippe Chareyre et préfacé par Robert Sauzet, Lacour, 1990.
- SAUZET Robert : *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas Languedoc. Le diocèse de Nîmes au XVII[e] siècle*. Louvain, Paris, 1979. Voir première partie, chapitre V : *La crise des guerres de M. de Rohan*. (L'auteur y souligne l'épreuve terrible que furent les guerres de Rohan pour les catholiques du Bas Languedoc, notamment à Nîmes, où les catholiques, qualifiés de « philistins », furent chassés à plusieurs reprises de la ville).
- SAUZET Robert : *Les Cévennes catholiques. Histoire d'une fidélité, XVI[e]-XX[e] siècles*. Perrin, Paris, 2002. Voir le chapitre III : « *Une évangile armée »*[Ronsard] *(1562-1629)* et le chapitre IV : *Un temps fort déplorable*.
- SCHNETZLER Jacques : *La peste de 1629-1630 à travers les minutes du notaire Jean Coiras*, dans Le Pays des Vans à travers les âges, tome II, 1991 (la peste qui ravagea Cévennes et Gévaudan à la fin et après la dernière guerre de Rohan à travers les minutes d'un notaire de Chambonas, près des Vans).
- SERR Georges : *Henri de Rohan, son rôle dans le parti protestant*. Deux volumes (1610-1616 et 1617-1622). Aix-en-Provence, Paris, 1946 et 1975.
- SOTTOCASA Valérie : *Naissance d'une identité : les Cévennes dans les guerres de religion des XVI[e] et XVII[e] siècles*. Causses et Cévennes, *Autour de l'histoire religieuse des Cévennes*, n° 3, 2002.
- SOTTOCASA Valérie : *Mémoires affrontées : protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*. Thèse soutenue à l'Université de Toulouse-Le Mirail et publiée aux Presses Universitaires de Rennes, 2004. (Les souvenirs des guerres religieuses, dont celles de Rohan, ravivés selon les grilles de lecture de communautés qui s'affrontent pendant la Révolution).
- SOTTOCASA Valérie : *Les guerres de Rohan (1620-1629) et la construction de l'identité cévenole*. Bulletin de la S.H.P.F., Paris, octobre/novembre/décembre 2006.
- TRAVIER Daniel : *Émissions monétaires de Rohan*. Lien des Chercheurs Cévenols, n° 82, avril-juin 1990. (Article consacré à l'hypothèse d'une émission anduzienne, à la lettre N, différente de l'atelier de Montpellier alors fermé. L'atelier monétaire d'Anduze aurait été installé au château de Fressac).

Il convient de consulter également les monographies locales de villages ou de villes des Cévennes, très riches en informations ou précisions diverses, en particulier *Alès* de Marcel Bruyère (1948), *Florac* de Roger Lagrave (1980), *Lasalle et la Salindrinque* d'Arthur de Cazenove (1901), *Saint-Hippolyte-du-Fort* d'André Peyriat (1940), *Sumène* de Mathilde Cabane (Thèse École des Chartes, 1946), *Le Vigan* de Pierre Gorlier (1955), *Vébron* de Robert Poujol (1981). Sur Marvejols, en Gévaudan, il faut consulter les études de René Alla et de Roger de Saboulin-Bollena.

NOUS VOUS SIGNALONS

***Série Z, Sous-Préfectures**, 1800-1940, inventaire*, Privas 2006, 415 p.

Cet ouvrage est accompagné d'une bibliographie très étoffée couvrant la même période et classée par communes, d'un tableau des sources, d'un tableau de concordance, de la liste des cantons et communes, des conseillers généraux, des sous-préfets. Une carte de l'Ardèche et de ses cantons ainsi que quelques illustrations agrémentent cet ouvrage de très belle qualité.

Feuilles d'archives et forêts d'Ardèche, Archives départementales de l'Ardèche, E. de l'Iblie, Éditions du Chassel, 2006, 112 pages.

Ce bel ouvrage est illustré des documents de l'exposition du même nom qui a eu lieu aux Archives. Divers thèmes y sont abordés : La représentation de la forêt : de sa symbolique à sa représentation graphique et cartographique.

La forêt et ses droits : de la ressource quotidienne à la raison d'État les codes et les délits forestiers.

Quand la forêt reprend ses droits : le reboisement et les déprises agraires.

La forêt à l'aube du troisième millénaire.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, IXe série, tome LXXX, année 2006.

Au sommaire, à noter :

LASSALLE Victor, *Ce que l'art roman doit aux arènes de Nîmes.*

PALLIER Michèle, *Un notable nîmois au cœur de la vie économique du Gard, Léonce Guiraud, 1811-1906.*

BIBLIOGRAPHIE : les articles de Marcel Daudet dans le Lien des Chercheurs Cévenols

N° 81 : Une rencontre… une naissance.
N° 92 : L'eau argentine.
N° 98 : La toponymie.
N° 99 : Eaux et passages.
N° 101 : À propos de filatures.
N° 105 : Méthode pour lutter contre la RPR, rapport de l'évêque de Mende en 1635.
N° 106 : Texte intégral du *Recueil des convices, injures et calomnies.*
N° 112 : Le fond Montclar.
N° 127 : hommage à Jean Pellet, le *Best of* Jean Pellet.
N° 128 : questions sans réponses.

Hors Série n° 43 : Les Amat et leurs alliés, Bondurand, Nougaret, Troussevin, Polge.
Hors Série n° 56 : Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac.

Hommage à Jean André

Par Jean-Gabriel Pieters

Il aura fallu attendre sa silencieuse disparition en janvier 2008 pour réaliser que cet homme très discret avait effectué pendant plus d'un quart de siècle - c'était là toute sa vie - de considérables recherches en Aveyron et dans le Gard ; nous lui devons notamment d'avoir fait resurgir le passé de Camprieu, Dourbies, Trêves, l'Espérou ainsi que des travaux sur tous les mas entourant Dourbies. Il préparait un livre sur Saint-Jean-du-Bruel. Nous le rencontrions au quotidien depuis dix ans … et combien de fois, en salle de lecture, ne nous a-t-il pas fait partager sur le champ ses trouvailles et, à l'occasion, fait lire un texte où il fixait la mémoire de ses ancêtres et de son pays ? N'ayant personne à qui transmettre ses traditions, nous confiait-il, il se sentait obligé de les consigner par écrit afin qu'elles ne se perdent pas. Quant à LCC, outre plusieurs articles, nous lui devons le hors-série n° 49, où il analyse minutieusement le compoix de Dourbies de 1647.

Il a légué ses travaux - dont nous attendons la liste - au président de l'Association Généalogique Aigoual Cévennes (*), qui terminera et finalisera le livre sur Saint-Jean-du-Bruel que Jean André préparait.

Extrêmement serviable, Jean André, militaire artificier retraité, né en 1934, avait estimé comme un devoir de nous aider, avec son cœur et ses moyens d'autodidacte, à une époque où les textes à publier se faisaient plus rares. Et, dans des conditions de santé plus qu'éprouvantes, il aura travaillé jusqu'à la limite de ses forces …

Nous présentons nos condoléances très émues à son épouse et à sa famille, en regrettant avec ses amis qu'aucun chercheur n'ait été présent à ses funérailles, faute d'en avoir été averti.

(*) AGAC, Président M. Patrick Ducros. Résidence le Riquet 8, allée Serge Loiseau 30000 Nîmes. L'AGAC dispose de salles en mairie de Valleraugue où les documents et bibliothèque de l'Association sont conservés et seront communicables dans un délai de l'ordre de 2 ans minimum après avoir été inventoriés, saisis, voire scannés… pour tout ce qui concerne le patrimoine, à la réserve des documents confidentiels concernant les familles, où l'Association statuera sur toute mise à disposition.

LA VIE À DOURBIES DANS LES ANNÉES 1830

par Jean ANDRÉ

LE CONTEXTE NATIONAL

De 1824 à 1830**,** la France vit sous le règne de Charles X et, malgré les idéaux sacrés de la Révolution de 1789, la politique d'Ancien Régime revient au premier plan.

Cette politique entraîne remous et mécontentements : les Parisiens se soulèvent. Ce sont « Les Trois Glorieuses » de juillet 1830. L'insurrection force le roi à abdiquer pour laisser la place à son cousin Louis-Philippe d'Orléans qui prend le titre de roi des Français et accepte le drapeau tricolore comme emblème national.

La France profonde peuplée d'anciens de la Grande Armée vit dans la nostalgie impériale et s'apprête à célébrer le retour des cendres de Napoléon 1er que le fils du roi des Français est allé chercher à l'île de Sainte-Hélène.

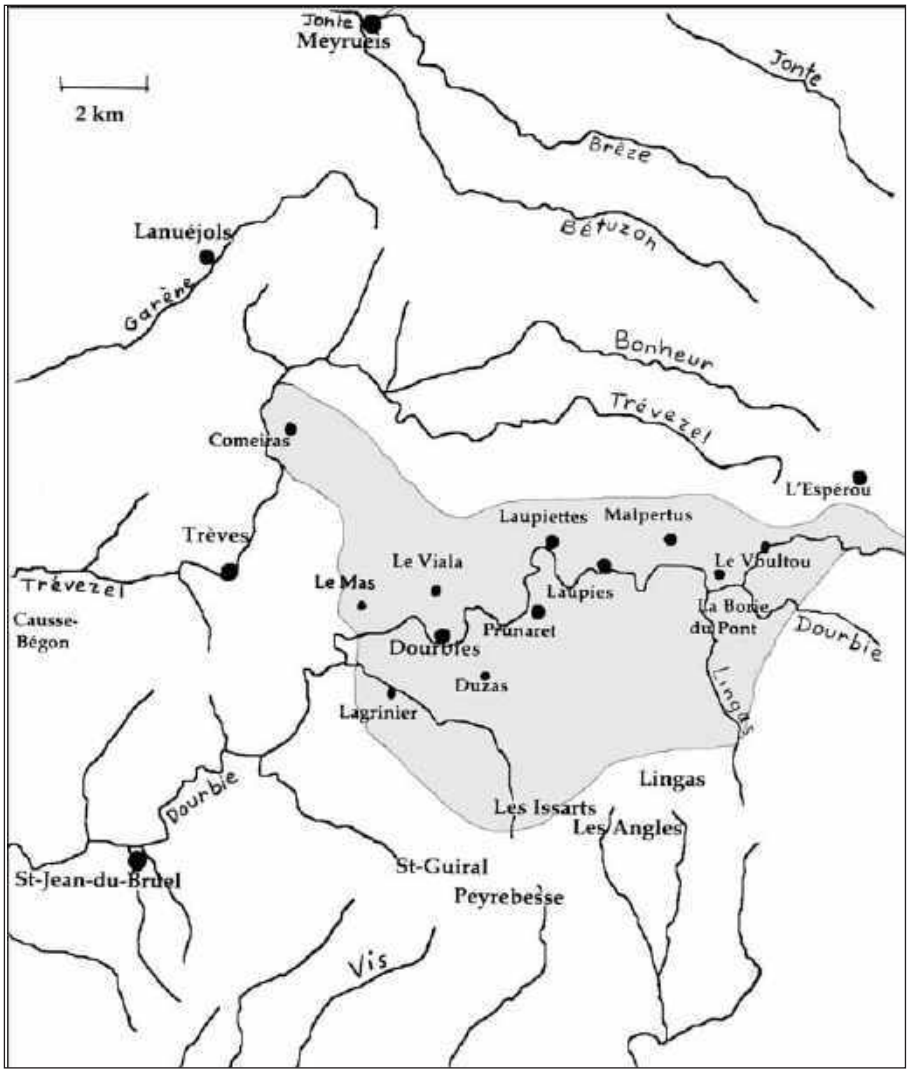
L'ÉTAT SOCIAL DE LA COMMUNE DE DOURBIES

Les habitants de Dourbies vivent une partie de ces événements avec quelque recul car les nouvelles n'y arrivent pas vite. Ils restent bien loin de ces effervescences politiques qui, directement, ne les touchent guère. Ils se préoccupent davantage de résoudre les problèmes propres à leur communauté.



Depuis 1829, le maire est Pierre Hal. La commune compte un peu moins de 1 000 habitants. Le maire et son conseil ont bien du mal à maintenir le consensus. La commune vit dans un certain désordre social accentué par les mésententes des habitants, exacerbées par des sentiments de haine et de jalousie.

En effet, la municipalité doit faire face à des dettes anciennes dont certaines remontent à plus de dix ans. Pour les rembourser, il faut imposer les contribuables justiciables solvables, car ceux qui n'ont que leur bras pour travailler doivent être dégrevés.



D'autre part, la commune vient de vivre une période d'instabilité sociale au cours de laquelle un grand nombre d'habitants se sont signalés par leur violence et leur agressivité entre voisins et parfois même entre parents et époux.

On enregistre des plaintes pour insultes, injures, calomnies, menaces, violences, rixes, vols, menaces de mort, gravidation[1], empiétements de limite et usurpation de terrain de dépaissance, garde à bâton planté[2], querelles de femmes, dettes non payées, etc. : une multitude de délits commis par les habitants de la commune et qui trouvent leur épilogue dans le bureau du maire, devant le juge de paix de Trèves, et devant les juges du Vigan ou de Nîmes.

LA JOUISSANCE DES TERRAINS COMMUNAUX

La jouissance des terrains communaux est aussi un sujet de discorde, car les « petits » reprochent aux « gros » de retirer de grands avantages de ces herbages pour lesquels ils payent tous une taxe jugée trop faible. En effet, durant le séjour des troupeaux dans les communaux, le gros propriétaire économise les herbes de ses prés qu'il pourra faucher pour nourrir son gros bétail pendant les mois d'hiver alors que le petit propriétaire ou le travailleur n'ayant que quelques bêtes à laine ou chèvres n'a bien souvent que les communaux pour nourrir son menu bétail. Il devra même acheter du fourrage pour l'hiver.

Depuis la période révolutionnaire où Mr de Faventines, seigneur de Roquefeuil, s'est vu dessaisir de ses grands bois et herbages situés dans les quartiers de Saint-Guiral, Le Lengas, Peyrebesse, les Angles, Les Issarts et autres, la commune de Dourbies s'en est emparée pour les mettre à la disposition de ses habitants, sans les vendre ni les partager.

Ce n'est qu'en 1829 que ces terrains seront affermés aux troupeliers du Languedoc qui montent dès le 15 juin pour profiter des herbes d'été et repartent vers le 15 septembre. C'est l'absence de tout revenu annuel qui a nécessité l'afferme des communaux, car elle constituera une manne providentielle pour financer le budget de la commune (l'entretien des chemins et des ponts, les frais de fonctionnement de la mairie, à savoir les frais du personnel des écoles, le logement du curé et du secondaire[3], le bureau de bienfaisance, etc.).

La communauté de Dourbies a de tout temps pratiqué la solidarité envers ses pauvres, bien sûr en fonction de ses moyens. En cette période elle a secouru les citoyens reconnus réellement indigents par l'attribution de défriches gratuites. Il leur est accordé des espaces de terrain de 2 à 6 cartes (1 carte = 500 m^2) dans les terrains communaux affermés où ils peuvent semer du seigle, des pommes de terre ou des raves, après les avoir défrichés. Cet usage est très ancien et doit être toléré par le fermier des herbages communaux, qui l'accepte dans son bail. Une vingtaine de chefs de famille de Dourbies bénéficient de cette générosité.

LES INDIVIS

Quelques hameaux de la commune possèdent des indivis, dont ils jouissent en copropriété, ce qui ne va pas sans créer des jalousies, des disputes et même des rixes. Pour régler une fois pour toutes ces différents, les habitants de Malpertus, du Mas et de Duzas les partagent en 1830, afin que chacun soit chez soi ! Les habitants de Comeiras parlent de partager les leurs, qui

sont importants, mais leurs mésententes sont telles que le projet n'aboutira qu'en 1842. Il en est de même pour ceux du Viala. Il est d'usage dans les communaux et les indivis, que l'on puisse y prendre du bois mort pour son chauffage domestique, ainsi que du bois d'œuvre pour la réparation des habitations des gens du pays, cela sous le contrôle du garde forestier municipal. Les bois de Dourbies sont vastes et le garde ne peut pas les surveiller avec efficacité. Le maire se plaint donc des dévastations permanentes faites par ses administrés qui abusent de leurs privilèges et saccagent les bois et forêts. Le garde forestier nommé et payé par la mairie est accusé de négligence dans sa fonction, de manque de zèle et de complaisance envers ses amis ; il sera licencié et remplacé par un autre jugé plus intègre. Le garde forestier communal remplit aussi les fonctions de garde particulier des habitants de certains villages et métairies. Pour cet emploi, il est rémunéré par les propriétaires eux-mêmes. Ces deux fonctions lui permettent de percevoir un salaire suffisant pour vivre décemment.

C'est précisément en raison de ces actes de brigandage, d'exaction et de vols que les petits et gros propriétaires se sont vus obligés de faire garder leurs propriétés et leurs récoltes victimes de la misère des temps.

L'ENSEIGNEMENT

La commune compte environ 35 lieux habités dispersés dans les montagnes et les vallées éloignées de leur chef-lieu, ce qui nécessiterait l'emploi de plusieurs instituteurs pour donner aux enfants les rudiments d'une instruction primaire. Mais un problème permanent demeure : la pauvreté des fonds communaux ne le permet pas. Un seul instituteur exercera au chef-lieu de la commune. Il sera payé 700 F pour l'année, de plus il pourra obtenir des parents une rétribution scolaire mensuelle de 1,25 F (ce qui correspondait au prix d'une journée de travailleur). Jean Balsan du Mourier est accepté comme instituteur à cette époque après avoir obtenu son brevet de capacité primaire du 2e degré. Sa compétence a été examinée sur la lecture, l'écriture, l'orthographe, la calligraphie et sur les règles principales de l'arithmétique. Il exercera ses fonctions à Dourbies où suivant l'usage du pays, l'école ne se faisait que 4 mois par an, car à la belle saison, les enfants sont utilisés par leurs parents pour les travaux des champs et la garde du bétail.

LES NOTABLES

Le notaire de Dourbies est Pierre Cavallié dont la famille est installée à Dourbies depuis le XVIIIe siècle. Il semble que cette famille soit originaire d'Arrigas. Pierre Cavallié sera nommé maire de Dourbies en 1833.

Une vieille famille de Dourbies disparaît, c'est la famille de la Tour apparentée aux de la Tour d'Aumessas, de Saint-Jean-de-Lanuéjols, de Trèves. C'est vraiment la seule famille de bourgeois qui ait eu un pied-à-terre à Dourbies, car ils vivaient principalement au Vigan où ils exercèrent la profession d'homme de loi et d'avocat au Parlement de Toulouse. Les anciens furent notaires de Dourbies et de Trèves. Durant l'Ancien Régime, ils eurent souvent la mission de représenter et de défendre la communauté de Dourbies dans le règlement de ses affaires et ses procès devant les cours de justice. Les grandes propriétés qu'ils possédaient dans la commune de Dourbies, le Causse Bégon, Trèves et Lanuéjols seront mises en vente par leurs héritiers : la famille de Baroncelli d'Avignon. Jean Couderc des Laupiès sera acheteur d'une partie de ces biens et deviendra le plus gros propriétaire foncier de la commune.

REMPLACEMENTS MILITAIRES

Cette époque de 1830 est peu favorable à l'esprit militariste, au service militaire obligatoire. Aussi certains jeunes gens désignés par le tirage au sort se font remplacer par d'autres moyennant une somme d'argent convenue et garantie par contrat notarial. Cette formule d'exemption autorisée par la loi sera surtout utilisée par les fils de propriétaires et de fermiers qui ne veulent pas abandonner pour plusieurs années [sept] l'exploitation de leurs propriétés ou celles de leurs parents. Ce sont des jeunes gens pauvres, qui n'ont rien à eux et venant de différents horizons qui remplaceront les fils de famille suffisamment fortunés pour pouvoir leur payer une forte indemnité compensatrice.

LES CHEMINS VICINAUX

Les communes de montagne comme Dourbies ont de tout temps réclamé des moyens pour assurer un meilleur entretien de leurs chemins. C'est un des principaux soucis du maire qui a peu de crédits pour assumer cette charge. La commune de Dourbies s'étend sur environ 6 000 hectares, elle est parcourue par de nombreux chemins qui ne sont que des sentiers muletiers car tous les transports se font par bêtes de somme.

Il y a aussi de longues drailles assez larges mais tout aussi cahoteuses et ravinées, pour le déplacement des troupeaux. En 1829, les chemins sont déclarés dans un état de dégradation complète depuis de longues années et les habitants se plaignent de ne pouvoir exporter leur bois de construction, ni leurs denrées aux foires et marchés de la région. La commune est isolée et maintenue dans une misère latente. Enfin, des journées de prestation seront allouées par l'arrondissement du Vigan. C'est un bol d'air pour les ouvriers qui sont démunis de travail durant les mois de la morte-saison.

Cinq cent vingt-deux journées d'hommes sont autorisées à 1,25 F la journée, plus des journées de chars et de bêtes de somme.

LE NOUVEAU CADASTRE

Le nouveau cadastre parcellaire voulu par l'administration de Napoléon 1er voit le jour en 1828. Il remplace le compoix de 1736 qui était devenu totalement erroné en raison du changement de détenteurs de la majorité des propriétés. Le cadastre de 1828 peut être consulté à la mairie et aux Archives départementales de Lozère.

LE MOULIN DE DOURBIES

L'importance du réseau hydrographique de la commune a permis l'édification de plusieurs moulins à moudre les grains et les châtaignes et à extraire l'huile des noix.

Au début du XVIIIe siècle, on en compte 8 en fonctionnement : à Dourbies, la Bourelle (le Viala) ; les Laupiettes, les Laupies, Prunaret, la Borie du Pont, le Voultou[4] et Lagrinier pour la parcelle de l'aval. De plus, les habitants de Comeiras vont moudre au moulin de Randanel situé sur la rivière du Trévezel. Les habitants de Valdebouze et Pradaral font moudre à Saint-Jean-du-Bruel ou plutôt au moulin Bondon, le plus proche.

Hormis celui de Dourbies, ce sont de petits moulins soit privés, soit jouis en indivis qui travaillent peu et qui sont peu imposés, alors que le moulin de Dourbies tenu par la famille Fadat est classé « usine à eau » et paye une taxe importante. Le meunier s'en plaint car il est soumis à la forte concurrence de ces petits moulins qui lui enlèvent une grande partie de la clientèle de la commune, l'obligeant ainsi à mettre son moulin en non-activité.

À Dourbies, les grains se mesurent toujours en carte, setier ou quintal de 41 kg 30, et les superficies en boisseau, carte et sétérée. Le système métrique n'est pas encore en usage.

L'ÉGLISE DE DOURBIES

La paroisse est administrée par le curé Alban Jonquet, natif des Laupies. Il y restera durant 12 années, après quoi il sera chargé de la paroisse d'Arre où il finira ses jours.

La population de Dourbies est en progression constante ce qui rend son église trop petite pour contenir tous les fidèles. Elle sera allongée de 12 pans (ou 3 mètres) vers le couchant. Elle avait déjà été agrandie en 1822 par la construction d'une chapelle latérale, appelée chapelle Saint-Guiral, qui est le bâtiment de l'actuel gîte d'étape.

LE LOGEMENT DU CURÉ

Depuis les guerres de religion du XVIe siècle pendant lesquelles le presbytère a été démoli, les curés de la paroisse ont constamment réclamé un logement décent, qu'ils n'obtiendront jamais faute de moyens financiers. En 1829, il se présente une occasion favorable. Louis Saltet, maire de Saint-Jean, offre de vendre une maison qu'il possède à Dourbies près de l'église, estimée valoir 3 100 F. Elle sera achetée en 1836 mais s'avérera vite trop petite et incommode. Elle sera abandonnée par le curé.

LE CIMETIÈRE

Le cimetière a été remis en état. Le maire déclare qu'il est conforme aux conditions prescrites par les décrets ministériels. En réalité, il règne un grand désordre dans l'ordonnancement des sépultures. Chacun enterre ses morts où cela lui plaît, ce qui entraîne des disputes lors des inhumations, car certaines tombes se chevauchent les unes les autres. (Cela est encore visible !)

Les murs de clôture non couronnés ne résistent pas aux intempéries. Ils s'éboulent et ouvrent le passage au bétail qui va brouter les herbes du cimetière.

Le curé se plaint du non-respect de ce lieu sacré dont semblent peu se soucier les propriétaires des bestiaux livrés à l'errance.

En conclusion, on peut dire qu'à cette période, la vie des Dourbiens est à l'image de la plupart des communautés rurales cévenoles. La pauvreté règne. Les familles sont sans défense devant les maladies et les épidémies qui périodiquement ravagent les campagnes et s'attaquent à tous les individus, quelle que soit leur tranche d'âge. Il n'y a pas de médecins, les médicaments sont rares et inefficaces. La résignation plane sur une population soumise à l'autorité ou au respect. Cependant, quelques éléments se révoltent, sèment la discorde et tombent dans des excès de toutes sortes, ce qui amène les autorités à prendre des mesures de plus en plus contraignantes pour chacun, grignotant ainsi des libertés chèrement acquises.

Notes

[1] La gravidation consiste à mettre une fille enceinte hors mariage.
[2] Le berger plante son bâton, signifiant ainsi qu'il laisse ses brebis libres d'aller manger là où elles veulent.
[3] Prêtre employé sous l'autorité d'un curé
[4] Question : il existe également un moulin de la Voulte à Sauve sur le Vidourle. Comment expliquer ce nom ?

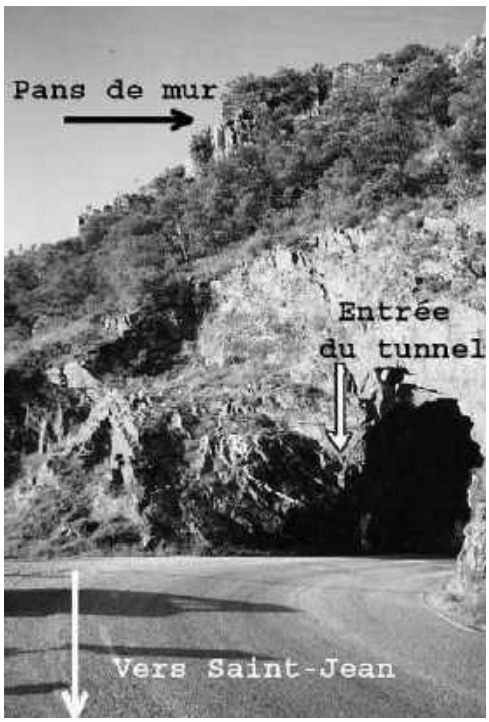
LE CALCADIS

par Jean CASTAN

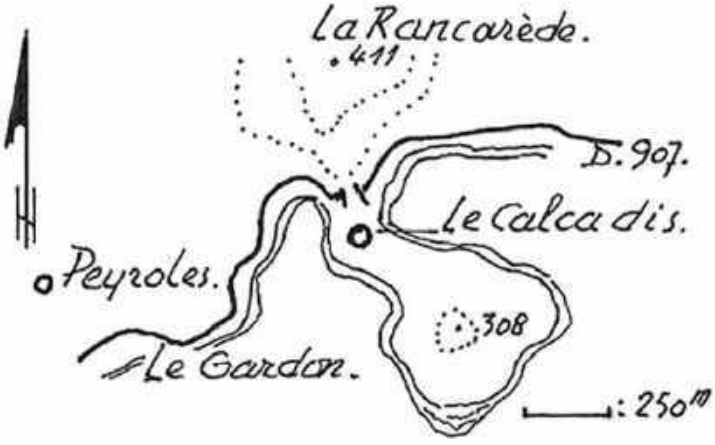
Je fréquente la Vallée Borgne depuis soixante-cinq ans, j'habite à Saumane une bonne partie de l'année, empruntant très souvent l'ex R.N. 907, entre Saint-Jean-du Gard et Saumane. Personne ne m'a jamais parlé du château du Calcadis. Depuis combien de temps ai-je emprunté le tunnel de la Rancarède, sans savoir que je passais sous ses vestiges ?

Il m'a fallu aborder des recherches aux Archives gardoises, particulièrement riches (XIII^{e}-XVII^{e}), pour découvrir, entre autres, que dans le site dantesque de la Rancarède, protégé du relief dominant au Nord par une brèche dont on ne sait pas si elle est naturelle, voire élargie par les hommes, se dressait la forteresse féodale du Calcadis.

Combien d'automobilistes, roulant vers l'Estréchure, jettent un coup d'œil – en haut à gauche et repèrent ces quelques pans de murs qui subsistent ?



Entrée du tunnel de la Rancarède sur la D.907, en venant de St-Jean du Gard : on voit quelques pans de mur, vestiges du château du Calcadis.



Le schéma précédent montre la situation actuelle, avec la D 907, le tunnel et l'emplacement du château dont l'emprise au sol est mal connue, à ma connaissance.

Cette image est récente. Elle date de l'avènement de la traction automobile et du réseau moderne des voies de communication. Pendant des siècles, la route principale de la Vallée Borgne était le chemin carrossable (pas toujours) que certains disent romain, qui fut longtemps royal et épisodiquement impérial.

Venant de Saint-Jean, son tracé buttait sur la Rancarède, passait en boucle sous le Calcadis, longeait le Gardon sur un tronçon construit, appuyé contre la falaise. À la sortie du tunnel, rive droite, en amont, on peut voir un vestige bâti de cette voie – au profil plus bas que celui de la D.907 – qui grimpait ensuite jusqu'à Peyroles avec des rampes vertigineuses.

Le site du Calcadis est l'un des mieux disposés pour que l'on y bâtisse un château féodal. C'est ce que montre la carte simplifiée de la page 18.

N'ayant connaissance d'aucun descriptif le concernant, la représentation du château est sommaire. Il verrouillait la Vallée Borgne, passage obligé. Était-il une défense avancée de Saint-Jean ou un péage fortifié ? Peut-être les deux.

La grande barrière rocheuse de la Rancarède, qui obligeait le Gardon à décrire une grande boucle sous le sommet de la cote 308, laissait un passage difficile – une sorte de col – au grand chemin de la Vallée Borgne, par ailleurs accolé au rocher et bâti, en aval et en amont du Calcadis.

On peut comprendre pourquoi, le 30 mars 1703, le Brigadier Julien marchant de Saint-Jean sur Saumane et l'Estréchure pour enlever des habitants, opère un épuisant et long détour par la Corniche des Cévennes, Saint-Roman et Capou – aller et retour – doublant pratiquement la distance parcourue.

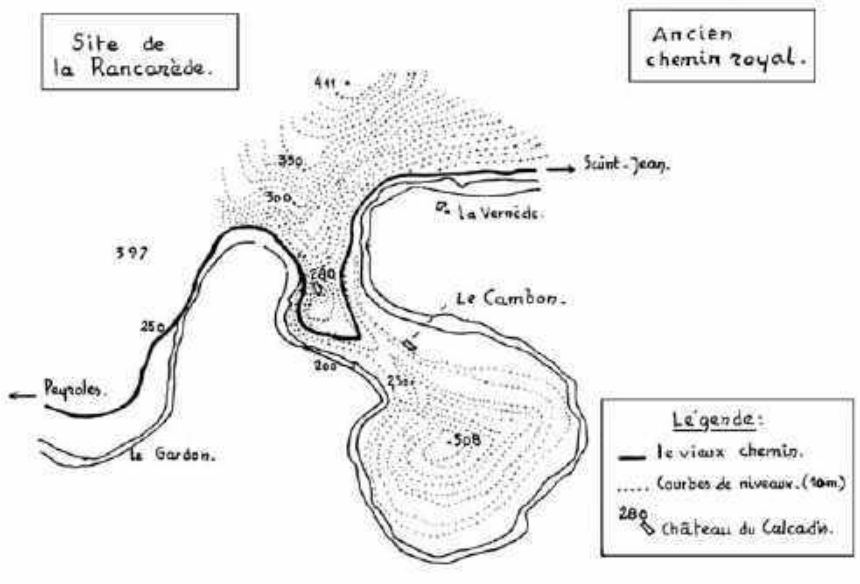
Faire passer des troupes par une voie directement surplombée par les falaises quasi verticales de la Rancarède rebutait Julien et les autres officiers généraux combattant les Camisards.

Pas besoin de fusils, les grosses pierres suffisaient…

Le château du Calcadis était, semble-t-il, appuyé et en partie posé sur le relief en dent de scie surplombant la large courbe suivie par le chemin royal en contrebas. Le dessin en fin d'article est une vue de la Rancarède en amont, sans tunnel, fait en tournant le dos à Peyroles. Il montre bien cette sorte de tour naturelle. Le vestige du château est derrière.

Le Calcadis figure dans l'ouvrage d'Y. Chassin du Guerny et Brigitte Bonifas[1] p. 69. :

« Jean de Calcadis est mentionné en 1307 » et « Pierre de Tresfond, puis Bernard… tiennent du roi…leurs parts du château de Calcadis (1331-1341) » ; en 1400



« la moitié du château est hommagé par Ermessende de Boulbon, dame de Salendrenque » et « sa destruction » aurait été prévue dans l'Édit de grâce de 1629.

Trois informations concernant les années 1400-1405 (dont une mentionnée ci-dessus) figurent dans le Bulletin spécial L.C.C. n° 100, premier fascicule[2]. L'une se rapporte au mas du Calcadis.

Cela est bien insuffisant.

En me lisant, certains pourront s'étonner de ce survol plutôt rapide de l'énigmatique château du Calcadis, et ils auront raison.

En fait, j'ai choisi cette façon de poser des questions, en espérant obtenir des réponses, ce qui s'inscrit bien dans la tradition du L.C.C.

- Le Calcadis était-il une forteresse importante ou seulement un péage fort ? Dans le premier cas, aurait-il appartenu à la première génération des forteresses cévenoles ?
- Existe-t-il un ou des descriptifs du château ?
- A-t-il été démantelé après la Paix de grâce ?
- Existe-t-il un ou des prix-faits le concernant ?
- Quelle est l'origine du toponyme Calcadis ?

Je suis fréquemment interrogé par des adeptes de la généalogie dans le cadre des Arpentements de la Grande Recherche des années 1 550. Ce sont de grands lecteurs des Registres de notaires, ils sont nombreux, passionnés. Au hasard de leur quête, ils peuvent rencontrer un texte concernant le Calcadis ou tout autre sujet intéressant le L.C.C.

La question est posée.

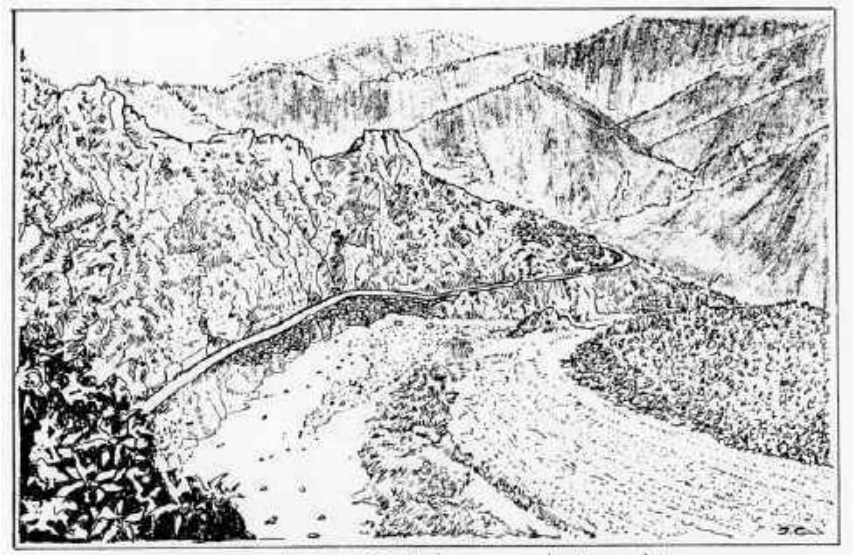
Le compoix de Saint-Jean-du-Gard (1598) inventorie le mas du Cambon de Jean Soubeyran. Il donne le confront suivant : « du chef – Le Castel du Calcadis et le chemin allant du Pied de la Côte à Sainte-Marguerite-de-Peyroles ». Cela ne veut pas dire qu'en 1598, le château était présent dans son intégrité. Retenons simplement que pour les arpenteurs ou voisins, il était question d'un château, entier ou pas.

Comme beaucoup de forteresses cévenoles, le Calcadis a servi de carrière fournissant des pierres appareillées. Jetées au bas de la pente, ses pierres appareillées ont été réutilisées. En y regardant de plus près, il est possible d'en retrouver dans les constructions du voisinage : habitations et peut-être dans les ouvrages réalisés pour l'ex-RN.907.

Notes

[1] CHASSIN DU GUERNY Yannick et BONIFAS Brigitte : *Maisons fortes et châteaux de la Viguerie d'Anduze*, Marès, Alès, 1990.

[2] CHASSIN DU GUERNY Yannick et PELET Jean : *Analyse des hommages faits à Geoffroy Le Mengre, dit « Boucicaut »*, L.C.C. N° 100 – fascicule n°1, 20e anniversaire, 1994.


Le vieux chemin de Saint-Jean sous la Rancarède.

LE CHÂTEAU DES NOUGARÈDE À DURFORT : son histoire jusqu'à la Révolution

par Stéphane ALLUT

Le bâtiment appelé « château » à Durfort ne doit pas être confondu avec le château féodal, qui est situé au pied de la Tour Bermonde et qui est appelé aujourd'hui le vieux château.

LA MAISON D'UN CHAUSSATIER[1]

En 1517, Discret homme Jean de Nougarède, sorti du mas du même nom à Soudorgues, se marie à Durfort avec Catherine Vesson, jeune veuve de Jean Gout. Il est alors chaussatier à Durfort où le couple s'installe. Il fait construire, en bordure de la Grand-rue naissante[2], une maison ainsi décrite dans les « destraments » de 1551 : *« une maison à trois estages partie crota et solier dess[3] ; autre partie solier sursolier et passatge sur la rue court clause et patis »*. Elle a donc pour particularité d'être formée par deux corps de bâtiments, de part et d'autre de la Grand-rue, reliés par un arc ou pontet enjambant la voie publique. Cette maison conserve encore aujourd'hui sa magnifique porte d'entrée. Sire Jean de Nougarède meurt fin 1545 ou début 1546, après avoir fait de bonnes affaires, racheté en 1524, les biens, cens, droits et directe de la maison des Gardies sur la terre de Durfort et bien entamé l'ascension sociale de la famille.

Son fils aîné, Antoine, lui succède. D'abord qualifié de Sire, il est marchand de Durfort, puis il prend la qualité de noble dès 1559 et le titre de Sieur de Tornac. Malgré son oncle Pierre de Nougarède et son fils Antoine, tous deux Archidiacres mages de la cathédrale de Montpellier, il passe à la Réforme et meurt en 1583, ayant amassé une petite fortune.

CETTE MAISON DEVIENT « LE CHÂTEAU »

Son fils, Noble Jean de la Nougarède, lui succède dans ses biens. En 1587 il devient Seigneur de Fressac, par l'achat de ce fief à François d'Aireboudouze, Seigneur d'Anduze, pour la somme de 11 600 livres. C'est le 16 août 1610 qu'il acquiert, pour la somme de 24 500 livres, la part de seigneurie de Durfort, appartenant alors à Guillaume d'Amalric, Seigneur de La Loubière et Coseigneur de Durfort. Cette part comprenait entre autres la moitié de la moyenne et basse justice du lieu ainsi que le château féodal et la moitié de la Tour Bermonde et représentait les possessions sur ce fief de l'antique maison de Durfort.

C'est alors que la maison des Nougarède, à la Grand-rue, devient le « château » car ils n'habitèrent jamais le logis seigneurial au pied du donjon.

Le fils aîné de Jean, Louis, qui prend le titre de Seigneur et Baron de Durfort, hérite à son tour des biens de la famille et épouse Isabeau de Gauthier de Saint-Blancard.

LE COSEIGNEUR DE DURFORT DEVIENT MARQUIS

Leur fille Suzanne épouse en 1655 Noble Jacob de Génas, Seigneur de Beauvoisin et fait ainsi entrer dans cette famille les biens des Nougarède sur Durfort pour 3 générations. C'est elle qui, en 1692, lors du démembrement de la baronnie de Sauve, Durfort et Salavois, récupère tous les autres droits seigneuriaux sur le fief de Durfort pour en devenir la seule « seigneuresse », donnant ainsi à son fils l'occasion de prendre le titre de Marquis de Durfort, toujours porté depuis.

En 1704, elle et son fils Louis de Génas, offrent l'hospitalité au Baron d'Aigaliers par deux fois, lors de la Guerre des Camisards.

VENTE DU FIEF DE DURFORT

Le fils de Louis de Génas, autre Louis de Génas, Marquis de Durfort et Seigneur de Fressac et de Beauvoisin, devenu Seigneur et Baron de Vauvert par son mariage délaisse son village pour celui de son épouse.

En 1726, il vend alors les terres de Durfort et Fressac à Messire Joseph de La Musnière de La Monie, Chevalier, Seigneur de Limery. Ce nouveau Marquis de Durfort fait immédiatement respecter ses droits sur le fief, relativement laissés de côté par les Génas peu présents dans le village. Les réunions du conseil politique se tiennent alors devant la porte du château afin que le Marquis, qui possède également la charge de Maire de Durfort, puisse y participer de sa fenêtre.

Il meurt en 1752, laissant son héritage à sa fille aînée, Bernardine, devenu Marquise de Cadolle par son mariage. Elle fera donation de ses biens, en 1778, à son fils aîné, Haut et Puissant Seigneur Charles Joseph, Comte de Cadolle, Marquis de Durfort, Seigneur de Fressac, Saint-Martin-de-Sossenac, Coseigneur de Saint-Félix-de-Pallières (par sa mère) et Coseigneur de Lunel avec le Roi (par son père). Il a épousé Très Haute et Très Puissante Dame de Castellane (Alpes-de-Haute-Provence). Le couple s'installe alors à Durfort et donne au château son aspect actuel : rampe, portes de communication, cheminées et corniches…

Précisons que le descendant des comtes de Cadolle est toujours propriétaire du château et de la Tour Bermonde.

Notes

[1] chaussatier : tailleur, spécialisé dans la fabrication des chausses, à savoir les culottes s'arrêtant aux genoux (hauts-de-chausses) ou descendant jusqu'aux talons (bas-de-chausses).

[2] dess : dessus

[3] la Grand Rue est devenue Rue Basse + rue de la Croix + rue de l'Église. Le château se situe dans le 1er tiers de la rue Basse en partant du centre du village.

GUERRE DES CHÂTEAUX, COMPLÉMENT - 1792 : contre la noblesse à Malons et Aujac

par Marie-Lucy DUMAS

Le tableau élaboré par P.-A. Clément dans le n° 152 du L.C.C. est, comme il le dit, incomplet mais la liste que donne François Rouvière[1] montre que le nord du Gard ne connaît pas ces brûlements ni destructions, pas plus que la Lozère limitrophe. On pourrait objecter que c'est justement dans ces secteurs que se trouvent la contre-révolution et l'appui aux monarchistes.

Or, si la réaction de vengeance, qui est aussi une réaction de peur, peut être attribuée aux habitants du centre et du sud du Gard, elle existe aussi dans la partie nord, où elle prend des formes différentes, moins spectaculaires, plus sournoises et organisées, mais de fait plus efficaces, car non poursuivies par la justice.

RABATTRE LES TOURS

La première de ces formes, c'est la demande des municipalités de « rabattre les tours » : cela est effectué par les propriétaires eux-mêmes, ou leurs fermiers, à Elze (Malons, Gard), Castanet (Villefort, Lozère) et Le Champ (Altier, Lozère), pour les exemples que je connais. Les tours sont coupées et souvent alignées sur les toits du bâtiment central comme on peut le voir sur la photo du Castanet en page de couverture.

Ces trois châteaux datent des XV^{e} et XVI^{e} siècles et ont une forme de quadrilatère bordé à chaque angle par des tours plus élevées. Ces petits châteaux ont si belle allure avec ces tours rabattues qu'on imagine mal comment ils devaient être avec des tours plus hautes de 5 à 7 m ?

LE PILLAGE ORGANISÉ

La deuxième de ces formes, c'est le pillage des biens des ci-devant nobles dans les châteaux par les habitants et par les pouvoirs municipaux eux-mêmes.

Deux inventaires sont effectués en février 1793, par les commissaires du district d'Alès en vue d'évaluer les biens de Jean-Pierre Robert, ci-devant prieur de Malons, conspirateur avec le Comte Saillans, puis émigré, pour le prieuré de Malons et ceux de Philippe La Fare Latour, émigré, pour le château d'Aujac et les métairies. Ils montrent à l'évidence - et c'en est même risible, car ils prennent la peine de décrire tables cassées, garde-robe en mauvais état, moulin à sel brisé, planches, objets délaissés dans des pièces vides – que ces biens ont été pillés bien avant l'inventaire, pillage dont le fermier d'Aujac fixe lui-même la date, le mois d'avril 1792. Il donne sans contrainte le nom des expropriateurs pour les ferronneries : la municipalité elle-même (les grilles des fenêtres) et le gérant Masméjean pour la herse du château. Un autre fermier à Pleveisset a récupéré *une armoire, un lit à quatre piliers, un coffre avec fermeture*. Personne au District d'Alès ne semble vouloir intenter une action pour récupérer ces objets qui sont sans doute de peu de valeur. Le district réclame toutefois à la municipalité de Malons la paire de bœufs manquante des écuries du ci-devant prieur de Malons, sans résultat aucun.

LA RELIGION PLUTÔT QUE LES NOBLES

Ces deux communes, Aujac et Malons, font partie de cette zone d'agitation anti-révolutionnaire, de soutien aux prêtres réfractaires que décrit fort bien Valérie Sottocasa dans son ouvrage. Ce qui ne les empêche pas de piller les biens des nobles. Car c'est d'abord et principalement la cause de la religion catholique qui les anime et pas du tout le soutien aux nobles.

« Rellation faite de la nouvelle constitution faite par moy Jean Vidal du lieu des pauses »
[…le début parle des origines de la Révolution, récit passionnant mais trop long et hors sujet ici]
An mille sept cens nonante on a accomandé de changer tout premièrement pour la sel[2] *il l'on mise a bas prix que ça a été une grande charité pour le monde et ensuite on a tué la dîme que ca a fait un grand appoint aussi pour les gens que ca emporte tout.*
Et an mille sept cens nonante un on a tué la moitié des tailles, et toutes les capitations un cinquième sont, et carte de censive du seigneur et de la y en a encore de ne vouloir rien payer aux seigneurs de ses sansives sans qu'on produise leur titre de sept cent années de là, il y a une autre décision du serrement des prêtres qu'on voulut qu'on prête un mauvais serment. Et il l'on prêté les uns et ils ont fait fuir les autres. Il s'est mis un grand nombre de patriotes qu'on appelle Sans Savoir sur ce qui tombe ce patriotisme et aussi on appelle des aristocrates comme nous qui ne voulant pas aller à la messe [avec le curé constitutionnel Pirson] *mais ils ont grand tort car nous ne prétendons n'y entrer en rien que en confiance, nous voulons soutenir notre religion et ne pas entrer en aucune autre comme on croit de nous faire rentrer dans la loi calviniste ou luthérienne ou janséniste que nous ne voulons pas toucher sur les cours en aucune façon n'y la reconnaître nous voulons reconnaître la loy le roy et la constitution et ne nous abandonner à d'autres occasion. Comme nous sommes menacés, plutôt la mort comme on nous menace*[3].

Il ne s'agit dans ce secteur ni d'anarchie, ni de basse vengeance, mais de « réappropriation » de biens, y compris de terres par les paysans qui les considèrent spontanément comme les leurs : pâturages, déplacement de cairns, appropriation de chemins… un remboursement en quelque sorte sur les censives féodales, que la mémoire populaire transmet en s'en félicitant.

En 1812, la veuve du baron La Fare La Tour cherche à récupérer les fonds du rachat des droits féodaux, ce qu'elle ne parvient pas à faire, sauf pour les fermages des métairies, si bien que découragée, elle vend en 1814 aux fermiers : *« je suis mal payée,* écrit-elle à son notaire*, n'étant pas sur les lieux, j'ai beau demander, c'est la voix dans le désert. Ce pays-là a trop aimé les effets révolutionnaires pour revenir facilement à des sentiments de justice. »*

Sources :

Archives familiales Peyric, Aujac (le texte de Jean Vidal).
Archives familiales Pertus, Aujac (le texte de Madame La Fare La Tour).
AD 30, biens nationaux, inventaire Q 338.
SOTTOCASA Valérie : *Mémoires affrontées, protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc,* Presses Universitaires de Rennes.

Notes

[1] ROUVIÈRE François : *L'Histoire de la Révolution Française*, 1998, Jeanne Laffitte.
[2] En occitan, sel est féminin : la saou.
[3] DUMAS Marie-Lucy : *Aujac, entre route et Cèze :* à paraître.

QUELQUES RECENSIONS

LES VINGT ANS DE L'ALMANACH DU VAL BORGNE

C'est avec un peu de retard que nous vous signalons la parution d'un numéro exceptionnel de l'Almanach du Val Borgne. Pour fêter son vingtième anniversaire, l'Almanach nous offre un numéro spécial de 128 pages, avec une riche iconographie, en quadrichromie. Vous y trouverez, dans un dossier de la rédaction, une rétrospective de vingt ans d'activité de l'Association culturelle du Val Borgne, avec l'histoire particulière de chaque numéro, ainsi qu'une trentaine d'articles variés, des contes et des poèmes, une nouvelle de Pierre Gout, des jeux, divertissements, recettes, une BD.

Un fil rouge tout au long des saisons : l'EAU. Ainsi Michel Travier analyse le paradoxe de l'eau en Cévennes, « *à la fois trop rare et trop abondante, salvatrice et destructrice »,* et les techniques mises en œuvre par les hommes pour l'exploiter et s'en protéger. Simone Blanc raconte comment la lumière (hydroélectrique) vint à Saint-André de Valborgne, Jean Banastier et Louis Pascal évoquent les crues automnales de nos rivières cévenoles, tandis que Claude Razanajao et Lucile Fromentin se souviennent des joies de la baignade en été. L'eau a aussi inspiré des poètes : Louis Victor Felzière et Louis Pascal, et une conteuse, Juliette Neilson.



D'autres articles parlent des Cévenols. Arlette et Pierre Gout met en scène leur langage, le « francitan » parlé dans la salle à manger des Dubancel. Pierre Mourgues, dans *« Le forgeron du Causse Méjean et les mécaniciens de la Croisière Jaune »*, raconte l'histoire d'une famille de mécaniciens auto et leur aventure asiatique. Dominique Sévajol rend hommage à son père, qui était « pastre » et Claude Razanajao trace le portrait d'une pionnière, Madame Madeleno Bres, première Française docteur en médecine. Alix Gilles et Jean Delcourt évoquent trois générations d'instits aux Plantiers, et recueillent aussi le témoignage des habitants successifs d'une ancienne ferme à Aire de Côte, maison forestière devenue gite d'étape. Enfin, Andrée Galus fait le compte des naissances, mariages et décès à Saint-André-de-Valborgne en 1906.

Et c'est Jean Castan qui nous permet de remonter le plus loin dans le temps, jusqu'à la baronnie d'Hierle et l'évêché d'Arisitum, avec un article sur « La ville d'Aulas et sa paroisse », vue à travers les arpentements de 1550-52.

L'Almanach est en vente dans de nombreux points de notre région, dont vous trouverez la liste sur le site www.valborgne.org. Il peut aussi être commandé à A.V.B.C. L'Oustalet – 30125 SAUMANE. Prix : 9€ + port, 3€

DEUX RECENSIONS

par Pierre.-A. CLÉMENT

DELOBETTE Hubert : *Le petit bâti, sud de la France*, Le Papillon Rouge Éditeur, 34560 Villeveyrac, 2007, 160 p., grand format, 200 photographies en couleur 26 €.

Hubert Delobette, ancien auteur des Presses du Languedoc, a créé, avec sa compagne Alice Dorques, sa propre maison d'édition. Leur première publication, « *Trésors retrouvés de la garrigue* », devenue un « best seller » montrait comment les hommes ont su en exploiter toutes les ressources. Ils viennent de récidiver, en composant eux-mêmes un ouvrage consacré au petit patrimoine bâti du midi de la France.

Écrit dans un vocabulaire très poétique, ce livre nous fait pénétrer au pays des merveilles technologiques qui surgissent aux mille détours de nos terroirs.

Au bâti ancien remontant parfois au temps des Romains, Hubert Delobette ajoute les inventions modernes de nos proches ancêtres. Savez-vous en particulier que les éoliennes, dont la fonction première était de monter l'eau dans les villages, ont été inventées aux États-Unis dans les années 1880 ?

L'iconographie est à la hauteur du texte, avec des photos d'Alice et d'Hubert et des photos d'artistes de talent comme Jacques Debru et Victor Assénat.

Voilà donc un livre qui passionnera tous les défenseurs du patrimoine rural avec ses histoires de puits, de moulins, de lavoirs, de fours, de cabanes, de calvaires, de glacières, de « ferradous » et de clochers de tourmente…

BRISEBARRE Anne-Marie : *Bergers et transhumances*, 2007, Éditions de Borée, 63540 Romagnat.

Anne-Marie Brisebarre est directrice de recherches au CNRS. Bénéficiant d'une double formation de naturaliste et d'ethnologue, elle s'est spécialisée dans les rapports entre les sociétés humaines et leurs animaux domestiques. Elle est très connue chez nous pour avoir publié en 1978 un livre très documenté sur les « Bergers des Cévennes ».

Dans son nouvel ouvrage, elle apporte des informations inédites sur la transhumance ovine aussi bien en France qu'en Suisse, en Italie et en Espagne.

Les derniers chapitres sont consacrés aux *remues* des vaches et à l'*estive* des abeilles qui entraînent elles aussi des déplacements cycliques de population.

À la fin du livre, on trouve de précieux renseignements sur les organisations professionnelles, sur les musées spécialisés, sur les parcs nationaux et sur les fêtes pastorales.

L'iconographie en couleur est remarquablement réussie, cet ouvrage ayant été imprimé en… Slovénie.

Nota : Les publications scientifiques d'A.-M. Brisebarre peuvent être consultées au Centre de Documentation et d'Archives du Parc National des Cévennes à Génolhac.

RESSOURCES EN LIGNE

L'Édit de Nantes et ses antécédents (1562-1598) :
http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/

Sur le site de l'École des Chartes, on peut consulter l'intégralité des documents sur L'Édit de Nantes et ses antécédents (1562-1598).

Édition critique par les élèves de l'École des Chartes, sous la direction de Bernard Barbiche avec la collaboration d'Isabelle Chiavassa.

Ont participé à l'élaboration de cette édition : Basile Baudez, Pierre-Marie Berthe, Laure Chabanne, Françoise Delfour, Cécile Fabris, Julie Fontanel, Sébastien Gaudelus, Christophe Gauthier, Étienne Hamon, Jean-Paul Hermant, Claude Jeay, Anne-Claire Josse, Julie Ladant, Olivier Legendre, Évelyne Lohr, Luc Ménapace, Pauline Moirez, Olivier Muth, Guillaume Ratel, Julien Roche, Amable Sablon du Corail, Édouard Vasseur, Marion Veyssière.

Le compoix de Castilhon de Courry (Gard)
http://www.charaix.com/index.html

Outils pour étudier un compoix : Numérotation des pages. Mesures d'aires. Présages. Vocabulaire utilisé dans la description des propriétés. Transcription des documents annexés au compoix : Préambule, Décision de la Cour des Aydes, Bail, Réception des experts, Tables, Réception définitive. Description et localisation des communautés du Mandement. Liste des contribuables.

René Charaix est membre éminent et contributeur de La Viste, revue histoire et patrimoine du pays des Vans.

L'INCENDIE DU CHÂTEAU DE GALLARGUES LE 1ER AVRIL 1792

par Bernard ATGER



Suite à l'article Pierre Clément sur la guerre des tours voici quelques éléments complémentaires sur ces événements à travers le récit de l'incendie du château de Gallargues-le-Montueux. Celui-ci est loin des Cévennes mais il me semble qu'il entre bien dans le contexte évoqué par Pierre Clément.

LE CHÂTEAU DE GALLARGUES : UN CHÂTEAU MODERNE

Le château dont il est question est un château moderne ; c'est le marquis Anne Joachim Hannibal de Rochemore qui l'a fait construire en 1755 ou 1756. Dans sa « chronologiette » d'Aubais[1], Pierre Prion mentionne : *« Le 26 août* [1755] *presque tout le peuple d'Aubais accouru à 8 heures du soir à Gallargues le Montueux, favorisé par un beau clair de lune ; y étant heureusement arrivé, il vit jouer un superbe feu d'artifice. Il fut composé de cent dix-sept fusées et de trente gerbes à feu poudrique. »* On peut supposer que ce feu fut tiré à l'occasion de la construction du château…C'est aussi l'année du remariage du seigneur avec Judith du Bouchet de Sourchef…

Celui-ci succède à un vieux manoir dont subsiste une grosse tour[2] de la fin du XIIIe siècle, ainsi que quelques autres éléments architecturaux divers.

UN NOBLE INTRANSIGEANT

En 1792, Rochemore réputé acariâtre vit seul en son château, il est trois fois veuf, sa dernière épouse est morte en 1772 et sa mère, fervente catholique réputée pour son manque de tolérance envers les assemblées des protestants est décédée en 1769.

Dans sa monographie intitulée « Une excursion au Grand Gallargues »[3], le pasteur Jean-Pierre Hugues, qui écrira plus tard une histoire d'Anduze très appréciée, nous relate le début des événements :
« Dès les premiers jours de la Révolution un bataillon de gardes nationaux fut organisé et équipé ; la commune fit les frais de l'armement. Une compagnie de dragons fut créée ; des repas publics eurent lieu sur toutes les places ; les manifestations de la joie la plus vive éclatèrent avec transport. […] Le seigneur du lieu fut proclamé colonel de la garde nationale. Malheureusement, ce comte, naturellement fier et intraitable, ne voulut pas se soumettre au régime nouveau ; méprisant la cocarde nationale et refusant de se mettre à la tête de son bataillon, il s'opiniâtra à conserver le carcan placé devant son château ; il ne voulut pas enlever ses armoiries ; plusieurs fois il menaça de faire tirer des coups de fusils sur les habitants ; sa conduite fut tellement imprudente, ses paroles furent si menaçantes, qu'il finit par s'aliéner toute la population. »

Au printemps 1792, à Gallargues comme dans le reste de la France, la situation est tendue :

Le 20 mars, on relève des tentatives d'effraction aux basses-cours du château en l'absence de Rochemore réfugié chez son parent de Villetelle (dont le château sera également incendié).

Puis, le 24 mars, Barthélemy Muret, Maire, écrit au Directoire de Sommières[4] que :
« contre les dispositions de la loi du 23 juin 1790 portant que personne ne pourra avoir des armoiryes, M. de Rochemore laisse subsister celles qui sont au-dessus de la porte d'entrée de son domicile, qu'il s'est contenté de faire masquer avec du plâtre et quelques briques et que cela annonce de sa part la frivole espérance de vouloir faire un jour reparaître les traces honteuses de la féodalité. »

Les administrateurs du District arrêtent en conséquence que celles-ci seront enlevées par un maçon *« intelligent et adroit. »*

Un membre du conseil municipal, André Hannibal Defferre, homme de confiance et filleul du Marquis recueille secrètement ces armoiries retrouvées en 1920 par le pasteur Rivals, auteur lui aussi d'une « Histoire de Gallargues le Montueux en Languedoc. »[5]

Précisons pour nuancer les choses, qu'André Defferre est également baptisé « au Désert », c'est donc bien un Protestant qui prend soin ici des intérêts du seigneur.

Le 25 août 1793, un an après l'incendie, les maçons Jean Carrier et Julien Favéry réclameront 6 li-

vres pour deux journées consacrées à l'enlèvement de ces armoiries.

La municipalité refusera[3] en alléguant qu'ils avaient fait bénéfice sur les poutres du château.

Monsieur de Rochemore se retire alors à Lunel.
« *Alors il songea à l'émigration, mais avant de partir, il voulut faire ses adieux et ses adieux ne furent que des menaces et des injures. »*
« Je pars disait-il, je n'ai rien dérangé chez moi, tout y est dans l'ordre accoutumé, si les habitants veulent parcourir l'intérieur, rien ne leur sera plus aisé ; les portes sont fermées, à la vérité, et j'en ai les clefs, mais leur enfoncement ne serait qu'un jeu pour eux ; et si par passe-temps et par goût, ils veulent s'amuser au pillage, ce qui ne serait pas un exercice nouveau pour plusieurs, il ne leur sera fait aucune résistance ; même pour éclairer et compléter la fête, s'ils veulent incendier, ils auront toute liberté. Je n'ai là aucune inquiétude, je sais que qui casse les verres les paye, etc. ; »[3]

Il ne sera déclaré «émigré» que le 10 juin.

L'INCENDIE DU CHÂTEAU

Lorsqu'il rédige son "excursion" en 1835, jeune pasteur à Gallargues, Jean-Pierre Hugues utilise les témoignages des témoins oculaires qu'il a rencontrés.
Monsieur de Rochemore « *s'était retiré à Lunel, et de là il put voir le spectacle affligeant de son château dévoré par les flammes. L'incendie commença le 1er avril 1792. Il dura deux jours ; les meubles, le linge, les livres, les voitures, tout fut consumé par le feu, que les tonneaux d'huile alimentaient sans cesse.*
Cette scène lugubre avait jeté la tristesse dans le cœur des habitants.
Ce château magnifique dans lequel ils n'entraient qu'avec respect, et où souvent ils avaient reçu des secours, était envahi, démoli, saccagé par des étrangers qui allaient dans tous les villages où il y avait un château à brûler.
À la vérité quelques Gallarguois se joignirent aux incendiaires, mais ils étaient en très petit nombre, et ils furent désavoués par la grande majorité de la population. M. de Rochemore se réfugia à Vérone où il mourut en 1795. »
Dans son rapport conservé aux archives communales, le Maire, Barthélémy Muret, élu depuis 1790, ne parle que de nombreux étrangers armés et agressifs. À la tête de la Garde nationale, il préfère se retirer sans rien décider car : *« on menace de faire feu sur ses hommes. »* Le lendemain seulement, il proclame la loi martiale et : *« conformément à l'article 3 de ladite loi d'arborer le drapeau rouge à la principale fenêtre de l'hôtel de ville. »*

Cet incendie fut loin d'être aussi complet qu'on ne l'a dit. Lors de son passage à Gallargues, le 4 avril, Puech, inspecteur du district de Sommières note : *« Tout porte dans cette belle maison nouvellement bâtie l'empreinte d'une vaste dévastation. L'ensemble tient mais les* [?] *pièces en sont presque toutes dévastées. Les portes et volets ont tous été brûlés ou fracassés et les effets qui y étaient contenus, d'après les Officiers municipaux ont été consumés par les flammes dont l'imprécation est gravée sur les murs jusqu'au haut de la maison dont le comble est conservé. »*

CE QU'IL ADVINT DU CHÂTEAU

Sa mise en vente au titre des biens nationaux

Rochemore ayant été déclaré émigré, les restes du château, les murs principaux, le péristyle, le balcon, la garenne, les fossés et dépendances furent vendus au titre des biens nationaux le 12 Ventôse de l'an II à Julien Favéry maçon à Gallargues (pour 18 000 livres).

Jacques Manset, tonnelier achète la ménagerie, le grenier à foin et la cour du château pour 8 050 livres.

Pierre Vigouroux achète une remise, une écurie, un grenier à foin, des caves et une cour pour 2 050 livres.

Le 1er Floréal de la même année on vendait le mobilier épargné par les flammes et les pillards pour la somme de 1 765 livres 10 sols.

Le 18 Brumaire de l'an IV ce fut le tour de diverses matières extraites du puits du château qu'on adjugea à 101 438 livres. Essentiellement des matières ferreuses jetées ou cachées là par les pillards.

Le marquis de Rochemore est mort à Véronne, en Italie, le 22 janvier 1796.

L'élévation du nouveau temple sur les ruines

Pendant vingt ans les ruines du château vont servir de carrière aux maçons du village.

Puis, après le Concordat, la population protestante gallarguoise désirant posséder son propre lieu de culte (le temple avait été rasé en 1685, à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes) plusieurs projets furent étudiés.

C'est monsieur Thomas Burnet, alors Maire, d'origine écossaise, et négociant retraité à Gallargues qui fit

l'acquisition des ruines du château pour les céder à la commune en 1810 afin d'y élever le nouveau temple.

Vu les dimensions du projet et le lieu choisi, on peut se demander si les Gallarguois n'y voyaient pas un peu une revanche sur leur seigneur catholique réputé intolérant ?

Lors de l'établissement de ce projet, après l'incendie et la récupération d'une partie des matériaux par les maçons, les restes du château peuvent se décrire ainsi :

La façade principale, au moins jusqu'au bandeau ;

L'escalier central d'accès avec la colonnade et la porte d'entrée surmontée d'un balcon avec trois ouvertures en plein cintre ;

Les pavillons d'extrémité ont pratiquement disparu, en particulier à l'est, le mur nord très touché par l'incendie est encore debout au moins jusqu'au bandeau avec une bonne partie des cuisines au nord-ouest.

À l'intérieur, il reste encore quelques murs de refend et semble-t-il deux colonnes dans le vestibule d'entrée.

Plans, devis et métrés ont été dressés en 1813 par l'architecte Izombard de Lunel[6]

Les anciennes murailles ont été réutilisées au maximum, conservant la colonnade d'entrée. Les fenêtres côtés nord et sud ont été murées et subsistent sous les enduits de façade.

Dans un premier temps et par économie, seule la partie destinée au culte sera construite et inaugurée la même année pour la somme de 16 145 francs.

La rapidité d'exécution des travaux sur d'anciennes ruines est rapidement une source d'inquiétude et de dépenses. Aussi l'architecte départemental Bourdon ordonne la reprise complète de la toiture pour une somme de 8 810, 34 francs…

Pour cette raison, la dédicace du temple, par le pasteur Jean-Pierre Hugues n'a lieu que le 28 janvier 1833. Une cloche est installée dans un arceau au-dessus des portiques du balcon.[7]

Décidée le 30 juin 1844, la construction du clocher, au-dessus du balcon de l'ancienne entrée du château ne fut réalisée que le 8 juin 1851.

La construction de l'appartement, édifié à l'ouest sur l'emplacement des cuisines du château, fut ordonnée le 29 mai 1853.

Financé par la commune, le temple de Gallargues a toujours été sa propriété.
Un projet de classement est en cours et, après l'intérieur et les toitures, ses façades devraient être prochainement restaurées.

CONCLUSION

En conclusion, on constate que cet incendie fait partie de la série de destructions attribuées généralement à des éléments étrangers et armés même s'il semble évident d'après les témoignages recueillis par J.-P. Hugues que certains villageois ont participé au pillage…

Comme en d'autres lieux il a été précédé de tentatives d'effraction et il a été provoqué par un manque d'enthousiasme évident du seigneur pour enlever les signes de noblesse. Après que ceux-ci ont été retirés, c'est l'homme de confiance, protestant, du seigneur qui les cache chez lui.

Alors peut-on soupçonner une revanche des protestants à la suite des contrariétés occasionnées par Madame de Rochemore à l'occasion des assemblées ? Le registre des comptes du Consistoire nous montre qu'elles purent cependant se tenir assez régulièrement.

Dans aucun document communal ni dans les rapports des inspecteurs du district, je n'ai retrouvé le naufrage du Rhône comme explication.

En se contentant d'accuser des éléments étrangers incontrôlables et en déclarant à l'inspecteur que les effets disparus ont été consumés par le feu, il me semble que le Maire cherche à se dédouaner lui-même, mais aussi à couvrir ses administrés qu'il a bien dû reconnaître à la lueur des flammes.

Notes

[1] *La chronologiette de Pierre Prion, 1744-1759, un village en Languedoc*, Paris, Fayard, 2007 Secrétaire du seigneur d'Aubais à la fin du règne de Louis XIV et au début de celui de Louis XV, P. Prion relate dans son journal les menus événements de la communauté dans laquelle il vit, observations agricoles, météorologiques, sociales, affaires religieuses. Un témoignage sur la vie du Languedoc sous l'Ancien Régime.

[2] Arramond, Jean-Charles, La tour « romaine » de Gallargues, sauvetage urgent, D.R.A. Languedoc-Roussillon, 1987.

[3] Hugues, Jean-Pierre, *Une excursion au Grand Gallargues*, 1835 (réédité Nîmes, Lacour, 1996).

[4] Archives communales de Gallargues-le-Montueux, série BB XIV (délibérations).

[5] Rivals, Georges, *Histoire de Gallargues le Montueux en Languedoc*, Lavagne-Peyrot, Nîmes, 1920.

[6] Archives communales de Gallargues-le-Montueux, série M (bâtiments).

[7] Trinquier, Eugène, *Notice sur quelques localités du Gard*, 1854. Page 16.

ÉCHANGES

Une question de Bernard Atger

En visitant Ispagnac j'ai trouvé une rue «des Vidourles». La Mairie contactée ne m'a pas répondu.

Qui aurait une explication de ce méandre vidourlenc en terres tarnaises ?



Une question de Raymond Saint-Jean

Au cours de mes recherches généalogiques sur les Saint-Jean en Lozère, mon attention s'est portée sur une famille Saint-Jean du lieu du Verdier hameau de la paroisse de Saint-Jean-Chazorne. Pour constater dans cette malheureuse famille le nombre important de décès d'enfants en bas âge dans la période de 1780 à 1795. Il m'a paru intéressant de signaler cet épisode.

Le père : Jean-Baptiste Saint-Jean (1745-1826) est le petit-fils de Raymond de Saint-Jean venu de Chabalier/Chasseradès porter le nom au Verdier par son mariage en 1712 avec Antoinette Giles native du Verdier. D'un premier mariage avec Marguerite Bastide (vers 1744-1771) il a une fille en 1768 Marie-Rose décédée en 1784. Jean-Baptiste veuf se remarie en 1777 avec Rose Saint-Jean.

La mère : Rose Saint-Jean (1757-1813) est fille de Pierre Saint-Jean et Marie Rabanit du lieu de Chadepeau/Prévenchères d'une lignée issue de Chabalier ayant transité par La Molette/Prévenchères, Le Mas de Mirandol/Chasseradès puis Chadepeau. Rose Saint-Jean a au moins 10 enfants dont 8 meurent en bas âge «enterrés dans un des tombeaux destinés aux enfants morts avant l'âge de raison» du cimetière de Saint-Jean Chazorne :

Anne 1778-1783 - Marie-Rose 1779-1782 - Ambroise 1781-1785 - Attanase 1784-1790 - Agathe 1787-1788 - Mathilde 1788-1790 - Alexandre 1790-1793 - Marie-Anne 1792-1793.

Seuls de cette famille vécurent : Jean-Baptiste (1792-1864) jumeau de Marie-Anne qui continue la lignée mais n'engendre que des filles ; et Marie-Rose née en 1795 qui décède à une date indéterminée.

Interpellé par ces chiffres j'ai relevé dans la paroisse de Saint-Jean-Chazorne (environ 300 habitants) les décès de 12 autres enfants enregistrés dans les années 1785 à 1791.

Quelle peut-être la cause de tous ces décès d'enfants pendant cette période ? Elles ne sont mentionnées sur aucun de ces actes alors qu'à des dates antérieures, notamment en 1766, ces causes sont précisées : dysenterie et plus fréquemment petite vérole (variole).

En réponse à Gabriel Liotard, à propos du « Ponchil »

par Alain Combes

Le dictionnaire Occitan Français de Louis Alibert indique le terme *« ponchier »*, qui se prononce « *pountchie »,* signifiant, étai, appui. Il provient du mot *« ponche »* prononcé *« pountche »,* signifiant pointe ; il s'agit donc probablement, dans le cas présent de pièces de bois, assemblées en triangle, supportant les tribunes.

Donc les *« ponchils »* sont les supports de balcon, de tribune, de corniche. Dans les maisons du Moyen-Âge, où les étages étaient, par rapport au rez-de-chaussée, en surplomb sur la rue, ce terme désignait l'appareillage en bois de ces avancées ; il s'agit dans ce cas-là, comme il est mentionné dans les compoix, de maison *« ponchère ».*

Bien sûr, ces supports sont en bois. Le terme « corbeau » est employé quand il s'agit de support en pierre taillée.

Mon père, qui était maçon, employait ce mot *« ponchil »* pour désigner les chevrons en bois fichés dans les murs qui soutenaient les échafaudages. En ces temps-là bien sûr, ces échafaudages n'étaient pas métalliques !

En réponse à Bernard Atger, à propos de la transcription d'un carnet de quittances

par Jean Castan

- Cette transcription est parfaite. Je n'aurais pas fait mieux. Les deux points d'interrogation me font hésiter, et de toute façon, ne changent rien pour la compréhension du texte.
- Au sujet du Fort de Campestre : Bernard Atger, qui cite Germer-Durand (*Castrum de Campestrio,* 1303), aurait pu ajouter, du même auteur : *Turris et fortalicio de Campestre,* 1261.
- En fait, seuls les notaires employaient ce latin. Pour tout un chacun, il était question du Fort de Campestre. Cette formule apparaît souvent dans les descriptifs des Arpentements de la Grande Recherche

des années 1550, distinguant pour les villages fortifiés, les maisons sises « dans le fort » et « hors du fort ».

- Cela doit être valable pour Gallargues (Castrum de Gallargues, 1226) que je n'ai pas étudié. Et cela l'est aussi pour Vergèze, tout proche, au sujet duquel Germer-Durand ne mentionne ni Castrum, ni Turris ou autre fortification. Car Vergèze, dont j'ai étudié les Cotets d'arpentement, était un village de « l'incastelamento » dont les descriptifs distinguent les maisons « dans le fort » et « hors du fort » ; ce qui montre que le chercheur doit être exigeant.
- La démolition du Fort de Campestre semble être consécutive à la septième guerre de religion, année 1580.
- La transcription de Bernard Atger, particulièrement intéressante, pose d'autres questions :
  - Pourquoi cette démolition ?
  - Claude Vedel était-il maçon?
  - Avait-il une fonction justifiant ce paiement et ce voyage ?
- En attendant, bravo à Bernard Atger pour sa contribution et nous allons commencer de consulter cadastre napoléonien et compoix afin de comprendre, si possible, l'aspect physique du Fort de Campestre, lequel ne contrôlait pas la route des Ruthènes (passant à Alzon) mais bien un chemin conduisant à la Couvertoirade.

Château de Durfort et « Guerre des tours »

par Stéphane Allut

Le château de Durfort est l'un des châteaux pillés et brûlés dont parle Pierre-A. Clément dans son article « La guerre des tours », paru dans L.C.C. n° 152. Voici un témoignage de cet épisode trouvé dans les registres de délibérations de la commune de Durfort :

Le 4 avril 1792, Charles de Cadolle, seigneur de Durfort, a le malheur de voir son château dévasté par *« un nombre considérable d'étrangers »* qui, arrivant du château de Vibrac, *« étant survenu dans le présent lieu ont entouré la maison de M. Charles Joseph Cadolle, ont écarté par leurs menaces toutes les personnes qui voulaient s'approcher et ont dévasté ladite maison en en abattant les couverts, enlevant les portes, fenêtres, meubles et effets qu'ils ont incendié dans l'enclos attenant à ladite maison dans laquelle ils ont abattu les cheminées, bougé les platfonds pour la plus grande partie en terain»*.

Un peu plus tard, le 23 prairial An Second de la République, le corps municipal assemblé en séance publique décide d'abattre immédiatement le porche *« attaché au ci devant château… ledit porche obstruait le passage au chemin publicque, que sa construction était si délabrée que sa ruine ne pouvait qu'en être prochaine »*. Le maçon Castanier, de Sauve, est déjà présent sur les lieux pour se mettre à pied d'œuvre, signe le procès-verbal et s'engage à payer à la commune la somme de 24 livres sous la condition que les matériaux récupérés lui appartiennent.

(Pour en savoir plus sur ce château, voir l'article « **Le château des Nougarède à Durfort** », en page 19.

Toujours à propos de la guerre des tours

par Bernard Atger



Dans le tableau des incendies dressé par Pierre, il manque le nom des propriétaires du château d'Aujargues.

Voici les renseignements aimablement communiqués par Monsieur J.C. Chauvet tirés de l'opuscule qu'il prépare sur ce sujet.

En 1792, le château d'Aujargues était la propriété de Joseph de Louet, fils mineur de Pauline du Cheyla (1740/1823) veuve de Anne Joseph de Louet de Nogaret, marquis de Calvisson, décédé le 21 février 1781 au château de Marsillargues.

Le château d'Aujargues a brûlé le même jour que celui de Gallargues.

Monsieur Chauvet a fait un remarquable travail de recherche et de documentation sur le château d'Aujargues et son incendie. Il devrait être bientôt accessible.

Encore à propos du coulat,

par Jean-Gabriel PIETERS

Question posée par Pierre Clément (LCC n° 150, p. 29) et réponse de J. Boulet (LCC n° 151, p. 29). Il m'a paru intéressant d'illustrer ce qui a été répondu par J. Boulet à l'interrogation de P.-A. Clément à propos du «fillet de laine ou coulat», au fil de notations tirées mot à mot des actes de Job Castillon, notaire de Saint-Ambroix. Le mot de «coulat» y apparaît très souvent, mais presque uniquement dans un contexte tout à fait particulier : celui de la peste, qui a sévi ici du 13 août 1629 (environ) à mai-juin 1630. Seront cités ici : (A) : Actes originaux ou grosses 1619-1630 - coté aux AD 30 : 2 E 51 339 - (B): Registre 1627-1631 - coté aux AD 30 : 2 E 51 341 - (C) : Actes originaux ou grosses 1630-1674 - coté aux AD 30 : 2 E 51342

Le testament d'un tisserand

(A) fol 183, 3 août 1629. **Déclaration faite par Gaspard Pascal** à propos ce qu'il tient en gage. Le notaire écrit *«Il a de la vefve de Trolhas deux livres denier & demi quart de coulat blanc»* ; ce gage n'est pas chiffré.
La déclaration de ce *teissier* (tisserand) est en corrélation avec son testament et son codicille du même jour :
(B) foI 261, 2 août 1629. **Testament fait par le même**, où le notaire écrit: *«Sire Clot dAlles luy a dix huict ou dix neufz livres de coulat burel/et dans sa presant maison a dict avoir... quatorze livres coulat bouret pour une sarge avec son tescun... Une quesse de sapine pleine de coulat blanc Ung coffre asses grand aussy plain de coulat plus certaine quantite de coulat blanc prin (mince, fin) dans une nappe».*
«Tescun» est **tescum** - la trame - selon le *Dictionnaire occitan-français* de L. Alibert. On apprend dans celui de Boissier de Sauvages (édition de 1820) que le **trâmos** (le peignon ou pignon, trama, selon Alibert), est de la *«laine grossière et pleine de bouchons qui s'arrête au bas du peigne et qu'on sépare de la laine fine : celle-ci devient, par cette séparation, de l'étain, dont le poil, plus net et plus long, a plus de force pour en faire la chaîne des étoffes. Le poil du peignon, plus court, ou plus coupé, est moins fort, ou moins lié ; lorsqu'il est filé, on l'emploie pour la trame des étoffes» ...* **Ëstan** est *«du fil d'étaim, tiré de la laine la plus fine et du premier brin ... lorsque ce fil est ouvré on l'appelle estame, en faisant sonner l's (: des bas d'estame) »*. Quant à la sarge (**sarghîno** ou **sârgo**), sorte de drap grossier, l'auteur nous renvoie à **tirantéino** (ou **téladra** : de la tiretaine) : il s'agit d'étoffe dont la chaîne est de fil et la trame de laine.
(B) fol 263 v°, 2 août 1629. Codicille dans lequel il lègue *«ung de ses mestiers a fere cadis & sarges garny de pienches (peignes)»* ; selon son testament, il pouvait travailler *«en thoille»* (cf. ci-après : *«une piece cadis gris en thoille»*), ce qui n'est pas une question de matière mais d'armure : **le sergé** (côtes obliques, effet de diagonale) est plus souple, la **toile** (armure droite) est plus simple et plus solide.
(A) fol 197, 18 octobre 1629 , Inventaire après décès des biens dudit Pascal, *«dexcedé de cotagion» : «Plus de coulat blanc gris & burel pour fere sarges & cadis le tout pezant de net deux quintaulz trante deux livres ... Plus de coulatfile au tour prin pour fere & tistre (tisser) une sarge bourret pesant comprins les canons sur lesquelz led coulat est boubine vingt trois livres».*

Une histoire de vol

Voici à présent des extraits d'une histoire de vol qui mériterait assurément un plus ample développement, tirée de (A) fol 259 à fol 262, 22 novembre 1629.
«Procedure cotre Jehan Boniol par teneur delaquelle se truve oblige randre a Jacques Hours dix sept quanes cadis en thoille et deux livres trois quartz filet estainct».
Mais il est aussi question de «piese» de coulat, ce qui ne me semble pas clair, à moins que le mot signifie «lot» ; de plus certains passages du texte semblent amalgamer filet estainct et coulat…, (Job Castillon agit ici *«en qualite de plus antien postulant en la Cour ordinaire dud st Ambroix messieurs les magistratz & autres postulantz en lad cour s estans tous ab santes de lad ville a cauze du danger de cotagion»*).*« S est presante me Jacques Granet dud st Ambroix lequel nous a expoze estre venu a sa notice que le jour d hier me Jehan Boniol sarurier de la presante ville de S' Ambroix auroict sorty a cachettes de lad ville deux sacz plains de bagage qu ont esté portes au Mas des Pradaulx / lequel bagage led Granet a dict avoir opignon qu a este desrobe a la maison de feu Francois Granet son parant (...) L avons enquis s il sest (sait) qu est ce qu il y a dans les deux sacz qu il sortit hier de la ville pour les fere porter au presant Mas des Pradaulx et a quy apartien ce qu est dans iceulx / surquoy led Boniol a respondu que dans 1 ung desd sacz n y a qu une piece cadis apartenant aud Symon Pascal/ et 1 autre est tout plain de coulat filet leyne / led Boniol y en ayant du sien trois ou quatre livres / et tout le surplus apartient aud Pascal / icelluy ayant porte le tout a la maison dud Boniol a environ ung moys / croyant il que led Pascal a heu led cadis & coulat de la maison de feu Gaspard Pascal son frere / ete ses trois ou quatre livres de coulat qu il a dans 1 ung desd sacz / led Boniol a dict que sa feue mere 1 avoict achepte & filé y a long tamps (... .Et nous estans led Pascal aIle monstrer lesd sacz les ayans truves au lieu ou il avoict dict / les avoir truves en cest estact / a scavoir une nappe couzue envelopant une piece cadis gris en thoille ... / 1 autre estant ung sac thoille bien lie plain de filet estaing / partyes blanc / partye gris et 1 autre partie burel/avec une piese au fondz de coulat bigarry non file (...)*
lcelluy Boniol a dict & declaire franchement avoir prins led cadis estainct & coulat dans ung coffre de la maison de feu me Estiene Hours son oncle / lequel cadis comme aussy ung pere de pieses dud filet estainct apartenoict a sand oncle ainsin qu il a dict scavoir tres bien / aussy a dict qu il y a du sien propre une petite piese filet d estainct gris & une autre de blanc / et a opignon que le surplus dud filet & coula a esté dud feu Francois Granet ou de feu me Estiene Ginhoux son beau frere / croyant qu ilz 1 avoint porté a la maison dud feu Hours son oncle Ihors que le roy passa en ce peys & que les habitans de la ville avoint peur d estre pilhes / lesquelles marchandizes led Boniol a dict avoir retirees de la maison de sand oncle pour les conserver / parce qu il avoict peur que quelqu ung les desrobat voyant qu il n y a personne quy y habite dedans (00') et moyenant ce consant que tout le surplus dud filet d estainct & coulat soict porté a la maison dud Granet et inventorie puis que nousd notaire avons procede a 1 inventere de ses autres marchandizes
(Boniol fait allusion aux désordres de la campagne de pacification de Louis XIII, précédant la reddition de Saint-Ambroix, le 7 juin 1629 - ce sont, là comme ailleurs, les soldats du roi qui ont amené la peste)
« Nousd notaire suivant la requizition dud Boniol appres

avoir faict mezurer led cadis & pezer les deux pieses coulat ayant apartenu aud feu Estiene Hours / ensamble les autres deux apartenantz aud Boniol ainsin que a dict / par led Sire Sorbiere / Quy a treuve 00. lesd deux pieses filet estainct apartenantz aud feu Hours peser deux livres trois quartz / led filet estant blanc & bien prin / et les autres deux pieses que led Boniol a dict estre sienes / 1 une estant filet blanc 1 autre gris pezer trois livres & demye / avons charge led Boniol tant dud cadis que filet / ayant promis randre aud Jacques Hours son cousin filz dud feu Estiene 00' / les susd cadis & deux piese filet estainct luy ap.tenantz quand en sera requis 00. / et le surplus dud filet estainct & coulat pezant quarante une livres & demye comprins le sac / a este porte a la boticque dud feu Francois Granet appres avoir este par nous inventorie enlsuitte des autres chozes cotenues en 1 inventere par nous faict de ses mubles marchandizes & autres chazes luy apartenantz / (...) »

La fin de l'histoire fait partie de l'inventaire du marchand François Granet, commencé le 3 novembre et figurant dans (A) foI 194 à 230 : Le même jour, *«Nousd notaire ayans faict ouvrir lad boticque avons faict mettre dans icelle ung sac y ayant du filet estaint blanc gris ou burel & une piese coulat bigarray sans estre file le tout pesant quarante une livre & demie comprins le sac led filet estainct ayant este recouvre du Mas des Pradaulx ce jourd huy suivant procedure sur ce faicte cotre Jehan Boniol ... ».*

Autres mentions du coulat

Pour être le mieux documenté possible sur le sujet, examinons d'autres mentions du coulat :

(A) foI 284, 30 novembre 1629. Inventaire des meubles et autres choses ayant appartenu à feu Mathieu de La Croix: *«Item ung coffre boys noyer ferme a clefz tenant environ dix quartes dans lequel a este truve de coulat gris en rame pezans dix livres / Item d estain en rame blanc une livre & demie / Plus de coulat blanc file au tour pour sarge trois livres ung quarteyron comprins les quanons sur lequel led filet est debanat / Plus autre coffre boys noyer ferme a clefz d environ mesme grandeur que le precedant dans lequel se sont truves trois fuzades estainct gris / [Et au susd mambre plus hault a este truve 00'] Plus de trame filee pour fere cadis grize & blanche dans une autre saque vingt livres comprins la saque».*

(B) fol 323 v°, 6 décembre 1629. Testament de Anne Chastaniere veuve de me Pierre Chazal ... *«laquelle estant indispozee du mal de cotagion» : «Davantage a declaire lad testatrisse que Jehan Cregut son nepveu a dans la presant maison de coulat dans ung petit grenier & dans ung coffre quasy tous plains». Elle a aussi «chefz me Estiene Maurin teyserand ung cadis gris a fasonner avec la trame pour le fasonner».*

Relevons au passage une particularité de ce testament: *«faict & recitte a Saint Ambroix a la fenestre de la maison dud feu Pierre Chazal ou lad testatrisse habite proche de la place publicque / au dehors de la quelle fenestre moy dict notaire me tenois sur une eslchelle et de la parloict a lad testatrisse pour esviter le danger de cotagion».*

(A)foI287 , 18 décembre 1629. Inventaire du tisserand Jehan Drugier: *«Plus dans autre petit grenier de lad chambre ... Item de coulat noir trois livres gaste des ratz».*

(A) fol 309, 13 mars 1630. Inventaire des marchandises et autres choses ayant appartenu a sire Estienne Alteyrac : *«Une balle de filet coulat pesant cent septante cinq livres... [et il y en a trois autres] / Item autre cayer intitulle broulhard pour escripre le poix du coulat que ferons trevalher commance ce 6 janvier 1628 ... Autre memoire au second fulhet du facturage de la leyne que metront en œuvre et pour fere pigner ».*

(A) fol 326 , 25 avril 1630, Inventaire ... de feu Ysac Guiraud: *« ... Sarge / Coulat blanc ou gris cadis / mestiers à faire cadis ou sarges / Ung tour boubinadou / leyne lavéé / Une oulle penchenadouyre a quatre trous / Une bronquans pour ourdir».* Mais nous ne relevons pas ici l'outillage des tisserands, à propos duquel (chez Jehan Drugier par exemple, comme chez Mouize Mathieu ci-après) il y aurait plusieurs items intéressants à évoquer...

(C) fol 12, 11 juin 1630. Inventaire ... de feu sire Anthoine Ginhoux apothicaire: *« ... [Et estant dessandus a la cave de la susdite maison] y avons treuve septante cinq livres estaing fillé blanc gris & bouret / Plus de coulas en rame pezant six livres trois cartz / Plus deux cens quarante deux livres fillet estaing en deux balles dans deux saches couzues que n ont esté ouvertes comprins au susdit poidz les susd saches / Plus de fillet estaing fille au tour la plus grande partie bourrest 1 autre blanc lé tout pezant unze livres comprins les canons sur lesquelz ce treuve fille».*

Terminons avec l'Inventaire ... de Mouize Mathieu cardeur d'Uzès, reçu par Jacques Odinet notaire dud. Uzès, le 20 janvier 1631, coté aux AD 30 : 2 E 71 431. Au fol iiii xx iiii va, figurent au beau milieu des sacs de laine *«ving livres coullat burel moyene valleur»,* bien distinct des *«quarante livres pignon burel & bijarry rouge & vert»* et des *«quatre vingtz livres tramé burelle & bijarre pour cadis»* citées ensuite ... (le notaire inventorie aussi chez ce cardeur un coffre sapin dans lequel on trouve vingt cinq livres *«tessene»* (?) blanc, burel, bijarry gris... seize livres *«fillet de cadène»* (?) burel gris & blanc... vingt sept livres *«fillet cheneve scavoir vingt livres d estouppe, et sept livres fillet de pienche noire»* ; mais je ne cite que pour mémoire ces items mal écrits, pour souligner la grande diversité du «fillet»).

En dépit de cette revue de détail, je ne parviens toujours pas à définir ce que représente le coulat par rapport à l'estaim, qui semblent utiliser la même technique de filage. Est-ce un fil de qualité inférieure, moins solide, réservé à la trame ? La différence tient peut-être aussi au sens de torsion des fibres donc à l'usage que le tisserand en fera pour modifier l'effet de l'armure du tissu. À ma connaissance, aucun ouvrage ne parle du coulat ; au mieux, ai-je trouvé dans un livre très documenté : *«À cette époque-là, on filait de l'étaim, du chanvre l'hiver»* (Annie Roux, *Le textile en Provence*, Édisud 1994, p. 75).



Un mas à Saint-Martin de Boubaux, en 1975
Photo : Monique de Fontanès.

Cour d'entrée située à l'arrière et au nord de la maison, avec perron d'accès à la grande pièce. Le four à pain postiche, donne dans la grande cheminée. Une **passadoira** *(une passerelle) en bois, genre de pont-levis facile à enlever, donne accès au* **postat** *(grenier), dont c'est la seule entrée. Cette défense du* **postat** *indique que la protection des réserves était envisagée de manière tout à fait sérieuse contre les intrus possibles. Cette partie de la maison date vraisemblablement du XVI^{e} siècle.*

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 154
Juillet/Septembre 2008



La Cézarenque, au travers des registres du notaire Dupasseur, 1358-1375,

Les mercenaires irlandais dans la Guerre des Camisards

À Arphy : deux cachettes huguenotes méconnues en pays viganais

Les mésaventures de M. Luc, ingénieur géographe, envoyé en Gévaudan par M. Cassini

Le don d'ubiquité de Roland

Le testament d'un condamné à mort

Recensions et notes de lectures

Les nouveautés au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes

Nouvelles des Archives départementales du Gard

Échanges



N° 154 - Prix : 7 €

9 770335 626008 07



Les environs de Gabriac, où se réunirent les troupes de Rolland, Castanet et La Rose en novembre 1703
photo François Ancelin

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial.

Page 2 : La 34e Assemblée Générale.

Page 3 : La Cézarenque, au travers des registres du notaire Dupasseur, 1358-1375
par Marie-Lucy DUMAS.

Page 8 : Les mercenaires irlandais dans la Guerre des Camisards
par Henri DEPASSE.

Page 13 : À Arphy : deux cachettes huguenotes méconnues en pays viganais
par Alain COMBES.

Page 16 : Les mésaventures de M. Luc, ingénieur géographe, envoyé en Gévaudan par M. Cassini
par Jacqueline ÉGLIN et Bernard ATGER.

Page 18 : Le don d'ubiquité de Roland
par Jean CASTAN

Page 21 : Le testament d'un condamné à mort
par Alain COMBES

Page 24 : Recensions et notes de lectures

Page 26 : Les nouveautés au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes
par Pauline ROUX-TATTO

Page 27 : Nouvelles des Archives départementales du Gard
par Marie-Claire PONTIER

Page 27 : Échanges



Châtaigniers du Vigan, pluricentenaires



Tour Bermonde de La Garde Guérin

PHOTOS COUVERTURE

- Le temple d'Arphy
- Le rocher d'Ambion à Arphy
photos Alain Combes

Erratum : Dans la légende de la photo de Madame de Fontanès : " Un mas à St-Martin de Boubaux " (n° 153), lire : " Le four à pain donne dans la grande cheminée. Une passadoira... donne accès au poustas... "

ÉDITO

C'est en pays viganais que les adhérents du LCC se retrouveront le 23 août pour l'Assemblée générale et pourront apprécier le travail commun accompli en une année. Ils trouveront en page 2, avec la convocation, le projet de conseil scientifique proposé par Pierre Rolland, afin d'élargir le collectif qui concourt à l'élaboration de notre revue.

C'est aussi en pays viganais que nous entraîne Alain Combes, à Arphy d'abord, où il montre l'importance de faire appel à la mémoire locale : il a en effet permis de retrouver la localisation de cette grotte du Ministre, dont les historiens avaient oublié l'emplacement depuis des décennies. Dans son autre article sur le Testament d'Antoine Maystre, il pose le problème de la fiabilité des sources, selon leur nature et leur origine.

Cette question est particulièrement sensible dans l'étude des contradictions que l'on peut trouver dans *La Guerre des Cévennes* d' Henri Bosc, réalisée par Jean Castan dans sa région de prédilection, la Vallée Borgne et la Vallée Française. D'où l'utilité de s'interroger sur les sources, de les varier, et de les recouper : ce que n'a certainement pas manqué de faire Henri Depasse dans son article sur les mercenaires irlandais.

Parmi les sources brutes, se trouvent les actes notariés, dont l'examen attentif est riche d'enseignements historiques. À partir de l'inventaire de ceux de Jean Dupasseur, notaire de la Cézarenque au XIV^{e} siècle, Marie-Lucy Dumas trace un vivant portrait d'une société sortant avec difficulté de la Guerre de Cent Ans et de la Grande Peste.

Avec toutes les précautions qui s'imposent, les archives du passé constituent le principal outil de travail des chercheurs, qu'ils soient ou non cévenols. Un grand merci à celles et ceux qui les rendent accessibles, et qui dans ce numéro encore nous informent sur leurs richesses. Et un grand coup de chapeau à Madame Pontier, qui depuis le départ de Madame Martin, assure à la fois la direction des Archives départementales de Lozère et de celles du Gard !

Merci aussi à ceux de nos adhérents qui ont répondu à notre appel en nous envoyant des textes, élargissant ainsi le cercle des contributeurs. C'est le cas d'Alain Combes, c'est aussi le cas de Jacqueline Églin. Il est intéressant de constater que les cartes de Cassini, tracées dans des conditions parfois difficiles, comme le montrent les tribulations du géomètre Luc, coïncident remarquablement avec les cartes élaborées avec les moyens satellitaires actuels !

Martine Ancelin

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs:
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire:
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau:
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale : Martine ANCELIN
Rédaction en chef : Martine ANCELIN, Karine BERGAMI
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction:
B. ATGER - J. CASTAN - G. CAILLAT - A. CLAVEIROLE - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD - J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND - A. SEGURON

Comité scientifique
Nicolas FAUCHERRE - Elie PELAQUIER - Daniel TRAVIER - Michel WIENIN

Courrier (Secrétariat, trésorerie, textes à paraître) :
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction.

Directeur de la publication
Pierre CLÉMENT
C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par monediteur.com.
Dépôt légal : juillet 2008

Site Internet : http//www.cevenols.com

Adhésion à LCC-Font Vive,
(comprenant l'abonnement à la revue Lien des Chercheurs Cévenols)
adhésion de soutien : 30 €
adhésion normale : 27 €
abonnement à la revue seule : 24 €
Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

PROJET D'ADDITIF AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Comité de rédaction a pour rôle d'épauler le bureau dans la réalisation concrète du bulletin :
- Il établit l'architecture de la revue.
- Il examine les articles envoyés, les accepte, les refuse où propose des améliorations. Il peut demander des articles complémentaires à ceux qui lui sont spontanément envoyés, voire en commander certains à des personnalités extérieures. Il veille au respect de règles de qualité technique et de contenu.
- Il examine les possibilités d'illustrations, et recherche celles-ci quand elles n'ont pas été fournies par l'auteur.
- Il aide à la définition éventuelle du contenu du site internet.

Il comprend de droit les membres du bureau, et des volontaires choisis par cooptation parmi les contributeurs (auteurs d'articles) et parmi tous ceux qui participent activement à la vie de la revue, où qui ont l'intention de le faire, ceux-ci devant être suffisamment disponibles pour participer aux réunions trimestrielles. La liste des membres du comité de rédaction est entérinée par l'assemblée générale.

Le Conseil scientifique a pour rôles :
- d'apporter à la demande une expertise sur différents sujets où les différentes périodes de l'histoire et de la vie cévenole,
- de veiller à la rigueur scientifique de la publication,
- de proposer de nouveaux thèmes où voies de recherche qui pourraient ne pas être ceux habituels des membres du comité de rédaction,
- de faire toute proposition utile à la vie et au développement du Lien.

Il comprend toute personnalité, universitaire ou non, qui a publié des travaux de recherche ayant trait aux Cévennes. Il comprend de droit les responsables d'organismes tels que responsables d'archives, de Parcs, Ecomusées, etc dans la mesure où ils ne souhaitent pas participer au Comité de rédaction, ainsi que les anciens membres du Comité de rédaction. Il comprend également de droit les anciens membres du Bureau s'ils ne souhaitent pas rester au Comité de rédaction. Le Bureau et le Comité de rédaction se chargent de solliciter des candidatures pour ce Conseil scientifique.

Les membres du Conseil scientifique peuvent participer aux réunions du Comité de rédaction s'ils en ont la possibilité et le désir. Le passage de l'une à l'autre structure est possible pour les personnes dont la disponibilité géographique ou en temps viendrait à se modifier.

Convocation à la 34e Assemblée Générale du Lien des Chercheurs Cévenols

Le 23 août 2008 à la salle du Cantou, au Vigan (près de la Poste)

(Venant de Ganges, se garer avant d'entrer en ville dans le parking de la zone de l'ancienne gare, en raison du marché)

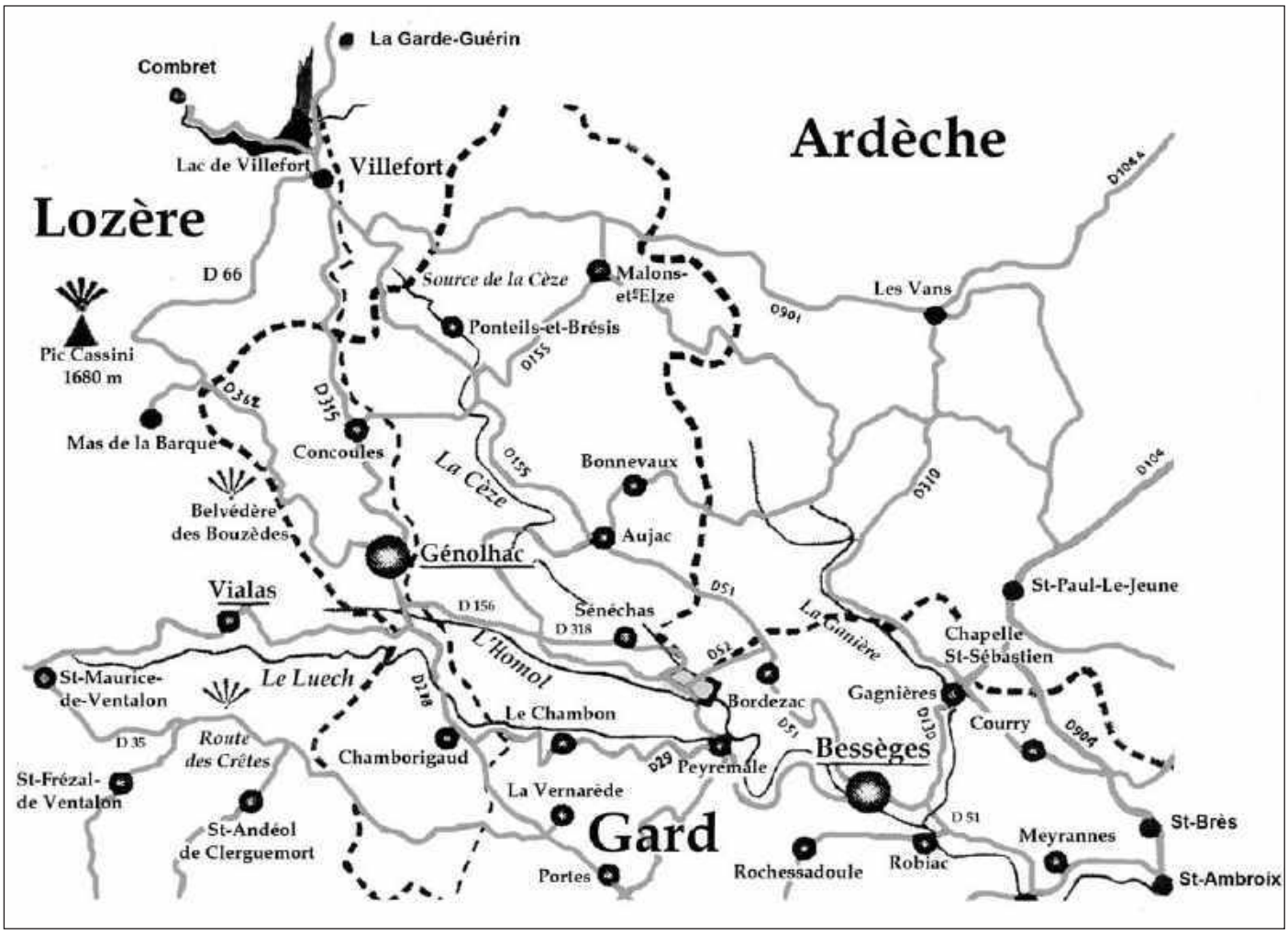
Programme de la journée :
9 h 30 : Assemblée Générale
Rapport moral présenté par le président, discussion et vote.
Rapport financier présenté par le trésorier, discussion et vote.
Perspectives pour l'année 2008/2009 : projets d'actions et financement.
Élection des membres du Bureau.
11h15 : tour de table
13 h : repas au restaurant « Le Don Camillo », 2 place du Quai au Vigan. (Au menu foie gras et pomme façon tatin, rôti de veau et sa crème de cèpes, légumes de saison, moelleux aux marrons et son caramel laitier)
15 h : visite à Aulas : sommes-nous sur le site d'Arisitum ?

Bulletin de participation à découper ou reproduire, et à retourner avant le 31 juillet si possible, à Martine ANCELIN - 323 avenue Boutonnet – 34400 - SAINT-CHRISTOL ☎ 04 67 86 03 21 - fm.ancelin@orange.fr. Joindre votre chèque au bulletin de participation (il ne sera encaissé qu'après le repas, si votre présence a été effective). Attention, aucune inscription au repas ne pourra être prise après le 18 août.

✂ - - -

LA CÉZARENQUE, AU TRAVERS DES REGISTRES DU NOTAIRE DUPASSEUR, 1358-1375[1]

Par Marie-Lucy DUMAS



La Cézarenque, val de Cèze

Le terme de « Cézarenque » ou « *Cezarenche* » ou « *Val Cizarenca* » apparaît pour la première fois en 1270 dans une charte du seigneur du Tournel accordant *« Les coutumes et libertés concédées par Guigon Meschin aux habitants de la Cézarenche*[2] *»*. On le retrouve, à la fin du XIVe siècle, dans deux actes de Jean Dupasseur, notaire, soit une première fois en 1360 sous la forme de *« ad mesuram de cezerencha »,* mesure de la Cézarenque, soit à nouveau en 1369 pour désigner les habitants de cet endroit *« homines vallis de sezencha »*. Ce seront les dernières mentions d'une Cézarenque avant le XXe siècle. Ce terme en effet disparaît au point qu'en 1863, le traducteur de la Charte de Guigon Meschin ne sait que dire de ce mot et pense qu'il s'agit de « Cévennes ».

Pourtant, au XIVe siècle déjà, ce lieu de Cézarenche coïncide bien avec l'ensemble des lieux sur lesquels s'exerce le notariat de Jean Dupasseur, dit notaire de Génolhac et de Villefort, c'est-à-dire la zone triangulaire ayant pour sommet Combret et La Garde Guérin (au nord de Villefort) et pour base la ligne Chamborigaud / Aujac (Gard), les deux autres côtés du triangle étant les deux « chemins publics », d'une part l'Estrade (que l'on commence à appeler Regordane) entre Combret et Chamborigaud en passant par Villefort et Génolhac, et d'autre part le chemin allant de La Garde Guérin à Aujac en passant par Villefort qui se poursuit jusqu'à Saint-Ambroix et n'a pas de nom précis, sauf « via messadiera », le chemin des moissonneurs, dans un texte de 1384, pour le seigneur de Brizis.

Jean Dupasseur

Selon Jean Pellet[3], Jean Dupasseur fut notaire public des seigneurs de Randon et de l'évêque d'Uzès, seigneur de la région et habita au Chambonnet, paroisse de Ponteils (Gard) « *dont il constitua le domaine qu'il légua à ses descendants* ». J. Pellet précise que l'analyse des actes de Dupasseur occupe 1 358 pages de ses cahiers déposés au Centre de documentation du Parc national des Cévennes à Génolhac. On rêve

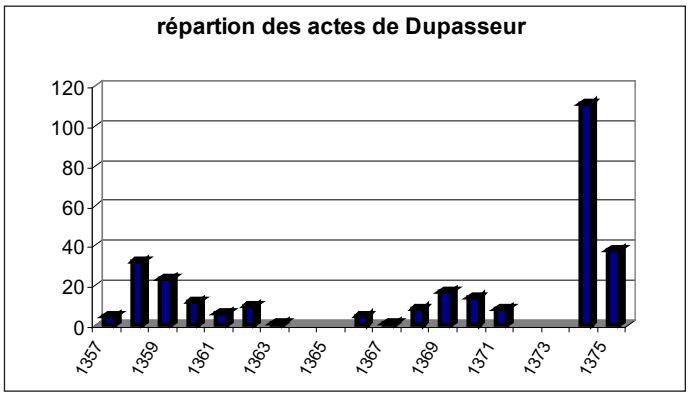
de les ouvrir ! Trois livres de minutes de Dupasseur sont déposés aux archives du Gard et embrassent les années 1358/1363, 1366/1371, et 1374/1375. Cependant, le chartrier de Brizis[4] montre des actes de Dupasseur jusqu'en 1390, tel le testament de noble Louis d'Hérail S^gr de Brizis, ce qui incite Jean-Gabriel Pieters à se demander s'il n'y avait pas deux Jean Dupasseur, père et fils, car un Jean Dupasseur est déjà signalé en 1300 comme témoin dans le Chartrier du Chambonnet.

Son grand seing est composé d'abord des initiales JD prolongées par une fleur de lys inscrite dans un losange, suivi d'une étoile à six branches terminées par des boules et enfin par ce qui ressemblerait à une queue de renard.



Quelle activité ?

De 1358 à 1375, avec des interruptions, les minutes comportent 285 actes en 13 ans, soit 21 à 22 par an en moyenne, mais cette activité recouvre de très grandes inégalités.



On est toujours frappé de la faiblesse du nombre des actes dans cette région, correspondant sans nul doute à la fois à une population clairsemée et amoindrie par la peste, et à de moindres échanges économiques, mais il est tout à fait possible qu'il y ait aussi des carences dans les minutiers. On y constate en effet un certain désordre dans le classement des actes où l'ordre chronologique n'est pas toujours respecté. Seule l'année 1374 semble convenablement classée et permet de se rendre compte de la fréquence des actes : 19 en avril, 10 en mai, 9 en juin, 5 en juillet, 7 en août, 9 en septembre, 5 en octobre, 23 en novembre, 10 en décembre.

Malgré les lacunes, cette période 1358 à 1375 couvre les tourments de la Guerre de Cent Ans. On trouve ainsi une proclamation d'Astorge de Lussan, le 28 juillet 1359, député par le sénéchal de Beaucaire pour ordonner l'armement : *« les ennemis du Roi s'efforcent de pénétrer dans la sénéchaussée* [de Beaucaire] *et de s'en emparer… nous vous ordonnons d'aller dans tous les lieux de votre viguerie de prescrire à tous les habitants de s'armer d'armes convenables et de se retirer en des lieux sûrs et fortifiés avec tous leurs biens… ».* Cette proclamation fut passée sur la place publique à Villefort, devant l'église. Les habitants de Combret refusent de se réfugier dans la forteresse de Villefort ou du château de Montfort, sans aucun argument, si ce n'est de ne pas vouloir y aller. C'était sans doute laisser libre d'accès les terres et les biens aux pilleurs, qui étaient parfois ceux de son propre camp.

Un autre acte, un peu plus tard, fait référence au règne du roi anglais Édouard. Il s'agit d'une procuration le 15 décembre 1362 pour la prise de possession du prieuré de Ponteils par un membre de la famille d'Hérail.

Quelques actes rendent concrets les dégâts de la peste noire, la toute première ; c'est l'impossibilité de trouver des héritiers à des biens tombés en commise, *« personne ne s'est présenté comme héritier, quoique le crieur ait plusieurs fois convoqué l'hoirie ».* À Génolhac, notamment la moitié de la population a disparu lors de l'épidémie de 1347.

Enfin, on observe un grand creux des actes en 1362 et 1363 quand les bandes de routiers qui quittent l'Auvergne allant vers l'Espagne passent par les Cévennes, s'emparent de La Garde Guérin, du château de Portes, et menacent la ville d'Alès et divers villages de la plaine.

Quels types d'actes ?

Sur les 285 actes, la moitié sont des actes économiques : ventes, quittances, donations entre vifs, échanges, arrentements, promesses de payer et obligations qui portent sur des revenus agricoles et des achats de terres, mais il y a quelques actes de vente de mai-

sons ou parties de maisons à Génolhac. Deux ventes à l'encan et deux saisies sont ordonnées par les autorités judiciaires pour non paiement de legs ou dons à des religieux dont au couvent des Frères prêcheurs à Génolhac et au prieur de Gourdouze.

Cinquante-trois actes sont des actes privés : les plus nombreux sont les testaments, constitutions de dots, reconnaissances de biens, enquêtes pour des successions et deux contrats de mariage seulement. Apparaissent aussi six actes concernant des tutelles d'enfants.

Quarante et un actes sont rattachés aux droits seigneuriaux : acaptes, droits de lods, reconnaissances féodales et requête en révocation de reconnaissance.

Dix-huit actes émanent de l'autorité politique et judiciaire : élection de syndics, de consuls à La Garde Guérin, ordonnance du commissaire, proclamation du sénéchal, adjudication au plus disant, ordres de la cour de justice de Génolhac ou de celle de Villefort.

Une quinzaine d'actes sont des actes de personnels ecclésiastiques : ceux du prieuré de Bonnevaux et du prieuré de Gourdouze, soit pour des procurations, des « règlements de comptes » entre prieur et sacriste ou pour récupérer des censives.

Enfin quarante-quatre autres actes divers : procurations, décharges, attestations, cessions, rémissions, adoption d'ami, cessions de droits, transcription de droits, déroulent la longue liste des conventions menues et variées entre particuliers.

Ce que ces actes révèlent

Malgré la brièveté des notations de l'inventaire de ces minutes, se révèle une Cézarenque où habitent ou se déplacent un grand nombre de nobles et de personnels du clergé.

Les nobles de la Cézarenque

La chevalerie policière de La Garde s'éteint[5]. En effet, les quelques nobles les plus cités dans les actes de Dupasseur, Pierre d'Auroux, seigneur du Castanet (Villefort), Jean Hérail, seigneur de Brizis (Ponteils), Raymond de la Garde, Guillaume Daussa (ou Danse), Pierre Blau, Gui de Beauvoir, seigneur du Roure, Hugues de Cubières (seigneur du Cheylard d'Aujac) connaissent des heures sombres. L'évêque de Mende en modifiant les statuts de parérie en 1310 et 1313 et en augmentant le nombre de pariers a « *détruit la prééminence des chevaliers et l'association policière*[6] », il s'empare de même de 4,5 parts de parérie sans justice et 2 parts de parérie avec justice, sans en assumer les charges.

Lors de la Guerre de Cent Ans, en 1361, La Garde est prise et incendiée par le routier Seguin de Badefol, il n'y a apparemment personne pour en assurer une défense effective.

Après cet épisode, La Garde devient une ville comme les autres avec marché et foire : en 1367 sont créés la première foire de La Garde, à la Sainte Catherine, le 25 novembre, ainsi qu'un jour de marché chaque lundi. Les actes qui en témoignent concernent l'arrentement des revenus : péage et guidage sont affermés au plus offrant (en 1374 c'est à Jean Daussa (Danse) pour 120 francs or pour un an), ainsi que l'élection des consuls par les pariers : en 1374, Gui de Beauvoir et Jean Palet sont élus, succédant à Jean Hérail, consul unique.

Le vicomte de Polignac devient le seigneur majeur de la région en récupérant l'héritage des Randon de Châteauneuf. Un grand nombre de petits seigneurs lui rendent hommage : Guigon de Baruse, damoiseau, seigneur de Morangiès (Villefort) qui achète les biens de Pierre de Chabottes (Ponteils), Jean Hérail, seigneur de Brizis (Ponteils), Gaucelin de Pelabarbe, seigneur d'Yverne (paroisse d'Aujac), Hugues de Cubières, seigneur d'Aujac, Gaucelm de La Garde dit Chambonas (Ardèche), Aldebert Blau, seigneur de Trouilhas (paroisse de Ponteils). Polignac est le suzerain d'une série de châteaux à tours carrées qui se remparent lors de la Guerre de Cent Ans : Morangiès sur la Regordane, Trouilhas, Brizis, Hiverne et Cheylard d'Aujac sur la rive gauche de la Cèze.

Il concurrence directement le haut et puissant seigneur du Tournel qui fut le seigneur principal de la Cézarenque au siècle précédent et qui se tourne vers ses possessions de la vallée de l'Altier, vers ses vassaux Raimond d'Altier et, plus tard Hugues de Borne, futur seigneur du Champ.

Sur la rive droite de la Cèze, la situation est plus complexe. Polignac partage bon nombre de suzerainetés avec l'évêque d'Uzès, notamment celle de la ville de Génolhac où les droits de l'évêque sont arrentés chaque année dans le menu détail. On note la percée de la famille de Grimoard qui étend ses pos-

sessions sur Chamborigaud et sur Sénéchas, l'amoindrissement des seigneuries de Montclar (Vialas) et de Verfeuil, l'installation de la famille Merle, seigneur de Sénéchas et la disparition progressive du secteur des coseigneurs du château de Malbosc, les Lussan, les Naves, les Banne et Malbosc que leurs intérêts tournent vers le Vivarais, en attendant de fondre leurs possessions dans les bras du Beauvoir du Roure.

Un clergé très présent et bien possessionné

Les témoins de très nombreux actes sont des ecclésiastiques : vingt-cinq sont nommément cités : prieur, vicaire perpétuel ou prêtres[7] des diverses églises ou prieurés de la région. Le moindre testament d'un noble ne réclame pas moins de vingt ou trente prêtres pour les messes de funérailles et de bout de l'an. La liste des donations pour le luminaire, les messes, l'achat d'un missel, etc. est assez impressionnante ou amusante : la donation à un prêtre de Saint-André-Capcèze est effectuée pour *« qu'il puisse mieux servir et de manière honnête Dieu sans mendier »* ce qui en dit long sur certains états ecclésiastiques du clergé de base.

On apprend ainsi que la collation du prieuré de Concoules était à la main de Saint-Baudile de Nîmes, alors que l'église dépend de L'Abbaye de La Chaise-Dieu, que le château de Trouilhas (Ponteils) avait sa propre chapelle, Saint-Georges de Trouilhas et son prieur, qu'il existait une chapelle à Lestrade, paroisse de Saint-André-Capcèze avec son prêtre – mais pas encore une à Vielvic – et que la chapelle de Saint-Jean-du-Pont de Villefort, dont il ne reste que peu de murs, était à la collation du prieur de Gourdouze, village actuellement ruiné au-dessus de Génolhac. Le prieur de ce lieu, Armand de Canet, est fort remuant pour récupérer divers censes et faire affirmer ses droits féodaux sur des terres.

Les déboires de Jean Richard, prieur de Saint-Jean-du-Pont de Villefort

Ce personnage est aussi fermier des revenus de l'église de Saint-Loup, église située sur une colline, dépendante de L'Abbaye de Saint-Gilles du Gard et rattachée à l'église de Prévenchères. Il arrente les revenus de cette église pour 6 florins d'or et deux jours de travail avec les bœufs en 1358, il arrente aussi les biens de la chapelle Saint-Jean pour 8 florins d'or à la même époque. Pour régler une dette à l'égard de l'évêque d'Uzès, ce qui lui a valu une excommunication ! Tout de même quelle sentence excessive ! Il vend 8 ruches d'abeilles appartenant aux revenus de cette chapelle, 78 sols tournois ; en avait-il le droit ? Son successeur Bernard Philippe reconnaît immédiatement son bénéfice à la collation du prieur de Gourdouze. On peut supposer que c'est pour se parer du côté de l'évêque d'Uzès.

Un puissant couvent : celui des Frères Prêcheurs de Génolhac[8]

Fondé fin XIII^{e}, début XIV^{e} siècle, le couvent des Dominicains, appelé des Frères Prêcheurs dans les actes, est en pleine gloire : donations, fondations, obit, tant par les gens du commun que par les nobles. De 1368 à 1374, on ne relève pas moins de 11 donations allant de 10 sols tournois minimum jusqu'à 22 florins d'or, sans compter les dons de censives de blé et de vin, sans compter la demande faite par deux éminents personnages, Raimond de Randon, baile du seigneur de Polignac et Pierre Quet, vicaire perpétuel de La Garde, dont le testament montre une incontestable fortune, d'être enterrés dans le cimetière de ce couvent. Divers habitants mourant sans héritiers, tel cet Astorge Soenhet de Brioude, lèguent tous leurs biens à ce couvent.

Un acte donne la liste des 12 frères du couvent dont le prieur est Bertrand Noble, puis Jean Bouier. L'abbé Nicolas dans son ouvrage est peu prolixe sur la liste des bienfaits de ce couvent, la charité et l'aide aux malades semblant en effet être dirigés par d'autres personnes dont Jean Clément, baile de la charité à Génolhac qui habite dans la tour du chastel de cette ville.

Le prieuré de Bonnevaux

En 1374, les actes montrent que les chanoines y sont très peu nombreux. Il y a un prieur Bertrand Audigier, un sacriste Almaric Vieux, G. Bontos chanoine et Raimond de Corlas, prieur de Saint-André-de-Cruzière. Le prieur aurait tendance à confier la gestion du lieu au sacriste, ainsi qu'il appert d'un « *règlement de comptes* », pour aller vivre dans sa nouvelle maison du Sanhet (près de l'actuel Saint-Paul-le-Jeune). La période est passée où ce prieuré recevait de nombreux dons et donations y compris de personnes. À cette date, le chapitre réuni dans le cloître du prieuré renonce au don de frère Jean Ressayre qui avait donné sa personne et ses biens, le prieuré n'en ayant plus l'utilité.

Les métiers rencontrés

Après les ecclésiastiques, le métier le plus représenté est celui de notaire. Les aimables confrères se prêtent comme témoins les uns des autres si nécessaire : Étienne Dupuy, Jean Calvin, Guiraut Nogaret, Gaucelin de Grosserouvière, G. Pinhol, Gilles Oylard, Pierre Virgile, Pierre Cupide, Pierre de Chabottes et Raimond Alhard.

Bon nombre d'actes ne comportent pas l'activité des personnes concernées et quand elles ne sont pas nobles, on peut penser que ce sont des *mesnagers*, propriétaires fonciers, aptes à acheter, achapter et échanger des parcelles - châtaigneraies déjà, vignes, part de moulin, prés avec arrosages - et à se disputer les partages d'eau.

Des fonctions sont distinguées :

- Sergent à la cour de La Garde : Pierre Bélard, crieur public de Génolhac : Jean Capdur, sergent à la cour de Villefort : Guillaume Dominique et Pierre Mazaud, Guillaume Bonnet : sergent royal,
- Baile de la cour de Villefort pour Polignac : Jean Lièvre, baile de la cour de Villefort pour Odilon Guérin : noble Raimond du Ranc, baile de la cour pour l'évêque d'Uzès : Raimond de Charnes,
- Clerc : Bertrand de Vern, Raimond Frontal, Barthélémy Folchier, Guillaume Manhan, R. Deleuze, Jean Malachanne, Guillaume de Chalap, Guillaume de Besses, G. Bergonhon, Vidal Nogaret,
- Bachelier en décrets : Armand du Canet ; bachelier es lois : Gérald Cheminade.

Les métiers artisanaux sont fort peu représentés :

- Forgerons : Jean Marcel de Villefort, Pons ou Fons Arnaud, Pierre Bolier, de Génolhac, Pierre Gaude du Mas du Pont de Chamborigaud,
- Tailleur : Jean Brun et André Bossut, de Génolhac,
- Mercier : Simon Gayon ou Gaya de Génolhac,
- Barbier : Raimond Corniaret, (aussi baile de Planzoles) Génolhac,
- Cordonnier : Jean Ménard, Vielvic,
- Aubergiste : Pierre Ledessan.

Au total, une société fort vivante, sortant de la longue crise épidémique de la peste de 1347 qui a laissé vacants, sans « hoirie », de nombreux biens que les seigneurs reprennent en main. Une crise dont les effets se font sentir jusqu'aux années 1370-1375 : une génération aura été nécessaire pour en combler les ravages.

Notes

[1] AD30 E479 à 481, inventaire de M. Bondurand, archiviste : l'abbé C. Nicolas

[2] Texte latin in *Bulletin de la société agricole de la Lozère*, 1864, tome 15, p. 47 et sq. avec la confirmation en 1493 par Armand Vicomte de Polignac, successeur des Tournel et Randon ; la traduction faite par A. Philip dans *« Les seigneurs du Tournel »*, Mende, 1905, comporte des erreurs de lieux. Germer-Durand, citant cet acte dans son dictionnaire topographique du Gard se trompe de date, il marque 1240 au lieu de 1270.

[3] L.C.C. n°69 : *Seings des notaires*, par Jean Pellet, une véritable encyclopédie de 198 signatures, reproduction interdite.

[4] AD30 : *Chartrier du Chambonnet, Ponteils-et-Brizis, Gard*, par Y. Chassin du Guerny, inventaire, les dossiers 42 à 108 concernent le château et la seigneurie de Brizis. Guy d'Hérail de Brizis prépare une édition traduite des textes du chartrier de Brizis. Le premier tome (1185/1400) vient de paraître chez Lacour.

[5] Cette chevalerie policière est une parérie, une seigneurie de pairs, les seigneurs pariers, sur un même fief. À la Garde-Guérin, leur fonction, la même pour tous, consiste à garder et guider les voyageurs. Les revenus issus de cette mission militaire sont partagés selon des parts différentes. Le terme « parier » ne se trouve pas dans les dictionnaires médiévaux, il est traduit directement de l'occitan « parier ». Guy d'Hérail de Brizis en donne la définition suivante : *« les pariers sont membres d'une communauté, par la jouissance d'une parérie, appelée aussi part ou portion, dont ils assument la charge et reçoivent les émoluments : péage, cartalage, reireguidatge, seigneurie et autres revenus communs. Au XIII^e siècle la chevalerie confère automatiquement une parérie à un fils de parier dès lors qu'il a 16 ans, réside sur place, et assure le service. C'est l'acte créateur de la parérie* ». Hélène Débax, dans « *La féodalité languedocienne, XI^e-XII^e siècles, serments hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavels* », Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2003, montre que la garde de châteaux « la castlania » (la châtellenie) est confiée à des vassaux chevaliers ou mêmes simples *miles* (soldats) en communauté, par un seigneur supérieur. La coseigneurie est une pratique courante en Languedoc et a contribué à l'affaiblissement des liens féodaux.

[6] *La Garde Guérin*, brochure de l'association Garde, écrite par Guy d'Hérail de Brizis

[7] Au prieur a été concédé le bénéfice d'un bien religieux : revenus d'une église, de la dîme ou et des terres attachées, par son autorité supérieure, abbaye, évêque. Il n'est pas obligatoire que le prieur soit ecclésiastique, jusqu'au début du XVII^e siècle. Vicaires, prêtres et curés, sont les desservants des paroisses, vicaires perpétuels s'ils sont nommés à vie, curés secondaires s'ils secondent un autre prêtre. Ils sont payés à la portion « congrue », c'est-à-dire par le « casuel », les frais d'enterrement (obit), de mariage et autres cérémonies.

[8] La seule histoire de ce couvent des Dominicains reste celle de l'abbé C. Nicolas qu'il conviendrait de revisiter un jour…

LES MERCENAIRES IRLANDAIS DANS LA GUERRE DES CAMISARDS

Par Henri DEPASSE

Avant-propos[1]

Réfugiés économiques, religieux ou politiques, une première vague d'émigrés irlandais s'installe en France en 1605, en Bretagne et à Nantes.
En 1688, Jacques II, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, est chassé de son trône par son gendre, Guillaume III d'Orange. Il se réfugie à Saint-Germain-en-Laye, ayant obtenu la protection de Louis XIV. De nombreux Irlandais catholiques le suivent dans son exil.
Une tentative avortée de reprendre le pouvoir avec l'aide des catholiques irlandais se solde le 1er juillet 1690 par la défaite de la Boyne (Irlande), à laquelle ont contribué des protestants français sous les ordres de Frédéric-Armand de Schomberg.[2]
Aux termes de la capitulation de Limerick (Irlande), le 3 octobre 1691, les militaires irlandais et leurs familles sont autorisés à passer en France, où ils s'engagent, eux et ensuite leurs descendants, dans l'armée française. C'est ainsi que l'on va retrouver certains d'entre eux dans la guerre des camisards.
En mai 1703, il y a cinq régiments d'infanterie irlandaise au service de Louis XIV : d'Orington, Bourck, Fitzgerald, Berwick et Gallmoy (d'après l'Ordonnance royale du 25 mars 1703). En 1789, l'armée française comptera encore trois régiments irlandais : Walsh, Dillon et Berwick.[3] Notons qu'Anduze a, de 1783 à 1787, un 1er consul-maire d'origine irlandaise, Edmond O'Reilly, docteur en médecine.[4]
Parmi les personnalités françaises d'origine irlandaise, citons la famille Hennessy, établie à Cognac, bien connue dans le domaine des spiritueux, et le maréchal de Mac-Mahon (1808-1893), président de la République de 1873 à 1879.

1702

Vu le développement inattendu de la révolte camisarde et l'insuffisance flagrante des effectifs militaires présents en Languedoc, l'Intendant, M. de Baville, intervient à plusieurs reprises auprès du Secrétaire d'État à la Guerre pour que suffisamment de bonnes troupes lui soient envoyées rapidement.

26 novembre : M. de Baville demande l'envoi en Languedoc du Régiment irlandais se trouvant en Italie.[5]

8 décembre : M. de Baville réitère cette demande.[6]

28 décembre : D'Alès, M. de Broglie, commandant militaire en Languedoc, envoie au Ministre la liste des officiers candidats au commandement des nouvelles compagnies que le Languedoc va lever. Parmi ces candidats, il y a un officier irlandais, dont il ne cite pas le nom, qui s'est distingué au siège de Crémone et qui a été capitaine de dragons du roi d'Angleterre durant sept ans. Cet officier a rassemblé quelques Irlandais établis en cette province et M. de Broglie propose qu'on en fasse une compagnie de fusiliers de la Province, qu'il pourrait avoir avec lui. Il ajoute que : «… *cette nation ne sait ce que c'est de lâcher pied et est ennemie déclarée des protestants*… »[7]

1703

3 janvier : À Anduze, une compagnie d'infanterie irlandaise, commandée par M. de Cotte, est présente en janvier et en février. Est-ce la compagnie dont il est question ci-dessus ? M. de Broglie donne l'ordre aux consuls de lui fournir poudre, balles et pierres à fusil. Cette compagnie est casernée au quartier du Bout du pont, où elle est chargée de surveiller l'entrée de la ville via le pont.[8] À ce moment, la ville est occupée par le Régiment d'infanterie de M. du Gast de Bellafaire.

20 janvier : Un soldat de cette compagnie est fait prisonnier à Blatiès (Bagard).

3 février : Ce soldat, qui s'est échappé, est rentré à Anduze. Dans un logis de cette ville, il reconnaît trois des camisards de la troupe qui l'avait fait prisonnier, ce qui permet au marquis et gouverneur d'Anduze d'en arrêter un des trois.[9]

12 février : Lord Gallmoy, qui est à Montpellier, propose à M. de Broglie de demander le transfert en Languedoc de son régiment irlandais, qui est au repos en Italie, à Finale sur la côte de Ligurie.[10]

21 février : M. de Broglie demande à la Cour l'envoi de ce régiment irlandais en Languedoc.[11]

25 février : MM. de Broglie, de Baville et l'évêque d'Alès font leur entrée dans cette ville, accompagnés d'une imposante escorte composée de huit compagnies du Régiment de dragons de M. de Fimarcon, trois cents miquelets et deux (sic) compagnies d'Irlandais de cent hommes chacune.[12] Il s'agit non pas de deux compagnies, mais d'une seule, celle de M. de Cotte, qui compte cent fantassins.

6 mars : Jean Cavalier mentionne la participation de cent officiers irlandais à cheval lors de la bataille de Pompignan. Cette affirmation est reprise par deux auteurs modernes.[13] Cela me paraît douteux (voir le 19 mars). À moins qu'il ne s'agisse des cent fantassins de la compagnie de M. de Cotte ?

15 mars : M. de Marcilly, colonel du régiment qui porte son nom, propose à M. de Chamillard, Secrétaire d'État à la Guerre, de mettre des anciens catholiques irlandais ou autres « *dans les maisons confisquées des nouveaux convertis fusillés pour désobéissance*. »[14]

19 mars : M. de Chamillard annonce à M. de Montrevel, nouveau commandant militaire du Languedoc, que M. de Vendôme, commandant de l'armée d'Italie, lui envoie quatre-vingts officiers irlandais.[15]

27 mars : M. de Montrevel signale la présence en Languedoc de trente officiers irlandais venus de Gênes par mer.[16]

29 mars : M. de Montrevel envoie les officiers irlandais et la compagnie de M. de Cotte à Uchaud, où il veut établir un poste de surveillance de la route Nîmes-Montpellier.[17]

9 avril : La plupart des officiers irlandais ayant reçu l'ordre de se rendre en Languedoc sont arrivés.[18]

14 avril : « *Le maréchal avait reçu d'Italie des lieutenants irlandais à la place d'autres officiers* [colonels et lieutenants-colonels] *qu'on lui avait fait espérer, mais sur lesquels il ne pouvait plus compter. Ces officiers irlandais, dont le duc de Vendôme se débarrassait, avaient des exigences considérables et faisaient même quelques désordres, au point que Montrevel se demandait l'effet que leur conduite allait produire parmi les troupes de la province*. »[19]

30 avril : Des officiers irlandais participent au combat de la Tour de Billot (Bagard). Sœur de Merez écrit de Nîmes : «*…on nous tua quelques officiers au nombre de sept ou huit, cinq officiers irlandais et plusieurs soldats…* »[20]
M. de Planque, qui a dirigé ce combat, reconnaît que sept officiers irlandais ont été blessés. Trois d'entre eux mourront de leurs blessures.[21]

18 juin : La compagnie irlandaise de M. de Cotte est logée aux casernes de Nîmes. Elle sert d'escorte à M. de Montrevel.[22]

6 juillet : M. de Baville se rend de Nîmes à Montpellier, escorté par le corps des officiers irlandais, commandé par M. du Roure.[23]

10 juillet : Sœur de Merez écrit : «*… Hier, à l'heure de midi un pauvre officier irlandais, qui venait d'accompagner M. de Baville au pont de Lunel, fut attaqué à son retour entre Bernis et Uchau (sic), par huit coquins qui, après l'avoir dépouillé le hachèrent en morceaux…* »[24]

10 juillet à la fin août : La compagnie de M. de Cotte est aux casernes de Nîmes.[25]

10 juillet : Sœur de Merez écrit à propos du baron de Salgas, condamné à Alès aux galères : «*… on prit la route de Sommières et de Montpellier, et de là à Cette, où il y a des galères ; il fut escorté de deux cents soldats et il y eut 70 officiers irlandais*. »[26]

28 juillet : Le notaire nîmois Borrelly note dans son livre de raison : «*… le maréchal de Montrevel fit mettre au pillage et brulement des maisons du lieu de Vestric… et on emmena au fort de cette ville les hommes, femmes et enfants qui se trouvèrent au dit lieu ; il y avait deux charrettes des femmes et des enfants, les hommes allant à pied, conduits par un grand nombre de soldats irlandais et dragons,…* »[27]

Fin juillet : M. de Montrevel n'est pas content : le camisard Marchant est conduit des prisons de Bagnols à celles d'Uzès, alors qu'il envoie la compagnie de M. de Cotte le prendre à Bagnols pour l'amener à Nîmes.[28]

7 septembre : La compagnie de M. Cotte quitte Alès et s'installe à Anduze.[29]

3 octobre : Le départ sur ordre du Roi de huit bataillons et d'un régiment de dragons pour le Dauphiné oblige M. de Montrevel à revoir la répartition géographique de ses unités.
Sœur de Merez écrit : «*… Les Irlandais partirent hier, on dit que dès le matin on vit notre esplanade remplie de toute sorte de voitures, tout ceux qui avaient des affaires du côté de Montpellier ou sur la route voulaient profiter de ces escortes, car on ne sçavait aller autrement*. »[30]

9 octobre : M. de Montrevel décide de former la garnison de Sommières avec trois compagnies de miquelets, la compagnie de M. de Cotte et la moitié du corps des officiers irlandais, le tout aux ordres de M. du Villar, venu de Génolhac.[31]

14 au 16 et 29 octobre : La compagnie de M. de Cotte est encore aux casernes de Nîmes.[32]

26 octobre : Une quarantaine d'officiers irlandais quitte Uzès pour participer, avec le Régiment Royal Comtois, commandé par M. de Vergetot, au combat de Lussan.[33]
Un État des officiers irlandais blessés lors de ce combat mentionne :
- Dans la Brigade de Berwick : Roussel, capitaine, son cheval tué ; Mac Namara ; Hanghton, son cheval blessé ; Daly ; Warren, cheval tué ; Stack ; de Gonnoy, son cheval tué.
- Dans la Brigade de Fitz-Gerald : Ocahan, capitaine, son cheval tué ; Fitz-Gerald fils, son cheval tué ; Jean Bourke.
Le chirurgien a eu son cheval tué.[34]

31 octobre : Sœur de Merez écrit : «*… la veille de la Toussaint, ils (les camisards) se firent voir en divers endroits vers Queissargue* [Caissargues] *du côté de Vistre* (sic) *et Fondame* [Font Dame] ; *à la Tour de l'Évêque, il y eu deux hommes qui coupèrent du bois… Les Irlandais trouvèrent sur leur chemin ces deux pauvres bûcherons et les prirent pour des camisars* (sic)*…il y en eu un assez habile pour se bien cacher, et l'autre tomba dans les mains de nos Irlandais… et le tuèrent sur place*. »[35]

13 novembre : M. de Baville écrit à M. de Chamillard en faveur des officiers irlandais blessés à Lussan : « *Ils mériteraient quelque gratification, il n'y a pas de plus braves gens… Ils ont fait au-delà de ce qu'on pouvoit désirer…* »[36]

17 décembre : M. de Montrevel intervient auprès de M. de Chamillard en faveur de deux officiers irlandais blessés au combat de la Tour de Billot et restés estropiés. Réponse de M. de Chamillard le 31 décembre : le roi accorde une gratification de 150 livres à chacun de ces officiers.[37]

1704

13 février : Dans le cadre d'une une vaste manœuvre d'encerclement de la troupe de Jean Cavalier en Vaunage, impliquant les garnisons de Sommières, Lunel et Calvisson, la compagnie de M. de Cotte quitte Lunel et va se poster à Grand-Gallargues. Cette manœuvre échoue lamentablement.[38]

5 mars : M. de Pontchartrain, Secrétaire d'État à la Marine, écrit à M. de Montrevel : «… Sa Majesté m'a permis de demander de Marseille une liste de forçats irlandais. Lorsqu'elle m'aura été envoyée, Elle choisira ceux qui se trouveront les moins indignes de grâce et qui pourront servir à la recrue de la compagnie des fusiliers du sieur Coste (M. de Cotte)… »[39]

14 mars : Ayant appris la défaite des troupes de la Marine à Martignargues, M. de Montrevel, MM. de Paratte et de Lalande, généraux commandants à Uzès et Alès, se mettent à la recherche des camisards victorieux avec des troupes des garnisons d'Uzès, d'Alès et de Nîmes. Parmi ces troupes, on trouve soixante Irlandais venus d'Uzès.[40]

24 mars : Le marquis de Chamlay présente à la Cour un mémoire sur la guerre des camisards. Parmi les moyens qu'il suggère pour terminer cette guerre, il propose de faire venir d'Alsace et d'Italie deux ou trois cents Irlandais, qui ont fait leurs preuves dans la guerre contre « les Barbets ».[41]

16 avril : La compagnie de M. de Cotte, venue de Sommières, participe au combat de Nages, qui voit la défaite des camisards.[42] Des officiers irlandais sont aussi présents dans ce combat : deux d'entre eux sont tués.[43]
Un gentilhomme irlandais, capitaine de la suite de M. de Montrevel, est tué à ses côtés.[44]

27 avril : Près de Puechredon, quatre cents fantassins du Régiment de M. de Menou et le corps des officiers irlandais rencontrent des camisards, qui s'esquivent. Les officiers irlandais les poursuivent, en tuant vingt-cinq ou trente, dont deux femmes.[45]

29 avril : MM. de Baville et de Villars, nouveau commandant militaire du Languedoc, font leur entrée à Alès, escortés par le Régiment de dragons de M. de Fimarcon, des miquelets, des Irlandais et autres troupes.[46]

1er mai : Lors du passage des camisards de Jean Cavalier à Saint-Drézéry, le consul Simon Martin aperçoit dans cette troupe deux hommes grands avec des cheveux tirant sur le roux, parlant une langue étrangère : on dit que ce sont des Anglais.[47] Il se pourrait qu'ils soient deux déserteurs irlandais.

5 mai : Cinq détachements commandés par MM. de Villars, de Julien et de Lalande effectuent un vaste ratissage dans la région d'Uzès, sans résultat. Le détachement commandé par M. de Villars, partant d'Uzès, comprend plusieurs officiers irlandais.[48]

10 mai : Dans un état des troupes en garnison en Bas Languedoc, on trouve mention de deux brigades d'officiers irlandais à Nîmes et de deux autres à Uzès ; la compagnie de M. de Cotte est alors « auprès du maréchal de Villars.[49]

10 mai : Pour tenter d'encercler des camisards qui ont tenu une assemblée à Mauressargues, M. de Villars envoie deux détachements, l'un du Régiment de M. de Menou et l'autre des dragons de M. de Fimarcon, ce dernier accompagné des officiers irlandais à cheval.[50]

20 mai : Jean Cavalier, ayant fait sa soumission, se trouve avec sa troupe à Calvisson, en attendant les décisions du roi. Apprenant que des Irlandais se trouvent dans cette troupe, un capitaine irlandais manifeste le désir de se rendre à Calvisson pour récupérer ses compatriotes. Mais Cavalier intervient à temps et M. de Villars arrête ce capitaine.[51]

6 juin : Avec l'accord de M. de Villars, Jean Cavalier rencontre Pierre Laporte dit Roland pour tenter de le persuader d'accepter de se soumettre. Au cours de cette entrevue, un Irlandais de la troupe de Laporte met la main à l'épée dans l'intention de tuer Cavalier. Celui-ci menace cet Irlandais de son pistolet : Laporte intervient et éloigne l'individu.[52]

7 et 8 juin : Au départ d'Anduze, un détachement de dragons et d'officiers irlandais tente en vain d'accrocher des camisards à Carnoulès (Saint-Sébastien). Pour se venger, ces troupes pillent ce village, incendiant deux maisons et tuant deux femmes.[53]

8 : Au château de Prades (Thoiras), un détachement surprend le chef Pierre Laporte dit Roland, qui parvient à s'échapper. Un déserteur irlandais de la compagnie de M. de Cotte, appelé James Mac Danel, est arrêté.[54]

Mi-juillet : Sur dénonciation de Terrien, curé de Montpezat, un gros détachement d'Irlandais se rend au Mas de Gardie (Nîmes) : cinq ou six camisards sont tués et deux femmes capturées. Au cours de l'approche de ce mas, le guide des Irlandais est tué par une sentinelle camisarde, qui est ensuite tuée par les Irlandais.[55]

31 août : M. Delpuech, commissaire des guerres, part de Montpellier (pour Nîmes ?) porteur de l'argent de la subsistance. Parmi son escorte, il y a deux officiers irlandais qui se disputent et qui sortent leurs pistolets. L'un d'eux reçoit trois balles dans le corps et meurt quatre heures plus tard.[56]

29 septembre : A Uzès, James Mac Danel, protestant irlandais de Londonderry, grenadier de la compagnie de M. de Cotte, capturé au château de Prades et Robert Schaishe, originaire du Bedfordshare (Angleterre), protestant, probablement déserteur (irlandais ?), sont condamnés aux galères à vie par M. de Villars, pour avoir été trouvés en possession d'armes, de poudre et de plomb. Ils mourront à l'hôpital des galères, le premier le 25 décembre 1709 et le second le 15 août 1709.[57]

21 octobre : M. de Préfosse, inspecteur des compagnies de fusiliers, annonce à M. de Chamillard que des soldats irlandais de la compagnie de M. de Cotte ont déserté. Dix-sept sont passés en Espagne, onze ont passé le Rhône et cinq sont devenus camisards : Robert Giles, qui s'est rendu à Alès et qui a été condamné aux galères, Robert Hurly, Edmond Scribes, Hugo Lennard et James Mac Danel.[58]

25 octobre : M. de Villars choisit trente officiers irlandais parmi les plus expérimentés pour les placer aux endroits où des bacs sur le Rhône sont en service. Ils devront fouiller tous les voyageurs empruntant ces bacs, arrêter et remettre à leurs supérieurs pour interrogatoire, tout individu sans passeport ou suspect. Ils devront interdire toute traversée nocturne et veiller à ce que les bacs soient enchaînés chaque soir. Leurs supérieurs sont chargés d'inspecter les postes de la mer jusqu'à Serrières (Vivarais).[59]

Début novembre : M. de Villars est particulièrement satisfait de la conduite des officiers irlandais chargés de surveiller les bacs sur le Rhône. Il estime qu'en matière de discipline et de service, ces Irlandais valent les Suisses.[60]

11 ou 13 novembre : M. de Villars se rend d'Alès à Anduze, escorté de ses gardes et d'officiers Irlandais. Ayant appris que la troupe du chef camisard Salles se trouve aux environs d'Anduze, il met ses troupes en marche, sans succès.[61]

2 décembre : M. de Villars signale à M. de Chamillard l'arrestation par les officiers irlandais postés sur la rive droite du Rhône d'un boiteux qui aurait fait plusieurs voyages entre la Suisse et le Languedoc.[62]

10 décembre : Selon une déposition, des soldats irlandais sont venus à Aubais, où ils ont bu et mangé sans payer. Un sergent irlandais dépose qu'avec six soldats, ils ont poursuivi deux hommes qui sont entrés dans le Mas de Chrétien à Aubais.[63]

1705

27 février : M. de Julien réunit un Conseil de guerre pour juger un lieutenant des fusiliers du Languedoc qui a tué un officier irlandais près de Charmes.[64] Il s'agit probablement d'un des officiers contrôleurs du trafic sur le Rhône.

4 mars : M. de Lalande, lieutenant général, arrive à Florac escorté par soixante à septante grenadiers suisses et six officiers irlandais. Trois jours plus tard, ils quittent Florac pour se rendre à Barre.[65]

11 avril : Ayant été averti qu'une flotte était entrée en Méditerranée, M. le duc de Berwick, commandant militaire en Languedoc, prend diverses mesures pour rapprocher certaines unités de la côte. Il ordonne à M. de Courten, colonel suisse qui commande à Uzès, de muter sa brigade d'officiers irlandais d'Uzès à Nîmes.[66]

Mi-avril : En Vaunage, un détachement irlandais aperçoit des camisards, les poursuit et en tue deux.[67]

1er mai : M. de Berwick ayant appris par un espion que les camisards de Claris se trouvent dans les environs du château de Vibrac (Durfort), charge un détachement de dragons et d'officiers irlandais à cheval de les retrouver : en vain.[68]

30 juin : M. de Berwick a conçu un important projet visant à dégager la ville de Barcelone qui est sur le point d'être assiégée. Il envisage d'envoyer en Espagne une armée de secours de huit mille hommes, dont le régiment de dragons de M. de Peseux et les cent officiers irlandais formeraient la cavalerie.[69]

Début juillet : Il y a un officier contrôleur irlandais à Ancône, port du Dauphiné sur le Rhône. Il arrête trois marchands dépourvus de passeports qui ont pris le coche d'eau à Lyon.[70]

7 juillet : A Alès, M. de Lalande entre en négociation avec les camisards Élie Marion et La Valette. Il en informe M. de Berwick, qui est à Montpellier, par une lettre portée de nuit par quatre officiers irlandais à cheval.[71]

23 juillet : Ces deux camisards ayant accepté de se rendre à M. de Lalande, celui-ci les accompagne d'Alès à Montpellier. Sont du voyage : le camisard Jacques Savin dit le Cadet La Forest, plusieurs gentilshommes et douze officiers irlandais à cheval, chargés de la surveillance des camisards.[72]

1706 -1710

Les derniers camisards en liberté ne sont plus très nombreux. Les effectifs militaires ont été réduits en conséquence. Cependant des battues ont encore lieux pour traquer les derniers camisards. La compagnie de M. de Cotte et des officiers irlandais sont encore présents en Languedoc. Sept soldats de M. de Cotte sont envoyés se poster au château d'Aigremont le 31 octobre 1706.[73]
Le 23 novembre 1706, la brigade d'officiers irlandais de M. Galway quitte Lunel pour s'installer à Anduze.[74]
Lors de l'insurrection camisarde du Vivarais (juin et juillet 1709), rapidement étouffée, M. de Roquelaure, commandant militaire du Languedoc, se rend dès la 14 juin au Vivarais avec une escorte réduite, parmi laquelle se trouve la compagnie de M. de Cotte, composée de quatre-vingt-dix fusiliers irlandais.[75]

La guerre des camisards se termine par la mort violente des derniers chefs de la rébellion : Abraham Mazel (14 octobre 1710) et Jean Nicolas dit Joany (mai 1711).
Notons que dans les années suivantes, avant 1718, des officiers subalternes irlandais exercent encore des commandements en Languedoc, certains d'entre eux ayant épousé des femmes du pays : ils sont dix-sept en Vivarais, un à Montpellier et six dans la région qui deviendra le Département du Gard.[76]

Conclusions : La compagnie de M. de Cotte est chargée essentiellement de missions d'escorte et de patrouille de surveillance. Cependant sa fiabilité semble être ensuite mise en doute à cause de plusieurs désertions, parfois au profit des camisards.
Le corps des officiers irlandais à cheval, très fiable, fait preuve d'une grande pugnacité, participant avec pertes aux combats de la Tour de Billot, de Lussan et de Nages. D'importantes missions de confiance lui sont attribuées : protection de personnalités et contrôle des passages du Rhône.
Les faibles effectifs des mercenaires irlandais, au maximum deux cents combattants, ne leur permettent que de jouer un rôle d'appoint ponctuel dans la guerre des camisards.

Notes et références

Sur l'émigration irlandaise, voir, entre autres : http : //www.lesanneauxdelamémoire.com ; www.libraryireland.com ; www. clio.fr.

[2] Le chef camisard Jean Cavalier a vécu en Irlande, dans la colonie huguenote de Portalington de 1710 à 1738. Cf. : Colonel Jean Cavalier, *Mémoires sur la guerre des Cévennes*, Paris, 1918. Appendice par Franck Puaux, p. 318 et Agnew (David C.A.), *Protestants Exiles from France in the Reign of Louis XIV,* 1871-1874, T. I, p. 165 et T. II, p. 128.

[3] Deschard (B.), *L'armée et la Révolution*, Paris, 1989, p. 248.

[4] O'Reilly (Edmond). Élu, il doit attendre sa naturalisation pour pouvoir prêter serment et être installé. (AD30 - Dépôt Anduze, BB 20 et 21.) Époux d'Élisabeth d'Aldebert, fille de Louis, seigneur de Liouc, et d'Élisabeth Massip. Son épouse protestante abjure lors de son mariage.

[5] Roschach (Jean Joseph Gabriel Ernest), *Études historiques sur la Province du Languedoc*, 1876, T. XIV, 1617.

[6] Ibidem, 1619.

[7] Ibidem, 1644.

[8] AD30 - Dépôt Anduze, CC 314.

[9] Vidal, *Lettre et rapports*… ,1988, p. 139, p.142.

[10] Archives de la Guerre (Service Historique de l'Armée de Terre, Vincennes) - AG 1614, 294.

[11] Archives de la Guerre - AG 1707, 77.

[12] Dumas (Henri), *Livre de raison.*

[13] Blachère (Louis), *La Guerre des Cévennes*, 1970 - p. 56 et Bosc (Henri), *La Guerre des Cévennes*, T.I, p. 539. Sans références.

[14] Roschach, op. cit., 1714.

[15] Archives de la Guerre - AG, 1707, 140.

[16] Bibliothèque de l'Arsenal - Ms. 3854, 19.

[17] Ibidem, 21.

[18] Archives de la Guerre - AG 1707, 189.

[19] Cité par Henri Bosc : op.cit., T. I, 673-674.

[20] Sœur de Merez, *Mémoire et journal*…, Lettre du 11 mai 1703.

[21] Archives de la Guerre - AG 1709, 180.

[22] AD30 - Dépôt Nîmes, RR 21.

[23] Arsenal - Ms. 3854, 150-151.

[24] Sœur de Merez, op. cit., Lettre du 10 juillet 1703.

[25] AD30 - Dépôt Nîmes, RR 21.

[26] Sœur de Merez, Ibidem.

[27] Borrelly (Étienne), *Livre de raison* – www.camisards.net.

[28] Arsenal - Ms. 3854, 157-158.

[29] AD30 - Dépôt Anduze, EE 24.

[30] Sœur de Merez, op. cit., Lettre du 4 octobre 1703.

[31] Arsenal - Ms. 3854, 205.

[32] AD30 - Dépôt Nîmes, RR 21.

[33] Archives de la Guerre - AG 1708, 210.

[34] Archives de la Guerre - AG 1709, 360.

[35] Sœur de Merez, op. cit., Lettre du 6 novembre 1703.

[36] Archives de la Guerre - AG 1709, 360.

[37] Cité par Marcel Pin : AD30, 89 J 7.

[38] Arsenal – Ms. 3854, 273-275

[39] Texte complet : Maréchal de Montrevel, *Lettres inédites reçues pendant la guerre des camisards*. Présentation et notes par Pierre Rolland (2006)

[40] Archives de la Guerre - AG 1798, 68

[41] Archives de la Guerre - AG 1796, 59

[42] Archives de la Guerre - AG 1798, 86

[43] L'Ouvreleul, *Histoire du fanatisme renouvelé*, 2001 - p. 260

[44] Archives de la Guerre - AG 1799, 131

[45] Archives de la Guerre - AG 1799, 140

[46] Henri Dumas, *Livre de raison*

[47] AD34 C 186 : 3 mai 1704 : Interrogatoire de Simon Martin

[48] Archives de la Guerre - AG 1798, 100

[49] Archives de la Guerre - AG 1796,114

[50] Ibidem

[51] Roschach, op. cit., 1952

[52] AD30 - 3E6 : Anonyme d'Alès

[53] Archives de la Guerre - AG 1798, 145

[54] Élie Salvaire, *Relation sommaire des désordres commis par les camisards des Cévennes*, 1997 - p. 231 – Archives de la guerre - AG 1798, 250-251

[55] Sœur de Merez, op.cit., Lettre du 20 juillet 1704

[56] AD30 - 3E6, Anonyme d'Alès

[57] Gaston Tournier, *Les galères de France et les galériens protestants*…, 1949 - T. III, p. 99

[58]Henri Bosc : op.cit., T.IV, p. 485

[59] Archives de la Guerre - AG 1797, 142, 150, 151

[60] Archives de la Guerre - AG 1799, 337, 342

[61] Archives de la Guerre - AG 1797, 169

[62] Archives de la Guerre - AG 1797, 185

[63] AD34 - C 186

[64] Archives de la Guerre - AG 1706, 104

[65] AD30 - BR 910 : Jean Velay, *Livre de raison*

[66] Archives de la Guerre - AG 1906, 217-218

[67] Sœur de Merez, op.cit., Lettre du 19 avril 1705

[68] Archives de la Guerre - AG 1906, 306

[69] Archives de la Guerre -AG 1906, 396

[70] L'Ouvreleul : op.cit., p. 364

[71] Archives de la Guerre - AG 1907, 27

[72] Charles Bost, *Mémoires inédits d'Abraham Mazel et d'Élie Marion sur la guerre des Cévennes, 1701-1708*. Paris, Fischbacher, 1931 – p. 130

[73] Arsenal - Ms. 3854, 303-306

[74] AD30 - Dépôt Anduze, EE 27

[75] Archives de la Guerre - AG 2184, 78

[76] Cahier du Centre de généalogie protestante N° 97 : Article d'Élisabeth Escalle (AD34, C 274, 144).

À ARPHY : DEUX CACHETTES HUGUENOTES MÉCONNUES EN PAYS VIGANAIS

Par Alain COMBES

Arphy et le prédicant Gaubert

Dans les Cévennes viganaises, le petit village d'Arphy était (avant l'invasion récente des néoruraux) un village entièrement protestant, un village avec son temple, sans église.

Il a donc particulièrement souffert pendant les persécutions qui suivirent la révocation de l'Édit de Nantes. Il y eut dans la commune, à cette époque, plusieurs camisards (d'après le *Dictionnaire des camisards* de Pierre Rolland), deux galériens (dont l'un s'évada du dépôt des galères) et un prédicant, Jean Gaubert.

Ce Jean Gaubert dit « Gaubertet » fut, pendant les premières années de la Guerre des Cévennes, à la fois camisard et prédicant. Après s'être rendu en 1704 et avoir été contraint de partir en Suisse, il retourna en France en mars 1705 et fut capturé le 13 juin 1705.

Il resta en prison, notamment au Fort de Pierre Scize[2] près de Lyon, jusqu'à la paix d'Utrecht en 1713.

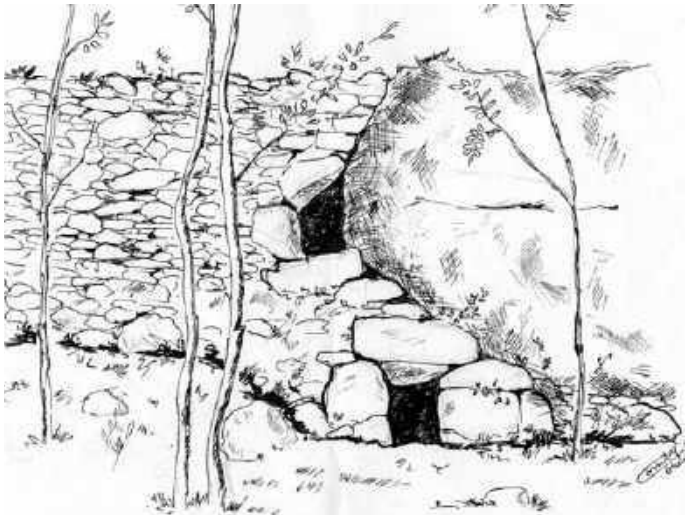
Repris en main par Corteiz[3], tout comme le célèbre Montbonnoux, il revint prêcher en Cévennes, mais cette fois en tant que proposant officiel de l'église clandestine. Il exerça notamment à Aumessas, où il avait de nombreux amis, anciens camisards de la même troupe que lui. Il mourut pasteur du désert en 1751.

Tout comme Bonbonnoux, il écrivit ses mémoires qui sont dans les papiers d'Antoine Court[1] et qui ne sont, hélas, que partiellement édités.

La cachette du Valat du Cros



Cette cachette est située à un kilomètre du village d'Arphy, sur la rive gauche du ruisseau du Cros.



Elle est creusée entre un gros rocher surplombant le ruisseau d'une hauteur de 12 mètres et un mur en pierres sèches qui s'appuie à ce rocher, et qui forme le premier traversier au-dessus du ruisseau. Il s'agit d'une assez grande salle de quatre mètres sur cinq et d'une hauteur de trois mètres cinquante, dans sa plus grande hauteur. Sur le devant, une porte et une fenêtre, celle-ci à une hauteur de deux mètres cinquante, sont ménagées entre des blocs énormes.

Le fond de la cachette est muré, probablement afin d'égaliser la pièce par un mur en pierres sèches, celles-ci de bien plus petites dimensions.

Sur le fond de cette pièce principale se trouve une ouverture qui communique avec autre salle de dimensions beaucoup plus réduites : deux à trois mètres de côté sur un mètre trente de haut environ. Cette seconde pièce donne sur le derrière du ruisseau par une ouverture que l'on doit franchir à quatre pattes.

Le devant de cette cavité est caché par la végétation, et elle est accessible depuis le ruisseau par une pente très abrupte de douze mètres environ.

Cette cachette se trouve à la base de la propriété de la famille Gaubert, à laquelle appartenait le prédicant Jean Gaubert, dit Gaubertet.

L'interrogatoire de Jacques Boyer (AD 34 fonds de l'intendance C441) indique parmi les anciens de l'église du désert, susceptibles de cacher des armes et des munitions, François Gaubert d'Arphy, dont le frère était ministre.

Il indique d'autre part, que, dans les villages de Bréau, Molières et Arphy, sont creusés des souterrains bourrés d'armes et de munitions et que des dépôts sont cachés dans la montagne de la Luzette.

De toute évidence donc, cette cache du Valat du Cros a servi de cachette pour Jean Gaubert ou d'autres pré-

dicants ; c'est une salle assez vaste, bien aérée par la fenêtre quoique cachée par une végétation très dense, et avec la possibilité de faire du feu, la fumée s'évacuant par le derrière. Et l'issue de secours, en cas d'irruption des dragons, permettait une fuite rapide par le derrière du ruisseau. Elle a aussi servi certainement de dépôt comme l'indique la déclaration de Jacques Boyer.

Cette cachette, bien que située non loin du village d'Arphy et d'accès assez facile, est très méconnue, même par les habitants du village.

La Baume du Ministre à Grimal



Une deuxième cavité à Arphy a servi de cachette pendant les persécutions, c'est la « Baume du Ministre ».

Sa situation exacte est très peu connue car elle est située dans un terrain très escarpé et rocailleux, non loin des cascades d'Orgon, au lieu-dit le rocher d'Ambion.

En revanche, son histoire dans les temps tragiques des persécutions est mieux connue puisqu'on sait qu'elle a abrité l'un des premiers et des plus célèbres prédicants : Claude Brousson.

D'après Antoine Court[1], les faits historiques se résument ainsi : *« Pour la Pâques de 1698, neuf personnes sont réunies dans le mas de Grimal dans la haute vallée d'Arphy. Parmi les participants, il y avait là les prédicants Brousson et Olivier, le pasteur suisse Bas et Monsieur Crébassac, ancien de l'église réformée du sud Rouergue, soit en tout neuf personnes, un mini-synode en quelque sorte. Ils étaient hébergés par Jean Nogarède dit « la Baume ».*

À noter que les papiers Court parlent d'un certain « Grimal » or, il n'y avait pas au XVII[e] siècle de personnes au patronyme de Grimal, ni à Arphy, ni dans toute la région. Il s'agissait tout simplement d'un pseudonyme destiné, à l'époque, à masquer les Nogarède.

Le matin du 29 mars, des gens d'Arphy, village situé en dessous de ce mas, vinrent prévenir que les dragons d'Aulas étaient en route et allaient arriver à Grimal. Le frère de Jean Nogarède étant chirurgien à Aulas, un autre chirurgien d'Aulas, par jalousie, avait dénoncé le rassemblement aux autorités.

Les prédicants furent emmenés et cachés en pleine montagne, dans un trou de rocher dont le devant était bâti et qui servait de bergerie d'altitude aux troupeaux. De là, ils furent menés dans la partie la plus vaste de la grotte où ils purent faire du feu, car la fumée disparaissait dans les fissures des rochers. Ils restèrent là deux ou trois jours, ravitaillés en nourriture, un berger faisant ensuite passer son troupeau sur la neige fraîche pour effacer les traces. Le troisième jour, ils quittèrent le refuge en franchissant la Luzette où il y avait encore un bon mètre de neige et ils se réfugièrent dans une claie à châtaignes, au-dessus de Valleraugue, guidés par un certain Hérail. Ensuite, ils se séparèrent, le pasteur Bas préférant rentrer en Suisse, jugeant la profession de prédicant beaucoup trop dangereuse.

Claude Brousson, lui, guidé par Monsieur Crébassac, gagna, par Meyrueis, Millau, Saint-Affrique, le sud-ouest où il fut arrêté à Oloron-Sainte-Marie. Il ne revint en Languedoc que pour être jugé à Montpellier par Basville et exécuté, en novembre de la même année.

La Baume du ministre servit ensuite de cachette de dépôt d'armes et de lieu de réunion durant toute la période des persécutions et, paraît-il, reprit du service pendant la dernière guerre au cours de l'année 1943, un réfractaire au S.T.O. s'y serait réfugié plusieurs mois.

La Baume du ministre est située à 160 mètres en contrebas du parking du rocher d'Ambion (dit aussi du Concasseur) et à une distance de 400 mètres de celui-ci.

Ce parking est situé sur la route des cascades d'Orgon, huit cents mètres avant celles-ci. Comme il est dit dans les papiers Court, la Baume est bien composée de deux cavités, creusées dans un rocher secondaire du roc d'Ambion, sur sa face sud. On y parvient en descendant depuis le parking par une vague piste, à présent très discrètement balisée. Cette descente et surtout l'accès à la cavité la plus importante étant assez périlleux ne sont pas recommandés à des gens peu expérimentés.

On parvient d'abord à la cavité supérieure, située presque à la cime de ce rocher ; elle est longue de cinq à six mètres et haute d'un mètre cinquante. Le devant est muré sommairement, car cette grotte ser-

vait de bergerie pour les Nogarède, et déjà en 1660, avant les persécutions, l'un d'eux portait le surnom de « La Baume » surnom encore en vigueur de nos jours.



L'autre cavité est située à mi-hauteur du rocher sur la face sud de celui-ci ; elle est profonde d'une douzaine de mètres, haute de six mètres et large de deux mètres. Sur son devant, un arbrisseau, un sureau, la cache. Ce sureau est déjà décrit dans les récits du XIX^{e} siècle.

L'accès à cette cavité est assez périlleux. Il peut se faire par la gauche où des entailles ont été taillées dans la roche. L'ascension directe par la base ne peut se faire qu'à l'aide d'une corde.

Claude Viala, ancien président de la Fédération Française de Spéléologie, auteur de « Grottes et cachettes camisardes » regrettait de ne pas l'avoir trouvée, sa situation étant tombée dans l'oubli.

Je lui servis de guide. Lorsqu'il la visita, il fut surpris des dimensions inhabituelles de la grande cavité, pour une grotte creusée dans le granit : il s'agit ici du granit porphyroïde du massif de l'Aigoual Lingas, à grands cristaux de feldspath dit « à dents de cheval ». Pour lui, les deux grottes sont intéressantes au point de vue morphologique car elles représentent les deux types de cavités que l'on peut rencontrer dans les granits. Pour la plus grande, il s'agit d'une diaclase dans l'écartement de deux blocs, pour la petite il s'agit d'un vide subsistant entre les blocs, après l'effondrement de la partie sommitale du rocher.

Certains auteurs anciens prétendaient que les deux cavités communiquaient entre elles et qu'ensuite le couloir de communication aurait été bouché. Claude Viala ne voit pas la chose impossible, un courant d'air filtre à travers les blocs à l'extrémité de la diaclase. D'autre part, les deux cavités à peu près au même niveau, sont proches l'une de l'autre.

La « Baume du ministre » est donc intéressante tant au point de vue géologique qu'au point de vue historique, mais c'est surtout la dernière cachette en Cévennes du premier et du plus grand prédicant de l'église du Désert : Claude Brousson.

Aussi la mise en valeur du lieu, par la création d'un sentier accessible au plus grand nombre et le dégagement du fond de la cavité pour voir si les deux grottes communiquent, devrait être sérieusement envisagée.

Notes

[1] Antoine Court, pasteur du Désert, est considéré comme le « restaurateur du protestantisme en France » après la Guerre des Camisards. Il a recueilli, pour écrire son *Histoire des troubles des Cévennes ou de la guerre des camisars, sous le rêgne de Louis le Grand,* des documents et témoignages qui sont rassemblés aujourd'hui dans « Les papiers Court, mémoires du Protestantisme » conservés à la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève (environ 140 volumes), dont aucun inventaire scientifique n'a été publié.

[2] Le château de Pierre Scize, construit en 1226 par l'archevêque de Lyon, devint prison d'État quand les archevêques cessèrent d'y habiter, jusqu'à sa démolition en 1791. Son nom signifie « petra incisa », en français « pierre encize » ou « pierre scize ». En effet, à l'époque romaine, on fit tailler (inciser) le rocher de Thune qui avançait dans la Saône, pour aménager une voie rive droite.
Pierre Rolland précise que, après son arrestation en 1705, Gaubert se montra très coopératif avec les autorités, ce qui lui valut d'être seulement envoyé à Carcassonne pour y exercer son métier, au lieu d'être condamné à mort comme tous les camisards qui revenaient en France après avoir eu l'autorisation d'aller en Suisse (Archives du Service Historique de l'Armée de Terre, volume A1 1707). Ce n'est qu'en 1708 qu'il est envoyé à Pierre Size, punition probable dont Pierre Rolland ignore la cause.

[3] Pierre Corteiz, dit Carrière, dit aussi Durand (1684-1767), accompagna Antoine Court dans ses efforts pour restaurer le protestantisme dans le Languedoc et remplaça celui-ci après son départ pour Lausanne en 1729.

Bibliographie

BOST (Charles) : *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Les Presses du Languedoc, Montpellier, 2002.

CABANEL (Patrick) : *Itinéraires protestants en Languedoc, tome I : les Cévennes*, Presses du Languedoc, Montpellier, 1998.

GORLIER (Pierre) : *Le Vigan à travers les Siècles*, J.Reschly, Montpellier, 1970.

PUECH (Laurent) : *Languedoc protestant*, Études et Communication, Esparon, 1997.

VIALA (Claude) : *Grottes et caches camisardes*, Presses du Languedoc, 2005.

LES MÉSAVENTURES DE M. LUC, INGÉNIEUR GÉOGRAPHE, ENVOYÉ EN GÉVAUDAN PAR M. CASSINI

Par Jacqueline ÉGLIN, Bernard ATGER

Notre adhérente Jacqueline Églin nous a fait parvenir un texte amusant, trouvé aux Archives de Lozère sous la cote 11 J 15 AD 48, qui concerne Monsieur Luc, ingénieur géographe envoyé en Gévaudan par Monsieur Cassini en 1774, et ses démêlés avec le curé de Fraissinet-de-Lozère.



Fragment de la carte de Cassini (IGN) reproduite avec l'aimable autorisation des Éditions CDIP (http://CDIP.com)

Voici ce texte :

Jean-François Luc, ingénieur géographe du Roi, pour la levée de la carte générale du royaume, dans la province de Languedoc, en Albigeois et Gévaudan, sous la direction de M.M. Cassini de Thury, de Montigny et Perronnet, de l'Académie royale des Sciences, directeurs.

Estant à Runes, paroisse de Freissenet de Lozère à l'auberge, malade et étant dans la maison pour y prendre une petite réfection, M. le Curé et M. le Vicaire y sont survenu, avec chacun un fusil ; M. le Curé me dit quelques raisons polies qui n'ont pas eu de suitte, il se mit à table et exigea de moi de voir ce qu'il m'authorise dans ces pays cy. Je lui montra le pouvoir que M. de Mende[1] a eu la bonté de me faire expédier ; M. le Curé sans se donner la peine d'en faire la lecture, va tout de suite à la fin ; voyant que la datte est de 1773, dit : cela ne vaut rien, je vous défends de faire aucune observation ou je vous ferai arrêter ; je suis le maître de police. Je lui dis : je n'aurais pas absolument plus grand besoin sur le terrain, mais plutôt de monter dans le clocher[2] pour y observer quelques angles. Il répond : c'est là que je vous ferais arrêter. Je dis : pourquoi ne le faites vous pas icy puisque vous êtes maitre de police. Il dit qu'il ne peut pas en cet endroit de Runes etc, et cinquante raisons inutiles puisqu'il m'a traité d'ignorant. Or si cela est, M.M. de l'Académie ont donc grand tort de m'avoir occupé depuis 26 ou 28 ans.

Après cela, il me demanda une seconde fois le pouvoir que M. de Mende a eu la bonté de me faire expédier, qu'il lut tout entièrement ; puis il tient les mêmes raisons, disant encore : M. de Mende est le maître de péter chez lui, et moi je suis le maître de péter chez moi.

Je le respecte, mais pour votre lettre qui vient de lui, et qu'il n'a pas signé, cela ne vaut rien. Je vous fais arrêter si vous venès. Montré une ordre du Roi ? Je réponds : celle que vous avez vu suffit, je vous déclare un procès-verbal que a M. de Mende et a M. Lafont pour qu'il me donne les cavaliers de maréchaussée à vos frais ; il répond, j'ay bien le moyen de leur donner à dîner et de les payer et moi mon temps est perdu.

Voilà cependant, Monsieur, comme les ingénieurs géographe qui travaille à la carte de France, sont traités en quelques endroits si vous n'avès la bonté de me faire rendre justice, je continuré point ma carte ou je la feré a vue, et après cela on se plaindra que l'on aura une mauvaise carte en cet endroit.

Fait à Florac, ce 8 septembre 1774,
signé LUC.

Et lorsque cette aventure se saura dans les paroisses voisines, comme Pont de Montvers, Grizac, et autres, je n'en ay plus besoin d'y paraître, parce que les paysans écoutent leurs curés et le mauvais traitement pourrait s'ensuivre comme un de mes confrères qui a reçu des coups de baton du côté de Castres par les paysans etc.

Au Mas de Val, paroisse de Ste Énimie, j'ay été obligé de coucher sur la paille, et lorsque j'ay été couché, le soir, il vient deux insolents me faire quitter. J'ay été obligé d'être toute la nuit à la belle étoile.

Notes

[1] L'évêque de Mende

[2] Selon l'abbé Achille Foulquier (*Les notes historiques sur les paroisses des Cévennes comprises dans le diocèse de Mende*, Le livre d'histoire, 2004) l'église paroissiale, en granit, de pur style roman, était surmontée d'un beau clocher pyramidal. Celui-ci fut détruit en 1793 et remplacé par un simple campanile à deux arcades.

Afin d'éclairer ce document, Bernard Atger a rédigé des commentaires à partir de l'article consacré au tricentenaire de la mise en vente de la première feuille de la carte dite de Cassini, par Monique Pelletier, Directeur honoraire du département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France (Notes prise sur un document de l'EHESS).

Quelques commentaires sur les mésaventures de Monsieur Luc, ingénieur géographe Envoyé en Gévaudan par M. Cassini en 1774.

César François Cassini de Thury (1714-1784) est le maître d'œuvre de la Carte générale et particulière de la France dont Louis XV lui a confié la réalisation en 1747.

César Cassini est le petit fils du grand astronome d'origine génoise Gian Domenico Cassini. En 1739/1740 il reprend les travaux de ses père et grand-père pour mesurer la méridienne.

L'achèvement de cette mesure effectuée par triangulation était le préalable indispensable à la réalisation de la carte.

La mission de cartographie confiée par le roi est ainsi formulée : *« Mesurer les distances par triangulation et assurer ainsi le positionnement exact des lieux. » « Mesurer le Royaume, c'est à dire déterminer le nombre innombrable des bourgs villes et villages semés dans toute son étendue. » « Représenter ce qui est immuable dans le paysage. »*

Initialement la réalisation de cette carte est financée par le trésor royal mais dès la deuxième feuille, le roi à court d'argent se désengage. Aussi, le 10 août 1756, Cassini constitue une société de cinquante membres parmi lesquels des personnages importants comme Madame de Pompadour ou le comte de Saint Florentin, des militaires de haut rang, des membres de l'Académie des sciences, etc. Leur apport représente 20 % des dépenses, le reste sera couvert par la vente des feuilles, des souscriptions, des contrats avec des États provinciaux, les Généralités. En échange de sa contribution, le Languedoc, ainsi que d'autres provinces, exigeront la publication de cartes spéciales liées à leurs territoires.

Déjà, en 1734, les États du Languedoc avaient entrepris de faire lever une carte, et les consuls de Mialet avaient reçu une lettre de Cabane, syndic du diocèse d'Alès les enjoignant d'apporter leur aide aux géomètres : *« quoi qu'ils se donnent tous les soins possibles pour porter au plus haut point de perfection, comme ils ne peuvent se transporter partout, il y aurait nécessairement bien des omissions et peut-être même d'erreurs, s'ils n'avaient des gens du pays plusieurs sortes de connaissances. »*

La carte générale et particulière de la France, est constituée par un ensemble de 180 feuilles de format 104 sur 73 cm, couvrant une surface de 40 000 toises sur 25 000 soit environ 80 km sur 50, à une échelle de 1/86400e.

Chaque carte est basée sur le positionnement par triangulation d'un minimum de 300 points caractéristiques élevés : clochers, tours etc.

Dans son programme initial, Cassini a prévu annuellement dix équipes de deux ingénieurs chargées chacune du lever d'une feuille. Leur nombre variera par la suite au gré des rentrées de fonds. L'ensemble du travail est terminé en 1790. La feuille concernant les Cévennes (Mende sud) porte le numéro 55. Levée et gravée de 1773 à 1775, elle a été commercialisée en 1779.

Les ingénieurs recrutés par Cassini, Jean-François Luc est donc l'un d'eux, doivent posséder un minimum de connaissances en géométrie. Ils sont formés sur le terrain où on leur apprend à surmonter les obstacles qui s'opposent aux opérations de visée. Le contournement des curés vindicatifs était-il inclus dans cette formation ?

Les campagnes de triangulation sont complétées par des opérations de lever à la planchette pendant lesquelles les ingénieurs ajoutent aux mesures d'angles, les esquisses de la topographie et l'enregistrement des toponymes.

À leur retour à Paris, ils terminent leurs calculs et dessinent les minutes des feuilles qui seront confrontées sur le terrain par des ingénieurs vérificateurs.

Les planches ainsi vérifiées sont alors confiées à des graveurs. Les uns sont spécialisés dans les plans, d'autres dans les écritures. Les planches originales sont tirées à partir des feuilles de cuivre gravées sur une presse installée à l'Observatoire de Paris à raison de deux à cinq cents exemplaires chacune. Il peut y avoir des retirages.

Ces planches sont destinées aux cinquante membres de la Société de la carte, aux souscripteurs et aux autres acquéreurs.

Chaque feuille, doublée de toile, peut être vendue en noir et blanc ou rehaussée manuellement de couleurs. Lorsqu'elles ne sont pas vendues séparément, elles sont regroupées dans 26 étuis. Une collection coloriée est toujours conservée à la Bibliothèque nationale de France, au département des Cartes et Plans.

On aimerait mieux connaître l'ingénieur Jean-François Luc et le dénouement de ses déboires avec le curé de Fraissinet. Un fragment de registre des BMS de 1873/74 (AD 48 ; Fraissinet de Lozère 4E 066-1. 5 feuillets) nous donne le nom de celui-ci qui signe Loubat* curé. Sa signature apparaît plus belle que son langage… Son vicaire nous reste inconnu.

* Alors qu'il régissait depuis 1767 la paroisse de Fraissinet-de-Lozère en tant que pro-curé, le curé Loubat a été en procès contre le curé en titre, l'abbé Tournaire. Le procès n'est pas allé jusqu'à son terme : Loubat a conclu en décembre 1769 un accord avec celui-ci, selon lequel il lui verserait une pension alimentaire de 100 livres. Loubat fut ensuite curé de Fraissinet jusqu'à sa mort le 29 avril 1790, vers l'âge de 55 ans.

Le curé Loubat était fils de Pierre Loubat, boulanger, et de Marianne Chastel. (éléments biographiques relevés dans *Les notes historiques sur les paroisses des Cévennes comprises dans le diocèse de Mende* déjà cité, communiquées par Jacqueline Églin).

LE DON D'UBIQUITÉ DE ROLAND*

Par Jean CASTAN

**Remarque : les auteurs modernes écrivent « Roland » (un l) au début de leurs ouvrages. Le chef camisard écrivait « Rolland » (deux l) comme la plupart des sources de l'époque.*



Avec le temps, Pierre Laporte, dit « Rolland » est entré dans la légende des Camisards, « héros légendaire… il résume ce peuple de *"reboussiers"* qui sut, pendant un siècle, *"register"* à la force[1] ».

Il y a déjà des années, j'avais tenté de le situer dans le temps et sur un terrain limité que je connais bien. Il s'agit d'une courte période, du 6 au 7 novembre 1703 et le terrain d'action de Rolland est l'axe Tornac/Saint-Félix-de-Pallières, le col du Mercou, Saumane, Les Vanels avec des concentrations d'effectifs sur la transversale Auzillargues/Gabriac et un crochet au Pompidou.

Pour cela, j'ai utilisé la somptueuse série de *La Guerre des Cévennes – 1702-1710*, d'Henri Bosc[2].

L'exiguïté de ma bibliothèque-bureau et aussi le prix de ces ouvrages très richement illustrés me dissuadant de les acquérir, je me suis contenté d'exploiter les exemplaires mis à la disposition des lecteurs par la bibliothèque Séguier, dont je regrette l'hospitalité un peu désuète mais idéale pour le chercheur.

J'ai donc suivi Rolland durant une partie de la première quinzaine de novembre 1703, guidé par les informations données au tome II de la série, chapitres XLI à XLXIII, pages 458 à 513.

Devant l'abondance des données et troublé par leur apparition, sans ordre chronologique, je me suis trouvé dans l'obligation d'en faire de courts extraits permettant de dresser un premier tableau susceptible d'être exploité, présenté ci-après.

Premier tableau, du 6 au 22 novembre 1703 : classé dans l'ordre des pages

Pages	Dates	Informations
	8-10	- « vers les 8,10 nov., Rolland manœuvre du côté de Gabriac ». Il a six à sept cents hommes bien armés
451	4 au 5	- sans date. « Rolland et Cavalier se rencontrent en Vallée-Française (« nuit du dimanche à lundi » dit la page 449 ; « Dans la nuit du 4 au 5 » écrivait H. Bosc en 1954).
452	6	- « Rolland va vers Gabriac ».
		- « Le 6 à minuit il est à Auzillargues où il passa la nuit ». Il a « sept ou huit cents hommes dont une centaine seulement était armée ».
453	6	- « embusqué à la Croix du Rédarès, Rolland arrête deux muletiers ».
454	?	- Rolland, Molines, La Rose se joignent aux hommes de La Valette, ce qui fait six cents hommes.
457	8	- « Les troupes de Rolland, Castanet et La Rose quittent Gabriac à 8 h du matin…avec environ 800 hommes et passent au Pompidou. »
	9	- « ils sont vus aux Vanels, lâchent quelques coups de fusil et se retirent vers Saint-Croix-de-ValFe»
461	22 (?)	- « les mêmes…5 ou 600 hommes, campent à Sainte-Croix et le 24, Julien les aperçoit plusieurs fois aux environs de Gabriac ».
507	6	- « La Rose arrête le sieur Bousquet au col du Mercou et le conduit à Rolland, près de Saint-Félix de Pallières. »
	6	- « à minuit, Rolland est à Auzillargues qu'il quitte à 9 h du matin avec 6 ou 700 hommes biens armés pour aller rejoindre à Gabriac Castanet et La Rose qui ont 7 à 800 hommes ».
	7	- « une importante assemblée se tient à Gabriac ».
	8	- « ils quittent Gabriac vers 8 heures…avec environ 900 hommes et passent au Pompidou. »
508	12 (?)	- « trois jours après le 9 [le 12 ?], Rolland, Castanet et La Rose rencontrent l'avant-garde de Julien, près des Vanels ». - « il y aurait eu une très importante assemblée entre Saint-Roman [de Tousque] et Sainte-Croix-de-V.Fe. »
	15	- « Le matin…500 camisards commandés par Rolland sont vus aux environs des Rousses ».
509-510	15 (?)	- sans date. « Rolland est à Runes avec 40 hommes et combat les miquelets de Palmerolles (après le 15 selon H. Bosc. Édition de 1954).
511	17	- Rolland est à Saint-Jean-du-Pin. Enlèvement de l'abbé de Lasalle.
513	11	- « À Tornac, Rolland relâche le fils du marquis de Tornac ».

Pendant cette période se déroule la vaste opération de « Dévastation » de 466 villages ou hameaux des Hautes Cévennes, après regroupement des populations dans quelques bourgades épargnées : Pont-de-Montvert, Vébron, Génolhac, Saint-Germain-de-Calberte… Commencée le 1er octobre sous les ordres du brigadier Julien, elle se heurte à d'insurmontables difficultés. Les maisons sont voûtées avec de larges murailles, qui résistent aux soldats et aux miliciens armés de pioches, leviers, etc. Le « Rasement » initialement prévu n'avance pas. Julien réclame sans cesse le « Brûlement » qu'il obtient le 14 octobre, mais qui, mobilisant beaucoup d'hommes, continue jusqu'en décembre.

Ce premier tableau, resté nébuleux, risque de rebuter le lecteur. Il est pourtant caractéristique de la difficulté de lecture rencontrée par qui veut tenter, en consultant la *Guerre des Cévennes*, de suivre le déroulement chronologique des événements, des opérations militaires. C'est pourquoi je le présente.

Il me faut donc l'élaguer, ne conserver que l'essentiel et le plus significatif pour proposer un résumé permettant une analyse aussi simple qu'il est possible de la faire.

Mais avant, il convient d'évoquer la situation des deux partis sur le terrain, au cours de cette période particulière pour la Vallée Borgne et son environnement. (Cf. Plan 1 en tête d'article).

Le brigadier Julien, pourchasseur redoutable des camisards, étant devenu le chef d'une entreprise de démolition, ne harcèle pas – momentanément - la région que j'étudie.

Les terres camisardes de Rolland – montagnes de Mialet, de Castanet et de Molines – Vallée Borgne et pentes de l'Aigoual – sont alors soulagées d'une pression constante qui s'accentuera par la suite.

Ils profitent de cette accalmie, se rassemblent, évoluent vers les Hautes Cévennes où sévit Julien, mais curieusement, aucune action militaire marquante n'a lieu.

Pourtant, ils disposent encore du soutien des populations devenues de force NC (nouvelles catholiques) et sont parfaitement renseignés sur les mouvements des forces adverses.

Constatons simplement :
- que l'assemblée tenue entre Saint-Roman et Sainte-Croix et celle de Gabriac sont la même.
- que les hommes de Rolland (7 à 800) et ceux de Castanet et La Rose (7 à 800), assemblés à Gabriac font un total de 14 à 1 600 hommes, ce qui pourrait être l'assemblée dont il est question ci-dessus.

Encore faudrait-il que tous soient armés et camisards.

Cela fait beaucoup de monde à loger pour une modeste paroisse comme Gabriac, aussi bien que pour Auzillargues où Rolland passe la nuit du 6 au 7 novembre. Ses 7 à 800 hommes excèdent la capacité d'hébergement de ce modeste quartier, environ 25 habitations.

Novembre n'est pas un mois idéal pour dormir à la belle étoile.

Ce deuxième tableau, plus facile à lire, montre :
- des répétitions peu favorables à un suivi logique des événements,
- des présences simultanées en des lieux différents comme le 6 novembre et des anomalies qualitatives et quantitatives.

Deuxième tableau : classé par ordre chronologique. Les informations retenues, très résumées, peuvent être reliées à celles du premier tableau.

Dates	Pages	Informations	Effectifs
6 nov.	452	- Rolland va vers Gabriac. - Rolland passe la nuit à Auzillargues..	7 à 800 hommes dont 100 armés
6 nov.	453	- Rolland embusqué à la Croix du Rédarès.	
6 nov.	457	- Rolland est près de Saint-Félix-de-Pallières. - Rolland est à Auzillargues, de minuit à 09 h 00 - La Rose, au col du Mercou…rejoint Rolland près de Saint-Félix-de-Pallières.	6 à 700 hommes bien armés
7	507	- Castanet et La Rose sont à Gabriac	7 à 800 hommes
?	448	- vers les 8-10 nov. Rolland manœuvre du côté de Gabriac.	6 à 700 hommes bien armés
8	457	- Rolland, Castanet et La Rose quittent Gabriac (08 h 00) et passent au Pompidou.	800 hommes
9	457	- Rolland et les autres sont vus vers les Vanels, lâchent qq. coups de feu et se retirent vers Sainte-Croix-Vallée-Française.	
11	513	- Rolland libère le fils du marquis, à Tornac	
12	508	- Rolland, Castanet et La Rose rencontrent l'avant-garde de Julien, près des Vanels, trois jours après le 9, donc le 12	
15	508	- au matin, Rolland est vu aux environs des Rousses.	500 hommes
17	511	- Rolland est à Saint-Jean-du-Pin	
508 (1) – il y aurait eu une importante assemblée entre Saint-Roman-de-Tousque et Sainte-Croix-V.-F. Additif : 508 – sans date. Rolland est à Runes avec 40 hommes et combat les miquelets de Palmerolles (après le 15 novembre dit Henri Bosc, édition de 1954)			

Le 6, Rolland est à Auzillargues, à la Croix du Rédarès et près de Saint-Félix-de-Pallières ?

Le 7, à Gabriac, les camisards totalisent de 14 à 1 600 hommes.

Le 8, Rolland, Castanet et La Rose quittent Gabriac avec environ 800 hommes ? Il en manquerait 7 à 800.

Il est fort possible que la troupe de Rolland compte 7 à 800 hommes, « bien armés » ou « dont 100 sont armés » ?

Précisons que les camisards de Castanet et de La Rose sont une seule formation et que si leurs effectifs sont mentionnés, rien n'est dit quant à leur armement.

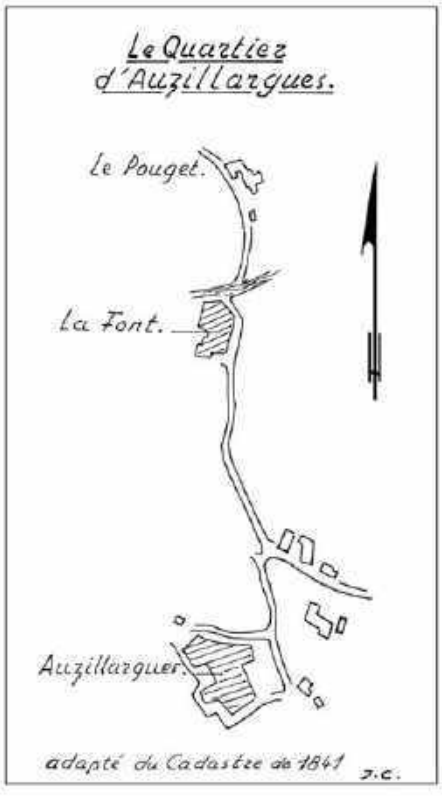
L'information donnée page 454 (cf. 1er tableau) dit : « Rolland, Molines et La Rose (Castanet), se joignent à La Valette (autre chef camisard), ce qui fait « 600 hommes ».

La troupe de Castanet / La Rose, très active, était moins forte que celle de Rolland, quant à Molines, qui opérait tantôt avec Castanet, tantôt avec Rolland, il n'eut jamais un gros effectif.

Et puis, le nombre donné ci-dessus, 600 hommes, confirme l'imprécision des informations.

Ceci est toujours d'actualité.

Les effectifs décomptés lors des manifestations d'aujourd'hui sont régulièrement divergents : d'un côté ceux de la police, de l'autre ceux des manifestants.



Il en était de même pendant la révolte des camisards. Les chefs militaires majoraient les effectifs rebelles et leurs pertes. Ils n'étaient pas les seuls.

Les informateurs ont rarement décompté les effectifs signalés, s'ils les avaient vus. Et les camisards agissaient de même.

À l'occasion du défilé de Lasalle[3] le 1er février 1944, le préfet du Gard interrogeait le maire de la ville, par téléphone, et ce dernier lui transmettait, en retour, les réponses dictées par les résistants lasallois.

Notons que « Rolland est à Runes où il combat après le 15 novembre, seulement avec 40 hommes » ?

Et, si j'en crois la page 457, Julien « qui vide Vébron des stocks alimentaires existants », le 14 novembre, « réduit le village en centre » le 15 et « y retourne » le 13 « au milieu des ruines » ?

Arrêtons là !

Le pasteur Henri Bosc, auteur de *La Guerre des Cévennes* avait publié en 1951 un ouvrage sur Rolland[4].

« …puis il se mettait à dépouiller systématiquement et avec une grande conscience les archives de la Guerre, ce qui lui a PERMIS DE RECONSTITUER LES OPÉRATIONS MILITAIRES JOUR PAR JOUR ET PARFOIS HEURE PAR HEURE ».

C'est ce qu'écrit Philippe Joutard[5].

Malheureusement, la structure de *La Guerre des Cévennes* ne répond pas à ce constat, lequel aurait été « l'objectif de Monsieur Henri Bosc » et c'est bien regrettable.

C'est, en tout cas, ce que montre la courte analyse ci-dessus et que confirmerait un examen complet.

Et cela ne se limite pas aux opérations militaires.

Dans un article publié dans L.C.C. n° 134 (2003), au sujet de la curieuse manie qu'auraient eu les camisards de *« fendre leurs victimes en deux »* et de les *« découper en quatre quartiers »*, je conteste la véracité de cette pratique évoquée quatre fois dans *La Guerre des Cévennes* : deux au tome I, p. 161-162 et p. 185-186. Ce sont en fait deux répétitions dont l'origine se trouve dans l'ouvrage du père Louvreleuil[6].

J'avais à l'origine écrit au P.D.G. des Presses du Languedoc qui n'avait pas daigné me répondre.

J'avais aussi tenté de sensibiliser deux érudits locaux de la mouvance protestante, en vain.

La Guerre des Cévennes est d'une grande richesse d'information qui en fait son prix.

Elle ne permet pas – pour nombre de lecteurs – de *« reconstituer les opérations militaires jour par jour et parfois heure par heure »*.

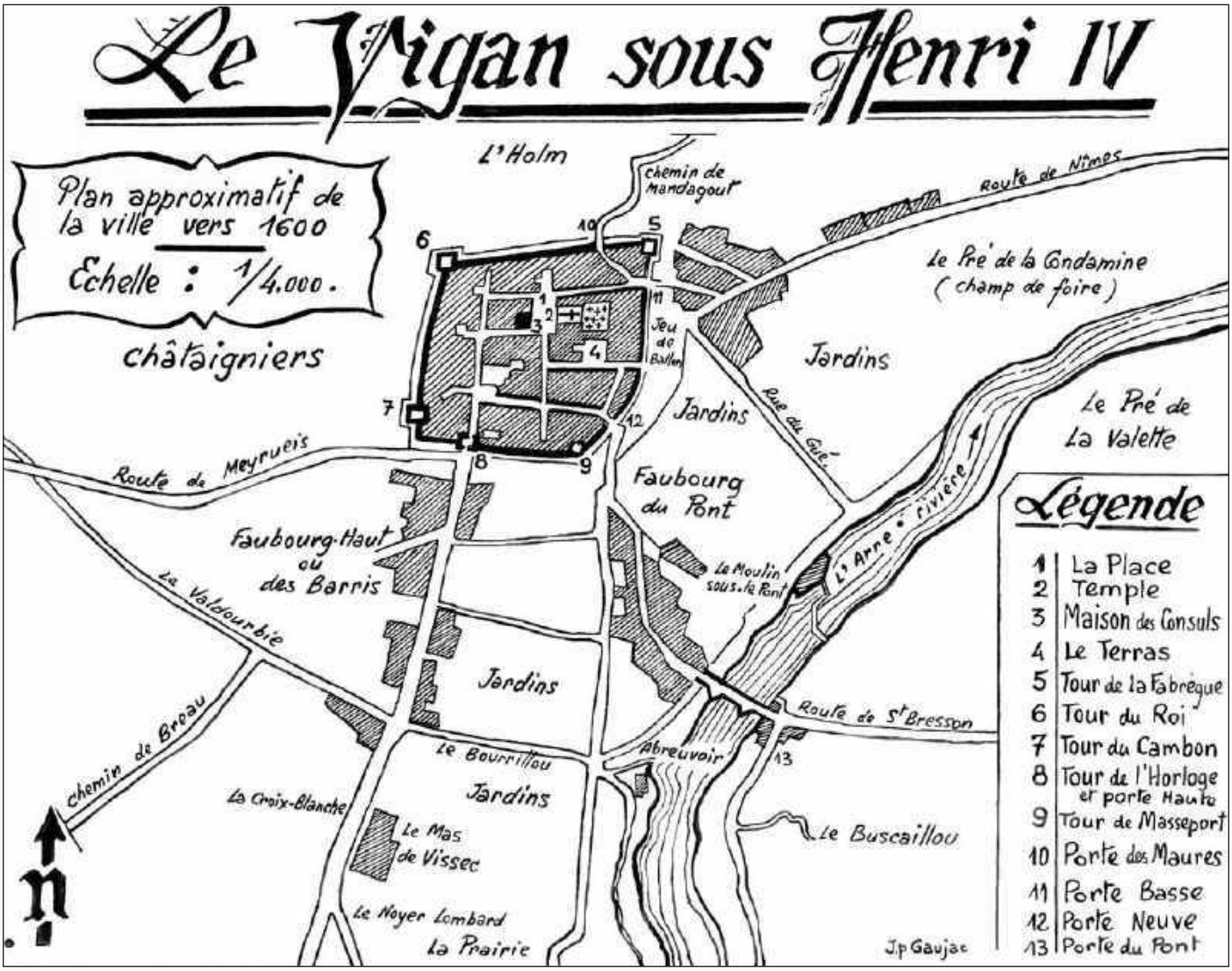
C'est pourquoi un autre titre serait mieux approprié : « *Chronique de la Guerre des Cévennes* » selon l'expression de Pierre Rolland.

Bibliographie :

André DUCASSE : *La Guerre des Cévennes*, Hachette, 1970.
Henri BOSC : *La Guerre des Cévennes* – 1703-1710, Les Presses du Languedoc, 1985-1993.
Jean CASTAN : *Le 1er février à Lasalle*, L.C.C. n° 143, oct-déc.2003.
Henri BOSC : *Un grand chef camisard, Pierre Laporte dit ROLLAND*, Musée du Désert, 1954.
Philippe JOUTARD : *La légende des Camisards*, NRF, 1977, page 260.
J.-B. LOUVRELEUIL : *Le fanatisme renouvelé*, Avignon, 1704 à 1706.
Pierre ROLLAND : *Dictionnaire des Camisards*, Les Presses du Languedoc, 1995.

LE TESTAMENT D'UN CONDAMNÉ À MORT

Par Alain COMBES



De quelques règlements de compte

Le récit du combat de la ferme de Puechagut vers la fin de la guerre des camisards, le 17 juillet 1704, est déjà raconté dans les récits relevés dans les papiers d'Antoine Court. Il est donc connu par tous les historiens qui ont décrit la guerre des Cévennes en pays viganais.

Tout commença au mois de mars 1704, lors de l'incendie de la porte et du mobilier de l'église d'Aulas. Monsieur Charles de La Cour, un ex-ancien de l'église réformée d'Aulas, mais trop bien converti à la religion catholique, voulut traquer et poursuivre ses anciens coreligionnaires après l'incendie de cette église.

Bien mal lui en prit ! Il fut assassiné par ceux-ci devant le pas de sa porte le 27 avril 1704.

Mais le règlement de compte ne s'arrêta pas là ! Le 5 juin eut lieu l'assassinat du sub-délégué Daudé, maire perpétuel du Vigan et grand pourfendeur de camisards, haï et redouté par la population.

Pour l'affaire d'Aulas, il avait repris la succession de Charles de La Cour et s'acharnait à trouver les coupables.

Alors qu'il revenait de sa propriété de La Valette, en compagnie du jeune Claude d'Assas-Montdardier qui était venu lui demander la main de sa fille, il fut assailli par une bande de camisards cachés dans les champs de blé.

Après un jugement expéditif (il ne voulut pas comparaître devant Rolland) il reçut un coup de pistolet qui lui fracassa le crâne.

Le jeune d'Assas, d'une famille qui était protestante avant la révocation, ne fut pas inquiété, mais il fut délesté de son épée, de sa perruque et de son beau chapeau brodé.

À la ferme Puechagut

Les historiens ne sont pas d'accord sur le nombre de camisards présents. Quatre pour Pierre Gorlier qui donne la date du 4 juin, trois pour Patrick Cabanel, sept pour Pierre Rolland qui appuie ses dires sur la déclaration du camisard Abric dit « La Rabasse » du 25 août 1709 (AD 34 – C 189).

Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable. En effet, si les camisards pensaient emmener le sieur Dau-

dé à comparaître devant Rolland, une escorte de sept camisards était indispensable.

À cause du beau chapeau de d'Assas, les camisards furent surpris et reconnus, le 17 juillet 1704, par un détachement de dragons à la métairie de Puechagut perchée sur les crêtes à 1 000 mètres d'altitude dans la paroisse d'Aulas.

Le commandant des dragons était le sieur de Valbelle, François de La Cour, fils de Charles de La Cour qui avait été assassiné par les mêmes camisards au mois d'avril.

Les camisards furent poursuivis et combattus dans le pré sous la ferme de Puechagut (de nos jours ce pré est entièrement boisé de résineux car il est inclus dans l'arboretum de Puechagut).

Quatre camisards furent tués sur place, dont Cambacédès dit « Bélindé » de la Carrière, paroisse d'Aulas ainsi que Thomas, d'Aumessas.

Trois hommes furent capturés, dont Antoine Maystre, de Salagosse, l'un des deux fermiers de Puechagut, qui selon Gorlier, Puech et Cabanel, était étranger au fait que les camisards se cachaient dans cette ferme. L'autre fermier, Jean Vignes qui, lui, avait aidé les camisards, réussit à s'enfuir avec les camisards rescapés du massacre. (Il y avait parmi les camisards qui se cachaient à Puechagut le neveu de Vignes, Hector Maystre du Bruel paroisse d'Aulas.)

Ils se rendront d'ailleurs ensemble avec un petit groupe de camisards, le 23 juillet 1704, à Monsieur de Gordes (en oubliant de préciser bien sûr qu'ils venaient de Puechagut).

Un jugement expéditif

Les récits des papiers Court disent que les trois hommes capturés furent jugés dès le lendemain matin dans un procès expéditif et fusillés à l'angle du mur de l'hôtel de Ginestoux ; l'on raconte alors que le fermier de Puechagut clama autant qu'il le put son innocence, la femme de Daudé criant vengeance à cors et à cris.

On lit en note dans *Languedoc protestant,* p. 53*,* une relation par Élie Marion de l'hémorragie de Judith de Fajon, veuve de Daudé :

« La femme du susdit juge cria tant pour la vengeance de son mari qu'on en exécuta trois passés par les armes ; un soldat qui était en sentinelle près de la porte entendant le rapport des mousquets, lui dit : " Madame, voilà qu'on exécute ces misérables " ; Elle s'écria sur le champ : « Béni soit dieu, que le sang de mon mari est vengé ! ». Aussitôt on vit sortir le sien en si grande abondance et de la bouche, du nez, des oreilles (et d'ailleurs) qu'elle fut étouffée dans peu de temps, sans qu'aucun remède pût lui porter secours. La barbarie fut poussée si loin qu'on força la sœur d'un de ces trois qu'on venait de faire mourir à lui couper la tête elle-même et de la porter par toute la ville en la tenant par les cheveux ce qui effraya tellement cette pauvre fille par cet horrible spectacle qu'elle en perdit l'esprit entièrement ».

Ce récit horrifique ne peut bien sûr être pris pour argent comptant : il est fait, avant tout, pour défendre la cause des camisards… (À l'inverse, les récits de l'abbé Louvreleuil racontaient maintes atrocités sur eux, souvent aussi peu crédibles.)

Le testament d'Antoine Maystre

En effectuant des recherches sur le notariat du Vigan aux AD 30, je suis tombé par hasard sur le testament d'Antoine Maystre et la réalité m'est apparue claire et sinistre à la fois.

Capturé la veille en même temps que deux camisards, Maystre avait passé la nuit dans les prisons du Vigan.

C'était la fin de la matinée, il avait dans un procès des plus expéditifs crié son innocence, puis avait fait sa confession au père capucin Jean de Toulouse. Celui-ci n'était peut-être pas sûr de la culpabilité de Maystre, et peut-être pour se racheter, il lui promit de le faire enterrer dans le cimetière catholique. (Les deux autres condamnés ont dû être jetés, eux, dans la fosse commune). Ensuite, il fit son testament. Y était-il forcé ?

Le notaire de Laval avait, pour acquérir sa charge notariale, intégré la religion catholique, avant la révocation, mais c'était le notaire du Vigan qui avait gardé le plus de bons contacts avec les nouveaux convertis.

Maystre confesse sa foi catholique.

Il invoque la très sainte trinité, la vierge Marie et tous les saints du paradis pour le pardon de ses fautes.

Il teste en faveur de sa femme et son fils Étienne, et, à défaut, de son frère François du mas de Salagosse, et déclare qu'il est débiteur de 9 livres 5 sols à André Gaucen marchand du Vigan.

Dans le testament, les témoins sont des personnalités, nouveaux convertis comme le sieur de Cassagnes, Angely et Quatrefages. Ce dernier est de la même paroisse que Maystre et devait bien le connaître. Le révérend père Toulouse a signé aussi ainsi que le fermier général de Roussy.

En bas du testament, a été ajouté un legs pour sa sœur Françoise.

L'exécution

Les faits se passèrent dans la châtaigneraie de Monsieur de Montfaucon, sis à l'emplacement actuel du lycée du Vigan. Le mur de l'hôtel de Monsieur d'Assas-Montdardier (actuelle caisse d'épargne) décrit dans les papiers Court, se situe à 200 m de là, séparé de ce lieu par le champ de foire.

En principe, la pendaison à une potence était à cette époque la méthode la plus courante pour exécuter la sentence des condamnés à mort, en dehors des supplices de

la roue ou du bûcher. La décapitation était réservée aux gentilshommes. Les balles étant chères, il était rare à l'époque de fusiller les condamnés. Il est donc vraisemblable que les condamnés ont été pendus et non fusillés. On a vu que le récit de Marion était sujet à caution.

Après la création du collège en 1954 (devenu depuis lycée), il y avait encore quelques-uns de ces arbres vénérables, qui avaient bien plus de 250 ans et qui devaient bien être les témoins de l'exécution.

Les dernières pensées d'un innocent ?

Maintenant que tout va être achevé pour lui, on peut imaginer les réactions de Maystre : il ne proteste plus, cela ne servirait plus à rien. Il est déjà ailleurs.

Il jette un dernier regard par-dessus les collines de la côte d'Aulas. Il sait qu'à la cime de ces collines, on a une vue magnifique sur le massif du sud Aigoual.

Au milieu de ce massif, il y a la ferme de Puechagut que l'on doit apercevoir à cause de la fumée qui s'en dégage encore, car bien sûr, comme à leur habitude les dragons ont pillé et incendié les lieux.

À gauche de la ferme, se dessine une profonde vallée, et blotti dans le fond de cette vallée, le petit village de Salagosse où sa femme et son fils se sont réfugiés chez son frère.

Ses dernières pensées vont vers les siens qu'il ne reverra plus.

Soudain une corde se tend puis plus rien, pour Maystre c'est terminé.

Par une belle journée d'été, un innocent vient d'être pendu sous les frais ombrages des châtaigniers du Vigan !



Le Testament

L'an mil sept cent quatre, Et le dix huitième Juillet environ midy du reigne du très chrétien Louis le Grand, Roy de France et de Navarre, devant nous No-re Royal soulz – et témoings suz nommé feus present Antoine Maystre meynager Rantier de la métterie de Puechagut parres d'Aulas Estant en ses memoires et Entendement de son bon gré a fait son testam disposition et ordonnance de ses biens En la forme et manière que suivant déclarant qu'il meurt de

La Relligion Catholique apostolique Et Romaine Et a invoqué la très sainte trinité père et fils et St Esprit de luy vouloir pardonner Ses péchés Invocant la Ste vierge Et tous les St de la terre de nostre Seignr pour le repos de Son ame pryant Mr le Curé d'ensevelir son corps au Cimetière de l'Eglise parroissialle du Vigan Donnant aux pauvres d'Aulas cinq Solz payb incontinnemment après son décès Et a tous Ses parents Et amis ayant eu préséance de Ses biens cinq Solz payb comme dessus Et institué Ses Héritiers qu'il a nommés De Sa prope bouche Jeanne Parguelle Sa femme Et Estienne Maystre Son fils par Egalles parts et portions a la charge par Sa femme de randre Sa moitié d'heritage Sans aucune distraction de carte aux Etienne Maystre Son filz l'ors qu'isl viendra a Se marier ou Sera d'age competant , Et Sy legs Estn Maystre viens a deceder en age de pupillerette leg testateur luy a substitué pour son Entier héritage sans aucune distraction memes la moitié que Sa femme pourra avoir sur Sa tete après la mort de sa femme a Francois Maystre son frère du mas de Salagozes et Charge de prendre Soin de son enfant , Declare qu' il Est débiteur d'André Gaucen du Vigan de neuf livres Cinq Solz pour vente du sol qu'il veut luy Estre payés

C'est son dernier Testamt qu'il veut qu'isl vaille par droit de testamt , Codicille

Donnation Et autre meilleure forme que de droit pourra valoir Cassant Et revocant par vertu de present tous autres testament E autres diposision qu'isl pourrais avoir en devant fait . E a prie les temoings en les pres nommes Et par luy reconnus d'estre memoratifs de ce dessus

En ce nous No re den retenir notte que luy avons octroyé fait et Récitté au Chatagnier du Sieur de Montfaucon Scittue hors et tous prés de la presante ville du Vigan present Mr maistre Jean Roussy procureur du Roy au siege Royal du Vigan , Sieur Charles Quatrefages du lieu de Bréau residant au Vigan Sieur Guilla Angely marcht Jean Guibal Sieur de Cassagne de bassier , Jean Toulouse cellier , Jean & Guillaume De Laval enfants a moi Nre tous hab dusdt Vigan Signez Le testateur a dit ne Scavoir escrire Et nous Guill De Laval Not Royal Soubz et Françoise Maystre sa sœur pour Egales part et portions.

Sources :

CHANTE Camille : *Un coin des Cévennes,* Paris, 1933.

GORLIER Pierre : *Le Vigan à travers les siècles,* Montpellier, Reschly, 1970.

Dir. PUECH Laurent : *Languedoc protestant,* Le Vigan, E&C Editions, 2002.

Dir. CABANEL Patrick : *Itinéraires protestants en Languedoc,* tome 1, Cévennes, Montpellier, Presses du Languedoc, 1998.

Pierre ROLLAND : *Dictionnaire des Camisards,* Montpellier, Presses du Languedoc, 1995.

RECENSIONS ET NOTES DE LECTURE

ALLUT, Stéphane, BURGUET, Michel et FLEURY, Jean : Une clé pour la Cévenne : la châtellenie de Durfort, Éditions l'Harmattan, Paris, réédition 2007, 302 pages, 24 €.

Trois passionnés d'histoire se sont réunis pour publier le fruit de leurs études sur Durfort.

Notre contributeur habituel, Stéphane Allut, qui vient d'être réélu maire, a donc reçu le concours de Jean Fleury, biologiste émérite de l'Institut Pasteur et du regretté Michel Burguet, tombé amoureux du village où il avait pris sa retraite.

Après une présentation originale de la géologie et de la géographie de l'espace qui englobe Durfort, Fressac et Monoblet, les auteurs se sont intéressés aux grandes périodes historiques en faisant revivre les lignées aristocratiques.

Cet ouvrage est enrichi de précieuses annexes qui développent les secteurs les plus marquants de l'économie locale : agriculture, moulins, mines, industries textiles…

Enfin, il faut insister sur le fait qu'il s'agit de la première monographie gardoise pour laquelle les historiens se sont judicieusement servis des estimes et dénombrements de 1550. Ils ont disposé pour cela d'une transcription établie bénévolement par André Boudon.

Il faut donc espérer que cet exemple sera suivi par tous ceux qui ont l'intention de publier une étude sur le passé de leur village.

Pierre A. Clément.

ALBERT ROUX : *Lou parage d'Usès, Le pays d'Uzès*. Présentation, traduction, notes et commentaires de Bernard Malzac et Jean-Bernard Vazeille. Publié avec la collaboration de Lucie Éditions, collection Patrimoine, 2007, 110 p.

ou, pour commander : chèque 10 euros + port 2,60 euros, à l'ordre de H.C.U. – à adresser à Bernard Malzac, 138 impasse du Marbrier, 30000 Nîmes – *malzac.bernard@libertysurf.fr*

Voici l'occasion de s'accorder un moment de pur plaisir, en découvrant en édition bilingue un poète félibre occitan dont les œuvres font partie du patrimoine littéraire de l'Uzège. Né en 1871, fils de paysan, membre correspondant de l'Académie de Nîmes en 1903, officier de l'Instruction publique avec palmes en 1909, Albert Roux n'a quitté son village de Sanilhac qu'entre 1915 et 1918 pour cause de service militaire ; on entre en empathie avec les événements, petits ou grands, qui touchent le quotidien de la cité uzétienne entre 1905 et 1930 et se répercutent dans les localités voisines. En communiquant les manuscrits des poèmes qu'ils conservaient dans leurs archives privées, bien des Uzégeois, attachés à leur environnement, ont été heureux et fiers de participer à la réédition d'écrits dans lesquels se reconnaît leur sensibilité. Tout en invitant à redécouvrir le goût de la lecture, les auteurs incitent à satisfaire notre curiosité naturelle et à nous promener sur place. C'est pourquoi l'ouvrage s'accompagne d'une riche iconographie des lieux et des gens de l'époque, de notes explicatives et de copieuses annexes documentaires à l'intention des lecteurs étrangers au territoire. Pourtant, le thème majeur reste la personnalité du poète lui-même. *« Il passe dans la rue, mais il ne voit personne… Et seul il s'approprie l'humanité errante ».* Au fil des pages, on devine son angoisse du temps qui passe, avec son regret de l'enfance et ses craintes face à l'avenir, le mélange de mélancolie et de bonne humeur qui l'anime, son humour, son culte de l'amitié et de la famille, son goût pour l'archéologie et enfin sa passion pour sa région et son village en particulier.

Cet ouvrage a une histoire. Pendant l'année 1984-85, au lycée Charles Gide d'Uzès, les élèves du second cycle consacrèrent leur activité en classe d'occitan à étudier, traduire et commenter quelques œuvres du félibre, dont on célébrait alors de cinquantième anniversaire de la mort. La qualité de leur travail incita le proviseur à le faire tirer à 1 500 exemplaires, qui furent très vite écoulés ; apparut alors une demande de réédition d'écrits du poète populaire, éparpillés dans divers journaux locaux ou plaquettes à compte d'auteur ; cependant Jean-Bernard Vazeille – le professeur – parti de la matière brute, en resta au stade d'une simple ébauche… Plus de 20 ans après, son élève Bernard Malzac – notre adhérent – qui a été maire de Sanilhac et poursuivait (comme il poursuit encore) des recherches sur Albert Roux, obtient de son ancien mentor l'autorisation de reprendre le flambeau à partir du dossier légué à l'association Histoire et Civilisation de l'Uzège. S'ensuit alors, dans l'enthousiasme partagé, une collaboration gratifiante qui permet aujourd'hui de restituer l'originalité du parler maternel d'Albert Roux – non exempt de traquenards stylistiques ! – et de reprendre son œuvre dans une présentation adaptée.

Rendons hommage à l'éditeur nîmois Yannick Breton qui, revisitant le patrimoine local, déclare que ce dernier met à disposition des merveilles, qu'il faut avoir le désir de transmettre.

Jean Gabriel Pieters

GUY D'HÉRAIL DE BRISIS : *La Garde Guérin*, Association G.A.R.D.E. (Groupement pour l'Amélioration, la Rénovation et le Développement et l'Entretien de la Garde Guérin, Prévenchères, 2006, 37 p., 7 €. (http://www.lagardeguerin.fr)

La lecture de l'article de Marie-Lucy Dumas sur les actes du notaire Dupasseur, dans ce numéro, peut

donner envie d'en savoir plus sur cette curieuse institution qu'est la parérie de La Garde Guérin, ces coseigneurs qui assuraient la sécurité sur la Régodane. Pour satisfaire cette curiosité, voici une très jolie brochure, très bien illustrée, sur ce beau village. Guy d'Hérail de Brisis nous renseigne sur la fondation de la Garde, sur ses statuts, sur les principales familles de pariers et leur histoire jusqu'à la disparition de la milice.

L'auteur présente aussi quelques éléments sur l'histoire du village et sur son architecture, en particulier sur la chapelle castrale, qui est un bijou de l'art roman.

Guy d'Hérail de Brisis vient de faire paraître chez Lacour *Le château de Brisis et son Chartrier, tome 1 - 1185/1400)*. Il présente de nombreux actes passé chez Jean Dupasseur. Nous vous présenterons cet ouvrage dans le prochain numéro du LCC.

Martine Ancelin

NOTES DE LECTURE : LA PARENTÉ DEPARCIEUX-RIVAROL

Jean Susini, auteur d'une *Histoire littéraire des Cévennes* (Alès, Imprimerie Brabo, 1949), a attiré l'attention sur la parenté Deparcieux-Rivarol dans l'article : *Deux cousins cévenols illustres : Rivarol et Deparcieux* (Almanach Cévenol, Alès, 1970).

On connaît aujourd'hui de façon plus précise cette parenté grâce aux recherches de Michel Cointat, ancien ministre, historien de l'Uzège, que des liens d'amitié avec Jean-François Breton avaient amené à collaborer à L.C.C. (Cf. le hors-série : *Bibliographie forestière des Cévennes*).

Les Rivaroli étaient originaires du Piémont. Le grand-père de Rivarol, Antoine-Roch ou Roch-Antoine (1685-1758), né à Vinsaly (Milanais), soldat employé en Espagne, se fixa à Nîmes de retour de campagne au service de Philippe V, ex duc d'Anjou. Il y fit un long séjour, de 1716 à 1735, où il fut un commerçant actif et habile. Il épousa le 22 mai 1720 en l'église Saint-Castor à Nîmes, Jeanne Bonnet, originaire d'Alès, fille d'André Bonnet qui y exerçait l'activité de maître tailleur et de Françoise Donzel. Roch-Antoine en épousant Jeanne Bonnet francise son nom en Rivarol. Le couple habita à Nîmes jusqu'à son départ pour Bagnols-sur-Cèze en 1735. Il eut plusieurs enfants dont Jean-Baptiste Rivarol (1727-1807), père d'Antoine Rivarol (1753-1801), écrivain des Lumières et écrivain de la Révolution, auteur du célèbre *Discours sur l'universalité de la langue française*, couronné par l'Académie de Berlin en 1784. Lire Michel Cointat : *Rivarol ; un écrivain controversé*. Chapitre sur les Rivaroli, pages 75 et suivantes, Éditions l'Harmattan, collection Acteurs de la Science, Paris, 2001.

En 1777, Rivarol arrive à Paris, à l'âge de vingt-quatre ans. Pour faire figure dans le monde, il s'y présente comme le chevalier de Parcieux, s'autorisant de sa lointaine parenté, par sa grand-mère alésienne, avec le mathématicien, physicien et ingénieur Antoine Deparcieux (1703-1768). Ce membre de l'Académie des Sciences, alors décédé, était le cousin germain de sa grand-mère paternelle. Jeanne Bonnet et Antoine Deparcieux entretenaient un « cousinage affectueux ». Le savant cévenol, même parent éloigné, était considéré à Bagnols où vivaient les Rivarol, comme la gloire de la famille. Il fit des travaux sur les appareils élévateurs d'eau, les cadrans solaires et il est connu par ses Tables de Mortalité qui servirent longtemps de base aux calculs des Compagnies d'assurances. La démarche de Rivarol de prendre le nom de de Parcieux n'avait rien d'insolite. Beaucoup d'ambitieux usurpaient des noms et voulaient se faire passer pour nobles. Cela dura jusqu'au moment où un des trois petits-neveux du savant mort célibataire, lui aussi savant et lui aussi prénommé Antoine, fit signifier à Rivarol, par voie de justice, de mettre fin à cette usurpation de nom. Non seulement Antoine a usurpé son nom, mais il l'a coupé en deux pour se faire une particule de la première syllabe. Qu'importe ! Il se rebaptise « Comte de Rivarol », titre que certains lui attribuent encore. L'incident fit rire Voltaire qui trouvait cet académicien *« de figure commune et d'expression pesante »* : *« N'avait-on pas dit que vous étiez le neveu de M. Deparcieux ? Pour le croire, il ne faut ni vous voir, ni vous entendre* » (M. Cointat, p. 41). Pourtant Voltaire avait fait de Deparcieux le héros d'un de ses ouvrages : *L'Homme aux quarante écus*. Sur la parenté Deparcieux-Rivarol, il faut lire l'étude de Jacques Dardalhon et Gérard Delmas : *Antoine Deparcieux (1703-1768, Académicien et son petit-neveu Antoine Deparcieux (1743-1799) le Professeur*. Académie Cévenole, Alès, 2003. Cette étude, qui insère de très solides tableaux généalogiques, utiles aux chercheurs, a été imprimée pour le tricentenaire de la naissance de l'Académicien, célébré par plusieurs manifestations culturelles à Alès. Elle fait le point sur ce que l'on sait de la vie et de l'œuvre scientifique de celui-ci.

Rivarol s'est moqué, avec une ironie mordante, de beaucoup de ses contemporains, en particulier de son compatriote du Midi cévenol, Jean-Pierre Claris de Florian, né à Sauve, fabuliste français et chantre de l'Occitanie dans son roman pastoral *Estelle et Némorin*. Après un *Rivarol*, Michel Cointat vient de publier un Florian sous le titre : *Florian 1755-1794* et le sous-titre : *Aspects méconnus de l'auteur de Plaisir d'amour*. L'Harmattan, collection Acteurs de la Science, Paris, décembre 2007.

Olivier Poujol

LES NOUVEAUTES AU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES DU PARC NATIONAL DES CEVENNES

Par Pauline ROUX-TATTO

Voici une sélection d'ouvrages que vous pouvez découvrir au centre de documentation et d'archives à Génolhac. En espérant vous voir nombreux dans notre salle de lecture…

BOUVIALA Alain, **CROUZAT Germain, GILBERT Gérard** : *Autrefois les paysans. Vie quotidienne, bâti traditionnel*. Millau, Los Adralhans, 2007, 223 p.

Résumé : L'ouvrage traite des aspects de la vie rurale passée sur les Causses, il montre les activités humaines, leur impact sur les paysages et l'art des bâtisseurs de fermes caussenardes remarquables.

Cote : CD04828.

CABANEL Patrick : *Voyage en religions. Histoire des lieux de culte en Languedoc et Roussillon*. Éd N.P.L., Montpellier, 2007, 415 p.

Résumé : L'auteur propose d'approcher l'histoire des religions à travers celle de leurs lieux de culte. Le Languedoc-Roussillon offre un espace parfait pour entreprendre ce voyage en religions : des grottes ornées aux récentes mosquées, de la maison carrée aux temples cévenols, des statues-menhirs aux vierges et aux mariannes.

Cote : CD04836.

PUECH Albert : *Les anciennes juridictions de Nîmes*. Nîmes, impr. Grimaud, 1891, 126 p.

Résumé : il s'agit au travers des registres que possède le greffe de la cour d'appel de Nîmes de raconter les diverses évolutions des tribunaux. Nîmes possédait au XVI^{e} siècle 5 juridictions ce qui entraînait beaucoup d'inconvénients dus à la multiplicité et à ses enchevêtrements. La moindre cause donnait lieu à des conflits, il en résultait un surcroît de frais et des retards qui portaient préjudice à tous.

Cote : CD04843.

GUILLAUME Hélène : *Histoire de Bréau dans la Bréaunèze. Des romains à la fin du Moyen Àge*. tome1. Bréau, Association Culturelle pour la connaissance et la renaissance de la Breaunèze. 83 p. s.d.
Résumé : ce livre est parti de l'histoire d'une famille du hameau du Bruel pour déboucher sur l'histoire de Bréau et de la Bréaunèze grâce à des documents anciens trouvés dans la maison familiale

Cote : CD04832.

GUILLAUME Hélène : Étude sur les moulins de la Bréaunèze. Association culturelle pour la connaissance et la renaissance de la Breaunèze, 2006, 90 p.

Résumé : Inventaire des moulins de la Bréaunèze, il apparaît que seuls quatre moulins peuvent être rénovés afin de les conserver.

Cote : CD04833.

Association pour la connaissance et la renaissance de la Bréaunèze. Artisanat, commerce et industrie dans la Bréaunèze et Aulas. De la Révolution à 1950. Chez l'auteur, L'auteur, 2006. 88 p.

Résumé : Catalogue très complet de l'exposition qui a eu lieu durant l'été 2006 sur l'artisanat, le commerce et les petits métiers à Bréau et Aulas.

Cote : CD04834.

Tous ces documents sont librement consultables au centre de documentation et d'archives, ainsi que bien d'autres !

Vous pouvez aussi approfondir vos recherches bibliographiques grâce à notre base de données en ligne sur http://www.cevennes-parcnational.fr rubrique Base de données puis Centre de documentation.

Nous sommes ouverts au public sur réservation au 04.66.61.19.97.

Parc national des Cévennes
Centre de documentation et d'archives
3 Grand Rue
30450 GENOLHAC
Tel : 04.66.61.19.97
Mail : doc@cevennes-parcnational.fr

Nous signalons la parution de :

CESAR (Marc) : La Commune révolutionnaire de Narbonne, Sète, Éditions Singulières,
2008, 316 p., 20 €.
Elle n'a pas duré longtemps, la commune de Narbonne : avec Émile Digeon, les communards voulaient soulever tout le midi. Dès leur prise de pouvoir, le 24 mars 1872, ils tentent de prendre contact avec les villes de la région. Mais Thiers rassemble les garnisons des villes et départements voisins, et dès le 31 mars, écrase la Commune. Le midi deviendra pour lui une base arrière pour écraser celle de Paris…
Dans cette seconde édition, Marc César, professeur à Paris 13, a considérablement enrichi son étude, parue en 1995 aux Presses Universitaires de Perpignan. On connait mal les communes de province. Cet ouvrage est un précieux apport pour savoir ce qui c'est passé en Languedoc, pour comprendre les racines du mouvement et pour en connaître les réappropriations ultérieures.

NOUVELLES DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU GARD

Au cours de l'année 2007, les Archives départementales du Gard ont eu un accroissement net de 565 ml, composé essentiellement de versements d'archives publiques (Direction départementale de l'Équipement, justice, Préfecture…). Il faut signaler également le versement de minutes notariales du XIX^{e} siècle, provenant des études de Pont-Saint-Esprit, Le Vigan et Aramon. Ces registres ont été inventoriés et les répertoires sont à la disposition du public en salle de lecture. Ont été également classés plusieurs fonds d'archives communales déposés, tels que Lasalle, Saint-Victor-la Coste, Robiac-Rochessadoule, Saint-Julien-de-Peyrolas, Vers, Saint-Hippolyte-de-Caton… qui sont désormais communicables au public.

Par ailleurs, les Archives départementales ont pu acquérir de nouvelles cartes postales anciennes, qui viennent compléter les collections existantes (répertoires à la disposition du public en salle de lecture), un fonds ancien de famille (famille Boyer, originaire d'Alès, en cours de classement) et ont reçu en dépôt le fonds des familles Lafarelle et Mazars de Mazarin, qui a été entièrement classé et inventorié.
Même si les classements se poursuivent, le travail de l'équipe des Archives porte surtout sur la préparation des fonds en vue du déménagement. Il s'agit en effet de reconditionner les documents, en les dépoussiérant et en les rangeant dans des boîtes adaptées, afin d'éviter toute dégradation lors du transfert. Cette opération s'accompagne de rangements dans les magasins et d'éliminations de documents inutiles et périmés.

En ce qui concerne les conditions d'accueil du public, le service a pu faire l'acquisition en 2007 d'un lecteur numériseur et de deux lecteurs simples de microfilms. Il est en outre envisagé de renouveler complètement l'ensemble des lecteurs-reproducteurs en 2008. Parallèlement, une nouvelle opération de microfilmage des registres paroissiaux et d'état civil a débuté, qui devrait être complétée au cours des années suivantes par une numérisation.
Enfin, la préparation de la construction du nouveau bâtiment des Archives départementales s'est poursuivie, avec le lancement des consultations des entreprises. Si certains lots ont pu être attribués dès la fin de l'année 2007, d'autres ont été déclarés infructueux, et la procédure a dû être relancée au début de l'année de 2008.

Signalons enfin que Claire Martin, a quitté les AD de la Lozère pour prendre la responsabilité des archives du Premier ministre et que son remplaçant devrait être connu au cours de l'été.

ÉCHANGES

Appel à collaboration pour la Fête de la Science

par Marie-Lucy Dumas

La Fête de la Science a lieu cette année du 17 au 23 novembre 2008. Elle a pour objectifs de faire découvrir les sciences au grand public et aux enfants, à partir de leur environnement, de rendre concrète et vivante la démarche scientifique et d'aider les citoyens à en comprendre les enjeux. L'Histoire fait partie des sciences, elle y trouve toute sa place par ses méthodes de recherche et sa démarche scientifique d'interrogation des sources.
En 2007, notre revue a parrainé ma prestation, lors de la Fête de la Science de la zone Cévennes-Mont Lozère (cantons de Pont-de-Montvert, Génolhac, Villefort et Le Bleymard) auprès de collégiens : un atelier *«vieux papiers, archives familiales»* , avec un grand succès, (cf. LCC n°152.) Cette année, sur la même zone, j'animerai un atelier sur la toponymie : *«Comment découvrir arbres, reliefs et traces de l'histoire agricole, artisanale et industrielle grâce aux noms de lieux».* Je souhaiterai la collaboration d'un adhérent de LCC qui serait féru de toponymie et intéressé par cette prestation. Prendre contact par mail : marie-lucy.dumas@orange.fr ou au 04 66 61 12 42. De plus, je suis prête à donner un coup de main à tout adhérent-e qui sur sa zone souhaiterait proposer un atelier historique pour cette Fête de la Science, car les historiens sont peu nombreux à y participer ou à être sollicités. En effet, on entend souvent par sciences les sciences « dures », moins souvent les sciences humaines. Pour cette année 2008, il est un peu tard pour proposer un atelier car en général c'est vers le 15 mai qu'il faut avoir fait valider ses propositions de conférences, ateliers ou visites par l'organisme ad hoc du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Voir le site : http://www.fetedelascience.fr/

À propos de la « Guerre des tours »

par Jean-Gabriel Pieters

Voulant répondre à l'appel de P.-A. Clément à propos de «la guerre des tours» de 1792, il se trouve que j'ai déjà fourni (par anticipation !) les maigres renseignements archivistiques en ma possession concernant La Rouvière dans le n° 149, p. 10 c. 2. ; ils figuraient dans un brouillon de lettre écrite par le *«citoyen Jean Philippe Chambon propriétaire foncier de la Rouviere»* au *«citoyen D'Azemar sous-prefet de l'arrondissement d'Uzes»* : *« je n'ay pu encore réparer ma maison que j habitte depuis la demolition de mes tours… »*. À quoi on peut ajouter cet extrait de l'inventaire après décès du ci-devant seigneur : *« a une des remises de la basse cour i avon trouvé etc. ainsy que trois gros poutres aussi destinees pour reparer les tours du cidevant chateau, demolies a l epoque de la revolution francaise… »*

(Jean-Antoine Chevalier, notaire de Brignon, AD 30, 2 E 82 585). Qui a démoli quoi, quand et pourquoi ? Sauf nécessité, on ne fait pas étalage par écrit de ses malheurs, ce qui limite les témoignages **(on souligne surtout son civisme)** ; je ferai ici état de ce qui a frappé mon attention depuis que j'enquête sur le sujet, ce n'est pas la même approche que P.-A. Clément qui a consulté aux AD 30 les dossiers de la série L **(là on se soucie du maintien de l'ordre)**.

Il convient de distinguer **trois périodes** dans les destructions car les diverses inquiétudes locales n'ont pas un impact identique sur les propriétés :

1 — 1790. Je prendrai l'exemple de Montaren, proche d'Uzès *(où les informations de l'auteur sont tirées des archives municipales et de celles du château)*. 1790 (Février) : *« Tous les co-seigneurs sont invités par le conseil général de Montaren à enlever toutes les marques seigneuriales, armoiries, créneaux, etc., de leurs châteaux et à ne prendre que «le vrai nom de leur famille». Il est vraisemblable que c'est à la suite de cet arrêté que fut démolie la grande Tour qui dominait le château et que furent supprimés les écussons qui formaient des créneaux, et dont quelques-uns ont été retrouvés » (Jean Puget, La commune et le château de Montaren, p. 46)*.
On notera qu'en Gardonnenque, à Saint-Géniès-de-Malgoirès, c'est seulement au début de l'été 1791 — lorsque commencent les opérations électorales en vue du choix des députés à la Législative et que vont s'ajouter aux difficultés politiques et sociales les difficultés religieuses qui découlent de la mise en application de la Constitution civile du clergé — que la lutte deviendra plus âpre : les patriotes, confondant catholiques et contre-révolutionnaires, exigent alors avec insistance la disparition de tous les insignes ou souvenirs de l'Ancien Régime ; ils obtiennent, non sans peine, que Faget maçonne les créneaux de sa maison *(Camille Hugues, Notice historique sur les Révolutionnaires)*.
À Pondres, en 1792 *« le marquis de Montlaur avait fait boucher les créneaux récents de son château »* pour désarmer la colère des révolutionnaires et épargner à ses châteaux le sort de tous ceux des environs, en particulier celui d'Aubais, mais lorsque les gardes nationaux arrivent sous le château grossis d'un grand nombre d'habitants des villages voisins (ceux de Junas se faisant particulièrement remarquer par leur zèle patriotique), ils exigent la destruction de ces créneaux ; ils montent sur le toit et commencent la démolition des parapets ; en vain les commissaires du Directoire de Sommières font sonner la retraite : au lieu d'obéir les attroupés rentrent dans le château et, après avoir tout fracassé, mettent le feu en trois endroits différents… Ils étaient venus saisir les armes et les munitions que la rumeur publique disait y être cachées *(André Sauveplane, Le château de Pondres et les Montlaur, pp. 44-45)*.

2 — 1792, dès le 3 avril. *(cf.* Remontons la Gardonnenque *d'André Bernardy, p. 226 et suiv., je ne ferai ici qu'effleurer le sujet)* : actions contre les biens nobles à **Massanes** : les jeunes gens du village, à l'aide d'échelles mises bout à bout, massacrent l'écusson armorié des Randon qui orne le fronton du château ; le blason et les lions héraldiques «insignes de la tyrannie» sont enlevés et noyés dans le Gardon *(on note au début un certain discernement dans la destruction des biens nobles, en rapport avec la personnalité du propriétaire)*… 5 avril, **La Rouvière** : une bande est signalée, venant de Gajan, se dirigeant vers La Rouvière «dans le but évident de dévaster le château de M. Chambon» ; lourde de près de 300 hommes, elle opérera ensuite à **La Calmette** *(quand des pillages se produiront dans une commune, ils seront souvent le fait des habitants d'une commune voisine, les pillards n'ayant pas le courage de commettre leurs méfaits sur les lieux où ils sont connus…)* … 9 avril, **Vézénobres** : L'opinion publique étant plus que nerveuse, le lieutenant-colonel de gendarmerie Bourdon parvient à convaincre les représentants du châtelain d'enlever *«les lions et les sangliers épars dans le jardin, qui sont les armes de la maison»* ; ce qui fut fait. Ainsi disparaît un sujet concret de mécontentement. Pour A. Bernardy, la noyade dans le Rhône des 69 soldats volontaires du Gard sera *« l'étincelle qui transforme en trouble insurrectionnel le malaise social latent depuis de longs mois (*). Il faut venger le sang des soldats ! La population de nos régions s'y emploie sans tarder »* (même si la plupart sont de la Vaunage ; l'un d'eux cependant est de Lédignan) ; en amont du confluent des Gardons, les troubles sont caractérisés par l'incendie et le pillage des châteaux ; en aval, au moins dans le début, c'est l'aspect d'une guerre aux titres et aux droits féodaux, cela s'envenimera dans la suite *(pp. 226-227)*.

(*) Ce «malaise social» apparaît nettement dans une délibération de l'assemblée municipale de Montaren du 25 mai 1791, où il est question des *« manœuvres que les ennemis de la Constitution ne cessent d'enfanter pour la détruire… Constitution que des législateurs intrépides et incorruptibles nous ont donnée par inspiration divine »*. Et dès juin 1790, à Saint-Géniès-de-Malgoirès, le maire — issu de la classe des notables : les facturiers et ménagers, c'est-à-dire les fabricants et les propriétaires fonciers — craint les réactions possibles des vaincus de la Bagarre de Nîmes (avril 1790). Il déclare : *« Depuis la formation de ces troupes (les gardes nationales), les soldats patriotes ont constamment resté fidèles à leur service, et l'empressement qu'ils ont marqué à voler au secours des amis de la Constitution pour réprimer les menées des malveillants leur a suscité des ennemis de la part de ceux qui trament sourdement, à l'aide d'une coalition qu'ils ont fomentée, la perte de ce bourg. Ces bruits se répandent de tant d'endroits qu'on craint*

qu'ils ne se réalisent ; et ce qui augmente l'alarme des citoyens, c'est qu'ils n'ont pas suffisamment d'armes pour se mettre en voie de défense. »

3 — 1792 et 1793. J'ai relevé autrefois *(dans la Revue cévenole n° 1, 1989)* des notes dans un texte intitulé «la Révolution **en Vallée-Borgne** vue par un notable cévenol». Jean Boudon La Salle, maire de Saint-Jean-de-Gardonnenque écrit : *« Le 4 et 5 avril de la courante année 1792, ils (une troupe de patriotes enragés) sont venus à Lasalle… ils ont brûlé les châteaux de Saint-Bonnet, la Baraque et Maleirargues, tombé les tours de tous les autres châteaux à qui ils ont été aidés par les gens du païs… Monsieur Boudon, mon cousin, a fait abattre deux culs-de-lampe qu'il avait aux coins du devant de son château. Il se propose de faire tomber les deux tours de derrière. On ignore si cela sera fini. On craint de tomber dans l'anarchie et le pillage. Dans cette crise, j'ai caché mes papiers et mes effets les plus précieux. La misère est extrême […] Le calme paraît rétabli dans ce païs (28-29 avril 1792) […] Le même mois [d'octobre 1793, après la révolte de la Lozère contre le fanatisme des aristocrates et des prêtres, la création de l'armée des Pyrénées-Orientales et la mort de la reine et du duc d'Orléans] j'ai fait abattre la flèche de ma tour et couvrir en plat afin qu'il n'y ait aucune marque de féodalité ».* Fin 1793, sévit la loi du 18 vendémiaire an II autorisant la confiscation des propriétés de ceux qui n'en auraient pas fait disparaître « les marques de royauté ». J'ai monté là-dessus — en partant de nos archives familiales — un dossier concernant le château de Saint-Étienne-de-Sermentin (proche de Saint-Ambroix), qui en fut victime en décembre 1793, mais cela sort de notre période.

Le contexte politique se trouve exposé dans les ouvrages généraux (F. Rouvière… *Uzès sous la Terreur* de L. Moine…) et diverses monographies *«reprintées»* (Lacour,…) : je n'apprendrai rien à personne. En revanche, plus localement, quelques «pépites» brillent dans une notice historique sur les Révolutionnaires de Saint-Géniès-de-Malgoirès, ici copiée sur un tapuscrit rédigé par le célèbre préhistorien Camille Hugues (1904-1986) après recherches dans les Archives municipales, et que le couple Méric a mis à la disposition de la mairie de Saint-Géniès. Il est possible que P.-A. Clément ne le connaisse pas et, dans ce cas, je crois que cela pourra l'intéresser…

Et puisqu'il esquisse la chronologie — à compléter — de la guerre des tours, j'ai comparé sa liste avec celles données par A. Bernardy et d'autres. Pour le 5 avril, on peut ajouter Aubussargues, brûlé par les gens de Garrigues, et Bourdic (château de M. de Daunant) pillé par ceux d'Arpaillargues ; cependant ces derniers s'opposant avec fermeté à ceux qui voulaient brûler l'habitation de leur seigneur. L'ouvrage sur Pondres fait état du château de la Clotte, brûlé le 2 avril : *« les incendiaires avaient pénétré en enfonçant un contrevent donnant sur la terrasse »*. Pour être complet, il faudrait ajouter aussi de nombreuses propriétés rurales à la liste (à Pondres, Tornac,…) et préciser que certains châtelains échappèrent au pillage (Castelnau début avril) par soumission à la volonté des insurgés, ou en acceptant d'abattre plusieurs tours et de combler les fossés (Saint-Chaptes) ; parfois aussi à cause des troupes stationnées dans les environs, de l'action des commissaires ou de l'estime dont jouissaient leurs propriétaires (Lascours, Gaujac, Cardet, Massanes, Ribaute). Il me reste à parler de Sérignac (appartenant au protestant Paul-Guillaume Daunant), détruit en 1792. Jusqu'à présent, on pourrait croire à la seule mise en application d'une plus grande assurance de l'abolition «pour l'éternité» des droits féodaux, restée lettre morte depuis la nuit du 4 août 1789. Mais l'ouvrage de Jacques Bourguet *(Sérignac, 3 avril 1792, pp. 44-45)* fait état, d'après Daunant, d' *« un complot général formulé dès le mois de mars, le dimanche des Rameaux, afin de brûler tous les châteaux »,* et c'est de Sommières que vient cette rumeur, ville d'où sont originaires la plupart des volontaires noyés du 25 mars : *« l'idée d'un sabotage avait fait son chemin, les nobles devaient donc payer »*. Jalaguier, juge de paix à Quissac excusait *«la plus grande partie des concitoyens qui s'était laissée égarer au prétexte que c'était le seul moyen pour ramener les ci-devant nobles à leur devoir et se venger de la perte des braves volontaires qui avaient été engloutis dans les flots dont [les nobles] étaient les auteurs»* ! J. Bourguet poursuit en disant que *« cette rumeur a couru toute la Vaunage. À Aubais, la demoiselle Auguin savait qu'on devait brûler Sérignac. À Uchaux, le ministre Roux a indiqué qu'il y avait une liste de proscription. À Bourdic et à Nages cette liste a été vue »*. Certains prirent même leurs précautions […] Suit le récit détaillé des événements puis, *p. 49*, l'auteur évoque l'effervescence générale qui régna dans la Vaunage et la Gardonnenque durant les quinze premiers jours d'avril : 14 châteaux sont cités, sur 20 ou 30 qui brûlèrent, dont Aimargues, Le Caylar, Saint-Laurent-d'Aigouze (2 avril), Clarensac, Saint-Côme, Caveirac, Langlade (4-5 avril) *(cf., dit-il, Nîmes révolutionnaire, de A.-M. Duport)*.

C'est tout un ouvrage — et non un article — qu'il faudrait écrire, après avoir répertorié *l'ensemble* des témoignages avec l'esprit des gens du CNRS.

Pour terminer, de mon point de vue, il me semble qu'on est assez bien renseigné sur ce qui a été détruit (Lézan, Pondres, Sérignac, région d'Anduze,…) mais qu'on ne parle guère des reconstructions. De toute façon, les temps avaient changé, on ne pouvait plus que cultiver la nostalgie (désincarnée) d'une certaine «douceur de vivre» en France sous l'Ancien Régime *(cf. Taine)*, qu'à vrai dire j'ai un peu de mal — et pour cause — à me représenter concrètement.

Les hors-série classés par thèmes

Bibliographie LCC

Le sommaire de tous les bulletins LCC (N° 0 à 144 – de 1974 à 2005) est disponible sur notre site : **http//www.cevenols.com**

CD 1 Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 100 au N° 130 (pour PC et Apple Mac) ..... 30,00 €
CD 2 Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 50 au N° 99 (pour PC et Apple Mac) ..... 30,00 €
CD 3 Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 49 (pour PC et Apple Mac) ..... 30,00 €
CD 4 La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès ..... 35,00 €

Bibliographies diverses

HS 2 Bibliographie forestière des Cévennes (Michel COINTAT) ..... 7,00 €
HS 4 Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes (Camille HUGUES) ..... 4,50 €
HS 9 Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardéchoises (René EVESQUE) ..... 3,00 €
HS 17 Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Élisabeth FONTANIEU) ..... 4,50 €
HS 23 Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords (Jean PELLET) ..... 3,50 €
HS 24 Sources documentaires du Mont-Lozère (Alain LAURANS) ..... 3,50 €
HS 27 Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard ATGER) ..... 8,00 €

Généalogie

HS 5 État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick CHASSIN du GUERNY) ..... 7,50 €
HS 15 État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain LAURANS) ..... 7,50 €
HS 33 Famille PINTARD d'Uzège (Jean PINTARD) ..... 5,50 €
HS 43 Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel DAUDET) ..... 15,00 €
HS 50 La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick CHASSIN du GUERNY) ..... 15,00 €

Protestantisme – Guerre des Camisards – Abjurations

HS 19 Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard ATGER) ..... 6,00 €
HS 36 Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne SCHŒN et Didier POTON) ..... 8,00 €
HS 37 Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean PELLET) ..... 4,00 €
HS 44 Les abjurations à Marsillargues (Jean PINTARD) ..... 6,00 €
HS 51 Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul CHABROL) ..... 3,00 €
HS 55 Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André CLAVEIROLE) ..... 4,50 €
HS 28 Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean PINTARD) ..... 6,00 €
HS 29 Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean DAUTUN) ..... 6,00 €
HS 34 Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard ATGER) ..... 6,00 €
HS 53 Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie MONNIER) ..... 7,00 €

Compoix – Terriers – Reconnaissances féodales

HS 3 Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard ELZIÈRE) ..... 16,00 €
HS 6 Sommaire des titres du Masaribal (Y. Chassin du Guerny / André Claveirole) : le CD ..... 20,00 €
HS 20 Mialet à travers ses compoix (Bernard ATGER) ..... 4,50 €
HS 32 Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques VALAT de CHAPELAIN) ..... 6,00 €
HS 40 Anduze en 1400 (Jean PELLET) ..... 4,50 €
HS 46 Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Yannick CHASSIN du GUERNY et Jean PELLET) ..... 16,00 €
HS 49 Le compoix de Dourbies (Jean ANDRÉ) ..... 9,00 €
HS 52 État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène DUTHU et Alain LAURANS) ..... 3,50 €
HS 54 État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain VENTURINI) ..... 9,00 €
HS 57 Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine CRYÉ-FENOUILLET) ..... 12,00 €
HS 58 Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André CLAVEIROLE) ..... 6,00 €
HS 59 Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard CAILLAT) ..... 35,00 €

Régionalisme

HS 7 La tour de PINTARD (Jean PINTARD) ..... 4,50 €
HS 10 Les martinets ou forges à fer (Jean DAUTUN) ..... 4,50 €
HS 16 Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard ATGER) ..... 4,00 €
HS 18 Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond AUBARET) ..... 7,00 €
HS 25 Un château cévenol : Champclaux (Jean DAUTUN) ..... 6,00 €
HS 26 L'église Saint-André de Mialet (Bernard ATGER) ..... 6,00 €
HS 31 Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean PINTARD) ..... 4,00 €
HS 38 Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean PELLET) ..... 4,50 €
HS 39 Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth FONTANIEU et André BORD) ..... 4,50 €
HS 56 Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel DAUDET) ..... 15,00 €

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.
- Prière d'adresser les commandes, accompagnées d'un chèque à l'ordre de

L.C.C. - Font Vive** au **Lien des Chercheurs Cévenols
Gerard DELEUZE - Ancienne route de Saint-Ambroix - 30960 - Les MAGES

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 155
Octobre/Décembre 2008



La 34e Assemblée Générale, de L.C.C.-Font Vive

Réflexions autour d'une arcade

Cimetières privés protestants en Cévennes : une continuité identitaire

100 huguenots déportés

La déportation des huguenots

Échanges.



N° 155 - Prix : 7 €

9 770335 626008 10



Tombes protestantes à Saint-Martin-de-Boubaux
Photo Monique de Fontanès

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial.

Page 2 : L.C.C.-Font Vive : 34e Assemblée Générale, 23 août 2008 par Martine ANCELIN.

Page 5 : Deux recensions par Marie-Lucy DUMAS.

Page 6 : Réflexions autour d'une arcade par Freddy COUDERC et Jacques PÉCOURT.

Page 11 : De la maurelle au tournesol en drapeaux, de Gallargues à la Hollande par Bernard ATGER.

Page 14 : Cimetières privés protestants en Cévennes : une continuité identitaire par André CLAVEIROLE.

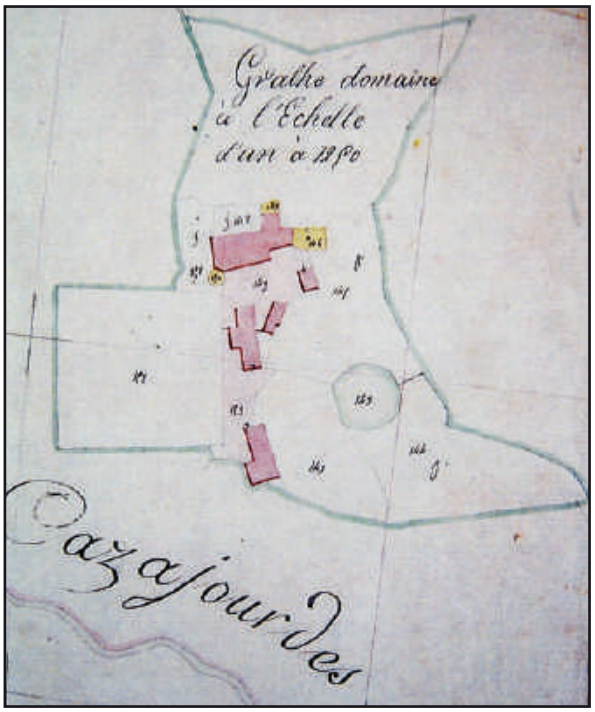
Page 18 : Cent huguenots cévenols déportés à la Martinique en 1687 par Jean-Claude LACROIX.

Page 20 : La déportation des huguenots aux « Îles de l'Amérique » par Pierre ROLLAND.

Page 26 : Échanges.



Le Vivier de Brès à Payzac : cadastre napoléonien



Grailhe : cadastre napoléonien



Chrozophora tinctoria ou maurelle
Photo de Luigi Rignanese

PHOTOS COUVERTURE

- La filature d'Aulas
- En visite à Aulas, AG 2008
Photos François Ancelin

ÉDITO

Ce numéro est placé sous le signe du voyage…

Voyage de nos adhérents, qui ont parcouru des dizaines, voire des centaines de kilomètres jusqu'au Vigan pour participer, par une belle journée d'été, à une Assemblée générale fort agréable et constructive. Le plus gros problème a été de trouver une place pour la voiture en ce jour de marché ! Une lecture attentive du compte-rendu vous fera découvrir cette suggestion de Pierre Rolland : il serait bien que ceux qui n'ont pu venir jusqu'au Vigan puissent eux-aussi participer au « tour de table ». Faites-nous donc part de vos recherches, nous les ferons connaître ; ce sera une bonne manière d'échanger et d'établir des contacts entre adhérents. Nous pourrons servir de relai. C'est bien le rôle du Lien, souhaité par ses fondateurs.

Voyage des Gallarguois, qui parcouraient tout le Languedoc et la Provence à la recherche d'une plante tinctoriale, la maurelle, connue depuis l'Antiquité. Le traitement qu'ils faisaient subir à ces plantes était très spécial, comme nous le raconte Bernard Atger. Et après les hommes, c'est la teinture qui voyageait, bien loin de Gallargues...

Le voyage des Huguenots jusqu'aux « îles américaines » n'était, hélas, pas volontaire, puisqu'il s'agissait de déportation. Jean-Claude Lacroix nous raconte avec talent, d'après le témoignage du déporté Michel Serre, les conditions épouvantables dans lesquelles s'est déroulé l'un de ces voyages, et la façon dramatique dont il s'est terminé, sur un récif martiniquais. Là encore, le voyage ne s'est pas arrêté là, puisque la plupart des déportés survivants quittèrent la Martinique pour s'établir en Amérique ou en Europe du Nord.

Pierre Rolland, saisit l'occasion offerte par ce récit pour faire le point sur le contexte dans lequel s'est effectué cette déportation, sur sa genèse, sa chronologie, son importance, et sur le devenir des déportés.

Quant aux protestants dont nous parle André Claveirole, c'est de leur dernier voyage qu'il s'agit ! Depuis l'implantation du calvinisme dans les Cévennes, la façon dont les protestants ont pu enterrer leurs morts a subi bien des fluctuations au cours des siècles en fonction des conditions politiques. Cette histoire des cimetières privés protestants appellera sans doute bien des compléments et des échanges.

Un article semble faire exception : quoi de plus statique qu'un élément architectural, décrit avec une grande rigueur scientifique et de nombreuses illustrations par Jacques Pécourt et Freddy Couderc. Sauf qu'il s'agit d'un porche, et qu'est-ce qu'un porche sinon une porte qui, si elle se ferme et protège, peut aussi s'ouvrir vers l'extérieur, vers le Chemin des Muletiers…

Martine Ancelin

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs:
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire:
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau:
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale : Martine ANCELIN
Rédaction en chef : Martine ANCELIN
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction:
B. ATGER - J. CASTAN - G. CAILLAT - A. CLAVEIROLE - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD - J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND - A. SÉGURON

Comité scientifique
Nicolas FAUCHERRE - Elie PÉLAQUIER - Daniel TRAVIER - Michel WIÉNIN

Courrier (Secrétariat, trésorerie, textes à paraître) :
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction.

Directeur de la publication
Pierre CLÉMENT
C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par monediteur.com.
Dépôt légal : octobre 2008

Site Internet : http//www.cevenols.com

Adhésion à LCC-Font Vive,
(comprenant l'abonnement à la revue Le Lien des Chercheurs Cévenols)
adhésion de soutien : 30 € minimum
adhésion normale : 27 €
abonnement à la revue seule : 24 €
Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

L.C.C.-FONT VIVE :
34e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, 23 AOÛT 2008

Par Martine ANCELIN



Pierre Clément ouvre la séance en présentant le nouveau maire du Vigan qui nous accueille dans sa ville. **Éric Doulcier** est libraire, historien, ancien président de l'office du tourisme.
Il nous fait part de son plaisir à nous accueillir, de son grand intérêt pour la sauvegarde du patrimoine et de ses relations très anciennes avec notre président et avec Adrienne Durand-Tullou, à qui un hommage sera prochainement rendu au Musée cévenol pour lequel elle s'est tant investie (son nom sera donné à une salle d'ethnologie).
Il évoque ensuite les problèmes actuels de sa ville (licenciements massifs dans l'industrie textile, risque de suppression de la sous-préfecture…), ses atouts (tourisme), et les projets (réhabilitation du centre ancien qui recèle un patrimoine architectural à mettre en valeur, comme cela a été fait à Uzès ou Pézenas).

Après cette intervention très écoutée, **Martine Ancelin** remercie les participants pour leur présence, et plus particulièrement Pauline Roux-Tatto, responsable du Centre de documentation de Génolhac. Elle transmet les regrets de plusieurs personnalités qui n'ont pas pu venir. Elle donne ensuite la parole au Président pour le rapport moral.

Pierre Clément manifeste sa satisfaction de se retrouver dans l'ambiance chaleureuse qui caractérise Le Vigan. Il précise que l'exercice écoulé a été fécond, ce qui a permis de faire avancer l'association sur des bases nouvelles, Il rend hommage au travail de Martine Ancelin aux postes de secrétaire générale, puis de rédactrice en chef quand Karine Bergami s'est retirée.
Cette année a été marquée par un profond changement dans le mode de fonctionnement du comité de rédaction avec des réunions bien plus fréquentes (4 cette année) permettant de vérifier et éventuellement de compléter les textes avant leur publication.
L'appel de Corconne a été entendu, amenant de nouveaux contributeurs et une dynamique nouvelle.
Par ailleurs, le fonctionnement du bureau a été facilité par la proximité géographique de ses membres, favorisant des réunions fréquentes, et a été amélioré grâce à l'équipement informatique de son président.
A commencé aussi à se mettre en place, de façon encore informelle, un comité scientifique apportant une caution valorisante aux projets d'articles.
Le gros problème demeure la lente érosion du nombre d'adhérents. Cette fragilité n'est pas particulière à notre association. Pierre Clément cite les cas de *la Société historique de l'Uzège*, dissoute par manque de contributeurs et de subventions, et de *l'Almanach du Val Borgne*, vendu pourtant à plus de 2000 exemplaires…
LCC-Font Vive, avec le bureau actuel, a retrouvé le bon chemin et l'avenir s'est donc éclairci, pour autant que nous serons en mesure de trouver de nouveaux adhérents.
Pas de nouveau hors-série, mais la reparution, sous forme de CD, du HS 6, *Le sommaire des titres du Masaribal*, (Le Pompidou), un document de plus de 600 pages photocopié à l'origine par Yannick Chassin du Guerny, et transcrit en mode caractère par André Claveirole, ce qui facilite grandement les recherches. Il mérite d'être diffusé largement.
Le site web est resté en sommeil pendant l'année, mais une solution est en vue pour le faire redémarrer.

François Ancelin présente alors le rapport financier.
Après le redressement de 2006 (déficit : 29€), le trésorier est heureux d'annoncer pour 2007 un retour à la normale avec un excédent de 7,37 € et un lectorat stable (377 abonnés payants, 21 départs, 20 nouveaux abonnés).
- pour 2007, les recettes s'élèvent à 11 383 €, dont 7 540 € d'abonnements et cotisations (66%), 2 183 € de subventions du Parc, de Génolhac et de Concoules (19 %), 1138 € pour la vente des hors série et numéros en dépôt-vente (10 %) et 522 € de revenus du livret A (5 %). Les dépenses s'élèvent au total à 11 376 €, dont 9 811 € de frais de publication du Lien, 1 186 € de frais de fonctionnement (moitié en affranchissement), 163 € d'assurance et 215 € d'hébergement du site. **La subvention du Parc National des Cévennes (1 950 €) est donc indispensable à notre équilibre financier.**
- pour 2008, les dépenses prévues pour la publication du Lien sont en baisse : 8 432 €, celles prévues pour les frais de fonctionnement sont en hausse (2 550 €) afin de financer les projets. Mais les ressources prévues concernant les abonnements et cotisations risquent de ne pas être au rendez-vous : en effet, nous avons à ce jour 52 non renouvellement d'abonnement et seulement 18 nouveaux abonnés.
Il est donc essentiel et urgent, pour la survie de notre revue, de gagner de nouveaux lecteurs.
Il propose à l'assemblée de décider :
- le gel des tarifs des abonnements et des cotisations pour 2009,
- la clôture du compte bancaire du Crédit Agricole, inactif et non productif.

Les deux rapports sont approuvés par 79 voix (28 présents + 51 pouvoirs), aucune voix contre, aucune abstention.

Martine Ancelin reprend la parole pour dire que cette année a été essentiellement consacrée à la parution du bulletin et à la mise au point d'une nouvelle méthode de travail au sein du comité de rédaction, mais que peu d'efforts ont été consacrés à la promotion du Lien, sauf un essai d'abonnements-découverte (seulement 5 abonnements réalisés). Elle a par ailleurs éprouvé des difficultés techniques dans ses tentatives de mise à jour du site web.

Elle donne la parole à **Marie-Lucy Dumas** afin que celle-ci expose ses projets en tant que chargée de communication. Avec l'appui d'un diaporama, Marie-Lucy Dumas propose :

- la réalisation d'une indexation de l'ensemble des numéros du Lien (lieux, personnes) à diffuser sur le site web et sur CD Rom ;
- à propos du site web : elle a trouvé une personne qui pour 200 € par an se chargerait à la fois de l'hébergement, de la mise à jour trimestrielle du site, et de son évolution graduelle (contenu et graphisme). Le nom de domaine devrait pouvoir être conservé à la fin du contrat actuel.
- une présence plus efficace lors des rencontres des associations de généalogistes, avec la projection d'un montage de diapos à passer en boucle sur le stand, l'offre d'une plaquette présentant l'association, et une conférence faite par un de nos auteurs.
- des activités annuelles ouvertes à tous, adhérents, vacanciers et curieux :
    - Aux vacances de printemps, une visite de terrain, organisée par l'adhérent qui la proposerait ;
    - Aux vacances d'hiver, une conférence par un de nos auteurs, (on pourrait commencer par Saint-Ambroix) avec en amont un travail avec médiathèque, associations locales, dépôt-vente…

Marie-Lucy Dumas présente le projet de plaquette (à retravailler), maquette qui sera déposée dans les médiathèques, mairies, offices du tourisme, etc. et offerte lors des diverses manifestations.

Martine Ancelin demande ensuite à **Pierre Rolland** de présenter le projet de conseil scientifique. Celui-ci indique que, si le comité de rédaction comporte des personnes suffisamment disponibles pour assister aux quatre réunions annuelles, le conseil scientifique permettra à des chercheurs qui n'ont pas cette disponibilité de participer à la vie de la revue, et de contribuer à son rayonnement. Une autre façon sans doute de contribuer au nécessaire élargissement de notre lectorat et au renforcement de notre association.

Georges Lafont intervient sur deux points :

- il s'oppose à la cooptation des membres du comité de rédaction : parrainés par le comité de rédaction, leur nomination devrait être approuvée en assemblée générale. Cette proposition reçoit l'approbation de la salle et le texte sera modifié en conséquence.
- Il juge inutile le changement de structure (création du conseil scientifique) et trouve suffisant un changement de procédures.

Nicolas Faucherre répond qu'il lui est impossible, étant professeur à Nantes, de participer aux quatre réunions annuelles, et qu'en tant que membre du comité scientifique actuel, il a beaucoup apprécié de suivre la vie de la revue. Par ailleurs, l'existence d'un conseil scientifique indépendant est une condition indispensable au référencement international des articles d'une revue et à sa reconnaissance universitaire.

L'assemblée adopte l'additif au règlement intérieur modifié par 77 voix (26 présents + 51 pouvoirs), aucune voix contre, 2 abstentions.

Martine Ancelin annonce ensuite la composition du bureau qui se présente aux suffrages de l'AG :

- Président : Pierre-Albert Clément,
- Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine Ancelin,
- Trésorier : François Ancelin,
- Responsable de la communication : Marie-Lucy Dumas.

Il est procédé au vote : le bureau est élu par 79 voix (28 présents + 51 pouvoirs), aucune voix contre, aucune abstention.

La journée se poursuit par le traditionnel tour de table :

Pierre Clément travaille, 55 ans après sa thèse sur Sauve, sur une nouvelle monographie de la ville en s'appuyant sur le compoix de 1643.

Éric Doulcier, maire du Vigan, lance un comité de rédaction local pour la révision d'une monographie sur Le Vigan, au vu des connaissances nouvelles (à paraître en 2010).

Martine et François Ancelin font des recherches biographiques sur un ancêtre cévenol « monté » dans la région parisienne et qui joua un rôle dans le mouvement social au début du XX^{e} siècle.

Pierre Rolland propose que l'on demande aux adhérents n'ayant pu être présents de poursuivre ce tour de table dans la revue.

Il a entrepris de photographier systématiquement un certain nombre de sources, concernant les protestants après la Révocation dans divers services d'Archives. Cela lui a permis récemment de rédiger son article consacré à la déportation des Huguenots aux Antilles. Il compte utiliser ces sources, entre autres, pour établir un état précis de la répartition des catholiques et des protestants, paroisse par paroisse, dans toutes les Cévennes.

Bernard Atger poursuit le dépouillement des archives anciennes et modernes de Mialet. Il fait également des re-

cherches généalogiques dans cette commune. Il s'intéresse à la biographie de Jacques Bernard, de Mialet, fondateur du Musée d'Art de Lyon. Il poursuit son enquête sur le fort de Campestre.

Jeannine Leloup, ancienne institutrice, native de Mercoirol dans le bassin houiller de la Grand-Combe, première étape de la Régordane, lit toutes les archives concernant cette région.

Georges Lafont regrette que le logo Font Vive ait tendance à devenir plus petit. Il regrette ce qui s'est passé l'an dernier et émet des inquiétudes au sujet du projet de modification du statut du Parc.

Juliette Lavenu a été handicapée cette année et n'a guère pu avancer dans ses recherches, mais elle s'est mise à l'informatique.

Marie-Lucy Dumas vient de sortir sa monographie *« Aujac, entre route et Cèze »*, où l'on découvre une histoire du château d'Aujac, l'importance de l'artisanat de la laine, et l'importance de la guérilla anti-camisarde dans cette cité catholique. Elle évoque également sa participation à la Fête de la Science. Jeannine Leloup a répondu à son appel à collaboration, d'autres participations seront les bienvenues. Bernard Atger intervient pour annoncer qu'il recevra volontiers un groupe à Mialet.

Jean-Claude Hélas fait des recherches et des fouilles dans le but de reprendre sa thèse sur le Mont Lozère, soutenue voilà 40 ans, en vue d'une publication. Il a rédigé récemment un article sur le Gap-Francès. Il vient de récupérer un lot d'archives privées de la famille de son épouse, originaire du Lot, un ensemble représentant au moins 20 ans de travail. D'où son hésitation à répondre positivement à l'invitation de Pierre Clément pour participer au conseil scientifique.

Jacques du Barry a eu des problèmes de santé. Il a surtout lu de façon critique des ouvrages récents : *La reine Brunehaut* de Dumézil et *L'Europe des Barbares* de Karol Modzelewski, et a confronté ses lectures avec la réalité du terrain.

Jean-Gabriel Pieters a dépouillé entre 1993 et 2008 un grand nombre d'archives concernant Saint-Ambroix, puis l'Uzège. Il utilise maintenant cette documentation pour rédiger des articles. Il poursuit ses recherches sur le *coulat*.
Il dépouille en ce moment le livre de raison de Pierre Raffin d'Uzès, qui permet des comparaisons intéressantes avec ce qui se passait à Nîmes et Alès. Il travaille surtout sur le XVIII^{e} siècle.

Michel Puech dépouille des archives familiales découvertes dans un vieux buffet, et remontant au XV^{e} siècle. Il est frappé par l'importance de l'artisanat lainier dans cette famille au cours des siècles.

Alain Descours, de l'ACGC, s'occupe surtout de généalogie familiale.

Gérard Deleuze est en train de s'installer aux Mages et de classer sa documentation, essentiellement généalogique.

Madeleine Souche travaille sur le revivalisme protestant dans le Midi de 1870 à 1914, entre Marseille et Toulouse, en passant par le sud du Massif central : une évangélisation appuyée par les Anglo-Saxons dont les centres moteurs dans le Midi sont à Marseille, et à un degré moindre à Montpellier, Nîmes étant une ville libérale peu favorable à ces initiatives. Elle travaille ponctuellement sur Avèze au niveau de l'histoire locale.

Alain Combes travaille sur Aulas, lieu de son enfance. Il étudie aussi les patronymes de la région viganaise, travail qui pourrait faire l'objet d'un hors-série.

Gabriel Liotard propose au Lien une contribution sur la franc-maçonnerie à Saint-Ambroix, qui conclut son étude de ce mouvement dans le nord du Gard. Pour faire connaître notre bulletin, il propose de distribuer d'anciens numéros.

Freddy Couderc prépare un article sur les pierres qui guérissent.

Pauline Roux-Tatto travaille au classement du fonds Pellet et espère sa mise à disposition pour l'AG 2009. Cependant, le travail se fait pièce à pièce, et s'il avance parfois vite, certains documents prennent beaucoup de temps. Les prévisions sont donc difficiles. Quelques points sont à finaliser avec la famille, toujours détentrice des droits. Celle-ci est tout à fait favorable à la mise à disposition au public. Toutefois, Il n'a pas été possible de trouver un stagiaire pouvant aider au classement.

Guy d'Hérail de Brisis vient de faire paraître *Le château de Brisis et son chartrier, tome 1* » (voir la recension page suivante) Il travaille sur La Garde Guérin et se trouve bloqué parce que de nombreux actes sont en cours de classement au Centre de Génolhac et sont encore inaccessibles.

Nicolas Faucherrre, originaire de Générargues, enseigne à l'université de Nantes. Il continue à travailler sur les forts royaux construits pendant la guerre contre les camisards. Il s'intéresse aussi aux chemins royaux. Il prépare un inventaire patrimonial de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille et de Générargues, et, avec Didier Poton, une étude de synthèse sur les places de sûreté protestantes. Il a contribué à préparer la candidature des forts de Vauban à l'Unesco.

Après un apéritif offert par la municipalité et le repas au « Don Camillo », la journée s'achève par **la visite d'Aulas, guidée par Alain Combes** qui a passé sa jeunesse à Aulas et qui nous en fait découvrir les aspects les plus intéressants et les plus insolites. Nous avons pu ainsi constater que tout le centre ancien comprend un grand nombre de maisons à 3 ou 4 niveaux, bâties au Moyen Âge, et souvent modifiées à la Renaissance, dans des matériaux d'une grande diversité, ce qui traduit l'importance et la richesse de ce centre certainement très actif au Moyen Âge.

Il est dommage que Jean Castan n'ait pu être présent pour expliquer de manière plus approfondie les raisons qui lui font penser qu'Aulas était Arisitum, et que Jean-Bernard Elzière, qui a publié dans notre revue plusieurs articles sur Arisitum, n'ait pu apporter son interprétation ce qui aurait sans doute passionné le débat. La promenade, par un temps superbe, n'en a pas moins été très agréable.



Un grand merci à **Pierre Valette**, et à **Alain Combes** pour l'organisation de cette belle journée.

DEUX RECENSIONS

Par Marie-Lucy DUMAS

HÉRAIL de BRISIS (Guy d') : *Le Chartrier de Brisis*, tome 1 de 1211 à 1400, Lacour, 2008.

Les archives du château de Brisis dans la commune de Ponteils-et-Brésis (Gard) ont subi les évolutions du château, abandonnées comme lui à tous les vents, pour finir sauvées par un curieux qui a empêché leur destruction totale par le feu. Malheureusement de nombreux documents papiers ont été détruits, alors que les parchemins grâce à leur difficulté à brûler ont été sauvés en plus grand nombre.

Ce chartrier avait fait l'objet au XVIII^{e} siècle d'une copie effectuée par l'abbé Nicolas, puis d'un inventaire par Yves Chassin du Guerny dans les années 1970-75, sous le titre « Chartrier du Chambonnet », dont les dossiers 42 à 108 microfilmés concernent Brisis.

Le vicomte Guy d'Hérail de Brisis est l'actuel descendant de cette illustre famille dont le premier nom est connu depuis 1197. Pour cet ouvrage, il a procédé à un travail de restitution chronologique des diverses recensions, corrigeant au passage les erreurs des déchiffreurs antérieurs. Il a en outre indiqué le contenu exact des chartes et traduit les textes les plus importants en restituant les noms de lieux. Ce travail de « bénédictin » est un vrai bonheur pour les chercheurs de l'histoire médiévale cévenole, car à la difficulté de lecture des chartes s'ajoute la difficulté de la traduction. Un index des noms de lieux et de personnes complète heureusement cet ouvrage. Il reste aux historiens à se saisir de ces sources pour travailler sur cette féodalité cévenole dont on devine au travers des documents les alliances, les coseigneuries et les étroites liaisons le long de cette route qui fut si précieuse pendant deux siècles, la Regordane et sa voie de dérivation le long de la Cèze. On attend le tome 2 avec impatience !

CHABROL (Jean-Paul) : *Élie Marion, le camisard aux semelles de vent*, Éditions Alcide, 2008.

Après les nombreux ouvrages sur les événements de la guerre des Camisards, les dictionnaires et les biographies factuelles, les éditions proposent une nouvelle approche des destins singuliers des personnages qui ont fait la richesse de l'histoire cévenole.

C'est une nouvelle façon d'appréhender un personnage, car Jean-Paul Chabrol, qui a collaboré longtemps au *Lien des Chercheurs cévenols*, essaie de nous faire comprendre le parcours d'un fils de bonne famille de Barre-des-Cévennes, instruit et bourgeois qui, sujet rare dans son milieu, est allé jusqu'au bout de son engagement jusqu'à mourir en 1713 à Livourne lors d'une campagne de mission auprès des huguenots européens. Comment arriver à connaître le fond intime de la pensée et des motivations d'un chef camisard, « inspiré » et prophète ? C'est immanquablement la question que l'on peut se poser pour comprendre cet homme qui a marqué de son sceau singulier la guerre. Ni guerrier outrancier, ni prophète convulsionnaire, un camisard modéré mais qui va aller jusqu'au bout de ses idées. À Londres où il était réfugié, Élie Marion a témoigné longuement dans le « *Théâtre sacré des Cévenne*s ». Au travers de son récit d'aventures, digne des romans du XIX^{e} siècle, il donne matière à réflexion sur son comportement, ses pensées et sa vie presque quotidienne. Élie Marion pose véritablement la question du prophétisme, dont l'auteur donne une lumineuse et compréhensive explication, toujours d'actualité pour examiner des comportements religieux fanatiques ou excessifs de minorités persécutées.

Le récit de ses activités est vif et enlevé dans les premières parties de l'ouvrage, ensuite ses pérégrinations de missionnaire souffrent sans doute de l'absence de données. Et c'est un gros souci, pour un historien de suppléer aux « trous » de la biographie d'un personnage : tout ce qui est écrit correspond tout à fait aux sources, reste l'imagination nourrie par les connaissances de l'historien de sa période pour assurer la continuité et le vivant du récit. La qualité de l'écriture et la fluidité du texte ajoutent beaucoup, au point que l'on se prend, non pas à aimer Élie Marion, mais à estimer un combattant de ses idées et l'on peut éprouver le regret qu'une telle âme et un tel esprit n'aient pas profité à ses contemporains.

Un autre regret, l'auteur ne relaie pas le « merveilleux », les « inspirations » presque médiévales des visions ou des miracles de Dieu qui donnent à Élie Marion, au début du XVIII^{e} siècle des Lumières, la stature d'un homme d'un autre siècle. Mais y croyait-il vraiment à la fin de sa vie, à moins qu'il ne fût arrivé au stade où il n'était plus possible de douter de sa seule raison d'existence ?

On a hâte de lire l'« Abraham Mazel » du même auteur.

RÉFLEXIONS AUTOUR D'UNE ARCADE

Par Freddy COUDERC et Jacques PÉCOURT



Arcade, face arrière. Photo de Jacques Pécourt.

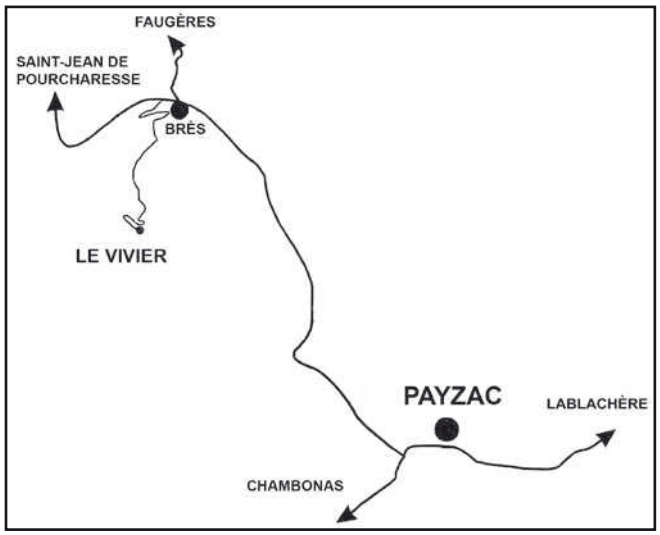
La Cévenne ardéchoise est une terre de résistance, de passions. C'est aussi une terre de légendes, de contes et de mystères où les légions romaines et les troupes de Charlemagne ont laissé leur empreinte. Plus tardivement, l'implantation sur ce territoire des fameux Templiers a contribué à nourrir l'imaginaire. Le trésor immense dont on a crédité les Chevaliers du Temple et les secrets qu'ils étaient censés détenir ont suscité une grande curiosité et rajouté au mystère. N'oublions pas que rebouteux et guérisseurs, aujourd'hui encore, officient dans la région. Tout ceci explique que l'on soit, plus ou moins consciemment, attentif à ce qui pourrait éclairer ce côté obscur et mystérieux de la Cévenne ardéchoise que les intempéries et le brouillard accentuent parfois.

Au hasard de nos promenades, nous avons trouvé à Payzac un porche peu commun qui a retenu notre attention.

Payzac est un village très pittoresque, situé au-dessus des Vans, sur le Chemin Royal, dit Chemin des Muletiers qui conduit à Peyre et au-delà, à Saint-Laurent-les-Bains.
Les pins, les châtaigniers, les mûriers, la vigne et les prés règnent en maîtres dans cette partie de la Cévenne arrosée par des sources pérennes. La commune de Payzac, d'une superficie de 1 370 ha comprend plusieurs hameaux dont Brès, où l'on trouve quelques habitations regroupées sous l'appellation Le Vivier.

Près du chemin, au cœur de ce petit hameau, se dresse un portail majestueux en pierres de pays. Au centre une date : 1619 et, de part et d'autre, des gravures symétriques, dont deux croix, retiennent l'attention. De là à penser qu'il y a un trésor enfoui tout près, un secret dont ces gravures donneraient la clef, il n'y a qu'un pas. Il nous a paru intéressant d'essayer de décrypter les symboles gravés sur ces pierres.
Mais, avant d'aborder quelques hypothèses, une étude technique de l'édifice s'impose.

Situation



L'arcade qui nous intéresse se trouve dans la commune de Payzac, à la fin de la route goudronnée qui mène vers le hameau du Vivier de Brès. Sur une hauteur, entre deux bâtiments au milieu de la verdure, on peut apercevoir sa face arrière.

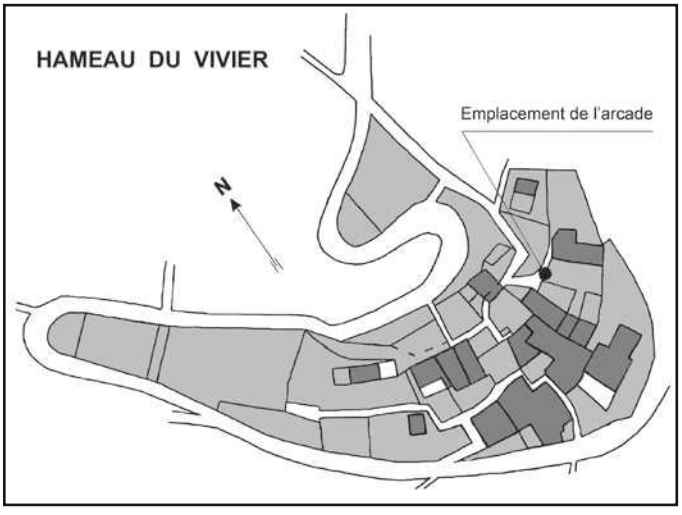
En limite de propriété, la façade principale de l'arcade apparaît en longeant le passage situé entre les maisons du hameau.

La finesse de sa décoration surprend ; le portail étant daté et signé il ne s'agit pas de pierres de réemploi. Il appartient assurément au propriétaire des lieux de l'époque : ID 1619.

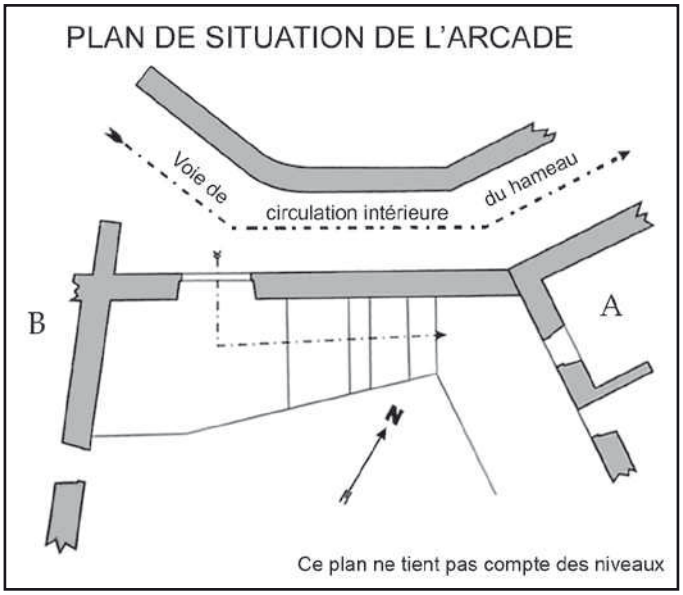
Sur les registres d'État Civil et sur le compoix de 1692-94, nous retrouvons des dénommés Jean Domergue de père en fils. L'arrière-grand-mère du propriétaire actuel s'appelait Domergue. Elle avait émis le vœu auprès de sa petite fille de perpétuer le prénom de Jean en mémoire de celui qui leur avait tout donné : l'aïeul Jean Domergue. La propriété n'a donc pas changé de mains depuis sa construction.

Nous retrouvons sur le premier cadastre napoléonien du 25 mars 1809, (reproduit en deuxième de couverture) les constructions d'origine malgré quelques modifications concernant les accès. Ce magnifique document intact est conservé à la Mairie de Payzac. Il est composé de dix planches en couleurs, format grand Aigle (105 cm x 75 cm). Le plan d'assemblage est à l'échelle 1/10 000e. Les planches des sections sont au 1/2 500e.

Sur le plan suivant, correspondant au cadastre actuel, nous situons l'emplacement du mur de clôture et de son arcade par rapport au Hameau du Vivier.

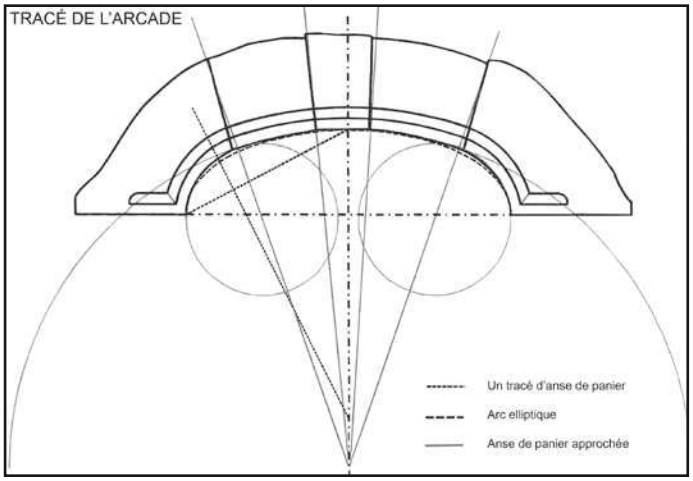


Cette clôture est adossée au bâtiment A placé sur sa droite (voir le plan ci-après). Celui-ci devrait en principe être antérieur au mur de clôture.
Cependant cette bâtisse correspond parfaitement à celle qui se trouve juste en face et qui est datée 1640. Par contre la construction en partie en ruine adjacente à cette clôture (B) pourrait être de la même époque.



Description

(Outre le tracé ci-dessous, voir la photo et le dessin de la façade principale de l'arcade en dernière de couverture).



L'arcade surbaissée est composée de cinq voussoirs : 2 sommiers, 2 contre clés et une clé. Elle surmonte des pieds droits de 1,495 m de haut comprenant tableau, feuillure et ébrasement. Les reins droits n'étant plus chargés, les trois voussoirs du centre ont légèrement glissé.

Le portail était composé de deux vantaux, une charnière de 81 cm de longueur et d'une section de 40 mm x 8 mm, est encore en place. En ouvrant cette porte, on descendait une marche haute de 23 cm, ce qui veut dire que les charrettes ne pouvaient pas l'emprunter.
Sur l'arrière de l'arcade, un arc segmentaire, indépendant de celui de la façade, formait un ébrasement. Ce qui laisse penser que le mur devait être bien plus haut, d'autant plus qu'un élément de jambage semble avoir subi un écrasement.

La courbe de l'arcade représente un arc surbaissé de 1,74 m d'ouverture et de 44,8 cm de flèche. Comme nous pouvons le remarquer sur le dessin ci-dessus, il ne s'agit pas d'un arc elliptique, ni d'un arc en anse de panier de tracé traditionnel.

Néanmoins, en baissant la ligne des centres, nous traçons une anse de panier plus ou moins conforme à la réalité.
Ceci nous laisse supposer que les personnes qui ont exécuté ce travail n'étaient pas des experts en stéréotomie. Ils ont réalisé un ouvrage qui est encore debout aujourd'hui bien que les coupes rayonnantes de l'arcade ne convergent pas (sauf une) vers les centres correspondants. L'appareillage du mur est soigné. Les moellons, équarris, reposent sur un lit fin de mortier d'argile et de chaux.

Il est également rare au XVII^{e} siècle que la clé ne soit pas axée.
La façade de l'arcade est décorée sur la partie extérieure de la propriété. Elle reçoit un quart-de-rond en saillie de la façade qui se retourne horizontalement sur 25 cm de chaque côté.
Sur les pieds droits nous avons de part et d'autre en parement un pilastre sur lequel est représentée dans sa partie haute une croix pattée, symbole d'appartenance à la religion catholique. Décoration assez osée dans une période plutôt mouvementée, avec les Vans de confession protestante pas très loin.



Sur le pilastre au-dessous de la croix et jusqu'au sol une torsade plate semble s'enrouler autour d'un axe imaginaire. Le tout est coiffé par un petit chapiteau saillant qui donne un peu plus de relief à l'ensemble

En observant l'ouvrage (cf. 4^{e} de couverture), nous constatons que la taille fut exécutée par deux personnes au moins, car on note une différence dans la finesse et la précision du travail. Le jambage de droite est d'une meilleure facture.



Nous retrouvons dans le grès, tiré sur place, les empreintes de ciseau, de pioche ou de broche ainsi que de laye ou de polka.

La gravure en relief sur la clé est parfaitement réalisée, cependant la taille du fond du panneau pourrait être moins grossière.

Réflexions

La date gravée sur le porche : 1619 sonne d'une manière particulière dans la Cévenne ardéchoise : c'est l'année de la mort d'Olivier de Serres, savant éclairé, précurseur de l'agronomie dont Henri IV a salué la compétence. L'Ardèche lui doit beaucoup car il a valorisé la culture du mûrier et l'élevage du ver à soie qui fut longtemps, avec le châtaignier, l'essentiel des ressources locales.
En ce début du XVII^{e} siècle les habitants se sentaient-ils menacés ? Il existait bien sûr des brigands, des contrebandiers, mais il n'est pas fait mention de violences particulières pendant cette période. Le Chemin Royal qui

passe à Brès était très fréquenté. Il y avait des foires où les marchands se rendaient nombreux. Les muletiers sillonnaient la région et des groupes de pèlerins arpentaient la contrée. Le Vivier n'était donc pas isolé, à la merci des rôdeurs.
Les épaisses murailles qui prolongent l'entrée font penser à des fortifications. Par contre, le porche est de dimension modeste. Une charrette n'aurait pas pu passer entre les deux arcades et le rocher qui affleure ne porte aucune trace d'usure significative.
Ce porche serait-il le témoin de la prospérité des propriétaires ? S'agit-il d'une riche demeure que l'on aurait simplement voulu orner ?

La famine de l'an 1586 est loin derrière. À cette époque, le château de Brès, propriété de Claude d'Alméras, Seigneur du Vivier, et héritier d'une grande famille protestante des Vans, est très mal entretenu, voire inhabitable. Le traité signé à Viviers, en juillet 1594, entre les catholiques et les protestants, a mis à la disposition du Roi cette maison fortifiée. Mais ici, point d'opulence. On peut toutefois supposer que certains propriétaires terriens étaient, suffisamment cossus pour agrémenter leur logis avec des sculptures.

Chaque jambage du porche portant une croix pattée, symbole évident de la religion catholique, nous sommes amenés à nous pencher sur la situation religieuse de l'époque.

L'Édit de Nantes, signé en 1598, a mis fin à 30 années de guerres de religions. La Cévenne ardéchoise se voit accorder une place forte : Aubenas. Les protestants retrouvent l'autorisation de célébrer leur culte. Les pasteurs disposent à nouveau de lieux de réunion. Le calme semble enfin revenu. Cet accord qui ramenait la paix a-t-il incité les propriétaires à orner leur porche pour symboliser la sérénité retrouvée ? Ces deux croix se rapportent-elles à ces événements ? C'est peu probable car, en fin 1619, les protestants de Privas, refusant la tutelle d'un noble catholique détruisent son château et créent des troubles importants aux alentours. Rappelons que de 1563 à 1629, le culte catholique était formellement interdit aux Vans. Lors de la « 8e guerre », de 1585 à 1629, Aubenas fut prise par les catholiques, puis reprise par les protestants. Les conflits dureront jusqu'au 28 juin 1629, où sera signée la paix d'Alès.
Comment imaginer que dans cette période troublée quelqu'un ait pu arborer de façon aussi ostensible son appartenance à la religion catholique ? Ces signes associés, sculptés sur le porche, auraient-ils un sens caché, faisant référence aux Templiers et à un trésor dissimulé à proximité ?

Les croix, dites templières, se présentent sous des formes différentes : droite, grecque, potentée ou pattée, telle celle qui orne le porche ? Cette représentation s'inscrit au centre de la traditionnelle croix de Malte. Le site templier le plus proche de Payzac est à Jalès. Guillaume de Raillac fut le premier Commandeur en 1150, Pierre de Peyremale le dernier en 1307. La Commanderie possédait de nombreuses dépendances données, léguées, échangées ou achetées. Elles sont toutes répertoriées dans les écrits de l'époque. Par la suite, la Commanderie de Jalès fut occupée par les Hospitaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dont le Commandeur était en 1383 Scipion de Châteauneuf de Molèges. Nulle part dans les documents templiers ou hospitaliers il n'est fait mention de Brès, du Vivier ou d'un sieur Domergue.

Si l'on observe les piliers du porche, on voit sur le côté droit neuf signes identiques qui font penser au Yod, dixième lettre de l'alphabet hébraïque. Mais le pilier gauche ne vient pas confirmer cette hypothèse. Les sculptures sont beaucoup plus grossières, les espaces inégaux. Il s'agirait plutôt de la représentation plane de pilastres torsadés. Un des sculpteurs serait le maître l'autre son apprenti essayant maladroitement de reproduire le motif.

Une vieille famille cévenole, les Vigouroux, assure que les Templiers étaient bien présents à Payzac. Pour appuyer cette théorie, on peut noter qu'un des hameaux de la commune se nomme Le Temple, un autre La Salle. Comme chacun sait, le lieu de réunion des Templiers s'appelait « la salle ».

Rien ne paraissant évident, nous avons orienté notre recherche vers le compoix de 1692.

Compoix

D'après le compoix de Payzac, réalisé entre 1692 et 1694, les terres du hameau du Vivier de Brès sont travaillées par neuf familles. Celles-ci cultivent des champs variant en nombre (1 à 20) et en surface. Celui ayant le plus grand nombre de parcelles n'a pas forcément la plus grande surface cultivable.
C'est le cas pour Jean Domergue : il compte vingt parcelles d'une surface totale de 10 241 m^2 alors qu'Antoine Chaurand ne totalise que dix parcelles pour une aire de 24 460 m^2.
Comme nous l'avons mentionné plus haut, la culture essentielle est le châtaignier. Nous trouvons ensuite la vigne puis l'olivier. Le mûrier apparaît timidement. La dernière récolte de cocons s'est faite en 1956 pour les descendants de la famille Domergue.

Un relevé du compoix de ce hameau du Vivier de Brès a été établi. Trop long pour être publié dans cet article, il sera envoyé sur demande, par mail ou par courrier adressé au Secrétariat du LCC.

Conclusion

Que dire de ce porche ?
Sur le plan technique, il semble que ses bâtisseurs étaient d'excellents constructeurs mais non spécialistes dans l'art du trait. C'étaient vraisemblablement des ouvriers recrutés sur place. Les croix pattées ornant les jambages sont des symboles chrétiens, mais rien de décisif ne permet de les rattacher aux Chevaliers du Temple.
Il semble peu probable qu'en 1619, période encore troublée sur le plan religieux, la famille Domergue, aisée, mais ne jouissant apparemment pas d'une notoriété particulière ait exposé ses convictions catholiques à l'entrée de sa maison.
L'arcade fut vraisemblablement construite pour agrémenter la demeure. Les sculptures seraient donc des ornements, témoins de l'aisance des habitants du logis.
Nous n'avons pas trouvé la raison d'être de ces deux croix, mais nous avons passé au Vivier d'agréables moments, de convivialité et de partage. Nous remercions Simone et Jean Chazalet pour leur accueil.
Reste la beauté de la pierre, le charme de ce porche au cœur d'un village typique, accroché à la montagne cévenole et le paysage grandiose qui lui fait face.

Glossaire

➙ ***La stéréotomie*** *est l'art de la coupe des solides. En dessin traditionnel, les vues sont de face, de dessus ou de dessous, de droite ou de gauche : toujours perpendiculaire les unes aux autres. En stéréotomie les vues sont biaises et l'on trace à l'aide de plans rabattus ou relevés.*

➙ *Le* ***jambage*** *(ou piedroit ou pied-droit) représente le montant vertical de l'ouverture d'une baie du seuil ou de l'appui, jusqu'à la naissance de l'arcade.*

➙ ***Le tableau*** *d'une baie se situe sur la surface visible et perpendiculaire à la façade du jambage. Le tableau de chaque voussoir s'appelle une douelle et l'ensemble des douelles d'une arcade un intrados.*

➙ ***La feuillure*** *est l'évidement réalisé après le tableau (intrados compris) de forme généralement carrée. Elle permet l'encastrement des cadres fixes supportant les battants des portes ou des fenêtres.*

➙ ***L'ébrasement*** *est la partie biaise qui permet, lorsque les murs sont épais, de laisser entrer davantage de lumière à l'intérieur d'une pièce. Au Moyen Âge, comme les ouvertures étaient très étroites et les murs très épais, on peut encore aujourd'hui voir des ébrasements intérieurs et extérieurs.*

➙ ***L'arcade*** *représente l'ouverture de forme courbe dans l'épaisseur d'un mur. On ajoute le nom de l'arc pour donner sa forme (ex : arcade en plein cintre).*

➙ ***L'ouverture*** *d'une baie correspond à l'écartement entre les pieds droits. L'ouverture de l'arcade se situe à sa base, elle détermine la ligne des naissances. C'est sur cette ligne que vont se placer les centres des petits rayons de l'anse de panier.*

➙ ***La flèche*** *est la hauteur, en général dans l'axe de l'ouverture (sauf arc rampant), depuis la ligne des naissances jusqu'au-dessous de l'intrados (sauf dans le cas de l'arc outrepassé).*

➙ *Un arc est dit* ***surbaissé*** *lorsque sa demi-ouverture est plus grande que sa flèche. Dans le cas contraire il est surhaussé. Si les deux ont la même valeur, nous avons un arc particulier : le plein cintre correspondant au demi cercle.*

➙ ***L'arc segmentaire*** *est un arc surbaissé constitué par un seul arc de cercle.*

➙ ***Les voussoirs*** *sont les éléments qui composent une arcade ou une voûte. Toutes les arcades sont composées d'un nombre impair de voussoirs (sauf quelques exceptions au Gothique et à la Renaissance).*

➙ ***Les sommiers*** *seront posés en premier sur les jambages à gauche et à droite. Les sommiers devront avoir une bonne surface d'assise afin de bien répartir la masse de l'arcade et des parties supérieures.*

➙ ***La coupe*** *est la surface de contact entre deux voussoirs adjacents. Elle est* ***rayonnante*** *car son axe converge toujours vers un centre de rayonnement (sauf arc elliptique, parabolique...) Plus la surface des coupes sera importante, meilleure sera la résistance au glissement.*

➙ *Le sommier se pose sans la nécessité d'un cintrage car son assise de base est horizontale. Il est parfois possible de poser le second voussoir sans cintrage à condition que la coupe rayonnante du sommier fasse un angle égal ou inférieur à l'angle de talus naturel de la pierre. Cet angle qui correspond à 30 degrés s'appelle le joint des* ***reins****.*

➙ ***La clef*** *ou* ***clé*** *est le voussoir central qui fermera l'arcade ou la voûte. Elle se pose en général en dernier.*

➙ ***La contre-clef*** *ou* ***contre-clé*** *est le voussoir qui se place à droite et à gauche de l'arcade ou de la voûte.*

➙ ***Le quart-de-rond*** *comme son nom l'indique est une moulure qui représente un quart de cercle. Celui-ci peut être droit ou renversé.*

➙ ***Le pilastre*** *est une partie saillante en façade qui a l'origine à un but technique puisqu'il renforce le jambage et devient ensuite décoratif. Comme la colonne, le pilastre peut-être cannelé, godronné, torsadé ...*

L'outillage

➙ ***La pioche*** *est en acier à deux pointes de forme variable suivant la nature de la pierre à tailler et à manche de bois. Elle servait à équarrir les blocs en carrière et à dégrossir les pierres à la taille.*

➙ ***La broche****, la pointe, la pointerolle, l'aiguille, le poinçon définissent le même outil pointu mis en action grâce à la massette. La broche permet la réalisation des parements brochés.*

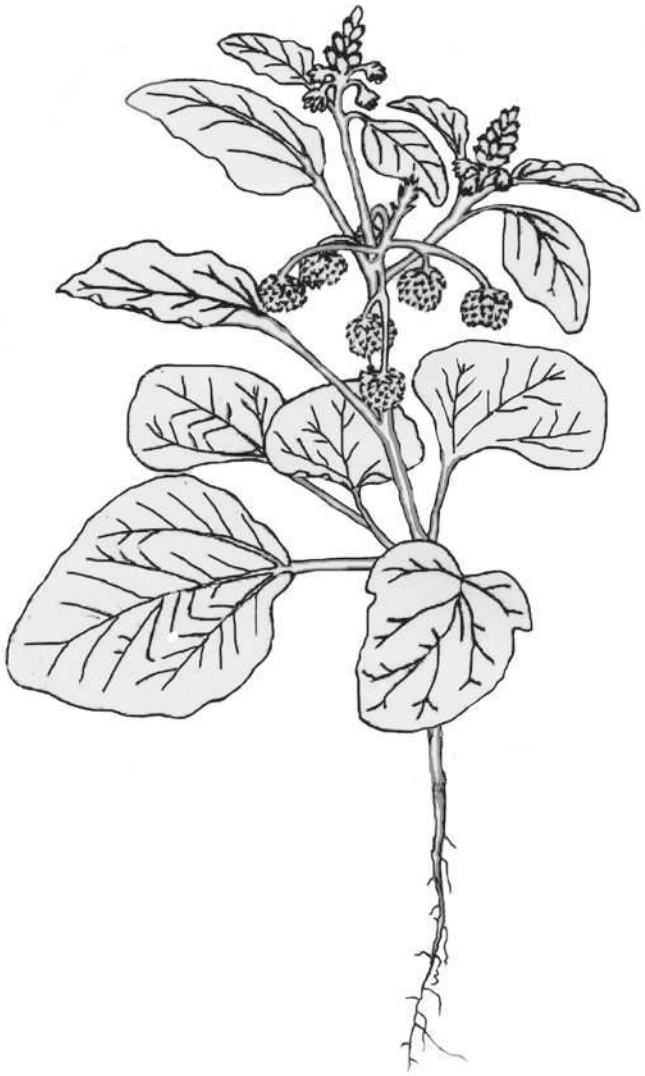
➙ ***La laye*** *est un marteau taillant ayant deux tranchants en acier trempé parallèles au manche de bois. Ces tranchants peuvent être lisses, brettés ou dentés selon l'époque. Cet outil était très utilisé au Moyen Âge. Il l'est également de nos jours en restauration.*

➙ ***La polka*** *est également un marteau taillant aux tranchants un peu plus étroits que la laye. L'un des tranchants est parallèle au manche de bois et l'autre perpendiculaire. La polka est plus un outil de dégrossissage fin que de finition. Elle permet l'attaque de la pierre de face. Cette position est intéressante pour la taille de morceaux ayant des refouillements importants.*

DE LA MAURELLE AU TOURNESOL EN DRAPEAUX
De Gallargues à la Hollande

Par Bernard ATGER

Maurelle et Tournesol en drapeaux deux termes à ne pas confondre



La maurelle, mourello en patois, autrefois Croton tinctorum pour Linné, aujourd'hui Chrozophora tinctoria pour Jussieu, est une plante de la famille des Euphorbiacées, commune dans les pays méditerranéens, on la trouve chez nous jusqu'en piémont cévenol. Sa taille varie de 10 à 40 cm[1].

Quant au **Tournesol en drapeaux,** il est le résultat de la teinture de chiffons, les drapeaux[2], à partir du suc exprimé par le pressage de la maurelle.

Il ne faut donc confondre ni la plante ni les drapeaux avec le tournesol utilisé de nos jours pour produire de l'huile[3].

La fabrication du tournesol en drapeaux, réalisée à partir de la maurelle par les Gallarguois[4], est attestée à partir de la fin du XVII[e] siècle par Lamoignon de Basville, Intendant du Languedoc, dans son « *Mémoire pour servir à l'Histoire du Languedoc* ».
Celui-ci précise que cette fabrication est exercée uniquement par les Gallarguois, bien que la maurelle soit présente dans tout le sud du Languedoc.

Au XVIII[e] siècle, de nombreux mémoires sont rédigés par divers savants ou correspondants des Académies royales de Nîmes et Montpellier[5].

Tout un long article de l'Encyclopédie de d'Alembert et Diderot est consacré à ce sujet.

Tous ces documents attestent de cette spécialité gallarguoise et de son ancienneté.

Cueillette de la plante

La cueillette a lieu en juillet et août, après la moisson et avant les vendanges.

Pour cette récolte, les Gallarguois partent généralement en famille ou s'associent à plusieurs. Ils prospectent non seulement notre territoire mais également une grande partie du Languedoc et de la Provence. Les prospecteurs tiennent secret le lieu de leur cueillette et ils utilisent un code basé sur le claquement de leurs fouets pour indiquer les bons emplacements.

Dans ces expéditions, parfois longues, chacun emporte ses vivres et l'on dort généralement à la belle étoile en essayant de dépenser le moins possible[6]. C'est seulement la partie aérienne de la plante qui est collectée.

Encore fraîche, celle-ci doit être portée au moulin à huile pour y être écrasée et comme pour les olives, la pâte obtenue est disposée sur des cabas en vannerie tressée, empilés et passés à la presse. Un jus noirâtre s'écoule qui est recueilli dans une cuve.

Les femmes trempent alors dans ce jus des chiffons usagés mais qui doivent être propres et non gras, par exemple de vieux draps. Ces chiffons peuvent faire l'objet de plusieurs bains et ils doivent être soigneusement séchés au soleil avant d'être ramenés à la maison.

Donc, lorsqu'ils partent au loin, les Gallarguois doivent emporter tout un stock de chiffons correspondant à la cueillette espérée.

Traitement des chiffons

Ramenées à Gallargues, les charges de ces chiffons imprégnés, appelées « trousses » sont déballées.

Les femmes préparent alors dans des cuves de pierre appelées « piles » un mélange appelé « aluminadou », composé de chaux vive et d'urine humaine.

Elles disposent les chiffons sur des roseaux placés au-dessus du mélange odorant et elles les y laissent environ une heure, exposés aux vapeurs qui se dégagent. Au bout de ce temps, de noirâtres, les chiffons ont pris une belle couleur bleue.

Le même résultat peut également être obtenu en étalant les chiffons entre deux couches de fumier. Pour un bon résultat, si elles le jugent nécessaire, les femmes peuvent renouveler l'opération plusieurs fois.

La commercialisation

L'ensemble des opérations doit être terminé à la mi-septembre avant le début des vendanges mais aussi pour bénéficier des meilleures conditions de séchage.

Au début du XIX[e] siècle, cette activité occupait environ 150 personnes qui récoltaient selon les années de 10 à 15 tonnes de maurelle. Une fois transformée, celle-ci permettait d'obtenir environ 5 tonnes de tournesol en drapeaux[6].

Des négociants montpelliérains venaient alors acheter la production gallarguoise.
Dès le XVII[e] siècle, Basville soulignait le manque de solidarité des Gallarguois qui auraient pu obtenir des prix bien meilleurs en s'associant face à leurs acheteurs.

Aussi, en 1755, les consuls de Gallargues décident qu'un seul marché sera passé avec le négociant le mieux disant. L'affaire est conclue avec Joseph Bastide de Gallargues représentant de la maison Isaïe Demaretz et C[ie] de Montpellier.
Ce marché est passé sur la base de 40 livres le quintal[7].

À cette même époque l'Intendance estime que le tournesol en drapeaux rapporte 12 000 livres aux Gallarguois. Mais il estime également à 30 000 livres pour la province le revenu de cette exportation vers la Hollande.

Au vu de cette différence, deux possibilités se présentent :
- Soit d'autres villages produisent du tournesol en drapeaux, en contradiction avec tous les mémoires de l'époque.
- Soit les Gallarguois, même unis entre eux se font proprement rouler, ce que confirme un mémoire de 1807 qui les incite à traiter directement avec les Hollandais.
12 000 livres réparties entre 150 personnes représentent 80 livres pour chacune.
Ce n'est pas un très gros revenu, le salaire d'un manouvrier ne dépassant pas une livre par jour mais cette production a l'avantage de rapporter du numéraire et correspond surtout à une période qui serait chômée dans l'intervalle de la moisson et des vendanges[7].
C'est donc un appoint non négligeable pour les plus modestes des Gallarguois.

La fin du périple

Une fois réunies par les marchands, les balles de trois à quatre quintaux de tournesol en drapeaux étaient voiturées jusqu'au port de Sète avant d'être embarquées sur des navires en direction de la Hollande.



Fragment d'une carte du Royaume des Pays-Bas, dans : Abbé Nicolle de la Croix : *Géographie moderne,* Imprimerie Auguste Delalain, 1817

Arrivés à destination, dans les ports d'Alkmaar[8], de Hoorn ou d'Édam ces chiffons étaient utilisés pour frotter la croûte des fromages produits dans la région. Cette action ayant semble-t-il pour effet d'empêcher le développement de champignons ou autres parasites indésirables.

La teinture bleue des chiffons se déposait alors sur la croûte des fromages qui, sous l'action des acides lactiques, virait au rouge. Ces fromages étaient d'ailleurs appelés par les Hollandais « fromages à croûte rouge », et commercialisés sur les côtes méditerranéennes de l'Espagne, de la France et de l'Italie[9].

Certains mémoires d'époque mentionnent également l'utilisation de ces drapeaux en Allemagne et en Angleterre pour colorer les confitures ou les vins…

La fin de l'histoire

On aura remarqué que la maurelle était récoltée en plein été avant qu'elle n'ait pu fructifier.

À long terme, cette pratique devait entraîner la raréfaction de la plante, collectée avant d'avoir pu se reproduire. Dès 1760, une pénurie est signalée[8]. C'est ce qui explique les déplacements de plus en plus lointains des Gallarguois. Au début du XIX[e] siècle, certains se rendaient même jusqu'en Catalogne et sous le Second Empire des passeports leur sont délivrés pour aller dans les départements du Var et du Vaucluse.

Des essais de semis ne tardèrent pas à être tentés dès le XVIII[e] siècle. Mais les graines recueillies avant maturité ne germaient pas, aussi, les anciens Gallarguois croyaient-ils que les graines de maurelle touchées par la main humaine ne pouvaient plus germer.

C'est en 1834 seulement, suite à diverses expériences réalisées par des pépiniéristes du Vaucluse, que les frères Floutier réussirent à cultiver de la maurelle sur plusieurs hectares. Le rendement pouvait atteindre 1 200 kg à l'hectare et on arriva à une production annuelle de 25 à 30 tonnes. Cela n'empêcha pas les petits maurelliers sans terres de continuer à parcourir les campagnes languedociennes[10].

Cette activité encore pratiquée lors de la crise du phylloxera cessa sous la Troisième République avec le développement des teintures chimiques.

Il y a peu de temps, le souvenir de la maurelle et du tournesol en drapeaux avait pratiquement disparu, seulement évoqué de manière anecdotique par les historiens locaux.
Jusqu'à l'heureuse rencontre entre l'association du Patrimoine Gallarguois et l'Association botaniste du Vaucluse, plus personne dans le village de Gallargues ne savait reconnaître la maurelle.
Actuellement, un projet pédagogique avec les élèves de l'école primaire du village est en cours. À travers une découverte du patrimoine botanique communal il vise à recueillir quelques plans et graines de maurelle, à cultiver celle-ci et bien sûr à faire quelques essais de teinture.
Y aurait-il parmi les lecteurs du LCC quelques amis bataves qui permettraient de faire le lien avec des spécialistes de l'histoire des fromages hollandais ? À ce jour, cette piste n'a pas encore pu être approfondie.

Nous recherchons également dans les départements de la Provence, quelques personnes familières des archives qui auraient eu l'occasion de consulter dans les registres notariaux des actes sur la location de moulins pour presser la maurelle.

Ces échanges s'ils aboutissent seraient une belle illustration des liens que peuvent tisser entre eux les chercheurs…



Notes et bibliographie

[1] JUSS (A.) : *Chrozophora Tinctoria* (L) in « Bulletin de la Société botanique du Vaucluse », n° 16, mai 2006.

[2] MONTET, maître apothicaire, société royale des sciences de Montpellier, 1754.

Cité dans l'*Encyclopédie* ou *Dictionnaire raisonné des Sciences des Arts et des Métiers*, Diderot et d'Alembert, 1751-1772.

[3] À noter qu'il y a en revanche un lien avec le papier tournesol, indicateur de pH (acidité) qui était à l'origine fabriqué avec un extrait de maurelle, puis à partir d'un lichen et actuellement par voie de synthèse.

[4] Il s'agit de Grand-Gallargues, actuellement Gallargues-le-Montueux (Gard), à ne pas confondre avec le Petit-Gallargues, actuellement Galargues, une dizaine de kilomètres au NO mais dans l'Hérault.

[5] NISSOLLE : *Du ricinoïdes ex quâ paratur Tournesol Gallorum*, Société royale des sciences de Montpellier, 1712.

[6] FROSSART (Émilien) : *Tableau pittoresque, scientifique et moral de Nismes et de ses environs à vingt lieues à la ronde*, 1835.

Et Hugues (Jean-Pierre) : *Une excursion au Grand-Gallargues*, 1835. Le texte de Frossart est manifestement repris de celui d'Hugues.

[7] Archives communales de Gallargues-le-Montueux, délibérations, 1755 à 1758.

Le quintal ancien pesant normalement 100 livres et la livre de Montpellier (poids de table) 407,9 g (celles de Nîmes et Sommières sans doute à peu près pareil), le quintal devait correspondre à environ 40,8 kg).

[8] Alkmaar au début du 18[e] siècle était un port de mer. Le tracé de la côte a changé (poldérisation). Ces trois villes sont des dernières aux Pays-Bas, avec Gouda, à tenir chaque semaine, pendant la belle saison, un marché aux fromages traditionnel, avec des porteurs de fromage en costume, appartenant à une corporation qui existe depuis 400 ans.

[9] MONTET ; op. cité.

[10] Archives communales de Gallargues-le-Montueux ; Journal du secrétaire de Mairie, faisant état des premiers essais de plantation.

FIGUIER (Louis) : *Le savant du foyer*, Hachette et C[ie], 1867. L'auteur indique la baisse de la production depuis la fin du XVIII[e] siècle

GERGONE : Mémoire sur le tournesol ou Croton tinctorium, et sur l'industrie qui s'exerce sur cette plante dans la commune de Gallargues, Gard, notice des travaux de l'Académie du Gard, 1807.

CIMETIÈRES PRIVÉS PROTESTANTS EN CÉVENNES : une continuité identitaire

Par André CLAVEIROLE

Le problème de l'ensevelissement des morts s'est posé en des termes différents suivant les époques et les motivations des familles huguenotes ou de la hiérarchie catholique, mais aussi du pouvoir central. Aujourd'hui régie par de pures considérations de respect des sépultures, assorties de mesures d'ordre public et d'hygiène, la législation applicable aux cimetières ne prend plus en compte l'appartenance confessionnelle du défunt.
La loi distingue seulement entre cimetières publics et privés.
Il n'en a pas été toujours ainsi, notamment en Cévennes.

Une histoire confuse et tourmentée

Avant l'implantation du Calvinisme en Cévennes vers le milieu du XVI[e] siècle, le problème ne se posait pas. Au Moyen Âge, tous les habitants d'une même paroisse étaient ensevelis dans le cimetière situé, en terre consacrée, le plus souvent autour de l'église ou dans son voisinage immédiat. Aussi, les premiers défunts appartenant à la RPR furent-ils sans aucun doute inhumés indistinctement dans les cimetières existants, c'est-à-dire catholiques.[1]

Les difficultés apparurent lorsque le nombre des protestants, notamment en Languedoc ou en Poitou, devint significatif, voire majoritaire dans certaines paroisses.
Ainsi à Montpellier, la hiérarchie catholique obtint dès 1565 d'Henri de Montmorency une décision interdisant aux réformés l'usage des cimetières communs. Dans cette ville, François des Urcières de Gaudette fit don d'un champ pour servir de sépulture à ses coreligionnaires (cimetière qui fut d'ailleurs supprimé en 1624). L'existence de cimetières publics protestants séparés semble donc antérieure à l'Édit de Nantes, au moins dans certaines localités.[2]
L'article 28 de cet Édit de 1598 cherche à donner un cadre juridique universel aux cimetières protestants et à tenter ainsi de remédier aux disparités locales.

« Ordonnons pour l'enterrement des morts de ceux de ladite religion pour toutes les villes et lieux de ce royaume, qu'il leur sera pourvu promptement en chacun lieu par nos officiers et magistrats et par les commissaires que nous députerons à l'exécution de notre présent édit d'une place la plus commode que faire se pourra. Et les cimetières qu'ils avaient par ci-devant et dont ils ont été privés à l'occasion des troubles leur seront rendus, sinon qu'ils se trouvassent à présent occupés par édifices et bâtiments, de quelque qualité qu'ils soient, auquel cas leur en sera pourvu d'autres gratuitement. »

[Article XXVIII de l'Édit de Nantes]

Outre le droit étendu à tous les protestants de disposer d'un cimetière public séparé, ce texte reconnaît explicitement que, dans certains lieux, ils en avaient déjà un, dont ils ont pu d'ailleurs être dépossédés par la suite.

De l'Édit de Nantes à sa Révocation

Durant la longue période de près d'un siècle qui s'est écoulée entre la promulgation de l'Édit et sa révocation, il est manifeste que les autorités catholiques ont utilisé toutes les opportunités et usé de tous les stratagèmes afin de faire disparaître les cimetières publics huguenots. C'est donc vraisemblablement dès cette époque que l'on voit se généraliser la création de cimetières privés protestants.
Les sources sont éparses. Sur les conseils de Bernard ATGER, je me suis reporté pour cette période aux visites pastorales, en l'occurrence celles effectuées à la demande des évêques de Mende.[3] Certes, ces comptes rendus ne concernent que des paroisses lozériennes, mais il y a tout lieu de penser que des recherches portant sur les Cévennes gardoises décriraient des situations identiques.

L'important était de disposer d'une série assez homogène dans l'espace et dans le temps. Dans notre cas, les comptes rendus portent sur une trentaine de paroisses, visitées entre 1603 et 1656. Ces paroisses sont très majoritairement converties à la Réforme ; les chiffres donnés par le visiteur sont éloquents, même s'ils ne prennent pas en compte les enfants et les domestiques :
- par exemple, à Barre-des-Cévennes, 7 catholiques sur 400 habitants ;
- au Pompidou, 8 sur 500 ;
- à Saint-Étienne-Vallée-Française, 4 sur 1300 ;
- à Saint-André-de-Lancize, Saint-Julien-d'Arpaon, Lamelouze,… aucun catholique.

Outre les bâtiments et mobilier du culte catholique, l'état du cimetière est presque toujours cité. Dans les deux tiers des cas cet état est lamentable : le cimetière catholique est démoli ou ruiné, sert de place publique, d'aire à battre le blé ou de dépôt d'immondices. Parfois aussi il est en partie récupéré par un huguenot pour y faire son jardin.
Le visiteur envoyé en mission par l'évêque s'indigne de ce que des bêtes pâturent dans tel cimetière, non clos et ouvert à tous vents ; il n'est d'ailleurs pas certain que cette pratique soit la conséquence de la haine portée par les protestants envers tout ce qui rappelle l'église catholique, ainsi l'usage des cimetières comme lieu de pâturage est souvent signalé bien avant la Réforme… l'herbe est rare !
Témoignage des mentalités de l'époque, si des huguenots ont été ensevelis dans la terre bénie du cimetière, celui-ci est déclaré « profané » par l'église catholique.
Vers le milieu du XVI[e] siècle, dans sept cas, le cimetière catholique est partagé avec ceux de la RPR.

Par contre, dans six des paroisses visitées, les protestants disposent d'un cimetière séparé, qu'ils ont parfois établi sur des terres appartenant jadis au prieur.
Il n'est jamais fait mention de cimetière privé protestant ; mais pouvait-il en être autrement, vu les objectifs de l'enquête ?

Que peut-on conclure de ce sondage, pour la période « transitoire » considérée ?
Que, même dans des communautés assurément à majorité huguenote, la situation est variable et qu'il est bien difficile d'en tirer une conclusion unique.
Devant une situation de rejet et d'hostilité manifeste, la hiérarchie catholique se montre bien incapable d'imposer une solution au sujet des cimetières, et ce malgré les protestations véhémentes des rares fidèles qu'elle a pu conserver. À leur gré, les protestants font enterrer leurs morts soit dans l'ancien cimetière catholique, soit dans un nouveau cimetière qu'ils se font attribuer (ou qu'ils s'attribuent eux-mêmes, le plus souvent sur les dépouilles des biens de la dominicature[4]), soit dans un cimetière privé qui échappe à tout recensement.

À l'évidence, le semblant d'ordre public que voulait organiser l'Édit de Nantes ne sera appliqué que dans les villes de quelque importance, mais pas dans les communautés rurales.

La Révocation et ses conséquences

En 1685, la reprise en main sera brutale.
Dès l'automne de cette année, on relève des abjurations en masse, volontaires ou forcées.
Les nouveaux convertis – quitte à abjurer *in articulo mortis* – seront alors enterrés de nouveau dans le cimetière paroissial.
À défaut d'abjuration, l'individu huguenot n'existe plus civilement.
Comme la sépulture ecclésiastique lui est refusée, sa famille doit obtenir du juge de police du lieu l'autorisation de l'enterrer sur un terrain privé. En pratique, cette autorisation est loin d'être toujours demandée et l'inhumation a lieu de nuit et dans une relative clandestinité. En effet, lorsqu'un décès survient dans une petite paroisse, où tout le monde se connaît et tout se sait, les voisins et les consuls eux-mêmes ne peuvent évidemment l'ignorer.
En l'absence de textes généraux, l'historien peut faire deux constatations sur le terrain :
- la première est la faible surface occupée, dans les paroisses majoritairement protestantes, par les cimetières catholiques où tous les défunts ne pouvaient assurément être inhumés quelle que soit leur confession ;
- la seconde est la prolifération de cimetières privés dispersés dans la campagne mais signalés par le marqueur que constitue un arbre (cyprès généralement), le plus souvent encore visible de nos jours.
Bafouant les ordonnances et les règlements de l'époque, cette pratique s'est généralisée au XVIII[e] siècle, notamment durant la période dite du « désert ».

Le texte du subdélégué de RIBES[5], que nous reproduisons en page suivante, est bien révélateur de la situation. On observera qu'il ne fait pas référence à la religion réformée et qu'il s'appuie seulement sur des considérations d'hygiène et d'ordre public. Il démontre en tout cas l'impuissance des pouvoirs publics à faire respecter la loi et la négligence des édiles locaux, qui ferment les yeux sur les ensevelissements clandestins.

L'Édit de tolérance (7 novembre 1787)

Mais les mentalités évoluent, comme en témoigne le long préambule du Roi Louis XVI avant l'énoncé des articles de l'Édit de tolérance.
L'article XXVII concerne le sujet qui nous intéresse :

« Arrivant le décès d'un de nos sujets ou étrangers demeurant ou voyageant dans notre royaume, auquel la sépulture ecclésiastique ne devra être accordée, seront tenus les prévôts des marchands, maires, échevins, capitouls, syndics ou autres administrateurs des villes, bourgs et villages de destiner dans chacun desdits lieux un terrain convenable et décent pour l'inhumation ;

enjoignons à nos procureurs sur les lieux, et à ceux des seigneurs, de tenir la main à ceux que les lieux destinés auxdites inhumations soient à l'abri de toute insulte, comme et ainsi que le sont ou doivent être ceux destinés aux sépultures de nos sujets catholiques. »

C'est à nouveau l'autorisation et le droit pour les sujets non catholiques de disposer d'un terrain séparé pour y enterrer leurs morts.

De la Révolution à l'époque contemporaine

Le décret du 23 prairial an XII dans son article 14, accorde à quiconque le droit de se faire enterrer dans sa propriété. La seule condition est que cette propriété soit située en dehors de l'enceinte des villes ou des bourgs et à la distance prescrite.
Dans le souci de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, il ne fait aucune mention de la confession du défunt ou de sa famille.
L'article 15 du décret précise que, dans les cimetières publics, des *carrés* seront créés pour chaque confession, avec leur entrée particulière. En établissant cette distinction, on peut considérer qu'il s'agit là encore d'une forme de discrimination, que nous qualifierions aujourd'hui de « positive ».[6]
Ce décret impérial régira les inhumations durant tout le XIX[e] siècle.

Les différents textes, décrets ou circulaires émis au cours du XX[e] siècle et jusqu'à nos jours, ne modifient pas fondamentalement le droit des sépultures.

MESSIEURS,

Quoique le Roi n'ait eu d'autres vûes, dans ſa Déclaration du 9 février 1736, que d'aſſurer l'état de ſes Sujets, & le dépôt des actes qui le conſtatent ; & qu'un objet auſſi intéreſſant pour le repos des familles, ait dû les attacher ſcrupuleuſement à l'obſervation de cette loi, néanmoins, Monſeigneur le Duc DE FITZ-JAMES, Commandant en chef de cette Province, eſt informé que non-ſeulement il y avoit des gens aſſez téméraires pour oſer faire inhumer ceux des leurs à qui la ſepulture eccléſiaſtique avoit été refuſée, ſans avoir demandé ni obtenu la permiſſion du Juge de Police du lieu, conformement à ce qui eſt preſcrit par l'Art. 13 de ladite Déclaration, mais que ces mêmes Juges de Police, dans ces circonſtances, reſtoient dans le ſilence & dans l'inaction, au lieu de ſévir par des amendes contre les délinquants, & de s'aſſurer, par l'exhumation de ces Cadavres, & leurs vérifications, s'ils étoient décédés de mort naturelle ou de mort violente. Comme d'une pareille contrevention, & de ſon impunité, il ne peut qu'en reſulter de grands abus, auſſi préjudiciables à la tranquillité des familles qu'à l'humanité, & qu'il importe beaucoup de les prévenir, j'ai ordre, MESSIEURS, de vous rapeller vos devoirs à cet égard. Vous, MM. les Conſuls, dont la reſidence doit toujours être fixe ſur les lieux, vous devez avertir le Juge de Police du lieu, ſi vous ne l'êtes pas vous même, lorſqu'il y a dans votre Communauté un Cadavre à qui la ſepulture eccléſiaſtique eſt refuſée, & ſurtout lorſque la famille néglige de le faire elle-même. Vous, MM. les Juges de Police, dans le cas où la famille eût fait inhumer le Cadavre ſans avoir demandé & obtenu votre permiſſion, vous devez le faire exhumer, faire procéder à ſa viſite par un Maître Chirurgien Juré, dreſſer votre Procès-Verbal, & ſur le reſultat d'icelui, prononcer une amende contre le délinquant ; ordonner même l'enquis, ſuivant l'exigeance du cas. Voila, MESSIEURS, à quoi les fonctions de votre état vous obligent : on ſe flâte qu'inſtruits aujourd'hui de vos obligations à cet égard, votre zèle pour le bon ordre & pour l'intérêt public, ne vous permettra pas de vous en écarter à l'avenir, ni de douter des ſentimens diſtingués avec leſquels je ſuis très-parfaitement,

MESSIEURS,

A Alais le 28 Janvier 1763.

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.
DE RIBES, Subdélégué du Commandement.

vous ſuivrez ſ. v. p. ſi vous enregistrez la présente au greffe de votre Comm.té affin que vos Successeurs au consulat en ayent Comm.e exemple pour s'y conformer. Et vous payerez dix sols, alexpiré

Les cimetières privés : un choix identitaire

Si l'utilisation des cimetières publics est assez facile à suivre à travers les textes d'époque, il n'en est pas de même des cimetières privés.

Il est pourtant probable que l'ensevelissement des huguenots dans des lieux privés fut pratiqué avant même l'Édit de tolérance et sa révocation ultérieure. À la différence des catholiques, l'ensevelissement d'un défunt ayant appartenu à la RPR ne donnait lieu à aucune cérémonie et n'était marqué par aucun signe ostentatoire (stèle, inscription, etc.).

On peut penser que, même aux temps où cela était encore possible, nombre de membres de la RPR répugnaient à ensevelir leurs morts aux côtés des défunts catholiques. C'est sans doute pourquoi la pratique d'un ensevelissement dans une terre séparée a dû se développer de bonne heure et conduire à la création de cimetières familiaux privés.

Devant l'impossibilité d'enterrer leurs morts dans le cimetière catholique paroissial, la Révocation n'a fait qu'amplifier et généraliser une coutume qui prit alors une signification identitaire. Désormais conséquence inévitable d'une persécution, l'ensevelissement clandestin devint aussi une manifestation de résistance aux autorités civile et religieuse de l'époque.

Dans les paroisses à forte majorité protestante, on vit ainsi apparaître à proximité de chaque maison un cimetière familial privé signalé le plus souvent par un arbre marqueur : le cyprès.

On rencontre également – mais beaucoup plus rarement – des cimetières privés catholiques. Il s'agit le plus souvent d'une tombe unique dans laquelle repose un membre illustre de la famille. Ici la création d'un tel cimetière n'est plus justifiée par l'appartenance religieuse mais plutôt par l'affirmation d'un niveau social.

Prolongement d'une tradition et ses conséquences juridiques

Alors que rien ne les y contraint désormais, de nombreuses familles protestantes continuent d'ensevelir leurs morts en cimetière privé. Si l'extension d'un cimetière privé peut s'expliquer par la continuité historique, que penser de la création de tels cimetières au XIX[e] siècle, par exemple lors de l'acquisition d'une propriété ?
Il s'agit évidemment de la volonté délibérée des nouveaux propriétaires d'affirmer aux yeux de tous leur appartenance à une religion jadis persécutée. Le cimetière privé est donc bien le symbole d'une fidélité envers une identité religieuse et culturelle.

Un tel choix entraîne cependant des conséquences juridiques pour le propriétaire du fonds sur lequel sur lequel se trouve le cimetière. En cas de vente du terrain, le cimetière ne pourra faire partie de la transaction et sera frappé d'une servitude *non ædificandi* et d'un droit d'accès qui n'ont même pas besoin d'être mentionnés dans l'acte de cession ; ces droits sont implicites. Une abondante jurisprudence confirme qu'ils sont perpétuels, inaliénables et incessibles.

La seule manière d'affranchir le fonds de ces servitudes serait de pratiquer l'exhumation des corps et leur transfert dans un autre lieu approprié, le tout bien entendu avec l'autorisation et le concours des descendants des défunts ; procédure complexe et coûteuse, apparemment rarement pratiquée.

Notes

[1] Le cas de l'inhumation des juifs est différent ; au moins dans les villes importantes, ils possédaient dès le Moyen Âge des cimetières séparés dont la conservation ou la destruction fluctuèrent suivant l'époque.

[2] À titre d'exemple, on peut citer une délibération consulaire du 3 janvier 1654 à Saint-Paul-la-Coste, au cours de laquelle le sieur Cabot demande le paiement du terrain qu'il a vendu à la communauté pour faire un cimetière proche du temple. Cimetière très certainement protestant.

[3] Cf. DAUDET Marcel : « Visites pastorales de 1603 à 1656 », Hors série n° 56, *Lien des Chercheurs Cévenols*, 2002.

[4] Dominicature : ensemble des biens attachés à une cure.

[5] Archives communales de Saint-Paul-Lacoste, non répertoriées.

[6] Une circulaire de Michèle ALLIOT-MARIE du 19 février 2008 encourage les maires à développer les carrés confessionnels dans les cimetières publics, la ministre ayant sans doute à l'esprit l'inhumation des musulmans.

Bibliographie

DURAND J.-Y. : « Entre paisibles jardins et «patrimoines culturel». Les cimetières familiaux des protestants du Diois », *Terrain*, n° 20, 1993, pp. 119-134.

GALLIER Anne Christine : thèse 1983, « Sépultures privées protestantes en Cévennes », Archives Départementales du Gard - 35 J 109.

Jusqu'au 15 novembre 2008, remise exceptionnelle de 50 % sur la collection : « Protestants et Camisards »

Henry MOUYSSET : *Les Premiers Camisards*, Juillet 1702 - 11, 25 €.
MAZEL /MARION/BONBOUNOUS : *Mémoires sur la Guerre des Camisards* -14 €
Maréchal MONTREVEL : *Lettres inédites reçues pendant la Guerre des Camisards* - 11,50 €
Max CHALEIL : *Le Sang des Justes, Vie et mort de Rolland, chef camisard* - 14,15 €
Étienne GAMMONET : *Lettres de Marie Durand, 1711-1776* – 9,91 €
Charles-Joseph LA BAUME : *Relation historique de la révolte des Camisards* – 12.50 €.
Antoine COURT : *Histoire des troubles des Cévennes ou de la Guerre des Camisards…* - 20 €.

Patrick CABANEL, Philippe JOUTARD : *Les Camisards et leur mémoire, 1702-2002* – 10.50 €.
Napoléon PEYRAT : *Histoire des pasteurs du Désert* – 17.50 €.
Robert POUJOL *: L'abbé du Chayla…* 8,75 €.
Samuel MOURS : *Le protestantisme en Vivarais et en Velay* – 13,72 €.
Patrick CABANEL : *Itinéraires protestants en Languedoc, tome 1* : 17,50 € - tome 2 : 17.53 € - tome 3 : 12,20 €.
Patrick Cabanel, P. de Robert : *Cathares et Camisards, L'œuvre de Napoléon Peyrat, 1809-1881*- 10 € 67.
(les prix indiqués tiennent compte de la remise)

Ces livres peuvent être commandés par courrier à l'adresse suivante :
NPL Éditeur - 18 Impasse Gaffinel - 34200 SÈTE
Par télécopie : 04 67 78 59 87 ou par mail : gestionco@npl-editeur.fr

CENT HUGUENOTS CÉVENOLS DÉPORTÉS À LA MARTINIQUE EN 1687

Par Jean-Claude LACROIX

Le 12 mars 1687, le Notre-Dame de Bonne Espérance appareille de Marseille. C'est un navire marchand de 300 tonneaux, 14 canons et 35 hommes d'équipage. Il est affrété par l'Intendant du bagne de Marseille pour transporter à la Martinique une centaine de prisonniers huguenots (dont 29 femmes) et 100 forçats catholiques sous la surveillance de 23 soldats. La plupart des huguenots sont originaires des Cévennes ou du Languedoc. Ils ont été arrêtés pour avoir participé à des assemblées au Désert. Le voyage va durer deux mois et s'achever dans le drame.

Les passagers sont traités très durement. Les forçats sont enchaînés comme les esclaves le sont sur les navires négriers. Les huguenots sont enfermés sous clés dans l'entrepont. Les hommes et les femmes sont séparés. Il leur est interdit de communiquer entre eux, même entre mari et femme ou entre parents et enfants. La promiscuité, le manque d'exercice, la mauvaise nourriture, la chaleur des tropiques transforment le voyage en calvaire. La maladie s'installe parmi eux et fait des ravages sur des organismes épuisés. Sur les cent huguenots, dix-huit meurent, soit près d'un sur cinq.

Deux mois plus tard, le 19 mai 1987, on approche de la Martinique. Le capitaine dort, les veilleurs dorment et personne ne signale la proximité de la côte. Le bateau heurte un récif d'une petite île de la côte est. Sans attendre, le capitaine, les officiers et l'équipage s'enfuient sur les deux chaloupes en abandonnant navire et passagers.


QUATRE
RELATIONS
VERITABLES
DU SIEUR SERRES
DE MONTPELLIER;

Touchant ce qui s'est passé de remarquable dans sa Prison en France pour fait de Religion; Dans son Voyage de l'Amérique en qualité de Prisonnier pour la même sujet; avec les circonstances du triste naufrage que fit le Vaisseau où il étoit; Sa Captivité tandis qu'il a été dans l'Amérique; & sa Délivrance, lors qu'il en est sorti:

A AMSTERDAM,
Chez PAUL MARRET, dans le Hal-Steeg,
au Roi des Cordoniers 1688

À bord, c'est le drame. Les marins sont partis sans libérer les forçats de leurs chaînes. Seuls quelques-uns peuvent se dégager. Tous les autres restent enchaînés et meurent noyés. Les marins ont également laissé les prisonnières huguenotes enfermées à clé dans leur cabine. Les clés ne sont plus là. Pour les libérer, leurs compagnons attaquent la porte à la hache. Quand la porte est ouverte, il ne reste que quatre survivantes. Les vingt autres femmes sont mortes noyées. Sur le point de mourir, ces malheureuses se sont unies dans une prière commune et ont chanté un dernier cantique.

Le navire se disloque. Les survivants s'accrochent à tout ce qui flotte. Par bonheur, la mer n'est pas très forte et le vent les pousse vers la côte. Certains vont passer 14 heures dans l'eau. Plusieurs, à bout de forces, lâchent prise et se noient. Des pêcheurs noirs et des Indiens caraïbes viennent à leur secours, les recueillent dans leurs pauvres demeures et les réconfortent. Au total le naufrage fait cent trente victimes (dont trente-six huguenots).

Les rescapés arrivent enfin à la Martinique. Ils sont installés autour du Fort-Saint-Pierre. Peut-être les huguenots espéraient-ils trouver dans cette lointaine colonie française quelques facilités pour pratiquer leur religion ? Cet espoir est déçu car les édits du Roi y sont appliqués de façon tout aussi stricte qu'en France. Aussi beaucoup chercheront-ils à fuir la Martinique pour des terres plus hospitalières ! Ils seront souvent aidés par leurs coreligionnaires servant à bord des navires anglais ou hollandais qui font escale dans l'île. C'est ainsi que le sieur Serres de Montpellier, à qui nous devons la relation de ce voyage dramatique, réussit à gagner Amsterdam.

Cette déportation en masse de huguenots visait à renforcer la population blanche des Antilles. Elle se solde par un échec et ne sera pas renouvelée.

Sources :

Notre source est le récit intitulé *Quatre relations véritables du Sieur Serres de Montpellier*, paru à Amsterdam en 1688, qui donne, dans la deuxième relation, les détails du voyage de traversée des protestants du Notre-Dame de Bonne Espérance. Ce document fait partie de la collection personnelle du Docteur Châtillon, mise en dépôt début 2000 au musée de Bordeaux.

Il peut être consulté sur Internet.
http://www.archeonavale.org/martinique/
Malheureusement le sieur Serres ne cite aucun nom de victimes non protestantes. Il ne les connaissait sans doute pas car il semble que les groupes de déportés aient été tenus rigoureusement séparés pendant tout le voyage. Le Groupe de Recherche en Archéologie Navale de Martinique a identifié le site du naufrage dans la caye Pinsonelle.

NB : Jusqu'au XVI^{e} siècle, le nom de N-D de Bonne Espérance était donné aux représentations de la Vierge enceinte. Mais celles-ci furent interdites par le Concile de

Trente qui fit détruire les peintures et statues existantes. Il n'en subsisterait plus aujourd'hui que trois en France dont l'une se trouve à Cucugnan, cette petite ville du Languedoc qui est déjà très connue pour son illustre curé.

Liste des huguenots embarqués sur le N.D.-de Bonne-Espérance

Sont morts de maladie avant le naufrage :

14 hommes et 5 femmes.

BOIDEBAR (de), gentilhomme, du Vigan
BONNET Jacques
DURAND Henry, corroyeur, de St-Jean-de-Gardonnenque
FINIEL Jacques, facturier de laine, de Sumène
GRUILLET père
HUC Jacques, maréchal, de Florac
JONQUET Jean, des environs de Nîmes
LAUSE Pierre, chaussetier, de Nîmes
MARTIN François, tanneur, de Nîmes
MATHIEU fils, Intendant et juge du Duché de Duras
RICARD François, de Lasalle
ROUBAUD Annibal, écrivain et chantre, de Saint-Gilles
VIGUIER André de La TOUR (sur Orb ?)
Un inconnu prénommé Pascal

Mme BOSC, veuve, et sa sœur CAVALIÈRE, de Montpellier
CABRIT Françoise, des Cévennes
Mme FERRAGUE, veuve de pasteur, de Nîmes
ROQUE Marthe, fille de la veuve ROQUE, de Lasalle

Sont morts noyés dans le naufrage :

16 hommes et vingt femmes

ALLOGER Jacques, facturier, de Nîmes
BERNARD Jacques, de Nîmes
CHAPELLE François, des Cévennes
CROZIER Jacques, marchand, de Villeneuve-de- Berg
DAUDE, officier du Roi, d'Anduze
FESQUET Pierre, des Cévennes
FONTAINE Jean, marchand, d'Anduze
GRAS Jean Pierre, prédicant, des Cévennes
GUY, bourgeois, de Bédarieux
HUC Pierre, facturier, d'Anduze
MALZAC Antoine, des Cévennes
MAZEL Laurent, des Cévennes
RENAUD Guillaume, des Cévennes
ROQUE Pierre, tailleur
ROUX Pierre, cardeur, de Nîmes
TOURRENC Raymond, des Cévennes

Mme ARNAUD, veuve de pasteur, de Nîmes
ARNAUD Dauphine et Louise, sœurs du Pasteur, de Nîmes
Mlle BALDINE, de Vendémian
Mme BONAMI, du Poitou
Mme DONNADIEU, veuve d'un cordonnier, de Nîmes
Mme DUMAS, veuve, d'Anduze
Mlle ESPERTE, de Puylaurens
Mme GARDELLE, veuve de Maître Gardel fondeur, de Montpellier
JOYEUSE Madon, des environs de Nîmes
Mme Guillaume de LA COMBE, de Lasalle
Mme LAUSE, veuve de Pierre Lause, de Nîmes
Mme MIEUGUE, d'Anduze
Mme PASSETTE, de Nîmes
PEYRIQUES Jeanne et Isabeau, sœurs, de Saint-Ambroix
Mme RESSONNE, des Cévennes
Mme ROQUE, veuve, de Lasalle
ROQUE Jeanne et Isabeau, ses filles, de Lasalle

Ont survécu au naufrage :

40 hommes et 4 femmes

AUDIGER Nicolas
AMBLARD Pierre
BOISSON Jean et Isaac, frères et facturiers de laine, de Nîmes
BOURDY Claude
BRUN Pierre, de Nîmes
CÉRÈS André
CHARLES le jeune, bourgeois, de Villeneuve-de- Berg
CLOS (du) Pierre, de Nîmes
DUCROS Jacques
FABRE Fulcran
FESQUET David
FONTANE Jacques, de Saint-Paul
GOIRAN, d'Uzès
GRAS Jacques
GRUILLET Claude
GUIRAUD, lieutenant de cavalerie, de Nîmes
ISSANCHON Pierre, chirurgien, de Montauban
JURAND Claude, de Vallez (?)
LERRIEU, de Nîmes
LA COMBE (de) Guillaume, de Lasalle
LAFON Jean Antoine
LAGET Daniel, de Montpellier
LERPINIÈRE, proposant, de Sommières
LORANGE Pierre, bastier, de Nîmes
MALZAC Jean
MARCOU Charles
MARTIN Jean
MAZAIRAC Jean
MAZAURI, marchand, d'Anduze
MAZEL Antoine
MICHEL Pierre, voiturier, de Nîmes
NOUVEL, marchand, de Nîmes
SALLENDRE François, de Lasalle
SERRES, de Montpellier, qui a fait le récit de ce tragique voyage.
SAINT-ÉTIENNE (de) Scipion
PELLAT, chirurgien, de Sommières
PU Jacques
TURC Antoine
VEDEL David, de Clarensac

ALLOGÈRE, de Nîmes,
Mme PASSE Marguerite, femme d'Antoine Jalabert, de Nîmes
Mme VEDEL, de Clarensac
Une certaine Suzanne, de St-Hippolyte.

LA DÉPORTATION DES HUGUENOTS AUX «ÎLES DE L'AMÉRIQUE»

Par Pierre ROLLAND



L'article de Jean-Claude Lacroix *«Cent huguenots cévenols déportés à la Martinique»* nous fournit l'occasion de faire le point de nos connaissances et de nos recherches sur cet épisode relativement peu connu de la répression anti-protestante qui suivit la révocation de l'Édit de Nantes. Il ne s'agit pas pour nous de décrire les conditions de transport et de séjour de ces déportés, pour cela les textes écrits par les acteurs et témoins suffisent amplement, mais d'en établir la genèse et la chronologie.

1686 : Face à la multiplication des assemblées, l'escalade de la répression.

En octobre 1685 le changement de religion s'est effectué sans grande difficulté en Languedoc : la simple menace de la «dragonnade» incita la très grande majorité des protestants à devenir des «Nouveaux Convertis» ou «Nouveaux Catholiques». Les temples sont démolis, les ministres (pasteurs) ont le choix entre partir à l'étranger, ou abjurer et toucher pour cela une pension. Le roi et le haut clergé peuvent croire, à la fin de l'année 1685, qu'il n'y a plus que des catholiques dans le royaume.

C'était sans compter sans les «fugitifs». Sous ce vocable unique, qui regroupait les réfractaires à la conversion partis de chez eux, deux situations généralement confondues : d'une part les «déserteurs du royaume» partis dans les pays du Refuge, et d'autre part ceux qui étaient restés sur place et avaient en quelque sorte «pris le maquis». Ces fugitifs se regroupent en petites troupes, vite armées. Les plus lettrés de ces fugitifs, comme François Vivent, convoquent et animent des assemblées clandestines, qui draineront rapidement des assistances nombreuses de «Nouveaux Convertis» avides d'assister de nouveau aux cultes. Dans les six premiers mois de l'année 1686 on peut ainsi compter près de 50 assemblées connues, la plupart ayant donné lieu à poursuites ou intervention armée[1]. L'intendant du Languedoc Basville en informe régulièrement la cour, et le roi par la plume de Louvois[2] donne des consignes de répression de plus en plus dures. Louvois annonce le 18 mars 1686 au commandant militaire du Languedoc La Trousse : *«Le Roi a compris qu'il y a encore des religionnaires en Cévennes»*[3] et le 9 avril, lui ordonne, pour les participants aux assemblées, *«d'en faire pendre un petit nombre et d'envoyer le reste aux galères»*.

Le 22 juillet 1686, l'assistance aux assemblées est officiellement punie de mort.

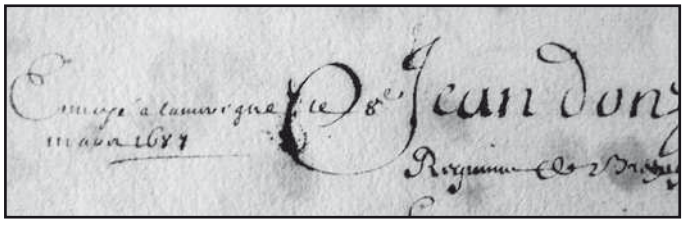
Ces peines de plus en plus sévères ralentissent la tenue des assemblées, et rendent plus prudents les fugitifs et prédicants qui les animent : les six derniers mois de 1686 ne verront que 14 assemblées surprises ou poursuivies (contre une cinquantaine au premier semestre rappelons-le). Mais ce ralentissement s'accompagne d'une radicalisation : de plus en plus de participants sont armés, et n'hésitent plus à tirer. Ce qui devait forcément arriver arriva. Le 6 octobre 1686, une assemblée d'un millier de personnes se forme dans la paroisse de Roquedur. Une vingtaine de dragons partagés en trois groupes les attaquent. Ceux qui étaient armés dans l'assemblée résistent et tuent les deux officiers de dragons et un troisième soldat. Une quarantaine de protestants auraient été tués sur place[4]. La répression est féroce. Il est décidé par le roi *«qu'à l'avenir les femmes qui font la même faute soient punies comme les hommes»*. Il y aura effectivement pour la première fois trois femmes pendues au Vigan sur les huit exécutions qui suivront l'assemblée de Roquedur. En outre, cinq compagnies de dragons sont logées «en pure perte» dans la région coupable, mesure qui sera généralisée le 4 novembre 1686 à toutes les Cévennes pour l'hiver 1686-1687. Mais ces mesures ne suffisaient pas. Il fallait faire un exemple qui terrorise les populations, et leur ôte définitivement toute envie de s'assembler.

Novembre 1686, la déportation est décidée.

La première mesure générale envisagée après l'assemblée de Roquedur est la plus radicale : puisque les Cévenols ne veulent pas abandonner leur religion, on va les enlever et mettre à leur place des populations catholiques. C'est ce que le 21 octobre Louvois annonce à Basville : *«Le Roy se résoudra à changer tous les peuples des Sevenes, c'est en effet son intention s'il continue à s'y faire des assemblées, n'y ayant point de parti qu'elle ne prenne pour mettre ce pays-là sur le pied d'être soumis à ses ordres»*. Le 29 octobre, après une nouvelle assemblée, celle du Plan de las Fourques[5], Basville laisse percer une timide critique de la politique menée jusque là : *«Je crains que tant de condamnations à mort dans une affaire mêlée de religion n'irritent les esprits, et n'endurcissent tous les mauvais convertis par un si méchant exemple»*. Il dit

que le changement de population des Cévennes ne peut se faire qu'avec de gros moyens militaires, et que l'hiver en accroîtra la difficulté. Consulté également, le duc de Noailles, lieutenant général pour le roi en Languedoc, estime *«que si SM[6] juge qu'il n'y ait pas d'autre remède que celui de changer quelques peuples des Cévennes, il faudra commencer par ceux qui ne font aucun commerce et qui habitent des montagnes inaccessibles où la rudesse du climat et la température de l'air leur inspire un esprit sauvage, tels ceux de la dernière assemblée [Plan de las Fourques]. La perte de ces peuples étant d'une moindre conséquence pour la province que de ceux qui contribuent au commerce»*. C'est probablement ce dernier argument d'ordre économique et financier qui fit abandonner ce premier projet.

Le 19 novembre 1686, Louvois annonce la décision royale. **:** il a paru au roi *«extrêmement difficile d'ôter entièrement les peuples de plusieurs villages pour y en mettre d'autres à leur place et SM a cru qu'il se fallait réduire à choisir dans les endroits où les communautés en général sont moins bien converties et ou l'âpreté du pays les rend plus disposées à se soulever ceux qui paraîtront avoir plus de crédit dans lesdites communautés et que l'on croira les plus capables d'y commencer des séditions ou d'y en faire faire, pour les envoyer incessamment dans différents châteaux de la province, pour y être gardés jusques à ce que deux vaisseaux que le roi va faire armer à Marseille soient en état de les transporter dans les Iles de l'Amérique et dans le Canada, où ils pourront être suivis par leurs femmes si elles le désirent»*. Louvois précise le 3 décembre 1686 que *«le Roi veut bien porter tous les frais qu'il faudra faire pour la conduite de ces gens-là»*.



Peupler et développer les Antilles.

Cette décision de déportation fut prise en fonction d'une considération sans rapport avec la situation en Languedoc. Une accélération du peuplement des Antilles françaises et de la Guyane semblait nécessaire, tant pour en exploiter les richesses que pour pouvoir les défendre en cas d'attaque des pays qui possédaient les îles voisines : Espagne, Hollande et surtout Angleterre.

Tout au long des années 1686 et 1687, des galériens invalides sont ainsi envoyés par bateaux complets, et à leur arrivée sont placés chez les colons. Ce système avait le gros avantage de débarrasser le bagne de Marseille d'inutiles bouches à nourrir. Les motifs de condamnation de ces galériens étaient multiples : vol, meurtre, désertion, faux-saunage, «pour être bohême», et aussi pour faits de protestantisme. En octobre 1686 par exemple, 148 galériens partent de Marseille sur le Concorde pour gagner l'île de la Grenade, et parmi ces galériens vingt-six faux-sauniers et au moins cinq protestants[7]. Des galériens Turcs étaient également du voyage, mais avaient à l'arrivée un statut particulier, puisque le commandant qui les transportait pouvait en disposer à son arrivée «comme si c'était des nègres»![8].



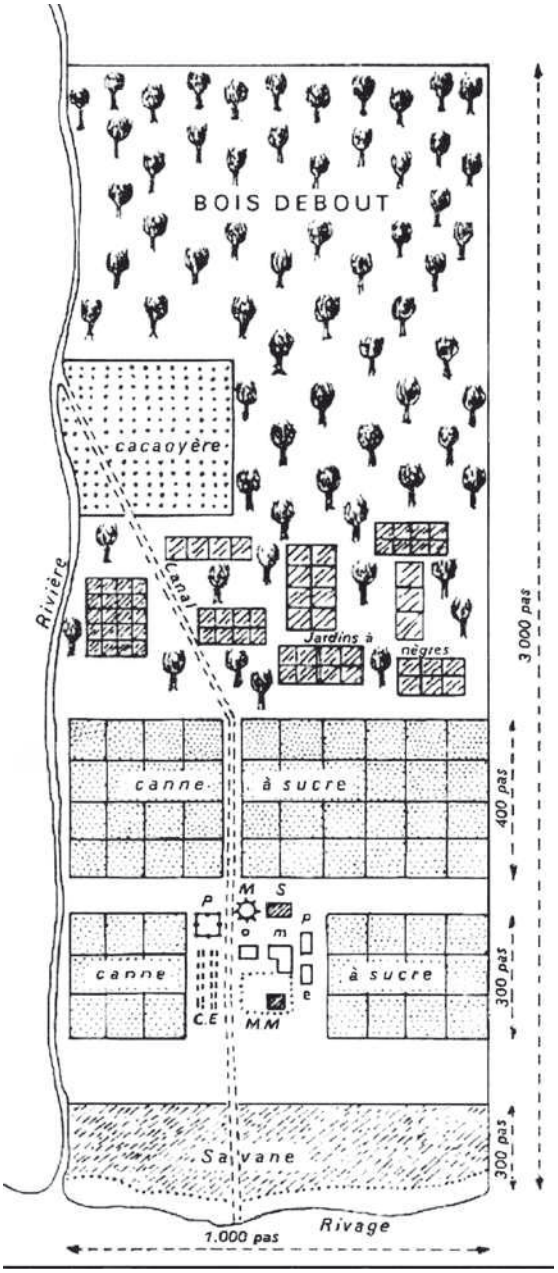
À noter que toujours dans le but de peupler les îles, fut envoyé en 1686 un bateau d'une centaine de filles à marier. Ce n'était pas des filles de joie, mais des orphelines ayant reçu une bonne éducation chez les sœurs. Elles obtinrent un franc succès : seulement deux ne furent pas mariées, l'une qui était devenue folle pendant la traversée, et l'autre qui avoua être déjà mariée à Paris ![9] L'expérience ne fut pas renouvelée, car les gouverneurs signalèrent que les îles ne manquaient pas de femmes, et que l'arrivée de continentales empêchaient le mariage des créoles !

Revenons à nos galériens. Très vite les autorités s'aperçurent qu'ils ne répondaient pas au besoin. *«J'avais cru qu'il ne nous en pouvait arriver de plus infirmes que ceux de la fois dernière, mais je me suis trompé car outre que ceux-ci sont presque tous estropiés et incapables de servir ou par leurs blessures ou par d'autres infirmités, la plus grande partie sont sexagénaires ou septuagénaires dont on ne peut espérer aucun service, outre que les premiers ont si fort mécontenté leurs maîtres par leur fainéantise et leur arrogance qu'on appréhende présentement de s'en charger, en sorte que depuis 3 jours qu'ils sont arrivés il n'y en a pas plus de 20 de placés la plus part faux sauniers»*, écrit Hincelin[10] à Seignelay[11] en février 1687[12].

Les forçats, une fois arrivés dans les îles, restaient des forçats, qu'ils soient protestants ou non, et étaient loués ou vendus à leurs employeurs éventuels, contrairement aux déportés pour la foi. Ceux-ci en effet, ont un statut de «travailleurs libres». Ils n'ont subi, à notre connaissance, aucune condamnation, aucune ordonnance ou décret n'a été pris contre eux, et ils sont considérés comme des colons ordinaires ayant la possibilité de devenir «ha-

bitants» (le 24 septembre 1689 est publié un arrêt royal pour exempter d'un an de capitation ceux d'entre eux qui se feront habitants[13]. On espérait donc leur faire payer des impôts, et même rembourser le prix de leur traversée ! Si le but premier était bien de débarrasser le royaume de ses huguenots récalcitrants, tout en terrorisant les autres pour les ramener dans le droit chemin religieux, le but second, économique, est clairement exprimé par les autorités. *«Sa Majesté veut que vous les dispersiez dans lesdites iles, que vous recommandiez aux gouverneurs de leur faire distribuer des terres pour se mettre en état de gagner leur vie et de devenir habitants, et de bien prendre garde qu'ils ne repassent en France…»* écrit Seignelay au comte de Blénac[14] en novembre 1686[15].

Le schéma ci-dessous représente une « habitation » sucrière, d'après une description qu'en a faite le Père Labat en 1720. (on dit « habitation » aux Antilles françaises, « plantation » dans le monde anglo-saxon)



MM : Maison du Maître, CE : cases des esclaves M : moulin à eau, S : sucrerie, P : parc à bœufs, o : office, p : purgerie, m : magasins, e : étuve

On peut émettre l'hypothèse, bien que cela ne soit confirmé pour l'instant par aucune des sources consultées, qu'il y avait l'intention d'utiliser les Cévenols dans la production de la soie pour laquelle ceux-ci étaient réputés. En effet, produire de la soie aux Antilles est une véritable idée fixe au sommet de l'État, de nombreux mémoires et de nombreuses correspondances l'attestent. On verra par la suite que les espoirs de rentabilité économique de la déportation des protestants seront largement déçus !

Les modalités de la déportation.

Les déportés galériens. Nous avons recensé 25 galériens protestants déportés en Amérique (tous signalés par Tournier). Parmi eux seulement deux Languedociens. Cinq de ces galériens sont envoyés à la Grenade par le bateau la Concorde, en novembre 1686 probablement. Le convoi comprenait 148 forçats, dont 26 faux-sauniers[16]. C'est probablement le convoi signalé par Hincelin comme arrivé en février 1687[17].Un protestant est embarqué début janvier 1687, nous ignorons sur quel bateau. Deux autres protestants ont été embarqués parmi les galériens du Notre-Dame de Bonne Espérance (celui dont Serres nous raconte le naufrage).

La liste intégrale de ces 100 galériens est aux Archives nationales[18], et a été partiellement publiée en annexe de la réédition du texte de Serres en Laffitte reprints, pages 160 et suivantes (voir bibliographie). Nous avons eu la surprise de constater que dans cette liste figuraient trois femmes, épouses de galériens (non protestants). Neuf autres galériens protestants seront conduits aux Îles à la fin de 1687, probablement répartis sur plusieurs bateaux. Nous ne connaissons la destinée que d'un seul, Pierre Durand, régent d'école de Lasalle, qui part le 18 septembre sur la Concorde, avec 70 autres forçats dont 20 turcs et «91 de nos frères et sœurs en Christ aussi la plupart du Languedoc et de nos Cévennes»[19]. Comme pour le Notre-Dame de Bonne Espérance, il y avait donc sur la Concorde des protestants aussi bien parmi les forçats que parmi les déportés. Enfin huit autres galériens sont conduits «en Amérique» en février 1689, nous ignorons dans quelles circonstances, sachant simplement que la plupart étaient aux galères suite à l'assemblée de Grand-Ry en Poitou le 20 février 1688.

Les déportés «libres» (!).

La fin de l'année 1686 se passe en préparation du premier convoi. Basville cherche une prison pour regrouper ses prisonniers avant leur envoi à Marseille et propose Tarascon, ce qui est refusé par Louvois. Il propose alors Aiguesmortes, ce qui est accepté, et la tour de Constance commence ainsi la fonction de prison de huguenots qu'elle assurera pendant de longues années. D'Aiguesmortes les prisonniers sont conduits par mer sur une tartane à Marseille, et là *«l'intendant des galères a ordre de les faire garder sur une galère qui sera mis pour cet effet au milieu du port»*[20]



Le premier départ, celui du Notre-Dame de Bonne Espérance le 12 mars 1687, dont nous avons déjà parlé, est le mieux connu. Deux relations autres que celle de Serres le décrivent : la très intéressante relation de Pierre Issanchon, chirurgien de Montauban[21], et la relation Guiraud[22]. Nous rajouterons seulement un détail au commentaire de Jean-Claude Lacroix : l'endroit où le navire a fait naufrage est toujours connu sous le nom de «caye [banc de sable, rocher] Pinsonnel», du nom du capitaine du navire.

À la fin du mois de mars 1687, deux autres navires partent de Marseille. Le Notre-Dame de Bon Voyage, commandé par le capitaine François Patron, transportait 48 hommes et 34 femmes. Sept hommes et dix femmes périrent pendant la traversée. Le Saint François, commandé par le capitaine Fischer, transportait 56 hommes et 25 femmes. Douze hommes et quatre femmes périrent pendant la traversée[23]. D'après Guiraud, ces deux vaisseaux arrivent aux îles fin juin 1687. Il est probable qu'il y avait également des galériens à bord.

Le dix-huit septembre 1687, la Concorde (nom du capitaine ignoré) et la «pinque»[24] la Marie (capitaine Joseph Revert ou Renert) partent à leur tour de Marseille. La Concorde, à son bord 90, 91 ou 92 religionnaires (suivant les sources), et 70 forçats dont vingt Turcs, arrive à St-Domingue le 27 décembre 1687 après une escale en Martinique. La Marie qui transporte 79 protestants, dont 21 femmes ou jeunes filles, et soixante-dix galériens, arrive à St-Christophe le 18 janvier 1688, et le 11 février à St-Domingue[25].

Le 1er mars 1688, part de l'île de Ré le bateau Le Capricieux, capitaine Jean Thomas, avec à son bord douze prisonniers protestants de Metz dont une femme. Ils arrivent le 22 septembre à la Martinique. Le lecteur pourra trouver le récit de leur voyage et séjour dans le mémoire de l'avocat Jean Olry, disponible épisodiquement sur internet (sinon nous le demander).

Enfin, quatre autres protestants auraient pu être déportés au départ de l'île de Ré en avril 1688. Nous avons très peu d'éléments sur eux.

Au total, en comptant les galériens, il y eut environ 450 protestants déportés aux îles. Certains auteurs contemporains donnent le nombre d'un millier. Pour notre part, il nous parait bien improbable que des bateaux avec un nombre conséquent de déportés aient pu ne pas nous être connus, c'est-à-dire aient pu n'être signalés ni dans la correspondance des autorités languedociennes avec Louvois (archives du SHAT à Vincennes), ni dans la correspondance des autorités maritimes (Archives Nationales série Marine), ni dans la correspondance des autorités antillaises (Centre des Archives d'Outremer), ni dans les mémoires du temps (Jurieu, Benoist). Par contre il est possible que quelques individus, transportés sur des lignes régulières comme les Messins n'aient pu être retrouvés, mais si c'est le cas ce ne pourrait représenter que quelques individus.

Peut-on savoir qui a été déporté ?

Nous n'avons pas trouvé, ni aux Archives de l'Hérault, ni aux Archives Nationales, ni à Vincennes, de listes générales ou par bateau des transportés huguenots.

Plusieurs listes nous permettent néanmoins de connaître une partie des transportés.

Pour le premier convoi, celui dont nous parle Jean-Claude Lacroix, pas de gros problème, nous avons une liste quasiment complète et quasiment concordante avec la liste jointe à la relation Issanchon signalée plus haut, indiquant pour la plupart leur paroisse ou lieu («Cévennes») d'origine.

Pour les déportés du Notre-Dame de Bon Voyage et de la Concorde, nous connaissons le nom, plus ou moins bien écrit ou retranscrit, de ceux qui sont arrivés à bon port. En effet, la liste contenant 129 noms, ventilés par île de destination, en a été publiée en 1983 dans les Cahiers du Centre de Généalogie Protestante n° 2. La source en est indiquée (Archives Nationales F5 B 111 Colonies), mais malheureusement quand nous nous y sommes reportés afin de contrôler la transcription des noms, le document avait disparu. Peut-être a-t-il été classé ailleurs lors du déménagement des archives à Aix-en-Provence ?

Par contre, une autre liste de 25 déportés à la Guadeloupe la recoupe et n'a pas disparu : c'est la liste publiée par Gérard Lafleur[26], d'après le document original CAOM C/7/A/3.

Pour les douze Messins du Capricieux, nous en avons la liste complète[27].

Pour les bateaux la Concorde et la Marie, nous n'avons retrouvé aucune liste. Nous pouvons seulement pour l'instant, faire l'hypothèse que ceux de la liste d'Élie Benoist (voir bibliographie) qui ne figurent pas dans les autres listes, sont ceux qui soit sont morts pendant la traversée de la Notre-Dame de Bon Voyage et du St-François, soit sont ceux de la Concorde et de la Marie.

D'autres documents disparates peuvent nous aider à reconstituer cette liste.

Ce sont essentiellement les actes notariés, comme ceux des notaires de Lasalle[28]. Et là, nous faisons appel à tous ceux qui, dépouillant de tels actes, pour des recherches généalogiques en particulier, trouveront des mentions telles que «déporté en Amérique», ou «décédé aux îles», de les signaler ou publier dans les revues de leurs associations. Parfois ce sont dans les registres des consistoires que l'on trouve ce genre d'indication, les archives du consistoire de St-Jean-du-Gard par exemple.[29]

On peut trouver de ces indications également dans des documents très divers : listes de suspects pendant la guerre des camisards[30], dans des procédures pour assemblées, des procédures pour «désertion» du royaume ou tout simplement refus d'abjurer, listes de biens des fugitifs[31], etc.

Les états dressés par les prêtres à la demande de Basville[32], justement en vue du choix des personnes à déporter, dont un quart ou un tiers ont été conservés[33], sont importants car ils permettent de repérer ceux qui étaient considérés comme les plus dangereux dans les paroisses et méritant donc «l'exil» (à condition de leur mettre la main dessus bien sûr !). D'autres sources sont à prospecter, mais plus difficiles d'accès, ce sont celles qui permettraient de repérer les déportés à leur retour en Europe (assistance aux indigents en Hollande par exemple).

Tous les éléments issus de ces sources diverses nous ont permis de constituer une «base de données», qui s'enrichit régulièrement au fur et à mesure des découvertes.

Que sont devenus les déportés ?

Rappelons d'abord qu'un nombre important de déportés mourraient pendant le voyage (37 % pour le premier convoi, celui qui fit naufrage, 20 % pour les deux convois suivants, et probablement un pourcentage approchant pour les deux derniers). Une nombre important, que nous ne pouvons chiffrer, mais sans doute non négligeable, décède aux îles : cela est attesté par le récit de Serres et par la correspondance officielle des gouverneurs.

La grande majorité des déportés, bien qu'il y ait aux îles une tolérance à la religion protestante assez importante, et un accueil des habitants généralement chaleureux, n'a eu qu'une idée en tête : s'enfuir et regagner le continent européen. C'était chose assez aisée vu le nombre d'embarcations de toutes tailles qui circulaient, et vu le commerce entre les îles et le continent. C'était encore plus facile quand l'île était partagée avec les Anglais, comme St-Christophe : *«Les religionnaires que vous avez envoyés à St-Christofle ont presque tous passé à la partie anglaise de ladite ile»* écrit le 21 décembre 1688 Seignelay au comte de Blénac[34]. Une partie passa même directement en France : *«Le Roy a eu avis qu'il est repassé en France plusieurs nouveaux convertis de ceux que Sa Majesté avait envoyé aux iles de l'Amérique et elle a été étonnée du peu de soin qu'on a eu de les garder»* écrit encore Seignelay.

Un petit nombre paraît se convertir pour être rapatrié[35], et un petit nombre enfin s'est probablement établi aux îles de façon plus ou moins définitive.

En conclusion, quel bilan peut être fait de cette déportation des huguenots ?

Les principaux buts recherchés par le roi, Louvois et Basville sont sans nul doute atteints à court terme. Ils se sont débarrassés des plus opiniâtres des «religionnaires», et ont infligé une intense terreur aux Nouveaux Convertis du Languedoc. Mais la volonté de punir ces «opiniâtres» a fait long feu : ceux qui sont morts en route ou aux îles ont été considérés comme de bienheureux martyrs, et les autres ont pu gagner un pays où ils pouvaient pratiquer enfin librement leur religion. Sur le plan économique, la volonté de se servir de ces déportés pour peupler et développer les colonies a été mise en échec à peu près totalement. Le coût de l'opération a été, pour autant que l'on puisse le savoir, énorme.[36]

Et surtout, à plus long terme, la déportation, jointe aux exécutions, aux envois aux galères, et aux multiples mesures de coercition, a eu pour conséquence d'installer dans beaucoup de cœurs huguenots une haine farouche qui s'exprimera bientôt au cours de la révolte camisarde.

Notes

[1] Archives départementales de l'Hérault (AD34) cartons C163, C164, C165, C166.

[2] François Michel Le Tellier, marquis de Louvois, ministre d'État à la Guerre de 1672 à sa mort en juillet 1691.

[3] Les citations de Louvois, Basville, Noailles, La Trousse sont tirées des archives du Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT) A1 774 et A1 775.

[4] AD34 C165.

[5] À la limite des paroisses de St-Hilaire-de-Lavit et de St-André-de-Lancize, près du hameau des Aires dans le diocèse de Mende (AD34 C165).

[6] SM : Sa Majesté.

[7] Archives Nationales (AN), série Marine, B/6/18.

[8] Archives Nationales, Centre des Archives d'Outremer d'Aix-en-Provence (CAOM), Colonies.

[9] CAOM Colonies C/8a/4.

[10] Pierre Hincelin, gouverneur de la Guadeloupe de 1677 à 1695.

[11] Jean-Baptiste Colbert de Seignelay, secrétaire d'État à la Marine de 1683 (où il remplace son père, le «grand Colbert», après son décès), jusqu'à sa mort en 1690.

[12] CAOM Colonies C/7a/3.

[13] CAOM Colonies B/13.

[14] Charles de la Roche-Courbon, comte de Blénac, gouverneur général des Antilles de 1684 à 1696.

[15] CAOM Colonies B/12 folio 130.

[16] Liste nominative AN série Marine, B/6/18.

[17] CAOM Colonies C/7a/3.

[18] Liste nominative AN série Marine, B/6/19.

[19] Lettre Pastorale XXIII de Jurieu du 1er août 1688, citée dans l'étude posthume de Charles Bost sur les régents cévenols (Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme (BSHPF) année 1964 et1965.

[20] Lettre de Louvois à Basville, SHAT A1 775.

[21] Publiée d'abord dans les Lettres pastorales de Jurieu, puis en annexe dans les Quatre lettres de Serres publiées par Mathieu Lelièvre.

[22] BPU Genève, Papiers Court 17B.

[23] D'après Jacques Petitjean-Roget (voir bibliographie).

[24] Grande barque pontée à fond plat dont l'arrière est rond et relevé.

[25] Mémoires de Samuel de Péchels, (voir bibliographie).

[26] BSHPF 1981 pages 263 et suivantes.

[27] Mémoire de l'avocat Olry, SHAT A1 835, CAOM B/14.

[28] BSHPF 1911 page 444.

[29] BSHPF 1876 page 561.

[30] Listes des Archives du ministère des Affaire Etrangères 1640 Languedoc, publiées intégralement dans LCC.

[31] Aux AD34. Une partie a été publié par l'abbé Rouquette, *Études sur la Révocation de l'Édit de Nantes, tome III Les fugitifs (1685-1715)*, avec de nombreuses fautes de lecture.

[32] Sur la réalisation de ces états, voir Clément Ribard, *Notes d'histoire cévenole*, page 29 (réédition Lacour).

[33] AD34 C280 et C281.

[34] CAOM B/13.

[35] Lettre du Supérieur des Jacobins à la Martinique du 11 août 1687 (CAOM C/8/B/1).

[36] Par exemple, en deux fois (avril 1687 et novembre 1687 Basville se fait rembourser par Louvois plus de 20000 livres pour «la dépense pour la prise des fugitifs en Cévennes et le transport de ceux qui ont été envoyés à Marseille», SHAT A1 797 et 798

Bibliographie sommaire sur les déportations de protestants aux «isles de l'Amérique».

Témoignages :

SERRES. *Quatre relations véritables du sieur Serres de Montpellier…*, à Amsterdam 1688

Réédité en 1881 (Paris Librairie Évangélique) par Matthieu Lelièvre sous le titre *Un déporté pour la foi*, avec des notes et témoignages complémentaires comme la «Relation Issanchon».

Réédition chez Laffitte Reprints en 1985 *Déportés pour la foi : l'Assemblée de Puech-Martel (Nîmes) et les Quatre relations d'Étienne Serres*. Avec introd., notes et cartes par Paul Dombre

JURIEU (Pierre) : *Lettres pastorales adressées aux Fidèles de France, qui gémissent sous la captivité de Babylon*, Rotterdam, Abraham Acher, 1686-1687. (Plusieurs lettres viennent de déportés aux isles : Issanchon, mlle de Sers, Pierre Durand, etc).

GARRISSON (Robert) : *Mémoires de Samuel de Pechels*, Musée du Désert 1936. (Mémoires de l'un des déportés pour la foi).

Relation Guiraud (officier de cavalerie de Nîmes), déporté aux Antilles. Extrait des Papiers Court de Genève publié dans le Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme année 1864 volume XIII.

Ouvrages sur l'histoire des Antilles :

PETITJEAN-ROGET Jacques : *Les protestants à la Martinique sous l'ancien régime*. In Revue d'histoire des colonies, 1955, pages 220-265. Article fondamental sur le sujet.

LAFLEUR Gérard : *Les protestants aux Antilles françaises du Vent sous l'Ancien Régime*, Basse-Terre, 1988. Bibliographie très complète.

Ouvrages sur l'histoire du protestantisme :

BENOIST (Élie) : *Histoire de l'edit de Nantes, contenant, les choses les plus remarquables qui se sont passées en France avant & après sa publication, à l'occasion da la diversité des Religions: Et principalement les Contraventions, Inexecutions, Chicanes, Artifices, Violences & autres Injustices, que les Reformez se plaignent d'y avoir sufferte, jusques à l'edit de Revocation, en Octobre 1685, avec ce qui a suivi ce nouvel Edit jusques à present*, Delft, Adrien Beman, 1693-1695. Le tome V contient un récit des événements et une liste des déportés.

HAAG (Eugène et Emile) : *La France Protestante* : *ou Vies des Protestants*, Paris, 1856. L'un des volumes contient une liste des déportés (très incomplète).

BOST (Charles) : *Les Prédicants Protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Réédition Presses du Languedoc, 2002. L'auteur de cet ouvrage magistral n'accorde qu'une place très succinte à la déportation des protestants du Languedoc.

TOURNIER (Gaston) : *Les galères de France et les galériens protestants*, Réédition Presses du Languedoc, 1984.

LELIÈVRE (Matthieu) : *De la Révocation à la Révolution…*, Paris, 1911.

Quelques articles du Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme concernent des aspects très partiels (histoire des familles surtout) de la déportation. Voir en particulier l'article posthume de Charles Bost cité en note 18.

Remerciements :

Nous remercions le gestionnaire du site http://magdelonnette972.fr qui nous a autorisés à publier l'illustration figurant en tête de l'article.

Le schéma de l'« habitation sucrière » est publié avec la permission des Classiques des sciences sociales (http://classiques.uqac.ca/). C'est la figure 1 d'un article disponible à l'adresse suivante:http://dx.doi.org/doi : 10.1522/030024500. (Article « Les Antilles, de Jean Benoit dans « Ethnologie régionale II,», pp.1372-1448 dir. Jean Poirier, Paris, Gallimard, 1978.

ÉCHANGES

Une précision

Par Henri Depasse

Durant la guerre des camisards, quel était le grade de M. de Julien dit Julien l'Apostat ?
Était-il brigadier, comme l'écrit le pasteur Charles Atger (Histoire de l'Église Réformée de Mialet, 1938, p. 43) ? - comme l'indique (hélas) la plaque commémorative de l'enlèvement des habitants de Mialet en mars 1703, plaque se trouvant sur la façade du temple de Mialet ? - comme on peut le trouver dans quelques articles récents (Almanach du Valborgne 2003, p. 13 et 2005, p. 33 ; L.C.C. 153, p. 17) ?
La bonne réponse est donnée par Antoine Court dans son *Histoire des Troubles des Cévennes*, édition 1819, T. 1, p. 155 : M. de Julien avait été nommé maréchal de camp le 23 décembre 1702, soit avant de prendre son commandement en Cévennes.

Racines cévenoles d'Eugène Atger

Par Olivier Poujol

Eugène Atger (1857-1927), photographe du Vieux Paris, est reconnu aujourd'hui comme un des grands photographes du XIX^{e} siècle et du début du XX^{e} siècle. Il est né à Libourne (Gironde) le 12 février 1857. Son père et son grand-père étaient artisans, selliers et carrossiers. Sa grand-mère Atger venait d'une famille de boulangers. Après les guerres de l'Empire, le grand-père Jean Atger avait transporté l'entreprise familiale d'Anduze à Libourne et avait épousé en 1816 la fille du boulanger local. Le seul enfant survivant de ce couple fut Jean Eugène, né en 1817, père du photographe. Jean Atger retourna vivre à Anduze sur ses vieux jours alors que son petit-fils avait deux ans.
Que connaît-on de cette famille Atger d'Anduze ?

À propos de la « Guerre des tours »

Par Jean-Claude Lacroix

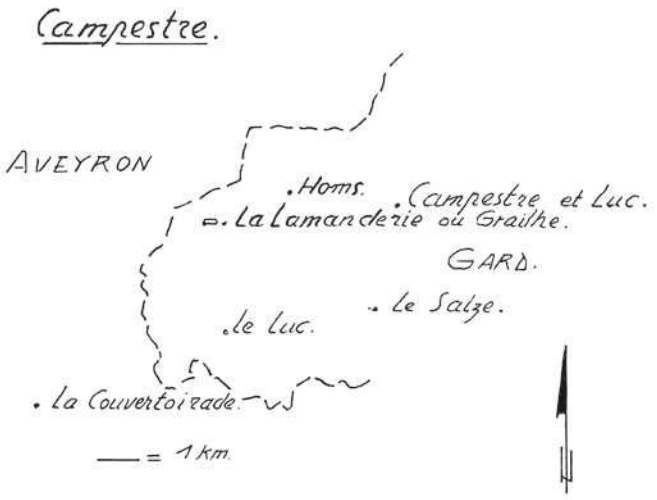
Si cette «Guerre des Tours» s'est terminée le 5 avril 1792 dans la région du Vigan, elle s'est poursuivie ailleurs dans le département du Gard. C'est ainsi notamment que le 14 avril 1792 sont incendiés les châteaux de Navacelles et de Rivières-de-Theyrargues situés près de Saint-Ambroix dans l'est du département.

Dans le cas de Rivières-de-Theyrargues que j'ai plus particulièrement étudié, les raisons des incendiaires me semblent très claires. Il s'agit pour eux de s'opposer au châtelain qui est, à l'évidence, un contre-révolutionnaire très engagé. M. Chalbos a acheté en 1780 le château au Prince de Conti. Il se fait aussitôt détester de la population en obtenant en 1784 du Parlement de Toulouse la restauration de droits seigneuriaux tombés depuis longtemps en désuétude (voir notre article sur les Cahiers de doléances de Rochegude parus dans L.C.C. n° 137). En octobre 1791, il s'oppose vivement à l'installation à Rivières du curé constitutionnel nouvellement élu. Il prend part aux mouvements contre-révolutionnaires dits «camps de Jalès» d'août 1790 et de février 1791 et il est soupçonné de participer à la préparation d'un nouveau soulèvement (qui aura effectivement lieu quelques mois plus tard en juillet 1792).

Je ne parlerai pas comme Pierre CLÉMENT d'antagonisme religieux car il n'y a pas en l'occurrence de querelle religieuse. Je préférerais, pour ma part, parler d'un choc de cultures. Après plus de deux siècles d'affrontement, les catholiques et les protestants de notre région se sont forgés des références, des traditions, des habitudes, des histoires, bref des cultures différentes. C'est cette différence de culture que la Révolution va mettre en évidence. Beaucoup de catholiques sont très sensibles au sort fait aux prêtres par les excès de la Constitution civile du clergé. Ils abandonnent le camp de la Révolution pour celui de la Contre-révolution. Les protestants, qui n'ont pas les mêmes raisons de soutenir le clergé, restent favorables à la Révolution. C'est ainsi que, dans notre région, les *contre-révolutionnaires* sont constitués de catholiques tandis que les *patriotes* regroupent les protestants mais aussi de nombreux catholiques.

À propos du Fort de Campestre, suite

Par Jean Castan



Bernard Atger s'interrogeait dans le L.C.C. n° 152 sur le Fort de Campestre.
Le Compoix de Campestre n'est pas aux AD. 30. En revanche, les Cotets d'Arpentements existent : C 1743 – année 1551. Mais ils ne mentionnent pas le Fort de Campestre, ce qui est normal, et ils ne citent aucun confront avec château ou fort.
En revanche, les Cotets concernant les biens nobles de Campestre n'existent pas.
Le Cadastre napoléonien (1829) ne mentionne ni château ni fort.
Cependant, dans cette paroisse limitrophe avec l'Aveyron, proche de la Couvertoirade, il y a un quartier portant les

noms de LAMANDERIE, ou GRAILHE, ou GRALHE.
C'est le nom d'une lignée, ayant fourni des « capitaines ».
Les seigneuries de Lamanderie ou d'Homps font l'objet des articles 1 E 1573 à 1605 dans le répertoire de la sous-série E aux AD. 30.
Dans *L'intermédiaire des chercheurs et curieux*, janvier 1977, Yannick CHASSIN du GUERNY résume cette lignée et il semble que la période considérée pourrait concerner « Antoine Grailhe, de Lamanderie…qui servit comme capitaine dans les troupes de la Ligue ».

L'étude du Cadastre napoléonien montre l'étendue des terres de Grailhe et précise, sur la planche parcellaire en couleur, le domaine bâti de Grailhe, d'une étendue d'environ deux hectares d'un seul tenant, avec quelques particularités.

Sur la photocopie du cadastre (voir sur la deuxième de couverture) :

- Les parcelles 142, 144, 145, 151 sont des terres,
- La parcelle 143 est un réservoir d'eau,
- La parcelle 146 est une tour en ruine,
- Les parcelles 149, 153 sont des cours ou espaces aménagés,
- La parcelle 150 est une tour,
- La parcelle 152 est un champ de 3 000 m^2 environ.

Et c'est là que se trouve l'intérêt principal. Dans ce quartier de Campestre que la carte au 25/000^e montre comme plane et très humide, ce quadrilatère presque parfait interroge.

Cette surface a-t-elle correspondu, dans le passé à un ensemble fortifié ?
Peut-être.
Le fait que le domaine de Grailhe (La Lamanderie) soit entouré d'un coloris bleu voudrait-il dire qu'un fossé l'entoure ?
Seule une visite sur les lieux, avec un coup d'œil sur le compoix pourrait éclaircir la vision.
Constatons qu'aujourd'hui, sur IGN 1/25 000^e, un château est indiqué au lieu de Grailhe.

À propos des Guerres de Rohan

Par Gérard Delmas

À la suite de l'intéressant article d'Olivier POUJOL à propos des guerres de Rohan et de la bibliographie concernant ces affaires, je pense utile de vous signaler que trois pages de mon livre *«La Vallée de l'Auzonnet, des origines à la Révolution Française»* (pages 95 à 97) édité en 2002 et déposé à Génolhac par Pierre Clément, racontent un épisode peu connu des guerres de 1629 dans la vallée de l'Auzonnet, épisode rapidement évoqué par Jean-Bernard Elzière dans son *«Histoire des Budos».*
« En ce début 1629, Rohan a l'intention de prendre Villefort, mais il veut d'abord prendre Saint-Jean-de-Valériscle qui lui ouvrira la route du col de Portes à travers la vallée de l'Auzonnet… » Y parviendra-t-il ?
Ces pages seront adressées par mail ou courrier à tout lecteur qui en fera la demande au secrétariat de L.C.C.

À propos du château du Calcadis

Par Daniel Travier

Il s'agit d'un lieu que j'ai bien connu. C'est le Pasteur Cadix, passionné d'histoire locale qui, quand j'étais enfant, me l'a fait découvrir ainsi que tous les lieux historiques de la commune. L'accès étant un peu difficile c'était devenu un jeu d'adolescent que d'y grimper, d'imaginer qu'on était au Moyen-Âge et d'observer, de là-haut, la vallée et les paysages alentours. Mais cela fait au moins 30 ou 35 ans que je n'y suis plus remonté, époque à laquelle j'ai dû prendre les photos jointes au texte. Pour être visibles, les parties maçonnées sont colorées en orange (Cf. page 29). La végétation était alors bien moins abondante et les traces de mur plus importantes ou plus visibles que le dessin de Jean Castan ne le montre. Il s'agit d'un site avec « pèdes » et utilisation optimale du site et du rocher, avec une *encisa,* naturelle ou taillée (extraction des matériaux). À la fin des années soixante-dix, début des années quatre-vingt le projet de réfection de la ligne haute tension de la Vallée Borgne prévoyait un passage en surplomb du site du Calcadis avec un pylône implanté juste sur les vestiges. Alors adjoint au maire de Saint-Jean, je suis arrivé à convaincre EDF de déporter le tracé de la ligne et de positionner le pylône sur l'arrière afin d'en atténuer l'impact visuel quand on regarde les ruines depuis le CD 907 un peu avant l'entrée du tunnel côté Saint-Jean.

Jean Castan signale diverses sources mentionnant le Calcadis, notamment l'ouvrage d'Y. Chassin du Guerny et B. Bonifas, et le L.C.C. n° 100. On peut y ajouter, *St-Jean-de-Gardonnenque, si ce vieux bourg cévenol nous était conté,* de Gaston CADIX. Malgré les défauts incontestables de cet ouvrage (manque de sources, approximations, interprétations hasardeuses…) qui n'a pas la rigueur scientifique qu'on exige aujourd'hui mais qui reste dans l'esprit de ce que faisaient les historiens locaux autrefois, il n'est pas inutile d'en tenir compte. Naturellement il recoupe pour partie les deux autres sources évoquées, pour certaines mentions d'actes médiévaux où figurent le château du Calcadis et certains de ses possesseurs.

Cadix affirme avoir noté (sans citer la source) l'appellation « sieur du commandement du Calcadis », qui fait penser à une fonction militaire. D'ailleurs le pasteur Cadix rapproche le Calcadis et la Bastide, présentés tous deux comme des postes fortifiés avancés, en défense du bourg de Saint-Jean-du-Gard, le premier en amont, le second en aval avec sa tour, ouvrant et fermant « le grand chemin public d'Anduze au Gévaudan », servant sans doute de barrière, de péage. Pour ma part je ne pense pas

que le Calcadis, lui, ait été un lieu de péage. En effet, l'essentiel des troupeaux et du transport des marchandises, y compris en provenance ou allant à Saint-André-de-Valborgne, empruntait l'ancienne « route des Gabales », l'itinéraire de crête correspondant peu ou prou à l'actuelle Corniche des Cévennes, successivement draille, chemin muletier puis route à partir de la fin du XVII^{e} siècle qui quittait le fond de vallée au Pied de Côte.

Gaston Cadix, 50 ans avant du Guerny, évoque un rôle du Calcadis à l'époque de la guerre de Rohan et mentionne son démantèlement après la Grâce d'Alès de 1629. Malheureusement, pas plus que du Guerny, il ne donne ses sources. Il évoque aussi une « utilisation par les Maquisards en 1944 » mais là, je suis un peu sceptique eu égard au fait que Jean Castan n'en parle pas.

Le domaine de Bannière qui dépendait de la directe du Calcadis a appartenu de 1820 à 1920 dates rondes à une branche de la famille de Rouville installée à Valleraugue. À la vente du domaine en 1920 les de Rouville en avaient gardé les archives.

Voici quelques années les héritiers, considérant que ce riche fonds, du XIII^{e} au XVI^{e} siècle, n'était pas à sa place chez eux, en firent don au Musée des vallées cévenoles. Bon nombre des documents du XIII^{e} et du XIV^{e} siècle évoquent le château du Calcadis, des Guillaume, Jean et autres Guillaume du Calcadis, la directe du Calcadis… Un nouvel achat fait par Douce, femme de Hugon de TRESFONT à Guillaume du CALCADIS, du 5 juin 1245, mentionne le « mas de Calcadis »…

L'étude de ce fonds apporterait sans doute quelques éléments complémentaires à nos maigres connaissances sur ce lieu. Malheureusement je n'ai ni le temps ni surtout la compétence pour l'analyser. Ce fonds en bel état de conservation, contient une centaine de parchemins (11 du XIII^{e}, 35 du XIV^{e}, 26 du XV^{e}, 27 du XVI^{e}) et évoque par ailleurs bien d'autres choses touchant à l'organisation de ce quartier au Moyen-Âge comme l'organisation des eaux du *valat* de Bannières (1307 et 1477) et celles du Gardon (moulin, 1372)… mais concerne aussi bien d'autres lieux. Naturellement il pourrait être mis à disposition de la personne compétente qui voudrait s'y pencher.

Le Toponyme.

Calcadis est un toponyme que l'on retrouve ailleurs. Germer-Durand dans son *Dictionnaire Topographique du Gard* en mentionne deux autres : un « bois de Calcadis » dans la commune de Valleraugue et une « Mansus de Calcadis » en 1472 dans la paroisse de Mandagout. Il faut toujours être très prudent avec les étymologies. En occitan, *caucadis* ou *calcadis* (venant du verbe *caucar* ou *calcar* signifiant fouler les gerbes, la vendange, la terre) peut désigner un lieu où l'on foule, un lieu foulé, une empreinte de pied ou de piétinement (cf. Mistral, *Lou trésor dóu félibrige* ; Alibert, *Dictionnaire occitan-français*). Le rapport entre le site du château du Calcadis et le sens occitan du mot ne saute pas aux yeux !

Un nom usurpé.

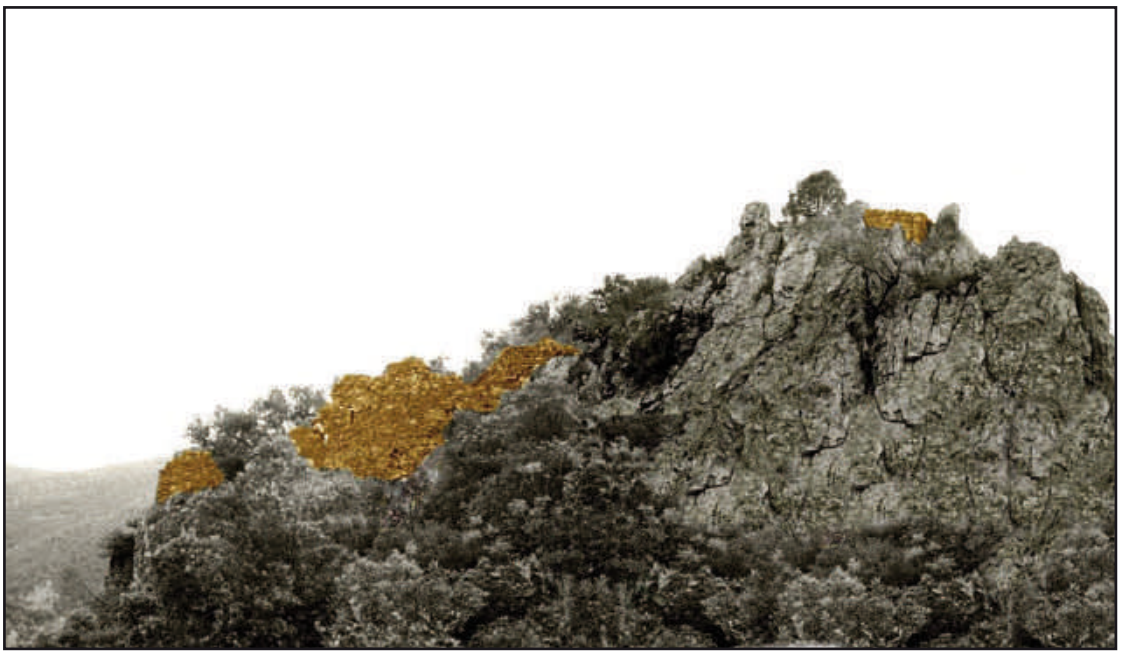
En 1666, Louis XIV lance une opération de recherche des usurpations de titres de noblesse. Cela afin d'éviter les exonérations fiscales bénéficiant aux nobles et de faire entrer dans les caisses du trésor une contribution de la part de tous ceux qui voulaient être confirmés dans leurs titres de noblesse.

Pierre et Antoine Pascal du Pied de Côte (proche du Calcadis) vont tenter de justifier leur origine prétendue noble. Ils ne convaincront sans doute pas les autorités car Antoine Pascal est condamné en 1668 à 100 livres d'amende par l'Intendant du Languedoc commissaire député de Sa Majesté à la recherche des usurpations de titres de noblesse dans cette province. Sans doute avaient-ils tenté d'établir leur titre de noblesse par des faux. En effet les papiers de famille (aujourd'hui Évesque) comportent une série de copies d'actes notariés qui sont des faux.

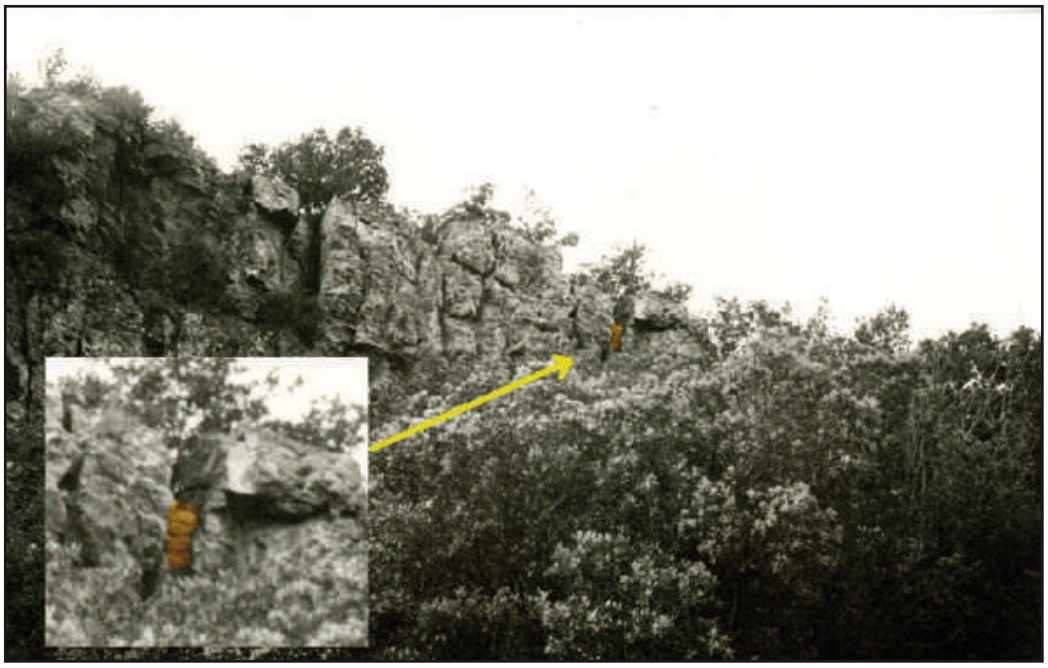
On trouve par exemple le mariage en date du 13 janvier 1489 d'un Pierre de Pascal seigneur du Calcadis (fils d'autre Pierre de Pascal seigneur de Calcadis et d'Antonye d'Albignac) avec Hélix de Rocheblave. Les minutes des notaires (Archives départementales du Gard) mentionnent bien cette Hélix de Rocheblave, mais elle épouse le dit 13 janvier 1489 Pierre de Tourtoulon du Mas de Bannières voisin. Mentionnons encore cet autre acte de mariage de Pierre de Pascal seigneur du Roucan (fils du précédent) qui se marie le 20 novembre 1554 avec Jeanne de Mercoyret. Les minutes notariales font état ce même jour du mariage de Jeanne Mercoiret (fille d'Antoine et de Jeanne Pérédes du mas de Faysolle à Peyrolle) avec Antoine Pascal du Pied de la Coste (fils de Loys Pascal et Françoise Baudouin).

Il est manifeste que les Pascal du Pied de Côte se sont inventé une lignée noble en usurpant le titre de « seigneur du Calcadis » qui certes a bien existé quelques siècles plus tôt mais qui s'est éteint, vraisemblablement au cours du XV^{e} siècle. Ce titre n'a jamais appartenu aux Pascal originaires d'Appias en Vallée Française et installés au Pied de Côte par mariage (Loys Pascal et Françoise Baudouin) au début du XVI^{e} siècle (Pour l'histoire de la famille Pascal, se référer à Jacques ÉVESQUE, *La vie des protestants français vue à travers des papiers de famille*, Paris, 1990).

Toujours à propos du Calcadis, **Jacques Pécourt** nous signale que Madame Marthe Moreau :
- mentionne le Calcadis dans son ouvrage : *Les châteaux du Gard du Moyen Âge à la Révolution* (page 193).
- indique que Pierre de Reboutier, seigneur de Sueilhes, en était le propriétaire en 1694. Était-il propriétaire de ruines ?



Pans de mur du château du Calcadis, il y a trente ans (colorés en orange)



Partie maçonnée entre deux rochers



POUR SAUVER « LA GUERRE DES CÉVENNES » DU PILON …

Dans le cadre de leur installation définitive à Sète, les Nouvelles Presses du Languedoc doivent libérer leur local de Montpellier. Il s'y trouve un stock de collections incomplètes de « La Guerre des Cévennes » d'Henri Bosc, dans lesquelles il ne manque que le tome 1. Nous avons pensé que plutôt que le pilon, ces ouvrages pouvaient faire plaisir à nos abonnés. D'où cette offre (limitée en nombre) à saisir d'urgence :

Les tomes 2, 3, 4, 5 ainsi que le volume d'index vous sont proposés au prix de 50 €, port compris. (La collection complète valant 400 €.).

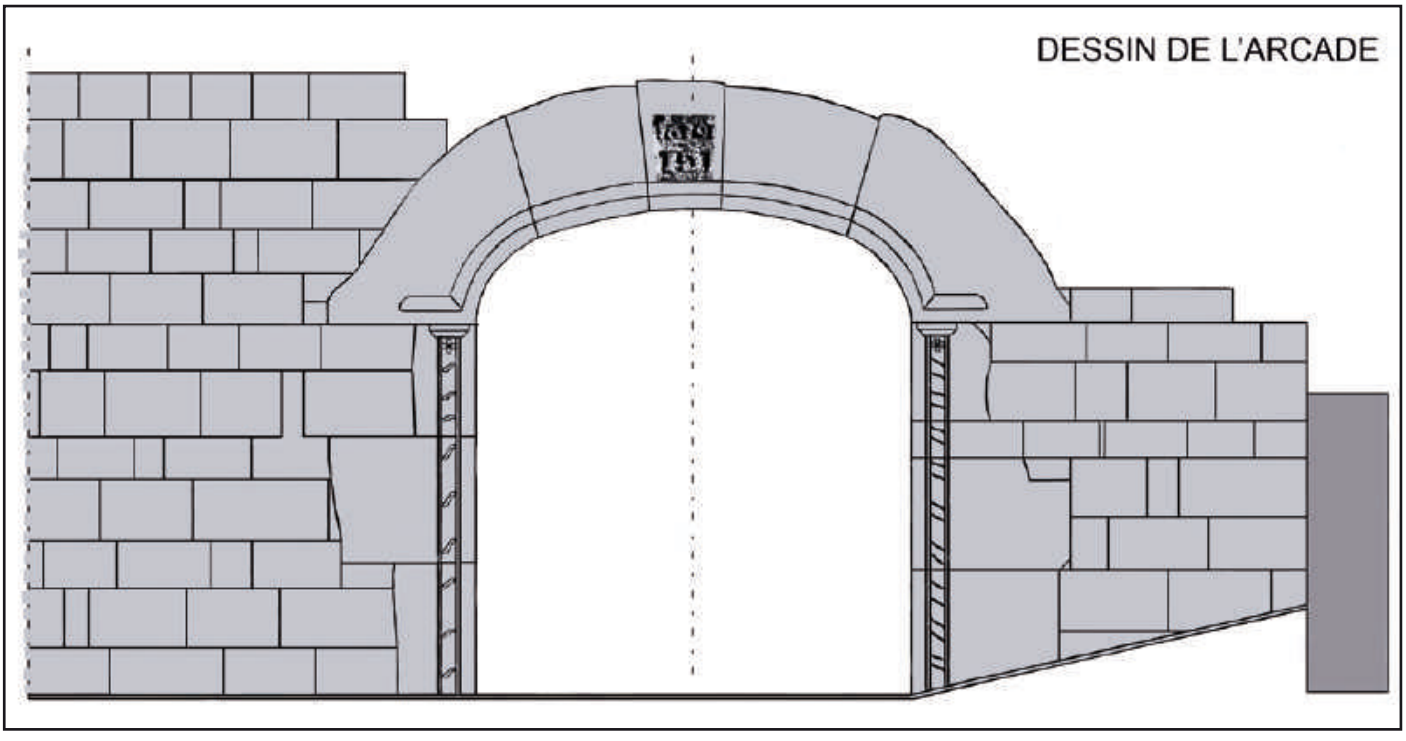
Le tome 1 sera numérisé par l'éditeur ultérieurement (environ 15 €).

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre des Nouvelles Presses du Languedoc, et l'envoyer **avant le 16 octobre** à l'adresse suivante :

François ANCELIN - 323 avenue Boutonnet
34400 SAINT-CHRISTOL







Arcade à Payzac, hameau du Vivier de Brès, vue de face : photographie et dessin.

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 156
Janvier/Mars 2009



Le fonds Dos Santos

Le Calcadis, suite n°1

1670 à 1685, un pasteur et ses fidèles, d'après les registres de baptêmes, sépultures et mariages de Théophile Alméras

Un complément sur les cimetières protestants

Les noms de lieux de Quissac

Une loge maçonnique à Saint-Ambroix (Gard)

Les sœurs Dupuy : une saga familiale du XVIII^e siècle, 1^e partie

Échanges



N° 156 - Prix : 7 €

9 770335 626008 01



Plaque de marbre apposée sur la façade de la loge
« Progrès-Humanité » à Saint-Ambroix,
(sur le bâtiment acquis en 1931) photo Gabriel Liotard.



Vue de Bessèges au début du 20e siècle
(lieu où fut créée la loge « Progrès-Humanité »
photo fournie par Pierre Rolland.

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial

Page 2 : Le fonds Dos Santos
par Pauline ROUX-TATTO.

Page 4 : Le Calcadis, suite n° 1
par Jean CASTAN.

Page 6 : 1670 à 1685, un pasteur et ses fidèles, d'après les registres de baptêmes, sépultures et mariages de Théophile Alméras
par Marie-Lucy DUMAS.

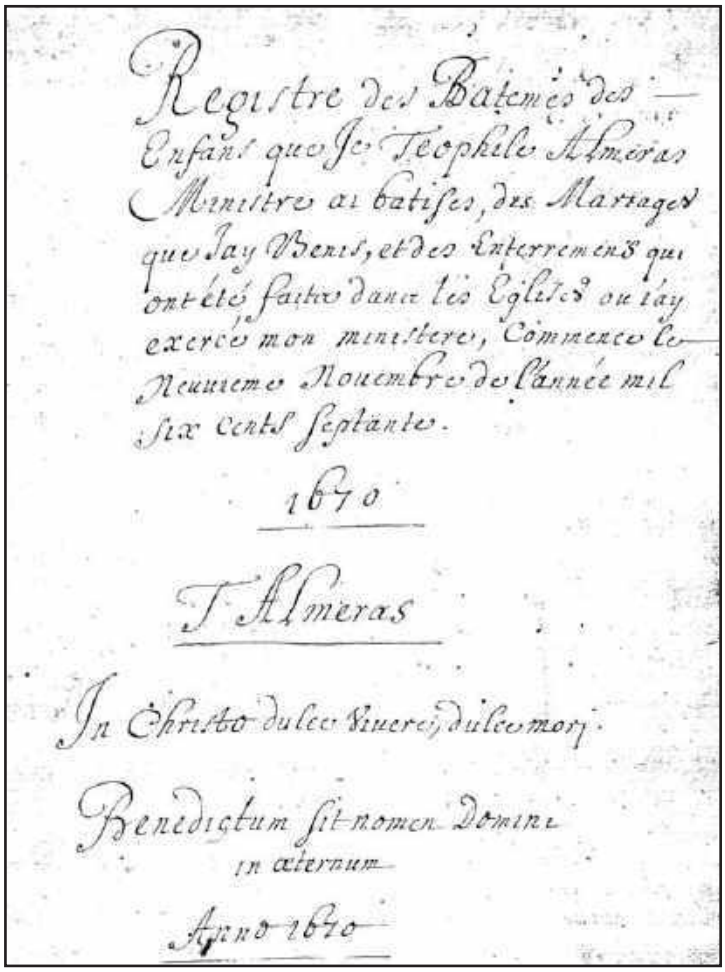
Page 10 : Un complément sur les cimetières protestants
par Jean-Gabriel PIETERS.

Page 14 : Les noms de lieux de Quissac
par Pierre-Albert CLÉMENT.

Page 17 : Une loge maçonnique à Saint-Ambroix (Gard)
par Gabriel LIOTARD.

Page 22 : Les sœurs Dupuy : une saga familiale du XVIIIe siècle, 1e partie
par Jean-Gabriel PIETERS.

Page 28 : Échanges.



Registre des Batemes des
Enfans que Jo Theophile Almeras
Ministre ai batises, des Mariages
que Jay Beny, et des Enterremens qui
ont été faitto dans les Eglises ou Jay
exercé mon ministere, Commence le
Neuuieme Nouembre de l'année mil
six cents Septante.

1670

T. Almeras

In Christo dulce Viuere, dulce mori.

Benedictum sit nomen Domini
in aeternum

Anno 1670

Première page du registre d'Alméras (photocopie) :
In Christo dulce vivere, dulce mori
Benedictum sit nomen Domini in aeternum
Avec le Christ il est doux de vivre, il est doux de mourir
(ou la mort est douce, car le verbe mourir se dit /morire /et non /mori/)
Que le nom du Seigneur soit béni pour l'éternité

PHOTOS COUVERTURE

- Le temple, place du Tivoli, photo Pierre Clément
- Maison de famille des Dupuy au Vans,
rue du Fort Vieux, photo Jean-Gabriel Pieters

ÉDITO

En ce début d'année, et malgré la dureté des temps, nous vous invitons à renouveler votre adhésion et votre abonnement à notre revue : vous trouverez un encart comprenant non seulement un bulletin d'abonnement à votre intention, mais aussi un bulletin d'abonnement-découverte à moitié prix destiné à un parent ou à un ami : il est en effet important que de nouveaux lecteurs nous rejoignent afin d'assurer la pérennité du Lien. Cette opération est exceptionnelle, elle n'aura lieu que cette année. Vous trouverez aussi dans cet encart un questionnaire concernant vos travaux, en prolongement de la table ronde de notre assemblée générale. Merci d'y accorder toute votre attention. En outre,comme suite à l'AG 2008, nous vous invitons à une conférence, proposée par Marie-Lucy Dumas, ainsi qu'à une visite patrimoniale, animée par Bernard Atger (Voir dans la rubrique Échanges).

Plusieurs thèmes dans ce premier numéro de l'année : comme souvent dans notre revue, le protestantisme y occupe une grande place. L'étude des BMS du pasteur Alméras permet à Marie-Lucy Dumas de se livrer à une étude démographique dans deux paroisses cévenoles entre 1670 et 1685, étude qui met en évidence un curieux excédent de garçons. Jean-Gabriel Pieters, quant à lui, suit le destin des trois filles de Louis Dupuy et de Catherine Triadon, des Vans, enlevées à leurs parents protestants pour être placées dans un couvent. Il apporte aussi un complément à l'étude d'André Claveirole sur les cimetières protestants grâce à la transcription de nombreux actes concernant ces cimetières dans diverses communes cévenoles.

Un autre thème, traité deux fois, est la toponymie, sujet à controverses… Jean Castan, dans le prolongement de son article sur le château du Calcadis, s'interroge sur la signification de ce toponyme, qui concerne de nombreux lieux d'Occitanie. Pierre-Albert Clément, quant à lui, rassemble ses souvenirs de jeunesse sur les noms de lieux de Quissac.

Gabriel Liotard complète son étude de la franc-maçonnerie en Cévennes en nous contant le destin de la loge « Progrès-Humanité » de Saint-Ambroix. Enfin Pauline Roux-Tatto nous présente le fonds Dos Santos au Centre de Documentation et d'Archives du Parc national des Cévennes, consacré aux représentations et aux usages de la flore cévenole.

Des sujets variés donc, qui nous l'espérons susciteront votre intérêt. Bonne lecture, et meilleurs vœux pour la nouvelle année !

Martine ANCELIN

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs:
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire:
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau:
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine ANCELIN
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction:
B. ATGER - G. CAILLAT - J. CASTAN - A. CLAVEIROLE - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD - J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND - A. SÉGURON

Conseil scientifique
Nicolas FAUCHERRE - Jean-Christophe LABADIE - Élie PÉLAQUIER - Daniel TRAVIER - Michel WIÉNIN

Courrier (Secrétariat, trésorerie, textes à paraître) :
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction.

Directeur de la publication
Pierre CLÉMENT
C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par monediteur.com.
Dépôt légal : janvier 2009

Site Internet : http//www.cevenols.com

Adhésion à LCC-Font Vive,
(comprenant l'abonnement à la revue Le Lien des Chercheurs Cévenols)
adhésion de soutien : 30 € minimum
adhésion normale : 27 €
abonnement à la revue seule : 24 €
Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

LE FONDS DOS SANTOS

par Pauline ROUX-TATTO



Pensée Sauvage. Viola Tricolor. Violacées. From Koehler's Medicinal-Plants 188

Le centre de documentation et d'archives de Génolhac met à disposition de tous un fonds sur les Cévennes s'intéressant à tous les domaines des sciences de l'homme et de la nature (histoire, géographie, ethnologie, agriculture, botanique, zoologie, géologie etc.). Actuellement un peu plus de 14 000 documents sont référencés dans la base de données bibliographique. Des fonds privés sont également disponibles (fonds Leynaud, fonds Calcat, fonds Jean Roux etc.), ainsi que des microfilms d'état civil (communes gardoises de la zone Parc).

Le centre de documentation et d'archives a reçu en 2006 un nouveau fonds privé. José Rodriguez Dos Santos, professeur d'anthropologie à l'Académie Militaire/CIDEHUS de Lisbonne, a fait don au Parc national des Cévennes du fonds documentaire constitué dans le cadre de ses activités au sein de l'association NEMO (fondation pour les nouveaux espaces de vie en montagne), qui a œuvré à Lasalle et dans les environs dans les années 1980-1990.

Ce fonds porte sur les représentations et les usages de la flore, principalement en Cévennes. Il est composé d'ouvrages, de thèses, de manuscrits locaux inédits, d'articles, de notes et d'enquêtes de terrain.

Il comprend également à des fins comparatives de la documentation sur les représentations et les usages de la flore dans d'autres régions de France, voire du monde, permettant de comprendre l'originalité et la genèse des usages cévenols.

Un fichier bibliographique et une base de données informatisée complètent cet ensemble dont vous trouverez ci-après une sélection d'ouvrages représentatifs.

Ce fonds a été traité par Catherine Milano, documentaliste stagiaire au Centre de documentation et d'archives. Il est maintenant consultable en salle de lecture, ainsi que bien d'autres documents. Vous pouvez aussi approfondir vos recherches bibliographiques grâce à notre base de données en ligne sur http://www.cevennes-parcnational.fr rubrique « Base de données » puis « Centre de documentation ». Nous sommes ouverts au public sur réservation au 04.66.61.19.97. À bientôt !

Parc national des Cévennes
Centre de documentation et d'archives
3 Grand Rue
30450 GENOLHAC
Tel : 04.66.61.19.97
Mail : doc@cevennes-parcnational.fr

Sélection d'ouvrages du fonds Dos Santos

RIOLS Alain : ***Plantes médicinales et médecine populaire en bas Languedoc / par divers auteurs***, Pézenas, Odac et études sur l'Hérault, 1982, 49 p. ill., bibliogr.

Articles traitant du savoir sur les plantes. Catalogue du Placard aux Herbes. Petit lexique médical des plantes de la garrigue languedocienne. Usage de la plante vers le médicament. Petite anthologie médicinale. Lexique botanique. Lexique médicinal.
CDDOS0299.1.2.

RIBON Pierre : ***Guérisseurs et remèdes populaires dans la France ancienne. Vivarais Cévennes***, Le Coteau, Horvath, 1983. 169 p., ill., bibliogr.

Ce travail regroupe tous les remèdes populaires en passant des pierres, les eaux, les sources, les animaux, les végétaux, les saints guérisseurs. Le territoire concerné est l'Ardèche.
CDDOS0273.

HANNOTEAUX Jean : ***Plantes à Histoires...racontées par un apiculteur***, Paris, U.N.A.F., 1986, 327 p., ill., bibliogr.

Histoire de plantes mellifères.
CDDOS0298.

DOS SANTOS José R. : ***Guide pratique des cultures de plantes médicinales en Cévennes***. 1983, Lasalle, Association pour l'Étude et la Production des Plantes Médicinales en Cévennes, AEPPMV, La Pensée Sauvage, 1983, ill, bibliogr.

Le guide pratique des cultures naît de la constatation d'une carence : les agriculteurs désirant produire des plantes médicinales de haute qualité manquent d'informations pratiques et de données concernant la qualité des plantes produites et les méthodes de culture produisant de la qualité. Le guide propose alors une orientation vers la culture biologique des plantes médicinales ainsi qu'un plan accompagné d'un contenu des fiches de culture à destination de l'utilisateur.
CDDOS0199



DURAND-TULLOU Adrienne : ***Rôle des végétaux dans la vie de l'homme au temps de la civilisation traditionnelle : étude d'ethnobotanique sur le causse de Blandas,*** in Journal d'agronomie tropicale et de botanique appliquée, 1972, n°6-7. t.XIX.

L'auteur décrit les différentes utilisations du buis et évoque les végétaux alimentaires, les végétaux à usages domestiques, artisanaux, décoratifs et récréatifs.
CDDOS0198

BAZIN Luc : ***Femmes cévenoles, filatures et soie***, in Le Monde alpin et rhodanien, 1987, n° 3-4, pp.163-174.

Identité collective féminine dans le lieu, le temps et l'imaginaire de la filature de la soie, aujourd'hui abandonnée au niveau industriel, mais encore pratiquée individuellement.
CDDOS0036.

COLLECTIF : ***Coutumes, croyances, légendes du Pays Cévenol : Enquête ethnographique collective.*** Préf. d'André Chamson, 1975, 3e «éd. revue et corrigée », Montpellier, Dehan, 1975, 263 p.

Questionnaire d'enquête réalisé par 300 lycéens sur les thèmes contes et légendes, dictons et proverbes, coutumes se rapportant à certains jours de l'année, magie et sorcellerie, pratiques divinatoires, présages, prières populaires, superstitions, maux et remèdes populaires, guérisseurs et saints guérisseurs, sources et fontaines miraculeuses.
CDDOS0153.

DROUOT Édouard : ***Adrien JEANJEAN, pionnier de la Préhistoire Gardoise***, Nîmes, Éd. Lacour, 1986, 22 p.

Le docteur Drouot, préhistorien, membre résidant, archiviste et ancien président de l'Académie de Nîmes, s'est surtout fait connaître par ses études sur l'art paléolithique du Languedoc. Il rappelle ici la mémoire de l'un des premiers préhistoriens gardois, Adrien JEANJEAN.
CDDOS0183.

LIEUTAGHI Pierre : ***Médecine Populaire par les Plantes Réalités et Renouveau : Enquête 1979-80 par Pierre Lieutaghi /Association Études populaires et Initiatives (E.P.I.),*** 1984, Mane, AEPI, juillet 1984, 112 p., ill., bibliogr.

La première partie de cette enquête traite des aspects humains, techniques et scientifiques. La seconde partie constitue une ébauche de la restitution. La troisième partie traite du recueil du savoir c'est-à-dire qu'elle recense les données nouvelles sur les emplois traditionnels des plantes médicinales françaises en médecine humaine et vétérinaire.
CDDOS0197.

LOYAOLA Marie Andrea : ***Mémoires et recettes de Ludo Chardenon, ramasseur de plantes languedocien***, Avignon, Le Paradou, Alain Barthélémy, Actes Sud, 1982, 154p., ill., coll. Hommes et récits du Sud.

Brèves mémoires d'un ramasseur de plantes. Description des propriétés des plantes et de leurs vertus. Recettes de santé du temps jadis et quelques préparations. Plantes aromatiques.
CDDOS0276.

LE CALCADIS, suite n°1

par Jean CASTAN



Un four à chaux restauré (partie basse) :
Le Coussac, Les Mages – Photo de M. Garnier.

Dans L.C.C. n° 153, j'évoque le château du Calcadis, dont les vestiges dominent le tunnel percé sous la Rancarède – D.907 – et je pose des questions. L'une d'entre elles concerne l'origine du toponyme CALCADIS. Elle a suscité des échanges entre la rédaction et moi.

Une question de toponymie : ce que disent les dictionnaires

Les dictionnaires occitan-français ou provençal-français ne disent pas grand-chose, le Calcadis, ou Caucadis désignant surtout un piétinement, un lieu foulé (terre, gerbes ou vendanges), des empreintes, etc.
Comme le dit Daniel TRAVIER, « le rapport entre le site du château et le sens occitan [du terme calcadis] ne saute pas aux yeux ».

Je m'interroge depuis longtemps sur ce toponyme et j'accorde une grande importance à sa première syllabe : CAL.

Pour le dictionnaire latin-français GAFFIOT, CALX concerne la chaux, avec ses dérivés : CALCARIUS, A, UM (four à chaux).
Pour le dictionnaire occitan-français ALIBERT, CALÇ ou CAUÇ, c'est la chaux avec ses dérivés : CALQUIER, CAUSSIER (four à chaux), CALQUIÈRE ou CALQUIERA (fosse à chaux de tannerie), CAUCENA (terre calcaire), CAUCINIER (chaufournier), etc…
On pourrait considérer que Calcadis et Calquière sont proches. ALIBERT donne CAUCAR : fouler… les draps… les cuirs, ces derniers étant à la fois foulés et traités à la chaux dans les calquières.
Signalons que les Arpentements des années 1550 répertorient à Saint-Jean-du-Gard, au quartier du COUTAT, « la Calquière », avec un molin a rusco (moulin à tan) de Francis DUPUY. Cela montre que les « fosses » étaient aussi à tan.
Il devait exister d'autres calquières à Saint-Jean mais peut-être pas au château du Calcadis sis à plusieurs kilomètres de la ville. (En règle générale, les calquières étaient installées en bordure des villes, pour éviter les odeurs pestilentielles, mais pas dans des lieux inhabités).

Peut-on établir un lien entre Calcadis et calcaire ?

À la recherche des Calcadis

Les Calcadis ou Calcadisses sont assez nombreux en Occitanie. Encore faudrait-il bien connaître la nature du terrain où ils se situent.

Notre ami Alain COMBES, natif d'Aulas, à bien voulu me communiquer qu'à trois cents mètres au nord-est de Bréau se trouve un lieu-dit CALCADISSE où l'on trouve un calcaire de qualité et des vestiges de four à chaux sous la végétation.
C'est un apport intéressant.

À son tour, notre trésorier François ANCELIN, avec qui nous avons échangé informations et points de vue, s'est investi dans cette recherche. Interrogeant un logiciel informatique recensant les toponymes des cartes I.G.N. au 1/25 000e, il a obtenu sept Calcadis :

- Regardant de plus près la carte de Cassini, il constate que l'actuelle forêt de Campis et une partie de la forêt des Rousses portent sur cette carte les noms de forêts des Goilles [d'Aigoual] ou de Calcadis ;
- dans l'Hérault, à Pardailhan, le Calcadis, lieu non habité, concerne des terres calcaires ;
- en Aveyron :

- à Druelle, sur le plateau calcaire des Causses, à 5 km de Rodez, est un lieu non habité nommé aujourd'hui Calcadis. Sur la carte de Cassini, on semble lire La CALSADE ou plutôt, La CALCADE ;
- à Rodelle, un Calcadis est en plein Causse calcaire du Comtal, à 15 km au nord nord-est de Rodez ;
- à la Roque Sainte-Marguerite, un Calcadis est sur le Causse noir, à proximité du chaos de Montpellier-le-Vieux. Sur la carte de Cassini, le site est indiqué : Les CALCADES.
- Au Castanet, à 24 km au sud-est de Rodez, un Calcadis se trouve sur les terrains pauvres, acides du Ségala, qu'il a fallu amender tardivement par des apports massifs de chaux pour pouvoir y cultiver du blé ;
- Enfin, à Montlaur, à 10 km au sud sud-est de Saint-Affrique, il y a un Calcadis à proximité d'un riche bassin de gypse.

On constate que dans ce relevé des Calcadis, il est beaucoup question de calcaire et de ses dérivés. Mais ça n'est pas tout.
En effet, le chaulage du Ségala n'était pas nécessaire partout.

Une légende éclairante

François Ancelin a découvert sur Internet une légende, parmi d'autres, le concernant, extraite du livre de Daniel Loddo, (collab. de Bertrand de Viviès) : ***Legendas d'Occitània Montagne Noire, Quercy, Rouergue. «Légendes d'Occitanie». - Textes en français et occitan. CORDAE-La Talvera, 2005 (BP 40, 81170 Cordes).*** La légende peut être lue à : ***http://www.dominiquedelpoux.com/wmedias/documents/publications/legendesoc.pdf***

En voici le résumé :
À la demande de pauvres gens d'un pauvre pays, le Ségala, entre Campuac et Sénergues, le diable, qui voulait détruire l'église de Bozouls, entreprit de la déstabiliser en creusant le calcaire sur lequel elle est construite.
Travaillant nuit après nuit, il transportait les déblais dans un grand sac qu'il allait déverser près de Saint-Félix-de-Lunel [en Rouergue].
La Sainte-Vierge intervint, provoquant le chant du coq alors que le diable survolait Saint-Julien-de-Figuaret.
Croyant que le jour se levait, il laissa tomber son chargement et l'église de Bozouls fut sauvée.
Voilà pourquoi, ***« il y a du côté de Lunel*** [en Rouergue] ***toute une plaine avec de la chaux, à Figuaret un peu de causse (qui) s'étend sur trois ou quatre champs où il y a une maison qu'on appelle le Calcadis et comment il y a ce trou que vous pouvez voir à Bozouls ».***
Ainsi se termine la légende. Cela veut dire que sur le Ségala aussi, il y avait depuis toujours des gisements de calcaire, auxquels était associé le nom de Calcadis.

Mais notre trésorier a aussi regardé à la loupe la carte de Cassini. Avec les Calsades ou Calcades (soulignées plus haut), il a trouvé un CALCADUS au nord-est de Rodez et une (ou plus) CALCONIE.

Le Calcadis, un terme occitan latinisé ?

Il nous faut tenir compte du fait que les notaires, au Moyen Âge, avaient tendance à latiniser les noms de lieux.

Prenons un exemple : en 1309, alors que le chevalier de La Fare dictait – en occitan – son hommage au comte d'Armagnac, il prononçait « BORNIO » ou « BORNHO » et son notaire écrivait BORNÏ dans son latin. Les autochtones continuèrent de s'exprimer dans leur parler traditionnel et BORNIO ou BORNHO devint un jour BORGNE. Et des « érudits » locaux firent de BORNÏ un terme latin et de la Vallée Borgne, une Vallis Bornï (Vallée des sources), comme si les autres vallées cévenoles en étaient dépourvues…

De la même manière, CALCADIS et CALCADUS pourraient être des transcriptions notariales latinisées et la réponse à la question posée ne peut être résolue que par une expression occitane.

Conclusion (provisoire)

Dans notre région où les hommes, les premiers à le faire, construisirent en pierres sèches puis « à pierre et chaux », où ils ont exploité au maximum les « moyens du bord », ils ont aménagé des fours à chaux (rustiques souvent), là où ils disposaient de la matière première.

L'industrie de la cimenterie a tout changé et les deux grands fours à chaux de Nîmes – que j'ai connus – ont disparu.
Les petits fours à chaux du passé étaient si communs qu'ils ont été vite oubliés.
Nos dictionnaires bilingues sont d'une grande pauvreté sur ce sujet et le terme CAUSSIER me paraît bien insuffisant.

Comme souvent, je préfère recourir – laborieusement – à l'ordinateur mental que m'a légué mon grand-père.
Je pense que CALCADIS correspond aux fours à chaux et s'il y a erreur, je serai le seul responsable.
La recherche continue. Il reste à consulter les registres notariaux si familiers à nos amis généalogistes à qui je fais appel.
Les compoix, aussi, doivent être exploités. Ils sont susceptibles de mentionner des fours à chaux, avec une écriture proche d'un occitan éclairant.
C'est ce que va faire Bernard Atger en son Mialet natal.
Je vais ouvrir les deux compoix de Saint-Jean-du-Gard au quartier du CALCADIS, avec l'espoir de trouver des fours à chaux en confronts, ce qui ne semble pas évident pour des raisons qui apparaissent et qui demandent à être analysées.
D'autres participations seront les bienvenues.

1670 À 1685, UN PASTEUR ET SES FIDÈLES, D'APRÈS LES REGISTRES DE BAPTÊMES, SÉPULTURES ET MARIAGES DE THÉOPHILE ALMÉRAS

par Marie-Lucy DUMAS

Théophile Alméras est né aux environs de 1650 à Saint-Hippolyte-du-Fort, de Suzanne de Felgeirolles de Monoblet, fille d'une famille de pasteurs qui furent des fidèles soutiens du duc de Rohan. On ne connaît pas le prénom de son père. Il a un frère, André et une sœur, Suzanne. Il occupe son premier poste de pasteur à Saint-Julien-d'Arpaon (Lozère) de 1670 à 1673, puis il descend à Générargues (Gard) en 1673, sans doute pour se rapprocher de sa famille et de son frère qui est notaire à Anduze. Il habite le mas de Manoel à Générargues d'où, au mois de juillet 1685, il est sommé de s'exiler : il se réfugie à Lausanne, en Suisse. Il s'était marié en 1672 ou 1673 à Gervaise de Fabre au temple de Générargues (mais l'acte manque), son oncle maternel est le sieur de Marinas, de Saint-Hippolyte. Son premier fils, Théophile Alméras, naît le 21 décembre 1673. En octobre 1676 naît une fille, Élisabeth, puis le 19 avril 1680 une autre fille, Madeleine, morte 8 jours plus tard, enfin Jean le 3 juillet 1681. On ne sait pas s'il a eu des descendants.

Une circonscription paysanne et pauvre : Saint-Julien-d'Arpaon (Lozère)

Sise sur la montagne du Bougès au sud de Florac, elle comporte de nombreux hameaux : Balazuègnes, Bougès, Hermet, Mijavols, Puechauzier et Ventajols, mais ses pratiquants proviennent aussi des paroisses limitrophes de Prunet (La Salle-Prunet) avec les hameaux de Peyrefort, Les Vernèdes, La Grande Ville, Grisac, et Chazes, de Saint-Laurent (de Trêves) et de Barre (des Cévennes).

De 1670 à 1673, le pasteur Alméras baptise 84 enfants, dont 39 filles, enterre 36 personnes dont 14 femmes, et procède à 13 mariages. Sauf la mention d'un « père absent », ce registre ne fait aucune allusion à la situation morale et cultuelle des protestants de cette circonscription.

Si le nombre d'années est insuffisant pour établir quelques statistiques, il semble toutefois que le nombre d'enfants à baptiser soit élevé par rapport au nombre de mariages, et l'on ne manque pas de s'étonner du nombre plus faible des filles. L'âge des enfants au baptême est variable : 3 jours pour un enfant de galérien à 3 mois pour un fils de paysan, mais c'est généralement après 15 jours d'existence que l'enfant est baptisé, pratique différente des paroisses catholiques où l'on baptise et même on ondoie en cas de mort dès le 3e jour. En effet, le baptême n'est pas comme chez les catholiques un rite d'accès obligatoire pour être « sauvé », mais il est considéré comme le simple rattachement de l'enfant à une communauté.

Les parents ne font baptiser que les enfants « viables ». La forte mortalité des filles pourrait s'expliquer par les moindres soins qui leur sont apportés par rapport aux garçons, ou plus simplement par le trop petit effectif. Mais comme j'ai pu noter ce différentiel entre filles et garçons dans les paroisses rurales de la haute Cévenne catholique, je pense qu'une étude plus complète devrait prendre en compte ce phénomène. C'est en effet au niveau de l'enterrement des filles et des garçons que l'on note ce différentiel dans les registres catholiques qui mentionnent les décès des enfants de moins de 14 ans (comme ceux de Malons dans le Gard).

Les baptisés sont présentés, outre le père, par d'autres personnes : souvent les parrains et marraines (mais cette indication n'est pas systématique), ou par les oncles et tantes. La mère n'est jamais présente à la cérémonie, ce qui interroge sur l'allaitement du bébé en cas de longue distance. Sont parfois mentionnés des « anciens de cette église » qui représentent le consistoire, ou des « Dames de Barre ».

Un grand nombre de mentions « ne savent pas signer » ainsi que l'absence de « précepteur de la jeunesse », sont les signes de la pauvreté de cette communauté rurale où les hommes émigrent pour travailler ailleurs ainsi que le montre la très forte proportion de femmes (de plus de 14 ans) parmi les personnes décédées : 18 sur 28. Les hommes sont moins nombreux dans cette communauté et vont mourir sur leur lieu de travail.

Les défunts sont accompagnés d'un « ***convoy des membres de la religion réformée*** » dans « ***le cimetière de cette église*** », celle de Saint-Julien-d'Arpaon. Le pasteur n'y assiste pas, comme le veut la coutume huguenote. D'ailleurs il note ainsi les enterrements dans son registre : « ***enterré au cimetière de l'Église selon le rapport de… ses voisins qui ont assisté à son convoy*** »

Cette population est composée d'une forte proportion de paysans. Seules quelques professions ou qualités autres sont indiquées : laboureur (le laboureur est un paysan) (8), cardeur (10), tisserand (4), tailleur (2), pareur de draps, cordonnier, maçon, meunier, mesnager et viguier, un de chaque.

À Saint-Julien-d'Arpaon il y a 48 patronymes de familles de confession réformée, soit une population protestante que l'on peut estimer comprise entre 150 et 180 personnes, 5 patronymes à Prunet et 6 à Saint-Laurent. Les registres catholiques en ligne sur le site des archives de la Lozère, indiquent une dizaine de patronymes, mais ne commencent qu'en 1683. La population totale tournerait donc autour de 250 habitants.
Alméras a gardé des contacts avec cette communauté puisque deux hommes de Saint-Julien épousent plus tard des femmes de Saint-Sébastien.

Une circonscription d'artisans : Générargues et Saint-Sébastien d'Aigrefeuille (Gard) 1673-1685

Un tout autre paysage s'offre aux yeux d'Alméras, plus proche de son Saint-Hippolyte natal : de basses collines couvertes de chênes verts exploités, des bancels étroits aux murs de calcaire soutenant des oliveraies, autour de Générargues, des châtaigneraies sur le schiste, plus haut autour de Saint-Sébastien.

Une circonscription peuplée

Cette circonscription est nettement plus peuplée que celle du Bougès et comporte de très nombreux hameaux ou mas.
À Saint-Sébastien - qui ne s'appelle pas encore « d'Aigrefeuille » - les hameaux sont : Carnoulès, la Fabrègue, Le Ranc, La Frigoule, La Fabre, Mazigard, La Vigne et Brès. On peut compter 38 patronymes de familles huguenotes et 33 mariages qui ont donné naissance à 155 enfants, soit un taux de 3,8 enfants viables par famille, mais le taux de natalité devait être plus élevé, compte tenu des mort-nés et des décès avant baptême des bébés de moins de trois semaines. Avec un tel chiffre, et sans connaître le taux de mortalité infantile, puisque hélas les décès d'enfants de moins de 14 ans ne sont pas indiqués, sauf exception, cela nous donnerait une population d'environ 180 à 200 personnes.
À Générargues, on trouve les hameaux de La Blaquière, de Manoel, du Mas de la Rode, de Roumégouze, de Blateiras, de Pérache, de Montsauve, de Valunès, du Viala, du Moulin de Maguielles, du Roquan, du Mas de la Coste, de Boudène et de Coudoulous. Le Mas Noël ou Manoel, tel que l'écrit le pasteur, hameau qui semble le plus peuplé, se situe près du chemin d'Anduze à Alès. On peut compter à Générargues 57 patronymes et 63 mariages qui ont donné naissance à 160 enfants, soit un taux de 2,6 enfants viables par famille. Avec les mêmes réserves que pour Saint-Sébastien, on peut penser que la population de ces lieux devait atteindre 200 à 230 habitants.
On peut s'interroger sur la différence importante du nombre moyen d'enfants par mariage selon la paroisse : 2,6 à Générargues et 3,8 à Saint-Sébastien, pour se demander s'il n'existerait pas un lien de cause à effet entre cette natalité inférieure à Générargues et le plus grand nombre d'artisans de la laine dans cette communauté. Mais le nombre d'années considérées (12), et les faibles chiffres des populations ne permettent pas de tirer des conclusions fermes de cette constatation.

Des hameaux d'artisans de la laine

De 1673 à 1685, Alméras baptise 372 enfants dont 146 filles, mentionne 134 sépultures dont celles de 39 femmes et marie 279 couples. Les femmes sont donc beaucoup moins nombreuses car elles partent se marier ailleurs. Le plus grand nombre d'hommes indique que cette région est zone d'immigration masculine : il est courant de trouver mention de l'origine de l'homme lors de son mariage. Ceux-ci descendent les deux Gardons, venant des villages protestants de Saint-Jean en Gardonnenque, Saint-Étienne-Valfrancesque et Lasalle, pour travailler dans les ateliers des manufacturiers de laine ou épouser une fille du pays.
Quand les métiers sont indiqués on trouve des « facturiers de la laine » : des pareurs de draps de laine, des cardeurs, des tisserands, un marchand, un maçon, un mesnager, un « précepteur de la jeunesse » (un régent d'école) du Temple. La mention d'un « marchand de soie » laisse penser que l'élevage des cocons commence à percer dans ce secteur, ce qui pourrait être corroboré par l'examen du compoix.

Un comportement de minorité

Les habitants des deux communautés essaient d'éviter la consanguinité, pour la moitié des mariages, tant hommes que femmes, qui s'effectue avec des conjoints d'autres paroisses : Anduze, Mialet, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Étienne-Valfrancesque, Saint-Paul-La-Coste et Lasalle, paroisses certes limitrophes ou peu éloignées. Mais ils se marient toujours avec des protestants, et dans leur milieu social : tisserand avec tisserand, marchand avec marchand. Notre pasteur indique plus volontiers le beau monde qui participe aux mariages des plus aisés, avec leurs titres. On constate encore que seuls les plus aisés savent signer, avec quelques facturiers de laine.
En 12 ans, un seul cas de mariage mixte où le père catholique, d'Anduze, accepte le baptême protestant de son enfant, il est vrai une fille…
Les comportements d'une minorité se notent dans les mariages, dans le choix des ouvriers du textile et dans les réseaux de solidarité établis entre les pasteurs.

C'est d'autant plus troublant que dans ces villages ce sont les catholiques qui sont minoritaires et qui sont invités à se comporter dans « la pureté de mœurs et de créance » pour l'édification des calvinistes, comme l'écrit Antime Denys Cohon, évêque de Nîmes en tournée de visite épiscopale le 11 juin 1663 (AD 30 G1299) :

Il y a 70 familles toutes de la RPR, à la réserve d'une seule, et cette circonstance exhorte assez le titulaire [de la paroisse catholique] ***à travailler à la conversion de ses paroissiens de s'y appliquer avec fidélité…***

Ainsi le lendemain mardy 12 de juin, nous sommes partis de la ville d'Anduze accompagnés et honorés tant par les sieurs consuls que de nombres de personnes de marque du 1er ordre de la ville de l'une et l'autre religion, lesquels après nos actions de grâce et nos remerciements, nous les avons exhortés de vivre en paix dans la différence et contrariété de leur religion et d'appliquer leurs soins à faire ponctuellement exécuter les intentions du Roy… Et quant aux catholiques en particulier, tant ecclésiastiques que séculiers, nous les avons excités et invités avec ardeur de se maintenir dans une pureté de créance et de mœurs qui soit en édification à ceux qui professent la R.P.R.

(Ce texte important, mérite une explication qui sera développée dans un prochain article sur les catholiques dans ce secteur).

Les conséquences des brimades anti-huguenotes sur le registre Alméras

À partir de 1673, le registre d'Alméras porte les conséquences des brimades subies par les protestants qui progressivement se voient interdire leurs lieux de culte.

C'est ainsi que pendant cette époque, il procède à 154 mariages d'habitants d'Anduze et à 18 baptêmes, à 29 mariages d'habitants des paroisses de Saint-Jean-du-Pin, Mialet (notamment Lusiers), Saint-Paul-la-Coste, Cendras et même Alès et aux baptêmes d'enfants de Saint-Jean-du-Pin (13), de Melet (Mialet) (12), de Saint-Paul-La-Coste (6) et même de Saint-Jean en Gardonnenque, de Toiras et de Cendras (2 de chaque paroisse). Ce sont souvent des hameaux proches de Générargues. Quelques pasteurs viennent d'ailleurs célébrer ces unions : Pierre Desostelle de Saint-Félix (de Paillières), Paul Virant d'Anduze, Davis Frayssinet de Cardet.

Serait-ce que la circonscription de Générargues et Saint-Sébastien ait été un havre plus serein pour les huguenots ? Ou qu'il y ait eu un partage des tâches avec le ou les pasteurs d'Anduze ? On précise en effet toujours que les bans ont été publiés et que les épousés ont produit un certificat de leur église respective.

Il semble qu'à partir de 1682, Alméras ne mette plus les pieds au temple de Générargues, qui est fermé, puis rasé en 1685 ; toutes les cérémonies des deux paroisses protestantes ont lieu à Saint-Sébastien et tous les enterrements ont lieu dans le cimetière de ce temple.

La dernière page de son registre est émouvante : il avait commencé la copie de l'inscription d'un mariage qui avait eu lieu le 9 juin 1685 et il n'a pas eu le temps d'achever son écriture. Il a dû être sommé de partir, incontinent, son registre lui ayant été confisqué, et au bas de la dernière page une autre main a écrit, plus tard :

Le quinsiesme may mil six cent huitante neuf je me suis chargé des registres, papiers, bilhets escripts et signé de ma main mons Barantin capitaine de dragon dans le régiment de [régiment non indiqué] ***Logé à Anduze.*** (Voir l'illustration ci-après. Voir aussi la première page de ce registre, en 2ème de couverture).

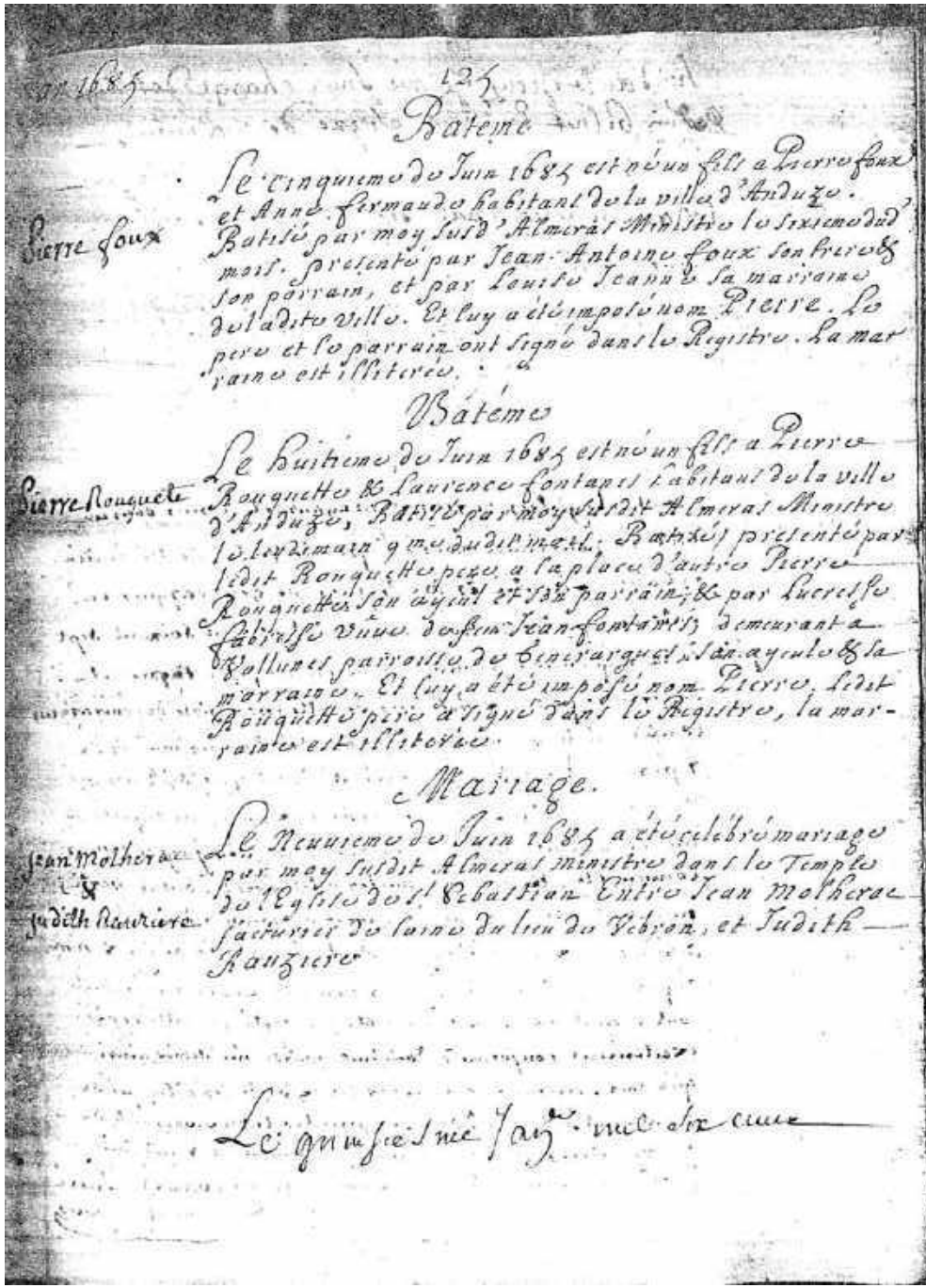
Le registre catholique qui prend le relais n'enregistre aucune abjuration, peut-être sont-elles inscrites dans un autre registre ? Mais on ne peut pas dire que le curé fasse fortune car, certes les baptêmes et enterrements sont plus nombreux, mais ils n'atteignent pas les nombres notés par Alméras auparavant à Générargues. Est-ce à dire que les protestants ont restreint leur natalité ? Ont émigré ? Refusent baptêmes et mariages ? Ce sont des questions qui restent à creuser, car en 1703, les camisards répertoriés dans ces deux villages sont très peu nombreux : Breton et Roussarier pour Générargues, Bastide et Cabanis (une femme) à Saint-Sébastien.

Source :

Les registres d'Alméras ont été photocopiés par Monique de Fontanès, avant qu'ils ne disparaissent de la Mairie de Générargues, hélas. Donc nous n'avons plus les originaux et cette photocopie sera déposée par mes soins au Centre de Documentation du Parc National des Cévennes à Génolhac.

Cependant, les généalogistes peuvent aller sur le site de Jacques Deschard qui a mis en ligne tous les mariages de ce registre grâce à une copie que lui avait fournie Monique de Fontanès.

http://pagesperso-orange.fr/jac.deschard/page41.htm



an 1685

125

Bateme

Pierre Soux

Le cinquieme de Juin 1685 est né un fils a Pierre Soux et Anne fermaud habitant de la ville d'Anduze. Batisé par moy susd' Almeras Ministre le sixieme dud' mois. Presenté par Jean-Antoine Soux son frere et son parrain, et par Louise Jeanne sa marraine dud'dite Ville. Et luy a été imposé nom Pierre. Le pere et le parrain ont signé dans le Registre. La marraine est illitterée.

Bateme

Pierre Bonquete

Le huitieme de Juin 1685 est né un fils a Pierre Bonquette & Laurence fontanes habitant de la ville d'Anduze, Batisé par moy susdit Almeras Ministre le treizieme jour dudit mois. Batisé presenté par ledit Bonquette pere a la place d'autre Pierre Bonquette son ayeul et par Lucrece Gabrielle Veuve deffun Jean fontanes demeurant a Vallunes parroisse de Generargues son ayeule & sa marraine. Et luy a été imposé nom Pierre, ledit Bonquette pere a signé dans le Registre, la marraine est illitterée.

Mariage.

Jean Molheras
X
Judith Rauziere

Le Neuvieme de Juin 1685 a été celebré mariage par moy susdit Almeras ministre dans le Temple de l'Eglise de St Sebastien Entre Jean Molheras facturier de laine du lieu de Vebron, et Judith Rauziere

Ce que je soussigné Jay mis de ma main

huit cents Neuf je me suis chargé des effets
de Louis Bichet, lempereur signé de ma main
Lunois mois Garantis capitaine de dragons
Dans le Regiment de
logé a Anduze

Les Registres curiaux n'ayant été remis dans un
état de pouvoir être contesté par le Verbal de Mr. Antoine
Sabatier Licentié en droit, juge de Generargues en
date du quatorze Novembre mil sept cent soixante dix
fait à la requisition de mon predecesseur, j'ai plusieurs fois représenté
differentes fois aux habitans de cette parroisse de Generargues
combien il leur importoit de prendre tous les moyens de
reparer cette perte & de presenter à cet effet soit un
memoire a M. Le garde des Sceaux, soit une requete
au Parlement, pour en ordonner ce qu'il jugeroit plus
convenable, & n'ayant pu les determiner a aucun parti
ayant d'ailleurs reconnu que je negligeois toutes les
regitres, auxquels j'etois pourtant quelquefois obligé & mê
requis d'avoir recours, j'ai resolu d'en copier ici de suite
tout ce qu'il me seroit possible, desorte que cette copie
exactement conforme à l'original puisse me servir, ainsi
qu'à mes successeurs a delivrer les extraits des actes qui s'y
trouveront entiers. Sans augmenter le mauvais etat de
ces registres; en foi de quoi j'ai signé le vingt huit
fevrier mil sept cent quatre vingt neuf. Chevalier St. Cyr
de Generargues

UN COMPLÉMENT SUR LES CIMETIÈRES PROTESTANTS

par Jean-Gabriel PIETERS

L'article d'André Claveirole consacré aux cimetières protestants nous interpelle tous dans la mesure où, étant donné la rareté ou l'absence de données formelles, nous avons tendance à écarter ce sujet en renvoyant aux «évidences», c'est-à-dire que nos ancêtres avaient réglé la question selon des critères connus de tous et où la discrétion allait de soi.

À La Rouvière

C'est ce qui ressort par exemple du «flou artistique» des testaments où on peut lire l'inamovible formule : « a volleu que son corps soit honestement ensepvelly & mis en terre » (1672) ou, par extraordinaire : « en la forme de ceux de la R P R de laquelle il fait profetion » (1680)[1]. Je pourrais même m'abstenir de fournir les références tellement c'est «évident», mais disons qu'il s'agit ici de réformés du village de La Rouvière, en Gardonnenque, où – exception purement locale – les deux confessions s'équilibrent à cette époque, nombre dont nous devrions toutefois nous méfier… Quoi qu'il en soit, les *quelques* familles réformées – les pures et dures, bien identifiées ! – possédaient toutes des terres pouvant «évidemment» servir de lieu de sépulture. Pour prendre un exemple radicalement opposé, voici, en 1695, les instructions du testament de François de Latour de Gouvernet de la Charce, seigneur de Malerargues, N.C. : *« eslizant la sepulture de mon corps au cimetiere du lieu ou je decederay sans aucune pompe ni ceremonie »*[2]. Lorsque les repères de temps et de lieu sont brouillés, l'esprit demeure…

A. Claveirole ne le dit pas clairement, mais de la Révocation à la déclaration du Roi de 1736 et son « article 13 », qu'on ne manque pas d'invoquer à chaque demande de permis d'inhumer, l'alternative était la voirie…

En ville, les inhumations posent d'ordinaire problème si l'on ne dispose pas d'une cave et elles laissent des traces. Ainsi savons-nous que Théophile de Froment, sgr de Saint-Jean-de-Ceyrargues, mort le 16 juillet 1677 à UZÈS, fut enterré au cimetière de l'hôpital, réservé aux protestants : il s'agit de l'ancien cimetière *profané* de la paroisse Saint Étienne… Je n'ai fait que des recherches ponctuelles sur NÎMES, néanmoins :

À Nîmes

• Il existait square de la Couronne un cimetière protestant, puis catholique à partir de 1688 et jusqu'à la Révolution ; les informations se trouvent dans les Archives municipales[3].

• Le 7 novembre 1595 fut donné à prix fait par les consuls pour *« aplanir tout le terrager de la place appelée Saint Estienne du Capduel et icelle esgalizer et réduire à plan et bien accomoder pour y faire cimetière et réduire tout à bon et deub estat »*[4] - cimetière public protestant bien évidemment, où il fut question le 3 octobre 1599[5] de faire porter le corps *« & conduire au cimentiere du Capitoul sy la volonte de ses parans s y accorde pour y estre enterre »* du premier consul réformé Pierre Le Blanc, sgr de La Rouvière, mort en exercice[6]. Ce qui finalement n'eut pas lieu – Ménard ne le dit pas – car il fut enterré à La Rouvière, et j'ai en permanence les fragments de sa pierre tombale sous les yeux… *Nota que* l'ancienne église Saint-Étienne-de-Capduel, constituée ap. 1015 « de la salle du Capitole (sous le Carré d'Art, en face de la Maison Carrée) avec la cour qui se trouve au-devant du portique », disparut avant les troubles huguenots de 1560.

• J'en profite pour signaler qu'à Nîmes les Juifs avaient leur cimetière sur un coteau [*Podium Judaicum* (en 1030 et 1055), Puech-Juzieu (en 1479), colline des moulins à vent, ***etc.***, actuel Mont Duplan] appartenant alors au monastère de Saint-Baudile ; cet emplacement avait été concédé aux Juifs (avant 1109) à la condition qu'ils paieraient pour chacun de leurs morts déposés dans le cimetière une redevance de 9 sols ou d'une livre de poivre, au choix du prieur[7].

À Saint-Ambroix

En ce qui concerne SAINT-AMBROIX, la moisson est maigre mais intéressante. Commençons par la thèse de doctorat de Gabriel Liotard, *Saint-Ambroix et son doyenné pendant la période de l'Édit de Nantes* (Montpellier, 1975). Nous y relevons, pp. 216-217 :

• « Au XVII^{e} la prise de position du synode contre « l'érection de tombeaux particuliers qu'on dresse aux cimetières publics »[8]» : il doit s'agir du « cimetière de la plaine » *alias* « cimetière du chemin » ou « du grand chemin » ou encore « proche du grand chemin», celui qui figure déjà sur une gravure de 1629. On a le sentiment que ce cimetière a été abandonné aux protestants, les catholiques continuant leurs inhumations «proche l'eglise vieille dud. S^{t} Ambrois proche l' horologe» ou «des vestiges de l'eglise de ceste ville» ou «au cemetière vieux du chateau de ceste ville» ***etc.*** jusqu'à pouvoir être «ensevely dans l eglise neufve» (dès 1674) ; à noter aussi que «le 3^{e} septembre 1693... a esté béni le cimetiere nouveau de cette paroisse». Cela ressemble à la situation des Vans (voir plus loin).

• Au synode d'Uzès de 1656, un article est voté sur les cimetières : «Les églises champestres et annexes sont exhortées de faire diligence pour avoir chacune un cimetière et de le faire clore afin que les bestes ne troublent point le repos des morts»[9].

Dans les registres notariaux, la cueillette est maigre mais de qualité :

• On trouve mention d'une sépulture faite dans le temple de Saint-Ambroix en 1644 : Le 16 juin 1638, étant en bonne santé, « Anne de Chastanier femme a noble Justin de Mirmand sieur du Fau, de la ville de Sainct Ambroix » fait son testament devant le notaire Job Castillon[10], dans lequel elle élit « la sepulture de son corps dans le temple de l eglize prethendue refformee de la present ville de Sainct Ambroix, aux œuvres de laquelle eglize a legué & donné la somme de cent livres... Et au cas elle ne seroit entere dans la nef du temple de laditte ville a casse & revoque led leguat ».

Le 25 juillet 1644, devant le notaire Guillaume Chastanier[11], les ministres Pierre du Cros et Jehan Sorbier et les anciens du consistoire de Saint-Ambroix (parmi lesquels figure Jehan Brun sieur de Roussas, lieutenant de viguier et juge en la cour royale de Saint-Jean-de-Maruéjols), donnent quittance au sieur du Fau des cent livres léguées par Anne de Chastanier *« a l effet d estre encevely dans le temple de lad eglize come auroit este fait ce jourd huy »*.

• En 1674 – et cela depuis plus de quarante ans – le cimetière est commun entre les catholiques et les protestants. Le 5 avril 1674, l'évêque d'Uzès Jacques Adhemard de Monteil de Grignan, baron et prieur de la ville de Saint-Ambroix, résume la situation depuis les premières guerres civiles : « l antienne esglize paroisialle & unique delad ville bastie sur le somet de la montaigne auroit este entierement desmolie dans les premieres guerres civilles de religion survenue dans ceste province en sorte que depuis plus de quarante ans le service divin auroict este faict & continue Jusques a present dans l une des chambres de la maison comune avec beaucoup d incomoditte pour les catholiques delad ville et d indessence pour le divin service comme aussy que l antien simetiere quy est hors de lad ville & asses esloigné d icelle auroict este randu comun entre lesd. catholiques et ceux de la religion prethendue refformée les enterremens se faisant dans une mesme enseinte sans aucune division et Avec meslange & confusion… ». C'est pourquoi il s'emploie « de pourvoir aux moyens de rebatir une nouvelle esglize dans un lieu plus comode que n estoict l antienne ... et mesme de joindre alad esglize un simetiere sufizant pour les catholiques… ». Dans cet espace se trouvent compris trois jardins que ceux de la religion réformée offrent d'acquérir, sous certaines immunités rurales et seigneuriales, « pour en suitte les eschanger avec la portion dud. antien simetiere apartenant aux catholiques ... tout ainsy que lesd catholiques en ont jouy de tout temps & soubz la rezerve du chemin qui va du fosse autour desd trois jardins du coste du grand chemin allant au pont... »[12].

Suivent deux autres actes concernant cette affaire, avec des détails intéressants ou typiques : la nouvelle église est proche de la porte du pont et l'emplacement du cimetière ne concerne qu'une partie des trois jardins : « le restant d'iceux avec le fossé de La ville ioüine(n)t seroint suffisant pour un cimetiere lequel se trouveroit ioiünct a l eglise et par consequent plus commode et plus decent exampt de toutte profanation et separè de tout passage et commerce comme il convient a la saincteté d un tel lieu » . Il est nécessaire d'obtenir le consentement du chapitre de la cathédrale d'Uzès « pour la vallidite et asseurence du dit eschange s agissant d allienation du bien ecclesiastique... scavoir de la portion apartenant auxd. catholiques dans le cimetiere qui leur est commun avec ceux de la religion pretendue reformée » . Est soulignée enfin « l impuissance dans laquelle seroint les catholiques d acquerir les dits jardins eu esgard aux sommes excessives cy devant imposées et a imposer pour la construction de la ditte eglize »[13].

Le chapitre consentira immédiatement à l'opération « veu l advantage que les habitans catholiques retireront de lad. echange par la commodité d un cimetiere proche l'eglise & l indecence qu on evitera en abandonnant celuy qu ils ont commun avec ceux de la religion pretendue reformée », sans faire aucune mention de l'avantage financier[14].

Dans les petites communautés

C'est sans doute à la suite de la recommandation précitée du synode d'Uzès de 1656 qu'on peut découvrir ensuite chez les notaires des achats de terrains :

• Le 31 août 1660, Achaipt pour les h.ans de SAUZET faisant proffe^{on} de la Religion prethandue Refformee, fait de m^{e} Claude Giberne h.ant de Sauzet Suyvant le pouvoir a eux donne par la deslibera.on par eulx prinse en corps de Consistoire le Vingt neufiesme du p.nt mois / Savoir est Une esmine & demy ou environ d ung pred que led Giberne a assiz aud Sauzet jougniant Son Jardin *(confronts non significatifs sauf celui du Vand droit : Le Vallat de la "Crumelhiere" ?) /* pour et moyenant le prix & Somme de deux Cens tretze livres tz duquel prix led Giberne C est paye par Ses mains de

la Somme de Cent Vingt neuf livres Neuf Solz quatre deniers en laquelle Il Se trouvoyt debiteur & Redevable envers lesd habitans pour partie [descendant de Reliquat Comme Consul dud Sauzet] et depens (l'acte ne parle pas du futur usage de cette partie de pred)[15]. Selon un mémoire dressé en 1685[16], Sauzet ne compte que 3 catholiques pour 350 protestants.

• Le 22 février 1662, Achaipt pour les h.ans de S^{t} YPOLITE DE CATON :

a este presant m^{re} Pierre Mazelet Mesnager habitant de S^{t} Estienne Delom Lequel... a Vandu... aux consulz Et habitans du Lieu de S^{t} Ypolite de Caton... faisant profe.on de la Religion prethandue refformée, en la personne de m^{re} Jacques Julhan consul moderne aciste de m^{r} m^{e} Pierre Jalabert balhe Jean Jalabert filz de feu Anthoine Jean Salles, Estienne Privat, Jean Jalabert filz d Estienne... habitans dud lieu faisant tant pour Eux que pour tous les autres habitans dud lieu faisant profe.on de lad religion refformee... Scavoir est Ung petit canton de terre ferragere ou Jardin assize et Scituée aud lieu de S^{t} Ypolite au dernier de Sa mai.on ***etc.*** de laquelle piece lesd achaipteurs ont dict Vouloir faire Un Cimentiere pour tous les habitans dud lieu faisant foi de lad religion refformée, avec pacte accordé qu il Sera permis aud Vandeur de prandre et percepvoir les fruitz pandans Sur lad piece En temps Et lieu Sans que lesd achaipteurs y puissent Rien prethandre a Iceux, Nonobstans Lesquelz fruitz Sera permis ausd habitans de Se Servir de lad piece a l Uzage de Cimentiere pacte aussy accordé Entre partyes que Sy a lad piece Se trouvoict le rocher et que par ainsy on ne peut faire les Crus [creux, fosses] de la profondeur Necessaire Ce present contract demeurera Nul ou comme non advenu... faict et Recite aud S^{t} Ypolite dans le chasteau[17].

• Le 18 juin 1664, Achapt pour les habitans du lieu de MONTPESAT faisant proffe^{on} de la R P R fait de Noble David de Fize Seigneur de S^{t} Theodorit A Philip Lauze Consul, Jean Bernard, Anthoine Maruejolz Anciens du concistoire [et habitans dud^{t} lieu de Monpesat faisant proffe^{on} de la R. P. R. nommés à l acte]... Scavoir est Une Terre Et haire Ensemble Joigna^{t} qu il a et luy apartient assis Au terroir & Jurid^{on} dud^{t} Monpesat lieu dict a la Meilharede par luy ce jourd huy acquize / a Exchange de Anibal Langlade *(h^{ant} de Montpesat ici p^{nt} et Signé à l' acte)* par contract recu par moy no^{re} [18] pour en Icelle piece fere Ung Simentiere pour l enterement des mortz de lad religion pour Et moyenant le prix et Somme Universelle de quarante livres tz. Laquelle p^{nte} Acquisi^{on} lesd habitans font conformement Aux Edictz donnes en faveur de Ses Subzetz delad religion P. R. et arrests Donnes en Consequance de l ceux quy leur permet d achaipter de lieux pour de Cimentieres pour fere l enterement des mortz de lad Religion faict & Recite aud Montpesat Et Dans le ch^{eau} [19].

• Le 10 juin 1666, estably en personne M^{re} Jean Salles procur^{r} Juridi.onnel du lieu de S^{t} Ypolite de Caton... Lequel... vand... aux habitans dud lieu... faisant proffetion de la Religion prethandue Refformee... partie d Ung Jardin...[20].

Le recensement de 1685 intitulé *Mémoires des villes et lieux du Languedoc où il y a des Catholiques et des Huguenots et du nombre des uns et des autres qui sont dans chacune desdictes villes et lieux, diocèse par diocèse* attribue à Saint-Hippolyte-de-Caton 57 habitants, dont 50 protestants et 7 catholiques. Tout le secteur est plus ou moins à l'avenant, sauf Navacelles : 30 protestants et 126 catholiques. À Bouquet (250 pr. et 6 cath.), une pièce de terre appartenant à la famille Valais leur sert de cimetière protestant...

• En dépit d'une documentation surabondante sur l'exercice de la religion réformée pendant la période d'application de l'Édit de Nantes – et la levée des tailles correspondantes – dans les lieux de LA ROUVIÈRE, LA CALMETTE (240 pr. et 400 cath.) et SAINT-GÉNIÈS-DE-MALGOIRÈS (1 200 pr. et 120 cath.), qui précisent parfois le détail des moindres dépenses (y compris les étrennes !), il n'est jamais question de cimetière...

Aux Vans

J'ai gardé LA VILLE DES VANS (diocèse d'Uzès) pour la fin, la moisson étant significative après avoir passé au crible toutes nos informations et les copieux travaux de Jacques Schnetzler. En 1665 les catholiques étaient 658 et les réformés 1 050 ; vers 1685, il y avait autant des uns que des autres (le nombre des protestants s'étant amoindri par l'émigration) ; les réformés sont 250 en 1787 et 208 en 1820...

• 16 juillet 1662, « Les commissaires deputtes par Sa Majeste pour l execution de l edit de Nantes en la province de Languedoc & paix de Foix entre le scindic du clerge du dioceze d Uzes Joinct a luy les consuls & habitans catholiques de la Ville des Vans demandeurs a ce qu il soit faict desfances aux habitans de lad ville faizant proffection de la religion prethandue reformee d y faire a l advenir aucun exercisse de leur religion d une part Et lesd habitans de la religion prethandue reformee des Vans desfandeurs d autre... avons ordonné que l exercisse de lad religion prethandue refforme sera continue aux Vans ainsin qu il a este faict jusques a presant avec desfances audict scindic consulz & habitans catholiques de lad ville des Vans & autres de donner aucun trouble ny empechemant... »[21].

– 17 janvier 1664, « A esté propozé ... que les murailhes qui entourent le simetiere de la presant ville de ceux de la religion qui la professent du coste des jardins du S[r] Jacques France consul & Mathieu Combes no[re] sont thumbees & desmolies & par ce moien le bestail entre dans led simetiere »[22].

– 9 janvier 1678, « ... arrenté la feuille des muriers de nostre cimetiere... »[23].

• Relevé au fil des paroissiaux *(le curé François Dupuy atteste le décès des réformés opiniâtres en vue dans son registre)* :

- 16 avril 1685 : Marie Chambonne enterrée dans le *nouveau cimetiere des habitants catholiques*... 22 mai 1688 : Suzanne Nadal enterrée dans un champ qui servoit de cimetiere a la famille de Mr de Chanvert (gentilhomme protestant) a la diligence de sond mary... 13 septembre 1688 : Jean Lavie notaire royal des Vans enterré dans *l'ancien cimetière*... 31 juillet 1694 : Noe Dupuy enterré dans quelque champ ou jardin... 23 avril 1696 : Theodore Chambon chirurgien, mort hors de l'Église catholique, enterré dans un champ du Sr de Chanvert, joignant le cimetiere sur le soir, heure de sept et demi accompagné de quelques parents... 15 avril 1697 : Thomas Triadon marchand enterré clandestinement de nuit dans son jardin pardessus la fontaine.

• Registres protestants des Vans[24] : de 1662 à 1668, il est noté «décédé» sans autre détail. À partir de 1669 et jusqu'en 1685, il est question d'un convoi avec le nom de deux ou trois personnes qui y ont assisté : soit des proches, soit le chirurgien, l'apothicaire ou encore le chantre. Le mot «cimetière» ne figure sur aucun acte. La plupart des défunts sont enterrés le lendemain ; quelques-uns sont de Marvignes ou de Chassagnes, lieux proches des Vans.

• De part et d'autre de l'église, deux cimetières qui, dès le Moyen Âge, s'avérèrent insuffisants, d'où la nécessité de créer un autre cimetière ***extra muros*** sur une partie de l'actuelle place de l'Oye, à l'emplacement du jardin du curé des Vans (cité dès 1428). Ce cimetière devint protestant à la Réforme et le resta puisque, lorsque le culte catholique fut rétabli en 1632, les catholiques se contentèrent du cimetière *intra muros.* Cependant la croissance de ces derniers fut telle qu'il fallut acheter du terrain pour aménager un nouveau cimetière catholique... limitrophe de celui des protestants et, à la Révocation, les deux cimetières se confondirent. [Il ne faut pas confondre ce cimetière, proche des anciennes calquières, situé « entre le «mur de ville» et le faubourg de l'hôpital », avec le «cimetière des pauvres» qui jouxtait au nord immédiat ce véritable «mouroir» qu'était l'hôpital (établi avant 1326)].

– En 1787 ou 1788, la communauté (protestante) acheta en haut de la rampe des Bourgades sur le chemin de Chambonas un terrain qu'on clôtura et qui servit de cimetière.

Après 1787, on garda l'habitude des sépultures discrètes. Le pasteur Jean Pascal renoua vers 1816-1819 avec la tradition oubliée des offices funèbres : les Vans furent en avance à ce sujet sur la plupart des paroisses de l'Église réformée de France.

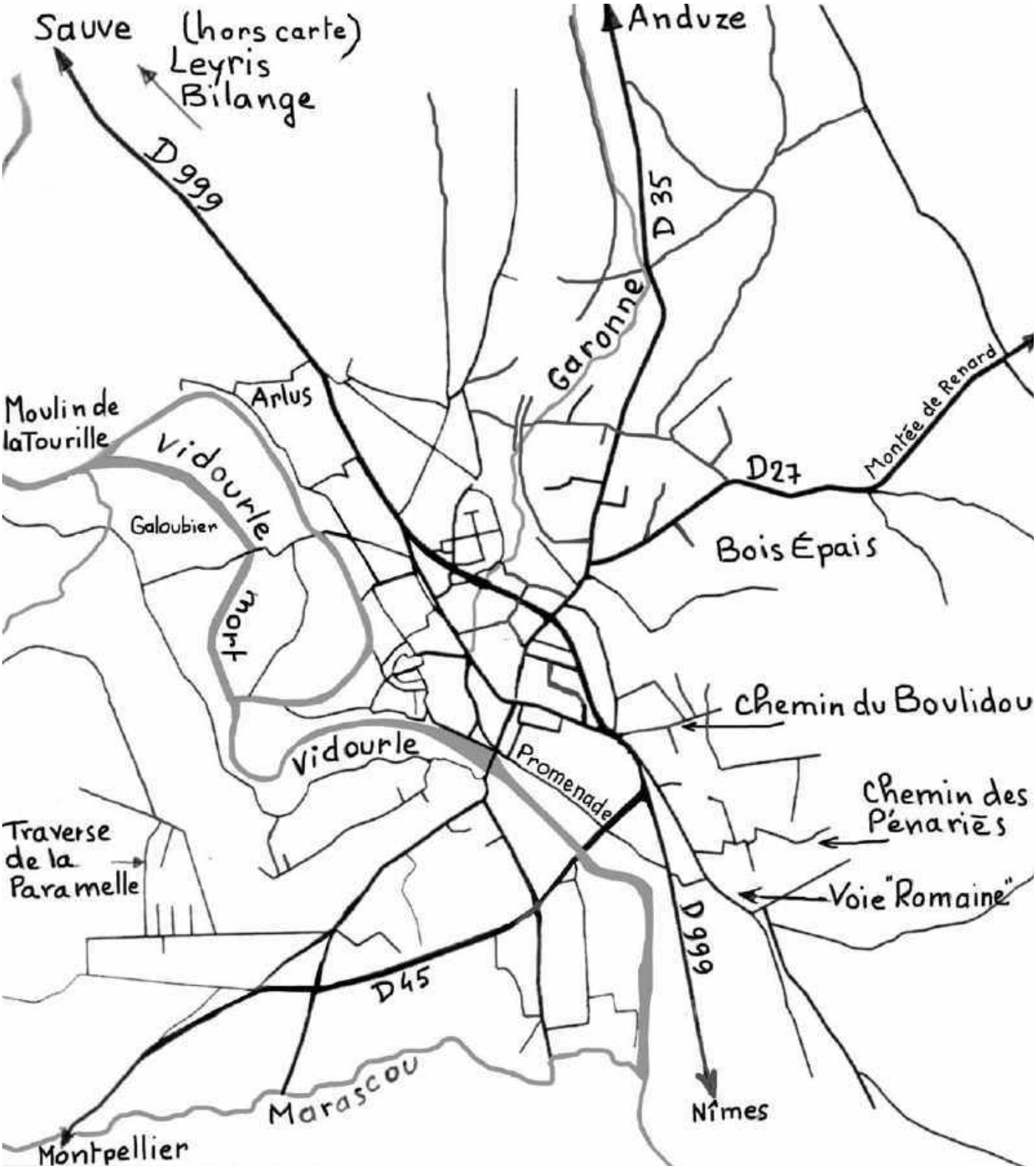
– En 1855, le cimetière catholique (de la place de l'Oye) et le cimetière protestant (du chemin de Chambonas) furent désaffectés et remplacés par ceux actuellement en service au quartier de la Maurande sur la côte des Gras (le catholique et le protestant étant séparés par le chemin de Maurande). Ces emplacements avaient été retenus pour que les convois catholiques venant de l'église et les convois protestants venant du temple ne puissent se croiser.

Notes

[1] Les catholiques qui veulent «en rajouter» précisent par exemple : « Et pour la sepulture de son corps veut qu'elle soit faite honorablement sellon sa condition aux despans de son heritage, en la forme & maniere acoustumés en l esglize catolique apostolique romaine » quoique tous n'agissent pas ainsi, dans un authentique esprit de pauvreté.
[2] ***AD 30,*** 2 E 6 100, fol CViii.
[3] AD 30, E dépôt Nîmes.
[4] AM Nîmes, KK 5, fol 634 v°(***recherches de Gérard Caillat)***.
[5] AM Nîmes, ***Délib. consul.***, LL 15, fol 58 (52).
[6] Ménard, Léon : ***Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes***, 1750, tome XIX, III.
[7] AD 30, H 194 et Ménard Tome I, Livre IV, L (1295).
[8] ***Bibliothèque consistoriale de Nîmes, A 40***, Synode d'Anduze, 1606, p. 323.
[9] ***id***em p. 512, 23[e] Synode, Uzès, 1656.
[10] ***AD 30,*** 2 E 51 344, fol 562.
[11] ***AD 30,*** 2 E 51 303, fol Cx.
[12] ***AD 30, Benjamin Fenolhet notaire,*** 2 E 51 469, fol 30.
[13] ***idem,*** fol 31 et 32.
[14] ***idem,*** fol 32.
[15] ***Barthélemy Plantier notaire de Saint-Géniès-de-Malgoirès, AD 30***, 2 E 54 202, fol CLxxxiii.
[16] ***AN,*** TT 322.
[17] ***Jean Ariges notaire de Boucoiran, AD 30,*** 2 E 76 136, fol 252.
[18] ***cf. l'acte précédent***, fol Cxxii du 18 juin 1664, non relevé.
[19] ***Jean Paul, jeune, notaire de Fons et Saint Mamert, AD 30,*** 2 E 54 41, fol Cxxiii v°.
[20] ***Jacques Bernard notaire de Vézénobres, AD 30,*** 2 E 76 247, fol 81.
[21] ***Délib. du Consistoire des Vans, ex AD 30***, I 1.
[22] et [23] ***id.,*** I 12.
[24] ***AD*** 07, 5 E 61, 62, 63.

LES NOMS DE LIEUX DE QUISSAC

par Pierre-Albert CLÉMENT



Pour répondre à une préoccupation de Marcel Daudet qui déplorait que le Lien ne s'intéresse pas suffisamment à l'étude des noms de lieux, j'ai pris le parti de me lancer dans la microtoponymie d'une paroisse occitane. Mon choix s'est porté sur Quissac, dont je suis originaire par mon père, car c'est la commune où j'ai trouvé le plus de contresens dans le cadastre contemporain.

Je remercie pour sa collaboration mon cousin René Clément qui nous a quittés le 6 janvier de cette année.

Les hydronymes (noms de ruisseaux)

Garonne : le petit valat au nom illustre qui prend naissance au quartier de Campagne dériverait d'un nom prélatin formé sur **gar** (montagne) et **ona** (cours d'eau).

Arlus : mas surplombant le Vidourle. Il faut voir là le thème **Ar** (eau).

Marascou (probablement **Marascon**) : ce ruisseau

qui a donné son nom à un mas recèlerait lui aussi une origine lointaine, avec Mara (eau) et **ona.**
Valiguière : cet oued a creusé un ravin qui coupe en deux le massif du Coutach. Son nom s'explique par le latin **Valis** (val) et le latin **Aqua** qui a donné **Aïgo** en occitan.

Les rues et les places

En préambule, il faut rappeler la morphogénèse de la commune, pour laquelle il faut distinguer deux noyaux très différents à la fois par leur âge et par leur localisation :

A - le pôle de Vièle :

Il s'agit du premier quartier qui s'est développé tout autour de l'église paroissiale de Saint-Faustin et Saint-Jovite à l'intérieur du cercle de paix de 30 pas (45 mètres). Comme beaucoup d'édifices religieux de la fin du I[er] millénaire, l'église était implantée sur l'ancienne voie romaine pérennisée par le chemin de la Promenade, la Chaussée, la rue de Vièle et le Cap de Vièle.
Le nom de Vièle ne dérive pas de l'occitan **Viel** (vieux) mais du bas latin **Villa**, au sens de grand domaine agricole. Du Quissac médiéval nous est restée l'appellation de la rue de l'Argenterie, non pas parce que l'on y vendait des couverts en argent, mais parce que les changeurs (**Argentarii**) y étaient installés.

B – le pôle des Quatre Routes :

Ce carrefour est né à la fin du XVII[e] siècle lorsque l'intendant Bâville a entrepris de remodeler et de moderniser le réseau routier du Languedoc.
Il a fait percer une large avenue qui coupait directement en direction de Sauve et évitait ainsi l'« estranglador » de Vièle.
Un nouveau cœur de ville s'est construit à l'intersection de la route Nîmes-Le Vigan-Rodez et de l'ancienne voie romaine (une branche de la Régordane) reliant Castelnau-le-Lez et Alès. Rapidement, les commerces se sont délocalisés aux « Quatre Routes » où a également été construit un nouvel Hôtel de Ville.

Au XXI[e] siècle, ce carrefour a perdu son rôle d'attraction avec la mise en place de deux déviations, l'avenue de l'Aigoual au nord (D999) et l'avenue de Montpellier (D45).



Centre-ville de Quissac

Légende

1 : Pôle de Vièle
2 : Pôle des 4 Routes
3 : Vidourle
4 : Garonne
5 : Route de Sauve
6 : Route d'Anduze
7 : Route de Nîmes
8 : Route de Montpellier
9 : D 999
10 : Chemin de Campagne
11 : Église
12 : Temple
13 : Mairie
14 : Rue de Vièle
15 : Rue Cap de Vièle
16 : Rue de l'Argenterie
17 : La Chaussée
18 : Chemin de la Promenade
19 : Place du Tivoli
20 : Place des 3 Rois
21 : Rue du Serret
22 : Rue du Camp Neuf
23 : Chemin de la Planche
24 : La Terre-là-bas
25 : Impasse des Rompudes
26 : Rue de la Loubatière

À l'intérieur et aux abords de la ville moderne, certaines rues, allées et places ont eu la chance de conserver leur ancien nom, telle la place des 3 Rois qui devait son appellation à l'enseigne de l'auberge[1] située au pied du pont sur le Vidourle.

La chaussée : cette magnifique allée qui emprunte la berge nord du Vidourle depuis les 3 Rois jusqu'à Vièle doit son nom à la païssière (barrage) qui surélevait l'eau pour faire tourner le moulin de la rive sud.
Le Tivoli : cette place porte le nom d'une ville romaine du Latium, célèbre pour ses palais. Le nom avait été repris à Paris pour les jardins du Tivoli (Folie Boutin) qui ont été détruits lors de la construction de la gare Saint-Lazare[3].
Le Serret : petite colline qui s'élève entre le Pont de Garonne et le passage à niveau. L'occitan **Serre** ou **Serret** et l'espagnol **sierra** désignent une hauteur relativement allongée.

Les odonymes (noms relatifs aux chemins)

La rue du **Camp neuf** : nous voilà en présence d'une malheureuse interprétation. Cette appellation concerne le chemin neuf construit par Bâville pour éviter Vièle. Un fonctionnaire zélé (impôt ou cadastre) a francisé ce **cami naou** en **Camp Neuf (Champ neuf)**.
La Planche : ce nom est encore donné aujourd'hui à un pont « noyé » en ciment par lequel on traverse le Vidourle. Avant 1930, il m'en souvient, il s'agissait bien d'une passerelle en planches.
La voie romaine : encore une section du chemin de Bâville que le cadastre a attribué généreusement aux Romains. En réalité, la route antique est perpétuée plus à l'ouest par la Promenade et la rue de Vièle (voir supra).

Les microtoponymes ruraux

Le Bois Épais : voilà encore une inspiration fantaisiste des auteurs du cadastre. Le « **Bosc dos Espeissas** » que leur avaient indiqué les habitants a été déformé alors qu'il s'agit évidemment d'un **bois des Esplèches**, un bois où les plus pauvres avaient la faculté de bûcherer et lignerer[2].
Le col et la montée de Renard : tout près de là, le collet que franchit la D27 en direction de Saint-Théodorit ne doit pas son appellation au carnivore, terreur des poulaillers. Tout simplement, il marquait la frontière entre les possessions des Renard d'Uzès et des Bermond du Salavès. Il faut donc déplacer de deux kilomètres vers l'ouest les anciennes limites des communes de Sérignac (diocèse d'Uzès) et de Quissac (diocèse de Nîmes).
La traverse Paramelle : l'abbé Jean Paramelle qui vivait au XIX^{e} siècle est connu pour ses travaux sur l'hydraulique. La traverse qui lui est dédiée à Quissac conserve le souvenir d'une éolienne de sa conception.
Les Rompudes (en face de la nouvelle gendarmerie) : ce quartier nouvellement urbanisé était autrefois cultivé après avoir été défriché à la bêche.
La Loubatière : il semblerait que ce soit une famille de ce nom qui ait habité à cet endroit. Toutefois, l'hypothèse **lop**/loup n'est pas à dédaigner, car sur Quissac, dans le lit du Vidourle Mort, on rencontre un **Galoubier**, littéralement le gué du loup.
Le chemin du **Boulidou** (au sud-est de la propriété Gendre). Ce **bolidor** peut être soit une fondrière, soit une source bouillonnante.
Las péneriès : dérivé du bas latin **apendaria** qui désignait au Haut Moyen Âge la moitié d'une **manse**/mas, représentant alors l'unité d'exploitation.
La Terre-là-bas (entre les deux cimetières) : encore le royaume de l'à-peu-près. Historiquement, il s'agit de la **terro daou abbat** / la terre de l'abbé, en l'occurrence de l'abbé de Sauve, qui jouissait de nombreux droits à Quissac.
La Rouvenade (en face du Moulin de la Tourille) : terrain planté de chênes blancs, de **robur** (rouvres).
Moulin de la Tourille : moulin dont la meule est entraînée sans renvoi d'angle, par une roue hydraulique horizontale.
Bilange : origine inconnue. En gaulois, le **bilio** est un arbre sacré[4].
Leyris : du latin **area**, occitan **aira**, français aire. Au départ, ce mas a pu être construit auprès d'une aire de repos des moutons transhumants…

Cette étude d'un cadastre permet donc de reconstituer l'histoire de Quissac, tout en pointant l'index sur les erreurs grossières d'intervenants, certainement étrangers au pays.

Ce précieux document nous restitue beaucoup de nom de lieux très évocateurs et très poétiques. Il faut regretter que les dernières municipalités n'aient pas fait preuve d'une imagination fertile pour baptiser les voies des nouveaux lotissements. Ces impasses des Tulipes, des Pinsons, ou des Rossignols reflètent une triste banalité.

Plus généralement, je souhaiterais que des adhérents du L.C.C., impliqués dans l'histoire locale, rédigent à leur tour une exégèse de la toponymie de leur village. Ils feraient ainsi progresser une discipline qui est loin d'être encore une science exacte.

Notes :

[1] Louis de FROIDOUR : ***La Visitation du chemin de Régordane.***
[2] L.C.C. n° 137, page 10.
[3] Renseignement fourni par Michel Wiénin.
[4] HAMLIN (Frank R.), avec l'abbé A. Cabrol : ***Les noms de lieux de l'Hérault***, une deuxième mise à jour, NRO (Nouvelle Revue d'Onomastique) 25-26 (1995).

UNE LOGE MAÇONNIQUE À SAINT-AMBROIX (Gard)

par Gabriel LIOTARD

Cet article complétera ceux qui ont été déjà publiés dans le Lien au cours de ces dernières années concernant les loges du nord du département du Gard (liste exhaustive en annexe).

Le contexte

Présenter la loge « PROGRÈS-HUMANITÉ » demande quelques préliminaires. Cette loge n'aurait pu être sans la préexistence de trois facteurs :

- La maçonnerie alésienne, dont les premières manifestations datent de 1750.
- Les Lumières, qui furent diffusées dans le Midi rhodanien, en particulier d'Avignon à Barjac, où le Lieutenant-Colonel Denis Auguste de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure, eut « sa » loge dans son château de Barjac au cours de la décennie qui précéda 1789[1].
- L'industrie naissante à Bessèges, cette ville n'étant qu'un lieu-dit au début du XIX[e] siècle, avant de devenir en dix ans la troisième ville du Gard (une ville-champignon !) après Nîmes et Alès, et devant Uzès, avec ses nombreuses usines, ses fonderies, expédiant ses rails jusqu'en Australie…

De Bessèges à Saint-Ambroix

Ce sont les Bességeois qui ont créé « Progrès-Humanité » le 12 décembre 1871 (voir L.C.C. n° 135). Elle n'avait rien d'aristocratique.

Mais les champignons n'ont qu'une brève existence et le marasme fut tel que cette loge bességeoise tomba « en sommeil » vers 1888.

Il y eut sans cesse des relations entre Alès et la vallée de la Cèze (même avant le chemin de fer). C'est à Saint-Ambroix que cette loge reprend vie le 15 juin 1903.

Quelques documents[2] nous précisent les conditions dans lesquelles a été créée la loge de Saint-Ambroix. Une lettre fut adressée au « TCF Desmons » le 23 janvier 1903[3]. « En 1888 la loge de Bessèges végétait à tel point depuis quelques années que nous ne pouvions plus travailler activement et nous résolûmes de demander son transfert à Saint-Ambroix où nous avions des FF.˙. forains. Depuis, la loge d'Alais a fait des recrues dans la ville de Saint-Ambroix. Comme les FF.˙. d'Alais appartiennent au rite Français[4], nous ne pensons pas qu'il y ait d'inconvénient pour nous de passer au rite français ». Une lettre du 30 janvier 1903 affirme : « nous pourrions être une vingtaine de membres dès la création de cet Atelier ».

La demande de création est faite par le TCF Barthalon[5] de Bessèges le 27 avril 1903. Par lettre du 2 mai 1903, le Grand Orient de France accorde une subvention de 155 F, somme due pour les droits de Constitution[6]. Il est dit que « cette nouvelle loge est appelée à rendre de grands services à la cause maçonnique et républicaine dans ce milieu difficile ». Il était dit dans la demande « le milieu où nous voulons fonder notre Atelier est en plein réactionnaire » ; « nous avons fondé à Bessèges une Société du Sou des Écoles laïques et un cercle "Radical Socialiste" ».

Une lettre du secrétaire Jules Robert de Saint-Ambroix, datée du 24 juillet 1903 (dont l'envoi fut décidé en tenue le 19 juillet 1903), précise l'atmosphère locale : « le F.˙. Desmons et les ateliers voisins pourront vous dire quel est le milieu dans lequel nous vivons, fanatisme religieux poussé jusqu'au délire et une politique tout à fait rétrograde ».

Sept Maîtres[7] demandent « la délivrance d'une Constitution symbolique pour la loge provisoire qu'ils ont formée à l'Orient[8] de Saint-Ambroix ». Le 19 juin 1903, on envoie les mots de semestres[9] et les diplômes des FF.˙.

- SILHOL Paul,
- PUJADE,
- ROBERT,
- BIANCHINI,
- BRUNEL Charles,
- DAUDET Louis,
- BARTHALON Joseph Noël,

« membres fondateurs ».

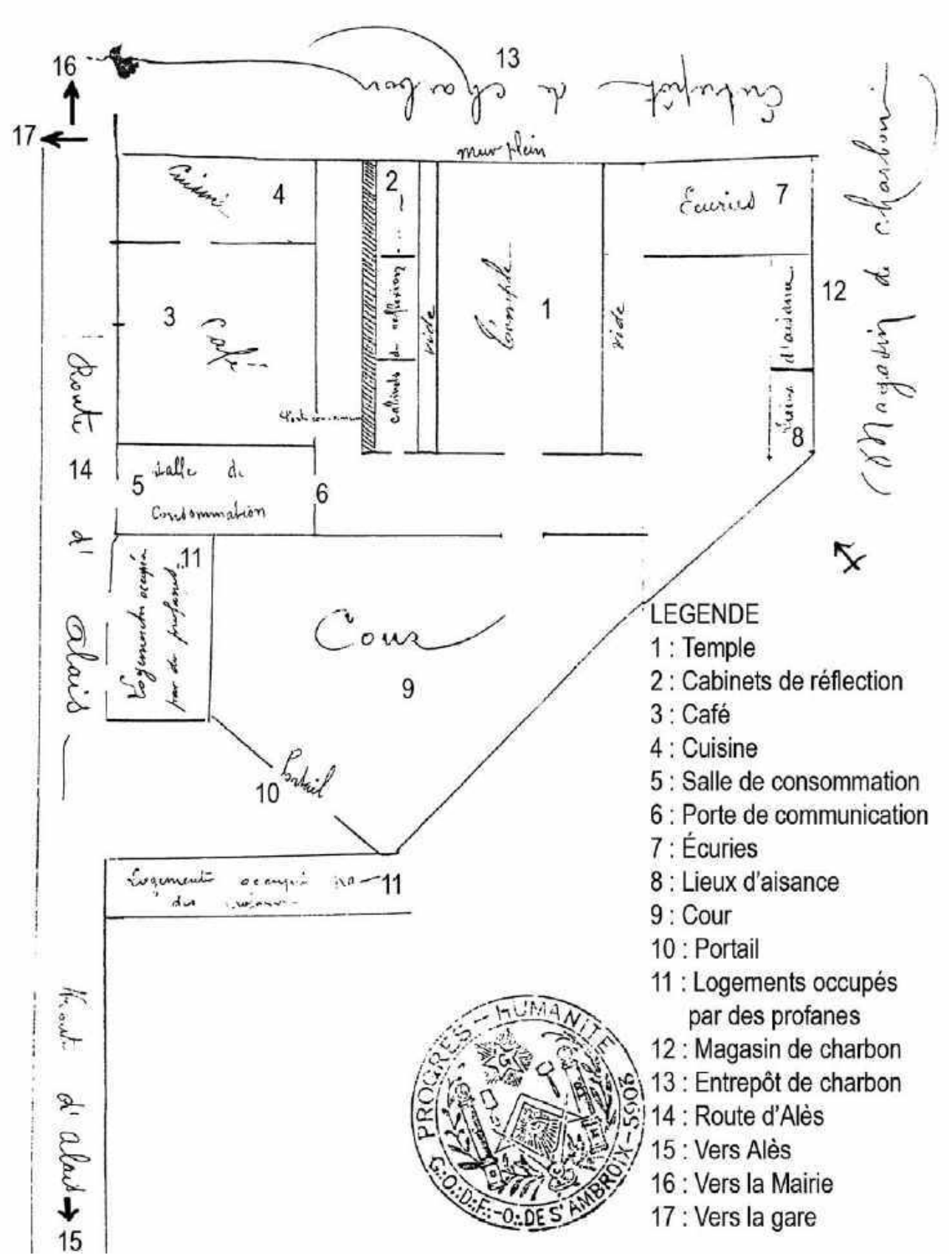
La loge de Saint-Ambroix, de sa création à 1940

Installation

« Progrès-Humanité » fut donc créée le 15 juin 1902[10] sous l'égide de la Loge « Le Réveil des Cévennes », à l'Orient d'Alès, dont étaient membres les FF Robert, Silhol, Daudet, Ollive. Des réunions préliminaires avaient eu lieu à Saint-Ambroix dans une salle du premier étage du Café du XX[e] siècle situé en plein centre de la ville. C'était à l'époque le siège du Cercle Républicain.

Peu de temps après, un local plus approprié fut trouvé près de la gare, dans un café situé en bas de « la Vivaraise » (RD206 actuellement) appelé le Boléro. On entrait par une porte distincte de celle du café et encore visible. La première réunion eut lieu là le 25 juin 1904.

« L'installation » eut lieu le 11 juin 1903, en présence d'un délégué du Conseil de l'Ordre, le Frère Lecoq et de nombreux frères représentant les loges gardoises de Nîmes, Alès, Beaucaire, Uzès et Sommières.



Le sceau de la loge : entre les deux colonnes se trouvent équerre et compas. De part et d'autre un rameau d'acacia. En haut l'Étoile flamboyante (lettre G en son centre) sous laquelle se trouvent truelle et maillet. Dans le bandeau : 5903. La fondation (fictive) du Temple à Jérusalem est fixée en 4000 avant J.-C.

En conséquence on ajoute 4000 à notre millésime, ce qui fait 5903 en 1903 et 6008 aujourd'hui ! En simplifiant, la construction du Temple n'est que le point de départ de la construction du «Temple de l'Humanité », Humanité qui doit progresser comme on doit faire progresser l'être intérieur de chaque homme.

Les premiers frères

Peu de temps après, il fut procédé aux premières initiations (cérémonies de réception d'un candidat), celles de :

- MALIGNON Adolphe, serrurier à Saint-Ambroix,
- SAMOULHAN André, industriel à Saint-Ambroix,
- CRÉGUT Jacques, négociant à Saint-Ambroix,
- SEGUIN, comptable et plus tard économe de l'Hospice.

Le F.˙. Desmons vint le 15 mai 1904 pour la fête solsticiale[11].

Bientôt, la loge compta une trentaine de membres, tous de Saint-Ambroix. Parmi eux, beaucoup de commerçants et petits industriels (ce qui est normal dans cette petite ville de foires et marchés, importants autrefois) mais peu de fonctionnaires. C'était encore un centre séricicole important.

Quels étaient les membres de l'Atelier au début du vingtième siècle ?

Un des rares « Tableaux » (liste) daté du 3 janvier 1905 nous donne certains noms :

- OLLIVE Louis Alfred, propriétaire à Rivières-de-Theyrargues, né le 17 février 1863,
- SAMOULHAN André, filateur à Saint-Ambroix, né le 7 avril 1857,
- ANDRÉ Justin, commis aux Contributions indirectes, né le 9 septembre 1866,
- ROQUEPLAN Nestor, né le 22 novembre 1857,
- FILIPPINI Joseph, receveur buraliste à Saint-Florent, né le 12 décembre 1852,
- COSTE François Émile, instituteur à Bessèges, né le 14 février 1870,
- SEGUIN Hippolyte Jacques, comptable, né à Frontignan le 3 janvier 1877,
- CRÉGUT Jacques, Maître le 20 septembre 1881, né le 27 septembre 1855,
- TEISSIER Numa Gustave, convoyeur, né le 12 septembre 1855,
- RESSÉGUIER Jean, de Bessèges, né le 12 avril 1860,
- MALIGNON Adolphe, Maître depuis 1873, né à Saint-André-de-Cruzières, décédé en 1906,
- BOURGUET François, autre Bességeois, né le 4 février 1904.

La loge au moment de la séparation de l'Église et de l'État

Songeons que la fin du XIX^e^ siècle et le début du XX^e^ siècle furent des périodes d'oubli, de prises de décision, et de doute. Pensons à l'Affaire Dreyfus, à l'antisémitisme, à l'affaire des Fiches… Que faire vis-à-vis de la toute puissante Armée et de l'Église ?

Un Saint-Ambroisien, Paul Silhol (né aux Mages cependant) [12] fut délégué au Convent de 1904 (réunion à Paris des délégués des loges).

Au moment de la Séparation de l'Église et de l'État (décembre 1905) et de l'expulsion des religieuses, alors que Saint-Ambroix était devenu une petite Vendée, les membres de la loge tenaient une permanence et avaient une relation téléphonique privilégiée avec la Préfecture. Ils jugèrent opportun de demander l'envoi des troupes dans la localité, ce qui fut fait et mit fin au soulèvement.

Citons la relation de ces événements rédigée par Louis Salamon :

« Ce fut à l'occasion de l'application des lois relatives à la dissolution des Congrégations, et notamment des Congrégations enseignantes, que l'orage devait éclater. Les deux écoles confessionnelles privées qui existaient à cette époque (une école de filles et une de garçons), subventionnées copieusement, soutenues par la puissante C^ie^ des Mines de la Grand'Combe et par la bourgeoisie bien-pensante, refusèrent de se conformer à la loi à la date indiquée et à la fermeture de leurs Établissements. L'Administration préfectorale, après avoir essuyé plusieurs refus, dut prévoir l'expulsion du personnel manu militari. Pendant les quelques jours qui précédèrent l'expulsion, des signes annonciateurs… firent comprendre que des événements d'une extrême gravité allaient se produire…Les demeures de la plupart des FF.˙. eurent leurs façades peintes, pendant la nuit, d'une croix rouge, évoquant ainsi la menace d'une criminelle Saint-Barthélemy. Ce furent les injures et les menaces d'énergumènes armés de gourdins et de pistolets, parcourant les rues à toute heure de la nuit, et agressant les personnes qui ne partageaient point leurs idées.

Les esprits étaient surchauffés. Il fallait donc y parer. Ce fut le Vénérable de la loge, le F.˙. J. Robert, Président de la Société du Sou des Écoles Laïques, d'accord avec d'autres FF.˙. et amis, qui donna tous renseignements au Sous-Préfet d'Alès Charles Lallemand.

Au jour fixé 300 hommes environ, gendarmes et hommes de troupe, arrivèrent à Saint-Ambroix pour assurer l'ordre. Dans l'après-midi du 5 ou 6 juillet 1905, la voiture à cheval qui devait ramener les religieuses à leur couvent des Vans déboucha sur la place du Portalet. Soudain, un forcené, armé d'un couteau de bourrelier, cisailla l'attelage. On éloigna le cheval et la voiture fut ramenée à son point de départ à force de bras. Ce fut l'émeute, dominée par le tocsin sonné à toute volée à la Chapelle du Dugas. Le pire fut évité et force resta à la loi.

Les Établissements scolaires confessionnels furent fermés peu de jours après et ne rouvrirent leurs portes qu'à la rentrée d'octobre, et avec un personnel en civil. Le calme revint peu à peu et en octobre 1905, la vie reprit normalement. »

Relevons dans le journal « L'Avant-Garde Socialiste des Cévennes » (Bibliothèque Nationale, Versailles, cote Jo11402) daté du 24 mars 1906 :
« Sur l'invitation de la Jeunesse laïque de notre ville de Saint-Ambroix, le citoyen Marius Valette, professeur à l'École Professionnelle de Nîmes, a donné dimanche dernier une conférence sur « L'Éducation et la Démocratie » pendant une heure et demie dans le jardin du citoyen Samouilhan. Il notait que la femme était exclue de la souveraineté nationale. Certaines dames de Saint-Ambroix, au passage des citoyens se rendant à la conférence, criaient « Casserole » (ce qui signifie : mouchard, dénonciateur… Est-ce une conséquence de l'Affaire des Fiches ou…) La République compte une belle journée de plus à son actif », conclut le journaliste !
Ceci nous pousse à rapporter un article du même journal du 16 août 1902 ! Distribution des prix à l'École laïque : « Après la Marseillaise, l'instituteur lit un discours : l'Habitude. Il recommande aux élèves de ne contracter que de bonnes habitudes. La Musique joue l'Internationale qui s'envole jusqu'au Dugas. Les élèves ont ensuite chanté le Chant du Départ. Le soir, un banquet de 400 couverts avait lieu dans la cour de l'École. L'heure du train approche… La meute des bondieusards allait se ruer sur les républicains lorsque le train part, emportant nos amis qui sont venus apporter un peu d'espérance au cœur des démocrates de la Bretagne du Gard. À Saint-Ambroix, la bande, hélas trop nombreuse, des cléricafards de notre région a dû devoir beugler dans les rues… »



LIBERTÉ, ÉGALITÉ FRATERNITÉ
CHACUN POUR TOUS
TOUS POUR CHACUN

A∴ N∴ R∴ S∴ L∴ G∴ A∴ D∴ G∴ O∴ D∴ F∴

LOGE MAÇONNIQUE

PROGRÈS - HUMANITÉ

OR∴ DE SAINT-AMBROIX

Saint-Ambroix, le 3 Juillet 1911

T∴ C∴ V∴ & TT∴ CC∴ FF∴

Nous avons la faveur de vous informer que notre R∴ A∴ célèbrera sa fête solst∴ le Dimanche Premier Octobre, sous la présidence d'un membre du Conseil de l'Or∴

Nous vous serions très reconnaissants de vous faire représenter par une nombreuse délégation.

Notre at∴ réserve gracieusement des cartes de Banquet à

Une Conférence est organisée, mais rien n'est encore bien défini, pour l'ordre des travaux et le sujet à traiter.

Une nouvelle pl∴ donnera ces divers détails aux ll∴ sœurs qui voudront bien nous répondre avant le Quinze Septembre qu'elles seront représentées à notre fête.

Vivant difficilement dans un milieu clérical et réactionnaire qui est considéré, à juste raison, comme la Vendée du Gard, nous espérons que tous les bons Maç∴ auront à cœur de se joindre à nous pour donner plus de force à notre manifestation.

Veuillez agréer, V∴ M∴ et TT∴ CC∴ FF∴, nos plus frat∴ salutations.

Le Ven∴ SILHOL

Le Secrét∴ DUPUIS. L'Or∴ CRÉGUT.

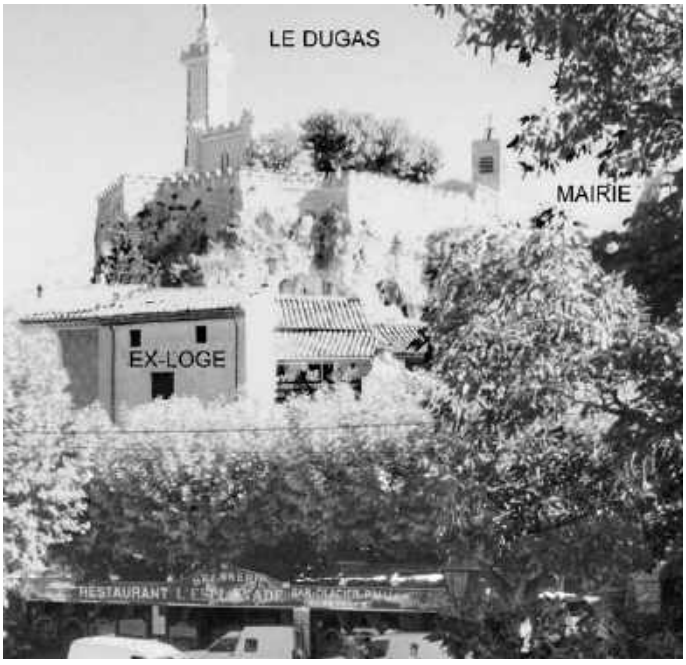
Adresser les Correspondances avant le 15 Septembre, au F∴ SILHOL, Liquoriste, SAINT-AMBROIX.

En 1906, le nombre des membres avoisinait 25.
Ajoutons à notre liste :
- BRUNEL Charles, instituteur au Martinet,
- FLAUGÈRES Sébastien, receveur buraliste à Saint-Jean-de-Valériscle,
- RAFFINESQUE, instituteur aux Mages,
- COMTE, retraité aux Mages,
- ROQUEPLAN, receveur des Contributions Indirectes,
- CONROZIER Gustave, limonadier,
- PRIOU, juge de paix.

Notez que tous ces frères étaient de condition modeste. La bourgeoisie de Saint-Ambroix était souvent hostile à la franc-maçonnerie, bien qu'à cette époque elle comprît une bonne proportion de protestants (Pensons à Guisquet qui fit bâtir sa tour en face du Dugas !)
Pendant la guerre de 14-18, les loges furent « mises en sommeil ».

L'entre-deux-guerres

Après 1919, les effectifs sont réduits. Cependant, en 1931 se constitue une Société Immobilière en vue de l'achat d'une maison que l'on peut encore voir, transformée : c'est le deuxième immeuble en sortant de la mairie à Saint-Ambroix, à droite. Le rez-de-chaussée était loué à un coiffeur. Au premier étage se trouvait un hall de quatre mètres sur quatre. Dans son prolongement, le temple (4 mètres sur 8). Au second étage était aménagé le « Cabinet de Réflexion », où les profanes attendaient d'être reçus.



Citons d'autres noms :
- ANDRIEU Fernand, instituteur à Branous,
- MOULIN Jean-François Régis, fabriquant de tiges,
- LIGONÈCHE Adolphe Ferdinand, forgeron à Bessèges,

- BOUVERON Albert Ernest,
- PASSEBOIS Alfred,
- LEVESQUE,
- COCHET.

Précisons que les réunions étaient mensuelles. La loge se réunissait une puis deux fois par mois (un vendredi et un dimanche matin). Au programme, les questions à débattre proposées par le Convent annuel. Des différents rapports envoyés à Paris émergeront quelques idées de réformes sociales permettant un progrès : l'égalité homme-femme, les congés payés, des projets de Sécurité Sociale…

Les lois de Vichy : la fin de la loge

La défaite de 1940 entraîne la nomination du Maréchal Pétain à la tête de l'État français. Les lois de Vichy seront claires : suppression de la franc-maçonnerie. Des fonctionnaires seront révoqués, des instituteurs en particulier (loi du 13 août 1940). Les lois de Vichy et le STO ont motivé certains Cévenols pour créer des maquis, par exemple Aire de Côte, décimé en 1943. Mais les événements ne purent que pousser des Français dans une résistance de plus en plus active. Certains subissent interrogatoires et persécutions. Pris en otage, des membres de leur famille sont arrêtés et torturés par la milice ou les SS. Des réseaux se constituent dans les Cévennes. Toute une littérature a donné depuis des précisions sur les lieux et les actions des différents maquis. (Voir la bibliographie dans un des derniers numéros de *Causses et Cévennes*, organe du Club Cévenol et dans *Patrimoine 30*, n°19, 2007.)

Cette loge saint-ambroisienne s'est déplacée à Alès après la vente de la maison de Saint-Ambroix.



Sources :

L'essentiel de la documentation se trouve au siège du Grand Orient et à la Bibliothèque Nationale, département des Manuscrits.

Notes :

[1] Un exemple de la maçonnerie du XVIII[e] siècle, parfois aristocratique.

[2] Les archives se trouvent au siège (Bibliothèque) du Grand Orient de France, rue Cadet, à Paris.

[3] Frédéric Desmons, né en 1832, a eu, si l'on peut dire, plusieurs vies. Pasteur dans un premier temps, il se lance dans la politique et deviendra Grand Maître du GOF. Un musée lui sera consacré dans sa ville natale de Brignon. (T.C.F. = Très cher frère).

[4] Pour les « rites », voir Encyclopédie de la franc-maçonnerie, Le Livre de poche, 2000.

[5] Receveur des Postes à Bessèges, « membre actif de la « L ∴ Sincère Union » à l'Or ∴, d'Avignon.

[6] Les FF avaient demandé « à être exonérés des frais de sa création ».

[7] après avoir été Apprentis et Compagnons.

[8] lieu.

[9] qui permettent de visiter d'autres loges.

[10] AD 30 2 M 325.

[11] Fête organisée habituellement à l'époque du solstice d'été en juin.

[12] Sa nièce Paulette Silhol hérite de sa maison, n° 2 place du Graveyrol et en fait don, à sa mort, à la commune. C'est devenu le « Pôle culturel Silhol » où se trouvent la bibliothèque, le club « Minéraux et fossiles », un centre de formation et un groupe d'aide scolaire.

Articles parus dans L.C.C. et concernant la franc-maçonnerie

N° 114, juillet-sept. 1998 : Gabriel LIOTARD : « Le Grand Orient à Barjac au XVIII[e] siècle » : la loge de l'Inaltérable Amitié.

N° 116, janvier-mars 1999 : Gabriel LIOTARD : « Le Grand Orient à Barjac au XVIII[e] siècle » : Notice sur quelques personnages éminents (dont l'abbé Pierre Fromageot).

Voir aussi au sujet de l'abbé Fromageot :

N° 91, juillet-sept. 1992 : Yannick CHASSIN DU GUERNY : « Portrait inédit du dernier prieur de Goudargues ».

N° 93, janvier-mars 1993 : Gabriel LIOTARD : « Et si on reparlait de ce bon Fromageot ?... »

N° 118, juillet-sept 1999 : Henri DEPASSE : « Des frères à l'Orient d'Anduze (1810-1920) » : « La Réunion », 1910-1925 et « L'Avenir cévenol », 1889-1920.

N° 125, avril-juin 2001 : Gabriel LIOTARD : « Un petit peu plus sur l'abbé Pierre Fromageot » : à propos d'un de ses ouvrages « Cours d'études des jeunes demoiselles ».

N° 121, avril-juin 2000 : Gabriel LIOTARD : « La franc-maçonnerie à Alès au XVIII[e] siècle.

N° 131, octobre-déc. 2002 : Gabriel LIOTARD : « La franc-maçonnerie alésienne dans le premier quart du XIX[e] siècle.

N° 133, avril-juin 2003 : Gabriel LIOTARD : « La franc-maçonnerie à Alès au XVIII[e] siècle » : 2[e] partie, Le réveil.

N° 135, octobre-déc. 2003 : Gabriel LIOTARD : « La loge « Progrès et Humanité» de Bessèges », 1872-1889.

N° 138, juillet-sept. 2004 : Gabriel LIOTARD : « La loge d'Alais «Étoile des Cévennes» », 1869-1919.

N° 147 : octobre-déc. 2006 : Gabriel LIOTARD : « Le Réveil Cévenol » : loge alésienne, 1910-1919. Voir aussi,

N° 138, page 6 : la création de la loge « Le Réveil des Cévennes », réunion des deux loges précédentes.

N° 148, janvier-mars 2007 : Gabriel LIOTARD, Gérard CAILLAT, Pierre-Albert CLÉMENT : « Jules Cazot à trois voix » (il était membre de la loge l'Étoile des Cévennes).

LES SŒURS DUPUY : UNE SAGA FAMILIALE DU XVIII^{e} SIÈCLE : 1^{e} partie

par Jean-Gabriel PIETERS

Le contexte général : les enlèvements d'enfants

Comme il a été rapporté dans un précédent article[1], les autorités ont fait longtemps enfermer dans les couvents les jeunes filles protestantes, afin de leur procurer l'instruction religieuse officielle qu'elles ne recevaient pas chez elles, au mépris des ordres du roi. Cette politique d'isolement était censée produire des résultats irréversibles, en dépit de l'agitation des protestants dont on soustrayait les enfants et de l'intention de Sa Majesté de ne pas maltraiter ses sujets mais, au contraire, de diminuer ***par des voies douces*** le nombre de ceux qui professaient d'autres religions que la sienne. Cependant, mieux que les intendants zélés[2], les subdélégués chargés de l'exécution des ordres[3] se rendaient compte des difficultés de la situation : ***« Je ne sais***, avoue l'un d'eux, ***si la religion y trouvera son compte, l'exemple de celles qui ont été arrêtées donne sur cela peu d'espérance »*** [4].

Nous allons pouvoir en juger en examinant un véritable «cas d'école» : celui des trois sœurs Dupuy, habitant la ville des Vans qui faisait alors partie du diocèse d'Uzès.

Le contexte familial

«Saga» doit s'entendre comme «histoire familiale qui commence avant elles». Nul besoin toutefois de remonter aux premiers Dupuy, mentionnés dans les paroissiaux à partir de 1635 : disons simplement que nos trois héroïnes sont les petites-filles du Vanséen Noël Dupuy, docteur en droit et avocat au parlement de Toulouse, et de l'Uzétienne Catherine Folcher, appartenant à la branche des seigneurs de Montaren[5].

Ces deux familles sont notoirement attachées à la religion réformée[6] et, en ces temps de nouvelle catholicité, en illustrent les vicissitudes. Comme le choisissent plusieurs de ses frères et sœurs, Catherine Folcher sort du royaume et meurt à Genève en 1698[7]. Dans son testament du 30 juillet 1694 [8], Noël Dupuy mentionne que ses enfants Louis et Louise ***« sont au pais estranger pour fait de religion »***[9] et, lorsqu'il meurt le lendemain, il est ***« enterré dans quelque champ ou jardin la nuit suivante… »***[10]. Quand son fils aîné et héritier Charles décède quelques années après, Louis – le père de nos trois sœurs – revient en France pour recueillir les biens de son frère. Catherine Triadon, que Louis épouse en 1710, tient pareillement à sa religion et, à l'instar de ses deux géniteurs[11], sera enterrée clandestinement.

Nous verrons que la fille aînée du couple Dupuy-Triadon épousera au désert Jean Ribot, fils d'autre Jean, ménager de Saint-Hippolyte-de-Caton. Jean le père était le seul enfant resté au pays pour conserver et gérer les biens parentaux : ses trois frères avaient quitté le royaume et sa mère Marguerite Salles s'était retrouvée veuve ; de surcroît, elle avait été emprisonnée un temps dans le donjon de Sommières pour avoir assisté à une assemblée à Orange.

État civil des demoiselles Dupuy

Commençons par le mariage aux Vans des époux Dupuy-Triadon :

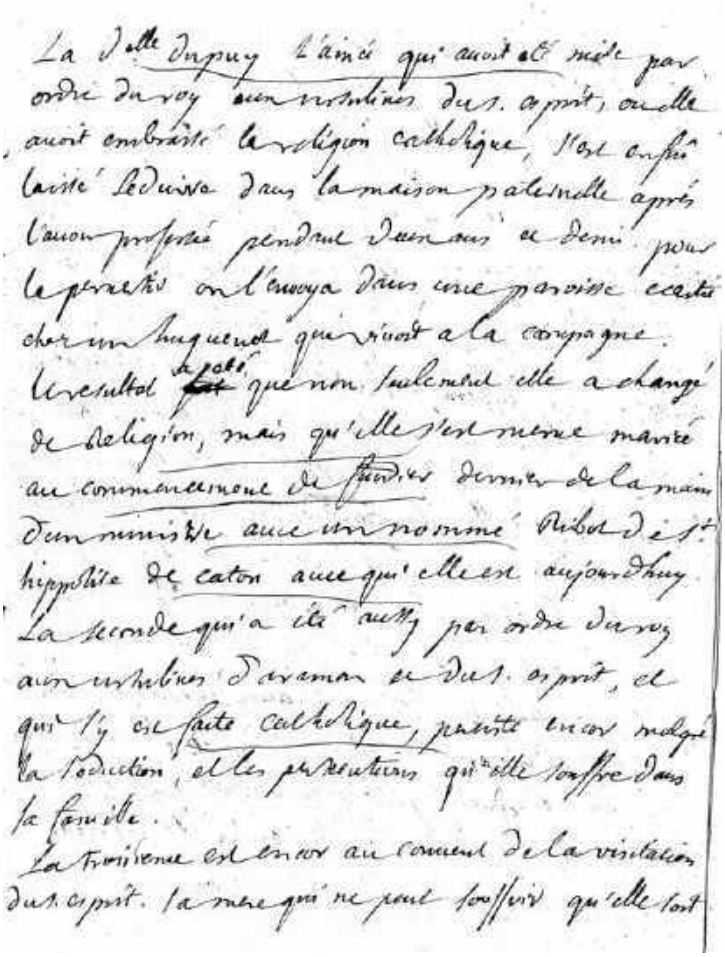
« Le 15^{e} mai 1710… a eté beni le mariage de S^{r} Louis Dupuy bourgeois fils naturel et legitime de feu m^{r} m^{e} Noel Dupuy docteur et advocat et de Catherine Folcher d'une part, et de d^{lle} Catherine Triadon fille naturelle et legitime de feu Thomas et de d^{lle} Catherine Froment tous de la ville des Vans d'autre… ont ete presens aud mariage s^{r} Charles Dupuy medecin, s^{r} Pierre du Faget s^{r} de Curtil… ».

De ce mariage naîtront aux Vans trois filles. Le 1er septembre 1716 a lieu le baptême de ***« Catherine Dupuy agée de 3 jours… »***, le 12 novembre 1717 celui de ***« Magdelaine Dupuy née ce jourd huy… »*** enfin plus tardivement, le 17 juillet 1730, celui de ***« Francoise Dupui… née le 15^{e} dud mois… »***.

Lettre de l'évêque d'Uzès au sujet des demoiselles Dupuy

Le 12 octobre 1744 Mgr Baüyn, évêque d'Uzès, narre longuement à l'intendant Le Nain les suites inquiétantes de la conversion des sœurs Dupuy, dans une lettre[12] commençant par ces réflexions : ***« Les entreprises des religionnaires ont continué cette année sur le meme pied que la précédente ; elles se sont meme accruës par l'impunité. Il s'est fait un nombre croissant de batemes et de mariages dont je recois tous les jours des etats, et cela se fait aussi publiquement que si les choses se passoient dans les regles ordinaires »***. La conclusion en découle : ***« dans la triste situation ou se trouve mon diocese, il n'y a que l'autorité du roy qui puisse y retablir l'ordre. Les choses sont à un point qu'elles deviendront irremediables, si l'on tarde davantage. J'espere que vous ferez sur cela vos representations au roy. La chose est des plus serieuses pour la religion, et elle ne l'est pas moins pour la tranquillité du pays »***.

Les détails que le prélat fournit sur la conduite des demoiselles Dupuy sont éloquents :



« La d^lle Dupuy l'ainée [CATHERINE] ***qui avoit été mise par ordre du roy aux ursulines du S. Esprit, ou elle avoit embrassé la religion catholique, s'est enfin laissé seduire dans la maison paternelle aprés l'avoir professée pendant deux ans et demi. Pour la pervertir on l'envoya dans une paroisse écartée chez un huguenot qui vivoit a la campagne. Le résultat a ete que non seulement elle a changé de religion, mais qu'elle s'est même mariée au commencement de fevrier dernier de la main d un ministre avec un nommé Ribot de S^t Hippolite de Caton avec qui elle est aujourd huy.***

La seconde [MAGDELAINE] ***qui a été aussy par ordre du roy aux ursulines d Aramon et du S. Esprit, et qui s'y est faite catholique, persiste encor malgré la seduction, et les persecutions qu'elle souffre dans sa famille.***

La troisieme [FRANÇOISE] ***est encor au couvent de la visitation du S. Esprit. Sa mere qui ne peut souffrir qu'elle soit catholique fit une tentative au commencement de janvier dernier pour l'enlever. ; elle n i réussit pas. Mais les religieuses m'ont ecrit que la pension que le roy payoit pour elle sur le pied de 120 £ ayant eté reduite de moitié elles ne pouvoient la garder. Il n'est pas possible de rendre cette enfant qui n'a que 13 a 14 ans a ses parens dans les circonstances. je vous supplie, Monsieur, de faire retablir sa pension sur l'ancien pied pour l'année derniere et pour la suite »***.

Nous allons tenter de reconstituer leur histoire par la connaissance et la réflexion[13].

Catherine Dupuy

Retenue au couvent des Ursulines du Saint-Esprit depuis plusieurs années et bientôt âgée de 27 ans, Catherine est libérée en 1743. Le comte de Saint-Florentin, ministre chargé des affaires de la Religion, écrit à l'évêque d'Uzès le 17 mai[14] : ***« Puisque la d^lle Dupuy l ainée persiste dans la Religion Cath et que vous ne trouvez pas d'inconvenient a la laisser dans le sein de sa famille, je vous envoye l'ordre du Roy pour son entiere liberté… »***. Convaincu que Catherine Dupuy est devenue bonne catholique, Mgr Baüyn commet-il une erreur d'appréciation ? L'intéressée déclarera plus tard, en effet, ***« qu'elle a confessé et communié… pour se soustraire au chatiment dont on usoit à son egard, ayant toujours conservé dans le cœur les sentimens d'une bonne protestante »***.

La suite de son parcours constituera la seconde partie de notre étude.

Magdelaine Dupuy

Son enfermement

Elle est détenue aux Ursulines d'Aramon de mi-octobre 1739 à fin juillet 1742, comme nous l'apprennent les documents officiels du 10 octobre 1739 régissant son enlèvement, puis ceux de son transfert[15] : ***« De par le Roy, il est ordonné, de retirer la dam^lle Madeleine Du Puis de chez son pere habitant de la ville des Vans au diocese d'Uzès et de la conduire dans le couvent des Religieuses Ursulines de la ville d'Aramon ou sa pension sera payée par son père…»***.

L'établissement de ces religieuses date du 13 novembre 1648 ; il est confirmé par des lettres patentes du mois de novembre 1688, enregistrées au parlement de Toulouse le 13 janvier 1689. Selon un rapport à l'intendant de Languedoc de 1787, ***« il y a dans ce monastère onze religieuses professes, quatre sœurs converses, deux pretendantes et trois domesti-***

ques... Ces religieuses jouissent en rentes de divers contracts, tant sur la province que sur des particuliers ... des biens fonds, un moulin à huile, une maison, un jardin et une maison à Avignon, qu'elles afferment ... Ces dames ont des pensionnaires et font les ecoles gratuites aux jeunes filles de la ville »[16].

Le subdélégué Alexy Prat communique ses instructions à la supérieure : ***« au S^{t} Esprit ce 24^{e} 9^{bre} 1739 ... Je vous prie Madame d'avoir quelque bonté pour cette demoiselle et de luy adoucir autant qu'il se pourra la douleur de se voir separee de son pere et de sa mere. L'ordre du Roy Madame doit rester en original, et vous aures la bonté de me renvoyer seulement la copie avec votre declaration au pied conforme a la minute cy jointe ... Ayés la bonte de donner votre declaration au pied de la copie de l ordre du roy a mad^{le} Dupuy mere, qui me la remettra icy a son retour »*** .

Le 28 mai 1742, l'intendant reçoit un nouvel ordre du roi pour ***« retirer la d^{lle} Magdelaine Dupuy du couvent des religieuses Ursulines de la ville d'Aramon ... et la conduire dans celuy des Ursulines du S^{t} Esprit, ou sa pention sera payée par son pere ... ».*** En conséquence, le 14 juillet suivant, le subdélégué Prat en fait part à la supérieure d'Aramon et lui demande ***« d'en informer la d^{lle} Dupuy »*** et de lui ***« marquer le jour qu'elle sera en etat de partir afin que la personne qui l'ira chercher ne sejourne pas inutillément a Aramon*** ... ».

Pour finir, Prat fait connaître à la supérieure ses dispositions :

« au S^{t} Esprit ce 30^{e} juillet 1742, Madame, Je fais partir demain d'icy un homme avec une monture pour aller chercher mad^{lle} Dupuy qui est actuellement dans votre monastere pour la conduire dans celuy des Ursulines du S^{t} Esprit en execution de l ordre du roy que vous trouveres dans ce paquet ... A l'egard Madame de la pention qui vous est deuë, j ecriray au pere de la d^{lle} de la payer, et s'il n y satisfait incessemment, j en informeray M l intendant qui donnera les ordres necessaires pour votre payement » .

Le couvent des religieuses de Sainte Ursule de la ville du Saint Esprit est établi en 1609. Le roi Louis XIII le confirme par des lettres patentes données à Nérac au mois de novembre 1621, avec une dotation de 1 500 livres à prendre sur les gabelles du Languedoc. Le roi ajoute qu'il veut que ce monastère soit dit et réputé de fondation royale et qu'il jouisse de tous les droits y attachés, sans néanmoins que lui-même ni ses successeurs puissent à l'avenir prétendre au droit de nommer la supérieure.

Par un rapport daté de 1787, nous savons que cette pension royale de 1 500 livres a été réduite à 750 et qu'il y a alors dans ce monastère 36 religieuses professes de chœur, deux novices de voile blanc (les Ursulines professes portent le voile noir), une prétendante, cinq converses professes et une novice converse. ***« Cette maison est tres reguliere et s'est acquise à juste titre la confiance et l'estime publique »*** ... Ces dames ont un pensionnat composé de cinquante jeunes demoiselles, elles sont aussi chargées des jeunes filles de la ville qui viennent à leurs écoles publiques et gratuites ; il y a plus de cent jeunes filles externes qui n'ont absolument rien à voir avec les pensionnaires[17] ...

La lettre du 17 mai 1743 adressée par Saint-Florentin à l'évêque d'Uzès pour la remise en liberté de Catherine concernait également Magdelaine : ***« Vous trouverez pareillem^{t} cy joint [l'ordre du Roy] que vous desirez pour permettre a sa sœur cadette d'aller passer quelque temps chez ses parents »***.

Nous ignorons à quelle date Magdelaine Dupuy est définitivement libérée, mais nous savons qu'en juillet 1752 elle ne se trouve plus au couvent puisqu'elle accompagne ses neveux à l'église pour leur rebaptisation.

Son mariage avec Mathieu Dupuy

Dans les paroissiaux catholiques des Vans, figure en 1753 le mariage d'une «Magdelaine Dupuy» sans autre précision : ***« L an mille sept cen cinquante trois et du tresieme septembre ... a eté beni ... le mariage de M^{r} M^{e} Mathieu Dupuy docteur en medecine et demoiselle Magdelaine Dupuy mes parroissiens en presence de M^{r} M^{e} Jean Dupuy aussi docteur en medecine pere du marie ... »***[18].

Cependant les testaments de Louis Dupuy (11 avril 1754) et de Catherine Triadon, veuve de Louis Dupuy (30 avril 1754)[19] nous révèlent qu'il s'agit bien de leur fille : ils confirment «la donation par [eux] faite à dem^{lle} Madelaine Dupuy [leur] fille lors de son contrat de mariage avec S^{r} Mathieu Dupuy docteur en Médecine».

Ainsi Magdelaine épouse son cousin issu de germains, fils de Jean Dupuy et d'Ysabeau Froment, tous de la ville des Vans. Elle lui donnera une fille : Catherine-Victoire, née le 3 février 1757 mais morte peu de temps après, le 19 décembre 1758. Magdelaine décédera le 9 avril 1760 ***« apres avoir reçu les sacremens »*** .

Jeanne, fille du médecin Jean Dupuy

On se rappellera qu'Antoine Charrier (neveu de notre Louis Dupuy), adressait le 27 mai 1744 une lettre au

médecin Antoine Roux, dans laquelle il lui exposait ses craintes de voir Ysabeau Froment embrasser la religion romaine, à l'imitation de son mari Jean Dupuy, en raison de «l'ascendant qu'il a sur elle»[20]. Malgré sa conversion, Jean Dupuy, considéré par l'évêque d'Uzès comme «attaché à l'erreur», va être inquiété à son tour au niveau de sa fille Jeanne, et nous ne pouvons manquer d'associer le sort de cette dernière à celui de ses cousines.

Jeanne Dupuy, la plus jeune sœur de Mathieu, est enlevée à l'âge de 12 ans ; le ministre écrit fin octobre 1751 à l'intendant : ***« Il conviendroit de la mettre dans le couvent des ursulines du S^t^ Esprit et je vous envoye les ordres du Roy ... A l egard de la pension, m^r^ l Evesque d Usés [espere] de la faire payer sur le fonds des Economats, ainsi il ne s'agira que d'obliger le s^r^ Dupuy a payer les frais de conduitte »***[21].

Nous pouvons approcher (avec prudence !) les moyens financiers de Jean Dupuy grâce aux registres de capitation. En 1750[22], ce médecin est imposé pour 21 livres 10 sols, plus 1 livre pour un domestique. On pourrait le placer parmi les principaux contribuables (toutefois dans une honnête moyenne) mais, en nous penchant sur les données d'un état civil bien tenu, nous constatons qu'il a six enfants à charge, âgés de 2 à 22 ans, quatre autres étant décédés ; Mathieu, l'aîné, futur médecin, n'est pas encore établi ...

Françoise Dupuy, la religieuse

Revenons maintenant aux trois sœurs. C'est aux Archives nationales[23] que l'on retrouve la trace de Françoise, troisième et plus jeune fille de Louis Dupuy et Catherine Triadon. Nous découvrons alors qu'elle a non seulement persisté dans la religion catholique mais qu'elle s'apprête à prendre le voile.

Le 14 juin 1750, le ministre répond à l'intendant Le Nain, qui l'a interrogé à propos des 1 000 livres de dotation destinées à sa réception dans le couvent de la Visitation du S^t^ Esprit : ***« il est necessaire d obliger le s^r^ Du Puy a doter sa fille s il en a le moyen. Il soutient qu il ne l a point ; mais c'est le langage de tous les peres protestants en pareil cas, et il est juste de luy en demander la preuve »***. En effet, si une jeune protestante manifeste son intention de demeurer au couvent et d'y faire profession religieuse, ses parents, en dépit de la douleur qu'ils éprouvent presque toujours, doivent verser à la Communauté une dot qui varie, selon leur fortune, de 1 500 à 3 000 livres ou d'en payer une rente annuelle au denier vingt. Il leur incombe aussi de fournir le trousseau complet de la religieuse avant la prononciation des vœux[24].

Par son testament du 11 avril 1754 déjà cité, Louis Dupuy lègue à Françoise ***Louise*** «religieuse au couvent S^te^ Marie du S^t^ Esprit» une pension annuelle de 50 livres : celle-ci semble bien correspondre au revenu d'un capital de 1 000 livres, dotation qu'il soutenait ne pas avoir les moyens de verser…

Quant à Catherine Triadon, elle passe sous silence sa fille Françoise, ne souhaitant sans doute pas avantager son couvent. Ses convictions, elle les gardera jusqu'à la fin comme on le voit par son mortuaire : ***« L'an [mil Sept cens Soixante neuf] et le vingt six novembre a eté enterrée clandestinement ce soir***[25] ***dem^lle^ Catherine Triadon veuve de S^r^ Louis Dupuy decedee ce matin a trois heures dans la religion p. R., agee d environ quatre vingts cinq ans – le tout comme nous a eté rapporte – Postat curé »***[26].

Françoise a été enlevée à ses parents avant l'âge de 14 ans, à une date que nous ignorons. Fut-elle ainsi davantage réceptive à l'endoctrinement catholique des religieuses ? Elle a vingt ans lors de sa réception…

L'ordre de la Visitation Sainte Marie a été fondé en 1610 par saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal[27] dans le but de servir les pauvres et les malades et d'éduquer les filles, sous l'autorité immédiate de l'évêque. Le premier couvent à s'établir dans le diocèse d'Uzès est celui de Pont-Saint-Esprit en 1632[28] ; les Visitandines y dirigeront, jusqu'à leur suppression à la Révolution, un pensionnat de demoiselles. Une autre communauté existera au château de Theyrargues de 1663 à 1693, année où les religieuses seront incorporées au monastère de Pont-Saint-Esprit. Selon l'***Année sainte***, Marie-Félice de Budos de Portes fit cette fondation ***« dans son château pour y travailler plus efficacement à l'instruction des enfants et à la conversion des protestants de ses terres »***[29]. Mais, dit-on, «désir de fille est un feu qui dévore» : pour convertir plus vite ses tenanciers, elle adjoignit cent fusiliers ; à leur approche, les protestants s'armèrent, décidés à la résistance jusqu'au bout. Le duc de Saint-Simon pria sa belle-sœur[30] de laisser chacun adorer Dieu à sa fantaisie ; la marquise de Portes, mieux conseillée, on le voit, que Louis XIV, recourut désormais à la douceur et non à la force[31]…

Si leurs débuts ont été difficiles, les Visitandines du Saint-Esprit ont pu finalement s'installer dans une maison choisie par M^me^ de Chantal elle-même. Il y a, en 1787, dans ce «grand et magnifique monastère» (qui a contenu jusqu'à 40 religieuses), 30 religieuses professes, 3 sœurs converses et 2 tourières ; 6 do-

mestiques desservent cette maison. Ces dames ont un pensionnat pour 25 jeunes personnes et ***« elles ont aussi une conduite très régulière qui les fait respecter de toute la contrée »*** [32].

Le 22 décembre 1790, les administrateurs du directoire du district et le procureur-syndic se présentent au couvent pour établir l'inventaire du mobilier, titres et documents[33]. Ils sont reçus par ***Louise*** Françoise Dupuy, la supérieure[34], assistée d'une partie des religieuses.

Ils visitent d'abord les chambres de celles-ci, au nombre de 32 et ne trouvent dans chacune qu'un lit avec paillasse, matelas, traversin et «garniment» en toile de coton, un prie-Dieu servant de table, une chaise de paille et quelques images de papier ; à l'infirmerie : 6 lits comme les précédents, 6 fauteuils, quelques chaises de paille et de vieilles armoires pour enfermer les drogues et effets, plusieurs tables ; au quartier des domestiques, 4 lits ; à celui des pensionnaires, 18 lits. Après avoir vu la chambre d'assemblée (: ***« de vieux tableaux et des images de papier »***), le noviciat et le réfectoire, ils trouvent dans la cuisine, outre les chaudrons et les marmites de cuivre, 4 quintaux 24 livres de vaisselle d'étain à l'usage des soixante personnes se trouvant habituellement au couvent. À la cave, il y a de la futaille pour cent barraux de vin en tonneaux. À la bibliothèque, il n'y a que des vieux livres de piété et quelques ***Semaines Saintes***, ***« le tout inutile d'inventorier vu leur peu de valeur »***. Les archives (inventoriées à l'acte) sont conservées dans une petite armoire... La chapelle est ornée décemment en tableaux et boiseries ; l'autel est en bois marbré. Le document se termine par l'inventaire de la sacristie qui, elle, recèle de véritables richesses : objets du culte et douze chandeliers, le tout en argent ; six chasubles brodées or et argent avec galons d'or fin ; quatre chasubles de soie plus douze autres, la plupart garnies de galons d'or ou d'argent fin : tel est le ***décorum*** de religieuses qui «poursuivent avant tout un but surnaturel» ; le reste «passe» mieux aux yeux du monde : le linge d'autel, les chandeliers et croix en laiton, les chandeliers et les vases en bois argenté, les bouquets artificiels.

« Sacrifier l'argent des pauvres pour plaire à des nonnes… », c'est ce qu'écrivait âcrement en 1717 le prieur Mathieu Malignon, administrateur de l'hôpital de Rivières-de-Theyrargues. Ce reproche s'adressait certes aux religieuses cloîtrées de Saint Joseph, qui desservaient l'hôpital, et non aux Visitandines qui les précédèrent : ***« ... on leur avait construit un cloître, une chapelle magnifique ... »***[35]. Cependant il se trouve que le couvent de Visitandines établi par Marie-Félice de Budos (1627-1693) fut réuni après sa mort, dès 1694, au couvent de Visitandines de Pont-Saint-Esprit[36] ; de là à imaginer que… Dans le chapitre III de son roman ***Le soleil et la roue***[37], Rose Vincent souligne l'effet que produit la splendeur de l'église des Ursulines de Nîmes[38] ou le vertige, voire l'élan vers Dieu, qu'induisent la musique et le chant sacré[39] sur certaines pensionnaires de confession réformée.

Lorsque la Révolution chasse les religieuses et vend leurs biens, Françoise Dupuy se réfugie aux Vans, dans la maison de famille[40] qui se trouve rue du Fort Vieux. Cette propriété, située à proximité de l'ancienne porte de l'Oye, se compose d'une tour ronde et d'une maison attenante. Celles-ci font partie d'un anneau de constructions constituant le barri. La tour, qui ne semble pas antérieure au XIV^{e} siècle, devait servir de tour de guet. La tradition place dans la maison une «salle des gardes» (pouvant dater de 1610-1620) dont la fenêtre donnant sur l'extérieur est fermée par un bel ensemble de barreaux de fer[41]. Au Compoix de 1670[42], cette maison appartient à Charles Dupuy, docteur et avocat.

C'est là que décède le 30 décembre 1795 ***« ... Françoise Dupuy ci devant religieuse, fille de feu Louis Dupuy et de feue Catherine Triadon, âgée de soixante cinq ans cinq mois quinze jours et tante maternelle [de] Jean Louis Ribot ... morte hier neuf nivose à trois heures du soir dans la maison de ce dernier rue du fort vieux ... »***. L'ancienne religieuse finit ses jours aux Vans, sans contact semble-t-il avec sa sœur protestante perdue dans sa campagne de Saint-Hippolyte-de-Caton – toutes deux fidèles à leurs convictions mais séparées par la vie.

Notes

[1] «Drames de la liberté de conscience dans une famille cévenole», ***LCC n^{os} 143 et 144***.

[2] À l'inverse de ceux du Nord, les évêques et les intendants du Midi préconisaient l'instruction et la crainte ; dès la Révocation, c'est l'attitude de ceux du Midi qui a prévalu.

[3] Nommés à cette époque par le roi mais en principe non rémunérés, les subdélégués – qui ne pouvaient rien décider par eux-mêmes – étaient choisis par les intendants pour être leurs correspondants dans chaque diocèse (parfois appelé «département») et traiter certaines questions, par exemple ici les affaires de «la Religion».

[4] ***Bulletin de la Société Historique du Protestantisme Français***, Tome LXXXV (1936), pp. 284-85.

[5] Contrat de mariage reçu à Uzès le 17 mars 1672 par Israël Delgas (AD 30, 2 E 70 292 / 124).

[6] Délibérations du Consistoire des Vans, 7 février 1677, nomination de nouveaux anciens : « ***... maistre Nöé Dupuy docteur & advocat ... seront continuez en la charge d Anciens (...) pour procureur des pauvres monsieur maistre Nöé Dupuy, desja continué en la charge d'ancien ...*** » – registre jadis coté AD 30, I 12, maintenant transféré à Privas.

[7] «Réfugiés français notables morts à Genève de 1681 à 1710», ***BSHPF***, Tome LVIII (1909), pp. 52-65. Pour une première approche des Folcher fugitifs, consulter AD 34, C 312 et, avec réserves, ***BSHPF***, Tome LXV (1916), pp. 132-136.

[8] reçu par Jacques Borrely, notaire royal des Vans (AD 07, 2 E 10397 / 279).

[9] Ses filles Nanon et Margotton sont restées aux Vans ; Anne épousera l'apothicaire Jean Chambon et Marguerite se mariera avec le notaire Mathieu Charrier, que nous avons évoqué à propos d'Antoine Roux (***cf. LCC n^{os} 152 et 153***).

[10] ***« ... ainsi qu'il m'a été rapporté pour servir en ce que de besoin »*** : c'est le mortuaire que transcrit dans son registre paroissial ***(Naissances - Mariages - Décès 1692-1717)*** le curé François Dupuy, qui atteste le décès des réformés opiniâtres en vue.

[11] les 15 avril 1697 et 10 juillet 1699 ***(transcrits dans le registre Naissances – Mariages – Décès 1692-717).***

[12] Archives nationales, TT 438.

[13] ***Nous n'avons recours à ce qu'on appelle réfléchir que parce que la connaissance nous échappe*** : Diotime dans le Banquet de Platon.

[14] AN, O 1 439, Registre des depesches, secretariat du Roi, 1743, p. 82.

[15] AD 30, H 716.

[16] ***Chroniques de Languedoc***, Volume V (1878-1879), p. 110 (AD 30, PER/40 5) ; on trouvera le détail des pensions et rentes dans AD 30, H 883.

[17] ***Chroniques de Languedoc***, Volume V, 1878-1879, p. 108 (AD 30, PER/40 5).

[18] «Paroissiaux 1752-1758 / Cayer qui contient depuis la fin de 1752 jusqu'a la fin de 1768 / b, m enterremens».

[19] Jean Nicolas, AD 30, 2 E 39 189, fol 415 et 432. Ils sont, lit-on, «actuelement a Nîmes» ; Catherine est dite «veuve» le 30 avril.

[20] Nous renvoyons à notre article sur «Antoine Roux, médecin de Saint-Ambroix...», ***LCC n^{os} 152 et 153***.

[21] AN, O/1/447 ; elle sortira le 13 février 1755, à la suite des témoignages avantageux rendus par l'évêque d'Uzès (AN, O/1/451).

[22] AD 30, C 1531.

[23] AN, O/1/446, Registre des depesches, secretariat du Roi, janvier à octobre 1750, p. 140.

[24] Article de B. Robert intitulé «La Maison des Nouvelles Catholiques à Alençon, 1685-1792», BSHPF, Tome XCIX (1940), p. 389, note 35 ; cité par Louis Mazoyer, ***L'Enlèvement des enfants***, Musée du Désert, 1991, p. 8.

[25] Après la Révocation, les protestants enterrent les leurs clandestinement de nuit afin que leurs corps ne soient pas jetés à la voirie ; plus tard, grâce à l'édit de 1736, ils peuvent toutefois demander au juge un permis d'inhumation.

[26] Paroissiaux des Vans, ***Catholiques, Baptêmes - Mariages - Décès, 1768 - 1780.***

[27] Née en 1572 et morte en 1641 ; elle est la grand-mère de Madame de Sévigné (née Marie de Rabutin-Chantal).

[28] Le monastère est situé hors de la ville et près de la porte Saint Jacques (AD 30, H 887.1).

[29] Abbé Ernest Durand, «Le château de Theyrargues», ***Revue du Midi***, Tome XIII (1893).

[30] Marie-Félice était la sœur aînée de Diane-Henriette de Budos qui épousa le duc Claude de Saint-Simon, père de Louis, le mémorialiste.

[31] Abbé Ernest Durand, ***«L'hôpital de Rivières de Theyrargues»***, Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1892 ; Achille Bardon, qui en fait le rapport, affirme que les Visitandines étaient suspectes de jansénisme.

[32] ***Bulletin du Comité de l'art chrétien***, Tome IX, n° 57, 1907, p. 213 (AD 30 , PER/25 9) ; ***Chroniques de Languedoc***, Volume V (1878-1879), p. 109 (AD 30 , PER/40 5) .

[33] AD 30, H 887, 7.

[34] Les supérieures des Visitandines étaient élues pour trois ans mais, à la fin de leur «triennal», pouvaient être réélues.

[35] Abbé Durand, ***«L'hôpital de Rivières de Theyrargues»***, ***Mémoires de l'Académie de Nîmes***, 1892 et la brochure illustrée publiée à Alais sur le même sujet en 1893 chez l'imprimeur Brabo.

[36] AD 30, H 887, note de l'***Inventaire sommaire*** de Bligny-Bondurand (Supplément, 1916), p. 216.

[37] Rose Vincent, ***Le soleil et la roue***, Éditions du Seuil, 1985. La romancière puise ici ses idées dans les documents d'archives des Grand et Petit Couvents des Ursulines de Nîmes : AD 30, H 766 et H 767. On sait aussi combien les femmes vibrent délicieusement aux accents de la voix des moines occupant la chaire, lors des fêtes du calendrier catholique… (voir Janine Garrisson-Estebe, ***Protestants du midi*** 1559-1598, Privat, 1980, pp. 268 et suiv.).

[38] AD 30, H 767 : ***« ... une tapisserie de huit pièces pour l'église, les sept premières représentant les Sept Merveilles du Monde, et la huitième «Monsieur le Cardinal de Richelieu» ... ».*** Voir dans H 766 le rôle des ornements de l'église du Grand Couvent, dressé en 1680 lors de la visite de l'évêque : tabernacle ayant coûté 1 000 £, trois tableaux achetés à Rome, six chandeliers d'argent, plusieurs tableaux etc.

[39] AD 30, H 766 : ***État de toutes les religieuses*** : ... sœur Gabrielle Rigaud «reçue gratis à cause de sa voix».

[40] Après le décès de son mari (1754) et de sa fille Magdelaine (1758), Catherine Triadon, alors âgée de 72 ans, se retrouve seule ; il est possible qu'elle habite dans la maison familiale des Vans qui appartient, dès lors, à sa fille Catherine, héritière universelle de son père, laquelle la léguera à son tour à sa descendance.

[41] Selon les recherches de Jacques Schnetzler, les maisons de particuliers, soudées entre elles, qui constituent cet anneau délimitant «le fort», ouvrent sur l'intérieur et sont fermées sur l'extérieur, du moins aux étages inférieurs.

[42] Archives communales des Vans, fol i c xxxiii.

Erratum : dans la rubrique « Échanges » du n°155 (octobre/décembre 2008), il faut lire Eugène ATGET et famille ATGET (et non ATGER).

À propos de la culture de la Morelle ou Tournesol à Gallargues au XVI[e] siècle.

par Jean-Gabriel PIETERS

L'acte le plus ancien concernant la morelle ?

Dans le Bulletin de l'académie de Nîmes de l'année 1885 (AD 30, cote PER/C/2) on lit que M. le docteur Albert Puech a donné communication de deux actes qu'il a trouvés dans les anciennes minutes de M[e] Grill notaire à Nîmes (1866-1905) (Étude Martin & Omont puis Demon).

L'un de ces actes concerne la Morelle : il a été reçu par le notaire Antoine Sabatier (1557-1595), dont les notes sont à présent conservées aux AD 30 (dépôt fait par M[e] Martin en novembre 1931, cotes 2 E 37 55 à 77). Vu que la transcription effectuée par le D[r] Puech est intégrale, je n'ai pas jugé nécessaire de consulter à mon tour le registre de 1572-1577 (cote 2 E 37 68, fol 84) où elle a été prise. Cette source m'a été signalée le 5 septembre 2008 par Anny Herrmann, une Gallarguoise, membre correspondant de l'Académie de Nîmes, dont le trisaïeul a participé au ramassage de la morelle en Provence dans un secteur qu'elle a nommé avec précision, situé près d'Aix, et où la plante a fini par disparaître à cause d'un ramassage trop intensif.

Connaissant parfaitement la question - ce que j'ai pu constater - elle a insisté sur le fait qu'il s'agit là de l'acte le plus ancien qui existe sur le sujet... (voire !)

Le D' Puech déclare (ou le secrétaire de séance interprète) que cet acte du XVI[e] siècle, je cite : ***«constate la culture de la Morelle ou Tournesol à Gallargues, à cette époque reculée»*** et que ***«c'est la pièce la plus ancienne qui mentionne un achat de Tournesol à Gallargues, où cette culture industrielle existe encore***».

On notera que l'acheteur lyonnais se nomme Jacques Demares, nom qui est peut-être à rapprocher de celui de « la maison Isaïe Demaretz et cie de Montpellier », citée par Bernard Atger à propos d'une transaction de 1755.

Il est envisageable que cet achat ait été destiné à l'industrie textile, comme on peut le penser en lisant les ***Mémoires sur la province de Languedoc, 1697-1698,*** de Nicolas Lamoignon de Basville (Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 3620. pp. 722-723) : « ***Il croît dans ce diocèse à un lieu appelé le Grand Galargues une herbe que l'on nomme maurelle ou tournesol que l'on envoye en Hollande pour la teinture des toilles bleues et rouges et pour donner aussi une couleur rouge à leurs fromages : elle se trouve en plusieurs lieux, mais elle n'est bien apprestée que dans ce seul endroit***» (cité en 1995 par Line Teisseyre-Sallmann dans son ouvrage sur l'industrie de la soie).

Transcription de cet acte :

Achat de tournesol par sire Jac. Demares marchand*

L an mil cinq cent soixante douze et le dixiesme jour de mars a esté en personne sire Jehan Cabiron, merchant, habitant de Nismes, lequel de son bon gré pour luy et les siens, a vendu au susdit Demares, présent et stipulant pour soy et les siens, tout le tournesol qu'il aja achepté et qu il pourra recouvrer l'année présente pour le prix et somme de quatorze livres le quintal tout embalé et le luy deslivrer audit prix au lieu de Galargues, pour et en deduction duquel ledit Demarez sera tenu et a promis bailler et payer audit Cabiron à la prochaine foyre de Pasques de Lyon, et dans la ville dudit Lyon, la somme de deux cents cinquante livres tournois à peine de tous despens, doumaiges et interestz, et le Surplus que pourra monter le prix dudit tournesol, Sera tenu et a promis led Demarez payer audit Cabiron en le recepvant aussi à peine de tous despens, doumaiges et interestz, et pour ce fere l'ung envers l'autre ont obligé, Soubzmis et yppothecqué toutz et chascun leurs biens et personnes propres aux rigueurs des courtz presidial conventions royaulx et ordinaire de Nismes et chacune d'elles. Et ainsi l'ont juré au nom de Dieu avec deue renonciation a ce necessere. Faict et recité audit Nismes en ma boticque ; presents Mes Pierre Liberal, charpentier, et Bauzille Soche, praticien dudit Nismes, habitantz, Et moy, Anthoine Sabatier, notere royal dudit Nismes, cy avec les parties et Soche, Soubzsigne.

Où il est question d'enfants de maurelliers…

Peu de jours après (9 septembre 2008) Anny Herrmann m'écrit qu'elle se souvient d'avoir été confrontée à une information trouvée dans un manuscrit (en occitan) qu'elle avait étudié, « information que je n'avais pas pu exploiter car je n'ai pu trouver dans la suite - et pour cause, l'année 1553 clôt le manuscrit - d'autres allusions à cette affaire. Il s'agirait d'enfants d'un supposé «maurellier» ... Elle me joint la photocopie du passage en question, où l'on peut lire - et je suis d'accord avec sa lecture : « L an 1553 et lou 29[e] de avoust est tengut lou q.sel p(er) mousus les q.sul Sen peyre aubanel toni plantat et autres particulhes est arestat qz dei prouses de piperies ques tutes des enfans dei marelies ».

*Note du D' Puech: La Morelle, espèce de Solanée, a été dès longtemps et est encore employée en Hollande pour la teinture extérieure des fromages en rouge.

LCC vous propose trois rendez-vous

Lors de notre assemblée générale 2008 au Vigan, Marie-Lucy Dumas, en tant que responsable de la communication au sein du bureau, a proposé d'organiser chaque année des activités ouvertes à tous, adhérents ou non. Pour cette année, nous vous proposons deux rendez-vous :

 Une **conférence** par Marie-Lucy Dumas, illustrée de diapositives, sur le thème :

La place du châtaignier
dans l'histoire des Cévennes

Elle aura lieu le samedi 21 février 2009 à 17 h à la médiathèque d'Alès, 24 rue Edgar Quinet, dans l'amphi à l'entrée (au rez-de-chaussée).

 Une **visite de terrain** organisée par Bernard Atger à Saint-Jean-du-Gard et à Mialet**,** le samedi 28 mars, avec au programme :

- à 10 h **:** visite de la filature de Maison Rouge à Saint-Jean-du-Gard, (5 rue de l'Industrie) avec Daniel Travier.
- repas au restaurant.
- en début d'après-midi, visite du château d'Aubignac (Mialet).
- enfin visite de Mialet, avec Bernard Atger (l'église, le temple, la maison de Jacques Bernard, l'un des fondateurs du musée des beaux-arts de Lyon).

Complément d'information (en particulier au sujet du repas) et Inscription (indispensable) au secrétariat, tél. 04 67 86 03 21 ou à fm.ancelin@orange.fr.

 Signalons aussi notre participation aux Journées généalogiques et historiques de Mauguio les 21 et 22 mars 2009.

Le fonds Languedoc à la Bibliothèque Nationale

par Marie-Lucy DUMAS

Le fonds Languedoc est localisé au site Richelieu, son catalogue est consultable en ligne sur le site www.bnf.fr/pages/znavigat/frame/catalogues_num.html.
Il compte 199 volumes. L'intendance du Languedoc étant une très vaste province, de nombreux documents ne concernent pas notre région cévenole. L'entrée « Cévennes » n'existe d'ailleurs pas dans la table. Il faut rechercher par diocèses : Nîmes, Uzès, Alais, par provinces, Viviers, Vivarais, Gévaudan et aux noms de villes. Dans le lot, par diocèse on trouve les questionnaires et les réponses à une vaste enquête lancée par les Bénédictins de Saint-Maur et leur commanditaire, les États du Languedoc, pour un supplément à l'œuvre de Dom Vaissette.

Une enquête moderne
C'est une enquête moderne qui s'étale de 1759 à 1780. Un imprimé type avec deux séries de questions d'ordre économique, politique et curiosités diverses est envoyé à tous les curés qui y répondent de manière plus ou moins satisfaisante, plus ou moins détaillée, et avec un taux de retour fort variable d'une communauté à une autre : 107 communautés sur 193 dans le diocèse d'Uzès, 64 sur 92 dans le diocèse d'Alais. Les enquêtes ne sont pas toujours signées, sauf pour le diocèse de Viviers où les curés signent presque systématiquement. Le dépouillement de ces questionnaires donne une petite idée de ce que recherchaient ces Bénédictins : essayer de mettre au clair les enchevêtrements de pouvoirs si caractéristiques de l'Ancien Régime :

- ***Un dénombrement des lieux par paroisse*** (ce qui n'était pas évident même pour les autorités politiques) : le nombre de feux, les lieux dont est composée la paroisse (hameaux et métairies fort nombreux dans nos Cévennes) ;
- ***Des curiosités historiques et géologiques*** : Nom de la communauté et l'église (nom latin et nom français), les monuments, les ruines et curiosités, s'il y a eu un événement (bataille etc.), les eaux et fontaines thermales ;
- L***'enchevêtrement des mandements*** (justice seigneuriale) et de la justice royale : le mandement (et si ça se recoupe ou non avec la communauté ?), la justice seigneuriale ou royale et siège principal, les nobles qui y résident ;
- L'enchevêtrement des bénéfices et des collateurs de la cure ;
- ***Les autorités communales*** : le nombre de consuls, leur mandat, leurs fonctions, comment ils sont élus ;
- Et puis les productions agricoles et minières et les chemins.

Les résultats de cette enquête permettent aux enquêteurs d'écrire des mémoires de synthèse sur les diocèses où ils font le point sur la justice : quelle communauté dépend de qui ?, sur les routes, sur le commerce, les industries, le nombre de paysans, d'artisans etc. C'est une vraie mine sociologique et économique pour la fin du XVIII^{e} siècle qui a été exploitée par divers historiens :

Danielle Fabre-Bertrand sur les curées de ***La Vaunage au XVIII[e] siècle*** (Assoc. Maurice Aliger, éd., 2005, p. 395-401) Alain Molinier pour le Vivarais : ***«Une enquête politique, économique et sociale en Languedoc au milieu du XVIII[e] siècle»,*** in Annales de démographie historique, 1974, p. 451-478.

Les tomes consacrés aux diocèses d'Alais, Uzès, Viviers

Les livres 22 et 23 portent sur le diocèse d'Uzès. On y trouve d'autres éléments que ceux de l'enquête : les mœurs, l'assiette (les impositions), le nombre de « religionnaires », la chronologie des évêques d'Uzès, les subventions, les dettes, les statistiques de catholiques par doyenné, la distance de chaque communauté de la méridienne et de la perpendiculaire, des dessins à la plume reprenant les inscriptions curieuses et latines, des cartes de diocèses etc.

Le livre 11 porte sur le diocèse d'Alais avec le même genre de documents et les réponses des communautés. Les livres 25 et 26 concernent le diocèse de Viviers.

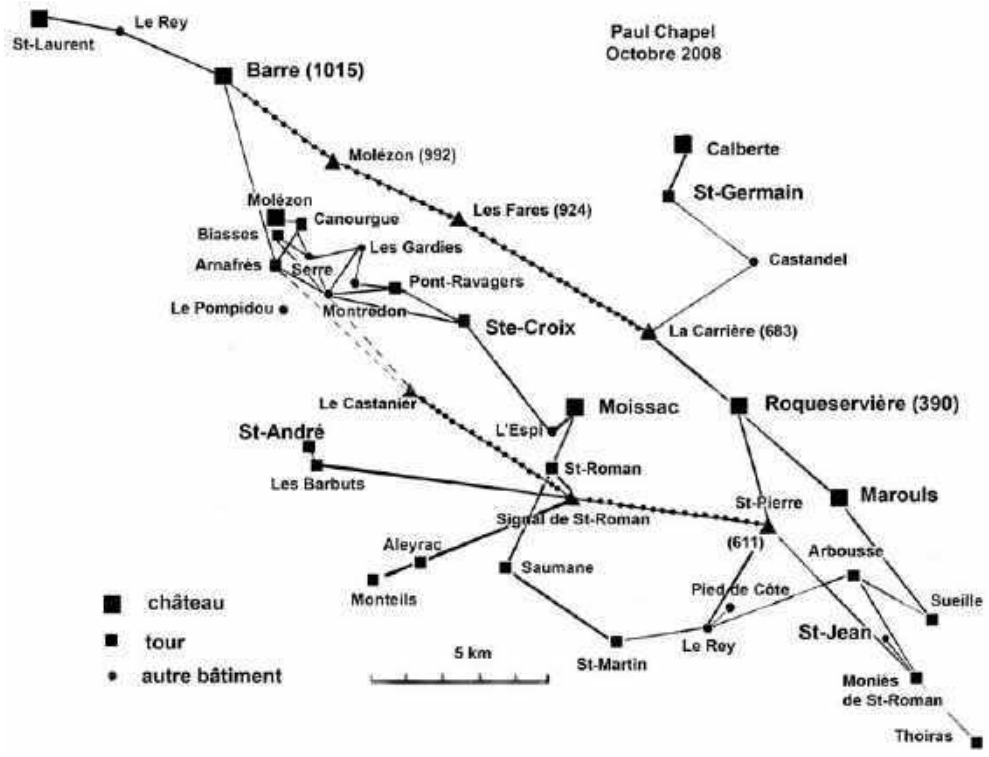
Attention, il est impossible de photographier même en numérique à la B.N. Les photocopies sur place (par le personnel de la bibliothèque) sont soumises à autorisation, certains documents étant exclus de la photocopie.

Les chaînes de signalisation par le feu au Moyen-Âge

par Paul CHAPEL

Les recherches faites depuis deux ans en amont de Thoiras m'ont conduit aux résultats faisant l'objet de la carte ci-dessus, qui appelle les précisions suivantes :

- à Saint-Martin, la tour du château faisait relais avec celle d'Arbousse, ou le mas du Rey, et c'est une tour du mas Richard (à 350 m du château) qui faisait relais avec la tour de Saumane (sur la croupe de Saumanette) ;
- à Saint-Roman, la tour se trouvait au col même, dans la maison Lauze ;
- d'Anduze à Moissac, il existait une liaison plus directe que par Saumane, par le Moniès de Saint-Roman, le sommet 611 de Saint-Pierre (à 200 m au sud-ouest du col), le Signal de Saint-Roman (à 500 m au sud du col de l'Exil) et Saint-Roman ;
- le sommet 611 était aussi en liaison avec le mas du Rey, relais qui pouvait surveiller les passages à Pied de Côte ;
- le Signal de Saint-Roman faisait aussi relais entre Saumane, d'une part, et la tour d'Alayrac et celle des Barbuts, d'autre part. Cette dernière permettait d'atteindre le château de Saint-André par une tour qui, vraisemblablement, se trouvait dans la maison Delmas (du quartier Souliol à l'entrée de Saint-André).
- de Moissac à Biasses, il existait une chaîne qui remontait la vallée en s'appuyant sur les relais suivants : le l'Espi médiéval (à 200 mètres au nord-est du l'Espi actuel ; ruines du premier utilisées pour la construction du second), tour (en ruine) de Sainte-Croix, tour de Pont-Ravagers (transformée en un pavillon de chasse, ruiné, à 500 m au nord-ouest du village), puis hameau de Montredon ou de la Serre, etc. ;
- la chaîne Anduze-Barre, attribuée jusqu'ici aux seigneurs d'Anduze, n'aurait jamais existé ; tout au plus aurait pu exister le tronçon Barre-La Carrière, construit par le seigneur de Florac et utilisé épisodiquement.



Pour en savoir plus, voir les articles parus parus dans *Cévennes Magazine*, de mai à juin 2008.

Paul Chapel, Mas Chapel, chemin de Minteau, 30310 Vergèze Tél. 04-66-35-42-02.

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 157
Avril/Juin 2009



Échanges

Pour prolonger le tour de table

Les sœurs Dupuy : une saga familiale du XVIII^e siècle, 2^e partie

Natalité et mortalité infantile à Mialet entre 1686 et 1700

La bibliothèque d'un protestant de Génolhac en 1656

Les nouveautés au Centre de documentation et d'archives du PNC

Autres lectures

Un enfant d'Aumessas

Le Calcadis, suite n°2

Une Marianne à Salgas



N° 157 - Prix : 7 €

9 770335 626008 04



DE PAR LE ROY

JUGEMENT

Du 11 Septembre 1751.

QUI condamne le nommé Ducros, de La Rouviere Diocèse d'Uzés, en 1500 livres d'amende, pour avoir fait baptiser trois de ses Enfans par des Ministres de la Religion-Prétenduë-Reformée.

JEAN-EMMANUEL DE GUIGNARD, VICOMTE de St. Priest, Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police & Finances en la Province de Languedoc.

VEU l'Ordonnance du Roy du 17 Janvier 1750 ; portant que lorsqu'aucuns Enfans de ceux qui ont fait ci-devant profession de la Religion-Prétenduë-Réformée, ou qui sont nés de Parents anciennement Religionnaires en la Province de Languedoc, auront été portés à des Assemblées, ou présentés à des Ministres ou Prédicans pour recevoir le Baptême, il sera procédé contre les Peres, Meres ou autres qui auront porté ou présenté lesdits Enfans, & les délinquants condamnés définitivement & en dernier ressort par le Commandant en Chef, & en son absence par l'Intendant de lad. Province, aux peines portées par les Ordonnances, Edits & Dé-

Moitié supérieure de l'affiche d'un jugement condamnant un père pour avoir fait baptiser ses enfants dans la religion protestante.



La fontaine pagode d'Anduze

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial.

Page 2 : Échanges.

Page 4 : Pour prolonger le tour de table.

Page 5 : Les sœurs Dupuy : une saga familiale du XVIII^e siècle, 2^e partie
par Jean-Gabriel PIETERS.

Page 12 : Démographie à Mialet entre 1686 et 1700
par Bernard ATGER.

Page 14 : La bibliothèque d'un protestant de Génolhac : Jean Nicolas, sieur de la Montagne, en 1656
par Marie-Lucy DUMAS.

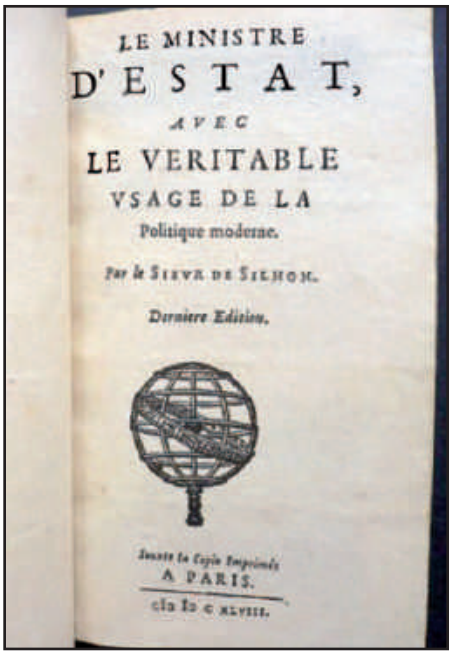
Page 18 : Les Nouveautés au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes
par Pauline ROUX-TATTO.

Page 20 : Autres lectures.

Page 22 : Un enfant d'Aumessas
par Pierre LAURENT.

Page 25 : Le Calcadis, suite n° 2
par Jean CASTAN.

Page 30 : Une Marianne à Salgas
par Olivier POUJOL.



LE MINISTRE
D'ESTAT,
AVEC
LE VERITABLE
VSAGE DE LA
Politique moderne.
Par le Sieur DE SILHON.
Derniere Edition.

A PARIS.

Page de titre de l'un des livres de la bibliothèque de Jean Nicolas, sieur de la Montagne.
Photo aimablement communiquée par Sibylle Pandolfi, librairie « Le Feu follet » 6, rue de l'Épée de Bois - 75005 PARIS.

PHOTOS COUVERTURE

- La maison Dupuy-Ribot aux Vans
- Le pont des Camisards à Mialet

ÉDITO

Depuis l'été 2007, le mode de fonctionnement du Lien des Chercheurs Cévenols a évolué. Le Comité de rédaction se réunit une fois par trimestre afin de préparer le numéro suivant. Ces réunions sont elles-mêmes préparées par l'envoi par internet des articles qui nous sont proposés. Ce fonctionnement nous paraît assez satisfaisant : la responsabilité du contrôle de la qualité du contenu et la réalisation de la revue sont maintenant beaucoup plus collectives. Nous avons souhaité renforcer encore cet aspect collectif, et cherché les moyens d'intégrer encore plus d'adhérents au fonctionnement de notre association, en particulier les chercheurs que l'éloignement géographique empêche de participer aux réunions du Comité de rédaction.

C'est pour cela que nous avons proposé à la dernière assemblée générale la mise en place d'un « Conseil scientifique ». Les membres de ce Conseil (que nous avons tendance d'ailleurs à appeler maintenant « Comité »!), auront la charge d'épauler le Comité de rédaction, par leurs observations critiques, suggestions de nouvelles thématiques à explorer, « expertises » sur des sujets ou des époques pour lesquelles nous n'avons pas forcément les compétences, etc.

Cette structure sera souple, et le passage du Comité scientifique au Comité de rédaction (et inversement) possible à tout moment en fonction des changements de disponibilité.

Nous avons donc demandé à un certain nombre d'adhérents qui nous paraissaient tout particulièrement qualifiés par leurs travaux et leurs responsabilités actuelles ou passées de faire partie de ce Comité : la plupart ont accepté et nous les remercions vivement de cette marque d'attachement au Lien. Quelques-uns n'ont pas accédé à notre demande, essentiellement en raison d'emplois du temps surchargés : ils seront toujours les bienvenus s'ils désiraient rejoindre le Comité ultérieurement.

Le Comité scientifique sera ratifié en Assemblée générale, mais vous pouvez d'ores et déjà en voir ci-dessous, dans l'ours, la composition provisoire.

Nous adressons nos chaleureux remerciements pour le travail accompli à Élie Pélaquier, que ses obligations professionnelles empêchent de continuer à participer au fonctionnement du Lien - nous lui devons l'organisation du colloque sur les compoix - ainsi qu'à Gérard Deleuze, qui pendant de longues années a été responsable de la vente des hors-séries du LCC et dont les obligations familiales ne lui permettront plus d'assumer cette tâche. Les commandes devront maintenant être adressées au Secrétariat.

LA RÉDACTION

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine ANCELIN
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction
F. et M. ANCELIN - B. ATGER - J. CASTAN - A. CLAVEIROLE
M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD - J.-G. PIETERS
M.-C. PONTIER - P. ROLLAND - P. ROUX-TATTO
A. SÉGURON - M. WIÉNIN

Conseil scientifique
Richard BOUZIGES - Patrick CABANEL - Gérard CAILLAT
Philippe CHAREYRE - Jean-Bernard ELZIÈRE
Nicolas FAUCHERRE - Jean-Christophe LABADIE
Rémi NOËL - Olivier POUJOL - Daniel TRAVIER

Courrier (secrétariat, trésorerie, textes à paraître)
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction
et de l'auteur.

Directeur de la publication
Pierre A. CLÉMENT

C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par monediteur.com.
Dépôt légal : avril 2009

Site Internet : http//www.cevenols.com

Adhésion à LCC-Font Vive
(comprenant l'abonnement à la revue Le Lien des Chercheurs Cévenols)
adhésion de soutien : 30 € minimum
adhésion normale : 27 €
abonnement à la revue seule : 24 €

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

ÉCHANGES

Question concernant la Fontaine Pagode d'Anduze

par Henri Depasse

Le guide 2004 de l'Office du Tourisme d'Anduze mentionne « La Fontaine Pagode[1] : De style oriental, elle fut construite en 1648 d'après les dessins et avec les deniers d'un négociant anduzien qui était allé chercher des vers à soie en Orient… ». N'ayant jamais trouvé de références valables concernant ces affirmations, je me demande quelle en est la valeur. Certes, deux noms apparaissent sur cette fontaine : Lafarelle et Latour, mais il s'agit des noms des premier et second consuls d'Anduze en 1648. Cette fontaine est-elle vraiment de style oriental ? Au milieu du 17e siècle, un Anduzien est-il allé chercher des graines de vers à soie en Orient ? Qui est ce négociant ?

[1] Voir la photo en 2e de couverture.

Question concernant les Guerres de Rohan

par Bernard Atger

Dans le cadre d'un travail sur le siège de Gallargues en 1628, je recherche toutes informations sur deux personnages, de La Roque et François de Valescure qui faisaient partie de la garnison gallarguoise de la milice cévenole de Rohan.
À la suite de leur capitulation, ils avaient été envoyés en ambassade auprès de Rohan pour obtenir la reddition d'Aimargues.
Après l'échec de leur intervention on sait que de la Roque est retourné se constituer prisonnier auprès de Montmorency et qu'il fut pendu avec d'autres officiers à Montpellier.
Mais je ne trouve pas trace de Valescure lors de l'exécution et me demande s'il n'a pas bénéficié d'un régime de faveur.
Dans une délibération des consuls de Gallargues, je découvre que François de Valescure n'était pas seulement un des officiers de Rohan mais également lieutenant du viguier pour Gallargues et gouverneur de la garnison royale de Lunel...
Voilà bien des casquettes pour un seul homme...
Y a-t-il une liste complète des condamnés de Montpellier ?
Je possède déjà l'article de Yannick du Guerny dans le bulletin de la SHPF.

Question sur un toponyme : « Écoute s'il pleut »

par Jacques Dessus

Je m'interroge sur le sens d'une question formulée par Jean Pintard en 1977, dans le numéro 16 du L.C.C. et je me permets de vous demander aide afin de prolonger, si possible, le débat sur ce sujet ; perpétuons le questionnement historique et même géographique.

La question de Jean Pintard (n° 189) :
« Proche de la Vallée Française existait déjà au XVIIe siècle un mas qui a été appelé " Écoute s'il pleut ". Ce nom de lieu, si l'on en croit un jeu radiophonique, existe ailleurs en France, en Normandie et dans la région parisienne en particulier. Dans le cas présent la disposition des lieux ne paraît pas autoriser une explication semblable à celle avancée pour les deux habitations précédentes. Sait-on pourquoi ce nom dans le cas du mas lozérien ? »
Jean Pintard évoque « ...un mas... » auquel s'applique le microtoponyme « Écoute s'il pleut » ; à partir d'une description ou bien d'un dessin. S'il s'agit d'une carte, Pintard ne nous le dit pas mais il nous parle de « ...la disposition des lieux... », connus donc d'après un document du XVIIe siècle.
A-t-on des informations sur ce document ?

Nous connaissons sur la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française, aux limites des communes de Saint-Martin-de-Lansuscle au nord-ouest et de Saint-Germain-de-Calberte au nord-est, un lieu-dit « Escoute Siplau » d'après la carte de Cassini, « Escoute-se-Pleou » d'après les cartes de l'I.G.N., et même, dans une graphie fautive « ESCOUTE SE PLOOU » dans le cadastre informatisé de 2008.
L'expression « Écoute s'il pleut », rapportée par Jean Pintard, d'après un document du XVIIe siècle pourrait-elle être un précurseur des deux expressions en langue occitane citées ci-dessus ?

En réponse (N° 17 du L.C.C) à la question de Jean Pintard, Gérard Blanc affirme :
« Votre mas est donc, à coup sûr, un ancien moulin... »
Cette proposition est difficilement applicable à l'exemple connu et cité plus haut, situé sur la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française, car le seul ruisseau, « le Valat de Cabrit » prend son cours en aval de ce lieu-dit ; alors peut-être sur un affluent ou sous-affluent du Gardon, comme le propose ensuite Gérard Blanc ?

Avez-vous une réponse à cette question difficile ?

Les réponses de J. Delmas, pertinentes, même originale comme celle de l'écrivain d'Oc, Henri Mouly, sont un vrai bonheur de chercheur.

À propos de l'article de J.-C. Lacroix « Cent huguenots cévenols déportés à la Martinique »

par Henri Depasse

Je signale que « Daudé, officier du Roi, Anduze », L.C.C n° 155, p. 19, n'est probablement pas d'Anduze. En effet, Charles Bost mentionne dans « Les Martyrs d'Aigues-Mortes », p. 130 : « Esaïe Daudé d'Olimpies, ancien officier, âgé de 27 ans, de Soustelle, pris en sortant de France, Tour de Constance, déporté, noyé ».

Olimpies : ferme et moulin sur la rive gauche du Galeizon, donc sur la commune de Soustelle, et non sur Saint-Paul-la-Coste (rive droite) comme le mentionne Germer-Durand dans son Dictionnaire topographique.
Jean-Audibert Daudé, sieur d'Olimpies, pasteur de Saint-Paul-la-Coste, Soustelle et Cendras, en 1685, s'est réfugié en Allemagne. Sur cette famille Daudé : voir *Itinéraires protestants*, tome I.

Quelques remarques à propos de l'article sur le notaire Dupasseur (L.C.C. n° 154)

par Guy d'Hérail de Brisis

- Le seing de Dupasseur ne commence pas par JF mais par son prénom Joh (annes). La barre horizontale sur la hampe du h représente l'abréviation « annes ».



- Les Polignac ne « récupèrent » pas l'héritage des Randon mais ils succèdent naturellement par héritage : Armand IV vicomte de Polignac épouse en 1277 Marquèze fille unique de Guillaume de Randon et héritière de la baronnie tombée en quenouille.

- Du XI[e] au XIV[e] siècles *le miles* n'est pas un soldat mais un chevalier, un homme libre qui a les moyens d'entretenir chevaux et armes et qui a la vigueur et l'expérience nécessaire pour le combat par excellence qu'est le combat à cheval. Il est issu des anciennes familles de l'époque carolingienne, détentrices des pouvoirs démembrés du ban royal ou cadet des familles nobles de l'époque (les barons ou les riches hommes des récits des croisades) ou des alleutiers (qui possèdent des alleus : terres libres de droits) ou des hommes libres librement entrés dans la vassalité. Voir Jean Favier *in Dictionnaire de la France médiévale*, 1993.

- Dans nos régions *le domicellus* est le damoiseau (donzel en Rouergue) qui par l'adoubement reçoit la chevalerie ; il devient *miles chevalier*. L'épouse du damoiseau est la damoiselle, *domicella*, celle du *miles* est la dame, *domina*. Au XIII[e] siècle, dans les listes (de témoins par exemple) le chevalier vient en tête, *dominus N miles*, traduit par Messire N. chevalier - puis les prêtres puis les damoiseaux et enfin les autres.

Aux XIV[e]-XV[e] siècles le damoiseau renonce de plus en plus à la chevalerie, la dépense est devenue trop importante. Il reste damoiseau puis devient *scutifer*, écuyer synonyme de noble capable d'être adoubé. Au combat il a ses chevaux, ses *coustiliers* (hommes de pied) et ses hommes de trait selon la valeur et l'étendue de ses fiefs.

Anecdotes sur les cimetières protestants

par Bernard Atger

À titre d'anecdote, il y a à Gallargues, bien loin des Cévennes, 3 types de cimetières : le catholique, le protestant et quelques dizaines de cimetières privés d'origine protestante. Jusque-là, rien de bien original. Mais, parmi ces derniers il y a le cimetière dit des Libres Penseurs, cimetière privé d'une famille d'origine protestante.

Au début du XX[e] siècle, un mouvement de Libre Pensée a été assez important dans la région. Il est à l'origine de la création en 1903 d'un petit campanile au-dessus de l'horloge communale, pour sonner le glas des enterrements civils. On raconte que, comme c'était souvent le cas un peu partout, lors d'un enterrement, les catholiques n'entraient pas dans le temple et inversement. On se retrouvait tous au cimetière.

Mais il paraît que lors de l'enterrement d'un Libre Penseur, un personnage venu de Nîmes pour présider la cérémonie était qualifié par nos braves Parpaillots et nos gentils Papistes... d'Enterre Chien ! (C'est moi qui ai mis les majuscules.)

Autre anecdote concernant le monument aux morts de la guerre 14/18.

Il y a sur la place du village celui de la République avec les noms de tous les morts de la commune.
À l'église une plaque porte ceux des poilus catholiques, au temple une autre plaque porte les noms des poilus protestants mais...
Le nom d'une même personne est revendiqué sur ces deux dernières plaques ! C'est celui d'un jeune catholique, originaire d'Alzon, qui avait épousé une jeune protestante de Gallargues... Sur quel champ de bataille son âme erre-t-elle encore ?
Je laisse à chacun le loisir de méditer la morale de ces histoires.

POUR PROLONGER LE TOUR DE TABLE

Voici les premières réponses que nous avons reçues, à notre demande « pour continuer le tour de table ». Dans un prochain numéro, nous poursuivrons le dépouillement des questionnaires parus dans le numéro 156.

Pierre CHANTE, maire de Rochegude, nous parle du *Groupe de Recherche sur l'Histoire de la Commune de Rochegude.*



Dolmens, poteries, anneaux d'or du néolithique, traces de présence romaine, vestiges d'architecture médiévales… constituent différents éléments patrimoniaux présents sur la commune. Mais ce patrimoine, aussi remarquable soit-il, n'a de sens que s'il est expliqué et restitué dans son contexte historique.



C'est pourquoi, en 2003, j'ai pris l'initiative de regrouper les volontés et les talents pour constituer un groupe de recherche sur l'histoire de notre commune. Cette association, principalement animée par Marielle Burkhalter, Monique De Luca, Jean-Louis Bonnet, Jean-Claude Lacroix et moi-même, a réalisé et fait éditer cinq livrets qui présentent les généalogies de nombreuses familles rochegudoises et retracent des éléments de l'histoire du bourg de Rochegude, du village d'Aubarines, des hameaux de Mannas et Courlas.
Pour 2009 les recherches portent principalement sur différents mas isolés de la commune, sur les moulins et sur les hameaux de Belbuis et Mannas.

Chaque année la présentation de ce livret, en période estivale, donne lieu à une rencontre conviviale et à une promenade autour de l'histoire locale.

Monique et Marcel MÉRIC nous font part de leurs travaux sur la famille GUIZOT, dont certains membres ont eu un destin national.

Jacques DESSUS étudie la toponymie et l'anthroponymie dans l'aire linguistique occitane, avec application à un cas peu fréquent dans les Cévennes gardoises, jusqu'aux confins de Provence, Languedoc, Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine. Il s'intéresse aussi aux micro-toponymes et hydronymes dans les zones dialectales languedocienne et gasconne. Vous trouverez dans la page « Échanges » une question posée à propos du micro-toponyme « Écoute-s'il-pleut ».

Jacques BANASTIER travaille en ce moment sur les soldats de l'Empire nés dans les Cévennes. Il est en voie de terminer la rédaction d'une biographie du Général baron de l'Empire Jean Joseph TRIAIRE, né à Notre-Dame de la Rouvière (30).

Gilbert SAUCON a pour thème de recherche l'histoire de Lézan, et envisage de publier le résultat de ses travaux.

Jean Claude HÉLAS nous précise qu'il reprend sa thèse sur Gap-Françès en y apportant des compléments notamment à propos des fouilles réalisées sur le site même de la Commanderie.

Raymond SAINT JEAN fait des recherches généalogiques sur les SAINT JEAN de Lozère (Chasseradès, Prévenchères, Saint-Jean Charzorne).

André CHAPUS a publié en 1990 un ouvrage sur les Familles du canton de Pont-Saint-Esprit et continue à travailler sur ce thème ainsi que sur l'histoire religieuse.

Jean BOBOT a publié en 2000 un ouvrage « Cavillargues en vallée de Tave », préfacé par Y. Chassin du Guerny.

René DANIEL fait des recherches de généalogie familiale.

LES SŒURS DUPUY : UNE SAGA FAMILIALE DU XVIII^{e} SIÈCLE, 2^{e} partie

par Jean-Gabriel PIETERS



Vieille rue passant devant la maison Ribot (à présent disparue) à Saint-Hippolyte-de-Caton

Suite de l'histoire de « Catherine Dupuy de Ribot »

Son mariage avec Jean Ribot

C'est à Fons-sur-Lussan, dans la maison de son oncle Pierre Gueidan, avocat en Parlement, que Jean Ribot, du lieu de Saint-Hippolyte-de-Caton, épouse par contrat du 4 février 1744[43] Catherine Dupuy. Les époux *« ont promis et promettent soy prendre et epouser en vray et legitime mariage et icelluy faire benir a la premiere requisition l'un de l'autre ... les bans prealablement publiés en la maniere acoutumée »*[44].

Leur mariage religieux – au Désert – est béni le même jour par Barthélemy Claris[45]. Les synodes et la *Discipline* du pasteur Claris condamnent le recours au prêtre et beaucoup de fiancés attendent la visite des ministres itinérants. Depuis le synode de 1739, ces derniers sont obligés de tenir des registres où ils inscrivent les mariages et les baptêmes auxquels ils procèdent dans les maisons ou dans les assemblées tenues au Désert. Alors que les premiers registres font généralement leur apparition autour de 1743, quelques pasteurs en tiennent cependant bien avant cette date. Tel est le cas de Claris, qui dessert la Lozère, le Gard, Orange…, et prend soin de noter au début du sien : *« Mariages que j ai beni & batemes que j ai administré dans les tems marques ci dessous ; en presence de temoins & de personnes dignes de foi ; mais que j ai omis de faire signer dans mon present registre pour des raisons de prudence »*. Ici, il note :

« Le quatrieme fevrier mil sept cent quarante quatre j ay beni le mariage de s^{r} Jean Ribot fils legitime a feu autre Jean Ribot et a Magdelaine Gaidan dudit lieu de S^{t} Hipolite de Caton... d'une part et demoiselle Catherine Dupui fille legitime a Louis Dupui et a Catherine Triadon de la ville des Vans ... » .

Les baptêmes au Désert de leurs enfants

Nous avons retrouvé les baptêmes de deux des trois premiers enfants du couple, administrés l'un par le pasteur Claris[46] et l'autre par le pasteur Fayet[47] :

« Le quatorzieme mars mil sept cens quarante cinq j ai baptise Jean Louis Ribot... né le dixieme du susd mois presenté en bapteme par Jean Gaidan & Catherine Triadon – Claris ».

« Pierre... né le 14 8bre 1749 batisé le 2e 9bre suivant... presanté par Sr Pierre Gaidan son oncle hat de Fon sur Lussan & Catherine Monteil femme du sr Castanier de Prade p de Valcrose – Fayet pasteur ».
Quant à Madeleine, née le 4 mars 1747, elle avait été baptisée le 19 du même mois[48].

Vers les rebaptisations
Le climat religieux

Fin 1743, devant la fréquence des assemblées, l'intendant Le Nain observe qu'il n'est pas possible de maintenir l'ordre sans l'assistance de troupes. L'évêque d'Uzès, de même, informe le comte de Saint-Florentin que *« mariages et baptêmes se sont multipliés »* (AN, TT 437). Le comte lui fait savoir que *« Sa Majesté juge qu'il est a propos de dissimuler le peu de troupes qu'il y a dans la province, ne permettant pas d'y exercer la severité qui pourroit etre necessaire »* (AN, O/1/439). En effet, les troupes sont mobilisées ailleurs : Louis XV est en guerre avec le roi de Sardaigne (30 septembre 1743) et s'apprête à déclarer la guerre à l'Angleterre (ce qui aura lieu le 15 mars 1744).
Un an plus tard, le 12 octobre 1744, l'évêque d'Uzès réitère ses plaintes : *« il s'est fait un nombre croissant de batemes et de mariages ... Les notaires huguenots ont retranché des contracts de mariage la clause usitee jusqu'icy que les mariages seroient celebrés selon la forme ordinaire dans l'Eglise catholique apostolique et romaine »* (AN, TT 438). En dénonçant une forme de « concurrence déloyale », viserait-il à provoquer les foudres de l'administration ?

Les ordonnances de 1750

La paix d'Aix-la-Chapelle (28 octobre 1748), qui met fin à la guerre de la Succession d'Autriche, permet de renouveler contre les protestants les rigueurs momentanément suspendues. Le roi ne voulant pas *« tolerer plus longtemps leurs assemblées et les autres abus ou ils tombent au prejudices des loix de l Eglise et de l Etat »* (AN, O/1/446) promulgue deux ordonnances concernant les baptêmes de leurs enfants. Elles seront rappelées sur les affiches publiant les condamnations après jugement prononcées par les intendants[49] :
« Ordonnance du Roy du 17 janvier 1750 portant que lorsqu'aucuns enfans de ceux qui ont fait ci-devant profession de la Religion-Prétenduë-Réformée, ou qui sont nés de parents anciennement Religionnaires en la province de Languedoc, auront été portés à des assemblées, ou présentés à des ministres ou prédicans pour recevoir le baptême, il sera procédé contre les peres, meres ou autres qui auront porté ou présenté lesdits enfans ... aux peines portées par les ordonnances, édits & déclarations de Sa Majesté » . Une autre Ordonnance du 6 novembre suivant interprète *« en tant que de besoin celle du 17 janvier précédant »*.
Les religionnaires ont l'obligation de présenter leurs enfants à l'église pour les faire rebaptiser par le curé. Les maires et les consuls sont tenus de remettre à l'intendant un état comportant noms, surnoms et professions des religionnaires coupables de mariages et de baptêmes faits au Désert, mentionnant le nombre d'enfants et d'éventuelles observations (AD 34, C 245).
Les curés sont chargés de dresser la liste de ces habitants N.C. et de leurs enfants baptisés par des ministres, avec indication des rebaptisations. De même ils informent l'intendant des nouvelles rebaptisations afin de lui permettre un suivi des affaires.
Ils dénoncent également les récalcitrants qui, affichant un mépris formel de ses ordres, ne veulent pas se soumettre et *« méritent punition »*. Dans ce cas, l'intendant ordonne l'arrestation des obstinés par un huissier, assisté d'un sergent et d'une troupe de soldats, afin de les obliger à se mettre en règle.

La situation à Saint-Hippolyte-de-Caton

Le 22 avril 1751, le subdélégué Joseph Chambon envoie « de sa propre initiative »[50] une lettre imprimée à toutes les communautés du diocèse d'Uzès, leur demandant d'avertir les N.C. qu'ils ont quinze jours pour porter leurs enfants à l'église. Passé ce délai, les consuls sont priés d'établir une liste des refusants.
À Euzet – qui jouxte Saint-Hippolyte – les consuls renvoient sans façon la lettre à son expéditeur, ce que le prieur-curé déplore avant d'en expliciter les raisons : *« Ils n'ont point voulu s'embarrasser de votre lettre et encore moins faire un état des enfants baptisés au Désert... »*[51].
Dans les paroissiaux de Saint-Hippolyte, le curé Bourtholon s'applique à distinguer trois catégories : d'abord le *Roolles des mariages et baptemes faits au desert... depuis le mois de mars 1744 jusques au mois d avril 1754* ; on y trouve en tête : *« M Jean Ribot bourgeois avec dlle Catherine Dupuy des Vans J en ai rebaptisé deux soubz condition 2 enfants »*, que suivent sept couples avec le décompte de leurs enfants (16 enfants, 2 morts). Il poursuit avec les *Mariages benis a l eglise dont les enfans ont ete baptisés au dezert* (8 couples, 16 ou 18 enfants) et termine avec les *filles mariees hors la paroisse*, au nombre de 10. Les archives de l'Intendance, elles, font état de 23 noms[52].
Quant au contenu du registre de cette paroisse d'une centaine d'âmes, il est éloquent : 1743, un acte — 1747, un acte — 1751, deux actes — 27 juillet 1752, rebaptisation des fils Ribot — 1757, deux actes — 1758, un acte — 1766, un acte… nous sommes bien en pays camisard[53] !

La position de l'Église prétendue réformée

Si certains protestants obtempèrent, beaucoup résistent. Examinons leurs raisons, avant d'aborder les épreuves de Catherine Ribot-Dupuy, une de celles qui devront su-

bir les plus fortes contraintes, destinées à la faire plier à la volonté des pouvoirs religieux et civils.
Le synode du Bas-Languedoc, réuni le 11 mai 1751, adopte une position aussi catégorique que celle qu'il avait prise le 30 mars 1746 : *« Ceux qui ont épousé au Désert et feront baptiser leurs enfants à l'église romaine seront suspendus de la sainte Cène deux ans »* ... sans compter « un examen par le Consistoire de la repentance des pénitents en vue d'en abréger ou prolonger l'effet » ; c'est vraiment l'arme absolue, le simple baptême à l'église romaine n'étant puni que d'un an. Le 8 juillet, le synode des Hautes-Cévennes vote l'article suivant : *« Plusieurs protestants ayant fait rebaptiser leurs enfans dans l'église romaine, alléguant pour excuser leur honteuse lâcheté qu'ils ont été menacés, amendés, emprisonnés, ne faisant point difficulté d'appeler cela force, l'assemblée… déclare qu'on ne peut y avoir aucun égard, puisqu'à proprement parler, on ne peut appeler force que l'action qui consiste à enlever, avec une violence à laquelle il n'est pas possible de résister, les enfans que Dieu leur avoit donnés »*[54].
Les N.C. jugent les baptêmes effectués par leurs ministres valables[55] ; ils se basent sur les décrets du Concile de Trente : *« Si quelqu'un dit que le baptême donné même par les hérétiques au nom de Dieu, du Fils et du Saint Esprit avec intention de faire ce que fait l'Église n'est pas un véritable baptême, qu'il soit anathème »* (J.-C. Gaussent, *op. cit.*, relevé dans AD 34, C 250).
Un certificat de baptême au Désert a été relié entre les pages du registre d'Euzet et sa formulation nous paraît admirable : *« Je soussigné, en vertu du Saint ministère qui me fut confié dans le pays étranger, j'ai baptisé Jeanne Lafond... et que je l'ai baptisé au nom du père du fils et du Saint Esprit. Le père et la mère m'ayant promis qu'ils ne consantiraient point que leur dite fille soit rebatisée afin d'éviter la profanation du nom adorable de la très Sainte Trinité, le mépris du Saint Baptême et le scandale qu'il y aurait de leur part et de celle du curé dans la réitération de cette sainte cérémonie. En foi de quoi je leur ai donné ce présent certificat — Betrine, ministre de Jésus-Christ »* (Maguy Calvayrac, *Généalogie en Cévennes* n° 44).
À ce parti pris de non-violence répondront de nouvelles dragonnades, certes moins sauvages que celles de 1685, mais très lourdes financièrement. Et en août 1751, les arrestations commenceront en Gardonnenque…

La détention de Catherine Dupuy (août 1751 - septembre 1752)[56]

Son emprisonnement à Uzès

Information est lancée en août 1751, à l'instance du procureur du Roy, contre Catherine Dupuy, pour s'être mariée au Désert avec Jean Ribot et avoir fait baptiser leurs trois enfants par des ministres de la religion réformée. Le 20, un détachement du régiment de l'Ile-de-France comprenant 2 sergents et 23 soldats est mobilisé pour l'arrestation des couples en infraction signalés par le curé Bourtholon, ce qui n'empêche pas la fuite de Jean Ribot… fuite qu'on imagine de courte durée, suivie d'une vie semi-clandestine, ce qui, pour l'Administration, se résumera désormais à une formule : *« Il y a un ordre contre luy qui n'a pû etre executé »* (AD 34, C 245)... heureusement que *« sa pretendüe femme est actuelement en prison »* !
Sur ordre de l'intendant, la prévenue est conduite dans les prisons d'Uzès, dont Chambon est le gestionnaire : *« Je ne crois pas, Monseigneu*r, a-t-il écrit à son maître le 16 août 1751, *qu'en aucun lieu de mon département il y ait des prisons assez sûres, ni assez commodes pour y faire enfermer les religionnaires qui pourront être arrêtés, en sorte qu'il est indispensable ... de les faire traduire ici où il y a trois prisons fortes, spacieuses et bien saines qui peuvent contenir commodément plus de 200 personnes »*[57]. Le nombre de N.C. emprisonnés exclusivement pour désobéissance aux ordonnances de 1750 relatives à la réhabilitation des mariages au Désert apparaît être de quelques dizaines seulement ; beaucoup plus nombreux furent les emprisonnés pour fait d'assemblée interdite. Conjointement à l'arrestation de la prévenue, exploit d'assignation est donné le 25 de comparaître le lendemain audit Uzès à quatre personnes. Seront interrogés sur cette affaire : le curé de Saint-Hippolyte-de-Caton, Marguerite Giboulet femme de Pierre Jonquet (catholique), le maître d'école[58] ainsi qu'un chirurgien de Saint-Maurice de « Case vielles ».
Pour messire Jean Paul « Bertholon », prêtre-curé perpétuel, il est notoire que ladite Dupuy est une des plus ferventes dans la religion protestante, qu'elle fréquente les assemblées et reçoit communément chez elle les ministres... Mis à part les « on dit », Marguerite Giboulet dépose que la d^{lle} Dupuy est encore enceinte dud S^{r} Ribot... et si les autres assignés ne nous en apprennent guère davantage sur ces prétendus scandales, ces témoignages en disent long. On sent très bien que le curé charge la femme étrangère (issue de la ville) de toutes les fautes, de tous les détournements et de toutes les perversions opérées dans une bourgade où les familles s'allient et vivent paisiblement de temps immémorial. À l'inverse, on perçoit une certaine solidarité de la part des membres de la communauté : ils rapportent par ouï-dire, affirment peu fréquenter la prévenue, ignorent presque tout d'elle, mis à part ce qui est notoire ; méfiance et prudence l'emportent.

Son premier interrogatoire

Le 31 août 1751, interrogée par le subdélégué Chambon dans *« la salle de la geolle des prisons du senechal d Usez »*, Catherine se dit âgée de 28 ans (elle est née le 29 août 1716 !), étant actuellement enceinte de 7 à

8 mois. Elle fut mariée par un ministre protestant *« qu elle ne connoit pas dans un chemin en venant des Vans a Saint Hypolite »*, les publications faites elle ignore où et par qui, n'ayant point assisté aux assemblées où elles furent effectuées. Elle a trois enfants de son mariage, baptisés après leur naissance ne sachant par qui mais sûrement point à l'Église. Interrogée sur son attitude actuelle par rapport à la loi et si elle est résolue à *« se conformer a l avenir, dans toutte sa conduite par raport a la religion, aux ordonnances du Roy »*, elle répond *« qu'elle croiroit manquer a sa conscience si elle faisoit rehabiliter son mariage a l Eglise et supleer les ceremonies du bapteme a ses enfans se regardant comme bien mariée et ses enfans bien baptisés »*. Elle affirme ignorer les ordonnances du Roy mais que, dans le sentiment où elle est (quand bien même elle les connaîtrait), *« elle n y adhereroit pas croyant de manquer à sa conscience »*. Interrogée sur son séjour chez les Ursulines du Saint Esprit, où elle a professé la religion catholique apostolique et romaine et participé aux sacrements de pénitence et de l'eucharistie, elle répond qu'elle y fut mise par ordre de l'évêque d'Uzès, se montrant réfractaire aux sentiments catholiques qu'on tâcha de lui inspirer, et ne participant aux sacrements que *« par grimace et par force pour se soustraire au chatiment dont on usoit à son egard »*.

Son accouchement

Le 24 septembre 1751, Catherine Dupuy, sentant approcher le terme de ses couches, adresse une lettre à l'intendant de Saint Priest : *« Vôtre grandeur n'ignore pas qu'elle est ma situation par raport a ma grocesse ëtant entree dans mon huitiesme moix, mais je ne saurrois lui depindre mon ëtat d'ailleurs, par les incomodites, et les soufrances qui le suivent. J oze esperer Monseigneur, de votre charite de l'emploier pour qu'il me soit permis d'aller faire mes couches ailleurs que dans les prisons, endroit si peü propre, et si peü convenable pour cella ... ofrand de me remétre dans la captivite d'abord apres que je serai remise... »*. Le 29 septembre, Chambon appuie sa demande. L'intendant se laisse fléchir et répond le 4 octobre qu' *« il n'est pas possible de la garder en prison, ainsy pour eviter tout inconvenient j ay expedié l'ordre ci joint pour luy faire rendre la liberté a la charge de donner caution de se remettre en prison apres qu elle aura accouché Je vous prie de faire executer cet ordre Lorsqu'on vous aura fourny un bon cautionnement et de tenir la main a son execution »*. Chambon en rend compte le 6 : *« Monseigneur, j'ay l'honneur de vous envoyer, cy joint, le cautionnement du s^r^ Bulliod bourgeois pour la demoiselle Dupuy, qui a eté elargie en execution de votre ordonance, a la charge de se remettre apres etre relevée de ses couches ; cette caution est sure et tres bonne, et par consequent suffisante au cas present ; le particulier, qui est parent de la dem^lle^ Dupuy, luy a donné retraite dans sa maison ; ou elle doit acoucher. J'auray attention Monseigneur de vous informer lorsqu elle sera relevee de ses couches »*. La suite des événements n'est cependant pas heureuse et l'intendant en est informé le 22 novembre ; c'est le subdélégué qui parle mais l'homme Joseph Chambon dévoile sa vraie nature[59] en cette occasion : *« J'ay l'honneur de vous informer que La dem^lle^ Dupuy... vient d'acoucher d'un enfant mort dans une maison bourgeoise de cette ville, ou elle s'etoit retirée par votre permission ; elle est dangereusement malade des suites de cette couche... Supposé que la dem^lle^ Dupuy se tire du danger ou elle est, vous entendez sans doute Monseigneur qu'apres son parfait retablissement elle se remette en prison, c'est sur quoy je vous prie de m'expliquer votre volonté pour que je m'y conforme »*. À quoi M. de Saint Priest répond le 25, dans le sens souhaité : *« Je suis faché M. des mauvaises suites des couches de la d^lle^ Dupuy et il faut esperer que sa sante se retablira, des qu elle sera bien affermée, il faut sans dificulte qu elle se remette en prison, et je vous prie d y tenir la main »*.

À Uzès, vers la fin décembre, Catherine expose une nouvelle requête, transmise par Chambon le 24 : sa santé ne se rétablissant pas, *« elle desireroit aller aux Vans dans la maison de son pere avec soumission de se remettre prisonniere lors que sa santé pourra le luy permettre... »*. Cependant le subdélégué se reprend deux jours après, instruit *«que c'est une feintise de sa part*[60]*, qui ne tend qu'á se procurer la liberté de se réunir au s^r^ Ribot... il y auroit du danger de permettre a cette femme de s'eloigner d'icy, elle est d'ailleurs d'autant plus indigne d'aucune grace, qu'elle n a pas seulement daigné, a l exemple des autres religionnaires, faire suppléer les ceremonies de baptème a ses enfans baptisés au desert... »* (le passage est souligné dans l'original).

Sa réintégration dans les prisons

L'indigne Catherine perd la liberté par ordre du 4 janvier 1752 et nous resterons sans nouvelles d'elle jusqu'à fin juillet. Sa santé paraît s'être délabrée et elle présente toutes les apparences d'un changement de conduite car c'est avec une marge de manœuvre quasi inexistante qu'elle initie de nouvelles tentatives pour obtenir sa liberté, comme en témoignent :

– un certificat rédigé par le curé de Saint-Hippolyte le 27 juillet : *« ... je soussigné ... ay baptisé soubs condition Jean, et Pierre Ribot freres avec les ceremonies de l Eglise ... lesquels enfants on eté conduits a l eglise par d^lle^ Magdelene Dupuý leur tante matternelle ... »*.

– et un certificat médical : *« Je sousigné docteur en medecine, certifie que m^lle^ de Ribot est attaquée de fievre tierce depuis une quinzaine de jour, et que la prison ou elle est retenue, peut s opposer a la guerison de cette maladie. En foy de quoy je luy ay donné le present certificat a Uzés le premier aoust mil sept cent cinquante deux – Pagés »*.

Le 2 août, le subdélégué, quelque peu ébranlé croyons-nous, va se faire le porte-parole de Catherine :
« Monseigneur, La demoiselle Dupuy... se trouve attaquée des fievres d'acces, qui l'ont beaucoup affoiblie. Et comme ils sont tres opiniatres, son medecin trouveroit a propos le changement d'air, Cette dem^{lle} *qui a deja commencé a faire suppléer les ceremonies du bapteme a ses enfans ; et qui paroit etre dans la disposition de faire egalement rehabiliter son mariage a l'Eglise, espere Monseigneur que sur les certificats que j'ay l'honneur de joindre icy, vous voudrez bien luy permettre d'aller retablir sa santé dans sa maison paternelle aux Vans, sous bonne caution qu'elle offre de donner... ».*
Le 6 août, a lieu aux Vans la rebaptisation de Magdelaine Ribot, troisième enfant de Catherine. Mais il y a tant à dire sur ce « supplément » de baptême que nous y reviendrons plus loin.
M. de Saint Priest va prendre son temps pour répondre à Chambon, le 11 août : *« ... il est necessere que je sache si elle persiste dans le mauvais sentimens qu'elle a marqué par les reponces fanatiques qu elle fit aux interrogatoires ci joint que vous luy fites prester le 31 aout dernier ayes agreable de luy en faire prester des nouveaux a cet effet, et de me les envoyer » .*

Son second interrogatoire

Chambon « descend » le 21 août seulement aux prisons d'Uzès. (Était-il absent ?) Ayant prêté serment sur les Évangiles, comme la première fois, Catherine Dupuy revient sur certaines de ses déclarations, livre le nom de Claris et fait savoir qu'elle est *« dans l'intention si elle obtient sa liberté de se retirer dans la maison de son pere jusqu'a ce qu elle ait fait rehabiliter son mariage à l Eglise pour eviter de cohabiter avec led S. Ribot ... ».*
Quelle est la part des effets de la détention sur la prisonnière ? Le jour même, le subdélégué fait savoir à l'intendant qu'elle *« retracte tout ce qu elle auroit pû dire de contraire a sa soumission düe aux volontés du Roy. Elle espere que vous voudrez bien luy accorder la liberté pour pouvoir executer sa promesse, qui m a paru sincere ; elle est d'ailleurs en fort mauvais etat. La fievre luy ayant laissé un engourdissement avec enflure, aux jambes, qui luy permettent a peine de se porter pour marcher ... ».*
Est-ce le silence administratif, y eut-il entrevue verbale ou manque-t-il des documents ? Nous n'avons qu'une requête de la prisonnière, du 1er septembre, accompagnée d'un état des frais exposés pour sa capture et procédure, signé Chambon, fort lacunaire. Ces éléments ne font présumer en rien de l'issue possible, quoique la suite montrera qu'elle était apparemment orchestrée : un délai semble toujours nécessaire entre la résolution et la mise en œuvre. Ayant satisfait à tout ce qu'on attendait d'elle, Catherine s'exprime en termes poignants : *« j ymplore votre clemense pour m'acorder ma liberté et metre fin á mes soufranses... je vous demande par grase d avoir pitié de mon triste eta je ne puy pas me remettre je crain de tombé dans une maladie de langeur ».*

Sa libération

L'intendant prend le 2 septembre la décision d'élargir *« la d*^{lle} *Dupuy pretenduë femme de Jean Ribot... apres qu elle aura payé les frais, et fait une soumission conforme au modelle ci joint »* et Chambon s'attache à faire régler (sans doute par le sieur Buliod) les frais exposés contre ladite Dupuy, conformément au barème que lui a fait parvenir Saint Priest, puis il s'empresse de faire signer à Catherine une soumission rédigée d'une autre main :
« J'affirme avec serment que je deteste les assemblées des religionnaires, et blame la conduite de ceux qui y assistent, que je ne m'y trouverai jamais, et que j empecherai mes enfans, et domestiques d'y assister, je declare et promets a Monseigneur L'Intendant de me separer de mon pretendu mari, et de ne plus cohabiter avec lui, jusqu'a ce que mon mariage ait eté rehabilité en face de l'Eglise apostolique et romaine, j'atteste aussi que c'est mal a propos, et sans aucun sujet legitime que je fis baptisee mes enfans au deser, et promets de faire baptiser ceux que je pourrai avoir a l'avenir a l'Eglise catolique apostolique romaine, le tout sous les peines qu'il plaira a Monseigneur l Intendant de prononcer contre moi fait a Uzés le cinquieme septembre mil sept cent cinquante deux – aprouvé l ecriture Dupuy de Ribot ».
Derrière « soumission », nous entendons « renoncement », concept applicable à la morale et à la vie intérieure, et non « renonciation », terme juridique qui impliquerait pour la personne l'abandon irréversible de ses prérogatives et de ses obligations – ce que peut connaître le « fugitif du royaume » considéré comme décédé.
La conscience de Catherine est maintenant confrontée aux difficultés que la loi introduit en bafouant les règles de comportement de son groupe social, majoritairement protestant. Ne pouvant abandonner ni sa famille, ni ses rites, ni son foyer, cette femme d'honneur n'a que le choix de l'apostasie, c'est-à-dire la négation de son statut religieux imposé.
Catherine Dupuy ne tiendra aucun compte des promesses extorquées, qui lui permirent de retrouver la liberté : elle ne régularisera pas son mariage à l'Église[61] et continuera à faire baptiser ses enfants par les ministres, à commencer, un an après, par son fils Louis. Très vite, les époux iront s'installer aux Vans[62] ; leur fils Thomas y naîtra début 1756.

Regards sur la rebaptisation des trois enfants Ribot-Dupuy

Rebaptisation de Jean-Louis et Pierre Ribot à Saint-Hippolyte

Le 27 juillet 1752, à Saint-Hippolyte-de-Caton, le curé inscrit :

« L an etc. etc. j ai baptise soubz condition Jean [-Louis] et Pierre Ribot freres filz naturels de Jean et Catherine Dupuy etant absents de la parroisse avec les ceremonies de l Eglise le nommé Jean né le 10^e^ mars 1745 et Pierre né le 14^e^ 8^bre^ 1749 ayant led Jean sep annees accomplies et led Pierre etant dans sa troisieme Le parrain a eté Jean Pierre Bonnefoi maitre tailheur d habitz du lieu de Montaren et la marrainne Anne Castaniere ma servante, lesquels enfans on eté conduits a l eglise par d^lle^ Magdelaine Dupuy leur tante matternelle... »[63].

Rebaptisation de Magdelaine Ribot aux Vans

« L'an mil sept cent cinquante deux et le quatrieme [août] a ete baptisée Magdelaine Ribaute qui a été baptise au desert luy ayant demandé si elle voulait estre baptisée elle m a repondu que oui on m'a dit que cet enfant appartenait a la fille de [Louis] Dupuy qui est marié[e] au desert avec le sieur Ribaut les temoins signés avec nous – De Malbos pretre doyen de Largentiere »[64].

Cet acte des plus étranges accumule les irrégularités car d'une part, la baptisée, « qui répond », a cinq ans ! Depuis la Révocation, « l'âge du discernement », fixé en 1669 à quatorze ans pour les garçons et à douze pour les filles, avait été abaissé à sept ; cette mesure permettait d'enlever et d'interner les enfants des protestants dès cet âge-là en vue de les faire abjurer assez facilement[65] ; d'autre part, selon les ordonnances, les parents ou l'un d'entre eux, doivent accompagner l'enfant et indiquer son âge, nom et prénoms. Or à Uzès, en septembre 1751, les pères – obéissant sans doute à une consigne – n'assistent plus au baptême, ce qui le rend en quelque sorte irrecevable : le curé écrit alors laconiquement : *« le père absent »* (Maguy Calvayrac : *Généalogie en Cévennes* n° 47). Qui a conduit Magdelaine ? Enfin, on aura noté l'absence de parrain et de marraine.

Est-ce en raison de tout cela qu'il a fallu procéder à une nouvelle cérémonie ? Deux jours plus tard, sa tante Magdelaine Dupuy emmène la petite fille pour la faire rebaptiser par le curé des Vans :

« L'an mil sept cent cinquante deux et le Sixieme aout par moy curé soussigné ont eté supléés les ceremonies du bateme a Magdelaine Ribaute fille a s^r^ Jean Ribaute de la paroisse de S^t^ Hypolithe et dem^lle^ Caterine Dupuy des Vans fiancés le parrain a ete Jean André Broche prieur de Pranles la marraine d.mlle Magdelaine Dupuy Signés avec nous – Chalmeton cure »[66].

Épilogue

Pour ne pas nous éloigner de notre sujet, soyons brefs sur la fin de l'ère de la rebaptisation. La politique en cours amène l'échauffement des esprits : une nouvelle guerre des camisards menace. Des attentats contre les curés créent une intense panique chez les prêtres de la région et la plupart vont se réfugier auprès de leurs évêques, ne voulant pas retourner dans leur village sans l'assurance d'y être protégés par un détachement. Les évêques les soutiennent contre les autorités temporelles, qui leur demandent de regagner leur poste. *« À l'impossible, nul n'est tenu... »* fait comprendre l'évêque d'Alès dans une lettre qu'il adresse à Saint Priest en août 1752 (AD 34, C 245) : *« Les curés se trouvant sans aucun secours, sans troupes, n'ayant de catholique que leur maître d'école, nulle loi ne les oblige à aller exposer leur vie, sans que la religion en puisse tirer aucun avantage »*. Pour finir, le secrétaire d'État et marquis de Paulmy d'Argenson, arrivé dans la province en août 1752, fait arrêter toutes les poursuites contre les assemblées[67] et toute tentative de rebaptisation, qui avaient déjà cessé de fait en raison de l'absence des curés dans les villages[68].

Dès les années 1755-1756, les baptêmes et mariages au Désert reprennent mais il faudra attendre les dispositions de l'Édit de 1787 pour que les protestants fassent, volontairement cette fois, réhabiliter leurs mariages et baptêmes clandestins. C'est ainsi qu'au *Registre des Baptêmes, mariages, enterrements 1780-1792* des Vans, on trouve le 19 décembre 1788 la *Declaration de mariage de d^lle^ Catherine Dupuy* (Jean Ribot étant décédé le 6 janvier 1782) – et c'est le plus ancien foyer concerné : *« L'an etc. dans la maison claustralle de la ville des Vans, par devant nous Pierre Domergue Curé de lad ville, s'est présentée M^lle^ Catherine Dupuy ... laquelle pour se conformer aux articles 21 et 22 de l'edit de 9^bre^ de l'année dernière, a declaré et declare que le quatre février mil sept cents quarante quatre elle s'unit conjugalement avec feu S^r^ Jean Ribot bourgeois desd Vans ... et ce du consentement expres de leurs susd peres et meres, et que de cette union il a ete procreé cinq enfants, scavoir etc. sur quoy nousd. Curé ... lui avons octroÿé acte, en presence de ... tous h^ans^ desd Vans, signés avec lad d^lle^ Dupuy et nousd Curé »*

Catherine Dupuy finira ses jours dans sa maison de Saint-Hippolyte-de-Caton. Elle y décédera le 2 février 1794.

Notes

[43] Simon Guiraud notaire de Lussan, AD 30, 2 E 70 132, fol 68.

[44] Conformément au souhait des synodes, le notaire a pris soin de supprimer la formule préconisée officiellement *« en face de notre mère Sainte Église catholique apostolique et romaine »*. L'évêque d'Uzès s'étant plaint au ministre de ce retranchement (AN, TT 438), une enquête sera diligentée dans ce sens (AD 34, C 239).

[45] B. Claris, 1730-1744, AD 30, 2 Mi 20 107, fol 59. Une copie de ce mariage figure dans les Paroissiaux de Saint-Hippolyte-de-Caton, AD 30, 5 Mi 27 40.

[46] B. Claris, 1745-1748, AD 30, 2 Mi 20 108, fol 116 (et copie dans les susdits Paroissiaux de Saint-Hippolyte).

[47] Paroissiaux de Vézénobres, Protestants, registre de Fayet du 6 juin 1744 à 1785, AD 30, 5 Mi 27 2.

[48] Régularisations de 1787, Paroissiaux des Vans, Registre catholique B. M. E. 1780-1789, fol 379.

[49] Jugement du 15 janvier 1752 qui condamne Jacques Vidal pour avoir fait baptiser un de ses enfants au Désert, AD 34, C 248. L'article III de la Déclaration du Roy du 14 mai 1724 y est également rappelé.

[50] Même injonction dans la Vaunage, sur ordre de l'Intendant, de faire porter, dans les églises paroissiales, les enfants baptisés au Désert, pour qu'on puisse *« leur suppléer les cérémonies de l'église romaine »*. Défense est faite de baptiser autrement. Voir l'art. de J.-C. Gaussent in *Caveirac*, ouvrage collectif, Ass. Maurice Aliger, 2007.

[51] Sur les réactions – parfois extrêmes – des communautés, on se reportera avec profit aux minutieuses études de Maguy Calvayrac, publiées dans *Généalogie en Cévennes*, n[os] 44, 47, 48, 51.

[52] *État des baptemes faits par les ministres ou predicans de la Religion p. R. le cinquieme du mois de mars de l'année 1752*, AD 34, C 245, fol 443 ; 23, c'est là, presque constamment à partir de 1709, le nombre de feux issu du comptage des rôles de capitation.

[53] Selon André Bernardy, originaire d'Euzet, *« le grand vicaire Payan, qui parcourt à cette époque les paroisses, prescrit à Saint Hippolyte de Caton que les actes de mariage doivent mentionner la profession de foi des époux ; il note, avec regret, que certains ménages sont constitués sans que la régularisation de la bénédiction nuptiale qu'ils ont reçue au Désert ait lieu »* .

[54] Docteur Albert Doumergue, *Nos garrigues et les Assemblées au Désert*, 1922, p. 129 et suiv.

[55] puisqu'ils agissent en continuité de la tradition chrétienne, où « la substance du baptême (c'est-à-dire son institution par le Christ) est demeurée », dit la *Confession de Foi des Églises Réformées* de 1559 ; cette dernière avait reconnu la valeur du sacrement accompli par un prêtre, son efficacité ne dépendant point de celui qui l'administre, et donc l'inutilité d'un second baptême en l'église réformée.

[56] AD 34, C 248. Maguy Calvayrac s'est attachée, dans le même dossier, au cas des deux autres couples : Anthoine Mathieu-Anthoinette Richard et Jean-Pierre Richard-Marie Grioulet.

[57] *Généalogie en Cévennes* n° 47, d'après AD 34 C 245, fol 498 ; c'est le site de l'actuel Jardin médiéval.

[58] On pourra à priori s'étonner de cette assignation, cependant on connaît en haut lieu la tentative qu'opèreraient les protestants d'établir dans les paroisses des maîtres d'école sous le prétexte d'apprendre l'arithmétique et le « pleinchant » : ils enseigneraient non seulement le chant des *pseaumes* mais encore le catéchisme de leur religion, pendant que leurs homologues établis par l'évêque d'Uzès sont – affirme ce dernier – menacés et chagrinés, et ne sont même pas payés ; ils se retirent alors... de crainte d'être assassinés ! (AN, TT 438)

[59] Les arguments humanitaires de Chambon, perceptibles dans divers dossiers, s'opposent à la rigueur de Saint Priest, tout dévoué au comte de Saint-Florentin ; notre attention a été attirée par son attitude envers les femmes enceintes, comme dans l'affaire de l'assemblée de Montaren, en novembre 1750, au temps de l'intendant Le Nain (AD 34, C 229). On peut y voir une façon d'honorer la vie que la femme porte en elle.

[60] « … la liberté de conscience, qui autorisait également le mensonge et la vérité » (*Assemblée du clergé au roi, 1665* ; cité par Rose Vincent en épigraphe de son roman *Le soleil et la roue*).

[61] Que l'échange de promesses entre futurs époux soit considéré par le droit canonique protestant comme indissoluble ou non (cela a varié), leur union *in facie ecclesiæ* empêche de les faire considérer aux yeux de la société comme « concubins ».

[62] Selon le pasteur Hours-Marchand : *« parce que cette ville convenait mieux à l'éducation des enfants ».*

[63] Paroissiaux 1715-1793, AD 30, 5 Mi 27 40.

[64] Paroissiaux des Vans, *Baptêmes Mariages et Sépultures, 1733 - 1752* : il s'agit d'août selon la chronologie. 34 enfants, âgés de quelques mois à 7 ans, furent alors baptisés « sous condition ».

[65] Michel Richard, *La vie quotidienne des protestants sous l'Ancien Régime*, Hachette, 1966, p. 166.

[66] Paroissiaux, 1733-1752 ; le prieur de Pranles (lieu proche de Privas), qui sera également présent le 13 septembre 1753 lors du mariage aux Vans de Madeleine Dupuy, apparaît aussi dans d'autres actes.

[67] Les affaires changeront totalement de face en février 1754 avec la publication d'un ban du maréchal de Richelieu sur la tenue des assemblées ; les persécutions ne s'affaibliront qu'en 1760 (D[r] A. Doumergue, op. cit., pp. 152-153).

[68] *Généalogie en Cévennes* n° 51, février 2001 – en complément de l'étude de Pierre Rolland publiée dans I*tinéraires protestants* tome 2, pp. 214-218, à laquelle on pourra se reporter.

Voir, en 1[ère] de couverture, une photo de la maison Dupuy-Ribot au Vans, et en 2[e] de couverture : l'affiche d'un jugement condamnant un père pour avoir fait baptiser ses enfants dans la religion protestante.

DÉMOGRAPHIE À MIALET ENTRE 1686 et 1700

par Bernard ATGER

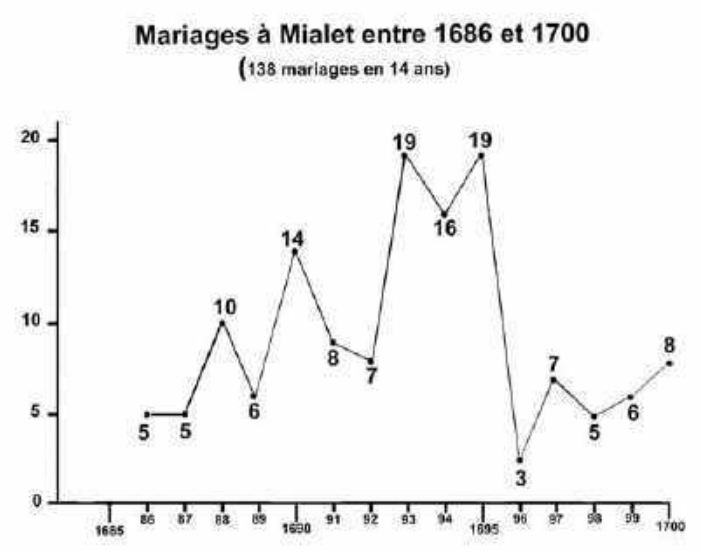
Dans un article à propos d'un registre des BMS de Générargues, Marie-Lucy Dumas a abordé une étude démographique de cette paroisse voisine de Mialet.

Vers 1980, sous la direction de leur professeur, Monsieur Mellet, les élèves d'une classe de seconde du lycée d'Alès avaient effectué de nombreux relevés sur les BMS conservés aux archives communales de Mialet. Monsieur Mellet ayant eu la gentillesse de me confier les fiches établies à cette occasion et les résultats de leur exploitation, voici ce que j'ai pu en tirer. Que ces quelques lignes soient un hommage au travail de ces jeunes et de leur professeur. Peut-être quelques-uns d'entre eux sont-ils devenus des lecteurs du Lien ?

La période exploitée prend la suite de celle étudiée par Marie-Lucy. En effet, les registres antérieurs à 1685 étant conservés aux Archives départementales de Nîmes, les élèves n'y ont pas eu accès.

Les mariages

J'ai écarté de l'étude l'année 1685, cette année de la Révocation ayant été particulièrement troublée, et les registres protestants n'étant pas conservés en Mairie.



Entre 1686 et 1700, **138 mariages** ont été enregistrés à Mialet :

Cinq en 1686 et autant en 1687 ; le chiffre double en 1688, année qui correspond à une forte présence missionnaire.

La courbe retombe à 6 en 1689 pour s'élever à nouveau à 14 en 1690 et s'affaisser à 8 puis 7 en 1691 et 1692.

En 1693, nouveau pic à 19 mariages, puis 16, l'année suivante 1694, et enfin encore 19 en 1695. On remarque que 1693 est l'année d'arrivée du nouveau prieur Grégoire Vidal dont l'action envers les protestants dans les hautes Cévennes est bien connue…

Cependant, dès 1696, la courbe s'effondre à nouveau, passant à 3 unions, 7, 5, 6 et enfin 8 en 1700…

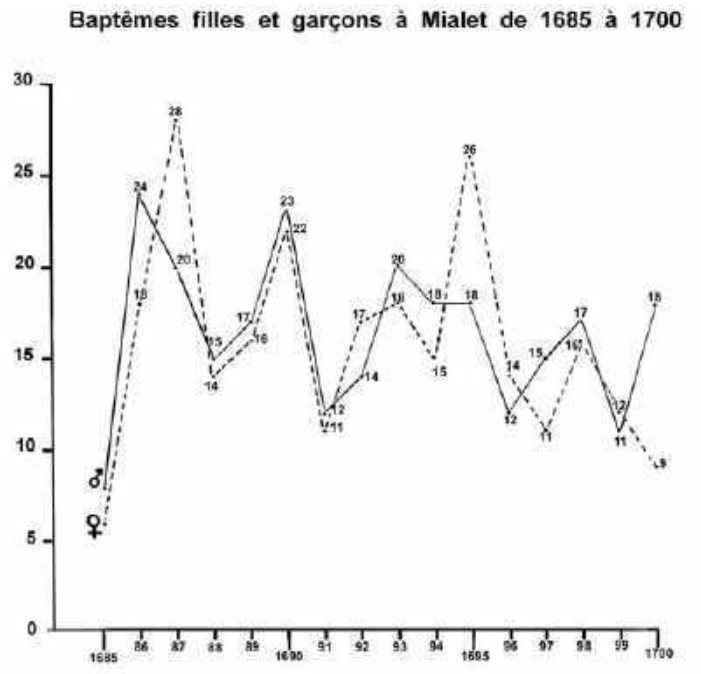
Il serait intéressant de comparer cette évolution avec les mariages célébrés avant la Révocation, probablement équivalents en nombre à ceux enregistrés lors de l'arrivée de Vidal.

Une comparaison avec les contrats de mariage enregistrés devant notaire serait également intéressante.

On se marie plus volontiers en février et bien peu en mai. Chose étonnante, ce n'est pas le dimanche mais le lundi qui est choisi pour se rendre à l'église, suivi du mardi et du jeudi.

Les baptêmes

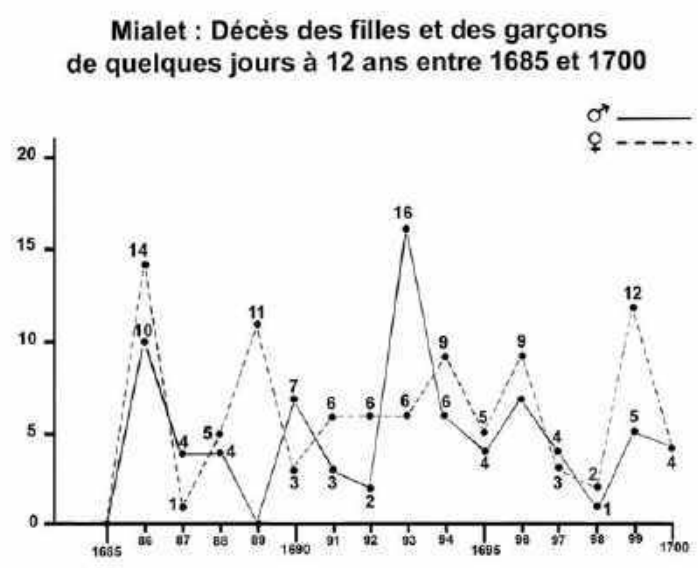
Si nous comparons la courbe de ces unions à celle des baptêmes, on n'y perçoit pas une fécondité correspondante. Diverses interprétations sont possibles :



En effet en 1686 et 87, le prieur Gibalin a enregistré 42 et 48 baptêmes mais il est probable qu'ils correspondent à une « mise en règle » devant l'Église des familles de Nouveaux Convertis. Les dates de naissances ou les âges des baptisés n'ayant pas été relevés par les élèves, il n'est pas possible de faire la différence entre les baptêmes administrés dans un délai normal et les mises en règle…
Au pic des 14 mariages célébrés en 1690 correspond une pointe plus en rapport de 45 baptêmes puis leur courbe s'effondre à nouveau à 23 en 1691, 31 en 1692, 38 en 1693 et 33 en 1694. Si pour les années 91 et 92 il n'y eut que 8 et 7 mariages on a vu en revanche qu'il y en avait eu 19, 16 et 19 en 93, 94 et 95. On peut alors se demander si cette baisse de la natalité n'est pas une conséquence des mauvaises récoltes de ces années-là.

De 1686 à 1700, les prieurs de Mialet ont enregistré 499 baptêmes et 3 ondoiements sur des enfants dont le sexe n'a pas été relevé. On dénombre 254 garçons pour 245 filles. Il n'y a donc pas ici le déséquilibre indiqué par Marie-Lucy à Générargues.

Les décès des enfants



Pour la même période, la mortalité chez les enfants, entre quelques jours et 12 ans, touche 77 garçons et 96 filles. Cette fois, le déficit est en défaveur des filles et l'on peut effectivement imaginer, mais non affirmer, qu'elles ont fait l'objet de moins de soins…

Les élèves ont observé que la plus forte mortalité infantile se situe entre zéro et un an avec 43,25 % des décès, puis on trouve 18,75 % entre un et deux ans, 23,7 % entre deux et cinq ans et 14,30 % entre cinq et dix ans.

Les décès dans l'ensemble de la population

Les élèves ont recensé 612 décès entre 1686 et 1703 :

Un premier pic de 60 personnes est signalé en 1686 mais il s'effondre les années suivantes jusqu'en 1692 avec moins de 25 personnes, suivi d'un nouveau pic en 1693 avec 46 individus, 49 en 1694, 28 en 95, 8 en 97.

Comme pour l'enregistrement des baptêmes après 1685, on peut émettre l'hypothèse que le clergé catholique a été plus vigilant dans l'observation des règles lors des décès. Passé l'orage, on aurait alors pratiqué les premiers ensevelissements clandestins.

Les pics des années 93 à 96 peuvent correspondre aux mauvaises récoltes signalées mais aussi à une plus stricte observance des déclarations exigées par le prieur Vidal. Un nouveau pic sans explication connue est visible en 1699 avec 64 décès avant une nouvelle chute.

Mais au-delà de 1700 les chiffres n'ont plus de signification du fait de la guerre des Camisards qui entraîne la dispersion des habitants et surtout leur déportation à Perpignan en 1703 d'où au moins une centaine ne reviendra jamais.

Les taux de plus forte mortalité sont enregistrés pendant les mois d'août et septembre avec plus de 10 % par mois. Période de forte chaleur certes mais aussi moment de jonction difficile entre deux récoltes. De l'automne à la fin de l'hiver on tourne entre 8 et 9 %, alors que les meilleurs mois sont ceux du printemps qui voisinent les 7 %.

Une enquête à poursuivre

De toutes ces données patiemment collectées par les élèves bien des choses intéressantes apparaissent pour Mialet, mais elles ouvrent surtout le champ à de multiples questionnements.

Si on peut en effet mettre quelques chiffres en parallèle avec l'histoire du village, il serait intéressant de les comparer sur une plus longue durée avec ceux des communautés voisines : Générargues, Saint-Sébastien, Saint-Paul-la-Coste, Saint-Jean-du Gard.

Peut-être y trouverait-on une explication à cette sous représentation des filles évoquée par Marie-Lucy, et bien sûr, des liens avec le climat, les disettes, les dragonnades et les habitudes de nos aïeux. Peut-être un des enfants de ces lycéens préparera-t-il un jour une thèse sur le sujet ?

LA BIBLIOTHÈQUE D'UN PROTESTANT DE GÉNOLHAC : JEAN NICOLAS, SIEUR DE LA MONTAGNE, en 1656

par Marie-Lucy DUMAS, avec la collaboration de Martine ANCELIN

L'un des fondateurs de notre revue, Jean Pellet, en 1987, dans un fort court article (L.C.C. n° 69), avait transcrit la liste des « Bouquins d'un « escuyer » de Génolhac en 1656 » qui fut le grand-père maternel de Jacques Roche seigneur d'Algeyrenc, décédé aux galères en 1694.

Un notable protestant de Génolhac et son réseau

Jean Nicolas vivait dans la maison du coseigneur de Génolhac, le castel. À cette date, la seigneurie appartenait à la famille Budos de Portes. Il est tout à fait possible que ce Jean Nicolas fût un de leurs bailes. Quoi qu'il en soit, il avait de l'argent car il lègue 2 000 livres à chacun de ses enfants, Jeanne et Pierre, ainsi que 1 500 livres à son épouse et il paye entre 30 et 35 livres de taille, ce qui le classe parmi les « mesnagers ». Il fait un don aux pauvres de la *religion prétendue réformée*[1] de Génolhac, 50 livres par an, et s'engage à payer la taille annuelle du ministre de l'église réformée de Génolhac, Constantin, pendant 10 ans. Selon les comptes de François Rampon, administrateur de ses biens et qui épouse sa veuve en 1676, ses autres revenus proviennent d'une terre arrentée, de la vente de vin, châtaignes blanches et foin, et des intérêts de plusieurs prêts dont les débiteurs se trouvent dans la famille de Leyris, autre grande famille anoblie de Génolhac et des environs.

Tout à fait roturier, Jean Nicolas a demandé l'anoblissement et, seigneur de la Montagne, il aurait adopté le titre d'escuyer, à moins qu'il ne lui ait été accordé. Sa démarche semble contestée puisque Rampon engage des frais pour s'assurer de cette noblesse. François Rampon, protestant lui aussi, est désigné souvent comme collecteur des deniers royaux et notaire. Le fils Pierre Nicolas, célibataire, étant décédé en 1674, cette branche de la famille Nicolas semble tomber en quenouille. Comme les Nicolas n'étaient pas très nombreux à Génolhac, je recherche si cette famille était apparentée à celle du futur Jean Nicolas dit Joanny, le chef camisard.

Jeanne Roure, veuve de Jean Nicolas, est la sœur d'un ministre de la religion protestante de Saint- Laurent-La-Vernède, puis de Nîmes, François Roure. Celui-ci fait don de ses biens au petit-fils de sa sœur, le futur galérien Jacques de Roche en 1670. C'est donc une famille très impliquée dans la religion protestante, par son soutien et par sa parentèle.

Une bibliothèque impressionnante

Jean Nicolas laisse une impressionnante bibliothèque de 42 ouvrages, ce qui est tout à fait considérable à l'époque. Il m'est donc apparu intéressant d'apporter quelques précisions à la simple liste[2] donnée par Jean Pellet qui montre ce que lisait un calviniste génolhacois à une époque de relative tranquillité. Et l'étude de cette liste révèle des sujets d'intérêt fort variés qui tiennent à sa confession, à sa position bourgeoise, à son intérêt pour l'histoire et les « curiosités » et à la mode. Une vraie bibliothèque bien garnie et qui avait dû coûter fort cher à son lecteur assidu. Une estimation faite à la louche porterait sur un coût moyen de 5 livres l'ouvrage soit 250 livres.

La répartition des 42 titres s'effectue ainsi : 10 ouvrages de religion, 11 ouvrages de curiosité, histoire et mémoires, 7 ouvrages de controverses avec l'église catholique, 3 ouvrages militaires et 4 à 5 ouvrages littéraires. Quelques titres d'ouvrages n'ont pu être retrouvés.

La provenance des ouvrages religieux, Charenton, Saumur, Genève, Sedan et le libraire-imprimeur Aubert d'Avignon montre le bon fonctionnement du réseau de diffusion des publications huguenotes dont les ministres du culte doivent faire partie, sans nul doute.

Les ouvrages de religion et de controverse

Il possède *La Bible* en 3 tomes et *Une petite Bible* qu'il devait emporter dans ses poches. Les ouvrages théologiques reflètent les conceptions de deux académies protestantes, celle de Sedan avec Pierre du Moulin considéré comme un calviniste plus rigoriste et celle de Saumur créée par un des rédacteurs de l'Édit de Nantes. En présence d'ouvrages de ces deux écoles, on ne peut savoir à laquelle Jean Nicolas portait ses faveurs.

Les controverses avec la religion catholique produisirent d'abondantes publications, puisqu'il fallait convaincre par la démonstration et la raison.

École de Saumur

- *La seconde partie de l'examen du sieur Duplessis contre la messe*, vrai titre « De l'Institution, usage et doctrine du sainct sacrement de l'Eucharistie en l'Église ancienne, ensemble quand, comment et par quels degrez la messe s'est introduite en sa place ; le tout en quatre livres ». Saumur, Thomas Portau, 1604, de **Philippe Duplessis Mornay**, fondateur de l'académie théologique de Saumur. (Voir site des archives municipales de Saumur). « *C'est un in-folio de 1 110 pages, bourré de citations latines, grecques et hébraïques franchement rébarbatives et sûrement un livre très cher* », selon l'historien de l'académie de Saumur qui, au vu de cet ouvrage, estime que notre écuyer génolhacois est très calé en théologie !

- *L'examen du sacrifice de la messe,* le vrai titre est « Examen des raisons pour et contre le sacrifice de la messe. Pour servir d'eschantillon du vray moyen de nous réünir en mesme religion », par **Josué de la Place**, 1631, Saumur. De la Place était un théologien protestant qui appartenait à l'académie théologique de Saumur[3].



EXAMEN
DES RAISONS
POVR ET CONTRE
LE SACRIFICE DE
LA MESSE.

POVR SERVIR D'ESCHAN-
tillon du vray moyen de nous reünir
en meſme Religion.

Par I. DE LA PLACE.

Aujourd'huy ſi vous oyez ſa voix, n'endurciſſez
point vos cœurs. Heb. 3.7.

A SAVMVR,
Chez ISAAC DESBORDES,
Imprimeur & Libraire, demeurant
à l'Enſeigne de l'Imprimerie.

M. DC. XXXIX.

 Les divisions de la vie et de la mort, ce livre pourrait être l'abrégé de : «Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort avec les dispositions et préparations pour bien mourir », par **Charles Drélincourt**, un ouvrage de piété très répandu dans les familles protestantes puisqu'il a connu au moins 11 éditions à Saumur chez René Péan, dont la dernière en 1670.

École de Sedan

 Le livre de la perfection et de la suffisance de l'écriture sainte de **Pierre de Moulin,** théologien huguenot, vrai titre « Des Traditions et de la Perfection et suffisance de l'Exriture sainte », Sedan 1631. Pierre de Moulin fait partie de l'école théologique de Sedan qui controversa contre celle de Saumur.

 Le livre de la communion de Jésus Christ au sacrement de l'eucharistie, vrai titre : « De la communion a Jesus Christ, au sacrement de l'Eucharistie : Contre les Cardinaux Bellarmin & du Perron » par **Jean Mestrezat** (1592-1657), A Sedan, Par Iean Ianon, 1624.

École de Charenton

 La pratique de la piété : il s'agit du livre de **Lewis Bayly** (ou L. Bayle) traduit en français dans les années 1630, publié à Charenton, et dont le titre exact est : « La pratique de la piété adressant au chemin que le Chrestien doit tenir pour plaire à Dieu ». Un ouvrage qui ne connut pas moins de 7 éditions.

 Trois sermons faits pour le jeûne à Chalanton : il s'agit sans doute du temple de Charenton.

Éditions genevoises

 Les concordances de Monsieur Calvin sur les quatre évangiles, vrai titre : « Commentaires de Jehan Calvin sur la Concordance ou Harmonie composée de trois évangélistes, ascavoir S. Matthieu, S. Marc et S. Luc ; item sur l'Évangile selon S. Jehan ; et sur le second livre de S. Luc, dict Les Actes des apostres / le tout reveu diligemment et comme traduit de nouveau tant pour le texte que pour la glose comme on pourra appercevoir en conférant les éditions précédentes avec ceste-ci ». [Genève], Conrad Badius, 1561.

 Le Bouclier de la foy, ou « Défense de la confession de foy des églises réformées royaume de France contre les objections du sieur Arnoux, jésuite », par **Pierre du Moulin**, première édition 1635, Genève.

Éditions d'autres villes : Avignon, Nantes, Bordeaux et Bruxelles.

 Le Capucin réformé,… déclarant au long les causes de sa conversion à l'Église réformée, réfutant par le menu la response d'A. B. C. contre sa première declaration et descouvrant les grandes erreurs et abus de l'Église romaine et de sa moinerie, de **Gaspar Martin,** Imp. Aubert (Avignon), 1618.

 Conformité de la créance de l'église et de Saint Augustin sur le sacrement de l'Eucharistie opposée à la réfutation des cardinaux du Perrou, Bellarmin et autres, divisée en trois livres, d'**Edme Aubertin**, 1633. L'auteur, qui fut ministre à Chartres, est considéré comme de l'école de Charenton. (Voir le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle).

 La réponse à la profession de foy des moines de bordeaux, vrai titre « Response à la profession de foy, publiée par les Moynes de Bourdeaux, contre ceux de l'Église Réformée, pour leur faire abjurer la vraye Religion. Avec la réfutation, tant des calomnies qui y sont contenues que généralement des erreurs de l'Église romaine, prétendue catholique » : par **Ant. de Sadeel**, pseudonyme de **Antoine de Chandieu**, seigneur de la Roche-Chandieu, publié en 1562 (Voir le site de la Bibliothèque universitaire de Nantes).

 Le livre de l'homme du pape et du roy : le vrai titre est : « L'homme du pape et du roy : ou, reparties veritables sur les imputations calomnieuses d'un libelle diffamatoire semé contre sa Sainctet'e [et] sa Majesté Tres-Chrestienne, par les ennemis couuerts du sainct Siege & de la France. » de **Bénigne Milletot**, Bruxelles, 1636.

Des livres militaires

Notre sieur de la Montagne est ou se dit écuyer, premier degré de la noblesse, mais il est impossible de retrouver

cette seigneurie « de la montagne », où elle se situe, ni même des descendants se réclamant de ce titre. Il ne possède pas non plus de tenanciers, ni de droits féodaux en Cévennes, en tous les cas selon les comptes du notaire Rampon.
En vue peut-être d'une carrière militaire, il lit des ouvrages militaires de grand prix, grand format, avec des illustrations qui devaient coûter une petite fortune.

 Le gouvernement de la cavalerie légère, vrai titre « Le Gouvernement de la Cavalerie Légère. Traicté qui comprend mesme ce qui concerne la grave, pour l'intelligence des Capitaines, réduite en Art par plusieurs excellens Préceptes & représenté par figures » de **Georges Basta**, Impr. Bertelin à Rouen vers 1616 (un beau livre orné de gravures sur cuivre).

 L'art militaire pour l'infanterie, de **J. Jacobi von Walhausen,** traduit en français en 1615, par François de Bry, avec de belles gravures sur cuivre (consultable sur BNF Gallica).

 Quant à « *La théorie et la pratique de la guerre* » de l'Espagnol **Bernardino de Mendoza**, il a été écrit en 1597 et a connu de très nombreuses éditions. Il semblerait que l'édition française ait eu un « tirage confidentiel » au point que la BNF n'en possède pas un seul exemplaire.

Des biographies et mémoires d'hommes célèbres

Jean Nicolas se régale de biographies : celles de Sully, celle du roi Jean II de Castille - personnage pourtant de peu d'intérêt sauf à être le père d'Isabelle la Catholique - et de Richelieu.

 Les mémoires de Monsieur de Sully, par Maximilien de Béthune, duc de Sully, nombreuses éditions à partir de 1630.

 Le panégyrique à Monsieur le duc de Sully, vrai titre « Panégyrique à Monsieur le duc de Sully, pair de France », commandé par Sully lui-même à **Hierosme de Benevent**, conseiller du Roy et trésorier général de la province du Berry, un spécialiste des panégyriques.

 L'histoire de don jean roy de Castilhe, vrai titre « Histoire de Don Jean Devxiesme, roy de Castille. Recueillie de diuers autheurs », Paris, **Tovssainct dv Bray**, 1621, par Jean de Lannel.

 Le ministre d'estat, titre complet « *avec le véritable usage de la politique moderne* » de **Jean de Silhon**[4], premier tome paru en 1631 qui vante la politique de Richelieu, les autres éditions seront publiées à Amsterdam. (Cf. ill. 2e de couverture)

Une ouverture sur les curiosités du monde

Jean Nicolas s'intéresse à l'histoire de France, aux découvertes et aux curiosités du monde, révélant par là un esprit humaniste que n'eussent pas désavoué Montaigne et Rabelais.

 Un petit abrégé de l'histoire de France, un seul à cette époque a été traduit en français, c'est celui de **Johannes Candida** de la fin du XVe siècle. Ensuite il y aura de nombreuses publications portant ce titre.

 Les diverses leçons de Pierre de Messie dont le vrai titre est « Les Diverses leçons de Pierre Messie gentilhomme de Sevile, avec trois dialogues dudit auteur, contenans variables & memorables histoires, mises en françois par **Claude Grubet** parisien », dont la première édition parait en 1552. Une sorte d'encyclopédie sur les mœurs, l'histoire, la géographie et l'alchimie.

 Les vérités françoises, vrai titre « Des vérités françoises et politiques contenant toutes les affaires les plus remarquables de ce temps, dédié au prince de Conty, par **Rozard N**, Paris, P. Variquet, 1649.

 La doctrine de l'antiquité touchant les principaux points controversés en la religion, de **Nicolas Renouard**, avocat, publié en 1613.

 Le théâtre du malheur, de **Pierre Boitel**, sieur de Coubertin dont on connaît « Le Tableau des Merveilles du Monde », début XVIIe siècle.

 Les coustumes du pays et duché du Bourbonnais, de **Charles du Moulin**, plusieurs éditions.

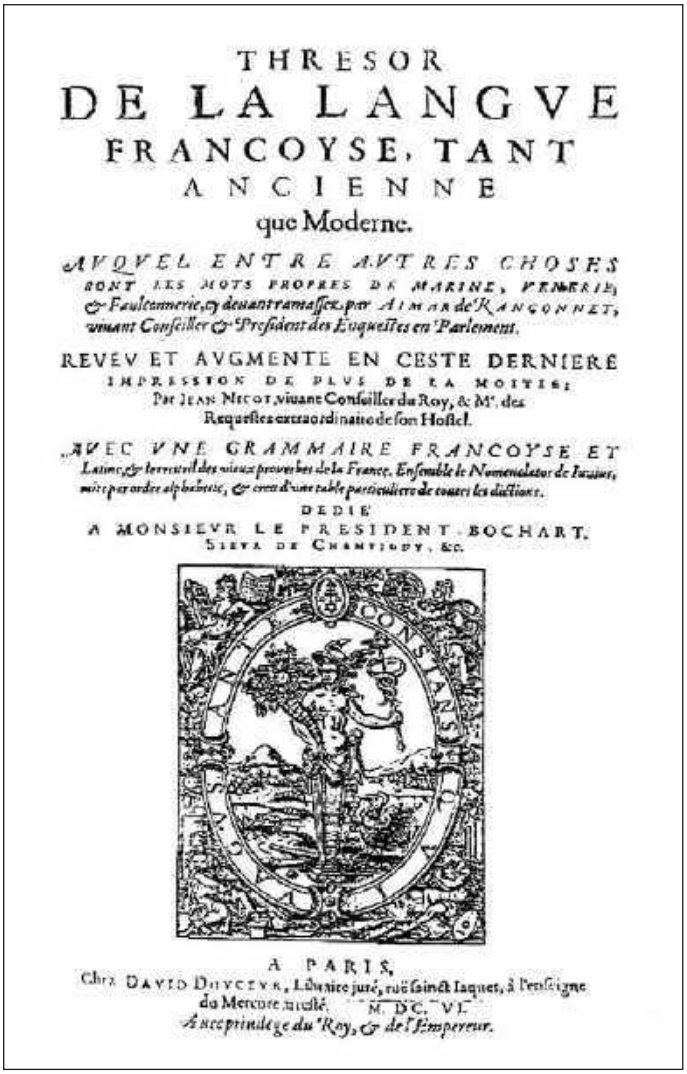
 Introuvable, l'autre ouvrage indiqué par le notaire « Les coustumes et chartes » du fait de l'absence de mention de la province.

Ce type d'écrit était courant, il y en avait un par province au moins et ces « manuels » servaient aux notaires et autres praticiens de la justice seigneuriale et royale pour établir les reconnaissances et autres contrats. Pourquoi s'intéressait-il au Bourbonnais ? Y avait-il peut-être sa seigneurie de la Montagne ? Ou bien cela a-t-il été un hasard ?

Jean Nicolas lit et parle français

Tous ces ouvrages sont en français. Au début du XVIIe siècle, dans les montagnes cévenoles, cette capacité linguistique reste encore largement du domaine des notaires, juges et autres gens de lettres qui ont besoin de cet idiome pour rédiger les actes.

 Il se perfectionne avec *Le dictionnaire de Nicot,* vrai titre « Thrésor de la langue françoise tant ancienne que moderne, », par **Jean Nicot**, 1606, (consultable sur BNF Gallica) et lit des œuvres classiques grecques et romaines dont le notaire écorche encore plus les noms, traduites en français : « Un tome de trasimène » (la bataille de Trasimène ?), « Les lettres Sénèque » et « Les œuvres de pindalle » (sic) de Pindare.



THRESOR
DE LA LANGVE
FRANCOYSE, TANT
ANCIENNE
que Moderne.

AVQVEL ENTRE AVTRES CHOSES SONT LES MOTS PROPRES DE MARINE, VENERIE, & Fauconnerie, cy deuant ramassez par AIMAR de RANCONNET, viuant Conseiller & Président des Enquestes en Parlement.

REVEV ET AVGMENTE EN CESTE DERNIERE IMPRESSION DE PLVS DE LA MOITIE: Par IEAN NICOT, viuant Conseiller du Roy, & M^r. des Requestes extraordinaire de son Hostel.

AVEC VNE GRAMMAIRE FRANCOYSE ET Latine, & treselu des vieux prouerbes de la France. Ensemble le Nomenclator de Fauuet, mis par ordre alphabetique, & cy est d'vne table particuliere de toutes les dictions.

DEDIE A MONSIEVR LE PRESIDENT BOCHART. Sieur de CHAMPIGNY, &c.

A PARIS,
Chez DAVID DOVCEVR, Libraire juré, rue sainct Iaquet, à l'enseigne du Mercure ailé. M. DC. VI.
Auec priuilege du Roy, & de l'Empereur.

 Il aime les *satires du sieur renyé*, pour **Mathurin Régnier**, ouvrage publié à la fin du XVI^e siècle et qu'appréciait Henri IV, portant sur les travers de la société et des mœurs.

 Il possède aussi *Les œuvres du sieur du Roucard, Le second tome des œuvres du Roucard* dont je n'ai pu retrouver les références.

 Mais surtout il possède les trois premiers tomes déjà parus de l'*Astrée* d'**Honoré d'Urfé**, un roman-fleuve, à tiroirs et à clefs, très célèbre, publié de 1607 à 1619 pour les trois premières parties et connaissant de multiples éditions jusqu'à nos jours (consultable sur BNF Gallica et autres sites).

L'inventaire du notaire s'accompagnait du descriptif des meubles. La présence d'un miroir indique un niveau de vie qui place le sieur Jean Nicolas au rang des notables de cette ville de Génolhac, au milieu du XVII^e siècle.

Sources :

Fonds de Roche, 191, 193 : CD du PNC à Génolhac, microfilmé aux AD 30.

LCC n° 69 : « Bouquins d'un escuyer de Génolhac en 1656 » par Jean Pellet.



L'ASTREE
DE MESSIRE
HONORE' D'VRFE',
MARQVIS DE VERROME', COMTE de Chasteau-neuf, Baron de Chasteau-morand, Cheualier de l'Ordre de Sauoye, &c.
OV
PAR PLVSIEVRS HISTOIRES, ET sous personnes de Bergers, & d'autres, sont deduits les diuers effets de l'honneste Amitié.
PREMIERE PARTIE.
Reueuë & corrigée en cette derniere Edition.
Et enrichie de figures en taille douce.
DEDIEE AV ROY TRES-CHRESTIEN HENRY LE GRAND

A PARIS,
Chez AVGVSTIN COVRBE', au palais dans la petite salle, à la Palme.
M. DC. XXXIII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY

Bibliographie et addendum :

L'excellent site personnel d'un historien sur Saumur : http://pagesperso-orange.fr/saumur-jadis/index.html pour se documenter sur l'académie de Saumur.
Interrogé sur le prix des livres publiés par Thomas Portau de Saumur, Joseph-Henri Denecheau m'a écrit qu'il est difficile de connaître exactement le prix de revient d'un ouvrage et celui de sa vente, celui-ci étant souvent l'objet de troc et de vente-revente. D'après des estimations d'inventaires au XVII^e, on peut estimer à une moyenne de 2 à 5 livres le prix des ouvrages. Il m'a en outre apporté quelques précisions sur les ouvrages publiés à Saumur. Qu'il en soit remercié.
En 1792 où le livre est un objet beaucoup plus courant, l'inventaire de la bibliothèque de Madame Élisabeth Françoise de Saint George épouse de Charles Jean Baptiste de Borne d'Altier est estimé en son entier pour 200 ouvrages « *estant brochés que reliés portant sujets de dévotion histoire et roman le tout ensemble priés 96 livres* » soit environ 10 sous pièce.
La bibliothèque d'un consul de Malons au XVIII^e s, Marie-Lucy Dumas, in LCC n° 141 : une bien pauvre bibliothèque en comparaison.
Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVII^e siècle. Plusieurs tomes, par Albert Labarre, Baden-Baden, 1987 à 1998.
Revue XVII^e siècle, *Éditer l'Astrée*, n° 2-2007.

Notes :

[1] Formule qu'il emploie lui-même.
[2] L'inventaire auquel se réfère Jean Pellet est actuellement introuvable.
[3] Pierre-Daniel Bourchenin, *Étude sur les académies protestantes en France au XVI^e et au XVII^e siècle*, Paris, Grassart, 1882, p. 412.
[4] Voir site de l'Académie française car Jean de Silhon secrétaire de Richelieu, y fut élu en 1634.

LES NOUVEAUTÉS AU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES

par Pauline ROUX-TATTO

Voici une sélection des nouveautés récemment entrées au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes.

HÉRAIL DE BRISIS vicomte Guy d' : *Le château de Brisis et son chartrier* - tome I, 1185-1400. Nîmes, Lacour, 2008.

Résumé : Au XIII[e] siècle Pierre Hérail de Brézis est l'époux de Blandine d'Anduzeil, ils ont 14 enfants dont un chevalier de Saint Jean de Jérusalem. Les Hérails sont autant présents dans les chartes à la Garde-Guérin qu'à Brézis. Ils eurent aussi des droits à Castanet, à la Rochette Héral sur le Goulet, ils s'allient à tout ce qui compte dans l'Oc et leur alliance sera recherchée. Ils firent toutes les guerres, le XIV[e] siècle vit les Hérails dès lors vicomtes, devenir huguenots et se battre dans ce parti avec la fougue de leurs prédécesseurs. Il y eut cependant un mariage avec la petite-nièce d'Urbain V, Jehanne de Grimoard du Roure. Le château de Brézis eut à ce moment-là tout un appareil de défense adapté à la lutte contre les armes à feu.

Cote : CD04872.

PONTON D'AMÉCOURT G., MORE DE PRÉVIALA E. de : *Monnaies mérovingiennes du Gévaudan.* Paris, 1883. 132 p., ill.

Résumé : L'ouvrage commence par un coup d'œil sur les monnaies mérovingiennes du Gévaudan, vient ensuite une description des 4 groupes de monnaies : - monnaies sans calice - monnaies au type du calice (style primitif) - monétaire Elaflus - monnaies de Cabiber II.

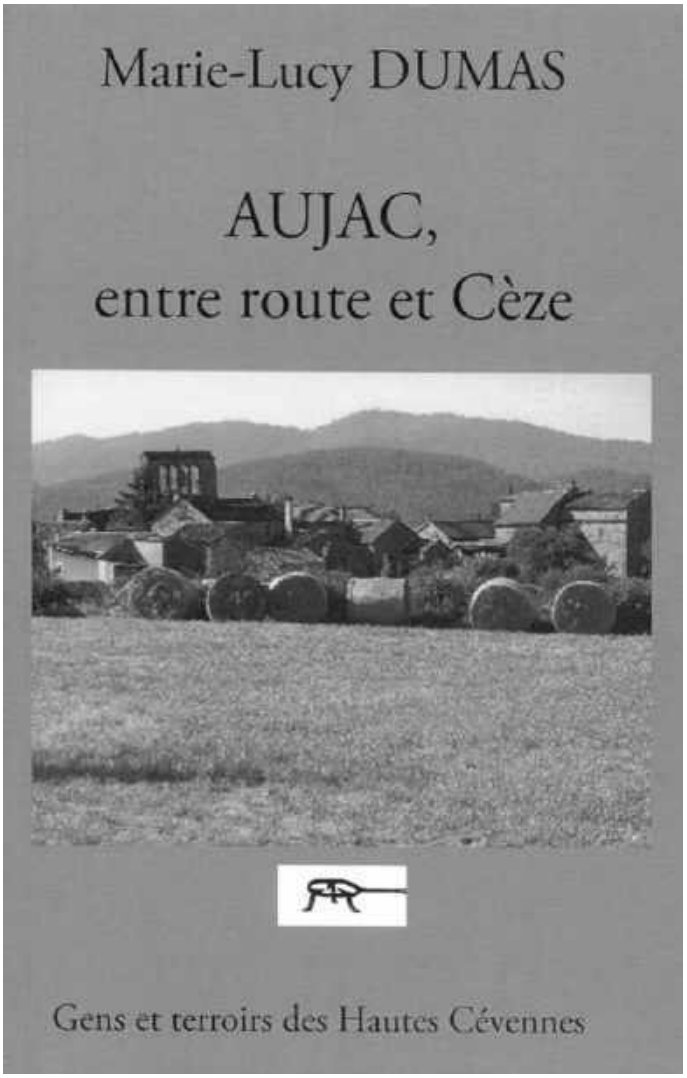
Cote : CD04876.

BARDY Benjamin. *Une région militairement bien défendue : la haute vallée d'Olt*. Mende, C.E.R., 2008.

Résumé : Le Tournel, puissante forteresse haut perchée sur son éperon de schiste a assuré depuis le Moyen Âge la défense de toute la vallée du Lot. Les seigneurs barons du Tournel y furent assurés d'une protection efficace jusqu'au temps où les moyens d'attaque devenant plus puissants, ils furent se réfugier dans des lieux moins sévères et plus calmes du Valdonnez.

Cote : CD04877.

DUMAS Marie-Lucy : *Aujac, entre route et Cèze*. Paris, éd. impr. Jouve, 2008.



Résumé : Aujac, petite commune gardoise, a bénéficié d'une situation favorable sur un chemin muletier. De ce passé, elle garde le souvenir du seigneur du Cheylard, de la guérilla anti-camisarde, de la révolte contre révolutionnaire. Cet ouvrage met aussi en évidence à la fois l'importance de l'artisanat de la laine dans une zone catholique des Cévennes, et celle du transport muletier et de la grande pauvreté d'une communauté qui fut, à compter du XVII[e] siècle, une forte base d'émigration où les femmes assurèrent la survie quotidienne des familles.

Cote : CD04871.1.2.

BOUVET Claude, SALLES Jean, SCIMIA Roland : *Courry (Gard) 2005 Les dolmens - historique : de la protection, du recensement, de l'enregistrement, de la sauvegarde, intervention sur «Ismaël n° 5»*, Courry, chez l'auteur, 2005.

Résumé : Rapport condensé en 2 parties, qui a pour objet de rappeler les actions effectuées sur la nécropole du plateau des Gras à Courry. La première partie relate les divers travaux entrepris sur le terrain, la deuxième partie ne concerne qu'un seul monument, le dolmen n° 5 anciennement fouillé mais à nouveau sondé, nettoyé, redressé, consolidé et mis en sécurité.

Cote : CD04878.

ASSOCIATION « LE PLATEAU DES GRAS » : *Courry (Gard) Les plaques des lieux-dits (toponymie des hameaux)*, Courry, association « Le plateau des Gras », 2005.

Résumé : 17 plaques expliquant la toponymie des hameaux ont été posées par l'association *Les amis de Courry* en 1984. Ces travaux, repris en 2004 par l'association *Le plateau des Gras* ont permis la pose de 6 plaques : Combes, Thomazes, Rieusset, la Tourre, la Fortunelle, Dévès, Ranquet.

Cote : CD04879.

MALJEAN Denis : « Les mines anciennes du Bleymard, Mont Lozère (48) » in *Nouvelles Infos*, 2004, n°30, n.p., Fontaine, Groupe d'Étude des Mines Anciennes, 2004.

Résumé : État des lieux suite à la prospection du site minier dit « du Bleymard », qui se situe en réalité sur les communes de Mas d'Orcières et Cubières.

Cote : CD04680.

COLLECTIF : *Tombes et espaces funéraires de la fin de l'âge du fer et au début de l'époque romaine à Nîmes (Gard)*. Monts, impr. Présence graphique, 2008, 518 p.

Résumé : Cet ouvrage permet de restituer les grandes lignes d'un système qui se met en place jusqu'à la fin du I^{er} siècle avant Jésus-Christ sur les pratiques funéraires. C'est à partir de l'analyse détaillée de vingt-cinq sépultures issues d'une dizaine de sites fouillés à Nîmes que de nouvelles données sont apparues. Ces disparités soulignent l'originalité de l'ensemble nîmois : fréquence des armes, caractère ostentatoire des pratiques et des tombes...

Cote : CD04882

AUBERT Marie-Anne : *Bâtisseurs de paysages en Cévennes. Les jardiniers de la pierre*, Nîmes, Champ social, 2006, 174 p.

Résumé : l'auteur a recueilli dans cet ouvrage divers témoignages des bâtisseurs de pierres en Cévennes illustrés par de nombreuses photographies, une approche singulière montrant que l'esthétique, la forme et l'histoire se croisent dans le rapport qu'entretiennent les habitants avec la matière, le paysage et leur propre existence.

Cote : CD04883

FESQUET Frédéric. *L'Aigoual forestier. Histoire d'une reconquête 1860-1914*. Paris, impr. Jouve, 2007, 202 p.

Résumé : Cet ouvrage retrace l'histoire du reboisement du massif de l'Aigoual, celle des forestiers qui l'ont réalisé mais également celle des habitants du massif qui en s'y opposant ou au contraire en y participant activement ont vu leur cadre de vie se modifier et leur montagne en cours d'abandon être régénérée par la reconquête forestière.

Cote : CD04867.

Parc National
des Cévennes
Réserve
de Biosphère

Tous ces documents sont librement consultables au Centre de documentation et d'archives à Génolhac, ainsi que bien d'autres !

Vous pouvez aussi approfondir vos recherches bibliographiques grâce à notre base de données en ligne sur « http://www.cevennes-parcnational.fr » rubrique Base de données puis Centre de documentation.

Nous sommes ouverts au public sur réservation au 04.66.61.19.97.

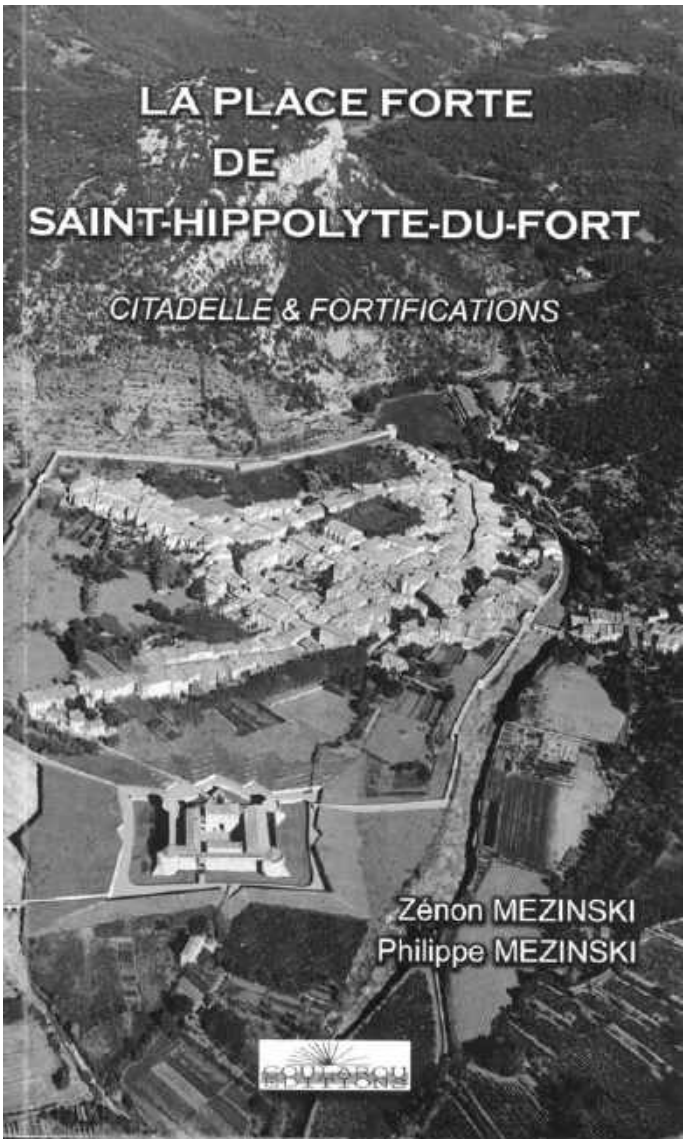
Parc national des Cévennes
Centre de documentation et d'archives
3 Grand' Rue
30450 GÉNOLHAC

Tel : 04.66.61.19.97
Mail : doc@cevennes-parcnational.fr

QUELQUES LECTURES

MEZINSKI (Zénon) et MEZINSKI (Philippe) : *La place forte de Saint-Hippolyte-du-Fort*, Coularou Éditions, 30 610, Saint-Hippolyte-du-Fort, 2008, 96 p., ill. en couleur – 20 €.

Zénon Mezinski, enseignant à l'Université Montpellier III et doctorant en histoire de l'art, s'est livré à une très intéressante synthèse sur la morphologie de Saint-Hippolyte-du-Fort. Le livre qu'il publie bénéficie en plus d'un illustrateur de talent avec son père Philippe, artiste plasticien.



La paroisse de Saint-Hippolyte-de-Roquefourcade est perchée sur un piton rocheux à deux kilomètres au sud-est de la ville moderne. Au milieu du XV^e^ siècle, les habitants ont choisi de descendre s'installer à la Croix-Haute et dans l'espace occupant les terrasses comprises entre le Vidourle et son affluent l'Argentesse.

Ce dernier site n'a été protégé par des murailles défensives qu'après la Révocation de l'Édit de Nantes. Des travaux entrepris par l'intendant Basville ont fait de Saint-Hippolyte une « ville close » cinq ou six siècles après Sauve ou Anduze qui étaient enserrées dans des remparts depuis le Moyen Âge.
Cette fortification a été complétée par l'édification, au sud de la zone habitée, d'une citadelle, véritable bastion imprenable, érigé pour répondre aussi bien aux attaques des Réformés en cas de révolte qu'aux incursions de troupes en campagne.
Comme à Alès et Nîmes, cet ouvrage d'art, inscrit dans un glacis en étoile, a été baptisé indûment « Fort Vauban » par les « érudits locaux » du XIX^e^ siècle. Zénon Mezinski met les points sur les i en dévoilant le nom de l'ingénieur en chef, François Ferry, qui a conçu et construit les citadelles de Nîmes et Saint-Hippolyte. Il ajoute que celle d'Alès est l'œuvre de Michel Raulet.
Il faut aussi souligner la double originalité de la publication de cette étude de référence.
Le maître d'œuvre n'est autre que le libraire du lieu, Pascal Coularou, qui endosse courageusement l'habit d'éditeur.
La réalisation est confiée à un atelier de la région. Com' Impact Impression, 647 avenue du Croupillac, 30 100 Alès et le livre fait honneur au travail soigné de nos compatriotes cévenols.

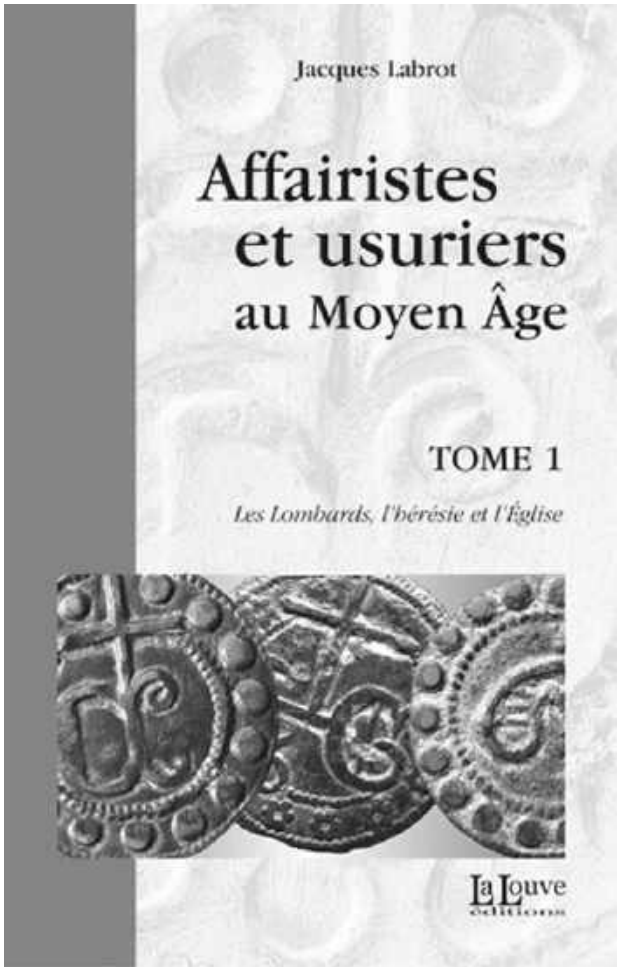
Pierre-Albert CLÉMENT

LABROT (Jacques) : **, «Affairistes et usuriers au Moyen Âge : Les Lombards, l'hérésie et l'Église»,* Cahors, La Louve Édition, 2008, in 8^e^, 415 p.

Daniel Travier nous signale la sortie de ce livre de grande qualité et fort intéressant sur un sujet peu traité touchant au commerce et à la finance au Moyen Âge.
Publié chez un petit éditeur très spécialisé ce livre sera peu en librairie et nombreux sont ceux qui bien qu'intéressés risquent de passer à côté.
Jacques Labrot est le grand spécialiste des jetons médiévaux et a déjà écrit un certain nombre d'ouvrages et articles sur le sujet, dont l'incontournable « *Une histoire économique et populaire du Moyen Âge : les jetons et les méreaux* ».

Passionné par les coutumes et les mentalités médiévales, Jacques Labrot nous entraîne ici à la découverte du milieu des affaires au Moyen Âge.
Le commerce, la circulation des marchandises, favorisant les courants d'idées et l'esprit d'entreprise, le prêt et les activités monétaires, toutes les manipulations de l'argent par les négociants ont longtemps été considérées avec des sentiments mêlés de tolérance et de suspicion par une Église sur la défensive, traquant l'hérésie au nom des pauvres qu'elle protège, mais aussi au nom de ses intérêts temporels bien compris. Avides de ressources immédiates, les seigneurs méprisent ces affairistes qui s'introduisent sans pudeur dans leur monde chroniquement endetté, clairsemé par les guerres et en permanence

guetté par la faillite. Les Lombards, les Cahorsins et les Juifs feront les frais de cette charge générale usant d'enquêtes, de dénonciations, de manipulations et de rumeurs au gré des intérêts contradictoires des féodaux qui combattent, des religieux qui prient, et des laborieux qui s'efforcent de vivre. Cet ouvrage offre donc un panorama nouveau et très large sur l'histoire du commerce et de la banque médiévale à travers les activités des Lombards et des Cahorsins. (Résumé de l'éditeur.)



Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Bas-Languedoc (Aude, Gard, Hérault, Lozère) : Documentation réunie par Émile BONNET (1863-1942), conservée dans la famille et publiée par Jean-Claude et Nancy RICHARD, 2004, 479 p., 4 601 notices. Commander à RICHARD, Les Brusses, 1 rue d'Auvergne, 34090 Montpellier, 80 € + 5 € de frais de port. (Chèque à l'ordre de Richard).

Table inédite des dessins de blasons de l'Armorial de la province de Languedoc de 1696-1700, dressé [par Charles d'Hozier] en conséquence des édits de création de la Maîtrise des armoiries de novembre 1696, ladite création révoquée par l'édit du mois d'août 1700. Ce livre, publié par Christian Pioch, est à commander à *Études Héraultaises*, Archives départementales de l'Hérault, 2 avenue de Castelnau, BP 1266, 34011 Montpellier Cedex, 30 € + 6 € frais de port.

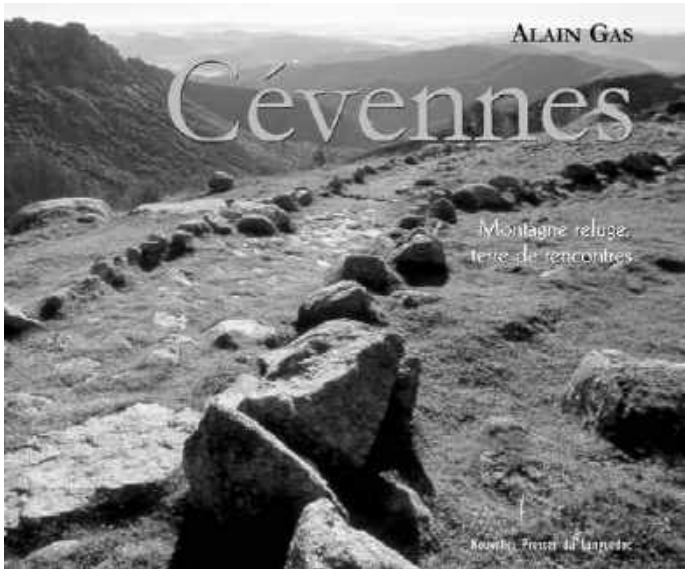
Les 12 000 blasons des généralités de Toulouse et de Montpellier, en 2 452 planches, sont visibles sur le serveur Gallica de la BNF (volumes XIV et XV de l'Armorial). L'ouvrage proposé présente en 30 pages illustrées l'élaboration et la mise en place de cette œuvre picturale, puis en 175 pages la liste alphabétique inédite et les distinctifs des individus ou des collectivités concernés, avec renvoi à la page originale.

GAS (Alain) : Cévennes. Montagne refuge, terre de rencontres, Sète, NPL Éditeur, 2008 – 30 €

Ce qui frappe avant tout, dans ce livre au format à l'italienne, c'est la beauté et la poésie des images. Décidément, Alain Gas est véritablement un photographe hors pair, qui met son art au service de la passion qu'il éprouve pour son pays. Les Cévennes, il nous les fait aussi connaître et ressentir, par des témoignages et des rencontres, par ses propres souvenirs personnels, et même par la fiction littéraire, comme ce récit d'un pèlerinage sur la Regordane. Il évoque les montagnes sacrées de ses ancêtres du néolithique, la transhumance sur les drailles ancestrales, le peuplement médiéval, qui colonise tout endroit utilisable, créant une « civilisation des oasis » qui va durer des siècles. Et puis après l'âge d'or des châtaigniers et des mûriers, il nous parle du déclin au XX^{e} et de l'évolution actuelle, en ce début de XXI^{e} siècle. Cette évolution, il nous la rend sensible par la comparaison des témoignages des derniers témoins de la civilisation montagnarde, avec ceux des néo-Cévenols. Enfin il s'interroge sur l'avenir de ce pays qui lui est si cher.

Martine ANCELIN

Historien, photographe et écrivain de formation et par passion, Alain Gas a publié ou collaboré à une dizaine d'ouvrages traitant exclusivement ou en partie des Cévennes. Il réside toujours au piémont cévenol, dans le village qui l'a vu naître.

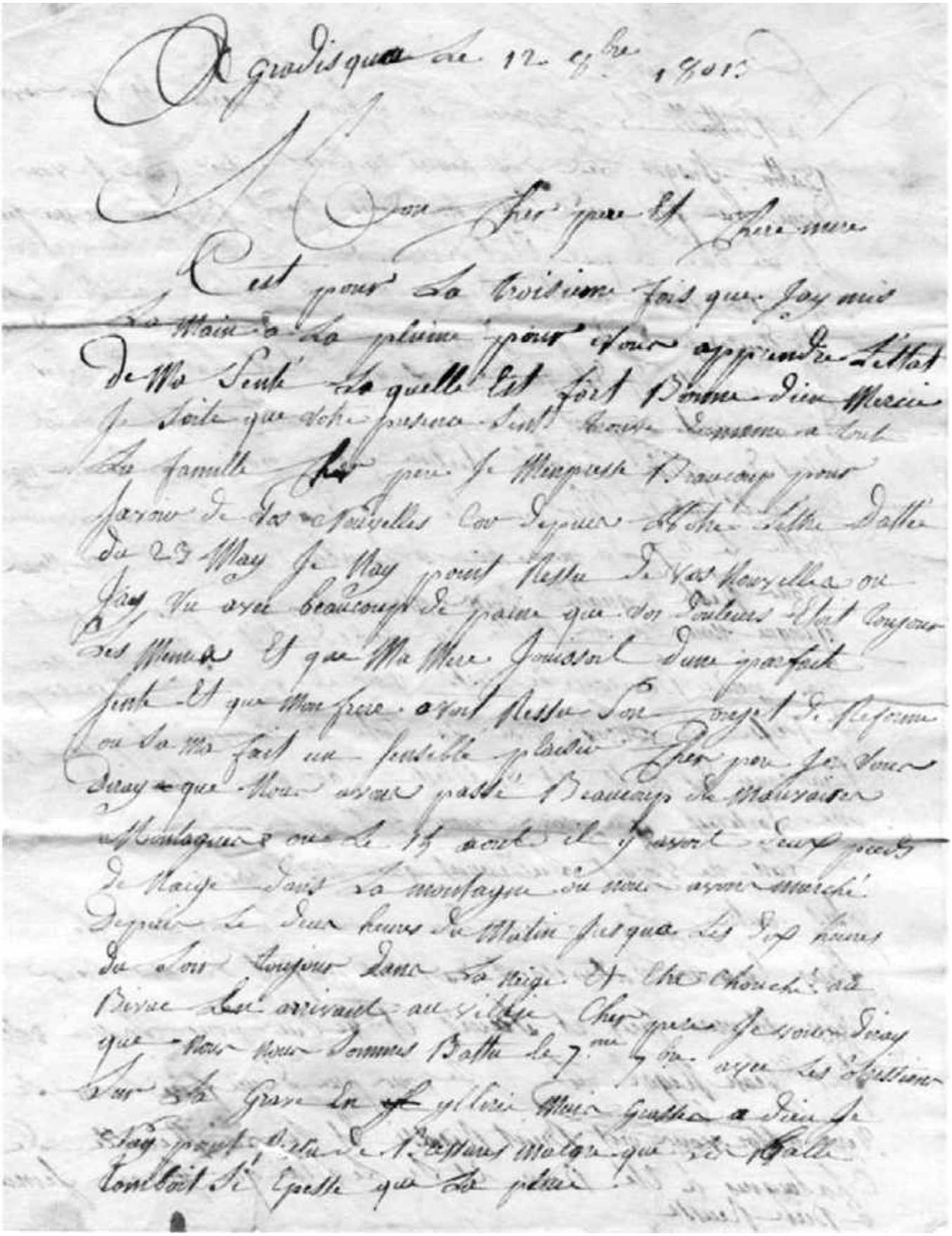


UN ENFANT D'AUMESSAS DANS LA GRANDE ARMEE

par Pierre LAURENT

Nous avons trouvé, dans nos archives familiales, une lettre écrite par Jean RIGAL, jeune homme d'Aumessas, enrôlé dans la Grande Armée et engagé dans des combats se déroulant en Italie.

Jean RIGAL, né le 17 juillet 1791, à Aumessas, appartenait donc à la classe 1811. Il était l'aîné de six enfants : Pierre, né en 1793, Amélie, née en 1798, Louis, né en 1802, Philippine, née en 1803 et Delphine, née en 1805.[1]



Gradisqua ce 12 7bre 1807

Mon Cher pere et mere

C'est pour la troisieme fois que j'ay mis la Main à la plume pour vous apprendre l'etat de Ma Sante la quelle est fort bonne dieu Merci je Soite que de Ste puisse Sur tout Lemame et tout la famille de meme je Mempresse d'avance pour Savoir de Vos nouvelles car depuis celle datte du 23 May je n'ay point Receu de Vos Nouvelles ce j'ay vu avec beaucoup de peine que vos Lettres etoit toujour ses Mines et que Ma Mere Souffroit d'une grosse fievre et que Mon frere avoit Resu Son congé de Reforme car sa me fait un sensible plaisir pour ce Sujet je vous diray que nous avons passé beaucoup de Mauvaises Montagnes ce le 14 aout il y avoit deux pieds de Neige dans la montagne ou nous avons Marché depuis le deux heures du Matin jusqua les dix heures du Soir toujour dans la Neige et chez Chouche dans Dirue Les arrivant au village Chez grece je vous diray que nous nous sommes Battu le 7me 8bre ou nous avons eu Soixante sur la Grave de la Victoire Mais Gratia a Dieu je Suis present Vivant de St Cesaire Malgre que la Balle tombait Si Epesse que la pluie

À Gradisqua[2] le 12 octobre 1813,

Mon cher père et chère mère.

C'est pour la troisième fois que j'ai mis la main à la plume pour vous apprendre l'état de ma santé laquelle est fort bonne, Dieu merci. Je souhaite que votre présence s'en trouve de même et toute la famille. Cher père, je m'empresse beaucoup pour savoir de vos nouvelles car depuis votre lettre datée du 23 mai, je n'ai point reçu de vos nouvelles où j'ai vu avec beaucoup de peine que vos douleurs étaient toujours les mêmes et que ma mère jouissait d'une parfaite santé. Et que mon frère avait reçu son congé de réforme où ça m'a fait un sensible plaisir.

Cher père, je vous dirai que nous avons passé beaucoup de mauvaises montagnes où le 14 août, il y avait deux pieds de neige dans la montagne où nous avons marché depuis deux heures du matin jusqu'aux dix heures du soir toujours dans la neige. Et être couché au bivouac en arrivant au village.

Cher père, je vous dirai que nous nous sommes battus le 7 septembre avec les Autrichiens sur la Grave en Yllirie[3] mais grâce à Dieu, je n'ai point reçu de blessures malgré que les balles tombaient aussi épaisses que la pluie. La bataille a commencé à 9 heures du matin et nous avons battu jusqu'à les dix heures du soir. Cher père, je vous dirai que j'ai perdu tous mes amis. David BOISSIÈRE, on n'a pas pu me dire ce qu'il était devenu car personne ne l'a pas vu. Et Pierre FABRE a été blessé mais je ne sais pas si sa blessure est dangereuse. Cher père, je vous prie si David donnait de ses nouvelles et de tous ceux qui sont partis du pays depuis mon départ, je vous prie de me donner son adresse. Surtout de Félix GUIBAL, Étienne FLORIS, Paul COMBERNOUX, mon cousin et autres.

Cher père, je vous dirai que nous nous sommes battus le 27 du même mois à Laimbac[4] en Autriche où nous avons resté quatre jours mais je n'ai eu point de mal quoique nous avons battu deux jours de suite. Mais nous n'avons pas perdu beaucoup de morts mais il y a eu beaucoup de blessés de Français mais du côté de l'ennemi il y a eu beaucoup de morts et de blessés. Car nous étions dans une forteresse que nous avions fait où nous étions là cachés où l'on ne voyait seulement que nos chacos.

Plus autre chose à vous dire pour le présent. Je finis en vous embrassant du plus profond de mon cœur père et mère, frères et sœurs. Et je suis pour la vie votre fils Jean RIGAL.

Je vous prie de me faire savoir si les vers à soie vous ont bien réussi et si la récolte de châtaignes a été bonne et si le blé que j'avais semé a bien réussi.

Cher père et mère je vous prie de faire compliments à mon oncle d'Arrigas et à toute sa famille. Et à mes cousins et cousines de la Rigalderie[5]. Et à tous mes autres parents et amis, voisins et voisines, Cadet FLORIS, madame LORRENT, PATAU mon voisin et toute sa famille, mademoiselle ROQUE, monsieur PEYRAUBE et toute sa famille, monsieur MAHISTRE et toute sa famille, monsieur VIALA et toute sa famille et à Jean FERRIÈRES, perruquier mon camarade et à tous ceux qui demanderont de mes nouvelles…

Mon adresse est : Jean RIGAL caporal au
84ème Régiment, 4ème Bataillon Voltigeurs
à Gradisqua en Italie
et à la suite du régiment.

Cette lettre, qui était fermée par des cachets de cire dont on aperçoit les traces, était adressée à :



Ce courrier était le troisième que le soldat adressait à sa famille. Dans sa deuxième lettre, datée du 7 avril 1813, Jean RIGAL se disait *« dans le désespoir que vous n'ayez pas reçu ma première lettre que je vous ai écrit le 30 mars »*. L'acheminement du courrier devait être, à cette époque, extrêmement lent et il ne faut pas s'étonner de voir certaines lettres s'égarer. Cette seconde correspondance entre le jeune soldat et ses parents était adressée depuis Padoue, en Italie. Jean annonçait alors sa nomination au grade de caporal *« et j'attends au premier jour de passer sergent »*.

Jean avait conscience que le fait de savoir lire et écrire revêtait une grande importance. Son camarade, Louis FABRE, lui aussi originaire d'Aumessas, se trouvait alors sur le front russe. Jean conseillait à ses parents d'instruire ses frères car « *sans cela, il y a longtemps que je serais dans la Russie* ». Le jeune soldat savait écrire ce qui est déjà remarquable. À la fin du XVIII[e] siècle, rares étaient les enfants fréquentant une école. Plus encore à la campagne, où ils étaient, dès leur plus jeune âge, associés au travail des champs. Toutefois, l'orthographe n'était pas encore maîtrisée. Nous n'avons pas retranscrit toutes les maladresses.

Il signalait aussi la présence, dans son régiment, de trois amis d'Aumessas « *Pierre FABRE, David* (il s'agit de David BOISSIÈRE qui paraît être le meilleur ami de Jean) *sont dans le premier Bataillon, Alexandre* (il s'agit d'Alexandre FLORIS) *est dans le cinquième mais nous nous voyons tous les jours »*.

Ces lettres nous donnent un aperçu des guerres napoléoniennes et de leurs rigueurs : traversée des Alpes dans la neige, batailles meurtrières. La campagne dont nous parle Jean RIGAL, était conduite, à la demande de l'Empereur, par le Prince Eugène de BEAUHARNAIS. Après s'être conduit en héros lors de la désastreuse retraite de Russie, il fut chargé, en 1813, de barrer la route aux Autrichiens qui menaçaient la plaine du Pô. Il dut, à la hâte, réorganiser l'armée, ce qui explique les constatations de Jean RIGAL dans sa deuxième lettre « *il nous faut apprendre les conscrits qui arrivent et on les fait partir sitôt qu'ils ont fait six jours d'exercice* ». L'instruction des nouvelles recrues était alors extrêmement rapide.

Devant les difficultés qu'il vivait au quotidien, Jean se félicitait de savoir que son frère avait été réformé « *ça m'a fait un sensible plaisir* ».
Pierre, le frère cadet de Jean RIGAL, avait été définitivement exempté de service par le Conseil de recrutement du département du Gard, siégeant à Nîmes, le 11 mars 1813. Le motif : « Réformé pour défaut de taille ». Pierre, en effet, ne mesurait que 1,485 mètre.

Avait-il été convoqué, à nouveau, en vue d'une éventuelle incorporation ? La Grande Armée avait de plus en plus besoin d'hommes, à ce moment-là. Nous pouvons nous poser la question car, dans les archives de la famille, nous possédons, également, une lettre écrite par le Maire d'Aumessas, Jean PEYRAUBE.
« *Le Maire de la commune d'Aumessas soussigné atteste que RIGAL Pierre, conscrit de 1813 du canton d'Alzon a un frère en activité de service et se trouve l'unique soutien de sa famille ayant un père dont les infirmités ne lui permettent point de vaquer depuis environ cinq ans à la moindre de ses affaires domestiques* ».
Ce courrier, daté du 7 décembre 1813, fut légalisé par le Sous-Préfet du Vigan, Baron de SAINT-PAUL, le 9 décembre 1813. Manifestement, le premier magistrat de la commune tentait d'éviter au jeune Pierre un départ vers la vie militaire.

Jean RIGAL s'inquiétait pour tous ses amis, enrôlés, comme lui, dans l'armée de l'Empereur « *j'ai perdu tous mes amis* ». Voulait-il dire qu'ils avaient été tués ou bien qu'il les avait perdus de vue après les durs combats qu'ils avaient vécus ?

Ces deux correspondances, en notre possession, nous montrent les liens qui unissaient ce jeune soldat à toute sa famille, à ses parents et plus particulièrement à son père. Liens basés sur l'amour filial et un très grand respect. Il s'inquiétait de l'état de santé de son père qui souffrait de douleurs, lui demandant de ne pas être imprudent « *je vous prie de ménager votre santé car votre maladie ne demande pas de chagrin* ». Cette maladie devait emporter Jean RIGAL père qui mourut le 27 avril 1815.
On appréciera l'utilisation de la deuxième personne du pluriel. Ce vouvoiement était-il la marque du grand respect du fils à l'égard de son père ou était-ce l'usage, alors, de s'adresser ainsi à ses parents ? Nous retrouvons la même forme d'expression dans la « Lettre du soldat Jean CHABROL » publiée dans le numéro 137 du « Lien des Chercheurs Cévenols ».
On notera aussi les références à une bonne éducation religieuse, « *Dieu merci* », « *grâce à Dieu* ».

Malgré les longs mois de séparation, Jean RIGAL n'avait pas oublié son village. Il se renseignait sur la vie quotidienne à Aumessas : la production de vers à soie, la récolte des châtaignes et les moissons « *si le blé que j'avais semé a bien réussi* ». Cette phrase nous interroge. Donne-t-elle une indication sur la date d'incorporation de Jean ? Elle aurait eu lieu en hiver puisqu'il avait fait les semailles de l'automne 1812 et sa première lettre date de mars 1813. En janvier 1813, 350 000 hommes furent mobilisés. Ou bien était-il déjà incorporé et, ayant bénéficié d'une permission, il avait pu aider sa famille en effectuant les semailles ?

Nous ne savons pas à quelle date Jean RIGAL fut démobilisé. Il revint dans son village, sans doute après l'abdication de l'Empereur et la première Restauration, ou bien, après Waterloo et la fin de l'Empire. Nous le trouvons membre du Conseil Municipal et du Conseil de Fabrique de la paroisse.

Le 5 mars 1821, il épousait à Aumessas Marie, Adélaïde VIALA, âgée de 18 ans. De cette union, naquit le 19 août 1821, une fillette prénommée Adélaïde, Louise. Jean RIGAL n'eut pas le bonheur de voir grandir sa fille (ma trisaïeule) puisqu'il mourut le dimanche 14 septembre 1823, il n'avait que 31 ans. Son épouse mourut, elle aussi, prématurément le 26 août 1826, elle avait 23 ans. La petite Adélaïde, 5 ans, fut élevée par sa grand-mère paternelle Louise née AUBERT qui était également sa tutrice.

Notes

[1] Registres d'État Civil des Archives Municipales d'AUMESSAS.
[2] **Gradisqua** : La bonne orthographe est **Gradiska**. Ville située au nord-ouest de la Bosnie, sur la rive droite de la Save.
[3] Ancienne province romaine des côtes de la rive orientale de l'Adriatique.
[4] **Laimbac** : Il s'agit probablement de **Laybach**, ancien nom de Ljubljana.
[5] **La Rigalderie** : hameau de la commune de Blandas.

LE CALCADIS, SUITE N° 2

par Jean CASTAN, avec la participation de François ANCELIN

Avertissement

Devant la difficulté - confirmée – de trouver un terme en langue d'oc dûment écrit signifiant four à chaux, cette recherche a interrogé la documentation géologique gardoise dont notre concitoyen Émilien Dumas a été le grand précurseur.

Considérant l'importance de son œuvre et celle des travaux aussitôt réalisés par d'autres géologues, il paraît utile d'informer le lectorat du L.C.C. sur cette partie de la recherche en étant aussi bref qu'il est possible de le faire.

Les Calcadis gardois

À la dizaine de Calcadis, Calcades ou Calcadus trouvés à l'ouest du Gard par François Ancelin (mentionnés dans « Le calcadis, suite n° 1 », *L.C.C.* n° 156), on peut ajouter celle des Calcadis gardois :
- « Calcadis » (forme ancienne) = « Aigoual », donnée par Germer-Durand[1], p. 273 ;
- « Le bois du Calcadis », commune de Valleraugue[1] ;
- « La draille du Calcadis » dans les approches de l'Aigoual (I.G.N. 20/000e) ;
- « La ferme disparue du Calcadis »… Mansus de Calcadis, 1474, paroisse de Mandagout[1] ;
- « Le Calcadisse » de Bréau, cadastre de 1834 ;
- « Le Calcadisse », quartier d'Avèze, avec « le valat du Calcadis » et d'autres confronts permettant de le situer (cotets d'arpentement de 1552) ;
- « Le Calcadisse » d'Aigues-Vives (avec four à chaux), carte d'Émilien Dumas, arrondissement d'Alais, 1844 ;
- « Le Calcadis » de Tresques (avec four à chaux), statistique d'Émilien Dumas, p. 343 ;

Et enfin, « Le château du Calcadis », mentionné dès 1207.

[1] *Dictionnaire topographique du Gard,* Paris, 1878

Remarquons :
- qu'outre un groupement dans l'arrondissement du Vigan, trois Calcadis se trouvent répartis dans les arrondissements d'Alais, Nîmes et Uzès ;
- que pour cinq d'entre eux, leur voisinage avec un gisement calcaire est avéré : calcadisse de Mandagout (calcaire primitif) – calcadisse de Bréau (calcaire primitif) – calcadis d'Avèze (tuf calcaire) – calcadisse d'Aigues-Vives (calcaire néocomien et four) – calcadis de Tresques (calcaire turonien et four).

On pourrait ajouter deux sites aux cinq donnés ci-dessus, mais les précisions fournies à leur sujet me paraissent insuffisantes pour prendre en considération le rapport de calcadis avec calcaire.

Nous intéressant particulièrement au site du château du Calcadis, et devant l'impossibilité de consulter une carte géologique moderne suffisamment détaillée de la région de Saint-Jean-du-Gard, celle au 1/50 000e étant étrangement absente à la fois du site du BRGM, de son catalogue de vente, du bureau du BRGM à Montpellier et des bibliothèques de la région, nous nous sommes tournés vers des travaux plus anciens.

L'œuvre d'Émilien Dumas

« … formé par les meilleurs savants de son époque et marchant sur leurs traces, il a eu la sagesse de considérer le territoire de sa patrie comme un lieu essentiel des études fondamentales qu'il a conduites ».



C'est ainsi que le présente la plaquette réalisée en 2004 à l'occasion du Bicentenaire de sa naissance (plaquette d'où provient le portrait ci-dessus).
L'illustre savant né à Sommières fut un « homme attachant » aux activités diverses.
En fait, pour le Gard, sa grande œuvre a été réalisée en deux périodes.

La carte géologique du Gard

Fruit de vingt années de prospection, elle comprend quatre feuillets ou cartes, un par arrondissement et un cinquième consacré aux coupes géologiques.
Partant de la carte de Cassini (XVIIIe siècle), complétée grâce à des calculs d'altitude réalisés en 2 000 points par le géologue, elle a un aspect étonnamment moderne.

La carte de l'arrondissement du Vigan éditée en 1844 (voir cette carte en 4e de couverture) est l'une des premières représentations cartographiques du département. Riche en couleurs de base ou rajoutées à la main (gisements de matériaux), elle illustre la complexité de la géologie et particulièrement celle du relief des Cévennes.
La carte de l'arrondissement d'Alès a été publiée en 1846, celle de Nîmes en 1850 et celle d'Uzès, terminée en 1856, n'a été imprimée qu'en 1874.

L'année 1856 marque un changement dans l'activité d'Émilien Dumas, incité par Paulin Talabot, directeur des mines de charbon et des chemins de fer gardois à se consacrer à des recherches minières qui le conduisent en Afrique du Nord, en Espagne et en Italie.
Il décède en 1870 à Ax-sur-Ariège.

La statistique géologique, métallurgique et paléontologique du département du Gard

Elle a été publiée, à partir de 1875 par Armand Lombard-Dumas, « veuf et père d'une famille nombreuse » lorsqu'il épouse, en 1873, Amélie Dumas, fille unique du géologue.
C'est elle qui fit don des collections de son père à la ville de Nîmes en 1907.

Dans sa « Note de l'Éditeur », A. Lombard-Dumas dit « que son beau-père avait réuni une immense quantité de notes et matériaux… classés en ordre si parfait qu'à chaque tiroir de la collection correspond une page du texte explicatif de la Carte géologique ».

Il remarque « qu'il serait difficile de dire pourquoi Émilien Dumas n'avait pas publié ses notes de son vivant, depuis 1856 » ; il ajoute que l'ouvrage « est complet ou à peu près » tout en émettant quelques regrets concernant « certaines lacunes » dont celle d'une importante subdivision, la zone à Avicula contorta qui n'avait pas encore été découverte dans le Gard et qui, vers 1868, a été « positivement constatée dans le Gard aux environs de Saint-Jean-du-Gard » par le géologue M. Dieulafait de Draguignan.
Il remercie d'anciens amis d'Émilien Dumas ayant permis « de retrouver les documents manquants » et d'autres sommités scientifiques.

Au revoir, Émilien Dumas

L'étude de son œuvre nous a beaucoup occupés et appris sans nous donner le résultat espéré.

Nous savons que cette recherche est difficile pour une raison qui sera précisée ultérieurement.
Ce travail a élargi la connaissance de la Carte géologique d'Émilien Dumas.
François Ancelin en est devenu un familier.
Il a énormément interrogé internet, rassemblant ainsi une base d'informations relative à la Statistique publiée par Lombard Dumas ainsi qu'aux fours à chaux, qui permettra un jour de travailler sur ce sujet.
Cette recherche nous a montré qu'en 1844, la géologie était une science jeune (la société géologique de France a été créée en 1830).

Louis Dieulafait - La zone à Avicula contorta

C'est une zone calcaire avec accumulation de coquilles fossiles.
Le géologue Louis Dieulafait en a été le spécialiste en Provence.
Dans une première excursion en Languedoc, il « ne vit pas autre chose que les savants l'ayant précédé » dont Émilien Dumas.
« La carte géologique de France » dit-il ensuite, « montre une formation jurassique… en Languedoc commençant à l'ouest du Rhône en face de Valence et formant jusqu'à Saint-Hippolyte-du-Fort une bande, dont la largeur n'est pas considérable… sur près de 150 kilomètres ».

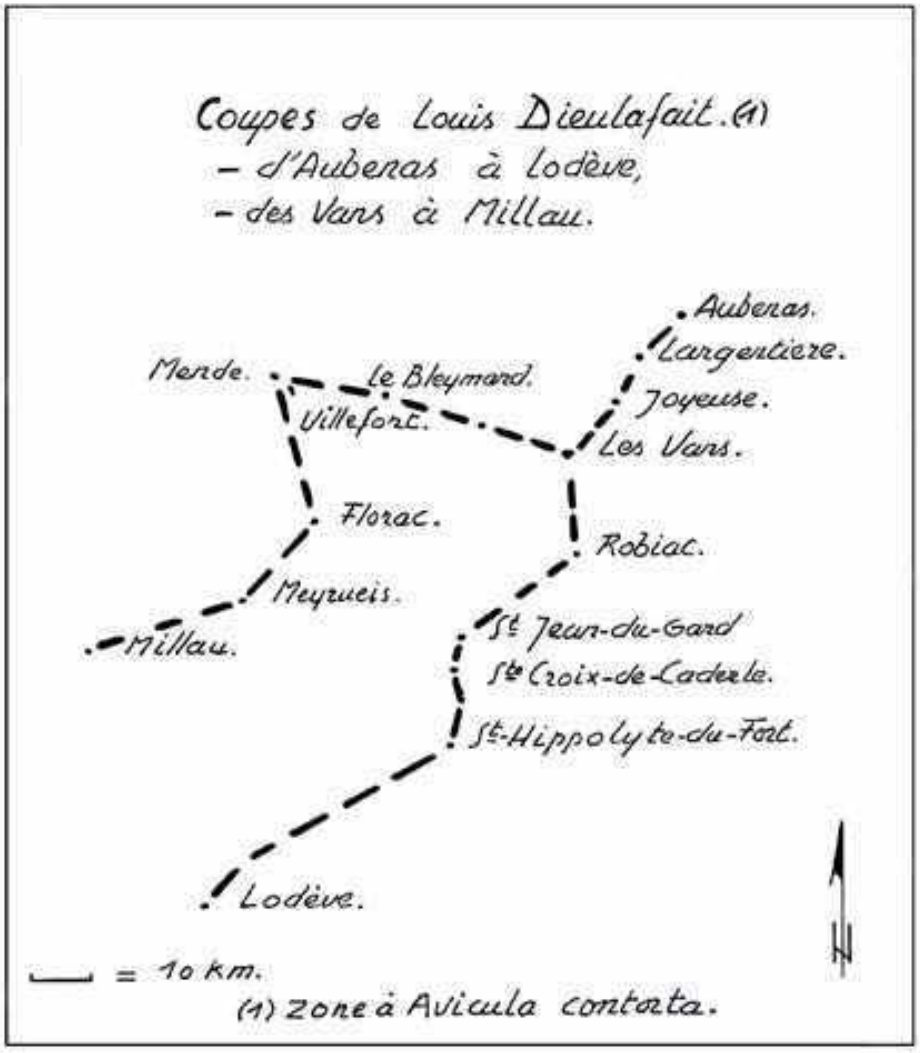
Trois ans plus tard, « se tenant à la limite inférieure des terrains jurassiques…les résultats ont dépassé ses espérances ».

Il réalise deux grandes coupes (voir dessin page suivante) :
- des Vans à Milhau (Millau), via Florac et Meyrueis,
- d'Aubenas à Lodève, via les Vans, avec une visite détaillée sur le trajet Saint-Jean-du-Gard/Saint-Hippolyte-du-Fort.

Partant de Saint-Hippolyte, il évite Lasalle, monte à Sainte-Croix-de-Caderle, descend sur Saint-Jean qu'il contourne au nord par la mi-pente, puis marche plein sud jusqu'à la route d'Anduze près « d'une auberge isolée à 3 km de Saint-Jean ».

Il a ainsi suivi à peu près la limite indiquée par Émilien Dumas, entre le terrain **triasique** et un calcaire à **Gryphées** (fossiles de mollusques voisins de l'huître).

Il voit en ces lieux, tout près de la route, « cinq fours à chaux hydraulique alignés sur un kilomètre environ ». Les distances données sont les siennes.
« Gêné par la végétation l'empêchant de voir sous la route », il « s'avance d'un kilomètre vers Anduze » et effectue une coupe de terrain dont l'intéressant résultat est publié dans le tableau de la page suivante.



N°	Caractéristiques	Épaisseur
34	Grande barre de calcaires dolomitiques rouge à surface très siliceuse	3 m 00
33	Calcaires minces marneux à Planorbis remplis de fossiles (moules de Cardinies, etc.)	
31	Calcaires siliceux très durs	6 m 00
30	Calcaires noirs en bancs minces	2 m. 50
28	Calcaires dolomitiques blanchâtres	1 m 00
25	Gros banc de calcaire jaune dolomitique	0 m 80
23	Calcaire analogue au n° 22 (non précisé)	1 m 50
21	Calcaire bleu… Fossiles dont A. contorta	1 m 50
19	Marnes noires et calcaires	0 m 50
18	Calcaire siliceux jaune	1 m 00
17	Marnes noires et calcaires	2 m 00
13	Marnes et calcaires gris	0 m 00
11	Marnes et calcaires marneux	1 m 50
9	Calcaire bleu	1 m 00
7	Marnes calcaires et calcaires bleus	1 m 50

Coupe III, fig. 9 – 4 km au sud de Saint-Jean-du-Gard.

Extrait du Tableau – comprenant 34 strates – concernant les seules couches calcaires.

Il n'est pas nécessaire de poursuivre : calcaire à Avicula contorta, à Planobis ou à Gryphées dépassent largement nos modestes connaissances, lesquelles pour cette recherche sur le calcadis, se limitent à la notion de calcaire exploitable par les fours à chaux.

Louis Dieulafait a présenté le résultat des explorations à la société géologique de France en janvier 1869.

Les fours à chaux d'Émilien Dumas, et les Cévenols

Le géologue cite des fours existant en 1844, leurs modes de cuisson, et bien d'autres détails, mais ne les décrit pas. Ils vont de véritables usines comme les fours à chaux de Nîmes, chauffés au charbon transporté par le chemin de fer de Paulin Talabot, aux fours de Malet, sommaires, implantés sous l'Hort de Dieu (Aigoual), dits « fours ramiers » parce qu'utilisant du bois, branches ou fagots, pour la cuisson.

Comme les moulins à blé - qui disparurent progressivement lorsque l'industrie créa l'emballage de la farine, supprimant ainsi le processus ancestral de conservation qui était le grain provisionné dans les foyers avec des apports périodiques au moulin - les fours à chaux vont céder la place à l'offensive de la cimenterie qui va mettre à la disposition des usagers des produits homogènes, stables et conditionnés.

Émilien Dumas énumère « 52 fours ramiers exploitant le calcaire de transition entre l'Aigoual et Sumène…ne faisant souvent qu'une cuisson périodique ».

Ce sont ceux-là qui se rapprochent du four occitan auquel le Calcadis pourrait faire allusion en 1207, c'est-à-dire plus de six siècles avant la Carte géologique du Gard.

S'agissant des fours de l'Hort de Dieu, le géologue dit que « le calcaire de cette montagne effleure en des points presque inaccessibles où l'on ne peut même pas aller à dos de mulet, il y est cependant exploité à cause de la proximité du combustible et de la rareté du calcaire » !

Il souligne d'autre part, pour d'autres fours et pour d'autres lieux « la ténacité des Cévenols cherchant avec empressement les filons de calcaires éruptifs ou cristallins pour en faire de la chaux malgré la mauvaise qualité du produit » (IIIe partie, p. 15).

Cette observation, qu'il répète, confirme le caractère industrieux de nos ancêtres ne ménageant pas leur peine pour tirer profit de leur environnement et au moindre prix.

Et il est possible que, dans le passé, des fours aient « calciné » des effleurements de calcaire ne figurant pas sur la carte géologique d'Émilien Dumas, et d'autres.

La Nouvelle Classification des Formations Sédimentaires

Sur la Carte Géologique d'Émilien Dumas de 1844, de l'Aigoual à la route des Crêtes, s'étale une vaste zone de « schistes talqueux », à laquelle une teinte « vert de vessie » donne une apparence homogène trompeuse, que n'éclaire aucune touche de couleur, « rajoutée à la main », pour indiquer l'existence d'un matériau différent.

Suite à de nombreux travaux effectués à la fin du XIX^{e} siècle est apparue une Nouvelle Classification, actualisée, plus détaillée. À la notion de « Terrains » a succédé celle de « Systèmes ».

Elle a fait l'objet d'un « Résumé » descriptif en 1886, inséré au Bulletin de la Société de Sciences Naturelles (B.S.S.N.) de Nîmes 1889-1890.
Il a été suivi par une publication, « Géologie du Gard – Classification Nouvelle des Formations Sédimentaires » de Théodore Picard, Conducteur principal des Ponts et Chaussées, Membre de la BSSN de Nîmes, qui figure dans le bulletin de 1895.
À l'appui de cette avancée fut jointe une « Carte géologique du Gard », à l'échelle réduite de 1/480 000 ^{e}.

Cela a modifié les données établies par Émilien Dumas.

Pour notre recherche, dans les anciens terrains « Terrains métamorphiques » dont les « Micaschistes » ont été identifiés, avec des « Calcaires métamorphiques », d'autres gisements : « calcaires miroitants, bandes de Feldspaths », etc., avec carbonate de calcium.

Théodore Picard souligne « le magnifique travail d'Émilien Dumas », ajoute que «la science ne saurait rester stationnaire » et que « la Nouvelle classification devra subir l'épreuve du temps. »
C'est bien ce qui s'est fait.

« L'Immezurable »

Émilien Dumas a remarqué que « les escarpements inabordables sous l'Aigoual » rendent souvent impossible l'observation pas à pas…d'une bande de calcaire intercalée dans les schistes ». (2^{e} partie, ch.2, p. 19).

Cette situation est courante dans le relief cévenol tourmenté.

C'est le cas pour la Rancarède, sous Peyroles, au-dessus des gorges de Soucy ou de la Perjurade, etc., et la RN 907 n'existait pas en 1844.

Les prud'hommes établissant les compoix dans cette région tournaient la difficulté, et souvent, en employant la mention « Immezurable » pour les espaces trop accidentés.

Le géologue précise aussi que « le faciès…miroitant particulier des montagnes schisteuses permet à l'observateur, placé sur un point élevé, de reconnaître à une grande distance la nature géologique de la contrée qui s'offre aux regards.

Est-ce suffisant pour distinguer les effleurements des petits matériaux enclavés ?
(À suivre)

UNE MARIANNE À SALGAS

par Olivier POUJOL

Nous avons retrouvé dans les papiers de Robert Poujol une photographie et une note datées de 1976 sur une représentation de Marianne conservée en patrimoine familial dans une maison de Salgas (commune de Vébron, Lozère).

« Visite à Madame Hours, 16 août 1976 : Elle me montre un tableau représentant la République de 1848, peint à l'eau. Une femme figure la République, main droite le drapeau tricolore, main gauche un manuscrit :

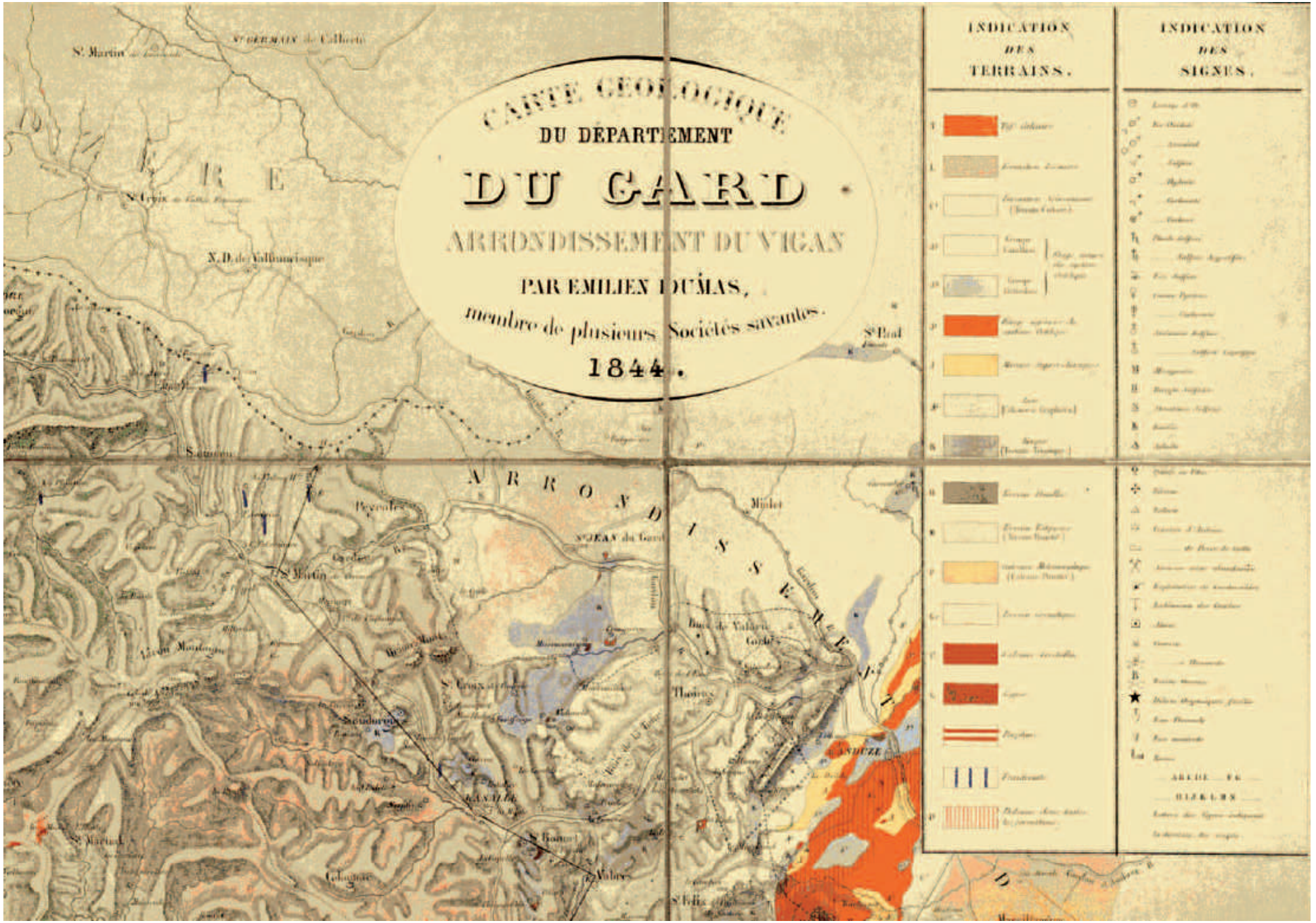
24 février 1848
République Française
AIMEZ
Vous

Hauteur du tableau sans cadre, 1 m. sur 74 cm. »

L'inscription au dos du tableau précise : « L'auteur du présent tableau en a fait don à la Société Nationale de Florac conditionnellement. C'est-à-dire qu'il entend que ce tableau lui fasse retour dans le cas d'une dissolution de ladite société. Et que par conséquent il ne soit pas compris dans les objets à mettre en vente lors d'un démembrement, s'il doit avoir lieu à quelque époque que ce puisse être. Si l'auteur de ce tableau était absent à cette époque, il demande qu'on le remette à sa famille. Il recommande d'ailleurs aux sociétaires qui resteront après lui de préserver en hiver ledit tableau des atteintes de la fumée du poêle et pendant la belle saison encore plus à craindre des mouches ». L'auteur du tableau, H. Tinel, avait épousé une Hours. La maison Hours de Salgas est l'ancienne maison Tinel» ».



La Marianne Tinel, ainsi retrouvée et nommée par Robert Poujol, est une preuve de plus de l'attachement ancien des Cévenols à la République. Elle est datée de la Seconde République quand beaucoup de Mariannes inventoriées dans les Cévennes datent des débuts de la Troisième République (Cf. les travaux de Jean-Paul Chabrol et de Patrick Cabanel). Ajoutons que Maurice Agulhon, grand historien de la République et de son imagerie dans ses études consacrées à Marianne, est originaire de la commune de Vébron par sa lignée maternelle.


CARTE GÉOLOGIQUE
DU DÉPARTEMENT
DU GARD
ARRONDISSEMENT DU VIGAN
PAR EMILIEN DUMAS,
membre de plusieurs Sociétés savantes.
1844.
INDICATION DES TERRAINS.
INDICATION DES SIGNES.
ARRONDISSEMENT DU VIGAN
St Martin
St Germain de Calberte
St Croix
N.D. de Valbonnaisque
St Roat
Sauzon
Peyrolles
St Jean du Gard
St Martin
Vieux Montagnac
Ste Croix
Soudorgues
Massillargues
St Bonnet
Valleraugue
Mialet
Thoiras
St Hippolyte
St Felix

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 158
Juillet/Septembre 2009



Échanges

Pour prolonger le tour de table

La maison des Montbrison en Cévennes vivaraises

Hostelleries, auberges et gargotes à Anduze aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles

Le Calcadis, suite et point de la question

Les temples de Générargues (Gard)

La forme curieuse du diocèse d'Uzès

Le Fisc de Brunehaut

Chaussade, synonyme de voie romaine ?



N° 158 - Prix : 7 €

9 770335 626008 07



Café-restaurant « Le Luxembourg » à Anduze (Photo P. Gaussent)

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial.

Page 2 : Échanges.

Page 4 : Pour prolonger le tour de table.

Page 7 : La maison des Montbrison en Cévennes vivaraises, ou Victor de Combas, un ancêtre encombrant par Claude-Jean GIRARD.

Page 12 : Hostelleries, auberges et gargotes à Anduze aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles par Pierre A. CLÉMENT.

Page 14 : Le Calcadis, suite et point de la question par Jean CASTAN.

Page 20 : Les temples de Générargues (Gard) par Marie-Lucy DUMAS, avec la collaboration de Jean-Gabriel PIETERS.

Page 24 : La forme curieuse du diocèse d'Uzès par Jacques de BARY.

Page 25 : Le Fisc de Brunehaut par Jacques de BARY.

Page 26 : Chaussade, synonyme de voie romaine ? par André SÉGURON.

Page 30 : Dessin de l'Église de Saint-Roman-de-Codières par Jean-Pierre DUFOIX.

(Illustration de son ouvrage, consultable au Centre du PNC à Génolhac, cf. p. 4).



Temple de Générargues, carte postale du Centenaire, 1941.



Chaussée dans une prairie près du hameau de Gibelin commune de Ribennes canton de Saint Amans. Le terrain est en pente vers La Colagne et le chemin à l'arrière-plan est celui allant de Recoules à Fumas et Gibelin. (Photo A. Séguron)

PHOTOS COUVERTURE

- La Ville d'Anduze (Photo P. A. Clément)
- «Chaussée» aux Sallettes commune de Saint-Christophe-d'Allier. (Photo A. Séguron,1999 - Depuis, cette chalsade a été détruite, victime du remembrement.

ÉDITO

C'est avec grand plaisir que nous publions pour la première fois dans le L.C.C. un article de Claude-Jean Girard, dont les thèmes de recherche sont fort variés, comme le montre sa contribution à notre tour de table (p.4). Cet article, à travers la vie d'un de ses ancêtres huguenots, nous plonge dans le climat de l'époque mouvementée des guerres de Rohan. C'est justement à cette époque qu'a été construit le premier des temples de Générargues, construction évoquée par Marie-Lucy Dumas à partir d'un dossier réuni par Monique de Fontanès. Nombreux ont été les membres du comité de rédaction et du conseil scientifique qui ont apporté leur contribution à cet article ! Un troisième article dans ce numéro 158 concerne le 17e siècle, c'est celui de Pierre Albert Clément dont on connaît l'intérêt constant pour les foires et les marchés, les routes et les chemins : un texte concernant un impôt, l'équivalent, lui a permis de nous présenter un état des auberges et autres gargotes à Anduze à cette époque, l'accueil des voyageurs constituant un aspect annexe mais très intéressant de ces thèmes d'étude.

Remontons quelques siècles en arrière : faute d'avoir trouvé, jusqu'ici, un texte qui confirmerait son hypothèse sur un sens possible du mot calcadis (four à chaux) au Moyen Âge, Jean Castan explore d'autres pistes et fait de nous des témoins de sa recherche tous azimuts. Plus loin encore dans le temps, à l'époque wisigothique, les textes manquent cruellement. C'est entre autres sur l'évocation par Vic et Vaissette d'un des rares textes de l'époque, la « constitution du roi Wamba » et sur sa confrontation avec la forme des anciens diocèses de Nîmes et d'Uzès que Jacques de Bary fonde ses hypothèses hardies concernant la reine Brunehaut et son fisc. Les voies ou chaussées romaines dont Jacques de Bary nous parle au détour de son article, André Séguron en a fait l'objet de vingt ans d'études, là où « calcade » devient « chalsade », au-dessus de l'isoglosse du ca et du cha. Et voilà qu'un autre texte, récent celui-là, puisque datant du 19e siècle, permet à ce dernier de découvrir que nombre de ces chalsades étudiées, qu'il pensait être des chaussées romaines, étaient en fait des fossés de drainage pavés ! Recherche et étude des textes, étude sur le terrain, voilà deux mamelles fécondes de la recherche historique !

Martine Ancelin

ERRATUM : l'encart de 4 pages qui aurait dû être joint au n° 158 a été inséré par erreur dans la revue, à un emplacement particulièrement inadapté. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine ANCELIN
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction
F. et M. ANCELIN - B. ATGER - J. CASTAN - A. CLAVEIROLE
P. A. CLÉMENT - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD
J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND
P. ROUX-TATTO - A. SÉGURON - M. WIÉNIN

Conseil scientifique
Richard BOUZIGES - Patrick CABANEL - Gérard CAILLAT
Philippe CHAREYRE - Jean-Bernard ELZIÈRE
Nicolas FAUCHERRE - Jean-Christophe LABADIE
Rémi NOËL - Olivier POUJOL - Daniel TRAVIER

Courrier (secrétariat, trésorerie, textes à paraître)
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction
et de l'auteur.

Directeur de la publication
Pierre A. CLÉMENT

C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par monediteur.com.
Dépôt légal : juillet 2009

Site Internet : http//www.cevenols.com

Adhésion à LCC-Font Vive
(comprenant l'abonnement à la revue Le Lien des Chercheurs Cévenols)
adhésion de soutien : 30 € minimum
adhésion normale : 27 €
abonnement à la revue seule : 24 €

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

ÉCHANGES

Question concernant les chemins royaux de Bâville

par Henri Depasse

Dans quel ouvrage peut-on trouver la liste, ou mieux, la carte des « chemins royaux de 15 pieds de large » et des « chemins de traverse » construits en Cévennes sur ordre de l'Intendant Bâville ?

Question concernant une loge maçonnique à Cardet (30)

par Henri Depasse

À Cardet, il y a une maison, dont la façade est ornée d'insignes maçonniques. Cette maison aurait été le local d'une loge. De quelle loge s'agit-il ? Quand a-t-elle été fondée et par qui ?

À propos d'« Écoute s'il pleut », question posée

par Jacques Dessus dans le n° 157.

Réponse d'André Claveirole :

Pour répondre au questionnement de Jacques Dessus, j'ai consulté les dictionnaires que j'avais sous la main, puis jeté un coup d'œil sur Internet.

Il ressort de cette petite enquête les éléments suivants. Au dernier paragraphe de la rubrique « Écouter » dans le *Dictionnaire historique de la langue française* du Robert (p. 1178 de l'édition en petit format, Paris, 1998), on trouve l'explication condensée la plus complète : « Le composé écoute s'il pleut (n. m. inv.)… a désigné au XVI^e^ s. un moulin qui manque d'eau, puis au figuré une promesse illusoire (1718) et un homme faible, peureux (1835) parce qu'il semble à l'écoute du moindre bruit ; ce nom est tombé en désuétude dans tous ses emplois, sauf en toponymie ».

Le *Dictionnaire Languedocien* de l'abbé de Sauvages (Alais, 1820), sous l'entrée *« Plôoure »* (pleuvoir) signale : « On dit d'un ouvrier qui au lieu de travailler s'amuse à regarder *èscouto sè plôou* ; il écoute d'où vient le vent. Et d'un moulin qui ne va que par éclusées ; c'est un écoute s'il pleut. Cette dernière locution s'applique aussi à une chose qui n'arrive que rarement ».

L'édition de 1902 en 7 volumes du *Nouveau Larousse illustré*, mentionne : « Écoute s'il pleut fait référence à un moulin qui ne fonctionne que quand il pleut ».

Enfin, plus près de nous, le *Dictionnaire des noms de lieux* (IGN, Paris 1997) mentionne que le toponyme « écoute s'il pleut » est le nom donné à des moulins situés sur des cours d'eau peu importants – Manche et autres régions.

L'expression est ignorée du Littré et du Robert des noms communs ; par contre elle est signalée dans le *Dictionnaire de l'Académie* (t. I, p. 465, Paris, 1814).

De nombreux exemples de lieux-dits « écoute s'il pleut », situés principalement dans le Nord de la France et en Belgique, peuvent être relevés sur Internet. On y découvre aussi sur un site consacré aux proverbes gascons, occitans… la citation : *Molier, escouta si ploja* (Meunier, écoute s'il pleut, avec son commentaire dérisoire « tu peux attendre longtemps ! »)

En conclusion, je ne pense pas qu'un texte original du XVI^e^ ou XVII^e^ siècle puisse jeter un nouvel éclairage sur cette expression qui, sans désigner un moulin précis, s'appliquait à une catégorie d'établissements faiblement alimentés en eau et donc au fonctionnement aléatoire, puisque dépendant uniquement des conditions météorologiques. La connotation dérisoire est venue ensuite.

Le moulin et son nom exact ont bien souvent disparu ; seul demeure un toponyme (péjoratif mais poétique) qui est parvenu jusqu'à nous.

Réponse de Pierre A. Clément :

Personnellement, j'ai recensé deux fois le toponyme.

1 - à deux kilomètres au sud-ouest de Saint-Martin-de-Lansuscle, sur l'ancien chemin reliant le Plan de Fontmort à Saint-Étienne-Vallée-Française : au XVIII^e^ siècle, il est question du logis «d'Escoute se plaou», ce qui m'a fait penser longtemps à une enseigne d'auberge, incitant le voyageur à venir se mettre à l'abri de la pluie. Lors d'une sortie du FIRA, j'ai découvert auprès du bâtiment une très belle «boutade» (réservoir d'eau). Il s'agissait donc bien, autrefois, d'un moulin cévenol «à tourille».

La plus ancienne mention que j'ai relevée figure dans le tome III, page 496, de la Guerre des Cévennes d'Henri Bosc, où il est question du chemin qui va au lieu appelé «Escoute se plaou». Cette citation date de 1703.

2 - à un kilomètre au nord de Lézignan-Corbières (carte IGN 2455 est) : ruisseau et hameau «d'Escoute can Plaou». Les historiens locaux confirment que ce nom est celui d'un ancien moulin.

Réponse de Jeannine Leloup :

- D'après mon dictionnaire Quillet (environ 1920), un « écoute s'il pleut» est un moulin qui souvent manque d'eau et attend une pluie pour pouvoir tourner».
- Il y a quarante ans, on pouvait se promener autour d'un petit étang «Écoute s'il pleut» au Plessis-Robinson (92). L'histoire de ce lieu-dit était liée aux aménagements des jardins, jeux d'eau, bassins du Parc et du Château de Sceaux ayant appartenu à Colbert (XVII^e^ siècle) puis au duc et à la célèbre duchesse du Maine ainsi qu'au duc de Penthièvre qui, tout au long du Siècle des Lumières jusqu'à la Révolution, ont entretenu une cour littéraire et brillante dont Jean-Pierre Claris de Florian - Qui y avait-il là avant ? Évocation champêtre et bucolique qui a dû être le thème de poèmes et de couplets.

- Maintenant en langue d'oc, ça pourrait être aussi (graphie Mistral) :

. «S'esgouto se ploù» : «il s'égoutte s'il pleut», c'est-à-dire «l'eau s'écoule et pousse la roue» ;

. «S'escousso se ploù» : il se met en mouvement s'il pleut, «il» étant le moulin.

À propos du Pasteur Alméras et de ses registres

par Henri Depasse

Complément d'information concernant l'article de Marie-Lucy Dumas (L.C.C. N° 156) :

- Page 6 : Saint-Julien d'Arpahon n'a pas été le premier poste de ce pasteur. En effet, les frères Haag, dans leur ouvrage « La France Protestante », (Édition 1886), tome I, mentionnent ce qui suit : « Thèse de théologie à l'Académie de Montauban en 1657 ; consécration pastorale au Synode d'Alès en 1658 ; postes successifs : Ardaillers 1658-60, Colognac 1660-65, Saint-Roman-de-Tousque 1665-70 ; Saint-Julien-d'Arpahon (1670-73) ; Générargues 1673-75 [erreur] ; est réfugié à Lausanne en 1690 ; époux de Gervaise de Fabre ; enfants : Théophile (° 1673) et Élisabeth (°1676) ; ses registres sont conservés par la commune de Générargues. »

- Page 8 : il est question du pasteur « Paul Virant d'Anduze », ce qui m'intrigue, car, à ma connaissance, entre 1671 et 1685, Anduze n'a eu que deux pasteurs : Jean Malplach père et David Vincent.

Je signale aussi que dans « Mémoires et Grimoires » N° 2 : 1999, l'une des huit publications (1997-1999) de feue l'association portant le même nom, présidée, jusqu'à sa mort en 1999, par M. Forget (Carnoulès, Générargues), on trouve un article intitulé « Une grande figure de pasteur : Théophile Alméras ». L'auteur est Danielle Bertrand, agrégée d'histoire. Cet article donne des informations tirées des registres d'Alméras et inconnues de Haag. Cet article est illustré, sur huit pages, de photocopies de pages de registres du pasteur Alméras. (Publications déposées au Centre de Génolhac).

À propos de l'article de J.-G. Pieters : « Un complément sur les cimetières protestants (L.C.C. n° 156)

par Henri Depasse

Cet article nous présente, à juste titre, le pasteur Jean-Pierre Pascal (° Le Pompidou 1788), alors aux Vans, comme un précurseur en matière d'office funèbre protestant. Article 6 du chapitre 10 de la Discipline des Églises Réformées de France : « Il ne se fera aucune prière, ni prédication, ni aumône publique aux enterrements, pour prévenir toute superstition ; et ceux qui accompagneront les corps seront exhortés de se comporter avec modestie, durant le convoi… » Cette recommandation concernant les convois ne sera pas toujours respectée. (Cf. : Garrisson-Estèbe, J. : « Protestants du Midi 1559-1598 », p. 247-252).

Ce pasteur Pascal dérogeait donc à la règle orale encore généralement en vigueur dans le calvinisme français : pas de service funèbre au temple, le pasteur n'accompagne pas les défunts au cimetière, pas d'inscription obligatoire des décès dans les registres, pas de monument funéraire. Le but était d'empêcher la réapparition en milieu réformé du culte des morts.

Dans le Gard, ce sont les pasteurs et évangélistes méthodistes wesleyens qui ont, plus tard, au 19e siècle, accompagné les défunts au cimetière pour y faire une allocution au bord de la tombe. Vu le succès de ce comportement parmi les populations réformées, les pasteurs réformés, alors en concurrence avec les wesleyens, les ont imités et pas seulement dans ce domaine…

Notons que le pasteur Pascal, qui tint ensuite un pensionnat au Pompidou (…1819…), est mentionné par Daniel Robert comme « démissionnaire 1839 (procès) » («Les Églises réformées en France», 1800-1830, p. 567).

En marge des cimetières protestants, L.C.C N° 155

par André Claveirole

Lire (ou relire) «Un tombeau dans une cave» dans L.C.C n° 36 : Lors de la vente d'une maison, il est stipulé dans l'acte l'interdiction à l'acquéreur d'effectuer des fouilles dans le rez-de-chaussée, afin de ne pas troubler le repos des personnes qui y sont ensevelies. Le vendeur, par ailleurs, se réserve le droit de se faire enterrer à cet endroit.

À propos de la Maurelle ou Tournesol

par Pascale Garcias

À la suite de l'article paru dans le n° 155 concernant le commerce de la Maurelle ou Tournesol au 17e siècle, un autre article paru dans le n° 156 a donné une mention antérieure de ce commerce avec la date de 1572.

On trouve dans les minutes de Me Boeti notaire de Montpellier (2 E 95/1109) une mention plus ancienne de ce commerce. Il s'agit d'une obligation passée le 18 février 1509 à Montpellier entre Me André Dumasel *caussaterius* [fabricant de chausses] de Montpellier et sa femme Cybile, et Me Michel Stéphane *studens in artibus* de la ville d'Onda près de Valence en Espagne. Les époux vendent à ce dernier 15 quintaux de *tournesol bon et suffisant* qu'ils ont achetés à des marchands dans la ville de Lyon, pour le prix de 10 livres tournois le quintal.

On remarque que l'article du n° 156 mentionne aussi la ville de Lyon. Cette ville était-elle donc un lieu privilégié pour ce commerce ?

Une pratique est mise en évidence : les étudiants venus d'Espagne à Montpellier profitaient de leur séjour pour faire des affaires, alimentant ainsi le circuit commercial du tournesol prolongé jusqu'en Espagne. La date de 1509 nous amène donc 63 ans en arrière, à l'orée du 16e siècle.

POUR CONTINUER LE TOUR DE TABLE (suite et fin)

Claude-Jean GIRARD nous signale qu'il a publié trois ouvrages dont un seul concerne les Cévennes. :
- «Léon GAMBETTA, Fondateur de la République et député du XX^{e} arrondissement de Paris», Édition personnelle, «Textes et Prétextes». C'est un opuscule d'une centaine de pages, avec photos, écrit à la demande d'étudiants. On peut se le procurer auprès de l'auteur pour 10 €.
- «Un polémiste à Paris, Henri Rochefort», L'Harmattan, 460 p., 38 €. On peut se le procurer auprès de l'éditeur, et par internet.
- «Autrefois les Barjac de Rochegude», Valence, La Bouquinerie, 325 p. On peut se le procurer auprès de l'éditeur pour 25 € - ou auprès de l'auteur pour 20 €.
Il s'intéresse à quatre thèmes de recherches :
- aux relais «souterrains» (sortes de résistants de l'ombre, autres que les Camisards), en Cévennes et Vivarais, établis avec les personnalités protestantes émigrées en Europe, après l'Édit de révocation de Fontainebleau;
- aux Maisons disparues après ou à cause de l'Édit (Barjac de Rochegude, Bernard de Montbrison,...);
- aux Chevaliers Pariers de la Garde-Guérin;
- à l'édification, aux IX^{e} et X^{e} siècles, de places fortes, de même type, alignées du Dauphiné jusqu'à la Garde-Guérin, en Lozère, et qui semblent former une ligne de défense (dont l'initiateur aurait pu être Girard de Vienne, dit Girard de Roussillon).
Il envisage de publier un roman historique sur le dernier des Barjac de Rochegude (horizon optimiste : 2010).
Dans l'immédiat il nous propose un article qui a pour titre «La Maison des MONTBRISON en Cévennes Vivaraises, ou Victor Bermond de COMBAS, un Ancêtre encombrant…», dont la première partie est publiée dans le présent numéro.

Bruno LACOUR-VEYRANNE a publié en 2007-2008 « Le château de Restinclières », dans le cadre d'un master 2 de recherches en histoire culturelle et sociale de l'architecture et des formes urbaines de l'Université de Versailles/Saint-Quentin.
Il travaille actuellement sur les Maisons Nobles en Cévennes (recherches par toponymes et patronymes, ainsi que sur l'Histoire des Manoël).

André CLAVEIROLE travaille sur l'évolution du terroir et des patrimoines à Saint-Paul-la-Coste du 17^{e} au 20^{e} siècle. Il exploite la matrice cadastrale 1844-1914 de ce village.

Paul CHAPEL a publié « Le château de Thoiras et ses alentours » en 1990 (10 €), « La signalisation par le feu dans l'Antiquité en 1994 » (8 €), « Les chaînes de signalisation par le feu en Cévennes au Moyen Âge en 2006 » (20 €), qui sera prochainement réédité en quatre parties. À l'âge de 83 ans, il met fin à ses recherches.

Pierre GAUSSENT a publié en 2005 « Le temps des Gaucelm », qui est une étude sur une origine wisigothique de son patronyme, Gaussent ou Gaussen en Languedoc, et Gaussens dans le Sud-Ouest. Il poursuit ses travaux généalogiques.

Jean-Michel LAUZE, médecin du travail, s'intéresse à l'histoire industrielle du bassin minier cévenol d'Alès aux Vans, notamment dans ses aspects médico-sociaux.

Michel ROUCAUTE fait des recherches généalogiques, et s'intéresse en particulier au château de Roque-Haute à Bragassargues.

Jacqueline et Guy ÉGLIN ont publié à compte d'auteur deux ouvrages : « Arzenc-de-Randon », en 2002, presque épuisé, et « Châteauneuf-de-Randon » en 2006, 315 p., 25 €. Ils travaillent sur Saint-Jean-La-Foulhouse, le Randonnat, l'abbaye des Chambons (Ardèche) et les Hospitaliers à Pierrefiche (Lozère).

Jean-Pierre DUFOIX a publié, en diffusion restreinte, « L'église de Saint-Roman-de-Codières », « Les terres blanches », « L'église Sainte-Marie de Nasbinals », qui ont été adressées à L.C.C.-Font Vive et au Centre de Documentation et d'Archives du Parc national des Cévennes. (Cf. illustration en dernière de couverture.)

Gilbert Saucon précise que ses recherches sur l'histoire de Lézan ne sont pas individuelles mais se font avec un groupe de travail. (Cf. LCC. 157).

Nous avons évoqué dans le numéro 157 la réponse de **Monique MÉRIC** qui nous fait part de ses travaux sur la famille GUIZOT, dont certains membres ont eu un destin national. Voici sa réponse complète :

Par ce compte rendu, je pense répondre à votre demande de «tour de table» ! J'ai sans doute déjà eu l'occasion de vous parler de mon travail sur les GUIZOT de Saint-Geniès-de-Malgoirès.

C'est en cherchant des «pièces rapportées» pour la généalogie des MÉRIC que j'ai été amenée à m'inté-

resser à eux et à rassembler cette documentation. En effet, si ces deux familles ne s'allient pas directement, elles se côtoient : chercher l'une, c'est trouver l'autre.

Camille HUGUES m'ayant, «en son temps», demandé de lui taper le texte des conférences qu'il faisait sur Saint-Geniès, j'ai vite réalisé que mes relevés allaient compléter son travail et, peut-être, contribuer à éradiquer les erreurs qui courent, depuis 1934, et qu'on a tendance à lui attribuer...

À l'instigation de nos amis de l'Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes et du Gard, nous avons publié ce travail, en 2005, qui comporte : tableaux généalogiques, fiches individuelles et relevés d'actes notariés dûment référencés (afin que quiconque puisse aller à la source). A découlé de ce travail un grand arbre des GUIZOT qui, imprimé, montre les différentes branches de SAINT-GENIÈS-de-MALGOIRÈS. Nous l'avons exposé aux XI^{e} Journées Généalogiques de Nîmes aux Costières.

On peut y voir quatre branches principales, issues du couple, Blaize GUIZOT x Anthonie ANTHONIN (ca 1580) de Saint-Geniès :
1 - Louis GUIZOT, fils de Paul, premier maire mulâtre de la République Française (o 1740 Port Dauphin, guillotiné Nîmes 1794) ;
2 - Guilhaume GUIZOT, capitaine, se marie et fait souche en Picardie († 1669) ;
3 - François GUIZOT, ministre de Louis Philippe (1787/1874) ;
4 - Albert HUGUES, naturaliste de renom († 1940), père de Camille (cité plus haut).



François Guizot (Photo de Nadar)

De plus, ayant eu récemment accès à des documents privés, nous avons lu que Paul GUIZOT, à son retour de Saint-Domingue, fortune faite, désintéresse les créanciers de son père et intente un procès, pour transaction illégale, à Jean-Philippe CHAMBON (frère des Demoiselles de MONTREDON) (cf. articles de J. G. PIETERS dans les L.C.C. n^{os} 143 et 144).

Voici la note rédigée à ce propos avec la participation de Jean-Gabriel Pieters :

Conséquences du Testament de Jeanne MATHIEU, veuve de M^{e} David PLANTIER, rédigé le 24 juin 1749

Le 24 juin 1749, Jeanne MATHIEU, veuve de M^{e} David PLANTIER qui a fait son testament le 3 mars 1738 (Jean Cassagnes notaire de Lédignan, AD 30, 2 E 33 131), fait également le sien le 24 juin 1749 (Louis Pontier fils, notaire de Nîmes, AD 30, 2 E 37 312). Héritière de son mari, elle institue pour son héritier universel Jean-Philippe CHAMBON, fils de sa fille Françoise (épouse d'André CHAMBON, seigneur de LA ROUVIÈRE). En spécifiant bien que c'est lui - son petit-fils mineur placé sous tutelle paternelle - et lui seul qui hérite et *«sans que sr André CHAMBON son pere ni le sieur autre Jean CHAMBON pere de ce dernier, ayeul dud. Jean Philipe puissent pretendre aucun ususfruit ni jouissance sur son heredite en vertu de leur puissance paternelle ou autrement sur les legs ... ci dessus faits a ses autres petits enfants auquel elle leur prohibe par effet tout ususfruit, et de retirer les capiteaux sans les placer ailleurs au profit de son heritier ».*
Cette insistance dans les termes peut surprendre si l'on ignore les problèmes familiaux. Jeanne MATHIEU avait toutes les raisons de craindre que l'on s'emparât de son argent et de celui des PLANTIER, d'où son choix testamentaire. En effet, Jean CHAMBON, intraitable et sans scrupule, manipula son fils André, à qui il avait «officiellement» donné la moitié de ses biens lors de son contrat de mariage (enregistré le 3 mars 1734 chez David Plantier notaire de Saint-Géniès, 2 E 54 214), s'empara de la dot de l'épouse pour ses propres affaires de Saint-Ambroix, au grand scandale et chagrin de David PLANTIER et colère de sa femme et rendit peu à peu la vie impossible au jeune couple. Si bien qu'en 1737-1738, le notaire proposa à son gendre de se séparer du père, d'acquérir la seigneurie de La Rouvière dont souhaitait se séparer son amie la marquise de ROCHEMORE (née Anne LE BLANC) et de lui fournir l'argent pour cela.

David PLANTIER devait mourir peu après, laissant tous ses biens à son épouse, femme d'affaires avisée, à charge de les transmettre à l'héritier qu'elle choisirait (car ils avaient perdu - à part Françoise, en sursis - tous leurs enfants).
Jean CHAMBON et son fils André furent en procès jusqu'à la mort du premier en 1755, à Montpellier, en prison pour dettes, suite à un manque de trésorerie dû à son statut de protestant (ne pouvant réaliser des biens sans autorisation royale passant par l'intendant, ce qui demandait du temps). Avec un parfait cynisme - d'inspiration juridique retorse - Jean avait déshérité peu auparavant André pour «ingratitude» ! Il pensa alors instituer héritière sa fille Catherine mais celle-ci refusa sur le conseil de son époux, Simon Scipion DE VERGÈZE, seigneur d'Aubussargues. Il ne lui restait plus que l'alternative de son dernier enfant, le turbulent cadet Jean de MONTREDON ... Ce dernier accepta sous bénéfice d'inventaire mais finit par dilapider l'héritage - ou plutôt ce qui en restait après règlement des créances familiales (par transaction du 26 novembre 1755 reçue Charles Trinquelague notaire d'Uzès, 2 E 70 423) et paiement des dettes. MONTREDON termina ses jours vers 1783-85, vivant «aux crochets» de son neveu Jean-Philippe, avec qui la réconciliation semble avoir eu lieu en dépit de l'affaire des demoiselles CHAMBON précitée.
De l'héritage échu à Jean-Philippe CHAMBON, s'ensuivra une série de procès initiés par Paul GUIZOT au sujet de la vente, faite le 25 octobre 1724, par Jacques GUIZOT et autre Jacques son père et son frère, d'une terre et d'une bergerie à Jean MAIGRE de Nîmes (David Plantier notaire, 2 E 54 212).
En effet, dès son retour à Saint-Géniès, Paul GUIZOT s'emploie à remettre de l'ordre dans les affaires de sa famille. Remboursant tous leurs créanciers, il va contester l'acte de 1724, arguant d'un vice de procédure : vente faite par des «religionnaires » en contravention avec l'édit du Roi qui prohibe ces ventes. Le 20 novembre 1732, l'acheteur - Jean MAIGRE, négociant à Nîmes, au bord de la faillite - revend «en toute légalité» terre et bergerie à M^{e} David PLANTIER pour se libérer de la dette qu'il a envers lui (Jean Cassagnes, 2 E 33 129). De ce fait, ces biens vont tomber dans l'héritage de Jean-Philippe CHAMBON, héritier de ses grands-parents PLANTIER. Par appointement du 23 novembre 1754, Paul gagne son procès puis, par transaction du 12 décembre suivant évitant « les suites d'un proces tres despendieux et dont 1 evenement est fort incertain » (Jean Cassagnes, 2 E 33 137 et Claude-Lazare Chervau notaire de Saint-Géniès, 2 E 54 241), récupère ses propriétés au même prix de 1 850 F qu'elles ont été vendues (les intérêts du prix de la vente compensés par les fruits de la terre).
Entre-temps, le 9 novembre 1741, il passe une convention de main privée avec Dlle Jeanne MATHIEU, veuve de M^{e} David PLANTIER, pour fixer les droits de lods (dont elle est détentrice) des biens immeubles de Madame de VARANGLES qu'il veut acquérir : il faudra cependant que le contrat de vente soit passé avant le 1er juillet 1742 et pour un montant inférieur à 35 000 livres.
[*Marie Margueritte DE ROUVIERE, veuve et heritiere bénéficiaire de noble Louis Antoine DE GALEPIN sieur de VARANGLES* (mas situé dans le lieu de Montaren, proche d'Uzès)]
Mais, finalement, c'est Jeanne MATHIEU elle-même qui achète le 17 novembre 1742, pour la somme de 36 300 livres (dont 300 F «pour épingles») *« tous les fonds et domaines que la dame jouit et possede dans les terroirs de st Geniez de Malgouires, La Rouviere et Montignargues ... consistant en maisons, terres vignes, preds, jardin, moulins à eau, moulin a vent, et autres fonds nobles et ruraux ... plus un bois de chesne vert appelé de Montagnac, terroir de Montagnac ... »* (Extrait signé François Tempié notaire de Nîmes) . Les moulins à eau notamment sont restés dans le patrimoine des héritiers CHAMBON jusqu'à une date récente ...
En mai 1756, Paul GUIZOT achète plusieurs terres, dont une qui jouxte, à Berneirenque, celles qu'il a récupérées.
Une affaire de voisinage va éclater entre Jean-Philippe CHAMBON, seigneur de La Rouvière - en tant qu'héritier de sa grand-mère - et Paul GUIZOT. Le 7 février 1769, un huissier proteste auprès de ce dernier de la destruction d'une réparation faite par ledit seigneur à une terre de Berneirenque dépendant de son domaine, pour empêcher que les eaux d'une branche du ruisseau d'Esquielle ne versassent dans le chemin public et ne dégradassent sa pièce et les mûriers complantés au bord. Pire encore, GUIZOT s'est servi des matériaux pour former dans le fonds du requérant une petite chaussée à travers le ruisseau, en conséquence de quoi toutes les eaux ont emporté le sol de la pièce et celui des mûriers, rendant impraticable le chemin. Le 24 décembre 1773, est rédigé l'inventaire des pièces que GUIZOT dépose devant le sénéchal de Nismes pour servir au procès ... Le 13 septembre 1800, nous retrouvons ces terres et moulins cités dans l'accord passé entre Marie BOISSON et son fils aîné Louis GUIZOT.

LA MAISON DES MONTBRISON EN CÉVENNES VIVARAISES OU VICTOR BERMOND DE COMBAS, UN ANCÊTRE ENCOMBRANT, 1e partie

par Claude-Jean GIRARD



Au fil de nos rencontres généalogiques, nous sommes un bon nombre à compter, avec respect, des ancêtres huguenots fiers et droits qui ont accepté de souffrir pour suivre le chemin de leur conscience.

Le hasard de la vérité historique doit, cependant, nous faire accepter ceux qui nous dérangent, les illuminés, les brutes, les sanguinaires : ils rétablissent la réalité de la nature humaine, couleur ange, facette démon. Ils ont surtout l'avantage de rappeler qu'en définitive, la violence ne primant jamais sur la pensée, ni l'animalité sur l'humanité, ne peuvent engendrer que larmes et chaos.

C'est avec ces sentiments que j'ai rencontré Victor Bermond de COMBAS.

Bien sûr, les références sur le personnage sont, en partie, sujettes à caution : Albin MAZON, historien émérite, pour ne pas dire fondamental pour l'histoire du Vivarais, n'est pas tendre pour la Religion Prétendue Réformée, cette religion révolutionnaire venue bousculer l'ordre unique établi. Originaire de Largentière, fief de ce Bas-Vivarais catholique, il a souvent tendance à traduire les huguenots en chrétiens malheureusement égarés, illuminés... des *« phanatiques»* ! C'est cependant à Albin MAZON, alias docteur Francus, son pseudonyme, que l'on doit la majorité des informations sur la période tourmentée des guerres de religion du XVIe siècle, notamment dans cette région appelée Cévennes vivaraises, où les populations ont supporté des pressions religieuses aussi subites que radicales.

Nous tenons d'autres références, moins nombreuses, du Pasteur ARNAUD qui situe les faits, relatés plus bas, dans le cadre de la première guerre de religion. Nous devons, enfin, à Raymond de GIGORD, la plupart des connaissances généalogiques de la Maison des MONTBRISON. M. de GIGORD, originaire du Rocher, proche de Largentière et de Joannas, a puisé les profils généalogiques des principales familles vivaraises du mandement de Joannas dans d'importants documents détenus, autrefois, par le propriétaire du château du Rocher, avec la contribution, par ailleurs, du Vicomte de MONTRAVEL et de M. ROUVEURE, curé de Joannas.

Raymond de GIGORD est, de fait, l'un des rares généalogistes à avoir établi, depuis le XIIIe siècle, l'histoire de la famille des MONTBRISON à laquelle Victor Bermond de COMBAS est rattaché, en 1529, par son union avec Louise de LA BASTIDE de VIELPRAT. Fille unique, héritière de son père, Louis, et de sa mère, Claude de MONTBRISON, elle est farouchement liée à la Maison des MONTBRISON dont elle est l'unique descendante, et qu'elle veut perpétuer. C'est également, par l'alliance avec la famille des BERNARD, que sa fille, Michèle de MONTBRISON, alias de COMBAS, prolongera, plus tard, cet exemple de la transmission d'un patrimoine et des armes d'une Maison par la voie matriarcale.

La Maison des MONTBRISON

De noble et lointaine origine, huguenote dès le début du XVIe siècle, cette famille disparut, sans descendance mâle, au lendemain de l'Édit de Révocation de l'Édit de Nantes, dit de Fontainebleau.

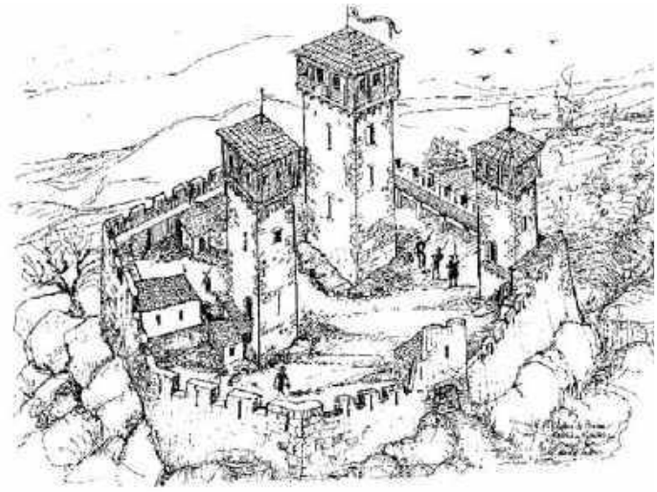
Quelques généalogistes en situent la source au cœur du Massif Central, dans le Forez, à Montbrison d'où les membres de cette Maison se seraient enfuis lors des guerres civiles qui ont perturbé cette région, au Xe siècle.

Pour ma part, sans en rejeter le principe, je situerais volontiers le plus lointain de mes ancêtres de cette branche, à Guido de MONTBRISONE, d'origine provençale. Celui-ci avait pris le parti, en 1143, de Raymond-Bérenger, comte de Barcelone, dans son âpre et célèbre conflit avec Étiennette des BAUX. Cependant, à la mort de son protecteur, en 1166, il dut, pour se soustraire aux violences des seigneurs des Baux, se réfugier dans les Cévennes vivaraises où il acquit, sans doute avec la bénédiction intéressée du comte de Toulouse, la seigneurie de Saint-Pierre de Malet, à laquelle il donna son propre nom de Montbrison. Il y ajouta celle de Versas, dans cette même paroisse de Sanilhac, à sept kilomètres seulement de Largentière. Rappelons que, dès le XIIe siècle, ces lieux connurent, pour leur suzeraineté et en raison même de la présence des mines argentifères de

Largentière, toutes proches, une rivalité très prononcée entre les évêques de Viviers et les Comtes de Toulouse.

La famille de Guy vécut, au début de leur installation à Sanilhac, et pendant un peu plus d'un siècle, dans un château fort dont on ignore l'origine et la date d'édification, et dont il ne subsiste qu'une tour, aujourd'hui soigneusement restaurée, appelée la tour de Brison.

Le lieu, au sommet d'une montagne, avec vue panoramique sur les vallées encaissées qui l'entourent, est continuellement exposé au vent et aux intempéries.



Restitution hypothétique, à la façon de Viollet-Le-Duc, du château fort de Montbrison, par Michel Rouvière.

Cet habitat rudimentaire et inconfortable poussa Audibert I[er], son descendant, à édifier, vers 1280, une demeure plus accueillante, à Versas. Ce château sera la résidence des MONTBRISON, des LA BASTIDE de VIELPRAT, de Victor de COMBAS et, enfin, des BERNARD de MONTBRISON, pendant quatre siècles. Restauré, il reste, de nos jours, habité.



Château de Versas (Photo C. J. Girard)

Victor Bermond de COMBAS, seigneur de Saint-Remèze, de Montbrison et de Versas, dans la paroisse de Sanilhac, serait issu, selon M. DEYDIER, de la famille des anciens BERMOND, seigneurs de La Voulte.

Mais la situation géographique de COMBAS, petit village situé près des Baraques-de-Fontanès, entre Nîmes et Sommières, et les nombreuses références locales de cette famille, inclinent à penser que les origines des BERMOND, proches de la famille d'ANDUZE, se situent près de Sommières. Peut-être a-t-il un lien de parenté avec Jacques PELET, seigneur de Montmirat (†après1539) époux de Françoise de BERMOND, dame de Combas et de Méjannes (° Anduze ; †après 1539) ?

Si Victor Bermond a déjà été uni à la famille de GABRIAC - il était veuf d'un premier mariage avec Jeanne de GABRIAC, fille du seigneur de Barjac - il en était de même de celle des MONTBRISON puisque Raymond VIERNE citait : « Jehanne, l'aînée (fille de Raymond de GABRIAC ; †1499/1500), probablement celle qui se marie vers 1500, avec Claude de MONTBRISON ». Claude de MONTBRISON est le grand-oncle de Louise de LA BASTIDE-VIELPRAT, alias de MONTBRISON.

Précisons, pour clarifier quelque peu cette descendance, qu'Audibert II de MONTBRISON (†< 1466), époux d'Héralie d'ENTIL DU TREMOUL, et arrière-petit-fils d'Audibert I[er], précité, eut quatre fils : Claude, l'aîné, époux de Jehanne de GABRIAC, sans postérité, Raymond, son cadet, époux de N… de LANEL, Elzias, moine, et Jean dont on ignore la destinée. Seul, Raymond eut une fille à laquelle on donna le prénom de son oncle, héritier de cette Maison, Claude, en escomptant qu'elle en assurerait seule la continuité.

Claude de MONTBRISON épousa Louis de LA BASTIDE de VIELPRAT qui assuma la gestion des deux seigneuries, après le décès de son beau-frère. Sans doute, Claude, très attachée à sa Maison, a-t-elle transmis ce sentiment à sa fille Louise, puisque cette dernière prit le parti, lors de son testament, en 1553, d'assurer la pérennité des MONTBRISON. Comme elle est nommée, dans différents textes, « Louise de MONTBRISON », et qu'apparemment Victor Bermond ne mettait pas d'obstacle aux conditions définies dans son testament, on peut supposer qu'elles figuraient déjà sur leur contrat de mariage. Louise cédait tous ses biens - l'essentiel étant, sans doute, préservé au plan juridique de toute tentative de récupération de la part de son époux - à l'un de leurs enfants, à la condition expresse que celui-ci porte le nom et les armes des MONTBRISON, au moins jusqu'au quatrième degré (acte de substitution de fidei commis ratifié, le 21 septembre 1553, par M[e] Mathieu ANDRÉ, notaire).

Mais revenons à cette période trouble de la première guerre de religion. Monsieur MAZON, après avoir passé en revue nombre de brigandages, d'assassinats et d'exactions diverses perpétrés dans la région, sans aucun lien, d'ailleurs, avec la religion, situe au mois d'octobre 1541 le « premier indice officiel d'agitation luthérienne en Vivarais » relevé dans le compte rendu

des États, à Aubenas. Il y est prévu *« d'extirper en tout la maudite secte luthérienne ».*

Rappelons, rapidement le contexte historique. En 1538, François Ier et Charles QUINT ont conclu, sous l'arbitrage du pape Paul III, une trêve de 10 ans. Le 24 juin 1539, le Roi a fait promulguer un nouvel Édit contre les réformés applicable à l'ensemble du royaume[1]. Le 1er juin 1540, un Édit de Fontainebleau a ordonné aux parlements et à l'ensemble du corps judiciaire de réprimer l'hérésie sur tout le territoire. Le Roi, magnanime, veut bien surseoir, le 13 février 1541, à condamner les Vaudois de Mérindol, détruite sur son ordre, quelques mois auparavant, parce que le village les abritait, mais à la condition expresse qu'ils abjurent. Le 14 avril 1541, enfin, un nouvel Édit est encore publié contre les Réformés.

Victor Bermond de COMBAS

Malgré les précautions de Louise de MONTBRISON, son mari, homme fort dispendieux, a contracté un certain nombre de dettes. C'est ainsi que, le 21 décembre 1541, noble Victor Bermond de COMBAS, accompagné de son épouse Louise de LA BASTIDE-VIELPRAT, alias de MONTBRISON, se rend chez Me Mathieu ANDRÉ, éminent notaire de Largentière, pour vendre à un autre notaire, également notable de la même ville, Claude ALLAMEL, un nombre assez important de cens et de rentes qu'ils possédaient sur les habitants de Sanilhac, de Rocles, de Tauriers & de Chassiers.

L'acte fut fort long car tous les redevables y furent cités avec le détail de leurs redevances. Il faut préciser que le montant de la cession, 94 livres, somme respectable pour l'époque, couvrait exactement celui des dettes que Victor Bermond avait contractées auprès de Claude ALLAMEL. Un autre acte, cependant, portait, le même jour, sur une transaction antérieure, passée entre les deux hommes, qui nous instruit sur la « désinvolture » de Victor Bermond : la promesse faite au seigneur de Versas de pouvoir racheter au notaire d'autres cens - en l'espèce sur le lieu de Fez, à Sanilhac - dans le même délai et au même prix, mais à la condition expresse de la restitution à ALLAMEL de la somme, de 12 livres & 15 sols, représentant les cens que le seigneur avait indûment continué à percevoir après avoir cédé ses droits à l'officier ministériel !

Là n'est pas le plus grave. Monsieur de COMBAS, certes, méprise les engagements pris auprès de personnes qu'il considère comme des inférieurs, mais n'était-ce pas là, à cette époque, le comportement d'un certain nombre de ses congénères ?
Victor Bermond aurait recruté, selon A. MAZON, un certain nombre de personnes au tempérament plus proche des routiers du siècle précédent que de simples recrues. Par ailleurs, sous prétexte de défendre les nouveaux réformés, il semblait brutaliser quelque peu outrancièrement les catholiques. Ainsi se succédaient vols et incendies d'églises, de presbytères, de monastères et prieurés…

Dès 1545, les États du Vivarais signalent Victor Bermond de COMBAS comme le meneur de la révolte :
« Sur ce que aultrefois furent, à la requeste du procureur du pays, faictes informations secrètes à l'endroit d'un nommé Cumbas, homme de guerre, et certains de ses Complices gens mal vivans ; et après laxé décret par Mgr de Tournon, bailli du Vivarois, lequel a été mis a exécution. Dit a esté qu'on poursuive l'exécution dudit décret. » Il sera prévu à l'issu de ce constat, de créer le poste d'un *« prévost ou lieutenant de prévost »* pour *« prendre et punir les voleurs, pillards, vagabonds, oppresseurs, destrousseurs, guetteurs de chemins, mangeurs de poules, opprimeurs de peuple, et autres mal vivans… pour l'utilité et le soulagement de la République.»* Ce sera, en l'occurrence *« noble Antoine ITIER, sieur de la Crotte, habitant et domicilié audit Vivarois… »*

À noter, la mention étonnante de *« République »*, le terme étant écrit avec un « R » majuscule ! Même avec une connotation historique de démocratie grecque, la culture de l'époque faisant souvent référence aux mœurs helléniques, cette citation ne manque pas de sel sous un gouvernement aussi autocratique que celui de François Ier, surtout, a contrario, lorsque l'on évoque l'absence d'oligarchie ecclésiastique dans le mouvement réformé. Ou alors, était-ce parce qu'avant Charles VII, avant d'être rattachés à la province du Languedoc, les États du Vivarais ne comptaient que des représentants de la noblesse et du Tiers État, à l'exclusion de tout représentant de l'Église, et fonctionnaient, ainsi, avec un certain esprit démocratique ?

Bien sûr, il est donné de s'interroger sur la noirceur de l'âme de Victor Bermond lorsque le docteur Francus précise que *« les États du Vivarais de 1545 font toucher du doigt le lien qui existe entre le mouvement de la Réforme et les brigands qui désolaient le pays, formant ainsi les cadres de sa future armée »* et que, par ailleurs, il cite de COMBAS comme *« le premier Apôtre de la Réforme dans le Bas-Vivarais »* !

Alors, de COMBAS, chef de bande de brigands, ou de partisans de la Réforme quelque peu fanatisés ? On verra, un peu plus loin, pourquoi les États du Vivarais avaient tout lieu de stigmatiser, dès 1545, le mouvement protestant.

Le procès de 1556

Le contexte politique change, mais pas favorablement, vis-à-vis des huguenots.

Depuis 1547, Henri II a succédé à son père sur le trône de France ; il est farouchement opposé à la Réforme. En trois ans, la Chambre Ardente, qu'il a créée pour lutter contre les protestants, aura prononcé plus de 500 arrêts

contre l'hérésie ! Et les Édits se succéderont en gravissant l'escalade contre les réformés : le 27 juin 1551, Édit de Châteaubriant, diligentant aux parlements de province des mesures antiprotestantes, et le 24 juillet 1557, juste après le procès de Victor Bermond - il était temps ! - l'Édit de Compiègne imposera la peine capitale aux hérétiques. Il sera suivi, deux mois après, par le massacre, rue Saint-Jacques, à Paris, des protestants assemblés pour leur culte. Puis, le 2 juin 1559, ce seront les Lettres d'Écouen qui prescriront aux « notables » de province, de procéder à *« l'expulsion, punition, et correction des hérétiques »,* et de condamner à mort, sans jugement, le réformé révolté ou fuyard. Ce contexte va influer grandement sur le procès de Monsieur de COMBAS.

Le 24 octobre 1554, le nom de COMBAS réapparaît sur le procès-verbal d'une réunion tenue à Bourg-Saint-Andéol :

« A esté exposé la forfaiture et mauvaise façon de vivre d'un nommé de CUMBAS, et sur icelle opiné et conclud que, pour pourvoir aux grandes plaintes des pauvres gens du présent pays de Vivarois : pilleries, rançonnements, concussions, voleries, fausse monnaie, qu'ont esté commises et que journellement se commettent par un nommé CUMBAS, banni par arrest du royaume de France ; nonobstant lequel bannissement commet journellement les dites voleries et concussions à la grande perturbation du repos public : que revient au grand dommage des habitants oppressés, sans pouvoir avoir recours de justice, pour la force publique que le dit CUMBAS tient avec ses complices.

A esté conclud que ledit CUMBAS sera poursuivi aux dépens du dit pays ; et les décrets contre lui décernés exécutés ; et pour ce faire a esté ordonné que serait adjoint au lieutenant de prévost de ce pays d'en faire les diligences, et donner mandement à Me Guillaume de LA MOTTE, syndic du dit pays, et Loys de LA TOUR, docteur, de tenir la main audit affaire, pourvoyant à la prise dudit CUMBAS et ses complices, et pour icelle pouvoir promettre jusques à la somme de 50 escus, et icelle prise faicte, le faire conduire au chasteau de Tournon, faire continuer les inquisitions par M. le juge de Vivarois, lequel sera prié d'y procéder et tenir la main pour les forces publiques.

Sera supplié le Roi, attendu que s'agit de voleries et d'un banni du royaume de France, concussions, port d'armes prohibées, forces publiques, que son plaisir soit commettre la faction du procès et jugement d'icelui, au bailli ou juge du Viverois ou leurs lieutenants, prévôts de maréchaux ou leurs lieutenants, prenant avec eux ceux qu'ils adviseront pour assesseurs. »

On ne sait si les 50 écus promis, pour le dénoncer et le faire arrêter, furent la cause de son emprisonnement. Quoi qu'il en soit, il fut interpellé au mois de mai, en son château de Saint-Remèze dont il était le seigneur, et incarcéré au château de Tournon.

Dès le 7 juin, les États décidèrent, à Viviers, *« que les gardes du dit Combas, prisonnier détenu, et autres frais à faire en son procès, seront payés des biens d'icelui Combas, s'il a de quoi, sinon aux despens du pays ; que M. Le Blanc, juge du Viverois, vaquera à la faction du procès, auquel Me Loys de La Tour, docteur en droit, ministrera témoins, ou bien le sieur de La Motte, procureur en son absence, auxquels sera avancée pour cela la somme de 200 livres. »* Guillaume de LA MOTTE, retenu à Paris, se fera provisoirement suppléer par Me Pierre BROE, notaire à Tournon.

On imagine que Louise de MONTBRISON devait se féliciter d'avoir pris, dès 1553, des dispositions testamentaires conservatoires sur ses biens. Car ces biens existaient, château de Versas inclus, après la déchéance de Victor Bermond, puisqu'ils furent transmis à Michèle, sa fille. Est-ce Louise qui fit intervenir une requête aux États généraux du Languedoc, en septembre 1555, afin que les États du Vivarais fissent poursuivre, à leurs frais, Victor de COMBAS ? Ce qu'elle aurait pu faire, il est vrai, pour sauvegarder l'entretien de ses deux beaux-fils. On l'ignore, sinon que cette demande sera rejetée.

Il semble, pourtant, que l'administration des États ne parviendra pas à saisir les biens des MONTBRISON pour satisfaire au coût des investigations judiciaires. Le mois suivant, en effet, Guillaume de LA MOTTE, après avoir fait son rapport à l'assemblée tenue à Villeneuve-de-Berg, lui demandait si elle entendait continuer la poursuite aux dépens du pays : réponse positive, avec un nouveau crédit de 300 livres. Loys de LA TOUR accepte, alors, de poursuivre le procès en remplacement de Guillaume de LA MOTTE, décidément très pris, avec la ferme intention d'aboutir très rapidement.

Une anomalie dans cette procédure : sa durée et son coût ne correspondent pas aux motifs d'incarcération du prévenu. Ou bien les faits avérés sont réels et, dans ce cas, les témoignages et les preuves peuvent être réunis rapidement, et le jugement, ainsi que son exécution, suivent sans délai, à un moindre coût. Ou bien, il y a un doute évident sur la nature des faits incriminés, et les investigations nécessaires peuvent être prolongées, en fonction du peu de fiabilité de ceux-ci…Victor de COMBAS, n'est, peut-être, pas le monstre décrit par Albin MAZON ! M. Loys de LA TOUR enquêtait depuis le 15 janvier, à Aubenas, la Chapelle, Largentière et Sanilhac, il est vrai, aux gages d'un *« escu sol »* par jour ! Ceci pouvant, en effet, expliquer cela.

Le 11 décembre 1555, à Aubenas, au Logis des Rois, l'Assemblée des députés se réunit pour le procès des villes closes, et aussi pour statuer sur la procédure de jugement de COMBAS. Son président est noble Jean BRUNIER, sieur de Marnage, subrogé de Louis de LESTRANGE, baron de la Tour.

Le procès aura lieu en début d'année 1556, à la cour royale de Boucieu, et durera plusieurs mois, en raison de la pugnacité de Victor Bermond qui - et, pour ce faire, il ne devait pas être inculte, ou alors fortement aidé ! - souleva de nombreuses failles dans la procédure. Il fallut même envoyer un mandataire à la Cour de Versailles afin d'arbitrer les litiges. En attendant, la garde à vue, pendant le procès, paraissait trop onéreuse. Les États requirent du Juge *« de retrancher la garde dudit Combas et l'asseurer en fers et en prisons »*. Il sera condamné, en définitive, *« pour ses démérites et cas trouvés par le discours de son procès »*, aux galères perpétuelles.

Deux autres faits, qui suivirent la condamnation de Victor Bermond, nous interrogent encore sur la nature de l'accusation et la noirceur du comportement du gentilhomme. En effet, certains membres des États du Vivarais qui ont diligenté le procès, et plus particulièrement, les deux Juges qui l'ont instruit, Guillaume de LA MOTTE et Louis de LA TOUR, s'inquiètent, alors, énormément pour leur sécurité. On peut lire, en effet, sur le procès-verbal de la réunion des États, à Joyeuse, le 3 novembre 1556 **(AD07-C.1450 bis) :**

« A Messeigneurs tenans les Estats du pays de Viveroys, Supplient humblement Guillaume de La Motte, votre procureur, et M. Loys de La Tour, que suivant votre commandement en pleins Estats tenus tant en la ville du Bourg que après à Villeneuve, ils auroient fait la poursuite contre Victor de Combas, et tant procédé que par sentence a esté condamné de faire amende honorable ès chausse pieds et teste nue, ayant la hart au col, tenue par l'exécuteur de haute justice, à genoux, demander pardon à Dieu, au Roy et à la justice du présent pays de Vivarets, ce qu'auroit esté fait, et oultre ce, condamné à servir le Roi par force en ses galères sa vie durant, avec inhibition de sortir, à peine d'estre pendu et estranglé, et aux habitants du Viveroys et autres sujets dudit sieur ne le retirer, sa place de St-Remèze et ses autres biens confisqués, distrait, au préalable la somme de 2000 livres qui a été adjugée ausit pays pour ses dommages et intérests. A raison de laquelle poursuite, les parents, amis et complices dudit Combas auroient conçu telle haine contre lesdits suppliants jusques à les comminer publiquement de les tuer et meurtrir et involver en plusieurs procès pour les ruiner, mesme de ce qu'ils ont porté des armes prohibées pour la sureté de leurs personnes…/… Guillaume de LA MOTTE et Louis de LA TOUR prient donc les Estats de prendre leur défense et de les garantir contre les procès qu'on pourroit leur intenter à ce sujet. A quoi les députés présents donnent unanimement leur adhésion, promettant que le pays les défendra s'ils sont molestés en leurs personnes ou leurs biens.»

Plus encore, le 5 mai 1557, Monsieur de LA MOTTE intervient à Aubenas, devant les États, pour être défendu par ses pairs dans un procès où il est accusé du meurtre d'un fils d'aubergiste, de Nîmes, un dénommé PETIT, complice de Victor de COMBAS.

Un autre complice de Victor Bermond, un certain LINFRANDI, clerc de procureur à Toulouse, avait, en effet, lancé, à Toulouse, un mandat d'arrestation contre de LA MOTTE. Les députés se contentent seulement de l'assurer que les dépens du procès seront pris en charge par les États. La suite de cette affaire reste inconnue, mais les faits, réels, demeurent.

Il semble incontestable que Monsieur de COMBAS, pour avoir été défendu pendant son procès jusqu'à l'arbitrage de la Cour, pour être craint dès la lecture de sa condamnation, même emprisonné et serré aux galères, pour être lié à un clerc de Toulouse, était estimé et soutenu par les nobles les plus hauts placés qui militaient pour la Réforme. Car le parti de la Réforme se structure de plus en plus autour des piliers de la Noblesse. C'est ouvertement qu'en mai 1558, Antoine de BOURBON, Roi de Navarre et premier prince du sang, ainsi que son frère, Louis de CONDÉ, assistent au Pré-aux-Clercs, à Paris, à une assemblée protestante, protégés tous deux par une foultitude de gentilshommes armés. On a le souvenir, en effet, huit mois après, du massacre de la rue Saint-Jacques.

Alors, Victor de COMBAS, farouche guerrier de la Réforme, ou meurtrier de droit commun ? Tout semble convenir à la première hypothèse, comme nous le verrons dans la deuxième partie de cet article, à paraître dans le prochain numéro du LCC.

Note

[1] La rupture entre le Roi de France et la nouvelle religion Réformée, prend date à l'issue de la nuit du 17 au 18 octobre, où des « *Articles véritables sur les horribles, grandes et insupportables abus de la Messe papalle, inventée directement contre la Sainte Cène de Nostre Seigneur, seul Médiateur et Saulveur Jésus Christ* » sont « placardés » sur les murs de plusieurs villes du territoire, et même sur ceux des appartements royaux d'Amboise. L'auteur en est le pasteur français, Antoine MARCOURT, qui officie à Neuchâtel, l'éditeur et diffuseur, Pierre de VINGLE. Pour François I[er], pourtant ouvert aux idées nouvelles, s'attaquer à l'Église, c'est s'attaquer à l'Ordre, et l'Ordre c'est la Royauté. Les jours suivants, il demande au Parlement de sévir… sur fonds de processions expiatoires et de bûchers.

À nos lecteurs

Une de nos adhérentes, Geneviève Debussche, a accumulé au cours de sa vie professionnelle de nombreux documents sur les Cévennes. Elle les a numérisés et déposés au Centre de documentation du PNC à Génolhac où ils sont consultables sous forme de CD. Le Secrétariat peut vous envoyer sur demande la liste des documents par mail et peut aussi vous envoyer par mail ceux d'entre eux qui sont libres de droit et d'une taille inférieure à 5 Mo. Un grand merci à notre adhérente pour cette initiative.

HOSTELLERIES, AUBERGES ET GARGOTES À ANDUZE AUX XVII^{e} et XVIII^{e} SIÈCLES

par Pierre A. CLÉMENT

En codifiant l'impôt de l'équivalent, l'Édit de mars 1693 a permis de mieux cerner la localisation et l'importance des établissements où l'on accueillait le public.
Cette véritable taxe professionnelle avait pour assiette la quantité de vin et la quantité de viande que les commerçants concernés étaient censés débiter chaque année.

L'administration royale distinguait :

• *Les hôtelleries* (du latin **hospitalis**) où l'on logeait en chambre garnie et où l'on donnait à manger, lieux qui correspondaient à nos « quatre étoiles ». L'Édit précisait qu'on y recevait les rouliers [charretiers], les voituriers [muletiers], les gens à pied et à cheval, les messagers et enfin les usagers des coches et carrosses.

• *Les auberges* (du germanique **heribergon**) qui étaient classées en fonction de la pension journalière qu'elles demandaient et imposées plus ou moins selon qu'elles servaient leur propre vin ou qu'elles allaient en quérir dans un cabaret.

•*Les gargotes* où l'on donnait seulement à manger sans loger personne dans sa maison. Il s'agissait des restaurants de l'époque, le nom de gargote n'ayant pas le sens péjoratif qu'il a pris aujourd'hui.

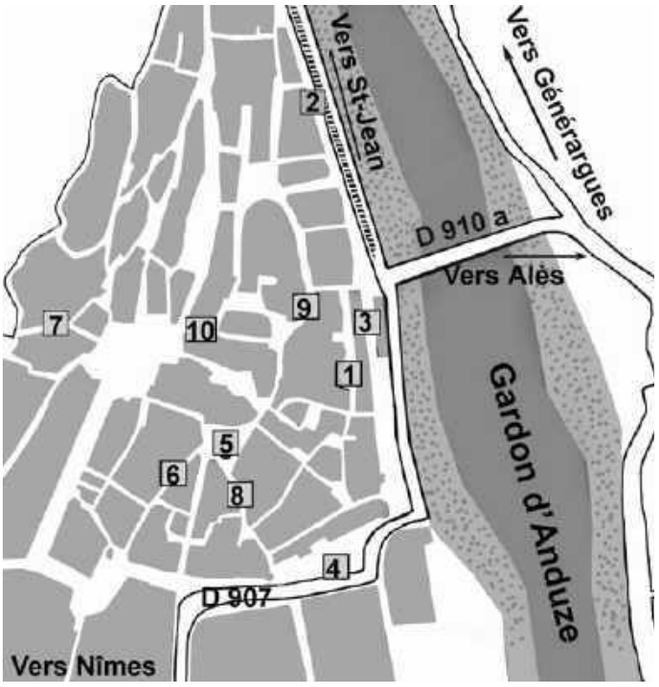
Le « mémoire instructif » concernant le calcul des droits d'équivalent à Anduze[1] nous apporte une liste très détaillée des lieux recevant des passants [voyageurs] à l'intérieur de la ville.

Depuis l'Antiquité, Anduze, la Porte des Cévennes, représentait un carrefour très fréquenté. C'est là que se rejoignaient la route venant de Nîmes, l'actuelle D 907 et la route venant d'Alès, l'actuelle D 910.

Les hôteliers et aubergistes se répartissaient le long de la rue appelée Carrière des Albergariés et le long de la Carrière de la Fustarié, cette dernière rue sortant de la ville par le Portail du Pas en direction de Saint-Jean-du-Gard et du col Saint-Pierre.

Établissements avec chambres

• Le Chapeau Rouge
À cheval entre la Fustarié et la rue Basse. Propriétaire : Catherine Rey, veuve La Tour. Imposition : 130 livres[2].
« Elle dispose de quatre chambres[3] où elle loge ordinairement les passants [voyageurs]. Son **cabaret** [restaurant] est le meilleur de la ville. Quelquefois les bourgeois viennent y manger ».
Le nom de Chapeau Rouge était induit par le couvre-chef rouge peint sur l'enseigne en fer qui pendait au-dessus de l'entrée.
Les voyageurs payaient, par personne, 15 sols pour le dîner et 30 sols pour la nuit (en promiscuité).



Centre-ville d'Anduze

Légende

1 : rue des Albergariés
2 : rue Fustarié
3 : rue Basse
4 : plan de Brie
5 : place Couverte (halle, fontaine pagode)
6 : rue de la Bocarie (Bouquerie aujourd'hui)
7 : rue Coste
8 : rue Droite
9 : rue Notre-Dame
10 : rue de la Mounède (de la Monnaie aujourd'hui)
Zone hachurée le long du Gardon au nord du pont : rangée de maisons détruites par une gardonnade au XVIII^{e} siècle.

• Le Lion d'Or
À cheval entre la Fustarié et la rue Basse. Propriétaire, François Mansu. Imposition, 91 livres.

Il loge principalement des muletiers dans les deux chambres qu'il possède. Contrairement à ses voisins, le nom de son établissement n'était pas représenté par un logo, mais écrit sur la façade. Dans la deuxième moitié du XVII^{e} siècle, la quasi-totalité des muletiers savaient lire. Les hôteliers facilitaient la mémorisation par des jeux de mots. Le **lion d'or** n'était qu'un slogan humoristique :

Au lit, on dort, ce qui n'était certainement pas le cas dans les chambres où l'on logeait à huit.

♦ La Pomme
À cheval entre La Fustarié et la rue Basse.
Propriétaire Antoine Gazay. Imposition, 35 livres.
Comme le précédent, il couchait les muletiers dans deux chambres.

♦ Les Trois Rois
Rue des Albergariés. Propriétaire Jacques Comesin. Imposition 32 livres.

Il possède deux chambres où il loge les passants. Il semble qu'il s'agisse d'une hostellerie bas de gamme où l'on accueille les moins fortunés. Cette hypothèse est confirmée par la réquisition de l'établissement par Julien pour y entasser les habitants de Mialet qu'il a fait arrêter et qu'il évacue vers les prisons de Perpignan (1703)[4]. Les **Trois Rois** peints sur l'enseigne étaient alors les trois **Rois Mages**.

Dans la liste de l'équivalent de 1693 ne figure pas un cinquième établissement qui est le seul à avoir conservé sa fonction d'accueil puisqu'en 2009 il est encore un hôtel-café-restaurant très fréquenté (cf. ill. en 2e de couverture).
Il s'agit de l'hôtel du **Luxembourg** cité par une enquête de 1750[5]. Son propriétaire s'appelle alors Antoine Brousse et il est qualifié d**'hoste.** L'immeuble est donné pour 16 cannes (64 m^2) plus une cour de quelques dextres où Brousse cultive « des fleurs et des choux pour son usage ».
Il est situé au carrefour de la place dite aujourd'hui Plan de Brie et du « Chemin Royal » arrivant de Nîmes.
Comme pour le Lion d'Or, l'appellation relève du pur calembour, **le Luxe en bourg**, un slogan on ne peut plus porteur [6].

Établissements ne logeant pas et n'ayant point d'enseignes

♦ Jean La Pize.
De profession **mangonier** [épicier], proche la halle (place couverte). Imposition, 32 livres.
Sa femme donne à manger en **gargote**.

♦ Jeanne Ravelle.
Au-devant de la halle. Imposition 6 livres.
Elle donne seulement quelquefois à manger en gargote aux paysans les jours de marché. N'a point de biens.

♦ Jean Rouveyrol.
Rue de la Bocarie. Imposition 48 livres.
Donne à manger aux bourgeois [ce qui suppose qu'il tient un des restaurants à la mode]. La maison n'est pas à lui.

♦ Étienne de Fay.
Rue de Coste. Imposition 108 livres.
Les bourgeois y vont manger (bien plus nombreux que chez Jean Rouveyrol si l'on se fie au montant très élevé de l'équivalent).

♦ La veuve Pierre André Bosc.
Rue droite. Imposition 40 livres.
Donne à manger aux bourgeois [d'Anduze] et aux étrangers [qui traversent la ville].

♦ Pierre Vignoles.
Rue droite. Imposition 32 livres.
Donne à manger aux habitants et aux étrangers qui y vont quelquefois. La maison n'est pas à lui. Il la loue 15 livres par an.

♦ Jean Guizard.
Rue de la Mounède. Imposition 32 livres.
Donne à manger aux habitants et aux étrangers. La maison n'est pas à lui. Il la loue 15 livres par an.

♦ David Cabanel.
Rue Notre Dame. Imposition 25 livres.
Donne à manger les jours de marché aux paysans.

♦ La veuve de Mathieu Bonis.
Rue de la Fustarié. Imposition 12 livres.
Donne à manger en gargote.
Elle est qualifiée de « misérable ».

♦ François Fabrègue, cordonnier.
Rue du Riou. Imposition 12 livres.
Donne à manger aux étrangers, les jours de marché.

♦ Pierre Ris
Rue de Lapirou (?) Imposition 20 livres.
Donne à manger aux paysans les jours de marché.

Ces états détaillés ont l'intérêt de nous confirmer la vocation d'Anduze comme lieu d'accueil sur des itinéraires très fréquentés au fil des temps et sa vocation de centre commercial avec ses foires et ses marchés millénaires.

Notes

[1] - AD30 FF 31.1693.
[2] - Pour se donner un moyen de comparaison, on peut évaluer sommairement : un sol = 0,50 € ; 1 livre = 10 €.
[3] - Chaque chambre offrait 5 à 6 lits à une ou deux places. Le Chapeau Rouge pouvait dont héberger jusqu'à 48 clients par nuit.
[4] - Cf. Bernard ATGER : « Enlèvement et déportation des habitants de Mialet » in *L.C.C. Hors série n°34*.
[5] - AD34 C 4958.
[6] - P.A. Clément : « Foires et marchés d'Occitanie », Les Nouvelles Presses du Languedoc, 1999, p. 34.

LE CALCADIS, SUITE ET POINT DE LA QUESTION

par Jean CASTAN

J'émettais l'hypothèse, dans le LCC N° 156, que compte tenu de la présence de calcaire près de nombreux Calcadis ou toponymes apparentés, l'origine du toponyme Calcadis pouvait être en rapport avec des fours à chaux, ce qui m'a amené à m'intéresser de près à ce sujet.

Les fours à chaux et la Narbonnaise

Peut-être n'est-il pas inutile de commencer par donner quelques éléments historiques sur l'utilisation de la chaux dans notre région.

Dans la documentation récupérée par François Ancelin, signalons le « Master 2, archéologie Médiévale Méditerranéenne » de Christophe Vaschalde, « La fabrication de la chaux en France méditerranéenne au Moyen Âge, introduction à l'étude d'un artisanat », 27 nov. 2008, sur le site :
http://www.mmsh.univ-aix.fr/ ecoledoctorale/trjca/ ivaschalde.htm.
Il constate que « c'est une activité et une technique assez mal connues » et fait part de « l'une des plus anciennes traces de chaux…trouvée à la baume Fontbregoua à Salernes (Var) par J. Courtin, dans une fosse datée de 3 700 ans av. J.-C (Thomas 1996, 110). »

Trouvera-t-on une datation, même moins ancienne, dans le Gard, ou plutôt dans Marseille la Grecque ? Pas sûr !

L'un des membres du L.C.C., Michel Wiénin, nous a communiqué une note illustrée concernant un « four médiéval, de type Raffour, sis à Brissac (34) », creusé dans la terre.
Force est de constater que dans ce Moyen Âge qui a duré un millénaire (du V^e^ au XV^e^ siècle), s'il est aisé de situer dans le temps les forteresses (féodales), qualifiées de moyenâgeuses, c'est beaucoup plus hasardeux pour un four creusé dans le sol.

Une époque relativement ancienne, mais aux datations précises, concerne l'Histoire et notre recherche. Il s'agit de la romanisation du « Pagus des Volques Arécomiques », soit le Gard actuel jusqu'à l'Hérault, dans le cadre de ce qui devint « La Provincia », disons, grosso modo, au I^er^ siècle avant J.-C.

Dans « L'Histoire de la Gaule, VI^e^ siècle av. J.-C. – I^er^ siècle ap. J.-C. », Fayard, 1997, Danièle et Yves Roman sous-titrent un élément du chapitre VII : « Le secret de tous les fondements – Le rôle majeur du mortier romain ». Ils précisent que sa fabrication, rapportée par VITRUVE, était quasiment un secret d'État.

Avec la conquête, les Romains ont apporté leur culture, leurs techniques, dont celle du mortier, toujours présent dans les monuments gardois, les mosaïques, etc. Cela ne veut pas dire que les fours à chaux se sont aussitôt généralisés.

À la fin de l'Empire romain d'Occident, des événements très graves se succédèrent, ravageant notre pays.
Il y eut le temps des cathédrales auquel succéda celui du « blanc manteau d'églises » célébré par Gerbert et le temps des châteaux, dont les forteresses cévenoles.
Dans les villes, ce fut le retour à d'anciennes « cultures architecturales » et même à des calcinations archaïques en milieu rural.

Les descriptifs de la Grande Recherche distinguent les maisons bâties à pierres et chaux de celles qui ne l'étaient pas.

Enfin, il apparaît que la mise en œuvre d'un four à chaux exigeait une maîtrise sérieuse. Les textes mentionnent des « cuissons » perdues pour des causes diverses.

La chaux dans le Gaffiot, le Du Cange, les dictionnaires bilingues et d'autres

Il faut aussi bien sûr s'intéresser à ce que disent les dictionnaires à propos de la chaux, (définition, étymologie).

Le Grand Gaffiot latin français dit « Calx » pour « chaux » - « Calcarius, Cat, Agr,16, subdt f., four à chaux » et Fornax, Cic. Nat, 1, 103, four à chaux ».

Charles de Fresnes, seigneur du Cange, a laissé le « Glossarium Mediae et Infirmea latinatis », 10 volumes, 1678, en latin médiéval. Au tome II, p. 21 à 25, on peut citer : « calcadis, blanc d'Espagne » - « Calcaria » ou « Fornax IN QUA IRRITUR CALX » four à consumer la chaux », mais l'auteur était de langue d'oil.

Le dictionnaire Robert, 2^e^ ed, Paul Robert, 1985, cite « calcar », latin, éperon et « calcariforme », en forme d'éperon ».

Le Grand dictionnaire Universel, XIX^e^ siècle, Pierre Larousse, t. III, 1867, dit : « calcinatoire, four à chaux, vieux mot ».

Chez Frédéric Mistral, la syllabe « cal » devient « cau », qui est provençal et n'est pas une vraie différence, tout comme le « chau » de la Haute-Loire. Notons que le mot « calcadis » est cité une seule fois : « Rouergue, lieu foulé, empreinte de piétinement ».

Quant à Louis Alibert, il donne aussi un « calcadis », avec la même signification que ci-dessus, ainsi que

« caucier, four à chaux » et « une calquière, fosse à chaux ». Il dit également : « fossa, fosse ».

Pas de dictionnaire d'occitan antérieur au 14e siècle, hélas !

Le Calcadis au fil du temps

Il convient aussi d'avoir en tête quelques repères chronologiques en ce qui concerne le Calcadis, et la parution de ces dictionnaires. On a :

- au 13e siècle : une mention du château du Calcadis, juillet 1207 ;
- au 14e siècle : un texte mentionnant Jean du Calcadis ;
- en 1400 : un hommage à Hermessence de Boulbon, voir ci-dessous, « les Calcadis disparus » ;
- ***(au 16e siècle : La Grande Recherche, 1550) ;***
- au 17e siècle : (Édit de Grâce, Alais, 1629) – Du Cange, 1678 ;
- au 18e siècle : dictionnaire bilingue occitan français de l'Abbé de Sauvages, 1756 ;
- au 19e siècle : Trésor du Félibrige, de F. Mistral, 1878 ;
- au 20e siècle : dictionnaire bilingue occitan français Alibert, 1966 ;
- au 21e siècle : ruines du château du Calcadis.

Pour quelle raison ? Et bien parce que cela permet de constater que ce n'est qu'à partir du XVIIIe siècle (Sauvages ?) ou du XIXe siècle (Mistral ?) que l'on dispose d'une définition (discutable) en langue occitane du terme « four à chaux », (et d'une définition française de l'occitan « calcadis »). Avant, les seuls outils dont on peut disposer sont les textes anciens et particulièrement « La Grande Recherche ». Et compte tenu de l'évolution de la langue au cours des siècles et des variantes régionales, rien ne dit que les termes en usage au Moyen Âge étaient les mêmes que ceux employés à partir du XVIIIe siècle.

Un test : les Cazals

Pour juger de l'intérêt de l'apport de ces dictionnaires en regard de l'apport d'autres sources, faisons un test à propos d'un terme que je connais bien, « cazals ».

L'abbé de Sauvages ne mentionne qu'un « Cazaou, une masure, vieille ou laide maison ».
Frédéric Mistral donne : « Casalage : hameau, réunion d'habitation en Gascogne » - « Casalet, casalot, casalhoun : petite masure, cahute en pierres sèches (capitelle, cabanoun), petit jardin » - « Casalis (bas-latin casalium) : ferme, métairie ».

Chez Alibert, à la rubrique « Casa » (maison), on trouve « casal : maison rustique, métairie, masure, enclos ou jardin attenant à la maison » ; « casalatge : hameau » et encore : « caslissa : grange, métairie » et enfin : « casalon : petite maison, cahute ».

Quant à la Grande Recherche, il semble utile de rappeler un sondage sur les cazals publié dans le bulletin n° 139 ainsi que d'autres informations.

Pour les petits groupes d'habitations, les prud'hommes emploient le terme « loc » (lieu). Dans les compoix du XVIIe siècle, rédigés en français, les bâtiments annexes sont dits « palhers », berbeziels » (bergeries), estables, etc.

Les descriptifs des cazals sont très détaillés :
- les « cazals del Castel de Bornhio » sont des vestiges ;
- Les « cazals » du château de Roquefourcade étaient un minuscule habitat encastré sur la plateforme du château, partie découvert, partie recouvert afin de loger des sinistrés (inondations) ;
- Il y avait des « cazals haults bastis », couverts ou non ;
- Les « cazals de la Fare », ruines ;
- Des « patis en forme de cazals » ;
- Des « cazals de calquières ruinés par le Gardon », Anduze ;
- Des « cazals » « parrans » (jardins), hors le fort de Bernis ;
- les « cazals ouverts » de Vergèze, alvéoles dont les deux côtés parallèles étaient accolés perpendiculairement au rempart.
La liste n'est pas limitative et les surfaces généralement modestes.
Il y a même des « maisons où fay clédo ».

En fait, le terme « cazals » concernait – en 1550 – une construction en forme de quadrilatère dont la dénomination pouvait être variable et dépendre de l'usage qu'en faisait son propriétaire.

Ce rappel, un peu long, a pour objet de montrer que la consultation des dictionnaires bilingues ne suffit pas, que le recours à d'autres écrits n'est pas superflu, et que les descriptifs de la Grande Recherche ont, au moins, le bénéfice de l'âge.

La Grande Recherche

Le lectorat du L.C.C. connaît la Grande Recherche des années 1550, largement traitée dans le Bulletin depuis l'année 2000. Pour nos nouveaux lecteurs, je voudrais rappeler de quoi il s'agit.
Le fonds concernant l'Évêché de Nîmes, conservé aux Archives du Gard, est considérable et peut-être unique.
Il est d'une grande qualité grâce :
- à la méthode de travail élaborée par l'Évêché ;
- à l'homogénéité des arpentements réalisés par quatre prud'hommes commissionnés par l'Évêché ;

- aux Cotets d'arpentement rédigés en grande partie en langue d'oc ;
- et enfin à la grande richesse des descriptifs : biens bâtis, non bâtis (genres de cultures), des patronymes et des toponymes.

Cette richesse est surtout le fait des deux prud'hommes estimateurs languedociens, Jean d'Asprès et Antoine Barthélemy, rédigeant essentiellement en langue d'oc, comme le montre l'exemple ci-après :
Gabriel Sabatier (estimateur français) écrivait sobrement « lo camy » ajoutant quelquefois « public ». Antoine Barthélemy calligraphiait « lo camy qué vaï à l'Espinas », autrement dit « le chemin qui va au [col de] l'Espinas », ce qui est vraiment descriptif.



Malgré l'existence de textes languedociens plus anciens mais limités, le fonds de la Grande Recherche de l'Évêché de Nîmes constitue un ensemble linguistique incontournable rédigé plus de trois siècles avant le Trésor du Félibrige de Frédéric Mistral.

Les Calcadis disparus

On comprendra donc que notre recherche se soit tournée vers l'étude de documents anciens. Cette recherche nous a permis d'exhumer quelques Calcadis disparus :

Le premier est celui d'Avèze, un quartier découvert grâce à une lecture attentive des Cotets d'arpentement des années 1550 (AD30 – C.1740).
Les descriptifs le concernant occupent plusieurs feuillets du Cotet n° 5 et permettent de le situer :
Confronts :
- au nord : le Valat du Calcadis, proche du gisement de tuf calcaire indiqué par E. Dumas ;
- au levant : le Puech « del Mas del Cayla » ;
- au midi : les chemins allant d'Avèze au Cayla et au Vigan ;
- au couchant : la rivière d'Arre.

Avèze était alors une modeste paroisse encastrée dans celle du Vigan. Le compoix local n'a pas été consulté. La récente carte I.G.N. au 1/25 000e, qui ne peut rapporter tous les toponymes ne mentionne aucun Calcadis d'Avèze. Il y a bien un Cauvalat, mais il concerne un quartier proche des limites de Bréau où il y eut un four à chaux.
Une analyse systématique des Cotets d'arpentement pourrait exhumer d'autres Calcadis, mais quel travail !

Le deuxième, situé à Saint-Jean-du-Gard, est cité dans les hommages adressés à Jehan le Mengre, dit Boucicaut, maréchal de France et comte d'Alès (L.C.C. n° 100, fascicule 1, p. 26 à 32) pour les années 1400 à 1405.
Jean du Sault rend hommage pour le mas de Calcadis ou du Pied de Côte. Sauf erreur du transcripteur, il y avait là un Calcadis aujourd'hui disparu.

Dans ces hommages, le château est partagé entre :
- Hermessende de Boulbon, dame de Salendrenque, pour la moitié ;
- Pierre Fabre, de Saint-Jean…pour un quart ;
- Martin de Barre, au nom de sa mère, pour un quart.
- Il est également question des mas du Pouget, ce qui, avec le Pied de Côte, pourrait correspondre au fief d'origine du château du Calcadis.

Mais en revanche, à ce jour, nous n'avons pas trouvé de mention de four à chaux dans ces temps anciens. Pourquoi cette absence ?

Le silence des fours à chaux

Nous savons maintenant, en effet, que notre recherche a peu de chance de trouver un toponyme en Langue d'oc, désignant clairement un four à chaux.

Les registres fonciers le confirment.
Le Totalisateur diocésain de Nîmes, pour la Grande Recherche montre que tous les éléments du foncier bâti ou non bâti n'y figurent pas.
Pour ce qui est des moulins, les totaux paroissiaux et diocésains ne détaillent pas moulin à blé, moulin d'huile et d'autres.
Le seul moyen d'analyse par genre ne peut se faire que par la lecture des Cotets d'arpentement paroissiaux.
Des cultures comme les arbres fruitiers sont simplement mentionnés dans les descriptifs et ne sont pas totalisés.
Il y avait le cas des mûriers (Les Rouzigadous). Non imposés, ils étaient quasiment ignorés jusqu'en 1552, date à laquelle l'évêché de Nîmes les classa grande culture et en tira profit (voir L.C.C. nos 124, 125, 126, 133).

De nombreux Cotets paroissiaux d'arpentement ont été vérifiés sans que soit trouvée une mention de four à chaux en français ou en langue d'oc, et cela parce qu'ils n'étaient pas imposés !

La situation semble être la même dans les compoix régionaux du XVIIe siècle rédigés en français.

Enfin les cadastres mentionnent des fours à chaux encore en service. C'est le cas de Mialet où E. Dumas notait sept fours à chaux dont un seul « cuisait » toute l'année et c'est bien celui-là qui est porté sur la matrice cadastrale, section D, pour l'imposition. Valleraugue n'avait plus que deux fours, et Alès trois.

Cela veut dire que la précieuse transmission écrite du terme « four à chaux » en langue d'oc n'a pas été faite par les registres fonciers, jusqu'à l'arrivée du cadastre, début XIX^{e} siècle.

Les « chauffours »» (ou chaufours) des pays d'oïl

Il est cependant intéressant de constater qu'en divers endroits, un certain nombre de toponymes ont directement pour origine les fours à chaux, montrant ainsi l'importance attachée par les habitants du lieu à la fabrication de la chaux.

Les AD30 détiennent une petite trentaine de Dictionnaires topographiques départementaux du XIX^{e} siècle, en majorité au nord de la Loire. Ils montrent que Four à chaux ou son équivalent est un toponyme courant.

Parmi ceux du sud, on y trouve des « chautforn » et une quarantaine de termes constitués ou commençant par « chaud » ainsi que « la chaux » en Haute-Loire. Quelques « Chauffours » dont un « four à chaux » et un « Caucadis ».

En pays d'oïl, on trouve 64 chauffours en Haute-Marne avec un « Calfurnus », 53 chauffours dans la Marne etc, et l'on peut citer :
- en Seine-et-Marne : « Chauffour, commune, moulin détruit, commanderie du Temple, Templarii de calido furno, juxto castrum, 1225 ; Pati du Vieil Chauffour » ;
- dans la Sarthe ; « Chauffour, commune, Ecclesia N.-D. de Callido Furnus, 1330 » et même « le château du chemin ».

Ces latinisations sont rares au nord de la Loire, pays de droit coutumier.

Châteauneuf-Calcernier, alias Châteauneuf-du-Pape

Au sud de la Loire aussi, des cités tirent leur nom ou ont tiré leur nom des fours à chaux. Ainsi Forcalquier, dans les Basses-Alpes, Autre exemple moins connu, Châteauneuf-du-Pape !
Dans son *Dictionnaire Topographique du Vaucluse*, 1867, Jules Courtet dit que « Châteauneuf-du-Pape se nommait Châteauneuf-Calcernier parce qu'il y avait un **grand nombre de fours à chaux** » et ce « depuis environ 1504 ».
L'information est développée par Jean-Claude Portes, dans *Châteauneuf-du-Pape, mémoire d'un village*, Éd. Barthélemy, Avignon, 1993. Parlant de Châteauneuf-Calcernier, il précise (p. 22) que pour Frédéric Mistral, « notre village tirait probablement son surnom de CASERNIÉ à cause des « casers » gradins de son territoire. Cette explication est pour le moins surprenante, mais il est vrai qu'elle émane d'un poète ».
Jean-Claude Portes ajoute que « le terme Calcernier s'explique par la présence de fours à chaux que nous retrouvons au long des siècles ».
« Castrum Novum Calcernarium - du latin « calx » chaux et « cernere », passer au crible, tamiser - signifie « Châteauneuf de la chaux tamisée », ce qui souligne bien l'importance de cette chaux pour l'économie du village, ainsi que sa qualité.
Et il termine : « …Châteauneuf-du-Pape ne remplacera officiellement Châteauneuf-Calcernier qu'en 1893 ».

Ces exemples montrent que dans de nombreux lieux, les habitants ont jugé bon de donner à leur lieu de vie le nom, (quelle que soit sa forme), de four à chaux. Il n'est donc pas impossible que le calcadis, s'il signifiait « four à chaux » au Moyen Âge, ait pu donner un certain nombre de toponymes dans les Cévennes méridionales, dont celui du château du Calcadis. Rien d'impossible, mais bien sûr, rien de prouvé à ce jour.

Les Calcaires de Saint-Jean

Notre recherche dans les documents anciens concernés n'ayant pas abouti au résultat espéré, nous en revenons à la question de la possibilité ou de la vraisemblance de la présence de calcaire à l'endroit qui nous intéresse.

La carte géologique de 1844, parue dans L.C.C. n° 157, colore trois terrains principaux à Saint-Jean-du-Gard :
- en rose carmin avec la lettre G : terrain granitique ;
- en bleu de Prusse avec la lettre K : terrain triasique (grès bigarré, calcaire coquillier, Keuper) ;
- en violet clair (décoloré), avec le sigle J^{1}, terrain jurassique, calcaire à gryphées.
Sur le bleu de Prusse, six petites touches de minium rajoutées à la main, dont trois avec la lettre G, indiquent la présence de gypse, dont deux exploitations à Gros Garen.

Pour ce qui concerne les fours à chaux, nous disposons de trois sources principales :
• Les statistiques d'Hector Rivoire, 1842, quatre carrières de calcaires exploitées :
- « au Pontil, calcaire gris foncé, du tertiaire moyen » ;
- « au Pontil, calcaire gris foncé, du jurassique » ;
- « à la Bastide, calcaire gris foncé, du jurassique » ;
- « à Bessèges, calcaire noir, du jurassique ».
• Les statistiques d'Émilien Dumas qui donnent peu d'informations :
- « deux fours à chaux à la Bastide et au Pontil, chaux hydraulique » ;
- « les dolomies «roche sédimentaire carbonatée» du Lias, chaux grasse ».
• La Communication de Louis Dieulafait, 1869 (voir L.C.C. n° 156) qui aperçoit :
- « cinq fours à chaux alignés sur un kilomètre, à trois km environ de Saint-Jean, sur la route d'Anduze ».

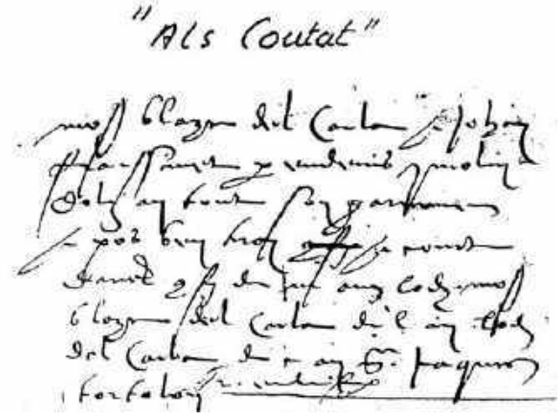
Certains fours énumérés ci-dessus peuvent être cités deux fois.
Le calcaire était donc bien présent à Saint-Jean.

Calcaire et oliviers

Un « Traité de l'Olivier », édité chez la veuve Gontier, libraire à la loge de Montpellier en 1784 a été réédité par Lacour/Rediviva, Nîmes, en 1991.
Il parle de sa « cultivation, l'arbre craint la terre humide ou l'eau séjourne…aime les coteaux…élevés au soleil ». « Il se fait bien dans les terrains pierreux, calcaires et terres légères ». Enfin il précise que « le sol calcaire rend les productions meilleures ».
Il dit aussi : « avoir constaté que dans les froides Cévennes, certaines vallées (pour des raisons climatologiques locales) sont garnies d'oliviers… comme il en est au pied de la montagne de l'Espérou et autour du Vigan » (voir «Les oliviers d'Aulas», L.C.C. n° 146).

Les oliviers d'Aulas étaient réputés pour leur qualité en 1550, et il y a là du calcaire, tout comme au Vigan.
Aujourd'hui, les terres profondes n'étant plus réservées à la culture première, le blé, la mise sur le marché de plans greffés à production rapide fait merveille, s'ils sont plantés, entretenus, arrosés dans de bonnes conditions.
Ce traité de l'olivier donne une bonne image de la place que nos ancêtres donnaient à l'arbre symbolique.
C'était bien le cas en Gardonnenque.

Le voyageur roulant sur la déviation de Saint-Jean, vers Anduze, peut voir des oliviers étagés au quartier qui portait déjà ce nom en 1552 : « Les Olivettes », exactement là où les prud'hommes de la Grande Recherche les recensaient.
Les Cotets d'arpentement concédaient, en 1552, dix-huit saumades d'oliviers à Saint-Jean, la saumade faisant 8 000 m^2.
La récolte était pressée au « molin d'oly » de Ms. Blaise de Carlo et Jehan Fraissinet, au « Coutat ».



Transcription :

Ms. Blaise de Carlo et Jehan Fraissinet, en indivis, un moulin d'huile avec tout son garniment et [son] puits bien tirant et cour derrière. Confronts, du midi avec Blaise de Carlo, du levant de Carlo, du couchant avec Sr Jacques de Tourtoulon – 2 setiers.
La tradition est maintenue avec un moulin à huile moderne, à la sortie de Saint-Jean, route d'Anduze.
Il y a bien calcaire et oliviers à Saint-Jean.

Reste à citer un troisième cas.
Presque au sommet de la longue montée suivant le tunnel, ce sont les oliviers de Peyroles, au même niveau que la Planque, juchée en haut d'une muraille récente au pied de laquelle s'amorce un virage touchant à un étagement de bancels, assez remaniés, mais dont les parties anciennes font penser à la pierre de garrigue. Pour l'affirmer – comme pour le rejeter – il faudrait être géologue.
Les descriptifs de la Grande Recherche, (AD30 – C.1771), comptent à Peyroles, en 1551, 1 saumade, 1 quart et 6 dextres d'oliviers, soit 8 530 m^2.
C'était modeste, mais comparable, quantitativement, avec les olivettes de Saint-Jean :
- Peyroles, 110 habitants, un petit hectare d'oliviers ;
- Saint-Jean, + ou – 2 000 habitants, une quinzaine d'hectares de ces arbres.
(Pour les estimations démographiques, voir Almanach du Val Borgne : Saint-Jean, Almanach 1990, Peyroles, Almanach 2004.)

Tout ceci montre que bien des choses sont relatives.
Ainsi, à Peyroles où Émilien Dumas voyait des « micaschistes », une carte géologique assez récente au 1/80 000^e place ce terroir dans un « gneiss » spécifique, puisqu'il est « de Peyroles ».
Michel Wiénin nous signale qu'il a pu voir la carte de Saint-Jean-du-Gard au 1/50 000^e dont l'absence nous avait étonnés et que sur cette carte, juste au nord des ruines du château, au-delà du gneiss de Peyrolles, se trouve un schiste cambrien sans trace de calcaire, dit-il. Mais Monsieur Le Strate, consulté au BRGM à Montpellier, nous a indiqué que ce type de schiste pouvait comporter des lentilles calcaires de taille hectométrique, donc trop petites pour être signalées sur une carte à cette échelle, et que la zone en question n'avait pas fait l'objet de prospection particulière qui aurait pu détecter ces petites lentilles, car il n'y avait aucune raison spéciale de le faire**.** Donc, là encore, pas d'impossibilité, mais pas de preuve ! Une visite sur le terrain serait nécessaire, au beau temps.

Compléments

Que dire encore ?

Notre ami André Séguron vient d'apporter une contribution (voir son article « Les chaussades » dans le présent numéro), découvrant que le mot « chalsado » (chaussée) concerne aussi, en Haute-Loire un vieux procédé, des sortes de drains en tranchée empierrée, lesquels, avec le temps présentent l'aspect de portions de chaussée mais dont les tracés ne correspondent pas à des voies de communication.
Il signale aussi : « dans une région granitique et volcanique, où pour trouver de la chaux, il faut aller au «chauchady» d'Espaly-Saint-Marcel » (43) et il évoque dans cette commune des fours à chaux.

En nous communiquant un extrait des hommages faits par Raymond Pelet, seigneur d'Alès à Simon de Montfort, nouveau maître du Languedoc, Jean-Gabriel Pieters vieillit d'un siècle (juillet 1207) l'ancienneté de la preuve écrite du château du Calcadis à Saint-Jean.
Et nous remarquons que dans la liste des châteaux énumérés par ce document, alors que beaucoup portent le nom d'une ville ou d'un village, le toponyme « calcadis » reste une énigme.
Ajoutons que le chevalier qui reçut le commandement de cette forteresse, à l'origine et avant la croisade contre les Albigeois, était de langue d'oc.

Le Point de la Question

Reprenant le « je » pour affirmer ma responsabilité dans cette recherche, je me retrouve au point de départ.
Je persiste à considérer que « Calcadis » est la traduction d'un mot occitan par un scribe ou un notaire mais il n'y a pas de réponse suffisante pour employer le terme conclusion !
Cette enquête a été celle d'une équipe. Je remercie les participants et particulièrement François Ancelin.
Sortant des sentiers battus, ce travail a débouché sur d'autres questions qui pourraient être abordées.
Des historiens, comme Christophe Goudineau « Par Toutatis. Que reste-t-il de la Gaule », le Seuil, 2000), indiquent la marche à suivre. Il dit « que la Gaule… était largement défrichée, au moins depuis le III^{e} siècle av. J.-C. » et aussi « que la plupart des outils ayant servi à l'agriculture et à l'artisanat, jusqu'au XIX^{e} siècle » datent de cette époque.
L'âge du fer a permis une grande avancée aux hommes et sont définitivement obsolètes des affirmations régionales, encore rééditées, persistant à qualifier « d'inhabités jusqu'au XII^{e} siècle certains cantons cévenols ».
On peut s'interroger sur le terme « Calquieïra », fosse à chaux de tannerie, alors que « Fossa, fosse », est bien présente chez Alibert.
Les Cotets d'arpentement de Saint-Jean-du-Gard ne signalent qu'une « calquière avec molin de rusco » (tan) sise au quartier de « Provenço, à l'angle de la carriera et du valat de Roze », donc en ville, et déjà citée.
On peut penser aussi aux formes « Calcar, éperon » (Gaffiot) et « Calcariforme, en forme d'éperon » (Grand Robert) et donc, à la « Rancarède, chaîne rocheuse » ce qui correspond avec le site fortifié, mais le « r » de « calcar » est gênant et Rancarède ne correspond pas à Calcadis.

Le moment est venu de prendre un peu d'aise.

Évoquons l'Âge de la chaux. Il a changé la vie des hommes tout en étant simplement bénéfique, pacifique, et sécurisant.

Publiant un article sur les nombreuses « Bornhio » (Borgnes), cours d'eau, rivières, concentrés dans la paroisse de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse (Les Plantiers), (voir Almanach du Val Borgne, 1999), je terminais en écrivant « aujourd'hui M. de Bornhio serait M. de la Rivière ! »

À présent, pour le Calcadis (four à chaux), je formule une affirmation et une question :
- affirmation : en 1207, le chevalier tenant le château connaissait le sens du toponyme « Calcadis » en langue d'oc.
- question : en 1307, Jean du Calcadis aurait-il bien apprécié de risquer d'être nommé «M. du piétinement ou du sol foulé ? » (termes correspondant à « Calcadis » dans les dictionnaires bilingues cités).

On peut aussi considérer que si, à Chauffour, Sarthe, le ou les patrons de l'église avaient trouvé honorable de la qualifier de « Notre Dame de Callido Furnus » 1330), il pouvait en être de même pour le seigneur de notre château.

Nous remercions pour leur accueil et leur aide Messieurs Longin et Le Strat du BRGM Montpellier.

LES TEMPLES DE GÉNÉRARGUES (GARD)

par Marie-Lucy DUMAS, avec la collaboration de Jean-Gabriel PIETERS

L'article qui suit est une bonne illustration du lien entre les chercheurs, que notre revue s'efforce de promouvoir, car c'est de plusieurs chercheurs que jaillit la lumière ! Divers documents ont été rassemblés par Monique de Fontanès, Nathalie Bayon et Monique Garnier pour l'article publié en 1999 dans les Cahiers 3 et 4 de l'association *Mémoires et grimoires,* (de Générargues et Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille), sur *Les temples de Générargues aux 17e et 19e siècles*[1]. Jean-Gabriel Pieters a repris la transcription de l'acte d'achat du terrain et du prix fait du 22 avril 1622. Il faut tout particulièrement le remercier pour tous les détails sur la charpente et sur les confronts du lieu.
Le dossier de Monique de Fontanès m'avait donné envie de comprendre comment le temple du XVIIe siècle avait été construit et lors d'une réunion du comité de rédaction, auquel une première ébauche de cet article avait été soumise, diverses questions que je me posais ont trouvé réponse !
C'est donc grâce aux contributions de Monique de Fontanès, Nathalie Bayon, Monique Garnier, Jean-Gabriel Pieters, Michel Wiénin, et Pierre A. Clément que cet article a pu considérablement s'enrichir. Philippe Chareyre et Daniel Travier, du comité scientifique, ont également apporté leur pierre. Qu'ils en soient tous remerciés !

La commune de Générargues dans le Gard a eu deux temples : un premier fut construit en 1622 et démoli en 1685 ; sur ses ruines, un deuxième fut édifié en 1841.

Une construction du consistoire en 1622

Le 22 avril 1622, les membres du consistoire de la paroisse de Générargues, Messire Laurent Astruc du mas de Vallunes, et Pierre Vigne du mas de Félines consuls, Noble André Lavernie, seigneur de Montsauve, Barthelémy Corbessas du mas de Vallunès, Pierre et Raymond Fesquet de Blateyras, Jean Fabre du Viala, Thomas Fontanès, marchand, et David Gibert tous deux du Mas de Manouel, donnent à prix fait à trois maçons de la ville d'Anduze (Jean Combes, Antoine Chabal et Pierre Rodier) « *la construction d'un temple pour le service des habitants dans un coin de terre situé au dessous dudit Mas de Manouel*[2] ». La terre a été acquise par le consistoire de Thomas Fontanès pour le prix de 10 livres tournois, elle se situe face à l'église catholique ancienne qui est en ruine au XIXe siècle.

Le terrain mesure 7 cannes de long sur 5 cannes de large, soit 13 m 92 sur 9 m 94, une superficie de 138,36 m², en canne d'Alès. Le notaire Brugairolles estime en 1974 que ce sont les mesures d'Alès qui sont appliquées, mais si on applique les mesures d'Anduze cela donne 13,89 m et 9,92 m soit 137, 78 m².

Canne d'Alès = 1,989 m ; canne d'Anduze = 1,985 m.

Le compoix de 1635 ne mentionne pas le temple mais on sait qu'il existe par les confronts d'une terre. Cette absence d'inscription semblerait indiquer que le conseil politique de la communauté ne souhaiterait pas que le temple soit imposé.

Item prés et joignant le temple parrochial de Générargues une autre pièce contenant terre laborive rouves terre hermes et rochers dedans oultre ledit temple qui est dans l'endroit contenant un cestier une carte un boisseau composé du 29e degré confronte du chef avec le chemin allant du manoel à la fontaine du lieu au pied le chemin public allant de St Sebastien a Anduze du coté du levant le chemin allant du manoel au Valat d'amous d au e coté Me Jacques Robert partie le chemin allant dudit manouel à la fontaine dans lesquels confronts est inclus led temple en présage 6 deniers.

Le compoix de 1671, en revanche, le mentionne très explicitement avec tous ses confronts et dimensions : « *item 810 les biens communs des habitants de Générargues faisant profession de la RPR*
Premièrement une maison servant de temple place au devant et à coté d'iceluy au mas du manoel, confronte du levant David Valmalette et Jeanne Robert du midy, en pointe ladite Robert du couchant le chemin de manoel à la fontaine, du vent droit (daure) Thomas Fontanès contient le temple vingt six canes quatre pas de plat fonds et la place six dextrees (119 m² environ) *présage deux sols.*
811 Item une petite terre servant de cimetière ausudits habitants de la religion PR confrontant du levant le chemin d'Anduze à Saint Sébastien du midy Jeanne Roberte du couchant David Valmalette contient 17 dextrees (339, 91 m2) *présage 3 deniers.* »

Le type d'édifice

Précisions sur les mesures : Pour une équivalence de la canne mesure de Montpellier à 1,987 m, le pan est le 1/8e de la canne soit 24,8 cm.
Le dextre est égal à 19,995 m2.
Le dextre contient 4 cannes carrées.

Forme du bâtiment : « C*inq canes et demie de long, comprises les murailles* (soit environ 10 m

91, mesure d'Anduze ou 10,94 m en mesure d'Alès) *et largeur quatre canes et demie comprises les murailles* » (soit environ 8,93 m ou 8,95 m). Sauf erreur de ma part, le bâtiment mesure environ 97,45 m² d'emprise au sol. « *Les fondements des murailles devront être de deux pans et demi* » (soit environ 60 cm). Les murailles « *de hauteur savoir aux deux côtés de deux cannes* », soit 3,978 m de hauteur, « *hors t.re* » [hors terre] « *Les murailles auront d'épaisseur sur le fondement de deux pamle* [pan] *et demy et au plus haut deux pamle* [empan] ». Les murailles mesurent donc 62 cm d'épaisseur au bas et 49,6 cm au sommet.

Comme il n'est pas indiqué « de la pierre de taille » pour les murailles, le temple devait être bâti en moellons de chaux, grâce aux carrières de gypse et aux fours à chaux de la région, c'est pour cela sans doute que « *les murailles seront enduites dehors et dedans le tout à chaux et sable de bonne maçonnerie* ». Le temple est un rectangle court, en tous les cas il ne répond pas aux canons du nombre d'or, il approche du carré qui est la forme du temple du Collet-de-Dèze.

Des « paradous » ? : Sur les côtés seront construits des « *paradous en forme de sièges aux deux cotés dudit temple de trois lignes à chacun cotés et de l'hauteur et largeur nécessaire* ».

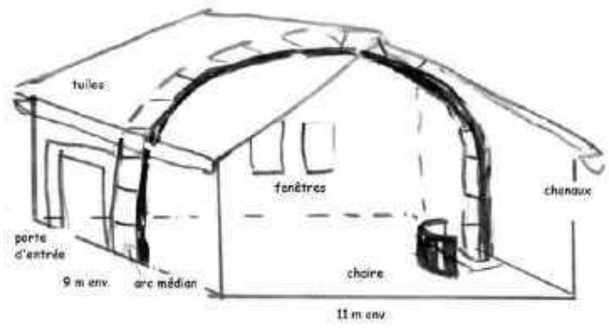
De quoi s'agit-il ? Il semblerait qu'il y ait un banc de pierre, au-dedans du temple. En revanche la dimension de 3 lignes, (quelques millimètres) reste incompréhensible, sauf si les trois lignes signifient plutôt : trois rangées de sièges, comme le suggère Philippe Chareyre qui a noté qu'au temple de Nîmes il y en avait 7 rangées : *« c'est là que prennent place les hommes souvent répartis par corps de métier. Les gradins de part et d'autre de la chaire sont réservés aux diacres et anciens. »*
Si ce sont bien des sièges de pierre sur 3 rangées, en gradins, ils devaient être situés sur les grands côtés du temple.

Portes et fenêtres : « *une porte de pierre de taille de la hauteur et largeur nécessaire pour l'entrée… plus quatre vues* [fenêtres] *aussi de pierre de taille de l'hauteur de quatre pamls et de trois pamls de largeur…* (soit 98,8 cm sur 72,6 cm) *aux lieux et endroits qui seront marqués par ledits consul*s *et habitant*s », donc, sans doute, sur le plan. « *Le tout à chaux et sable de bonne maçonnerie*. » Mais on ne sait pas si la porte se situe sur un petit ou un grand côté.

L'arc médian et le couvert
« *Faire un arceau de pierre de taille à prendre sur la longueur et le milieu dudit temple pour soutenir le couvert* ». Cet arceau est « l'arc médian » qui caractérise les temples protestants tels celui de la Calade à Nîmes décrit par Philippe Chareyre lors du colloque sur l'architecture des temples protestants[3] ou encore celui du Collet-de-Dèze : « *les temples ont généralement repris à leur compte la forme générale d'une église mais en la débarrassant de ce qui était tenu pour inutile ou superflu.*
Le Temple du Collet de Dèze, un édifice et un espace dont le modèle est directement emprunté à la construction civile cévenole : une grange au toit soutenue par une grande arche de pierre disposée en long par rapport à l'assistance… Un grand arc médian destiné à supporter le poids d'une charpente avec tuiles, l'arc médian est une réponse au manque de sous et à la nécessité de faire vite pour construire, l'arc médian faisait office de poutre centrale ».
Les temples à arc médian connus, démolis quasiment tous, sont ceux de Nîmes, Florac, Alès, Montpellier, Anduze, Vialas, Orange, Le Collet-de-Dèze, Courthezon, Lasalle et Saint-Germain-de-Calberte. On peut donc y ajouter celui de Générargues.
Michel Wiénin estime que l'arc médian ne représente en aucun cas une mesure d'économie, car ce n'est pas une simple voûte, il faut donc savoir en maîtriser la technique. Plus la portée est grande, plus le coffrage est important et donc les coûts en sont élevés. Pour lui, il ne s'agit pas de copier une bergerie, mais bien de donner une signification symbolique, théologique ou religieuse, dont on a perdu la compréhension.
Je fais donc appel aux lecteurs pour essayer de comprendre la symbolique de l'arc médian dont vous avez une illustration ci-dessous.

Le toit aura « *un égout du couvert* », *id est* des chenaux. « C*e couvert sera un* » d'un seul tenant, mais sans doute à deux pentes. On ne parle pas d'un clocher.

Restitution imaginée qui s'inspire du temple du Collet-de-Dèze : Le temple en 1622



Les délais de construction

« *Les maçons seront tenus d'avoir fait et parachevé bien et dûment led bâtiment, comme il faut par tout le mois de juin prochain* ». Deux mois et 8 jours, c'est un chantier promptement mené.

La visite du chantier a lieu le 16 juin : le toit n'est pas encore posé.

Coût de la construction

Le prix fait fixe à 3,10 livres sols la canne carrée de bâtiment construit. Le 22 avril, les maçons reçoivent une avance de 60 livres, le reste sera payé après avoir mesuré le bâtiment « *tant plein que vide* ». Le 16 juin, David Fontanès, marchand, s'est transporté au Temple tout neuf, avec Pierre Vignes et plusieurs habitants du lieu « *a dit avoir en tout de bâtiment septante huit canes un pan lesquelles à trois livres dix sols la canne se monterait ladite somme de deux cent septante trois livres huit sols.* »

De plus, outre le prix du bâtiment, « *les maçons sont tenus couvrir led temple et poser les fustes et poutres nécessaires et les consuls et habitants seront tenus de faire dresser le bois, le leur fournir avec les trafiches* [grands clous de section carrée munis d'une tête en forme de section de sphère, d'une longueur d'une vingtaine de cm], *clous, jazenes* [pièces de charpente reposant sur les poutres et qui portent directement les tuiles] *tuiles et autres nécessaires à faire ledit couvert et leur bailler ladite futaille lors qu'ils travailleront à faire ledit batiment pour leur servir d'estagement »* [échafaudage].

Le couvert est placé après avoir effectué la réception des murs, le 16 juin.

C'est l'engagement de toute une communauté, dont les membres « *hypothèquent tout et chacun leurs biens… et les biens de la communauté* » sans aucune aide de la part des autorités de la province du Languedoc, pour une somme élevée que l'on peut estimer à 500 livres environ :

Paiement des maçons : 273 livres 8 sols
Achat du terrain : 10 livres
Fournitures : estimation : 200 livres ?
Ce qui revient à une charge d'environ 4 livres et demi par contribuable. (105 contribuables en 1670)

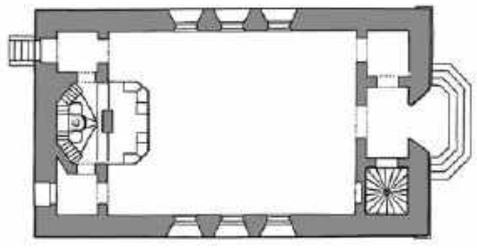
La reconstruction en 1836-1841

La décision : Les protestants de Générargues essaient en 1830 d'acheter l'église qui était abandonnée et transformée en forge, mais l'évêché en demande beaucoup trop d'argent. Le conseil municipal décide le 14 août 1836, de construire un temple « *un édifice de qualité et suffisamment grand pour que les enfants de la commune puissent en jouir à leur tour… vu que la population protestante célèbre son culte divin en plein air ce qui est contraire à la dignité de ce culte* ». À cette date, Générargues compte environ 400 habitants qui travaillent dans les filatures de soie et l'extraction du gypse, soit à peu près autant qu'avant la révocation de l'Édit de Nantes. Le conseil municipal prévoit à la fois la croissance de la population et le maintien de la confession huguenote. Cependant, l'emplacement primitivement choisi est jugé trop éloigné, la décision est donc prise de le construire sur l'ancien emplacement où il reste des ruines.

Le plan proposé par l'architecte : Jules Perrache emporte l'adjudication pour 3 126,46 F et l'architecte Michel Bonifas-Cabane, demeurant au hameau de Coudoulous, propose un plan qui ne ressemble plus du tout au temple antérieur, mais à un édifice nettement plus vaste : une simple nef avec une voûte, six fenêtres. Un œil-de-bœuf et un clocher surmontent la porte d'entrée. Le temple mesure 16 m de long environ sur 9 m 35 de large (soit 157 m^2 d'emprise au sol et environ 81 m^2 de salle, une fois soustraits le vestibule et la tribune) et 10 m 60 au sommet du toit. Ici on pratique le plan du carré long, plus proche du plan d'une église catholique que de celui du temple ancien.

Si l'extérieur ressemble à celui d'une église de campagne construite à la même époque, il faut pousser la porte pour découvrir que le temple protestant est un lieu dépouillé, basé sur la parole et non sur le décorum.

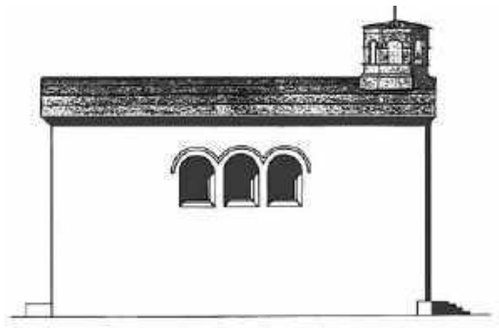
Le projet de l'architecte comporte plusieurs dessins :
(retouchés pour plus de lisibilité).



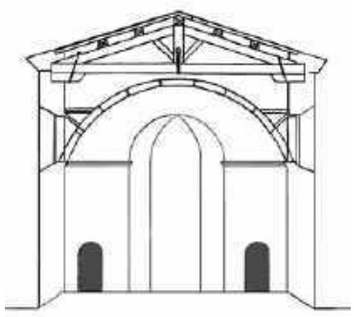
Plan général



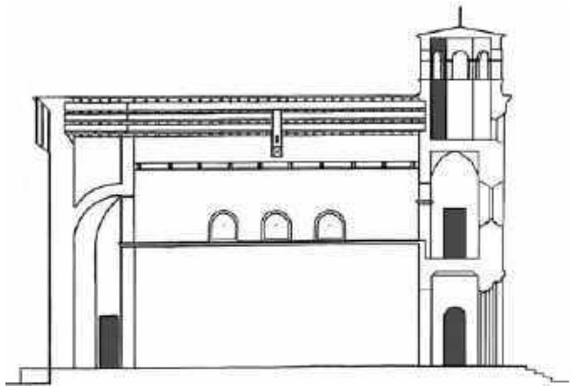
Façade principale en élévation



Façade latérale en élévation



Coupe dans la largeur



Coupe dans la longueur

Images du temple : Sur la carte postale du centenaire en 1941, (en 2e de couverture) on remarque que le clocher est nettement plus élevé que sur le plan de Bonifas-Cabane. Il avait été remanié dès la construction par l'architecte sur la demande des habitants qui le trouvait « *trop écrasé* ».

Annexes

Tableau des mesures

On peut aller mesurer la canne d'Alès sur la façade de la cathédrale d'Alès à droite du porche d'entrée, le trait du milieu.

Linéaires	Mesure d'Anduze	Mesure d'Alès
Canne	1,985 m	1,989 m
Pan	24,8 cm	24,8 cm
Ligne	0,2 cm	0,2 cm

« Les habitants de Générargues en 1670 »,
(En fait les contribuables), ministre Vincent.

(Source : Ms 554, l'église de Générargues, Bibliothèque de l'histoire du protestantisme français, Paris, collection Auzière).

Quartier de Montsauve : 11 - La Coste : 6 - Le Manoel : 14 - Le Viala : 6 - La Blaquière : 6 - Coudouloux : 5 - Cabanoule : 6 - Luziers : 9 - Vallunès : 9 - Blateyras : 24 - Saint-Sébastien : 5 - Le Masigard : 4.

Total : 105 soit 470 à 480 habitants environ

Sources

Registre du notaire Jean de Chantelouve d'Anduze, AD30, 2E10/94, fol 100-102 et 102-104.

Compoix de Générargues, AD30, E dépôt CC 3 1635, CC 4 1670-1671.

Délibérations communales de Générargues.

Registre Ms 554, l'église de Générargues, bibliothèque de l'histoire du protestantisme français, Paris, collection Auzière.

Bibliographie

« Les mesures de l'ancien régime », in *LCC* n° 9.

Antoine SERPENTIER: « Anciennes mesures en Gévaudan », in *LCC* n° 102.

Dir. Pierre CHARBONNIER : « les anciennes mesures du midi méditerranéen d'après les tables de conversion », publication de l'Institut d'études du Massif central, Clermont-Ferrand, 1994.

Claude PRIEBETICH AZNAR : « La formulation des surfaces des bâtiments et des superficies des terrains aux XIVe-XVIe siècles dans le sud-est de la France » in *Histoire & mesure*, vol. XVI, no 3/4, 2001, p. 353-372. Cet article montre que le destre est la mesure des arpenteurs et la canne la mesure des charpentiers et maçons.

« Les temples réformés : actes du colloque de Montpellier, 15-17 mai 2003 », in *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, n° 152/153, 2006.

Notes

[1] La collection complète des Cahiers a été donnée par Monique de Fontanès au Centre de Documentation du Parc national des Cévennes, à Génolhac.
[2] Les extraits du prix fait de 1622 ont été mis en français moderne par mes soins.
[3] In Colloque, n° 152/3.

LA FORME CURIEUSE DU DIOCÈSE D'UZÈS

par Jacques de BARY

Jusqu'à Charlemagne, l'histoire des Cévennes et du Languedoc est lacunaire.

La Septimanie et les Cévennes ont rarement appartenu aux Mérovingiens (et le reste du Languedoc pas toujours), et leur histoire est la seule que l'on enseigne.

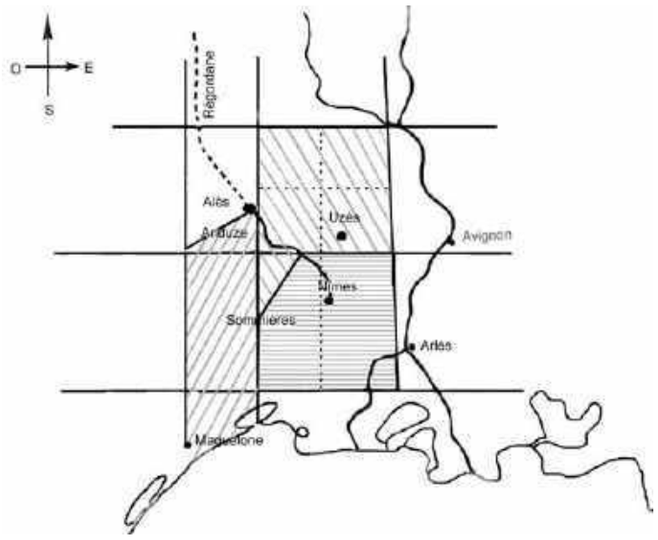
Il nous reste heureusement des traces géographiques : des routes, des noms de lieux, des frontières, des formes injustifiées. Ainsi la forme étrange du diocèse[1] d'Uzès, telle qu'il était encore à la Révolution Française[2], Sa frontière Sud partait en ligne droite de Meynes jusqu'au Sud de Saint-Chaptes[3], puis se retournait vers Sommières, et sa frontière Ouest allait des environs de Sommières jusqu'aux abords d'Alès. Elle coupait en deux le diocèse de Nîmes par une sorte de bec, le « Malgoirès » (Megalonensis ou de Maguelone), que les clercs écrivaient « in medio goto » c'est à dire «en pays goth», (Cf. Vic et Vaissète) et elle ne contenait même pas Anduze, qui porte pourtant son nom (And-Uzes).

Quel accident historique avait pu produire ce périmètre ? Un texte nous éclaire : vers 675, à Tolède, parce que les évêchés de Septimanie avaient disparu[4], le Roi Wamba s'est fait montrer les traités qui les concernaient pour les reconstituer... sur parchemin. (« Constitution » du roi Wamba, cf Vic et Vaissète, vol II). Ce texte est peu compréhensible parce que bafouillé par un Roi handicapé et pris en note par un clerc ignorant la géographie. Mais il s'éclaire dès lors que les noms bredouillés rencontrent le diocèse d'Uzès : le diocèse de Maguelone y va d'Angora (certainement Aujargues) à Castello Millia (en réalité media ou Méjannes-les-Alès) en englobant l'Anduzenque ; et celui de Nîmes va d'Aujargues à Busa (qui serait[5] une Tour au Sud de Saint-Chaptes), abandonnant le Malgoirès.

Ce texte nous apprend donc ainsi qu'il y aurait eu dans les archives de Tolède, vers 676, un traité donnant l'Anduzenque à l'évêché de Maguelone, et en échange le Malgoirès à l'évêché d'Uzès, ce traité étant forcément postérieur à 465, date approximative de l'entrée des Wisigoths dans la « province ». Cependant, les deux autres « coins » du diocèse de Nîmes ne se trouvent pas dans le texte à leur place géographique (logiquement à Meynes et Méjannes de Camargue), mais à Nusa et Ribogar, dont on ne connaît pas l'emplacement mais qui sont cités comme limites du diocèse d'Agde. Il faudrait donc que le Roi Wamba ait vu en même temps un autre traité antérieur au précédent (quoique également postérieur à 465), dans lequel l'évêché de Nîmes aurait été jusqu'au diocèse d'Agde[6].

Quand placer ces deux traités dans l'histoire ? Les conditions à trouver sont les suivantes : Dans un premier temps un évêché d'Uzès franc et un évêché de Nîmes wisigoth (puisque le Malgoirès s'appelle « in medio goto »). Dans un deuxième, une autorité commune aux deux, capable de procéder à un tel échange. Enfin, un motif assez important pour mériter une opération aussi « chirurgicale ». Il n'y a, tout bien examiné, qu'une seule possibilité, l'attribution en 565 des deux diocèses d'Uzès et de Nîmes à la princesse Brunehaut comme dot et don du matin[7], puis la création par elle d'un couloir de Maguelone à la vallée de l'Allier pour échapper à l'enfermement de son « fisc », après son alliance avec les Avars et les Lombards contre Constantinople.

Voici beaucoup d'histoire retrouvée grâce à une anomalie géographique: la forme primitive des évêchés de Nîmes et d'Uzès ; un « fisc» de Brunehaut recouvrant ces mêmes évêchés ; la création d'un couloir Sud-Nord vers 570 ou 575 par échange de l'Anduzenque et du Malgoirès ; et le maintien d'une approche de la Méditerranée par les Francs d'Uzès après la mort de Brunehaut.



Carte Jacques de Bary

Notes

[1] Le terme « diocèse » est employé par commodité, quoiqu'il ait eu un sens très différent à l'époque dont nous allons parler.

[2] Germer-Durand dans son Dictionnaire ... du département du Gard, a détaillé les appartenances ecclésiastiques de tous les lieux dont il parle, ce qui permet de déterminer la forme des évêchés par report sur une carte.

[3] Chanoine Béraud : Uzès, son évêché, son histoire…

[4] apparemment à l'initiative de l'Empereur de Constantinople Constant II et du Pape Saint Vitalien.Cf. Mg Duchesne, *Fastes épiscopaux*, et Michel Rouche, *L'Aquitaine, des Wisigoths aux Arabes*.

[5] toujours selon le chanoine Béraud.

[6] correspondant aux 500 lieues carrées de la cité celte de Nîmes (Bary, 2008)

[7] Un ensemble d'indices et de preuves s'y ajoutent, qui sont détaillées dans « Le fisc de Brunehaut », qui suit. (Bary, 2008).

LE FISC DE BRUNEHAUT

par Jacques de BARY

Après quatorze cents ans, il y a toujours des tours Brunehaut et des chaussées Brunehaut sur nos cartes, et le destin de Brunehilde - que nous appelons Brunehaut - hante encore notre mémoire collective. Fille d'un roi wisigoth d'Espagne, épouse du roi franc Sighebert d'Austrasie puis alliée aux Avars et aux Lombards, elle a régné quarante-huit ans sur l'Europe occidentale. Aussi femme qu'homme d'État, elle a lutté tout ce temps contre Constantinople, entraînant même la papauté dans ce combat.

Mais les historiens ne savent pas tout sur elle. Où situer son « fisc », ce petit royaume personnel reçu en mariage comme dot de son père et « don du matin » de son mari[1], et dont les soucis de gestion ont influencé tous ses choix politiques?

Ce sont les géographes qui peuvent leur répondre : c'est sur les cartes qu'il faut chercher : que pouvait-on soustraire à la Septimanie d'un coté et à l'Austrasie de l'autre, si possible juxtaposés, pour le donner à Brunehaut ? Il n'y avait que deux possibilités : les territoires de Lodève et Rodez ou Albi, ou bien Nîmes et Uzès. C'est la seconde qui est bonne, voici pourquoi :

1) La voie Domitienne, quelque part entre Béziers et Montpellier, porte le nom de chaussée Brunehaut (P.A. Clément).

2) Lorsque le gendre de Brunehaut a été tué et sa fille prisonnière, c'est la terre de Juvignac qui a été ajoutée à son fisc ? D'après Vic et Vaissète, date postérieure à 575.

3) C'est au séminaire de Nîmes que le clergé wisigoth est venu se recycler lorsqu'il a abandonné l'arianisme (Brunehaut, en se mariant, avait adopté l'orthodoxie romaine-nicéenne). D'après Vic et Vaissète, en 587.

4) Après la bataille d'Arles, c'est d'Est en Ouest que l'armée auvergnate a dû traverser le Rhône pour rejoindre ses bases, selon Lantéri (*Brunehilde, première Reine de France*, Perrin, 1995) et Bruno Dumézil *(La Reine Brunehaut*, Fayard, 2008).

5; 6) et surtout, deux événements majeurs ont affecté simultanément les territoires de Nîmes et d'Uzès, pourtant l'un franc et l'autre goth : la vague des noms en «argues» et la création de l'évêché de Maguelone.

Les « argues »

Il faut qu'il y ait eu une autorité commune pour expliquer que les noms de villages et de terres en «argues»[2] s'étendent indifféremment sur ces évêchés, alors qu'il n'y en a ni à l'Ouest (Agde et Arisitum), ni au Nord (Viviers/Alba), ni à l'Est (Avignon et Arles) ; mais qu'ils soient présents en Provence austrasienne, plus quelques noms sur l'Aubrac ? Avec un Firmignargues fondé par l'évêque Firmin d'Uzès[3] et deux implantations peu compatibles avec l'image traditionnelle de la villa, Marcassargues et Malérargues (peut-être des postes militaires en lisière d'Arisitum ?).

L'évêché de Maguelone

L'évêché de Maguelone a été cité pour la première fois en 584 et 585, pour avoir envoyé un représentant à Tolède[4]. C'était, si l'on en croit la description qu'en a faite le Roi Wamba vers 676, un couloir de 20 km de largeur pris aux territoires de Nîmes et Uzès le long du territoire de l'évêché d'Agde. Il allait de Maguelonne à Alès en englobant l'Anduzenque et, par compensation, pour qu'Uzès ne perde pas de surface, un triangle (le Malgoirès) était pris pour lui vers le Sud à celui de Nîmes.

Pour l'évêché d'Uzès, la transformation a été définitive, aucun autre changement ne lui étant advenu jusqu'à la fin de l'ancien régime, et l'on peut en suivre encore aujourd'hui la trace géographique. Tandis que l'évêché de Nîmes était remodelé plusieurs fois, d'abord sous Pépin le Bref, puis sous Saint Louis puis sous Louis XIV.

Seule une autorité unique sur l'ensemble de la « plaine arkémite » pouvait autoriser de telles amputations, et seule pouvait les justifier la nécessité de créer un couloir austrasien entre la Méditerranée et l'Auvergne (avec l'aménagement routier de la voie Régordane) pour éviter un enfermement par le roi Gontran des Burgondes. Il ne peut s'agir que de la Reine d'Austrasie et de son fisc.

Notes

[1] Celui de sa sœur Galswinthe pose encore plus de questions, quoique son emprise soit bien connue à cause des circonstances de sa mort et des suites politiques de son héritage.

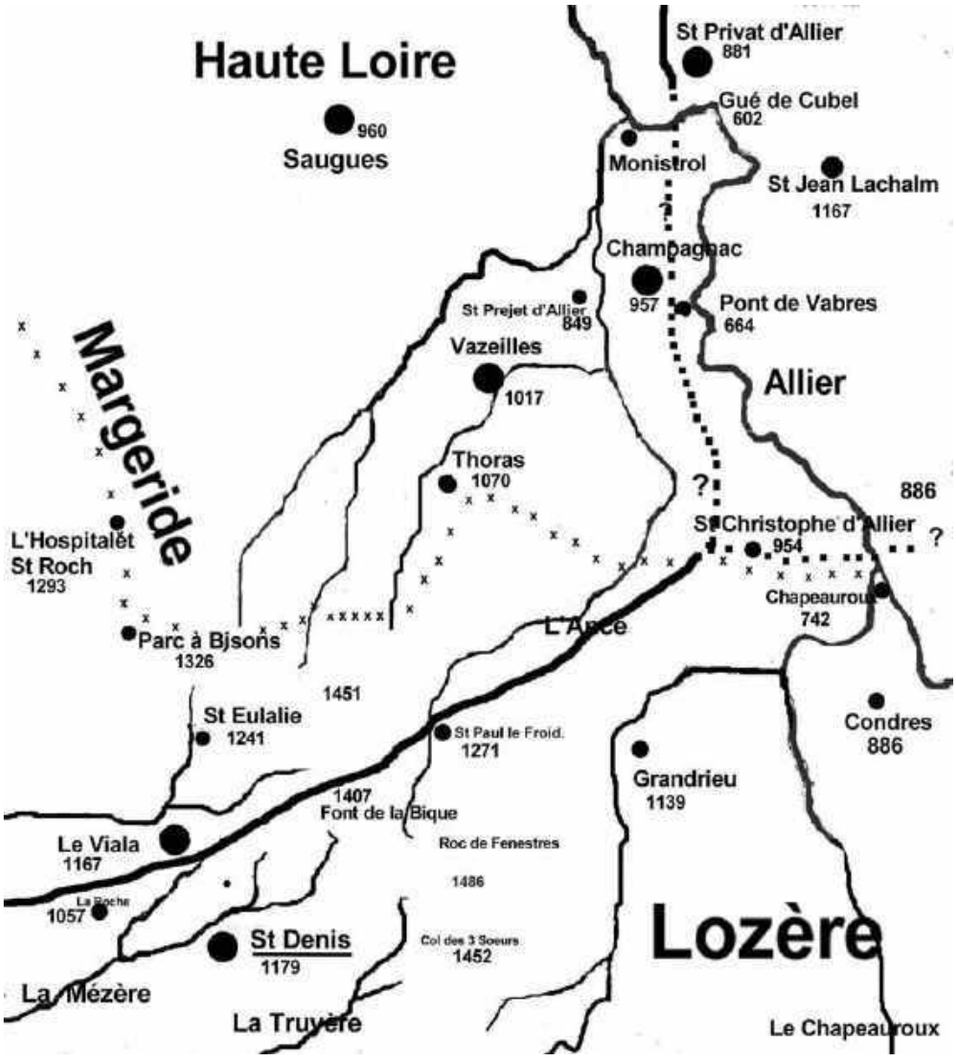
[2] Il s'agit probablement, en général, du remplacement du suffixe « anum » par le germanique « anich » (a-t-il fallu un repeuplement franc pour compenser les dégâts de la peste des années 560 ?). Mais Marcassargues et Malérargues étaient probablement des créations et non le signe d'un nouveau statut (fiscal ?) pour des « villas » existantes.

[3] La datation de Firmignargues est compliquée par le nombre anormal d'évêques d'Uzès au VI[e] siècle, probablement à cause de la confusion (Vaissète) entre Uzetis et Ozindis. Cf. Chanoine Béraud, Uzès, son diocèse, son histoire, 1947)

[4] D'après Vic et Vaissette, lors de conciles qui étaient probablement aussi civils que religieux, et de croyance arienne, puisque l'Espagne ne rejoignit Rome qu'en 587.

CHAUSSADE, SYNONYME DE VOIE ROMAINE ?

par André SÉGURON



En Haute-Loire les traces de la voie romaine disparaissent près de Saint-Privat d'Allier rive droite, pour réapparaître dans la commune de Saint-Christophe d'Allier, rive gauche, sur la limite Lozère-Haute-Loire. Actuellement on ignore précisément où cette voie franchissait l'Allier, bien que ce soit assez évident.
(Carte A. Séguron)

Par chez nous, entre Allier et Margeride, aux confins nord-est du Gévaudan (au nord de Langogne pour fixer les idées) les Calcades et Calcadis du «pays bas» deviennent « Chaussades et Chaussadis » suivant un processus bien connu des linguistes et sur lequel il me paraît inutile de revenir.

Or dans cette région traversée par la voie romaine Lyon-Cahors, les termes de Chaussade, d'Estrade et de Chami Roumieou furent systématiquement employés par la quasi-totalité des « antiquaires » du XIX[e] siècle (et continuent de l'être pour ceux qui les recopient) comme synonyme de «voie romaine». Ce mythe sera quasiment officialisé en 1840 lorsque J.J.M. Ignon, imprimeur et érudit mendois, publiera[1] sa « Notice sur les Monuments antiques et du Moyen-Âge du Département de la Lozère ». De ce colossal travail, ne retenons ici que ce qui concerne la voie romaine appelée à tort « Voie d'Agrippa » et qu'il parcourut à pied «*depuis le pays des Velavi jusqu'à ceux des Rhuténi»,.... «voie appelée sous les noms d'Estrado (estrade), de Chalsado (chaussée) de « Chami Roumieou[2] » (chemin romain)* [en réalité, chemin des pélerins]. En 1822 c'était un exploit, malgré quelques erreurs de parcours.

Mais pour le moment, restons-en à Chalsade qui est non seulement le sujet du jour, mais également un toponyme relativement fréquent de cette région. (Au CN[3] de la commune de Saint-Privat d'Allier, 33 parcelles réparties sur 6 sections portent le nom de : «Las Chalsades», «las Chaussades», «la Chaussade» et «Chaussadis»). C'est une région essentiellement granitique et volcanique où le plus proche four à chaux était le «Chauchady»[4] d'Espaly-Saint-Marcel aujourd'hui banlieue du Puy-en-Velay.

La fréquence de ce toponyme «Chalsade» employé souvent au pluriel, allié à l'impossibilité de faire «coller» la plupart de ces lieux-dits à un itinéraire connu, aurait dû nous alerter, (a posteriori c'est toujours beaucoup plus facile), car on ne pouvait raisonnablement faire passer une voie antique par chacun de ces terroirs. Malgré ce, nous fûmes nombreux à nous obstiner à ne voir dans ces toponymes

que le souvenir de routes et de chemins disparus et qu'il convenait donc de chercher. C'est ce que je fis avec constance mais sans grands résultats, durant de nombreuses années.

J'aurais d'ailleurs persévéré encore longtemps dans cette voie sans issue si, un jour, pas si lointain, épluchant les Bulletins de la Société d'Agriculture de Mende, je n'avais découvert un texte intitulé :

«**Rapport sur le Drainage dans le département de la Lozère par M. Roussel, Président.»** [5]

Aujourd'hui encore, je m'étonne que ce document vieux de plus d'un siècle et demi n'ait jamais, du moins à ma connaissance, attiré l'attention d'un chercheur. Quoi qu'il en soit, c'est à sa lecture que j'ai douloureusement pris conscience que durant des décennies, en fait de voie romaine, je n'avais surtout chassé que le Dahu.

Le drainage en Lozère

En 1854, le Gouvernement avait alloué au Département de la Lozère la somme de 1 200 francs pour pratiquer des essais de drainage et dans le rapport qu'il avait établi à la demande de la Préfecture, M. Théophile Roussel président de la Société d'Agriculture de Mende écrivait :

« *S'il s'agissait simplement d'encourager nos cultivateurs à l'aide d'un secours du Gouvernement, à assainir leurs terres en les égouttant par des moyens quelconques, ce serait sans doute œuvre utile, car ce genre de travaux n'a pas été suffisamment multiplié chez nous, mais il n'y aurait rien de nouveau, car il n'est peut-être pas de pratique plus ancienne dans notre pays que celle d'opérer des saignées profondes aux terres humides et d'y maintenir une voie d'écoulement à l'eau dont le sol est imbibé, en déposant divers matériaux et principalement des pierres au fond de ces tranchées. Ce sont là ces fossés couverts, en usage partout, que l'on appelle* **chalsados** *(chaussées) dans notre plateau granitique, où on les pratique de temps immémorial, mais toujours sans plan général, sans autre idée arrêtée que celle de faire disparaître l'eau surabondante qui corrompt çà et là certains coins de prairies ou de terres labourées»...*

La fin d'un mythe

Adieu donc chaussée romaine, «*que les Romains, nos maîtres et nos guides en bien des choses avoient choisie pour une de leurs grandes routes qui traversaient les Gaules et que le savant Peuthinger à si bien décrite»*[6]. Cruelle déception ! Moi qui rêvais d'effectuer la découverte du siècle !

Ainsi la plupart de nos Chalsades «*qui constituaient l'art ancien, ou si vous aimez mieux, la vieille routine de l'assainissement des terres humides»* ne seraient donc que de vulgaires, mais Ô combien utiles, drains ?

Soit ! Mais il faut bien convenir, ne serait-ce que pour me permettre de ne point trop perdre la face, que parfois certains de ces fossés d'égouttement ressemblent furieusement à une ancienne route. Surtout lorsque l'érosion ayant ôté les terres de part et d'autre, les pierres soigneusement agencées du drain présentent le même aspect que celui d'une authentique et vénérable chaussée.

C'est certainement de cette confusion que découlent ces trouvailles et citations de chemins surélevés, de bombement dans les prairies, de fragments de voie pavée qui figurent dans de nombreuses publications **:** «*chaussée enfouie bordée de 3 à 4 mètres de large…. voie très nette dans les prés*[7]*…..grand talus dans une prairie*….près du Dauzinès (commune de Rieutort-de-Randon) *à Las Chalsades sur la lisière d'une draille à 1,5 mètre de profondeur une sorte de pavé assez régulier*[8]*…Aux environs de Saint-Bonnet* (de Montauroux, canton de Grandrieu)*, voie pavée de 200 mètres environ de longueur, qui devait être une ramification de la voie d'Agrippa»* [9].

Cette nouvelle signification de chalsade qui aurait dû mettre un terme à la controverse, ne fit qu'ouvrir un autre espace de discussion : Comment faire la différence entre une chalsade/route et une chalsade/drain ?

Certaines citations sont sans ambiguïté. Par exemple, on trouve au Puy-en-Velay, la rue Chaussade (carriera de la Calsada en 1272)[10] ou à Marvejols «*le chemin royal de la chalsade*» qui au XVIII[e] siècle était la route de Mende à Saint-Flour[11] ; Marvejols, où les Feuda Gabalorum mentionnent dans les limites du domaine que le Roi y possédait, un «*chalsseruum*»[12] qui devait être un four à chaux proche de l'actuelle croix du Siffleur, terroir où fut découvert un établissement gallo romain[13]».

D'autres «chalsade(s)» sont sans aucun doute possible, d'authentiques drains. Ainsi dans la commune de Saint-Privat-d'Allier, dans les côtes de la rive droite de l'Allier, face à Monistrol, neuf parcelles de la section G entourant la parcelle dite Lou Sagnat (prairie détrempée) de Vidervoix, portent le nom de chaussade et chaussades. Preuve que ces drains fonctionnaient bien, on y trouvait une fontaine dite « Fouon sous les chaussades ». Il en est de même pour le terroir de Chalsade (5 parcelles au CN de Thoras) mentionné au terrier de Vazeilles[14] qui confrontait le chemin de Vazeilles à Thoras et le terroir de la Font de Moury (sources aujourd'hui captées). Tous ces drains touchaient bien évidemment à un chemin, ne serait-ce que celui permettant d'y accéder, et tous se trouvent dans des zones où l'eau est très présente ce

qui est non seulement une évidence mais également une source de confusion. C'est pour ces raisons que l'exemple choisi par J.M.M. Ignon pour démontrer son hypothèse Chalsade = voie romaine, n'est pas exempt de critiques. En effet. Ignon écrit qu'après avoir traversé la Margeride d'est en ouest, la voie arrivait « *au village du Viala, dépendant de la commune de Saint-Denis, qui est à droite, elle est très apparente. Elle a quitté avec le bois d'Apcher le nom d'Estrado*[15]*, pour être désignée à partir de là sous celui de la Chalsado ».*

L'Histoire de la poule et de l'œuf



Le chemin de La Chalsade au Vialla commune de Saint- Denis-en-Margeride en août 2005. (Photo A. Séguron)

Je vais certainement enfoncer une porte ouverte en disant que les itinéraires anciens, qu'ils soient antiques ou médiévaux, avaient une véritable répulsion pour l'eau sous toutes ses formes et suivaient le plus souvent possible des lignes d'interfluves. C'est exactement ce qui se passe au Viala de Saint-Denis où la voie romaine passe au-dessus d'un terroir particulièrement arrosé. De part et d'autre de ce chemin on trouve encore aujourd'hui des toponymes évocateurs : *les Ribeyres, la Sogne Morte*[16]*, la Sogne Redoude et la Sogne Longe, les Aygudettos, la Peyssière* et un vaste terroir dit Les Chalsades. À mon sens ce sont ces chalsades construites pour assainir ces terres gorgées d'eau qui donnèrent son nom au chemin qui les traversait et non l'inverse. Le compoix de Saint-Denis rédigé en 1671[17] mentionne entre autres, au terroir du Vialla, le champ de Sanhe Morte confrontant la Chalsade, le champ de la Chalsade confrontant le chemin du Vialla à Saint-Denis, un autre champ de la Chalsade confrontant le chemin de la Chalsade. Mais, et toujours dans le même document, ce chemin perd ce nom de Chalsade, un petit kilomètre plus à l'est, lorsqu'il arrive au terroir de Courbettes, juste avant le hameau de Ferluguet et la dernière grimpette avant le sommet de la Margeride. Ici la voie est appelée *« chemin ferrat des Extreitz*[18] *au Puy ».*

Bien plus à l'est et de l'autre coté de la «Montagne» (Margeride), sur la ligne de crête séparant la vallée de l'Allier de celle de l'Anse, son affluent rive gauche, se trouve le village de Champagnac commune de Saint-Préjet-d'Allier. En octobre 1500 les habitants de ce village reconnurent[19] leurs terres à Astorge de Peyre seigneur de Peyre et de Thoras. Mathieu Borrelli «*dicti loci»,* reconnaissait un champ dit de «La Chaussada» confrontant avec la Cham commune et avec le « *magno itinere Anicci* » qui traversait le village. Cette grande route qui était la route médiévale Le Puy-Toulouse, nous la retrouvons dans la reconnaissance de Jean Borrelli vraisemblable parent du précédent emphytéote, pour son pré du Sap, confrontant cette route du Puy (itinere Anicii) et pour lequel il devait en plus du cens accoutumé, payer un denier par an pour la servitude des Chalsades, « *pro servituti de las chalsadas, sub censu annuo unius denarii ».* Dans un premier temps nous[20] avions pensé, et bien failli écrire que ce denier annuel allait à l'entretien de la route. Or dans ce gros terrier de 396 folios, si l'on trouve en abondance des chemins appelés : strata, via, itinere regio, itinere Romenerio[21], il n'y a aucune mention d'un chemin dit La Chalsade ou Chaussade. Donc il a fallu revoir cette interprétation à la lumière de la nouvelle définition de Chalsade et, effectivement au village de Champagnac il y a bien un terroir dit «Les Chalsades» [22] situé de part et d'autre de l'ancienne route autour de la cote 959 où se voient de nombreuses traces d'humidité et d'écoulements.

Un dernier mot sur ces chalsades-drains qui ne pouvaient être que des ouvrages collectifs, ou bien des investissements faits par les seigneurs de la terre pour valoriser certains terroirs.

Dans son rapport au Préfet de la Lozère, Théophile Roussel écrivait que les drains à tranchées empierrées étaient aussi efficaces que les tranchées à tuyau et que le seul reproche que l'on pouvait leur faire était un reproche économique. « *C'est là en réalité le plus grand obstacle à la propagation des drains empierrés : ils exigent beaucoup plus de main d'œuvre et en général le transport et la préparation des pierres sont si coûteux que suivant un assez grand nombre de calculs, on évalue à 7 à 800 francs le drainage en pierre d'un hectare, travail dont le prix moyen en France ne dépasse guère aujourd'hui 230 à 250 francs à l'aide de drains en poterie»…*



Grande chaussée vraisemblablement très ancienne car faisant limite entre les paroisses puis communes de Saint-Amans et des Laubies. Désignée en 1825 comme étant «un ancien chemin romain» au Procès-verbal de la délimitation des communes. Le plan cadastral porte la mention «chemin romain ou romieux». Le véhicule (angle inférieur gauche) se trouve sur la départementale 34 allant de La Villedieu aux Laubies. (Photo A. Séguron)

Notes

[1] - Mémoires de la Société d'Agriculture de Mende 1840-1841. J.M.M. Ignon avait été commissionné en 1819 par le Préfet de la Lozère pour dresser l'inventaire des antiquités du département.

[2] - En 1867 le Dr Prunières s'insurgeait à l'encontre de certaines sociétés dites savantes qui s'obstinaient à nommer «Cami-Roumiou» la voie romaine dans sa traversée de l'Aubrac et écrivait : «*Je suis né sur la montagne, et je puis attester n'avoir jamais entendu ce nom ; bien plus, les nombreux montagnards que j'ai consultés à ce sujet, m'ont tous certifié qu'ils ne le connaissaient pas plus que moi. Le seul nom usité sur l'Aubrac est celui de Cami dé César*». « Notes sur quelques découvertes archéologiques faites dans les Montagnes d'Aubrac (Lozère) » in *Revue archéologique du Midi de la France*, volume XI Toulouse 1867 p. 17 à 30.

[3] - Cadastre napoléonien de Saint-Privat d'Allier AD 43.

[4] - Pour plus de précisions sur les Fours à Chaux (Chauchady de l'IGN) d'Espaly voir Marc RAMEY «Espaly-Saint-Marcel» Éditions du Roure, 43 000 Polignac.

[5] - *Bulletin de la Société d'Agriculture de Mende*. Tome 6, 1855.

[6] - *Répertoire archéologique du département de la Lozère,* brouillon d'un rapport adressé au Préfet de la Lozère vers 1825 par Laporte de Belvialla, Maire de Grandrieu qui voulait rouvrir la voie dite d'Agrippa car à cette date, aucune route digne de ce nom ne traversait la Margeride. Archives Laporte AD 48 Série J Fonds Séguron. Laporte, avocat au barreau de Nîmes était né le 10 août 1756.

[7] - Pierre PEYRE : «Voies romaines en Lozère».

[8] - Docteur Barbot. Bulletin de la Soc. Loz. 1905.

[9] - Marius BALMELLE : répertoire archéologique du département de la Lozère, 1937.

[10] - « Nomenclature historique et étymologique des rues du Puy », Le Puy, 1923.

[11] - Pour mémoire et sans publicité, l'Hypermarché de la Chalsade-sud. Entrée sud de Marvejols en bordure de la D809.

[12] - On trouve dans les Feuda : et a dicto termino ascendendo recte per vineam predictam usque ad chalsseruum et a dicto chalsseruo et de dicto chalsseruo descendit usque inter duo molendina…..

[13] - *Revue du Gévaudan*, Bulletin 1965. (Cote aux AD 48 PER 4).

[14] - Terrier de Vazeilles. Notaire inconnu. Sans date. Estimé seconde moitié XVIe. AD 43 106J 579.

[15] - Si Ignon avait interrogé le voisinage, il aurait certainement noté que localement cette voie était également connue sous le nom de chemin des Romains. Voir à ce sujet le Fonds de Roche, Liasse 106, Juridictions de la seigneurie du Chayla. Enquête sur le viol d'une religieuse le 15 mai 1775 «*sur le chemin qui va de Saint- Denis à Combes «* qui est le chemin appelé «l'Estrade» ou «le chemin des Romains».

[16] - Sogne ou Sagne, Sagnette, Sagnasse : synonyme de Narce, Molière, en général prairie marécageuse donnant naissance à un ruisseau. Ici ces ruisseaux iront grossir la Truyère.

[17] – AD 48 EDT 145 CC.2.

[18] – Pont-des-Estrets, Les Estrets sur la N 106, commune de Fontans, sud-est de Saint-Chély-d'Apcher.

[19] - Terrier de Thoras 1495-1500 reçu Pierre Gaude notaire. AD 43 106J 532. Cette vaste seigneurie qui allait des sommets de la Margeride à la vallée de l'Allier avait été donnée aux Peyre par Pons de Deux Chiens leur cousin, seigneur de Thoras et baron d'Aps.

[20] - Nous sommes en effet plusieurs à nous intéresser aux anciens chemins entre Allier et Margeride.

[21] - Les «roumieux» qui empruntaient ces itinéraires se rendaient en pèlerinage au Puy et non à Compostelle !

[22] - L'IGN 1/25 000 signale ces Chaussades 1 km plus au nord. Recherches faites par Alain Thomas.



Église de Saint-Roman-de-Codières (J.-P. Dufoix).

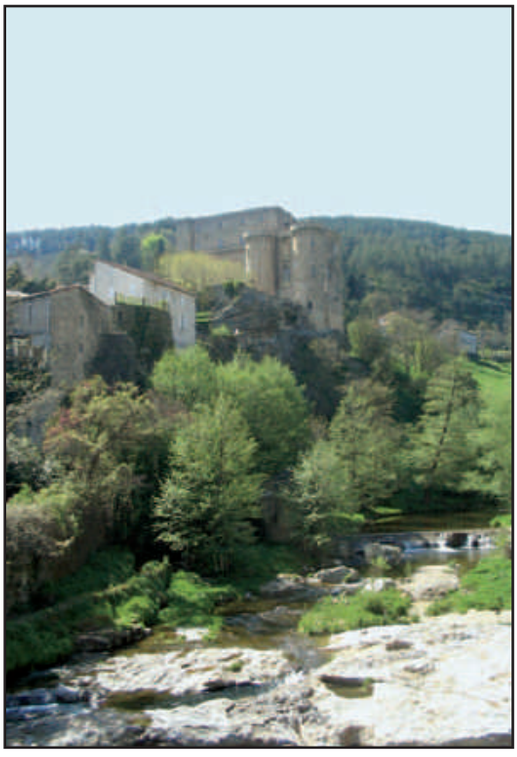
Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 159
Octobre/Décembre 2009



Lézan 2009, AG de L.C.C.-Font Vive
Échanges
Énigmes beaucairoises, 1ère partie
La maison des Montbrison en Cévennes vivaraises, suite et fin.
Un autre massacre en Vallée Française ?
Proportion garçons/filles : délai entre naissance et baptême
À propos de l'arrêt du Conseil d'État du roi du 29 mai 1725
Le nouveau logiciel documentaire du Centre de documentation et d'archives du PNC
Les nouveautés dans ce Centre
D'autres documents sur les Cévennes
Dessin d'un navire sur une voûte au Vigan



N° 159 - Prix : 7 €

9 770335 626404



Pierre gravée à Concoules (Gard),
lieu-dit La Bisebasse, (Photo Gérard Lalevée)

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial.

Page 2 : Assemblée générale de LCC-Font Vive, 22 août 2009, à Lézan

Page 5 : Échanges.

Page 8 : Énigmes beaucairoises, 1ère partie par Jean CASTAN.

Page 10 : La maison des Montbrison en Cévennes vivaraises, 2e partie par Claude-Jean GIRARD.

Page 15 : Un autre « massacre » en Vallée Française ? par François ANCELIN.

Page 18 : Proportion garçons/filles : délai entre naissance et baptême, par André CLAVEIROLE.

Page 19 : À propos de l'arrêt du Conseil du roi du 29 mai 1725 par Jean-Gabriel PIETERS.

Page 24 : Le nouveau logiciel documentaire du Centre de documentation et d'archives du PNC par Pauline ROUX-TATTO.

Page 27 : Les nouveautés au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes par Pauline ROUX-TATTO.

Page 28 : D'autres documents sur les Cévennes : recensions par Marie-Lucy DUMAS et Olivier POUJOL.

Page 29 : Dessin d'un navire sur une voûte de la maison de repos Saint-Vincent au Vigan. par Bernard ATGER.



Acte de baptême protestant
de Marie Barthélemy
(73 jours après la naissance)
Archives Municipales
de Saint-Paul-la-Coste (Gard)
(Photos A. Claveirole))



Acte de baptême protestant
(sur deux pages de registre)
de Jeanne Conge, Archives Municipales de
Saint-Paul-la-Coste (Gard)
(Photo A. Claveirole)

PHOTOS COUVERTURE

Le château de Grizac et au second plan le pigeonnier de la famille Rampon-Compan-Brès.
(Photo R. de Laubespin).

Le château de Largentière (Ardèche)
(Photo Markus Braun)

ÉDITO

Nous avons une très bonne nouvelle à annoncer aux chercheurs cévenols : c'est le changement du logiciel documentaire du Centre de Documentation et d'Archives du Parc National des Cévennes, beaucoup plus performant que le précédent. Pauline Roux-Tatto nous en explique le mode de fonctionnement dans ce numéro, et de façon plus complète sur notre site.

Et puis, nous avons de nouveaux rédacteurs. Après Claude-Jean Girard, qui dans le numéro de juillet nous faisait découvrir son « encombrant ancêtre » huguenot, Victor Bermond de Combas, et qui en termine ici avec ses violentes tribulations, c'est François Ancelin, qui signe son premier article, une histoire violente elle aussi, qui concerne, en Vallée Française, la vie quotidienne de paysans cévenols au XVIII^{e} siècle.

Une fois n'est pas coutume, nous ferons une escapade hors Cévennes avec Jean Castan, qui se passionne en ce moment pour l'histoire des toponymes occitans. Il s'interroge sur le passage de l'appellation d'Ugernum à celle de Beaucaire à cette époque relativement mal connue où la langue dite « vulgaire », l'occitan, remplace peu à peu le latin et où les villes – avec le consulat - prennent une certaine distance avec le pouvoir seigneurial.

Le lien entre les chercheurs, qui donne son nom à notre revue, on le retrouve particulièrement dans ce numéro : c'est l'hypothèse de Marie-Lucy Dumas sur un traitement différencié des filles et des garçons dans les registres de baptême du pasteur Alméras qui a conduit André Claveirole à interroger les relevés de baptêmes qu'il avait effectués à Saint-Paul-Lacoste ; c'est l'envoi de la transcription d'un arrêt du roi par Henri Pagès qui a donné à Jean-Gabriel Pieters l'idée de son article sur la législation concernant le pâturage des chèvres ; c'est l'article d'Henri Depasse sur le rôle de la marine dans la guerre des camisards qui a rappelé à Bernard Atger le dessin d'un deux-ponts qu'il avait vu, voici bien longtemps, sur le plafond d'une maison viganaise…

Ce lien entre chercheurs est évident aussi bien sûr dans la rubrique « Échanges », qui s'enrichit constamment, mais également dans le souci de signaler à nos lecteurs les ressources documentaires et les dernières parutions.

Ce lien entre chercheurs enfin, est conforté par des rencontres qui deviennent plus fréquentes. La dernière assemblée générale à Lézan, a été une réussite, riche de contacts et de projets, comme vous le constaterez en lisant le compte rendu dans ce numéro. Nous avons en particulier le projet de célébrer, comme il se doit, l'an prochain, le cinquantième anniversaire du premier numéro de Font Vive, et le vingtième anniversaire de la mort de Jean Pellet. Nous faisons donc appel ici à tous ceux de nos adhérents qui ont côtoyé les fondateurs de Font Vive, les docteurs Pellet et Richard, et qui peuvent témoigner de leur personnalité et de leur action.

Martine ANCELIN

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE

(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine ANCELIN
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction
F. et M. ANCELIN - B. ATGER - J. CASTAN - A. CLAVEIROLE
P. A. CLÉMENT - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD
J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND
P. ROUX-TATTO - A. SÉGURON - M. WIÉNIN

Conseil scientifique
Richard BOUZIGES - Patrick CABANEL - Gérard CAILLAT
Philippe CHAREYRE - Jean-Bernard ELZIÈRE
Nicolas FAUCHERRE - Jean-Christophe LABADIE
Rémi NOËL - Olivier POUJOL - Daniel TRAVIER

Courrier (secrétariat, trésorerie, textes à paraître)
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction
et de l'auteur.

Directeur de la publication
Pierre A. CLÉMENT

C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par monedituer.com.
Dépôt légal : Octobre 2009

Site Internet : http//www.cevenols.com

Adhésion à LCC-Font Vive
(comprenant l'abonnement à la revue Le Lien des Chercheurs Cévenols)
adhésion de soutien : 30 € minimum
adhésion normale : 27 €
abonnement à la revue seule : 24 €

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : LÉZAN, 22 AOÛT 2009

Étaient présents :

Mesdames Dumas, Forgiel, Lavenu, Leloup ;

Mesdames et Messieurs Ancelin, Arnault, Combes, Girard, Gorldfarb, Meissonnier, Perrier, Pieters, Saucon, Puech ;

Messieurs Allègre, Atger, Boyer, Chapelier, Chéron, Clément, de Bary, Deleuze, Descours, Faucherre, Gaussent, Hélas, Jouanen, Lanfranchi, Lestrade, Liotard, Mazière, Montagut, Pellegrin, G. Plantier et son petit-fils, Rolland.

Lézan

Pierre A. Clément remercie d'abord les nombreux adhérents du Lien qui sont venus assister à l'Assemblée générale, puis il remercie Christian Danis, maire de Lézan, pour son accueil chaleureux : avec plusieurs conseillers municipaux, il nous a accueillis avec le café, et il a ouvert spécialement pour nous un vaste parking ombragé. Il a dû cependant nous quitter avant le début de l'AG, pour célébrer un mariage. Nous le retrouverons plus tard, lors de la visite du château. Pourquoi avoir choisi Lézan ? D'abord parce que ce foyer Maurice Fossat est une belle salle pratique d'accès. Et puis Lézan a un riche passé gallo-romain et médiéval, étudié activement par une association animée par notre ami Gilbert SAUCON qui fait un travail remarquable. Elle a exploité fort intelligemment le compoix de 1637, et effectué des relevés notariaux. Dans l'un de ces registres se trouvait une gravure du pont de Lézan. Les piles de ce pont ont été identifiées, il s'agit bien d'un pont romain situé sur la voie antique reliant Castelnau-le-Lez à Alès et Gergovie, considérée comme une branche de la Régordane.

Rapport moral

En ce qui concerne LCC-Font Vive, Pierre Clément indique que les projets présentés lors de notre assemblée générale 2008 au Vigan ont été réalisés.

Nous avions voulu être plus près de nos lecteurs, aller à leur rencontre. Cela a été fait avec en particulier la conférence de Marie-Lucy Dumas à la médiathèque d'Alès sur les châtaigniers et la visite de Saint-Jean-du-Gard et de Mialet organisée par Bernard Atger, avec Daniel Travier qui a fait une conférence sur les filatures de Saint-Jean. Ces deux manifestations ont remporté un grand succès et ont eu une bonne couverture médiatique.

Notre revue voit sa qualité s'améliorer, cela ne pourra que s'amplifier avec la création du Conseil scientifique mis en place cette année. D'autre part, les délais de distribution s'améliorent aussi, François et Martine Ancelin se chargeant maintenant de la mise sous enveloppe et de l'expédition.

Nous pouvons dire que notre revue est sur le bon chemin.

Pierre Clément termine son intervention en annonçant le programme de la journée, avec une mention particulière pour la dégustation des vins proposés par la cave pilote de Lézan, et pour la première visite officielle du château de Lézan, récemment acquis par la commune.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Conseil scientifique

Martine Ancelin rappelle que selon la décision prise au Vigan, la composition du Conseil scientifique doit être entérinée par l'Assemblée générale, et propose donc de voter pour approuver la nomination des membres du Conseil scientifique. Voici la liste des personnalités qui ont bien voulu accepter de participer :

Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Chareyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Jean-Christophe Labadie (Directeur des archives de Lozère), Rémi Noël, Olivier Poujol et Daniel Travier.

(Les autres personnalités contactées ayant exprimé leur regret de ne pouvoir participer, par manque de disponibilité).

La composition du Conseil scientifique est approuvée à l'unanimité.

Rapport financier

François Ancelin annonce d'emblée un retour à la normale, avec un résultat 2008 excédentaire de 97,15 €. Il indique que la lente érosion de notre lectorat s'est poursuivie en 2008 : 364 abonnés payants, soit 13 de moins qu'en 2007, 291 adhérents à l'association, soit 8 de moins qu'en 2007, sans que cela affecte encore l'équilibre des comptes.

En effet, en 2008, les ressources se sont élevées à 12 634 €, ventilées ainsi : abonnements et cotisations (8 922 €, 70 % des recettes), subventions (2 030 €, dont 1950 € du PNC, soit 16 % des recettes), vente de hors-série (981 €), produits de l'épargne (701 €).

Nous avons enregistré une baisse de la vente de hors-série, le seul hors-série publié en 2008, la réédition du « Sommaire des Titres du Masaribal », n'ayant pas reçu l'accueil escompté. C'est d'autant plus dommage qu'il a demandé un travail considérable de retranscription à notre ami André Claveirole, mais c'est ainsi.

Les dépenses se sont élevées à 12 537 €, réparties ainsi : imprimerie et expédition du Lien (8 862 €, soit 71 % des dépenses), équipement et fournitures de bureau (1 526 € soit 12 % des dépenses), site internet (530 €),

tirage et expédition des hors-série (345 €), frais d'affranchissement du courrier (261 €), assurances (167 €), frais bancaires (13 €), provision pour le dépliant présentant LCC (800 €).

Nous avons fait un gros investissement : l'achat d'un ordinateur pour notre secrétaire, rendu nécessaire par la vétusté du matériel sur lequel elle travaillait. Par ailleurs, le dépliant n'a pu être réalisé en 2008. Enfin, notre patrimoine financier s'élève au 31 décembre 2008 à 23 934 €.

La stabilité semblant acquise, le prévisionnel 2009 reprend pour l'essentiel le bilan 2008 : nous prévoyons 12 000 € de dépenses et 12 000 € de recettes (le poste expédition du bulletin sera en effet en baisse).

Toutefois, en cette fin d'août, nous comptons encore 58 lecteurs qui n'ont pas encore versé leur cotisation et abonnement. Une relance par courrier personnalisé sera faite en septembre, mais nous craignons une nouvelle perte d'abonnés, malgré un nombre d'adhésions nouvelles bien supérieur à celui des années précédentes (25 depuis janvier 2009).

Conscient que la crise n'est pas étrangère à ces non-renouvellements d'abonnements, François Ancelin propose de maintenir le gel de nos tarifs d'abonnement et de cotisation pour 2010.

Pour terminer, François Ancelin remercie nos adhérents et nos amis et cousins de l'Association des Chercheurs et Généalogistes en Cévennes pour avoir permis que plus de 180 collections de la « Guerre des Cévennes » d'Henri Bosc ne prennent le chemin du pilon.

Martine Ancelin propose de voter pour approuver le rapport financier.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Projets 2009-2010

Conférences et visites :

- Une sortie à Brissac le samedi 24 octobre avec Pierre Albert Clément a déjà été annoncée. (Deux erreurs dans le programme distribué en juillet : le matin, nous visiterons l'église Saint-Nazaire et Saint-Celze (une seule église !) et nous monterons au Castrum de Brissac, remarquable par ses deux tours Bermondes).

- Pierre Rolland fera au mois de mars une conférence, sans doute à la médiathèque d'Alès, à propos des galériens protestants.

- Pierre A. Clément informe que Georges Péladan propose d'organiser une visite à Saint-Étienne-Vallée-Française au printemps 2010.

Activités pédagogiques :

Marie-Lucy Dumas participera à deux activités pédagogiques :

- « L'École après l'École » avec des collégiens de Génolhac, en collaboration avec le Centre de Documentation et d'Archives du PNC : il s'agira, à partir de documents d'archives, d'élaborer avec les élèves, en une dizaine de séances, la biographie d'un personnage important de Génolhac : de Roche.

- « La Fête de la Science » : déchiffrage des anciennes écritures avec les collégiens de Génolhac, travail sur la toponymie avec ceux de Villefort. Marie-Lucy Dumas lance ici un appel aux adhérents pour l'aider dans ce travail qui, en suscitant l'intérêt des jeunes, pourra contribuer à former de futurs lecteurs du LCC !

Projet commun avec l'ACGC :

Martine Ancelin indique que nous avons un projet commun avec l'ACGC, et donne la parole à Jean-Luc CHAPELIER, son président qui expose qu'il s'agit d'organiser à Alès, en automne 2010, des rencontres généalogiques et historiques, avec pour thème l'histoire économique régionale.

Référencement du bulletin

En ce qui concerne le bulletin, Martine Ancelin indique que maintenant que le Conseil scientifique est en place, il conviendra de lancer les démarches pour obtenir le référencement du LCC dans la bibliographie française. Pour cela, Nicolas Faucherre a accepté de s'informer sur les démarches à entreprendre auprès du CNRS.

Évolution du site

Un autre projet pour l'année prochaine concerne l'évolution du site. Il a été pris en main par notre nouveau webmaster, Sébastien Chenaud, en février 2009. Depuis, Martine Ancelin a procédé à une mise à jour qui n'est qu'un simple toilettage, hormis la création de deux nouvelles pages « actualités du LCC », et « agenda des adhérents », mais ce n'est pas suffisant. Il ne suffit pas de mettre à jour le site, il faudrait aussi le faire évoluer. Elle fait donc appel à tous pour examiner le contenu du site, déterminer ce qui va bien, ce qui va moins bien, ce qui manque et nous faire des propositions.

Anniversaires en 2010

Puis Martine Ancelin indique qu'en 2010, ce sera d'une part le cinquantième anniversaire du premier numéro de Font-Vive, le prédécesseur de LCC, d'autre part le vingtième anniversaire de la mort de Jean Pellet, et qu'il conviendra de célébrer ces anniversaires.

Enfin, elle appelle les participants de l'Assemblée à intervenir pour faire des propositions. Ce qui sera fait à l'occasion du tour de table

Tour de table

P. A. Clément termine son travail sur Sauve, qui devrait paraître en mars 2010.

M.-L. Dumas travaille à une monographie de Génolhac, avant de se pencher, peut-être en 2010, sur Ponteils-et-Brésis.

J. Leloup s'intéresse au village de Mercoirol et à ses chemins en voie de disparition et en appelle à ceux qui auraient des renseignements à ce sujet.

I. Forgiel centre ses recherches sur le Pompidou.

J.-G. Pieters prépare pour LCC un long article (sur 4 ou 5 numéros) à propos d'un procès sous la Terreur, à partir d'archives familiales. Il participe à un travail collectif sur La Rouvière et poursuit ses recherches sur Saint-Ambroix. Il s'intéresse également avec Monique de Fontanès aux microtoponymes de Générargues.

J.-C Hélas continue le travail annoncé au Vigan, (actualisation de sa thèse sur le Mont Lozère et dépouillement d'archives familiales).

C.-J Girard prépare un roman historique sur Rochegude, village dont on commémorera la création en 2011).

J. de Bary travaille sur les années 450 à 650, et s'intéresse à Arisitum.

V. Pellegrin vient de publier « Montpelllier, 23 lieux de mémoire sur les protestants » aux NPL, et travaille sur les lieux de science de cette même ville.

B. Atger apprécie qu'à LCC on puisse échanger et faire part de ses recherches. Il travaille sur Mialet, le château d'Aubignac, et sur Gallargues-le-Montueux (il renouvelle son appel concernant le sieur de Vallescure.)

G. Saucon travaille sur Lézan avec son association. Il s'interroge sur la signification du terme « combrazes » ou « cambrazes » trouvé sur le compoix de 1637.

R. Lanfranchi, adhérent très récent, est archéologue, et termine trois livres sur l'Afrique avant de s'intéresser aux alentours de Saint-Hippolyte-de-Caton où il s'est installé.

P. Rolland continue de constituer un fonds d'archives photographiques sur la résistance protestante et sa répression (1683-1715). Il travaille à une carte de la population des communautés protestantes en Languedoc vers 1700, beaucoup aidé en cela, entre autres, par le travail d'É. Pélaquier, ainsi que sur une carte des synodes et colloques du XVII^{e} siècle. Il poursuit ses travaux sur les galériens protestants, afin d'enrichir et de rectifier les travaux de G. Tournier et d'A. Zysberg.

J.-C. Perrier, qui fut chargé de mission de la DDA du Gard, a travaillé à la création du PNC et a connu le docteur Pellet. Architecte et urbaniste, il a travaillé sur Valleraugue. Il pense que le LCC est une revue de qualité qu'il conviendrait de faire connaître à l'étranger, aux USA, en Allemagne, et pour cela il faudrait viser à publier en anglais ou au moins mettre sur le site un abstract des articles en anglais et si possible en allemand. Son épouse a organisé un très grand rassemblement familial et a découvert à cette occasion les joies des recherches généalogiques.

G. Liotard prépare un article sur les signatures. Il souhaiterait que l'on prévoie pour l'an prochain un micro baladeur.

J.-L. Chapelier travaille sur les fugitifs protestants. Il propose l'aide des généalogistes de son association aux adhérents de LCC-Font Vive qui en auraient besoin.

A. Combes travaille sur Aulas (compoix du XVI^{e} et du XVII^{e} siècle). Il a trouvé trace d'une tour épargnée par le décret de démolition des places fortes protestantes après la paix d'Alès en1629.

F. Boyer s'intéresse à Mandagout, surtout au parcellaire. Il aimerait de l'aide au niveau informatique et en ce qui concerne la datation des bâtiments.

P. Gaussent est adjoint au patrimoine à la mairie d'Anduze. La municipalité a le projet d'un conservatoire historique sur la ville, et souhaite donc trouver, par l'intermédiaire de sociétés d'histoire, des personnes compétentes et des documents lui permettant de restaurer son patrimoine. La Fontaine Pagode est en restauration, la toiture du temple le sera prochainement.

Après l'AG

Après une dégustation des vins de Lézan offerte par la cave coopérative qui est une cave pilote, et le repas au Débarcadère, Pierre A. Clément et G. Saucon nous ont conduits jusqu'au château. Ce château du XVI^{e} siècle appartenait à la famille de Christine Lazerges, née de Rothé, ancienne députée héraultaise qui l'a vendu à un Britannique qui n'a pu entreprendre les travaux de sauvetage projetés et qui l'a revendu à la commune de Lézan.
Ce château comporte autour d'un escalier central de très nombreuses pièces imbriquées les unes dans les autres, plus ou moins vastes, avec de nombreux recoins, cela sur trois étages. La salle d'apparat est entièrement tapissée (tapisserie classée M.H.).On monte à travers les greniers sur une tour d'angle d'où l'on a une vue superbe sur la ville, la vallée du Gardon et les Cévennes. Une passerelle partant du niveau 2 conduit à un parc paysager situé de l'autre côté de la route.
P. A. Clément nous a ensuite présenté différents éléments de l'enceinte médiévale, avec la Porte de L'Horloge, juste à côté du château, et la rue droite (en fait rue directe) menant à l'autre porte de la ville, la porte d'Anduze.
Nous avons terminé la journée par la visite du temple, une ancienne église romane qui à l'origine dépendait de Saint-Guilhem le Désert. Sa voûte s'est effondrée et a été remontée trois mètres plus bas.
Un grand merci à G. Saucon, à la municipalité et à la cave coopérative de Lézan, pour cette journée particulièrement réussie.

ÉCHANGES

Question : Bâville et les chemins royaux

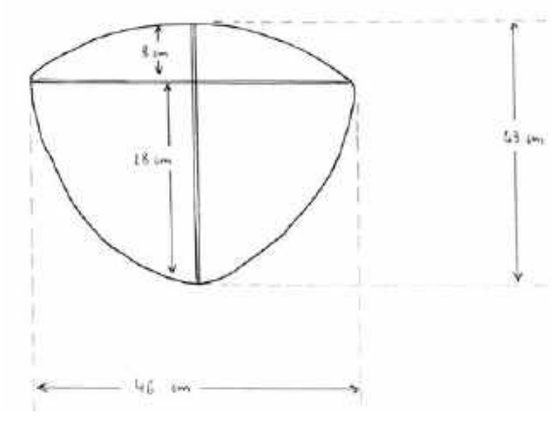
par Henri Depasse

L'ordonnance de l'Intendant Bâville énumérant les chemins royaux à construire, est-elle datée du 28 déc. 1689 selon Arthur de Cazenove : «*Histoire de la Salindrinque*» (réédition 1989), p. 140 ; ou bien du 28 sept. 1689 selon Nelly Duret : «La Corniche des Cévennes» in *Le Cep*, *magazine ERF Languedoc* n° 520, juin 2009, p. 33.

Question : une pierre gravée à Concoules

par Gérard Lalevée

Il y a dans la commune de Concoules, lieu-dit La Bisebasse, une pierre gravée (c'est un bloc de granite non taillé). Je n'ai trouvé personne qui en connaisse la date ou la signification. Il s'agit d'une sorte d'écu de 43 sur 46 cm, les sillons ont 3 cm de large et 2 cm de profondeur. Je joins une photo (Cf. en 2e de couverture) et un schéma. Quelqu'un pourrait-il m'éclairer sur cette pierre gravée ?



Par ailleurs à quelques dizaines de mètres de cette pierre gravée, on trouve un abri-sous-roche que les anciens appelaient « la baoumo » du loup, dont il me paraît peu probable qu'il remonte au néolithique (même tardif !) et dont nul ne connaît ni l'âge, ni la destination.

Le Dr Pellet connaissait l'existence de ces curiosités locales, mais à ma connaissance, il n'en a pas résolu l'énigme ni rien écrit à ce sujet. Un collaborateur ou un correspondant du LCC pourrait-il m'éclairer ?

En réponse à la question de Jacques Dessus (LCC n° 157) sur le toponyme « Écoute s'il pleut »

par Alain Pintard

En réponse à votre interrogation sur le sens de la question formulée par mon père en 1977, j'ai recherché le texte qui aurait pu le conduire à poser cette question : sans succès. Me reportant à la carte IGN au 1/25 000e 2740 ouest de juin 1981, en ma possession, je constate que figure bien, en effet, le lieu-dit « Escouto-se-Pleou », et contrairement à des éditions plus récentes, apparaît au-dessus de l'inscription une autre mention : Gr ge, en tout petit. Le service cartographique de l'IGN m'a confirmé qu'il s'agissait de la désignation d'une grange. De quelle manière était-elle construite, de pierre, de bois ou de branchage, je n'ai pas de réponse à fournir.

Toutefois, une question s'impose : qui n'a, de tout temps, été surpris par une pluie violente au point de se réfugier sous un auvent, un porche, quelque autre abri, et attendu qu'elle cesse, en restant attentif à tout signe extérieur qui indiquerait une prochaine accalmie ?

À Évry, dans l'Essonne, il existe un boulevard de « L'Ecoute s'il pleut », à proximité de la naissance d'un ru qui, après un parcours d'environ 2 kilomètres, s'en va rejoindre la Seine à la hauteur de Ris-Orangis. J'ai connu aussi une société d'implantations commerciales des années 1960 (basée justement du côté d'Évry) qui portait cette dénomination de « L'Écoute s'il pleut ».

Revenons aux Cévennes. Le dictionnaire géographique de la Lozère, Mende et Florac de 1852 par J. Bouret mentionnait-il le lieu de « L'escouto-se-Pleou » et lui donnait-il une explication ?

Quelques informations complémentaires sur les hostelleries d'Anduze (article de P. A. Clément dans LCC N° 158)

par Henri Depasse

- Le Chapeau Rouge serait la partie nord de l'immeuble n° 35 de la rue Fustarié, confrontant au nord la rue de la Rampe. En 1739, cette auberge appartient à l'Anduzien Charles Flavard Bouvier (AD30 II E 10-766), qui la loue. Le 2 septembre 1701, Daudé, subdélégué de l'Intendant Bâville, y interroge plusieurs Anduziens arrêtés pour crime de « fanatisme » (AD34 C 180, 436-443).
- Le Lion d'Or (au lit on dort) occupait les immeubles nos 25 et 27 de la rue Basse, qui sont adossés au mur de la ville, avec entrée par la rue des Albergariés. Cette auberge était louée pour servir de caserne. Le 7 juillet 1724, les consuls abandonnent sa location et décident de louer, à meilleur prix, la maison de la femme Dussaud pour le même usage (AD30 E Anduze BB14). En 1794, sous la Terreur, l'auberge du Lion d'Or s'appelle l'Auberge de la Montagne et appartient à Bonnet (AD30 Dépôt Anduze 1D1, 15 mars). Le 3 janvier 1875, devenue Hôtel du Midi à une date inconnue, Jacques Puget la vend à Auguste Guiraud, de Vézénobres. (AD30 II E 82-1617).
- La Pomme serait la partie sud de l'immeuble n° 35 rue Fustarié. En 1708, elle appartient au marchand Jacques Mercier (AD30 II E 33-22). Le 31 août 1767, sous le nom du Cheval Vert, Jean Salien la vend au traiteur Jean Baux (AD30 II E 10-1019). Le 12 novembre 1801, le propriétaire du Cheval Vert, Jean Baux père, la vend à Jean-Baptiste Genon, aubergiste (AD30 II E 10-1039). En 1809, elle semble bien appartenir à Pierre Pauc, son aubergiste, qui est porté cette année au rôle des contributions personnelles et mobilières (AD30 Dépôt Anduze 2G8).

- L'auberge des Trois Rois se trouve au n° 5 de la rue Basse. Elle est adossée au mur de la ville. On y entre par la rue des Albergariés. Le 1er juillet 1757, son propriétaire, Fulchrand Barbut, bourgeois de Montpellier, qui la tient de Pierre Teissier, la vend à Pierre Cazalis, propriétaire de La Croix Blanche (AD30 II E 10-982). Le 23 janvier 1805, les descendants de Pierre Cazalis, la baillent à André Julien, sous le nom de l'Orange (ou l'Oronge ?) (AD30 II E 10- 1039).
- La Croix Blanche se trouve entre les nos 9 et 13 de la rue Bouquerie. En 1758, Pierre Cazalis la vend au maçon Jean Lézan (AD30 II E 11- 481).

Au milieu du 19e siècle, cette ancienne auberge est occupée par Auguste Valat, ancien diacre de l'Église Réformée d'Anduze, devenu prédicateur laïc méthodiste. Le 20 mai 1852, le Préfet autorise les méthodistes à y tenir des réunions (AD30 1M 607). Ensuite, ce Préfet soupçonne les anti-bonapartistes de la région de se rencontrer et de se concerter lors de ces réunions. Le 2 août 1854, lors d'une importante réunion de membres de l'Alliance Évangélique, sur ordre du Préfet, le commissaire de police d'Anduze fait évacuer les lieux et interdit d'y tenir encore des réunions. La même interdiction frappe les darbystes d'Anduze (AD30 1M 607). En attendant l'inauguration de la chapelle méthodiste d'Anduze, le 6 août 1865, les méthodistes se réunissent par petits groupes de moins de vingt personnes chez divers particuliers (Centenaire de la chapelle méthodiste d'Anduze, 1865-1965).

Cimetières des protestants : législation de 1804 et de 1881 ; continuité et affirmation identitaires. À propos de l'article d'André Claveirole, LCC n° 155

par Olivier Poujol

On doit préciser la durée du décret du 23 prairial an XII sur les inhumations selon ses articles XIV et XV, en nuançant l'affirmation d'André Claveirole dans son article sur les Cimetières privés protestants en Cévennes : «Ce décret impérial régira les inhumations durant tout le XIXe siècle».

Le décret de 1804 dans l'article XIV autorise «l'inhumation en propriété» : «*Toute personne pourra être enterrée sur sa propriété, pourvu que ladite propriété soit hors et à la distance prescrite de l'enceinte des villes et bourgs*» (soit trente-cinq à quarante mètres au moins de leur enceinte). Cet article ne sera pas fondamentalement remis en cause depuis dans le droit des sépultures.

Notons que le décret de 1804 qui donne la base de la législation jusqu'à aujourd'hui, n'utilise jamais l'expression de «cimetière privé», mais toujours celle « d'inhumation en propriété» Il en sera de même dans les textes ultérieurs.

Le décret de 1804 dans l'article XV demande aux communes où l'on professe plusieurs cultes d'avoir un lieu particulier pour chaque culte. Dans le cas où il y aurait un seul cimetière, on le partagera par des murs, haies ou fossés en autant de parties qu'il y a de cultes différents avec une entrée particulière pour chacune, en proportionnant cet espace au nombre d'habitants de chaque culte. C'est reconnaître des cimetières confessionnels. Cet article sera abrogé. La loi du 14 novembre 1881, ayant pour objet l'article XV du décret de 1804, n'autorise plus l'établissement par les communes de cimetières confessionnels. Propriétés des communes, les cimetières, définis comme lieux neutres (bien avant la loi de 1905), ne peuvent plus apparaître comme particulièrement affectés à un culte déterminé. Mais il restera pour longtemps, dans l'usage, des cimetières compartimentés selon les confessions, cimetières communaux séparés protestants et catholiques, cimetières communaux uniques avec des parties protestantes et des parties catholiques. Dans les textes établissant la laïcité républicaine, les cimetières furent cependant parmi les premiers lieux de la laïcisation de l'espace public. Le domaine funéraire fut laïcisé avant même l'école. Notons que l'article XIV du décret de 1804 était de fait «laïc» avant l'heure, puisque quiconque sans distinction de religion avait la possibilité de se faire inhumer dans sa propriété. De fait, les protestants le retinrent vite comme un privilège.

Actuellement la question des carrés confessionnels est à nouveau posée dans les grands cimetières urbains : tombes juives et musulmanes ; voir les circulaires ministérielles de 1975, 1991 et 2008. Il n'y a pas eu de discrimination qualifiée aujourd'hui de «positive» ancrée dès l'article XV de 1804 dans les cimetières des communes, comme le suggère André Claveirole. Entre-temps, l'importante loi de 1881 avait été votée. On y revient dessus par des instructions, de nature administrative, qui évitent de heurter cette loi.

Sur les cimetières des protestants, lire l'évocation récente de Patrick Cabanel : *Les protestants et les cimetières* dans l'hebdomadaire *Réforme*, novembre 2008.

Dans ces «étranges Cévennes toutes pavées de tombes» (Romain Roussel), les cimetières familiaux sont porteurs de mémoire. Ils rappellent les temps où les protestants étaient ensevelis clandestinement dans leurs jardins, dans leurs champs. Ils portent une mémoire collective, mais aussi intime et familiale et jusqu'à aujourd'hui ordinaire. Ils sont encore pour beaucoup de Cévenols l'évidence de la mémoire. Jean-Pierre Chabrol dans son œuvre a parlé en termes très simples de la présence du cimetière des siens sous les fenêtres de la maison de la famille. Jean-Noël Pelen a analysé cette présence familière dans *L'autrefois des Cévenols*, Édisud, 1987 : Le destin de chacun : la mort, pages 134 à 138.

Ces cimetières fonctionnent toujours comme les lieux de la continuité historique, régionale, locale et familiale. Chaque ensevelissement marque cette permanence d'une communauté qui poursuit dans ses gestes du pré-

sent les gestes des ancêtres persécutés. La simplicité très générale des rituels d'ensevelissements familiaux appuie cette association avec la période du Désert. L'expression de « continuité identitaire » retenue par André Claveirole pour les cimetières privés protestants est donc particulièrement judicieuse.

Les cimetières familiaux marquent un territoire. Ils sont autant de signaux d'un territoire protestant. Prenons le seul exemple de Grizac (48). Face à la maison natale d'Urbain V, dernièrement restaurée dans une posture de château, se trouve le cimetière familial Rampon-Compan-Brès. Dans un pré en pente, sous la ferme, un enclos muré dominé par un pigeonnier que le seigneur du lieu avait accordé à la famille Rampon en signe de notabilité. Sous le pigeonnier, les tombes les plus anciennes des Rampon, plus bas, à l'air libre, celles des Compan et des Brès. Ce cimetière familial garde lisible la présence du protestantisme à Grizac, hameau où coexistent deux mémoires, catholique (avec la papauté d'Avignon : une mémoire reconstruite aujourd'hui) et protestante (des prophètes du Bougès aux derniers paysans de la montagne dont certains apparaissent dans les films de Depardon). D'autres cimetières familiaux sont implantés dans le hameau. La petite construction en granit au toit pointu couvert de lauzes est devenue comme le signal de substitution du protestantisme à Grizac où le bâtiment du temple n'élève que quelques pans de murs après l'effondrement de sa couverture en 1980 (cimetière à repérer de l'extérieur ; ce n'est pas un lieu de visites). Sur Grizac et la famille Compan-Brès, lire : Aurélia Frey, Jean-Paul Chabrol, Jacques Mauduy : *Grizac-du-Bougès : l'univers perdu d'un paysan lozérien*, (1914-2000), Éditions Bordessoules, 25 pages, 2002. (Cf château de Grizac en 1e de couverture).

Dans les régions où le protestantisme a reflué, la localisation du cimetière des huguenots dans la mémoire locale ou sa mention dans des documents d'archives (cadastre, actes notariés) est un bon marqueur d'un ancien territoire protestant. À Serverette, dans le Haut Gévaudan, le cimetière des Igonaux (Huguenots), devenu bien communal, était encore connu en 1848, année où il fut alloti en 178 lots (Ernest Plagnard, Rodez, 1926). L'office de tourisme du village mentionne toujours un lieu appelé «cimetière des protestants».

À propos de la « calcadisse », suite d'articles de Jean Castan

Par Alain COMBES

Sur son dictionnaire Occitan – Français, Louis Alibert signale pour « caucadis » : endroit où l'on foule le blé.

Personnellement je ne saurais choisir entre les origines « caucar », piétiner, et « calc » chaux. De toute manière, se trouve ici le suffixe occitan « adis » annonçant le résultat de l'action d'un verbe. Ainsi pour le verbe « chaplar », hacher, on obtient « chapladis » : hachis, carnage. De même, le résultat de l'action du verbe « mesclar », mêler, est « mescladis » : mélange.

Je voudrais ajouter une chose sur le « terrador », terroir de la « calcadissa » ou « caucadissa » à Bréau, cité en 1550, sur le livre d'estime de la paroisse d'Aulas (Archives communales d'Aulas CC9) Nos 3431, 3523, 3835, 4436 etc. On trouve à Bréau deux petits replats au-dessus du village sur la même crête calcaire que celui-ci, appelés « plateaux de la calcadisse ». Ce qui est remarquable à mon avis, c'est la formation de ce calcaire. Il s'agit ici de calcaire dolomitique dit « georgien », d'époque cambrienne, daté de 500 millions d'années. Cette couche est située entre des schistes gréseux dits de « Marcory » du cambrien inférieur, au tout début de l'aire primaire, et des schistes talqueux, d'époque ordovicienne, datés de 450 millions d'années.

Il s'agit là des formations rocheuses les plus anciennes du département du Gard. Elles sont apparentées non aux Cévennes classiques, mais à la région lodèvoise et à la Montagne Noire, de l'autre côté du Causse du Larzac, où se rencontrent les mêmes formations. Ce calcaire de très bonne qualité a été exploité pour sa chaux à la dite Calcadisse mais aussi à Aulas au lieu-dit le pré de « La Plumette » et entre Aulas et Serres au lieu-dit « Le Rouquet » où l'on voit ici facilement des fours à chaux en très bon état de conservation. Dans cette formation calcaire, on rencontre près des cours d'eaux des gisements de tuf de qualité, très utilisés comme pierre de taille à Aulas et Bréau. À Saint-Julien-de-la-Nef, juste après Ganges, on juge la beauté de ces formations aux cascades d'Aigues Folles ; ces cascades, avec le vieux pont sur l'Hérault, font un ensemble des plus pittoresques. Ce calcaire primaire est très favorable à la production de la truffe noire « mélanosporum ». Aussi le village de Saint-Bresson au milieu de cette formation (anciennement Saint-Brès d'Hierle) fut rebaptisé à l'époque révolutionnaire du joli nom de : Monts aux Truffes !

Pour revenir au terme « calcadisse », même s'il est vrai que sur le lieu de Bréau il y avait effectivement des fours à chaux, il y avait aussi non de loin de là une magnifique aire à dépiquer le blé juste avant le Mas de la Quinte (cette aire a été détruite par la reconstruction de la piste allant au mas).

J'ajouterais que de toute façon, chaux ou blé, dans les deux cas, le calcaire est indispensable, puisque le blé ne pousse pas en terrain acide.

Aussi il est fort possible que les deux significations se soient entremêlées.

Pour moi cela m'a surtout servi de prétexte à vous parler d'un coin des Cévennes qui géologiquement parlant est dans sa composition finalement plus proche de la Montagne Noire ; un coin bien différent des Cévennes centrales, que l'on nomme du terme vraiment chauvin de « La Cévenne des Cévennes ».

ÉNIGMES BEAUCAIROISES

par Jean CASTAN

Placée entre le Rhône et le relief calcaire s'élevant jusqu'à l'Abbaye de Saint-Roman, Beaucaire a une origine mal connue, suivie par deux millénaires d'appellations différentes.

Eugène Germer-Durand (1) cite une vingtaine de preuves écrites que je ne produis pas dans leurs détails, me limitant aux toponymes et à leur datation, lorsqu'elle est précisée.

La première période peut-être placée sous le signe « U » comme « Ugernum », commençant par Οὔγεουου (Strabon), suivis de « Ugernenses – Ugerno – Ugernum – Ugernon cum Arelaton – Ugernum, vers 571 – Castrum Odjerno – Castrum de Ugerno – 1020 ».

La suivante parvient jusqu'à nous sous le patronyme « Beaucaire » en évoluant comme suit :

- Castrum Belcaurum, 1070
- Castrum Belicadri, 1096
- Bellicadrum, 1102
- Bellicariensis, 1117
- Castrum de Belcayra, 1121
- Bellicadrum, 1178 et 1218
- Belliquadrum, 1226
- Bauquaire, 1294
- Bieuchayre
- Bieuquaire, 1302
- Beaucaire, 1435 »
- et un tardif « Locus Bellicadri, diocèse Arelatensis, 1461 ».

Cela suffit pour constater que l'étymologie du toponyme grec initial, tout comme celle d'Ugernum, interroge.

Sur ce sujet, l'*Histoire Générale de Languedoc* (2) et Léon Ménard (3) mentionnent des propositions :
- « Origine celtique, près d'une aulnaie (gwern) » ;
- « Lieu marécageux et voisin de l'eau » ;
- « partie de l'île, aujourd'hui disparue, URNIAE (divinité) ou UGERNICA/JARNÈGUES ».

Il apparaît que la transition exacte entre la période « U » pour « Ugernum » et la période « Beaucaire » se serait faite entre 1020 et 1070.

Une première question se pose : Quelles furent les motivations entraînant la disparition d'une appellation vieille de plus d'un millénaire ?

D'importants événements ont concerné Beaucaire mais sont postérieurs à ce changement :

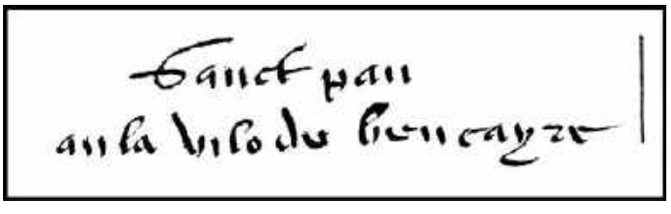
- 1125 : Cession à Alphonse de Toulouse du château de Beaucaire, de la Terre d'Argence, etc.
- 1214 : Inféodation à Simon de Montfort (Croisade contre les Albigeois).
- 1215 : Beaucaire, premier chef-lieu de la Sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes.

Au sujet du toponyme occitan de la ville, Mistral cite : « Belcaïre, Belcayre, Bellicadra » et donne « Bèu = Bel » et pour « Caire (Cayre) : pierre de taille, carré, carreau, coin ». (4)

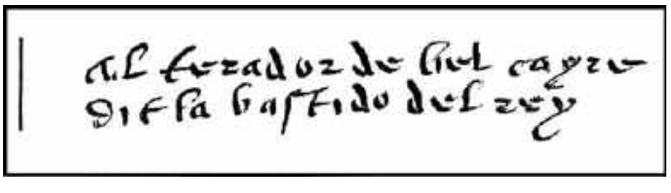
François Ancelin m'a communiqué des extraits du bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire (SHAB).

Enfin, la Grande Recherche des années 1550 (5), rédigée en novembre 1553 par les prud'hommes occitans commissionnés par l'évêché de Nîmes pour effectuer les arpentements, donne une information précise, non sur la signification, mais sur la forme du toponyme.

Malgré l'absence regrettable du dossier paroissial de la ville de Beaucaire, l'existence (modeste) de son annexe Saint-Paul de Beaucaire (AD 30 – C.1795) est éclairante comme le montrent les deux mentions ci-dessous, extraites du Cotet n° 87 :



Saint-Paul
en la ville de Beaucaire



au terroir de Beaucaire
dit la Bastide du Roy

« Bèu Cayre » semble d'origine, le terme « Bel » paraissant dérivé bien qu'employé couramment.

Le Grand Gaffiot latin-français (6) donne « Pulcher » pour « Beau » alors que le français « joli » se traduit par « Bellus, Bonus (Bon) » etc. ce qui complique la chose.

L'*Histoire Générale de Languedoc*, tome II, p. 518 (2)
- rejette l'opinion de Du Canges qui confondrait les châteaux de Beaucaire et de Saint-Gilles (?) ;
- dit « que le château d'Ugernum subsistait sous ce nom au XI^e^ siècle » et donne « l'origine de la ville bâtie vers le milieu du même siècle (?) qui fut appelée Bellum-Cadrum ou Bellicadrum à cause d'une plaine carrée ». (?)

D'autres propositions ont été faites.
Retenons cependant :
- que les preuves écrites latinisées concernant le toponyme Beaucaire s'inscrivent entre 1070 et 1226, ce qui est assez court ;
- qu'elles citent brièvement Beaucaire dans les actes importants rédigés en d'autres lieux ;
- que leurs formes latinisées sont étonnamment variées, ce qui manque d'un minimum de rigueur.

La question reste donc posée : quelle serait la bonne étymologie du toponyme Beaucaire ?

NB :
- La Grande Recherche totalisait le nombre de maison par paroisse. En s'appuyant sur ceux-ci (chiffres bruts), Beaucaire comptait « 1 185 maisons » pour « 1 666 à Nîmes » et « 860 à Alès ».

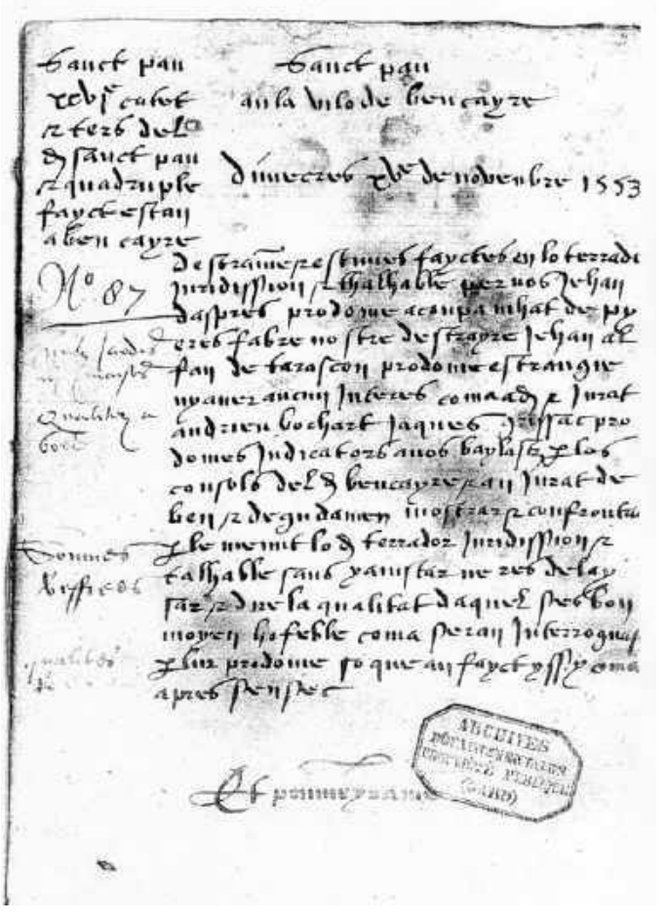
- Auguste Vincent, dans « Toponymie de la France, Gérard Montfort Éditeur, 1981, cite « Beauvoisin, Hte Marne, bon augure, agréable » et classe Beaucaire, dans la rubrique 157 : « substitutions dont la raison est inconnue ».

Références bibliographiques

1 - Eugène Germer-Durand : *Dictionnaire Topographique du Gard,* Paris, Imprimerie Impériale, 1868.
2 - Dom Vic et Vaissette : *Histoire Générale de Languedoc*, 2e édition, 1730, 5 volumes.
3 - Léon Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes*, Paris, 1750-1758.
4 - Frédéric Mistral : *Le trésor du Félibrige*, 1878.
5 - *La Grande Recherche du foncier bâti et non bâti effectuée dans le royaume* – années 1550 – Fonds des archives départementales du Gard, (voir Almanach du Val Borgne de 1998 à 2008 et L.C.C. nos 123, 126, 129, 131, 133).
6 - Félix Gaffiot : *Le Grand Gaffiot, dictionnaire latin-français*, Hachette, 2000.

Annexe : une page de La Grande Recherche, cotet n° 16

Texte



Saint Paul
26e Cotet
et troisième
dudit Saint-Paul
et quadruple
fait et étant
a Beaucaire

N° 87

Traduction

Saint Paul
en la ville de Beaucaire

du mercredi 15eme de novembre 1553

(Destramen) Arpentements et estime faits au terroir juridiction et taillable, par nous Jehan d'Asprès prudhomme, accompagné de Pierre Fabre, notre (destrayre) arpenteur, Jehan Alfan de Tarascon, prudhomme étranger n'ayant aucun intérêt, comme il a dit et juré, André Bochart, Jacques Grissac prudhommes indicateurs, à nous donnés par les consuls dudit Beaucaire et (qui) ont juré de bien et dignement montrer et confronter par le détail (petit) le dit terroir, juridiction et taillable, sans (rien) y ajouter, ni délaisser et dire la qualité du quel (parcelle) s'il est bon, moyen ou faible, comme (ils) seront interrogés par les prudhommes, ce qu'ils ont fait,
Comme cy après s'ensuit ;

Et premièrement :

LA MAISON DES MONTBRISON EN CÉVENNES VIVARAISES OU VICTOR BERMOND DE COMBAS, UN ANCÊTRE ENCOMBRANT, 2e partie

par Claude-Jean GIRARD

Aux galères, où sa forte et saine corpulence le protège des aléas de la rude vie des forçats de la mer, Victor Bermond de COMBAS, l'ancien seigneur de Saint-Remèze, apprend les changements qui s'opèrent dans la vie publique, et qui s'avèrent, pour lui, bénéfiques.
François II de Valois a succédé à son père, Henri II, mort tragiquement, le 10 juillet 1559, lors d'un tournoi, rue Saint-Antoine, à Paris, la lance de Gabriel de MONTGOMERY, capitaine de la garde écossaise, lui a en effet transpercé la tête… Il n'a pu en réchapper, malgré les soins vigilants d'Ambroise PARÉ, dont l'humanisme l'a contraint, sans doute, à cacher son inclination pour le protestantisme et l'a, en quelque sorte, sauvé des représailles de la Reine Catherine. Jeune roi de 15 ans, il est possible, malgré sa constitution maladive, que le règne de François II ait été volontairement écourté, puisqu'il meurt, dix-huit mois après son sacre.
Pendant cela, CALVIN termine la mise en place de l'Église Réformée de France, en faisant nommer, sur l'ensemble du territoire, un nombre accru de pasteurs, formés à Genève, et en organisant, à Paris, en 1559, le premier synode national.

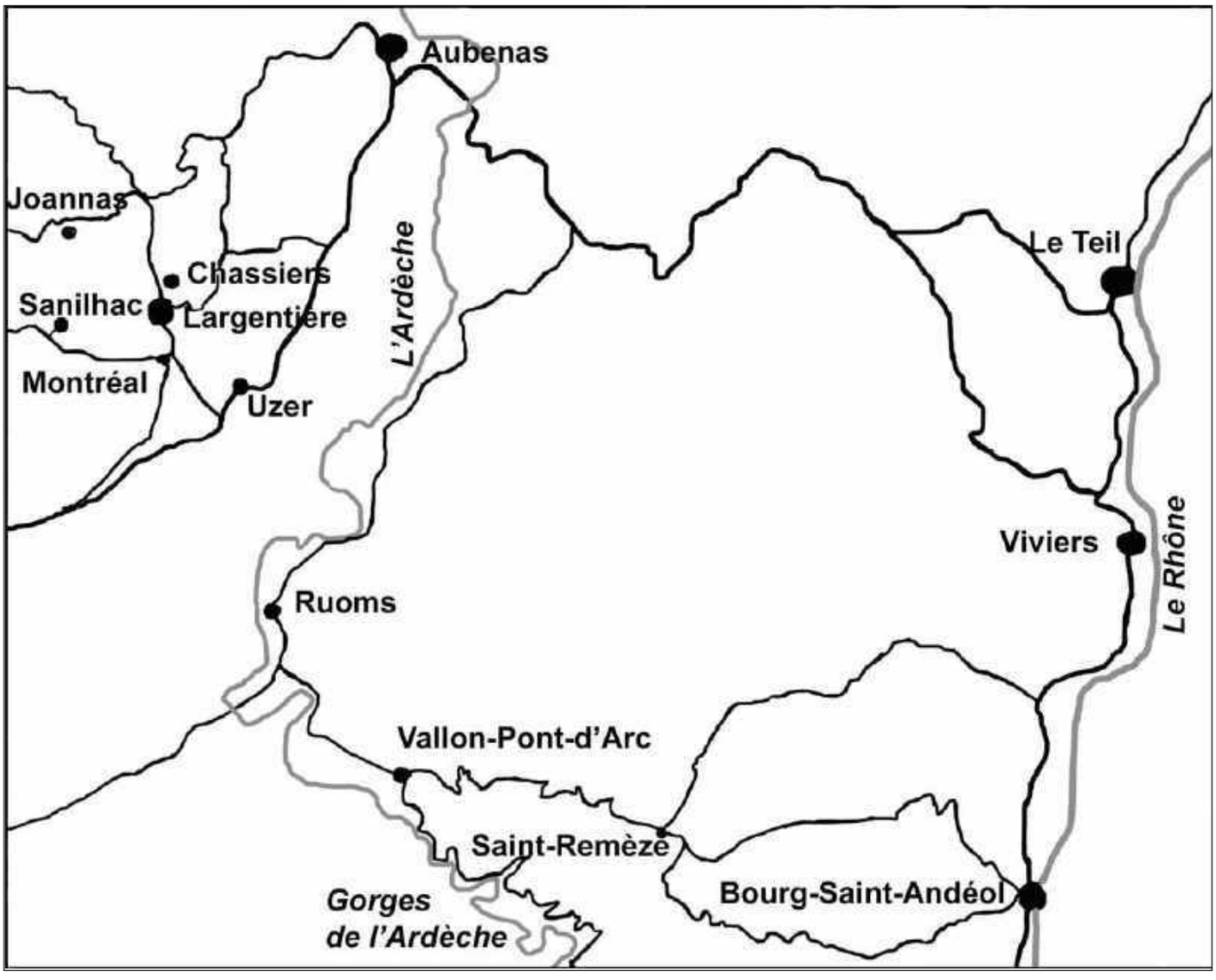
En ce début d'année 1562, Victor Bermond de COMBAS, le condamné à vie aux galères, est libéré. Disons-le tout de suite : on ignore pourquoi celui qui était craint et haï pour ses méfaits, ou prétendus tels, a été relaxé. C'est Charles IX, le frère de François II, qui vient, à l'âge de 10 ans, de monter sur le trône. La période est ambiguë : Catherine de MÉDICIS, la Régente, oscille entre deux camps, tout en jouant de cette ambivalence, entre le parti papiste de François de GUISE et celui, huguenot, d'Henri de BOURBON, roi de Navarre et futur Henri IV. En 1560, Jeanne d'ALBRET, la mère d'Henri, Reine de Navarre en titre, a adhéré à la Réforme. Son ralliement est important : François Ier était son oncle maternel, et le défunt Henri II, son cousin germain ; de plus, elle est l'épouse d'Antoine de BOURBON, premier prince du sang, en 1560.

Les États Généraux, tenus à Orléans, de décembre 1560 à février 1561, ont été très modérés en ce qui concerne la cohabitation avec une nouvelle religion en France. Une ordonnance du 19 avril 1561 interdit même l'usage de l'appellation « huguenot », jugée comme injurieuse. Et, bien que le Conseil du Roi ait interdit les assemblées et les prêches réformés, en juillet de la même année, un colloque est prévu à Poissy entre les théologiens calvinistes et les évêques. Théodore de BÈZE rencontre même, au château de Saint-Germain-en-Laye, le roi, la reine mère Catherine de MÉDICIS, le prince de Condé, les cardinaux Charles de BOURBON et Charles de LORRAINE, ainsi que Michel de L'HOSPITAL…le 24 août 1561, onze ans, jour pour jour, avant le massacre de la Saint-Barthélemy ! En janvier 1562, enfin, c'est l'apothéose, l'Édit de Saint-Germain donne aux religionnaires la liberté de conscience et, avec quelques restrictions, celle du culte (de façon publique : à l'extérieur des villes ; et privée : intra-muros).

On comprend mieux pourquoi, dans ce contexte plus favorable pour la Réforme, Monsieur de COMBAS, certainement soutenu par les chefs huguenots, a été libéré. Mais, les événements courent follement, en cette période. Ce qui était vrai hier, ne l'est plus aujourd'hui. Des exactions sont commises par les deux partis opposés, renforçant ainsi leur haine mutuelle, d'autant plus que, dans cette époque de régence, les princes, présents dans les deux camps, laissent courir leurs ambitions. L'application de l'Édit prématuré de janvier, dans un contexte politique incertain - le pouvoir royal est largement impuissant, dans un climat détestable - a contribué à renforcer la haine entre les deux clans. L'opposition des parlements régionaux à l'Édit, a généré des confrontations violentes dans plusieurs villes ; à Paris, bien sûr, mais aussi à Lyon, Toulouse, Orange, Tours, Poitiers, Blois…Et il y a aussi, hélas, de nombreux crimes de sang. Albin MAZON, lorsqu'il évoque les faits qu'il reproche, avec beaucoup de véhémence, à Victor de COMBAS, et qui ont lieu au mois de mai 1562, dans un climat de violence évident, oublie de préciser que le 1er mars précédent, à Wassy, en Champagne, François de GUISE a sauvagement exterminé, avec ses troupes, tous les réformés qui célébraient le culte dans une grange.

Les événements de Largentière

À Largentière, début 1562, nous dit le pasteur E. ARNAUD, *« tous les habitants, à peu d'exceptions près, avaient embrassé la Réforme »*. Même le curé, Charles de MALET[2], nouveau converti, avait signé, avec les consuls de la ville et les diacres, la pétition pour demander un pasteur à Genève. Ce qui fut fait, en mai, par la nomination d'un pasteur nommé Jean ARNAUD.
À noter que, selon A. MAZON, le curé éprouvait une jalousie certaine envers la confrérie locale des Cordeliers[3]. Ceux-ci attiraient dans la propre église de leur couvent, beaucoup plus belle que celle de la paroisse, la majorité de ses paroissiens. Les paroisses avoisinantes d'Uzer, de Chassiers, de Sanilhac, de Joannas étaient, elles aussi, très largement gagnées par la Réforme. Ayant appris le massacre de Wassy, un certain nombre de représailles furent menées par les huguenots, au cours des mois de mai et juin.



C'est ainsi que, l'après-midi du dimanche 15 mai 1562, vers trois heures, une centaine d'habitants de la ville, conduite par son premier consul, Jean APCHIER et ses deux adjoints, Antoine FAGES et Antoine BAYLE, ainsi que par Charles de MALET, curé de la paroisse, se présentent au couvent des Cordeliers et imposent aux moines de détruire toute l'imagerie qui ornait leur église.

Participaient également à cette sommation quelques notables de la cité, tels que Pons ALLAMEL, Honoré BÉRAUD, Claude BORIE, François ANDRÉ, ainsi que François, Jean et Gabriel DELEUZE.

Ils intimaient, également, aux quatre-vingt moines de jeter leur robe aux orties et de détruire eux-mêmes l'autel et les statues impies des saints, sous peine d'être emprisonnés. Il semblerait, selon A. MAZON, qu'un certain nombre de personnes étrangères à la commune se soient ralliées à cette manifestation. Alors que les altercations et les menaces, les unes toutes plus virulentes que les autres, volaient de bouche en bouche, Valentin, le fils de Victor Bermond de COMBAS, se présenta accompagné de dix-huit personnes, pour la plupart paysans et villageois de Sanilhac, armées de massues, barres de fer et autres outils menaçants. Le couvent fut alors, avec son église, entièrement vandalisé et pillé, tandis que les objets du culte ainsi que les garde-robes sacerdotales, les livres et les ouvrages pieux étaient conduits sur la place de la cité afin d'y être brûlés.

Seize jours plus tard, le 31 mai au matin, arrive devant le couvent une troupe armée, relativement nombreuse : A. MAZON la chiffre précisément à 513 hommes, presque tous *« religionnaires étrangers »*. Il y a sans doute lieu de considérer ce terme comme *« étranger à la paroisse »*.

Victor de COMBAS et son fils précité menaient, chacun, une compagnie d'une centaine d'hommes. Un dénommé DU SOLIER conduisait une compagnie, de même importance, composée de soldats des environs de Vallon-Pont d'Arc, portant chacun un billet de logement établi par le consul de Largentière. Valentin de MONTBRISON entraîne alors ses hommes dans le couvent et sous sa menace…

« - *Donnez-moi à dîner et à ma compagnie et donnez-moi aussi des écus d'or, sans quoi je vous ferai tous mourir de ma propre main, et cela sans miséricorde ! »*
… les moines durent s'exécuter.

Sur ces entrefaites, à midi, 300 hommes armés, venant d'Aubenas et commandés par les capitaines LASPORTE, VALLETON, VEY, et quelques gentilshommes dont un certain LESPINAS, provoquèrent, par leur arrivée, la mise à sac complète du couvent qu'ils finirent par incendier. L'église sera entièrement détruite quelques jours après.

A. MAZON cite un autre méfait qui aurait eu lieu le 10 août suivant. Quelques habitants de Largentière, conduits par Victor de COMBAS et son fils, se seraient présentés chez une certaine Jeanne FONTAINE qui hébergeait deux moines cordeliers, le père Jean JACOBY et le frère Vital TORGON. Après avoir dépouillé les deux malheureux, le premier consul, Jean ARCHIER et ses seconds, Antoine BAYLE et Antoine FAGES, s'approprient deux calices ainsi qu'une croix en argent. Ils les conduisirent, ensuite, sévèrement garrottés, dans les prisons du château - qui appartenait, alors, à l'évêque de Viviers - où ils les interrogèrent pour connaître l'endroit où était cachée la grande croix d'argent de l'église du couvent, préalablement subtilisée. Comme ils n'obtenaient pas gain de cause, ils saisirent les deux prélats et les suspendirent du haut d'une tour qui surplombait le précipice, du côté de la rivière, et les menacèrent de les lâcher dans le vide. Les infortunés n'eurent d'autre solution que de dévoiler la cachette de la dite croix qui avait échappé au sac : V. de COMBAS et son fils seraient allés la récupérer au château, tout proche, de Montréal. Car le conditionnel est de mise en ce qui concerne, tout au moins, les faits attribués à Victor Bermond. Il faut, en effet, relever que, le 7 août précédent, à Bourg-Saint-Andéol, donc à plus de cinquante kilomètres de Largentière, *« le sieur Bernard SAILHENC a fourni .../... un autre cestier avoine aux chevaux de Monsieur de COMBAS »* ainsi qu'à ceux de Monsieur des Adrets. Victor Bermond, nommé très récemment, par ailleurs, gouverneur du Bourg-Saint-Andéol par le baron des Adrets, ne pouvait pas décemment, et vraisemblablement, quitter cette cité, et donc être à Largentière, le 10 août.

Le 7 septembre suivant, à la nuit, les mêmes comparses se rendirent au couvent des Cordeliers, et Valentin de MONTBRISON mit le feu, lui-même, *« dans toutes les parties du couvent »*. L'accompagnaient, son père, son oncle, Jean de COMBAS, et un serviteur de Victor Bermond, prénommé François. Le samedi, 1er octobre, *« les consuls Jean Archier, Antoine Fages et Antoine Bayle, étant accompagnés du capitaine Lasporte d'Aubenas et suivis d'un nombre d'habitants de la ville travailleurs, détruisirent entièrement l'église, à laquelle le feu n'avoit pas pénétré à cause des voûtes dont cette église étoit ornée »*. Les ruines qui subsistaient, furent intégralement effacées en quelques mois. Le premier et nouveau consul, Mathieu GIRARD, fit démolir et vendre les derniers vestiges du couvent et de son église, en 1563.

Les événements de Bourg-Saint-Andéol

Les événements de Largentière faisaient partie d'un plan d'ensemble dans toute la vallée du Rhône. Le baron des Adrets, François de BEAUMONT, chef huguenot des troupes du Dauphiné, secondé par Charles du PUY-MONTBRUN[4], et avec le concours des hommes de Victor Bermond de COMBAS - qui avaient délaissé, pour quelques semaines, Largentière - investissaient, le 16 juin 1562, la ville de Bourg-Saint-Andéol avec la mise à sac et l'incendie du couvent des Cordeliers.

Le 18 juin, le baron commandait à Victor de COMBAS *« d'esmanteler et abattre les murailles »* de la ville du Bourg-Saint-Andéol, si la somme de 2 000 écus d'or n'était pas versée par la cité. Émus par la menace de M. de BEAUMONT de détruire leur cité, les édiles de la ville intervinrent auprès de lui en lui dépêchant, à Bollène, où il se trouvait, le Juge de LEYRIS *« pour lui remontrer la pauvreté de la ville »* et échapper, ainsi, à cette rançon. C'est ainsi que le baron des Adrets écrivit, le 19 juin, à COMBAS, en lui demandant de reprendre contact avec les édiles et le juge, afin de percevoir le montant de la rançon qu'il avait réduite :

« Capitaine COMBAS, ceux du Bourg-St-Andéol me sont venus faire tant de remontrances que, à leur persuasion et de plusieurs personnes très recommandables entre nous, je suis esté content de remettre la demandée 2 000 écus à laquelle ils avoient esté justement condamnés pour les fautes et rebellions commises en leur ville par les séditieux ennemis du repos public, et la réduire à la somme de 1200 escus d'or sol, lesquels ont promis de vous fournir et bailler incontinent,.../ ...sans desmanteler ni abattre les murailles desquelles leur ville est ceinte...
Et sur ce, après m'estre recommandé à vostre bonne grâce, je prierai Dieu, capitaine Combas, vous vouloir augmenter les siennes… Du camp devant Bollène, Vostre frère et entièrement bon ami. [signé] *Les Adres.»*

De SALLES, secrétaire du baron, et de COMBAS, qu'il avait accompagné, non seulement, obtinrent le montant de la rançon, mais également de percevoir, chacun, comme commission, la somme de 100 écus, à titre personnel…

Le 21 juin, Claude GANHAT, notaire royal, pouvait certifier que la quittance de la somme de 1 200 écus était passée par *« noble et puissant seigneur, Victor de Combas baron du lieu de St Remèze, commissaire spécialement député par Monseigneur le baron des Adrets, général gouverneur de l'armée estant aux environs du présent pays du Languedoc. »*

La rançon fut donc payée, et SAINTE-MARIE, le chef huguenot, fut relâché avec ses hommes par les consuls de la ville qui les détenaient.

Victor Bermond de COMBAS avait rempli sa mission, mais il devra attendre pour percevoir la « commission » promise. Malgré une lettre de De SALLES, ce furent, tout d'abord, trente écus qui furent péniblement versés aux deux hommes. Si bien que, le 12 août, c'est SERVIER, premier consul de la ville du Bourg, qui rappela l'obligation des 100 écus dus, pour la ville, à COMBAS ; il prie le conseil de la cité *« y donner ordre, pour qu'il ne soit vexé, car il est obligé au corps… »* On en viendra même par intimer, ce même jour, au sacristain de Saint-Andéol *« de vendre les calices de l'Université et de Notre-Dame, ensemble la croix et autres joyaux qu'il a de l'église, sur peine de prison… »* pour satisfaire à cette dette.

Simples effets de manches, subterfuges pour endormir les quémandeurs ! La preuve ? Le 23 juin, le consul SERVIER se déplace au Pont-Saint-Esprit, pour essayer d'obtenir du baron des Adrets l'exonération complète du versement de la dite somme. M. de BEAUMONT étant reparti sur Valence, cette contribution ne sera, en fait, jamais acquittée… même de façon posthume, puisque le consul SERVIER expose à son conseil municipal du 25 avril 1563 *« que la relaissée »* (Louise de MONTBRISON, alors veuve) *de M. de COMBAS lui a demandé le reste des cens escus promis audit M. de COMBAS »*. Ceci étant dit pour la forme, car ce qu'il lui importait, c'était d'obtenir des élus de la ville d'avoir sa responsabilité dégagée si, un jour, on l'attaquait pour cette promesse non tenue. Ce qui, bien sûr, fut obtenu.

Victor Bermond n'aura pas été longtemps gouverneur du Bourg. Le 13 novembre 1562, la cité est prise, en quelques heures seulement, par les capitaines catholiques, Sigismond PENCHENIER, CHABAS et ROZIER. Une relation manuscrite, anonyme, nous raconte ce qui se passa dans l'après midi de ce 13 novembre :

« Le peuple, qu'avaient irrité la profanation des reliques de St-Andéol et les exigences d'argent du baron des Adrets, dressa, après l'entrée des troupes catholiques, un échafaud devant l'église de St-Andéol, et traînant par les cheveux Combas et son fils, l'un et l'autre furent mis à mort après diverses tortures. On pilla ensuite la maison du gouverneur… »

Bien que ce témoignage soit anonyme, il est susceptible de foi puisque Jacques de MONTAGNE, alors président de la Cour des aides de Montpellier, précisera :

« Dans le temps que Beaudiné[5] qui venoit d'être nommé par son frère, le Comte de Crussol, son lieutenant-général, faisoit la visite des fortifications du château de Beaucaire, il apprit, par une lettre du comte de Crussol, la surprise du Bourg-St-Andéol par trois capitaines catholiques, nommés Maynaut (Sigismond), *Chabas et Rozier, la mort qu'ils avaient fait subir aux sieurs de Combas et de St-Remezy, après avoir fait assomer de coups de bâton un des enfants de ce dernier, âgé de 12 à 13 ans et le sieur de Raucolles, capitaine de sa garde… »*

Le sieur de St-Remezy était, en fait, Valentin de COMBAS-MONTBRISON, et l'enfant de 12/13 ans cité, le plus jeune des deux fils de Victor Bermond, Tristan, qui épousera plus tard Blanche d'ANCÉZUNE, sans connaître de postérité.

Ainsi les vies du seigneur de Saint-Remèze et de son fils aîné, Valentin, se terminèrent-elles dans une violence à laquelle l'époque semblait les avoir apprivoisés. Monsieur de COMBAS était-il le sinistre sire dépeint par Albin MAZON ? L'écueil d'un quelconque jugement serait d'apprécier les faits rapportés, et sans doute déformés par quelques pulsions affectives, avec notre sensibilité et notre civilité actuelles. La violence faisait alors partie de la vie, et cela depuis fort longtemps dans cette région de la vallée du Rhône. Après les routiers des XIII^{e} et XIV^{e} siècles, après les Tuchins, les guerres de religion, dont les fragments cités ici en initient les débuts, livrèrent aux mœurs journalières un climat presque permanent de peur et de forfaitures. Lors de cette période de politique instable, que nous venons ici de revivre, chaque prince, sous le couvert de la Religion, poursuivait les objectifs de son ambition suprême : avoir le pouvoir, les honneurs, et les richesses qui les accompagnaient. Pour cela, tous les moyens étaient mis en œuvre, laissant le comportement des chefs protestants au même niveau que celui des catholiques. Plus tard, lorsque les princes seront contraints, sous l'affirmation d'une royauté plus forte, à se désengager de la lutte pour le pouvoir, le courant alors minoritaire des Réformés trouvera, dans sa bourgeoisie et sa noblesse provinciales, une approche plus paisible et plus rationnelle du protestantisme qui annoncera quelques principes démocratiques du mouvement révolutionnaire de 1789. Seuls, quelques-uns de ceux dont les moyens d'existence étaient les plus précaires se trouveront acculés, alors, à l'expression d'un fanatisme encouragé par une société à la sensibilité très manichéenne.

Le destin perdu de la Maison des De MONTBRISON

Quatre enfants, au moins, ont vécu au château de Versas avec Victor Bermond et Louise. On ignore si l'ensemble de ces quatre enfants avaient Louise de MONTBRISON pour mère. Valentin, l'aîné, était sans doute, comme son cadet, Tristan, un fils issu du mariage de Victor Bermond avec Jeanne de GABRIAC ; Valentin épousera Jeanne d'ANSELME, et Tristan, Blanche d'ANCÉZUNE. Tous deux seront sans postérité.

Une anecdote à citer, concernant la veuve de Valentin de COMBAS : on a pu relever, dans les procès-verbaux des États du Vivarais, que Jeanne avait prêté au pays, le 2 août 1570, une somme de 2 600 livres. La somme figurera très longtemps dans la liste des créances dues, sans qu'on sache si elle avait été remboursée, Jeanne étant décédée deux ans après. On imagine mal comment

une assemblée de nobles et de bourgeois, notables, qui aurait ressenti autant de haine contre Valentin et son père, en harmonie avec les propos avancés par Albin MAZON, aurait pu accepter d'être financièrement secourue par l'épouse de l'un des deux huguenots !

Les deux filles présentes au foyer ont eu, cela est certain, pour mère, Louise de MONTBRISON. La plus jeune dont on ignore le prénom a épousé Claude Laurent de ROCHESSAUVE.
C'est Michèle, l'aînée, qui héritera des terres des MONTBRISON et du château de Versas. Pour respecter le testament de sa mère, elle prit le nom de MONTBRISON et s'engagea à le perpétuer, au moins pendant quatre générations. Ce qui sera fait, non sans quelques difficultés et quelque altération, puisqu'elle-même, mariée le 25 juin 1562, à Dominique de BERNARD, seigneur de Parignargues, n'aura qu'une fille, Françoise, qui, pour renforcer les liens avec la famille de BERNARD, épousera son cousin, issu de germain, Jacques de BERNARD.

Le nom, porté désormais par cette famille, deviendra « de BERNARD de MONTBRISON », et le blason sera accommodé des armoiries existantes de ces deux Maisons.



DE BERNARD



DE BERNARD DE MONTBRISON

Les armes des De BERNARD de MONTBRISON: écartelé, aux 1 et 4, d'or à une bande d'azur chargée d'un croissant d'or et de deux étoiles aussi d'or, c'est là les armes des De BERNARD ; aux 2 et 3 de sable à la tour d'argent, qui est des De MONTBRISON.
(Raymond de GIGORD - Mandement de Joanas)
Devises des De MONTBRISON :
«Brisons tout» & «Et Pace et Bello».

Dominique de BERNARD de MONTBRISON participera à l'assemblée protestante d'Aubenas du 24 novembre 1585 où il sera rendu compte des actions menées localement auprès d'Henri de MONTMORENCY[6].

En décembre 1627, son gendre et cousin, Jacques de BERNARD de MONTBRISON, s'étant emparé de la ville de Vals, dût la remettre au duc de MONTMORENCY, fils du précédent. Ainsi cette Maison prouva au fil du temps son attachement à la religion réformée.

Jacques, fils de Jacques et de Françoise, S^gr^ de Versas, de Montbrison, de Richeplate & de La Bastide Vielprat, épousera Magdeleine d'IZART de CASTANET. Leur fils aîné, autre Jacques, S^gr^ de Versas, de Montredont et du Clap, époux de Jeanne de LA TOUR DU CLAP, n'aura qu'une fille, Anne qui, précédemment mariée à André Guy de LA SELVE, fut unie en 1679 à Jacques de TARDIVON, de Valence, officier au régiment de Champagne. Elle n'aura, elle aussi, et grâce à ce second mariage, qu'une fille, Judith. Peu après son mariage, en 1702, avec Jean-François de BELIN, S^gr^ de Colombier-le-Jeune, près de Tournon, Judith, dite « Mademoiselle de Versas », seule héritière de son grand-père, Jacques de BERNARD de MONTBRISON (+ 1696), fut mise dans l'obligation de céder, en 1703, le château de Versas et les terres en dépendant, ainsi que celles de Montbrison, au marquis de Brison, François du ROURE de BEAUMONT. Fidèle à son grand-père dont elle avait été très proche, elle avait refusé d'abjurer…

N.B. Il existe, encore, aujourd'hui, une famille se nommant « de BERNARD de MONTBRISON », en Alsace. Mais, cette branche, issue de la Maison de BERNARD, avant l'alliance de Michèle de MONTBRISON avec cette famille, n'a, cependant, aucune légitimité pour porter le nom de « De MONTBRISON » accolé à celui, lui, légitime, de « De BERNARD ».

Notes

[2] Il deviendra pasteur à Montélimar, en 1590.

[3] Ordre créé par Saint François d'Assise, en 1209. Le couvent, bâti à la fin du XIII^e^ siècle, se situait, en dehors des murailles de Largentière, au bas de la montagne de Coupe, à peu près à l'emplacement du cimetière actuel.

[4] Charles du PUY-MONTBRUN, devenu peu de temps après le chef des troupes huguenotes en Dauphiné, sera décapité, treize ans après, le 12 août 1575, à Grenoble, la grâce royale arrivant deux heures trop tard. Sa sœur Renée avait épousé Barthélemy de BARJAC ; il avait, donc pour neveu Charles de BARJAC de ROCHEGUDE, gouverneur protestant du Bas-Vivarais. Ce dernier avait trouvé la mort avant lui, le 22 mars 1575, près d'Annonay, en combattant les troupes catholiques. Charles du PUY-MONTBRUN, ainsi que sa famille, sera réhabilité par Louis XIII, en 1620.

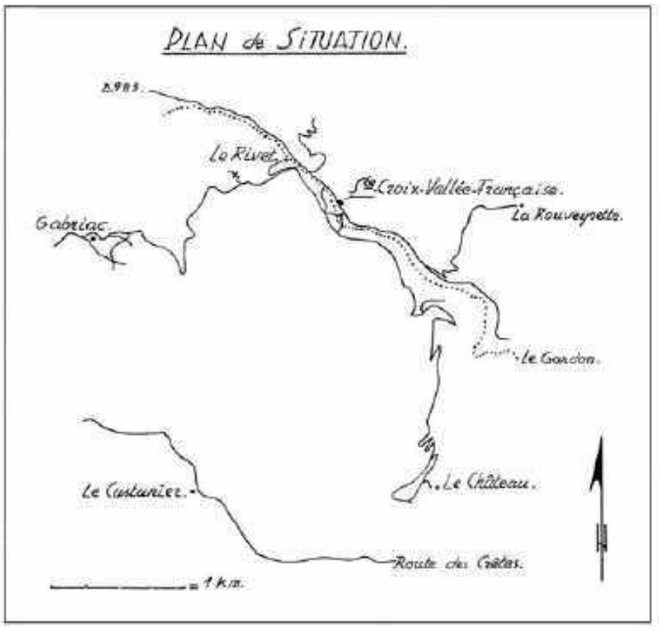
[5] Jacques de CRUSSOL (1540/1584), seigneur de Beaudiné, puis baron d'Assier, et enfin duc d'Uzès, alors capitaine huguenot. Il reviendra ensuite au catholicisme, comme son frère aîné, Antoine, comte puis duc d'Uzès, ici Lieutenant général des troupes huguenotes (1528/1573).

[6] Henri de MONTMORENCY (1534/1614), Duc, seigneur de Damville, Maréchal de France (1567), connétable de France (1593), catholique, nommé en 1563 gouverneur du Languedoc par le roi, Charles IX. Dès 1574, il se rallie au Roi de Navarre et aux protestants. Il est remarié en 1593 avec Louise de BUDOS. Son fils, Henry, né en 1595, sera exécuté à Toulouse, en 1632, pour avoir intrigué contre Richelieu ; amiral de France, vice-roi de Nouvelle France, gouverneur du Languedoc, il avait pris le parti des catholiques.

UN AUTRE « MASSACRE » EN VALLÉE FRANÇAISE ?

Registre des audiences du Juge de la baronnie de Gabriac (AD48, 210 B1)

par François ANCELIN



Plan de situation (Jean Castan)

Au milieu du 19e siècle, Maurice ROUSSON massacrait à coup de hache deux familles de Saint-Étienne-Vallée-Française (Cf. LCC n° 152). Aurait-il eu un précurseur à Sainte-Croix en la personne d'Antoine DELPUECH, accusé lui aussi d'agression à coup de hache sur deux personnes ?

Nous sommes au printemps 1776, à Gabriac, petit village de Valfrancesque juché au-dessus de Sainte-Croix-Vallée-Française. Le procès concerne une affaire qui s'est passée à la Rouveyrette, sur la paroisse de Sainte-Croix, et c'est peut-être pour cela que l'audience ne se tient pas à Gabriac même, mais dans un de ses hameaux, le Rivet, en bordure du Gardon de Sainte-Croix, aux limites des paroisses de Gabriac et de Sainte-Croix. Le moulin du Rivet était une dépendance du château de Gabriac ce qui explique peut-être aussi cette « délocalisation » de la juridiction ordinaire de la baronnie de Gabriac.

La première audience, celle de l'accusation

La première audience de cette affaire se tient le samedi 20 avril 1776, à huit heures du matin, au domaine du Rivet, dans la maison de Jean ATGER le fermier du domaine. Henri GAILLARD, avocat et juge de la juridiction ordinaire de la baronnie de Gabriac, doit y entendre les dépositions des témoins et à cet effet, il se fait assister par Louis DUPONT, hôte[1] au Castagnier, sur la corniche des Cévennes (paroisse de Sainte-Croix), désigné d'office greffier en l'absence du greffier de la juridiction. Il est plutôt amusant de voir Louis DUPONT siéger aujourd'hui au côté du représentant de la justice locale alors que vingt-trois ans plus tôt il était sur le banc des accusés, face à ce même juge Henri GAILLARD ! Tout cela pour s'être rendu coupable du crime de gravidation sur la personne d'Anne SOULATGE de Gabriac qu'il devra épouser, contre son gré…



Le Moulin du Rivet (Photo Henri Jouanen)

Mais revenons à cette première audience. L'accusé est un jeune homme de dix-neuf ans, Antoine DELPUECH, fils aîné de feu Antoine DELPUECH de la Rouveyrette. Il est accusé d'avoir brutalement agressé à coups de hache François AUSSET et son épouse Anne BLANC demeurant dans ce même hameau de la Rouveyrette.

Cinq témoins comparaissent, convoqués à la requête de François AUSSET et de son épouse. Tous ces déposants sont de la Rouveyrette (à l'exception du médecin) ; il y a Henri BOSQUIER (ménager de 66 ans), son fils Louis (ménager de 25 ans), sa fille Françoise (19 ans), Jean-Louis BLANC (maître menuisier de 36 ans) et Charles FIGUIÈRE, maître chirurgien de Sainte-Croix, 52 ans. Tous sont là pour défendre le couple AUSSET et tous (sauf le médecin) donnent la même version des faits.

Voici, par exemple la déposition de Louis BOSQUIER :

« Lundi dernier, quinsième du courant, environ les sept heures du soir, le déposent venant de travaillier d'une de ses pièces pour se rendre à sa maisont, il entendit crier au secours dans le chemain qui est sur le champ du cledon dudit AUSSET, et y étant acouru il y trouva ledit AUSSET et ladite BLANC sa femme qui étoit couchée par terre ne pouvant pas se soutenir et se plaigniant que ledit DELPUECH lui avoit donné plusieurs coups d'une hache sur la tête de même qu'avait dit AUSSET son mari. Ce qui obligea le déposant de demender audit DELPUECH qui étoit là présent avec sa mère pourquoi il avoit si mal traité ledit AUSSET et sa famme. Ledit DELPUECH qui tenoit une hache

d'une main et une bêche de l'autre lui repondit : « qui pert son bien pert son tems » que « la colère fait faire bien des choses » et qu'il étoit bien faché de l'avoir fait et la mère dudit DELPUECH dit aussi quelle étoit fachée que cella fut arrivé. Et alors, plusieurs personnes qui étoint présens prirent la famme dudit AUSSET par les bras pour la conduire à sa maisont et avant que d'y ariver elle tomba évanouie et l'on fut obligé de la porter dans son lit. Le déposant vit encore que ledit AUSSET avoit une murtrissure au cotté gauche de sa tête dont il découlоit du sang ».

Tous les témoins demandent et obtiennent une indemnité de vingt sols chacun, sauf Françoise BOSQUIER qui doit se contenter de 12 sols. Le chirurgien, lui, perçoit 6 livres, soit 120 sols, pour sa déposition !

Nous le voyons, selon les témoins, l'agression à coups de hache a été sauvage et sanglante, mais à y regarder de plus près, on constate qu'aucun des déposants n'a assisté à l'agression en question. Voyons ce que dit Charles FIGUIÈRE, le maître chirurgien de Sainte-Croix.

La déposition du chirurgien

François AUSSET et son épouse ne font pas appel au médecin tout de suite, ils attendent le lendemain, ce qui laisse à penser que leur état de santé n'est pas si alarmant que cela… Et ce n'est que le 18, c'est-à-dire trois jours après les faits qu'ils porteront plainte.

Voici le rapport du médecin : *« Nous, sousignié Charles FIGUIÈRE, Me chirrurgien du lieu de Ste Croix de Valfrancesque au diocèze de Mende, certifions avoir esté requis et appelé de la part de François AUSSET et de sa femme du lieu de la Rouvairette, même paroisse, de nous trasporter audit lieu de la Rouvairette pour les voir vizitter et médicamanter sur l'estat des blessures et murtrissures qu'ils ont recu sur leurs corps. Et, sur l'instant nous étant trasporté audit lieu de la Rouvairette dans la maison dudit AUSSET, avons trouvé ladite femme dudit AUSSET dans son lit, et après avoir fait une exatte recherche de ses blessures, lui avons trouvé, sur le pariétal gauche, une contuzion de la grandeur d'un œuf. Ayant jugé que cette contuzion a esté faitte avec une tête de hache ou avec une pierre, ou avec un instrument semblable, et pour prévenir les autres accidants qui auroit peu survenir, avons trouvé à propos de seignier ladite femme, ce que nous avons a l'instant fait, et ensuitte avons vizitté la personne dudit AUSSET, son mari. Nous avons trouvé à la joue gauche, sur l'os de la machoire inférieure, trois écorchures et une plaie de la grandeur d'un grain d'aricot, avec émoragie. Ayant jugé que lesdites écorchures et ladite plaie a esté faitte avec quelque pierre tranchante ou instrument semblable, ajoutant que ledit AUSSET nous a dit que les coups qu'ils avoint recus leur avoit été donnés par le fils de la veuve DELPUECH du même lieu. Aiant procédé a tout ce dessus, selon Dieu et le devoir de notre contience, en avons dressé notre présent rapport que nous avons délivré audit AUSSET pour lui servir et valoir ainsin qu'il appartiendra. Fait audit lieu de la Rouvairette, le seize avril mille sept cens septente six ».*

La première décision de justice

Après avoir paraphé les quinze pages des dépositions des témoins, le juge GAILLARD s'en remet au Procureur fiscal ILLAIRE. Voici son verdict : *« Le procureur fisqual soubsigné qui a vu la requette en plainte desdits AUSSET et BLANC, mariés, du dix huit du courant, la signation à témoins du jour d'hier et le présent cahier d'information contenant la déposition de cinq témoins, conclut a ce que il y a lieu de décréter de prise de corps le nommé DELPUECH… ».* Le Juge GAILLARD fait sien ce jugement, Antoine DELPUECH sera incarcéré à la prison de Gabriac.

La deuxième audience, celle de la défense

Le mardi 23 avril 1776, à 10 heures du matin, toujours au domaine du Rivet, auditions de témoins à la requête d'Antoine DELPUECH. Ils sont seulement au nombre de trois : Jean PUECH (60 ans, ménager à la Rouveyrette), son frère Charles PUECH (55 ans, ménager à Sainte-Croix), et Jeanne BLANC (40 ans), épouse de Louis GAILLARD (ménager à la Rouveyrette), mais, fait important, Jeanne est la sœur d'Anne BLANC, la « victime ».

Cette audience est décisive, on y apprend enfin ce que voulait dire le jeune Antoine DELPUECH lorsqu'il déclarait de façon lapidaire « qui perd son bien perd son temps… ».

C'est Jean PUECH qui est entendu le premier : *« … dépose que lui* (Jean PUECH) *et feu son père étoint fermiers du domaine du sieur BOUDON de Barre, jouy aujourdhui par la mère dudit DELPUECH, ils avoint pris des branches des arbres chataigniers cultivés exprès pour enter les autres arbres qui sont sur le champ appelé le claidon de François AUSSET dudit lieu de la Rouveyrette et que ledit AUSSET prenoit également desdites branches. Dépose de plus qu'il a entendu dire que ledit DELPUECH et ledit AUSSET avoint eus de disputes à l'ocasion desdites branches, et qu'ils s'étoint batus a raison dicelles ».*

Voilà enfin exposé le motif de la rixe : des vols de greffons de châtaigniers[2] !

Le deuxième frère PUECH apporte une précision supplémentaire dans sa déposition, il déclare que : *« … lorsque feu son père étoit fermier du domaine du sieur BOUDON de Barre, il jouyssoit des branches des arbres chastagniers cultives pour enter les autres arbres qui*

sont sur le champ du claidon dudit AUSSET et que son dit feu père disoit que les dits arbres lui appartenoit ». Voilà qui éclaire le « Qui perd son bien… ». Après ces deux dépositions, celle de Jeanne BLANC n'a plus trop d'importance ; d'ailleurs elle ne fera que brosser un tableau moins pathétique de l'agression que ne l'avaient fait les témoins de la première audition. Elle a probablement eu l'intelligence de ne pas trop charger sa sœur ni son beau-frère.

L'audition d'Antoine DELPUECH

Le vendredi 3 mai 1776, à trois heures de l'après-midi, le juge GAILLARD et son huissier Louis DUPONT vont à la prison du château de Gabriac interroger Antoine DELPUECH. Ce dernier se montre très coopératif comme le montre sa réponse à la question du juge qui lui demande pourquoi il est détenu dans les prisons de cette juridiction : *« ... c'est pour obéir a un décret de prise au corps par nous contre lui laxé le vingt avril dernier à la requette de François AUSSET et Anne BLANC mariés dudit lieu de la Rouvairette qui lui a été signifié le vingt septième dudit mois d'avril et que c'est uniquement pour obéir a justice qu'il s'est remis volonterement dans les prisons de la juridiction sans préjudice de la cassation de la plainte, information, décret et de ce qui a suivi par toutes les voies et moyen de droit ».*

Le juge en vient donc à lui demander sa version des faits, la voici : *« ...ledit jour quinsieme avril dernier, environ les sept heures du soir, le répondant revenant de travailler de son jardin, portant une hache et une bêche, il vit en passant sur la maison dudit AUSSET que son fils en sortit et fut sur le champ du claidon et dans le chemain qui passe sur icelui pour y couper de branches de chataigniers qui servent pour enter les autres arbres. Et, le répondant lui ayant dit de ne point couper lesdites branches attandu quelles ne lui appartenoit pas, et qu'il falait le faire vérifier, sur quoi le père et la mère dudit AUSSET survinrent en criant à leur fils de les couper toujours ; ils se jetèrent tous les trois sur le répondant, lui donnèrent plusieurs coups, et, si sa mère ne fut survenue pour lui donner du secours en les priant de lui laisser son fils en repos, ils l'auroit bien plus mal traité ».*

Le verdict final (?)

Le lendemain, 4 mai, Antoine DELPUECH demande à être mis en liberté. Après accord avec le notaire MEYNADIER, procureur des époux AUSSET, le juge GAILLARD prononce le 26 mai 1776 sa mise en liberté provisoire (que nous pensons définitive pour n'avoir pas trouvé d'autre jugement). Voici un extrait du « Dictum d'ordonnance en élargissement provisoire de la personne d'Antoine DELPUECH » : *« ... Avons, disant droit a la requette dudit DELPUECH, ordonné et ordonnons que celuy cy sera provisoirement élargi de nos prisons ou il est détenu et, à cet effet, le concierge d'ycelle sera tenu de le mettre en liberté au premier commandement qui luy sera fait, à peine d'y être contraint par corps, à la charge par ledit DELPUECH de se remettre en ladite prison toutes les fois qu'il sera par nous dit et ordonné. Et, vu l'interogatoire prêté par ledit DELPUECH le 3ème du courant, accordons audit DELPUECH la main levée du baniment fait en vertu du susdit décret. Dépens réservés. Donné à Gabriac dans l'auditoire de la juridiction, le vingt six may mille sept cens soixante et seize. GAILLARD Juge ».*

Sans atteindre bien sûr la gravité extrême du massacre de Saint-Étienne, la violence de cette rixe de Sainte-Croix illustre cependant bien l'importance qu'avait pour nos ancêtres cévenols l'arbre sacré, le châtaignier.



Arrivée au Rivet : la porte du moulin principal, un moulin bladier. (Photo Henri Jouanen)

Notes

[1] Hôte : aubergiste.

[2] Il est dommage que le dossier ne comporte pas le nom de la variété de châtaigniers sur lesquels étaient prélevés ces greffons.

Nos remerciements à Henri Jouanen et à Laurent Monney, actuel propriétaire du Moulin du Rivet.

PROPORTION GARÇONS/FILLES : DÉLAI ENTRE NAISSANCE ET BAPTÊME

par André CLAVEIROLE

L'article de Marie-Lucy DUMAS sur le pasteur ALMÉRAS, bien que se défendant de tirer quelque information statistique d'un aussi faible échantillon des baptêmes inscrits dans les registres de ce pasteur, lance l'hypothèse d'une éventuelle discrimination entre garçons et filles dans les familles protestantes de l'époque.

On ne peut effectivement tirer aucun enseignement des 84 baptêmes relevés à Saint-Julien-d'Arpaon entre 1670 et 1673, d'autant que les 39 filles signalées rentrent tout à fait dans le cadre de la proportion entre les sexes admise de nos jours.
Les naissances relevées dans le secteur de Générargues, basées sur un plus grand nombre de baptêmes, n'apportent guère plus d'éléments sur le sujet.

Il n'empêche. Disposant d'un échantillon portant sur 2 128 baptêmes entre 1685 et 1792, et donc beaucoup plus représentatif en nombre et dans le temps, j'ai voulu établir une statistique des naissances garçons/filles.

Quelles sont les sources de cette recherche ?

Elle est tirée des paroissiaux catholiques de Saint-Paul-la-Coste aussi bien que des registres de pasteurs. Pour ces derniers, on ne peut jamais être sûr de leur exhaustivité ; les pasteurs étant itinérants par obligation, du moins durant la période dite « du Désert », on n'est jamais certain d'avoir consulté tous les registres et donc tous les actes concernant une paroisse donnée[1].
En réalité, pour le sujet qui nous intéresse, le fait que les actes concernent une même paroisse n'est pas en soi plus significatif ; d'ailleurs certains font référence à la paroisse attenante de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille[2].

La seule entorse que nous nous fussions autorisée a trait au prénom Claude, que nous avons pris le parti de considérer comme masculin, en remarquant que s'il s'agissait du baptême d'une fille on aurait plutôt donné à l'enfant le prénom Claudine, comme on le constate dans d'autres actes.

Dans le cas du baptême d'un enfant bâtard, le patronyme et le sexe parfois ne sont pas indiqués (de mémoire, cinq occurrences) ; nous avons préféré ignorer l'acte purement et simplement, afin de ne pas biaiser si peu que ce soit le résultat de l'enquête.

Paroissiaux catholiques
Entre 1685 et 1792, on y relève 1 110 baptêmes ; 575 concernent des garçons, 535 des filles.

Registres des pasteurs
De 1745 à 1792, dans 1 018 actes on trouve 577 garçons et 603 filles.

Total général sur la période 1685-1792 (toutes confessions confondues)
Sur 2 128 enfants baptisés, 1 074 sont des garçons et 1 054 des filles.

Les chiffres ci-dessus ne permettent donc pas de conforter l'hypothèse d'une quelconque discrimination sociologique ou confessionnelle entre les sexes des enfants nouveau-nés.

Date de naissance – date de baptême

Ici nous avons travaillé par sondage.
Pour les paroissiaux catholiques, sur 235 baptêmes visités, dans 147 cas la date de naissance n'est pas indiquée, mais lorsqu'elle est précisée on constate que le baptême intervient dans les 8 jours maximum qui suivent la naissance de l'enfant[3]. Nous avons alors remarqué que sur 9 années non consécutives, entre 1718 et 1759, le baptême, dans 75 % des cas, avait lieu un dimanche, sans doute à l'occasion de la messe dominicale, ce qui explique ce délai entre 0 et 8 jours. On relève aussi fréquemment que plusieurs enfants sont baptisés le même jour.

Les registres des pasteurs indiquent toujours la date de naissance de l'enfant.

Comme on pouvait s'y attendre, les nombres de jours séparant naissances et baptêmes sont beaucoup plus dispersés que dans les paroissiaux catholiques. Ainsi sur le registre du pasteur MAZAURIC, le baptême peut intervenir entre 0 et 73 jours après la naissance, la moyenne étant comprise entre 10 et 15 jours. Si la plupart des filles rentrent bien dans ce schéma, ce sont toujours elles, au contraire, qui s'en écartent le plus. Quels nouveau-nés ne seront baptisés que 26, 33, 37, 45, voire 73 jours après leur naissance ? Ce sont toujours des enfants de sexe féminin.

Il ne faut sans doute pas se hâter de généraliser, mais cette observation est quand même troublante ; ce moindre empressement des familles à présenter leurs filles au baptême ne peut s'expliquer par l'indisponibilité d'un pasteur ou l'éloignement des parrains et marraines. À l'inverse, pour les garçons on ne relève qu'un seul cas de baptême intervenu 62 jours après la naissance de l'enfant ; une singularité.
Le pasteur Jacques van der BEKEN, à qui je faisais part de cette apparente différence de traitement entre garçons et filles, me répondit qu'elle pourrait trouver son origine dans un passage (chapitre 22) du livre du Lévitique, traitant des relevailles des femmes après leur accouchement.
Le texte biblique stipule en effet pour la mère une impureté de 7 jours, suivi d'une deuxième période de 33 jours, si elle a mis au monde un fils ; dans le cas d'une fille ces périodes d'impureté sont doublées : deux semaines et 66 jours.
Sachant l'importance des textes de l'Ancien testament dans la piété huguenote, peut-être faut-il y trouver l'explication de cette latence à la présentation des filles au baptême. Bien entendu, il ne s'agit là que d'une simple hypothèse de travail, qui mériterait la confirmation d'un texte plus récent.

De toute façon, il serait intéressant que la constatation signalée ci-dessus puisse être étendue à des baptêmes protestants célébrés dans d'autres paroisses, cévenoles ou non.

Sur un plan plus général, on peut apporter les précisions suivantes :

Entre 1685 et 1692, les registres catholiques ne mentionnent aucun baptême durant les trois années 1693, 1704 et 1705. Pour l'année 1693, aucune explication. De 1703 à 1706, aucun registre n'est tenu à Saint-Paul, le prieur n'assurant plus le service divin ; il faut aller chercher les actes à Cendras… sur un document en assez piteux état, à la lisibilité souvent incertaine.

En fait, il faut attendre l'année 1714 pour retrouver un nombre de baptêmes en rapport avec la population de la paroisse.

À partir de 1745, c'est l'effondrement. Jusqu'à 1792, les paroissiaux catholiques ne mentionneront que 162 baptêmes ; dans le même temps, les registres des pasteurs en enregistrent 1018, témoignant ainsi que la reprise en main de la population par l'Église catholique a été un échec total. En 1776, par exemple, on note 33 baptêmes protestants contre 5 baptêmes d'enfants catholiques.

Notes

[1] Dans notre cas, les registres (ou leur copie) des pasteurs Henry Cavalier, Daniel, Pierre Dugas, Jacques et Jean-Pierre Gabriac, Henri Grail, Pierre Auguste Molines, Pierre Pierredon, Marc Privat, Jean-Antoine Rieusset, Jean-Pierre Roche, Michel Teissier et, le plus important, Louis Mazauric.

[2] Pure coïncidence avec l'article de Marie-Lucy Dumas, qui cite cette paroisse proche de Générargues.

[3] Dans le cas extrême (et unique) où le nouveau né est baptisé 18 jours après sa naissance, le curé indique en marge : « cette naissance m'avait été cachée ».

SORTIE DE BRISSAC : CHANGEMENT DE RESTAURANT

Nous déjeunerons non pas au Jardin aux Sources comme prévu initialement, mais au Centre de Pleine nature «Les Lutins Cévenols», à Saint-Bauzille de Putois (à 5 km). Menu : salade au chèvre, faux-filet avec Tomate provençale, pommes de terres sautées, champignons, assiette de fromage et île flottante. Prix : 20 €, vin et café compris. S'inscrire au Secrétariat, 04 67 86 03 21 ou fm.ancelin@orange.fr.

À PROPOS DE L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI DU 29 MAI 1725

par Jean-Gabriel PIETERS

Notre adhérent Henri PAGÈS nous a fait parvenir la transcription d'un texte trouvé dans ses archives privées. Voici cette transcription :

Arrêt du Conseil d'État du Roi du 29 mai 1725 qui fait défense à toutes paroisses de tenir des chèvres dans l'étendue de la Province de Languedoc, et à tous habitants d'arracher, dessoucher et déraciner aucun arbre ni arbuste dans les bois, garrigues et bruyères.

Sur la requête présentée au Roi en son Conseil par le Syndic général de la Province de Languedoc,
contenant que les États, attentifs à la conservation et augmentation des bois qui deviennent très rares dans la Province, et particulièrement dans le Bas-Languedoc, ayant fait examiner dans leur dernière assemblée les principales causes de la destruction des bois, et ce qu'il y avait à faire pour les rétablir, ont trouvé, sur le rapport des personnes entendues, à ce commises, que les chèvres, qui sont répandues en divers endroits de ladite Province, causent, par leur dépaissement, des dommages considérables aux bois taillis et autres arbres fruitiers, leur ôtant absolument le rejet,
qu'il y a encore un autre inconvénient qui donne lieu à la dégradation des bois, en ce que les particuliers habitant des paroisses arrachent, dessouchent et déracinent les arbres et arbustes, non seulement dans les bois taillis, mais encore dans les garrigues, landes et bruyères, où il croît naturellement des chênes verts, ce qui prive les habitants d'avoir suffisamment du bois pour leur chauffage et usage.
Sur quoi les États, après avoir pris les mesures convenables pour être informés des bois et garrigues qui pourraient être mis en réserve dans chaque communauté, et des terres incultes dans lesquelles on pourra planter du bois et semer du gland,
ont délibéré, le 6 février dernier, que Sa Majesté serait très humblement suppliée d'accorder un Arrêt qui défende d'avoir des chèvres dans l'étendue de la Province, sauf à excepter dans les suites les lieux dans lesquels on pourra en tenir sans dommage, après la vérification qui en aura été faite,
qu'il sera aussi fait défense à tout particulier d'arracher, dessoucher et déraciner les arbres et arbustes sous quelque prétexte que ce soit.
Requérait, à ces causes, le suppliant qu'il plût à Sa Majesté d'autoriser ladite délibération.

Vu ladite requête, l'Arrêt du Conseil portant règlement général sur les Eaux et Forêts du 18 mars 1585, et délibération des États du 6 février dernier, et l'avis du sieur de Bernage de St Maurice, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaires en son Hôtel, intendant de justice, police et finances dans la Province de Languedoc,
Ouï le rapport du sieur Dodun, conseiller ordinaire au Conseil Royal, contrôleur général des finances,
Le Roi étant en son Conseil, ayant égard à ladite requête, a autorisé et homologué, autorise et homologue la délibération prise par les gens des Trois États de ladite Province, assemblés à Narbonne le 6 février dernier.
Ce faisant, fait Sa Majesté très expresses défenses et inhibitions à toute personne, sans distinction aucune, de tenir des chèvres dans l'étendue de la province de Languedoc, à peine pour les contrevenants de 100 livres d'amende pour la première fois, et que les chèvres auront un des jarrets coupé, et de 200 livres en cas de récidive, outre la confiscation des chèvres qui seront tuées immédiatement,
Sa Majesté donnant pouvoir au sieur Intendant de la Province d'accorder les permissions nécessaires pour les lieux où il pourra en être tenu sans causer de dommage.
Fait pareillement défense Sa Majesté à tous les habitants de ladite Province d'arracher, dessoucher ou déraciner aucun arbre et arbuste dans les bois, garrigues et bruyères des communautés, et, dans celles où ce serait permis, sans permission par écrit des propriétaires, à peine de 20 livres d'amende et d'un mois de prison pour la première fois, avec confiscation des outils, chevaux et charrettes qui se trouveront chargées de souches et racines, et de plus grande sévérité en cas de récidive
Permettant néanmoins auxdits habitants, qui ont droit de faire du bois pour leur usage, d'en couper les arbustes, en leur faisant défense de se servir de pioches ou autres outils de même qualité.

Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 29 mai 1725.
[signé] LOUIS PHELYPEAUX
Imprimé à Nîmes '*de l'Imprimerie de G. Belle, vis-à-vis l'Hôtel de Ville*'

Il m'a semblé intéressant de replacer cet Édit dans la suite des textes concernant la préservation des forêts contre les dégâts commis par ces animaux, et plus généralement, de retracer brièvement l'évolution des lois concernant la restauration et la conservation de notre patrimoine forestier.

La chèvre dévastatrice, artisan de ruine

La chèvre est apparue en Méditerranée occidentale à peu près en même temps que le mouton, vers 6 000 avant notre ère. La profusion de toponymes comme « Cabrières », dérivant des mots latins *capra* (chèvre) et *capr-aria* (lieu où on les élève) démontre bien sa diffusion générale. Actuellement encore, les troupeaux transhumants qui «montent» sur le Causse Méjean ou sur l'Aubrac sont précédés de chèvres sans oublier le bouc protecteur[1].
Cet animal tient dans l'imaginaire et dans l'Histoire une place tout à fait singulière, notamment en raison des méfaits, dégâts et dommages qu'il provoque tant en pâturant dans les taillis de chênes verts qu'en s'égarant dans les terres cultivées. À Nîmes, en 1144, la liberté des pâturages dans toutes les garrigues et terres incultes, comprises dans certains confins spécifiés dans la charte, est cédée à perpétuité aux habitants[2] et la cession sera confirmée en 1184, 1195 et 1219[3]. Mais – là comme ailleurs – cette appropriation d'un lieu collectif en vue d'un usage particulier va être à l'origine de nombreux conflits entre les intéressés, comme en 1240[4] et, par consuls interposés, avec les habitants de communautés voisines prétendant jouir des mêmes droits d'usage « depuis un temps immémorial »[5] remontant probablement à l'époque gallo-romaine.

On peut assurer que l'Arrêt du Conseil d'État du Roi de 1725 s'inscrit dans une longue série…

En 1306 déjà, des criées sont faites dans le territoire de Nîmes pour défendre à tous les particuliers de laisser vaguer chèvres ou boucs dans les garrigues[6].

Sur fond de contestations entre les seigneurs et les habitants, le XVI^{e} siècle va être celui d'une prise de conscience plus « collective ». Vers 1565, considérant les déboisements, Bernard Palissy écrit avec colère : « *Quand je considère la valeur du moindre gîte des arbres ou espèces, je suis tout émerveillé de la grande ignorance des hommes, lesquels il semble qu'aujourd'hui il ne s'estudient qu'à rompre, couper et déchirer les belles forêts que leurs prédécesseurs avaient si précieusement gardées…* ». Souvenons-nous aussi de Ronsard (mort en 1585), s'en prenant aux hommes qui saccagent les forêts : « *Écoute, bûcheron, arreste un peu le bras…* » (*Élégies*, XXIV).

Les années 1580 verront naître les maîtrises des Eaux et Forêts, administration royale.

Mais il faudra attendre la grande réformation de Colbert – un effort de vingt ans (1661-1682) – pour imposer dans tout le royaume l'idée de *conservation* et un véritable code forestier. Un article de l'ordonnance des Eaux et Forêts de 1669 *« défend aux habitants des communes usagères de mener ou envoyer des chèvres ès-landes et bruyères, places vaines ou vagues, aux rives des bois et forêts, à peine de confiscation et d'amendes pour chaque chèvre »*[7] ; il semble avoir été peu suivi…

Les États généraux de la province de Languedoc [assemblés à Narbonne], considérant que la consommation des bois est de nature à amener la disette dans la province, décident en janvier-février 1725 : 1° Qu'il sera défendu d'avoir des chèvres dans les communautés, « *sauf dans les cantons où elles peuvent être entretenues sans préjudice* » [...] Remarquons que les sanctions prévues seront intégralement reprises dans l'arrêt du 29 mai (cf. transcription en tête d'article), cet arrêté étant la réponse royale à une demande faite au roi par les États Généraux du Languedoc). Remarquons aussi que ce texte célèbre est le plus souvent cité à propos de l'excessif prélèvement des bois imputé aux gentilshommes verriers… [8].

Mais cette sage politique est-elle réaliste ? Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, l'augmentation de la population et du niveau de vie entraîne un accroissement des troupeaux et une mainmise grandissante sur « le saltus et la sylva », avec aggravation des conflits concernant l'économie agricole et des contestations entre communautés éternellement rivales, telles Euzet et Saint-Just-et-Vacquières (canton de Vézénobres) qui, issues d'un même mandement, se partagent une «garrigue». En 1731, plainte est lancée par Saint-Just contre l'élevage des chèvres ; les habitants d'Euzet supplient alors l'intendant de Languedoc en des termes qui éclairent bien toutes les facettes du problème :

« Euzet est situé au bord d'une garrigue composée d'arbrisseaux, des buis et des arbustes, ce qui forme une espèce de broussaille rampante qui est en même temps remplie de rochers aux pointes escarpées, ce qui rend la garrigue impraticable au bétail à laine, qui réussit d'ailleurs très mal à Euzet, dont la plaine est d'une petite étendue insuffisante pour faire dépaître le quart des troupeaux nécessaires pour fumer et bonifier le terroir si sec et si aride qu'il ne produirait rien s'il n'était bonifié, de manière qu'on ne peut se dispenser d'élever des chèvres, que l'on peut garder commodément à lad. garrigue, sans porter dommage à personne ».

Animal des rochers grâce à son pied d'une extrême dureté, très à l'aise dans les endroits les plus rocailleux, la chèvre se hisse, s'étire, se soulève sur ses pattes arrière en prenant des postures invraisemblables… [9].

Cependant, devant les dégâts portés aux communaux, Saint-Just et Euzet décident «d'une voix unanime» (pour une fois) d'interdire l'élevage des chèvres dans le bois appartenant aux deux communautés[10]. Cela durera jusqu'en 1831.

Les baux passés vers la fin de l'Ancien Régime par le fermier général de la Commanderie de Jalès (Ardèche) témoignent d'une grande rigueur, « sous les peines portées par l'ordonnance de 1669 » et stipulent que les sous-fermiers « ne pourront introduire dans led. devois en aucun temps de l'année aucune chevre, et ne pourront y faire paitre leur menu bestail que depuis la Noël jusqu'au 25 de mars, et le gros betail depuis le premier may jusques au premier octobre » [11].

La loi du 11 décembre 1789 supprime les maîtrises des Eaux et Forêts et prive les habitants de leurs droits d'usage ; le nouveau régime forestier est institué par la loi du 29 septembre 1791 mais l'Administration générale des Forêts ne se mettra en place que par à-coups, de 1801 à 1817. Entre-temps, un arrêté du Directoire exécutif du 5 vendémiaire an V de la République interdit dans les forêts domaniales la dépaissance des troupeaux des particuliers riverains ne pouvant justifier d'anciens titres ; encore les bénéficiaires doivent-ils se conformer strictement aux dispositions de l'ordonnance royale de 1669.

Le 15 floréal an X (5 mai 1802), le préfet du Gard, vu l'ordonnance de 1669 et le Code rural, prend un arrêté relatif aux dévastations occasionnées par les chèvres. Il commence par : *« Aucun habitant ne pourra garder ou faire garder aucun bouc, menon* [bouc châtré/jeune bouc] *ou chèvre sans une permission expresse écrite du maire de la commune »,* autorisation qui ne saurait dépasser deux chèvres par famille… L'article 4 stipule que *« la chèvre sera tenue à être nourrie sur le fond du propriétaire, en la tenant constamment à l'attache ... »*

Nul n'a le droit de mener des chèvres dans vignes, vergers, châtaigneraies, olivettes « *lors même que l'on en soit propriétaire* ».

Suivront d'autres mesures restrictives prises à l'encontre des chèvres tout au long du siècle, de 1814 à 1890, ou, inversement, en leur faveur : la considérant comme mère nourricière des familles indigentes, le 16 fructidor an X (1802), le préfet du Gard accorde par exemple une autorisation à 79 habitants de Calvisson de posséder une chèvre *« relativement à leur besoin et à leur indigence »*[12].

Le caractère rigoureux des décisions est à la hauteur de la situation car, compte tenu de la disposition de leurs dents, les chèvres ne broutent pas, mais arrachent les jeunes plantes et s'attaquent aux pousses des oliviers et jeunes branches d'arbres qui ne peuvent ainsi plus jamais se reproduire[13]. Elles ont ainsi dégradé (après les moutons, et les porcs qui fouissent en recherchant les glands[14]) tout le midi de la France depuis Perpignan jusqu'à Nice et même tout le pourtour du bassin méditerranéen.

«Là où l'on voyait autrefois des forêts, on ne trouve plus que des arbustes…

En effet, l'arrachement des herbes soulève la terre, que les eaux de pluie entraînent, réduisant son épaisseur ; finalement le rocher dénudé apparaît, l'arbre ne peut plus pousser dans la pierraille qui s'étend et devient rabougri»[15].

À propos des défrichements sauvages

L'administration des Eaux et Forêts connaît de tout ce qui concerne les forêts du domaine du roi, mais veille aussi à la conservation de celles des particuliers : un édit de 1563 défend à tous particuliers de couper des taillis avant l'âge de dix ans[16]. La grande ordonnance d'août 1669 vise au rétablissement et à la conservation du patrimoine forestier, se rattachant explicitement aux textes antérieurs depuis 1376, mais en les perfectionnant et en les constituant en système cohérent[17].

Il est commun de trouver dans les «baux de fournage» de l'Ancien Régime une clause imposant de *couper* et non arracher les végétaux servant de combustible pour la cuisson du pain car *« lequel bois & ramilhe ilz prandront au bois & garigues dud* [lieu] *ou aux frontieres & environs dud bois »*.

Même préoccupation en ce qui concerne les vigières : *« il ne y pourra prandre autre bois sinon le bois quy est hors de la terre sans qu il en puisse arracher aulcun vigier (vigièra, oseraie) ny autre bois »*[18]. Un dernier exemple très explicite : la vente, effectuée par le fermier du duc d'Uzès, de toutes les broussailles du bois de Rouvière Pelade, situé dans le terroir de Montignargues (baronnie de Saint-Geniès-de-Malgoirès), *« consistant en bruyères, genévriers ou autres broussailles de cette espèce, et même en l'émondage des chênes actuellement existants »* et cela pendant deux années seulement. Les acheteurs seront tenus d'opérer en bonne et due forme *« et de ménager le bois taillif tout comme un propriétaire et un fidèle administrateur doit le faire ; de manière qu'ils ne pourront absolument rien arracher ni soucailler ... mais seulement couper avec des serpes les bruyères et autres faux bois comme genévrier, ronces ... élaguer les arbres chênes y existants jusqu'à la hauteur où un homme peut atteindre sans monter sur aucune échelle, leur étant expressement prohibé de couper la tête d'aucun desd. chênes non plus que les grosses branches qui ne seroient point un obstacle a la croissance desd. arbres »*[19].

Cependant, à l'inverse des seigneurs fonciers, les consuls ne sauraient s'opposer aux droits d'usage du bois mort pour la cuisson des aliments et le chauffage des maisons, et du bois vif pour la fabrication des charpentes, de l'outillage agricole et du matériel ménager ; on recueille aussi les feuilles pour la nourriture hivernale des animaux, les buis pour leur litière, les bruyères pour «embrusser» (*embrugar*, garnir de bruyère) les tables des vers à soie, et ainsi de suite[20] .

Ceci les amène à d'amers constats, comme en témoigne, à La Rouvière, en Gardonnenque, cet extrait de délibération du 1er janvier 1644 : *« la garigue dud lieu va estre ruynee a cauze que les habitans arachent le bois d ycelle »*. En conséquence et *« pour empecher qu elle ne soyt plus avant ruynée que de dix ans prochains a compter du jour d huy aulcungz habitans ny autres ne pouront aracher ny desraciner le boys de lad garigue sur peyne de quarante solz chasque foys que s y seront treuves, desquelz ... en apartiendront dix solz au garde tere & trente solz aux pouvres dud lieu a eulz distribuable sans forme de proces par lesd consuls / bien pourront lesd habitans couper le bois de lad garigue surtout pour leur uzage »*[21].

L'état des lieux figurait dans une déclaration de recherche générale (en vue de créer une caisse d'amortissement de droits) peu antérieure, datée du 6 juin 1640[22] : *« plus jouist lad communaulte de la guarigue dud La Rouviere quy est fort povre piereuze et aride de peu de contenemant qu est d environ ung quart de lieue d estandue / et est estroite de la moitie moingz, et encore dans ce contenemant y a plussieurs terres cultes apartenant a de particulliers habitans & autres de laquelle guarigue lesd habitans n en prenent point du bois parce qu il y a asses a fere d y prendre du bois pour [le] fourt / y despaissant en temps d ivert le bestail meneu des habitans compoze de cinq cens bestes ou environ »*[23].

Toutes choses sont pourtant réglées par la coutume au moindre mal, comme en témoigne cet extrait d'un bail consulaire de la *garde* des chèvres passé en 1634 : *« sera tenu de tenir ung home suffizant pour garder lesd chevres / a ce que led berger sera tenu de les fairre despaistre dans les garrigues et esplaichages dud lieu / a ce que led berger ne les pourra garder en autre part / a ce que sera tenu de les fairre dormir dans unne jasse au temps d hivert et lhors du mauvais temps et en l este & lhors qu il fera beautemps les fera coucher au parc».* Et l'acte de répéter : *« et en oultre promet led [preneur] de les fere bien garder & depaistre dans lad garrigue a peine de toutz despans »*[24].

Quant aux coupes de bois, productrices de revenus pour les communautés, leurs clauses strictes sont réputées respecter les ordonnances : ménager des baliveaux (arbres réservés destinés à devenir de haute futaie), épargner les arbres marqués (par les consuls), n'utiliser que *« le tranchant et la tete de la hache sans se servir d'autres outilz »*, laisser sur place les « brondisses » (*brondilha*, ramée) au profit de la communauté, donc sans pouvoir ni les vendre ni les donner[25]. Néanmoins, au XIX^{e} siècle, elles s'effectueront progressivement avec de moins en moins de retenue...

En 1817, vu l'ordonnance de 1669 sur les Eaux et Forêts et divers textes ultérieurs datés de 1735 à 1815, un arrêté *de plus* est pris par le préfet des Bouches-du-Rhône sur *« les arrachis et les défrichemens »*, pour tempérer l'audace de ceux qui *« font commerce des bois arrachés ou des racines en provenant »*. Le préambule rappelle les arrêts du parlement de Provence de 1706, 1724 et surtout

de 1773 défendant *« à toutes personnes ayant droit de propriété ou d'usage dans les bois, et à toutes autres »* de se servir d'aucun instrument propre à déraciner et ordonnant que, là où le défrichement n'aura pas été permis, *« les arbrisseaux ou mort-bois* [coupe de nettoiement] *ne pourront être coupés que sur terre, sans qu'il puisse être touché aux racines »*, sous peine d'une amende de 1 000 francs et, contre les *boscatiers*, de punition corporelle, et de faire saisir tous les bois déracinés ainsi que les outils et bêtes de charge y employés. Sont citées ensuite, dans un esprit écologique saisissant, les observations de l'inspecteur principal des forêts *« considérant que les arrachis et les défrichemens qui se font sur les collines et les montagnes détruisent les bois et les pâturages et s'opposent à leur reproduction ; que les eaux, n'éprouvant plus de résistance, entraînent avec elles les terres et les pierres et vont, sous forme de torrens, ravager les vallées et les plaines cultivées »*. Peine perdue ! Un nouveau texte datant de 1822 déplore que *« la facilité de la vente des bois et racines arrachés est un des motifs qui poussent les malfaiteurs à continuer ».*

À notre époque, l'Office National des Forêts, qui est entré en fonction en 1964, s'appuie sur le Code Forestier, créé en 1827, et a pour mission de veiller à ne pas retomber dans les graves désordres du XVIII[e] siècle. Pour la chèvre, aussi, les temps changent, non seulement grâce à l'excellence de son fromage mais parce qu'elle aide désormais dans nos départements à l'entretien des coupe-feu !

Notes

[1] Clément Martin : *La Garrigue et ses hommes*, Espace-Sud, Montpellier, 1996, p. 76.

[2] L. Ménard : *Histoire de Nîmes* t. I, Liv. 2, CXVII.

[3] AM Nîmes, AA 2.

[4] L. Ménard, *op. cit.*, Liv. 3, XCI.

[5] Transaction avec les consuls de La Calmette, du 7 des ides de novembre 1262, au sujet de certaines montagnes et terres qui sont entre Barutel et La Calmette, où les habitants faisaient paître leurs animaux *etc.* (Archives de l'auteur).

[6] AM Nîmes, FF 1 : Police et bans (1250-1352). Cette restriction va cependant de pair avec le serment des consuls de maintenir les droits, privilèges, immunités, libertés et franchises des habitants et de conserver les pâturages publics, *cf.* Ménard, *op. cit.*, Liv. 4, LXXVI, 12 février 1306 (1307) et Preuves, Charte CXXXI.

[7] Citée par C. Martin, *op. cit*, p. 75. Outre ce dessus, l'article 13 du titre 19 défend expressément à tout usager d'introduire, en aucun temps, les bêtes à laine, chèvres et moutons, dans les forêts domaniales, ecclésiastiques, communales ou particulières.

[8] Voir Saint Quirin : *Les verriers du Languedoc, 1290-1790*, Montpellier, 1906 (reprint 1985), chapitres VIII et IX.

[9] C. Martin, *op. cit.*, p. 75.

[10] Tiré des recherches de Jacques Perrier dans les AM d'Euzet-les-Bains, extrait publié dans le n° 42 de la revue de la *Société Historique de l'Uzège*, février 2008.

[11] Jean Antoine Pouget, notaire de Vézénobres, avocat et procureur du commandeur de Jalès (de l'ordre dit «de Malte»), 28 et 29 mars 1784 (AD 30, 2 E 77 73).

[12] AC Calvisson, Agriculture, 3 F 1 (an II-1811) : chevaux, bêtes à laine, chèvres ; cette liste est nominative.

[13] Une dizaine d'années sont nécessaires pour que les taillis puissent se *défendre* contre l'animal : C. Martin, *op. cit.*, pp. 21 et 50.

[14] Préoccupation prise en compte par les consuls : *« Que deshormais aulcung habitant dudict lieu de la Calmette ne poura et ne luy sera loisible fere manger Les aglandz ne eulzieres estans en leurs arbres sur le lieu estans tumbez a terre ny aultrement aux champs ny dans leurs possessions par leurs pourceaulx ne aultre bestail pour eviter le danger de fossoyer »* : Robert Tinellis, notaire de La Calmette, AD 30, 2 E 39 14, 25 octobre 1565.

[15] André Bernardy : *Euzet mon pays*, Uzès, 1958, pp. 139 et 141. Pour faire un tronc comme celui de l'yeuse, la nature a besoin de 20 à 25 années : C. Martin, *op. cit.*, p. 21.

[16] Marcel Marion : *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII[e] et XVIII[e] siècles*, Picard, Paris, 1923.

[17] F. Bluche et coll. : *Dictionnaire du Grand Siècle*, Fayard, Paris, 1990 et 2005, article Eaux et Forêts.

[18] «Bail de la vigiere de La Calmete pres Gardon», Jean Tinellis, notaire de La Calmette, AD 30, 2 E 39 300, 15 janvier 1634.

[19] Jean-Baptiste Rivière, notaire de Saint-Géniès-de-Malgoirès, AD 30, 2 E 54 258, 28 février 1780 (orthographe retouchée).

[20] R. Thibon, «Luttes pour les droits d'usage sur le bois de Jalès, 1402-1815», *Le pays des Vans à travers les âges* t. II, 1991, p. 95.

[21] *Consolat de La Roviere contenant desliberation du consel*, Jacques Plantier notaire et greffier, AD 30, 2 E 54 187.

[22] Jacques Plantier, notaire de Saint-Géniès-de-Malgoirès, AD 30, 2 E 54 185.

[23] même discours que la veille, pour celle de Saint-Géniès : *« plus jouist lad communaute de la garrigue ... quy est fort mauvaize pierreuse et arride et quy n a de contenement que d environ demy lieue fort estroite y deppaisant le bestail menu des habitans dud lieu compoze d environ mille bestes en hivert ... estant lad guarigue espozée aux encheres ne s en treuveroit de rante vingt solz tz, quy ne seroient bastans a paier les charges d icelle ».*

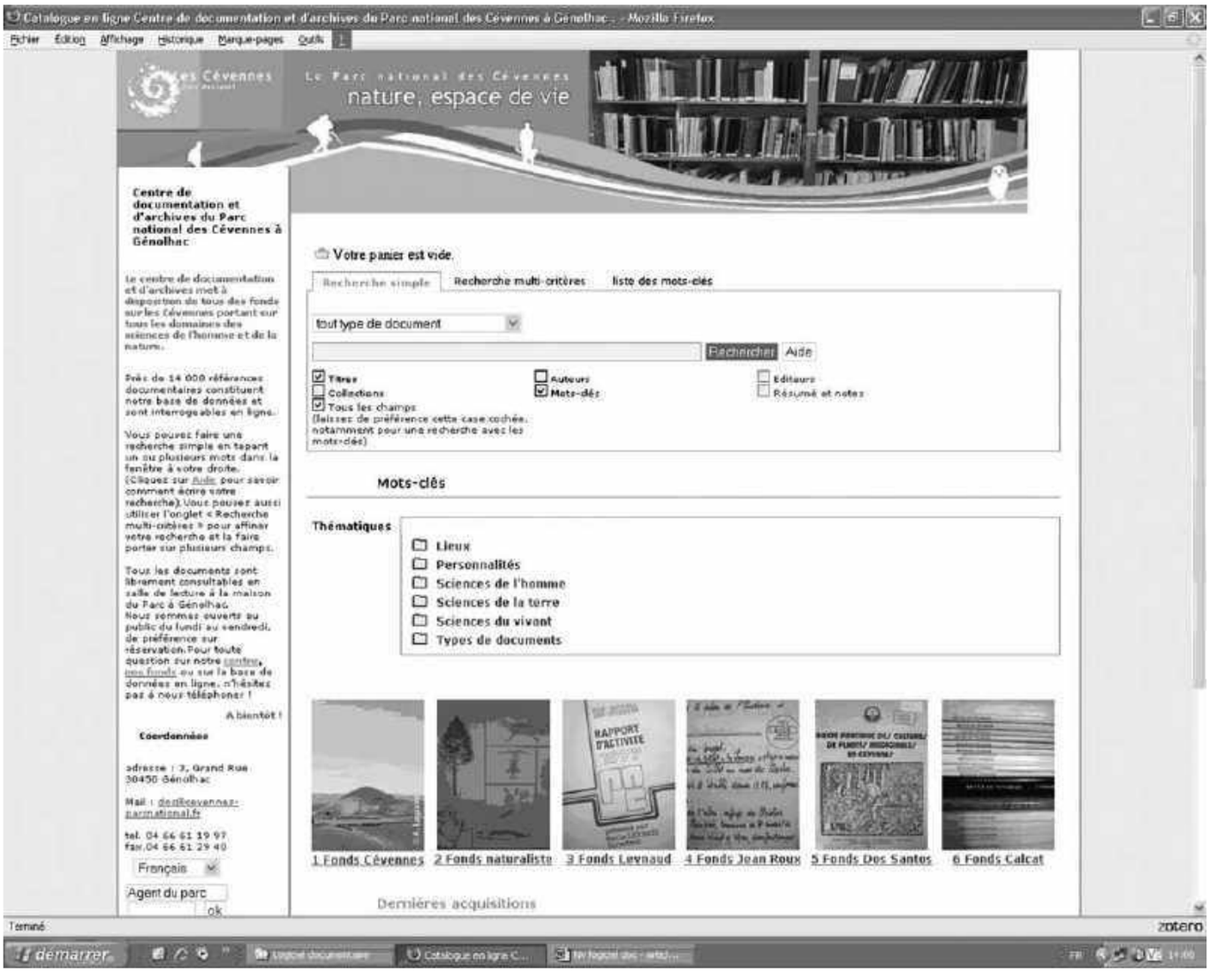
[24] Jean Tinellis, notaire de La Calmette, AD 30, 2 E 39 300, 1er octobre 1634.

[25] AC Saint-Hippolyte-de-Caton, AD 30, E dépôt 172/2, n° 342, 13 mai 1755.

[26] Documentation tirée du livre de Gérard Rossini : *Mémoires de l'Olivier*, Équinoxe, Aix-en-Provence, 2005.

LE NOUVEAU LOGICIEL DOCUMENTAIRE DU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES

par Pauline ROUX-TATTO



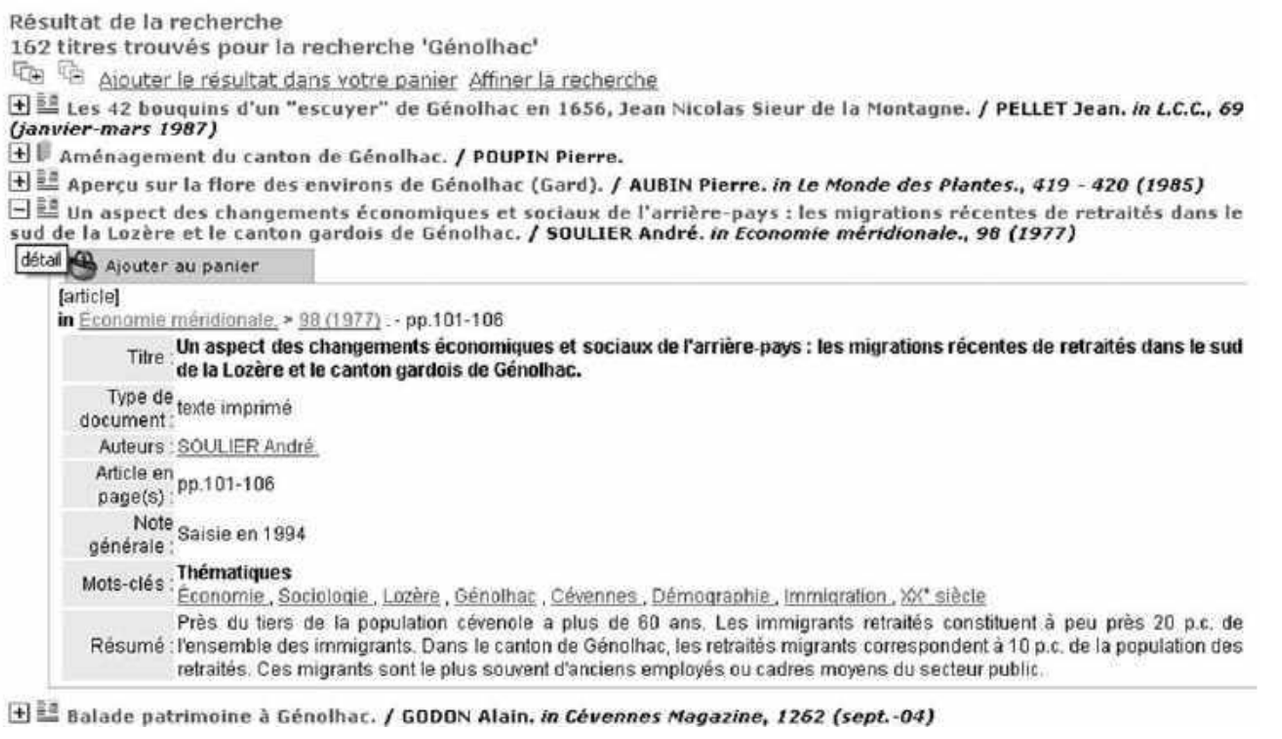
Le Centre de documentation et d'archives du Parc national est ouvert à tous, il conserve plus de 14 000 documents sur les Cévennes tant en sciences de l'homme qu'en sciences de la nature ainsi que des fonds d'archives privées concernant notre région.

Le Centre s'est récemment doté d'un nouveau logiciel documentaire en remplacement de l'ancien jugé obsolète et peu évolutif. Notre choix s'est porté vers PMB, un logiciel libre de plus en plus utilisé dans les centres documentaires et bibliothèques et bénéficiant d'un bon réseau d'utilisateurs. Nous avons bénéficié de la venue de deux stagiaires en documentation, Marion Gho et Margot Battesti qui se sont pleinement investies dans le projet de migration de la base documentaire vers PMB. Elles ont travaillé pendant trois mois à ce transfert qui fut assez difficile techniquement et à la préparation de la mise en ligne (qui a nécessité un gros travail de mise à jour du thésaurus). Grâce à leurs compétences et leur motivation, ce transfert est aujourd'hui effectif et nous permet de mettre l'intégralité de notre base documentaire en ligne.

Le Centre a toujours eu à cœur de communiquer le contenu de sa base documentaire. Dès son ouverture au public en 1994, il avait publié sous forme papier deux bibliographies (*Sciences de l'homme et de la société* ; S*ciences de la terre et de la vie*) qui furent largement diffusées. En 2000, il avait produit un Cd-rom et dans la foulée il avait mis à disposition sur le site internet du Parc des listes bibliographiques par grands thèmes. Ces listes n'étaient pas faciles à exploiter mais avaient le mérite d'exister. Aujourd'hui nous passons à une étape nouvelle en permettant une recherche en ligne via un

moteur performant. Ce moteur permet d'interroger tous les champs des fiches bibliographiques, il permet aussi des interrogations complexes.

Notre base documentaire se trouve sur le site internet du Parc national des Cévennes[1], sur les pages du centre de documentation et d'archives. Un lien nous conduit vers l'interface d'interrogation. Vous pouvez taper un ou plusieurs mots clefs dans la barre de recherche et faire porter votre requête sur un ou plusieurs champs. Après avoir validé, vous obtiendrez le nombre de réponses à votre question.
En cliquant sur ce résultat vous pourrez voir la liste des réponses.
Afin de lire une notice détaillée, il faudra cliquer sur le ⊞ à gauche du titre :



Vous pouvez appréhender nos fonds par les grandes thématiques de notre thésaurus. En cliquant sur l'une d'elles vous verrez apparaître les sous-thématiques qu'elle contient :



Puis pour chaque sous-thématique : les mots-clefs dépendant de cette sous-thématique et la liste des documents indexés avec ce terme :

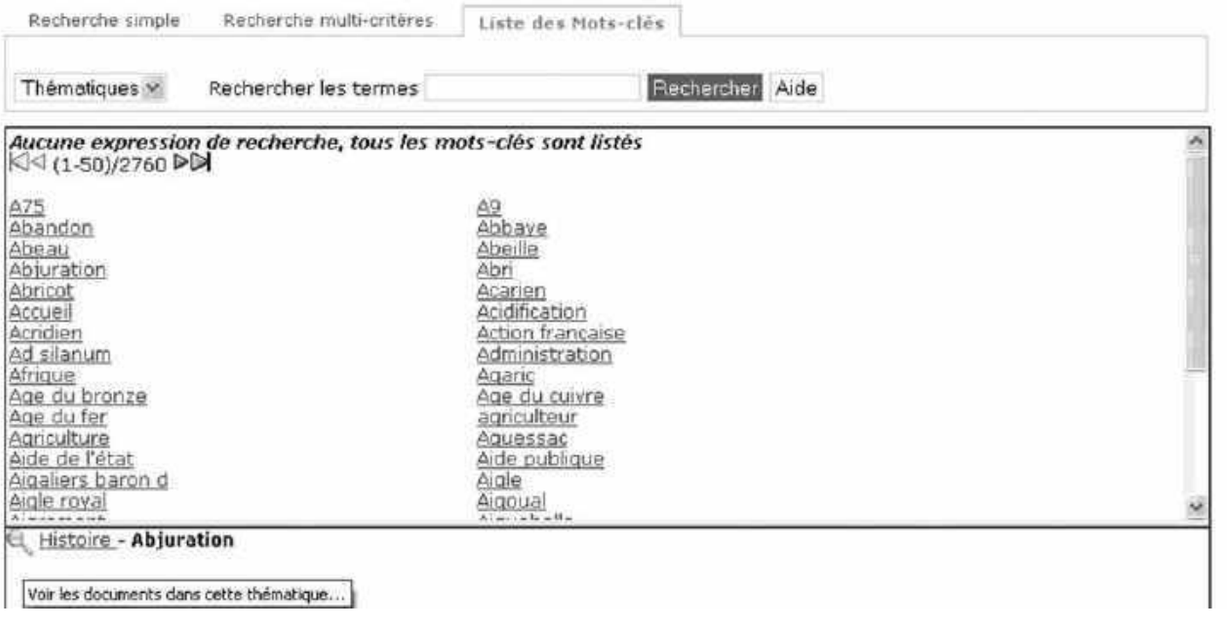


Vous pouvez aussi découvrir les collections du centre par les fonds que nous conservons : fonds général Cévennes, fonds naturaliste, fonds Jean Roux, fonds Dos Santos, fonds Leynaud, fonds Calcat[2].

En bas de page, vous verrez également apparaître les 10 derniers titres que nous aurons saisis dans notre base. Cela vous permettra de vous tenir informés des nouvelles entrées.

L'onglet « recherche multi-critères » vous permettra de faire des recherches complexes en combinant les champs, en utilisant les opérateurs booléens (et, ou, sauf) et d'autres fonctionnalités avancées. Nous vous recommandons de lire le fichier d'aide (en cliquant sur « Aide ») afin d'utiliser au mieux toutes les possibilités de recherche.

Par l'onglet « mots clefs », vous aurez accès à la liste des termes utilisés pour l'indexation et vous pourrez obtenir en cliquant sur tous les documents indexés avec un terme en particulier :



Cet outil est bien sûr consultable en salle de lecture à Génolhac. Outre ses possibilités d'interrogations de la base, il nous permet aussi de rationaliser la gestion des lecteurs, des consultations et de faciliter la saisie (avec notamment la possibilité de récupérer des notices auprès de la BNF et autres bases bibliographiques de référence).

Grâce à ce nouvel accès en ligne, vous pouvez préparer votre recherche à distance, nous communiquer par mail les cotes qui vous intéressent et trouver les documents prêts le jour où vous venez les consulter.

Si toutefois vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de cet outil, n'hésitez pas à nous téléphoner et vous laissez guider. Nous vous souhaitons de fructueuses recherches et vous disons à bientôt !

Ndlr. : Nous avons dû pour des raisons de place limiter le nombre de copies d'écran de cet article et n'en montrer que des fragments. Sur le site de L.C.C-Font Vive, www.cevenols.com, vous retrouverez ce mode d'emploi dans la rubrique « boîte à outils », avec une copie d'écran pour chacune des étapes décrites ici.

Notes

[1] Site Internet du Parc national des Cévennes : http://www.cevennes-parcnational.fr

[2] La description du contenu de chacun de ces fonds se trouve sur la page du centre de documentation et d'archives (site du Parc national des Cévennes) : http://www.cevennes-parcnational.fr/Acces-directs/Centre-de-documentation-et-d-archives-de-Genolhac/Les-fonds

Le Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, sur réservation.

3 Grand Rue 30450 GÉNOLHAC

Vous pouvez nous joindre au 04 66 61 19 97 ou sur doc@cevennes-parcnational.fr. Notre base de données est en ligne sur : www.cevennes-parcnational.fr aux pages « Centre de documentation et d'archives ».

LES NOUVEAUTÉS AU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES

par Pauline ROUX-TATTO

Voici une sélection de nouveautés récemment entrées au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes.

DEDET Bernard : *Les enfants dans la société protohistorique. L'exemple du sud de la France,* Italie, Publications de l'école française de Rome, 2008, 400 p.

Dans la civilisation protohistorique, les enfants n'apparaissent qu'à leur mort au travers des pratiques funéraires dont ils font l'objet. Celles-ci sont éloquentes : traitement du cadavre, forme de sépulture, lieu d'élection, signification des objets qui les accompagnent varient selon l'âge du décès. Cet ouvrage consacré au sud de la France du dernier millénaire avant J.-C. (de la fin de l'âge du bronze à la fin de l'âge du fer), propose une nouvelle lecture des nombreuses nécropoles villageoises et l'étude systématique des sépultures installées dans les habitats eux-mêmes.

Cote : CD04891.

THEIS Laurent : *François Guizot*, Paris, Hachette, 2008, 562 p., coll. Biographies historiques.

Né sous Louis XVI et mort sous la République naissante, François Guizot (1787-1874) fut tour à tour ministre de l'Intérieur, ministre de l'Instruction publique puis ambassadeur à Londres avant de remplacer Thiers au ministère des Affaires étrangères. Cet ouvrage retrace la vie et la carrière de cet historien et homme politique.

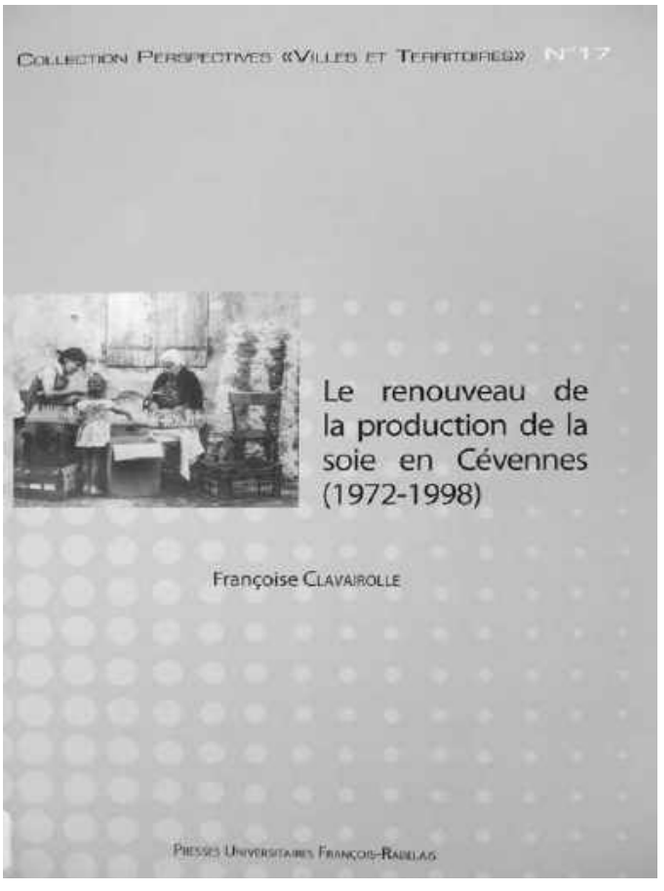
Cote : DS0910

LES AMIS DE JEAN CARRIÈRE : *«* Autour de l'épervier de Maheux, études, portraits et témoignages *» in Cahier Jean Carrière,* Pézenas, Domens, 2007, 295 p., vol 1.

Jean Carrière est lauréat du Goncourt en 1972, on a souvent confondu le nom de l'auteur avec celui d'un prix et son œuvre a été occultée en partie par le succès que lui avait apporté son beau livre. Articles et documents, lectures et études s'attachent à restituer le contexte et les conditions de réception du prix Goncourt 1972. Ce premier cahier comporte une quinzaine de titres, essais et entretiens.

Cote : CD04888.1.2.

CLAVAIROLLE Françoise : *Le renouveau de la production de la soie en Cévennes (1972-1998)*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2008, 255 p., bibliogr., coll. Perspectives «Villes et Territoires» n° 17.



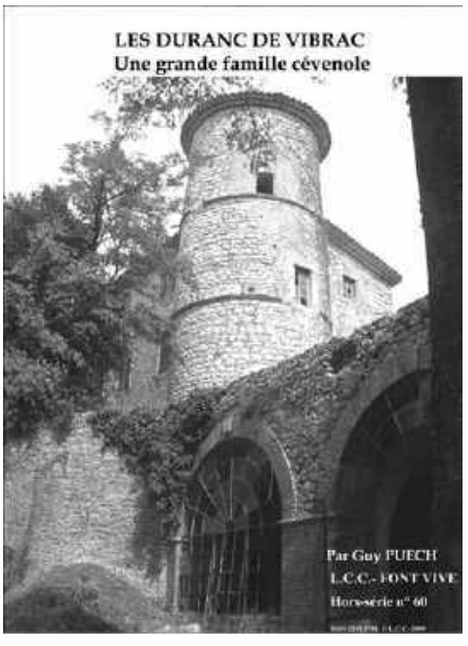
Couverture de l'ouvrage reproduite avec l'aimable autorisation de F. Clavairolle et de l 'ALFISED.

Au début des années 1970, le renouveau de la production de la soie, une activité qui fut longtemps un des piliers de l'économie cévenole, déjoue tous les pronostics qui annonçaient sa disparition inéluctable en raison de la suite ininterrompue des crises techniques, économiques et sociales auxquelles elle a été confrontée depuis le milieu du XIX^{e} siècle. Deux projets locaux de relance de cette activité voient en effet le jour quasi simultanément. Témoin direct de la relance séricicole, l'auteur se livre à une ethnographie minutieuse, décrivant ses conditions et ses modalités techniques, analysant ses multiples enjeux, économiques, sociaux et symboliques ainsi que son échec final. Elle propose une approche compréhensive de ce renouveau qui a tenté de concilier innovation et patrimonialisation.

Cote : CD04886.

D'AUTRES DOCUMENTS SUR LES CÉVENNES

Un nouveau hors-série : HS 60



C'est grâce aux travaux de Stéphane ALLUT, maire de Durfort, que Guy PUECH nous propose cette généalogie des Duranc de Vibrac, une grande famille cévenole. La première partie de son texte, parue dans LCC n° 150, présente les origines de la famille ainsi que la généalogie de la branche principale. La seconde partie, inédite, donne quelques éléments sur les branches cadettes (de Saint-Sériès et de Sauve) et montre, à travers l'étude de quelques ascendances féminines, que les Duranc de Vibrac sont reliés aux plus grandes familles nobles du Midi car, nous dit Guy Puech, *« les alliances matrimoniales furent autrefois un élément essentiel de la diplomatie et du pouvoir ».* - Prix : 6 €, chèque à l'ordre de LCC-Font Vive à adresser à François ANCELIN, 323 avenue Boutonnet, 34 400 SAINT-CHRISTOL.

Rappel : on peut échanger le CD1 (nos 100 à 130) du LCC contre la nouvelle version (nos 100 à 149). Pour cela, envoyer à François ANCELIN (adresse ci-dessus) l'ancien CD1 ainsi qu'un chèque de 3 € libellé à l'ordre de LCC-Font Vive.

Recensions

TEISSEYRE-SALLMANN Line : Métamorphoses d'une ville. Nîmes de la Renaissance aux Lumières, préface d'Emmanuel Le Roy-Ladurie, Champ Wallon, 2009, 384 p. – (Par Olivier Poujol.)

Line Teisseyne-Sallmann (archiviste paléographe, 1948-2007) a suivi l'évolution du bâti à Nîmes entre 1500 et 1800 environ. Ce livre important décrypte les caractéristiques urbaines de la ville protestante, puis de la ville de la reconquête catholique et royale. De la ville fermée à la ville ouverte, on voit s'épanouir une ville active, enrichie par le négoce et l'artisanat de la soie. Des faubourgs attirent de nouveaux Nîmois venus de la campagne et de la montagne. À la fin du XVIIIe siècle, les voyageurs émerveillés par les Jardins de la Fontaine s'accordent à célébrer une ville agréable et soignée, lorsque les autorités municipales se félicitent de lui avoir rendu sa splendeur antique dont les Arènes et la Maison Carrée sont les emblèmes**.**

Abraham MAZEL : le dernier camisard, Jean-Paul Chabrol, éditions Alcide, collection Découverte-Histoire, Nîmes, 2009. (Par Marie-Lucy Dumas.)

Abraham Mazel, « *un nom et un prénom qui chantent à l'oreille* » est un personnage dont la vie tient en ses dix dernières années 1701 à 1710. Celles où il a été un prophète « *inspiré par Dieu* », opiniâtre, rebelle, résistant, chef de guerre, iconoclaste, incendiaire et éradicateur : « *du sang sur les mains et du feu au bout des doigts* ». « *Une somme explosive*, écrit Jean-Paul Chabrol, *de ces multiples vies intriquées et concentrées sur quelques années denses, intenses.* », comme si Abraham Mazel tel un bouc émissaire emportait dans sa *camisa* claquant au vent, les multiples facettes de la résistance camisarde.
En d'autres lieux et d'autres temps, de tels qualificatifs de la violence au nom de Dieu, seraient regroupés sous le terme de « terrorisme », si nous nous sentons agressés par ces fous de Dieu, ou seulement de « juste résistance à l'oppression » si nous nous sentons impliqués. La limite entre les deux est fort ténue et le grand mérite de cet ouvrage de Jean-Paul Chabrol est, très délicatement, avec la finesse des mots, et en dépit de la puissance du verbe, de démonter les ressorts de cet Abraham Mazel, sans connivence, sans esprit partisan mais avec l'esprit affûté de l'homme qui cherche à comprendre un semblable, un destin singulier, dans lequel il importe peu que l'on s'y reconnaisse, mais qui fait la richesse du terroir cévenol.
Sans connivence, Jean-Paul Chabrol en cisèle l'histoire, une chronologie plus serrée, aux trous d'ombre encore, mais que l'historien peut remplir sans fausseté de faits probables. Sans esprit partisan, il interroge l'homme Mazel lui-même, son rêve prémonitoire ou préparatoire, son propre récit et ses inspirations qui font de cet homme parfois un chef de guerre redoutable, d'autres fois, un habile rusé, ou encore un intuitif génial qui anticipe les réactions de l'ennemi et de ses semblables et enfin un infatigable errant guidé par le doigt de son Dieu.
Avec le précédent ouvrage de Jean-Paul Chabrol, dans la même collection « *Élie Marion, le camisard aux semelles de vent* », on ne peut que saluer et savourer la richesse de la mise en mots, les phrases précises, frappantes, qui claquent et résonnent et décrivent de manière ardente et parlante, un Abraham Mazel qui a manifestement, « inspiré » l'écriture de l'auteur.

DESSIN D'UN NAVIRE SUR UNE VOÛTE DE LA MAISON DE REPOS SAINT-VINCENT AU VIGAN

par Bernard ATGER

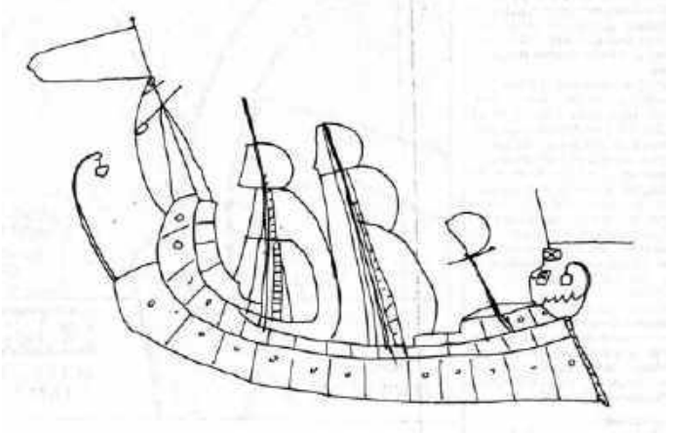


Maison de repos Saint-Vincent au Vigan

Sous le titre « La belle galère de Saint Vincent », le *Midi Libre* du 12 octobre 1967 avait publié le dessin particulièrement intéressant d'un navire dessiné au charbon de bois sur la voûte de la salle à manger de cette maison située en bordure de la Promenade des Châtaigniers.



Photo du navire dessiné sur la voûte de cette maison

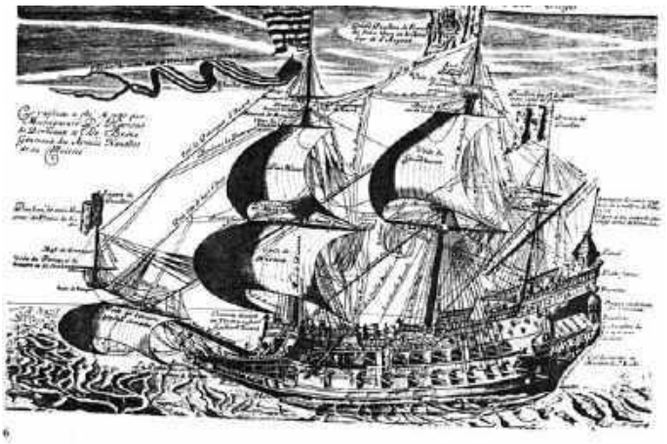


Dessin de ce navire reproduit dans Midi Libre

En fait de galère il m'est tout de suite apparu qu'il s'agissait là d'un navire de guerre dit à deux ponts, caractéristique par sa double rangée de canons figurés par les points ronds.

La comparaison avec le dessin d'un bâtiment du XVII^{e} siècle confirmera mon estimation :
À l'avant, ce qui a été pris pour l'éperon d'une galère par le journaliste n'est que le support d'une lanterne maladroitement positionné, probablement du fait de la configuration des lieux.

La mature est composée du mat de beaupré incliné à l'extrémité du gaillard d'avant. Il porte le mat de perroquet de beaupré qui disparaîtra à la fin du XVIII^{e} siècle. Suivent ensuite le mat de misaine, le grand mat et sur la dunette ou château arrière, le mat d'artimon.



On notera que les voiles portées par les mats sont toutes « carrées » alors que celles dites « latines » des galères étaient triangulaires. Comme l'avant, la dunette porte un pavillon (peut-être la croix de Saint André) et deux fanaux bien visibles. Le safran du gouvernail est bien visible avec ses ferrures.

Les nombreux détails et précisions représentés sur ce dessin peuvent permettre de penser qu'il est l'œuvre d'un marin chevronné.

Le Vigan n'étant pas situé dans la zone de conscription maritime, il me semble logique que le dessinateur ait pu faire partie des troupes de marine dont Henri Depasse a étudié les mouvements pendant la guerre des Camisards (Cf. LCC n^{os} 149 et 150).

L'article précise également que la salle voûtée dans laquelle le dessin a été retrouvé a été acquise par l'annexion de l'hôtel d'Assas et par celle de l'immeuble du Mercou, ancienne prison, rue des Casernes…

Je ne doute pas que des recherches plus approfondies aux archives du Vigan nous donneraient plus de précisions sur les divers locataires de ces bâtiments et, éventuellement sur l'auteur de ce beau dessin.

J'avais adressé à l'époque mes observations au docteur Calvet, directeur de l'établissement, qui souhaitait les utiliser pour rédiger un panneau explicatif.

Assemblée Générale de LCC-Font Vive à LÉZAN, 22 août 2009



AG salle Fossat (photo G.Saucon)



À la cave pilote (photo G. Saucon)



À l'Embarcadère (photo F. Ancelin)



Entrée du château de Lézan (photo F. Ancelin)



Une des portes médiévales de Lézan
Tour de l'Horloge (photo F. Ancelin)



Tour de l'Horloge, depuis la tour de garde du château (photo F. Ancelin)



Tapisserie (fragment)
(photo F. Ancelin)



Temple de Lézan
(photo F. Ancelin)

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 160
Janvier/Mars 2010



Échanges

Les « seigneures » en Cévennes au XIV^e siècle

Énigmes beaucairoises, 2^e partie

Les cimetières de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac

Description et état des Sevennes… : texte anonyme (1703)

Les nouveautés au Centre de Documentation et d'Archives du PNC

Lectures et documentation

Les pierres qui guérissent les yeux dans la Cévenne ardéchoise

Suite des recherches sur les cimetières protestants

Les temples de Saint-Bauzille-de-Putois

La place d'Aulas

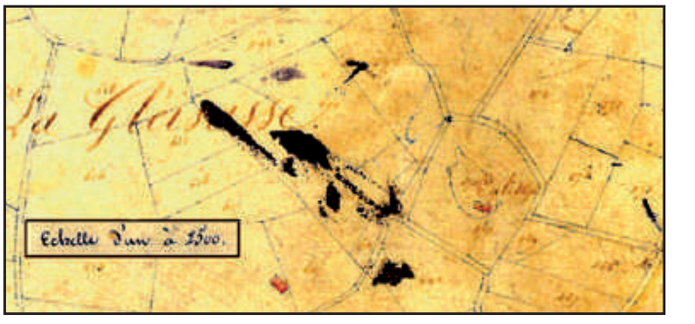


N° 160 - Prix : 7 €

9 770335 626404



La foire de Beaucaire (http://www.nimausensis.com)



Cadastre napoléonien de Durfort : l'église et son cimetière sont à droite de la tache d'encre (photo S. Allut).

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial

Page 2 : Échanges

Page 4 : Les « seigneures » en Cévennes au XIV^e siècle, par Marie-Lucy DUMAS.

Page 7 : Énigmes beaucairoises, 2^e partie, par Jean CASTAN.

Page 10 : À propos des « Énigmes beaucairoises », par Michel WIÉNIN.

Page 11 : Les cimetières de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac, par Stéphane ALLUT.

Page 14 : Description et état des Sevennes par rapport à ce qui s'y passe aujourd'hui : texte anonyme (février 1703), présenté par Pierre ROLLAND.

Page 17 : Les nouveautés au Centre de Documentation et d'Archives du Parc national des Cévennes, par Pauline ROUX-TATTO.

Page 19 : Lectures et documentation :
- Hommage à Robert Lafont, par Jean CASTAN.
- Recensions, par Olivier Poujol et Marie-Lucy DUMAS.

Page 21 : Les pierres qui guérissent les yeux dans la Cévenne ardéchoise, par Freddy COUDERC.

Page 24 : Suite des recherches sur les cimetières protestants, par Jean-Gabriel PIETERS.

Page 27 : Les temples de Saint-Bauzille-de-Putois, par Catherine GAY-PETIT.

Page 29 : La place d'Aulas, par Alain COMBES.



Ossements du cimetière de la Gleisasse (Durfort) remontés à la surface en 1999. (Photo S. Allut)

PHOTOS COUVERTURE

- Château du Champ, Altier, Lozère (Photo Alcaladon, sur Wikipédia)

- Brissac : le parc et sa noria (Photo F. Ancelin)

ÉDITO

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter, au nom de l'équipe de LCC-Font Vive, nos meilleurs vœux pour l'année 2010.

Cette nouvelle année commence bien pour notre association. En effet, nous avons davantage de lecteurs que l'an dernier à la même époque et nous avons un nouveau dépôt-vente à Saint-Hippolyte-du-Fort, à la librairie Coularou.

Pour continuer dans cette voie, nous comptons poursuivre nos rencontres avec les personnes intéressées par l'histoire des Cévennes - c'est le cas de la conférence de Pierre Rolland sur les galériens protestants, le 24 avril à la médiathèque d'Alès - et nous comptons renforcer nos liens avec d'autres associations concernées par cette histoire, et organiser des activités communes.

Nous allons également au cours de cette année, travailler à l'amélioration de notre site Internet, avec une nouvelle présentation, une possibilité de mise à jour plus fréquente, et une évolution des contenus. Pour commencer, la rubrique « Les sommaires du Lien » devient « Le dernier numéro du Lien ». Vous y trouverez le sommaire du dernier numéro, l'éditorial, ainsi que les résumés des articles et les mots-clés ou descripteurs correspondants, en français pour le moment, un premier pas vers les abstracts en anglais suggérés par notre adhérent J.-C. Perrier lors de notre Assemblée générale à Lézan. La présence de ces résumés et de ces mots-clés est en effet susceptible d'amener davantage d'internautes à découvrir notre revue et notre association.

Cette innovation m'amène à demander à nos contributeurs, lorsqu'ils m'envoient un article, de lui joindre un résumé (une dizaine de lignes maxi) qui sera donc publié sur le site. J'ai du reste d'autres demandes à leur faire, sur d'autres points, c'est pourquoi vous trouverez dans l'encart joint à ce numéro, outre l'invitation à la conférence et le compte rendu de la visite à Brissac proposée en octobre par Pierre Albert Clément, une liste de suggestions à l'intention des auteurs d'articles.

À noter que la page « Le dernier numéro du Lien » sera archivée à chaque nouvelle parution.

Nous vous donnons rendez-vous lors de notre prochaine Assemblée générale pour faire le point sur le travail réalisé !

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine ANCELIN
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction
F. et M. ANCELIN - B. ATGER - J. CASTAN - A. CLAVEIROLE
P. A. CLÉMENT - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD
J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND
P. ROUX-TATTO - A. SÉGURON - M. WIÉNIN

Conseil scientifique
Richard BOUZIGES - Patrick CABANEL - Gérard CAILLAT
Philippe CHAREYRE - Jean-Bernard ELZIÈRE
Nicolas FAUCHERRE - Jean-Christophe LABADIE
Rémi NOËL - Olivier POUJOL - Daniel TRAVIER

Courrier (secrétariat, trésorerie, textes à paraître)
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction
et de l'auteur.

Directeur de la publication
Pierre A. CLÉMENT

C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par monediteur.com.
Dépôt légal : Janvier 2010

Site Internet : http//www.cevenols.com

Adhésion à LCC-Font Vive
(comprenant l'abonnement à la revue Le Lien des Chercheurs Cévenols)
adhésion de soutien : 30 € minimum
adhésion normale : 27 €
abonnement à la revue seule : 24 €

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

ÉCHANGES

Réponse : Chemins royaux de Basville (Henri Depasse, L.C.C. n° 158)

par Olivier Poujol

Jean-Baptiste Nolin a édité deux cartes sur les chemins royaux des Cévennes :

1. *Les Montagnes des Sevennes dans le Languedoc et les plaines des environs d'où les Mécontents font leurs courses, avec les grands chemins royaux faicts par ordre du Roy pour rendre ces montagnes praticables sous les soins de M. de Basville, intendant de Languedoc*, Paris, sans date. Fameuse carte « dessinée sur les lieux », très probablement par le Nîmois Hubert Gautier, ingénieur des grands chemins en Languedoc, auteur d'un *Traité de la construction des chemins* (Toulouse, 1693, ouvrage réédité plusieurs fois à Paris, 1715, 1750, 1755).

2. *Les Montagnes des Sevennes où se retirent les Fanatiques de Languedoc et les plaines des environs où ils font leurs courses avec les grands chemins royaux…* Paris, 1703. Les deux cartes sont sensiblement contemporaines. La différence de terminologie n'est pas chronologique, mais spatiale (Philippe Joutard : « Guerre des Camisards et Cartes anciennes des Cévennes », dans *LCC*, n° 16, 1977). Une carte est destinée au Royaume : les Fanatiques, l'autre est destinée au Refuge : les Mécontents.

Jean-Baptiste Nolin (1657-1708) est un graveur adroit qui s'est fait éditeur de cartes. Bien qu'il porte le titre de « Géographe de S.A. Royale, Monsieur », il n'est pas vraiment cartographe, mais il a eu l'habileté de s'associer avec de bons spécialistes qui lui fournissent des matériaux. Il demeure célèbre dans l'histoire de la cartographie par son procès avec les géographes Delisle, père et fils. Lire Numa Broc : « Une affaire de plagiat cartographique sous Louis XIV : le procès Delisle-Nolin », dans la *Revue de l'histoire des sciences*, année 1970, volume 23, n° 2, pages 141-153. Ce procès est contemporain de l'édition des deux séries de cartes sur les chemins des Cévennes. Nolin fut accusé de plagiat sur l'édition des quatre feuilles d'une mappemonde publiée en 1699. Le plagiat par Nolin du travail des Delisle, qui alimenta une petite guerre cartographique de 1700 à 1706, ne fait guère de doute pour Numa Broc. Les cartes sont entrées dans un « commerce pécuniaire » en cette période. La profession de géographe est avec Nolin un commerce. Nolin fait de l'argent avec la Guerre des Cévennes comme il en fait avec des cartes du monde.

Le meilleur ouvrage sur les cartes des chemins royaux des Cévennes reste celui de François de Dainville : *Cartes anciennes du Languedoc, XVI^e^-XVIII^e^ siècles*, édité par la Société languedocienne de Géographie à Montpellier en 1961 (228 p.). Les Chemins des Cévennes sont abordés dans le chapitre III : Cartes de Gouvernement, p. 77 à 81, avec la reproduction de la carte des montagnes des Sevennes où se retirent les Fanatiques. Les cartes gravées sur les Cévennes « des Mécontents » connurent des versions hollandaises.



Réponses : Chemins royaux de Basville (Henri Depasse, L.C.C. n° 159)

Olivier Poujol répond que Francois de Dainville, dans «Cartes anciennes du Languedoc», Montpellier, 1961, page 78, confirme la version d'Arthur de Cazenove : ordonnance du 28 décembre 1689. Il était un historien très rigoureux sur sa documentation. Consulter Dom Vaissette : *Histoire générale de Languedoc,* tome XIII.

Pierre Rolland indique que la date exacte est bien le 28 décembre 1689 (Inv. AD34, tome III, C3072, p. 217.)

Recherche d'un article disparu

par Pierre Albert CLÉMENT

Quelques mois avant ou après le 31 décembre 1967, j'ai publié un appel pour sauver le Chemin de fer départemental de Saint-Cécile à Florac.

Cet article prémonitoire est paru dans « Le Pays Cévenol », un hebdomadaire alésien appartenant à l'époque à l'imprimeur Compan-Brabo.

La disparition du C.F.D. étant devenue d'actualité, il m'aurait plu de retrouver mon plaidoyer. Hélas, la collection du « Pays Cévenol » a complètement disparu aux Archives Départementales de Nîmes et aux Archives Municipales d'Alès.

Un adhérent de L.C.C.-Font Vive pourrait-il m'indiquer la bibliothèque qui conserverait encore des numéros sortis dans les années soixante ? Je serais encore plus ravi si l'un d'entre nous avait classé, dans ses dossiers « défense du patrimoine », une coupure de l'article en question.

À propos de la législation sur les chèvres, article de Jean-Gabriel Pieters (L.C.C. n° 159)

par André Claveirole

Le 11 août 1725, le conseil général de la paroisse de Saint-Paul-la-Coste se réunit au Castandel.

Pas moins de 37 habitants participent à cette réunion, assistance importante alors que, par comparaison, lors de la délibération du 6 janvier de la même année, au cours de laquelle ont pourtant été désignés les nouveaux consuls, il n'y avait que 12 participants.

À l'ordre du jour, la question des chèvres, qui semble donc intéresser tout le monde si l'on en juge par la fréquentation exceptionnelle des habitants à cette assemblée.

Les consuls Jean Martin et Antoine Bastide indiquent qu'ils ont reçu de l'Intendant l'ordonnance du Conseil d'État du Roi en date du 29 mai 1725 et une lettre de M. de la Bruguière, syndic du diocèse, par laquelle *« il est fait défense à toute personne de tenir aucune chèvre que jusqu'au 1er décembre prochain et que passé ledit terme elles seront entièrement bannies ».*

La compagnie dit et représente *« que quoy que lesd. chèvres cauzent plusieurs dommages dans des endroits à cauze de la cautile* [?]*, que y en a néanmoing qu'elles produizent la subsistance de plusieurs familles ».*

En d'autres termes, sans contester les dégâts faits par cet animal, on attire l'attention des pouvoirs publics sur le fait qu'il est souvent socialement utile.

Aussi, comme il existe dans la paroisse plusieurs bois hermes où les chèvres peuvent trouver leur nourriture sans faire de dommages, la compagnie décide de présenter requête à l'Intendant pour *« se voir accorder d'en pouvoir tenir les plus grands tenanciers la quantité de deux chèvres dans les bois hermes et pour ensuite les dommages que lesd. chèvres peuvent faire la vérification en soit faite par MM. les consuls, assistés de quatre des principaux habitants ou tels autres qu'il plaira* [à l'Intendant] *de nommer ».*

On notera l'ambiguïté d'une telle requête : « les plus grands tenanciers » ne sont sans doute pas les plus nécessiteux de la paroisse et ce n'est pas la possession de deux chèvres qui suffira à assurer leur subsistance !

Notons pour être complets que le compte rendu de cette délibération ne nous est parvenu qu'en copie, signée Laporte greffier consulaire, et déclassée dans le registre.

« Écoute s'il pleut »

par Jean Castan

Le sujet traité dans L.C.C. n° 16 (1977) connaît un regain d'intérêt (Échanges dans L.C.C nos 157, 158, 159) sous le titre : Question sur un toponyme « Écoute s'il pleut ».

Plusieurs intervenants montrent que ce nom de lieu existe avec des variantes (dont une signalée par Pierre A. Clément «Escoute can plaou », L.C.C. n° 158), et font allusion à un moulin « manquant d'eau et attendant la pluie pour tourner » (Jeannine Leloup, L.C.C n° 158).

Jacques Dessus explique (cf. L.C.C. n° 157) que ce « toponyme » est « difficilement applicable au mas « Escoute s'il pleut » sis à Sainte-Croix-Vallée-Française, car le seul ruisseau voisinant, le valat de Cabrit, prend son cours en aval ».

Et André Claveirole (L.C.C. n° 158), donne la citation : « Molier escouto si ploya » : « Meunier, écoute s'il pleut ».

Sans contester les exemples cités, il m'apparaît que le toponyme « escouto se pleou » pourrait être aussi, et peut-être d'abord, un avis, une recommandation populaire s'adressant à des hommes dont l'activité dépendait de l'eau courante.

Dans le passé, les Cévenols, et d'autres, ont mené le combat pour la maîtrise de la terre et de l'eau – bénéfique en régime normal, et aussi dévastatrice, quand l'orage endommageait les ouvrages protecteurs.

Cultures et moulins avaient des situations différentes : les uns, au contact de courants d'eau constants ; les autres, dépendant de maigres ruisseaux et de sources incertaines.

C'est bien aux modestes moulins de quartiers ruraux, les moulins à tourille, fonctionnant par éclusées, tout comme aux jardins et aux prés en souffrance que devait s'appliquer l'expression « Escouto se pleou ».

Cela ne veut pas dire que les exploitants en difficulté n'étaient pas susceptibles de scruter le ciel, même sans avis, pour vérifier si « païssière », « béal » et « boutade » étaient en état pour canaliser l'eau venant du ciel.

L'emploi de « Escouto se pleou » a pu être courant à la saison des champignons.

Les anciens ne connaissaient pas « les entrées maritimes » de la Météo, mais lorsque le vent d'en bas poussait les nuages sur l'Aigoual et le mont Lozère, ils savaient qu'après la pluie une sortie des bolets était possible, à moins que les vents d'en haut ne fassent chuter rapidement le degré d'humidité de l'air…

Au sujet de « Escoute can plaou », ayant vécu l'hiver 1943-1944 en Vallée Borgne, aux Ondes de la Valmy, les bien nommées, j'ai souvenir d'une longue période de pluie. La maison était encastrée dans une forte pente à l'ubac. À la nuit tombée, nous faisions une « brasugade ». Le fond de la grande cheminée était fait de la roche taillée verticalement, le long de laquelle l'eau de pluie s'écoulait, ne facilitant pas le tirage. Pas un instant nous n'avons évoqué « Escouto can plaou » et nous pensions surtout aux couches froides et humides qui nous attendaient…

Dans le cadre de la Grande Recherche des Biens fonciers de l'évêché de Nîmes, j'ai inventorié un grand nombre de moulins à blé, mis en œuvre par l'eau, et j'ai publié dans l'Almanach du Val Borgne (1999 à 2006) une série d'études titrées : telle ou telle paroisse « vue par les arpentements des années 1550 ».

Pour dix paroisses des hauts cantons cévenols, j'ai trouvé soixante et onze « molins à bled », en grande majorité fonctionnant par éclusées, « molin tirant à un cop ». Presque tous portaient le nom du lieu : moulin de Saumanette, de Peyrole, du mas l'Autal, ou de Clarou.

Je n'ai jamais lu la mention « Escouto se pleou » dans ce fonds considérable.

Alors, tout simplement, je pense qu'« Écoute s'il pleut » s'adressait plus au meunier qu'au moulin et je propose cette réponse aux lecteurs du L.C.C.

LES SEIGNEURES EN CÉVENNES AU XIVe SIÈCLE

par Marie-Lucy DUMAS



Pourquoi « seigneures » ?

Le terme de « seigneure » est traduit de l'occitan « Senhora », féminin de Senhor : seigneur, ou du latin Domina ou Condomina (coseigneure). Comme les travaux entrepris par la fonction publique française sur la féminisation des noms de métiers, fonctions et grades me l'autorisent[1], la féminisation de Seigneur est rendue en « Seigneure » dans ce texte et non en « Seigneuresse » dont l'aspect malsonnant est devenu péjoratif.

Un peu de vocabulaire

Dominus, latin = Seigneur.

Condominus, latin = Coseigneur.

Domicellus, latin = petit Seigneur, mais traduit par Damoiseau.

Domina : latin, a toujours été traduit dans les textes par Dame, mais pourrait être traduit par Seigneure(sse), quand le contexte s'y prête.

Domicella, latin, petite Dame ou petite Seigneure(sse), traduit toujours par Damoiselle.

Seigneuresse = l'inventaire du Chartrier de Portes emploie ce terme explicitement à plusieurs reprises.

Seigneure = on trouve cette façon d'écrire au XVIIIe siècle, dans divers écrits notariés.

Hommager : verbe que l'on trouve aussi dans les actes notariés de l'Ancien Régime. Il remplace avantageusement « faire hommage » ou « rendre hommage ».

Frérèche : une communauté de frères et de sœurs, vivant sous le même toit ; elle peut être de métier, de propriété, ou de fief.

De rares mentions … mais à relire

Quand on lit les chartriers du Moyen Âge, on tombe rarement sur la mention de la *Domina* d'un château ou d'un village. Quand il y en a, ces Senhoras sont souvent indiquées « veuve » de tel Senhor ou Dominus et donc on conçoit que la Dame gère les biens, le temps de la minorité du premier garçon. Ou bien elle se remarie, ce qui a pour effet de transférer le titre à son premier fils ou à sa première fille. Ce qui fait que les médiévistes ont été amenés à penser bien souvent que les femmes étaient exclues du pouvoir seigneurial, ou bien qu'elles n'y assuraient qu'un bref intérim en attendant remariage ou majorité du fils aîné. Le travail de l'historienne Éliane Viennot (*La France, les femmes et le pouvoir*) m'a incitée à relire les documents et à constater que dans bon nombre de textes, le seigneur n'apparaît pas tout seul.

Les actes de donation pieuse, par exemple, sont effectués par toute une famille : « *moi Bermond Pelet et moi Agnès, sa femme et moi Raimond Pelet et moi Bernard Pelet leurs fils, nous tous et d'un commun accord, nous donnons, concédons et abandonnons…* » (Donation du Mas du Salzet aux Templiers en 1131). Le Salzet se trouve dans la paroisse de Malons.

« *Guillaume de Randon, chevalier seigneur du Luc, donne par donation entre vifs et pour la rédemption de son âme, et Dame Valburge sa femme et leurs autres parents, à frères Fouc Vital et Jean Ardench*[2]*…* » Il s'agit d'un don effectué en 1302 pour fonder le couvent des Dominicains à Génolhac. La dite Valburge de Rodez fait un don particulier en son nom propre qui sera ensuite reconduit en 1312 par Marquèse de Randon et son fils.

Une héritière fieffée

Delphine d'Altier[3] est la fille de Raymond d'Altier, cadet, seigneur du Champ, coseigneur d'Altier, (paroisse d'Altier, Lozère) et de Serres (paroisse de Ponteils, Gard) et de Philippine Blau (de la famille des Blau de Ponteils). Elle épouse tout d'abord son cousin Louis d'Altier qui a hérité des biens et des titres de la partie aînée, elle aussi coseigneur d'Altier. Sans enfants, Delphine hérite de son cousin et mari.

En secondes noces Delphine épouse en 1375 Armand de Borne, damoiseau (pas encore chevalier donc, et probablement cadet de famille). L'alliance des deux familles donne la famille « d'Altier de Borne ». Delphine a donc bien transmis le fief (la part de coseigneurie) de son père et celui de son premier mari. Son époux est d'ailleurs obligé, par contrat de mariage, de prendre le nom et les armes de son épouse, supérieure en titre et terres. Mais plus tard, les Borne d'Altier mê-

lent le blason des Borne (un ours sable sur fond d'or) au blason des Altier (un bandeau azur horizontal sur fond argent). Cette famille s'appelle indifféremment « de Borne d'Altier », ou « d'Altier de Borne », mais c'est bien le fief d'Altier qui autorise Jean Antoine Hercule d'Altier de Borne à porter le titre de Comte du Champ (son château à Altier) à partir de 1683.

« *Quant à la capacité des femmes à hériter d'un fief*, [aux X^e^-XII^e^ siècles] écrit la médiéviste Hélène Débax[4], *nos données sont peu explicites. Pour autant que nous puissions en juger, il semble que les femmes ne soient pas absolument exclues, légalement, de l'héritage d'un fief. Sans être juridiquement dépossédées, les femmes sont fréquemment désintéressées de l'héritage d'un fief par une donation anticipée de biens annexes au patrimoine au moment de la constitution de leur dot* ». Elle précise toutefois que les filles héritent en Catalogne, à la même époque, même si elles ont des frères et souhaite qu'une enquête soit menée en Languedoc sur la place des femmes comme seigneur. Dont acte.

Des femmes en pleine seigneurie

Miramar de Peyremale, seigneure de Peyremale (Gard) en 1390, reçoit 17 reconnaissances féodales en son nom ; elle est l'épouse d'Antoine Frontal, marchand de Génolhac, roturier de toute évidence. En 1465, sa petite-fille Noble Sibylle Frontal reçoit ces mêmes reconnaissances, avec son fils mineur Maurice de Quinsac. Son époux, Jean de Quinsac, de Génolhac, seigneur du Viala, n'a aucun droit dans la seigneurie de Peyremale[5].

Blavette de Verfeuil, est coseigneure du château de Verfeuil de 1370 à 1382, avec Raimond de Montaut, neveu d'Urbain V. Le *castrum* de Verfeuil, avec des possessions étendues, se situe entre les communes de Chamborigaud et du Collet-de-Dèze. Aux origines (XII^e^ siècle), ce castrum est possédé par une « frérèche », plusieurs frères et sœurs « de Verfeuil », qui le tiennent en fief, sans indivision. Blavette est la dernière héritière de cette branche qui s'éteint avec elle. À sa mort, l'entière seigneurie de Verfeuil appartiendra aux Grimoard, à qui elle a dû la transférer.

Catherine de Chateauvieux et Ferrande de Castilhon sont coseigneures du château de Castilhon en 1386[6]. Castilhon dit de Courry, fait partie maintenant de Gagnières (Gard)[7]. Catherine de Chateauvieux a hérité sa part de son père Pierre de Chateauvieux. À cette date, elle est mentionnée épouse de noble Pierre de La Farelle qui n'a aucun droit sur ce château et mandement. Ferrande de Castilhon, veuve d'Arnaud de Banne, est dans la même situation. Toutes les deux prononcent leur hommage au seigneur de Portes. L'hommage à un seigneur s'effectue de la même manière quel que soit le sexe du reconnaissant : genoux à terre, les mains dans celles du seigneur supérieur et don du baiser de paix.

En 1427, Guilhefred ou Guilafred dite de Deaux, (on ignore son prénom) est coseigneure de Castilhon et seigneure de Sainte-Agathe, nom primitif de Saint-Chaptes. (Un Aimeric de Guilafred est seigneur de Saint-Brès en 1301, et coseigneur du château de Montalet.) Elle descend probablement de Pierre de Deaux, damoiseau qui fut coseigneur de Castilhon en 1387 et de Saint-Brès.

Le château et le mandement de Castilhon (de Courry) ont un découpage de coseigneuries particulièrement compliqué : les deux familles de Castilhon et de Chateauvieux ont certes la moitié du château et du mandement, mais chaque moitié est indivise avec d'autres coseigneurs dont la liste reste à établir. L'ensemble rend hommage au seigneur supérieur qui est le baron de Budos de Portes.

Ces petites seigneuries en indivis ou partagées ne semblent pas de grosses seigneuries et on pourrait dire qu'il n'est pas important que cela soit une femme qui les dirige. Or ces *Dominae* sont des héritières fort recherchées à cause de leurs biens et de leurs fiefs. C'est peut-être ce qui a conduit Noble Guilhem de La Fare, chevalier, à épouser la *Domina* Almuéis de Montclar dont le bel héritage va donner un coup de pouce à la fortune des La Fare, alors seigneurs de Saint-André-de-Valborgne.

Une seigneure fortunée

Almueis de Montclar en 1431 est seigneure de Montclar. Son testament est très clair à ce sujet : à son héritier universel Noble Pierre de La Fare, elle donne « *tous mes autres biens : censes, revenus, juridictions, meubles, immeubles, il paiera mes legs et payera mes dettes, recouvrera mes créances… s'il mourrait sans descendance, je lui substitue mon fils Guilhem s'il n'est pas encore promu aux ordres sacrés, au cas où il serait promu, je substitue l'un des enfants males de mes filles à désigner par mon mari* ».

Censes, revenus, juridictions sont les trois mots de la seigneurie : les redevances des tenanciers, les revenus issus du domaine direct et ceux issus des juridictions haute, moyenne et basse. Le mandement de Montclar s'étend entre celui du prieuré de Gourdouze et celui de Verfeuil, sur les lieux de la paroisse de Castanhols, qui est à l'origine de Vialas (Lozère).

Dans les legs manuels qui précèdent celui au donataire universel, elle ne distribue pas moins de 4 000 moutons[8] d'or, ce qui représente à peu près 18 kg d'or ! Une somme considérable. Et elle dote son fils cadet Guilhem de La Fare pour que son mari « *le fasse enseigner en science compétente* ». Il reçoit 200 écus d'or, 30 écus d'or pour acheter des livres chaque année et aussi longtemps jusqu'à ce qu'il soit pourvu de quelque bénéfice ecclésiastique, « *s'il mourait en âge pupillaire ou s'il refusait d'être promu aux choses sacrées, sans descendance légitime, le legs revient à son frère aîné* ». Chacune de ses trois filles Sileta, Margarita et Gaspare reçoit 1 000 moutons d'or en propre.



Mouton d'or ou agnel d'or (c'est l'agneau pascal)

Son testament interroge aussi sur la pratique de l'exhumation des os et de la double sépulture, mais c'est un autre sujet.

« Noble Almueis de Montclar dame[9] de Montclar et de Fontanilles, épouse de Noble seigneur Guilhem de La Fare, chevalier, seigneur de La Fare, saine d'esprit, infirme et débile de corps… voulant donner son âme au Sr Créateur, Notre seigneur Jesus Christ, sa bienheureuse mère et toute la cour des citoyens d'en haut ; son corps : sépulture ecclésiastique au cimetière de l'église paroissiale de St André de Valborgne, tombeau des parents de mon mari, et après dès qu'il sera possible, je veux que soient exhumés les os de mon cadavre et qu'on les transporte au cimetière du monastère de Cendras… »

Les prénoms de ces seigneures

Almuéis, Delphine, Sibylle, Sileta, Margarita, Gaspare, Blavette, Gilette, Miramar, Ferrande, Valburge et Marquèse ne sont pas des prénoms courants, loin s'en faut, actuellement, mais ils étaient à leur époque les prénoms indiquant la noblesse. Dans les mêmes sources, et aux mêmes époques, dans l'inventaire du Chartier de Portes, par exemple, très peu de femmes roturières sont mentionnées et elles ne portent pas les mêmes prénoms : Jeanne Hérail (de Sénéchas), Alasacie de Chamborigaud, Claudine Paris (de Portes) « hommagent » aussi pour leur fils, ou parce qu'elles sont veuves et gèrent leurs biens.

À compter du XV[e] siècle, la minorisation des femmes devient la norme chez les roturiers : les hommes hommagent pour leurs femmes, gèrent leurs biens, leurs héritages et plaident en leur nom. Dans l'aristocratie, par contre, les femmes restent maîtresses et majeures, telles Dame Catherine de Clermont, vicomtesse de Portes ou Marie-Félice de Budos de Portes qui gèrent elles-mêmes leurs biens, plaident en justice et reçoivent les hommages et qui, pour cette dernière, joue un rôle régional non négligeable dans la conversion forcée des huguenots.

Bibliographie

- Valérie Deplaigne, « Les femmes nobles dans les conflits de transmission de biens aux lendemains de la bataille d'Azincourt, en pays de droit coutumier français », in *Genre & Histoire.*

http://genrehistoire.revues.org/index311.html

- Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir, l'invention de la loi salique, V[e]-XVI[e] siècle*, tome I, Perrin, 2006.

- Hélène Débax, *La féodalité languedocienne, XI[e]-XII[e] siècles, Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2003.

Notes

[1] Voir le site http://atilf.atilf.fr , sur la féminisation des mots se terminant par –eur et l'ouvrage *Femme, j'écris ton nom… Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, grades et fonctions*, Paris, La Documentation Française, 1999.

[2] Abbé Nicolas, *Histoire du couvent des Dominicains*, p. 7.

[3] Yannick Chassin du Guerny, *Inventaire du Chartrier du Champ*, A.D.48, sous-série 3J, 1973.

[4] *La féodalité languedocienne, XI[e] –XII[e] siècles, Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2003.

[5] *Inventaire du Chartrier de Portes* publié par *Le Lien des Chercheurs Cévenols,* hors-série n°3, 1976. Items n° 52-53.

[6] *Inventaire Chartrier de Portes, item* II.8, 160 à 181.

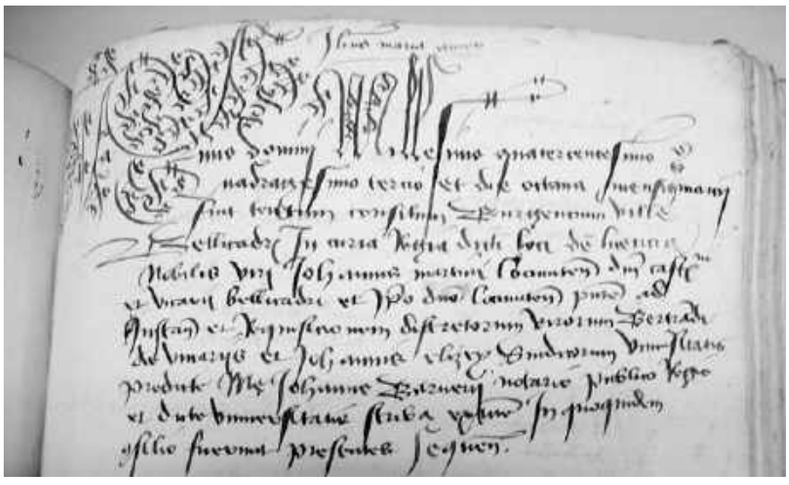
[7] Sur les changements du nom de ce mandement, voir Marie-Lucy Dumas, « Castillon et Courry, Castilhon de Courry, puis… » in *La Viste* n° 25, 2009.

[8] Le mouton d'or, la monnaie de Jean le Bon (1355) qui titrait au premier tirage : 4,7 g d'or a subi de nombreuses diminutions de poids.

[9] Le testament se trouve dans le Fonds Montclar, AD 30, E 2472-6 et son inventaire au Centre de Documentation du PNC à Génolhac.

ÉNIGMES BEAUCAIROISES : PROPOSITIONS DE RÉPONSES

par Jean CASTAN



Ce document est tiré du Registre de délibérations de Beaucaire, 1439 à 1554 (AM Beaucaire, BB1), rédigé en latin et daté, semble-t-il, du 18 mai 1443. Le toponyme employé est « Bellicadri ». L'illustration en majuscule concerne le A de « Anno domini », le M et les deux L de MiLLesimo, mais pas le Q de quadragesimo. Le conseil de la Communauté (Universitate), est assemblé à la « Curia », (curie), lieu de rencontre de la ville et de la viguerie de Beaucaire par « noble homme » Jean Martin.
On distingue : Bernard de Vinarys et Jean Olivier, syndics, « discrets hommes » (sages ou modérés) et Maître Jean Barnier, notaire, « scriba » (secrétaire de l'Assemblée).
(Photo François Ancelin)

Dans le L.C.C. n° 159, étaient formulées deux questions concernant les toponymes successifs et si différents de « Ugernum » à l'origine et de Beaucaire, aujourd'hui.

Première question

Quelles furent les motivations entraînant la disparition du toponyme « U » comme « Ugernum », premier millénaire ?

Ce changement était situé entre deux citations d'Eugène Germer-Durand[1] « Castrum de Ugerno » - 1020 et « Castrum Bellaurum » - 1070, ce qui était une erreur, car réduire cette transition à quelques décennies est une précision bien trop réductrice pour évoquer un processus largement étalé dans le temps. Le lecteur est prié d'excuser cette inconséquence !

« U » comme « Ugernum »

Force est de constater la pauvreté des références données par Germer-Durand[1], dont une seule est datée : « Ugernum – 571 ».

La première, « de Strabon », confère à ce lieu une ancienneté légitime confirmée par les archéologues dans « Ugernum - Protohistoire de Beaucaire »[2] : ils considèrent en effet que le site « a été occupé depuis la fin de l'âge du bronze » et qu'« au II^e^ siècle avant J.-C., il a connu une influence massaliote ».

Il convient de préciser que le « Dictionnaire topographique » de Germer-Durand[1] est paru en 1868, alors que l'édition Privat en quinze volumes de « L'Histoire Générale de Languedoc » (H.G.L.) commence d'être imprimée en 1872.

Les références de Germer-Durand[1] correspondent donc à l'H.G.L. de Vic et Vaissette en cinq volumes, 1730. C'est bien cette première édition qu'il mentionne dans les « ouvrages imprimés de référence » de son Dictionnaire.

Ajoutons que les auteurs d'« Ugernum – Protohistoire de Beaucaire » :

- trouvent fantaisiste une origine évoquée pour Ugernum : « lieu planté d'ifs et d'aulnes » ;

- estiment que « le nom d'Ugernum n'est pas d'origine latine et… correspond à (un) vocable réaménagé à l'époque romaine ».

Proposition de réponse à la première question

Elle s'inscrit dans l'évolution linguistique qui s'est faite, de part et d'autre de la Loire, dans les pays de langue d'oïl et dans les pays de langue d'oc.

Au nord de la Loire, où naît le français, les auteurs de « L'an Mil »[3] parlent de la « langue parlée populaire» (oïl), évoquant :
- «*…au VII^e^ siècle… des textes… donnant une représentation plus précise que l'on ne l'avait cru* » de ce parler ;

- Et «*le canon 17 du concile de Tours, 815, ordonnant aux prédicateurs de traduire le texte (latin) en langue parlée populaire afin que la masse des auditeurs puisse comprendre* ».

Cela montre bien que le processus a été très long. C'est bien ce que confirme André Dupuy[4], écrivant :
« *…c'est dès le VII^e^ siècle ou le VIII^e^ siècle que le territoire de l'ancienne Gaule se divise en deux domaines distincts : le gallo-roman septentrional et le gallo-roman méridional »,* et il situe « vers l'An mille » les premières manifestations littéraires occitanes.

Dans une vision quelque peu limitée, le Vauclusien Jules Courtet[5] écrivait : «*…qu'au XII^e^ siècle, une transformation s'opère [en terre d'oc] au moyen de la langue romano provençale* ». (?)

La culture occitane sera magnifiée par les Troubadours.

Le dernier toponyme en « U », Castrum de Ugerno – 1020[1] est nettement d'un archaïsme très dépassé, alors que les Languedociens s'expriment en « langue parlée populaire ».

C'est bien la venue de la Langue d'oc qui a entraîné la disparition des toponymes du premier millénaire en « U ».

Et tout a changé. Quelles que furent leurs origines, les Toponymes et un peu plus tard les Patronymes seront moins sophistiqués et formulés en langue d'oc.

Les ouvrages français concernant les Toponymes n'ont pas maîtrisé cette situation nouvelle et nos Dictionnaires bilingues ne répondent pas toujours aux questions posées.

Deuxième question

Quelle serait l'origine du toponyme « Beaucaire ?

La première citation de Germer-Durand[1] est : « Castrum Bellaurum – 1070 ». Dans l'H.G.L.,t.4, éd. de 1872-1879, on trouve, vers 1070 également, une autre version, « claustro de Castro Bellauro », à propos de laquelle Vic et Vaissette disent que « le nom de Beaucaire est altéré dans le cartulaire d'Arles » (il s'agit d'un acte du cartulaire de l'église d'Arles, fol. 11). Malgré l'intérêt de cette information, n'insistons pas !

Les citations suivantes[1] : Bellicadri – Bellicadrum – Belcariensis – Belcayra – Bellicadrum et Belliquadrum - s'inscrivent dans une courte période : de 1096 à 1226.

Elles évoquent une figure ou une surface quadrangulaire, particulièrement « Belcayra » qui est occitan et apparaît souvent dans une relation en une curieuse langue parlée populaire qui figure dans l'*Histoire Générale de Languedoc*, éd. 1872-1879, t. 8, page 1 à 200 – auteurs anonymes, vers 1380.
La mention ci-dessus va foisonner dans les archives de la Sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, créée en 1215.

Bien avant 1096, les habitants de Beaucaire voient et parlent de leur ville avec une pensée et dans un parler occitan.

Un peu de toponymie

Voyons « La toponymie de la France » d'Auguste Vincent[6], ouvrage relativement récent (1981) dont le chapitre « Substitutions graduelles » (?), inclut les articles 149 à 157. À ce dernier article (page 62), intitulé « Substitutions dont la raison est inconnue » (?) figure « Beaucaire, Gard » avec plusieurs citations de Germer-Durand dont « Ugernum » et « Belcayra ».
Et plus loin, au chapitre IV Be, « Formes spéciales du terrain », article 500, p. 215, **« angle »,** « terre en forme de coin »…en provençal **« caire »**, « réduit, lieu retiré… motte, pierre », etc., on retrouve « Beaucaire, Gard », avec la citation « Castrum Bellicadri ».

Il y a interrogation sur l'origine exacte du toponyme « Beaucaire », c'est l'objet du présent article, mais Auguste Vincent ne pouvait ignorer les propositions déjà faites et quelquefois même depuis longtemps (Beau Carré, Belle Pierre, etc.)

En effet, elles figurent dans *L'Histoire Générale du Languedoc*, de Vic et Vaissette, nouvelle édition, Toulouse, 1875-1892, qu'Auguste Vincent inscrit parmi les nombreux ouvrages qu'il cite, p. 359 à 365 (Bibliographie).

Cela confirme que c'est bien dans l'occitan, dans le parler populaire d'oc qu'il faut chercher une réponse et particulièrement dans les premiers compoix occitans.

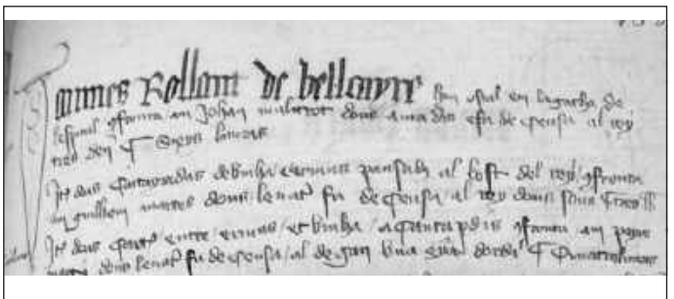
Les vieux compoix de Beaucaire

Ils sont conservés à la mairie. Avec François Ancelin, nous avons consulté ceux de 1390, 1440, 1480, espérant trouver au moins le nom de la ville en « languo nostro ».

Hélas, ces registres vénérables dont les archives locales ont pris grand soin, ne comprennent pas la première partie technique et le titre, et c'est regrettable.

Nous avons également sondé le Registre des délibérations des consuls, 1439-1450, dont une part est rédigée en latin. La moisson a été mince.

Cependant :
- elle confirme le toponyme « Belcayre » ;
- elle montre, encore, la présence de Bellicadri en 1442 ;
- elle a procuré d'intéressantes illustrations.



Extrait du compoix de Beaucaire, 1390-1440 ? (AM Beaucaire, CC1), rédigé en provençal, disent les archives. Le toponyme employé est bien calligraphié : « Bellcayre ». Le texte donne le début de l'énumération des biens fonciers de Jeanne ou Jean Rollant de Beaucaire :
- un ostal (sans précision) « en la gache* » de l'hôpital
- deux quartayrades (cartérades**) de vigne au bois du roi.
* gache : quartier de ville, terme donné comme « vieux » par Alibert.
** cartérade : mesure de surface de moyenne valeur, entre 26.75 et 30 ares. Ne pas confondre avec carte ou quart. Elle était courante dans les vigueries de Beaucaire, Aimargues, Marsillargues, postérieures aux vigueries signalées par Germer-Durand.
(Photo François Ancelin)

Cela souligne la difficulté de cette recherche menée bien longtemps avant nous par les membres de l'active « Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire » (S.H.A.B.)

Un plan de recherche : le très ancien marché

Les textes étudiés tendent généralement à donner au mot français « château » une signification qui ne devient certaine qu'aux approches du deuxième millénaire.

En réalité, l'histoire de Beaucaire commence par « Ugernum », (ville de la Narbonnaise, selon le Grand Gaffiot latin français de Hachette, 2000).
Puis il y a eu le « Castrum d'Ugernum », et c'est le plus important.

Beaucaire est né du Rhône, a été un port, avec un commerce, une certaine liberté consulaire, des actions défensives et offensives et une cité forte, un « Castrum ».
Cette histoire est mal connue. Citons toutefois :

- « *Avitus est reconnu empereur à Ugernum, en présence d'une nombreuse assemblée, en 455* ». (H.G.L. t. 1, p. 454, éd. de 1872-1879).
- « *Théodebert prend Uzès et le château* [?] *d'Ugernum en 553 »* (H.G.L. t. 1, éd. 1872-1879).

Malgré la désignation apparemment bénéfique de Beaucaire comme premier siège de la Sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, la caractéristique principale de la ville semble bien être son activité commerciale.

La célèbre foire de la Madeleine a donné un grand rayonnement à Beaucaire. Elle a aussi un peu occulté l'existence d'un très ancien Marché, riche et diversifié, « où étaient commercialisées les céréales qui faisaient la richesse des plaines alluviales de l'Argence[10]. »
Le Marché établi à l'actuelle place de la République, ex « Place Vieille », présente aujourd'hui une surface quadrangulaire.
« *C'est sous ses arceaux que se discutaient les affaires de la ville… »* C'était le « Forum » selon l'expression du Comte de Toulouse, Raymond VI, accordant deux belles maisons de ce marché en 1216 (Bulletin S.H.A.B. Sept. 1981) en récompense aux Marseillais venus au secours de la ville en 1216.

Une proposition de réponse à la deuxième question

Dans sa codification, pour Beaucaire, Frédéric Mistral[7] donne : « Caire (Belcayre) » et aussi « Carreau », nous venons de le voir.

La caractéristique dominante de la ville ayant été le commerce et son « Forum » étant situé au Marché, il semble possible, en évoquant le « Carreau » des Halles de Paris (Larousse) de faire une relation entre « Beu » ou « Bel Cayre » et « Beau Carreau ».

Bien sûr, cela n'est qu'une proposition.
Si nous en croyons Paul Joanne[9] (avec réserve), le premier château de Beaucaire « *aurait été construit au milieu du XI^e siècle* » et ce que l'on voit aujourd'hui « *daterait des XIII^e et XIV^e siècles* ».
En revanche, citant les confronts des maisons ou parcelles, le vieux compoix de la ville évoque quelquefois le « Castel » et beaucoup plus souvent, « la muraille » de la cité.

Dans « *Foires et Marchés d'Occitanie* »[10], Pierre A. Clément, en 1217, parle « des fossés » protégeant « la ville basse » au sud et à l'ouest et évoque l'existence d'une « halle à laquelle a succédé la place du marché ».
Cela confirme bien la validité de ce plan de recherche, ainsi que l'existence ancienne et pérenne du « Castrum ».
Cela rend plausible l'idée qu'à l'arrivée de l'occitan, les habitants du lieu ont pu voir et dire « Beu Caire » pour « Beau Carreau ».

Note :
Le docteur Honnorat a publié un *Projet d'un Dictionnaire français provençal ou Dictionnaire de la langue d'oc ancienne et moderne*, 1840, puis *le Dictionnaire* entre 1846 et 1848. Il est mort en 1852, sans avoir eu le temps de publier la grammaire, le traité d'orthographe, celui de l'origine et de la formation de la langue d'oc qui devaient compléter le dictionnaire (Réf. Robert Lafont, *La Revendication occitane)*.

Références bibliographiques

[1] Eugène GERMER-DURAND : « Dictionnaire Topographique du Gard », Paris, 1868.

[2] Bernard DEDET, André MICHELOZZI, Michel PY, Claude RAYNAUD, Catherine TENDILLE : « Ugernum – Protohistoire de Beaucaire », Caveirac, ARALO, 1978.

[3] Dir. Robert DELORT : « La France de l'An Mil, Paris, le Seuil, Points d'histoire, 1990.

[4] André DUPUY : « Histoire chronologique de la civilisation occitane », Lunel, Dupuy, 1980.

[5] Jules COURTET : « Dictionnaire des communes du Vaucluse, 1867, Lacour Rediviva, Nîmes, 1990.

[6] Auguste VINCENT : « Toponymie de la France », Brionne, Gérard Montfort éd., 1981.

[7] Frédéric MISTRAL : « Le Trésor du Félibrige. Dictionnaire Provençal Français », Paris, Delagrave, 1832.

[8] Robert LAFONT : « La revendication occitane », Paris, Flammarion, 1974.

[9] Paul JOANNE : « Géographie du Gard », Hachette, Paris, 1906.

[10] Pierre A. CLÉMENT : « Foires et Marchés d'Occitanie », Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1990.

À PROPOS DES « ÉNIGMES BEAUCAIROISES »

par Michel WIÉNIN

Lors du Comité de Rédaction du 5 décembre, Michel Wiénin a apporté un certain nombre d'éléments au débat sur ces « énigmes beaucairoises ». Il a semblé souhaitable au Comité de Rédaction de porter ces éléments à la connaissance de nos lecteurs. (Ndlr.)

Il me semble que la question du remplacement d'Ugernum par Belcayre/Beaucaire est posée depuis longtemps (dès le premier tome de 1730 de *l'Histoire Générale de Languedoc* de Dom de Vic et Vaissette) et que l'article de Jean Castan n'apporte guère d'informations nouvelles en dehors du fait que les documents beaucairois confirment les formes données par Germer-Durand. C'est intéressant mais conserve intacte la question.

Je passe sur la question Ugernum – Gernica/Gervica/Jarnègue dont la finale correspond à une forme adjective : (insula) ugernica = (île) beaucairoise. À quelle date est-elle devenue la Vergne ?

En ce qui concerne la première question posée, l'auteur répond que Beaucaire est un nom roman/occitan ancien, ce que les divers auteurs qui ont travaillé sur la question ont déjà dit. La phrase *C'est bien la venue de la Langue d'oc qui a entraîné la disparition des toponymes du premier millénaire en « U »* me semble particulièrement problématique. Il n'y a pas de raison qu'une évolution linguistique dont la phase la plus rapide s'était situé plusieurs siècles plus tôt ait été à l'origine du remplacement toponymique alors que la plupart des cités voisines conservèrent leur nom antique qui avait évolué selon les mêmes règles phonétiques que la langue locale à la seule différence que la forme de départ est en général l'ablatif-locatif pour les agglomérations et non l'accusatif comme pour la plupart des substantifs : Nîmes, Arles, Avignon, Tarascon, Marseille… Même dans le cas de colonisation suivi d'un changement plus ou moins complet de langue, les noms de villes sont particulièrement stables. C'est vrai pour la romanisation de la Gaule comme pour la conquête de l'Algérie par la France.

Les sources municipales confirment comme on pouvait s'y attendre l'ancienneté de la composition occitane « Bel – Cayre ».

Bel ne pose pas de question, même si cet adjectif a plus souvent en oc qu'en français un sens dimensionnel (grand) plutôt qu'esthétique.

L'oc *caire*, équivalent du français carré, dérive tout droit du latin *quadrum* (devenu tardivement *cadrum* par disparition de l'occlusion) et signifie d'abord carré, au sens ancien de carré ou de rectangle, voire de quadrilatère ne s'en éloignant pas trop, puis par dérivation angle droit et objet, en particulier bloc de pierre, en forme de parallélépipède mais, pour une élévation en blocs remarquables, on devrait avoir des formes au pluriel (bels cayres - bella cadra - bellis cadris), ce qui n'est pas le cas. On trouve ensuite de nombreux sens secondaires, le plus usuel étant celui d'angle ou de coin, nettement plus acceptable en toponymie et seul conservé en occitan moderne, mais il y a eu aussi celui de « côté », déjà attesté chez les troubadours, aussi (cf. Emil Lévy, *Petit dictionnaire provençal français*).

Carreau = pavé est un des nombreux sens dérivés mais dont je vois mal l'emploi pour une fortification et F. Mistral ne donne d'ailleurs à *caire* ce sens de carreau que pour le jeu de cartes ! Outre *maon* (*maoun*), d'origine différente, le terme normal pour carreau (de pavement aussi bien que d'arbalète) n'est pas *caire* mais *cairel* (*cairèu* en provençal moderne), équivalent de l'ancien français *quairel*. Aucune attestation ne me semble offrir cette forme.

Le texte semble faire référence au sens dérivé de place pavée comme dans le Carreau des Halles ou celui du Temple, à Paris ; sens qui a donné le carreau de mine ou l'expression « rester sur le carreau » mais il s'agit là d'une évolution propre à la langue d'oïl et dont je ne connais pas d'attestation chez nous.

Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas de raison de choisir une acception unique pour un mot à champ sémantique large : « Beau carré » peut désigner à la fois l'enceinte, la place centrale, une élévation du château et l'angle de l'éperon rocheux qui le porte. Mais tout cela ne nous dit rien sur la raison de la disparition d'Ugernum et son remplacement par Bel Cayre !

Il y a aussi une question un peu amusante qui pourrait être soulevée : en latin *Quadrum* est un neutre et beau-caire correspond normalement à *Bellum quadrum*. *Castrum Belli(-)cadri* est donc normal avec un accord au génitif (« château » ou enceinte du Beau Carré…), en revanche la forme *Belli(-)cadrum* est incohérente, l'adjectif devant s'accorder avec son substantif. On doit alors comprendre *belli* non comme une forme de l'adjectif *bellus* mais comme le génitif de *bellum* = la guerre et *Belli quadrum* signifie littéralement : carré de (la) guerre ! Bien sûr, il peut aussi s'agir de la latinisation d'un cas sujet en occitan ancien mais je ne connais pas le contexte qui n'est pas fourni par Germer-Durand, sans oublier l'explication sans doute la plus probable d'une fantaisie de scribe.

LES CIMETIÈRES DE DURFORT ET SAINT-MARTIN-DE-SOSSENAC

par Stéphane ALLUT

Le premier cimetière chrétien connu de Durfort, autour de la Gléisasse

Il se situait tout autour de l'église paroissiale romane Saint Thomas de la Souche (notre actuelle Gléisasse). Le plan cadastral napoléonien montre, autour de l'emplacement de l'église, une parcelle de forme plus ou moins arrondie qui pourrait très bien correspondre à ce cimetière. (Voir photo en 2e de couverture). Ce lieu servait souvent de réunion pour les assemblées des habitants, que ce soit pour délibérer ou bien élire les consuls.

Lors de la Réforme, les protestants continuèrent de s'y faire ensevelir pendant près d'un siècle (malgré les interdictions légales). C'est en 1642 que Messire Marc Antoine Duranc de Vibrac, Abbé et Prieur de Saint Thomas de Durfort, obtint un arrêt interdisant à ceux de la RPR d'utiliser ce cimetière. Le fermier du Bénéfice en profita alors pour l'ensemencer, ce qui déplut à Mgr Cohon, évêque de Nîmes, ou à ses représentants, lors de la visite de 1664. Défense fut alors faite de mettre en culture le cimetière comme étant le seul endroit où l'on pouvait enterrer les morts catholiques. La Réconciliation du cimetière par l'Archiprêtre fut ordonnée, ainsi que sa clôture par des murailles. Cette prescription fut elle mise en pratique ?

Lors de la visite de 1670, on apprend que les ruines de l'ancienne église, dont les murs avaient été rafistolés, servaient de cimetière pour les catholiques, d'ailleurs fort peu nombreux à cette époque.

Ce cimetière primitif semble avoir été vendu par la communauté dès la fin du XVIIe siècle au Marquis de Durfort et transformé définitivement en terre agricole.

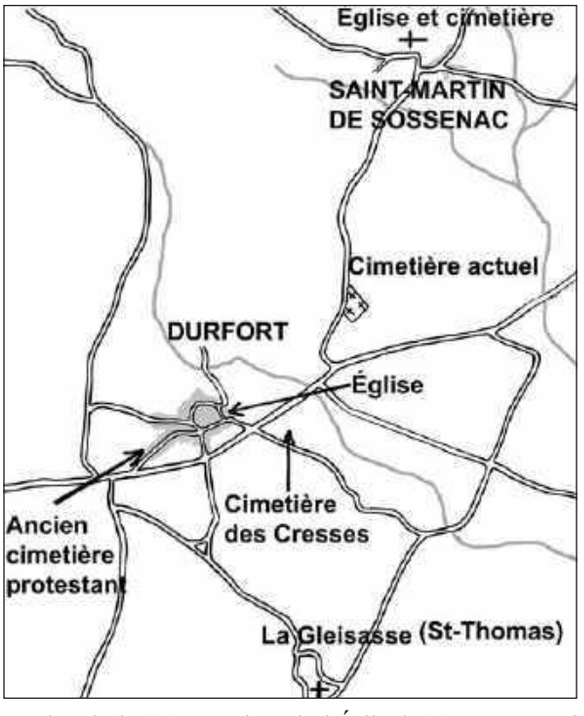
Au début du XIXe siècle, les ruines de la Gléisasse et l'emplacement du cimetière appartenaient à la famille des Marquis de Cadolle et de Durfort. Ce sont eux qui le cédèrent aux Broussant, prédécesseurs de la famille des actuels propriétaires.

Lors de travaux agricoles effectués dans les années 1920-1930, des tombes médiévales, faites de pierres plates, furent mises au jour. Des restes de stèles sculptées d'une croix en relief sur chaque face sont encore visibles dans les ruines de l'église. De nombreux ossements furent à nouveau remontés lors de la replantation de la vigne en juillet 1999. (Voir photo en 2e de couverture).

Le cimetière protestant de 1642 et ce qu'il en advint

L'inhumation des protestants étant interdite dans le cimetière paroissial, la communauté décida donc d'acheter un terrain pour y créer un cimetière protestant.

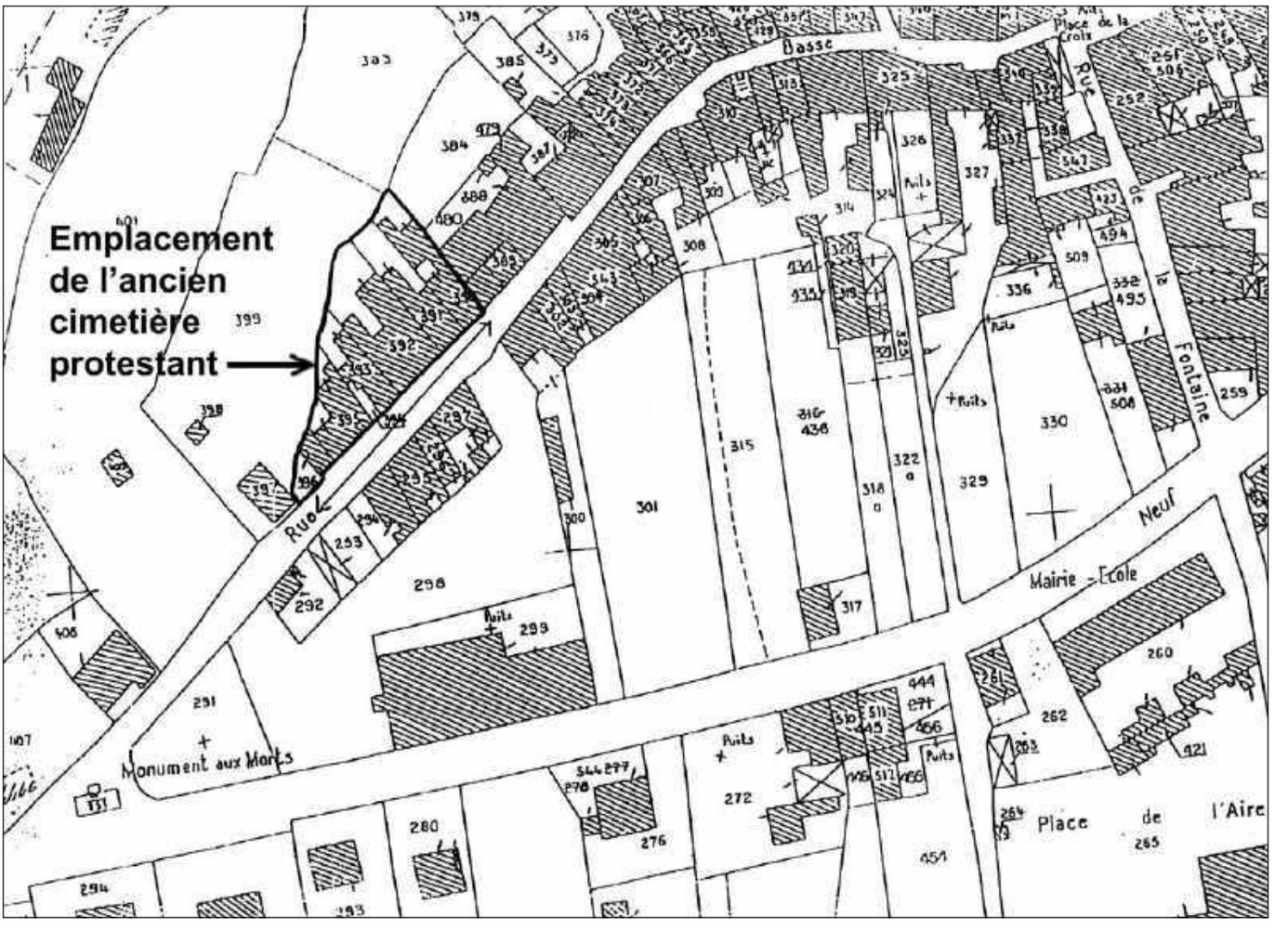
L'acte d'achat fut signé le 31 décembre 1642. L'emplacement choisi, une olivette contenant quelques fourchiers, d'une superficie d'environ 8 boisseaux (ou 1 carte et demie, en fait 8 ares 40), se situait en bordure du chemin allant vers le Portel et Saint-Hippolyte-du-Fort, c'est-à-dire sous les dernières maisons actuelles de la Rue Basse, côté Nord. Ce cimetière, clôturé et fermé en 1644, servit pour les protestants jusqu'à la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685. La communauté n'ayant pu en payer le prix comptant, laissa les récoltes de fruits et de fourches à la disposition du vendeur, le Sieur Jacques Girard, marchand, à titre d'intérêts. En 1672, ses héritiers en réclamaient toujours le prix à ladite communauté.



À la suite de la Révocation de l'Édit de Nantes, ce cimetière fut vendu par la commune, sans doute à la famille Védrin-Reversat, pour redevenir une simple olivette.

Par acte en date du 15 janvier 1763, reçu par Me André Boissière, Notaire Royal de Durfort, Guillaume Védrin le revendit à son tour. Il est alors désigné comme « un coin de pièce de terre et gros rochers où il est planté certains arbres oliviers et mûriers ». La vue actuelle du terrain le joignant (Les Espéros), donne une idée très précise de l'aspect de cet ancien cimetière en 1763. L'acquéreur est alors Antoine Olivier, cordonnier de Durfort, pour la somme de 264 livres.

La petite fille de ce dernier, épouse du Sieur Jacques Bernard, en héritera, et c'est Jacques Bernard fils qui, dès 1842, commencera à revendre l'emplacement de cet ancien cimetière protestant en plusieurs lots ou seront édifiées, au fur et à mesure, des maisons d'habitation. Onze lots étaient cadastrés Section A Parcelle 319 au vieux cadastre, ce qui correspond aux parcelles AV 390 à 396 du cadastre rénové. À voir la hauteur du sol de ce dernier terrain par rapport au niveau de la rue, on peut présumer que, lors de chaque construction, le niveau a été ramené à celui de la rue et que les restes des morts ont été en grande partie retirés.



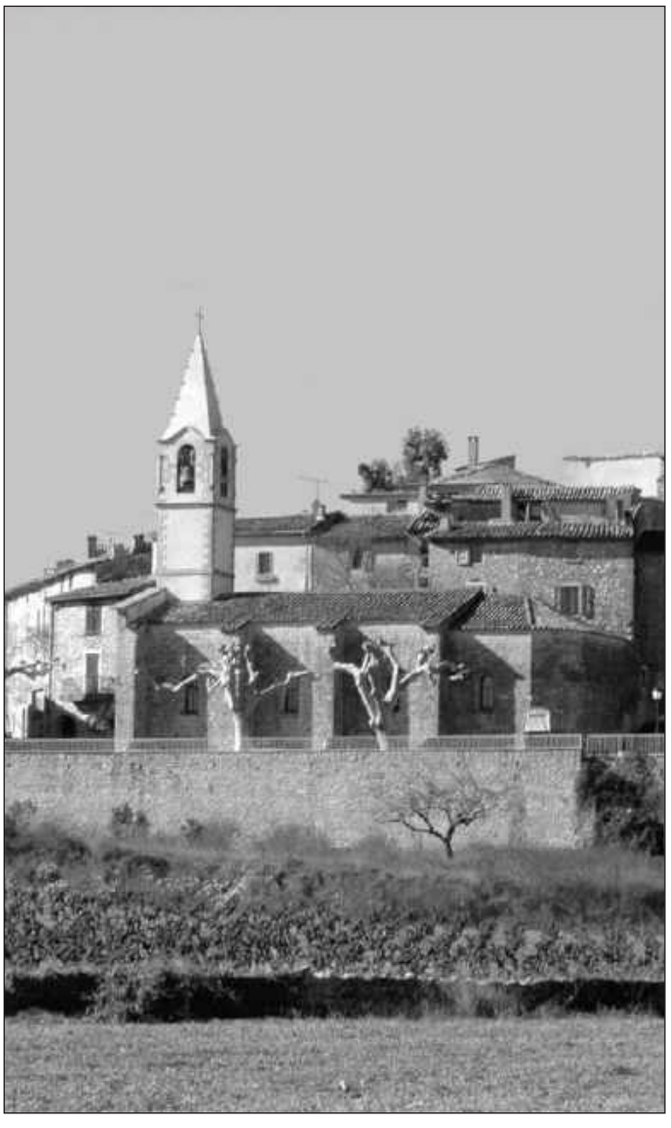
Cadastre de Durfort

Fin XVII^{e}, la nouvelle église et le nouveau cimetière

Dès 1686, les Consuls, accompagnés du prieur et de la population se mirent en quête d'un endroit approprié pour construire la nouvelle église et d'un autre terrain à proximité, pour créer le nouveau cimetière. Le choix s'est porté sur plusieurs parcelles de jardin ou terrain, situées « sous le fort », entre les deux chemins descendant à la Rouquette. Une ordonnance autorise l'imposition pour cet investissement. Par acte reçu par M^{e} Pierre de Ventalhac, en vertu de l'ordonnance de l'évêque et de la délibération du Conseil Général des habitants de Durfort prise le 14 du même mois, il est passé bail pour parachever la nouvelle église paroissiale et « *clore de muraille à chaux et sable le cimetière dudit lieu et lesdites murailles seront de l'épaisseur de 2 pans et de la hauteur de 6 ».*
En fait l'emplacement initialement choisi n'a pas été utilisé, et le cimetière de 1687 a été installé directement aux Cresses.

Lors de sa visite de 1688, l'évêque ordonne la clôture du cimetière ainsi que la construction d'une croix de pierre en son centre. Cette croix a été baillée en 1689, pour un coût de 50 £ à Jacques Castanet et Claude Duranc, maçons de Durfort. La visite de 1721 impose toujours la pose d'une porte et de la croix monumentale. Le procès-verbal de la visite de 1738 nous dit « *sommes allés processionnellement au cimetière après avoir revêtu l'étole violette et le clergé chantant le Libera me… ».* Une fois de plus, sont ordonnées la clôture et la couverture de la porte par une toiture avec croix de pierre. Les habitants répondent alors qu'il y a un droit de passage dans le cimetière et qu'il paraît difficile de le clôturer… Les travaux furent pourtant exécutés en 1746, mais ce n'est qu'en 1899 que le conseil de fabrique fit placer une petite croix de fonte au-dessus de la toiture protégeant la porte du cimetière.

Le 3 juillet 1752, le Conseil politique de Durfort, réuni sous la présidence de Sieur Étienne Pourquier, 1er consul, délibère sur la demande de reconnaissance féodale faite par M. de Limery, Marquis de Durfort, de l'emplacement de l'église, du temple, du presbytère et du cimetière nouveau. Après délibération, l'assemblée décide de régler audit Seigneur la vente du sort principal de la censive. Le corps du procès-verbal de la délibération précise que « *la communauté ne tenant pas le vieux cimetière, c'est à l'occupateur [sic] à le reconnaître ».* Monsieur de Limery n'est pas de cet avis. De quel vieux cimetière s'agit-il ? De celui de la Gléisasse ou de celui des protestants ?



Église moderne SaintThomas de Durfort.
(Photo Stéphane Allut)

Sépultures privées des réformés

Dès cette époque, les réformés qui, de fait, avaient repris leur religion ne se faisaient plus inhumer au cimetière, mais adoptaient la coutume de faire enterrer les morts en terrain privé. Certains documents nous fournissent des exemples d'ensevelissement dans l'olivette d'un tel. Le registre d'état civil protestant ouvert en 1788 donne souvent le lieu d'inhumation « *à cause qu'il n'y a pas de cimetière pour les non catholiques* ». Il peut s'agir de terres ou du jardin de la famille, dont le lieu est quelquefois précisé (à la Chicane par exemple), d'autres fois de l'olivette d'un voisin, proche de la maison (dans l'olivette derrière le four d'Allut menuisier, exemple plusieurs fois trouvé), ou bien carrément dans la maison (cette dernière habitude s'est maintenue durant tout le XIX^{e} siècle, surtout dans les mas).

Pourtant en 1787, l'Édit de Tolérance signé par Louis XVI reconnaissait l'existence des non catholiques et l'une des premières conséquences dans notre région a été la création de cimetières pour ces « non catholiques ». Durfort n'a pas fait exception et dès 1788 a choisi un terrain, assez proche du cimetière catholique des Cresses. Cet emplacement situé à l'angle du chemin d'Anduze et de Vibrac, n'a pu être acheté au Sieur Lauret car il dépendait des possessions de la Chapelle Sainte Catherine. Le Sieur Lauret n'avait pas eu tant de scrupules quand il avait pris cette terre à bail à « locatérie perpetuelle », mais comme il s'agissait d'y créer un cimetière pour les non catholiques, le Subdélégué conseilla vivement à la communauté de renoncer à cet emplacement. Et les choses en restèrent là.

Création d'un nouveau cimetière à Durfort en 1932

Depuis la fin du XIX^{e} siècle, les délibérations du Conseil Municipal parlent de la création urgente d'un cimetière communal car il n'y a toujours rien de prévu pour les protestants et il faut enlever 3 ou 4 personnes à chaque fois que l'on veut enterrer quelqu'un au cimetière catholique. Ce n'est qu'en 1932 que ce cimetière sera créé et en 1986 qu'il sera agrandi.

Le cas de Saint-Martin-de-Sossenac

Pour Saint-Martin-de-Sossenac, le cheminement est un peu semblable à celui de Durfort, mais simplifié.

Là aussi, le cimetière initial était situé autour de l'église paroissiale. À la réforme, les protestants continuèrent de s'y faire ensevelir jusqu'à la création d'un cimetière protestant, vers le milieu du XVII^{e} siècle, sans doute pour les mêmes raisons qu'à Durfort.

Le cimetière de l'église servit pour les catholiques jusqu'à la vente de l'église et du cimetière comme bien nationaux en 1793.

Les ensevelissements catholiques, sans doute très rares à Saint-Martin-de-Sossenac, se firent ensuite au cimetière catholique de Durfort, puisque la paroisse catholique supprimée après la Révolution, fut tout simplement rattachée à celle de Saint Thomas de Durfort.

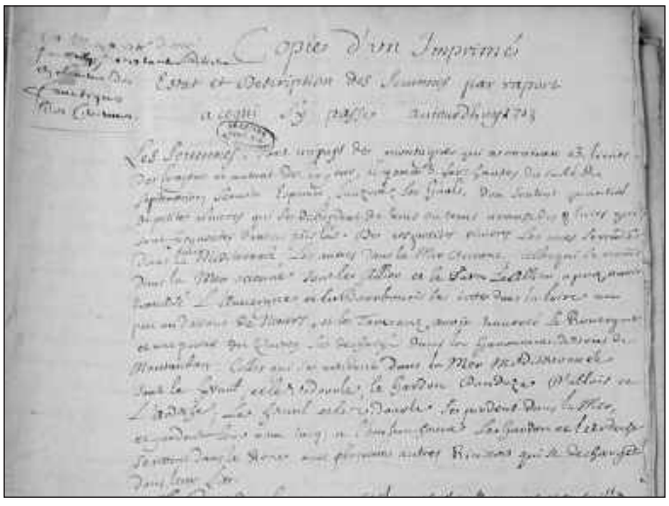
Sources : Archives Municipales de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac



Église Saint Martin de Sossenac.
(Photo Pierre-Albert Clément)

DESCRIPTION ET ÉTAT DES SEVENNES PAR RAPPORT À CE QUI S'Y PASSE AUJOURD'HUI [1]

Texte anonyme (février 1703)



Le texte ci-dessous a été publié en février 1703 à Londres, puis à Berlin. Henri Bosc en a repris des extraits dans le premier tome de sa Guerre des Cévennes. Il nous a paru suffisamment intéressant pour le publier intégralement à partir d'une copie trouvée aux Archives Nationales. L'auteur anonyme, probablement un pasteur cévenol réfugié, nous donne une image synthétique et très juste de l'économie des Cévennes de cette époque (seule restriction : il oublie la soie, probablement parce que se limitant à l'aspect nourricier des ressources). Ce texte est une preuve supplémentaire des relations étroites entretenues entre les expatriés des pays du refuge, et certains Nouveaux Convertis restés en Cévennes. Comme au temps de Jurieu une quinzaine d'années auparavant, des correspondants informent leurs parents ou relations du Refuge de ce qui se passe « au pays », et on peut imaginer que recevant des imprimés, soit de réprobation, soit de soutien, ils en assuraient la diffusion. Les réactions aux violences camisardes ont en effet été très tranchées. Le texte ci-dessous approuve de façon nette le soulèvement camisard, même si Dieu doit pardonner « à ses enfants ce qu'il peut y avoir de terrestre et de charnel dans leurs entreprises », c'est-à-dire, si je comprends bien « le patois de Canaan », si Dieu doit leur pardonner leurs excès et violences. Or très peu de temps auparavant était publiée au refuge une Lettre pastorale aux fidèles des Cévennes demandant aux fidèles de rejeter « les meurtriers et les incendiaires ». L'un et l'autre de ces textes montrent la volonté de ces réfugiés, issus pour la plupart des couches aisées de la population, pasteurs, marchands, petits nobles, de maintenir leur influence sur la population cévenole, d'avoir encore une prise sur ce qui se passait en Cévennes, et probablement de croire encore à un possible retour.

Pierre Rolland.

Les Sevennes sont un pays de montagne qui a environ 13 lieues de longueur et autant de largeur. Il y en a trois fort hautes du côté du septentrion, savoir Esperou, Lauzere et les Guals, d'où sortent quantité de petites rivières qui se débordent de temps en temps à cause des pluies qui sont fréquentes dans ces pays-là. De ces petites rivières les unes se rendent dans la Méditerranée, les autres dans la mer océane. Celles qui se rendent dans la mer océane sont le Allier et le Tarn. L'Allier après avoir traversé l'Auvergne et le Bourbonnais se jette dans la Loire, un peu au-dessous de Nevers, et le Tarn après avoir traversé le Rouergue et une partie du Quercy se décharge dans la Garonne au-dessous de Montauban. Celles qui se rendent dans la mer Méditerranée sont le Héraut et le Vidourle, le Gardon d'Anduze, d'Allais et l'Ardèche ; Le Héraut et le Vidourle se perdent dans la mer, et gardent leur nom jusqu'à l'embouchure, le Gardon et l'Ardèche se jettent dans le Rosne avec plusieurs autres rivières qui se déchargent dans leur lit.

Le pays des Sevennes est fertile en chastaignes, en vins et en huile, mais il manque un peu de bled. Ils conservent leurs chastaignes toute l'année, et c'est un pain tout apprêté qui, comme la manne dont Dieu nourrit les Israélites pendant quarante ans au Désert, suffit à la nourriture de l'homme et s'accommode au goût d'un chacun. Ceux des hautes Sevennes tirent du blé du Velay et du Gévaudan et ceux des basses Sevennes en ont du bas Languedoc. Les gens qui leur portent du blé achètent ou prennent en échange des chastaignes. Il croît encore un peu de seigle et de millet dans ce pays-là et quantité de raves et de navets. Comme il y a partout des fontaines, chaque maison a un jardin bien arrosé où croissent quantité de bonnes herbes de toutes sortes à manger. On y nourrit aussi quantité de brebis, de chèvres et de pourceaux qu'on vient acheter du bas Languedoc quand ils sont engraissés. Ainsi il serait difficile de prendre ce pays par famine.

Les montagnes de ce pays-là sont proches l'une de l'autre mais séparées par une grande quantité de petites rivières qui arrosent les Sevennes, et les entredeux de ces montagnes sont la plupart si étroits que dix hommes n'y pourraient passer de front. On n'y saurait y ranger une armée de mille hommes, n'étant pas possible d'y observer de la distance pour les bataillons si on y rangeait les bataillons à la queue l'un de l'autre ; en renversant le premier on renverserait immanquablement tous les autres, comme cela s'est vu mil et mil fois dans les défilés et les pays étroits où l'avant-garde étant renversée elle renversait le corps de bataille, et le corps de bataille l'arrière-garde. Si ceux qui commandent dans les Sevennes entendent le

métier de la guerre, ils attireront les troupes que le Roi y envoiera dans les lieux étroits où cent en pourront battre mille et mille dix mille, et bien qu'on y ait fait accommoder les chemins, tant ceux qui sont le long des rivières, que ceux par lesquels on monte jusqu'au sommet des montagnes, ou qu'un carrosse ou un chariot y puisse monter en tournoyant, les chemins sont pourtant si étroits qu'on n'y saurait mettre un bataillon en ordre de bataille. La cavalerie est absolument inutile en ces pays-là et ils y feraient plus de mal que de bien.

Les gens des Sevennes sont les meilleurs soldats de France. Ils savent très bien tirer du mousquet et du fusil, ils vont au feu sans craindre. Ils sont adroits de leur épée et combattent en lion. Il y en a quantité qui ont fait la guerre, et ils ne manquent ni de capitaines ni de soldats. Le maréchal de Thoiras [2] naquit dans les Sevennes dans le château de St Jean du Gardon, et le comte de Souches[3] dans Anduze. Il s'appelait Darvoye, mais il quitta ce nom et prit celui de Souches lorsqu'il fut fait comte de l'Empire ; il commanda les armées de l'empereur en Allemagne, en Hongrie et en Flandre.

Lorsque Montauban fut assiégée par le roi Louis XIII, le duc de Rohan y envoya un régiment de Sevennois commandé par M. de Beaufort [4], gentilhomme qui en était originaire. Le régiment était de 1 200 hommes, il n'y en eut que 600 qui entrèrent dans la ville, les autres 600 furent contraints de se retirer en combattant M. d'Angoulesme. Le général de la cavalerie légère eut ordre de les poursuivre et de les défaire, le duc les ayant atteints dans une plaine dès qu'ils le virent ils firent un bataillon carré et l'attendirent de pied ferme. M. d'Angoulesme voyant leur résolution n'osa pas les attaquer et il fut obligé de les laisser se retirer paisiblement sous cette seule condition qu'ils ne serviraient pas le duc de Rohan pendant six mois. Les 600 hommes qui étaient entrés dans la ville faisaient des sorties tous les jours et renversaient tout ce qui s'opposait à eux, ou bien ils descendaient dans les fossés et allaient tuer les mineurs dans leurs travaux.

Ce petit secours de Sevennois obligea Louis XIII de lever le siège de devant Montauban, et quand le duc de Rohan partit des Sevennes pour secourir les réformés de la comté de Foix, le duc de Montmorency en étant alerté alla l'attendre au-dessus de Castelnaudary dans un lieu étroit et rempli de vignes où ce duc devait passer nécessairement. Le duc de Montmorency avait 8 000 hommes de troupes réglées et le duc de Rohan le battit, passa malgré lui et alla secourir ceux de la comté de Foix contre le maréchal de Thémines qui avait une armée de 8 000 hommes et faisait bien du mal aux réformés.

Dans les Sevennes il y a plus de 20 000 hommes qui peuvent porter les armes. Le duc de Montmorency, gouverneur sous Louis XIII de tout le Languedoc et par conséquent des Sevennes qui sont renfermées dans cette province avait toujours une armée sur pied, mais il n'osa jamais entrer dans les Sevennes avec son armée. Le Roi y envoya en divers temps le prince de Condé, les maréchaux d'Estrée et de Themines avec des gros corps, mais ils n'osèrent jamais y entrer ; des Sevennes le duc de Rohan secourait le Vivarais, le Rouergue et le bas Languedoc. C'est un pays où on ne manque point d'armes et de munitions de guerre, il y a beaucoup de mines de fer et de forges pour travailler, du salpêtre, du soufre et du charbon pour faire de la poudre. Il s'y trouve aussi beaucoup d'ouvriers qu'on emploie à ces mines et aux moulins à poudre. Si les habitants des Sevennes eussent suivi le conseil du duc de Rohan, jamais le roi Louis XIII ne s'en fut rendu maître. L'avis du duc était de n'y point fortifier de place, mais que si le roi y venait comme il vint en personne après la prise de la Rochelle, d'attirer son armée dans les montagnes où il espérait avec 5 ou 6 000 hommes du pays on aurait pu battre l'armée royale quand elle eut été de 20 000. Mais les habitants d'Allais, d'Anduze, de Sauve et de Ganges qui sont dans les basses Sevennes et voisins du bas Languedoc voulurent imiter ceux de Nîmes et d'Uzès qui fortifièrent leurs villes. Il est vrai que ces deux villes-là se pouvaient fortifier, mais non pas celles des Sevennes qui se trouvent commandées par les montagnes voisines.

Le pays des Sevennes est fort peuplé. Les habitants sont laborieux, sobres et industrieux, on y fabrique beaucoup d'étoffes de laine qu'on transporte en Italie, en Turquie et en Espagne, et les paysans de ce pays-là sont bien vêtus et aussi bien faits que les bourgeois des autres provinces. Quoique ce soit un pays rude, les habitants ne laissent pas s'y être doux, affables et bien faits ; ils ont beaucoup d'esprit et d'industrie et réussissent en tout ce qu'ils entreprennent. De cent personnes dans les Sevennes il n'y a pas dix de papistes, tous les autres pour certain sont réformés. Si les prêtres s'en sont fuit de ce pays-là et ont quitté et abandonné leurs églises et leurs bénéfices au sujet des mouvements de la guerre qu'on leur fait, il ne faut pas douter que les vieux papistes n'aient aussi pris la fuite et l'épouvante, mais ce ne sont pas seulement les prêtres des Sevennes qui ont abandonné leurs églises, ceux du bas Languedoc des diocèses de Nîmes, d'Uzès et de Montpellier en ont fait autant et se sont réfugiés dans les villes principales.

Dieu avait éclairé tout ce peuple du flambeau de son évangile plusieurs siècles avant la réformation au temps des Vaudois et des Albigeois. Les Sevennes étaient remplies de ces gens-là et l'on voit par divers actes qu'ils professaient la même religion que les réformés d'à présent. Mezeray dans son Histoire de France l'avoue, mais les grandes croisades que les papes exitèrent contre eux éteignirent par manière de dire ce flambeau céleste dans les Sevennes et presque par tout le royaume de France, et il y en resta pourtant quelques étincelles cachées sous

la cendre qui se rallumèrent au commencement de la réformation, en moins de rien tout ce pays-là se vit réformé. Ce fut dans les Sevennes qu'on tint le premier synode de la religion réformée dans une caverne audessous d'un hameau nommé Egladine dans la paroisse de Melais [5], à une lieue et demie d'Anduze où quatorze ou quinze ministres s'assemblèrent et firent entre eux leur département des lieux où ils iraient prêcher la vérité de l'Évangile et l'on sait que cette mission fit de grands progrès dans les Sevennes, dans le bas Languedoc, dans le Vivarais et en Rouergue.

Les Papes, par les cruelles persécutions qu'ils suscitèrent aux Vaudois et aux Albigeois dans les Sevennes y firent cesser l'exercice public de la vraie religion et pour y enraciner davantage la superstition du papisme, on changea le nom originaire de la plupart des villes et des bourgs auxquels on donna celui de différents saints. Aussi voit-on qu'il n'y a point de provinces en France où il se trouve tant de lieux baptisés du nom desdits saints que dans les Sevennes comme par exemple un St Pierre de la Salle, un St Estienne d'Anduze, un St Hippolyte et je ne sais que bien d'autres.

Les Vaudois, sous la conduite du ministre Arnaut et d'un potier de terre retournèrent dans leur pays en 1689 trois ans et demi après en avoir été chassés. Ils n'étaient en tout que 400 des Vallées et 400 français réfugiés. Cette petite troupe étant entrée en leur pays au travers des montagnes qui paraissaient inaccessibles et par des défilés qui étaient gardés par leurs ennemis : ils forcèrent tous les passages malgré les efforts de ceux qui s'y voulaient opposer et arrivèrent heureusement en leur patrie portant partout où ils passaient la terreur et l'épouvante. Quand la nouvelle s'en répandit dans les pays étrangers bien des gens disaient que c'était des fous qui se voulaient perdre et se livrer eux-mêmes à leurs ennemis.

Mais quand on sût que le roi de France y avait envoyé le marquis de Feuquière avec 6 000 hommes de ses meilleures troupes et qu'il avait été battu et chassé des vallées par cette petite poignée de gens avec perte de 1 500 de ses officiers et soldats, on changea de langage et on a vu depuis que Dieu les a conservés dans leur pays et les y conserve encore par un effet tout singulier de son adorable protection, aujourd'hui que la providence met les armes à la main des réformés des Sevennes après avoir essuyé dix-sept ans durant la plus cruelle et la plus barbare persécution qui se puisse imaginer et qu'il paraît que la résolution et l'intrépidité de ces gens-là déconcerte leurs ennemis, il faut espérer que Dieu qui peut avec peu comme avec beaucoup, combattra pour eux comme il fit autrefois pour les Macchabées et comme il a fait de nos jours pour les Vaudois et de plus les conservera dans leur pays malgré tous ces préparatifs de guerre et ce grand nombre de troupes réglées dont on les menace. Ce Dieu tout bon et tout puissant qui ne préside pas moins efficacement sur l'émotion des peuples que sur l'élévation des ondes, saura bien faire tourner cet événement inopiné à la manifestation de sa gloire et au maintien de la vérité en pardonnant à ses enfants ce qu'il peut y avoir de terrestre et de charnel dans leurs entreprises. Quoi qu'il en soit, ils combattent pour cette vérité qu'ils ont dans le cœur et leur conscience relevée et boussolée ne leur permet plus de la détenir dans l'injustice. Ils cherchent à la professer publiquement et à faire revivre l'édit et les déclarations qui leur en autorisaient le libre exercice. Puissent-ils voir à cet égard l'heureux accomplissement de cette ancienne prophétie que Dieu fit publier autrefois en faveur de Jérusalem pour le retour de la captivité.

Montagnes d'Israël écrivit le prophète, écoutez la parole de l'Éternel, ainsi a dit le seigneur éternel parce que on nous a réduit en désolation et que ceux d'alentour nous ont engloutis et qu'on nous a fait frotter sur les leurres des parleurs et sur les diffameurs des peuples. Voici, j'ai parlé en ma jalousie et en ma fureur dit le seigneur éternel, parce que vous avez porté l'ignominie des nations. Les nations porteront aussi leur ignominie, mais vous, montagnes d'Israël, vous jeterez votre branchage et porterez votre fruit à mon peuple car ils se sont avancés pour venir. Me voici, je viens à vous et je me retournerai devers vous, et vous serez labourés et semés, et je multiplierai les hommes sur vous et je vous ferai plus de bien que vous n'avez eu du commencement, dont je sanctifierai mon nom qui est grand, lequel a été profané parmi les nations etc. Ezechiel 36. Fin

Imprimé le 13 février 1703.

Notes

[1] Il s'agit bien sûr de la guerre des camisards.

[2] Maréchal de Louis XIII célèbre par son courage, il dut s'expatrier en raison de l'hostilité du cardinal de Richelieu, et trouva la mort en 1636 au service du duc de Savoie.

[3] Louis Ratuit, comte de Sourches, de famille protestante exilée après le siège de la Rochelle, devenu l'un des plus grands généraux du Saint Empire romain germanique. L'affirmation de ce texte sur son origine cévenole est surprenante, car pour Pierre Bayle qui en fait la biographie dans son *Dictionnaire Historique et Critique*, il était indiscutablement d'une vieille famille de la petite noblesse huguenote de la Rochelle.

[4] Maître de camp du duc de Rohan (1621), il est nommé par celui-ci gouverneur de Foix en 1627, il est pris par Montmorency et le prince de Condé alors qu'il secourait Pamiers, mené à Toulouse et exécuté (*Mémoires du duc de Rohan*, dans la collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France de Michaud).

[5] Aigladines, paroisse de Mialet. Fait relaté auparavant par Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées de France*, dont l'édition originale est de 1580.

LES NOUVEAUTÉS AU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES

par Pauline ROUX-TATTO

Voici une sélection des nouveautés récemment entrées au Centre de documentation et d'archives.

Personnalités :

MONTEILS Pierre *: Alphonse Daudet, ses racines cévenoles, son enfance, son séjour à Lasalle, où s'éveilla sa muse, trois poèmes, fleurs de l'enfance*, 1995.

Résumé : Histoire des racines cévenoles d'Alphonse Daudet qui a séjourné à Lasalle dans sa jeunesse. Ce document a été réalisé pour la conférence faite à Lasalle à l'association «Les amis du bon vieux temps» le 29 septembre 1995.



A. Daudet – Source : Wikipédia

Quelques opinions sur les poèmes d'enfance et de jeunesse sont citées, comme celles de l'impératrice Eugénie, d'Émile Zola, etc. On retrouve une généalogie succincte de l'auteur en annexe dont une branche vient de Concoules et l'autre de La Vignasse en Ardèche.
CD04918

CHABROL Jean Paul : *Abraham Mazel le dernier camisard*, Nîmes, Alcide, 2009, 119 p.

Résumé : Abraham Mazel, chef camisard qui réussit à s'échapper de la tour de Constance, est l'une des figures les plus étonnantes de cette révolte qui fit des milliers de morts et détruisit partiellement les Cévennes. Cet ouvrage présente le destin d'Abraham Mazel, combattant prudent et téméraire.
CD04922

Révolution française dans le Gard :

MOREAU Bernard : *L'élection des députés de la sénéchaussée de Nîmes aux États Généraux de 1789*, 1994, 330 p.

Résumé : Thèse de doctorat d'histoire publiée en 1995 sous le titre « Voter en 1789, l'exemple de la sénéchaussée de Nîmes » (voir CD0114).
CD04926

NAUDIN Michel : « Les élections aux États Généraux pour la ville de Nîmes », in *Annales historiques de la Révolution française* 258 [01/01/1984]. - pp. 495 – 513.

Résumé : cet article montre entre autres que pour Nîmes, comme pour toutes les villes, le corps des « électeurs » est beaucoup plus restreint qu'à la campagne. Avec 9 % de sujets susceptibles d'être consultés, Nîmes est loin d'être un cas unique dans le royaume. D'ampleur considérable parfois, les assemblées préliminaires, si elles sont suivies avec une assiduité importante, ne regroupent que des personnes déjà intégrées dans des corps et communautés et ayant l'habitude de la participation et de la délégation de pouvoir. Malheureusement aucun cahier préliminaire n'a été conservé, ce qui limite les renseignements sur les revendications des corps et communautés de métier. Cependant, ce n'est pas toujours le ou les syndics qui recueillent systématiquement les suffrages. Enfin, si ces assemblées ont élaboré un échantillonnage exact de l'espace socioprofessionnel de la ville, tout un monde est exclu.
Consultable sur : **http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahrf_0003-4436_1984_num_258_1_1089#** *

ANONYME : *Cahier de doléances du Tiers État de la Sénéchaussée de Nîmes (26 mars 1789),* s.d., 8 p.

Résumé : Transcription du contenu du cahier de doléances du Tiers État de la Sénéchaussée de Nîmes rédigée en mars 1789.
Consultable sur : **http://histoire.comze.com/nimes.pdf** *

ALLEN Edward A. : « L'influence des cahiers modèles en 1789, l'expérience du Gard », in *Annales historiques de la Révolution française* n° 291 [01/01/1993], pp. 13 – 31.

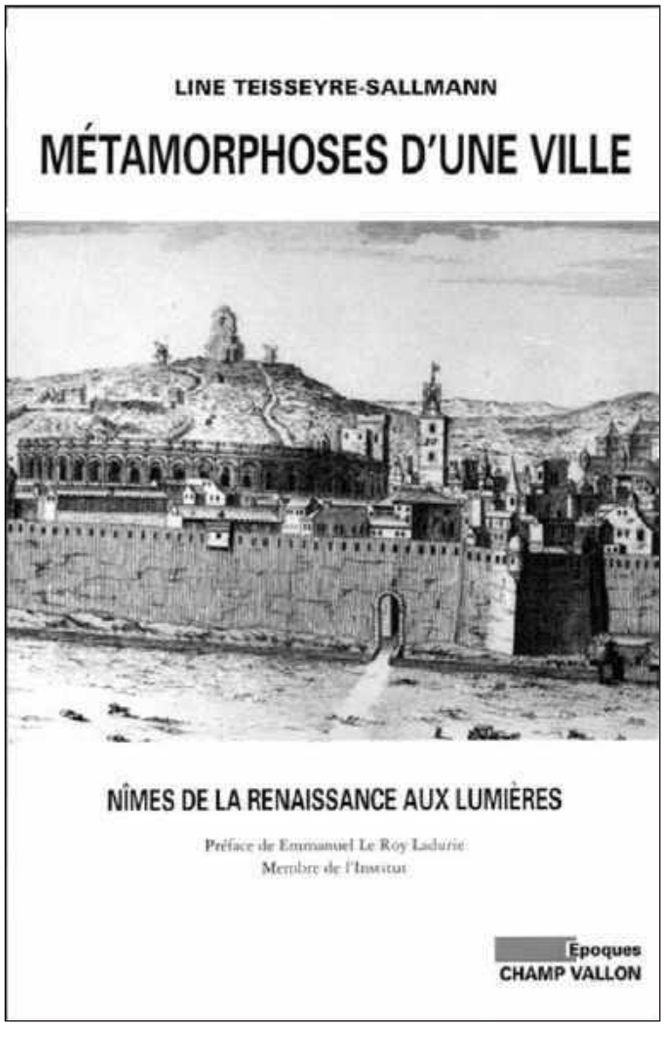
Résumé : Le phénomène bien connu de la circulation de modèles pour la rédaction des cahiers de doléances à la fin de l'hiver 1789 est étudié à partir de l'exemple du département du Gard.
Consultable sur : **http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahrf_0003-4436_1993_num_291_1_1541?_Prescripts_ Search_ isPortletOuvrage=false** *

Nîmes :

CHRISTOL Michel, DARDE Dominique : *L'expression du pouvoir au début de l'Empire : autour de la maison carrée à Nîmes*, Paris, Errance, 2009, 222 p.

Résumé : Actes du colloque organisé sur l'initiative de la ville de Nîmes et du musée archéologique. Première partie : le temps d'Auguste, le prince, sa famille, l'empire, la transmission du pouvoir. Deuxième partie : la Gaule narbonnaise, Nîmes et la maison carrée.
CD04923

TEISSEYRE SALLMANN Line : *Métamorphoses d'une ville : Nîmes de la Renaissance aux Lumières,* Seyssel, Champ Vallon, 2009. – 379 p.



Résumé : L'évolution du bâti à Nîmes entre 1500 et 1800 environ et les interventions des autorités municipales, ecclésiastiques et royales en matière d'urbanisme. Celles-ci visent à améliorer la circulation et l'hygiène à l'intérieur de l'enclos surpeuplé et engoncé dans sa ceinture de muraille et à lotir les espaces périphériques selon les règles de l'urbanisme des lumières.
CD04920

Parc national des Cévennes :

LARRÈRE Raphaël, LIZET Bernadette, BERLAN-DARQUE Martine : *Histoire des parcs nationaux : Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, Éditions QUAE, Paris, Museum National d'Histoire Naturelle, 2009, 236 p.

Résumé : Cet ouvrage livre les clefs de l'évolution des politiques de la nature des parcs nationaux français et des controverses qui l'ont marquée. La première partie relate l'histoire des mémoires des parcs métropolitains. Les chapitres suivants concernent l'adoption de la problématique de la biodiversité comme norme d'action depuis les années 1990. La conclusion retrace l'itinéraire qui a conduit les parcs nationaux de la protection de la nature à la gestion de la biodiversité. Elle met en évidence le défi qui reste à relever : transformer en partenaires des parcs, les usagers qui leur furent longtemps hostiles.
CD04907

BASSET Karine-Larissa : « Aux origines du parc national des Cévennes : des projets de territoire contrastés (1950-1960) », in *Histoire des parcs nationaux*, Versailles, Éditions QUAE, Paris, Museum National d'Histoire Naturelle, 2009, pp. 77-93.

Résumé : Ce texte présente le contexte et les acteurs d'un «désir de parc» initial, appréhendé notamment à partir d'archives locales encore inexplorées (notamment de la famille Richard aux Vans) et de témoignages oraux.
CD04907

* Vous pouvez cliquer sur ces liens dans notre base de données en ligne **http://www.cevennes-parcnational.fr/Acces-directs/Centre-de-documentation-et-d-archives-a-Genolhac** en tapant le nom de l'auteur de l'article. Le lien figure en bas de la notice bibliographique.

Tous ces documents sont librement consultables au Centre de documentation et d'archives à Génolhac, ainsi que bien d'autres !

Vous pouvez aussi approfondir vos recherches bibliographiques grâce à notre base de données en ligne sur le site internet du Parc national des Cévennes :

http://www.cevennes-parcnational.fr/Acces-directs/Centre-de-documentation-et-d-archives-a-Genolhac.

Nous sommes ouverts au public
sur réservation au 04 66 61 19 97
Parc national des Cévennes
Centre de documentation et d'archives
3 Grand Rue
30450 GÉNOLHAC
Tél : 04 66 61 19 97
Mail : **doc@cevennes-parcnational.fr**

Hommage à Robert Lafont

Dans « Midi Libre » du 25 juin 2009, Jean-Marie GAVALDA a publié un grand article sur Robert Lafont, mort à Florence le 24. « Il était le porte-drapeau d'une Occitanie qu'il a incarné ; à travers une œuvre littéraire en occitan, un parcours universitaire voué à l'étude des langues minoritaires et un intense engagement politique dans le combat du régionalisme ».

Sur Internet ont été diffusés des blogs, par lesquels les signataires, engagés, donnaient leurs points de vue sur les œuvres et le parcours de Robert Lafont.

Dans la longue liste des œuvres mentionnées ne figure pas, du moins je ne l'ai pas trouvée, « La revendication occitane », Flammarion, paru en 1974, date mémorable dans le parcours de Robert Lafont.

L'œuvre, dit l'avant-propos, « devait se présenter sous la forme de plusieurs gros volumes, bourrés de notes »…Il ajoute « Nous avons choisi d'écrire un livre relativement bref …espérant que cette tentative pourra donner le motif de le faire aux chercheurs de l'avenir ».

« La revendication occitane » comprend quatre parties :

- Occitanie et Occitanisme.
- Le Félibrige : l'Histoire revendiquée et perdue.
- Au service de la langue.
- L'Occitanie moderne : combat et idéologie.

Elles constituent de remarquables synthèses, ainsi que des guides de qualité pour les chercheurs.

Je les ai appréciées dans ma quête sur « La langue parlée populaire d'Oc ». Je partage nombre de leurs directions et l'ouvrage m'a fait gagner du temps, pour la connaissance du cas particulier du « Delta rhodanien élargi », le grand fleuve ne séparant nullement, disons, un Languedocien d'une Provençal.

Il est possible que Robert Lafont - et dans ce cas, il n'aurait pas été le seul - n'ait pas étudié le Fonds de la Grande Recherche des Biens Fonciers dans le Royaume, année 1550, dont celui, considérable, du Diocèse de Nîmes, conservé aux AD 30. Cette documentation qui commence à être connue dans le Gard, est incontournable pour la recherche sur la langue parlée populaire d'oc.

Jean CASTAN

Dir. Yves Krumenacker, *Dictionnaire des pasteurs dans la France du XVIII^e siècle*, Honoré Champion (Vie des Huguenots), Paris, 2008, 461 p.

Ce dictionnaire regroupe les notices de 664 pasteurs qui ont exercé leur ministère en France de 1685 à 1802, de la révocation de l'Édit de Nantes, aux Articles Organiques. Chaque pasteur est étudié en six points : état civil, études et formation, carrière pastorale, liste des œuvres produites, informations diverses, sources utilisées. Alain Joblin, rendant compte de cet ouvrage collectif (dont la collaboration de Philippe Chareyre, membre de notre Comité Scientifique), dans « Chrétiens et Sociétés » (Université de Lyon, 2008), tire quelques conclusions importantes sur le monde pastoral clandestin français du XVIII^e siècle que nous retranscrivons :
- Le nombre de consécrations pastorales ne fit qu'augmenter à partir de 1729, conséquence de l'ouverture par Antoine Court à Lausanne du séminaire destiné à former les pasteurs du Désert (Il assura le relèvement du corps des pasteurs, mais sans l'exclusivité).

- Les trois quarts de ces pasteurs étaient issus du Bas Languedoc avec une nette prédominance des Cévennes dont les bourgs et villages deviennent de véritables pépinières pastorales. Ce qui explique la naissance à l'époque de l'image d'un protestantisme essentiellement méridional.

- Le corps pastoral du Désert provient essentiellement du monde rural. Celui des XVI^e et XVII^e siècles était surtout urbain, noble et bourgeois.

- La formation des pasteurs du Désert fut plus « rudimentaire» que celle des pasteurs du XVII^e siècle, aux solides qualités intellectuelles, formés à la controverse avec des catholiques de combat. Ils étaient d'abord des hommes de foi, d'action, de terrain.

- Certains de ces pasteurs surent se montrer sensibles au piétisme annonçant le Réveil du XIX^e siècle.

Un ouvrage essentiel pour la connaissance du protestantisme cévenol au XVIII^e siècle. On y trouvera la première liste systématique des pasteurs de cette période largement caractérisée par la clandestinité, où les pasteurs des campagnes et particulièrement ceux de la montagne cévenole (avec parfois de véritables dynasties) constituent une part importante du corps pastoral français.

Olivier POUJOL

Claude LASSERRE, *Le séminaire de Lausanne (1726-1812), instrument de la restauration du protestantisme français*, Éditions Ouverture, 2009, 368 p., diffusion Édition Olivetan, Lyon.

Pendant des années, Lausanne, grâce à Antoine Court, aidé par Benjamin du Plan, gentilhomme originaire d'Alès, fut la ville de référence pour la formation des pasteurs français. Le livre de Claude Lasserre, publié en 1997 dans la « Bibliothèque historique vaudoise », est réédité.

Olivier POUJOL

Pierre CHARRIÉ, *Dictionnaire méridional de la vie traditionnelle,* Éditions et régions, www.labouquinerie.com.

De A à Z, ethnologie, outillages, techniques, coutumes, usages domestiques, juridiques, sociaux, religieux, économiques, historiques et géographiques… mots recueillis sur l'ensemble des pays méridionaux.

Pierre Charrié des Vans a passé une vie entière à recueillir dans le parler des anciens, dans les vieux papiers et les registres notariés du Moyen Âge au XX^{e} siècle, des mots dont nous aurions perdu toute signification. Son étude s'étend au sens littéral du terme aux « pays méridionaux » du Quercy au pays niçard, du Béarn à l'Auvergne, des Pyrénées au Limousin. De son propre aveu, ce dictionnaire est loin d'être exhaustif, car nombre de ces mots ont bien souvent une origine et une étendue locales, compréhensibles seulement dans leur propre petite région, mais il apporte un début de complément indispensable au *Dictionnaire du Félibrige* de Frédéric Mistral. A cet égard, l'auteur a essayé de restituer une graphie occitane des termes écrits bien souvent phonétiquement dans les papiers, mais pas de manière systématique. L'ouvrage est accompagné de la longue liste des sources et de la bibliographie.

Un travail de « bénédictin », en somme !

Pierre Charrié est déjà l'auteur d'un dictionnaire topographique de l'Ardèche et de « Folklore de l'Ardèche » à la même maison d'édition.

Marie-Lucy DUMAS

***Les cultures politiques à Nîmes et dans le Bas-Languedoc oriental du XVII^{e} siècle aux années 1970. Affrontements et dialogues* :** Actes du Colloque de la Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard, réunis par François PUGNIÈRE, L'Harmattan, 2008.

« De la révolte de Montmorency à la présidence de Georges Pompidou, il a semblé souhaitable de s'interroger, à partir d'exemples choisis, sur les raisons d'être, la persistance ou le renouvellement de phénomènes tels l'existence d'une contestation souvent latente à l'égard de " ce qui vient d'en haut ", sur la présence d'un " vieux fonds passionnel " ou sur le caractère souvent velléitaire, inconstant, de la contestation. Comment la mise en place d'une culture nationale politique dominante s'est-elle opérée dans le Bas-Languedoc oriental ? Dans quelle mesure le processus de politisation qui a revêtu diverses formes, de la monarchie absolue à la république, autour du développement de l'État-Nation, a-t-il été entravé ou favorisé par l'existence de cultures politiques locales et régionales ? Telles sont quelques-unes des grandes questions auxquelles les actes de ce colloque, à partir d'études particulières, se proposent de répondre ».

Nous avons reçu

Les grands Causses, terres d'expérience, Parc National des Cévennes, sous la dir. De Jean Paul Chassany, INRA et de Capucine Crosnier, PNC, 2009.

Quarante spécialistes ont participé à cet ouvrage qui a vocation à faire le point sur cette région géographique et culturelle, en parlant des habitats naturels, de la biodiversité, des paysages, de la gestion de l'espace et de l'avenir des Causses.
On peut se poser la question d'un compte rendu sur les Causses dans une revue consacrée aux Cévennes, mais pour certaines parties des Causses, les auteurs se posent eux-mêmes la question : « la Can de l'Hospitalet : terre caussenarde ou terre cévenole ? »

Mémoires de l'Académie de Nîmes, IX^{e} série, Tome LXXXI, année 2008.
Au sommaire de cet envoi annuel (ce qui concerne notre zone cévenole et notre centre d'intérêt : l'histoire) :
- L'insertion des Pieds-noirs et des harkis dans le Gard, par Catherine Marès.
- Le bombardement de Nîmes le 27 mai 1944, par Robert Chalavet.
- Ce que l'art roman doit à la Maison Carrée de Nîmes par Victor Lasalle.
- L'hôtel Barral d'Arènes, actuelle sous-préfecture du Vigan, par Romain Daudé.
- L'infanticide dans l'histoire européenne au Moyen Âge et aux temps modernes, par Bartolomé Benassar.
- Le compagnonnage, son histoire et son évolution, sa situation actuelle, par Daniel Souriou.
- Un académicien au Canada, Gaston Bouzanquet. (1866-1937), par Michèle Pallier.
- Les juridictions d'exception sous l'occupation, par Charles Puech.
- Deux chemins pour un message, sous Auguste et sous Louis Philippe, par Jean Pierre Dufoix.

Cet ouvrage a été déposé au Centre de Documentation du PNC à Génolhac.

34 000 photos anciennes en ligne aux AD48

Il s'agit de négatifs photographiques sur plaques de verre pris entre 1905 et 1960, ainsi que de négatifs cellulosiques avec les tirages papier correspondant pris jusqu'à 1987 par deux photographes professionnels cévenols, père et fils. Marius et Robert ROBERT. Celui-ci en a fait don aux Archives de Lozère lorsqu'il est parti en retraite, en 1987. Si beaucoup de ces clichés représentent les événements familiaux de ses clients, la collection a une grande valeur documentaire car les deux photographes se sont intéressés à tous les aspects de la vie cévenole. Sur www.culture.lozere.fr,

LES PIERRES QUI GUÉRISSENT LES YEUX DANS LA CÉVENNE ARDÉCHOISE

par Freddy COUDERC

Susciter de l'intérêt par l'insolite et le magique n'est pas le but de cet article, même si la mode va dans ce sens. En effet, l'homme moderne cherche à tout prix à expliquer l'inexplicable, se tourne vers l'étrange et le surnaturel pour oublier ou relativiser son stress et ses angoisses. Le manque d'humanisme et d'éthique dont beaucoup font preuve, le vide laissé par la religion expliquent en partie cet engouement. Les pierres qui guérissent rentrent dans ce domaine merveilleux et surprenant.

Depuis les temps reculés, les minéraux, pierres précieuses ou autres ont accompagné la vie des hommes. Citons les menhirs, les dolmens, le silex générateur de feu ou pointe de lance, les bijoux multicolores découverts dans les tombes anciennes. On a attribué aux pierres des pouvoirs divers, maléfiques ou bénéfiques selon les cas. En général, elles sont plutôt censées protéger, soulager ou guérir. Il faut le dire, pour beaucoup, ce n'est que chamanisme ou superstition avec tout ce que cela comporte de fascination, d'enchantement et peut-être d'excès.

Le monde rural de la Cévenne ardéchoise, en voie de disparition malgré les efforts des autorités locales, n'a pas échappé à l'attrait de cette magie du fond des âges. Dans cette nature sauvage où il faut lutter sans cesse contre les éléments et les difficultés de toutes sortes, les habitants ont trouvé un soutien dans le fantastique et le magique.

Je me suis moi-même passionné pour ces choses dont on parle à mi-voix. Pour des raisons évidentes de discrétion, je ne citerai pas le nom des personnes et des lieux, mais je souhaite faire partager mon intérêt pour les « pierres qui guérissent les yeux » que j'ai trouvées là-bas. Quelle est leur origine, qui les a utilisées, comment fonctionnent-elles ?

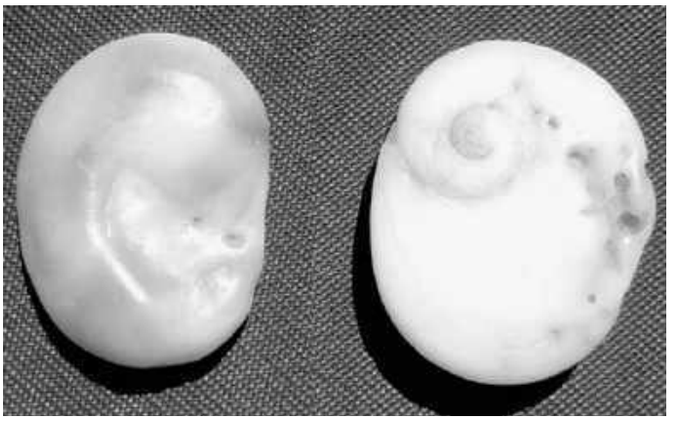
Trois témoignages

Le Turbo Rugosa

Ma première rencontre avec la pierre qui guérit les yeux se situe sur un plateau sauvage, difficile d'accès, souvent balayé par le vent, où l'on se demande *« ce que l'homme est venu faire dans un endroit pareil ».* Le site est grandiose, les rochers dessinent des animaux fantastiques et de-ci de-là, on aperçoit un vieux mas dont les couleurs minérales s'intègrent parfaitement dans la nature.

C'est là que j'ai rencontré la descendante d'une très vieille famille du pays. Devant la traditionnelle cheminée, immense et toute noire, elle m'a parlé simplement de sa pierre magique :

« Je ne connais pas son origine, je sais que la mère de ma mère la gardait toujours à la même place, posée sur du coton, dans cette petite boite ronde en cuivre ».



(Photo collection privée)

J'ai regardé avec émotion, une très petite pierre de couleur orange clair, de forme ovale, d'un poli extraordinaire. On pourrait la comparer à l'iris jaune d'un chat. Un de ses côtés présente la forme d'un minuscule escargot.

L'utilisation de la pierre est très simple : le malade, qui est bien sûr quelqu'un du pays qui connaît depuis toujours l'existence de cette pierre magique, est allongé. On glisse délicatement la pierre sous la paupière de l'œil souffrant et l'on attend. Cela peut durer de dix minutes à une demi-journée. Lorsque la pierre a rempli son office, elle sort toute seule sans aucune manipulation. La personne peut repartir, elle est guérie. Cette intervention est, valable pour toutes sortes d'affections des yeux, y compris la cataracte.

Mon interlocutrice ne se souvient pas d'échec, ne cherche aucune explication et trouve cela très naturel. Elle ne demande aucune contrepartie en échange de son intervention. Sa seule crainte, c'est d'avoir des problèmes avec les « médecins de la ville » ou avec la justice. Les personnes qui viennent se faire soigner, elle connaît leur famille depuis des lustres et ne risque donc pas d'être dénoncée. C'est une question de confiance réciproque.

J'ai examiné cette pierre avec une grande attention: la présence de ce minuscule escargot, la couleur peu courante de ce minéral ont orienté mes recherches. Nous sommes vraisemblablement en présence d'un morceau de coquille de l'escargot de mer comestible que l'on trouve en Méditerranée, le Turbo Rugosa (tourbillon rugueux) dont l'opercule est jaune, légèrement orangé. Chez les marins, il est considéré comme un porte-bonheur et vendu en tant que tel aux touristes.

Le surnom le plus connu de ce coquillage est « l'œil de Sainte Lucie » car l'opercule de face interne forme une sorte de spirale rose orangé qui peut rappeler l'iris de l'œil.

Arrêtons-nous un instant sur la légende qui se greffe autour de Sainte Lucie et qui rassemble la religion, la superstition et l'imaginaire sacré. Lucie vient du latin lux qui signifie Lumière. Selon la tradition, vers l'an 300, cette vierge de Sicile accompagna sa mère qui avait des pertes de sang importantes et inexpliquées sur le tombeau de Sainte Agathe pour lui demander sa protection. Elle toucha la pierre, et fut guérie sur le champ. Pour remercier la Sainte, Lucie donna tout ce qu'elle possédait aux pauvres de sa ville. Son fiancé qui n'approuvait pas du tout ce geste, voulut se séparer d'elle. Mais il n'arrivait pas à oublier ses yeux magnifiques. Pour lui donner une leçon, Lucie se les arracha elle-même et les lui fit apporter. L'histoire raconte qu'avant de mourir en martyre vers l'an 310, Lucie recouvra la vue. Depuis, elle est considérée comme la Sainte qui protège et soigne les yeux.

Revenons à notre Ardèche. Comment ce morceau de coquillage a-t-il pu arriver dans cette vieille ferme ? Bien sûr il n'y a pas d'écrit sur ce sujet mais l'une des « mémoires » du village raconte que ce sont les oiseaux migrateurs qui apportent ces pierres aux bergers dans la montagne. En gardant les troupeaux, ils la polissent et la lustrent avec de vieilles peaux de mouton. Une autre « mémoire » du pays m'a assuré que c'étaient les colporteurs qui les ramenaient de la plaine à la personne de leur choix, il y a de cela très, très longtemps… Ce qui est sûr, c'est qu'en se promenant sur les plateaux de la Cévenne ardéchoise on ne trouve aucun morceau de Turbo Rugosa poli.

Nous ne saurons jamais d'où viennent ces pierres, le secret est à jamais enfoui. Mais, la transmission orale laisse toujours une grande part à l'imagination et autorise toutes les hypothèses.

Une pierre de Sassenage

Le deuxième témoignage présente des similitudes avec le premier récit mais l'origine présumée de la pierre est bien différente. Nous sommes toujours dans un vieux mas, totalement isolé, habité par les descendants d'une très vieille famille ardéchoise, connue sur tout le grand plateau pour son pouvoir de guérir. La transmission des dons se communique exclusivement par les hommes. Le gardien de la tradition et des secrets, c'est-à-dire l'aîné, m'a d'abord averti que la pierre avait disparu un soir d'orage, en hiver. Il ne le regrettait pas trop car il avait peur, lui aussi, qu'elle lui attire des ennuis. La description qu'il m'en a faite est d'une précision intéressante : *« Elle est toute petite, gris clair, pas tout à fait ronde, plutôt ovale, lisse au toucher »* Comme la précédente, on la glissait entre la paupière et l'œil et elle devait ressortir toute seule. À ce moment-là, la personne ressentait un soulagement car elle était guérie. L'efficacité de la pierre ne faisait aucun doute pour lui et la sérénité avec laquelle il l'a évoquée m'a fortement marqué. Il n'a jamais connu son origine mais pense qu'elle pourrait provenir de la région du Puy-en-Velay.

D'après sa description, il s'agirait d'une pierre de Sassenage, nom d'une grotte des environs de Grenoble, une des sept merveilles du Dauphiné, lieu mythique où vécut la fée Mélusine. Abandonnée par son mari après avoir été transformée en femme poisson, ne le voyant pas revenir, elle se mit à pleurer. Ses larmes furent transformées en pierres. Au 18e siècle, un prêtre constata que ces larmes pétrifiées possédaient le don de nettoyer et retirer les saletés dans les yeux. Cette histoire merveilleuse s'est vite répandue : partie du Dauphiné, elle a traversé l'Ardèche et la Provence. On raconte que ce sont les hirondelles qui apportent les pierres magiques dans le nid pour guérir leurs petits qui naissent aveugles. Nous retrouvons là ce mélange d'imaginaire, de mythe, de symbole et de religion catholique, la notion de « christianisme païen ».

Un « œil d'écrevisse »

Le troisième témoignage met en scène un personnage important dans un village ardéchois : le prêtre. Un jour d'été, Monsieur X, propriétaire de vignes transmises par ses lointains ancêtres, voulant briser des rochers qui le gênaient pour labourer, s'est mis un éclat dans l'œil. Voici ce qu'il m'a raconté :

« Très contrarié, je rentrai chez moi et en chemin, je rencontre le curé du village. Tenant un mouchoir sur mon œil, je lui raconte ma mésaventure. Celui-ci sort d'une poche de sa soutane une petite pierre d'un gris presque blanc et me demande de la mettre sous la paupière où se trouve l'éclat qui me gêne terriblement. Le prêtre m'invite à repasser plus tard au presbytère pour lui rendre la pierre. Sur le chemin de ma maison, mon œil s'est mis à pleurer, et un moment après, la petite pierre et l'éclat sont sortis. Intrigué et plein de reconnaissance, je suis allé à l'église pour le remercier et lui rendre sa pierre magique. Il me dit alors que c'est une pierre d'écrevisse et ajoute : « Ne me demande rien d'autre, telle est la volonté de Dieu».

Cette pierre en réalité n'a rien de surnaturel. Elle est appelée très couramment « œil d'écrevisse ». C'est une concrétion calcaire, lisse, en forme de disque de couleur blanchâtre que l'on trouve dans l'estomac des écrevisses de rivière. Lavées, réduites en poudre, mélangés à d'autres produits comme la fleur d'oranger ou le sucre, ces « pierres » rentraient dans la composition de médicaments prescrits jusqu'au 18e siècle pour « soigner les maux au ventre ». Dans les Vosges, elles étaient appliquées sur les yeux toute une nuit, pour soigner les conjonctivites.

Peut-on expliquer ces phénomènes ?

Peut-on à partir de trois témoignages tirer des conclusions générales et définitives ? Bien sûr que non. Je me suis attaché à rencontrer les personnes qui ont été soignées par les pierres. Toutes, je dis bien toutes, sur les neuf visitées, m'ont assuré, soit d'une guérison immédiate, soit de gros progrès réalisés. On a du mal à y croire. Des pierres qui guérissent, ce serait au fond si simple. D'autant plus qu'il ne coûte rien de profiter de leurs bienfaits !

Superstition ?

Il est facile de dire que ce sont des convictions curieuses, la survivance de croyances païennes où la religion et la sorcellerie se mélangent. Ce sont, dit-on, des récits « fantastiques » de nos campagnes où le surnaturel est très bien accepté. Les « paysans » manqueraient-ils de bon sens, de logique, voire de connaissances, toujours fascinés par les superstitions, la magie ou l'extraordinaire ? Sommes-nous en présence d'une particularité de l'Ardèche, du Velay, de l'Auvergne ou de la Haute-Loire ? Non, sur tous les continents du globe, en Afrique, en Asie, en Amérique, depuis la nuit des temps on utilise les pierres à des fins thérapeutiques. Peut-être sommes-nous encore démunis pour donner à tout cela des explications cohérentes. Incapables de tout contrôler, de tout expliquer malgré les avancées fabuleuses de la connaissance, nous devons, me semble-t-il, rester prudents et ne pas toujours obéir aux règles de la science.

Doit-on chercher une explication sociologique ou psychologique ? Malinowski explique que la magie, comme la religion, a une fonction apaisante. Levi-Strauss dit que la religion contient nécessairement de la magie et la magie nécessairement de la religion. Je resterai pour ma part sur une des phrases célèbres d'Albert Einstein : *« La théorie, c'est quand on sait tout et que rien ne fonctionne. La pratique c'est quand tout fonctionne et que personne ne sait pourquoi ».*

Une médecine douce ?

Mis à part le côté surnaturel, les pierres qui guérissent, nous orientent vers « la médecine de la signature dans le règne minéral », domaine fort contesté parmi les scientifiques. Cet héritage quelque peu oublié prétend établir des concordances et des analogies entre certaines maladies et la couleur, la forme, voire l'histoire des plantes et des minéraux.

Actuellement, la médecine traditionnelle étant jugée trop brutale, dangereuse même par certains, on assiste à un retour vers la nature sous toutes ses formes. Les médecines douces sont valorisées et les pharmaciens réapprennent les vertus curatives des plantes et des minéraux.

Syncrétisme religieux et acculturation

Que pense l'Église des pierres guérisseuses ? Elle parle de dérives pseudo scientifiques et pseudo religieuses. Les représentants de la communauté religieuse ne mâchent pas leurs mots. *« Tout cela n'est que crédulité, intoxication, dérives dangereuses, face au siècle de l'informatique, de la haute technologie et de la médecine ultra-performante…péril pour le corps, péril pour l'esprit ».* La hiérarchie de l'Église est l'adversaire des croyances et des superstitions qui sont pour elle la survivance des cultes païens qu'il faut éliminer ou remplacer. Ce n'est pas si simple. Nous constatons que les fêtes religieuses correspondent aux anciennes célébrations des rites agraires, que les chapelles sont construites sur des sites sacrés celtes ou druidiques, tels les sources et les dolmens et que les saints ont remplacé les idoles et les chamans…Je citerai un exemple : les personnes qui ont mal aux yeux ou qui veulent conserver une bonne vue vont aujourd'hui encore à Aubie dans la Gironde toucher les reliques de Saint Clair. Cette même superstition existe à Bordeaux à l'église Sainte Eulalie. Le jour de Saint Clair, les gens viennent nombreux prier pour la guérison de leurs yeux. Nous touchons là un phénomène que les sociologues ont appelé l'acculturation : c'est-à-dire le processus qui se déclenche lorsque deux cultures ou religions sont en contact étroit, s'échangent, réagissent et se mélangent. Il n'est pas honteux de dire que le christianisme a récupéré, englobé et transformé les vieilles religions et les anciens rites qui l'avaient précédé. Ainsi, en dépit de la réprobation officielle, les procédés de guérison « magico religieux » existent encore et ne sont pas près de disparaître.

Pour conclure

Ma démarche, en parlant de ces pierres qui guérissent les yeux, n'est pas de disserter sur des supposées dérives pseudo scientifiques et pseudo religieuses, ni de faire l'apologie de pouvoirs ou vérités cachés. Je souhaite simplement que se perpétue cette transmission orale, ce patrimoine culturel aux origines mythiques. Les historiens, sociologues, ethnologues devraient essayer de mettre de côté les analyses rationnelles concernant ces phénomènes et se pencher sur cet héritage même s'il bouscule quelque peu l'ordre naturel des choses. L'Unesco, institution sérieuse s'il en est, a pris une position très claire à travers deux conventions : l'une en 2003, portant sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, l'autre en 2005, sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, parlant de « trésor humain et de tradition culturelle vivante ». Les pierres qui « guérissent les yeux » de la Cévenne ardéchoise forment une toute petite partie de ce patrimoine culturel de l'humanité.

SUITE DES RECHERCHES SUR LES CIMETIÈRES PROTESTANTS : À SAINT-AMBROIX

par Jean-Gabriel Pieters

À la suite de l'article d'André Claveirole sur les cimetières protestants, voici deux éléments concernant Saint-Ambroix :

Sépulture faite dans le temple de Saint-Ambroix en 1644

Le 16 juin 1638, étant en bonne santé, *«Anne de Chastanier femme a noble Justin de Mirmand sieur du Fau, de la ville de Sainct Ambroix»* fait son testament devant le notaire Job Castillon *(AD 30, 2 E 51 344, fol 562)* , dans lequel elle élit *«la sepulture de son corps dans le temple de I eglize prethendue refformee de la present ville de Sainct Ambroix, aux oeuvres de laquelle eglize a legué & donné la somme de cent livres ... Et au cas elle ne seroit entere dans la nef du temple de laditte ville a casse & revoque led leguat».*

Et le 25 juillet 1644, devant le notaire Guillaume Chastanier *(AD 30, 2 E 51 303, fol Cx),* les ministres Pierre du Cros et Jehan Sorbier et les anciens du consistoire de Saint-Ambroix (parmi lesquels figure Jehan Brun sieur de Roussas, lieutenant de viguier et juge en la cour royale de Saint-Jean-de Maruéjols), donnent quittance au sieur du Fau des cent livres léguées par Anne de Chastanier *«a I effet d estre encevely dans le temple de lad eglize come auroit este fait ce jourd huy».*

En 1674 à Saint-Ambroix, depuis plus de 40 ans, le cimetière est commun entre les catholiques et les protestants

Le 5 avril 1674, l'évêque d'Uzès Jacques Adhémard de Monteil de Grignan, baron et prieur de la ville de Saint-Ambroix, résume la situation depuis les premières guerres civiles :

«l antienne esglize paroisialle & unique delad ville bastie sur le somet de la montaigne auroit este entierement desmolie dans les premieres guerres civilles de religion survenue dans ceste province en sorte que depuis plus de quarante ans le service divin auroict este faict & continue Jusques a present dans l une des chambres de la maison comune avec beaucoup d incomoditte pour les catholiques delad ville et d indessence pour le divin service comme aussy que l'antien simetiere quy est hors de lad ville & asses esloigné d icelle auroict este randu comun entre lesd. catholiques et ceux de la religion prethendue refformée les enterremens se faisant dans une mesme enseinte sans aucune division et Avec meslange & confusion...». C'est pourquoi il s'emploie *«de pourvoir aux moyens de rebatir une nouvelle esglize dans un lieu plus comode que n estoict l antienne ... et mesme de joindre alad esglize un simetiere sufizant pour les catholiques...».*

Un échange de terres entre catholiques et protestants

Dans cet espace se trouvent compris trois jardins que ceux de la religion réformée offrent d'acquérir, sous certaines immunités rurales et seigneuriales, *«pour en suiffe les eschanger avec la portion dud. antien simetiere apartenant aux catholiques ... tout ainsy que lesd catholiques en ont jouy de tout temps & soubz la rezerve du chemin qui va du fosse autour desd trois jardins du coste du grand chemin allant au pont...» (AD 30, Benjamin Fenolhet notaire, 2 E 51 469, 30).*

Suivent deux autres actes concernant cette affaire, avec des détails intéressants ou typiques : la nouvelle église est proche de la porte du pont et l'emplacement du cimetière ne concerne qu'une partie des trois jardins : *«le restant d'iceux avec le fossé de La ville ioüine(n)t seroint suffisant pour un cimetiere lequel se trouveroit ioünct a I eglise et par consequent plus commode et plus decent exampt de touffe profanation et separè de tout passage et commerce comme il convient a la saincteté d un tel lieu».* Il est nécessaire d'obtenir le consentement du chapitre de la cathédrale d'Uzès *«pour la vallidite et asseurence du dit eschange s agissant d allienation du bien ecclesiastique… scavoir de la portion apartenant auxd. catholiques dans le cimetiere qui leur est commun avec ceux de la religion pretendue reformée».* Est soulignée enfin *«l impuissance dans laquelle seroint les catholiques d acquerir les dits jardins eu esgard aux sommes excessives cy devant imposées et a imposer pour la construction de la ditte eglize» idem, 31 et 32).*

Le chapitre consentira immédiatement à l'opération *«veu l advantage que les habitans catholiques retireront de lad. echange par la commodité d un cimetiere proche l'eglise & l indecence qu on evitera en abandonnant celuy qu ils ont commun avec ceux de la religion pretendue reformée»*, sans faire aucune mention de l'avantage financier *(32).*

Voici la transcription des trois actes mentionnés ci-dessus concernant cet échange de terre :

Benjamin Fenolhet : 2 E 51469 Grosses reliées 1664-1689

30 **5 avril 1674** *sans titre au dos*

[Procuration]

Procura^{on}

L an mil Six cens Soixante quatorze & le cinquiesme Jour du mois d avril Avant midy pardevant moy no^{re} Royal Soubz^{ne} Et presance des tesmoingz bas nommes constitué en Sa personne Monseigneur I illustrissime & reverand^{me} mess^{re} Jacques Adhemard de Monteil de Grignan con^{er} du Roy en Ses con^{ls} Evesque & comte d Uzes baron & prieur

de la ville de St Ambrois Lequel Saichant que l antienne esglize paroisialle & Unique delad Ville bastie Sur le Somet de la montaigne auroit este entierem^t desmolie dans les premieres guerres Civilles de religion Survenue dans ceste province en Sorte que depuis plus de quarante Ans le Service divin auroict este faict & continue Jusques a pr^nt dans l une des chambres de la maison comune Avec beaucoup d incomoditte pour les Catholiques delad Ville et d indessence pour le divin Service Comme Aussy que l antien Simetiere quy est hors de lad ville & asses esloigné d icelle auroict este randu comun Entre lesd. catholiques et ceux de la religion prethendue Refformée les Enterremens Se faisant dans une mesme Enseinte Sans aucune division et Avec meslange & confusion Mond Seigneur Se Seroit Employé Soigneuzement de pourvoir aux moyens de rebatir une nouvelle esglize dans un lieu plus comode que n estoict l antienne dont I asses estoict devenu trop rude & presque Inacessible et mesme de joindre alad esglize un Simetiere Sufizant pour les catholiques, Et a cest esfaict Il ce Seroict transporte en lad ville Sur la fin de l année derniere y Auroict Choizi & designé le [lieu le] plus propre pour la construction de lad Eglize & Simetiere & en auroict faict comanser les premiers fondemens mais d autant que dans le dessain de lad Eglise & Simetiere ce trouve compris trois jardins Apartenant A noble Anthoine Reynaud Sr de La Brugueirolle & aux h^s du Sr Jacques Borrelly dont L acquizi^on est necesse & Inevitable Et que ceux de lad Religion prethendue Refformée offrent d aquerir lesd Jardins pour en Suitte les eschanger Avec la portion dud. Antien Simetiere Apartenant Aux catholiques Soubz les condi^ons d estre quittes du lodz deub Aud Seigneur de I acquizi^on desd trois jardins de jouir de I entier Simetiere franc & alodial & Immun de toutes Impozi^ons & contribu^ons ruralles & Seigneurialles tout Ainsy que lesd Catholiques en ont jouy de tout temps & Soubz la rezerve du chemin qui Va du fosse autour desd trois jardins du coste du grand chemin Allant au pont Au moyen duquel eschange les catholiques en recevront un Advantaige considerable ce quy les Auroit obliges de S assambler en corps de Com^te & Sur la propozi^on dud Eschange faite par le Sieur Bonhiol premier consul catholique Il auroict este desliberé Unanimement de fere led eschange Avec pouvoir Aux consulz & Au^es de passer tous actes necess^res & de demander A mond Seigneur Sa permission, & lntervantion Avec la partisipa^on de Son Chappitre par deslibera^on receue par me Fenoulhet no^re de lad ville en Vertu de laquelle led Bogniol Auroict presante req^te le jour d hier Contenant les chefs & fins de lad deslibera^on laquelle Comuniqué Aud chapp^re & Jugée Utille a I eglize Auroict este pris deslibera^on pour led Consantement en consequence de laquelle mond. Seigneur de Son gré & bonne Volonte Sans Revoqua^on de Ses Autres procureurs A faict & constitue de Nouveau mess^re Henry de Laurens p^bre & prieur de Rivieres pour & en Son nom Intervenir Aud Acte d eschange consantir a lcelluy et I authoriser & par espres que ceux de lad. religion prethendue refformée jouiront de la portion dud antien Simetiere Apartenant aux Catholiques Soubz les mesmes Advantaiges Immunites & ainsy qu ilz en ont jouy Jusques a p^nt Avec pouvoir de quitter & cedder les droits de lodz quy pourroint estre deubs A mond Seigneur a raison de I aquisition desd. trois Jardins & Soubz la reserve dud chemin quy ne pourra estre que de douze pans de large dans œuvre, Et autrem^t en tout generalem^t fere comme led Seigneur constituant feroit Sy p^nt & en personne y estoict quoyque le cas requist mandem^t plus especial prometant agréer aprouver & ratiffier tout ce que par Sond^t procureur en ce dessus Sera faict & ne le Revoquer Soubz les obliga^ons ace requizes faict & recitte Aud Uzes dans le palais Episcopal pr^ns le Sieur Jean du Roure p^bre & prieur de Malons & Claude Rossel pra^en dud Uzes Signes Avec mond Seigneur Et moy Pierre Chambon no^re Royal dud Uzes aussy Soubz^ne de Grignan evesque & comte d Uzes, Dulaurent, Duroure, Rossel, Chambon no^re

31 **6 avril 1674** *sans titre au dos*

[Requeste de Sieur Jean Boniol premier conseul de la ville de St Ambroix et ordonnance de Monseigneur l Evesque d Usez]

À Monseigneur L'illustrissime Et Reverendissime Evesque

Et comte D Usez

Supplie humblement Sieur Jean Bogniol premier conseul de nostre ville de St Ambroise et vous expose que L ancienne eglise parroissialle de La dite ville ayant esté demolie dans les premiers mouvements des guerres Sivilles des religions excitées dans cette province ensorte que a peine en peut on a present recognoistre les vestiges au Sommet de la montagne ou elle estoit enciennement et ne Se trouvant dans La ditte Ville aucune autre eglise le Service divin auroit estè faict dans I' une des Chambres de la maison de Ville et les Catholiques decedans auroint esté enterres dans un Cimetiere hors de La ditte ville qui Leur est commun avec ceux de La Religion pretandüe et reformée le tout depuis environ quarante ans quoy qu' avec beaucoup d' indecence et d incommodite ce qui auroit obligé vostre grandeur estant au dit St Ambroise en L ennee derniere d employer Son Zele et Charité accoustumee pour procurer La Construction d une novelle eglise et d en designer La place et poser les premiers fondements proche la porte du pon, la montagne au Sommet de laquelle estoit bastie l'encienne eglise ayant esté Jugee trop incommode et innacessible et d autant que dans le plan et dessein de la ditte novelle Eglise Se trouve compris partie de trois Jardins appartenants a noble Anthoine Reinaud Sieur de Brugueirolles et aux hoirs de feu Sieur Jaques Bourelli et que le restant d' iceux avec le fossé de La ville ioüinet Seroint Suffisant pour un Cimetiere lequel Se trouveroit ioiünct a I eglise et par consequent plus commode et plus decent exampt de toutte profanation et Separè de tout passage et commerce comme il convient A la Saincteté d un tel lieu et mesme que ceux de la Religion pretandüe et reformée de la ditte ville offrent d acquerir les dits Jardins en leur propre pour ensuitte les eschanger avec la portion du Susdit encien Cimetiere appartenante aux Catholiques Soubs la reserve de douse pans de large pour le chemin qui va du fossé a autre grand chemin public ioignant les trois Jardins Sur la proposition du dit eschange faicte en Conseil general des dits Catholiques iceux auroipt deliberé d une voix et Sans discrepance (*) de faire le dit eschange comme leur estant tres advantageux avec pouvoir au Suppliant Assisté d autre Sieur Bognol ou du Sieur Dupré l un en L' absence de l autre de passer tous actes necessaires pour raison du dit eschange des dits trois Jardins avec leur portion du dit encien Cimetière par eux ioüi Comme franc et allodial quitte de toutte contribution ruralles et Segneurialles et d' en ceder et donner toutte plus valüe Comme aussi de procurer L intervantion de vostre grandeur et Son Consentement et authorisation avec la participation de Son venerable Chapitre pour la vallidite et asseurence du dit

eschange S agissant d allienation du bien ecclesiastique conformement a la deliberation prise Sur ce Subiect par tous les Catholiques de la ditte Ville du vingt neufviesme du mois de mars dernier mille Six cent Septante quatre authorisée par le Sieur de Faucon nostre viguier et resceüe par mestre Fenoüillet notaire de La ditte ville cy attachée

A Ces Causes veu la ditte deliberation et la necessité d acquerir les dits Jardins et utilité du dit eschange outre L impuissance dans laquelle Seroint les Catholiques d acquerir les dits Jardins eu esgard aux Sommes excessives cy devant imposées et a imposer pour la Construction de la ditte eglize ensemble L offre advantageuse faicte par ceux de la ditte Religion pretandüe et reformee vous plairra Monseigneur de vos graces permettre le dit eschange et pour plus grande asseurence et validité intervenir en la passassion de tous actes necessaires avec la participation et consentement de vostre venerable Chapitre et les Catholiques de vostre ditte Ville prieront Dieu pour la Santé et prosperitè de vostre grandeur

(*) discrepance : désaccord, discordance , différence , divergence (Dict. Godefroy)

Soit Communique au Venerable Chapp^re^ de nostre Cathedrale a Uzes le quatrier^e^ Avril mil Six cens Soixante quatorze

De Grignan evesque d Uzes

(Ordonnance de Monseigneur I Evesque d Usez :) Veu la delibera^on^ de n^re^ Chapitre du cinquie^e^ du present mois Signee par Copie Gonthier Secr^e^ Sur Les conclu^ons^ de la presente req^te^ aprouvant icelles, nous permettons L' eschange Susmantionné duquel Sera passé acte public et raporté par devers nous pour estre par nous authorisé et inseré par n^re^ greffier dans Les registres de n^re^ officialité Donne a Uzes en n^re^ palais episcopal le Sixie^e^ d avril mille Six cent Soixante quatorze

De Grignan evesque d Uzès

par Monseigneur Reimond

32 **5 avril 1674** *sans titre au dos*

[Délibération du chapitre de l' Eglise cathedrale d'Usez]

L an Mil Six Cens Soixante & quatorze & Le Jeudi cinquieme Jour du mois d'avril à trois heures apres midy dans La Sacristie de I' Eglise cathedrale d'Usez lieu assigne pour les assemblées capitulaires à cause de La demolition des lieux reguliers faitte par les religionnaires, Au Son de la cloche & en la Maniere acoutumee,

Par devant Reverend pere En Dieu Messire Pierre Mailhor Bachelier en S^te^ Theologie prevost de I' Esglise cathedrale d Usez, Assemblés capitulairem^t^ Venerables & religieuses personnes etc... (suivent les noms) tous prestres & chanoines de Lad. Esglise cath^lle^ faisans & representant la meilleure & plus Saine partie du chapitre

Le Reverend pere prevost á dit qu'il à prié la compagnie de S'assembler à cette heure Surceque Monseigneur l'Evesque luy avoit proposé & à toute la compagnie ce mattin á I' issue de l'assemblée Synodale, Que les habitans catholiques de la ville de St Ambroix ayant commencé de bastir une Eglise pour la celebration des divins offices & trouvant la commodité d'avoir un cimetiere Joignant lad. Eglise, par l acquisition de quelques Jardins qui apartiennent á Noble Antoine Reynaud Sieur de Brugeirolles & aux hoirs de feu Jacques Bourelli Et que pour faciliter lad acquisition Il Se presentoit une occasion qui ne Se devoit point asseurement negliger Qui est que les habitans de lad. ville de Saint Ambroise faisant profession de La religion pretendue reformée, offroint d'achepter en leur nom les dits Jardins, & de les donner apres en eschange aux Catholiques pour la portion qui apartient auxd. catholiques du cimetiere ou presentement Les uns & les autres enterrent Indifferemment leurs morts & ce avec beaucoup d indecence Mais que S' agissant de l alienation du bien d' Eglise [Scavoir de la portion apartenant auxd. catholiques dans le cimetiere qui leur est commun avec ceux de la Religion pretendue reformée] & d' un benefice qui depend de Son Evesché, Ils n' avoint point vouleu passer plus avant, Sans avoir Sur ce Son consentement avec la participation du Chapitre Que pource Ils luy avoint presenté requeste, á ce que veu la commodité du Cimetiere qu ils peuvent avoir Joignant leur Eglise, Separé des religionnaires & hors de prophanation, Il luy plust donner avec le chapitre Son consentement pour lad échange, & avoir agreable tout ce que par eux Seroit fait pour y parvenir ; En consequence de quoy II auroit par Sa reponce á lad. requeste en datte de ce Jourd huy ordonné que tant lad. requeste, que la deliberation prise par lesd. habitans Catholiques de La ville de St Ambroise, pour lad. Eschange à faire en datte du Jeudy vingt neuf du mois de mars dernier passé Seront communiquées au Chapitre, Sur quoy II estoit à propos de deliberer

La Compagnie ayant entendu La proposition cy dessus avec la lecture desd deliberation, requeste & ordonnance de Mond. Seigneur estant au pied faitte par le Secretaire, Et veu l advantage que les habitans catholiques retireront de lad. Echange par la commodité d un cimetiere proche l'Eglise & l indecence qu on evitera en abandonnant celuy qu ils ont commun avec ceux de la religion pretendue reformée à d une commune Voix declaré qu elle agree & ratifie lad. Echange à faire & meme promis de la ratifier plus amplement Si besoin est & ont tous Signe ...

Collationné à Son original remis dans les archifs du chapitre par moy Secretaire dud. Chapitre Soubsigné

*Gontier Sec^re^*

Rappel :
La plupart de nos hors-séries bénéficient d'une réduction de 20 % réservées aux adhérents de LCC-Font Vive à jour de cotisation
(Voir la liste jointe au n° 159)

LES TEMPLES DE SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS

par Catherine GAY-PETIT

Au milieu du XVI[e] siècle la Réforme s'installe en France. À partir de 1555, Jean Calvin, réfugié à Genève, organise les communautés protestantes du royaume et envoie ses pasteurs pour les diriger. À la fin de 1561, il existe plus de 670[1] églises de type calviniste appelées « églises dressées »[2].

Un premier temple au début de la Réforme

Saint-Bauzille-de-Putois[3] semble avoir adhéré très tôt aux idées de Calvin, puisque son temple est mentionné de nombreuses fois dans le compoix établi en 1567[4].

La présence de cet édifice religieux, tout près de l'église, à l'intérieur de l'espace protégé appelé « clastre » ou « enclos paroissial[5]» laisse supposer l'existence d'une communauté structurée.

Ce premier temple n'a pas résisté aux guerres de religions qui se sont succédé jusqu'en 1598 ; en effet, dans les années 1590 les protestants de Saint-Bauzille vont à Ganges pour pratiquer leur culte, comme l'attestent les registres du consistoire de cette ville[6].

Ces protestants devaient être très discrets car Thomas Platter, étudiant en médecine originaire de Bâle, ne les remarque pas lorsqu'il s'arrête dans le village le 15 juillet 1596 ; dans son carnet de voyage il note : *Les habitants de Saint-Bauzille, d'après ce qu'on m'a raconté, sont papistes à l'unanimité*[7].

En 1598, l'Édit de Nantes accorde aux Réformés la liberté d'exercer leur religion, mais le culte ne pourra être rétabli que dans les localités où il était célébré en 1596 et dans les huit premiers mois de 1597[8]. Compte tenu de ces exigences, le temple ne sera pas reconstruit.

Un nouveau temple au début du XVII[e] siècle

Après avoir obtenu le 5 septembre 1612 un arrêt du Conseil du Roi qui autorise le ministre[9] de Ganges à *aller faire le prêche et autres exercices de la R.P.R.[10] à Saint-Bauzille,* les protestants font édifier un nouveau temple, non sans difficultés, car l'opposition des catholiques est forte.

La *chambre de l'édit*[11] de Castres est saisie, une ordonnance est rendue le 26 août 1615 qui permet *aux habitants de la R.P.R. de continuer le bastiment par eux commencé, et défend aux catholiques de donner aucun trouble ni empêchement aux dits habitants de la R.P.R. en la jouissance des droits qui leur sont acquis par ledit arrest et édit de pacification*[12].

Conformément aux dispositions de l'Édit de Nantes[13], c'est à l'extérieur de l'enclos paroissial, à une certaine distance de l'église, que ce nouveau temple est construit.

Ses murs sont en pierre, sa toiture est soutenue par un arc, il a une chaire et des *degrés à l'entour du dedans pour servir de sièges,* comme cela sera attesté par la suite.

La première démolition et la reconstruction

Entre-temps, l'évêque de Montpellier[14] a été *remis en possession de sa terre de Saint-Bauzille,* il est à nouveau le seigneur du lieu et, à ce titre, il demande l'application de l'article 11 de l'Édit de Nantes, c'est-à-dire l'interdiction de l'exercice de la religion réformée dans les localités qui ont pour seigneur un ecclésiastique.

Le temple est démoli vers l'année 1647 mais les protestants obtiennent le droit de le reconstruire.

Un prix fait est signé le 24 janvier 1653[15] qui prévoit *la réparation et rédiffication…en la mesme forme, manière et matthériaux que icelluy temple estoit construit avant ladite desmolition…l'arc pour porter le couvert, le susdit couvert, la cheze*[16]**,** *les degrès pour servir de siège, la porte pour entrer et sortir, les fenestres et verre.*

Le coût de cette reconstruction est de 500 livres tournois.

Par ailleurs les *habitants de la R.P.R* avaient intenté un procès contre le prieur Jean de Valat, notable du lieu, allié à l'évêque de Montpellier Pierre de Fenouillet[17]. Ils lui reprochaient non seulement d'avoir fait démolir leur temple, mais aussi d'avoir utilisé les pierres de la démolition pour la construction d'une grande maison ; et en plus il avait annexé leur cimetière au grand parc de cette maison[18].

Le prieur qui dément avoir fait abattre le temple et emporter la pierre pour bâtir sa maison, reconnaît qu'il a *incorporé* le cimetière à son parc, mais avec le consentement des *habitants de la R.P.R.*

La procédure s'est terminée par une transaction, signée le 23 août 1655[19]: En versant la somme de 530 livres, Jean de Valat a pu garder le cimetière.

La deuxième démolition

En 1660 l'évêque de Montpellier, Monseigneur François du Bosquet, en sa qualité de seigneur ecclésiastique, dépose une requête devant le Conseil du Roi afin d'obtenir la destruction du temple.

Le roi rend son arrêt le 24 mars 1661 : *il sera fait inhibition et défense aux habitants de la religion prétendue*

réformée de Saint-Bauzille de faire aucun exercice de leur religion audit lieu…à peine de punition corporelle…ce faisant que le temple qu'ils ont fait réédifier sera démoly…[20]

Lors de la signification de cette décision, les protestants ont accueilli l'huissier avec les armes ; le 27 mai 1661 ils forment opposition et assignent l'évêque.

Un nouvel arrêt est rendu le 28 septembre 1661 mais la sentence est sévère : les habitants de la R.P.R. de Saint-Bauzille ont huit jours pour démolir leur temple à leur frais et dépens, *faute de quoy, le dit temps passé permis, Sa Majesté en demandera aux habitants catholiques du même lieu de faire faire ladite desmolition aux frais desdits habitants de la R.P.R…*

La signification de l'arrêt a lieu le 17 octobre 1661 et deux jours plus tard, le 19 octobre, un prix fait[21] est signé avec deux maçons de Ganges pour organiser la démolition : l'arc, les murs de devant et de derrière seront abattus mais on ne touchera pas aux murs latéraux afin de ne pas porter préjudice aux propriétaires mitoyens.

De plus les protestants pourront garder les pierres et les autres matériaux *« pour les vendre et en faire ainsi et comme bon leur semblera ».*

Que reste-t-il de cet édifice religieux ?

Ce temple ne sera jamais reconstruit.

Dans le compoix de 1743, conservé à la mairie, une écurie et un pailler, un *cazal*[22] et un *fumérial* sont confrontés par *le vide du temple* ; sur les plans du 18e siècle[23] figure *le cazal où était le temple* (fig. 1, en 4e de couverture).

Après l'Édit de Tolérance aucune communauté protestante ne se reconstituera dans le village.

La rue du Temple reste la seule preuve du passé protestant de Saint-Bauzille. Toutefois dans cette même rue et dans la remise d'un particulier on peut voir une arche en briques, incluse dans un mur : elle part au niveau du sol, s'élève jusqu'à 5,25 mètres et mesure 10,70 mètres de longueur (fig 2, en 4e couv.).

Cet arc, anormalement grand, aurait-il les dimensions de l'arc original de l'ancien temple (lequel était en pierre, selon le prix fait du 24 janvier 1653[15].)

Que s'est-il passé ? A-t-on voulu consolider le mur latéral du *cazal*, pour pouvoir le rehausser ?

Merci de penser à régler votre cotisation et abonnement pour l'année 2010.

Notes

[1] Liste du pasteur Samuel Mours, cf. J. Delumeau, « Naissance et affirmation de la Réforme » PUF 1991, p. 150.

[2] « Église dressée » : église organisée et reconnue par Calvin depuis Genève, avec un ministre et un consistoire.

[3] Situé au nord du département de l'Hérault, dans le canton de Ganges, à 40 km de Montpellier.

[4] Compoix 1567 : archives de la mairie de Saint-Bauzille de Putois.

[5] Claustre, clastre, enclos paroissial: endroit où se trouvent l'église et le cimetière, espace consacré et protégé.

[6] Registres du Consistoire, Archives départementales de l'Hérault, E dépôt Ganges GG 24.

[7] Emmanuel Le Roy Ladurie, « Le voyage de Thomas Platters », Fayard 2000, p. 211.

[8] Édit de Nantes, Article 9 **:** *Nous permettons aussy à ceulx de lad. Religion faire et continuer l'exercice d'icelle en toutes les villes et lieux de nostre obeïssance où il estoit par eulx estably et faicte publiquement par plusieurs et diverses fois en l'année mil cinq cens IIIIXX seize et en l'année mil cinq cens IIIIXX dix-sept, jusques à la fin du mois d'aoust, nonobstant tous arrestz et jugemens à ce contraires.* Édition critique par les élèves de l'École des chartes, sous la direction de Bernard Barbiche.

[9] Ministre : pasteur.

[10] R.P.R. : Religion Prétendue Réformée

[11] Chambre de l'édit : tribunal spécial créé par l'Édit de Nantes, où sont jugées en appel les affaires concernant les protestants.

[12] Archives départementales Hérault, Série G. 1426.

[13] Article X 02: *…est permis à ceulx de lad. Religion pretendue reformée pouvoir achepter, faire edifficier et construire des lieux pour faire led. exercice de religion aux forsbourgs des villes ou es bourgs et villages…*

[14] L'évêque de Montpellier est « seigneur évêque », il porte le titre de Comte de Melgueil et Seigneur de Montferrand, sa seigneurie est très vaste.

[15] Archives départementales Hérault, 2E 34/255, p. 345.

[16] Cheze : chaire.

[17] Jean de Valat, frère de Jacques de Valat, Gouverneur de Montferrand, qui est le mari de Perrine de Fenouillet, nièce de Pierre de Fenouillet, évêque de Montpellier de 1607-1652.

[18] Cette « grande maison » et son grand parc, sont l'actuel château de Saint-Bauzille.

[19] Archives départementales de l'Hérault, 2 E 77/21.

[20] Archives départementales de l'Hérault, G 1426.

[21] Archives départementales de l'Hérault, 2E 34/256.

[22] Cazal : maison en ruine.

[23] Archives départementales de l'Hérault, Série G 1654.

LA PLACE D'AULAS

par Alain COMBES

Le vingt-trois août 2008, Alain Combes nous faisait visiter le village d'Aulas, à la suite de notre Assemblée Générale 2008. Il nous apporte ici un complément d'information bienvenu sur son village, à propos d'une découverte récente.

Lors de travaux de restauration à l'ancienne cure d'Aulas, située sur la place de ce village, les maçons ont découvert, sous le crépi, une belle façade entièrement en bel appareil de tuf local d'une belle couleur rousse avec, à la base, deux grandes arcades en plein cintre.



Ces arcades sont portées par des piliers en granit pour éviter, semble-t-il, que l'humidité ne remonte du sol.
Le tuf est donc utilisé là dans un but uniquement décoratif.

Cette utilisation du tuf n'est pas unique ici, un appareil semblable en tuf se trouve, à Aulas aussi, dans la rue du Portalet.

Et, dans la paroisse d'Aulas, on peut voir d'autres utilisations de cette pierre : à Bréau, et surtout au mas du Bruel où se trouve une maison avec cour intérieure, à étage avec galerie d'époque Renaissance dont les arcades et les colonnes sont aussi en tuf.

Cette maison se trouve donc sur la place d'Aulas, juste à côté d'une autre maison encore crépie. Cette autre maison ainsi que la rue séparent l'ancienne cure de deux autres maisons avec arcades en pierre de tuf déjà mises à nu (en couverture du LCC n° 151).

Avec de plus en plus d'évidence, il apparaît qu'il y avait là une place avec couverts, dans le style de celles de Sauve, Sommières ou Uzès, en plus réduit.

Les érudits locaux avancent la date du 12e siècle pour cette façade, mais je n'ai pas eu connaissance de leurs arguments pour proposer cette datation. Si cette dernière était vraiment prouvée, cela démontrerait l'importance de la petite ville d'Aulas, et cela bien avant la prise en main de la région par les rois de France.

Il est fort regrettable que cette découverte n'ait pas eu lieu avant notre visite à Aulas lors de l'assemblée générale de l'association l'année dernière.

Ces moellons en tuf ont été certainement extraits au bord de la rivière Coudoulous. En effet sur celle-ci, à deux cent cinquante mètres en amont du village, se trouve le lieu-dit « gour du tuf » où cette pierre est ici abondante, formée par le calcaire dolomitique géorgien du cambrien moyen daté du début de l'époque primaire (carte géologique Alzon au 1 /50 000°).

Pour ma part, peu m'importe la date de construction de ces arcades. Je suis surtout attiré par la couleur très chaude de ces pierres. Cette couleur inégalable est sans comparaison avec les tufs beaucoup plus ternes issus des calcaires jurassiques comme à Creissels à côté de Millau dans l'Aveyron.

Il faut regretter que cet ensemble de la place d'Aulas n'ait pu être conservé dans son intégralité car alors la petite cité fort ancienne d'Aulas mériterait largement d'être classée parmi les plus beaux villages de France.

Bonne nouvelle, le propriétaire actuel de la façade en rénovation semble vouloir conserver cette façade en l'état, sans crépi criard ni restauration abusive ; espérons que ce ne sera pas un vœu sans lendemain.



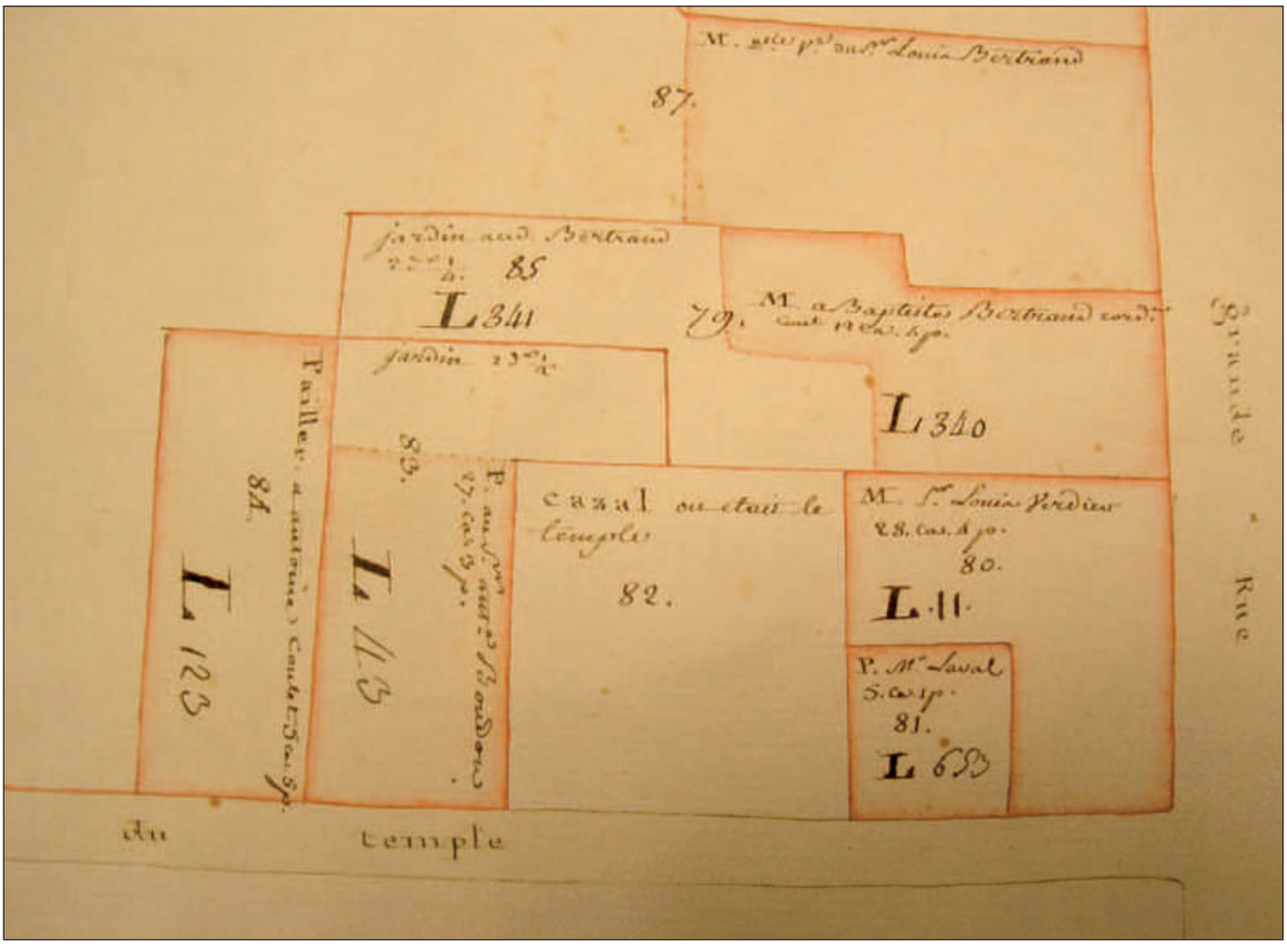


Fig. 1 : Saint-Bauzille-de-Putois : Plan du XVIII[e] siècle (Archives départementales de l'Hérault Série G 1654).
(Photo Catherine Gay-Petit)



Fig.2 : arche en briques, incluse dans un mur à Saint-Bauzille-de-Putois.
(Photo Catherine Gay-Petit)

Le lien des chercheurs Cévenols

N° 161
Avril/Juin 2010



In memoriam...François Girard

Échanges

Quand les manants se rebiffent !

Les mulatiers d'Aujac, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles

Les Nouveautés au Centre de Documentation et d'Archives du PNC

Recensions

Jean-Pierre Gabriac, pasteur du Désert de 1741 à 1785, 1^ère^ Partie

À propos d'un enfant d'Aumessas dans la Grande Armée

Les salestres au compoix de 1633 dans le taillable de Durfort

Enquête sur les célestes



N° 161 - Prix : 7 €



Le village de Sauve (photo F. Ancelin).



Un bât de mulet avec ses tonnelets plats
(photo Marie-Lucy Dumas).

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial.

Page 2 : Nécrologie… François Girard.

Page 3 : Échanges.

Page 5 : Quand les manants se rebiffent ! ou la communauté de Mialet contre le seigneur d'Aubignac, par Bernard ATGER.

Page 10 : Les mulatiers d'Aujac (30), XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, par Marie-Lucy DUMAS.

Page 14 : Les nouveautés au Centre de Documentation et d'Archives du Parc National des Cévennes, par Pauline ROUX-TATTO.

Page 16 : Recensions, par Michel WIÉNIN et Olivier POUJOL.

Page 18 : Jean-Pierre Gabriac, pasteur du Désert de 1741 à 1785, 1^ère^ partie, par Gilbert RAMPON.

Page 23 : À propos d' « Un enfant d'Aumessas dans la Grande Armée », par Jean BOULET.

Page 26 : Les salestres au compoix de 1633 dans le taillable de Durfort, par Stéphane ALLUT.

Page 28 : Enquête sur les célestes, par Pascale GARCIAS et Pierre Albert CLÉMENT.



Inscription sur la chapelle du presbytère de
La Salle (Photo C. Reynes).



Le village de Durfort, vu de Montloubier
(Photo S. Allut).

PHOTOS COUVERTURE

- Le presbytère de La Salle
(Photo C. Reynes)
- Le château du Cheylard d'Aujac,
(Photo F. Ancelin)

ÉDITO

Nous avons appris avec une grande tristesse le décès, en février, de François Girard, qui a tant œuvré au sein du Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac. Pierre Clément lui rend hommage dans ce numéro. Nous lui rendrons aussi hommage au mois d'août prochain, ainsi qu'à Jean Pellet, dont nous commémorons cette année le vingtième anniversaire de la mort, par le dépôt d'une plaque à la Maison Font Vive, dans laquelle ils se sont tant impliqués tous les deux. Vous verrez dans ce numéro ce qui est prévu pour cette journée, qui s'inscrit dans le cadre du Festival Nature du Parc National des Cévennes qui célèbre le 40e anniversaire de sa création. Commémoration encore, le 20e anniversaire de la création des Provinces d'Illyrie, occasion pour Jean Boulet de décrire par le menu les pérégrinations de Jean Rigal, cet enfant d'Aumessas dont Pierre Laurent nous a communiqué une lettre dans LCC n° 157.

Autres personnes sur la route, pour des voyages moins lointains dans l'espace, mais plus lointains dans le temps (17e et 18e siècles), ces dynasties de mulatiers d'Aujac, étudiées par Marie-Lucy Dumas à travers les documents d'archives.

Une autre personne qui se déplace beaucoup, c'est le Pasteur Gabriac. À l'époque du Désert, il y a si peu de pasteurs qu'ils doivent couvrir un territoire considérable et s'entourer d'aides pour accomplir leur ministère. Gilbert Rampon nous raconte comment ce pasteur a créé un séminaire à Lasalle-Montvaillant pour les former.

Quelques vallées plus loin, un peu plus tôt, les habitants de Mialet ont de graves démêlés avec le seigneur d'Aubignac, et n'ont pas hésité à porter l'affaire en justice.

Et puis, nous continuons à nous pencher sur l'étymologie. Pascale Garcias et Pierre Clément ont lancé l'enquête sur le mot « céleste » et ses variantes, enquête à laquelle s'intéressent également Stéphane Allut, qui rend compte ici de ses recherches à Durfort, mais aussi Fernande Bezzina, Jean Castan, Catherine Gay-Petit… N'hésitez pas à les rejoindre si vos recherches vous amènent à consulter des compoix…

Et comme toujours, nous vous présentons dans ce numéros quelques-unes des nouveautés du Centre de Documentation de Génolhac et quelques ouvrages ou sites intéressants pour les chercheurs.

Martine Ancelin

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine ANCELIN
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction
F. et M. ANCELIN - B. ATGER - J. CASTAN - A. CLAVEIROLE
P. A. CLÉMENT - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD
J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND
P. ROUX-TATTO - M. WIÉNIN

Conseil scientifique
Richard BOUSIGES - Patrick CABANEL - Gérard CAILLAT
Philippe CHAREYRE - Jean-Bernard ELZIÈRE
Nicolas FAUCHERRE - Jean-Christophe LABADIE
Rémi NOËL - Olivier POUJOL - Daniel TRAVIER

Courrier (secrétariat, trésorerie, textes à paraître)
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction
et de l'auteur.

Directeur de la publication
Pierre A. CLÉMENT

C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par monediteur.com.
Dépôt légal : Avril 2010

Site Internet : http//www.cevenols.com

Adhésion à LCC-Font Vive
(comprenant l'abonnement à la revue Le Lien des Chercheurs Cévenols)
adhésion de soutien : 30 € minimum
adhésion normale : 27 €
abonnement à la revue seule : 24 €

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

IN MEMORIAM… FRANÇOIS GIRARD

par Pierre A. CLÉMENT

Les historiens du XXIe siècle s'interrogeront certainement sur le rôle majeur joué dans une contrée réputée protestante par des érudits de religion catholique tels que Roland Calcat, Jean Pellet, Pierre Richard et l'abbé Jean Roux.

Leur continuateur François Girard partageait les mêmes convictions comme nous le montre son cursus exemplaire.

Né le 11 février 1940 au Vésinet, dans une famille de cadres, aîné d'une fratrie de quatre enfants, il avait suivi les cours de théologie et de philosophie au grand séminaire de Versailles. De là, il était entré au noviciat de Lille de l'Ordre des Prêcheurs, et il avait reçu ensuite, en 1965, l'habit des Dominicains. En 1969, au terme d'un premier engagement de trois ans (vœux simples), il avait émis le désir de vivre en laïque.

Son amour de la nature sauvage l'avait conduit en Lozère, où il avait trouvé un travail à sa pointure au Parc national des Cévennes. Il s'était investi intelligemment dans la création du Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac, où il s'était entouré d'objecteurs de conscience qui effectuaient là leur service civique. Son très grand mérite aura été de permettre, en accord avec la famille Pellet, le dépôt de l'irremplaçable collection rassemblée par Jean tout au long de sa vie de chercheur.



Maison Font Vive, Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac (archives Marc Coulon).

François s'était aussi impliqué dans la municipalité de Sénéchas, commune où il avait acquis le mas emblématique de Chalap. Élu maire en 1988, il avait multiplié les réalisations : salle polyvalente, réhabilitation de la Mazade, aménagement d'un parking au cœur de ce village de crête…

En 1990, François Girard avait été coopté au Comité de Rédaction de L.C.C.-Font Vive au sein de l'équipe regroupée autour du Président Yannick Chassin du Guerny. Pendant vingt ans, il nous a apporté une aide précieuse par ses conseils empreints de bon sens et par ses qualités de fin diplomate.

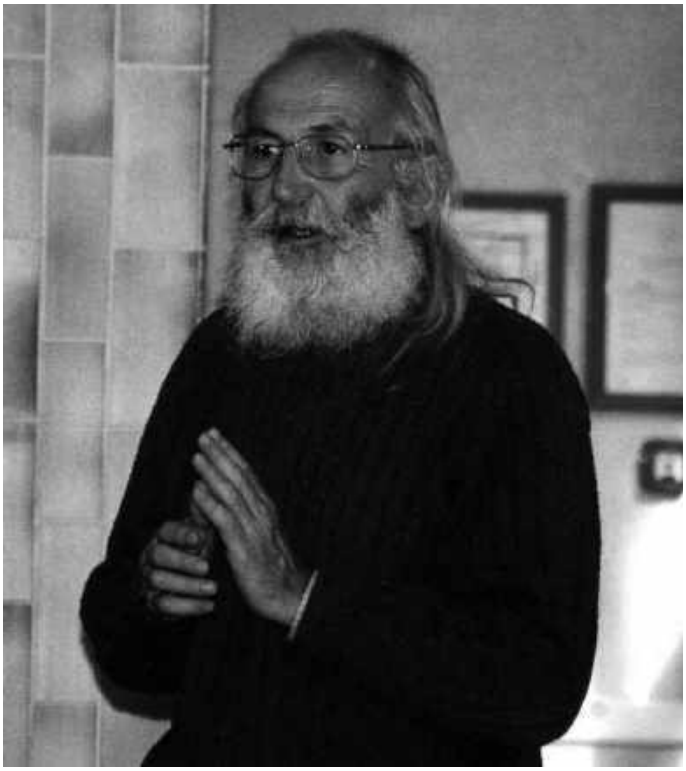


Photo André Claveirole

En luttant contre la cruelle maladie dont il avait perçu les premiers symptômes en 1999, il s'est attiré l'admiration de ses proches et de ses amis. Contraint rapidement de se soumettre à une sévère chimiothérapie tous les deux mois, il rentrait chaque fois chez lui perclus de douleur et de fatigue. Il donnait à tous une leçon de courage en continuant d'intervenir dans son entourage familial et en demeurant constamment au service du Lien des Chercheurs et du Centre de Documentation.

Parmi toutes les marques de sympathie que nous recevons à LC.C., j'en ai retenu deux parmi les plus émouvantes :

Dominique Darde, qui l'avait souvent rencontré au Pont-de-Montvert lorsqu'elle mettait en place l'Écomusée du Mont Lozère, l'a ressenti comme « un personnage cosmique ».

Le frère dominicain Michel Albaric, qui a béni son mariage avec Anita, le présente comme « un chercheur de Dieu » dont le « lieu n'était pas le cloître mais la nature et l'amitié. Pour fortifier cela, une grande culture de l'esprit, un cœur accueillant, serviable, généreux et cordial ».

Le bureau de L.C.C.-Font Vive a tenu à être présent lors de la sobre cérémonie qui s'est déroulée le samedi 6 février à l'église, puis dans le cimetière biblique de Sénéchas. Le soleil qui miroitait sur la cime neigeuse de la Draille rendait lui aussi un dernier hommage à un ami véritable.

Une question d'Alfred RAVIER

« Gasta-péou » et **« Gasta-bosc » :** dans quel genre classer ces deux expressions très courantes au village de ma jeunesse ?

Dans « *l'Annada Bigot* » 1997, Robert Lafont s'interrogeait sur les termes « péruquié, qui est sans doute un francisme », et « coiffeur, lequel est français ».[1]

Au village, ce dernier avait une clientèle spécifique : des habitués aisés dont il conservait serviette et même rasoir, quelques enfants subissant la tondeuse anti-poux et l'afflux du dimanche matin pour ceux qui venaient se faire « racler la couenne » avant de rejoindre leurs épouses à la sortie de l'église ou du temple. Ignorant que ses successeurs seraient promus capilliculteurs, il savait bien que pour nombre de ses clients, il était « lou gasta-péou », ce qui ne l'offusquait pas.

Il n'était pas seul. Notre camarade surnommé « Lou Pèbré » apprenait le métier chez le menuisier du village, lequel pour chaque décès venait prendre les mesures du défunt pour confectionner le cercueil et procédait ensuite à la mise en bière avec l'aide de ses apprentis.

Nous trouvions cette prestation un peu scabreuse, mais notre ami qui se prénommait Joseph y trouvait son compte en obtenant une pièce.

Menuisier et apprentis étaient les « gasta-bosc » du village.

Ces expressions étaient-elles de l'occitan (rare), de l'argot professionnel occitan, ou de l'humour occitan (courant) très localisé ? Je pose la question.

Note

[1] : Annada Bigot : Actes réunis par Jòrdi Péladan, M.A.R.P.O.C. I.E.O. 30 – 4 rue Fernand Pelloutier, Nîmes, 2000, p. 74.

Une question de Marie-Lucy DUMAS

Un lecteur du LCC connaîtrait-il la définition de « **brebis nourrigrivière** » et de « **chèvre gammelée** » ?

Encore « Escota se plóu »,
par P. A. CLÉMENT

À l'appui de la position défendue par le colonel Castan, il m'appartient d'apporter de l'eau à son moulin en citant l'opinion du cercaïre Georges Massot.

Dans son merveilleux ouvrage « Proverbes et Dictons d'Ardèche et Savoir Populaire », Éditions de Candide, 1983 (épuisé) à la page 128, il donne une interprétation très proche de celle de Jean Castan : Es un Escota-se-plóu ! : C'est un écoute s'il pleut ! – se dit d'un homme qui laisse fréquemment son travail pour regarder ailleurs.

Droit de réponse,
par Jean CASTAN

Lors de plusieurs comités de rédaction, Michel Wiénin a exprimé ses réserves sur divers articles : sur le calcadis, sur les célestes, et dernièrement, sur les énigmes beaucairoises. Je regrette que ses contributions soient généralement plus critiques que constructives, et j'aimerais qu'il fasse profiter notre revue de ses vastes connaissances en lui proposant plus souvent des articles.

Au sujet de son désaccord avec « Les énigmes beaucairoises », il me semble qu'il en a fait une lecture en diagonale !

En effet, mon titre dit bien « Proposition de réponse ». Dans mon Larousse, le premier sens en est : « Action de proposer ». Nous verrons plus loin qu'il existe un second sens.

J'ai bien précisé que le recours à *l'Histoire Générale de Languedoc* ne peut se faire sans vérification (c'est bien connu) et que les toponymes (latins) cités par Germer-Durand ne sont que des « latinisations » de scribes.

En ce qui concerne l'évolution entre « Ugernum » et Beaucaire, il fait des inversions de mon texte. Dans un long passage, il place en tête cette citation « C'est bien la venue de la langue d'oc qui a entraîné la disparition du toponyme du premier millénaire », alors que j'ai inscrit ce même constat vers la fin du chapitre « Proposition de réponse à la première question », et que j'ai précisé plus haut : « cela montre que le processus (d'évolution linguistique) a été très long ».

Cette inversion lui permet d'ajouter péremptoirement : « Il n'y a pas de raison qu'une évolution linguistique dont la phase la plus rapide s'était situé plusieurs siècles plus tôt ait été à l'origine du remplacement toponymique »… Parle-t-il seulement d'Ugernum ?

Peu importe ce détail. J'ignorais l'existence de cette phase « rapide » et très ancienne (?), et je suis persuadé que les lecteurs du LCC aimeraient qu'elle soit mieux située dans le temps. On peut rappeler simplement que l'Empire Romain d'Occident s'est désagrégé à la fin du V^{e} siècle et que l'évolution linguistique vers « oc » et « oil » s'est alors activée.

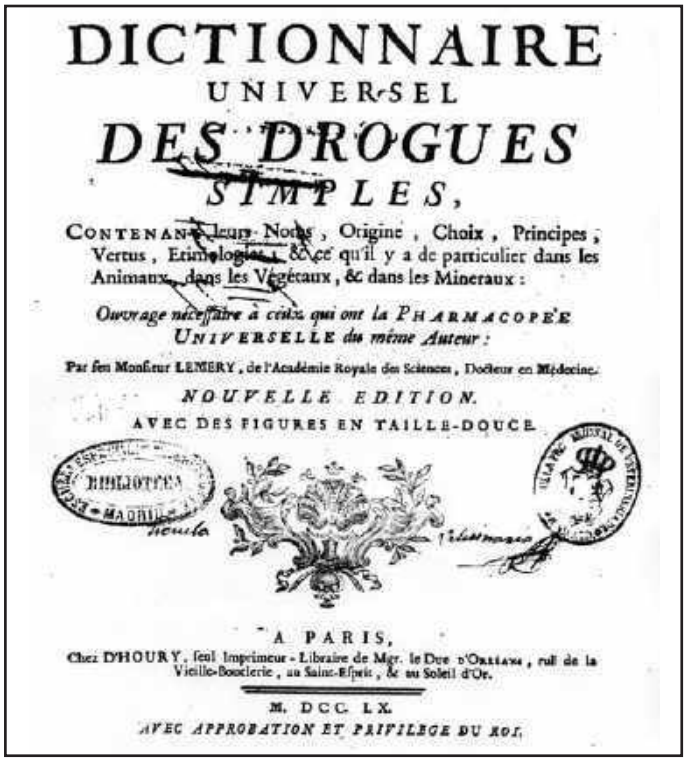
Je pourrais avancer que Michel Wiénin a fait intentionnellement ces inversions. Je ne le crois pas. En revanche, je trouve son argumentation décousue.

Il me semble préférable de mettre fin à ma réaction, qui risquerait de lasser les lecteurs du L.C.C. !

Je voudrais cependant rappeler ma conclusion, annoncée par le sous-titre : Une proposition de réponse à la deuxième question : « La caractéristique dominante de la ville a été le commerce et son «forum» aurait été le Marché ». Il semble donc possible d'évoquer « Le carreau des halles de Paris » ! Et j'ajoutai : « bien sûr,

cela n'est qu'une proposition ». C'est là que je citerai la seconde définition de « proposition » dans mon Larousse : « Énoncé susceptible d'être vrai ou faux ». Je persiste à penser que le « Plan de recherche » est valable et que c'est bien dans la langue populaire d'oc qu'il faut chercher une réponse.

À propos des « pierres qui guérissent », par Jean-Gabriel PIETERS



DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DES DROGUES
SIMPLES,
CONTENANT leurs Noms, Origine, Choix, Principes, Vertus, Etimologies, & ce qu'il y a de particulier dans les Animaux, dans les Végétaux, & dans les Mineraux :
Ouvrage nécessaire à ceux qui ont la PHARMACOPE'E UNIVERSELLE *du même Auteur :*
Par feu Monsieur LEMERY, de l'Académie Royale des Sciences, Docteur en Médecine.
NOUVELLE EDITION.
AVEC DES FIGURES EN TAILLE-DOUCE.
A PARIS,
Chez D'HOURY, seul Imprimeur-Libraire de Mgr. le Duc D'ORLEANS, rue de la Vieille-Bouclerie, au Saint-Esprit, & au Soleil d'Or.
M. DCC. LX.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

Dans le « Dictionnaire universel des drogues simples », de Lemery, on peut lire un long article sur ces pierres d'écrevisse, dont nous parle Freddy Couderc dans son article « Les pierres qui guérissent », paru dans LCC n° 160. En voici un extrait :

« Il naît dans l'écrevisse de rivière immédiatement au-dessus de la tête, vers son estomac, deux pierres grosses comme des pois, aplaties, orbiculaires, caves d'un côté ou comme creusées inégales ou rudes au fond, arrondies & polies de l'autre côté, ayant en quelque sorte la forme d'un œil, quoique ce n'en soit point, l'animal ayant les siens propres situés à la place ordinaire de la tête ; ces pierres ressemblent assez à des petites pastilles ; elles sont tendres, aisées à rompre, leur couleur est d'un blanc grisâtre en dehors, très blanches en dedans, sans odeur ni goût apparens ; elles s'y trouvent placées une de chaque côté, non pas vis-à-vis l'une de l'autre, mais tournées obliquement ; on les appelle en latin lapides cancre, oculi cancre ; les écrevisses se déchargent de ces pierres deux fois l'année, au printems & en automne, après avoir frayé & s'être dépouillées de leur robe ou écaille pour en prendre une nouvelle qui naît à sa place, tendre aux premiers jours, mais qui s'endurcit peu à peu ». À noter que Lemery ne parle pas de son usage pour guérir les yeux : *« Les véritables pierres d'écrevisses sont astringentes, dessicatives, absorbantes, propres pour adoucir les humeurs trop acides ou âcres, pour arrêter les cours de ventre, les hémorragies, le vomissement ; elles provoquent un peu l'urine, elles purifient le sang étant prises en poudre subtile…*

Pour le lecteur qui voudrait en savoir davantage, je signale aussi le livre de Pierre Ribon, docteur en pharmacie, qui a publié chez Horvath « Guérisseurs et remèdes populaires en Vivarais-Cévennes ». Ce travail a obtenu le prix de la Société d'Histoire de la Pharmacie Française à Paris en 1984. J'y relève, à propos des pierres guérisseuses des yeux (p. 28) :

- les pierres d'hirondelle, petits coquillages marins (*Turbo rugosus*) décrits par plusieurs auteurs (Jean de la Laurencie, abbé Mollier, A. Mazon), avec une certaine confusion entre le coquillage et l'opercule. Ces pierres, d'après la légende, sont apportées par les hirondelles au cours de leur migration. Elles les cueillent sur les plages qu'elles rencontrent et les apportent avec elles dans la montagne ardéchoise.

- les pierres en agate, également très lisses, mais de forme arrondies, plus grosses que les premières. Ces deux sortes sont utilisées contre « la taie ou bourre », les poussières, les corps étrangers. « Elles pénètrent par attraction dans l'œil atteint, le soulagent aussitôt sans lui faire éprouver la moindre douleur, y demeurent des heures et quelquefois des jours entiers, jusqu'à ce que le mal ait disparu. Ensuite, elles tombent d'elles-mêmes.

- les pierres de Sassenage près de Grenoble, préconisées par Olivier de Serres. « Mis dans l'œil, ils se promènent sans faire douleur et en sortent couverts de l'ordure qu'ils y trouvent ». Toutes ces pierres, dit l'auteur, ont une « activité purement mécanique due à leur forme et leur texture ». On voit donc que tout cela recoupe au mieux l'enquête de Freddy Couderc.

P. Ribon parle aussi des usages médicinaux des pierres de couleur et des pierres précieuses.

J'ai moi-même trouvé tout cela dans des inventaires d'apothicaires (comme celui de Paul Berard à Nîmes, 1681, AD30, 2B 104), ainsi que les pierres d'aimant et d'aigles, lesquelles – nous dit Ribon – au moment de l'accouchement, on déplace de l'aisselle gauche pour les placer sous la cuisse gauche : là, elles serviront autant à attirer l'enfant dehors le ventre de la mère comme elles ont fait à l'y retenir étant au côté ! (voir l'inventaire d'Élie Deyron à Nîmes, AD30, 4E 7).

Pierre Ribon a ensuite écrit, toujours chez Horvath, « Pierres qui guérissent », ouvrage dans lequel il revient de façon détaillée sur tous ces sujets (pp. 137 à 145) : les pierres à venin, les pierres d'hirondelle, les pierres du lait, les pierres de couleur, la pierre noire, les pierres précieuses, les coraux… Il dit aussi que dans les familles, on les transmettait, à l'aîné, de père en fils ; et que dans les partages des notaires, on leur attribuait une très grande valeur.

QUAND LES MANANTS SE REBIFFENT !
ou la communauté de Mialet contre le seigneur d'Aubignac…

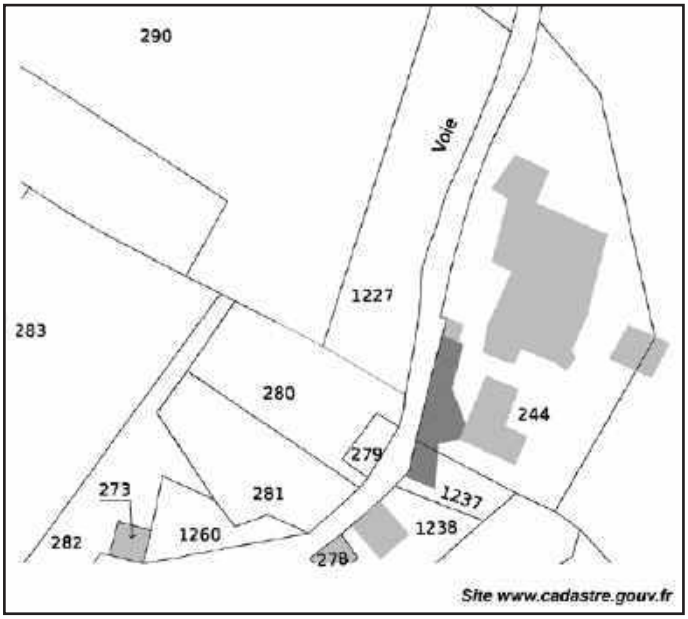
par Bernard ATGER

Deux seigneuries à Mialet au 17e siècle

Le 21 décembre 1651, Maître Salvaire, notaire à Saint-Jean du Gard, enregistre le contrat de mariage passé entre noble François de Vignolles, sieur de Saint-Brès, fils de Jean de Vignolles, sieur de Colognac, et de Laure Nogarède - et demoiselle Marie de Savin, fille de feu noble Jacques de Savin et Marchonne de Calvet, habitant leur château d'Aubignac ; la fiancée apportant tous ses biens et droits portant sur l'héritage de son père.

(AD 30 ; 2E 58/362 ; S. Salvaire ; Saint-Jean du Gard)

Désirant vivre dans la demeure de son épouse, François de Vignolles va y entreprendre d'importantes modifications et le 7 août 1655, il passe prix fait avec Pierre Duplan, maçon de la ville d'Anduze pour de grands travaux d'aménagement « en son château d'Aubignac ». La première bâtisse existante est considérablement agrandie par la construction d'une grande salle voûtée ainsi que d'une tour, marque ostentatoire de la seigneurie.



Sur ce plan cadastral, le château occupe la parcelle 244, la tour est en haut à gauche.

(AD 30 ; 2E10/259, Jacques Roquette, notaire Anduze.)

À Mialet, le territoire est partagé entre deux seigneuries :

- celle d'Aubignac, tenue désormais par François de Vignolles, dont dépendent les hauts quartiers des Aigladines, Pégairolles et Brugairolles ;

- celle de Mialet, tenue par Balthasar de Nattes, sieur de Mialet, dont dépendent les hameaux de la vallée, Paussan, Luziers, le Pradinas, etc.…



Depuis presque un siècle déjà, la communauté de Mialet est essentiellement Réformée. Un temple a été construit et au moment des faits que nous allons aborder, la paroisse protestante est dirigée par le ministre Pierre de Sostelle. L'église ruinée est cependant pourvue d'un prieur, Jean-Baptiste Gebalin qui succède à Antoine de La Bastide.

François de Vignolles et Balthasar de Nattes siègent au Conseil politique qui administre les affaires de la communauté aux côtés des Consuls. Eux aussi sont protestants.

Si les relations de la communauté avec Monsieur de Mialet ne semblent pas avoir posé de problème particulier, celles avec le sieur d'Aubignac ne vont pas tarder à se gâter…

12 ans de conflits entre Aubignac et Mialet

Dès 1666, nous voyons le prieur se plaindre au Consul afin qu'il poursuive le Sieur d'Aubignac pour ses arriérés de paiement de la dîme. Il faut dire, que même Réformée, la communauté continuait à payer celle-ci. Son recouvrement étant d'ailleurs assuré par un collecteur protestant. Outre la dîme, c'est 2 785 livres d'arriérés de taille accumulés depuis 1657 que les Consuls ne parviennent pas à percevoir. Il en va de même pour le recouvrement des dettes de la communauté dont les créanciers lassés d'attendre ont fait emprisonner les collecteurs.

Plus de dix plaintes, informations et procès contre François de Vignolles vont se succéder entre 1657 et 1678.

Condamné en 1676 et 1678, le seigneur d'Aubignac refuse toujours de payer. Les Consuls, s'adressant à l'Intendant d'Aguesseau, l'accusent également de subornation de témoins et d'influencer par ses relations le Sieur de Saint-Auban, juge d'appeaux d'Alès, qui a fait condamner 32 habitants aux galères ou au bannissement, saisissant leurs bestiaux et les contraignant à se cacher. Dans leur supplique les Consuls soulignent que : *« depuis que le sieur de Saint Brès habite dans cette paroisse, il a exercé toutes sortes de cruautés, tyrannies, voies de faits, violences, concussions, malversations, et enfin commis toutes sortes de crimes et excès, dont le moindre mérite punition exemplaire. Et que, la plus part des dits crimes et excès ont été commis en haine de l'ordonnance que les suppliants ont poursuivie devant vous Monseigneur qui exclue ledit Sieur de St Brès d'assister aux délibérations de la Communauté… »*

Il est également souligné que dans ses méfaits, le sieur d'Aubignac est assisté de ses trois fils, Jean-Jacques, l'aîné, François et Louis ainsi que de quatre ou cinq soldats qui résident en permanence au château et rançonnent les paysans qui passent sur le chemin.

Le 3 mars 1679, d'Aguesseau signe enfin l'ordonnance contraignant le Sieur d'Aubignac à payer et stipulant l'ouverture sous quinzaine d'une enquête.

L'ouverture d'une enquête, enfin !

Le mardi quatorzième jour du mois de mars 1679, à huit heures du matin, *« François Sergniers, magistrat royal en la Justice du lieu de Roujan, à présent résidant à Anduze, Commissaire député d'autorité de Monseigneur d'Aguesseau »,* ayant reçu des mains de Jean Comte premier Consul l'ordonnance de l'Intendant, *« avec l'honneur et le respect à ce dû »*, commence sa procédure siégeant dans le logis de Jacques Creissen, hôte du lieu de Mialet avec le sieur David Durant, de Paussan, pour greffier qui inscrit en tête du cahier : « d'inquisition ».

Les témoins

Pendant quatre jours, du mardi au vendredi, les témoins sont convoqués et leurs dépositions minutieusement enregistrées : sept le mardi, dix le mercredi, onze le jeudi. Le vendredi est consacré uniquement à la présentation des comptes par le premier Consul.

Outre les faits reprochés à François de Vignolles, ces témoignages, qui ne couvrent pas moins de 45 pages, nous apportent de nombreuses informations sur les habitants de Mialet et leur vie. Mais qui sont ces Mialétains qui osent témoigner contre un personnage aussi important que le seigneur ?

Ils sont vingt-neuf dont trois femmes. Douze déclarent ne savoir signer dont les trois femmes. Tous sont protestants et leurs dépositions sont enregistrées, chacun *« après avoir prêté le serment séparément, la main levée à Dieu, comme faisant profession de la Religion prétendue réformée, de laquelle il a dit faire profession. »*

Les professions du textile sont les plus représentées avec huit cardeurs, cinq tisserands et deux facturiers de laine. Nous avons ensuite cinq ménagers, un muletier, un hôtelier, un huissier, un baïle en la justice ordinaire et le premier Consul. Un homme n'a pas de profession mentionnée, de même que les trois femmes.

L'âge des déposants se situe entre 25 ans (âge de la majorité) et 67 ans pour les hommes, 28 et 65 ans pour les femmes.

Vingt-cinq résident à Mialet et dépendent de sa seigneurie, trois sont originaires de la Fage, des Aigladines ou de Brugairolles qui dépendent de la seigneurie d'Aubignac. Seul le muletier est domicilié au mas de Buismor à Saint-Jean-du-Gard.

Le dossier conservé ne contient pas la déposition du seigneur d'Aubignac et rien ne permet de savoir si le magistrat est allé l'auditionner comme on pourrait le supposer.

L'assassinat du seigneur de Mialet

La plainte la plus grave concerne l'assassinat de Balthasar de Natte. L'inimitié entre les deux hommes dure depuis un moment puisqu'un des déposants déclare « *le sieur de St Brès aurait dit au déposant qu'il avait eu cent fois l'envie de se défaire de Monsieur de Natte père dudit sieur de Mialet et que si son fils d'Aubignac n'avait pas de ressentiment contre ledit sieur de Mialet, qu'il le reniait pour son fils. »*

Six personnes déposent sur ces faits. Voici ce qu'en dit Louis Martel, baïle en la Justice ordinaire de Mialet :

« Dépose encore que le dix-septième juillet dernier, [1678] jour de dimanche, allant au prêche du matin accompagné de feu noble Balthasar de Natte, sieur de Mialet, il vit Louis Baux, du lieu de Montezorgues, valet du sieur d'Aubignac, armé de deux pistolets qui courut à grande course du côté de la maison de Pierre Constant, exempt de Prévôté où ledit sieur d'Aubignac était ; et étant passé, il entendit fermer la porte dudit Constant et quelque bruit des personnes qui étaient dedans ; et après le prêche, il s'informa de la femme dudit Constant ce que c'était, elle lui dit que c'était Monsieur d'Aubignac qui voulait sortir pour attaquer ledit sieur de Mialet, ce qu'il aurait pu faire sans l'empêchement qu'elle lui donna en fermant la porte ; et incontinent après dîner, le déposant serait allé à la maison dudit feu sieur de Mialet où il l'aurait trouvé lisant dans un livre ; et le prêche du soir ayant sonné, ils sortirent ensemble avec ledit sieur de Mialet et le sieur Pepin, d'Anduze, pour aller au temple, ayant vu

auparavant les dit sieur d'Aubignac et Constan, prévôt se promenant sur la place, ledit Baux au bout d'icelle, tout planté armé de ses pistolets ; et étant donc sortis de ladite maison, ils auraient fait rencontre devant icelle de Jacques Creissen, hôte, et Jean Dumas, Procureur d'office étant ensemble, auraient continué leur chemin du côté dudit temple ; et parvenant qu'ils furent dessous la place environ cinquante pas de ladite maison, ledit sieur d'Aubignac, après avoir enfoncé son chapeau à la tête, mit son épée à la main, criant au sieur Constan qui était avec lui, à moi ; et étant ledit sieur d'Aubignac descendu de ladite place dans ledit chemin, avait attaqué ledit sieur de Mialet et poursuivi à coups d'épée devant ladite maison où ils se portèrent plusieurs coups d'épées, ledit sieur de Mialet ayant mis la sienne à la main pour se défendre ; lequel se sentant blessé se jeta dans la maison et y étant, il tomba sur le pavé ; et le sieur d'Aubignac l'ayant suivi lui porta plusieurs coups d'épée tout couché par terre, et n'ayant pu l'atteindre à cause qu'il était pris par les cheveux par des femmes, il faisait effort pour le fouler aux pieds. »

Balthasar de Natte succombera à ses blessures comme en attestent les autres déposants.

Bien que protestant, le jour du prêche ne semble pas avoir d'importance pour l'agresseur qui, en d'autres occasions, attend également ses victimes à la sortie du temple. Chose étonnante, vu la proximité du lieu de culte et l'heure du prêche, le pasteur n'est en aucun moment cité. On ne le voit d'ailleurs apparaître dans aucune occasion alors que le prieur Antoine de La Bastide est cité plusieurs fois et s'interpose entre le seigneur et ses victimes.

Il est intéressant de remarquer l'action courageuse des femmes devant un personnage important par son rang, particulièrement excité et armé de surcroît. L'une, dans un premier temps, ferme la porte, empêchant le seigneur d'intervenir ; les autres n'hésitant pas à saisir cet homme armé qui s'acharne sur un adversaire tombé à terre.

Il semble que le châtelain d'Aubignac profitant d'un désaccord entre Balthazar de Natte et son frère naturel Louis, ait essayé de faire accuser ce dernier. Onze témoignages assurent que le frère n'était pas présent lors de l'agression, ayant été chassé depuis deux à trois semaines et n'étant reparu dans le lieu qu'au moins un mois plus tard.

Violences, vols, et autres exactions

Dans l'ordre de gravité de ces violences, on trouve ensuite le témoignage de *« Pierre Laporte de Mialet, âgé ainsi qu'a dit de vingt huit ans ou environ […] »*

« Dépose encore qu'il y a environ treize ou quatorze mois, ne se souvient précisément du temps, que les soldats que ledit sieur de St Brès tient dans son château d'Aubignac, ont dépouillé toute nue Marguerite Blanque, fille de Jean Blanc du lieu de Montezorgues, et qu'elle fut obligée en se retirant chez son père de se couvrir les parties honteuses avec des feuilles de fougères […] *le déposant entendit dire que ledit sieur d'Aubignac avait trouvé une fille de David Fabre de Montezorgues, à la fontaine puisant de l'eau, laquelle il voulu forcer, lui ayant troussé la côte et fait plusieurs autres insolences, et l'aurait forcée sans doute s'il n'eut été empêché par Pierre Constan, prévôt, et Michel Teissier… »*

Quant à Pierre Cabanis, tisserand, de Mialet, qui confirme avec cinq autres personnes l'agression sur Marguerite Blanque, il témoigne également du vol des chaussures de Suzanne Amblarde par Chalabresse, un autre soldat. Mais là encore, le caractère courageux des Mialétaines nous est confirmé : *« ensuite de quoi, un des soldats qui avaient ôté les souliers à ladite Amblarde, étant venu au lieu de Mialet, se promenant avec son épée, fut attaqué par ladite Amblarde assistée de son frère et lui auraient ôté l'épée et mise en dépôt entre les mains du déposant jusqu'à temps que ledit soldat lui eut rendu ses souliers. »*

Jacques Pagès déclare, lui, *« qu'il fait environ un an et demie qu'il était au lieu de Saint Jean de Gardonnenque, environ la Madeleine de l'année mil six cent septante sept, pour filler de soie chez Antoine Marchand, facturier dudit lieu, il aurait entendu un grand bruit dans ledit lieu de St Jean, et s'étant informé, que c'était, on lui aurait dit que l'homme de Monsieur de Saint Brès qu'on appelait Mange Monde avait dépouillé une pauvre femme qu'on appelait La Beligande, et deux ou trois jours après, il vit que le monde dudit Saint Jean se ramassait et s'étant informé du sujet, on lui aurait dit que ledit Mange Monde était dans le lieu de St Jean et que les habitants le voulaient prendre et qu'étant monté à cheval, il s'était sauvé ayant lâché deux coups de pistolets. »*

Le greffier n'enregistre pas moins de onze témoignages concernant les autres brutalités du seigneur souvent accompagné de plusieurs soldats en armes.

Manifestement, le ressentiment du sieur d'Aubignac contre les habitants de Mialet est grand. François Serizier, huissier de Justice du lieu, s'étant rendu un jour au château pour adresser une sommation à son propriétaire s'y retrouva en prison. Finalement libéré au bout de quelques heures le seigneur lui déclara « *coquin, si tu reviens jamais ici pour ces coquins de paysans de Mialet je te briserai les os et les mettrai en poudre. Mais, pour Madame de Mialet, elle pouvait y venir. »* On peut imaginer quel sous-entendu signifient ces derniers mots.

Jacques Dumas, Procureur des Pauvres de Mialet ayant osé réclamer au sieur d'Aubignac un legs fait par ses prédécesseurs…

« Dépose qu'il y a environ vingt ans que ledit sieur de St Brès accompagné de deux ou trois soldats étaient posés devant la porte du temple, lesdits soldats armés d'épées et fusils, disaient qu'ils voulaient tuer Jacques Dumas, ce qui obligea ledit Dumas de passer par la fausse porte du temple pour se garantir de la mort ; et deux heures après midi du même jour, ledit sieur de St Brès revint dans ledit lieu avec vingt-cinq ou trente fusiliers ce qui obligea ledit sieur Dumas et partie des habitants à prendre la fuite et quitter le lieu… »

Jean Dumas, cardeur, de Mialet, et six autres personnes déposent *: « qu'il fut environ six ou sept ans, qu'étant le déposant long de la rivière de Gardon commune aux habitants dudit Mialet, péchant du poisson, ne se serait donné garde que le sieur d'Aubignac, fils du sieur de St Brès lui donna un grand coup du bout du fusil sur son dos, duquel coup il tomba par terre tout couché ; il lui donna plusieurs coups du canon de fusil, et s'étant le déposant relevé, il l'aurait pris par les cheveux et conduit tout déchaux dans le château d'Aubignac où il le fit mettre en prison, où il le fit demeurer trois ou quatre heures, le menaçant de lui faire bailler les étrivières… »*

Les différentes dépositions sur ce sujet nous apprennent que l'on pratiquait non seulement la pêche à la ligne, mais également, les eaux étant troubles, la pêche au « chaperon ».

Antoine Dumas déclare, lui, *« qu'étant dans une sienne pièce sur le chemin de Mialet à Anduze proche du terroir appelé le Reude, avec le sieur Jacques Dumas son frère, lequel sieur Jacques Dumas labourait avec une paire de bœufs… »* fut agressé par les sieurs de St Brès et Constan qui avaient mis l'épée à la main et ne dut son salut qu'à l'intervention du sieur de La Bastide, prieur et d'autres habitants de Mialet.

Pierre Alméras, muletier, du mas de Buismor, paroisse de Saint-Jean de Gardonnenque, *« dépose qu'il fait environ cinq années, passant avec un mulet chargé de cercles devant le château d'Aubignac appartenant audit sieur de St Brès, en compagnie de Jean Laporte des Plans et feu Pierre Savin du mas de la Fougueirolle, et fait rencontre proche ledit château dudit sieur de St Brès, lequel aurait dit au déposant pourquoi il ne venait pas charrier de ses cercles, le déposant lui répondu qu'il n'aurait pas du pain à manger, et ayant fait son chemin, il aurait vu que le sieur de St Brès aurait disputé avec ledit feu Savin et s'étant le déposant retourné ledit sieur de St Brès s'en serait pris à lui et donné un coup de poing sur la tête, ce qui aurait obligé le déposant de prendre la fuite et de lui abandonner son mulet. Dépose en outre que ledit sieur de St Brès aurait fait prendre les mulets de Jean André, dit Cheraut du lieu d'Espinassous paroisse de St Etienne de Val Francesque et mis iceux dans le logis de Jean Laporte du lieu des Plans, où ils restèrent quelques temps, ayant depuis entendu dire que pour les retirer, aurait fallu ledit André payer quelque chose… »*

En 1679, le chemin de traverse de Mialet aux Aigladines n'existait pas encore, ce n'était qu'une piste muletière qui suivait plus ou moins la grande draille du Languedoc en Gévaudan en passant par le Perreyret. Après la Révocation, lors de la construction du fort de Saint-Hippolyte, la Communauté de Mialet déclara ne pas pouvoir fournir de charrette, personne n'en possédant sur son territoire. (AC Mialet ; EE2 1687) Tous les charrois importants s'effectuaient alors à dos de mulets.

Finalement, ce sont huit témoignages qui concernent l'agression du sieur de Saint Brès sur Balthazar de Natte.

Sept autres, le viol d'une femme, une tentative de viol, des violences et le vol des chaussures d'une autre.

Deux dépositions concernent la confiscation de mulets.

Deux font état de l'extorsion, vers 1659, de quinze pistoles d'or sur David Thérond, le sieur de Saint Brès « *disant qu'il les voulait employer à faire achever sa tour. »* Celle-ci n'était donc pas terminée quatre ans après le début des travaux.

Onze font état des violences du seigneur, de ses fils ou de ses soldats.

Cinq concernent des violences au sujet de la pêche dans le Gardon.

Cinq autres, le refus du paiement des dettes.

Refus de paiement des dettes et impôts

Les plaintes concernant les sommes réclamées par la Communauté sont enregistrées en dernier lieu, le vendredi. C'est alors Jean Comte, le premier Consul qui est entendu et se présente avec tous les documents nécessaires : comptes de la Communauté, quittances diverses, rôle de la taille, etc.

Le magistrat note les sommes et indique celles qu'il estime recevables précisant selon les cas : *« sauf à la communauté à poursuivre appel comme bon lui semblera. »*

Quelle suite à cette inquisition?

Les documents conservés dans les archives communales ne nous disent pas quelle suite fut donnée à cette procédure « d'inquisition ».

Les d'Aubignac lors de la Révocation

Six ans plus tard, avec la révocation de l'Édit de Nantes, les soucis des habitants de Mialet et de tant d'autres Cévenols, allaient prendre une tout autre am-

pleur. Les quelques soldats du sieur de Saint-Brès seraient remplacés par les compagnies de dragons mises en garnison dans le lieu pour hâter les conversions dans un premier temps et réprimer les assemblées clandestines par la suite.

Monsieur de Saint-Brès, probablement décédé, ne figure plus sur les documents consultés. C'est son fils aîné Jean-Jacques, qui réside alors à Aubignac. Comme la grande majorité des Mialétains, il a abjuré avec son épouse Violande de Guibal, le 10 novembre 1685. Ils ont alors deux jeunes enfants.

Lors de l'enquête préparatoire à la création de l'évêché d'Alès, en 1687, il est ainsi noté : « *Le Sr de Vignolles d'Aubagnac, fils du Sr de St Brès de Lasale, lequel a épousé une fille de Nismes. Rusé, intrigant, d'une expression passable mais traître ; au fond ne valant rien.* » (AD 30 ; G1562). Au moment de la Guerre des Camisards, il réside à Lasalle et se trouve capitaine à la tête d'une compagnie de bourgeoisie.

François, le cadet, sieur du Fesc, a servi quelque temps dans l'armée. En 1676, il avait dicté son testament au notaire Vincent Brès de Mialet, *« s'en allant à la guerre, au service du roi, comme enseigne colonelle au régiment de Mr le Marquis de Montpezat. »* (AD 30 ; 2E58/5)

Résidant à Saint Bonnet, il est noté dans le même document : *« Environ trente ans, dangereux, capable d'entreprendre. Il a pension.»*

Louis, sieur de la Font, le troisième fils, âgé de vingt-trois ans résidant sous le même toit, ne fait pas l'objet de commentaires particuliers.

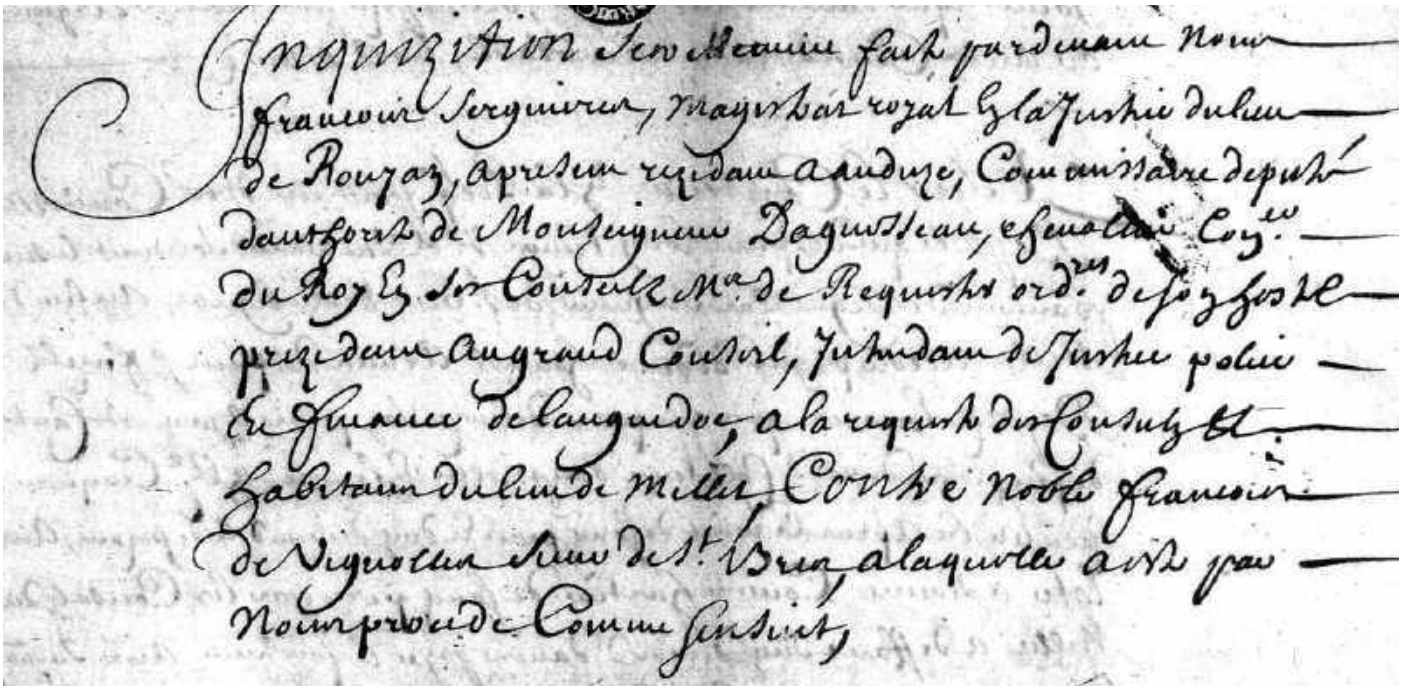
La seigneurie de Mialet est rachetée 6 000 livres le 23 mars 1701 à Guillaume de Natte par noble Jean de Caladon sieur de la Caze, époux de Marguerite de Saillens, de Saint-Jean-du-Gard. (2E 10/732, Antoine Gaillère, notaire)

Sources :

Yannick CHASSIN DU GUERNY : « Prix fait pour le château d'Aubignac », in *L.C.C.* n° 85, 199.

Le dossier d'inquisition contre le sieur de Saint-Brès et les divers documents qui y sont attachés sont conservés aux archives communales de Mialet et cotés FF1.

D'autres pièces complémentaires sont contenues dans la série CC 13, 1677/1679.



AUX ARCHIVES MUNICIPALES D'ALÈS

L'A.C.G.C. vient de déposer un PC sur lequel on peut consulter tous ses bulletins, les travaux réalisés par ses membres, les relevés de Yannick Chassin du Guerny, des relevés notariaux de Mende (M. Boudon). Il accueille aussi les bulletins L.C.C. du n° 0 au n° 149, ainsi que le HS 41 qui réunit les sommaires de tous les numéros du Lien.

LES MULATIERS D'AUJAC (GARD) XVII^{e} ET XVIII^{e} SIÈCLES

par Marie-Lucy DUMAS

Trois mulatiers à Aujac en 1698

Deux ou trois familles aujacoises créent des dynasties de muletiers : les Durand, Dumas et Martin, de Bedousses et les Domergue et Lobier, du Brouzet ; leurs enfants se marient entre eux et plutôt que concurrents, ils se partagent la route. Deux autres noms apparaissent brièvement à Aujac : Peyrès et Combes.

Dans les documents notariés, ils sont nommés « mulatiers » alors que sans doute ils ne possédaient pas le train de mulets décrit par Albin Mazon dans son ouvrage[1]. Les notaires ignorent d'ailleurs le terme de « raffardier » accolé à des transporteurs n'ayant qu'un petit nombre de mulets. En estimant le nombre de mulets que pouvait posséder la famille Domergue au XVIII^{e} siècle, selon le nombre d'écuries (3 ou 4) et le nombre de places possibles dans une écurie (entre 4 et 6 mulets), le muletier Domergue dont j'ai pu examiner les papiers familiaux devait mettre en œuvre une vingtaine de mulets, mais, en fonction de ses cargaisons, rarement ou jamais tous en même temps.

Les muletiers ne sont pas très nombreux dans la vallée de la Cèze, en 1698, selon le rôle de la première capitation. On trouve huit muletiers à Génolhac et Pont-de-Rastel, trois muletiers et trois voituriers à Villefort, un seul muletier à Concoules, au Castanet, et aux Balmelles. On n'en trouve aucun dans les communautés qui ne sont pas situées sur les deux grandes voies qui se croisent à Villefort : La Regordane et la route royale Uzès-Mende par Les Vans.

Les muletiers ont une réputation de « joyeux lurons », et ont été souvent victimes des troubles : Joanny, le camisard, en dépouille huit sur la route de Chamborigaud en 1703. Ce sont les muletiers qui sont accusés d'avoir transporté la peste dans leurs ballots de draps en 1720 à l'auberge de La Rousse sur la route royale Les Vans-Villefort. Par monts et par vaux en tout temps, les muletiers apportent les nouvelles, font des rencontres et il n'est donc pas étonnant qu'à Aujac parmi les rares protestants de cette paroisse, deux familles aient été celles des frères muletiers Domergue. En 1685, Jean Domergue du Brouzet et sa sœur Suzanne mariée à Rigal, ainsi que Jean Domergue de Bedousses, sa femme et sa fille font abjuration. Par la suite Pierre Domergue du Brouzet, le fils, sera amené à fournir des mulets le 23 septembre 1703 pour « *porter les vivres et bagages de M. de Pomaret capitaine d'une compagnie bourgeoise au régiment d'Elze, allant du coté de St Maurice et de Castagnols* [Vialas] *pour faire démolir les maisons des RPR des paroisses et autres suivant les ordres de Mgr du Villard… »*. Nouveaux convertis, ils persisteront dans le catholicisme et leurs descendants actuels ont été très étonnés de se découvrir des ancêtres protestants. Un Domergue du Brouzet a été consul, plusieurs fois conseiller politique et même collecteur des tailles, devenant ainsi un notable aujacois, très modéré lors de la période révolutionnaire peu favorable au commerce.

Un des livres de comptes de Jean Domergue mentionne brièvement une attaque qu'il a subie le 26 avril 1782, « *à la côte de Lalle, où il a été saisi* » sur le chemin royal, il donne la liste des témoins qui l'ont secouru : Mathieu de Chassac, Jean Béales du Brouzet, Fabre de Bordezac et son beau-fils. Les bandits lui ont pris ses marchandises. Les bandits en question sont les précurseurs des « mascarés » qui deux ans plus tard attaqueront notaires et « suppôts de justice » dans le pays des Vans en parcourant les chemins.

Aujac au cœur de chemins muletiers

Aujac se situe sur le chemin qui mène de Saint-Ambroix à Villefort longeant la Cèze. Un tracé très ancien et daté par du mobilier gallo-romain trouvé à Aujaguet[2] démontre que cette vallée a de tout temps été empruntée pour rejoindre la voie Nord Sud, la Regordane. Quelques toponymes en émaillent le parcours : La Strada à Yverne, Le Pontil au même endroit pour traverser la Cèze, l'auberge des Pauses à ce lieu-dit. Le compoix fait référence à « la via publica » ou au « grand chemin ».

Au collet de Bedousses, (commune d'Aujac) le chemin des Vans à Malbosc rejoint cette voie de Cèze, que par extension l'on a pu nommer « Cézarenque ». Au début du XVIII^{e} siècle, l'intendant de Basville prolonge ce chemin vers Chamborigaud en lui faisant franchir la Cèze au bas d'Aujac, remonter sur Sénéchas et arriver à Pont-de-Rastel[3]. Une autre route muletière part d'Aujaguet vers Sénéchas, en franchissant la Cèze sur une pontière maintes fois reconstruite au cours des siècles, auprès d'un moulin bladier et d'un moulin drapier connus depuis le XV^{e} siècle. (Voir carte en fin d'article).

Deux auberges muletières sont repérables dans la commune d'Aujac : l'une, à Bedousses Souteyran**,** l'autre aux Pauses, avec des portes dites muletières, caractérisées par une ouverture de deux mètres de large, d'une hauteur qui ne dépasse pas un homme à mulet, soit deux mètres aussi et surtout par des repose-bâts de part et d'autre de l'entrée de la porte. Le maréchal (ferrant) déposait délicatement les bâts sur ces murets de pierre. Ces repose-bâts ont été détruits car ils entravaient l'entrée d'une petite charrette dans une cour, on

ne comprenait plus à quoi ils servaient au XXe siècle. Mais on en voit encore parfois la trace sur les pierres. À l'auberge des Pauses où l'on logeait « *à pied ou à cheval* », selon les traces de l'enseigne peinte sur le mur de façade, l'écurie des mulets possède une auge à foin en grès taillée de près de 10 m de long.

L'ensemble des maisons du muletier Domergue au Brouzet comporte une grande écurie pour cinq ou six mulets et dont la porte s'orne de la date de 1690, mais il possédait d'autres écuries au Brouzet, à Bedousses et au centre d'Aujac.

Un intense trafic de marchandises

Des morceaux du livre de comptes des mulatiers Domergue qui nous sont parvenus, restituent une partie de l'ampleur de ce trafic, faisant du muletier, non seulement un transporteur de produits fort divers, mais aussi un marchand auprès de qui les particuliers passent commande et un intermédiaire qui achète la filoselle, par exemple, aux femmes de Bedousses et d'Aujac pour la revendre à Saint-Ambroix.

En 1778, Jean Domergue emprunte à sept personnes du Brouzet et de Bedousses, en monnaie sonnante, louis d'or ou d'argent, pas loin de 800 livres qu'il s'engage à rendre, avec intérêt, en remontant de la foire. Cela représente une jolie somme, à cacher dans les bâts d'un mulet. Il a chargé sa couble [cordée d'au moins six bêtes] de marchandises, car aucun muletier ne descend à vide à une foire. Il y dépense 15 livres pour la viande, 10 livres pour le pain et 5 livres pour se loger, soit un total de 30 livres, il ne parle pas du vin, car il a dû porter au moins une paire de boutes [outres fabriquées avec deux peaux de bœuf] du jus de sa treille. À l'auberge où il demeure, il reçoit un message qui ressemble assez à un manifeste de transport : « *aller chercher des balles entreposées chez un voiturier, le payer de sa garde et porter ces marchandises sans les détériorer au bon endroit* », mais on ne sait pas qui est le commanditaire, désigné sans doute par les initiales, FG, et il n'est pas précisé combien il sera payé pour cela. Cependant, au dos de la lettre, un petit calcul de 10 chiffres identiques font un total de 1 098 livres, évaluation possible du prix des balles de mercerie, prix coûtant, ce qui fait une jolie somme. Ce seul transport mobilise cinq mulets.

*De Beaucaire le 24 juillet 1724 (*pendant la foire)

Monsieur, je vous prierais recevoir à la garde de dieu et à la charge de Gédéon Béales, voiturier de la ville de Beaucaire, dix balles mercerie marqués comme ci bas FG, de mesme lot un jusqu'à dix, lesquelles marchandises les ayant reçues bien et… conduire sans y être rompues ny moulées ny gatées ny de manque, je vous prierai de payer ce voiturier treize livres pour cela, votre serviteur…

Un véritable cycle de foires alimente ainsi le trafic commercial, interrompu une année par la peste :

Nous consuls et viguiers de la ville de Montpellier et commiseres du bureau de tonte certifions que le nommé Jean Domergue voiturier part aujourd'hui de cette ville ou grasse [grâce] *a dieu il n'y a aucun sortant d'aucune sorte de mal contagieux pour aller au Puy et les parages portant quatre balles d'huile de ce pays en foy de ce luy avons donné ce présant à Montpellier ce 25 janvier 1721.*

De foires en foires

En 1781, voici l'itinéraire de Jean Domergue et de sa couble :
- 22 juillet foire de Beaucaire,
- 28 juillet foire de Pradelles, (5 jours pour faire 200 km),
- 1er août : foire de Génolhac, il revient chez lui malade,
- 4 août : il consulte un « chirurgien » aux Pauses, selon sa prescription, puis il part aux eaux à « Banhiols », Bagnols-les-Bains (Lozère) et à la foire qui s'y tient et le 21 août, il redescend à la foire des Vans pour y vendre des moutons avec son frère [4].

Les grandes foires sur les chemins muletiers fréquentés par les Domergue au XVIIIe siècle

Beaucaire Foire internationale	Créée au IXe siècle Pleine expansion de 1650 à 1850 Foire de la Ste Madeleine, le 22 juillet	Soie, laines, draps, mercerie, quincaillerie, bijouterie.
Villefort	14 septembre, La croix de septembre, 11 novembre, St Martin	Bovins, châtaigne.
La Garde- Guérin	St Michel	Bovins.
Pradelles	28 juillet	Chevaux, mulets.
Le Puy liée au pèlerinage	Rogations, Toussaint	Draps, bovins, cochons, chevaux, boutes de peau
Uzès Siège du diocèse religieux et fiscal	Dès 1358 : St Firmin du 9 au 11 octobre	Bovins, ovins, puis soie.
L'Hôpital sur le Lozère	25 juin	Bovins.

La Sainte-Catherine, c'est la foire d'Aujac, le 25 novembre, qui se tenait sur le foiral, sur le Plòs. Jusqu'à la Guerre des Camisards, on y vendait des moutons. S'ensuit une période sans foire et en 1732, les habitants d'Aujac réclament une foire deux fois par an à l'intendant du Languedoc : le lendemain de la fête de la Pentecôte et de celle de la Sainte Catherine. La procédure dure un an, pour vérifier qu'il n'y a pas d'autre foire à moins de 4 lieues de distance, la foire est accordée le 1er février 1733[5].

L'itinéraire des Domergue

Pendant deux siècles, les Domergue du Brouzet effectuent régulièrement le trajet de la plaine, de Beaucaire, d'Aigues-Mortes, de Montpellier et de Marseille, vers le Puy, Saint-Flour et même Murat, pour porter et vendre au passage :

- du sel de Beaucaire, 6 minots de sel en 1710 pour 145,15 livres sols,
- des balles de tissu, du savon, 125 livres soit environ 65 kg en 1712,
- de la merlusse (morue séchée) de Marseille, 230 livres soit environ 115 kg,
- de l'huile de Montpellier, 561 livres soit environ 280 kg.

Ils ramènent des fromages de Saint-Flour, « *les formes* » (ce qui a donné le mot de « fourme ») pour les descendre à Marseille, des fromages de Murat en Auvergne, des moutons, des filoselles des Cévennes sur Saint-Ambroix et Alès, de la soie fine à Beaucaire. Ils achètent aussi du seigle à Saint-Ambroix pour le revendre à Aujac et dans les environs, particulièrement aux périodes de soudure entre le printemps et la moisson, de la chaux à bâtir en quintaux à 11 sols le quintal.

Parmi les marchandises diverses, on note des chapeaux, de la burate (du tissu grossier), du fil ou galon, du charbon de terre, de la « chique », (du tabac à chiquer), à 1 livre 11 sols l'once en 1778, des « *forchettes* », la douzaine à 4 livres 15 sols, ce qui est fort cher, c'est un couvert encore peu usité, une croix en pierre et or, des chaudrons… Il vend de la *soye* à Beaucaire pour laquelle le transport se monte à 5 sols par livre de soie.

Il n'y a jamais de mention de châtaignes blanches ni de vin.

Le sel fait partie des transports réguliers car il y avait au XVIIe obligation de prendre des quantités fixes par habitant. Un minot de sel vaut pour 14 personnes pour « le pot et la salière » mais ce n'est pas suffisant pour les salaisons.

Les Domergue et les Durand ont des correspondants à Marseille, Jean Peiric, un cousin Domergue à Villefort et un autre à Saint-Flour, et semblent louer une maison régulièrement à Saint-Ambroix. Les auberges sont les lieux où se traitent les contrats, avec le notaire pour en écrire les obligations : « *je m'oblige à payer telle somme à telle date, pour l'achat de…* ».

En 1711, le mulet de Domergue a causé des dégâts dans l'auberge de la Bégude d'Auzon, près d'Allègre, où Domergue devait profiter de la source de bitume, « *la pègue* », pour soigner les plaies provoquées par les bâts sur les mulets. Il fréquente aussi les eaux de Bagnols-les-Bains que les mulets aiment boire.

Le muletier fait partie des familles aisées

En 1784, un état des biens de Pierre Domergue est dressé : il possède huit châtaigneraies, une elzière (forêt de chênes verts), trois vignes, cinq champs labourables, deux champs de mûriers, deux prés à foin, un jardin et demi, une source et une chanabière (champ de chanvre). Ses terres sont estimées à 11 534 livres, ses bâtiments à 1 300 livres et il a de plus 650 livres de rentes placées. Il paye en 1750, 28 livres de taille, ce qui est une bonne somme, pour cette communauté pauvre. Il abrite dans ses bergeries personnelles douze bêtes à laine, une mule, cinq petits cochons, et une laie soit 255 livres au total, et possède pour 400 livres de meubles et linges. À son décès il n'a toujours pas payé la dot de sa fille, 1 000 livres, de sa sœur 1 450 livres, ni de sa femme 1 212 livres. Ses mules et mulets, une vingtaine (?) sont estimés entre 200 et 300 livres, mais n'entrent pas dans les comptes du notaire car il semble que son fils qui lui succède ait déjà repris l'affaire.

À la fin du XVIIIe siècle, il vaut mieux être muletier que seigneur d'Aujac, car le dernier seigneur déclare 700 livres de revenus de sa seigneurie, à la même époque.

Un inventaire

À son décès en 1711, Henry Dumas de Bedousses mari d'Ysabeau Domergue, possède dans son écurie « *quatre mulets avec leurs arnois garni de petites sonnettes grillet* [ayant le son du grillon] *et un gros grillet ou cieseguel* [peut-être le son de la cigale ?] *avec un lot de couvertes,* [couvertures qui recouvrent les marchandises] *lesdits mulets et leur arnois [estimés] cinq cent livres… un sac dans lequel a été trouvé neuf livres de laine vierge, plus huit grands sacs de toile cordat plus un petit de toile cordat, plus quatre paires de boutes de cuir pour porter le vin, plus une autre de peu de valeur, plus une petit boute pour porter le vin de peu de valeur…son jeune frère Jean Dumas à la conduite duquel les susdit mulets étaient restés du tems de la maladie du deffunt*[6].». Son actif de transport est estimé à 750 livres, provenant de la vente en place publique de Villefort de trois grands mulets pour 500 livres, d'un petit mulet à la foire de Beaucaire pour 80 livres et de divers effets muletiers, harnachement de mulets, outres etc. pour

173 livres. Le passif par contre est 784 livres 13 sols et 10 deniers, donc un déficit de 51 livres que les héritiers devront payer.
Ce passif se décompose

- en 321 livres en créances de marchandises ou frais de transports : sel, fromages et auberge,
- 229 livres de dot non payées à sa sœur,
- 111 livres de rente d'un pré non payé au sieur de Ribaute (le seigneur du Cheylard d'Aujac),
- 9 livres au curé pour les frais d'enterrement.

Et 114 livres 28 sols de frais de procédure (soit tout de même 14,5 % du total) en assignations, inventaire, requêtes, copies, insinuations, frais de vente etc., dont la part belle revient au juge Chaballier pour ses vacations : 45 livres.

Le cahier de Doléances[7] d'Aujac comporte un passage sur l'état des routes, visiblement inspiré par les muletiers et voituriers d'Aujac : « *Le manque de chemins suffisants pour donner une communication avec des charrettes du Languedoc au Gévaudan (ce qui est un trajet de neuf à dix lieues) rend la cherté des blés excessive dans le pays des Cévennes, qui retire lui-même beaucoup moins de ses objets d'exportation. On pourrait alimenter ce pays en y faisant des routes. La rapidité du terrain ne serait pas un obstacle parce que l'on découvre encore sur des rochers l'empreinte des charrettes et les vestiges d'une grande route[8] par où elles passaient. Il ne s'agirait que de la rétablir* ». Rigal et Domergue, consuls et voituriers, en sont les premiers signataires et rédacteurs.

Bibliographie

Aujac entre route et Cèze, Marie-Lucy Dumas, Ponteils-et-Brésis, 2008, Gens et terroirs des hautes Cévennes, éditeur.

Pour connaître les commerces à Villefort fin XIX[e] siècle, et le tracé des deux chemins muletiers qui s'y croisent, voir l'ouvrage de Marcel Brès « *Les muletiers et rafardiers cévenols* », 2008, Lacour.

Notes

[1] – MAZON Albin : *Les muletiers du Vivarais, du Velay et du Gévaudan*, Aubenas, impr. Lienhart, 1980.

[2] – Atlas archéologique du Parc national des Cévennes : le site de Latefet.

[3] - Devis de la route Les Vans –Chamborigaud par l'abbé du Laurans, AD 34 C 3184.

[4] - Tous ces détails sont extraits des archives familiales Caba-Domergue : feuilles de compte, mémoires de livraison, quittances, obligations…

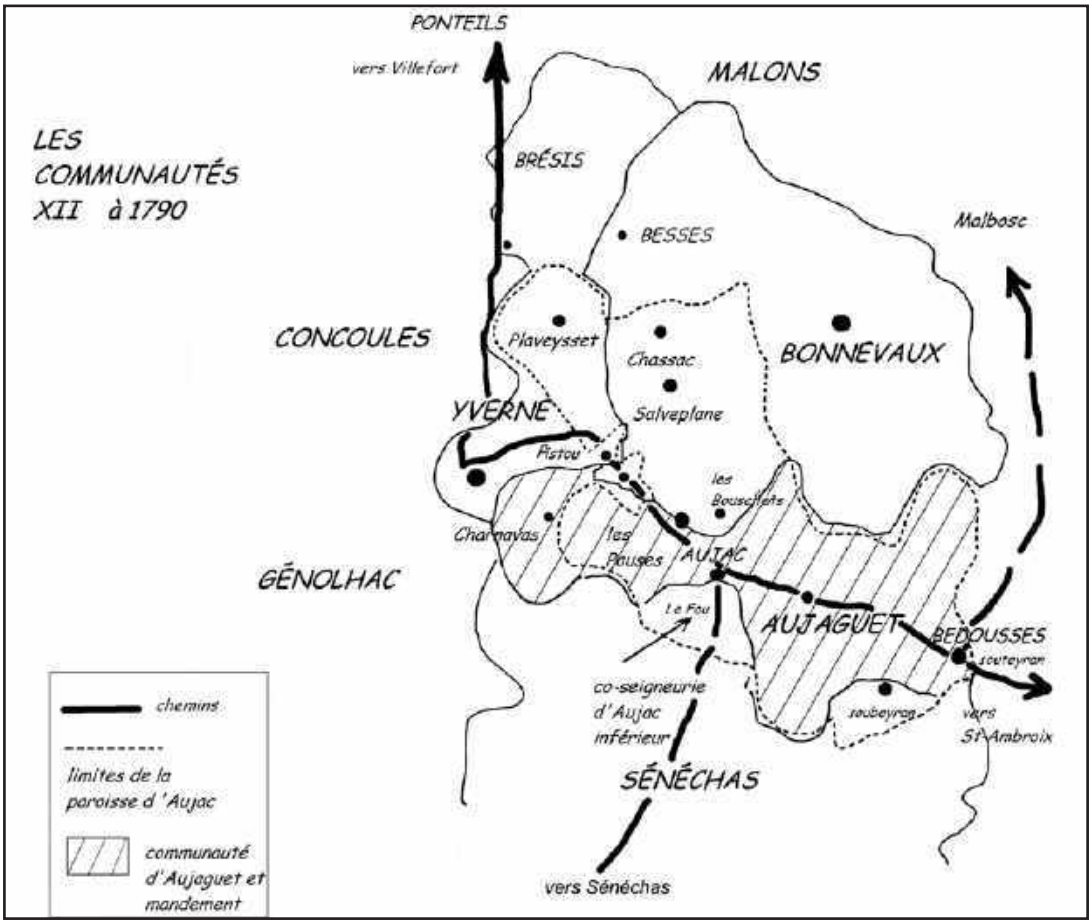
[5] - AD 34, C 5501.

[6] - Archives familiales Domergue-Caba.

Pour le trafic muletier à Villefort en 1813 : voir le rapport du Préfet Gamot qui estime à 150 à 200 le nombre de mulets qui traversent chaque jour ce village.

[7] - AD 30 C 1193.

[8] - Ces empreintes sont toujours visibles sur l'ancienne route gallo-romaine d'Aujaguet à Aujac, elles avaient déjà attiré l'attention du curé auteur de la réponse à l'enquête des Bénédictins en 1738.



LES NOUVEAUTÉS AU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES

par Pauline ROUX-TATTO

Voici une sélection des nouveautés récemment entrées au centre de documentation et d'archives.

Ardèche :

MAUREL Sabrina, *Les mines de l'Ardèche 1801-1982*, Privas (Mémoire d'Ardèche et temps présent), 2009.

Résumé : cet ouvrage, récompensé par le prix Maurice Boulle 2008, est le résultat d'un travail approfondi dans le cadre d'un master 2 de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble. L'auteur aborde l'ensemble des sites miniers ardéchois dans leur diversité et sous leurs différents aspects : géologiques, historiques et économiques.

CD04951

MOLINIER Alain, *Stagnations et croissances, le Vivarais aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1985.

Résumé : L'auteur étudie successivement le milieu, les espaces météorologiques, les divisions administratives, les structures économiques et sociales et termine sur une esquisse anthroposociologique de cette société rurale du Vivarais aux XVII^e et XVIII^e siècles (problème de subsistance, problèmes religieux avec la Révocation de l'Édit de Nantes, peste de 1721…)

CD04952

Biographies :

CHABROL Jean Paul, *Élie Marion le camisard aux semelles de vent*, Nîmes, Alcide, 2008.

Résumé : émouvante et terrible histoire que celle d'Élie Marion, chef camisard qui sacrifia la promesse d'un parcours professionnel remarquable à son engagement pour la liberté de conscience. Camisard instruit, fait peu commun, il nous rapporte un témoignage saisissant sur les dramatiques conditions de vie que furent celles de ses compagnons d'armes. Figure emblématique du prophétisme cévenol, mouvement équivoque et controversé, il tentera de diffuser ses convictions à travers toute l'Europe. Mais cette tentative, aussi vaine que pathétique, n'est-elle pas le témoin du long étouffement de la plus originale des révoltes populaires du royaume de France ?

CD04943

BENOIT Daniel, *François Roux compagnon d'œuvre d'Antoine Court (1704-1773) : avec portraits*, Toulouse, Société des livres religieux, 1892.

Résumé : Biographie du pasteur François Roux, né à Caveirac en 1704, mort à Milhaud en 1773.

CD04945

Histoire foncière et urbaine :

CASTAN Jean, CAILLAT Gérard, *La Grande recherche et Revue générale des biens fonciers dans les diocèses de Nîmes et d'Uzès (1548-1557)*. Génolhac, Lien des Chercheurs Cévenols ; Saumane, Association culturelle du Val Borgne en Cévennes, 2006.

Résumé : ce Cd-rom contient le texte intégral de tous les articles concernant la Recherche générale publiés dans le *Lien des Chercheurs Cévenols* et dans *l'Almanach du Val Borgne*, complétés par les travaux de Gérard Caillat conduits dans le cadre de son master d'histoire moderne et contemporaine à l'université Paul Valéry de Montpellier en 2005. La Grande recherche des biens fonciers fut diligentée en Languedoc par les représentants du pouvoir royal au XVI^e siècle. En quelques années, arpenteurs et estimateurs, assistés par des Prud'hommes locaux, décrivirent par le menu un territoire qui couvre approximativement l'actuel département du Gard et englobe ainsi nombre de paroisses cévenoles.

CDCD011



CAILLAT Gérard, *Maisons rurales et maisons de ville en 1548 dans le diocèse de Nîmes*. Montpellier, Université Montpellier III Paul Valéry, 2006.

Résumé : Mémoire de master II en histoire moderne et contemporaine. La Grande recherche des biens fonciers fut diligentée en Languedoc par la Cour des Aides de Montpellier qui envoya ses prud'hommes notamment dans le diocèse de Nîmes où ils répertorièrent dans des «cotets» (petits cahiers) l'ensemble des habitations jusqu'aux arrière-cours. Cette étude montre que par-delà

l'objectif premier de cette vaste entreprise (l'amélioration de la perception des impôts), on peut établir une typologie des maisons urbaines et rurales. Elle met aussi en lumière toute une interrogation sur le maillage entre ville et campagne : comment habiter la ville, la campagne ? le périurbain, le rurbain, le mitage de la campagne, celui de la garrigue à Nîmes, la banlieue ouvrière ou ghetto, l'hypercentre… après avoir fait la part de ce qui doit rester à la nature et à son exploitation sous quelque forme que ce soit, comment occuper celle qui rassemble les hommes ?

CD04947

Lozère :

ROCHE Audrey, *Histoire de l'occupation du sol en milieu karstique du Mésolithique au haut Moyen Âge. L'exemple des communes de Banassac et de La Canourgue (Lozère)*, Clermont-Ferrand, Université de Clermont-Ferrand, 2005-2006.

Résumé : Le présent mémoire (maîtrise d'histoire) expose les résultats d'une année de recherches axées sur l'histoire du peuplement d'un territoire du Mésolithique au haut Moyen Âge, recherches qui ont porté à titre d'exemple sur les communes de La Canourgue et de Banassac. Cette recherche s'inscrit plus largement dans le cadre d'une problématique portant sur l'histoire de l'occupation du sol en milieu karstique, la zone d'étude se situant au cœur de la région des Causses Majeurs. À plus grande échelle, ce sujet se rattache également à un projet de recherches diachroniques et pluridisciplinaires qui intéressent le développement du Massif Central, dont l'originalité est de montrer que l'isolement de cette région est, en réalité, très récent.

Consultable sur : http://archeolozere.over-blog.com

CDCD002

BARROUX Robert, CHAPTAL Henri, *L'imprimerie et la gravure en Gévaudan : imagerie lozérienne avec des bois anciens*, Mende, Librairie Henri Chaptal, 1924.

Résumé : ouvrage consacré à l'histoire de l'imprimerie et des imprimeurs en Lozère.

CD04928

Protestantisme :

SAILLENS Ruben, ROUCAUTE Louis, BIGOT Antoine, *Trois chants populaires huguenots : La Cévenole - La complainte des Prisonnières de la Tour de Constance - Résistez !*, Paris, Édition Jules Ruaux, 1932.

Résumé : Partitions et paroles de trois chants populaires huguenots : La Cévenole (paroles de R. Saillens, musique de L. Roucaute), La complainte des prisonnières de la Tour de Constance (adaptation française de R. Saillens, poésie patoise de A. Bigot) et Résistez ! (R. Saillens).

CD04944



Sériciculture :

LEGAY Jean-Marie, CHAVANCY Gérard, « La phase pastorienne de la sériciculture. La crise de la pébrine et ses conséquences », in *Nature Sciences Sociétés* n° 12 [1-10-2004], pp. 413-417.

Résumé : cet article montre qu'à l'occasion d'une crise de la sériciculture, notamment en Cévennes, déclenchée par une épidémie de pébrine, Pasteur a expérimenté sur le terrain et en association avec les sériciculteurs une méthode de sélection génétique des graines (œufs de ponte) appelé «grainage cellulaire» qui a eu des effets tout à fait bénéfiques sur l'élimination de la maladie et sur la production.

Consultable sur : http://www.nss-journal.org/index.php? option=article&access=standard&Itemid=129&url=/articles/nss/pdf/2004/04/nss4407.pdf

Tous ces documents sont librement consultables au Centre de Documentation et d'Archives à Génolhac, ainsi que bien d'autres ! Vous pouvez aussi approfondir vos recherches bibliographiques grâce à notre base de données en ligne sur le site internet du Parc national des Cévennes :

http://www.cevennes-parcnational.fr/Acces-directs/Centre-de-documentation-et-d-archives-a-Genolhac

Nous sommes ouverts au public sur réservation

Parc national des Cévennes
Centre de Documentation et d'Archives
3 Grand Rue
30450 GÉNOLHAC

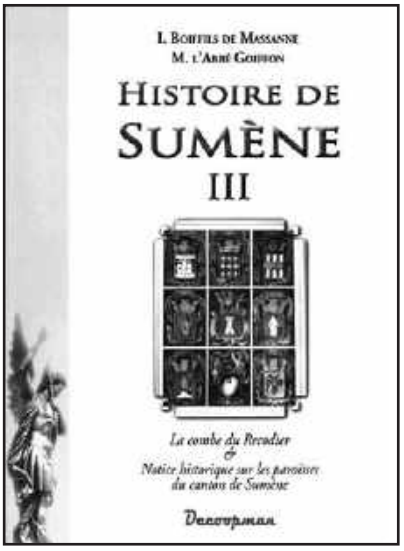
Tél : 04 66 61 19 97
Mail : doc@cevennes-parcnational.fr

RECENSIONS

Isidore Boiffils de Massanne : La Combe de Recodier, Le Vigan 1883, réédition 1989.

par Olivier POUJOL

Jean-François Breton, s'appuyant sur la documentation offerte par Yannick Chassin du Guerny, fut un des précurseurs de la redécouverte contemporaine de Boiffils de Massanne. À son initiative, *le Lien des Chercheurs Cévenols* proposa la reproduction, en hors-série, de son manuscrit : *Souvenirs de mon temps*. Jean-Francois Breton écrivait :« Boiffils de Massanne (Jean-Marie-Isidore), érudit suménol du XIX^e^ siècle, quelque temps maire de Sumène, chercheur et chroniqueur, auteur d'une plaquette très rare : *Un coin des Cévennes pendant le Moyen Âge, la Combe de Recodier dans la paroisse de Saint-Roman-de-Codières*, Le Vigan, 1883, et de monographies manuscrites sur Sumène et Saint-Roman et d'une abondante documentation généalogique. Son fonds historique a été classé et microfilmé par les Archives du Gard. Les *Souvenirs de mon temps* forment un ensemble de mémoires inédits d'un millier de pages pour une période située entre 1824 et 1900 : relation d'une époque, mœurs, coutumes, tableau de la société viganaise, relations de voyages... » (in *LCC* n° 58, juillet-août 1984). Le manuscrit, conservé aux AD 30 et diffusé en photocopies par LCC en 1985, attend toujours une édition critique imprimée.



Cette plaquette très rare sur « La Combe de Recodier » vient d'être rééditée par les éditions Decoopman Ferrières, 30440, Saint-Laurent-le-Minier) dans le troisième volume d'une suite de rééditions sur Sumène et ses environs publiée sous le titre général *Histoire de Sumène* (volume I : *Histoire de Sumène* de Boiffils de Massanne, volume II : *Histoire de Sumène de la Réforme à la Révolution* de Mathilde Cabane, volume III : *La Combe de Recodier* et *Les paroisses du canton de Sumène* de l'Abbé Goiffon). C'est l'heureuse réédition d'un petit trésor.

En se fondant sur une série d'actes relatifs à cette vallée conservés dans ses papiers de famille, Boiffils de Massanne compose « une sorte de tableau reproduisant quelques traits de mœurs du Moyen Âge dans la Combe de Recodier ». Nous nous imaginons avec lui dans le beau Moyen Âge. Nous sommes plongés dans une Cévenne idéalisée et aimée, avec ses seigneurs, son clergé, sa paysannerie laborieuse, ses hommes de Loi enregistrant les faits marquants dans des grimoires en latin (dont la reproduction d'extraits en bas de page constitue une documentation précieuse). Tous parlaient la langue d'Oc et les Massanne étaient possessionnés dans la vallée (domaine et justice du Castanier). Une Cévenne dont Boiffils rêvait que le temps soit suspendu, celle avant « le jour amer de la Réforme ». Boiffils de Massanne (Le Vigan 1824 - Sumène 1907) a travaillé sur les siècles passés toute sa vie. Fils de Jean-Antoine Boiffils et de Marie-Thérèse Charlotte de Massanne, héritier de son oncle le colonel de Massanne, il accola le nom de sa famille maternelle au sien. Docteur en droit, érudit dans la grande tradition du XIX^e^ siècle, maire de Sumène de 1871 à 1877 au moment de la « République des Ducs », il fut un légitimiste convaincu, bercé par la nostalgie de l'Ancien Régime. Il accumule d'innombrables notes conservées aux Archives du Gard. Certaines ont servi de base à Olivier Sanz-Sauzet pour donner un *Saint-Roman-de-Codières à travers les archives* (Histoire d'un village cévenol XII^e^-XVIII^e^ siècle), publié en 2007 aux Éditions Lacour, qu'il faut consulter en lisant ce livre.

TSCHERTER Erwin et PAILLOLE Colette : Jules Ollier De Marichard (1824-1901) - Ardéchois passionné et pionnier de la Préhistoire, Viviers-sur-Rhône, Ed. Césame, 2006. 30 €.

par Michel WIÉNIN

Un ouvrage qui a déjà trois ans mais susceptible d'intéresser tous ceux qui travaillent sur la basse Ardèche autour de Vallon-Pont-d'Arc. C'est une riche monographie de quelques 280 pages richement illustrées avec de nombreux dessins originaux inédits sur une figure particulièrement remarquable et attachante du 19^e^ siècle dans la région. Jules Ollier qui devient Ollier de Marichard en 1864 fut un de ces hommes universels que nous retrouvons aussi bien dans la vie politique locale de Vallon (pas encore « Pont-d'Arc »), que dans des expérimentations scientifiques qui nous étonnent parfois et surtout dans l'archéologie où sa renommée de niveau européen vaut à son département une célébrité qui ne se démentira pas.

Quatre grandes parties :
- l'homme et le préhistorien
- les autres travaux
- les traces de l'œuvre
- la correspondance.

Index des illustrations et des noms propres, références bibliographiques.

Bref, une monographie historique comme on aimerait en voir davantage.

(Collectif) : CAVES COOPERATIVES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON, Lyon, Éd. Lieux-dits, 2010, 45 €.

par Michel Wiénin

Voici encore un « beau livre » cartonné, grand format (250 x 300 mm), richement illustré de nombreux documents et photos sur un sujet qui touche à peine la montagne cévenole mais largement les garrigues du piémont. Avec quelques 582 caves coopératives (dont plus de la moitié déjà fermées) recensées dans la région et 256 pages, les « coopés » constituent un élément majeur du patrimoine du 20e siècle de nos villages et c'est une véritable somme de connaissances sur ces édifices emblématiques du Languedoc viticole qui nous est offerte par le service de l'Inventaire du patrimoine régional (Conseil régional LR). Édifices beaucoup plus riches et variés, tant par leur histoire que par leur architecture, qu'il pourrait n'y paraître au premier abord.

Après une première partie historique, l'ouvrage aborde les architectes et l'architecture, les décors, les techniques de vinification, les distilleries coopératives (« petites sœurs » des caves mais moins connues), les caves comme patrimoine régional pour le XXIe siècle.

Nombreuses notes, bibliographie, liste des édifices recensés en 2009 et de leurs architectes.

Un site très utile aux chercheurs

par Pierre Rolland

Sur le site indiqué ci-dessous de CRISES (Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences humaines et sociales de Montpellier) est publié un atlas historique de la province du Languedoc, élaboré sous la direction d'Élie Pélaquier.

Les cartes, très lisibles, nous donnent, de l'antiquité à nos jours, la plupart des découpages spatiaux administratifs de la province du Languedoc et d'une partie de la Guyenne, par exemple les diocèses ecclésiastiques et civils, les sénéchaussées, les institutions fiscales et administratives, etc.

Un formidable travail, à la fois résultat de recherche et outil de travail utile à tous les chercheurs.

http://recherche.univ-montp3.fr/crises/index.php?option=com_content&task=view&id=309&Itemid=1

Deux articles consultables en ligne

Faire un compoix en Gévaudan sous l'Ancien Régime. Six rapports d'opérations cadastrales (1482-1788).

par Bruno JAUDON*

In *Histoire & Sociétés Rurales,* n° 26, 2006/2, pp. 129 à 168.

Résumé : L'actuel département de la Lozère conserve en archives une centaine de compoix du Gévaudan, beaucoup moins utilisés par les chercheurs languedociens que ceux du bas pays. La lecture des rapports d'expertise accompagnant ces cadastres anciens montre leur relative unité de fond et de forme à la fin du XVIIIe siècle, qui est en réalité le fruit d'un long processus d'évolution depuis la fin du XVe siècle. Ces rapports montrent la diversité des réponses recherchées par les communautés pour tendre à une certaine équité de l'impôt et par conséquent, les choix pris par les contribuables, les autorités locales et les agents cadastraux pour élaborer leur nouveau compoix. Mots clés : Arpentage, biens immeubles, biens meubles, cadastre ancien, compoix, estimation, fiscalité rurale, répartition, revenu imposable, taille réelle.

Cet article est disponible en ligne à l'adresse : http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=HSR&ID_NUMPUBLIE=HSR_026&ID_ARTICLE=HSR_026_0129

* Doctorant en Histoire moderne à l'université Paul Valéry-Montpellier III (Élie Pélaquier dir.).

Hommes et arbres du Causse Méjan : histoire et environnement (VIe-XXe siècle).

par Bruno JAUDON, Jacques LEPART, Pascal MARTY et Élie PÉLAQUIER.

In *Histoire & Sociétés Rurales,* n° 32, 2009/2, pp. 7 à 47

Résumé : Deux historiens, un géographe et un écologue «construisent», en mettant en commun leurs méthodes de recherche, une analyse de la couverture végétale et du paysage d'un espace rural de la frange méditerranéenne, le Causse Méjan, vaste plateau calcaire de 350 km^2. Leur hypothèse est que le fonctionnement du système agricole et pastoral du causse, étudié sur plus de cinq siècles à partir d'un large éventail de sources, permet de saisir les clefs des principales interactions entre les pratiques humaines et les processus écologiques de colonisation des plantes ligneuses, qui sont à la source des modifications du paysage et en particulier de la dichotomie causse nu/causse boisé.

Cet article est disponible en ligne à l'adresse : http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=HSR&ID_NUMPUBLIE=HSR_026&ID_ARTICLE=HSR_026_0129

JEAN-PIERRE GABRIAC : pasteur du Désert de 1741 à 1785, 1ère partie

par Gilbert RAMPON

Jean-Pierre Gabriac, dit Baldran, naît le 17 juillet 1715 à La Combe, paroisse de Saint-Michel-de-Dèze, diocèse de Mende, il est baptisé le 21 juillet. Il est le fils aîné de Pierre Baldran et de Marie-Louise Bouteille[1]. Il suit le pasteur Jean Combes dès 1737. Il fait ses études de théologie au Séminaire de Lausanne, créé par Antoine Court, de juin 1737 à février 1741. Il rentre en Cévennes où il est consacré, très vraisemblablement sous l'égide de Jean Combes, le 8 février 1741. Il effectue toute sa carrière de pasteur du Désert en Cévennes de 1741 à 1785. La date de sa mort n'est pas connue. Son signalement de police indique qu'il a une « *taille de 4 pieds, 8 pouces* (1,52 m)*, visage marqué de la petite vérole, portant perruque, âgé de 35 ans* (1750), *le visage rond et les yeux bleus* » [2].

Rappel du contexte politique

(Source : musee protestant.org « Les pasteurs du Désert »)

Après la mort de Louis XIV en 1714, Louis XV est proclamé roi à l'âge de cinq ans. Philippe d'Orléans assure la Régence jusqu'à sa mort en 1723. Celui que l'on appellera le Bien-Aimé prend le pouvoir. Dès 1724, il confirme les Édits de Louis XIV qui condamnent à la peine de mort les pasteurs de l'Église Réformée, à la grande consternation des protestants. Avec Fleury, évêque de Fréjus, devenu Premier Ministre, les arrestations et condamnations reprennent en 1726, des autodafés de livres de foi ont lieu en 1726, le pasteur Pierre Durand est condamné au gibet en 1732.

Antoine Court tente, dès 1715, de restructurer les églises réformées en créant un corps de ministres chargés d'instruire les croyants, de diriger les assemblées clandestines et de participer aux synodes qui sont destinés à l'orientation des actions, la définition des stratégies et la nomination de nouveaux pasteurs. **En 1732, il y a 12 pasteurs, chargés de 120 églises aux territoires d'obédience immenses en France**.

En 1740, la France est entrée dans la Guerre de Succession d'Autriche. Les soldats sont occupés à d'autres tâches que la répression et le Gouverneur du Languedoc, le Duc de Richelieu, laisse faire les assemblées. **En 1740, 28 pasteurs sont chargés de 300 églises en France**. Mais en 1745, le nouvel Intendant Le Nain est beaucoup plus strict puisque deux pasteurs sont exécutés en Dauphiné, un en Vivarais et un en Saintonge, puis le calme revient jusqu'à la fin de la Guerre de Succession d'Autriche en 1748.

Les soldats sont de nouveau disponibles pour des interventions en province. Dans le Languedoc, le nouvel intendant Saint-Priest, poussé par les autorités ecclésiastiques et les Ordonnances des 17 janvier et 6 novembre 1750, lance une campagne de « rebaptisation » catholique des enfants baptisés au Désert et la création d'états de ceux des parents qui refusent, pouvant mener jusqu'à l'arrestation des obstinés. En mars 1746, les synodes des églises réformées du Languedoc retiennent comme principe que « *ceux qui ont baptisé au Désert et font rebaptiser leurs enfants à l'église romaine seront suspendus de la Sainte Cène pendant deux ans* ».

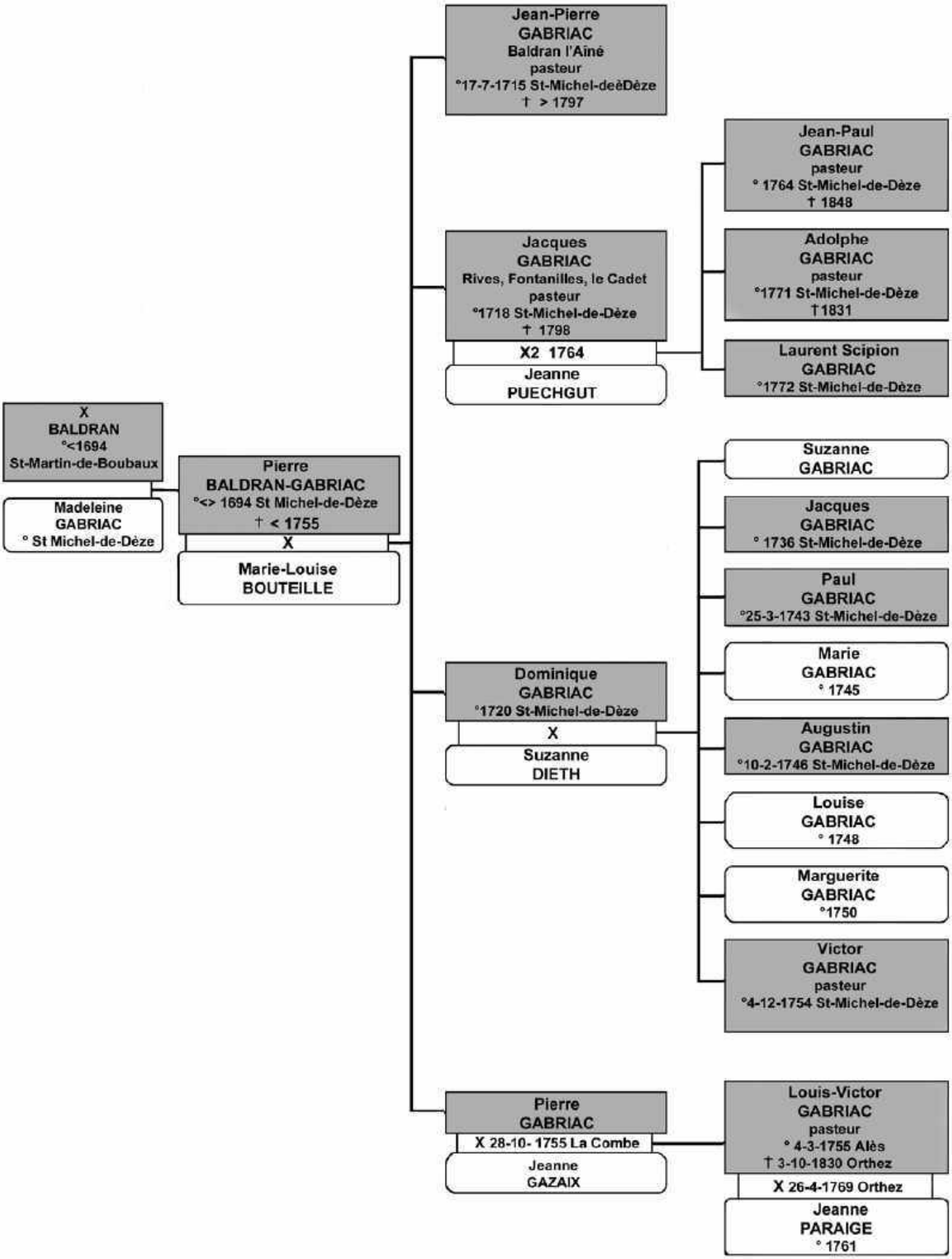
Fin 1752, le Duc de Richelieu revient en Languedoc et, dès la fin de l'année, les assemblées reprennent ouvertement mais, en 1754, nouveau détachement de 30 bataillons. Le Duc de Mirepoix, plus tolérant, laisse les assemblées se tenir discrètement. **En 1756, il y a 48 pasteurs et 18 proposants puis, en 1763, 62 pasteurs et 35 proposants en France**.

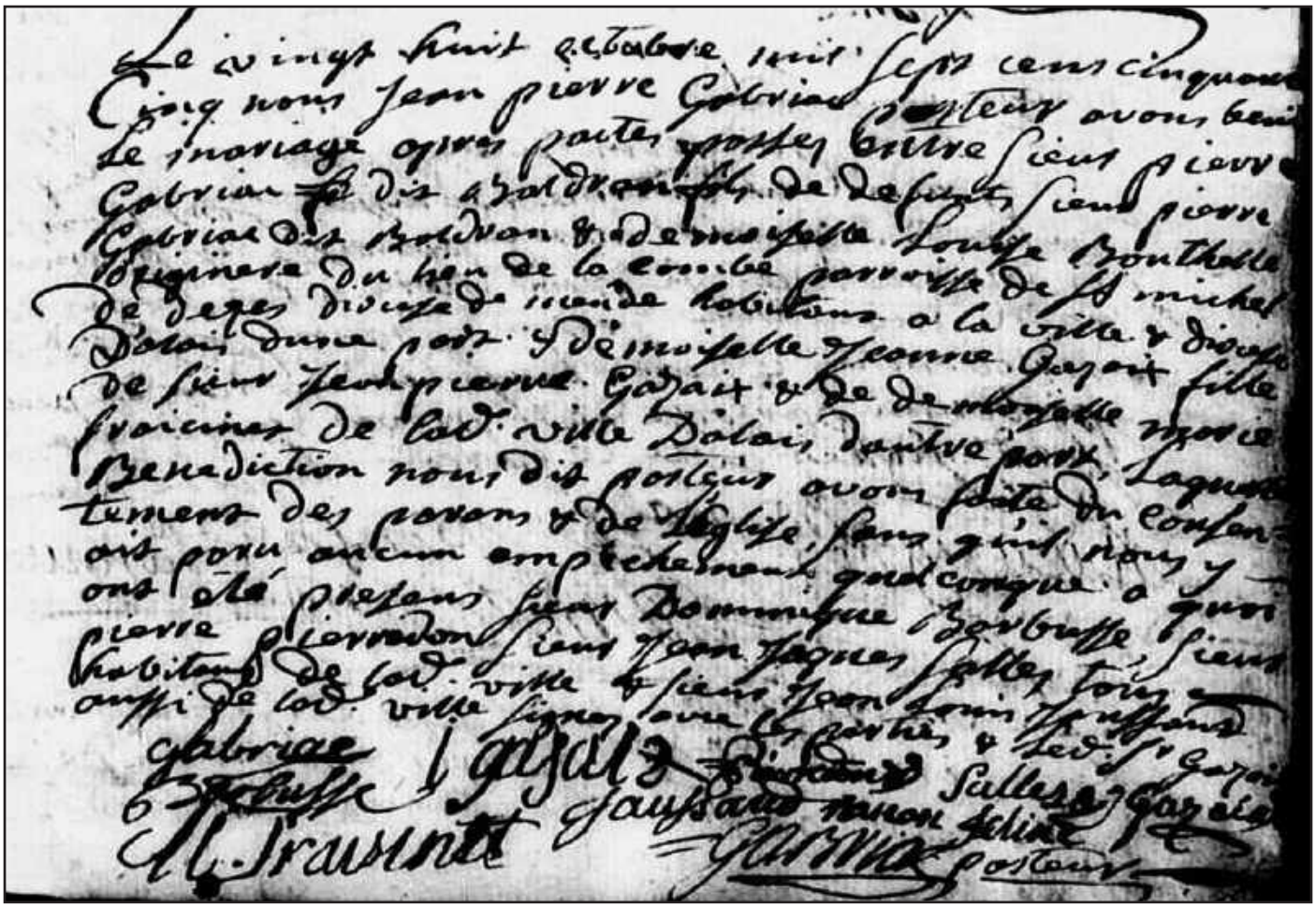
Malgré des persécutions en Agenais, au Béarn et en Dauphiné, on constate que l'idée de Tolérance commence à s'imposer à partir de 1760, année durant laquelle meurt Antoine Court, le maître d'œuvre du renouveau des Églises réformées. **En 1780, il y a 150 pasteurs et 30 proposants en France**. En 1787, l'Édit de Tolérance accorde aux pasteurs la possibilité d'effectuer des actes d'état civil. En 1790, la Révolution Française impose l'abdication de tous les représentants religieux ; certains retournent à la clandestinité. En 1804, le Concordat est établi.

Généalogie succincte de la famille GABRIAC

Cette branche de la famille Gabriac est implantée sur la paroisse de St-Michel-de-Dèze, au lieudit La Combe de Ferrière, ou plus simplement La Combe. Sieur Pierre Gabriac-Baldran et Demoiselle Marie-Louise Bouteille ont eu quatre fils. Jean-Pierre étant l'aîné, son cadet Jacques, également pasteur, Dominique, le troisième, assure le fonctionnement de la maisonnée et Pierre, le quatrième, est fabricant de bas à Alès. Il convient de noter que, contrairement à ce qui est avancé dans différentes publications, Jean-Pierre Gabriac n'a pas été marié ; il n'a pas eu d'enfant. Il a célébré le mariage de son frère Pierre avec Jeanne Gazaix le 28 octobre 1755 (voir ill. plus loin). Jacques Gabriac a épousé Jeanne Puechgut avec laquelle il a eu trois enfants dont deux pasteurs. Dominique Gabriac, marié avec Suzanne Diet, a eu huit enfants dont un sera pasteur. Enfin, Pierre Gabriac, marié avec Jeanne Gazaix, a eu deux enfants dont un pasteur. Il est intéressant de constater que cette famille a fourni cinq pasteurs en deux générations.

Descendance de Madeleine GABRIAC





Acte de mariage de son frère Pierre avec Jeanne Gazaix le 28-10-1755, célébré par Jean-Pierre Gabriac

Déroulement du parcours pastoral de Jean-Pierre Gabriac

Durant le parcours de Jean-Pierre Gabriac, les limites géographiques des provinces sacerdotales, des synodes et colloques régionaux ont évolué en fonction des décisions prises par l'Église réformée et du nombre de pasteurs disponibles. Ainsi Jean-Pierre Gabriac a commencé sa carrière en 1741 comme ministre des Cévennes (sens large), puis en 1745 comme ministre des Hautes Cévennes et, enfin, en 1761 comme ministre de Lozère.

Lors de son retour du Séminaire de Lausanne, en compagnie de Paul Rabaut et de François Coste, ils sont obligés de changer d'itinéraire car ils ont été repérés par un quidam soupçonneux (Picheral-Dardier - lettres de Paul Rabaut à Antoine Court).

De 1741 à 1750, il est amené à couvrir un secteur immense puisque les Cévennes sont prises dans leur intégralité, de Meyrueis à Vallon, de Florac à Quissac, de Génolhac à Roquedur, parce que le nombre des pasteurs en fonction est faible. En effet, seuls Barthélemy Claris, Jean Combes et François Roux exerçaient en Hautes Cévennes. Il devait y avoir une concertation entre eux pour une répartition géographique et pratique des cérémonies et de l'encadrement des croyants de manière à optimiser leurs actions. Dans les conditions de clandestinité nécessaires pour l'accomplissement de son sacerdoce, ces déplacements incessants et lointains des pasteurs du Désert impliquaient de mettre en place tout un réseau d'interlocuteurs aptes à protéger, accueillir, nourrir, héberger, écouter et suivre les ministres. En 1744, Jean-Pierre Gabriac est le représentant des Cévennes au Synode national et commence, dès cette époque, à s'entourer d'accompagnateurs, tout d'abord de son frère Jacques Gabriac, proposant et consacré en 1748, puis d'autres tels Pierre Corteiz[3], dit Carrière, qui est consacré en 1744. En 1748, une assemblée que Jean-Pierre Gabriac « *présidait fut surprise par les dragons, quelques assistants furent dispersés, d'autres condamnés à des amendes* » [4].

De 1750 à 1760, son secteur d'activité se restreint mais les Ordonnances de 1750 sur la « rebaptisation » engendrent de nouveaux tracas et surveillances. En 1751, son frère Jacques écrivait que « *son lit est sous roche ou dans quelque antre de la terre, heureux de se garantir des mains de ses ennemis furieux* ». On peut se demander quelles ont été les raisons de l'interruption des actes de quatre mois, de juillet à novembre 1750, car, lorsqu'il partait en mission, il conservait ses notes sur les sacrements effectués ou récupérait celles de son remplaçant, tel Jean Martin qui le remplace dans le diocèse d'Alais. S'agit-il de difficultés passagères d'action ou de santé ? C'est durant cette période de « rebaptisa-

tion » lancée par les Autorités et l'Église catholique que le Curé de Florac fait enlever par les soldats Silvestre Gout, le 13 septembre 1756, pour le baptiser selon le rite officiel. Jean-Pierre Gabriac appliquera alors les orientations données par le Synode et considérera que le baptême est reconnu.

Cependant, la vie n'est pas toujours facile pour les pasteurs du Désert :
- Jean Combes, le formateur de Jean-Pierre Gabriac, est obligé de se réfugier en Suisse en 1752 ;
- Pierre Corteiz passe en Irlande en 1753 ;
- Barthélemy Coste se révolte contre les « rebaptisations » et il est condamné à mort pour avoir tiré sur un curé ; il part en Angleterre en 1753.

Malgré les contraintes imposées par les Autorités, les assemblées se multiplient. Lise Dupouy écrit, dans sa thèse que *« Gabriac fut, dans l'ensemble des pasteurs de la région, une personnalité marquante ; il est souvent mentionné comme secrétaire ou modérateur des synodes provinciaux ; en 1758, il fut désigné pour se rendre au Synode national ».*

Au début de l'année 1760, les tâches des pasteurs demeurent énormes. C'est pourquoi Jean-Pierre Gabriac en arrive à la solution de la création d'un « Séminaire » régional qui aura l'avantage de former sur place de futurs pasteurs et de conserver ces forces vives dans la région pour les tâches d'assistance durant leur formation.

D'après Lise Dupouy, il ne pouvait pas s'installer à Florac en raison « *des difficultés répétées tant avec les capucins qu'avec la garnison. Florac était assez proche de la Salle-Prunet-Montvaillant pour que le pasteur pût y aller fréquemment exercer son ministère* ». Les élèves qu'il formait *avec « une rapidité qui tenait du prodige étaient à leur tour envoyés aux différents lieux où il ne pouvait aller lui-même, pour instruire la jeunesse, la préparer à la Sainte Communion et pour annoncer la parole de vie à un peuple nombreux d'autant plus avide de l'entendre qu'il en était plus longtemps privé »* (Pasteur Favié).

Ce Séminaire, d'abord informel pour des raisons de discrétion, s'installerait, en 1762, dans un ancien presbytère, reconstruit en 1714 et abandonné par le curé qui ne se sent pas « accepté » par la population en grande majorité protestante. Il serait situé, dans la paroisse de la Salle-Montvaillant à la Salle.

Un forum sur « Camisards.net », initié par une question de Cécile Reynes en 2001, n'a pas réussi à le localiser exactement.

Cependant, ce « Séminaire » fait l'objet de visites comme celle du pasteur morave Weitnauer en octobre 1771 qui précise *« Nous arrivames un peu plus tard au village de (la) Salle, situé dans un agréable vallon. On me logea dans une maison où il y a une espèce de séminaire de neuf étudiants qui s'y font préparer au ministère sous la direction de deux pasteurs. Tout le monde m'y fit accueil. Le soir, Mr Gabriac revint de la campagne où il avait prêché.* ».

Mais il faut bien faire vivre ce Séminaire, aussi certains des accompagnateurs vont-ils *« questionner les synodes successifs (de 1761 à 1772) sur les modalités de financement de la formation des pasteurs de cette province par le pasteur Jean-Pierre Gabriac* ». Lui-même va au Synode national de 1763 pour plaider la cause du Séminaire de La Salle.

Patrick Cabanel indique, dans son livre « itinéraires protestants » : *« Les synodes régionaux des Hautes Cévennes subventionnent son séminaire (150 livres en 1761, 400 en 1765, 600 en 1766). Celui de 1761 lui témoigne sa reconnaissance pour la peine qu'il se donne pour se procurer de bons sujets »* (E. Hugues, « Les synodes du Désert », vol II) et Lise Dupouy indique qu'en février 1762, *« il fut poursuivi devant le Parlement de Toulouse, à propos de l'affaire du pasteur Rochette* [qu'il avait consacré] *et des frères de Grenier ; le Parlement, par arrêt du 19 février, le condamne à l'emprisonnement* [par contumace ?] *à la Conciergerie et à la confiscation de ses biens* ». (B.S.H.P. t. II p. 185 et t. XXIV p. 512).

Pendant la période 1770-1785, le nombre de participants et de pasteurs consacrés tend à augmenter. Certains pasteurs seront amenés à essaimer vers d'autres régions. Il semble que Jean-Pierre Gabriac arrête sa carrière active en 1785 (la dernière cérémonie est enregistrée dans ses actes en août 1785 ; le restant du registre étant assuré par le pasteur Charles Bourbon). Il est resté sur place puisque son neveu Victor Gabriac, lui-même pasteur, a pu, sous ses indications, copier ses notes. On ne connaît pas la date de son décès (1787 ou 1797 selon les auteurs).

En ce qui concerne le Séminaire de La Salle-Montvaillant, aucune donnée précise sur sa période de fonctionnement (de 1763 à 1772, selon le « Dictionnaire des Pasteurs en France au XVIII^{e} siècle »). Il aurait accueilli jusqu'à 18 jeunes gens étudiant en même temps. Quant au nombre de personnes qui ont passé un temps relativement long à proximité de Jean-Pierre Gabriac, on peut l'estimer, a minima, à une cinquantaine durant son ministère (élèves, proposants et pasteurs).

Portrait de Jean-Pierre Gabriac

Comment peut-on présenter Jean-Pierre Gabriac ? Il ne s'est pas marié, il n'a donc pas eu de descendant (contrairement à ce qui est écrit dans le Dictionnaire des pasteurs et dans le livre de Claude Lasserre). « *Il se glorifiait de pouvoir donner par là plus d'extension à sa charité et de soins à nos Églises »* (Favié).

C'est un homme :
- courageux comme tous les pasteurs du Désert. Favié rapporte ses propos quand on lui disait qu'il courrait beaucoup de dangers : « *Ma vie n'est point à moi »*, disait-il avec calme et résolution, « *elle est à Dieu qui me l'a donnée. C'est à lui que je dois la consacrer toute entière » ;*
- désintéressé, il participe au financement du Séminaire de la Salle sur ses propres deniers. En dehors de l'occasion du Synode national de Toulouse, ce sont ses élèves qui vont demander aux synodes provinciaux d'aider cette institution ;
- généreux, il multipliait les actes de charité, même envers un Capucin des Pères-Quêteurs à qui il offrit non seulement l'hospitalité mais lui donna une pièce de « trois francs » (Favié) ;
- discret, il ne participe durant sa carrière qu'à deux synodes nationaux et on ne lui connaît pas de publication. L. Dupouy indique qu*'« en dehors de 15 sermons rédigés, on trouve quelques correspondances, notamment avec A. Court ; mais c'était son frère Jacques* [en charge des paroisses du diocèse d'Alès]*, avec lequel il était en relation continue, qui se chargeait le plus volontiers de la correspondance. Ainsi, écrit-il dans une lettre à A. Court, Je me ferais un devoir des plus grands de vous rendre mes lettres plus fréquentes, mais mon frère, dont les affaires sont assez communes avec les miennes, est bien aise que je lui laisse quelque fois cette commission, de laquelle je sais qu'il s'acquitte » ;*
- formateur efficace et sachant s'entourer. Il garde le contact avec ses anciens élèves devenus pasteurs qui l'aident dans ses nombreuses tâches ;
- responsable consciencieux de l'éducation de ses élèves, il les garde près de lui jusqu'à ce qu'ils aient acquis un niveau suffisant pour aller au Séminaire de Lausanne. Patrick Cabanel cite « *en 1769, le pasteur Jean Combes, retiré en Suisse, rend hommage à Gabriac et à son adjoint Samuel, ou François, en écrivant qu'ils forment une troupe d'élèves (qui) sont fort nécessaires pour le Pais, une pépinière de jeunes étudiants (qui) ont fait honneur jusqu'ici (manuscrit 451 de la BSHPF). »*

Un commentaire légèrement péjoratif est présenté par Patrick Cabanel dans « *Dire les Cévennes* » dans lequel il fait allusion au témoignage d'un visiteur, prédicateur morave, Weitnauer, cité plus haut : *« C'est un homme qui pourrait faire beaucoup de fruit si, au lieu d'une morale sèche, il tâchait d'inculquer à ses proposants les vérités de la foi. C'est dommage qu'il traite cette affaire avec les jeunes gens en forme de métier »* (Daniel Benoît, « Les premiers missionnaires moraves en France », in *Revue chrétienne*, 1891). Ce témoignage montre, à tout le moins, une incompréhension des conditions dans lesquelles vivaient les pasteurs du Désert et leurs accompagnateurs.

Souvenir de Jean-Pierre Gabriac

Jean-Pierre Gabriac a laissé un souvenir important dans le secteur des Hautes Cévennes. Deux témoignages inédits, fournis par Olivier Poujol, soulignent « *le grand et durable souvenir auprès des protestants de la région de Florac :*

Le pasteur Favié, pasteur de Florac*,* écrivait dans un article paru dans les *Archives du Christianisme* en 1819 *: « On parle encore de lui en 1818. La mémoire de ce digne imitateur du Christ est restée en vénération dans toutes ces contrées ».*

Le pasteur François Vincent, de Vébron, prêche à Florac le 2 janvier 1825 dans son sermon intitulé *« Rachetez le temps »,* où il évoque le pasteur Gabriac et le Séminaire de la Salle-Montvaillant : *« Nos annales religieuses présentent votre Eglise sous des rapports bien intéressants. Dans les temps antérieurs, elle brilla parmi celles des Cévennes. Elle était, si je puis parler ainsi, un flambeau qui les éclairait par sa lumière. Vos campagnes devinrent l'asile du Pasteur proscrit par des lois barbares. Le pieux pasteur Gabriac, de chère et vénérée mémoire formait dans vos contrées ces jeunes Timothées qui devaient entretenir en France le précieux flambeau de la Réformation. Vos pères fournissaient à leur subsistance. Et quand des temps difficiles ne vous permettaient pas d'entendre la parole de l'Eternel dans cette enceinte de la ville, la montagne du Sapet reçut leurs congrégations religieuses. »*

Olivier Poujol m'a procuré le chapitre de la thèse de Lise Dupouy dans lequel elle fait, entre bien d'autres éléments, la comparaison entre le nombre d'actes d'état civil protestants et catholiques durant la carrière du pasteur Jean-Pierre Gabriac. Des graphiques montrent clairement la montée en puissance de son activité et les épisodes de « rebaptisation » qui créent un artefact dans la moyenne des baptêmes.

Notes

[1] - La famille Baldran prendra le patronyme Gabriac en 1740, Pierre Baldran étant le fils naturel, né sans doute vers 1694, de Demoiselle Madeleine de Gabriac (liste de convertis – G1000 de 1694) et (liste des phanatiques de Saint-Michel-de-Dèze de 1703 – L.C.C. n° 125).

[2] - Charles COQUEREL – *Histoire des Églises de Désert* – tome II - 1841.

[3] - Neveu d'autre Pierre Corteiz, dit Durand (1683 – 1767).

[4] - Lise Dupouy – *Les protestants de Florac* – thèse de l'École des Chartes - 1965.

NB : Nous analyserons dans la seconde partie de cet article les actes des registres du Pasteur Gabriac.

À PROPOS D' «UN ENFANT D'AUMESSAS (GARD) DANS LA GRANDE ARMÉE »

par Jean BOULET

Exposition « sous l'aigle de Napoléon », 200e anniversaire des Provinces illyriennes

La lettre de Jean Rigal communiquée par Pierre Laurent et publiée dans LCC n° 157, p. 22-24 révèle la participation de Gardois à la campagne d'Illyrie et d'Italie 1813-1814, campagne occultée pour nous par les combats de la Grande Armée en Allemagne puis en France.

Cette lettre est tout à fait d'actualité quand la Slovénie et la France célèbrent le 200e anniversaire de la création des Provinces illyriennes par une exposition, présentée du 14 octobre 2009 au 25 avril 2010 au Musée National de Slovénie, et du 12 mai à octobre 2010 au Musée National de l'Armée à Paris, avec un catalogue franco-slovène d'accompagnement. (http://www.institutfrance.si/fr/manifestations_culturel-les.php?dogodekid=347).

Les Slovènes jugent que ces années 1809-1813 contribuèrent au développement de leur langue et de leur conscience nationale. L'article de Pierre Lambert mériterait d'être déposé à l'Institut français Charles Nodier, Breg 12, Sl-1000 Ljubljana à disposition des chercheurs francophones slovènes. Nodier (voir son roman *Jean Sbogar*) fut, du 6 janvier à septembre 1813, directeur de la bibliothèque municipale et du journal officiel des Provinces, le Télégraphe illyrien. Joze Plecnik, architecte de talent, érigea le monument du 120e anniversaire (1929) place de la Révolution Française.

Que sont donc ces Provinces illyriennes ?

Le décret impérial consécutif à la victoire de Wagram et au traité de Schönbrunn, le 14 octobre 1809, disposait de populations, surtout slaves, cédées soit par l'Autriche, soit par Venise antérieurement, voire libres (République de Raguse). Ce territoire s'étirait depuis la Drave maintenant autrichienne (intendance de Villach en Carinthie) jusqu'aux Bouches de Kotor/Cattaro du Monténégro actuel. En largeur, il s'étendait de la Save au fleuve Isonzo/Soca et à la côte dalmate de l'Adriatique, sa capitale étant Ljubljana/Laibach.

Pour Jean Rigal, la Grave - ce nom semble faire écho à la langue d'oc - est certainement la Drave. Les « mauvaises montagnes[1] » sont les Alpes Juliennes, et Jean Rigal a dû voir le col de Vrsic cher aux vaillants cyclotouristes (1 611 m) et le Mont Triglav, point culminant à 2 864 m, dont les 3 têtes figurent sur le drapeau national. Gradisca (« ville fortifiée », en slovène), c'est Gradisca d'Isonzo sur la rive droite, appartenant au Royaume d'Italie (17 mars 1805-26 avril 1814) alors que Gorizia/Goritz et la rive gauche furent rattachées à l'Illyrie. L'actuelle Bosanska Gradiska, sise sur la frontière des empires autrichien et ottoman, dans le Pachalik de Bosnie est hors du champ des opérations.

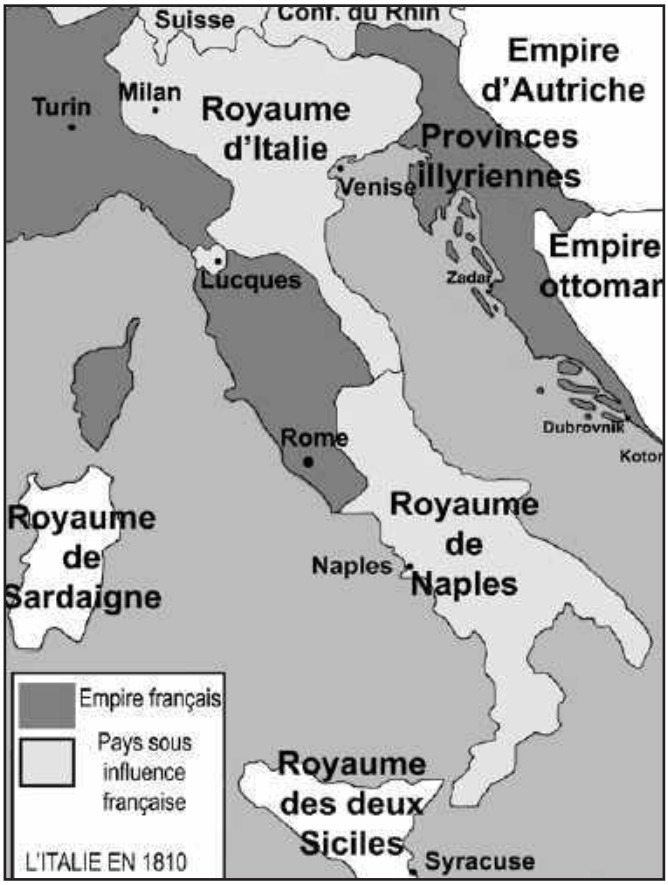
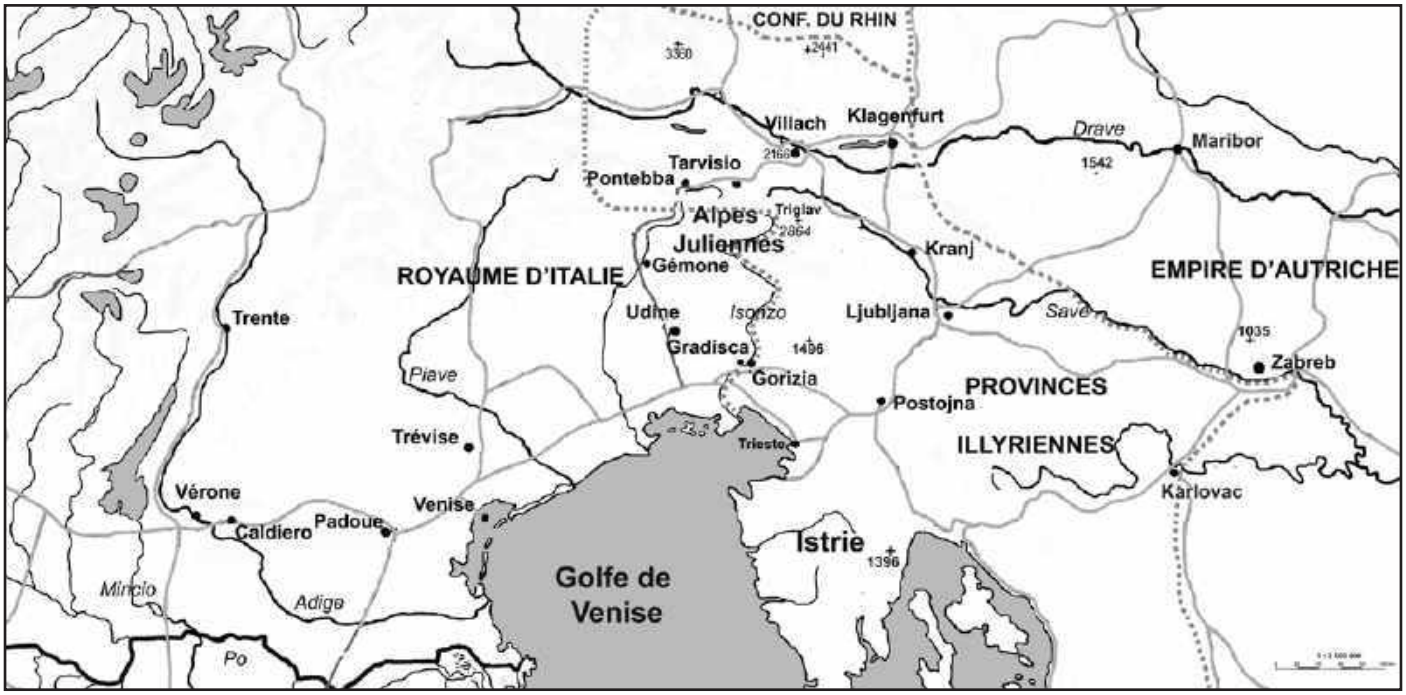


Fig 1 : situation des Provinces illyriennes

Quelques jalons éclairent les lettres de Jean Rigal à sa famille.

La Campagne d'Illyrie

Napoléon (décembre 1812) puis Murat (janvier 1813) ayant quitté la Grande Armée en retraite, Eugène de Beauharnais, vice-roi du royaume d'Italie, reçoit le commandement en chef et rallie les corps en déroute. Le prince Eugène est de retour à Milan le 18 mai avec mission d'appeler des conscrits, de réorganiser l'armée franco-italienne, ayant autorité sur les gouverneurs généraux d'Illyrie. Depuis 1812, c'est le 4e corps d'observation levé en Italie, les 3 précédents ayant été absorbés par la Russie et la Prusse, le 3e vient juste de partir en Saxe. Cette nouvelle armée, en 3 corps ou lieutenances, créée par décret du 18 juin 1813 à Dresde, fera face aux menaces





autrichiennes sur l'Italie. Elle est forte de 40 000 à 45 000 hommes dont 9/10e de nouvelles recrues souvent italiennes, conduites par de nouvelles recrues françaises, comme le caporal Rigal, levée probable de janvier 1813[3].

Du 84e régiment d'infanterie française qui s'est battu en Russie il ne restait guère que le numéro et un cadre vide. Ce régiment reconstitué, en 4 bataillons, est maintenant dans la 1re division (ex 2e), celle du baron Quesnel (DQ) et dans le 1er corps (ex 2e), du Lieutenant Général Grenier nommé à sa tête le 17 juillet. Ce corps passe la Piave, et occupe les lignes du Tagliamento et de l'Isonzo. Il s'agit de garder sous contrôle les deux portes de l'Italie, venant d'Autriche, soit par le col de la Pontebba, soit par Ljubljana et Gorizia. Le 12 août, le 1er corps est entre Udine et Gorizia. Le 16, la DQ est à l'arrière de Gemona. Suite à l'échec de l'armistice négocié depuis le 4 juin à Pleiswitz, l'Autriche rejoint la 6e coalition et déclare la guerre le 12 août. Le 17, une colonne autrichienne passe la Save près de Zagreb/Agram et se porte sur Karlovac/Karlstadt, s'en empare le 19 par défection des Croates. Dès lors, les ports de Zadar, Dubrovnik/Raguse et Kotor assiégés tomberont successivement en cette fin d'année.

Le 20, proclamation de guerre du Prince Eugène à Gorizia, La DQ s'est portée en avant de cette ville. Le 21, à Postojna/Adelsberg, on apprend que le général en chef Hiller masse des troupes (20 000 hommes) à Klagenfurt pour forcer Villach et Tarvisio/Tarvis, et atteindre le Tyrol par la Drave. Par une contremarche, les Français remontent la vallée de l'Isonzo pour s'opposer à ce projet ; c'est certainement dans ces routes de montagne (135 km environ) qu'ils rencontrent la neige.

La DQ partie dès le 21 par Kanal/Canale, Kobarid/Caporetto et Bovec/Pletz est à Tarvisio le 24, à Arnoldstein et Finkenstein le 27, à Saint Martin et Rosegg/Rosseck le 30. Du 23 au 30, Villach est pris, abandonné, incendié, repris alternativement. Le 6 septembre le comte Grenier fait attaquer sur la Drave et remporter, sous de fortes pluies, les retranchements de Feistritz an der Drau (commune de Paternion). Le 84e est dans la colonne du centre commandée par Quesnel. Ce succès fortifie puissamment le moral des jeunes conscrits français. « Les jeunes soldats qui voyaient le feu pour la première fois se comportèrent comme de vieux guerriers » dit un récit qui dénombre 350 morts chez les Autrichiens, 60 chez les Français qui ont 300 blessés.

Le 8, le QG est à Kranj/Krainburg, le 11 à Ljubljana. Il s'agit de garder la communication entre les

lieutenances par la ligne de la haute Save de Villach à Ljubljana. La DQ s'installe le 10 à Kranj, Trzic/Neumarkt, et dispose deux bataillons sur le col du Loebel (Ljubelj/Loibl Pass). Du 17 au 29, elle est à Cernuce/Tchernutz, banlieue de Ljubljana, rive gauche de la Save. Réduite à la brigade Pégot, elle appartient maintenant au corps de droite, sur la Save, commandé par le prince Eugène tandis que le corps de gauche sur la Drave est commandé par Grenier. Ce remaniement, supprimant la III[e] lieutenance, ne conserve que 2 corps d'armée.

Le 25, la tête de pont de Tchernutz[4] est attaquée par 3 000 Autrichiens du Général Fölseis. Le 84[e] est parmi les 1 200 défenseurs (Général Fontana) qui repoussent la colonne de 13 à 17 heures. Chez les assaillants, 400 hommes sont hors de combat. Chez les défenseurs on compte 12 morts et 76 blessés. La forteresse était probablement sur la hauteur qui domine le pont, rive gauche vue de satellite.

Mais des positions ont été perdues. On commence à craindre la défection de la Bavière en faveur de la 6[e] coalition ; elle se produira le 8 octobre (traité de Ried). Dès lors le cœur de l'Italie sera menacé à partir du Tyrol. En prévision le prince Eugène décide de se replier sur son royaume. La brigade Pégot, formant l'arrière-garde est harcelée le 30 à Planina/Alpen et le 1[er] octobre à Postojna/Adelsberg (Planina est à 9 km Nord de Postojna).

Le repli sur le royaume d'Italie

Le 6 octobre l'armée se retrouve sur l'Isonzo et le 11, du QG de Gravisca, le vice-roi fait une proclamation aux Italiens et ordonne une levée de 15 000 conscrits. Le 30 octobre l'armée du Prince est derrière la Piave et le château de Trente se rend aux Autrichiens venant du Tyrol le 31. Le 4 novembre l'armée est derrière l'Adige et le QG à Vérone. Le 84[e], Général Soulier et non plus Pégot, participe avec succès aux combats de Caldiero le 15 novembre. Le 22 le prince Eugène refuse les propositions autrichiennes de se rallier à eux, tandis que Murat fait défection le 11 janvier 1814. Ce même mois le prince Eugène refuse la proposition d'abandonner l'Italie pour rejoindre l'armée impériale à Lyon. Le 8 février 1814 la DQ (avec le 84[e]) participe victorieusement à la bataille du Mincio.

Ayant appris l'abdication de Napoléon, le vice-roi fait négocier le 16 avril et signe le 17 une convention d'armistice avec le maréchal de Bellegarde au château de Schiarino Rizzino, proche de Mantoue.

Le départ des Français doit se faire deux jours après la signature par la route d'étapes prescrite, sur la rive gauche du Po, le col de Montgenèvre et le col de Tende ou, en cas de neige, le col du Mont Cenis. C'est le comte Grenier qui conduira ses soldats. Le Prince Eugène salue ses troupes d'une proclamation, leur indiquant qu'il compte se maintenir dans son royaume. Mais Milan se soulève le 20 avril, et il doit s'exiler en Bavière chez son beau-père le 26 avril 1814. Le 4 mai les Français se réunissent à Turin et le 9 sont en route pour la France par les Alpes.

Notes

[1] - J-Rigal évoque la dureté du relief et du climat. Mais l'expression est prémonitoire quand nous pensons à la boucherie des 12 batailles successives de 1915-1917 sur l'Isonzo ; celle du 5 août 1916 inspira la chanson pacifiste « O Gorizia tu sei maledetta » : *Maudite es-tu Gorizia pour qui a cœur et conscience : douloureux fut le départ et beaucoup ne sont pas revenus…*

[2] - Consulter notamment sur internet : G[al] Guillaume de Vaudoncourt, *Histoire des campagnes d'Italie de 1813 et 1814*, Londres, 1817. On notera la formation en Italie d'un 3[e] corps ou armée d'observation que le g[al] Bertrand conduit à la campagne de Saxe en avril 1813 (p. 2, ce sont ces conscrits formés en 6 jours selon la lettre du 7 avril), la conscription dans les départements français du Sud-Est pour l'encadrement des Italiens (p. 5), la marche dans les montagnes (p. 22, les 21 à 24 août et non le 14), le combat sur la Drave (p. 32, le 6 et non le 7 septembre), le combat près de Ljubljana (p. 51 au pont de Tchernutz le 25 septembre, actuelle Dunajska cesta/route du Danube), le QG de Gradisca et la lettre depuis le cantonnement (p. 202, proclamation du 11 octobre), la convention d'armistice et le retour (p. 219). Jean Rigal est exact quand aux faits mais les dates qu'il cite probablement de mémoire ne sont pas fidèles.

Voir aussi George F. Nafziger, Marco Gioannini, *The defense of the Napoleonic kingdom of Northern Italy, 1813-1814*, Westport, 2002 (p. 38 pour Fiestritz et p. 61 pour le pont de Črnuče).

[3] - Erckmann-Chatrian, *Histoire d'un conscrit de 1813*, chap. 5 : *Mais tout à coup, le 8 janvier [1813], on mit une grande affiche à la mairie, où l'on voyait que l'Empereur allait lever, avec un sénatus-consulte, comme on disait dans ce temps-là, d'abord 150 000 conscrits de 1813, ensuite 100 cohortes du premier ban de 1812, qui se croyaient déjà réchappées, ensuite 100 000 conscrits de 1809 à 1812 ...*

[4] - Cesare de Laugier, *Fasti e vicende dei popoli italiani dal 1801. al 1815*, vol. 12, Firenze, 1837, pp. 332-336. Le 84[e] de ligne, régiment français, incluait de nombreux conscrits des départements français d'Italie (tels les Toscans de l'Arno, ch. I, Florence). Une anecdote le prouve. À proximité du Pont de Črnuče se tenait la Garde royale, prête à intervenir si besoin et le prince y recevait les rapports. Sept ou huit grenadiers du 84[e] passent à la course, un sac de toile sur l'épaule. Le vice-roi les fait appeler et les semonce :

- *Comment ! Vous êtes Français et vous fuyez?*

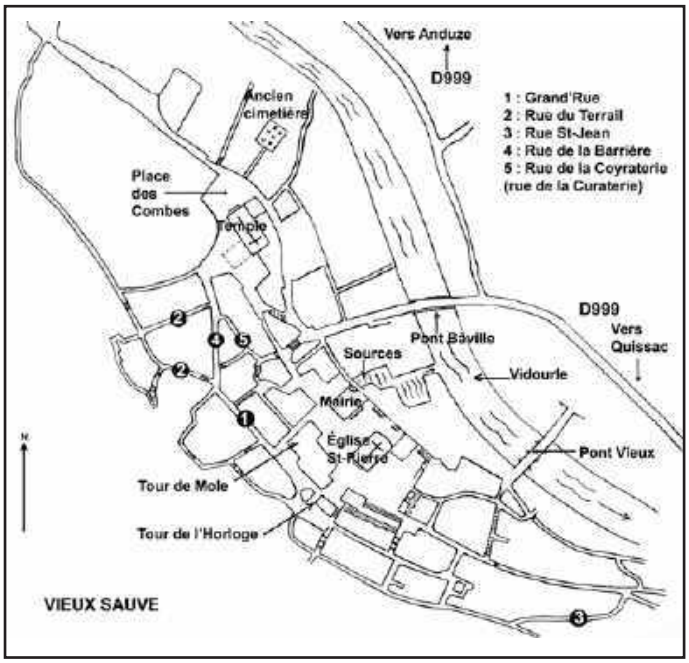
Le plus hardi répond en pur toscan :

- *Voitta ! Si je fuis? C'est le capitaine qui nous envoie chercher des cartouches car nous n'en avons plus !*

ENQUÊTE SUR LES CÉLESTES

par Pascale GARCIAS et Pierre Albert CLÉMENT

Après avoir analysé et retranscrit le compoix de Sauve de 1643, nous avons été frappés par les rémanences du mot « céleste ». Cette appellation revient soixante fois dans la liste des **« aisiments »** rattachés à une habitation principale, c'est-à-dire qu'environ un tiers des maisons de la ville possèdent une céleste. Il faut remarquer que ces constructions sont concentrées dans ce que l'on peut considérer comme les îlots bourgeois du bâti : Grand Rue (11 célestes), Terrail (10), rue Saint-Jean (5), rue de la Barrière (7) et rue de la Coyraterie (7).



Si l'on s'arrête à la quote-part fiscale, la plupart des immeubles avec céleste figurent dans les catégories les plus imposées, à savoir plus de 4 sols (25 %) et de 2-3 sols (50 %). Il n'y a que dix-sept des résidences concernées qui soient compoisées à moins de 11 deniers, sept d'entre elles étant localisées dans la rue du Terrail qui était occupée par des familles plus modestes. On peut donc déduire de ces chiffres que les célestes représentaient alors un signe extérieur de richesse. La plupart sont recensées avec des appartenances classiques telles que cour, jardin, étable, pailler…

Une fois encore, les dictionnaires occitans n'apportent pas de réponses satisfaisantes à la question de l'origine du mot céleste. Le *Trésor du Félibrige*, repris en cela par Alibert, donne en première ligne « ciel ouvert », ce qui n'est guère explicite. Pour ma part, je propose « jardin suspendu » appellation suggérée par deux articles du compoix de Sauve de 1643 :

- Moïse Venteilhac (f° 199) : **une céleste sur l'arc.**
- Sieur Jacques Durranc (f° 202) ; **une céleste sur sa crotte.**

On peut donc conjecturer que ces annexes étaient aménagées pour recevoir un décor floral ou végétal. D'ailleurs, on trouve parfois « **cœleste** » avec **œ** attachés, ce qui confirmerait le lien avec le ciel (latin **cœlum**).

Ajoutons que le **Trésor du Félibrige** cite l'adage :

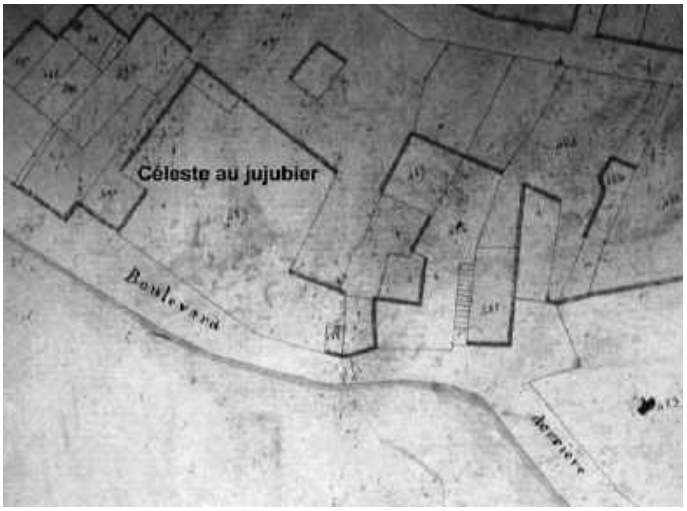
L'oustau que n'a pas de salestre
N'a pas gaïre de claritat

La maison qui n'a pas de céleste
N'a guère de clarté.

Au début du XVII^{e} siècle, les maisons restent très sombres, car les immeubles sont très serrés les uns contre les autres. La présence d'une céleste permettait de donner du jour aux pièces avec baies des étages supérieurs.

Comme pour Sauve, le compoix de Ganges de 1636 offre plusieurs mentions de célestes, en particulier dans la rue **« Tras las Muralhas ».** Notre adhérente Fernande Bezzina en a identifié plusieurs, épargnées par le pic des démolisseurs. Certaines possèdent encore des plantes d'ornement. L'une d'elle se distingue par son jujubier centenaire (photo F. Bezzina).





La céleste au jujubier :
parcelle 449 du cadastre napoléonien (AD 34).



La même céleste, 4 mètres au-dessus du sol.
Ce « jardin suspendu » fait partie d'un bien communal que les Gangeois appellent « l'hôtel Bertrand ». Sur « las murelhas », il y a en hauteur trois ou quatre jardins, et quelques terrasses. Photo F. Bezzina.

En nous déplaçant dans le Monferrandais, et en étudiant son compoix de 1550, on découvre une nichée de « **célestres** » à Saint-Vincent-de-Barbeyrargues.

Le contexte est nettement différent, car ces « **aisiments** » ne sont plus à l'intérieur de l'espace bâti mais à l'extérieur.

- Jean Christol : **célestre devant l'oustal**, superficie 2 destres (40 m^2).
- Antoine Christol : **céleste à l'oustal dit l'entrado**, superficie 3 destres (60 m^2).
- Pierre Mathieu : **la céleste du four à côté de l'oustal,** confront marin le four dont l'emprise est d'une canne^2 (4 m^2).
- Montluc : **céleste devant l'oustal**, superficie 5 destres (100 m^2). Cette céleste est située à côté du four.
- Jean Magret : **céleste et verger entre paillère et oustal + céleste de l'entrado de l'oustal,** superficie 12 cannes^2 (48 m^2).
- Albert de Beaulieu : **céleste et creux à fumier devant l'oustal**.
- Nadal Triaire : **céleste à côté de l'oustal.**

La localisation de ces huit célestes est très différente de celle observée à Sauve. Elles sont toutes situées à l'extérieur des immeubles, soit à côté du four à pain (2), soit à l'entrée de l'**oustal** (2), soit devant l'**oustal** ou à côté (4).

Si l'on revient dans le Salavès et que l'on consulte les **destramens** de Durfort datés de 1551, on identifie onze célestes. Trois d'entre elles sont recensées dans le village à l'extérieur de l'enclos circulaire (le fort). Les huit autres, qui dépendent de mas isolés, sont précédées du mot « jasse ».

Il est évident que comme à Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, ces célestes ne sont pas des jardins d'ornement. En reprenant le *Trésor du Félibrige*, on trouve une troisième proposition qui est celle de « **séchoir** ». Une explication plausible vient alors à l'esprit. Ces célestes accolées systématiquement à des bergeries ne seraient-elles pas tout simplement des séchoirs à fromages ?

Cette appellation aurait donc un sens différent en fonction de la destination de l'**aisiment**.

Une autre constatation réside dans la proximité et souvent même le confront, du four à pain, ce qui apparaît deux fois à Saint-Vincent-de-Barbeyrargues. Se servait-on de la céleste pour la dessiccation du pain après sa cuisson afin d'obtenir une meilleure conservation ?

La céleste aurait donc deux fonctions différentes selon la paroisse dans laquelle elle était située : jardin suspendu à Sauve et à Ganges, et séchoir à Durfort et Saint-Vincent-de-Barbeyrargues.

La tâche de l'historien reste toujours délicate. Dans le compoix de Sauve de 1643, on relève une **jasse céleste** au mas de Sében (f°267) qui appartenait alors à Jean Dufour et qui confrontait le terroir de Durfort. Les deux prud'hommes experts chargés des évaluations se sont-ils rendu compte que cette céleste rurale n'avait pas du tout la même nature et la même affectation que les soixante célestes répertoriées dans le centre historique ?

Gardons-nous donc de conclusions trop rapides. Seule une enquête plus étendue dans laquelle les adhérents du LCC ont un rôle à jouer, doit permettre de mieux cerner l'énigme des célestes.

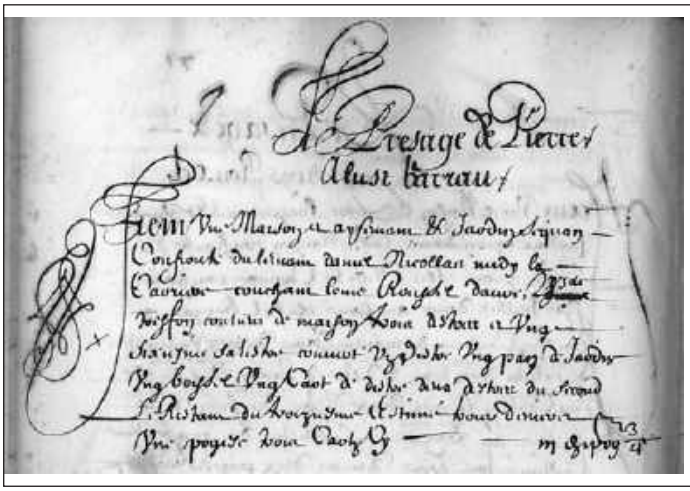
LES SALESTRES AU COMPOIX DE 1633 DANS LE TAILLABLE DE DURFORT

par Stéphane ALLUT

L'étude minutieuse de ce document, maison par maison, nous apporte les éléments suivants :

Le village (hors le fort) fait état de 38 salestres. Leur dimension va de ¼ de destre à 2 destres.

Voici deux exemples de maison avec salestre dans le village. Chez Pierre ALLUT, dit Barral, nous avons affaire à un salestre « couvert » contenant un destre un pan (seul cas de salestre couvert).



Transcription :
Le présage de Pierre
Alust, barrau

Item une maison et aisemans et jardin séquan confronte du levant Daniel Nicollas, midy la carriere, couchant Louis Roussel, daure Yzaac Trersfon, contien de maison trois destres et ung sixiesme, salestre couvert ung destre ung pan, de jardin ung boissel ung cart de destre du second le restant de troiziesme, estimé trois deniers une pogeze trois carts cy

IIIdIpog.3/4



Transcription

Le présage de Jacques
Girard

Item une maison et salestre derrière confrontant du levant la carrière, midy Jaques Vesson couchant les hoirs de Jacques Ventalliac et Jean Cahours dit Mourier, daure la carrière qui va en Drullies, contient de maison trois destres ung cart, de salestre deux tiers, ung destre du premier, le restant du second et de pourridou demy cart au quatriesme revien a quatre deniers trois pogeses trois carts cy

IIIIdIIIpog.3/4
Tient Pierre Lafous, chargé

En 1551 on recensait dans le village 3 jasses celestes, ce qui me fait penser à des aisiments non couverts au-devant d'une jasse et servant à tenir le bétail au dehors.

En 1633 :

- 18 des 38 salestres recensés ne sont associés qu'à des maisons seules (10 sont inférieurs à une destre, 2 égaux à une destre, 5 supérieurs à une destre, et un sans précision) ;

- 7 sont associés à des maisons avec jardins (2 sont inférieurs à 1 destre, 2 égaux à 1 destre et 3 supérieurs à 1 destre) ;

- 10 sont associés à des maisons ayant étable, pailler ou jasse ;

- 3 sont associés à des étables ou paillers sans maison (dans ces deux dernières catégories, on a trois cas inférieurs à 1 destre, 1 cas égal à 1 destre, et 5 non précisés, ou comptés avec d'autres catégories (jasse, jardin…)

Dans le fort, au compoix de 1633 on recense 19 salestres se décomposant ainsi :

- 14 sont associés à des maisons (7 sont inférieurs à 1 destre, 5 égaux à une destre, 2 supérieurs à une destre) ;

- 1 est associé à une maison avec pourridou[1] ;

- 4 le sont à des étables et paillers (dans ces deux dernières catégories, on a 1 sélestre inférieur à 1 destre, 2 égaux à 1 destre, et 2 supérieurs à 1 destre) ;

En 1551 on ne rencontre jamais de celeste dans le fort.

Les mas : tous, sauf 2 ou 3, possèdent des salestres qui semblent le plus souvent associés aux aisements, paillers, étables, poussieus et surtout aux jasses. Voici quelques exemples typiques :

- Mas du Chyffre : *....jasse ou autres et salestre de ladite jasse un destre ½.*

- Mas del Ranc : *contenant maison, le pallier près l'ayre, de salestre 4 destres ½, réunis tous trois derrière*.

- Mas Intran, on peut lire dans le texte : *et de salestre dans la jasse ¾ de destre et d'aizements ou d'autres seletres 17 destres.*

- Mas du Cabanis *: le salestre de ladite jasse 3 destres.*

- Soujol présente une particularité dans la description : *une maison toutte dans un enclos ... consistant en fougagne[2] jasse pailler estable poussieu four salestre ... le salestre ou degrez 3 destres1/2.*

Voici ci-dessous un exemple de céleste contemporaine dans le sens de « jardin suspendu ».
Son ancienne n'est pas établie.



On parle ici de salestre ou degrés, est-ce à dire que le salestre est la cour intérieure du mas dans laquelle sont les escaliers menant à la cuisine et sur laquelle ouvraient les dépendances ? « Ou » prend en effet quelquefois le sens de « et ».

Que conclure pour ce compoix de 1633 ?

Dans les mas ou dans les maisons ayant des dépendances agricoles, il semblerait que le salestre soit toujours associé à ces dépendances agricoles. Dans le village il pourrait s'agir de terrasses ou de parties d'aisements des maisons distinctes des jardins.

Le compoix de **Saint Martin de Sossenac** de 1639 ne fait aucune référence aux salestres qui semblent inclus avec les aisiments des maisons à l'aide d'un autre mot.

Notes

[1] - Qu'est-ce qu'un pourridou ? Aux lecteurs de répondre

[2] - fougagne ou fogagne : pièce principale avec cheminée (feu)

Ndlr : nouvelles variantes du terme.

Catherine Gay-Petit nous signale que dans le compoix de Saint-Bauzille-de-Putois établi en **1567** on trouve deux fois le mot « selestre » : au mas de la Rouquette *un selestre* joint la maison, il *contient six cannes* et dans le village *un salestre* au nord de la maison d'Estienne Ollivier *contient trois cannes et six pans.* Or *e*n **1743** dans le nouveau compoix, il n'y a plus de *selestre* ni de *salestre* mais des ***saluberts*** ; ce terme revient cinq fois : une fois au mas de la Plantade *« un salubert, 10 cannes »* et quatre fois dans le village où la surface de ces *saluberts* varie d'une canne quatre pans à six cannes.

(D'après Frédéric Mistral, *salubert, cèl-ubert, celibert, salibert signifie : ciel ouvert, ouverture pratiquée à un toit pour donner du jour ; plate-forme qui n'a pas de toit au premier é*tage.)

D'autre part, Yannick Chassin du Guerny, dans l'article "État des maisons et moulins en Cévennes au XVI[e] siècle – Arrigas 1551" paru dans LCC N° 108 p. 7 relève ceci dans le compoix d'Arrigas de 1551 :

*"Jehan CAVALIE vielh 1 maison, un autre ostal bâti à chaux et pierre couvert de lauses et pailhe, pailhier couvert de lauses à pierre sèche, cour clause, patis, céleste et autre cour clause, four à pain ruiné.", c*e qui place les célestes, dans les mas, parmi les cours closes.



Les Pauses à Aujac, Gard. (Photo Gite Étoile)



Auberge mulatière aux Pauses, à Aujac, Gard.
(Photo M.-L. Dumas)



Pompons et œillères de mulet.
(Photo P. A. Clément)



Un chemin muletier caladé.
(Photo M.-L. Dumas)

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 162
Juillet/Septembre 2010



Éditorial : Exposition « Histoire des gens de Font Vive »

Échanges

Les galériens protestants (et condamnés pour aide aux protestants), 1680-1775

À lire ou consulter

Messieurs, faites votre choix parmi les riches héritières gardoises à marier ! 1810

Jean-Pierre Gabriac, pasteur du Désert en Cévennes de 1741 à 1785, 2e partie



N° 162 - Prix : 7 €

9 770335 626008 03



La Combe de Ferrières, berceau de la famille Baldran-Gabriac. Photo Pierre Rolland



SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial

Page 2 : Échanges

Page 3 : Les galériens protestants (et condamnés pour aide aux protestants), 1680-1775 : 1ère partie : généralités, sources et méthodes de travail, estimation du nombre total de galériens protestants, par Pierre ROLLAND.

Page 10 : À lire ou consulter.

Un nouveau hors série du LCC, le HS 61 : L'affaire Bruguier de Jean-Gabriel PIETERS, par Marie-Lucy DUMAS.

Revue du Gévaudan, des Causses et des Cévennes n° 28, 1er semestre 2010, par Olivier POUJOL

Inventaire de la collection Valentin du Cheylar, de Dominique DUPRAZ
Jos Jullien, une vie gravée en Vivarais, de Stéphane Rochette, par Martine ANCELIN

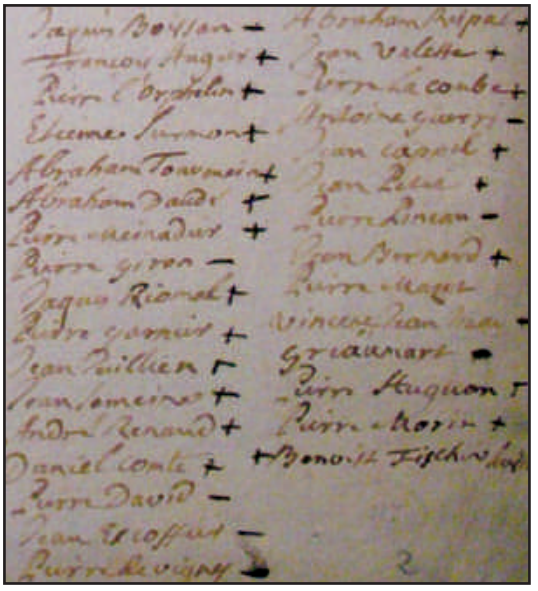
Un village du Gard, gens et paysages, de Claude PHILIP, Jean-Gabriel PIETERS, Jean-Marie ROSENSTEIN, par Jean-Gabriel PIETERS

Page 14 : Messieurs, faites votre choix parmi les riches héritières gardoises à marier ! 1810, par Henri DEPASSE, collaboration de Jean-Gabriel PIETERS et Martine ANCELIN

Page 20 : Jean-Pierre Gabriac : pasteur du Désert en Cévennes de 1741 à 1785, 2e partie, par Gilbert RAMPON



Devant un public très nombreux (plus de cent personnes), Pierre Rolland présente sa conférence sur les galériens protestants à la médiathèque d'Alès. Photos F. Ancelin.



Fragment du « Rolle des confesseurs qui n'ont point abjuré envoyé de Marseille le 29 janvier 1692 » – BSHPF – MS B71 12. Photo P. Rolland.

PHOTOS COUVERTURE

-Arsenal des galères de la ville de Marseille, de Jean-Baptiste Roze, 1666, Musée de la Marine de la Chambre de commerce de Marseille.
- Portrait de Jean-Philippe Chambon pendant l'affaire Bruguier.
Photo J.-G. Pieters

ÉDITO

Vous lisez ce bulletin aujourd'hui parce que, voici plus d'un demi-siècle, un petit groupe d'amis, autour d'un homme charismatique, le Docteur Pierre Richard, s'est rassemblé contre un projet de barrage d'EDF qui allait noyer la haute vallée du Chassezac ! C'est toute cette histoire qu'à l'occasion du 50e anniversaire de la création de la Revue Font Vive, le bureau de notre association s'est attaché à retracer, sous la forme d'une exposition réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes. Intitulée *« De la Confrérie des Amis des Sources au Lien des Chercheurs Cévenols : Histoire des gens de Font Vive et de leur combat pour la création du Parc National des Cévennes ».* Elle sera visible cet été au Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac. Cette exposition fait partie d'un ensemble d'événements proposés dans le cadre du Festival Nature du Parc, qui célèbre cette année le quarantième anniversaire de sa fondation. Pour ce qui concerne LCC-Font Vive, outre l'exposition, notre 36e assemblée générale aura lieu à Génolhac et proposera une visite du village sur les traces de Jean Pellet, animée par l'Atelier des Masques, le dépôt d'une plaque à la mémoire de Jean Pellet et de François Girard, l'inauguration de l'expo LCC et de celle du Parc réalisée par Catherine Justet, et une conférence de l'historienne Karine Basset sur la genèse de la création du PNC.

Ce numéro comporte peu d'articles, car deux d'entre eux sont inhabituellement longs. Dans le premier, Pierre Rolland reprend l'essentiel de sa conférence « Les galériens protestants, nouvelles approches », donnée le samedi 24 avril à la médiathèque Alphonse Daudet à Alès. Cette conférence a obtenu un très grand succès, puisqu'elle a réuni plus de 100 personnes, dont certaines ont dû rester debout ! Richement illustrée, elle a passionné les auditeurs, et la discussion qui a suivi a été elle aussi fort intéressante. Deux autres articles suivront celui-ci et permettront de connaître l'état actuel de cette recherche sur un sujet encore incomplètement étudié.

Le deuxième est la fin de l'article consacré au Pasteur Gabriac par Gilbert Rampon, avec l'analyse des actes de mariages et de baptêmes célébrés par le pasteur et ses accompagnateurs dans les Hautes Cévennes ; analyse éclairée par une carte illustrant l'évolution de cette province synodale de 1755 à la Révolution.

L'article d'Henri Depasse, peut-être plus léger, illustre la politique napoléonienne visant, à sa manière dictatoriale, à rapprocher noblesse ancienne et noblesse d'Empire.

Martine ANCELIN

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine ANCELIN
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction
F. et M. ANCELIN - B. ATGER - J. CASTAN - A. CLAVEIROLE
P. A. CLÉMENT - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD
J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND
P. ROUX-TATTO - A. SÉGURON - M. WIÉNIN

Conseil scientifique
Richard BOUZIGES - Patrick CABANEL - Gérard CAILLAT
Philippe CHAREYRE - Jean-Bernard ELZIÈRE
Nicolas FAUCHERRE - Jean-Christophe LABADIE
Rémi NOËL - Olivier POUJOL - Daniel TRAVIER

Courrier (secrétariat, trésorerie, textes à paraître)
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction
et de l'auteur.

Directeur de la publication
Pierre A. CLÉMENT

C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par monediteur.com.
Dépôt légal : juillet 2010

Site Internet : http//www.cevenols.com

Adhésion à LCC-Font Vive
(comprenant l'abonnement à la revue Le Lien des Chercheurs Cévenols)
adhésion de soutien : 30 € minimum
adhésion normale : 27 €
abonnement à la revue seule : 24 €

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

ÉCHANGES

Demande de tout renseignement concernant le camisard Jacques Guin

par Claude Jean GIRARD

En cette fin de commémoration du tricentenaire de la Guerre des Camisards, nous serions intéressés par les renseignements qui pourraient nous être fournis sur la vie de Jacques GUIN, camisard, originaire du hameau de Conchès à Saint-Frézal-de-Ventalon, ancêtre de beaucoup de Cévenols originaires de la Vallée Longue puisqu'il eut avec son épouse dix-huit enfants.

Par ailleurs, l'histoire de cet homme et de sa femme permet de souligner qu'à cette époque tourmentée, à la fois civilement et économiquement, il était possible, dans cette région, d'atteindre un âge canonique ! Nous avons, en effet, relevé, chronologiquement, trois textes concernant Jacques Guin et son épouse, Florette ROUX.

Le premier, dans la notoire revue royale « Mercure de France » - éditée à Paris au cours de l'année 1758 sous la devise de La Fontaine « Diversité, c'est ma devise » - à la rubrique « Morts », cette rubrique énumérant les personnalités connues ayant terminé leur vie :

«Le 2 août mourut au village de Conche, dans le diocèse de Mende, Florette ROUX, âgée de cent dix-huit ans & quatre mois. Son mari, Jacques GUIN, mourut l'année dernière âgée de cent quatorze ans. Ils ont vécu ensemble soixante dix neuf ans, & ont eu dix-huit enfants, douze garçons & six filles : quatorze de ces enfants vivent encore (en 1758). Leur mariage avait été béni par un ministre quelque temps après la révocation de l'Édit de Nantes.

Jacques GUIN se distingua parmi les rebelles connus sous le nom de camisards. Il s'était d'abord attaché à JOANNEN [sans doute, JOANI alias Jean NICOLAS] *et combattit sous ses ordres à l'affaire de Chandomergue* [Champdomergue]. *Il quitta JOANNEN pour suivre ROLLAND, lequel ayant bonne opinion de ses talents, lui donna le commandement d'une troupe de cinquante hommes. Il se trouva avec ce dernier à Fontlort* [Fontmort] *; où le régiment de Champagne fut si maltraité. Enfin il l'accompagna auprès du Maréchal de VILLARS, et lui servit de conseil pour conclure son traité particulier».*

Cet article - qui n'existe dans cette revue qu'en raison de l'âge extraordinairement élevé, pour l'époque, de ce couple - est historiquement intéressant car il est rédigé en 1758, à une époque où tous les galériens, condamnés pour leur foi, n'étaient pas libérés, et où les mariages protestants au désert étaient encore nombreux. Édité dans une revue royale, il est rédigé d'une façon tout à fait objective, n'hésitant pas à mentionner le mariage religieux protestant, même s'il peut laisser entendre, à l'époque où il est célébré, que les époux peuvent avoir adopté tardivement la religion réformée et abandonné la catholique.

Le deuxième texte figure dans l'éminente revue «Mémoire et Analyse des travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la ville de Mende» éditée en 1831. Le rédacteur énumère un certain nombre de personnes du passé qui méritent, par leur longévité de vie, d'être signalées, en rappelant certains articles publiés, autrefois, dans la presse locale. Cette rubrique aurait pu être intitulée : « Pour vivre vieux, vivez à Saint-Frézal-de-Ventalon ! »

«ROUX (Florette), du village de Conches, commune de Saint-Frézal-de-Ventalon, doit être citée à cause de sa longévité, dont ce département offre assez d'exemples, surtout dans la partie des Cévennes, à cause de la sobriété et de l'activité de ses habitans (N.B. j'ai respecté l'orthographe et la ponctuation utilisées). *Mariée à Jacques GUIN, qui s'était distingué parmi les religionnaires, connus sous le nom de camisards, cette femme mourut le 2 août 1758, âgée de 113 ans et 4* mois (N.B. l'un des deux rédacteurs a pu confondre, à la lecture, le chiffre huit pour le chiffre trois, ou l'inverse)*, son mari la suivit au tombeau l'année d'après, à l'âge de 114 ans. Ils avaient eu de leur mariage 18 enfants, 12 garçons et 63 filles, dont 14 étaient vivans à cette époque : l'aîné Jean GUIN, avait 78 ans.*

Il existait encore dans la même commune trois centenaires, deux dans le village de Conchès, Jean FAYE, âgé de 107 ans et sa sœur Marie, âgée de 105 ans : et un dans le hameau de Bonuéjols, la femme Marguerite Tourtoulon, âgée de 113 ans. (Journal de la Lozère, an XII, N°44) ».

À noter que parmi les dix-huit enfants du couple, sont connus, Jean, l'aîné, époux de Louise Deleuse (CM du 14/03/1712) dont les parents vivaient au Viala Ponsonnenc, à Saint-Frézal, Pierre, conjoint de Marguerite Gibert (CM 28/05/1720) de Saint-Frézal, Marie-Jeanne épouse de Jean Bonnafoux (CM 10/12/1723) de Conchès à Saint-Frézal, et Jacques, marié à Françoise Peyronenche (CM 14/03/1733) de Bonijol à Saint-Frézal.

Le troisième texte est une brève citation dans le remarquable livre de Paul DOMBRE et Hubert BOST réalisé avec le concours de l'association Abraham MAZEL « Cévennes & Gévaudan Protestants » :

«Au hameau de Conchès, vécut jusqu'à 110 ans un ancien camisard, Jacques GUIN, dont la chronique locale dit qu'il fut intarissable sur ses aventures extraordinaires avec le 'comte Rolland'.»

À noter, pour conclure, que le nom de Jacques GUIN n'est mentionné ni dans le «Dictionnaire des Camisards», pourtant très complet, de Pierre Rolland, ni dans l'œuvre d'Henri BOSC, La Guerre des Cévennes».

À toutes fins utiles !

LES GALÉRIENS PROTESTANTS (ET CONDAMNÉS POUR AIDE AUX PROTESTANTS), 1680-1775[1]

Première partie : généralités, sources et méthode de travail, estimation du nombre total de galériens protestants

par Pierre ROLLAND

1685-1715 : l'apogée des galères.

La période où les galériens protestants sont les plus nombreux sur les galères, de 1685 (révocation de l'édit de Nantes) à 1715 (mort de Louis XIV et libération de galériens après le traité d'Utrecht), correspond à l'apogée des galères. Pendant ces trente ans en effet, il n'y a jamais moins de trente galères, et même, de 1694 à 1700, ce sont quarante galères qui défendent les côtes du Ponant (l'Atlantique et la mer du Nord) et du Levant (la Méditerranée), et participent aux opérations navales. Pour mouvoir une galère, il fallait de 250 à 450 forçats (suivant la taille de la galère), et pendant toute cette période ce sont près de douze mille forçats, dont deux mille « turcs »[2], qui prennent la mer tous les étés.

Le gros problème à résoudre était d'avoir des galériens aptes au pénible travail de la rame, et donc de renouveler constamment les effectifs en faisant rentrer de nouveaux forçats et en éliminant les moins robustes et les invalides. La mortalité engendrée par les conditions de vie des galériens contribuait ainsi au renouvellement, ainsi que des libérations annuellement assez nombreuses après une tentative calamiteuse d'envoi aux « îles de l'Amérique » dans les années 1685 à 1687 des moins aptes à la rame. Pendant toute cette période, il arrive autour de 1 000 galériens nouveaux tous les ans, avec des pics à 1 600, sans compter les forçats « turcs ».

Les recherches de M. André Zysberg[3] lui ont permis d'établir que près de la moitié des galériens de cette période avaient été condamnés pour des « crimes militaires », c'est-à-dire très majoritairement pour désertion. 30 % étaient des « droit commun » condamnés pour crimes, vols, vagabondage, mendicité, « bohème », etc. 15 % enfin étaient des contrebandiers, faux sauniers pour l'immense majorité. Même si les protestants ne sont qu'en petite proportion (nous verrons plus loin quel pourcentage), c'est la période où ils sont en plus grand nombre.

1715-1748 : le déclin.

À partir de 1715, les galères sont de moins en moins nombreuses (24 en 1716, 15 en 1720 et jusqu'en 1745). La chiourme[4], pendant cette période de 1720 à 1748, ne comptait plus que 4 000 à 5 000 forçats, et les galères, dont peu étaient encore en état de tenir la mer, ne jouaient plus de rôle militaire mais seulement un rôle d'apparat.

Les arrivées des chaînes de galériens sont moins fréquentes et moins importantes : en moyenne 700 nouveaux forçats arrivent chaque année. Comme nous le verrons plus loin, les galériens protestants ne sont plus qu'en très petit nombre. Les condamnés pour crime militaire ne forment plus que 5 % des effectifs (à partir de 1720 la désertion n'est plus punie par la peine des galères). Les « droit commun » sont passés de 30 % à 45 %, et les contrebandiers de 15 % à 44 %, avec l'irruption de la contrebande de tabac qui représente la moitié des condamnations pour contrebande.

En 1748 enfin, le corps des galères est réuni à celui des vaisseaux, et les galériens, devenus des bagnards, sont transférés pour la plupart de Marseille à Toulon et à Brest.

Rapide historique des recherches sur les galériens protestants.

Jusqu'à une période très récente, les recherches portant sur les galériens protestants ont été poursuivies par des historiens protestants. Ces recherches commencèrent au milieu du 19e siècle, avec la création du Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (BSHPF), qui fit dès son origine une large part aux « galériens pour la foi » en publiant en 1852 dans son premier numéro des extraits des registres des galères retrouvés et donnés par l'amiral Baudin[5]. En 1758, les frères Haag, dans leur monumentale *France protestante*[6], publient une liste de près de quinze cents galériens (ou plutôt supposés galériens), liste établie à partir de sources diverses hélas non citées. Suit en 1866 le livre du pasteur Athanase Coquerel, *Les forçats pour la foi*[7], reprenant les listes des frères Haag, supprimant les double comptes repérés, mais ne dépassant toujours pas les mille cinq cents présumés galériens, et ne donnant la plupart du temps que fort

peu de renseignements sur eux. Sa liste a l'avantage d'être présentée dans l'ordre chronologique.

Le pasteur Fonbrune-Berbineau prit ensuite le relais, et ses travaux furent publiés dans la seconde édition de *La France protestante*, celle de M. Bordier parue en 1888. Sa liste, classée alphabétiquement, comprend plus de 2 200 noms, mais avec toujours les mêmes défauts que les travaux précédents : elle comprend des galériens comptés deux fois en raison de l'approximation orthographique des noms, et des condamnés aux galères qui n'ont pas accompli leur peine. Le pasteur Fonbrune-Berbineau devait étudier ces galériens jusqu'à sa mort en 1913, et nous a laissé à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme à Paris, les fiches ayant servi à ses recherches, et surtout de nombreuses copies et documents originaux qui auraient probablement disparu sans leur dépôt, et que nous avons pu consulter.

Le pasteur Gaston Tournier, après avoir publié de nombreux mémoires de galériens, ou des biographies à partir de leur correspondance (le baron de Salgas, Jean Marteilhe, les frères Serres, Élie Neau, etc.), se lança enfin dans la publication de son œuvre fondamentale sur les galères de France et les galériens protestants[8]. C'est le premier à avoir eu accès aux registres des galères des archives du port de Toulon, et il a su les utiliser en publiant intégralement dans leur présentation d'origine 1 663 notices tirées de ces registres. Intercalés entre ces fiches, ou à la fin de l'ouvrage, Tournier a rajouté les galériens qu'il n'a pas retrouvés dans les registres, tirés pour la plupart des listes de ses prédécesseurs (Quatre cent notices incomplètes, et 160 noms de galériens « à dates incertaines », ainsi qu'une liste de condamnés par contumace qui donc ne sont jamais allés aux galères). Nous verrons plus loin que si l'on peut faire quelques reproches à ses travaux (c'est d'ailleurs ce qui nous a déterminés à les reprendre !), les conditions dans lesquelles il a accompli ce travail, en pleine guerre de 39-45, avec des déménagements d'archives dus à la crainte de bombardements, et son état de santé (il devait mourir avant la publication du troisième volume) expliquent et excusent amplement ces imperfections.

Enfin, dans les années soixante, un chercheur ardéchois, le pasteur Samuel Mours, utilisa les notices de Tournier pour une étude statistique des galériens protestants[9]. Mours s'est aperçu de quelques manques dans les listes de Tournier, et a rajouté 34 galériens tirés d'un rôle de forçats libérés que Tournier semblait ne pas connaître, mais il ne revint pas à la source, c'est-à-dire aux registres de Toulon.

Le problème du nombre total de protestants (ou assimilés) condamnés aux galères.

Les galériens protestants (en comptant leurs « complices catholiques ») inventoriés étaient donc, d'après les travaux des érudits protestants, au nombre de 2 200 à 2 500 (sans faire la distinction des condamnés et de ceux qui avaient été réellement aux galères, rappelons-le). Tournier lui-même disait prudemment que leur nombre « a de beaucoup dépassé deux mille ». Le panneau du Musée du Désert comporte 2 500 noms. La liste publiée sur le site internet du Musée du Désert[10], comprend, elle, 2 700 notices. Or des nombres beaucoup plus élevés ont circulé : 3 000, 5 000, voire 7 370 (pour Tournier il s'agit d'une faute d'impression pour 1 370 !). Il y eut indiscutablement longtemps une surévaluation du nombre des galériens condamnés.

Dans les années soixante-dix, l'universitaire André Zysberg dont nous avons déjà parlé, a mis en base de données informatique une partie des renseignements contenus dans les 60 000 fiches de forçats entre 1680 et 1748. Son travail très innovant méthodologiquement et d'un contenu très intéressant, nous paraît cependant sous-estimer largement le nombre des galériens protestants et assimilés. Le nombre qu'il donne est de 1 551 pour la période 1680 à 1748, ce qui représente environ 1 600 galériens si l'on rajoute la cinquantaine envoyés en galères de 1748 à 1762. Cette sous-estimation s'explique par le fait qu'il a utilisé comme unique source les indications portées sur les registres, n'ayant pas comme but d'identifier les condamnés protestants, mais d'obtenir une image globale de la population galérienne. Or, comme nous le détaillerons plus loin, un nombre très important de protestants galériens ne sont pas signalés en tant que protestants sur les registres, et leur motif de condamnation est souvent vague (condamné sans dire pourquoi, condamné pour les cas résultant du procès...), ou n'a rien à voir avec la religion : désertion, vol, etc.

Notre méthode de travail, qui a consisté à utiliser d'autres sources que les registres de Toulon pour repérer les galériens protestants possibles, puis à les rechercher dans les registres des galères pour savoir s'ils avaient été effectivement aux galères, apportera une première réponse à cette question du nombre de protestants galériens.

Les registres des galères, source essentielle…



Les registres des galères concernant la période étudiée (de 1680 à 1775), sont au nombre d'une quarantaine. Beaucoup de ces registres sont énormes et de grande taille, pesant souvent près de trente kilos. Ils comprennent chacun plus de 2 000, voire 3 000 immatriculations.

Chaque condamné, amené individuellement ou par petits groupes avec des gardes des prisons pas très éloignées, ou amené dans le cadre des grandes « chaînes » qui traversaient toute la France, était inscrit dans le registre à son arrivée au port de Marseille, avec un numéro d'ordre d'arrivée qui lui servait de matricule pour toute la durée de sa détention. Étaient notés sur le registre, sauf exception, ses nom et prénom, son surnom éventuel, les noms et prénoms de ses parents et de son épouse s'il en avait une, son lieu de naissance et son âge. Suit son « portrait » avec utilisation de nombreuses abréviations, comme B. T. signifiant bonne taille, T. M. taille moyenne, etc. Enfin son lieu de condamnation, par qui il a été condamné, et pour quels motifs. Le prisonnier donnait alors au scribe son acte de condamnation, et cet acte était archivé.

Malheureusement nous n'avons retrouvé aux Archives du Port de Toulon qu'une infime partie de ces actes, parmi lesquels ceux de quelques protestants.

Dans la marge droite de sa notice figure la durée de la peine à laquelle il a été condamné : souvent à vie, pour vingt ans, etc. Parfois « ad libitum » (suivant votre volonté), quelquefois sans dire pour combien de temps.

Dans la marge gauche est indiqué le départ du forçat : envoyé à l'Amérique le .... (suit la date), mort à l'hôpital le ...., évadé le ...., libéré le .... (et les conditions de sa libération s'il y en a). Cette marge est vide dans un certain nombre de cas, et nous avons heureusement pu les compléter avec d'autres sources.

À noter que lors de l'arrivée des grandes chaînes étaient immatriculés quelques individus non physiquement présents : les forçats morts en route, ou libérés en route, ou encore évadés, sont immatriculés, certes avec une notice succincte mais avec un numéro matricule.



On voit donc tout l'intérêt que l'on a à retrouver la « fiche » du galérien : elle nous confirme que l'individu est bien arrivé (ou non) aux galères, et surtout elle nous donne des renseignements très intéressants sur lui et son devenir. Malheureusement, cette formidable série, qui commence en 1670 et se termine deux siècles plus tard en 1873, comporte deux lacunes. La première lacune va de fin octobre 1684 à octobre 1685, comprenant près de 2 000 forçats. Nous avons trouvé par d'autres sources fiables une dizaine de forçats protestants pendant cette période, mais il ne fait pas de doute pour nous qu'il y en ait eu d'autres. La deuxième lacune, moins importante pour nous, se situe en 1713, où il manque six ou sept mois d'immatriculation, soit 800 forçats.

La « fiche » du galérien est l'un des éléments nous permettant de repérer les galériens protestants. L'indication RPR (Religion Prétendue Réformée) est portée souvent à côté du numéro matricule, quelquefois dans la marge droite (avec la durée de détention), et très souvent dans le texte de la partie centrale, avec des formes alors diverses : RPR ou ci-devant RPR, religionnaire, nouveau converti, calviniste. Nous avons ainsi retrouvé 936 fiches où la religion protestante du galérien était indiquée. L'autre indication qui nous permet de retrouver les protestants est le motif de leur condamnation qui peut être très varié : sortie du royaume, assemblée illicite, détention d'armes, etc. Les fiches où est indiqué un motif de condamnation lié à la religion protestante sont au nombre de 1 605, dont 720 sans indication de la religion et 885 avec. Seulement une cinquantaine de fiches mentionnent que le condamné est de la RPR, mais condamné pour un autre motif tel que désertion, vol, fausse monnaie, etc.

À noter que vingt-cinq galériens pourtant dûment estampillés RPR ont échappé à la vigilance de Gaston Tournier (ou des personnes qu'il a pu charger des relevés). Une relecture vigilante de l'ensemble des fiches nous a permis de les retrouver, mais il est encore possible que malgré toute notre attention quelques-uns aient pu encore nous échapper !

.... mais pas source suffisante !

On pourrait bien sûr en rester là, et dire qu'il y eut 1 655 galériens protestants ou condamnés pour des motifs liés à l'exercice de la religion protestante ou à l'exil pour religion (ces 1 655 étant la somme 1 605 condamnés pour des motifs relatifs à la religion protestante, et des 50 indiqués comme RPR mais condamnés pour des motifs sans rapport avec la religion).

Mais nous échapperaient alors :

- les galériens protestants condamnés sous des rubriques vagues ne permettant pas de savoir la cause réelle de leur condamnation (les condamnés « sans dire pourquoi », « pour les cas résultant du procès », voire les « sans condamnation »).

- ainsi que les galériens qui ne furent pas repérés par les autorités comme protestants.

Pour retrouver ceux-ci, nous avons fait appel à de nombreuses autres sources. M. Zysberg ne l'a pas fait, mais on ne peut lui reprocher : ce n'était pas dans son propos, et en outre il aurait fallu le faire pour les autres catégories de galériens ce qui était impensable vu leur nombre. Gaston Tournier a utilisé d'autres sources, en particulier la liste de Fontbrune-Berbineau de *La France protestante* citée plus haut. Mais il n'a utilisé ces autres sources que pour établir ses « listes complémentaires », ou pour étoffer ses notices.

Pour notre part, nous avons utilisé essentiellement les mêmes sources que Fontbrune-Berbineau, (celles qu'il a contribué à sauver en les déposant à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme), et quelques-unes que ni lui ni Tournier ne connaissaient, mais surtout, nous nous sommes attachés à retrouver, à partir de ces sources, les fiches des galériens sur les registres des galères. Cela a été un gros travail car les registres où les galériens étaient classés par ordre alphabétique n'ont pas été conservés pour cette période.

Mais ce travail ingrat a été payant puisqu'il nous a permis de trouver un nombre conséquent de galériens protestants inconnus de tous, et de compléter un nombre plus grand encore de galériens seulement cités dans les travaux antérieurs. Pour ces deux catégories nous sommes maintenant bien assurés de leur présence aux galères.

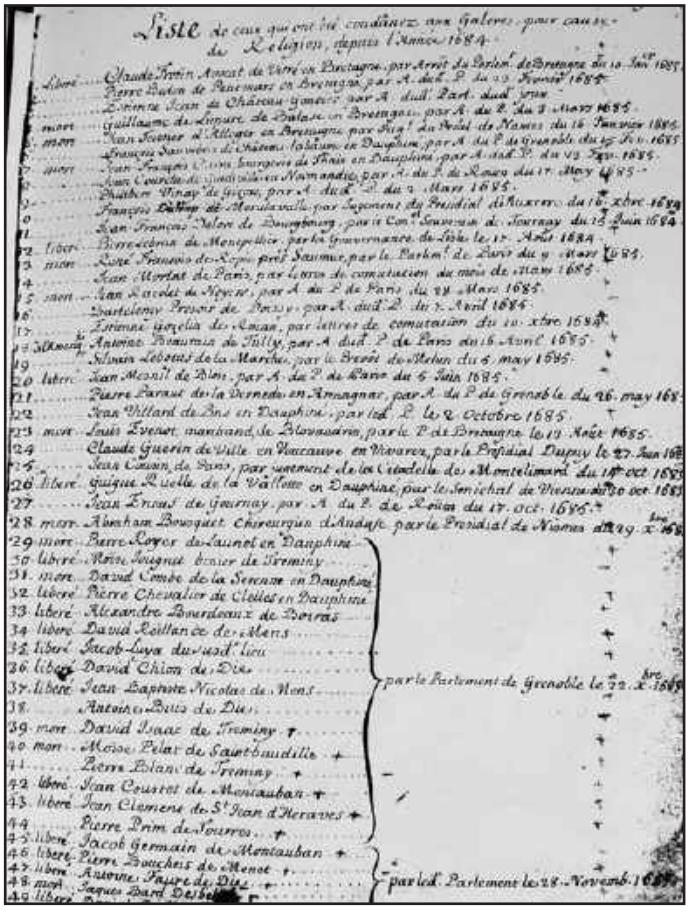
Les sources complémentaires utilisées.

Trois listes de galériens importantes nous ont permis de retrouver l'essentiel des galériens manquants à Gaston Tournier :

- la « Liste de ceux qui ont été condamnés aux galères pour cause de Religion depuis l'année 1684 ». Cette liste est conservée dans le volume 38 des *papiers Court* de la Bibliothèque Publique Universitaire de Genève. Sur 16 pages d'une écriture très lisible, sont énumérés 738 galériens, avec leurs noms, prénoms, lieu d'origine, date de la condam-

nation et juridiction qui les a condamnés. En marge gauche figure un numéro d'ordre, et après ce numéro la mention mort, libéré, à l'Amérique.

Les motifs de condamnations ont été rajoutés d'une autre écriture, celle d'Antoine Court probablement. Nous pensons qu'il s'agit là d'une liste du professeur Calandrini qui œuvra beaucoup à Genève pour la solidarité avec les galériens protestants. Ce qui nous a beaucoup étonnés, c'est la rigueur de ces listes et leur exactitude. Les noms sont rigoureusement classés par ordre de leur arrivée aux galères, avec seulement deux ou trois interversions minimes tout au long de cette liste riche rappelons-le de 738 noms. Nous pensons que cette liste a été faite à partir d'informations prises (clandestinement bien sûr) directement sur les registres des galères et transmises ensuite à Genève. À l'appui de cette hypothèse, nous trouvons les mêmes déformations dans le nom des paroisses de naissance que sur les registres (par exemple St Valéry sur le registre des galères de même que sur la liste Court, au lieu de St Jean de Valériscle). Nous savons que des forçats étaient commis aux écritures, et que les protestants galériens comprenant parmi eux de nombreux lettrés, l'un d'eux a pu jouer ce rôle. À moins que l'un des écrivains des galères n'ait été soudoyé pour le faire (la corruption régnait à Marseille !). En tout cas c'est la preuve de l'efficacité du réseau de soutien aux galériens protestants, qui transitait par les négociants suisses de Marseille, faisant passer discrètement argent, courrier et livres de religion.


Liste de ceux qui ont été condamnez aux Galeres pour cause de Religion, depuis l'Année 1684.

Tournier connaissait cette liste et l'utilisa probablement par le biais de la liste de *La France protestante* de Bordier. La notice complète a été publiée par lui pour 656 galériens, une notice incomplète (pas de numéro matricule et des renseignements très succincts pour 80), et 2 lui échappent complètement. L'ordre presque parfait des notices de cette liste nous a permis de retrouver facilement les notices correspondantes sur les registres.

Prenons un exemple : la notice de Tournier sur le galérien De Raillan (tome II page 22) est ainsi rédigée :

RAILLAN (de) Albert, de Zemareat (?) en Languedoc.

Zemareat est une erreur de lecture pour Lemarcat ou Lemarsat dans *La France protestante* de Bordier. La notice de « de Raillan » des *Papiers Court* est située entre celle de Pierre Arnail de Vergèze (n° matricule 7637 notice de Tournier tome II page 30), et celle de Jean Villosse de Pragela (n° matricule 7830 notice de Tournier tome II page 35). En parcourant donc le registre des galères entre les numéros matricules 7637 et 7830, nous trouvons la notice d'Albert de Raillan matricule 7710, condamné « sans dire pourquoi » pour 9 ans, libéré le 22 mai 1697, etc.

Nous avons ainsi retrouvé les 80 galériens de cette liste dont Tournier n'avait publié qu'une notice incomplète et les deux qui lui avaient échappé. Cette liste s'arrête hélas en mai 1690, et nous allons voir que si elle n'est pas complète, elle est heureusement augmentée par la liste suivante.

- le « Rôle des forçats religionnaires qui sont sur les galères du Roy du 20e juillet 1696 ». Cette liste, d'origine catholique (probablement établie à partir des rapports des prêtres affectés aux galères), dont l'intérêt est signalé par M. Zysberg, est conservée au Département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, collection Clairambault, numéro 849. Elle comprend 379 noms de forçats, avec les numéros matricules, année de condamnation, etc., leur attitude par rapport à la religion catholique, et le nom de la galère sur laquelle ils sont. Cette liste, grâce aux numéros matricules, nous a permis de retrouver facilement 84 galériens protestants inconnus de Tournier, et de compléter 19 de ses notices. Elle complète heureusement la liste précédente, car elle prend en compte de nombreux galériens non pas condamnés pour leur activité religieuse, mais pour de toutes autres raisons comme les déserteurs. Elle présente néanmoins un gros défaut : les galériens du Ponant (six galères) n'y figurent pas. Et puis ce n'est qu'une photo à une date donnée, quel formidable intérêt pour nous si on avait

pu conserver tous ces documents qui ont été probablement établis annuellement.

En revanche, il nous permet de juger de la résistance protestante : seulement 113 galériens sur les 379 de cette liste « font leur devoir », c'est-à-dire pratiquent ou font semblant de pratiquer la religion catholique, soit moins de 30 %, et seulement 3, n'ayant pas abjuré ont demandé « à être instruits ». Quand on sait toutes les mesures de rétorsion qui accompagnaient l'opiniâtreté de ceux qui continuaient à professer leur foi, et au contraire tous les avantages qui accompagnaient leur conversion, et surtout l'espoir d'une libération prochaine, on ne peut qu'être admiratif de cette fidélité à leur foi.

- le « Rôle des forçats auxquels le Roy a accordé la liberté », en date du 17 mai 1713, nous est indiqué par Samuel Mours dans son article déjà cité, comme publié en annexe de l'étude d'Étienne Creissel sur les frères Serres[11]. Nous avons utilisé cette transcription, ainsi qu'une copie du document original qui d'après M. Zysberg serait aux Archives Nationales[12].

Ce rôle comprend les noms de 47 galériens ayant probablement abjuré la religion protestante, dont 11 faisaient l'objet d'une notice complète de Tournier, et un d'une notice incomplète. Ce sont donc 35 nouveaux galériens protestants que cette liste nous a permis de connaître.

D'autres sources nous ont permis également de retrouver d'autres galériens protestants. Nous ne les citerons pas en détail car trop nombreuses. Ce sont par exemple les listes de libération des galériens, conservées pour la plupart aux Archives nationales, aux Archives du Port de Toulon, à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme, aux Archives Cantonales de Zürich, etc. Nous avons vu qu'une liste des *Papiers Court* (volume 38) avait été fondamentale pour nous, mais les *Papiers Court* comprennent encore une volumineuse correspondance que nous n'avons pas fini d'explorer, et qui nous a fourni une autre liste importante des galériens des années 1702 à 1710 (volume XI). N'oublions pas comme outil fondamental le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, qui a publié, surtout dans les soixante premières années de son existence, nombre d'études et de documents consacrés aux galériens protestants.

Enfin, nous avons commencé à dépouiller deux sources importantes, mais « de faible rendement ». Il s'agit d'une part de la correspondance conservée dans les registres de la série Marine des Archives Nationales dont nous avons déjà parlé. Nous en avons déjà examiné une quinzaine de volumes (sur plusieurs centaines !), et si les « religionnaires » n'occupent la plupart du temps qu'une très petite fraction de ces correspondances, nous avons pu y trouver souvent des indications importantes.

Il s'agit d'autre part des jugements des instances qui ont condamné les protestant, parlements provinciaux en particulier, et des registres des prisons où ceux-ci ont été enfermés (quand ces documents ont été conservés et inventoriés bien sûr : nous savons que ceux du Parlement de Bourgogne par exemple, ont disparu dans un incendie). Nous avons pu jusqu'à maintenant voir la partie inventoriée des archives du Parlement de Grenoble (l'un de ceux qui ont envoyé le plus de protestants aux galères), et celui de Besançon. Ces archives nous permettent de voir un peu mieux les circonstances précises des arrestations, les lieux d'origine des emprisonnés (assez souvent comme nous le verrons plus loin ceux donnés par le registre des galères sont inutilisables), et de repérer ceux des contrevenants aux édits du Roi qui ont été libérés après abjuration.

Ces autres sources mentionnées ci-dessus nous ont permis de retrouver 24 galériens ignorés de Tournier et de compléter 31 de ses notices.

Par quels moyens 300 galériens protestants ont été retrouvés dans les registres des galères de Toulon (ou résumé des paragraphes précédents).

Moyens utilisés pour retrouver de nouveaux galériens	Galériens totalement ignorés par Tournier	Galériens auxquels Tournier a consacré une notice incomplète	Total des galériens protestants retrouvés dans les registres de Toulon
Relecture approfondie des registres	18	7	25
La liste BNF de 1695	84	19	103
Liste Papiers Court 38	2	80	82
Liste libérations Creissel	34	1	35
Autres sources diverses	24	31	55
Total des galériens retrouvés	162	138	300

Combien y eut-il de galériens protestants ?

Nous avons dit plus haut que Tournier avait publié 1 663 fiches complètes de galériens. Nous en avons éliminé huit, galériens qui n'avaient rien à voir avec le protestantisme, semble-t-il. Les 1 655 fiches « valables » de Tournier, jointes à nos 300 galériens « retrouvés », forment **une base de données de 1 955 fiches** qui nous ont permis d'élaborer les statistiques dont nous donnons ci-dessous les premières conclusions.

Catholiques certains	16	Dont 6 prêtres
Catholiques probables	60	
Prosélytes	16	Dont 2 sont devenus protestants aux galères
Protestants certains	1 807	
Protestants probables	56	
Total	1 955	

En l'état actuel de nos recherches (le croisement des sources et de nouveaux dépouillements peuvent faire varier les nombres de catholiques et de protestants « probables »), nous pouvons dire que sur les 1 955 galériens étudiés, les catholiques condamnés pour aide aux protestants (la plupart pour les avoir aidés à sortir du territoire malgré les ordonnances royales), nous semblent pouvoir être au grand maximum au nombre d'une centaine, et plus vraisemblablement entre 50 et 80, ce qui, bien qu'important sur le plan du comportement, est assez négligeable sur le plan comptable.

Peut-il y avoir des galériens protestants (et assimilés) autres que les 1 955 trouvés, et combien pourraient-ils être ?

Avant la révocation, la religion était rarement inscrite sur les registres des galères, il y a donc probablement quelques protestants non retrouvés dans les années 1680-1685.

Les lacunes des registres pourraient nous en avoir fait « perdre » également quelques-uns. Nous manquent également les galériens envoyés directement en Ponant, sans passer par Marseille, et morts en Ponant. Aucun condamné de droit commun entre 1720 et 1762 n'est repéré comme protestant, ce qui nous paraît très anormal. Enfin, parmi les galériens de nationalité étrangère, en particulier suisses, hollandais, anglais ou écossais, etc., il y a probablement beaucoup plus de protestants que ceux que nous avons retrouvés (voir plus loin).

À signaler que nous avons encore une quinzaine de galériens repérés par des sources diverses que nous n'avons pas réussi à retrouver dans les registres des galères.

Tous ces éléments nous font envisager qu'avec les dépouillements en cours, et les sources nouvelles que l'on peut espérer, on devrait raisonnablement pouvoir compter sur un total des galériens protestants et assimilés avoisinant les 2 000. Nous sommes loin des 3 000, 3 500 et plus revendiqués par les historiens protestants du dix-neuvième siècle, mais nous sommes loin aussi des 1 600 de M. Zysberg !

Nous emprunterons pour conclure à celui-ci sa très juste phrase « Qu'il y ait eu ... 1 500 forçats « pour la foi », et non 2 000, 3 000 ou 5 000, ne diminue en rien l'absurdité et la mauvaiseté d'une politique, laquelle, par la seule volonté du roi et de son entourage, a mis hors la loi des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, qui n'avaient pas commis d'autres crimes que celui de vouloir rester fidèles à leur religion ».

Notes

[1] – La plupart des historiens du protestantisme incluent sous l'appellation de galériens protestants les prosélytes, bien sûr, mais aussi des catholiques condamnés pour aide ou complicité avec les protestants. Nous ferons de même. 1775 est l'année de sortie des deux derniers « galériens pour la foi ».

[2] – Musulmans d'Afrique du Nord, du Moyen Orient, de Turquie, des Balkans, etc.

[3] – André ZYSBERG, *Les galériens, vie et destins de 60 000 forçats sur les galères de France, 1680-1748*, Seuil, Paris, 1987.

[4] – La chiourme est l'ensemble des rameurs.

[5] – Charles READ, « Les protestants aux galères du Roy en 1702 et 1703 », in *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, t. 1 (1853), pp. 50-58.

[6] – Émile et Eugène HAAG, *La France protestante*, Paris, L. Cherbuliez, 1846-1859.

[7] – Athanase COQUEREL fils, Les forçats pour la foi, Paris, Michel Lévy Frères, 1866.

[8] – Gaston TOURNIER, *Les galères de France et les galériens protestants des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, Publications du Musée du Désert, 3 volumes, 1943, 1944 et 1949.

[9] – Samuel MOURS, « Les galériens protestants », in *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français,* Avril-mai-juin 1970.

[10] – http://www.museedudesert.com/article35html. La source essentielle est l'ouvrage de Gaston Tournier.

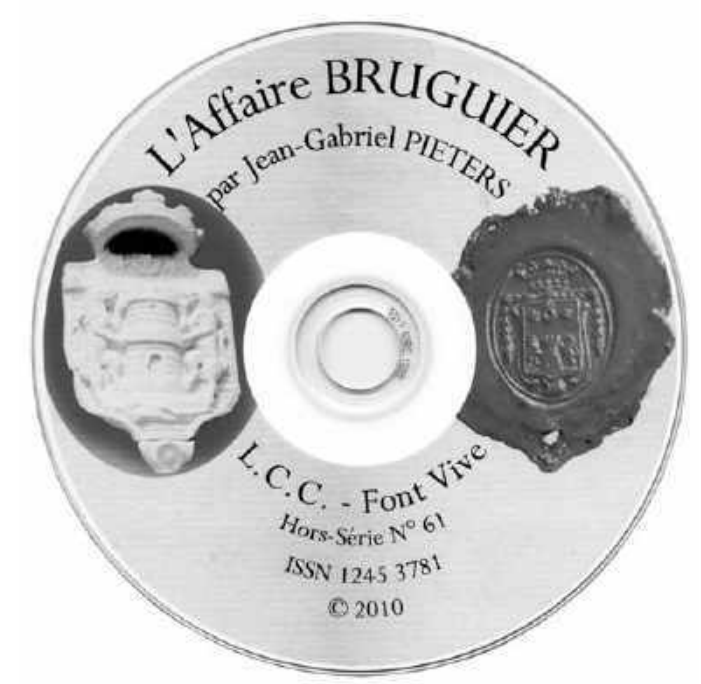
[11] – Étienne CREISSEL, *Pierre, David et Jean Serres, galériens protestants, 1685-1714*, Cahors, 1900.

[12] – Archives Nationales Série Marine, B/6/106 F°431 et 432.

À LIRE OU À CONSULTER

UN NOUVEAU HORS SÉRIE DE L.C.C.-FONT VIVE. HS N° 61 : Jean-Gabriel PIETERS, L'Affaire Bruguier. Le CD-Rom : prix : 10 €.

par Marie-Lucy DUMAS



Jean Gabriel Pieters a décrypté minutieusement de très nombreux documents issus des archives départementales ou bien d'archives privées particulièrement riches, en rapport avec un procès concernant de soi-disant droits féodaux continuant d'être perçus pendant la Révolution Française, plus particulièrement pendant l'époque dite de «la Terreur», sous le gouvernement jacobin.

L'affaire se passe entre les villages de Saint-Victor-de-Malcap, Saint-Étienne-de-Sermentin et Rivières près de Saint-Ambroix. Un certain Bruguier aurait contraint des habitants de Saint-Étienne et de Saint-Victor à payer des redevances féodales alors que celles-ci ont été supprimées. Il y a bien un procès, mais il acquitte les prévenus Jean Philippe Chambon et Jacques Bruguier de l'accusation calomnieuse intentée contre eux.

Au travers de ce procès et de toutes les pièces, Jean-Gabriel Pieters nous entraîne dans une tranche d'histoire locale de la Révolution Française.

Sur quoi porte le procès ?

L'auteur fait donc le point sur les redevances seigneuriales qui concernent les deux communautés de Saint-Victor et de Saint-Étienne pour faire dépaître leur bétail dans le terroir de Saint-Étienne. En fait depuis le XVI^{e} siècle et peut-être bien avant, existe un véritable imbroglio de droits féodaux relevant de plusieurs seigneurs sur la même propriété. Les communautés payent redevance pour exercer divers droits (comme la dépaissance ou la traversée du devois seigneurial de Sermentin), à l'exclusion d'autres (comme la coupe du bois ou le lignerage), le tout au seul profit de M^{r} de la Rouvière, seigneur de Saint-Étienne, et non de M^{r} de Castillon, son rival, seigneur de Saint-Victor et châtelain de ce lieu séparé.

Jean Philippe Chambon de la Rouvière et Jacques Bruguier sont soupçonnés d'être des monarchistes, par les nouvelles municipalités de Rivières et de Navacelles, celles qui ont été installées suite à la destitution des municipalités élues antérieurement, considérées comme «gangrenées d'aristocratie et de fédéralisme».

Les commissaires civils des cantons de Rivières et de Navacelles obtiennent des preuves selon lesquelles Philippe Chambon a fait payer indûment des censives pour l'année 1793. Ils cherchent à faire arrêter les deux hommes et veulent que soient enfin remis pour les brûler tous les titres de féodalité du seigneur de Saint-Étienne susceptibles de se trouver dans sa maison de Saint-Ambroix.

Bruguier est arrêté, traduit et incarcéré à Uzès, mais Chambon échappe aux manigances faites pour l'attirer là où les commissaires civils pouvaient légalement se saisir de lui.

Le procès en politique correctionnelle

Jacques Bruguier est un journalier, de religion protestante, maître valet ou bayle du citoyen Chambon ; c'est lui qui procédait anciennement au « recueil de la redevance en avoine due au ci-devant seigneur » et s'en constituait le dépositaire ; il n'avait ni qualité ni ordre pour « percevoir ses censives », n'étant pas son agent. Les divers témoins interrogés démontrent tous que les prévenus ont collecté la redevance jusqu'à l'année 1792 et plus jamais ensuite. C'est d'ailleurs le ci-devant maire de Saint-Victor, Pierre Chevalier, qui après l'avoir reçue, avait fait porter l'avoine chez Bruguier dans les premiers jours de septembre 1793 ; pourquoi ne figure-t-il pas au nombre des dénonciateurs ?

Finalement, le jugement innocente les présumés coupables : ce sont de vrais patriotes ! D'ailleurs, Jean-Philippe Chambon argue qu'il a trois fils volontaires nationaux, dont l'auteur détaille les états de service.

La question des garrigues et de leur propriété

Compte tenu du peu de clarté des droits sur les garrigues (couvrant environ 75 ha) où paissent les troupeaux des deux communautés, les habitants de Saint-Victor décident en 1790 de les mettre à la taille comme « propres à la communauté ». Or, dans la paroisse de Saint-Étienne (désormais rattachée administrativement à la nouvelle commune de Saint-Victor) existe notamment certain terroir appelé « le devois du Roure ». Il fait l'objet de luttes féodales et, depuis des siècles, les collectivités le revendiquent pour le pâturage des bêtes à laine, comme étant leur plus grande ressource, constamment menacée par les défrichements qu'ordonnait à sa guise le pouvoir seigneurial.

Sous la Restauration, les héritiers de Jean-Philippe Chambon essaient par voie de justice de récupérer le fameux devois, mais en ce début du XIX^{e} siècle, la commune se sert des lois révolutionnaires pour décider que « ce tènement est sa propriété exclusive ».

Une tranche de vie locale au travers de procès, parfois particulièrement incompréhensible de nos jours, et que la recherche minutieuse et précise de Jean-Gabriel Pieters permet de décrypter.

Le CD-Rom comporte un très grand appareil d'annexes : photographies, actes originaux scannés, chronologies des seigneuries de Saint-Victor et de Saint-Étienne, etc.

REVUE du GÉVAUDAN, des CAUSSES et des CÉVENNES, n° 28, 1er semestre 2010

par Olivier POUJOL

En 1827, paraît le premier *Mémoire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Lozère*. La parution ne sera jamais interrompue. Depuis, l'intitulé de la Société a changé : le terme « Agriculture » a été remplacé par « Lettres » et le « Mémoire » est devenu « Bulletin » (à partir de 1850), puis « Revue » (à partir de 1955). La *Revue du Gévaudan* est publiée sous une nouvelle formule dans une collection bleue depuis le premier semestre 1996, au début de la présidence de la « Société des Lettres » de Jean Paradis (années 1995-2009). Le décès de Jean Paradis en novembre 2009 a conduit à l'élection d'un nouveau bureau prenant en charge la vénérable Société, créée en 1819. Jean-Marc Chevalier a été élu président de la « Société des Lettres », JeanPaul Mazot (historien de la ville de Chirac : *Chirac en Gévaudan*, Éditions Atlantica, 2009) a été désigné rédacteur en chef de la *Revue du Gévaudan*. *Le Lien des Chercheurs Cévenols* exprime ses regrets devant la disparition de Jean Paradis, sous-préfet honoraire, qui a maintenu la « Société des Lettres » dans une phase difficile de sa longue histoire et adresse ses encouragements aux nouveaux responsables d'une association amie.

La dernière livraison de la Revue du Gévaudan (Nouvelle formule, N° 28, 1er semestre 2010) contient deux articles concernant les Cévennes. *Les Notes sur M. Maisonneuve, directeur des mines de Vialas* (Olivier Poujol) complètent celles qui avaient été publiées dans L.C.C. n° 147, oct-déc 2006. On connaissait Maisonneuve (1751-1839) ingénieur, ou mécanicien, passionné de géologie. On découvre un physicien passionné d'optique. Sous le titre : *Le Bienheureux pape Urbain V toujours d'actualité* sont réunis les discours prononcés les 3 et 4 octobre 2009 à Mende, au Pont-de-Montvert et à Grizac, pour le 700^{e} anniversaire de la naissance de Guillaume de Grimoard, célébré sur les deux années 2009 et 2010. Une commémoration organisée par l'association « Les Amis du Bienheureux pape Urbain V » fondée et présidée par Renaud de Laubespin. Le point d'orgue des manifestations commémorant la naissance du pape cévenol sera une conférence de M^{gr} Le Gall, archevêque de Toulouse, ancien évêque de Mende, au Collège des Bernardins à Paris, le 9 octobre 2010.

Le chantier principal de la « Société des Lettres » demeure la réouverture du Musée départemental Ignon-Fabre. Le Musée de Mende a été créé dès 1836 dans l'ancienne maison consulaire, avant d'être transféré à deux reprises, en 1894 dans un bâtiment construit à cette intention, quartier des Carces, puis en 1976 dans l'ancien Hôtel Buisson de Ressouches, rue de l'Épine. Il a été fermé en 1995, avec mise à disposition de l'ensemble des collections mobilières de la Société au Conseil Général de la Lozère pour une durée de 50 ans, avec engagement de bonne conservation. Les collections de la Société des Lettres sont conservées au château de Saint-Alban.

Revue du Gévaudan, B.P. 58, 48 002, Mende Cedex.

INSTRUMENT DE TRAVAIL ET DE RECHERCHE

Dominique DUPRAZ : *Inventaire de la collection Vallentin du Cheylard, sous-série 65 J* , Privas, Archives Départementales de l'Ardèche, 2009, 152 p., ill., 20 €.

Roger Vallentin du Cheylar (1862-1931), né à Montélimar, continua une collection initiée par son père, à laquelle il se consacra entièrement à partir de 1903,

après une carrière de receveur des domaines. Sa collection comporte de nombreuses pièces archéologiques (restées dans la famille) et un grand nombre de documents écrits concernant plusieurs provinces, dont le Vivarais. Les départements de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, du Gard, du Rhône et de l'Ain ont pu acquérir auprès de Madame Amicie d'Arces, petite-fille de Roger Vallentin du Cheylar, les documents les concernant.

La collection ardéchoise comprend de nombreux documents dont on ignore généralement le mode d'acquisition, aucun registre des entrées n'ayant été établi. Si de nombreux documents ne présentent pas un très grand intérêt, certains sont précieux et rares, comme le registre du consistoire protestant d'Aubenas, contemporain d'Henri IV (65 J 4), les trente parchemins des Célestins de Colombier-le-Cardinal (65 J 11-13, 54-60), datant de 1342 à 1718, dont des pièces prestigieuses comme les privilèges émanant du roi de France, et une magnifique charte enluminée datant de 1507 (65 J 12/6), des documents provenant de la baronnie de Rochemaure, (XIV^{e} au XVIII^{e} siècle) et de la seigneurie de Miraval. On y trouve aussi de beaux terriers ou documents plus composites datant de la fin du Moyen Âge concernant les lieux de Bosas, Saint-André-Lachamp Ribes, Saint Barthélemy-le-Meil, et des familles de Tournon, Saint-Peray, Villeneuve-de-Berg, Le Cheylard, Viviers…

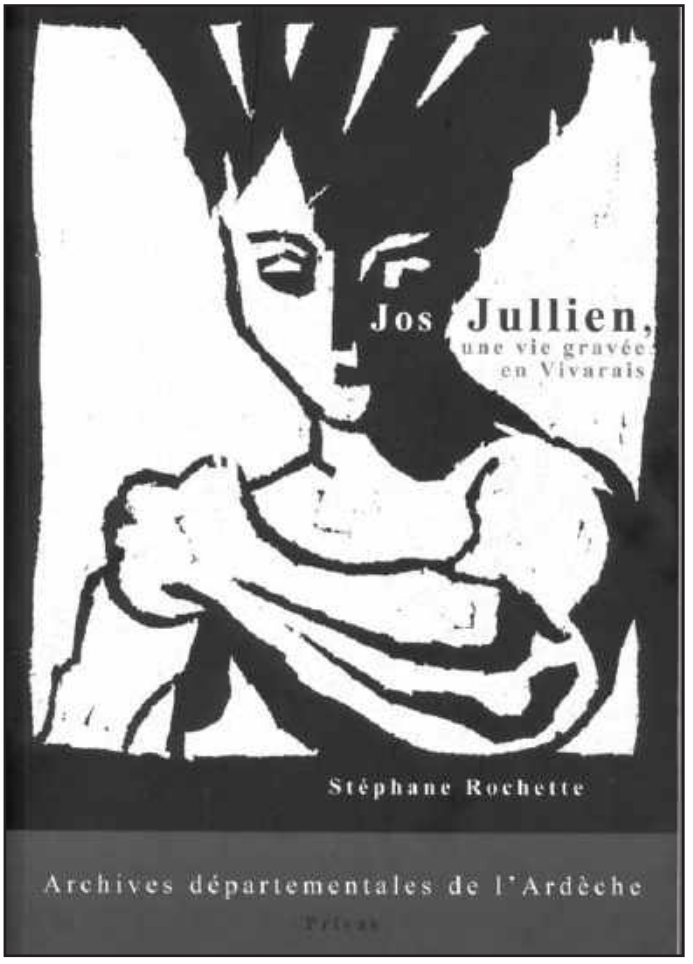
Cet inventaire établi par Dominique Dupraz (jusqu'à l'an dernier directeur des Archives Départementales de l'Ardèche), est fort agréable à consulter par sa lisibilité et la qualité des illustrations, la longue introduction ainsi que les index en facilitant l'utilisation.

LIVRES

Stéphane ROCHETTE : ***Jos Jullien, une vie gravée en Vivarais***, Privas, Archives Départementales de l'Ardèche, février 2010, 221 p., ill., 25 €.

par Martine ANCELIN

On disait de Jean Cocteau qu'il était un touche-à-tout de génie. On peut sans doute le dire aussi de l'Ardéchois Jos (Joseph) Jullien, auquel le galeriste Stéphane Rochette a consacré un livre splendidement illustré, édité par les Archives Départementales de l'Ardèche. En effet, si la notoriété de Jos Jullien n'a guère dépassé les frontières de son département, la



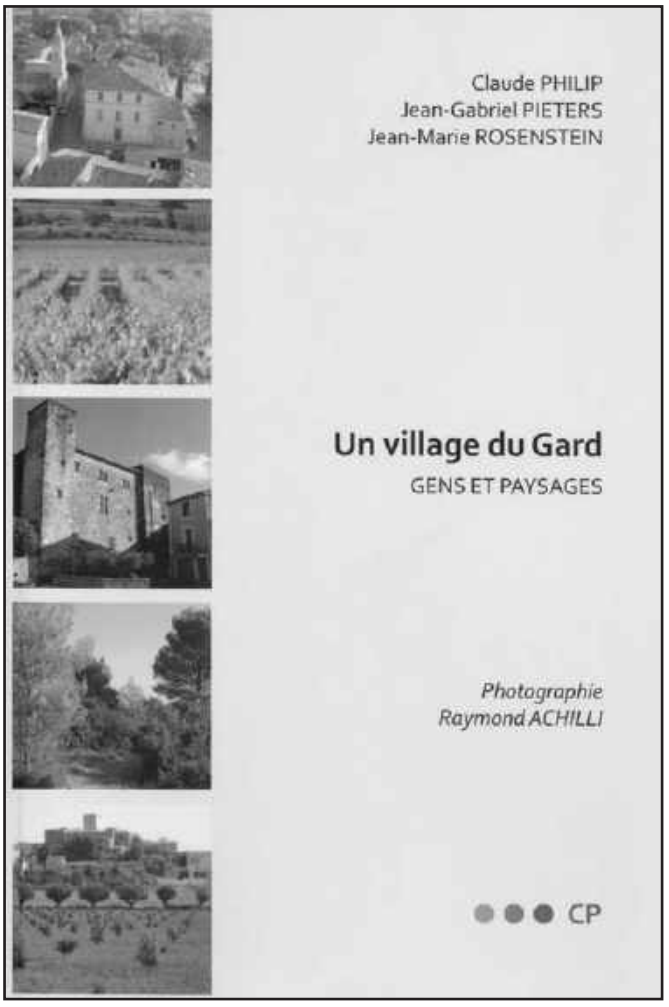
diversité de ses activités tout au long de sa vie laisse pantois : médecin de campagne, ses travaux de recherche sur la fièvre de Malte et sur le plancton des eaux thermales, entre autres, sont importants, et il a créé deux revues médicales. Préhistorien, dès 1909, il a exploré la grotte ornée d'Ebbou et préconisé la création d'un parc national pour protéger la vallée de l'Ardèche. Homme politique, radical-socialiste, il a été maire de Joyeuse pendant de très longues années. Il fut également homme de lettres, et, ce qui intéresse surtout Stéphane Rochette, artiste peintre et graveur de talent, collaborateur pendant une vingtaine d'années, entre les deux guerres, de son ami le poète et éditeur ardéchois Charles Forot (Éditions Le Pigeonnier).

C'est en voyant un portrait gravé au burin de l'écrivain suisse Ramuz, que Stéphane Rochette a voulu en savoir davantage sur ce personnage exceptionnel. Son enquête l'a conduit aux Archives Départementales de l'Ardèche. Là en effet est conservé le Fonds Forot, qui comporte des centaines d'œuvres de Jos Jullien, éditées ou non, car Forot avait l'habitude, heureusement, de conserver un tirage de tout ce qui lui confiait son ami. Ce fonds Forot, ainsi que de multiples autres documents, journaux, etc. a fourni à l'auteur l'essentiel de la matière de ce livre.

Le premier tiers de l'ouvrage est consacré à une biographie de Jos Jullien, qui montre toutes les diverses facettes du personnage. Puis Stéphane Rochette consacre la plus grande partie du livre à l'analyse de l'œuvre de cet artiste méconnu. On peut ainsi admirer une impressionnante série de portraits d'écrivains, une série non moins saisissante de personnages de théâtre, des illustrations pour « Une saison en enfer » d'Arthur Rimbaud, et bien d'autres gravures, dessins, et peintures. Un très bel ouvrage, richement illustré.

PHILIP Claude, PIETERS Jean-Gabriel, ROSENSTEIN Jean-Marie, Photos ACHILLI Raymond, réalisateur :
Un village du Gard, gens et paysages,
Édition à frais avancés, au profit des œuvres sociales du village, 2010, 242 pages très illustrées.

par Jean-Gabriel PIETERS



Un village du Gard situé à 15 km de Nîmes, entre Cévennes et Camargue… Son nom : **La Rouvière** n'est volontairement précisé que sur la 4e de couverture parce que son existence et son histoire sont semblables à plusieurs autres « si bien que les résidents retrouveront, dans les récits des anciens, leurs propres souvenirs ».

L'idée du *Livre de La Rouvière* remonte à Franck Gébelin, notable et érudit local (cousin de J.-G. Pieters) qui, vers 1950, coucha somptueusement par écrit, sans la publier, la somme de ses années de recherches en l'agrémentant de photos, dessins et aquarelles. C. Philip, ingénieur retraité de pure souche rouviéroise, dont la mère a 102 ans (et toute sa mémoire), désirait depuis son jeune âge compléter et éditer ce travail, selon le vœu que lui formula F. Gébelin, disparu en 1975. Ainsi, en 2008, se tourna-t-il tout naturellement vers son parent J.-M. Rosenstein, auteur de 24 ouvrages sur les Pyrénées-Orientales, lequel s'adressa à son tour à J.-G. Pieters. Il ne restait plus qu'à photographier le village et son patrimoine en s'adressant à un professionnel, à collecter d'autres illustrations en puisant dans les cartes postales, les photos anciennes et les documents, à ajouter un glossaire et enfin à confier le tout à une maquettiste talentueuse.
Sorte de mémoire collective, le livre retrace la vie d'un village « raisonnable », de ses origines préhistoriques jusqu'à nos jours, et met en lumière les comportements et événements qui en constituent les racines.

La première partie rassemble d'abord les souvenirs des Rouviérois et s'adresse plus spécialement à eux, tout autant d'ailleurs qu'à ceux qui, avec nostalgie, ont quitté le village ou viennent maintenant s'y installer. La section suivante reprend le travail et les illustrations de F. Gébelin ; elle est revue et augmentée par J.-G. Pieters, qui s'y attache depuis… 1967. La seconde partie est constituée de 75 notices historiques basées sur les archives du château et le fruit de douze ans de recherches en archives publiques ; elle intéressera davantage les chercheurs régionaux.

Présenté sur place le 24 avril dernier sous forme de diaporama, après avoir été annoncé dans le *Midi Libre*, l'ouvrage a connu un franc succès auprès des publics pressentis et, moins de trois semaines plus tard, en est déjà à sa seconde édition. Lors des séances de signatures, quel n'a pas été l'étonnement de l'auteur de ces lignes de dédicacer la plupart du temps un livre qu'offraient parents et grands-parents aux jeunes générations et, pour un cas, à un enfant à naître…
En vente à La Rouvière chez Maryse Salles, 23 rue Jean Moulin – tél. 04 66 63 17 43 ; à Saint-Géniès-de-Malgoirès chez Georgette Roussel, 5 route de Nîmes – tél. 04 66 81 67 88 ; par commande chez Claude Philip, 2 rue de la Mairie, 30 190 La Rouvière – tél. 06 83 55 66 84 – claude.philip268@orange.fr ; Prix 24 euros (+ 5 euros de frais de port).

NDLR : J.-G. Pieters apportera quelques exemplaires du livre lors de notre Assemblée générale du 26 août prochain.

MESSIEURS, FAITES VOTRE CHOIX PARMI LES RICHES HÉRITIÈRES GARDOISES À MARIER ! (1810)

par Henri DEPASSE,
Collaboration de Jean-Gabriel PIETERS et de Martine ANCELIN

Le 10 juillet 1810, le duc de Rovigo[1], Ministre de la Police générale de l'Empire (successeur de Fouché), écrit au Préfet du Gard[2] la lettre suivante, que l'on peut trouver aux Archives Départementales du Gard sous la cote 6 M 638, dossier *Renseignements sur les principales familles du département. Tableau nominatif des plus riches héritières du Gard, non mariées*.

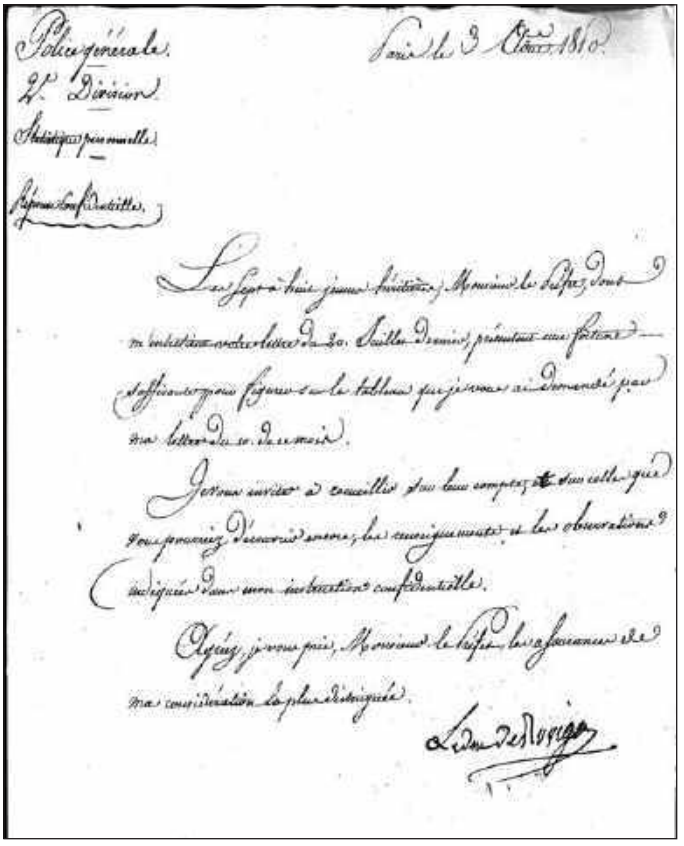
Police générale *Paris, le 10 juillet, 1810*
2e Division
Lettre très Confidentielle

En examinant, Monsieur, la statistique personnelle que vous avez adressée à mon prédécesseur, j'ai remarqué avec intérêt les renseignements que vous avez donnés sur chacun des Chefs de famille les plus notables de votre arrondissement. Je regrette cependant que les Articles qui concernent la fortune de leurs Enfants, n'ayent pas été traités avec plus de détail.
Pour suppléer au défaut de ces renseignements que je désire avoir, notamment pour ce qui est relatif aux Demoiselles de famille dans l'âge de 14 ans et au dessus, je vous invite à former le Tableau nominatif des plus riches héritières non encore Mariées.
Ce Tableau, divisé par Colonnes, devra indiquer 1° Le Nom de la Demoiselle ; 2° Son âge bien certain ; 3° Les Noms de ses père et mère ; 4° Leurs qualités anciennes et leur état actuel ; 5° Leur fortune, en distinguant le revenu Mobilier et le revenu annuel foncier ; 6° La dot présumée de chacune de leurs filles et les espérances d'héritages ; 7° Le Lieu de la situation des biens fonds et leur Nature.
Une Colonne d'observations sera réservée pour indiquer les agréments physiques ou les difformités, les Talents, la Conduite et les principes religieux de chacune de ces jeunes Demoiselles, de manière qu'on puisse se faire une juste idée de ce qui les regarde personnellement.
Vous Comprendrez facilement, Monsieur, combien vos recherches doivent être soignées, et avec quelle prudence et discrétion vous devez vous y livrer : Et vous y mettrez d'autant plus d'empressement que vous sentirez que le résultat de votre travail ne peut tourner qu'à l'avantage de chaque famille.
Je vous invite à ne rien négliger pour satisfaire, dans le plus bref délai, à la demande que je vous fais.
Agréez, je vous prie, Monsieur, les assurances de ma Considération la plus distinguée.

Le duc de Rovigo

Le 20 août, le Préfet répond qu'il n'y a dans le département « presqu'aucune personne riche, mais seulement plusieurs personnes qui jouissent d'une honnête aisance » et donc « aucune riche héritière à proprement parler. Il évalue à 7 ou 8 le nombre de demoiselles pouvant espérer une dot de 60 000 à 70 000 F, ce qui n'en fait pas de riches héritières, et il pense qu'il n'y a donc pas lieu de faire le tableau réclamé, sauf si le duc de Rovigo le demande.

C'est ce que fait celui-ci. Dès le 3 août, il invite le Préfet à recueillir les renseignements souhaités concernant ces 7 ou 8 demoiselles.



Après quelques mois, la liste s'est étoffée et comprend 18 jeunes filles. Elle est transmise le 16 octobre, accompagnée d'une lettre s'excusant du retard apporté à réunir les renseignements, et de leur caractère lacunaire, mais assurant Son Excellence qu'aucune jeune héritière n'a été oubliée. Il est vrai que le tableau n'est pas complet : le prénom de la jeune fille manque souvent, ainsi que le nom de la mère, et le montant des biens mobiliers est omis. Une mention dans la marge « On n'aurait pas dû oublier ce travail », semble montrer un certain manque de zèle de la personne chargée de cette étrange inquisition. La liste se présente sous forme de tableaux de très grand format de sorte que nous ne pouvons en reproduire qu'un fragment. Nous reprenons plus loin l'essentiel des renseignements réunis sur ces jeunes filles, catholiques d'une part, protestantes de l'autre :

présumés revenus — fonciers	Dot présumée	espérances d'héritage	nombre d'enfans	nature et lieux de la situation des Biens fonds	agrémens physiques, dispositions, talens, conduite principes religieux &c.
30,000 ℔	80,000.	La Succession de la mère et de la grand mère maternelle	3, deux filles et un garçon.	Propriété territoriale de toute nature ~~multiples~~ principalement en vignobles, et situés dans le Dpmt du gard.	bien gotien; éducation ordinaire professe le culte protestant.
25,000 ℔.	80,000	la Succession de sa mère et celle de son père à échoir	une fille et un garçon	Propriété territoriales toutes titres dans le Dpt du Gard.	assés bien; education ordinaire professe le culte protestans.
30,000.	80,000.	Succession de son père et de sa mère	Deux filles et deux garçons.	Propriété territoriale de toute nature, situés dans le gard, et autre départemens.	Beaucoup d'embonpoints, de la fraicheur education ordinaire; professe le culte Catholique

Dix-huit héritières à marier

Les catholiques romaines

Mélanie Sauvan d'Aramon, 20 ans, a « beaucoup d'embonpoint », de la fraîcheur et 80 000 francs de dot. Son père, ancien noble et capitaine de cavalerie, possède des terres dans le Gard et ailleurs.

Louise Dassas, 17 ans, a de la fraîcheur, 12 000 francs de dot et elle est musicienne. Son père, ancien noble et officier de cavalerie, possède des terres dans le Gard.

Caroline Perrein de Verta, 20 ans, a une figure ordinaire et 60 000 francs de dot. Son père, ancien noble et officier d'infanterie est rentier et propriétaire dans le Gard. La fortune de ses parents est « embarrassée ».

Mlle Dampmartin, 18 ans, a un physique « assez bien » et une dot de 80 000 francs. Elle a reçu une bonne éducation. Son père, ancien noble et colonel de dragons, possède des terres dans le Gard et dans la Drôme.

Mlle Renoyer, 18 ans, fille unique, a un physique « assez bien » et une dot de 100 000 francs. Elle a reçu une éducation soignée. Son père, ancien Conseiller à la Cour des Aides de Montpellier, est propriétaire dans le Gard et le Vaucluse.

Mlle de Fournès, 18 ans, a été élevée à Lyon : il est impossible d'évaluer sa dot. Son père, ancien sénéchal de Nîmes, est propriétaire dans le Gard et ailleurs. Elle est privée de tout et presqu'abandonnée : elle vit retirée à la campagne.

Mlle Darnaud Vallabrix, 13 ans, fille unique, a « une figure passable » et une dot de 100 000 francs. Elle est élevée à Paris. Son père veuf, ancien noble et officier de cavalerie, est propriétaire dans le Gard et en Haute Loire.

Laure de La Beaume, 19 ans, et sa sœur **Euprosine**[3], 15 ans, sont fort jolies, ont une dot de 60 000 francs chacune. Elles sont élevées par leur mère rentière à Lyon ou à Paris. Feu leur père, ancien noble, était propriétaire dans le Gard et en Amérique.

Mlle de Valfonds, 17 ans, est jolie, ayant une dot de 100 000 francs. Son père veuf est rentier et ancien noble.

Mlle Labelanet, 17 ans, est jolie, fille unique, ayant une dot de 60 000 francs. Feu son père, ancien noble, était propriétaire dans le Gard.

Mlle Barre de Leuzière, 20 ans, qui n'est pas jolie, a une dot de 50 000 francs. Son père, rentier, est propriétaire dans le Gard et en Amérique.

Les protestantes

Dalinde de Baguet, 13-14 ans, très jolie, a une dot de 80 000 francs. Son père, ancien noble, époux Rivet, est propriétaire de terres, principalement des vignobles.

Mlle Bosanquet de Cardet, 17 ans, au physique « assez bien », a une dot de 80 000 francs. Son père veuf, ancien noble et officier de cavalerie, est propriétaire terrien.

Aline Verdier Lacoste, 14 ans, au physique « assez bien », ayant une dot de 70 000 francs, a reçu une éducation assez soignée. Son père Henri, époux Louise de Baguet, ancien émigré, négociant et fabricant, est membre du Corps Législatif et de la Légion d'Honneur.

Mlle Chabaud Latour, 18 ans, qui a « un extrême embonpoint » et une dot de 50 000 francs, a reçu à Paris une éducation soignée. Son père, époux Verdier de la Coste, est officier du génie, membre du Corps Législatif et Chevalier d'Empire.

Adeline Pellet, 25 ans, peu jolie, rentière, a une dot de 80 000 francs. Feu son père, époux Fornier, était propriétaire dans le Gard.

Laure Daunant, 19 ans, a un physique « passable », une dot de 60 000 francs et a reçu une éducation soignée. Son père, époux Meynier, ancien colonel de dragons, est propriétaire dans le Gard.

« La conscription des filles »

Pour quelles raisons le Duc de Rovigo, (et donc l'Empereur) voulait-il connaître les noms des riches héritières gardoises ?

Une autre lettre, adressée au Préfet par le Duc de Rovigo, le 11 octobre 1810, (le Ministre de la Police n'a pas alors encore reçu la liste des héritières) apporte un début de réponse à cette interrogation. Elle se trouve dans le dossier intitulé :

Police Secrette
Statistique Personnelle Sur les dix principales familles du Departement

Lettre de La Police générale du 15 mars 1809
Police Générale

Paris, le XI octobre 1810

répondu le / 16 [8bre]

Monsieur Le Préfet
du Gard
à Nismes

Dans le nombre des renseignements que vous m'avez donnés Sur Votre Département, Monsieur, je n'ai pas encore remarqué que vous m'eussiez fait connaître les mariages qui S'y contractent et qui, par la fortune ou les noms de ceux qui forment ces unions fixent ordinairement l'attention publique. Ces informations me Sont d'autant plus nécessaires que vous ne pouvez ignorer que la plupart des anciennes familles Sont opposées à nos institutions et ne cherchent qu'à S'allier entr'elles, parce qu'elles Se persuadent de faire revivre et de donner plus d'éclat à des titres que le Gouvernement ne reconnaît pas et qui ne Sont plus aujourd hui que la récompense de ceux qui Se Sont illustrés dans les combats ou qui ont rendu de nombreux Services dans la carrière civile.

Ces combinaisons ont encore pour but, de la part de ces familles, de perpétuer dans leur descendance, l'esprit d'opposition qui les anime contre la dynastie actuelle, elles croiroient S'abaisser Si elles S'unissoient aux familles dont les pères ont Si glorieusement versé leur Sang pour la patrie.
Vous croirez Sans doute, d'après ces motifs, qu'il est indispensable, Monsieur, que vous m'adressiez les renseignements les plus circonstanciés Sur ces projets de mariage ; Vous me ferez connaître particulierement les noms des Époux ; la dot de chacun d'eux ; la fortune des deux familles, leurs principes politiques et les raisons qu'elles peuvent avoir pour contracter ces unions.
J'attends de Votre activité, Monsieur, que vous mettrez le plus grand Soin à m'instruire assez à tems de ces mariages pour que vous puissiez recevoir mes ordres avant leur conclusion ; Si je crois devoir vous en adresser.
Vous jugerez vous même, Monsieur, pour la nature des renseignements que je vous demande, qu'il est important de les recevoir avec une grande circonspection : Le gouvernement protège toutes les classes du peuple et il ne veut pas que l'objet de Sa Sollicitude puisse jamais être un prétexte d'alarmes.
Je vous recommande aussi très instamment de vous opposer à ce qu'aucun mariage Se contracte dans le cas de l'Acte 163 du Code civil qui prohibe le mariage entre l'Oncle et la nièce, la Tante et le neveu, à moins qu'il ne vous Soit justifié que les prohibitions ont été levées par Sa Majesté.
Agréez, je vous prie, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le duc de Rovigo

La lecture de cette lettre montre que le duc de Rovigo, Ministre de la Police, soupçonne les anciennes grandes familles de s'opposer à la nouvelle dynastie napoléonienne, et de vouloir s'unir entre elles pour perpétuer cet esprit d'opposition. Il souhaite être tenu au courant des mariages projetés afin que le Préfet puisse recevoir, le cas échéant, ses ordres avant leur conclusion !

De quels ordres pourrait-il donc bien s'agir ? S'agit-il de les empêcher ? Quel peut être le lien entre cette surveillance des mariages projetés et la liste de jeunes héritières à marier ?

On trouve dans le livre d'Henri Forneron *« Histoire générale des émigrés pendant la Révolution française »*, Paris, Plon, Nourrit, 1884, d'autres éléments de réponse.

Après avoir cité le cas de plusieurs mariages imposés par Napoléon dans les plus grandes familles françaises et belges, l'auteur fait allusion, page 387, à l'établissement de listes de jeunes héritières dans tous les départements de l'Empire :

« Une dépêche de Savary du 29 juillet 1811 exige des préfets un tableau statistique présentant « les noms des plus riches héritières de leur département, de l'âge de quatorze ans et au-dessus, non encore mariées », Le préfet doit indiquer, « avec toute la précision possible, la dot présumée et les espérances d'héritages, la nature et la situation des biens, les noms et qualités des père et mère, l'époque de la naissance de la jeune personne, l'éducation, les principes religieux, les talents acquis, les agréments naturels ». Rien n'est omis ; les difformités seront mentionnées dans une colonne spéciale. « Cette dépêche est confidentielle, et la réponse devra l'être. »
Les préfets de l'Empire, si dociles et si bien dressés, hésitèrent pourtant à produire ce document.
Alors Savary s'impatiente ; le 11 novembre 1811, il rappelle aux préfets cette dépêche du 29 juillet, et réclame dans le plus bref délai la production du tableau et de l'état statistique ; pour mieux les stimuler il ajoute : « Rien ne contribuera davantage à prouver votre zèle. » Savary réussit promptement à imprimer à la mesure un caractère odieux ; il en fit une véritable ***conscription des filles****. Bien peu de pères purent soustraire leurs enfants à cette levée. Cependant, le duc de Croy fut averti secrètement par le préfet du Mans, son ami, que celui-ci lui porterait le lendemain un ordre de l'empereur lui enjoignant de marier sa fille à un général ; la nuit même, le duc la maria à Fernand de Croy, un aimable cousin, qui, par un hasard heureux, se trouvait sous sa main. »*

Remarquons qu'Henri Forneron date de 1811 cette lettre de Rovigo aux préfets, alors que le Préfet du Gard a reçu cette demande en 1810. S'est-il trompé d'année, ou bien les lettres aux différents départements se sont-elles échelonnées sur une longue période ? Nul doute que des recherches permettraient de trouver ces lettres dans les autres archives départementales.

On voit que Forneron qualifie de « **conscription des filles** » cette pratique consistant à contraindre des jeunes filles de l'ancienne noblesse à des mariages avec des jeunes gens de la nouvelle noblesse d'Empire, dont les titres récompensent « *ceux qui Se Sont illustrés dans les combats ou qui ont rendu de nombreux Services dans la carrière civile »* (Cf. lettre de Rovigo du 11 octobre au préfet du Gard, citée plus haut).

La conscription des filles fait pendant à la conscription des garçons, et fait partie intégrante de la politique napoléonienne qui cherche à rallier l'ancienne aristocratie. Voyons les différents aspects de ces tentatives de ralliement.

La politique de Napoléon envers l'ancienne noblesse

Dans « Napoléon et l'ancienne noblesse », sur le site http:/ www.napoleon.org, Jérôme François Zieseniss cite Savary, duc de Rovigo :

« L'Empereur, en arrêtant les désastres de la Révolution, voulait couvrir tous les partis de sa puissante protection et les obliger à se rapprocher... (Sa) conduite a été toute politique dans ce cas-là (il aimait les anciennes familles) parce qu'il avait confiance dans l'honneur de leur caractère ; il s'en entourait avec plaisir parce qu'elles ne l'appro-

chaient jamais qu'avec une respectueuse déférence. Ces familles, de leur côté, s'étaient attachées à lui comme à une ancre de salut, au sortir d'une tempête qui avait failli les engloutir ».

Zieseniss relate la manière dont Napoléon, dès 1800, a favorisé le retour des Émigrés, marchandé avec eux leur retour en grâce et la restitution de leurs biens confisqués par le gouvernement, et cherché à obtenir leur ralliement.

Quatre ans après la proclamation de l'Empire, indique-t-il, Napoléon veut accélérer le mouvement de ralliement, d'une part par des largesses, d'autre part en utilisant les nominations d'office. Les personnes plus âgées sont nommées d'office sur des postes de chambellan, d'écuyer, etc.

Les plus jeunes, eux, sont nommés d'office dans l'armée. Napoléon écrit le 31 décembre 1808 à Fouché, prédécesseur du duc de Rovigo :

« Je suis instruit que des familles d'émigrés soustraient leurs enfants à la conscription et les retiennent dans une fâcheuse et coupable oisiveté... Je désire que vous fassiez dresser une liste de dix de ces principales familles par département et de cinquante pour Paris... Mon intention est de prendre un décret pour envoyer à l'école militaire de Saint-Cyr tous les jeunes gens appartenant à ces familles, âgés de plus de 16 ans et de moins de 18. Si l'on fait quelque objection, il n'y a pas d'autre réponse à faire, sinon que cela est mon bon plaisir. La génération future ne doit point souffrir des haines et des petites passions de la génération présente... ». (Fouché a bien envoyé cette demande au préfet du Gard : la lettre du duc de Rovigo daté du 11 octobre 1810 est classée dans le dossier intitulé : *Police Secrette - Statistique Personnelle Sur les dix principales familles du Departement*).

Zieseniss termine en faisant allusion au sujet qui fait l'objet de cet article :

« Il nous reste à dire un mot de l'aspect le plus étrange de la « conscription dorée «, à savoir la « conscription des filles ».

Napoléon décidément ne laissait rien au hasard. La fusion selon lui ne serait complète que le jour où les deux sociétés, l'ancienne et celle qui était issue de la Révolution, seraient unies par les liens du sang. C'est à cette fin que des instructions furent envoyées aux préfets en 1810 leur enjoignant de dresser la liste détaillée des riches héritières appartenant à la noblesse. Passablement déconcertés, les préfets mirent beaucoup de mauvaise volonté à répondre et, malgré quelques rappels pressants du ministre, les choses n'allèrent guère plus loin ».

Cette idée bizarre était d'ailleurs impraticable. La vraie solution en ce domaine étant de laisser faire le temps, la vanité et la cupidité. À Sainte-Hélène, Napoléon le reconnut crûment devant Bertrand : « Madame de Marbeuf me dit que le faubourg Saint-Germain courrait lui-même au-devant des mariages et les solliciterait si j'enrichissais ceux que j'élevais ; que dans tous les temps les nobles avaient recherché la fortune. Laides, juives ou de la dernière classe, peu importe si I'on est riche. Il fallait donc que j'enrichisse les miens. En général, je ne les ai pas assez favorisés ».

Destin des jeunes héritières gardoises

On voit que Jérôme Zieseniss ne partage pas l'avis d'Henri Forneron sur l'efficacité de la « conscription des filles ». Qu'en est-il de nos jeunes Gardoises ? Qui ont-elles épousé ? Des anciens ou des nouveaux nobles ?

Nous ne les avons pas toutes identifiées, les renseignements fournis dans le tableau étant lacunaires. Voici l'état de nos recherches.

Nous invitons ceux de nos lecteurs qui auraient des renseignements sur ces jeunes personnes à nous aider à les compléter.

Mélanie Sauvan d'Aramon : Cette famille est originaire du Comté de Venise. Pierre-Philippe-Antoine est marquis d'Aramon et sera Pair de France en 1819. (Armorial de la Roque). Mélanie épousa en 1811 François Aimé Dieudonné de Levezou de Vésins, comte de Vésins. Il sera sous-préfet de Saint-Affrique, puis de Millau sous la Restauration, mais ne semble pas avoir occupé de poste sous Napoléon.

Gracieuse de Dampmartin : son père, l'ex-colonel de dragons, est Anne Henri de Cabot, vicomte de Dampmartin. Selon l'état civil d'Uzès, le 2 juin 1815 eut lieu le mariage d'Édouard Verdier de Flaux, fils de Pierre et de Justine Allut, et de demoiselle Gracieuse de Dampmartin, fille d'Henri, ancien colonel de cavalerie, chevalier de l'Ordre de la Réunion, et de Geneviève Bignon. Le mari est nîmois, ami de jeunesse de François Guizot.

Marie Anne Geneviève Thérèse Sophie de Renoyer : c'est la fille de Marie Valérien François de Renoyer, qui fut maire de Pont-Saint-Esprit. Elle a épousé 22 décembre 1813 François Joseph de Causans, (Jonquières) qui fut conseiller général de Vaucluse.

Fulvie de Faret de Fournès : La famille de Faret, venue d'Italie, a été propriétaire du château de Saint-Privat, proche du Pont-du-Gard, pendant quatre siècles. (Moreau Marthe, *Les Châteaux du Gard,* Montpellier, Presses du Languedoc, 1997). En 1789, le marquis de Fournès a été membre de l'assemblée de la noblesse de Montpellier. (Armorial de la Roque). Fulvie s'est mariée le 4 juillet 1812 à Paris avec Alphonse de Pons de Rennepont, originaire de Haute-Marne.

Eulalie Darnaud Vallabrix : c'est la fille de Jean-Gaspard d'Arnaud, seigneur de Vallabrix, qui fut colonel de dragons, et sous l'Empire maire puis sous-préfet d'Uzès. Elle épousa, en novembre 1817 Louis-Joseph, comte de la Rochette du Fay, chef d'escadron sous la Restauration.

Blanche Marie Louise de Valfons : fille de François-Marie de Mathéi de Valfons, marquis de La Calmette et de Massilian, maréchal de camp, chevalier de l'Ordre de

Saint-Louis, et d'Alexandrine-Victoire de Charézieux de la Valtière (Armorial de la Roque). Elle a épousé à Nîmes, le 13 juillet 1816, Rodolphe Ernest de Rossel de Fontarèche, de l'Uzège.

La famille Mathéi de Valfons est actuellement propriétaire du château de Castelnau, qui a appartenu pendant plusieurs siècles à la famille Boileau de Castelnau.

Marie-Louise Barre de Leuzière : fille de Pierre Barre de Leuzière, de Nîmes, colonel major de place à Fort-Royal Martinique où il a épousé Marie Catherine Tiberge, puis propriétaire dans le Gard. Marie-Louise a épousé le 21 août 1814 à Nîmes Ferdinand Régis Antoine de Pascal.

Marie-Philippine de Baguet, dite « Dalinde » de Baguet : fille d'Antoine de Baguet, propriétaire foncier nîmois et d'Iphigénie Philomène Rivet, née le 5 novembre 1796 à Nîmes, épouse en 1821 Augustin Esprit Osmont, chef de bataillon, qui obtint en 1825 un titre de baron.

Mlle de Bosanquet : il s'agit très probablement de Clarisse-Athénaïs-Marie-Coralie, fille de Jean-Denis-Marie Bosanquet (° 1757 Alès - … 1814), capitaine de dragons au Régiment Colonel-Général, commandant de la Garde nationale d'Alès, Conseiller municipal et général, descendant des seigneurs de Cardet et coseigneurs de Lézan. Clarisse épousera en 1813 à Alès, Jacques-Marie-Louis-Denis de Chapel, qui sera député du Gard.

Aline Verdier de Lacoste : Il s'agit de la fille d'Henri Verdier de Lacoste (°1767- … 1819), Nîmois, époux d'une Chabaud-Latour, député au Corps Législatif de 1807 à 1810, préfet de la Mayenne de 1815 à 1819 (…) (Richard, Michel-Edmond, *Notables protestants en France dans la première moitié du XIX^e^ siècle,* Clermont-Ferrand, Éditions du Lys, 1996). Elle épousera Pierre François Olive Rayer, médecin dermatologue.

Suzanne-Rosine de Chabaud-Latour (° 1794 - … 1860) : c'est la fille d'Antoine-Georges-François (° 1769 Nîmes- … 1832, Paris) et de Julie Verdier de Lacoste. Son père sera membre du Tribunat, du Corps Législatif (1813-1814), député du Gard (1818-1820, 1825-27, 1831-32…), chevalier (1813), puis baron d'Empire (1814), franc-maçon et membre du Consistoire de Nîmes (1807-1830) (Richard, M. E. : op.cit.) - (Robert, Daniel, in *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T. 5, dir. Encrevé André, Paris, Beauchesne, 1993).

Célibataire, Suzanne servira de seconde mère aux filles orphelines du ministre François Guizot. Très engagée dans l'Église Réformée de Paris et poétesse, elle écrira les paroles de plusieurs cantiques chantés dans les temples au XIX^e^ siècle. (Isely, Gustave, *Ainsi sont nés nos cantiques*, Paris, librairie Altis, 1952).

Adeline Pellet : Il s'agit de Suzanne-Gasparde-Adeline Pellet (° 1782, Nîmes), fille d'Henry (° 1751, Anduze - … 1785, Logrian) et de Catherine-Sophie-Françoise Fornier de Clausonne. Adeline épousera Paulin Madier de Montjau, qui deviendra Conseiller à la Cour de Nîmes. Cette famille noble Pellet, originaire d'Anduze, possédait à cette époque, les terres et le château de la Rouvière (Commune de Logrian-Florian) (Moreau, M.: op.cit.)

Laure de Daunant (° 1790, Nîmes) : c'est la fille de Paul-Guillaume (° 1753, Nîmes - … 1818), colonel du 9^e^ Régiment de dragons (1793-95), puis de gendarmerie, époux de Gabrielle-Suzanne Meynier de Salinelles. Laure épousera Augustin de Gasparin (° 1787-1857, Orange), propriétaire, issu d'une famille comtale d'Orange, qui sera sous-préfet d'Orange (1830-1831), puis député de la Drôme (1837-42). Laure, qui n'aura pas d'enfant, sera une grande amie et une correspondante du Ministre François Guizot. (Richard, M. E. : op.cit.).

Treize héritières, sur les 18, ont donc pu être identifiées. Douze d'entre elles se sont mariées, toutes avec des gentilshommes languedociens, sauf Fulvie de Faret de Fournès qui a épousé un Bourguignon, Alphonse de Pons de Rennepont, dont la noblesse est très ancienne.

Il nous semble pouvoir conclure que la « conscription des filles » n'a pas fonctionné dans le Gard !

Notes

1 - Le Général Anne-Jean-Marie-René Savary, duc de Rovigo, (°1774 – 1833)… . Engagé à 16 ans au Royal Normandie, il servit sous la Révolution et l'Empire, et après Marengo devint aide de camp de Bonaparte. Il devint son homme de confiance et il reçut de lui des missions délicates (il présida à l'exécution du duc d'Enghien), souvent secrètes, parfois diplomatiques. Il remplaça Fouché à la tête du Ministère de la Police le 3 juin 1809.

2 - François-Jean-Baptiste d'Alphonse fut nommé préfet du Gard le 23 germinal an XII (13 avril 1804), étant âgé de 48 ans et restera en poste jusqu'à la fin de 1810. Devenu baron de l'Empire en 1809 puis maître des requêtes et intendant de l'Intérieur en Hollande en 1810, il quittera alors Nîmes. Il laissera le souvenir d'un grand administrateur, tant par ses réalisations que par son autorité et par la longueur de sa mission (*source :* Collectif, dir. Raymond Huard, *Histoire de Nîmes*, Édisud, Aix-en-Provence, 1982, pp. 251-252), lequel ajoute : « Après l'an VIII, l'autorité administrative était confiée à un préfet, nommé et révoqué par le Premier Consul, auquel s'était rallié d'Alphonse après le 18 brumaire et un simulacre de résistance. Localement le pouvoir des préfets était sans contrepoids et leur contrôle s'exerçait sur tout ; soigneusement choisis, ils furent jugés à l'œuvre ».

3 - Euphrosyne est l'une des trois Charités ou Grâces, divinités de la Beauté qui sont à la suite d'Apollon.

JEAN-PIERRE GABRIAC : pasteur du Désert en Cévennes de 1741 à 1785, 2e partie

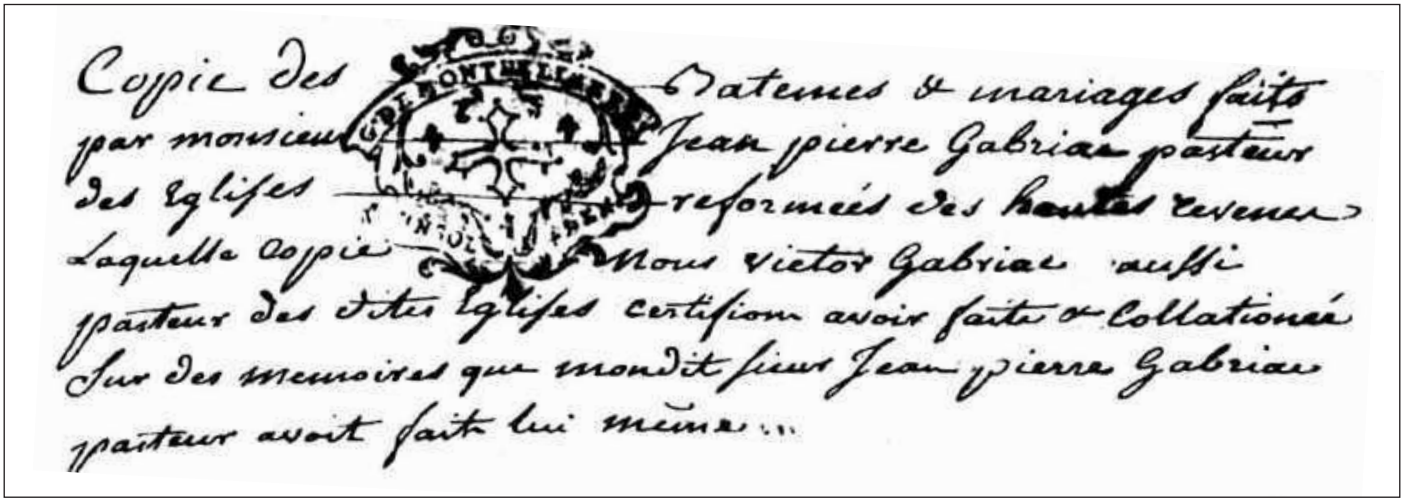
par Gilbert RAMPON

Les registres d'état civil établis par le pasteur Jean-Pierre Gabriac

Les registres, établis à partir des notes de Jean-Pierre Gabriac, ont été réalisés sous l'égide de Victor Gabriac, lui-même pasteur, après la publication de l'Édit de Tolérance de 1787 autorisant les pasteurs à tenir de tels registres. Les pages de ces registres portent d'ailleurs le sceau officiel et l'écriture de certains actes, situés en haut de page, évitent soigneusement ce tampon. Plusieurs copistes ont travaillé à la retranscription et leurs écritures, ainsi que les fautes d'orthographe, diffèrent.

Ces registres sont classés aux Archives Départementales de Lozère dans les documents de Florac et référencés R4, R6, R7 et R8 Mi EC 061 pour les baptêmes et les mariages, R5 Mi EC 061 pour les sépultures acceptées en fonction de l'article 13 de la Déclaration du Roi du 9 avril 1737.

En accord avec l'Association des Chercheurs et Généalogistes Cévenols (ACGC) qui a fourni les clichés, j'ai dépouillé et saisi les baptêmes car Christian Salles s'était chargé précédemment des mariages.


Copie des Batemes & mariages faits
par monsieur Jean pierre Gabriac pasteur
des Eglises reformées des hautes Cevenes
Laquelle Copie Nous victor Gabriac aussi
pasteur des dites Eglises certifions avoir faite & collationé
Sur des memoires que mondit sieur Jean pierre Gabriac
pasteur avoit faite lui même ...

Victor Gabriac, neveu de Jean-Pierre Gabriac, a soigneusement évité d'écrire sur le sceau officiel en copiant l'un des registres de son oncle

Aujourd'huy dixième décembre mil sept cent septante huit par devant Me Pierre Boyer, gradué en droit ancien, postulant en l'agrément de la Baronnie de Florac tant en matière ordinaire qu'en fait de police, Mrs les officiers en charge s'abstenant.

Enregistrement de la requette, a comparu Me Léon Velay, avocat, juge dudit Florac qui a requis l'enregistrement de la requette par lui présentée repondue d'une ordonnance de fait communiqué au procureur fiscal, du cadavre de Dame Françoise de Gentil de Teissonnière ; veuve de Msre Jacques Scipion d'André, seigneur de Montfort, de cette ville. Sa cousine, agée de 84 ans, décédée le jour 6e septembre du courant dans sa maison d'habitation de Florac à quoi conclu et a signé du sixième courant qui permet l'inhumation, approuvant.

Avons ordonné que la requette cy-dessus sera enregistrée de suite tout au long du présent registre Humblement Me Léon Velay, avocat de cette ville disant que Dame Françoise de Gentil de Teissonnière, veuve de Msre Jacques Scipion d'André, seigneur de Montfort, sa cousine, agée de 84 ans, est aujourd'huy décédée dans sa maison d'habitation à deux heures du matin de maladie, que M. Tournemine, curé de cette ville a refusé de lui accorder la sépulture ecclésiastique, occasion de quoi le suppléant voudrait demander que conformement à la disposition de l'art. 13 de la déclaration du Roy du 9e avril 1732, enregistrée au parlement de Toulouse le 7 septembre suivant et à la cour présidiale de Nîmes le 22 décembre de la même année, il vous plaise Messieurs de lui permettre de faire inhumer le cadavre de la Dame de Gentil, sa cousine auquel effet ordonne que la présente requette sera communiquée au procureur fiscal…

Exemple d'acte présent dans ces registres

Analyse des données recueillies

L'ensemble du dépouillement des baptêmes des 4 registres est résumé sur le **Tableau 1** :

- Les registres ne correspondent pas à des périodes égales, de plus, on sait que les secteurs géographiques concernés ne sont pas sensiblement les mêmes ;

- Le nombre de baptêmes ne reflète sans doute pas le nombre de naissances réelles en raison de décès prématurés, mais 5 192 baptêmes pour 1 430 mariages, cela fait un taux de baptêmes de 3,6 par mariage ;

- Le rapport entre les baptêmes de garçons et celui de filles est égal à : 1,026. Il semble légèrement fort. Il n'y a pas de distorsion flagrante par rapport aux données connues ;

- Le nombre de jumeaux (64) est, par contre, important et dépasse le taux normal de 0,1 % pour le rapport jumeaux/naissances. Il est même de 1,25 %, avec un pic pour la période 1770-1785 à 2,35 %, ce qui est énorme. Ceci mériterait des recherches spéciales pour confirmer cette particularité déjà notée dans des dépouillements de données de Pont-de-Montvert ;

- Le nombre de naissances illégitimes et avant mariage (66 sur 5 119) doit être apprécié en fonction des pratiques de l'époque. On trouve dans ces chiffres, par exemple :

  • relations ancillaires (au moins six) ;
  • relations de passage (dont trois de père inconnu) ;
  • relations avant accord des parents et contrat notarial (la grande majorité) ;
  • veuves en quête de nouveau foyer (trois ou quatre) ;
  • couples avec enfants n'ayant pas pu attendre la venue d'un pasteur du Désert (une dizaine) ;

- Le nombre de pères morts avant la naissance et le baptême de leur enfant, est important (dix-huit). Au moins deux d'entre eux sont morts à la guerre ;

- On peut considérer que le nombre de décès de mères (quatre dont un pour une mère[1] de déjà deux enfants) entre le jour de la naissance et celui du baptême est faible, relativement aux conditions sanitaires du moment. Il ne préjuge pas des décès durant la grossesse ou concomitants mère et enfant ;

- Le nombre moyen de jours entre la naissance et le baptême, calculé sur 1 550 naissances est de 10 jours, avec des extrêmes allant de 0 jour (une centaine) à 128 jours.

[1] - Marguerite Rampon, épouse de Jean Rampon, sœur d'autre Jean et Antoine Rampon qui ont participé, en 1702, à l'assassinat de l'Abbé du Chaila et ont été envoyés aux galères de 1703 à 1716.

Tableau 1	**R4** 1741 à 1751	**R6** 1751 à 1760	**R7** 1760 à 1770	**R8** 1770 à 1785	**Totaux**
Mariages (Christian Salles)	532	353	240	305	**1 430**
Baptêmes	1 404	1 277	1 247	1 264	**5 192**
Garçons	710	651	667	636	**2 664**
Filles	694	626	580	628	**2 528**
Jumeaux	10	18	6	30	64
Hors/avant mariage	10	26	17	13	66
Pères morts avant baptême	2	4	4	8	18
Mères mortes avant baptême	1	1	0	2	4

Le treze septembre mil sept cens cinquante six est né un fils naturel et légitime de sieur Pierre Gout et de demoiselle marie Lozeran de la Ville de florac, diocèse de mende. Le sieur molines alors curé dudit florac le fit enlever le quatorze par un detachement des troupes du Roi qui étaient en garnison au dit florac et que le Capitaine desdites troupes envoya à la solicitation dudit curé dans la maison dudit sieur Pierre Gout, père pour prendre l'enfan nouvellement né et le faire batiser par le pretre de l'Eglise Romaine contre la volonté du père et de la mère qui si oposerent de tout leur pouvoir, mais ils ne purent point resister a la forc et violence du detachement qui arracha l'enfan d'entre les bras de son père, le porta à l'Eglise dudit curé, lequel le batisa le dit jour quatorzième septembre mil sept cens cinquante si et fit servir de parrain audit enfan le fils ainé du sieur Boyer, notère dudit florac et pour maraine demoiselle Jeanne Gout, sa tante maternelle, tous les deux catholiques romains. Il fut doné nom audit enfan Sivestre. Enregistré par nous Jean Pierre Gabriac, pasteur des Eglises Réformées sous la Croix en Cevenes ce vingt septième mars mil sept cens cinquante huit. Signé Gabriac, pasteur.

Un cas particulier, celui de l'enlèvement de Silvestre Gout, manigancé par le Sieur Molines, curé de Florac (Registre R6 cliché 299)

Localisation des baptêmes

Il faut signaler que les localisations réelles pour ces cérémonies au Désert ne sont pas précisées, (sauf une fois où il est indiqué que le baptême est célébré en face de l'église). Si le pasteur et son équipe se déplacent sans doute sur des longues distances, les fidèles peuvent faire une partie du chemin et se regrouper dans des lieux discrets accessibles à des groupes. Il reste néanmoins que, pour baptiser des enfants le jour de leur naissance, comme on le constate plusieurs fois à la lecture des actes, la cérémonie ne doit pas se situer très loin du lieu de naissance.

« Convocation pour une Assemblée en 1767

Verso : Aux fidèles des Vanels, de Carnac, de Rousses, de Massevagues, des Ablatats, de Moncamp et partout ailleurs où bon sera, en diligence.

Recto : Ce 11 juillet 1767

Les fidèles du mandement de Rousses et des environs sont avertis que **demain** dimanche 12 de ce mois, il y aura un pasteur à la place dudit lieu de Rousse pour annoncer l'Évangile et célébrer la Sainte Communion. C'est Monsieur Bourbon qui doit faire cet exercice pour nous. J'avertis, en même temps, qu'il doit le faire bon matin et que, pour le plus tard, il sera en chaire sur les sept heures du matin, à cause qu'il s'est proposé d'en faire une autre semblable, entre onze et midi, à Saint Laurent. Aussi que chacun qui voudra profiter du premier parte de chez soi au soleil sur les six heures. L'ami Deveze aura soin de, s'il lui plaît, de faire passer ce présent billet jusqu'à Massevagues et autres afin que tous soient avertis de l'heure indiquée pour en profiter. Il n'oubliera pas de pourvoir au nécessaire pour la Sainte Comunion. C'est moi qui vous le dis, croyez moi et soyez assurés que je suis de tous le très humble serviteur ».

Archives de la famille Alcais, Montagut, Vébron (document fourni par Olivier Poujol)

Le nombre des paroisses, concernées par l'activité du pasteur Jean Pierre Gabriac, a considérablement varié au cours des décennies, mais il intervient dans beaucoup plus d'autres paroisses que celles qui lui sont affectées par les synodes successifs. Le **tableau 2** présente les statistiques par registres et diocèses et le nombre de paroisses d'affectation par les synodes successifs :

Tableau 2	**R4 (1741 à 1751)**	**R6 (1751 à 1760)**	**R7 (1760 à 1770)**	**R8 (1770 à 1785)**	**Total**
Diocèse d'Alais					
Nb baptêmes	814	130	117	24	1 085
Nb paroisses	*37*	*19*	*14*	*3*	
Diocèse de Mende					
Nb baptêmes	495	1 113	1 130	1 240	3 978
Nb paroisses	*28*	*33*	*29*	*23*	
Diocèse de Nîmes					
Nb baptêmes	*10*	*1*	*0*	*0*	11
Nb paroisses	*3*	*1*	*0*	*0*	
Diocèse d'Uzès					
Nb baptêmes	49	19	1	0	69
Nb paroisses	*15*	*11*	*1*	*0*	
Diocèse de Viviers					
Nb baptêmes	36	14	0	0	50
Nb paroisses	4	4	0	0	
Total baptêmes	**1 404**	**1 277**	**1 247**	**1 264**	**5 192**
Total paroisses d'intervention	***67***	***68***	***44***	***26***	
Total paroisses d'affectation	**Cévennes**	**11 (en 1756)**	**5 (en 1765)**	**5 (en 1773)**	
(Voir le nombre des baptêmes pour chaque paroisse dans l'**annexe n° 2)**					

Les parents et les témoins

Le père et le parrain sont présents dans la quasi-totalité des cas ; ils ne savent pas toujours signer (2 sur 5). La mère et la marraine sont rarement notées comme présentes, mais ce doit être dans les mœurs de l'époque.

Les parrains et marraines sont, dans la plupart des cas, de la famille (grand-père et grand-mère, oncle et tante directs ou alliés, cousin ou cousine, frère ou sœur, voire les parents eux-mêmes). Des personnes présentes font parfois fonction en remplacement de parents désignés absents.

Il faut remarquer ici que, durant les trois premières années du ministère de Jean-Pierre Gabriac, les parents et témoins ne voulaient pas signer pour des raisons de sécurité. Ceci l'amena à faire apparaître ses accompagnateurs. On retrouve, dans les termes des actes d'état civil, des variations qui sont significatives des conditions de l'époque. Ainsi peut-on définir trois périodes dans la rédaction des actes :

- une première où les témoins, « *en nombre sufisant, ne veulent pas être nommés »*, jusqu'en février 1744 ;

- une deuxième durant laquelle les signatures sont souvent assumées par des accompagnateurs du pasteur ou par des « Anciens », jusqu'en 1766 ;

- une troisième où le pasteur note que « *l'Assemblée des fidèles est sufisament nombreuse pour que les signataires soient choisis parmi elle »*. Il choisit souvent alors un père et son fils ou deux frères.

Les témoins doivent savoir signer. Outre les accompagnateurs du pasteur souvent utilisés pour ces cérémonies, on remarque que :

- lorsque plusieurs baptêmes ont lieu en même temps, les témoins de l'un sont les parents de l'autre. Ceci est sans doute dû au fait que le pasteur voulait faire jouer des affinités ;

- dans une paroisse donnée, on retrouve souvent les mêmes témoins. Ce sont eux qui organisaient les assemblées. Ils étaient les « Anciens». Leur rôle était *d'assembler les fidèles, lire la Bible, faire réciter le catéchisme et recueillir le denier des pauvres, accessoirement d'assurer la sécurité des prédicateurs en leur fournissant des guides et des logements sûrs. (*Claude Lasserre*)*

L'ami Deveze, cité plus haut, dans le texte de la convocation, est un de ces « Actifs». En voici quelques autres cités dans les paroisses où eurent lieu plus de 100 baptêmes (certains d'entre eux intervenaient sur plusieurs paroisses) :

Diocèse d'Alais

Meyrueis : Pierre Martin.

St-André-de-Valborgne : Jean Cavalier.

St-Marcel-de-Fontfouillouse : Pierre Périer.

St-Martin-de-Corconac : Henri et Pierre Salles, père et fils.

Diocèse de Mende

Bédouès : Jean Chabrol, Jacques Atger.

Cassagnas : Jean et David Saix, Louis Rampon, Jean Fage, Louis Salles.

Florac : Pierre Séguier, Pierre Jaffard (père de Job Jaffard pasteur de Mazamet), Pierre et Antoine Liautard, Augustin Bancillon, Jacques Boissier, Augustin Teissonnière.

Frutgères : Louis Bonicel, Jean Antoine et Jean Viala, père et fils.

Grizac : Jean Pierre et Louis Atger.

Le Pompidou : Antoine Valmalle.

Salle-Prunet-Montvaillant : Pierre et Pierre Jacques Mazellet, Jacques Gardes, Étienne Chaptal, Jacques Chabrol, Jean Pascal.

Ste-Croix-de-Valfrancesque : Jean-Jacques Figuière.

St-Julien-d'Arpaon : Jean Chaptal, Louis Pellet, David Chabrol, Louis Salomon Nogaret, Antoine Couderc, Antoine Chabrol, Jean et François Rampon.

St-Laurans-de-Trèves : Antoine et Augustin Bancillon.

Vébron : Jean Baret, Estienne Bouteiller.

Les patronymes

On relève quelque 250 patronymes. Certains font l'objet de lapsus, tels Atger qui est présenté sous les formes « Ager », « Agger » et « Agier », Agulhon écrit « Aguilhon », « Aguillon », « Aiguilhon », Bouteille écrit « Bouteiller », « Boutelhe » et bien d'autres. Heureusement les signatures permettent parfois de rétablir la « bonne orthographe ».
Il faut signaler que Jean-Pierre Gabriac n'utilise pas la féminisation habituelle des noms propres ; Brès ne devient pas Bresse lorsqu'il est porté par une femme, Roux ne se change pas en Rousse, Rampon en Ramponne, Nogaret en Nogarette.

Les accompagnateurs du pasteur

Tout au long de sa carrière, le pasteur Jean Pierre Gabriac a été accompagné d'assistants dont il a formé la plupart au métier de pasteur. On a évoqué plus haut le « Séminaire » pour l'enseignement de candidats au pastorat.
De plus, il a côtoyé de nombreux « ministres des Saints Évangiles », soit pour des remplacements temporaires de sa part ou de la leur, soit pour des réunions ou des synodes.

Ces accompagnateurs servaient souvent de témoins, voire de parrains occasionnels. Même la servante de Jean-Pierre Gabriac fut marraine lors de deux baptêmes.

Tableau 3	Fonction au moment de la signature			
Noms	**Étudiant ou Aspirant**	**Proposant ou Prédicant**	**Ministre des Sts Évangiles**	**Observations**
Jacques GABRIAC		26-02-1744	26-04-1744	**(11)** Pasteur de St-André-de-Valborgne
Jean Louis GIBERT	27-02-1744			Cité 1 fois à Thoiras, témoin occasionnel
Jean Antoine RIEUSSET	08-03-1744	14-03-1745		(**33**) Pasteur à St-Germain-de-Calberte
Alexandre DURANTIS	08-03-1744	13-12-1745		Mort à Lausanne au Séminaire en 1751
Jean Pierre DUGAS	20-04-1744	08-02-1747	27-07-1755	**(9**) Pasteur en 1754 dans l'Agenais
Pierre DEVEZE	01-09-1744			Cité 5 fois en 09-1744
Jean Pierre VALLAT	30-05-1745	30-01-1749	22-01-1760	**(39)** Pasteur en Hautes Cévennes
Jean MÉJANELLE	30-07-1745	27-08-1746	26-10-1756	**(24**) Pasteur en Hautes Cévennes
Louis FIGUIÈRES		15-07-1746	13-02-1758	(**10**) Pasteur en 1758 en Poitou
Michel TEISSIER		23-09-1744	18-02-1752	**(38**) Pasteur en Hautes Cévennes
Jean MARTIN			Août 1750	(**20**) Pasteur en Hautes Cévennes
Antoine LANTAIRES	19-08-1753			Cité 1 fois
Pierre PIERREDON	28-11-1754	21-05-1757	22-05-1762	**(30)** Pasteur à Florac puis Alès
Charles BOURBON	07-09-1755	15-05-1757	22-05-1762	(**3**) Pasteur à Meyrueis
Antoine SABATIER	24-05-1757	21-04-1760		(**36**) Pasteur en Htes Cévennes puis Génolhac
Jean Pierre ROCHE	24-05-1757	02-03-1760		**(34**) Pasteur en Hautes Cévennes
Augustin JOURDAN	27-10-1755			Cité 1 fois
Jean PIC		23-05-1758		(**29**) Pasteur en Hautes Cévennes
André MOLINES	25-05-1760	31-12-1761		(**25**) Pasteur en Hautes Cévennes
Pierre François SAMUEL	25-05-1760	31-12-1761	23-08-1772	**(37**) Pasteur à Meyrueis
Jean Pierre PHILIP	22-03-1764	03-12-1767		(**27**) Pasteur en Hautes Cévennes
Vincent PIERREDON	13-04-1764			(**31**) Pasteur en Hautes Cévennes
Victor de GABRIAC	15-01-1766	01-05-1769	17-11-1774	**(16**) Pasteur en Hautes Cévennes de 73 à 75
Jacques PIC			10-01-1762	(**28**) Pasteur en Bas Dauphiné
Jean-Jacques CRÉBESSAC			22-05-1762 Ht-Languedoc	(**8**) Réception de Pierre PIERREDON et de Charles BOURBON
Marc PRIVAT	26-02-1767	(1770)		(**32**) Pasteur en Hautes Cévennes puis Languedoc
Pierre MAZAURIC	23-03-1767	31-01-1770		(**23**) Pasteur à St-Étienne-de-Valfrancesque
Estienne BERTÉZÈNE	04-04-1768			**(1**) Pasteur en Béarn
Job JAFFARD	19-07-1768		22-10-1776	(**16**) Pasteur de Mazamet
Jean BLANC	07-11-1769		26-10-1781	**(2**) Pasteur en Haut Languedoc
Jean MOURGUE	08-10-1769			Cité 9 fois en 1769 et 1770
Louis MAZAURIC	04-02-1770		13-06-1776	(**22**) Pasteur en Basses Cévennes
Pierre Gabriel VINCENS	15-08-1770			Cité 2 fois en 1770
Jacques MARTIN	15-08-1770		18-06-1780	(**19**) Pasteur de St-Privat-de-Vallongue
Jacques MATHIEU	01-09-1770			(**21**) Pasteur en 1763 ?
François LAGET	07-12-1770			Cité 2 fois en 1770
François PAGES	09-03-1771			Cité 10 fois en 1771
Paul LATOUR	14-09-1771			(**18**) Pasteur du Montalbanais en 1774
Louis Victor GABRIAC	15-01-1772			(**15**) Pasteur à Orthez en 1784
Jean Fontanille GABRIAC	11-09-1777			Cité 7 fois en 1777 et 1778
Jean-Paul GABRIAC	31-03-1782	05-12-1784		**(14**) Pasteur du Béarn en 1789

Le **Tableau 3** présente, par ordre de première apparition dans les actes d'état civil, les différents acteurs, assortis de leur fonction du moment. On peut ainsi suivre l'évolution leur niveau d'étude. Certains n'ont fait qu'une courte apparition, le plus souvent en tant qu'étudiant ou aspirant, comme Pierre Deveze, Antoine Lantaires, Jean Mourgue, Pierre Gabriel Vincens, François Laget, François Pages, Jean Fontanille Gabriac.

Il faut citer Jean Louis Gibert, alors étudiant « itinérant », qui n'apparaît que parce que Jean-Pierre Gabriac avait célébré un baptême à Thoiras au début de sa carrière ainsi que Jean-Jacques Crébessac, pasteur du Haut Languedoc, qui est venu en Cévennes, une quinzaine de jours, pour les cérémonies d'accueil des nouveaux pasteurs Pierre Pierredon et Charles Bourbon.

On doit noter que des pasteurs des Cévennes, comme Barthélemy Claris, Jean Combes, François Roux, Michel Viala, Pierre Corteiz et surtout Jean Roux ne sont pas cités, n'ayant pas participé à des baptêmes célébrés par Jean-Pierre Gabriac.

Le numéro, indiqué en observations, fait référence à celui porté par les pasteurs cités dans les notices en annexe 1.

Annexe 1

Notices des pasteurs des Hautes Cévennes et des accompagnateurs de Jean-Pierre Gabriac durant la carrière de celui-ci (1741 à 1785), complétées par emprunts au « Dictionnaire des pasteurs en France au XVIII^e^ siècle d'Yves Krumenacker » et au « Séminaire de Lausanne » de Claude Lasserre.

1 - Étienne BERTÉZÈNE, né à St-Marcel-de-Fontfouillouse, suit Jean-Pierre GABRIAC comme proposant, fait le Séminaire de Lausanne de 1773 à 1776, consacré à Lausanne le 25/4/1776, pasteur en Béarn de 1776 à 1784, meurt en 1785.

2 - Jean BLANC, né à Ferrières en 1749, marié à Élisabeth LANGLOIS en 1783, suit Jean-Pierre GABRIAC au Séminaire de Salle dès 1771, fait le Séminaire de Lausanne de 1774 à 1776, consacré à Lausanne le 30/9/1776, pasteur à Vabres de 1780 à 1812, meurt en 1812.

3 - Charles BOURBON, dit La Bruguière, né en 1736 à St-Roman-de-Tousque, (Moissac), marié à Louise MAZELLET, suit Jean-Pierre GABRIAC dès 1755, fait le Séminaire de Lausanne de 1759 à 1762, consacré à Lausanne le 1/5/1762, pasteur à Meyrueis de 1762 à 1794, puis à St-André-de-Valborgne de 1803 à 1825, meurt à Meyrueis en 1825.

4 - Henri CAVALIER, dit Latour, né en 1715 à Faveirolles, cousin (non prouvé) de Jean CAVALIER, le Chef des Camisards, marié à Magdelaine BÉNÉZET, fait ses études à Lausanne et à Genève de 1740 à 1748, consacré à Lausanne le 17/2/1748, pasteur en Hautes Cévennes de 1748 à 1763, puis à Bordeaux où il meurt en 1789. Participe aux synodes nationaux de 1748 et 1758.

5 - Barthélemy CLARIS, né à Lézan en 1694, marié à Gabrielle ROUX, suit Antoine COURT à partir de 1716, proposant de 1725 à 1729, passe en Suisse en 1729, au Séminaire de Lausanne de 10/1729 à 8/1730, consacré le 1/8/1730 à Lausanne, pasteur en Bas Languedoc et Cévennes de 1730 à 1742, meurt le 6/12/1748. 3 Filles. Actes du pasteur CLARIS. AD 30 5 E 284. Nîmes.

6 - Jean COMBES, né à St-Germain-de-Calberte en 1695, suit Antoine COURT dès 1715, proposant de 1718 à 1728, passe en Suisse en 1729, au Séminaire de Lausanne de 1729 à 1730, consacré le 1/8/1730 à Lausanne, pasteur de 1731 à 1752, se réfugie à Lausanne où il meurt en 1778. 1 fils. Actes du pasteur Jean COMBES. AD 48 EDT 173 GG2 St-Michel-de-Dèze.

7 - Pierre CORTEIZ, dit Carrière, né en 1721 à Nojaret, neveu de Pierre CORTEIZ, fait le Séminaire de Lausanne de 1736 à 1739, suit Jean COMBES comme proposant de 1739 à 1744, consacré en Hautes Cévennes le 28/9/1744, pasteur en Haut Languedoc de 1744 à 1753, se réfugie en Irlande en 1753. Délégué au synode national de 1748.

8 - Jean-Jacques CRÉBESSAC, dit Vernet, né vers 1740, étudiant puis proposant de Haut Languedoc, fait le Séminaire de Lausanne d'octobre 1759 à avril 1762, consacré à Lausanne le 1/5/1762, pasteur du Haut Languedoc de 1762 à 1788, de Castres en 1794, de Montauban de 1805 à 1808. Meurt en 1808.

9 - Pierre DUGAS, dit Du Guast, né vers 1727, étudiant puis proposant de Hautes Cévennes avec Jean-Pierre GABRIAC, fait le Séminaire de Lausanne d'août 1749 à juillet 1754 (Académie de Lausanne, puis Université de Bâle), consacré à Bâle le 5/5/1754, ministre de l'Agenais, puis du Haut Languedoc, de Haute Guyenne et du Pays de Foix en 1754, en Saintonge et Périgord de 1756 à 1791. Un fils pasteur. Meurt vers 1791.

10 - Louis FIGUIÈRES, dit Campredon, né vers 1717, proposant de Hautes Cévennes de 1745 à 1747, puis de Saintonge, fait le Séminaire de Lausanne de décembre 1757 à mars 1758, ministre du Poitou, puis de Haut Languedoc (comté de Foix) de 1758 à 1782. Meurt vers 1782.

11 - Adolphe GABRIAC, fils de Jacques, né en 1771, 2 frères pasteurs, étudiant de Hautes Cévennes, fait le Séminaire de Lausanne de novembre 1789 à mars 1797, consacré à Lausanne le 15/3/1797, pasteur du Pays de Dèze en 1797, de Perjurade en 1789, de Collet-de-Dèze en 1804, de Montagnac en 1810, de Mouriès de 1819 à 1831. Meurt en 1831.

12 - Jacques GABRIAC, dit le Cadet, frère de Jean-Pierre GABRIAC, né à St-Michel-de-Dèze en 1718, marié avec Jeanne PUECHGUT, fait le Séminaire de Lausanne de 1744 à 1748, avec un passage à l'Université de Bâle, consacré à Lausanne en avril 1748, pasteur des Hautes Cévennes de 1748 à 1794. Décès en 1798. 9 enfants dont 3 fils. Un fils pasteur, Adolphe, Délégué des Cévennes aux synodes nationaux de 1756 et 1758.

13 - Jean-Paul GABRIAC, fils de Pierre, né en 1764, un frère pasteur, étudiant de Hautes Cévennes, puis du Montalbanais, fait le Séminaire de Lausanne de mars 1785 à juin 1789, consacré à Lausanne le 13/6/1789, pasteur du Béarn en 1789, de Perjurade de 1803 à 1848. Meurt en 1848.

14 - Jean-Pierre GABRIAC, dit Baldran et l'Aîné, né en 1715 à La Combe, St-Michel-de-Dèze, suit Jean COMBES dès 1737, fait le séminaire de Lausanne de 1739 à 1741, consacré vraisemblablement par Jean COMBES en 1741, pasteur des Hautes Cévennes de 1741 à 1785. La date de sa mort n'est pas précise (1790 ou 1797 ?). A participé aux synodes nationaux de 1744 et 1763. A créé le « Séminaire de La Salle » entre 1763 et 1772.

15 - Louis Victor GABRIAC, neveu de Jean-Pierre GABRIAC, né à Alès en 1759, marié à Jeanne PARAIGE, proposant en Cévennes, fait le Séminaire de Lausane de 1779 à 1782, consacré en Hautes Cévennes en 1782, pasteur à Florac et St-Julien-d'Arpaon de 1782 à 1784, puis le Béarn jusqu'en 1828. Décès à Orthez en 1830. 7 enfants.

16 - Victor de GABRIAC, né à Pont-de-Montvert en 1752, branche locale des de GABRIAC, il suit Jean-Pierre GABRIAC dès 1766, fait le Séminaire de Lausanne de 1770 à 1773, consacré à Lausanne le 10/11/1773, pasteur en Hautes Cévennes de 1773 à 1775, de 1776 à 1787 en Montalbanais et Mauvezin, 1787-1788

à Florac, de 1790 à 1809 Haut Languedoc puis Béarn, meurt 1812 à Saint-Antonin.

17 - Job JAFFARD, né à Florac en 1754, marié à Marthe PUECH, suit Jean-Pierre GABRIAC au Séminaire de Salle, fait le Séminaire de Lausanne de 1774 à 1776, consacré à Lausanne le 30/9/1776, pasteur de Mazamet de 1777 à 1794, meurt à Mazamet en 1825.

18 - Paul LATOUR, né vers 1750, proposant de Hautes Cévennes, fait le Séminaire de Lausanne de juin 1772 à octobre 1774, consacré à Lausanne le 2/10/1774, pasteur du Montalbanais en 1774, du Comté de Foix en 1778 et 1779, à Aulas en 1797, à Puylaurens en 1801, à Mazamet en 1804, à Mauvezin en 1806, aux Bordes en 1806. Abjure en 1833.

19 - Jacques MARTIN, consacré en Hautes Cévennes le 17/5/1778, pasteur à St-Privat-de-Vallongue de 1778 à 1791, puis Caveirac de 1791 à 1792, puis Clarensac en 1793.

20 - Jean MARTIN, né à Valleraugue en 1725, marié à Angélique JANVRE en 1767, suit Jean-Pierre GABRIAC comme proposant, fait le Séminaire de Lausanne de 1745 à 1750, consacré à Lausanne le 25/6/1750, pasteur en Hautes Cévennes de 1750 à 1761, puis en Saintonge, meurt en 1781.

21 - Jacques MATHIEU, cité comme étudiant auprès de Jean-Pierre GABRIAC en 1770, présenté comme pasteur depuis 1763 dans le livre de Claude LASSERRE, n'a pas fait le Séminaire de Lausanne.

22 - Louis MAZAURIC, frère de Pierre et de Jean, né à St-André-de-Valborgne en 1750, marié à Suzanne DELAGE, fait le Séminaire de Lausanne de 1773 à 1776, consacré à Lausanne le 25/4/1776, pasteur à St-Marcel-de-Fontfouillouse de 1776 à 1794, avec un passage à Vallon de 1783 à 1787, revient à Ste-Croix-de-Valfrancesque de 1803 à 1807. Meurt en 1845. 5 filles et un garçon.

23 - Pierre MAZAURIC, frère de Pierre et de Louis, né à St-André-de-Valborgne en 1748, marié à Catherine Marguerite PUGET, suit Jean-Pierre GABRIAC au Séminaire de Salle, consacré à Lausanne le 10/11/1773, pasteur à Saint-Étienne-Vallée-Française de 1773 à 1787, puis Marennes de 1787 à 1792 et retour en Hautes Cévennes de 1792 à 1800, meurt en 1800.

24 - Jean MÉJANELLE, seigneur du Cambon, né à St-Germain-de-Calberte, suit Jean-Pierre GABRIAC dès 1745, date de consécration inconnue, pasteur en Hautes Cévennes de 1751 à 1789, puis en Bas Vivarais.

25 - André MOLINES, né en 1743 au Pont-de-Montvert, proposant en Hautes Cévennes, fait le Séminaire de Lausanne de 1765 à 1768, consacré à Lausanne le 7/3/1768, pasteur en Hautes Cévennes de 1768 à 1792, puis à Vébron de 1803 à 1807. Décès en 1807, un fils pasteur.

26 - N. MORIN, dit Saltet, né à St-Martin-de-Lansuscle en 1711, suit Jean COMBES, prédicant en Cévennes de 1732 à 1742, fait le Séminaire de Lausanne de 1742 à 1744, consacré à Lausanne le 7/3/1744, pasteur à Castres, puis Foix, s'exile après 1750, meurt à Dublin en 1753.

27 - Jean-Pierre PHILIP, dit Lacoste, né à Molezon en 1744, marié à Isabeau DUNIÈRE, proposant Hautes Cévennes en 1767, fait le séminaire de Lausanne de 1769 à 1771, consacré à Lausanne le 5/8/1771, pasteur en Hautes Cévennes de 1771 à 1773, déchu en 1773 pour ivrognerie, se rend en Haut Vivarais, réhabilité en 1791, exerce en Velay puis au Chambon. Meurt en 1824 aux Vastres. 10 enfants dont 5 garçons, tous ont le patronyme de LACOSTE.

28 - Jacques PIC, né vers 1737, frère de Jean, fait le Séminaire de Lausanne d'août 1755 à septembre 1760, consacré en Dauphiné, pasteur en Provence en 1761, passe auprès de Jean-Pierre GABRIAC en 1762, pasteur en Bas Languedoc en 1776, retour en Provence de 1778 à 1812. Meurt en 1812.

29 - Jean PIC, dit Desombre ou des Ombres, frère de Jacques, né vers 1731, étudiant puis proposant auprès de Jean-Pierre GABRIAC, fait le Séminaire de Lausanne d'octobre 1753 à avril 1758, proposant en Hautes Cévennes en 1758 et 1759, consacré en Hautes Cévennes en 1759, pasteur de Hautes Cévennes de 1759 à 1761. Meurt en 1761.

30 - Pierre PIERREDON, dit Martin, né à St-Étienne-de-Valfrancesque en 1720, marié à Jeanne GIBERT en 1766, suit Jean-Pierre GABRIAC dès 1754, proposant en 1759, fait le Séminaire de Lausanne de 1759 à 1762, consacré à Lausanne le 1/5/1762, pasteur à Florac en 1762, puis à Alès de 1763 à 1768, puis à Lyon jusqu'en 1806 où il meurt.

31 - Vincent PIERREDON, seigneur de Mole, dit Pierdon, proposant en Basses Cévennes de 1762 à 1766, fait le séminaire de Lausanne de 1769 à 1771, consacré à Lausanne le 5/8/1771, pasteur en Hautes Cévennes de 1771 à 1773, démis du ministère pour crime d'impureté, abjure.

32 - Marc PRIVAT, dit Rivac, né vers 1747, dès 1767 étudiant puis proposant des Hautes Cévennes auprès de Jean-Pierre GABRIAC, fait le Séminaire de Lausanne de 1771 à 1773, consacré à Lausanne le 10/11/1773, pasteur des Hautes Cévennes en 1774, en Languedoc en 1777, en Vivarais de 1780 à 1791, à Vallon de 1804 à 1812. Meurt en 1812.

33 - Jean Antoine RIEUSSET, étudiant puis proposant auprès de Jean-Pierre GABRIAC de 1744 à 1745, ne semble pas avoir fait le Séminaire de Lausanne, consacré en 1750, pasteur de St-Germain-de-Calberte en 1754.

34 - Jean-Pierre ROCHE ou LAROCHE, né vers 1736, étudiant de Hautes Cévennes, fait le Séminaire de Lausanne d'août 1762 à mai 1764, consacré à Lausanne le 8/5/1764, pasteur des Hautes Cévennes en 1764, à Alès de 1775 à 1813. Meurt en 1813.

35 - François ROUX, né en 1704, étudiant puis proposant du Languedoc de 1721 à 1728, fait le Séminaire de Lausanne d'avril 1728 à mars 1729, consacré à Zürich le 4/4/1729, pasteur du Bas Languedoc et des Cévennes de 1729 à 1742, réfugié à Lausanne en 1742. Meurt en 1773.

36 - Antoine SABATIER, dit Plantier, né vers 1737, étudiant puis proposant de Hautes Cévennes, fait le Séminaire de Lausanne d'avri1 1762 à mai 1764, consacré à Lausanne le 8/5/1764, pasteur en Hautes Cévennes en 1764, de Génolhac en 1803, de Vialas de 1803 à 1819. Meurt en 1819 ? Un fils pasteur.

37 - Pierre François SAMUEL, dit François, né en 1745, suit Jean-Pierre GABRIAC dès 1760, proposant en 1763, fait le Séminaire de Lausanne de 1765 à 1768, consacré à Lausanne le 7/3/1768, pasteur à Meyrueis de 1768 à 1787, puis Paris et Orthez, retour à Florac en 1793, puis Millau et Puylaurens de 1799 à 1827, meurt en 1833. Un fils pasteur.

38 - Michel TEISSIER, a sans doute fait le Séminaire de Lausanne puisqu'il est nommé dans le texte du livre de Claude LASSERRE, mais n'est pas cité dans les notices, consacré en 1750 selon « Huguenots », pasteur en Hautes Cévennes de 1745 ? à 1756 ? puis en Vivarais. Meurt en 1800 en Cévennes.

39 - Jean Pierre VALLAT, (Pierre-Louis pour Y. KRUMENACKER), dit La Rivière, né à Lasalle en 1730, suit Jean-Pierre GABRIAC dès 1745, proposant en 1751, fait le Séminaire de Lausanne de 1753 à 1757, consacré en Hautes Cévennes le 8/9/1758, pasteur en Hautes Cévennes à partir de 1758 à 1767 ? Participe à de nombreux synodes régionaux jusqu'en 1767.

40 - Michel VIALA, dit Germain, né en 1710 au Pont-de-Montvert, prédicant en 1729, proposant au Mas d'Azil de 1732 à 1733, consacré à Zürich en 1736, pasteur de 1737 à 1751 dans le sud-ouest, affecté en Hautes Cévennes en 1752 mais reste en Haut Languedoc, s'embarque pour Londres en 1752 où il meurt en 1755.

Annexe 1 : Nombre de Baptêmes par paroisse et par registre

Baptêmes	R4	R6	R7	R8	Totaux
Diocèse d'Alais	**814**	**130**	**117**	**24**	**1085**
Alais	16	26	31		73
Anduze	8	1			9
Arenes			1		1
Aulas	7				7
Bagard	1	1	2		4
Colognac	4	1			5
Gatuzières	19	9	5	2	35
Generargues	2	1			3
La Salle	14	1			15
Le Vaugne	1				1
Le Cros	7				7
Le Vigan	3	1			4
Mandagoust	2				2
Meyrueis	52	54	25	21	152
Mialet	2	1	2		5
Monoblet	1				1
Peyrolles	25	2			27
Roquedur	5				5
Saumane	52		2		54
Sauve	1				1
Soudorgues	50	3			53
Soustelle			2		2
St-André de Majencoules	1				1
St-André de Valborgne	91	11	16		118
St-Bonnet	1				1
St-Cristol de Vemeuil	3	3	2		8
Ste-Croix de Caderles	10	1			11
St-Félix de Palières	2				2
St-Jean de Gardonnenque	27	4		1	32
St-Jean du Pin	5				5
St-Julien de la Nef	1				1
St-Marcel de Fontfouillouse	132	2	12		146
St-Martin de Corconas	215	5	3		223
St-Paul la Coste	2	3	10		15
St-Pierre de Sevignac	4				4
St-Sébasten d' Aygrefeuille	12		4		16
Thoiras	4				4
Valeraugue	32				32
nombre de paroisses	**37**	**19**	**14**	**3**	

Baptêmes	R4	R6	R7	R8	Totaux
Diocèse de Mende	**495**	**1113**	**1130**	**1240**	**3978**
Barre	17	37	23	22	99
Bédouès	1	36	37	49	123
Bousquet de la Barthe	7	13	4	1	25
Cassagnas	4	46	78	102	230
Cocurès		1	5	8	14
Collet de Dèze	4	1			5
Florac	32	138	184	375	729
Fraissinet de Fourques	4	31	30	2	67
Fraissinet de Lozère		30	31	22	83
Frutgères	3	47	192	47	289
Gabriac	24	19	1		44
Grizac		59	48	43	150
Le Pompidou	59	59	3	1	122
Les Balmes	1	13	16	25	55
Les Bondons	1	7	22	41	71
Moissac	5				5
Molezon	15	22	10		47
Roque Servière de Valfrancesque		7	1		8
Salle-Prunet-Montvaillant	16	96	100	184	396
St-André de Lancize	6	23	35	21	85
St-André de Valborgne	31	1			32
Ste-Croix de Valfrancesque	61	39	1		101
St-Etienne de Valfrancesque		13			13
St-Frézal de Ventalon	4	5		3	12
St-Germain de Calberte	25	27	20	12	84
St-Hilaire de Lavit		1	1	1	3
St-Julien d'Arpaon	23	119	108	238	488
St-Laurans de Treves	35	79	71	27	212
St-Martin de Boubaux	7		2		9
St-Martin de Campselade	31	11	4		46
St-Martin de Lansuscle	10	10	7		27
St-Maurice de Ventalon	1	7	14	8	30
St-Michel de Dèze	2	2			4
St-Privat de Vallorgue		18	3	7	28
Vebron	66	96	79	1	242
nombre de paroisses	**28**	**33**	**29**	**23**	

Baptêmes	R4	R6	R7	R8	Totaux
Diocèse de Nimes	**10**	**1**	**0**	**0**	**11**
Lezan	1				1
Quissac	2				2
St-Jean de Maruejols	7	1		5	13
nombre de paroisses	**3**	**1**	**0**	**0**	
Diocèse d'Uzès	**49**	**19**	**1**	**0**	**69**
Blannaves	6				6
Chamborgaud	2				2
Davejan			1		1
Genolhac			1		1
Les Vans	3	1			4
Monclus	1				1
Mejannes	2	2			4
Mons	1		1		2
Peyremale	7	2			9
Roubiac	1	1			2
St-Ambroix	6	6			12
St-Bres	2				2
St-Etienne de Lansac		1			1
St-Estienne de Leymont	2				2
St-Germain de Cèze	1				1
St-Jean de Valeriscle	5	2			7
St-Victor de Malcap	2	1			3
Vallas	8	1			9
nombre de paroisses	**15**	**11**	**1**		
Diocèse de Viviers	**36**	**14**	**0**	**0**	**50**
La Bastide de Virac	2	1			3
La Gorce	5	2			7
Salavas	3	1			4
Vallon	26	10			36
nombre de paroisses	**4**	**4**	**0**	**0**	

Ndlr : Saint-Jean-de-Maruéjols se trouve en fait dans le diocèse de Nîmes.

R4 =	1741 à 1750
R6 =	1750 à 1760
R7 =	1760 à 1770
R8 =	1770 à 1785

Statistiques Registres gabriac

Références bibliographiques

Paul Amal, *L'église réformée de Florac avant la Révolution française*, Vals-les-Bains, 1896, in-8°, p. 121.

Charles Bost, *La première vie de Pierre Corteiz, pasteur du Désert*, Fischbacher-La Concorde, 1935.

Charles Bost, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas Languedoc*, Honoré Champion, 1912.

Bernard Atger, « Démographie à Mialet entre 1686 et 1770 », in *LCC* N° 157.

Patrick Cabanel, *Dire les Cévennes*, coédition Club Cévenol-Presses du Languedoc, 1994.

Patrick Cabanel, *Itinéraires protestants en Languedoc*, vol.1, *Les Cévennes*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1998.

Emmanuel Orentin Douen, *Les premiers pasteurs du Désert (1685-1700*), Paris, 1879, 2 vol, in-8°.

Lise Dupouy, *Les protestants de Florac de la Révocation de l'Édit de Nantes 1685 à l'Édit de tolérance 1787*, thèse de l'École des Chartes, Librairie protestante, Paris.

Mary-Lucy Dumas, « 1670 à 1685, un pasteur et ses fidèles d'après les registres de baptêmes, sépultures et mariages de Théophile Alméras », in *LCC* N° 156.

X. Favié, « Notice nécrologique sur le pasteur Gabriac » in *Archives du Christianisme au XVIII^e siècle*, t. 2, 1819, p. 27-35.

André Hugon, *En Cévennes, le temple et l'histoire de la paroisse réformée de Collet-de-Dèze*, Uzès, 1872.

Edmond Hugues, *Histoire de l'église réformée d'Anduze depuis l'origine jusqu'à la Révolution française*, Montpellier, 1864.

Edmond Hugues, *Les synodes, actes et règlements des synodes nationaux et provinciaux tenus au Désert de l'an 1715 à l'an 1793*, Fischbacher, 1886.

Thierry Issartel, *Entre protestantisme et franc-maçonnerie : le pasteur Louis Victor Gabriac (1759-1830)*, BSHPF, 1996, p. 597-628.

Claude Lasserre, *Le Séminaire de Lausanne (1715-1812) - Instrument de la restauration du protestantisme français*, 1997- Réédition Ouverture, juin 2009.

Yves Krumenacker, *Dictionnaire des pasteurs en France du XVIII^e siècle*, Éditions Honoré Champion, 2008.

Louis Mazauric, *Trois frères pasteurs du Désert : Louis, Pierre et Jean*, BSHPF, 1956, p. 153-166.

Armand Picheral-Dardier, *Lettre de Paul Rabaut à Antoine Court du 12 mars 1741*- Paris, Grassart éditeur.

Jean-Gabriel Pieters, « Les sœurs Dupuy : une saga familiale du XVIII^e siècle », in *LCC* N° 156 et 157.

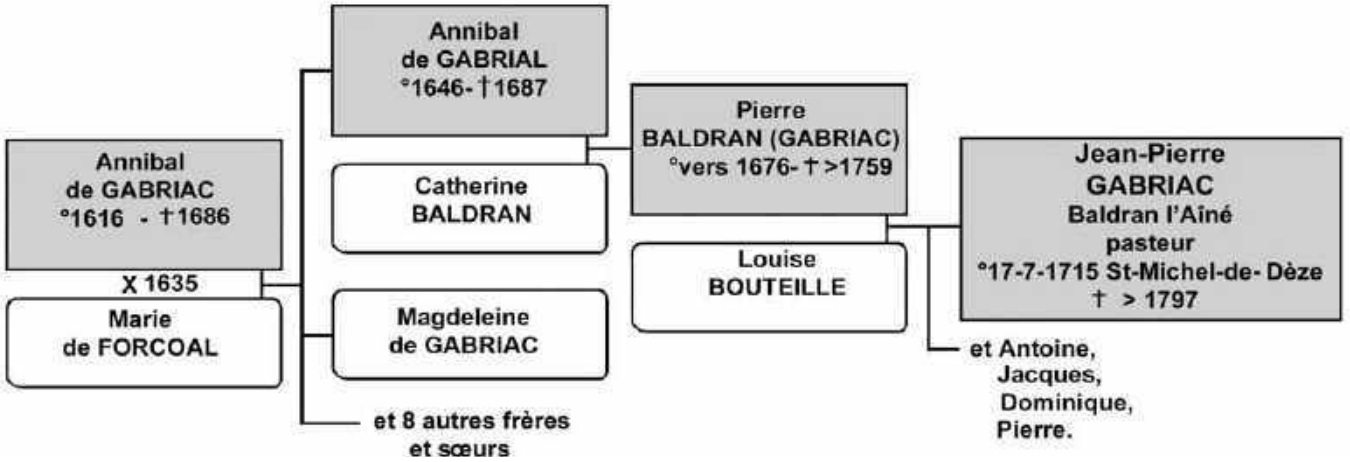
Robert Poujol, *Vébron, histoire d'un village cévenol*, Club Cévenol, 1981.

Voir aussi le forum toujours vivant sur « Camisards.net », lancé par Cécile Reynes en 2001, intitulé « Presbytère de la Salle-Montvaillant ». Ce forum fait allusion à des extraits de différentes publications qui tendent à démontrer l'existence de ce «Séminaire» : « Itinéraires protestants» de Patrick Cabanel ; « Séminaire de Lausanne» de Claude Lasserre ; « Notes historiques sur les paroisses des Cévennes » de l'abbé Achille Foulquier.

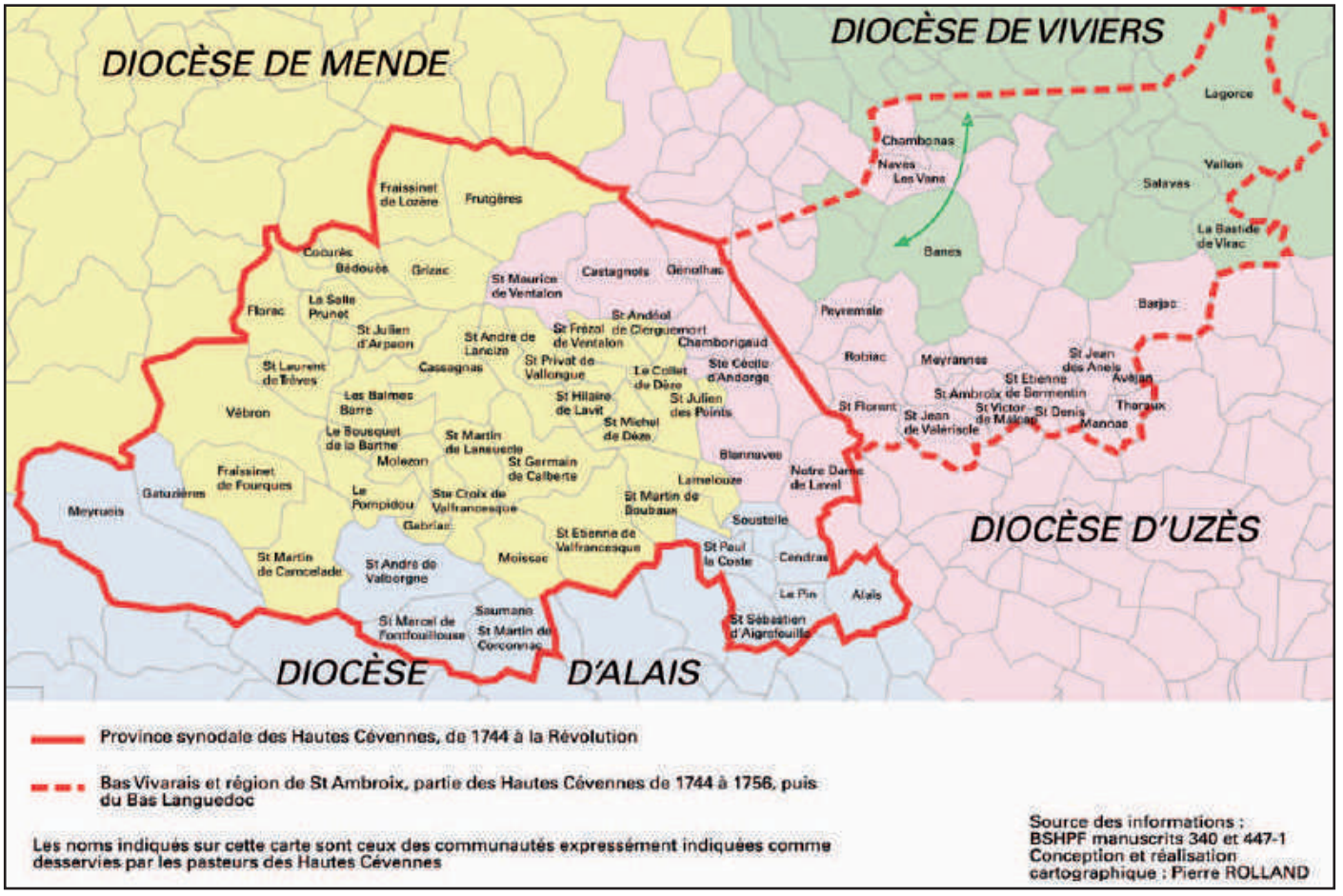
Correction généalogique sur l'origine de Pierre Baldran, père de Jean-Pierre Gabriac :

L'interprétation présentée, dans la première partie de cet article (LCC N° 161) sur la carrière de Jean-Pierre Gabriac, de l'origine de Pierre Baldran comme fils naturel de Magdeleine de Gabriac est remise en question par les données du recensement des N.C. de St-Michel-de-Dèze de 1687, fournies par Robert Gabriac. Pierre Baldran, né en 1677, est le fils naturel d'Annibal de Gabriac (frère aîné de Magdeleine Gabriac) et de Catherine Baldran. Magdeleine de Gabriac est sa tante et sa marraine ; c'est elle qui l'a élevé.

Ceci s'intègre dans une réflexion plus large sur cette branche des Gabriac qui a subi de plein fouet les événements de 1685 à 1704. Une prochaine note, écrite en commun avec Robert Gabriac, fera le point sur cette saga.



La province synodale des Hautes Cévennes de 1744 à la Révolution



La circonscription ecclésiastique, ou province synodale des Hautes Cévennes (18e siècle).

La géographie et la genèse des circonscriptions ecclésiastiques protestantes au 18e siècle, n'ont, nous semble-t-il, donné lieu à aucune étude d'ensemble. Les sources qui permettraient de faire cette étude sont pourtant connues : ce sont les procès-verbaux des synodes nationaux et régionaux, partiellement publiés par Edmond Hugues (Les synodes du Désert), mais les lacunes de ces comptes rendus devraient être comblées, pour aboutir à un résultat satisfaisant, avec la riche correspondance des pasteurs du Désert conservée à la Bibliothèque Publique de Genève dans les papiers d'Antoine Court dont on connaît le rôle dans la restauration et l'organisation du protestantisme en France après la mort de Louis XIV.

Nous nous bornerons à déterminer les grandes étapes de cette réorganisation territoriale, principalement en ce qui concerne les Hautes Cévennes, afin d'éclairer les analyses statistiques et tableaux présentés par Gilbert Rampon, et en particulier l'annexe 2 où sont répertoriés les baptêmes effectués par le pasteur Jean-Pierre Gabriac selon les paroisses et les périodes.

Au début de la restauration du protestantisme, dans les années 1715-1721, il ne semble pas exister d'organisation géographique. La poignée de pasteurs et prédicants va où on les appelle, au gré des quelques ouailles qu'ils ont pu regrouper, et en fonction du danger toujours présent. Puis, au fur et à mesure de l'organisation des églises « de base» (consistoires), et de l'arrivée de nouveaux pasteurs et proposants, des circonscriptions se formeront, de plus en plus petites, se divisant régulièrement, l'étendue de la zone d'activité de chaque pasteur se faisant de plus en plus réduite jusqu'à ne comprendre que quelques paroisses pour chacun d'eux en Cévennes à l'apogée du Désert, peu avant l'Édit de tolérance en 1787.

En 1726, lors du premier synode national, tenu en Vivarais, trois provinces sont représentées, le Languedoc (comprenant les Cévennes), le Vivarais et le Dauphiné (source : Samuel Mours, « Le protestantisme en Vivarais et en Velay », Valence 1949). En 1738, la province du Languedoc est divisée en trois provinces synodales : le Haut Languedoc, le Bas Languedoc et les Cévennes.

Au synode national de 1744, en conclusion de la réconciliation avec le schismatique Boyer, la province synodale des Cévennes est divisée en Hautes Cévennes, et Basses Cévennes et Rouergue (source : Edmond Hugues, « Les synodes du Désert », Paris 1891). Le Rouergue semble quitter les Basses Cévennes en 1756. Le quartier du Vivarais est adjoint aux Hautes Cévennes (Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français manuscrit 447-1, synode des Hautes Cévennes de 1755).

En 1756, un synode national tenu dans les Hautes Cévennes, détache du synode des Hautes Cévennes cette partie dite vivaraise (paroisses de l'Ardèche méridionale actuelle) et la région de St-Ambroix qui sont rattachées au synode du Bas Languedoc (source : Edmond Hugues, « Les synodes du Désert », Paris 1891). En 1761 enfin, le synode des Hautes Cévennes est partagé en trois « colloques» : Alais, St-Germain-de Calberte, et Lozère (source : synode provincial dans Edmond Hugues ouvrage cité). Ce découpage territorial devait durer jusqu'à la Révolution

Pierre ROLLAND

LES HORS-SÉRIES CLASSÉS PAR THÈMES

NOUVEAU ! À l'exception de ceux d'entre eux qui sont précédés d'un astérisque, nos hors-séries bénéficient d'une réduction de 20 % réservée aux adhérents de LCC-Font Vive à jour de cotisation. Merci de calculer la réduction si vous êtes adhérent. Derniers hors-séries parus : HS 60, les Duranc de Vivrac et HS 61, l'Affaire Bruguier.

Bibliographie LCC

*CD « Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 149 (pour PC et Apple Mac) ..... 30,00 €
*CD 4 La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès ..... 20,00 €

NB : le CD « Bibliographie LCC » remplace dorénavant les CD 1, CD 2 et CD 3 (qui étaient proposés à 30 € chacun).
Il comprend aussi le sommaire des bulletins 0 à 149 (sommaire disponible également en accès libre sur notre site **http//www.cevenols.com).**

Bibliographies diverses

*HS 27 Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard ATGER) ..... 8,00 €

NB : la plupart de nos bibliographies sont retirées du catalogue, car trop anciennes. Elles sont disponibles en accès libre sur notre site : **http//www.cevenols.com**

Généalogie

*HS 5 État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick CHASSIN du GUERNY) ..... 7,50 €
HS 15 État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain LAURANS) ..... 7,50 €
HS 33 Famille PINTARD d'Uzège (Jean PINTARD) ..... 5,50 €
*HS 43 Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel DAUDET) ..... 15,00 €
HS 50 La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick CHASSIN du GUERNY) ..... 15,00 €
HS 60 Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy PUECH) ..... 6,00 €

Protestantisme – Guerre des Camisards – Abjurations

HS 19 Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard ATGER) ..... 6,00 €
HS 36 Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne SCHŒN et Didier POTON) ..... 8,00 €
HS 37 Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean PELLET) ..... 4,00 €
HS 44 Les abjurations à Marsillargues (Jean PINTARD) ..... 6,00 €
HS 51 Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul CHABROL) ..... 3,00 €
HS 55 Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André CLAVEIROLE) ..... 4,50 €
HS 28 Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean PINTARD) ..... 6,00 €
HS 29 Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean DAUTUN) ..... 6,00 €
HS 34 Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard ATGER) ..... 6,00 €
HS 53 Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie MONNIER) ..... 7,00 €

Compoix – Terriers – Reconnaissances féodales

HS 3 Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard ELZIÈRE) ..... 16,00 €
*HS 6 Sommaire des titres du Masaribal (Y. CHASSIN DU GUERNY/A. CLAVEIROLE) Le CD ..... 20,00 €
HS 20 Mialet à travers ses compoix (Bernard ATGER) ..... 4,50 €
HS 32 Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques VALAT de CHAPELAIN) ..... 6,00 €
*HS 40 Anduze en 1400 (Jean PELLET) ..... 4,50 €
*HS 46 Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Yannick CHASSIN du GUERNY et Jean PELLET) ..... 16,00 €
HS 48 État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle ..... 18,00 €
HS 49 Le compoix de Dourbies (Jean ANDRÉ) ..... 9,00 €
HS 52 État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène DUTHU et Alain LAURANS) ..... 3,50 €
HS 54 État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain VENTURINI) ..... 9,00 €
HS 57 Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine CRYÉ-FENOUILLET) ..... 12,00 €
HS 58 Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André CLAVEIROLE) ..... 6,00 €
*HS 59 Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard CAILLAT) ..... 35,00 €

Régionalisme

HS 7 La tour de PINTARD (Jean PINTARD) ..... 4,50 €
HS 10 Les martinets ou forges à fer (Jean DAUTUN) ..... 4,50 €
HS 16 Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard ATGER) ..... 4,00 €
HS 18 Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond AUBARET) ..... 7,00 €
HS 25 Un château cévenol : Champclaux (Jean DAUTUN) ..... 6,00 €
HS 26 L'église Saint-André de Mialet (Bernard ATGER) ..... 6,00 €
HS 31 Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean PINTARD) ..... 4,00 €
HS 38 Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean PELLET) ..... 4,50 €
HS 39 Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth FONTANIEU et André BORD) ..... 4,50 €
HS 56 Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel DAUDET) ..... 15,00 €
HS 61 L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel PIETERS) le CD-Rom ..... 10,00 €

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.
- Prière d'adresser les commandes au trésorier, François ANCELIN, 323 avenue Boutonnet, 34400 SAINT-CHRISTOL, accompagnées d'un chèque à l'ordre de ***L.C.C. – Font Vive***

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 163
Octobre/Décembre 2010



Éditorial

Échanges

La revue « Font Vive », 1960-1967

Témoignages

« Célestes », « Salestres », et mesures agraires normalisées

Une protestante à l'abbaye de Mercoire en 1705

De l'office notarial à la particule : Les Taberne du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, 1

La 36^e^ Assemblée Générale à Génolhac

Claude-François de Roche, le dernier Seigneur de Génolhac



N° 163 - Prix : 7 €

9 770335 626008



La résurgence vauclusienne de Font Vive
(Photo Stéphane Vervalle)



Assemblée générale, la tribune, avec Monsieur Henri Galinier Maire de Génolhac

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial.

Page 2 : Échanges.

Page 3 : La revue « Font Vive », 1960-1967, par Martine ANCELIN.

Page 9 : Témoignages…

L'été 1967 à « Font Vive », par Marie-Lucy DUMAS.

Rencontre avec Jean Pellet, par André SÉGURON.

Témoignage sur la création du L.C.C par Françoise BRETON.

Aux sources érudites du Lien des Chercheurs Cévenols, par Olivier POUJOL.

Mon entrée au Lien, par Bernard ATGER.

Page 15 : « Célestes », « Salestres », et mesures agraires normalisées, par Jean CASTAN.

Page 18 : Une protestante à l'abbaye de Mercoire en 1705, par Jean-Gabriel PIETERS.

Page 22 : De l'office notarial à la particule : les Taberne, du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, 1^e^ partie, par Henri PAGÈS.

Page 27 : La 36^e^ Assemblée Générale à Génolhac.

Page 31 : Claude-François de Roche, le dernier Seigneur de Génolhac (1742-1802) par les historiens en herbe de LCC-Font Vive.



Karine Basset, historienne, lors de sa conférence sur le rôle de « Font Vive » dans la création du Parc National des Cévennes



Une nombreuse assistance à la conférence de Karine Basset (Photos F. Ancelin)

PHOTOS COUVERTURE

- Madame Anne Pellet écoute avec émotion André Joffard évoquant l'aide apportée à ses élèves par Jean Pellet pour découvrir la belle façade de la boulangerie
Photo F. Ancelin

- Le Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac, dit «Maison Font Vive».
Photo Grégory Anglio

ÉDITO

Avant le Lien, il y eut « Font Vive », revue créée par le Dr Pierre Richard, des Vans, afin de diffuser ses idées sur la conception d'un Parc National des Cévennes habité. Le Dr Richard n'a pas vécu assez longtemps pour voir son rêve aboutir, et sa revue fut éphémère, ce qui nous a permis d'analyser dans ce bulletin le contenu de chacun des numéros parus et de prendre conscience de la qualité des collaborateurs dont Pierre Richard s'était entouré.

Quatre ans après la création du Parc, en 1974, Jean-François Breton ainsi que Jean Pellet, qui avait participé avec Pierre Richard à l'aventure de Font Vive, créèrent le Lien des Chercheurs Cévenols. Vous découvrirez de quelle manière avec les témoignages de Madame Breton et d'Olivier Poujol. Leur but était de créer un lien entre les chercheurs, amateurs ou non, travaillant sur les Cévennes, d'où l'importance de la rubrique « questions-réponses » et des indications concernant les sources de documentation. D'autres témoignages rappellent l'aide généreuse apportée par Jean Pellet et les membres du comité de rédaction aux jeunes chercheurs.

Où en est aujourd'hui le Lien des Chercheurs Cévenols ? Il a évolué bien sûr depuis cette période héroïque. La rubrique « Échanges » perpétue la rubrique « Questions-Réponses ». Nous continuons à signaler les livres, articles, sources documentaires (souvent électroniques désormais), même si la place a manqué dans ce numéro 163 pour le faire. L'esprit d'entraide demeure, comme en témoigne l'appel lancé par Jean Castan à tous ceux qui parmi vous travaillent sur les compoix pour l'aider dans sa recherche, ainsi que le travail approfondi (qui se poursuivra sur deux autres numéros) effectué par Jean-Gabriel Pieters à partir de documents et de questions posées par Jacqueline Églin. Et c'est à partir de l'un des premiers hors-série du Lien, « Le sommaire des titres du Masaribal », qu'Henri Pagès a pu retracer l'ascension sociale des Taberne, du côté de la Vallée Française.

Enfin nous pensons à l'avenir, comme vous le verrez en lisant l'article sur le dernier seigneur de Génolhac, écrit par de jeunes collégiens avec l'aide de leurs professeurs, de Marie-Lucy Dumas, et de la directrice de la Maison Font Vive, Pauline Roux-Tatto, à partir de documents du fonds de Roche, déposés par LCC-Font Vive au nom de Jean Pellet ! La boucle est bouclée…

Vous trouverez également dans ce numéro, bien sûr, le compte rendu de notre 36e Assemblée Générale, très spéciale puisque nous commémorions cette année, avec le Parc National des Cévennes, les 40 ans de la création du Parc, les 50 ans de la création de la revue Font Vive, les 20 ans du décès de Jean Pellet et le souvenir de François Girard.

Martine ANCELIN

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine ANCELIN
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction
F. et M. ANCELIN - B. ATGER - J. CASTAN - A. CLAVEIROLE
P. A. CLÉMENT - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD
J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND
P. ROUX-TATTO - M. WIÉNIN

Conseil scientifique
Richard BOUZIGES - Patrick CABANEL - Gérard CAILLAT
Jean-Paul CHABROL - Philippe CHAREYRE
Jean-Bernard ELZIÈRE - Nicolas FAUCHERRE - Rémi NOËL
Olivier POUJOL - Daniel TRAVIER

Courrier (secrétariat, trésorerie, textes à paraître)
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction
et de l'auteur.

Directeur de la publication
Pierre A. CLÉMENT

C.P.P.A.P. : n° 1110 G 80144
ISSN : 0335-6264
Imprimé par monediteur.com, 18 impasse Gaffinel, 34200 SÈTE
Dépôt légal : octobre 2010
Site Internet : http//www.cevenols.com

Tarifs
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

ÉCHANGES

Brebis nourrigrivière et chèvre gammelée

Réponse par Henri Pagès

Un peu comme le Rantanplan de la BD, je réponds avec retard à la question posée par M-L Dumas dans le LCC n° 162.

- à propos de la *brebis nourrigrivière* : ne pourrait-il s'agir d'une cacographie pour « *nourriguieiro* » qu'atteste Mistral (*Trésor du Félibrige*), au sens de « nourricière » ?

- à propos de la *chèvre gammelée* : Sans aucune assurance, je vous envoie cette citation du *Dictionnaire de Trévoux* (1743-1752) à l'entrée « gamelle ». *« On appelle dans quelques Provinces en style bas & populaire grande gamelle, une femme de mauvais air qui a un grand cou. »*

Ne pourrait-il s'agir d'une chèvre présentant de telles particularités ? Je dois à l'honnêteté de dire que je n'ai rien trouvé de tel chez l'abbé de Sauvages, chez Mistral ou chez Alibert.

Réponse par Jeannine Leloup

J'ai entendu « nourriguièro » et on trouve dans « Le trésor du Félibrige » de Mistral des variantes avec des « i » : « nouiriguiero », « nouiriguierio » : nourrice allaitante.

Gasto Bosc et Gasto péou

Réponse par Henri Pagès

À propos de la question d'Alfred Ravier sur la locution « *gasta bosc* » : Mistral l'atteste, sous la forme « *gasto bos* » (et bien sûr le sens de mauvais menuisier), mais il ne donne pas « *gasta péou* ».

Il mentionne pourtant plusieurs autres sobriquets de forme « *gasto*-... », comme « *gasto ciro* » (pour un prêtre qui officie avec lenteur), « *gasto farino / gasto pasto* » (comme sobriquet de boulanger), « *gasto fer* » (mauvais forgeron), « *gasto limo* » (mauvais serrurier), « *gasto linçòu* » (paresseux qui use les draps en dormant longtemps), « *gasto pato* » (celui qui gâte ses vêtements), « *gasto penche* » (chauve, qui rend le peigne inutile), bien sûr « *gasto sausso* », et « *gasto tout* » (celui qui est brouillon, maladroit).

Réponse : Gasto Bosc et Gasta Péou

Réponse par Jean Castan

Pour en finir avec les sobriquets issus du verbe gater = « gastar » et gasto… ».

Dans le L.C.C. n° 161 d'avril juin 2010, page 3, rubrique Échanges, Alfred Ravier pose une question concernant « Gasto-péou » et « Gasto-bosc », qui pour moi sont des sobriquets (« surnom le plus souvent donné par dérision », dit mon Larousse).

Les deux exemples concernaient un coiffeur et un menuisier et je ne suis pas certain qu'ils exprimaient, seulement, la dérision (« moquerie méprisante », dédaigneuse –toujours d'après mon Larousse).

Le dossier de la Grande Recherche – C 1799 – de septembre 1553 a pour objet la paroisse de Saint-Saturnin-de-Coyran, en fait la commune de Cardet (Gard).

Dans le cotet n° 16, les prud'hommes arpenteurs décrivent « le moulin de Michel Canassan, à deux meules meulantes du Valat de Gasto farino »

On peut s'interroger sur l'objet. Le sobriquet visait-il le meunier ? Le moulin ?

Pour les arpenteurs qui reproduisaient généralement par l'écrit ce qu'ils entendaient, comme pour le lecteur d'aujourd'hui, le valat de « Gasto farino » est un toponyme, mais peut-être pour les clients du meunier était-ce une appréciation péjorative.

« *Le trésor du Félibrige* » de Frédéric Mistral donne bon nombre d'articles concernant « Gastat » et Gasto ».

Aux exemples cités plus haut, on peut ajouter « Gasto-vin », « Gasto-sausso », « Gasto-fricot », etc. et aussi : « Gasto-parolo », « Gasto-révolution », « Gasto-tout », etc.

Robert Lafont (Voir L.C.C. n° 160), a donné son avis sur cette grande œuvre « où l'on trouve l'inventaire de toute la langue d'oc, y compris les parlers les plus excentriques » (*La revendication occitane*, Flammarion, 1974, page 195).

Pour Mistral « Gastar », c'est « le dégat, l'usure ».

Je pense que dans le parler populaire de nos anciens, la dérision devait faire place à une amicale drôlerie.

Réponse par Jeannine Leloup

J'ai beaucoup entendu dire (avant 1950) « gasto… quelque chose » pour parler de mauvais ouvriers, de maladroits, de gens désagréables… Moquerie légère ou injure ? Je ne sais plus. Les deux niveaux de langage ? Noms de famille ? Surnoms ?

Céleste, salestre et pourridou

Réponse par Jeannine Leloup

À propos des articles sur les célestes ou salestres parus dans le LCC n° 161, je n'ai jamais entendu ces deux expressions, mais on parlait de lou « cubert » pour l'endroit ouvert abrité par un toit, ou « la terrasse ». À Aix, c'était « la soleilhado ».

Le pourridou, pour Mistral, dans le Trésor du Félibrige, c'est 1°) : la fosse à fumier ; 2 °), le lieu où les papetiers font pourrir les chiffons » et autres lieux putrides :

« Estend sa man a Madalene
Pèr la sourti dou pourridou » La Fare Alais.

J'ai aussi entendu dire « pourridis » pour fumier et compost, et « pourridié » pour une maladie de la vigne.

Combraze ou Cambraze

Réponse d'Annie Nyss-Barbusse

à une question posée par Gilbert Saucon lors de l'AG 2009 (LCC N° 159, p. 4) : c'est la pièce où l'on conservait le grain pour les volailles et pour les chevaux.

LA REVUE « FONT VIVE », 1960-1967

par Martine ANCELIN



Le premier numéro de Font Vive, page de couverture, de couleur verte



Pierre Richard (photo communiquée par Sylvie Richard)



Le n° 12 de Font Vive, sur-titré « dialogue cévenol », page de couverture, de couleur rouge

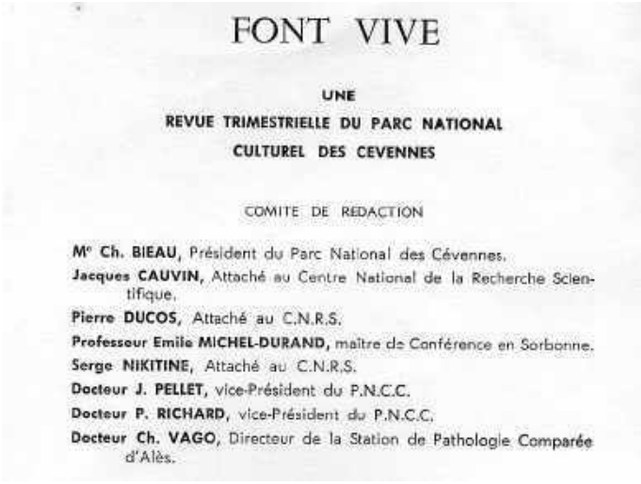
1960 – 1961 : « Font Vive », revue de l'APNCC

Nous célébrons cette année les 50 ans de la création de la revue « Font Vive », dont le premier numéro parut en mai 1960.

Pourquoi ce nom de « Font Vive » ? Le Dr Pierre Richard donna à la revue le nom d'une source (résurgence vauclusienne) située près de Grospierres (Ardèche). Cette source limpide était pour Pierre Richard symbole de Vie, dont il fallait préserver la beauté et la pureté (Cf. photo en 2e de couverture).

Contrairement à ce que l'on croit généralement, la revue Font Vive n'était pas, à l'exception du n° 12, et peut-être du n° 4, la revue de l'association Font Vive, comme nous le verrons dans la suite de cet article. Elle fut d'abord la revue de l'Association du Parc National Culturel des Cévennes (APNCC).

L'APNCC résulte de la fusion, décidée lors d'une réunion au Pont-de-Montvert le 28 avril 1957, de deux associations : celle du Parc National Cévennes-Lozère, créée le 12 mars 1957 et animée par Maître Charles Bieau, et celle de la Confrérie des Amis des Sources, association informelle animée par les Docteurs Richard et Pellet, et les scientifiques Jacques Cauvin et Constantin Vago. Ces deux associations considèrent en effet que la création du Parc pourrait être une solution à l'exode rural et à la protection des sites.



FONT VIVE

UNE
REVUE TRIMESTRIELLE DU PARC NATIONAL
CULTUREL DES CEVENNES

COMITE DE REDACTION

Me Ch. BIEAU, Président du Parc National des Cévennes.
Jacques CAUVIN, Attaché au Centre National de la Recherche Scientifique.
Pierre DUCOS, Attaché au C.N.R.S.
Professeur Emile MICHEL-DURAND, maître de Conférence en Sorbonne.
Serge NIKITINE, Attaché au C.N.R.S.
Docteur J. PELLET, vice-Président du P.N.C.C.
Docteur P. RICHARD, vice-Président du P.N.C.C.
Docteur Ch. VAGO, Directeur de la Station de Pathologie Comparée d'Alès.

Partie supérieure de la 4e de couverture du N° 1 de « Font Vive »

La fusion sera officialisée lors d'une assemblée générale le 15 mai 1960. Son président est un avoué de Florac, Charles Bieau, et les vice-présidents sont Pierre Richard et Jean Pellet.

Dans le registre des délibérations de l'APNCC (cote CD 1241, Centre de Documentation et d'Archives du PNC à Génolhac), on trouve à la date du 16 octobre 1960 le compte rendu d'une réunion de bureau indiquant le prix de la revue (3 F par numéro, 2,50 F pour les adhérents à l'APNCC), et précisant que « **Le Dr Richard, des Vans, continuera à en être le rédacteur et chef et le gérant** ». Il est aussi indiqué que le comité de rédaction comporte, outre les noms cités en 4e de

couverture, ceux de « J. Michou, professeur à Mende et de B. Bardy, documentaliste archiviste à Mende ».

Le contenu des trois premiers numéros

Les noms de Michou et Bardy n'apparaîtront pourtant pas dans les deux numéros suivants, parus en décembre 1960 et au deuxième semestre 1961, et seul parmi les Lozériens, Charles Bieau va écrire deux articles pour Font Vive, l'un dans le premier numéro, décrivant l'histoire et les buts de l'APNCC, l'autre dans le troisième avec pour thème la bonne utilisation des sols cévenols, essentiellement pour lui le reboisement et ses conséquences juridiques.
Tous les autres articles sont écrits par des membres des Amis des Sources, ou par des personnalités qu'ils ont sollicitées, très souvent des scientifiques.
En effet, les Amis des Sources pensent qu'un Parc national cévenol permettra de protéger la Nature, et ils font appel à la science et à la connaissance pour trouver des solutions qui pourront être mises en œuvre au sein du Parc. D'où l'organisation des Journées Scientifiques des Vans, dès 1959. D'où aussi le besoin de diffuser le résultat de leurs travaux et de leurs idées, par de nombreuses conférences, mais aussi par une revue.
Les premières Journées des Vans avaient pour thème les conséquences de la dégradation des sols, thème logique après les inondations catastrophiques de l'automne 1958 en Basses Cévennes.

« Font Vive » n° 1, mai 1960 publie deux des interventions, celle d'Émile Michel-Durand sur le châtaignier, son rôle dans la fixation des sols, ses ennemis, et celle du spéléologue et géologue amateur André Marti, consacré au rôle des cours d'eau souterrains dans le régime hydrologique régional. Deux autres articles concernent le rôle que peut jouer le Parc dans la protection de la nature (article de Jean Balazuc sur la région des Vans) et dans l'étude scientifique de la faune (article de Pierre Ducos sur l'ethnozoologie). Enfin, Michel Quiminal, avocat d'Alès passionné de théâtre, aborde le thème des expériences théâtrales possibles dans le cadre du Parc.

« Font Vive » n° 2, décembre 1960 est consacré à l'Homme :
- alliance homme/nature dans les articles du grand journaliste Jacques Alexandre et du mystérieux « Reboussier », (Pierre Richard lui-même).
- habitat, avec l'article de Pierre Richard sur les types d'habitat rural traditionnel dans les Cévennes, leur préservation, leur utilisation en gîte rural, et avec l'article consacré au village de Labeaume, qui montre une restauration réussie des maisons abandonnées comme maisons de vacances.
- Étude historique de Jacques Schnetzler sur l'artisanat vanséen au XVIII^{e} siècle.
- Questionnaire d'enquête sur la médecine populaire dans les Cévennes.

« Font Vive n° 3 », 2^{e} trimestre 1961 qui paraît en mai 1961, est consacré à la montagne.
Il contient plusieurs articles importants pour comprendre ce que souhaitaient les Amis des Sources.
- un article de Jean-Marius Gatheron intitulé « Montagne et vie communautaire ». L'auteur, Inspecteur Général de l'Agriculture (du mouvement « Économie et humanisme », comme Pierre Richard), expose que pour redonner vie à la montagne, l'État devrait favoriser un retour à la vie communautaire (terres et travail en commun).
- « Symbiose montagnarde cévenole, ou considérations préalables à une étude biologique de la montagne cévenole », le célèbre article de Pierre Richard. L'homme participe à une « solidarité de destin » entre les sols et les êtres, végétaux et animaux qui y vivent. Son action peut favoriser cette symbiose (polyculture traditionnelle) ou la détruire (agriculture mécanisée qui détruit l'humus). Élevage extensif et reboisement massif causent d'autres déséquilibres. Pour maintenir l'équilibre symbiotique des montagnes cévenoles, il faut d'abord l'étudier, d'où l'intérêt de constituer des équipes scientifiques dans le parc national, et d'agir ensuite par un programme raisonné tenant compte des nécessités du présent, mais aussi des bases traditionnelles que l'on ne peut méconnaître.
- autre article important, celui de Jean Pellet intitulé : « Matériaux et structures de la montagne cévenole, raccourci d'histoire géologique », qui s'adresse à tous pour « présenter l'histoire géologique des Cévennes avec le minimum de jargon spécialisé ».
- enfin un article de l'anthropologue Denise Ferembach, du CNRS, dans lequel elle évoque les caractéristiques physiques de l'homme dans les différentes montagnes de l'Europe, ou l'influence du milieu sur la morphologie humaine.
Remarquons que ce numéro 3 est le seul qui soit paru en 1961. Dès le n° 2, la revue n'est plus annoncée comme trimestrielle, et les 12 francs d'abonnement valent pour 4 numéros consécutifs.
Dans le registre des délibérations de l'APNCC, le compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 décembre 1961 fait apparaître dans le bilan financier 1961 une sortie de 3 000 F pour l'impression de Font Vive.

17 décembre 1961 : création de l'association « Font Vive »

Des divergences de vue, peut-être des rivalités de personnes, l'éloignement géographique aussi, entraînent la création, par les docteurs Pellet et Richard, de l'association « Font Vive ». Son siège est à Génolhac. L'équipe initiale de la Confrérie des Amis des Sources se reconstitue.
Selon l'article 2 des statuts, *« L'association a pour buts l'action éducative, l'animation culturelle, l'encouragement de la recherche scientifique et l'étude de l'aménagement humain des hauts pays cévenols dans l'esprit de la loi du 23 juillet 1960 sur les Parcs Nationaux Français ».*
La nouvelle association est déclarée à la sous-préfecture d'Alès le 13 avril 1962. Nombreux cependant sont les membres de « Font Vive » qui restent adhérents à l'APNCC. Les Docteurs Pellet et Richard en restent pour un temps les vice-présidents.

1962-1965 : Font Vive, revue du Dr Richard

Le statut du n° 4, 1er trimestre 1962, est ambigu : on peut lire en 4e de couverture que « Font Vive » est une revue du Parc National Culturel des Cévennes, bulletin de l'association Font Vive, rédacteur en chef Jacques Cauvin, que la cotisation de membre actif de l'association Font Vive (comportant abonnement à 4 numéros de la revue) s'élève à 20 F et l'on trouve la mention « mode de paiement provisoire : Docteur P. Richard, CCP Lyon 29-78-30 ».
Il semblerait donc qu'au moment de la parution de ce bulletin, l'intention ait été de faire de la revue le bulletin de l'association Font Vive et on a sans doute envisagé que l'association en assure la gestion.
Or le compte rendu de la réunion du conseil d'administration de l'association Font Vive du 31 mars 1964 (cote CD 439, Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac) comporte en annexe un exposé du Docteur Pellet montrant qu'en 1961, c'est bien le docteur Richard qui avait payé l'imprimeur.
En effet, une demande de subvention avait été faite pour la revue au ministère des affaires culturelles par l'APNCC en 1961 pour 1962. La subvention, d'un montant de 3 000 F, a été versée en 1962 à l'APNCC, mais en raison de la création de l'association Font Vive qui avait fortement déplu à certains membres du bureau, l'APNCC l'a bloquée, refusant de la verser au docteur Richard, alors que celui-ci, dit le docteur Pellet, avait « sur ses propres ressources, fourni des avances très lourdes ». (À la date du 31 mars 1964, la subvention en question n'avait toujours pas été versée au docteur Richard).
Sur les numéros allant de 5 à 11, on peut lire « Font Vive, revue d'études et d'information du Parc National Culturel des Cévennes », et les abonnements sont payables au nom du docteur P. Richard. Il n'est plus fait mention de l'association Font Vive. La revue cependant, dans ses numéros 5, 6, et 7, publie les bulletins 2 (février 1963), 3 (juin 1963) et 4 (octobre 1963) de l'association Font Vive, relatant la vie de l'association. Ce ne sera pas le cas pour les numéros suivants.
« Font Vive » est donc bien la revue du Docteur Richard, indépendante de l'association Font Vive, bien qu'elle héberge son bulletin, et cela depuis le n° 4, puisque dès ce numéro, c'est lui qui en assume les risques financiers.

Le contenu des numéros 4 à 11

Le numéro 4, 1er trimestre 1962, comprend un article de Marie-Madeleine Davy, du CNRS, consacré au « thème de la montagne cosmique, en tant que montagne sacrée », qui n'a pu trouver place dans le numéro thématique sur la montagne. Il comprend aussi un article de Pierre Meynadier consacré au village du Bougès, et un autre de Jacques Schnetzler consacré à une communauté cévenole au XIXe siècle, Thines. Le reste du numéro rend compte des Troisièmes journées scientifiques des Vans aux thèmes variés, et publie plusieurs des communications : celles du Dr Vago sur les laboratoires de recherches des parcs nationaux, celle de Pierre Ducos sur les réserves intégrales et territoires d'expérimentation biologiques, celle de Jacques Cauvin sur les réserves archéologiques et préhistoriques dans le Parc National des Cévennes, et enfin celle de Sylvette Nikitine sur l'action sociale et culturelle du côté des Vans.

Le numéro 5 (janvier-mars 1963), s'ouvre sur « Les hermitages » du Parc National des Cévennes, article dans lequel Pierre Richard pose les principes d'un érémitisme nouveau en Cévennes. Il s'agit de faire des retraites, religieuses ou laïques, que l'on soit scientifique, artiste, économiste… dans des cellules de vie très simples aménagées par les Cévenols à moindres frais.
Deux autres articles, de l'architecte Paul Palatchi, parlent l'un de l'aménagement de gîtes ruraux, l'autre de la rénovation de l'habitat ancien. Jacques Schnetzler signe un nouvel article sur l'évolution démographique du pays des Vans entre 1802 et 1947, tandis que René Moreaux donne la liste des espèces ligneuses utilisables en apiculture. Un deuxième questionnaire d'enquête porte sur l'habitat cévenol.

Les numéros 6 (avril-juin 1963) et 7 (juillet-septembre 1963) sont consacrés au thème de l'eau, avec dans le premier un article de Pierre Richard, « Petits bassins et grands barrages », dans lequel l'auteur défend les multiples petits bassins sur les pentes, permettant aux paysans de rester maîtres de leur eau, et combat la politique des grands barrages, et dans le second un article de Jean Pellet « Béals et gourgues », article sur la domestication de l'eau dans les Cévennes cristallines avant l'entrée en scène du machinisme.
D'autres articles concernent le régime des rivières de l'Aigoual (Jacques Galzin, ingénieur des Eaux et Forêts), le castor (Père B. Richard), la cuvette de Saint-André-de-Cruzières (André Marti), la source d'Isis (Pierre Gorlier, historien du pays viganais), les questions pratiques (L. Laborde, ingénieur au CNAM), la pêche, les poissons, la pollution des eaux (André Édouard Mars-Vallet), la catastrophe de Longarone (Édouard Lalbigeois) et les réserves d'eau en cas d'incendie (Paul Palatchi).

Le numéro 8, octobre-décembre 1963, est consacré aux bêtes : oiseaux du Parc national (R. Duckert, ornithologue floracois), vautour percnoptère (Pierre Pellerin, rédacteur en chef de « Bêtes et nature »), chat sauvage (Bruno Condé et Paul Schauenberg), aux crustacés des rivières souterraines (Jean Balazuc). Paul Maurice et Henri Roques parlent du tourisme équestre dans le Parc des Cévennes, et Pierre Ducos traite du rôle du Parc national des Cévennes dans la protection de la faune européenne.

Dans le numéro 9, janvier-mars 1964, R. Duckert termine son article consacré aux oiseaux du parc national, et le Dr Ulrich parle des conditions dans lesquelles peut s'effectuer un repeuplement en certaines espèces. On peut lire aussi « Faut-il reboiser les Cévennes » de l'ingénieur général Widmann, « l'agriculture traditionnelle » en Cévennes, de Jacques Schnetzler, et « Musées de village », de Pierre Richard.

Le numéro 10, automne 1965, Dans « L'amertume et l'espérance », Pierre Richard, exprime les raisons de se décourager, mais aussi les raisons de continuer la lutte. Puis, le géographe Lucien Gachon propose, pour repeupler les Cévennes, de construire quantité de barrages pour retenir l'eau dans les hauteurs, et ainsi relancer l'agriculture et la vie pastorale et favoriser le tourisme. Jacques Schnetzler fait le point sur les causes historiques et géographiques de l'aménagement du territoire tandis que Pierre Meynadier propose que des bénévoles fassent chez eux de petites pépinières d'espèces mellifères, grâce à une organisation impliquant pour se procurer les graines Font Vive, le Muséum, des jardins botaniques et d'autres acteurs. Le numéro comporte aussi quelques pages de l'abbé Froment sur la langue d'oc, un cri de révolte d'André Marti contre le saccage des grottes, l'annonce de la création d'une Fédération des Associations Cévenoles par Roland Calcat, et des extraits des « Rebelles » de Jean-Pierre Chabrol et de « L'or dans les rivières cévenoles » d'Albin Mazon.

On retrouve dans le n° 11, été 1966, l'abbé Froment avec une scène de pêche en langue d'oc et sa traduction. Pierre Gorlier fait une étude sur le pays Viganais. Jacques Schnetzler s'intéresse aux muletiers de la montagne et aux voix muletières, tandis que Pierre Charrié analyse un document concernant un colporteur cévenol sous le 1er Empire.
On trouve également dans ce numéro des extraits d'une thèse de Jacques Moinereau sur l'étude des sols et paélosols du Bas Vivarais, et une proposition d'Hervé Harant, directeur du Jardin des Plantes de Montpellier : dans « De l'histoire naturelle à l'écologie », il préconise une méthode d'observation de milieux naturels (biocénose). Il s'agit de constituer un groupe d'observation, d'utiliser un « calendrier de nature », de choisir dans chaque milieu étudié une dizaine d'espèces sûres et faciles à observer, et de les suivre au long de l'année, les spécialistes étudiant les résultats.
Enfin figure la Carte des Hauts Pays Cévenols, établie par Jean Pellet, à partir de renseignements fournis par de nombreuses personnes. Elle permet la localisation des sites naturels, archéologiques, et propose des zones de réserves naturelles.

L'irrégularité de la parution

Les deux premiers numéros paraissent à 6 mois d'intervalle, alors que la parution était annoncée trimestrielle. Le délai augmente (9 mois) lors de la création de l'association « Font Vive ». Nous avons vu que le Docteur Richard a dû faire l'avance des fonds, il n'a pu avancer que la somme nécessaire à la parution d'un numéro. En 1963, tout va mieux : la parution est trimestrielle. Le délai est encore de trois mois jusqu'au premier trimestre 1964, mais après, rien ne va plus : le numéro 10 ne paraît que dix-huit mois plus tard, et le numéro 11 neuf mois après.
Voici une lettre aux abonnés qui explique cette irrégularité :

Les Vans, 1er juillet 1965
Chers abonnés

Vous avez dû recevoir en son temps, le numéro 9 de « Font Vive ». Mais il ne vous a sans doute pas échappé que notre revue avait rencontré, depuis dix-huit mois, quelques difficultés quant à la régularité de sa parution. Ces difficultés ont deux causes :
La première tient au fait que les principaux rédacteurs de cette revue se sont trouvés,
- soit pour des motifs de santé – et c'est le cas tout particulièrement de notre ami Pierre Richard, lequel d'ailleurs, à notre grande joie, va beaucoup mieux
- soit pour des raisons de travaux exceptionnels à fournir – et c'est le cas de nos amis du CNRS qui ont dû consacrer la plus grande partie de leur temps à leurs études
dans l'impossibilité d'apporter toute la collaboration souhaitable à la préparation des numéros que nous avions envisagé de servir.
La seconde cause est que « Font Vive » n'a pas encore atteint un tirage suffisant, - bien que nous en soyons proches -, nous permettant de disposer du fonds de roulement nécessaire à la parution des numéros prévus par année.
Toutefois, nous pensons pouvoir vous dire que des solutions interviendront pour la fin de cette année.
Le contenu de Font Vive sera d'ailleurs légèrement modifié en ce sens que nous sommes sollicités par de nombreux administrateurs et adhérents, pour qu'une part plus importante d'information sur la vie de notre association soit incluse directement, sous une forme ou sous une autre, dans notre publication.
En conséquence, un numéro sur deux sera consacré aux informations, l'autre numéro étant consacré à des articles dans le genre de ceux que vous avez toujours trouvés dans Font Vive.
....Pour la rédaction de la Revue,

Christine Walbaum [fille de Pierre Richard]

« Font Vive », revue de l'association « Font Vive »

En raison de sa grave maladie, Pierre Richard doit renoncer à l'indépendance de son bulletin. L'association « Font Vive » va reprendre à son compte la revue et ses dettes (entériné le 2 octobre 1966, lors d'une réunion du Comité Central de l'association). Celui-ci, sur proposition de Pierre Richard, décide la création annuelle de « deux numéros « Font Vive » et deux numéros « Dialogue cévenol », de même présentation, sous le titre général « Font Vive » permettant ainsi de bénéficier du tarif postal spécial… ». Les responsables des publications sont :
- Pierre Richard, directeur de la revue spécifiquement Font Vive, avec son gendre Philippe Walbaum ;
- Jean Pellet, directeur de la revue spécifiquement Dialogue cévenol, avec Marc Coulon.
Ils n'exerceront pas longtemps leurs responsabilités. En effet, seul sera diffusé, en janvier 1967, sous le format habituel, le premier numéro de Dialogue cévenol, « Font Vive » n° 12, à couverture rouge. (Cf. page de couverture en début d'article).
Il présente l'organigramme et les membres du bureau élus en 1966, précise le sens du titre « dialogue », donne l'orientation, le programme, les actions en cours et la composition des commissions de travail. En annexe, on trouve « la genèse de Font Vive », de Pierre Richard, un rappel des réalisations de Font Vive, les statuts de l'association, les raisons de la création de la Fédération des Associations Cévenoles (FAC), la liste des membres du comité central de Font Vive, et de nouveau la carte des Hauts Pays Cévenols de Jean Pellet.
Un n° 13 fut en préparation, il ne verra jamais le jour. Madame Sylvie Richard nous a aimablement communiqué la copie d'un manuscrit de son père dont voici l'en-tête :


F.V.13
Mise au point
en guise d'Editorial...

Il s'agit du projet d'éditorial de Pierre Richard pour ce n° 13. Dans ce texte, Pierre Richard fait le constat d'une nouveauté dans le ton et la terminologie employée dans le n° 12, Dialogue cévenol, par rapport aux précédents numéros de la revue, la différence correspondant aux deux tendances qui la traversent :
- l'une, "verte", conservant « pour objectif primordial la Protection de la Nature (…dont l'Homme) par la réalisation d'un Parc National des Cévennes (Ardèche, Gard, Lozère) ;
- « L'autre, "rouge", qui met l'accent sur « l'Économique » et « l'Aménagement du territoire », quitte, dit Pierre Richard, à sacrifier les sites.
L'allusion aux couleurs verte et rouge correspondant bien sûr à la couleur de la couverture.
Pierre Richard prône ensuite un dialogue non seulement avec l'extérieur, mais d'abord entre les deux tendances existant au sein de « Font Vive », et indique ce que sont, à son sens, les conditions de ce dialogue : reconnaître à l'autre honnêteté et sincérité, respecter ses compétences, fussent-elles acquises hors des voies habituelles, employer un langage compréhensible par tous.

Il insiste enfin sur le fait qu'il ne faut pas agir sans la réflexion préalable de tous, et rappelle son attachement aux sources et aux racines, car « Passé, Tradition et Nature sont les fondements mêmes de la culture sur laquelle seule peut s'étayer une civilisation vraie et durable ».
Il semble bien que le dialogue souhaité dans ces lignes par Pierre Richard n'ait pu s'établir de manière à le satisfaire, puisque lors du comité central de Font Vive du 7 mai 1967, Jean Pellet lit un message de Pierre Richard annonçant sa démission. Le programme des prochains numéros est alors annoncé : tourisme (n° 13), Parcs nationaux (n° 14), Assemblée générale (n° 16). Ce programme ne sera jamais réalisé. Pourquoi ?
Deux ans plus tard, en février 1969, Roland Calcat (président de « Font Vive » depuis 1964, tendance « rouge ») adresse à Jean Rouvet (administrateur de Font Vive) un texte contenant ses idées sur le renouveau de « Font Vive ». Il songe alors à créer une nouvelle revue qui « devrait traduire tout ce qui relève de l'animation et du développement d'une région comme la nôtre avec la vocation qui lui est propre ».
Il ajoute :
« Cette revue est attendue par tous. Il est lourdement reproché à FV d'avoir donné une priorité à des numéros spéciaux (atlas, guide, album sur l'architecture, le mobilier, numéro de l'agriculture cévenole) et de ne pas avoir maintenu parallèlement, après l'avoir améliorée, l'ancienne revue du docteur Richard ».

En effet, depuis 1967, en ce qui concerne les publications, la priorité n'est pas donnée à la revue Font Vive, pas plus qu'à Dialogue Cévenol d'ailleurs, ni en ce qui concerne le financement, ni en ce qui concerne le travail à fournir pour rassembler les articles. Cependant, il faut servir les abonnés.
Le 12 juin 1967, Marc Coulon écrit à Roland Calcat :
« Revue : pourquoi n'enverrait-on pas aux abonnés le truc de Lagrave sur Florac comme numéro 13 ? Cela nous coûterait peu cher. Je dois t'avouer que je suis un peu paniqué par le fait que Font Vive n'ait sorti qu'un seul numéro depuis un an ! »

S'agit-il d'« Histoire et tourisme à Florac » », de Roger Lagrave ? Cela a-t-il été fait ? Un abonné a-t-il le souvenir d'avoir reçu ce texte en guise de n° 13 ?
On trouve trace d'un n° 14, composé d'un dépliant publicitaire en plusieurs volets, dans lequel sont insérés d'une part « Mémorial des vieilles pierres » de Jean Pellet, d'autre part « Il y a cinquante ans… la bataille de Verdun », et « Les petites locomotives de Florac » de Charles Morel.
On trouve également, dans des notes prises lors de la réunion du CA du 17 mars à Génolhac, la mention suivante :
« Publication des numéros 15-16 de la revue, consacrés aux résultats des chantiers d'études. Publication : 60 planches et photos + texte de présentation, par Études et chantier offset. Coût 3 000 F. Accord de principe des présents. »

Mais il ne semble pas que cela ait été réalisé.

Qui était Pierre Richard ?

La revue Font Vive, écologique avant l'heure, fut l'œuvre d'un homme passionné qui n'épargnait ni son temps, ni son argent pour faire passer ses idées.
Pierre Richard est né à Angers le 18 juillet 1918. Il découvrit les Cévennes pendant la guerre dans un chantier de jeunesse sur l'Aigoual. Il passa sa thèse de médecine sur « Le Rôle social du médecin de campagne » en 1945 à Paris et s'installa à Saint-Céré dans le Lot. Déjà très engagé, il travailla dans une équipe du mouvement « Économie et Humanisme » à l'étude du canton de Céré.
En 1951, Il s'installa aux Vans, en Ardèche, où il mena avec dévouement sa carrière de médecin de campagne (André Soubiran s'inspira de ce vécu pour l'un des personnages des « Hommes en blanc »). Il poursuivit également sur le terrain et en faculté ses recherches et études archéologique, ethnographique et sociologique. Il passa en 1965 une licence de lettres et sciences humaines, tout cela en élevant une très nombreuse famille (9 enfants).
Amoureux de sa patrie d'élection, les Cévennes, Pierre Richard ne put supporter de la voir désertée par ses habitants, et dégradée par des aménagements hydrauliques et touristiques qu'il jugeait inadaptés. Il rassembla autour de lui des gens qui partageaient ses idées, et se battit avec eux pour un Parc National protecteur de la nature et des hommes. Il pensait que les mieux placés pour trouver des solutions étaient des scientifiques et s'efforça de les mobiliser, par les Journées scientifiques des Vans, et par sa revue à laquelle il tenait essentiellement. Grâce à « Font Vive », il espérait répandre largement ses idées.
Mais en 1964, il fut frappé par la maladie, et aussi par l'arrivée à l'association « Font Vive » de gens qui ne partageaient pas tout à fait ses conceptions. D'où l'amertume qui s'exprime dans son éditorial du n° 10, bien qu'il s'efforce à l'espérance et l'appel au dialogue dans son projet d'éditorial pour le n° 13.
S'il quitta Font Vive et sa chère revue en 1967, il n'en continua pas moins à lutter jusqu'au bout avec un grand courage, préparant en 1968 un doctorat sur la châtaigne, devenant directeur littéraire des éditions « Racine d'Oc » dont le premier livre édité fut la traduction de « Voyage à travers les Cévennes » de R. L. Stevenson, qu'il put tenir en main quelques semaines avant sa mort.

Pierre, Richard, un homme d'exception.

TÉMOIGNAGES…
L'été 1967 à « Font Vive »

par Marie-Lucy DUMAS

J'étais dans ma dix-neuvième année et je passais le bac. À Pâques, un de mes camarades de classe, Philippe Mérieu, me fait part, à Pâques, de ce qu'à Génolhac, une association « Font Vive » embauche de jeunes étudiants pour l'été. Avec mes parents, on va voir : effectivement cette association avait besoin de jeunes pour faire une enquête dans les communes du canton de Génolhac. Et en plus c'était payé 10 F. par jour, ce qui pour moi était fabuleux, car en 1967, je faisais le plein de ma 4CV Renault avec dix francs.

Après le bac, et des vacances bien méritées au festival d'Avignon, je monte à Génolhac après le 20 juillet. Et là je découvre avec stupéfaction, que dans la cour du local de « Font Vive », qui se trouve sur la place du Colombier, il y avait des tentes de camping, de grandes tables en bois brut et des bancs sur lesquels étaient assis des dizaines de jeunes, surtout des garçons dont l'accent « pointu » les classait immédiatement parmi les Parisiens. C'étaient des étudiants de l'École des Beaux-Arts et de l'École d'Architecture de Paris. Ils avaient pour mission d'aller relever sur le terrain les plans des belles fermes, sur le Lozère et sur les Causses.

Moi, la gavote de service, j'ai été immédiatement repérée et j'ai pu constater que j'étais la seule autochtone parmi tous ces Parigots. À l'époque on se moquait pas mal des gens de la campagne, des gavots, de l'accent que j'avais indubitablement, de mes manières un peu rudes et de ma façon un peu brutale de parler et de me mouvoir. Il y avait un autre gavot, Jean-Louis Litron, avec qui j'ai sympathisé immédiatement. Il y avait aussi un moine franciscain très gentil qui parlait tout doucement, Pierre Jouan. Je regardai de loin le beau Marc Coulon, notre chef, celui qui nous distribuait les dix francs quotidiens avec lesquels je payais mon essence et mes repas. La cour de Font Vive était remplie de caisses, de vieux meubles, d'objets qui provenaient de cette ancienne école des sœurs. Tout était en vrac sous le préau et j'ai passé de longs moments à farfouiller dans ces caisses pour essayer de trouver de vieux papiers.

Le matin, avec ma 4 CV, je partais sillonner les routes du canton et à ma grande surprise, j'ai découvert les Cévennes ! Car enfin, habitant un trou perdu dans la commune de Ponteils, je n'étais jamais allée dans les vallées d'à côté ! Je connaissais Génolhac car nous y allions au marché, le samedi, mais j'ignorais totalement La Vernarède et Le Chambon par exemple. Dans ces tournées, avec un autre Parisien, nous partions interroger les maires et les cafetiers, pour connaître les hébergements, les campings, le nombre d'élèves dans les écoles, un long questionnaire. Je cochais, je remplissais, j'ai pris quelques rares photographies car je n'avais pas beaucoup de sous. Toutes ces données ont servi à confectionner la première publication importante de « Font Vive » : « L'atlas des Cévennes ».



1967 : Marie-Lucy Dumas, Pierre Jouan, Jean-Louis Litron (à gauche) travaillent sur l'Atlas des Cévennes

Il y avait des soirées très animées dans la cour de la maison « Font Vive », ça flirtait assez, ça buvait pas mal, mais je n'y participais pas, avec un peu de regret, car je dormais chez ma grand-mère, à 15 km de là.

Fin août, tous les étudiants parisiens sont rentrés chez eux, et je me suis retrouvée toute seule avec Jean-Louis et Pierre qui m'ont appris comment fabriquer une plaque offset, développer des photos, se servir du normographe, faire des montages de textes avec la colle et les ciseaux, bref plein de choses très nécessaires qui m'ont servi en mai 68 ! Après le 15 septembre, je suis partie faire les vendanges, dans la plaine, pour gagner des sous, avant la rentrée universitaire où je me suis inscrite en histoire.

Je suis revenue à Font Vive en juillet et août 1969, pour travailler avec Jean-Louis Litron sur l'enquête sur le mobilier : visite, photographies, et questions aux habitants qui acceptaient que l'on photographie, souvent de très vieux meubles, jetés dans les caves ou servant d'étagères aux poules, puisqu'alors c'était

le formica qui trônait dans les cuisines. Il n'y avait plus personne à Font Vive, les locaux étaient complètement désertés. Roland Calcat est venu nous rendre visite au mois d'août, a apprécié notre travail et comme Font Vive ne pouvait plus payer ses stagiaires, c'est Roland Calcat qui m'a donné de l'argent, de sa poche et m'a embauché pour le mois de septembre, comme standardiste, à l'ASSEDIC des Hauts de Seine.

Rencontre avec Jean Pellet

par André Séguron

J'ai rencontré Jean Pellet d'une façon qui est, je crois, assez inusitée.



Courant 1977, je me trouvais aux Archives départementales du Gard où je cherchais quelques traces de ma famille dans la Série G (prieuré de Saint-Paul-le-Froid, dépendance de la Collégiale d'Alès) ainsi que dans le fonds du Présidial de Nîmes, lorsque Yannick Chassin du Guerny me signala qu'il venait d'inventorier un fonds privé dont une partie concernait la seigneurie de Montauroux (aujourd'hui hameau déserté de Montauroux commune de Laval-Atger canton de Grandrieu, Lozère). C'était exactement ce que je cherchais car notre maison familiale dépendait de cette seigneurie.

Et de me montrer quelques caddies de supermarché bourrés de liasses soigneusement ficelées, il s'agissait des archives connues aujourd'hui sous le nom de Fonds de Roche. Je n'en croyais pas mes yeux.

Malheureusement mon plaisir fut de courte durée car peut de temps après le Fonds fut rendu à son propriétaire, le Docteur Jean Pellet de Génolhac[1].

C'est par curiosité que j'effectuais ce genre de recherches. En effet, rien dans mon parcours professionnel ne me prédisposait à cela car j'exerçais le métier de frigoriste.
C'est sans doute pour cette raison que je me suis intéressé en premier à Saint-Paul-le-Froid ! (Le Prieuré simple de Saint-Paul-le-Froid, Lacour éditeur).

Un jour d'automne 1977, je fus appelé pour aller dépanner à Génolhac la succursale locale des Économats du Centre. Étant sur place, l'envie de retrouver ces archives ayant pris le pas sur ma retenue ordinaire, je me suis présenté au «château», domicile du Docteur Pellet.
Lequel m'a reçu tout en rousigant un quignon de pain, qu'il m'a d'ailleurs proposé de partager. Je lui fis par de mes modestes travaux, et en particulier de mon engouement pour les voies de communications car mes ancêtres paternels avaient tenu une sorte de station-service (forge, maréchalerie, auberge) en bordure d'une route Langogne-Saugues disparue avec le XIX^{e} siècle.
Chose qui peut paraître surprenante, Jean Pellet me répondit qu'il était d'accord pour que je consulte le Fonds et quelques instants plus tard, je redescendais sur Nîmes avec dans ma camionnette les liasses 38, 52 et 92. (J'ai retrouvé mon vieux cahier de notes).

Par la suite et chaque fois que montant en Lozère je traversais Génolhac, je faisais une halte chez Jean Pellet pour échanger les liasses parcourues contre des «neuves» retenues par téléphone ! Échange standard. Parfois le Docteur était là et nous discutions de choses et d'autres, en général en rapport avec l'histoire locale et nos métiers respectifs, parfois le Docteur ou son épouse étaient absents. Mais leur porte étant toujours ouverte, j'entrais et trouvais «mes» liasses près de la cage aux oiseaux. C'est également chez le Docteur Pellet que j'ai eu l'occasion de rencontrer Robert Poujol qui préparait alors son ouvrage sur l'abbé du Chayla. Le monde est décidément bien petit, me dit-il, car l'abbé dont il allait retracer l'histoire, fut prieur et curé de notre paroisse de Laval-Alger et il avait à ce titre baptisé quelques membres de ma famille. De plus son grand-oncle Guilhaume Langlade était l'un de mes lointains ancêtres.

Et c'est ainsi que jusqu'au décès du Docteur, j'ai pu consulter la quasi-totalité de la partie lozérienne du Fonds de Roche[2]. Je dois avouer qu'actuellement j'aimerais bien pouvoir y accéder de nouveau car étant alors «un bleu», j'ai conscience d'être passé à côté de biens de choses.

En contrepartie, Jean Pellet avait souhaité que ces archives de la seigneurie de Montauroux qui avaient connu bien des vicissitudes, retrouvent pour quelques instants leur château d'origine. Un retour à la source en quelque sorte. Et c'est ainsi que plusieurs siècles après leur rédaction, de nombreux documents revinrent brièvement sur les lieux où ils avaient été créés.
Pour répondre à une autre question de Jean Castan, j'ai dû adhérer à Font-Vive début 1978 avec mon premier abonnement au Lien dont je possède la collection depuis le numéro 17.

Notes

1 - J'ai eu le plaisir plus tard de retrouver toutes ces archives, classées, au Centre de Documentation du Parc des Cévennes.
2 - Y compris les parchemins originaux, auxquels je ne comprenais rien mais que le docteur se faisait un plaisir de traduire, et les registres de notaires.

Témoignage de Madame Françoise Breton, épouse de Jean-François Breton sur la création du L.C.C.

Madame Breton reçoit Marie-Lucy Dumas dans sa maison de Génolhac.



Jean-François Breton

Dans cette pièce où nous sommes, qui nous sert de salle à manger, mon époux et Jean Pellet ont discuté toute une soirée à propos de la création d'abord d'un groupe, puis d'une revue. Jean Pellet toujours enthousiaste dit, a dit « oui, bien sûr » à la proposition de mon mari. La décision a été prise à 1 h du matin. Il a fallu trouver un nom : c'est mon mari qui l'a trouvé.

Mais en ce qui concerne la réalisation pratique, ce n'est pas Jean qui s'en est occupé. Mon mari s'est occupé du dépôt en préfecture. Pour trouver le financement, mon époux, qui travaillait au Parc National des Cévennes ainsi que Robert Poujol ont insisté tous les deux pour trouver un petit financement du Parc. Après nous nous sommes adressés à tous nos amis pour qu'ils adhèrent et c'est François Penchinat, qui était quelqu'un de très remarquable, qui a été le trésorier. Ils ont décidé d'une cotisation que tous, les uns et les autres, ont versé en ne sachant pas quel allait être le contenu de la revue, du moins, ils savaient ce qu'elle devait être, mais n'en avaient pas encore vu un numéro. Les adhérents n'étaient pas forcément des gens qui connaissaient Font Vive auparavant. C'est nous, mon mari et moi ainsi que Jean Pellet qui faisions la communication entre tous les adhérents et le journal lui-même, c'était en direct.
L'objectif, c'était de mettre tous les gens des Cévennes, en contact les uns avec les autres et de leur demander des articles en fonction de ce qu'ils connaissaient de cette région puisque ça allait jusqu'à Florac. On a fait presque du porte-à-porte au début. Il y avait aussi au départ, Michel Cointat, Ministre de l'Agriculture, qui était un de nos amis et qui s'est associé, et qui a sollicité d'autres personnes jusque dans le sud du Gard. C'est de bouche à oreille et par amitié que Le Lien des Chercheurs Cévenols a été créé.

Au début, les articles étaient tapés par moi ou par la secrétaire de mon mari. Mon mari rédigeait tout, il faisait la mise en page. Mais alors pour avoir des articles de Jean Pellet, il fallait le lui demander plusieurs fois, jamais les articles n'arrivaient à temps et c'était souvent à la dernière minute qu'il apportait son article.

Au départ c'est mon mari qui a trouvé l'imprimeur. Il faisait très peu payer, mais on a quand même financé au début et puis après ça été régularisé. La mise sous enveloppe était faite par mon mari, moi-même, et M.. Penchinat. Ensuite, l'équipe s'est étoffée.

Mon mari a créé le principe des questions-réponses dans le journal par ce que ça faisait partie de son vécu de travail.

On faisait une réunion en général une fois par an et on trouvait les lieux où l'on pouvait aller par relations. J'ai collaboré jusqu'à la mort de mon mari et un petit peu après. Ensuite, c'est surtout Marcel Daudé, de Pont-de-Rastel, qui faisait tout le boulot matériel et en plus il écrivait des articles.

Aux sources érudites du Lien des Chercheurs Cévenols

par Olivier POUJOL

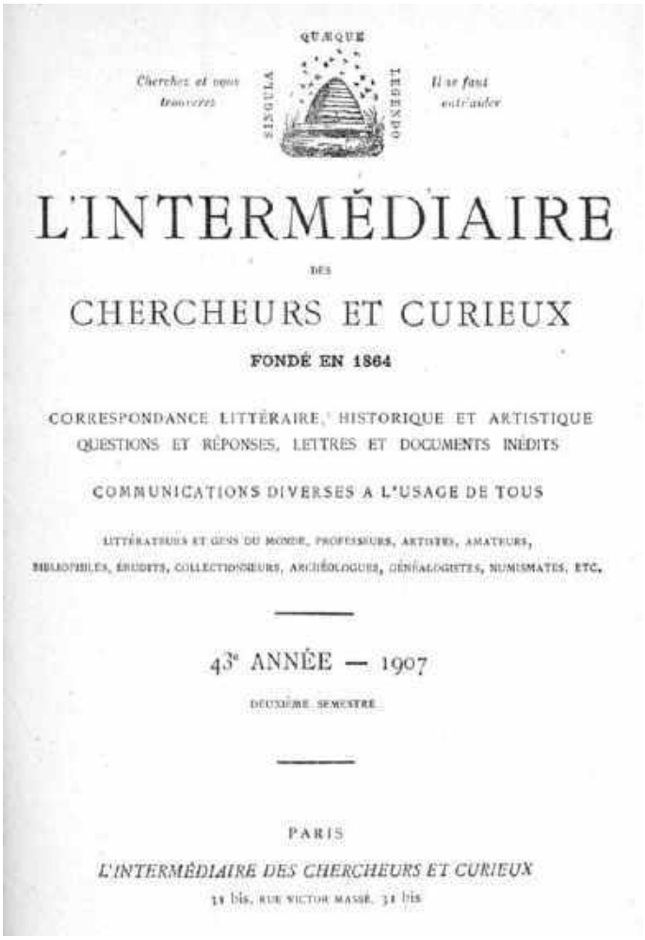
Le Lien des Chercheurs Cévenols est une création originale. Deux publications ont contribué cependant à la maturation du projet chez Jean-François Breton.

Le souvenir des conversations échangées entre Jean-François Breton, son beau-frère Robert Poujol, et son neveu, en témoigne.

Les *Chroniques de Languedoc*, livrées par fascicule d'avril 1874 à 1877 sous la direction de Louis Lacour de la Pijardière, archiviste de l'Hérault, publiaient des documents originaux sur l'ancienne province (Montpellier, Imprimerie Ricard Frères). Se qualifiant de «revue rétrospective», les *Chroniques* ont retrouvé et imprimé des documents « rares ou inédits» tirés des fonds d'archives publiques et privées ou des bibliothèques. Dans le numéro zéro de notre bulletin (septembre 1974), Jean-François Breton avait relevé les textes intéressant les Cévennes insérés dans ce recueil périodique. La formation d'un « trésor de pièces historiques » selon l'expression des signataires du « programme » de cette revue en 1874 sera aussi une des composantes du programme pour le Lien des Chercheurs Cévenols un siècle après. Par pièces historiques, il fallait entendre tous documents originaux concernant l'histoire du Languedoc, de toute nature et de tout objet, dont une « heureuse fortune » avait permis la connaissance. L'expression, aujourd'hui un peu datée, de « pièces » fait remonter à d'autres « pièces » : les pièces fugitives du Marquis d'Aubais, autre grande référence de Jean-François Breton. Amateur de livres, Jean-François Breton possédait une édition du XVIII[e] siècle des *Pièces Fugitives pour servir à l'histoire de France* de Charles de Baschi, Marquis d'Aubais, qu'il considérait comme un ouvrage majeur de sa bibliothèque. Grâce au Lien des Chercheurs Cévenols, Jean-François Breton entendait permettre la publication d'autres pièces fugitives pour servir à l'histoire des Cévennes. Les *Chroniques de Languedoc* y ajoutaient une « bibliothèque historique et littéraire du Languedoc », signalement des parutions de l'année et inséraient parfois une petite rubrique de correspondance ou de « Notes et Questions ».

L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux aide les chercheurs et les amateurs français sur tous sujets et toutes curiosités depuis 1864 ; Les Anglais possédaient déjà depuis 1849 la feuille périodique *Notes and Queries*, suivie de feuilles semblables en Hollande et aux États-Unis. Tribune ouverte à tous ceux qui ont une question à poser, une réponse à donner, en matière d'Histoire, de Biographie, d'Archéologie, d'Art, etc., *l'Intermédiaire* est devenu un *Omnibus*, a-t-on dit, sur des sujets variés touchant au passé. L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux a été créé par Charles Read, lui-même fondateur de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français en 1852. Des documents concernant les débuts de *l'Intermédiaire*, de 1863 à 1883, sont conservés à la Bibliothèque de la S.H.P.F. (papiers Charles Read, manuscrit 816/21).

Jean-Francois Breton a imité la formule anglaise pour un *Notes and Queries* cévenol, adaptant à une région ce qui avait été adapté pour la France sous le Second Empire par Read sous le pseudonyme de Carle de Rash. Il y a un parallèle étonnant entre Charles Read (1819-1898) et Jean-François Breton (1922-1985) : deux protestants attachés à la S.H.P.F. (son fondateur et un membre de son Comité au XX[e] siècle), deux historiens, hors de la profession, attachés à l'avancée des connaissances par le concours et l'assistance mutuelle des chercheurs et surtout deux remarquables organisateurs. *Il se faut entr'aider* (La Fontaine) : la devise de l'*Intermédiaire* pourrait être celle du *Lien.*


QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez

SISQUIS

TEGENDO

Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

43e ANNÉE — 1907

DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

Le projet d'*Inter-Chercheurs Cévenols* (numéro zéro de septembre 1974) était construit autour de deux volets, où l'on retrouve les caractères des publications citées : une documentation de base : documents d'archives ou études anciennes (en ajoutant le signalement d'études récentes ou en cours) puis des questions et réponses (ce qui donnera trois rubriques pour le numéro 1 : documents de base, travaux ré-

cents ou en cours, questions-réponses). L'éditorial, signé par J. Pellet et J.F. Breton, précise que le bulletin aura pour objectif d'aider les chercheurs et n'a pas pour objet d'être une revue historique de plus sur les Cévennes : «Il est un outil de travail et non un lieu de publications de travaux».

Mais le titre *d'Inter-Chercheurs-Cévenols* et les initiales I.C.C. rappelaient trop l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, aux mêmes initiales.



INTER-CHERCHEURS CEVENOLS

N° 0 SEPTEMBRE 1974

AIDER LES CHERCHEURS

Ce bulletin a pour objectif d'aider tous ceux qui se penchent sur le passé des Cévennes, à réaliser plus rapidement et mieux leurs recherches.

A cet effet, il fournit certaines informations et facilite les dialogues inter-chercheurs. Il est un outil de travail et non un lieu de publication de travaux.

Il concerne principalement les différentes régions Cévenoles de la Lozère, du Gard et de l'Ardèche, mais n'oublie pas que la vie des Cévenoles a été marquée par des événements des régions proches comme parfois de pays lointains.

Il porte sur tous les faits humains, économiques, sociaux, religieux, culturels,... qui ont fait les Cévennes.

Le numéro qui vous est présenté est expérimental, c'est-à-dire qu'il a pour objet de déterminer l'orientation à donner à des numéros normaux et cecci grâce aux réactions des premiers lecteurs.

En tête de chaque rubrique est précisé son objet.

Vos avis sont à envoyer à la rédaction provisoire du bulletin "Inter-chercheurs Cévenols".

M. J. PELLET - 30450 GENOLHAC - tél. (66) 83 70 53

ou

M. J.F. BRETON - 175, boulevard Malesherbes 75017 PARIS - tél. 227 54 92

D'autre part, le nouveau bulletin avait d'autres perspectives que d'être un simple prolongement régional de *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*. Il fut décidé d'intituler le bulletin « *Lien des Chercheurs Cévenols* » (L.C.C.) lors d'une réunion tenue à l'Hôtel du Commerce à Génolhac le 11 octobre 1974 regroupant autour de Jean-François Breton et de Jean Pellet tous ceux qui avaient suivi leur action depuis le début (1). Ceux-ci, présents ou excusés, formèrent le Comité de rédaction, fondateur et provisoire, du Lien des Chercheurs Cévenols. Les Onze étaient : M. Chabin (Mende), J.-F. Breton (Paris), Y. Chassin du Guerny (Nîmes), R. Cuche (Saint-Mamert-du-Gard), G. Pellet (Paris), J. Pellet (Génolhac), F. Penchinat (Nîmes), O. Poujol (La Fère), J. Roger (Nîmes), J. Roux (Vialas), J. Valat de Chapelain (Marseille).

L'idée géniale de Jean Pellet sera alors de greffer cette jeune pousse sur le tronc encore jeune et vigoureux, mais alors sans nouvelles floraisons, de Font-Vive. L'association, créée officiellement à Génolhac en 1961, avait toujours une existence juridique, mais la revue *Font Vive*, fondée antérieurement en 1960 (n° 1, mai 1960) avait cessé de paraître. Le sigle Font Vive, absent du numéro expérimental, est apposé sur la première page du numéro 1 du *Lien des Chercheurs Cévenols*. (Janvier-février 1975). Roland Calcat et François Girard, venus de Font Vive, apporteront un précieux concours. Des contacts sont pris avec le nouveau directeur du Parc National des Cévennes, Émile Leynaud, qui suivra les débuts du *Lien des Chercheurs Cévenols* avec une forte adhésion personnelle. Il donnera un éditorial dès le numéro 4 (juillet-août 1975) : *Entraide et coopération*. Les premiers éditoriaux sont de Jean-François Breton, Jean Pellet, Émile Leynaud, Robert Poujol. Le bulletin « concerne principalement les différentes régions Cévenoles de la Lozère, du Gard et de l'Ardèche » (Éditoriaux des numéros zéro et un) : l'empreinte géographique de Font Vive, liant le pays des Vans au bloc des vallées cévenoles, reste marquée. Les Cévennes ardéchoises ne sont pas mises à l'écart. Une assemblée générale se tiendra aux Vans en 1979. Les six livraisons annuelles du bulletin furent les premières années préparées par la secrétaire de J.F. Breton et ronéotypées par les services de la SOPEXA dont il était Directeur Général (« Imprimerie SOP », rue de Naples, Paris). Cette société soutenait la promotion à l'exportation des produits alimentaires français.

Le Lien des Chercheurs Cévenol est né. Font Vive renaît. Nous ne poursuivons pas ce témoignage au-delà, ayant voulu apporter quelques compléments inédits à l'article, demeurant de base, de Robert Poujol : *L'enfantement du Lien des Chercheurs Cévenols* (L.C.C. N° 100, 20e anniversaire, octobre-décembre1994, Fascicule n° 1, bulletin dû à l'énergie et à la fidélité du regretté Marcel Daudet).

Note

1 - On sera étonné de ne pas trouver le nom de Robert Poujol, parmi les membres du premier comité de rédaction de L.C.C. Celui-ci, pour des raisons affectives et professionnelles, s'est effacé au profit de son fils aîné qui n'avait aucun mérite signalé pour l'intégrer. Ce qui fait, qu'après le décès de la plupart des membres et le détachement d'un ou deux, il est, avec Y Chassin du Guerny, un des deux membres du comité fondateur encore présent dans le *Lien. (Ndlr : Olivier Poujol, auteur de l'article, est le fils de Robert Poujol).*

Mon entrée au Lien

par Bernard Atger

Pour ma part, j'ai connu l'existence du Lien par un petit livre de la collection « Que sais-je ? » intitulé «la Généalogie», de Pierre Durye.

Nous étions en 1980 et le Lien était déjà bien rodé puisque le premier bulletin reçu fut le n° 32 de janvier 1980. Avec ce numéro, était joint un exemplaire du n° 4 avec un éditorial d'Émile Leynaud intitulé «Entraide et coopération».

Quelques phrases m'avaient alors particulièrement séduit :

«Maintenir la qualité de la vie dans les Hautes Cévennes, ce n'est pas seulement aider les agriculteurs à moderniser leurs exploitations [...] c'est aussi s'efforcer que se maintienne un art de vivre, une façon d'être dont la «résistance» à l'oubli des témoignages du passé et des hauts faits de l'Histoire [...] est l'une des composantes essentielles.
Les Chercheurs Cévenols y contribuent en s'associant, en coopérant, en échangeant leurs informations et leurs préoccupations.
[...] Il est essentiel que l'impulsion vienne d'abord de ceux qui par les liens du sang ou par aspiration profonde, ont leurs racines dans ce pays [...]
À cet égard, saluons les efforts des «chercheurs cévenols» et l'initiative de ceux qui avec le «Lien» ont su regrouper historiens de métier et historiens par passion, généalogistes érudits et conservateurs des archives familiales, et saluons aussi l'esprit d'ouverture qui préside à cette initiative. [...]».

Je n'allais pas tarder à mesurer la réalité de ces mots...
L'année d'après, j'assistais particulièrement intimidé à ma première Assemblée Générale à Mende.
Débutant de modestes recherches généalogiques, totalement novice en matière d'histoire, de recherches, de paléographie, j'appréhendais la rencontre avec un docteur, Jean Pellet, un préfet, Robert Poujol, le directeur d'une grande école, Jean-François Breton...

C'est Jean Pellet qui vint à moi le premier. Son allure générale ne correspondait pas du tout à celle que je me faisais du médecin ni de l'érudit : gros godillots de marche, chemise à grands carreaux, seules les lunettes et la barbiche pouvaient me faire penser au professeur Tournesol. Cependant, je ne tardais pas à être impressionné quand, aux Archives Départementales, il déchiffra pour nous et avec traduction simultanée une vieille charte médiévale.

À midi, c'est Jean-François Breton qui m'invita chaleureusement à prendre place à sa table aux côtés de Robert Poujol. Que je me sentais petit !
On ne me demanda pas quel était mon niveau universitaire ni ce que j'avais déjà produit, mais quels étaient mes sujets d'intérêt. On ne me demanda pas si j'étais catholique ou protestant, mais à quelle partie ou moment de l'histoire des Cévennes je m'intéressais. Bref, il n'y eu pas l'examen de passage que je redoutais, mais toute une série d'encouragements à continuer et approfondir mes recherches.

C'est avec les encouragements appuyés de Jean-François Breton que je proposais bientôt mes deux premiers numéros hors série : l'un sur les voies de communication à Mialet, l'autre sur les compoix de cette communauté...


BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

CARTE DE LECTEUR

N° 5379

6 JAN. 1981

Nom : POUJOL

Prénom : Robert

Profession : I.G.E. en retraite

Adresse : 75016 Paris

Le Titulaire.

Le Conservateur en chef.

CARTE RIGOUREUSEMENT PERSONNELLE

Robert Poujol

Lorsque Max Chaleil me proposa de commenter une réédition des lettres du prieur de Mialet, c'est Robert Poujol qui me reçut chez lui, mettant généreusement à ma disposition les notes qu'il avait assemblées pour son abbé du Chayla et qui pourraient m'être utiles. J'avais alors particulièrement en tête l'éditorial écrit par Robert Poujol en janvier- février 1981 intitulé : « Les archives » protestantes sont des sources de l'histoire catholique, les archives catholiques sont des sources de l'histoire protestante.»

Cela fait maintenant 30 ans que je reçois le Lien. À travers lui, j'ai parfois bien avancé dans mes propres recherches. Mais le plus important reste dans les rencontres toujours empreintes de convivialité et de simplicité qui m'ont permis d'évoluer dans mes connaissances. Il me semble que l'esprit de nos grands anciens ne s'est pas perdu, j'espère que nous, les plus vraiment jeunes, saurons le perpétuer et à ceux qui nous rejoignent, je rappellerai les mots de Jean Pellet dans son éditorial de juin 1986 : « Au travail, les vieux vont commencer à se rouiller. [...] Avez-vous des idées ? ÉCRIVEZ. Nul de nous ne peut avoir le monopole des idées intelligentes. Connaissez-vous de bons textes ? Remettez la main dessus. Parlons-en. Publions.»

Le travail des collégiens de Génolhac est un encouragement pour tous. Bienvenue à tous ces jeunes !

« CÉLESTES », « SALESTRES » ET MESURES AGRAIRES NORMALISÉES

par Jean CASTAN

Exposé

« Les salestres au compois de 1663, dans le taillable de Durfort », par Stéphane Allut, et « L'enquête sur les célestes » de Pascale Garcias et Pierre A. Clément, publiées dans le L.C.C. n° 161, avril-juin 2010, ont suscité un large intérêt, entraînant la participation d'adhérents apportant leurs contributions, ce qui a constitué une première réaction très positive.
Cela m'a conduit à tenter d'élargir cette recherche, par ailleurs susceptible d'apporter d'importants enseignements.

Des « Célestres » et des « Salestres »

Au cours de mes travaux sur la Grande Recherche Générale des années 1550, j'avais constaté, ça et là, la mention de quelques « célestes ». Pour la présente enquête, j'ai examiné ou revu une vingtaine de dossiers paroissiaux des « destramen » (arpentages) de ce temps.
Dans une dizaine d'entre eux, j'ai trouvé des « célestes » : 5 à Logrian, 8 à Liouc, 5 à Puech-Flavard, 6 à Saint-Martin-de-Sossenac (etc.) avec un groupement à Monoblet. Les « cotets des maisons » de ce village, touchant Durfort, comptaient 35 « jasses-célestes », ce qui, avec les 11 citées par Stéphane Allut, totalise environ 90 mentions de « célestes », seules ou diversement accompagnées.
Le total des « salestres » recensées dans une petite demi-douzaine de compois des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles – disons modernes – dépasse la centaine, avec un record de 60 « salestres » à Sauve, dénombrés par P. Garcias et P.-A. Clément.
Au stade actuel, environ 200 « célestes » ou « salestres » sont répertoriées (Cf. annexe 2). Cette recherche s'avère fructueuse grâce aux participants et il serait très intéressant de consulter le compois moderne de Monoblet, s'il existe.

Des anciennes mesures agraires

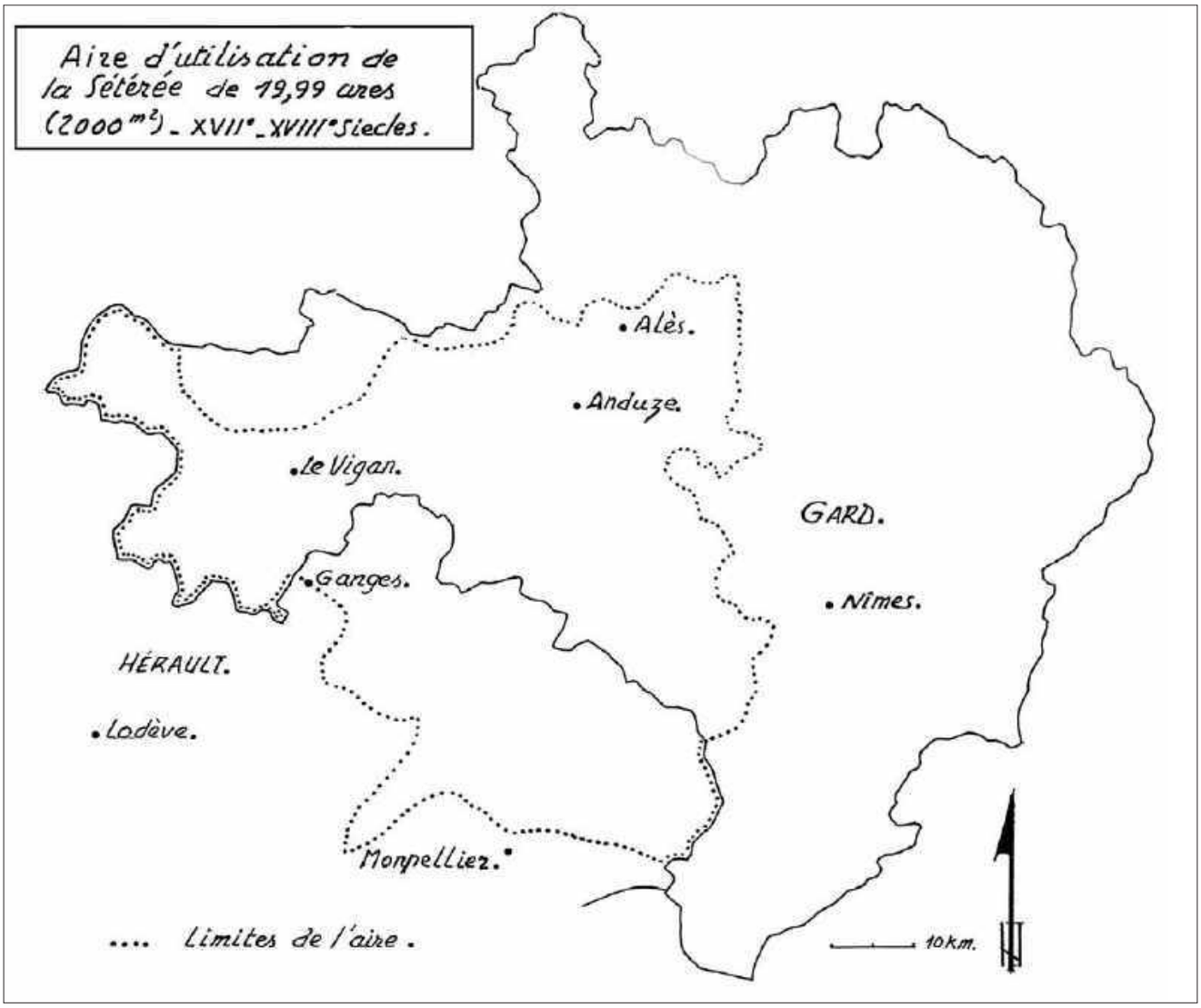
J'ai alors pioché dans un ouvrage considérable « Les anciennes mesures locales du Midi méditerranéen », publié sous la direction de P. Charbonnier, par l'Institut d'Études du Massif Central, mais ces mesures ne sont pas situées dans le temps, et j'y ai trouvé un étonnant système de mesures agraires, concernant uniquement Saumane, dont je vais parler.
En revanche, l'article « Les mesures agraires dans le Gard à la Révolution », de J.G. Pieters et G. Caillat (L.C.C. n° 141, janvier-mars 2005) m'a aidé considérablement, par sa construction et ses répertoires de communes classés par systèmes de mesures. Il est tiré d'un travail publié en 1816, qui n'est pas sans erreurs, et dont les références sont citées en début d'article, où semble avoir figuré la « mesure saumanoise » et dont la surface haute aurait été un « septier » (sestérée) de 2 399,444 m^2 ?
J'aurais l'occasion d'en reparler dans le sondage du compois de Saumane (1663), donné en annexe n° 1.

Une micro-région des « célestes » et des « salestres »

Cette recherche m'a orienté vers l'existence d'une microrégion employant le même système de mesures agraires, dans laquelle ont été utilisés les termes « célestes » et « salestres ».
À cheval sur les limites Gard-Hérault, de Ganges à la mer, elle regroupe 150 communes du diocèse de Nîmes et 70 communes du diocèse de Lodève, soit environ 240 localités, ce qui n'est pas limitatif.
Cela me permet d'esquisser une « aire d'utilisation de la sestérée de 19.99 ares (2 000 m^2) au XVII^{e} siècle », (Cf. carte ci-contre), qui devient ma surface de recherche.

Un système de mesures agraire normalisé (mesure de Montpellier)

Dorénavant, pour simplifier la lecture, les surfaces arrondies seront exprimées en mètres carrés.
Ce système de Montpellier a été imposé pour la Grande Recherche des années 1550 par la Cour des Aides de Montpellier.
Il comprenait, pour le foncier non bâti : la saumade (8 000 m^2) faisant 4 sétérées (de 2000 m2), la sétérée faisant 4 cartes (de 500 m^2) et cette dernière se subdivisant en 25 destres de 20 m^2.
Concernant le non bâti, les documents et ouvrages consultés dans l'aire d'utilisation de la sétérée à 19.99 ares (2 000 m^2) montrent que la mesure ci-dessus était encore en usage à la Révolution et il apparaît qu'elle figure dans les compois modernes concernés, comme le confirment de rares analyses récentes avec, toutefois, deux variantes :



- la mesure haute, la saumade, aurait été abandonnée par certaines paroisses ;
- et (les habitudes sont têtues) à l'intérieur du canevas (sétérée, carte, et destre), perdureraient d'anciennes subdivisions de détails, ce qui ne constitue pas une différence formelle.

Les compois du XVII^{e} siècle, disons modernes

J'ai analysé celui de Saumane daté de 1663. (Cf. annexe 1). Non seulement il ignore d'étonnant système du « septier de 2 399,444 ares », mais il confirme d'emploi du canevas « sétérée à 2000 m^2, carte de 500 m^2 et destre de 20 m^2 ».
Il introduit aussi les : quart et demi-destre, boisseau et ses subdivisions de quart et demi.
Toutes ces informations figurent dans la première partie du compois que l'on peut qualifier de technique.
Cela va du marché passé entre les édiles et les prud'hommes que je qualifie de « compoiseurs[1] » dont sont précisés noms et domiciles, la durée du travail (plus d'une année), la Table des neuf degrés de qualité ou valeurs des cultures, le système de mesures agraires utilisé et bien d'autres enseignements.

Cela veut dire que les compois modernes peuvent éclairer beaucoup de questions, constituent des bases sûres d'authentification dans le temps, et pourraient permettre de penser à une normalisation microrégionale du système des mesures agraires dites de Montpellier.
C'est bien pour cela que je fais appel à toutes les bonnes volontés, outre celles qui se sont déjà manifestées ! Je propose en effet à tous ceux de nos lecteurs qui seraient amenés à étudier un ou plusieurs compois, de répondre à un questionnaire simple comprenant pour chaque compois les éléments suivants :

- la date et la durée
- le système de mesures agraires employé
- les identités et domiciles des « compoiseurs »

Je vais pour ma part consulter ceux de la Vallée Borgne.

Voici ci-dessous, en annexe 1, le sondage du compois de Saumane à titre d'exemple des renseignements que je souhaiterais obtenir.

Annexe 1 :
Sondage du compois de Saumane

Date : 1663 - Réalisation : environ une année
Système de mesure : « dit de Montpellier »
Foncier bâti : la canne carrée de 4 m², subdivisée en pans, ce dernier divisé en menus.
Foncier non bâti : la sétérée de 19,99 ares faisant quatre cartes (chacun de 500 m²) et comprenant vingt-cinq destres de 20 m², ce qui est le canevas de la mesure de Montpellier des années 1550, amputée de la Saumade de 8 000 m².
Les édiles locaux y ont inséré : la demi « carte » (250 m²), le boisseau, le demi-boisseau, le demi et le quart de destre, caractérisant ainsi un particularisme local de détail.
Les prud'hommes « compoiseurs » étaient : Pierre Girard, de Gabriac, Pierre Verdelhan, de Saint-Germain-de-Calberte et Daniel Campredon, de Saint-Croix-Vallée-Française.
NB : quarte et carte ont la même signification

Annexe 2 :
Célestes et salestres recensées au 01-06-2010

Sources	Célestes		Salestres	
A.D.30 – C. 1746	Calvisson	2		
A.D.30 – C. 1759	Logrian	5		
A.D.30 – C. 1759	Canaules	1		
A.D.30 – C. 1790	Saint-Hippolyte-du-Fort	1		
A.D.30 – C. 1757	Liouc	8		
A.D.30 – C. 1786	La Cadière	3		
A.D.30 – C. 1789	Saint-Martin-de-Sossenac	6		
A.D.30 – C. 1789	Puech-Flavard	5		
A.D.30 – C. 1767	Monoblet	35		
A.D.30 – C. 1734	Aulas	6		
A.D.30 – C. 1785	Saint-Gervasy	5		
A.D.30 – C. 1747	Conqueyrac	3		
A.D.30 – C. 1777	Saint-André-de-Valborgne	3		
A.D.30 – C. 1752	Durfort (Stéphane Allut)	11		
Mairie - Compois			Durfort (Stéphane Allut)	38
Mairie - Compois			Sauve (P. Garcias, P.A. Clément)	60
Mairie - Compois			St-Vincent-de-Barbeyrargues (P. Clément)	8
Mairie - Compois			St-Bauzille-de-Putois (1567) (C. Gay-Petit)	2
Totaux		**94**		**108**

Si l'on y ajoute les 5 « saluberts » recensés par Catherine Gay-Petit dans le compois Saint-Bauzille-de-Putois de 1743, les « célestes » de Ganges signalées par Fernande Bezzina, qualifiées (modestement) de « plusieurs », et les mentions (peu nombreuses) à Nîmes connues de Gérard Caillat, le total de 200 est bien dépassé.

Adresse d'envoi éventuel :
Jean Castan Résidence Sainte-Anne, Bt C7,
190 rue André Simon, 30900 Nîmes
(ou par mail, fm.ancelin@orange.fr)

Note

1 – d'où le choix de l'orthographe compois, au lieu des variantes plus courantes compoix ou compoids.

UNE PROTESTANTE À L'ABBAYE DE MERCOIRE EN 1705

par Jean-Gabriel PIETERS

Une pension royale pour Esther Caffarel

Notre adhérente Jacqueline Églin nous a fait parvenir le compte rendu de ses recherches sur la présence, de 1705 à 1712, d'une « ci-devant réformée » à l'abbaye de Notre-Dame de Mercoire, près de Langogne. Elle les a appuyées sur une série de cinq procurations, découvertes aux Archives de la Lozère dans les registres du notaire royal Eymar Veyrunes, «gradué héréditaire et reservé du lieu et mandemant «du|chey lar a levesque» (le Chaylar-l'Évêque) et parroisse de Chaudeirac au dioceze de Mende[1], résidant au lieu du Bois sans fueille en lad parroisse » (3 E 7844 et 7845). Respectivement datées du 30 mai 1705, 20 mars et 11 septembre 1706, 18 juin 1707 et 25 avril 1712, ces procurations ont toutes pour objet l'encaissement d'une pension viagère annuelle de 150 livres que le roi accorda par brevet du 4 juillet 1689 à « dame Esther Caffarel, dite sœur du St Esprit, religieuse du couvent de Sainte Ursule de la ville d'Alès, résidante au monastère de Nostre Dame de Mercoire, ordre de Cisteaux, au diocèse de Mende ».
Elle s'y trouve depuis le 21 avril précédent par ordre du roi, suivant une lettre de cachet du 16 mars qui lui fut signifiée le 19 avril par le sieur Badet, major du fort d'Alès. Cette somme, payable à terme échu chaque 4 juillet, est à retirer « au bureau du thresor royal a Paris » ; elle lui fut consentie « pour faciliter et favoriser son «ingres» (entrée) en religion aud couvent de Sainte Ursule». Cependant elle ne semble pas avoir été versée avec régularité, puisqu'en 1712 l'abbesse réclame les pensions dues depuis 1707, ce qui fait six ans de retard. (Première de ces procurations page suivante). Nous sommes sans doute en présence d'une jeune fille de confession réformée enlevée par ordonnance à sa famille et emportée sans scandale chez les Ursulines d'Alès pour y être instruite dans la religion catholique et s'y acquitter de ses devoirs au lieu d'en être détournée. Comme d'autres avant et après elle[3], ayant trouvé à son goût la religion «de nostre grand Monarque», elle poussa l'inclination jusqu'à vouloir prendre «le Saint Habit» et la question se posa alors de devoir la doter au bénéfice de son monastère. Si l'on ne peut qu'imaginer l'attitude défensive de la famille Caffarel, on saisit l'importance de l'enjeu politique[4], la question pouvant toutefois se résoudre par un geste de Louis XIV, à savoir le versement d'une pension viagère annuelle de 150 livres[5] (représentant un capital de 3 000 livres) à compter du 4 juillet 1689. Plus tard, en 1705, en exécution de l'ordre du roi du 16 mars, le sieur Badet, major au fort d'Alès[6], la fait transporter à l'abbaye de Mercoire, où elle arrive le 21 avril : peut-être a-t-il fallu attendre des conditions climatiques plus favorables ou la disponibilité des personnes impliquées dans ce transfert ? S'agissait-il de la soustraire à l'influence ou au pouvoir d'intervention de sa famille[7] ? Comme dans bien des cas semblables, les documents administratifs correspondants font ici défaut, du moins pour l'instant. Nous savons en revanche que la dame Caffarel se trouve encore à Mercoire le 25 avril 1712.

On lit dans le « Bulletin de la Société Historique du Protestantisme Français », Tome LXXXV (1936), pp. 280 à 327, *Les enlèvements d'enfants protestants et la communauté des Nouvelles Catholiques de Rouen au XVIII^e siècle* :

p. 285 : « L'intention de S. M. n'est point de maltraiter ses sujets, mais son zèle et son intérêt l'engagent à diminuer autant qu'il est possible *par des voies douces* le nombre de ceux qui professent d'autres religions que la sienne ».

p. 288 : Le 3 août 1750, l'ordre de Versailles est accompagné d'une lettre à la supérieure : « défense de la laisser parler et écrire et avoir aucunes relations avec ses père et mère et autres parents qui ne font pas leurs devoirs de la R C ».

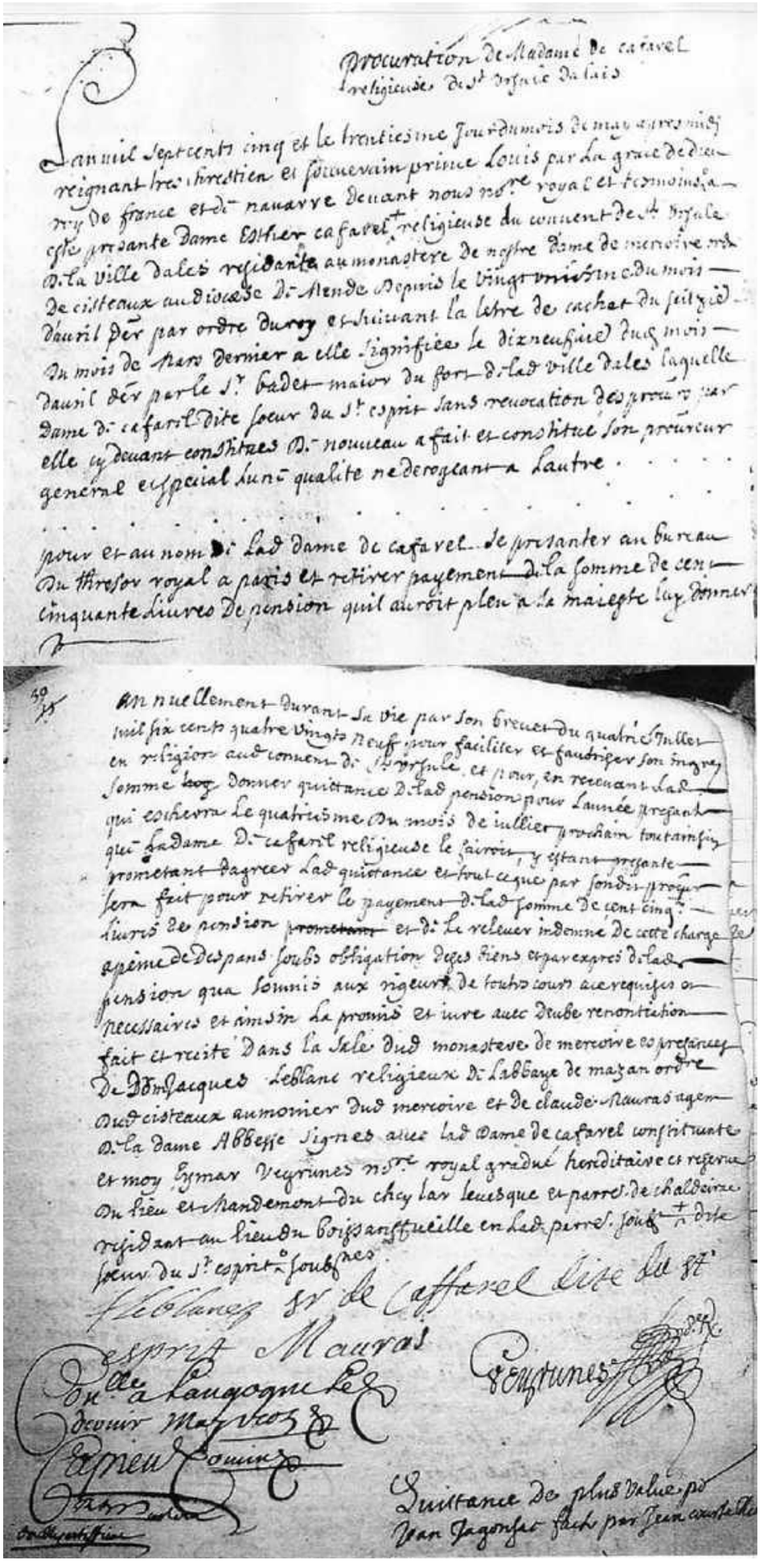
pp. 287 et 288 : Une grande partie des ordres d'arrestation sont sollicités par le clergé. Le cardinal de La Rochefoucauld lui-même favorise de toute son autorité cette rupture des liens familiaux.

p. 288 : III – La plupart des enfants appartenant à des familles dont les ressources étaient modiques, leurs pensions étaient payées par le roi sur le bien des religionnaires fugitifs ou sur la caisse des économats (alimentée par les revenus des bénéfices *en régale*, c'est-à-dire relevant des droits du roi). Mais comme au XVII^e siècle, on prétendait imposer aux familles protestantes les plus aisées les frais de la séquestration de leurs enfants. Souvent les ordres délivrés portent la mention que la pension devra être payée par les parents ou tuteurs. Certaines familles résistèrent avec une opiniâtreté louable et alors s'engagèrent des procédures interminables pour la saisie des loyers et revenus.

p. 299 : V – Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle *(sic)* on ne cesse de délivrer des ordres d'arrestation. Des petites filles sont enlevées et amenées à la maison des Nouvelles Catholiques par des cavaliers de la maréchaussée.

Les protagonistes : la famille Caffarel

Les auteurs de *La France protestante*[8] traitent d'une noble famille romaine du nom de Caffarelli qui s'était fixée à Montpellier et dont *un des membres* : « Barthélemy Caffarel » embrassa la Réforme. Ils évoquent ensuite « le fils de Cafarelli » qui prit part, en qualité d'inspecteur général, à l'entreprise du canal de Languedoc (réalisé de 1666 à 1681) et se retira, avec sa famille, sur ses terres de Saint Félix Lauragais en 1686 ; cependant deux de ses trois fils, persistant dans la foi protestante, s'exilèrent en Suisse avant la fin du siècle… Sans transition, la notice «Cafarelli» se termine en citant « Esther Caffarel, *petite-fille d'un ministre de Nîmes* » qui «ayant abjuré, obtint une pension de 150 livres pour rentrer en religion aux Ursulines d'Alès, 1689-1692 ».



Procuration de Madame de cafavel
religieuse de St Sofrie de Lais

Lan mil Septcents cinq et le trentiesme Jour dumois de may apres midy
regnant tres chrestien et souuerain prince Louis par la grace de dieu
roy de france et de navarre deuant nous nre royal et tesmoins a
este presante Dame Esther cafavel religieuse du conuent de St Sofrie
D. la ville dales residante au monastere de nostre dame de mercoire ord
De cisteaux au diocese D. Mende Depuis le vingt troisiesme du mois
dauril der par ordre duroy et suiuant la lettre de cachet du 5eme jd
Du mois de mars dernier a elle signifiee le dixneufuiesme dud mois
dauril der par le St Badet maior du fort D. lad ville dales laquelle
Dame D. cafavel dite soeur du St esprit sans reuocation des procu par
elle cy deuant constitues D. nouueau a fait et constitue son procureur
general especial lun. qualite ne derogeant a lautre . . . . .
. . . . . .
pour et au nom D. lad dame de cafavel de presanter au bureau
Du thresor royal a paris et retirer payement de la somme de cent
cinquante liures de pension quil auroit plen a la maiegte luy donner
an nuellement durant sa vie par son brevet du quatriesme jullet
mil Six cents quatre vingts neuf pour faciliter et faudriger son ingres
en religion aud conuent D. St Sofrie et pour en retenant lad
somme soy donner quitance D. lad pension pour lannee prochaine
qui echeura le quatriesme du mois de jullet prochain tout ainsi
que lad dame D. cafavel religieuse le faisoit, y estant presante
promettant dagreer lad quitance en tout ce que par sondit procur
sera fait pour retirer le payement D. lad somme de cent cinq
liures de pension promettant et de le releuer indomne de cette charge
apeine de despans soubs obligation de ses biens et par exprez D. lad
pension quelle a soumis aux rigueurs de toutes cours ad requises ou
neccessaires et ainsin la promis et iure auec deube renonciation
fait et receu dans la Sale dud monastere de mercoire en presance
De Dom Jacques Leblanc religieux D. labbaye de mazan ordre
dud cisteaux aumonier dud mercoire et de claude Maurand agen
D. la dame Abbesse signes auec lad dame de cafavel constituante
et moy Eymar Veyrunes nre royal greffier heriditaire et reserue
Du lieu et chandement du chey lan leuesque et parrel. de chaldeirac
residant au lieu du boissanguieille en lad parrel. soubs dite
soeur du St esprit soubsnes

Leblanc Sr de Cafferal dite del St esprit Maurand

Veyrunes

Quittance de plus value po
par Jagonfer fait par Jean castelh

Selon Jacqueline Églin, Esther Caffarel est mentionnée sur les registres de la Compagnie des pasteurs de Genève (« BSHPF, p. 359 »…). Ce nom apparaît au «synode de Privat» («p. 416»). Et un «Caffarel, ancien de l'Église de Nîmes» écrivit une lettre à Genève le 11 may 1611» ; il doit s'agir du marchand Barthélemy Caffarel dont nous allons parler.

Ajoutons pour notre part que La *Chronique secrète de Nîmes et du Languedoc* d'Anne de Rulman (Lacour, 1990, 28e narration, p. 173), cite « Cafarel » au nombre des «s eize », c'est-à-dire les directeurs et ordonnateurs des affaires de la paix et de la guerre de M. de Rohan ; il fait partie de la quatrième échelle[9] (17 novembre 1625). S'agit-il dudit Barthélemy ? Ce bourgeois de Nîmes avait « affirmé sa fidélité au roi le 20 octobre 1623, quoique s'étant trouvé enfermé dans cette ville pendant les derniers troubles »[10] ; c'était à l'époque où le duc de Rohan se plaignait de l'inexécution de certains articles convenus par le traité de paix de Montpellier (1622) et où Nîmes se distingua sur toutes les autres villes par son refus à prendre les armes et à maintenir avec fermeté sa fidélité et sa soumission au roi (Ménard, Tome V, Livre XX, CIV). Cependant à cette époque, à Nîmes, on peut être (comme le furent plusieurs gentilshommes attachés à la Réforme) partisan zélé du duc de Rohan, bon serviteur du roi... et homme d'honneur, connu comme tel.

La famille Caffarel – l'un des piliers de la foi réformée – apparaît de façon significative dans le *Notariat nîmois* de Y. du Guerny (AD 30, Usuels), où nous avons recensé sous ce nom plus d'une quarantaine d'actes, et dans quelques références de la série J. Cependant un lien avéré entre ses nombreux membres, aux conditions très diverses, n'a pu être complètement établi sur ces seules bases : il nous faudrait pour cela nettement approfondir l'étude de l'extraordinaire ramification de tous les constituants des familles huguenotes et de leur insertion dans la cité nîmoise, en particulier par le jeu des alliances et des charges.

L'acte le plus ancien concerne Barthélemy «Cafareau», marchand (illettré) habitant Nîmes, qui épouse en 1578 Françoise Paul, d'une famille de marchands (illettrée) ; leur fille Catherine, dotée de 500 écus et effets nuptiaux, épousera en 1600 Ysac Vial, fils d'un maître cordonnier. En 1586, Barthélemy fait une donation en faveur de son frère Jacques, habitant Montélimar[11]. Le fonds du Consistoire de Nîmes conserve son «rôle des billets et mandements d'assistance des pauvres de l'Église de Nîmes» (1611-1612) (42 J 185). En 1614, Barthélemy Caffarel baille (lui ou un homonyme...) une sienne boutique, joignant la Trésorerie. Une autre fille du couple Caffarel-Paul, Magdaleyne, épouse en juin 1617 le maître apothicaire Samuel Ducray, fils de feu Guilhaume, bourgeois qui avait exercé la même profession[12]. Mais considérons la liste édifiante des personnes de qualité présentes au mariage :

Messieurs maîtres André de Peyremales conseiller du Roy et lieutenant particulier au siège présidial de Nismes ; Denys de Fabrique, François de Fontfroide et Jacques de Cassanhes (Cassagnes), conseillers du Roy audit siège ; maître Jacques Decassanhes « treshorier du donmayne du Roy en lad senechaussee » ; Monsieur maître Jean Ducray ministre de la parole de Dieu en l'Église de Manosque en Provence ; maître Galhard Ducray docteur en medecine ; maître Jacques Ducray « escollier en theologie » ; sires Barthélemy Caffarel[13], Abraham Rey marchands ; maître Jacques de Passebois docteur & advocat audit siège ; maître Fontfroide « recepveur au grenier a scel de la present ville » ; Jacques Fontfroide greffier en lad cour ; noble Pierre de Ranchin seigneur de Montaren ; Sire Jacques Blanc bourgeois, tous « habitantz dud Nismes »

Le même Barthélemy Caffarel épouse en secondes noces Louise de Passebois (dont on peut suivre la famille dans les *Notariats* de Nîmes et cévenol) ; il est dit feu en 1633. Leur fils Jacques, docteur et avocat, apparaît en 1635 dans une transaction puis, en 1638, dans un partage en succession où il est question de ses frères Jean et Pierre ; Jean et Jacques transigent aussi en 1641. Louise de Passebois se remariera avec le sieur Tour (? *nom peu lisible*) et testera en 1640 devant Me (Étienne) Moutet (51 J 331), faisant notamment un legs à sa petite-nièce Jacquette, fille de Madeleine Caffarel et de Samuel de Cray.

L'avocat Jacques Caffarel épouse en 1655 Jeanne de Pavée de Servas, laquelle testera en 1657 puis en 1676. Jean de Caffarel, conseiller du roi et auditeur des comptes, se marie en 1639 avec Marguerite Chabaud de Polverière : celle-ci, veuve en 1657 et désirant se retirer dans un couvent, fait donation à leur fille unique Louise de Caffarel, qui épousera en 1666 Jean de Rozel, seigneur de Sauzette.

Pierre Caffarel, conseiller du roi, épouse en 1661 Ysabeau de Montanhac ; en 1670 et 1676, année de son décès, il est dit contrôleur du domaine royal en la sénéchaussée de Nîmes. Leur fille Jeanne se marie en 1677 avec Jean Rey, docteur et avocat. Leur fils Louis, conseiller du roi, teste en 1682 et à nouveau en 1688 (là il est dit conseiller du domaine royal) ; étant titulaire des charges de son père, il épousera en 1690 Catherine Desalhiens.

Subsiste aussi le «brouillard» de l'inventaire des meubles et effets dudit Pierre Caffarel, des 8, 9 et 11 mai 1676 (1 J 276) ; la maison du défunt est ouverte par Marguerite de Saporta (qu'un Jean Caffarel, docteur et avocat, avait épousée en 1667)[14], détentrice des clefs « bailliees & mizes en main du consantement des parens » dès l'instant du décès. Certains papiers concernent Jacques Caffarel avocat, débiteur de Pierre en 1668 et 1669, et Barthélemy Caffarel, adjudicataire d'un moulin à eau[15].

Autres protagonistes

Nous avons cité le sieur Badet, major du fort d'Alès, nommé à son poste par le roi. Notre adhérente nous signale qu' «Isaach de Badet, né à Monin (au château de Badet-Plaisance) près de Pau, fut ancien garde du corps de Louis XIV ; il a encore de la descendance à Saint-Ambroix». Dans les actes du notaire Veyrunes, passés dans la salle du monastère, Esther Caffarel donne elle-même procuration en 1705, ce sera ensuite le fait de l'abbesse : dame Hélène de Reversac de Celèts. Les témoins sont, en 1705, Dom Jacques Leblanc «religieux de l abbaye de Mazan ordre dud

Cisteaux, aumonier dud Mercoire» et Claude Mauras «agent de la dame Abbesse» ; en 1706 : le même dom Jacques Le Blanc «directeur dud monastere et religieux dud ordre de Cisteaux» et Jacques Bonnet «jardinier de lad Abbaye» ; en 1707 : Vidal Enjalvin cuisinier et Jacques Bonnet jardinier.

Questions

- Des lecteurs savent-ils s'il y eut d'autres réformées envoyées à l'abbaye Notre-Dame de Mercoire ?
- Les archives de la Lozère en gardent-elles trace ?
- Existe-t-il d'autres mentions des Caffarel dans les sources protestantes ?

NB : *Cette recherche effectuée pour tenter de répondre aux questions posées par notre adhérente Jacqueline Églin nous a amenés à nous intéresser aux Ursulines d'Alès et de Mercoire. Vous trouverez donc dans deux prochains numéros du LCC un article sur chacun de ces couvents.*

Notes

1 - Paroisse Saint Martin de Chaudeyrac, diocèse de Mende.

2 - Ménard (*Histoire de Nîmes* tome VI, Livre XXII, XLV) rapporte que la vertu et la piété des Ursulines de Nîmes «avaient déjà produits les plus heureux effets parmi la jeunesse du sexe : plusieurs filles protestantes avaient pris l'habit dans leur monastère» ; et de citer la fille du ministre Codure, dont la conversion entraîna celle de son père «ce qui fit alors beaucoup de bruit et d'éclat» ; dans une ordonnance de 1640, Mgr Cohon évoque «les soings qu'elles employent avec tant de succès ... à la conversion des filles de la religion prétendue réformée».

3 - Se reporter par exemple à l'article sur «la saga des sœurs Dupuy», première partie, L.C.C. n° 156, p. 25.

4 - On se souvient de l'affaire de la conversion du jeune Coutelle en 1650-51 et des libéralités du clergé du diocèse de Nîmes aux religionnaires qui se convertissent à la foi catholique (voir Ménard, *op. cité*, CXXVI - année 1654).

5 - On retrouve cette même somme de 150 livres à propos d'une autre région quoique dans le même contexte des «maisons de la Propagation de la Foi» fondées par les évêques : les couvents de nouvelles catholiques servant à recueillir les jeunes convertis forcés, comme à Caen ; les enfants «étaient rangés en deux catégories comprenant, l'une, les enfants restés à la charge de leurs parents, l'autre, ceux pour lesquels le roi payait pension» (150 livres par an) ; s'il y passa beaucoup de monde, les résultats ne furent pas très probants mais certaines des filles devinrent religieuses... (Michel Richard, *La vie quotidienne des protestants sous l'Ancien Régime*, Paris, 1966, pp. 166-167).

6 - L'état-major de la place d'Alès n'a d'abord été composé que d'un gouverneur et un major. Le premier major, sans doute «commandant dans la ville», fut subordonné au «gouverneur des citadelles de Nîmes, Alès et Saint-Hippolyte-du-Fort». Lui a succédé un véritable «gouverneur d'Alès», à savoir, en 1705, Jean-Louis Gautier d'Ayguines *alias* M. le Chevalier d'Ayguines (1695-1713). Voir J.-B. Elzière et N. Faucherre, *Des châteaux médiévaux d'Alès au fort royal de la Contre-Réforme*, Actes du Congrès archéologique de France, Paris, 2000, p. 78.

7 - Érigé en 1693-94 en démembrant celui de Nîmes, l'évêché d'Alais avait été projeté par Louis XIV « en vue de procurer les instructions nécessaires à un grand nombre de nouveaux convertis » (Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome VI, Livre XXIV, XCIX) ; les Cévennes, peu accessibles, se trouvaient trop éloignées pour que l'évêque de Nîmes y intervienne.

8 - Eugène et Émile Haag, *La France protestante* Tome III, Paris, 1881, col. 435. Nous n'en donnerons ici que les éléments rattachables à notre sujet.

9 - Ménard reprend ces éléments et ajoute (Tome V, preuve XCII) que « l assemblee a conclud & arresté que les supernumerés, choisis & nommés par mondict seigneur de Rohan, demeurent approuvés & agréés pour conseillers en ladicte direction, à effect d'y vacquer durant un mois, passe lequel, sera renouvellé, la moitié demeurant toujours en exercice ; à condition que les deux tiers deslibereront de toutes choses en l'absence de l'autre ». On n'entendra plus parler de Caffarel par la suite...

10 - Haag, *op. cit.,* col. 435 (d'après les Archives de la Haute-Garonne).

11 - En 1602, se marie à Nîmes «Catherine Caffarelle, fille de feu Jacques, marchand de Vars en Dauphiné» ; «Antoine Caffarel, marchand» teste également à Nîmes en 1623. Après la Révocation, la famille Caffarel venue de Vars ira en Würtenberg et sera assistée à son passage en Suisse (Haag, *op. cit.*, col. 436).

12 - Jean Paul notaire de Fons-outre-Gardon, 2 E 54 149, fol 94 v° (et quittance de dot en janvier 1618, fol 351). Samuel Ducray, qui habitait «rue de la Lombarderie», fut l'apothicaire «le plus riche de son temps», affirme le Dr A. Puech dans *Les pharmaciens d'autrefois*, Paris, 1881. Il indique comme enfants du couple : Jean (°1619) qui épousera en juillet 1655 Marguerite de Guiraud (2 E 39 54, fol 738) ; Paul (1622-1659) apothicaire lui aussi, qui se mariera avec Claude de Bourrely (2 E 36 695, fol 10) ; et Jacques (°1631).

Samuel Ducray « sain et dispozé de sa personne » teste en février 1630 devant me Jean Paul à Fons, où il s'était retiré «en ce temps calamiteux de contagion dont la plus grand partie des lieux de ceste province sont attains » depuis août-septembre 1629 ; il donne ensuite procuration à sa femme « pour lever et recouvrer toutes sommes de deniers que luy peuvent estre deues par quelles personnes que ce soit », communautés et particuliers. Il codicille en 1645 lorsque teste Madeleine de Caffarel ; dite veuve en 1649, elle codicille en 1681.

En décembre 1649 « Jean Ducray... heritier de feu Sire Samuel Ducray vivant me appoticaire » recouvrera encore 1016 £ pour paiement de quatre obligations « de plus grandes sommes », consenties par la communauté de Fons au temps de la contagion qui a sévi « an divers villes & lieux de ces quartiers » jusqu'en avril 1630 et qu'on craint encore en juin...

13 - Cet homonyme semble être Berthomieu, fils de Jacques Caffarel et Catherine Lagarde. Jacques est dit chaussatier en 1592 lors du mariage de leur fille Françoise ; il est qualifié de couturier en 1598 et enfin de marchand drapier en 1601 dans les deux testaments de son épouse. Ce Barthélemy Caffarel, tailleur d'habits, se mariera en 1635 avec Marie Gaucent, fille d'un charpentier ; leur fille Anne épousera en 1662 le chaussatier Jean Ardilhon.

14 - Nous avons cité plus haut Madeleine de Saporta, supérieure du couvent des Ursulines d'Alès en 1663...

15 - Sans doute le moulin «Gaffarel» (*alias* moulin d'Hours), assis sur le Vistre à Caissargues.

DE L'OFFICE NOTARIAL À LA PARTICULE : LES TABERNE, DU XIVe au XVIe SIÈCLE, 1ère partie

par Henri PAGÈS

Le Sommaire des Titres du Masaribal

C'est le *«Sommaire des contrats et actes des appartenances de Jean Sérière, sieur de la Sagne, où ne sont compris plusieurs autres contrats et actes qui se trouvent inscrits au long dans deux divers registres».*

Le document a été rédigé, *«jusques au feuillet 180 pendant les mois de février et mars 1663, qu'on fut obligé de garder la chambre environ un mois et demi, à cause des grandes neiges, y en ayant jusques à quatre pans* [environ 1 m]... *En l'année 1666, a fait aussi un hiver fort rude. Mais il n'y en eut jamais de si méchant que celui de 1695. La grande gelée commença au 21 décembre. Le dimanche 2 janvier, la neige commença à tomber, et ensuite la grande gelée recommença, qui a continué jusques au dimanche 13 mars, que le dégel commença de paraître".*

Les documents regroupés dans le *Sommaire* couvrent une période qui va de 1252 à 1646. Ils concernent les possessions de Sérière de la Sagne, en remontant les droits et privilèges de celui-ci en amont, aussi loin que possible.

Le *Sommaire* a été édité en photocopie par le Lien des Chercheurs Cévenols (hors série n° 6, d'avril 1979), sous la direction de M. Yves Chassin du Guerny. Il est actuellement épuisé[1].

Ce document présente des intérêts multiples et variés. Bien sûr, il y a l'indication manuscrite, par Sérière, des conditions climatiques concernant l'hiver 1662-1663, celui de 1666, et surtout celui de 1695 (avec près de 3 mois de gel).

Certes, le *Sommaire* ne couvre pas l'ensemble de la communauté de Saint-Flour-du-Pompidou. Mais, au hasard des actes et contrats, c'est une part importante de la toponymie paroissiale qui défile — donnant les anciens noms de lieu, et parfois leur «alias» moderne, c'est à dire les noms qui avaient cours à l'époque de la rédaction.

C'est aussi une mine de 773 patronymes, masculins ou féminins — parfois avec indication des liens familiaux, qui raccrochent Une Telle à son conjoint, ou Un Tel à son père, à son fils ou à son épouse. Il peut y avoir quelques doublons parmi les patronymes ; une même personne peut apparaître dans la liste sous son nom patronymique, et ailleurs sous son alias (Bernard Carmantran, alias Bernard de Malataverne) ; on peut aussi trouver un même vendeur appelé de deux noms différents, à cause de l'instabilité orthographique des patronymes : Raymond Remes, ou Remas (des Ablatats), Jean Soulages / Solages (de Gardies), Renard / Reynard / Raynard (du Masaribal).

Avec énormément de patience, on peut recomposer, au moins sur un temps donné, une lignée familiale partielle. C'est ce que nous avons tenté de faire avec les Taberne (qui apparaissent 17 fois dans l'index patronymique). Nous allons présenter les divers membres de l'*oustau* qui figurent dans le *Sommaire* — en ajoutant certains renseignements trouvés dans le Chartier de Nogaret (établi par Chassin du Guerny) ; nous donnerons dans la 2e partie de cet article un généalogique simplifié (annexe 1).

La première apparition d'un Taberne dans le *Sommaire* se situe «le quatrième des ides de septembre l'an mil trois cent dix neuf», pour une vente et ensuite un lods[2] ; ces documents sont reçus par le notaire Raymond I Taberne[3]. Si ce dernier apparaît comme notaire recevant, il faut supposer, bien entendu, qu'il était déjà installé — et avec une réputation honorable, puisque, dans cette vente, le seigneur pour qui le lods est passé est «noble Raymond de Montgros», seigneur du Masaribal.

Bernard I Taberne, époux d'Alaissette

Dans un acte d'échange entre Raymond de Montgros, damoiseau, fils de Hugon et le couple Béatrix du Masaribal / Bertrand Raynard, en date de «l'an mil trois cent dix neuf et le jour de la feste St Sixte», Bernard I Taberne est mentionné parmi les divers propriétaires de parcelles confrontant les pièces échangées. Il est possessionné au Masaribal.

Le 14-1-1329, une quittance est dressée par le notaire Pierre de Bedouesc pour «Bernard de Maletaverne, fils de Bertrand Carmantrand». Une note marginale du rédacteur du Sommaire, en regard de cet acte, précise : «... Bertrand de Maletaverne eut deux fils, l'un prénommé Bernard Taberne, et l'autre Me Raymond Taberne notaire, qui fut marié avec Guilhaume du Térond «[3].

Le 5-2-1332, Bernard Taberne est dit «de Barre» dans un acte de reconnaissance par Bernard de Peire à Raymond de Montgros.

Le 26-2-1332, un acte de reconnaissance à Raymond de Montgros par plusieurs personnes mentionne parmi les divers reconnaissants une Alix (alias Alaissette), femme de Bernard I Taberne, de Malataverne. Ce Bernard peut être petit-fils du Raymond de 1319. Le 22-1-1347, il est dit «de Maletaverne» dans l'acte par lequel son épouse Alaissette fait donation de ses biens à son fils Raymond II.

Raymond II Taberne, notaire

Le 20 février 1346, Raymond II Taberne, notaire à Malataverne, fils de Bernard I, fait l'acquisition d'un «casta-

net» sis aux appartenances de la Loubière, au lieu-dit «en Pan perdut», acheté à la famille Solier — l'installation de la famille Soulier, on le voit, est fort ancienne à la Loubière. L'acte est reçu par Me Raymond de Fontanieu.
Le 22-1-1347, on retrouve Alaissette, femme de Bernard I (mentionnée plus haut), qui fait donation «de tous et chacun ses biens» à son fils Raymond II Taberne, notaire, «en faveur du mariage par lui contracté avec Ermessende de la Roque, fille de M. Bernard de la Roque, du Pompidou».
L'année suivante (22-8-1348), Raymond II Taberne reçoit le testament de Jean du Téron.
Le 14-10-1353, il transige avec Hugues Remes, des Ablatats, à propos d'une parcelle appelée «Peire redonne» (ou redonde), qui appartiendra à Taberne moyennant le versement d'une somme de 25 livres. Le 17-10, il fait l'achat (45 livres) d'un castanet, au terroir de Peire redonne.
Le même mois (20-10-1353), Raymond II reçoit une convention entre son père Bernard I et Laure Bonifasse (épouse de Bernard II Taberne fils) d'une part, et Guillaume Delhon (ou de l'Hom) de l'autre, à propos d'un règlement de censive. Le 2-12-1353, il reçoit un acte de reconnaissance, dont Pierre, son fils (également notaire), donnera une copie le 6-11-1446.
Le 1-4-1356, Raymond II Taberne, notaire, fait un échange de parcelles avec son frère Bernard II (et l'épouse de ce dernier, Laure). Ermessende de la Roque a dû décéder avant 1358, car, le 26-10-1358, on voit Raymond II Taberne, notaire, «et Guilhaume du Téron sa femme» passer un acte d'échange de parcelles au Masaribal avec Guillaume Malhautier.
Les 8 et 9-1-1366, il reçoit des actes de reconnaissance à Dragonnet de Montgros, de la part de Guillaume Manoël (du mas de Nogaret), de Jean Guirard (de Montredon) et Jean de la Peire (du Masaribal).
Le 13-1-1366, au nom de son épouse Guilhaume (qu'il autorise) et en son nom propre, Raymond II, qui se présente comme «notaire royal habitant du lieu de Masaribal», rédige un acte de reconnaissance au même Dragonnet de Montgros, pour un nombre important de parcelles au Masaribal. Un acte du 31-5-1366, qu'il rédige également, fait reconnaissance (pour lui et son épouse) au même Dragonnet, mais cet acte «porte réduction de censives», pour des parcelles au Masaribal et à Malataverne.
Comme «notaire public d'autorité royale», Raymond II reçoit un acte de donation entre Bernard de BARRE et Bertrand RENARD, le 27-10-1366.
Pour terminer cette année 1366, «le pénultième décembre», il reçoit l'acte de reconnaissance de Guillaume Baguet et «Florance sa femme» à Dragonnet de Montgros.
Le 25-6-1367, le notaire Raymond de Fontanieu reçoit un acte d'échange entre Jean de Peire (du Masaribal) et le notaire Raymond II Taberne, pour des parcelles au Masaribal.
Le 12-4-1368, Guillaume Rouquette, notaire, dresse un acte d'achat par Raymond II Taberne, «pour le prix de dix florins», de 2 parcelles au Masaribal, appartenant à Jean de Peire, «fils à feu Bernard du Masaribal».
Le 11-2-1369, Raymond II Taberne dresse un acte de vente par Charles et Jean Guirard (de Montredon), en faveur de Pierre Bonyer ? (ou Bouyer, ou Boyer, du Masaribal).
Le 29-4-1369, Raymond de Fontanieu dresse un acte d'échange entre Raymond II Taberne et Jean de Peire.
Le 16-5-1369, Taberne reçoit un «bail à nouvel achat et emphitéose»[4] accordé par Raymond de Meyrueis (damoiseau de Vébron) à «noble et religieux homme Guillaume Renard, moine, doyen de St Gilles, et procureur de noble Bernard Raynard chevalier, son frère «[5] pour un droit de dépaissance au Masaribal et au «terroir de Campzelade» (Bassurels).
Le 31-8-1370, il reçoit un acte de transaction entre «des hommes du mas de la Felguière, paroisse de St Jean de Gabriac» et des propriétaires de Nogaret, à propos de droits de pâture.
Le 10-5-1374, il fait son testament, en faveur de son fils Raymond III, devant le notaire Bernard Capelery. Il est encore cité le 28-7-1378, pour l'acte d'achat d'une parcelle au Masaribal.
Raymond II Taberne décède entre la fin de 1378 et le début de 1386. En effet, le 22-3-1386, «Guilhaume Téronde femme de Me Raymond Taberne, notaire royal, et ledit notaire feu» passe un acte de réduction de censives (reçu par Pierre Castel), en faveur de son fils «Raymond Taberne notaire, fils et héritier dudit feu Me Raymond Taberne, jadis notaire royal», auprès de Raymond de Montgros (héritier du Dragonnet cité plus haut).

Raymond III Taberne, notaire «ignoble» [6]

Le 27-4-1388, à Nîmes, Jean Cabrières, notaire royal, «lieutenant d'honorable homme Nicaize de la Place, commissaire général d'authorité royalle départi en la sénéchaussée de Beaucaire sur le faict des finances des fiefs et arrière-fiefs nobles» dresse quittance pour Raymond III Taberne, pour les biens qu'il possède au Masaribal, à Malataverne et au Masaoût. C'est dans cet acte que Raymond III est défini «ignoble».
Continuant la politique d'échanges entamée par son père, le notaire (et sa mère) passent un acte, le 17-6-1389, avec Raymonde Malhautière (épouse de Pierre Deodaty) devant le notaire Guillaume Rouquette, pour 2 parcelles au Masaribal.
Le même Rouquette recueille, le 4-9-1390, le testament de Raymond III Taberne. Ce dernier lègue à son fils aîné Raymond IV, prêtre, la somme de 25 florins d'or ; à chacune de ses trois filles (dans l'ordre Guilhaume, Catherine et Azimande), il laisse 70 florins. Enfin, il établit «Me Pierre Taberne son bien aimé frère» comme son héritier. Il doit décéder avant le 24 mars 1391, car, à cette

date-là, c'est Pierre Taberne qui reçoit un acte d'échange entre Guillaume Baguet (du Masaribal) et Bernard du Masouteiran (prêtre), pour 2 parcelles au Masaribal.

Pierre Taberne, notaire, «discret homme»

Le 11-1-1392, Pierre Taberne, "notaire apostolique", passe un acte de reconnaissance à Bernard Pelet, chevalier, pour le Mas de la Blaquière (et sa basse justice). L'acte est reçu par le notaire Jean des Plantiers (archives privées - cf. Annexe 2, dans le prochain numéro).
Pierre Taberne poursuit aussi la pratique des échanges. Le 25-11-1400, les notaires Étienne du Téron et Jean de Monteils reçoivent un acte d'échange entre Pierre Taberne et Guillaume Manoel (du Folaquier), pour plusieurs parcelles au Masaribal. Le 30-11-1400, ce même Guillaume Manoel fait donation à Pierre Taberne des deux parcelles que celui-ci avait données à Manoel en «contréchange» cinq jours plus tôt. Le 15-2-1402, nouvel échange entre Pierre Taberne (notaire) et Pierre RENARD (damoiseau, du Masaribal), pour plusieurs parcelles au Masaribal.
Le 22-1-1411, Pierre Taberne achète deux parcelles à Pierre et Étienne Cestin (du Masaribal). Le montant de la vente n'est pas indiqué.
Le 30-3-14 16, avec d'autres habitants du Masaribal, Pierre Taberne passe transaction avec nobles Pierre et Louis Renard, à cause d'arbres qui, depuis un terrain des deux frères, font de l'ombre sur les vignes et jardins des parties.
Le 21-8- 1425, Jean Capelery reçoit un acte de ratification d'affranchissement de censives, affranchissement consenti par les frères nobles Guillaume et Pierre de Montgros «à discret homme M^{e} Pierre Taberne, notaire desdits Masaribal et paroisse». Par rapport à son frère Raymond III, qui était «ignoble», Pierre, défini comme «discret homme», a gravi un échelon dans la hiérarchie sociale.
À l'automne 1425, il reçoit la donation faite par Pierre Manoel, de Nogaret, pour Mathieu Nogaret, son neveu (du Folhaquier).
En faveur de Guillaume et Pierre de Montgros, le 5-12-1426, il reçoit les actes de reconnaissance de Bernard Baumele (concernant de nombreuses parcelles que ce dernier a comme tenancier de Guillaume Baguet) et de Pierre Malefosse (du Masaribal). Le 6-12, c'est au tour des reconnaissances de Guillaume Malhautier et Laure Soubeiran mariés ; le 7-12, il s'agit de Marquèze Arnaud (femme de Jean de Florac), de Guillaume Reboul, de Jean du Cros, de Pierre Monnier ; le 10-12, apparaît l'acte de reconnaissance de Guillaume Thérond (du Masaoût), le 16-12 celui d'Antoine Masaoût, et le 18-12 celui d'Étienne Cestin (du Masaribal).
Le 4-5-1434, Guillaume Reboul fait reconnaissance «à noble Jean de Castanet et Cécile de Renard mariés», devant Pierre Taberne.
Le 8-10-1438, Pierre Taberne reconnaît à noble Raymond de Gaujac une parcelle au Masaribal.
Le 28-6-1439, Raymond V Taberne, tonsuré, fils de Pierre est mis en possession de la chapelle de Notre Dame fondée en 1386 par Bertrand Renard au Masaribal.
En février 1440, le notaire reçoit un acte d'échange entre Mathieu Malhautier (du Masaribal) et Bernard du Cros (fils de Jean, aussi du Masaribal).
Le 8-5-1442, Pierre et Jean I Taberne (père et fils) transigent avec Étienne Cestin, pour des raisons de passage d'eau. Le 25-6-1446, Jean I Taberne, fils de Pierre, notaire, teste en faveur de son fils, autre Jean ; le testament est reçu par le notaire Jean Souleirol.
Le 6-11-1446, Pierre fournit copie d'un acte passé devant son père en 1353. Il meurt avant 1453.

Raymond V Taberne, «bachelier ès droits et prêtre»

On a vu que, en 1439, ce fils de Pierre avait été mis en possession de la chapelle de Notre Dame fondée en 1386 par Bertrand Renard au Masaribal.
On le retrouve, le 28-2-1450, «prêtre et bachelier ès droits» ; il apparaît comme arbitre et prud'homme dans une transaction entre Pierre et François de Montgros d'une part, et un certain nombre d'habitants du Masaribal. La transaction est reçue par Jean André, notaire public d'autorité royale, de Nîmes.

Jean I Taberne

Frère de Raymond V (prêtre), il teste dès juin 1446 pour son fils, autre Jean.
Le 12-6-1448, Jean I Taberne fait échange avec Jean Pierre et Bernard du Cros (père et fils) de parcelles au Masaribal. L'acte est reçu par Étienne Taberne (prêtre et notaire, fils de Jean I, dont nous parlerons plus bas).
Le 11-12-1453, devant le même Étienne Taberne, il passe un contrat d'échange avec Pierre Lautard, de Vébron.
Le 20-2-1456, Jean I Taberne, notaire, d'une part, et Étienne et Antoine Cestin de l'autre passent compromis, après sentence arbitrale, sur un problème d'utilisation alternée d'eau. Le compromis est reçu par Pierre Boucard, notaire du Masaribal.

Étienne Taberne, prêtre et notaire

Le 13-1-1448, il reçoit l'acte de reconnaissance de Jean Laurens (du Masroger) à «Jean de Castanet alias Renard», pour des verses parcelles au Masroger.
Le même jour, il reçoit l'acte de reconnaissance de Raymond des Combes (du Masroger) au même seigneur, celui de Pierre Roques et Alaissatte Marque (du Masroger), de même que celui de Jean et Pierre Roquette (également du Masroger)
Le 12-6-1448, il reçoit un acte d'achat : Louis de la Pierre vend à Jean Pierre et Bernard du Cros d'une parcelle

au Masaribal. Le même jour, on l'a vu recevoir un acte d'échange entre son père et le père et fils du Cros (voir plus haut) ; parmi les parcelles échangées, figure celle que Louis de la Pierre a vendue le même jour aux du Cros.
Le 11-12-1453 (voir plus haut), il reçoit un acte d'échange entre son père Jean I Taberne et Pierre Lautard, de Vébron. Le 19-1-1457, il dresse une quittance faite par Pierre Thomé (de Marguerittes, paroisse de St Gilles) en faveur de Mathieu Manoel, (père de Catherine Manoel, épouse de Thomé), à propos de la dot constituée à Catherine.
Le 2 1-2-1462, Mathieu Manoel (de Nogaret) fait devant lui son testament, instituant son fils Pierre pour son héritier.
Le 20-4-1462, on le retrouve, recevant un acte de vente par Jean et Étienne de Galteires («du lieu de Massilhargues») à Jean Roland (prêtre, de Molezon).
Le 10-9-1466, devant Bernard Saunier, Étienne Taberne, «prêtre et notaire du Masaribal», fait donation de tous ses biens à Jean II Taberne, «son bien aimé frère, seigneur de la Blaquière».
On retrouve Étienne, une dizaine d'années plus tard, qui reçoit trois actes de reconnaissance : l'un le 5-2-1477 par Alix Baumelle (femme de Guillaume Malzac) à "noble Renard" (cité dans une transaction du 3-2-1556), le second le 6-4-1478 par Jean de Solatges (du Masroger) à noble Jean Raynard, le troisième le lendemain par "Pierre des Combes plus vieux" au même Jean Raynard.

À propos du toponyme « *Malataverne* »

Malataverne est un macro-toponyme, désignant l'un des terroirs de la communauté du Pompidou.
Dans le *Compoix* de 1652, on le trouve sous la forme *Maletaverne* (qui est aussi la forme que l'on rencontre le plus fréquemment dans le *Sommaire*). Le *Cadastre* de 1823 donne *Maletaberne*, et celui de 2001 *Malataverne*, qui est la forme couramment utilisée de nos jours. La *Carte de Cassini* porte *Mas la Taverne*. (Le *Dictionnaire des Postes et des Télégraphes* (Paris - Imprimerie nationale - 1913) atteste 8 formes de Malateverne)

Malataverne.Si le toponyme *Malataverne* n'est pas rare en France[13], il est très rare en Lozère : le *Dictionnaire Géographique de la Lozère* (J. Bouret) - 1852 - rééd. La Tour Gile, 1990) ne relève que celui du Pompidou.

Du latin *taberna*, vient l'occitan *TAVERNO / TABERNO* (= taverne, débit de boissons).
Selon l'interprétation la plus communément acceptée, le toponyme indiquerait donc un gîte de mauvaise réputation, en mauvais état, ou avec une mauvaise eau. Une remarque de Flutre (*Eléments pré-gaulois dans la toponymie de la Lozère*, p. 179-180) ouvre la porte à une autre hypothèse.
Flutre remarque qu'il a pu y avoir confusion entre la racine oronymique **mal*- et le mot *mas* : il cite, par exemple, *Malbouzon* (? *mas de Boso*), ou le *Malhautard* (? *Mas Lauthardi*, dans les *Feuda Gaballorum*). Si c'était le cas ici (le mas de Taberne), le second élément ne poserait aucun problème : le patronyme Taberne est attesté par une lignée installée au Masaribal du début du XIV^{ème} à la fin du XVI^{ème} siècle, et possessionnée, entre autres biens, sur le tènement appelée aujourd'hui *Malataverne*. Le patronyme ayant disparu de la région au XVI^{ème} siècle, "*mas de Taberne*" serait devenu *Malataverne*, par incompréhension et attraction paronymique.

Notes

[1] - **Ndlr** : Épuisé sous forme de photocopies, Le Sommaire des titres du Masaribal (HS 6) est maintenant disponible sous forme de CD-Rom (il est présenté dans le LCC n° 153). André Claveirole en a réalisé la transcription numérique en mode caractère. « Texte, index des patronymes et des microtoponymes, fonction recherche, tableaux retraçant les généalogies des Aribal, des Montgros des Reynard sont disponibles avec un confort de consultation sans rapport avec l'édition originale. » Cet article d'Henri Pagès illustre bien la richesse de ce document et la manière dont il peut être utilisé.

[2] - **Lods** : Redevances dues au seigneur en cas de vente d'une censive relevant de son domaine et payées par l'acheteur (lods) et le vendeur (ventes). Une **censive** désigne une terre concédée moyennant un cens annuel payé au seigneur ; le mot désigne aussi la redevance elle-même, en argent ou en nature, payée pour une terre.

[3] - Un acte du 6 des calendes de janvier 1299 mentionne un Raymond Carmantran, de Maletaverne, faisant l'acquisition d'un pré, au Masaribal.
Ce même Raymond est mentionné comme confront, dans un acte de donation du 5 des ides de mai 1309. S'agit-il de Raymond I Taberne, vu plus haut ? L'instabilité patronymique ne simplifie pas le problème. Il semble qu'il y ait aussi confusion de prénoms : l'acte de donation de janvier 1341 dit explicitement que Raymond II Taberne est fils de Bernard I et d'Alaissette, alors que la note marginale donne un Bertrand comme père du notaire.

[4] - **Bail à nouvel achat**, ou **perpétuelle emphytéose** : Le *Dictionnaire des institutions de la France aux XI^{e} et XVIII^{e} siècles*, par M. MARION (1923) rappelle que «*l'emphytéose était un bail de très longue durée, ou même perpétuel, consenti sous condition d'une redevance annuelle* (...).».

[5] - Noter l'orthographe différente du nom des deux frères.

[6] - Le *Trésor de la langue française* précise que le sens vieilli d'**ignoble** (opposé à noble) s'applique à quelqu'un «*qui n'est pas noble, qui est de basse extraction. Synonyme : roturier, plébéien*». Le latin *ignobilis* désignait quelqu'un de basse naissance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : GÉNOLHAC, 26 AOÛT 2010

Étaient présents :

Mesdames Dumas, Forgiel, Pardoux, Leloup, Lucas, Salençon, Bonijol ;
Mesdames et Messieurs Ancelin, Arnault, Bruneton, Chapelier, Clément, Descours, Girard, Granier Robert, Granier André, Laganier, Lanfranchi, Perrier, Pieters, Puech, Raguet, Saucon, Séguron ;
Messieurs Allègre, Atger, Boyer, Chapus, Chevalier, Compan, De Bary, Dumas, Elzière, Faucherre, Galinier, Hauser, Joffart, Jouanen, Lauriol, Lestrade, Liotard, Mouret, Ollivier, Plantier, Rolland, Scherrer, Travier.

Intervention d'Henri Galinier, maire de Génolhac

Henri Galinier, Maire de Génolhac, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, souligne le caractère symbolique de cette assemblée générale, qui a lieu dans sa ville à l'occasion du 50e anniversaire de la revue Font Vive et des 40 ans du Parc. Il a une pensée pour l'œuvre considérable accompli par nos prédécesseurs et il se réjouit que ce travail se poursuive. Il parle ensuite de Génolhac, évoquant longuement son passé, qui resurgit dans les noms de ses rues, et son présent, la beauté de son site, sa situation privilégiée le long de la Regordane, les atouts que constituent le Centre de Documentation et d'Archives du Parc national des Cévennes et le dynamisme de ses habitants, en particulier des 30 associations qui l'animent.
Henri Galinier évoque ensuite le souvenir de Jean Pellet, qui fut son ami, et son médecin, et qui a tant donné à sa ville, un homme d'une volonté exemplaire, d'une très grande érudition, à la fois désintéressé, humaniste et généreux.

Rapport Moral

Le président Pierre Albert Clément remercie chacun pour sa présence, et il félicite Henri Galinier pour sa présentation empreinte de poésie et de passion pour sa ville. Il évoque lui aussi le passé de Génolhac ainsi que les nombreuses occasions qu'il a eues de fréquenter la ville, que ce soit pour ses recherches, pour des randonnées, ou pour ses activités associatives.
Il complimente François et Martine Ancelin pour l'action qu'ils accomplissent et il fait l'éloge également des secrétaires qui les ont précédés, Marcel Daudet et André Claveirole, car cet investissement personnel très concret est indispensable pour que L.C.C.-Font Vive continue et prospère.
Il rend hommage à plusieurs adhérents, anciens ou récents, de L.C.C.-Font Vive qui nous ont quittés cette année : François Girard, qu'il qualifie d'ami véritable, Paul Kuntz, géologue, un intime de Jean Pellet, Georges Lafont, qui jamais n'hésitait à dire ce qu'il pensait lors de nos assemblées générales, Renée Thibon de Casteljau, Jean-Claude Delcros. Il parle ensuite de la nécessité de développer le lectorat.
De quelle manière ? Le bureau actuel est très dynamique, Il organise des actions qui permettent d'augmenter le rayonnement de LCC-Font Vive. Témoin l'organisation de la sortie de Brissac, avec l'aide de Fernande Bezzina. Toutefois, on peut regretter le faible nombre de participants, alors qu'une telle sortie demande une forte implication des promoteurs.
Autre exemple, la conférence de Pierre Rolland sur les galériens à la médiathèque d'Alès, qui a remporté un très grand succès. À ce sujet, il rappelle d'autres initiatives qui ont contribué à asseoir la réputation de notre association, telles l'opération « feux des Bermonds » et la table ronde sur les compoix.
Aujourd'hui, grâce à Jacques Merlin, Directeur du Parc National des Cévennes, qui avec Jean de Lescure, nous fait l'honneur de participer à cette journée, et grâce à la participation financière du Parc, une importante manifestation est organisée pour la commémoration des 50 ans de la revue Font Vive, dans le cadre du Festival Nature du Parc qui a cette année pour thème les 40 ans de la création du PNC.
Pierre Clément évoque à ce sujet le gros travail effectué pour réaliser l'exposition sur l'histoire de Font Vive et l'organisation de cette journée. Il signale que Martine et François Ancelin ainsi que Marie-Lucy Dumas, dans leur recherche préalable de documents, ont été aidées par Mesdames Coulon, Calcat, et Sylvie Richard, et que Guy Grégoire, Richard Scherrer et Grégory Anglio ainsi que Martine Fabrègue, du PNC, ont eux aussi apporté leur contribution. Cette manifestation va permettre de mieux faire connaître Font Vive et de renforcer nos liens avec le Parc.
Et puis, nous inaugurerons cet après-midi une plaque à la mémoire de Jean Pellet et de François Girard, qui laissera un souvenir concret de cette journée.
Ensuite, Marie-Lucy Dumas donne les détails du programme de la journée.

Activité éditoriale

Martine Ancelin indique que le Conseil scientifique mis en place l'an dernier fonctionne : ses membres reçoivent les articles par mail et envoient leurs com-

mentaires, sur le fond ou sur la forme, proposent des modifications, parfois apportent des compléments.
En ce qui concerne le référencement du Lien à la Bibliographie nationale, Nicolas Faucherre s'est renseigné, et il semble qu'il sera très difficile à obtenir pour une revue associative régionale comme la nôtre.
Nous continuons à avoir une réserve suffisante d'articles pour composer sans difficulté la revue. Cependant, nous n'avons pas assez d'auteurs, particulièrement lozériens, et nous avons peut-être, selon certains, trop de sujets religieux. Nous faisons donc appel à ceux de nos lecteurs qui effectuent des recherches afin qu'ils pensent à faire part de leurs résultats aux lecteurs du L.C.C.
Il avait été suggéré lors de l'AG 2009 de mettre en ligne des résumés d'articles, afin de permettre un meilleur accès des internautes à notre revue. En raison de la préparation de l'exposition, ce n'est qu'au mois d'août que ces résumés ont été mis en ligne. Désormais, pour chaque numéro, vous trouverez sur le site un PDF avec la page de couverture, la page du sommaire, la page de l'éditorial, et une ou deux pages de résumés d'articles.
Nous avons sorti cette année un hors-série, sous forme de CD : « L'affaire Bruguier », de Jean-Gabriel Pieters (recension dans le L.C.C. n° 162).
Enfin, grâce à nos amis de l'Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes, qui ont déposé aux archives municipales d'Alès un PC contenant l'ensemble de leurs travaux ainsi que le CD des numéros 0 à 149 du Lien, les Alésiens peuvent consulter librement notre revue.

Rapport financier

Le trésorier François Ancelin indique que nous avons eu, en 2009, 375 abonnés payants, 9 de plus qu'en 2008. Nous avons eu 294 adhérents à l'association, 2 de plus qu'en 2008. On peut donc vraiment parler de stabilisation, dont nous espérons la confirmation en 2010. Nous avons cependant le souci de voir nombre de nos plus fidèles adhérents vieillir, et donc toujours un grand besoin d'élargir notre lectorat, si possible en l'ouvrant à une population plus jeune. Nous appelons chacun de nos adhérents à s'impliquer dans cette politique d'élargissement.
L'exercice s'est soldé par un déficit de 375,44 €. Il se serait équilibré sans problème si nous avions reçu la subvention habituelle du Parc National des Cévennes. Mais pour des raisons de réorganisation interne, celui-ci n'a pu la verser en 2009. Nous recevrons en 2010, les deux subventions 2009 et 2010. Nous avons été avisés de ce retard suffisamment tôt pour retarder certains investissements, ce qui a permis de limiter le déficit.
Les dépenses s'élèvent au total à 12 391,91 €, dont 9 046 € pour l'impression et l'expédition du Lien (en baisse par suite de la prise en charge par nous-mêmes du routage), 1 119 € pour l'équipement et les fournitures de bureau, 738 € pour la plaquette publicitaire, 687 € pour le tirage et l'expédition des hors-séries, 303 € pour le site Internet, 286 € pour l'affranchissement du courrier, 173 € pour les assurances, et 40 € pour les frais bancaires.
Remarquons que les activités extérieures menées en 2009 (visites et conférence), ont été auto financées.
Les ressources s'élèvent au total à 12 016,47 €. Elles se ventilent ainsi : abonnements, 7 707 €, cotisation, 1 827 €, ventes de hors-séries, 1 793 €, produits de l'épargne, 456 €, subventions 233 € (Génolhac et Concoules).
La vente des hors-séries et des bulletins à l'unité a presque doublé entre 2008 et 2009 (981 € à 1 793 €). Cela résulte d'une politique de baisse tarifaire, en particulier vis-à-vis de nos adhérents, et de notre présence militante à différentes journées généalogiques (à Mauguio, et à des réunions de nos cousins de l'ACGC) et aux journées du Pompidou, ainsi qu'à la mise en place d'un nouveau dépôt-vente à Saint-Hippolyte-du-Fort (librairie Coularou). Il nous faut penser à augmenter le nombre de nos dépôts-vente. Il n'y a pratiquement pas d'invendus dans ces dépôts.
Le trésorier donne quelques indications sur le budget prévisionnel 2010, et signale l'aide financière que le Parc National des Cévennes apportera pour les différentes manifestations de cette assemblée générale exceptionnelle.
Le trésorier propose de maintenir nos tarifs d'abonnement et de cotisation pour 2011. Il signale aussi la clôture du compte-courant ouvert auprès de l'agence de la Grand Combe, la révision du Contrat avec la Poste pour les frais d'affranchissement du Lien, la reprise de la gestion du routage du bulletin.
Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Perspectives 2010-2011

Martine Ancelin indique qu'en raison de la préparation de l'exposition, il ne lui a pas été possible de s'occuper de la transformation du site comme elle avait eu le projet de le faire l'an dernier. Ce sera une priorité pour l'année à venir. Elle lance un appel à quiconque dans la salle aurait des compétences en ce domaine pour l'aider à travailler avec le webmaster à la présentation du nouveau site et à l'amélioration de son contenu.
Elle indique qu'il serait bon d'élargir le bureau, afin de mener plus facilement à bien toutes les tâches.
Martine Ancelin annonce aussi que notre prochaine assemblée générale aura lieu à Rochegude, dont

l'association, « Histoire et Tradition », est particulièrement active. Son maire, Pierre Chante devait nous parler des festivités organisées dans son village à l'occasion du huitième centenaire de Rochegude, un accident l'a malheureusement empêché d'être présent parmi nous aujourd'hui.
Marie-Lucy Dumas présente ensuite le programme ou les idées d'activités de l'an prochain.
- **Faire connaître l'association** : la conférence annuelle aura lieu à Saint-Ambroix, car la mairie s'intéresse beaucoup à son passé et à ses archives, les associations locales aussi, et parce que L.C.C.-Font Vive a publié beaucoup d'articles qui pourraient être réunis sur un CD-Rom. Pierre Albert Clément envisage de faire cette conférence.
- **Faire plaisir aux adhérents** : la visite annuelle aura lieu à Langogne, où l'on visitera une filature de laine et une église romane. On s'y rendra à partir d'Alès (où d'autres villages le long de la voie) en empruntant le train, en signe de soutien à cette ligne menacée.
- **Utilisation des ressources et des locaux des centres d'archives d'Alès et de Génolhac** : Marie-Lucy Dumas suggère d'organiser, à Alès, une table ronde entre chercheurs sur la peste de 1720, projet à mettre au point. D'autre part, a eu lieu l'an dernier à Génolhac un travail avec des collégiens aboutissant à un article (Cf. page 31). Il est prévu l'an prochain un travail sur la démographie au XVIII^{e} et XIX^{e} siècle. Animateurs : professeurs du collège, Marie-Lucy Dumas, Pauline Roux-Tatto, directrice du Centre. Une restitution publique des travaux des élèves, susceptibles d'intéresser les parents, pourrait nous amener de nouveaux adhérents.

Interventions dans la salle

Nicolas Faucherre se demande si l'on pourrait organiser à Saint-Ambroix une conférence à trois voix, Gabriel Liotard et Jean-Gabriel Pieters ayant eux aussi particulièrement travaillé sur cette ville.
Pierre Rolland indique que Jean-Paul Chabrol a réadhéré à L.C.C.-Font Vive et propose d'accepter sa participation au Conseil scientifique. La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité moins une voix et une abstention.
Jean-Bernard Elzière propose, lors de la table ronde sur la peste qui doit être organisée à Alès, de mettre en parallèle les deux pestes, celle de 1629 et celle de 1720. Pierre Rolland propose de demander à Henri Mouysset d'y participer.

Tour de table

Marie-Lucy Dumas indique qu'elle termine la préparation d'un livre sur Génolhac à paraître en 2011, impliquant des interviews d'anciens, et demande à chacun de lui signaler s'il connaît des personnes ayant des choses intéressantes à raconter (avant la 2^{e} guerre mondiale).
Jeannine Leloup habite Mercoirol, et elle est demandeuse de toutes archives sur Saint-Ambroix et ses environs.
Jean-Gabriel Pieters indique qu'il a beaucoup étudié la peste sur Saint-Ambroix. Il s'intéresse à l'inventaire des artisans dans la même ville. Il présente le CD sur « L'affaire Bruguier » une affaire qui se passe aux environs de Saint-Ambroix sous la Terreur, et qui permet une plongée dans la féodalité, essentiellement à partir d'archives personnelles inédites. Il a participé à la publication d'un livre sur La Rouvière. Il souhaite maintenant travailler sur le Moyen Âge.
Daniel Travier travaille sur les Cévennes traditionnelles dans le cadre de recherches pour le Musée des Vallées Cévenoles. Il récolte toujours des matériaux, bien que les tâches administratives lui prennent beaucoup de temps.
Gilbert Saucon indique qu'à Lézan a été créée cette année l'association « Histoire et Patrimoine de Lézan ». Quelques découvertes intéressantes ont été faites, dont la mention de documents concernant le don de Saint-Pierre de Lézan à l'abbaye de Sauve. Pierre Clément indique que les archives de l'abbaye sont parties à Agde où elles ont été brûlées lors de la Révolution.
Claude Lauriol travaille avec Hubert Bost et Hubert Angliviel de la Baumelle, ils publient la correspondance de la Baumelle, un volume de 600 pages par an. On en est au 6^{e} tome, (1753, qui concerne sa première incarcération à la Bastille). Question : La Baumelle évoque la vantardise du Maréchal de Villars et cite « on connaît le conte (comte ?) du Jambard ». De quoi (de qui ?) s'agit-il ?
Alain Bruneton est un nouvel adhérent. Il peut proposer une contribution sur les temples de la Vallée Française.
Jean-Luc Chapelier, président de l'ACGC, informe que l'AG de l'association aura lieu samedi au château du Castanet, et sera suivie de la visite du château du Champ à Astier, guidée par Marie-Lucy Dumas. Il signale deux conférences aux journées généalogiques de Nîmes : Pierre Rolland sur les Galériens protestants, et Marie-Lucy Dumas sur les chartriers.
Gabriel Liotard fait une petite étude sur les signatures, et une autre sur le temple de Bouquet. Il recherche tout renseignement sur ce temple.
Richard Scherrer du PNC signale que Cécile Coustès fait un mémoire de maîtrise sur les mines de Vialas, en partenariat avec le PNC et d'autres.

Robert Laganier a fait une étude sur la rivière La Ganière et sur la famille Laganier depuis le 16e siècle. Il travaille aussi sur l'usage du mot « maïre » en Occitanie. Il a une suggestion d'ordre économique : il lui serait égal de recevoir les 4 numéros en fin d'année, avec des 3 premiers en accès Internet, d'où économie d'affranchissement. (Impraticable, selon le trésorier). Il pense que la version anglaise des résumés d'articles est peu utile, car il existe des moteurs de traduction performants.

André Séguron travaille sur les confins nord des Cévennes, Gévaudan et Margeride. Il travaille sur l'histoire du château de Monteroux. Il tente de mettre sur pied le chemin romieu de Marvéjols au Puy. Il rappelle comment Jean Pellet l'a aidé en lui prêtant les documents du fonds de Roche (cf. l'article Témoignages, dans ce numéro). Il fait un inventaire non exhaustif de tous les passages de l'Allier jusqu'à Langogne. Il participera volontiers à la table ronde sur la peste.

Irène Forgiel, continue ses recherches sur le Pompidou, tout comme Henri Pagès.

Jean-Pierre Ollivier préside l'association « Voie Regordane, chemin de la tolérance », sur trois départements. Il souhaite en 2010 promouvoir cet itinéraire et pour cela obtenir le concours de chercheurs et il est preneur de toute initiative pour conforter ce projet : l'écriture d'une nouvelle chanson de geste d'aujourd'hui.

Frédéric Boyer, de Marseille, s'intéresse à l'histoire de Mandagout, au bâti et aux chemins. Il travaille sur le compoix. Il connaît l'existence aux AD 34 d'un document concernant les chemins royaux, cote C3094, 1789, qui a malencontreusement disparu. Il suppose qu'il a été déclassé et demande si quelqu'un aurait pris des notes sur ce document, particulièrement sur le chemin allant du Vigan à Meyrueis et passant par Mandagout. Il suggère de faire de mini-dépôts-vente dans des villages comme Mandagout à condition de trouver des correspondants locaux qui puissent récupérer les invendus une fois l'an et s'occuper des retours. Il croit cela possible à Mandagout.

Jacques Raguet de Nantes fait des recherches généalogiques sur les familles Gabriac, Budos, Montclar.

Jean-Bernard Elzière achève un gros travail sur les chansons de gestes et les romans courtois en Europe occidentale (certains relatifs au Languedoc) dans leurs rapports avec l'histoire. Il prépare un dictionnaire historique sur les prisonniers de guerre de la 1re guerre mondiale en Allemagne et, possédant une grosse documentation sur les Anduze (900-1300), souhaite rédiger un livre les concernant. Pour L.C.C., il pourrait proposer les armes en couleur du cardinal Anglic Grimoard, frère du pape, et un hommage (original) de 1255 de Bertrand d'Anduze à l'évêque de Mende…LCC pourrait à terme envisager un colloque ou une publication sur les « aveux et démembrements » de seigneuries cévenoles.

Nicolas Faucherre, pour une plaquette sur le château de Portes, s'intéresse à sa construction et à l'entrepreneur Jean Despeisses, et souhaite en savoir le maximum sur ce personnage, en particulier s'il a travaillé sur le château. Il signale une association de jeunes sur Alès qui veut travailler à la restauration du fort « Vauban ». Il indique sur la demande de Pierre Clément que Claire Guiorgadzé, ancienne présidente de L.C.C.-Font Vive, est maintenant architecte conseil au Ministère de la Culture.

Marc Hauser, amateur de Saint-Sébastien, travaille sur Générargues, les compoix, les chemins, le bâti, l'histoire protestante, sur Anduze.

Bernard Atger s'intéresse toujours à Mialet, au château d'Aubignac, à la grotte du Fort avec Nicolas Faucherre. Il préside l'association du Patrimoine Gallarguois qui travaille en ce moment à la réinstallation d'un télégraphe Chappe au sommet d'une ancienne tour du village.

Pierre Rolland poursuit ses recherches sur la résistance des protestants et la répression royale. Il prépare l'édition des mémoires de Jean Cavalier dans leur version première (manuscrit de La Haye. Il signale une manifestation associant maquisards et camisards, le 12 septembre, à Champ-Domergue, haut lieu camisard, avec interventions de Pierre Clément (maquisards) Pierre Rolland et Roger Lagrave. Il signale qu'il faut sauvegarder ce lieu de mémoire, menacé d'être envahi par la forêt.

André Chapus travaille sur l'histoire religieuse, la généalogie, les croix et oratoires du canton de Pont-Saint-Esprit, il prépare une communication « Nous descendons tous de Charlemagne ».

Jacques de Bary recommande un excellent livre : *Attila*, de Michel Rouche, chez Fayard, qui renverse l'image que l'on a de l'histoire occidentale au Ve siècle. Il formule le vœu que l'on trouve des traces archéologiques infirmant ou confirmant que Brunehaut a rendu carrossable la Regordane entre 565 et 586. Il pense que les historiens devraient se rebeller contre les trous de notre histoire avant l'an 1000 : il faut aller chercher des documents qui doivent exister à Constantinople, Tolède ou au Vatican.

Claude-Jean Girard met la dernière main à son roman historique sur Charles de Rochegude, qui paraîtra en juillet prochain à l'occasion des journées historiques organisées pour les 800 ans de Rochegude.

Jacky Mouret, Alésien originaire du Bleymard, travaille sur des archives héritées de ses grands-parents,

couvrant la période 1600/1900, dans une perspective généalogique. C'était des paysans illettrés, et il se demande s'il existe un écrit sur ce sujet. Il cherche aussi comment fonctionnait l'administration au moment de la Révolution, à partir des archives nationales, départementales, communales. Il a écrit quelques articles dans les journaux mendois, sur le droit de pêche dans le Lot. Il a fait une étude sur la démographie et l'usage des prénoms à partir du registre d'un curé, et il a réuni de la documentation sur le conventionnel Jean Pellet, préfet de Napoléon.

Julienne Bonijol travaille avec Marie-Lucy Dumas sur le temple de Saint-Maurice-de-Ventalon de 1841 qu'il faudrait sauvegarder. Elle a traduit l'autobiographie d'une Américaine réfugiée au Mas de Lafont pendant la deuxième guerre mondiale et propose au L.C.C., avec l'autorisation de l'auteur, de publier les pages consacrées à son séjour en Cévennes.

D'autre part, en 2012 aura lieu à Vialas le 400e anniversaire de la construction du temple, avec exposition et conférence, à partir d'archives personnelles datant de 1612 (vente du terrain par Guillaume Jean Bonijol).

Enfin, nous dit Marie-Lucy Dumas, Juliette Bonijol anime une page d'histoire dans une revue trimestrielle consacrée à Vialas.

Marie-Lucy Dumas transmet les excuses de **Jean-Claude Hélas** qui n'a pu venir, et qui participe le 18 septembre à une journée au village de l'Hôpital sur le Mont Lozère : il fera une visite et une conférence sur les Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, et leur implantation sur le territoire. Par ailleurs, il poursuit la révision de sa thèse.

Après un copieux buffet préparé par le restaurant « Les Amis » d'Aujac, dans la salle de l'Association d'Éducation populaire, (présidée autrefois par le Dr. Pellet), l'après-midi a été très chargé.

Visite de Génolhac

Il faisait bien chaud, après le repas, pour la ballade en ville, avec quatre arrêts choisis par les trois membres de l'Atelier des Masques qui ont animé la visite. Marie-Lucy Dumas a lu un texte de Jean Pellet devant la tour Bermonde, puis, devant la maison Bondurand, Madame Joffard a joué de façon savoureuse le rôle de la servante de Jean Nicolas, heureux possesseur, en 1656, d'une impressionnante bibliothèque de 42 livres ! Devant la ruelle des Dragons de Villars, c'est André Joffard qui a lu avec force un texte de Jean-Pierre Chabrol contant la prise de la caserne par Joany. C'est lui aussi qui, devant la magnifique façade de la pâtisserie, a raconté le rôle de Jean Pellet pour la préservation de ces belles pierres, et l'aide qu'il lui avait apportée dans son travail d'instituteur.

Pose de la plaque

« *À la mémoire de Jean Pellet et de François Girard », qui ont tant œuvré pour la maison Font Vive* » : voici le texte inscrit sur cette discrète plaque de verre posée par Le Parc national des Cévennes et par L.C.C.-Font Vive dans le jardin du Centre de Documentation et d'Archives. Elle a été inaugurée en présence d'un nombreux public par Pierre Albert Clément et par Jean de Lescure, président du Parc National des Cévennes, qui ont successivement rendu hommage au docteur Pellet décédé voici 20 ans, et à François Girard, décédé cette année. La visite et la pose de la plaque ont été suivies par Madame Anne Pellet, accompagnée par plusieurs de ses enfants, et par Madame Jean-François Breton, qui ont écouté avec émotion les souvenirs et anecdotes concernant le docteur Pellet. Madame Sylvie Richard, deux de ses frères, et Madame Raïssa Xiberras, fille de François Girard, ainsi que de nombreux élus étaient présents également.

Conférence de Karine Basset

« Le rôle de Font Vive dans la création du Parc National des Cévennes », tel était le sujet de la brillante conférence que la jeune historienne Karine Larissa Basset, Maître de conférence et chercheur à l'Université de Grenoble. a donnée devant une très large audience. Elle a évoqué le contexte national et régional dans lequel a émergé l'idée d'un Parc National habité, le rôle et l'impact des personnalités et des associations cévenoles, plus particulièrement ceux du Docteur Richard et de « Font Vive », sur les projets gouvernementaux. Karine Basset a réalisé à la demande du Parc National des Cévennes une étude approfondie sur la Genèse du Parc dans toutes ses composantes, après un travail sur *« Pierre Martel et le mouvement Alpes de Lumières, l'invention d'un territoire (1953-1983) »*. L'ouvrage résultant de ce travail est à paraître. Nous publierons prochainement le texte de sa conférence.

Inauguration des deux expositions

Après la conférence, retour au Centre de Documentation et d'Archives pour un vin d'honneur à l'occasion de l'inauguration de deux expositions. L'une, réalisée par Cathy Justet, consiste en une série de très belles photographies prises essentiellement dans la zone orientale du Parc. L'autre, réalisée par L.C.C.-Font Vive, porte sur l'histoire des débuts de notre association.

CLAUDE - FRANÇOIS DE ROCHE, LE DERNIER SEIGNEUR DE GÉNOLHAC (1742-1802)

par les historiens en herbe de LCC-Font Vive

Auteurs :
Classe de 6e : Audric Boisserin, Nathan Chenaud-Joffart, Nicolas Passieu, Alizée Péres, Aimé Rauzier, Dylan Tillault.
Classe de 5e : Grégory Leguenic, Hugo Semeneri, Marvin Sivilla, Kevin Souchon.
Classe de 4e : Fidel Hennerici, Émilie Vekvert, Fabien Vekvert.

Sous la houlette du professeur d'histoire du collège de Génolhac, Patrice Fabrigoule, avec l'aide de Pauline Roux-Tatto, directrice du centre de documentation et d'archives de Génolhac et de moi-même, treize élèves se sont plongés à notre grande surprise et ravissement, dans le déchiffrage des manuscrits de ce Fonds de Roche dans le cadre de l'opération «L'École après l'école », en dehors des heures de classe, et ce pendant quatre mois. Une forte motivation s'est ajoutée avec l'idée d'écrire un article pour « Le Lien des Chercheurs Cévenols », article que vous allez trouver ci-dessous. Nos historiens en herbe ont appris à déchiffrer, mais aussi à pister le renseignement intéressant, à se poser des questions sur la véracité des faits, à essayer de les mettre en regard de l'époque historique, travail pas facile alors que la moitié d'entre eux n'ont pas encore étudié cette période de l'histoire en classe. Ils ont eu grand mérite à persévérer dans leur travail et à nous rendre ici un papier qui ne dépare pas notre revue, en apprenant aussi les règles qui régissent un article d'histoire. Je ne suis intervenue dans la rédaction que pour faire préciser et améliorer l'expression. J'ai complété ce travail avec des extraits de documents fort significatifs que les élèves ont étudiés.

Marie-Lucy Dumas

Introduction

Claude François de Roche, le dernier seigneur de Génolhac, a vécu dans la maison du docteur Jean Pellet que sa famille avait acheté au dernier de Roche et dans laquelle le fondateur de L.C.C a habité toute sa vie.

C'est dans des malles des papiers de la famille de Roche que Jean Pellet fit son immersion dans les archives historiques, apprenant sur le tas à déchiffrer les manuscrits.
Il a fait don d'une partie de ces archives au Centre de Documentation et d'Archives du Parc National des Cévennes où elles sont répertoriées sous le nom de Fonds de Roche et occupent plusieurs mètres linéaires de rayonnages. Un inventaire en a été dressé par Yannick Chassin du Guerny, qui est notre président d'honneur. On y trouve dedans non seulement les archives de la famille de Roche mais aussi celles de leurs apparentés : les Rochenéglegy, les Valentin, les Rochette, les Brugeyron etc. ce qui embrasse un territoire qui va du Gévaudan aux Cévennes.

Les origines de sa seigneurie

En 1779, Claude de Roche achète la seigneurie de Génolhac au prince de Conti qui possède aussi celle de Portes.

Mais auparavant la famille de Roche est seigneur d'autres lieux : divers hameaux de Vialas (Travers, Figeyrolles, Soleyrols, Polimies) et celui d'Elgeyrenc qui a donné le titre de « seigneur d'Elgeyrenc ».

Qu'est-ce que cela lui rapporte ? Il dépense 20 000 livres pour l'acheter et cela lui rapporte 2 000 livres par an, grâce aux censes des paysans, des droits de foire et de marché, sur le four et des droits de justice. Remarque : il a fait une mauvaise affaire parce que la révolution est arrivée 10 ans plus tard, sinon cela en aurait été une bonne à moyen terme. Il a acheté la seigneurie de Génolhac pour s'élever dans l'échelle de la noblesse.

Sa famille, ses origines

Voici le blason de la famille DE ROCHE.



Document :

Le blason des Roche reconstitué

D'azur à la bande d'or chargé d'un lion de sable, armé et lampassé de gueules, la bande accostée de deux rochers d'argent au chef du second émail, chargé de trois étoiles du champ.

La famille de Roche est originaire de Villefort.
Le plus ancien des Roche est Guillaume de Roche marié en 1593 à Jeanne Rochier, fille d'un notaire de Villefort, ils sont tous deux protestants et riches. Auparavant le père de Guillaume ne portait pas la particule, mais Guillaume se dit apparenté aux de Roche coseigneurs de Montaren, près d'Uzès. Leur fils Claude de Roche se marie en 1626 avec Gillette Bondurand qui hérite des

titres de son père seigneur d'Elgeyrenc. C'est ainsi que les de Roche viennent habiter à Génolhac et possèdent des propriétés et des titres de seigneurie dans la communauté (paroisse) de Vialas (Lozère).

Le grand-oncle de Claude François, Jacques II de Roche est arrêté en 1690 pour avoir participé à une assemblée clandestine des protestants, interdite depuis la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, dans un hameau de Vialas : il est condamné et il décède aux galères à Marseille en 1694.

À partir de cette date, les protestants doivent obligatoirement se faire baptiser à l'église catholique.
On a pu remarquer que 3 jours après la naissance, les parents doivent impérativement baptiser leur enfant de peur qu'il n'aille dans les limbes, un monde parallèle pour les enfants non baptisés.

Claude François est né le 15 janvier 1742, baptisé le 16 à l'église St Pierre de Génolhac, en face de sa maison. Sa mère s'appelle Jeanne de Pontier, son père Jean-Baptiste de Roche. Sa marraine est Marguerite de Valentin et son parrain se nomme Claude Pontier.

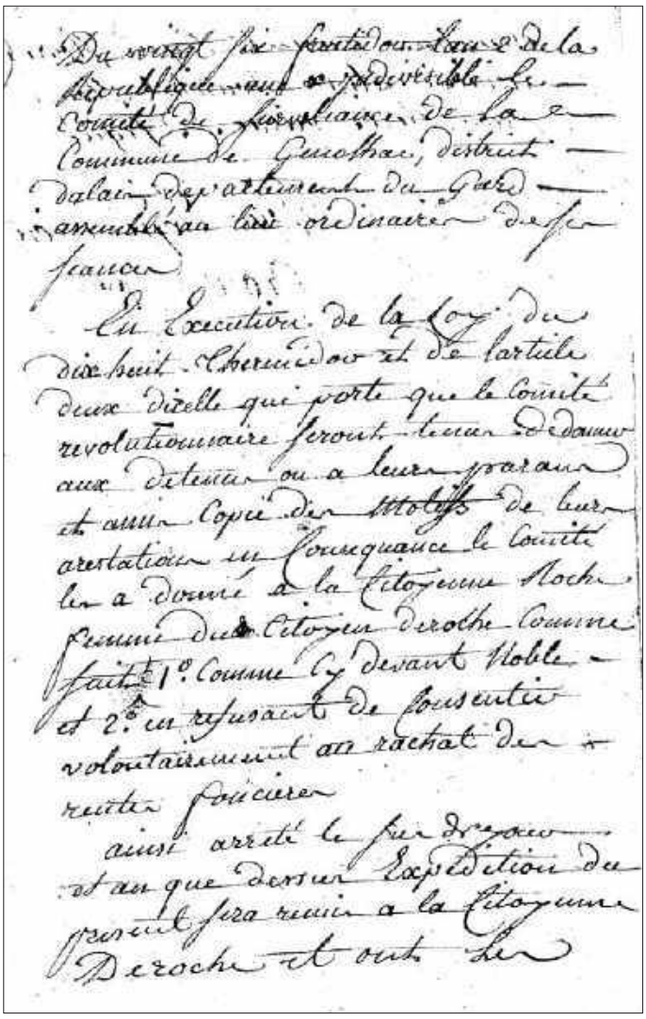
Il a eu six enfants de son épouse Marie Anne Françoise Dupont de Ligonès après son mariage en 1768. Jean-Baptiste Auguste, Jean Baptiste Frédéric et Marie Eulalie, trois « pupilles » (enfants non majeurs quand il décède) : Marie Pauline, Marie Rose et Pêche François Hippolyte qui fait une carrière dans les armées de Napoléon et participe même à la bataille de Waterloo.

Sa carrière militaire

Il s'engage à 16 ans. Il obtient un brevet de capitaine en 1769, son brevet est signé par Louis XV, puis il est nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1782, enfin il est le 1er commandant de la garde nationale de Génolhac en 1789. Il a passé 20 ans de sa vie dans l'armée, et il a droit à une pension militaire, il effectué une carrière honorable, mais sans éclat.

Son rôle pendant la Révolution

Sous la Terreur il est arrêté par ordre de la mairie montagnarde de Génolhac en vertu « de l'arrêté du district du vingt-deux trois du mois courant nous ordonnons à tout exécuteur de conduire en la maison dans l'arrêt du district d'Alès Claude François de Roche suspect comme ci devant noble ». C'est un arrêté signé par le maire de Génolhac et tout le conseil municipal. Il était noble et donc suspect. Il est emprisonné le 22 Floréal an II, à Portes puis amené dans le fort d'Alès.

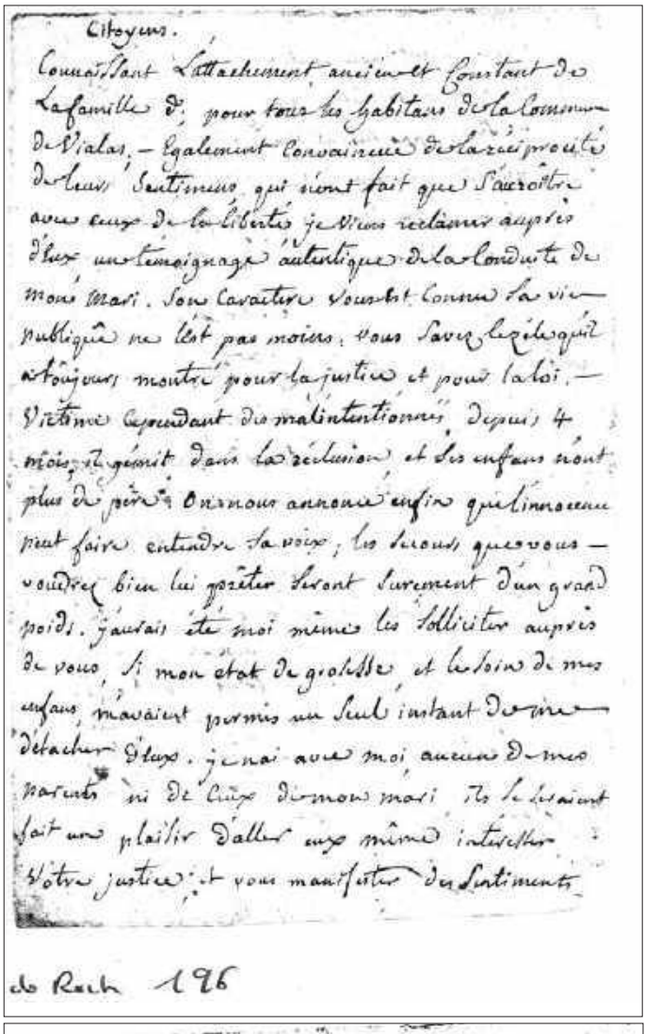


Il passe 4 mois en prison et il est libéré après la mort de Robespierre. Ses biens ont été confisqués et sa femme Marie Anne de Dupont de Ligonès se retrouve sans aucune ressource.
Elle écrit au directoire du district d'Alès pour demander des denrées pour elle et ses enfants :

« La citoyenne Marianne Françoise Dupont Ligonès est épouse du citoyen Claude François Roche de Génolhac (elle a barré la particule de) vous expose que la municipalité et le comité de surveillance de cette commune considérant son mari comme suspect attendu sa qualité de si devant noble a décerné contre lui un mandat d'arrêt ses biens furent séquestrés et bailler affaires la pétitionnaire privée de son mari est encore de tout moyen pour subsister et l'observe que sa dot de quarante mille francs a été elle aussi séquestrée et comme elle n'est pas allée de même en réclusion il paraît tout juste de lui accorder les intérêts de sa dot pour pouvoir vivre.
La pétitionnaire a eu de son mariage avec le citoyen Roche cinq enfants qui sont en vie et elle est au moment d'accoucher d'un sixième… L'intérêt de sa dot serait insuffisant pour nourrir ses enfants et payer le salaire des domestiques qu'elle est obligée d'avoir soit cause

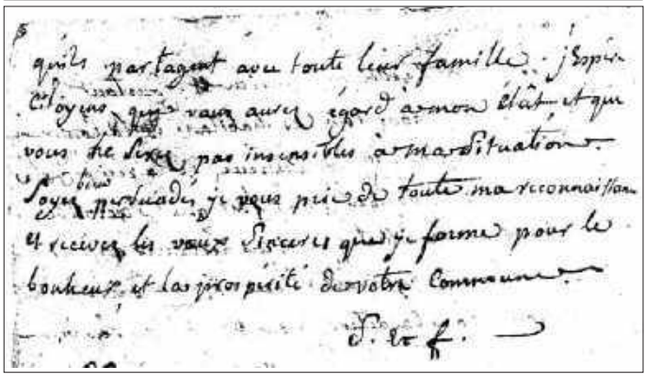
de sa situation soit cause de ses enfants en outre elle a de la difficulté dans ce canton à se procurer les denrées nécessaires à la vie et il serait juste que l'on accorda à la femme et aux enfants de ce citoyen plutôt en denrées qu'une autre valeur ce qui lui est nécessaire pour ses besoins… ».

Elle demande à la mairie de Vialas de témoigner de ce qu'à fait son époux : Il a planté un arbre de la liberté à Vialas, il toujours payé ses impôts, il a été le 1er commandant de la garde nationale, il a offert un drapeau tricolore.



Citoyens.
Connaissant l'attachement ancien et constant de la famille de pour tous les habitans de la Commune de Vialas, — Egalement convaincue de la réciprocité de leurs sentimens qui n'ont fait que s'accroître avec ceux de la liberté je viens reclamer auprès d'eux un témoignage authentique de la conduite de mon mari. Son caractère vous est connu sa vie publique ne l'est pas moins, vous savez le zèle qu'il a toujours montré pour la justice et pour la loi. — Victime cependant de malintentionnés depuis 4 mois il gémit dans la réclusion, et des enfans n'ont plus de père ? On nous annonce enfin qu'innocent peut faire entendre sa voix, les secours que vous voudrez bien lui prêter seront surement d'un grand poids. j'aurais été moi même les solliciter auprès de vous, si mon état de grossesse et le soins de mes enfans, ne m'avaient permis un seul instant de me détacher d'eux. je n'ai avec moi aucun de mes parents ni de ceux de mon mari ils se feraient fait un plaisir d'aller eux mêmes intéresser votre justice et vous manifester des sentimens

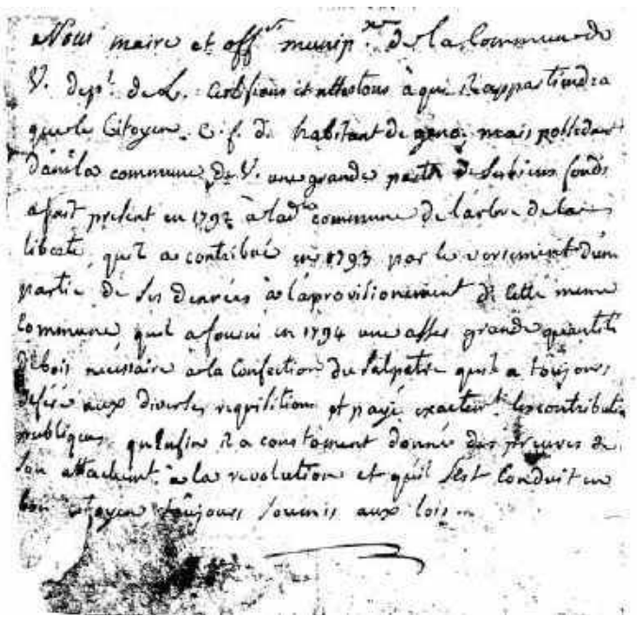
de Roche 1796



qu'ils partagent avec toute leur famille. j'espère citoyens que vous aurez égard à mon état, et que vous me ferez parvenir à ma situation. Soyez persuadés je vous prie de toute ma reconnaissance et recevez les vœux sincères que je forme pour le bonheur et la prospérité de votre Commune

D. de R.

Il est libéré grâce à sa femme, et il obtient le certificat de civisme par la mairie de Génolhac le 11 Ventôse an III. « le citoyen Claude François Roche a été commandant de la garde nationale depuis le mois de juillet dix-sept cent quatre-vingt-neuf jusqu'au mois de mai dix-sept cent quatre-vingt-dix qu'il fit présent à la commune de drapeaux aux trois couleurs il se fit inscrire sur les registres des gardes nationales qu'il a monté la garde lorsqu'il en a été requis qu'il a prêté presque tous les serments exigés par les lois qu'il a assistées aux assemblées primaires c'est-à-dire électorale, et payé ses bons patriotiques et ses contributions il a fourni aussi de l'argent pour les volontaires il a obéi aux réquisitions de la municipalité et il a contribué à faire un fonds pour l'établissement d'un grenier d'abondance. La municipalité n'a eu aucune plainte pour son compte » et c'est signé par tous les membres de la commune ceux-là même qui avaient signé son arrestation.



Nous maire et offrs municipaux de la Commune de V. Dépt. de L. Arrondissement et tribunal auquel l'appartiendra que le Citoyen C. f. de habitant de Génolhac, mais possédant dans la commune de V. une grande partie de biens fonds a fait présent en 1792 à la dite commune de l'arbre de la liberté, que a contribué en 1793 par le versement d'une partie de ses denrées à l'approvisionnement de cette même commune, qui a fourni en 1794 une assez grande quantité d'huile nécessaire à la confection du salpêtre, qu'il a toujours déféré aux diverses réquisitions et payé exactement les contributions publiques, qu'enfin il a constamment donné des preuves de son attachement à la révolution et qu'il s'est conduit en bon citoyen toujours soumis aux lois.

Sa réputation

Les lettres de son épouse montrent qu'il est un bon père et pas un méchant noble. Il est bien considéré à Génolhac car il est respectueux des institutions. Son château n'a pas été détruit, ni ses archives.

Ses descendants

Son fils Auguste de Roche est maire en 1815, à la chute de Napoléon. Sa dernière descendante Delphine de Roche a financé l'école des sœurs, siège actuel du Centre de Documentation et d'Archives du Parc National des Cévennes à Génolhac. Les de Roche sont enterrés au cimetière de Génolhac.

Sources : Centre de Documentation et d'Archives du Parc National des Cévennes à Génolhac (30) Fonds de Roche, cotes 189 et 191.



Repas sous le grand tilleul.



Dans la salle.



Les trois complices de l'Atelier des Masques
(Photo R. Laganier)



Ballade en ville



La servante de M. Nicolas



Inauguration de la plaque, avec Pierre Albert Clément, et Jean de Lescure, Président du Parc National des Cévennes. Sur la photo, Mesdames Anne Pellet, Françoise Breton, Sylvie Richard.
(photos F. Ancelin)



Inauguration des expositions, avec J. Merlin, C. Justet, G. Anglio



Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 164
Janvier/Mars 2011



Éditorial

Échanges

Font Vive, témoignages de Claudie Chastan et Rose André

L'apprentissage à Sauve au XVI^e siècle

Les galériens protestants (et condamnés pour aide aux protestants), 1680-1775, 2^e partie : Premiers éléments d'analyse statistique de la base de données des galériens protestants

« Célestes et salestres », suite et fin

Les Ursulines d'Alais

Les mines de plomb argentifère de Villefort (Lozère), 1733-1827

Brèves notices biographiques : concessionnaire, directeur et ingénieurs des mines de Villefort

Lectures

Instruments de travail sur la Toile



N° 164 - Prix : 7 €

9 770335 626008



Galère dans la rade de Marseille : dessin à la plume de Pierre Puget vers 1655 (photo Wikipédia)

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial.

Page 2 : Échanges.

Page 3 : Font Vive, témoignages de Claudie Chastan et Rose André, recueillis par Marie-Lucy DUMAS.

Page 4 : L'apprentissage à Sauve au XVI^e siècle, par Martine REBOUL et Pierre CLÉMENT.

Page 6 : Les galériens protestants (et condamnés pour aide aux protestants), 1680-1775, 2^e partie : Premiers éléments d'analyse statistique de la base de données des galériens protestants, par Pierre ROLLAND.

Page 11 : « Célestes et salestres », suite et fin, par Jean CASTAN.

Page 15 : Les Ursulines d'Alais, par Jean-Gabriel PIETERS.

Page 18 : Les mines de plomb argentifère de Villefort (Lozère), 1733-1827, par Marie-Lucy DUMAS (et remarques de Michel WIÉNIN).

Page 25 : Brèves notices biographiques : concessionnaire, directeur et ingénieurs des mines de Villefort, par Marie-Lucy DUMAS.

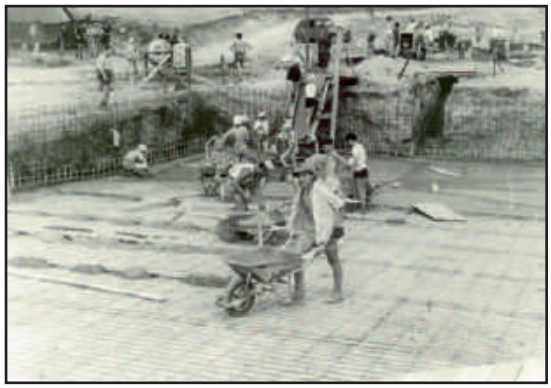
Page 27 : Lectures.

Page 28 : Instruments de travail sur la Toile.



Cardère : Dipsacus sativa (photo Wikipédia)





Piscine de Concoules, scouts au travail, 1962
(Archives privées Claudie Chastan, Rose André)

PHOTOS COUVERTURE

- Site de Vialas et Nojaret, Photo Christophe Aujoulat

- Nobles dames de Boccace : manuscrit 1401. Cardage, filage, peignage, tissage de la laine

ÉDITO

Janvier est propice aux bilans et perspectives. Après une année 2010 marquée par une rétrospective de notre association et par le partenariat renouvelé avec le Parc National des Cévennes, nous allons dans l'année à venir développer nos activités associatives : outre la conférence annuelle et la visite de terrain devenues traditionnelles, Marie-Lucy Dumas lance notre premier « atelier de travail », consacré cette fois-ci à la peste de 1720 (Voir l'encart). Nous allons aussi rénover et enrichir notre site internet, et comme c'est une année d'élections, nous allons, lors de la prochaine assemblée générale (jeudi 25 août 2011 à Potelière/Rochegude), renouveler notre bureau, que nous espérons étoffer. Toutes précisions à cet égard seront données dans le prochain numéro du Lien.

Que trouverez-vous dans le présent numéro ? D'abord, deux nouveaux témoignages sur la période « Font Vive », ceux de Claudie Chastan et Rose André, qui montrent le rôle d'impulsion joué par nos pères fondateurs pour faire revivre les Cévennes. Puis Martine Reboul et Pierre Clément confirment, à travers l'étude de registres de notaires de la ville de Sauve, l'importance qu'accordaient nos ancêtres à la transmission des savoir-faire professionnels. Pierre Rolland, qui dans LCC n° 162 avait exposé l'état de ses recherches sur les galériens protestants, commence ici l'étude statistique des données recueillies. Avec Jean Castan, nous nous réjouissons que l'enquête sur les célestes commencée par plusieurs auteurs dans le numéro 161 soit devenue un travail d'équipe, de même que l'étude sur la normalisation des systèmes de mesures que cette enquête sur les célestes lui a inspirée. Jean-Gabriel Pieters, s'intéressant au destin d'Esther Caffarel que Jacqueline Églin a fait connaître à LCC, entame ici une étude sur les Ursulines d'Alès et de Mercoire qui l'ont accueillie. Enfin, Marie-Lucy Dumas, à l'occasion du travail de Cécile Coustès sur les traces des mines de plomb de Vialas-Villefort, en retrace l'histoire.

Bonne année 2011 à toutes et à tous !

Martine Ancelin

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine ANCELIN
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction
F. et M. ANCELIN - B. ATGER - J. CASTAN - A. CLAVEIROLE
P. A. CLÉMENT - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD
J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND
P. ROUX-TATTO - M. WIÉNIN

Conseil scientifique
Richard BOUSIGES - Patrick CABANEL - Gérard CAILLAT
Jean-Paul CHABROL - Philippe CHAREYRE
Jean-Bernard ELZIÈRE - Nicolas FAUCHERRE - Alice MOTTE
Rémi NOËL - Olivier POUJOL - Daniel TRAVIER

Courrier (secrétariat, trésorerie, textes à paraître)
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction
et de l'auteur.

Directeur de la publication
Pierre A. CLÉMENT

C.P.P.A.P. : n° 1110 G 80144
ISSN : 0335-6264
Imprimé par monediteur.com, 18 impasse Gaffinel, 34200 SÈTE
Dépôt légal : janvier 2011
Site Internet : http//www.cevenols.com

Tarifs
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

Quelques actes notariés d'Anduze

par Henri Depasse

À propos des articles parus dans le L.C.C. n° 163 concernant d'une part une protestante de la famille Caffarel enlevée à ses parents et d'autre part la famille protestante de Roche, originaire de Villefort, je vous signale les actes notariés suivants passés à Anduze.

- AD30 II E 10 - 733 : 4 janvier 1702. Louis de Ségla de Cubières de Malbuisson, seigneur et baron de Ribaute, Le Chaylar et autres places, fils et cohéritier d'autre Louis de Ségla, habitant son château de Ribaute, a constitué sur tous ses biens, en faveur du monastère des religieuses du Verbe Incarné et de celles qui leur succéderont, une rente annuelle et perpétuelle de 100 livres, payable chaque année en deux termes. Il s'agit des intérêts d'un emprunt de 2 000 livres consenti par ces religieuses, payement de partie de la part d'héritage de 8 000 livres due à sa sœur Thérèse de Ségla, fiancée à Noble de Roche, coseigneur du Mandement d'Aigaliers, habitant à Uzès.

- AD30 II E 10- 756 : 27 septembre 1729. Au couvent du Verbe Incarné d'Anduze, a lieu la profession de foi de Thérèse de Roche, Sœur des Vierges, fille de Noble Daniel de Roche, seigneur du Mandement d'Aigaliers, Blauzac et autres places, et de Thérèse de Ségla, de Ribaute, couple habitant Alès. La dot est de 3 000 livres.

- AD30 E II 11- 476 : 28 février 1744. Jacques Delon, seigneur de Marouls, habitant Saint-André-de-Valborgne, maître des biens dotaux de Jeanne Lozéran, ayant droit et cause de sa belle-sœur Suzanne Lozéran, donne quittance pour la somme de 5 622 livres, à Noble Henry de Roche, seigneur d'Aigaliers, héritier et fils de Daniel de Roche, habitant Uzès.

Question : château de Mirmande

par André Séguron

Mes chers amis, un chercheur «parisien» me pose une colle en me demandant si je connais ce château de Mirmande signalé par Charles Porée. «Il [l'évêque de Mende] s'empara, dans les mêmes parages des Cévennes, des châteaux de St Privat de Vallongue, de Gabriac et de Mirmande.» (Charles Porée, *Études historique sur le Gévaudan,* p. 364).

Pour ma part, je connais un château de Mirmande qui se trouvait en Velay, commune de Saint-Jean-Lacham, non loin du village de Saint-Privat-d'Allier, mais pas de Mirmande en Cévennes. Un membre ou lecteur du L.C.C. aurait-il connaissance de ce château ? Merci.

Question : toponyme Crémat

par Jacques Varet

Je serais intéressé par une question de toponymie : dispose-t-on d'une étude publiée sur les lieux-dits «Cremat» en Cévennes ?

Question : un cimetière réformé de 1655

par Valdo Pellegrin

Retrouvée par hasard dans un lot de vieilles pierres acheté à Montpellier, une pierre comportant des inscriptions relatives à un cimetière réformé datant de 1655, nous a été donnée par son découvreur.

Nous avons pu reconstituer l'inscription complète.

Nous avons placé entre crochets les parties du texte qui ne figurent pas sur la pierre. Le texte biblique est le verset 13 du chapitre XIV de l'Apocalypse.

La pierre pèse 25 kg, mesure 70 cm de long pour 25 cm de hauteur. L'épaisseur actuelle est de 7 cm. La pierre ayant été refendue, l'épaisseur d'origine était d'environ 15 cm. Les lettres ont une hauteur de 3 cm. La gravure est assez grossière. La gorge est large de 2 à 3 mm pour une profondeur de 1 mm environ. La ligne d'écriture est inclinée de 10° en montant vers la droite par rapport au bord le plus long de la pierre. Ceci laisse supposer que cette pierre était engagée dans la partie droite d'un arceau.

Nous avons montré cette pierre à un géologue de la Faculté des Sciences de Montpellier qui connaît bien les carrières de pierres de taille de la région. Pour lui, il s'agit d'un calcaire coquillier du miocène provenant vraisemblablement des carrières de Beaulieu. Comme il est rare d'exporter des pierres au-delà de 20 km, surtout dans cette région où les carrières sont nombreuses, cela situerait le cimetière d'origine de cette pierre, quelque part dans la plaine entre Nîmes et Montpellier.

Nous aimerions, si possible, retrouver la communauté protestante qui a acheté son cimetière en 1655, et serions heureux de lui restituer ce témoin de son passé.

[CI] METIERE DE CEUX DE LA RELI [GION]
REFORMEE ACHETE EN 1655

HEUREUS SONT CEUX QUI MEUR [NT DANS
LE] SEIGNEUR CAR ILZ CE REPOZENT DE LE [URS
TRAVAUX ET LEURS] ŒUVRES LES SUIVENT

FONT VIVE, AUTRES TÉMOIGNAGES

Interviews réalisées par Marie-Lucy DUMAS

Interview de Madame Claudie Chastan

C'est le docteur Pellet qui nous a parlé de Font Vive. Et on a été intéressé tout de suite, car on venait de s'installer dans le pays et on avait créé l'institut médico-pédagogique des Hortensias. On tenait à ce que le pays vive et on se rendait bien compte que s'il n'y avait pas de travail, ce pays était complètement mort. C'est en 1958 que l'on a rencontré le Dr Pellet car on voulait faire cet établissement à Génolhac. C'est lui qui a été le médecin des Hortensias.
On a adhéré à Font Vive, mais on a surtout vécu le conflit entre Bieau, Pellet et Richard.
Bieau voulait garder les arbres et la forêt et les autres voulaient des êtres humains c'est-à-dire que le Parc soit habité et que ça vive.
Avec Calcat ça a pris une autre tournure, un peu plus touristique, et avec plus de Parisiens. Avant il y avait plus de gens du pays : M. Bertrand, M. Arnal, nous, Mme Pierlet de Bonnevaux etc. Et notamment c'était la différence avec le Dr Richard qui lui voulait que ça reste local. Mais le docteur Pellet a choisi Calcat.

Interview de Madame Rose André

On a fait des enquêtes sur les paysans à cette époque, on s'est rendu compte que beaucoup de paysans avaient un âne ou bien des mulets à deux ou à trois.
Puis après il a eu la grande affaire de la Cézarenque. Car on s'était rendu compte qu'après 16 ans, les jeunes filles qu'on avait aux Hortensias, on ne savait plus quoi en faire et on ne pouvait pas les lâcher comme ça ou les rendre à leur famille. Alors on a commencé à créer un premier atelier de pâtisserie pour pouvoir les professionnaliser. Et puis on a créé la Cézarenque. C'est toute une aventure !
Il faut dire que pour cette création Calcat nous a beaucoup aidé par des entrevues à Paris, ainsi que Jacqueline Poite. Il connaissait beaucoup de monde. Avec la Cézarenque on pensait non seulement pouvoir faire travailler des handicapés mais aussi entretenir le paysage. On ne peut pas dire que la Cézarenque soit une création de « Font Vive » mais elle était dans l'esprit de développer le pays.

La piscine de Coucoules [Rose André était adjointe à Concoules à ce moment-là].
C'est « Font Vive » qui a trouvé le chantier, Calcat les sous et Madiot les scouts. Au mois de janvier 1962, à une réunion de « Font Vive », on a vu arriver le docteur Pellet avec l'abbé Roux et ils nous ont dit : « voilà, on va faire une piscine à Concoules ». - Et où ca ? - Là-haut à l'Ayrière…
À l'époque cela ne paraissait pas très sérieux, on était un peu sceptique : vous vous rendez compte une piscine à Concoules on était quand même dans les années 1960, et il n'y en avait pas partout. Celle d'Alès a été inaugurée en 1963, celle de Concoules l'a été avant !
Mais eux, Pellet et l'abbé Roux étaient sûr de leur affaire avec les scouts et avec COTRAVAUX.
Je suis allée voir tous les maires du coin avec le docteur Pellet pour leur demander s'ils étaient favorables à l'implantation de cette piscine, car il fallait le marquer dans le dossier. Bien sûr ils étaient favorables, mais qu'est-ce que ça pourrait bien faire à Aujac ou à Bonnevaux qu'il y ait une piscine à Concoules ?
On a soumis ça au conseil municipal de Concoules et je peux vous dire qu'il y a eu des difficultés. Les conseillers n'y croyaient pas, ça paraissait impossible. Mais le maire, Monsieur Martin avait un peu l'âme scoute. Après il a fallu aller défendre le projet à la préfecture à Nîmes, il m'y a envoyée. Alors la commission a dit : « une piscine à Concoules, c'est pas pensable ça ne sera jamais rentable, ça sera ci, ça sera mi », moi j'étais quand même un peu gênée. Mais il est arrivé un télégramme de Paris qui accordait la subvention. Les scouts avaient dû arranger la situation. La commission s'est pliée à la décision de Paris.
On est monté à Paris pour aller voir le matériel de pompage pour les piscines !
Le chantier a débuté en juillet 1962.
On a récupéré des couvertures dans tout le village pour les scouts, parce que les pauvres sont tombés dans une période où il pleuvait. Il y avait plusieurs camps pour les scouts à trois endroits différents. Il y a eu plus de 1 000 scouts qui ont participé à ce chantier pendant deux mois. Il se faisait un roulement de travail de dix jours puis ils arrêtaient, et il y avait une autre équipe qui venait pour dix jours. Ils venaient de toute la France.

La Cézarenque aidait souvent pour le ravitaillement. Mais ils étaient très bien organisés. Il y a eu quelques critiques, parce qu'on faisait travailler des enfants…Il y avait Le Gallot chargé de tous les travaux, Pinard le Gris de l'administration et Kiefer qui était sculpteur. Une équipe solide. Les scouts sont arrivés avec tous les plans. Les scouts voulaient faire un chantier exemplaire et un gros chantier, et ils ont trouvé Pellet et l'abbé Roux qui ont marché dans cette affaire.
On avait emprunté toutes les bétonnières du coin. C'est Pellet qui assurait la coordination de tout ça.
Et c'est l'entreprise Volpillère qui a prêté du matériel, les ciments Lafarge ont donné le ciment. Ils ont obtenu aussi la ferraille gratuitement. Ils ont mis la piscine en eau avant de partir et c'est l'entreprise Volpillère qui a fait les finitions.
En un été la piscine a été creusée et on y a mis l'eau. L'année d'après il y a eu des aménagements, comme la pataugeoire.

L'APPRENTISSAGE À SAUVE AU XVI^{e} SIÈCLE

par Martine REBOUL* et Pierre-Albert CLÉMENT

La formation a toujours été une politique prioritaire dans l'économie médiévale. Il en est de même pour la période 1540-1560 : une plongée dans les registres notariaux de Sauve nous confirme combien nos ancêtres s'impliquaient dans cette formation.

Tissage et cardage

Tissage des draps de laine

Pour Sauve, l'apprentissage portait essentiellement sur le tissage des draps de laine dont la commercialisation représentait l'activité la plus soutenue. Nous avons pu retrouver quatre contrats passés devant notaire qui concernent l'apprentissage du métier de tisserand. Tous les quatre sont signés par les parents d'adolescents originaires des Cévennes.

1 – Le 1er août 1548 (Notaire Astruc), Pierre Astier, du lieu de Malaucettes, paroisse de Saint-Martin-de-Lansuscle, du diocèse de Mende, baille son fils Gaspard pour apprendre avec Jean Gibert, tisserand de Sauve, **l'art de tisser**.
À titre de droit de stage, Pierre Astier sera « tenu de payer audit Gibert 4 sestiers (80 kg) châtaignes blanches et ce pendant les 3 années que durera l'apprentissage ».

2 – Le 9 juin 1551 (Notaire Astruc), Maître Louis Aubert, cordonnier d'Anduze, donne son fils Raymond pour apprenti à Antoine Rossel, tisserand de Sauve, pour apprendre **l'art de tisser et de carder**.

3 – Le 2 juin 1559 (Notaire Soustelle), Jean Carle, du lieu de Valleraugue s'engage pour son beau-frère, Pierre Tornaire, pour lui faire apprendre le **métier de tisserand** chez Claude Solier, tisserand de Sauve.
Comme indemnité de formation, Jean Carle sera tenu de verser 6 livres à la Saint Pierre prochaine [à savoir le 1er août 1559, jour de foire à Sauve].
De son côté, Claude Solier, le maître d'apprentissage, sera tenu de donner à Pierre Tornaire :

- 1 chemin de toile,
- 6 sestiers de châtaignes blanches, mesure de Sauve (120 kg).

Solier sera également tenu de nourrir Pierre Tornaire et de lui apprendre son **métier de tisserand**.

4 – Le 1er juillet 1559 (Notaire Soustelle), Thomas David, du mas de la Rouvière, paroisse de Cros, baille son fils Antoine comme apprenti pour apprendre le métier de tisserand à Antoine Lacombe, tisserand de Sauve, pour le temps de 3 ans et 5 mois.
Pendant lequel temps, Lacombe sera tenu de donner à Antoine David :

- 12 pans de drap (3 mètres),
- 3 livres tournois,
- 1 bonnet (la spécialité de la bonneterie de Sauve au XVI^{e} siècle),
- …sestiers de châtaignes blanches (chiffre effacé)

De son côté, Antoine David devra bien servir son maître et bien apprendre son métier, ainsi que cela est spécifié dans l'acte.

La lecture de ces quatre contrats pose problème au niveau des clauses complémentaires concernant le versement de châtaignes blanches. Dans le premier cas, Pierre Astier, de Saint-Martin-de-Lansuscle, doit en donner quatre sestiers à son maître d'apprentissage, ce qui est dans l'ordre des choses. Par contre, dans les troisième et quatrième contrats, ce sont deux tisserands de Sauve, Solier et Lacombe, qui doivent fournir des **bajanos** à leurs apprentis venant des Cévennes.

À ce que l'on sache, l'arbre à pain ne prospère pas dans le terroir de Sauve. Tout au plus rencontre-t-on **une petite castanière** confrontant le chemin de Quissac qui longe le Vidourle (acte du 17 août 1551, notaire Astruc).

Il serait donc intéressant de vérifier si des indemnités en châtaignes sèches apparaissent dans les autres villes drappantes du Piémont cévenol.

Tissage de draps de velours

Grâce aux contrats d'apprentissage, on sait aussi que le velours était déjà tissé à Sauve au XVI^{e} siècle.
Antoine Sirven se loue le 15 août 1554 (notaire de Pise) pour apprendre **l'art de veloutier** chez Philippe Maffiot de Sauve. Il faut croire que le drap de velours demande plus de savoir-faire que le drap classique, car le contrat prévoit un temps de 6 ans, au lieu de 3 ans pour la formation chez les tisserands de cadis.

Cardage

L'art de la laine ne se limitait pas au tissage.

La qualité du produit dépendait beaucoup de la phase du **cardage**, c'est-à-dire de la délicate préparation des fils à partir de la toison du mouton.
C'est la raison pour laquelle on trouve aussi plusieurs apprentis dans cette spécialité.

1 – Le 19 juin 1548 (notaire Astruc), Jacques de Lapierre, de Saint-Martin-de-Lansuscle est placé chez Jacques Brouzet, marchand de Sauve, pour apprendre l'art de **marchand et cardeur**.
2 – Le 23 juin 1553 (notaire Soustelle), Philippe Olivet, de Sauve, est placé en apprentissage chez Hippolyte Durand, **marchand** et **cardeur** de Sauve.
3 – Le 14 juin 1554 (notaire de Pise), Pierre Arbousset, de Sauve, est placé chez Jean Brunel, un Montpelliérain récemment établi à Sauve, pour apprendre **l'art de cardeur et de faiseur de cardes**.

Il faut d'abord remarquer que ces trois contrats sont signés au mois de juin, ce qui correspond à la fin de la période de tonte ; c'est-à-dire le moment où les toisons arrivent sur le marché pour être cardées.

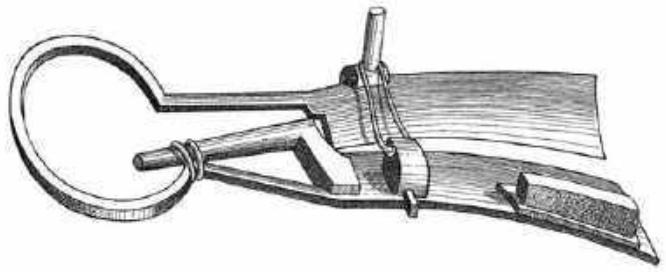
Par ailleurs, les actes de 1548 et 1553 confirment que les cardeurs exercent souvent une activité de marchands en achetant la laine vierge et en revendant leur production aux artisans fileurs.

La carde

La carde pour démêler la laine brute était à l'origine une sorte d'étrille garnie de *Dipsacus sativa*, variété du chardon à foulon (*Dipsacus fullonum*) cultivée depuis l'Antiquité, dont les globules, ou têtes, ou capitules, portent des épines très résistantes, recourbées vers le bas. Dès l'Antiquité, ces pointes d'origine végétale ont été remplacées par des cardes à petits crochets en fer.
La plante est aussi appelée cardère (**cardaïre**)[1].

Finition : la tonte des draps

Toujours dans le cycle du drap, intervenaient avant l'emballage et l'expédition, les tondeurs qui se servaient de **forces** (ciseaux spéciaux) pour améliorer l'aspect et la douceur au toucher du tissu sortant des foulons.



Pour cette finition, il fallait aussi du personnel qualifié. Ainsi un acte (notaire Astruc) est signé le 26 avril 1566 entre Raymond Julian de Durfort et maître Marc de Gisnestous, tondeur de drap, habitant de Sauve. R. Julian **loue et baille** son fils Jacques pour apprendre **l'art de tondre les draps**. Ginestous devra donner à son stagiaire un manteau de drap de bure, une casaque et une paire de chausses.

Autres formations

Sauve apparaît en fait comme un centre de formation multivalent :

Les métaux

Le 10 janvier 1550 (notaine Astruc), le jeune Antoine Bosc, de Sumène, vient y apprendre **l'art de la serrurerie** chez Antoine Bonal.
Le 10 août de la même année (notaire Arnuf), Mathieu Avèze, de Sauve, baille en apprentissage son fils Anthoine au sieur Anthoine Faventines, maréchal, pour apprendre **l'art de la forge** et pour le temps de trois ans commençant ledit jour. Faventines devra loger et chausser le fils Avèze et lui donner une chemise de toile au bout de chaque an. Mathieu Avèze fournira chaque an :
- une charge [de mulet] de bois marchand,
- six charges de **bois de pousse** (bois coupé dans les taillis ?).

On peut penser que ce bois est destiné à servir de combustible dans le foyer[1] de la forge.

Le cuir

Du travail des métaux, on passe à celui de la bourrellerie, avec Salvaire Audibert, de Sauve, qui s'engage pour apprenti et serviteur chez son voisin Vidal Pastor, **bastier**. Pendant les trois ans de son stage, il versera 3 écus (15 sous) à chaque fête de la Saint-Michel (14 octobre 1557).

Terminons par une énigme !

Le 3 août 1555 (notaire de Pise), Jean Gay, de Sauve, se loue pour apprendre pendant deux ans **l'art d'aiguilhetier ou brocier** chez Guilhem Gervais, de la ville de Montpellier, à présent habitant de la ville de Sauve. L'aiguilhetier[3] fabriquait des aiguilles et des épingles, merceries dont on faisait une très forte consommation au Moyen Âge.
Mais en quoi pouvait consister **le métier de brocier** ?

Notes

1 – La cardère avait un autre usage que le cardage de la laine brute : on s'en servait aussi pour « lainer » ou carder les draps, c'est-à-dire leur donner, avec un râteau à chardons, un aspect duveteux, avant de les tondre.

2 – Le foyer était rempli de charbon de bois dont la combustion était ravivée par les soufflets de forge.

3 – Confert la rue de l'Aiguillerie à Montpellier.

**Martine Reboul est chargée de cours en paléographie à l'Université. Elle a été pendant 10 ans la documentaliste d'Adrienne Durand-Tullou.*

LES GALÉRIENS PROTESTANTS (ET CONDAMNÉS POUR AIDE AUX PROTESTANTS), 1680-1775

Deuxième partie : Premiers éléments d'analyse statistique de la base de données des galériens protestants

par Pierre ROLLAND

Nous avons vu dans la première partie (L.C.C. n° 162, juillet-septembre 2010), que les fiches complètes tirées des registres des galères de Toulon par Gaston Tournier étaient au nombre de 1 663, desquelles huit ont été éliminées comme ne concernant pas les galériens protestants. Il en reste donc 1 655 considérées comme valables. Nous leur avons ajouté les 300 « nouveaux » galériens protestants retrouvés, et c'est donc de cette base de 1 955 galériens que nous avons essayé de tirer quelques éléments d'ordre statistique afin de mieux connaître cette population qui a écrit une si belle page de la résistance au totalitarisme religieux de l'Ancien Régime.

Les mouvements d'entrée et de sortie des galères des protestants.

La population globale des galériens a évolué dans le temps, ainsi d'ailleurs, et de façon seulement partiellement liée, que le nombre des galères. Nous avons très peu d'informations fiables sur le nombre des galères et des galériens avant 1680, ni sur l'évolution de celui des galériens-esclaves, les « Turcs », sur toute la période que nous étudions.

Avant 1685, environ 500 individus sont condamnés tous les ans aux galères, galères qui sont au nombre d'une trentaine. Parmi eux très peu de protestants[1].

De 1685 (année de la révocation de l'Édit de Nantes) à 1715 (mort de Louis XIV), le nombre annuel d'envoyés aux galères est presque toujours supérieur à 1 000, avec des pics de plus de 1 600 en 1694, plus de 1 400 en 1707. Le nombre de galères est passé progressivement de 30 vers 1688 à 40 en 1694, chiffre maintenu jusqu'en 1700, mais qui redescendra assez rapidement à 30 (de 1702 à 1715). Les galériens sont alors au nombre d'environ 12 000, dont 2 000 « Turcs ». C'est la période où les forçats protestants sont les plus nombreux : entre 1685 et 1715, ils représentent près de 5 % des galériens.

À partir de 1715, les galères, qui depuis quelques années déjà n'avaient plus guère d'utilité militaire, voient leur nombre diminuer encore (une quinzaine en 1718, quatre seulement en état de prendre la mer en 1723). Le nombre de nouveaux galériens arrivés chaque année varie de 300 à 800, avec un pic à plus de 1 000 dans les années 1740. L' « église flottante » des réformés ne forme plus alors qu'une très petite minorité : 0,7 % des galériens.

Petit point de détail, un nombre très infime de galériens inscrits sur les registres n'a pas été aux galères en réalité. En effet, si à l'arrivée des chaînes à Marseille tous les condamnés présents sont bien inscrits sur les registres, quelques condamnés absents le sont également : il s'agit de ceux qui soit ont été libérés en route, dans le temps où ils étaient à la chaîne pour aller de leur lieu de condamnation à leur lieu de peine, soit sont morts en route, soit se sont évadés en route. Leur notice sur les registres est cependant moins détaillée que s'ils étaient arrivés, puisqu'ils ne sont pas présents pour répondre aux questions, et dans la marge gauche de leur notice figure la raison de leur absence. Si aucun condamné protestant ne s'est évadé en route, cinq par contre ont été libérés sur le chemin du bagne, et sept sont morts avant d'atteindre leur lieu de peine. Ce nombre de sept (sur 1 955, rappelons-le) est très faible, alors que le voyage pouvait être souvent très meurtrier, non pas que les protestants aient été mieux traités que les autres, au contraire sans doute, mais tout simplement parce que venant majoritairement du Languedoc, Vivarais et Dauphiné, ils avaient moins de chemin à faire et évitaient pour la plupart les chaînes meurtrières venant de Bretagne, de Paris ou de l'Est[2].

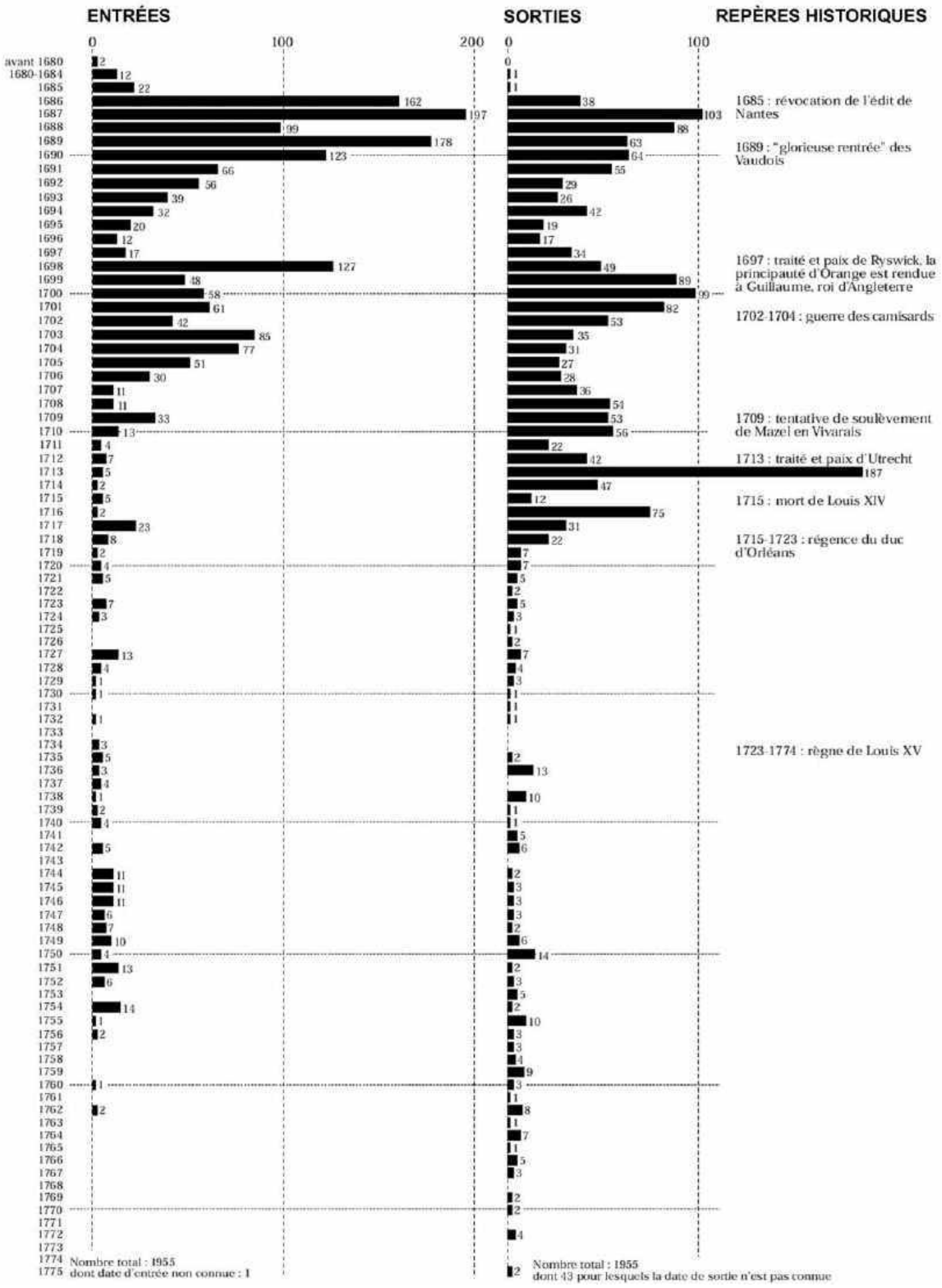
Le graphique 1, page suivante, nous montre, année par année, les entrées et les sorties des galères des protestants.

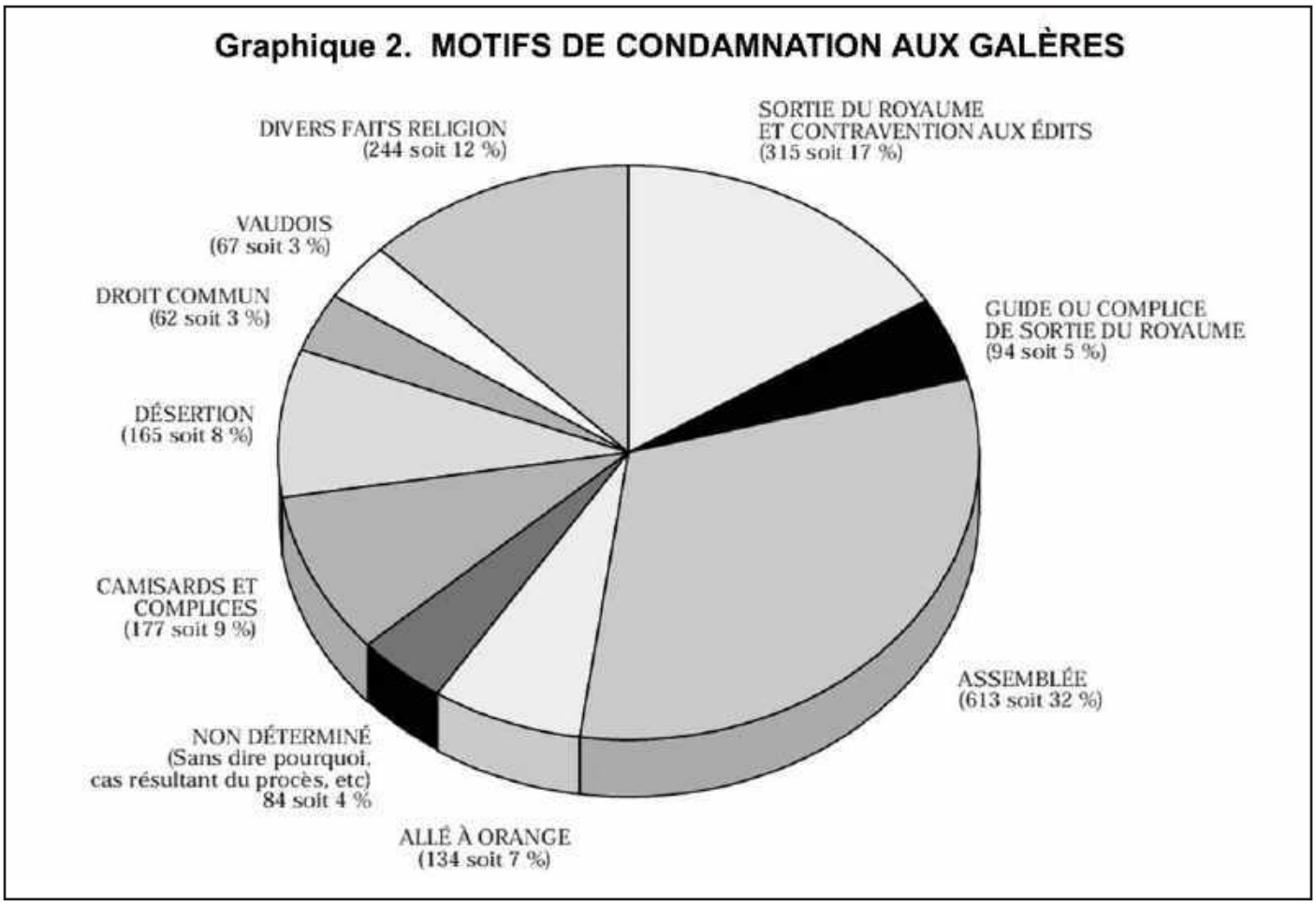
Nous avons rajouté quelques repères historiques qui sont importants pour comprendre certains « pics » statistiques.

Ce graphique général nous permet de distinguer deux grandes périodes dans les arrivées des protestants aux galères, la période 1685-1710, où les protestants arrivent en très grand nombre, avec deux pics importants en 1686-1692 et 1698-1706. Deuxième période, les années 1711-1762, où le nombre d'arrivées aux galères, pour faible qu'il soit, n'en est pas moins assez constant.

Les sorties des galères (par sortie, nous entendons tous les modes de sortie : libération, mort, évasion, déportation aux Îles de l'Amérique), suivent d'assez près les entrées, sauf pour la période 1713-1718 où elles sont beaucoup plus nombreuses (nous approfondirons ce point plus loin).

Graphique 1.
MOUVEMENT ANNUEL DES ENTRÉES ET DES SORTIES DES GALÉRIENS PROTESTANTS





Les protestants aux galères selon leurs motifs de condamnation.

Les motifs de condamnation des protestants aux galères peuvent être extrêmement variés et nous les avons donc regroupés en une dizaine de grandes catégories. (Graphique 2 ci-dessus).

Le principal motif de condamnation est celui de la participation à une assemblée illicite. Il concerne pratiquement un condamné protestant sur trois.

Le second motif, par ordre d'importance est la sortie du royaume, que l'on peut lier à la complicité de sortie du royaume et aux guides, où sont la plupart des catholiques condamnés aux côtés des protestants. La période concernée est d'une part la période suivant immédiatement la révocation (1686-1687), et d'autre part la période précédant immédiatement la guerre des camisards (1699-1701).

Le troisième motif est lié à la révolte armée des camisards et assimilés (prophétisme, complot « des enfants de Dieu », affaire dite « des tartanes », etc.).

Les protestants qui ont profité du retour à Guillaume III de la principauté d'Orange et donc de la réouverture du temple pour tenter d'aller au prêche et qui se sont fait prendre et condamner sont au nombre de 134, la plupart en 1688, mais un nombre non négligeable dans les quatre ans qui suivent.

Les Vaudois, pris à l'occasion de leur « glorieuse rentrée » en 1689, sont au nombre de 67 et arrivent aux galères dans les années 1689 et 1690.

La catégorie « divers faits de religion » (244 condamnés) est un peu un fourre-tout regroupant des motifs variés ou imprécis (« faits de religion » dits parfois « FDR », mariage par un ministre, introduction en France de livres de religion, etc.) et se répartit sur toute notre période.

Soixante-deux protestants ont été condamnés pour des motifs de droit commun variés (faussaires, voleurs, parfois assassins, etc.). Ceux-ci disparaissent après 1718. Nous pensons qu'il y en a toujours autant mais qu'ils ne nous sont plus connus.

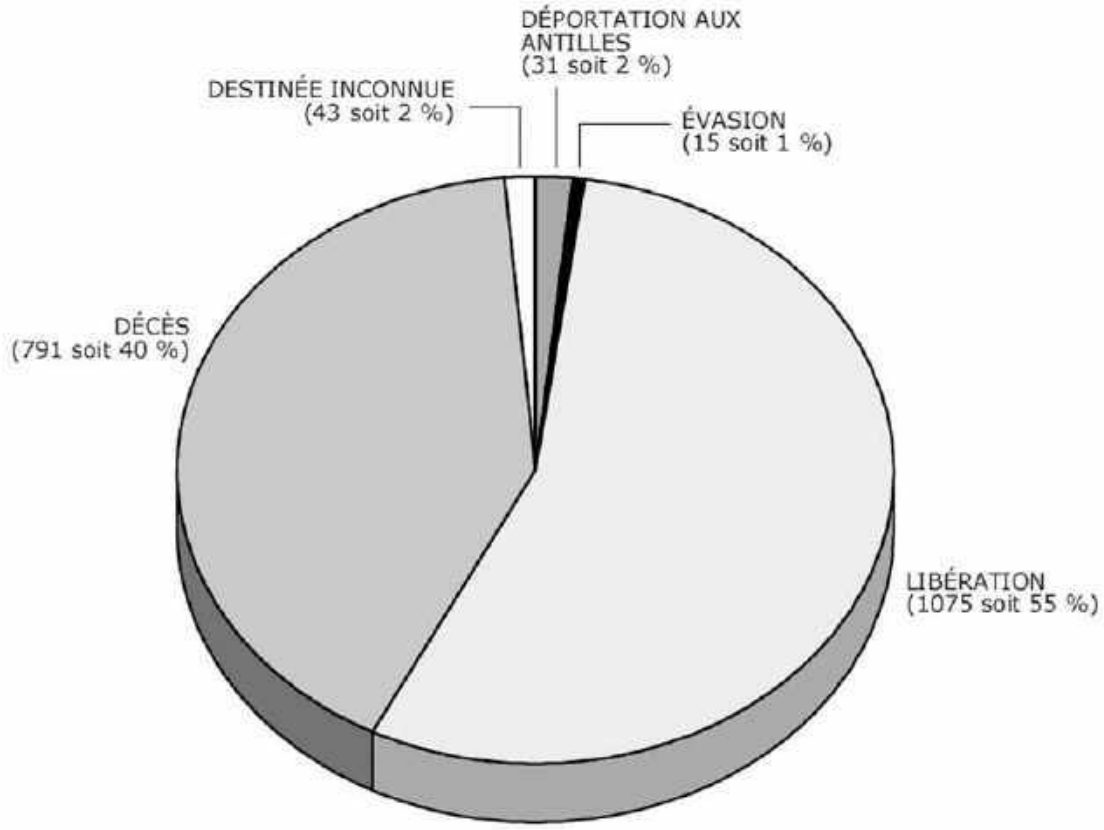
Cent soixante-cinq protestants ont été condamnés par la justice militaire, des déserteurs essentiellement. Ceux-là disparaissent dès 1714 (les guerres étant terminées), la peine de galère n'étant plus que rarement requise contre les déserteurs après 1720.

Enfin dans 84 cas le motif n'est pas donné (cas résultant du procès, condamné sans dire pourquoi, et bien sûr les libérations sans abjuration liées à la paix d'Utrecht).

La destinée des forçats protestants.

Nous avons dit dans la première partie de cet article, que la sortie de galère du forçat était indiquée dans la marge gauche de sa « fiche d'entrée », mais que dans un certain nombre de cas cette marge était restée en blanc. Le moment est venu d'apporter quelques précisions. André Zysberg nous apprend[3] que pour l'ensemble des galériens, de 1680 à 1748, au nombre de 60 401, l'information sur leur destinée est manquante pour 5 437 d'entre eux soit 9 %.

Graphique 3. DESTINÉE DES GALÉRIENS PROTESTANTS



Pour nos 1 955 forçats protestants, cette proportion est encore plus importante puisqu'elle atteint le nombre de 210 sur un total de 1 943 dont nous avons la notice (pour 12 forçats que nous considérons comme galériens protestants nous n'avons pas leur notice en raison des lacunes des registres évoquées dans notre premier article). Ce nombre de 210 correspond à pratiquement 11 % des forçats protestants.

Il était difficile de faire des statistiques valables avec un tel manque d'information, aussi nous nous sommes efforcés de trouver avec d'autres sources ces renseignements manquants.

Pour 137, la solution a été trouvée rapidement car ils faisaient tous partie des « fournées » de libération collective suivant la paix d'Utrecht en 1713 et la mort de Louis XIV. Ainsi quarante et un ont été libérés le 7 mars 1714 (liste publiée par Creissels déjà signalée), soixante-douze les 24 et 25 juillet 1716 et 24 le 16 novembre 1717[4]. Trente-deux ont été libérés individuellement ou par petits groupes à des dates diverses des années 1714 à 1718. Pour deux, nous n'avons que l'année de libération, sans date plus précise. Onze sont morts aux galères, et nous avons retrouvé au moins l'année de leur mort. Pour vingt-huit nous ne savons rien de leur fin. Mais ces vingt-huit, auxquels il faut ajouter les douze des lacunes et trois qui ont des marges incomplètes, soit quarante-trois sur 1 955 représentent seulement 2 % du total, et ce nombre ne biaisera donc pas nos statistiques.

Le premier renseignement que l'on peut tirer du graphique 3, qui va à l'encontre des idées reçues nous semble-t-il, c'est **qu'il y a nettement plus de galériens protestants libérés que morts aux galères** (1 075 contre 791, soit 55 % du total contre 40 %).

Nous avons repris les données de M. Zysberg en les harmonisant sur le plan des années pour les rendre comparables avec les nôtres (tableau page suivante), et l'on peut voir que pour les galériens non protestants, la mort aux galères l'emporte largement sur la libération.

Il est vrai que l'importance du nombre de forçats dont la destinée n'est pas connue (5 437), a pu biaiser le résultat. Mais même si tous ceux dont la destinée est inconnue avaient été libérés (ce qui est impensable !), les pourcentages seraient de 49,5 % pour les libérés et 47,7 % pour les morts, pourcentages qui sont encore loin des nôtres.

Notre conclusion provisoire est donc que **les galériens protestants mourraient nettement moins aux galères que les galériens non protestants,** et ce bien que de l'avis de tous les auteurs, leurs conditions de détention étaient plus dures que celle des forçats non protestants (pensons entre autres aux célèbres bastonnades).

Nous ne pouvons pour l'instant qu'émettre des hypothèses pour expliquer cet état de fait : la solidarité des confesseurs aux galères entre eux, la solidarité de l'extérieur qui intervenait financièrement pour améliorer leur ordinaire, leur caractère bien trempé et leur foi qui les encourageait à subir leur destin, etc.

	Tous galériens 1680-1748 (Source Zysberg)	Galériens protestants 1680-1748 (source Rolland)	% galériens protestants	Galériens non protestants 1680-1748 (col. 1 - col. 2)	% galériens non protestants
Morts	28 712	757	40,8	27 955	47,7
Libérés	24 612	1 013	54,6	23 599	40,3
Évadés	826	11	0,6	815	1,4
Déportés	814	31	1,7	783	1,3
Destinée non connue	5 437	43	2,3	53 094	9,2
Total	60 401	1855	100	58 546	100

Attention, que l'on n'interprète pas mal ce propos : que quatre ou cinq galériens sur dix ne sortent pas vivants des galères, c'est une proportion très forte, et c'est là l'essentiel. Mais la différence de mortalité des galériens protestants méritait d'être soulignée. Le traitement des données concernant la durée de détention des galériens protestants avant leur mort ou avant leur libération que nous envisageons nous apportera probablement des indications complémentaires.

Les décès des galériens protestants ont lieu pour leur immense majorité à l'hôpital des galères, 25 d'entre eux ont cependant eu lieu en campagne, tous entre les années 1691 et 1705, dont 11 pendant les campagnes de Cadix de 1701 et 1702.

La nécessité de se débarrasser des forçats invalides et la volonté de peupler les Antilles pour faire face à la colonisation anglaise, avaient poussé Louis XIV et ses ministres à imaginer une déportation massive de galériens aux « îles de l'Amérique ». Cette déportation toucha à peu près 800 galériens dont 31 protestants. Nous ne savons que peu de chose de la destinée de ces galériens, mais les conditions très éprouvantes de leur transport (avec un naufrage à l'arrivée pour l'un des bateaux), leur mauvais état physique au départ, la pénibilité du climat et du travail aux îles, tous ces éléments font que la grande majorité sinon la totalité des 31 déportés galériens protestants trouva probablement rapidement la mort, et qu'aucun ou très peu n'a pu vraisemblablement gagner un pays du Refuge[5].

Quinze huguenots seulement ont réussi la « belle » et se sont évadés des galères, sur 826 évadés au total entre 1680 et 1748. C'est un nombre très faible, mais les évasions étaient très difficiles et risquées, surtout dans la période 1685-1715 où les huguenots étaient nombreux. Et surtout, la mentalité protestante imposait plutôt de souffrir avec constance les souffrances du bagne, souffrances envoyées par Dieu comme épreuve et pour la rémission de leurs péchés, et ils se pliaient à la volonté du Seigneur.

Le roi Louis XIV n'entendait pas qu'un galérien puisse être libéré sans avoir abjuré auparavant sa religion et embrassé la religion catholique. Il semble bien que, hormis quelques exceptions pour des ressortissants étrangers, sa volonté ait été respectée jusqu'à la paix d'Utrecht en 1713, et que toutes les libérations effectuées jusque-là l'aient été après abjuration. La condition de s'engager dans les troupes accompagnait souvent cette libération. En 1713, sous la pression d'Anne d'Angleterre, le souverain doit se résoudre à faire libérer 136 galériens protestants n'ayant pas abjuré, par ordre du 17 mai 1713, puis 44 par ordre du 7 mars 1714.

Après la mort de Louis XIV, la princesse Palatine obtiendra la libération de 71 galériens en 1716, 30 en 1717, puis à la fin de l'année 1718, des trois derniers opiniâtres dont la liberté avait été refusée jusque-là.

Toutes ces libérations sans abjuration s'accompagnaient de l'obligation de quitter le territoire français. Ne restent alors au bagne que les galériens protestants fraîchement emprisonnés.

Notes

1 - Le nombre de personnes arrivant chaque année aux galères est tiré de l'ouvrage d'André Zysberg *Les galériens*, déjà cité dans la première partie (tableau annexe I, effectifs de 1680 à 1748), et le nombre de galères est tiré de l'ouvrage du même auteur (tableau annexe II), complété par des éléments tirés de Paul Masson, *Les galères de France*, Librairie Hachette, Paris, 1938.

2 - Sur les chaînes qui amenaient les galériens à Marseille, voir Zysberg, ouvrage déjà cité, page 19 et suivantes, ainsi que le très vivant récit du galérien Jean Marteilhe, *Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil*, Mercure de France, 1982.

3 - *Les Galériens*, ouvrage déjà cité, page 349, tableau 11.

4 - Source : Archives Nationales, fonds Marine.

5 - Voir Pierre ROLLAND, « La déportation des huguenots aux Îles de l'Amérique », in *Lien du Chercheur Cévenol* n° 155, octobre-décembre 2008.

« CÉLESTES ET SALESTRES », SUITE ET FIN

par Jean CASTAN

Remarque liminaire

Le moment est venu de mettre un terme à ce qui est devenu une enquête avec la participation de plusieurs membres du L.C.C., suite à la publication des articles sur les « célestes » (P. Garcias et P. A. Clément), et sur les « salestres » (S. Allut), dans le bulletin n° 161, avril-mai-juin 2010.
Dans une première partie (L.C.C. n° 163), j'évoque un « système de mesures agraires normalisées » qui m'apparaît, à partir du système imposé par la Cour des Aides et Comptes de Montpellier, pour la Recherche Générale du Foncier dans les années 1550 et je demande que soit consultée la partie technique de quelques compois du XVII^{e} siècle.
Les résultats obtenus, le concours de la toujours disponible, rapide et efficace Fernande Bezzina, qui vient de me faire connaître l'enquête épiscopale de Montpellier et Nîmes sur les mesures agraires, effectuée avant la Révolution, les doutes que j'avais pour le contenu d'ouvrages importants et d'autres informations qui m'ont été procurées, me conduisent à dissocier ce sujet, aussi complexe que surprenant, de l'enquête sur les « célestes et salestres », me limitant – pour le moment – à le présenter sommairement dans une note d'information prochaine.

La validité de l'aire d'utilisation de la sétérée à 19,99 ares

Elle est confirmée par les sondages effectués (L.C.C. n° 163, annexe 2), qui montrent une bonne répartition des « célestes » et des « salestres », avec un pic à Monoblet et un couloir, entre Durfort et Sauve où existait un autre pic (considérable) dans le compois du XVII^{e} siècle.
Cela fait d'autant plus regretter que le dossier d'arpentement de Sauve (années 1550) n'ait pas été conservé.

L'importance des compois du XVII^{e} siècle

Elle est également confirmée avec les vérifications que je viens de faire en Vallée Borgne : Saint-Jean-du-Gard – l'Estréchure – Saumane – Les Plantiers (ex. Saint-Marcel-de-Fontfouillouse) – Saint-André-de-Valborgne.
Leur partie technique (premières pages) décrit bien :
- le système de mesures agraire utilisé
- la table des neuf degrés de valeur des cultures.

Cela s'inscrit dans le système moderne imposé par la Cour des Aides et des Comptes de Montpellier pour la Grande Recherche.
Ces informations, accessibles, constituent la seule preuve authentique des anciennes mesures qui ont été utilisées jusqu'à la mise en place du système métrique.

« Célestes » et « Salestres » (L.C.C. n° 161), et cours.

Stéphane Allut constate l'existence de onze « jasses célestes » en 1551 et analyse (compois de 1663), les surfaces des « salestres », dont « la majorité est inférieure ou égale à un destre[2] », ce qui est d'un grand intérêt et précise que « dans le Fort, sur 19 « salestres », 14 sont associées à des maisons », faisant ainsi penser à des cours intérieures (puits de lumière) ou à des « jardins suspendus » comme le montre la photographie illustrant son article. On peut en voir un à Saint-Jean-du-Gard, rue Jean Cavalier.
Les « puits de lumière » étaient généralement « posés » sur les « crottes » (voûtes), système classique de construction des rez-de-chaussée anciens porteurs d'un ou plusieurs étages.
Pascale Garcias et Pierre A. Clément, dans leur analyse du Compois de Sauve (1643) emploient le terme « célestes », utilisé par le scribe ayant rédigé l'ouvrage.
Je l'ai classé avec les autres compois du XVII^{e} siècle, qui font usage du terme « salestre ».
Les auteurs remarquent que « soixante maisons, …environ un tiers de la ville… possèdent une « céleste »… figurant essentiellement dans les îlots bourgeois de la ville », et ils évoquent des « jardins suspendus » et des « puits de lumière », ce qui correspond bien à la remarquable cité de Sauve escaladant le relief du site.
En revanche, à Saint-Victor-de-Barbeyrargues où « le compois de 1550 » compte « une nichée de célestes, trois sont « devant » ou « à l'oustal ». Leurs surfaces de 40 – 60 et 100 m^2 semblent correspondre à des cours.
Le Petit Larousse Illustré dit : « Latin cohors ; 1 – Espace découvert limité par des bâtiments ou des murs, qui est rattaché à une habitation, à un bâtiment public ». Il aurait pu ajouter « à un bâtiment agricole ».
Je remercie encore les trois auteurs. Avec les « Célestes » et « Salestres », ils m'ont relancé sur la forte éventualité de l'existence d'une normalisation des anciennes mesures agraires, pour le moins dans l'aire d'utilisation de la sétérée à 19,99 ares.

Les « jasses célestes »

Pour Mistral, la « jasse est une bergerie, tout comme pour l'abbé de Sauvage qui écrit « jhasso ». Il est question là du parler populaire du delta rhodanien où languedocien et provençal se mêlent.
On peut voir dans la Crau, pays de grands troupeaux ovins, de vastes ensembles dont la partie couverte au pignon orienté côté mistral est sans ouverture et, en prolongement, une vaste cour permettant de parquer les moutons pour les aérer ou pour changer leur li-

tière. Je les considère comme de grandes « jasses célestes ».
En s'éloignant du Rhône vers l'ouest, la bergerie devient « berbéziel » (Alibert), ou bercail. Généralement, elle est accolée à un espace clos qui peut être, suivant les scribes, une « céleste », une « salestre », ou simplement une « cour clauze ».
Dans les Cotets d'arpentement des années 1550, ces « cours clauzes » sont innombrables, jouxtant des maisons, des bergeries, etc. Ces différences de termes sont très secondaires. En remontant vers les Cévennes et leur Piémont, les grands troupeaux se font rares, sauf pour des rassemblements vers les transhumances.
Dans ce pays où l'artisan pouvait avoir un pré, un jardin, et trois châtaigniers, nombreux étaient les petits troupeaux à l'effectif sévèrement contingenté. Le travail de la laine était une activité complémentaire et cardeurs, fileuses, et peigneurs de laine ne manquaient pas.
En règle générale, les « jasses célestes », les « berbéziels avec cour clauzes » étaient de surfaces modestes.
Je connais une « clède » en pleine châtaigneraie et pâtures. Elle est dotée d'une cour, ce qui est rare, mais suivant la saison, la « clède » devenait « berbéziel ».

Les Cotets d'arpentement de Saint-André-de-Valborgne (AD 30 C 1777)

Le Cotet n° 97 comprend trois cahiers.
Les cahiers 1 et 2 rédigés par Gabriel Sabatier, prud'homme « francisé » sont sans intérêt. Il cite « des berbéziels avec cour » – « une jasse basse » – « une maison où fay jasse », etc.
Les choses sont différentes avec Antoine Bartholoméi, prud'homme farouchement occitan, bien connu des lecteurs du L.C.C.
C'est un témoignage un peu court mais édifiant. Il décrit :
- « un berbeziel en solier, un destre et demi, partie en céleste, un destre et demi, peyro assuto (pierres sèches), couvert de lauzes ».
- « une cour clauze, quatres destres et demi, partie en céleste, un destre et demi, peyro assuto, couvert de lauzes ».
Il y a là une erreur : la cour, c'est la céleste, et la différence de surface (4 destres et demi – un destre et demi), c'est celle du bâti couvert qui pouvait être un « berbeziel ».
- « berbeziel an terren (rez-de-chaussée), un destre et demi, cour clauze, partie en céleste, un destre et demi, peyro assuto, couvert de lauses. Là, c'est bien le berbeziel qui était couvert de lauzes ».
Ces exemples montrent que la caractéristique essentielle des expressions ou termes occitans rédigés à la base est l'ambiguïté, et il faut bien faire avec.
Il en est de même avec les compois du XVII^{e} siècle.

Les « cabriers » et « cabrieras »

Alibert dit : « étables ou parc à chèvres ». Ces termes sont peu employés alors qu'il y avait beaucoup de caprins en Cévennes.
Au temps de la laine, les petits pâtres gardaient chèvres et moutons. À la Valmy, (hameau de l'Estréchure), en 1943, il y avait cinq exploitations agricoles avec deux vaches en stabulation et cinq troupeaux de chèvres. Leurs logis ne présentaient aucune caractéristique particulière sinon l'humidité, des surfaces modestes, et pas de cours.
Ces « cabriers » rarement nommés ainsi pouvant être des « étables » ou autre chose me font penser aux « casals », lesquels, tout compte fait (L.C.C. n° 139, oct.-déc. 2004), changeaient de dénomination suivant l'usage qu'en faisaient leurs propriétaires.
Il est évident qu'ambiguïté et manque des précisions des sources sont gênants pour ce genre d'enquête.

Les sources utilisées, Grande Recherche et Compois

La Grande Recherche des années 1550 : elle présente deux caractéristiques
- plus anciens de trois siècles, les expressions et nombre de termes écrits en occitan sont proches du parler populaire du delta rhodanien, particulièrement dans les pages de garde des Cotets d'arpentement dont les lecteurs du L.C.C. connaissent de nombreuses transcriptions.
- mais elle comprend des termes français ne correspondant pas toujours à leur définition normale. Est bien connu celui de « maison », qui pour nous est une habitation, transformé par les prud'hommes estimateurs de l'évêché de Nîmes, au sens de « bâti, construction », comme « maison ou fay cledo » ou « maison pailler ».
Entassant, pêle-mêle, mas, maisons grandes ou modestes, jasses, paillers ou étables, les prud'hommes ont porté au Registre totalisateur de l'évêché des totaux largement surévalués de « maisons » (foyers), qui ont servi de base d'extrapolation démographique à un grand historien.
Les compois du XVII^{e} siècle ont été rédigés en « françois » ou les « f » sont aussi des « s », et pour ceux qui viennent d'être étudiés, celui de Durfort emploie le terme « salestre » alors que le compois de Sauve, 1643, écrit « céleste », tout comme un autre, très ancien, 1550, de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues. (L.C.C. n° 161, « Enquête sur les Célestes », nous venons de le voir).
Le procédé de réalisation de ces deux genres de sources a été effectué dans deux contextes différents qu'il faut rappeler. Les dossiers paroissiaux de la Grande Recherche sont l'œuvre des prud'hommes commissionnés par l'évêché de Nîmes appliquant une méthode de travail maîtrisée. Le résultat a échappé à des influences exté-

rieures, constituant ainsi un compois diocésain unique en son genre, homogène et par cela même, en grande partie fiable.
Les compois furent le produit d'un contrat établi entre les consuls de chaque paroisse (commune), ceux qui paient, et les prud'hommes « compoiseurs », ceux qui étaient payés, ce qui pouvait favoriser des pressions sur le fond et la forme de leur rédaction dont les termes employés sont hétérogènes et toujours locaux.

« Céleste », « Salestre », quel est le plus ancien ?

Nous venons de le voir, « céleste » mentionnée au XVI[e] semble être le terme le plus ancien, ce qui n'est pas assuré.
Restons-en là, bien que « jasso » ait au moins le même âge.
Il faudrait disposer d'autres sources antérieures. Pour l'instant, les Archives départementales du Gard vont commencer leur long transfert vers des locaux flambant neufs.
Il doit être encore possible de décortiquer cette fameuse « céleste ».
Je me suis exprimé sur : « les puits de lumière », les jardins suspendus, les jasses célestes et sur les « berbeziels avec cours clauzes ».
Dans le L.C.C. n° 161, il y a encore matière à réflexion.
Les grandes célestes ressemblent à des cours de mas.
Il faudrait consulter les compois de Nîmes pour voir comment étaient nommées les cours des hôtels nobles ou bourgeois.
La « céleste » du jujubier de Ganges, photographiée par F. Bezzina, montre un assez grand espace ouvert sur le boulevard. Était-il fermé à l'origine ? Cette céleste n'est pas antique, puisque le cliché est pris sur le cadastre napoléonien de Ganges.
J'ai pensé que la « céleste », bien française, avait été, en quelque sorte, introduite par les prud'hommes francisés de la Grande Recherche, Gabriel Sabatier et Pierre Paris. On peut en douter.
Ils ont utilisé « maison » de façon ambiguë, puis, énumérés dans l'ordre du Registre totalisateur : « molin » (assorti dans les Cotets de « à bled an dos molos »), puis « terres labourables » suivies de « pratz », etc., etc. Mais ils ont ignoré le mûrier blanc qu'ils ont nommé « rouzigadou ». On ne peut donc pas leur attribuer cette définition de « céleste ».
Comme l'écrit Pierre A. Clément dans « L'enquête sur les célestes » cosignée avec Pascale Garcias, « La tâche de l'historien est toujours délicate » !
Je ne suis pas historien, mais l'enquête élargie sur les « célestes-salestres » a beaucoup apporté et ce fut un travail de groupe, comme il devrait y en avoir souvent.
Elle confirme surtout que ce genre de recherche ne peut être scientifique. Seul, le recours à l'occitan permet de trouver des réponses ou d'en approcher.

Conclusion :

L'*Encyclopédie Quillet*, 1938, a adopté le terme « jasso » francisé en « jasse » : « hangar ouvert où le bétail se réfugie pendant les grandes chaleurs ».
Le *Grand Larousse illustré*, 1948, donne la même définition et ajoute à l'article «Hangar » : du francisque « hangart », construction légère ouverte sur les côtés et destinée à loger : des récoltes, des instruments agricoles, etc. ».
Nous sommes loin du « jas » de « gésir » (Alibert » : « jaç gîte », … « jaça, étable à brebis », et de la « jasse céleste ».

L'enquête sur les célestes nous a fait mieux connaître la poésie des « jasses célestes » qui marie harmonieusement l'abri protecteur et l'immensité du ciel. Cela me paraît être une conclusion (provisoire ?) acceptable.

Annexe – Résultat du sondage des compois en Vallée Borgne et à Mialet

Comparaison entre d'une part « Les mesures agraires locales à la Révolution » de J.-G. Pieters et G. Caillat (L.C.C. n° 140), qui ont fort bien analysé l'ouvrage de S. Durand et A. Bastide : « Tables de comparaison entre les anciens poids et mesures de toutes les communes du Gard et les poids et mesures métriques », Nîmes, 1816, et d'autre part les compois de la Vallée Borgne que j'ai pu sonder dans le cadre de « l' Enquête sur les Célestes et Salestres », ainsi que celui de Mialet (B. Atger).
Je n'ai disposé que de quatre compois en Vallée Borgne, celui de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse (Les Plantiers) étant à la reliure et celui de Peyroles (A.D. 30) ne pouvant être consulté.
Afin d'éviter une lecture fastidieuse, le tableau ci-après est simplifié à l'extrême, dégageant essentiellement le canevas du système de mesures de surfaces imposé par la Grande Recherche des années 1550, tel qu'il apparaît ou non dans les compois des XVI[e] et XVII[e] siècles.

Observations

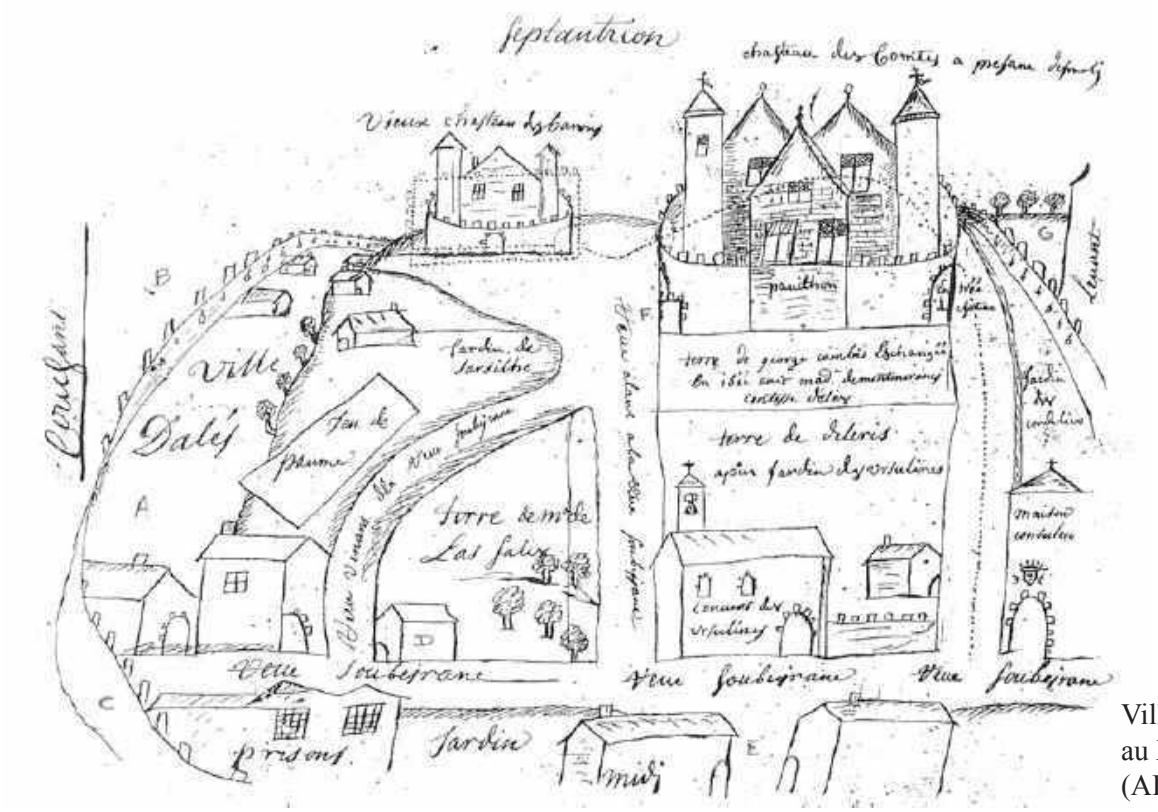
1 – Le système donné par L.C.C. n° 140 pour Saumane est unique. C'est une énigme qui restera sans solution.
2 – Saint-André-de-Valborgne : le dextre de 16 pans^2 donné par L.C.C. n° 140 devient un dextre de 18 pans^2 au compois de 1649. Le système de mesures agraires est donc différent.
3 – L'Estréchure : les systèmes donnés par L.C.C. n° 140 et par le compois sont semblables, avec en plus la Saumée comme mesure haute.

L.C.C. n° 140	Compois XVI^{e} et XVII^{e} siècles
1 - Saumane Septier = 2 399,444 m^2= 4 quartes^2 ou quartades^2. La quartade = 599,861 m^2 soit 30 dextres^2 de 18 pans^2 (19,995 m^2 soit ~ 2 000 m^2).	1 - Saumane, 1663 Cétérée de 100 destres^2 =2 000 m^2 = 4 cartes de 500 m^2, la carte faisant 25 destres^2 de 18 pans (20 m^2).
1 - Saint-André-de-Valborgne Sétérée de 240 dextres^2 = 3 791,713 m^2 soit 8 quartes ou quartades. La quartade = 473,964 m^2 ou 30 dextres de 16 pans^2 (16 m^2).	2 - Saint-André-de-Valborgne, 1649 Cestérée de 200 destres^2 = 4 000 m^2 faite de 8 cartes. La carte^2 de 500 m^2, faisant 25 destres de 18 pans^2 (20 m^2).
3 - Saint-Martin-de-Corconac (l'Estréchure) Sétérée de 120 dextres^2 = 1 895,857 m^2 = 4 quartes^2. La carte^2 = 473,964 m^2 ou 30 dextres de 16 pans^2.	3 - Saint-Martin-de-Corconac (L'Estréchure), 1610 Saumée de 480 destres^2 (7 680 m^2) faite de 4 cestérées de 120 destres^2 soit 1 920 m^2. La cestérée fait 4 cartes. La carte fait 30 destres^2 (480 m^2), le destre 16 pans^2.
4 – Saint-Jean-du-Gard Sétérée de 100 dextres^2 = 1 999,537 m^2 = 4 quartes. La quarte de 499,884 m^2 ou 25 dextres de 18 pans^2.	4 - Saint-Jean-du-Gard, 1594 Saulmée de 400 dextres^2 faisant 6 400 m^2 ou 4 cestérées de 100 destres^2 (1 600 m^2). La cestérée faisait 4 cartes de 400 m^2 ou 25 destres^2 de 16 pans^2.
5 – Mialet, 1647 Sétérée de 100 destres^2 (1 999,537 m^2) faisant 4 cartes, la carte faisant 25 destres^2 de 18 pans^2.	5 – Mialet, compois de 1598, sondage de B. Atger Sétérée de 100 destres^2 de 18 pans^2 (20 m^2).

4 – Saint-Jean-du-Gard : le dextre de 18 pans^2 (L.C.C. n° 140) devient un destre de 16 pans^2 au compois de 1594, avec une Saulmée comme mesure haute.
Notons que la sétérée de 1 999,537 m^2 (2 000 m^2) donnée par L.C.C. n° 140 s'inscrit bien dans le canevas moderne. Peut-être manque-t-il un compois moderne à Saint-Jean.
5 - Mialet : l'information, succincte, des deux compois est identique et correspond à la sétérée de 1 999,537 m^2 (2 000 m^2).
Cela fait : une anomalie gravissime, deux différences majeures, et trois concordances, mesures hautes mises à part.
Il n'est pas possible d'extrapoler sur cinq exemples mais ce résultat montre une insuffisance de fiabilité pour les « Tableaux de comparaison entre mesures anciennes et système métrique », qui ont été la principale source d'information des ouvrages qui font référence.
La forme des termes a été respectée. Ne figurent pas des mesures moyennes, comme « l'hémine » ou petite, comme « le boisseau », que les compois ont introduites ou réintroduites dans leurs Tables des mesures.
Elles ne constituent pas des différences formelles et sont, en fait, des doubles emplois, plus compliqués que la subdivision en destres, ou de ce dernier en trois quarts, demi et quart de destre, qui pouvait être affinée en « pans^2 » et « menus^2 ».
Ce sondage et d'autres constatations montrent que le canevas du Système de mesures de surfaces agraires imposé par la Cour des aides et des comptes de Montpellier (années 1550) a continué d'être employé dans l'aire d'utilisation de la sétérée de 1 999,537 ares (2 000 m^2).
La table des mesures figurant dans les pages techniques de chaque compois est bien la seule preuve authentique existante. Le chercheur pourra toujours la consulter si le compois existe.
Mais cette lecture n'est pas facile. Ainsi, pour Saint-Jean-du-Gard, il est question de « dextre petit » et de « dextre grand ». Le scribe, qui ne maîtrise pas la « mise en page », produit un texte confus, répétitif.
En réalité, le « petit » faisait le quart de la surface du « grand ». Il est une « canne carrée (4 m^2), une mesure du bâti, et le « grand » est le dextre de 16 pans (16 m^2) mesure de base du non bâti.

LES URSULINES D'ALAIS

par Jean-Gabriel PIETERS



Ville d'Alès au XVII[e] siècle (AD30 E 371)

L'histoire des Ursulines d'Alais

Un monastère de femmes put s'établir à Alès grâce à Charlotte de Montmorency, comtesse d'Alès et duchesse d'Angoulême, épouse séparée en biens de Charles de Valois (fils naturel de Charles IX). Celle-ci avait déjà donné aux Capucins les ruines du château comtal, démoli en 1632-33 par commandement du roi, et une terre attenante par acte du 8 novembre 1634[1].

L'évêque Anthime Denys Cohon, qui administra le diocèse de Nîmes de 1634 à 1644 puis de 1655 à 1670, a rédigé l'histoire du *convent de Saincte Ursule d'Allez* en 1668, sur les ordres du Roi[2]. Il place en 1634 (et non en 1636 comme le fera l'abbé Goiffon) l'établissement de la communauté, tirée de celle des Ursulines de Beaucaire : c'est en effet l'époque à laquelle il donna son consentement à la fondatrice. Mais celle-ci, «illustre et puissante en crédit, laquelle pouvoit sans peine obtenir du roy des lettres de confirmation », se contenta de l'affermir par sa protection «toutes choses courbant sous son autorité dans la ville d'Allez ». Elle ne leur départit aucun bien « ayant esté prévenue de la mort avant que de pouvoir les secourir et satisfaire à ses promesses ». C'est pourquoi cette *famille* « qui a plus de vertu que de fortunes » n'a eu que des progrès fort lents, ressentant continuellement un fondement fort peu solide…

La maison qu'elles habitent, poursuit l'évêque, est assez vaste, commode et logeable, accompagnée de beaux jardins et d'issues agréables ; elle fut acquise et payée de la dotation des premières novices. Un croquis du XVII[e] siècle, environ 1640-45, représente le couvent dans son environnement[3] : leur jardin confinait à celui des Capucins.

Monseigneur Cohon nous dit simplement que neuf religieuses de chœur vivaient là ; et il préfère souligner que leur misérable revenu provient de deux métairies (dont l'une est à demi en ruines) et d'opérations financières : il est sans rapport avec leurs dépenses ordinaires et inévitables.

« Car outre la nourriture, le vestiaire et medicamens des religieuses, elles ont à nourrir et payer trois servantes : un prestre que nous leur avons donnée pour directeur, quy les entend en confession et quy leur dit la Sainte Messe, l'entretien d'une lampe et des deux cierges de l'autel, celui des reparations du bastiment »

Elles tirent, « non sans souffrir et sans toucher de compassion », de leur travail et de leurs pensionnaires, tous leurs autres besoins. C'est pourquoi il sollicite « une petite subvention de notre Grand Monarque… tous les peuples d'Allés tant catholiques que de la R.P.R. attestant d'une voix que cette pauvre famille est en édification et en exemple ».

De son côté l'abbé Goiffon nous apprend qu'en 1674, les religieuses de Sainte-Ursule d'Alès étaient au nombre de sept avec une converse (religieuse employée aux services domestiques)[4]. Le 8 octobre de la même année, dans le relevé des visites faites par le nouvel évêque de Nîmes, le « terne » Jacques Séguier (AD 30, G 1298, *inventaire*), on découvre une « ordonnance d'indiction pour les religieuses de Sainte Ursule d'Alais ». Dans le programme des questions se trouvent celles-ci : Quelle dot exige-t-on des postulantes ? Les religieuses écrivent-elles sans montrer leurs lettres à la supérieure ? Reçoit-on des maîtres de danse pour les pensionnaires ? Les religieuses parlent-elles aux élèves sans permission ? etc. Pour pénétrer subtilement ces arcanes, il eût été intéressant pour nous de connaître les « *Règlements et constitutions* » particuliers de leur congrégation…

Aux AD 30, l'*Inventaire de la série H* accorde (p. 38) une brève notice sur les Ursulines d'Alais (composée en 1877 par A. de la Mothe, archiviste du département du Gard) :

« Établies en même temps que les Capucins, après le rétablissement de l'autorité royale (1629), les Ursulines y fondèrent, dans la rue Sobeyrane, un couvent considérable et s'occupèrent activement à instruire les enfants du peuple. Conformément à leurs constitutions, elles employaient également une partie des dimanches et des fêtes à donner des leçons aux servantes et aux gens de métier que leurs occupations empêchaient de pouvoir assister aux leçons faites les jours ouvrables ».

Selon notre adhérente Jacqueline Églin, «d'après Ménard[5], ces religieuses avaient leur couvent à la rue Soubeyranne, près du Bosquet» : la référence exacte reste à préciser. En tout cas, selon le célèbre historien, celles qui s'établirent à Nîmes en 1636-37 venaient de Lyon[6] et se proposaient de « servir Dieu et le public dans les fonctions de leur institut », s'obligeant « de fournir le logement, l'entretien et toutes les choses nécessaires aux premières religieuses qui feraient l'établissement… et quant à celles qui se présenteraient dans la suite, elles déclaraient qu'on ne les recevrait qu'avec une dot suffisante[7] «. Ces précisions s'accordent avec celles que développe davantage l'évêque Cohon dans l'état précité des diverses maisons religieuses de son diocèse.

La règle des Ursulines

Les différentes congrégations des Ursulines de France furent fondées en 1596, instituées sous la règle de saint Augustin et sous la juridiction des évêques. Selon l'*Encyclopédie théologique*[8], le pape Paul V leur accorda en 1612 la bulle qu'elles désiraient. Il voulut que, pour plus de stabilité, les filles qui feraient profession ajoutassent aux trois vœux solennels ordinaires un quatrième vœu d'instruire les petites filles.

Cependant, si les religieuses de la congrégation de Lyon ne font que les trois vœux solennels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, elles font néanmoins deux ans de noviciat, qu'elles peuvent commencer à 14 ans afin de faire profession à 16. Outre les jeûnes ordonnés par l'Église, elles jeûnent encore tous les samedis de l'année, les veilles des fêtes de Notre-Dame et de leurs patrons, elles prennent la discipline tous les vendredis, et en carême le mercredi, le vendredi et les trois jours des Ténèbres (Semaine sainte) ; et pendant l'avent elles font abstinence les mercredis. Elles n'ont d'autres obligations que de réciter au chœur l'office de la Vierge, de faire une heure de méditation le matin et une demi-heure le soir, de dire tous les jours le chapelet à leur commodité, de faire l'examen de conscience le matin avant dîner, celui du soir avant que de se coucher, avec les litanies de la Sainte Vierge. Les fêtes et dimanches elles chantent les Vêpres du grand office de l'Église, selon l'usage du bréviaire romain, et le jour de Noël et les trois jours des Ténèbres, elles le disent tout entier. Voici la formule de leurs vœux :

« Je N., fais ma profession, voue et promets à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie, à notre Père Saint Augustin, à la bienheureuse Sainte Ursule, et à vous Monseigneur, et à vos successeurs, obédience, chasteté et pauvreté, selon la règle de Saint Augustin et les constitutions de ce monastère de Sainte Ursule, conformément au bref de notre Saint-Père le pape Paul V, et ce jusqu'à la mort, etc. »

Quant à leur habillement, il est semblable à celui des Ursulines de la congrégation de Paris, sinon qu'au lieu de ceinture de cuir elles ont un cordon de laine noire de la grosseur d'un doigt avec quatre ou cinq nœuds : les sœurs converses ne portent point de manteau ni de voiles noirs.



N° 138 - Ursuline de la congrégation de Paris

N° 139 : Soeur converse Ursuline, de la congrégation de Paris

Les unes et les autres ne vont point au parloir sans être accompagnées d'une religieuse et l'on n'ouvre le châssis de toile que pour les pères et les mères, les frères et les sœurs auxquels elles ne peuvent parler que le voile baissé ; elles peuvent néanmoins se faire voir à eux pour un peu de temps. Elles étaient obligées par la bulle de leur érection en état régulier de dire tous les jours le rosaire ; mais elles en furent dispensées de vive voix par le pape, et elles récitent seulement le chapelet après l'oraison du soir.

Autres mentions des Ursulines d'Alais

Quelques liasses concernant la gestion des biens immobiliers et des créances appartenant aux Ursulines d'Alès sont conservées aux AD 30 sous les cotes H 876 à H 883, et analysées par É. Bligny-Bondurand dans son *Supplément à la série H*. Elles ne nous apprennent rien concernant l'épisode Caffarel mais livrent divers éléments intéressants, qui recoupent les déclarations faites à Monseigneur Cohon, appuyées par divers actes justificatifs représentés par la supérieure et les officières du couvent.

Citons l'acte de réception de Louise de Bony, fille de noble Jacques de Bony, sieur de Larnac et de Diane d'Augères. Le 1er décembre 1663, ses parents la présentent aux reli-

gieuses, à savoir la supérieure Madeleine de Saporta dite du Saint Esprit et au moins huit autres, officières (assistante, zélatrice…) et religieuses issues de bonnes familles, dont on nous précise les noms en religion, comme «Séraphique de Jésus», «de Tous les Saints», «du Saint-Sacrement», etc. [une liste de 1723 mentionnera les noms de saints et de saintes de sept religieuses professes et vocales (ayant droit de suffrage), de même plusieurs autres listes ultérieures]. L'assemblée capitulaire a lieu dans le parloir et la dotation de Louise se monte à 2 000 livres (H 876).

Nous trouvons aussi mention de la pension payée en 1718 par François Escoffier, marchand de soie d'Alès, à la supérieure du couvent d'Alès, laquelle fait quittance de 45 livres pour cinq mois de pension de sa fille aînée, et de 49 livres pour 6 mois de pension en 1719 (H 879)[9].

Après les déboires du monastère, dont le revenu principal consistait, par malheur, en rentes constituées[10] remboursées en billets de la banque royale (c'est-à-dire du *système* de Law, 1718-1720), on y recherche plutôt « des bons sujets » : c'est ainsi qu'un M. Daraussin veut, en 1723, y envoyer sa fille pour y faire, du moins en qualité de pensionnaire, quelque séjour (*idem*).

En 1738, Jean Begon, marchand d'Alès, veut faire professe sa fille Anne au couvent des Ursulines d'Alès et la dote de 1 200 livres pour ses droits paternels et maternels (H 880) ; notons que de telles créances dotales sont privilégiées…

D'autres éléments, nettement plus tardifs, concernent les années 1780-90. Il est question d'un legs de 3 000 livres pour doter une religieuse, actuellement novice et qui doit faire sa profession incessamment… de travaux de menuiserie pour le couvent de la chapelle… de l'achat d'un orgue, dont partie du prix servira à l'éducation pendant deux ans de la fille aînée du facteur… En 1790, un mois de pension revient à 25 livres (H 881).

Complétons l'histoire de ces Ursulines d'Alès en faisant état de la loi du 13 février 1790 qui portait suppression des ordres religieux et des congrégations et abolition des vœux monastiques. Ordre fut donné aux municipalités de se rendre dans chaque couvent et d'offrir aux religieux et religieuses l'option entre la vie privée et la vie commune. Mais si les religieux d'Alès (au petit nombre de douze) optèrent presque tous pour la vie privée – puisque la vie commune consistait dans la réunion des religieux de différents ordres dans un même couvent, où il était impossible à chacun de suivre la règle dont il avait fait profession, cela leur restait possible jusqu'à un certain point dans la vie privée – les religieuses déclarèrent toutes vouloir rester dans leur couvent respectif à l'exception d'une seule, qui partit bientôt pour Montpellier (Madame de Sainte Ursule, Madeleine d'Albignac, religieuse professe, voir H 882) ; elles étaient huit dans le monastère de Sainte-Ursule et ne s'éloignèrent pas de la ville jusqu'aux mauvaises années de la Révolution : en mars et avril 1794 la plupart furent incarcérées… (Abbé Goiffon, *op. cit*, pp. 79-81).

Les Chroniques du Languedoc (5e volume, p. 105 et suiv. AD 30, PER/40 5) reproduisent longuement des rapports de l'enquête faite en 1787 par les fonctionnaires placés à la tête des subdélégations, sur ordre de l'intendant de Languedoc, concernant la situation des maisons ecclésiastiques de chaque diocèse. À notre grande déception, seules celles des diocèses de Viviers et d'Uzès ont été traitées dans cette publication…

Notes

1 - Abbé Goiffon, *Paroisses de l'archiprêtré d'Alais, 1916*, p. 45 – J.-B. Elzière et N. Faucherre, *op. cit*, p. 66.

2 - *État des monastères des religieuses du diocèse...* (cahier comportant 14 pages écrites), AD 30, G 1560. Nous avons déduit la date de 1668 d'après la phrase : « Trente quatre ans entiers ont couvert le deffaut et l'obmission de cette forme (l'agrément de Sa Majesté) ».

3 - Outre le susdit croquis (tiré de AD 30, 1 E 371), davantage de détails figurent dans J.-B. Elzière et N. Faucherre, *op. cit.*, pp. 65-67.

4 - Abbé Goiffon, *op. cit.*, p. 47.

5 - Ménard ne parle cependant que de l'établissement des Ursulines à Nîmes : voir *op. cit.* tome VI, Livre 2XXII, II, XII, XLIV, XLV et LIII et Livre XXIII, XLIV. Une cinquantaine de pièces d'archives émanant des Grand et Petit Couvents des Ursulines de Nîmes sont conservées aux AD 30 sous les cotes H 766 et 767.

6 - L'évêque Cohon précise : « et parce que les filles mesmes catholiques par une dangereuse et crüelle necesité s'abbandonnoient à des maistresses huguenotes pour apprendre d'elles à lire, escrire, et travailler : en 1637 nous eusmes recours a monseigneur l eminentissime cardinal de Lyon [frère du grand cardinal de Richelieu] pour l'establissement d'une communauté de sainte Ursule, n'obmettant rien des circonstances et des formes que nous devions garder pour l'affermir par les loix de l'estat ».

7 - Les lettres patentes de Louis XIII (mai 1636) disent que les Ursulines «reçoivent des filles de la R. P. R. même sans dot au saint habit de leur ordre, lors même que leurs parents les persécutent, comme elles font depuis peu à la fille aisnée de Codur, ministre de Nismes, quoique leur monastère ne soict encore bâti». On fera aussi exception, vers 1693, pour sœur Gabrielle Rigaud «reçue gratis à cause de sa voix». De plus, nombre de pensionnaires «se sont reffugiées dans leur Maison, pour éviter les emportemens et les vexations d'une famille irritée et pour y estre instruittes, ou pour y abjurer l'hérésie : on trouvera un très grand nombre de ces filles entretenues gratis, les mois, les années et mesmes trois ou quatre ans» (H 766 et Dr A. Doumergue, *Nos garrigues et les Assemblées au Désert*, Bellegarde, 1924, p. 42).

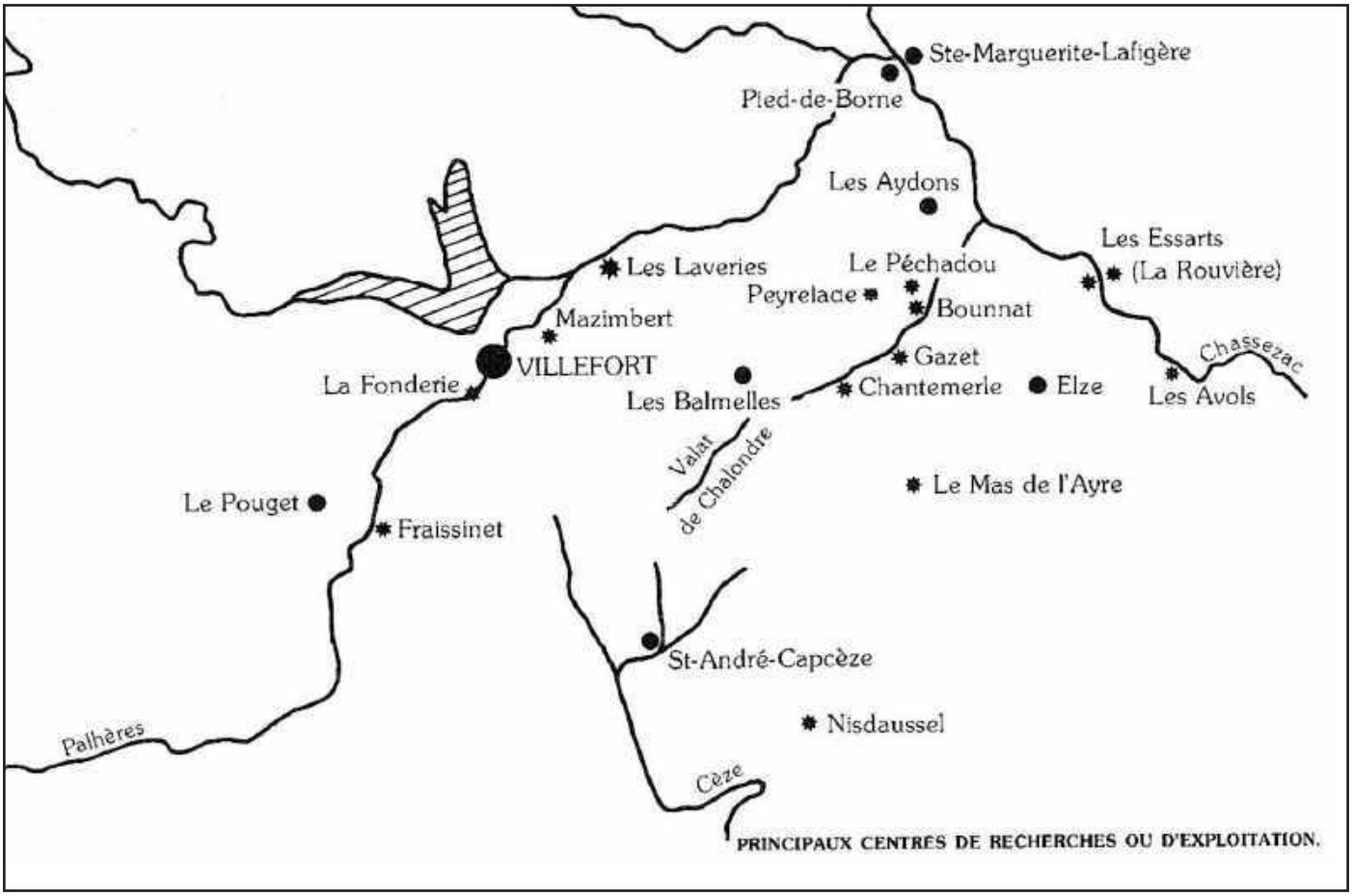
8 - *Encyclopédie théologique tome 22 – Dictionnaire des ordres religieux tome III*, article Ursulines (Usuels, AD 30).

9 - À Nîmes, en 1693, le couvent abritait 14 pensionnaires, dont une payait 12 livres le mois, une 10 livres, huit neuf livres et une 8 livres (Dr A. Doumergue, *op. cit.*, rééd. Presses du Languedoc, 1993, p. 43).

10 - Telle, en 1729, cette «constitution de rente faite par Mr Delabruguieres Scindic du dioceze d'Alais» avec les «dames religieuses de Ste Ursulle d'Alais» (Jacques Constant, AD 30, 2 E 5 202, fol 12 v°).

LES MINES DE PLOMB ARGENTIFÈRE DE VILLEFORT (LOZÈRE), 1733 – 1827

par Marie-Lucy DUMAS (et remarques de Michel WIÉNIN)



Localisation des mines autour de Villefort fin XIX[e] siècle, carte extraite de *Histoire de Villefort et de son canton*, par Alain Laurans et Jean Louis Maurin, Syndicat d'initiative cantonal, 1990, p. 79.

La concession des mines royales de Villefort a connu une vie mouvementée pendant le XVIII[e] siècle, pour s'achever par le transfert de la fonderie à Vialas en 1827. À partir de cette date, bien que conservant le nom de « mines royales de Villefort et Vialas », toute la production s'est effectuée sur Vialas jusqu'à la fin du XIX[e] siècle[1].

Une avancée récente dans la recherche

Cécile Coustès, étudiante en Master II « Valorisation et médiations des patrimoines » de l'Université de Montpellier, a choisi les mines de Vialas pour objet de son mémoire. Elle y a effectué son stage pratique, avec pour objectif la création d'un sentier de découvertes des mines de Vialas, stage financé grâce à un contrat de partenariat, par la commune de Vialas, le Parc National des Cévennes et l'association « Le Filon des Anciens ». Il reste d'imposantes ruines dans la forêt et de nombreuses entrées de galeries. Une exposition est issue de ce travail. Elle a été montrée à Vialas pendant tout le mois d'août 2010. Michel Wiénin et moi-même, du *Lien des Chercheurs Cévenols*, avons apporté nos compétences pour aider à cette recherche.

Espérons que l'on pourra trouver des subventions pour la création de ce sentier qui permettrait de se rendre compte de l'importance de ce site pour lequel une grande partie des habitants de Vialas a travaillé[2], ce que confirment les registres d'état civil, mais dont les souvenirs ont disparu des mémoires, tout comme les archives de la mine, laissées à l'abandon dans les ruines, se sont dissoutes ou envolées au fil des temps et des dégâts des hommes.

L'exploitation à Villefort : un début mouvementé, 1733-1776

1733-1741 : le sieur Édouard Brown

La première concession fut accordée le 23 mai 1733 par le Duc de Bourbon, « grand maître des mines et minières de France », au sieur Édouard Brown, gentilhomme irlandais, *contrôleur général de la maison de la reine, seconde douairière d'Espagne*. Il s'agit de Mademoiselle de Montpensier, reine consort d'Espagne, reine seconde douairière qui épouse Louis I[er] le bien aimé, roi d'Espagne, le 31 août 1724.

Brown s'associe avec les sieurs Jean Atger de Ribaute (Gard), Jean Huguet, bourgeois de Saint-Christol-lès-Alès, Jean Felgeirolles de Mons (près d'Alès) et le sieur François Bonnet, marchand tuilier de Montpellier à qui il donne le titre d'inspecteur *avec des appointements convenables*[3]. Ces associés reçoivent 5 % *des produits et profits, toutes charges et dépenses déduites prélevées des mines*. Ils font venir à grands frais *d'Allemagne et d'Angleterre des mineurs, laveurs, fondeurs, affineurs des plus expérimentés auxquels ils payent des gages proportionnels à la difficulté du travail*. On devrait retrouver quelques traces de ces « étrangers » dans les registres paroissiaux de Villefort.

En 1738 cependant, Édouard Brown somme son inspecteur Bonnet de rendre compte de son travail, de restituer les registres, les minéraux, les outils et deux « baulières » (une malle de voyage selon Michel Wiénin) et s'apprête à le destituer. Celui-ci proteste devant la sénéchaussée de Nîmes qu'il n'a rien perçu des 5 % initialement prévus, alors qu'il a mis à découvert les mines du grand Vialas[4], Bleymard, Peyrelade (Le Péchadou dans la commune de Pied-de-Borne) ou Aydons[5], Bayard, Boisvel, La Rouvière ou de Vala et à Liquemialhe il a prélevé 1 250 quintaux, soit environ 61 tonnes, en mine lavée, (débarrassée des caillasses) pas encore fondue. Édouard Brown semble n'être jamais venu à Villefort et il est condamné à garder son inspecteur.

(Il s'agit selon Michel Wiénin de quintaux royaux soit 48,95 kg pour 100 livres).

Des procès s'abattent sur cette exploitation, intentés par les propriétaires des terrains, les ouvriers qui, n'ayant pas reçu de salaire, désertent et le marchand Portanier de Villefort qui a fourni du matériel. Quant au coseigneur de Villefort, le marquis Molette de Morangiès, il prétend *exiger son 40e sans attendre la fonte, l'affinage et la perception des droits du roi, et faire pozer et vérifier toutes les matières qui sont dans les magasins aux environs de Villefort*[6]. Un texte du sieur Luchet, successeur de Brown, déclare que l'on a fondu à Villefort 3 000 quintaux (soit 150 tonnes, ce qui donne une moyenne de 7,5 tonnes par an). Mais où ?
Le rapport établi en 1855 précise qu'au début du XVIIIe siècle « *des sociétés établirent quelques bocards à bras et quelques petits fourneaux avec soufflets de forge* ».

Toutefois, l'existence de la fonderie n'est attestée que depuis 1776. En 1756, le sieur Brown perd sa concession car il n'a pas construit les bâtiments d'exploitation prévus, notamment une fonderie. Mme de Luchet le qualifie d'aventurier dans une de ses missives.

1761 à 1768 : expertise et diverses propositions

Le jeune Gensanne[7], un « mineur instruit, » élevé dans cette profession, est chargé d'une expertise des mines de Villefort. Un certain Menard de Mende a même obtenu la permission de Morangiès d'exploiter la mine « d'alène ». Il veut dire de galène (minerai de plomb), sans lendemain. Pour Michel Wiénin, il s'agit des filons de galène argentifère d'Allenc, à 15 km à l'est de Mende.

1769 - 1771 le marquis de Luchet et le Sieur de Bourgogne

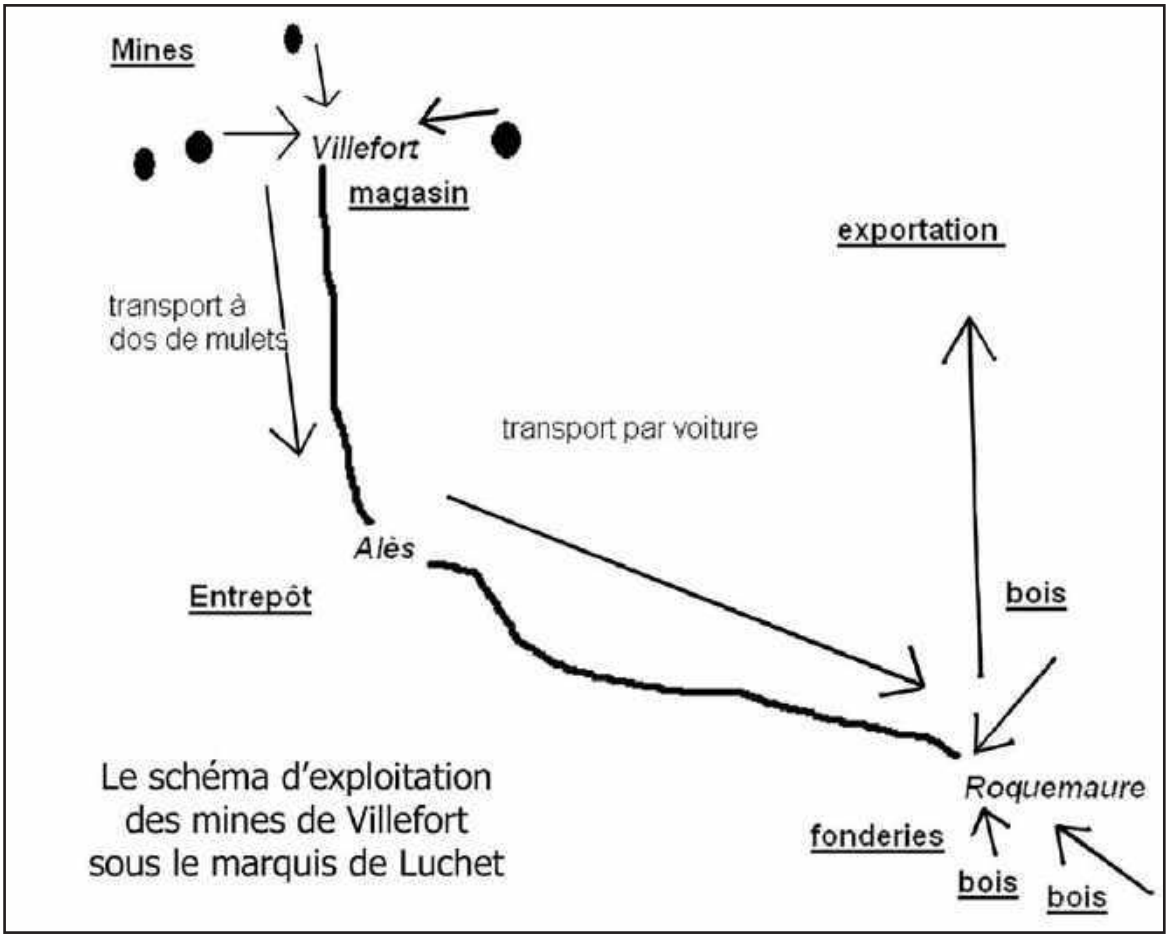
Ces deux messieurs habitent Paris. Le marquis se présente comme un ancien officier du régiment Royal Navarre. Il est connu sous d'autres titres - à voir dans la notice biographique qui suit – mais celui-ci fait, sans doute, plus sérieux.
Il sollicite du roi une concession de 30 ans ; la concession s'étend sur 5 lieues autour de Villefort. Il s'engage à *bâtir les fourneaux nécessaires pour fondre les mines et les dépendances et de construire sur la rivière qui passe à Villefort un ou plusieurs bocards*. Or, c'est au château de Roquemaure, loué à la Princesse de Foix, qu'il installe deux *fonderies une pour les sables dorifères, l'autre pour fondre les mines* qui sont à 14 ou 20 lieues comme le fait remarquer son mémoire, mais c'est « réfléchi », écrit-il, car *la situation est la plus commode et la plus avantageuse qu'on puisse trouver tant à porter de se pourvoir de tout le bois nécessaire parce que le Rhône passe à son pied*. Il donne divers arguments pour ne pas installer de fonderies à Villefort :
1er *il en aurait coûté au-delà de 50 000 livres pour le bois et la chaux*
2e *que la société serait toujours restée dans la dépendance de deux particuliers pour l'achat de bois* (il fait une nette allusion au marquis de Morangiès qui possède la forêt de Bayard et aux Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem, celles sur le Lozère).
3e *que le pays n'aurait pu nourrir 300 personnes de plus* (ce qui est tout à fait exact, la population paysanne ne produit presque aucun surplus).
4e *qu'il aura fallu borner l'usage des fonderies aux seules mines de Villefort tandis qu'elles sont faites pour toutes sortes de métaux*.
En fait de Luchet recherche de l'or, d'où les plaisantes allusions de Voltaire sur sa nouvelle passion de chercheur d'or. (Cf. Brèves notices biographiques p. 25).

300 personnes dispersées en 28 lieues ou pays

L'organisation de l'exploitation des mines de Villefort à cette période est assez particulière, selon le mémoire du sieur Luchet de 1756.

L'extraction

17 mines dont 4 en exploitation, toutes éloignées d'une lieue de Villefort et entre elles. Dans chaque mine une cabane propre à loger 25 ou 30 ouvriers et un commis, que le bureau général est à Villefort où il y a cent ouvriers… Les mines sont par fillon et sans eaux et assez riches en argent pour supporter quelques pertes…



Pour l'ingénieur Jars qui pratique une expertise en 1771, ces 4 puits coûtent 2 000 livres par semaine en frais de production. Un seul filon (Masimbert) donne de la bonne matière *au dire des ouvriers eux-mêmes*. En 1771, sont en activité les mines de Lagarde, Bayard, Pierrelade et Masimbert. Ce filon, qui est riche, ne peut être poursuivi dans son exploitation faute d'aération pour les mineurs.

Rentabilité

Selon le rapport de l'ingénieur Jars en 1771 :
Pour 100 livres de minerai, la mine de Lagarde donne 42 livres de plomb, 2 onces et demie d'argent au quintal de plomb ; celle de Bayard 55 livres de plomb, 2 onces d'argent au quintal de plomb ; celle de Pierrelade 49 livres de plomb et 1 once au quintal de plomb, enfin celle de Masimbert *16 livres de plomb lesquelles on produit à la coupelle 1 once et demie d'argent, ce qui fait revenir le quintal de plomb à environ 9 onces d'argent*.

- 1 livre contenant 16 onces, donc un quintal 1600, ça fait 2,5/1600 = 1,56 g Ag/kg Pb, ce qui est une teneur acceptable mais pas exceptionnelle pour Lagarde.
- 1,25 g Ag/kg Pb, c'est plutôt faible pour Bayard.
- 0,625 g Ag/kg, Pierrelade n'était sans doute pas rentable à l'époque.
- 0,94 g/kg pour Masimbert, et avec un très faible rendement du minerai en plomb ne me semble pas avoir été non plus rentable, ce qui est en contradiction avec le paragraphe précédent.

(Michel Wiénin)

Le broyage

Un ou deux bocards sur la rivière qui traverse Villefort. Comme ce site est évoqué plus haut dans ce mémoire, il n'est pas sûr qu'ils aient été construits. Le rapport de 1771 dit qu'il y a *un local très propre et très commode à la construction d'un bocard et d'une fonderie*, que *la ditte rivière avait assez de chute pour pratiquer un canal et qu'elle fournissait assez d'eau pour faire mouvoir pendant 9 à 10 mois de l'année les machines nécessaires*. Un projet de *bocard à sec à trois pilons que deux hommes feraient mouvoir à l'aide d'une roue, rouet ou lanterne*, à Masimbert a été envisagé pour 1 500 livres de coût.

Le transport

Il y a entre Villefort et les fonderies un entrepôt situé à Alais où l'on porte la mine et où les voitures de la fonderie vont la chercher, que cet entrepôt est aussi occupé à recevoir les charbons de terre que l'on tire de cette ville et que Roquemaure pourvoit à la subsistance de tous ces ouvriers…
Les minerais sont transportés à dos de mulets jusqu'à Alès. Il semblerait qu'il n'y ait eu besoin que d'un couble[8] de mulets par jour pour le transport selon Michel Wiénin.

L'énergie

Le charbon de bois qui alimente les fourneaux provient de trois sources : *le nouvel établissement a établi une espèce d'équilibre dans son approvisionnement en formant 1er un entrepôt au Pont St Esprit qui tire ses charbons*

de la forêt des Chartreux de Valbonne… au-dessus de Montélimar et que des bateaux couverts descendent ces charbons, 2e qu'il a un second entrepôt à deux lieues d'Orange qui s'approvisionne dans les forêts de M. de Montpezat… 3e qu'il a un troisième à St Gilles au-dessous de Beaucaire qui s'approvisionne dans des forêts immenses où il n'y a que des pins, et s'il manque de bois il prévoit d'en faire venir du Dauphiné ; il ne fait pas concurrence aux filatures de soie car il n'emploie, dit-il, que du pin ou des hêtres. Dans chaque entrepôt sont affectés un chef, un facteur et 30 ou 40 charbonniers ou voituriers.

Les fonderies

La visite de Jars en 1771, donne l'état des lieux de la fonderie :

- *2 fourneaux à manche a chacun desquels sont adaptés deux soufflets de bois simple que des chevaux font mouvoir*
- *2 grands fourneaux de reverbere a l'anglise (à l'anglaise)*
- *1 demeure commencée à construire*
- *2 fourneaux de coupelle ou d'affinage dont la construction de l'un n'est pas achevés*[9]
- *1 meule a battre pour la brasique*[10] *qu'un cheval fait mouvoir…*

Les appartements pour le portier, ceux pour les employés à la régie, le Bureau, les magasins à contenir le charbon et les matières et les écuries ont fait monter la dépense de cette fonderie à plus de quarante mille livres.

Les ouvriers

Les fonderies de Roquemaure occupent à peu près cent personnes y compris les ouvrages externes de sorte que la totalité de l'entreprise emploi 300 personnes dispersées dans 28 lieus de pais et qui n'ont rien à enlever à la culture des terres étant le plus grand nombre Allemands ou Piémontois. Bertin, un des actionnaires, révèle que Luchet a sollicité le roi pour que ses ouvriers *portent l'uniforme des mines de couleur brune avec le parement bleu comme en Allemagne, ce qui tend à les faire reconnaître et par conséquent à les contenir dans le devoir*.

Procès et faillite du marquis de Luchet

Le mémoire de l'ingénieur Jars est sans ambiguïté. Il pointe le *nombre d'ouvriers inutiles, comme Directeur, contrôleur visiteur, caissier teneur de livres, secrétaire, facteurs, gardes, même jusqu'à un Suisse dont les appointements joints à la dépense des bâtiments se portent déjà à plus de 100 000 livres, ensuite qu'en supposant même que les mines de Villefort fournissent assez de matière pour faire réussir cette entreprise, l'immensité des frais la plupart inutiles feront seuls échouer l'entreprise*.



ARREST
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Portant attribution au Sr. Intendant & Commissaire départi en la Province de Languedoc, pour connoître en premiere instance de toutes les contestations nées & à naître concernant l'exploitation des Mines de Villefort & Fonderie de Roquemaure, sauf l'appel au Conseil.

Du 4 Août 1775.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

SUR la Requête présentée au Roi, étant en son Conseil, par le Sr. La Barre de Larivaux, Lieutenant des Vaisseaux du Roi, principal intéressé en l'exploitation des Mines de Villefort, & encore comme représentant les sieurs de Luchet & Thezac, en vertu de la cession par eux faite à son profit, & le sieur de Maulevrier en vertu de sa procuration ; CONTENANT : Que par contrat du 3 Janvier 1773

Il s'étonne du transport à Roquemaure, pour lui, il aurait fallu placer la fonderie à Alais. Il met en garde les actionnaires qui ignorent le véritable état de cet établissement. Et il termine par un avertissement moral : *l'on voit clairement que l'on s'est aveuglé par l'appât de la richesse de quelques minerais et par l'envie de faire fortune prompte et que la compagnie a moins travaillé à former un établissement avantageux à elle-même et à l'État qu'à trouver les moyens de le faire échouer, ce qui ne manqueroit pas d'arriver si elle n'y remedoit*.

En 1771, la compagnie est en faillite. Les deux complices ont avancé 94 802 livres pour cette exploitation. Luchet a signé des traites pour 48 400 livres et a fait 80 000 livres de dettes. Une jolie banqueroute de plus de 220 000 livres, soit 733 années de portion congrue d'un curé de campagne (300 livres).

Le reste du volumineux dossier des archives de l'Hérault est composé des plaintes, requêtes, procès et lettres de madame de Luchet qui prend la plume pour défendre son époux. On ignore s'il y a eu procès, en tous les cas, en 1775, de Luchet est à Ferney, prêt à passer en Suisse par la propriété de Voltaire.

1775-1776 : Le marquis de la Rivaux

Resté seul des anciens exploitants, il obtient la concession et s'empresse de la revendre à une société parisienne pour 154 585 livres. La nouvelle société obtient une concession perpétuelle, elle est dirigée par M. Ollivier, membre du Conseil d'État qui fait appel à un directeur qualifié : un des fils du géologue Étienne de Genssane. La nouvelle société se crée au capital de 300 000 livres.

L'ère des physiocrates, des ingénieurs, des mécaniciens

1776-1795 : Villefort se renforce grâce à Vialas

À partir de 1776, fini les aventuriers et les aristocrates spéculateurs, la nouvelle société des mines de Villefort est dirigée par M. de Genssane (le même que précédemment). Un sous-ingénieur est embauché en 1776 pour le site de la Picadière de Vialas : Joseph Thomas de Maisonneuve.
La société est composée de bourgeois : Ollivier (conseiller d'État au Châtelet à Paris), Gaillard, Bouchet (de Villefort), tels sont les noms que l'on lit sur une supplique adressée à l'Intendance du Languedoc (sans date). Ils expliquent qu'ils ont pu produire depuis 1776 suffisamment de minerai de plomb et de cuivre pour construire la fonderie à Villefort en 1779. Mais quatre ans plus tard, les actionnaires sont prêts à abandonner l'exploitation à cause de *la cherté des vivres, le prix excessif des transports de combustibles, la difficulté des chemins et l'éloignement des lieux*. Ils en ont d'autant plus de regrets que pendant 5 ans ils ont embauché les habitants pauvres de Villefort qui *y ont trouvé un travail qui les avoit arraché de la plus grande misère*.
Heureusement, la mine de Vialas découverte vers 1778, présente une exploitation de longue durée et de bonne rentabilité, mais *la situation de cette mine et de tous ses environs ne permet aucun établissement pour les usines nécessaires au travail des minéraux. Ce n'est qu'avec les travaux les plus considérables et en coupant des rochers qu'on est parvenu à y établir un bocard et des laveries*. Impossible d'y installer une fonderie à cause du manque d'eau pour actionner la roue.
Le minerai est amené à dos de mulets de Vialas à Villefort, un voyage de 7 heures, chaque mulet porte 3 quintaux de matière. Le coût du transport est estimé en 1797 à 7 000 F par an. Le chemin est de deux lieues et les actionnaires proposent de raccourcir ce chemin en passant par Nojaret pour aboutir à la route d'Alès à Villefort à Aiguebelle (au nord de Génolhac). Ils sollicitent l'intendant du Languedoc de bien vouloir construire ce chemin, au moment même où celui-ci envisage de transformer le chemin muletier (la Regordane), d'Alès à Villefort, en chemin carrossable. De fait, un chemin carrossable est construit depuis Vialas, passant par le col de Montclar et aboutissant à la Regordane après Génolhac. On voit encore la belle calade[11] qui grimpe fortement et qui nécessitait de pousser les charrettes remplies de minerai.

1796-1827 : Vialas prend le relais

En l'an V (1796), le géologue Dolomieu publie un rapport dans les *Annales des Mines*. Il constate l'absence d'exploitation des filons de Villefort, « *il ne reste plus de bocards et de laveries que ceux qui sont destinés aux minerais qui proviennent des travaux de Viallaz* ».
« *Les fonderies furent d'abord construites pour servir aux mines voisines de Villefort, et furent placées à un quart de lieue à l'ouest de cette petite ville dans un vallon parallèle à la vallée de Villefort. L'atelier des fonderies consiste en deux fourneaux à manche, deux fourneaux à réverbère, un petit bocard à trois pilons, forge, magasin etc. On reconnaît ici l'esprit d'ordre et d'économie qui convient à une administration sage et intelligente. On ne saurait trop vanter et citer un pareil exemple, si fort en opposition avec ces dépenses fastueuses qui ont ruiné plus d'un établissement…* » (On songe à de Luchet…).

Un physiocrate éclairé

Malgré le coût du transport, il n'est pas favorable à la construction d'une fonderie à Vialas, car il ne voit pas d'espace favorable et « *la vallée étant écartée de tout* », il faudrait de toutes les manières transporter le minerai de plomb hors de la vallée.
Il s'insurge, raisonnablement, contre les gens qui ont vendu fort cher (les actionnaires de Luchet, puis le marquis de Rivaux) une concession qu'ils avaient eue gratuitement ! « *C'est dans le sein de la terre seulement que les concessionnaires doivent chercher leurs bénéfices, en non en agiotant un droit que l'intérêt national seul porte le gouvernement à accorder gratis* ».

1827 : l'abandon de Villefort

En 1827 cependant, la fonderie de Villefort est abandonnée, il n'en reste plus que deux toponymes : « la Fonderie » et « La lampe ». Désormais le charbon de terre sert de combustible, plus besoin de la force motrice de l'eau. Cependant, selon Cécile Coustès, Vialas souffre de son enclavement (l'approvisionnement en charbon est difficile et coûteux) et c'est pour cela que l'usine accuse un retard technologique en utilisant principalement la force hydraulique. De ce fait l'usine subit de longues périodes de chômage notamment en 1837. Mais une nouvelle ère s'ouvre pour Vialas, tournée cette fois-ci vers le sud et la plaine.

Fin XIXe siècle : les mines du Chassezac

Quelques nouvelles recherches s'ouvrent à la fin du siècle entre Chalondres et La Rouvière (commune actuelle de Malons) dans un filon qui se poursuit à Sainte-Marguerite-La-Figère. D'importants bâtiments longent la route de Pied-de-Borne aux Vans et d'autres sont situés dans le cours du Chassezac même. Des panneaux explicatifs permettent de comprendre le site et de visionner encore des haldes (déchets de la mine) de pierraille au pied des puits sur la montagne d'Elze, interdits au public.

§§§

Notes

1 - Vers la fin du XIX[e] siècle, l'exploitation a repris sur les rives du Chassezac, à La Rouvière et aux Issarts (commune de Sainte-Marguerite-la-Figère) et au Mas de l'Ayre, (commune de Malons).

2 - En 1841, le rapport de l'ingénieur des mines au préfet de la Lozère note « une usine qui procure du travail à presque tous les habitants d'une de nos principales communes », Délibérations du Conseil général de Lozère, 1841.

3 - Tous les textes en italique sont extraits du dossier « Les mines de Villefort » aux AD 34, C 2713 et 2714.

4 - Je penserais volontiers à des travaux sur le filon de Daufage à Chasseradès (le Gros Viala) ou peut-être sur celui du Grand Valat, 500 m au sud de Bergognon à Altier. (Michel Wiénin).

5 - Bleymard : paroisse située fort loin de Villefort, sur la route Villefort-Mende - Les Aydons (Pied-de-Borne) : communauté près de Villefort et Malons - Bayard : paroisse au nord de Villefort (actuellement sous les eaux du lac) - La Rouvière : hameau de la paroisse de Sainte-Marguerite-La-Figère - Boisvel : un filon à Vialas - Liquemiailhe (mines du Mas de l'aire) : hameau de Malons. Ces mines relèvent de seigneurs différents : Bleymard, Bayard, Masimbert (du marquis de Morangiès), Les Aydons, Liquemiailhe, La Rouvière (de la dame d'Elze, Hubacs des Aigrains), et celles de Vialas, Bosviel (des coseigneurs de Génolhac, le prince de Conti et l'évêque d'Uzès).

6 - Le quarantième revendiqué par Morangiès est justifié par un édit d'Henri IV, « à condition d'aider les entrepreneurs des mines, de passages, cours d'eau et bois ».

7 - Fils d'Antoine de Genssane chargé de la prospection minière en Languedoc.

8 - Le couble est composé de 2 mulets attachés.

9 - Pour les définitions et explications sur ces divers fourneaux voir *Le dictionnaire pittoresque d'histoire naturelle* par Félix-Édouard Guérin-Méneville publié en 1839, tome VIII, p. 157 (et qui parle du fourneau de Villefort) in Google Books.

10 - Il me fait penser à l'occitan brasit devenu brausit en cévenol : brûlé par la chaleur, trop cuit, desséché… il pourrait s'agir du minerai préalablement grillé. Michel Wiénin.

11 - C'est un chemin de randonnée, balisé depuis Génolhac : col de Montclar 4,5 km.

Sources

AD 34, C 2713 et 2714 (mines de Villefort 1731-1788).
Archives privées Quinsat (1822-1888).

Sur BNF Gallica :
Annales des mines 1863 : limites de la concession des mines de plomb de Villefort et Vialas.

Délibérations du conseil général de Lozère.

Sur Google Books
Annales des mines de 1855 : *Histoire et description des mines de cuivre et de plomb de la Lozère par l'ingénieur Lan*, p. 1 (avec carte de la Picadière de Vialas).

Rapport de Maisonneuve, p. 663.

«Journal des Mines 1794-1815», puis Journal des Mines, n° 44, Floréal, an VI : «*Extrait du rapport fait au Conseil des Mines, sur les mines du département de la Lozère dépendant de la concession de Villefort et sur les établissements qui y sont affectés*» : pages 577 à 604.

Bibliographie

Balmelle Marius, « *Les mines de plomb de Villefort et de Vialas (Lozère*) » in *Causses et Cévennes*, n° 4, 1966.

Dumas Marie-Lucy, « Quand il y avait des mineurs à Malons… » p. 326 à 330, in *Malons et Elze, gens et terroirs en Hautes Cévennes*, Commune de Malons-et-Elze, 2006.

Raymond Aubaret, *Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et de Vialas* (1840 à 1860), *vue au travers de la correspondance de ses dirigeants*, hors-série de L.C.C. n° 18, 1981.

Poujol Olivier, «Notes sur M. Maisonneuve, directeur des Mines de Vialas», in *Revue du Gévaudan*, premier semestre 2010.

Schnetzler Jacques, « Les mines métalliques du Chassezac », in *Le pays des Vans à travers les âges*, tome II, 1991.

Thirion Charles, *Les gîtes de plomb et d'argent des environs de Villefort, Les Cévennes minières, avec carte des filons et galeries*, 1870, Nancy.



Ruines de la forge de Peyrelade

Alain Laurans et
Jean Louis Maurin :

Histoire de Villefort et de son canton,

Syndicat d'initiative cantonal, 1990, p. 78.

Éléments de fonctionnement d'une fonderie de plomb argentifère du type de Vialas

Le minerai utilisé est de la galène argentifère. C'est un minéral à éclat gris métallique, de densité ~7,5, formé de sulfure de plomb de formule PbS contenant un certain pourcentage d'argent (impureté). À Vialas, la teneur en argent varie le plus souvent entre 4 et 6 g/kg. Ce minerai remplit des fissures ou forme des rognons ou des mouches dans une gangue de quartz, barytine et calcite.

a) La première phase consiste à séparer le minerai de la roche stérile : à la main (scheidage), puis concassage des morceaux sous le bocard et tri mécanique du sable obtenu en fonction de la densité des grains : entraînement par un courant d'eau ou flottation.

b) Métallurgie proprement dite :

- 1) Grillage à 700-800° pendant une douzaine d'heures dans un four « à réverbère » pour transformer le sulfure de plomb en oxyde PbO, avec dégagement de gaz sulfureux.

- 2) Réduction par le charbon de bois, puis par le coke (usine de 1827 ou de 1860) dans un four « à manche » (= à soufflerie) à ~900°. On obtient du « plomb d'œuvre » à l'état de métal (liquide) qui renferme l'argent en solution.

- 3) Coupellation : la « coupelle » est un four circulaire à fond presque plat (de 3 m de diamètre, chauffé à la houille en 1861). Il reçoit de l'air qui oxyde le plomb pour former des litharges (PbO) sans argent qui sont évacuées latéralement. À la fin de l'opération, une galette d'argent reste seule au fond de la coupelle, c'est le point éclair.

- 4) Raffinage de l'argent obtenu par nouvelle fusion et élimination des impuretés. L'argent de Vialas était pris acheté par l'état pour un titre de 999/1 000.

Michel Wiénin

Petite chronologie des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas


COMPAGNIE
DES
Mines
DE
VILLEFORT, VIALAS,
COMBEREDONDE
ET
AUZONET
Adresser les Lettres à Vialas
par Génolhac. (Gard)

Le papier en-tête de la compagnie créé en 1836 continue de garder le nom de Villefort.

1733 : première concession : elle englobe Villefort, Vialas et Le Bleymard.

1776 : construction de la fonderie à Villefort, mise en exploitation du filon de la Picadière.

1796 : les filons de Villefort sont abandonnés.

1827 : transfert de la fonderie à Vialas.

1838 : «Compagnie des Mines royales de Villefort, Vialas, Comberedonde et Auzonnet» (La compagnie possède aussi 1/6e des mines de houille de Portes et Sénéchas) au capital de 600 000 F.

1859-1868 : la grande période d'exploitation de Vialas (médaille d'or à l'exposition universelle en 1867).

1868 : « Compagnie des mines de Villefort, Vialas, du Rouvergue et Comberedonde ».

1875 : « Société anonyme des Mines de Villefort et Vialas, du Rouvergue et de Comberedonde ».

1884 : la société est rachetée par la « Société tunisienne Mokta el Hadid ».

1890 : elle produit encore 2,4 tonnes d'argent.

1908 : arrêt des productions à Vialas et à Villefort, fermeture de la mine (le permis d'exploiter est toujours entre les mains du successeur de Mokta El Hadid, la société Pennaroya).

Merci de penser à régler votre cotisation et (ou) abonnement pour l'année 2011

Adhésion normale (avec abonnement à la revue) : 27 €

Adhésion de soutien (avec abonnement à la revue) : 30 € minimum

Abonnement seul : 24 €

BRÈVES NOTICES BIOGRAPHIQUES : CONCESSIONNAIRE, DIRECTEUR ET INGÉNIEURS DES MINES DE VILLEFORT

par Marie-Lucy DUMAS

Marquis de Luchet (1735-1792)

« Les gens honnêtes s'alarment, les gens tièdes doutent, les coupables nient, les sages examinent et c'est eux que j'invoque en ce jour, et dont je voudrois aiguillonner le zêle » (extrait des *Illuminés de Bavière*).

Jean Pierre Louis de Luchet, marquis de la Roche du Maine, authentique aristocrate, né en 1735 à Saintes, mort le 6 avril 1792 à Paris, a l'insigne honneur d'une brève notice dans Wikipédia, comme «essayiste français» du XVIII[e] siècle.
À lire les titres de ses écrits on comprend le mot «essayiste» car il s'essaya à de nombreux sujets : histoire littéraire (un essai sur l'histoire de Voltaire, voir ill. ci-contre), la politique (la 1[re] constituante), les sociétés secrètes (la fameuse secte des « Illuminati »de Bavière qui a servi à un roman à grand tirage[1]), les potins parisiens et les sujets à la mode dont on parle (*Le Pot Pourri*) et même des *Essais sur la minéralogie et la métallurgie*, chez Jean-Edme Dufour & Philippe Roux… 1779.

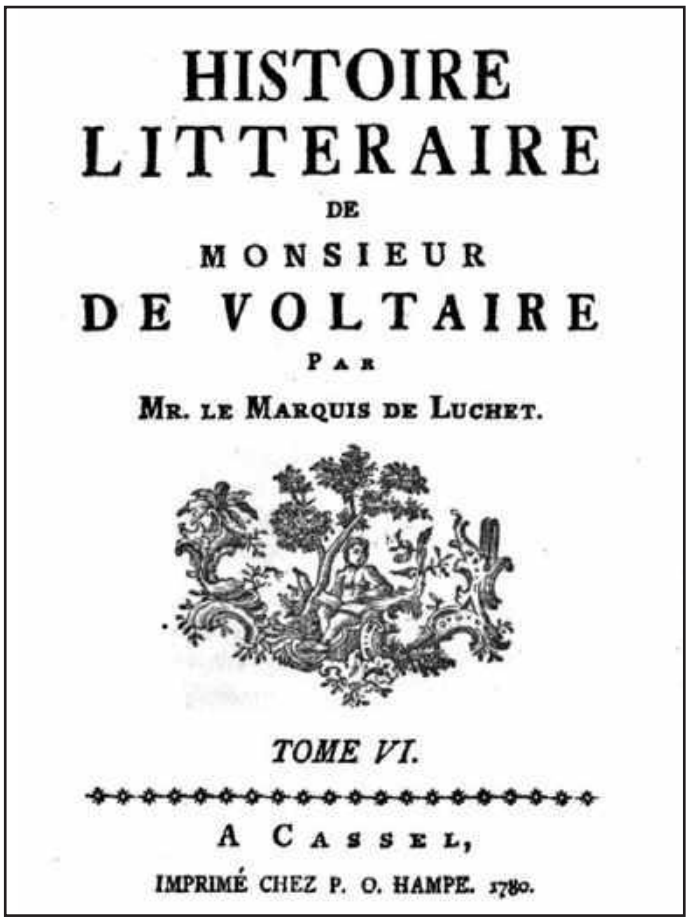
La biographie la plus complète se trouve dans *Les biographies saintongeoises* de Pierre-Damien Rainguet, p. 373-376, Saintes,1851 à Saintes. Cet ouvrage donne la liste presque complète de ses œuvres, fort nombreuses, quelques commentaires peu élogieux de Rivarol et de Grimm *(« il est triste pour un gentilhomme de faire le métier de mauvais écrivain »*) et une épigramme piquant à son décès :

Ci gît qui le froc étrenna (il fut jésuite !)
Puis le commerce malmena (sans doute les mines de Villefort)
Des armes un jour s'affubla (il fut capitaine !)
Gazette et théâtre guida (Le Pot Pourri)
Qui tant de livres édita (44 connus dont seulement 6 présents à la Bibliothèque nationale de France)
Que cent imprimeurs éreinta,
Deux cents libraires dérouta
Et tous ses lecteurs fatigua
Et quand le grand proseur trépassa
Sans avoir dit rien ne laissa…

Il a fréquenté Voltaire qui se moque plusieurs fois de lui, en tant que… chercheur d'or !

« Madame de Luchet n'est plus que garde-malade [de Madame Denis]. *Vous l'avez vue marquise très amusante et très plaisante, mais les mines de son marquis ont un peu allongé la sienne. Ce mari est à la vérité un homme de condition, plus marquis que le marquis de Florian[2], mais il a bien plus mal fait ses affaires que le marquis de Florian. Il est actuellement à Chambéry, et ni lui, ni sa femme, ne m'ont pleinement instruit de leur désastre. Il y a dans toutes les confessions un péché que l'on n'avoue pas[3] »* (16 avril 1775).
« Son pauvre mari cherche de l'or. Mais toujours rire, comme le veut sa femme, ou s'enrichir dans les mines comme le croit le mari, c'est la pierre philosophale et cela ne se trouve point » (1[er] mai 1775).
« Vous trouverez ici... Madame de Luchet qui était venue ici pour deux jours, et qui est établie intendante de l'hôpital depuis deux mois ; son mari, qu'elle fait venir, et qui ne trouvera pas plus d'or dans Ferney qu'il n'en a trouvé dans toutes les mines qu'il a fouillées » (5 mai 1775).

Grâce à l'entremise de Voltaire, il devint bibliothécaire et conseiller des légations du Landgrave de Hesse-Cassel en 1777, chargé également de la direction du théâtre et du muséum *« Luchet y rassemble, en puisant dans la masse des journaux français diffusés depuis Francfort, des mémoires de toutes provenances et à peine triés. Il en profite pour faire valoir ses œuvres passées (sur son Histoire littéraire de Voltaire) et pour publier les bonnes feuilles de ses Folies philosophiques (éd. en 1784). Très habile à devancer la curiosité de ses lecteurs, en particulier au sujet de la crise financière en France, il multiplie les mémoires sur Necker, Choiseul, Turgot. Si ses informations sont de seconde main, son style reste original, très vif, impertinent, satirique. »*[4]


HISTOIRE
LITTERAIRE
DE
MONSIEUR
DE VOLTAIRE
PAR
MR. LE MARQUIS DE LUCHET.

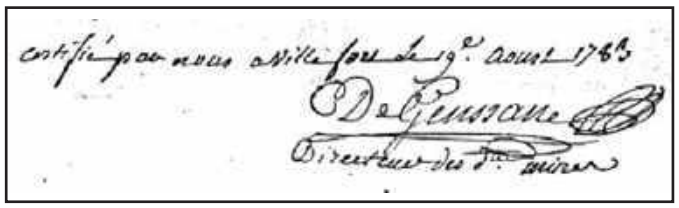
TOME VI.

A CASSEL,
IMPRIMÉ CHEZ P. O. HAMPE. 1780.

Peut-être est-il devenu franc-maçon, car son ouvrage sur les Illuminés de Bavière vise à pourfendre ceux qui tournent à la secte et qui voient des complots partout, particulièrement à cette époque révolutionnaire. Renonçant à une pension de 2 000 livres par an de la part du Landgrave, il revient à Paris et on le retrouve dans la correspondance de Laporte à Louis XVI qui le cite comme entremetteur pour un Mirabeau négociant un poste important auprès du roi, pièce à conviction de sa trahison, à son procès et à sa condamnation. Selon Brissot « *de Luchet était un des ouvriers qui lui servait de plume* ».
Le marquis de Luchet serait mort de sa belle mort un an plus tard, pas inquiété de sa proximité avec le prodigieux marquis de Mirabeau.

M. de Genssane (- 1808)

Il est le fils d'Étienne de Gensanne, ingénieur du roi, minéralogiste qui écrivit la première « Histoire naturelle de la province de Languedoc » en 1778 et découvrit bon nombre de mines, en Alsace notamment.
Ce jeune homme, le troisième sans doute de la famille, prend en 1777 la direction des mines de Villefort où il réside jusqu'à sa mort en 1808, selon le géologue Émilien Dumas. On ignore son prénom, il est simplement cité pour être *« d'habile minéralogiste, irréprochable par sa probité »*.
Le nom de Gensanne s'écrit au XVIII[e] siècle GENSSANE.



Signature autographe de Genssane, 19 août 1793.

Son autre frère est Antoine de Gensanne : « *Genssane alias Gensanne (Antoine de). Né dans la première moitié du XVIII[e] siècle, mort en 1780. Ingénieur et exploitant de mines à Plancher-les-Mines (Haute-Saône), directeur des mines du Languedoc, il était membre de la Société des sciences de Montpellier. Il fut nommé, à l'Académie des sciences, correspondant de Hellot le 7 mai 1757, puis de Mignot de Montigny en 1770. Il a publié plusieurs ouvrages concernant l'exploitation minière*.» (Dictionnaire de biographie française, tome 15).

L'ingénieur Gabriel Jars (1729-1808)

Il est le frère aîné d'Antoine Gabriel Jars, brillant minéralogiste, membre de l'Académie des Sciences. Il l'accompagne dans ses recherches minières et à sa mort, en 1770, il publie ses œuvres et reprend le flambeau en devenant ingénieur des mines.
Il effectue bon nombre d'expertises dans le bassin de Saint-Étienne et du Lyonnais. Son petit-fils Antoine-Gabriel, ingénieur, lui aussi, résidant à Lyon est un ami de Charles Fourier.

L'ingénieur Joseph Thomas de Maisonneuve (1751-1839)

« *Il avait à peine 25 ans lorsqu'il fut appelé, en qualité de sous-ingénieur aux mines de plomb argentifère du Vialas… et peu d'années plus tard on le chargea seul de cette vaste exploitation. Minéralogiste et mécanicien, il dirigeait l'extraction du minerai, les galeries commencées, la recherche des nouveaux filons et les travaux des bocards et des lavoirs, auxquels il apporta des perfectionnements essentiels*[4]». C'est ainsi que le baron d'Hombre-Firmas lui rend hommage en 1841, en relatant des expérimentations de cet ingénieur sur … l'optique !

Il possédait aussi une lunette astronomique, ce qui a dû paraître extraordinaire à Vialas dont il signe le Cahier de Doléances en 1789. Il resta à Vialas jusqu'à 1820, 44 ans de carrière, sur le même site.

Dans son article sur M. Maisonneuve (*Revue du Gévaudan*, 1[er] trimestre 2010), Olivier Poujol retrace son existence qui fut toujours remplie de curiosité scientifique et d'inventions mécaniques telle celle évoquée par Dolomieu [5] :
« *le bocard à neuf pilons… le citoyen Maisonneuve a adapté à ce bocard une machine en forme de trémie, balancée par l'action de l'eau, qui a pour objet de diviser et de classer les sables. Je n'entrerai dans aucun autre détail sur cette machine qui m'a paru ingénieuse, simple et très utile. Il appartient à celui qui l'a inventée et qui emploie à l'art des mines un talent extraordinaire pour la mécanique, d'en donner la description.* ».

Notes

1 - *Anges et démons*, de Dan Brown.

2 - Le Marquis de Florian a épousé la nièce de Voltaire, c'est l'oncle du fabuliste Florian

3 - *Œuvres complètes de Voltaire*, tome 14, Paris, 1825.

4 - *Recueil de mémoires et d'observation de physique, de météorologie, d'agriculture et d'histoire naturelle* par le baron L.A. d'Hombre-Firmas, Nîmes, Baillavet et Fabre, 1841 (sur Google livres).

5 - Déodat de Dolomieu, géologue et minéralogiste, voir son rapport sur les mines de Villefort et Vialas in *Annales des Mines,* n° 44, Floréal, an VI : « extrait du rapport fait au Conseil des Mines, sur les mines du département de la Lozère dépendant de la concession de Villefort et sur les établissements qui y sont affectés » : pages 577 à 604.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, IXe série, tome LXXXIII, année 2009.

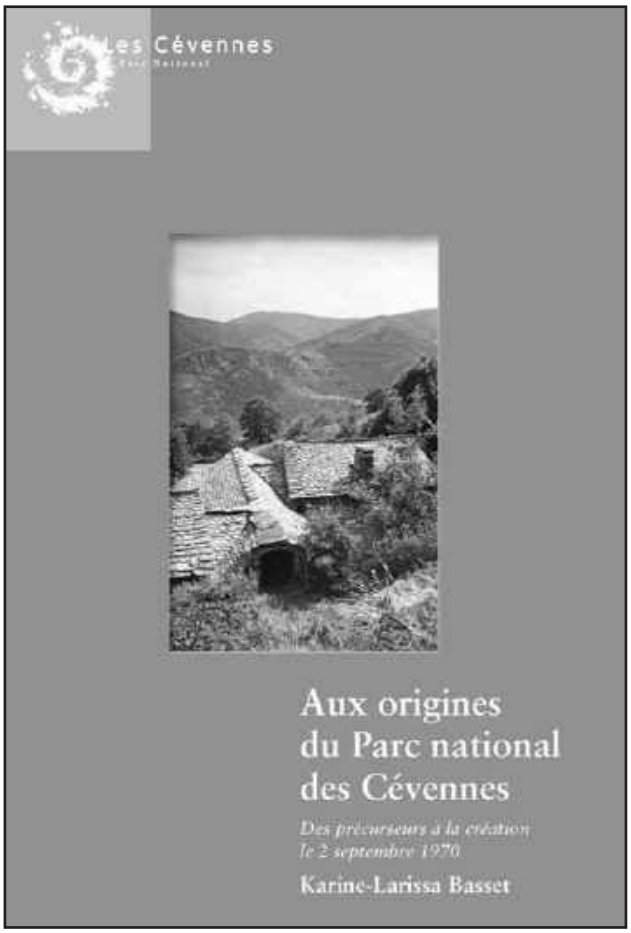
Nous avons reçu cet ouvrage, qui sera consultable au Centre de Documentation et d'Archives du Parc National des Cévennes à Génolhac.

Voici quelques articles à caractère historique qui intéressent le Gard :

Lassalle Victor, « Ce que l'art roman doit au Pont du Gard », p. 61.
Fabre Guilhem, « Aqueducs antiques en Petite Camargue de terre d'Argence et sur sa marge septentrionale », p. 81.
Méjean René, « Le régiment Calvisson-Montpezat-Limousin », (1622-1815), p. 105.
Deronne Hélène, Teulon-Lardic Sabien, Meunier Jean-Louis, « Peinture, littérature, musique, un écho baroque dans la première moitié du XVIIe européen », p. 181.
Contestin Maurice, « Licite ou illicite, le commerce du livre en foire de Beaucaire (XVIe-XVIIIe siècles) », p. 197.
Roger Jean-Marc, « Mentalités, croyances et représentations aux XIXe et XXe siècles dans la région nîmoise, étude de cas », p. 217.
Rigoulot Philippe, « L'espace temps protestant : une théorie de la relativité identitaire », p. 227.

BASSET Karine-Larisse : Aux origines du Parc national des Cévennes, des précurseurs à la création le 2 septembre 1970, Florac, Parc National des Cévennes, 2010 - 15 €.

Le Parc national des Cévennes est souvent évoqué pour sa singularité parmi les parcs nationaux français. Au moment où l'on célèbre les 40 ans du PNC et les 50 ans de la législation sur les parcs nationaux, il est important de rappeler comment s'est construite cette singularité. Tel est l'objet de ce livre. L'auteur revient d'abord sur les racines anciennes de l'idée d'un parc en Cévennes, liées d'une part à l'émergence d'un mouvement de protection et de valorisation des sites paysagers, d'autre part à la constitution d'un récit identitaire cévenol. Elle s'attache ensuite aux quinze années qui ont conduit de la formulation spécifique d'un projet de parc national à sa création effective par le décret du 2 septembre 1970.
L'examen des riches archives des différents acteurs engagés dans cette aventure – associations, individus, administrations départementales, services centraux –, ainsi que la collecte de leurs témoignages ou ceux de leurs proches, permettent de restituer dans leur diversité et leur complexité les intentions qui ont porté l'idée d'un parc national des Cévennes, et d'en éclairer les enjeux aux différentes échelles, du local au national.



Le tableau ainsi brossé s'avère d'une étonnante densité humaine. Et c'est bien un autre des objectifs de cet ouvrage que de redonner toute leur place aux artisans du parc, des visionnaires aux fonctionnaires chargés de matérialiser le projet, en passant par les "intermédiaires", sans qui l'accord entre les intentions des uns et des autres et l'acceptation des habitants n'auraient pu être obtenus.

Chaque parc est une histoire propre, qui participe au tissage d'ensemble de l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement. Le projet de Parc national des Cévennes est également le lieu d'un débat à partir duquel se constitue la doctrine d'un espace "hybride", entre désir de protection d'un paysage et volonté de maintenir une vie montagnarde, dans toutes ses composantes, y compris humaine. Ainsi s'invente un territoire, mais aussi une nouvelle conception de l'écologie. (Présentation du livre par le PNC)

"Karine Basset est historienne, maître de conférence à l'université Pierre Mendès France de Grenoble."

INSTRUMENTS DE TRAVAIL SUR LA TOILE

Un logiciel pour connaître les dates des fêtes mobiles

Le logiciel Chronos vous indique aisément les dates des fêtes mobiles pour toutes les années comprises entre l'an 325 et l'an 2500. Téléchargeable sur **http://www.heredis.com/telechargement/bonus1/chronos1.html.**

Une bibliothèque numérique méconnue

Collective et patrimoniale, elle répertorie et diffuse de multiples documents : manuscrits, archives, livres, journaux, estampes, enregistrements sonores, vidéo… sur **www.e-corpus.org.** Par exemple 16 documents ont été déposés par Jean-Bernard Elzière, dont son « Histoire des Budos », et le « Chartrier de Portes ». (Mode image).

L'Atlas historique de la province du Languedoc (Site Web)

par Marie-Lucy Dumas

L'Atlas historique de la province du Languedoc destiné aux chercheurs et au grand public a été créé et mis en ligne depuis 2009, sous la direction d'Élie Pélaquier, Directeur de recherches au C.N.R.S. et membre du Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences humaines et Sociales de Montpellier, le C.R.I.S.E.S. Pierre Rolland en a fait mention dans le numéro 161 du Lien des chercheurs cévenols, p. 16.
Cet atlas peut être consulté sur le site : **http://recherche.univ-montp3.fr/crises/.**

C'est un travail monumental effectué avec les sources disponibles aux archives de l'Hérault (archives des États, série C) et aux archives nationales, qui comble un grand vide.
Son introduction précise les intentions de leur auteur :
- servir de point d'appui aux recherches, qu'elles soient savantes ou du large public ;
- aider à la compréhension de la complexité de cette histoire languedocienne, car établi à l'échelle des communautés et des diocèses ;
- et évoluer grâce aux recherches et aux nouvelles données qui seront mises en ligne.
Il comprend deux parties :

1 - La genèse du territoire languedocien.

L'histoire de la constitution du territoire languedocien fait l'objet d'un texte d'Élie Pélaquier, téléchargeable en PDF. Les questions que l'on peut se poser sur le Languedoc médiéval sont de Jean Loup Abbé professeur d'histoire médiévale de l'Université du Mirail de Toulouse.

Ces deux textes permettent de comprendre les 27 cartes que l'on peut consulter en basse résolution et enregistrer sous forme d'image en JPEG. En revanche, je vous conseille d'aller sur la *Table des cartes* où les cartes sont en meilleure résolution et où elles peuvent être capturées en image format JPEG. Trois cartes seulement sont en PDF.

Capture de parties de cartes

Sur quelques cartes où apparaît une loupe, en agrandissant (il faut aller jusqu'à 800 fois) on atteint les limites et les noms de chaque communauté ou paroisse. On ne peut pas (encore ?) capturer des parties de ces cartes. Mais si vous avez besoin du diocèse d'Alès par exemple, procédez de la manière suivante : « enregistrez l'image sous », puis ouvrez-la avec un logiciel de traitement de l'image un peu performant, avec lequel vous pouvez découper une partie de l'image et enregistrez votre découpage sous « diocèse d'Alès ».

N'oubliez jamais de citer la référence !

«Le nom de l'auteur et la date qui figurent sur les cartes, ainsi que la mention des sources devront figurer obligatoirement sur toute reproduction ou représentation totale ou partielle des cartes figurant sur ce site. Aucune exploitation à des fins commerciales ne pourra en être faite sans l'autorisation de l'auteur. Les présentes cartes ont été réalisées avec le logiciel de cartographie Logicarte, de la société Agi-Soft.»

Liste des cartes actuellement en ligne

- Les limites de la présente étude : ancien ressort du parlement de Toulouse, cinq généralités et régions actuelles.
- Le temps long du Languedoc.
- Les cités du Haut Empire dans le Midi (fond des communautés modernes).
- Cités et provinces à la fin de l'antiquité dans le Midi.
- Les diocèses du Midi après la mort de Clovis (511-532).
- Les diocèses du Midi après la mort de Clotaire (561).
- Les diocèses du Midi au partage de Verdun (843).
- Limites comparées de la Narbonnaise, de la Septimanie et de la province de Languedoc.
- Les comtés du Midi au XI^{e} s.
- Le domaine des comtes de Toulouse à son apogée (1208).
- Les comtés du Midi fin XIII^{e}-début XIV^{e} s.
- Les comtés et vicomtés du Toulousain de leur origine au XIV^{e} s.
- Les sénéchaussées du Midi du XIII^{e} s. au XV^{e} s.
- Les diocèses ecclésiastiques du Midi, du Moyen Âge à l'époque moderne.
- Les diocèses ecclésiastiques du Midi et les communautés à la fin de l'époque moderne.
- La naissance du Languedoc : premières réunions des États (XIV^{e}-XV^{e} s.).
- Le tracé définitif du territoire languedocien (XV^{e} s.-XVIII^{e} s.).
- Gouverneurs, lieutenants généraux et commandants en chef.
- Les cours souveraines.
- Les institutions fiscales et administratives.
- Les pays d'États dans le Midi.
- Diocèses civils et élections à l'époque moderne.
- Les diocèses civils ou élections du Midi à l'époque moderne et leurs communautés.

- Les sénéchaussées dans le ressort du parlement de Toulouse à la fin du XVIII[e] s.
- Les sénéchaussées du Midi à la fin du XVIII[e] s. et leurs communautés.
- Élections et diocèses civils en 1789, départements en 1790-1808.
- Départements et régions aujourd'hui.

2 – Le Languedoc moderne : XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Les cartes de la deuxième partie sont en PDF téléchargeables en cliquant sur leur nom. De la même manière, celles avec loupe peuvent être agrandies à l'échelle de la paroisse. En revanche, si vous souhaitez capturer une partie de ces cartes, il faut ouvrir le PDF avec le logiciel de traitement de l'image et transformer la carte en image JPEG.

Liste des cartes actuellement en ligne :

- Le relief et hydrographie du Languedoc à l'époque moderne (XVI[e]-XVIII[e] s.).
- Le relief du Languedoc et les diocèses civils à la fin du XVIII[e] s.
- Les communautés de Languedoc en 1789.
- Altitudes maximales des communautés de Languedoc.
- Altitudes moyennes des communautés de Languedoc.
- La population des communautés de Languedoc en 1709.
- La population des communautés de Languedoc en 1789.
- La densité de la population en 1789.
- Dimension moyenne des feux par diocèses d'après l'intendant Basville (fin du XVII[e] s.).
- Dimension moyenne des feux par diocèses en 1789-1790.
- Évolution de la population des communautés de Languedoc de 1709 à 1789.
- L'évolution de la population par diocèses civils, de 1709 à 1789.
- La production de grains par diocèses civils à la fin du XVIII[e] s.
- La récolte de grains par habitant, par diocèses civils à la fin du XVIII[e] s.
- La superficie semée en froment et méteil, par diocèses civils à la fin du XVIII[e] s.
- La récolte des diverses catégories de grains, par diocèses civils à la fin du XVIII[e] s.
- Le rendement en grains par diocèses civils à la fin du XVIII[e] s.
- Bilan en grains, par diocèses civils à la fin du XVIII[e] s.
- La production de draps en 1708.
- Les fabriques travaillant pour le Levant en 1708.
- Les métiers travaillant pour le Levant en 1708.
- Les draps produits pour le Levant en 1708.
- La production de soie et de coton en 1708.
- Les foires en Languedoc en 1732.
- Les marchés en Languedoc en 1732 (nombre de marchés par semaine).
- L'imposition foncière des communautés de Languedoc en 1773 (total de la mande et des dépenses des communautés) - 1
- L'imposition foncière des communautés de Languedoc en 1773 (total de la mande et des dépenses des communautés) - 2
- L'imposition foncière par feu des communautés de Languedoc (impôt de 1773 rapporté aux feux de 1789) - 3
- L'imposition foncière par unité de surface en Languedoc en 1773.
- L'imposition foncière par habitant et par diocèse civil en 1692.
- Le taillon par feu et par diocèse civil en 1780 (population de 1789).
- Le taillon par surface et par diocèse civil en 1780.
- Les contribuables les plus imposés à la capitation, hors les cours souveraines (1759).
- La deuxième tranche des contribuables les plus imposés, hors les cours souveraines (capitation de 1759).
- La capitation payée par les contribuables les plus imposés en 1759.
- Les contribuables les plus imposés à la capitation, hors les cours souveraines en pourcentage du total des feux de chaque diocèse (1759).
- Les catégories sociales d'après Basville (à la fin du XVII[e] s.).
- Ecclésiastiques par diocèses, selon Basville.
- Les ecclésiastiques rapportés au nombre de feux, selon Basville (fin du XVII[e] s.).
- Les revenus ecclésiastiques, selon Basville (fin du XVII[e] s.).
- Les revenus ecclésiastiques rapportés au nombre de feux, selon Basville (fin du XVII[e] s.).
- Les collèges d'après Basville (fin du XVII[e] s.).
- Les séminaires d'après Basville (fin du XVII[e] s.).
- La population protestante en Languedoc de 1665 au XVIII[e] s.
- Les domiciles des nobles languedociens en 1668-1671.
- La population noble par diocèse en 1668-1671.

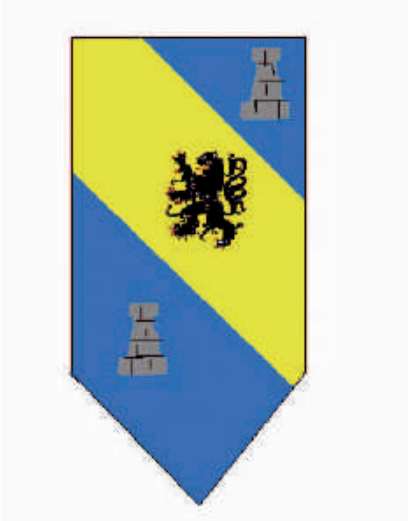
Proportion des gentilshommes par feux d'après l'intendant Basville (fin du XVII[e] s.).
- Les gentilshommes nouveaux convertis d'après l'intendant Basville (fin du XVII[e] s.).
- Les consuls dans les communautés de Languedoc en 1773.
- La hiérarchie judiciaire du Languedoc.
- Les justices languedociennes avant les aliénations du domaine royal (1672).
- La représentation du clergé aux États de Languedoc à la fin du XVIII[e] s.
- Les baronnies des États de Languedoc aux XVII[e] et XVIII[e] s.
- Les députés du tiers aux États de Languedoc à la fin de l'époque moderne.
- Les trois sénéchaussées des États.

Faute de détails plus précis, certaines données restent au niveau du diocèse, mais le projet annonce de futures cartes plus détaillées sur l'industrie textile par exemple. À suivre donc et à consulter le plus souvent possible.



Accumulateurs de minerais : site de l'usine du Bocard à Vialas
(photo Christine et Didier Bezol)

Corrections de quelques coquilles, et précisions apportées par Pauline Roux Tatto, directrice du Centre de recherches et d'archives du Parc National des Cévennes à Génolhac pour le texte des Historiens en herbe de LCC–Font Vive : « Claude François de Roche, le dernier seigneur de Génolhac (1742-1802) ».



Sur le Fonds de Roche

Le docteur Pellet a effectué un dépôt du Fonds de Roche au Centre de Documentation et d'archives du parc Nationale des Cévennes, et non un don.

Claude-François, sa famille ses origines

- Guillaume de Roche est le plus ancien des de Roche que nous connaissons, en fait il y a des de Roche à Montaren (près d'Uzès).

- c'est Jacques de Roche qui se marie en 1626 et non Claude.

- Jacques II de Roche est l'arrière grand père et non le grand oncle de Claude François.

Ses descendants

Delphine de Roche est la belle fille épouse d'Hippolyte de Roche, elle n'est pas la dernière descendante mais c'est Marie de Roche décédée en 1938.

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 165
Avril/Juin 2011



Éditorial

Échanges

L'altitude de la Lozère, 1e partie,

De l'office notarial à la particule : Les Taberne, du XIVe au XVIe siècle, 2e partie

Les temples de la paroisse d'Aulas avant la Révocation

Les Ursulines de Mercoire

Quelques parutions récentes

Les galériens protestants (et condamnés pour aide aux protestants), 1680-1775, 3e partie



N° 165 - Prix : 7 €

9 770335 626008



Aulas, vue générale (Photo A. Combes)

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial.

Page 2 : Échanges.

Page 3 : L'altitude de la Lozère, 1e partie, par Olivier POUJOL.

Page 8 : De l'office notarial à la particule : Les Taberne, du XIVe au XVIe siècle, 2e partie, par Henri PAGÈS.

Page 14 : Les temples de la paroisse d'Aulas avant la Révocation, par Alain COMBES.

Page 17 : Les Ursulines de Mercoire, par Jean-Gabriel PIETERS.

Page 21 : Quelques parutions récentes :
- Pierre Casado : Le problème des Anglades dans le Département du Gard, hors-série de LCC-Font Vive, présentation de M.-L. Dumas.
- Pierre Coulet : Les protestants entre exil et espoir, du Vivarais huguenot à Genève.
- La nécropole de Rochegude, un ensemble funéraire du Néolithique final à l'Âge du Bronze.
- Jean Cavalier, mémoires du colonel Cavalier sur la guerre des camisards, présenté par P. Rolland.

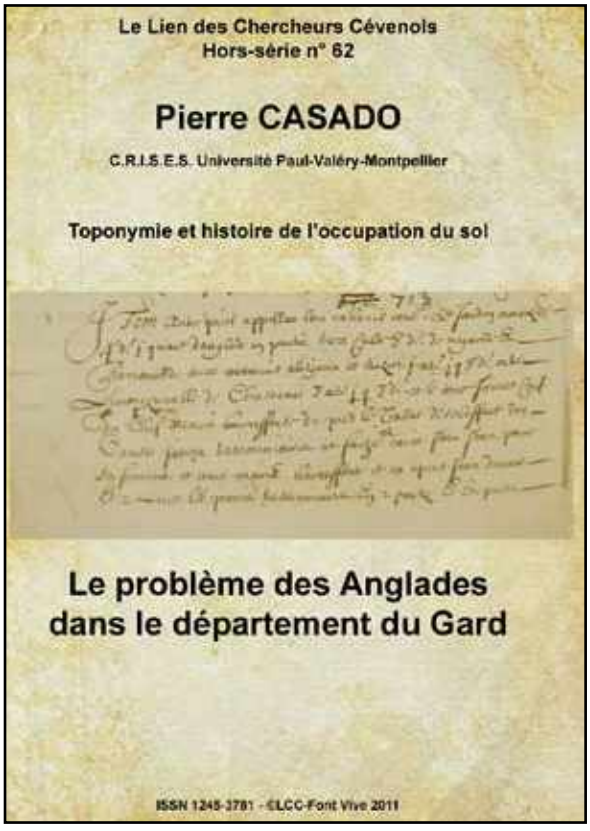
Page 23 : Les galériens protestants (et condamnés pour aide aux protestants), 1680-1775, 3e partie, par Pierre ROLLAND.



Environs de Finiels, sur le Mont Lozère
(Photo Gaëlle Touretta)



L'un des trois châteaux du Masaribal (in « Monographie de la famille Renard… », de Xavier Renard)



Notre nouveau hors-série, page de titre

PHOTOS COUVERTURE

Signal de Finiels (Photo Wikipédia)

Clocher d'Aulas (Photo A. Combes)

ÉDITO

Chers adhérents,

LCC-Font Vive est à un tournant de son histoire : en effet, lors de la prochaine assemblée générale, à Rochegude-Potelières, un nouveau bureau de notre association sera élu pour trois ans, bureau qui sera profondément renouvelé, puisque trois de ses quatre membres, le président, Pierre-Albert Clément, la secrétaire-rédactrice en chef, Martine Ancelin, et le trésorier, François Ancelin, ne se représenteront pas à vos suffrages. Marie-Lucy Dumas, quant à elle, a posé sa candidature au poste de Présidente.

Pour que notre association puisse poursuive efficacement ses activités, il est donc nécessaire que parmi nos adhérents se manifestent des candidats prêts à reprendre le flambeau.

Vous trouverez donc dans l'encart joint à ce numéro un appel à candidatures pour tous les postes à pourvoir au bureau. Ceux-ci sont nombreux : l'expérience ayant montré que la charge de travail était lourde, nous proposons en effet de créer des postes d'adjoints. (Président-adjoint, secrétaire-adjoint, trésorier adjoint, rédacteur en chef-adjoint). Nous proposons également le poste nouveau de responsable du site Web.

Attention : pour pouvoir être candidat et pour pouvoir voter, il est indispensable d'être à jour de sa cotisation !

Aussi bien le trésorier que la secrétaire et rédactrice en chef actuels sont disposés à « former » techniquement ceux qui prendront leur succession dans les diverses tâches à accomplir, qu'ils soient titulaires ou adjoints, à les accompagner dans les premiers temps, et à les aider à résoudre les problèmes qu'ils pourraient rencontrer.

Vous trouverez également dans l'encart la convocation à l'assemblée générale de Rochegude-Potelières, son ordre du jour et le programme de la journée.

À noter que la visite de terrain à Langogne a dû être malheureusement annulée, pour des raisons de coût excessif, et d'horaires de train mal adaptés.

Martine Ancelin

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine ANCELIN
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction
F. et M. ANCELIN - B. ATGER - J. CASTAN - A. CLAVEIROLE
P. A. CLÉMENT - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD
J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND
P. ROUX-TATTO - M. WIÉNIN

Conseil scientifique
Richard BOUSIGES - Patrick CABANEL - Gérard CAILLAT
Jean-Paul CHABROL - Philippe CHAREYRE
Jean-Bernard ELZIÈRE - Nicolas FAUCHERRE - Alice MOTTE
Rémi NOËL - Olivier POUJOL - Daniel TRAVIER

Courrier (secrétariat, trésorerie, textes à paraître)
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction
et de l'auteur.

Directeur de la publication
Pierre A. CLÉMENT

C.P.P.A.P. : n° 1110 G 80144
ISSN : 0335-6264
Imprimé par monediteur.com, 18 impasse Gaffinel, 34200 SÈTE
Dépôt légal : à parution
Site Internet : http//www.cevenols.com

Tarifs
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

In memoriam… Pierre CLERC

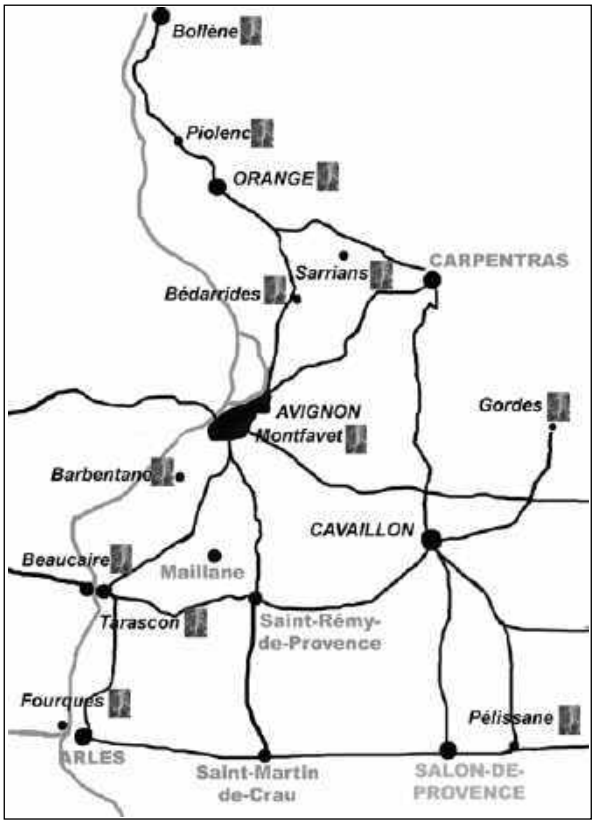
par Pierre-Albert CLÉMENT

En ce début d'année 2011, Pierre Clerc nous a quittés à l'âge de 72 ans, après une très brève maladie.
Sa vénérable échoppe du 7 de la rue Alexandre Cabanel à Montpellier a joué pendant 40 ans le rôle de cénacle où se retrouvaient chercheurs et historiens septimaniens. Sur les innombrables rayons de sa librairie spécialisée dans les livres d'occasion, il était toujours possible de dénicher un ouvrage paru dans la région au cours des deux derniers siècles.
Le catalogue qu'il publiait chaque année donnait lieu à une véritable course de vitesse, car il fallait être le premier à décrocher son téléphone pour se faire réserver un livre très convoité. Récemment, il avait publié, en coédition avec les Nouvelles Presses du Languedoc, un volumineux annuaire des Héraultais qui se sont illustrés dans la vie politique et dans la littérature.
Considéré comme l'un des meilleurs bibliophiles du sud de la France, il instrumentait très souvent en tant qu'expert auprès des tribunaux.
Personnellement, j'avais pris contact avec lui par l'entremise de mon maître en géographie, le professeur Paul Marres. Je dis souvent que c'est grâce aux cartulaires que m'avait procurés Pierre Clerc que j'ai pu rédiger mes ouvrages traitant de l'époque médiévale.
À la fois adhérent et diffuseur du Lien des Chercheurs Cévenols, il laisse un grand vide chez les érudits de la région Languedoc-Roussillon.

À propos de l'article de Martine REBOUL et Pierre CLÉMENT, « L'apprentissage à Sauve »

par François ANCELIN

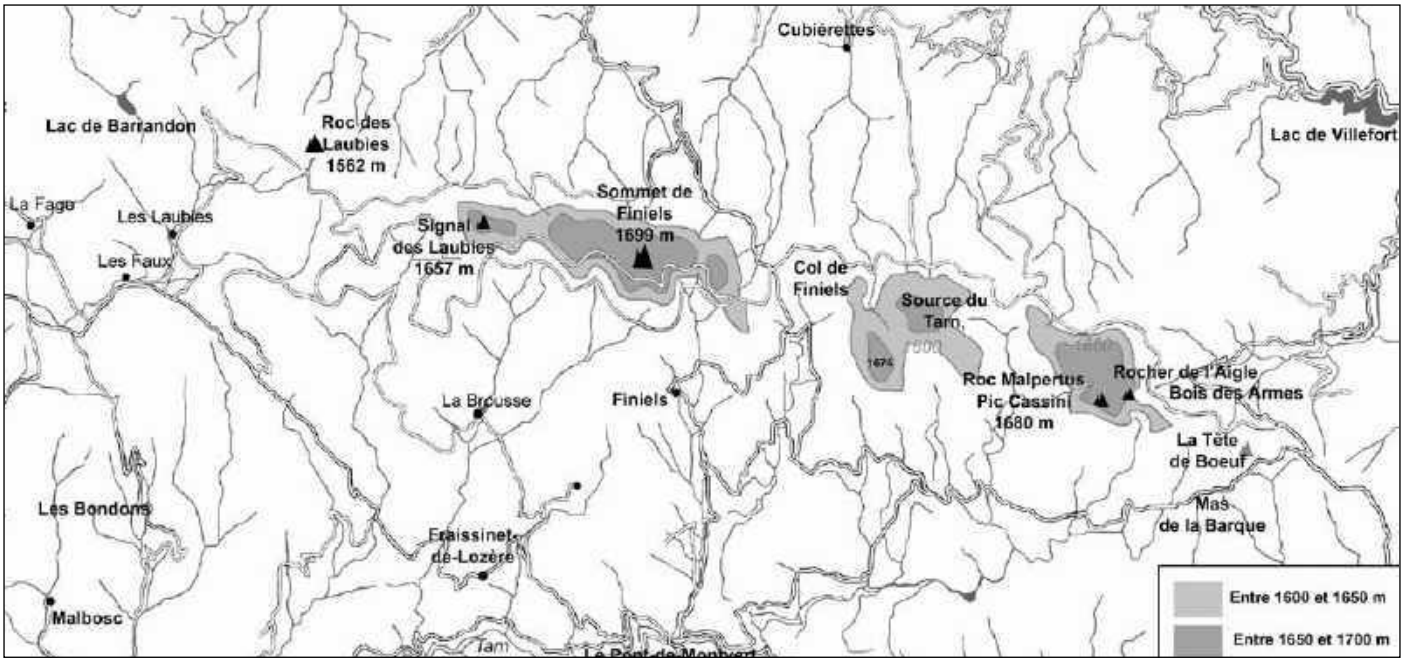
Cet article m'a remis en mémoire des souvenirs d'adolescence que je ne suis pas près d'oublier. Lycéen, je me faisais quelque argent de poche en travaillant « aux champs » pendant les vacances d'été chez des exploitants agricoles de la plaine de Beaucaire. Après plusieurs saisons de culture de tomates, de melons ou de graine de pourpier, le patron avait décidé de diversifier sa production en essayant la cardère. C'était au début des années soixante. L'idée m'avait paru originale, voire intéressante car moins salissante et – a priori – moins fatigante que les travaux habituels. Cet optimisme fut de courte durée, les pieds de chardon étaient plantés serrés, les rangées, étroites, ne permettaient guère de s'y faufiler sans se faire égratigner de toute part (les plants avaient plus d'un mètre cinquante de haut), les têtes de chardons bien mûres nous déversaient sur tout le corps des flots de poussière qui devenait rapidement urticante avec la sueur. Nous devions être équipés de bleus de chauffe très épais, les ouvertures des manches et du col soigneusement serrées pour éviter les entrées de poussières, des chapeaux à larges bords et des gants épais remontant le plus haut possible sur les manches. Tout cela sous le soleil de plomb du mois d'août… Même le plus violent mistral ne nous apportait pas beaucoup de réconfort !
Le travail consistait à couper précautionneusement les têtes des chardons qui présentaient un corps bien cylindrique et dont la tige devait être bien dans l'axe de la tête en vue de leur montage futur sur un axe métallique. Il fallait éliminer les têtes que les maladies ou les déformations auraient rendues impropres au cardage. Chaque chardon coupé devait conserver une tige d'une vingtaine de centimètres. Cette récolte était ensuite livrée aux établissements René Girard, à Tarascon, qui furent la dernière fabrique française à exercer cette activité et qui ont définitivement cessé de fonctionner en 1989. Ces chardons étant utilisés pour le lainage de tissus de grande qualité, comme les tapis de feutre des billards ou des couvertures de mohair.
La culture du chardon cardère a été, pendant plus de 150 ans, une des activités agricoles les plus prospères dans les campagnes de Tarascon, Avignon, Saint-Rémy, Châteaurenard, Eyguières, Orgon, Salon… Les chardons provençaux étaient employés dans les fabriques de drap languedociennes ou marseillaises mais aussi en Russie où ils étaient importés sous le nom de « chardons de Rouen », tout simplement parce que Rouen avait été le premier port à procéder à ces exportations vers la Russie.



Derniers lieux de culture de la cardère en France (1983), d'après « La Hulotte » n° 62, 1989

L'ALTITUDE DE LA LOZÈRE, 1e partie

par Olivier POUJOL



Les sommets du massif de Lozère (d'après la carte IGN du Parc National des Cévennes)

«La mesure des principaux points de la chaîne des Cévennes est un présent à faire à la géographie et aux sciences physiques.»

Lettre du Baron Ramond à d'Hombres Firmas
Bagnères, 14 novembre 1809.

On ne connaissait pas la hauteur de la montagne de la Lozère quand elle fut choisie comme étant la montagne la plus élevée du département attribué à l'ancien Gévaudan pour lui donner son nom. On disposait de la carte de Cassini, mais elle s'intéressait à la détermination précise des points pour des observations d'angles et non à leur altitude. Carte géométrique et non carte topographique, elle n'a aucun souci de représentation des formes de relief (Voir la planche 55, Mende, publiée en 1779 et la planche 90, Viviers, publiée en 1779 également).



(Fragment de la carte de Cassini, reproduite avec l'aimable autorisation du CDIP).

L'altitude y est évoquée par la seule mention : « La Lozère Haute Montagne». On trouve jusqu'au milieu du XIXe siècle d'étonnantes variations d'altitude à propos du plus haut sommet de la montagne. La hauteur de la Lozère demeure incertaine, ainsi que la situation de son point le plus élevé, jusqu'aux mesures barométriques effectuées sous l'Empire.

Le calcul des hauteurs de la Lozère et de l'Aigoual est une de leurs premières approches scientifiques avec la botanique : herborisations sur l'Aigoual depuis la Renaissance, campagne d'herborisation de l'académicien nîmois Jean-François Séguier sur la Lozère en juin 1776. Longtemps, dans le monde savant, les botanistes ont été les seuls à gravir les montagnes.

La détermination de leur hauteur par des observations barométriques s'inscrit dans une entreprise systématique visant à mesurer précisément les montagnes du pays au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle : grandes campagnes altimétriques dans les Pyrénées et dans les Alpes. On avait souvent attribué aux montagnes des hauteurs supérieures à la réalité. On connaît l'extraordinaire réputation du Canigou qui passa longtemps pour la plus haute montagne de France, et même d'Europe.

Le terme de hauteur est le seul utilisé au XVIIIe siècle. Les savants continuèrent longtemps, au siècle suivant, à parler de la hauteur des montagnes. Le terme d'altitude est introduit progressivement au XIXe siècle. «Altitude» et «relief» entrent tardivement dans le langage des géographes (cf. François de Dainville : *Le langage des géographes,* Paris, Éditions Picard, 1964).

Le général Vallongue, né à Sauve en 1763, mort au combat en 1806, a publié des travaux sur *Les reconnaissances militaires* (Paris, 1802-1803) riches de nombreuses définitions de termes de géographie naturelle, civile ou politique. Ses écrits ont été les documents de référence sur le vocabulaire géographique, en particulier pour les officiers, au début du XIX^{e} siècle. Vallongue ou Pascal-Vallongue fut le principal rédacteur du *Mémorial topographique et militaire* publié à ce moment. Suivons le général gardois Vallongue. Le point le plus élevé d'une montagne est un sommet. Ce terme est utilisé dans les premières descriptions de la montagne de la Lozère. Après bien des tribulations suite à son abandon pour signal ou pic, on l'a repris aujourd'hui : le sommet de Finiels. Vallongue réserve le terme de cime «aux hauteurs de premier ordre». Cet officier du Génie s'emploie à distinguer montagne de mont. Mont s'applique généralement aux élévations dont le nom propre est masculin, montagne s'applique ordinairement aux élévations dont la dénomination est du genre féminin. Le mot montagne prend toujours à sa suite l'article « du » ou « de » et diffère en cela de celui de mont qui ne le prend pas toujours. On dit la montagne du Bougès, de la Lozère.

Corroborant ces règles d'usage, la montagne de la Lozère est dite au XIX^{e} siècle mont Lozère et la Lozère devient alors le Lozère. En général, mont désigne le point culminant d'une chaîne ou un relèvement considérable et isolé de la chaîne, tel est le mont Blanc dans la chaîne des Alpes. Tel pourrait être le mont Lozère dans la chaîne des Cévennes, le long de la ligne de faîte majeure du partage des eaux Atlantique-Méditerranée. Le mont Lozère est un point culminant de la chaîne des grandes Cévennes formant la bordure sud-orientale du Massif Central au XIX^{e} siècle. C'est une explication pour le passage de montagne à mont pour la Lozère au XIX^{e} siècle qui s'ajoute à l'explication par la confusion entre montagne et département introduite en 1790.

1 490 mètres.

Cette hauteur est donnée dans l'Annuaire du Bureau des Longitudes de l'An X (1801-1802). Elle s'appuie sous la double autorité de Delambre et de Lalande.

Elle est reprise dans différentes géographies de la France et de l'Europe de la première moitié du XIX^{e} siècle. *L'Orographie de l'Europe* de Louis Bruguière (Mémoires de la Société de Géographie, 1830) : dans un tableau des hauteurs mesurées sur le faîte des Cévennes, la Lozère atteint l'élévation de 764 toises ou 1 490 mètres. *La France Pittoresque* d'Abel Hugo (frère aîné de Victor), 1835. La *Géographie physique, historique et militaire* de Théophile Lavallée (1ère édition, Paris, 1836) : dans les montagnes de ceinture du bassin de la Garonne, le mont Lozère a une élévation de 1 490 mètres. *La Nouvelle Géographie Méthodique* d'Achille Meissas et Auguste Michelot (jusqu'à la 44^{e} édition, 1863). *La Géographie Universelle* (tome II, Description de l'Europe) de Conrad Malte Brun, 1845. Les multiples éditions des cours de géographie d'Eugène Cortambert…

Mais sur quel sommet fut prise la hauteur communiquée au Bureau ? Le sommet de la Tête de Bœuf qui se détache particulièrement ? Cette « belle sommité » dit l'ingénieur Maisonneuve est un rocher schisteux dont on parvient à retirer des lauzes qui justifieraient le nom de «Lauzère» que l'on donne à la montagne. On avance qu'elle doit ce nom à sa couleur brunâtre. Elle a une centaine de mètres de plus que la hauteur mesurée en l'an X.

1 712 mètres.

Cordier, ingénieur des Mines, fixe la plus grande hauteur de la Lozère à 1 712,24 mètres, selon le préfet Gamot dans le compte rendu de sa deuxième tournée départementale de 1813 où il ascensionne la Lozère (*Description de la Lozère*, juillet 1813).

L'ingénieur Maisonneuve, ancien directeur des Mines de Vialas, reprend cette mesure en 1829 pour «le Crucinaz qu'on estime être le point le plus élevé de la Lozère… On donne au Crucinaz 1 712 m, 24 cm d'élévation barométrique au-dessus de la Méditerranée» (« Notice sur la montagne de la Lozère », insérée dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture de la ville de Mende*).

Pierre-Louis-Antoine Cordier (1777-1861) fut inspecteur général des Mines dès 1810, professeur de géologie au Muséum National d'Histoire Naturelle en 1819, membre de l'Institut en 1822 (Académie des Sciences). Il avait épousé en 1817 la nièce du Baron Ramond. Cordier a publié des « Lettres à La Métherie sur les Cévennes » dans le *Journal de Physique* de l'année 1802 : ce sont des études sur des «traînées volcaniques», ou traces volcaniques, dans les Cévennes, considérées du Cantal jusqu'à Sète.

1 715 mètres.

L.A. d'Hombres Firmas, monté d'Alès, mesure le sommet granitique dit le Crucinas, point le plus élevé de la chaîne de la Lozère, à 1 715,67 mètres, avec son baromètre, le 1er septembre 1812 à midi, hauteur est donnée dans son *Nivellement barométrique des Cévennes* publié en 1832 dans le volume annuel de l'Académie Royale du Gard et dans le tome II des *Annales du Midi de la France*.

Louis Augustin d'Hombres, né à Alès en 1776, décédé en 1857, arrière-neveu des frères Boissier de Sauvages, l'abbé et le professeur, correspondant de l'Acadé-

mie des Sciences en 1836 (section d'économie rurale) a été un savant intéressé par des observations dans des disciplines variées : physique, agriculture, météorologie, botanique, géologie, histoire naturelle… Par ses travaux sur le nivellement barométrique, il est le «physicien du Gard» (selon l'Académie du Gard) dans la première moitié du XIX[e] siècle. Il fut maire d'Alais sous la Restauration et séjournait dans sa «campagne» au château de Saint-Hippolyte-de-Caton, dont il fit aménager le parc.

D'Hombres Firmas se place dans le sillage de Ramond de Carbonnières (1755-1827), son modèle qui lui a appris ses méthodes. Il a exploré avec Ramond les environs du mont Dore quand celui-ci était préfet du Puy-de-Dôme. Le Baron Ramond passait plus de temps, a-t-on dit, à grimper sur les montagnes, en savant géologue et botaniste, qu'à s'occuper de son administration. Il fut l'homme de deux montagnes: les Pyrénées (On le connaît grand pyrénéiste : *Voyages au Mont-Perdu*, 1801) et, on le sait moins, l'Auvergne. Préfet physicien à Clermont-Ferrand de 1806 à 1813, il consacra la fin de sa vie à mesurer les principaux sommets de l'Auvergne. Ses formules seront adoptées par le monde scientifique et utilisées notamment par A. de Humboldt dans les Andes et F. Parrot dans le Caucase. Ramond de Carbonnières eut deux grands admirateurs liés au département du Gard : d'Hombres Firmas et Émilien Frossard. Le pasteur Frossard qui exerça vingt-deux ans son ministère dans l'église réformée de Nîmes (de 1825 à 1847), auteur du *Tableau pittoresque… de Nîmes et de ses environs*, dont plusieurs éditions décrivent les Cévennes méridionales, fut un des fondateurs en 1865 de la Société Ramond à Bagnères-de-Bigorre.

D'Hombres Firmas utilise le baromètre à mercure transportable de Fortin. Autant qu'il le peut, les mesures ont été faites au milieu du jour. Son nivellement est un des plus étendus fait alors avec un baromètre. Toutes les mesures de points remarquables des départements de l'Ardèche, du Gard, de la Haute-Loire et de la Lozère ont été calculées sur la station d'Alès arrêtée à 131,6 mètres au-dessus de la Méditerranée (Voir sa « Détermination de la hauteur d'Alais au-dessus du niveau de la mer », dans le *Bulletin de la Société des Sciences et Belles-Lettres de Montpellier*, texte lu à la séance du 27 décembre 1810, tome IV, Montpellier 1811). Le 1[er] septembre 1812, à midi, d'Hombres Firmas avait mesuré le Crucinas à 1 584,07 m au-dessus de la station d'Alès. D'Hombres Firmas donne en annexe de son nivellement un *Tableau des hauteurs des Cévennes* dont la mer est le point de départ et le sommet de la Lozère (le Crucinas) le point le plus élevé. Le point de départ est à Aigues-Mortes près la Tour de Constance à 1,20 m et le point le plus élevé est le Crucinas à 1 715,67 m.

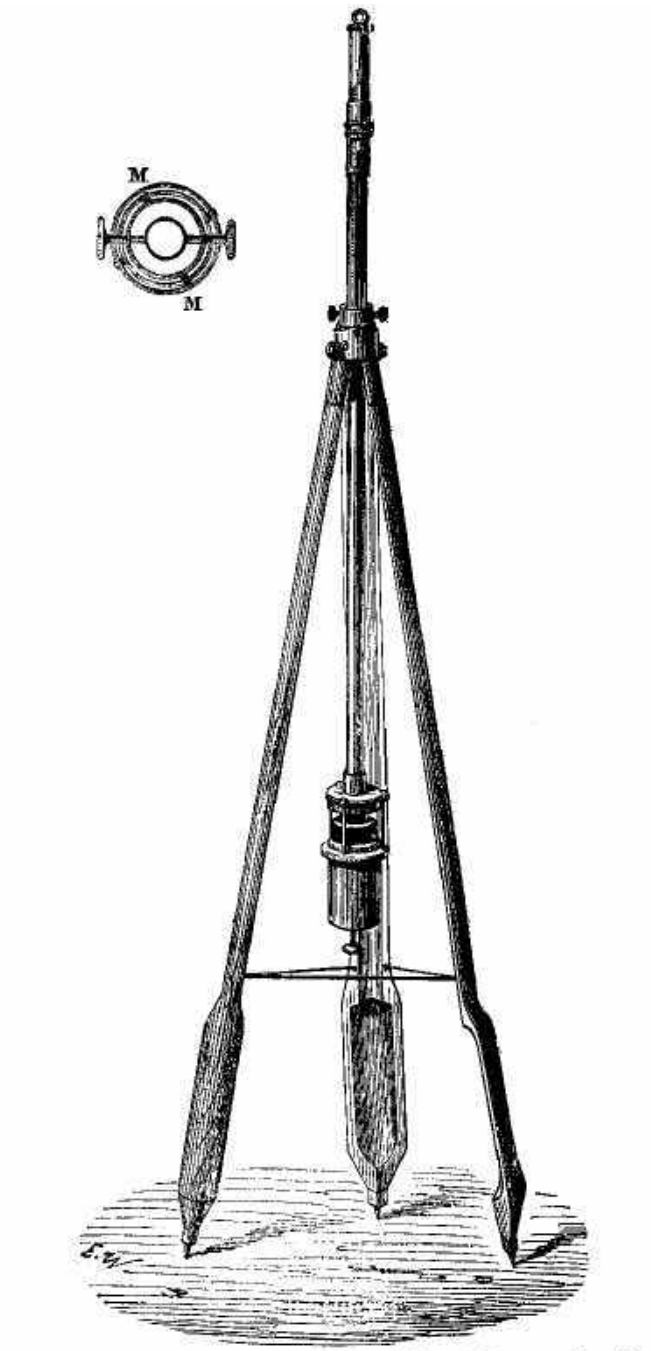


Fig. 279. — Baromètre de Fortin et son pied. — MM, suspension à la Cardan du baromètre de Fortin.

En mesurant le Crucinas, d'Hombres Firmas l'a désigné à la fois comme le point le plus élevé de la montagne de la Lozère et comme le point le plus élevé de la région. Il préfère parler de la chaîne de la Lozère : « La chaîne de la Lozère a environ 24 kilomètres de longueur depuis Saint-Étienne-de-Valdonnez au SE de Mende, jusque près de Génolhac. J'ai fait différents voyages dans ces montagnes et j'en ai mesuré plusieurs points remarquables».

Ses premières mesures avaient été insérées dans le *Nivellement barométrique du département du Gard*, imprimé dans la publication des travaux de l'Académie du Gard, année 1810, pour la statistique du Baron d'Alphonse, préfet du Gard. Il fait trois mesures en septembre 1809 : «1 584,6 m (à midi, beau jour) sur le sommet dit la Tête de Bœuf (en schiste micacé) qui

fait les limites des départements du Gard et de la Lozère » ; « 1 687,45 m, sous un ciel devenu nuageux, sur le sommet granitique près le Roc des Aigles vers le NO de la Tête de Bœuf, dans la Lozère, mais peu éloigné de nos limites » ; « 899,1 m, sur un rocher marqué dans la carte de Cassini près le Bois des Armes, à l'ouest de la Norat ».

Le physicien utilise pour ses calculs des mesures prises au baromètre et au thermomètre (thermomètres attachés et à l'air libre). D'Hombres Firmas ne pénètre pas plus, en 1809, dans le département de la Lozère : «Il est possible qu'il y ait plus loin des limites du département du Gard, des points plus élevés que ceux que j'ai mesurés».

Au même moment, le docteur Rouger mesure la hauteur des montagnes des environs du Vigan (Aigoual, Lingas, Saint-Guiral).

D'Hombres Firmas livre tardivement en 1832 ses mesures pour le sommet de la Lozère situé dans le département du même nom. Les érudits lozériens appartenant à la Société d'Agriculture de Mende donnent pour la montagne une hauteur d'environ 1 600 mètres : Prost dans sa *Notice sur la Flore de la Lozère* (séance publique du 25 août 1820) ou l'auteur du *Tableau des montagnes du département ayant plus de 1 000 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer* (livraison de 1834/1835). Dès la livraison suivante (1835/1836) la hauteur du Crucinas est donnée selon la publication nouvelle du baron d'Hombres Firmas.

1 718 mètres.

Les observations ambulantes de L.A. d'Hombres Firmas données dans son nivellement publié en 1832 étaient comparées à celles de la station d'Alès, arrêtée à 131,6 mètres à son cabinet. Cette détermination avait été adoptée « provisoirement ». D'Hombres Firmas fit des corrections à sa station d'Alès (correction légère), puis aux hauteurs déterminées au-dessus (correction plus importante). Le Crucinas est haussé à 1 718 mètres dans le texte de 1841 de son « Nivellement barométrique des Cévennes » (cf. *Recueil de Mémoires et d'Observations de Physique, de Météorologie, d'Agriculture et d'Histoire Naturelle*, Nîmes, Ballivet et Fabre, 1841).

Cette hauteur est reprise dans l' *Esquisse géologique du département de la Lozère* de Dorlhac (Société d'Agriculture de la Lozère, 1860) ou de façon plus étonnante dans la *Statistique géologique du Gard* d'Émilien Dumas, deuxième partie (terrain granitique, page 35), en 1876, trente ans après la réalisation de la carte d'État-major ! Le géologue du Gard n'a effectué d'opérations barométriques que pour la seule partie gardoise de la montagne : ex «Gourdouze, hameau sur la montagne de la Lozère, à l'entrée supérieure du village : 1 267 mètres».

Dans sa *Nouvelle Géographie Universelle : la terre et les hommes*, volume deux, La France, (Hachette, Paris, 1876-1894), Élisée Reclus continue à citer cette altitude : le Finiels (Mont Lozère) est, à 1718 mètres, la plus haute altitude du système des Cévennes. Les frères Reclus, dans leurs géographies parallèles, diffèrent sur l'altitude donnée à la montagne : Élisée l'aîné maintient jusqu'à une date tardive, 1718 mètres, Onésime, le cadet, a adopté 1 702 mètres (cf. *France, Algérie et Colonies*, Hachette, 1886). Les deux *Géographies universelles* du XIX^{e} siècle, celle de Conrad Malte Brun puis celle d'Élisée Reclus, ont donné à la Lozère une hauteur ou très basse ou trop élevée.

1 702 mètres.

La hauteur du sommet de la montagne de la Lozère est fixée à 1 702 mètres en 1846 au moment de la réalisation par les officiers du Dépôt de la Guerre de la feuille d'Alais (feuille 209) de la Carte d'État-major au 1/80 000, publiée entre 1833 (feuille de Paris) et 1880 (feuille de Corte). Les officiers d'État-major procèdent par des observations trigonométriques pour définir les points cotés. Le capitaine L. Wenger a rédigé un *Mémoire sur les environs du Pont-de-Montvert*, situé dans la partie nord-ouest de la feuille d'Alais et compris dans les départements du Gard et de la Lozère (Paris, 10 mars 1846, document conservé aux Archives de la Guerre à Vincennes). Il décrit ainsi la configuration générale du terrain reconnu :

« *La lozère, montagne fort élevée, est entièrement comprise dans le terrain de la reconnaissance. Sa direction générale, sauf quelques inflexions, est celle de l'est vers l'ouest. La suite de sommets qui par leur liaison forme la chaîne appelée Lozère, prend la forme d'une immense croupe, assez sensiblement ondulée dans sa partie la plus élevée. De cet énorme massif et dans les directions du nord et du sud partent une foule de rameaux qui viennent former les ceintures des bassins particuliers de cette multitude de ruisseaux ou torrents s'échappant de la haute montagne. À mesure qu'ils s'éloignent de leur point d'attache avec la grande chaîne, ils s'accidentent d'avantage, jusqu'à ce qu'enfin ils viennent tomber à pic sur les vallées principales. Nous appellerons vallées principales, au nord la vallée du ruisseau d'Altier, au sud celle du Tarn, au nord-ouest celle du Lot, et au sud-est celle de la Cèze».*

Wenger décrit la montagne ou la chaîne de la Lozère (dite au féminin), avec sa suite de sommets. Il n'y a ni mont Lozère, ni pics. Les sommets les plus élevés de la Lozère sont indiqués sur la carte par deux signaux

cotés 1 702 et 1 690 mètres. Le point le plus élevé de la Lozère est sur la ligne de partage des eaux de premier ordre qui traverse l'Europe et divise ce continent en deux grands versants, l'un tourné vers l'océan, l'autre vers la Méditerranée. La carte indique ce que l'on appellera le double signal de Finiels : le signal A est à 1 702 mètres, le signal B est à 1 690 mètres. Ardouin-Dumazet dans la 34° série : Velay-Bas Vivarais-Gévaudan (1904) de son célèbre *Voyage en France*, effectue l'ascension du mont Lozère, carte d'État-major en main :

« Nous voici sur la croupe suprême du mont Lozère, le truc de Finiels, composé de deux intumescences dépassant de très peu le reste de la crête, tant ce toit des eaux est régulier. Un des sommets est à 1 690 mètres, c'est un amas de blocs granitiques dénommés signal B sur la carte. À 500 mètres plus loin le signal A, coté 1702, calotte jonchée de grands rocs de granit. Ce point, un des géants de la France centrale par l'altitude, ne mérite en rien le nom de pic, il ne se détache pas sur l'horizon plus que ses voisins» (chapitre XV, page 247).

La hauteur du signal A est adoptée par le *Dictionnaire Géographique de la Lozère* de Bouret (Mende/Florac, 1852). Ce conducteur des Ponts et Chaussées donne 1 702 mètres pour le «point culminant» de la montagne et du département de la Lozère. Cette hauteur devient celle de toutes les géographies de la France dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle (ex : *La France illustrée* de V.A. Malte Brun, fils de Conrad, 1882) et celle de savants ayant écrit sur les Cévennes au même moment : Georges Fabre, forestier, Louis de Malafosse géographe (*L'extrême bassin de la Garonne*, 1891), Édouard Alfred Martel, spéléologue (*Les Cévennes*, 1889), Onésime Reclus, géographe, pyrénéiste qui n'a jamais tenu les Cévennes en montagne de second rang, et d'autres encore…

R.L. Stevenson, traversant le mont Lozère en 1878, monte au «Pic de Finiels» qui s'élève à plus de cinq mille six cents pieds au-dessus de la mer selon son *Journal de route*. Stevenson dans ses notes a fait le calcul à partir du chiffre 1702 : 1 702 x 3,3 = 5 616 pieds.

Le *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, publié sous la direction de Paul Joanne, résume les acquis à la fin du siècle : «Les points culminants de tout le massif forment le double signal de Finiels, 1 690 et 1 702 m, appelé aussi Crucinas ou Truc de la Regalisse» (volume IV, Paris, Hachette, 1896, imposantes notices sur le département et la montagne de la Lozère, collaboration de Georges Fabre).

Les variations d'altitude de la Lozère sont closes au milieu du XIX^{e} siècle. Les hauteurs successives avaient marqué les hésitations et les progrès des techniques de mesures altimétriques. L'exactitude des résultats avait été fonction aussi, dans une large mesure, de l'habileté du manipulateur.

La mesure de la hauteur de la Lozère fut plus difficile que celle de l'Aigoual. Un sommet immédiatement identifiable se détache dans le massif de l'Aigoual. Les monts de la Lozère s'étendent en «croupes indéfinies» (Émilien Frossard : *Tableau pittoresque, scientifique et moral de Nîmes et de ses environs,* 1^{e} édition, deux volumes, Nîmes 1834 et 1835). Le point culminant de la montagne de la Lozère ne fut déterminé qu'au début du XIX^{e} siècle. L'Aigoual a attiré les savants, dans plusieurs disciplines, avant la Lozère. Les premières mesures barométriques du massif de l'Aigoual remontent au moins au docteur Guérin d'Avignon, connu pour ses calculs de la hauteur du mont Ventoux et de points remarquables du département du Vaucluse. Antoine Gouan dans ses *Herborisations des environs de Montpellier* (1796) dit que « les observations de M. Guérin annoncent que l'Aigoual a 730 toises (1 422,79 m)». Les savants se sont fixés très tôt sur une hauteur absolue de l'Aigoual autour de 1 565 mètres. L.A. d'Hombres donne une hauteur de 1 566,44 mètres en 1810. On monta jusqu'à 1 568 mètres, puis on garda longtemps 1 567 mètres, pour retenir aujourd'hui, en suivant les dernières données de l'IGN, une hauteur de 1 565 mètres.

1 699 m

L'Aigoual n'a pas été sujet à des variations d'altitude comparables à celles de la Lozère. Dans une longue première partie du XX^{e} siècle, la hauteur de 1 702 mètres fut admise et était connue de tous par l'école. En 1957, le sommet de Finiels fut coté à 1 699 mètres dans les nouvelles cartes IGN (au 1/20 000 et au 1/50 000, succédant à la vieille carte d'État-major).

Des Lozériens eurent du mal à admettre la diminution de la plus haute élévation de leur département : « De récentes mesures auraient prouvé que cette altitude est en réalité de 1 699 mètres. Notre chauvinisme lozérien nous incite à conserver jusqu'à de plus amples vérifications l'ancienne mesure, d'ailleurs amplement justifiée l'hiver par l'épaisseur de la couche de neige» (Pierre Sastourné dans *Cévennes et Mont Lozère*, 1963). Depuis, même l'épaisseur de la couche de neige qui permettait d'atteindre en hiver le seuil symbolique des 1 700 mètres, a diminué ! On continuera longtemps à créditer dans les publications régionales le mont Lozère de 1 702 mètres.

Le deuxième sommet, le Malpertus ou Cassini, est passé de 1 683 mètres à 1 680 mètres, mais la même diminution d'altitude fut moins remarquée.

(à suivre)

DE L'OFFICE NOTARIAL À LA PARTICULE : LES TABERNE, DU XIVe au XVIe SIÈCLE, 2e partie

par Henri PAGÈS

Jean II Taberne, «honorable homme» [7], puis «seigneur de la Blaquière»

Il est frère d'Étienne, vu plus haut.
Le 15-11-1458, Bernard Saunier reçoit un acte de transaction entre Jean II Taberne d'une part, et Alix Baumelle et Guillaume de Malzac de l'autre, à propos d'un droit de passage, accordé (avec des réserves) à Jean II Taberne. Dans le document, ce dernier est dit «honorable homme Jean Taberne seigneur de la Blaquière».
En septembre 1466, on l'a vu plus haut bénéficier de la donation des biens de son frère Étienne.
Le 15-5-1478, il apparaît comme «notaire», dans un acte d'échange avec Jean de Florac. Le même jour, il transige avec Guillaume Cestin (prêtre), Pierre Bonnefoux et Antoinette Cestine, pour une question de chemin et de passage. Son frère Étienne est-il alors décédé, et Jean, bien que seigneur, a-t-il repris l'office familial ?
Après cette date, on ne retrouve plus aucun document où Jean II Taberne fait acte de notaire. Il est plusieurs fois cité, dans des actes de vente ou de transaction, comme confront des parcelles en question : c'est le cas en mai 1507 et juin 1510, par exemple.
Le dernier acte qui le concerne dans le *Sommaire* est son testament, reçu le 25-2-1529 par le notaire Pierre Girard, et un codicille à ce testament, le 26-2-1529, reçu par le notaire Antoine Gaillard. Par ce document, «noble homme Jean Taberne, seigneur de la Blaquière, fait son testament, par lequel il institue son héritière damoiselle Françoise de Taberne sa fille». Le codicille ne fait que confirmer le testament.
Jean II Taberne avait épousé Marguerite de Sarrazin de Chambonnet[8]. Celle-ci teste le 4-2-1550 à Nîmes, devant le notaire Grimal.

Damoiselle Françoise de Taberne et Pierre de Saurin

Entre 1529 et 1533, elle épouse Pierre de SAURIN : le 27-2-1533, ce dernier est dit «bachelier ès droits, seigneur de la Blaquière» — «seigneur de la Blaquière» était le titre de son beau-père. Il est fils de Pierre Saurin, marchand de Saint-André-de-Valborgne. Docteur ès droits et avocat à Nîmes, il est conseiller du Présidial de Nîmes, dès 1538. Suivant les actes, il est dit «conseiller au Présidial de Nîmes» (1539), «conseiller du Roi au Présidial» (1540), «conseiller au Sénéchal de Nîmes» (1541) ou «conseiller du Roi en la cour du Présidial» (1544). Le 9-4-1539, une sentence arbitrale est reçue par le notaire Jean Pagès, entre Raymond et Étienne Bonafoux (père et fils, du Masaribal) d'une part, et Pierre de Saurin, à propos d'une acquisition précédemment faite par Saurin ; l'acte en occitan est passé «*dedans l'hostal foguié del soubredich Saurin*».
Le 16-5-1545, Pierre de Saurin achète un castanet au Masaribal. Le 5-10-1547, il achète à Raymond RENARD (sieur de la Salle), pour 60 livres tournois, certaines censives que percevait le seigneur sur des tenanciers du Masaribal ; le 7-2-1555, les deux parties passent une transaction à propos de ces mêmes censives. Le 16-6-1652, il obtient de Claude de Montgros (co-seigneur du Masaribal) la réduction d'une censive qu'il lui doit (notaire Jean Pagès, de Saint- André-de-Valborgne). En octobre 1556, il règle une plus-value pour l'acquisition d'une pièce de terre au Masaribal (notaire Jacques Vosy, de Nîmes).
Il teste en 1558, devant Antoine Sabatier, de Nîmes (cf. *Bulletin du Centre d'Études et de Recherches* - Mende - n° 9 - page 87).
Le 25-1-1560, il fait l'acquisition de deux «terres vignes» au Masaribal (notaire Antoine Sabatier, de Nîmes).
Le 16-2-1560, il acquiert de Tristan de Montgros (sieur du Masaribal) certaines censives sur des tenanciers du Masaribal (notaire Antoine Sabatier de Nîmes). Son petit-fils Sébastien de Saurin vendra ces censives à noble Joseph d'Avessens (seigneur du Masaribal), le 24-1-1631.
Le 27-2-1560, il acquiert de Tristan de Montgros, pour 100 livres tournois, la juridiction et la directe que le seigneur possédait sur certains tenanciers du Masaribal ; Montgros se réserve l'hommage de fidélité, que l'acheteur sera tenu de lui prêter.
Les achats de Saurin continuent (9-8-1561, 4-2-1565, 19-11-1566, 6-3-1571).
Le 2-2-1567, Jean de Saurin (fils du couple) passe contrat de mariage avec Lucrèce de Rodulfe de Saint Paulet (reçu par Alirand, de Nîmes, et Dusserre, de Conilhargues, au diocèse d'Uzès).
Pierre de Saurin est resté catholique. Ses fonctions le font résider à Nîmes. Au moment de la Michelade de Nîmes (septembre 1567), averti par la partie protestante de sa famille, il se réfugie d'abord au « Château Royal », puis à Beaucaire. C'est son fils, Jean (cf. infra), qui est chargé par le Capitaine du Château Royal de « négocier la capitulation de la garnison assiégée par les religionnaires ». Les catholiques réfugiés purent sortir et se retirer où ils voulaient « sans qu'il leur fût fait aucun mal » (Ménard, Histoire… de Nîmes, XVI, 20).
Le 11-11-1576, Pierre de Saurin passe un contrat de transaction avec Jeanne du Téron (veuve de Raymond Martin). C'est le dernier acte dans lequel il apparaît : le

6-2-1578, dans un acte de lods, Françoise de Taberne est dite «veuve et héritière fiduciaire[9] de feu M. Pierre de Saurin». Le décès de Saurin se situe donc entre fin 1576 et début 1578.
Françoise de Taberne apparaît avec son fils Jean dans une transaction du 23-2-1579, passée avec Jean Bonnefoux.
Le 7-2-1590, devant Antoine Albaric (notaire de Florac), elle fait son testament ; l'indication qui est portée dans le *Sommaire* donne seulement la date et le fait, mais aucune précision sur le contenu du document.

Jean de SAURIN

Ménard (*Histoire… de Nîmes*, XVI, 1) précise que, en 1566, Jean de Saurin était premier consul de la ville de Nîmes, choisi en fonction de sa catholicité. Il jouera un rôle important dans la négociation de 1567 (cf. supra).
On a vu que, le 2-2-1567, il passe contrat de mariage avec Lucrèce de Rodulfe de Saint Paulet (reçu par Alirand, de Nîmes, et Dusserre, de Conilhargues, au diocèse d'Uzès). Le document précise qu'il est docteur ès droits.
Le 23-2-1579 (cf. plus haut), il est dit «sieur du Pompidou».
Le 25-10-1581, il fait son testament (notaire Louis Corbette, d'Aulas), et il est dit «noble».
Il continue la politique d'achat et d'échange de ses prédécesseurs : une maison le 26-2-1583, une autre maison le 4-9- 1588 ; le 16-5-1589, il revend la maison achetée en septembre 1588. Le 22-10-1588, il fait échange avec Antoine Rodier (notaire de Biasses) d'un certain nombre de parcelles au Masaribal.
Le 25-2-1598, il passe un acte de lods, en faveur de Gabriel Sérieyre, pour l'acquisition faite par ce dernier de la «métairie de las Sagnes», achetée à noble Antoine de Saurin (cousin germain de Jean). Les descendants de Gabriel Sérieyre prendront le titre de «Sérieyre, sieur de la Sagne». C'est ainsi que s'appelle le rédacteur du *Sommaire*.
Le 14-5-160 1, Jean et Sébastien de Saurin, père et fils, cèdent une parcelle à Étienne Sérieyre, marchand, du Masaoût. Le 16-5-1602, ils réduisent la censive due par Étienne Sérieyre.
Jean de Saurin décède entre 1602 et 1606 : le 12-9-1606, est passé un acte de transaction entre Jacques du Boschet (sieur de Broussous) et Sébastien de Saurin («tant en son nom que comme procureur de damoiselle Lucresse de Rodulfe sa mère»).

Sébastien de SAURIN

On l'a vu apparaître en mai 1601, quand, conjointement avec son père, il cède une parcelle à Sérieyre. Le 16-5-1602, dans l'acte de réduction de censive, il est dit «sieur de la Blaquière». En septembre 1606, on l'a aussi vu intervenir tant en son nom que comme procureur de sa mère.
Le 7-9-1611, Lucrèce de Rodulfe, veuve, et son fils Sébastien de Saurin vendent à Jean Rodier un jardin au Masaribal. À moins qu'il ne soit devenu majeur, ou que sa mère ne décède avant la mi-1619, il apparaît dorénavant seul dans les actes : le 27-4-1619, il passe seul un acte de vente au même Jean Rodier.
Le 24-1-1620, il transige avec noble Pierre de St Martin, sieur du Villaret, à propos de directes, censives et juridictions. Le 2-2-1626, il cède à Noël Florac un castanet sis au Masaribal, et, le 5-5-1626, une petite pièce de terre à Jean Rodier.
Sébastien de Saurin est alors dit «habitant au lieu du Masaribal». Le 13-2-1628, il vend un petit jardin à noble Bernard de Renard. Le 24-1-1631, il règle 200 livres à noble Joseph d'Avessens (seigneur du Masaribal), se substituant à sa sœur Cenotte de Saurin (alors veuve d'Antoine Malzac) : ce règlement se fait par la cession de censives.
Le 22-2-1633, par devant Pierre Tinel (notaire, du Duc), il réduit la censive due par Gabriel Sérieyre (notaire royal, du Masaoût). Cette réduction, d'une geline chaque année à une maille[10], payable à la fête de St André, est faite pour le prix de 8,10 livres sols.
Le *Bulletin du Centre d'Études et de Recherches* (Mende - n° 9 - page 87) nous apprend que Sébastien de Saurin s'est marié, le 24 juin 1614, avec Marguerite de Volontat (fille de Florimond, seigneur de Vacquerolles, et de Madeleine de Cappeau), qu'il avait résidence à Parignargues, et qu'il est décédé avant 1649, date où son épouse est dite «veuve et sans enfants».
En note, le *Bulletin* indique que, en 1636, Sébastien de Saurin aurait été mis en prison à Nîmes, pour des dettes, et qu'il avait été «eslargi desdites prisons, à la prière de ses amis, personnes d'autorité et auxquelles [on] ne pouvait reffuzer une telle courtoizie». Les dettes se montent à 3 838 livres. Les créanciers obtiennent que Saurin soit remis en prison. Un tiers paye pour Saurin, après avoir transigé à 3 400 livres, plus les frais. «Saurin, désirant « donner tout le contentement à lui possible » [au tiers] offre de lui passer vente de partie de sa métairie du Masaribal à dire d'experts pour 3 600 livres, dont il lui donne une quittance, se réservant la directe, les lods et censives».
Une note marginale du rédacteur du *Sommaire* permet de confirmer que la situation matérielle de Saurin était plus que précaire. Cette indication est portée en marge d'une réduction de censive du 16-5-1602 : «Les biens de Jean et Sébastien de Saurin ont été mis en distribution[11]… S'estant trouvé ledit Sébastien n'avoir aucun bien».
Après le 22-2-1633, on ne trouve plus aucun acte dans lequel interviendrait un Taberne (ou un Saurin).
Dans sa présentation de l'édition qu'il fit du *Sommaire*, Chassin du Guerny écrit : «Jean Sérière de la Sagne te-

nait ses droits au Masaribal de la vieille famille notariale des Taberne, dont son recueil permet de suivre la filiation depuis Bernard Taberne, vivant au milieu du XIVe siècle. Leurs successeurs, les Saurin de la Blaquière, établis à Nîmes, vendirent les droits sur les domaines du Masaribal, Montredon, Masaoût et Masroger en 1627, à Gabriel Sérière, habitant du Masaoût, aïeul de l'auteur du *Sommaire*…».

Il est à noter que, dans le *Sommaire*, on ne trouve aucun acte en date de 1627, concernant cette cession de droits — même si, autour de cette date, l'on y voit Sébastien de Saurin vendre plusieurs parcelles, transférer à noble Joseph d'AVESSENS (seigneur du Masaribal) de nombreuses censives qu'il possédait sur le Masaribal, ou en réduire d'autres (jusqu'à une valeur purement symbolique !). À la différence de ce que firent ses prédécesseurs, il paraît ne faire aucune acquisition.

Tout se passe comme si, outre le fait que les Saurin descendant des Taberne se sont désengagés des Cévennes pour s'établir dans la région de Nîmes, le besoin avait poussé Sébastien de Saurin, héritier des Taberne, à vendre les biens cévenols par morceaux successifs, jusqu'à une complète aliénation du patrimoine.

Conclusion : une ascension sociale par étapes

Lorsqu'ils apparaissent dans le *Sommaire*, les Taberne sont notaires, et ils le seront de père en fils, puisqu'on peut suivre la lignée, du début du XIVe siècle jusqu'à la première moitié du XVIe siècle. Raymond II Taberne occupera la charge pendant plus de 30 ans. Pierre Taberne le fera pendant plus de 45 ans ; il est dit « notaire apostolique »[12] en 1392. La pratique notariale cessera avec Jean II Taberne, qui, dans les divers documents où il apparaît dans le *Sommaire*, sera défini comme «honorable homme», puis comme «seigneur de la Blaquière», et non plus comme notaire. À partir de la seconde moitié du XVIe siècle, Taberne et Saurin seront dits «nobles» et «seigneurs» (soit de la Blaquière, soit du Pompidou).

Cette promotion, cette progression dans l'ordre social, se fait par étapes. En 1425, Pierre Taberne acquiert le statut de «discret homme» alors que son frère Raymond III était encore déclaré «ignoble», en avril 1388. En 1458, un nouveau pas est franchi : Jean II Taberne devient «honorable homme… seigneur de la Blaquière». En 1529, le but est atteint : Jean II Taberne est dit «noble homme».

Jean II est par ailleurs le premier de la lignée à avoir une épouse issue de la noblesse, Marguerite de Sarrazin de Chambonnet. Sa fille Françoise est dite «damoiselle»[13]. Elle épouse Pierre de Saurin, issu lui aussi d'une famille enrichie (les Saurin, marchands, de Saint-André-de-Valborgne, qui vont s'anoblir ; un frère de Pierre, Louis, fait, en 1542, l'acquisition de la seigneurie de Saint-André-de-Valborgne (achetée au Comte d'Alès), et, en 1534, il avait épousé Bernardine d'Airebaudouze (fille de Jean, baron d'Anduze)[14].

Cette période «instable et incertaine», où l'on commence à passer pour noble tout en étant «officier», est bien marquée, avec Jean II Taberne, seigneur de la Blaquière en 1458, mais encore notaire en 1478. Le fait d'être en même temps seigneur et notaire posait-il problème ? En d'autres termes, l'office notarial couvrait-il, oui ou non, une «profession dérogeante» ?

Il n'est pas facile de répondre à cette question. Dans le *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, Nicolas Viton de Saint-Allais (1773-1842 - Paris, 1816) écrit que « l'on déroge encore par l'exercice du trafic ou commerce en détail, par l'exercice de charges jugées incompatibles avec la noblesse, telles que sergent, huissier, notaire, procureur et greffier, et par l'exploitation des fermes d'autrui… », et il ajoute que « l'arrêt du Conseil d'état du 22 mars 1666 met les Notaires au nombre de ceux qui dérogent à la noblesse… ». On y lit aussi qu' "une ordonnance de 1560 défend « à tous gentilshommes ou officiers de justice le fait et trafic de marchandises, et de prendre ou de tenir ferme, par eux ou personne interposées », sous peine d'être privés de leurs privilèges ou de leurs charges. Les commerces maritimes et de détail dérogent donc, ainsi que les petits offices : greffier, huissier, notaires, etc. ". L'encyclopédie Wikipedia (sur Internet) exprime la même idée : « L'exercice de certaines professions dérogeait, comme par exemple celui des métiers de marchand (hors négoce sur mer et commerce de gros), artisan, domestique, offices subalternes (huissier, sergent, procureurs, notaires…) ».

Le *Dictionnaire des institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles* (M. Marion - 1923) précise qu' «il y avait diversité d'opinion quant aux professions de greffier, notaire ou procureur ; l'opinion admettait difficilement leur compatibilité avec la noblesse ; mais il y avait, en faveur de cette compatibilité, des arrêtés ou des édits formels, tel l'édit d'août 1673 pour les notaires… ».

On lit aussi que «la profession de Notaire a été tant estimée en Languedoc, que les nobles qui l'exerçaient ne dérogeaient point à leur qualité. Les personnes nobles ont aussi exercé en Bretagne la fonction de Notaire, sans déroger…». C'était également le cas dans d'autres provinces du Royaume ; l'opinion était variable, suivant la géographie.

Au fil des temps, s'est ainsi installée une noblesse de robe, aussi appelée noblesse d'office, à côté de la noblesse de sang (ou d'épée). Voici ce qu'on lit, dans *l'Encyclopédie* de Diderot, à propos de ces « nouveaux » nobles : « On nomme en France usurpateurs de la noblesse ceux qui, n'étant pas nobles, usurpent les droits et les privilèges de la noblesse. Sous Mon-

sieur Colbert, on en fit plusieurs fois la recherche, qui ne parut pas moins intéressante pour les revenus publics, que pour relever l'éclat de la véritable noblesse ; mais la manière d'y procéder fut toujours mauvaise… Les traitants chargés de cette négociation se laissèrent corrompre par les faux nobles qui purent les payer… ».

Cette «usurpation de noblesse» a, bien sûr, concerné d'abord les « officiers » de la haute magistrature ; ensuite, par leur enrichissement progressif (grâce à leurs activités roturières), par leur union avec des familles nobles, et par l'achat de biens fonciers nobles, les petits « officiers » ont visé, et atteint, eux aussi, cette promotion sociale.

Il est certain que les activités notariales mettent les titulaires de ces charges à même de connaître les occasions d'achat, et d'en profiter, dans les moins mauvaises conditions. On a vu les Taberne multiplier les actes d'achat et d'échange. L'enrichissement permettait d'envisager des mariages avec la petite noblesse locale, intéressée parfois à « redorer son blason ».

Donc, l'union avec une famille noble est aussi une des étapes fréquentes. On a vu Jean II Taberne épouser Marguerite de Sarrazin de Chambonnet. Louis, frère de Pierre de Saurin, épouse, en 1534, Bernardine d'Airebaudouze (fille de Jean, baron d'Anduze). Certes, Pierre, père de Louis et Pierre, était encore marchand à Saint-André-de- Valborgne ; il sera fermier du prieuré en 1509. Mais ses enfants seront nobles : avant 1533, Pierre prendra — pratique commune dans ce type d'union — le titre de son beau-père (« seigneur de la Blaquière »), et Louis, en 1542, achète au comte d'Alès la seigneurie de Saint- André-de-Valborgne.

Enfin, certaines acquisitions foncières sont recherchées. Dans les compoix d'Ancien Régime, les biens fonciers étaient partagés entre biens roturiers (ou ruraux), biens prétendus nobles, biens nobles, et biens épiscopaux (ce dernier cas pour les communautés qui, comme le Pompidou, relevaient à la fois de la suzeraineté du Roi et de celle du Comte évêque de Gévaudan). Un noble pouvait posséder autant de biens roturiers qu'il voulait sans déroger (à la condition de n'être pas lui-même exploitant direct). De même, un roturier pouvait posséder des biens nobles, sans pour autant acquérir le statut de noble : c'est la terre qui portait la noblesse, non transmissible, de droit, à l'homme. Mais la pratique faisait que le nouveau propriétaire faisait vite suivre son nom de l'expression «sieur de [la parcelle noble]», et, souvent, le patronyme d'origine disparaissait rapidement, au moins dans la vie de tous les jours, pour laisser la place à « Monsieur de [la parcelle noble] ».

Dans *L'École des femmes* (acte I, sc. 1), Molière, par la bouche de Chrysale, se moque de ceux qui prétendent ainsi se parer d'un titre nobiliaire :

« Je sais un paysan qu'on appelait Gros-Pierre,
Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul
quartier de terre,
Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
Et de Monsieur de l 'Île en prit le nom pompeux. »

Les Monsieur de l'Île dénoncés par Chrysalde sont légion en terre de France. La vérification des titres nobiliaires, commencée sous Louis XIV, a tenté de moraliser la situation, mais, comme l'évoque *l'Encyclopédie*, l'intérêt des finances publiques, d'une part, et l'argent et la complicité de généalogistes faussaires ont permis à beaucoup de Gros-Pierre de continuer à s'appeler Monsieur de l'Île !

Notes

[7] - Est **honorable** celui qui, par conformité avec des normes valorisées socialement, est digne d'estime, de considération, de respect. Selon Furetière, "*honorable homme*" est le "*titre que l'on donne… à ceux qui n'en ont point d'autres, et qui n'ont ni charge ni seigneurie qui leur donne une distinction particulière. C'est celle que prennent les petits bourgeois, les marchands et les artisans*". On trouve parfois la formule "*discret et honorable homme*".

[8] - Elle est l'un des cinq enfants de Jean de Sarrazin, seigneur du Chambonnet (paroisse de Ponteils, au diocèse d'Uzès), qui, le 13-7-1479, avait épousé Françoise de Maurin. Jean de Sarrazin est fils de Pons, seigneur du Chambonnet, marié, le 26-4-1462 à Égide d'Hérail de Brisis (issue d'une famille de seigneurs-pariers de La Garde-Guérin). Cf. *Bulletin du Centre d'Études et de Recherches* - Mende - n° 9 - page 87.

[9] - Un **héritier fiduciaire**, est celui qui est chargé de remettre un fidéicommis, c'est-à-dire un don ou legs, à transmettre à quelqu'un d'autre. Littré ajoute : «*On entend plus habituellement par fidéicommis la disposition simulée faite en apparence au profit de quelqu'un, mais avec l'intention secrète de faire passer le bénéfice à une autre personne qui n'est pas* nommée dans l'acte…».

[10] - La **maille** est une monnaie de cuivre, de petite valeur, qui vaut le douzième d'un denier. Le mot survit dans la locution «n'avoir ni sou ni maille». En 1633, un denier valait 5 centimes / or 1928, et la maille, donc, un peu plus de 4 millimes !

[11] - La **mise en distribution** est la répartition, entre des créanciers, des biens saisis d'un débiteur.

[12] - Un **notaire apostolique** intervient dans les affaires de l'Église (ici de l'évêque de Mende)

[13] - Une **damoiselle** était une fille de noble condition, épouse de damoiseau. Même si le mot a perdu son sens premier, il continue, sous l'Ancien Régime, à désigner une jeune personne de condition.

[14] - Antoine de SAURIN, fils de Louis et Bernardine d'Airebaudouze, épousera, en mars 1566, Suzanne de Gabriac, d'où, entre autres, Pierre de Saurin, époux (en 1602) de Marthe de La Mare de Salgas (fille de Jean et de Marthe de Saint Bonnet).

Arbre généalogique simplifié de la lignée TABERNE

Annexe 1

(**en gras**, les noms apparaissant dans le *Sommaire*)

Raymond I TABERNE
notaire, cité en 1319

Alix, alias ALAISSETTE X **Bernard I TABERNE**
citée 1332. 1347 — cité de 1319 à 1347

Bernard de LA ROQUE
du Pompidou

Laure Bonefasse x **Bernard II TABERNE**
cités 1353, 1356, 1361

Raymond II TABERNE X **Ermessende de LA ROQUE**
1° mariage 22-1-1347
notaire Malataverne
1346 cité 1346, 1348,
1353 1356

X **Guilhaume du TÉRON**
2° mariage avant oct. 1358
citée 1366
notaire royal
teste juin 1374
mort entre 08/1378 et 03/1386

Raymond III TABERNE
cité 1386, notaire,
"*ignoble*" (1388)
teste sept. 1390

Pierre TABERNE
cité dès 1391
"*discret homme*" (1425)
mort avant 1453

Raymond IV — prêtre
Guilhaume — fille
Catherine Azimande

Raymond V TABERNE
"*tonsuré*"
"*bachelier ès droits*"

Jean I TABERNE
notaire
cité dès 1442
teste 06-1446

Pierre SAURIN
marchand
St André de Valborgne

Étienne Taberne
notaire et prêtre
cité dès 1448
jusqu'en 04-1478

Jean II Taberne
cité dès 1448
"*honorable homme*" (1458)
"*seigneur de la Blaquière*" (1458)
teste 02-1529
X Marguerite de SARRAZIN de CHAMBONNET (1)

Pierre de SAURIN X *damoizelle* **Françoise de Taberne** — Gilette de TABERNE
(2) entre 1529 et 1533 — épouse Pierre ROUVERET (Barre)
"*bachelier ès droits*" Conseiller au Présidial mort entre 11-1576

et 02-1578 — citée dès 1552
dite veuve 02-1578
teste 02-1590

Lucrèce de RODULFE de St PAULET X **Jean de SAURIN**
(contrat 02-1567)
dite veuve en 09-1611

1er consul de Nîmes (1566)
docteur ès droits
"*seigneur du Pompidou*" (1579)
"*noble*" (1581)
teste oct. 1581 - mort après 1602

et 6 autres enfants :
- Antonie de SAURIN x Nicolas PELET
- Claude de SAURIN
- Gilette de SAURIN x Nicolas FROMENT
- Jacques de SAURIN
- Marguerite de SAURIN x Guillaume VILAR
- Pierre de SAURIN

? **Sébastien de SAURIN**
(3) X 24-6-16 14 avec Marguerite de VOLONTAT (veuve en 1649)
cité dès 1601, jusqu'en 1633 - "*sieur de la Blaquière*" (1602)
mort avant 1649

Cénotte de SAURIN
veuve d'Antoine Malzac
citée 1631

? **Catherine SAURINE**
citée 1611

(1) : Est l'une des 5 enfants de Jean de Sarrazinn écuyer, seigneur du Chambonnet (paroisse de Ponteils, diocèse d'Uzès, marié, le 13 juillet 1479, à Françoise de Maurin. Ce Jean est fils de Pons de Sarrazin, seigneur du Chambonnet, marié le 26-04-1462 à Égide d'Hérail de Brisis (issue d'une famille de seigneurs-pariers de La Garde Guérin.

(2) : Il était fils de Pierre Saurin (marchand, de St-André-de-Valborgne), vers 1500. D'après Ménard ("Histoire...de Nîmes", in Successions Chronologiques"), il est l'un des "conseillers de la création du Présidial" en 1552. Resté catholique, il se serait retiré à Beaucaire vers 1570. Il teste en 1558.

(3) : D'après des indications marginales du "Sommaire des Titres du Masaribal", les biens de Jean et de Sébastien de Saurin avaient été mis "en distribution" (biens saisis et mis aux enchères). Donc, en 1602, Sébastien est tenu pour "n'avoir aucun bien" au Pompidou. Les "aliénations de biens, faites par Sébastien de Saurin, ont été cassées par arrêt de la Chambre de Castres du 08-03-1654. En 1631, Sébastien se substitue à Cénotte de Saurin pour un paiement de 200 livres, somme par elle due à noble Joseph d'Aveissens, seigneur du Masaribal.

Annexe 2

Hommage de Pierre TABERNE à Bernard PELET chevalier, d'Alès et St Jean de Gardonnenque

11 janvier 1392 (ou 1391) (archives privées)

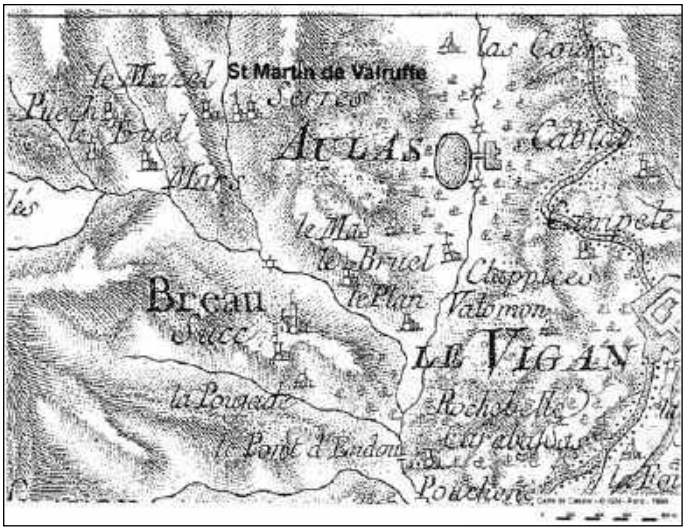
Anno Domini millesimo trescentesimo nonagesimo primo et die undecima
mensis januarii, illustrissimo principe domino Karolo dei gratia rege Francorum regnante. Noverint universi et singuli presentes pariter et futuri quod magister Petrus TABERNE,
notarius apostolicus, filius et heres magistri Raimundi TABERNI quondam notarii regii, parrochie Sancti Flori de Pompitorio mimatensis dyocesis, juratus primo ad sancta Dei evangelia ab ipso gratis
et corporaliter tacta de fideli… recognoscendo et fidelitate facienda, per se
et suos futuros heredes et in perpetuum successores quoscum que, bona fide, cum presenti publico intrumento dixit, confessus fuit et in verbo veritatis palam et publice sponte recognovit nobili et potenti viro domino Bernardo PELETI, militi Alesti et Sancti Johannis de Gardonica presenti et stipulanti et recipienti pro se et suis heredibus
et in perpetuum successoribus quibuscumque futuris, se a dicto nobili et sub suo directo dominio, consilio, laudimio, jure prelationis, commissionis et avantatgii ac alta juridictione tenere et tenere velle et debere ad feudum francum et honoratum videlicet totum
ac universum mansum de Blaqueria cum bassa juridictione ejusdem mansi, que bassa juridictio est dicti magistri Petri recognoscentis, qui mansus est situatus est in parrochia predicta Sancti Flori de Pompitorio, et confrontatus ab una parte cum manso
de Sableto, ab alia cum villa de Pompitorio, ab alia cum terris mansi de Luperia,
ab alia cum manso Aols et ex alia parte cum manso de Costa, pro quibus omnibus est homo ipsius domini militis bonus et fidelis et fidelitatem et homagium eidem fecit, genibus flexis et manibus junctis intra manus dicti domini militis, osculo pacis interveniente inter eosdem, et sic tenere, attendere et complere et fidelitatem
tenere et servare et contra in aliquo numquam facere, dicere vel venire, de jure aut
de facto, per se nec per alteram personam interpositam seu interponendam, per sollempnem et validam stipulationem et sub obligatione omnium bonorum suorum presentium et futurorum promisit dicto domino militi presenti et iterum juravit ad sancti Dei
evangelia ab ipso in manibus dicti domini militis corporaliter tacta sub omni renuntiatione juris ad hec necessaria pariter et cauthela, se et suos idem magister Petrus
ad predicta superius recognita, dicta et facta ac dictum homagium et fidelitatem juramento obligando dicto domino militi presenti et pro se et suis stipulanti et recipienti. Quam reognitionem homatgium et juramentum fidelitatis idem dominus miles
a dicto magis tro Petro recepit et acceptavit jure suo et suorum in
omnibus semper salvo, de quibus ominibus universis et singulis supradictis tam dictus dominus miles quam dictus magister Petrus petierunt eis et cuique ipsorum fieri
publicum instrumentum per me notarium infrascriptum. Acta fuerunt hec apud Alestum intra [? infra] *conventum dominorum fratrum minorum, testibus presentis et vocatis ad hec Raimundo de MONTEGROSSO,*
Petro RAYNARDI domicello dicte parrochie Sancti Flori de Pompitorio, Guillelmo de BARJACO domicello,……et me Johanno de Planteris
clerico publico, dicti domini nostri Francorum regis notario, qui de premissis requisitus notam recepi, vice cujus et mandato ego Johannes RIBOTI substitutus et juratus dicti notarii, auctoritate regia ad id sibi concessa, hoc instrumentum de dicta nota non cancellata hic extraxi fideliter et grossavi, nichil inde mutato, addito, vel
remoto. Ego vero Johannes de Planteris,
notarius regius supradictus, hic manu propria subscripsi et signo meo consueto signavi in fidem et testimonium omnium premissorum.

Script et abstract de ce document, réalisés aux AD 13 (dans les années 1910)

11 janvier 1392 [en note ; la date du texte est 1391, mais il est très probable qu'il y a lieu d'en opérer la conversion, quoique le style employé ne soit pas indiqué par une formule indubitable]
Hommage rendu par Pierre TABERNE, notaire apostolique, fils et héritier de feu M^e^ Raymond Taberne, en son vivant notaire royal de la paroisse de St Flour du Pompidou, au diocèse de Mende, à noble Bertrand [? Bernard] PELET chevalier, seigneur d'Alès et St Jean de Gardonnenque, pour le mas de la Blaquière et sa basse justice, que Pierre Taberne déclare tenir de B. Pelet en [arrière]fief, sous sa suzeraineté et sa haute juridiction. Ce mas est situé dans la paroisse de St Flour, et a pour confronts le Mas de Sablet, les terres du mas de la Loubière, le Mas Aols [ou Ajols, le Masaoût] et le mas de la Coste.
Fait à Alès, au Couvent des Frères Mineurs, en présence des témoins : Raymond de Montgros, Pierre Raynard damoiseau, Guillaume de Barjac damoiseau.
L'acte a été mis en forme, d'après les notes de Jean des Plantiers, notaire, par son substitut Jean Ribot.
Les deux dernières lignes du document sont de la main de Jean des Plantiers, qui, au bas de l'acte, a tracé son seing.

LES TEMPLES DE LA PAROISSE D'AULAS AVANT LA RÉVOCATION

par Alain COMBES



Extrait de la carte de Cassini, avec l'aimable autorisation des Éditions CDIP, http///www.cdip.com

Le premier temple de Bréau

Le village de Bréau, qui faisait anciennement partie intégrante de la paroisse d'Aulas, devint, dès 1595, une communauté indépendante.

Un peu plus tard, lors du colloque de Sauve, le 1er mars 1617, Bréau obtint son autonomie religieuse (toute la paroisse d'Aulas était à l'époque à très forte majorité protestante). Et c'est en 1619 que la communauté posséda son propre temple réformé, et eut son propre ministre de la parole de Dieu, le nommé Jacques Tubert[1]. En effet, comme il n'y avait point auparavant d'église à Bréau, les consuls eurent pour premier objectif la construction d'un temple.
Un antique lieu de culte existait bien déjà sur la commune, à Saint-Martin-de-Valruffe, à Serres. On le prétendait d'origine pré romane. Mais il était trop éloigné du chef-lieu, et de plus en mauvais état. Les dignitaires de la communauté étant de riches bourgeois et marchands drapiers, il fallait faire un lieu de culte d'assez grande proportion et de belle allure.

Le terrain fut vendu (ou plutôt accordé à bon prix) par un notable du lieu, Pierre de Surville, sieur de Puech Méjean. Il était situé dans le village, au quartier de la Surle, lieu dit « las Coumbas », jouxtant d'un côté la maison de ville, avec clocher et four communal, et d'un autre côté, le cimetière, protestant évidemment. Comme tous ces édifices étaient exempts d'impôts, seul était mentionné sur le compoix de Bréau le chemin allant au cimetière[2].

Nous avons retrouvé le prix fait de ce premier temple qui était donc la plus ancienne construction religieuse du village de Bréau, le 27 août 1617, notaire Corbettes[3] :
« *prix fait pour les habitants de Bréau*
Sont présents Étienne Unal bourgeois et consul, noble Jacques du Benoist sieur de Caylon, Pierre de Surville sieur de Puech Méjean et les sires François Quatrefages, Pierre Poujade, Pierre Bruguier, Pierre Maystre fils à feu Pierre, Jean Quatrefages, Pierre Canaguier, André de Peyre, Pierre Valette, Etienne de Peyre et Thomas Bresson, tous habitants du lieu de Bréau et anciens du conseil presbytéral.
Ont baillé à priffait à Sr Pierre Boudes, marchand de Bréau à bâtir et édifier un temple au lieu et terre que la communauté a acquise du dit de Surville, assise au terroir de las Combes.
Ce temple se fera d'une longueur de sept canes et de cinq canes de largeur dans paroy, d'une hauteur de deux canes sans comprendre le jazenc, [charpente sur laquelle reposent les tuiles] *toutes les troys pans. Il sera tenu de faire un arc*[4] *de tieure* [tuf calcaire]*, de la grandeur et haulteur nécessaire paroys seront d'espaisseur de troys pans et demi la première cane et la seconde de suffisant et capable de soustenyr le couvert du dit temple, lequel arc se fera de la longueur du dit temple.*
Item sera tenu de couvrir iceluy temple de bonnes tuilles, ou lauzes du pays et au dessoubs les dites tuilles sera tenu de mettre des ays bons et compétents tout cela sur de bonnes et puissantes fustes [poutres] a c'est effect suffisantes. Plus sera tenu de fère au dit temple Six fenêtres de haulteur de six pans et un demi de tieur faictes et lucarnes [il s'agit probablement de fenêtres terminées en arc plein cintre] troys pans de large, une porte au dit temple de pierre de tailhe de Molières avec ses chapiteaux, d'une largeur d'une cane et hauteur nécessaire. Avec sa porte de bon chastanier double, avec sa serrure, « palestrage » [ferrures] *et gonds. Plus sera tenu d'enduire le dit temple de bon mortier le dehors, de bon mortier et « plastre » le dedans. Oultre tout ce dessus sera aussy tenu le dit Boudes, « ung » petit couvert au devant de la porte, élevé avec deux piliers de pierre de tailles de Molières de haulteur nécessaire et de doutze pans carré couvert comme le dit temple.*
Le dit Boudes acceptant la somme de quatre cent septante deux livres, payable à sçavoir trois cent trente livres, puis le consul sera tenu de payer le surplus de la dite somme, une fois la besogne achevée, qu'il sera

tenu d'avoir fait et parachevé entre ici et le premier jour du mois d'avril prochain. Acte à Bréau dans la court du sieur François Quatrefages, présents Jean Fage mestre « escollier » de Bréau et Jacques de Surville capitaine de Bréau.
Ont signés Unal consul, Puechméjean, Cailon, Quatrefages, de Surville, Fages et moy Corbettes notaire »
Ce prix fait nous donne une bonne description de ce qu'était ce temple. C'était, somme toute, un temple classique, dans la tradition des temples protestants de l'époque ; le grand arc diaphragme, supportant le poids de la toiture se retrouvait en de nombreux endroits : Nîmes, Anduze ; il est présent sur l'un des deux temples existant encore de nos jours, celui du Collet-de-Dèze.

Dans le LCC n° 160, il est question aussi d'un temple dont la toiture est soutenue par un grand arc : il s'agit de celui de Saint-Bauzille-de-Putois, situé à une distance relativement proche de Bréau[5].
Il faut noter la présence d'un petit porche, au-devant de la porte, qui devait apporter une note pittoresque. Ajoutons aussi que le choix du matériau de toiture était laissé au bon vouloir du maître d'œuvre : « bonnes tuiles ou lauzes du pays ».

Le clocher n'est pas mentionné car, de toute évidence, c'était le beffroi communal, voisin ou même accolé, qui devait avoir une cloche servant aux prêches. Il est vrai que la population de Bréau était entièrement protestante.

Le cas des tours communales proches, dont la cloche servait au culte, n'est pas rare en Cévennes notamment à Durfort[6].

Personnellement, je pense qu'une étude sérieuse et complète sur ces clochers devrait être entreprise ; Ces derniers sont plus nombreux qu'on ne le pense, en Cévennes et aussi en Bas Languedoc, proches des temples existant à l'époque, mais aussi accolés à certaines églises servant alors de temples. Ces clochers ou beffrois méconnus, quoique civils car appartenant à la communauté, sont les rares témoins de l'architecture protestante du dix-septième siècle en France.

Il faut remarquer la pierre de taille, extraite tout à côté à Molières (calcaire du Jurassique inférieur). La porte en pierres appareillées, devait être terminée par un arc plein cintre de style Renaissance. Plusieurs portes de ce style ornent de nombreuses maisons à Bréau, mais aussi à Aulas. Bien que le prix fait n'en parle pas, il est fort possible qu'un larmier mouluré en pierre de taille courait sur les murs, à la base des fenêtres ; en effet, cet ornement se rencontre sur plusieurs maisons de Bréau construites à cette époque.

Ultime réflexion, le maître d'œuvre était… marchand !
Mais il s'agit probablement d'un dirigeant qui répartissait ensuite le travail à des ouvriers spécialisés, dans les diverses tâches. On appellerait cela de nos jours… de la sous-traitance.
Hélas, le temple de Bréau[7] fut rasé complètement en mars 1664, suite à l'arrêt de 1663. Malheureusement ou heureusement ? Le temple actuel de 1845, de forme octogonale, petit frère de celui de Meyrueis, à qui il emprunte le plan, est une vraie merveille architecturale !

L'ancien temple d'Aulas[8], d'après le compoix de 1647

À Aulas, il était admis, comme chose évidente, que l'église Saint Martin avait servi de temple à l'église réformée d'Aulas jusqu'à la révocation de 1685.
Et en effet, le compoix d'Aulas de 1565 indique bien sans équivoque[9] « lou temple » (prononcer « lou témplé »), à l'endroit de l'église Saint Martin.
Mais la lecture du compoix de 1647 permet d'affirmer l'existence d'un autre temple. Il apparaît évident en effet qu'un temple a bel et bien existé ailleurs à Aulas, depuis environ 1635 jusqu'à la révocation, date à laquelle il fut rasé jusqu'à son fondement.
Dès 1610, la hiérarchie catholique tentait de récupérer l'église Saint-Martin, alors qu'Aulas ne comptait à l'époque qu'une minorité infime de catholiques.
Il faut dire que l'évêché de Nîmes possédait à Aulas des biens immobiliers conséquents, notamment, au sud de l'église une importante maison claustrale. Cela explique l'envie et l'acharnement du clergé de vouloir récupérer ses biens.
Dans les « Mémoires » envoyés à Louis Tronson, secrétaire du roi[10] en 1624, est indiqué : *« Aulas, ville gouvernée par le peuple de la prétendue religion, quoique le seigneur soit catholique (retiré à Vissec distant de trois lieues), il n'y a dans cette ville qu'une femme de catholique, Mlle d'Espinasse, et un gentilhomme nommé de Serres. Il y a aussi une belle église bâtie par les catholiques, laquelle est entière et sert au prêche !»* Cependant il est mentionné en 1629 sur les BMS protestants d'Aulas[11], *« le 9 juin 1629, l'ensevelissement de Marthe Brunel épouse de Pierre Mercier ayant été assommée la veille à la ruine du temple ».*

Il apparaît donc qu'à cette date, cette église, qui servait de temple, n'était pas en si bon état que cela.
Aussi, le compoix d'Aulas de 1647, ne mentionne-t-il que « les vieilles masures de l'église » englobant dans cette même appellation, l'église, son clocher, ses dépendances et la maison claustrale. Un temple est bien mentionné, mais pas au même endroit ! Alors que l'église est située au nord de la place communale, la rue qui va au temple est, elle, au sud de cette place.
Elle-même est adossée au fossé sud de la ville. Notons donc sa position intra-muros, alors que, suite aux instructions de Richelieu, ordre avait été donné de démanteler toutes les murailles des Cévennes. Ce temple avait emménagé dans une maison déjà existante.

Voici la situation de ce temple en quelque sorte en négatif, car n'étant pas imposable[12], il n'est mentionné que par la situation des maisons autour de lui, les propriétaires de ces maisons étant eux imposables !

« Hugues Lapierre ; sa maison d'habitation à trois étages, la basse voûtée… Confront. Du midi les fossés de la ville, du couchant le temple de la ville Jean Michel : sa maison d'habitation à quatre étages… Confront de levant le temple de la ville, du midi les fossés de la ville »
Du côté de la place on remarque :
« Jean Pons : une maison d'habitation la fougogne à trois étages voûtés… confront de couchant la rue allant au temple et le passage couvert dont le dessus est à Jean Mazel, de bise la place publique Jean Mazel : une maison fougogne à trois étages, petit autre membre sous lequel est le passage allant au temple… confront de la bise la place publique, de levant et de midi la rue allant au temple. »
Il apparaît qu'en 1565, à la place du temple, se trouvait la maison ci-dessous :
« M. Étienne Balsi : Une maison, partie en crotte à quatre étages et partie en soulier à quatre étages… De levant Antoine Pons, du marin (midi) les murailles de la ville, de couchant M. Antoine Randon et de bise (nord) la traverse de la ville ».
Voici donc la situation de ce premier temple. Comment est-il construit ? On ne le saura probablement jamais. Certainement cette maison appartenant en 1565 à M. Balsin, a dû être simplement arrangée pour servir de temple, les cloisons et les planchers probablement supprimés afin d'obtenir un grand volume.
Il faut remarquer que cette maison était haute de quatre étages, permettant une double rangée de tribunes, comme à Durfort. Il devait empiéter en plus de largeur de la rue, sur la maison voisine de M. Michel puisqu'on remarque au nord de cette maison, sur cette rue dite à l'époque « du temple » un petit espace sans maison. Cette placette devait servir de lieu de discussion à la sortir du temple.
Mais tout cela n'est qu'hypothèse, l'important est bien de connaître l'existence de cet édifice.
Ce temple fut, bien sûr, détruit à la Révocation et ses matériaux servirent probablement à la restauration de l'église. L'emplacement de ce temple servit et sert toujours de rue, pour accéder à la place par le côté sud.

Aulas subit bien d'autres transformations à cette époque. Des maisons furent démolies pour permettre de dégager l'église, car auparavant, l'église étant enserrée entre les maisons, il était impossible d'en faire le tour.

Cette église fut donc entièrement reconstruite, mais probablement sur les bases des murs existant auparavant. Ces transformations se firent à partir du 15 janvier 1688, date d'achat de plusieurs maisons, pour permettre de dégager l'église[13].
Ainsi, grâce à ces deux compoix, et paradoxalement surtout grâce au compoix le moins ancien (celui de 1647), nous pouvons entrevoir ce qu'était réellement une petite cité cévenole aux premiers temps de la Réforme.

Notes

[1] - Paul Morracini, *Le temple de Bréau*, p. 5.

[2] - Archives communales Bréau, compoix de 1647.

[3] - AD 30, notaire Corbettes, 2/E. 1/958.

[4] - Il s'agit d'un arc diaphragme, utilisé en raison du manque de bois de grande taille.

[5] - Catherine Gay-Petit, « Les Temples de Saint- Bauzille-de-Putois », in *L.C.C.* n° 160, p. 2.

[6] - René Laurent, *Promenades à Travers les Temples de France, Durfort*, p. 435.

[7] - Paul Morracini, *Le temple de Bréau*, p. 8.

[8] - Archives communales d'Aulas, compoix de 1565, t. 1, compoix de1647.

[9] - Archives communales d'Aulas, compoix de1565, t.1.

[10] - Laurent Puech, *Languedoc protestant, Les hautes Cévennes protestantes*, p.2.

[11] - Archives communales d'Aulas, BMS protestants, 1612-1647, GG 7.

[12] - Pourquoi non imposable ? S'agirait-il à l'origine d'une terre noble ?

[13] - Archives communales d'Aulas, compoix de 1647, mutations.

LES URSULINES DE MERCOIRE

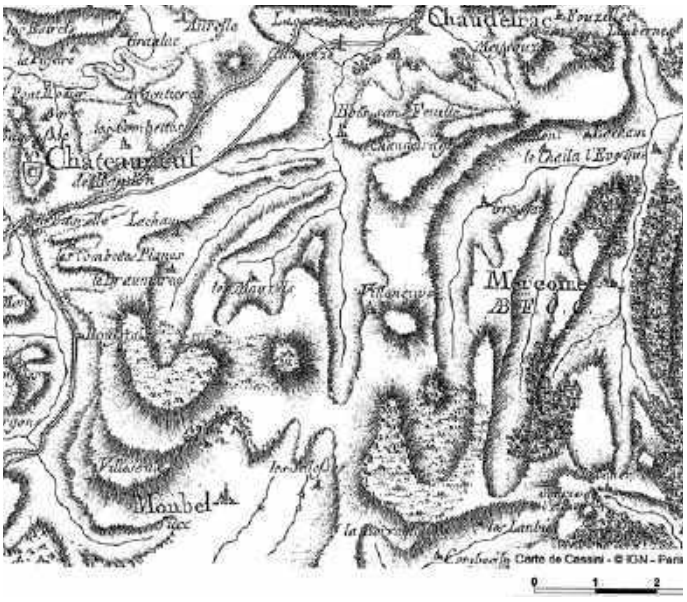
par Jean-Gabriel PIETERS



L'abbaye de Mercoire, restaurée, fait aujourd'hui partie d'une exploitation agricole.

L'abbaye de Mercoire

Sous l'Ancien Régime, il n'y avait qu'une seule abbaye de femmes au diocèse de Mende : Notre-Dame de Mercoire, de l'Ordre de Cîteaux, située dans la paroisse de Saint Martin de Chaudeyrac.



Elle fut fondée au début du XIII[e] siècle, ainsi qu'en témoigne la copie d'une donation du 18 novembre 1207 «en faveur de Notre-Dame, de la *subpriorissa* Dalmacie, du chapelain Bérenguier et des sœurs et frères de la maison», conservée en tête des vingt-huit cotes (H 308 à H 335, dates extrêmes : 1207-1801) qui la concernent aux Archives de la Lozère[1].

Grâce aux listes anciennes et à l'exploitation des 319 documents subsistants, la liste des abbesses a pu être établie :

- 1207 Dalmacie
- 1254 Amable de Rochefort
- 1262 Randon
- 1266-1272 Philippe
- 1273 Poncia
- 1275 Ferrande
- 1287-1307 Ermenjarde de Cénaret
- 1322 Guias ou Guiette de Cénaret
- 1328 Valburge de Joyeuse
- 1363 Saure de Peyre
- 1381 Alasacie de Grèzes
- 1434 Maragde d'Arlande (*de Arlempdia*)
- 1461 Cécile de Borne
- (?) Jeanne de Borne
- 1466-1471 Marguerite de Jonas
- 1486-1496 Louise de Chalencon
- † en 1538 Louise de Rochemure (la *Gallia Christiana* précise, d'après l'épitaphe de son tombeau, que cette « bonne abbesse » mourut le jour de St Grégoire 1534)
- 1592-1594 Claudie d'Arçon
- 1596-1597 Jeanne de Rochefort
- 1600-1622 Renée du Goys
- 1624-1634 Madeleine Baille de Chantemule
- 1657-1678 Marguerite de Molette de Morangiès
- 1679-1686 Jeanne-Françoise de Noailles
- 1686-1726 **Hélène Reversat de Celets**

- 1730-1740 Louise de Montmorin de Saint Hérem
- 1740 Agathe de Malbec de Monjoc de Briges
- 1750-1754 Anne de Condres
- 1754 Catherine de Chastel de Condres
- 1768-1783 Catherine-Sophie de Grégoire de Saint Sauveur
- 1785-† en 1810 à Mende) Alexandrine de Treilles.

Marie Hélène de Reversat de Celets, abbesse de Mercoire, 1686-1726

Cette religieuse professe fut élevée à la dignité d'abbesse le 15 août de l'année 1686 à la suite de l'abandon qui en fut fait par Jeanne Françoise de Noailles, laquelle avait été nommée en 1678 (ou 1679) (H 308).

Sa « bulle de nomination » fut accordée par le pape Innocent XI à la suite du « brevet de nomination » émané de Louis XIV et rédigé en ces termes : *« voulant la gratifier et traiter favorablement Sa Majesté luy a accordé et fait don de ladite abbaye, qui vaque à présent par la dé mission pure et simple qu'en a faicte ez mains de S. M. dame Françoise de Noailles, dernière abbesse… m'ayant à cet effet S. M. commandé d'en expédier toutes lettres et despèches nécessaires en cour de Rome pour l'obtention des bulles & provisions apostoliques de ladite abbaye ».*

La nouvelle abbesse prêta sans nul doute serment dans les conditions rapportées au procès-verbal de prise de possession de Louise de Montmorin de Saint Hérem, qui lui succédera au même poste en 1730 : le commissaire royal et apostolique Henri Charles François de Retz de Fraissinet fait « assembler au son de la cloche à la manière accoutumée toutes les dames religieuses dudit monastère, savoir : Dame Hyacinthe de Condres, prieure ; dame Hélaine de Celetz ; dame Françoise de Valady *etc.* » pour procéder à la cérémonie de la prise de possession (H 310).

Notons que la dame de Montmorin n'est pas nommée ici : est-elle coadjutrice ? Comme le sera en 1783 – par «brevet du roi» – Marie Victoire Alexandrine de Treilles, religieuse professe de l'abbaye de Sainte Claire de Clermont, nommée coadjutrice de l'abbaye de Mercoire « pour aider à la dame de Grégoire de Saint Sauveur pendant sa vie et lui succéder après sa mort, lui en accordant dès à présent la future succession » (ce qui aura lieu en 1785)[2] (H 311). Hélène de Célets vit encore en 1739 car elle est signataire dans une procuration ; l'abbesse d'alors est, depuis neuf ans, Claire Louise de Montmorin (H 321).

Le serment de notre *abbatissa monasterii monialum de Mercoyre, Cisterciensis ordinis, Mimatensis diocesis* dut bien évidemment comprendre cette formule de soumission : *« Je soussignée me soumets à la constitution d'Innocent X, Souverain Pontife, donnée le 30e jour de may 1653 [et] à celle d'Alexandre VII, son successeur, donnée le 16 octobre 1656 ; je rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Cornelius Jansenius dans le propre sens de l'auteur comme le Saint Siège les condamne par ces mêmes constitutions etc. »* (H 310).

Donnons simplement ici la première de ces cinq propositions : « *Quelques commandements de Dieu, pour des hommes justes voulant le bien et s'y efforçant, sont impossibles à accomplir, étant données les forces qu'ils ont actuellement ; il leur manque aussi la grâce qui rendrait ces préceptes possibles* ».

C'est une affaire politique considérable qui tourne autour de l'opinion de saint Augustin sur la grâce. Les affirmations se rapportent – sauf la dernière – à la grâce efficace-en-soi augustinienne et à sa liaison avec la liberté humaine, matière dont s'était longuement préoccupé Rome, qui expliquait que la grâce efficace ne lèse point la libre volonté, mais la provoque. Les «propositions» sont en réalité des faux provenant des antijansénistes… Dans son *Augustinus*, paru en 1640, Jansenius avait en effet conclu : « Aidé par Dieu, l'homme peut accomplir les commandements… c'est précisément cette maxime augustinienne qui a été sanctionnée par [le concile de] Trente ». Il fallait un aveuglement volontaire pour faire d'une telle doctrine une hérésie ![3]

On retrouve au fil des pièces d'archives quelques traces de l'administration ordinaire de dame Hélène de Réversat de Cellets, telle qu'on a pu l'entrevoir à propos de l'affaire Caffarel (1705-1712). Ainsi, en 1690 est-il question d'une « transaction passée entre le prieur et seigneur de Langogne et messire Nicolas de Reversat de Cellets[4], procureur[5] de la dame abbesse, au sujet d'une pension annuelle de six cartes de blé que le prieur doit faire porter à Mercoire, à raison du village de Saint Flour, et neuf deniers de cens sur le mas de Laubernés ; ces pensions sont dues à l'abbaye en vertu d'une transaction du 13 août 1353 » (H 69)…

En 1704, une sentence est rendue en sa faveur pour paiement des arrérages d'une fondation annuelle de 6 livres sous le capital de 120 livres ; cette fondation avait été faite en 1659 par Just Blanchon, habitant du Chaylar-l'Évêque, sous la condition pour l'abbaye de célébrer deux messes de *requiem* chaque année à l'occasion de l'Assomption et de l'Avent (H 317)… La même année, la rente annuelle de 27 livres est constituée sur une somme de 530 livres due à la dame de Célets (H 325). En 1712 intervient une cession d'obligation procurant à l'abbaye une rente annuelle constituée payable à chaque fête de Saint Michel (H 328)… En 1716, les emphytéotes de l'abbesse lui passent des reconnaissances féodales (H 319)… en 1725, elle constitue une rente annuelle de 150 livres sur 3 000 livres reçues en prêt (H 322)… en 1726, elle passe un arrentement de maison, jardin et pré pour un montant de 622 livres.

Puis, en 1728, on découvre cette déclaration que donne « à nos seigneurs de l'assemblée géneralle du clergé de France qui sera tenue en l'année 1730 et à messieurs du bureau du diocèse de Mende » Dame Hélène de Réversat de Celets des « biens et revenus possédés dans le présent diocèse ». La communauté se compose alors de douze religieuses. Le total des revenus s'élève à 5 238 livres 3 sols 4 deniers ; le total des charges à déduire est de 5 865 livres 6 sols (H 322).

Bref aperçu de la vie à Notre-Dame de Mercoire aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles

Comme pour les Ursulines d'Alès, il paraît intéressant de relater, d'après l'Inventaire des archives de Mende, plusieurs faits notables survenus aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles dans le cadre de notre abbaye.

- 1661. Entrée en religion de Louise et Gabrielle de Molette de Morangiès, filles de haut et puissant seigneur messire Charles de Molette, marquis de Morangiès et des Aubaz et de dame Félice de Montmorency, marquise de Morangiès, reçues par l'abbesse de Mercoire, Marguerite de Molette de Morangiès, assistée des religieuses […] Les parents constituèrent en dot à leurs filles la somme de 1 600 livres et une pension de 30 livres sans compter pour le rôle la somme de 500 livres et pour la réception 192 livres, toutes sommes payables lors de la profession desdites demoiselles. Contrat passé par devant M^{e} Charles Pécheral, notaire royal de la Garde-Guérin (H 312).

- 1729. Place de régale[6] octroyée par brevet à demoiselle de Châteauneuf de Randon du Tournel, demoiselle de la maison royale de Saint-Louis établie à Saint-Cyr : « Sa Majesté luy accorde la place de religieuse de chœur qu'elle a droit de donner dans ladite abbaye à cause de la nomination de la dernière abbesse, voulant que ladite abbesse l'y reçoive gratuitement, luy donne l'habit régulier, l'admette en ses vœux lorsqu'elle le requerra et luy fasse le même bon traitement qu'à celles qui y ont été dotées » (H 312).

-1766. État de tout ce que la religion et madame l'abbesse permettent à la sœur de Ligeac d'avoir pour son usage : «un lit garni, une paliasce, trois couvertures, une en laine et deux piquées, six chaises, trois tables,… bréviaires, les heures de la Sainte Vierge, notre sainte règle, l'Imitation de Jésus-Christ et une vintène de livres de piedté,… du caffé, du sucre, du tabac, *etc.* Je me détache de tout de tout mon cœur ; je le remets entre les mains de madame l'abbesse et je ne veux rien avoir sans sa permission » (H 312).

La situation financière reste chroniquement précaire et nous voyons en 1739 l'abbesse Claire Louise de Montmorin et les religieuses professes donner procuration à leur aumônier pour retirer la moitié du capital de 6 000 livres placé sur le diocèse de Mende, afin de couvrir les pertes causées par la grêle dans toute l'étendue des terres de l'abbaye et de ses dépendances (H 321). En 1748, dame Agathe de Malbec de Monjoc de Briges écrit à l'évêque de Mende pour « solliciter la diminution des dîmes toujours croissantes et appeler l'attention sur la mauvaise situation de son abbaye » (H 322).

Cependant les religieuses ne sont pas abandonnées aux aléas de leur trésorerie mais reçoivent ponctuellement l'aide de l'État. En témoigne cette quittance de 3 000 livres portées sur « l'état des secours arrêtés au Conseil pour le premier payement des 21 000 livres accordées au monastère » délivrée à M. Bourgault du Coudray, trésorier des secours « accordés par Sa Majesté aux pauvres communautés des filles religieuses du royaume » suivant les arrêtés et lettres patentes des 8 et 9 décembre 1764. Citons également en 1773, le don de 21 000 livres fait à l'abbaye de Mercoire pour la reconstruction des bâtiments incendiés ; le devis de réédification se montait à 53 415 livres ; une lettre du cardinal de Luynes demande communication des plans et devis pour les bâtiments afin de justifier l'emploi des 2 102 livres accordées en 1774. D'autres quittances seront faites par l'abbesse pour les années 1775 et 1776 (H 317).

Mais les temps vont changer. En 1790, est établi un compte de recettes et de dépenses « que remettent et rendent devant nous Messieurs du directoire du district de Langogne, Mesdames l'abbesse et religieuses de l'abbaye royale de Mercoire, de la régie qu'elles ont fait des revenus de ladite abbaye en exécution des décrets de l'assemblée nationale et de l'ordonnance de messieurs du directoire du département de la Lozère du 28 octobre dernier ». On y apprend que les revenus s'élevaient à 12 225 livres 10 sols 8 deniers. Figure aussi l'énumération des domaines affermés, des dîmes et quarts, des censives – domaines divisés en trois mandements – ainsi que celle des rentes foncières et constituées (H 330). En 1791 un « État des dettes actives de l'abbaye de Mercoire : arrérages de censives, de lods, *etc.* » précisera que les dettes s'élèvent à 21 462 livres 6 sols 3 deniers (H 322).

Mais que vont devenir les religieuses lorsque la Révolution poursuit sa marche ? Quelques pièces d'archives (H 331) nous éclairent…

En 1791, « Henriette de Belvézet, ci-devant de Ligeac, âgée d'environ 52 ans déclare très fermement qu'étant depuis vint et cinq ans religieuse de l'ordre de Citeaux en cette maison, elle ne croit pas en pouvoir sortir, si elle subsiste, ni se séparer dudit ordre tant qu'il en subsistera quelque autre maison de son sexe en cette même commune observance ». Sœur Marianne de Clamouze ci-devant de la Tour fait une déclaration analogue.

Peu après, le directoire du département de la Lozère accorde aux dames religieuses de Mercoire «qui auront déclaré rester et qui seront en effet dans la dite mai-

son » une somme de 1 800 livres par provision jusqu'à la fixation d'une pension définitive. Le traitement de l'abbesse et des six religieuses professes est fixé en août, comme la liquidation de leur compte : il est alloué annuellement 1 500 livres à l'abbesse et 700 livres aux autres religieuses (H 331).

Arrivent les mauvaises années puis la Terreur (du 5 septembre 1793 au 27 juillet 1794) ; là, nos jalons vont se raréfier. En 1793, sur réquisition, le maire de Chaudeyrac effectue un transport d'effets mobiliers appartenant à l'abbaye de Mercoire, et ces effets sont énumérés. De la même année subsiste un extrait d'inventaire des effets appartenant aux religieuses, qui ont été trouvés au Chaylard ; de même, en 1794, un autre inventaire des effets des ci-devant religieuses de Mercoire, trouvés à Grosfau dans la maison du nommé Marchand. Tout sera bien sûr vendu à l'encan, sur ordre des administrateurs du directoire du district.

Un dernier document, sous forme d'un certificat délivré par l'adjoint au maire de Langogne, indique le séjour d'Henriette de Belvezet dans le lieu de Trémoulet et à Langogne depuis l'abolition des ordres et sa soumission aux lois (1801). Pour finir, l'état civil de Mende enregistrera en 1810 l'acte de décès de Catherine-Sophie de Grégoire de Saint Sauveur.

Vendue comme bien national, l'abbaye de Mercoire fut acquise (en piteux état, paraît-il) par la famille qui la possède encore aujourd'hui. De nos jours, devenu exploitation agricole, le domaine inclut des vestiges de la *chapelle* et surtout la salle de réfectoire laquelle, bien restaurée, sert d'habitation. Située en pleine forêt, cette propriété privée constitue un lieu des plus agréables[7].

Notes

[1] - L'*Inventaire de la série H* évoque en quelques lignes cette abbaye (*fol XVI*) ; il signale l'existence d'une notice de M. Ferdinand André consacrée à Mercoire, parue dans l'*Annuaire de la Lozère*, année 1868, partie historique ; à quoi on peut encore adjoindre (voir H 308) l'extrait de la *Gallia Christiana* (Édition de 1715, tome I) relatif aux premières abbesses de Mercoire : 26 y sont nommées, depuis 1254 jusqu'à 1686.
L'abbaye fut d'abord gouvernée par des prieures et ce n'est qu'au milieu du XIII[e] siècle qu'il y eut des abbesses ; les seigneurs de Randon en furent les principaux bienfaiteurs (voir *Cévennes Magazine* n° 1553, 17 avril 2010, p. 8, article sans signature ni références *in fine*).

[2] - Pouvoir jouir de l'effet de cette nomination n'est pas une petite affaire ! Citons – ils figurent dans le même dossier – la bulle de nomination accordée par le Pape Pie VI à ladite coadjutrice (1783), l'enregistrement par le parlement de Toulouse : « La cour sur les conclusions du procureur général du roi approuve l'exécution des bulles et provisions de la cour de Rome élevant Madame de Treilles à la dignité de coadjutrice » (1784) et la quittance de paiement délivrée par l'*expéditionnaire de cour de Rome*, ayant reçu de Mme de Treilles la somme de 2 012 livres « pour tous ses frais de bulles de coadjuterie de l'abbaye de Mercoire contenantes dispense de translation d'ordres » (1784).

[3] - Se reporter à l'article *Propositions* du *Dictionnaire du Grand Siècle* de chez Fayard. Pour nous, toute l'affaire visait à maintenir la soumission la plus parfaite à l'Église. La chasse aux jansénistes restera très longtemps ouverte et on a pu écrire que la Constitution civile du clergé de 1790 était la revanche des ultragallicans et des jansénistes sur la bulle *Uigenitus* de 1713 (Jean-Christian Petitfils, *Louis XVI*, Perrin, 2005, p. 757).

[4] - En 1765, un autre M. de Célets écrit à l'abbaye une lettre touchant le capital de 4 000 livres placé sur l'hôtel de ville de Paris. Et la même année, « l'abbesse Catherine de Chastel de Condres et les dames religieuses du monastère » lui donnent procuration « pour accepter la cession et le transport qui leur doivent être faits de 100 livres de rentes sur le capital de 4 000 livres constituées sur les aides et gabelles de France » (H 322).
Divers membres de la famille de Célets siégèrent au sein du *Bureau des Trésoriers de France*, institution créée en 1424. On retrouve leur nom dans l'*Annuaire historique et généalogique de la province de Languedoc*, publié en 1862-1863 par M. Louis de la Roque, pp. 110-111 :
1663 - Melchior de Reversac sieur de Célès, qui, en 1696, portait *D'azur au chevron d'or chargé de trois roses de gueule, accompagné de trois lions d'or armés et lampassés de gueule*.
1681 - Jean-Melchior de Reversac, *mêmes armes*.
1724 - Charles de Reversac sieur d'Aussillac, fils de Melchior. Auxillac (Lozère) arrondissement de Mende, canton de la Canourgue et situé à 7 km de ce lieu (234 habitants en 1965).
1733 – Augustin-Henri-Melchior, petit-fils de Jean-Melchior.
On trouve aussi, en janvier 1730, à la fin d'une déclaration de la supérieure et des religieuses du monastère des Ursulines d'Alès, la signature de « Sœur d'Ausilhac, zélatrice » (AD 30, G 1608).
Zélatrice : chez les Ursulines, nom d'un office qui répond à celui de procureur dans les communautés d'hommes.

[5] - Selon les constitutions de l'abbaye de Bénédictines de Millau (1641), le procureur doit être « un homme entier, de bonne vie et réputation, lequel soignera les affaires de dehors et aura des commodités pour pouvoir respondre l'administration du temporel du monastère » (*Chroniques de Languedoc* vol. 2, pp. 191-192 – AD 30, PER/40 2).

[6] - Droits du roi ; prétentions de l'autorité royale à contrôler l'Église et à s'immiscer dans le gouvernement des matières spirituelles (voir les articles *Régale* et *Régalisme* dans le *Dictionnaire du Grand Siècle*).

[7] - Renseignements communiqués par Mme Martine Reboul, originaire de Cubières (Lozère), que l'auteur remercie. « Chapelle » : tel est le souvenir que l'on conserve désormais de la grande abbatiale Saint-Flour-de-Mercoire des moniales cisterciennes, construite au XVI[e] siècle dans le style gothique et où (selon l'article de *Cévennes Magazine* précité) les habitants du voisinage venaient vénérer une partie de la « Sainte Corde » avec laquelle Notre-Seigneur avait été lié…

Un nouveau Hors-Série du *Lien des Chercheurs Cévenols*

Pierre CASADO* : **« Toponymie et histoire de l'occupation du sol : le problème des Anglades dans le département du Gard »,** Génolhac, 2011, *L.C.C. hors-série* n° 62 – Prix : 8 € (version imprimée ou version CD-Rom au choix).

Le Lien des Chercheurs Cévenols s'est toujours intéressé à la toponymie, que l'on rencontre dans les compoix, cartulaires et autres textes où les noms de lieux ont une très grande importance pour l'historien et le géographe car il permet de comprendre l'occupation des sols, les cultures antérieures sur les parcelles et la forme de celles-ci. L.C.C. s'est aussi particulièrement penché sur les compoix en co-organisant un colloque à Nîmes en 1999 sur « Le compoix et ses usages »[1] auquel nous renvoyons nos lecteurs, comme base pour leurs recherches.

Pierre Casado, chercheur, docteur d'État en onomastique et prix de la fondation Bleustein-Blanchet, est l'héritier d'une longue tradition de recherche en philologie et en onomastique occitane, qui depuis le XIX^e^ siècle est l'apanage de la Faculté de Lettres de Montpellier ; il continue en cela l'œuvre des professeurs Charles CAMPROUX et Paul FABRE. Membre du Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences humaines Et Sociales de Montpellier III (C.R.I.S.E.S.) il participe aussi aux travaux de l'équipe TERRAE[2] de l'Université de Toulouse qui a entrepris de recenser tous les compoix existants ou disparus de l'ancien Languedoc, une entreprise de longue haleine « avec pour objectif à la fin du prochain quadriennal la mise en ligne d'une large partie de l'inventaire sous forme d'une base de données spécifique, déjà élaborée, et de documents numérisés. »

Dans sa recherche[3], maintenant presque complète, sur les compoix du Gard, Pierre Casado a été attiré par la fréquence du toponyme Anglade/ Langlade/ Englade.
Il nous livre dans ce Hors-série, tout à fait hors du commun :

● Son enquête sur 353 communes et 172 compoix (avec toutes les références).

● Sa méthode de travail :

- Dater à partir des textes l'apparition et la fréquence de l'emploi du terme « Anglade ».

- Analyser à quel type de vocabulaire ce terme appartient (on aimera les nombreuses citations qui éclairent aussi d'autres termes… tels ceux des bouts et pièces de terre).

- Définir l'aire géographique où ce mot a été en usage (ce qui donne lieu à des cartes de répartition où les Cévennes sont particulièrement représentées).

- Vérifier pendant quelles périodes on le rencontre le plus souvent et pourquoi il a disparu au XIX^e^ siècle.

- S'appuyer sur la réalité en prenant en compte les cultures observées sur les Anglades.

- Mettre toutes ces données en regard avec les explications proposées par divers auteurs pour ce type de toponyme.

- Aller sur le terrain où se trouvent les Anglades pour vérifier leurs formes géométriques. Les photos de l'auteur apportent une illustration pour justifier l'explication de certains toponymes de date plus ancienne que ceux des Cévennes.

Un travail de chercheur tout à fait accessible à nos lecteurs avertis de l'histoire cévenole, que le comité de rédaction a jugé utile de publier, tant pour la pertinence du sujet, (on est surpris de voir qu'un toponyme peut ouvrir un tel éventail d'explications de réflexions et liens avec d'autres !), que pour sa méthode de travail (comment travaille un onomasticien) et l'originalité du terme choisi.

Nul doute qu'après cette lecture, nous aurons la puce à l'oreille pour nous souffler de regarder de plus près d'autres termes encore opaques que nous rencontrons dans les compoix, les terriers et les registres notariés. Comme le dit avec bonheur Pierre Casado « se référer uniquement et en premier lieu à un dictionnaire, aussi scientifique soit-il, n'est pas d'une grande efficience » pour percer le sens d'un toponyme !

Marie-Lucy DUMAS

*Pierre CASADO : onomasticien, chercheur à C.R.I.S.E.S. EA 4424, Université Paul Valéry, Montpellier III.

Notes

[1] - Toujours en vente (une trentaine d'exemplaires disponibles) aux Publications de Montpellier III : Le compoix et ses usages. Actes du colloque de Nîmes - 26 et 27 novembre 1999.
Recueillis par André Claveirole et Élie Pélaquier.
2001, Montpellier, 21 × 29,7 cm, 34,30 €, 308 p., dos carré collé, ISBN 2-842269-473-2.

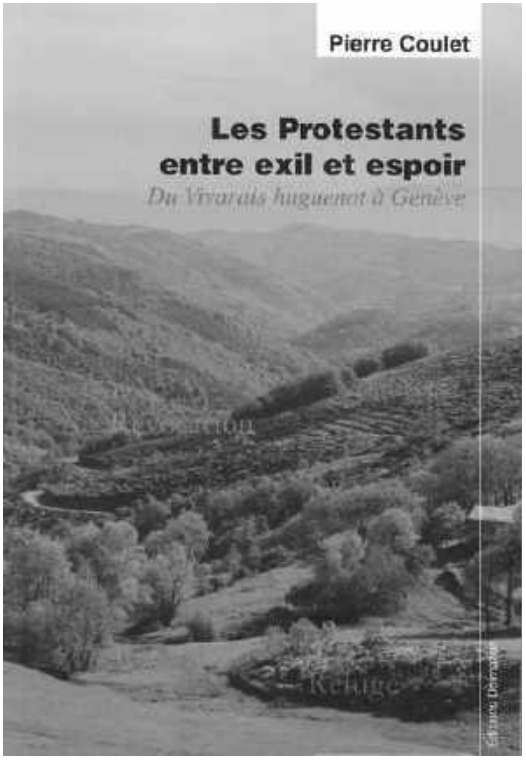
[2] - http://w3.terrae.univ-tlse2.fr/spip/ où se trouvent les comptes-rendus des réunions semestrielles sur ce sujet.

[3] - La finalité de cette recherche est pour le Languedoc la réalisation d'un atlas toponymique et pour le département du Gard un nouveau dictionnaire topographique et toponymique.

Quelques livres reçus récemment :

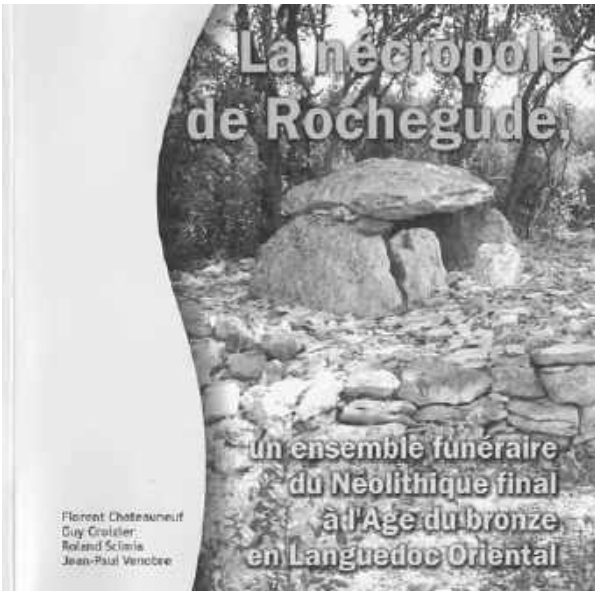
Pierre COULET : Les Protestants entre exil et espoir, du Vivarais huguenot à Genève, Le Cheylard, 2010, 22 €.

Pierre **Coulet**, après une carrière universitaire et de chercheur scientifique, se retire en Ardèche et s'y livre à des recherches historiques. Il nous propose ici un ouvrage, agréablement illustré (en noir et blanc), à la typographie aérée, qui, après avoir retracé brièvement l'histoire du protestantisme en France et en Vivarais et les débuts des persécutions, décrit à travers l'histoire d'un certain nombre d'hommes et de femmes, comment se passait l'exil de ceux qui choisissaient Genève : préparation du voyage, itinéraires, guide, accueil à l'arrivée ... Il nous parle aussi de ceux qui restent, du mouvement camisard en Vivarais, de la période de réorganisation et de clandestinité qui suivit pour l'église protestante languedocienne et vivaraise, et du rôle essentiel de Genève, aussi bien pour ceux qui sont partis que pour ceux qui sont restés. Cet ouvrage présente un grand intérêt, non seulement pour les Ardéchois, mais pour tous les Languedociens.



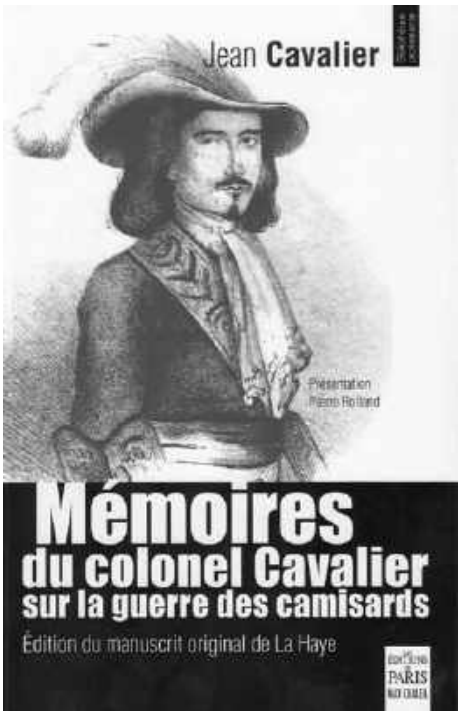
Florent CHATEAUNEUF, Guy CROIZIER, Roland SCIMIA, Jean-Paul VENOBRE : La nécropole de Rochegude ; un ensemble funéraire du Néolithique final à l'Âge du bronze en Languedoc Oriental. CREA, Mairie de Rochegude, 2010, 15 €.

Ce petit livre de 70 pages, superbement illustré en couleur, fait état du résultat de 15 années de recherches intenses concernant la nécropole de Rochegude, qui comprend 5 dolmens et trois fosses ou dépôts funéraires. Il situe la nécropole dans son environnement géographique, géologique, et temporel. Il présente les objets trouvés comme marqueurs chronologiques et témoins des cultures de la période, et il propose une typologie des dolmens que l'on peut trouver dans le Gard et l'Ardèche.



Jean CAVALIER : mémoires du colonel Cavalier sur la guerre des camisards : Manuscrit original de La Haye, présenté et annoté par Pierre ROLLAND. Éditions de Paris/Max Chaleil, 2011 ; 18 €.

Il s'agit de la version originale des Mémoires de l'un des chefs les plus remarquables de la guerre des Camisards. Dans son avant-propos, Pierre Rolland, après avoir présenté rapidement la guerre des camisards et le rôle de Jean Cavalier dans cette guerre, examine les différentes versions des « Mémoires » de Cavalier, celle publiée de son vivant en anglais, traduite en français, rééditée en 1918, et la version inédite publiée aujourd'hui, dite « Le Manuscrit de La Haye ». Il en montre les différences, et confronte ensuite ces « Mémoires » à la réalité historique.



LES GALÉRIENS PROTESTANTS (ET CONDAMNÉS POUR AIDE AUX PROTESTANTS), 1680-1775, TROISIÈME PARTIE

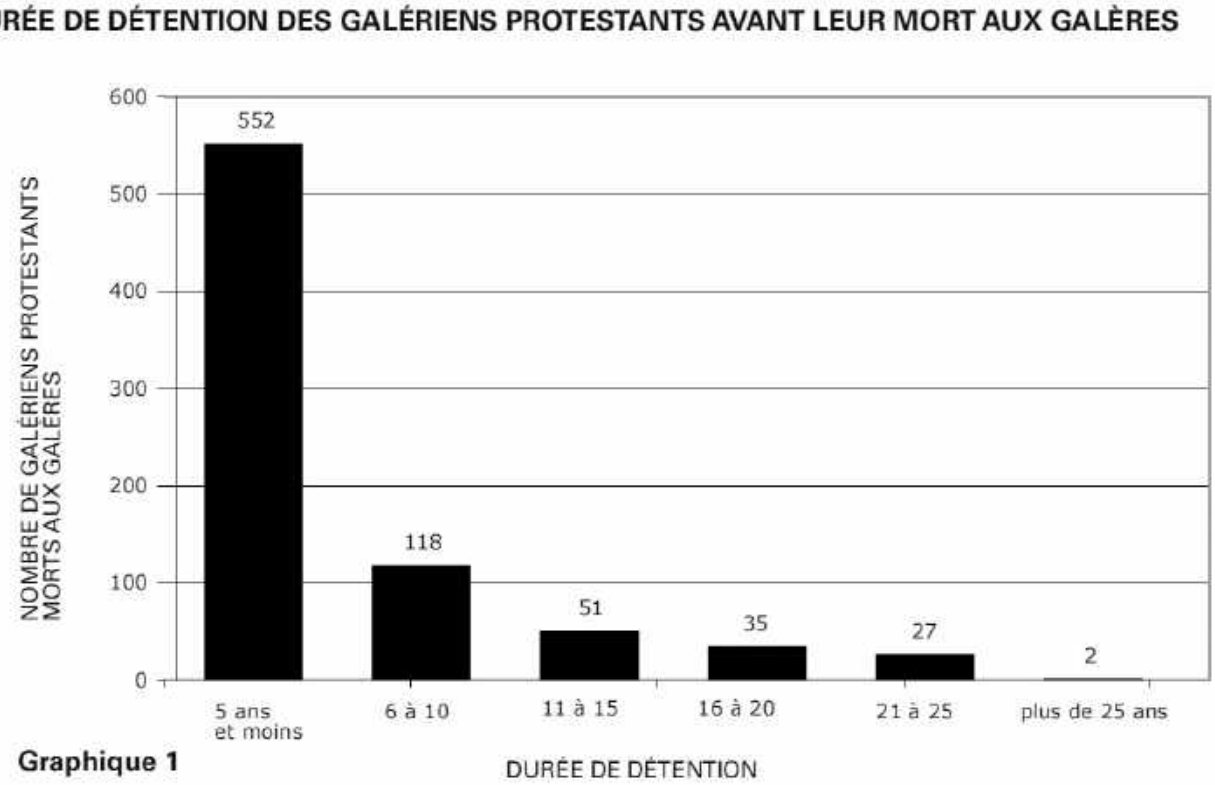
par Pierre ROLLAND

Combien de temps survivait-on aux galères ?

Nous avons vu dans l'article précédent que 791 galériens protestants (ou assimilés) sur un total de 1 955, soit 40,5 % étaient morts pendant leur détention aux galères.

Cette mort survenait en général assez rapidement, en raison de la dureté des conditions de vie en galère. Le tableau et le graphique ci-dessous montrent la durée de présence aux galères avant que survienne la mort.

Années de galère avant la mort	1 an et moins	1 à 2 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	21 à 25 ans	plus de 25 ans	non connu	TOTAL
Galériens protestants	290	123	139	118	51	35	27	2	6	791
%	36,7	15,5	17,6	14,9	6,4	4,4	3,4	0,3	0,8	100,0



Graphique 1

Un élément influait sur la capacité de survie aux galères, c'était l'âge du galérien à son arrivée aux galères. Plus le galérien était âgé à son arrivée à Marseille, moins il avait de chance, bien sûr, de résister longtemps aux privations et aux mauvaises conditions de détention.

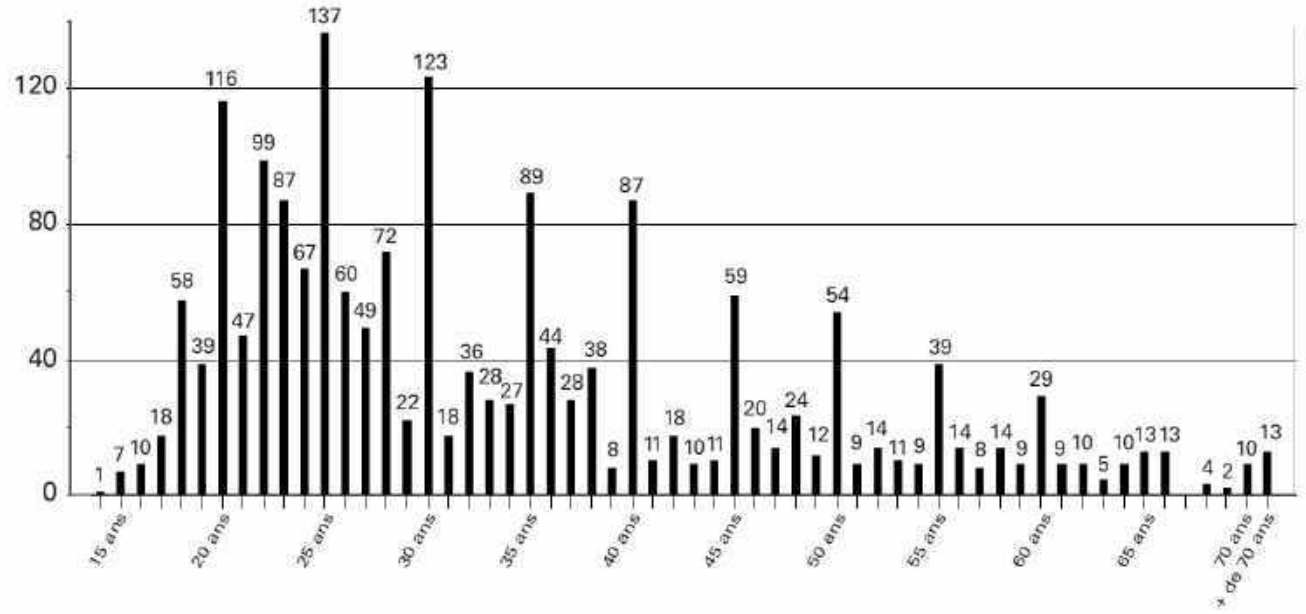
L'âge des galériens protestants à leur arrivée aux galères.

On peut voir que pour les galériens protestants comme pour l'ensemble des galériens[1], c'est au cours des deux premières années que la mort survenait pour plus de la moitié d'entre eux.

Ensuite, les pourcentages de décès annuels baissent régulièrement, et on retrouve quand même 29 galériens protestants qui réussissent à tenir plus de vingt ans avant de mourir. Ils sont probablement morts sans avoir abjuré : sinon ils auraient été libérés, encore que contrairement à ce qui a parfois été écrit, l'abjuration n'entraînait pas une libération automatique, et encore moins immédiate : les aumôniers des galères pouvaient

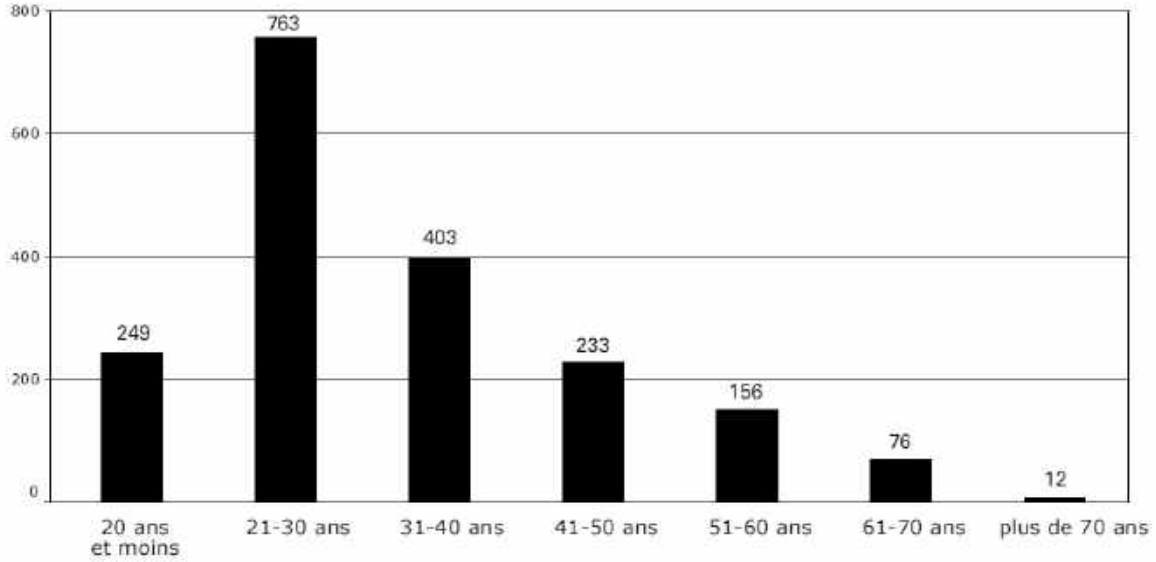
retarder à volonté la libération d'un galérien afin de s'assurer que sa conversion était réelle et non feinte. L'âge des galériens était systématiquement indiqué sur la fiche-matricule du galérien, et c'est l'un des éléments les mieux renseignés, puisqu'il est indiqué pour près de 1 900 de nos 1 955 galériens protestants. L'âge donné par le galérien était souvent arrondi, ce qui est manifeste quand on établit une pyramide des âges avec des classes annuelles : toutes les classes en 5 ou en 0 ont une barre plus grande que les barres avoisinantes.

Graphique 2 **ÂGE DES GALÉRIENS PROTESTANTS À LEUR ENTRÉE AUX GALÈRES**
(âge détaillé par années)



On peut gommer cet effet d'arrondi en regroupant les classes annuelles en classes quinquennales ou décennales, comme on l'a fait dans le graphique 3 :
On perd alors de la précision, mais l'image obtenue est plus facile à interpréter.
Si les protestants arrivant au bagne avant 30 ans étaient majoritaires, on peut voir que les tranches d'âges plus élevées n'étaient pas négligeables, et qu'un assez grand nombre de galériens avaient plus de 50 ans, voire plus de 70. N'oublions pas qu'à cette époque 50 ans était déjà un bel âge que peu atteignaient. Beaucoup de ces galériens, condamnés déjà âgés, étaient dès leur arrivée inutilisables pour la vogue, et étaient entassés sur les galères en mauvais état restant à quai en permanence, ou rejoignaient l'hôpital des forçats.

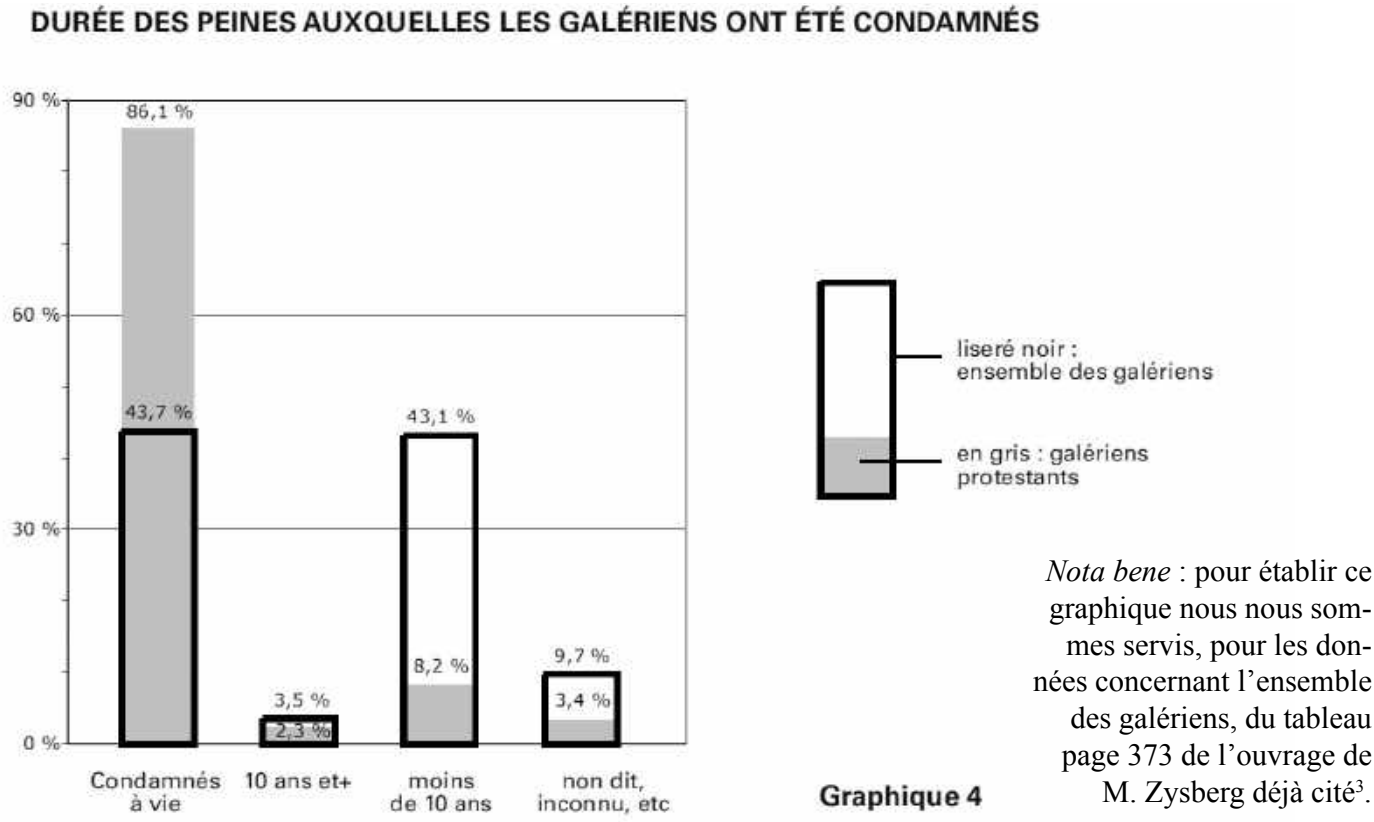
Graphique 3 **ÂGE DES GALÉRIENS PROTESTANTS À LEUR ENTRÉE AUX GALÈRES**
(âges regroupés en classes de dix ans)



Nous n'avons pas pu comparer l'âge des galériens protestants avec celui des autres galériens, n'ayant pas l'information, mais certains indices nous laissent à penser que l'âge des protestants était en moyenne plus élevé que l'âge des non protestants.

Durée de la peine portée par la condamnation

La durée des peines auxquelles les galériens étaient condamnés était très variable, d'un an à la perpétuité (« à vie »). Mais cette durée était une durée théorique, pouvant à volonté être raccourcie si l'individu n'était plus apte à la rame, ou si une personne bien placée le demandait, ou même s'il payait pour être libéré. Au contraire, cette peine pouvait être prolongée si le galérien était vigoureux, ou s'il refusait de se convertir quand il était protestant. Le plus parfait arbitraire régnait, surtout avant 1715. Après 1715, la durée réelle des peines tend à rejoindre la durée théorique. Ajoutons que, dans certains cas, la durée de la peine n'était pas inscrite sur le registre, équivalant alors à une condamnation à vie. Quelquefois également, le jugement indiquait comme durée de peine « ad libitum » (à volonté)[2].
Le raccourcissement de la durée de la peine concernait les protestants dans un cas seulement, le cas où celui-ci abjurait. Il avait des chances alors de sortir plus ou moins rapidement. Exceptionnellement il concerna les protestants après la conclusion du traité d'Utrecht en 1713, quand eurent lieu les libérations massives arrachées par la reine d'Angleterre. L'allongement de la peine réelle par rapport à la peine théorique concerna peu les galériens protestants, car comme le montre le graphique ci-dessous, ils étaient pour leur plus grand nombre (86 %) condamnés à vie. Il n'y a, pour les galériens protestants que très peu de peines courtes, alors que pour les autres galériens, les peines courtes de moins de 10 ans sont aussi nombreuses que les condamnations à vie. Le grand nombre des condamnations pour petits larcins, vagabondage, ou faux saunage, explique l'importance des condamnations à de courtes peines.



Graphique 4

Nota bene : pour établir ce graphique nous nous sommes servis, pour les données concernant l'ensemble des galériens, du tableau page 373 de l'ouvrage de M. Zysberg déjà cité[3].

Professions et niveau social des galériens protestants.

La profession des galériens est assez bien indiquée sur les registres : nous la connaissons pour 84 % des protestants galériens. Nous avons gardé le détail de ces professions, en les regroupant en grandes catégories pour l'interprétation.
Ce qui frappe d'abord, c'est la faible représentation de ce que l'on pourrait appeler les « élites » sociales, nobles, bourgeois, religieux et enseignants, praticiens de la médecine et du droit, qui sont à peine une centaine (sur 1 955 rappelons-le). Encore sont-ils probablement plus représentés que dans la population des non-protestants des galères. Ce sont des catégories sociales qui savaient et pouvaient se défendre, faire intervenir des appuis ou graisser des pattes bien choisies pour éviter la peine infamante des galères. Seul un motif de condamnation aussi grave que l'appartenance à la RPR rendait inopérantes les pressions.

NIVEAU SOCIAL ET PROFESSIONS DES GALÉRIENS PROTESTANTS

NOBLESSE	
baron	2
écuyer	7
seigneur	3
gentilhomme	7
gentilhomme verrier	5
sieur de	1
gentilhomme (soi-disant)	2
TOTAL	27
RELIGION ET EDUCATION	
abbé tonsuré	1
curé	2
prêtre	5
diacre (ci-devant)	1
ministre (ci-devant)	2
chantre	2
lecteur et prédicant	1
ministre	4
proposant	1
précepteur	1
régent	5
maître d'école	4
étudiant	4
TOTAL	33
BOURGEOISIE ET ADMINISTRATION	
bourgeois	23
collecteur des tailles	1
commis des vivres sur les vaisseaux	1
consul	1
maire	1
TOTAL	27
PROFESSIONS JURIDIQUES ET MÉDICALES	
docteur en médecine	1
médecin	1
avocat	3
notaire	3
praticien	4
clerc de notaire	1
greffier	2
huissier	1
procureur	4
TOTAL	20
COMMERCE	
marchand	80
revendeur	1
maquignon	2
TOTAL	83
TRAVAIL DE LA TERRE	
laboureur	258
bûcheron	1
fermier	2
garde-terre	1

jardinier	9
journalier	20
berger	13
travailleur et travailleur de terre	12
vigneron	22
fendeur de bois	1
manouvrier	5
ménager	3
TOTAL	347
ARTISANS-SERVICES	
barbier	2
boucher	11
boulanger	26
fournier	1
cabaretier	4
doreur	1
hoste	3
chirurgien	20
mercier	6
meunier	14
vitrier	1
apothicaire	1
sculpteur	1
peintre	1
valet	5
domestique	1
cuisinier	5
droguiste	1
TOTAL	104
ARTISANS DU TEXTILE	
batteur de laine	1
blanchisseur de toile	1
cadissier	3
cardeur	156
cardeur de filoselle	2
cardeur de laine	43
cardeur de soie	1
chaussetier	1
fabriquant d'étoffe	1
fileur de laine	2
fouleur de bas	1
fustainier	2
moulinier de soie	4
ouvrier en soie	11
tricoteur	1
tisserand	85
drapier	45
tondeur de drap	4
pareur de draps	1
peigneur	3
peigneur de chanvre	3
peigneur de laine	33
sergier	8
piqueur de chanvre	1
teinturier	5

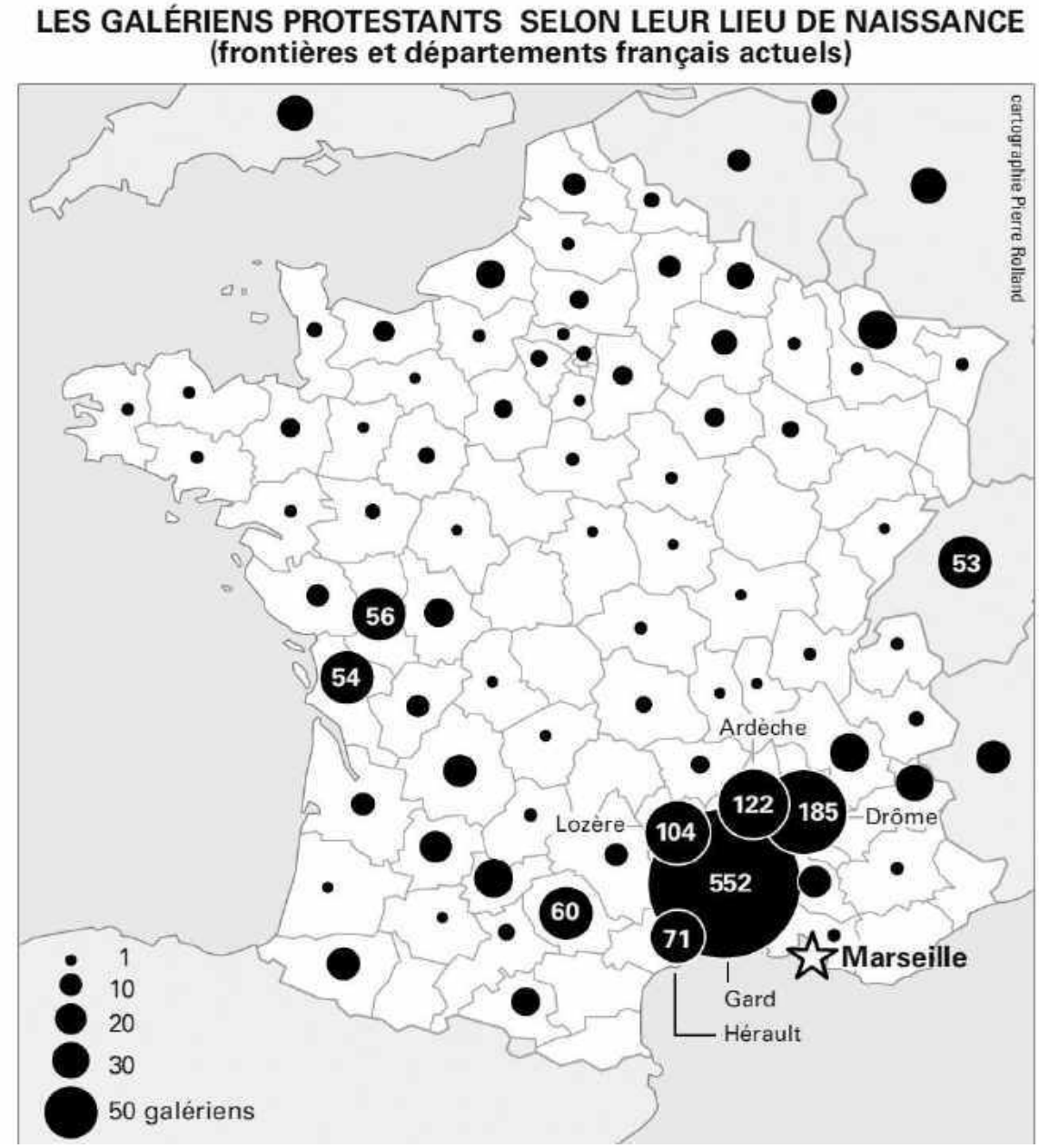
facturier	1
faiseur de formes	1
TOTAL	420
ARTISANS DE L'HABILLEMENT	
chapelier	8
tailleur d'habits	12
tailleur	35
bonnetier	3
faiseur de bas	24
ravaudeur de bas	1
cordonnier	63
passementier	11
sabotier	2
savetier	1
perruquier	7
TOTAL	167
ARTISANS DU CUIR	
corroyeur	2
chamoiseur	3
bâtier	4
tanneur	9
sellier	1
TOTAL	19
ARTISANS DU FER	
maréchal	14
armurier	3
chaudronnier	3
cloutier	1
coutelier	2
faiseur d'aiguilles métier à bas	1
faiseur de cadres	2
charron	3
estameur	1
taillandier	2
forgeron	1
serrurier	5
TOTAL	38
PRODUCTIONS DIVERSES	
boutonnier	2
chandelier	1
confiseur	2
faiseur de cierges	1
faiseur de peignes	1
horloger	1
lapidaire	2
luthier	1
salpétrier	1
orfèvre	4
saunier	1
papetier	1
parcheminier	1
potier de terre	6
éperonnier	1
faiseur de cadres de miroir	1
TOTAL	27

TRAVAIL DU BOIS	
tonnelier	13
tourneur	2
menuisier	20
scieur	3
TOTAL	38
BÂTIMENT	
tuilier	1
maçon	10
charpentier	17
couvreur d'ardoises	1
tailleur de pierre	5
TOTAL	34
TRANSPORTS	
charretier	4
muletier	8
voiturier	4
messager	1
TOTAL	17
ARMÉE	
soldat	145
caporal	1
cavalier	3
cornette	1
dragon	5
grenadier	1
lieutenant	1
maréchal des logis	1
sergent	2
tambour	2
ancien officier	2
trompette	1
ancien militaire	1
palmardier	1
maître en fait d'armes	1
TOTAL	168
MARINE	
marinier	3
matelot	27
pilote	1
patron de barque	2
lieutenant de vaisseau	1
maître de navire marchand	1
capitaine de vaisseau	3
voilier	1
TOTAL	39
SANS MÉTIER	
coupe-gueule?	1
fait néant	2
sans métier, sans vocation, vagabond	30
TOTAL	33
MÉTIER NON INDIQUÉ	314
MÉTIER INDIQUÉ	1641
TOTAL GÉNÉRAL	1955

On pourrait ajouter à ces élites une partie des marchands, au nombre de 80 au total, mais nous craignons que cette catégorie ne soit pas très homogène socialement.
Ceux qui travaillent la terre, majoritairement des laboureurs (des propriétaires exploitants dirions-nous aujourd'hui), sont bien représentés (près de 350). Mais ce sont surtout les artisans qui forment les gros bataillons des galériens protestants, près de 850, soit plus de la moitié de ceux dont nous connaissons le métier. Et parmi ces artisans, le textile est prépondérant : 420 individus, auxquels on peut ajouter 167 travailleurs de l'habillement. À noter que la frontière entre les artisans ruraux et les travailleurs de terre est parfois bien ténue, beaucoup d'entre eux ayant une double activité agricole et artisanale.
Les militaires enfin sont bien représentés (il y a eu beaucoup de condamnations pour désertion). Parfois le déserteur était indiqué avec sa profession d'origine, et c'est cette indication que nous avons choisie de préférence à son état de soldat.
Dans la catégorie Marine, il y a surtout des marins pris à la course ou au combat (dont quelques réfugiés), et quelques-uns également pris alors qu'ils transportaient des candidats à la sortie du royaume.

L'origine géographique des galériens protestants.

Le lieu de naissance est très bien renseigné sur les fiches-matricules des galériens, mais souvent difficile à utiliser. Dans le cas le plus favorable, la paroisse de naissance du galérien est indiquée avec l'indication du diocèse, mais parfois seule la province est indiquée. Parfois aussi figure l'indication « près de », suivie du nom d'une ville. On a parfois des noms de lieux-dits ou de hameaux de très faible importance, sans l'indication de la paroisse. Enfin les noms peuvent être assez difficiles à déchiffrer, voire à interpréter.



Ceci explique que Gaston Tournier ait pu commettre quelques erreurs. Un exemple : le galérien Pierre Royer est indiqué « d'Oriol en Dauphiné ». Tournier, s'il a bien lu Oriol, a interprété « Loriol ».
En consultant le jugement de cette personne conservé aux archives départementales de l'Isère, on s'aperçoit que presque tous ses coaccusés sont des alentours de Mens dans le Trièves. Pierre Royer est bien indiqué d'Oriol, et un autre accusé est du Petit Oriol. En consultant la carte IGN au 25 000e, on peut voir que figurent à une très petite distance de Mens les deux hameaux du Petit et du Grand Oriol dans la commune de Cornillon-en-Trièves. On pourrait vérifier, si l'on avait encore des doutes, sur les registres des baptêmes, mariages et sépultures de cette époque (s'ils ont été conservés), si le nom de Royer y figurait bien.

Bref, c'est par le croisement des sources que nous sommes arrivés à corriger un certain nombre d'erreurs, et grâce aux cartes de l'IGN et à internet que nous avons pu localiser très précisément les lieux d'origine de nos galériens. Les outils de cartographie actuels (SIG, Systèmes d'information géographique) nous ont permis d'en réaliser la cartographie. À l'heure actuelle, une quarantaine de lieux de naissance n'ont pas encore été formellement identifiés (sur 1 955).

Le lieu de naissance nous permet également, parmi ces galériens protestants, de repérer et de comptabiliser ceux qui sont étrangers. Ils sont relativement assez nombreux (161), Anglais, Allemands, Piémontais originaires des Vallées Vaudoises, et surtout Suisses. Nombre d'entre eux ont été condamnés pour désertion. Les étrangers sont un peu plus nombreux chez les galériens protestants (plus de 8 %), que chez les non protestants (environ 5 %, sans compter les « Turcs » évidemment).

Cette carte montre la répartition géographique des galériens protestants et assimilés.

Le fond de carte utilisé est un fond de carte avec les découpages politiques et administratifs actuels (frontières des États et limites départementales), certes anachroniques, mais facilitant le repérage pour le lecteur. Les cercles ont une surface proportionnelle au nombre de galériens protestants du département. Pour ne pas surcharger la carte, nous n'avons indiqué le nombre précis de galériens (en chiffres blancs) que pour les quantités supérieures à 50. Le nom des départements n'a été notifié que quand les cercles se chevauchent.

On voit la très forte concentration sur le Languedoc oriental et le Dauphiné du sud (plus de la moitié du total). L'axe Tarn, Tarn-et-Garonne et Lot-et Garonne, prolongé par la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres (Poitou et Saintonge de l'ancien régime), correspond bien à l'implantation historique du protestantisme en France. Le centre de la France, élargi à la Bretagne et à la Franche-Comté, n'a pratiquement aucun galérien protestant. Par contre on en retrouve des quantités non négligeables au Nord, de la Normandie à la Moselle (région de Metz).

Une dernière carte nous montre la répartition des galériens suivant leur paroisse d'origine pour les Cévennes, le Bas Languedoc, une partie du Dauphiné et de la Provence. Cette fois le fond de carte ne comprend pas les limites administratives actuelles, mais l'hydrographie pour aider au repérage, ainsi que les frontières de 1697, frontières de la principauté d'Orange, appartenant depuis 1697 à Guillaume III, et frontières du Comtat Venaissin appartenant au pape et occupé par l'armée de Louis XIV en 1688-1689. On voit une zone principale très dense dans les Cévennes et le Bas Languedoc, avec quelques gros cercles pour les grandes villes protestantes. Une deuxième zone, nettement plus diffuse, se situe en Vivarais, en gros autour des vallées du Doux et de l'Eyrieux, et, de l'autre côté du Rhône, en Dauphiné, autour de la vallée de la Drôme et au nord de l'Aygues.
Plus ponctuellement ressortent des zones comme le Trièves autour de Mens, le Lubéron, où nous avons retrouvé sept galériens de plus que ceux qu'a trouvés Tournier, condamnés aux galères pour être allés au culte à Orange. Le Haut-Gévaudan avec la petite zone protestante de Marvejols et St-Léger-de-Peyre, ainsi que Montpellier et la petite ville de Bédarieux sont également à noter.

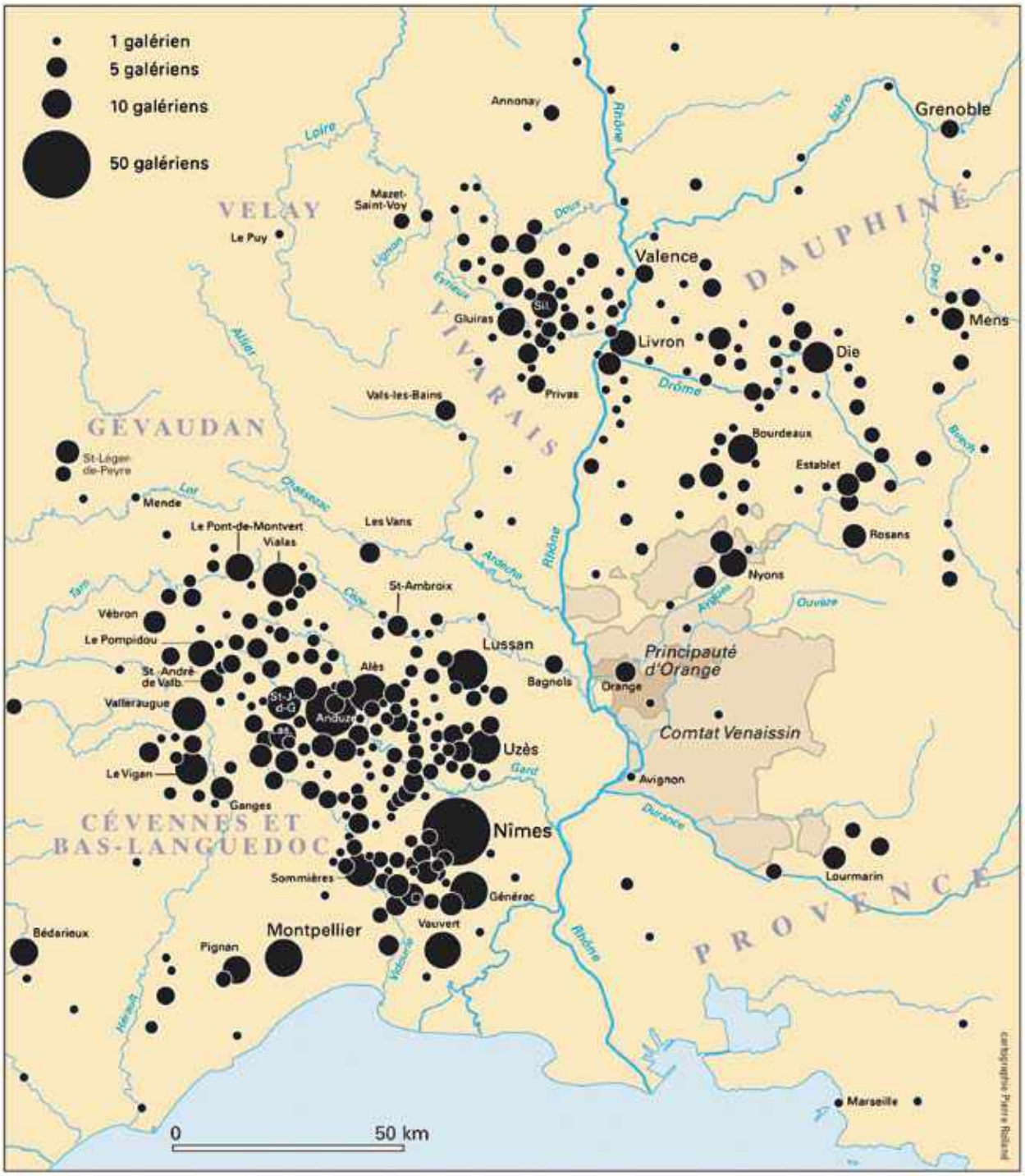
Notes

[1] - Voir le tableau page 350 de M. Zysberg, dans *Les galériens, vie et destins de 60 000 forçats sur les galères de France 1680-1748*, Éditions du Seuil, Paris, 1987.

[2] - M. de Larrey, maréchal de camp en Dauphiné condamnait ainsi les protestants qu'il jugeait.

[3] - L'ensemble des galériens comprend donc les galériens protestants, mais le fait que les protestants soient moins de 2 000 sur les 60 000 du total des galériens ne devrait changer les pourcentages que très légèrement.

LES GALERIENS PROTESTANTS SELON LEUR LIEU DE NAISSANCE
dans le sud-est de la France



Avec ce troisième article se termine l'exposé des premiers résultats de notre recherche sur les galériens protestants, résultats qui ne sont que provisoires, la base de données que nous constituons évoluant lentement, au fur et à mesure du dépouillement des archives.

C'est ainsi que depuis la rédaction de notre premier article en avril 2010, nous avons retrouvé une vingtaine de « nouveaux » galériens protestants, la plupart ayant été convertis au catholicisme sur les galères. Ce sont donc maintenant 1 975 galériens « sûrs » qui composent notre base de données, et nous atteindrons probablement les 2 000 dans un avenir proche.

Par ailleurs, le dépouillement en cours nous permet d'apporter une petite précision sur le « Rôle des forçats auxquels le Roy a accordé la liberté », en date du 17 mai 1713, que nous avons cité page 8 du L.C.C. n° 162. Nous avons écrit que cette liste de 47 forçats, publiée par Creissel en annexe de son étude sur les frères Serres, « comprend les noms de 47 galériens ayant probablement abjuré la religion protestante ». Le probablement que nous avons souligné ici doit être supprimé, car nous avons trouvé aux Archives Nationales, série Marine, B/6/46, une lettre du ministre chargé de la Marine, adressée à M. Arnoul, intendant des galères le 17 mai 1713, par laquelle il lui annonce l'envoi de la liste des 137 religionnaires qui ont ordre de sortir du royaume, ainsi que le rôle « des 47 nouveaux convertis qui en cette qualité ont permission de rester en France à condition de vivre sans reproche ».

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 166
Juillet/Septembre 2011



Échanges

L'altitude de la Lozère, 2e partie

La caussenarde des garrigues

Cadastres et compois

Les Ursulines de Mercoire

La location des chaises à l'église Saint-André Capcèze (48)

La population de Génolhac en quelques aperçus, XVIIIe-XIXe siècles

André Salvador de Quatrefages (1850-1940) : alpiniste cévenol

À lire ou consulter



N° 166 - Prix : 7 €

9 770335 626008



Bélier caussenard
(Photo Parc Naturel Régional des Grands Causses)



Brebis et agneau caussenards
(Photo Parc Naturel Régional des Grands Causses)

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial.

Page 2 : Échanges.

Page 3 : L'altitude de la Lozère, 2e partie, par Olivier POUJOL.

Page 5 : La caussenarde des garrigues, par Hubert GERMAIN.

Page 12 : Cadastres et compois, par Jean CASTAN.

Page 18 : La location des chaises à l'église Saint-André-Capcèze, par Marie-Lucy DUMAS.

Page 21 : La population de Génolhac en quelques aperçus, XVIIIe-XIXe siècles, par LES HISTORIENS EN HERBE.

Page 24 : André Salvador de Quatrefages (1850-1940) : alpiniste cévenol, par Olivier POUJOL.

Page 27 : À lire ou consulter : Recensions, Nous avons reçu.



Une page du compois d'Aiguèze (07) de 1545,
(Archives municipales).

PHOTOS COUVERTURE

Table d'orientation au Signal de Finiels
(Photo Parc National des Cévennes)

Troupeau caussenard
(Photo Parc Naturel Régional des Grands Causses)

ÉDITO

Été 2011, entre joie et inquiétude !

Une très bonne nouvelle, que nous attendions depuis de longues années, nous vient du Parc National des Cévennes : c'est l'ouverture au public d'une large proportion du fonds Pellet au Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac. *« Il s'agit des documents de travail du Dr et de la documentation qu'il a amassée : notes et plans sur l'évolution urbaine de Génolhac et communes environnantes, dossiers généalogiques, copies de registres de notaires entre autres...* selon le site du Parc.

Cette ouverture s'accompagne cet été de l'exposition « Jean Pellet, un humaniste cévenol », qui vous est présentée dans l'encart accompagnant ce numéro. Cette exposition rend un très bel hommage à Jean Pellet, co-fondateur avec Jean-François Breton de LCC-Font Vive.

Oui mais…au moment même où cet hommage lui est rendu, LCC-Font Vive est en grand danger de disparition. En effet, son président, son trésorier, sa secrétaire et rédactrice en chef passent la main, et n'ont pas à ce jour trouvé de successeurs !

Alors, si vous souhaitez que notre association poursuive sa route, impliquez-vous ! Posez votre candidature à un poste du bureau : vous trouverez dans l'encart un bulletin de candidature.

Vous y trouverez également un bulletin d'inscription pour notre prochaine assemblée générale, qui sera d'une importance cruciale pour notre association.

Martine Ancelin

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine ANCELIN
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction
F. et M. ANCELIN - B. ATGER - J. CASTAN - A. CLAVEIROLE
P. A. CLÉMENT - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD
J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND
P. ROUX-TATTO - M. WIÉNIN

Conseil scientifique
Richard BOUSIGES - Patrick CABANEL - Gérard CAILLAT
Jean-Paul CHABROL - Philippe CHAREYRE
Jean-Bernard ELZIÈRE - Nicolas FAUCHERRE - Alice MOTTE
Rémi NOËL - Olivier POUJOL - Daniel TRAVIER

Courrier (secrétariat, trésorerie, textes à paraître)
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction
et de l'auteur.

Directeur de la publication
Pierre A. CLÉMENT

C.P.P.A.P. : n° 1110 G 80144
ISSN : 0335-6264
Imprimé par monediteur.com, 18 impasse Gaffinel, 34200 SÈTE
Dépôt légal : à parution
Site Internet : http://www.cevenols.com

Tarifs
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

À propos des Ursulines de Mercoire (LCC n° 165)

par André SÉGURON

Je voudrais apporter quelques compléments par rapport à l'article de Jean-Gabriel Pieters.

- Il existe une autre abbaye de femmes dans le diocèse de Mende, celle du Chambon, paroisse de St Léger de Peyre : une abbaye bénédictine destinée aux filles de bonnes familles, fondée par les Peyre avant 1200, ruinée par les huguenots, reconstruite au XVII^{e} siècle et définitivement fermée en 1792 (à ne pas confondre avec l'abbaye masculine des Chambons).
- Dans la liste des abbesses de Mercoire, on peut ajouter, en 1409, dame Mabile [2] de Rochefort, abbesse de Mercoire (AD43 23J 25).
- 1378, don testamentaire de Pierre de Montauroux, prieur de Cultures et de Grèzes : 5 s aux couvents de St. Chély d'Apcher, de Mercoire et du Chambon (Bull. Loz., 1926, p. 252).
- 1274, le 14 février (samedi après l'octave de la Purification), Guillaume de Randon donna à l'évêque Hugues [de la Tour du Pin, 1263-1291] tout ses droits sur la léproserie, terroir et appartenances du Pont de la Veissière situé dans le diocèse de Viviers. Le même Hugues abandonna en faveur de l'abbaye de Mercoire les droits et prérogatives qu'il avait sur le Pont de la Veissière contre 3 livres de cire. (Selon Roche, Armorial des évêques de Viviers, d'après F. André « Abbaye de Mercoire »).
- 1543, procès entre Polignac et l'évêque pour le pacage en forêt de Mercoire. Le syndic des habitants du « Chaylar, des lieux de Chaldeyraguet, Maisonsac, l'Aubarnès, les Combes, la Rochette, la Chan, Lahondès, Sagnerousse, Fouzillet, Fouzillac, les Tors, le Bois, Chaldeyrac, les Maurels, le Grossau, Clamouse, le Crozet, le Mont, Villevièle et de Villeneufve près Belvézer », protestent de leurs droits en forêt de Mercoire.

Délimitation de la forêt de Mercoire : « dans laditte baronnie de Randon et seigneurie de Luc et Puylaurens, il [le vicomte de Polignac] tenet et possédet un beau boys appelé de Mercoyre, scitué dans et entour lesdictes seigneuries et mandement de Luc, Puylaurens, Belvézer et Chasteauneuf de Randon, lequel boys se confronte du soleil levant avec la Chan sive terroir de Chanals [Chaniaux], et aveq les terres des habitans du Fraisse [le Fraisse], et aveq le terroyr des habitans de Bertail et de Pranlat [Pranlac], et devers midi se confronte aveq les terres des habitans vers Uttes [les Huttes], Masméian, Chaballier, Chabaleyret, Chasselades [Chasseradès], les Gettes [les Gouttes] et Grossefage, devers occident aveq les terres des habitans de Belvézer, Chasals [les Chazeaux], Saint Frézail [d'Albuges] et la Salesse, devers le sebtentrion avec les terres des habitans de Villeneufve, Grossau [Grosfau], la Chan de l'Esclache [la Cham, ruines, W Cheylard], le Mas, Chaldeyraguet, Chaldeyrac, le boys appartenant à l'abbeye de Mercoyre et le boys appartenant audict évesque, apppelé le boys du Devès du Chaylar, et avec le terroir des lieux des Pradelz [Espradels] et des Fagous [les Fagoux] ».

« Veuillez me continuer, Messieurs votre attention, on est sur de ne point vous fatiguer lorsque l'on a à vous entretenir du Salut des Hommes pour l'Honneur de l'Humanité et la Gloire des pays qui ont formé des établissements propres à sauver la vie de malheureux voyageurs… Je pourrais citer les établissements d'Aubrac, de Mercoire et de l'Hospitalet qui existaient dans l'ancien Gévaudan : c'est là où les pauvres et les voyageurs recevaient des aliments et des secours de plus d'un genre (bigre !) ». AD48 Fonds André 11J 5. Conseil Général de la Lozère « Maisons de secours à établir sur diverses montagnes… ».

À propos de la piscine de Coucoules

Suite à l'interview de Madame Rose André, parue dans le LCC. N° 164, Louis Vergniaud, ancien chef scout, proche de Jean Le Galliot, tient à préciser que le rôle de ce dernier dans cette aventure ne se limita pas à superviser l'ensemble des travaux. En effet, Jean Galliot était alors responsable national des pionniers, et il recherchait un grand projet national pour 1962. Guy Madiot, du Comité français des mouvements de jeunesse, par ailleurs membre du conseil d'administration de Font Vive, connaissait le désir de ce mouvement de démontrer la possibilité d'aménager le territoire afin d'enrayer l'exode rural. Il présenta Jean Pellet et l'abbé Roux à Jean Le Galliot, et ceux-ci firent alors le tour des maires des pentes du Mont Lozère à la recherche d'un projet d'aménagement réalisable avec l'aide des scouts. Et c'est Concoules qui fut choisi…

Association Guillaume de Nogaret

Bernard Atger, qui en est le trésorier, nous signale la création de l'association « Guillaume de Nogaret », constituée le 5 janvier 2011. Elle se propose d'encourager les études et la recherche patrimoniale sur Guillaume de Nogaret, par la voie de publications et l'organisation de colloques et conférences, et de façon plus générale, d'encourager la recherche sur l'histoire du Moyen Âge en Bas-Languedoc. Un colloque, d'une durée de deux journées, sera organisé le vendredi 20 janvier 2012 (journées consacrées aux communications) et le samedi 21 janvier 2012, journée consacrée à la visite de quelques sites dans lesquels Nogaret détenait des droits seigneuriaux. Siège social : chez M. Louis Meunier, 4 rue Turgot, 30000 Nîmes, gnogaret@sfr.fr

Claude-Jean Girard présentera à Rochegude, le 14 juillet 2011 à 18 h, son roman historique (« Les Anges Oubliés ou le dernier des de Barjac de Rochegude »).

L'ALTITUDE DE LA LOZÈRE, 2e partie

par Olivier POUJOL

Une montagne des variations.

La montagne de la Lozère apparaît comme la montagne des variations, variations d'altitudes et aussi variations de termes et variations de genre.
Les termes employés pour désigner les hauteurs de la montagne ont suivi des variations reprenant depuis deux siècles le double registre du parler local et d'un parler scientifique extérieur superposé.

Faut-il dire pour une hauteur : truc (usage local), signal (terme qui apparaît dans les cartes levées géométriquement au XVIIIe siècle), et même pic (terme utilisé abusivement par les géographes français du XIXe siècle), ou tout simplement sommet ?

Quel nom retenir pour la première hauteur : Regalisse, Crucinas, écrit aussi Crucinaz, ou Finiels ? Regalisse évoque le parler local et la réglisse de montagne qui abonde sur la Lozère. Crucinas rappelle l'existence d'une borne gravée d'une croix de Malte posée à son sommet. Finiels est aussi un lieu habité proche du sommet.
Crucinas ou Crucinaz est le nom utilisé au moment de l'identification du point le plus élevé de la montagne et de ses premières mesures barométriques au XIXe siècle. L'ingénieur Maisonneuve écrit en 1829 dans la seconde version de sa *Notice sur la montagne de la Lozère* : « Cette sommité portait jadis un terme en granite, sur les faces duquel était gravée une espèce de croix de Malte, d'où dérivait son nom en langage montagnard ». La croix de Malte est à relier, bien sûr, à la commanderie de Gap-Francès. Finiels est le nom présent du point culminant de la montagne de la Lozère, après avoir été choisi par les ingénieurs réalisant la carte d'État-major au 1/80 000e. Crucinas est le nom de la première moitié du XIXe siècle. Finiels devient celui de la seconde moitié du siècle jusqu'à aujourd'hui.
Pour la première hauteur de la montagne, on a joué à la fois sur le terme géographique et sur le nom propre, d'où des combinaisons diverses. On retrouve ces combinaisons pour la seconde hauteur de la montagne, nommée le Malpertus (nom d'origine) ou le Cassini (tel qu'il a été rebaptisé du nom de la dynastie des ingénieurs géographes du XVIIIe siècle ; lire Jean Roux : « Le pic Cassini » dans *Du Trenze au Luech*, Vialas, novembre 1983). S'y ajoute la qualification de roc. Le Malpertus ou Cassini fut même appelé Malpertuis au XIXe siècle.

On revient aujourd'hui tout simplement au terme de sommet, terme utilisé dès les premières descriptions de la montagne, terme recommandé par le général Vallongue (1802-1803). D'Hombres Firmas parlait de « sommets granitiques » pour les points remarquables de la « chaîne de la Lozère ». Les cartes actuelles de l'IGN notent aussi des sommets : le sommet de Finiels. La montagne de la Lozère a été malmenée aux XIXe et XXe siècles entre parler local et parler extérieur. Le parler local a été souvent occulté.

En 1790, la montagne de la Lozère fut choisie pour donner son nom à un département : la Lozère (nommée telle par décret de l'Assemblée Nationale du 26 février 1790). Mais les Constituants en donnant le même nom à une montagne et à un département ouvrirent une confusion qui a contribué au passage au masculin de la montagne de la Lozère, au XIXe siècle dans le vocabulaire géographique. La montagne de la Lozère devint dans le langage des géographes, dans le langage savant, le mont Lozère. D'où la question souvent posée : Lozère, un relief au masculin ou au féminin ? Le masculin s'est imposé progressivement au XIXe siècle et impérativement dans sa seconde moitié. Le terme de mont, utilisé à ce moment, a distingué la montagne du département par un effet boomerang : la montagne a désigné le département, le département fait désigner autrement la montagne.

Mais le féminin n'a pas disparu. Il reste utilisé dans le pays. Ces variations de termes et de genre ne sont pas parvenues à gommer le parler local riche de mots propres à désigner des faits géographiques régionaux. On disait autrefois, et il est juste de dire, le Plô de la Lozère pour le replat faiblement vallonné de son versant sud, les trucs pour les hauteurs de la montagne que l'étranger a souvent de la peine à différencier les unes des autres. Évitons d'utiliser à notre tour le terme récent et extérieur de mont Lozère. Préférons-lui, celui local de montagne de la Lozère. Jean Pellet déplorait que l'on ait cru bon de masculiniser la montagne après qu'on a donné son nom au territoire de l'ancien Gévaudan. Il disait la Lozère pour une montagne au nom féminin de grand-mère (Texte sur La Cézarenque publié dans le *Lien des Chercheurs Cévenols* en 1991). Évitons de dire le Lozère pour parler de la Lozère. Et si on ne peut revenir à présent sur l'usage trop répandu de l'expression mont Lozère, y compris dans le vocabulaire administratif (ex : Écomusée du mont Lozère, un aboutissement du projet de Charles Bieau défendu dans sa revue *Cévennes et mont Lozère*), tâchons au moins de faire vivre, à côté, l'expression de montagne de la Lozère.

Le sommet de Finiels, un belvédère ?

On a de la peine à trouver le sommet du massif de la Lozère dans le moutonnement de sa ligne de faîte. Le signal de Finiels ne se détache pas des autres sommités de la chaîne. Il ne forme pas d'accident géographique

spectaculaire. Bien que se haussant au point le plus élevé de la région, il n'est pas le sujet de récits d'ascension contrairement au sommet de l'Aigoual. L'Aigoual porte une littérature d'ascension qui a débuté avec les botanistes de la Renaissance et Thomas Platter qui parvint à l'Hort de Dieu, nom donné au sommet entier de la montagne, en 1596. Les écrivains du tourisme de la fin du XIX^{e} siècle n'ont pas désigné le Finiels comme site touristique car il n'offre pas ce panorama que dans l'esthétique du temps, on indiquait aux visiteurs comme devant être impérativement vu ou comme méritant un détour. E.A. Martel, qui dans ce domaine fit autorité pour longtemps, accorde peu d'intérêt au Finiels. Le sommet n'est pas promu dans *Les Cévennes* comme site touristique, car il n'est pas le belvédère que l'on attend du point le plus élevé du massif : « le point culminant de la chaîne, le signal de Finiels (ou truc de Crucinas ou pic de la Régalisse) n'est pas pour cela le plus propice belvédère : de nombreux mamelons l'entourent ». Préjudice majeur, le signal de Finiels n'offre pas de panorama circulaire, mais des vues partielles et encore en se déplaçant. Comme le dit Onésime Reclus : « l'altitude du belvédère ne garantit pas l'amplitude du panorama ». Le signal des Laubies et surtout le signal de Malpertus où fut installée par le Touring Club de France sa seule table d'orientation dans le massif, offrent de meilleurs points de vue. Pour le *Guide Bleu* (Édition de 1927, Librairie Hachette), la principale course à faire dans le massif est celle du Roc de Malpertus (1683 mètres) ou Pic de Cassini, amoncellement de blocs de granite où une table d'orientation, installée par le T.C.F. donne des perspectives jusqu'au mont Blanc, Puy-de-Dôme, Ventoux, Canigou. Toujours dans le *Guide Bleu*, en suivant la ligne de faîte à l'Ouest, au départ de la route du col de Finiels : « on atteint (30 minutes) le signal de Finiels (1 702 m) mamelon granitique, d'où la vue est peu intéressante ; il vaut mieux continuer à l'O., jusqu'au (1 h 30) signal des Laubies (1 660 m) d'où la vue est plus étendue sur les Causses et les Cévennes ». L'importance du sommet a davantage été soulignée par les géologues. C'est sur ce petit plateau très pierreux, qui a pour toute végétation des racines de réglisse, que le socle granitique du Massif Central atteint son point le plus haut. Les hauteurs supérieures sont des épanchements volcaniques sur le socle ancien. Dès les premières descriptions géologiques, la montagne de la Lozère est présentée en montagne témoin des premiers âges de la terre. Le savant géologue Dolomieu, visitant l'établissement minier de Villefort et les mines de Vialas en 1797, donne une brève description de la « montagne primitive » de la Lozère : « Ses principaux sommets, couverts de neige presque toute l'année sont arrondis et renommés par leurs pâturages : on y voit peu d'escarpements abrupts, de pointes aiguës, et de crêtes décharnées » (*Journal des Mines*, 1798).

La première table d'orientation de la montagne de la Lozère fut donc installée, à l'initiative du docteur Chabanon, de Villefort, au Roc de Malpertus et non au signal de Finiels. Des années 1880 aux années 1950, le Roc ou Pic Malpertus ou Cassini devient un emblème de la montagne de la Lozère dans une période qui aime les sommets et leurs panoramas. Les premiers touristes escaladent ses rochers et il est représenté par la carte postale (qui ignore le Finiels). Aujourd'hui, le Malpertus reste le sommet privilégié de la Lozère pour les excursionnistes venus de Villefort, de Génolhac, des Vans et de l'Ardèche. Robert Doisneau, en vacances aux Vans, le photographie en juillet 1961. Après le Malpertus, une autre table d'orientation fut installée dans une épingle à cheveux de la route montant de Génolhac, au Belvédère des Bouzèdes, à l'altitude de 1 234,50 mètres. La table, étudiée par Jean Pellet, a été réalisée en 1958 par le Syndicat d'Initiative de Génolhac. Elle permet un repérage des pointes des Alpes au-dessus des crêtes entourant Génolhac qui s'y dessine, à nos pieds, comme on regarde une maquette en plan-relief.

Le sommet de Finiels fut ignoré, avec la montagne de la Lozère en général, par les promoteurs du premier âge touristique, celui de la fin du XIX^{e} siècle qui fixa avec Martel les sites touristiques des Causses et des Cévennes lozériennes. Les randonneurs d'aujourd'hui (chemin de Stevenson, G R 70) redécouvrent le sommet de Finiels, devenu entre-temps sommet du Parc National des Cévennes. On n'y accède pas en voiture, autre différence avec le sommet de l'Aigoual, et privilège maintenant de sa non-valorisation depuis les débuts du tourisme. Trois tables d'orientation ont été inaugurées au sommet de Finiels le 25 août 2010. Le Parc National a décidé, en l'année de ses quarante ans, de valoriser ce sommet en y installant trois tables espacées de plusieurs dizaines de mètres. Le sommet étant un petit plateau, ces tables permettent aux marcheurs, qui n'en sont pas à compter leurs pas, de localiser les points remarquables de la région selon des angles de vue différents. Des plaques en grès émaillé ont été enchâssées dans des blocs monolithiques de granit de trois tonnes chacun. Les blocs ont été prélevés à proximité et s'intègrent dans leur environnement. Les plaques ont été conçues comme descriptives et interprétatives des paysages.

Le sommet de la montagne de la Lozère n'offre pas un panorama grandiose. Il permet de belles vues, certes un peu courtes, sauf quelques journées transparentes par an. Les perspectives lointaines dépendent de la pureté de l'atmosphère et ne peuvent être garanties à chaque montée. Ces vues sont à présent expliquées. Le sommet de la montagne est surtout à nouveau marqué par des bornes de pierre qui remplacent celle de jadis, unique, gravée d'une croix de Malte.

LA CAUSSENARDE DES GARRIGUES

par Hubert GERMAIN

Une histoire parallèle : transhumance et évolution de la race caussenarde

Autant l'histoire de la rouge du Roussillon a pu connaître des rebondissements, autant celle de la caussenarde apparaît linéaire : le faciès de l'animal, tout comme le système transhumant et ses habitudes n'ont quasiment pas changé… Malheureusement, c'est aussi l'histoire d'une longue récession.

Transhumance en Languedoc sous l'Ancien Régime

Sous l'Ancien Régime, les grandes drailles de transhumance languedociennes sont déjà parfaitement décrites : depuis les garrigues montpelliéraines et nîmoises jusqu'à l'Aubrac et la Margeride pour les premières ; le mont Lozère, le massif de Mercoire et celui du Mézenc pour les autres. Dans les années difficiles, les troupeaux remontent même jusqu'à la planèze[1] de Saint-Flour.

Cette transhumance a pu être initiée par les domaines religieux : les déplacements des troupeaux de grandes abbayes ont été très étudiés dans d'autres régions, celui de l'Hôtel-dieu du Puy-en-Velay vers la Crau (1), ou de la Chartreuse d'Écouges dans le Vercors (2) par exemple.

Des éleveurs privés prendront le relais, qui seront souvent de grands entrepreneurs, également propriétaires de vignobles, enrôlant une armée de bergers très hiérarchisée. Les jeunes pâtres sont recrutés en montagne, dans les familles nombreuses et fauchées ; leur bizutage commence avec ces « nuits de fumature »[2] où il leur faut déplacer le troupeau jusqu'à quatre fois par nuit, afin que chaque parcelle reçoive son quota de crotte fraîche… Car c'est ainsi que l'éleveur paiera son estive[3] aux villageois de Lozère, et cela jusqu'aux années soixante...

L'importance numérique de la transhumance languedocienne est difficile à évaluer sous l'Ancien Régime.

L'historien Max Sorre (3) cite le chiffre de 100 000 pour la seule région montpelliéraine : ce serait le nombre d'animaux dont, en 1703, le syndic général Joubert demande à l'intendant Basville d'assurer la protection contre les camisards *« depuis Sumène jusqu'à ce qu'on soit arrivé à la montagne de Losère, après quoy ils se croyent en sûreté pour tout le temps qu'ils séjournent à la montagne, parce qu'ils seront dans cette partie du Gévaudan qui n'est point exposée aux fanatiques. Il s'agit de les mettre en sûreté pendant huit couchées, dont la première est au col de Marcou, la seconde à Bonperié, la troisième à Ayres de Caux, la quatrième à la Baissière et à Lespitalet, la cinquième au Rey, la sixième à Florac, la septième à las Combettes et la huitième sur la montagne de Losère. »*

Toujours selon Sorre, l'importance économique du troupeau se résumerait presque à la fertilisation : « la seule fumure que reçoivent les terres à blé et les vignes leur est procurée par le troupeau. Dans la plaine, le mouton n'est même intéressant que pour cet objet, dit Coulomb en 1788 ».

Un trafic avec l'Espagne

Curieusement, alors que la laine présente un enjeu économique crucial, une race très peu couverte se maintient, et va même s'exporter jusqu'en… Espagne !

Sorre, toujours : *« Pour ménager leurs troupeaux de mérinos, les Espagnols achèteraient des bêtes françaises sur les marchés du Bas Languedoc (Beaucaire, Sommières, Quissac, etc.)… En 1753, le fermier de la boucherie close de Montpellier estimait que cette pratique causait la rareté des bêtes à laine en Bas Languedoc. Il disait que les privilèges du Couserans, véritable zone franche, faciliteraient l'exportation frauduleuse …une enquête fut faite en 1786, pour connaître l'importance de cette exportation. Il s'agirait du passage annuel de 120 000 à 130 000 moutons en Espagne ».*

Même si l'ampleur de ce trafic s'étend au-delà du Bas Languedoc, de tels échanges nous interpellent car ils pourraient expliquer la ressemblance frappante de nos actuelles caussenardes et raïoles avec les pyrénéennes tarasconnaise et barégeoise ? Entre notre caussenarde et l'ancienne tarasconnaise sans cornes dite « du Vicdessos », on peut même parler de sosies… Or, on ne retrouve pas mention d'échanges d'importance entre les deux massifs sur d'autres époques ; du moins jusqu'aux arrivages récents de tarasconnaises alors que nos deux races locales étaient quasi anéanties du fait de la brucellose. S'agirait-il en fait d'un retour aux sources ?

Évolution de la race caussenarde aux XVIII^{e} et XIX^{e} siècles

Mais revenons au XVIII^{e} siècle : à quoi ressemblent les ancêtres de la caussenarde ? Déjà blanches, ou le plus souvent ; cornues, au moins pour les mâles, et surtout… miniatures : « vers 1760, les moutons caussenards ont, à 3-4 ans, un poids moyen de 10 à 13 kilos et en atteignent exceptionnellement 15 ; les brebis restent comprises entre 7,5 et 9,5 kg » (Bernard, 1984, cité par Moriceau (1). Ce serait à peine le format des actuels Ouessant !

Selon Michel Wiénin, ces chiffres incroyables peuvent s'expliquer par une tendance à une sous-évaluation volontaire des déclarations de poids des animaux, et par le fait que selon Bernard lui-même, ce cheptel qu'il étudie dans le Haut-Gévaudan est étique, sous-alimenté, carencé et souvent malade. Il s'agirait donc d'animaux particulièrement maigres et victimes d'un déficit de croissance plutôt que d'une caractéristique génétique.

Il faut attendre 1850 et les daguerréotypes pour mieux analyser leur aspect. Réalisés à l'occasion des concours, et notamment celui de Nîmes spécialisé sur les animaux gras, ceux-ci présentent des moutons castrés appartenant à des éleveurs, probablement négociants avant tout, proches de la ville ; et sont baptisés selon leur montagne d'origine (ou d'estive ?) : race de « Layolle » ou d'Aubrac, race « faynarde » du Mézenc, race de Ségur (en Aveyron), etc.



Tous se ressemblent : assez busqués, la laine semble grossière. Les cornes sont assez courtes : mais n'oublions pas qu'il s'agit de mâles castrés.



Ces derniers représentent d'ailleurs près de la moitié du troupeau : en 1868, Achille Nègre, propriétaire à Vacqueirolles près de Nîmes, estive sur le mont Lozère une troupe comprenant 357 femelles et … 325 mâles ; dont, tout de même, seize béliers. Les moutons castrés ne sont, en effet, guère vendus avant cinq ans, sauf besoin imprévu de trésorerie (4).

Le terme de « race caussenarde » apparaît à cette époque : Gaston Bazille, par exemple, en dresse un tableau précis à l'occasion du concours de troupeaux de l'arrondissement de Montpellier en 1869 (5). Il fait l'éloge de sa rusticité, mais tout de même : « un préjugé que nous avons combattu de toutes nos forces, sans que nous puissions nous flatter de l'avoir détruit, règne en maître chez tous les éleveurs de béliers caussenards. On garde de préférence les béliers avec d'énormes cornes. Nous avons eu beau dire que ces cornes ne servaient à rien, qu'elles absorbaient de la nourriture en pure perte, gênaient les animaux pour pâturer dans les bois, ou pour manger aux crèches dans la bergerie… Nous avons rappelé que les races du Larzac et du Pardailhan, si recherchées pour l'engraissement, étaient dépourvues de cornes : peine perdue ! »

Seul M. Reboul, à Cambous, déjà le domaine de référence (« une agglomération de 4 000 bêtes ovines, avec ses 18 bergers, ses 80 béliers, ses immenses bergeries… »), garde quelques mâles « moudes »[4] : « et ce n'étaient certainement pas les moins beaux ».

Le format, en tout cas a déjà bien évolué : « les moutons n'atteignent guère leur entier développement qu'à l'âge de cinq ans. Quand ils sont en bon état, ils donnent de 21 à 22 kg de chair nette. Bien engraissés, ils atteignent le poids de 23 à 24 kg ; ce n'est que très exceptionnellement qu'ils arrivent à 26 kg ».

Chauzit (6), professeur départemental d'agriculture à Nîmes, assigne à la race « caussinarde » toute la région moyenne du département, entre la plaine où coexistent encore barbarine et mérinos ; et les cantons d'Alzon et Trèves, qui traient des Larzac pour Roquefort.

Un demi-siècle plus tard, Hédin (7) relève à l'abattoir de Montpellier un poids moyen de carcasses de 17 kg, mais sur des moutons de 2 à 3 ans : la durée d'engraissement s'est considérablement raccourcie. Les brebis de réforme font exactement 40 kg de poids vif, pour 19 de carcasse. L'échinococcose peut entraîner jusqu'à 50% de saisies sur les foies.

L'aspect des animaux, comme en attestent de très bonnes photos, n'a pas changé, mais… les cornes sont toujours là, magnifiquement enroulées ! D'ailleurs, les bouchers le réclament aussi : trop souvent cryptorchides[5], les « galets »[6] ont alors goût de bélier. Idem pour les porteurs de cornes très fines, ou « gourbils »[7].

Déclin de la transhumance régionale au XX^{e} siècle, ses causes

À cette époque, un mouvement de repli vers les Grands Causses a démarré : ces pays se dépeuplent à vue d'œil, et les propriétaires de grands domaines peinent à trouver du personnel pour traire à destination de Roquefort. Il est alors commode de louer à un transhumant, et de valoriser par ailleurs le fumier de ce dernier : cette crotte sèche, le « migou »[8], part bientôt par wagons entiers fertiliser le vignoble du Midi. Terminées la Lozère et les harassantes nuits de fumature !

Pour les Grands Causses, cet engouement n'aura pas que des avantages : privés de restitution, râclés jusqu'à l'os, les parcours s'épuisent ; faute d'entretien, les bergeries voûtées finiront par s'écrouler ; et bientôt, la brucellose va contaminer toute la région …

Plus généralement, le vingtième siècle sera marqué par un déclin continu de la transhumance régionale.

La reconstitution du vignoble, en premier lieu, après la crise du phylloxéra, a entraîné une première situation de concurrence dès la fin du XIX^{e} : « la vigne est descendue des coteaux dans les plaines, où elle donne des rendements plus élevés … Les bonnes terres de plaine qui étaient les plus aptes à donner de bonnes récoltes de fourrages et de céréales ont été occupées par la vigne … Le viticulteur est entièrement préoccupé par la conduite de son vignoble, il consent de moins en moins à s'en laisser distraire au profit d'un animal qui exige des soins du 1er janvier au 31 décembre pour un résultat bien modeste comparé à celui de la vigne » (Gros, 9).

Le second coup sera porté par les forestiers : le reboisement de l'Aigoual démarre dès le début du siècle. Pour les grands botanistes qui en seront les apôtres, Charles Flahault et son disciple Gaussen en tête, le berger est l'ennemi public, et se trouve paré de tous les vices. Sans doute n'ont-ils pas tort sur toute la ligne : le surpâturage est réel, et l'érosion énorme. On peut remarquer cependant que l'entreprise de reboisement prend un ton quasi colonial, avec des ingénieurs « nordistes » bien décidés à l'imposer autoritairement aux populations indigènes…

Forestiers en montagne, virus en garrigues : la myxomatose ouvrira un nouveau front dans les années cinquante en anéantissant quasi totalement les lapins de garenne qui pullulaient jusque-là. Les ligneux « durs », et notamment le chêne kermès, en profitent aussitôt, entraînant une très importante fermeture du milieu.

Une autre épizootie, qui pèsera très lourd, c'est la brucellose ovine, ou « mélitococcie »[9], avec sa version humaine, baptisée fièvre de Malte. Elle se dissémine effectivement sur toute la planète avec les importations de chèvres maltaises, fort appréciées à la fin du XIX^{e}. La région languedocienne en deviendra le premier grand foyer national, devant la Corse et les Alpes du Sud. La première poussée épidémique d'envergure décrite en France part de Saint-Martial et Sumène, suite à l'arrivée d'un bouc « améliorateur » à la ferme des Blaquisses en 1900 (Porcher et Godard, 10) ; et le taux de morbidité humaine des cantons cévenols bat encore tous les records lorsqu'apparaissent des statistiques nationales, dans les années cinquante (Picheral,11). Quand on sait que la sous-évaluation est importante, que les séquelles à long terme sont fréquentes et très invalidantes, on mesure le fléau social qu'a représenté la brucellose ovine. Or, rien de tel que les grandes drailles pour la faire voyager et la répandre dans tous les villages traversés …

Brisebarre (12) a bien décrit comment cette situation sanitaire catastrophique a grevé la pratique de la transhumance jusqu'à l'adoption, bien tardive, d'un vaccin (le Rev'1) et d'une politique sanitaire enfin efficaces, à la fin des années quatre-vingt : « en trente ans (1961-1991), le cheptel transhumant en Lozère avait perdu les deux tiers de ses effectifs ».

La race caussenarde au XX^{e} siècle

Entre-temps, qu'était devenue la race caussenarde ? En 1932, à l'occasion des concours itinérants de bergeries, elle force l'admiration du baron Reille-Soult (8) : *« Quelle admirable bête que ce caussenard, et quelle souplesse d'adaptation ! Vous le verrez dans les terres fertiles de la baraque d'Aigremont prendre les proportions d'un gros charmois de la Haute Vienne et se prêter à l'exploitation intensive d'agnelages répétés et complétés par la traite. Vous le verrez souvent dans les Garrigues arides cueillant sans s'arrêter une maigre pâture, tellement disséminée que son repas dépend de sa vitesse. Vous le verrez aussi accroché aux flancs des montagnes et aminci par les schistes, et vous le verrez enfin grandi et épaissi par le calcaire des causses ».*

Gros (9) décrit en détail le cheptel caussenard de 1934 : 240 000 têtes, dont un tiers dans l'Hérault et deux tiers dans le Gard. Il précise le clivage entre les minuscules troupeaux cévenols – reprenant le terme de « rayole » pour les qualifier – et les grands cheptels des garrigues. L'apparence, illustrée par de bonnes photos, n'a pas changé, sachant cependant que « la robe peut-être pigmentée de noir ou de roux ». Il déplore l'étroitesse de la poitrine, contre laquelle tente de lutter l'office agricole du Gard. Ce dernier, en effet, a créé une pépinière de jeunes béliers achetés dans des élevages réputés : mais « les prix atteints aux enchères par ces « béliers du Gouvernement », comme les appellent les éleveurs, prouvent que ceux-ci n'apprécient pas encore à sa juste valeur le rôle d'un bon bélier dans un troupeau ». Un changement notable, en tout cas, à signaler : la caussenarde, « féconde et bonne laitière », est maintenant spécialisée dans l'agneau de lait : « l'agneau le plus recherché est celui qui vers les 40 jours fait dans les 12 à 13 kg. On produit aussi l'agneau un peu plus gros qui à 50-60 jours pèse 15 à 17 kg. Sitôt les premiers agneaux enlevés, l'éleveur « double », c'est-à-dire fait téter le lait des brebis dont les agneaux sont déjà vendus par ceux qui ne le sont pas encore …

Dans les Cévennes, on fait aussi l'agneau plus gros, le « broutard » qui vers 3-4 mois fait dans les 20-25 kg, mais atteint des prix sensiblement inférieurs à ceux de l'agneau de lait ». Le marché a bien évolué.

Les décennies passent et se ressemblent : aucune organisation raciale ne se met en place, les pépinières de béliers ont fait long feu ; vers 1960, Huc (13) estime encore la population caussenarde à 115 000 têtes pour le Gard et 70 000 pour l'Hérault, mais la dégringolade va s'amplifier très rapidement.

L'Aubrac reçoit le troupeau de Cambous pour la dernière saison en 1965 ; la Margeride, qui accueillait encore 20 000 têtes en 1960, sera désertée en moins de

dix ans ; le Mont Lozère, 30 000 têtes à l'estive en 1960, résistera finalement sur son versant sud : 15 000 en 1975, la moitié de nos jours. Au total, l'ensemble des estives cévenoles accueille actuellement 20 000 brebis, dont la moitié sur le massif de l'Aigoual. Les nuits de fumature ont été abandonnées à la fin des années soixante : depuis, le « migou » est balayé, ensaché et vendu dans le sud …

La race caussenarde, elle, s'effrite encore plus vite : selon Auréjac (14), les premiers croisements d'absorption, en Lacaune ou en Blanc de Lozère essentiellement, remontent à 1957. Dix ans plus tard, seul un tiers du cheptel est resté à dominante caussenarde, le reste est déjà largement absorbé. Une tentative de relance, concrétisée par la création d'un syndicat de race en 1980, n'aura pas de suite …

Enfin, plus récemment, les bergers, déçus par la moindre rusticité des Lacaune et BMC[10], voudront retrouver le type traditionnel : mais la brucellose est toujours bien présente chez les transhumants, et relayée çà et là par des cas de tremblante ...

Deux négociants vont alors leur chercher des tarasconnaises en Ariège, et le tour est joué : ces dernières font un tabac, et constituent actuellement plus des deux tiers du cheptel transhumant.

Deux initiatives seulement viendront à la rescousse des races locales. En 1981, impulsé par les travaux de Gillet (15) et Dedieu (16), un syndicat des éleveurs de raïoles s'est créé, qui maintiendra contre vents et marées un effectif d'environ 1 500 brebis réparties chez une dizaine d'éleveurs ; puis, en 1994, sous l'impulsion du Parc Naturel Régional des Grands Causses, une action similaire est entreprise pour la caussenarde des garrigues. Une association est alors créée, qui regroupe ces deux races, ainsi que la rouge du Roussillon.

Dans un premier temps, l'action « caussenarde » va réussir à fédérer jusqu'à six éleveurs et près de 3 000 brebis ; une aide complémentaire du Parc National des Cévennes stimule la reconstitution de lots d'agnelles conforme au type traditionnel, et notamment non cornues, pour se démarquer des infusions tarasconnaises. Une douzaine de béliers « fondateurs » voient leur semence congelée, et 1 100 doses prennent le chemin de la cryobanque nationale.

Mais les bergers sont toujours assez sceptiques quant à la nécessité d'une action collective, et répugnent autant que leurs ancêtres à utiliser les « béliers du gouvernement » : quatre troupeaux héraultais, représentant 2 000 brebis au total, quittent l'association, laquelle, malgré l'arrivée de quelques gardois, ne représente plus aujourd'hui qu'une petite moitié de la population. En revanche, tous semblent vouloir garder le modèle caussenard … Le programme « tremblante » n'est pas abandonné non plus : des cas cliniques étaient encore présents récemment, ce qui incite les éleveurs à prendre cette action au sérieux.

Perspectives

Il est très difficile de prévoir l'avenir : aussi bien de la transhumance en Languedoc en général, que des races locales et de la caussenarde en particulier.

Concernant la transhumance

Les points positifs, d'abord, car il y en a tout de même !

- Les gros problèmes sanitaires, brucellose et tremblante, appartiennent désormais au passé ;
- La transhumance a retrouvé ses lettres de noblesse dans l'opinion : Les travaux d'Anne-Marie Brisebarre, dans les années soixante-dix, ont beaucoup fait pour réhabiliter l'image des bergers cévenols. Le Parc National des Cévennes, de culture plutôt forestière au départ, s'est finalement engagé à œuvrer pour le pastoralisme et le maintien des milieux (encore) ouverts. La fête de la transhumance de l'Espérou, les livres et projections de Michel Verdier, connaissent un très grand succès public…
- Le débouché est là : les communautés d'origine maghrébine, notamment, très implantées en Languedoc, sont à la recherche de moutons d'origine rustique, alourdis sur parcours, et n'ont que faire d'une quelconque grille de conformation.
- Les mesures agri-environnementales, apparues au début 90 – bien après nos voisins européens – et relayées par les CTE[11], avaient suscité un espoir réel, et surtout le début d'un sentiment de reconnaissance. Le rôle du troupeau de parcours dans le maintien des milieux ouverts, donc de la biodiversité, était enfin valorisé ; le maintien des races à petits effectifs se voyait pour la première fois encouragé : timidement, certes, mais c'était une petite révolution ! Après une décennie d'interruption et d'hésitations, la Région Languedoc Roussillon entérine pour 2010 le retour de la prime aux races menacées, à hauteur de 7 € par brebis mère, ce qui représente un appoint réel dans les troupeaux les plus importants.

En revanche, les sujets de doute restent nombreux et variés :

- Quelle relève pour les bergers transhumants, dont toute une génération arrive à l'âge de la retraite ? Ces derniers, dont plusieurs ont connu les terribles nuits de fumature, ont vu leurs conditions d'existence s'améliorer fortement : grâce notamment aux véhicules, aux cabanes construites par le Parc ou au téléphone mobile, ils sont beaucoup moins isolés que par le passé. Mais, pour les jeunes générations, ce mode de vie est encore terriblement décalé… Et les estives cévenoles, aussi fatigantes

que celles des Alpes ou des Pyrénées, mais moins spectaculaires et mal rémunérées, n'attirent guère les néo ruraux.

- Quelles perspectives sur les lieux d'hivernage ? Lorsqu'aucun de vos cinquante ou cent propriétaires ne veut signer un bail, ou accepter le moindre parc clôturé ; que la commune désireuse d'installer un berger ne réussit à lui trouver ni terrain viabilisé, ni eau, ni électricité ; que les parcelles de garrigue en face de la bergerie se vendent en terrain constructible à des prix surréalistes ; que les champs que vous pâturiez tout l'automne sont maintenant labourés par une entreprise sitôt la moisson ; que la minuscule ruine où vous enfermiez gratuitement vos quatre béliers se trouve vendue à un Belge … Les plus déterminés finissent par se poser des questions ! Signe des temps, le troupeau de Cambous, toujours bien présent et fort de cinq cents caussenardes, a lui-même dû déménager ; mais de quelques centaines de mètres heureusement.
- Le marché musulman, avec les points forts que constituent le ramadan et l'Aïd el Kébyr, est très attractif ; mais, contrairement par exemple à l'Allemagne, la France répugne à encadrer et légaliser tout abattage en ferme. Du coup, après une ou deux décennies de laxisme, une répression commence à s'instituer, qui décourage éleveurs et clients (18). Une attitude d'autant moins compréhensible que le manque criant d'abattoirs de proximité ne permet aucune alternative réelle. L'adoption d'une politique de sites dérogatoires semble enfin voir le jour, et des premières réalisations apparaissent dans la Provence voisine. Mais elle se limite au jour de l'Aïd, et risque d'intervenir bien tardivement.
- Il ne manque plus que le loup ; est-ce pour bientôt ? Son retour « naturel » dans le Massif Central semble quelque peu « préparé ». Il y a dix ans, une autorisation de destruction était rapidement obtenue sur le Larzac, grâce à la mobilisation des éleveurs bien sûr ; mais le Ministère de l'Environnement semblait alors vouloir se limiter à accompagner son implantation sur les massifs alpin et pyrénéen. Les dernières campagnes de presse vont à présent dans le sens d'une reconquête cévenole… Et toujours peu d'écologistes pour admettre que la déprise pastorale[12] qui s'ensuivra, entraînant la fermeture définitive des milieux, signifierait une énorme perte de biodiversité. Les véritables experts, eux, ne s'y trompent pas. Symboliquement, l'Unesco ajourne le classement des Causses et Cévennes au titre du patrimoine mondial de l'humanité. Entre autres critiques sur le dossier : le rôle du pastoralisme, mis en avant par les politiques, est insuffisant, et la couverture forestière déjà trop dense… [Voir la Ndlr en fin d'article.]

Concernant la race caussenarde

La brebis

Silhouette élancée, robe d'un blanc très pur, dit « crayeux », toison courte et peu étendue, quasiment en carapace, tête légèrement busquée, oreilles très courtes : la caussenarde des garrigues ne ressemble pas du tout à ses « cousines » blanches du massif central, Lacaune ou Préalpes. Ou plutôt, elle n'y ressemble plus du tout : car elle a conservé intact le type ancien de la région, celui des brebis larzac et des caussenardes de la Lozère.

Les cornes : elles n'ont jamais été dominantes, mais ornaient autrefois entre 10 et 20% des brebis. Actuellement, dans le souci d'écarter les influences tarasconnaises, les éleveurs conservent les agnelles « moudes » en grande majorité – et utilisent en conséquence des béliers désarmés.

Mais il vaut mieux parler « troupeau » que « brebis » : car le trait dominant de la race est son extrême grégarité, son fonctionnement en troupes presque aussi compactes que celles des mérinos – mais beaucoup plus mobiles ! La caussenarde marche tout le temps, ne broute qu'en marchant, et quasiment à marche forcée. Sélectionnée de tout temps sur des étendues de garrigues ingrates, mais immenses, elle n'a pas eu le choix. Et même conduite en parc, avec une herbe abondante, elle persiste à l'explorer en tous sens, à en faire quatre ou cinq fois le tour dans la journée …

Autre trait de caractère : elle désaisonne[13] parfaitement. Quelques bergers perpétuent le système traditionnel, une seule lutte annuelle, en Avril, de cinq semaines maximum : ils obtiennent couramment 90% de pleines, voire plus, et ne prennent pas la peine d'effectuer une « repasse »[14]. Et si plusieurs en reviennent actuellement à l'agnelage de fin d'hiver, c'est pour mieux coller au calendrier musulman, et offrir des broutards lourds à la fête de l'Aïd.

Prolificité[15] et valeur laitière ?

La première, comme chez la rouge du Roussillon, se comporte comme une variable d'ajustement : plus de 160 en système herbager avec lutte en automne sur prairies ; moins de 120, le plus souvent, en système « garde » et lutte de printemps sur parcours. Rien à changer, donc, sur ce plan-là.

En revanche, la valeur laitière est très hétérogène : c'est le premier caractère à surveiller. Pour les autres qualités d'élevage, c'est la brebis de rêve : hyper maternelle, calme avec le berger, agneaux dégourdis, pas de soucis collatéraux (prolapsus[16], tétée, mamelle). Un agnelage de caussenardes est certainement le moins stressant qui soit, à recommander particulièrement dans les grands effectifs...

L'agneau

Lui aussi est taillé sur le modèle « ancien » : le cuissot relativement allongé, et surtout le poil dur, « bourru », qui lui a valu tant de sarcasmes de la part des maquignons…C'est évidemment la cause principale de sa disparition.

Pourtant, ce poil dur n'est pas non plus le jarre[17] des races pyrénéennes ou de la Limousine, des pays où il pleut, et qui fait dire : « laine lâche, viande lâche ».

À six mois, l'agneau caussenard a mué, il a mis une toison relativement serrée, et il pèse : à cet âge, conduits dans le même troupeau et dans la même bande, les caussenards ne pèsent en moyenne que quatre à cinq kilos de moins que les rouges – tandis que les mères auront eu une prolificité légèrement supérieure, et auront moins maigri aux périodes critiques.

Pour la commercialisation, deux marchés bien précis : l'agneau léger d'une vingtaine de kilos né début septembre – retour de transhumance – et vendu dès la Toussaint à l'export ou aux engraisseurs du bassin de Roquefort ; ou l'agneau lourd en circuit court.

Le premier intéresse les engraisseurs qui manquent d'animaux à cette période ; mais dans les années à venir, ils seront trop jeunes pour les fêtes musulmanes, ce qui se répercutera peut-être sur les prix.

Le second est très apprécié : certains « connaisseurs » exigeront que leur agneau soit bien caussenard …

Le bélier

La politique du centre de béliers collectif a beaucoup moins fonctionné chez les caussenards qu'avec les rouges.

Trois raisons principales à cela :

- Les gros problèmes sanitaires, brucellose et tremblante, appartiennent désormais au passé ;
- Les grands troupeaux caussenards fonctionnaient surtout en auto renouvellement ; sachant que le nombre de béliers mis en lutte simultanément (huit ou dix en général) les préservait de la consanguinité.
- Se défaire, donc, de leurs plus jolis agneaux au profit du groupe, sans avoir l'assurance de les récupérer, les heurtait particulièrement.
- Devoir mettre en lutte un mâle jeune, puis le réformer encore très jeune heurtait également leurs habitudes : un « bon » bélier doit servir quatre ou cinq ans sans problème…

Moins d'une centaine de béliers a donc été diffusée à ce jour par le canal du centre. En revanche, le typage « tremblante »[18] a pu être mis en place dès début 2001, un des troupeaux ayant présenté des antécédents. La fréquence du gène ARR[19] approche désormais les 60%.

L'optique est bien sûr d'améliorer la conformation dans la mesure du possible : lors du tri des agneaux mâles, l'éleveur contrôle la tête – ni « luisante », ni « oreillée »[20] - tandis que le technicien recherche des épaules et des dos droits …

Le choix de mâles non cornus a marqué la petite population actuelle : depuis quelques campagnes, tous ou presque ont été « désarmés ».

La race caussenarde : perspectives

La caussenarde, répétons-le, est la brebis idéale des milieux ingrats, des grands espaces et des grands troupeaux. Malheureusement, dans son milieu traditionnel, la grande transhumance, ces derniers se sont faits rares ; et certains, pour des raisons de relations le plus souvent, se sont tournés vers la Tarasconnaise : peu de développement à attendre de ce côté. Enfin, les deux tiers des effectifs sont désormais hors schéma ; ils semblent cependant rester attachés à la race.

En revanche, elle fait tout aussi bien l'affaire en conduite sédentaire, conduite en parc, sur des espaces caussenards où elle se comporte mieux que toutes les autres. Reste à convaincre de nouveaux utilisateurs, adeptes de la vente directe par exemple, et désireux de se simplifier la vie …

Bibliographie

1 - J. M. Moriceau, *Histoire et géographie de l'élevage français,* Fayard, 2005, pp. 325 – 342.

2 - *Aux origines de la transhumance*, collectif, Picard, 2006, pp. 77-96.

3 - Max Sorre, *Étude sur la transhumance dans la région montpelliéraine*, Société languedocienne de géographie, 1912.

4 - Jean-Pierre Nègre, *Montagnage en Cévennes*, réédition Lacour, Nîmes, 1999.

5 - Gaston Bazille, « les troupeaux dans le Midi », in revue *L'Agriculture* N° 86, février 1870.

6 - B. Chauzit in *Bulletin Société Agriculture du Gard*, 1907, pp. 156-160.

7 - H. Hédin, *Les viandes de mouton dans le Midi de la France*, revue de zootechnie 1923, pp. 45-57.

8 - H. Reille – Soult, « Un concours de bergeries dans le Gard », in *L'Union ovine*, juillet 1932, pp. 228-235.

9 - A. Gros, « L'élevage du caussenard, mouton des garrigues et des Cévennes méridionales », in *L'union ovine*, octobre 1934, pp. 314-317 ; et « La vigne et le mouton dans l'élevage méditerranéen », in « L'Union ovine », janvier 1938, pp. 12-17.

10 - Porcher et Godard, *Le lait et la fièvre méditerranéenne*, Asselin, 1916.

11 - H. Picheral, « Géographie de la fièvre de Malte dans le Gard », in *Société languedocienne de géographie*, 1966, pp. 631-659.

12 - A.-M. Brisebarre, *Élevage transhumant de la brebis caussenarde des garrigues*, Société d'ethnozootechnie, 1978 ; et « La transhumance ovine en Lozère : impact de la brucellose sur l'organisation des troupeaux », in *L'homme et le mouton*, Glénat, 1994, p. 221.

13 - C. Huc, *Perspectives d'avenir sur l'élevage ovin dans le Gard et l'Hérault*, thèse vétérinaire, Alfort, 1963.

14 - R. Auréjac, *Situation de l'élevage et de la race caussenarde des garrigues …*, Société d'ethnozootechnie, 1978.

15 - T. Gillet, *La Rayole de l'Aigoual*, mémoire fin d'études, SIME, 1981.

16 - B. Dedieu, *L'élevage ovin sur parcours méditerranéen, adaptations ... en Cévennes gardoises*, thèse CNRS, INAPG, 1984.

17 - B. Dedieu et coll ; « Résistance de l'élevage ovin en Cévennes », in Pastum n° 95, sept 2010.

Ouvrages généraux :

18 - A.-M. Brisebarre, *Bergers des Cévennes*, Espace Sud, 1996.

19 - P.- A. Clément, *En Cévennes avec les bergers*, Presses du Languedoc, 1991.

20 - J. Mascaux, *Davalarem, Ecomuseo della pastoriza, Pontebernardo,* 12010 Pietraporzio (Cuneo, Italie), 2006.

(NB : ce catalogue de photographies des années soixante-dix réalisé à l'occasion d'une exposition par l'ethnologue Audrey Pégaz – Fiornet présente les meilleures images des grands troupeaux transhumants du Gard avant les métissages successifs)

22 - Michel Verdier, *Saisons de bergers en Cévennes*, Équinoxe, 2005.

Ndlr : Cet article a été rédigé avant la décision de l'UNESCO d'inscrire les Causses et Cévennes au patrimoine mondial de l'humanité (décision intervenue en juin 2011). Par rapport aux projets présentés précédemment, les pratiques agro-pastorales mises en avant ont été mieux définies et le territoire concerné a été restreint.

Notes : glossaire

[1] – planèze : plateau de basalte volcanique limité par des vallées convergentes.

[2] – fumature : action de fumer un terrain par le parcage des bêtes à laine.

[3] – estive : période de l'année où les troupeaux paissent sur les pâturages de montagne. Par métonymie, pâturage de montagne.

[4] – moude : mâle « moude » : non cornu.

[5] – cryptorchides : dont les testicules ne sont pas descendus dans le scrotum.

[6] – galet : testicule.

[7] – gourbil : porteur de cornes très fines.

[8] – migou : fumier de mouton.

[9] – mélitococcie : brucellose, ou fièvre de Malte.

[10] – BMC : Blanc du Massif Central.

[11] – CTE : Contrats Territoriaux d'Exploitation.

[12] – déprise pastorale : abandon de l'activité pastorale dans un territoire.

[13] – désaisonner : faire se reproduire les brebis en contre-saison ou en avance de saison (en fonction du prix du lait ou des besoins de production de viande ou de fromage).

[14] – repasse : accouplement hors saison de brebis avec un bélier.

[15] – prolificité : ici, 160 naissances pour 100 brebis avec accouplement d'automne en prairie, et 120 naissances pour 100 brebis avec accouplement de printemps sur parcours de transhumance.

[16] – prolapsus : expulsion plus ou moins prononcée de l'utérus avant la mise bas.

[17] – jarre : poils parcourus par un canal médullaire représentant 90 % du diamètre de la fibre, ce qui amoindrit ses propriétés mécaniques. Le jarre en quantité déprécie la valeur de la laine.

[18] – typage « tremblante » : introduction de béliers d'un type résistant à la tremblante.

[19] – gène ARR : ce gène possédant trois codons correspondant aux trois acides aminés Alanine, Arginine, Arginine, code pour une protéine prion normale. Les animaux ayant ce gène ne sont donc pas sensibles à la tremblante.

[20] – tête « luisante » : au poil brillant, tête « oreillée » : aux oreilles trop longues : deux indices de croisement avec la Lacaune ou la Blanche du Massif Central.



Fête de la transhumance à l'Aigoual.

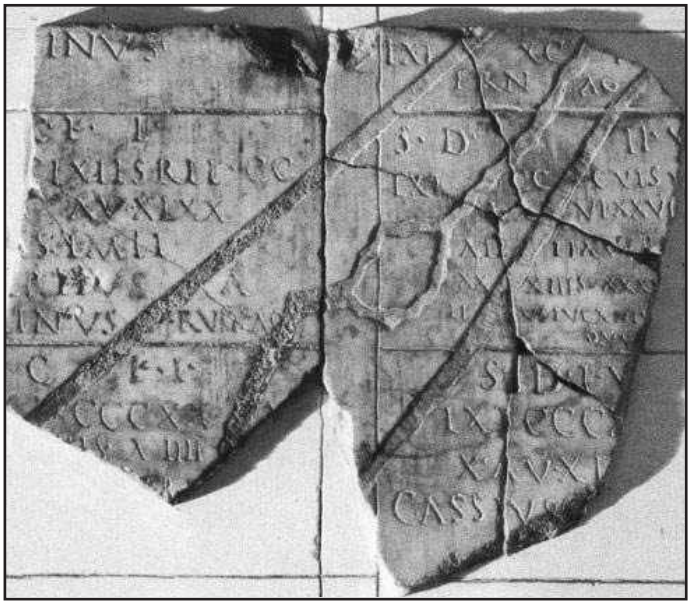
CADASTRES ET COMPOIS

par Jean CASTAN

1 – Cadastre

1.1 - Origine

Raymond Bloch[1], dans un ouvrage sur les Étrusques, dont la civilisation a précédé celle des Romains, estime qu'ils auraient été originaires de Lydie, Asie mineure, et précise : « Les Étrusques possédaient une science approfondie de la mensuration du terrain et de l'arpentage…Les arpenteurs romains recueilleront à leur tour et mettront en application cette technique séculaire ».
On peut supposer que les Étrusques utilisèrent une sorte de « cadastre ».
Quelques siècles plus tard, pour la même raison, les Romains effectuèrent en Narbonnaise des recensements de terres que les historiens qualifièrent de « cadastrations » ou « centuriations ».
Les Romains ont effectivement établi des genres de « cadastres », dont le plus connu est celui d'Orange.



Fragment du cadastre d'Orange, musée d'Orange

Un peu plus tard, dans l'Empire romain d'Orient, sous Justinien 1er (517-565) fut levée la « Capitatio-Jugatio », imposée sur les hommes, les animaux et les terres recensées, et consignée sur un « cadastre », nous enseigne George Tate[2].
Enfin, mon *Petit Larousse Illustré* cite « Cadastre, mot provençal, du grec KATASTRIKTON », mais le « *Dictionnaire de poche de la langue française Larousse, étymologique* », plus disert, précise : « Cadastre, 1527, Bodin, « cadastre de Toulouse » ; étendu au XVIIIe siècle au Nord de la France ; mot provençal, altéré de l'ancien italien « catastico », emprunté au bas grec « KATASTIKHON », etc.
Remarquons l'information constatant l'émigration du terme « provençal » au Nord de la France et le deuxième T du mot grec qui devient un H.
Ce résumé n'est pas scientifique, mais donne une forme ancienne, un suivi, et montre que le terme français « cadastre » a été connu tardivement en Languedoc.

1.2 - Cheminement

J'ai consulté Encyclopédies et Dictionnaires, fournissant de nombreuses sources, répétitives et assez souvent floues.
Le Dictionnaire du Moyen Âge[3] parle de « cadastre…qui apparaît aux trois derniers siècles » (de cette longue et fluctuante période) « dans les pays méridionaux ». « Ce terme vient de Venise à l'époque byzantine…se répand en Italie… et à partir du XVIe siècle en Provence ». « En Languedoc, on a l'habitude de parler de compoix ».
Je pourrais ajouter, pour cette dernière phrase, depuis quand ?
Voici ce que dit Mistral[4] : « Cadastre : roman, vieux provençal. Cathastre – bas latin. Cap dastra, cadastrâmes. Catastrum = registre servant à l'assiette de l'impôt ».
Robert Lafont[5] s'est exprimé sur ce grand ouvrage, Le Trésor du Félibrige : « Mistral inscrit en tête de tous les articles une forme littéraire…Puis il donne, en vrac, toutes les formes occitanes qu'il a pu recueillir, formes phonologiquement différentes ou variantes graphiques, prises à des auteurs ».
Cela suffit !
Tenter de situer dans le temps l'apparition de « KATASTRIKTON » et de suivre un cheminement passant par «CATASTRO » et « TAVOLA » (Italie) et « CATHASTRE » n'est pas ma démarche.
Il y a bien des points de repères. Une chose est certaine, l'origine de cadastre est beaucoup plus ancienne que celle de « compois » (avec ou sans « x »).

2 – Compois

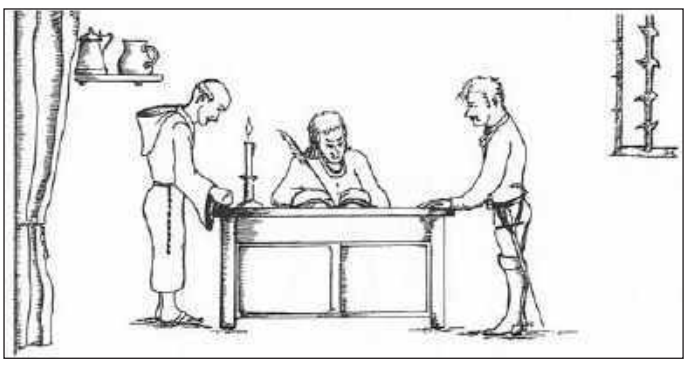
2.1 - Généralités

La formule évoquée ci-dessus « En Languedoc, on a l'habitude de parler de compoix », est bien vague.
L'origine de ce terme, dont l'emploi n'était sans doute pas limité au Languedoc, semble bien s'inscrire dans les années qui suivirent l'instauration de la Taille annuelle (1439).
Finissant par prendre la forme d'un impôt foncier, elle procédait par répartitions successives, du haut vers le bas, jusqu'à l'échelon de base, les habitants de chaque localité qui avaient ou exploitaient un bien : ceux qui payaient.
Les communautés furent contraintes de se doter d'un instrument local de répartition de l'impôt, plus équitable, que chercheurs et historiens nomment souvent

« compoix » (avec un « x »), succédant aux anciennes et rudimentaires « estimes ».
Ces instruments, livres ou registres, devinrent des compois lorsqu'ils en présentèrent les conditions requises.

2.2 - Origine

Le terme compois ou compoix paraît n'être qu'une francisation régionale d'expression ou termes antérieurs pour lesquels la finale en « x » ne me paraît pas adéquate. Je suis donc partisan de compois, avec « s » final.
Compois viendrait alors de « Coumpès » ou « Compès », que l'on trouve dans deux dictionnaires bilingues caractérisés par le parler populaire du Grand Delta Rhodanien, disant et écrivant « ou » pour « o ».
Le plus ancien (1756), de l'abbé de Sauvage[6], évoque « Coumpës » (avec un tréma) = « cadastre et non compois », ce qui est, pour le moins, étonnant.
Celui de Mistral[4], contemporain de mon grand-père maternel, dit : « coumpès = compois terrier, cadastre… compos…forme francisée utilisée dans le midi… ».
Le troisième dictionnaire bilingue, d'Alibert[7] (décédé en 1959), cite : « Compès = équilibre…cadastre, compoix » et ajoute « Étym. Latin com + pensum », « com » étant une forme archaïque de « cum ».
Enfin, pour les latinistes, compois ou compoix vient du latin « com pensus » - pesé ensemble.
Cela donne deux termes (antérieurs) en langue d'oc, « coumpès » et « compès » qui n'en font qu'un et deux expressions latinisées, « cum pensus » et « com pensum », à peu près identiques.
Il faut rappeler que le Languedoc a été romanisé très tôt, que les pays d'Oc ont pratiqué le droit écrit dont les notaires furent les écrivains, pour le public comme pour le privé, rédigeant en latin (dans leur latin), jusqu'à l'ordonnance de Villers-Cotterêts, 1539.
En fait, la majorité de leurs clients s'exprimaient en occitan qu'ils traduisaient sur le parchemin ou sur le papier, en latin. Ils ont été ainsi à l'origine d'innombrables expressions ou termes latinisés qui dormirent généralement en paix dans leurs archives… mais pas toujours.
En 1309, le chevalier de La Fare dicte ses hommages à son suzerain le comte d'Armagnac, en occitan.



Dessin de Jean Castan

S'agissant de ses nombreux fiefs à Saint-Marcel-de-Fontfouillouse, il cite souvent comme confronts les ruisseaux de la « Bornio » du Pas et de la « Bornio » de la Hierle, et le notaire écrit « Bornie » ou « Bornis ».
Par le biais du français et des compois, les « Bornio » sont devenues définitivement la Borgne du Pas, de la Hierle, et la Borgne, rivière qui se jette dans le Gardon en aval du hameau de Bourgnolle.
Très récemment, un érudit a ressuscité « Bornie » dans la forme de « source » et, par une belle envolée poétique, il a fait de la Vallée Borgne la Vallée des Sources !
Dans mes recherches, j'ai trouvé des « Cadastra », des « Coumpès » et bien d'autres expressions, mais jamais « cum pensus » ou « com + pensum ».
Afin de mettre un peu d'ordre dans ce qui précède, j'ai recours à l'ordinateur génétique que m'a légué mon grand-père, procédé bien connu de mes lecteurs du LCC, qui me permet souvent de suppléer aux insuffisances des dictionnaires bilingues. Il valide la filiation de « Coumpès » ou « Compès » pour compois, avec un « s ».
Il en va différemment pour les deux expressions latinisées.

2.3 - « Cum Pensus » et « Cum + Pensum »

À quel stade les placer dans cette généalogie ? La question peut être posée aux lecteurs susceptibles d'être intéressés.
J'ai tendance à concéder l'ancienneté au « Com + Pensum » d'Alibert[7], malgré et même à cause de son « com » archaïque.
Le dictionnaire bilingue d'Alibert présente une caractéristique précieuse et rare.
Dans son Avant-propos, on peut lire :
- « À la fin de chaque article, l'étymologie sera indiquée toutes les fois qu'elle paraît suffisamment assurée ».
- « les étymologies, en particulier, peuvent manquer parfois de rigueur ou être contestables. Mais n'oublions pas que tout était à faire dans ce domaine et que nous avons là le premier dictionnaire étymologique « sérieux » du languedocien ».

Louis Alibert n'a pas ignoré « cum pensus », mais il a, je le crois, trouvé un « Com + pensum » authentique, dans un parchemin ou un registre notarial ancien.
Il me paraît que « Com + Pensum » a le droit d'aînesse, alors que « Cum Pensus » semble être classique et plus récent.

2.4 - Dans le temps et dans l'espace

La durée active du terme « compois » sous ses différentes formes n'a pas été longue. Brève fut sa gesta-

tion, succédant à la répartition de la taille par « feux » ou par « estimes ». Elle s'est faite dans le siècle précédant la Grande Recherche (diocèses de Nîmes et Uzès), c'est-à-dire de 1450 à 1550.
Le siècle suivant a été marqué par sa généralisation et son adéquation.
Puis, sont venus les grands compois du XVII[e] siècle, mais aussi une appellation assez souvent partagée avec cadastre, comme le montre le « Nouveau Livre de compoitz et de cadastre » de Saumane, de 1663. Cela a duré jusqu'à la mise en place du cadastre cartographié dans lequel des numéros ont définitivement remplacé la richesse d'expression des descriptifs.
Ma recherche présente s'appuie essentiellement sur les diocèses de Nîmes et d'Uzès, alors que l'aire d'emploi du compois a dû concerner l'ensemble des pays d'Oc.
Les travaux en cours du groupe « Terrae » sur l'*Inventaire et étude des compoix méridionaux*[8] nous apportent, par le canal de leurs communications, des informations indiquant qu'en Languedoc, grâce à la Cour des Aides de Montpellier, le diocèse de Nîmes et à un degré moins évolué, celui d'Uzès, ont été à la pointe du progrès sur les autres diocèses languedociens au temps de la Grande Recherche des années 1550.

3 – Le cas du diocèse d'Uzès

3.1 - « Exhibition des Livres de Compoix sive [ou] cadastre »

Alors que les prud'hommes estimateurs du diocèse de Nîmes n'emploient pas les termes compois ou cadastres, ceux opérant dans le diocèse d'Uzès le font systématiquement.
Alors que Gabriel Sabatier conduit intelligemment l'équipe des prud'hommes estimateurs du diocèse de Nîmes, le chef des prud'hommes estimateurs du diocèse d'Uzès montre un comportement autoritaire.
Dans le « Procès Verbal d'Inquisition » (enquête), pièce n°1 de chaque dossier d'arpentement, celui-ci, s'adressant aux consuls de la localité qu'il vient enquêter, demande que soit « exhibé le livre de compoix (avec un x) sive (latin = ou) cadastre ».
Sur la vingtaine de dossiers ruraux que j'ai consultés, les deux tiers « exhibent » un « compoix sive cadastre » et un tiers deux, l'ancien et le novel.

3.2 - Le résultat

Le P.V. retient quelques informations dont les dates de création des compois. On y trouve : les genres de reliure (dont beaucoup en parchemins recyclés étaient postérieures) – le nombre des feuillets en précisant les noms du premier et du dernier contribuable, ce qui présente peu d'intérêt.
Par contre, et c'est regrettable, il ne mentionne jamais ou presque le nom réel – authentique – des Registres.
J'ai trouvé une exception, le « compois » de Portes de 1543, avec la mention « Livre de Taille », ce qui, avec « Livre d'estimes » ou « Livre de présages », correspond à des formules de ce temps.
Le P.V. mentionnant « Livre de Taille » semble avoir échappé à « Lagand » ou « Lagaud », le chef des prud'hommes estimateurs du diocèse d'Uzès, peut-être absent momentanément.
Cela montre que par sa pratique, il a concouru à l'emploi de « Compoix » avec un « x » et cela montre aussi que le chercheur doit être très exigeant.

4 – Les Registres de Muances et les Compois de Nîmes

4.1 - Les Livres ou Registres de Muances

Les communautés ont fait une grande consommation de compois vite surchargés par les muances (mutations), portées directement dans les marges des feuillets et sur tous les espaces non utilisés.
Le « Prix fait » du renouvellement d'un compois pouvait correspondre à trois ou quatre ans d'imposition, ce qui faisait une dépense considérable.
Apparurent les « Brevettes – Livres de Muances ». Je cite simplement le dernier nommé. Le petit village de Saumane, renouvelant son compois en 1663, a profité de l'occasion pour mettre en service deux livres de muances totalisant plus de 400 pages (environ 21 X 27 cm), dans lesquelles les mutations, bien lisibles, sont portées jusqu'en 1790, et …le Compois, vierge de rajouts dégradants, n'a pas été renouvelé.
Ces livres de muances, simple travail de copie, se bornaient à porter en haut de chaque page le lieu dit et le nom de chaque contribuable, avec un crédit d'une ou plusieurs pages suivant l'importance des biens.
Cela n'a pas coûté cher à Saumane et lui a évité là de gros frais de renouvellement.
Mais cette remarquable évolution ne fut pas adoptée par toutes les communautés.

4.2 - Les Compois de Nîmes

Transférée des Archives communales aux Archives départementales, la superbe série des Compois de Nîmes est conservée sous un double classement : de « Q. Q.1 à Q.Q.62 » (Nîmes) et « E.dépôt » de « 36/417 à 36/478 » pour les A.D.30. Les plus anciens datent de « 1380-1386 et 1400 » selon Marcel Gouron[9].
L'ex-archiviste en chef du département précise qu'il y eut un compois précédent « en 1367 », « perdu volontairement (dit-il), en analysant le rôle déterminant du Nîmois Pierre SCATISSE, devenu trésorier du Roi ».

Le compois de 1380, joliment calligraphié, concerne les quartiers de Garrigues, Prats, Corcomaire. Il ne donne pas les confronts. Qualifié aujourd'hui de « Compois Terrier », rédigé en latin, il pourrait être autrement nommé.
Dans les premiers feuillets des Compois de Nîmes que j'ai consultés, les premières appellations (lorsqu'elles s'y trouvent), sont « Livre de présages et adveration » et, plus tard, « Compois et livres de présages ».
Ces nombreux compois sont des compois de quartiers, car, avec les descriptions des confronts, l'importance de l'écrit est devenu considérable pour la ville, obligée pour chaque refonte du « compois » (entre guillemets), d'étaler ce travail, chaque fois, sur plusieurs années, sauf cas d'espèce comme le « cannage » (mesure) des maisons en 1596.

4.3 - L'étonnante persistance des muances sur les Compois de Nîmes

Malgré le nombre et la qualité de ses compois, la Ville a poussé à l'extrême la pratique archaïque des mutations encombrant les feuillets et entraînant des réfections onéreuses.
Certaines affectent des ouvrages portant des illustrations.
Tardivement, dans un compois du quartier de la « Bocarié », les édiles stigmatisent ces errements et les interdisent. Et pourtant, dans ce même registre, 80 % des feuillets sont surchargés de mutations.
Et cela a continué. Les compois, de 1761-1791, portent des muances, les dernières datées de 1761- 1777 et 1790.
On ne peut invoquer un laisser-aller devenu chronique.
Constatons que les édiles nîmois ont refusé l'emploi simple et économique du Livre des muances, tout simplement parce que leur ville pratiquait le « libre arbitre » depuis longtemps.

5 – L'impact de la Grande Recherche des années 1550

5.1 - L'influence

Les lecteurs du L.C.C. connaissent bien la tentative de normalisation expérimentée par la Cour des Aides de Montpellier dans les diocèses de Nîmes et d'Uzès (1549-1556).
La mise en œuvre d'un Système Unifié de mesures agraires et d'une Table des degrés de qualité du foncier non bâti aurait eu une influence sur l'organisation des compois qui suivirent. C'est une idée assez répandue.
En réalité, chacun d'entre eux œuvrant dans son diocèse languedocien, les « compoiseurs » ou « agrimenteurs », réalisateurs successifs des compois, ont concouru à l'adéquation de ceux-ci finalement devenus des Registres publics, consultables, opposables, accessibles aux contribuables sachant lire, même s'ils ont comporté un temps des particularités bien discutables.
Je pense que l'influence de la normalisation tentée par la Cour des Aides n'a agi que dans un espace limité.

5.2 - L'impact

Celui-ci, visible, s'inscrit dans la persistance de la Table des degrés de qualité, mais surtout dans celle des mesures agraires normalisées, ou plus exactement dans son canevas, matérialisé ainsi (on peut le rappeler) : destre de 18 pans^2 (20 m2), avec ses subdivisions, carte de 25 destres (500 m^2), sétérée de 4 cartes (2 000 m^2), les chiffres étant arrondis.
Dans les mesures basses (boisseau et ses subdivisions), ce canevas peut voisiner avec des mesures plus archaïques, mais il s'agit d'un simple double emploi.
Ce canevas issu de la normalisation a fait la jonction avec le système métrique sur une surface appréciable esquissée dans « L'Aire de répartition de la sétérée de 19,99 ares (2 000 m^2) », voir L.C.C. n° 163, oct.-déc. 2010, p. 15 à 17.
L'Aire comprend une grande partie du diocèse de Nîmes et environ 70 paroisses du diocèse actuel de Montpellier. Ce schéma évolue en ce moment en mordant sur la Basse Lozère, qu'il faudrait étudier.

5.3 - Les villes

Nîmes utilisait un « destre de Nîmes » de 17 pans^2 et demi (17,865 m^2) et ne connaissait pas la sétérée.
Uzès employait le destre de Montpellier de 16 pans^2 (17,799 m^2) et ne connaissait pas la sétérée.
Enfin, Montpellier se distingue : cohabitaient Consuls de la ville, Cour des Aides et même Intendant.
La série publiée sous la direction de Pierre Charbonnier[10] attribue à la ville une sétérée de 14,17 ares, soit la plus petite du diocèse.
Dans le diocèse de Nîmes, seule Alais, troisième ville en 1550, derrière Beaucaire, a conservé la sétérée à 19,99 ares (2 000 m^2).

6 – Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !

6.1 - Les « Camp mas »

Saumane à qui P. Charbonnnier[10] attribue un « septier » de 2 399,444 m^2 alors qu'elle était la seule en Vallée Borgne employant le destre de 18 pans^2 et la sétérée de 19,99 ares (2 000 m^2) se distingue en 1663.
Sa « Table » ou « Rubrique » énumère les propriétés grandes ou petites, en suivant le tracé d'arpentage

préétabli et en indique le lieu-dit et le nom du propriétaire. Figurent cinquante domaines, grands ou moyens, dont la caractéristique est d'être d'un seul tenant, bâti et non bâti étant qualifiés de « Camp mas » (Cap manse).
L'interminable litanie des confronts périphériques, souvent classiques (parcelles, chemin, ruisseau, etc.), comprend aussi des termes ambigus (écayre, fourcage, etc.) dont la lecture finit par donner le tournis.

6.2 - Le Compois de Fourques de 1763

Je l'ai consulté dans mon sondage sur les systèmes de mesures agraires utilisées par les communautés.
La lecture fastidieuse des premières pages rédigées dans le genre redondant du notaire ne traite pas le sujet. Finalement, presque à la fin du registre, j'ai trouvé une page très lisible commençant ainsi : « La mesure du compoix de Fourques est composée de salmées, sétérées, eymines et dextres, le destre employé est de ving pans ». Il s'agit du « dextre d'Arles de 26,107 m^2, comme le précise l'article de J.-G. Pieters et de G. Caillat, L.C.C. n° 140, p. 23 à 28.
C'est un exemple de la refonte tardive d'un compois et de la persistance d'un système de mesures agraires arlésiens dans le diocèse de Nîmes à quelques années de la Révolution.
Notons aussi que le Prix fait du renouvellement de Fourques était de 2 000 livres !

7 – Notaires, Édiles

7.1 - Les notaires

L'étude de mon premier compois (Saumane, 1663) m'avait fait penser que ces registres du XVII^{e} étaient l'œuvre de spécialistes, les « compoiseurs ». En réalité, cette activité n'a pas été dédaignée par les notaires, trouvant là un chiffre d'affaire important.
Guillaume Guibal et son fils Jacques (notaires) de Saint-André-de-Valborgne ont supervisé le renouvellement des compois de Mandagout, 1649-1650, du Pompidou (Lozère), 1652 et de Saint-Roman-de-Codières, 1653.
À Mandagout : Prix fait le 31.08.1648 – Travail commencé le 05.03.1649 – Travail terminé le 21.02.1650. Compois homologué le 26.02.1650.
Je dois cette dernière précision à Frédéric Boyer qui a bien voulu répondre à mon appel sur les compois, L.C.C. n° 163, p. 15 à 17. C'est un exemple complet et assez rare sur la durée totale du processus des opérations.
Maîtres Guibal, père et fils n'ont pas dirigé la refonte du compois de Saint-André-de-Valborgne, 1646, et puis il leur fallait bien s'occuper de leur clientèle habituelle.
Celle du compois de Saint-Martin-de-Corconac (l'Estréchure), 1610, a été menée par Jacques Cabrit et François Deleuze, notaires de la Vallée Française, assistés de Pierre Cabrit, arpenteur et notaire.
Celle du compois de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse (les Plantiers), 1621, a été menée par François Deleuze et Pierre Cabrit, notaires, assistés de David Nogaret, arpenteur.
Enfin, celle de Cassagnas (Lozère), 1639, a été faire par « Maîtres David Nogaret et Pierre Combet, notaires », qui signent le préambule , « Nogaret estimateur et Combet not. et arpenteur ».
Ce sondage sur un espace et une période limités confirme que ces notaires des Hautes Cévennes étaient polyvalents et montre l'existence de bonnes relations professionnelles !
Ne généralisons pas, mais d'autres sondages, dans le bas pays, dans les villes, ne manqueraient pas d'intérêt.

7.2 - Les Édiles

À chaque renouvellement d'un compois, généralement, les habitants (ou contribuables), étaient rassemblés, informés et désignaient « consuls et députés » pour faire le choix des « compoiseurs », établir le Prix fait du compois, et aussi pour nommer les prud'hommes locaux : « indicateurs et estimateurs ».
C'est donc entre les « compoiseurs », souvent des notaires dans le sondage résumé ci-dessus et les édiles que le compois se traitait. Si contestations il y avait, ce qui n'était pas rare, elles étaient constatées sur le terrain et portées sur le compois, ce qui ne veut pas dire que le litige était réglé.
Pour le compois de Mandagout, le Prix fait a été de « 650 livres tournois », somme importante correspondant à trois années de présages ou allivrement (impôt foncier annuel).
Force est de constater que le renouvellement d'un compois pouvait ne pas être à l'abri d'éventuelles prises d'intérêt.

8 – Conclusion

Gérard Caillat[11] trouve « difficilement concevable qu'une enquête aussi lourde (la Grande Recherche des années 1539-1557) …n'ait pas été menée de manière aussi attentive dans l'ensemble des diocèses »…languedociens.

« Lourde » est bien le qualificatif concernant les « arpentements » du diocèse de Nîmes et combien novateurs.

Stendhal[12] s'est exprimé vers 1830 sur le sujet (élargi) : « On a tâtonné, il y a trente ans, pour imposer

au peuple les nouveaux poids et mesures, il ne fallait pas, disait-on, choquer les habitudes ».

Les termes « imposer au peuple » sont discutables. Il aurait pu écrire : « …on a tâtonné, il y a trente ans, pour imposer les nouveaux poids et mesures à ceux qui tiraient profit de l'Ancien Régime et refusaient le progrès ».

Je ne trouve pas d'autres raisons susceptibles d'avoir limité, puis stoppé la tentative de normalisation du système de mesures agraires, de la Table des degrés de qualité, et la méthode de travail mise en œuvre dans les arpentements du diocèse de Nîmes de 1541 à 1556 ou 1557.

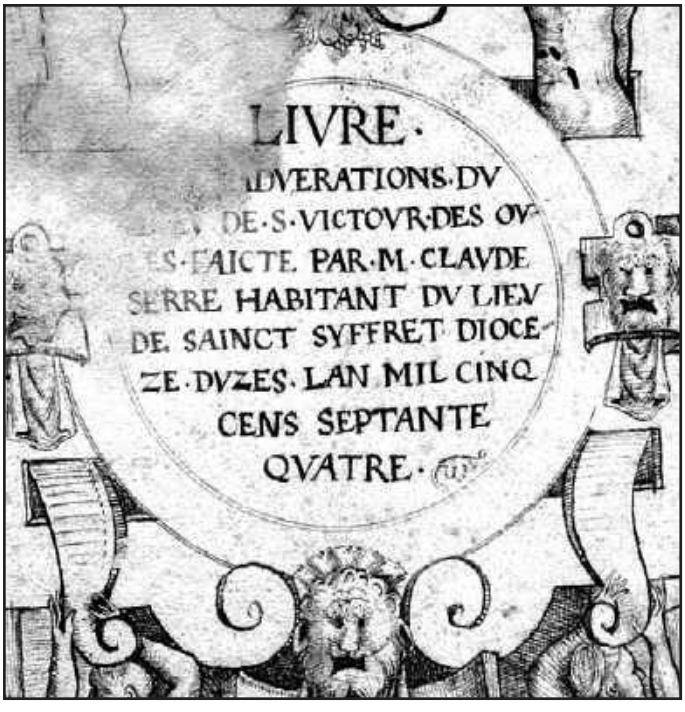
Me André Ricard, « commissaire principal de la présente recherche et reveue générale du diocèse du dit Nismes et général de la cour de Messieurs les généraux séants pour le roy à Montpellier »[13] a-t-il été l'instigateur de la tentative de normalisation ou simplement le chef de sa mise en œuvre ?

Là est la question !

J'aurai dû moins fréquenter les Archives du Gard et explorer, un peu, celles de Montpellier.

Le temps a passé, comme vient de passer ma quatre-vingt-dixième année. Je n'irai pas aux A.D.34.

Je souhaite que des chercheurs, comme Gérard Caillat, tentent de mieux connaître Me André Ricard, sa fonction précise et la durée de celle-ci. Cela permettrait peut-être de mieux comprendre ce qui s'est passé à la Cour des Aides dans les années 1550 et après.



Le compois de St-Victor-des-Oules, (diocèse d'Uzès) dit « Livre d'adveration », une autre appellation du compois.

Postface

J'ai posé récemment une question à D. P. Casado, Docteur d'État en onomastique, dans le cadre de mon article pour L.C.C., « Cadastres et Compois ».

Il a bien voulu me communiquer une analyse détaillée des origines de « Compois » (s) et « Compoix » (x), dont la conclusion est la suivante :

« Le bon sens philologique impliquerait que l'on écrivit « compois » plutôt que la forme « compoix » adoptée par certains ouvrages et publications scientifiques. Mais peut-on revenir sur cet usage ? »

Je remercie vivement D. P. Casado pour son aide et pour son autorisation d'être cité.

Cependant, je crois juste, nécessaire, que l'important travail collectif sur l'inventaire des « compoix » languedociens (Terrae) rappelle, à l'occasion, l'origine du terme français « compois », qui vient de « Compès », et s'inscrit bien dans notre patrimoine occitan.

Notes

[1] – Raymond Bloch, *Le mystère étrusque*, Club français du Livre, 1956.

[2] – George Tate, *Justinien. Épopée de l'Empire d'Orient*, Fayard, 2004.

[3] – *Dictionnaire du Moyen Âge*, dir. Claude Gauvard, Alain de Libera, Michel Zink, P.U.F., Quadrige, 2002.

[4] – Frédéric Mistral, *Le Trésor du Félibrige*, Institut d'Estudis Occitans, rééd. de 1997.

[5] – Robert Lafont, *La revendication occitane*, Flammarion, 1974.

[6] – Abbé de Sauvages, *Dictionnaire français-languedocien*, 1766, rééd. Lacour Reviva, 1993.

[7] – Louis Alibert, *Dictionnaire occitan-français*, Institut d'Estudis occitans, 1966, rééd. 1997.

[8] – *Inventaire et étude des compoix méridionaux*, Terrae, Université de Toulouse-Le Mirail. http://w3.terrae.univ-tlse2.fr/spip/spip.php?article302

[9] – Marcel Gouron, *Recueils. Mémoires et Travaux*, Société d'histoire et de droit, Université de Montpellier, A.D.30, B.R.1536.

[10] – Pierre Charbonnier, *Les anciennes mesures locales du Midi Méditerranéen*, Gard, Université de Clermont-Ferrand II, 1994.

[11] – Gérard Caillat, Terrae, réunion du 03-06-2009. http://w3.terrae.univ-tlse2.fr/spip/spip.php?article302.

[12] – Stendhal, *Mémoire d'un touriste*, tome 2, François Maspéro, La Découverte, 1981.

[13] – Gérard Caillat, « L'histoire de la Recherche Générale », *L.C.C.* n° 141, avril-juin 2005, p. 24.

LA LOCATION DES CHAISES À L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ-CAPCÈZE (48)

Un exemple du respect de la hiérarchie sociale et de la séparation hommes et femmes au XIX^{e} siècle

par Marie-Lucy DUMAS



Église de Saint-André-Capcèse (Photo Marie-Lucy Dumas)

En dépouillant les registres de «comptabilité du conseil de Fabrique» de l'église St-André-Capcèze[1], de 1849 à 1898, on peut tout d'abord constater la modestie des ressources et en conséquence celle des dépenses de cette église. Les frais de culte (livres, habits sacerdotaux et objets de culte) y occupent une place non négligeable, de même que les restitutions à l'évêché sous forme de décime sur les chaises, de frais et abonnements obligatoires divers.

La location des chaises, nouvelle source de revenus, à partir de 1850, permet de visualiser de manière évidente les deux fractures qui s'opèrent au moment même du culte : la séparation sexuelle et la distinction sociale, grâce à la liste, établie par le trésorier, des chaises louées par catégories et selon la dénomination des paroissiens. La population de Saint-André-Capcèze et ses élites, comme probablement dans d'autres communes, respectaient une stricte hiérarchie sociale et sexuelle qui laisse à penser sur la lenteur de l'évolution des mentalités en milieu catholique et rural au XIX^{e} siècle. (Ce qui n'est d'ailleurs pas spécifique aux catholiques).

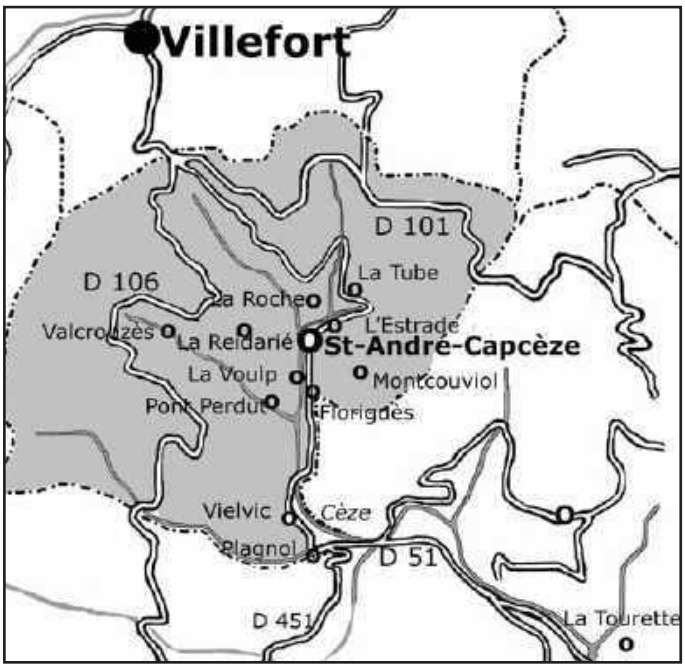
Les ressources de l'église

En 1849, les ressources sont uniquement constituées par les produits des enterrements, de la vente des cocons aux Vans - cocons élevés par le curé - et de quelques rentes. Les recettes se montent à 150 francs. À partir de 1850, c'est la location des chaises et des bancs qui participe pour les deux tiers du budget (de 200 à 300 francs), les produits des honneurs funéraires (de l'ordre de 30 à 100 francs selon les années) et des cocons (de l'ordre de 15 à 30 francs selon les années), pour le reste ; ce n'est que tardivement, après 1870, que les produits de la quête et des dons, lors des missions essentiellement, entrent dans le budget. Les recettes varient selon les années de 350 à 500 francs. Le budget est rarement en équilibre, il est plus souvent déficitaire et les rares bénéfices servent à financer la construction ou la restauration de la barrière de la communion (appelé « montant de la communion ») par un maréchal-ferrant de Villefort, rétamer les fonds baptismaux, redorer les statues de la Vierge et de Sainte Philomène, restaurer des lauzes du toit du presbytère,

acheter un nouveau ciboire, ou construire un confessionnal (1871). Les travaux plus importants sont financés par la commune jusqu'en 1905 ; en 1896, le questionnaire de la visite annuelle par l'archiprêtre décrit un monument, un presbytère et un cimetière en bon état, une communauté qui fait ses Pâques « à de rares exceptions[2] », des confréries nombreuses et actives : Saint Rosaire, Saint Sacrement…et deux écoles catholiques pour les filles à Vielvic et à la Voulp. Les deux autres non confessionnelles sont celles de garçons à Vielvic et à l'Estrade, qui accueillent aussi les filles de l'assistance publique placées dans cette commune[3].

La population de Saint-André-Capcèze[4]

De 1841 à 1906 la population décroît de 479 à 301 habitants. Toutefois, un maximum de 548 habitants est atteint en 1866, en raison de la construction du chemin de fer. (Tout le long du parcours de la ligne, on observe un accroissement similaire dans les villages). Par ailleurs, la chute de la mortalité infantile a entraîné la progression du nombre de familles nombreuses.



C'est une population qui vit essentiellement de l'agriculture. Quelques artisans sont installés, profitant de la présence de trois moulins : à Floriguès, à l'Estrade et à la Tourette qui bénéficient des eaux des divers ruisseaux ou torrents qui constituent les sources de la Cèze. Les « riches et puissants » n'y sont pas nombreux et leur richesse est toute relative, à l'aune de la population : la famille de Narbonne (ancien seigneur de Vielvic), les Souchon (installés au château de Pont Perdut), les Lapierre (auberge sur la Regordane à L'Estrade et moulin), les Costier et les Ferrand (possesseurs de moulins) et les Romieu[5] (acheteur des biens nationaux). La Regordane traverse cette commune de part en part, elle n'est plus fréquentée que par les muletiers au XIX[e] siècle, mais à partir de 1842, le creusement de la route nationale à flanc de montagne qui relie Génolhac à Villefort, détourne le trafic de la vallée de la Cèze et donc de la Regordane.

La séparation sociale et sexuelle dans les églises

Jusqu'à la Révolution, les bancs réservés à la noblesse sont situés devant l'autel et même dans le chœur, le reste du peuple est debout, les femmes et les enfants devant, les hommes au fond et sur la tribune.
Deux types de distinction sont à l'œuvre sous l'Ancien régime : la distinction sociale entre riches, puissants, notabilités et les autres, paysans, ouvriers, et la séparation sexuelle qui ne concerne que le peuple.
La distinction sociale est justifiée par la stratification hiérarchique de la société sous l'Ancien régime qui perdure longuement dans les campagnes cévenoles catholiques. Elle continue d'être pratiquée par les autorités catholiques qui estiment que ceux qui contribuent le plus à l'entretien de l'église doivent être le plus près possible de Dieu. C'est le salut par les œuvres. Cette attitude se retrouve dans les chapelles financées par les riches sous le dallage desquelles ils se font enterrer. Sur les bancs des riches, Sieurs, Dames et Damoiselles sont côte à côte, chaque famille possédant son banc.
La séparation sexuelle remonte à aussi loin que l'anathème porté sur les femmes par l'apôtre Paul, mais elle ne concerne que les femmes du peuple. Les femmes, mises devant ou sur le côté gauche, portent un foulard ou un chapeau, alors que les hommes installés derrière ou sur le côté droit, (à la droite de Dieu), doivent découvrir leur tête. Les enfants du peuple accompagnent les femmes.
Toutefois, ce n'est que vers 1880 que les « enfants du catéchisme » sont assis sur des bancs spéciaux, garçons à droite et filles à gauche, en vue d'une récitation collective du catéchisme devant les parents, avant la messe.

Les chaises fixes et volantes de l'église de Saint-André-Capcèze

Plusieurs années de suite, les registres de comptabilité donnent la liste des personnes qui louent des chaises à partir de 1850.
L'église ne met pas gratuitement à disposition des bancs et ce n'est pas avant la fin du XIX[e], voire du début du XX[e] siècle, face à la chute de la fréquentation des églises, que l'usage des bancs et des chaises devient gratuit.

Le conseil de fabrique achète donc des chaises, mais une fois les chaises attribuées, il n'était pas question que quelqu'un d'autre y pose son postérieur. Comme dans les plus grandes églises, telles celles de Génolhac ou de Villefort, (où l'on pouvait acheter son banc ou son prie-Dieu) on vissait une plaque portant le nom de la famille où on gravait son nom. On n'avait pas le droit d'apporter la chaise de chez soi. C'était en quelque sorte un denier du culte déguisé, mais qui n'était pas payé par tout le monde, les pauvres restant debout, relégués au fond. Le tarif est de 2,50 francs annuel, cela ne parait pas cher, mais c'est le salaire de la journée d'un manœuvre en 1890.

Les chaises et les bancs sont installés et ne sont pas déplacés. Un croquis de l'église de Génolhac montre que le curé lui-même répartissait hommes, femmes, enfants et confréries en 1894.

À Saint-André-Capcèze, bancs, chaises fixes et chaises volantes sont au même tarif, mais il n'est pas question de choisir librement où s'asseoir. Les places sont attribuées par le trésorier selon des critères sociaux et sexuels qui sont ceux de l'ensemble de la population. Une femme du peuple aurait «vergonha[6]» de s'installer aux côtés d'une femme de riche et celle-ci serait indisposée par l'odeur de la pauvreté qui donne immanquablement des vapeurs.

Les 25 chaises volantes sont disposées devant et dans les chapelles Vierge Marie et Sainte Philomène, les 60 chaises ou bancs fixes derrière. Il y a en outre 9 places à la tribune. Cela ne donne donc que 94 personnes assises, pour une fréquentation du jour de Pâques estimée à 300 personnes. Le nombre de chaises fixes ou volantes n'augmente pas, bien au contraire, les revenus provenant de la location des chaises décroissent, de sorte que nombre de chaises restent vides et qu'un loueur de chaises est embauché pour louer la chaise à la séance à partir de 1890.

Le classement des chaises en 1854

Sur les chaises fixes, des bancs en fait, nous ne trouvons que des femmes appelées par le trésorier: « femme Roure » ou bien « veuve Maurin Alexis » ou « fille André Jean » : 23 de Vielvic, 6 de Valcrouzès et 7 de la Roche, 3 de l'Estrade et de la Voulp, 1 du Plagnol (Ponteils), La Tube, Montcouviol, Rédarès, Floriguès et Jonas. Le qualificatif de « femme » indique une femme du peuple. Il y a 8 veuves et 7 filles, soit des femmes pas encore mariées, mais qui ne sont plus des enfants.

Sur les chaises volantes : 14 femmes, veuves ou filles, mais aussi des 5 « Mademoiselle » et 4 « Madame ». Sur ce total, peu habitent Vielvic, davantage dans des hameaux plus éloignés. D'autres chaises volantes sont placées dans des chapelles.

La chapelle Vierge Marie est la plus prestigieuse : on y trouve 10 chaises occupées par le comte de Narbonne (président de la fabrique de l'église), les dames Souchon du château de Pont Perdut, les dames de Ferrand et de Lapierre (meuniers) et de Gadilhe (grand sériciculteur) à l'Estrade. La chapelle Sainte Philomène est moins prisée : on y trouve 3 hommes, 5 « femmes de » et 2 femmes avec nom et prénom et une Madame Martin (femme du trésorier de la fabrique).

Enfin sur la tribune ne sont installés que des hommes : Monsieur Martin lui-même et les époux des dames qui sont dans les chapelles Sainte Philomène Vierge Marie.

Du haut du chœur qui a été rehaussé, le curé en se tournant pouvait avoir une vision de la société de sa paroisse qui n'avait guère évolué depuis des siècles. Cela se présentait comme des vagues de couleur différentes en fonction des vêtements : noir chez les femmes du peuple, plus chamarrés aux premiers rangs. Et d'ailleurs, plus que le culte, la messe a été considérée pendant longtemps comme la seule distraction qui s'effectuait dans le strict ordre social et sexuel. Il ne s'agissait pas ici de mystique, de spiritualité ou de foi personnelle mais bien représentation de la collectivité à elle-même.

De nos jours, lors des enterrements, cette répartition perdure dans les églises cévenoles où spontanément, les femmes se mettent dans les rangées de gauche (face au chœur) et les hommes dans celles de droite et au fond. Les enfants se placent toujours à côté des femmes…

Notes

[1] - Registres qui m'ont été donnés par un «récupérateur» des maisons vides des années 1957-1980, et que j'ai transférés aux Archives de Lozère.

[2] - Il y a eu 15 abjurations en 1685, et depuis la population est restée catholique jusqu'au XX[e] siècle.

[3] - Il y aurait à dire aussi sur le fait de scolariser les filles de l'assistance dans les écoles publiques alors que les filles du terroir vont aux écoles catholiques de filles !!

[4] Actuellement la population est de 142 habitants après avoir atteint un creux historique en 1968 avec 104 habitants.

[5] - On connaît les Narbonne par le Chartrier de Vielvic, les Romieu par «Le livre de raison» qui a été publié par la revue *Lo Rebieure* de Sénéchas.

[6] - Occitan : la honte.

Sources

Registres de comptabilité de la fabrique de l'église de Saint-André-Capcèze, 1849-1898, archives privées.

Bibliographie

Saint-André-Capcèze, chronique d'une communauté cévenole, association C.A.D.R.E., Vielvic, sans date.

La bibliographie sur le sujet de la répartition des fidèles dans les églises est inexistante, mais il doit bien y avoir des textes parlant de la façon de se comporter lors du culte ?

LA POPULATION DE GÉNOLHAC EN QUELQUES APERÇUS, XVIII^{e}-XIX^{e} SIÈCLES

par LES HISTORIENS EN HERBE

Introduction

Sur les heures d' « École après les cours » le mardi de 16 h 35 à 18 heures, 14 collégiens volontaires du Collège de la Regordane de Génolhac, tous niveaux de la 6^{e} à la 3^{e}, ont étudié des documents historiques de la mairie de Génolhac et du Centre de Documentation et d'Archives du Parc National des Cévennes pendant plusieurs mois.

Ces élèves se sont penchés sur des archives liées à la population de Génolhac. Cela a enrichi leurs connaissances sur leur village et leurs ancêtres, et les a interrogés sur la manière dont on naissait et on mourrait dans les siècles passés.

Cette activité a été encadrée, comme l'an passé, par le professeur d'histoire Patrice Fabrigoule et Marie-Lucy Dumas comme intervenante extérieure.

Nos chaleureux remerciements à Pauline Roux-Tatto et Martine Fabrègues du P.N.C., ainsi qu'à Henri Galinier, maire de Génolhac.



Les élèves au travail, dans la salle de la Mairie de Génolhac (Photo M.-L. Dumas)

Elèves du collège de la Regordane de Génolhac
6^{e} : Emma Colençon, Nathan Houilliot, Marie Rossi, Margarita Sych
5^{e} : Maïlys Barsi, Faustine Meurtin, Léa Renaud ; Alizée Peres
4^{e} Ludovic Rochette, Marvin Sivilla, Jade Marmin, Mara Brandt
3^{e} Fabien Vekvert, Marion Deleuze

Marguerite de Valentin, une femme noble accablée d'enfants au XVIII^{e} siècle

Nous avons étudié le 3^{e} livre de raison (1707-1725) de François de Roche, grand-père de Claude François de Roche (qui a été étudié l'an dernier[1]), transcrit par l'abbé Nicolas[2] en 1881. Son livre de raison est comme un agenda où il note avec la date, ses achats de terre, ses ventes et les naissances des enfants.

François de Roche s'est marié avec Marguerite de Valentin en 1706. Ce qui nous a frappés, c'est qu'ils ont eu 14 enfants entre 1707 et 1725, qu'il mentionne dans un de ses livres de raison.

Le père n'a pas noté tous les prénoms de ses enfants, sauf deux, (deux garçons) on se demande pourquoi ? Est-ce qu'il s'en moque ou bien cela n'a pas d'importance ? Mais il écrit toujours les noms de parrains et des marraines qui sont des nobles de la région de Génolhac. Par exemple en 1715, son fils est baptisé par le curé M. Teissier qui est aussi son oncle et parrain, et sa marraine Jeanne de Valentin qui est sa tante. Mais on trouve aussi Mademoiselle de Narbonne ou de Leyris, ses frères de Roche de Génolhac ou d'Alès, c'est la famille plutôt que des inconnus.

Les naissances sont espacées de deux ans, sauf si l'enfant meurt très vite, le délai est raccourci à 1 an. Pourquoi ? Parce que Marguerite allaite ses enfants au moins pendant un an, un an et demi, ce qui entrave une nouvelle conception. L'allaitement permettait une sorte de contraception. Marguerite n'a pas toujours du lait tout de suite, donc une nourrice donne « *le premier lait* » au bébé.

François de Roche a noté à chaque fois l'heure de l'accouchement. Son père Claude de Roche la notait avec précision, ce qui nous montre soit qu'il possédait une horloge soit qu'il entendait la cloche de l'horloge qui sonnait les quarts d'heure. Le père n'est pas présent dans la chambre, il note même « *qu'il a failli se trouver seul avec son valet* » lors d'un accouchement et cela n'a pas eu l'air de lui plaire !

L'accouchement a lieu au domicile en présence de beaucoup de femmes : la sage-femme, les sœurs, la mère, les tantes et la nourrice du premier lait. C'est une affaire de femme, les hommes sont chassés.

Quelquefois, le bébé meurt dans la journée et le père note que le curé est venu donner « l'eau », et qu'il a été enterré « *dans la première chapelle à main droite, où j'ai droit d'enterrement* ». Les Roche qui étaient

protestants, se sont convertis au catholicisme et le père de François, Jacques, est mort aux galères en 1694.
Il ne rentre pas dans les détails de l'accouchement comme le fait son père Claude dans son propre livre de raison « *ma femme a fait un fils et ne fut assisté de personne que de ma mère, ayant fait l'enfant qui est né avec la crépine étant sur le pot pour pisser…* ».
Il ne parle jamais de l'état de sa femme. Comme il n'en dit rien on peut penser que Marguerite avait une bonne santé et qu'elle a été bien assistée, puisqu'elle n'est pas morte d'un accouchement, comme s'était souvent le cas à cette époque.

Tableau des enfants de Roche

Enfant		Date de naissance	Détails
Sexe	**Prénom**		
Fils	Jean-Baptiste	7 février 1707 entre 8h et 9h du matin	Futur seigneur du Travers, seigneur d'Elgeyrenc, capitaine au régiment d'Olonne
Fille	?	27 juillet 1709	décédée le 21 janvier 1711 à 3h de l'après-midi
Fille	?	28 avril 1710	Décédée le même jour à 8h du soir
Fils		13 avril 1711 entre 2h et 3h	Baptisé le 19 mai 1711
Fils	(Antoine Hercule)	22 mars 1712 entre 2h et 3h du matin	Docteur en théologie, futur chanoine d'Uzès
Fille	(Françoise)	2 mai 1713 entre 2h et 3 h du matin	Se marie à Joseph d'Aiguebelle seigneur de Cubières
Fils	(Claude)	22 mars 1715 entre 1h et 2h de l'après-midi	Baptisé le 23 mars, Seigneur de Soleirols, capitaine au régiment de Condé
Fils	(Henri)	5 août 1717	Baptisé le 6 août, mort le 13 octobre 1725 à 11h du soir
fils	?	1er septembre 1718 entre 4 et 5 h du matin	Baptisé le 4 septembre, mort le 5 avril 1723 « *c'était un enfant vigoureux qui n'a gardé le mal que 4 jours, c'était les vers* »
Fils		22 novembre 1719	Baptisé le ?
Fille	(Mr du Fesc)	30 octobre 1720 à 2h de l'après-midi	C'est le temps de la peste
Fille		27 décembre 1721, « *mon épouse a fait cette fille sans autre secours que les gens de la maison à cause de la peste* »	Morte le 6 septembre 1722 « *elle parlait distinctement à l'âge de six mois* »
Fille	Jeanne	5 novembre 1723 entre 6h et 7h du matin	Baptisée le 20 novembre, elle est morte de la « *petite vérole*[3] »
Fille		28 mars 1725 à 2h du matin « *j'ai failli me trouver seul avec ma servante et mon valet* »	Baptisée le 29 mars

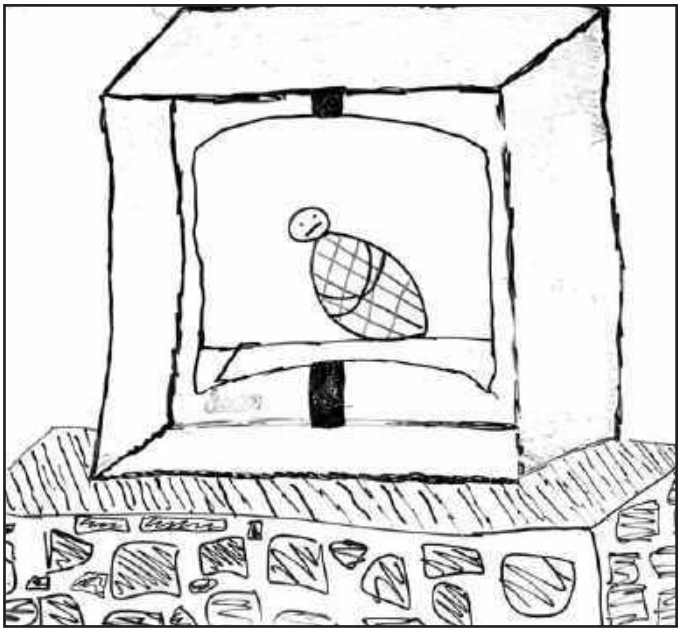
Entre parenthèses : les noms que nous avons trouvés dans la généalogie

Les enfants trouvés placés à Génolhac *:*

Les enfants trouvés viennent des hôpitaux de Nîmes, Alès, Uzès et Montpellier.

Aux XVIIIe - XIXe siècles, les femmes non mariées abandonnaient leur(s) enfant(s) car elles étaient pauvres et qu'il était impossible d'élever un enfant en étant une femme seule, à cause des reproches des gens et parce qu'elles n'avaient pas d'argent. Elles les abandonnaient en les déposant dans un guichet protégé situé à côté de la porte d'entrée de l'hôpital pour conserver l'anonymat de la mère. Les hôpitaux donnaient souvent les noms du Saint du jour aux enfants. Exemple : lundi 14 février : Valentin.

Si les mères abandonnaient leurs enfants, elles n'avaient pas le droit de les revoir ; il était impossible de retrouver les parents biologiques. Les bébés étaient emmenés dans les Cévennes en convoi : une mule qui portait les couffins avec une nourrice pour les allaiter en chemin. De Nîmes à Génolhac, il fallait trois jours de voyage. Les nourrices cévenoles étaient payées pour élever les enfants. Les raisons du choix des Cévennes tiennent à ce que les Cévennes sont loin des villes et que c'est un pays pauvre où l'on trouve des nourrices, car les femmes y font beaucoup d'enfants.



Un guichet, dessin de Ludovic Rochette, avec le support technique de Marvin Sivilla

Les enfants trouvés portent un collier avec un sceau en plomb où est inscrit un numéro et n'ont pas de nom de famille, sauf si les parents nourriciers peuvent les adopter. À 12 ans les enfants vont travailler, devenant ouvriers, bonnes ou domestiques. Par exemple les bergers des troupeaux communaux sont des enfants trouvés.
Ces enfants, peut-être mal soignés, meurent plus vite que les autres, il y a beaucoup de mentions de décès de ces enfants dans les registres de Génolhac, en l'année 1847 : 55 sont morts sans doute du choléra.

L'an 1790 et le septième août a été enterré dans le cimetière de cette paroisse la nommée Rose de l'hôpital général de Nîmes n° 154 décédé le jour d'hui dans la maison d'Antoine Roure où elle était en nourrice, âgée d'environ seize mois, présents sieurs Joseph et Antoine Daudé de cette ville, signé Daudé et Bousiges curé.

Les premiers passeports

On a retrouvé le passeport du fils de Claude François de Roche, dans les archives municipales, établi le 5 septembre 1835. Il est autorisé à voyager de Génolhac à Lyon dans le département du Rhône.
François Hippolyte Deroche, chevalier de la légion d'honneur
Propriétaire, âgé de 40 ans en 1835
Âgé de 40 ans, taille 1m 70 centimètres, cheveux gris, front rond, sourcils bruns, yeux bruns, nez petit, bouche moyenne, barbe brune, menton à fossettes, visage rond, teint clair.
Et c'est signé du maire de Génolhac Claude de Chapelain.


POLICE GÉNÉRALE

Passe-port

DÉPARTEMENT

SOUS-PRÉFECTURE

COMMUNE

Passe-port à l'Intérieur,

valable pour un an.

SIGNALEMENT

Passeport de François Hippolyte Roche

Sources
- Livre de raison de François de Roche, transcrit par l'abbé Nicolas en 1881, AD 30 1 F 25.

- Registres paroissiaux XVIII[e], période révolutionnaire et XIX[e] siècles, de la commune de Génolhac.

- Passeports et souches du XIX[e] siècle, Archives municipales de Génolhac.

Bibliographie

- Dominique Lacroix, *Paroisses et communes du Gard,* Éditions CNRS, 1986.

- Carte des communes du Parc national des Cévennes.

- Marie-Lucy Dumas, *Malons-et-Elze*, Éditions Commune de Malons-et-Elze, 2005 (pour les enfants trouvés).

Notes

[1]- Voir le Lien des Chercheurs cévenols n° 163.

[2]- Il s'agit de l'auteur de l'histoire de Génolhac, parue en 1884.

[3]- C'est comme cela que l'on appelait la variole.

ANDRÉ SALVADOR DE QUATREFAGES (1850-1940) : ALPINISTE CÉVENOL

par Olivier POUJOL



Le Mont Viso, en Italie (Photo Wikipédia)

Son épouse et ses enfants

André Salvador de Quatrefages, né en 1850, magistrat, Conseiller à la Cour d'Appel de Paris, décédé en 1940 et inhumé au Vigan, a été un pionnier de l'alpinisme. Il a épousé en 1882 Marie Sabatier (1862-1946). Le couple eut deux enfants : Magdeleine (1883-1976, descendance Braun), Élizabeth (1889-1991, descendance Leenhardt). Il est le gendre d'Armand Sabatier (1834-1910), né à Ganges, biologiste et zoologiste de renom international (station zoologique de Sète), fondateur de l'Église Réformée indépendante de Montpellier.

André est le fils de Joseph Octave Benjamin Salvador (Narbonne, 1798-Le Vigan, 1866), dit Benjamin Salvador, et d'Octavie de Quatrefages du Fesq (Aulas, 1815-Montpellier, 1867).

Son ascendance paternelle

Joseph Octave Benjamin Salvador fut receveur particulier des finances au Vigan durant 36 ans. Il épouse Octavie de Quatrefages du Fesq en 1833.

Son frère aîné Joseph Salvador (Montpellier, 1796-Versailles, 1873) fut un penseur de la question religieuse au XIX^{e} siècle, connu en son temps, historien du judaïsme ancien.

Il est l'auteur de « *La loi de Moïse où système religieux et politique des Hébreux* » (1822), de *« Histoire des institutions de Moïse et du peuple Hébreu »* (version enrichie de son premier livre, 1828), de *« Jésus Christ et sa doctrine. Histoire de la naissance de l'Église »* (1838, ouvrage admiré par Renan), de « *Histoire de la domination romaine en Judée et de la ruine de Jérusalem »* (1847), de *« Paris, Rome, Jérusalem ou la question religieuse au XIX^{e} siècle »* (1859).

Il est enterré au cimetière protestant du Vigan, dans le caveau des Salvador, après une cérémonie où le rabbin de Nîmes prononça les prières rituelles (la cloche du temple sonna le glas par décision du consistoire protestant : geste assez exceptionnel vis-à-vis d'une grande figure du judaïsme français). Pour sa part, Salvador considérait la Réforme avec sympathie comme réaction contre un christianisme anti-hébraïque.

Joseph et Benjamin étaient les fils d'Abraham Levi Haim Cohen-Salvador, né en 1771 à l'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse), décédé et inhumé au Vigan en 1841 et d'Élisabeth Vincent (1777-1837).
Les ancêtres d'A.L. Salvador, expulsés du Portugal, s'étaient fixés dans le Comtat-Venaissin au XIVe siècle. Joseph est mort sans postérité. Benjamin a une nombreuse descendance. Ils eurent une sœur, Sophie Gentile, née en 1800 (descendance Carcassonne). Avant-dernier dans une fratrie de six enfants, André est le seul à avoir ajouté *de Quatrefages* au patronyme Salvador.

Son ascendance maternelle

Octavie de Quatrefages du Fesq est la fille de Théodore de Quatrefages du Fesq (Aulas, 1792-Arphy, 1861) et d'Angélique Pauc de Mondonnet (Anduze, 1794-Le Vigan, 1866). Théodore de Quatrefages du Fesq, propriétaire foncier au Fesq-Arphy, fut maire d'Arphy pendant 50 ans, et décéda dans son château du Fesq le 21 août 1861. Théodore est le fils de Pierre de Quatrefages (1761-1795), avocat à Aulas et le petit-fils de Jean-David de Quatrefages (1723-1806), avocat et agriculteur à Aulas qui achète le mas du Fesq en 1753. Ancien du consistoire réformé, Jean-David fut membre du directoire du département du Gard de 1790 à 1792. Les ascendants de Quatrefages sont attestés à Aulas (XVIIIe siècle) et auparavant à Bréau (marchands drapiers au XVIIe siècle). La famille de Quatrefages est enracinée dans le protestantisme.
Camille Chante dans **« Un coin des Cévennes, Le Vigan et ses environs »** (Librairie Fischbacher, Paris, 1933) décrit ainsi le château du Fesq dans la vallée d'Arphy, au pied de l'Aigoual, sous la route du col du Minier :
«*Ce château, propriété de M. Salvador de Quatrefages, l'intrépide alpiniste qui, le premier, fit l'ascension du Viso, côté nord, renferme de remarquables cheminées en bois sculpté provenant du château de Coulommiers. La terrasse du Fesq, dont la vue s'étend sur la vallée, mérite à elle seule que l'on se détourne un instant»* (pages 161-162).

L'alpinisme

Salvador de Quatrefages fut l'habituel compagnon de cordée de Paul Guillemin (1847-1928). Il rencontre celui-ci en juillet 1877 au moment où il entreprend de découvrir les montagnes dauphinoises pendant ses vacances. Ils font plusieurs courses ensemble durant l'été 1877 et les deux années suivantes. Ils escaladent les principaux sommets du Dauphiné et réalisent quelques premières comme le Mont Viso par l'arête et la face Nord (le 12 août 1879), son principal titre à sa notoriété d'alpiniste. Le 21 août 1879, Guillemin et Salvador de Quatrefages sont les auteurs de la deuxième ascension du Pic sans Nom (3 913 mètres), dans le massif des Écrins. Leur nom avait été donné à ce sommet : *Mont Salvador-Guillemin,* sur proposition des sections de Briançon et de Lyon du Club Alpin Français. Pour d'obscures raisons, probablement des jalousies entre alpinistes, ce nom n'a pas été retenu et ce pic porte toujours son appellation paradoxale. Henri Ferrand s'était montré l'ardent défenseur de l'appellation du pic par les deux alpinistes dans une plaquette : **« Le nom des montagnes (Mont Salvador-Guillemin) »,** Grenoble, 1898.



Les écrits d'André Salvador de Quatrefages

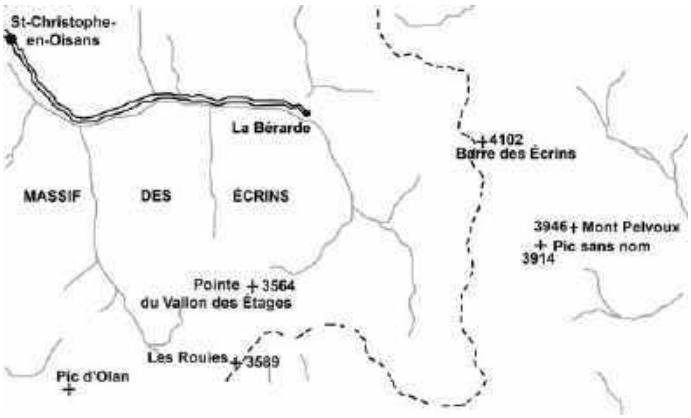
Salvador de Quatrefages, membre du Club Alpin Français, section de Paris, a cosigné plusieurs articles dans le jeune Annuaire du CAF, première année 1874, qui furent repris dans des tirés à part.



« Explorations dans les Alpes briançonnaises » (avec Paul Guillemin, première campagne commune) in *Annuaire du Club Alpin Français*, 1877 : tentative

sur le Viso par la muraille Nord (Guillemin et Salvador, 9-11 septembre 1877), ascension d'une arête face au Viso baptisée Pointe Joanne en l'honneur d'Adolphe Joanne, président du CAF (25 septembre 1877, Guillemin, Pic, Salvador), ascension de la roche du Grand Galibier (1er octobre 1877, Émile Pic, Salvador) et d'autres courses… Salvador de Quatrefages y ajoute dans la rubrique « Miscellanées » du même *Annuaire* une note sur la **« Première ascension du Bric-Froid (3 310 m) ».**

« Courses sur les glaciers du Dauphiné » (avec Félix Perrin, juin-juillet 1878) in *Annuaire du Club Alpin Français*, 1878 : deuxième traversée du col des Rouies et troisième ascension de la cime des Rouies (Perrin et Salvador, 25 juin 1878), première ascension de la Pointe du Vallon des Étages dans le Massif des Ecrins (27 juin 1878, Perrin, Salvador, les guides Gaspard, père et fils, et Christophe Roderon) et d'autres courses…



Le Massif des Écrins

« Bivouacs dans les Alpes Françaises » (avec Paul Guillemin, deuxième campagne commune), in *Annuaire du Club Alpin Français*, 1878. Les deux alpinistes poursuivent l'ascension des sommets des Alpes Françaises du Briançonnais et les sommets de la frontière franco-italienne : ascension du grand pic de la Meije (troisième ascension, 12 août 1878, Guillemin, Salvador et leurs guides : les Gaspard père et fils), trois tentatives sur le Viso par la muraille Nord (Guillemin et Salvador, août-septembre 1878) et d'autres courses…

« Alpes Françaises, 1879 » (avec Paul Guillemin, troisième campagne commune) in *Annuaire du Club Alpin Français*, 1879 : première ascension du Viso par la face nord (12 août 1879, Guillemin, Salvador et leurs guides Émile Pic et Giroux-Lezin), deuxième ascension du Pic sans Nom (21 août 1879, Guillemin et Salvador) et d'autres courses…

« Excursions dans le Queyras » (avec Hermann Nast) in *Annuaire du Club Alpin Français*, 1880 : première ascension française du pic de la Font-Sancte, le 15 juillet 1880.

Au moment de ces quatre années d'alpinisme, Salvador de Quatrefages, encore célibataire, entame une carrière dans la Magistrature : juge-suppléant à Paris (1877), juge au tribunal civil des Andelys (1879), juge d'instruction à Mantes-sur-Seine (1880).

D'autres alpinistes cévenols

Salvador de Quatrefages n'a pas été le seul enfant du Viganais attiré par les Alpes. Max Chamson (1917-2000) bon alpiniste, ami de Rebuffat, écrivit sous son nom ou sous le pseudonyme de Max Aldebert plusieurs livres sur la montagne alpine, dont une biographie de l'alpiniste britannique Edward Whymper : **« Whymper, le fou du Cervin »** (Librairie Académique Perrin, 1986, réédition 2000).



André Chamson fut le chantre de l'Aigoual, Max Chamson, fut un écrivain des Alpes. Chacun exalta «sa» montagne. La célébrité de l'aîné Académicien ne doit pas occulter l'existence du cadet. Les deux frères ont publié ensemble un recueil de nouvelles sur la montagne : **« Le Royaume des hautes terres »** (Durel éditeur, 1950).

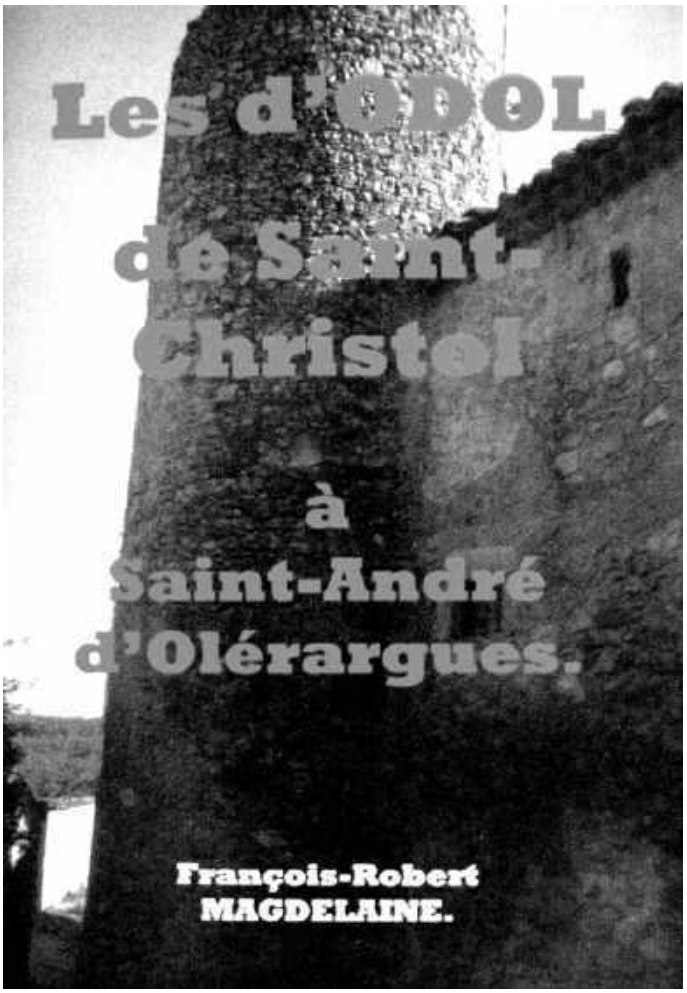
On pourrait évoquer deux autres alpinistes d'origine cévenole : Joseph Vallot (1854-1925) venu du Lodévois, savant observateur du mont Blanc, Emmanuel Boileau de Castelnau (1857-1925) né à Nîmes, vainqueur de la Meije en 1877, dernier sommet majeur des Alpes à être gravi (Salvador en fit la troisième ascension en août 1878).

NB :** Pour un élargissement de cette note sur un alpiniste cévenol méconnu à un parallèle entre les Cévennes et les Alpes, je me permets de renvoyer à un article antérieur : **« Cévennes et Alpes », in *Mélanges offerts à Philippe Joutard, Grenoble et Aix-en-Provence, 2002. Je demande aux chercheurs Cévenols de m'apporter toutes informations complémentaires sur André Salvador de Quatrefages, sa famille et ses explorations, en les adressant au Secrétariat du Lien des Chercheurs Cévenols, qui les transmettra.*

À LIRE OU CONSULTER

Recensions

François-Robert MAGDELAINE : Les d'ODOL de Saint-Christol à Saint-André d'Olérargues, 276 pages. Paru avril 2011 en autoédition. En vente chez l'auteur : 6, rue du Cordonnier, 30350 Moulézan.
Tél. 04 66 80 50 52 magdelaine@aliceadsl.fr.
Pris chez l'auteur : 22 € euros - envoi par la poste : 26 €.



F.-R. Magdelaine est, depuis 1977, généalogiste familial ; c'est aussi une figure incontournable des AD 30. Aussi n'est-il guère étonnant que plusieurs habitués de ce haut lieu n'aient pas lésiné pour offrir éventuellement leur modeste concours à un scrupuleux confrère, authentique pédagogue de surcroît.
À partir du *livre de raison* — découvert fortuitement — d'un petit seigneur gardois : Jacques d'Odol (1721-v. 1791-92), seigneur de Saint-Christol, l'auteur s'est efforcé de reconstituer les origines et la généalogie de sa famille, du XVI[e] siècle jusque vers 1830.
Cette lignée, désormais éteinte et tombée dans l'oubli, avait acquis en 1604 la modeste seigneurie de Saint-Christol, vassale du seigneur de Saint-André d'Olérargues, lieu proche de Bagnols-sur-Cèze. À ce jour, le *village* n'a fait l'objet que d'une unique et brève publication d'une centaine de pages, due aux recherches du chanoine Isidore Roman (conservée aux AD 30, cote 1 F 106/1), publiée à Toulouse en 1901 et *reprintée à* Nîmes chez Lacour en 1995.
Le journal, tenu d'octobre 1746 à février 1762, nous fait découvrir, avec force détails, le quotidien du monde rural de l'époque, ainsi que l'environnement social d'un personnage haut en couleur, apparenté à de nombreuses familles de l'aristocratie languedocienne et du Comtat Venaissin. La personnalité de cet homme « éclairé » du XVIII[e] siècle et un certain talent artistique lui valurent, de surcroît, d'acquérir une flatteuse notoriété à la cour de Louis XV. Ce bon vivant appréciait la bonne chère, pratiquait volontiers les jeux (cartes, boule, billard) et soignait sa mise sinon par coquetterie, tout du moins en vue d'extérioriser dignement sa condition sociale.
Les passionnés d'histoire locale, à quelque niveau qu'ils appartiennent, puiseront à leur guise, dans cet ouvrage, des anecdotes, des sources documentées et de nombreux aspects de l'histoire méridionale, comme ils auront déjà pu le faire avec profit dans l'histoire de Moulézan, signée du même auteur *(Au cœur du Bois des Lens... Moulézan,* t. 1, 2007).

Jean-Gabriel PIETERS

Christophe Banache : La Cévenne Ardéchoise au XV[e] siècle : paroisses et société rurale ; 2011, La Bouquinerie, 8 rue Ampère, 26000 Valence, 350 p., 35 € + 6 € de frais de port.
C'est la suite des « Estimes de l'Ardèche » et des 3 ouvrages de Robert Valladier-Chante.
En 1464, le Roi Louis XI, en accord avec les États du Languedoc, ordonne une grande enquête fiscale - plus communément appelée Estimes de 1464 - visant à actualiser l'assiette de l'impôt royal : la Taille, principal impôt foncier de l'époque. À l'intérieur du diocèse de Viviers, les habitants redevables de l'impôt de chaque paroisse déposent sous serment devant une commission locale la déclaration de l'ensemble de leurs biens immobiliers, mobiliers et cheptel ainsi que les charges - ici le cens - que chacun doit payer sous forme de redevances seigneuriales. Le plus ancien recensement que sont les Estimes de l'année 1464, malgré leurs lacunes en matière de démographie permet de nous livrer avec grand intérêt les noms de famille parfois familiers, soit environ 1 300 patronymes pour la zone cévenole. Nous découvrons à travers la société rurale des paysans, des ecclésiastiques et des nobles exerçant une quantité de petits métiers. L'auteur nous invite à un formidable voyage

à travers les contrées cévenoles du pays vivarois et ce au rythme des scribes rédigeant les registres abrégé et sommaire permettant le calcul de l'impôt.
Christophe Banache est né à Alès dans le Gard en 1967. Ses origines familiales se partagent en Cévenne Ardéchoise entre la vallée du Chassezac et le village de Saint-Privat. Personnel administratif dans l'Éducation Nationale, il est passionné par l'histoire et plus particulièrement d'histoire de France médiévale.
Sur http:/www.labouquinerie.com/banache.html, vous trouverez la table des matières complète, l'index des communes concernées, la liste des 2 500 noms de famille, la préface et l'introduction de cet ouvrage.

Josiana Ubaud : Diccionari ortografic, gramatical e morfologic de l'Occitan, Éditions Trabucaire, 2 rue Jouy d'Arnaud, 66140, Canet-de-Roussillon, 30 €, port compris.
Fruit de six années de travail, ce dictionnaire rassemble formes centrales et variantes du languedocien aussi bien hérité que moderne, en abordant tous les champs lexicaux (scientifique, littéraire, technologique, économique, etc...) pour répondre à tous les publics qui demandent une langue normée et fiable.
Le dictionnaire (limité à l'orthographe et la grammaire de 109 000 entrées, les alternances vocaliques des verbes, la formation des dérivés) intègre toutes les préconisations du CLO (Conseil de la Langue Occitane) et s'appuie plus généralement sur les solutions pan-romanes en matière de néologismes et de terminologie.
Il contient également tous les noms propres : noms de pays, régions, fleuves, mers, montagnes, villes principales et leurs habitants, prénoms, personnages et héros de l'Antiquité.
L'ouvrage est complété par une importante introduction à la lexicographie occitane, qui détaille abondamment les problèmes rencontrés pour sa rédaction. Il donne également la liste des fautes et coquilles du dictionnaire d'Alibert.
Il sera donc aussi utile aux autres dialectes, pour la partie méthodologie et terminologie, et bien sûr pour tout le lexique pan-dialectal.

Nous avons reçu :

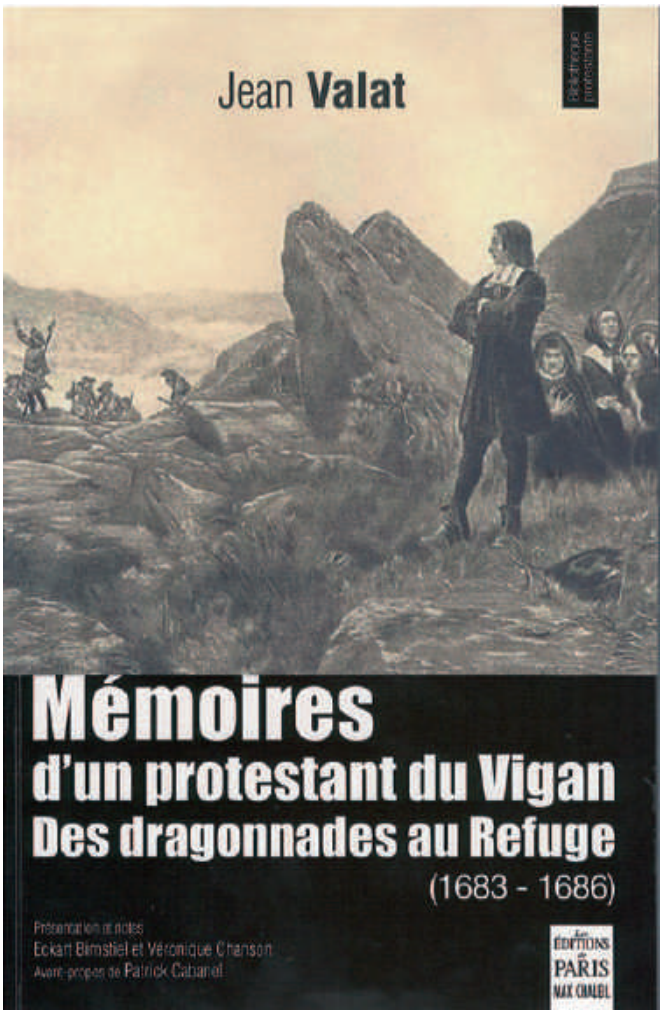
***Revue d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard*, n° 26, mars 2011**
- 1940-44 : la résistance gardoise, par Fabrice Sugier, Monique Vézillier et Claude Émerique.
- Le nationalisme algérien dans le bassin minier des Cévennes (1947), par Didier Lavrut.
- Le STO et le Gard, table ronde, témoignages d'un Gardois, par Patrice Arnaud.
- Les personnes contraintes au travail en pays ennemi victimes du travail forcé en Allemagne nazie : un témoignage, par Michel Boyer.
- L'abbé René Séguier, prieur de Saint-Jean-de-Valériscle, par François Pugnière.
- Écrire en Cévennes au siècle des Lumières, par Claire Toreilles.
- Traversée anecdotique du passé de Moulézan : vicissitudes, petits et grands drames d'une communauté villageoise gardoise de l'Ancien régime au XX^{e} siècle, par François Robert Magdelaine.
- Sacrifier à Mars ou à Mercure : quelle alternative stratégique pour la défense de Pont-Saint-Esprit (1700-1867), par Didier Catarina.

Basset Karine-Larissa, *Aux origines du Parc national des Cévennes*, des précurseurs à la création le 2 septembre 1970, Parc National des Cévennes, association Clair de terre-GARAE, 2010, 247 p.
Cette remarquable étude du « désir d'un parc » à sa création, a été publiée à l'occasion du 40^{e} anniversaire de la création du P.N.C. Elle met en scène tous les acteurs et les protagonistes, passe en détail les différentes voies et idées qui ont présidé à sa création, dont notamment notre association Font-Vive.
Vous y trouverez outre les sources, une copieuse bibliographie sur un sujet que l'on croyait à tort peu renseigné, mais qui à cause des polémiques et des débats a donné lieu à une abondante littérature journalistique et culturelle. Se trouvent en germe tous les aspects écologiques, économiques, sociologiques. Karine Basset nous a justement tracé un tableau très complet de l'action de notre association Font Vive, lors de notre assemblée générale à Génolhac en 2010 et qui complète largement cet ouvrage.
Karine-Larissa Basset historienne et ethnologue, travaille sur les mentalités et la construction des idées, au Laboratoire de recherches historiques Rhône-Alpes, à l'Université de Grenoble.
Prix 15 euros, en vente aux maisons du PNC.

Mémoire de la mine en Languedoc-Roussillon, racontée par ses acteurs aux générations futures. Coffret de 4 CD audio, édité par La Région-Languedoc Roussillon, 2011.
Ce coffret contient l'enregistrement d'un grand nombre de témoins qui racontent la vie des mines de fer de Batera, Escaro et Aytua dans les Pyrénées Orientales, de plomb à Loubatières dans l'Aude, d'or à Salsigne dans l'Aude, de charbon à La Grand Combe et à Alès et dans la vallée de l'Orb dans l'Hérault. Ces entre-

tiens ont été effectués par les radios Grille ouverte, Interval, Pays d'Aude, Escapades, Arrels, radio 16, radio System et FM + de Montpellier qui les avaient diffusés sur leurs antennes.
Michel Wiénin en signe la préface et conclut en disant qu' « il était temps de donner la parole aux derniers témoins d'une civilisation qui nous paraît déjà si lointaine, plus lointaine peut-être même que le monde paysan, disparu à la même époque mais aujourd'hui idéalisé. »
Ce CD n'est pas en vente, il est à écouter dans les médiathèques de tout le Languedoc-Roussillon et à commander aux bibliobus des bibliothèques de prêt.

Valat Jean-Pierre, *Mémoires d'un protestant du Vigan*, Les Éditions de Paris/Max Chaleil, 2011, 128 p.
Il s'agit des mémoires du Viganais Jean-Pierre Valat, Son texte, jamais encore traduit en français : « Mémoire au sujet de la persécution que nous avons souffert en France et des circonstances de ma sortie dudit royaume » n'existe plus aujourd'hui que sous forme d'une copie conservée par une famille allemande, d'où l'importance historique de cette édition, présentée et annotée par Eckart Birnstiel et Véronique Chanson, avec un avant-propos de Patrick Cabanel.



Le témoignage de Jean Valat recouvre une période de quelques années se situant autour de la Révocation : depuis la démolition du grand temple de Montpellier en décembre 1682, jusqu'à son exil vers les Pays-Bas au printemps 1686. Il décrit son destin propre, mais aussi ce qui arrive à la communauté protestante, avec l'action de désobéissance civile de Claude Brousson et les représailles qui suivirent, la grande dragonnade de 1685, et la Révocation, son entrée en clandestinité et finalement sa décision de gagner le Refuge.
Présentation, notes, avant-propos éclairent ce document dont l'orthographe et la grammaire ont été modernisées, mais non les tournures de phrases.

Un document de référence :

***Les délibérations des États du Languedoc*, 46 sessions (sur 140 au total)**
1648-1653, 1658-1662, 1678-1682, 1688-1692, 1708-1712, 1717-1722, 1748-1754, 1757-1561, 1778-1782, 1787-1789, en transcription intégrale pour ces années.
Ce CD est édité par le laboratoire CRISES de l'Université Paul Valéry, Montpellier 3, sous la direction d'Arlette Jouana et Élie Pellaquier.



Il est en vente au laboratoire de CRISES Jérôme Thomas, UFR 3, Université Paul Valéry, route de Mende, 34199 Montpellier cedex 5, au prix de 32 euros (frais postaux inclus) ; attention il ne fonctionne que sur PC, mais pour une version MAC contacter le laboratoire.
Ce CD sera suivi d'une synthèse des États du Languedoc à laquelle s'est attelé le laboratoire CRISES depuis plusieurs années, apportant des éclairages sur cette assemblée qui n'avait pas jusque-là suscité l'intérêt des historiens, alors que sans nul doute nous allons découvrir ou redécouvrir ses fonctions, ses sujets d'inquiétude ou d'intérêt, ses frictions et ses incapacités.

LES HORS-SÉRIES CLASSÉS PAR THÈMES

À l'exception de ceux d'entre eux qui sont précédés d'un astérisque, nos hors-séries bénéficient d'une réduction de 20 % réservée aux adhérents de LCC-Font Vive à jour de cotisation. Merci de calculer la réduction si vous êtes adhérent. Derniers Hors Séries parus : HS 60, les Duranc de Vivrac et HS 61, l'Affaire Bruguier.

Bibliographie LCC

*CD « Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 149 (pour PC et Apple Mac)..... 30,00 €
*CD 4 La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès..... 20,00 €
NB : le CD « Bibliographie LCC » remplace dorénavant les CD 1, CD 2 et CD 3 (qui étaient proposés à 30 € chacun). Il comprend aussi le sommaire des bulletins 0 à 149 (sommaire disponible également en accès libre sur notre site **http//www.cevenols.com).**

Bibliographies diverses

*HS 27 Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard ATGER) ..... 8,00 €
NB : la plupart de nos bibliographies sont retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles sont disponibles en accès libre sur notre site **http//www.cevenols.com**

Généalogie

*HS 5 État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick CHASSIN du GUERNY)..... 7,50 €
HS 15 État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain LAURANS)..... 7,50 €
HS 33 Famille PINTARD d'Uzège (Jean PINTARD)..... 5,50 €
*HS 43 Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel DAUDET)..... 15,00 €
HS 50 La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick CHASSIN du GUERNY) ..... 15,00 €
HS 60 Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy PUECH) ..... 6,00 €

Protestantisme – Guerre des Camisards – Abjurations

HS 19 Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard ATGER)..... 6,00 €
HS 36 Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne SCHŒN et Didier POTON)..... 8,00 €
HS 37 Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean PELLET)..... 4,00 €
HS 44 Les abjurations à Marsillargues (Jean PINTARD) ..... 6,00 €
HS 51 Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul CHABROL)..... 3,00 €
HS 55 Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André CLAVEIROLE) ..... 4,50 €
HS 28 Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean PINTARD)..... 6,00 €
HS 29 Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean DAUTUN)..... 6,00 €
HS 34 Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard ATGER) ..... 6,00 €
HS 53 Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie MONNIER)..... 7,00 €

Compoix – Terriers – Reconnaissances féodales

HS 3 Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard ELZIÈRE)..... 16,00 €
*HS 6 Sommaire des titres du Masaribal (Y. CHASSIN DU GUERNY/A. CLAVEIROLE) Le CD..... 20,00 €
HS 20 Mialet à travers ses compoix (Barnard ATGER) ..... 4,50 €
HS 32 Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques VALAT de CHAPELAIN)..... 6,00 €
*HS 40 Anduze en 1400 (Jean PELLET)..... 4,50 €
*HS 46 Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Yannick CHASSIN du GUERNY et Jean PELLET) ..... 16,00 €
HS 48 État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVI^{e} siècle..... 18,00 €
HS 49 Le compoix de Dourbies (Jean ANDRÉ) ..... 9,00 €
HS 52 État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène DUTHU et Alain LAURANS) ..... 3,50 €
HS 54 État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain VENTURINI) ..... 9,00 €
HS 57 Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine CRYÉ-FENOUILLET)..... 12,00 €
HS 58 Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André CLAVEIROLE) ..... 6,00 €
*HS 59 Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard CAILLAT) ..... 35,00 €
HS 62 Le problème des anglades dans le département du Gard (version tirage papier ou version CD)..... 8,00 €

Régionalisme

HS 7 La tour de PINTARD (Jean PINTARD) ..... 4,50 €
HS 10 Les martinets ou forges à fer (Jean DAUTUN)..... 4,50 €
HS 16 Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard ATGER)..... 4,00 €
HS 18 Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond AUBARET) ..... 7,00 €
HS 25 Un château cévenol : Champclaux (Jean DAUTUN)..... 6,00 €
HS 26 L'église Saint-André de Mialet (Bernard ATGER)..... 6,00 €
HS 31 Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean PINTARD) ..... 4,00 €
HS 38 Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean PELLET)..... 4,50 €
HS 39 Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth FONTANIEU et André BORD)..... 4,50 €
HS 56 Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel DAUDET) ..... 15,00 €
HS 61 L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel PIETERS) le CD-Rom ..... 10,00 €

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.
- Prière d'adresser les commandes au trésorier, François ANCELIN, 323 avenue Boutonnet, 34400 SAINT-CHRISTOL, accompagnées d'un chèque à l'ordre de ***L.C.C. – Font Vive***

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 167
Octobre/Décembre 2011



Éditorial

37e Assemblée Générale

Élisabeth Bruguière, une protestante au couvent

Comment une cloche vole du temple de Bouquet à celui des Mages… et en revient !

La reconstruction des temples de la Vallée Française

Autrefois les Barjac de Rochegude, avant la Révocation de l'Édit de Nantes

Autrefois les Barjac de Rochegude, pendant et après la Révocation de l'Édit de Nantes

À lire ou consulter



N° 167 - Prix : 7 €

9 770335 626008



Le château de Rochegude (Photo C.-J. Girard)



Le Mont Bouquet (Photo Académie de Montpellier)

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial.

Page 2 : 37e Assemblée Générale, Potelières-Rochegude, 2011.

Page 6 : Élisabeth Bruguière, une protestante au couvent, par Jean-Gabriel PIETERS.

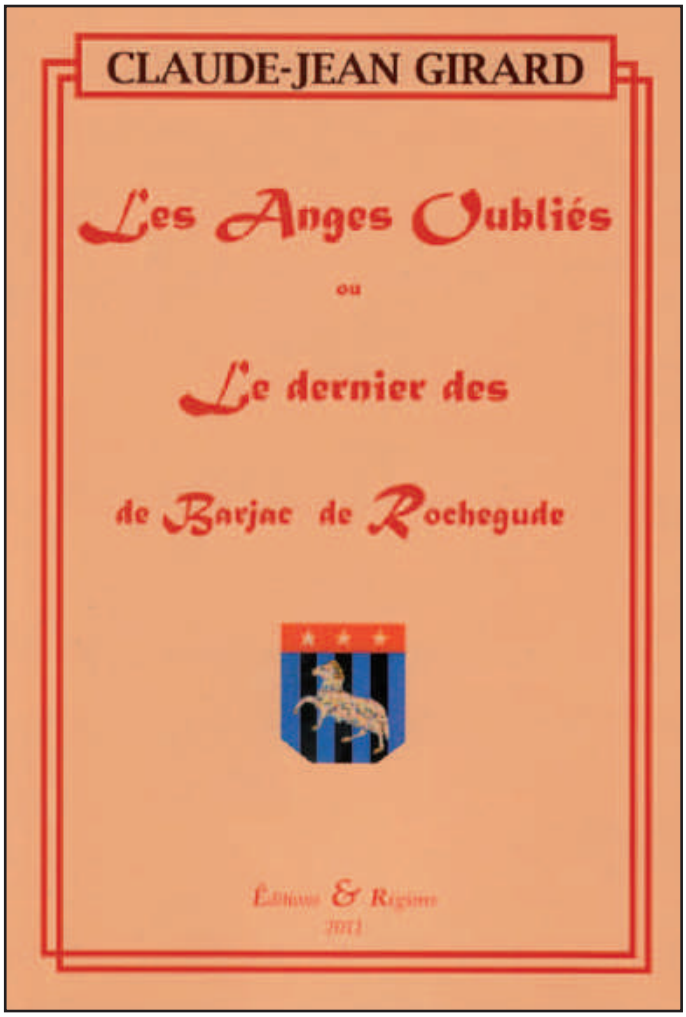
Page 10 : Comment une cloche vole du temple de Bouquet à celui des Mages… et en revient ! par Gabriel LIOTARD, avec les témoignages d'Annie NYS-BARBUSSE et de Renée PEYRE.

Page 14 : La reconstruction des temples de la Vallée Française, par Alain BRUNETON

Page 17 : Autrefois les Barjac de Rochegude, avant la Révocation de l'Édit de Nantes par Claude-Jean GIRARD.

Page 25 : Autrefois les Barjac de Rochegude, pendant et après la Révocation de l'Édit de Nantes par Claude-Jean GIRARD.

Page 33 : À lire ou consulter.



Couverture du roman historique de Claude-Jean Girard.

PHOTOS COUVERTURE

Le temple de la Boissonnade, Moissac, Lozère
(Photo A. Bruneton)
Le temple de Saint-Martin-de-Lansuscle
(Photo A. Bruneton)

ÉDITO

Oui, on continue, on persévère et on s'améliore sans cesse !

Depuis quelques mois, nos adhérents et fidèles lecteurs ont pu se demander avec inquiétude si leur revue *Le Lien des Chercheurs Cévenols* allait poursuivre son travail de recherche et de vulgarisation de l'histoire cévenole. Qu'on se rassure tout de suite : OUI ! Notre revue continue et notre association poursuit son bonhomme de chemin, qui comme toutes les calades cévenoles, montent et descendent, remplies de pierres qui parfois tordent les pieds.

Comme vous pouvez le lire dans le compte rendu de l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Potelières le 25 août dernier, le cri d'alarme lancé dans le numéro 166 a remué profondément tous les présents à cette assemblée ainsi que de nombreux lecteurs éloignés qui nous ont sollicités pour savoir ce qu'il en résultait. Cet appel a porté ses fruits et devant la nécessité, un petit groupe a pris en main la tâche de revoir quelques phrases des statuts pour améliorer le fonctionnement de notre association et ainsi faciliter la manifestation de candidatures. C'est pourquoi il propose un conseil d'administration élargi à 15 membres et un ou deux vice-présidents pour répartir la lourdeur de cette tâche.

D'ores et déjà, plusieurs personnes se sont signalées pour faire partie du futur nouveau conseil d'administration, mais il est nécessaire de faire encore appel à vous, adhérents, pour poser votre candidature. La composition particulière de notre association où les Cévenols et amoureux de l'histoire cévenole habitent souvent fort loin de la « patrie » de leur cœur, implique une utilisation plus importante des techniques de communication modernes. Le fait d'être loin des Cévennes n'est donc pas une raison suffisante pour ne pas se présenter au conseil d'administration.

Merci de participer à l'assemblée générale extraordinaire ou d'envoyer votre pouvoir, afin qu'administrativement l'association puisse fonctionner. Sachez bien que sans vous, lecteurs, adhérents, contributeurs, *Le Lien des Chercheurs Cévenols* ne peut vivre et on se demande même comment nous pourrions vivre sans *Le Lien des Chercheurs Cévenols* !

Marie-Lucy DUMAS

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine ANCELIN
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction
F. et M. ANCELIN - B. ATGER - J. CASTAN - A. CLAVEIROLE
P. A. CLÉMENT - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD
J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND
P. ROUX-TATTO - M. WIÉNIN

Conseil scientifique
Richard BOUSIGES - Patrick CABANEL - Gérard CAILLAT
Jean-Paul CHABROL - Philippe CHAREYRE
Jean-Bernard ELZIÈRE - Nicolas FAUCHERRE - Alice MOTTE
Rémi NOËL - Olivier POUJOL - Daniel TRAVIER

Courrier (secrétariat, trésorerie, textes à paraître)
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction
et de l'auteur.

Directeur de la publication
Pierre A. CLÉMENT

C.P.P.A.P. : n° 1110 G 80144
ISSN : 0335-6264
Imprimé par monediteur.com, 18 impasse Gaffinel, 34200 SÈTE
Dépôt légal : à parution
Site Internet : http://www.cevenols.com

Tarifs
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

37e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LCC - FONT VIVE POTELIÈRES-ROCHEGUDE, 25 août 2011

Étaient présents

Mesdames André, Dumas, Forgiel, Kenton, Leloup,

Mesdames et Messieurs Ancelin, Arnaud, Atger, Clément, Combes, Girard, Marti-Gerbaud, Puech, Raymond, Roucaute, Saucon, Vernet,

Messieurs Abrieu, Allègre, Belloir, Boyer, Chante, Chapelier, Chapus, De Bary, Deleuze, Descours, Jouanen, Huguet, Liotard, Mazière, Pagès, Coppieter, Pieters, Vidal.

Intervention du Président

Dans son intervention, Pierre A. Clément a tout d'abord fait l'éloge de cette belle salle de Potelières qui nous accueille, un ancien local technique de l'entreprise de matériel agricole Gard, dans laquelle il a travaillé de longues années. Il a ensuite fait le bilan de son activité au sein de LCC-Font Vive. Entré au bureau après le décès de Jean Pellet en tant que rédacteur en chef, il s'y est fortement investi : il a écrit pas moins de 60 articles pour la revue, il est devenu un pro de la correction, et de la récupération des impayés ! Il a insisté sur la valeur patrimoniale de la collection des bulletins parus, et des hors-séries, un patrimoine qu'il importe de préserver. Il considère que LCC-Font Vive a mieux résisté que d'autres associations à l'érosion du nombre d'adhérents. Les statuts, qui limitent à trois mandats de trois ans le travail des membres du bureau, mais surtout son âge, lui imposent de quitter la présidence. Il rappelle deux activités très importantes qui ont eu lieu pendant cette période : Le colloque sur les compoix, et l'opération « feux des Bermond d'Anduze ». Il se sent responsable de n'avoir pas pensé à préparer sa succession, et souhaite une reprise de l'association, et le maintien de la parution de son bulletin.

Il remercie Monsieur le maire de Potelières, Jean-Claude Manivet, qui ne peut être parmi nous ce matin, mais qui nous rejoindra au repas, ainsi que Monsieur le maire de Rochegude, Pierre Chante, à qui il passe la parole.

Intervention de Pierre Chante, Maire de Rochegude

Monsieur Chante, Professeur d'histoire et de géographie au Lycée d'Uzès, est tout à fait convaincu de l'importance patrimoniale des parutions de notre association. En effet, la découverte du patrimoine joue un rôle très important dans sa commune, comme en témoignent les travaux du groupe de recherche d'histoire locale de Rochegude, présidé par Jean-Claude Lacroix, dont les activités s'étendent à l'ensemble de la communauté de communes, et qui donnent lieu à des publications régulières, comme en témoignent aussi les travaux de Claude-Jean Girard, présent dans la salle, sur les Barjac de Rochegude, les deux livres qu'il leur a consacré et sa conférence du 14 juillet, et aussi les fouilles archéologiques menées avec la DRAC qui ont abouti l'an dernier à la parution d'un ouvrage sur la nécropole de Rochegude. On retrouve à étudier le passé le sens des choses, et par ailleurs, l'histoire est un vecteur de tourisme de qualité.

Avant de donner la parole au trésorier pour le rapport financier, Martine Ancelin indique que l'appel à candidatures pour le bureau a donné les résultats suivants : Messieurs Patrick Arnaud, Michel Wiénin et Pierre Mouriès sont disposés à prendre des postes d'adjoints, mais il n'y a pas de candidats aux postes de président, secrétaire, trésorier, et rédacteur en chef.

Intervention du trésorier

François Ancelin fait état d'une légère perte du nombre d'adhérents (9) et d'abonnés payants (14) en 2010 par rapport à 2009. Il fait aussi état d'un déficit de 560,23 euros, dû à des frais difficilement prévisibles liés aux commémorations du cinquantenaire de la revue Font Vive.

En ce qui concerne les comptes 2010, les ressources se sont élevées à 13 710 €, dont 9 922 € d'abonnements et cotisations, 2 430 € de subventions, 1 007 € de vente de hors-série, 351 € de produits de l'épargne.
Deux remarques :
Nous avons vendu moins de hors-séries en 2010. Le seul paru cette année, « L'affaire Bruguier », comportant un grand nombre de pages en couleur, nous l'avons vendu seulement sous forme de CD. C'était peut-être une erreur à reconsidérer.
La subvention du PNC comprenait 1 000 € d'aide à la publication du bulletin et 1 197 € d'aide aux commémorations.

Les dépenses se sont élevées à 14 270 €, comprenant 9 033 € pour l'imprimerie et l'expédition du Lien, 2 430 € pour les commémorations, l'AG et la conférence d'Alès, 1 851 € d'équipement et de fournitures de bureau, 349 € pour le tirage et l'expédition des hors-séries, 241 € pour le site Internet, 181 € pour les assu-

rances, 166 € de frais d'affranchissement du courrier, et 19 € de frais bancaires.
Nous remercions le Parc pour l'aide importante (près de 50 %) apportée aux commémorations.

À noter que notre patrimoine financier s'élevait au 31/12/2010 à 24 961 €. François Ancelin fait remarquer qu'à sa prise de fonction, il s'élevait à 24 771 €. Cette réserve représente moins de deux ans d'autofinancement de l'association.
Quant au prévisionnel 2011, il est bien sûr en baisse par rapport à 2010, s'élevant, en dépenses et en recettes, à 12 240 €.

Le nombre est retard de cotisation et d'abonnement est important : 35% à ce jour.
Par ailleurs, une menace pèse sur le Lien au niveau financier. L'agrément de la Commission paritaire nous permettant de bénéficier du tarif presse (CPPAP) était valable jusqu'au 31/11/2010. Nous avons demandé son renouvellement le 13 septembre 2010 (accusé de réception le 22 septembre), mais nous ne l'avons toujours pas reçu. Nous avons obtenu deux dérogations successives de six mois, ce qui nous permettra d'expédier le numéro d'octobre normalement. Mais sachant que la politique gouvernementale est à l'heure d'une restriction drastique des aides à la presse, la situation est inquiétante. Actuellement, l'expédition aidée est facturée 209 € trimestriellement. Sans aide, elle serait de 1011 €.
Dans l'attente d'agrément, François Ancelin propose de maintenir les tarifs actuels d'abonnement et de cotisation (si une équipe peut se constituer d'ici janvier).

François Ancelin termine en exprimant à notre Président Pierre Clément tout le plaisir qu'il a eu à travailler avec lui, et le remercie pour la confiance qu'il lui a accordée, et pour sa disponibilité lorsqu'il en a eu besoin.

Le rapport de trésorerie a été approuvé à l'unanimité.

Intervention de Martine Ancelin

Elle intervient à propos de l'activité éditoriale et du site.

Elle explique qu'il y a eu deux périodes bien distinctes depuis la dernière assemblée générale. Entre septembre et février, elle a eu le plaisir de constater que l'appel à des articles concernant la Lozère a été entendu par Hubert Germain (transhumance), par Olivier Poujol (altitude de la Lozère) et par Alain Bruneton (temples de la Vallée française, à paraître). En revanche, le travail sur le nouveau site n'a guère avancé.

Mais en mars, des dissensions graves sont apparues au sein du bureau et du comité de rédaction, concernant la future présidence. Martine Ancelin s'est refusée à décrire par le menu ce qui s'est passé. Au bout d'un mois, Martine et François Ancelin ont pris la décision, ferme et définitive, de ne pas se représenter pour un nouveau mandat.

Depuis, Martine Ancelin a fait le minimum nécessaire, avec pour objectif la parution des derniers numéros de l'année, la préparation du hors-série spécial Saint-Ambroix accompagnant la conférence de Gabriel Liotard et Jean-Gabriel Pieters et la préparation de l'assemblée générale de Rochegude. Elle a cessé de s'occuper du site.

Elle a expliqué cela par une perte d'envie et de motivation, une envie qui dès avant mars s'était émoussée en raison de problèmes liés au fonctionnement même du comité de rédaction et du conseil scientifique. Le souhait du comité d'améliorer la qualité du bulletin a entraîné un surcroît de travail (jusqu'à 6 ou 7 versions successives pour un même article, avec à chaque fois la mise en page à refaire), et parfois des difficultés avec des auteurs acceptant mal les corrections et compléments apportés à leurs articles.

Elle signale également que depuis le mois d'avril, elle n'a reçu qu'un seul article, qui après traitement n'a pu être conservé pour la publication, ayant été déjà publié dans une autre revue (or depuis sa création, le Lien ne publie que des articles originaux). Avec la réserve actuelle d'articles, il est possible de publier le numéro d'octobre, mais si une nouvelle équipe se constitue, elle devra d'ici le mois de décembre disposer d'un nombre suffisant d'articles pour le numéro de janvier.

Intervention de Marie-Lucy Dumas

Elle rappelle qu'à Génolhac, elle avait annoncé un programme pour l'année. Deux opérations de ce programme ont été menées à bien : la formation de futurs historiens, avec l'opération « Historiens en herbe », qui a abouti à un article paru dans LCC n° 167, et la conférence sur Saint-Ambroix en 1629.
Deux opérations n'ont pas eu lieu, la sortie à Langogne, annulée par le bureau sans qu'elle ait été consultée, et l'atelier peste, en raison des dissensions apparues au sein du bureau.

Elle précise qu'elle était candidate à la présidence, mais que les autres membres du bureau ont trouvé sa candidature inopportune, d'une part parce qu'elle faisait partie des démissionnaires de 2007 à Corconne, et que sa candidature pourrait apparaître comme une revanche, d'autre part parce que sa candidature n'aurait pas l'approbation du Parc, d'où risque pour la subvention. Elle a retiré sa candidature.

Débat et propositions

François Ancelin apporte des précisions sur certains points controversés, et quelques intervenants donnent leur opinion sur la crise actuelle.

Le débat sur ce qu'il convient de faire pour en sortir faire apparaître les points suivants :

- les adhérents seraient sans doute plus facilement volontaires si on ne leur demandait pas de s'engager d'emblée sur des postes précis, mais si on leur demandait d'être administrateurs, comme dans les autres associations, l'élection du bureau se faisant au sein du conseil d'administration (Louis Raymond).

- pour pouvoir élire un conseil d'administration, il faut une modification des statuts et donc une assemblée générale extraordinaire (Martine Ancelin).

- il est décidé de constituer un groupe de travail comprenant quatre volontaires dans la salle (Louis Raymond, Paul Mazière, Bernard Atger, Jean-Gabriel Pieters), ainsi que les membres du bureau et les membres du comité de rédaction volontaires, qui planchera sur la modification des statuts et se réunira le 3 septembre aux AD du Gard (à la place du comité de rédaction qui était prévu, et qui est devenu sans objet, puisqu'il n'y a pas d'articles à étudier).

- la proposition de modification des statuts et l'appel à candidatures pour le conseil d'administration paraîtront dans le bulletin d'octobre.

- pour ne pas perdre la CPPAP, il faut que le numéro de janvier paraisse normalement (éventuellement avec un peu de retard). Il faut donc lancer rapidement un appel à contributions, et il faut que l'AG extraordinaire avec à l'ordre du jour changement de statuts et élection du conseil d'administration ait lieu en novembre, décembre au plus tard.

- Martine et François Ancelin sont prêts comme ils s'y étaient engagés à aider leurs successeurs. En l'absence de bureau élu à Rochegude, le bureau actuel reste en fonction.

Tour de table

Agnès Kenton travaille sur Sauve, plus particulièrement sur le château russe, sur le couvent des Capucins, et sur Charlotte de Sauve (1551-1617). Elle appartient à l'association « Sauve est là ».

Noëlle Marti-Gerbaud adhère à plusieurs associations de petite Camargue (Litoraria, Amis du musée Paul Pastre, Guillaume de Nogaret), et s'intéresse aux Cévennes dans la mesure où des seigneurs cévenols étaient possessionnés en petite Camargue.

Jean-Luc Chapelier, président de l'ACGC, travaille sur la généalogie en Cévennes. Il est conscient de la crise du bénévolat, et souhaite que LCC-Font Vive continue à vivre.

Gabriel Liotard répond à l'appel à contributions en proposant un article sur les signatures.

Frédéric Boyer, de Mandagout, travaille sur l'histoire et la géographie locale, et plus particulièrement sur l'occupation des sols.

Michée Huguet, Professeur d'histoire au lycée Jean-Baptiste Dumas à Alès, a rédigé un mémoire de maîtrise sur les abjurations à Alès, déposé au Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac, et qui doit être numérisé.

Guy Vernet, retraité SNCF, adhérent récent à LCC, prend beaucoup de plaisir à litre le Lien.

Alain Descours, s'intéresse à la généalogie (haute vallée de la Cèze et basse Ardèche). Il souhaite longue vie à LCC.

André Chapus est curé de Rochemaure. Il travaille sur l'histoire des familles et l'histoire religieuse et il est président du Comité d'art chrétien du diocèse de Nîmes (qui en fait s'occupe d'histoire).

Louis Raymond est président de « Racine et patrimoine occitan », à Barjac, qui organise des conférences, des visites, s'occupe de restauration du patrimoine (pont muletier de Caveirac), et organise une journée de rencontres d'écrivains.

Paul Mazière est président du CADE à Saint-Martin-de-Valgalgue et s'investit dans le GARA à Alès.

Jacques de Bary signale que Google a numérisé l'abrégé de l'histoire générale du Languedoc par Dom Vaissette, avec un texte plus fiable expurgé des articles de Dom Vic. Il travaille sur l'époque celte et préceltique, (qui sort de l'archéo-sociologique pour entrer dans l'histoire), sur l'immigration du V^{e} siècle (ab 377, d'où sont sorties nos provinces), et sur la deuxième moitié du VII^{e} (la grande Réforme et le retour du Sud de la Loire à la romanité). Il se tient à disposition des personnes intéressées.

Irène Forgiel, du Pompidou, est heureuse de voir que LCC-Font Vive semble pouvoir continuer, et remercie l'ancienne équipe.

Michel Roucaute fait partie du club numismatique cévenol (centre André Chamson à Alès). Il s'intéresse au monnayage de Rohan, des Bermond d'Anduze, aux trésors romains, et fait des recherches sur le château de Roque Haute de Bragassargues.

Jean-Gabriel Pieters pense que le comité de rédaction a bien travaillé. Ses recherches portent maintenant plutôt sur le Moyen Âge. Il pourra proposer un article pour le numéro de janvier.

Hervé Abrieu travaille sur les toponymes, il écrit pour la revue Rhodanie. Il propose un article sur les toponymes de Saint-Croix-Vallée-Française.

Bernard Atger est président de l'association « Patrimoine Gallarguois », qui vient de mettre en place un télégraphe Chappe sur une tour médiévale de Gallargues, et travaille à l'installation d'un musée des télécoms dans le village. Il s'intéresse également particulièrement à la région de Mialet.

Jeannine Leloup pense qu'il serait intéressant de travailler sur la cartagène et ses différentes recettes régionales, et ses liens avec la flibuste.

Claude-Jean Girard s'intéresse au début de la 3e République (écrits sur Rochefort, Gambetta), à la généalogie et surtout à l'histoire des Cévennes. Il a écrit deux ouvrages sur les Barjac de Rochegude dont le très récent « Les anges oubliés, ou le dernier des Barjac de Rochegude »). Il souhaite une longue vie au Lien.

Jean Allègre estime que le Lien a remarquablement évolué depuis l'époque de Jean Pellet.

Marie-Lucy Dumas effectue des recherches sur le canton de Génolhac et vient de faire paraître le premier tome de sa monographie sur ce village. Elle poursuivra sa série sur les villages de la Cézarenque avec Ponteils-et-Brésis.

Pierre Chante conclut en disant qu'à l'issue de cette assemblée générale, une solution semble possible pour LCC-Font Vive. Il pense que Pierre Rolland pourrait écrire un article sur la grotte des Camisards de Rochegude.

Le repas

Après quelques achats de livres à la librairie Calvin d'Alès, venue présenter nombre d'ouvrages régionaux, il était temps de nous diriger vers le restaurant « La Fontaine du Mas », où nous avons pu prendre en plein air un apéritif à base de vins locaux, offerts par la mairie de Rochegude.

Mais le temps était trop menaçant pour un repas à l'extérieur, et nous avons déjeuné dans la belle double salle voûtée, qui, Pierre A. Clément nous l'a fait remarquer, était autrefois la cantine de l'entreprise Gard.

La visite de Rochegude

Nous avons ensuite pris la voiture pour rejoindre Rochegude, à quelques kilomètres de Potelières.

Nous nous sommes rassemblés en bas du village, situé au bord de la Cèze, et Pierre Chante nous a indiqué le niveau atteint par la rivière lors des différentes inondations. Impressionnant !

Le vieux village médiéval est perché sur une « roche aiguë » qui a lui a donné son nom (Rocaguda en occitan). Le long de la rivière, les maisons de pierre forment rempart. Au-dessus, elles apparaissent imbriquées les unes dans les autres.
Nous sommes entrés par la seule porte médiévale, et la montée fut rude, par une chaleur lourde, jusqu'en haut de la roche aiguë, où se trouvent les vestiges du château qui a appartenu pendant des siècles aux Barjac de Rochegude. En grimpant le long des étroites ruelles, nous avons pu voir de près ces maisons de pierre et de galets, avec voûtes et arcades, organisées en semi-circulades, et communiquant les unes avec les autres, ce qui, nous a dit Pierre Chante, permettait une défense collective contre les incursions des brigands. Nombre de ces maisons ont été acquises et restaurées avec soin par des touristes, les premiers venus étant des Suisses.

Il reste du château une tour médiévale, la partie « Renaissance » étant écroulée, sauf quelques pans de murs. Les propriétaires actuels vivent dans l'ancien corps de garde restauré. Le vieux village est entouré d'une vaste ceinture verte de bois et de garrigue, qui l'isole d'une zone de constructions nouvelles.

Nous sommes passés en redescendant devant le vieux cimetière protestant, abandonné car situé sur le passage d'un valat parfois torrentiel, ainsi que près de l'église, (ancien temple transformé au XVIIe siècle), ornée de vitraux, de sculptures métalliques, et de toiles offerts par des artistes locaux.

Nous avons pu voir également la rue Jacques de Barjac, du nom de celui qui a contribué à libérer plus de trois cent galériens protestants (voir l'article de Claude-Jean Girard).

Et la dernière étape fut la mairie du village, ou Pierre Chante accueillit les assoiffés, avec de la cartagène.

Nous adressons à Jean-Claude Manivet, qui nous a gracieusement prêté la salle, et bien sûr à Pierre Chante nos plus chaleureux remerciements.

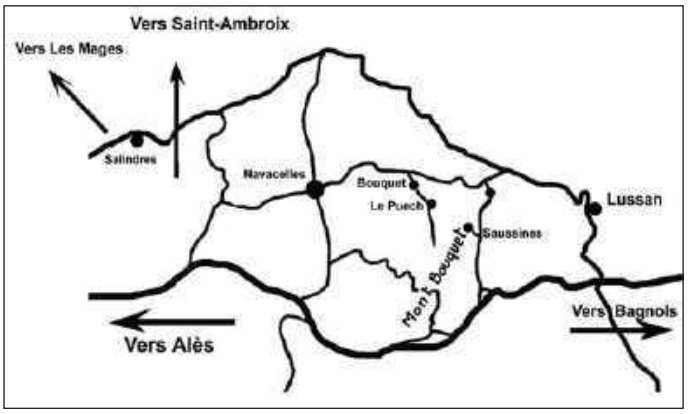
COMMENT UNE CLOCHE VOLE DU TEMPLE DE BOUQUET À CELUI DES MAGES...ET EN REVIENT !

par Gabriel LIOTARD
avec les témoignages d'Annie NYS-BARBUSSE et de Renée Peyre.

Ndlr : Une nouvelle adhérente, Madame Annie Nys-Barbusse, 91 ans, a souhaité nous faire partager quelques souvenirs concernant le temple du Bouquet « pour la petite histoire » nous dit-elle. Or au même moment, Gabriel Liotard effectuait des recherches sur la cloche de ce temple et recueillit le témoignage de Madame Renée Peyre, des Mages, d'où cet article à trois voix, à l'unisson.

Brève histoire de Bouquet

L'histoire commence au nord-est du département du Gard, au pied du Mont Bouquet (631 m), dans la commune de Bouquet. Elle est située à l'extrémité sud-est du canton de Saint-Ambroix.



Cette minuscule agglomération était en 1156 dénommée « castrum de Boqueto ». Ce village antique perdu à mi-pente du Mont Bouquet est aujourd'hui dominé par une statue de Vierge dans le style de Notre-Dame de la Garde à Marseille, bon exemple de l'impulsion donné au culte marial à la fin du XIX^{e} siècle.

Cependant, c'est au XVI^{e} siècle, celui de la Réforme, que l'évêque d'Uzès, Saint Gelais, ouvrira vers 1546 sa cathédrale aux prédicants genevois. On cite un pasteur à Bouquet dès 1560, Jérôme Payan. Cent ans plus tard, vers 1665, un recensement fait état à Bouquet de 250 protestants et 6 catholiques, malgré les mesures coercitives concernant les « mal-pensants »

D'après les documents dont je dispose, ce n'est qu'en 1849 que l'on prévoit à Bouquet l'acquisition d'un terrain pour construire un temple, qui s'élèvera vers 1855. Auparavant, les protestants utilisaient pour le culte une partie de la salle des délibérations du Conseil Municipal. Plan et devis ont été « dressés » par M. Auphan, architecte alésien, le 4 novembre 1847, le tout s'élevant à 4 935 F. Nous avons remarqué la signature du pasteur Olive, lequel joué un rôle considérable dans la vie de l'église protestante de Saint-Ambroix dans la première moitié du XIX^{e} siècle[1].

Assez rapidement, la toiture s'effondra et le temple tomba en ruine et ne fut pas réparé : il semble qu'une nouvelle reconquête catholique va détourner les protestants, sans oublier la guerre de 1914-1918 qui contribuera à la désertification des campagnes. Le temple resta donc en ruine. Et quelques décennies plus tard…

Témoignage de madame Annie Nys-Barbusse

« En octobre 1941, je débarquais, petite institutrice, au Puech de Bouquet. L'école et la mairie étaient dans un petit bâtiment en pierre. À côté, il y avait les ruines du Temple protestant. Le clocher avec une très belle cloche était debout, et tout autour, des ruines de la toiture et des pans de murs. Par grand vent parfois, la cloche résonnait… »

Elle se souvient des témoignages reçus à l'époque concernant l'histoire de ce temple : celui de Madame Anglas, qui lui dit que c'était son aïeul qui avait fait bâtir ce temple ainsi d'ailleurs que la maison communale et l'école, et celui de Madame Perrin, selon laquelle, après l'écroulement de la toiture, les quelques meubles non brisés (des bancs) furent apportés au temple de Navacelles.

Cet ancêtre, du nom de Payan, donna à la commune un terrain, que la commune vendit.

« Avec l'argent de cette vente, un bon maçon et les bras des protestants de Bouquet et de Vendras, le temple fût bâti. Malheureusement, la poutre maîtresse de la toiture, bois coupé en mauvaise lune, se charançonna et plia, entraînant toute la toiture »

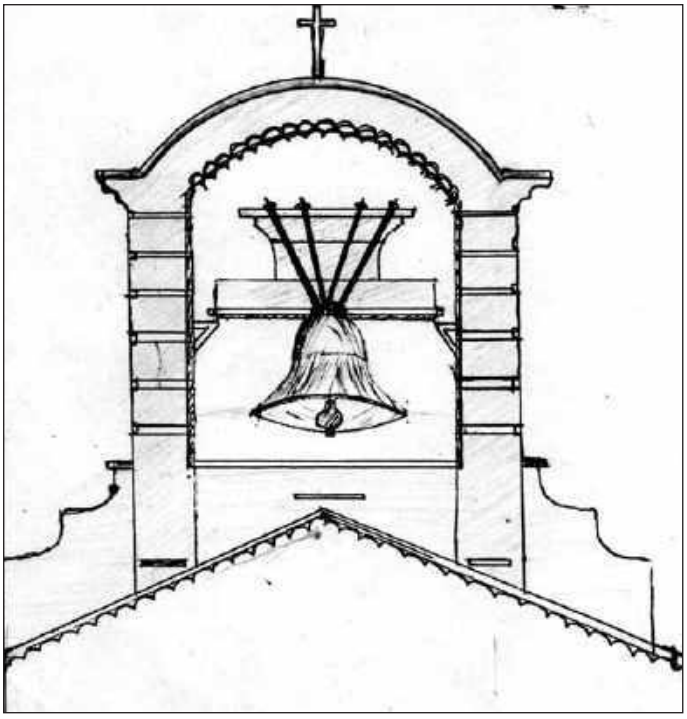
nous dit encore Madame Nys-Barbusse.

Il manque une cloche aux Mages

Dans le même consistoire[2], aux Mages (village situé à 5 km de Saint-Ambroix et à 16 km de Bouquet), le temple n'a pas de cloche. Une délibération du Conseil Presbytéral des Mages du 29 novembre 1958 concernait le prêt de la cloche de l'église catholique, mais finalement, c'est celle du temple protestant de Bouquet qui fut prêtée pour cinq ans (prêt renouvelable chaque année). Un « protocole d'accord » fut signé le 1er juillet 1960.

À noter que depuis le 25 novembre 1959, le pasteur Dimier des Mages exerçait un ministère supplémentaire dans la paroisse de Brouzet-Navacelles.

On envisagea bien la construction d'un clocher, on fit un projet, et on lança une souscription, mais ce projet resta un vœu pieux.



Le projet de clocher avorté, archives municipales
Dessin réalisé à la main

Le Conseil presbytéral vote en effet, le 30 octobre 1960 que « pour des raisons d'ordre économique, il est décidé de surseoir à la construction du clocher ».

Témoignage de Madame Renée Peyre

« Un ancien habitant natif de Bouquet et devenu habitant des Mages par son mariage, célébré au temple des Mages, Monsieur Alban Perrin, avec Mademoiselle Andréa Hours, des Mages, proposa aux paroisses des Mages et de Bouquet d'accepter le prêt de la cloche de Bouquet, sous condition : la restitution de la cloche si Bouquet réparait son temple.

Le temple des Mages n'ayant pas de clocher, on installa la cloche au-dessus de la porte d'entrée du temple, où existe une ouverture destinée à éclairer la tribune. On l'agrandit pour fixer la cloche, qui fut sonnée par Madame Draussin «à sa grande satisfaction». Faute de clocher, et la souscription ouverte pour son édification ne suffisant pas, on se contenta de cette situation. »

Retour de la cloche à Bouquet

Mais la commune de Bouquet décide de restaurer le temple, qu'elle vient de racheter à un particulier. Le clocher, rappelons-le, était resté en place. La population s'est montrée attentive et intéressée au retour de sa cloche, qui présente une valeur symbolique. Le Maire de Bouquet demande à celui des Mages de prévoir la restitution de la cloche pour le 1er septembre 1996, et fait remarquer que le préavis de six mois est respecté. Les travaux de restauration du temple prennent cependant du retard, la dépose de la cloche aussi ! Prévue pour mai 1997, elle le sera le 23 septembre, selon l'attestation signée du pasteur Laruelle. Le protocole d'accord prévoyait le transport de la cloche à la charge des Mages, mais le Maire de Bouquet souhaite faire le nécessaire, laissant aux soins des Mages « la dépose et la mise à disposition ».

Redonnons enfin la parole à Annie Nys-Barbusse :

« Avec des amis, il y a trois ans je crois, nous sommes allés à Bouquet pour la Journée du Patrimoine…et nous avons écouté une chorale dans le temple rénové. Et j'ai pleuré, est-ce de tristesse pour mes souvenirs ou de joie de voir ce temple rénové et à nouveau fonctionnel ? (je suis une descendante des Camisards et de la famille d'Henri Barbusse) ».

Telle fut la brève aventure de cette cloche, sans que ces deux paroisses ne fassent penser à Clochemerle !

Notes :

[1] – Entre autres documents, nous avons utilisé le « Registre des délibérations du Consistoire de l'Église consistoriale de Saint-Ambroix (18 février 1848-22 février 1859). Ce cahier s'insère entre deux registres qui, avec celui-ci, couvrent la totalité de l'histoire protestante de Saint-Ambroix au XIXe siècle.

Notons que deux registres ont été remis aux AD30 le 12 février 1991 par le Conseil Presbytéral de Saint-Ambroix et que le classement en a été fait par Monsieur Debant, Conservateurs aux Archives du Gard.
Le premier registre coté 90 J I commence au 25 Floréal An XI (15 mai 1803) et se termine le 7 janvier 1848.
Le deuxième est celui que nous avons utilisé, il sera déposé ensuite aux AD30.
Le troisième, classé 90 J commence le 23 janvier 1853 et s'arrête le 6 févier 1906.

Dans son accusé de réception, le Conservateur des Archives, Monsieur Debant, précise que ces documents sont en « consultation libre » aux AD30.

[2] – Le tableau (du 1er décembre 1859) et la carte qui suivent font état des paroisses formant le Consistoire de St-Ambroix. Noter que Bessèges n'existe pas !

Remerciements :

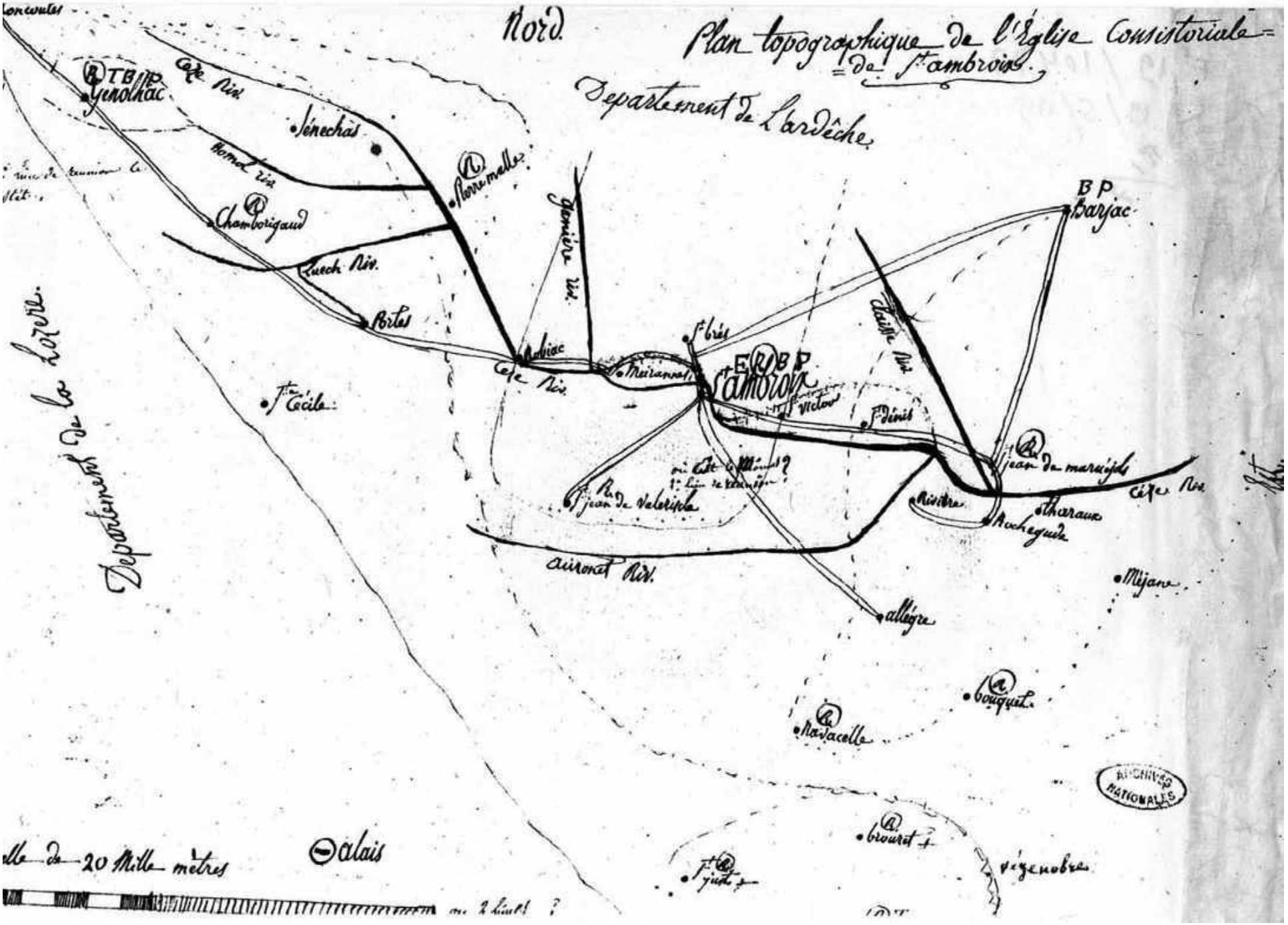
Merci à Madame Nys-Barbusse, et à Madame Peyre, bien sûr, mais aussi à Madame Paveyranne qui nous a ouvert les Archives du Temple des Mages, et à Monsieur Jean-Luc Lambert, de Bouquet.

Département du Gard.

Arrondissement d'Alais.

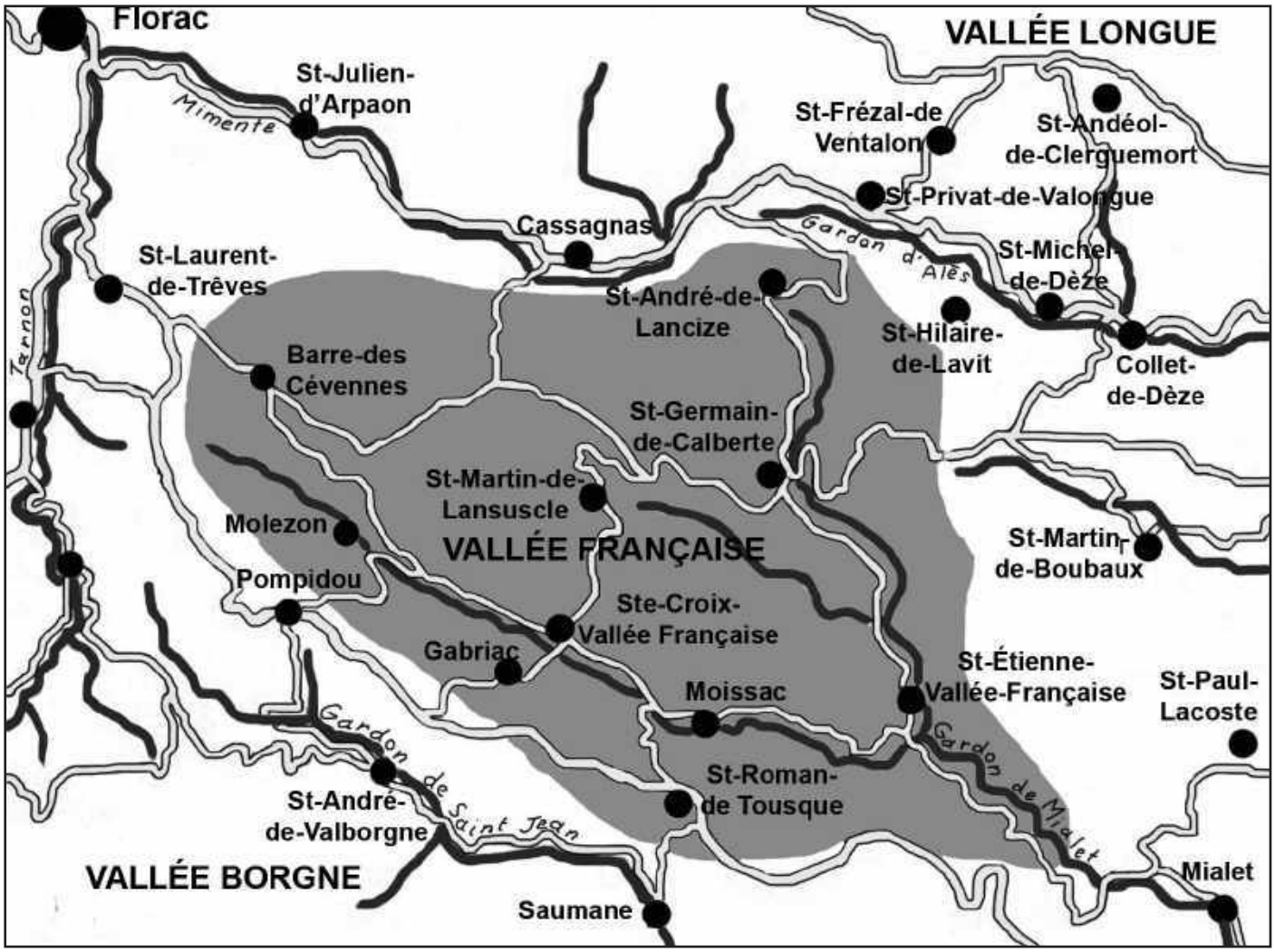
État des Églises protestantes de l'arrond.t d'Alais au 1.er 9.bre 1849.

Noms des chefs-lieux des Églises consistoriales.	Noms des chefs-lieux des paroisses.	Noms des communes et hameaux composant les circonscriptions paroissiales.	Nombre de pasteurs qui desservent la paroisse
	St Ambroix	St Ambroix St Victor malcaps St Victor — St Victor-de-Malcaps (2 temples) St Brès — Dions, Vincomme Meyrannes — Mulets, Gamonas, Clairan, Plaussolles Courry	Un pasteur
	St Jean de Maruejols	St Jean de Maruejols — Avéjan Barjac Rochegude — Bidouzet, Combas Rivières St Denis Charrans Meyrannes, Blajan	Un pasteur
	Brouzet	Brouzet Teyrargues Bouquet — Conqueirac, Saumane, le Puech, Saint-Sauveur Navacelles — Cal Aigremont — La Bégude, Boisson, Auzon, le Journadon St Privat des Vieux	Un pasteur
		Mages — Lamelouze, Monoblet, Méjannes-le-Clap, Roudouls	


Nord
Plan topographique de l'Église Consistoriale
de St Ambroix
Département de l'Ardèche
Département de la Lozère
TBP Ginolhac
Sénechas
Chamborigaud
Portes
Boisset
Malzac
Ste Cécile
Barjac
St Brès
St Ambroix
St Denis
Victor
St Jean de Maruéjols
Cèze Riv.
Rochegude
Tharaux
St Jean de Valeriscle
Mijane
Allègre
Bouquet
Navacelle
Brouzet
Vézenobres
Alais
Archives Nationales

LA RECONSTRUCTION DES TEMPLES DE LA VALLÉE FRANÇAISE[1]

par Alain BRUNETON



Note liminaire

Pour moi, la Vallée Française est le triangle compris entre la Vallée Borgne et la Vallée Longue, en grisé sur la carte, correspondant au bassin du Gardon de Mialet et à ses affluents. Mais certains restreignent le terme à la vallée du Gardon de Sainte-Croix.

Pourquoi autant de temples dans la Vallée Française ?

Une population très forte au début du XIXe siècle

L'exode rural et le vieillissement de la population frappent depuis un siècle et demi la Vallée Française comme les autres vallées cévenoles, d'où ces bancels aujourd'hui envahis par les genêts et les fougères, et ces châtaigniers tordus et atteints par la maladie de l'endothia. Or autrefois, depuis le Moyen Âge, et plus particulièrement dans la première moitié du XIXe siècle, la densité de population était très forte pour une région de montagne. C'est ce qui explique pourquoi les Cévenols ont construit un aussi grand nombre de vastes bâtiments : magnaneries dans les fermes, filatures dans les vallées, temples presque à chaque bourgade ou hameau important.

On trouve maintenant dans la Vallée Française souvent autant, sinon plus, de temples que d'églises. Certaines communes comme celle de Moissac ont même deux temples et point d'église. La seule paroisse locale de l'Église Réformée de France, qui regroupe autour de Sainte-Croix-Vallée-Française, Barre-des-Cévennes, Biasses, Gabriac, Masbonnet, Moissac, Molezon, Saint-Martin-de-Lansuscle et Saint-Roman-de-Tousque, a encore aujourd'hui six temples en activité dont la plupart ne sont ouverts qu'en été, et deux lieux de veillées en hiver, alors que le nombre de foyers actifs dans la paroisse passe de 145 l'hiver à plus du triple l'été.

Les temples en activité aujourd'hui ne remontent pas à l'implantation de la Réforme en Cévennes, ceux construits à cette époque ayant été détruits pierre sur pierre vers 1685 à la suite de la Révocation de l'Édit de Nantes. Certains de ces bâtiments remontent au XIIe siècle ou même avant : il s'agit d'anciennes églises affectées au culte protestant comme nous le verrons plus loin. Les autres ont été construits au début du XIXe siè-

cle, à une époque où les Cévennes étaient très peuplées et riches grâce notamment à l'élevage des vers à soie.
Car le protestantisme a résisté à un siècle d'interdiction du culte.

Un protestantisme ancien et solidement implanté

Nous sommes en effet ici, en Vallée Française, en plein pays protestant. Le protestantisme s'y est implanté dans une grande unité de toutes les couches de la population, et cela de façon très ancienne (églises « dressées » au grand jour dans les années 1560) et très durable. À tel point que dans la Vallée Française il y eut aucune destruction de temples dans les années 1660, contrairement à ce qui se passa dans d'autres régions, lors du début de l'offensive du clergé et de Louis XIV contre le protestantisme car les communautés réussirent à prouver l'ancienneté de l'implantation des temples et du protestantisme. Seuls les bourgs de Saint-Étienne et de Saint-Germain (sans les écarts) virent le nombre de catholiques progresser au cours du XVIII^{e} siècle.

La destruction des temples et la période du Désert

Mais en révoquant l'Édit de Nantes, Louis XIV veut imposer à tous les Français la religion catholique. Les temples sont détruits, certains protestants se convertissent, d'autres résistent. Dès 1685 commence la période des assemblées au Désert. Les cultes sont tenus dans des clairières ou carrières dont les accès étaient facilement contrôlables, notamment à Trabassac, au roc de Galta, au-dessus de Saint-Germain, au Clauzelet, en-dessous du Gibertin pour ne citer que les plus proches.
Puis il y eut une tentative de résistance armée, entre 1702 et 1705, c'est la Guerre des Camisards, et une répression féroce. À partir de 1715, après la mort de Louis XIV, la répression est plus ou moins forte selon les périodes, mais le pouvoir royal interdit toujours la Religion Prétendue Réformée, les protestants ne disposent d'aucun lieu de prière en ville et se réunissent clandestinement dans des lieux écartés, au Désert.

La réapparition des temples

Quand ?

En 1787 l'Édit de Tolérance accorda la liberté de conscience aux protestants, sans pour autant permettre l'édification de temples. La prépondérance de la population protestante dans la région fut officiellement reconnue. Pendant la Révolution, la religion protestante aussi bien que la religion catholique sont interdites (culte de l'Être suprême).
Ce n'est que sous le Consulat que fut signé en 1801, le Concordat qui réglait les questions religieuses entre la France et la Papauté, et que furent imposés par Napoléon Bonaparte, unilatéralement et contre l'avis de Pie VII, les articles organiques réglant l'exercice du culte et s'appliquant aux religions catholiques et protestantes. Ce sont ces articles organiques qui ont permis que les protestants puissent de nouveau disposer de lieux de cultes, à raison d'un temple pour 6 000 habitants, ce qui explique que l'on n'en ait pas ouvert au culte dans toutes les communes. Précisons qu'il s'agit bien au début de réapparition et non de construction, car dans les dernières années du XVIII^{e} siècle et au début du XIX^{e} siècle on voulut parer au plus pressé en réutilisant et en adaptant des bâtiments existants.

Comment ?

La première opportunité est donc venue de l'application des articles organiques du Concordat. À noter que le sud du département de la Lozère était bien considéré pour avoir fourni d'excellentes troupes (alors qu'il y eut beaucoup de déserteurs et d'insoumis dans le Nord). Cela a-t-il joué ?
À la demande des populations locales, plusieurs églises délaissées ou peu utilisées furent converties en temples protestants.
C'est le cas de Notre Dame de Molezon qui fut affectée au culte protestant par décret impérial du 9 brumaire an XIII. Ce bâtiment vient de subir une importante réhabilitation car il a souffert de glissements de terrain.
De même l'église de Saint-Martin-de-Lansuscle, qui n'avait pas été vendue comme bien national, probablement à cause de son mauvais état, fut « mise à la disposition du Consistoire de l'Église Réformée, à la charge, par les protestants, des réparations foncières et d'entretien de la dite église » par un décret signé de Napoléon « au quartier impérial d'Austerlitz, le 16 frimaire an XIV ». Le 20 janvier 1806, Monsieur Cade, sous-préfet de Florac, porta ce décret à la connaissance du maire de Saint-Martin-de-Lansuscle et lui enjoignit de mettre le Consistoire de Saint-Germain-de-Calberte en possession de la dite église, ce qu'il s'empressa de faire car il était tête de liste dans la requête des protestants. Saint-Germain-de-Calberte était le chef-lieu de canton dont dépendait à l'époque la communauté protestante locale.
La deuxième opportunité consista à acheter les églises vendues comme biens nationaux. Nous en citerons deux, qui furent d'abord utilisées comme granges ou bergeries.
C'est le cas de l'église de Saint-Roman-de-Tousque, sur la commune de Moissac, qui fut achetée à la Révolution pour en faire une grange et une écurie et revendue le 9 juillet 1822 au consistoire de Moissac pour être convertie en temple.
C'est aussi le cas de Notre-Dame-de-Valfrancesque, également sur la commune de Moissac, qui a été achetée le 8 décembre 1796 comme bien national pour en faire une grange et rachetée par l'Église Réformée en 1823 pour en faire le temple protestant de la Boissonnade.

Cette église du XII[e] siècle, qui a probablement remplacé une Notre-Dame-de-la-Victoire bâtie au IX[e] siècle pour commémorer une victoire légendaire ou mythique à cet endroit des Francs sur les Sarrasins, est du plus pur style roman et s'adapte très bien à la rigueur des temples protestants.



Temple de la Boissonnade (coll. Pierre Rolland)

Selon le site http://huguenotsinfo.free.fr/, le temple de Saint-André-de-Lancize est une ancienne église affectée en 1803 au culte protestant. Fut-ce par achat ou par décret napoléonien ? Le site ne le dit pas.

À partir de la Restauration, les tensions religieuses s'étaient apaisées, les Cévennes jouissaient d'un véritable âge d'or économique qui verra son apogée en 1850. Les routes réaménagées dès la fin du XVII[e] siècle pour la surveillance des Cévennes ont pu favoriser les échanges commerciaux et l'essor de l'activité textile, même si la plupart des échanges continuaient à se faire à dos de mulets sur les chemins royaux et les chemins de traverses. Les nombreux paroissiens souhaitaient avoir des lieux de culte dignes de leur prospérité, d'où la construction de nouveaux bâtiments.

Où ?

L'évêque de Mende essaya de récupérer les églises vendues comme biens nationaux en les rachetant aux propriétaires exploitants. Les négociations échouèrent. Alors il utilisa d'autres moyens. Une décision gouvernementale pouvant annuler ce qu'une décision impériale avait fait, une ordonnance royale du 3 décembre 1823 rétablit la paroisse catholique de Saint-Martin-de-Lansuscle, qui avait été supprimée et rattachée à celle de Sainte-Croix-Vallée-Française par le Concordat, et exigea de rendre l'église à l'exercice du culte catholique sous peine d'indemnités et pénalités. Le maire de Saint-Martin-de-Lansuscle, à l'époque Louis-Léon Lauriol, facilita la construction du temple actuel sur ses terres pour limiter les indemnités dues par la commune. Ce temple fut inauguré en 1828. Charles X, responsable de cette expropriation, dédommagea en partie la paroisse de Saint-Germain-de-Calberte, dont dépendait la communauté protestante de Saint-Martin-de-Lansuscle, par un don pris sur sa cassette personnelle qui aida grandement à la construction du temple de Saint-Germain-de-Calberte.

D'où ce poème :

Le Temple de Saint-Germain
Pour remplacer celui rasé par de Baville
On attendit cent ans et plus de liberté.
L'obole de chacun et de Sa Majesté
A fait à Saint-Germain comme pour une ville,
Pour le « menu troupeau », redevenu docile
Un grand temple imposant par sa simplicité.

En plus de Saint-Germain-de-Calberte, des temples furent construits notamment à Barre-des-Cévennes, Sainte-Croix-Vallée-Française en 1836, et à Saint-Étienne-Vallée-Française en 1843, c'est-à-dire là où les églises avaient été maintenues par le Concordat.

Le temple de Saint-Martin-de-Lansuscle a été rénové par la municipalité, aménagé en salle polyvalente, et fait l'objet d'une convention entre la commune (propriétaire depuis 1905) et la communauté protestante (affectataire) pour son occupation. Le planning des activités, son animation, ont même justifié la création d'un emploi jeune.

Les temples de la Vallée Française constituent une richesse architecturale pour les plus anciens, historique pour beaucoup d'autres, cultuelle car ils sont tous restés en activité et aussi culturelle pour Saint-Martin-de-Lansuscle avec sa polyvalence. Dans un lieu de mémoire huguenote, ils sont donc une source de questions pour le présent, et de réponses pour l'avenir.

Annexe : tableau récapitulatif

Anciennes églises affectées au culte protestant
Saint-André-de-Lancize (en 1803)
Molezon (en 1804). Temple désaffecté en 1903
St-Roman-de-Tousque (en1822)
St-Martin-de-Lansuscle (en 1806, jusqu'en 1823)
Moissac, temple de la Boissonnade (en 1923)
Temples construits depuis le 19[e] siècle
St-Germain-de-Calberte (1925)
Barre-des-Cévennes (1826)
St-Martin-de-Lansuscle (1827)
Sainte-Croix-Vallée-Française (1836)
St-Étienne-Vallée-Française (1843)
Biasses (20[e] siècle). Remplace Molezon

Note

[1] – Il n'est pas question dans cet article des temples dit « du réveil », construits au XIX[e] et XX[e] siècle, mais de la reconstruction des temples détruits après la révocation de l'Édit de Nantes.

AUTREFOIS LES BARJAC DE ROCHEGUDE, AVANT LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

par Claude-Jean GIRARD

Introduction

Le Languedoc et plus particulièrement les Cévennes et le Vivarais ont dû porter les conséquences sociales et économiques des guerres de religion qui les ont presque incessamment meurtris pendant près de deux siècles (1550-1750).

Ces affrontements aveugles dont la préservation de la foi n'était pas toujours la cause, ont trop souvent connu des débordements d'une cruauté excessive, pour autant que la cruauté en elle-même ne soit pas excessive. Triste période qui a vu les frères d'une même famille se combattre avec acharnement, des personnalités de la noblesse ou de la bourgeoisie, tenant une haute position sociale, tourner casaque pour suivre leur propre profit, n'hésitant pas, très souvent, à utiliser le concours de brigands ou de reîtres étrangers pour parvenir à leurs fins… Triste période, enfin, où de malheureux citadins et paysans ont dû perdre tous leurs biens, tout en devant réussir la gageure de contribuer, au-delà de leurs possibilités, aux besoins pécuniaires de la guerre civile, fonds qui très souvent étaient détournés de leur objectif premier par ceux qui les exigeaient.

Quelques familles de notre terre languedocienne, parmi les plus anciennes, droites, pacifiques, sûres de leur foi, tolérantes et éprises de liberté de conscience, pour qui l'obéissance n'était due qu'à Dieu et non pas aux hommes, ont eu à souffrir, dans leur âme et la sauvegarde de leur vie, des errances de la guerre fratricide. Des familles qui connaissaient une aisance certaine, de la plus vieille noblesse, se sont retrouvées dessaisies de leurs biens, pauvres, exilées et souvent, par la suite, sans descendance, le désarroi social, la lassitude et la désespérance n'engendrant pas forcément le désir de procréer.

Parmi elles, aux hasards de recherches généalogiques familiales, l'auteur a découvert et rencontré celle des Barjac de Rochegude.

L'origine des Barjac de Rochegude

Barjac est connue pour être une sympathique petite ville, plantée en sentinelle sur un piton à la sortie du Gard et avant l'accès à sa moyenâgeuse cousine, l'ardéchoise Salavas. Ce n'est pourtant pas dans cette ravissante région que l'on trouve cité pour la première fois, dans l'histoire du Languedoc, le nom des Barjac.

Les Chroniques du Languedoc mentionnent un Roger de Barjac, baron et gouverneur de Carcassonne qui trouva la mort, en l'an 778, à Roncevaux, en compagnie d'autres seigneurs et chevaliers dont les poèmes épiques ont dû s'emparer, pour sauver Charlemagne. Comme on le sait, l'arrière-garde de l'empereur était tombée dans une embuscade tenue par les Vascons (ancêtres du peuple Basque). Les *Chroniques* évoquent à nouveau, en 1020, un Pons-Guillaume de Barjac qui atteste et qui paraphe, au même titre que trois autres seigneurs de la Cour du comte de Toulouse, son contrat de mariage avec la fille du roi de Castille.

Il faut se pencher, ensuite, sur *l'Histoire Générale du Languedoc*, de Dom Vaissette et de Dom Vic, pour retrouver le 8 septembre 1126 - toujours auprès du comte de Toulouse et marquis de Provence, Alphonse Jourdain, fils du prestigieux Raimond IV de Saint-Gilles - un Raimond de Barjac[1] ouvrant la petite liste des quatre seigneurs (Ripert de Caderousse, Rostaing de Milon et Pierre Guillaume de Mornas) **« qui sont, à ce qu'il paraît, les principaux barons qui assistèrent Alphonse »** pour signer l'importante charte qui lui assurait la suzeraineté sur la Provence et le Vivarais.

En 1132, le baron Raimond de Barjac se retrouve encore aux côtés du comte Alphonse pour ratifier le traité passé avec Guillaume de Montpellier, touchant le comté de Melgueil pendant la minorité de Béatrix de Montpellier, son héritière. N'oublions pas qu'Alphonse Jourdain, marié à Faydide de Provence en 1112, n'avait recouvré qu'en 1119 son comté de Toulouse ravi, manu militari, par Guillaume d'Aquitaine dit *l'Enjoué.* Ayant alors comme résidence principale la ville d'Orange, il a dû, en 1123, soutenir dans cette même ville les assauts conjugués du bouillant duc d'Aquitaine et surtout ceux de Béranger Raimond de Barcelone, l'objet du litige étant la possession du comté de Provence[2]. Ce sont ses fidèles vassaux, barons et *milites*[3] qui vont spontanément, à revers, casser le siège de la ville et délivrer Alphonse Jourdain. La place de témoin privilégié auprès du comte de Toulouse, réservée à Raimond de Barjac dans les accords qui suivirent, laisse à penser que le baron a, peut-être, été l'un des fidèles qui l'ont délivré.

En 1171, un **« Gaucelini de Bairjaco »**[4] est témoin de la promesse que Raimond V de Toulouse devait faire à son vainqueur par les armes, Roger de Trencavel, vicomte de Béziers, de lui donner en mariage sa fille, Adélaïde, assortie d'une très substantielle dot. Le 29 mai 1194, c'est au tour de **« Raimondus de Bargiaco »**[5] d'assister le même Raymond V pour le legs de Frontignan, d'Omelas… qu'il doit faire à Guillaume de Montpellier.

Remarquant la présence d'un Barjac dans un nombre relativement conséquent d'actes passés, à diverses périodes, par un comte de Toulouse, il peut être permis de penser que le baron de Barjac a pu faire partie de ces hommes de confiance que le très sagace Raymond

IV de Saint-Gilles a placés dans ses nouvelles conquêtes de l'Est du Languedoc, avant de partir guerroyer en Terre Sainte lors de la première croisade. N'oublions pas que le comte s'était pris d'amitié pour l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, principal promoteur de la croisade, et avait pu se concilier, grâce à ces liens, une partie de la noblesse du Velay et du haut des Cévennes, qu'il considérait comme ses propres terres. Son sens politique n'endormant pas sa proverbiale prudence, il lui importait sans doute de compter quelques-uns de ses fidèles barons aux portes de cette région en leur donnant pour mission de passer des alliances de sang avec les vieilles familles de ces contrées. Il fallait se prévenir des ambitions du comte des Baux, de celles du comte de Barcelone et se méfier des barons de Trencavel.

Aussi, bien que les preuves généalogiques en soient, à sa connaissance, pratiquement inexistantes, l'auteur de cet article penchera pour l'origine de cette famille tracée par le vicomte de Montravel et reprise par *l'Europaïsche Stammtafeln*, vol. n° 13, (sauf en ce qui concerne, pour cette édifiante généalogie nobiliaire en langue allemande, l'absence de mention du mariage de *l'adopté* Raimond de Barjac et la suite directe de sa filiation).

Gaucelin de Barjac, vers 1180, n'a apparemment pas de progéniture mâle pour assurer la pérennité du nom. Il aurait décidé, en conséquence, de marier son unique fille, Doulce, damoiselle de Barjac, à un gentilhomme de lignée auquel il ferait don, de son vivant, de tous ses biens à la condition, sine qua non, que celui-ci abandonne son propre nom patrimonial pour adopter définitivement le sien. Est-ce que, par ailleurs, c'est pour suivre les avis du comte de Toulouse qu'il a choisi comme famille adoptive celle des Chateauneuf de Randon, l'une des plus influentes de la région du Velay et des hautes Cévennes ? Quoi qu'il en soit, il semblerait que le marché patrimonial ait été conclu avec Raimond de Chateauneuf, fils de Guillaume, seigneur du Randonnat, protecteur des troubadours, et lui-même fils de Guérin de Randon et d'Alasasie de Peyre, fille de Guillaume de Peyre[6], autre famille prestigieuse de cette partie du Massif Central et du Gévaudan. Il devient, semble-t-il dès 1186, Raimond de Barjac, seigneur de Rochegude - terre déjà dans le patrimoine de Gaucelin mais sans doute, à l'époque, en coseigneurie avec la famille de Ferreyrolles - et de Barjac dont il ne reste, aujourd'hui, du château de l'époque, que des vestiges du donjon et d'une tourelle avoisinante.

L'arbre généalogique de cette illustre famille se dessine essentiellement autour du tronc des Barjac de Rochegude. Les branches de cette famille ont été relativement nombreuses. Nous ne citerons, avec bien sûr la branche maîtresse des Barjac de Rochegude, que les deux branches principales reliées au tronc des Rochegude. L'une est issue, au XIV^{e} siècle, de façon plus proche et plus authentique des Rochegude, c'est la branche des Gasques et des Castelbouc, bien connue dans les Cévennes du Gard et de la Lozère. L'autre est reliée de façon plus ancienne au treizième siècle[7] et touche le Sud-Est ainsi que l'Est du Gard et surtout l'Ardèche et le Vivarais. Cette dernière branche est elle-même divisée en quatre ramures ; celle de Lussan, éteinte vers 1475, celle de Bourg-Saint-Andéol, Vernon et Sault, disparue vers la fin du XVI^{e} siècle, celle du Bouquet, sans postérité mâle après 1660, et la ramure vivaraise, dite de Saint-Didier[8], partagée elle-même en trois rameaux, celui des Pierregourde, éteint vers 1670, celui des Rocoules qui a une assez nombreuse descendance et, enfin, celui du Crouzet et de la Blache qui se poursuit actuellement avec un comte de Barjac.

La branche des Gasques, prend son origine, comme la branche maîtresse des Rochegude, au mariage de Guillaume de Barjac, seigneur de Rochegude, le 2 novembre 1363, avec Agnès de Chaldeyrac, fille de Foulques, seigneur de Valoubières et de Planzolle, et de Nancy de La Fare, et donc apparentée elle-même, par sa famille maternelle, à cette autre illustre famille, ancrée dans la vallée du Val Borgne, celle des La Fare[9]. Guillaume est cité pour sa participation à la lutte contre les Tuchins, paysans révoltés alliés à de nombreux brigands ou « routiers », qui mettaient à feu et à sang la vallée du Rhône ; il assistait, alors, avec Louis de Joyeuse, le vicomte de Turenne, Guillaume de Beaufort (*Histoire Générale du Languedoc* de Dom Vic et Dom Vaissette).

Une famille protestante

Si toutes les branches de cette famille n'ont pas choisi, aux XVI^{e} et XVII^{e} siècle, la religion réformée, la branche des Pierregourde, des Gasques et des Rochegude ont, semble-t-il, dès le début de la propagation du calvinisme dans le Languedoc, opté pour la foi protestante. Avant de se pencher sur la famille des Barjac de Rochegude, citons le rôle important joué par leurs cousins, les Gasques et les Pierregourde, dans la lutte huguenote. Il convient même de souligner que les premiers Protestants en vue, portant le nom des Barjac, sont ceux de la branche du Vivarais, dite de Saint-Didier, et, plus particulièrement, celle des seigneurs de Pierregourde, également seigneurs de Colans. C'est, en effet, le nom de Charles de Barjac[10], seigneur de Colans qui, le premier, apparaît comme président de l'assemblée protestante de Bagnols, en 1563, puis en étant nommé gouverneur protestant du Vivarais en 1567. Il s'illustra, d'ailleurs, cette même année, en prenant aux armées catholiques la ville de Viviers et en menant campagne, en octobre, dans le Dauphiné. Son frère cadet, François de Barjac, seigneur de Pierregourde, par son mariage avec Claudine de la Marette, avait été, lui, un redoutable capitaine en terrorisant la ville de Viviers en 1562, puis, à l'initiative du fameux

baron *d'Acier*, Jacques de Crussol, en commandant les troupes protestantes du Bas Vivarais, avant de trouver la mort au combat, le 30 octobre 1568, à Messignac, près de Périgueux. La relève des Pierregourde, sera, sans coup férir, assurée par son propre cousin, lui aussi prénommé François qui épousera sa veuve, Claudine de la Marette, et qui deviendra gouverneur protestant du Haut Vivarais, en 1573, avant de s'illustrer lui aussi par les armes, avec une réputation de cruauté qui semble exagérée, au regard de sa position très conciliatrice, dès 1578, pour entrer en paix définitive avec le parti catholique.

Quant à la branche des Barjac, seigneurs de Gasques, elle offre, elle, une histoire de conversion assez catégorique : Christophe de Barjac, fils d'André et d'Étiennette de la Baume, avait été reçu moine profès dans l'abbaye de Sauve. Attiré par les idées nouvelles de la religion réformée, et peu convaincu par l'état monastique, il quitte la soutane, épouse, en 1566, Isabeau d'Amalric et devient pasteur au Vigan. Renommé pour son sens politique et sa fidélité à la foi protestante, il fut choisi plusieurs fois comme député pour être le messager des églises du Languedoc. Il fut envoyé tour à tour ; en 1574, auprès de Henri de Condé, réfugié à Strasbourg, pour accélérer les levées des troupes huguenotes ; en 1582, pour représenter la province à l'assemblée politique de Saint-Jean d'Angely ; en 1588, à celle de La Rochelle ; en 1593, pour défendre la cause protestante aux conférences de Mantes. Jouissant d'une très grande estime de la part de ses coreligionnaires, il participa, en 1598, au Synode national de Montpellier pour réviser la discipline ecclésiastique, et jusqu'à sa mort, en 1609, à un certain nombre de Synodes et d'Assemblées protestantes. Son fils, Lévi, lui succédera avec succès dans ce même type de délégation. Par la suite, un Jean de Barjac, seigneur de Gasques qui a pu être le fils, le petit-fils, ou le neveu de Christophe, sera président de l'Assemblée protestante, en mars 1628, à Alès.

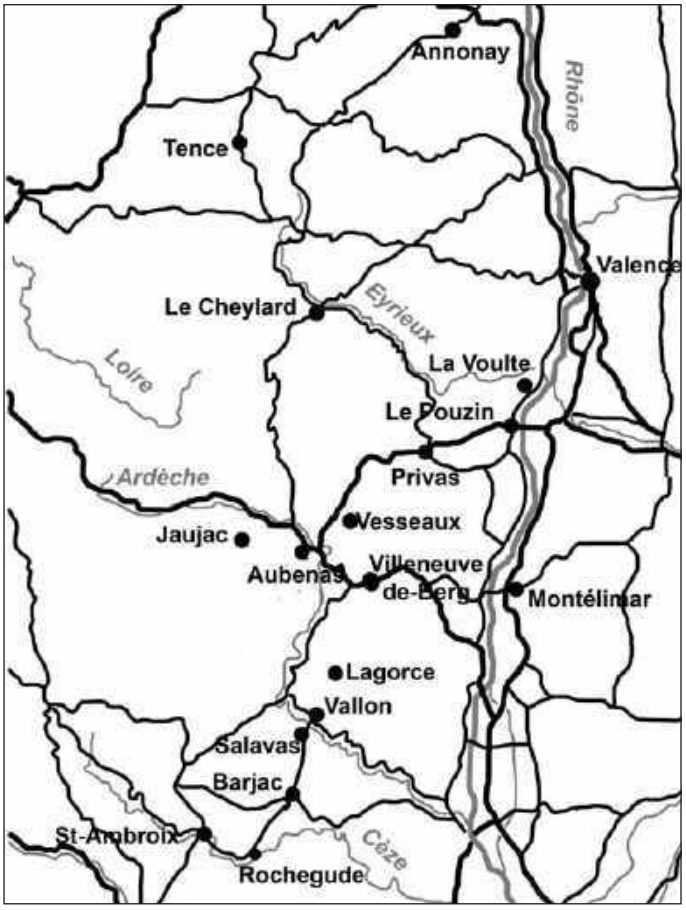
Les Barjac de Rochegude

Charles de Barjac, seigneur de Rochegude venait, le 15 août 1572, d'épouser Marguerite de Brueys lorsque survint, neuf jours plus tard, le massacre de la Saint-Barthélemy. Charles était le petit-fils de Louis de Rochegude[11], seigneur de Rochegude et de la Baume, marié à Claudine de la Baume - fille de Louis, seigneur de Casteljau, et d'Alasacie de Banne d'Avéjan - et avait pour père Barthélemy. La mère de Charles avait pour nom Renée du Puy-Montbrun, et était la sœur du célèbre Charles du Puy-Montbrun dont les exploits, parfois cruels, tant sa conviction était incontournable, il faut en convenir, mériteraient à eux seuls un ouvrage. Ne nous privons, cependant, pas de rapporter deux anecdotes qui situent le personnage.

Furieux d'apprendre que sa sœur, Renée, s'était enfuie à Genève pour suivre librement les préceptes de la religion réformée, il la poursuit pour la ramener de force dans ceux de la religion catholique. Dans sa requête il va être amené à rencontrer, dans la ville suisse, le célèbre théologien Théodore de Bèze et, séduit par ses discours, se déclarera, à tout jamais, protestant. Rentré dans son domaine, il met le feu à la chapelle de son château, fait établir publiquement le protestantisme sur toutes ses terres et contraint, à coups de bâtons, ses paysans au prêche calviniste.

La seconde anecdote, touchant l'oncle de Charles de Barjac de Rochegude, ne manque pas de sel. Outré d'apprendre qu'Henri III - alors roi de Pologne en fuite pour coiffer la couronne de son frère décédé, Charles IX - avait déclaré, lors de son passage en Italie, qu'il promettait de ramener son peuple à la seule religion qui méritait d'exister, la Catholique, Charles du Puy-Montbrun pille les bagages du futur roi de France à Pont de Beauvoisin. Comme l'un de ses vieux lieutenants semblait courroucé par le crime de lèse-majesté commis par son maître, Charles lui répondit : **« En guerre, quand on a le bras armé et le cul en selle, tout le monde est compagnon. Les armes et le jeu rendent les hommes égaux ! »** Malgré cette insolence, Henri III lui pardonnera sa rébellion puisqu'il enverra au parlement de Grenoble, le 12 août 1575, mais hélas trop tard, la grâce de Charles, condamné à la décapitation. Le pli arrivera deux heures après l'exécution. Mais, en 1577, rongé par le remords, le roi fera rayer le jugement fatal des registres royaux. Henri IV restituera à sa famille les biens confisqués, et plus tard, en 1620, un Bourbon, le jeune Louis XIII réhabilitera le nom des Puy-Montbrun.

On ne sait quand Charles de Barjac de Rochegude prit les armes pour défendre la nouvelle religion à laquelle il adhérait, à l'initiative sans doute de sa mère. En octobre 1567, il apparaissait encore comme commandant de la compagnie royale dite de la Couronne, à Bourg-Saint-Andéol. À noter qu'à la même époque Charles de Barjac, seigneur de Colans, de la branche de Saint-Didier, occupe, lui, en ce même mois d'octobre, avec ses troupes protestantes, donc dans l'autre camp, la ville de Viviers. Il sera remplacé par Noël Albert qui laissera de bien tristes souvenirs dans cette cité. Quoi qu'il en soit, Charles de Barjac de Rochegude sera nommé le 1er décembre 1573, commandant des troupes protestantes pour le Bas Vivarais. Mais avant cela, jetons un bref résumé de la situation politique à ce moment-là, à l'orée de la cinquième guerre civile qui opposa les partis catholique et protestant de septembre 1574 à mai 1576.



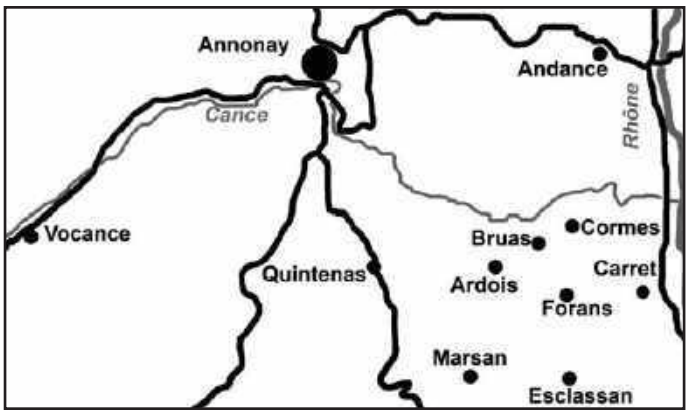
C'est en voyant passer les cadavres des victimes jetés dans le Rhône, plus de huit cents à Lyon, les 24 et 25 août 1572, que les populations du Vivarais, jusqu'à Avignon, prennent connaissance, épouvantées, des massacres de la Saint-Barthélemy. Il est à noter que les deux communautés, catholique et protestante, de cette région, échaudées par les cruelles exactions commises par le passé, entretenaient pendant ces événements de paisibles relations. Le faible roi Charles IX, toujours sous la machiavélique tutelle de sa mère, Catherine de Médicis, essaye alors de rétablir, timidement et maladroitement, la situation, lui qui avait lancé le signal de l'extermination. Il affirme que les massacres n'étaient que la résultante de la réaction au complot fomenté par l'Amiral Coligny - qu'il appelait, deux jours avant, *son père bien aimé* - et les siens, et que… **« ceux de la nouvelle opinion, aulcuns d'iceux, craignans, qu'il ne leur fut fait quelque outrage ou pour autre occasion, se sont sans congé et permission, rendus absents de notre dit royaume et retirés ès pays qui sont hors notre obéissance, n'ayant point su comme nous estimons, les commandements que nous avons fait après aux gouverneurs et lieutenants généraux de nos provinces et à nos juges et officiers de les maintenir sous notre protection et sauvegarde et de les préserver de toute violence, tant en leurs corps qu'en leurs biens, pourvu qu'ils se contiennent doucement et obéissent à nos commandemens ; et pour ce que nous considérons bien les grands maux, peines et nécessités, que peuvent souffrir iceux nosdits sujets de la nouvelle opinion qui se sont absentés, estant maintenant des biens et moyens pour subvenir à leurs nécessités, et que nous désirons, comme bon père de famille, ne les laisser perdre, mais au contraire les ramener à nous et les maintenir et conserver, se déportant en notre endroit avec le devoir de fidélité et obéissance qu'ils nous doivent… »** (Lettre du roi du 8 octobre 1572 au bailli du Vivarais.)

Le désarroi est à son comble dans le pays. Le roi nomme un nouveau commandant en chef des troupes royales dans le Vivarais : Nicolas du Peloux. Le siège est mis par les armées du roi devant La Rochelle. Pendant ce temps les Protestants, dans le Vivarais, reprennent le Cheylard, en novembre 1572, avec le célèbre agronome Olivier de Serres, massacrent les prêtres catholiques réunis à Villeneuve de Berg, en mars 1573, et désignent leur général en chef en la personne de Jean de Saint-Priest et de Saint-Chamond, ancien archevêque d'Aix-en-Provence et frère du fameux chef catholique, Christophe de Saint-Chamond - qui s'est notamment signalé en faisant saccager à trois reprises la ville d'Annonay. Les huguenots détiennent le Bas Vivarais avec Lagorce, Vallon, Salavas, Vagnas, Barjac et Saint-Ambroix, la région des Boutières, Privas, contrôlent les passages entre Nîmes et le Velay, et surtout, dans le Haut Vivarais, à Pouzin, ils régulent les passages du Rhône vers le Dauphiné et peuvent ainsi assurer le lien avec les troupes de Charles du Puy-Montbrun.

C'est ce dernier point stratégique que les troupes royales vont tenter de reprendre pour casser la révolte huguenote. Un nouvel Édit, celui de Boulogne, vient, en août 1573, relativement et très provisoirement calmer, comme les précédents, les conflits en assurant notamment le culte réformé aux villes de Nîmes, Montauban, La Rochelle et Sancerre, grâce à l'intervention des députés polonais venus créer un intermède en demandant au roi de leur céder son frère, Henri, pour occuper le trône de Pologne. Pendant que François de Pierregourde négocie avec M. du Peloux l'échange de prises de guerre, un jeune homme du nom d'Érard, se prétendant défenseur de la religion réformée, met à rançon, à feu et à sang, avec une troupe de quatre-vingt à cent bandits, les villages de Cormes, Bruas, Ardois, Forans, Carret, Esclassan, Marsan… Capturé par les troupes catholiques, ledit capitaine Érard est amené à Annonay, puis relâché après s'être acquitté d'une rançon de trois cents écus.

Le 1er décembre 1573, l'assemblée générale des protestants du Languedoc se réunit à Millau, fait revenir Saint-Romain, alias Jean de Saint-Priest et de Saint-Chamond, réfugié en Suisse, pour lui confier les forces religionnaires de la région de Nîmes, incluant le Vivarais. Il est secondé par François de Barjac, seigneur de Pierregourde, pour le Haut Vivarais, et par Charles de

Barjac, seigneur de Rochegude et de la Baume, pour le Bas Vivarais. Pendant que Pierregourde et les troupes catholiques de Saint-Vidal s'affrontent, Érard poursuit ses méfaits, et notamment dans la petite ville de Tence, près du Chambon-sur-Lignon, dans le Velay. Le capitaine protestant Portal, nom de guerre d'Olivier de Serres, le capture et le fait remettre à Saint-Vidal pour bien lui signifier que cet individu n'a rien à voir avec les défenseurs de la religion réformée. Saint-Vidal remet à Portal deux cent cinquante livres pour le dédommager de la rançon putative qu'il aurait pu obtenir de sa prise… et le capitaine catholique obtient d'Érard une somme trois fois plus conséquente pour, en définitive, le relâcher !



Après les États généraux du Languedoc de janvier 1574 et le terme de février ponctuant la trêve des combats fixée par Damville et non respectée par les deux partis, les Protestants fourbissent leurs armes et s'organisent pour reprendre les hostilités dès la réunion, en mars, du conseil général du Vivarais, à Aubenas. Ils ont à peine le temps de boucler leurs préparatifs qu'un personnage, connu pour avoir déjà renié sa foi protestante pour embrasser la catholique, abandonne une seconde fois l'Église de Rome et se lance sans concertation, de sa propre initiative, dans une sanglante campagne de conquête. C'est Jean de Fay, seigneur de Peyraud qui s'est autoproclamé nouveau chef protestant, et qui commence par rançonner, piller et ravager tous les villages entourant Annonay, avec un savoir faire n'ayant rien à envier à celui d'Érard. François de Barjac de Pierregourde, dans les parages, prend, lui, le château de Quintenas et impose par la force le culte protestant à ses habitants et voisins, pendant que, pour les catholiques, Saint-Chamond et Claude d'Urfe incitent les Annonéens à accueillir une garnison royale pour enrayer les agissements de Jean du Fay. Ce dernier finit par succomber et abandonner les deux superbes châteaux de Mure et de Charnas, détruits par les catholiques, et se retire sur Quintenas. La situation est loin d'être brillante pour les huguenots qui doivent se départir de trois autres châteaux et s'éloigner, en définitive, de Quintenas. Pour couronner le tout, les troupes royales s'emparent du fort de Jaujac. C'est, ensuite, au tour de la place forte de Vesseaux détenue par les protestants de connaître un siège, mais, là aussi, après avoir résisté pendant une dizaine de jours aux assauts papistes, Charles de Barjac de Rochegude croit plus prudent, afin de sauvegarder l'état de sa troupe, inférieure en nombre, d'abandonner le fort, laissant les troupes royales mettre la ville à sac. Mais comptant sur la dissipation inéluctable des forces royales, plus préoccupées par leurs larcins que par leur sûreté, Charles fait brusquement faire volte face à ses troupes, les relance sur Vesseaux, écrase la nouvelle garnison catholique et, poursuivant le combat, au-delà des murs de la ville, met en fuite les secours ennemis, amenés par le capitaine catholique Laval. La reprise de la ville et de sa place forte, bien située, va permettre aux troupes huguenotes de reprendre un certain nombre des points stratégiques récemment perdus.

Henri III, dès son retour de Pologne et avant même son sacre à Reims, fort mécontent d'apprendre que des troupes protestantes osaient contrôler l'accès à la Provence dans la vallée du Rhône, se rend lui-même sur place et commande d'investir la place stratégique du Pouzin occupée par les huguenots. Arrivé devant cette ville avec 18 000 hommes et 14 pièces de canon (cf. : *Histoire générale du Languedoc*) celui qui n'est encore que le prince dauphin fait envoyer une sommation aux commandants de la place qui n'étaient autres que les deux chefs des troupes protestantes du Haut et du Bas Vivarais, François de Barjac de Pierregourde et Charles de Barjac de Rochegude. Leur réponse à l'ultimatum royal fut celle que nombre d'aristocrates protestants firent chaque fois qu'ils se trouvèrent opposés à la force royale : ils étaient prêts à rendre totale et légitime obéissance à leur souverain, mais défendraient jusqu'à la mort leur liberté de conscience et leur vie, qu'ils tenaient de Dieu seul, contre ceux qui voudraient les résoudre. Saint-Romain, chef suprême des troupes huguenotes du Languedoc, accourut aussitôt pour les secourir, contrôla les places avoisinantes et se retira sur Privas, prêt à faire intervenir ses troupes. Pendant ce temps, les troupes catholiques accompagnent le prince dauphin et le maréchal de Bellegarde pour reconnaître les alentours du Pouzin. Le 5 octobre, le baron de Gordes, gouverneur du Dauphiné, installe dans les faubourgs de la ville trois compagnies de gardes françaises, six compagnies italiennes et un régiment de Suisses. Selon M. Chorier et son histoire du Dauphiné, quatre canons, disposés par les troupes catholiques du côté de la Voulte, réussirent le 11e jour du siège à abattre les murailles de la forteresse, par ailleurs, paraît-il, bien mal restaurée. Les troupes royales, prises par leur enthousiasme, partirent spontanément, sans commandement, à l'assaut de la place, et connurent de ce fait de nombreux tués - plus de 800 selon Dom Vaissette. La brèche étant trop étendue pour bien la défendre, Saint-Romain, ac-

couru, fit abandonner la place à la garnison protestante et la dirigea sur Privas. La ville du Pouzin fut pillée et brûlée bien que, rapporte Agrippa d'Aubigné, les chefs catholiques, débordés, n'aient pas voulu la mettre à feu et à sang. La faute incombait, racontait-il, à un fils de Nostradamus, moins heureux que son père dans ses visions prémonitoires, qui aurait lui-même lancé l'incendie pendant le pillage, pour aider le destin à respecter la prédiction qu'il avait faite avant l'assaut (sic). Il avait, en effet, proclamé, avant la rupture des murailles, pratiquement en transes devant l'un des principaux chefs catholiques, Saint-Just, qu'il voyait la ville en flammes. Saint-Luc ayant découvert la supercherie, l'aurait sauvagement piétiné avec son cheval, pour le punir. D'Aubigné ne précise pas si c'est à la suite de ces blessures, ou lors d'une escarmouche suivante, que le fils du célèbre astrologue perdit la vie.
Encouragé par la prise de cette place forte, Saint-Chamond fait tenir un autre siège devant la ville d'Annonay, en octobre 1574. Charles de Barjac de Rochegude, choisi, alors, pour commander tout le Vivarais - en l'absence du duc de Damville, Henry de Montmorency, et de Jean de Saint-Priest et de Saint-Chamond, alias Saint-Romain - s'y rend aussitôt pour la défendre. Il y arrive, le 21 janvier 1575, avec 6 à 700 fantassins et 200 cavaliers, ses troupes étant composées, selon *les Mémoires* d'Achille Gamon, d'autant de Catholiques que de Protestants, ce qui souligne le caractère politique de ces guerres civiles :
« Ces troupes logèrent pour la plupart aux villages prochains, estant bigarrées de ceux de la Religion et de catholiques entremêlés, voire de quelques compagnies entières de Gascons et Provençaux, qui alloient à la messe et cependant poursuivaient les temples et les prêtres à feu et à sang ; comme aussi durant tous ces troubles, on s'est servi indifféremment des uns et des autres, d'où sont sortis infinis maux et horribles scandales. »
Effectivement ces troupes se livraient, le lendemain de leur arrivée, avec sauvagerie, à la mise à sac, entre autres, du village voisin de Vocance. Selon les notes du notaire Claude Gragnon :
« L'église de Vanosc a esté brusquée par les huguenots d'Annonay et aultres, par le commandement du seigneur Damville… Les gendarmes estoient conduits par M. de Rochegude, y estant ceux d'Annonay. Ledit jour de la prinse saccageoient tous les meubles et bestiaux et tuoient plusieurs gens environ L (une cinquantaine) du pays et leurs environs… »
Gamon, témoin précieux de son temps, affirme, cependant, dans *ses Mémoires* rétablir la vérité sur le responsable de ces exactions en précisant que le sieur de Meausse[13] avait conduit ses hommes au pillage pour se venger de s'être vu, précédemment, opposer un veto par les habitants des villages proches de la ville, à sa demande expresse de contribuer financièrement à l'entretien de sa garnison. Mais ce ne fut pas là la seule raison. On aura remarqué la présence parmi les plus ardents agresseurs, d'une quantité importante d'Annonéens ; la population de la ville avait, en effet, pris, stupidement et aveuglément, à partie les villageois des bourgs avoisinants afin de leur faire payer le blocus alimentaire qu'ils avaient trop longtemps subi.
Il est vrai que la garnison catholique de Boulieu avait largement contribué, à la fois par la force et la prévarication, à ce que les villages proches d'Annonay ne soient d'aucun secours à la ville. Parmi les historiens qui précisent que Charles de Barjac de Rochegude ne s'opposa pas à ces méfaits, ou du moins ne tenta pas de les restreindre, nombreux sont ceux qui mentionnent son impuissance face à la haine qui habitait les Annonéens vis-à-vis de leurs voisins. Leur rancune était telle que, le 13 février 1575, ils pénétrèrent en pleine nuit dans le village d'Andance et massacrèrent la plupart de ses habitants. Andance avait obtenu, après maintes requêtes, de Saint-Chamond de s'autodéfendre sans avoir à supporter l'entretien d'une garnison catholique, à la seule condition d'être fidèle au roi et à sa religion.
Le lendemain, Meausse arrivait avec ses troupes dans le malheureux village et conduisait, à Annonay, les quelques villageois qui restaient encore en vie pour les rançonner. Le 20 février 1575, c'est au tour de la maison fortifiée de la Rivoire, près du Bourg-Argental, dans le Forez, d'être la victime des protestants annonéens. Ils prennent la place et confient le commandement de la petite garnison au capitaine Pinet. Sur ces entrefaites Charles de Barjac de Rochegude, lassé de ces vengeances sauvages et découragé par son impuissance à faire entendre raison à la population de cette ville dont la fureur était à la hauteur des souffrances endurées, quitta Annonay pour rejoindre le Bas Vivarais. Mais, sur le retour, vers ses terres, ne supportant plus que certains profitent de la guerre fratricide pour piller, voler et tuer impunément, Charles se dirige vers Lamastre où lui avaient été signalées les récentes et cruelles exactions dudit capitaine Érard. Ce dernier et son lieutenant Machaut, s'étant hautement déclarés protestants, accueillirent avec une déférence assez démonstrative celui qu'ils considéraient comme leur gouverneur. Mais quelle ne fut pas leur déconvenue, lorsqu'ils virent Charles de Rochegude donner des ordres pour les arrêter et les juger !
Un tribunal réuni en toute hâte les condamne à mort, sur les témoignages incontournables du syndic, des consuls et de la population. Charles fait, sur le champ, délivrer les six ou sept personnes qu'Érard détenait prisonniers, en vue d'une rançon, dans les basses fosses du château, pour la plupart des paysans, mais aussi un châtelain de Rochebonne, assez âgé, Guillaume Baud, originaire d'Annonay. Érard, selon l'habitude lâchement donnée par ceux qui l'avaient jadis

déjà arrêté, propose à Rochegude de racheter sa vie qu'il porte cette fois-ci à la hauteur de l'inébranlable détermination du baron, c'est-à-dire à l'offre de son chapeau rempli d'écus d'or. *« Mais,* rapporte Gamon*, cela n'eut point de lieu envers le dit sieur de Rochegude, préférant son honneur et le devoir de justice à son profit particulier. »*

Si le Pouzin était une place forte qualifiée de stratégique, permettant le passage du Rhône vers le Dauphiné, la Rivoire, Andance et Annonay ne l'étaient pas moins pour atteindre le Lyonnais et la Bourgogne. Le roi ordonna, en conséquence, au début du mois de mars, à Saint-Chamond et au gouverneur de Lyon, M. de Mandelot, de les reprendre au plus tôt. Ce qui fut fait, le 5 mars 1575 pour la Rivoire, et le 10 pour Andance, pillée et ses habitants massacrés par les troupes catholiques, Saint-Chamond ne leur ayant pas pardonné de lui avoir arraché leur propre autodéfense. De Meausse est fait prisonnier et conduit à Lyon. Comme ce dernier avait donné ordre à la garnison protestante d'Annonay de quitter sa place pour venir défendre Andance, la cité annonéenne se trouvait désormais, pratiquement, sans défense, et Saint-Chamond résolut opportunément de l'obliger à accueillir ses troupes. Sachant, toutefois, que la majorité de la population était de confession protestante, il lui fit habilement la promesse de lui laisser pratiquer librement son culte, à condition de chasser les étrangers et leur nouveau gouverneur de la ville. Ceux-ci répondirent avec insolence que si le duc de Damville[14] approuvait ces modalités, elles seraient les leurs, et ils accueilleraient à bras ouverts M. du Peloux comme bailli et capitaine. Voyant qu'il ne pouvait aboutir, Saint-Chamond se contenta de venir renforcer Beaulieu en menaçant la ville d'un nouveau siège. Dans le camp huguenot, le 15 mars 1575, Charles de Barjac de Rochegude revint prestement à Annonay avec de nouvelles troupes pour renforcer la place et donner à la ville un nouveau gouverneur pour remplacer de Meausse prisonnier. Il semblerait, alors, que la volonté de Rochegude, de plus en plus lassé par les exactions commises de part et d'autre, ait été d'établir avec les garnisons catholiques les prémisses d'un modus vivendi pouvant aboutir, à terme, à une plus longue trêve qui épargnerait les habitants de cette région, en maintenant la sûreté des laboureurs et de leurs élevages. Les paysans, en effet, ne pouvaient plus travailler des terres incessamment envahies, voyaient leurs troupeaux massacrés et, de surcroît, avaient dû subir consécutivement deux hivers particulièrement rudes. Aussi le seigneur de Rochegude entama-t-il avec le sieur des Colaux, commandant Beaulieu, des négociations indispensables pour la population, et parvint, dans un climat commun de bonne volonté, à établir le traité pacificateur du 18 mars 1575… qui n'eut, hélas, pas le temps d'être mis en vigueur. L'intervention, aussi inopportune que perverse, d'une autre garnison catholique vint, en effet, en compromettre l'application avec toutes les dramatiques conséquences qui vont suivre. Claude de Jaujac[15], seigneur de Beaune, commandant la garnison de Bourg-Argental, avait, en effet, pris sur lui de créer spontanément une diversion, en envoyant une troupe dans les vignobles jouxtant Annonay, au lieu-dit le Champ, pour inciter les habitants de la ville à opérer une sortie, et les rendre responsables du viol de la trêve que, par ailleurs, il ne pouvait pas ignorer. L'effet recherché se trouva, hélas, vérifié. Les troupes de la garnison convergent toutes, en effet, sur le terroir de la Prat, au pied de la montagne de Montmiadon où se trouvaient les soldats du gouverneur royal du Vivarais, François de La Barge. L'affrontement est sévère, fait de nombreux morts de part et d'autre et, en définitive, semble profiter aux troupes huguenotes. Mais, de La Barge reçoit, in extremis, le secours d'une compagnie d'une centaine d'hommes comportant une quarantaine d'arquebusiers. Charles de Rochegude rallie alors ses troupes pour enrayer l'intervention des secours royaux, inopportuns pour ses hommes, quand, brusquement, il s'effondre : un coup de pistolet reçu, dit-on par mégarde, dans le dos. L'arme de l'un de ses soldats se serait, paraît-il, enrayée et la balle serait partie sans que la gâchette n'ait été actionnée. Lorsque l'on sait que quelques routiers, autrefois sous les ordres d'Érard, avaient rallié les troupes de Rochegude… la vengeance n'était pas loin !

Grièvement blessé, transporté immédiatement dans la ville, il devait cesser de vivre le dimanche 20 mars 1575. Les historiens citent tous la mort, le même jour, du *neveu de Rochegude*[16], sans en préciser le prénom, au siège voisin d'Andance, et les belles funérailles auxquelles les deux parents eurent droit à Annonay.

La mort de Charles de Barjac, seigneur de Rochegude, plongea, alors, de l'avis unanime, les Protestants dans l'affliction la plus grande et la plus sincère. Afin d'éviter toute tentation de vouloir magnifier la mémoire d'un homme qui nous semble proche, l'auteur citera, parmi les nombreux hommages qui lui furent rendus, celui du docteur Francus qui ne peut être soupçonné d'*huguenophilie*, lui qui réduisit la lutte protestante à une simple rébellion d'ordre politique[17] :

« On le tenait pour homme de guerre prudent, vertueux et amateur de justice, humain et gracieux envers tous ; de façon qu'il fut plaint non seulement par ceux de son parti, mais aussi de plusieurs catholiques qui l'avaient connu. »

Ainsi se terminait la participation des Rochegude à la cinquième guerre civile et aux combats avec les troupes catholiques. Plus aucun de Barjac de Rochegude, à notre connaissance, ne portera les armes contre celles de son roi, et ne participera ni aux trois autres guerres civi-

les ponctuées par l'Édit de Nantes qui, le 12 avril 1598, assurera la pacification générale du pays, ni aux troubles sérieux qui suivirent la mort d'Henri IV et le règne de Louis XIII, dans l'irrespect de l'application de l'Édit. Les Protestants purent, en effet, selon l'Édit, exercer leur culte dans certains lieux déterminés, avec l'obligation de chômer les jours des fêtes catholiques et celle de payer la dîme au clergé. Admissibles à tous les emplois, ils eurent accès, comme les Catholiques, aux hôpitaux et collèges. Dans les régions où les Protestants étaient présents, les Parlements inclurent un nombre égal de représentants de chacune des deux confessions. Après la répression, par Louis XIII et Richelieu, des agitations civiles et religieuses, la région des Cévennes et du Vivarais connut une relative période de paix, relative car tributaire de l'influence religieuse locale et du souvenir des exactions passées, chacun essayant de convertir l'autre, l'administration royale des provinces favorisant ostensiblement le retour à la religion romaine. Sous Louis XIV vieillissant, les avantages principaux accordés par l'Édit aux Protestants furent, systématiquement et régulièrement, chaque année, laminés sous prétexte d'amendements. Cette tendance se trouva rapidement confirmée par le souhait exprimé publiquement par le souverain de réaliser l'unité religieuse de son royaume.
Ce qui restait de l'Édit de Nantes fut finalement révoqué par l'Édit de Fontainebleau, le 18 octobre 1685.

Notes

[1] – Il semblerait que ce soit Raimond de Barjac, que nous appellerons Raimond I[er], qui serait issu de la branche des Chateauneuf de Randon et marié avec Doulce de Barjac, fille de Gaucelin.

[2] – Le terme de *Languedoc*, n'est pas encore utilisé à cette époque-là : la *Provence* s'étend, alors, jusqu'à Toulouse, et Narbonne est sa capitale régionale.

[3] – Les *milites* sont ces chevaliers qui ne possèdent, chacun, que leur propre armement et leur cheval.

[4] – Il n'est pas exclu de penser que ce soit le beau-père de Raimond I[er], donateur de ses terres et de son nom à son gendre qui ait participé à cet accord.

[5] – Bien qu'il soit possible que ce soit Raimond 1[er], il semblerait que ce soit là plutôt son fils, prénommé lui aussi Raimond, qui assiste à cette nouvelle concession.

[6] – Cette origine a été retenue par *l'Europaische* et par un certain nombre de généalogistes, mais pas par le vicomte de Montrevel qui donne pour épouse à Guillaume de Châteauneuf de Randon, Élisabeth d'Épernon, de la lignée de la famille d'Auvergne.

[7] – Cette branche serait issue de l'un des fils de Raimond III, Gaucelin, seigneur de Bourg-Saint-Andéol et de Lussan, marié avec Rose de Salmond.

[8] – Cette ramure a fait l'objet de controverses par l'incertitude de preuve quant à ses liens avec l'arbre général, mais la tradition, l'origine de possessions et de transmissions de terres, les marques de ses armoiries, veulent avec une certaine vraisemblance que Gilbert de Barjac, à l'origine de la branche, établi à Saint-Didier, était issu de Pierre, fils de Bertrand, seigneur du Bouquet.

[9] – À noter que, par ses liens avec la famille d'Anduze, cette famille pourrait être apparentée avec la famille de Toulouse, par le mariage de Constance, fille de Raimond VI, avec Pierre-Bermond VI d'Anduze.

[10] – Son unique fille - il n'aura pas de descendant mâle - épousera, en 1577, celui qui deviendra l'un des principaux chefs protestants du Vivarais et le gouverneur de cette région, Jacques de Chambaud.

[11] – Louis de Barjac-Rochegude semble avoir eu, au moins, huit enfants dont Bertholomieuse, épouse de Loys de Bergoignon, notaire royal à Barjac, et un fils, Guillaume, qui, résidant aux Vans, abandonnera son prieuré pour la religion réformée et, par son mariage, assurera sa descendance.

[13] – Antoine de la Vaissière, seigneur de Meausse, chef protestant, commandait la garnison d'Annonay en 1574.

[14] – Henry de Montmorency, duc de Damville, alors gouverneur du Languedoc pour le roi, avait nommé, en décembre 1572 Monsieur du Peloux gouverneur d'Annonay. Mais, depuis, les choses avaient changé, Damville mis, pour ainsi dire *en réserve de la royauté*, par Henri III, avait accepté, en février 1575, d'être le chef général des Protestants.

[15] – À noter que l'arrière-grand-père de Charles de Barjac de Rochegude, Olivier, avait épousé le 30 août 1463, en premières noces, Félicie de Jaujac - fille de Gonet, coseigneur de Jaujac, et de Béraude d'Albène - qui allait assurer la descendance des Rochegude. La seconde épouse d'Olivier, Isabelle de Ligones, lui donna bien, un fils, Jean, mais qui n'eut pas les faveurs de l'héritage.

[16] – Certains historiens précisent que ce neveu était, peut-être, le fils de Christophe de Barjac, seigneur de Gasques - le docteur Francus désigne même Christophe comme le frère de Charles de Barjac de Rochegude - ou bien, selon le pasteur Arnaud, Christophe de Barjac-Gasques lui-même. Nul ne le sait. Peut-être même, et ce serait là notre préférence, le terme de *neveu* signifiait-il, ainsi que cela se pratiquait autrefois, que le jeune Barjac tué avait une parenté lointaine avec Charles de Barjac de Rochegude ? Peut-être même s'agissait-il de Gabriel de Barjac-Gasques, capitaine, dont l'aïeul, à la cinquième génération, était Gaucelin, auteur de la branche des Gasques (qui testa le 5 avril 1420) et frère de Bertrand, seigneur de Rochegude ? On peut, aussi, supposer un lien de parenté, au deuxième degré, entre Étiennette de La Baume, épouse de Christophe de Barjac-Gasques, et Claudine de La Baume, épouse de Louis de Barjac-Rochegude, le grand-père de Charles.

[17] – Ce qui n'enlève rien au remarquable travail du docteur Francus car son ouvrage, en quatre volumes, *Notes et documents historiques les huguenots du Vivarais*, reste d'une richesse documentaire importante à laquelle l'auteur de cet article avoue s'être volontiers et assez souvent référé.

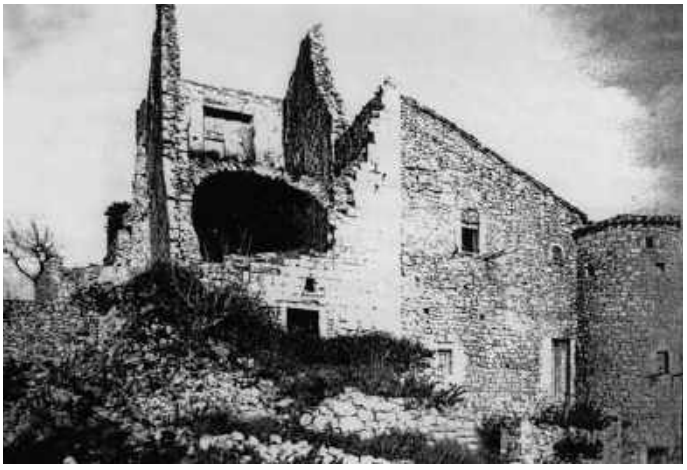
AUTREFOIS LES BARJAC DE ROCHEGUDE… PENDANT ET APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

par Claude-Jean GIRARD

Le 13 juillet 2004, la commune gardoise de ROCHEGUDE rendait hommage à la famille BARJAC de Rochegude, en donnant, à l'artère de la cité qui conduisait au château, le nom de Jacques de BARJAC de Rochegude, qui avait sacrifié sa vie au secours des galériens condamnés pour leur foi. L'auteur de cet article avait, alors, publié « Autrefois, les Barjac de Rochegude », sur l'histoire de cette vieille famille cévenole, après avoir effectué un certain nombre de recherches.

Le 14 juillet 2011, à l'occasion des nouvelles journées que Rochegude a consacrées à son histoire locale au cours de l'été, Claude-Jean Girard a présenté, à l'issue d'une conférence, un roman historique intitulé « Les Anges Oubliés, ou Le dernier des de BARJAC de Rochegude ».

Cet article évoque cette vieille famille cévenole pendant et après l'édit de Fontainebleau, dit édit de révocation de l'édit de Nantes. Un autre article, dans cette même revue, retrace son histoire, ou du moins ce que l'on peut en connaître, au cours des siècles précédents.



I . Les Barjac de Rochegude et l'Édit de Révocation

Plus que la suppression de l'Édit qui ne signifiait plus grand-chose en 1685, c'est l'Édit de Révocation, dit de Fontainebleau, qui fut tragique pour tous ceux de la *Religion Prétendue Réformée* : interdiction de pratiquer la RPR, ordre aux pasteurs de quitter, sous quinzaine, le territoire, défense d'instruire les enfants dans la RPR, obligation d'envoyer les enfants protestants dans des instituts catholiques, sous peine de 500 livres d'amende, et, enfin, interdiction à tous les Protestants d'émigrer, sous peine des galères pour les hommes, et de la réclusion à vie pour les femmes.

Nous ignorerions, aujourd'hui, les différentes et douloureuses péripéties qui ont conduit à la disparition de la famille des Barjac de Rochegude, si l'oncle du dernier de ses descendants, le Marquis Jacques de Barjac de Rochegude, n'avait narré et publié dans le détail, à Londres, le 26 mai 1715, la malheureuse épopée traversée par les siens, après l'édit de révocation. C'est à la demande de Lord Henri Galway, plus connu en France sous le nom de comte de Massue, général des armées de sa majesté britannique, vice-roi d'Irlande et plénipotentiaire en Portugal, que le Marquis de Rochegude - c'est ainsi qu'il est, alors, appelé[1] - a écrit et fait éditer une brochure relatant l'histoire de sa famille sous le titre évocateur de *« La famille DE ROCHEGUDE a été aussi maltraitée en France, pour cause Religion, que nulle autre famille du royaume ».*

Mais avant de traverser avec lui les douloureux événements qui ont touché cette famille, le lien avec Charles de Barjac de Rochegude, gouverneur protestant du Bas Vivarais, mortellement blessé à Annonay, le 19 mars 1575, au cours de la cinquième guerre civile. Charles avait eu pour fils Denis, seigneur de Rochegude, de La Baume, de Saint-Géniès de Claisse, de Fons-sur-Lussan, de Seynes et de nombreux autres fiefs, ce dernier devait l'importance de ses possessions à deux héritages :

Celui que lui avait légué son oncle Jean, seigneur de Rochegude, marié avec Marguerite de Cambis, et celui de son cousin Jean de Barjac de Gasques, lui aussi sans postérité. Denis a épousé, le 26 janvier 1603, Marguerite d'Audibert de Lussan qui lui donna sept enfants dont un seul garçon, Charles. Héritier des biens et des titres, Charles est uni, le 12 octobre 1620, à Antoinette d'Hilaire, fille de Jean, conseiller à la cour des Aides à Montpellier, et d'Antoinette de Perdriau de Maureilhan.

De leur mariage naquirent trois fils - Jean, Jacques et François - et deux filles – Ennemonde et Madeleine. Charles, devenu veuf, s'est remarié en 1668, mais si discrètement que l'on ignore le nom de sa seconde épouse. Quoi qu'il en soit c'est à nouveau veuf qu'il connaît l'exil en 1685.

Tragique destin que celui du marquis Charles de Barjac de Rochegude. Deux fois veuf, il perd, en 1672, son plus jeune fils, François, jeune capitaine de 18 ans au régiment de Navarre, grièvement blessé au siège de

Raeren, en Flandre. Apprenant, à plus de soixante ans, les conditions lapidaires de l'Édit de Révocation, il a l'amertume de voir Louis XIV, pour lequel son plus jeune fils est mort au combat, le chasser de son vieux château de Rochegude, lui dont l'origine de la noblesse vaut bien celle de son roi. Il se voit, de surcroît, confisquer l'ensemble de ses biens à Rochegude, le château, le péage du château, la Bégude de Taraux, les domaines d'Arpaillargues, d'Aureilhac et la métairie de Castille (Réf : Arch. Nat. TT 273 et TT 13 A). Ses biens seront, en fait, en grande partie, confiés à sa fille, Ennemonde, épouse de Charles de Rigot de Monjoux, qui les gérera depuis sa résidence du Dauphiné. Elle jouera un grand rôle dans la conservation du patrimoine, même si elle adopte la même position que sa belle-sœur, Françoise d'Agoult en étant farouchement attaché à sa religion calviniste. Il est plausible de penser que Charles avait dû, auparavant, sur l'insistance de sa parente Marie Félice de Budos, initialement feindre une conversion au catholicisme, et prendre des dispositions successorales avec son fils aîné, Jean, pour sauvegarder les biens de la famille[2].

Malheureusement dénoncé, les délateurs bénéficiant, en principe, du tiers des biens de leurs victimes, il fut conduit en prison à Mirepoix, dans l'Ariège. Quant à son fils aîné… mais écoutons Jacques, son cadet :

« L'aîné fut le premier arrêté, dans Rochegude, et envoyé en exil à Viviers, petite ville du Vivarez où il ne fut pas plus tôt arrivé qu'il eût des missionnaires à ses trousses : gens impitoyables, ignorans, fourbes, qui se déguisent en habit de brebis, en anges de lumière, comme l'Écriture les dépeint, mais en dedans des loups ravissans, des anges des ténèbres. »

Au début, Jean de Barjac de Rochegude, imperturbable, se tait. Puis, ne supportant plus d'être harcelé, il répond, discute et finit par mettre ses interlocuteurs dans l'embarras, par la pertinence de ses observations. Il laisse, d'ailleurs, dans la plus grande confusion les comparses d'un dénommé Couderc[3] - récemment converti, après avoir fréquenté les synodes protestants pendant trente ans - qui avait entrepris de le faire abjurer et qui, découragé, prenant à témoin ses assistants, finit par lui déclarer : *« Je ne vous verrai plus que vous ne soyez bon catholique. »*

Transféré à la Tour de Constance où l'on pensait venir à bout de son opiniâtreté, sa santé est rudement altérée par de nombreux sévices et l'humidité persistante - la mer atteint en effet la tour, à cette époque-là. Sa vie aurait été menacée si sa famille n'avait réussi à le faire déplacer ailleurs[4]. À la citadelle de Montpellier où il sera conduit, les moines se heurteront au même échec de conversion, et il sera enfermé, par représailles, dans une prison alors réservée aux criminels d'État, la *Bastille* lyonnaise de Pierre-Cise. Il en sera libéré et conduit avec son père à la frontière suisse grâce à un passeport délivré le 20 avril 1688 par l'archevêque de Lyon, « *primat de France, commandant des ordres du roi et son lieutenant général au gouvernement du Lyonnois ».*

Ils vont s'installer, l'un et l'autre, dans la ville de Vevey. Jean ignore toujours, alors, le sort réservé à sa femme ainsi qu'à ses deux filles et à ses deux fils :

« Son plus grand tourment était de penser à ses enfants : deux filles enfermées dans un couvent de religieuses à Bagnols, deux garçons aux jésuites à Beaucaire, et pour comble, sa femme errante, sans sçavoir où. »

Jean de Barjac de Rochegude avait épousé, le 14 novembre 1672, Françoise d'Agoult, fille d'Hector, seigneur de Boneval, et d'Uranie de Calignon. Arrière-petite-fille du chancelier de Navarre, Soffrey de Calignon, la marquise était dotée, rapporte-t-on, d'un caractère bien trempé, d'une foi inébranlable, et d'une intelligence bien supérieure à la moyenne. Aussi, dès que ses enfants lui furent enlevés, après l'arrestation de son mari, pour être placés dans des institutions où tout était mis en place pour les convertir, elle troqua ses habits pour ceux d'une paysanne, et s'enfuit du château de Rochegude dans le but de chercher de l'aide auprès de ses amis et parents, afin de récupérer ses enfants. Après avoir erré, pendant plusieurs jours, dans les bois et montagnes des alentours, et s'être parfaitement adaptée à sa nouvelle apparence, elle réussit à se faire engager comme bergère, avant d'être reconnue et dénoncée. Enfermée dans un couvent de Nîmes, non seulement elle résista aux sollicitations répétées de la mère supérieure, pour lui faire abjurer sa religion, mais elle la conduisit, au bout de quelques jours, à faire cette étonnante requête à l'évêque : *« Otez-nous cette dame, ou elle rendra tout le couvent Huguenot ! »* Le prélat ne peut qu'obtempérer et l'ordre fut bientôt donné de conduire la marquise de Barjac de Rochegude à Genève. De là, elle gagna, vraisemblablement en 1690, Vevey où elle tomba dans les bras de son mari et de son beau-père.

Restait le sort de leurs quatre enfants. Uranie et sa sœur aînée Françoise, enlevées à leur mère à la fin l'année 1685, alors qu'elles n'étaient respectivement âgées que de 3 et 5 ans, furent placées au couvent de Bagnols où elles demeurèrent 14 longues années, heureusement avec la proche présence dans la cité de Madeleine de Barjac, leur tante. Deux cents écus furent prélevés, sur les biens réquisitionnés de leur famille, pour assurer leur entretien. Leur adolescence étant arrivée sans que l'on pût mettre en doute leur attachement au catholicisme, l'abbesse, de la famille des Lussan, leur permettait d'aller régulièrement visiter leur tante, sous la surveillance d'une garde.

Leur évasion fut, sans doute, méticuleusement organisée par leur oncle Jacques de Barjac, et la complicité de

leurs frères, pour s'enfuir, lors d'une de ces traditionnelles sorties, chez une amie de la famille, bonne catholique, qui résidait à Nîmes. Celle-ci, trop connue du couvent, les conduit discrètement chez une autre amie restée fidèle aux Barjac. L'évêque alerté fait visiter tous les lieux susceptibles de les abriter et les gens d'armes parviennent à l'endroit où elles se trouvaient :

« La dame, sans s'étonner, fait ouvrir toutes les portes, et donne ordre à l'oreille de faire descendre les demoiselles dans un puits à plain-pied de la maison, sans profondeur et sans eau. Elles y entrent et l'on ferme le puits avec quatre planches. L'aînée, voyant un crapaud dans le fond du puits : Ah ! Ma sœur, dit-elle, voilà un méchant présage ! L'autre, en marchant sur cet insecte : Hé bien, ma sœur, dit-elle, voilà le présage ôté ! On remarque cet endroit pour faire voir le courage de ces jeunes filles. On les fit remonter du puits, après que les visiteurs furent sortis. Le lendemain au matin, sous la conduite d'un bon guide, on les fit partir à cheval, habillées en paysannes, avec la demoiselle qui les avait si bien adressées. Elles arrivèrent heureusement à Genève ; de là dans Vevay, chez leur père, sans se faire connaître. La mère fut la première qui reconnut sa plus jeune fille[5]*. Voilà notre chère enfant, dit-elle à son mari avec un transport de joye. Voici l'autre, ajouta l'aînée en se jetant sur le col de sa mère. On s'embrassa de part et d'autre sans dire mot : les grandes joyes comme les grandes douleurs parlent peu. Toute la ville en foule vint à la maison témoigner la part qu'ils prenaient à notre joye. Elle fut grande, plus grande encore, lorsque le père et la mère s'aperçurent que leurs filles n'avoient ni l'esprit, ni le cœur gâtés. Celui qui est né de Dieu, dit saint Jean, le malin ne le touche point. »*

Les deux sœurs qui avaient sans doute résisté à leurs malheurs, grâce à leur bonne entente, ne se marièrent point. Vivant à Vevey, elles furent appréciées pour le bien qu'elles firent autour d'elles, en dépensant en œuvres de charité la pension succincte qu'elles recevaient pour leur entretien. Françoise mourut le 7 mars 1739, Uranie, le 14 août 1748, après avoir effectué, dix ans auparavant, et alors qu'elle ne percevait plus de pension, un don de 400 livres (5 300 €) à la Chambre des Réfugiés des Protestants, ne demandant pour assurer sa subsistance qu'une partie des intérêts de la somme placée au profit de l'institution, soit environ 16 livres par an (210 €).

Pour bien mesurer l'accueil chaleureux de la population de Vevey, relaté par leur oncle, il faut souligner l'estime dans laquelle la ville suisse tenait les Barjac-Rochegude. À la mort de leur grand-père, Charles, le 22 novembre 1695, le Conseil des édiles de Vevey fit inscrire dans ses registres :

« Veu le décès de messire Barjac, seigneur de Rochegude, ordonné qu'en considération de sa qualité et de son mérite, comme aussi de ce qu'il nous a honorés de bien vouloir accepter la bourgeoisie, on ira complimenter par quatre seigneur du corps, M. le marquis de Rochegude, son fils, lui offrir le tombeau du Conseil et les couleurs de la ville pour porter le corps. »

Mais revenons aux deux fils de Jean qui, lui aussi, était honoré de la qualité de *Bourgeois de Vevey*, et qui laissait son logis pour y tenir les assemblées générales de la Chambre des Réfugiés.

Les deux enfants, Hector et Charles, ont respectivement 9 et 10 ans lorsque, enlevés à leurs parents, ils sont placés chez les jésuites, à Beaucaire[6]. Libérés de leur internat, à leur adolescence, vers 1694, présumés catholiques et rentrés dans le château de Rochegude qui leur a été restitué (par leur tante Ennemonde qui avait administré les biens des Rochegude) ils peuvent aborder une nouvelle vie. Mais, une fois sorti de leur collège où la discipline jésuitique était draconienne, leur liberté de mouvement, l'attrait de la vie, ne les incitent pas, a priori, à tout abandonner pour rejoindre leur famille. Il y a aussi, sans aucun doute et plus sûrement, la volonté de leurs parents de les voir demeurer en France pour sauvegarder le patrimoine familial. D'autant que, pour encourager leur maintien dans le catholicisme, leur entourage nobiliaire, et même familial - leur tante, Madeleine, devenue catholique avec son mari, Charles de Sibert, baron de Cornillon et gouverneur de Bagnols -, les aurait incités, semble-t-il, à faire de riches mariages et à accepter des charges flatteuses dans l'armée ou dans l'administration royale.

Hector, le plus jeune, le plus fragile, est, pourtant, le premier à refuser cette vie facile. Il rejoint, au grand plaisir de ses parents, sa famille à Vevey, vraisemblablement en début d'année 1699, soit, curieuse coïncidence, presque à la même époque que ses deux sœurs. Sa santé n'étant pas florissante, ses parents le perdront une seconde fois, quelques mois seulement après son retour, et cette fois-ci définitivement. On ignore de quelle nature était la maladie qui l'emporta à l'âge de 24 ans.

Quant à son frère Charles, si l'on s'en tient aux propos de son oncle Jacques…

« Cette mort fit impression sur le frère, il fut plus attentif à ses devoirs ; il se dispose à partir, c'est du moins ce qu'il écrivoit ; cependant il demeuroit encore, il ne pouvait s'arracher au monde, il balançoit entre le ciel et la terre ; cela n'est pas étonnant, il étoit jeune, assez bien fait, fort à son aise, caressé des puissances qui cherchoient à le retenir par des emplois à la guerre ou par un mariage : voilà des grands attraits ; mais enfin la grâce victorieuse le mit en pleine liberté ; il sort, sans passeport, sans bien, sans ressource, et jamais plus content que dans l'exil et la misère. C'est ce que m'ont dit tous ceux qui l'ont vu. »

Oui, certes ! Le récit de Jacques de Rochegude ne peut pas être différent à l'époque où il l'écrit. Mais les événements, semble-t-il, ne se sont pas déroulés aussi facilement et, de surcroît, dans le même contexte. Quelques documents relevés à la Société de l'Histoire du Protestantisme Français laissent apparaître, en effet, que le dernier héritier de la dynastie des Barjac de Rochegude avait d'autres raisons de différer son départ. Il permettait, sans aucun doute, à son oncle d'avoir des informations et des contacts pour savoir ce qui se passait réellement en France, et plus particulièrement dans les Cévennes et le Vivarais, dans la nature et l'organisation des conflits qui opposaient les camisards et les troupes royales. Une grande partie, en effet, des immigrés, composée de la bourgeoisie et de la noblesse protestante, n'adhérait pas aux actions radicales des camisards, et hésitait fortement à encourager leur mouvement extrémiste. Son oncle Jacques avait également besoin de relations soutenues avec une filière pour aider à secourir les galériens de Marseille condamnés pour leur foi réformée.

D'ailleurs Charles de Barjac se compromet dangereusement, jusqu'à l'emprisonnement.

Madame de Merez, en effet, écrit :

« Un officier français réfugié, nommé Peytau, né à Boucoiran, envoyé de Hollande pour s'entendre avec les camisards, fut arrêté en septembre 1703. Conduit à Alais, où l'intendant l'interrogea lui-même, il donna le nom, en subissant la question, du jeune marquis de Rochegude, comme d'un homme à qui il devait parler. On fut surpris d'entendre nommer celui-là, car c'était le seul de sa maison resté dans le pays, son père ayant été détenu dans la Citadelle, s'était enfin retiré, sa mère, ses sœurs, ses frères (?) avaient passé chez les étrangers ; on croit qu'il était facile à celui-là de faire de même. Cependant il fut arrêté et mené à Alais, mais peut-être à cause d'une grosse parenté qu'il a dans cette ville, on l'a conduit à Saint-Hippolyte. »

Nous relevons, ensuite, dans « *Un gentilhomme huguenot au temps des camisards, le baron d'Aigaliers* », ouvrage écrit par la baronne de Charnisay :

Il était détenu depuis 5 mois quand le Maréchal de Montrevel écrivit à Chamillard (G.1796, f°11) : *« Montpellier, le 17 janvier 1704. Quelque perquisition, Monsieur, qu'on ait fait depuis cinq mois contre le marquis de Rochegude, que j'ay fait arrêter et conduire dans le château de Saint-Hippolyte, on n'a rien trouvé qui puisse autoriser la déclaration du capitaine hollandais qui a esté rompu vif à Alais, qui disoit avoir ordre de s'adresser à lui. Il est fils d'un père qui s'étoit retiré à Genève, n'a jamais voulu que ses autres enfants portassent un moment les armes contre le roy. Il a d'ailleurs un bien considérable qui peut être garant de sa conduite et engager le Roy à lui accorder sa liberté… »* Sur cette lettre, il est écrit en marge : libéré.

Charles avait réussi à s'en sortir, vraisemblablement grâce à des appuis familiaux influents (grâce notamment à ses cousins de LA FARE, et puis n'oublions pas que sa famille est alliée, outre les Budos, avec les Audibert de Lussan et les Bérard de Montalet). Arrêté en septembre 1703, il est libéré le 18 janvier 1704. Il est pratiquement acquis, sans aucun doute, qu'il continuera, courageusement, à servir de relais à Jacques de Rochegude qui se déplaçait constamment en Angleterre, en Allemagne, et en Hollande, pour aider les familles de réfugiés et favoriser la libération des galériens. C'est, par ailleurs, sur les investigations du comte de Beauregard que Charles avait certainement dû son arrestation. Celui-ci avait découvert, en faisant surveiller l'oncle par ses services secrets, les actions menées par son neveu, car il écrivait, le 27 mars 1703, au ministre de la Guerre (Dépôt de la Guerre, vol.1707, p. 160) :

« Monseigneur, je diray à Vostre Grandeur que la révolte des huguenots de Languedoc s'est tramée dans le pays de Genève par de ces gens là qui y estoient retirés, mais principalement par la famille d'un nommé de Rochegude, gentilhomme des Scevennes, dont le nommé de Fonds (Jacques est seigneur de Fons-sur-Lussan), un des cadets, étoit un des chefs de ces scélérats qui fesoient leur demeure depuis nombre d'années à Vevey, petite ville des terres de Genève, de laquelle ils reçoivent des secours considérables d'argent & d'hommes, soit barbets ou soldats allemands qui passent en France par leurs terres sous prétexte de désertion, & se joignent après cela aux bandes de ces scélérats. Je suis avec un attachement inviolable, Monseigneur, & avec tout le respect possible, &c… Le comte de Beauregard, à Chatelrhaud, ce 27 mars 1703. »

Malgré cette chaude alerte, Charles ne rejoindra sa famille que vers l'été 1713. Il a alors 38 ans ! C'est un homme qui a depuis longtemps déjà des idées arrêtées sur sa position politique et la voix de sa conscience. Il ne s'est pas marié, non pas parce qu'il est beau garçon et qu'il papillonne. À cette époque-là et dans le milieu de la noblesse de province où Charles sévit, on se marie pour s'établir, pour construire l'avenir d'une famille, assurer la postérité du lignage et de l'acquit patrimonial. Non, Charles ne s'est pas marié parce que ses activités secrètes - c'est là l'avis du narrateur - ne peuvent et ne doivent pas être connues, pour sauvegarder l'avenir et le recouvrement du patrimoine ancestral. Il ne rentre qu'en 1713, non pas uniquement en raison de la guerre des camisards, alors très sérieusement compromise, mais surtout parce que, à cette époque, après la reculade du traité d'Ütrecht concernant le retour encore possible des protestants et de leur religion dans leur pays, Charles, bien informé par son oncle a, comme beaucoup de ses pairs, définitivement,

abandonné tout espoir de retour de sa famille dans les Cévennes. Tant que l'espoir demeurait, Charles devait rester en possession des biens familiaux, presque entièrement, récupérés ; ces derniers assuraient, selon Saint-Simon, - ce qui est vraisemblablement exagéré -, 12 000 à 16 000 livres de rentes annuelles (soit 160 000 à 210 000 €) grâce auxquelles il pouvait, de loin et pendant quelque temps, assurer la subsistance de sa famille, à Vevey, sortie de France complètement démunie, et aider son oncle dans ses voyages auprès des souverains européens pour défendre la cause protestante de France. Pour la suite et la fin de vie du marquis Charles de Barjac de Rochegude, dernier du nom, j'ai choisi cette note de Boislisle à l'édition de Saint-Simon (II, p. 273) :

« En mars 1713, Rochegude alla rejoindre sa famille à Vevey ; il devint bourgeois même, se maria en janvier 1725 et mourut la même année sans enfant. En lui s'éteignit une race illustre dont Jurieu a glorifié tous les personnages pour leur constance et leur dévouement aux intérêts de la religion persécutée. »

Charles ne se maria, en effet, que le 22 janvier 1725, à l'âge avancé de 50 ans, avec Marie de Philibert, fille du marquis Jean de Venterol, d'une famille protestante du Dauphiné également réfugiée à Vevey. Les deux familles se fréquentaient depuis longtemps, d'autant plus que la tante de Françoise d'Agoult avait été mariée à Henri de Philibert, seigneur de Largentière. La raison de ce mariage tardif est-elle due au prolongement de l'action de son oncle, décédé en 1718, activité qui ne permettait pas une vie sédentaire et familiale ? On n'a pu trouver aucune trace particulière de son existence jusqu'à son mariage. On sait seulement qu'il perçut une pension *de cinquante pièces*[7] du roi Georges d'Angleterre, ce qui peut laisser penser qu'il avait été recommandé pour l'activité qu'il avait menée et qu'il menait, peut-être, encore… Toujours est-il que cette pension a été reportée, après sa mort, sur ses deux sœurs. Encore absent, lors du décès de sa mère, Françoise d'Agoult, le 13 août 1712, il sera présent lors de celui de son père, le marquis Jean de Barjac de Rochegude, le 29 octobre 1720. Charles n'aura pas le temps d'assurer la postérité du lignage des Barjac de Rochegude, il s'éteindra au mois d'octobre qui suivra son mariage d'une fatale maladie. Le livre des Bourgeois de Vevey, laisse apparaître cette mention laconique, à la fin de la liste familiale concernant les de Barjac-Rochegude, *« Famille éteinte par le décès de son dernier rejeton mâle, Charles de Barjac, dernier marquis de Rochegude. »* Que de chemin parcouru entre le baron Roger de Barjac, sacrifié à Roncevaux pour sauver son empereur, Charlemagne, et le marquis Charles de Barjac de Rochegude mort dans l'oubli pour obéir à sa conscience, plutôt qu'à son roi !

II . Jacques de Barjac, au secours des persécutés.

Il n'est pas possible de fermer la porte de l'existence de cette famille sans s'attarder sur la vie du marquis Jacques de Barjac de Rochegude, seigneur de Fons-sur-Lussan, sans qui son histoire ne serait pas aussi bien connue, et surtout à qui de nombreux réfugiés protestants ont dû, sinon leur propre survie, du moins leur destin.

Jacques, à la révocation de l'édit de Nantes, est en Alsace, capitaine au régiment de Champagne, l'un des plus prestigieux, sous le commandement du général Montclar. Ses supérieurs l'estiment, Montclar l'honore de son amitié[8] et Louis XIV, lui-même, le tient pour un fidèle soldat, intelligent et courageux,… mais le fait arrêter pour appartenir à la Religion Prétendue Réformée :

« J'ay toujours servi le Roy en honnête homme, dans un de ses meilleurs régimens, dont le Régiment de Champagne et toujours en campagne. Le Roy même, me faisant arrêter dans Brisach, me fit dire par Monsieur de Monclar, qu'il était content de mes services, que l'on m'avanceroit, mais qu'il fallait changer. »

Jacques persiste, et est appelé, en dernier recours par M. de Montclar, qui lui présente l'ordre reçu :

« Le Roy donne mille livres (13 200 €) de pension à tels ou tels (que le marquis ne nomme pas, selon ses propres termes, par modestie) et l'assurance du premier régiment vacant. Mais pour Rochegude, qui persiste à être opiniâtre, le Roy vous ordonne de l'envoyer en prison à Landscroon, jusqu'à nouvel ordre. »

Incarcéré, visité par des moines qui veulent le convertir, il les renvoie avec ces mots : *« Messieurs, je sçais votre religion, et la mienne, je suis ici pour souffrir et non pas pour disputer : retirez-vous, vous n'avez rien à faire avec moi. »* Trois mois après, il est transféré au fort Saint-André, près de Salins, où le commandant de la prison, La Barthe, sans tenir compte ni de son grade, ni de son rang le fait jeter sans aucun ménagement dans un cachot sombre et humide. Sans pouvoir se raser pendant quatorze mois, il doit survivre avec une nourriture aussi rare que succincte. Mais Rochegude, ferme dans sa foi en la Providence divine, voit sa patience porteuse de fruits, lorsqu'un jour il est réveillé, à travers la paroi de mâchicoulis de sa cellule, par le chant énergique d'un cantique : « *Jamais ne cesserai de magnifier le Seigneur »*. Il émane, tonitruant, de la poitrine de nouveaux prisonniers, ses voisins, nobles poitevins, Messieurs de Monroy, de Marconnay et de Vezansay, tous trois ravis de pouvoir ainsi narguer leurs geôliers. Quand ces derniers s'éloignent dans le haut dédale des lourds couloirs obscurs…

« Ma joie fut encore plus grande, lorsque, frappant doucement à la muraille, ces braves athlètes appro-

chent : Vous êtes, Messieurs, leur dis-je, de la Religion ; votre langage vous donne à connaître. – Oui, par la grâce de Dieu, dirent-ils. – J'en suis aussi par la même grâce, leur dis-je. Ils demandent mon nom. - Quoi ! Dirent-ils, vous êtes frère du Marquis de Rochegude, que nous avons laissé à Pierre-Cize (prison dont ils venaient d'être transférés). *– C'est mon frère. (J'avois le cœur serré.) – Il nous a donné une lettre pour vous à tout hazard, ne sachant où vous êtes. Ils la font passer par le plâtre. Je reconnus d'abord l'écriture. »*

La cloison étant percée, un tuyau discrètement la traverse et peut ainsi parfaire l'alimentation de Jacques, *par un bouillon admirable*, sans lequel il lui serait difficile de tenir, ses voisins bénéficiant d'un régime plus favorable. Son calvaire, ainsi que celui de ses trois compagnons, va pourtant cesser :

« Le Roy ordonne d'élargir les prisonniers qui n'avoient point changé (de religion), et de retenir ceux qui, après leur changement, avoient été pris, sortans du royaume. »

Ils seront conduits à la frontière suisse, jusqu'aux Verrières, et libérés par l'officier de police qui les accompagnait. Jacques se dirige vers Vevey, dans le canton de Vaud, lieu de résidence précisé par la lettre de son frère, et à Morges…

« Je vois passer dans la grande rue mon frère à cheval, sortant des prisons de Pierre-Cize, par ordre du Roy. On ne marque point le temps de sa sortie, ni le temps de sortie de sa femme. Il me reconnoit, il s'arrête, et descend au plus vite. Nous nous embrassons bien tendrement, en nous disant l'un à l'autre : Par la grâce de Dieu, je sors en lui donnant gloire ! Quelle fut notre joye dans cette entrevue ! Elle est au-dessus de toute expression. »

À noter que Jacques de Rochegude souligne bien sa volonté de ne faire mention d'aucune date, et il n'en citera aucune dans tout le récit. Publié, en effet, en 1715 ce document pourrait donner des indications à la police royale et contribuer ainsi à compromettre gravement un certain nombre de personnes. Tout laisse à penser qu'il rencontra son frère peu après son arrivée, entre le mois d'avril 1688 et le début de l'année 1689.

Entre 1690 et 1698, période à partir de laquelle les archives de l'Église Française de Bâle commencent à mentionner son nom, il se passe huit années mystérieuses sur la vie du marquis. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il ne vécut pas à Vevey avec sa famille et, fait beaucoup plus extraordinaire pour être souligné, lorsque l'on connaît sa parfaite conduite religieuse et l'attachement qu'il porte à sa famille, il n'est pas présent aux funérailles de son père, en 1695. Non, Jacques n'a pas tout dit sur sa propre vie. Ses neveux ont été libérés de l'institut jésuite de Beaucaire dans le courant de l'année 1694. Ses nièces arrivent vraisemblablement à Vevey en 1698, ou 1699, et il n'est précisé, nulle part, les conditions de leur évasion qui avait dû certainement être minutieusement préparée, comme celle, d'ailleurs du pauvre Hector, au cours de l'année 1699. À partir de 1699, le marquis va consacrer tout son temps, il a 45 ans, à adoucir le sort des réfugiés et de celui de ses coreligionnaires emprisonnés ou aux galères royales pour garder leur foi.

Le sort des réfugiés n'est pas aussi enviable que celui de sa famille ; rien que dans le canton de Berne on compte sur 6 104 réfugiés, 2 162 vivant de la charité publique, c'est-à-dire uniquement grâce à la solidarité du peuple suisse. Mais cette aide a des limites naturelles et le nombre des réfugiés ne cesse de croître, posant un sérieux problème économique à la confédération helvétique.

La Chambre de la Direction des Réfugiés de Berne décide alors d'envoyer deux hommes de confiance auprès des gouvernements des états protestants d'Europe (La Hollande, La Prusse, La Suède, Le Danemark, les principautés allemandes…) ou non catholique comme l'Angleterre, pour les inciter à accueillir un bon nombre de familles exilées. Finalement choisi, Jacques de Rochegude ainsi que son compagnon, Loréal de la Grevillière, sont tous deux recommandés par le gouvernement bernois auprès du Conseil de Zürich afin d'élargir le champ de leur mission. Le marquis Jacques de Rochegude va se donner rapidement trois objectifs dont le dernier demeure le but suprême : rétablir l'Église Réformée en France. Quant aux deux autres, il va s'attacher, sans tarder, à les atteindre : faciliter l'installation des réfugiés en leur trouvant des pays d'accueil, et obtenir l'élargissement de tous les hommes emprisonnés ou condamnés aux galères pour le seul attachement à leur foi.

Malgré les réticences marquées au début par les divers pays qu'ils démarchent - l'Angleterre prétend que son territoire est trop exigu, la Hollande héberge déjà des réfugiés français et vaudois du Piémont, exclus par le duc de Savoie, etc.… - les deux hommes obtiennent le soutien du souverain de Prusse, Guillaume III, et de l'Électeur du Brandebourg, pays où, courant 1699, beaucoup de familles de réfugiés pourront s'établir. Bientôt seul pour accomplir sa tâche, il va obtenir des principaux états protestants, et notamment de la Hollande, du Danemark et de l'Angleterre, suffisamment de fonds pour faciliter l'installation des nouveaux arrivants dans les pays d'accueil.

Mais Rochegude pense avant au retour définitif des réfugiés dans leur pays. Sa vision des choses n'est pas si utopique que cela : les états protestants et l'Angleterre qui composent La Grande Alliance, prennent apparemment le dessus dans le conflit armé qui l'oppose à Louis XIV, dans la guerre de la succession d'Espagne. En cas de défaite, rien ne serait, en conséquence, plus

facile pour les alliés que d'imposer le retour du protestantisme en France. Il est donc important que, dans cette attente, Charles reste au pays pour maintenir en état le patrimoine familial.
C'est aussi, grâce aux informations qu'il glane ça et là, aidé de celles, précieuses, de son neveu, que Jacques prend conscience du sort misérable des hommes enchaînés pour leur foi aux galères. Va commencer, alors, une vaste et patiente action auprès des souverains protestants et anglais, afin de faire fléchir le roi de France et lui faire libérer ces condamnés. Toujours missionné par les édiles suisses, Jacques de Rochegude va, alors, grâce à sa diplomatie, à son incommensurable patience et, surtout, grâce à sa foi inébranlable, tisser des liens considérables directement avec les souverains eux-mêmes. Il obtient l'appui du puissant roi luthérien de Suède, Charles XII ainsi que le soutien inconditionné de l'Électrice de Hanovre, Sophie - future héritière pour ses enfants de la couronne d'Angleterre, la reine Anne ne laissant pas de postérité - qui l'honore même de son amitié. Plus tard, le fils de l'Électrice, Georges, devenu roi d'Angleterre, et ancêtre des souverains actuels, lui sera d'un précieux secours. Les états généraux de Hollande, également, lui feront toujours confiance et voteront unanimement tous les mémoires que le marquis leur soumettra pour libérer les galériens. Les princes allemands, le roi de Prusse ainsi que le roi du Danemark ne lui ménageront pas non plus leur aide et leurs encouragements. Mais les actions les plus décisives seront d'abord portées grâce à la reine Anne d'Angleterre, et ensuite à l'aide soutenue de son successeur, Georges I[er].
Ses liens sont tels, avec les diverses têtes couronnées, que sa situation en devient ambiguë : il est de plus en plus sollicité pour adopter des positions politiques, à l'encontre de sa propre volonté. Il ne peut pas, il ne veut pas participer au déclin de son pays, même si l'attitude de son souverain, qu'il respecte toujours, est contraire à sa religion et à ceux qui la partagent. C'est avec désolation qu'il apprend les défaites des Flandres, de Oudenarde, de Lille puis de Douai, de l'armée au sort de laquelle il était autrefois lié. Louis XIV, âgé, est en 1709 au plus bas de sa réputation, la France est exsangue, la misère la plus noire y sévit, le brigandage participe au désordre des révoltes locales.
Mais le vieux roi dont l'éclat du soleil décline fortement a gardé un ultime tour dans son sac, lors des négociations de paix à Ütrecht : celui de l'inédit. À la surprise générale, il propose aux pays vainqueurs, par son secrétaire d'état, le marquis de Torcy, des conditions plus avantageuses que celles qu'ils espéraient. Chacun étant rasséréné sur les avantages obtenus pour son propre pays, personne ne relève le refus de principe, opposé par Torcy, celui d'évoquer la situation de la Religion Prétendue Réformée en France. Malgré une conférence qu'il anime lui-même, le 26 avril 1712, devant l'ensemble des plénipotentiaires de la Grande Alliance, le traité d'Ütrecht, signé le 11 avril 1713, fera l'impasse totale sur le protestantisme en France et sur le sort des réfugiés et des condamnés. Échec total ? Eh bien, non ! L'opiniâtreté, l'absence de désespérance, du marquis de Rochegude, allait arracher quelques consolations sur le sort des galériens. Malgré l'enquête préalable demandée par le duc de Buckingham sur l'intérêt réel que présentait le sort des galériens, la reine Anne, en excellents termes avec Rochegude, passe outre et met en jeu ses diplomates pour obtenir leur grâce du vieux roi malade. Louis XIV signe l'ordre, le 17 mars 1713, de l'élargissement de 136 galériens. Cela restant insuffisant, pour parvenir à faire libérer « le reste » des galériens, il devra rédiger encore de nombreux mémoires et répondre aux accusations insidieuses et notamment à avoir eu celle d'une action strictement politique et non humanitaire. Il obtiendra, notamment, de l'envoyé du roi Louis XIV en Suisse, le comte Du Luc, l'attestation suivante qui fera le tour des cours européennes pour lui conserver son crédit :
« Monsieur le marquis de Rochegude, réfugié français à Vevey, canton de Berne, y a toujours tenu une conduite convenable à sa naissance, très respectueux pour le roi et conforme à ses obligations envers sa patrie, ne s'étant point mêlé des affaires d'État ni de guerre. En foi de quoi, etc., etc.
Soleure, le 4 novembre 1713, le comte du Luc. »

C'est grâce à ce nouveau mémoire remis à la reine Anne, en août 1713, que le marquis va obtenir la libération de 11 galériens supplémentaires[9] :

« Le reste des confesseurs dans les galères, prisons et couvents, implore la clémence de Votre Majesté. La délivrance de leurs frères que Sa Majesté a procurée leur fait espérer la même grâce avec d'autant plus de confiance qu'ils sont dans les mêmes cas, mêmes circonstances qui ont donné lieu à leur détention, dont la véritable cause est la religion. Car pour les gens des Cévennes qui ont été pris les armes à la main on sait qu'ils ne les ont prises que pour se défendre d'aller à la messe. Ils ont été approuvés là-dessus, et appuyés ; les uns et les autres font voir leur innocence en persévérant à souffrir plutôt que d'abjurer comme on les y sollicite par toutes sortes de voyes ; cela se voit encore par la liste exacte et circonstanciée, envoyée de bon lieu au Marquis de Rochegude, qui a l'honneur d'intercéder en leur nom auprès de Sa Majesté, et de l'assurer très respectueusement de leur part qu'ils font continuellement des vœux pour l'entière prospérité de votre Majesté.
Le Août 1713, Rochegude. »

La paix d'Ütrecht a marqué pour Jacques ainsi que pour son neveu, Charles - puisque ce dernier quittera définitivement Rochegude, cette même année, ceci expliquant sans doute cela - une énorme déception : les espoirs de voir restaurer la religion Réformée en France et par là même celui du retour de leur famille ainsi que celui de retrouver leur patrimoine, sont pour eux à jamais repoussés. La fidélité apportée à sa mission restera, cependant, sans faille : il obtient, dans un premier temps, sans être missionné par les cantons suisses, mais en ayant toujours le soin et l'élégance de tenir ses représentants au courant de ses démarches et de leur aboutissement, la libération de 44 autres galériens, en mai 1714. Puis, avec l'appui du roi Georges Ier d'Angleterre, successeur de la reine Anne décédée, et malgré le silence entretenu par le Régent, après la mort de Louis XIV, il parvient à faire élargir 70 nouveaux galériens dont le baron de Salgas, avec la possibilité pour eux de demeurer en France, s'ils le désiraient, car, pour ceux précédemment libérés, l'exil était imposé. Son dernier combat, il le mènera en contestant à la Régence son refus de libérer certains galériens cévenols. Citons la partie de son dernier mémoire, du 18 avril 1718, les concernant :

« La dernière classe regarde les gens des Cévennes condamnés aux galères pour être soupçonnés d'avoir eu part aux troubles de ce pays-là ; quand même le soupçon serait fondé, 12 ans de galères semblent avoir expié une faute qui n'a point de mauvais principe. D'ailleurs ils n'ont point été pris les armes à la main, et il ne tient qu'à eux-mêmes de se procurer la liberté s'ils voulaient abjurer la religion, comme l'ont abjurée 40 d'entre eux qui ont été élargis. Quatre d'entre eux compris dans le nombre des 136 ont aussi été mis en liberté sans avoir abjuré. Les uns et les autres sont dignes des compassions royales de Sa Majesté. Rochegude ». Le marquis Jacques de Barjac de Rochegude mourut, à l'âge de 64 ans, à La Haye, en Hollande, d'une crise d'apoplexie. Sa mission était remplie : il avait aidé des milliers de réfugiés à connaître une autre vie dans la décence, et sauvé 260 galériens, sur près de 300, condamnés pour avoir conservé leur foi. Jacques, viscéralement attaché à sa terre natale, avait tenu à marquer, même dans l'exil, la fidélité et le respect qu'il ressentait pour son roi. À la fin du mémoire écrit sur l'histoire de sa famille il ajoutait ceci :

« Il n'y a pas un trait dans cette histoire, qui donne à la France de se plaindre de nous, non pas mesme dans l'exil, indépendans de son empire. J'ai été envoyé, il est vrai, dans les Cours Protestantes, pour affaires de religion ; mais je ne me suis jamais mêlé d'affaires d'État, non plus que mon frère ; cela est connu. Si j'ay parlé pour la Religion et soutenu ses intérêts, j'avois cette liberté en France ; mais je n'ai jamais parlé contre le Roy. Je sçais qu'il est écrit : Tu ne médiras pas du Prince de ton Peuple. Si je me suis attiré l'indignation du Prince, c'est pour *avoir obéi au commandement :* Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. *»*

Plus d'un siècle et demi après, le 26 novembre 1871, un Cévenol de 27 ans, originaire d'une vieille famille de Saint-Jean-du-Gard, Louis Nathaniel Rossel, Délégué à la Guerre par la Commune, était exécuté au camp de Satory, près de Versailles, pour avoir respecté cette maxime qu'il s'était donnée :

Il vaut mieux obéir à sa conscience qu'aux hommes.

Ne suivaient-ils pas, l'un et l'autre, à travers le temps, cette fierté inébranlable du Cévenol à ne supporter qu'un seul maître : sa conscience, qu'elle soit ou non dirigée par la foi ?

Notes

[1] – Il est parfois appelé, également, Monsieur de Fons, par référence à sa seigneurie de Fons-sur-Lussan.

[2] – Les 2 et 3 octobre 1685, avant l'Édit de Révocation du 18 octobre, les Barjac de Rochegude essayent de sauvegarder leurs biens patrimoniaux. Le 2 octobre, Françoise d'Agoult teste en faveur de son mari, Jean, pour donner à son fils, Charles. Jean, teste, lui, en faveur de son père Charles qu'il pense hors d'atteinte grâce à sa pseudo-conversion, pour rendre à son fils aîné, Charles. Charles de Barjac de Rochegude, père de Jean, le 3 octobre, lègue, lui, son héritage à Jean ! Il y a fort à supposer que le notaire familial ne devait enregistrer que l'acte qui permettrait de sauvegarder la succession patrimoniale (cf. : Inventaire des actes filiatifs de Barjac par M. Y. du Guerny)

[3] – Anecdote fournie par l'historien Élie Benoît, en correspondance suivie avec Jean de Barjac de Rochegude. Il rapporte, par ailleurs, que Jean, lui-même, avait été bouleversé, par cette involontaire prophétie. Ces propos avaient attiré de Jean cette repartie ironique : *« Vous allez donc faire un bien long voyage ! »* Deux heures après, paraît-il, Couderc tombait, mort d'apoplexie !

[4] – C'est, sans doute, grâce à l'intervention de son beau-frère Charles de Sibert, baron de Cornillon et gouverneur de Bagnols, ou à sa parenté avec les La Fare et les Audibert de Lussan, qu'il dut ce sauvetage.

[5] – Il semblerait qu'Uranie, plus jeune que sa sœur de 3 ans, soit l'héritière du fort tempérament de leur mère. La ressemblance avec la marquise devait être également physique.

[6] – Il sera prélevé pour leur entretien, 445 livres, 7 sols et 6 deniers, (5 870 €) sur les biens de leurs parents (Archives de l'Hérault, C.782).

[7] – Vraisemblablement des pièces de cinq livres, soit environ 3 300 €.

[8] – Montclar avait servi en Catalogne sous les ordres du Marquis de La Fare, oncle de Jacques de Barjac de Rochegude. Celui-ci serait, en fait, son grand-oncle par alliance, sa grand-mère, Marguerite d'Audibert de Lussan, étant la sœur de Gabrielle mariée au marquis Jacques de La Fare.

[9] – Parmi ces onze galériens : M. Amouyn, Bancillon, Bousquet, Dussaud Sabatier, Serre le puîné, Serre le jeune…

À LIRE OU CONSULTER

Annales de l'Académie Cévenole, 2009-2010, tome XX, Pôle culturel et scientifique de Rochebelle, 155 rue du faubourg de Rochebelle, 30100 Alès.
Conférences et communications :
- *La guerre des camisards, une révolte populaire et originale*, par Jean-Paul Chabrol.
- *La réforme calvinienne dans sa forme économique et sociale,* par Jean Thérond.
- *Le Charbon en Languedoc-Roussillon*, par Jean-Pierre Rolley.
- *Communication de l'académie cévenole sur le contexte de la paix d'Alès*, par divers membres de l'académie cévenole.
- *La cathédrale Saint Jean Baptiste d'Alès, un livre de pierre*, par Thierry Martin.
- *Pasteur à Alès, propos autour d'une conférence*, par Jimmy Druhon.

L'Académie cévenole a un site internet sur lequel on peut consulter les sommaires des précédentes annales de l'académie, depuis 1990, mais qui n'indique pas où l'on peut consulter ou acquérir ces Annales.
http://www.academiecevenole.fr/

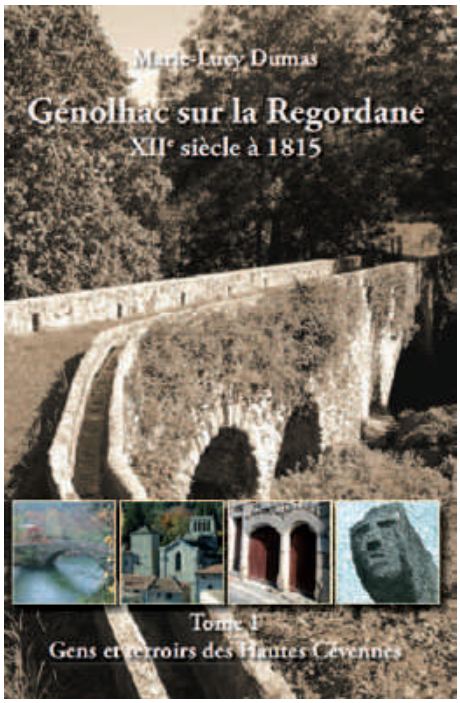
Précisions concernant l'Atlas du Languedoc
L'Atlas du Languedoc (Cf. LCC. n° 164, p.28) a migré sur le site des Archives départementales de l'Hérault où il bénéficie d'une meilleure présentation et d'un avantage : toutes les cartes peuvent désormais être téléchargées en Pdf et l'Atlas lui-même peut être téléchargé en entier. Il faut faire « Rechercher des documents », puis « Partenaires scientifiques » et enfin « Atlas historique du Languedoc », mais le lien à partir de CRISES est toujours valable. Élie Pellaquier

Marie-Lucy Dumas : *Génolhac sur la Regordane, tome 1 : XII^e siècle à 1815,* Gens et terroirs des Hautes Cévennes, 2011, 23 €.

Il s'agit d'un gros ouvrage de 432 pages, illustré, retraçant l'histoire de Génolhac sur la période allant du XII^e siècle à 1915. (Le tome 2, à paraître l'an prochain, portera sur la période 1915 à nos jours).
On y trouve des portraits de Génolhacois, des documents historiques, un lexique, sources et bibliographie.

En voici les têtes de chapitre :

I - Génolhac chef lieu de canton
II - Les seigneurs de Génolhac
III - Les trois clochers (église, couvent, temple)
IV - Génolhac protestant 1560-1702
V - « Les Camisards semblables à des rochers que les vents combattent en vain » 1702-1704
VI - Riches et pauvres, la vie des Génolhacois du Moyen âge à la fin du XVIII^e siècle
VII - Les bouleversements de l'époque révolutionnaire, 1780-1815.



Claude-Jean Girard : Les Anges Oubliés, ou Le dernier des Barjac de Rochegude, Editions et Régions, 2011, 23 €.

Claude-Jean Girard, donc vous pourrez lire deux articles consacrés au Barjac de Rochegude dans ce numéro du Lien, a publié en 2004 une étude historique sur cette vieille famille cévenole.

Cette année, pour retracer la vie de Charles de Barjac, dernier héritier de la maison, l'auteur a choisi la forme du roman historique.
En effet, les sources historiques sont rares : en janvier 1703, les hommes de Jean Cavalier ont envahi et mis à sac le château de Rochegude, brûlant les archives familiales.

Cependant, la plupart des personnages ont bien existé, la plupart des situations ont été dessinées par l'auteur en fonction de situations avérées ou au moins plausibles, et tout cela suffit à retracer la vie du marquis protestant entre 1685 et 1725, et ses démêlés avec la répression, entre prison et exil.

On regrette le parti pris d'écrire les noms de personnes en majuscules (habitude de généalogiste), ce qui rend la lecture d'un roman difficile.



AG 2011 : Potelières, la tribune.



Au restaurant « La Fontaine du Mas », à Potelières.





AG 2011 : Potelières, la salle.



Rochegude, rassemblement en bas du village.



Pierre Chante, maire de Rochegude,
dans l'église du village.



Rochegude, un village perché.

(Photos F. Ancelin)

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 168
janvier à mars 2012



La fin de la Cévenne

Elisabeth Bruguière, une protestante au couvent

La garde nationale d'Anduze en 1831, poème satirique

Accueil des Républicains espagnols à Avèze (30)

Martel et Quatrefages et la «poterie paléolithique»

N° 168 - Prix : 7 €

9 770335 626008

Sommaire

P 3 Editorial
P 4 La fin de la Cévenne par Jean Castan
P 5 Elisabeth Bruguière, une protestante au couvent, par Jean-Gabriel Pieters
P 9 Poème satirique contre la Garde nationale d'Anduze en 1831, par Marie-Lucy Dumas et Henri Depasse
P 11 Notes sur quelque Anduziens vilipendés par Henri Depasse
P 13 La Garde nationale d'Anduze, par Henri Depasse
P 14 L'accueil des Républicains espagnols à Avèze (30) par Madeleine Souche, première partie
P 22 Martel et Quatrefages : la poterie «paléolithique», par Olivier Poujol

P 26 Vie de l'association : Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre à Cendras ; quelques règles pour les auteurs
P 28 Echanges : Malgoirès, Concoules et Congenies par Hervé Abrieu
P 29-30 Compte-rendus de colloques : Le colloque de St Gilles sur la Regordane, Premières rencontres autour de l'histoire locale les 8 et 9 octobre 2011 dans les salles du Château-Mairie de Barjac
P 31 A lire ou à consulter : Vivre à la Roque sur Cèze au XVIIe et XVIIIe siècles p 31
Annonces diverses
P 32 : photos de l'Assemblée générale

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE (Association créée en 1961)

Siège social : 3 Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs :
Jean Pellet (décédé en 1990), Pierre Richard (décédé en 1968), Jean-François Breton (décédé en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante, Michel Wiénin
Secrétaire : Pierre Mouriès et Patrick Arnault
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Paul Mazière et Louis Raymond

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Philippe Gaussent, Pierre Mouriès, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wiénin.

Comité de Rédaction :
Bernard Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Jean- Gabriel Pieters, Marie-Claude Pontier, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Michel Wiénin

Conseil scientifique
Richard Bouziges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Jean-Paul Chabrol, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Rémi Noël, Olivier Poujol, Daniel Travier

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive, 3 Grand Rue, 30450 Génolhac

Courriel : contact@cevenols.com

Publication trimestrielle
éditée par L.C.C.-Font Vive
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas

C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -

ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Site Internet :

http//www.cevenols.com

Tarifs

Abonnement sans adhésion : 24 € Abonnement + adhésion ordinaire : 27 € Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum Adhésion sans abonnement : 5 € ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, 3 Grand-Rue 30450 Génolhac

Editorial

Après la traversée du gué , L.C.C. repart d'un bon pas

Le premier numéro de notre revue de l'année 2012 inaugure les changements que les deux assemblées générales extraordinaires de Potelières du 25 août et de Cendras du 3 décembre 2011 ont impulsés grâce à la mobilisation des adhérents qui, par leur présence et le nombre de pouvoirs reçus, ont manifesté unanimement leur désir que notre association continue son action dans le renouveau et le changement.

De nouveaux statuts ont été votés, un conseil d'administration composé de 14 personnes et un bureau ont été élus. Ce conseil d'administration intègre diverses personnalités du monde associatif, s'ouvre à des compétences nouvelles et représente l'éventail de nos adhérents des Cévenols et des non Cévenols, des anciens, des actifs, et des retraités et la jeune génération.

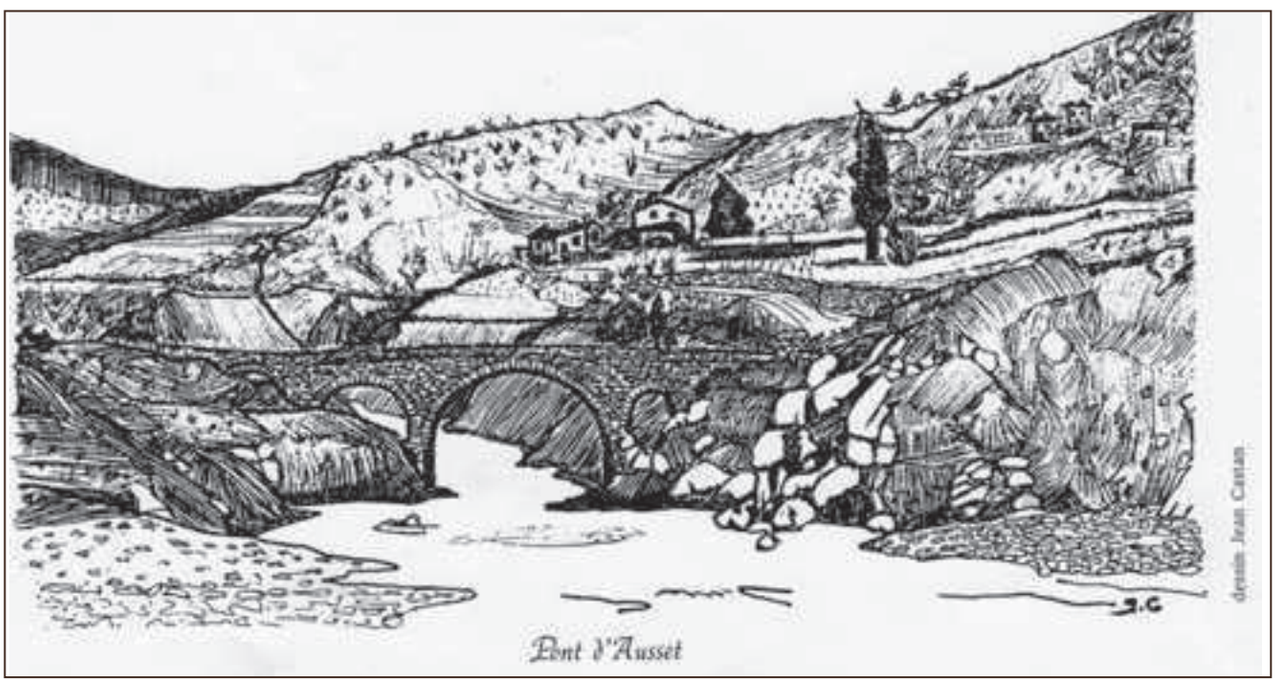
Le conseil d'administration souhaite que la revue continue d'aborder des questions d'histoire encore fraîches dans les mémoires, comme l'article sur l'accueil des réfugiés espagnols en 1939 que l'on peut lire dans ce numéro et qui nous replonge dans la problématique des Cévennes terre d'accueil. Notre revue réaffirme son intérêt pour toutes les questions des sciences humaines qui concernent les Cévennes : préhistoire, histoire, archéologie, géographie, langue d'oc, ethnologie, sociologie, patrimoine, mémoire orale …Le Cévenol, la Cévenole, de longue date ou non, sur son territoire.

De ce fait nous voulons rendre compte des colloques et rencontres historiques concernant les Cévennes, continuer de vous proposer des ouvrages à lire ou à consulter, des fonds d'archives et des centres de documentation à découvrir et être en relation avec d'autres associations ou organismes qui travaillent sur les Cévennes.

Et nous aimerions, enfin, que le contenu de notre revue soit varié : articles courts, articles de fond plus longs, anecdotes, bibliographie, témoignages, échanges entre lecteurs et outils de recherche. De ce fait notre revue est complètement ouverte à de nouvelles plumes qui trouveront dans cette revue les quelques règles déontologiques et pratiques qui permettront, nous l'espérons, une fructueuse collaboration.

Marie-Lucy Dumas

Illustrations :
Page de couverture : hameau du Frontal sur ses faïsses, (Malons-et Elze 30), photo Jean-Pierre Souchon
Ci-dessous un dessin de Jean Castan : Le pont d'Ausset à Saumane, à deux pas de l'Estréchure, a été construit dans les années 1698, dans le cadre de l'aménagement d'un des grands chemins de Basville. Il a été remplacé par le pont actuel. Ce croquis représente le premier pont d'Ausset avec dans le fond les montagnes dénudées.



La fin de la Cévenne

par Jean Castan

En 1961, j'ai survolé la Cévenne (au singulier) à bord d'un Breguet Deux Ponts « Sahara », dont la grande trappe arrière était restée ouverte, volets déposés, pour effectuer un parachutage groupé. Ce gros transporteur métallique comprenait deux niveaux : supérieur pour les passagers, inférieur pour le fret, reliés par un escalier. Capable de décoller ou de se poser sur de très courtes distances, il avait des performances aéronautiques parfaites. Le Breguet Deux Ponts n'a jamais tué personne. Il a été le dernier gros quadrimoteur à hélices de l'Armée de l'Air.

Sachant qu'il ferait un léger changement de cap à la verticale de l'Aigoual, j'avais demandé au pilote de s'aligner au début sur la draille de l'Asclier. C'est ce qu'il fit. C'était l'hiver. Il faisait beau. La vue était dégagée. Le Breguet volait sous le plafond obligatoire des 3 000 pieds (disons 900 m).

Tournant le dos à la marche de l'avion, j'étais face à la trappe arrière. Respectant la règle, l'appareil perdait de la hauteur tout comme baissaient celles des crêtes. J'ai pu contempler un spectacle grandiose : la Vallée Borgne, pour commencer et à l'infini, les escaliers formés par les bancels encore intacts. Cela a duré dix minutes, ce qui fut court et aussi, long, avant de survoler le delta du Rhône. C'était, encore, la Cévenne d'antan. Était respectée la règle sacrée : la terre (rare) strictement réservée pour nourrir les hommes et leurs animaux, les murs épais du bâti sont posés sur la roche arasée. Aucune barrière ne s'opposait aux libres déplacements des habitants. La belle plaine de Saumane portait des prés, des vignes, des jardins et des vergers. La châtaigneraie était présente. Certains, vendant mas ou maisons, avaient quitté la vallée dont la population diminuait.

En 2011, la majorité des châtaigniers a cédé la place aux « bouscas ». La montagne est envahie par une végétation sauvage. Les hauts bancels s'écroulent, libérant pierres et terres qui viennent obstruer la route de la Vallée par forte précipitation comme on l'a vu récemment. Les bancels bas sont des carrières de lauzes pillées par chacun. La plaine de Saumane est devenue un lotissement, chaque propriétaire s'enfermant dans un quadrilatère clos.

Certains, venus d'ailleurs, ignorant les usages, ont barré : sentiers, chemins vicinaux et départementales déclassées et encore praticables. L'antique combat pour la maîtrise de l'eau et de la terre, multimillénaire, est terminé. Il y a des irréductibles, des entrepreneurs, des artisans actifs et, même, un néo-cévenol qui a ressuscité le hameau d'Auzillargues. Après la dernière période glaciaire au début du néolithique, les pasteurs nomades devinrent alors agriculteurs éleveurs. Dans la Haute cévenne, c'est à partir des drailles, chemins des rennes d'abord et ensuite des moutons et des hommes, qu'ils descendirent à mi- pente vers l'eau et vers la terre.

C'est ce que montraient bien, à Saint-Marcel-de-Fonfouillouse (devenu Les Plantiers) : en 1550, la Grande Recherche Générale de l'évêché de Nîmes et en 1830, le cadastre napoléonien.

C'est l'âge d'or de la soie (un peu plus d'un siècle) qui fut à l'origine des actuels centres de localités dans la Haute Cévenne. Vivant en autarcie, les Cévenols ont façonné la Cévenne qui a fait de même pour eux. Ils ont créé une terre de refuge, d'accueil, et de liberté ! Ma vision n'est pas idyllique, le pays était dur. Il y avait ceux qui tenaient la terre et ceux qui n'avaient rien. Avec l'âge d'or des cocons, les filateurs ont édifié des fortunes, alors que les Cévenoles, les pieds dans l'humidité, les mains dans l'eau bouillante, trimaient sous une surveillance constante. Le contenu du règlement de la Maison Rouge de Saint-Jean-du-Gard est édifiant. Cependant, la Cévenne fut attachante. Toutes et tous l'ont créée dans un cadre réglementé, accepté, et respecté.

De 1961 à 2011, cinquante ans se sont écoulés et la Cévenne (au singulier) s'en est allée. Resteront les Cévennes, à la géométrie variable, avec leurs folklores touristiques. Cinquante ans, c'est beaucoup pour un homme, mais à l'échelle du monde, cela ne fait qu'un demi-siècle, ce qui n'est même pas une unité de mesure. Je le concède, c'est un cliché dont on peut discuter la durée, enfin, modérément. Ce minuscule demi-siècle a suffi pour que disparaisse la Cévenne dans l'indifférence générale.

Élisabeth Bruguière, une protestante au couvent

par Jean-Gabriel Pieters, avec la participation de Martine Ancelin

Dans l'article « Une protestante à l'abbaye de Mercoire en 1705 » (LCC n° 163), on trouve la question suivante posée par Jacqueline Églin : « Des lecteurs savent-ils s'il y eut d'autres réformées envoyées à l'abbaye Notre-Dame de Mercoire ? ».

Or il se trouve qu'en octobre 2010, à l'occasion d'une séance de travail aux Archives Municipales d'Uzès, je fais allusion à l'abbaye de Mercoire. Aussitôt, l'archiviste me présente un dossier que lui avait remis Maguy Calvayrac, faisant état du séjour dans cette abbaye d'une certaine Isabeau alias Élisabeth Bruguière, fille de feu Pierre et d'Anne Meynier, née vers 1725, habitant Saint-Chaptes, laquelle Anne fut pour sa part enfermée un temps dans la tour de Constance. Je me souviens alors d'entretiens avec Maguy, il y a une dizaine d'années, à propos de cette affaire Meynier, ainsi que d'un résumé que mon épouse rédigea d'après une copie de document que Maguy nous montra, fruit de ses recherches à la SHPF, rue des Saints-Pères à Paris (le manuscrit 667).

Ce manuscrit 667 (baptisé « Mémoire de [Anne] Meynier ») avait enthousiasmé Charles Sagnier, lequel s'épancha à ce sujet dans une lettre du 24 novembre 1883 adressée à son ami Vielles. Il se proposait de le publier « comme il le méritait » dans la seconde édition de sa « Tour de Constance », laquelle ne verra jamais le jour. En quoi consiste ce manuscrit ?

Élisabeth Bruguière à Notre-Dame de Mercoire

Il s'agissait d'un placet adressé en 1745 par Anne Meynier, veuve de Pierre Bruguier, au comte de Saint Florentin, ministre d'État.

En voici la synthèse, avec quelques extraits en italique, copiés sur l'original en mai 2011 : Pierre Bruguiere, influencé par son frère Henry, fit peu avant sa mort un testament le favorisant et frustrant sa propre fille de son héritage. Dès que celle-ci eut atteint sa septième année, son oncle Henry la fit enlever de la maison paternelle pour l'envoyer à l'abbaye de Mercoire, un monastère des montagnes du Gévaudan, situé loin de sa mère et de son grand-père.

« henry Bruguiere oncle paternel de ma fille homme D esprit hardi et Intrigant Voyant la maladie Incurable de mon Epoux s aviza de semér et faire semér une telle zizanie Et dissention Entre nous deux que je feux obligée de sortir de la maison de mond Epoux quelque temps avant sa mort nous ayant rendus Irreconciliables, il le porta à Se venger Sur Son propre enfant des griefs qu il pretendoit avoir contre moy, au moyen d'un testament que mond Epoux fit non seulement de l|adveu de son pere mais sans doutte encore induit par Iuy à frustrer Sa propre fille de son heritage pour en favoriser le frere.

D'abord que ma fille eut atteint Sa Septtieme année le meme Henry Bruguiere ... va la confiner a l'abbeie de Mercoire dans la montagne du Gevaudan Eloigne de plus de vingt lieues de l'ayeul et de moy. »

Mais au bout de trois ans, ce dernier demanda à son fils Henry « d'un ton à être obéi » de la lui ramener dans la maison :

« Quelque dur et injuste que l'on soit, les sentiments de la nature et de l equitte se reveillent de temps en temps | au bout de 3 ans cet ayeul voulant avoir sa petite fille aupres de luy comanda à ce fils d'un ton à être obei de luy ramener cette Enfant dans la maison ce qui fut executté.

Cependant, très vite, un ordre du marquis de La Fare, alors commandant en Languedoc, arriva pour faire à nouveau conduire Élisabeth à l'abbaye de Mercoire, à l'insu de l'évêque d'Uzès qui n'aurait pas consenti qu'elle fût mise autre part que dans son diocèse. *« Ses richesses et sa qualité de fermier géneral des droits et revenus de cette province donnaient [à Henry Bruguiere] touts les accès qu'il pouvoit desirer ches le comandant de la province... »* prétend sans aucune preuve Anne Meynier

« la jeune fille qui avoit bien profité de l'excellente education qu'on donne dans ce monastere par ses amitiés et la continuelle attention qu'elle avoit a plaire à son ayeul devint plus suspecte que jamais à cet oncle qui ... obtint par des souterains qu'on n'a pu encore decouvrir (et même à l'insu de M l eveque d Uzés) un ordre de M le Marquis de La Fare alors comandant en Lenguedoc pour faire traduire de nouveaux ma fille a l abbeie de Mercoire quoy qu on n|aye aucune preuve constente de ce fait. on n'en peut cependant pas doutter puisque la chose Etoit faite à l'insu de M l'eveque d Uzés qui n'auroit pas vraysemblablement consenti qu'on l eut mise autre part qu'a Uzès. Ou tout au moins dans son dioceze et que le d. Henry Bruguiere Etoit le sul qui avoit interet à Depeÿser Cét Enfant ... l'ayeul ni moi n|etions pas faches qu elle fut dans le couvent à profiter

d'une Bonne educations, ma peine étoit qu elle fut a une distence sy eloignée. »

D'un couvent à l'autre

Anne Meynier, cependant, afin de rapprocher sa fille d'elle, obtint un ordre du duc de Richelieu pour la faire transférer à l'abbaye d'Alais (en 1741), ensuite au monastère de la ville du Saint Esprit.

« et d'ailleurs ayant sceu que cet oncle faisoit agir avec tout l'empressement possible pour sugerer à ma fille de se faire Religieuse ;j|obtints un ordre de M le duc de Richelieu pour la faire transferer a l abaÿe d'Alais et ensuite au monastere de la ville du St Esprit ou j| jettes à portée de la voir| »

Mais après onze ans de couvent, Élisabeth est si lasse de cet emprisonnement qu'afin de le quitter, elle promet « tout ce qu'on veut à propos de la religion romaine » et Anne Meynier obtint un ordre du duc de Richelieu, le 26 décembre 1743, qui permet à sa fille de sortir du couvent.

« ma fille parvenue à l'age de dix neuf ans s'ennuyant extremement d'une prison d'environ onze annee connoissant d'allieurs les tors qui luy avoient Estes faits dans sa plus tendre enfence ... fit agir, agit elle meme / promit tout ce qu'on voulut au sujet de la Religion romaine, qui faisait l'especieux pretexte de sa captivitte et eut promis meme de recevoir la circonsision s'il etoit possible de l'administrer aux filles afin de voir finir la tirannie qu'un oncle injuste avait sy longtemps Exerce contre elle Et obtint un ordre de M le duc de Richelieu du 26 X^bre^ 1743 qui lui permit de sortir du couvent ».

Retournée chez elle, elle décide de suivre la religion de sa famille, bien qu'Anne Meynier se défende de l'y avoir contrainte.

« dans la maison paternelle ses parents se sont contentés de l'exorter à coneitre et examiner avec toutte l attention possible tous les dogmes de la Religion Romaine et ceux de la Religion protestante aprés cet examen de suivre les mouvement que sa consience luy dicteroit. Elle a employé environ la moitié d'une année à cet examen, aprés quoy elle s'est determinée à suivre les mêmes sentiment que ses père et mere à pratiquer les mêmes exercices de piété que son ayeul et ses oncles exercoient dans leurs maison »

Elle resta environ un an chez elle, mais c'était compter sans les manigances de son oncle, qui selon Anne Meynier, ne l'a encouragée à pratiquer le culte protestant que pour pouvoir la faire retourner au couvent, avec une pension royale.

« La crainte de luy voir incessamment un Espoux capable de luy faire rendre les fonds et les fruits d'un heritage de plus de vingt mille escus en fonds outre le mobiliaire luy a fait soulever tout ce que l imagination luy a pu suggérer et a porte même son Isatiable cupidité jusque a faire sollicitter une pention de 120 livres sur le tresor Royal pour se decharger d'autant sur l'entretien qu'il est obligé de luy fournir sur l héritage de son prre, qu'il jouit paisiblement depuis 15 ans ».

Et par ordre du Roy du 31 décembre 1744, Élisabeth fut enfermée dans le monastère de Notre-Dame d'Uzès le 17 janvier 1745 :

De par le Roy

Il Est ordonné à m^r^ De La Cour brigadier de La Maréchaussée a La Residence de Remoulins de S'assûrer de la Dem^lle^ Elisabet Bruguiere demeurant au lieu de Chatte, et de la conduire dans le couvent des religieuses d'Usez, de ce faire Sa Majeste donne pouvoir et Commission aud. Sieur de La Court par le present ordre.

fait à Versailles le XXXI Decembre 1744 Signé Louis Phelypeaux

Élisabeth Bruguière à Notre-Dame d'Uzès

Là, l'évêque d'Uzès vient la voir et Élisabeth l'assure que ses parents ne l'ont nullement contrainte, et que c'est elle-même qui a choisi la foi protestante et qu'il est inutile de la persécuter en l'enfermant au couvent. La jeune fille est manifestement révoltée, et revendique sa foi si bien qu'il

« a esté défendu à toutes les religieuses à l'exception de la superieure d'avoir aucune conversation ni publique ni particuliere avec ma fille sur le sujet de la religion ».

Anne Meynier se plaint encore que le Sr Guichard, prieur de Brués, proposa à Élisabeth la honteuse perspective de vieillir dans le monastère ou de *« reparér par son mariage le debris d'une maison de la religion romaine, qu'une noble fénéantize a dèja delabré ».* Elle supplie le Comte de Saint Florentin de mettre sa fille sous sa haute protection et de la faire reconduire à Saint-Chaptes.

Après avoir longuement remontré au Comte la fidélité au Roi de ses sujets protestants, elle le prie de faire enquêter auprès du commandant de la ville d'Uzès pour que celui-ci confirme ses dires.

Amours clandestines et procès

Manifestement, la longue lettre d'Anne Meynier au

Comte de Florentin est sans effet. Élisabeth reste enfermée au couvent d'Uzès, où elle ne va pas rendre la vie facile à la mère supérieure !

Nous saurons ce qu'il lui advint grâce à un volumineux dossier des Archives de l'Hérault (1746-1753, 2 pièces, parchemin ; 156 pièces, papier ! AD34 C), celui du procès de Jean Trinquelague, qui engrossa Élisabeth en son couvent, malgré toutes les précautions prises par la supérieure.

La famille d'Élisabeth arrangea un mariage entre elle et Jean Trinquelague, fils de Charles Trinquelague, avocat, et neveu de Jean Trinquelague, syndic du diocèse d'Uzès. Anne Meynier espérait obtenir l'accord de l'évêque, en raison de ce lien de famille, mais celui-ci avant d'y consentir voulait s'assurer de la conversion d'Élisabeth.

Les jeunes gens se plurent comme le dit la jeune fille à Monseigneur Lenain, intendant de justice, police et finances de Languedoc, chargé de faire le procès et d'en juger souverainement.

« La famille du Sr Trinquelagues avoit agy et agissoit auprés de celle de la Suppliante pour faire agréer le Mariage de leur fils avec la Suppliante ; ce mariage estant Sortable, Il fut approuvé, conveûnu et arreté ; le Sr Trinquelague Se donna de Soins, la Suppte le vit, elle en reçeut de Lettres et elle avouë qu'aprés un Certain Temps, elle ne le vit plus avec Indiference, flatée que son Inclination S'accordat avec Son devoir, elle crut in'utille de Combattre un penchant que les vües des deux familles authorisoient. »

Ils se virent clandestinement, échangèrent des lettres, leur fréquentation étant favorisée par la situation du couvent, jouxté par plusieurs jardins particuliers, notamment par celui de l'oncle Jean Trinquelague, comme le montre le plan en annexe, dressé par commandement de Lenain. C'est à partir du jardin de l'oncle Jean que le jeune homme adossa une échelle au balcon du couvent, fit descendre Élisabeth, comme le dit le Procureur du Roy dans sa requête en plainte adressée au juge souverain :

« [Le dit Trinquelaigues ainé alla un jour de nuit, et sur les Sept heures du soir dans le dit jardin, monta avec une echelle jusques a la hauteur du Balcon ou etoit la ditte Bruguiere, qui Luy fit part des difficultés que la superieure du dit couvent faisoit naîttre pour empecher leur mariage, et le dit Trinquelaigues luy ayant repliqué que l unique moyen de faire disparaittre tous ces obstacles etoit de se laisser connoitre charnellement, La persuada de descendre au moyen de la ditte echelle dans le jardin de son oncle où il connut plusieurs fois charnellement La ditte Bruguiere, et la fit ensuitte remonter dans le couvent par la même echelle ».

Cependant, la mère supérieure se rendit compte de leur manège, fit cadenasser certaines fenêtres, fit intervenir l'évêque d'Uzès pour que les propriétaires des jardins en interdisent l'accès au jeune Jean. Devant ces obstacles, Jean demanda et obtint l'aide d'une sœur converse, du nom de Legale, pour échanger des courriers avec sa fiancée. Mais la sœur rapporta tout à la mère supérieure, qui lui conseilla de continuer à servir d'intermédiaire, tout en lui remettant les lettres échangées.

Selon l'accusation, cette sœur converse aurait été « assassinée » (en fait assommée) à coup de pierre par Jean Trainquelague, qui se serait rendu compte de la trahison. On lui administra l'extrême-onction.

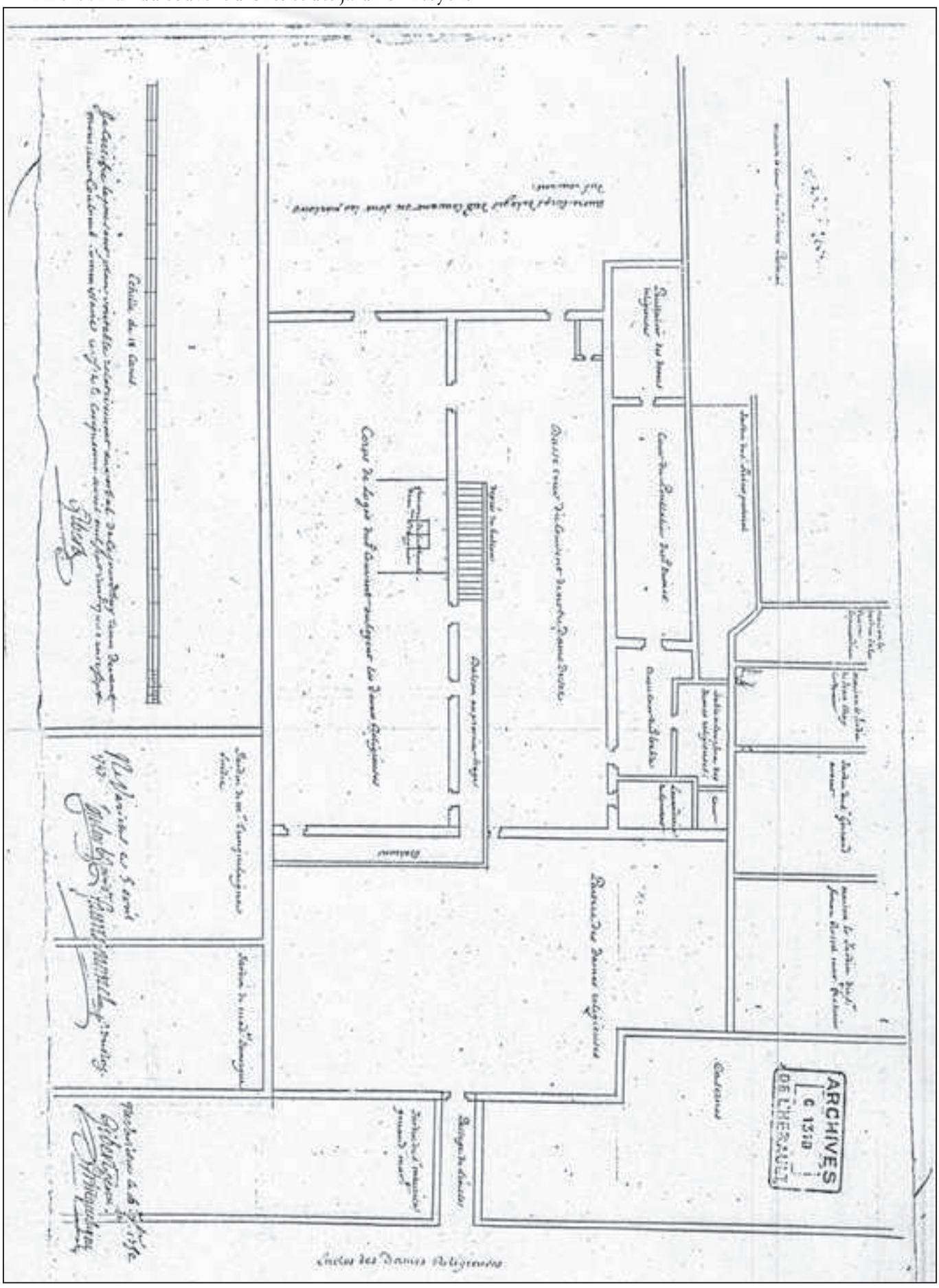
Il apparut alors qu'Élisabeth était enceinte. Scandale ! Et Jean fut donc accusé d'avoir franchi la clôture du couvent, d'avoir séduit une pensionnaire, et d'avoir « assassiné » la nommée Legale, crimes passibles de la peine de mort ! L'intendant ordonna que l'on vérifiât cette grossesse, et à deux reprises, un médecin et une sage-femme l'examinèrent, la seconde fois à la veille de l'accouchement ! Élisabeth fut maintenue en prison à partir de son cinquième mois de grossesse, libérée le temps d'accoucher (confiée alors à son oncle Henry), puis elle retourna en prison pour attendre le jugement. Jean quant à lui avait quitté le pays.

La défense argua que les preuves manquaient : le franchissement de la clôture n'était pas avéré (on sait qu'Élisabeth est sortie du couvent, mais personne n'a vu Jean à l'intérieur) ; « l'assassinat » n'était pas prouvé, la gravité de l'état de la nommée Legale avait en effet été exagérée (alors même qu'on la disait mourante, elle mangeait trois livres de raisin !) et personne n'avait pu certifier avoir reconnu l'agresseur ; la séduction n'était pas avérée non plus, puisque les parents étaient consentants.

Un premier jugement fut rendu par défaut et contumace, le 13 décembre 1747 : Jean Trinquelague est condamné à trois ans de bannissement, cinquante livres d'amende, et, conjointement avec Élisabeth aux dépens du procès. Un second jugement eut lieu le 20 janvier 1753, Jean étant alors emprisonné. Il le décharge de l'accusation « d'assassinat » de la nommée Legale, et le condamne à aumôner 50 livres aux pauvres de l'hôpital d'Uzès pour avoir rendu Élisabeth enceinte.

Charles, fils naturel d'Élisabeth Bruguière et de Jean Trinquelague, fut baptisé le 17 juillet 1747. Il fut suivi de nombreux petits Trinquelague, nés après le mariage de leurs parents, [d'après « Itinéraires protestants, tome II, Espace gardois, (dir. P. Cabanel), p. 289].

Annexe : Plan du couvent d'Uzès et des jardins mitoyens



Poème satirique sur la Garde nationale d'Anduze

texte trouvé par Marie-Lucy Dumas,
contributions de Henrti Depasse

Dans le chartrier de Vielvic (Saint-André-Capcèze, Lozère) se trouve cette satire adressée par un auteur anonyme à M. le vicomte Charles François de Narbonne-Lara. Il est né à Florac le 28 août 1785 et décédera au château de Labahou (Anduze) le 20 avril 1855. Ce château, le domaine de Labahou ainsi que le domaine de Prafrance à Générargues, appartiennent à son épouse Françoise-Rose-Anne Gaillère (°1786 -+ 1873). Ce couple, qui a un fils et une fille, est catholique et royaliste légitimiste.

Le vicomte est nommé maire d'Anduze par le pouvoir royal et installé le 7 juillet 1824. Il démissionne pour raison de santé le 9 août 1830 et est relevé de ses fonctions de maire par arrêté ministériel le 3 février 1831. Il se réfugie, un temps à Vielvic où sa famille possède une demeure familiale.

Les notes de référence, indiquées dans le poème, sont de l'auteur anonyme qui a voulu consoler ce maire destitué. Les noms cités par cet aristocrate indiquent que ces qualificatifs injurieux s'adressent tout spécialement aux bourgeois (soyeux, notaires, commerçants) et aux protestants connus (fils, père ou pasteurs) qui sont l'élite de cette ville d'Anduze. On y retrouve un bon nombre de descendants des signataires du cahier des doléances.

Henri Depasse :

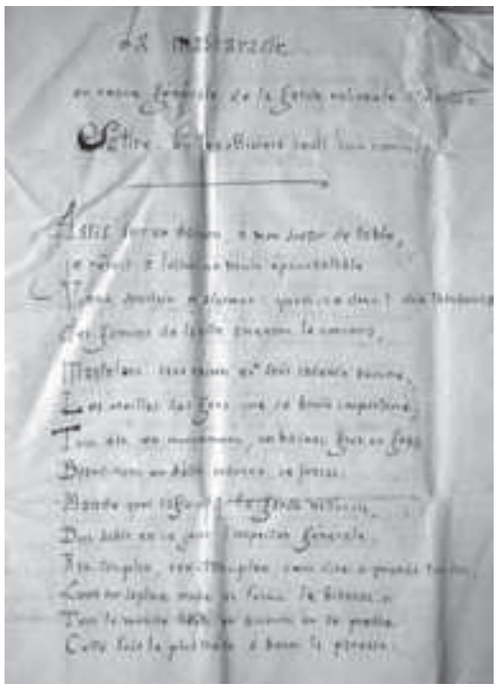
Qui serait l'auteur de cette satire ? Les nobles anduziens et catholiques ne courent pas les rues !

Daniel-François Hostalier (° Montpellier, 1768) ex-avocat au Parlement, ex-seigneur de Veirac (Anduze), ex-sous préfet de Narbonne, a été fait baron d'Empire en 1810 sous le nom d'Hostalier de Saint-Jean. En 1819, il vit au château de Veirac. J'ignore la date de son décès. Son fils unique Albin-Daniel-Pierre (° Montpellier, + Anduze, 1847, 52 ans), est célibataire. Ils seraient plutôt bonapartistes.

Il y a aussi les deux frères Olivier, ex-seigneurs du Merlet, qui se donnent le titre de baron :

- Jean-Louis (° 1752 - + ?), ex-capitaine au Régiment de l'Artois, puis lieutenant de louveterie, vivant à Montpellier en 1819, sans postérité.

- Louis-Robert-Maurice (° 1755- + 1842), chef de bataillon, puis lieutenant-colonel au 90e Régiment d'Infanterie, habitant Les Mazes à Cardet. Son fils Félix-Saturnin (° 1811) est mort à Alès, père de deux filles.



La mascarade

ou revue générale de la garde nationale d'Anduze
satire : où les officiers seuls sont nommés

Assis sur un balcon, à mon sortir de table,
Je rêvais à loisir, un bruit épouvantable
Vient soudain m'alarmer : qu'est-ce donc ?
Dix tambours,
Des gamins de la ville amenant le concours,
Martelant sans raison et sans cadence aucune,
Les oreilles des gens que ce bruit importune ;
Tout est en mouvement, un badaud gros et gras
Brandissant un bâton ordonne de ce fracas ;
Mais de quoi s'agit-il ? La garde nationale,
Doit subir en ce jour l'inspection générale :
Ran tan plan Ran tan plan, veut dire « prend ton

sac,
Cours sur la place arrive et forme le bivouac ».
Tout le monde obéit en accourant on se presse,
Cette fois le plus tiède a banni la paresse :
Déjà, les bataillons sont tous deux réunis,
Aux seuls ordres des chefs, le soldat est soumis.
Au centre on voit flotter cette ignoble bannière
Présent du roi Philippe et d'une couturière.
Le porteur dans le rang va, recule et revient ;
Il est ivre à mourir, un garde le soutient.
Mais Noguier, revêtu des insignes de maire,
S'avance à pas comptés1 ce digne fonctionnaire,
Se frottant le menton et l'échine et les yeux
Contrefait à ravir le grand branle des gueux 2
Cependant les soldats lui présentant les armes,
Et notre magistrat est ému jusqu'aux larmes ;
Il bégaie et quelques mots : courage (-che) mes amis (-cha) !
Redoublons tous (-ch) de zèle (-che) et soyons (ch) bien (-s) unis (-chu)
Jurons tous de mourir pour notre indépendance !
Nous le jurons !!! S'écrie la soldatesque engeance !
Vive la liberté !!! Vive l'égalité !!! 3
De fortunes bientôt nous aurons parité !
Notre homme s'avançant d'une démarche fière,
Fait sa grande inspection, et devant et derrière 4
Laissons le parcourir tous les rangs à loisir,
Pour nous examinons… Tel est notre plaisir.
Quel est ce premier chef que j'aperçois à gauche ?
C'est Drulhon l'impérit tout flétri de débauche 5
Et cet autre joufflu commandant armes à bras ?
C'est Driole tout fier des talents qu'il n'a pas 6
Chut on a commandé ! Mais Dieu quelle sottise,
Ah le pauvre Gaussain aura fait la bêtise 7
Oh ! Quelles confusions… Qui fait serrer le rang
C'est un fameux bavard on le nomme Chabrand 8
Qui voyons-nous encore ? Attendez, La Verdure,
Relevant les talons pour montrer sa parure,
D'Estienne l'effronté, Briançon l'indolent,
Lapierre l'idiot, Bufange l'insolent,
Bonifas le bandit, Gayraud le doctrinaire, Moutier l'illuminé, Mazade le faussaire,
Bourguet le bredouilleur et l'ivrogne Alterac
Qui vient d'ensevelir dix verres de cognac.
Mais d'où sort ce major ? Quelles mines effroyables,
C'est Tessier l'usurier…
Quel homme détestable ! Et quel est ce ventre ?
C'est l'impudique André
Notaire sans talent et qui n'est point madré
Et ce bâton vêtu que relève un panache ?
C'est le fourbe Bernard oh ! la fière ganache
Où va-t-il se fourrer ! Et ce petit lapin
Qui va trotte menue ? C'est Rodier l'Harpagon. Et ce jeune éventé ? Tiens n'est-ce pas Fontane ? Tout près du sot Olieu qu'on peut appeler âne.
Fort bien mais voyez-vous parmi ces iroquois,
Capitaine Dupuy qui se mouche des doigts !
Voyez le pérorer, d'un air imperturbable,
Dire six fois qui dîne mais voici l'intraitable Cet odieux Maurin, vil commis de l'octroi,
Qu'on dirait être excentré pour nous faire la loi :
Son confrère le suit : c'est Gibert l'imbécile,
Au ciel ! Je vois Piston, ce Piston âme vile ;
Homme de tout métier… Laissons ce malheureux
Ce calomniateur, ce serpent dangereux…
Considérons plutôt cette figure austère.
Mais ce pas Myrial si fier de caractère ?
Et ce grand réjoui qu'il me paraît si sot ?
Ah c'est Auguste Vigne arrogance est son lot
Oh est quel est ce flandrin ? L'impertinent Achille,
Comme tous les Tessier, la honte de la ville.
Après lui son neveu, Léon le dameret 2
Le tolérant Pestel et Régis l'indiscret,
Et puis ce Corbessas a la mine farouche,
Cet Alphius Atger au regard triste et louche ! C'est un Ardelion 9 il se nomme Chabaud
Il fut juge autrefois, s'étant montré parjure,
On la fait rapporteur pour venger cette injure.
t plus loin, n'est-ce pas l'insipide Gautier
Fils d'un rusé fripon, d'un vil banqueroutier ?
Quelle belle assurance un tel sujet nous offre !
Quoi nous n'avions pas vu l'insidieux Galoffre
Galoffre !! Ce nom seul alarme la pudeur
Il est connu de tous pour un fier séducteur.
Oh comment ose-t-il ? Chut la cavalerie,
Tra, tra, patri patra, Dieu quelle momerie !
Qui sont ces damoiseaux aussi drôlement montés ? Ce sont tous des héros… Héros de Cervantès 10
Tous de vrais chevaliers de la triste figure
Cinq d'entre eux ont surtout de Sancho la tournure
On commande ! Écoutez ! Cavalier en avant !
Verrait-il par hasard quelques moulins à vent 11
Ah ! J'aperçois le chef d'une troupe si fier,
C'est encore un Tessier, lâche concubinaire :

Voyez donc ce faquin, pétri de sot orgueil
Il va, court, disparaît comme un léger chevreuil.
Mais je vois se mouvoir la colonne civique,
N'examinons plus rien, écoutant la musique. Peste soit de l'accord ! Quel tintamarre affreux !
Sont-ce là Bonamy les sons harmonieux 12
Je ne puis plus tenir ma foi je me retire,
Mais non… La garde part…
Grand Dieu je respire !

Notes de l'auteur de la satire (orthographe de son cru)

1 - Noguier et surnommé Pécouké, étymologie de pas comptés

2 - Il a cette habitude de se frotter le menton contre la cravate, et les épaules contre les vêtements, à cause du prurit que lui a laissé une gale invétérée, cette singularité, jointe au défaut de langue qu'il a, lui donne l'air le plus grotesque et le plus ridicule.

3 - Notez bien qu'ils ne crient pas Vive Philippe quoique fils de l'égalité.

4 - A-t-on jamais vu un maire faire l'inspection d'armes !

5 - Impérit : sans talents comme aussi sans moyens pécuniaires, Drulhon parti pour l'armée comme remplaçant, parvint au grade d'adjudant sous-officier, est aujourd'hui chef de bataillon de la garde nationale d'Anduze… Le colonel n'étant pas encore nommé il en remplit les fonctions du reste il est un mauvais chapelier de son métier.

6 - Driole : autre adjudant sous-officier dans la ligne, nommé chef de bataillon de la garde nationale, il croit avoir des talents particuliers pour le commandement et tout son mérite consiste dans sa voix de stentor, voix terrible qui arrête les passants lorsqu'il beugle au pétrin, car il est mitron de son métier.

7 - Adjudant-major, il n'a jamais servi dans la ligne… Orfèvre

8 - Chabrand ; idem faiseur de bas les quatre champions que l'on vient de nommer gouvernent la ville

9 - Il y a à Rome dit un auteur ancien, une espèce de gens nommés Dardelion qui sont toujours en mouvement, sans savoir pourquoi, qui sans avoir à faire sont toujours très occupés qui se mettent hors d'haleine sans raison, qui faisant beaucoup ne font rien, se tourmentent eux-mêmes et incommodent toujours les autres… À ce portrait reconnaissez-vous l'homme ?

10 - Cervantès auteur de Don Quichotte.

11 - Le héros ridicule de Cervantès, se battit contre des moulins à vent qu'ils prenaient pour des géants.

12 - Bonamy nom d'un chef de musique de la garde nationale d'Anduze.

Une deuxième copie adressée par l'auteur royaliste homme d'honneur et de probité à M. le vicomte de Narbonne Lara : il désire bien vivement pouvoir réussir à l'égayer un instant au sujet des originaux qui font le sujet de la pièce. La première a été adressée à M. Chabrol receveur de l'enregistrement à Anduze, quelques changements ont été faits dans celle-ci. Il ne conviendrait pas de donner de la publicité à cet écrit, les royalistes d'Anduze si peu nombreux seraient trop individuellement accusés.

Source : Chartrier de Vielvic, liasse F 3

Notes sur quelques Anduziens vilipendés

par Henri Depasse

Les pasteurs, fils de pasteurs ou pères de pasteurs et membres éminents du consistoire

Mirial Scipion (1781 - 1822 Anduze) : Capitaine, juge de paix, l'un des fils de Mirial Jean (1754 Lasalle - 1822 Anduze), pasteur clandestin dès 1776, pasteur concordataire à Anduze (1803-1822).

Chabrand, Louis père (°1792, Anduze) : Lieutenant, petit-fils de David Chabrand (° 1730, Anduze), dit La Chapelle ou Veyrac, pasteur clandestin 1745-1760 ?)

Bonifas-Cabane, Michel : (1780-1863 Anduze) : Capitaine : C'est son frère César (1794-1855, Anduze), pasteur, qui aura deux fils pasteurs : Ernest (1826-1859) et Louis Émilien François (1836-1878)

Ernest Rodier de Labruguière (1800-1887), petit-fils d'Antoine Rodier de Labruguière qui est capitaine, et sera conseiller presbytéral, municipal, d'arrondissement et général. Membre de l'Académie de Nîmes, maire de Saint-Nazaire-des-Gardies.

Les cultivateurs aisés

Driolle Louis : Né à Anduze en 1789 (+ 1846, Anduze), fils de Louis, propriétaire cultivateur à

Labahou. Il a servi comme sous-lieutenant dans l'Armée impériale. En 1838, il sera choisi comme diacre de l'Église réformée. Sa fille Alix, épousera en 1841 Philippe Canonge, de Lédignan, alors aspirant au notariat.
Bourguet Louis (1800-1874) : Sous-lieutenant. Cultivateur à Driolle (Anduze).
Les soyeux :
La filature de soie d'Auguste Atger est attestée en 1825.
Atger, Auguste (1797-1881 Anduze) : Filateur, époux de Louise Galoffre, d'une famille de fabricants de chapeaux, n'est pas officier de la garde. C'est Atger, Daniel-César (1790-1863) qui est sous-lieutenant ; fabricant de bas, il sera filateur.
Bernard-Atger, César : Filateur, ou son fils Antoine-César, filateur, greffier du tribunal de commerce (1842).
Bernard et Corbessas : en 1825 mise en activité de la chaudière de la filature Daniel Corbessas.
Drulhon Pierre : né à Anduze en 1790, fils d'André, marchand de soie. Négociant. A été adjudant, puis sous-lieutenant dans l'Armée impériale, ayant servi au 18e Régiment de Ligne. Il est chevalier de la Légion d'honneur. Il deviendra commissaire de police à Nîmes. En secondes noces, il a épousé Émilie Wehrlin, née à Lausanne, directrice d'une pension à Anduze.
Gautier David (° Montpellier-1885 Anduze) : Sous-lieutenant, célibataire, filateur, failli en 1872, fils de Jacques, fabricant de chapeaux, juge au tribunal de commerce, qui sera en 1854 le chef de l'unique bataillon de la Garde d'Anduze.
Professions diverses
Corbessas Étienne : Sous-lieutenant, d'une famille de tanneurs du Faubourg du Pont.
Gaussaint Jean-Louis : Né à Anduze en 1787 (+1882, Algérie), lieutenant, joaillier bijoutier, fils et père de bijoutiers. Juge au tribunal de commerce (1842). Son fils Louis-François épouse Célestine Miergue, fille de médecin.
Bourguet Hercule (+ 1878) : Sous-lieutenant. Négociant.
Les signataires ou descendants du cahier de doléances cités dans cette satire :
Mazade Émile (1796-+après 1866) : Capitaine, avocat, négociant, propriétaire, conseiller municipal, célibataire. En 1852, sera condamné, puis gracié, pour sa participation à l'insurrection anti-bonapartiste gardoise de la Nouvelle Montagne. (Cf : LCC N° 120 : H. Depasse : « À Anduze : la « Nouvelle Montagne » se soulève. »)
Fontane Théodore (1806-1883) : Sous-lieutenant. Propriétaire et négociant. Diacre réformé (1833). Banquier à Alès (1844). Juge suppléant au tribunal de commerce.
Moutier César (1795-1850) : Lieutenant, propriétaire. Sera le chef cantonal de la société secrète anti-bonapartiste « La Nouvelle Montagne ».
Teissier Achille (1780-1856) : Capitaine, négociant, futur banquier, sera trésorier de la Société biblique d'Anduze, et son frère Antoine, négociant, capitaine, leur neveu Léon (1805-1860), lieutenant, futur négociant à Lyon.
Les autorités municipales en 1831
Le maire qui succède au vicomte, est Étienne Noguier (° Anduze, 10-12-1770), filateur protestant, qui sera maire de 1831 à 1846. Il est père de deux fils et d'une fille Jeanne-Julie-Caroline (1795-1867), épouse d'Alexandre Soulier (° Sauve 1765 -+ Anduze 1-6-1855), pasteur d'Anduze de 1804 à sa mort.
Maurin, Jacques (1809-1878) : Lieutenant. Épicier, fils d'épicier.
Le commis de l'octroi et son collègue Gibert, Gibert, Étienne : Lieutenant. Cette famille est originaire du Crès (Boisset).
Chabrol receveur de l'enregistrement (catholique).
Chabrol, Louis : Sous-lieutenant.
Le receveur de l'enregistrement : Ovide Chabrol (+ 1832, Anduze), catholique, n'est pas officier de la garde.
Galoffre, Bernard, Fontane fils greffier. Galoffre, François-Teissier (1805-1846) : Lieutenant. Fabricant de chapeaux, conseiller municipal. Célibataire.



La Garde nationale d'Anduze en 1831

par Henri Depasse

La Garde Nationale Française, dissoute en 1827, est réorganisée par la loi du 24 février 1830, promulguée le 25 mars suivant. Elle est constituée de Légions.

La Légion des cantons d'Anduze et de Lédignan est commandée par Louis-Frédéric-Gaston d'Azémar (° 1793, château Chirac, Bagard), ancien officier de dragons et orléaniste convaincu. À Paris le 6 janvier 1831, ce dernier reçoit le drapeau de la Légion des mains de Louis-Philippe Ier, roi des Français et le confiera à Étienne Noguier, maire d'Anduze.

Cette Légion est constituée de trois bataillons : deux du canton d'Anduze et un du canton de Lédignan. À Anduze, un bataillon est formé d'hommes du bas de la ville, des banlieues nord et est, ainsi que du Faubourg du pont. L'autre bataillon est formé d'hommes du haut de la ville et des banlieues sud et ouest. Chaque bataillon compte six compagnies de 70 hommes : une de grenadiers, une de voltigeurs, quatre de chasseurs. Anduze fournit aussi un corps de 21 cavaliers, un corps de 7 sapeurs et une musique. Le cadre de chaque bataillon comprend : un chef de bataillon, un officier porte-drapeau, 6 capitaines, 6 lieutenants, 12 sous-lieutenants ; chaque compagnie est encadrée par un capitaine, un lieutenant, 2 sous-lieutenants, un sergent-major, 4 sergents et 8 caporaux.

Les membres de la Garde sont choisis parmi les hommes valides, âgés de 20 à 60 ans, payant un impôt foncier et capables de se payer un uniforme. Les officiers supérieurs sont nommés par le roi, parmi des candidats élus. Les officiers subalternes sont élus par les membres de leur bataillon. Les sous-officiers et caporaux par les membres de leurs compagnies.

En 1834, étant donné qu'il y a moins de 1 000 hommes aptes au service, le Conseil municipal décide de ne conserver qu'un seul bataillon, composé de six compagnies et d'un escadron de cavalerie.

Je possède la liste de 51 des 52 officiers des deux bataillons et des renseignements biographiques sur la plupart de ces Anduziens. À quelques exceptions près, tel Piston, capitaine, et Chabaud, lieutenant, les officiers sont protestants, la population anduzienne étant protestante à 85%.

La première inspection et le défilé de la nouvelle Garde Nationale d'Anduze, objet de la satire anonyme, a lieu le 9 janvier 1831 lors « d'une fête de la Garde Nationale », organisée à Anduze par la mairie. Les deux bataillons d'Anduze et celui de Lédignan se rassemblent sur le Plan de Brie : à cette date, les gardes n'ont ni uniformes, ni armes. Après la réception des autorités à la mairie, les banquets aux nombreux toasts, les 2 000 gardes sont rassemblés sur le gravier du Gardon : remise du drapeau, discours du maire Étienne Noguier, prestations de serment collectives par compagnie, défilé des troupes devant les autorités, puis dans la ville pavoisée. Pour conclure, discours de satisfaction du sous-préfet devant la mairie. Le soir : illumination générale de la ville.

Source : archives communales d'Anduze D4

Horace Vernet : costume de garde national en 1831
source : Wikipédia



L'accueil des Républicains espagnols dans la commune d'Avèze (Gard)

Ière partie

par Madeleine Souche

Après la défaite des Républicains espagnols, les vaincus de la Guerre civile se pressent aux frontières françaises. Au Perthus, un flot d'environ 500 000 personnes, soldats républicains, miliciens, membres des Brigades internationales, femmes, vieillards, enfants, soldats blessés, refoulés par la poussée des troupes franquistes appuyées par l'artillerie fasciste et l'aviation d'Hitler, affluent vers la France. C'est *La Retirada* qui submerge la côte des Pyrénées-Orientales. Certains réfugiés, les personnes âgées, les femmes et les enfants sont envoyés dans des départements non frontaliers comme le Gard.

Dès le 31 janvier, le conseil municipal d'Avèze qui a reçu la visite de l'ingénieur-adjoint du service vicinal « venu lui demander s'il ne pourrait pas mettre la salle du Foyer des Campagnes à la disposition de l'autorité préfectorale en vue d'héberger des réfugiés espagnols a donné son consentement mais ne prend pas en charge les frais qui pourront en résulter.[1] »

Les réfugiés dans l'arrondissement du Vigan

2 459 réfugiés républicains espagnols sont acheminés dans le Gard par différents convois et 2 087 confiés à des centres d'hébergement dans les arrondissements d'Alès, du Vigan et la ville d'Anduze.

Le 25 février, le sous-préfet du Vigan, Jacques Ravail, fait le compte des réfugiés arrivés dans son arrondissement en deux contingents : le premier de 377 réfugiés, le second de 536, au total 925 réfugiés à cause de quelques arrivées supplémentaires. Il s'agit de 442 femmes de 17 ans au moins, de 364 enfants, de 83 hommes valides de 17 à 50 ans et de 36 vieillards ou blessés. Il y a eu deux rapatriements, quelques décès, quelques hospitalisations et quelques départs à l'étranger qui diminuent ce chiffre global.

Les réfugiés espagnols ont été répartis dans différentes communes : Le Vigan (415), où ils ont été logés en partie à la prison désaffectée et en partie dans un immeuble communal dit « La Ganterie » et Saint-Hippolyte-du-Fort (308), où l'on utilise les locaux de l'ancien fort, ont reçu les plus forts contingents. Avèze vient ensuite avec 70 réfugiés, puis Valleraugue (62), Lassalle (41), Cros (43), Monoblet (39), Montdardier (30) et Pompignan (25)[2]. Les réfugiés ont droit à un contrôle médical dès leur arrivée, les résultats des vaccinations antivarioliques pratiquées à la frontière sont vérifiés et les personnes qui n'ont pas été vaccinées, le sont lors de ces visites[3]. On vaccine aussi les réfugiés contre la diphtérie[4]. Les cas de gale (peu nombreux) sont traités et le linge et les vêtements désinfectés. À Avèze, dès le 16 février, les Espagnols ont droit à l'Assistance médicale gratuite du département[5] et reçoivent des bons de consultation ou de visite par les docteurs Clarou et Laget, du Vigan.

Les réfugiés d'Avèze

On connaît, en recoupant les informations diverses, carnets de visites médicales, listes demandées par les autorités préfectorales, informations individuelles…, les réfugiés d'Avèze, puisqu'on recense sûrement presque une centaine de noms. Ils ne sont pas tous arrivés en même temps[6]. Ce sont les femmes et les enfants qui ont été envoyés dans les départements non frontaliers. La moyenne

1 Archives municipales d'Avèze (AMA).

2 Archives départementales du Gard (ADG) 4 M 639.

3 La vaccination antivariolique est obligatoire en France depuis la loi du 15 février 1902.

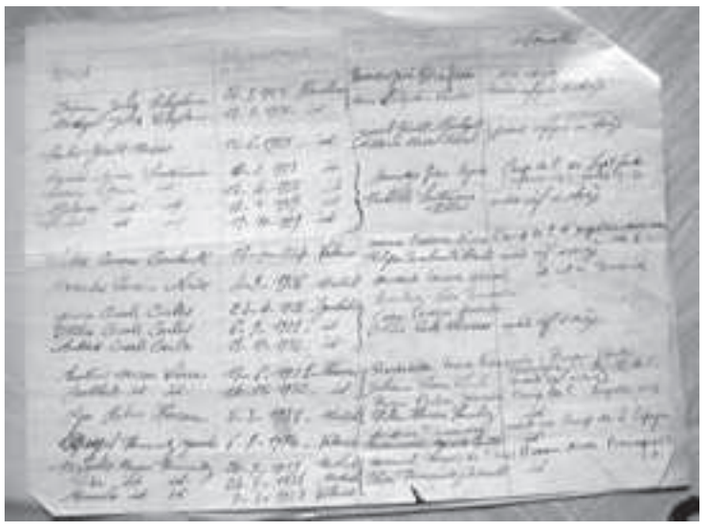
4 La vaccination diphtérique est obligatoire en France depuis la loi du 25 juin 1938 pour l'ensemble de la population au cours de la 2e ou de la 3e année.

5 Archives municipales d'Avèze (AMA). Les départements ont un budget d'Assistance médicale gratuite. La **loi du 15 juillet 1893** crée l'Assistance Médicale gratuite (AMG), permettant aux malades les plus pauvres (malades, vieillards et infirmes privés de ressource) de bénéficier d'un accès gratuit aux soins de santé.

6 AMA. La famille Ramos est arrivée en deux groupes les 8 et 9 février, au Vigan. Ramos, ses deux enfants et ses nièces ; sa femme et sa belle-sœur sont arrivées le lendemain.

d'âge est de 23 ans. Le groupe est essentiellement féminin ; on compte d'abord 75 personnes dont 53 femmes. Quelques-unes seulement ont entre 60 et 50 ans, une quarantaine entre 50 et 20 ans, il y a 10 fillettes, 10 adolescentes ou jeunes filles. Le groupe compte seulement une dizaine d'hommes, âgés de plus de 40 ans et 12 garçons dont 8 enfants et 3 adolescents. 27 ont moins de 18 ans.

Figure 1 : liste des réfugiés



Les Catalans sont les plus nombreux : 25 viennent de Barcelone, 9 de Valence, et des autres territoires catalans ; au total une bonne trentaine de Catalans[7]. Il y a 15 Madrilènes, 5 Andalous, 2 Aragonais, 3 personnes sont nées à Santander, capitale de la Cantabrie, au nord de l'Espagne.

Plusieurs familles ont été disloquées par la guerre parce que le chef de famille est mort, c'est le cas de celle de Maria Lordes Vilaplana qui est à Avèze avec ses deux filles Diana et Myreia **;** le père d'Angel Fernandez Aguduo, lui est mort au camp de Saint-Cyprien. Dans d'autres cas, ceux de Juana et Otilia Casales Carles et de Mercedes Carrera Ninez, le père est à Madrid ; ou bien il est interné dans un camp en France, à Argelès[8] (3), à Bram[9] (3) ou à Sepfonds[10] (2). Quelques femmes sont veuves. Quelques familles sont complètes : celles de Juan Arroquia Herrera, de Manuel Cubero Garcia, d'Agustin Ramos et d'Arturo Ramos Garcia, son frère, qui sort du camp de Bram le 1er juillet peut rejoindre sa femme et ses enfants à Avèze.

Lorsque le 12 mai, le sous préfet demande une liste des réfugiés de sexe masculin avec leur profession en Espagne[11], elle révèle que ces familles sont celles de la Direction de la Poste de la République espagnole. L'Andalou Juan Arroquia Herrera (Jaén, 1899 - Madrid, 1969) appartenait au *Partido Republicano Radical* de Martínez Barrio[12], après les élections de février 1936, il fut nommé Administrateur général de la poste de Jaèn et Directeur général en décembre 1937 et il le resta jusqu'à la fin de la guerre d'Espagne[13]. Il signe « Ancien directeur général des postes d'Espagne », Agustin Ramos, Madrilène, était Chef du Service International à la Direction générale des Postes, Manuel Cubero Garcia, Madrilène également, signe « Chef des Postes et secrétaire de Mr le Directeur général » et Arturo Ramos[14] « ex-chef de Bureau à la Direction générale des Postes. La mairie louait un petit appartement dans la maison Doulcier à Rochebelle pour Juan Arroquia[15], c'est de là qu'ils rédigent leur texte de remerciements au maire de la Commune aux autorités françaises. Il y a aussi à Avèze un militaire républicain, le commandant Guevara qui logeait à l'hôtel Soulier et un boucher Giralt et son fils, né à Barcelone. Les sœurs Jaumendreu étaient, l'une dactylo à la Généralité de Catalogne, l'autre couturière.

7 Une famille d'Igualada, Comarque d'Anoia, située à 60 km environ de Barcelone, 2 Majorquines, une réfugiée de Montgai…

8 Argelès-sur-Mer (P.-O.). Le camp organisé sur la plage en février 1939 a accueilli près de 80 000 réfugiés dans des conditions dramatiques.

9 Bram (Aude). Ce camp avait été édifié sur un vaste terrain de 12 hectares situé sur la commune de MONTREAL. Il comportait 165 baraques en bois et abritait de 10 000 à 15 000 internés, en grande partie des civils et des vieillards

10 Le camp de Septfonds (Tarn-et-Garonne) reçoit quinze à seize mille réfugiés espagnols, à partir de mars 1939.

11 AMA.

12 Parti né en 1934 et dirigé par Martinez Barrio qui est né d'une scission du parti radical de Leroux.

13 www.aemic.org/assets/.../Juan_Carlos_Bordes_Cuadernos_de_AEMIC El exilio postal de 1939.

14 Qui arrive de Bram, le 1er juillet.

15 AMA. La mairie est autorisée à louer « un local pour Monsieur Arrocia et sa famille, maison Doulcier à raison de 60 francs par mois (c'est pas cher). […] À faire blanchir les deux pièces (seuls les murs) et à fournir de menus objets de cuisine (ustensiles simplifiés). Nous avons obtenu gracieusement lits, cuisinières. »

Des rapports harmonieux avec la population cévenole

Madame Josette Gros, souvient que Mme Soulier, l'hôtelière, avait préparé une grande soupe à l'arrivée de l'autobus des réfugiés et que ses voisins Roussy[16] ainsi que le pasteur Barral[17] avaient accueilli des réfugiés.

Le 25 février 1939, le sous-préfet du Vigan, Jacques Ravail, évalue positivement l'accueil fait par les Cévenols :

«D'une façon générale les populations locales ont réservé aux réfugiés un accueil cordial. Exception faite du refus apporté par certains maires et diverses entreprises industrielles aux demandes de locaux qui leur avaient été adressées, un élan de générosité s'est manifesté envers surtout les femmes et les enfants dont l'état misérable ne pouvait laisser personne insensible. C'est ainsi qu'un Comité s'est constitué au Vigan pour distribuer aux nécessiteux, vêtements, denrées et objets de première nécessité qui ont afflué rapidement. De nombreuses initiatives privées continuent à apporter aux Espagnols un réconfort, une aide et un soulagement fort appréciable.»

En résumé les habitants ne considèrent pas les réfugiés comme indésirables mais comme des malheureux envers lesquels ils estiment devoir remplir un devoir d'humanité et de charité[18].

Quant aux Républicains espagnols :

«En contrepartie, l'attitude des réfugiés espagnols est extrêmement correcte. Tous ont apprécié l'accueil qui leur a été réservé et je puis dire que j'ai reçu, à plusieurs reprises et de nombre d'entre eux, des remerciements très vifs.[19] […] Beaucoup souhaiteraient voir accepter les requêtes présentées par des parents ou amis tendant à les héberger à leur domicile en d'autres départements. Mais, à part quelques impatiences, ils se soumettent de bonne grâce à la réglementation qui leur est imposée. […] tous les réfugiés parlant ou comprenant la langue française ont rendu les plus grands services aux autorités locales et se tiennent constamment à leur disposition pour faciliter leur tâche. […]

Je me permettrais en conclusion de signaler que l'absence d'incidents est due plus à l'état d'esprit des réfugiés qu'à la surveillance qui peut les entourer, celle-ci étant fort difficile dans les communes autres que les chefs-lieux de canton, dépourvues de gendarmerie, et très délicate en dehors d'un véritable régime militaire auquel ne peuvent être soumis les femmes et les enfants[20].»

Le 15 mai 39, le préfet du Gard, dans la synthèse des rapports des sous-préfets, signale « la bonne impression » qu'il a rapportée des visites des différents centres et apporte quelques nuances : « Le mécontentement d'un certain nombre de réfugiées – malgré les explications pertinentes que nous ne lassons pas de leur donner – provient de ce que les femmes ne comprennent pas que leurs maris, installés dans les camps des Pyrénées, ne soient pas autorisés à les rejoindre. » Il ajoute que « les populations françaises, sans être systématiquement hostiles aux réfugiés, leur sont depuis quelques temps moins favorables. […] Les petites colonies, qui sont intimement liées à la population indigène sont plus facilement tolérées que les centres importants où les Espagnols conservent leurs habitudes et leurs traditions qui heurtent souvent les sentiments des Français[21]. »

Le 14 juillet 1939, les quatre dirigeants de la Poste signent une lettre soigneusement calligraphiée dans laquelle ils « s'associent avec enthousiasme » à la fête et « expriment leur reconnaissance pour le bienveillant accueil que nous avons reçu de vous, des autorités françaises ainsi que de la population d'Avèze[22]. » La mairie note les frais de réception de la délégation espagnole au sujet des compliments adressés au maire, au gouvernement français de la République à cette occasion[23].

16 M. Pierre Roussy, Lyonnais, était contremaître à l'usine de Saint-Euzéby.

17 Pasteur de l'Église réformée à Avèze.

18 ADG. 4 M 639

19 Le rapport du préfet reprend celui du sous-préfet : « Dans certains centres (région viganaise notamment) ils ont fait part de leur gratitude aux autorités locales. »

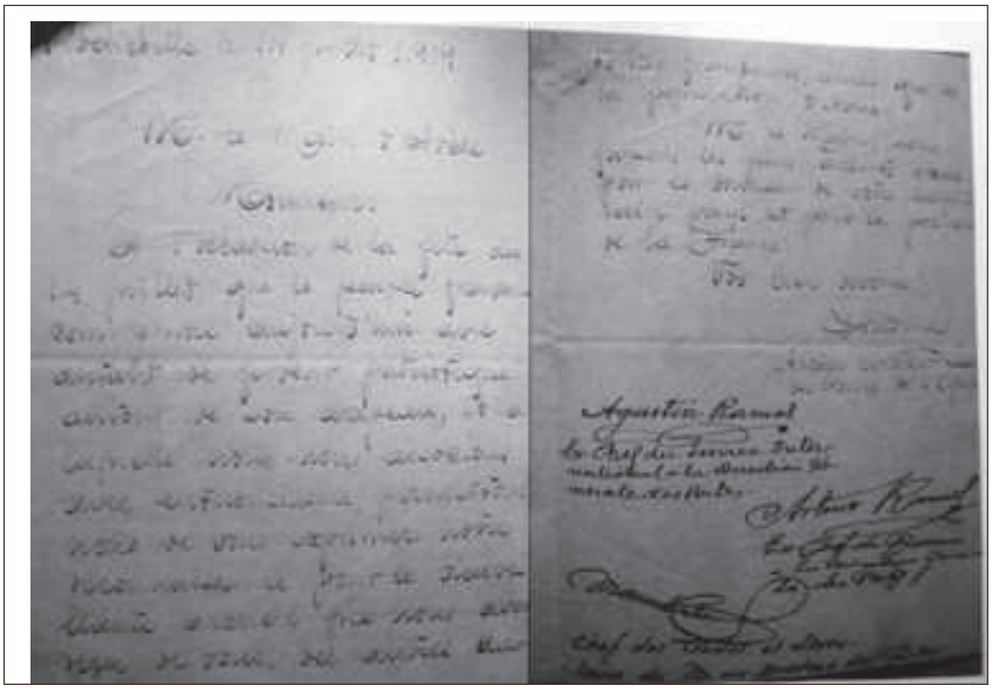
20 ADG. 4 M 639.

21 ADG. 4 M 639.

22 AMA.

23 AMA.

Figure 2 : lettre des postiers



La « bonne impression » du printemps dure pendant l'été. Le 30 août, le préfet du Gard s'adresse aux maires du département:

«Les réfugiés espagnols et les étrangers en général accueillis en France ont, dans leur grande unanimité, témoigné leur dévouement et leur reconnaissance à notre pays pour l'hospitalité qui leur a été donnée. Bien rares ont été jusqu'ici les incidents qui ont pu justifier des mesures disciplinaires à leur égard.»

Le préfet A. Martin conclut :

J'insiste sur ce point : il faut éviter, par une fausse interprétation de ces instructions[24], de donner aux étrangers qui se comportent bien et dont beaucoup ont déjà demandé à sortir de notre Pays, l'impression qu'ils sont exposés à des tracasseries et sévérités injustifiées : ces étrangers continuent de toute évidence à mériter notre sympathie et notre hospitalité[25].

La vie des réfugiés du Foyer des Campagnes

Hébergement, ravitaillement, habillement

Le sous-préfet du Vigan fait plusieurs tournées dans l'arrondissement entre le 7 et le 13 février pour contrôler l'hébergement des réfugiés : le 7 et le 12, il va à Saint-Hippolyte, le 12 à Avèze, à Montdardier, Saint-Hippolyte, Pompignan et Cros, le 13 à Valleraugue.

On avait un peu anticipé le problème de l'hébergement des réfugiés dans la sous-préfecture du Vigan, mais pas à Avèze, c'est peut-être à cause de leur trop grand nombre au chef-lieu qu'on a cherché d'autres lieux d'hébergement et Avèze est à une très petite de distance du Vigan.

Ceux-ci sont donc hébergés dans le « Foyer des campagnes[26] », bâtiment « flambant neuf », destiné à abriter des réunions publiques, à servir de salle de fêtes et de spectacles, qui venait d'être terminé. Les réfugiés sont couchés dans la grande salle, sur des lits de fortune[27] et font leur cuisine dans une seule pièce attenante qui avait été prévue dans le bâtiment pour servir de cabine cinématographique.

Le prolongement de l'hébergement nécessite à la fin de mai 1939 l'acquisition de davantage de matériel. Le sous-préfet du Vigan signale au maire d'Avèze, le 30 mai 1939, que les dépenses de matériel, ustensiles de vaisselle et de ménage, l'acquisition de vêtements, de linge de corps, de toilette ou de table doivent être imputées sur les crédits que le

24 Celles relatives aux propos choquants et à la débauche.

25 ADG. 4 M 639.

26 Le « Foyer des campagnes », est l'ancienne usine de bonneterie Astier, achetée par la commune et transformée en « Foyer des campagnes avec bains douches, lavoirs et abattoir » ; la rénovation se termine en 1937.

27 Albert Cavaillé se souvient d'avoir vu ces lits au Foyer des Campagnes où, avec des jeunes d'Avèze, il était allé voir l'installation des réfugiés.

préfet du Gard a mis à sa disposition, mais il ne propose que des achats de vêtements, de linge de toilette et de table. « La fourniture de lits ne peut être envisagée » aussi demande-t-il « de renouveler aussi souvent que l'exigent les règles de l'hygiène la paille utilisée pour le couchage des réfugiés. »

Tous les réfugiés ne sont pas logés au Foyer des Campagnes. Le coiffeur Cambessedès héberge Maria Vilaplana et ses deux filles, M. Bertrand en héberge quatre : Joseph Giralt, son épouse, son fils, sa belle-mère. Pierre Roussy, contremaître à l'usine Saint-Euzéby héberge la famille Carrera (3 personnes). Le pasteur Barral héberge également trois femmes qui prennent le petit déjeuner chez lui. Il y a des réfugiés chez M. Revel (location 60 francs), l'épicier grossiste Laurent-Sprécher qui loge à Rochebelle 20 réfugiés que « M. Brun d'Arre maire du Vigan n'avait pu héberger.[28] » Les familles Arroquia, Ramos et Cubero logent également à Rochebelle.

Il faut habiller et chausser les réfugiés. Les femmes donnent à la mairie, une liste des vêtements dont leurs enfants ont besoin tout particulièrement : combinaisons, culottes pour les filles, et pour les garçons, tricots de peau, chemises, caleçons, pantalons, chaussures…

Le Comité français de coordination pour l'aide aux populations civiles de l'Espagne républicaine envoie une lettre circulaire demandant des renseignements sur les réfugiés à la mairie d'Avèze[29]. En avril, c'est *l'Office international pour l'enfance* « qui centralise l'aide à l'enfance espagnole des comités de 18 pays » et agit dans une trentaine de départements, qui propose au maire d'envoyer literie, vêtements, chaussures, lait, vivres divers. Le 1er mai, la *Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France*[30] décide en avril d'envoyer à Avèze 50 paires de chaussures et prête 20 lits qu'il faudra rendre après le départ des réfugiés. Mais ces chaussures sont expédiées tardivement, le 10 mai, chez le pasteur Barral et certaines pointures manquent encore.

Le 15 mai le sous-préfet intervient et demande à connaître « dès que possible » les besoins en vêtements et en matériel des réfugiés[31]. Il constate dans son rapport : « je n'ai pas eu à intervenir pour la fourniture de vêtements, car les comités qui s'intéressent aux réfugiés leur ont assuré en quantité suffisante ce qui était nécessaire. »

L'aide internationale se manifeste sous la forme de la *Commission Internationale de Ravitaillement des populations civiles espagnoles* qui émane de la *Centrale Sanitaire Internationale*[32]. Elle est autorisée à visiter le 4 août les centres d'hébergement du Vigan, de Saint-Hippolyte, de Montdardier, d'Avèze, de Lasalle, de Valleraugue, de Pompignan, de Monoblet et de Cros. Elle remet des bons pour la fourniture gratuite de vêtements et d'objets divers.[33]

Liaisons entre les réfugiés et recherche des familles

Correspondre, retrouver les siens sont des préoccupations majeurs pour les réfugiés. Le 15/03/39, le préfet des Pyrénées-Orientales, Raoul Didkovski, présente aux préfets des départements d'accueil des réfugiés l'organisation du service postal des camps de concentration[34] de son département. Il fait état des longs délais du tri d'une très nombreuse correspondance entre les réfugiés hébergés dans les divers départements d'accueil et ceux internés dans les camps de son département. Il demande donc à

28 AMA. 20/02/1939.

29 Comité sous le patronage de Théodore Steeg, de Paul Boncour, Paul Langevin…

30 Secrétaire générale : Renée de Montbrison. Les membres sont Claude Bourdet, participe à la fondation de *Combat* avec Henri Frenay Mme Elie Chevalley, la fille du théologien protestant Auguste Sabatier, militante, elle fait partie du premier Comité de la Section française du service social international d'aide aux migrants créé à l'instigation des YWCA, elle a contribué à promouvoir une collaboration efficace entre les organismes privés et les pouvoirs publics pour l'aide aux réfugiés ; Mme Germaine Malaterre-Sellier :) catholique progressiste proche de Marc Sangnier, elle est d'abord active dans des œuvres sociales (patronages, logements ouvriers, cercles d'études, dispensaires), infirmière major de l'Association des Dames de France, héroïne de la Grande guerre, - après la guerre, elle fut vice-présidente de l'union féminine pour la SDN, amie de la République espagnole.

31 AMA.

32 *La Centrale Sanitaire Internationale*, 38 rue de Châteaudun Paris, organisation de médecins créée par Pierre Rouques qui, dès le début de la guerre d'Espagne, lance le mouvement d'aide sanitaire et en octobre 1936, jette les bases du service de santé pour les Brigades internationales puis crée la Centrale sanitaire internationale qui apporte son aide aux réfugiés espagnols ; Dans son comité d'honneur sont présents, le professeur Jean Perrin, prix Nobel de physique, ancien ministre, Les Joliot-Curie, Prix Nobel etc…

33 ADG 4 M 639.

34 Cette dénomination officielle n'a pas alors la connotation inquiétante que nous lui donnons maintenant.

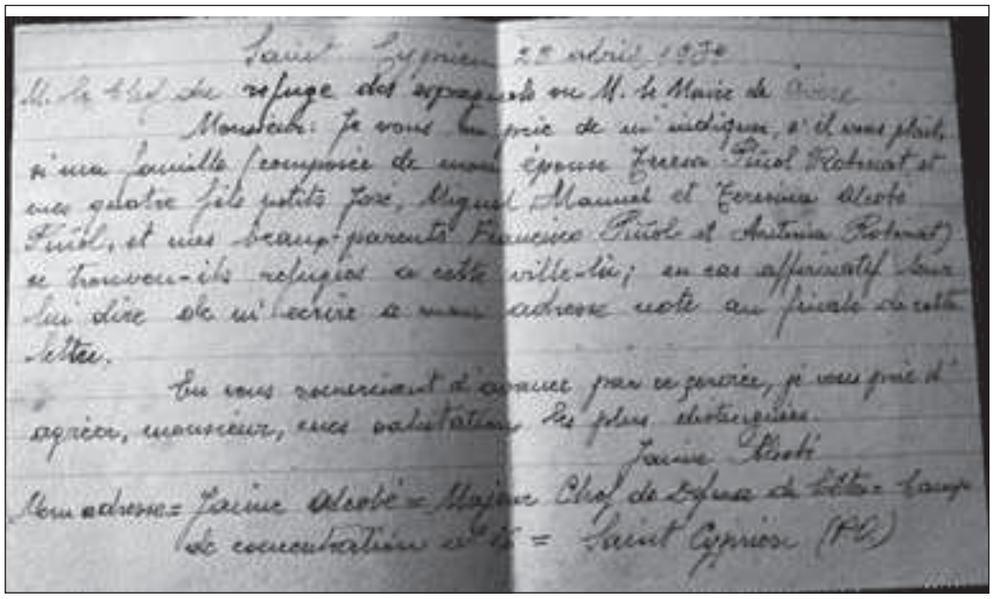
ses collègues de faire classer la correspondance par camp, au départ des centres d'hébergement et de l'adresser directement au Colonel Commandant du camp intéressé où fonctionne un service postal ; ce qui a le double avantage, selon lui, de permettre une remise rapide des lettres dès réception et « d'alléger considérablement mes Services considérablement surchargés depuis l'exode espagnol. »

Les réfugiés prennent l'initiative de ces recherches. Avèze reçoit, début mars, une liste de plus d'une vingtaine de noms que les réfugiés du centre de Guéret (Creuse) font circuler pour retrouver les leurs.

Le 28 avril Jaime Alcobé « majeur chef de défense des côtes » qui est interné à Saint-Cyprien, écrit au maire d'Avèze pour savoir si son épouse, ses quatre fils, petits, et ses beaux-parents sont dans ce village.

Les autorités s'intéressent aux regroupements familiaux Le Dr Alcay, inspecteur d'hygiène départemental essaie d'aider le Dr Bergos et l'officier Manuel Garcia Canova dans la recherche de leurs familles respectives[35].

Le CICR[36] envoie une centaine de fiches de formulaires de correspondance[37].



Saint Cyprien 22 avril 1939

M. le Chef du refuge des espagnols ou M. le Maire de Avèze

Monsieur, Je vous prie de m'indiquer, s'il vous plait, si ma famille composée de mon épouse Teresa Pinol Rotmat et mes quatre fils petits Jose, Miguel Manuel et Teresina Alcobé Pinol, et mes beaux-parents Francisco Pinol et Antonia Rotmat se trouvent-ils refugiés en cette ville-là; en cas affirmatif veuillez me le dire et m'écrire à mon adresse note au finale de cette lettre.

En vous remerciant d'avance par ce service, je vous prie d'agréer, monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Jaime Alcobé

Mon adresse: Jaime Alcobé = Major Chef de Défense de Côtes = Camp de concentration n° 6 = Saint Cyprien (PO)

Le 29 avril, *l'Office international pour l'enfance*[38] se préoccupe des orphelins ou des enfants ayant perdu trace de leurs parents, il cherche à connaître leur nom et leur identité et envoie un questionnaire pour préparer leur parrainage éventuel[39].

Le *Secours national catholique* crée un fichier central, à Bordeaux pour permettre aux familles de renouer les contacts entre leurs membres.[40]

Le 2 mai, le sous-préfet demande au maire d'Avèze une liste nominative des enfants espagnols de moins de 17 ans hébergés dans la commune avec leur lieu d'origine « et tous les renseignements possibles sur leur situation de famille ».

Le 8 mai, le maire d'Anduze envoie aux directeurs des centres d'hébergement une lettre pour tenter d'informer, Julia Ruiz, mère de 5 enfants que son mari, Juan Fereir Billaria, est interné au camp de Saint-Cyprien N° 17. Il y ajoute la liste de sept réfugiés d'Anduze qui recherchent leur famille.

L'État peut faciliter les regroupements : le 26 avril, le boucher Giralt qui était hébergé à Toulouse aux frais d'une parente est autorisé à rejoindre sa famille à Avèze[41]. Le 8 mai 1939, le préfet du Puy-de-Dôme autorise la réfugiée Guilhen de Castro, hébergée à Clermont-Ferrand, à se rendre à Avèze où est sa famille[42]. Le 1er juillet Arthur Ramos Garcia qui était au camp de Bram est aussi autorisé à rejoindre sa famille à Avèze.

La mairie a commandé 3 300 lettres *in*

35 AMA. 01/03/1939.

36 CICR : Comité international de la Croix-Rouge.

37 Signé G. Patry Président a.i. de la Commission d'Espagne, membre du Comité international de la Croix-Rouge.

38 Présidé par le professeur Henri Wallon 1879/1962, professeur au Collège de France de 1937 à 1949. Co-auteur, en 1944, **du** plan de réforme de l'enseignement élaboré par la commission Langevin-Wallon (plan qui ne sera jamais discuté ni soumis à la Chambre). Georges Buisson, un des dirigeants de la CGT.

39 AMA.

40 AMA.

41 AMA.

42 AMA.

4° et 500 lettres *in 8°* pour les réfugiés ; chaque mois, elle leur remet quelques timbres pour leur correspondance, 6 par personne en août 1939, 2 en septembre.

Surveillance des réfugiés

Elle est prégnante sous diverses formes.

- Surveillance sanitaire : Dès le 13 février les instructions sont données pour que le Docteur Clarou, médecin-délégué sanitaire cantonal du Vigan, surveille les vaccinations et la présence de parasites. Tout contact avec la population est interdit aux réfugiés pendant les 14 jours qui suivent l'arrivée des convois ; le 16 février les enfants sont vaccinés contre la variole et la diphtérie ; le lendemain les adultes reçoivent la vaccination antivariolique. Malade, le jeune Caseles est admis en urgence à l'hôpital du Vigan, mais le 11 mars, le sous-préfet fait savoir qu'il n'est pas question de donner des soins dentaires aux réfugiés excepté des extractions. Le 15 mai, le préfet rappelle aux maires « l'extrême attention qu'il convient d'apporter au danger vénérien parmi les populations réfugiées » et de surveiller les réfugiées qui se livreraient plus ou moins clandestinement à la prostitution[43].

- Surveillance des déplacements : les maires des centres les plus importants ont pris des arrêtés réglementant la discipline, les quelques réfugiés qui ont quitté leur résidence sans autorisation ont été déférés au parquet[44]. Le 22 avril, quand le commandant Jean Guerava qui logeait à l'hôtel Soulier veut se rendre en Gironde, le sous-préfet veut savoir « la situation exacte de l'intéressé au point de vue militaire[45] ». Juan Arroquia, haut fonctionnaire républicain, est également surveillé[46].

- Surveillance des lectures : en mai 1939, le préfet du Gard fait interdire les publications en catalan et en français qui se livrent à une propagande tendancieuse, dit-il, auprès des réfugiés. Mais elles reparaissent souvent la semaine suivante, en changeant seulement de titre. Le journal *Madrid*, interdit après la parution de son premier exemplaire, est remplacé par le journal *Espagna* qui a la même administration et le même imprimeur et qui bénéficie « vraisemblablement en fraude » de la dispense de timbrage précédemment accordée à *Madrid*. Le préfet demande l'entente de la mairie et du bureau de Postes local pour faire appliquer strictement la décision[47].

Fréquentation scolaire, allocations, travail

Le préfet, dans son rapport du 15 mai 1939, précisait : « Dans tous les centres où l'état des locaux l'a permis, les enfants espagnols ont été accueillis à l'école publique. Dans les autres localités les maires se sont efforcés d'aménager un local où les maîtres espagnols donnent un enseignement complet. » À Avèze, plusieurs enfants vont à l'école :

Pour vivre les réfugiés reçoivent une allocation. En avril 1939 sont créées les Compagnies de travailleurs espagnols dans lesquelles les « miliciens de ces compagnies, ont été soumis à un régime d'internement comparable à celui des grands camps du Sud-ouest[48]. » Il y a peu d'hommes à Avèze mais le 11 mai, le sous-préfet cherche à savoir s'il existe parmi les réfugiés espagnols « des spécialistes de la province de Murcie, au courant de la fabrication du crin de Florence chirurgical qui accepteraient de partir pour l'Indochine pour y étudier l'installation de cette industrie (récolte, étirage, polissage)[49] » et le 12 Mai, il demande la liste des réfugiés de sexe masculin « comportant la profession que chacun d'eux exerçait en Espagne. » Le préfet du Gard, lui, envisage dans son rapport du 15 mai l'utilisation des réfugiés. Il juge le placement des femmes plus facile, comme domestiques, dans l'industrie hôtelière et dans les filatures… et le placement individuel des hommes plus difficile étant donné le nombre élevé de chômeurs dans le département.

En juin, le ministère du Travail autorise les réfugiés espagnols à travailler : « Seules les profes-

43 AMA.

44 ADG. 4 M 639.

45 AMA.

46 AMA. « Arroquia est de retour depuis vendredi 14 juillet, il a vu le sous-préfet il est en règle et ne partira plus. »

47 ADG 4 M 639

48 ADG. 4 M 639. Le 31/07/39 Le général Ménard, chargé de la coordination des services concernant les réfugiés espagnols au Ministère de la Défense et de la Guerre rappelle, la création des Compagnies de travailleurs espagnols, des miliciens soumis à un régime d'internement analogue à celui des camps du Sud-ouest.

49 AMA.

sions atteintes par le chômage devront leur rester interdites, en vue de la protection de la main d'œuvre nationale. » Les autorisations sont délivrées par le préfet qui les vise pour une durée de trois mois et peuvent être renouvelées. Les employeurs[50] doivent servir aux réfugiés un salaire normal. La décision est motivée par « le désir du gouvernement d'alléger l'oisiveté des réfugiés mais aussi d'alléger les charges financières de l'État. » Aussi tout réfugié autorisé à travailler est, ainsi que sa famille « immédiatement rayé de la liste des allocataires. »

En septembre, 17 femmes et deux jeunes vont faire les vendanges, « embauchés aux conditions des ouvriers ordinaires » ; plusieurs réfugiés travaillent aussi pour des habitants d'Avèze. Madame Palpaquer a employé Teresa Ferrer Roig. M. Cambessedès, coiffeur et propriétaire dans le village fait travailler six personnes[51]. Le mari de Faustina Ruano travaille dans l'agriculture, celui de Félipa Carabantes dans une entreprise à Rochebelle[52]. Antonia Frexedès Culla, veuve dont le mari a été fusillé par les nationalistes, n'a pu être embauchée « à l'usine de Saint-Jean-du-Gard où le personnel est complet ; elle est employée comme cuisinière, avec Faustina Rouano à Ardaillers (Valleraugue) pour assurer le ravitaillement et l'approvisionnement des Espagnols embauchés par la Société Progil[53]. »

Cependant, après la déclaration de guerre, les conditions faites aux réfugiés espagnols changent car « il importe en effet que les réfugiés espagnols ne puissent bénéficier d'avantages supérieurs à ceux qui pourraient être accordés aux populations françaises évacuées de divers points du territoire. » Le 3 octobre, le sous-préfet précise que le taux des allocations est diminué : 7 francs pour les chefs de famille, 4,5 francs pour la femme et 4 francs pour chaque enfant ou ascendant à charge ; l'éclairage électrique des locaux où ils sont hébergés, la fourniture de la paille nécessaire à leur couchage, l'assistance médicale gratuite et les produits pharmaceutiques ne changent pas. Mais plus aucun crédit ne doit être engagé pour fournir du charbon ou acheter quelque matériel ou ustensile que ce soit.

Néanmoins, avec la guerre, le gouvernement cherche à connaître « d'extrême urgence, le nombre de réfugiés espagnols, -hommes, femmes, enfants,- qui ne sont pas encore admis dans l'économie nationale et qui seraient cependant utilisables en raison de leurs aptitudes physiques et sans danger pour l'ordre public, dans l'industrie (mines, usines, etc.) ou dans l'agriculture, même en qualité de manœuvre, pour la main d'œuvre banale. »

Place dans l'économie locale

La petite centaine d'individus du groupe des réfugiés espagnols est importante dans une commune d'un millier d'habitants. Les activités économiques bénéficient de l'argent qui leur est alloué soit en fournitures directement payées par la mairie, soit en bons[54] que les réfugiés présentent aux différents commerçants du village. Les grosses factures sont présentées par l'hôtel Soulier[55], E. Laurent-Sprécher, épicier en gros à Rochebelle, qui non seulement loge 20 réfugiés et loue sa villa 400 francs par mois, mais fournit régulièrement du charbon pour eux à la mairie, le fournisseur de paille pour les lits, Jansen, de Molières- Cavaillac, Ulysse, Blaquière qui leur apporte également 600 kilos de charbon chaque mois. La *Société d'électricité de la vallée de l'Arre* fournit l'électricité. *La Ruche des Cévennes,* Joseph Roussy, l'épicerie Donzel-Vézinet, les bouchers Émile Berthézenne et André Guy, la veuve Gache, Mathieu Portalès au *Café de l'univers*, Laurent-Puech et la boulangerie Guers à Rochebelle encaissent des bons de 10 à 1 francs qui représentent des dépenses plus modestes. Les sommes distribuées par la mairie sous forme d'allocations ou de fournitures varient entre 5 000 et 6 000 francs par mois.

à suivre

50 Les employeurs doivent faire une déclaration sur papier timbré avec plusieurs renseignements : profession, durée engagement, lieu de l'emploi, nom et prénom, lieu de naissance, salaire et « photo d'identité de 4 x 4, de profil ; droit, nu-tête, oreille dégagée ».

51 AMA, 10/10/1939. Deux femmes, deux jeunes filles et un adolescent, César Grau.

52 Quartier d'Avèze.

53 Qui exploitait le tanin des châtaigniers, arbres riches en tanin (6% dans l'écorce, 13 % dans le bois et les bogues) qui a été largement exploité de 1890 à 1960.

54 AMA. Des bons de 10, 5, 3, 2, 1, 0,50 francs (2000 pour chaque valeur) ont été commandés à l'Imprimerie Finiels du Vigan.

55 AMA. 1 400 francs pour la nourriture des réfugiés espagnols du 12 au 15 février 1939.

Martel et Quatrefages : la poterie « paléolithique »

par Olivier Poujol

On pourrait croire à un canular destiné à piéger un illustre savant. Mais Martel, qui se prenait très au séreux, ne songeait qu'à s'intégrer au plus vite dans l'établissement scientifique de son temps. Cet épisode où la risée fut pour les plus jeunes et qui a été depuis pardonné au bienfaiteur des Causses, reste une anecdote plaisante rappelant la brève rencontre entre deux grands noms de la science dans les Cévennes et dans les Causses.

Les 28, 29 et 30 août 1885, Edouard-Alfred Martel âgé de vingt-six ans et Louis de Launay, ingénieur des mines, son meilleur ami et futur beau-frère, effectuèrent des fouilles dans la grotte de Nabrigas, située près de Meyrueis, sur le rebord du causse Méjan, au dessus de la vallée de la Jonte, en face de la grotte de Dargilan.
Les deux amis déterrèrent dans une poche non fouillée les restes d'au moins deux squelettes d' *Ursus spelaeus* (grand ours quaternaire des cavernes) que côtoyaient, en contact immédiat soulignèrent- ils, plusieurs débris humains (fragments de crânes humains divers) et un fragment de poterie préhistorique « morceau de poterie très grossière, non faite au tour».
Le 9 novembre 1885, Martel et Launay, croyant avoir fait une découverte sensationnelle, présentèrent une note à l'Académie des Sciences où il était rapporté que la poche de Nabrigas révélait la preuve de l'existence de la poterie à l'époque paléolithique : « l'homme fossile de l'époque paléolithique n'ignorait pas l'art du potier».
Martel et Launay s'attirèrent une réponse très sévère d'Emile Cartailhac lors de la séance suivante de l'Académie des Sciences, le 23 novembre. Le grand préhistorien toulousain opposait aux conclusions des jeunes Martel et Launay l'objection du remaniement : le bouleversement postérieur du dépôt mettant en contact immédiat et fortuit des objets de datations très différentes. Martel et Launay s'étaient lourdement fourvoyés : les vestiges humains et la poterie étaient bien plus récents.
Il n'y avait pas de poterie « paléolithique ».

Malgré cela, Martel et Launay adressèrent le 28 décembre 1885 une réponse aux objections de M. Cartailhac. Ils refusaient d'admettre un remaniement post quaternaire de la grotte de Nabrigas et maintenaient les conclusions formulées. Martel et Launay furent tournés en ridicule par les préhistoriens en renom de l'époque, notamment Cartailhac, Adrien de Mortillet et Paul Cazalis de Fondouce.



Portrait de Martel in Causses et Cévennes n° 1 de 1994, p. 409

Martel renonça à une carrière de préhistorien pour se tourner vers l'étude spécifique des grottes, fondant la spéléologie, à la fois science et sport. Il conserva toute sa vie beaucoup de distance vis-à-vis des préhistoriens et en particulier beaucoup de rancune à l'égard d'Emile Cartailhac. Martel maintint sa position dans de nombreuses publications ultérieures dont Les Cévennes (1889) où il reproduisit une coupe de la poche de Nabrigas dans un chapitre au titre éloquent : *La grotte de Nabrigas et la poterie paléolithique*. Il y reprend «fermement» sa thèse : la poterie existait à l'époque

du grand ours. Cette thèse avait été formulée pour un large public dès 1886, malgré le non recevoir de l'Académie, dans un article de la revue La Nature : « *la poterie paléolithique de la grotte de Nabrigas (Lozère) »*. Martel ne voulut jamais revenir sur ses affirmations. La question de la « poterie paléolithique » l'obséda sa vie durant. Il demeura en attente d'autres découvertes confirmant ses dires, avec l'espoir, un temps, en une « poterie paléolithique » en Belgique.
Martel avait cru pouvoir accéder à une notoriété dans le monde scientifique en marquant un grand coup à propos de sa fouille de la grotte de Nabrigas. Martel connaissait Nabrigas depuis le 15 septembre 1884, jour où il effectua une fouille rapide exhumant des restes d'ours des cavernes. Nabrigas fut sa première cavité lozérienne, une cavité aimée et en même temps celle d'un premier et grave échec ressassé toute une vie.

Martel trouva à Nabrigas une notoriété à ses dépens, dans une communication qui aurait pu arrêter définitivement l'ébauche d'une carrière de savant s'il n'avait pas été habité par une orgueilleuse et forte ambition de réussir.
Martel et Launay avaient utilisé l'autorité et le prestige d'Armand de Quatrefages pour accéder jusqu'à l'Académie des Sciences. Leur note du 9 novembre 1885 fut présentée par M. de Quatrefages. Le lendemain, mardi 10 novembre, Martel et Launay rencontrèrent, à Paris, Armand de Quatrefages pour le remercier d'avoir fait présenter leur première communication à l'Académie des Sciences. L'académicien fut tenu ensuite d'adresser à l'Académie la réponse d'Emile Cartailhac, puis en retour celle des deux jeunes hommes résumée en cinq lignes dans le compte rendu de la séance du 28 décembre. L'Académie refusa de continuer la polémique et de faire parler davantage Martel et Launay.

L'affaire de la « poterie paléolithique » de Nabrigas est restée célèbre. Elle fut conduite de façon précipitée par deux jeunes gens pressés d'être reconnus et connus : fouilles en trois jours à la pioche et à la pelle, conclusions, communication et réponse en trois ou quatre mois. Armand de Quatrefages fit preuve de sa bienveillance coutumière en encourageant les débuts scientifiques des deux jeunes qu'il devinait pleins d'avenir : l'un sera le fondateur de la spéléologie, l'autre un éminent géologue, membre de l'Institut. Il fit preuve sans doute aussi d'imprudence en permettant par ses bons offices la communication d'une démonstration aussi hâtive. Mais

il ne s'engagea pas dans la polémique et ne vola pas au secours des deux garçons.

Sources et bibliographie :

Cette note doit sa documentation aux recherches de Daniel André dont d'imposants résultats sont conservés dans l'édition de la correspondance du spéléologue publiée par ses soins pour l'année Martel : *La Plume et les Gouffres, correspondance d'Edouard-Alfred Martel* (de 1868 à 1936), association Edouard-Alfred Martel, en Lozère, année Martel 1997. Sur Armand de Quatrefages de Bréau (1810-1892), on trouvera dans la collection du *Lien des Chercheurs Cévenols* un article en forme d'éditorial inséré dans la livraison de juillet-septembre 1992 : « Il y a cent ans, mourait Armand de Quatrefages » (par O. Poujol, LCC n° 91).

Portrait de Quatrefages, in Causses et Cévennes n° 3 de 1984, p. 202



Vie de l'Association

Assemblée générale extraordinaire
3 décembre 2011
Salle Polyvalente de Cendras (30)

Etaient présents Mesdames ou Messieurs : Hervé Abrieu, Jean Allègre, Martine Ancelin, François Ancelin, Jeanine Boyat, Armand Boyat, Pierre Chante, Jean-Luc Chapelier, Robert Chéron, Pierre Clément, Cécile Coustès, Gérard Deleuze, Alain Descours, Marie-Lucy Dumas, Bernard Firmin, Michèle Huguet, Nadine Marly, Paul Mazière, Alain Montagut, Pierre Mouriès, Georges Peladan, Claude Perrier, Anne Perrier, Claude Philippe, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Gilbert Saucon, Henri Teisserenc , Guy Vernet, Michel Wiénin.

Avaient donné pouvoir Mesdames ou Messieurs : Aimé Aigouy, Margueritte André, Hubert Angliviel de la Baumelle, Patrick Arnault, Bernard Atger, Franck Belloir, Jean Bobot, Roger Bonnet, Richard Bousiges, Gérard Bressac, Alain Brutenon, Maguy Calvayrac, Maguy Calveyrac, Jean Castan, Emile Castets, André Chapus, Jean-Claude Coppiters, Monique Corbier, Monique de Fontanès, Gérard Delmas, Henri Depasse, Nicole Desbrun, Jacques Deschard, De Falguerolles, Irène Forgiel, Monique Frach Descazaux, Robert Gabriac, Phil Gaussent, Ginette Hascoet, Claude Jean Girard , Robert Laganier, Jeannine Leloup, Gabriel Liotard, Alain Meissonnier, Renée Merle, Jacky Mouret, Patrick Mourier, Jacques Nicolas, Michelle Nissels, Jean-François Pastre, Maurice Pastré, Robert Péladan, Valdo Pellegrin, Fernand Pin, Alain Pintard, Olivier Poujol, Michel Puech, Gilbert Rampon, Jean-Claude Richard Ralite, Martine Rigoir, Michel Roucaute, Bernard Salavert, Jacques Varet, Gérard Vidal, Denis Volpelière.

Etaient excusés Mesdames et Messieurs Bernard Atger, Rémy Boyer Chammard, Patrick Arnault, Marie-Claude-Pontier, Pauline Roux-Tatto.

Pierre A. Clément
Cette assemblée générale est ouverte par Pierre A. Clément qui se félicite de cette nombreuse assistance qui est le signe de la continuité du Lien des Chercheurs Cévenols. Il est profondément heureux de voir que l'on a pu reconstituer un noyau qui est prêt à se lancer dans la continuité de l'ancien bureau. Il rappelle que L.C.C. a rendu de très grands services et a publié des textes qui resteront, des articles de références, dont il s'est servi pour ses ouvrages. Il reste un fonds très valable : les hors séries. Ces hors séries sont un excellent ambassadeur pour faire de nouveaux adhérents. Puis il ajoute quelques mots sur l'histoire de Cendras. Et termine en remerciant encore une fois tout le monde, les présents et ceux qui ont envoyé leur pouvoir.

Louis Raymond
Il remercie de leur présence les personnes présentes et représentées et tout particulièrement le groupe de travail dont Paul Mazière a été le coordinateur. Et il fait le compte-rendu des actions menées par le groupe de travail de révision des statuts depuis la dernière assemblée de Potelières.

Notre association s'est réunie en **assemblée générale extraordinaire le 25 août à Potelières**. Pourquoi la convocation d'une assemblée extraordinaire ?
Les trois membres du bureau qui assuraient l'essentiel des tâches inhérentes à une association et à la rédaction de notre bulletin trimestriel ne souhaitaient pas pour diverses raisons se représenter. Il s'agit de Pierre Clément (Président), Martine Ancelin (Secrétaire), François Ancelin (Trésorier).
Pour les remplacer, seule Marie-Lucy Dumas avait, dans un premier temps, présenté sa candidature, retirée ensuite en raison de dissensions internes. Nous n'avions donc pas de candidatures en nombre suffisant aux postes de responsabilité.
Suite à l'intervention que j'ai faite, relayée principalement par Jean-Gabriel Pieters, Paul Mazière, le Père André Chapus … qui pensent qu'il faut doter LCC d'un conseil d'administration un consensus semble se dégager dans l'assistance.
Un groupe de travail composé de Bernard Atger, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond et des membres du comité de rédaction, est chargé de proposer une modification des statuts. La première réunion est fixée au samedi 3 septembre aux A.D. du Gard à Nîmes.

A cette **première réunion le 3 septembre**, participaient en plus des 4 volontaires François

Ancelin et Mlle Pontier ; elle avait été précédée d'échanges de courriels entre les participants présentant plusieurs projets de statuts.

Les membres du groupe de travail sur les statuts qui ont proposé de créer un conseil d'administration pensent que cette structure permet de faciliter l'engagement de nouveaux bénévoles car ils peuvent l'intégrer sans prendre de suite un poste de responsabilité important. Les 4 membres du groupe de travail (Bernard Atger, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond), et Marie-Lucy Dumas sont d'accord pour faire partie d'un conseil d'administration.

Les participants sont tombés d'accord pour dire qu'une modification des statuts ne saurait résoudre à elle seule la crise que traversait notre association. La recherche de bénévoles susceptibles de prendre la relève devrait être menée de pair.

Nous avons donc décidé de tenir informés de l'avancée de nos travaux les personnes qui s'étaient portées candidate à des postes d'adjoint (Patrick Arnaud, Pierre Mouriès, Michel Wiénin) ainsi que les membres du conseil scientifique.

Autre tâche prioritaire : la parution du numéro 168 de janvier 2012. Marie-Lucy prendra le relais de Martine.

Paul Mazière est chargé d'assurer la coordination entre les membres.

La réunion du samedi 24 septembre a été précédée de la diffusion à tous les membres du groupe de travail d'une synthèse des démarches effectuées auprès de membres imminents de notre association pour leur proposer de s'investir. Des statuts, simplifiés au maximum ont été mis en discussion.

Suite à la diffusion du compte rendu de l'assemblée générale et sur sollicitation, d'autres candidatures se sont manifestés : Pierre Chante, Philippe Gaussent, Pierre Rolland et Henri Teisserenc. Par contre toutes les personnalités pressenties ont répondu par la négative (essentiellement des problèmes de disponibilité).

Etaient présents le 24 septembre : François Ancelin, Martine Ancellin, Marie-Lucy Dumas, Paul Mazière, Jean Gabriel Peters, M-C Pontier, Pierre Rolland ainsi que Freddy Couderc qui s'était proposé pour apporter son aide à la rédaction des statuts.

Concernant les statuts, nous avons décidé de proposer un conseil d'administration de 15 membres ce qui créerait une dynamique de groupe propre à écarter le conflictuel. De formaliser un poste de Vice-président (suppléance en cas d'empêchement).

Il est procédé à une première répartition des tâches entre les présents et les volontaires qui ont fait savoir ce qu'ils pourraient faire. Ce travail s'est continué après la réunion avec des échanges croisés de courriel. D'autres candidatures (Cécile Coustès et Michel Sarrazin) sont venues s'ajouter aux précédentes (quatorze au total).

Je ne vais pas détailler ces répartitions de tâches et de postes maintenant surtout que nous n'avons pas encore validé les nouveaux statuts et que si tel est le cas, le conseil d'administration se réunira cet après midi à 14 heures.

Sachez simplement que nous sommes prêts, ou tout au moins l'espérons-nous, à «faire tourner la boutique» sans trop de dommage et que Marie-Lucy Dumas sera candidate à la présidence, Michel Wiénin à la vice-présidence, Pierre Mouriès et Patrick Arnaud au secrétariat, Paul Mazière et Louis Raymond à la trésorerie. Nous avons prévu de répartir au maximum les nombreuses et très prenantes tâches assurées par Martine et François Ancellin ces dernières années.

A la suite de cette réunion, d'autres échanges de courriel, de coups de téléphones, ont eu lieu. Quelques modifications au projet arrêté ont été apportées jusqu'au 6 novembre (date buttoir pour la diffusion avec le LCC n°168); d'autres points restent en discussion et seront présentés soit par ceux qui souhaitent les amender soit par Paul qui a coordonné nos échanges et qui va présenter les nouveaux statuts.

Paul Mazière

Il présente les nouveaux statuts qui sont adoptés articles par articles, avec quelques corrections de forme, suivi d'un vote global et unanime, après modifications : à l'unanimité.

Puis ensuite il explique l'article unique du Règlement intérieur qui est approuvé à unanimité

On décide d'ajouter dans le RI : la vérification des comptes par un membre comptable.

(Vous trouverez les statuts et l'article unique du R.I. sur le site http://www.cevenols.com).

Election du Conseil d'administration

Pierre A. Clément a fait procéder à l'élection du Conseil d'administration.
Présentation des candidats :
Trois excusés : Philippe Gaussent, Patrick Arnault
Bernard Atger est depuis longtemps membre du comité de rédaction du L.C.C. et a fourni de nombreux articles et hors série sur les Cévennes.
Philippe Gaussent est d'Anduze.
Patrick Arnault : un de nos membres amoureux des Cévennes en région parisienne.
Pierre Chante, maire de Rochegude (30), professeur d'histoire géographie au lycée d'Uzès, participe au groupe de recherches historiques de Rochegude, passionné par l'histoire locale, a monté les premières rencontres d'histoire locales à Barjac. (voir compte-rendu dans ce numéro).
Cécile Coustès : de Ponteils-et-Brésis (30), master en valorisation et médiation en patrimoine, guide conférencière et consultante en ingénierie culturelle.
Marie-Lucy Dumas : de Ponteils-et-Brésis aussi, historienne régionale, plutôt médiéviste écrit des monographies sur les communes du nord du Gard, elle participe au LCC depuis son retour au pays en 2000.
Paul Mazière : depuis toujours curieux de tout et de l'histoire de son pays, depuis 1988 à LCC, a animé le comité de pilotage de la révision des statuts. Se propose comme trésorier.
Pierre Mouriès : habite la région parisienne, s'intéresse à l'histoire de sa famille qui a des ancêtres lozériennes et cévenoles, une dizaine de générations ; il propose sa bonne volonté pour le site web et le secrétariat.
Jean Gabriel Pieters : au LCC depuis 1995, s'intéresse aux Cévennes grâce aux archives familiales ; il fréquente beaucoup les archives du Gard et a compilé bon nombre de documents, a publié pas mal d'articles et un Hors Série dans LCC ; il répond à de nombreuses demandes de renseignements historiques de la part de particuliers.
Pierre Rolland : géographe de formation, lyonnais d'origine mais implanté dans la haute vallée du Galeizon, s'est intéressé à l'histoire de sa commune cévenole et a beaucoup travaillé sur les Camisards ; demande être adjoint au secrétariat de rédaction.
Louis Raymond : très ancien adhérent à LCC, s'intéresse à l'histoire locale et à la protection du patrimoine vernaculaire depuis longtemps, a créé avec d'autres Racines et Patrimoine Occitan.
Michel Sarrazin, originaire de Barjac, participe à RPO, peut amener sa modeste pierre à l'édifice.
Teisserenc Henri : il a des origines à Saint-Jean-du-Bruel ; il a renoué avec les études d'histoire, délégué pour l'Hérault de l'association VMF, Vieilles Maisons Françaises …travaille sur une famille de pasteurs protestants de la Fuye.
Michel Wiénin : le plus ancien adhérent : depuis le numéro 2 ! Habitant de Vézénobres, passionné de tout ce qui intéresse la région, géologue de formation et puis chargé de l'inventaire des patrimoines industriels, adore la spéléo, membre de diverses associations, il est au comité de pilotage du centre de documentation de Génolhac.
Vote global à main levée : à l'unanimité

A propos du conseil scientifique :

La candidature de Jean François Pastre a été approuvée à l'unanimité : on est ravi de cette candidature qui manifeste l'attachement au LCC . Jean-François Pastre est une personnalité éminente, géologue, ancien trésorier de l'association.
Pierre Rolland explique les raisons de la création de ce conseil et précise qu'il ne faut pas hésiter à renouveler les membres et proposer à d'autres éminents personnages de s'y joindre.

Quelques questions :
Sur la communication ? Qu'est ce qui est organisé pour faire connaître la revue ?
Marie-Lucy Dumas répond sur ce qui a déjà été organisé par l'ancien bureau de manière modeste : conférences, visites, envoi de numéros aux enseignants d'histoire des collèges, mais qu'il faut poursuivre avec persévérance.

Composition du Comité de rédaction :
André Claveirole, Bernard Atger, Jean Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Michel Wiénin, Marie-Lucy Dumas, Jean Castan, Marie-Claude Pontier et Pauline Roux Tatto. Pierre A. Clément accepte de continuer sa participation au comité de rédaction, ce dont nous le remercions.

Un pot amical a réuni les présents, il a été le moment de la transmission entre l'ancien bureau et le nouveau conseil d'administration. Pierre A.

Clément lui a souhaité une longue vie et a été très ému qu'un petit cadeau lui ait été offert, composé de spécialités cévenoles. Martine et François Ancelin ont reçu aussi un petit cadeau de spécialités cévenoles, très modeste remerciement pour toute leur activité au profit du Lien des Chercheurs cévenols.

L'après-midi

Le conseil d'administration s'est réuni autour d'une collation et procède tout d'abord au tirage au sort des noms qui seront à renouveler en 2012 et en 2013 en application de l'article 10 des statuts.

Puis on a élu le bureau : Marie-Lucy Dumas présidente, vice-présidents : Pierre Chante et Michel Wiénin, trésoriers : Paul Mazière et Louis Raymond, secrétaires : Michel Mouriès et Patrick Arnault, chargée de la communication : Cécile Coustès.

Le conseil d'administration a été suivi d'un comité de rédaction pour entériner le n° 168 et prévoir le n° 169. Nous nous sommes retirés conscients du travail à accomplir et très heureux de repartir avec une nouvelle équipe très motivée.

Compte-rendu rédigé par Marie-Lucy Dumas

Quelques règles pour les auteurs

Le Lien des Chercheurs Cévenols a pour vocation d'ouvrir ses colonnes à tous ses adhérents et lecteurs, sans exclusive et sans conditions de diplômes.

Néanmoins, le comité de rédaction souhaite préciser 6 commandements simples à respecter :

1) A L.C.C. l'exclusivité tu donneras

Nous refusons des articles déjà publiés ou publiés dans une autre revue en même temps. Nous n'avons pas la possibilité de tout vérifier, et nous comptons sur la déontologie de l'auteur. Par contre un article déjà publié dans LCC peut-être republié dans une autre revue si l'auteur et LCC en sont d'accord.

2) Tes sources, tes références tu indiqueras

Chaque article doit être accompagné des sources, qu'il s'agisse de recherches en archives ou de compilation, et de références, telles que bibliographie, si l'on en a. Tout lecteur doit pouvoir aller vérifier lui-même. Sources et références constituent un complément d'information très utile pour les lecteurs, de ce fait renseignez-les correctement : nom, prénom, titre, lieu d'édition, éditeur, année, page ; de même pour une article de revue.

3) Jamais un article tu ne plagieras

Les citations d'autrui doivent toujours être indiquées par des « guillemets » et explicitées par une note. Le copié-collé sur internet tu banniras…même des vieux livres oubliés…

4) Sans sa référence aucun document tu ne publieras

Cela vaut aussi bien pour les documents d'archives ou non, les photos, schémas, tableaux etc.

5) L'iconographie tu te soucieras

Pensez à l'illustration de votre article par des photos, tableaux, sous forme numérique (voir plus bas les caractéristiques techniques)

6) Au comité de rédaction, ton article tu soumettras

Le comité de rédaction examine les articles, les discute et prend des décisions qui peuvent aller du refus à l'acceptation avec parfois demandes de corrections, d'explications ou ajouts. Ces décisions sont toujours motivées. Ce contrôle, effectué également par des spécialistes du conseil scientifique, n'est pas une censure, mais vise à répondre aux exigences de qualité que nous avons pour notre revue. Il ne s'agit en aucun cas de faire de LCC une revue « scientifique », mais seulement de respecter les règles minimum qu'impose la recherche historique.

Quelques indications techniques :

1) Le comité de rédaction préfère de beaucoup les envois de textes par courrier électronique. Néanmoins, tout tapuscrit, et même exceptionnellement manuscrit, sera examiné, quelque soit le moyen de son envoi.

2) Pour tout tapuscrit : ne faire aucune mise en forme, indiquez seulement les titres et sous titres et l'emplacement des photos si vous en avez. Merci de ne jamais les placer dans votre texte, mais écrivez : insérer photo n° 1 ou tableau n° 1

3) Photos, tableaux etc

Numérotez vos photos, tableaux, schémas … et fournissez-les dans des fichiers séparés, en indiquant leur place dans l'article par les mentions : (tabl. 1) ; (fig. 1…). Ne pas oublier l'auteur de la photo ou du schéma ou du tableau

4) Pour l'envoi de documents photo :

Si vous vous y connaissez un peu : mettre toutes les photos en jpeg et en haute résolution (au moins 300 dpi)

Si vous n'y connaissez rien : enregistrez telles quelles vos photos dans un cdrom sans les toucher ou dans une clef usb et envoyez le ou la, ou envoyez le document papier et nous le scannerons.

Echanges

Malgoirès, Congénies, Concoules : prononciation et toponymie.

par Hervé Abrieu

Après l'assemblée générale de LCC Font Vive, nous avons eu le plaisir de visiter le village de Rochegude sous la direction de son maire M. Chante. La visite s'est terminée autour d'un verre de carthagène dans la salle de réception de la mairie et, pour trois d'entre nous, la conversation a roulé sur une question qui m'est fréquemment posée : comment prononcer les noms des villages Saint-Géniès-de-Malgoirès, Congénies et Concoules dont les terminaisons se ressemblent ? Petite curiosité toponymique qui demande une rapide explication. J'ai donc promis quelques modestes recherches dont voici le résultat ci-dessous.

Saint-Geniès de Malgoirès

Saint-Geniès porte le prénom issu du latin *Genesius*. Il s'écrit indifféremment avec ou sans accent – Geniès ou Géniès selon que l'on a conservé ou non le souvenir de la graphie occitane. La prononciation reste donc [gé-][1]. Le nom de ce saint existe d'ailleurs sous bien d'autres formes : nombreux Saint-Genès dans le Puy-de-Dôme, Saint-Geniez dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'Aveyron, Saint-Genis dans les Hautes-Alpes, la Drôme, etc. sans parler des Genest qui ont subi l'attraction de *genest*, genêt en occitan. Les saints connus dont ils sont issus sont nombreux eux aussi : un sous Dioclétien, un sous Maximilien, etc. et on ne saurait dire pour Saint-Géniès-de-Malgoirès, lequel a inspiré ce « vocable ».

D'après Germer-Durand, ce mot apparaît pour la première fois sous la forme moderne Saint-Geniès-de-Malgoirès en 1417. Pour faire vite, on pourrait dire qu'il s'agit du mot Melgoyrès bien connu et issu de l'adjectif latin Melgoriensis, formé avec le nom Melgorius et le suffixe d'appartenance –ensis. Son sens serait alors « qui dépend du comté de Mauguio». Cependant, Saint-Geniès n'est pas dépendant de Mauguio et surtout, s'opposent à cette hypothèse les formes plus anciennes comme Medio Gontensis de 943, Medio Gozes en 1119, Medio Goto en 1384, qui renvoient en fait au « pays des Goths » – appellation qui n'est ni rare ni surprenante. Germer-Durand en cite d'autres exemples : la Sylve-Godesque (Silva Gotica en 1054) de Saint-Gilles du Gard qui apparaît lui-même situé in finibus Gothiæ – c'est-à-dire aux confins de la Gothia, comme Medio Goto signifie « au milieu, à l'intérieur de la Gothia ». Le nom Gothia a servi aux Francs à nommer la partie du Languedoc que les Goths (en fait les Wisigoths) ont occupée du Ve au VIIIe siècle. Cette appellation s'est conservée longtemps après.

Dans la forme ancienne de 943, Medio Gontensis, nous trouvons, comme dans Melgoriense, le suffixe –ense. La forme moderne, déjà constatée en 1417, semble donc pouvoir s'expliquer par l'attraction de Gontensis par Malgoyrès / Malgoirès. Au Moyen-Âge, ce dernier mot est largement répandu par le fameux denier Melgoyrès, monnaie frappée par les évêques de Maguelonne et qui s'est diffusée bien au-delà des limites du comté.

Congénies

Il en va différemment pour Congénies qu'on écrirait à tort avec un accent grave, les formes anciennes montrant clairement qu'il n'est pas un adjectif en *–ense* : *Congenias* en 1060 ; *Congeniis*, en1156 ; *Congeniæ* en 1384 ; *Congenies* en 1650 – toutes formes au pluriel. La forme avec accent sur le « è » de 1706 est donc une forme fautive qui s'est imposée à tort peut-être par attraction paronymique, justement, de Malgoirès. Voici d'ailleurs ce que dit le site Wikipédia du village : *« On notera que si l'on doit bien prononcer "Kongénie», l'orthographe "Kongéniès" est curieusement confirmée par décret ministériel du 12 juillet 1878 malgré les vives protestations de la commune qui souhaite faire disparaître l'accent final inscrit sur l'ancienne gare PLM. La dénomination «Congéniès» que l'on entend ainsi fréquemment dans la région et qui apparaît encore souvent sur de nombreux supports officiels est une erreur de transcription administrative qui est apparue vers 1820/1830 (AD du Gard). Il faudra attendre le début des années 1960 pour que l'orthographe officielle soit rétablie en haut lieu. Ce qui n'empêcha pas l'apparition de l'accent de*

1 On met entre crochets la prononciation (ici non en alphabet phonétique international mais en alphabet français). L'astérisque qui précède un mot signifie que ce mot n'est pas attesté mais reconstitué.

la discorde" à nouveau lors de la pose des panneaux indicateurs de la déviation du CD 40 en 1994. »

On voit que nos amis de L.C.C. avaient bien raison de se poser eux-mêmes la question. Remarquons la difficulté qu'ont les autochtones à faire respecter leur authenticité : le centralisme administratif ajouté à la bêtise bureaucratique la piétinent sans ménagement !

Concoules

Pour Concoules – *Concolas* en 1176 –, il n'y a pas de difficulté : la forme Concoules se termine étymologiquement par un « a » en occitan (*Concolas*) et un « e muet » en français – par définition atone [conc**ou**le].

Pour les curieux qu'intéresserait le sens originel de ces deux derniers noms, je précise que pour Concoules il s'agit d'un composé du mot occitan *Cònca* / Conca (du latin *Concha* [-ca]) au pluriel comme l'atteste la forme ancienne citée *Concolas*. Une *Cònca* est d'abord une grande coquille mais, par métaphore, le mot désigne aussi une gorge dans une vallée ou, dans une rivière, un endroit où l'au est profonde. D'où les noms des Concluses (còncas clusas) que traverse le ruisseau l'Aiguillon dans le Gard, de Conques en Aveyron, etc.

Pour Congénies, il s'agit à partir du nom d'homme gallo-romain **Conginius* d'un ancien *Conginiæ (villæ) = le domaine de Conginius* (Dauzat et Rostaing), le féminin pluriel étant mis pour représenter l'appartenance (voir par exemple Les Guibertes dans les Hautes-Alpes).

Voici donc ma réponse à la petite question que se posaient nos amis du *Lien des Chercheurs cévenols*. On voit qu'ils ne sont pas les seuls, j'espère ainsi avoir répondu également à certains lecteurs. Ils ont tout loisir de me répondre à leur tour.

Sources :

Alibert, Louis, *Dictionnaire occitan français*, IEO, 1966.

Astor, Jacques, *Dictionnaire des Noms de Familles et Noms de lieux du Midi de la France*, Éditions du Beffroi, 2002.

Dauzat et Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, 1963. Guénégaud, Reprint.

Fabre Paul, *Noms de Lieux du Languedoc*, *Introduction à la toponymie*, Éditions Bonneton, 1995.

Germer-Durand, Eugène, *Dictionnaire topographique du département du Gard*, 1868, reprint Lacour, Nîmes, 1988.

Mistral, Frédéric, *Lou Trésor dóu Felibrige*, Édisud, 1983.

Sur les Barjac de Rochegude :
(articles de Claude-Jean Girard)

Jean-Bernard Elzière nous signale qu'il a de nombreuses remarques à faire sur ces deux articles. Ses remarques, compléments et corrections seront publiés dans un prochain numéro.

EXPOSITION :
Chantier d'archives, Archives en chantier - 9 septembre 2011-30 mars 2012
archives départementales de l'Ardèche

Inaugurée à l'occasion de la réouverture du bâtiment agrandi et rénové des Archives départementales l'exposition *Chantier d'archives, Archives en chantier* offre un itinéraire en deux parties : *Chantier d'archives* raconte l'histoire du bâtiment, des femmes et des hommes qui ont participé à son édification, son extension et sa rénovation. *Archives enchantier* invite à la découverte des différentes facettes du métier d'archiviste. Hier, aujourd'hui et demain, les archivistes collectent, classent, conservent et communiquent.

Un parcours à hauteur d'enfants est proposé pour découvrir le bâtiment d'Archives et ses métiers tout en s'amusant…

Une visite guidée de cette exposition est proposée les 1ers et 3èmes mercredi de chaque mois à 14h00 aux Archives départementales, Place André Malraux à Privas. Les visites durent environ 90 minutes et une inscription est nécessaire.

Renseignements et inscriptions au 04.75.66.98.00.
Corinne PORTE
Directrice des Archives départementales de l'Ardèche, Place André-Malraux
07000 PRIVAS
Tél. : 04.75.66.98.00 www.ardeche.fr

Compte-rendu de colloques

« 4e rencontres de la Regordane, Histoire, paysages, itinérances », 30 septembre et 1 er octobre 2011 à Saint-Gilles (Gard)

Marie-Lucy Dumas

La voie, ou le chemin de Regordane relie Saint-Gilles au Puy en Velay ; il, elle traverse de ce fait une partie des Cévennes, entre Alès et Villefort. Ce colloque réunissait des chercheurs, archéologues et universitaires sous la présidence de Jean-Pierre Olivier président de l'association « Voie Regordane » et de Pierre Rouillard directeur de recherches au CNRS. Sans entrer dans les détails du programme, j'ai particulièrement relevé une intervention qui intéresse notre région.

Martin de Framont, directeur des archives départementales de Haute-Loire, a présenté un tableau des liens millénaires entre Le Puy-en-Velay et Saint-Gilles, pour lesquels il note 150 années plus intenses, entre 1150 et 1300. Ce n'est pas un itinéraire naturel comme celui des drailles, c'est une route qui répond à d'autres nécessités que celles des besoins locaux. Mais la conjonction des deux pèlerinages du Puy et de Saint-Gilles n'est pas suffisante pour expliquer la fréquentation de la Regordane.

Il pense qu'il y a eu un « coup de pouce » de Raimon de Saint Gilles qui devient maitre de tout le Midi en 30 ans. Très dévot à Saint Robert fondateur de l'ordre de la Chaise Dieu, dont les relations entre les prieurés passent par la Regordane, Raimon de Saint-Gilles a rassemblé les puissants seigneurs de cette zone et les a amené à faire la guerre contre les Sarrazins en Espagne, puis la 1ère croisade dont il est un des chefs. Ses héritiers Bertrand de Toulouse et Raimon se heurtent à l'abbaye de Saint-Gilles quand ils veulent faire de Saint-Gilles leur capitale, car cela mangerait les bénéfices du pèlerinage.

Un nouveau venu, le royaume de France, emprunte la Regordane devenue un temps « lo camin francès » qui fait communiquer Paris à Rome du temps où la voie du Rhône se trouve sous la domination du saint Empire romain germanique. Cet itinéraire est célébré par des écrits en français au XIIe siècle (tel Guillaume d'Orange), ils ne mentionnent jamais les Raimondins, mais établissent bien que désormais le roi de France établit des relations directes avec les évêques d'Uzès et de Nîmes par dessus la tête de leur suzerain toulousain.

Qui a financé la route ? Les corvées paysannes ne peuvent être mises en place que par les pouvoirs seigneuriaux locaux qui y trouvent un intérêt en levant des péages. Un de ces locaux, le seigneur d'Anduze (qui domine la route depuis Vézénobres à Luc) n'est pas très fidèle aux raimondins et a des relations compliquées avec les évêques du Puy et d'Uzès.

En 1308, tout cela est terminé par la rupture de l'alliance entre le pape et le roi de France (gifle d'Agnani). Le roi de France est maître de la voie du Rhône. La Regordane dépérit.

Pierre-Gilles Girault, fils de Marcel Girault travaille sur l'iconographie de Saint Gilles et a montré son rayonnement international : Pologne, Hongrie, Allemagne, Normandie, Angleterre. St Gilles a été la tête de pont de la réforme grégorienne en France. Mettre ses pas dans ceux de St Gilles sur la Regordane a été une des motivations des pèlerins.

La recherche archéologique sur l'abbatiale, menée par l'université de Provence et celle de Stuttgart, montre que crypte et église ont été construits en même temps selon un plan, mais sont placés sur une église plus ancienne. Des fouilles sont menées sur l'emplacement de l'ancien cloitre. A son époque, cette abbaye était aussi grande que celle de Santiago de Compostella ou celle de Canterbury. Un des plus importants édifices romans du sud de la France, digne d'un des plus grands pèlerinages.

Les actes de ce colloque paraitront. Prendre contact avec l'association La Voie Regordane, Office de Tourisme, place de l'Hôtel de Ville 30100 Alès, tél 04 66 56 32 15 ; couriel : regordane@live.fr ; site internet : www.voie-regordane.com

Premières rencontres autour de l'histoire locale les 8 et 9 octobre 2011 dans les salles du Château-Mairie de Barjac, sous la présidence de Michel Vovelle, historien de la Révolution Française.

Jean-Gabriel Pieters

À la suite d'un passionnant échange avec Pierre Chante - le maire de Rochegude qui nous accueillit le 25 août dernier à l'occasion de l'Assemblée générale de LCC- , le Groupe de Recherches sur l'histoire de la Commune de Rochegude a eu la gentillesse de m'inviter à une rencontre organisée par « Barjac Histoire Locale », avec l'aide technique et financière de la commune et du Conseil général du Gard. Le but avoué de cette manifestation était de « favoriser une meilleure connaissance mutuelle des participants et un élargissement des publics intéressés ; de permettre de présenter les recherches en cours, d'améliorer le contenu des publications et surtout d' ÉCHANGER ». Il s'agissait aussi d'intégrer la participation d'écrivains-historiens, en mettant à leur disposition un stand permettant la vente de leurs ouvrages. Un spectacle en soirée clôturait le programme du samedi.

Il apparaît que tout concourut à la pleine réussite de ces deux journées : l'architecture du château des Grimoard du Roure... la ruche bourdonnante du foisonnant public attiré par les nombreux exposants... la haute qualité des conférences prononcées dans une

somptueuse salle voûtée en berceau relookée en salle de cinéma... la convivialité des cinq tables rondes sous l'oeil bienveillant de Michel Vovelle et de chercheurs chevronnés... l'ambiance des repas pris sur place dans un grand salon du XVIII[e] siècle... Toutefois, rien n'aurait été possible sans la forte motivation et la capacité de communication des magistrats municipaux et celle de l'archiviste-animateur et régulateur, notre adhérent et ami Laurent Delauzun. On retiendra que Révolution oblige, l'apanage d'une seule famille soit à présent devenu le lieu d'exercice de trente-cinq activités citoyennes.

J'ai croisé en ces lieux moult adhérents du L.C.C. et bien des figures familières d'autres associations, venues exposer ou assister à la conférence de Michel Riou sur « Jalès, de la rumeur à le mémoire... » à celle de Pierre-A. Clément sur « Les chemins à travers les âges » (avec projections)... à celle de Frédéric Salle sur la « Castellologie » (idem). Quant aux tables rondes, elles avaient notamment pour thème les Conseils politiques, les Compoix, les Tuchins et les Anglais - autant de sujets de recherches fort prisés des chercheurs locaux, qui ne manquèrent pas d'y intervenir utilement. Quant aux associations exposantes, nombre d'entre elles étaient membres de la Fédération Archéologique et Historique du Gard (qui en regroupait 30 en avril 2011).

Tout ce qu'organise Barjac semble béni des dieux ! Souhaitons un bel avenir à cette nouvelle manifestation, que j'ai ressentie comme une belle fête en l'honneur de tous ceux qui oeuvrent pour faire connaître notre environnement ou publier le fruit de leurs travaux, et surtout PARTAGER afin d'accéder à une connaissance plus approfondie de notre histoire régionale, démarche que Michel Vovelle appelait de tous ses voeux pour garantir avec plus d'intégrité notre mémoire nationale.

A lire ou à consulter



Vivre à La Roque-sur-Cèze, entre Cévennes et Provence, au XVIII[e] siècle, par Monique Frach Descazaux. 2011. En 2001 a été découvert un lot important de manuscrits, échappés sans doute à l'autodafé révolutionnaire de 1793. A cela se sont ajoutées les archives privées de trois familles du village ainsi que plusieurs livres de raison tenus au XVIII[e] siècle. A partir de cette importante documentation inédite mais aussi des archives municipales et départementales non exploitées jusqu'alors, Monique Frach a pu reconstituer la vie au village entre un des épisodes de la guerre des camisards en 1703 et l'année du Concordat en1801 – 1801 qui fut aussi l'année du gel des mûriers et de la ruine les habitants… Grâce à cette précieuse documentation, les cinquante familles du village nous sont bien connues : emplacement de leur maison à l'intérieur des remparts – *« le fort »* –, dans *« la bourgade »* attenante ou *« hors les murs »*, surface de leur logis, étendue de leurs terres, cultures privilégiées, mais aussi alliances matrimoniales, naissance de nombreux enfants, deuils, noyades, querelles entre voisins, amours contrariées… Ce village si admiré existait déjà au XII[e] siècle, sa chapelle romane en fait foi. Inscrit à l'inventaire des sites depuis 1958, soigneusement protégé et restauré, il fait partie de la très sélective liste des *« plus beaux villages de France »*. Cependant, son histoire était mal connue. Cet ouvrage vient donc combler une lacune et répondre à l'attente des curieux d'histoire comme des amoureux de La Roque. Mais bien au-delà de ce petit village cette étude dévoile ce que fut la vie sous l'Ancien Régime dans toute cette partie des États de Languedoc : le vaste diocèse d'Uzès, entre Cévennes et Provence…

De surcroît, l'auteure a voulu donner une iconographie qui soit digne des lieux et à la hauteur de son effort de recherche. Pour cela, elle a su émailler son texte de reproductions de documents d'époque tirés de ses propres archives mais aussi des archives départementales : contrats, testaments, lettres, livres de raisons, compoix, cartes mais aussi gravures, peintures, toiles de Jouy, meubles du XVIII[e], etc. S'y ajoutent deux magnifiques cahiers couleurs de photos du village tel qu'il est encore de nos jours. Native de La Roque, descendante d'une de ces familles qui s'y sont enracinées depuis des siècles, Monique Frach en connaît presque tous les secrets. Professeure de lettres, elle porte sur les textes un regard sensible mais objectif qui, avec un talent affirmé de conteuse, lui permet de ressusciter la vie quotidienne de ce village au cours de ce siècle charnière que fut le *« beau XVIII[e] siècle »*.

Hervé Abrieu

En vente en librairie : 29,00 €. Ou chez l'auteur, Monique Frach, 2 rue du Petit Saint-Jean 34000 Montpellier, frais d'expédition compris : 35 €.



Paul Mazière présente les nouveau statuts, sous la présidence de P.A. Clément



Deux vues de l'assistance

Louis Raymond retrace l'historique des réunions de travail depuis Potelières







Marie-Lucy Dumas offfre le cadeau du nouveau conseil d'administration à Pierre A. Clément





Martine et François Ancelin et leur petit cadeau

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Avril-juin 2012
N° 169 - 7 €



Les Républicains espagnols à Avèze, Madeleine Souche
Hommage à Jean Pellet : Le fonds Jean Pellet au PNC, Pauline Roux-Tatto
La maison Pellet à Génolhac, Les historiens en herbe
François de La Fuye, Henri Teisserenc
Les assemblées clandestines protestantes de Rochegude, Pierre Rolland

Sommaire





Divers aspects de Rochegude, photos Pierre Chante

Éditorial, p. 3
et **Un local pour L.C.C. !**
Les Républicains, espagnols à Avèze, 2ème partie, Madeleine Souche, p. 4
Le fonds Jean Pellet au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac, Pauline Roux-Tatto, p. 10
La maison Pellet à Génolhac, par Les historiens en herbe, p. 14
François de La Fuye, marchand et financier au service du Grand Condé, Henri Teisserenc, p. 17
Échanges :
À propos du Malgoirès, LCC n° 168, Jean-Gabriel Pieters, p. 23
A lire ou à Consulter : Meyrannes, La vallée de l'Auzonnet, p. 26
Demandes et réponses
Colloque : « Guillaume de Nogaret, un Languedocien au service de la monarchie capétienne ». p. 27
Les assemblées clandestines protestantes de Rochegude (août 1700), Pierre Rolland, p. 28

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3 Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wiénin
Secrétaire : Pierre Mouriès et Patrick Arnault
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Paul Mazière et Louis Raymond

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Philippe Gaussent, Pierre Mouriès, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wiénin.

Comité de Rédaction :
Bernard Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Jean- Gabriel Pieters, Marie-Claude Pontier, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Michel Wiénin

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Jean-Paul Chabrol, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive, 3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive.

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Abonnement sans adhésion : 24 € Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum
Adhésion sans abonnement : 5 € ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, (CCP compte 2000 14 C Montpellier), 3, Grand Rue 30450 Génolhac

Photo de couverture : Rochegude, photo Pierre Chante

Editorial

Travail de mémoire… il faut nous inscrire dans la durée et l'authenticité !

Depuis le début de l'année, les renouvellements d'abonnement arrivent en nombre, souvent accompagnés de petits mots sympathiques : « longue vie à LCC et à tous les bénévoles de l'association… félicitations pour ce magazine passionnant… bravo pour le travail que vous faites… » A mon tour de remercier les fidèles adhérents, associations et collectivités locales qui accompagnent notre action et tout particulièrement la mairie de Génolhac (voir ci-dessous).

Ceci donne du sens à notre travail et à notre engagement pour la mémoire et l'histoire des Cévennes. Cela nous pousse à l'exigence pour rester fidèles aux valeurs humanistes que nous ont léguées les fondateurs du Lien des Chercheurs Cévenols.

Répondre à vos attentes, vous informer, peut-être même vous permettre d'étendre vos connaissances : un souci permanent !

Variété des articles, recherches iconographiques, références, documents, citations pour étayer nos propos, pour les rendre plus exacts et vérifiables : c'est aussi notre objectif.

Et vous ? N'hésitez pas, amis lecteurs, à nous communiquer votre adresse mail : soyez plus nombreux encore à déposer vos remarques, réactions ou demandes en envoyant quelques lignes à contact@cevenols.fr. Soyez sans crainte pour la sécurité de votre adresse mail, nous ne l'utiliserons que dans le cadre de LCC.

Depuis de nombreuses années déjà, LCC s'est doté d'un site internet : www.cevenols.fr . Il est actuellement en cours de réactualisation. Je vous indiquerai dans le prochain numéro ce que nous mettrons à votre disposition au travers de ce site.

Enfin je lance un appel à tous nos lecteurs, historiens ou amateurs d'histoire, ainsi qu'à tous ceux qui font des recherches non encore publiées, possèdent dans leurs tiroirs des photos anciennes, ont dans leurs bibliothèques des manuscrits inédits.

Venez nous en faire profiter… contactez la rédaction de L.C.C… et soyez-en remerciés par avance, aussi bien par nous que par les lecteurs de notre revue.

Marie-Lucy Dumas

Un local pour L.C.C. !

Depuis le mois de janvier, L.C.C. a un local à Génolhac dans la maison de l'Arceau. Ce local nous est prêté par la mairie, avec un contrat en bonne et due forme. C'est l'initiative de Monsieur le maire, Henri Galinier qui a été très heureux de ce que L.C.C., vieille association puisse se retrouver dans les murs de Génolhac qui l'ont vue naître, 50 ans plus tôt.

Je me fais ici l'expression du conseil d'administration pour remercier très chaleureusement Monsieur le maire de Génolhac et tout son conseil municipal, de cette généreuse initiative. Notre local est pratique, lumineux, avec des étagères pour stocker nos revues et de la place pour se réunir.

Lors des vœux à la population génolhacoise, M. Galinier n'a pas manqué de rappeler le travail et les recherches effectuées par le docteur Jean Pellet, (dont vous trouverez dans ce numéro, un article sur ses archives déposées au Centre de documentation et d'archives du Parc National des Cévennes). Il a en outre remis à notre présidente -et à sa grande surprise- « la médaille d'honneur de la ville de Génolhac » pour son livre sur « Génolhac sur la Regordane ». L.C.C. est donc doublement honoré par la commune de Génolhac. Un très grand merci.

Paul Mazière

Les Républicains espagnols à Avèze

2e partie

Madeleine Souche

Des retours en Espagne fortement encouragés par les autorités françaises

Des départs difficilement envisageables en février 1939

Le 25/02/39, le sous-préfet du Vigan écrivait : *Les réfugiés ne paraissent nullement disposés à regagner l'Espagne franquiste, en l'état actuel des choses. Un avis affiché dans tous les cantonnements, et rédigé en langue espagnole, a suscité six demandes de rapatriement dont deux ont été satisfaites jusqu'à présent. Ce chiffre est assez éloquent pour dispenser de commentaire. Mais il peut laisser prévoir certaines difficultés le jour où le retour des Espagnols dans leur patrie devra s'accomplir, si l'on en juge par l'expression de crainte qui se dégage de la physionomie des réfugiés lorsqu'il est fait allusion devant eux à leur rapatriement éventuel* [1].

Le 27/02/39, le préfet assure : *Toutefois, lorsque ces femmes seront rassurées sur le sort de leurs époux, dont beaucoup sont dans les camps de concentration des Pyrénées-Orientales, elles prendront une décision et je pense que celles dont le mari aura réintégré l'Espagne demanderont immédiatement à aller le rejoindre.*

Les rapatriements des enfants orphelins

Le 2 mai, l'administration demande « d'extrême urgence » la liste nominative des enfants espagnols de moins de 17 ans « avec leur lieu d'origine et tous les renseignements possibles sur leur situation de famille », en particulier « s'il s'agit d'orphelins, vous ne manquerez pas de le signaler [2].»

Le 17 mai le sous-préfet faisant référence à une circulaire ministérielle veut savoir rapidement quels sont les enfants espagnols qu'on pourrait facilement rapatrier en Espagne : il s'agit des orphelins de père et de mère « *dont le retour en Espagne peut être par conséquent, envisagé sans inconvénient et de ceux dont les parents sont actuellement en Espagne et qui, dans ces conditions, peuvent également être rapatriés sans difficultés* [3]. » Le maire dresse la liste des enfants : il y en a 27, dont seulement deux orphelins réfugiés à Avèze avec leur mère.

En juin, le ministère de l'Intérieur définit pour la Commission d'Aide aux enfants espagnols réfugiés en France, en prenant beaucoup de précautions, les conditions du rapatriement : l'un des parents ou à défaut l'un des grands-parents doit réclamer l'enfant par lettre apostillée [4] dans la commune espagnole, visée par le consul de France qui la transmet au Ministère des affaires étrangères qui la fait contrôler par le Ministre de l'Intérieur [5]. Selon la sous-préfecture il y a encore, le 12 octobre, 15 filles dont deux ayant déjà 18 ans et 10 garçons.

Des départs organisés par les autorités françaises

Le sous-préfet adresse au maire d'Avèze la liste des réfugiés espagnols hébergés dans la commune qui ont demandé leur rapatriement via Perpignan-Cerbère et lui demande leur confirmation par oui ou non [6].

Le 15/05/39 Le préfet informe le ministre de l'Intérieur que sur les 2 500 réfugiés de son département, 104 seulement sont retournés en Espagne et que 80 doivent partir au 31 mai. Pour lui, le faible nombre des retours en Espagne est causé par « *les difficultés qu'opposent les autorités espagnoles à l'entrée des réfugiés ; les longs délais qui leur sont imposés à partir du jour où ils ont manifesté leur désir n'incitent pas ceux qui restent à les imiter.* » La fermeture de la frontière catalane est aussi une raison, car, dit-il, « *beaucoup de réfugiés hésitent actuellement à passer par Hendaye de peur d'être retenus dans cette région. » Il pense aussi que « les femmes dont les maris sont dans un camp militaire ne rentreront certainement jamais seules, ce qui pose le problème de l'action auprès des miliciens et du rapprochement des ménages et des familles.* [7] » Il suggère de faire des interprètes espagnols des « *collaborateurs qui seraient d'un grand secours à l'administration » et estime « qu'il serait souhaitable de "récompenser" de façon appropriée les services qu'ils rendraient à leurs concitoyens et à l'Administration.* »

Des convois commencent à être constitués puisque « *Mlle Helena Martinez Garcia demande son rapatriement le 27 mai 1939 et doit partir avec un convoi du 31 mai* [8]. »

Le 28 juillet Raoul Didkowski, préfet des Pyrénées-Orientales, rappelle à ses collègues que la circulaire ministérielle du 2 février 1939 prévoit de diriger vers son département les Espagnols en situation irrégulière. Il précise quelques changements d'orientation des réfugiés : *Jusqu'à ce jour, je vous avais demandé d'envoyer les intéressés sur le camp de concentration d'Argelès-Sur-Mer d'abord, sur Saint-Cyprien et enfin sur Le Barcarès. Le camp du Barcarès devant être réservé exclusivement aux réfugiés en transit pour l'Espagne, je vous prie de bien vouloir, à compter de ce jour, diriger tous les Espagnols en situation irrégulière ou les militaires guéris, sur le camp de Saint-Cyprien.*

Peu de réfugiés d'Avèze sont partis en juillet 1939, le 24 juillet 1939, il reste encore 62 personnes : 7 hommes, 30 femmes et 25 enfants de moins de 18 ans.

Mais en août les ouvertures franquistes et les souhaits du gouvernement français de voir partir les réfugiés se conjuguent. Les responsables de l'État se font plus pressants : le 02/08/39 le cabinet du Ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut, informe que, comme le gouvernement franquiste espagnol a décidé d'ouvrir plus largement sa frontière aux réfugiés espagnols qui désirent regagner leur pays, le ministère juge que ces dispositions doivent « *permettre d'accélérer le rythme des départs volontaires par la frontière des Basses-Pyrénées* » et il signale en outre que « *le retour par la frontière des Pyrénées-Orientales est désormais possible* » et ajoute : « *J'estime que cette facilité que nous venons d'obtenir du gouvernement espagnol est de nature à décider les réfugiés originaires de la Catalogne à regagner sans plus attendre leur patrie.* ».

Les autorités françaises préparent des rapatriements. Le sous-préfet du Vigan avertit le maire d'Avèze qu'« *un convoi de rapatriement à destination de l'Espagne sera formé dans une quinzaine de jour* » c'est-à-dire en août. Huit personnes : Incarnacion Aguado Carrillo et ses deux enfants Pépita et Angel, Josefina et Luisa Guillen, Rosita Cabet, Marciana Castillo et José Amat Duran font des demandes de rapatriement. Ces réfugiés doivent être acheminés sur Nîmes pour être conduits à Hendaye le 8 août. Le préfet en informe le maire téléphoniquement et lui confirme la formation du convoi en lui demandant de « *veiller lui-même à ce qu'il ne se produise aucune défection.* »

Les services des préfectures et sous-préfectures sont invités à interroger séparément chaque réfugié afin de lui faire connaître que la frontière est maintenant largement ouverte, que plus de 250 000 réfugiés sont déjà rentrés en Espagne et « *que l'heure est venue, pour ceux qui n'ont pas de motifs graves de redouter le retour, de retourner dans leur pays.* » Il ne s'agit pas dit le texte d'exercer une coercition, mais de faire comprendre que le gouvernement français veut « *alléger le fardeau qui pèse sur les finances publiques* » et « *continuer cependant son aide matérielle et morale à ceux qui ont vraiment des raisons légitimes d'invoquer la protection française* [9]. »

Les réfugiés qui veulent partir par leurs propres moyens sont surveillés ; tel le boucher Joseph Giralt Arjalaguet qui ne veut pas partir dans un convoi de rapatriement et à qui on a demandé de signer une déclaration « *pour faire connaître son intention de quitter le territoire français dans les plus brefs délais, à dater du 2 septembre 1939. Le préfet demande au maire de « lui faire connaître si à l'expiration de ce délai il a bien quitté notre sol. » Il précise aussi que « pour cette catégorie de réfugiés, l'allocation qu'ils pouvaient percevoir doit cesser de leur être payée immédiatement.* [10]»

Après la déclaration de guerre [11], en septembre, à la suite d'instructions ministérielles des 19 et 29 août 1939, le préfet veut dénombrer « *les Espagnols en résidence libre entrés en France depuis le 17 juillet 1936, date de la Révolution franquiste* ».

Repérés, les clandestins sont expulsés rapidement : Joséfa Guinovart Mercadé arrive à Avèze le 15/09/39 « *après avoir franchi clandestinement la frontière* », elle ne peut « *en aucun cas percevoir le bénéfice des allocations servies à ses compatriotes* » et « *elle doit obligatoirement être comprise dans le prochain convoi de rapatriement des réfugiés.* [12]»

Le 19 septembre les instructions ministérielles se font encore plus pressantes, Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, écrit aux préfets que l'état de guerre et les nécessités de l'hébergement des populations françaises évacuées « *rendent plus que jamais désirable le retour en Espagne du plus grand nombre possible de réfugiés et surtout des éléments non susceptibles d'apporter à l'économie française le concours d'un travail utile », il ajoute : Je vous prie, en conséquence, de bien vouloir obtenir, par une persuasion pressante, et le plus tôt possible, le retour massif des réfugiés hébergés dans votre départe-*

1 ADG 4 M 639.
2 AMA.
3 AMA.
4 Apostiller : attester par un cachet et par une signature du caractère officiel dans un pays d'un document présentant déjà un cachet et une signature destiné à être transmis à un autre pays.
5 AMA.
6 AMA.
7 ADG. 4 M 639.
8 AMA.
9 AMA.
10 AMA.
11 Le 3 septembre 1939, à la suite de l'invasion de la Pologne.
12 AMA.

ment qui sont à la charge de la collectivité depuis de longs mois et qui n'ont pu trouver la possibilité de travailler sur notre sol. […] De toute manière, vous voudrez bien sans retard procéder à la mise en route, via Hendaye, via Port-Bou de tous les enfants espagnols hébergés en France, orphelins ou non, à l'exception toutefois de ceux dont les parents réfugiés sur notre sol, seraient vraiment hors d'état de regagner, sans risques sérieux l'Espagne [13].

Les mesures d'intimidation sont durcies

Je vous signale dans le même temps que, si parmi les réfugiés qui n'auront pas cru devoir se rendre à vos raisons, il y en a dont la conduite ne soit pas exempte de reproches, vous devrez les diriger, au besoin sous bonne escorte, les hommes vers le camp du Barcarès (Pyrénées-Orientales) où l'autorité militaire décidera de leur sort, et les femmes vers le centre de Rieucros (Lozère) qui doit prochainement s'ouvrir pour accueillir les étrangères indésirables [14].

Les réfugiés partent mais la préfecture s'inquiète de l'engorgement créé à la frontière par une organisation insuffisante des départs : *Certains convois femmes et enfants espagnols ont été dirigés par les préfets sur frontière espagnole sans que sérieux triage sur possibilité de retour ait été effectué d'où très grosse difficulté pour préfets frontière. Ne devez mettre en route que par petits paquets après les avoir convaincus de la nécessité de leur retour sinon vous devrez les conserver jusqu'à nouvel ordre* [15].

Le 26 septembre, le préfet du Gard rappelle néanmoins la circulaire ministérielle du 19 septembre aux sous-préfets d'Alès et du Vigan et les « *prie de bien vouloir entreprendre personnellement une action très active auprès de ces émigrants répartis dans les centres d'hébergement pour les inviter à retourner dans leur Patrie dans le plus bref délai possible.* [16]» Non seulement il adresse « un nombre suffisant » de la note en espagnol dans laquelle les autorités franquistes propose aux réfugiés de rentrer en Espagne, mais il ajoute « à titre confidentiel » que puisque elles ne proposent le retour sans sanction qu'à « *ceux dont la conscience est pure et le passé net* », « *tous les indésirables nous seront laissés pour compte* » et que les sous-préfets ne doivent pas hésiter à lui proposer leur internement.

Le 7 octobre, le sous préfet insiste encore : […] *il serait opportun d'obtenir, par une persuasion pressante, un retour massif dans leur pays en leur exposant que du fait de la guerre l'ensemble de notre territoire se trouve menacé par l'aviation ennemie et ne présente plus pour eux la sécurité qu'ils étaient venus chercher.*

Maniant le bâton et la carotte, il veut les dissuader de rester en leur précisant qu'ils seront les premiers touchés par les mesures de restrictions - le bois et le charbon leur ont déjà été supprimés et d'autres mesures suivront sans tarder – alors que le gouvernement espagnol accepte de réintégrer ses ressortissants « *en leur donnant l'assurance formelle qu'aucune représaille ne sera exercée pour des raisons politiques* ». Et il ajoute que « *ceux dont l'attitude donnerait lieu à la moindre observation seraient immédiatement dirigés sur des camps spéciaux de concentration.* [17]»

Les séparations familiales accélérèrent les départs. Dolorès Fémina a demandé, à plusieurs reprises, au préfet du Pas-de-Calais que ses enfants hébergés à Wimeraux soient envoyés à Avèze, quand elle apprend qu'ils ont quitté le Pas-de-Calais le 26 septembre, elle demande le 10 octobre à partir au prochain convoi.

Le travail du chef de famille permet de sortir du centre d'hébergement car l'administration « est susceptible d'accueillir favorablement » les demandes des réfugiées espagnoles qui veulent rejoindre les membres masculins de leurs familles « *actuellement embauchés dans diverses entreprises et qui, par leur travail peuvent assurer la subsistance et l'entretien de leur famille* [18]. »

Le 18 octobre 1939, le maire signale au sous-préfet qu'il y a à Avèze 15 filles dont 2 de plus de 18 ans, 10 garçons et 4 personnes ne recevant pas d'allocation. Le 27 novembre la mairie recense les femmes et leurs enfants qui refusent de partir d'Avèze parce que leur mari est encore dans un camp et qui ne veulent pas retourner en Espagne « *par crainte de représailles politiques* [19]. » Un nouveau convoi de rapatriement est organisé aux environs du 10 décembre [20].

13 ADG 4 M 639.
14 ADG 4 M 639. Une note manuscrite précise « d'après la préfecture de Perpignan, Les hommes vont à Saint-Cyprien, Barcarès est en voie de transformation pour constituer des régiments de marche d'étrangers ou de légion.
15 ADG 4 M 639.
16 Il admet toutefois que beaucoup d'Espagnols font les vendanges et qu'il faudra attendre qu'elles soient finies pour organiser des convois dans la première quinzaine d'octobre
17 AMA. Le 12/11/1938, le gouvernement Daladier publie un décret prévoyant la création de centres spéciaux pour l'internement des « étrangers indésirables ». Le 1811/1939, un décret-loi prévoie l'extension des mesures d'internement prises à l'encontre des « individus dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique » sur décision du préfet.
18 AMA.12/10/1939.

La fin du séjour des réfugiés

Le 15 novembre le maire doit dresser la liste nominative des réfugiés à la charge de l'État encore hébergés dans la commune. La liste établie le 18 novembre compte 14 femmes mariées, dont les épouses de la Direction de la Poste [21].

Le 10 décembre, le maire d'Avèze est informé de la décision du préfet de restreindre le nombre de centres d'hébergements dans l'arrondissement du Vigan et de faire transporter, à Saint-Hippolyte, le 2 janvier, les réfugiés, à l'exception de ceux qui ont été autorisés à travailler. Un an après La Retirada, la préfecture dresse la statistique des réfugiés espagnols qui sont encore présents dans les centres d'hébergement du Gard au 1er février 1940 :

Il y en a 1263, un peu plus de la moitié des réfugiés de 1939. Ils sont 170 au Vigan, 150 à Saint-Hippolyte-du-Fort, 30 à Valleraugue, 17 à Pompignan, 21 à Montdardier, 19 à Monoblet, 16 à Lasalle, 8 à Cros et 49 à Avèze : 6 hommes, 21 femmes, 22 enfants [22].

Sept femmes échappent au regroupement imposé à Saint-Hippolyte et le maire d'Avèze ignore où elles sont allées, sauf Faustina Ruano qui est dans le village d'Alzon avec son mari.

À Avèze, dès le 17 février 40, les réfugiés espagnols ont tous été évacués sur d'autres régions et le « Foyer des campagnes » est vide. Le bâtiment avait été entièrement rénové mais la municipalité ne l'avait pas prévu comme un centre d'hébergement fonctionnel. Le logement dans des conditions précaires de nombreuses personnes a laissé des traces et la remise en état des lieux est nécessaire : *Les dégradations commises ont été assez nombreuses. Toutes les peintures à l'huile des murs et boiseries ont été fortement salies. En certains endroits, les plâtres mêmes ont été abîmés par des inscriptions et des dessins. Des carreaux ont été cassés ainsi que de nombreuses ampoules électriques. Le grillage de clôture d'une petite cour attenante a été arraché. […] Le local est vide ; mais il est absolument impossible de le remettre en état par un simple nettoyage* [23].

19 AMA. Mercedes Amat et ses deux filles, Elisa Fernandez et ses trois enfants, Juliana Siena et ses deux garçons, dont les maris sont à Bram ; Otilia Carles et ses trois enfants dont le mari est à Saint-Cyprien ; Mathilde Santa Maria et ses quatre garçons dont le mari est infirmier au camp de Septfonds
20 AMA.
21 AMA. Mmes Arroquia, Cubero, Anna et Josefa Ramos…
22 ADG. 4 M 639.

Il n'y a plus de réfugiés au Foyer des Campagnes d'Avèze et le 16 août 1940, le gouvernement de Vichy décide de se débarrasser des réfugiés espagnols sans emploi et demande au préfet du Gard « de délivrer des réquisitions de transport gratuit jusqu'à la frontière à ceux qui justifieront de la possibilité de rentrer dans leur pays d'origine » ; de remettre les hommes à l'autorité militaire « en vue de leur incorporation dans des groupes de travailleurs » ; de diriger les inaptes, les vieillards, les femmes et les enfants sur la camp d'Argelès ; de diriger éventuellement les indésirables sur le camp du Vernet.

Une famille s'était installée dans les Cévennes.

L'exil en France d'une famille républicaine prise dans la tourmente



Le premier immigré

La famille espagnole remarquable qui s'est installée à Avèze puis au Vigan, est la famille Martinez. Vincente Martinez, né à Valencia le 19 janvier 1895, était parti d'Espagne en s'embarquant au port, jeune et chassé par la misère, selon son petit-fils, Alain. Il est à Avèze où il demande une carte d'identité en février 1927 après s'être marié avec Marie Louise Fadat d'Aumessas. Ils ont alors deux enfants, Aliette, Louise et François, Louis, et il est devenu patron-boulanger à Avèze [24]. En 1928, Un autre Martinez, son frère, Salvador « *tient à venir avec sa famille composée de sa femme et de ses deux enfants, âgés de 13 et 14 ans et son frère Martinez François* [25] *qui a signé l'engagement de travail se charge de tous les frais de nourriture et de logement pendant leur séjour à Avèze pendant un an* ».

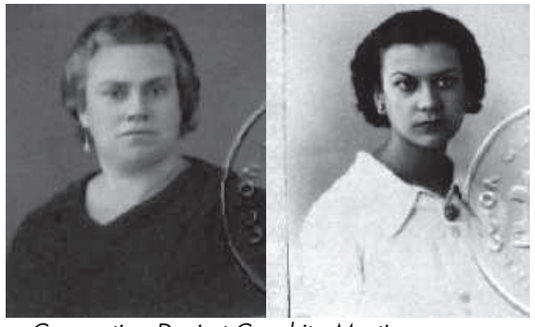
Le boulanger d'Avèze établit effectivement en mars 1928 un contrat d'un an pour Martinez Salvador, résidant rue des Villiens à Valencia, qui est venu avec sa femme et deux enfants de 14 et 8 ans.

Salvador Martinez loge chez son frère.

Le neveu de Vincent, Martinez Salvador, fils, né à Valencia en 1915, et entré en France en 1928, est aide-bonnetier aux Établissements Brun d'Arre, « Le bas LYS », pendant le premier trimestre de 1930. Il rentre ensuite en Espagne où il est adhérent de l'Union General de Trabajadores de Espana (UGT) et du *Partido Socialista Obrero Español* (PSOE) ; il est membre de la Fédération valenciana des jeunesses socialistes, Secrétaire général des Jeunesses socialistes [26].

Selon le certificat délivré ultérieurement, le 27 septembre 1940, pendant la période franquiste, Salvador Martinez, sa femme et sa fille étaient au Vigan avant « le Glorieux mouvement national » depuis plusieurs années et ils étaient venus à Valencia dont ils étaient originaires pendant le Mouvement et ils voulaient « retourner au Vigan où ils résident actuellement. [27]»

L'exil de la famille



Conception Dasi et Conchita Martinez

En juin 1939, après la mort de son père, le 20 mars 1939, François Martinez, le fils de Vincent, boulanger à Avèze demande à recevoir et à héberger à son domicile : Concepción Dasi Lorente (née en 1892) et Conchita Martinez Dasi, (née en 1920) hébergées à Sète ; Salvador Martinez Marco, (né en 1882), boulanger qui se trouve à l'hôpital de Béziers [28]. C'est-à-dire qu'il offre d'héberger son oncle, sa tante et sa cousine.

Ils étaient partis de Valencia avec un passeport délivré le 21 février 1939, valide pour la France (il s'agit d'un visa de transit pouvant être utilisé jusqu'au 1er avril 1939, valable pour un seul voyage), le Mexique, Cuba et le Nicaragua qui est le but du voyage (visa du 27 février 1939). Selon leur famille, ils seraient allés en Italie où ils n'auraient pas pu débarquer et auraient ensuite débarqué à Sète.

Le sous-préfet du Vigan demande une requête sur papier timbré dans laquelle François Martinez s'engagera à prendre à sa charge, indépendamment de la nourriture et du logement de ces étrangers, les frais médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux qui pourraient leur être nécessaires. La famille Martinez arrive à Avèze le 30 juin ; la jeune Conchita obtient un contrat de bonne à tout faire chez Henri Astruc, ancien avocat, domicilié à Avèze.



Salvador Martinez Dasi (1915/1983)

Le fils de la famille, Salvador Martinez Dasi était devenu un militant socialiste important, Pendant la République, il est commissaire politique de la Marine à 22 ans. Il est blessé pendant la Guerre d'Espagne, à bord de son bateau pendant un bombardement sur Carthagène. À la fin de la guerre, quand la flotte entre à Tunis il est interné dans un camp. Les autorités françaises de Tunisie témoignent d'une attention certaine à son égard. Le 27 août, 1939, le Résident général à Tunis demande si la famille de Martinez Dasi, dont « *la conduite et les précédents offrent toutes les garanties nécessaires* » et qui est « hébergé » au camp de Maknassy (Tunisie) [29], famille qui réside chez Mme Fadat à Avèze, serait disposée à l'accueillir et à l'héberger.

23 ADG 4 M 639.L'ingénieur du Service vicinal de l'arrondissement évalue à 4200 francs le total des travaux de remise en état. C'est l'entrepreneur Paul Bergonnier qui est chargé de la maçonnerie, l'électricien René Laurent fournit les lampes neuves, Georges Wheeler fait les peintures et Daniel Laurens la menuiserie.
24 AMA. Selon l'adjoint du maire qui intervient auprès du préfet : « Martinez est un petit patron boulanger qui a de la peine à nourrir sa famille composée de deux enfants. Je vous demande de lui appliquer, si possible la taxe réduite. »
25 Erreur ou choix d'un autre prénom de la même personne, c'est en fait Vincent qui signe le contrat de travail, et erreur sur les âges, Conchita est née en 1920.
26 www.publicacions.ub.es/bibliotecadigital/.../emeteriocd.htm. Les Juventudes Socialistas de España (JSE) nées en 1906 sont une association liée au Partido Socialista Obrero Español (PSOE). En 1934, elle compte 21.000 militants, en 1936 elles fusionnent avec le Parti communiste pour créer les Juventudes Socialistas Unificadas.

Le 31 août, le sous-préfet du Vigan demande au maire d'Avèze, de lui faire connaître après enquête très serrée, si M. Martinez qui a déjà pris en charge deux femmes et un homme peut assurer l'hébergement de ce nouvel émigrant.

Le 18 novembre 1939, Martinez Dasi obtient un laissez-passer pour se rendre de Kasserine à Tunis. Le 22 novembre, le Commandant de la légion de gendarmerie de Tunisie autorise Martinez Dasi Salvador, né à Valencia le 24 juin 1914, fils de Salvador et Dasi Conception, à se rendre à Avèze (Gard) où il doit être hébergé par sa tante, Mme Veuve Vincente Martinez. La mairie demande à l'intéressé de faire remplir un formulaire par son employeur et de le lui retourner.

Salvador Martinez Dasi réside à Avèze le 8 février 1940, ensuite au Vigan. Il est employé par les Établissements Brun d'Arre-Le BAS LYS en qualité de rebrousseur et d'aide-bonnetier du 29 janvier au 18 septembre 1940. Le certificat est particulièrement élogieux : « *Nous ajoutons que nous n'avons eu qu'à nous louer de son travail, de sa ponctualité, de son respect du règlement intérieur de nos usines. Qu'il possède une instruction soignée et qu'il parle et écrit couramment : le Français, l'Espagnol et l'Anglais.* »

Après cette date, il difficile de savoir où il a vécu entre 1940 et ses années d'exil à Toulouse. On le remarque sur une des photographies de groupe en forêt, datées 1939/41 et portant l'inscription en espagnol « Nous en avons abattu 10 000 [30]» peuvent faire penser qu'il fait partie d'un groupe de travailleurs espagnols embauchés dans des coupes forestières. S'agit-il du groupe (CTE/GTE) que la Société Progil, usine de Molières-Cavaillac utilisait pour l'exploitation des coupes forestières à Ardaillers (Valleraugue) ?



On retrouve Salvador Martinez Dasi à Toulouse où il milite dans les organisations de Républicains en exil. À la fin de la Seconde guerre mondiale les socialistes espagnols entreprennent la reconstruction de leur organisation de jeunesses et groupe les sections dispersées en France, au Mexique, au Chili, en Afrique du Nord… dans une *Federación Nacional de Juventudes Socialistas de España en el Exilio (1944-1979)*. Elle tient son premier congrès à Toulouse, le 22 avril 1945. À ce premier congrès, Salvador Martínez Dasi est nommé Secrétaire Général [31]. Il est également membre des commissions exécutives de l'UGT et du PSOE en exil jusqu'en octobre 1958 [32].



«Toulouse, cour du 71 rue du Taur, 1947. Les Directions du PSOE et de l'UGT. De gauche à droite : Muino, Jimeno, Carrillo, de Francisco, Dasi, Trifon Gomez, Tundidor, Llopis, Palacios, Tomas, Grefgori, Salgado, Gomez Beltran, Barreiro, Calzada.»

Conclusion

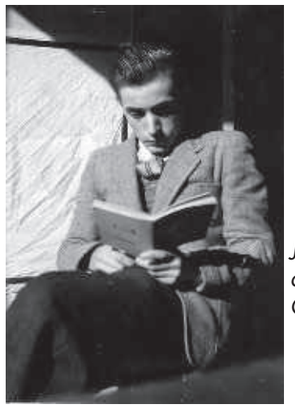
Les documents des archives municipales et départementales, s'ils donnent des renseignements précis sur le séjour des Républicains espagnols, laissent entrevoir, nous semble-il, quelques nuances entre l'attitude de la municipalité et celle des autorités administratives supérieures. Dans des formulaires « question-réponse », par exemple, si la municipalité demande des éclaircissements sur le versement des allocations, jamais elle ne souhaite un départ rapide des réfugiés alors que les injonctions venues de Nîmes sont pressantes et elle ne montre guère de zèle à chercher des réfugiées qui ne sont plus dans leur cantonnement avézol. Est-ce parce qu'Avèze est un village cévenol ?

27 Archives familiales.
28 AMA. La sous-préfecture écorche les noms : Conchita Martinez Dose, Conchita Martinez Marti,
29 Une partie des « camps de concentration » selon la terminologie contemporaine est créée dans les colonies françaises d'Afrique du Nord, camp Morand près de Boghari, Médéa, Djelfa, Hadjerat M'Guil, Ain el-Ourak en Algérie, Bizerte ou Maknassy en Tunisie.
30 Sur une autre photo on lit En Venta par Jules Vernes « Et les hommes mangeaient à leur faim… 1941 »
31 www.publicacions.ub.es/bibliotecadigital/.../emeteriocd.htm
32 1983, N° 313, 18/14 juin 1983

Le fonds Jean Pellet au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac

Pauline Roux-Tatto, responsable du centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac

Nombre de lecteurs du Lien ont connu, côtoyé ou au moins lu Jean Pellet. Il est, avec Jean-François Breton, l'un des fondateurs de l'association et de la revue du même nom. Après son décès en 1990, des articles lui ont été consacré dans les n°81, 82 et 83. Un n° spécial de *Causses et Cévennes* (1992 - n°1) évoque la mémoire et l'action de Jean Pellet. Plus récemment, une exposition réalisée par le Parc national des Cévennes a rendu un vibrant hommage à cet « humaniste cévenol » [I]. Là n'est donc pas le propos de cet article. Nous voulons parler ici plus précisément du fonds qu'il a constitué et que sa famille a déposé au centre de documentation et d 'archives de Génolhac pour y être classé, conservé et surtout mis à la disposition du public, qu'elle en soit ici encore une fois chaleureusement remerciée.



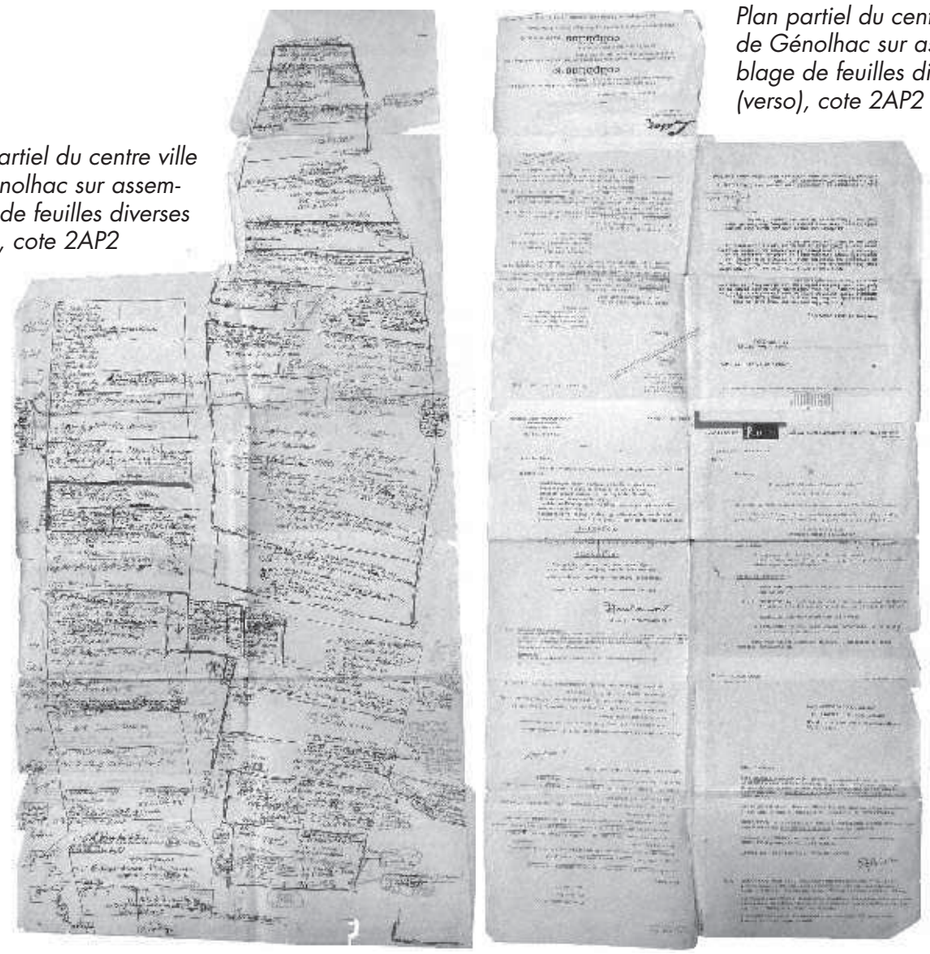
Jean Pellet étudiant, années 1940. Coll. Famille Pellet.

Ce fils de médecin, né en 1924 à Nîmes, se passionne dès l'enfance pour la géologie et pour l'histoire. Il trouve matière à assouvir sa curiosité en compagnie de ses grands-pères Henri Pellet, professeur d'histoire géographie et grand mélomane et Ludovic Vernhette, avocat, qu'il retrouve le temps des vacances dans la maison familiale de Génolhac.

Après des études secondaires dans un collège jésuite d'Avignon, il suit des études de médecine à la faculté de Montpellier. En 1951, il présente une thèse intitulée : « Une épidémie de peste en Cévennes au XVIII[e] siècle ». La même année il épouse Anne de Nantes, avec laquelle il fonde une famille de onze enfants. C'est également au début des années 1950 qu'il s'installe à Génolhac où il reprend le cabinet du Dr Algava.

Sa carrière se déroule dans ce coin des hautes Cévennes où il est connu et estimé de tous. Esprit constamment en éveil, il est « le Docteur », ainsi que le nomme Jean-Pierre Chabrol dans *Le Crève-Cévenne,* mais pas seulement. Il est également un géologue, sans formation universitaire, mais reconnu par les plus grands spécialistes (il publie ses travaux au BRGM [II], participe à des jury de thèses). Il est également historien ou plus précisément médiéviste, capable de lire, transcrire, traduire, analyser et interpréter les textes les plus anciens, parfois écrits en latin [III]. Mais ses centres d'intérêts sont plus larges, il s'intéresse également aux sciences proches et complémentaires de l'histoire. Il n'est pas pour autant tourné vers le passé. Fortement ancré dans la vie locale, il s'engage pour son pays qui dans les années 1950-1960 se dépeuple et semble s'éteindre à petit feu.

C'est ainsi qu'il est à l'initiative de l'association Font Vive avec Pierre Richard [IV]. Créée en décembre 1961 [V], l'association a pour buts « l'action éducative, l'animation culturelle, l'encouragement de la recherche scientifique et l'étude de l'aménagement urbain des Hauts Pays cévenols, dans l'esprit de la loi du 25 juillet 1960 sur les Parcs nationaux français ». Elle est l'un des moteurs de la création du Parc national des Cévennes (qui verra le jour le 2 septembre 1970). Jean Pellet y voit la possibilité d'engager des projets d'aménagement du territoire mais aussi de préserver une culture, une architecture, des modes de vie ancestraux. C'est dans cette optique qu'il initie le chantier de la piscine de Concoules en 1962, puis de l'adduction d'eau au village de Sénéchas en 1963-1965. Dans cette optique également qu'il participe activement aux fêtes médiévales de Génolhac et aux fêtes de la châtaigne de Chamborigaud. Son principal objectif étant de permettre aux cévenols de pouvoir continuer à vivre dans leur pays.



Plan partiel du centre ville de Génolhac sur assemblage de feuilles diverses (recto), cote 2AP2

Plan partiel du centre ville de Génolhac sur assemblage de feuilles diverses (verso), cote 2AP2

Le fonds « Jean Pellet »

C'est certainement tout jeune que Jean Pellet commence à s'intéresser à l'histoire, en découvrant dans la maison de ses grands-parents à Génolhac les archives de la famille de Roche, derniers seigneurs du lieu et propriétaires de la maison qui fut vendue par Marie de Roche à sa grand-mère.

En 1947 à l'âge de 23 ans, inspiré par les livres de raison qu'il découvre dans ce fonds [VI], il commence l'écriture de son propre livre de raison [VII] où il établit la généalogie de sa famille et note également quelques évènements (travaux à la maison familiale, élections, vie quotidienne, études, etc..). On remarquera que la première page est rédigée en latin !

La constitution du fonds Pellet commence certainement dès cette époque. Il est alors un habitué des services d'archives départementaux et des mairies où il peut consulter (et emprunter [VIII]) les documents indispensables à l'une des « entreprises » qui lui tient le plus à cœur : la mise en plans de l'évolution de Génolhac du Moyen-âge au XX[e] siècle [IX].

Un fonds complexe

À l'image de ce personnage hors norme et original, le fonds Pellet est lui aussi tout à fait particulier : volumineux (plus de 10 000 pièces) il est tout à la fois fonds d'archives et fonds documentaire. On y trouve :

- ses notes, travaux, plans sur divers thèmes : Génolhac et communes voisines, patrimoine local, généalogie, histoire etc.
- une partie du fonds de la famille de Roche (et familles alliées)
- des documents (photocopies, ouvrages, notes diverses…) et des archives collectés en divers endroits, parfois auprès de particuliers.
- des généalogies reçues dans le cadre de la

publication du Lien des Chercheurs Cévenols qu'il a assuré de 1974 à 1990.

Ce fonds riche et hétéroclite, compte des documents isolés sans rapport apparent avec le reste comme ce grand cahier de dessins de machineries de mine d'une qualité remarquable, ces exemplaires de revues : Le gaulois du dimanche (1897), L'intermédiaire des chercheurs et des curieux (1914-1921), Le magasin pittoresque (1833) [xi] et ces livres scolaires ou militaires des XVIIIe, XIXe et XXe siècle [xii].

Le fonds fut déposé par la famille (qui en reste la propriétaire) en 2002 à la faveur de la confiance accordée à François Girard, alors responsable du centre de documentation et d'archives et proche de Jean Pellet. Fonds d'ampleur et complexe, il nécessita plusieurs années de traitement.

Depuis le 1er juillet 2011, la première partie du fonds est ouverte au public. Il s'agit des travaux et de la documentation produite et reçue par le Dr. Un ensemble de 192 articles, où l'on découvre l'écriture fine et nerveuse de Jean Pellet portée sur des quantités de feuilles diverses, de toutes tailles : ordonnances vierges (mais pas toujours !), publicités médicales, manchettes de journaux, enveloppes, bulletins de vote etc. qui ne facilitent pas la lecture des notes… ni le traitement de ses archives. En tant que documents de travail, elles font état de l'avancement de ses recherches mais aussi de ses doutes, questionnements, incompréhensions. Ce fonds est un état du travail d'un chercheur. Il nécessite un certain effort d'appréhension.

Mises en garde

Le fonds comporte de nombreuses généalogies, réalisées par Jean Pellet au cours de ses recherches. Ces généalogies plus ou moins abouties se présentent à l'état de documents de travail. Elles sont parfois accompagnées de courtes notes éparses rédigées sur de petits feuillets. Leur consultation nécessite un soin particulier (respect de l'ordre de classement des documents dans les chemises, manipulation précautionneuse etc.) et toute utilisation de ces notes devra mentionner le fonds dont elles sont tirées.

Hormis les dossiers généalogiques de Pellet, on trouvera des généalogies rédigées par d'autres auteurs et données à celui qui était, dans les années 1970-1980, le rédacteur en chef du Lien. Toute utilisation de ses généalogies devra se faire avec l'accord de leur auteur.



Séance de travail sur le fonds Pellet avec les élèves du collège de Génolhac et leur professeur d'histoire. Photo Parc national des Cévennes.

Mise en valeur et exploitations possibles

Le fonds Jean Pellet a été largement utilisé pour les besoins de l'exposition consacrée au Dr. Il a aussi été récemment exploité avec des élèves du collège de Génolhac pour des travaux sur l'évolution du village et plus particulièrement pour essayer d'appréhender l'histoire de la maison de Roche.

Le fonds de Roche (pour partie présent dans le fonds Pellet) est lui aussi une source intéressante, disponible (et non exploitée) pour les chercheurs qui s'intéressent à la connaissance les modes de vie et des relations sociales et économiques au sein d'une famille de petite noblesse rurale.

Enfin, le fonds Pellet donne sans doute une image assez fidèle de l'érudit que l'on qualifie souvent de « local » quand il s'intéresse à un territoire donné. Une étude sur l'érudition ou la figure de l'érudit pourra s'enrichir des archives du Dr.

En conclusion…

Le fonds Pellet tant attendu est maintenant, pour la partie des travaux du Dr à la disposition des lecteurs. Il surprendra peut-être ceux qui s'attendent à des documents « finalisés », il décevra peut-être ceux qui pensent y trouver tout ce dont le Dr a pu leur parler mais Jean Pellet n'a sans doute pas tout couché par écrit. Doté d'une mémoire exceptionnelle, ses savoirs reposaient également en grande partie sur elle.

Ce fonds mérite d'être consulté, on y retrouve l'homme (ses questionnements, ses erreurs corrigées, ses dessins là où nous mettrions aujourd'hui des « mots clefs » etc.), on y rencontre aussi et surtout le labeur d'une vie au travers des formidables séries de plans de Génolhac qui mentionnent pour les maisons du centre village, les noms des propriétaires de chaque maison et parcelle depuis le Moyen-âge jusqu'au XXe siècle. Peu de villes dans notre pays peuvent s'enorgueillir d'une telle connaissance de leur tissu urbain sur sept siècles.

Nous vous invitons à venir découvrir ces documents au centre de documentation et d'archives à Génolhac.

Le centre documentation et d'archives à Génolhac

Le centre est ouvert à tous, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, de préférence sur réservation au 04 66 61 19 97 ou doc@cevennes-parcnational.fr
La consultation est libre et gratuite.
Notre catalogue en ligne :
http://www.cevennes-parcnational.fr/Acces-directs/Centre-de-documentation-et-d-archives-a-Genolhac

Coordonnées
Parc national des Cévennes
Centre de documentation et d'archives
3 Grand Rue
30450 Génolhac
Tel : 04 66 61 19 97
Fax : 04 66 61 29 40

i Exposition « Jean Pellet, un humaniste cévenol » présentée à la maison du Parc national des Cévennes du 1er juillet au 14 novembre 2011. Le catalogue de l'exposition est visible à l'adresse : http://www.cevennes-parcnational.fr/Acces-directs/Centre-de-documentation-et-d-archives-a-Genolhac

ii Bureau des recherches géologiques et minières

iii Le document le plus ancien du fonds Pellet date de la fin du XIIIe siècle.

iv Pierre Richard (1918-1968), est un médecin installé aux Vans en 1951. Il se passionne pour la préhistoire, l'ethnologie et l'économie. Il s'engage activement dans des groupements dédiés à la protection et à la valorisation des paysages et au développement rural, comme le Comité de rénovation des Cévennes. Avec Jean Pellet et d'autres chercheurs professionnels et amateurs, il forme en 1955 un groupement informel dont les membres se désignent sous le nom des « Amis des sources ». C'est ce groupe qui est à l'origine de Font Vive. (source : site de l'AHPNE, association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement, notice sur Pierre Richard : http://ahpne.fr/spip.php?article79).

v Voir BASSET Karine-Larissa. Aux origines du Parc national des Cévennes. Parc national des Cévennes, Association Clair de Terre, GARAE, 2010. p.99

vi Fonds de Roche déposé par la famille Pellet au centre de documentation et d'archives en 1994, librement consultable. Inventaire établi par Y. Chassin du Guerny en 1976.

vii Cote 2 AP 41

viii Dans les années 1950-1960, il arrivait que des responsables d'archives publiques prêtent en toute confiance des documents d'archives à certains chercheurs, érudits, passionnés de leur connaissance. Jean Pellet faisait partie de ceux-ci, ce qui explique la présence de documents d'archives publiques dans son fonds. Une partie de ces documents ont déjà réintégré leurs dépôts d'origine, les autres subiront le même sort.

ix Voir à ce sujet son article « Cinq siècles et plus du devenir d'une petite ville des Cévennes, Génolhac : une expérience de «restitution régressive» : moyens, méthode, résultats ». Lien des Chercheurs Cévenols, 1985-1986, n° 65, p. 41-47.

x 2 AP 192

xi 2 AP 146, 2AP 179 à 182

xii 2 AP 166 à 173

xiii Parc national des Cévennes, centre de documentation et d'archives, fonds Jean Pellet.

La maison Pellet à Génolhac

Les Historiens en herbe

Une partie des archives Pellet vient d'être ouverte au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes, à Génolhac. Avec leur professeur Patrice Fabrigoule et Pauline Roux Tatto, la directrice du centre, 6 élèves du collège de la Regordane (Génolhac) se sont plongés dans le fonds Pellet en prenant comme sujet la maison Pellet, anciennement château du seigneur de Génolhac : Claude François de Roche.

Ce travail a été réalisé par : Margot Brenac (6e), Ange-Line Vidinha (5e), Tom Pellecuier (5e), Calvin Ausset (4e) et Mara Brandt (3e) et Hugo Sémeneri (3e).

La méthode de travail de Jean Pellet

La première surprise

Jean Pellet écrit sur tout type de document : enveloppes, ordonnances médicales, prospectus publicitaires, vieux bouts de papier toujours avec une écriture très serrée et assez difficile à lire ; mais on finit par s'y habituer. De temps en temps, il recopie un document plus ancien ou même ajoute dans son dossier un document authentique et très ancien. Il a retiré ses informations de documents officiels et de livres. Il ne note pas toujours ses références. Dans ses dossiers, on trouve de la correspondance avec des personnes qui lui posent des questions ou bien apportent des idées, on découvre également des coupures de presse, des photos anciennes, des cartes postales, des petits morceaux de feuilles sur lesquelles il a recopié un acte ancien qu'il avait lu dans les archives du Gard ou de la Lozère.

La deuxième surprise

Il a fait des croquis du village de Génolhac et des dessins pour montrer comment devait être sa maison à l'origine. Il a même dessiné d'autres maisons du village. Il dessine très bien.

La troisième surprise

Et la troisième surprise c'est qu'il a réalisé une étude urbaine chronologique de Génolhac pour connaître tous les propriétaires des maisons depuis 1989 au XVe siècle. Pour cela, il a dépouillé les registres des notaires, les compoix et tout ce qu'il a pu trouver. Il a rapporté l'ensemble sur des cartes et c'est ainsi que l'on a pu visualiser très concrètement quels ont été les propriétaires de sa maison dans les siècles passés, car on a bien vu que ce n'est qu'à partir de 1674 que la famille de Roche commence petit à petit à acheter des parties de sa future maison.

La maison Pellet depuis le xve siècle

Elle se situe dans l'enceinte du chastel ou castel (enceinte fortifiée sur une colline dominant le village) de Génolhac, près de l'église catholique. Dans ce chastel il y a une tour et un logis.

Photo n° 1 : Dans la 2e moitié du XIVe siècle : le logis d'Aygline épouse du seigneur d'Altayrac, est partagé avec l'évêque d'Uzès qui est un des coseigneur de Génolhac. On mentionne une prison

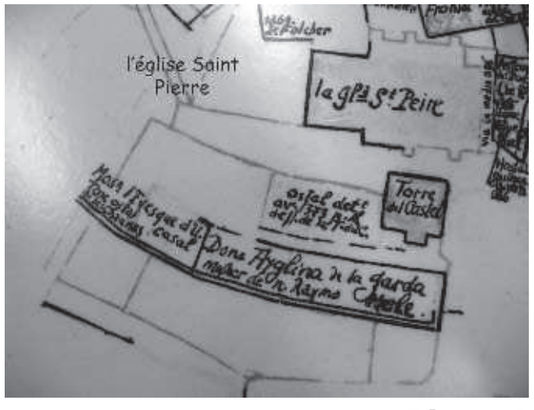


Photo 1



Photo 2

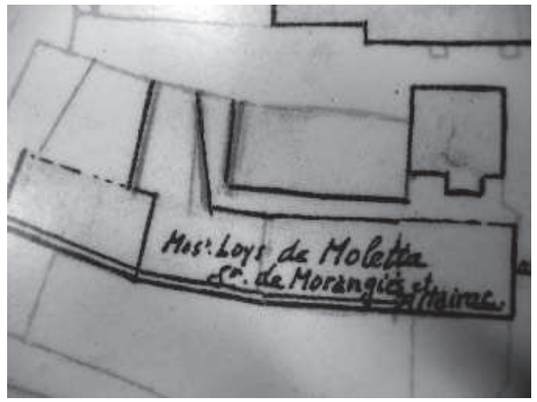


Photo 3

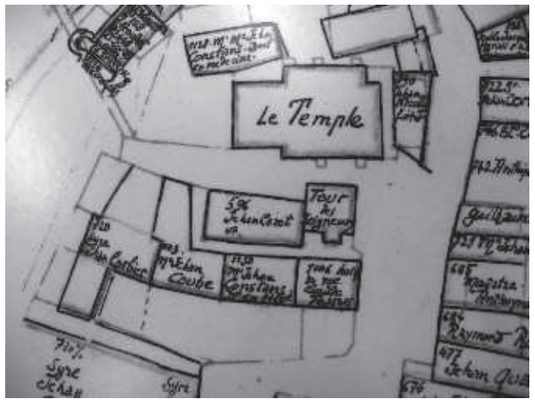


Photo 4

dans la tour appelée Chansas.

Dans la 1ère moitié du XVe siècle : Aygline de la Garde femme de Pierre Merle y habite le logis, la tour n'est pas habitée.

Photo 2 : En 1467, tout le logis est occupé par Noble Peyre Merle seigneur d'Altayrac et de Sénéchas.

Photo 3 : en 1515, Louis de Molette seigneur de Morangiès héritier de Pierre Merle y habite. On voit que deux ailes ont été construites dont une est occupée par Claude Rieutort en 1532.

Photo 4 : en 1594, la construction devient plus compliquée : une aile est accolée à la tour. Jean Cozet y demeure. Le logis au sud de la tour est partagé entre 4 propriétaires : Jean Corbier, Jean Coube, Jean Constans (docteur) et Claude Aurus (notaire). A ce moment là, le village de Génolhac est complètement protestant. D'ailleurs, Jean Pellet nomme « temple » : l'église, elle même.

Photo 5 : en 1606 on mentionne une ruelle allant à l'église qui sépare la tour et le logis de Jean Coset, du logis sud .

Photo 6 : en 1666, : Jean Boisson a remplacé Jean Coset. Le logis sud est toujours divisé en 4 : le sieur Jean Nicolas de la Montagne dont la fille Jeanne Nicolas est l'épouse de Jacques de Roche ; le sieur Pierre Mathieu, sonnailler, Pierre Polge et Jean Cortes qui est chantre au temple.

Photo 7 : en 1703, au moment de la guerre des camisards, les constructions se sont encore étendues. Jeanne de Nicolas, fille du sieur Jean Nicolas a acheté le logis de Jean Boisson contre la tour. Dans le logis sud il reste le sieur François de Roche, seigneur d'Elgeyrenc, Pierre Mathieu, sonnailler, le sieur Antoine Polge et Charles Bouschet, coutelier. La ruelle entre les deux bâtiments s'appelle « travers du castel »

On voit aussi sur ce plan que le sieur de Roche a acheté d'autres maisons et terrains tout autour.

Photo 8 : Vers 1780-1791, le sieur de Roche possède tout sauf la partie Est qui appartient au sieur Castanier, puis au sieur Chabrol, serrurier. La ruelle entre les deux bâtiments a été fermée par une voute sur laquelle on a ensuite construit des pièces. A partir de là, les de Roche sont propriétaires jusqu'à ce que la dernière demoiselle Delphine de Roche, ou sa fille Marie vende sa propriété à la famille Pellet au début du XXe siècle.



Photo 5



Photo 6

Au XIXe siècle l'ensemble constitué était appelé « le château » de Roche avec quelques éléments de décoration. (photo 9 1828 et Photo dessin de Jean Pellet)

Ce qui nous a frappé c'est que dans le lieu dit le castel de Génolhac il ne vit que des gens aisés.

Étude de document

L'étude d'un acte de vente en 1674 qui permet l'extension de la propriété de Roche

Cet acte est long et compliqué. C'est Jacques de Roche, seigneur d'Elgeyrenc (celui qui meurt aux galères en 1694), qui achète à Françoise Polgesse veuve de Pierre Mathieu sonnailler, pour 50 livres et deux cannes de cadis une partie de la maison Mathieu dont l'acte donne les confronts. Le texte utilise l'expression « le matin » qui désigne l'Est (lever du soleil), le « vent droit » qui désigne le nord et le couchant qui désigne l'ouest. Françoise Polgesse ne vend qu'une partie de sa maison, mais la somme n'est pas élevée. La maison est en mauvais état « *estant icelle maison sans planchier les muralles du coté du devant ruyné et au toit y manquerait partie des tuiles* ». Comme on rentre dans cette partie de maison par celle de Françoise Polgesse, elle doit fermer cette porte « à chaux et à sable », c'est à dire qu'elle doit être bien murée : Jacques de Roche devra ouvrir une porte lui-même depuis sa propre maison.

Françoise Polgesse a reçu les deux cannes de cadis mais les 50 livres sont données directement à Maitre Jean Cessenat, chapelier de Soleirols (paroisse de Vialas) dont Françoise est débitrice car c'est une partie de la dot de sa fille Françoise Mathieu qui se marie avec ledit Cessenat.

Françoise Polgesse devait être pressée de vendre, car elle a peut-être fait une mauvaise affaire. En effet le 9 octobre 1690, quand on fait l'inventaire des biens de Jacques de Roche envoyé aux galères, cette partie de maison est estimée par le notaire à 482 livres, soit presque 10 fois plus ! Mais la maison a été restaurée, cela a accru sa valeur.

Vocabulaire

On a relevé que les femmes gardent leur nom de famille mais qu'il est mis au féminin.

Le cadis est un drap de laine ; deux cannes font environ 1,985 m x 2 : presque 4 mètres de tissu, juste de quoi faire une cotte (une jupe).

Confronts : ce sont les noms de propriétaires des parcelles qui entourent le bien.

Dans les premiers plans, le docteur Pellet a inscrit le vocabulaire occitan qui était employé à l'époque : lo cementeri = le cimetière, la gleisa = église, l'ostal = résidence, lo casal = maison, la torre del chastel = tour du château, Dona = Dame.

Sources

Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac : les cartes de Génolhac, par Jean Pellet (en libre consultation)

Le dossier sur sa maison : 2AP 3

Références

Les historiens en herbe : Claude François de Roche, le dernier seigneur de Génolhac, L.C.C. n° 162, p 31

Marie-Lucy Dumas, *Génolhac sur la Regordane,* tome I, chapitre 2 sur les seigneurs de Génolhac. Editions Gens et terroirs en hautes Cévennes, 2011.

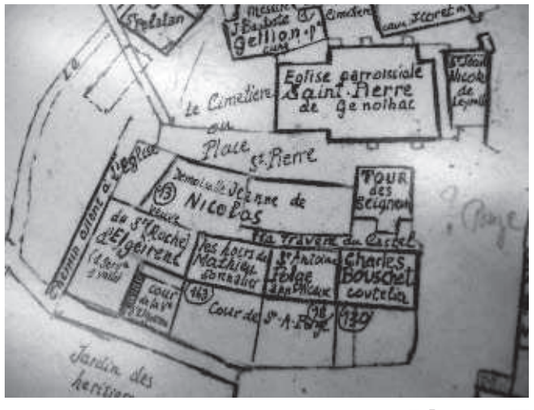


Photo 7

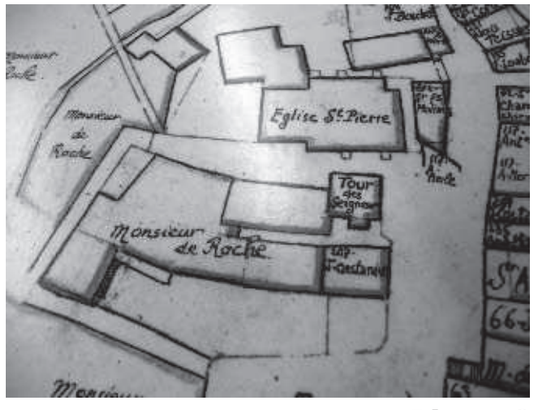


Photo 8

François de La Fuye (Saint-Germain-de-Calberte - Paris 1680), marchand, financier au service du Grand Condé

1e partie

Par Henri Teisserenc

I LE CADRE FAMILIAL : les Cévennes à la fin du XVIIe siècle

André de La Fuye, quoiqu'angevin d'origine, est avec Jean Bansillon et Mardochée Suffren, l'un des trois « escoliers » que le consistoire de Nîmes recommande à Théodore de Bèze à Genève, dans une lettre du 18 avril 1595 (1). Recommandation efficace puisque les trois « escoliers » iront à Genève et qu'en décembre de la même année, André de La Fuye s'inscrit comme étudiant en théologie dans le Livre du Recteur de l'Académie de Genève (2). Nous le retrouvons, quelques années plus tard en 1601 (3), ministre de la parole de Dieu à Saint-Germain-de-Calberte au cœur des hautes Cévennes en Lozère. Il y est mentionné à plusieurs reprises au moins jusqu'en 1627 (4) et y meurt en octobre 1630 (5). Il avait épousé Gabrielle Liquier, d'une famille de marchands et de pasteurs protestants de Saint-Jean-du-Bruel, et en avait eu quatre enfants.

1 - Isabeau, qui semble l'aînée, avait épousé un protestant, Pierre Dides , lieutenant de juge pour le roi en la cour (ou judicature royale) de la ville et baronnie de Meyrueis ; de relation difficile, semble-t-il, dans ses affaires foncières, Pierre Dides abjura le protestantisme, avant de tomber dans une embuscade, où il fut assassiné, près de Meyrueis vers 1660, par des protestants qui, malgré des condamnations à mort par contumace, ne semblent guère avoir été inquiétés bien qu'ils ne se fussent point cachés (6). Dans cette tragédie, des rivalités de personnes et d'intérêts ont pu s'ajouter à une réaction politique des protestants de Meyrueis portés à concevoir comme un échec inadmissible qu'une charge de magistrature pût par abjuration échoir à un catholique. Les enfants d'Isabeau et de Pierre Dides seront Nouveaux Convertis après la Révocation de l'Edit de Nantes.

2 - Françoise, peut-être la dernière des quatre, épousa en 1638 à Sauve, quoique domiciliée à Saint-Germain-de-Calberte, Charles Grongnet qui venait d'être nommé pasteur à Saint-Germain en 1637 (7). Charles était né d'un père « maître-menuisier », désigné aussi « maître-tourneur », et « lapidaire » (8), à Montpellier où il avait un frère maître-orfèvre (9). Après avoir exercé le pastorat dans plusieurs bourgades des Cévennes, à Aulas et St-Etienne de Valfrancesque principalement, il mourut vers 1686-88 aux Pays-Bas où il s'était réfugié après la Révocation de l'Edit de Nantes (10).

Son fils Etienne, reçu pasteur en 1672 à Lasalle, ministre de la parole de Dieu à St-Roman-de-Tousque et à Saumane, fut à l'avant-garde de la vingtaine de pasteurs qui participèrent au mouvement lancé par l'avocat Claude Brousson et prêchèrent le culte réformé à Saint-Hippolyte-de-Roquefourcade (aujourd'hui St-Hippolyte-du-Fort), où cet exercice avait été interdit par des décisions administratives que contestaient les protestants ; c'était en juillet 1683 ; un an plus tard, en juillet 1684, condamné par contumace par le présidial de Nîmes à être pendu et ses biens confisqués, il s'était enfui en Angleterre, via Genève et les Pays-Bas par la vallée du Rhin ; nommé pasteur de l'église anglicane d'Ockbrook au cœur des Middlands (Derbyshire) en 1694, il s'y consacra au ministère de la parole de Dieu jusqu'à son dernier souffle en février 1733 à l'âge de 83 ans (11). François, son aîné, pasteur de Saint-Martial et Saint-Roman-de-Codières, puis de Castagnols (1677-1685), vint le rejoindre en Angleterre en 1685 (12).

Leur sœur Suzanne Grongnet, épouse du médecin François Devillas de Saint-Hippolyte, avait eu une fille mariée avec le catholique capitaine de dragon Jean Souchet de La Dourville qui fut blessé en 1703 lors d'un combat contre des camisards emmenés par Ravanel, et un fils, François Devillas qui, acteur majeur du Complot dit des Enfants de Dieu, fut roué vif à Nîmes le 22 avril 1705 avec ledit Ravanel (13).

Une autre sœur, Anne Grongnet, mariée avec François Julien (14), de Saint-Jean-du-Bruel (dont était aussi originaire Gabrielle Liquier, grand-

mère d'Anne) avait eu une nombreuse famille. A leur majorité, trois de ses fils s'exilèrent en Angleterre où l'un fut chapelain chez un milord et les deux autres marchands ; c'était en 1698 et 1704. Un quatrième alla exercer ses talents d'orfèvre à Constantinople où il mourut très jeune en 1714 lors d'une épidémie ; l'aîné de tous, Charles Julien, avocat très actif, adhéra très jeune à la confession catholique tandis que ses deux sœurs célibataires vécurent sous son toit à Saint-Jean-du-Bruel en étant protestantes.

Jean Grongnet, né vers 1642 à Aulas, officier militaire, mourut catholique en 1718 à l'Hôtel des Invalides à Paris. Il était souvent intervenu auprès de l'administration royale pour aider à la récupération des biens de son père émigré, saisis par l'administration royale.

Hercule Grongnet, médecin à Montpellier, partit précipitamment de Montpellier en 1706, peut-être menacé de poursuites après le rôle de premier plan joué par son neveu François Devillas (qu'il aurait peut-être hébergé sans forcément être au courant de ses projets) dans le complot dit des Enfants de Dieu en 1705 (voir fin de la note 12). Il alla vers Paris et les Pays-Bas où il mourut peu après. Le père de François était un confrère en médecine et un proche d'Hercule. Ce dernier, marié avec Jeanne Gautier dont la famille donna à Montpellier un des cinq pasteurs qui étaient en exercice lors de la fermeture du grand temple de Montpellier et de l'interdiction du culte en 1682, eut cinq enfants morts en bas âge.

3 - Jean de La Fuye (15), né vers 1620, unique frère de François, après avoir étudié la théologie à l'Académie de Genève en 1640, avait été de 1643 jusqu'à sa mort en septembre 1672 pasteur au temple de Sorges qui était celui de la ville d'Angers. Par sa femme Marie Conseil il était apparenté aux descendants du premier médecin d'Henri IV, Jean d'Aillebouste. Le fils de ce médecin, aussi prénommé Jean, avait épousé une Marie Conseil dont le père avait occupé des fonctions importantes à Château-Gonthier à la fin du 16e siècle. Ces liens familiaux avaient amené le ménage du pasteur Jean de La Fuye à accueillir pendant plusieurs mois en 1661 un fils de Marguerite d'Aillebouste et de Jacques de Buron de Ridouet (16).

Sa femme et ses enfants passèrent en Angleterre en deux temps ; Jean, devenu John, s'est installé à Londres comme marchand au moins à partir de 1684, avec sa sœur Suzanne ; il mourra tôt, en 1695, dans l'île caraïbe de La Barbade où ses affaires de commerce l'avaient appelé (17); tous les autres étaient venus les rejoindre en Angleterre après la Révocation, y compris Françoise et son mari Jean Lombard, nîmois d'origine et pasteur à Angers, dont le fils Daniel sera un pasteur important en Angleterre au 18e siècle (18).

4 - François de la Fuye naquit à Saint-Germain-de-Calberte, comme ses frère et soeurs. Bien qu'aucun registre de baptêmes du début du 17e siècle ne nous soit parvenu de la communauté protestante de St-Germain, le seul fait qu'André de La Fuye ait exercé, toute sa vie durant, le ministère de la parole de Dieu dans cette seule bourgade permet de l'affirmer. François fut placé à Nîmes en 1633 comme apprenti chez le marchand Jean Roux, mais nous ne savons ni depuis ni jusqu'à quand. En 1626 André de la Fuye avait prêté 100 livres à un certain Noguier pour l'achat d'une maison et, en 1633, Gabrielle Liquier, devenue veuve, donne quittance et décharge de cette somme empruntée, qui sera payée par un certain Rauzier, parent de Noguier et substitué à lui, au marchand Jean Roux en compensation du règlement partiel de l'apprentissage de François de la Fuye chez ledit Roux (19) qui le forme à l'art du marchand, aux techniques, notamment comptables, mises quotidiennement en œuvre par les marchands. S'il avait alors 18 ans, cela supposerait qu'il fût né vers 1615. Or, dans le testament d'André de La Fuye, il est écrit que Jean est le fils le « plus aagé » ; dans le registre des B.M.S. (baptêmes, mariages, sépultures) sa mort en septembre 1672 est survenue à l'âge de cinquante deux ans, « ou environ » selon la formule consacrée, ce qui donnerait 1620 comme année de naissance de Jean et 1621 au mieux pour l'année de la naissance de François. Mais il est peu concevable que François fût en apprentissage de marchand vers 12 ans (en 1633) ni qu'il fût installé marchand à Lyon vers 17 ans (en 1740). Il est donc impossible de déterminer avec certitude l'année de naissance de François de La Fuye.

À la mort de leur père en octobre 1630, les quatre enfants sont de jeunes adultes. Ils décident avec leur mère de confier la gestion des biens immobiliers et mobiliers assez conséquents de leur héritage, gardé en indivision, au mari d'Isabeau, Pierre Dides, lieutenant de juge à Meyrueis. Leur mère étant à son tour décédée, ils décident, en 1637, de faire procéder au partage de leurs biens indivis reçus en héritage de leurs deux parents en quatre parts égales. Pour cela ils font appel à l'expertise de deux notables, Giberne, sieur du Gibertenc, et Claude Dussaut, viguier en la baronnie de Cadoine, tous deux hommes de loi auxquels l'on fait souvent appel à St-Germain pour déterminer la valeur de biens fonciers. Pierre Dides, pour sa femme Isabeau, conteste le partage ; s'ensuit alors une négociation qui aboutit à un accord transactionnel mettant un terme définitif au conflit né ou près de naître (la « transaction » faisant loi entre les parties, héritée du droit romain, sera pérennisée dans le Code Civil napoléonien dont elle constitue un chapitre). Comme Charles Grongnet est nommé pasteur en 1637 à St-Germain et qu'il épouse Françoise de La Fuye l'année suivante, c'est à lui que François et Jean de La Fuye confient la gestion des biens obtenus en nom propre après le partage familial, et, tandis que Jean et François lui donnent procuration à cette fin, Pierre Dides, quand il n'est pas présent aux actes, se fait représenter, mais jamais par son beau-frère Charles Grongnet (20).

Notes

(1) Compagnie des Pasteurs de Genève, « Registre de la compagnie des pasteurs de Genève ». Éditions Droz, 1984. Tome VII. Année 1595 : Lettres du colloque de Nismes : « Le 20, furent leues lettres en la Compagnie du colloque de Nismes recommandant trois escoliers. Item de Monsieur Gigord de Montpellier en recommandant un aultre ». En effet une lettre du 18 avril 1595, adressée à Théodore de Bèze, recommandait Mardochée Suffren, Jean Bansilhon et André de La Fuye (cf Bibliothèque Publique Universitaire de Genève, ms 19 7a, fol. 274-275).

(2) « Le Livre du Recteur de l'Académie de Genève, 1559-1878 », publié sous la direction de Suzanne Stelling-Michaud, Droz, Genève, 6 volumes parus de 1959 à 1980. Volume I, page 122 : « 1348. Andreas Fayeus, Andegavus, theol. Stud. 8 déc. a °[1595]» ; l'auteur note en bas de page que le feuillet du manuscrit est « rogné ».

(3) Boulenger, Jacques, « Les protestants à Nîmes au temps de l'Edit de Nantes », Librairie Fischbacher, Paris, 1903, page 135.

(4) Aymon, Jean, « Actes ecclésiastiques et civils de tous les Synodes nationaux des Eglises réformées de France, en 11 volumes », La Haye, (1710) : André de la Fuye ministre à St Germain-de-Calberte en 1603, encore en 1612, 1617, 1620 et 1626.

(5) AD de la Lozère. 3 E 4706, fol. 11 : « Testement de Mons(ieu)r M(essire)e André de la fuye ministre de la parole de dieu en l'eglize de St Germain », le 7 nov. 1630, notaire Vilar, de St Germain-de-Calberte. Le testament n'est pas signé par André de la Fuye et une note du notaire en marge de l'acte précise : « Na esté recité a cauze que le decez dud Sieur de la fuye est arryvé pendant le temps quon archoit les tesmoingz ». Le testateur donnait 10 livres aux pauvres de St Germain, 5 payables tout de suite, 5 dans un an, distribuables par les anciens diacres.

Il désirait favoriser Jean son fils le « plus aagé » et lui donner 300 livres « par preciput et advantage sur ses autres enfans ». Comme Jean meurt en septembre 1672 à Angers « à l'âge de cinquante deux ans ou environ » (il serait donc né en 1620) et que François est en apprentissage chez un marchand de Nîmes en 1633, soit à moins de 12 ans, et installé marchand à Lyon en 1637, soit à moins de 16 ans s'il est né après son frère Jean, la désignation de Jean comme « le plus âgé » pose plus de problèmes qu'elle n'en résout ! La mention portée sur le registre du temple de Sorges lors du décès de Jean de La Fuye serait-elle erronée et l'âge du décès serait-il supérieur de quelques années à celui de 52 ans ? Cependant l'âge de Jean à son inscription sur le registre des étudiants de Genève est cohérent avec l'âge des autres étudiants, ce qui n'empêche pas des vocations plus tardives.

André « donne et lègue aud. Jehan ensemble (c'est-à-dire en indivision) a francois, Ysabeau et francoize de la fuye ses autres enfan ». Il « nomme pour son heritier universel damle Gabriele de Liquiere (*lorsqu'ils désignaient des femmes, les patronymes étaient féminisés selon un usage quasi constant au moins dans la région*) sa feme a la charge de rendre et remetre tous sesd biens et heritages [...] par esgales parts et portions ausd Jehan, francois, ysabeau et francoize de la Fuye ses enfans a chacun pour un quart lorsqu'ils viendront a sa colloque en mariage... ». Enfin il donne et lègue «a sad feme et heritiere tous les entiers fruicts et uzufruicts de sesd biens et heritage par leguat outre et par-dessus les advantages quil luy a faicts au contrat de leur mariage... ».

(6) À la mort de Gabrielle Liquier veuve d'André de La Fuye, Isabeau de La Fuye et Pierre Dides étaient déjà mariés. Sur l'assassinat de Pierre Dides, dont l'information m'a été aimablement communiquée par Antoine Maurin, auteur d'une généalogie de famille lozérienne, voir : AD de la Haute-Garonne, 1 B/92n fol. 121-122. L'on ne connaît pas la date de cette tragédie ; cependant, par un acte de reconnaissance féodale du 17 février 1660 établi par le notaire Ducros de Saint-Germain-de-Calberte, l'on sait qu'à cette date, Isabeau était « vesve du sieur Pierre Dides » : AD de la Lozère, 3 E 3758. Voir el site http://www.geneanet.org/carnac

(7) 20 juillet 1638 : mariage de Françoise de La Fuye et Charles Grongnet à Sauve ; les registres de mariage de Sauve pour cette période n'ont pas été conservés ; mais mention du mariage est donnée dans le contrat signé par les deux époux le 6 nov. 1638 : « Mariage faict & passé par et entre Mr

Mre Charles gronhet Ministre de la parole de dieu dune part & damle francoize de la fuye dau(tr)e part ». Jean de La Fuye est présent et signe au bas du contrat. AD de la Lozère, 3 E 4710, notaire Jacques Vilar.

(8) AM de Montpellier, GG 321, fol. 49.

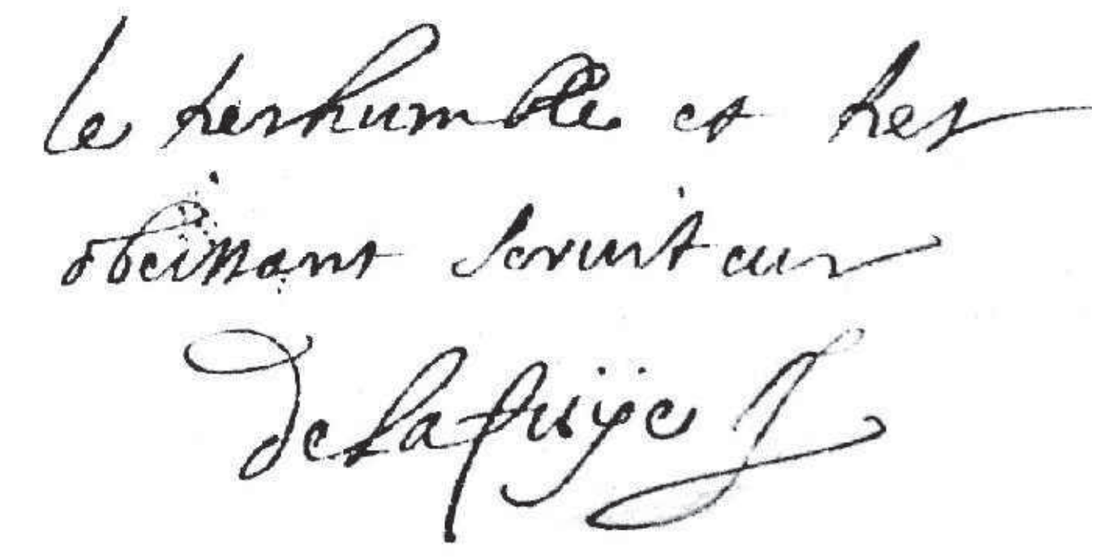
(9) Sur Pierre Grongnet, frère de Charles, voir aux AM de Montpellier : GG 320, 322, 332(fol. 126), 367 (p. 253), 369 (fol. 106), et aux AD de l'Hérault : B 460 (fol. 234) et B 484.

(10) Charles Grongnet exerça le ministère de la parole de Dieu à St-Germain-de-Calberte (1637-44), à Aulas (1644-48, puis 1673-75), Alès, Soustelle et Cassagnoles (1648-51), St-Etienne de Valfrancesque et églises à l'entour (1651-72 puis 1678-85), Valleraugue (1676-77) et Mandagout (1677-78). Sa mort intervient entre 1686 où sa présence est attestée en Suisse et mars 1688 : « Aujourd'huy xxix(ième) du mois de mars 1688. Le ROY estant a Versailles voulant favorablement traiter les enfants de Charles Grongnet cidevant Ministre de la réligion prétendue réformée au lieu de Castaignol dans le diocèze d'Uzès (confusion avec François Grongnet, fils aîné de Charles) lesquels font profession de la réligion catholique apostolique et romaine sont dans le Royaume. Sa Majesté leur a accordé et fait don de tous les biens meubles et immeubles qui ont appartenu aud(it) Grongnet leur pere lequel s'estant retiré dans les pays etrangers y est deceddé … » (AD de l'Aveyron, Fonds Julien de Lasalle, J 70).

Sa fille Anne Grongnet, épouse de François Julien, de St-Jean-du-Bruel, écrit dans une lettre de 1712 que son père est mort aux Pays-Bas: « Ma belle fille Gentille est en tout point semblable d'opinion à Anne (*sa fille*) et bien que contraintes de suivre la RCAR elles ont l'une et l'autre le sens de la parole de Dieu. Elles gardent chacune, en bonne et sûre cachette, un livre de nos psaumes. Je leur ai montré les plus beaux, ceux que mon père aimoit chanter et qu'il a continué à chanter jusqu'à ce qu'il décède aux Pays Bas » (AD de l'Aveyron, Fonds Julien de Lasalle, J 70).

(11) Naissance à Cassagnoles vers 1650. Etudes de théologie à Montauban en 1665. Reçu pasteur à Lasalle en 1672, exerce le ministère de la parole de Dieu à Saumane, St-Roman-de-Tousque et St-Martin-de-Corconnac (L'Estréchure), en même temps ou successivement de 1672 à 1684. Réfugié en Angleterre où il est réordonné pasteur anglican par Mgr William Lloyd, évêque de St-Asaph au Pays de Galles, il est affecté à l'église All Saints d'Ockbrook et à l'église Saint Giles de Sandiacre, dans les Middlands, Derbyshire, de 1694 jusqu'à sa mort en février 1733. La partie anglaise de sa vie a fait l'objet d'une biographie : Johnson, Marion, « A French Parson at Ockbrook, Stephen Grongnet 1694 to 1733 », Ockbrook and Borrowash Local History Series : Number 7 ; Marion Johnson Greenway Publishing, 199 Victoria Avenue, Borrowash, Derby DE72 3HG.

(12) Né vers 1643, peut-être à St-Germain-de-Calberte, mort après 1713 ou après 1717 en Angleterre, très probablement à St-Giles-in-the-Fields dans le Comté de Middlesex intégré dans le Grand Londres), François Grongnet était « Escolier



es art de St Estienne de Valfrancesque » en mars 1665 ; nous ne savons pas où il fit ses études de théologie, peut-être à Nîmes ; il ne figure ni sur la liste des anciens étudiants de l'Académie de Montauban, ni sur celle de Genève. De 1667 à 1672 il est simultanément ou successivement ministre de la parole de Dieu à Sumène, Saint-Martial et Saint-Roman-de-Codières, puis au château du Fesq (1673-77), enfin à Castagnols (commune de Vialas entre Pont-de-Montvert et Genolhac) de 1678 à 1685.

Chapelain du duc de Schomberg, au moins en 1691-93, il n'obtiendra pas ou ne voudra pas d'affectation dans une église anglicane, exercera de façon occasionnelle, recevra des allocations de la caisse de charité Royal Bounty, puis sera menacé de prison pour dettes. Son nom apparaît de façon discontinue dans les archives anglaises et il est ainsi difficile d'établir sa biographie.

Marié avec Louise Vigot, fille d'un pasteur d'Auvergne, il a deux fils ministres en Angleterre : Francis et Isaac ont étudié à Oxford. Francis, pasteur, meurt jeune le 27 avril 1708 après avoir laissé un testament ; Isaac, d'abord pasteur, sera ensuite enseigne dans un régiment de fantassins pendant la guerre de Succession d'Espagne, puis, atteint de démence au moins à partir de 1709, il vivra d'assistance de la couronne anglaise ou de l'hôpital français de Londres jusqu'à sa mort en 1750, laissant un fils, Charles Grongnet.

Celui-ci, banquier à Amsterdam, recevra chez lui l'agent secret des anglais et secrétaire du Marquis de Miremont, David Flotard, originaire du Vigan, chargé, à partir de 1703 et en liaison avec le marquis, de soutenir les insurgés camisards en Cévennes et de relancer troubles et complots après la fin de la Guerre des Camisards. C'est lui qui proposera à François Devillas d'organiser à Nîmes et Montpellier la conjuration des Enfants de Dieu. Ce complot et son échec sont longuement décrits et analysés par Henri Bosc dans « La Guerre des Cévennes, 1702-1710», en 6 volumes aux Presses du Languedoc.

(13) François Devillas appartient à une très ancienne et très nombreuse famille de la région de Saint-Hippolyte-de-Roquefourcade (St-Hippolyte-du-Fort), Sauve, Quissac. Son nom, souvent écrit Vilas ou de Vilas, s'est ensuite fixé sous la forme Devillas que nous avons retenue. Une branche de cette famille prospèrera à Lyon aux 18e et 19e siècles et sera l'un des piliers de la renaissance du culte réformé à Lyon lors du rétablissement légal des consistoires sous le Consulat. On en rencontrera des représentants en Suisse, mais aussi à Sedan. Sur le complot des Enfants de Dieu, voir note 12 ci-dessus.

(14) Sur la famille Julien, devenue au 18e siècle Julien de Lasalle, voir les AD de l'Aveyron, fonds Julien de Lasalle, cote J 70.

(15) Aux AD du Maine-et-Loire l'on trouve les dates de baptême et de naissance des enfants de Jean de La Fuye et de Marie Conseil, mariés à Vitré en 1651, les noms des parrains et marraines, le mariage de Françoise de La Fuye avec Jean Lombard, originaire de Nîmes. Les noms cités, particulièrement nombreux sur les actes de mariage, permettent d'entrevoir les fréquentations sociales de Jean et Marie de La Fuye : familles des pasteurs Gilly, originaire de Calvisson près de Nîmes, qui abjurera, Dutens qui passera en Angleterre, ou pasteurs attachés à l'Académie de Saumur, tel Moïse Amyraut, etc.

Dans des actes du notaire Vilar de St-Germain-de-Calberte, Jean de La Fuye est qualifié d' « estudiant en théologie » les 4 avril 1638 et 1639 et le 11 mars 1641 (AD de la Lozère, 3 E 4709). Il est en effet inscrit à l'Académie de Genève en avril 1640 comme étudiant en théologie : « Le Livre du Recteur de l'Académie Genève, 1559-1878 », édition par S. Stelling-Michaud, Droz, Genève, 6 volumes parus de 1659 à 1680. Volume 1, page 191 : «Promoti anno 1643 » : « 3159.20 ; Johannes Delafuye, Cebennatensis. 7 apr. 1640. LP I 11v no 396 » ». Inscrit le 7 avril 1640 sur le LP, Livre des Préteurs, c'est-à-dire sur le registre des étudiants en théologie, il est de ceux qui sont sortis de l'Académie en l643.

Dans un acte du 26 juillet 1643 reçu par le notaire Vilar de St-Germain-de-Calberte, il est dit ministre demeurant à Angers, paroisse de la Trinité (AD de la Lozère, 3 E 4713).

(16) Marguerite d'Aillebouste, fille d'une autre Marie Conseil et petite-fille du premier médecin du roi Henri IV, Jean d'Aillebouste, a tenu un livre de raison, qui fut publié dans les Cahiers de Généalogie Protestante (n° 21, 1er trim. 1988, pp. 1119-1144). Elle écrit, page 1137 : « Monsieur de Buron (Urbain de Ridouet seigneur de Buron, beau-père de Marguerite) a mené mon fils ainé (Paul de Ridouet, né le 19.07.1644) en pension à Angers chez Monsieur de La Fuye (Jean) le quinzième novembre 1661 ; il en est sorti le quinzième de mars de suivant ».

(17) Jean et sa sœur Suzanne obtiennent, le 31 octobre 1684, les droits de « denization », qui ne comportent pas tous les droits de nationalité dont jouissent les sujets anglais et que confère la « naturalization » ; l'une est accordée par décision du roi, en l'occurrence Jacques II, l'autre par décision du Parlement. Cf. Cooper, Durani, « Lists of Foreign protestants, and Aliens, Resident in England 1618-

1688 », F.S.A. ; imprimé pour Camden Society en 1862. Français réfugiés « made free denizen » par Jacques II, 31 octobre 1684 : p. 39 : « John & Suzanna de La Fuye ».

Testament de John de La Fuye du 22 octobre 1694 dans l'île de la Barbade, ouvert le 7 mai 1695, faisant de sa femme Bridget, de la paroisse de St-Martin-in-the-Fields (Comté de Middlesex, depuis lors rattaché à Londres), son légataire universel. Public Record Office (Grande-Bretagne), The National Archives, Wills and probate, Prob/11/425, Image reference : 1316 (consultable en ligne sur internet : « documents on line »).

(18) Cooper, Durani, « Lists of Foreign protestants, and Aliens, Resident in England 1618-1688», F.S.A.; imprimé pour Camden Society en 1862.

Page 48 : « Denization to several persons » 9 avril 1687 : Mary de la Fuye and Catherin, Elizabeth, Magdalen, Mary, Margaret and Ann, his children. Page 51 : Jean Lombard, clerc, Françoise sa femme (fille de feu Jean et Marie de La Fuye), Daniel et Philippe leurs enfants.

(19) Notaire Vilar de St-Germain-de-Calberte, acte du 12 mars 1626 portant en marge une annotation du 4 octobre 1633. AD de la Lozère, 3 E 4708.

(20) AD 48. 3 E 4709 : 5 juin 1635 : Gabrielle Liquier « arrante » les biens de son mari à son gendre Pierre Dides, notaire Dupuy dont les actes ne sont pas conservés ; mais celui du 5 juin 1635 est cité dans l'acte du 22 août 1637 (notaire Vilar, AD de la Lozère, 3 E 4710) « Compromis et arbitrage faict et passé entre Mre pierre dides docteur es droitz de la vile de Meyrueis Mary seigneur & m(aist)re des biens doctaux de damlle Ysabeau de la fuye et m(essi)re jean de la fuye tant en son nom que comme procu(reu)r de m(essi)re fran(cois) de la fuye son frere et damlle francoize de la fuye frere et sœur ». Pierre Dides représente son épouse Isabeau ; Jean de La Fuye représente François et Françoise de La Fuye.

Gabrielle Liquier est décédée entre le 5 juin 1635 et le 26 octobre 1636 : un acte du 26 octobre 1636 porte, **après le décès** de leur mère Gabrielle Liquier, ratification par Jean et François de La Fuye, de l'arrantement objet de l'acte du 5 juin 1635. Acte du notaire Dupuy, non conservé mais cité comme celui du 5 juin 1635 ci-dessus cité.

Le 11 mars 1640 est passé devant Me Vilar, notaire à St-Germain-de-Calberte, un acte de « Transhaction et Accord faict & passé par et entre Mr Me Pierre Dides Mary de damle Ysabeau de la fuye dune part et Mr Me Charles Groignhet Mary de damle francoize de la fuye dautre part » (AD de la Lozère, 3 E 4711).

François de La Fuye : quelques dates

Naissance à St-Germain-de-Calberte.
1633 : en apprentissage à Nîmes chez le marchand Jean Roux.
1637 - 1643 : marchand à Lyon, où, en avril 1643, il se faisait envoyer le courrier chez Jean Perrachon (d'une importante famille protestante dauphinoise d'origine piémontaise).
1643 - 1649 ou 1650 : marchand à Gênes, parfois qualifié de « banquier » et d' « agent pour le Roy de France ».
Vers 1649 ou 1650 - ? : marchand à Livourne.
À partir de 1659 « résident » du Grand Condé à Anvers, Pays-Bas espagnols. À ce titre il fait plusieurs longs séjours à Madrid : 2 août 1662 – vers fin 1662 ou début 1663 ; octobre 1663 – mars 1664 ; septembre 1664 – juillet 1667 et au-delà, mais la correspondance conservée dans les archives des Princes de Condé au Château de Chantilly comporte des manques importants (pendant la Révolution Française, un tiers environ des archives des Condé a disparu).
1672 : réside à Paris, « St Germain des Prez, rue du Pot de Fer, paroisse St Sulpice ».
1677 : réside à Paris « rue de Tournon, hôtel d'Antragues, paroisse St Sulpice ».
1678 : sa femme Anne Rubens et ses enfants de premier lit obtiennent la naturalisation française à Paris.
1680 : mort de François de La Fuye à Paris.

À propos du Malgoirès, LCC no 168

Par Jean-Gabriel Pieters

Interpellé par l'intervention, sur le Malgoirès, d'Hervé Abrieu - avec qui j'ai eu le plaisir de m'entretenir à Cendras lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 décembre dernier - je souhaiterais apporter quelques rapides compléments. Je le fais en tant que «néo-mediogozain» (comme ils disent maintenant ! et citoyen de la communauté de communes de Leins-Gardonnenque mais aussi en tant que chercheur, qui aura l'honneur et la possibilité d'exposer dans un prochain hors-série de L.C.C. les résultats de 45 ans de patientes recherches, dans lesquels figureront aussi toutes les références justificatives. Conscient que je m'adresse à des lecteurs cévenols, davantage concernés par certain tronçon de l'ancienne route de Paris au bas Languedoc connue (abusivement) sous le nom de voie Regordane et les paysages qu'elle traverse, j'aimerais quand même les intéresser à une autre zone plus méridionale du même itinéraire, qui peut se réclamer elle aussi du célèbre « Charroi de Nîmes » de la fin du XII^e^ siècle : le dernier tiers du parcours Alès-Nîmes.

Vallis Medio-Gotensis

Je connais bien sûr les «classiques» sur le sujet, notamment le « S. Genesius de Mediogozes, 1119 », que signalent Dauzat et Rostaing d'après Germer-Durand ou l'abbé Goiffon, à ceci près que vous le chercherez en vain clans le Bullaire de Saint-Gilles, du moins dans la transcription à priori complète qu'en donne Ménard dans son Histoire de Nîmes(t. I,liv.2, CVI, Bulle de Calixte II). Par conséquent, je préfère repartir du « *vallis Medio-Gontensis* » (in Comitatu Uzetico) de la charte CCXI du Cartulaire de N.-D. de Nîmes, que traduit en 1874 ledit Germer-Durand par «Malgoirès».

Vallis parce que cela s'applique à l'organisation par vallées du territoire des Volsques Arécomiques («Hommes agiles d'un pays plat et uni»), qui ont Nemausus pour chef-lieu de cité, autour de laquelle se groupent 24 oppida moins importantes, liées par les mêmes intérêts et vivant sous ses lois. L'oppidum est éventuellement assis au point culminant de cette vallée, et par conséquent près de la source qui l'arrose ; dans la plaine (cas de l'oppidum de Serre de Brienne, à Brignon), il est situé d'ordinaire au confluent de deux rivières. Considérons ainsi la Braune, qui prend sa source dans les collines de Saint-Mamert puis arrose le Malgoirès, traversant Parignargues, Gajan (où la rejoignent la Tourrasselle et le Pierrau), Saint-Bauzély, La Rouvière, La Calmette, avant de se jeter dans le Gardon. Et de même l'oppidum de Cambis à Gajan, dominant la route des Gabales, et le village de Saint-Bauzély, bâti au sommet de l'une des collines surplombant *lo cami de la saou* du Malgoirès - ou encore Brignon, qui domine et contrôle le confluent de la Droude et du Gardon. À ces oppidum viendront, après la conquête romaine, se superposer des oppida gallo-romaines dont les 24 qui paient tribut à Nîmes, cités par Piine l'Ancien (23-79 ap. J.-C.) dans son Histoire naturelle .

Mediogores

Ensuite, tel acte de 1209 me paraît sonner vrai. Le 7 juillet, *nonas julii* 1209, il est question de la villam Sancti Genesi de Mediogores, dans la transaction que passe le comte de Toulouse Raimond VI avec l'évêque d'Uzès. L'original scellé ayant disparu, c'est bien Mediogores qui apparait dans les transcriptions les plus fidèles, celles retenues par Laurent Macé (Catalogues raimondins 1122-1229, Arch. mun. de Toulouse, 2008, charte 382) parmi les nombreuses copies qu'il a recensées (copie du 13 mars 1657, Chartrier du duché d'Uzès, AN 265 AP 6I (219 I\4i 59, n° 5772), fol. 3-7 et copie du XVII^e^ siecle, idem (219 Mi 59, n°5775), fol. 6-9)1. Voilà, à mes yeux, la mention qui évoque au plus près notre «Malgoirès»... bien loin du «melgorien», ce *melgoriensis* que Frédéric Mistral renvoie à *malgracious, malgrat,* malgracieux, maussade, de mauvais gré (Trésor du Félibrige). Ce n'est pas le cas dans le t. III de l'Histoire Générale du Languedoc qui porte *Villam Sancti Genesii de Mediogoreso.* De même, dans le Chartrier de Castelnau (AD 30), la transcription trop souvent fautive faite au «Dépôt général des titres et archives du Domaine de Sa Majesté» à Montpellier, porte villam Sancti Genesi de Mediogoserio. Nous ne sommes cependant pas au bout de nos surprises avec le «très officiel» Saint Geniés de Mandagout du XV^e^ siècle (AD 30, A2, 1332-1335) et les «Malgloirès» des panneaux routiers ou des ouvrages même parmi les plus recommandables, ou encore du «Magloire» prononcé par les autochtones.

Medio-Goto

Camille Hugues - figure locale marquante et célèbre préhistorien - affirme que la véritable étymologie du terme «Malgoirès» serait *Medium Gothorum,* c'est-à-dire le pays au milieu des Goths ; ce pays-là s'oppose à la fois à la Montagne gothique, *Mons gothicus,* Montagnon, autrement dit un plateau boisé dans les garrigues de Nîmes (130 m au-dessus du niveau de la mer), au pied duquel passent la route et le chemin de fer d'Alès et se trouve située le mas Vallongue et à la Forêt Gothique (Sylva Gothica, Sylvo Godesca, Sylve Godesque), immense surface boisée qui s'étendait depuis le littoral jusqu'au Gardon (voir là-dessus Germer-Durand).

Medio Gotensis ou *Medio Goto* est aussi une appellation qui renvoie aux Wisigoths, c'est-à-dire à l'état fédéré romano-germanique que Rome reconnaît en 418, et donc à ces Goths qui vont progressivement s'intégrer dans la société gallo-romaine. «Au milieu des Goths» car l'Uzège a aussi été aussi concernée par eux, fût-ce tardivement : c'est vers 474 qu'elle devient wisigothique, quoique pour peu de temps puisque l'expansion franque - qui s'oppose à la leur – prend possession du pays et les refoule au-delà du Gardon. La situation reste cependant indécise jusqu'en 536 ou 537, lorsque les Wisigoths ayant repris pied en Uzège auraient été écrasés par Théodebert, petit-fils de Clovis.

En 1580, le compoix de Saint-Géniès de Malgoirès (AD 30, C 1405) mentionne son non languedocien, car y figure à la fin un « Indice cdes Tenemantz du compoix de St Gines de miech gout».

Situés sur les confins du monde chrétien et du monde musulman, à la suite de la conquête de la Septimanie par les Arabes, les populations du Malgoirès vont se retrouver sur la frontière de la Marche de Gothie, traversée du sud au nord par la voie dite Regordane, qui canalise les envahisseurs. Après l'occupation sarrasine, dès 719, elles connaîtront encore au VIIIe siècle bien des vicissitudes attribuables aux mouvements de la soldatesque et aux destructions vengeresses opérées par les Francs de Charles Martel. Mais si l'appellation «de Malgoirès» n'a aujourd'hui survécu qu'à Saint-Geniès, constatons (preuves à l'appui) qu'elle s'appliquait autrefois aussi à Fons-outre-Gardon, La Rouvière, Montignargues, Saint-Bauzély et Saint-Mamert-du-Gard…

Si Hervé Abrieu se demande qui a inspiré le «vocable» de Saint-Geniès si répandu géographiquement, ici il ne fait aucun doute du moins à en croire Boris Decorvet, devenu pasteur de Saint-Géniès en 1927, lequel se réfère à G. Gourbeyrerque « *le patron du village de ce nom, Géniès, avait été greffier du tribunal d'Arles sous le règne de Maximien-Hercule* » ; son martyre eut lieu en septembre 308 (voir La lumière qui ne s'éteint pas, Musée du Déser1, 1939, Appendice p.94, et G. Goulbeyre. Contes et légendes de l'Uzège, Uzès, 1930, p. 85).

Le Malgoirès de Saint Géniés, n'est pas melgorien ou de Mauguio

Je n'insurge cependant contre l'affirmation de Decorvet selon laquelle, au Xe siècle, la région appartenait aux comtes de Melgueil, aujourd'hui Mauguio. C'est là extrapoler à partir de la date bien plus tardive du second mariage, en 1146, de la comtesse Béatrix, *comitissa Melgorii,* fille unique et héritière de Bernard IV de Melgueil (lequel représente le dixième degré de génération de ces comtes héréditaires), avec le seigneur d'Alès Bernard Pelet. Mais si « le Melgoirès est à partir de 1144 possédé par la maison d'Alès » ce fut pour bien peu de temps puisque Bernard mourut en 1170. Son fils Bertrand voulut prendre possession de Melgueil du vivant de sa mère, mais celle-ci, mécontente de sa conduite, le déshérita au profit de sa soeur Ermessinde, qui avait épousé successivement Pierre Bermond de Sauve puis Raimond VI comte de Toulouse. « Voulant faire passer le comté de Melgueil dans la maison de Toulouse, Béatrix en donna la moitié à Raimond, le 12 décembre 1172 «jour de son mariage avec Ermessinde, et l'autre moitié à cette dernière pour en disposer si elle voulait en faveur du fils qu'elle avait eu de Pierre Bermond. Ermessinde de son côté donna à son époux tous ses droits sur l'hérédité de son père Bernard Pelet. Bertrand Pelet guerroya pendant six mois contre son beau-frère Raimond., mais en 1114 il dut le reconnaître comme comte de Melgueil. Cependant Ermessinde mourut jeune, le 3 novembre 1176 ; l'enfant qu'elle avait eu de Pierre Bermond était mort aussi en bas-âge ; en sorte que la maison de Sauve s'éteignit et fut relevée par la maison-mère d'Anduze. «Vers l'an mil», c'est l'époque où Bernard II d'Anduze s'intitulait «marquis de Gothie et d'Anduze, comte d'Alais, seigneur d'Uzès et Sommières, prince et satrape de Sauve».

Celui qui fut surnommé «Pelet» en raison de son titre de *miles pellitus* (à l'exemple des rois goths, *princeps pellitus,* seuls autorisés légalement à porter fourrure) partagea ses possessions en 1020 entre ses deux fils : Bermond («protection de l'ours») reçut les seigneuries d'Anduze et de Sauve et Bernard («force de l'ours») la baronnie d'Alès et conserva seul le patronyme de Pelet. Dans le Hors-série précité, je m'attache à souligner - sous le couvert des comtes de Toulouse – la démarcation entre les Pelet et les Bermond de Sauve, notamment sur le terrain, au niveau des châteaux de Boucoiran et de Castelnau. La confusion des «modernes» (comme dirait Ménard) se situe au niveau de la monnaie de Melgueil. Même si Germer-Durand affirmait, en 1868, que *Malgorium* représentait «la forme ancienne de Saint-Géniès en Malgoirès», il suffira d'examiner le Dictionnaire topographique du département de l'Hérault d'Eugène Thomas (Paris, 1861) à la notice « Mauguio » pour y relever les références qui nous intéressent, savoir : « Magouerium » 1170 (chron. H. L. III. pr. c. 109). – *Malguoires,* 1200 (dom. de Montp, H.L. ibid.189). – Mulgares,1201(cart. du château de Foix ; ibid .191) ».

Malgouerium, Malguoires, Mulgares

Malgouerium figure dans l'Histoire Générale de Languedoc t. VIII, Preuves, Chronique 2, col.201-201 de la «nouvelle édition» (Privat). On y lit (pour faire court ici) « .. Beatrice comitatum de Malgouverio… ». Et plus loin, « Beotrix comitissa de Malgouverio .. ». C'est bien du comté de Melgueil dont on parle. Le traité de 1132 passé entre Alphonse, comte de Toulouse, et Guillem V, seigneur de Montpellier, définit ainsi la modeste étendue du comté de Melgueil : « Castrum Melgoriense et omnis honor et pertinens ad comilatem Melgoriensem, sicut publica via quae peregrinorum caminus vocatur dividitur a ponte fiscali Viturli fluvi (le Vidourle) usque ad pontem Castelli Novi (Castelnau), et a ponte Costelli Novi usque ad Claperium Malæ Vetulæ (Clapiers), super caminum versus montem ferarium (Montferrier) et subtus caminum versus Malgorium » . Il n'y est nullement question d'autres possessions…

Pour comprendre *Malguoirès,* il faut se reporter au même volume de Preuves de l'Histoire Générale de Languedoc, col.462 de la «nouvelle édition». La charte 102 (LXXII) s'intitule : « Extrait de divers actes touchant les seigneurs de Montpellier, de Sabran, de Roquefeuil & de l'Isle Jourdain ». Le texte du quatrième porte : « *… debeo VI m Sol. De Malguoires* » et plus loin : « *et det ei Vm Sol. de Malguoires, & si moneta fùerit deteriota, det ei cetum marchas argenti fini* ». Il s'agit donc de monnaie melgorienne, *moneta malgoriensis,* seu melgorii telle qu'elle figure dans tous les actes du Xe au XIVe siècles et en particulier d'un paiement effectuable en sols melgoriens, solidorum Melgoriensium et non pas d'un lieu.

Quant au vocable Mulgares, il figure en 1202 dans cartulaire du château de Foix, charte reproduite dans l'Histoire générale du Languedoc : « Extrait de divers actes touchant les vicomtes de Béziers ». Au livre 20e, titre LXVI, le 27 mars 1201 Raymond Roger « par la grâce de Dieu Vicomte de Carcassonne, de Béziers, de Rasez et d'Albi » confirme l'engagement d'une partie de ces domaines « pour 15 000 sols melgoriens (*XIV M et C sol mulgares… modo vero accomodatis in amplius M. sol Mulgares*) dont 50 valoient un marc d'argent (*marcam argenti fini propter L. sol Melgor*) ». Le terme de «solid. Melgor » revient 4 fois dans le texte du 3e acte de la série, passé la même année, *nonis aprilis* (5 avril) et il s'agit évidemment de numéraire…

Si je viens de m'attarder sur les éléments historiques, mes recherches portent aussi sur les éléments géographiques du Malgoirès (aux frontières un peu floues !) et sur ce qu'on parcourt - ou les lieux qu'on rencontre - en y circulant : la route des Arvennes alias voie Régordane et ses «habitarelles» ; la route du sel alias «*camin de la saou*» ; le chemin des Gabales (du Gévaudan) ; les pont, péage et logis de La Calmette ; le village de Massillan (dispalu tragiquentent en 1403) ; le difficile passage du Gardon à Ners, avec ses bac et logis. Je ne saurais ignorer non plus les «épisodes cévenols» contemporains (1958, 1988, 2002). Ayant mis mes pas dans ceux des chercheurs du passé - dont les travaux anciens éclairés restent cependant toujours d'actualité - j'espère avoir modestement contribué à pallier l'absence d'un ouvrage global sur le Malgoirès, mis à part le livre très complet d'André Bernardy sur la Gardonnenque, datant de 1961.



À lire ou à consulter

Meyrannes, en franchissant les portes du temps, Chantal Vincent et Robert Daniel, éditions Serres et calades, 2011, 20 €, à acheter dans les libraires et maisons de la presse de Saint-Ambroix et Alès ou bien à l'Association Serres et calades, Mairie de Meyrannes, 30

Cet ouvrage que les auteurs appellent modestement « livret » débute une série de travaux impulsés par la mairie de Meyrannes et son adjointe Jacqueline Dumas, pour connaître l'histoire de Meyrannes. Ce premier volume est original à plus d'un titre : il commence vraiment aux origines du lieu qui vont de l'ère primaire au néolithique. L'autre originalité est d'avoir construit cet ouvrage pour être lisible par tous. Les experts y trouveront leur compte avec la véracité des références, les écoliers avec des reconstitutions des paysages aux époques géologiques et tous avec de belles photos et des textes courts et précis. La troisième partie parle de « l'humble noblesse de la vie des hommes » et met en valeur les éléments du patrimoine : arbres, four à chaux, murettes, utilisation de l'eau, calades, charbonnières, bergeries, fontaines… et même la Simèque ou Roumèque une sorcière qui vit au fond des puits dont elle peut sortir à tout moment…



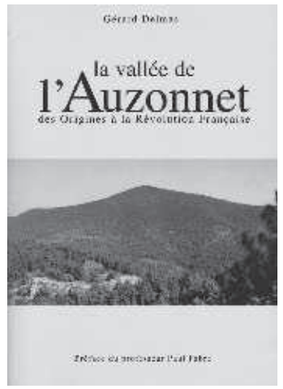
La vallée de l'Auzonnet, des origines à la Révolution française, par Gérard Delmas, préface de Paul Fabre, dernière édition 2010 ; À commander à Gérard.delmas4@orange.fr ou à acheter aux maisons de la Presse de Saint-Ambroix (25 €, se renseigner pour les frais de port)

Gérard Delmas, membre de l'Académie cévenole, a fait rééditer son étude sur « la Vallée de l'Auzonnet - des origines à la Révolution française », préfacée par le Professeur Paul Fabre. Il nous plait de saluer cette réédition plus complète encore que la précédente. C'est un vrai travail d'historien ayant nécessité de nombreuses recherches mais où transparaît aussi l'affectif (G. Delmas est originaire de cette vallée).

A l'aide d'une bibliographie exhaustive et de documents inédits dont certains provenant d'archives privées, G. Delmas retrace la vie et les vies dans cette vallée cévenole, de Portes à Saint-Jean-de-Valériscle. Partant de la généalogie dont il est féru, ses recherches l'ont conduit de façon magistrale vers l'histoire locale. Bien sûr, les seigneuries du Crouzoul, de Saint-Florent, de Saint-Jean-de-Valériscle sont analysées avec l'apport de nombreux éléments et même des anecdotes qui ont marqué les générations et la vie de ces seigneurs.

Mais sont évoqués aussi :

- les églises et leurs prieurs, la vallée étant essentiellement catholique – à l'exception des hameaux qui composent la commune des Mages - dans un univers globalement protestant. Les exactions des camisards en réaction aux sévices des troupes royales catholiques incitèrent les populations catholiques - les fameux Florentins - à se constituer en milices qui attaquèrent à leur tour les villages protestants…
- les grandes familles de la Vallée : les d'Autun, d'Agulhac de Beaumefort, Deyrolles…
- les savants originaires de la vallée comme les Deparcieux dont on apprend qu'ils étaient apparentés à… Rivarol !
- … et l'histoire de certains mas importants de la vallée.



Les activités diverses pratiquées dans la Vallée sont par ailleurs étudiées pour mieux éclairer la vie sociale et économique des habitants de ces villages :

- la verrerie de Saint-Jean-de-Valériscle
- les martinets destinés à travailler le fer dont 3 dans la vallée, mais aussi 6 sur le gardon d'Alès, 5 sur le Luech, 5 sur le Galeizon… mais aussi les ateliers familiaux permettant de fabriquer toutes sortes de clous destinés ensuite à la vente dans les foires de la région
- l'exploitation préindustrielle des mines par François-Pierre Tubeuf, originaire de Normandie qui imposa, non sans mal, de nouvelles techniques d'exploitation qui sont à l'origine de la mise en valeur de tout le bassin houiller des Cévennes
- enfin la sériciculture qui a si fortement marqué les Cévennes…

Bref. C'est une participation à toute une communauté de vie auquel nous invite G. Delmas. Modèle de monographie s'étendant à toute une vallée, les passionnés d'histoire locale y trouveront de quoi étancher leur soif et de quoi inspirer leur propre recherche.

Richard Bousiges

Réponse

Une réponse concernant la famille Caffarel (Cf. LCC n° 163) par Henri Teisserenc

En réponse à une question posée dans l'article "Une protestante à l'abbaye de Mercoire", de Jean-Gabriel Pieters, voici quelques mentions de ce patronyme trouvées aux AD 34 :

- GG 339 - 23.12.1668 : naissance de Jean Chabanetty (signature : chabaneti).

Page 102 : Anthoine Caffarel, 28 ans, épouse Françoize Chabanetty, 28 ans, fille de Jacques et de Françoize Sigilory.

- 3 E 177/52 - 24.07.1678 : naissance de Suzanne Caffarel, fille d'André et de damoiselle Chabanetty, baptisée par le pasteur Dubourdieu.
- GG 351 - Page 72 : 24.09.1681 : naissance de Guilhaume Chabanetty, fils de Jacques et de damoizelle Isabeau Fisquette ou Fesquette.
- GG 353 - Page 57. 26.11.1683 : mort de Jean Caffarel, 3 ans, fils de Françoize Chabanetty, femme du Sieur Caffarel bourgeois. (*Sur les Caffarel, voir aux A.N. un document sur les fugitifs du Languedoc, où des Caffarel sont opposants à la saisie de biens par l'État*).
- GG 354 - Antoine Caffarel, 77 ans, meurt le 31.08.1684.

Autre information : une Lydie Caffarel avait épousé, avant la Révocation, Louis Malecare, pasteur de Sablayrolles de 1681 à 1685 ; dont une fille Isabelle.

Demandes

Demandes d'Henri Teisserenc

1- Qui était pasteur à Sauve en 1638 ?

2- Jean Dubourdieu, pasteur d'Uzès à partir de 1672, fut-il nommé à Montpellier pour seconder son père Isaac en 1677, 1680 ou 1681 ?

3- Je suis intéressé par toutes les références qu'auraient pu trouver des chercheurs sur les pasteurs suivants ayant exercé en Cévennes :

– André de La Fuye ou Delafuye, parfois écrit de La Faye, voire de La Fage qui a exercé à St Germain de Calberte de 1601 à 1630 ;

– Grongnet (Charles ou ses fils François et Etienne), parfois écrit Grognet, Grougnet ou toutes autres formes de même phonétique, Gronier, etc. On les trouve à Alès, Aulas, Cassagnoles, Castagnols, Château du Fesq, Mandagout, Saint Etienne Valfrancesque, Saint Germain de Calberte, Saint Martin de Corconnac (L'Estréchure), Saint Martial, Saint Roman de Codières, Saint Roman de Tousque, Saumane, Soustelle, Valleraugue.

Colloque : « Guillaume de Nogaret, un Languedocien au service de la monarchie capétienne ».

Noëlle Marti-Gerbaud (secrétaire de l'association G. de Nogaret)

C'est dans la ville de Nîmes, le vendredi 20 janvier 2012, que l'association « Guillaume de Nogaret » a organisé ce colloque. Cette journée, qui s'est déroulée dans l'amphithéâtre du Carré d'Art, était ouverte à tous : adhérents et sympathisants. Les communications prévues au programme ont été données par :

J. Théry (chercheur au Centre d'Et. Médiévales),
S. Nadiras (chartiste),
M. Ferret-Lesné (chercheur en histoire du droit),
N. Leroy (professeur d'histoire du droit),
H. de Cadolle (descendant de la famille de *Nogaret de Calvisson*). Plusieurs aspects de la carrière politique du garde des sceaux de Philippe IV le Bel ont été évoqués successivement par les conférenciers. Le samedi 21 janvier, lendemain du colloque, une série de visites commentées, sur des lieux ciblés, a été proposée :
Générac (le château)
Marsillargues (l'église, le château, le musée P. Pastre).

La démarche globale (buts, projets…) soutenue par l'association, est une mise en place de manifestations diverses autour de l'histoire et du personnage de Guillaume de Nogaret et de son époque (située entre le XIII[e] et le XIV[e] siècles). La bonne fréquentation, de ces deux journées exceptionnelles au début janvier 2012, prouve qu'il y existe un public et un réel intérêt pour un sujet réputé difficile et peu attractif. La suite à donner est déjà très attendue. Elle se fera en plusieurs étapes. Elle se concrétisera par la publication des Actes du Colloque, et la diffusion du programme prévu, avec des conférences, un concert, d'autres visites.

Renseignements et informations complémentaires:

gnogaret@sfr.fr - http://www.vaunage.net/-

http://international-culture-blog.blogspot.com/2012/01/guillaume-de-nogaret-en-janvier-2012.html

Les assemblées clandestines protestantes de Rochegude (août 1700)

par Pierre Rolland

La communauté de Manas, devenue maintenant commune de Rochegude, faisait partie d'un îlot protestant d'une dizaine de paroisses, situé tout au long de la partie moyenne de la Cèze, de Saint-Ambroix et Saint-Jean-de-Valériscle à l'ouest, à Avéjan et Tharaux à l'est. La moitié au moins des habitants de ces paroisses étaient des Nouveaux Convertis, c'est-à-dire des protestants que l'on avait obligé à abjurer leur religion par la force. Cet îlot protestant était entouré de paroisses très fortement catholiques, avec en particulier Saint-Florent [1] et le château de Portes à l'ouest, Rousson, Potelières [2] (et le château des Bérard-Montalet [3]), Alzon, Rivières (et le château de Theyrargues [4]) et Méjannes au sud. Ce secteur catholique séparait la zone protestante de St-Ambroix du « bloc » protestant du bas-Languedoc qui s'étendait jusqu'à Uzès à l'est, et se rattachait à la montagne cévenole protestante au sud d'Alès.

Ce secteur était important sur le plan des communications, traversé par les chemins royaux d'Alès au Vivarais par St-Ambroix et Tharaux, et par le chemin royal Nîmes-Uzès –Vivarais par Tharaux. Les deux points de franchissement de la Cèze étaient le pont de Saint-Ambroix et le « bac à traille » de Tharaux [5]. Mais ces deux points n'étaient indispensables qu'en cas de crue, les passages à gué sur la Cèze étant nombreux.

Si effectivement des paroisses catholiques séparaient Rochegude et Tharaux de la « Lussanenque » et du massif du Bouquet protestants, la coupure n'était qu'apparente car des zones de forêt et de garrigue dense recouvraient de vastes secteurs de ces paroisses, et ces forêts, parcourues par des populations marginales de « bouscassiers », charbonniers, gentilshommes verriers, favorisaient les déplacements des personnes qui voulaient éviter de se faire repérer, comme les prédicants.

Car les prédicants, qui n'ont cessé d'alimenter la flamme religieuse après la révocation et le départ forcé des ministres (pasteurs), tinrent probablement de nombreuses assemblées dans cet îlot d'implantation protestante ancienne. Nous ne connaissons que celles qui ont laissé des traces écrites, c'est-à-dire celles qui ont donné lieu à intervention militaire, ou à procès après dénonciation. Nous les énumérons simplement:

- le 22 décembre 1691, une assemblée est surprise dans le mas des Baux, dans la paroisse de Tharaux. Vingt-cinq personnes sont arrêtées, réunies pour un mariage selon leurs dires [6].

- dans la nuit du 14 au 15 janvier 1696, une assemblée est tenue par le prédicant Roman dans une clède située à Couze dans la paroisse de Saint-Jean-de-Valériscle, assemblée rassemblant une cinquantaine de personnes semble-t-il [7]. Sa participation à cette assemblée vaudra à Antoine Chabert de Saint-Ambroix, d'aller passer plus de quinze ans de sa vie sur les galères.

- enfin, dans la nuit du 22 au 23 novembre 1697, une assemblée se tint dans une bergerie proche de Méjannes, dans la paroisse appelée Cameliers à l'époque [8]. Cette bergerie devait être de belle taille, puisqu'il y aurait eu 400 personnes, et c'est un prédicant surnommé le Genevois [9] qui prêcha tout au long de cette assemblée qui dura quatre à cinq heures.

En 1700, année des assemblées de Rochegude, il ne restait plus guère de prédicants en Languedoc. Claude Brousson avait été exécuté à Montpellier, Daniel Bas et Roman s'étaient réfugiés en Suisse. Le mouvement prophétique commença alors à se répandre dans le bas Languedoc à partir du Vivarais où il s'était développé depuis plusieurs années.

Les 29 et 30 août 1700 se tinrent à Rochegude ou dans les environs proches deux assemblées.

1 Saint-Florent donnera leur nom aux «Florentins », ennemis des camisards.
2 Marqué par un massacre de sa population par les camisards.
3 Barons d'Alès entre autres titres.
4 Il appartenait à Marie-Felice de Budos, marquise de Portes, catholique intransigeante, qui le transforma en hôpital.

5 Le bac à traille était un bac retenu et guidé par un câble. Le « bateau et traille de la bégude de Tharaux » est cité dans un document des archives départementales de l'Hérault, série C carton 3116 (AD34 C3116).
6 AD34 C171.

La première, tenue le 29 août 1700 en plein air dans la garrigue de Tharaux, ne semble pas avoir donné lieu à des poursuites judiciaires, et ne nous est connue que par l'information qui eut lieu au sujet de la deuxième assemblée, celle tenue dans une grotte le 30 juillet 1700. Le peu de pièces qui subsistent de cette information sont pour partie aux archives départementales du Gard (dossiers B 2819 et B 2821), car c'est le présidial de Nîmes qui fit les poursuites, et pour partie aux archives de l'Hérault (C 180.30) l'intendance ayant probablement eu besoin d'une partie des pièces.

Le témoignage [10] de Louis Mathieu de Belvézet et celui quasiment identique de Pierre son fils, signalent la première assemblée. Ils sont partis le 29 août de Belvézet, village situé au nord d'Uzès, pour aller à la foire de « Saint-Jean-des-Anaux » (Saint-Jean-des-Anels, devenu Saint-Jean-de-Maruéjols), qui se tenait le lendemain 30, et en chemin ils logent à Tharaux chez Jacques Salles neveu de Louis Mathieu [11]. Ils sont couchés quand deux habitants de Tharaux viennent réveiller leur parent, lui disant « qu'il y avait des voleurs dans sa vigne qui volaient ses raisins ». Jacques Salles prend son fusil, ils sortent tous et montent « à l'aire de la clastre [12] qui est élevée ». Là ils entendent tous cinq « un grand bruit formé de plusieurs voix humaines qui chantaient un air des psaumes suivant l'usage de la RPR, ne pouvant pas distinguer les paroles à cause de l'éloignement qui est coupé de vallons et de montagnes ». Ils ne doutent pas que ce soit une assemblée de Nouveaux Convertis. « Lorsque l'on eut cessé de chanter ils entendirent tous cinq la voix d'un prédicant qui parlait fort haut, et faisait des élans et des exclamations d'une voix fort claire ». Jacques Salles tire alors un coup de fusil pour dissiper l'assemblée, mais « que le coup fut entendu ou non, le prédicant ne cessa point de prêcher pendant une demi-heure environ, et ensuite ils entendirent un homme qui criait « de toutes ses forces par trois fois Mr de Gatigues, croyant que ses paroles étaient le mot du guet qui furent suivies d'un grand coup de fusil qui fit retentir tout le vallon, après lequel coup ils n'entendirent plus rien ».

Le lendemain 30 à midi, témoigne toujours Louis Mathieu, étant dans le cabaret de Guinet maréchal buvant avec son fils et Salles, « ils y trouvèrent le nommé Rieu [13], ménager du lieu des Baux, paroisse dudit Taraux, nouveau catholique qui buvait avec deux autres hommes à lui inconnus », et Salles lui dit « d'une voix basse : cousin Rieu, on a fait la nuit passée une assemblée, vous savez que je suis de vos amis, et prenez garde que quelque malheur ne vous arrive. Ledit Rieu en palissant et tout déconcerté, lui dit : je vous remercie et vous suis bien obligé ». Et sur l'instant il disparut avec les deux autres hommes. Le témoin rajoute qu'il a déjà été plusieurs fois à ladite foire, mais qu'il n'y avait jamais vu autant de monde.

Les témoignages sur cette première assemblée qui précède la foire s'arrêtent là, mais avant de raconter la seconde assemblée, nous remarquerons l'importance de ces foires régulières non seulement pour le commerce et les échanges matériels, mais également pour la sociabilité, le maintien des rapports familiaux et la pratique religieuse clandestine. Les foires étaient un parfait alibi pour un déplacement, même assez lointain, et l'occasion de réunir suffisamment de Nouveaux Convertis pour envisager une assemblée, voire une action armée. De nombreuses assemblées avaient lieu au moment des foires, comme celle de Roman à Montcuq [14] (St-Maurice-de-Ventalon). La libération par les armes du prédicant Roman dont nous avons déjà parlé, s'est décidée à la foire du 10 août (la saint Laurent) de Lédignan [15]. L'action sur le Pont-de-Montvert qui déclencha la guerre des camisards s'est préparée lors de la foire de la Madeleine à Barre [16], etc.

C'est la déposition d'Etienne Chabrier [17], valet du prieur de Mannas, qui nous informe le plus complètement sur le déroulement de l'assemblée de la nuit du 30 au 31 août dans la grotte appelée aujourd'hui Grotte des Camisards [18], et nous la citerons donc presque intégralement. C'est probablement son maître le prieur qui a prévenu les autorités, et Antoine de Rosier, subdélégué de l'intendant, commence la procédure par sa déposition.

Il raconte « *qu'il allait chercher du bois avec*

7 AD34 C174.485.
8 AD34 C176.
9 Probablement Daniel Bas, de nationalité Suisse. Il s'était évadé de la tour de Constance, et réussit en 1698 à se retirer en Suisse, où longtemps après il rédigera un mémoire pour Antoine Court (Bibliothèque de Genève, Manuscrits Court, 17B).
10 AD34 C180 folio 30 et suivants.
11 Il y a un mas de Belvezet à proximité de St-Jean, mais les Mathieu viennent bien de Belvézet près d'Uzès. Nous retrouvons leurs noms dans la procédure qui suit l'incendie de ce village et le massacre de ses anciens catholiques : un Pierre Mathieu fils de Louis Mathieu y est tué par les camisards, probablement les auteurs du témoignage ci-dessus (voir LCC Hors-série n° 53, Belvézet dans la guerre des Cévennes de Virginie Monnier).
12 Le mot clastre (de cloître) désignait la maison presbytérale.

les deux chevaux de son maître dans le terroir de St-Jean quartier appelé Valets environ sur les huit heures du matin, il trouva sur son chemin Pierre Fustier ancien catholique, fils de Louis du lieu de Cabiac, paroisse de Barjac, et rentier du mas Crémat paroisse de Camélié et proche de Méjannes. Ledit Pierre Fustier lui dit qu'il s'en allait au Clap qui est une métairie près dudit Méjannes. Il lui remarqua des taches d'huile sur un de ses bas de toile et lui demanda d'où cela venait, ledit Fustier lui dit qu'on l'avait mené à une assemblée de Nouveaux Catholiques, et qu'il tenait la lampe pour éclairer, que cette lampe lui avait versé l'huile qu'il avait sur son bas. Il lui représenta le tort qu'il avait d'avoir assisté à cette assemblée puisqu'il était ancien catholique et comment est-ce qu'il avait fait cela. Il lui répondit qu'un lundi trentième du mois d'août dernier il était allé à la foire de St-Jean des Aneaux, il rencontra son cousin Chasel du lieu de Fons-sur-Lussan, rentier d'une métairie de Méjannes appartenant au sieur d'Avejan. Ledit Chazel mit ledit Fustier en compagnie de gens de Fons qui le conduisirent sur le soir dans le bois de Rochegude, quartier appelé Combe Escure, dans une caverne appelée baume Cemié, qu'on y avait allumé des feux en deux ou trois endroits, et qu'il tenait la lampe dans cette baume. Et comme il était fâché d'être dans cette assemblée, il faisait son possible pour n'entendre pas ce qu'on y disait, et qu'il y avait une fille qui prêchait, et lorsqu'il faisait semblant de dormir, des femmes qui étaient à l'assemblée lui disaient de ne pas dormir et d'entendre la parole de Dieu. Ledit Fustier dit au déposant qu'il avait vu à cette assemblée André Chabrier dudit St-Jean qui chantait des psaumes, et ledit Chazel qu'il avait laissé à St-Jean l'était venu joindre à cette assemblée qui était composée de plus de cinq cents personnes qui chantèrent tous des psaumes, et qu'elle ne se sépara qu'environ une heure avant le jour, qu'il passa le même jour à Fons, de là à Malataverne, et ensuite à St-Jean où il fut boire avec Jean Fustier son oncle. »

Viennent ensuite les témoignages de trois habitants anciens catholiques de St-Florent venus à la foire, Pierre Tibes, dit Barbaud, cloutier, Jean Dardalhon ménager, et Guillaume Gavaldas hôte du Crouzoul dans la paroisse de St-Florent [19]. Ceux-ci font des témoignages très semblables : « *après la foire ils ont soupé à la Bégude de Tharaux, et en sont partis à dix heures du soir pour aller coucher au lieu de Rochegude, car il n'y avait plus de place à la Bégude. Et quand ils furent dans les bois de Rochegude, ils virent au clair de la lune un grand nombre de femmes et d'hommes dispersés qui se cachaient lorsqu'ils les apercevaient. Quand ils furent à l'aire du château de Rochegude, ils virent plus de cent personnes qui prirent le chemin du côté de Tharaux. Ils allèrent ensuite frapper au château de Rochegude, parce que Pierre Tibes y a une tante qui y est domestique, mais on ne leur ouvrit pas à cause de l'heure. Ils rencontrèrent alors Benjamin Fontanieu dit de Meiranes, hôte de Rochegude, et ils lui demandèrent un endroit où coucher. Il leur montra son pailler qui est au plus haut du village, séparé des maisons et leur dit que la porte était ouverte, et qu'il les rejoindrait dans une heure et demie. Ils se couchent alors, et lui Pierre Tibes « se met au-devant de la porte en sorte qu'on ne pouvait pas y entrer sans passer sur lui* ». Une heure avant le jour Fontanieu vint effectivement se coucher dans le pailler avec vingt-cinq hommes, entrant « en silence et sans faire grand bruit, mais lorsqu'il fit jour, ils en sortirent en faisant du bruit, affectant de dire : levons-nous nous vendrons peut-être nos bœufs et nos ânes ».

Tibes demanda à Fontanieu ce que signifiait tant de gens, celui-ci ne fit nulle réponse, et les florentins ne doutèrent plus « *que le monde qu'ils avaient trouvé dans le bois de Rochegude n'eussent fait une assemblée, et que ledit Benjamin Fontanieu nouveau converti n'y eut été, ayant ramené de l'assemblée les hommes qu'il conduisit à son pailler pour les y faire coucher* ».

Il y eut probablement encore quelques témoignages et quelques dénonciations, car le 15 novembre 1700 est émis un décret de prise de corps contre : Jacques Julien, tisserand de toile d'Avejan, Louis Biscarat, aussi tisserand de toile d'Avejan, Barthélemy Maurice fils, sieur Jean Dupuy marchand facturier de Saint Jean des Anels et ses deux fils aînés et cadet, Suzanne Rousse dite Drillesse dudit Saint-Jean, François Rieu des Baux, Claude Chazel bayle de Méjeannes, les deux cadets Barry, Michel tisserand de cadis, Louis et Daniel enfants du boulanger, tous habitants de la Lèque et Benjamin Fontanieu fils de Simon dit de Meyrane hôte de Rochegude. Ceux-ci doivent être conduits aux prisons royales de Nîmes. Le même décret signifie l'écrou, et déclare leur capture bien faite à : André Chabrier, Jean Dupuy cardeur, Jacques Chapus, Louise Castelonne, Marie Camproux femme de Pierre Merle [20], Annibal Molière et Louis Maurin [21].

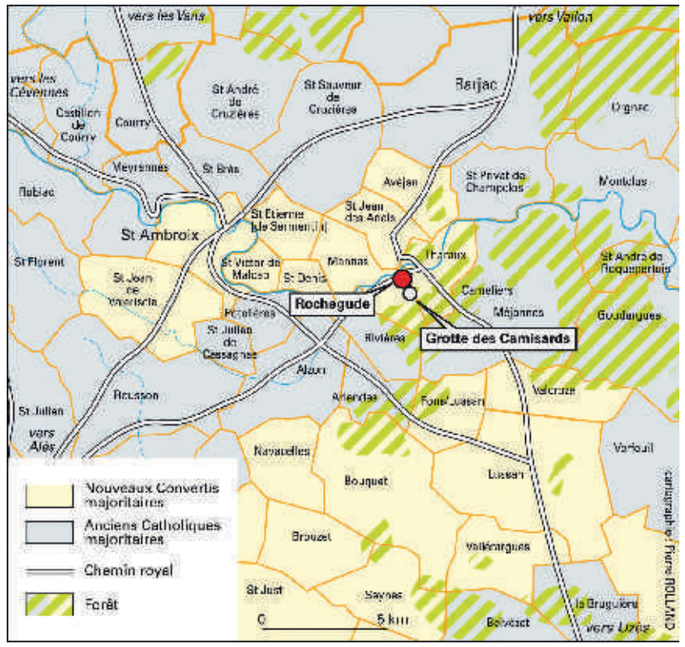
Seuls sont conservés dans ce même dossier des archives du Gard deux interrogatoires, ceux de Simon Brun, travailleur de terre de Tharaux, et de Jacques Dupuy marchand de Saint-Jean-de-Maruejols. Ces deux accusés nient toute participation à l'assemblée, mais la façon dont est posée une des questions à Simon Brun est très intéressante : on lui demande « s'il vit dans ladite baume le prédicant habillé en femme élevé sur un tas de pierres ». Alors que le témoignage de Pierre Fustier parlait bien « d'une fille qui prêchait », le juge fait une mauvaise interprétation qui montre qu'il n'était pas encore habitué à rencontrer des prophétesses.

L'interrogatoire d'André Chabrier n'a pas été conservé (ou retrouvé ?), et les confrontations de témoins contenues dans le même dossier ne nous apportent pas de nouvelles informations.

Le 27 janvier 1701, Chazel procureur du roi prononce les conclusions (nous dirions aujourd'hui le réquisitoire), et demande que les accusés en fuite cités plus haut soient déclarés « atteints et convaincus d'avoir assisté auxdites assemblées et d'y avoir fait l'exercice de la RPR contre les défenses du Roi, pour réparation de quoi ils soient condamnés à être pendus et étranglés jusqu'à ce que mort s'ensuive à des potences qui seront pour cet effet dressées au lieu de Tharaux, ce qui sera exécuté par effigie avec des tableaux » [22].

Cependant ce réquisitoire ne fut pas suivi immédiatement, car un nouvel acte du 5 février 1701 demande la continuation de la procédure et de la

Rochegude et son contexte géographique et religieux au début du 18e siècle, Pierre Rolland



Sources : Les données religieuses ont été tirées d'un recensement de l'époque conservé aux Archives Nationales (TT 247). Pour le tracé des chemins royaux a été utilisée la carte de Charles Bost qui accompagne les Mémoires de Mazel et Marion. Pour les forêts, faute de mieux nous nous sommes servis de la carte de Cassini, bien que net- tement plus récente.

13 Ce Rieu avait déjà été mis en cause et arrêté pour l'assemblée du 22 décembre 1691 dont nous avons parlé plus haut (AD34 C171 f° 201).
14 Les participants ont été prévenus à la foire aux cochons « nourridous » (à engraisser) tenue au Collet-de-Dèze le 28 décembre 1697 (AD34 C178).
15 BSHPF manuscrit 519.
16 Voir Henry Mouysset, Les premiers camisards, NPL .
17 AD34 C180.79, inquisition du juge Antoine de Rosier d'Uzès, subdélégué de l'intendant Basville, le 13 septembre 1700.
18 Cette grotte est située sur le tracé du chemin de randonnée qui part du centre de Rochegude (voir le dépliant « Chemin de randonnée commune de Rochegude », ou la carte de l'IGN au 25000e).
19 On retrouve ces trois personnes dans l'Etat du dénombrement des chefs de famille et domestiques de la communauté de St-Florent en 1704, publié en annexe par Richard Bouziges dans son livre : Un village catholique pendant la guerre des camisards, Saint-Florent 1703-1705 (Librairie occitane, Salindres 1995). Pierre Tibes est probablement le Pierre Tibon qui y est répertorié. C'est l'un des nombreux fabricants de clous de la région de St-Florent : ceux-ci sont en effet traditionnellement surnommés « lous pico tacho » ou tapeurs de clous (André Bernardy, Les sobriquets collectifs, Ateliers Henri Péladan, 1962). Guillaume Gavaldas est décédé car c'est sa veuve qui figure sur la liste.
20 Probablement Pierre Merle de Tharaux « condamné aux Isles d'où il se sauva et ensuite fait prisonnier, élargi à la charge de servir dans la compagnie de M. de Broglie fils, est déserteur, avertisseur d'assemblée, méchant et obstiné » (AD34 C273.150).
21 AD30 B2819 dossier 1699-1703.
22 AD30 B2819 dossier 1699-1703.
23 AD30 B2821
24 C'est-à-dire torturés. La « question », nous semble-t-il, n'était donnée qu'aux condamnés mort pour leur faire donner le nom de leurs complices.
25 On trouve indifféremment dans la procédure le nom de Cemié ou Cimié. Les recherches d'Henry Mouysset aux archives départementales du Gard ont permis d'établir que ce nom n'apparaît pas sur le cadastre napoléonien de la commune de Rochegude (pas plus d'ailleurs que celui de « grotte des camisards »).

recherche des accusés « défaillants » [23]. Pour les trois personnes encore en prison, « avant dire droit en définitive contre les sr Brun, André Chabrier et Jacques Dupuy, …. ils seront appliqués à la question ordinaire et extraordinaire » [24].

Nous ne savons hélas pas comment se termine cette procédure. Nous pensons néanmoins que s'il y avait eu pour cette assemblée des exécutions ou autres condamnations lourdes comme les galères, nous en aurions trouvé les traces avec les autres sources dont nous avons pu disposer. Il nous parait donc assez vraisemblable que les prisonniers aient bénéficié d'un abandon de poursuites, et que les fugitifs aient pris définitivement le large ou se soient fait oublier !

La baume Cimié [25] où s'est tenue cette assemblée est connue depuis longtemps sous le nom de « grotte des camisards ». Elle a été inventoriée et figure avec son plan dans l'ouvrage de Claude Viala « Grottes et caches camisardes », publié en 2005 aux Presses du Languedoc. Cette grotte est pratiquement invisible si on ne passe pas très près de son entrée. Nous y avons accédé à la tombée de la nuit, après une petite demi-heure de trajet sur une piste puis un sentier. L'entrée est petite et basse, encore barrée d'un côté par un épais mur. Ce mur peut avoir été construit après l'ordonnance de 1692 qui ordonnait de boucher les cavernes ou baumes qui pouvaient servir de retraite aux prédicants (et donc réouvert pour y tenir des assemblées), ou bien plus probablement après la découverte de l'assemblée dont nous venons de parler. Après avoir franchi l'entrée, on débouche sur une immense salle qui descend avec une pente assez forte vers un replat tout en bas, véritable scène naturelle. On a l'impression merveilleuse, quand on a la chance de pouvoir pénétrer dans cette grotte éclairée par quelques lanternes, en l'occurrence quelques lampes de casques spéléos suspendus aux parois, d'entrer dans un théâtre ou une cathédrale naturels. Les stalactites de la voûte sont impressionnantes, et le sol recouvert de concrétions calcaires assez lisses offre des sièges naturels. On se rend compte que cinq cents personnes tiendraient à leur aise, et que quelques feux n'auraient pas été de trop vue la fraîcheur des lieux ! Et quand retentit le « psaume des batailles », chanté par une partie de l'assistance, on se pourrait se croire, avec une intense émotion, replongé trois siècles en arrière.



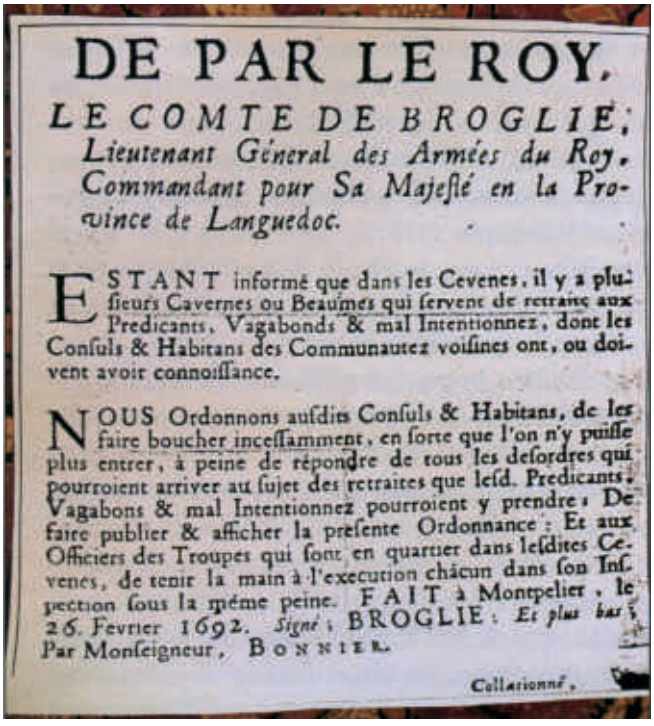
Entrée de la grotte vue de l'extérieur, photo Pierre Chante



Entrée de la grotte vue de l'intérieur. A droite, les restes du mur qui a obstrué un temps la grotte, photo Pierre Chante



Conférence de Pierre Rolland dans la grotte, photo Alain Borie



DE PAR LE ROY.

LE COMTE DE BROGLIE, Lieutenant Général des Armées du Roy, Commandant pour Sa Majesté en la Province de Languedoc.

ESTANT informé que dans les Cevenes, il y a plusieurs Cavernes ou Beaumes qui servent de retraite aux Predicants, Vagabonds & mal Intentionnez, dont les Consuls & Habitans des Communautez voisines ont, ou doivent avoir connoissance.

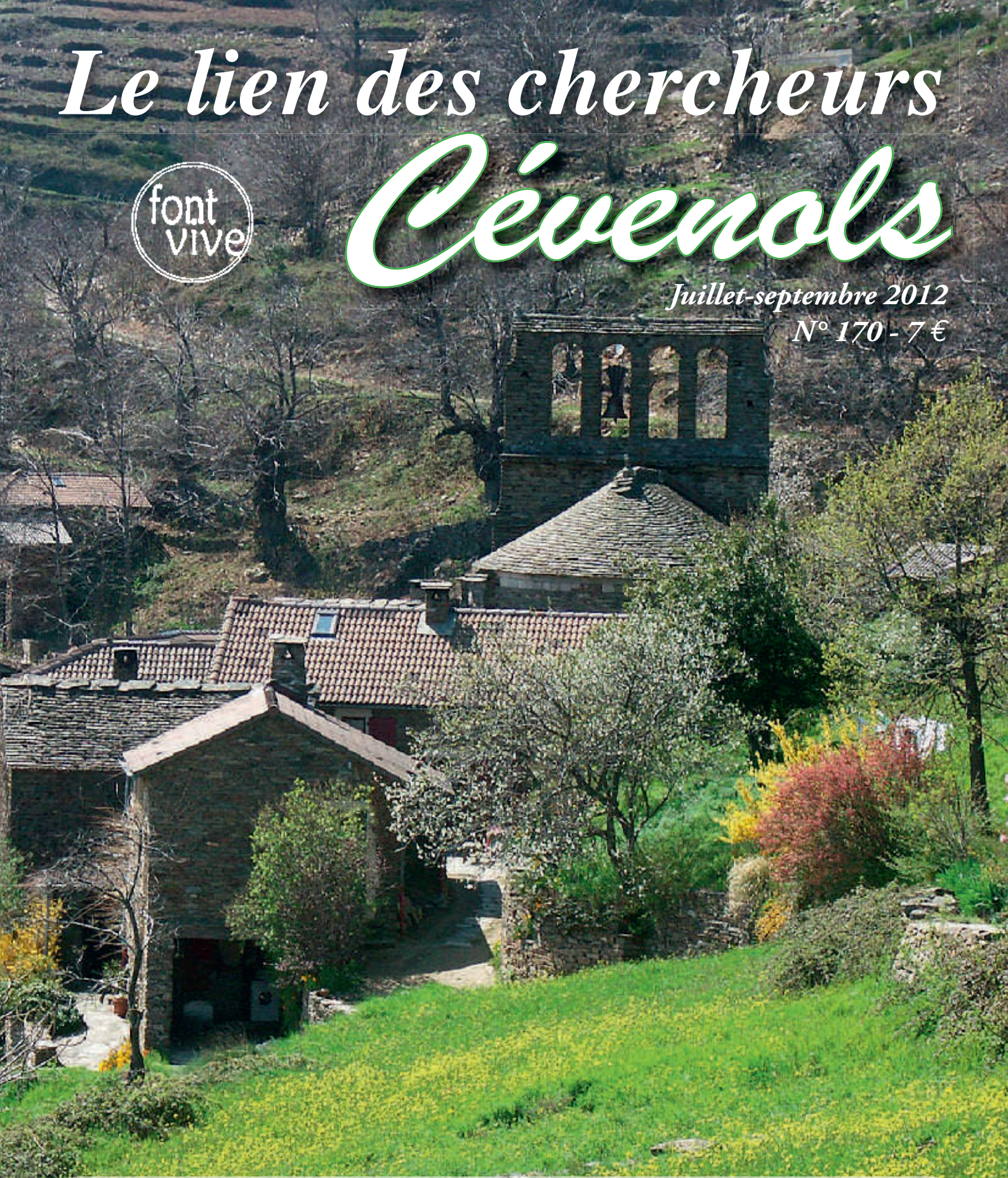
NOUS Ordonnons ausdits Consuls & Habitans, de les faire boucher incessamment, en sorte que l'on n'y puisse plus entrer, à peine de répondre de tous les desordres qui pourroient arriver au sujet des retraites que lesd. Predicants, Vagabons & mal Intentionnez pourroient y prendre: De faire publier & afficher la presente Ordonnance: Et aux Officiers des Troupes qui sont en quartier dans lesdites Cevenes, de tenir la main à l'execution chacun dans son Inspection sous la même peine. FAIT à Montpelier, le 26. Fevrier 1692. *Signé*, BROGLIE: *Et plus bas*, Par Monseigneur, BONNIER.

Collationné.

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Juillet-septembre 2012
N° 170 - 7 €



Mon arrivée à Champ-Domergue, Pierre A. Clément
François de La Fuye, 2ème partie, Henri Teisserenc
Les ponts mariés de Saumane, Jean Castan
Alès en 1866, photo de Girod, document exceptionnel

Sommaire



Le rucher de Cessenades (Malons, Gard). Le P.N.C. a lancé un recensement des ruchers-troncs (troncs de châtaigniers, couverts d'une lauze), méthode traditionnelle des Cévennes. Ce rucher contient une centaine de ruches, sa visite est incluse dans le parcours n°13, «Sentier de Cessenades» de la plaquette «Sentiers de découverte en Hautes Cévennes autour de Génolhac», guide du promeneur n° 10, publiée par la Communauté de Communes des Hautes Cévennes.

- **Éditorial,** p. 3 et **rappel de quelques règles pour vos articles**
- **Mon arrivée à Champ-Domergue,** par Pierre Albert Clément, p. 4
- **Les deux ponts mariés de Saumane,** par Jean Castan, p. 10
- **François de La Fuye,** Henri Teisserenc, p. 14
- **Alès en 1866, par Girod, photographe,** p. 16
- **Nous avons reçu,** p. 27
- **Échanges,** Petite approche d'une vieille habitude : signer, p. 28
- **Un historien Cévenol disparu : Jacques Poujol,** par Marie-Lucy Dumas, p. 30
- **Informations d'associations amies,** p. 30
- **À lire ou à consulter,** p. 31
- **Vie de l'association,** p. 32

Photo de couverture :
Bonnevaux au printemps, A. Joffart

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3 Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaire : Pierre Mouriès et Patrick Arnault
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Paul Mazière et Louis Raymond

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Philippe Gaussent, Pierre Mouriès, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wienin

Comité de Rédaction :
Bernard Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marie-Claire Pontier, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Michel Wienin

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Jean-Paul Chabrol, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive, 3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ;
adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum
Adhésion sans abonnement : 5 € ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, 3 Grand Rue 30450 Génolhac

Mise à jour juin 2012

Editorial

De la prima a l'estiu, du printemps à l'été

Le printemps, *la prima,* c'est le temps de la sève, c'est l'époque des bourgeons, c'est la venue des fleurs. *La prima,* renouveau de la nature, mais aussi renaissance de notre association : cela fait près de neuf mois que notre bureau renouvelé s'est mis au travail pour raviver et donner une nouvelle jeunesse au *Lien des Chercheurs Cévenols*. Parmi nos projets, certains ont été réalisés comme une présentation graphique de notre revue plus « actuelle ». D'autres ont pris du retard comme le site internet, dont la rénovation s'avère plus « technique » que ce nous l'avions pensé. Nous avons pris la décision de faire appel à un informaticien externe. Un site internet actualisé vous sera présenté lors de la prochaine assemblée générale.

Cette assemblée générale 2012 aura lieu le 23 août à Cendras (30) près d'Alès. Vous trouverez dans ce numéro l'ordre du jour, un appel à candidature, ainsi que des détails pratiques comme l'inscription au repas, ou le pouvoir à nous renvoyer si vous ne pouvez venir. Nous vous espérons nombreux pour cette assemblée générale comme au déjeuner et au programme de l'après-midi : visite de l'abbaye de Cendras et de la haute vallée du Galeizon.

Soyez attentifs aux délais d'inscription pour permettre une bonne organisation de notre journée.

L'appel à candidature concerne un poste d'administrateur non pourvu (pour un total statutaire de 15), avec en complément le renouvellement du tiers annuel de cinq administrateurs, tel que le prévoient les statuts. Donc six administrateurs au total doivent être nommés en assemblée générale Nous espérons vivement avoir des candidat-e-s pour ces postes, et notamment des dames. Nous sommes loin de la parité, puisqu'il y en a seulement deux au Conseil d'administration sur quatorze administrateurs ! N'hésitez pas à faire acte de candidature, que votre mandat arrive à terme ou que vous soyez nouveau postulant, notre association a besoin de bénévoles et de « sang neuf » pour assurer son renouveau.

La prima que j'évoquais au début de ces lignes, c'est également accorder une place à la langue occitane. Chaque fois que cela sera possible, nous ouvrirons nos pages à des textes historiques en langue d'oc, tout en respectant les particularités linguistiques de l'œuvre originale. En regard, nous publierons une version en français, ainsi qu'une restitution en occitan normalisé. Pour ce faire, nous faisons appel à nos adhérents compétents en occitan pour qu'ils nous aident à la réalisation de ce projet.

En attendant le plaisir de vous accueillir à la prochaine assemblée générale, je souhaite à toutes et à tous *un bel estiu !*

Marie-Lucy Dumas

Rappel de quelques règles pour vos articles

1) Le comité de rédaction préfère de beaucoup les envois de textes par courrier électronique. Néanmoins, tout tapuscrit, et même exceptionnellement manuscrit, sera examiné, quel que soit le moyen de son envoi.

2) Pour tout tapuscrit : ne faire aucune mise en forme, indiquez seulement les titres et sous-titres et l'emplacement des photos si vous en avez. Merci de ne jamais les placer dans votre texte, mais écrivez : insérer photo n° 1 ou tableau n° 1.

3) Photos, tableaux, etc.

Numérotez vos photos, tableaux, schémas… et fournissez-les dans des fichiers séparés, en indiquant leur place dans l'article par les mentions : (tabl. 1) ; (fig. 1). Ne pas oublier l'auteur de la photo ou du schéma ou du tableau.

4) Pour l'envoi de documents photo :

Si vous vous y connaissez un peu : mettre toutes les photos en format jpeg et en haute résolution (au moins 300 dpi).

Si vous n'y connaissez rien : enregistrez telles quelles vos photos sur un cdrom sans les toucher ou dans une clef USB et envoyez-le ou la, ou envoyez le document papier et nous le scannerons.
Le comité de rédaction

Mon arrivée à Champ-Domergue

Par Pierre Albert Clément

Élève du petit Lycée à Montpellier, j'avais passé, début mai 1944, l'écrit au concours d'entrée à HEC. Après cet examen, le directeur de notre «prépa» nous avait renvoyés chez nous en nous indiquant qu'il n'avait aucune idée de la date à laquelle nous serions convoqués à Paris pour passer l'oral du concours.

J'avais donc enfourché mon vélo et je m'étais retrouvé complètement désœuvré chez mes parents, instituteurs à Canaules, dans le canton de Sauve. Nourri intellectuellement au *Canard Enchaîné* depuis ma tendre enfance, il m'avait paru naturel de me ranger aux côtés de ceux qui avaient pris les armes contre les sbires de Vichy.

Je m'en étais confié à mes parents qui s'étaient montrés favorables à mon engagement. La seule condition posée par mon père était qu'il s'occuperait lui-même de me chercher une filière d'incorporation.

Il était donc allé trouver son grand ami René Marion, conseiller général SFIO de Quissac, qui lui avait promis de me faire engager dans un maquis socialiste.

Les semaines passaient et je ne recevais pas de convocation car, je l'ai appris récemment, la Résistance socialiste avait arrêté tout recrutement. Il lui paraissait imprudent d'enregistrer de nouveaux volontaires qu'elle ne pourrait ni armer, ni nourrir convenablement.

Le débarquement approchait et je bouillais d'impatience de rejoindre les rangs des 'réfractaires'.

Mon départ pour le Ventalon

Mon voisin canaulois Georges Martin, militant au Front National d'obédience communiste, avec qui je discutais souvent, m'avait alors proposé de rejoindre le maquis FTPF (Francs-Tireurs Partisans Français) de la Basse Lozère. Sans en parler à personne afin de ne pas compromettre mes parents, j'avais repris mon vélo avec l'intention de rejoindre la gare d'Alès.

J'y avais rendez-vous avec un vieux militant P.C.F. de Canaules, Amri Noguier, qui était chargé de me convoyer jusqu'à la gare de Saint-Frézal-de-Ventalon.

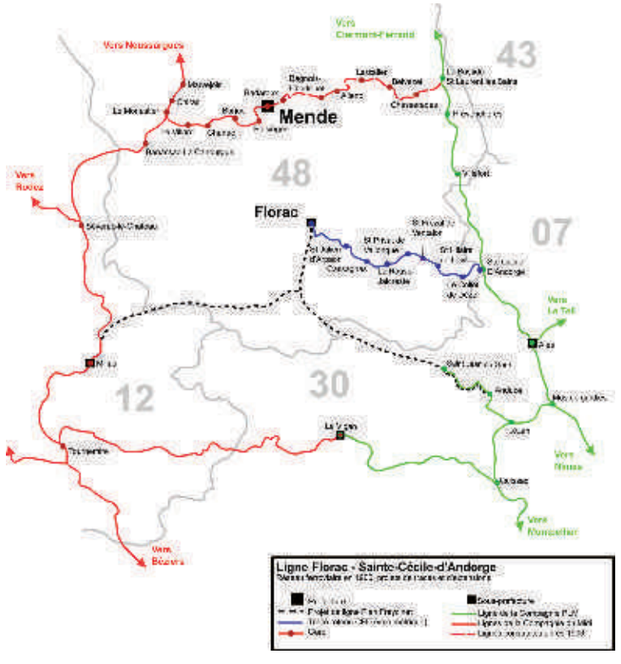
J'étais arrivé à Alès vers 15 heures et j'avais été frappé par l'agitation de mauvais aloi qui régnait dans les rues et sur les places. Une tentative d'attentat avait eu lieu le matin au dépôt des machines du P.L.M.[1] et cet incident avait jeté dans la ville tout ce qu'elle comptait comme miliciens et comme Waffen S.S. Par petits groupes, ils allaient et venaient en désordre sur les avenues d'Alès, pareils à des fourmis boutées hors de leur fourmilière par un violent coup de pied.

J'avais changé de vitesse pour remonter à la hâte le boulevard Gambetta dans l'intention de monter au plus tôt dans un train qui m'éloignerait de la ville aux abois.

À mon grand soulagement, il n'y avait pas le moindre uniforme dans la gare, ce qui m'avait permis d'acheter tranquillement mon billet et de confier mon vélo aux bagages accompagnés. Mon seul souci avait été de ne pas trouver sur le quai mon indispensable convoyeur.

J'appris par la suite qu'après avoir franchi le Pont Vieux, Amri s'était inquiété de l'inhabituelle densité des forces de l'ordre. Il était donc retourné à Canaules, persuadé que je me débrouillerais tout seul une fois arrivé à destination.

Livré à moi-même, j'étais monté dans le train de la montagne et j'étais descendu à Sainte-Cécile-d'Andorge où le C.F.D.[2] était rangé sur son quai de départ. Après avoir surveillé que mon vélo y avait bien été transféré, j'étais allé m'asseoir dans le wagon de tête.



Viaducs et tunnels avaient marqué mon premier voyage au cœur des Cévennes que je découvrais avec admiration.

J'avais pris langue avec mes compagnons de voyage pour qu'ils me préviennent de l'arrivée à la gare de Saint-Frézal-de-Ventalon. Dès l'arrêt, j'étais allé récupérer ma bicyclette et j'avais attendu que le chef de gare, Raymond Brès, ait fini de renseigner les arrivants pour lui exposer mon cas. Je n'avais pas pu, évidemment, lui communiquer de mot de passe qui, seul, pouvait attester de l'authenticité de la filière qui m'avait recruté.

Raymond, résistant de la première heure, rendait de précieux services au maquis F.T.P.F. du Ventalon en hébergeant et en orientant les nouvelles recrues, en avertissant de la présence d'individus suspects et en restant en contact permanent avec les responsables des camps de réfractaires grâce à la ligne téléphonique réservée au C.F.D.

Il m'avait expliqué qu'il ne pouvait m'accepter sur ma seule bonne mine. Puisque j'avais un vélo, je n'avais qu'à aller demander l'hospitalité à des parents ou à des amis du voisinage et à me représenter le lendemain à l'arrivée du même train. D'ici là, il se serait renseigné auprès du réseau clandestin de la Gardonnenque afin de vérifier la véracité de mes propos et la sincérité de mon hostilité au régime de Vichy.

J'avais pensé tout de suite à aller me faire héberger par ma tante, Paulette Compan-Paris qui s'était réfugiée au hameau de Castagnols (commune de Vialas) pour que ses trois jeunes enfants échappent aux bombardements meurtriers qui étaient le lot du pays de Montpellier.

J'avais enfourché mon vélo en direction de l'Espinas et du col de Bannette. J'ai souvent l'occasion aujourd'hui d'emprunter la départementale D 29 et chaque fois je me revois en train de grimper ses nombreux lacets.

À l'époque, la pente était déjà aussi raide mais les Ponts-et-Chaussées de la Lozère n'avaient pas assez de budget pour goudronner ce chemin malaisé. Il fallait sans cesse pédaler pour continuer l'escalade. Aussi c'est avec un soupir de soulagement que j'atteignis, au bout de 7 kilomètres de montée, le carrefour avec la départementale D 35, une fois passé le Plan de la Fougasse.

Sur les huit heures du soir, j'avais frappé chez ma tante qui avait tout de suite compris le motif de ma venue en Cévennes. Elle avait été ravie de m'accueillir pour la nuit et d'avoir des nouvelles de la famille restée au pays bas.

Le lendemain après-midi, elle m'avait accompagné jusqu'aux ruines du château d'Elgeirenc qui surplombe la ferme-étape de l'Espinas. Je lui avais laissé une carte d'identité et ma bicyclette dont je n'aurais plus besoin lorsque j'aurais intégré le maquis.

Dans un décor égayé par la couleur mauve des bruyères callune, elle m'avait montré le chemin de mes terres d'aventures. Pour être certain de ne pas manquer la gare de Saint-Frézal, j'avais décidé de suivre à pied la départementale D 29, celle que j'avais escaladée la veille.

Habitué aux longues randonnées, j'avais bien moins peiné dans cette descente et j'étais parvenu à la gare de Saint-Frézal un quart d'heure avant le train du soir. J'en avais profité pour questionner Raymond Brès. Son large sourire m'avait aussitôt rassuré. Les renseignements sur mon compte étaient favorables et le désistement de mon convoyeur avait été confirmé.

Une forte émotion devait me saisir lorsque le C.F.D s'était arrêté le long du quai. Les premiers voyageurs qui étaient descendus étaient deux soldats vêtus de l'uniforme allemand. Raymond Brès n'avait pas marqué la moindre inquiétude car il avait reconnu immédiatement le civil qui les accompagnait. Il s'agissait d'un militant communiste de Saint-Gilles à qui était souvent dévolu le rôle de passeur. Il n'y avait pas à s'inquiéter. Les deux arrivants étaient des Arméniens qui avaient déserté la Wehrmacht avec armes et uniforme. Les responsables locaux du P.C.F. avaient décidé de leur faire rejoindre à Saint-Frézal, le camp des M.O.I., (Mouvement Ouvrier International), qui avait été installé tout près du col de Cheyviel.

Me voilà embarqué sur le chemin du maquis avec deux transfuges de l'armée allemande et un guide camarguais qui apparemment n'avait pas le pied montagnard.

À plusieurs reprises, il avait trébuché sur des racines ou sur de grosses pierres et il avait fini par s'étaler de tout son long. Quand je l'avais vu se relever et reprendre la montée, j'avais cessé de paniquer, car je me voyais mal repérer l'étroit sentier de Leyris en compagnie de mes deux Arméniens qui ne parlaient pas un traître mot de français.

Juste avant que la nuit ne tombe, nous étions arrivés au mas de Leyris où notre accompagnateur avait coutume de faire boire sa petite troupe. Nous y avions été accueillis par une des grandes figures de la Résistance lozérienne, Antonin Soustelle qui avait coordonné l'implantation des premiers maquis F.T.P.F.

À peine assis auprès de la longue table en noyer, mon regard avait été attiré par une grande étoile

rouge qui trônait sur le rebord de la cheminée.

Comme au moment où, dans l'après-midi, j'avais franchi *l'aïguo-vers* du Ventalon, j'avais eu l'impression irréelle de basculer dans un autre monde. Aussi bien à Montpellier que dans la Gardonnenque, l'affichage d'un symbole aussi provocateur aurait mis en péril le propriétaire des lieux. Ici sur les hauteurs de Saint-Frézal, l'exhibition de l'emblème communiste révélait une signification bien précise. En mai 1944, l'enclave constituée par les massifs du Bougès et du Ventalon représentait la première région de France à avoir été libérée. Chacun y avait donc le choix de son opinion, ce qui contrastait avec l'oppression permanente qu'exerçaient élus et fonctionnaires vichyssois sous l'emprise de la police allemande.

Après avoir quitté Antonin Soustelle, nous nous étions rendus au camp des M.O.I. où nos deux transfuges avaient été très heureux de retrouver d'autres déserteurs arméniens.

Au moment où je prenais congé de mon guide, j'avais été pris en charge par le responsable du camp de passage où étaient accueillis les nouveaux arrivants. Cette vénérable demeure existe toujours sous l'appellation de Mas du Fresquet. Celui-ci appartenait alors à un militant communiste, Clément Bargeton, qui avait mis sa propriété à la disposition du maquis.

Avant de passer à table, j'avais été reçu par le chef de camp qui m'avait interrogé sur ma motivation. Il m'avait rebaptisé Antoine Dupin en hommage à un délégué mineur de La Grand-Combe. Il me fallait oublier que je m'appelais Pierre Clément. Désormais on ne me connaîtrait plus que sous mon nom de guerre.

Puisque j'étais étudiant, j'avais été affecté au détachement de Champ-Domergue, appelé alors ironiquement le camp des intellectuels.

On m'y avait conduit le lendemain matin et mon accompagnateur m'avait présenté aux deux officiers le lieutenant Bouniol (capitaine Rolland) et Aimé Vielzeuf (lieutenant Aimé Vasseur).

J'avais tout de suite apprécié la majesté de la grande clairière et le charme de l'ancienne bergerie où étaient hébergés les maquisards.

Au cours du repas de midi, j'avais fait connaissance avec mes nouveaux compagnons d'armes.

La plupart des membres du détachement appartenaient au club de basket des Taillades. Un soir, ils avaient rejoint le maquis de Saint-Frézal sous la conduite de l'adjudant Sabatier, un ancien sous-officier d'aviation qui s'appelait Marcel Roux dans le civil.

Les responsables des F.T.P. avaient décidé de ne pas les séparer afin de s'appuyer sur un groupe soudé et solidaire. J'avais été tout de suite adopté par cette bande de copains car j'étais lié d'amitié depuis plusieurs années avec Roger Fages, le fils du menuisier des Taillades. Nous avions partagé le même dortoir à l'internat du Lycée d'Alès et nous avions joué au foot ensemble en championnat scolaire.

Les soi-disant intellos pouvaient se compter sur les doigts d'une main. En plus d'Aimé Vielzeuf, fraîchement issu de l'École Normale de Nîmes, on dénombrait deux titulaires : deux brevets élémentaires, Jean-Marie Blanc, pseudo Brunet et, Richard Madgziors, pseudo René Martin ainsi qu'un étudiant en droit parisien que nous appelions tous « l'avocat ».

Dès mon arrivée, mes compagnons m'avaient montré la place qui m'avait été assignée dans la jasse de Champ-Domergue. Il me suffirait d'aller couper des fougères en guise de matelas. Pour ne pas avoir froid, je n'aurais qu'à m'enrouler dans une couverture récupérée lors de la razzia sur les baraques du chantier de jour de la région d'Anduze.

La poutre du pendu

À mon réveil, je m'étais rendu compte que j'étais épié par mes copains de chambrée. Alors que je m'asseyais sur mes fougères, Mémé Vasseur était



La ferme avant



Champdomergue maintenant
extrait du site http://champdomergue.assoc.pagespro-orange.fr

venu me poser une question qu'il avait certainement posée à tous ceux qui m'avaient précédé au même emplacement : « Sais-tu où tu as dormi ? ». À ce moment-là, 25 regards malicieux s'étaient portés sur moi. Ma réponse tardant, Mémé me l'avait donnée lui-même : « sous la poutre du pendu ! ».

Comme je ne bronchais pas, il m'avait expliqué qu'au moment de l'installation du maquis de Champ-Domergue, les Résistants y avaient pendu haut et court un milicien qui s'était aventuré dans les parages. Ce récit ne m'avait pas impressionné, ce qui avait déçu mes camarades qui s'attendaient à me voir craquer comme un bleu.

Pour bien étaler mon indifférence, le soir suivant j'avais refait ma litière « sous la poutre du pendu » et je m'étais rapidement endormi du sommeil du juste.

Le deuxième jour suivant mon arrivée, j'avais eu la bonne surprise de me voir confier des responsabilités. Il existait déjà un agent de liaison au P.C. de Champ-Domergue, le Grand-Combien Jean-Marie Blanc, mais il fallait impérativement maintenir le contact avec les trois détachements F.T.P.F. qui avaient été répartis entre Vimbouche à proximité de la gare de Saint-Frézal, Lézinier dans la vallée du Dourdon et Saint-Buget aux environs de Saint-Andéol-de-Clerguemort.

Les contacts entre les quatre camps de la 7206ème compagnie ne pouvaient pas transiter par le téléphone car la Gestapo avait mis sur écoute le central de Mende. Ordres et consignes devaient obligatoirement passer par un messager à la mémoire fidèle. Adepte de la marche à pied, j'avais accepté avec empressement l'affectation qui m'était proposée.

Je m'en réjouis encore, car cette immersion dans une Cévenne qui, en 1944, avait encore conservé sa totale originalité, a été pour moi particulièrement exaltante. Quel bonheur, au soleil levant, de suivre les plus vieux chemins bordés de murs en pierres sèches bâtis depuis si longtemps !

Quel enchantement de traverser les châtaigneraies dont l'entretien minutieux complété par les troupeaux perpétuait le savoir-faire des anciens ! Quel plaisir de sauter d'une pierre plate à l'autre pour traverser chaque ruisseau !

Je m'étais très vite familiarisé avec tous mes itinéraires en gardant la subtile impression d'avoir été adopté par les riverains. Je m'étais lié d'amitié avec les vieilles familles des hameaux où je passais presque tous les jours : les parents de Fortuné Chabrol au Samson, les Rouveyrand à Pennen haut, les Hours au Lauzas et surtout Albertine Saix et son beau-frère Albert Chapelle car je profitais du bassin de la Cabanelle pour mes grandes toilettes.

J'avais été pris en sympathie par tous ces purs Cévenols pour de nombreuses raisons au premier plan desquelles apparaissaient mes 19 ans, ma parenté avec les Paris de Castagnols, des protestants honorablement connus à Saint-Frézal, mon aura d'élève d'une prépa aux Grandes Écoles et enfin ma provenance de Canaules, un bastion traditionnel du Parti Communiste gardois.

Trois décennies plus tard, j'avais parcouru le petit livre rouge de Mao. Une des pensées du grand timonier m'avait soudain immergé dans le maquis du Ventalon : « Il faut que le révolutionnaire soit comme un poisson dans l'eau avec la population ».

Il n'y avait aucun doute. Cette maxime s'appliquait parfaitement à l'impression indélébile qui marquait mon séjour à Saint-Frézal. Les habitants de la commune, de religion protestante, votaient massivement communiste depuis 1921.

C'est donc tout naturellement qu'ils avaient pris position contre Pétain et le régime de Vichy. Le territoire de Saint-Frézal représentait donc le lieu idéal pour la mise en place des camps de réfractaires.

La symbiose entre les habitants et les maquisards s'appuyait sur de profondes racines, bien que les gens du pays aient semblé avoir totalement oublié les épisodes qui avaient marqué la guerre des Camisards.

Pendant mon séjour à Champ-Domergue, personne ne m'avait rappelé le rôle du site dans l'épopée des Réformés. Pourtant une des rares batailles rangées du conflit s'y était déroulée le 11 septembre 1703, qui plus est dans le pré même où avait lieu notre instruction militaire. La mémoire de ce combat meurtrier s'était conservée sur place, à l'initiative des ministres du culte protestant du Ventalon. Chaque deuxième dimanche de septembre, ils y organisaient une cérémonie en hommage aux camisards tués au cours de l'affrontement.

Cette manifestation n'avait été interrompue qu'en 1940 et pourtant aucun de mes très nombreux interlocuteurs ne m'en avait soufflé mot. Ce n'est qu'en 1993, en rédigeant l'index des noms de lieux de la guerre des Cévennes du pasteur Henri Bosc que j'avais découvert avec admiration que les maquisards de 1944 étaient les dignes héritiers des révoltés du début du XVIIIe siècle…

Sport et loisirs

Les premiers F.T.P.F. de la jasse de Champ-Domergue s'étaient fait ramener des ballons de foot et avaient transformé la clairière en stade champêtre en y plantant des perches de châtaignier en guise de poteaux de but. Chaque soir, l'équipe des Taillades y affrontait la sélection du reste du monde. Après la rencontre, les participants avaient soin de démonter les barres et de les dissimuler sous les branches basses afin d'éviter que

ce terrain de football insolite ne soit repéré par les avions mouchards de la *Luftwaffe*.

J'avais été comblé par l'opportunité inattendue qui m'était offerte de pratiquer mon sport favori. J'y avais brillé surtout après que nous avons reçu de grosses chaussures de marche, larguées lors d'un parachutage.

Je m'étais tellement attaché à ces souliers fourrés que j'avais continué à les porter lorsque je fréquentais les amphithéâtres d'H.E.C. pendant le dur hiver 1944-1945.

Si j'avais été enchanté par la pratique quotidienne du football, j'avais, en plus, goûté aux plaisirs de la lecture dans des circonstances peu banales.

Le détachement de Lézinier cantonnait dans une très vaste bâtisse dont le propriétaire, m'avait-on dit sans plus de détails, avait été exécuté quelques mois auparavant au prétexte de collaboration.

Ce n'est qu'en janvier 2012 que, grâce à Étienne Passebois qui a été maire de Saint-Frézal de 1977 à 2008, j'ai pu résoudre l'énigme de cette mort.

Étienne, sur mes instances, a retrouvé sur les registres d'état civil de la commune, le décès d'un habitant du nom de Rulland avec la mention « fusillé par les forces du maquis le 11 avril 1944 ».

Apparemment le poste de commandement des F.T.P.F. basé à la Viale avait eu des doutes sur les sentiments républicains de ce Lyonnais qui avait aménagé à Lézinier en 1943, sans que l'on en connaisse les raisons. Les mois suivants, ses voisins s'étaient inquiétés de ses propos vichyssois. Au premier trimestre 1944, il aurait été inconscient de tolérer la présence d'un dénonciateur qui aurait pu mettre en grand danger la centaine de maquisards de Saint-Frézal. Étant donné que la République Libre du Ventalon ne possédait ni tribunal, ni prison, l'État-Major militaire avait pris la décision de passer Rulland par les armes sans autre forme de procès.

Cette exécution sommaire n'avait pas indigné le juriste que je devais devenir et dans mon esprit je l'avais catalogué dans les turbulences inévitables des époques révolutionnaires.

Le seul élément qui me préoccupait était la présence dans la maison du fusillé d'une très grande pièce à usage exclusif de bibliothèque. Qui plus est, de nombreux rayons y avaient été réservés à la littérature contemporaine, ce qui témoignait d'une culture toujours en éveil.

En 1943, quand j'étais élève du lycée Daudet à Nîmes, j'avais eu la chance d'avoir comme professeur de philosophie un résistant érudit, Étienne Saintenac qui après avoir été arrêté par les Allemands, avait trouvé la mort en 1944 lorsque le bateau qui transportait un convoi de déportés avait été torpillé dans la Baltique par un sous-marin anglais. Ce très jeune enseignant avait eu le mérite de nous faire partager sa passion pour la littérature contemporaine et de nous initier à l'œuvre de Marcel Proust et d'André Malraux. Je n'avais pas eu le temps de me familiariser avec ces auteurs prestigieux sur lesquels les enseignants du lycée d'Alès n'avaient jamais attiré notre attention.

J'avais donc ressenti une vive émotion en découvrant la *Condition humaine* et *À la Recherche du Temps Perdu* sur les rayons des armoires à livres d'un mas perdu des Cévennes.

J'avais demandé au responsable du détachement de m'autoriser à emprunter les ouvrages qui m'intéressaient, à condition de les reposer à leur place une fois que j'en aurais terminé la lecture. Ainsi le maquis m'a permis de rattraper mon retard en matière de littérature du XX[e] siècle.

Lecture et football demeurent donc des souvenirs attachants de mes « vacances en Cévennes ».

Le quotidien d'un maquisard

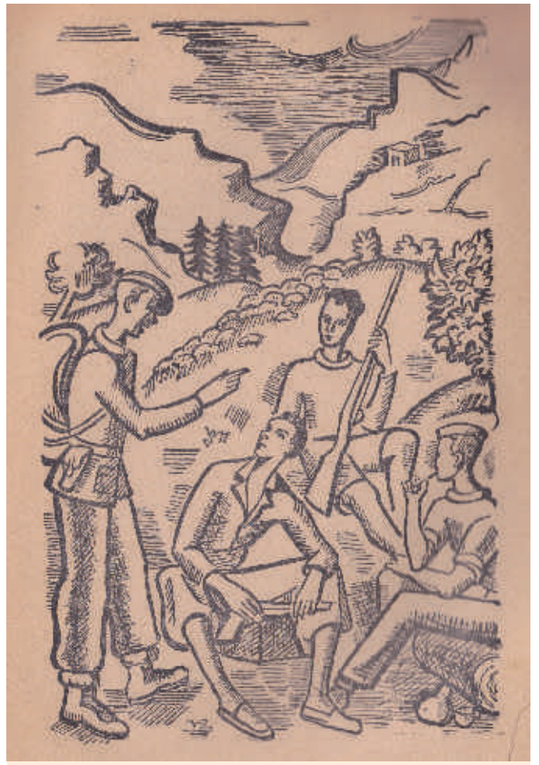
Je dois ajouter que nous ne risquions pas de souffrir de monotonie, tant des événements imprévus venaient marquer nos semaines.

Début juillet, le poste de commandement. de la Viale avait confié notre instruction militaire à deux légionnaires parachutés récemment pour la formation des nouveaux arrivants. Pendant trois jours, ces deux joyeux compagnons s'étaient ingéniés à nous familiariser avec les mitraillettes Sten, avec le démontage d'un fusil mitrailleur, avec le regoupillage et le lancement une grenade, et avec l'utilisation d'une bombe Gamon. Ils avaient même eu la patience de nous apprendre à marcher au pas !

Quelques jours après mon arrivée, j'avais été volontaire pour aller remettre sur la route un camion du maquis qui était parti au fossé entre Coudoulous et le col de la Bégude. Ce sauvetage terminé, les Tractions avant de la 7206[e] compagnie nous avaient descendus jusqu'à la gare de Sainte-Cécile-d'Andorge où nous devions emprunter le C.F.D. pour rentrer à Saint-Frézal.

Pour ce genre d'opération, nous portions toujours les vêtements civils avec lesquels nous avions débarqué au maquis et surtout nous n'étions jamais armés. Ainsi, grâce à nos faux papiers, nous aurions été en mesure d'échapper à des contrôles ennemis.

Une fois rendus à Sainte-Cécile, nous nous étions disséminés sur le quai de la gare. C'était à l'heure du passage de l'express Nîmes-Clermont et quand le train s'était arrêté nous nous étions trouvé nez à nez avec une douzaine d'officiers allemands qui avaient descendu les vitres de leur compartiment pour regarder ce qui se passait dans la gare. Nous avions affecté la plus profonde indifférence et l'express



Gravure de Colette Rodde, in «Des camisards aux maquisards», par Muse et Raymond Tristan-Sévève.

s'était ébranlé sans que les militaires se doutent qu'ils venaient de croiser une bande de terroristes.

Nous étions donc montés dans le C.F.D. dont les passagers avaient soupçonné qu'ils allaient voyager avec des maquisards. Ils en avaient eu la confirmation lorsque le chauffeur, Georges Dides, un résistant exemplaire, avait ralenti la vitesse du convoi entre les gares de Saint-Hilaire et de Saint-Frézal, pour nous permettre de sauter en marche. Cette manœuvre avait impressionné les voyageurs car ils s'étaient rendu compte que la Vallée Longue était sous le contrôle du maquis, tout comme le trafic du chemin de fer départemental.

Un autre souvenir majeur de mon passage à Champ-Domergue s'inscrit dans le brouillard d'une matinée de juillet. Nous avions été avertis que des résistants de La Grand-Combe amenaient par la route des Crêtes un convoi de véhicules réquisitionnés chez leurs riches compatriotes.

En arrivant au Plan de la Fougasse, j'avais vu une longue file de Tractions avant rangées sur le bas-côté de la D 29.

J'avais été accueilli avec empressement par un vieil ami de lycée, le chaleureux Jacques Faure, qui s'était montré ravi de me retrouver dans la Résistance. Il avait aussitôt entrepris de me faire remonter la colonne de voitures en me donnant à chaque fois le nom de leur propriétaire. Il avait plaisir à me montrer les autos qui appartenaient aux ingénieurs des mines dont les fils étaient nos camarades d'internat à Alès au lycée J.B. Dumas : « *celle-là, c'est la Traction du père Buclez, celle-ci c'est la Traction du père Chabord, cette autre, la Traction du père Charvolin* »…

Ce renfort nous serait très utile pour les déplacements des commandos qui opéraient dans le bassin minier dans le but de récupérer du ravitaillement ou des tickets de rationnement. Tous ces véhicules étaient entretenus par les mécaniciens du garage que nous avions installé dans une châtaigneraie située entre le Mas Soubeyran et le mas de Cheyriel.

Nous y avions creusé une fosse pour les vidanges et les réparations mécaniques et nous avions tiré une ligne pour y amener le courant électrique depuis le transformateur du Mas Soubeyran.

Les frondaisons des grands arbres permettaient de dissimuler aux avions espions aussi bien les véhicules que le matériel de dépannage et les réserves d'essence…

Le mince filet d'eau qui coulait sur le versant ouest de Champ-Domergue était trop insuffisant pour les boissons et pour la cuisine. C'est pourquoi, tous les deux jours, le père Pelat du Cheyriel attelait un vieux traineau à sa mule et nous apportait une barrique d'eau. Étant donné que son mas était l'habitation la plus proche de la jasse où nous vivions, sa femme et ses filles accueillaient très souvent les maquisards pour des veillées conviviales.

Un autre voisin bienvenu au camp a laissé lui aussi, un bon souvenir aux hôtes de Champ-Domergue. C'était Albert Chapelle de la Cabanelle qui, chaque semaine, descendait au Collet-de-Dèze avec son cheval et sa charrette pour nous ramener du bon pain.

Ainsi se déroulait la vie des réfractaires cantonnés dans le Ventalon libéré, au deuxième trimestre 1944. Pourtant, la plupart des maquisards avaient été ravis d'apprendre, à la mi-août 1944, qu'ils allaient quitter leur cantonnement pour participer aux combats qui ont marqué la libération du Gard.

Malgré leur enthousiasme, je m'étais permis de les apostropher : « *Vous êtes joyeux de quitter les Cévennes, mais retenez bien que le temps du maquis restera la période la plus exaltante de votre vie !* »

Les rares survivants de Champ-Domergue me donnent sans doute raison soixante-dix ans plus tard.

Canaules, janvier 2012

1 Paris Lyon Méditerranée, nom d'une compagnie ferroviaire d'avant 1945.
2 Chemin de Fer Départemental

Les deux ponts mariés de Saumane

Par Jean Castan

Dans sa traversée du terroir saumanois, la D. 907 (ex N. 107) dont le tracé correspond, grosso modo, à celui de la route départementale des XVIIIe et XIXe siècles, et même à celui du très ancien chemin qui les précéda, franchit le Gardon au pont de Saumane, par un ouvrage issu du mariage du vieux pont de Saumane et de son double moderne, accolé lors de la construction de la Nationale 107, au début du XXe siècle.

Curieusement l'étude du compois de 1663 montre que le vieux pont de Saumane portait, rive droite, sur le terroir de Saumane, et, rive gauche, sur une enclave relevant de Saint-Martin-de-Corconac. Parlant d'un autre sujet (*Almanach* 1990), P. Gout traite, avec justesse, les deux villages enchevêtrés, de « paroisses siamoises », situation rarissime et curieuse. (Voir *Almanach du Val Borgne*, numéro 14, 2002).





Photo 1 : le pont vu de l'amont
Photo 2 : le pont vu de l'aval. On peut distinguer les deux voûtes sous la grande arche avec un léger écart (ligne sombre). Ces deux photos ont une cinquantaine d'années.

Nombre de touristes, roulant sur l'ouvrage, ont ignoré qu'ils passaient sur deux ponts unis, d'âge bien différent. L'observateur placé en amont voyait le pont moderne. De l'aval, il pouvait voir le vieux pont. Une première preuve écrite est rapportée par M. du Guerny et Brigitte Bonifas dans leur ouvrage *Maisons fortes et châteaux de la viguerie d'Anduze.* Traitant du château de l'Hom et d'Antoine d'Auriac, le seigneur du lieu, ils mentionnent que ce dernier, « *en 1579, se charge de faire réédifier le pont de Saumane et donne 10 écus pour sa reconstruction* ».

Reconstruction-réparation

Il semble bien que le pont de Saumane, dans sa forme antérieure, était insuffisamment ancré au niveau des culées de rive et à celui de la pile centrale. C'est ce que démontrent les exigences des concepteurs de la « réparation et construction » réalisée au début du XVIIe siècle. Après avoir tenté, sans grand succès, de transcrire un document de 1624, sorte de procès-verbal de réception de l'ouvrage, je dois à l'amabilité de M. Chassin du Guerny aux Archives du Gard, non seulement la disposition de cette transcription, mais également et surtout celle du « *priffait et descriptive* » des travaux décidés suite aux délibérations de l'assiette générale du diocèse de Nîmes, de l'an 1618.

Enregistré « *en la boutique de Maître Marcelin Bruguier, notaire royal de Nîmes, en l'an mil six cent vingt et un et le vingt neuvième jour de mars advant midy étably* » ce « bail à priffait » est référencé sous la côte 2 E 1/336 aux Archives départementales du Gard. Notons que, entre les délibérations de l'assiette du diocèse (février 1618) et l'établissement du « Priffait » (1621), trois années se sont écoulées. Comportant quatre pages, le bail porte les signatures de : messire Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodoric, premier consul et syndic du diocèse de Nîmes, Jean de Lagrange, docteur en droit et premier consul de ladite ville et syndic du diocèse de l'année précédente, Daniel de Girard, premier consul de la ville de Sommières, Jacques de Piza, docteur en droit, premier consul de la ville de Sauve, Jean de Barral, seigneur d'Issartine, premier consul de la ville du Vigan.

Dans sa décision de février 1618, « *la reconstruction réfection du pont sur la rivière du Gardon près Saumane avoit esté résolu pour la nécessité du passage et inthérêt du commerce* ». L'emploi constant des termes accolés « réfection-construction » ou « réparation-reconstruction » donne une certaine ambiguïté au texte. Le prix-fait des travaux établi par le moins disant, André Blanc, maçon « du lieu de Lasalle », l'emporte pour la somme de 2 970 livres déposée entre les mains du sieur Pierre de Faïsses, de Lassalle.

Les travaux à réaliser

Le document procède à une description précise, mais de lecture malaisée, des travaux à réaliser. Il est dit que « *le bastiment et réparation pour la réfection et reconstruction dudit pont sur la rivière du Gardon, près du lieu de Saumane, en la forme et manière que ci-après, premièrement, fera le dit Blanc, masson, ledit pont de deux arcades au mesme lieu et endroit où anciennement souloit estre un autre pont près l'église de Saumane* ». Notons l'imprécision du lieu et retenons que les auteurs du texte n'étaient sans doute pas familiers de Saumane. Il s'agit bien du même lieu et la présence du rocher supportant la pile l'atteste. Toutefois ce texte tend à démontrer que le pont était hors de service depuis un certain temps et qu'il n'est pas interdit de penser que des parties de l'ouvrage antérieur subsistaient, ce qui pourrait expliquer la juxtaposition constante des termes réfection et reconstruction. Pourtant la description des travaux concernant le recalibrage des roches d'appui plaide pour une reconstruction.

Voyons ses dimensions

« *L'arcade du coudté de l'église* [rive droite] *aura sept cannes de jour* [portée]. *L'autre arcade du cousté du levant* [rive gauche] *aura dix cannes de jour* ». Les deux arcades prendront appui sur les *massifs* [roches] des deux rives et *sur un rocher situé dans le gravier de la rivière* » [rocher central]. Dans ce texte se manifeste la volonté de « *bien asseoir et affermir… les espaulières* [culées] *et la pile* ».

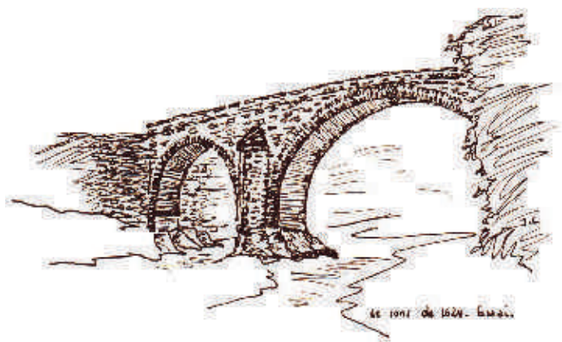
Il est dit que « *le préfachier* » *rompra et aplanira les roches :* sur la rive droite, « *deux cannes en longueur, douze pans en largeur et cinq pans en profondeur.* » Sur la pile : « *l'assiette* » nécessaire « *pour la pile est de six pans de profondeur* ». Rive gauche : « *une canne en longueur, douze pans en largeur et cinq pans en profondeur* ». Cela montre, et la volonté d'établir un pont solide, bien assis et le fait que l'ouvrage antérieur reposait sur des roches insuffisamment préparées. Cela semble bien dire que le pont fut reconstruit.

Le même souci de perfection concerne la pile, laquelle aura « *deux cannes de largeur* » [dans l'axe du pont] et sera protégé en aval et en amont par « *une pointe* » [avant bec] « *d'une canne de long, hors la largeur du pont tellement que ladite pile en sa pourtée avant et arrière aura vingt six pans d'espesseur* ». Devant se terminer en pointe, « *à l'égal du jour des arcades et de la crotte* » [clef de voute], les angles des avants becs seront « *bastis et revestus de pierre de taille* »… Et le dessus, en pente sera couvert en pierres lauzisnes [lauzes].

Les précisions sur les travaux

Il est également précisé que les arcades auront « *deux pans et demis d'espesseur* », que le pont sera bâti « *avec de bonnes pierres froides, chaud et sable, que les arches, de chaque côté, seront accompagnées et contenues, depuis le fondement jusqu'au tablier avec bonne maçonnerie de pierre commune à chaux et à sable. Que de chaque côté des «espaulières »* [culées] *seront faites des murailles jusqu'au niveau du tablier, montant en talus.* » [Protections des rives et des culées contre les crues).

Que le « *dessus du pont servant de chemin sera pavé en calade* ». Que les « *parabauds* » [parapets] seront larges d'un pan trois-quarts et « *hauts de 4 pans, et couverts de pierres plates bâties à chaud et à sable* ». Que d'un côté seront ménagées « *huit ou neuf trous* » pour « *escouler les eaux pluviales* ». Enfin, et c'est important, il est précisé que « *la dite muraille de tout le bastiment du dit pont* [le corps du pont] *tant à l'endroit des deux arcades que de ladite pile sera de douze pans de largeur* ». Tout cela ressemble bien à ce que l'on voyait encore du vieux pont.



Le vieux pont de Saumane en 1624, essai

Paiement et délais

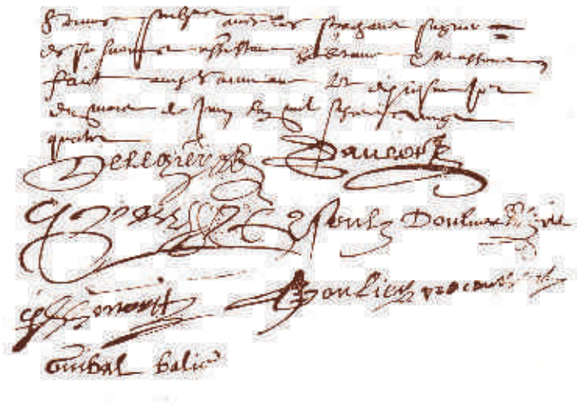
Rédigé le 29 mars 1621, le bail de prix-fait stipule que le sieur de Saint-Théodorit, premier consul de Nîmes et syndic du diocèse, *« a baillé et délivré au dit Blanc, masson la somme de 1 980 livres* [les 2/3 du prix fait] qu'il a reçue et retirée *en doublons et escus d'Espagne et d'Italie, escus d'or, sols et quart d'escus et monoye »* mais il précise également que *le dit Blanc, masson, préfachier, a promis et promis de fere et bien duement avec bonne matière, pierre, chaux et sable et de parachever le tout entre ici et le dernier jour du mois de novembre prochain.* » Ce délai paraît bien court. Quoi qu'il en fût, il ne fut pas tenu puisque le deuxième document concernant le pont [procès-verbal de réception des travaux] ne sera enregistré que le 10 juin 1624. Il dut y avoir des difficultés comme semble le dire cette pièce qui fait état de deux effondrements de la grande arche.

Et puis, le dernier sursaut des guerres de religion, « les campagnes de M. de Rohan » dont la Cévenne fut le « pré carré », n'a pas été étranger à ce retard. Délaissant alternativement la truelle pour prendre le mousquet, les hommes des compagnies Du Guast, des Plantiers, de Valescure, du Follaquier et autres lieux ne furent sans doute pas toujours présents à l'embauche.

La restitution des travaux

Le deuxième document, *faict* à Saumane *le dixième jour* du mois de juin 1624, constate l'état du pont enfin terminé. *Maîtres Pierre de Légier, seigneur de la Frigoulière et Marc Paulet, notaire royal de la ville d'Anduze, furent consmis* et députés par le diocèse de Nîmes au mois de janvier 1623 pour s'informer et vérifier *l'estat du priffait du pont de Saumane*. Assistés de Maître André Guibal, baille de Saumane, de Louys Doulmet notaire, consul de Saint-Martin de Corconnac, Pierre Ausset, consul de Saumane et Jean Solier, procureur juridictionnel de Saumane et *« autres habitants »*, ils se *transportèrent au dit pont et à iceulx donn* [èrent] *à entendre la teneur du contrat du priffait*. L'avis technique fut donné par Jean Borrit [Bourit] de Saumane et Jacques Germain du Mazauric, mandaté à cet effet pour visiter et *« mezurer »* le pont de Saumane.

Constat est établi que *« l'ouvrage a été fait à la forme portée par le dit contrat de priffait bien et duement »*. Suivent quelques observations de lecture incertaine qu'il semble prudent d'éluder et il apparaît finalement *« que le dit Blanc aurait fait vingt troys carrés* [cube] *de murailles à chaux et sable de bonne massonnerie oultre et par-dessus la teneur du susdit contrat »*, ce qui ressemble bien à un compliment. Le texte fait état de deux effondrements signalés plus haut : *« l'arcade qu'est du cousté du soleil levant* [grande arche] *seroit tombé par deux fois ainsi que nous a esté attesté par les habitants »*, ce qui a sans doute obligé l'entrepreneur à des travaux nécessaires pour la sûreté de l'ouvrage, et par cela à un dépassement du contrat. Il semble que le résultat de ces travaux est encore visible aujourd'hui et que, mis à part quelques modifications de détail, le vieux pont est celui que construisit A. Blanc avec bien des vicissitudes. En tout cas je n'ai pas connaissance de reconstruction postérieure.

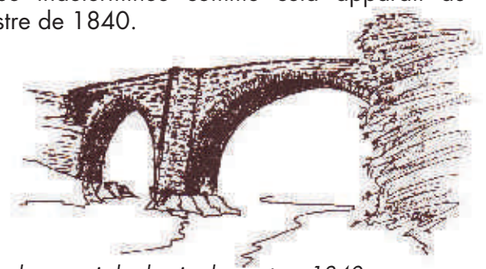


« et sommes soubsignés avec les scachants signer et sus nommés assistants, habitants et massons. Faict à Saumane le dixième jour du mois de juin mil six cent vingt quatre. »

De Légier, Paulet, Ausset, Louys Doulmet, J. Germain, Soulier procureur, Guibal, balic

Modifications ultérieures

Le vieux pont de Saumane fut l'objet d'une modification au niveau de ses superstructures à une époque indéterminée comme cela apparaît au cadastre de 1840.



Légende : essai de dessin du pont en 1840.

Il fut un temps où le vieux chemin, devenant route départementale, reçut les aménagements nécessaires au trafic de plus en plus important des transports hippomobiles. C'est ce qui explique la modification du pont au niveau du tablier et des avant-becs. Ceux-ci furent rehaussés jusqu'à hauteur du chemin de roulement afin de ménager des refuges pour les piétons devant s'effacer face à l'arrivée d'une charrette, laquelle disposait tout au plus de 2 m 40 à 2 m 50 de largeur sur le pont. Et, sans doute, les parapets furent modifiés, rétrécis pour obtenir cette largeur de voie encore insuffisante et qui provoqua de nombreux accidents avec chutes dans le Gardon des voitures et chevaux, entraînant morts d'hommes et d'animaux, comme le relatent certains documents.

Notons que jusqu'à la construction de la N. 107, le niveau du chemin était notablement plus bas qu'aujourd'hui. Un repère est toujours visible et correspond au niveau du sous-sol de la maison Didery, laquelle, sous un aspect différent, semble avoir été la demeure du *« Maréchal à forge »*, sise *« au bout du pont »*.

Le centre actuel de Saumane quasi inexistant en 1663, [compois] s'esquissait en 1840, mais c'est un autre sujet. Notons qu'à l'occasion de la construction du nouveau pont, parapet et avant-becs furent à nouveau modifiés, ces derniers rabaissés à un niveau toutefois légèrement supérieur à celui d'origine. Les deux ouvrages mariés qui font le pont de Saumane ne s'entendent plus et tirent à hue et à dia, certains redoutent le pire.

Du démariage des ponts à leur destruction

En septembre 1991, - je ne suis pas qualifié en ce domaine et je ne puis que relater ce que peuvent voir les observateurs attentifs, bien qu'incompétents -, l'arche principale moderne montre un sérieux décrochement vers le bas, visible de l'aval. Un interstice longitudinal semble tendre à séparer les deux grandes arches jumelles mais nous ne savons pas quelle était cette situation à l'origine. Le vieux pont souffre d'un léger affaissement qui peut se voir sur le segment de la petite arche, côté pile, laquelle porte une fissure ancienne imputable aux infiltrations d'eaux pluviales. La grande arche présente également un léger affaissement au niveau du segment d'arc côté rive gauche.

Les services de l'Équipement observent attentivement ces phénomènes, certes relativement anciens mais dont l'amplitude semble s'accentuer depuis quelques années. Aux vieux repères rompus, ont succédé nombre de témoins récents, plus précis, ainsi que des bases d'appui calibré pour instruments de visée, disposés en amont et en aval. D'un point de vue, sans doute sentimental, j'ai tendance à considérer que le vieux pont, malgré son grand âge, a conservé légèreté et élégance. Culées et pile des deux ouvrages ont été enrobées récemment dans des massifs de béton destinés à les renforcer. Il va sans dire que ce bétonnage n'a rien ajouté à l'esthétique de l'ouvrage mais lui est préjudiciable.

Amoureux du passé et défenseurs déclarés recherchant un classement salvateur redoutent que le vieux pont de Saumane soit victime de cette union anormale. Qu'en sera-t-il ? On n'arrête pas la marche du progrès et peut-être construira-t-on un jour un nouveau pont susceptible de supporter le trafic, sans doute moyen mais important au niveau de la charge des véhicules lourds d'aujourd'hui et de demain. D'aucuns diront avec raison que le nouveau pont d'Ausset s'est parfaitement intégré au paysage. Le même raisonnement peut s'appliquer au pont de Saumane et ce sera dommage. Attendons et espérons que quelle que soit la solution future, demeure, pour la beauté du site et la valeur du passé, le vieux pont de Saumane.



Le vieux pont de Saumane détruit, photo Midi Libre

Septembre 2012 : un ouvrage moderne est actuellement en construction en amont et au contact des deux ponts accolés. Le nouvel ouvrage sera livré à la circulation. Il aura fière allure. Puis les deux anciens ponts mariés seront détruits. Ainsi passe le temps.

François de La Fuye (Saint-Germain-de-Calberte - Paris 1680), marchand, financier au service du Grand Condé

2ème partie

Par Henri Teisserenc

II - De Lyon (1637-43) à Gènes (1643-49)

Après son apprentissage commercial à Nîmes, François de La Fuye ne resta guère longtemps en Languedoc car nous le retrouvons installé comme marchand à Lyon en 1637 jusqu'en avril 1643. Il se fait adresser sa correspondance chez Jean Perrachon. Celui-ci, marchand protestant né à Lyon en 1604, est fils de Marc Perrachon, aussi bourgeois de Lyon et riche orfèvre originaire du Piémont. À cela se borne, à ce jour, tout ce que l'on sait du séjour lyonnais de François de La Fuye. Les Archives départementales du Rhône, consultées, ont laconiquement répondu : « *Les recherches menées à propos de Monsieur François de La Fuye sont restées infructueuses* » [23 bis]. Par la suite à Gênes, Jean Perrachon sera pour François de La Fuye un correspondant d'affaires très régulier.

1 - Un « réseau » de commerce

Les premiers signes de son installation à Gênes sont d'août 1643 à la Taverna della Torre[24] qu'il abandonne un an plus tard pour s'établir dans une maison de ville d'où il peut mieux suivre ses affaires. E. Grendi relève qu'à l'exception de quelques courts séjours à Livourne, il résida de façon continue à Gênes, où il avait créé un réseau d'affaires bien organisé, comportant deux types de trafic. L'un, au long cours, consistait à transporter sur des navires anglais basés à Livourne des marchandises provenant principalement de Lyon et de Marseille, mais aussi de Nîmes, Montpellier, Nice ou Anduze, partant de Lyon et de Marseille, ainsi que des marchandises de Turin ou d'Oneglia, à destination du Levant, Constantinople et Smyrne[25] où François de La Fuye était en affaire avec des correspondants français ; exportations de draps et textiles divers et, au retour, importation de soie et soieries, de coton, de cuir, mais aussi de cochenilles pour la teinture des draps et cotonnades. L'autre, de circuit court par cabotage le long des côtes de la mer Tyrrhénienne, traitait de textiles plus ordinaires produits en abondance dans tout le midi de la France, puis en 1648, de céréales du Languedoc et de Bourgogne. Le Languedoc était un grenier à blé dur jusqu'à ce que la monoculture productiviste de la vigne au XIXe siècle en élimine la culture. Oneglia[26] constituait une des bases de ce trafic de cabotage, où François de La Fuye avait pu être amené à se rendre. Le cabotage se faisait au moyen de « barques » dites « tartanes » équipées de voiles latines que l'on pouvait encore voir dans le port de Sète et autres petits ports des côtes languedociennes jusqu'au XXe siècle[27]. Les ports d'Agde, de Frontignan, de Sète, mais en premier de Marseille, sont souvent cités dans la correspondance commerciale adressée à François de La Fuye à Gênes dans les années 1643 à 1649 et conservée intégralement aux Archives de l'État de Gênes[28].

L'on n'est guère surpris d'apprendre par cette correspondance que François de La Fuye fréquente la foire de Beaucaire de renommée internationale et projette d'y rencontrer sa famille d'origine :

« *Je me dispose de vous* [Charles Grongnet] *aller voir a la prochaine foire de Beau*[caire] *J'en ay avisé mon frere* [Jean de la Fuye] *affin que sy les affaires le luy permettent Il s'y trouve aussi pour nous pouvoir resjouir tous ensemble* »[29]. Ainsi est-ce avec un certain empressement que François projette de revoir le ménage de sa sœur Françoise ainsi que Jean, ce frère pasteur à Angers qui, encore célibataire, ne néglige pas de revenir en Cévennes se ressourcer auprès de sa fratrie.

C'est sous le gouvernement des Doges Luca Giustiniani (juillet 1644-juillet 1646) et Gio Batta Lomellini (juillet 1646-juillet 1648) que les activités de François de La Fuye montent en puissance et que s'affirme sa notoriété. Ses affaires sont alors florissantes ; c'est ce qui ressort d'une lettre du 28 novembre 1645, en réponse à une du 18 juillet précédent de son beau-frère Charles Grongnet, alors ministre à Aulas, près Le Vigan :

« *J'ay subjet d'estre satisfait de ma fortune tant a cause des honnestes proffits que je fais que pour avoir la probation d'un chacun ayant despuis le temps que je demeure en ceste Ville attiré a moy tout le negoce du Languedoc avec une satisfaction si generalle que dans les grandes affaires que je fais il n'i a personne quy aye receu le moindre mecontantement du monde de moy & come c'est une grace particuliere de Dieu aussi la recois je come venant de luy et luy en rends graces incessamment* [29]. »



Une porte de Gênes telle que la connut François de La Fuye.

En janvier 1646, il avait diversifié son négoce par le trafic du sel en provenance probable des salins de Hyères et, par la suite, il semble avoir abandonné le négoce textile pour s'orienter vers celui des céréales, le blé essentiellement, mais aussi le riz. Il est possible que les positions majeures que prend François de La Fuye dans le négoce des céréales et l'approvisionnement de Gênes en blé aient été appuyées par l'entourage du Doge Lomellini. C'est qu'en mai 1648 éclatent à Gênes des émeutes de la faim par manque de blé dont la rareté avait provoqué une flambée des prix. La situation se détend grâce à des livraisons de blé de Languedoc organisées par François de La Fuye et une société financière qu'il a fait intervenir et qui a des ramifications jusqu'à Paris, mais dont nous ne savons rien de plus.

2 - Déroute financière : jusqu'au redressement ?

À partir de 1649, vers le mois de juillet, François de La Fuye connaît des moments difficiles et il s'en ouvrit *a posteriori,* depuis le port toscan de Livourne en juillet 1651, dans une lettre à son beau-frère Charles Grongnet, désormais ministre à Saint-Étienne-de-Valfrancesque. Il a confiance dans ce beau-frère qu'en 1645 il remerciait de la part qu'il avait prise « dans la prospérité de ses affaires » (hélas pour nous ! il ne dit pas comment, peut-être par des contacts en Cévennes avec des marchands locaux qui faisaient l'intermédiaire entre les producteurs et les exportateurs) ; il se confie ouvertement à lui tant sur l'état de ses affaires que sur celui de ses relations avec son frère Jean, le pasteur d'Angers, qui l'aurait abandonné dans ses malheurs :

« *Despuis mon despart du Languedoc j'ai eu aumentation de desplaisirs n'aiant peu jusques a presant accomoder mes affaires & come ie n'avois que de facheuses nouvelles a vous donner i'ai bien vouleu vous esparger ce desplaisir, ie suis maintenant en estat de me restablir dans peu de tems ou d'une façon ou d'autre lorsque cella sera ie vous en aviserai ; cependant vous scavés que toutte ma famille ce porte tres bien graces a Dieu ; i'ai deux garçons asses gentils a ce qu'on m'escrit car ie n'ai jamais veu le dernier qui est nai despuis le mois d'ottobre passé & auquel on a mis nom jean Marie come s'apelait le pere de ma femme ; ie me resjouis que toutte vostre famille ce porte bien et particulièrement ma sœur vostre femme vous leur presenterés a tous mes baisemains come aussi a toutte la famille de monsieur Dides ; iai aprins avec desplaisir vostre changement a Saint Estienne puisqu'il me semble q'un si frequent changement d'Eglises n'est ni honorable ni profitable, despuis ma chute qui est despuis deux ans ie n'ai point eu de nouvelles de mon frere, ma prosperité aiant fini, son amitié en a fait de mesme ; sa charité n'est que pour ceux qui ont le vent de la fortune favorable & non pas pour ceux qui l'ont contraire come je l'ai maintenant ; entre plusieurs choses qui me font souhaiter qu'elle me montre encore une fois son Visage Riant, le desir des secours l'amitie d'un frere que i'ai toujours aimé & honoré come vous scavés, n'est pas pour estre la moindre* [29]. »

L'allusion est limpide : François de La Fuye est dans une déroute qui ressemble fort à une faillite à Gênes et tente de se rétablir à Livourne. L'historien

Alès en 1866, par J. Girod, photographe



Verso d'une photo carte de visite

Photo offerte à Jean-François Gallier, photographe, par André Tardieu. Ce panoramique est le résultat d'un montage de plusieurs photos assemblées les unes aux autres par Jean-François Gallier, dont il offre la primeur aux lecteurs de L.C.C.

Notre Dame de Rochebelle
La villa du directeur de la mine de Rochebelle (actuel musée PAB)
La cheminée de la filature du quai
Le clocher du Pansera, établissement religieux
Le pont de Rochebelle

Le fort Vauban
Le clocher de la Présentation de Marie, école religieuse catholique
La cathédrale Saint Jean Baptiste
La Mairie

L' église Saint Joseph
Le Tribunal

La tranchée de la ligne de chemin de fer



Le Rocher de Duret,
Les fours à chaux dans le Gardon
Le barrage du moulin

Les quais côté ville,
Les fuites du moulin, *(les fugens, occ.)*

Terrasses couvertes ou célestes en haut des maisons
Étendange des draps des bugadières (lavandières)

Le Pont Vieux ,
L' entrée du faubourg du Soleil

J. Girod, photographe alésien de 1866 à 1890

J. Girod débute la photographie en 1860 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)[1]. Il s'établit à Alès en 1866 dans la maison Castillon (jardin de l'évêché), rue Saint Antoine (actuellement rue Rollin). En 1869 il déménage au 3 place de l'Hôtel de Ville, dans la maison Lunel, puis en 1871, avenue de la Chaussée (entrée par la place Florian et la rue du Tempéras[2]) et le bas du boulevard Gambetta entre la rue Treylis et l'avenue Carnot. Vers 1886, il s'installe rue du Collège (actuelle rue Pasteur). Il quitte Alès en 1890 ayant vendu ou cédé sa boutique à Deschaud.
Eléments biographiques transmis par Jean-François Gallier.

[1] Chalon-sur Saône est la patrie de Nicéphore Niepce. Le patronyme Girod est issu de la région de l'Ain, Franche-Comté, Savoie et Jura.
[2] La rue du Tempéras a été ouverte en 1857.

italien de renom international Edoardo Grendi a entrouvert les archives commerciales de François de La Fuye et les a croisées avec d'autres archives dans une remarquable étude qui met en exergue l'importance économique, mais aussi politique, du commerce des céréales dans la République de Gênes au milieu du XVII[e] siècle[24].

Cet ensemble d'archives commerciales paraît complet pour la période considérée. Pourquoi et comment a-t-il pu aboutir sur les rayons des Archives de l'État de Gênes ? L'on ne voit point d'autre réponse que celle d'une saisie (c'est aussi ce que pense Grendi qui parle de « *90 lettres commerciales …fruit d'un éventuel séquestre* »[24], mais qui ne semble pas avoir eu connaissance de tous les cartons d'archives relatifs à François de La Fuye), selon toute probabilité à l'occasion d'une procédure judiciaire et d'un départ peut-être précipité de Gênes courant 1649. En 1651, de Livourne, François de La Fuye n'écrit-il pas lui-même à son beau-frère Charles Grongnet qu'après avoir fait de mauvaises affaires, une faillite, « *despuis ma chute qui est despuis deux ans* », donc depuis juillet 1649, il tente de renouer avec le succès, et qu'il ne connaît pas encore son second fils de dix mois dont il a des nouvelles et qui est avec un autre fils et leur mère restée à Gênes. Il ne semble donc pas pressé de revenir à Gênes, même s'il a pu y séjourner à l'occasion, après en être parti depuis quelques mois, y ayant conçu son second fils vers octobre 1649, à moins que son départ n'ait eu lieu qu'après la conception !

3 - Amitiés génoises

François de La Fuye a, à Gênes, des complicités dont E. Grendi ne parle pas. Et celles-ci pourraient bien se trouver du côté des autorités mêmes de la République, au cœur du Sénat. Une lettre adressée au représentant diplomatique de la République de Gênes à la Cour du Roi de France, le marquis Pallavicini, rend compte des mésaventures des « *Sieurs Pastourel & du Clos marchands françois du pays de Languedoc* » qui, « *s'estans associez pour faire traffic de bledz en Italie en avoyent du mois de juin dernier envoyé deux barques à Gennes desquelles estoyent patrons Bernard Roux & Ronguier de Frontignan dont ilz firent l'adresse au Sieur de la Fuye, lequel en même temps se trouvant avoir mal fait ses affaires se servit de ce bled, & l'engagea en* [un mot illisible] *quelques uns de ses Creanciers qui le pressoyent : de quoy lesd Pastourel & du Clos estans avertis, & trouvant encore leur bled en nature, s'opposèrent à cet engagement, attendu que cette marchandise leur appartenoit. Sur quoy s'estans mis procez par devant le Senat de Gennes, lesd Pastourel & du Clos, ont justiffié par toutes sortes d'actes irrévocables, que le bled conteneu dans esd[ites] deux Barques leur appartenoit. Et notamment par les Polices de reception desd bledz, Par l'audition des Magasiniers & Commis dud de la Fuye, & autres personnes qui en pouvoyent avoir connoissance, Par tous les livres dud de la Fuye, Par Certificatz des Officiers de l'Admirauté & foraine de Frontignan, et encore par plusieurs autres actes qui prouvent plainement que lesd Bledz sont ausd Marchandz. Mais pour ce que quelques uns de Messieurs les Senateurs & Nobles de Gennes sont interessez dans la faillite aud de la Fuye* [un mot illisible] *voudroyent se payer de ces bledz Ilz empeschent par leur credit* [influence]*, qu'on ne rende justice & pretendent ennuyer les Marchandz par la longueur du temps & les obliger à leur laisser une partye de leur marchandise* »[30].

Ainsi l'on soupçonne des membres des familles patriciennes et même le Sénat de ralentir, et peut-être d'entraver, le cours des plaintes déposées auprès de lui (« *ilz empeschent par leur credit qu'on ne rende justice* ») dans une affaire aussi politiquement et socialement sensible que l'approvisionnement de la ville en blé, élément de base de la nourriture populaire. Le Sénat est soupçonné de chercher à décourager les plaignants et certains sénateurs accusés d'intérêts liés à ceux de François de La Fuye, pour pousser à un accord tendant à limiter les revendications des plaignants, quand bien même celles-ci seraient fondées.



Palazzo Lomellini, construit pour Nicoloso Lomellini en 1559-1665, puis passé à la famille Centurione et enfin Pallavicini. La façade est telle que la connut François de La Fuye, située Strade Nuova (Via Garribaldi).

Cependant les marchands Pastourel et du Clos, qui s'estiment lésés, font écrire de Dijon, quelques mois plus tard en avril 1650, par Hugues de Lionne, « résident » à Gênes, au même marquis Pallavicini une lettre très ferme dans laquelle l'on ne soupçonne plus seulement le Sénat de vouloir faire diminuer le montant des réclamations, mais rien moins que « faire abandonner leurs poursuites » par « ces pauvres marchands » à force de les « ennuyer » : « *Il y a quelque temps que ie pris la liberté d'escrire à Gennes pour faire savoir qu'on fait justice a des marchandz de Languedoc nommez Pastourel et Duclos, touchant quelques bledz qu'ilz avoient envoyez au sieur Delafuye, qui dans le desordre de ses affaires avoit engagé ce bled la, a quelques uns de ses créanciers qui le pressoient le plus […] Mais comme l'affaire tire touiours en longueur et que c'est par la, qu'on pretend peut estre d'ennuyer ces pauvres marchands et leur faire abandonner leurs poursuites, je vous supplie de vouloir faire encore une recharge, et d'escrire pour la seconde fois de bonne ancre, & de la maniere que vous jugerez la plus efficace…*»[31]. Tout cela mériterait des investigations approfondies dans les archives judiciaires et dans le fonds des familles de Gênes pour démêler le vrai du faux et connaître les arcanes des mœurs commerciales et judiciaires de la République de Gênes. Cependant les archives de Gênes, consultées, ont répondu n'avoir pas trouvé trace de procès.

4 - Inimitiés génoises : Giannettino Giustiniani

François de La Fuye avait au moins un « ennemi » personnel dont E. Grendi analyse la carrière avec pertinence et qui lui vouait une hostilité ouverte, affirmée, publique : Giannettino Giustinianni. Celui-ci et François de La Fuye se connaissaient, le premier ayant fait appel aux services du second pour traduire des correspondances ; il exprime, en juillet 1649, toute son amertume et ses ressentiments contre lui, manifestant une certaine satisfaction de le savoir en grande difficulté. Giannettino Giustiniani (1595-vers 1672) appartient à une famille noble désargentée dont la parenté avec Luca Giustiniani, doge de 1644 à 1646, n'est pas prouvée. Tout comme son père il aspire à rétablir sa famille dans le rang de ses origines et pour cela à jouer un rôle de premier plan et redorer ainsi son blason. Il cherche à profiter de ce que le royaume de France veuille, depuis quelques années, renforcer ses relations diplomatiques avec la République de Gênes, qui devient un centre névralgique pour les affaires d'Italie. Il a l'opportunité, vers 1640, de passer quelques mois à Paris où il réside chez le Maréchal de Schomberg et se fait alors connaître de Richelieu. Il fait de ce séjour le tremplin de ses ambitions et de sa stratégie génoise en suggérant que soit créée une « résidence » de France à Gênes, dont il aurait la charge. À défaut de pouvoir représenter la République à Paris, où la place est déjà prise par son adversaire le marquis Pallavicino, il ambitionne de représenter les intérêts de la France à Gênes.

La France, dont Mazarin oriente la politique étrangère vers un rapprochement avec la Couronne espagnole, ne veut pas heurter la susceptibilité espagnole qui serait « chatouillée » par un renforcement trop ostentatoire de ces relations. Pour d'autres raisons, le Gouvernement de Gênes rejette les prétentions de Giannettino en excipant d'une loi qui interdirait à des citoyens génois de servir des princes étrangers. Vers le milieu de 1647, à la mort du représentant diplomatique de la Cour de France, le débat sur la « résidence » française est à son maximum ; Giannettino continue à avancer ses propositions de « résidence » et à entretenir ainsi la confusion dans les relations entre le royaume de France et la République de Gênes au point que l'on frise l'incident diplomatique.

Comme Mazarin entretient de bonnes relations avec Giannettino, il le chargera des intérêts français sans lui donner aucun titre et en le rémunérant à sa guise. Mazarin trouve son compte dans cet arrangement fort pragmatique ; la République ne voit pas ses principes enfreints et la Couronne d'Espagne n'est point courroucée. Et tant pis pour l'ego et pour le portefeuille de Giannettino qui passera toutes ses années de collaboration avec Mazarin à se plaindre d'être mal payé et que les promesses verbales du Cardinal ne sont que viatiques moraux ! À la mort de Mazarin il tentera vainement, auprès du Secrétaire d'État Hugues de Lionne, d'obtenir des émoluments qui lui auraient été dus par Mazarin. Il ira jusqu'à menacer de publier des lettres du cardinal ; ce dont il est vertement dissuadé.

Il cherchera à faire reprendre sa place (preuve qu'elle avait du bon, bien qu'elle fût mal payée !!) par son propre fils Lionne Giustiniani, mais celui-ci meurt prématurément. À deux reprises, notamment en 1652, il dut quitter sa résidence du centre de Gênes, n'arrivant pas à en payer les frais, pour s'installer dans sa résidence de Santa Margherita. Giannettino avait aussi, avec l'accord de Mazarin, mis sa plume au service de la « propagande » française dans la presse génoise.

Il entretenait de très bonnes relations avec le doge Luca Giustiniani, qui privilégiait l'influence française sur l'influence espagnole ; il faisait de sa facilité à être reçu par le doge un argument fort pour obtenir, mais en vain, la « résidence » française. Les choses seront bien différentes avec

« le plus espagnol qu'on pouvait trouver en Castille, Gio Batta Lomellini seigneur de Tabarca » (E. Grendi), doge durant les deux années suivantes (juillet 1646-juillet 1648), qui est plus favorable que son prédécesseur à l'Espagne où les Lomellini ont de puissants intérêts depuis qu'un des leurs avait, avec un Grimaldi, participé avec les troupes de Charles Quint à une expédition à Tunis en 1535 pour réduire l'activité des corsaires barbaresques en Méditerranée occidentale[32].

À défaut de fortune, Giannettino Giustiniani a des ambitions. À Paris, il s'était initié à la langue, aux usages et aux ambitions françaises et y avait perçu combien la puissance française était en phase ascendante et tendait à contrebalancer le poids écrasant de l'Espagne sur les États de la péninsule italienne. De retour à Gênes, où banquiers et marchands, habitués de longue date à traiter avec la Couronne d'Espagne, ne perçoivent pas à leur juste valeur les ambitions et la puissance de France, il veut se faire le champion des intérêts français et placer ses ambitions dans leur sillage ; d'où les bonnes relations qu'il entretient avec Mazarin, qu'il cherche à amadouer en le conseillant à titre privé dans la recherche d'œuvres d'art dont le Cardinal est avide pour agrandir son immense collection. Ce n'est pas pour autant que Mazarin, qui n'a pas pour habitude de confondre ses intérêts personnels avec ceux de la politique générale de souveraineté et de prépondérance de la Couronne de France à l'étranger, ait une écoute attentive aux visées politiques personnelles de son chercheur de trésors d'art.

Peu sensible aux empressements de Giannettino, Mazarin choisit, dans le vif débat et la forte tension qui marquèrent cette affaire de la « résidence » française, d'écarter Giustiniani de l'exercice effectif de la fonction résidentielle en 1650 au profit d'un jeune diplomate bien aguerri qu'il pousse en avant : Hugues de Lionne, le futur Secrétaire d'État de Louis XIV aux Affaires Étrangères [33].

Quoi qu'il en soit, en 1649, l'impatient Giannettino, qui semble bien connaître la vie personnelle de François de La Fuye, se répand en accusations personnelles et professionnelles graves à son encontre. C'est qu'il le soupçonne de vouloir se servir de son influence commerciale pour remplir la fonction de « résident », alors qu'il ne semble vraiment pas que François de La Fuye ait eu pareille intention ; mais François a peut-être acquis une renommée, voire une « aura » que Giannettino perçoit comme un obstacle à l'aboutissement de ses visées, « aura » perceptible au travers de mentions portées en adresse de lettres par certains de ses correspondants, en juillet 1648, quand il est au faîte de ses activités de négoce à Gênes : « agent pour le Roy de France a Gennes» ou « agent pour les affaires du Roy a Gennes »[28]. Il est certain que, quand on connaît les ambitions personnelles de Giannettino, attisées par son besoin de revenus, il y a de quoi le faire se pétrifier de jalousie ; de telles mentions, qui correspondent à une notoriété peut-être exagérée mais néanmoins réelle peuvent le porter à en rajouter dans ses accusations, allant jusqu'à la médisance.

Aussi lorsque de La Fuye fut dans des difficultés profondes, Giustiniani exprima-t-il, en juillet 1649, toute son amertume et ses ressentiments contre lui et il tira partie de la situation pour tenter en vain de faire valoir le bien-fondé de ses accusations contre lui. Malgré les dénonciations de G. Giustiniani et les mises en cause par les marchands Duclos et Pastourel, François de La Fuye n'aurait pas été inquiété judiciairement. L'entremêlement des affaires sociales, économiques et politiques sans doute jusqu'au cœur du Sénat, voire jusqu'au doge, pourrait expliquer qu'il ait pu, dans sa faillite, conserver le soutien des pouvoirs politiques lui reconnaissant le mérite d'avoir, de façon décisive, contribué à détendre le climat social de la République lors de la crise alimentaire de 1648. Ainsi, quelques années plus tard, ce rôle salvateur, dont il avait subi incidemment les conséquences financières les plus graves, a-t-il pu le faire apparaître comme un homme plus porteur de solutions que de problèmes, et contribué à le faire connaître du Grand Condé.

Mais de quoi au juste Giustiniani accusait-il François de La Fuye? De bien des choses.
A - De ce que son père était « predicante », pasteur. C'est exact, mais ce n'est pas une faute, même dans la très catholique Gênes, cité marchande et Ville-État où l'on ne juge pas l'efficacité commerciale à l'aune de la religion, habitué que l'on est à côtoyer réformés calvinistes français, luthériens allemands, anglicans anglais, ou encore juifs, voire musulmans, au point que Gênes sera plus tard un « refuge » pour certains protestants français victimes de la politique d'intolérance dont l'application ira *crescendo* à partir de l'exercice personnel du pouvoir par Louis XIV en 1661 jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 et au-delà.

B - De ce qu'il se serait converti au catholicisme uniquement pour pouvoir épouser une catholique génoise et, depuis qu'il a quitté Gênes pour Livourne, qu'il serait redevenu « ugonoto » et même « predicante ». Giannettino Giustiniani écrit sur François de La Fuye : « *Egli ultimi giorni di carnevale (…) escudo egli ugonoto si fece cattolico per maritarsi, come fece, con una artegiana figlia de più spagnolardi d'Italia quali servono il signor Pier Maria Gentile, de più interessati (…) per la Spagna ai questa Republica* ». [Les derniers jours de carnaval (…) depuis que ce huguenot s'est fait catholique pour se marier, comme il le fit, avec une fille d'artisan des plus «hispanohiles» d'Italie qui servait le sieur Pierre Marie Gentile…] Citation d'Edoardo Grendi, voir note [24].

Comme on constate que Giannettino Giustiniani ne semble rien ignorer de la vie de François de La Fuye, l'on pourrait lui faire en retour procès de volontairement déformer les informations qu'il a et de construire des confusions qui viennent à charge personnelle contre François de La Fuye. Celui-ci n'a jamais ni d'aucune manière manifesté quelque velléité que ce soit d'exercer le ministère de la parole de Dieu ; ce n'est pas lui qui est « predicante », mais, outre son père qui l'était à Saint-Germain-de-Calberte, son frère Jean qui l'est effectivement au temple de Sorges à Angers depuis 1643. Quant à son comportement religieux qui serait celui d'une girouette opportuniste, les faits ne sont guère établis. C'est bien un mariage catholique que fait François de La Fuye à Gênes ; et, quand il se remariera à Anvers en 1662 avec Anne Rubens, ce sera encore selon le rite catholique.

Leur contrat de mariage[34] prévoit une donation au dernier vivant de sorte que, si Anne survit à François, ce qui se produira, ses enfants de premier lit pourront hériter des biens de François de La Fuye. En 1668, résidant à Paris depuis un an avec sa femme anversoise et les enfants, Jean-Augustin, Anne-Françoise-Brigitte et Dorothée-Claudine, qu'elle avait eus d'un premier mariage avec feu le gentilhomme mantouan Ludovic de Montini [34], il les fera naturaliser français avec leur mère pour qu'ils puissent hériter de ses biens qui, ainsi, ne tomberont pas dans l'escarcelle du Trésor du Royaume[35]. La naturalité ne pouvant, depuis la révocation de l'Édit de Nantes, être accordée qu'à des sujets catholiques, elle n'est délivrée à Anne Rubens et à ses enfants que sous la réserve, effectivement levée, de leur catholicité constatée : « *information préalable faite sur la naissance, extraction, vie, mœurs, religion catholique apostolique et romaine, biens et facultés des impétrants* » qui font « *profession de foi catholique, apostolique et romaine* », précise l'acte ; la bureaucratie louis-quatorzième est zélée dans ses enquêtes préalables ! François de La Fuye, né protestant, se marie catholique et est officiellement reconnu tel. Ce qui ne l'empêche pas d'entretenir des relations fraternelles avec ceux de sa famille restés protestants, voire ardents protestants comme sa sœur Françoise et son beau-frère Charles Grongnet. Et pourtant Augustin-Jean Montini est « prieur commandataire de l'abbaye de Brézolles » et Dorothée-Claudine sera en 1688 «religieuse professe de l'ordre de Frontevaux à Belhomer au Perche », non loin de Senonches (Eure-et-Loir).

C – De ce qu'il aurait abandonné femme et enfants et se serait enfui de Gênes ; ce qui laisse entendre qu'il aurait cherché à se mettre à l'abri des conséquences de sa gestion et des poursuites de ses créanciers : « *Quel furbo De La Fuye, che si spacciava per gran mercante, se n'è fuggito con havere fallito, abbandonato la moglie per la quale in apparenza si dichiarò cattolico, et è rittornato al calvinismo, del quale era predicante; ha però intaccato alcuni spagnolardi di questa Republica (con mio gusto), havendole fatto pagare cari gli avisi che gli dava del continuo di sempre più accese turbolenze in cottesto Regno, contro di quello publicavo io* »[32]. [Ce rusé de La Fuye, qui se faisait passer à tort pour un grand marchand, s'est enfui après avoir fait faillite en abandonnant sa femme pour laquelle il avait fait semblant de se déclarer catholique, et il est retourné au calvinisme, dont il était «predicante»…]. En l'état présent de nos recherches l'on ne peut affirmer ni infirmer qu'il ait cherché un refuge d'affaires en s'installant à Livourne dans le Grand Duché de Toscane, dont le Grand Duc est un cousin de Louis XIV. Il s'y était déjà rendu à plusieurs reprises pour traiter avec des armateurs anglais qui y tenaient un centre d'affaires.

Sur l'accusation d'abandon de famille, il semble, là encore, que Giannettino recherche des indices, voire leur seule apparence, qui aillent dans le sens de ses a priori. Dans sa lettre du 4 juillet 1651 citée ci-dessus, à son beau-frère Charles Grongnet qui vient d'être nommé pasteur à Saint-Étienne-de-Valfrancesque, François de La Fuye, après avoir rappelé brièvement ses difficultés antérieures, évoque spontanément sa situation de famille sans faire la moindre allusion à une quelconque rupture et parlant de son éloignement des siens comme d'une chose ordinaire : « *ie suis maintenant en estat de me restablir dans peu de tems ou d'une façon ou d'autre – lorsque cella sera ie vous en aviserai ; cependant vous scaves que toutte ma famille ce porte tres bien graces a dieu ; i'ai deux garçons asses gentils a ce qu'on m'escrit car ie n'ai jamais veu le dernier qui est nai despuis le mois d'ottobre passé & auquel on a mis nom Jean Marie come s'apeloit le pere de ma femme ; ie me resjouis que toute vostre famille ce porte bien et particulierement ma sœur vostre femme vous leur presenteres a tous mes baisemains, come aussi a toutte la famille de Monsieur Dides.* »

Son esprit de famille se manifeste en 1668 à l'égard de sa sœur Françoise Grongnet à qui il confie les malheurs, y compris familiaux, qu'il avait subis dans le passé : «… *quand vous consideres bien tous les malheurs quy me sont arrives et tous les chagrins dont mon ame a esté travaillée depuis vingt ans, je m'asseure que vous me pardonnerez facilement sy pendant tout ce tems la, ie ne me suis pas donne l'honneur de vous escrire, mon silence n'a pourtant pas etouffé les sentimens de la nature et j'ay tousiours eu pour tous mes parens et pour vous particulierement ma tres chere sœur tous les sentimens d'amitie et de tendresse que ie dois avoir et que j'auray toutte ma vie, et come il semble que la fortune se veuille lasser de me persecuter et me donner quelque relache, j'espere que j'auray moyen de vous pouvoir tesmoigner combien ie vous ayme et l'estime que je fais de vous et de tous ceux quy vous apartienent et particulierement en la personne de l'un de vos fils* [Jean Gongnet, qui se fera appeler sieur du Fossat, d'une terre acquise par son grand'père André de La Fuye à Saint-Germain-de-Calberte] *quy est presentement ches moy que j'ay fait habiller honnestement et que ie meneray avec moy en Alemagne puis que j'y dois aller ce printemps en qualité de comissaire general des vivres de l'armée de monseigneur le prince* [de Condé] *et pourveu qu'yl soit sage et honneste homme je prendray un soin tout particulier de luy, et sy la guerre continue j'espere qu'yl ne luy manquera pas de l'employ je vous en feray scavoir des nouvelles de tems en tems cependant ma chere sœur ie vous prie de m'aimer tousjours …*[16]. »

D – De ce qu'il se serait fait passer pour un grand marchand. Le fait est que François de La Fuye, écrivant en novembre 1645 à son beau-frère, parle « des grandes affaires » qu'il fait, ayant « attiré [à lui] tout le negoce du Languedoc »[30]. Cette réussite lui a peut-être donné une confiance exagérée en lui-même et sa réputation de grand marchand a pu se répandre sans qu'il l'ait favorisée, mais aussi sans qu'il ait cherché à la défaire. En 1645 c'est un homme sûr de sa réussite qui écrivait à son beau-frère Charles Grongnet. Six ans plus tard, c'est un homme blessé par la faillite de ses affaires qui lui écrit à nouveau. Giannettino brocarde sévèrement ce « *furbo* », ce rusé, qui n'était qu'un petit marchand se faisant passer pour un grand : « *Quel furbo De La Fuye, che si spacciava per gran mercante…* »[33].

La réalité est fort probablement entre les deux, comme l'écrit E. Grendi ; si l'on n'est pas à même d'affirmer que François de La Fuye ait été un grand marchand, on peut du moins dire qu'il n'en fut pas un petit ; sinon certains membres du Sénat de la République et des nobles de Gênes ne lui auraient guère attribué quelque importance. Giannettino se contredit : on ne peut être petit et retenir toute l'attention des grands, sénateurs et nobles de Gênes, au point que ceux-ci veuillent entraver ou du moins retarder le cours de la justice, comme les en accusent les marchands languedociens Pastourel et du Clos ; sa passion le fait trébucher. Sortons du champ des attaques personnelles : une chose pourrait expliquer la déconfiture de François de La Fuye et un indice en est fourni par H. de Lionne dans la lettre citée ci-dessus, qu'il écrivit à Pallavicini en avril 1650 ; il parle « du désordre de ses affaires ». Celles-ci avaient peut-être atteint un seuil critique de développement au-delà duquel une association avec un apporteur de capitaux aurait seule pu donner une assise capitalistique à la hauteur du volume d'affaires réalisées. Or François de La Fuye n'avait pas d'associé permanent ; la structuration financière, voire organisationnelle, de ses affaires a pu pécher par faiblesse. La chute, au moins provisoire, de François de La Fuye peut s'expliquer de la sorte. Il est, dans les affaires, des moments critiques où, par une imprévision de ce type, l'on peut passer très brutalement d'un sommet au plus bas. Dans la période de rapide croissance, la confiance peut d'autant plus attirer de nouvelles affaires qu'elle est exagérée par la rumeur ; à l'inverse, dans la période de dégringolade, la confiance s'inverse d'autant plus en défiance qu'elle avait été excessive, l'aggravant pour partie tout autant artificiellement. Le cercle vertueux s'inverse en cercle vicieux et, dans ces temps, la réalité des faits est déformée au prisme de la perception publique par une réputation ou une renommée exagérément positive d'abord, exagérément négative ensuite ; l'on trouve là les effets de la rumeur dans les affaires.

E. Grendi estime qu'en 1648, de La Fuye a pu être aspiré par la politique génoise, via les enjeux des livraisons de blé, qu'il a pu aussi apparaître, par les solutions qu'il avait trouvées en urgence, comme un grand marchand alors que, selon lui, il était un « marchand cévenol de moyenne importance » spécialisé dans le négoce des textiles et non dans celui du blé. Grendi n'exclut pas que les autorités génoises aient envisagé pour de La Fuye un rôle officiel, donc à caractère politique, dans l'approvisionnement de la ville en blé, qu'un malentendu serait né de ces événements et de ces projets et que G. Giustiniani, aux petites ambitions politiques, en aurait éprouvé de vifs sentiments de jalousie et de la crainte que son objectif d'obtenir la « résidence » française ne s'éloigne définitivement, face à un François de La Fuye qui lui semblait avoir le vent en poupe.

De La Fuye aurait pu aussi être victime des variations rapides des cours du prix du blé et se serait, de ce fait, trouvé dans de grandes difficultés financières. En approvisionnant avec succès le marché de Gênes en blé du Languedoc il a pu tout aussi bien faire chuter le cours du blé et il aurait ainsi pu être financièrement victime de son succès commercial d'approvisionnement ! C'est donc au moment de solder les comptes de ces opérations où l'urgence sociale se combinait avec l'économique et le politique que François de la Fuye se serait trouvé dans la nécessité de prendre du champ, à Livourne, par rapport à la vie génoise. Cette « aspiration » par la politique pourrait aussi expliquer les complicités qu'il semble bien avoir trouvées au Sénat, voire auprès du doge.

C'est en toute connaissance des effets que ses dénonciations pouvaient provoquer que Giannettino Giustiniani s'efforçait d'alimenter la rumeur. Écarter définitivement François de La Fuye de la scène génoise pouvait lui faire espérer de parvenir à ses fins. Le dénoncer lui semblait le meilleur moyen d'attiser les milieux financiers de Gênes contre lui et de l'empêcher de la sorte de refaire surface dans le milieu des affaires génoises après ce plongeon dans l'insuccès. La confiance était le fondement des affaires : à la base du système mis en place à Gênes, comme à Venise, pour sécuriser les opérations de commerce par l'instauration de la lettre de change, qui permettait d'éviter le transport de fonds sur soi, à la merci du premier malfrat venu, était la confiance ; les négociants qui se laissaient aller à la « cavalerie » financière consistant à payer leurs propres engagements sur des fonds versés par des clients en avances sur de nouvelles commandes de marchandises, mettaient en danger le fonctionnement des lettres de change ; aussi étaient-ils mis à l'index par les banques et la rumeur stigmatisait vite le défaillant et le failli, qui n'avaient guère la possibilité de se remettre en selle, quand ils n'étaient pas tout simplement envoyés dans les geôles de la République. Ceux qui, pour se protéger, fuyaient hors des frontières, les « fuitifs », avaient de fort grandes chances d'être rattrapés par la rumeur de leur défaillance, les banques génoises, vénitiennes ou autres ayant des réseaux solides d'informateurs et de propagateurs bien au-delà des frontières de leurs républiques respectives.

III - à Livourne et au Grand Duché de Toscane

En 1651, établi à Livourne, port situé au nord de la Toscane, François de La Fuye écrit à son beau-frère que le vent de la fortune est en passe de souffler enfin en sa faveur. Comme nous n'avons pas eu l'occasion d'enquêter dans les archives de Livourne, nous ne savons rien de son séjour dans ce port ; consulté à distance, Archivio di Stato di Livorno a répondu que le nom de François de La Fuye n'apparaissait pas dans « la collection des fonds d'archives des familles et des personnes », ni dans « les archives judiciaires ».

Si François de La Fuye put s'établir à Livourne, serait-ce qu'il avait enfin régularisé ses affaires génoises ou que sa défaillance, somme toute peu grave et passagère, avait été fortement exagérée par Giannettino Giustiniani ? C'est possible et c'est ce qui pourrait expliquer qu'il ait pu entrer rapidement dans la confiance du Prince de Condé, dit le Grand Condé, dans ce qui sera pour lui une nouvelle vie.

Le choix de Gênes comme base du négoce de François de La Fuye n'avait pas été le fait du hasard. Gênes était alors un centre important du négoce de la soie et des soieries, à l'une des extrémités occidentales des routes de la soie. Un certain Estiene Blain, de Marseille, propose d'approvisionner régulièrement et au détail des boutiques de Lyon, Marseille, Aix et Toulon qui sont prêtes à payer, en espèces et à trois mois, des lots de satin vert et bleu, de damas vert, bleu et rouge carmin, ou dans les mêmes couleurs des bas de filoselle pour hommes et dames. Mazarin informe les marchands que les couleurs turquoise et rouge très vif, très prisées en Italie, ne plaisent pas à la Cour de Paris où l'on préfère le turquoise pâle et les rouges incarnat de nuances variées [24].

Le choix ultérieur de Livourne, qui n'est pas plus que celui de Gênes dû au hasard, marque un tournant dans la stratégie commerciale de La Fuye. Livourne avait été dans l'orbite de Gênes jusqu'à ce que la République génoise la vende à Florence au XV^e^ siècle. Par bien des côtés, mais en plus petit, elle lui ressemble, partageant avec elle le même genre d'activités de négoce portuaire. Mais elle en diffère en ce qu'elle est avec les ports de Pise et de Florence, l'un des principaux, sinon le principal port de la Toscane. Le Grand Duché de Toscane, plus vaste et plus peuplé que la République de Gênes, a une société aristocratique et bourgeoise au moins aussi nombreuse et riche que Gênes. Le Grand Duc Ferdinand II Médicis est un cousin de Louis XIV dont il est proche par bien des côtés : tous

deux sont au premier plan de la Contre Réforme, tous deux soutiennent les arts et les sciences. Voilà bien des atouts qui peuvent permettre de se remettre en selle et d'espérer jouir de la protection indirecte du grand monarque de France. De La Fuye peut envisager de commercer sans être mêlé aux intrigues complexes des familles patriciennes de la République de Gênes. N'est-ce pas après tout, pour partie, cet embrouillamini politico-économique qui, outre une possible insuffisance de capitaux, a pu amener de La Fuye dans l'imbroglio financier dans lequel il se perdit peu ou prou, trop peu féru qu'il pouvait être de tous les arcanes du patriciat génois dans ce qu'ils impliquent d'alliances matrimoniales et patrimoniales croisées et entrecroisées au cours des siècles ?

À ce jour nous n'en savons guère plus sur le séjour de François de La Fuye à Livourne : rien sur la nature exacte de ses affaires, rien sur la durée du séjour, rien sur les relations commerciales et financières qu'il a dû nécessairement établir au point d'être un personnage suffisamment en vue pour parvenir à la connaissance du Grand Condé [36].

Notes

(23 bis) Ces données sur Jean Perrachon ont été communiquées par les services des Archives départementales du Rhône. Sur les Perrachon et leur engagement dans le consistoire de Lyon, voir *La conversion protestante à Lyon (1659-1687)*, par Odile Martin, Librairie Droz à Genève et Librairie Honoré Champion à Paris, 1986. Page 280.

« François de La Fuye est marchand en la cité de Lion » : extrait d'une procuration donnée par devant un notaire de Meyrueis et dont la teneur est rapportée dans un acte du notaire Vilar de St-Germain-de-Calberte du 22 août 1637. Arch. dép. Lozère, 3 E 4710.

Même notaire, acte du 11 mars 1640 : F. de La Fuye est cité comme « marchant ». Arch. dép. Lozère, 3 E 4711.

Jean Hugla, de Montpellier, écrit à François de La Fuye à Lyon le 7 avril 1643. (Archivio di Stato di Genova, Fondo Famigliere).

(24) Grendi, Edoardo, « Giannettino Giustiniani, François de La Fuye e i grani francese, Genova 1648 », in *La Guirlande di Cecilia*. Studi in onore di Cecilia Rizza. Fasano, Nizet-Schena, 1997.

(25) Les croisés alliés aux Vénitiens occupaient Constantinople depuis 1204. En 1261 quand la monarchie byzantine récupéra sa souveraineté sur Constantinople, elle le fit avec le soutien de la République de Gênes. En récompense les Génois obtinrent une concession, puis d'autres, sur l'autre rive de la Corne d'Or. S'y développa une ville génoise, de style occidental, ceinte de murs, puis autour de la Tour Galata, ville organisée en damier comme les villes romaines. Pendant le siège de Constantinople par les Turcs, les Génois restent spectateurs puis signent avec les nouveaux maîtres de la ville et de l'Empire un acte d'allégeance qui garantit leurs personnes et leurs biens, leur donne le droit de conserver leurs églises et leur accorde une sorte d'autonomie. Ces concessions ainsi renouvelées par les conquérants turcs feront du quartier de Galata, en face de Constantinople, une ville enclave du monde occidental, lieu de tout le commerce entre l'Empire Ottoman et l'Occident, puis lieu des ambassades de tous les États chrétiens. Les intermédiaires quasiment obligés de ce commerce entre Occident chrétien et Asie turco-musulmane en seront les Levantins de Galata.

À Smyrne les Génois se manifestèrent avant leurs concurrents vénitiens. Cependant, régulièrement attaquée par toutes les puissances agissant en Méditerranée orientale, Smyrne n'était plus, depuis le XV[e] siècle, qu'un petit port de 2 000 habitants dont le trafic se bornait à un rayonnement régional. À partir de 1600 Smyrne renait vigoureusement grâce au commerce international. Ville ouverte à tous les marchands de la Méditerranée, elle se développe librement dans la profusion des affaires et, à la différence de Constantinople, sans établissement de concessions étrangères. Réputée être « la Perle du Levant », ou « l'Œil de l'Orient », elle est l'œuvre des marchands, tandis que les populations autochtones composées de Grecs, de Turcs ou de juifs, résident dans l'arrière-pays. Son développement est tel que dès 1630 plusieurs consuls y représentent les puissances occidentales comme Venise, la Hollande, l'Angleterre ou la France dont le consul vit dans la munificence, protégé par une garde personnelle de janissaires. Smyrne devient le premier port de la Méditerranée orientale, avant même Constantinople, par où transitent les marchandises à destination de l'Asie dans un sens et de l'Europe en sens inverse. Le commerce, mais aussi la religion y étaient de la plus grande liberté ; ce qui, malgré les lois ottomanes qui facilitaient leur coexistence, n'était sans provoquer de vives tensions épisodiques. Églises chrétiennes catholiques et orthodoxes, synagogues et mosquées coexistaient sans être confinées en des quartiers distincts. Les tavernes y étaient de tous les genres européens ou turcs. Dans les rues l'on pouvait entendre toutes les langues de la Méditerranée, mais l'on commerçait en italien avec l'assistance toujours possible d'interprètes et de courtiers juifs. La population, qui n'était encore vers 1600, que de 5 000 âmes, passa à 40 000 vers 1650 pour dépasser 100 000 en 1700.

(26) Oneglia, Oneille en français, était une bourgade à la frontière de la Ligurie occidentale, extérieure à la République de Gênes et qui, après l'annexion de Gênes au Royaume de Piémont-Sardaigne en 1815, formera, en fusionnant avec d'autres bourgades, la commune et ville portuaire d'Imperia, dont elle constitue un quartier.

(27) Les tartanes étaient des barques typiques du négoce de cabotage sur les côtes de la Méditerranée occidentale au XVII[e] siècle, très nombreuses entre Sète et Gênes. Elles avaient en moyenne une vingtaine de mètres de long sur cinq de large et une capacité de 50 à 70 tonneaux. Les plus petites étaient équipées d'une voile latine triangulaire à trois points, les plus grandes de deux mâts à une voile chacun.

(28) Les Archives de l'Etat de Gênes, *Archivio di Stato di Genova*, contiennent, dans le Fonds des Familles, *Fondo Famigliere,* un nombre considérable de correspondances commerciales envoyées à François de La Fuye, et ce, bien que l'inventaire manuscrit, ancien, très sommaire et très incomplet, ne mentionne guère le nom de François de la Fuye. Il semble que l'auteur de cet inventaire n'ait été intéressé que par les plus importantes familles génoises. On trouve des liasses éparses dans divers cartons et des cartons entiers ; les papiers relatifs à François de La Fuye occupent la totalité des dossiers F 69, F 70,F 72, F 88, F 92, F 94 et la totalité des cartons F 78/1 et F 78/2; peut-être 2 000 lettres, voire plus. Apparemment aucune lettre de François de La Fuye, mais une correspondance dite passive constituée des lettres à lui adressées par toutes sortes de correspondants : avis d'embarquement de marchandises, reçus, états divers de comptes, ordres d'engagements pour le compte de tiers, ordres de banques, d'achats, lettres de fournisseurs… Le tout sans ordre apparent, pas plus méthodique que chronologique. Pour preuve, une pièce d'un marchand anglais de 1661 à Marseille ou un rapport du XVIII[e] siècle sans rapport avec François de La Fuye. Ces correspondances viennent pour l'essentiel du quart sud-est de la France, Marseille en premier et Lyon, mais aussi Nîmes (beaucoup), Montpellier, Nice, Beaucaire, Anduze, etc., Livourne, Turin, Constantinople, Smyrne (« Esmierne »). Voilà un très vague et très incomplet aperçu d'un fonds non inventorié dans lequel nous avons procédé à quelques très sommaires sondages durant les quelques heures dont nous disposions !

Les pièces les plus anciennes que nous avons relevées par un trop bref sondage remontent à août 1643 et les plus récentes à février 1649. Cela correspond à peu près avec ce que nous savions déjà, à savoir que François de La Fuye était établi marchand à Lyon en 1637, où il resta jusqu'en 1643, et qu'il semblait avoir quitté Gênes courant 1649. En fait, ce fonds considérable est, selon toute vraisemblance, constitué de toutes les correspondances commerciales reçues par François de La Fuye au cours de son séjour à Gênes, où, dit-il dans une lettre à son beau-frère Charles Grongnet, il réalisa une sorte de monopole (E. Grendi parle d'un « réseau », en français dans le texte) de tout le commerce des Cévennes et du bas Languedoc vers Gênes. C'était son fonds personnel d'archives commerciales. Le fait que l'on y trouve au moins un document qui lui fut adressé à Montpellier avant son séjour génois en est une preuve. Ce fonds exceptionnel mériterait, en premier lieu, d'être étudié pour lui-même et relié aux données françaises pour mieux cerner l'originalité et l'étendue du réseau ou du « monopole » commercial créé par François de La Fuye à partir du bas Languedoc

(29) Lettres de François de La Fuye, l'une écrite de Gênes le 28 novembre 1645 à son beau-frère Charles Grongnet, pasteur à Aulas (le courrier est confié aux bons soins d'André et Anthoine Pélissier, de Nîmes, à la demande de François de La Fuye), l'autre écrite de Livourne (Toscane) le 4 juillet 1651 au même beau-frère, alors pasteur à Saint-Étienne de Valfrancesque. Arch. dép Aveyron, Fonds Julien de Lasalle, J 77.

(30) Copie d'une lettre non datée, que l'on peut estimer être d'octobre 1649, au marquis Pallavicini, représentant diplomatique de la République de Gênes à Paris (*Archivio di Stato di Genova, Fondo Famigliere*). La lettre dit qu'une procédure judiciaire a été ouverte auprès du Sénat, « s'estans mis procez par devant le Senat de Gennes » ; cependant les Archives de l'État de Gênes et les Archives d'Histoire de la Ville de Gênes nous ont écrit n'avoir trouvé trace d'aucune procédure judiciaire relative à François de La Fuye.

(31) Lettre de Hugues de Lionne, de Dijon, au Marquis Pallavicini à Paris, avril 1650. Archivio di Stato di Genova, Fondo famigliere. Hugues de Lionne (1611-1671), préparé à la carrière diplomatique par son oncle Abel Servien, négociateur français aux Traités de Westphalie, connaît bien l'Italie pour y avoir longuement séjourné, comme « résident » à Gênes en 1650, entre autres missions d'État. Il devient un des plus proches collaborateurs de Mazarin. Il connaît bien l'Espagne ; après avoir participé en 1656 à Madrid à la négociation des préliminaires au Traité des Pyrénées, il sera la cheville ouvrière diplomatique de la rédaction et de la conclusion du Traité en 1659. Il accomplit aussi des missions diplomatiques ponctuelles dans les États allemands et sera ministre des Affaires Étrangères de 1663 jusqu'à sa mort en 1671. Il avait donc pu connaître François de La Fuye ou, du moins, apprendre de ses correspondants d'affaire, comme des autorités politiques au sommet de la République de Gênes, ce qu'il en était de ses compétences techniques et de son sérieux dans les affaires.

(32) Sur l'histoire de l'île de Tabarka, voir : Ghazali, Maria, « La Nueva Tabarca : île espagnole fortifiée et peuplée au XVIII[e] siècle », in *Les Cahiers de la Méditerranée,* 73/2006.

Charles Quint avait pris prétexte de ces activités pour annexer l'île de Tabarka, dont les habitants pêchaient le corail depuis toujours et qui est située à mi-chemin entre Annaba (Algérie) et La Goulette. Cinq ans plus tard, il la bailla à ferme à ses alliés Lomellini et Grimaldi ; en échange de la construction d'une citadelle et de l'entretien d'une garnison par l'Espagne, les Génois reconnaissaient la souveraineté espagnole sur l'île et devaient donner le cinquième (*el quinto*) de tout le corail qu'ils pêcheraient. (Depuis ce temps les Lomellini avaient gardé des positions économiques en Espagne et l'on verra plus tard, vers 1660, François de La Fuye entrer en relation en Espagne avec un des leurs). Mais, comme depuis Philippe II déjà, l'Espagne n'entretenait plus cette garnison, les Génois avaient cessé de verser à l'Espagne *le quinto* sur le corail. Au XVIII[e] siècle, la population de Tabarka était essentiellement constituée de Génois -plus précisément originaires de Pegli- et de quelques familles ligures, toscanes et sardes ; elle tombera en esclavage, quand le bey de Tunis s'emparera de l'île en 1741, et sera déportée à Alger lors de la prise de Tunis par les Algériens en 1765. Rachetés par l'Espagne en 1769, 385 hommes, femmes et enfants seront emmenés à Alicante, puis sur l'île appelée Plana près d'Alicante. C'est avec l'arrivée des génois tabarquins que cette île prit son nom actuel de Nouvelle Tabarca.

La République de Gênes entretenait avec l'Espagne des relations privilégiées, ses banquiers, adossés à la Banque de Saint-Georges, assurant le financement de la Couronne d'Espagne, en particulier sous CharlesQuint et Philippe II, qui dominaient, de différentes manières, la péninsule italienne à l'exception de Gênes, de Venise et de la Savoie lesquelles seules jouissaient d'une pleine indépendance. Quand la puissance française monta en Europe à partir du XVI[e] et surtout du XVII[e] siècle, les familles patriciennes de Gênes durent tenir compte de ce nouvel état de fait.

(33) Archives des Affaires Etrangères, Paris, CP, Gênes 7, cc. 292-294, 6 juillet 1649. Citation par Barbara Marinelli in « Un corrispondente genovese di Mazzarino: Giannettino Giustiniani. La questione della residenza ».

Quaderni di Storia e Letteratura Settembre 2000.

« État numérique des fonds de la correspondance politique de l'origine à 1871 », Paris, Imprimerie Nationale, 1936, pour le Ministère des Affaires Étrangères. Hugues de Lionne est « résident » à Gênes en 1650. Le marquis Giustiniani l'est de façon discontinue de 1645 à 1650, de 1657 à 1668 et de 1669 à 1684.

(34) 1° : Arch. Nat., série XCII 263. Contrat par Guyot, notaire à Anvers, 15 juin 1662.

2° : Béguin, Katia, *Les Princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle,* Seyssel, Champ Vallon, 1999. Voir en particulier le chapitre « La clientèle des Princes de Condé ». L'auteur reprend (p. 424) des erreurs minimes sur les prénoms des trois enfants qu'Anne Rubens avait eus de Ludovic Montini. Nous avons repris les prénoms tels qu'ils sont écrits dans l'acte de naturalité conservé aux Archives nationales.

(35) Acte enregistré le 12 août 1678. Arch. Nat. Xla 8674.

(36) *Archivio di Stato di Livorno,* interrogé, a répondu en français ne pas trouver son nom dans ses inventaires d'archives « … nous vous informons que nous n'avons pas de lettres de François de La Fuye, dans notre collection d'archives des familles et des personnes. Au lieu de cela, nous avons consulté les répertoires du Capitano, poi governatore, poi auditore vicario – archives judiciaires - (années 1648-49; 1654-1660), sans résultats ». Cela ne veut pas dire pour autant qu'avec de la patience l'on ne puisse pas trouver sur place dans divers dossiers des références précises à ses activités, comme nous en avons trouvé à *Archivio di Stato di Genova* et *Archivio Storico del Comune di Genova.*

Errata et compléments de la 1ère partie parue dans le n° 169.

Errata :

A - La référence du fonds Julien de Lasalle aux Archives départementales de l'Aveyron n'est pas J 70, mais J 77.

B - Substituer le texte ci-dessous à celui de la note (20) :

1 - Gabrielle Liquier est décédée entre le 26 juillet 1635 et le 26 octobre 1636 :

1.1 - Le 20 juillet 1648, Me Vilar, notaire de Saint-Germain-de-Calberte dresse un acte (Arch. dép. Lozère. 3 E 4713) de « Quittance faicte par Mr Me Jehan de la fuye Ministre a Me Pierre Nouail habitant de la ville d'Angers » ; Pierre Nouail paye 290 livres à Jean de la Fuye selon contrat d'obligation de 427 livres « consantie par Jacques et Jehane Larguier à Gabrielle de Liquiers » (acte non conservé du notaire Dupuy, Saint Germain, du 26juillet1635).

1.2 - Le 5 juin 1635, par acte notarié Gabrielle Liquier « arrante » les biens de son mari à son gendre Pierre Dides (notaire Dupuy dont les actes ne sont pas conservés ; cet acte est cité dans celui du 22 août 1637 du notaire Vilar, Arch. dép. Lozère, 3 E 4709 : « Compromis et arbitrage faict et passé entre Mre pierre dides docteur es droitz de la vile de Meyrueis Mary seigneur & m(aist)re des biens doctaux de damlle Ysabeau de la fuye et m(essi)re jean de la fuye tant en son nom que comme procu(reu)r de m(essi)re fran(cois) de la fuye son frere et damlle francoize de la fuye frere et sœur »). Pierre Dides y représente son épouse Isabeau ; Jean de La Fuye représente François et Françoise de La Fuye. Cet arrentement est ratifié (acte du 26 octobre 1636 du notaire Dupuy, non conservé mais cité comme celui du 5 juin 1635 ci-dessus) par Jean et François de La Fuye, après le décès de leur mère Gabrielle Liquier.

2 - Le 11 mars 1641 Me Vilar, notaire à Saint-Germain-de-Calberte, établit un acte de « Transhaction et Accord faict & passé par et entre Mr Me Pierre Dides Mary de damle Ysabeau de la fuye dune part et Mr Me Charles Groignhet Mary de damle francoize de la fuye dautre part » (Arch. dép. Lozère, 3 E 4712).

Compléments

1 – L'acte de mariage du fils d'André de La Fuye, à Vitré en 1651, désigne le marié « noble Jean de La Fuye » ; c'est la seule référence nobiliaire qui nous soit parvenue de cette famille et qui ne nous permet pas pour autant de rattacher André de La Fuye à l'une des familles de même patronyme en Anjou, province dont il se déclare originaire lors de son inscription à l'académie de Genève(Arch. dép. Ille-et-Vilaine, Vitré, 5 Mi 381, R2282, pl. 1139: mariage de Jean de La Fuye avec Marie Conseil, à Vitré, le 9.11.1651. Itou, 10 NUM 35600 25 : « Noble homme Jean de La Fuye ministre du St Evangile en L'eglise d'angers et damoiselle Marye Conseil ont espousé en cest Eglize de Vitré ce neufiesme novemb(re) Mil Six Centz cinquante et ung, les annonces ayant esté publiés en ceste Eglize et en celle d'angers come il apert du Certifficat que Me noble de La Fuye a presentés. Le mariage bénit par Moy. M. Larroque ».

2 – C'est sous le Rocher de Bouillères, près de Meyrueis que fut assassiné Pierre Dides.

3 – Charles Grongnet et son fils François, tous deux pasteurs, refusèrent d'abjurer lors de la révocation de l'Édit de Nantes et obtinrent un passeport pour passer en Suisse. Charles, vieillard de plus de 80 ans presque aveugle, était accompagné d'un « valet pour le conduire », de sa femme et de la famille de son fils aîné François Grongnet pasteur de Castagnols. Ils déclarèrent vouloir gagner la Suisse « par la route », par Valence et Genève. Pour éviter de devoir abandonner dans une pension catholique son fils aîné alors âgé de 9 à 10 ans, François déclara ne pas pouvoir présenter d'extrait de son baptême et fait croire qu'il n'avait que 5 à 6 ans : « …avec demoiselle Louise de Vigot sa femme et deux garçons l'un de l'aage de vint mois l'autre de cinq a six ans dont il ne rapporte pas les extraits baptistaires [*renvoi à l'interligne supérieur :* sauf de celuy qui n'a que vint mois] parce que le registre est au pouvoir de Mr de La Baume Con(seill)er au Senechal de Nimes et Com(missai)re et que leur âge les rend connoissables ». (Arch. dép. Hérault, C 279, f° 217 et suivants : « Estats des certifficatz donnes aux ministres pour sortir du roiaume ».

4 – Un frère de Jeanne Gaultier, femme d'Hercule Grongnet, était l'un des cinq pasteurs en exercice lors de la fermeture du grand temple de Montpellier et de l'interdiction du culte public en 1682; il devint prédicateur de la Cour du Roi de Prusse Frédéric-Guillaume, à Berlin.

Hercule Grongnet avait souvent assisté sa sœur Anne Julien, devenue jeune veuve avec sept enfants à charge à Saint-Jean-du-Bruel, dans la gestion de ses affaires ; il avait fait de même avec ses frères. Ceci est attesté par une lettre (Arch. dép. Aveyron, fonds Julien de Lasalle, J 77), du 18 novembre 1706 d'Anne Grongnet veuve de François Julien, de Saint-Jean-du-Bruel, à son frère Jean Grongnet, dit du Fossat : « Mon frere le medecin m'etait d'un grand secours, mais le destin l'a vouleu transporter en Hollande com vous scaves ». Seule et ne pouvant plus être conseillée par son frère Hercule, Anne se retourne vers son frère Jean et le presse de mettre de l'ordre dans les affaires patrimoniales rendues compliquées par l'exil à l'étranger de leurs parents et de plusieurs de leurs frères.

Jean Grongnet, résident de l'Hôtel des Invalides détaché en Normandie, répond à sa sœur au sujet des biens détenus en indivision familiale et d'un projet de donation d'Hercule et de lui-même, tous deux sans héritier, à leur sœur : « *Comme à nostre hostel nous y sommes bien mais il nous faut quelques pistolles pour y vivre plus contant. J'avois pressenti mon frere pour cela, qui m'envoya ce projet que ie acceptay agreablement puis que ie vis que tout vous retournoist et nostre frere m'a envoyé tousjours de l'argent à l'hostel et mesme de paris et de hollande. Je luy marqois que nous estions fort mal payés* » ; « … *Cependant, s'il y a quelque chose a faire en cela qui vous convienne, ie le fairay tousjours mais vous voules bien que i'en donne advis a nostre frere [Hercule] dont ie recois souvent de lettres. Il ne seroist pas honneste de rien innover sans luy en donner advis et mesme ie luy ay escript ce que vous me marques par la vostre. Il avoit escript il y a deux mois à mr. Mourier qui estoit a paris de demander au Roy par un placet en mon nom les biens de H. Grongnet fugitif en hollande. Ce placet fut envoyé a Mr de Chateauneuf, auquel ayant parlé, il luy dit que ces biens estoient en party et que pour un particulier on ne pouvoit pas faire tort au traitant. Il faut que celuy qui aist faict ce placet ne l'aist pas bien faict, soit en ne mettant pas que c'est du bien de famille ou n'exposant pas mes servinces. Vous ne devez rien craindre qu'on confisque nostre bien ou en cas qu'ons remue quelque chose de dire a mr. d'Esmaretz de presenter requeste a mr. l'Intendant et luy exposer mes servinces que ie rends continuellement, estant destaché de l'hostel royal des Invalides pour la basse normandie, où ie monte la garde actuellement sur un fort sur la mer comme cappitaine…* ».

Ainsi Jean met-il en avant sa qualité d'officier militaire, laquelle impliquait la confession catholique, pour intervenir auprès de l'administration royale afin d'aider à la récupération des biens hérités de ses grands-parents de La Fuye et saisis par l'administration royale à la suite de la fuite à l'étranger de son père et de ses frères pour cause de religion ; on ne sait encore ce qu'il est advenu de ces biens qui devaient, en fin de compte, revenir à Anne Grongnet, veuve de François Julien, et à ses héritiers.

Nous avons reçu…

De la part du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

2001-2011, dix ans d'action pour le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, brochure du Conseil général d'Ardèche, www.parc-monts-ardeche.fr à consulter au Centre de documentation et d'archives du PNC à Génolhac.&

De la part de la Voltaire Foundation, University d'Oxford,

L'annonce de la parution du tome VII de *La correspondance générale de La Beaumelle,* éditée par Hubert Bost, Claude Lauriol et Hubert Angliviel de La Beaumelle. www.voltaire.ox.ac.uk

Seul homme de lettres huguenot au XVIIIe siècle, sa carrière le conduit des Cévennes à Genève, Copenhague, Berlin, Paris, Amsterdam, Nîmes, Montpellier, Toulouse… Elle est marquée par deux emprisonnements à la Bastille et un exil en Languedoc. Ses lettres traitent de politique, littérature, philosophie, histoire et de religion. Elles fournissent nombre d'informations sur le commerce de la librairie et sur la destinée d'un Cévenol talentueux et ambitieux parvenu à la notoriété de l'homme de lettres et à l'anoblissement. Né à Valleraugue en 1722, décédé en 1773. La notice qui lui est consacrée sur Wikipédia est remarquablement bien fournie, rédigée par Claude Lauriol.

De la part des Archives départementales de la Lozère,

L'avis de publication du **Répertoire numérique des sous-séries 1 U, 2 U, 3 U des tribunaux de première instance, 1800-1958**.

Ce travail minutieux et enrichissant a été mené à bien par Alain Laurens. Après une introduction historique, une présentation des services et du personnel et de l'architecture judiciaire, il a élaboré des rubriques qui permettent de connaître le nom de l'inculpé, le lieu, la date, le motif, et la date du jugement. Deux index, un des personnes et un des lieux permettent de retrouver les individus.

Après un sondage effectué pour la commune de Villefort, j'ai relevé 39 entrées, dont 4 femmes. Le vol étant le délit le plus souvent constaté, 14 fois, mais il y a aussi viol, pratique illégale des accouchements, participation à une bande armée, viol de la correspondance, faux en écriture, propos séditieux et fraudes commerciales.

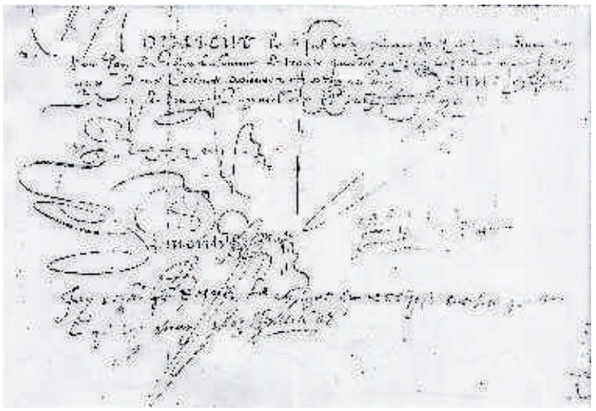
Commander les 3 volumes à la Direction des archives départementales, 12, avenue du Père Coudrin, 48000 Mende. 15 euros l'un (frais de port inclus).

Échanges

Petite approche d'une vieille habitude : signer

par Gabriel Liotard

Dès l'école primaire nous est montrée la signature de Charlemagne[1]… Multiples sont les formes de signatures au fil des ans. Voyons d'abord l'un des maîtres les plus connus de Saint-Ambroix : Jean Demontès. Au début du XVII[e] siècle, il enseigne à Saint-Ambroix. Entre 1598 et 1627, les protestants sont majoritaires. Le rôle du maître d'école est multiple : enseignant, diacre, chantre et délégué aux synodes (il le fut en 1604). Jean Demontès participa aussi aux colloques régionaux. Il est lecteur de la Bible le dimanche, il visite les malades et fait des prières publiques. Ce régent des écoles reçoit en 1604 51 livres de gages annuels. Sa signature ne semble pas empreinte de modestie !



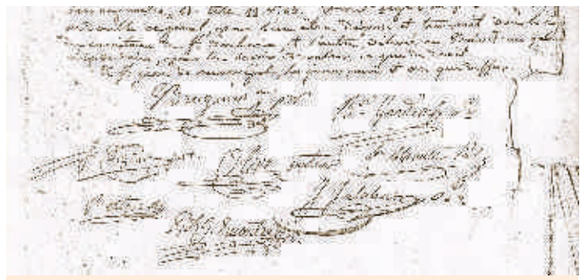
Au cours des siècles, les noms ont été souvent soulignés par deux barres parallèles encadrant trois ou cinq points en ligne. Que signifient ces poids entre ces barres ? Jésus, Marie, Joseph ? Qui dit mieux ?

Nous avons aussi les signatures suivies de trois points en triangle isocèle (encore trois points, trinitaires). On n'y voit la marque des frères… Comme l'on disait.

Étant amené à étudier le protestantisme à Saint-Ambroix, j'ai eu entre les mains le registre des délibérations du conseil presbytéral. Et ô surprise ! Plusieurs signatures étaient agrémentées de ces trois points en triangle. Je me suis mis à la recherche de la présence de francs-maçons dans les temples, ce qui m'a amené à chercher vers la vallée du Rhône, Barjac, Bessèges, Saint-Ambroix et Alès (voir mes articles dans le *Lien des chercheurs cévenols*). Grande fut ma déception : aucune confirmation. Par contre l'étude de ces différentes loges a été bien instructive pour connaître la vie locale.

Dans les signatures de ces loges, j'ai été intrigué, dans une liste de grades capitulaires pour les Rose-Croix, par une fin de signature en croix, un point étant placé dans chaque canton. Que signifient ces points ? Les quatre vertus cardinales : prudence, tempérance, force et justice ? D'autres veulent y voir les quatre points cardinaux symbolisant le monde terrestre. Interprétation qui pourrait être l'action de l'esprit sur la matière, et pourquoi pas les quatre éléments : la terre, l'air, l'eau et le feu. Nous pouvons nous tourner vers l'hermétisme et voir la croix fleurie des quatre roses pouvant aussi symboliser les vertus cardinales traditionnelles.

Avant les signatures magnétiques et électroniques, les hommes ont voulu personnaliser et sécuriser leur courrier par les moyens les plus divers, les sceaux par exemple, les signatures compliquées, la variété en est immense. Ces quelques remarques en susciteront je l'espère beaucoup d'autres.



Signature au conseil presbytéral de l'église réformée de Saint Ambroix

1 Mais Charlemagne ne savait pas écrire….

Anduze - Artillerie : 1875. Des artilleurs à Anduze : le rêve brisé d'un maire

Par Henri Depasse

Ayant appris que les deux régiments de la 15[e] brigade d'artillerie et l'École d'artillerie allaient être transférés de Valence dans le Midi[1], le maire d'Anduze, Albert André, [2] expose le 1[er] juillet 1872 à son conseil municipal la démarche qu'il a faite pour obtenir l'établissement à Anduze d'une caserne et d'écuries pour deux régiments d'artillerie, ainsi que la création d'un polygone ou champ de tir à proximité d'Anduze. Selon lui, la portée des canons étant de douze à quinze kilomètres, un champ de tir pourrait être installé dans la plaine de Saint-Nazaire-des-Gardies, entre la colline de Bétargues et celle de Montagnac.

À l'évocation de ce projet, dont la réalisation pourrait combler les vides laissés par l'exode rural, le conseil municipal d'Anduze s'empresse de voter à l'unanimité un budget de 600 000 francs, qui permettrait la construction de nouvelles casernes et d'écuries.[3] Or, plusieurs villes importantes sont candidates pour accueillir ces troupes, entre autres Perpignan et Beaucaire.[4]

La décision est prise en 1875 : c'est Nîmes, qui, grâce à l'intervention du général nîmois baron de Chabaud-Latour[5], accueillera les deux régiments d'artillerie et l'École d'artillerie. Les artilleurs y disposeront de deux nouvelles casernes sur la route d'Uzès, d'un champ de manœuvre dans la plaine et d'un vaste champ de tir dans les garrigues au nord de la ville. Cette artillerie s'installe dès 1876 dans ses nouveaux quartiers de la route d'Uzès.

ERRATUM : *dans mon article sur la Garde Nationale d'Anduze, p 11, (L.C.C. 168), Ernest Rodier de Labruguière n'a jamais été maire de Saint-Nazaire-des-Gardies. Merci à Robert Gras, ancien maire de cette commune d'avoir relevé cette erreur.*

1) Pieyre, A., *Histoire de la Ville de Nîmes depuis 1830 jusqu'à nos jours*. Tome 3, 1887, p.181.
2) André, Pierre-Jacques-Albert est né à Anduze le 21 décembre 1838, fils de Pierre, notaire à Anduze et de Marie-Victoire Bastide, fille des propriétaires de l'ancien couvent et enclos des Cordeliers d'Anduze. Il épouse à Nîmes le 10 février 1868 Joséphine-Elise-Césarine Fabre. Il mène une carrière préfectorale : secrétaire général (Vaucluse), sous-préfet (Le Vigan, Libourne) puis préfet (Cantal). Il est propriétaire d'un domaine à Gaujac, bordant le Gardon. Héritier du domaine des Cordeliers à Anduze, il le vend le 1[er] octobre 1880 à la commune d'Anduze. Il est maire d'Anduze de septembre 1870 à mai 1873, année où il démissionne. Il est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.
3) Archives Municipales d'Anduze. Conseil municipal
4) Pieyre, A.: *op. cit.*, T. 3, p.180, 181.
5) Henri-François-Ernest de Chabaud-Latour, né à Nîmes le 26 janvier 1804, fils d'Antoine, député, et de Julie Verdier de Lacoste. Officier du génie, puis général de division en 1857, retraité en 1863. Royaliste, il mène une carrière politique de député, conseiller général, ministre des Finances (1871-73), puis de l'Intérieur (1874-75) et sénateur inamovible du Gard (1877-+ 1885). Membre du Conseil presbytéral de Paris, président de la Société Biblique, député au Synode national réformé (1872). Il décède à Paris le 10 juin 1885. Grand-croix de la Légion d'Honneur.

Demandes

Demande de Michel Wienin

Je cherche des informations sur le Cercle des Travailleurs de Sauve dans les années 1850. Je voudrais faire une notule sur l'inscription à la sanguine de la photo jointe qui se trouve au fond de la grotte du Salpêtre de Coutach, près de la limite de Sauve et de Corconne. On peut y lire « 27 juin 1858 / Les membres du Cercle / des Travailleurs de Sauve », puis une quinzaine de noms généralement déchiffrables et à la fin « Vive la République / Démocratique et Sociale ». À l'époque, c'était dangereux !

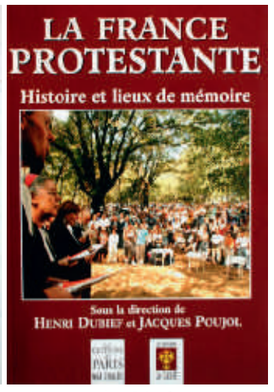
Un historien cévenol disparu : Jacques Poujol

Marie-Lucy Dumas

Jacques Poujol s'est éteint à l'âge de 90 ans, il est enterré à Vébron aux côtés de son frère Robert. Professeur, écrivain et ancien résistant du maquis Aigoual-Cévennes, il a été historien du protestantisme, longtemps secrétaire général de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, historien du maquis et des protestants durant la seconde guerre mondiale et surtout historien et découvreur du Refuge cévenol, à l'origine du grand livre *Cévennes, terre de refuge,* plusieurs fois réédité. Il avait retrouvé en Californie le *Journal de Route* de R.L. Stevenson qu'il fit éditer en 1978, chez Privat à Toulouse, pour l'année Stevenson dont il fut à l'origine.

Ses grands ouvrages écrits en collaboration.





Journal de route en Cévennes de RL Stevenson, première édition (en collaboration). Privat, Toulouse, 1978.

Cévennes, terre de refuge, 1940-1944, en collaboration avec Patrick Cabanel et Philippe Joutard, Club Cévenol et les Presses du Languedoc, 1988

La France protestante, histoire et lieux de mémoire, en collaboration avec Henri Dubief, Les éditions de Paris, Max Chaleil, 1996.

Les Protestants français pendant la seconde guerre mondiale (actes du colloque de la SHPF), 1994.

Protestants dans la France en guerre (1939-1945). Dictionnaire thématique et biographique. Les éditions de Paris, Max Chaleil, 2000.

Fédérateur, il sut faire travailler en équipe des historiens habitués au travail solitaire. Ami de Jean-François Breton, fondateur du L.C.C. avec Jean Pellet, s'il ne contribua que deux fois à notre revue, on lui doit de nombreux articles dans Causses et Cévennes dont il fut le vice président de longues années.

Articles dans L.C.C. :

Stevenson en Cévennes ou du bon usage du centenaire, n° 24, nov-décembre 1978. *André Liquier, député aux Etats Généraux en 1789,* cévenol et protestant, n°96, octobre-décembre 1993.

Article en ligne :

Poujol Jacques. Monsieur Rabaut de Saint-Étienne saisi par la Révolution. In: *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social.* N°22, 1989. pp. 29-43. doi : 10.3406/chris.1989.1301

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/chris_0753-2776_1989_num_22_1_130

Informations d'associations amies

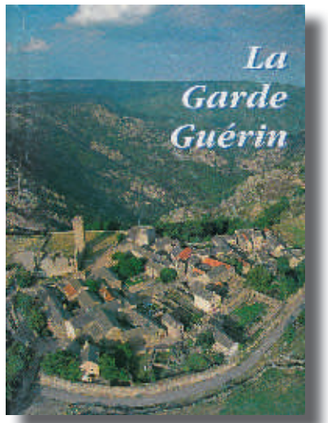
Pour la troisième année consécutive, l'association du Céfédé à la Ligue Verte organise la commémoration du combat qui avait opposé le 9 septembre 1702 à Champdomergue les camisards commandés par Gédéon Laporte et les troupes royales commandées par le Capitaine Poul.

Trois randonnées partant respectivement de Champernal, Soulatges et l'Espiras convergeront à 11 heures sur Champdomergue. Repas des participants sous chapiteau à 13 heures. Animation et reconstitution historique dans l'après-midi.

Information et inscription : office de tourisme du Collet de Dèze - 04 66 45 40 71

À lire ou à consulter

La Garde Guérin, brochure de l'association GARDE, http://www.lagardeguerin.fr/.
À commander à L.C.C, 10 euros, frais de port compris.



Dans le cadre de partenariats entre L.C.C. et d'autres associations qui s'occupent d'histoire cévenole, nous avons décidé de proposer à nos lecteurs cette brochure sur le village fortifié de La Garde Guérin. Cette brochure présente en 36 pages quelques aspects de l'histoire de La Garde (Guérin), dont la recherche a été effectuée par Guy Hérail de Brizis, ses lointains ancêtres ayant été chevaliers pariers de cette forteresse. La recherche historique, le retour aux textes permettent de connaître un peu mieux ce statut particulier de coseigneurs chargés de la surveillance et de l'accompagnement des voyageurs sur la partie de la Regordane qui va de Villefort (Bayard) aux abords de Prévenchères. Indispensable à lire quand on visite La Garde Guérin, cette brochure est en vente aussi à la boutique de La Garde.

Pour compléter : un article de Guy Hérail de Brizis dans L.C.C. : « Haute justice à La Garde Guérin au XIII[e] siècle », n° 114, juillet-septembre 1998, p. 1, avec un commentaire de Pierre Albert Clément.

&

Dans le ***Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français,*** tome 158, 2012, est paru l'article dont Pierre Rolland avait donné la primeur à notre revue « Les galériens protestants (et condamnés pour aide aux protestants) 1680-1775 ».

&

Sites internet de recherches :
La ***base Mérimée,*** les bâtiments du patrimoine : http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr

&

La Borie sauvée des eaux. Ethnologie d'une émotion patrimoniale, par Françoise Clavairolle. *Les Carnets du Lahic 7,* Lahic / DPRPS-Direction générale des patrimoines, 2011. Un ouvrage à télécharger gratuitement sur http://www.iiac.cnrs.fr/lahic/les-carnets-du-lahic/

En 1982, la population cévenole apprend la mise en chantier prochaine d'un barrage sur le Gardon, au lieu-dit la Borie (Cévennes). Profondément ébranlés par cette annonce, les habitants et la diaspora huguenote se mobilisent aussitôt afin de sauver des eaux la vallée des Camisards, ainsi appelée parce qu'elle fut au XVIII[e] siècle l'épicentre de la guerre éponyme, ce qui lui vaut d'occuper une place « à part » dans l'histoire de la région et de la lutte pour la liberté de conscience. Revenant sur ce conflit à l'issue victorieuse, puisque la décision de construire le barrage fut annulée en 1992 par le Conseil d'État, l'étude interroge les significations dont est porteuse la cristallisation émotionnelle déclenchée par ce projet et explore les registres de valeurs (patrimoniale, mémorielle, mais aussi économique et écologique) mobilisés par le collectif hétérogène des opposants (autochtones, nouveaux habitants, protestants des pays du Refuge, etc.) afin d'empêcher sa réalisation. D'un patrimoine qui rassemble à un patrimoine qui divise, elle met en évidence les différents enjeux symboliques et identitaires dont cette lutte a été le levier.

Cet ouvrage est le septième volume des *Carnets du Lahic,* une collection éditée électroniquement par le Lahic et le département du Pilotage de la recherche et de la politique scientifique de la Direction générale des patrimoines (ministère de la Culture).

Françoise Clavairolle est ethnologue, maîtresse de conférences en anthropologie à l'Université François-Rabelais (Tours) et membre de l'équipe «Construction sociale et politique des territoires» (CoST), UMR CITERES - CNRS/ Université François-Rabelais.

Après avoir mené des recherches en anthropologie des techniques sur la domestication animale (*Le Magnan et l'arbre d'or,* Paris, éd. de la MSH, 2003) ainsi que sur une relance de production (*Le renouveau de la production de la soie en Cévennes,* Tours, PUFR, 2008), elle étudie actuellement la patrimonialisation rurale et commence une recherche sur la patrimonialisation et la mise en tourisme des paysages et des populations en Asie du Sud-Est (Vietnam).

&

Dans la série Carte archéologique de la Gaule, vient de sortir l'exemplaire consacré à la Lozère.

Carte archéologique de la Gaule, : 48, Lozère, par Alain Trintignac, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme/ Académie des Belles-Lettres, Paris, 2012, 533 pages, 629 illustrations (en couleur et en noir et blanc). En vente dans les librairies lozériennes et par correspondance : Fondation Maison des Sciences de l'Homme, diffusion, comptoir des presses d'universités, 18 rue Robert Schuman, CS 90003, 94227 Charenton-le-Pont Cedex (01 53 48 30 ; www.lcdpu.fr).

Cet ouvrage mesure les grands pas accomplis par l'archéologie locale en quelques décennies. L'ouvrage dresse un inventaire exhaustif commune par commune des découvertes archéologiques réalisées en Lozère depuis le XVII[e] siècle à nos jours.

Est consultable au centre de Documentation et d'archives du P.N.C. à Génolhac.

Vie de l'association

Maisons des Cévennes, une conférence de Hélène Bouchard-Seguin le 31 mars, salle Marcel Pagnol à Anduze (30).

Hélène Bouchard-Seguin est architecte, elle a répondu à une demande du P.N.C. de réaliser une étude sur le bâti existant dans le but de voir comment le transformer. Il existait de nombreux écrits dans la documentation du P.N.C., mais qui n'embrassaient pas la totalité de l'emprise du Parc. Son étude, à laquelle tout une équipe de collaborateurs a participé, ne prétend pas à l'exhaustivité, elle a été accompagnée par des photographes.

Chacun des quatre massifs montagneux principaux du Parc a ses caractères climatiques, géologiques et ses ressources propres. Cela détermine la façon de bâtir la maison paysanne et ses composantes.

La modestie des moyens : l'art de bâtir se pratique avec une économie du geste et l'emploi de matériaux locaux, pierres, chaume, ardoises et lauzes. La décoration se résume à quelques détails : un cadran solaire parfois, un linteau avec initiales, un dessin dans l'alternance des pierres. L'organisation des bâtiments est toujours rationnelle.

Le paysan est un auto-constructeur, il utilise l'énergie animale et de la force humaine. Quelques fois il fait établir un « prix fait » à un artisan recruté sur les marchés ou les foires, pour une spécialité qui n'existe pas autour de lui, par exemple la ferronnerie, ou la construction d'une aire à battre.

Les maisons des riches sont toujours plus grandes et parfois même hors normes par rapport aux autres.

On ne bâtit pas sur la terre cultivable, pour la préserver. Les bâtiments suivent les courbes de niveaux dans le schiste, si la pente n'est pas trop importante et se localisent toujours au sud ou sud-est.

La plus grande partie des bâtiments date du XIX^{e} siècle, mais quelques bâtisses de la période médiévale existent.

L'assistance, particulièrement intéressée, l'a interrogée sur l'absence de règles de construction des maisons dans des communes de la zone périphérique. Dans la zone centrale habitée, comment faire évoluer les maisons avec leur équipement numérique et les nouvelles règles de la construction écologique dans des contraintes « conservatrices » des caractères de l'habitat ? La réunion s'est terminée par un pot amical offert par la mairie d'Anduze, et la présidente a remercié M. le maire Bonifacio Iglésias en lui offrant le CD rom de tous les numéros de la revue pour la médiathèque d'Anduze



Philippe Gaussent accueille la conférencière au centre Marcel Pagnol. Photos C.V. et N.M.G., montage M.L.D.

La collection complète des L.C.C. reliée

Pauline Roux-Tatto, directrice du Centre de Documentation et d'Archives du Parc National des Cévennes (CDAPNC) à Génolhac, nous présente les volumes récemment reliés de la collection complète des *Lien des Chercheurs Cévenols*. Souvent consultés, les numéros placés dans des boites archives avaient tendance à se froisser et s'abîmer. Reliés, ils sont plus maniables. Merci de cette sauvegarde.

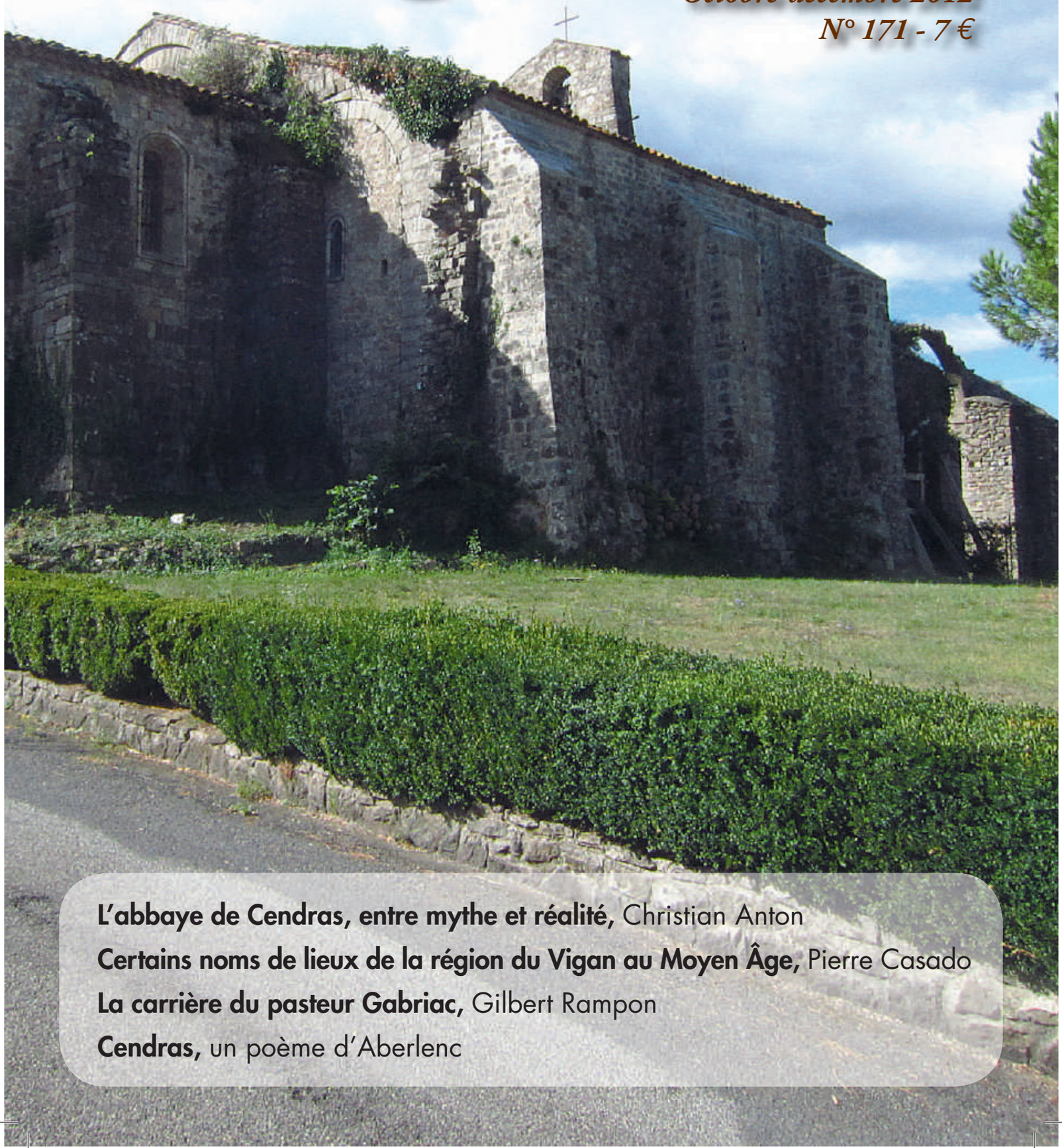
Nous donnons au C.D.A.P.N.C. les CDrom de la collection complète ainsi que celui des Hors série. Ils seront consultables sur place, sur ordinateur.



Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Octobre-décembre 2012
N° 171 - 7 €



L'abbaye de Cendras, entre mythe et réalité, Christian Anton

Certains noms de lieux de la région du Vigan au Moyen Âge, Pierre Casado

La carrière du pasteur Gabriac, Gilbert Rampon

Cendras, un poème d'Aberlenc

Sommaire



Le Lien des chercheurs cévenols, un pont, une passerelle ou une branche posée sur le torrent de l'histoire cévenole comme ici le pont Brignet qui défie le temps sur le torrent Cone (Concoules).

- **Éditorial,** p. 3
- **L'abbaye de Cendras, entre mythe et réalité** par Christian Anton, p. 4
- **L'identification de certains noms de lieux de la région du Vigan au Moyen Âge** par Pierre Casado, p. 7
- **La carrière du pasteur Gabriac** par Gilbert Rampon, p. 16
- **Le texte en langue d'oc, Cendras par Ernest Aberlenc, proposé par Marineta Mazoyer,** p. 20
- **Nous avons reçu**, p. 22
- **Annonces**, p. 22
- **A lire ou à consulter**, p. 23
- **Vie de l'association : visite historique à Vialas et assemblée générale ordinaire à Cendras**, p. 24
- **La dernière publication du Lien**, p. 31
- **Liste des hors série**, p. 32

Photo de couverture :
les restes de l'abbaye de Cendras, photo de Paul Mazière

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3 Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Patrick Arnault
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Louis Raymond

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Philippe Gaussent, Pierre Mouriès, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wiénin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marie-Claire Pontier, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Michel Wiénin

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Jean-Paul Chabrol, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive, 3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ;
Adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum
Adhésion sans abonnement : 5 € ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, 3 Grand Rue 30450 Génolhac

Mise à jour septembre 2012

Editorial

Belle chaleur et belle luminosité !

Si le temps de cette fin août a été plus que chaud, les journées en ont été lumineuses. C'est aussi les deux qualificatifs que j'emploierai pour notre assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Cendras, la chaleur du climat et celle des adhérents et les lumières de l'histoire pour nourrir nos esprits, grâce aux deux expositions et à la visite de l'abbaye de Cendras.

Depuis l'an passé, le bilan de notre association est plus que positif, comme vous pourrez le constater, tant au niveau financier qu'en nombre de revues vendues et de projets réalisés ou à réaliser. Comme nous l'avons répété, tout cet acquis n'a pu se faire sans le travail des équipes précédentes qui depuis tant d'années se sont relayées pour maintenir, développer et faire connaître l'histoire cévenole. Alors, il n'est pas superfétatoire de les remercier chaleureusement, tout particulièrement l'équipe précédente.

Quelques lecteurs s'interrogent sur les époques récentes que nous avons abordées dans la revue : l'avant-guerre et la seconde guerre mondiale. Certains s'inquiètent que nos lumières s'affaiblissent à cause de la trop grande proximité de ces époques avec la nôtre et du manque d'objectivité qui pourrait en découler. Deux arguments peuvent éclairer notre démarche : le premier est que les archives sont ouvertes partout et qu'il est loisible à tous de les examiner et de se faire sa propre opinion. Le travail des historiens est déjà bien avancé. Le deuxième est que les acteurs de cette période sont en train de disparaître et qu'il serait grand dommage de ne pas avoir recueilli leurs témoignages. Le témoignage, c'est le vivant. C'est ce qui permet d'aborder la façon dont les gens perçoivent ce qu'ils ont fait, ce qu'ils vu, ce qu'ils ont entendu. Du témoignage, l'historien n'exige rien d'autre que d'être le récit d'une aventure individuelle, parmi d'autres.

Enfin, le *Lien* se veut toujours être un lien, un pont, une passerelle ou une branche posée sur le torrent de l'histoire cévenole entre les chercheurs, les amateurs, les érudits, les généalogistes pour s'éclairer mutuellement. Echangeons, communiquons enfin par le biais de l'informatique et de la toile mondiale, sur notre site internet rénové.

www.cevenols.fr fonctionne !

Marie-Lucy Dumas



L'abbaye de Cendras, entre mythe et réalité

(Texte que nous a remis l'auteur résumant ses explications aux auditeurs, lors de notre visite)

par Christian Anton



En piémont cévenol, le territoire de la commune de Cendras, mérite une attention particulière en terme d'occupation récurrente d'un espace caractérisé. Situation géographique et qui, au plan de la chronologie, peut se définir par une histoire de vies humaines enfouies dans le sous-sol. De ce passé, seuls quelques repères émergent (abbaye, château, etc.) et sollicitent notre attention. Tant sur le plan spirituel que temporel, le monastère de Cendras ne semble pas avoir établi de communication avec les autres abbayes bénédictines de la région. La proximité du chemin « Regordan » et sa rencontre au confluent du Gardon et du Galeizon avec celui du « Pereyret » à Mende, bien que justifiant vraisemblablement la construction du monastère à ce carrefour stratégique, n'apportent aucun éclairage sur ce point. Lorsqu'on consulte la carte des églises et des abbayes[1], on constate, mise à part Bonnevaux, que l'abbaye de Cendras est le plus au « nord » des édifices religieux d'importance en Cévennes. Est-ce à dire que la montagne cévenole, isolat clairement identifié au plan socioculturel, soit le seul élément à prendre en compte dans la problématique du rayonnement de l'abbaye dans une proximité réductrice et peu représentative ?

L'absence de source documentaire n'autorise qu'une approximation dans la datation du site, le Xe siècle peut être proposé comme repère vraisemblable. Le promontoire choisi pour la construction ayant déjà été occupé par une villa gallo-romaine (du Ie au IIIe siècle avant notre ère) puis par un cimetière « barbare » (IVe au Ve siècle de notre ère)[2] vont contraindre les religieux à des « aménagements » avant de poser les bases du monastère, notamment par la construction d'arcs au-dessus des sépultures. Quant à la répartition judicieuse des piliers sur le substrat rocheux calcaire affleurant, elle fut certainement l'objet d'une réflexion préalable et méticuleuse, du fait de la présence dans le sous-sol de galeries naturelles, constituant un réseau relativement important, ajoutant au handicap, du fait de la moindre résistance des sols autour de la diaclase qui fracture le socle en profondeur. L'ensemble des contraintes d'ordres stratégiques, philosophiques, géologiques, semble avoir été au centre de la problématique de la construction des structures de l'abbatiale. Cet ensemble d'une grande richesse illustre parfaitement le cas d'une réutilisation d'un même lieu à des époques diverses, par différentes communautés humaines.

L'abbaye de Cendras, à son apogée, se composait de l'église contenant six chapelles[3], dont les dimensions originelles restent à définir, du cloître (actuel parking de la mairie) et du bâtiment conventuel abritant d'anciens logements des houillères, récemment transformé en mairie et écomusée. Quant à la présence d'un mur d'enceinte, elle pourrait être suggérée par le toponyme médiéval « scenderatis » dans le suffixe « rate » ou « ratis » signifie forteresse. D'après certaines sources[4], l'abbaye aurait été fortifiée au cours de la guerre de Cent Ans (1337). Le site originel a subi plusieurs incendies dont il porte les traces encore aujourd'hui. Le premier sinistre accidentel a eu lieu en 1480, deux autres plus tar-

1 Clément P. A., *Églises romanes oubliées du Bas-Languedoc,* Presses du Languedoc, 1989, p. 109-110.

2 Anton, C. et J., *Cendras en Cévennes,* Nîmes, 1989, p.20-23

3 *Ibid.* p. 45

4 *Ibid.* p. 49

difs suivirent en 1702 et 1703, pendant l'insurrection camisarde. Certains auteurs[5] avancent le XVIe siècle comme période de construction probable du chœur actuel. Le puits du cloître, paradoxalement devenu objet fantasmatique dans la mémoire collective, a été méticuleusement exploré, ce qui a permis d'éclaircir quelque peu le mystère qui l'enveloppait, notamment dans sa déclinaison de « souterrain » reliant divers sites historiques de la commune. En réalité il n'en est rien, sinon qu'il fut un point d'eau aménagé peut-être par les gallo-romains dans la diaclase naturelle causée par une perte du Galeizon en amont (à hauteur des Avinières) et réutilisé plus tard par la communauté religieuse qui le plaça judicieusement dans le jardin du cloître. Le mythe d'un souterrain reliant les fortifications du Puech ou celle du château de La Fare ne saurait être justifié au regard des techniques de maçonnerie qui, au Moyen Âge, ne permettaient pas de creuser sous une rivière tout en se préservant d'une inondation certaine. Associée au mystère du puits, la tradition locale situe un trésor, le plus souvent matérialisé par une statue de chèvre en or, thème classique du légendaire cévenol que l'on retrouve dans tout le Languedoc ou par divers objets enfouis ayant appartenu aux moines et n'ayant d'existence que dans l'imaginaire collectif.

L'importance économique et spirituelle de l'abbaye de Cendras pourrait être mesurée d'une part à la quantité des bénéfices qu'elle possédait (bulle d'Adrien IV de 1156), d'autre part du fait de l'effort consenti par l'autorité religieuse pour le maintien d'un abbé depuis la fondation du monastère jusqu'à la révolution de 1789[6], importance minimisée par quelques esprits chagrins ignorants des réalités sociales historiques sociohistoriques locales.

Compléments

Parus dans L.C.C.

N° 41 : in *Documents cévenols des archives de Saint-Victor de Marseille,* par Jean Valat de Chapelain.

On relève :

332 : Bulle de Urbain V mettant sous la dépendance de Saint-Victor de Marseille le monastère de Cendras (1366)

336 : une intimation en 1367 à l'abbé et aux religieux de ce monastère, avec promesse faire par



ceux-ci d'observer tout ce qui leur était commandé.

674 : visites à l'abbaye de Cendras (et Colognac, Ispagnac, Chirac, Sauve) par Balthazar de Cabanes (1684-1689).

N° 100 : in *Analyses des hommages faits à noble Geoffroy Le Mengre dict Boucicaut, frère et procureur de Jehan Le Mengre dit Boucicaut, maréchal de France et de dame Antoinette de Turenne, son épouse, comte et comtesse d'Alès* (p 26)

On trouve un riche abbé :

14 - *Jean LA GARDE, abbé de Cendras, le 9 mars 1400 les couvent, château, tout le Puech et tout le village deCendras et appartenances l'église de Saint-Hilaire et village de Saint-Hilaire-de-Brethmascasal et mas de Villars*

Toutes juridictions sur les lieux de Cendras et de Saint-Hilaire-de-Brethmas moitié de la juridiction sur les crimes de mort, mutilation des membres avec Bernard Pelet, cosgr d'Alès tant sur le val de Cendras que St-Hilaire seigneurie de la Tour du Puech, moulin de Gauderic, moulin de Saint-Hilaire au nom de l'église de Saint-Jean d'Alès, le moulin de Gornier, maison sise en Alès, rue neuve, autre maison devant le cloître d'Alès, censives sur les paroisses de Saint-Martin-de-Valgalgues, Saint-Michel-de-Dèze, Sainte-Croix-de-Valfrancesque, Saint-Germain-de-Calberte, Saint-Martin-de-Lansuscle, Saint-Martin-de-Boubaux, la Melouze, Saint-Paul-la-Coste, Soustelle, Saint-Christol, Le Pin, Bagard, Arènes, Saint-Hilaire, Vézenobres, Méjanes, Monts, Salindres, Rousson, Potelières, Navacelle, Auzon, Barjac et le Chambon, pour 7/20 l.t. par an tout ce que l'abbé peut encore tenir dans le royaume de France.

5 Clément P. A., *Églises romanes oubliées du bas-Languedoc,* Presses du Languedoc, 1989, pp. 109-110.

6 Anton, J., Gravil, E., *Recherches autour de Cendras,* pp. 47-63

Archives de l'abbaye de Cendras

A la Bibliothèque Carré d'art, à Nîmes :

Cartulaire de l'abbaye de Cendras, cote B301896101-Ms0626, numérisé, 657 feuillets, consultable à l'adresse : http://bibliotheque-numerique.nimes.fr/fre/notices/110849-Cartulaire-de-l-abbaye-de-Cendras.html

Voici ce qu'en dit Alain Venturini in « Les cartulaires des anciens évêchés d'Uzès et de Nîmes » de l'ouvrage *Les cartulaires méridionaux,* colloque organisé par Daniel Le Blévec, études et rencontres de l'École des Chartes, 2006.

« *Vient enfin le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Cendras, conservé à la Bibliothèque municipale de Nîmes, sous la cote ms 626. Bien que rédigé en forme non authentique, ce cartulaire tardif (1693) ne saurait être confondu avec un cartulaire d'érudit. En effet, son rédacteur, Delperrier, vicaire conventuel et capiscol de l'abbaye, n'a pas agi dans un but historique, mais bien au contraire dans l'espoir de contribuer à la restauration du temporel de Cendras. En fait, ce fort volume de 657 feuillets papier, relié en parchemin, n'est pas entièrement de la main du capiscol.* (Il en va ainsi des fol. 1 à 8, du fol. 31, ou encore des fol. 585 à 594). *Celui-ci n'a pas hésité à y inclure des copies antérieures, ce qui nous donne au final un registre partiellement factice, même si sa contribution reste prépondérante.* »

En note : « *Il a modestement intitulé son œuvre, achevée le 22 octobre 1693, « livre que j'ay fait des contratz que j'ay moymesme tiré (…) pour remettre le temporel de cette pouvre abbaye au temps qu'il plaira à la providence de Dieu et à sa bonté* ».

Aux archives départementales, Nîmes :

Microfilm 1Mi 72 : Inventaire des archives de Cendras, dressé en 1727.

Voir les séries G et H

Bibliographie

Charvet G., *L'abbaye de Cendras, notice historique et archéologique, suivie du catalogue analytique des abbés de Cendras,* édition A. Catelan, 1880, 29 pages.

Bulletin du comité de l'art chrétien (diocèse de Nîmes) : diverses références, revue consultable sur Gallica BNF.



Chapiteau de l'ancienne abbaye : um motif de feuille aquatique et de personnage.

L'Écomusée de Cendras

L'exposition permanente évoque le patrimoine archéologique du Galeizon, les mystérieux signes gravés dans la roche, l'influence des grandes abbayes provençales et languedociennes, la guerre des Camisards, la construction du paysage rural traditionnel. Un centre de documentation est mis à la disposition des étudiants, enseignants, chercheurs. La vallée du Galeizon est une réserve de biosphère du Parc National des Cévennes.

Abbaye de Cendras (Gard)

04 66 30 21 83

Ouvert toute l'année, sur réservation.

L'identification de certains noms de lieux de la région du Vigan au Moyen-Âge

dans les chartes du cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes et du cartulaire de Gellone[1]

par Pierre Casado

Le cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes et le cartulaire de Gellone sont des recueils qui comportent des actes dont les dates vont de la première moitié du IXe siècle à la seconde moitié du XIIe siècle. Ces deux recueils nous ont transmis des noms de domaines quelquefois difficilement identifiables. Nous nous sommes fixés pour objectif d'identifier et de localiser ces domaines en effectuant une lecture des documents *princeps*[2], c'est-à-dire les documents sources. Nous n'avons pas pris comme base d'analyse les publications[3] qui en ont été faites au XIXe siècle. Il faut tout de même préciser que ces deux cartulaires qui nous ont servi de base d'analyse ne sont que des copies du XIIIe siècle, les originaux ayant été perdus. Le fil conducteur de notre protocole analytique a été de procéder à un traçage des formes de ces noms de lieux en les mettant en correspondance avec celles qui se trouvent dans les compois[4] de la région en question. De sorte que, en nous appuyant sur un corpus toponymique au maillage serré, nous avons été amenés à réviser et à remettre en question certaines solutions mises en avant par l'auteur du *Dictionnaire topographique du Gard*[5] et de la publication du cartulaire de la cathédrale de Nîmes[6]. Voici donc un premier résultat concernant quelques-uns de ces noms de lieux de la région du Vigan.

Tout au cours de cet exposé, il ne faudra pas perdre de vue que les attestations tirées des cartulaires et documents assimilés du Moyen Âge sont des formes latinisées. Les plus anciennes, datant d'avant l'an mil, reconduisent souvent des formes antérieures de quelques siècles ; celles qui sont plus récentes, c'est-à-dire postérieures à l'an mil, ne sont que la traduction et l'adaptation au code écrit, en occurrence le latin, de termes en usage dans la langue du lieu à savoir l'occitan. Pour les lecteurs de la revue *Le Lien des chercheurs Cévenols,* nous précisons que nous ne présenterons pas dans cet article toutes les attestations anciennes dont nous disposons pour certains noms de lieux. Pour de plus amples informations, il faudra se reporter au site web de la revue où cette étude sera publiée dans son intégralité.

1 Autrement dit de l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert.

2 Par *document princeps* il faut comprendre le document le plus ancien qui sert de source d'information. Ce n'est pas toujours le document original. Pour ce qui concerne le cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes conservé aux Archives du département du Gard sous la cote G 133, il s'agit d'une **copie du XIIIe siècle** d'actes datant du début du IXe siècle au milieu du XIIe siècle. Il en est de même pour le cartulaire de Gellone conservé aux Archives du département de l'Hérault sous la cote 5 H 8. Les informations transmises sont donc des informations du XIIIe siècle telles qu'elles ont été comprises par le ou les scribes de l'époque.

3 Le *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes* a été publié en 1875 par Eugène GERMER-DURAND. Le *Cartulaire de Gellone* a été publié en 1897-1898 par Paul ALAUS, l'abbé CASSAN et Édouard MEYNAL.

4 Suite à un échange de courriers avec M. CASTAN en avril 2011, il en est ressorti que la graphie la plus conforme à l'étymologie du mot était *compois* plutôt que *compoix*. Nous allons essayer de convaincre le milieu savant du bien-fondé de cette analyse et dès à présent nous avons opté pour l'orthographe *compois*.

5 GERMER-DURAND, Eugène. 1868. *Dictionnaire topographique du département du Gard*. Paris : Imprimerie Impériale. Dans le corpus des attestations anciennes, la référence à cet ouvrage est présentée sous la forme abrégée DTG.

6 GERMER-DURAND, Eugène. 1875. *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes*. Nîmes : Catelan.

AGRIFOLIO

Au sujet de ce toponyme nous serons en accord avec GERMER-DURAND[7] en identifiant *Agrifolio* au nom du hameau *Greffuelhe* de la commune de Roquedur. La chute de la voyelle initiale est un phénomène récurrent dans les fonctionnements linguistiques et particulièrement dans l'évolution des noms propres de lieux ; la voyelle initiale s'intègre phonétiquement dans l'article ou la préposition précédents : [masdagréfuey] > [masdegréfuey] perçu comme *Mas de Greffuel(h)* par des locuteurs qui ont perdu le sentiment étymologique du fait du recul de la langue originale (occitan *agrefuèlh* < latin *acrifolium* = « houx »).

Attestations : XIII^e^ siècle, De *Arisdo ; in territorio civitatis nemausensis in suburbio castro Exunatis in vicaria Arisense in villa que dicitur Agrifolio* (cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 957, fol° 100, verso) ; 1551 *mas d'Aigrifeulh ; au mas d'Agrifuelh* (Recherche générale, Roquedur, C 1796) ; 1631 au *Mas de Greffuel ; une mettairye appellée Greffuel* (cps., Roquedur, EDT 118) ; 1840 *Gruffiel* (cad.sect.C3) ; 1869 *Greffuelhe, ferme* (DTG., p. 103, a) ; 1990 *Greffuel* (IGN., 2741 Ouest).

CALMES

Dans la table des formes anciennes de son *Dictionnaire topographique*[8] GERMER-DURAND a rattaché *Calmes,* qu'il a tiré du cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, à *les Calmels,* hameau de la commune du Vigan, mais dans le corps du dictionnaire il n'a pas repris cette information. Nous ne pouvons accepter cette identification car le nom de lieu *Calmels* représente l'ancien occitan *calmel,* dérivé de *calm* = « plateau rocheux » à l'aide du suffixe diminutif */-el/*. La forme attendue dans les textes médiévaux en latin serait *Calmellis.*

La forme *Calmes* semble être une forme au pluriel qui est la traduction de l'ancien occitan *calms,* pluriel de *calm,* subs. fém. = « plateau rocheux ». Le toponyme attendu à l'époque moderne serait du type *las Cams / las Cans* ou éventuellement *las Camps* sous l'influence de l'autre appellatif occitan *camp,* subs. masc. = « champ ». Nous avons retrouvé le même toponyme *Calmes* avec la même localisation (*sub castro Exunatis*) dans une charte du cartulaire de Gellone. Nous devrons donc rechercher ce toponyme à proximité de Roquedur, Saint-Bresson, Saint-Julien-de-la-Nef ou autour d'Arre.

Notre corpus comporte deux cas qui peuvent offrir une solution acceptable :

+ un hameau sur la commune de Roquedur à proximité de la commune de Saint-Bresson : 1551 *au terrado de la Cam* (Recherche générale, Roquedur, C 1786) ; 1631 *aux appartenances du lieu de la Camp* (cps., Roquedur, E dépôt 118) ; 1689 *aux appartenances de la Camp* (cps., Saint-Bresson, 3 E 26) ; 1840 *Lacamp* (cad., Roquedur, sect.B2) ; 1990 *Lacam* (IGN., 2741 Ouest).

+ un tènement sur la commune de Montdardier à la limite de la commune d'Arre, non loin du *Mas des Olmières* : 1551 *las terras de la Cam en differen entre Mondardie et Arre ; pour le Mas de Navas, terrado de las Cams* (Recherche générale, Montdardier, C 1765).

Le second de ces toponymes est celui qui est attesté le plus souvent avec des formes au pluriel, alors que le premier ne présente que des formes au singulier. C'est le toponyme de la commune de Montdardier que nous considérerons comme le continuateur de *villa Calmes,* ferme citée dans le cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes et dans le cartulaire de Gellone. Ce nom de domaine ne semble pas eu avoir de continuateur comme tel à l'époque moderne et contemporaine. Dans la Recherche générale de 1551 il persiste seulement comme nom de tènement. On peut penser que la ferme a vu son nom tomber en désuétude et être remplacé par un autre, peut-être par celui de Navas.

Attestations : XIII^e^ siècle, *in pago Nemausense, in agicem Arisite, sub castro Exunatis infra terminio de villa Calmes* (cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 912, fol° 102) ; XIII^e^ siècle, *in comitatu Nemausensi in vicaria Arisensi sub castro Exunatis in terminium de villa Calmes* (cartulaire de Gellone, copie d'un acte de circa 1070, fol° 47, verso).

CASSA CREMADA

Dans la table des formes anciennes[9] du *Dictionnaire topographique,* GERMER-DURAND identifie sans précision ce toponyme à *Cases-Vieilles,* information que nous n'avons pas retrouvée dans le corps du dictionnaire. Dans sa publication du cartulaire de la cathédrale de Nîmes[10], il donne comme identification « *La Crémade, nom de quartier* », sans autre précision. Notre corpus ne com-

7 GERMER-DURAND, Eugène. 1868. *Op. cit.,* p. 103, a ; 1875. *Op. cit.,* p. 94, note 1.

8 GERMER-DURAND, Eugène. 1868. *Op. cit.,* p. 273, b.

9 GERMER-DURAND, Eugène. 1875. *Op. cit.,* p. 166, note 3.

10 GERMER-DURAND, Eugène. 1875. *Op. cit.,* p. 166, note 3.

porte qu'un seul toponyme qui peut correspondre à celui de la charte de 1009. Il s'agit de *Care Cremade* attesté dans le compois de 1631 de la communauté de Roquedur. Nous pouvons voir que cette forme fait montre du phénomène du rhotacisme, passage de [s] intervocalique à [r], qui s'est développé sporadiquement du XIII^e^ au XVII^e^ siècle en Occitanie[11]. Ce phénomène est particulièrement patent dans les toponymes du type *Carevieille* qui alternent avec *Cazevieille* (occitan *casa vièlha* = « vieille maison »). *Care Cremade* n'est donc qu'une variante francisée de l'occitan *casa cremada* = « maison brûlée ». Ce toponyme a disparu de la nomenclature toponymique du cadastre napoléonien ; le lieu correspondant doit se situer dans la section A4 du cadastre napoléonien de la commune de Roquedur.

Attestations : XIII^e^ siècle, *aliquid de alodem meum qui est in comitatu Nemausense in arice Arissense* (sic) *subtus castro Exunatis in terminium de ville que vocant Cassa Cremada infra villa que vocant Frodnaco* (cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 1009, fol° 99, verso) ; 1631 *Le Champ del Serre, Palieyres et Care Cremade* (cpx., Roquedur, E dépôt 118).

EXUNATIS

Dans le *Dictionnaire topographique du Gard* et dans la publication du cartulaire de la cathédrale de Nîmes[12] GERMER-DURAND a identifié ce toponyme au nom d'un ancien castrum sur le site de Roquedur-le-Haut. Cependant nous n'avons trouvé aucune trace d'un toponyme dans les documents anciens concernant cette communauté qui pourrait correspondre à *Exunatis*. Cette forme comporte à la finale le suffixe prélatin */–atis/* qui aboutit en occitan à */-às/* ; la lettre */-x-/* représente une séquence deux consonnes [ks] ; devant la sifflante [s], il y a eu résolution du [k] en yod qui s'est combiné avec la voyelle précédente[13] : à partir d'*Exunatis* l'évolution va donner **Eysonas puis Yssonas*.

La seule communauté dans laquelle nous avons un toponyme qui peut être le continuateur d'*Exunatis* est celle de Saint-Julien-de-la-Nef : 1551 *a Dissonas ; en Dissonas* (Recherche générale de Saint-Julien-de-la-Nef, C 1786) ; 1624 *Castanet d'Yssonas* (cps., Saint-Julien-de-la-Nef, E dépôt 119 / 1). La forme de 1551 avec /D-/ à l'initiale s'explique soit par l'agglutination de la préposition *de* dans la séquence « **terrador d'Issonas* » ou par le fait d'éviter le hiatus avec la voyelle précédente. Ce dernier fait est fréquent en occitan. Les toponymes *Arbocet, Arbossièra* (francisés sous les formes *Arbousset, Arbossière*) se retrouvent souvent sous les formes *Darbocet, Darbossièra* (francisés sous les formes *Darbousset, Darboussière*). Le tènement *Yssonas* est localisé près du *hameau de Marcou*[14]. Le site se caractérise par un château[15] de fondement médiéval qui dans le compois de 1624 est dénommé *Castel de Barre / Château de Barre* ou *de Barri* du nom de ses anciens possesseurs. *Exunatis* peut être considéré comme le nom le plus ancien de ce site.

Attestations[16] : XIII^e^ siècle, *in vicaria Arisensi sub castro Exunatis* (cartulaire de Gellone, copie d'un acte de 877-879, fol° 45, recto) ; XIII^e^ siècle, *in pago Nemausense in Arissiensse sub castro Exunate* (cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 889, fol° 100) ; XIII^e^ siècle, *in pago Nemausense in agicem Ariside sub castro Exunatis* (cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 912, fol° 102) ; XIII^e^ siècle, … *et est in pago Nemausense in Arisiense sub castro Exunatis* (cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 921, fol° 90) ; XIII^e^ siècle, *in vicaria Arisensi sub castro Exunatis* (cartulaire de Gellone, copie d'un acte de 954-986, fol° 46, verso) ; XIII^e^ siècle, *in vicaria Arisensi sub castro Exunatis* (cartulaire de Gellone, copie d'un acte de 996-1031, fol° 46,

11 MEYER, Paul. 1875. « *Du passage d'S Z à R et d'R à S Z…* », *Romania,* t. IV, pp. 184, 194, 444, 470. Paris : Bouillon. MEYER, Paul. 1876. « *R pour S Z à Beaucaire* », *Romania,* t. V, pp. 488-490. Paris : Bouillon. ANGLADE, Jean. 1921. *Grammaire de l'ancien provençal,* p. 158. Paris : Klincksieck. BOURCIEZ, Edouard et Jean. 1967. *Phonétique française,* § 157. Paris : Klincksieck ; RONJAT, Jules. 1932. *Grammaire istorique* (sic) *des parlers provençaux modernes,* t. II, 1ère partie. Montpellier : Société des Langues Romanes.

12 GERMER-DURAND, Eugène. 1868. *Op. cit.,* p. 187, b. 1875. *Op. cit.,* p. 5, note 3.

13 BOURCIEZ, Édouard et Jean. 1967. *Phonétique française,* § 136. Paris : Klincksieck.

14 1624 *Le lieu de Marcon ; le lieu du Marcon* (cpx., EDT 119 / 1) ; 1840 *Hameau de Marcou* (cad.sect. A2) ; 1990 *Mercou* (1990, IGN., 2741 Ouest).

15 Mme Marthe MOREAU, dans son ouvrage *Les Châteaux du Gard,* p. 200, a (1997. Montpellier : Les Presses du Languedoc) a proposé de façon aventureuse d'expliquer *Marcou / Mercou* par le dieu Mercure.

16 Nous avons omis de cette liste de formes anciennes celles de MÉNARD et des auteurs de l'*Histoire Générale de Languedoc* qui ne sont que des informations de seconde main (1174 *B. de Eisunas* (Mén. t. II, p. 721, in DTG., p. 187, b) ; 1050 *B. de Eximaz* (HGL. II, pr. col. 217, in DTG., p. 187, b) ; 938 *castrum Excenatis in vicaria Arisensi in comitatu Nemausense* (HGL., II, pr. col. 85, ibidem).

verso) ; XIIIe siècle, *in vicaria Arisensi sub castro Exunatis* (cartulaire de Gellone, copie d'un acte de 1001, fol° 45, verso) ; XIIIe siècle, *aliquid de alodem meum qui est in comitatu Nemausense in arice Arissense* (sic) *subtus castro Exunatis* (cartulaire de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 1009, fol° 99, verso) ; XIIIe siècle, *in vicaria Arisense sub castro Exunatis* (cartulaire de Gellone, copie d'un acte de 1031-1048, fol° 47, recto) ; XIIIe siècle, *et est ipsa honor in episcopatu Nemausensi in parrochia Sancti Felicis in vicaria Exunatis* (cartulaire de Gellone, copie d'un acte de 1060-1074, fol° 49, verso) ; XIIIe siècle, *in vicaria Arisensi sub castro Exunatis* (cartulaire de Gellone, copie d'un acte de circa 1070, fol° 47, verso) ; 1551 *a Dissonas ; en Dissonas* (Recherche générale, Saint-Julien-de-la-Nef, C 1786) ; 1624 *le Castanet d'Yssonas ; autre terre desditz segneur et dame appellée le Castanet d'Yssonas* (cpx., Saint-Julien-de-la-Nef, E dépôt 119 / 1, fol° 91, verso ; fol° 411, verso).

FRODNACO

Dans son *Dictionnaire topographique*[17], GERMER-DURAND a identifié ce toponyme à *Flurac,* nom d'une ferme et d'un abîme de la commune de Montdardier ; puis dans sa publication du cartulaire de la cathédrale de Nîmes[18] il l'identifie à *Frugniat* ou *Flouirac,* nom d'un quartier de cette même commune de Montdardier. Mais considérant que nous avons localisé *Cassa Cremada* sur la commune de Roquedur, et que d'après le texte du cartulaire de la cathédrale de Nîmes *Frodnaco* dépend de *Cassa Cremada,* nous mènerons notre investigation sur cette commune et dans les alentours directs, à Saint-Laurent-le-Minier ou à Saint-Julien-de-la-Nef. Le continuateur de ce toponyme devrait être **Froinhac* / **Fronhac* ou sous forme française **Froignac* / **Frougnac*. Malgré un corpus au maillage serré sur la zone en question ce toponyme n'a pas apparu. Seul sur la commune de Roquedur le toponyme *Rovinhac / Rovignac,* attesté dans la Recherche générale de 1551 puis dans le compoix de 1631, offre une solution plausible. Il faut donc poser que le copiste, qui au XIIIe siècle a recopié les chartes du cartulaire de la cathédrale de Nîmes, a mal lu l'acte de 1009, comprenant *Frodnaco* au lieu de **Robinaco* ou **Robiniaco*.

Attestations : XIIIe siècle, *aliquid de alodem meum qui est in comitatu Nemausense in arice arissense* (sic) *subtus castro Exunatis in terminium de ville que vocant Cassa Cremada infra villa que vocant Frodnaco* (cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 1009, fol° 99, verso) ; 1551 *Comba de Rovinhac ; al Bosc de Rovinhac ; au Mas de Rovinhac* (Recherche générale, Roquedur, C 1796) ; 1631 *une mettarye appellée Rovignac ; au Mas de Rovignac ; au appartenances de Rovignac* (cps., Roquedur, E dépôt 118) ; 1840 *Roubignac* (cad., Roquedur, sect.C4).

HODBERTO

Ce toponyme ne semble pas avoir été retenu dans son dictionnaire topographique par GERMER-DURAND. Dans sa publication du cartulaire de la cathédrale de Nîmes[19], il l'identifie à *Mont-Falcon* (ou *Montfalco / Monfaulcon* selon la Recherche générale de Saint-Bresson de 1551, C 1781) situé sur la commune de Saint-Bresson. Il semble plus adéquat de l'identifier à *Puech Aubert,* hauteur de la commune de Saint-Bresson, limitrophe de celle de Roquedur. Dans ce cas précis *Aubert* est le continuateur direct de *Hodberto,* anthroponyme médiéval d'origine germanique, forme contractée de *Hodoberto* formé sur l'élément germanique *Hodho*[20] = « protection et sur l'élément *Bert*[21] = « illustre ».

Attestations : XIIIe siècle, *in territorio civitatis nemausensis in suburbio castro Exunatis in vicaria Arisense in villa que dicitur Agrifolio… et in monte que dicitur Hodberto manso uno* (cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 957, fol° 100, verso) ; 1551 *a Puoch Aubert ; au Mas de Berth* (Recherche générale, Saint-Bresson, C 1781) ; 1689 *Puech Aubert* (cps., Saint-Bresson, 3 E 26).

LLAUVATIS

Germer-Durand a tiré cette forme d'un acte du cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes et l'a considérée comme une attestation ancienne du *hameau de Loves* [22] de la commune du Vigan. Cette

17 GERMER-DURAND, Eugène. 1868. *Op. cit.,* p. 84, a-b.

18 GERMER-DURAND, Eugène. 1875. *Op. cit.,* p. 166, note 4.

19 GERMER-DURAND, Eugène. 1875. *Op. cit.,* p. 94, note 2.

20 MORLET, Marie-Thérèse. 1968. *Les noms de personnes sur le territoire de l'ancienne Gaule,* t. 1, p. 142, b. Paris : CNRS.

21 MORLET, Marie-Thérèse. 1968. *Les noms de personnes sur le territoire de l'ancienne Gaule,* t. 1, p. 55, a. Paris : CNRS.

22 1430 *Mansus de Loves, in parrochia Sancti-Petri de Vicano* (A. Montfajon, not. du Vigan, in DTG., p. 112,

forme avec un double /ll-/ à l'initiale nous a paru suspecte et, sachant que la finale */-atis/* est un suffixe toujours accentué aboutissant en règle générale à */–às/* selon la graphie occitane ou à */-as/* selon la graphie française, que *Loves* ou *Lauves* en soit l'aboutissement nous a semblé incertain. Nous avons donc procédé à une lecture au plus près de l'acte en question daté de 926, en précisant que le document en question est une copie du XIIIe siècle et donc susceptible de comporter des erreurs, comme nous l'avons vu plus haut pour *Frodnaco* :

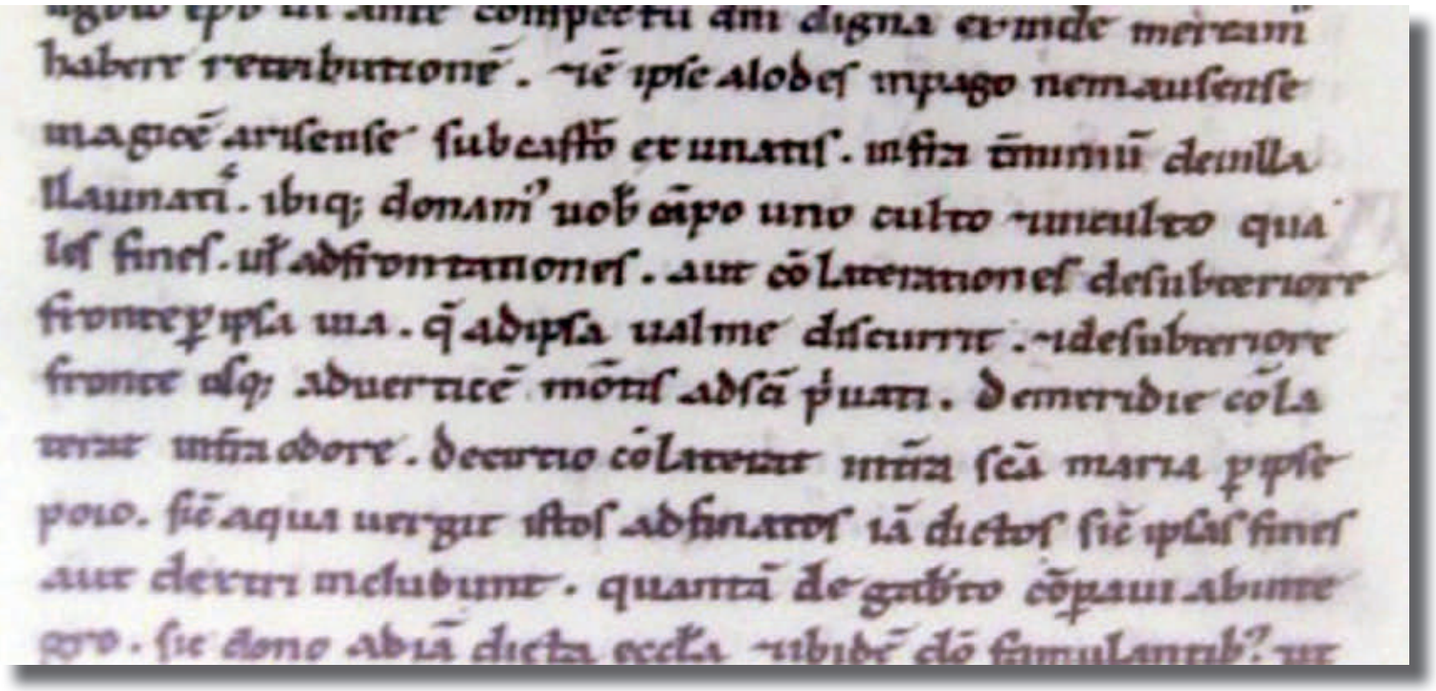
« Et est ipse alodes in pago Nemausense
l. 20 in agicem Arisense sub castro Exunatis
infra terminium de villa
Llaunatis ibique donavi vobis campo uno culto et inculto qua
les fines vel adfrontationes aut conlaterationes de subteriore
fronte per ipsa via que ad ipsa Valme discurrit et de subteriore
fronte usque ad verticem montis ad Sancti Privati de meridie conla
l. 25 terat in terra Odore de circio conlaterat in
terra Sancta Maria per ipse
poio sic aqua vergit istos adsinatos iam dictos
sic ipsas fines
aut dextri includunt… »

Plusieurs remarques sont à faire sur ce passage. D'abord à la ligne 21, nous lisons Llaunatis, et non Llauvatis, à la ligne 23 nous lisons valme et non valle comme le fit GERMER-DURAND dans sa publication du cartulaire[23]. Ensuite à la ligne 24 nous lisons *ad scĩ pr̃vati* que nous avons transcrit en *ad Sancti Privati* = « vers Saint Privat ». Quel est donc ce Saint Privat ? Le seul toponyme *Privat,* que nous connaissons dans la région du Vigan, est situé à la limite de la commune de Saint-Bresson et de la commune de Roquedur, à l'endroit dénommé par l'IGN[24] *L'Oiselette* (1840 *Laucellette* (cad., Roquedur, sect.B2)), à 2 km ouest du hameau Figaret sis sur la commune de Saint-Julien-de-la-Nef : 1551 *terroir de Puech Privat* (Recherche générale, Roquedur, C 1796) ; 1631 *terre laborive appellee Puech Privat* (cps., Roquedur, E dépôt 118) ; 1840 Pied Privat (cad., Saint-Bresson, sect.B1). Cette hauteur est parcourue par un chemin qui part du hameau *Figaret* (cne. de Saint-Julien-de-la-Nef), puis borde le hameau *Mas Bourel* (à la limite des cnes de Roquedur et de Saint-Julien-de-la-Nef) en traversant le tènement *Vallunés* ; il continue de serpenter autour des ruines dénommées *Bellevue,* poursuit par

b) ; 1472 *Mansus de Fayzis, alias de Loves, parochiae Sancti-Petri de Vicano* (Ald. Razoris, not. du Vigan, ibidem) ; 1550 *au Mas de Loves ; terradour del Traves de Louves ; au terrado de Loves del Mas de las Faisses* (Recherche générale, Le-Vigan, C 1812 / 1 ; C 1812 / 2) ; 1590 *al terradour del Mas de Loves* (cps., Le-Vigan, EDT 141 / 38) ; 1647 *le lieu de Loves* (cps., Le-Vigan, EDT 141 / 39) ; 1835 *Hameau de Loves* (cad.sect.F2), hameau de la commune du Vigan.

23GERMER-DURAND, Eugène. 1875. *Op. cit.,* p. 53.

24 IGN., 1990. Carte 1/25000, 2741 Ouest, Le Vigan. Paris : IGN.



Cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 926, fol° 101, verso, AD30, G 133.

le hameau *Lacam* (cne. de Roquedur) pour traverser donc *Pied Privat* (cne. de Saint-Bresson) et rejoindre par le *Col du Péras* le hameau de *Greffuel* (cne. de Roquedur). Le toponyme qui nous intéresse dans ce parcours est *Vallunés* : 1551 *lo Valat de Val Lunes ; lo Valat de Vallunes ; a Val Lunes* (Recherche générale, Saint-Julien-de-la-Nef, C 1786) ; 1624 *l'Hubac de Vallunés ; piece de terre aux appartenances de Figaret appellee Vallunés ; piece de terre scituée près le Mas de Borrel appellée le Triby et le Campet del Mas… faizant division du talhable de ladite parroisse de Roquedur avec la presant parroisse de Saint Julian et passant ledit Serre de Vallunés* (cps., Saint-Julien-de-la-Nef, E dépôt 119 / 1). *Vallunés* est à rapprocher de la forme *valme* qui est certainement une corruption de la part du copiste pour **Valluna* ou **Vallunis*. Vu que le texte du XIIIe siècle donne *ad ipsa valme* pour *ad ipsa Valluna* ou *ad ipsis Vallunis,* c'est-à-dire avec le déterminant *ipsa* dont la valeur est équivalente en français contemporain à la fois à celle de l'article défini *le* et de l'adjectif démonstratif *ce même,* qui renvoie à ce qui a été énoncé précédemment à savoir *Llaunatis,* il faut admettre que le scribe a mal lu sur le document original **villa Vallunis* ou simplement **Vallunis* ; il l'a transformé en *villa Llaunatis* par inattention en reprenant la finale *–unatis* (de *Exunatis*) qui devait se trouver à la ligne au-dessus, puis plus loin a transcrit ce toponyme en *valme*. De même il s'est trompé en écrivant deux fois de *subteriore fronte* = « du côté du bas » ; il aurait dû écrire de *subteriore fronte…* puis de *superiore fronte* = « du côté du haut », comme c'est toujours le cas lorsque on indique les confronts d'une terre en région montagneuse. Le copiste a bien dû se tromper de ligne en recopiant.

Un autre confront nous permet d'assurer un peu mieux la localisation : « Du côté nord il touche la terre de Notre-Dame par cette colline ». Sur la commune de Roquedur, selon Germer-Durand[25], l'église paroissiale était sous le double titulaire de Saint-Pierre et de Sainte-Marie. Si ces faits sont avérés, le bien qui a été donné à l'église cathédrale de Nîmes se trouve au sud d'un bien dépendant de l'église Saint-Pierre / Sainte-Marie et est dominé par le *Puech Privat* > *Pied Privat*. Le site de *Vallunés* près du *Mas Bourel* et du hameau *Figaret* est une solution acceptable topographiquement. Nous rejetons alors la lecture *Llauvatis* et donc le fait qu'il soit une forme ancienne du *hameau de Loves*. Nous considérons *Llaunatis* comme une mauvaise lecture et une copie fautive pour *Vallunis* continué par *Vallunés* à l'époque moderne.

25 GERMER-DURAND, Eugène. 1868. *Op. cit.,* p. 187, a-b.

MUNICIAGO / MUTIAGO / MOZAGO

Dans son *Dictionnaire topographique*[26] GERMER-DURAND a localisé *Municiago* et *Mozago* sur la commune de Roquedur. Puis dans sa publication du cartulaire de la cathédrale de Nîmes[27], il a vu dans *Municiago* une attestation ancienne de *Maudesse* ou *Modesse* de la commune de Saint-Laurent-le-Minier. En ce qui concerne la troisième forme, qu'il a lue *Mirtiago,* mais que nous avons lue *Mutiago,* dans son *Dictionnaire topographique*[28] il l'a attribuée au hameau *Le Village* de la commune de Rogues.

Nous considérerons que ces formes anciennes sont toutes trois des attestations pour un même nom de lieu. Si *Municiago* est une forme authentique, elle devrait être la plus ancienne et pourrait avoir été formée sur un nom d'homme latin du type **Municius* suivi du suffixe *-acum*. Mais à ce jour nous ne connaissons que la forme *Munychius* = « originaire de Munychie, athénien » épithète poétique donnée à un personnage par Ovide[29]. Nous n'avons aucune preuve que ce fut un nom de personne porté dans le Sud de la Gaule, mais il nous faut considérer que le prototype est bien *Municiago*. En effet lorsque le premier [i] faiblement accentué s'est amuï pour donner *Munciago* [munsago] devenu [mussago] le nom a été transcrit dans les chartes *Mociacho, Mozago, Mutiago,* trois graphies différentes pour une même prononciation. Si ces formes ont été bien lues par les copistes du XIIIe siècle, l'aboutissement de ce toponyme devrait être normalement **Mosac / *Mousac / *Mouzac / *Mozac*. Mais nous verrons que son évolution va subir une perversion paronymique.

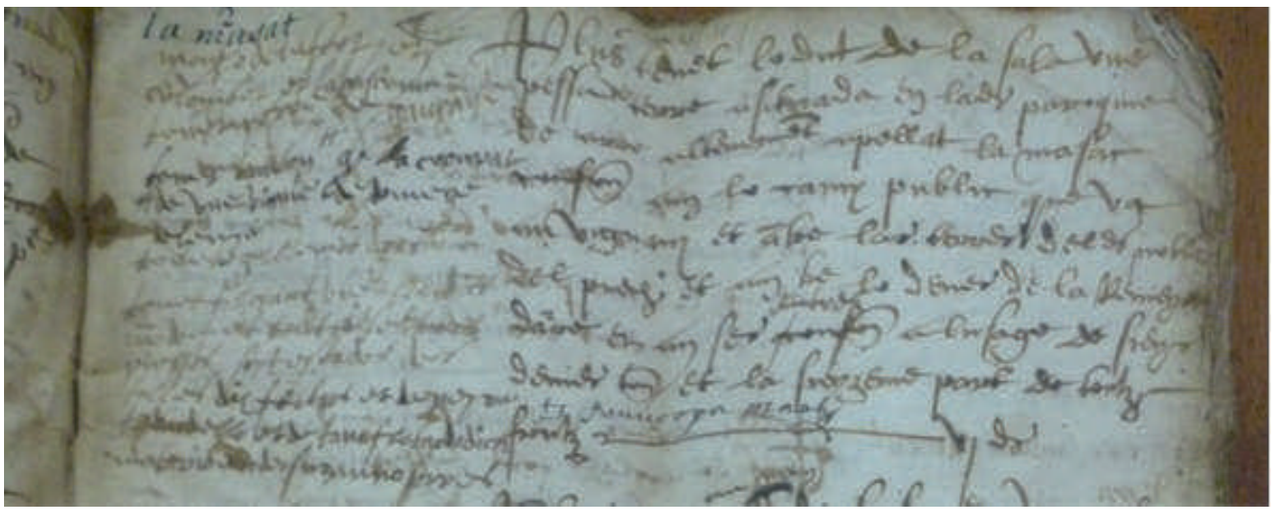
En considérant que ce toponyme dans la charte de 929 du cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes est décliné à proximité du toponyme *terra Olmarias,* que nous avons localisé sur la commune d'Arre (voir ci-dessous), nous ciblerons notre investigation sur cette commune. Dans un registre de censives d'Arre de 1586 nous avons trouvé le toponyme *La Masac* qui fait un continuateur acceptable de par sa forme et de par la situation sur le terrain à proximité au nord de la ferme *Les Olmières,* précisément à cheval sur la limite des communautés d'Arre et de Bez. Ce toponyme a eu

26 GERMER-DURAND, Eugène. 1868. *Op. cit.,* p. 148, b.

27 GERMER-DURAND, Eugène, 1875. *Op. cit.,* p. 5, note 4 ; p. 63, note 3.

28 GERMER-DURAND, Eugène. 1868. *Op. cit.,* p. 264, a.

29 Ovide, *Métamorphoses,* 2, 709, texte établi et publié par LAFAYE, collection BUDÉ.



Registre des censives d'Arre, 1586, 1 E 1546, AD30

une forme sujette à beaucoup de variations. Dans le registre des censives d'Arre de 1586, il est écrit *La Masac,* alors que dans la Recherche générale d'Arre de 1550, il apparaît sous les formes *Mas de Leussac* et *terradour de Lavassac*. Puis dans le compois d'Arre de 1635, on trouve *au terroir de Lanassac* puis *au Mas de Laussac* ou *au terroir de Laussac*. Ce polymorphisme mérite des éclaircissements. Tout d'abord on constate la confusion graphique entre /-m-/, /-n-/ et /-v-/.

Il est très probable qu'il y a eu deux domaines proches, l'un appelé *Mosac* (*Mousac* selon la graphie française) et *Laussac* (prononcé [lawsac]), auxquels il faut adjoindre une autre ferme dénommée *Laussou*[30] se trouvant à cinq cents mètres de la dernière sur la commune de Bez-et-Esparon. Il y a eu attraction paronymique, c'est-à-dire contamination, entre les deux premiers toponymes : *Mosac* sous l'influence de *Laussac* est devenu La *Masac / Lanassac / Lavassac*. Ces deux toponymes sont très proches de par leur forme écrite et de par leur situation géographique. Jusqu'au XVII[e] siècle la confusion semblait régner dans la dénomination de ces lieux : dans le compoix de Bez de 1642 on trouve *au tenemant de Laussac et de Laussou,* puis *le Trescol de Laussac* et *le Trescol de Laussou* pour le même lieu. Nous ajouterons que le fait que Jean de la Sale soit en 1635 propriétaire de ces deux biens (compois d'Arre, 1 E 1546, fol° 104) a dû influencer la confusion entre ces deux toponymes.

Attestations : XIII[e] siècle, *in pago Nemausense sub castro Exunatis castello in villa que vocant Municiago* (cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 875-897, fol° 102) ; XIII[e] siècle, *et in ipso comitatu in terminium de Mociacho* (cartulaire de Gellone, copie d'un acte de 877-879, fol° 45, recto) ; XIII[e] siècle, *in pago Nemausense in Arissiensse sub castro Exunate in villa Mutiago… ; et de uno latere infrontat in strata publica qui ad ipsa ecclesia discurrit Sancti Felicis* (cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 889, fol° 100) ; XIII[e] siècle, *De Arisdo ; in comitatu Nemausense, in suburbio castro Exunatis in terminum de villa Mozago… de meridie cum terra Olmarias* (cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 929 ou 932, fol° 101) ; 1550 *Mas de Leussac ; terradour de Lavassac* (Recherche générale, Arre, C 1786) ; 1586 *una pessa de terre asituade en lad. paroquie de Arre al tenement appelat la Masac* (registre de censives, 1 E 1546) ; 1635 *au terroir de Lanassac ; au Mas de Laussac ; au terroir de Laussac* (cps., Arre, 1 E 1545) ; 1642 *au tenemant de Laussac et de Laussou* (cps., Bez, 3 E 90) ; 1834 *Lavassac* (cad., Bez-et-Esparron, sect.C) ; 1835 *Lavassac* (cad., Bez-et-Esparron, états de section, sect.C).

OLMARIAS

Ce toponyme n'a pas été répertorié dans le dictionnaire topographique du Gard, mais dans sa publication du cartulaire de la cathédrale de Nîmes[31], GERMER-DURAND l'a identifié au hameau *Laumède*[32] (l'Aumède) sur la commune de Roquedur. Mais le continuateur attendu de Olmarias est en occitan *Olmièras / Olmièiras ou Omièras / Omièiras* = « plantations d'ormeaux », francisé en Olmières. Notre corpus offre alors une solution

301642 *au Mas de Laussou ; au tenemant de Laussou* (cps., Bez, 3 E 90) ; 1834 *Lauson* (cad., Bez, sect.A1).

31 GERMER-DURAND, Eugène, 1875. *Op. cit.,* p. 63, note 4.

32 1840 *Hameau de Laumede* (cad., Roquedur, sect.A3).

satisfaisante avec le toponyme *Les Olmières,* ferme de la commune d'Arre.

Attestations : XIIIe siècle, *in comitatu Nemausense, in suburbio castro Exunatis in terminum de villa Mozago…de meridie cum terra Olmerias, de circii cum terra Mociago* (cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 932, fol° 101) ; 1550 *terroir des Homieres* (Recherche générale, Arre, C 1786) ; 1636 *metterie appellée lou Mas des Olmieyres* (cps., Arre, 1 E 1545) ; 1834 *Les Olmières* (cad., Arre, sect.B1) ; 1834 *Mas des Olmières* (cad., Arre, tableau d'assemblage) ; 1868 *Les Ormières* (DTG., p. 156, b).

PINO

GERMER-DURAND dans son *Dictionnaire topographique*[33] a identifié ce toponyme à *La Pinaularié* dans la commune de Montdardier, puis dans sa publication du cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes[34], à *Pinoch,* hameau de la commune de Sumène.

Pour notre part, considérant que cette forme latinisée doit avoir comme continuateur un toponyme *Le Pin,* il nous semble plus vraisemblable de l'identifier au toponyme *Le Pin* de la commune d'Arre, situé entre le *Mas des Olmières* (commune d'Arre) et *Lavassac* (commune de Bez-et-Esparron).

Attestations : XIIIe siècle, *De Arisdo* ; *…in pago Nemausense in aice Arisense sub castro Exunatis in terminium Pino* (cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 928, fol° 108, verso) ; 1550 *au terrado d'Arre et lieu dict al Pin ; au terrado et lieu dict lo Pin* (Recherche générale, Arre, C 1786) ; 1834 *Le Pin* (cad., Arre, sect.A2).

SERLA

Dans son *Dictionnaire topographique*[35] GERMER-DURAND a identifié ce toponyme à *La Celle,* ferme de la commune de Roquedur, puis dans sa publication du cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes[36] il y voit le nom primitif du village de Blandas (?). Certes il y a une quasi-homophonie entre *Serla* et *Celle,* mais il faudrait trouver dans un document l'alternance entre ces deux formes pour désigner le même lieu. Il semble plus adéquat de voir dans *Serla* une forme ancienne du *Mas de Serles* de la commune de Saint-Bresson.

Attestations : XIIIe siècle, *… et est in pago Nemausense in Arisiense sub castro Exunatis infra terminio de villa Serla* (cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nîmes, copie d'un acte de 921, fol° 90) ; 1551 *au Mas de Cerlos* ; *a Cerlos* (Recherche générale, Saint-Bresson, C 1781) ; 1689 *terroir de Seurles* (cps., Saint-Bresson, 3 E 26) ; 1840 *Mas de Serles* (cad., Saint-Bresson, sect.A1).

Conclusion

Cette étude a été articulée sur des toponymes cités dans des actes tirés de deux cartulaires et il faut une fois de plus souligner le rôle des compois pour permettre de les localiser et de les identifier en débusquant les erreurs dues aux copistes du Moyen Âge. Cela montre la nécessité de croiser les sources en mettant en regard la forme des toponymes des cartulaires avec la forme des toponymes des compois et des cadastres napoléoniens.

Il faut noter que les toponymes étudiés s'inscrivent dans une continuité géographique : *Cams, La Masac / Lanassac / Lavassac / Laussac, Olmières, Vallunés, Le Pin* sont cinq toponymes proches, localisés sur trois communes voisines : Arre, Bez-et-Esparon et Montdardier. Il en est de même pour *Greffuel, Care Cremade, Yssonas, Roubignac, Serles et Puech Aubert* localisés sur trois communes voisines : Roquedur, Saint-Bresson et Saint-Julien-de-la-Nef.

Le fait que certains de ces toponymes servent de référence géographique à plusieurs biens cédés d'une part au chapitre de l'église cathédrale de Nîmes et d'autre part à l'abbaye de Gellone de Saint-Guilhem-le-Désert est sans doute révélateur de l'influence conjointe exercée sur le terrain par ces deux institutions religieuses, sinon de leur concurrence.

En ce qui concerne l'origine onomastique de ces toponymes plusieurs classifications sont apparues. Certains se rattachent au lexique de la langue occitane : *casa cremada* = « maison incendiée », *calm / cam* = « plateau rocheux », *olmièira* = « bois d'ormes, ormaie », pin « pin » arbre peu répandu à l'époque pour être remarquable, *agrefuèlh* = « houx », *vallunés* dont le premier élément représente le nom féminin occitan *val* = vallée ». On peut donc les dater de la période romane et ne pas remonter au-delà du IXe siècle. D'autres s'expliquent par des noms de personnes, mais leur formation

33 GERMER-DURAND, Eugène. 1868. *Op. cit.,* p. 164, a.

34 GERMER-DURAND, Eugène. 1875. *Op. cit.,* p. 65, note 4.

35 GERMER-DURAND, Eugène. 1868. *Op. cit.,* p. 53, a.

36 GERMER-DURAND, Eugène. 1875. *Op. cit.,* p. 38, note 4.

remonte à des époques diverses. *Roubignac* et *La Masac / Lanassac / Lavassac / Laussac* sont probablement les continuateurs des anciens noms de domaines gallo-romains **Robiniaco* et **Municiaco,* formés sur des noms de personnes à l'aide du suffixe gaulois */–acu/*. Le nom de lieu *Serles* est certainement postérieur ; il a pour antécédent un nom de personne d'origine étymologique germanique attesté sous les formes *Serlo, Serlus*[37], **Serla* étant la variante portée par un Wisigoth car terminée par /-a/ marque du masculin dans la langue gotique. *Aubert* (de *Puech Aubert*) est également un nom d'origine étymologique germanique bien attesté (voir ci-dessus). Le second élément *–lunés* de *Vallunés* a pour antécédent le nom de personne médiéval *Lunes* dont la forme latinisée Lunensis est attestée au XIe siècle dans le cartulaire de Saint-Victor-de-Marseille ; il s'agirait d'un ancien surnom d'origine formé sur le nom de la ville *Luna* située à la limite de la Ligurie et de l'Étrurie[38]. On peut dater la formation de ces noms de lieux entre le VIe et le Xe siècles. En ce qui concerne *Yssonas,* la morphologie de sa forme ancienne *Exunatis* permet de le rattacher à la langue gauloise. Bien que l'élément central du mot se laisse mal identifier, le préfixe *eks-* (*ex-* en graphie latine) est bien attesté dans les langues celtiques avec une valeur privative[39] (*eksobnus* = « exempt de peur ») ainsi que le suffixe *–atis*[40] qui a servi à former le nom de certains groupes humains (*Tolosates* = « habitants de Toulouse », *Nantuates* = « ceux qui habitent au bord de la rivière »). Ce dernier nom de lieu peut être daté de la période gauloise.

P. CASADO

C.R.I.S.E.S. – EA 4424, Université Paul-Valéry-Montpellier III

37 MORLET, Marie-Thérèse. 1968. *Les noms de personnes sur le territoire de l'ancienne Gaule.* I, p. 195, b. Paris : CNRS.

38 MORLET, Marie-Thérèse. 1972. *Les noms de personnes sur le territoire de l'ancienne Gaule.* II, p. 72, a. Paris : CNRS.

39 LAMBERT, Pierre-Yves. 1997. *La langue gauloise,* p. 157. Paris : éd. Errance.

40 LAMBERT, Pierre-Yves. 1997. *Op. cit.,* p. 35.

Cet article est accessible sur notre site en version longue avec toutes les références

Sources

Cadastre napoléonien d'Arre, 1834, 3 PFI 15, AD30.
Cadastre napoléonien de Bez-et-Esparron, 1834, 3 PFI 299, AD30.
Cadastre napoléonien de Roquedur, 1840, 3 PFI 316, AD30.
Cadastre napoléonien de Saint-Bresson, 1840, 3 PFI 318, AD30.
Cartulaire de Gellone, copie du XIIIe siècle, 5 H 8, AD34.
Cartulaire de la cathédrale de Nîmes, copie du XIIIe siècle, G 133, AD30.
Compois d'Arre, 1635, 1 E 1545, AD30.
Compois de Bez, 1642, 3 E 90, AD30.
Compois de Roquedur, 1631, E dépôt 118, AD30.
Compois de Saint-Bresson, 1689, 3 E 26, AD30.
Compois de Saint-Julien-de-la-Nef, 1624, E dépôt 119 / 1, AD30.
Etats de section de Bez-et-Esparron, 1835, 3 P 594, AD30.
Registre des censives d'Arre, 1586, 1 E 1546, AD30.
Recherche générale d'Arre, 1549, C 1786, AD30.
Recherche générale de Montdardier, 1551, C 1765, AD30.
Recherche générale de Roquedur, 1551, C 1796, AD30.
Recherche générale de Saint-Bresson, 1551, C 1781, AD30.
Recherche générale de Saint-Julien-de-la-Nef, 1551, C 1786, AD30.
Recherche générale du Vigan, 1550, C 1812 / 1, C 1812 / 2, AD30.
Registre de censives d'Arre, 1586, 1 E 1546, AD30.

La carrière du pasteur Jacques Gabriac

par Gilbert Rampon

Jacques Gabriac est né le 21 septembre 1718 à Saint-Michel-de-Dèze. Il est baptisé catholique le 26 septembre 1718[1]. Il est le quatrième enfant de Pierre Baldran[2] et de Marie-Louise Bouteille.

Dès 1737, il suit le pasteur Jean Combes[3]. Étudiant puis proposant au saint ministère, il participe aux cérémonies qu'il célèbre, tout comme son frère Jean-Pierre Gabriac[4]. En tant qu'assistant, il va être désigné comme parrain à quatre occasions dont celle du baptême de son neveu Jacques, fils de son frère Dominique et de Suzanne Diet. Il va à Lausanne suivre la formation du séminaire fondé par Antoine Court de 1744 à 1748, avec une parenthèse à l'Université de Bâle d'avril 1745 à 1746[5]. Il est consacré à Lausanne en avril 1748[6].

Son retour vers les Cévennes, en compagnie de Henri Cavalier[7], emprunte un itinéraire particulier. Ils passent par Saint-Cergue et le col de la Givrine (dans le Jura suisse) où leurs chevaux ont de la neige jusqu'au ventre[8].

Années 1748 à 1756, dans le secteur de Meyrueis

Le registre 1 de la carrière de Jacques Gabriac est référencé aux Archives départementales de la Lozère sous la cote : E dépôt 173, GG003-CC RP prot 1748-1759[9]

Gabriac est affecté dans les Hautes Cévennes. Il commence sa fonction le 2 juin 1748 par un baptême à Saint-André-de-Lancize et célèbre son premier mariage à Florac le 30 juin 1748. Au début de son ministère et jusqu'au 17 octobre 1748, il se présente, pendant trois mois, comme « pasteur conféré dans une université étrangère » sans précision quant à sa consécration au séminaire de Lausanne. Il navigue dans les Hautes Cévennes, mais du 8 novembre au 15 décembre 1748 et du 12 septembre au 19 octobre 1749, il effectue deux missions dans les diocèses de Viviers et d'Alès.

À partir du 27 octobre 1749, il est affecté plus particulièrement, au secteur de Meyrueis, Gatuzières, Vébron, Fraissinet-de-Fourques, Saint-Laurent-de-Trèves, avec quelques excursions extérieures, et ceci jusqu'en avril 1755. Il est curieux de noter qu'au cours de cette période, une trentaine de familles de Millau et de Sainte-Affrique viennent à Meyrueis pour des mariages, entourés de repré-

1 Archiv. Départ. Lozère, St-Michel-de-Dèze E dépôt 173GG1-CCRP cath.

2 Pierre Baldran est le fils naturel d'Annibal de Gabriac et de Catherine Baldran. Pierre Baldran et ses descendants ne prendront le nom de Gabriac qu'en 1740.

3 Pasteur dans les Hautes Cévennes de 1731 à 1752.

4 Pasteur du désert, né en 1717 à Saint-Michel de Dèze, entre au séminaire à Lausanne en 1739. est consaécré le 8 février 1741 ; exerce son ministère dans les Cévcennes et à partir de 1763 en Agenais. Il crée à La Salle-Prunet une école de théologie.

5 Ne parlant pas l'allemand et ne comprenant pas le latin, il a de grosses difficultés à suivre l'enseignement donné à Bâle. Il est recueilli par le pasteur Roques durant son court séjour. (Papiers Court, B.P.U. Genève n° 3 p.179, Gabriac à Court- 28 mai 1746).

6 Claude Lasserre – 1997 - *Le séminaire de Lausanne* (1726 – 1912) *Instrument de la restauration du protestantisme français* – Bibliothèque historique de Lausanne – N° 112 – réédité en 2009

7 Henri Cavalier, dit Latour, sera pasteur en Hautes Cévennes, puis à Bordeaux.

8 Papiers Court, B.P.U. Genève n° 1 XXI pp 233, 257 (Latour et Gabriac à Court- 27 avril et 3 mai 1748).

9 Les registres ont été transcrits après l'ordonnance de 1787 autorisant les pasteurs à procéder à des actes de BMS. Ils portent le sceau officiel. Plusieurs rédacteurs ont participé à la copie des notes de Jacques Gabriac. On peut les reconnaître par leur écriture ou par les fautes d'orthographe systématiques (« sont » pour « son », « tente » pour « tante », etc). Ils avaient également participé à la copie des registres du pasteur Jean-Pierre Gabriac, frère de Jacques Gabriac.



sentants de cette cité. Elles ne s'installent pas sur place car ces mariages ne sont pas suivis de baptêmes. Sans doute n'y avait-il pas de pasteur du Désert dans ces villes pour célébrer des mariages puisque le Rouergue était rattaché au secteur de Meyrueis[10].

Il effectue une mission dans les diocèses d'Uzès et Viviers du 19 mai au 11 juin 1755 et revient dans le secteur de Meyrueis du 23 juin 1755 au 23 mars 1756

Années 1756 à 1793, dans le secteur de Saint-Michel-de-Dèze

À partir du 1er avril 1756, il est affecté au secteur sud-est du diocèse de Mende (le Collet-de-Dèze, Saint-Michel-de-Dèze, Saint-Germain-de-Calberte, Saint-Flour-du-Pompidou, Saint-André-de-Lancize, Saint-Martin-de-Lansuscle, Saint-Martin-de-Boubaux, Saint-Julien-des-Points, Saint-Frézal-de-Ventalon, Saint-Privat-de-Vallongue, Saint-Hilaire-de-Lavit, Lamelouze, Sainte-Croix-de-Valfrancesque, Saint-Étienne-de-Valfrancesque, Saint-Jean-de-Gabriac), plus quelques paroisses des diocèses d'Alais (Soustelle, Saint-Paul-la-Coste) et d'Uzès (Blannaves, Notre-Dame-de-Laval, Chamborigaud, Vialas). Outre la fin du 1er registre, ses actes de BMS sont portés dans les registres de Saint-Michel-de-Dèze (Archives départementales de Lozère, E dépôt 173, GG 3 à 7- CC RP prot).

Il est représentant des Cévennes aux synodes nationaux de 1756 et 1758.

Il se marie, en 1759, avec Jeanne Puechgut. Outre six filles (Justine en 1760, Sophie en 1765, Jeanne en 1767, Louise en 1772, Françoise et Henriette jumelles en 1774), il aura trois fils, Jean 1762[11], Daniel qu'il baptise le 21 avril 1769, et Adolphe 1771[12]. Jean et Adolphe deviendront pasteurs.

10 Edmond Hugues , *Les synodes du Désert* – Paris 1891

11 Fait le séminaire de Lausanne de mars 1785 à juin 1789, consacré le 13 juin 1789, affecté en Béarn, puis à- Saint-Martin-de-Colognac et à Perjurade après 1796, maire de Saint-Germain-de-Calberte durant la Révolution, franc-maçon, il décède en 1848 (*Dictionnaire des pasteurs de la France du XVIIIe siècle* dir. Y. Krumenacker, Paris, Champion, 2008)

12 Fait le séminaire de Lausanne de novembre 1789 à mars 1797, consacré le 15 mars 1797, affecté au Pays de Dèze, après la Révolution à Perjurade, puis au Collet-de-



À Saint-Michel-de-Dèze, Jacques Gabriac est une personnalité installée. La stabilité et l'organisation de son secteur de ministère transparaissent dans les actes de BMS qu'il célèbre, par la constance avec laquelle on retrouve très souvent les mêmes personnes comme participants. Il n'éprouve pas le besoin de s'entourer d'une troupe d'étudiants et de proposants. Les seuls qui interviendront sont des pasteurs qui le remplacent très temporairement ou des étudiants qui accompagnent son frère Jean-Pierre Gabriac et ses fils Jean et Adolphe avant qu'ils n'étudient au séminaire de Lausanne, ainsi que son propre fils, Daniel, et ses neveux, Frédéric et Victor. Il s'appuie sur un ensemble d'acteurs locaux actifs qui préparent et l'assistent dans toutes ses tâches sacerdotales.

Les évènements importants en France et localement (Église du Désert, Acte de Tolérance) ne transparaissent pas dans ses registres. On notera cependant que, à partir de la Révolution, il a du mal à utiliser le nouveau découpage de la France en départements, arrondissements, districts. Il arrête ses registres de BMS au début de janvier 1793 et il abdique le 3 Germinal an II (22 mars 1793). Il décède en 1798.

Dèze, à Montagnac et à Mouriès en Provence, il décède en 1831. (*Dictionnaire des pasteurs de la France du XVIII^e siècle* dir. Y. Krumenacker, Paris, Champion, 2008)



Analyse et éléments statistiques

On peut représenter quantitativement la carrière du pasteur Jacques Gabriac par le tableau suivant.

Nombre de baptêmes et mariages

À ces chiffres, il convient d'ajouter une dizaine d'interventions dans le cadre du séminaire de la Salle-Prunet-Montvaillant (École de Théologie fondée par son frère).

Registres	Baptêmes			Mariages
	Sexes		Totaux	
	Garçons	Filles		
R 1 (1748 – 1759)	659	721	1380	393
R 2 (1758 – 1770)	752	659	1411	338
R 3 (1770 – 1776)	350	300	650	153
R 4 (1776 – 1783)	343	311	650	172
R 5 (1783 – 1792)	494	488	982	226
Total sur 44 ans	***2598***	***2479***	***5073***	***1282***

La diminution relative des actes de BMS par registre est due à la réduction du champ d'action de Jacques Gabriac (et donc de la population sous sa conduite spirituelle) et à l'entrée en fonction de nombreux autres pasteurs.

Nombre de jours entre la naissance et le baptême

Le nombre médian de jours entre la naissance et le baptême diminue de 10 à 7 jours, diminution probablement due encore une fois au rétrécissement de la zone parcourue par notre pasteur.

Registres	Répartition du nombre de jours entre naissance et baptême					
	minimum	1er quartile 25%	médiane 50%	3ème quartile 75%	maximum	non précisé
R 1 (1748 – 1759)	0	4	10	17	178	10
R 2 (1758 – 1770)	0	6	10	19	109	12
R 3 (1770 – 1776)	0	4	9	16	64	12
R 4 (1776 – 1783)	0	3	8	14	48	3
R 5 (1783 – 1792)	0	3	7	13	103	13

On note que les baptêmes protestants ont lieu plus tardivement que les baptêmes catholiques.

Le texte en langue d'oc,

proposé par Marineta Mazoyer

Cendras **par Ernest Aberlenc**

Darriès Tamaris, la negro fabrego,
Mounté de-pertout lou fum s'espandis,
I a'n poulit païs qu'à toutes fai lego,
Que semblo tout l'an un fresc paradis.
Vène, lous veirem, muso dau felibre,
Aqueles endrechs gais e sempre vèrds,
Pièi n'en parlarem dins aqueste libre,
E coumo se deu, en tièiros de vèrs.

Travessem lou pont, passem la Reialo,
Negraudo tout l'an de soun carbounas ;
Dins aquel quartiè qu'es pas à la calo,
L'ivèr, fai un vent que jalo lou nas.
Alounguem lou pas, sèm a l'Espineto ;
Quauques pas de mai, de vèrs Lou Soulhè
Vesèm de Gardon l'aigo fresco e neto ;
En passant nous trai soun cant risoulhè.

Caminem toujour ! veici La Blaquièiro,
Pouli vilajou qu'a pas soun pariè
Embé sous oustaus renjats en carrièiro,
Sous castagnès vèrds e sa pradariè,
Sous fours, sous oubriès qu'à grands cops de mino
Nous saludaran per nous aigrejà,
Sous quatre cafès mounté la mounino,
Lou dimenche, vèn tarabastejà.

Estalouiras-vous, aquí, dins la plano,
Oustaus gris o blancs à l'èr agradieu ;
Au cagnard dau Pièch, francs de la chavano,
Bevès lou sourel courous dau bon Diéu,
Coumo un vèrd lusèrt souto uno muralho ;
Mè mesfisas-vous, quand ploù de pertout,
De Gardou que vèn, dins lous orts varalho
Per vous rousiga lou pèd d'un poutou.

Mès aro pu naut levem noste mourre !
De-qué vese, amount, subre lou trucal ?
D'oustaus, uno glèiso, uno vièlho tourre,
Amèu que parei pamai qu'un mouscal.
Per i escarlimpà prenguem la mountado
D'aquel belveset que fau escalà ;
Quand i arrivarem, la visto espantado,
Das pu bèus tablèus vai se regalà.

Mounté soun lou vièl castèl e lous bàrris
D'aqueles marqués, mèstres de Cendras ?
An disparegut ; dau temps lous auvaris
N'an d'aici d'ailai fach un orre estras.
La rouino se vei touto esbousounado
Dins l'èune pignastro e lou verbouisset,
E soulo a restat la tourre carrado
Mounté vèn nisà sempre lou mouisset.
Aquel bèu castèl es lou de La Faro :
Vesès qu'es poulit dins l'èuno acatat !

Derrière Tamaris, la noire usine
Où la fumée se répand partout,
Il y a un beau pays qui a tous fait envie,
Qui ressemble tout l'an à un frais paradis.
Viens, nous les verrons, muse du Félibre,
Ces endroits gais et toujours verts,
Puis, nous en parlerons, dans ce livre
Et comme il se doit en suites de vers.

Traversons le pont, passons à la Royale,
Noire toute l'année de son sacré charbon ;
Dans ce quartier qui n'est pas à l'abri,
L'hiver, il fait un vent qui vous gèle le nez.
Allongeons le pas, nous sommes à l'Espinette.
Quelques pas de plus, vers Le Soulier
Nous voyons, du Gardon, l'eau fraîche et nette ;
En passant, elle nous envoie son chant rieur.

Marchons toujours ! voici La Blaquière,
Joli village qui n'a pas son pareil
Avec ses maisons rangées le long de la rue,
Ses châtaigniers verts et sa prairie,
Ses fours, ses ouvriers qui, à grands coups de mine
Nous salueront pour nous faire bouger,
Ses quatre cafés où la cuite,
Le dimanche, vient semer bruit et désordre.

Etalez-vous là, dans la plaine,
Maisons grises ou blanches à l'air avenant ;
À l'abri du Puy, protégés de l'orage,
Buvez le soleil brillant du bon Dieu,
Comme un lézard vert sous une muraille ;
Mais méfiez-vous quand il pleut de tous côtés,
Du Gardon qui vient, dans les jardins rôder
Pour vous ronger le pied d'un baiser.

Mais maintenant levons plus haut la tête !
Que vois-je là-haut sur la hauteur ?
Des maisons, une église, une vieille tour,
Hameau semblant pas plus gros que moucheron.
Pour y grimper, prenons la montée
De ce belvédère qu'il faut escalader ;
Quand nous y arriverons, le regard stupéfait,
Des plus beaux tableaux va se régaler.

Où sont le vieux château et les remparts,
De ces marquis, maîtres de Cendras ?
Ils ont disparu ; les outrages du temps
En ont laissé de ci de là, d'affreux restes.
La ruine se voit, toute éboulée
Dans le lierre opiniâtre et le petit houx,
Et seule est restée la tour carrée
Où vient toujours nicher l'épervier.
Ce beau château, c'est celui de La Fare :
Voyez s'il est joli recouvert de lierre !

Es un rei faròt, de croio se carro
Coumo se vesiè lou mounde aplantat
Qu'amiro ailaval sa fièro bastisso,
Soun bousquet risent, soun bosc sauvertous,
Sa tourre mounté l'auro que s'entisso
Vèn descadenà soun vol asartous.

Espinchas ailai, au pèd de la costo,
Aquel castèl blanc, alisat, tout nòu ;
Es aquì dedins soun mas de Lacosto
Que cantèt La Faro, aucèl cevenòu.
Desempiei l'oustau a chanjat de mèstre,
Mè sempre d'antan gardo la bountat ;
Longo-mai la muso i trovo benèstre,
Mai que d'un felibre a gau d'i cantà.

Mè laissem acò, dono la marano ;
Virem-nous e lèu d'un autre coustat.
Aquel vilajou qu'aval dins la plano
Es control ou vent dau Nord assoustat,
De-vèrs lou sourel couchant qu'escaièrno,
Qu'a de teules nòus de roujo coulou,
Se lou voulès saupre, es Malatavèrno ;
A sous vièls oustaus tout en un moulou.

Fièr de soun escolo à roujo teulisso,
De l'Oustau Coumun e de Sant Andrieu,
Enauro soun front subre la sebisso
Das aubres ramuts que bòrdou soun rieu.
Dins sas tèrros vèn de tout en abounde
Per lous païsans e lous jardiniès,
De castagnos mai que per tout soun mounde,
Mèmo de boulets à gros plens paniès.

Aro relucas aquelos coulinos
E lous mas qu'amount soun escampilhats,
Lous gais Courbessas e las Clementinos,
E d'autres que soun mai o mens quilhats :
L'ouliviè, lou Rath e las Avinièiros,
Lous Bedos, Mas-Nòu embé lous Plantiès,
Peramount Sarèlo, aval las Fatièiros,
E pièi per fenì tant d'autres quartiès.

Regardas, aval, aquelo masado ;
Acò 's l'Abadiè : d'un ancian convent
Encaro s'i vei la glèiso rouinado
Mounté s'ausis soul lou plagnun dau vent.
Que son devenguts lous quatre-vint mounges
Embé lus abat ? Tout s'es esvalit ;
Lous bèus souvenis d'antan soun de sounges,
E soun dous trelus en plen a falit.

C'est un roi faraud, il se dresse orgueilleux
Comme s'il voyait les gens arrêtés
En train d'admirer sa fière bâtisse,
Son bosquet riant, sa forêt sauvage,
Sa tour où le vent qui s'acharne
Vient déchaîner son vol hasardeux.

Regardez là-bas, au pied de la côte,
Ce château blanc, poli, tout neuf ;
C'est là dans son mas de Lacoste
Qu'a chanté La Fare, oiseau cévenol.
Depuis la maison a changé de maître,
Mais d'autrefois il garde toujours la bonté ;
Longtemps encore s'y trouve bien la muse,
Plus d'un félibre a plaisir d'y chanter.

Mais laissons cela, on en a du regret ;
Tournons-nous vite d'un autre côté.
Ce petit village qui, là-bas dans la plaine
Est protégé du vent du Nord,
Vers le soleil couchant qui éblouit,
Qui a des tuiles neuves de couleur rouge,
Si vous voulez le savoir, c'est Malataverne ;
Ses maisons sont toutes bien groupées.

Fier de son école au toit rouge,
De la Maison Commune et de Saint-André,
Il relève son front sur la haie
Des arbres feuillus qui bordent son ruisseau.
Dans ses terres tout vient en abondance
Pour les paysans et les jardiniers,
Des châtaignes, plus que pour tous,
Même des champignons, de gros pleins paniers.

Maintenant regardez ces collines
Et les mas qui en haut sont éparpillés,
Les gais Courbessac et les Clémentines,
Et d'autres qui sont plus ou moins perchés :
L'Olivier, le Rath et les Avinières,
Les Bedos, Mas-Neuf et les Plantiers,
Vers en haut Sarèle, en bas les Fatières,
Et pour finir tant d'autres quartiers.

Regardez en bas cet ensemble de mas ;
C'est l'abbaye : d'un ancien couvent
On y voit encore l'église en ruines
Où l'on entend la plainte seule du vent.
Que sont devenus les quatre-vingts moines
Avec leur abbé ? Tout s'est évanoui ;
Les beaux souvenirs d'antan sont des songes,
Et leur douce lueur a complètement failli.

Ernest ABERLENC (1847-1930)

Né à Saint-Julien-de-Valgalgues, il fut prêtre à Saint-Hilaire-de-Brethmas (*La fièiro de Sant-Alari*), à Cendras. Ce poème est dans son œuvre principale ***« Las Cevenolos »***. Il y explique au début l'orthographe qu'il emploie « comme les anciens troubadours et les peuples latins », c'est-à-dire d'après l'étymologie des mots et la logique de la grammaire de la langue.

« Je ne suis qu'un amateur passionné de ma langue maternelle, un néo-romaniste sincère mais indépendant » conclut-il.

Nous avons reçu...

Cévennes terre de lumière, connaissance et sauvegarde du patrimoine culturel et naturel vivarois, trimestriel, n°2/3- 2012

Au sommaire :

Les verriers du Vivarais et du Gard

Voguë : restauration de la chapelle Saint-Cérice

Joyeuse : inauguration de la chapelle Saint-Louis restaurée

Hugenotten, 76, Jahrang Nr 2/2012

Publié par Deutsche Hugenotten-Gesellschaft e.V., Hafenplatz 9a, 34385 Bad Karlshafen.

Au sommaire : aucun article qui concerne les Cévennes.

Académie cévenole, Annales, 2010-2011, XXI

Pôle culturel et scientifique de Rochebelle, 155, rue du Faubourg de Rochebelle, 30100 Alès

Au sommaire :

- La truffe, par Alban Lauriac

- Monseigneur Cortois de Balore et son cuisinier Charles Durand, par Thierry Martin

Le 6ème évêque d'Alès qui poursuit les travaux de restauration et agrandissement de la cathédrale avait un cuisinier alésien qui le suivit à Nîmes. Durand y publie son livre de cuisine *le cuisinier Durand* ayant inventé un porc monté en galantine appelé « galantine à la Suffren » à l'occasion du mariage de la vicomtesse de Montalet-Alais avec le neveu du bailli de Suffren.

- Travaux de la commission de l'Académie cévenole sur le thème des ressources minérales dans le Gard et en Cévennes.

Combustibles minéraux et minéraux industriels par Jean-Pierre Rolley

Lorsque des gisements de zinc et de plomb étaient exploités industriellement en Cévennes, par Jérôme Caia

- Mathieu Lacroix de la Grand-Coumbo, par André Tardieu

- Les Gardons, le Gard, par Raymond Fayvaysse

Projet de charte, projet soumis à consultation institutionnelle et enquête publique, Parc National des Cévennes.

Ce gros document nous a été envoyé pour avis, en tant que partenaire pour l'axe n° 2 relatif à la préservation du patrimoine paysager, naturel et culturel.

De magnifiques cartes d'un état des lieux montrent la diversité paysagère du PNC (la flore, la faune, les cultures, l'eau), le milieu physique, l'importance du patrimoine archéologique et architectural. Notre association donnera son avis avant le 26 septembre.

Annonce

2èmes Rencontres autour de l'Histoire Locale

6 et 7 octobre 2012 à Barjac (30) au château (mairie et médiathèque)

Sous le parrainage de Michel VOVELLE, historien, spécialiste de la Révolution Française

Comme l'année dernière les associations présentes auront un stand à disposition pour présenter leurs projets, parutions …
L'entrée est libre et gratuite à la fois pour les associations et les participants.

Samedi 6 octobre

A partir de 9 h accueil des participants

10 h 30 : 1ère table ronde « La peste de 1721 sur la région».

12h : mot du maire et conseiller général suivi du pot d'accueil

14 h 30 : 2ème table ronde « Les Capucins et leur emprise sur les villes protestantes »

16 h : *Les Camisards par Jean-Paul CHABROL*

18 h : clôture première journée

Dimanche 7 octobre

9 h 30 : Ouverture des portes

10 h 30 : 3ème table ronde « Monographies, les sources …»

14 h 30 : 4ème table ronde « Mise en valeur du patrimoine, comment faire et que faire »

16 h : *La communauté protestante et catholique de Saint-Jean-de-Maruéjols pendant la Révolution Française* par Michel VOVELLE

17 h 30 : « Bilan du week-end»

18 h : clôture des rencontres autour de l'histoire locale

À lire ou à consulter

Bruc Evelyne, ***L'annada del païsan cevenòu,*** occitan-français, M.A.R.P.O.C. documents, janvier 2011.

Evelyne Bruc a entrepris un travail passionnant : celui de retrouver et décrire par le menu la Cévenne rurale de la haute Gardonnenque de son enfance. Son texte est truffé de vocabulaire précieux, de « cévenolismes » savoureux et de détails extrêmement précis de la vie et des travaux des paysans. Comme tout cet univers a complètement disparu avec son vocabulaire et sa langue en même temps que ceux qui les parlaient, son ouvrage est à la fois anthropologique, linguistique et historique.

À la table des matières (ensenhador) elle décline :
Lo país et sos ostaus (le pays et ses maisons)
Lo trabalh de dedins (le travail d'intérieur)
La prima (le printemps)
L'estieu (l'été)
L'auton (l'automne)
L'ivèrn (l'hiver)

Dans chaque partie elle parle de tout : les travaux, la nourriture, les animaux, les plantes, les façons de vivre, de manger, de dormir et les paroles importantes, sans que cela soit un catalogue mais bien au contraire en mettant en avant les éléments dans un discours construit qui se lit aisément.

Notre revue recommande chaudement un tel ouvrage, facile à lire (bilingue) en occitan avec des explications sur le vocabulaire typiquement cévenol et une préface de Jordi Pelatan.

Marie-Lucy Dumas



Le bas LYS, une grande aventure : ARRE en CEVENNES 1740-1940, par Béranger BRUN D'ARRE, éd. Decoopman, Saint-Laurent-le-Minier, 2010, 20 .

Une épopée à la fois familiale et industrielle, celle d'une famille d'artisans cévenols, les Brun, puis Brun d'Arre, devenus industriels de réputation internationale et maires de la commune pendant plus d'un siècle, racontée par un descendant de la famille à partir d'une masse d'archives inédites. Une histoire vraie de 180 pages qui se lit comme un roman, illustrée de nombreuses photos d'époque, de reproductions de documents et de quelques anecdotes qui en font un témoignage vivant sur la vie à Arre « à l'époque de l'usine ». Un hommage du fond du cœur à ces ancêtres qui ont tant fait et qui revivent en traversant ces lignes comme on traverse le temps, un ouvrage appelé sans aucun doute à devenir un classique de référence sur ces cévenols qui n'étaient ni protestants, ni paysans, ni mineurs… mais ont fait vivre le pays.



Vie de l'association

Visite historique à Vialas, le 2 juin 2012

50 inscrits ont participé à cette visite historique à Vialas dont une dizaine du Filon des Anciens de Vialas. La matinée a débuté par une visite du futur sentier de découverte de la mine de plomb argentifère de Vialas, guidée par Cécile Coustès.

Par un chemin tracé spécialement au XIXe siècle, pour acheminer le minerai jusqu'à la fonderie, nous montons à l'entrée du puits de la mine du Colomer de l'autre côté du torrent. Cécile Coustès nous y montre les bâtiments industriels en ruine et décrit les processus de l'extraction à la fonte.

Puis nous descendons dans l'ensemble gigantesque des ruines de la fonderie où les bâtiments effondrés ne laissent rien deviner pour un œil non averti. Les explications de Cécile Coustès sont tout à fait claires et précises et les questions des participants nombreuses.

Après un repas dans l'unique restaurant du village, Christophe Aujoulat et Henri Magnin nous conduisent pour un visite trop rapide du village de Vialas et particulièrement de son temple.



Après avoir repris les véhicules, nous allons au castrum de Verfeuil où Marie-Lucy Dumas nous explique les quelques données que l'on possède sur ce site particulièrement bien situé d'où l'on a une vue à 360°. Un bref parcours nous amène sur



la route « gallo-romaine » ou antique de Coudoulous, dont les ornières sont spectaculaires. Sur la largeur entre essieux, toute une polémique ! Les « inscriptions » sur les parois de la route sont à peine visibles et posent toujours question.



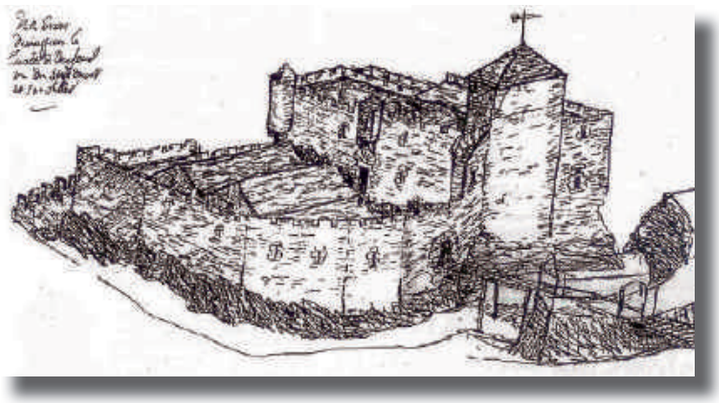


Sur le castrum de Verfeuil et la route antique, parus dans L.C.C. :

N° 45, p 34 : une note de J. Pellet sur la dynastie de Montclar qui acquièrent le château de Verfeuil

N° 100 : notes in *Autour de Raymond de Montaut (env. 1340 - 1374) "seul neveu" du pape Urbain V (1362 à 1370)* par JEAN-BERNARD ELZIÈRE ET HÉLÈNE DUTHU

N°133 à propos de la route : La « voie romaine » de Coudoulous par Marcel Girault.



Un essai d'imaginer le castel de Verfeuil vu du sud-ouest, 26 I 85, J Pellet

Pour en savoir plus :

En prévision : un Hors Série spécial, avec la participation du Filon des Anciens, sur la mine de plomb argentifère de Vialas, qui est le mémoire soutenu par Cécile Coustès.

38e assemblée générale ordinaire du Lien des Chercheurs Cévenols Font Vive à Cendras, le 23 août 2012.

Deux expositions sont proposées aux participants : la première réalisée par deux membres de L.C.C., Jean Allègre et Paul Mazière, retrace en 8 panneaux la vie et l'œuvre du félibre alésien Julien Brabo dit « Jan Castagno ». La deuxième prêtée par nos amis de l'A.C.G.C. (Association des Chercheurs et Généalogistes Cévenols) porte sur le bassin houiller des Cévennes et l'accident des mines de Lalle (Bessèges).



Étaient présents :

Jean Allègre, Patrick Arnault, Bernard Atger, Frédéric Boyer, Jean-Luc Chapelier, André Chapus, Pierre-Albert Clément, Cécile Coustès, Jacques De Bary, Alain Descours, Marie-Lucy Dumas, Jean-Bernard Elzière, Catherine Gay-Petit, Michée Huguet, Henri-Pierre Jouanen, Agnès Kenton, Jeanine Leloup, Gabriel Liotard, Sylvie Lucas, Paul Mazière, Marineta Mazoyer, Alain Montagut, Jean-François Pastre, Jean-Gabriel Pieters, Michel Puech, Louis Raymond, Pierre Rolland, Michel Roucaute, Gilbert Saucon, Madeleine Souche, Henri Pierre Teisserenc.

Avaient donné pouvoir :

Aimé Aigouy, André Allègre, Roger Bonnet, Hélène Bouchard-Seguin, Rémy Boyer - Chamard, Gérard Bressac, Emile Castets, Jean Chabert, Pierre Chante, Jean-Pierre Chapelle, Jean-Pierre Charaix, Philippe Charreyre, Sylvie Chatal, Robert Cheron, André Claveirolle, Freddy Couderc, Marc Dance, Jean-Marc De Béthune, Laurent Delauzun,

Gérard Deleuze, Nicole Desbrun, Jacques Deschard, Monique Dumond, Nicolas Fauchère, Bernard Firmin, Robert Gabriac, Henri Galinier, Philippe Gaussent, Pierre Grasset, Jean-Claude Helas, Henri Jouanen, Jean-Jacques Johannet, Jeanine Kirman, Robert Laganier, Marie-Hélène Lahaye, Jean-Michel Lauze, Fernand Laville, Jean Lecuir, Bernard Malzac, Alain Meissonier, Marcelle Méric, Renée Merle, Christian Mouline, Patrick Mourier, Pierre Mouriès, Jacques Nicolas, Michelle Nissels, Maurice Pastré, Claude Philippe, Alain Pintard, Marie-José Pons-Codou, Olivier Poujol, Gilbert Rampon, Maryse Ribière, Jack Ricard, Bernard Salavert, Michel Sarrazin, Yves Valentin, Jean-Pierre Valgalier, Jacques Varet, Guy Vernet, Marcelle Vianes.

Étaient excusés :_

Hervé Abrieu, Irène Forgiel, Annie Nys-Barbusse, Pauline Roux-Tatto, Christian Raymond, Gilles Raymond, Michel Wiénin.

Christian Anton :

Salue les adhérents de L.C.C. au nom de la commune de Cendras et du maire Yannick Louche. Cendras est une commune qui a un pied dans le bassin minier et un pied dans le milieu rural traditionnel par son extension dans la vallée du Galeizon. Notre maire est un homme de culture. Avec Jules et Christian Anton, il a créé l'Ecomusée qui existe depuis 25 ans mais dont l'existence est actuellement menacée. La vallée du Galeizon a été intégrée dès le début dans le cadre du Parc National des Cévennes et notre maire est à l'origine d'une dynamique qui, avec un syndicat de 25 communes et l'agglo d'Alès, essaie de maintenir les populations dans les communes rurales par la pérennisation ou la création d'activités ce qui ne va pas sans difficultés. La vallée occupe moins de 8 000 ha, ce n'est pas un grand pays, mais elle a une cohésion, bien que pas plus singulière que les autres vallées des Gardons. Il y a eu une grande émulation pour la recherche dans cette vallée depuis les années 1960 avec la société de Spéléologie et d'archéologie d'Alès avec Jean Sales et Jules Anton, le L.C.C. avec l'abbé Roux, Jean Pellet et Pierre A. Clément et Michel Wiénin de la D.RA.C. et bien d'autres.

La commune de Cendras est composée de plusieurs hameaux. Les gens parlent souvent de « quartier » tels ceux de Malataverne, La Baume, Le Puech, La Blaquière. Autour de l'abbaye il y avait sous l'Ancien Régime des métairies, des fermes, actuellement diluées dans un amas de maisons de tout genre architectural. Avant la mine, les gens ont vécu de la vigne, des céréales et de la fabrication de la chaux.

À partir de 1920, toutes les maisons du village de Cendras ont vu le jour : des maisons à bon marché pour loger les mineurs. La commune a des difficultés sociales dues à la fin de l'exploitation du bassin minier qui a drainé des populations extérieures.

En 1968 il y avait presque 3 000 habitants, constitués à 90 % d'immigrés venus en trois vagues d'immigration.

La première, celle des Slaves (Polonais, Tchèques entre autres) au début du XX^{e} siècle, une immigration qui a contribué à restaurer l'abbaye en église paroissiale. Puis est arrivée la vague des Latins : Espagnols, Italiens et Portugais, auxquels se sont ajoutés les Maghrébins manœuvres à la mine, mal payés. Et enfin la dernière vague, celle des mineurs de Graissessac. « Les Cévenols d'origine » se sont repositionnés dans les mas ruraux. Actuellement il y a moins de 2 000 habitants. La population diminue dans le village mais s'accroit dans la périphérie.

Rapport d'activité de Marie-Lucy Dumas

Visites et conférences

La conférence de Mme Bouchard-Seguin sur l'architecture cévenole a eu lieu le 31 mars à Anduze, en collaboration avec cette commune dont le représentant est Philippe Gaussent. Nous avons offert un CD de tous les numéros de LCC à la médiathèque. Vous en avez eu le compte-rendu dans le numéro 169.

Organisée en collaboration avec « Le Filon des Anciens », sortie-visite de Vialas le 2 juin a connu un très gros succès avec 50 participants. Cécile Coustès nous a subjugués par sa vaste connaissance de la mine de plomb argentifère. Nous avons aussi visité, sous ma conduite, le site du castrum de Verfeuil à Coudoulous et la route gallo-romaine ou antique, située en contrebas. (Compte-rendu dans ce numéro).

Entretemps, certains de nos adhérents ont participé à des colloques ou prononcé des conférences et nous en avons avisé nos adhérents internautes quand nous avions l'information. Lors du 4^{e} centenaire du temple de Vialas, du 31 juillet au 4 août, Henri Teisserenc, Pierre Rolland et moi-même avons prononcé des conférences. Pierre A. Clément a attiré beaucoup de monde au Collet de Dèze le 17 août avec une conférence sur le thème « Le Collet de Dèze, terre de résistance ».

Echanges de revues

Nous échangeons des revues avec : *Le Club Cévenol, La Société de l'Histoire du Protestantisme Français, la Société des Lettres Sciences et Arts de la Lozère,*

Cévennes terre de Lumière, auxquelles sont venus s'ajouter cette année : *Ressons d'Oc* (Pierre Mazodier du Martinet), *l'Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes* et la revue de la *Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard.* Ces revues sont entreposées dans notre local, libres d'accès aux adhérents avant d'être données au centre de documentation et d'archives du P.N.C.

Perspectives

Parution de 3 hors séries au début de l'année 2013 :

Le *Malgoirès* par Jean Gabriel Pieters

Un recueil des articles de Gabriel Liotard : *La Franc-maçonnerie dans le Gard*

La mine de plomb argentifère de Vialas, mémoire de recherche de Cécile Coustès dont elle fait don à l'association et que nous publierons en collaboration avec l'association Le Filon des Anciens.

Ces HS paraitront en version papier et numérique.

La conférence en février-mars : le sujet reste à définir (peut-être sur le séisme de Barjac par Pierre Bérard).

La balade historique : mai et juin, sujet à définir : on aimerait aller dans les autres vallées cévenoles des Gardons.

Assemblée générale de 2013 : à décaler du jeudi à un samedi, à caler avec les dates de celles de Causses et Cévennes et de l'Association des Généalogistes du Gard et des Cévennes et peut-être dans la région de Ganges ou du Vigan.

Le bilan financier : Paul Mazière, trésorier

Compte de résultat d'exploitation 2011 (arrêté au 1er août 2012).

La présentation qui en est faite par le trésorier est celle préparée par François Ancelin jusqu'à la date du 3 décembre. Quelques dépenses et recettes sont venues s'y rajouter ainsi que 716 € de subvention du P.N.C au titre de l'année 2011, perçues le 31 juillet 2012. Il en ressort un excédent de 1 641 € qui vient compenser les déficits enregistrés en 2009 (375 €) et 2010 (560 €).

Les recettes s'élèvent à 12 147 €. Les abonnements (7 432 €) sont en diminution de 300 € tandis que les cotisations (1 824 €) sont en légère progression et que la vente au numéro et les hors-série (1 436 €) est en augmentation de 50 %.

Côté dépenses le poste principal demeure la revue (9 050 €), viennent ensuite les Hors-série (586 €), le matériel administratif (261 €), les assurances (186 €) et l'affranchissement (187 €).

À l'unanimité l'assemblée donne quitus au trésorier.

Le budget 2012 est présenté selon le plan comptable des associations, comme cela nous est demandé par les institutionnels qui nous attribuent des subventions (P.N.C, mairies de Génolhac et de Concoules).

Le compte d'exploitation 2012 fait apparaitre au 15 août un solde positif de 3 403 €. Sur cette somme nous devrons payer les factures afférentes au L.C.C. 171 soit environ 2 500 €. Il y a encore des recettes à réaliser quelques abonnements et/ou cotisations impayés (en trop grand nombre) et la subvention du P.N.C. qui nous est attribuée mais dont nous ignorons le montant exact.

Compte tenu des avoirs au 31 décembre 2011 s'élevant à 27 641 € (25 310 € sur livret A + 2 331 € sur le compte courant), d'un solde positif prévisible sur 2012 d'environ 1 000 €, il est proposé de ne pas changer le montant des cotisations et des abonnements, les recettes actuelles et le travail des bénévoles permettant s'assurer la parution de notre revue en couleur.

Les achats prévus au budget prévisionnel et notamment celui d'un vidéoprojecteur seront réalisés en fin d'année. Enfin nous proposons d'embaucher un(e) étudiant(e) (ou autre) possédant les compétences nécessaires pour réaliser l'indexation des revues depuis 1997 (les précédentes ayant été réalisées par Mesdames B. Laporte, Irène Forgiel et Marcel Daudet dont l'occasion nous est donnée de saluer leur travail).

Les dépôts vente

Il existait 7 dépôts fin 2011 : Alès (librairie Sauramps), Barjac, Génolhac, Mandagout, Saint Ambroix, Saint-Hippolyte-du-Fort (librairie Coularou), Villefort.

Nous en avons créé 4 nouveaux : Anduze, Bessèges, La Grand-Combe (Il était une fois) et Saint-Martin-de-Valgalgues, certains étant, même s'il s'en vend peu, une vitrine pour notre revue.

Nous souhaitons en créer au Collet de Déze (actuellement pas de maison de la presse), Florac (maison du Parc ou autre), Saint-Jean-du-Gard, Le Vigan, Montpellier, Nîmes. Pour cela nous avons besoin de l'aide de nos adhérents pour choisir les dépositaires et assurer un premier contact avec eux.

Louis Raymond précise qu'il en a placé à l'Office de tourisme de Barjac et de Saint-Privat-de-Champclos qui en vendent quelques numéros. Il fera le point fin octobre

Frédéric Boyer a récupéré les invendus du café-épicerie de Mandagout.

Henri Teisserenc a ouvert des dépôts à Millau (Maison de la presse), et Lodève qui demandent

une animation pour présenter la revue dans la presse locale. L'office de tourisme de Pézenas et La maison cévenole de Saint-Gervais-sur-Mare sont intéressés.

Paul Mazière lance un appel aux adhérents pour l'aider à récupérer les invendus une fois par an (courant janvier) auprès des dépositaires.

La revue : Bernard Atger

Vous avez vu le changement de présentation et le passage en couleur. On a décidé aussi de rajeunir les périodes traitées, de parler des années 1930 à 1945. Certains ont pu être surpris qu'on s'intéresse à cette période, il nous a semblé que le temps était venu d'élargir à des sujets plus récents que nos articles traditionnels sur les compois et les Camisards. Des auteurs nouveaux se sont manifestés : Madeleine Souche, Henri Teisserenc. Nous aimerions accroître le nombre de nos articles et donc le nombre de pages, aussi encourageons-nous de nouveaux auteurs à se lancer. Le *Lien* n'est pas une revue de grands savants. Elle aide les uns et les autres à évoluer dans leurs recherches et nous avons tous débuté par des articles maladroits.

Election des 5 membres du Conseil d'administration

Selon les statuts, les 15 membres du conseil d'administration sont renouvelables par tiers chaque année. En décembre dernier nous avons tiré au sort les 4 premiers qui sont Patrick Arnault, Philippe Gaussent, Henri Teisserenc, Michel Wiénin, et qui ont renouvelé leur candidature (nota : Il n'y avait que 14 membres).

Marineta Mazoyer a proposé sa candidature : il y a longtemps que l'histoire du pays et l'occitan l'intéressent. Originaire d'ici bien sûr, quand elle est revenue, le pays comme la langue lui ont « sauté à la figure », aussi elle propose son aide de linguiste et pour le secrétariat.

Les 5 candidats sont élus à l'unanimité.



Tour de table

Henri Teisserenc : depuis un an au conseil d'administration il collabore à la revue. Il a des articles en perspective sur d'autres pasteurs ayant résidé dans les Cévennes.

Jeanine Leloup, Cévenole et du Gévaudan lit tout et continue à enquêter sur la Carthagène. Un article en perspective.

Cécile Coustès, originaire de Ponteils et Brésis, du L.C.C. depuis l'an passé, est guide conférencière et consultante en ingénierie culturelle pour aider les communes et les associations dans le cadre de leurs projets de mise en valeur culturelle.

Pierre A. Clément : vient de passer une douzaine d'années à la tête du *Lien* et se réjouit de la nouvelle équipe ; il pense qu'on aurait dû voter une motion pour les comptes de François Ancelin, car avant, les comptes du temps de Pellet étaient un peu fantaisistes. Il propose de rédiger un article prochainement sur un livre de raison rédigé par le propriétaire de la ferme de l'Espinasse qui n'est pas un relais de poste, contrairement à ce qui dit la publicité municipale. Son livre de *Sauve* : victime de son amour du travail bien fait ; il attend des éléments nouveaux, aidée par Martine Reboul qui est en train de trouver des nouveautés remarquables sur les notaires. Elle numérise les registres de notaires que l'on pourra trouver aux Archives du Gard, travail que finance Pierre A. Clément.

Louis Raymond : se félicite de la continuité de notre association, il n'a que des remerciements à adresser au bureau et pour la bonne présentation du Lien, auquel il souhaiterait qu'on puisse ajouter 4 pages. Il propose de faire venir Pierre Bérard



Cécile Coustès *Bernard Atger* *Henri Teisserenc* *Marie Lucy Dumas* *Louis Raymond*

hydrogéologue pour parler du séisme de Barjac du 3 août 2011. Il est président de l'association Racines et Patrimoine et occitans, dont Michel Sarrazin va prendre la présidence.

P. A. Clément propose de recruter Pierre Bérard à L.C.C.

André Chapus : devenu président du Comité d'histoire du diocèse de Nîmes (nouveau nom du Comité de l'art chrétien du diocèse de Nîmes), il reprend la publication du *Bulletin* ; il lance un appel pour récolter tous les cantiques locaux que l'on chantait dans les paroisses et qui ne sont pas publiés. Il a commencé un dictionnaire de tous les prêtres du diocèse de Nîmes depuis la Révolution à nos jours. Il rend hommage à toute l'ancienne équipe et il est ravi que le bulletin soit intéressant et que toute la nouvelle équipe soit dynamique.

Jean Allègre : travaille en dilettante, mais le travail fait avec Paul Mazière sur Jean Castagno l'a incité à rechercher tous ces auteurs oubliés dont on ne dit plus rien. Grâce à la généalogie on peut connaître les familles de ces auteurs. Il fait des recherches sur un auteur grand-combien : Mathieu Lacroix.

Jean-Luc Chapelier : très content que le L.C.C. continue de vivre et de prospérer ; son association A.C.G.G. vit aussi une passe difficile. Il va reprendre aux Archives départementales de l'Hérault la numérisation de la série C, il est prêt à se lancer dans la numérisation de la série B aux Archives départementales du Gard. Il fait aussi quelques travaux sur les généalogies camisardes et essaie d'inciter les gens à creuser un peu l'histoire.

Marie-Lucy Dumas : un grand merci pour cette numérisation, dites nous comment vous aider et participer à ce travail ?

Gilbert Saucon : s'est lancé dans une histoire de Lézan et recrute des volontaires pour cela, les résultats risquent d'attendre un peu. Il trouve le *Lien* formidable, car il apprend beaucoup par sa lecture.

Alain Montagut : le *Lien* s'améliore en permanence, mais se serait bien de différencier les textes des notes au plan de la taille des caractères. L'an prochain, l'A.G. de l'A.C.G.C. aura lieu à Génolhac, pour les 25 ans de l'association. Il en a profité pour numériser tous les BMS de Génolhac du début à 1792, 4 217 naissances, 2 621 décès et 807 mariages et il ne compte pas les protestants transformés en catholiques etc … et a pu constater qu'entre et 1790 et 1793 les curés de Sénéchas, Concoules ayant disparu, les baptêmes et mariages ont lieu à Génolhac.

Madeleine Souche : spécialiste du protestantisme au XIX^e^ siècle. Elle a été très heureuse que le *Lien* publie son article sur les refugiés espagnols à Avèze. Elle a l'intention de proposer d'autres travaux : sur Robert de Joly architecte et le château d'Arre et aussi sur les pierres lithographiques d'Avèze. Elle travaille sur la bibliothèque religieuse du temple du Vigan, une superbe bibliothèque, acquise par la mairie du Vigan dont les catalogues remontent à la fin du XVIII^e^ siècle, une mine de renseignements.

Alain Descours : fait aussi partie de l'A.C.G.C. Il a numérisé tous les BMS de Meyrannes et ceux de Robiac sont en cours, ainsi que le notariat de Saint-Ambroix (45 volumes). Il y a du travail pour ceux qui veulent se lancer dans ce travail, qu'il sous-traite ! Il participe au groupe de travail sur l'histoire de Meyrannes qui avance par à-coups.

Jean Gabriel Pieters : il s'est un peu dispersé et a changé de système informatique ! Il a beaucoup travaillé sur les notaires de Saint-Ambroix et pris goût à travailler sur la région d'Alès, notamment sur Cendras. Il y a du travail à faire sur ce sujet. Il essaie de constituer un glossaire du vocabulaire et constate que l'on est obligé de remonter jusqu'aux Romains. Il est passionné par les mentalités de nos ancêtres. Il a en cours un article sur une famille de négociants de Saint-Ambroix.

Sylvie Lucas : simple adhérente, elle est très heureuse de partager ce moment et nous transmet tous ses encouragements.

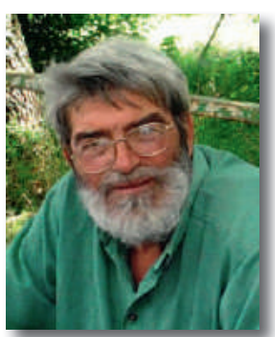
Frédéric Boyer : a numérisé l'inventaire de la bibliothèque dont a parlé Madeleine Souche. Il travaille sur Mandagout sur 3 volets : reconstitution de la population, l'occupation du sol (le compoix), et la conservation du patrimoine immatériel : interview des habitants, scans des photos, identification des personnes etc.



Marineta Mazoyer



Patrick Arnault



Paul Mazière



Pierre Rolland

Agnès Kenton : je suis intimidée par tout ce que j'entends, j'habite Sauve, j'avance peu à peu sur l'histoire de la maison que j'habite.

Jean Bernard Elzière, du conseil scientifique : il termine un ouvrage concernant les chansons de gestes et romans courtois des XII[e] et XIII[e] siècles, dont deux poèmes occitans de plusieurs milliers de vers. Dans l'un, on parle du château d'Algue, dans un autre on évoque les seigneurs d'Anduze et puis il y a *le charroi de Nîmes*. Il a acquis un original d'un hommage en occitan du seigneur de Florac à l'évêque de Mende, dont il fera une édition commentée avec la transcription. Il est en contact avec les gens qui ont acheté le château de Theyrargues. La marraine de Louis XIV est née dans ce château. Un professeur de Santa Barbara en Californie travaille sur un certain Picon, premier adjoint de Colbert dont l'oncle était capitaine au château de Theyrargues en 1600. Donc on pourra faire des résumés de ces travaux pour L.C.C. Il a encore en réserve des travaux sur Portes, les Anduze, Hierle etc.

Jacques de Barry : heureux d'être à Cendras, car la plupart des toponymes (de cette commune) indiquent des frontières…il est sûr qu'il y a eu des problèmes entre le comté de Toulouse et la France dans ce secteur. Il s'intéresse au lien entre le port d'Agde et Arisitum ou Hierle et le nord de la Loire au cours de l'histoire. Il essaie de comprendre quelque chose à l'histoire des Celtes…

Gabriel Liotard : a ouvert un chapitre sur les signatures dans le dernier numéro dont il n'a eu aucun écho, il espère que les lecteurs vont gommer le mystère des signatures avec des points…

Jean-François Pastre du conseil scientifique, est géologue.

Catherine Gay-Petit : a déménagé dans la région de Ganges. Dans son village, des travaux de l'église ont révélé des sarcophages en pierre et des tombes bâties, elle en a averti la mairie et la DRAC. Un sarcophage avec un toit en bâtière mérovingien a été découvert ce qui laisse penser que dessous il y aurait la première église chrétienne. Elle travaille sur les Mérovingiens, et va essayer de faire un article dans le journal local pour inciter une recherche un peu plus profonde, car elle est fâchée de voir que sa commune ni la DRAC ne s'intéressent pas à ces restes.

Bernard Atger : il s'intéresse toujours à l'histoire de Mialet et il est président de l'association du patrimoine Gallardois ; il se consacre plus particulièrement à des livres de comptes d'un Gallardois du XVIII[e] siècle dont le commerce est centré sur les soies, mais dont les liens avec les Cévennes sont nombreux.

Pierre Rolland : pense qu'il faut être prudent sur le nombre de pages de la revue, car quelques fois on n'a pas suffisamment d'articles à y placer. Une amélioration de fond et de forme est à poursuivre. Il continue ses recherches sur la répression contre les huguenots et les résistances des huguenots dans tout le midi de la France sur la période de 1660 à 1787. Les articles sur les galériens protestants parus dans le L.C.C., ont été réunis dans l'article du *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme*, avec une liste de 300 galériens dont 150 inconnus jusque-là. Il travaille, entre autres sources, à partir de BMS grâce aux mises en ligne des Archives de l'Hérault et de la Lozère. Il s'inquiète à cet égard de la paralysie des archives du Gard.

Miché Huguet, professeur d'histoire–géographie au Lycée d'Alès, remercie l'équipe du L.C.C. et celle des généalogistes dont les travaux lui permettent d'apprendre beaucoup de choses.

Marie-Lucy Dumas : vient de sortir le 2[e] tome de l'histoire de Génolhac, continue ses recherches sur Ponteils et Brésis et a dépouillé le chartrier du Chambonnet. Il reste celui de Brésis, de Trouillas et de Vielvic. Voilà de quoi l'occuper avec la rédaction en chef du Lien, un travail très prenant. Elle salue Marie-Claire Pontier qui a corrigé le dernier numéro du Lien, et a fait un travail très méticuleux et précis. Même si notre fief se trouve à Génolhac, elle aimerait bien que nous nous rapprochions du Vigan pour notre prochaine assemblée générale.



Un apéritif permet à chacun de continuer les conversations, en attendant le déjeuner au Clos de l'Abbaye. Après le déjeuner, Christian Anton nous fait faire une visite documentée des ruines de l'abbaye. (voir l'article : L'abbaye de Cendras, entre mythe et réalité).

La dernière publication du Lien

Histoire et paysages du Malgoirès, à travers les siècles

Notes de recherches, par Jean-Gabriel Pieters

Hors série n° 63, octobre 2012, prix 12 €uros.

Le dernier Hors série de Jean-Gabriel Pieters parle d'un terroir qui n'est pas cévenol. Cependant, parcouru par la Regordane et les caprices du Gardon, il intéresse au premier chef le piémont cévenol, comme zone de relation et de communication. L'auteur, selon sa minutie habituelle examine en détail tout d'abord les différentes façons d'écrire «Malgoirès» et élimine définitivement la connotation «melgorienne» de ce toponyme pour le rattacher aux Goths. Ensuite il passe en revue tous les lieux : Saint-Géniès de Malgoirès, La Calmette, Ners, le village englouti de Massillan, et les franchissements et péages grâce aux références puisées dans diverses sources et tout particulièrement celles des notaires. Son ouvrage est enfin illustré de nombreuses cartes (dont une peu connue sur les environs d'Alès) et de documents, faisant de ces recherches une somme tout à fait authentique de ce que nous savons sur ce terroir, tout en rendant hommage aux auteurs antérieurs qui ont écrit sur cette région.

Table des matières :

Première partie : Notes géographiques et historiques
1-1 Explicitations des données
1-2 Élements historiques
1-3 Regard sur Saint-Géniès-de-Malgoirès; Qui était «notre» saint Géniès ?
Une démarcation entre les Pelet et les Bermond de Sauve
1-4 À propos de Boucoiran (et de Castelnau) XIIIe siècle
1-5 Survol de l'histoire de Saint-Géniès-de-Malgoirès (XIIIe-XVIe siècle)
1-6 De «Malgoirès» ou «Melgorien» ?
Deuxième partie : Circuler en Malgoirès : les routes
2-1 La route des Arvernes alias voie Regordane
2-2 Voie Regordane
2-3 Les Logis des habitarelles. (Massillan, Sauzet)
2-4 La route du sel
2-5 Le chemin des Gabales
Troisième partie : Le franchissement des rivières
3-1 Péages et logis de la Calmette et des traverses
3-2 Les traverses
3-3 Marchandises transportées
3-4 Le village disparu de Massillan
3-5 Le bac et le logis de Ners
Annexe : Transaction passée entre lss conuls de la ville de Nismes et les consuls du lieu de La Calmette 7 des ides de novembre 1262 (7 novembre 1262).
Notes

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par Thème (numéros disponibles)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 149 avec sommaire.	*30,00 €
CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	* 20,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y CHASSIN DU GUERNY/A. CLAVEIROLE) Le CD…	* 20,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel PIETERS) - CD	10,00 €

Généalogie

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick CHASSIN du GUERNY)	* 7,50 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain LAURANS)	7,50 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean PINTARD)	5,50 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel DAUDET)	* 15,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick CHASSIN du GUERNY)	15,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy PUECH)	6,00 €

Protestantisme - Guerre des camisards - Abjurations

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne SCHŒN et Didier POTON)	8,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean PELLET)	4,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean PINTARD)	6,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul CHABROL)	3,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André CLAVEIROLE)	4,50 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean PINTARD)	6,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean DAUTUN)	6,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie MONNIER)	7,00 €

Compoix - Terriers - Reconnaissance féodales

HS 3	Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard ELZIERE)	16,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Barnard ATGER)	4,50 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques VALAT de CHAPELAIN)	6,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean PELLET)	* 4,50 €
HS 46	Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Yannick CHASSIN du GUERNY et Jean PELLET)	* 16,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVI^{e} siècle	18,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean ANDRÉ)	9,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène DUTHU et Alain LAURANS)	3,50 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	9,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVII^{e} s. d'après le compoix de 1656 (Janine CRYÉ-FENOUILLET)	12,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André CLAVEIROLE)	6,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard CAILLAT)…	* 35,00 €

Régionalisme

HS 7	La tour de PINTARD (Jean PINTARD)	4,50 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean DAUTUN)	4,50 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard ATGER)	4,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond AUBARET)	7,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean DAUTUN)	6,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard ATGER)	* 8,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVII^{e} siècle (Jean PINTARD)	4,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean PELLET)	4,50 €
HS 39	Les seigneurs de Vézénobres (Elisabeth FONTANIEU et André BORD)	4,50 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel DAUDET)	15,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre CASADO)	8,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

Les frais d'envoi (en France métropolitaine) sont inclus dans les prix indiqués. Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 % sur la vente des hors-séries, exception faite des numéros dont le prix est précédé d'un astérisque. Envoyer vos commandes avec le règlement à : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

9 770335 626008

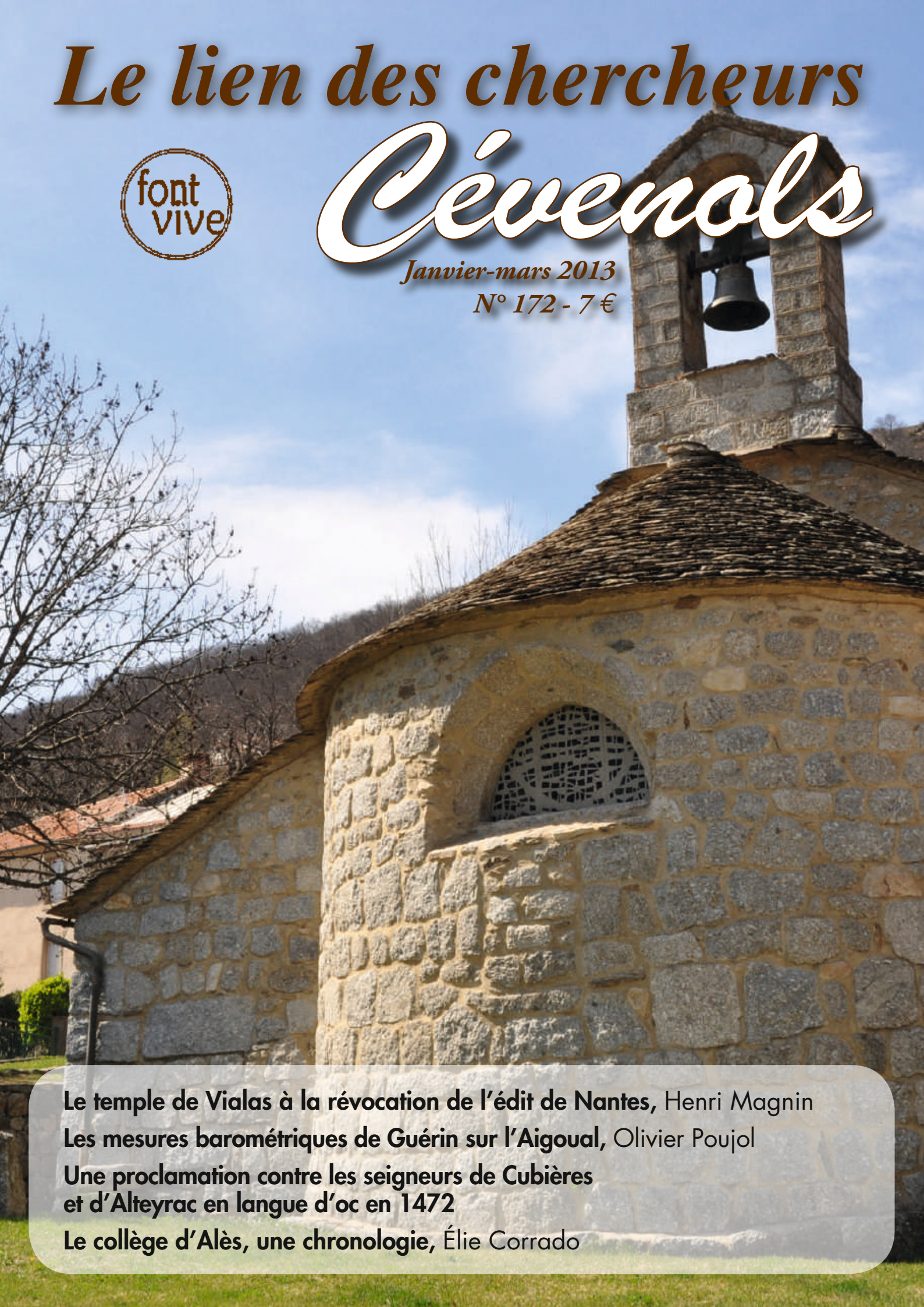
POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr- Tél 04 66 30 41 34.

Le Lien des Chercheurs Cévenols, octobre-décembre 2012, n° 171

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Janvier-mars 2013
N° 172 - 7 €



Le temple de Vialas à la révocation de l'édit de Nantes, Henri Magnin

Les mesures barométriques de Guérin sur l'Aigoual, Olivier Poujol

Une proclamation contre les seigneurs de Cubières et d'Alteyrac en langue d'oc en 1472

Le collège d'Alès, une chronologie, Élie Corrado

Sommaire



Ange ou démon ? Une illustration marginale du rouleau des biens de l'évêque de Mende, à trouver parmi les trésors des Archives de la Lozère.

- **Éditorial,** p. 3
- **Le temple de Vialas à la révocation de l'édit de Nantes, Henri Magnin**, p. 5
- **Les mesures barométriques de Guérin sur l'Aigoual, Olivier Poujol**, p. 12
- **Une proclamation contre les seigneurs de Cubières et d'Alteyrac en langue d'oc en 1472, présenté par Marie-Lucy Dumas**, p. 13
- **Le collège d'Alès, une chronologie, Élie Corrado et contributions de Marie-Lucy Dumas**, p. 16
- **À lire, à consulter**, p. 20
- **Des revues**, p. 22
- **Les journées d'histoire locale de Barjac, compte-rendu**, p. 24
- **Échanges**, p. 26
- ***In memoriam*, Béatrice Laporte**, p. 27
- **Liste des hors-séries**, p. 28

Photo de couverture :
le temple de Vialas,
photo Henri Magnin.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3 Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Patrick Arnault
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Louis Raymond

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Philippe Gaussent, Pierre Mouriès, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wiénin.

Comité de Rédaction :
Bernard Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Alice Motte, Jean-Gabriel Pieters, Marie-Claire Pontier, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Michel Wiénin

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Jean-Paul Chabrol, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive, 3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du *Lien des Chercheurs Cévenols* © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ;
adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum
Adhésion sans abonnement : 5 € ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
3 Grand Rue 30450 Génolhac

Mise à jour septembre 2012

Éditorial

Le champ d'action des membres de L. C. C.

Passant en revue tous les numéros de notre revue, je suis tombée sur un éditorial que j'ai eu envie de vous restituer en entier. Il s'agit de celui de Jean-François Breton, un des fondateurs de notre revue, qui, dans le numéro 20 répondait ainsi à une question que nous nous sommes posée :

TOUT CE QUE L'HOMME A TOUCHÉ,
On nous demande souvent quel est le champ de recherche des membres de LCC.
Répondre « les sciences humaines » est classique et trop général ; il est plus réaliste de dire : « tout ce que l'homme a touché et rien de ce qui est naturel ».
Bien entendu la géologie, la botanique, la zoologie nous intéressent, mais dans ce pays marqué par son climat et ses particularités naturelles, l'homme a joué un rôle essentiel tout au long des siècles ; cette présence, cette influence qui retiennent
les heures de nos adhérents.
Ce que l'homme a pensé, ses croyances, ses joies et ses peines…
Ce que l'homme a bâti, mais aussi détruit…
Ce que l'homme a créé et animé : les familles du pays, les communautés villageoises, les groupes sociaux, politiques, religieux…
Ce que l'on a produit pour se nourrir, pour gagner sa vie, pour se délasser….
Tout ceci constitue le champ d'action des membres de LCC.
J-F. Breton

Je crois qu'il n'y a pas grand-chose d'autre à rajouter.

Marie-Lucy Dumas

Appel aux lecteurs et adhérents



Notre revue a maintenant plus de 40 années d'existence. Elle est extrêmement riche de nombreuses informations, bibliographies, articles, documents, sources etc… portant sur une multitude de personnages et de lieux cévenols. Une vraie mine que chacun exploite comme il peut. À l'heure du numérique, on est tous ravis de pouvoir trouver en un clic de souris le mot que l'on cherche dans un article ou un document sur *Gallica* ou sur des moteurs de recherche. Aussi nous aimerions :

- continuer l'indexation manuelle de la revue depuis le numéro 108, suivant le modèle déjà établi par les 6 hors-séries (n° 8, 22, 42, 45, 47) ; cela demanderait un peu de temps et de patience à un adhérent ou à un lecteur ou à plusieurs. On peut se répartir la tâche. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Paul Mazière, notre trésorier.
- Fondre en un seul index ces 6 hors-séries que nous placerions à disposition de tous sur notre site internet et ajouter au fur et à mesure de nouvelles entrées. Si vous êtes intéressés pour ce travail de fusion des 6 premiers index en un seul, prenez contact avec Paul Mazière notre trésorier. Par avance, un grand merci.



À vos agendas ! Les activités prévues pour l'année 2013

Décembre 2012 : sortie du hors-série de Jean-Gabriel Pieters sur le Malgoirès ; nous l'avions annoncé dans le précédent numéro, mais quelques problèmes techniques nous ont fait prendre du retard, veuillez nous en excuser.

Février 2013 : sortie du hors-série consacré à « *La franc-maçonnerie dans l'arrondissement d'Alès, une histoire* », des articles de Gabriel Liotard et de Henri Depasse parus dans le *Lien des Chercheurs Cévenols*.

17 au 20 avril : colloque *Architecture et patrimoine industriels dans le Bas-Languedoc oriental, des années Colbert aux années Pompidou (fin XVII^e^s.-années 1970)*, organisé par la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine de Nîmes et du Gard, à Nîmes, où Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas et Michel Wiénin donneront une communication. (Lieu à préciser)

Avril 2013 : parution du hors-série *La mine de plomb argentifère de Vialas*, par Cécile Coustès et du numéro 173.

Mai : conférence de Michel Wiénin : « *Le mouvement coopératif de production agricole en Cévennes* » à Sauve (Gard) (des précisions dans le numéro 173).

Juin : sortie samedi ou dimanche 8 ou 9 juin, au château Saint-Jean à Pompignan, accompagnée par Michel Wiénin, avec visite de la grotte de la Roquette, du château, du site de la bataille de Pompignan, d'une cave coopérative, avec repas sorti du sac ; chaussures de marche indispensables (des précisions dans le numéro 173).

Début juillet : parution du numéro 174.

Août : samedi 24 août, à Avèze (Gard), assemblée générale du Lien des Chercheurs Cévenols (des précisions dans le numéro 174).

Début octobre : parution du numéro 175.

12-13 octobre 2013 : 3ème rencontre autour de l'histoire locale à Barjac ; L.C.C. est devenue partenaire de cette manifestation avec L'Association Barjac Histoire Locale, président Claude Girault.

Le temple de Vialas à la révocation de l'édit de Nantes

par Henri Magnin

Le temple de Vialas a la réputation d'être le plus vieux des Cévennes, si ce n'est de France, pour avoir été construit en 1612 et avoir passé sans encombre la période de la révocation de l'édit de Nantes, grâce à sa transformation en église, avant de retrouver sa fonction d'origine en 1804.

L'aspect du bâtiment interroge toutefois les historiens. Il a plus l'aspect d'une église romane, avec son abside, que celui d'un temple languedocien du XVII[e] siècle, rectangulaire comme ils l'étaient tous alors.

À l'occasion de la commémoration du 400[e] anniversaire de sa fondation, nous avons organisé une exposition sur l'histoire de ce temple, avec le soutien de la mairie et des Archives départementales de Lozère. De nouvelles recherches ont été menées et ont conduit à la découverte de documents inédits qui éclairent l'histoire du bâtiment pendant les années 1685-1686 et remettent en cause une partie des connaissances précédentes.

Le temple en 1685, fin de la première période

La répression accrue des protestants depuis 1661, les dragonnades, les conversions forcées, la destruction des temples qui se sont conclues par l'édit de Fontainebleau le 18 octobre 1685 (connu comme révocation de l'édit de Nantes), ont, bien sûr, eu également leur impact dans la paroisse de Castagnols, dont Vialas faisait partie.

Le 13 février 1685, le pasteur Grongnet, qui était en charge de cette paroisse, rédigeait son dernier acte[1] : il s'agit du baptême de Catherine Vignes. Son registre s'achève ensuite par des pages blanches. Il sera contraint à l'exil en Suisse à l'automne. On peut donc imaginer que le temple a été désaffecté à peu près cette date.

Par une requête des habitants de la paroisse à l'intendant du Languedoc, Lamoignon de Basville, pour être soulagés de la charge du logement des gens de guerre en 1686[2], nous savons que les soldats ont été présents à Vialas pendant tous les mois d'octobre et novembre 1685. Les protestants ont été contraints d'abjurer leur foi avant le 10 octobre. Les soldats présents pendant ces deux mois ont probablement commencé la démolition de l'édifice, comme il était de rigueur, afin de le raser.

Une nouvelle église à Vialas

Ces conversions en masse n'ont pas tardé à poser des problèmes pratiques d'accueil des nouveaux convertis dans les églises, en particulier dans les régions où la réforme était très profondément implantée.

La paroisse de Castagnols comptait alors 900 paroissiens en âge de communier dont seulement 13 anciens catholiques[3]. L'église, située dans le hameau de Castagnols, devait être petite et probablement mal entretenue du fait de sa faible fréquentation.

Une ordonnance royale du 1[er] décembre 1685[4] demande que, dans les diocèses de Mende, Uzès, Nîmes et Viviers, un inventaire des réparations et agrandissements des églises soit réalisé.

Dans le diocèse d'Uzès, dont dépendait Castagnols, c'est l'abbé du Laurens qui est commis pour « la direction générale des bâtiments et réparations des églises démolies ».

Nommé le 17 décembre, il commence aussitôt sa tournée du diocèse, animé d'un zèle dont il s'enorgueillit[5] :

«(il partit…) *le 17 décembre, accompagné de son valet à cheval, du sieur de Montolieu [architecte] aussi à cheval, ayant son valet à pied, et (…) continua de même sans nulle interruption en 278 églises. Etant remarquable que ce fut aux plus petits jours de l'année, en pays de montagne, où la tournée d'une église à l'autre était en continuels sentiers coupés et détournés, même aucuns couverts*

1 Arch.dép. Lozère 4 E194, ar.3, p.123

2 Requête des habitants de la paroisse de Castagnols touchant le logement des gens de guerre pour le sieur de L'Argentière. Fonds privé Viala.

3 Arch. dép. Hérault C 500

4 Arch. dép. Gard C 888

5 Arch. dép. Hérault C 500



Emplacement de l'ancienne église et du cimetière de Castagnols

de neige, qu'il y eut plusieurs jours de pluie, et que, nonobstant toutes ces difficultés, la visite générale de 278 églises fut faite en trente cinq jours qui auraient à peine suffi à écrire les verbaux… »

Cependant, le 18 janvier 1686, la paroisse de Castagnols reçoit la visite de son évêque. Un important document inédit nous décrit ce qu'il en est issu[6]. Il s'agit d'un mémoire rédigé en 1700, relatif au logement du curé Bros, en charge de la paroisse, dont l'introduction est la suivante :

« *Il faut savoir que la paroisse de Castagnols étant composée de douze petits hameaux éloignés les uns des autres, Monseigneur l'Evêque et Comte d'Uzès y faisant sa visite peu de temps après la conversion générale à la foi catholique, à savoir dans le mois de janvier 1686, fut lors son bon plaisir pour la commodité du peuple de donner une ordonnance que le service divin serait transféré au lieu de Vialas comme principal [hameau] et au milieu de ladite paroisse, ce qui fut exécuté et même dans ladite année comme dans plusieurs autres lieux de la province bâti une église qui fut édifiée sur la masure du temple de la R.P.R.* »

À la suite de cet ordre, le curé Bros a été contraint de déménager de Castagnols à Vialas. Logé par les consuls dans une première maison louée à cet effet, il l'a trouvée inconfortable, puis une deuxième ne lui a pas non plus convenu, et 15 ans plus tard, il demandait la construction d'un presbytère avec deux chambres, un cabinet de travail, écurie, basse-cour, enceinte de hautes murailles, jardin potager équipé d'un puits pour son arrosage… Ce à quoi les consuls répondaient que la communauté était très pauvre, que le curé devrait, par charité, en tenir compte et se satisfaire de sa situation, mais que, s'il fallait construire, il devrait limiter sa demande à une seule chambre lui servant de cabinet de travail, et que, pour le potager, il pouvait faire débroussailler le cimetière protestant, inutilisé depuis 1685, et proche d'une fontaine ! D'un commun accord, l'arbitrage d'un avocat du Parlement de Toulouse déciderait de la suite et c'est dans cette optique qu'a été rédigé le mémoire ci-dessus mentionné.

Outre la confirmation que c'est en janvier 1686 que l'évêque d'Uzès a décidé le transfert de l'église de Castagnols à Vialas, l'introduction du mémoire indique bien qu'une nouvelle église a été bâtie, et qu'elle l'a été sur les ruines (*la masure*) du temple. Il ne s'agit donc pas d'une simple réaffectation du temple, mais bien de travaux nouveaux à partir de ce qui restait du temple, lequel n'avait pas encore été rasé, mais en partie détruit.

La suite de la mission de l'abbé du Laurens vient confirmer ceci. Dans « l'état de la dépense qu'il faut faire pour rebâtir les églises du Languedoc »[7], le travail de l'abbé inventorie pour le diocèse d'Uzès 63 églises pour lesquelles il faut engager des dépenses. Celle qui demande le plus de fonds est celle de Vialas, pour 4 200 livres, avant Saint-Julien d'Uzès (3 950 livres), Saint-Ambroix (3 200 livres), Saint-Chaptes et Saint-Géniès-de-Malgoirès (2 900 livres)…

Les travaux ont été adjugés le 17 mars 1686 et payés, à hauteur de 700 livres sur les revenus de la paroisse et de 3 500 livres par l'intendance du Languedoc, à partir d'imposition des nouveaux convertis ou des biens saisis à ceux qui avaient quitté le royaume.

Cette somme est considérable si on la compare à celle qui avait été dépensée pour la construction du temple en 1612, c'est-à-dire 1 549 livres. L'inflation, très faible au XVII[e] siècle, n'explique pas l'écart, l'église a donc coûté environ 2,5 fois plus que le temple, alors même que les matériaux étaient encore sur place. C'est donc bien une profonde restructuration de l'édifice qui a eu lieu en 1686, en accord avec les constatations d'ordre architectural que l'on peut faire sur le bâtiment :

> présence d'une abside, caractéristique des églises,

> absence de rupture de continuité au raccordement de l'abside avec le reste du bâtiment,

> appareillage homogène sur tout le bâtiment.

Tout ceci indique que l'aspect actuel du temple résulte d'une construction simultanée de l'ensemble.

6 Centre de documentation et d'archives du Parc National des Cévennes, fonds Jean Roux, CDJRF2500

7 Arch. dép. Hérault C 500

Aspect du temple avant 1685

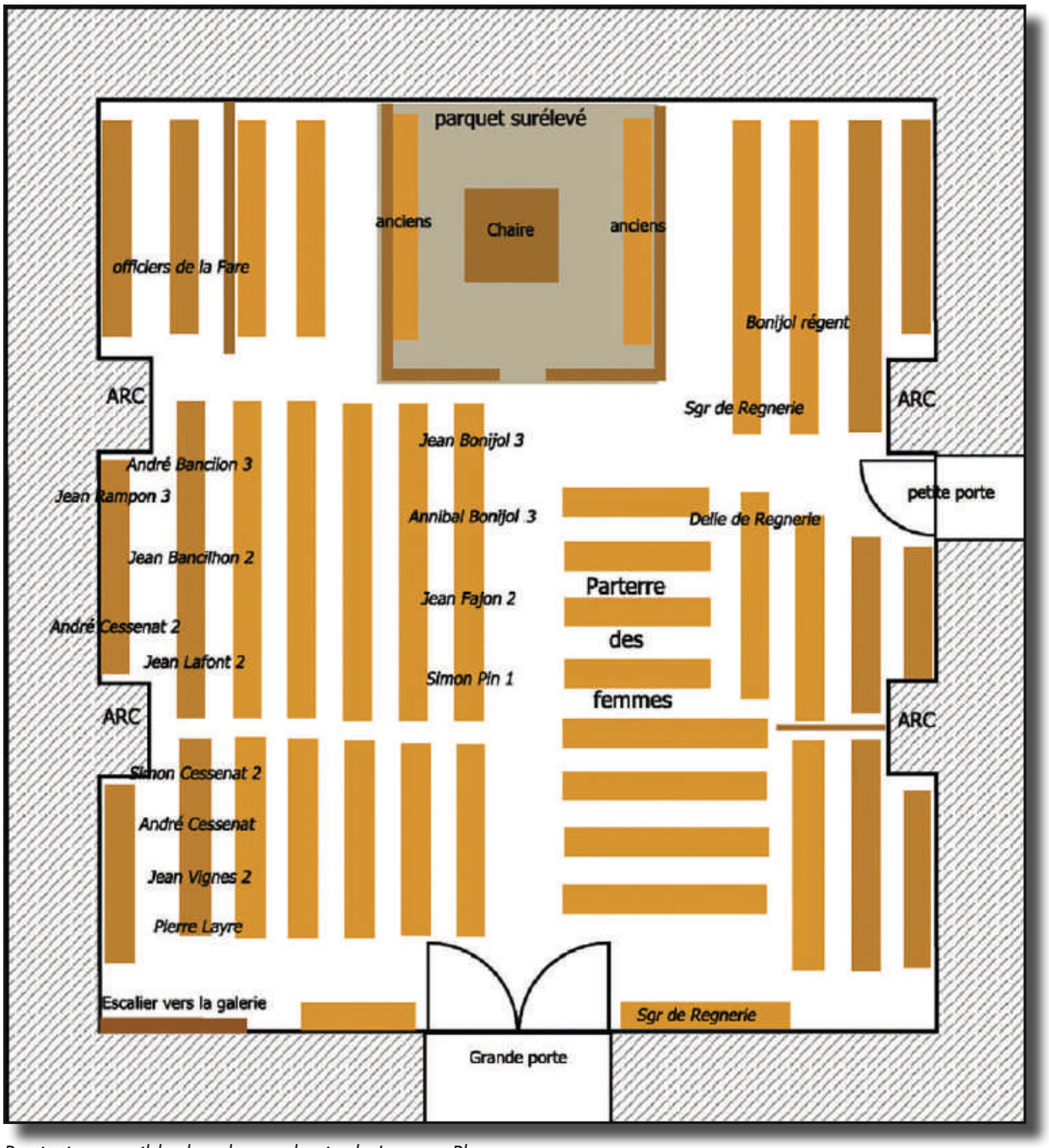
L'édifice a donc beaucoup changé en 1686, comment se présentait-il auparavant ?

Deux éléments peuvent nous éclairer sur ce point : une note de Jean-François Escalier[8], maire de Vialas lors de la remise du temple aux protestants en août 1804, et deux documents concernant le règlement des bancs[9].

Quand Jean-François Escalier remet les clefs de l'église à la communauté protestante, il rédige une note décrivant la cérémonie, puis l'état du bâtiment. On lit : « *cet édifice se distingue en deux par-*

8 Arch. dép. Lozère 60 J 9

9 Règlement des bancs du temple pour Simon Pin & André Cessenat de Polimies, fonds privé Bonijol et transcription d'un extrait des actes du consistoire de la paroisse de Castagnols, Centre de documentation et d'archives du Parc National des Cévennes, fonds Jean Roux, cote CDJRF5918 (dossiers numérotés B305 à B310).



Restitution possible des places, dessin de Jacques Plan

ties, l'une en ce qui fut originairement construit pour temple des protestants a douze mètres et demi du nord au midi et onze mètres de large … l'autre partie contient cinq mètres du midi au nord et autant du levant au couchant, le tout mesuré dans œuvre… »

Même si ce texte date de 120 ans après les transformations, la tradition orale a dû transmettre jusqu'à lui le fait que le temple occupait avant 1685 l'emplacement de la partie rectangulaire du bâtiment actuel, l'autre partie, l'abside, était évidemment absente à l'origine. Ce document a pu accréditer la thèse selon laquelle la seule modification subie à cette époque a été l'adjonction de l'abside, alors qu'il est compatible avec une destruction suivie d'une reconstruction sur place. Le temple était donc, comme tous les autres en Languedoc, construit sur un plan rectangulaire, à l'emplacement actuel.

Dès la fin de la construction du temple en 1612, les paroissiens ont réclamé qu'une place leur soit attribuée, reflétant la hiérarchie sociale de la communauté, les plus proches de la chaire étant réservées aux personnages les plus importants. Le consistoire (équivalent du conseil presbytéral actuel) a tergiversé longuement, au point qu'en 1664, à l'issue du culte, un certain nombre de paroissiens signent une pétition réclamant que leur soient attribués « *bancs & places en lieux & endroits dudit temple sortables et décents suivant leur mérite & dignité autrement, a faute de ce faire, de les tirer de la cotisation du ministre & les rembourser de toutes les impositions & contributions ecclésiastiques que eux ou leurs auteurs ont payées depuis la construction du temple…* » Ce règlement n'était toujours pas en place en 1676, mais il le sera peu après, pour une courte période avant 1685. Un document préparatoire et un extrait du règlement final définissent un certain nombre d'attributions. Les places sont repérées par rapport à la structure interne du temple, ce qui donne une idée assez précise de son aspect à cette époque.

Le temple était donc rectangulaire, il possédait une porte principale dans l'axe et une petite porte vers le milieu du côté droit en entrant. La voûte actuelle n'existait pas. Le toit était soutenu par deux arcs parallèles au petit côté. On retrouve là une construction typique des bâtiments de large contenance dans les Cévennes, comme, par exemple, la grange de Masméjean, ou, avec un seul arc, le temple du Collet de Dèze. La chaire était placée sur une estrade, avec, de part et d'autre, des bancs de notables. Devant la chaire, l'espace était séparé en deux parties : les femmes à gauche du pasteur et les hommes à droite. De chaque côté, des bancs s'élevaient en gradins vers les murs. Il y avait également une galerie sur au moins un des côtés (voir sur le plan une répartition possible de l'espace et la restitution qui en a été tirée).





Le temple avant 1685, restitution d'après le plan (dessin Jacques Plan)



La grange de Masméjean et sa toiture supportée par des arcs

Cette description est donc éloignée de ce que nous voyons aujourd'hui :

> l'abside a été ajoutée,

> une voûte a remplacé les arcs, nécessitant l'ajout de quatre lourds piliers réduisant fortement la largeur du bâtiment,

> la porte actuelle, située au coin nord-ouest, ne correspond pas aux portes d'origine situées plutôt au centre d'un des pignons et vers le milieu d'un des côtés, entre les arcs.

Ceci confirme encore l'ampleur des travaux de 1686.

Que reste-t-il du temple de 1612 ?

Nous avons vu que la pioche des démolisseurs s'était attaquée au temple sans toutefois aller jusqu'à le raser et que la construction de l'église s'est faite à l'emplacement et à partir de ses ruines. Les pierres ont été, bien sûr, réutilisées, comme c'était toujours le cas. Nous ne manquons pas de documents relatifs à la destruction d'autres temples et pour lesquels un inventaire complet des matériaux récupérables est dressé.

On peut également penser que les destructions ont commencé par les arcs et la toiture, mais que la base des murs était encore en place lors des

travaux de 1686 puisque c'est sur leur emplacement qu'a été édifiée l'église. Il est vraisemblable que certains pans de murs d'origine sont englobés dans le temple actuel. Un examen attentif de la partie visible ne permet pas de déterminer lesquels.

En tout cas, la voûte, l'abside, la porte actuelle datent de 1686, donnant au temple la plus grande partie de son aspect actuel, alors que le clocher, la sacristie et le pavement datent du XIXe siècle et que les vitraux et l'orgue ont été installés au XXe siècle.



L'intérieur actuel du temple

Conclusion

Nous disposons de fort peu de documents concernant la période de la révocation dans le diocèse d'Uzès, dont les archives ont été détruites à la Révolution. Aussi la découverte de quelques textes dans des archives privées ou non encore exploités dans les archives publiques peuvent remettre en cause les connaissances acquises auparavant à partir d'un nombre lui aussi très réduit d'éléments connus. C'est ce qui s'est passé pour le temple de Vialas dont nous avons la conviction aujourd'hui qu'il s'agit principalement d'un édifice de 1686, ce qui n'enlève rien à sa beauté et à l'attachement que lui portent les Vialassains.

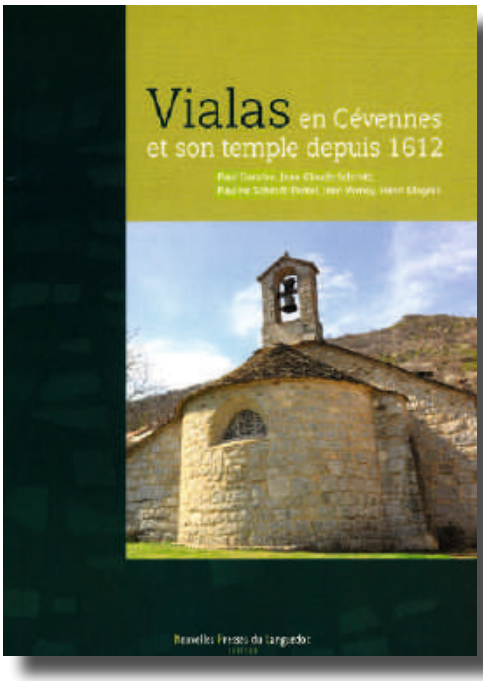
Peut-être d'autre éléments du puzzle viendront-ils un jour compléter le tableau…. ou l'infirmer !

Compléments bibliographiques [1]

Vialas en Cévennes et son temple depuis 1612, de Paul Dhombre, Jean-Claude Schmitt, Pauline Schmitt Pantel, Jean Verney, Henri Magnin, 2e édition revue et augmentée, Nouvelles Presses du Languedoc, 2012.

Le livre est en vente à la mairie de Vialas, chez l'éditeur et chez les bons libraires.

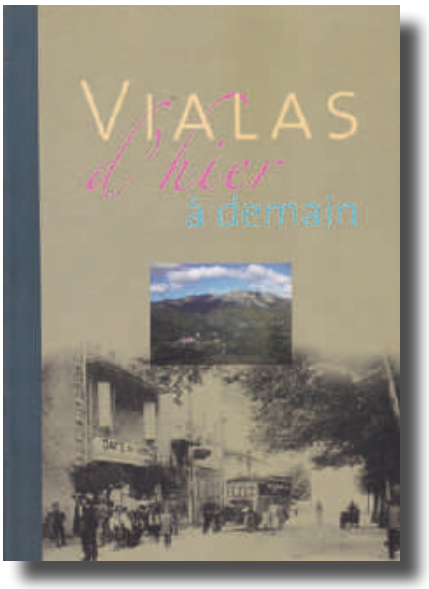
La deuxième édition, cinq ans après la première, outre quelques corrections mineures, contient les découvertes récentes qui font l'objet de l'article ci-dessus. Bien illustré, avec les références d'archives, il fait le point sur l'histoire de ce bâtiment, patrimoine communal, et sur l'histoire de la communauté protestante de Vialas.



Pour compléter, ajoutez un petit livre paru en 2008, édité par la mairie de Vialas, *Vialas d'hier à demain*, qui accompagne et développe les panneaux du sentier de découverte du village de Vialas, créé avec le Parc National des Cévennes. Cet ouvrage

1 Ces compléments sont ajoutés par la rédactrice en chef.

est le fruit des recherches effectuées, depuis de longues années, par l'équipe de la revue trimestrielle *Du Trenze au Luech*, animée par Juliette Bonijol (et dans le passé par Jean-Louis Pantel et l'abbé Jean Roux, tous adhérents de L.C.C.) qui a toujours publié une page « histoire ». On peut trouver ce petit livre, bien illustré, à la mairie de Vialas et à l'office de tourisme de ce village.



Et enfin, l'énorme somme de l'abbé Jean Roux (et Francis Tillault) : *La communauté de Vialas du XVI^e^ au XIX^e^ siècle*, avec généalogies familiales et études des hameaux. Cet ouvrage est épuisé, il est consultable au Centre de Documentation et d'archives du P.N.C. à Génolhac où sont déposées les archives de l'abbé Roux. Les références sur Vialas et les paroisses des circonvoisines y sont très nombreuses, Jean Roux ayant effectué tout un travail de recueil de documents qui ont été ainsi sauvés et qui a permis, entre autres de découvrir les textes cités en référence dans l'article d'Henri Magnin.



Le 400^e^ anniversaire du temple de Vialas en 2012

Cet anniversaire a fait l'objet d'un ensemble de conférences et d'une exposition de panneaux retraçant son histoire, avec divers objets du culte et de manuscrits authentiques. Cette exposition (sans les objets) peut être empruntée à la mairie de Vialas.

Vialas dans Le Lien des Chercheurs cévenols

N° 26, p. 26 : en réponse à une question d'Isabelle Bouchard qui recherche des documents pour son mémoire sur les Mines de Vialas, Raymond Aubaret et Jean Pellet donnent une bibliographie.

N° 47, p. 62 : photocopie d'une permission de l'évêque d'Uzès accordée à Jean Claude Meslan de tenir une école à Vialas, en 1779.

N° 49, p. 2 : annonce de la sortie du Hors Série de Raymond Aubaret sur « Histoire des mines royales de plomb argentifère de Villefort et Vialas de 1840 à 1860 » par la correspondance des ingénieurs.

N° 81, p. 9, un article de Olivier Poujol : « Monsieur Vignes de Vialas »

N° 83, p. 37 : une réponse de Jean-Louis Pantel à Jean Pellet sur « l'affaire des Bouzèdes ».

N° 101, p. 17 : sur Castagnols : « *Incontestablement le nom ancien de Vialas est Castagnols. L'ouvrage* Paroisses et Communes de France, *édité par le CNRS, volume consacré au département de la Lozère, indique sur la fiche Vialas, ligne variantes toponymiques, Chastanagniolo : Castagniols.*

a) Castagnols, la finale "ol" est certainement le diminutif latin "olu". Quant à "castanh", il ne laisse guère de doute sur la référence à la châtaigne. On aurait affaire à une petite châtaigneraie ou à une variété de petite châtaigne ?

b) Vialas est sans conteste de la nombreuse famille des "vial", "villa", ville peut-être avec une nuance péjorative à cause de l'augmentatif "as".

c) Si maintenant on laisse la toponymie pour la topographie, on s'aperçoit que Vialas est avantagé par rapport à Castagnols. Ce dernier est plus haut, à environ 800 m., Vialas est plus bas, à environ 600 m. d'altitude. Tous deux regardent le sud-est et sont des villages de soulane. Mais Castagnols "commande" la rive droite du Luech, c'est-à-dire l'ubac, tandis que Vialas "commande" la rive gauche du Luech, c'est-à-dire l'adret. » Samuel Leclercq

Les mesures barométriques de Guérin sur l'Aigoual

par Olivier Poujol

Après une étude sur l'altitude de la Lozère (LCC, n°165 et n°166, année 2011), une amorce d'une étude, qui reste à mener, sur l'altitude de l'Aigoual.

Antoine Gouan dans ses *Herborisations des environs de Montpellier* (Montpellier, 1796), où il entend donner aux élèves « *la connaissance topographique de nos herborisations les plus essentielles* », rapporte les mesures faites avec un baromètre en 1795 par Joseph Guérin à Cap de Coste puis à l'Aigoual. Lisons l'ouvrage de ce professeur de botanique :

Le Cap de Coste : « *Le Cap de Coste est une montagne au-delà du Vigan à trois lieues de distance qui domine Le Vigan et d'autre part l'Espérou. Le citoyen Guérin observa que le baromètre marquait vingt-quatre pouces cinq lignes. Ainsi, on peut avancer que la hauteur de cette montagne est de cinq cents quatre-vingt quinze toises, par conséquent moins haute que l'Aigoual* » (page 192).

Le bois de l'Aigoual, et ses prairies : « *L'Aigoual est beaucoup plus élevé que le Cap de Coste. Les observations faites par le citoyen Guérin, en septembre 1795, annoncent une hauteur de sept cents trente toises (en supposant le baromètre à vingt-huit pouces au niveau de la mer), puisque le baromètre marquait vingt-trois pouces huit lignes. D'après cela, on peut présumer d'avance qu'on verra ici des plantes alpines, par exemple aux prairies de l'Aigoual* » (page 197).



L'observatoire de l'Aigoual. Photo Gaël Karczewski, P.N.C.

Le «*citoyen Guérin*» est un élève brillant et prometteur d'Antoine Gouan. Il vient de fêter le 21 août ses vingt ans. Joseph Guérin (1775-1850) s'est révélé dès cette époque comme un habile utilisateur du baromètre portatif et comme le découvreur du Mont Ventoux. Antoine Gouan l'a remarqué et a même ajouté en appendice à ses *Herborisations des environs de Montpellier* une notice sur le Mont Ventoux reprenant la documentation apportée par son jeune étudiant : « *Je dois rendre hommage au zèle et aux talents prématurés du citoyen Guérin, élève national de notre école qui, le premier, nous a fait connaître les richesses de cette montagne*». Dès ses vingt ans, Guérin s'adonne aux mesures barométriques, la passion de sa vie. On peut supposer que l'Aigoual fut une de ses premières montagnes étudiées avec le Ventoux. Il en a fait l'ascension en bon étudiant en médecine de Montpellier pour y herboriser jusqu'à l'étage «*des plantes alpines*». Il a effectué au moins deux relevés au passage. L.A. d'Hombres Firmas dans son *Nivellement barométrique des points principaux du département du Gard*, imprimé dans les travaux de l'Académie du Gard pour l'année 1810, compare ses relevés à ceux de son devancier. Guérin a retenu 595 toises pour le Cap de Coste, soit 1159,67 mètres et 730 toises pour l'Aigoual, soit 1422,79 mètres. Il juge ainsi les observations de Guérin : « *Ce physicien a donné plus d'une preuve de son exactitude et de son habileté, et l'on*

ne doit regarder l'évaluation qu'il donne de cette montagne que comme des approximations prises en passant, peut-être à des heures et dans des circonstances défavorables, sans thermomètres et sans observations correspondantes.» D'Hombres Firmas parcourut les montagnes des environs du Vigan en compagnie du docteur Rouger qui «*voulut bien observer, de demi-heure en demi-heure, son baromètre que je comparais plusieurs fois avec le mien*». D'Hombres Firmas donne une hauteur de 1192,05 mètres à l'auberge du Cap de Coste et une hauteur de 1566,44 mètres pour l'Aigoual (observations de septembre 1809, par beau temps, pour une montagne «*sur laquelle on peut aller à cheval*»). François Alexandre Rouger publia en 1819 une *Topographie statistique et médicale de la ville et du canton du Vigan* avec des relevés d'altitude (les relevés au baromètre de d'Hombres Firmas et de Rouger en 1809 sur les montagnes du Vigan différaient de très peu).

Joseph Guérin, médecin et botaniste, est l'auteur de livres marquants (très recherchés aujourd'hui) sur Avignon et le Vaucluse : *Discours sur l'histoire d'Avignon* (1807), *Description de la fontaine de Vaucluse* (1813), *Vie d'Esprit Calvet* (1825), *Panorama d'Avignon, de Vaucluse, du Mont-Ventoux et du Col-Longuet, suivi de quelques vues des Alpes françaises* (1829). Il a été conservateur du Musée Calvet de 1823 à 1838. Sa thèse de médecine (Montpellier, 1807) a pour titre : *Fragments d'une topographie physique et médicale du département de Vaucluse*. Les topographies physiques, statistiques et médicales sont dans l'air du temps : Guérin puis Rouger en rédigent, ajoutant de nouvelles topographies médicales à celles qui existaient pour d'autres régions de France. Guérin excellait dans les mesures barométriques. Le prestigieux *Journal de physique* accepta en 1801 son article sur la « Description d'un baromètre portatif ». Guérin consacra une large part de son temps à la mesure de points remarquables du département du Vaucluse et des Alpes françaises (Alpes du Dauphiné et de Haute-Provence).

Le pasteur Émilien Frossard a dessiné une planche où l'on retrouve, figurés sur des lignes graduées en altitude, les lieux les plus remarquables du pays entourant Nîmes, en utilisant les relevés de hauteurs de d'Hombres-Firmas pour le Gard et la Lozère, de l'ingénieur Lefranc pour l'Ardèche, de Guérin pour le Vaucluse. Cette planche qui rassemble les acquis scientifiques d'une génération (Guérin né en 1775, d'Hombres né en 1776), fait monter jusqu'à l'Aigoual, le Crucinas (la montagne de la Lozère), le Mézin (le Mézenc) et le Ventoux. Elle est insérée dans le volume second, édition de 1835, du *Tableau pittoresque, scientifique et moral de Nîmes et de ses environs à vingt lieues à la ronde* (pages 44 à 48 : planche et commentaire).

Le texte en langue d'oc

Proclamation contre Jean de Cubières et Pierre Merle, 1472, 23 septembre.

Présenté par Marie-Lucy Dumas

En 1472, faute d'avoir produit le dénombrement de leurs biens et revenus à leur seigneur supérieur le vicomte de Polignac, Jean de Cubières, chevalier, seigneur du Cheylar d'Aujac, et Pierre Merle, écuyer, seigneur d'Alteyrac et de Sénéchas, sont condamnés par le juge du vicomte de Polignac. Défense est faite à leurs emphytéotes de leur payer les censes annuelles sous peine de 20 livres tournois d'amende. S'ils passent outre, leur seront appliquées une amende de 100 livres tournois et la confiscation de leurs fiefs et arrières-fiefs qu'ils tiennent du baron de Randon.

Les deux accusés protestent qu'ils ne peuvent faire le dénombrement pour cause de la multiplicité des fiefs et de la « confusion » entre ceux qu'ils tiennent du seigneur de Randon dont le vicomte de Polignac est le successeur, et ceux qu'ils tiennent à « fief franc et honoré » d'autres seigneurs (seigneur du Tournel et seigneur évêque d'Uzès). Et il est vrai qu'il est bien difficile d'y voir clair dans la multiplication des coseigneuries et surtout dans l'étagement des fiefs, du premier seigneur au dernier arrière-seigneur. Ils font remarquer qu'ils se sont toujours rendus en armes à la convocation du ban par le baron de Randon et le roi et qu'ils sont prêts à faire hommage

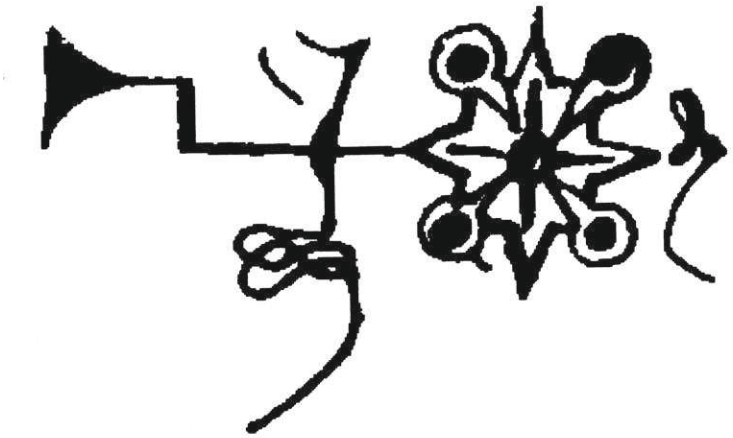


Orientée du nord vers le sud, cette carte postale permet de visualiser, en haut à gauche sur le sommet l'emplacement du château de Montfort, détruit au XVI^e^ siècle et la Regordane qui passait à ses pieds.

pour ce qu'ils tiennent en fief du vicomte. Ils déclarent que celui-ci veut les « *réduire à la condition servile et rustique* » en les privant « *de la vie et des aliments nécessaires* ». Les censes sont en effet les redevances en nature payées par les paysans en locaterie perpétuelle (emphytéose) : seigle, vin, avoine, foin, gélines, châtaignes et journées d'homme.

Le baile Pierre Yzard, qui représente le vicomte de Polignac dans les deux lieux et mandements de Villefort et Génolhac, a convoqué ces deux seigneurs devant le notaire Doladilhe pour rédiger une « *Appelatio Dominorum de Cayllario et de Alteyraco et suorum adherentium* ». Ce texte décrit les droits du vicomte « *ab origine mundi et a X, XX, XXX, XL, L, LX et centum, duocentum, tricentum IIII annis* » [depuis « l'origine du monde et depuis 10, 20, 30, 40, 50, 60, 100, 200, 304 années », formule pour signifier depuis toujours !]. Face au refus absolu des deux seigneurs, le baile menace d'en faire appel au roi et au parlement de Toulouse. Et en attendant, cette appellation se termine par une proclamation en langue d'oc précédée de la phrase : *Tenor vero dictarum proclamationum de quibus superius facta fuit mention sequitur et est talis* [la teneur de la proclamation contre les susdits dont il a été fait mention plus haut, suit et est ainsi].

C'est le seul morceau de texte



Seing du notaire Doladille, dessiné par Jean Pellet, L.C.C. n° 69

en langue vernaculaire parlée à Villefort et Génolhac. On imagine qu'il a été rédigé dans cette langue pour que les crieurs publics le proclament sur les places des deux villages. Cette proclamation publique est ignominieuse et place les deux seigneurs Jean de Cubières et Pierre Merle dans une situation où ils n'auront plus aucun revenu, ni aucun respect de la part de leurs tenanciers. Ils cèdent et font leur dénombrement que malheureusement nous ne possédons pas.

Proclamation :

Fay vos hieu assabre de par lo magnifico et puissant senhor monsenhor lo vicomte de Polinhac chavalier senhor de la Baronie de Randon que totas las censas et revenuas que tenont en nobles de la dite Baronia et autres tenont en fieu de mon dit senhor sont istadas presas et misas a la man de mon dit senhor et per vertu de las presents proclamation hieu las preus et mes a la dita man et aysso per lo nombroment non fayt fasen inhibicion et defensa a tos los emphyteotes que paient las ditos censas et revenuos que non les ayent point a payas aux dits nobles sus la peno de vint cinc liuros torneses applicados a mon dit senhor et aussi aux dits nobles que non les ayent point a prene sus la peno de cent liures torneses et confiscacion des dits fieus ho reyre fieus jusques atant que autrament hy sera apointat per mon dit senhor et son conselh et aquo sans opposition quelcumque.

Traduction :

Je vous fais savoir de la part du magnifique et puissant seigneur monseigneur le vicomte de Polignac chevalier, seigneur de la baronnie du Randon, que toutes les censes et revenus que vous tenez en fief de mondit seigneur et par la vertu de la présente proclamation moi je les prends et je les place à sa main et aussi par le dénombrement non fait, nous faisons inhibition et défense à tous les emphytéotes qui payent lesdites censes et revenus qu'ils ne les aient point à payer auxdits nobles sous la peine de vingt cinq livres tournois donnés à mon dit seigneur et aussi aux dits nobles qu'ils ne les aient point à prendre sous la peine de 100 livres tournois et confiscation des dits fiefs ou arrière fief, jusqu'à temps que autrement il y sera décidé par mondit seigneur et son conseil et cela sans opposition quelconque.

(traduit par M.-L. Dumas)

La presque totalité du texte en latin a été transcrite par le notaire Benoît de Villefort et publiée dans le numéro de l'année 1871 du *Bulletin de la société d'agriculture de la Lozère*.

Bon anniversaire Monsieur Bardy !

La ville de Mende a honoré Monsieur Bardy pour ses quatre-vingt-dix ans, en lui remettant sa médaille en juillet 2012. Benjamin Bardy, archiviste-documentaliste aux Archives de la Lozère a aidé pendant des années des dizaines de chercheurs cévenols et lozériens, dont le docteur Jean Pellet. Il a fondé en 1972 le Centre d'Études et de Recherches de Mende qui organise des conférences, des sorties et édite un bulletin. Dernière publication du CER : *Alexis Chalbos. Un général lozérien oublié. Cubières 1730/Mayence 1803*, étude que Monsieur Bardy était impatient depuis plusieurs années de pouvoir faire éditer. Le parcours militaire de Chalbos est retracé depuis les campagnes de l'Ancien Régime à la fin de sa carrière comme commandant d'armes de la place de Mayence en passant par son rôle dans l'armée républicaine lors de la guerre de Vendée. Si le nom de Chalbos reste connu dans l'Ouest, on a préféré l'oublier en Lozère.

Olivier Poujol.

Une chronologie du collège d'Alès, 1730 à 1889

par Élie Corrado, avec la contribution de Marie-Lucy Dumas

Avant la création du collège par le premier évêque d'Alès, il a existé au XVII[e] siècle un collège mentionné en 1604 qui dura jusqu'à l'abolition de l'édit de Nantes. Faute de sources, il est difficile d'en préciser les contours. La création d'un collège en 1730 vise avant toute chose à raffermir dans la religion catholique les nouveaux convertis.

1730 à 1755 : un établissement pour les nouveaux convertis

1730, 4 mai : M[gr] d'Avéjan acquiert au nom du diocèse la maison de M. Larnac située en dehors de la porte des Cordeliers. Il la transforme par de nouvelles constructions pour y transférer le séminaire et le collège. À la mort de l'évêque, le 27 mai 1744, le collège était fréquenté par plus de 200 étudiants.

1734, 15 novembre : ouverture des classes du collège qui porte le nom de « collège de l'enfance de Jésus ».

1738, 3 mai : le règlement précise que « *cet établissement est fait uniquement pour assurer la foi catholique pour les enfants des nouveaux convertis* ».

1740 à 1745 : l'élève Laurent Marc-Antoine Angliviel de La Beaumelle fait ses études au collège. Il est né à Vallerauge en 1726[1]. Écrivain, polémiste, il renoue avec la foi huguenote, critique Voltaire pour son déisme et revendique d'avoir fait ses études au collège d'Alais.

1745 : les supérieurs, professeurs et économe ne pouvant être remplacés que par les naturels du pays, la préférence est donnée à ceux qui auront fait leurs études au collège.

1746 : l'abbé Pierre Augustin de Boissier de Sauvages est nommé professeur de philosophie. En 1756, il publie son *dictionnaire de « languedocien-français »*, des ouvrages sur le ver à soie sur les recherches végétales et minérales… Il est un des rares ecclésiastiques du département du Gard à avoir signé la constitution civile du clergé en 1790[2].

1747 : M[gr] Vivet de Montclus, 4[ème] évêque d'Alès confirme par ordonnance : « *Cet établissement est fait* ***principalement*** *pour assurer dans la foi catholique des enfants du nouveau converti* ».

Il semble que les abbés aient eu conscience, au travers d'ailleurs de l'exemple d'Angliviel de Beaumelle, qu'ils fournissaient des armes à de futurs prédicants protestants. Aussi, les consignes ouvrent l'établissement à tous à une époque où il existe une relative tolérance envers la religion protestante. De ce fait cet établissement ne contient plus en 1786, que des élèves catholiques.

1755 à 1786 : un établissement ouvert à tous

À partir de 1755, « *tout père de famille qui perçoit dans son enfant d'heureuses dispositions peut l'inscrire* » (Achille Bardon).

1755 à 1776 : M[gr] de Beauteville, évêque d'Alès, a élaboré un nouveau règlement sur les devoirs du supérieur envers les élèves, la situation morale et les différentes matières d'enseignement. (Voir Achille Bardon).

1756 : 3 professeurs touchent de gros émoluments, 2 à 3 fois plus que les autres professeurs. Les élèves sont presque tous issus d'anciens catholiques. On compte 41 élèves.

1768 : 48 élèves ; des hommes célèbres dans le département y sont éduqués : Jean-Jacques Joseph Serres, futur sous-préfet d'Alès, Jean Antoine Soustelle et Pierre Scipion Aberlenc, futurs administrateurs du district (1791)[3] et d'autres.

1770 : 50 élèves.

1774 : 68 élèves, 31 pensionnaires et 37 externes[4].

1783 : 30 pensionnaires, 12 maîtres, 7 domestiques, 1 peigneuse et 1 blanchisseuse.

À cette date, le collège est transformé en École royale de Marine.

---

1 Voir la fiche http://fr.wikipedia.org/wiki/Laurent_Angliviel_de_La_Beaumelle, bien renseignée. Voir L.C.C. n° 69 sur les Cévenols à l'époque des Lumières, p 9.

2 http://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Augustin_Boissier_de_Sauvages.

3 Voir L.C.C. n° 97, la note 7 sur le palmarès du collège d'Alais.

4 Voir l'article très détaillé d'Achille Bardon qui donne pour cette année le nom des élèves et leur palmarès.

1786 à 1794 : l'École royale de Marine d'Alais

Cette École royale de Marine fait partie des créations royales destinées à former des enfants d'aristocrates au métier des armes. « *À la suite des échecs de la Guerre d'Amérique et de la défaite de Grasse aux Saintes, le Maréchal de Castries, ministre de la Marine, met définitivement fin aux Gardes le 1er janvier 1786 et crée les « Élèves de la Marine » qui vont subsister jusqu'en 1791, avec trois classes : Brest, Rochefort, Toulon ; le recrutement —par examen— et la formation de ces futurs officiers se font sur des bases modernes qui prennent en compte l'évolution de l'art naval… Les futurs « élèves de la marine » ont suivi des classes préparatoires au sein de « Collèges maritimes » (jeunes gens de 11 à 13 ans), à Vannes et à Alais de 1786 à 1792.* »[5]

1786, 18 octobre : création de l'École royale de la Marine par décret royal. Des constructions nouvelles furent exécutées et les anciens bâtiments réparés. À cette date, l'encadrement est composé d'un supérieur qui touche 700 livres d'honoraires annuels auxquels s'ajoutent 500 livres de bénéfices détenus précédemment ; un sous-principal, prêtre qui enseigne les mathématiques et touche 1500 livres, 10 ecclésiastiques régents, 2 préfets des études qui reçoivent entre 100 et 200 livres. Les uns et les autres sont nourris et logés par le collège, le personnel laïc était composé d'un économe, d'un syndic receveur, d'un notaire royal et de 4 professeurs du roi dont un Mister Clark de nationalité anglaise qui enseignait la langue anglaise. Il touchait entre 2 000 et 3 000 livres d'honoraires. Outre les mathématiques et la physique, on enseignait la natation dans le canal qui alimentait les moulins. 50 élèves internes ont des bourses dont 40 ont été accordées par le roi, pour un montant de 500 livres par élève. Parmi ceux-ci, on trouve Joseph de Villèle qui fut ministre des Finances sous la Restauration[6].

1788 : le mathématicien Gaspard Monge est un examinateur.

1790 : en octobre éclate ce que l'on appela « l'affaire du pavillon », la Marine refusant d'arborer le drapeau tricolore pour conserver le pavillon blanc.

1791 : en janvier, le supérieur et les professeurs ecclésiastiques refusent de prêter serment à la Constitution et sont destitués de leurs fonctions. Les élèves d'origine noble abandonnent leurs études et le collège. En mai, l'abbé Taisson ayant démissionné, la municipalité nomme François Xavier Pignol administrateur du collège et son adjoint M. Cessenat en qualité de maître des études.

1794 : « l'École royale de Marine » qui vivote depuis 4 ans avec une vingtaine d'élèves et 4 maîtres laïcs est fermée.

1794 à 1803 : destinées diverses des locaux

1796 : les locaux servent de magasins pour la commune, l'administration du district, pour les effets d'équipement militaire et de dépôt de poudre et de salpêtre.

1798 : en janvier 3 000 prisonniers autrichiens y seront reçus et ils coucheront par bande de 300.

1799 : pendant une dizaine d'années les locaux abriteront le tribunal de première instance.

Le collège communal est créé. Son administration au départ religieuse passe entre des mains laïques. C'est l'époque où de nombreuses personnalités alésiennes s'y forment. Mais Alphonse Daudet dans *Le Petit Chose* donne de la ville d'Alès une description déprimante.

1803 à 1866 : *le Collège communal de Jean-Baptiste Dumas et d'Alphonse Daudet*

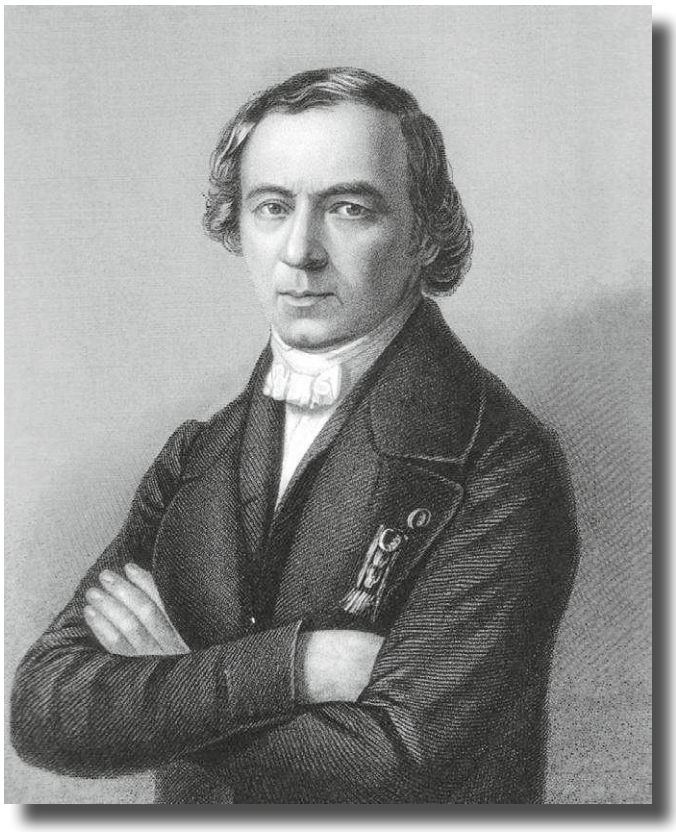
1803 : les locaux sont transformés en école secondaire, l'École royale de la marine redevient collège, les locaux sont concédés à la ville.

1808 : Jean-Baptiste Dumas, né le 16 juillet 1800, entre au collège. Il le quitte en 1815 et devient commis à la pharmacie Bourgogne à Alès. En 1817, il part à pied pour Genève. Il fit de brillantes recherches en tant que chimiste. Professeur à Paris, il fut élu sénateur et membre de tous les grands instituts scientifiques en français à l'étranger. Il décède le 11 avril 1884 à Cannes.

1810 : 68 élèves ; à cette date les recettes du Collège sont de 16 092 francs, issues de la pension de 550 francs payés par 26 pensionnaires, de 42 externes à 121 francs et de la dotation communale de 2 400 francs. Les dépenses sont composées des traitements des personnels (un supérieur, 3 régents, un portier, 2 maitres d'études et 2 domestiques pour 8 036 fr.), de l'achat de nourriture, chauf-

5 Patrick Geistdoerfer, « La formation des officiers de marine : de Richelieu au XXIe siècle, des gardes aux « bordaches » », Techniques & Culture [En ligne], 45 | 2005, mis en ligne le 22 mai 2008. URL : http://tc.revues.org/1467

6 Un ouvrage à paraître aux Nouvelles Presses du Languedoc par Claude Rouquette ***Le Collège de Neptune*** qui parlera de ce collège naval d'Alès et des rapports entre la Cévenne et la mer. Voir l'article détaillé qui donne le décret royal in ***Recherches historiques sur la ville d'Alais***, 1860, pages 385 et suivantes.



Jean Baptiste Dumas

fage, éclairage, blanchissage et raccommodage des linges (pour 7 020 fr.). 336 fr. sont accordés pour les « prix aux élèves »[7].

1812 : 24 élèves.

1822 : 135 élèves.

1828 : 127 élèves.

1835 : 105 élèves ; le conseil municipal réorganise l'enseignement dans cette maison : on ajoute à l'enseignement littéraire et scientifique un enseignement industriel et commercial portant sur 3 ans. Cet enseignement fut inauguré avec succès à la rentrée d'octobre 1835.

1845 : le 3 novembre ouverture de l'école des maîtres ouvriers mineurs Alès dans les locaux du collège avec 13 candidats.

1853 : l'agrandissement de l'école des maîtres ouvriers mineurs se fait en prenant des terrains du collège communal. Une construction annexe est édifiée en arrière du bâtiment principal. Elle contient deux grandes classes : l'une pour l'étude, l'autre pour les cours ouvriers.

1856 : « *L'instruction donnée dans le collège d'Alais conduit les élèves au double baccalauréat des sciences et des lettres et les dispose à toutes les carrières. Elle comprend premièrement l'enseignement secondaire, tel qu'il est donné dans les lycées, deuxièmement l'enseignement primaire supérieur ou professionnel, troisièmement l'enseignement primaire élémentaire.* »[8]

1857 : le 1er mai, Alphonse Daudet arrive au collège en diligence, comme maître d'études, il en repart le 28 octobre de la même année pour Nîmes[9]. « *Le collège me sembla immense... D'interminables corridors, de grands porches, de larges escaliers avec des rampes de fer ouvragé..., tout cela vieux, noir, enfumé... Le portier m'apprit qu'avant 89 la maison était une école de marine, et qu'elle avait compté jusqu'à huit cents élèves, tous de la plus grande noblesse.*» [10]



1867 à 1889 : le collège est transformé en établissement d'Enseignement spécial et collège de filles

Le 30 octobre 1866, le conseil municipal adopte à l'unanimité la transformation du collège communal en un établissement d'enseignement spécial. Il s'adresse à des enfants de 12 à 16 ans. Cette transformation nécessite l'entière occupation des bâtiments du collège, notamment les dépendances occupées par l'école des maîtres ouvriers mineurs d'Alès. Cette école déménage et s'installe dans l'ancien palais de justice, rue d'Avéjan[11].

1884, le 17 octobre : ouverture de l'enseignement secondaire pour les jeunes filles dans les locaux de l'ancienne école des maîtres ouvriers mineurs, situé dans une aile du collège des garçons. 130 élèves en 1885.

1887, à l'école des filles et transformées en collège, avec un internat en 1888. Elle reste en ce lieu jusqu'en 1898.

1889 : la rue du Collège est débaptisée pour devenir la rue Pasteur

1889 à 1993 : le devenir des locaux de la rue Pasteur

1889 : ouverture du lycée Jean-Baptiste Dumas et fermeture du collège de garçons de la rue Pasteur.

7 Arch. municip. Alès, cote : I L 1 (Inventaire 1, Série L : Finances de la commune, Sous-série I L : Comptabilité)

8 *Recueil administratif de la ville d'Alais*, p. 112.

9 Voir *La jeunesse d'Alphonse Daudet*, Marcel Bruyère, février 1955.

10 Extrait de *Le Petit Chose*, d'Alphonse Daudet, p. 76, édition numérique

11 Actuellement l'espace André Chamson.

1898 : le collège de jeunes filles déménage dans la caserne Sorbier, rue Saint-Vincent. Les locaux de la rue Pasteur sont occupés par le 4e bataillon du 40e de ligne, ils prennent le nom de caserne Toiras[12].

1919 : le 4e bataillon quitte Alès.

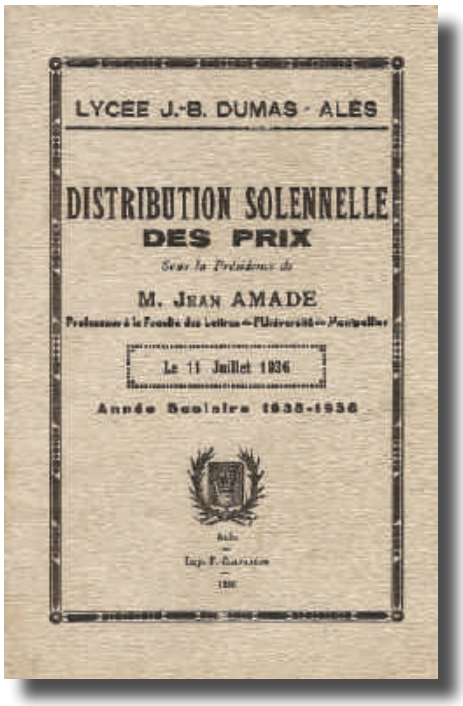
1921 : le maire se déplace à Paris pour demander la désaffectation de la caserne Toiras, où rien ne se passe jusqu'en 1965.

1950 : ouverture dans ce local du cours complémentaire de jeunes filles.

1959 : ouverture du lycée Jean-Baptiste Dumas sur les bords du Gardon et fermeture du collège de filles de la rue Saint-Vincent.

1966 : ouverture dans les locaux de l'école maternelle Nadine Worms.

1989 : les locaux de la caserne Toiras sont rétrocédés à la commune d'Alès.


LYCEE J.-B. DUMAS - ALÈS

DISTRIBUTION SOLENNELLE
DES PRIX

Sous la Présidence de
M. JEAN AMADE
Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier

Le 11 Juillet 1936

Année Scolaire 1935-1936

Sources et bibliographie

Arch. dép. du Gard, 85 J 141/5

Achille Bardon, « Le collège d'Alès » in *Mémoires de la société littéraire et scientifique d'Alais*, 1884, pages 115 à 174. (Les supérieurs, les régents, les préfets d'études, les élèves, l'emploi du temps, les matières enseignées et la distribution des prix).

Distribution solennelle des prix, 11 juillet 1936

Recueil administratif de la ville d'Alais, 1858, Alais, p. XV : bureau d'administration du Collège, et p. 112, collège communal

Recherches historiques sur la ville d'Alais, 1860, pages 385 et 635

12 Le maréchal de Toiras né à Saint-Jean-du-Gard s'est distingué dans les armées de Louis XIII et est mort en service en Savoie en 1636.

Annexe 1 : liste des supérieurs du collège

1735 : abbé Aymé Puech, abbé Joseph Gastaud (décédé en 1750).

1750 : abbé Marc-Antoine Gallière né à Anduze en 1708, ancien curé d'Aigues-Mortes, du Vigan, curé sacristain d'Alès en 1759 puis vicaire général en 1760, décédé en 1785.

1755 à 1761 : abbé Étienne Ribes, né en 1713. Docteur en théologie, prieur de Saint-Martin-de-Corconne, décédé le 30 avril 1766.

1761 : abbé Antoine Brès de Vanmale, né à Alès le 25 décembre 1725. Depuis 4 ans il occupait la chaire de rhétorique au collège.

1767 : abbé Pierre Lanot.

1772 : abbé Jean-François Chalbos.

1774 : abbé Antoine Popin.

1775 à 1785 : abbé Barthélémy de Payzac. Demeurant à Alès pendant la période révolutionnaire, il administra les sacrements en cachette. Arrêté le 3 janvier 1794 puis transféré à Nîmes, il fut libéré en avril 1795.

1785 : abbé de Blieux de Laroute.

1786 à 1791 : abbé Louis Taisson nommé pour succéder à Mgr Beau en tant que curé d'Alès en 1814. Il fonda la bibliothèque de la ville d'Alès en 1811 et l'école religieuse de la Présentation de Marie en 1816. Né en 1755, il fut élève du collège en 1770 et décéda le 4 décembre 1826.

1791 : François-Xavier Pignol qui fut maire d'Alès par la suite (et ancien élève du collège).

Annexe 2 : les principaux du collège

1804 : abbé Antoine Fleury (1751-1817).

1809 : M. Portier.

1813 : abbé François Raynaud, oncle de la mère d'Alphonse Daudet.

1835 : M. Fourteau, puis Baly.

1836 : M. Bourgarel.

1841 : M. Laurens.

1844 : M. de Cassan.

1845 : Ferdinand Roux (1813-1898).

1858 : H. Laurens.

1865 : M. Ducourneau.

1867 : Henri Itschner, membre de la société scientifique et littéraire d'Alais, par la suite principal du collège de Béziers.

1878 : M. Duval.

1882 : M. Desmoulin.

1887 : M. Jean.

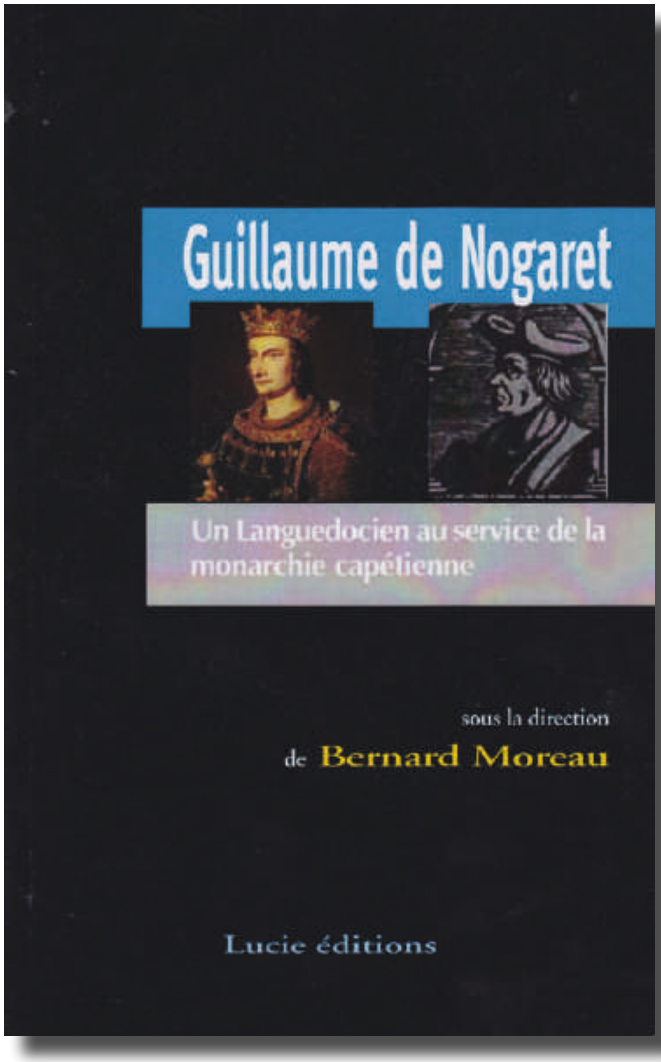
1889 : fermeture du collège et ouverture du lycée Jean-Baptiste Dumas avec Odilon Ausset comme proviseur.

À lire ou à consulter

Guillaume de Nogaret, un Languedocien au service de la monarchie capétienne, sous la dir. de Bernard Moreau, Lucie éditions, Nîmes, 2012, 186 pages.

L'association « Guillaume de Nogaret, histoire médiévale en bas Languedoc » avait organisé le 20 janvier 2012 un colloque sur ce Languedocien aussi éminent que contesté.

Sa place de premier plan auprès de Philippe le Bel est largement due au rôle qu'il a joué dans la solution de litiges concernant notre région. Le roi, n'oubliant ni les origines de son collaborateur, ni ses liens avec la faculté de droit de Montpellier, a su voir tout l'intérêt que présenterait pour lui un meilleur ancrage de Nogaret dans sa province natale. Il lui confia donc la charge de Juge-Mage de la sénéchaussée de Beaucaire avant de lui attribuer les seigneuries de Calvisson, Marsillargues et Manduel, ainsi que les droits seigneuriaux d'une trentaine de villages autour de Nîmes, et finalement d'en faire son garde du sceau.



Trop souvent limité à son action dans les affaires d'Anagni et de l'Ordre du temple, le rôle aussi bien local que national de Nogaret n'avait encore été guère présenté en dehors des milieux spécialisés.

Le colloque organisé à Nîmes au mois de janvier 2012 réunissait, en présence d'un public attentif, d'éminents intervenants qui ont traité aussi bien de la légende de Nogaret que de sa façon de servir le roi, ou de ses héritiers au cours des siècles.

L'édition des actes de ce colloque offre aux passionnés d'histoire l'occasion de connaître un peu mieux ce Languedocien.

Sous la direction de Bernard Moreau, au prix de 15 euros, chez Lucie Editions, 34 bis rue Clérisseau, 30000 Nîmes et chez votre libraire préféré.

0O0

Une émission sur Télédraille :
http://www.teledraille.org/portail/index.php?largent-des-gabales-en-lozere

Des travaux archéologiques inédits sont en cours sur la commune d'Ispagnac. Béatrice Cauuet, spécialiste des mines, et son équipe, viennent d'achever leur deuxième campagne de fouilles sur le site. Le petit chantier discret qui intéresse ces chercheurs a permis d'ouvrir un aperçu sur l'histoire d'un peuple gaulois dont on n'avait jusqu'à aujourd'hui aucune trace concrète en dehors de quelques écrits. Les Gabales ont donc exploité des mines d'argent en Lozère et leur histoire est aujourd'hui à portée des truelles des chercheurs. Merci encore à Béatrice Cauet de nous avoir accueillis sur ce chantier, pour témoigner d'une grande aventure archéologique qui se dessine en Lozère.

0O0

Le Gévaudan sous l'emprise du roi ou le sens politique du procès et du paréage entre l'évêque de Mende et le roi de France 1269/1307.

C'est le titre de la thèse soutenue sous la direction d'Olivier Guyot-Jeannin par Antoine Meissonier, jeune conservateur du patrimoine, dans le cadre de sa troisième année de l'école des Chartes.

L'auteur a étudié selon une approche micro-historique le conflit qui a opposé l'évêque de Mende au

pouvoir royal installé en Gévaudan à la suite de la croisade des Albigeois et de la campagne de Louis VIII en 1226.

Ce long procès de trente-sept ans aboutit non pas à un jugement mais à l'acte de paréage, un compromis dont beaucoup d'entre nous ont entendu parler, suivi de la grande enquête, « les Feuda gabalorum » de 1307.

Il s'agit d'un partage de juridiction sur un certain nombre de territoires confiés à une cour commune constituée d'au moins un bayle, un juge et un notaire.

Par rapport à d'autres paréages, l'auteur relève pour le Gévaudan une singularité, celle d'installer la nouvelle juridiction, non sur les terres du seigneur associé, mais sur un ensemble territorial étendu, alimentant l'hypothèse d'un paréage dirigé contre les nobles du Gévaudan.

L'auteur relève également « *l'évolution de la conception de l'intervention royale entre les règnes de Louis IX et Philippe le Bel, conçue d'abord comme l'exercice de la justice, elle glisse plus nettement sous Philippe le Bel vers un interventionnisme gestionnaire fondé sur le concept d'utilité publique* ».

En espérant que cette thèse, dont le résumé est accessible sur internet, sera disponible aux archives de la Lozère.

Paru du même auteur : « Pons de Montrodat en Gévaudan au service du roi de France au XIII[e] siècle » dans le *bulletin du Centre d'Etudes et de Recherches de Mende*.

Bernard Atger

0O0

Jean-Pierre Chabrol, le rebelle, Michel Boissard, éditions Alcide, Nîmes, 2012, 228 pages, 12 euros

Voici la première biographie de Jean-Pierre Chabrol, romancier qualifié sans doute à tort de « cévenol ». Faute d'avoir pu avoir accès aux archives familiales, l'auteur Michel Boissard a adopté le parti pris de faire connaître cet auteur polygraphe par le biais de ses œuvres. Après avoir évoqué en quelques pages l'histoire de la vie de Chabrol, il divise ainsi son existence en une étape, la jeunesse libertaire, et quatre saisons, celles du maquisard, du communard, du camisard et du Cévenol. À chaque saison, il attribue une série d'ouvrages et de héros, dont l'auteur démontre qu'ils sont les avatars, à diverses époques, d'un Chabrol qui a poursuivi un chemin.

L'écriture est très littéraire, marquée de mon point de vue par le style de Chabrol : phrases courtes, exclamations, réflexions inclusives, et quelque fois je me suis demandé où finissait la citation de Chabrol et où commençait la phrase de Michel Boissard ! On ne s'ennuie pas en le lisant, mais n'y attendez pas dedans des détails sur la période communiste de Chabrol, sur ses amis parisiens, ni sur son arrivée au maquis, ni sur ses activités politiques dans le canton, ni pourquoi il n'a pas eu le Goncourt… Ce livre-là reste à écrire. Mais il était enfin temps, - presque 11 ans après son décès- qu'un ouvrage voie le jour sur ce romancier, dessinateur, conteur, journaliste, poète et militant qui a marqué le village de Chamborigaud et le hameau de Pont-de-Rastel (Génolhac). Mais pas suffisamment toutefois pour en faire un produit d'appel touristique ! Ce qu'il aurait détesté, sans nul doute, et pourtant il y aurait de quoi !

Une grande qualité d'écriture et de texte sans notes (rares) ni appareil documentaire ou bibliographique important *in fine*, le tout dans un format réduit, est la marque des éditions Alcide.

Jean-Pierre Chabrol fut membre un temps du *Lien des Chercheurs Cévenols*, ami de Jean Pellet « le Docteur » et de l'abbé Roux « le Curé » de son *Crève Cévenne*.

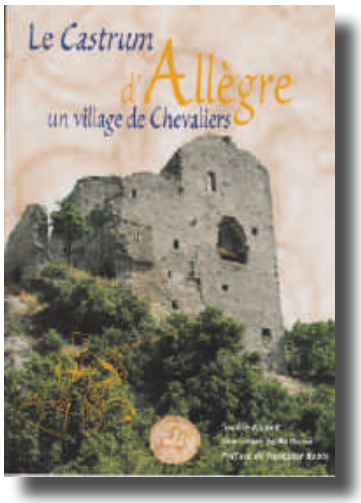
Marie-Lucy Dumas



Jean-Pierre Chabrol portraituré par lui-même, extrait de « Voyages au cœur de l'Humanité », Les amis de l'œuvre de Jean-Pierre Chabrol, Chamborigaud 2006.

0O0

Le castrum d'Allègre, un village de chevaliers, par Sophie Aspord, Jean-Marc de Béthune, préface de François Robin, Office du tourisme d'Allègre-les-Fumades, 2000.



Déjà ancienne et pourtant toujours d'actualité, cette plaquette sur le Castrum d'Allègre (30) a le mérite de faire le point sur les recherches archéologiques entreprises pour sortir de la végétation étouffante une forteresse impressionnante, grâce à Sophie Aspord à qui on doit aussi la renaissance de celle de Montalet, issue pareillement des broussailles et des mémoires. La plaquette est richement illustrée de nombreuses photos, cartes et plans et présente les éléments de l'histoire complexe de cette coseigneurie. Elle faisait partie de la liste de châteaux forts appartenant au seigneur Bermond d'Anduze, comme celle de Montalet et celle de La Garde-Guérin.

Des revues

Bulletin du Centre d'Études et de Recherches de Mende

Sommaire du n° 31, année 2011

« Pons de Montrodat, un Gévaudanais au service des rois de France au XIII[e] siècle », Antoine Meissonnier

« Propos sur l'usage de la *Spongia somnifera* et la trousse à onguents de Guy de Chauliac », docteur Alain Ségal

« La peste de 1721 » en Gévaudan, André Séguron

« Dits et non-dits : une correspondance amoureuse entre un soldat du front et une Mendoise en 1916 », Jean-Christophe Labadie

« Les ateliers gallo-romains de Rozier », Michel Thuault

« Serverette, quelques notes historiques », Louis Blanquet

« Génolhac au cœur de la frontière catholiques-protestants », Marie-Lucy Dumas

« Pouvoir laïque et ecclésiastique dans le Gévaudan au Moyen Âge », Jacques Benoit

« Les reliques de saint Firmin à Banassac »

« Le service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Lozère et les interventions sur les façades anciennes », Raymond Pauget

« Les « montjoies » sur le plateau du Palais du Roi », Marie-Christine et Dominique Merle

« Les Cordeliers à Saint-Chély d'Apcher », Alexandrine Vial

« Banassac et son territoire du mésolithique au haut Moyen Âge », Audrey Roche

0O0

Revue d'Histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard, revue n° 27, janvier 2012

Conférences :

« La bête des Cévennes », Guy Crouzet

« Lettres du château de Bercy (1712-1742). Une correspondance inédite adressée par Charles Henri Malon de Bercy à Jean-Louis et Louis Mathieu de Nîmes et de La Calmette », Jean-Claude Guiraud

« Les tsiganes nomades face aux autorités publiques dans le Gard de 1895 à nos jours », Xavier Rothéa

« Samuel Sorbière, un républicain des lettres nîmois », Simone Mazauric

« Le Gard au rythme du putsch des généraux. Avril-mai 1961 ». Didier Lavrut

Articles :

« Évolutions, enjeux et idées du parti libéral protestant nîmois sous la Restauration à travers la correspondance de Paulin Madier de Montjau avec son oncle le général Gaspard-Hilarion Fornier d'Albe », Thomas Bernard.

Société d'histoire du diocèse de Nîmes (Comité d'art chrétien), bulletin d'histoire locale, n° 107, décembre 2012. –Évêché de Nîmes, 3 rue Guiran, 30017 Nîmes Cedex 1, pour s'abonner.

Après une interruption de six années, le *Bulletin du Comité de l'Art Chrétien* a changé de nom et a repris ses travaux. C'est une très vieille revue, née en 1876 qui avait pour but de conseiller l'évêque de Nîmes en ce qui concerne les restaurations et la conservation du patrimoine religieux. Pour ceux qui la consultent sur *Gallica BnF*, elle est remplie de précieux renseignements sur l'architecture intérieure des églises du Gard, avant que ne s'abattent sur ces monuments les dépouillements austères de l'époque de Vatican II, et sur les travaux entrepris par les curés au XIX[e] siècle, qui ne furent pas tous de qualité. Ensuite, elle s'est occupée d'histoire des églises, du patrimoine, de la vie des prêtres et communautés religieuses. Une mine de renseignement sur cette religion et sa présence dans le Gard et les Cévennes.

André Chapus, très ancien adhérent de L.C.C., en est devenu le président, c'est lui qui signe l'article sur «Le comité de l'Art Chrétien de Nîmes, petite histoire ». Dans cette livraison, on trouve aussi une étude sur « Mgr Claude de Chaffoy (1752-1837) premier évêque du diocèse de Nîmes » (après la Révolution). Bonne suite de vie à cette revue.

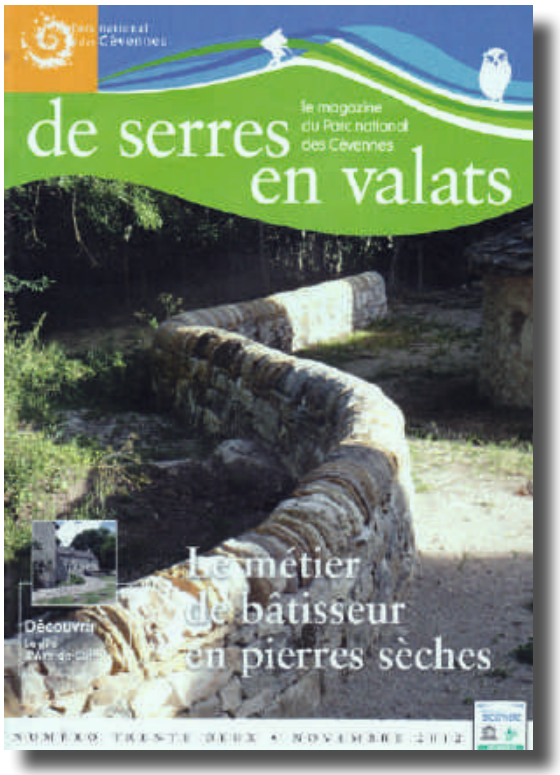
Barjac Histoire Locale, revue de l'association, parution trimestrielle, cotisation annuelle 12 euros, adresse : Barjac Histoire Locale, Mairie, 30430 Barjac

Centrée sur le Barjaquès (la région de Barjac) cette revue propose divers articles sur le patrimoine, l'histoire, la toponymie et les expressions populaires, ainsi qu'un cours de paléographie.



0O0

De serres en valats, le magazine du Parc National des Cévennes, n° 32, novembre 2012. Magazine trimestriel, PNC, 6 bis place du Palais, 48400 Florac



Au sommaire :

« Enquête publique sur le projet de charte. »

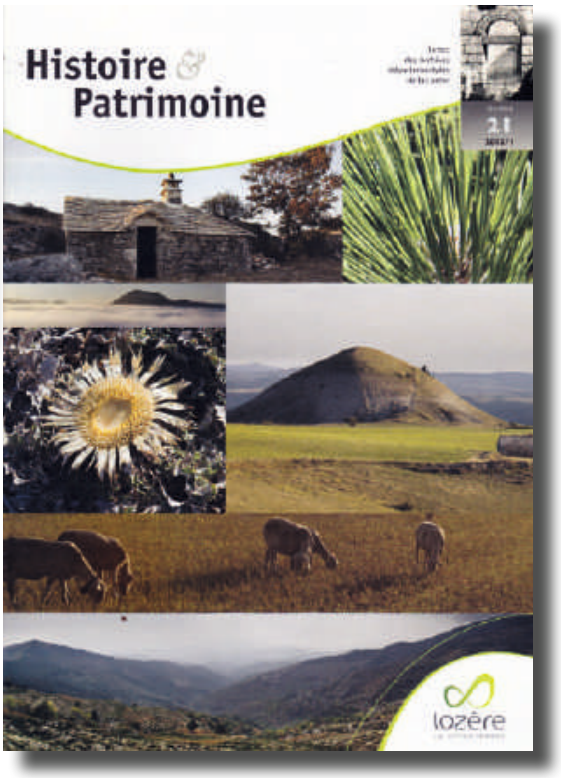
« Le PNC s'engage : l'élevage pastoral passe avant le loup. »

Le grand Tetras ; des Gypaètes barbus dans les grands Causses.

Dossier : le métier de bâtisseur en pierres sèches.

Découvrir : le gîte d'Aire-de-Côte.

Histoire et patrimoine, revue semestrielle des Archives de la Lozère, 12 avenue du Père Coudrin, 48000 Mende, consultable en ligne sur le nouveau site http://archives.lozere.fr/



Le nouveau site des archives de la Lozère est bien conçu, avec diverses rubriques :

Bienvenue aux AD (formulaires à télécharger pour la reproduction des documents), lieux et heures d'ouverture

Faire une recherche : inventaires en ligne, archives en ligne, bibliothèque et presse locale, outils de recherche

Loisirs et culture : histoire de la Lozère, expositions, paléographie, photos mystères, jeux d'archives, coffre aux trésors, lettre d'information Histoire et Patrimoine

Service éducatif dont activités et dossiers pédagogiques.

Les journées d'histoire de Barjac, 6-7 octobre 2012, à Barjac (30)

Compte-rendu

Comme prévu, dans les salles du château de Barjac, les deux journées consacrées à l'histoire locale et aux associations qui s'y dévouent ont connu du succès, tant par le nombre des exposants que par l'intérêt du programme proposé par Laurent Delauzun. Les associations diverses, dont Le Lien des chercheurs cévenols, ont tenu un stand et vendu revues et publications. On y croisait les associations de la plaine gardoise et du pays des Vans. Ces chercheurs bénévoles et amateurs se sont regroupés dans les tables rondes pour apporter leurs contributions aux sujets à débattre. Michel Vovelle qui patronne ces journées a éclairé de ses « lumières » les débats. Il a notamment souligné l'importance de la « micro-histoire » pratiquée par les associations locales dont les recherches au plus près des individus remettent en cause ou apportent des nuances aux grandes évolutions constatées par les historiens à plus large échelle.

La table ronde sur La peste de 1721 dans la région a intéressé beaucoup de participants. Après une présentation par Marie-Lucy Dumas et Laurent Delauzun, les prises de parole ont été nombreuses. On peut en extraire les données suivantes :

- la peste de 1720-22, commencée dans le diocèse d'Uzès en 1721 se caractérise par une implantation très précise et localisée, dont il reste toutefois à faire la liste des villes et villages touchés. A Saint-Genest-de-Bauzon (Ardèche), les pestiférés ont été enterrés dans un cimetière à part. Les lieux des décès sont intéressants : ceux de Génolhac sont majoritairement des hameaux et des faubourgs hors les murs de la ville.

- La peste s'est propagée depuis le Gévaudan et non par les rives du Rhône, en contournant Avignon. Dans de nombreux cas sont incriminés des muletiers transportant des ballots de tissus, comme à Alès et à Saint Genest-de-Bauzon.

- Les blocus ont été catastrophiques pour les habitants de Salindres et d'Alès : interdiction de sortir, de travailler les terres, dégâts sur les cultures comme en témoigne Mgr d'Avéjean, évêque d'Alès dans sa lettre pour réclamer une exonération de la taille ; la contagion arrivait après des hivers catastrophiques (le grand Hiver 1708-09).



- Grâce au blocus on constate que les murs d'enceinte des villes existent encore et que les mesures prises pour les consolider visent à boucher trous et fenêtres qui y donnent, comme à Barjac.

- Les sources : les registres paroissiaux, pour lesquels il y a parfois des lacunes, le nombre de mariages en chute indicateur de la crise épidémique et leur remontée spectaculaire et brutale dès la fin de la crise. Michel Vovelle souligne ce rattrapage rapide. Les testaments pour « cause de contagion » ainsi que quelquefois les conditions acrobatiques de leur réalisation par le notaire. On signale aussi dans la série C (intendance du Languedoc) aux archives de l'Hérault, les rapports, arrêtés et enquêtes diligentées par l'Intendance, et la série Q aux Archives nationales. S'y ajoutent les laissez-passer, les certificats de santé, les délibérations consulaires et les livres de raison quand on a la chance d'en trouver un comme celui du marchand Dumas d'Alès.

- ces sources gouvernementales nombreuses montrent particulièrement que cette grande crise épidémique a été gérée par les pouvoirs publics qui ont pris des mesures préventives (blocus, fermeture des villes, murs et..) et prophylactiques dans les villes : évacuation du fumier, de certains animaux tels lapins et pigeons, brûlage des effets des habitants (habits et meubles), des ballots de tissus des muletiers et même de la vaisselle. Les conseils politiques des municipalités ont constitué des réserves de grains et créé des bureaux de santé qui délivraient des certificats pour les habitants amenés à voyager. Pour Jean-Paul Chabrol, cette crise montre la modernité de l'État monarchique, un État efficace notamment grâce aux

mesures prises par l'Intendance du Languedoc et qui sont relayées par les communautés.

- Ce fut la dernière peste en France, car le système de quarantaine mis en place dans les ports est efficace pour les navires dont la patente n'est pas « franche ». En 1720, le principal édile de Marseille possédait pour 300 000 livres de marchandises sur le *Grand-Saint-Antoine*, il a donc contribué à répandre la peste à Marseille en contournant la quarantaine. En fait Michel Vovelle le précise, la seule solution efficace reste l'isolement, en interdisant la contagion par contact.

- Au niveau du soulagement des victimes ou de la prévention : c'est le grand bricolage avec toute une pharmacopée, cautérisation des bubons, et « parfumerie » des villes. Maguy Caveirac nous présente le « vinaigre des 4 voleurs » qu'elle a reconstitué.

À la demande du Lien des Chercheurs Cévenols, il est proposé de centraliser le résultat des recherches pour les diocèses d'Alès et d'Uzès. On suggère la création d'une page spéciale sur le site cevenols.fr pour y placer des documents, probablement un blog de discussion.

La deuxième table ronde sur « Les Capucins dans les villes protestantes » présentée par Laurent Delauzun a essentiellement porté sur le couvent des Capucins de Barjac. On peut en extraire divers éléments :

- L'ordre des Capucins est le fer de lance de la contre-réforme catholique, avec celui des Ursulines pour les femmes. Les premiers s'installent à Florac et à Alès et à partir de ces deux lieux ont comme objectif la re-catholicisation des régions protestantes. Ils sont relayés par d'autres ordres tels les Observantins et les Jésuites. À Génolhac, ce sont les Dominicains dont le couvent est relevé par Louis XIII.

- Barjac sort des guerres de Rohan complètement protestante. Les Capucins y arrivent dès juin 1633 et doivent construire leur couvent avec les pierres provenant de la démolition des fortifications, ce qui cause des désagréments à la population.

- On a toutefois du mal à préciser l'impact des Capucins sur la conversion des protestants, à Barjac, avant 1685, faute de registres paroissiaux avant 1709. Pour d'autres régions des Cévennes, telle Barre des Cévennes, les campagnes des Capucins sont inopérantes : pas ou très peu de conversions avant 1685. Ont plus joué les conversions des seigneurs locaux.

- La marquise Marie Felice Budos de Portes a créé une visitation à Theyrargues en 1666 qui a œuvré jusqu'à son décès pour convertir les filles.

- Michel Vovelle parle de la concurrence entre les différents ordres religieux. Les Capucins sont populaires car ils ont une pédagogie appropriée, renforcée par des missions. On voit leur impact par les dons et les messes qui leur sont destinés. Ils jouent un rôle important dans l'accompagnement des décès de la peste de 1721. Ce n'est qu'avec Diderot que se développe une image caricaturale de leur sacerdoce.

Une troisième table ronde était consacrée aux sources de monographie villageoise, suite à une demande faite l'an passé après la table ronde sur les compoix

Et la dernière table ronde a été animée par Cécile Coustès sur le sujet de « La mise en valeur du patrimoine, comment faire et que faire ? »

Il s'agissait d'une discussion autour des méthodes et des moyens que l'on peut mettre en œuvre pour mener à bien un projet de valorisation du patrimoine. Les échanges ont d'abord porté sur le financement des projets, et notamment sur les organismes que l'on peut solliciter : les communes, communautés de communes, les conseils généraux, la région, l'État et enfin l'Europe, au travers des groupements d'actions locales (GAL). Mais il est nécessaire aujourd'hui pour les associations de prendre conscience que les fonds publics s'amenuisent et qu'il faut trouver des fonds ailleurs qu'auprès des organismes publics… C'est pourquoi nous avons évoqué la nécessité pour les associations de se faire déclarer auprès du service des impôts comme association d'intérêt général, ce qui permet d'éditer des reçus fiscaux aux entreprises et aux particuliers effectuant des dons. Cette déclaration encourage la générosité des donateurs, permet également aux associations de solliciter des partenariats pérennes avec de grandes entreprises dans le cadre du mécénat culturel, ou de *sponsoring*, ou encore de recevoir des subventions de la Fondation du patrimoine. Les nombreux représentants d'associations ont pu faire part de leur expérience et induire des échanges intéressants.

Nous avons ensuite évoqué rapidement, faute de temps, les différents labels et classements que l'on peut obtenir pour accroitre sa crédibilité auprès des financeurs et impulser une dynamique touristique aux territoires :

- les classements et inscriptions sur la liste des monuments historiques qui induisent une administration parfois lourde à gérer ;

- Les villes à secteur sauvegardé (Loi Malraux) qui sont une véritable réussite puisque grâce à ces mesures de protections, les centres urbains anciens ont pu être restaurés, et sont encore aujourd'hui entretenus (ex : Uzès, Nîmes, Beaucaire) ;

- les labels « Ville ou Pays d'art et d'Histoire » qui ne sont que le prolongement de la loi Malraux puisqu'au-delà de la protection des centres urbains

anciens, ce label permet une véritable lisibilité des villes au fort patrimoine dans toute la France (avec la mise en place d'une charte graphique commune notamment). Il œuvre à la valorisation de ce patrimoine avec la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, la mise en place d'un service culturel dédié à la valorisation du patrimoine avec un animateur responsable des publications et des guides conférenciers qui proposent des visites guidées sous différents thèmes. Ce label est vecteur de valorisation du patrimoine, mais aussi d'emploi et est un véritable atout pour le développement d'un tourisme de qualité. (ex : Nîmes, Uzès, Beaucaire….) ;

- Les labels « Village de caractère » et « Plus beau village de France » (Barjac est en cours de labellisation « Village de caractère ») visent à la création d'un réseau de villages dotés d'un patrimoine vernaculaire fort et encouragent leur reconnaissance nationale afin d'attirer les touristes.

Faute de temps nous n'avons pas pu évoquer les méthodes pour mener à bien un projet de valorisation du patrimoine, telles que l'interprétation, la conception muséographique, la communication ou encore la médiation des savoirs, mais les nombreux échanges entre les participants ont été particulièrement enrichissants et témoignent de l'intérêt des participants pour toutes les questions relatives à la valorisation du patrimoine.

Compte-rendu rédigé par Marie-Lucy Dumas et Cécile Coustès.

Échanges

Sur les ornières de la Regordane et sur les graffiti de la route de Coudoulous (voir L.C.C. 171), nous avons reçu le courriel de Marcel Girault :

« Dans mon prochain ouvrage, j'en profite pour poser beaucoup de questions concernant le fameux chemin de Coudoulous et des autres voies, dont la Regordane :

- origine romaine du chemin de Regordane = où sont les vestiges des bornes milliaires ? Ceux des dallages ?
- les ornières ont été creusées intentionnellement pour guider les véhicules : quel texte l'atteste ?
- les «inscriptions» de Coudoulous sont «romaines» = où se trouve la preuve ?
- pourquoi n'a-t-on jamais publié des photographies de ces «inscriptions (plutôt graffiti) et seulement des dessins, sachant que celui qui dessine interprète toujours ce qu'il voit ?
- qui a essayé de refaire (en dehors du site) de semblables graffiti avec un outil rudimentaire (sans doute une pierre, pas du métal) ? Combien de temps faut-il pour écrire «Tati» ?
- etc.

« Je consacre aussi un chapitre à l'examen des ornières. Tout me prouve qu'elles se forment par le passage répété de véhicules, qu'elles s'agrandissent sous l'effet de divers agents atmosphériques ou naturels, et qu'elles sont une plaie. Le dicton «tomber dans l'ornière» a une connotation négative. Dans ce cas pourquoi creuserait-on des ornières à la main. Au XIX^{e} siècle, l'État employait des centaines d'ouvriers pour boucher les ornières qui se formaient sur les routes ! Ces derniers temps on entend souvent qu'il faut «sortir de l'ornière de la crise économique». L'ornière est une plaie, il faut en sortir !

Lorsqu'il aborde le domaine des techniques, l'historien doit avoir l'humilité de s'approcher des techniciens : géologue, charretier, physicien, etc. On apprend beaucoup d'eux et on évite de se monter la tête ! »

0O0

De la part de Jacques de Bary, à propos du terme « Malgoirès »

Puisque je crois que le terme 'Malgoirès' n'apparait qu'à la fin du huitième siècle, était-il nécessaire d'en faire une Alsace-Lorraine en le faisant démarrer deux siècles plus tôt sous la forme "Mediogoto", puis être interrompu ?

Réponse : oui. La forme singulière du Malgoirès par symétrie avec la disparition de l'Anduzenque est invraisemblable au huitième siècle. Elle est justifiée au sixième siècle (Brunehaut) et je la considère comme attestée par le Roi Wamba dans ses «constitutions» (671 / 673 ?). (Je ne retiens pas comme preuves les cartes de Pellaquier antérieures aux Carolingiens).

0O0

Claude Lauriol recherche :

Je cherche vainement à identifier un nommé Crozade, probablement originaire d'Alès, né dans les années 1720, ancien élève ou peut-être ancien professeur de rhétorique au collège de l'Enfant Jésus de cette ville. Il est connu de l'abbé Vammale et il a un frère vivant à Alès, auquel il écrit de Paris. Il est en effet en 1755-1757 à Paris l'homme de confiance de La Beaumelle, installé à Amsterdam depuis mars 1755, puis durant sa seconde détention à la Bastille (août 1756 à septembre 1757). Il est chargé de s'occuper de la commercialisation de ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de*

Maintenon et à celle du siècle passé. Il se déplace à cette fin jusqu'à Bruxelles.

Je vous remercie pour votre aide.

0O0

Le Club numismatique cévenol créé en 1978, se réunit tous les 2es dimanches du mois à l'Espace André Chamson d'Alès (30). Il possède une bibliothèque d'ouvrages sur la numismatique et vous pouvez y admirer les médailles, billets anciens ou modernes et connaître leur histoire par de petites conférences.

Errata

La note 4 de l'article «La carrière du pasteur Jacques Gabriac», par Gilbert Rampon (LCC N° 171 page 16) est erronée et doit être remplacée par : **La carrière du pasteur Jean-Pierre Gabriac (1741-1785), frère du pasteur Jacques Gabriac, a été présentée dans les n° 161 et 162 du LCC**. Nous demandons à l'auteur et à nos lecteurs de recevoir toutes nos excuses. La Rédaction.

Béatrice Laporte *In memoriam*

En juin 2012, le *Lien des chercheurs* a été endeuillé par la disparition de Béatrice Laporte, une de ses plus emblématiques adhérentes. Sa famille, originaire des Vans, appartenait à la branche gardoise des Colomb de Daunant dont les deux personnes les plus connues ont été Marc Antoine, guillotiné à Nîmes pendant la Terreur, et Denys, écrivain et scénariste de « Crin Blanc ».

Pour avoir passé toutes ses vacances dans le château familial de Saint-Jean-du-Gard, Béatrice Colomb de Daunant s'était passionnée pour les Cévennes, ce qui l'avait amenée à jouer un rôle important dans la relance du *Lien des Chercheurs Cévenols*, après le décès de Jean Pellet. Elle avait pris aussi une part prépondérante dans l'organisation du pèlerinage de la Saint-Laurent sur les faîtes de la Vieille Morte.

Un mois avant de nous quitter, Béatrice avait eu la douleur de perdre son mari Yves Laporte, originaire du village protestant de Viane dans le Tarn. Elle l'avait suivi à Paris où il avait fait une carrière prestigieuse en devenant membre de l'Institut et président de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Mère de deux filles, Anne et Edmée, Béatrice Laporte s'était investie dans la modernisation de la Bibliothèque du protestantisme.

Après le départ à la retraite de son mari, elle était venue vivre dans le château familial de Saint-Jean du Gard. On l'avait alors souvent vue aux réunions de L.C.C. car elle avait pris la responsabilité de créer un index des articles publiés dans la revue entre 1975 et 1982. Elle avait poursuivi ce travail ingrat, car effectué à la main, de 1991 à 1997 en collaboration avec notre regretté Marcel Daudet.

Personnellement il me souvient du plaisir que j'avais de cheminer à ses côtés lors des sorties de la Saint-Laurent. Un épisode m'a particulièrement marqué. Le 10 août 1997, après avoir pique-niqué au Plan des Masques, nous avions embrayé en direction du pas du Pereiret. Béatrice s'était alors lancée dans un discours passionné sur le devenir des Cévennes quand, soudain, un orage dantesque s'était abattu sur notre petit troupeau de marcheurs. Alertés par la fréquence des éclairs, nous n'avions pas cherché à nous abriter sous un arbre ou sous un rocher, de crainte d'être foudroyés. Nous avions donc continué à avancer sous l'averse. Emportée par son sujet, Béatrice n'avait pas interrompu ses propos, je ne l'avais pas quittée d'un pouce pour ne rien perdre de sa leçon. Nous étions tous sortis de l'orage trempés jusqu'aux tee-shirt.

Un miracle s'était produit dès le retour du soleil. En moins de cinq minutes, nos cheveux et nos vêtements avaient complètement séché. Ce phénomène bien connu des bergers cévenols s'explique par l'hygrométrie 0 qui s'affiche dès que les nuages s'en sont allés.

Je ne saurai jamais si Béatrice avait gardé le souvenir de cet après-midi d'été où elle avait tenu sous son charme une dizaine d'admirateurs qui l'accompagnaient dans l'orage le long de la draille de Jalcreste.

Pierre-Albert Clément

J'ajouterai simplement que Béatrice connaissait très bien le quartier du Plan des Masques et de Campmau. En effet, membre de la Croix-Rouge, pendant la guerre, elle montait régulièrement à vélo depuis Saint-Jean-du-Gard jusqu'à notre mas familial pour prendre en charge le colis mensuel que mon grand-père, isolé, malade et ne pouvant se déplacer, envoyait à son fils prisonnier en Allemagne. C'est cette anecdote qu'elle m'a un jour racontée et que nous ignorions, le grand-père étant décédé avant le retour du prisonnier. Son souvenir a donc pour moi une signification toute particulière.

Bernard Atger

Les numéros hors-série suivants : 8, 22, 42, 45 et 47 ont été rédigés par Béatrice Laporte aidée de Marcel Daudet et d'Irène Forgiel.

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes (numéros disponibles)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 149 avec sommaire.	*30,00 €
CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	* 20,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y CHASSIN DU GUERNY/A. CLAVEIROLE) Le CD…	* 20,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel PIETERS) - CD	10,00 €

Généalogie

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick CHASSIN du GUERNY)	* 7,50 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain LAURANS)	7,50 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean PINTARD)	5,50 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel DAUDET)	* 15,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick CHASSIN du GUERNY)	15,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy PUECH)	6,00 €

Protestantisme - Guerre des camisards - Abjurations

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne SCHŒN et Didier POTON)	8,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean PELLET)	4,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean PINTARD)	6,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul CHABROL)	3,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André CLAVEIROLE)	4,50 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean PINTARD)	6,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean DAUTUN)	6,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie MONNIER)	7,00 €

Compoix - Terriers - Reconnaissances féodales

HS 3	Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard ELZIERE)	16,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Barnard ATGER)	4,50 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques VALAT de CHAPELAIN)	6,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean PELLET)	* 4,50 €
HS 46	Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Yannick CHASSIN du GUERNY et Jean PELLET)	* 16,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVI^{e} siècle	18,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean ANDRÉ)	9,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène DUTHU et Alain LAURANS)	3,50 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	9,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVII^{e} s. d'après le compoix de 1656 (Janine CRYÉ-FENOUILLET)	12,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André CLAVEIROLE)	6,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard CAILLAT)	* 35,00 €

Régionalisme

HS 7	La tour de PINTARD (Jean PINTARD)	4,50 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean DAUTUN)	4,50 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard ATGER)	4,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond AUBARET)	7,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean DAUTUN)	6,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard ATGER)	* 8,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVII^{e} siècle (Jean PINTARD)	4,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean PELLET)	4,50 €
HS 39	Les seigneurs de Vézénobres (Elisabeth FONTANIEU et André BORD)	4,50 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel DAUDET)	15,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre CASADO)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècle (Jean-Gabriel PIETERS)	12,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

Les frais d'envoi (en France métropolitaine) sont inclus dans les prix indiqués. Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 % sur la vente des hors-séries, exception faite des numéros dont le prix est précédé d'un astérisque. Envoyer vos commandes avec le règlement à : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

9 770335 626008

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr- Tél 04 66 30 41 34.

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Avril-juin 2013
N° 173 - 7 €



Les épisodes de fortes pluies dans les Cévennes, Julien Bovéro
Élisabeth Sophie Bonicel-Guizot, Olivier Poujol
Le berger, les troupeaux et le prédateur, Les Historiens en herbe
Les capucins et la reconquête catholique au XVII^e^ siècle, Jean Gabriel-Pieters

Sommaire



L'inondation au pont de Rochebelle
Carte postale communiquée par P. Rolland

- **Éditorial, Les Cévennes et leurs limites ?** p. 3
- **Annonce pour la balade du 9 juin** p. 3
- **Les épisodes de fortes pluies dans les Cévennes, Julien Bovéro,** p. 4
- **Élisabeth Sophie Bonicel, mère de François Guizot et ses portraitistes, Olivier Poujol,** p. 13
- **Le berger, les troupeaux et le prédateur, Les Historiens en herbe,** p. 16
- **Les maquisards et les moutons, André Castan,** p. 20
- **Redevances féodales au seigneur du Chambonnet par les habitants du Thérond (Ponteils) en langue d'oc, présentation de Marie-Lucy Dumas,** p. 20
- **Barjac, Les Vans : les Capucins et la reconquête catholique au XVIIe siècle, Jean-Gabriel Pieters,** p. 22
- **Échanges, À propos du cartulaire du chapitre cathédral de la cathédrale de Nîmes,** p. 26
- **Les nouveautés au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes,** p. 30

Photo de couverture :
Le Luech en crue,
photo de Didier Bezol.

LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3 Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Patrick Arnault
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Louis Raymond

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Philippe Gaussent, Pierre Mouriès, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wiénin.

Comité de Rédaction :
Bernard Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Alice Motte, Jean-Gabriel Pieters, Marie-Claire Pontier, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Michel Wiénin

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Jean-Paul Chabrol, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive, 3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du *Lien des Chercheurs Cévenols* © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ;
adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum
Adhésion sans abonnement : 5 € ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, 3 Grand Rue 30450 Génolhac

Mise à jour septembre 2012

Le mot du trésorier

Un grand MERCI à tous nos adhérents et abonnés qui ont répondu rapidement à l'appel à cotisation lancé avec le numéro de janvier de notre revue.

Je souhaite pouvoir remercier très prochainement la centaine de retardataires qui vont incessamment régulariser leur situation (si possible avant la fin du mois d'avril). Ce faisant ils me simplifieront la tâche en ne m'obligeant pas à leur envoyer des courriers de rappel.

A ce propos, il y a encore parmi vous des internautes qui ne nous ont pas communiqué leur adresse email. Si vous êtes dans ce cas, pensez-y … et si vous n'êtes pas sûr de l'avoir fait envoyer un petit message à contact@cevenols.fr. Cela permet de vous informer rapidement et économiquement !

Bien cordialement,

Paul Mazière.

Éditorial

Les Cévennes et leurs limites ?



Notre association a comme but « le développement et la diffusion de la recherche en sciences humaines appliquées aux Cévennes, principalement dans les domaines de l'histoire, du dépouillement d'archives, de l'ethnologie et portant sur tous les faits humains, économiques, sociaux, religieux, culturels… qui ont fait les Cévennes (article 2 de nos statuts). Dans notre précédent numéro, un ancien article de Jean-François Breton nous a rappelé que tout le champ d'action des membres de L.C.C. était « tout ce que l'homme a touché ».

Lors de la révision des statuts en 2011, nous nous sommes bien gardés de donner des limites aux Cévennes. S'affrontent les conceptions géographiques du terroir (schistes, pentes d'est en ouest du Massif Central), les conceptions culturelles, voire cultuelles (l'extension du protestantisme), le style de vie (châtaigne/soie)… qui toutes ont le désagrément d'exclure une ou plusieurs parties du territoire. Que penser des « Cévennes tarnaises » dont Le Club Cévenol, lors de son dernier congrès à Mazamet, a rappelé l'existence ?

Cela n'avait pas échappé à nos fondateurs. Dans le L.C.C. numéro 49, Jean Pellet et ses amis, pour encadrer un peu les dérives du « tout cévenol », proposaient, dans le but d'avancer une bibliographie, le cadre administratif assorti du commentaire suivant :

« Notre travail devant avoir certaines limites, forcément discutables et arbitraires, nous nous proposons de ne le faire porter que sur les cantons suivants :

Hérault : Ganges

Gard : arrondissement d'Alès : les cantons d'Alès, Anduze, Bessèges, Génolhac, La Grand-Combe, Lédignan, Saint-Ambroix, Saint-Jean-du Gard et Vézénobres

arrondissement du Vigan : les cantons d'Alzon, Quissac, Saint-André de Valborgne, Saint-Hippolyte-du-Fort, Lassalle, Sauve, Sumène, Trêves, Valleraugue et Le Vigan

Lozère : arrondissement de Mende : les cantons de Le Bleymard et de Villefort

Arrondissement de Florac : les cantons de Barre, Florac, Meyruéis, Le Pont-de-Montvert et Saint-Germain de Calberte

Ardèche : les cantons de Joyeuse, Largentière, Valgorge et Les Vans

Aveyron : Nant ».

Non seulement les Cévennes ne sont pas une île coupée de tout, mais au contraire un carrefour un peu difficile entre la montagne rouergate et auvergnate d'une part, le Languedoc et la Provence d'autre part. Pour reprendre une citation de Pierre A. Clément dans son ouvrage *En Cévennes avec les bergers*, nous conclurons en disant que « La Cévenne va de l'Hérault au Chassezac et les Cévennes du Tarn à Genève ».

Marie-Lucy Dumas

Dimanche 9 juin : balade au château de Pompignan (Gard)

Réservée aux marcheurs, guidés par Michel Wiénin

Matin : Rendez-vous à 10 h devant la cave coopérative de POMPIGNAN (Gard) : regroupez–vous par voitures. IMPERATIF : des chaussures de marche, un chapeau et un sac à dos avec le pique-nique et de l'eau.

Ensuite nous partons sur 1 km en voiture avant de se garer entre Sigalas et le château de Mirabel au départ de la piste d'où part le sentier du château Saint-Jean.

Il faut compter 2 km et 200 m de dénivellation pour atteindre le château, avec quelques morceaux assez raides. On ira tranquillement.

Visite commentée des parties accessibles et essai d'interprétation architecturale.

Pique-nique sur place.

Après-midi : sentier du plateau jusqu'à la chapelle Saint-Jean (chapelle romane isolée en haut d'une falaise d'une dizaine de mètres) et les vestiges d'une triple enceinte de l'âge du fer qui l'entourent : 1700 m, pratiquement horizontaux. Retour direct : 2,2 km de descente, accompagné par Marie-Lucy Dumas. Retour prévu vers 17h.

Pour marcheurs plus aguerris (ou masochistes, d'après Michel Wiénin)

Pour les plus aguerris, Michel Wiénin peut vous emmener ensuite, à la grotte du Salpêtre qui a donné un habitat moustérien, 1 km au sud, au pied de la falaise de la Taillade : 1,5 km de chemin et 150 m de dénivellation, dont une partie très raide dans les chênes verts. Retour prévu plutô t 18h.

INSCRIPTION : merci de signaler votre venue (votre nombre et noms ; vous pouvez inviter des amis) en nous envoyant un message sur le courriel pour savoir combien de personnes nous devons attendre au lieu de rendez-vous ; nous attendrons les retardataires un quart d'heure. Sinon un coup de fil au 06 42 54 34 63 !

Les épisodes de fortes pluies dans les Cévennes

par Julien Bovéro

Qu'est-ce qu'un épisode cévenol?

Après avoir décrit succinctement le mécanisme permettant la formation des nuages et de la pluie, nous verrons le rôle que jouent les reliefs qui, bien souvent, accrochent les nuages et catalysent les pluies. Puis nous décrirons ce qu'est un épisode cévenol, d'où provient ce terme, les mécanismes qui l'accompagnent et les abus de langage dont il est victime.

1/ Formation des nuages et de la pluie

L'air chaud est plus léger que l'air froid et tend donc à s'élever. Lorsque une masse d'air est humide et qu'elle entre en contact avec l'air plus froid en altitude, il se produit de la condensation. C'est ce qui permet aux nuages de se former, composés de gouttelettes d'eau suffisamment petites pour rester en suspension dans l'air. Si la condensation devient importante et que les gouttelettes d'eau prennent trop de volume et de masse, alors elles tombent en pluie vers le sol.

2/ Le rôle des reliefs

Même si ce sont les conditions météorologiques générales d'une région qui déterminent le temps qu'il y fait, les reliefs jouent un rôle très important dans la répartition des jours de pluie et l'augmentation (ou la baisse) des quantités de précipitations. Ils se comportent comme de véritables barrières capables de ralentir ou de bloquer les nuages. De plus, ils forcent les masses d'air plus chaudes et plus humides à s'élever, alimentant ainsi la condensation. Cela génère ou amplifie les pluies par rapport à la plaine. C'est ce qu'on appelle un soulèvement orographique, phénomène très présent dans les Cévennes lorsque le vent de sud ou sud-est apporte des masses d'air humides (entrées maritimes) génératrices de pluies régulières et durables, parfois très intenses et orageuses.

3/ « L'épisode cévenol »

Le terme « d'épisode cévenol » désigne les fortes pluies, accompagnées des vents de sud à sud-est, qui touchent les massifs cévenols à cheval sur le nord-ouest du Gard, le sud-est de la Lozère et le sud ouest de l'Ardèche. Ces épisodes durent entre 24 et 96 heures, rarement plus. Les pluies sont assez régulières mais intenses, parfois très violentes. Il n'est pas rare qu'elles soient accompagnées d'orages parfois violents et durables, qui se reforment en permanence sur la même zone (orage à propagation rétrograde par exemple). Les cumuls de pluie observés par accumulation sont alors remarquables : de 200 à 400 mm, parfois plus de 800 mm! Entre 1958 et 1994, il y a eu entre 0 (1959, 1967, 1985) et 4 situations (1977) où les précipitations ont dépassé 200 mm en 24 heures sur les reliefs cévenols (source 5).

Les conséquences des « épisodes cévenols » peuvent être calamiteuses, notamment en plaine à cause des inondations. Le terme d'épisode cévenol sert aujourd'hui à désigner tous les épisodes de pluies intenses survenant sur les régions françaises bordant la Méditerranée. Il s'agit d'un abus de langage. De plus, la configuration météorologique permettant la survenue d'épisodes de fortes pluies sur les Cévennes, en se décalant, finit bien souvent par toucher les régions voisines des Cévennes. En fait, toutes les régions bordant la Méditerranée qui sont susceptibles d'être touchées par de violents épisodes pluvieux, même si les Cévennes sont le plus souvent impactées. C'est pourquoi il serait plus juste de parler « d'épisode méditerranéen ».

Les grands épisodes de pluie dans les Cévennes aux XIX^{e} et XX^{e} siècles : impacts humain et matériel

Avant de parler des grands épisodes de pluie dans les Cévennes, afin de donner une idée des lames d'eau colossales qui peuvent s'y abattre en

quelques jours, voici les normales pluviométriques annuelles et le nombre de jours de pluie (supérieure à 1mm) calculées de 1981 à 2010 dans quelques villes du sud-est de la France (source 8).

En millimètres de pluie

	Marignane	Toulon	Nice	Perpignan	Nîmes Courbessac	Montpellier	Mont Aigoual
Pluie en mm	515,4	616,1	733	557,6	762,9	629,1	1931,7
Nombre de jours	53	58	61	54	64	58	127

Voici, entre la fin du XVII[e] et le début du XXI[e] siècle la liste des principales crues du Gardon ayant affecté Anduze : 1697, 1741, 1768, 1795, 1846, 1861, 1890, 1891, 1907, 1958, 2002 (source 11 p. 87 tiré de la source 12). Certaine de ces crues sont les conséquences des épisodes pluvieux dont nous examinons quelques exemples.

Épisode du 9 au 11 octobre 1827 à Joyeuse (Ardèche)

À Joyeuse, Monsieur de Montravel relève «*… 29 pouces 3 lignes (792 mm) le neuf de ce mois en l'espace de 21 heures à compter de trois heures du matin jusqu'à minuit.*» La crue de la rivière Ardèche qui en résulte atteignit 17 m au moulin de Salavas, 19,25 m au pont de l'Arc, 21,40 m à la maison Gournier et dura 3 jours. Selon monsieur Henri Vaschalde, «*À Vals, (…) deux arches du pont furent emportées (…) six femmes ou enfants périrent (…) Un voyageur fut noyé avec son cheval (…) sur le pont de Salindres (…) Une famille entière périt corps et bien à Ucel (…) Les eaux se maintinrent tout le samedi 13 octobre*». (source 1 p. 10)

Épisode du 19 au 23 septembre 1890 dans toutes les Cévennes (source 3, tableau 22, p. 110)

En millimètres de pluie

Station	19/09	20/09	21/09	22/09	23/09	Total
Pont de Montvert	37	250	125	101	36	549
Col de Marquairès	31	144	136	127	41	479
Le Vigan	39	150	190	85	7	471
Blandas	48	120	189	43	13	413
Villefort	42	182	204	192	59	679
Vialas	44	284	296	210	50	884
Malons	125	185	190	96	12	608
Saint-Etienne-Vallée-Française	37	163	255	95	34	584
Collet-de-Dèze	43	208	216	145	49	661
Montpezat	52	150	162	412	195	971

Les zones les plus touchées par les fortes précipitations se situent plutôt en montagne, comme souvent. Voici, pour comparaison, les quantités d'eau relevées de juillet à septembre à Alès : 519 mm et à Saint-Jean-du-Gard : 639 mm (Source 13 p. 1 et 5).

En Ardèche, toutes les rivières sont en crue : 9 m pour la Chassezac aux Vans, 7,50 m pour la Beaume à Joyeuse, 8 m pour la Cance à Annonay et 17,30 m pour l'Ardèche à Vallon-Pont-d'Arc. Sur le seul bassin de l'Ardèche, 28 ponts furent emportés. Selon monsieur Vaschalde : «*Dans le faubourg de Pont (…) quatre maisons se sont écroulées, entrainant une personne (…) À Pont de Labeaume, une famille de huit personnes a disparu dans les décombres de sa maison (…) À Montpezat (…) une femme et un enfant ont été noyés. À Valgorge (…) six personnes disparues (…) À Saint-Martin 3 enfants disparus (…) et Chastenet quatre victimes (…) Aux deux Aygues quatre maisons se sont écroulées ensevelissant deux enfants (…) À Rosière le cadavre d'un enfant a été retrouvé dans l'écluse d'un moulin. A Vogüé deux cadavres inconnus ont été retrouvés dans le quartier des Granges (…) À Flaviac, les eaux de l'Ouvèze ont emporté un pont, et entrainé un homme* » (source 1 p. 26-27).

Dans le Gard, la hauteur d'eau au pont d'Anduze est de 7,10 m. En plaine, à Cardet, on se plaint des effets de la crue qu'aurait amplifiés la présence du chemin de fer : «*Le conseil, vu les dégâts causés par la dernière inondation, considérant que la ligne de chemin de fer de Vézénobres à Quissac qui passe en aval par Cardet a arrêté les eaux et les a refoulé dans le village, que si le remblai n'avait pas cédé au courant, il y aurait eu des pertes irréparables, est d'avis à l'unanimité de demander à M. le Prefet de vouloir intervenir auprès de la compagnie pour faire agrandir le pont du chemin de fer qui traverse le Gardon (DC Cardet) (26 septembre 1890)*» (Source 12 p. 30).

L'épisode du 25 au 30 septembre 1900 (source 2)

En millimètres de pluies

Station	25	26	27	28	29	30	Total
Valleraugue	24	50	6	80	950	36	1146
Mont Aigoual	35	57	70	21	236	3	422
La Grand-Combe	45	11	49	167	169	13	454
Génolhac	15	135	13	159	285	46	653
Saint-André-de-Valborgne	13	26	0	97	224	25	385

Les zones montagneuses et notamment le versant est du Mont Aigoual ont été les plus impactées. Voici pour comparaison les relevés pluviométriques des mois de juillet à septembre à Alès : 430 mm et à Saint-Jean-du-Gard: 558 mm (source 13 p. 1 et 5).

Cet épisode pluvieux fut longtemps décrié ; de telles valeurs de pluies paraissaient hautement improbables aux météorologues de l'époque, jusqu'aux années 1970. Cependant, au vu des mesures effectuées sur d'autres épisodes pluvieux dans la région, des dégâts occasionnés par cet épisode, en le comparant aux pluies reçus en octobre 1940 sur le Roussillon (Canigou et Vallespir), cette valeur de 950 mm en un jour sur Valleraugue paraît crédible (source 2).

Le journal *Le Petit Méridional* montre qu'en fait c'est tout l'arc méditerranéen qui fut touché, de Castellon en Espagne à Gêne en Italie en passant par la France : 20 ponts emportés en Lozère, crues du Vidourle, du Rhône, de la Durance et de l'Ardèche (13,80 m mesurés à Vallon-Pont-d'Arc, source 1 p. 37).

«*Le 29 au matin Valleraugue offre une vison de désolation et de ruine. Tous les magasins dévastés, les meubles et les marchandises disparus ou enfouis sous une couche de boue infecte, tous les ponts démantelés, des maisons emportées, les murs des jardins éboulés… Partout des gens qui pleurent et se lamentent… L'eau est montée jusque sur la place de l'église où elle a abandonné des meubles contre la statue du général Périer. Ajoutons que les matériaux, sables, cailloux, gros blocs accumulés en amont des ponts s'épandirent brusquement en aval et formèrent une nappe qui suréleva le niveau de la rivière de*

plus de 2 mètres « sur un parcours de plus de 10 km (évaluation de 350 à 400 000 m³ de matériaux).»[1]

Dans le Gard, le Gardon subit entre le 25 et le 30 septembre, près de trois crues «*qui se sont élevées progressivement jusqu'à 4,50 m à Alès, 3 m à Saint-Jean-du-Gard et 5 m à Anduze (…) Sur le Gardon inférieur, la crue est montée à 5,20 m à Ners, 4,60 m à Moussac du fait des pertes par débordement et 6,40 m à Remoulins.*» (source 12 p. 32). Les autres rivières cévenoles sont en crue. «*La Cèze monte à 9,50 m à Bagnols le 29, l'Ardèche à 13,20 m à Vallon. Le flot de crue atteint le Rhône (…) de sorte que la montée de la crue à Beaucaire jusqu'à 6,40 m environ s'est produite en même temps que la montée de crue à Aramon. Mais le Gardon n'a pas participé au maximum de crue sur ce fleuve.*» (source 14, tiré de la source 12 p. 33).

L'épisode du 25 septembre au 17 octobre 1907

Au cours de cette période il ne cessa que rarement de pleuvoir (quelques jours calmes entre le 2 et le 7 octobre selon les secteurs). Cependant, trois périodes de temps très perturbées se démarquent :

- du 25 au 30 septembre, il tombe généralement entre 300 mm et 550 mm, jusqu'à 710 mm au Mont Aigoual (source 2) ;
- entre le 8 et le 9 octobre, il tombe entre 150 et 200 mm, jusqu'à 250 mm à Lasalle (source 2 bis), 277 mm à Villefort et 568 mm à Privas (source 1 p. 51) ;
- puis enfin, un dernier épisode de pluie intense les 16 et 17 octobre où on recueille 50 à 200 mm avec en maximum de 436 mm à Lasalle (source 2 bis).

Voici les cumuls observés et les conséquences dans le Gard, la Lozère et l'Ardèche:

Dans le Gard: tableau des valeurs remarquables recueillies en 23 jours sur le Gard entre le 25 septembre et le 17 octobre 1907 (source 2 bis)

Poste	Du 25/9 au 30/9	Du 1/10 au 9/10	Du 10/10 au 17/10	Total
Alès	465	124	231	820
Anduze	474	114	249	837
Bessèges	419	114	272	805
Génolhac	510	305	375	1192
La Grand-Combe	419	197	326	942
Lasalle	588	275	532	1395
Malons-et-Elze	463	217	330	1015
St-Hippolyte-du-F	391	159	273	823
St-Jean-du-Gard	386	195	374	955
Mont Aigoual	710	147	291	1148
Le Vigan	522	155	195	872

1 Service eau et environnement de la DDE du Gard qui a publié en 1996 une étude sur l'inondation de Valleraugue en 1900 (tiré des travaux de madame Magali Pons, directeur en géographie à Montpellier, expert consultante).

Aucune zone n'échappe au déluge. À Alès entre octobre et décembre, on enregistre 831mm et un total annuel de 1 720 mm, parmi les plus élevés relevés avec 2002. À Saint-Jean-du-Gard, il tombe 1195 mm sur les trois derniers mois de l'année et un cumul annuel de 2132 mm. (source 13 p. 2 et 6). Au cours de cette période, les inondations qui résultèrent de ces fortes pluies provoquèrent la mort de 11 personnes dans le Gard et dans l'Hérault. Le vignoble subit d'énormes pertes (source 10 p. 19). La *Libre Parole* du 28 septembre 1907 annonce ceci : «*À Ganges, le Rieutord et la Vis ont débordé, emportant, le premier un mur d'une cinquantaine de mètres de long, le second un four à calciner. L'Hérault est monté à 4,50 m (…) Plaines transformées en lacs. Charrettes et chevaux emportés par l'eau. Vendangeurs noyés. (…) À Seidoule, (…) le Gard (faut-il comprendre Vidourle?) a inondé les plaines, marquant à Sommières 4,70 m et même, pendant un moment, 5,40 m au dessus de son niveau ordinaire. (…) À Sauve dans le Gard, une femme s'est noyée. (…) À Servian, des maisons se sont écroulées ; une femme a été ensevelie sous les débris. Six personnes blessées ont été relevées péniblement des débris.*»

Le Gardon sort deux fois de son lit. « (…) vers 5 h du soir, le 27 (septembre), *il atteint les bas quartiers. Il se retire à 7 h. À 9 h, nouvelle crue. À Remoulins, il atteint 6,15 m le 28 à 5 h10. Les dégâts sont immenses. Dans la plaine, 1/3 de la récolte est perdue (…) Crue du 8/9 octobre. (…) Le 9, une averse torrentielle s'abat sur les Cévennes (…) À Saint-Jean-du-Gard, un orage d'une extrême violence s'abat dans la nuit du 8 au 9. Il prend l'allure d'un véritable cyclone. On mesure 1m d'eau dans les rues. Partout les murs s'effondrent, les terres sont ravinées, les chemins défoncés (…) Crue du 16/18 octobre (…) Ces chiffres (de pluie) sont inférieurs à ceux de la crue de septembre mais il faut noter qu'il pleut dans les Cévennes presque sans arrêt depuis le 25 septembre. Aussi le Gardon, qui n'était pas descendu en dessous de 2 m à Remoulins depuis la crue précédente s'élève brusquement à 7,50 m. (Ce chiffre est le plus fort que l'on connaisse pour le Gardon inférieur)*» (source 14 tiré de la source 12, p. 34-35).

Dans la Lozère

Le tableau ci-après donne les quantités mesurées aux différents postes d'observation météorologiques du département. En regard est inscrite la moyenne annuelle établie d'après la période trentenaire 1871-1900. Il est remarquable que les totaux correspondant aux deux mois de septembre et octobre soient, avec ces moyennes, dans un rapport nettement accusé et voisin de 72 % (source 4, p.22).

Les stations les plus arrosées que l'on peut comparer avec la normale pluvieuse de l'époque ont été retenues pour l'exemple (il y en avait 38). Le tableau montre les quantités d'eau tombées sur l'intégralité des mois de septembre et octobre 1907 :

Station	Septembre	Octobre	Total des deux mois	Moyenne annuelle de 1871-1900
La Bastide	375	679	1054	1299
Pont-de-Montvert	542	773	1315	1609
Cassagnas	391	665	1056	1511
Villefort	614	1000	1614	1819
Vialas	573	798	1371	1778
Le Collet-de-Dèze	516	782	1298	1553
St-Etienne-Vallée- Française	494	853	1347	1515
Mercoire	330	587	917	1062
La Marquairès	277	577	854	1356
Barre	367	458	825	1113

Même si elles ont été moins violentes qu'en 1900, les inondations ont été plus nombreuses. Les trois principales ont eu lieu du 26 au 28 septembre, le 9 octobre et les 16-17 octobre. «*Le Tarn n'a pas atteint la même hauteur qu'en 1900, par exemple on constatait : en 1900 au Pont de Montvert une crue de 12 m, à Sainte-Énimie 12,90 m. En 1907 au Pont de Montvert une crue de 6 m, à Sainte Énimie de 12 m. La Mimente, son affluent, passe pour avoir été plus violente que précédemment. (…) Sur la route de Meyrueis au col de Perjuret, un éboulement considérable a enseveli la chaussée et interrompu la circulation. Dans la région, un homme a trouvé la mort à l'intérieur de sa maison. (…) Sur les versants sud du Mont Aigoual, il est tombé plus d'eau qu'en 1900 mais les dégâts sont beaucoup moins importants. (…) Le pont situé en aval et à la sortie de Saint-Étienne Vallée Française est emporté (…) De même au Collet de Dèze, les pentes (…) glissent et déversent sur la chaussée des volumes considérables de matériaux. (…)* Le tableau ci-dessous indique les dégâts signalés :

Nature des propriétés	***Dégâts***	***Observations***
Routes Nationales	*97.871 F*	
Chemins de grandes communications	*205.580*	
Chemins vicinaux ordinaires	*405.455*	
Chemins ruraux reconnus	*1231*	
Constructions communales	*61.190*	
Propriétés particulières, d'après les déclarations des maires	*3.205.048*	*Ces évaluations méritent d'être acceptées avec circonspection*
Total	*3.976.375 F*	

Partout, l'eau a lavé le sol, a entraîné la terre et a fortement accentué la dégradation trop fréquente des terrains. (…) Les dégâts constatés sur les terrains domaniaux soumis au régime forestier sont par contre de peu d'importance» (source 4, p. 25 à 27).

En Ardèche (source 1, p. 55) :

Sur la partie cévenole de l'Ardèche, entre le 25 et le 27 septembre, il tombe entre 300 et 400 mm. «*L'épisode débute en matinée du 25 par de violents orages sur la montagne (…) La matinée du 26 est à nouveau orageuse, puis, de façon plus violente encore, l'après midi et la soirée du 27 (grêle en montagne). La rivière Ardèche se met en crue dès le 26, jusqu'au 28. Sa cote maximale (8 m) est enregistrée à Vallon-Pont-d'Arc le 27 septembre*» (source 1, p. 51).

Le mois d'octobre est encore plus pluvieux. Entre le 8 octobre 6 h et le 9 octobre 6 h, il tombe à Privas 519 mm. «*La crue de l'Ouvèze dévasta le Pouzins, où six personnes périrent noyées*» (source 1, p. 52). La côte de l'Ardèche fut mesurée à 9,70 m à Vallon-Pont-d'Arc.

Enfin, le 16 octobre, 100 à 200 mm s'abattent de nouveau sur les Cévennes ardéchoises. «*Les orages commencent dans la nuit du 15 au 16 octobre (…) Mais ils ne deviennent vraiment violents qu'au cours de l'après-midi du 16. À 21 heures, la rivière Ardèche atteint le niveau de 11,50 m à l'échelle de Vallon-Pont-d'Arc. La plus grande partie du village de Saint-Martin se trouve inondé*» (source 1, p. 54).

Au total, les cumuls de précipitation pour octobre 1907 atteignent des valeurs remarquables :

508 mm à Vals-les-Bains — 625 mm à Lamastre

690 mm à Vernoux en Vivarais — 856 mm à Privas.

«*Sur les trois derniers postes, il s'agit des valeurs maximales jamais enregistrés depuis 1892, loin devant octobre 1979*» (source 1, p. 55).

Les épisodes des 29 et 30 septembre et des 3 et 4 octobre 1958

Les 29 et 30 septembre 1958, des orages d'une extrême violence affectent les Cévennes et entrainent des crues dévastatrices. Les quantités relevées atteignent 429 mm à Saint-Étienne-Vallée-Française, 408 mm à Valleraugue (source 5, p. 46) dont 222 mm en 5 heures le 30 septembre. Ce même jour on relève 279 mm à Saint-Jean-du-Gard en 8 heures, 140 mm à Alès en 2 heures, 132 mm à La Grand-Combe en 3 heures, 101 mm au Mont Aigoual en 2 heures. La plupart de ces valeurs sont sous-estimées car les pluviomètres ont débordé (source 2).

Les crues qui en résultèrent furent dramatiques. À l'époque, le journal *Le Provençal* titra en Une d'actualité : «*30 morts, effroyable bilan de 9 heures de pluie. 26 cadavres dont ceux de plusieurs automobilistes ont été retrouvés sur les berges dévastées. Dix ponts et au moins deux maisons emportées par l'irrésistible fléau*». Ces crues ont été encore aggravées par l'état de sècheresse des sols. En effet, après un été globalement assez sec, le mois de septembre 1958 ne voit tomber que peu d'eau (sans compter les précipitations des 29 et 30 septembre, déficit de 159 mm au Mont Aigoual). Le sol était donc peu préparé à recevoir et absorber les quantités de pluies tombées (source 6, p. 1 et 3).

Voici un aperçu des cotes atteintes par les rivières en crues : « *Dès le 30 septembre à 17 heures le Gardon d'Alès dépasse la cote de 6 mètres. La Cèze atteint 10,20 mètres le 1er octobre au matin et inonde sa basse vallée (2,50 mètre d'eau, le soir dans Codolet). L'Ardèche à Vallon qui ne cotait qu'un mètre avant les pluies atteint 12,20 mètres en quelques heures. Corrélativement, une crue du bas Rhône s'amorce (…). C'est ainsi que les bas quartiers de Pont-Saint-Esprit sont bientôt sous 2,50 mètres d'eau. Alès est également inondée et le pont de Ners en aval de cette ville est emporté. À Saint-Jean-du-Gard de graves dommages sont signalés.*» (source 6, p. 3). Le 30 septembre, la hauteur d'eau du Gardon au pont d'Anduze atteint 7,60 m. (source 12, p. 43, SAC 30). «*Le matin du 30 septembre, un ciel bas, inquiétant, était rempli par d'énormes nuages. Vers neuf heure, la pluie se mit à tomber drue, les éclairs et les grondements du tonnerre étaient de la partie et vers le milieu de la journée s'ajouta un vent très violent et des trombes d'eau se succédant à une vitesse vertigineuse*» (source 16, tiré de source 12, p. 43).

Les 3 et 4 octobre, alors que la population tente de s'organiser, un nouvel épisode de forte pluie touche cette fois-ci plus vigoureusement les plaines gardoises ainsi que les Cévennes ardéchoises. Il tombe jusqu'à 201 mm à Durfort, 237 mm à Malons-et-Elze (source 5, p. 47) et généralement plus de 200 mm sur les Cévennes ardéchoises (source 2, p. 126). Une fois encore, ces précipitations atteignent des intensités remarquables avec 196 mm à Canaules en 4 heures, 150 mm à Génolhac en 2 heures et 105 mm à Sommières en 1 heure 30 (source 2). Par cumul sur les deux épisodes, il est enregistré jusqu'à 583 mm à Malons-et-Elze et généralement plus de 500 mm du Mont Lozère aux Cévennes ardéchoises (source 5, p. 39).

De nouvelles crues, parfois plus importantes que les précédentes, affectent quasiment les mêmes zones. Le Gardon au Pont d'Anduze atteint 5,50 m (source 12, p. 43, SAC 30). «*La Cèze, à Saint-Ambroix, qui à 4 heures du matin le 4 octobre cotait 2 mètres, atteint 10 mètres à 11 heures, soit plus que lors de la crue précédente. À Bagnols la même rivière voit son niveau monté de 7 à 10 mètres au cours de la soirée. Dans l'Ardèche, à Pont d'Aubenas, l'eau monte de 2,80 mètres à 4 mètres en 15 minutes, dès le matin (4 heures du matin). Le Gardon inonde à nouveau Alès. Le Vidourle (…) submerge Saint-Hippolyte-du-Fort, puis Sommières (à 14 heures) où l'eau monte de 3,20 mètres à 6 mètres en une heure. Enfin, Codolet est à nouveau inondé par la Cèze. Mentionnons le bilan dont il a été fait état, lors de la visite dans le Gard de M. le Président du Conseil : 36 morts, 6 900 sinistrés, plus de 5 milliards de dégâts, 1 175 hectares ravagés, 450 automobiles détruites» (source 6, p. 3 et 5)*. Cependant, selon d'autres sources, le bilan dans le Gard est de «*35 morts, 45 communes sinistrés, des millions d'hectares ravagés, 4 ponts emportés, 80 milliards de francs de dégâts» (source 15, tiré de source 12, p. 43).*

Il s'agit ici de l'un des épisodes de forte pluie les plus emblématiques des soixante dernières années en France et dans les Cévennes. La violence, la soudaineté des pluies ainsi que les inondations qui en résultèrent sont encore bien présentes dans la mémoire des nombreuses victimes.

L'épisode des 8 et 9 septembre 2002

Cet épisode peut-il être considéré comme un épisode cévenol ? Car effectivement son épicentre se situe entre Anduze (687 mm) et Cardet (691 mm) (source 2). De plus c'est principalement la plaine gardoise et non les reliefs cévenols qui ont été tou-

chés. Cependant, en considérant Anduze comme l'une des portes des Cévennes et en observant la répartition des cumuls de précipitation, on se rend compte qu'il est tombé 362 mm à Saint-Jean-du-Gard et généralement plus de 150 mm du sud de Génolhac à l'est du Vigan (source 2). Enfin, il s'agit là d'un épisode remarquable car il se produit sur une période de 36 heures et la quasi-totalité des cumuls de pluies est enregistrée sur 24 heures glissantes. Le plus gros des précipitations est pointé entre la soirée du 8 et la matinée du 9 septembre : 687mm à Anduze (source : service d'annonce des crues 30), 691 mm à Cardet dont 682,6 mm en 24 heures, 508 mm en 12 heures, 199,5 mm en 3 heures (matinée du 9), 96,8 mm en une heure, 635 mm à Saint-Christol-lès-Alès, 588 mm à Générargues dont 586,8 mm en 24 heures, 527,6 mm en 12 heures, 205,4 mm en 3 heures dans la nuit du 8 au 9, 123,7 mm en une heure. Près de 572mm à Conqueyrac et 514 mm à Alès (source 2).

Le Gard, le plus touché, fut le premier département de France à avoir été mis en alerte rouge depuis que le procédé des vigilances couleur de Météo France existe (2001). Le débit des cours d'eau atteint des valeurs tout à fait exceptionnelles. Sur le bassin du Vidourle (800 km²), il est tombé jusqu'à 600 mm au nord de Sauve. «*La valeur du débit de pointe de crue à Sommières est incertaine* (…). *Elle a été estimée à 1 800 m³/s par extrapolation et 2 600 m³/s après reconstitution hydraulique (il n'existe pas de résultats définitifs*). » (source 7, p. 20-21).

Sur le bassin versant du Gardon (2 000 km²) : «*Ce bassin a été presque entièrement touché par les précipitations exceptionnelles. Seul l'extrême amont en Lozère a été épargné (…). Les débits de pointe à Remoulins sont actuellement estimés dans la fourchette de 5 000 à 7 000 m3/s. Le niveau atteint en 2002 à la sortie des Gorges, au niveau du pont Saint-Nicolas se situe à plus de 1,5 m au-dessus de celui de la crue de 1958*» (source 7, p. 22-23). Cependant, à la Bambouseraie de Prafrance (Anduze), le niveau de la crue de 2002 n'atteint pas celui de 1958 (cf. photo).

Sur le bassin versant du Rhône : «*La crue provoquée essentiellement par les affluents cévenols de la rive droite mais aussi par ceux plus modeste de la rive gauche a été estimé à Beaucaire à 10 500 m³/s. La durée de retour pourrait être cinquantenaire*» (source 7, p. 23).

Le Gard a supporté le plus de pertes humaines : 22 sur 23 victimes. «*Les personnes âgées et/ou handicapées sont les principales victimes des évènements : 9 personnes ont été ainsi retrouvées noyées chez elles ; une personne, stressée, est morte hors de chez elle, d'une crise cardiaque. Le décès de 5 personnes est lié à l'usage d'un véhicule automobile. Deux personnes sont mortes par imprudence, une femme montée sur un muret pour voir la crue, un homme pour sauver un animal. Cinq personnes décédées étaient en vacances ou en résidence sur des terrains de camping. Un pompier a été victime de son devoir dans le département de l'Hérault. Les personnes âgées et/ou handicapées apparaissent les plus vulnérables dans ce type d'évènement*» (source 7, p. 26).



José Bovéro à la Bambouseraie de Prafrance

Enfin le coût matériel de cet épisode remarquable est estimé, en mai 2003, pour les six départements touchés, à 1,2 milliards d'euros (source 7, p. 26).

L'épisode du 1er au 5 novembre 2011

Il s'agit d'un épisode pluvieux réellement exceptionnel qui ne touche pas seulement les Cévennes mais tous les départements méridionaux des Pyrénées, Roussillon, Languedoc, de Provence Côte d'Azur et de la Corse entre le 1er et le 9 novembre. Sur les Cévennes, cet épisode donne des lames d'eau colossales entre le 1er et le 5 novembre. Les journées du 2 et 3 novembre sont les plus pluvieuses avec 200 à 300 mm journaliers sur l'Ardèche, la

Lozère et le Gard. En 24 heures, le cumul maximal atteint 324 mm à Loubaresse (source 2). Au cours de ce mois de novembre, d'autres épisodes pluvieux affectant principalement les autres départements méditerranéens auront lieu du 7 au 10, du 18 au 21 et du 29 au 30 novembre. Au total on enregistre 846,4 mm à Villefort, 824,1 mm à Cassagnas, 817,1 mm à Mandagout, 811 mm au Mont Aigoual, 764 mm au Vigan, 658 mm à Génolhac (source 8). Cependant, avec 910 mm à Loubaresse et 894 mm à Valleraugue du 2 au 5 novembre, nous pouvons estimer qu'il est tombé plus de 1000 mm d'eau pour ce mois de novembre.

Une tornade de force 2 (vent de 175 à 220 km/h sur l'échelle de Fujita) s'abat sur Anduze et Générargue à 22h25 le 3 novembre. Elle parcourt 13 km avec un diamètre moyen de 250 m (jusqu'à 500 m). De nombreux arbres sont déracinés, brisés net ou tordus. Les toitures des maisons et entrepôts se trouvant sur le trajet de la tornade sont plus ou moins fortement endommagées. À Anduze une scierie est dévastée : «*poutres métalliques et grumes de bois de 300 à 400 kg projetés à 100 mètres*» (source 9). La bambouseraie de Prafrance est partiellement touchée.

Les départements de la Lozère, de l'Aveyron et de l'Hérault ont été placés en alerte rouge pour les fortes pluies et les inondations qui risquaient d'en découler. Une personne est morte dans l'Hérault au cours de cet épisode. La rivière Hérault inonde la rue principale de Valleraugue. Toutes les rivières cévenoles enregistrent des crues sans toutefois de dégâts majeurs. Des milliers de personnes ont été privées d'électricité à cause de la tempête qui accompagne cet épisode. Malgré tout, le bilan humain et matériel a été jugé satisfaisant car l'épisode avait été anticipé plusieurs jours auparavant et le système d'alerte a globalement bien fonctionné.

Sources

Source (1) : *Inventaire des épisodes de fortes pluies en Ardèche*, Tome I: 1807-1927, Météo France centre départemental d'Aubenas.

Source (2) : *Pluies extrêmes en France métropolitaine de Météo France et du ministère de l'Écologie du développement durable et de l'énergie.* (http://pluiesextremes.meteo.fr)

Source (3) : *Recherche sur le climat du Massif Central Français*, Pierre Estienne (Mémorial de la météorologie nationale) 1956.

Source (4) : *Bulletin de la commission météorologie du département de la Lozère année 1907*, p. 22 à 27, par Monsieur Peyroux, inspecteur des forêts.

Source (5) : *Inventaire des situations à précipitations diluviennes sur le Languedoc Roussillon la Provence Alpes Côte d'Azur et la Corse* de Valérie Jacq

Source (6) : *Causes météorologiques des grandes crues cévenoles du début de l'automne 1958* par P. Fontaines et C. Fortela, notice d'information technique, Août 1959, 196 rue de l'université Paris (7°)

Source (7) : *Retour d'expérience des crues de septembre 2002 dans du Gard, de l'Hérault, du Vaucluse, des Bouches du Rhône, de l'Ardèche et de la Drôme*. P. Huet, X. Martin *et al.* Paris, le 27 juin 2003.

Source (8) : http://climat.meteofrance.com/chgt_climat2/climat_france

Source (9) : Keraunos Observatoire Français des tornades et des orages violents: www.keraunos.org/

Source (10) : *Quel temps! Chronique de la météo de 1900 à nos jours*, Guillaume Séchet, édition Hermé

Source (11) : *Les crues historiques sur la commune d'Anduze, approche historique et enjeux* de Bianciotto Laurent. Mémoire Master pro, Université de Montpellier III, 2005 tiré de la source 12

Source (12) : *Recherches historiques sur le Gardon d'Anduze*, annexe 3: le répertoire des inondations, extrait du travail de Jean-Louis Ponce, 2008 SMAGE des Gardons-CLCV

Source (13) : *Recherches historiques sur le Gardon d'Anduze*, Les précipitations à Alès et ses environs de 1868 à 2007, annexe 2, extrait du travail de Jean-Louis Ponce, 2008 SMAGE des Gardons-CLCV

Source (14) : « Les Gardons, étude hydrologique » Davy Lucette, Montpellier, in *Bull. Soc. Lang. De géographie*, deuxième série, tome XXVII, fasc.2 1956, tiré de la source 12.

Source (15) : *Alès, histoire des Gardonnades*. Groupe de sauvegarde des vestiges historiques de Cendras, Cellier Marc et Anton Jules, impr Mares (Alès) 1993, 244 p. tiré de la source 12.

Source (16) : *Cévennes Magazine* (2002) « La Gardonnade de 1958 » n°1161, p. 16-17 tiré de la source 12

Photographies de Audrey Antinori.

Élisabeth Sophie Bonicel, mère de François Guizot, et ses portraitistes

par Olivier Poujol

François Guizot (1787-1874), historien, homme d'État, était originaire de Saint-Geniès-de-Malgoirès par les Guizot du côté de son père, du Pont-de-Montvert, par les Bonicel du côté de sa mère. La famille Bonicel, agriculteurs et huguenots, est installée avant la Révolution au hameau de Felgerolles sur le versant sud de la montagne de la Lozère, paroisse de Frutgères. Élisabeth-Sophie Bonicel est née à Nîmes en 1764, fille aînée de Jean-Jacques Bonicel (1738-1823) et de Catherine Mathieu (décédée en 1817) qui s'étaient unis en 1762. Son père avait quitté le Gévaudan pour s'installer à Nîmes où il devint un avoué aisé et considéré. Son oncle Pierre Bonicel (1751-1819), consacré dans le ministère pastoral à Lausanne en 1780, fut pasteur au Désert puis de la paroisse du Pont-de-Montvert de 1780 à 1819 [1]. Élisabeth-Sophie épousa en 1786 André Guizot, avocat à Nîmes. Le couple eut deux enfants, François né en 1787, et Jean-Jacques, qui portait le prénom de son grand-père maternel, né en 1789. La Terreur amena le malheur sur cette jeune et heureuse famille par la mort du père, guillotiné à Nîmes en 1794. Élisabeth-Sophie, devenue veuve Guizot à vingt-neuf ans, porta définitivement le deuil. Elle vécut dans quatre villes : Nîmes jusqu'en 1799, Genève de 1799 à 1805 pour y éduquer ses deux fils, à nouveau Nîmes où elle s'occupe de ses vieux parents, avant Paris où elle est installée à dater de 1823 (après la mort de son père) dans la résidence de son fils aîné, ministre de Louis-Philippe puis chef du gouvernement en 1847-1848 et enfin Londres où elle suit celui-ci en exil. Elle y décède une quinzaine de jours après son arrivée, le 31 mars 1848, à 84 ans. Elle est enterrée au cimetière de Kensal Green, dans un terrain réservé aux dissidents, presbytériens ou autres. Elle avait perdu son fils cadet, Jean-Jacques, en 1835 [2]. Sa mort suit de peu la fin brutale de la carrière d'homme d'État de Guizot.

Au temps de la puissance de Guizot, la silhouette simple et toujours en deuil de sa mère apparaissait parfois au milieu du cercle de ses amis politiques et littéraires. Victor Hugo et Sainte-Beuve qui l'ont rencontrée dans le salon de l'homme d'Etat ont laissé des portraits saisissants de Madame Guizot *mère*.

Victor Hugo dans *Choses Vues* raconte une soirée chez M. Guizot en 1846 : " *18 décembre. Réception chez M. Guizot. La vieille mère de M. Guizot a quatre-vingt-quatre ou cinq ans. Elle assiste aux soirées, assise au coin de la cheminée, en guimpe et en coiffe noire, parmi les broderies, les plaques et les grands cordons. On croit voir au milieu de ce salon de velours et d'or une apparition des Cévennes. M. Guizot lui disait un jour : – Vous rappelez-vous, ma mère, le temps où votre grand'mère nous parlait des dragons qui la poursuivaient dans la montagne et des balles qui venaient trouer ses jupes ? – À l'époque de la naissance de M. Guizot, 89 n'avait pas encore refait l'état civil des protestants. Ils étaient hors-la-loi. Ce qui fait que M. Guizot est né légalement bâtard. Il n'a été inscrit, en venant au monde, sur aucun registre, et ne pourrait prouver sa qualité de Français* » [3].

1 La commune de Pont-de-Montvert a été créée sous la Révolution par la fusion des paroisses de Frutgères et de Grizac. Le pasteur Pierre Bonicel épouse en 1784 Marie Gaujoux. D'où, entre autres enfants, Louise Bonicel (1794-1824 ou 1825) mariée avec Louis Favier, pasteur de Florac et Justin Bonicel (1801-1882) pasteur au Vigan de 1826 à 1830 puis pasteur à Sainte-Affrique de 1830 à 1882, mort célibataire (sa thèse de théologie, soutenue à Genève en 1826, portait sur le célibat des prêtres). Lire dans *Archives du Christianisme au XIX° siècle*, tome 3, Paris, 1820 : « Notice sur feu M. le Pasteur Bonicel ». Guizot conservait au Val-Richer, sa maison normande, dans sa petite chambre attenante à son cabinet de travail, le portrait de Jean-Jacques Bonicel, son grand-père maternel. Guizot retrouva un lien familial avec la Lozère par son beau-frère Théodore de Meulan, maréchal de camp, pourvu du commandement du département de la Lozère en 1832. Il meurt à Mende par suite d'une affection de poitrine et est enseveli au cimetière Saint-Gervais de la ville. Voir notre article « Guizot et la Lozère » à paraître dans la *Revue du Gévaudan*.

2 Jean-Jacques Guizot est resté dans l'ombre de son frère qui a été «*ministre durant quatre-vingt-huit-mois, notamment à l'Instruction publique et aux Affaires étrangères* » (Patrick Cabanel, *Histoire des protestants en France*, 2012, page 1021). Propulsé par son frère, Jean-Jacques Guizot a été sous-préfet de Saverne en 1819-1820 et sous-préfet de Marvejols de 1820 à 1823. Il a épousé Alexandrine Amélie Vincens, une Nîmoise, décédée en 1836. Le couple est sans postérité.

3 François Guizot est à Nîmes né le 4 octobre 1787, un mois avant la proclamation de l'édit de Tolérance

Sainte-Beuve dans les *Nouvelles causeries du Lundi* (volume IX), à propos des *Méditations sur l'essence de la religion chrétienne* de Guizot parues en 1864, retrouve le souvenir de la mère de l'ancien ministre de Louis-Philippe : François Guizot « *a sucé dès l'enfance une croyance … Il y revient avec bonheur … Il se souvient, après tout, qu'il est de la race des justes. Je crois voir encore (et de ceux qui ont eu l'honneur de la voir une seule fois, quel est celui qui peut l'avoir oubliée ?) la vénérable mère de M. Guizot, dans cette mise antique et simple, avec cette physionomie forte et profonde, tendrement austère, qui me rappelait celle des mères de Port Royal, et telle qu'à défaut d'un Philippe de Champagne, un peintre des plus délicats nous l'a rendue, cette mère du temps des Cévennes, à laquelle il resta, jusqu'à la fin le fils le plus déférent et le plus soumis, celle à laquelle, adolescent, il avait adressé une admirable lettre à l'époque de sa première communion dans la Suisse française*[4] *; je la crois voir encore dans ce salon du ministre où elle ne faisait que passer et où elle représentait la foi, la simplicité, les vertus subsistantes de la persécution et du Désert* » (Lundi 14 novembre 1864).

Sainte-Beuve évoque «*un peintre des plus délicats*» dont il dit dans une note explicative qu'il s'agit de Ary Scheffer que «*Guizot appelait le peintre des âmes*».

Ary Scheffer a peint un « portrait de Madame Bonicel-Guizot » (Huile sur toile, vers 1843, collection particulière). Le peintre a posé près d'elle, ouverte, une grosse Bible in-folio, à tranche rouge. Madame Guizot est assise dans un fauteuil sur



Portrait peint par Ary Scheffer

lequel sont appuyés ses bras ; ses mains fortes se croisent. Elle porte une coiffe en cornette ; elle est vêtue d'une robe sombre, une pèlerine couvre ses épaules. Le visage est sévère, son teint pâle est rendu dans des tons d'ivoire qui contrastent avec le blanc de la coiffe et d'une collerette ; ses traits graves sont marqués. Le visage est seulement animé par des yeux noirs, vifs et profonds. Le portrait est présenté au public lors de l'exposition des œuvres d'Ary Scheffer organisée en 1859 après la mort du peintre. Antoine Étex qui a étudié cette exposition[5], juge que dans la toile consacrée à la représentation de la mère de M. Guizot « *vit tout entière la race des protestants du Midi de la France* ». Étex rapproche ce portrait de celui de la mère de l'artiste, deux « *simples portraits de femmes* », deux femmes protestantes, deux « *mères puritaines du culte évangélique réformé* ». Alexandre Dumas, commentant dans son journal *Le Monte-Cristo* cette exposition rétrospective de l'œuvre d'Ary Scheffer (1795-1858) distingue cette toile : « *J'ai beaucoup admiré le portrait de Madame Guizot* ». Ce portrait a été gravé par François Girard. On connaît un autre portrait de Madame Guizot : le « portrait de Madame Guizot mère », peint en 1833 par Auguste Couder (huile sur toile, collection particu-

qui rendit aux protestants leur état civil, signé par Louis XVI, à Versailles, le 7 novembre 1787. Le mariage de ses parents, le 27 décembre 1786, avait été béni «au Désert» par le pasteur Gachon. Cette union et la naissance du premier enfant furent légalisées en même temps en mai 1788 après l'enregistrement de l'édit. L'état civil des protestants a été refait avant 1789.

4 Sainte-Beuve ajoute en note : «*J'ai lu autrefois cette lettre manuscrite qui s'était conservée parmi quelques personnes du canton de Vaud et qu'on citait comme un monument de foi et un témoignage de grave jeunesse*». Ce portrait suit un rapprochement établi par Sainte-Beuve entre les *Méditations sur l'essence de la religion* de Guizot et *le discours sur L'antichristianisme* prononcé à Notre-Dame de Paris, en juin 1864, par Mgr Maret, évêque de Sura, doyen de la Faculté de Théologie de la Sorbonne. Pour Sainte-Beuve, Guizot et Maret se rapprochent dans leur méthode de raisonnement. Mais le critique devait ignorer que ces deux intellectuels chrétiens étaient l'un et l'autre d'origine cévenole. Henry Maret est né à Meyrueis le 20 avril 1805.

5 Antoine Etex : *Ary Scheffer. Etude sur sa vie et ses ouvrages. Exposition de ses oeuvres au boulevard des Italiens*, Paris, 1859, chez A. Levy. On pouvait admirer aussi à l'exposition du boulevard des Italiens un portrait d'Odilon Barrot (daté de 1832), autre Cévenol, mais adversaire politique de Guizot (tableau conservé aujourd'hui au Conseil d'État).

lière). Le visage vieilli et triste de Madame Guizot est bordé d'une coiffe blanche, son buste est serré dans des vêtements bruns. Auguste Couder (1790-1873), membre de l'Académie des Beaux-Arts, aujourd'hui oublié, a été chargé de commandes officielles sous la Monarchie de Juillet. Couder et Scheffer ont peint de grandes compositions pour le Musée de l'Histoire de France voulu par Louis-Philippe (et pensé par Guizot) au château de Versailles.

Mathurin de Lescure, historien en vogue dans la seconde moitié du XIXe siècle, a été reçu par Guillaume Guizot [6] dans la demeure de la famille à Paris, quand il préparait un ouvrage intitulé *Les mères illustres, études morales et portraits d'histoire intime*, publié chez Firmin-Didot en 1882. Un chapitre y est consacré à Madame Guizot. Le petit-fils de cette « mère illustre» l'introduisit dans le grand salon dont les fenêtres s'ouvrent sur le parc Monceau. Face à face y étaient accrochés les portraits de la mère et du fils : le portrait de Guizot par Paul Delaroche peint en 1837, le portrait de Madame Guizot par Ary Scheffer. Par son hôte, Lescure apprend que le portrait de Madame Guizot est un portrait du soir. Ary Scheffer était reçu aux veillées de la famille Guizot. Il s'entretenait avec la mère de l'homme d'État qui tricotait à la lueur de la lampe de famille. Elle n'eut jamais consenti à poser, mais le peintre prit son image au cours de conversations familières. Dans ce salon, on montra à Lescure deux autres portraits de Madame Guizot : le portrait de Couder et un portrait en miniature par Madame de Mirbel, daté de 1828. Lescure décrit ainsi cette miniature : «*Nous avons une Madame Guizot presque coquette (!) dans sa coiffe serre-tête à rubans de satin blanc encadrée d'une dentelle tuyautée et sa collerette à double rangs de malines; elle porte la robe de soie noire à pèlerine dentelée* ». Lizinska de Mirbel (1796-1849) était une miniaturiste réputée, connue sous le nom de Madame de Mirbel. Au moment de la révolution de février 1848, elle cache Guizot quelques jours dans son appartement de la rue Saint-Dominique avant son départ clandestin pour Bruxelles, puis l'Angleterre. Elle avait déguisé le très digne Guizot en femme ! pour le conduire à son domicile. Elle fut emportée par le choléra en 1849.

Les témoignages de grands écrivains et les portraits d'artistes ont conservé l'image d'une huguenote, d'une vieille Cévenole, d'une veuve inconsolable, qui fut également dans les épreuves une mère aimante et solide (et une grand mère qui éleva à partir de 1833, à Paris et en Normandie, les enfants de François Guizot). C'est l'image de Madame Guizot, une veuve et une mère, restituée dans le livre de Véga (Alice Vega, pseudonyme de Madame Armand de Visme) : *La mère d'un grand Homme d'État, Madame Guizot* (Librairie Hachette, 1901). Elle est aussi un exemple de *mère huguenote* pour Raoul Gout dans *Le miroir des dames chrétiennes* (introduction du tome II, Éditions Je Sers, 1937). Selon le témoignage de la famille, elle était « *pénétrée jusqu'à la mœlle des traditions et des doctrines qui ont fait le vieil esprit huguenot* ». Sous le coup du malheur de 1794, la vive, spirituelle et enjouée Mademoiselle Bonicel semble avoir été anéantie elle aussi. Puis l'histoire, portée par un récit familial donné au public au XIXe siècle (ouvrages de sa petite fille Henriette de Witt), a gommé à son tour Mademoiselle Bonicel et a retenu Madame Guizot (comme on la connaît dans les écrits de M. de Lescure et de A.Véga). Celle-ci incarna dans la capitale du pays, sous la Monarchie de Juillet, les Cévennes telles qu'elles apparurent à Victor Hugo, telles que se les représentait Sainte-Beuve.



Portrait peint par Auguste Couder

Complément

François Guizot, 1787-1874, *Passé-présent,* actes du colloque qui s'est tenu à Nîmes en 2009, organisé par la Société d'Histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard, éd. l'Harmattan, 2010.

6 Guizot a songé un moment à une candidature de son fils Guillaume pour la fonction de conseiller général du Vigan, libérée par décès en 1864. Cette tentative de nouvelle implantation des Guizot dans leur berceau familial n'aboutit pas. Lire l'article de Laurent Theis : « Guizot et son berceau familial », publié dans *Causses et Cévennes*, n° 3 - 2001.

Le berger, les troupeaux et le prédateur en Cévennes

par Les historiens en herbe

Comme chaque année, dans le cadre de « L'école après les cours », des élèves du collège de la Regordane à Génolhac ont travaillé sur le thème des archives et de l'histoire locale. Cet atelier a été animé par Patrice Fabrigoule (professeur d'histoire-géographie au collège), Pauline Roux-Tatto (responsable du centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes) et Marie-Lucy Dumas (historienne). Jusqu'à présent les élèves s'étaient intéressés à un patrimoine immobilier ou à des personnalités. Cette fois, c'est autour des animaux et de leur place dans la société que leurs recherches se sont concentrées. La fête de la laine et l'exposition sur « moutons et bergers » au Centre de documentation et d'archives du P. N. C. leur ont permis de voir des objets, tels la roue à filer, des peignes à carder et la carte des chemins de transhumance sur le Lozère.

Des élèves ont apporté des sonnailles, rencontré des experts et enregistré un témoignage. Ils ont ainsi varié les sources et exploré un même thème en comparant deux périodes : le XVIII[e] siècle et nos jours, dans les Cévennes.



Dessin d'un berger pris dans le Bull. d'agriculture de Lozère

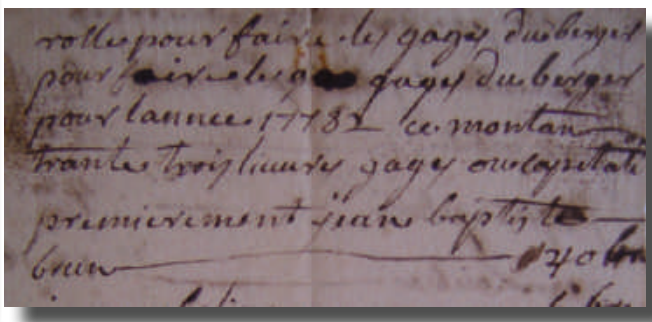
Les moutons au XVIII[e] siècle et de nos jours

1-1 le mouton : une « bête à laine » au XVIII[e] siècle



Maria Brignet et son rouet à Besses en 1965 (photo M.-L. Dumas)

Dans les familles, tout le monde carde et file la laine. Les troupeaux familiaux sont modestes, avec peu de moutons dans chaque troupeau. Par exemple à Bonnevaux (30), pour les hameaux des Allègres et du Bosc, 176 à 180 bêtes à laine de 1778 à 1780, sont gardées par un berger communal.



extrait d'un rôle des moutons de Bonnevaux, arch. privées

En revanche, beaucoup de moutons paissent sur le Lozère, 280 000 moutons selon un article du *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère* de 1846. Il y avait donc plus de moutons que d'habitants. Les bêtes à laine font partie des productions taxées pour payer l'impôt à l'Église (la dîme), comme le rappelle un document, l'enquête sur la dîme à Grandrieu (48).

En 1771, une enquête est menée par un juge pour rétablir la dîme qui n'était plus payée depuis quelques années mais le texte ne dit pas pourquoi. Les personnes les plus âgées sont interrogées, comme Jean Roche, 80 ans, Louis Barran, 85 ans et Jean Lahondès, 89 ans. C'est grâce à leur mémoire que l'on retrouve les tarifs de cette dîme qui se monte à :

- de 4 à 5 bêtes : un demi-agneau et une toison (= la laine tondue d'un mouton)
- pour 8 à 14 bêtes : un agneau et une toison
- pour 15 à 18 bêtes : un agneau et demi et une toison.

1-2 Les moutons actuellement

Il y a beaucoup moins de moutons dans les Cévennes, parce qu'il n'y a plus d'agriculteurs et de bergers depuis les années 1950. Quelques rares troupeaux sont répertoriés dans le canton de Génolhac (trois en tout) qui font la transhumance dans les Alpes, en camion. Jean-Louis Pellecuier nous apprend que les agriculteurs de Génolhac ont préféré les vaches après la guerre. En effet, elles fournissaient plus de lait qui était vendu aux touristes. Or, le lait de vache se vendait mieux que celui de chèvre qui était trouvé trop fort de goût. En 1950, le nombre de vaches se montait à 190, autant que le nombre de moutons.

Mais des troupeaux de moutons paissent de nos jours, dans le Parc national des Cévennes : environ 84 000 ovins sédentaires et 20 000 transhumants[1]. Dans l'actualité récente, les éleveurs de moutons se sentent menacés par le retour du loup dans le Parc national.

2 Les chèvres au XVIII[e] siècle et de nos jours

2-1 Un animal familier

Au XVIII[e] siècle les familles possèdent quelques chèvres, deux à trois par famille, pour donner du lait et faire des fromages. Elles sont logées dans des étables non loin de la maison. Les enfants sont chargés de leur garde. Les chèvres sont têtues avec un caractère bien trempé, et comme le précise Gilbert Labrid : « *il faut être vigilant car la chèvre veut faire des choses qu'on ne veut pas, elle se faufile pour aller chercher de l'herbe meilleure ailleurs.* » C'est pour cela que les chèvres étaient souvent attachées quand elles étaient dans la nature, comme « La chèvre de Monsieur Seguin » qui casse sa longe pour monter brouter les campanules de la montagne. La famille de son auteur, Alphonse Daudet, était originaire de Concoules, même s'il n'y a pas remis les pieds.

Un animal nuisible... mais nécessaire

Toutefois, les chèvres sont considérées comme dangereuses pour les arbres et les plantes.

En 1745, une ordonnance de Jean Lenain, conseiller du Roi à Mende, fait « *défense à toutes personnes de tenir des chèvres dans l'étendue de la province de Languedoc* ». Les chèvres sont accusées de destruction de plants d'arbres, ce qui entraîne les éboulements de terre. Cette ordonnance est très sévère. Elle condamne à « *cent livres d'amende pour la première fois…*(le propriétaire)… *la chèvre aura un jarret coupé, deux cent livres en cas de récidive, confiscation des chèvres qui seront tuées et vendues* ».

Mais une certaine tolérance existe pour les paroisses qui avaient peu de ressources. Dans les paroisses exemptées, chaque personne devait faire une démarche compliquée : le consul établit la liste des propriétaires de chèvres avec leur nombre, puis il porte cette liste au syndic du diocèse de Mende, où les experts vérifient que la paroisse peut bien héberger le nombre de chèvres inscrit par le consul. En cas de refus, il faut que les habitants diminuent le nombre de leurs chèvres.

La communauté décide aussi des endroits où les chèvres ne doivent pas paître : les endroits boisés où les chèvres font mourir les arbres en mangeant leur écorce. À cette époque, on avait besoin de beaucoup de bois pour les construction navales, les fours à chaux, les fours de verrier et les fours à pain et l'on commençait à se préoccuper de la destruction des sols en montagne, dont l'érosion remplissait les cours d'eau et provoquait des inondations en aval.

2-3 La chèvre de nos jours

Au XX[e] siècle, le témoin interrogé par les élèves a connu deux méthodes d'élevage des chèvres : dans la nature pendant les années 1970, en étable ensuite, ce qui revient à un élevage industriel destiné uniquement à la fabrication des pélardons.

1 Chiffres de 2000, communiqués par le Parc national des Cévennes

Témoignage : Gilbert Labrid, les années 1970 :

« Je n'ai pas eu de formation dans les écoles pour garder les chèvres mais pour entretenir le troupeau ; j'ai connu une expérience en 2 temps : en premier lieu j'ai gardé un troupeau dans la Vallée Borgne, 50 chèvres, sur un parcours. Elles étaient libres d'aller chercher leur nourriture, on surveillait leur va-et-vient, et on allait les chercher pour les traire ; ce fut une expérience enrichissante ; en observant cet animal dans la nature, on repère ainsi les inconvénients, les dangers et les maladies.

Puis j'ai suivi une formation professionnelle pour obtenir le BPA (Brevet d'études professionnel agricole) ; dans les années 1980, les chèvres restent dans des chèvreries et dans des enclos. L'exploitant agricole cultive de la luzerne qu'il ramène aux chèvres, il contrôle tout ce qu'elles mangent et donc il peut contrôler la production de lait et donc celle de fromage. S'occuper des chèvres est alors différent, notamment de leur état sanitaire. Il y a beaucoup de bagarres entre elles, beaucoup de maladies qui se développent, si la litière n'est pas assez renouvelée, les virus se transmettent.

La chèvre est un animal intéressant, pas facile, passionnant du caractère. Toutes les chèvres sont des individus ayant une personnalité bien marquée (différentes du mouton) assez facétieuse, qui a des envies d'aller grappiller des friandises dans des endroits où il ne faut pas (les jardins par exemple) mais à cause du manque de main d'œuvre dans l'agriculture, on a abandonné l'élevage dans la nature, la plupart de chèvres sont en stabulation (en étable).



Le troupeau familial à Bonnevaux en 1970, photo M.-L. Dumas

Le bouc est nécessaire car c'est par son intermédiaire que les chèvres vont avoir des chevreaux donc du lait, elles allaitent. Dans l'élevage traditionnel le bouc est introduit à l'automne dans le troupeau. Les chèvres mettent bas dans l'hiver et le chevreau est nourri sous la mère, puis le chevreau est vendu à la boucherie et le lait continue à arriver, transformé en fromage ; dans l'élevage caprin d'aujourd'hui, ce qui compte c'est le lait plutôt que le chevreau. On élève le chevreau avec du lait en poudre, on l'enlève de la mère, on garde le lait qui a plus de valeur que le chevreau.

En Cévennes, j'étais tout seul, sans chien, mais il y avait le paysan qui aidait à traire, ce qui prenait assez de temps. Je surveillais les chèvres de loin, parfois elles n'avaient pas envie de descendre, il fallait leur courir après, les débusquer dans des châtaigneraies, des combes. Par temps orageux, elles descendaient toute seules à bergerie ».

3 Le prédateur au XVIII[e] siècle et de nos jours

3-1 un animal diabolisé

Au XVIII[e] siècle, le loup est diabolisé, non pas parce qu'il s'attaque aux moutons mais aux humains. À la suite de la « bête du Gévaudan » les Cévennes ont aussi connu « la Bête des Cévennes » de 1809 à 1816.

Le loup a tué plus de 35 personnes et blessé quelques autres. Ce sont surtout des enfants et des femmes qui ont été attaqués dans le nord du Gard, le sud de la Lozère et de l'Ardèche. Les gens s'organisent pour traquer le loup et mettent en place des battues. Les maires agissent sur ordre du préfet. Nous avons trouvé d'autres solutions qui étaient envisagées pour faire disparaître le loup.

Dans le *Cours complet d'agriculture*, publié en 1785, l'abbé Rozier propose :

- un traquenard : piège avec appâts,
- un appât comme la matrice de la louve qu'on frotte à divers endroits et qui a le pouvoir d'attirer les loups,
- une fosse creusée dans le sol qui, en Cévennes, porte le nom de « sube »,
- l'empoisonnement à la noix vomique,
- un enclos avec appâts (typique de Camargue).

La vision du loup est très négative, c'est un animal qui attaque aussi les animaux plus gros que lui : « *il attaque les bœufs, les chevaux, les ânes ; il les saisit par la queue, et à force de les faire tourner sur eux-mêmes, il les étourdit, les fait tomber, et leur saute aussitôt à la gorge.* »

La légende raconte qu'à Génolhac, Serguei Pro-

koviev, qui était en villégiature chez des Génolhacois, a entendu parler des histoires de loup, ce qui lui aurait donné l'idée de composer sa pièce musicale *Pierre et le Loup*.

3-2 De nos jours, le loup dans son environnement

Les élèves ont rencontré David Hennebaut et Gérard Alcaix, agents techniques du P.N.C. Une meute de loups peut occuper un territoire de 200 à 300 km². Elle se compose du couple Alpha comprenant le mâle et la femelle dominants, le couple Béta, les subordonnés, qui s'occupent des louveteaux, et l'Oméga qui est, en quelque sorte, le souffre-douleur du groupe.

Les loups ont une vie sociale, ils chassent en groupe et ils ont une grande vision latérale. Le loup n'attaque pas l'homme, sauf s'il est affamé. Pendant les guerres de l'Empire, il a dévoré des restes humains. Le loup est présent en France depuis ses premiers habitants. Il a disparu de France pendant 150 ans. Le loup a toujours été présent en Italie et se remet à coloniser une partie du territoire français. Depuis 2006, en Cévennes, on constate la présence d'individus de passage sans pouvoir affirmer leur installation. De nos jours, il y a un conflit entre le loup et l'éleveur dans le Parc national des Cévennes. Le loup peut attaquer le bétail, ce qui handicape l'éleveur.

Vocabulaire et mots liés aux troupeaux :

Bêtes à laine : désigne la brebis, le bélier, le mouton et l'agneau, on dirait de nos jours les ovins.

Berger, Pastor, Pastourel sont des noms de famille issus de ce métier

Agnel, Aniel ou Agniel noms de famille venus de l'occitan « anhel » : agneau.

Les élèves :

6e : Alicia Sorbier, Cyril Agniel, Quentin Nicolas

5e : Robin Verlegh, Medhi Astruc, Lucas Labrid, Noë Mailland

4e : Ange-Line Vidinha

Témoins : Gilbert Labrid, Jean-Louis Pellecuer, David Hennebaut, Gérard Alcaix, Marie-Lucy Dumas

Merci à Angélique Hourte, professeur de Français pour la relecture de l'article

Sources, consultables au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac :

- Procès verbal de constatation des usages de la dîme des agneaux et de la laine, cote : CDROCHE 59

- BLANQUET D.-M. « Race ovine Des troupeaux transhumants qui sont dirigés chaque année des départements du Gard et de l'Hérault vers les montagnes de la Lozère ». In *Bulletin de la société d'agriculture de la Lozère*, 1846, pp. 77-85. Cote : CDSAL1845-1850

- Ordonnance de Jean Lenain, conseiller du Roi à Mende, qui fait « *défense à toutes personnes de tenir des chèvres dans l'étendue de la province de Languedoc* », cote CDJRF2904

- Documents sur la chasse au loup à Génolhac au début du XIXe siècle, cote : CDROCHE 208

- MORICEAU Jean-Marc. Histoire du méchant loup. Fayard, 2007. Cote : CD04904

Archives privées M.L. Dumas : les bêtes à laine de Bonnevaux

Sources en ligne :

Cours complet d'agriculture de l'abbé Rozier publié en 1785 : http://www.biodiversitylibrary.org/item/92630

La chèvre de Monsieur Seguin, d'Alphonse Daudet à écouter en ligne : http://www.litteratureaudio.com/livre-audio-gratuit-mp3/daudet-alphonse-la-chevre-de-monsieur-seguin-version-integrale.html

Compléments :

Articles parus dans L.C.C.

N° 43 : Document : Autorisation d'avoir deux chèvres (18 Messidor, An X), [Communiqué par J.F. Breton…

N° 159 : Jean-Gabriel Pieters : « À propos de l'arrêt du Conseil du roi du 29 mai 1725 ». (Sur l'interdiction des chèvres)

N° 160 : Alain Claveirole : « À propos de la législation sur les chèvres » (article de J.-G. Pieters dans L.C.C. n° 159).

N° 166 : Hubert Germain : « La Caussenarde des Garrigues (une race de moutons) »

Voir l'article paru dans le magazine du Parc national des Cévennes, *De Serres en Valats*, n°32, novembre 2012, sur le loup.

Article en ligne :

Solakian D. La question des chèvres en France au XVIIIe siècle : http://www.ladocumentationcaprine.net/plan/socio/art/artsocio1.pdf

Les maquisards et les moutons

Un témoignage de Jean Castan

En 1943, peu avant l'attaque des chasseurs parachutistes allemands au soir du 1er juillet, les maquisards d'Aire-de-Côte ont vu passer, durant des jours, l'interminable défilé des moutons sur la draille qui servait de route. Et nous avions faim. Mais je savais qu'un prélèvement de quelques bêtes nous mettrait à dos bergers et propriétaires. Il n'y a pas eu de prélèvements. Je disposais d'un argument de poids : un énorme Colt 45 Canadien de la guerre de 39, où je m'étais engagé, et mes hommes savaient que je ne plaisantais pas.

La draille de l'Asclier-Aire-de-Côte est un chemin de crête avec un obstacle : un gros *mourre* rocheux au-dessus du col du Pas, franchi grâce à une rude escalade en épingle à cheveux. Passé la maison forestière, elle emprunte un secteur boisé dont la végétation actuelle date des grandes plantations de Georges Fabre. Grâce au travail des mainteneurs de la tradition, comme les membres du Club cévenol, la draille de l'Asclier-Aire-de-Côte est à présent les G.R. 6 et 7 (sentiers de grande randonnée balisés), empruntés par de nombreux marcheurs.



Compléments

Pour plus d'information sur *l'attaque d'Aire-de-Côte* : voir le récit in Vielzeuf Aimé *On les appelait les bandits*, Lacour, 2002

Lieux de mémoire de la deuxième guerre mondiale dans le département du Gard, collection Chemins des savoirs, éditeur Conseil Général, plusieurs éditions.

Un document en langue d'Oc

Les redevances féodales au seigneur Sarrazin du Chambonnet, en 1482, au Thérond, paroisse de Ponteils (Gard)

par Marie-Lucy Dumas

Dans le chartrier du Chambonnet (commune de Ponteils-et-Brésis) se trouve un très rare texte en langue d'oc. Il s'agit des redevances payées par les habitants du lieu du Thérond et autres lieux au seigneur possédant la directe sur leurs champs de seigle, d'avoine et des châtaigneraies situés au Thérond. Au XVIIIe siècle, Louis de Sarrazin, père et fils, essaient de se faire payer les redevances que les habitants du Thérond ont omis de payer depuis le dénombrement de 1539, soit deux siècles ! Un

très long procès de plus de cinquante années s'ensuit qui aboutit à la condamnation des habitants. Auparavant, des pièces ont été retrouvées, notamment un parchemin en latin de 1435, qui est la donation de cette terre par le seigneur du Tournel à un Pons de Sarrazin.

Les habitants fournissent aussi plusieurs documents et sans doute dictent à une personne celui qui est l'objet de notre étude ci-dessous. Le texte est donc du XVIII[e] siècle et non de 1482. Il donne une petite évaluation de la façon dont la langue d'oc se francise notamment pour l'écriture de « châtaigne » : *castagne* au lieu de *castanha*. Le mot *blat* désigne le seigle, la *civada*, l'avoine. Les verbes ne sont pas accordés au sujet, en revanche le scribe a mis un s au pluriel de *bassi* (boisseau). On pourrait parler d'une langue d'oc déjà appauvrie, vivante encore dans les noms de lieux, les mesures et les fruits de la terre.

Les mesures données sont celles dites « de la Cézarencha ». La carte de seigle est comprise, approximativement, entre 12 et 15,55 litres[1]. Le mot « bassin » est mis pour « boisseau », une carte vaut 6 boisseaux, le boisseau est donc compris entre 2 et 2,59 litres.

Le Thérond, La Blacheira, Chabottes, Le Feljas et Les Parrans sont des hameaux sur la rive gauche de La Cèze, La Vésayrié, Le Fossat et La Conilharié des mas isolés qui n'existent plus.

1 *Les anciennes mesures locales du Midi méditerranéen, d'après les tables de conversion*, J.-L. Abbe, B. Brunel, J.-C. Hélas, M.-C. Marandet, A. Serpentini, Publications de l'Institut d'études du Massif central, 1994.

Noms des habitants du Thérond en 1482 avec la division de trois sétiers de grains entre eux.

Jean Coulet pagara dos cartes de sege et un bassi et tant de civade et tant de castagnes

Reimond et Antoine Jean fraires del dit lioc pagara per an une carta et cinq bassis de chacun blat sobre dit castagnos

Privat Coulet del dit lieu pagara per an duos cartas un bassi et lou quart dun autre blat, sobre dicher castagnes

Antonin Alier del dit lieu pagara et miech de chacun blat et castagnes

Jean Diet de la Blacheira pagara de chacun blat et castagnes un bassin

Louis Alier de Chabotes pagara de chacun blat et castagnes dos bassi et miech

Jean et Pierre Brunel fraires del Feljas pagara de chacun blat et castagnes quart de bassi

Guillon Brujas de les Parost pagara de chacun blat et castagnes tres bassis

Jean Brujas fils de Jean del dit lieu pagara de chacun blat castagnes sept bassis et miech

Antoine Brujas del dit lieu pagara chacun blat et castagnes huit bassis

Antoni Massebiou de la Vesiarie pagara de chacun blat et castagnes un bassi

Marguerite relaissada d'Antoine Oziol de la Conilharié pagara chacun blat et castagnes miech bassi et ¼

Privat Ros del Fossat pagara chacun blat et castagnes duos bassis et miech

Chartrier du Chambonnet, liasse 33[1]

Traduction :

Jean Coulet payera deux cartes seigle et un boisseau et autant en avoine et châtaignes ;

Reimond et Antoine Jean, frères, dudit lieu, payeront par an une carte et cinq boisseaux pour le blé et les susdites châtaignes ;

Privat Coulet dudit lieu payera par an deux cartes, un boisseau et le quart d'un autre pour le blé et les susdites châtaignes ;

Antonin Alier dudit lieu payera moitié pour chacun du blé et des châtaignes ;

Jean Diet de la Blacheira payera pour chacun blé et châtaignes deux boisseaux et demi ;

Louis Alier de Chabotes payera pour chacun blé et châtaignes deux boisseaux et demi ;

Jean et Pierre Brunel frères, du Feljas payeront pour chacun blé et châtaignes quart de boisseau ;

Guillon Brujas de Les Parrans payera pour chacun blé et châtaignes trois boisseaux ;

Jean Brujas fils de Jean dudit lieu payera pour chacun blé et châtaignes huit boisseaux ;

Antoni Massebiou de la Veysarié payera pour chacun blé et châtaignes un boisseau ;

Margurite veuve d'Antoine Oziol de la Conilharié payera pour chacun blé et châtaignes moitié de boisseau et un quart ;

Privat Ros du Fossat payera pour chacun blé et châtaignes deux boisseaux et demi.

1 Fonds privé, inventorié et microfilmé par Yves Chassin du Guerny

Barjac, Les Vans : les capucins et la reconquête catholique au XVII^e siècle

par Jean-Gabriel Pieters

Texte préparé pour la 2^e table ronde sur « les capucins et la reconquête catholique », tenue à Barjac à l'occasion des 2^ème Rencontres autour de l'histoire locale.

Les éléments exposés ici s'appuient principalement sur une étude de Pierre Dubois parue dans le tome LXXXIX de la *Revue du Vivarais,* à partir d'octobre-décembre 1985[1]. Étant donné que cet auteur est reparti des sources et qu'il indique minutieusement toutes les références, il n'y a, selon nous, rien à contester dans ce qu'il avance. Nous ferons aussi état de quelques recherches personnelles.

Les conditions de la « reconquête » des âmes

Pourquoi « la reconquête » ? Il semble que la situation était favorable pour tenter un tel effort, après la campagne victorieuse de Louis XIII dans le Sud-Ouest en 1621-1622. Des faits comme la chute de Montpellier, grande place protestante, après un long siège (1622) et le départ d'Aigues-Mortes (ville religionnaire) de la famille de Coligny avaient créé un climat psychologique propice à des initiatives. En 1624, les autorités religieuses convinrent de frapper là où le mal était le plus virulent, c'est-à-dire dans les Cévennes, car la situation de l'Église romaine y était des plus déplorables. Qu'y restait-il du catholicisme ? L'habitant n'avait plus aucune idée des prescriptions de l'Église, vivait dans une ignorance complète du dogme, sous la conduite de prêtres oublieux de leurs devoirs au point d'oser ouvertement vivre maritalement. Quant aux protestants, le caractère naturellement rude du Cévenol se doublait d'un fanatisme qui l'éloignait de la soumission au Roi ; le pays était en état quasi permanent de rébellion, sourde ou ouverte…

Qui sont les capucins ?

Les capucins - Frères mineurs de l'ordre de Saint François[2] - furent choisis les premiers pour cet apostolat, parce que l'on jugea qu'en plus de la prédication par la parole, c'étaient eux qui pouvaient prêcher le plus efficacement par l'exemple, étant les plus pauvres et les plus démunis des biens de ce monde. Les capucins provençaux jouèrent ici leur rôle, quoique ayant peu de goût pour les « petites résidences » des missions : ils préféraient, de beaucoup, mener une vie conventuelle régulière plutôt que la vie aventureuse dans de petits postes de combat. Cependant ils n'eurent de cesse qu'ils les aient transformés tous - même Barjac - en couvents réguliers. C'est ainsi que le père provincial des capucins de la province de saint Louis (celle de Provence) désigna plusieurs groupes, dont deux destinés au diocèse d'Uzès, pour apprécier la situation et choisir les centres de mission.

À Barjac, dès 1624

La première des équipes destinées audit diocèse partit en 1624 pour Barjac, lorsque le comte du Roure demanda le retour, au siège de sa seigneurie quasi entièrement acquise aux réformés, du père Basile de Salon pour y prêcher le Carême. Ce religieux, aguerri par ses échecs du passé (notam-

1 Pierre Dubois, *Les missions des capucins provençaux en milieu protestant au début du XVII^e siècle dans les Cévennes et le Bas Languedoc,* d'après les archives de cet Ordre.

2 Ordre réformé fondé par Mathieu de Bascio (né au duché italien d'Urbino), qui obtint un bref de Clément VII, le 17 juin 1525 ; il crut mieux se rapprocher du véritable habillement porté par saint François en inventant un capuce long et pointu (capuche ou capuchon) qui le distinguait des autres Frères mineurs. Les capucins s'installèrent en France en 1573, en premier lieu au village de Picpus, près de Paris avant d'essaimer.

ment à Aubenas, huit ans auparavant), y avait déjà été dépêché en 1623 ; avec beaucoup de courage, il avait alors prêché sur la place publique puis organisé une procession avec le concours des prêtres séculiers des environs ; tous avaient subi mille avanies au cours de celle-ci. Lui et son compagnon, le père François de la custodie (= subdivision) d'Avignon, partirent d'Avignon le 16 février 1624, munis par le vice-légat des plus amples pouvoir spirituels pour un an : recevoir les abjurations d'«hérétiques» et absoudre les pénitents, même des «cas réservés»[3].

À Barjac, le père Basile retrouva la femme du juge, Mme Gueydan, encore protestante mais déjà fort portée vers le catholicisme. Leurs nouveaux entretiens eurent lieu dans la maison des Pères, afin de déjouer la surveillance étroite qu'exerçaient tant l'une de ses tantes que le ministre. Elle n'y venait d'ailleurs qu'en cachette, craignant quelque mauvais coup des protestants s'ils l'avaient vue fréquenter les missionnaires… dans la « salle » de leur maison. Cependant à partir de ce moment, sa foi s'affermit tellement que, désormais, elle ne craignit plus rien et s'afficha publiquement comme catholique, supportant les vexations de la tante et du ministre, lesquelles « ne furent ni petites, ni de peu de douceur ».

Après le prêche du Carême, le comte du Roure voulut loger et nourrir les deux religieux, les prenant sous sa protection. Et à l'un de ses parents «hérétiques» qui avait parlé avec mépris de la pauvreté de ces Pères, ne répliqua-t-il pas : « Mon cousin, sortez de ma Maison ou cessez de parler de la sorte !»

Les difficultés de la mission au Vans

Nous avons ainsi un aperçu des embûches de cette première mission. Ce n'était rien - si l'on peut dire - par rapport aux difficultés rencontrées aux Vans, où l'exercice de la religion romaine avait été complètement prohibé, avec interdiction aux catholiques de venir y habiter - situation qui dura jusqu'à la prise de Montpellier par Louis XIII. Mais ensuite, le comte du Roure étant aussi seigneur des Vans - outre Barjac -, offrit de participer aux frais de l'établissement de la mission des capucins, allant jusqu'à déloger le ministre Bouton de la maison qu'il louait pour y installer ses adversaires tous plus acharnés. La comtesse du Roure, qui cousinait avec le père Jérôme de Sarrians (de la maison de Modène) faisant partie de la seconde équipe opérant dans le diocèse d'Uzès, alla en personne s'assurer du départ du ministre, qui refusait de leur remettre les clés. Le 25 juillet 1625, parlant hautement de l'obéissance qui lui était due, elle imposa « d'installer dans ses terres un religieux de son sang ».

La mission commença le lendemain avec les pires difficultés et des violences physiques de la part des jeunes protestants, des injures publiquement proférées par le ministre et des menaces envers quiconque semblait vouloir aider les pères. Cela dura jusqu'au 14 août, date à laquelle tous les envoyés des Missions partirent rendre compte à Avignon de leur activité missionnaire.

Entre-temps (7 juin 1624), les capucins envoyés aux missions des Cévennes eurent la permission de Rome de pouvoir vivre de « provisions », la quête quotidienne étant évidemment impossible en pays quasiment « protestantisé ». Et le 6 septembre de la même année furent confirmées (entre autres) les missions des Vans et de Barjac. Ce retour renouvela la rage des «hérétiques» tant sur les missionnaires que sur les jeunes gens qui leur servaient de domestiques. Ils subirent, tant aux Vans que dans les autres missions, des difficultés effroyables, incluant des violences physiques et des intimidations afin de les décourager et de les faire partir. Cependant, voyant que cela ne les émouvait pas, les protestants imaginèrent de porter cette affaire sur le terrain juridique, en portant plainte (le 15 novembre 1624) devant la Chambre de l'Édit à Béziers, sous le prétexte que leur seule présence était une violation de l'édit de Nantes. Il y est notamment dit que « *contraindre les habitants de bailler lieu pour leur bâtir un couvent [était] contraire aux Édits de pacification [et à la déclaration dernière de paix] qui ne veut point que rien soit innové à l'état des villes tenues par ceux de la Religion prétendue réformée* »[4] ; leur introduc-

3 Lorsqu'il envoie un religieux prêcher dans une paroisse – avec pouvoir d'annoncer l'Évangile et d'absoudre les péchés –, l'évêque spécifie qu'il se réserve spécialement l'absolution « des cas de duel, d'hérésie, d'infanticide par suffocation et de retard du baptême au-delà de huit jours » (cf. par ex. Arch. dép. Gard, G 381, lettres du 26 janvier 1668 et 29 décembre 1675).

4 Dans leur requête, « les consuls manants et habitants » arguaient du fait qu'il n'y avait jamais eu aux Vans aucun couvent de religieux, comme n'étant qu'un simple prieuré, même sans cure d'âme, que tous les habitants du lieu faisaient profession de la R.P.R. et que depuis 50 ou 60 ans il n'y avait eu aucun exercice de la religion romaine. Introduire les capucins pour y habiter, prêcher publiquement et contraindre les habitants à leur accorder de quoi bâtir un couvent serait ressenti de leur part comme une déclaration de guerre. La suite donna raison à ces irréductibles, à cela près qu'ils perdirent finalement cette guerre…

tion et une telle innovation seraient dangereuses et apporteraient du trouble dans la dite ville des Vans, et au repos public. Cependant on ne suivra pas ici les suites de cette affaire, nous contentant de souligner que le SaintSiège concéda (le 1er juin 1624) « *aux capucins envoyés aux missions, et à ceux qui, confessés et communiés, empliraient les conditions habituelles dans les églises de leurs missions, une Indulgence plénière.* »

Le Duc de Rohan et les capucins

Le plan de retour des protestants à l'Église romaine, qui passait aussi par la guerre des mots entre théologiens et ministres agit avec plus ou moins de bonheur selon les lieux : déboires aux Vans mais conversions en masse à Villefort et dans les villages avoisinants « par paroisses entières ». Cependant, la guerre civile larvée depuis 1620 allait reprendre à l'automne 1625. Le duc de Rohan s'étant emparé d'Alès, les ministres vinrent le supplier de faire chasser les capucins de la ville. Rohan ordonna à la baronne d'Alès de les faire sortir mais celle-ci, refusant fièrement de les congédier, répondit qu'elle donnerait toute sa maison en faveur de tels hôtes. Prenant lui-même l'affaire en mains, le duc expulsa les missionnaires en novembre. Ils allèrent s'installer à Saint-Ambroix, sous la protection de l'évêque d'Uzès, seigneur de cette ville, qui les réclama expressément ; à défaut de la satisfaction d'y convertir significativement les protestants, ils eurent au moins celle de confirmer les catholiques dans leur foi. Revenus à Alès au bout de huit mois, à la suite d'une sorte d'armistice, les capucins y reprirent leur ministère contre vents et marées, supportant les pires brimades et les affronts quotidiens, convertissant secrètement en raison du contexte de persécution, et soutenus seulement par les éloges de la congrégation romaine de la propagation de la foi. Cela dura jusqu'à ce que les protestants du Midi reprennent les armes sous les ordres de Rohan à l'automne 1627, en réplique à la campagne menée dans l'Ouest par Louis XIII et Richelieu[5]. Occupant à nouveau Alès, Rohan en expulsa encore les capucins le 1er octobre 1627. L'insurrection des protestants les obligea aussi à abandonner Barjac et, quelque temps après, Saint-Ambroix ; quant à la mission de Génolhac, elle n'existait plus en 1628.

Nous passerons sur les atrocités de la peste et de la guerre, commises de part et d'autre lors des opérations de l'armée royale en Languedoc contre le soulèvement protestant de 1628-1629 - ainsi que sur le rôle des capucins, tant comme aumôniers militaires que comme protecteurs des assiégés de Privas ou se mettant au service des blessés et des pestiférés.

Le Père Joseph et son plan de conversion

Le 5 juin 1629, à Vallon, les consuls de Barjac[6], des Vans et de Saint-Ambroix remirent symboliquement les clés de leurs villes au Roi, lequel s'en alla coucher audit Barjac avant d'aller camper devant Saint-Ambroix, qui lui ouvrit ses portes le 7, puis devant Alès, où il fit son entrée le 17. La Paix d'Alès (27 juin) ne fut ni un traité, ni un compromis mais une grâce accordée par le bon plaisir royal à des sujets repentants pour prix de leur soumission politique totale. Et dans le préambule et l'article 2 de l'édit de Nîmes, signé le 14 juillet 1629, le roi précisa que si les réformés pouvaient jouir de la liberté de culte, il attendait malgré tout qu'ils se convertissent.

La clémence vint donc après la punition et la monarchie rétablit son pouvoir à tel point que la survie des protestants dépendra désormais de la seule volonté du souverain. Il restait cependant à convaincre les ministres des « avantages » de leur nouvelle condition « plus heureuse et plus assurée » … D'autres belles paroles furent adressées à certains chefs de la rébellion : « *Vous avez cru que le Roi en voulait à votre Religion et que M. le cardinal de Richelieu le portait à la bannir du Royaume ; vous vous êtes mécomptés. Le Roi serait très aise que vous eussiez une même créance (croyance) avec lui et fera ce qu'il pourra pour vous y attirer par douceur. Mais rassurez-vous qu'il n'usera jamais de la violence… la religion ne se plante point avec le fer, c'est Dieu seul qui fléchit le cœur et illumine les entendements, de sa connaissance.* » Là on vivait en pleine ambiguïté car la prise de Privas (29

5 Commencé le 13 novembre 1627, le siège de La Rochelle mobilisa 25 000 hommes et se termina par la capitulation de la ville le 29 octobre 1628, au terme d'une famine qui y fit 15 000 victimes. L'armée royale ne pouvant être partout à la fois, les Cévennes en profitèrent pour se rebeller à nouveau.

6 D'autres (comme l'abbé Paul-Jean Roux) disent que ce fut le gouverneur, M. de Saint-Florent. Le château actuel occupe l'emplacement d'un terrassement exécuté par les ingénieurs de Rohan pour supporter un bastion devant renforcer les fortifications de Barjac, en vue d'une résistance contre l'armée de Louis XIII qui n'eut pas lieu…

mai) avait fait jubiler le père Joseph du Tremblay[7] - l'auteur de ces doux propos - dont l'esprit authentiquement missionnaire ne voyait là que le prélude de la reconquête spirituelle des Cévennes. Chef de toutes les missions de France, bras droit (« éminence grise ») du cardinal de Richelieu, il se trouva « parmi les siens » au premier rang de ceux qui, dès le lendemain de la reddition d'Alès, assistèrent à la procession solennelle en l'honneur du Saint-sacrement, voulue par le roi qui venait d'y rétablir le culte catholique. Quant au père Grégoire d'Avignon, Provincial de Provence, il brava les menaces de peste et le danger des routes infestées de brigands pour se rendre à Alès où Louis XIII le reçut le 22. Accompagné de cinq de ses confrères, il lui demanda le rétablissement des missions perturbées par Rohan et ses partisans, dans le désir d'y continuer le service jadis commencé. Le roi l'assura qu'il avait la chose agréable et l'en remercia.

C'est avec le père Joseph (qui signe « F. Joseph de Paris, capucin indigne ») que le père Grégoire prit langue pour le rétablissement de ces missions. Tout de suite il obtint pour ses frères capucins (contre les jésuites et les récollets, ses concurrents) le rétablissement de celles d'Alès, de Barjac et de Saint-Ambroix, le don royal de 600 livres (en bon argent) pour leur entretien et d'une maison pour leur servir de logement à Alès. La première conclusion du plan du père Joseph pour ramener les protestants à la foi ancienne fut la délivrance par Louis XIII, le 15 juillet 1629 à Nîmes, de quatre brevets instituant des (nouvelles) missions royales de capucins dans Nîmes, Alès, Uzès et Barjac[8]. Le souverain voulait établir de telles missions dans les villes qui lui avaient été rebelles, pour y prêcher et faire l'exercice divin en toute liberté, enjoignant aux consuls et habitants de leur fournir une maison, en attendant qu'ils pussent construire une église et un couvent. C'est ainsi qu'ils prirent position au Vigan, à Sauve, Alès et Aigues-Mortes.

Nîmes[9], Alès[10] et Uzès[11] mériteraient assurément d'être étudiées plus en détail et nous ne nous attarderons pas non plus sur la mission de Saint-Ambroix, brevetée le 3 août 1630, pour terminer sur le retour de la mission de Barjac.

Le retour de la mission à Barjac

En dépit du triomphe éclatant du roi, les consuls de Barjac - tous protestants - firent preuve de la mauvaise volonté la plus exemplaire envers les deux capucins qui, le 15 septembre 1629, leur firent exhiber par huissier le brevet royal commandant de les recevoir et de leur procurer une habitation. En revanche, les religieux obtiendront de se faire restituer la grande cloche de la paroisse, qui avait été usurpée. Ils rencontreront aussi quelque succès dans leur œuvre d'évangélisation (l'un prêche, les

7 Capucin par vocation, pur produit de la Contre-Réforme, il partage avec son très religieux souverain la même pensée profonde : les victoires de l'armée royale sont des effets de la grâce divine et le droit du royal vainqueur celui de Dieu, qui se sert de lui pour le progrès de sa gloire. (À Privas on n'avait pu dire la messe depuis 1560 !). En juillet 1629, il déclarera que « Dieu a montré des effets extraordinaires de sa puissance en la réduction des rebelles et en la disposition notable de leur conversion à la foi ». Ce fut après la prise de Montauban (20 août) - dernière étape de la pacification militaire, suivie de l'exil de Rohan à Venise - qu'il fit sa surprenante déclaration, prélude pourtant à une paix religieuse cévenole de 50 ans…

8 Ménard, *Histoire… de la ville de Nîmes* t. V, Liv. 21e, CXVI.

9 L'établissement des capucins fut confirmé par un nouveau brevet de Louis XIII (l4iuillet 1634), le consentement de l'évêque Cohon (25 novembre) et des lettres patentes du Roi (novembre) (Ménard» *idem.* CLXXY III). Errant de maison en maison, seules les libéralités des personnes pieuses (le régime de la quête étant remis à plus tard) leur avaient enfin procuré en 1637 les fonds nécessaires pour acheter une maison en ville, projetant d'y bâtir un couvent et une église - ce qui n'aboutit qu'en mai 1638 en raison des tracasseries des religionnaires (Ménard op. it. VI, Liv.22». XXIV) . La construction de leur couvent fut achevée au commencement de 1651 et celle de leur église en juin 1663 - mais les deux édifiés hors de la ville, près de la porte de la Couronne (Idem, Liv .23e, XXXVIII).

10 Les capucins arrivèrent à Alès au commencement de 1634. Cependant après leur installation dans les ruines du château comtal (à la suite d'un don à eux fait par Charlotte de Montmorency le 8 novembre), en raison de plusieurs difficultés mais pensionnés par le Roi, ils durent déménager en dehors de la ville. La première pierre de l'église du couvent fut bénie et posée le 19 juin 1698 par François de Sault, premier évêque d'Alès (tous détails dans É. Goiffon, *op. cit.* p. 44-14).

11 Les capucins vinrent s'établir à Uzès au commencement du XVIIe siècle (1605 ?) et leur premier monastère fut construit à l'extrémité de la Grande-Bourgade, place de la Tour-du-Roi ; plus tard, grâce aux libéralités du duc d'Uzès, ils firent construire, en 1635, une église et un couvent sur l'emplacement d'un château fort appelé *Lou Castel Naou* (le château neuf) et communiquant avec le duché par un souterrain ; les ducs eurent leur sépulture dans l'église jusqu'à la Révolution (L. d'Albiousse, *Histoire de la ville d'Uzès,* Uzès, 1903, p. 156-157).

deux confessent) : en rayonnant également dans les villages alentour, ils obtiendront en particulier la conversion en bloc du village voisin de Bessas, situé désormais en Ardèche.

Arrivés le 7 septembre précédent à Barjac, ils avaient été fort bien reçus par le comte et la comtesse du Roure, qui les logèrent dans leur château, ainsi que par tous les catholiques. Néanmoins, ni l'exploit d'huissier du 15, ni l'arrêt du Conseil du Roi confirmant le l0 octobre le brevet, ni les lettres exécutoriales du lendemain 11 ne firent céder « ces cévenols têtus ». Si bien que les capucins durent louer eux-mêmes une petite maison sur la place de la ville (proche de celle du juge Gueydan), dont ils transformèrent la salle en chapelle et où ils habitèrent environ un an, soutenus par la charité de la famille du Roure et des autres catholiques…

Après une requête inutile auprès de l'intendant Charles de Machault afin d'obtenir qu'au moins l'un des deux consuls soit catholique, la comtesse du Roure prit la situation en main. De sa propre initiative, un jour que le premier consul passait dans la ville, porteur de son chaperon, elle le lui arracha elle-même et en revêtit un catholique… qu'elle déclara …de sa propre autorité consul de ce bourg ! On imagine bien quelques remous après ce « coup d'État » mais la dame et les catholiques firent front et tinrent bon. Désormais, Barjac compta toujours au moins un consul catholique…

Échanges

À propos du Cartulaire du chapitre cathédral de la cathédrale de Nîmes.

Alain Venturini

J'ai lu avec intérêt l'article de Pierre Casado, «L'identification de certains noms de lieux de la région du Vigan au Moyen-Âge» dans le n° 171, octobre-décembre 2012, du Lien des chercheurs cévenols, p. 7-15.

Il s'y est glissé une erreur fâcheuse : dès la page 7, note 2, Pierre Casado nous présente le cartulaire de la cathédrale de Nîmes comme réalisé au XIIIe siècle. Il n'en est rien : c'est un manuscrit de la première moitié du XIIe siècle, comme l'a établi Pierre Chastang (je n'ai pas sous la main l'édition de Germer-Durand pour vérifier ce qu'en avait dit ce dernier). Je renvoie à : Chastang, Pierre, *Lire, écrire, transcrire. Le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XIe-XIIIe siècles)*, Paris, 2001, p. 221-238 (CTHS - Histoire, 2).

Bref, les attestations fournies par le cartulaire sont donc du XIIe siècle et non pas du XIIIe. Ce qui n'empêche pas le(s) scribe(s) *alias* cartulariste(s) du XIIe d'avoir sans doute eu du mal à retranscrire des chartes du Xe siècle malgré une proximité chronologique plus grande. La démarche de l'auteur demeure donc valide, mais il est dommage qu'elle repose pour partie sur la combinaison d'une lacune paléographique (ou plus généralement diplomatique) et d'une lacune bibliographique.

Venturini, Alain, «Les cartulaires des anciens évêchés d'Uzès et de Nîmes», dans *Les cartulaires méridionaux*. Actes du colloque organisé à Béziers les 20 et 21 septembre 2002 par le Centre historique de recherches et d'études médiévales sur la Méditerranée occidentale (EA 3764, Univ. Paul-Valéry - Montpellier III) avec la collab. du GDR 2513 SALVE, sous la dir. de Daniel Le Blévec, Paris, 2006, (Etudes et rencontres de l'École des chartes, 19), p. 21-31.

Jean-Gabriel Pieters

En ce qui concerne les circonstances de la création du Cartulaire, je souhaiterais expliciter les remarques d'Alain Venturini, ancien directeur des Archives du Gard – que je salue au passage –, en m'appuyant tant sur l'*Introduction* de l'ouvrage d'Eugène Germer-Durand[1] que sur le nouveau regard porté par Pierre Chastang[2].

Le premier cartulaire de chapitre cathédral à être rédigé en Languedoc est celui de Nîmes. Il se présente, nous dit P. Chastang, relayant A. Venturini[3], sous forme d'un manuscrit regroupant 108 folios et intitulé *Liber de honore canonicorum*. D'une grande homogénéité, il fut rédigé durant la décennie 1120 ; l'acte le plus récent est daté avec certitude de 1117[4]. Pour E. Germer Durand, le cartulaire

1 E. Germer-Durand, *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes*, Nîmes, A. Catelan, libraire, 11 rue Thoumayne, 1874.

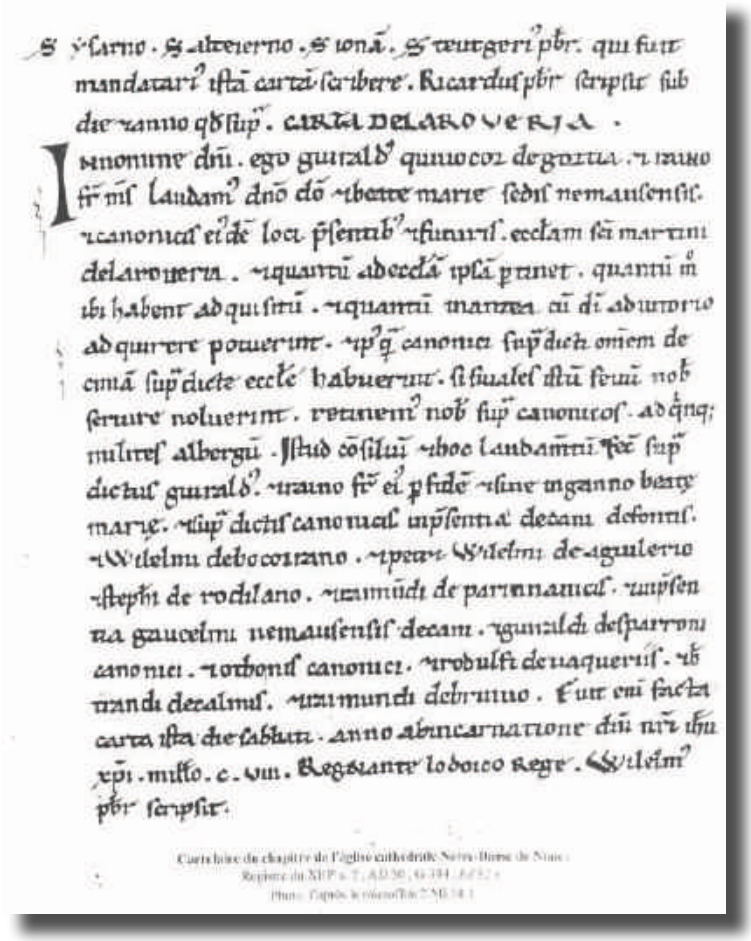
2 P. Chastang, *Lire, écrire, transcrire…*, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 2001, p. 221-238.

3 *Cf.* sa Notice jointe au microfilm (mi 38547) de l'I.R.T.H.

4 . Fol 51 v°, n° 207 : « *facta carta venditione ista, idus Aprilis, luna. VII. Anno ab incarnatione Domini M. C. XVII, indictione. X. regnante Lodovico, rege Francorum.*

« qui comprend en tout 213 chartes ou fragments de chartes[5], dont la plus ancienne est de 834 » se termine par la *Bulla Adriani PP IV* du 10 décembre 1156[6]. Le commentaire qu'en fait alors Ménard nous apprend que les nombreuses possessions de la dépendance de la cathédrale (la plupart issues de donations pieuses) étaient, pour certaines, propres à l'évêque alors que d'autres appartenaient aux chanoines[7] « ce qui avait *sans doute* été réglé par quelque traité particulier ». C'est ainsi que le pape, à la prière de l'évêque Aldebert (1141-1183), donnera une bulle qui en contient l'énumération et les distingue les unes des autres[8] ; le pape confirme aussi « un accord qu'Aldebert avait passé avec les chanoines sur toutes ces possessions ». Telle est la fin d'une longue période où les intérêts matériels étaient communs, et l'avènement d'une réelle distinction entre les menses épiscopale et capitulaire.

E. Germer-Durand affirme seulement que le cartulaire « aurait été *transcrit* au commencement de la première moitié du XIII[e] siècle » mais P. Chastang, lui, expose davantage de détails. Il remarque 1° que « nous ne savons malheureusement rien des procédures de négociation d'espace et de droits



Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes
Registre du XIII[e] s. (?), AD 30, G 334, f. 62 r°
Photo : Cliché © Archives départementales du Gard

utilisées par l'évêque et son chapitre lors du partage des menses… Seul le contenu du cartulaire et les bulles de confirmation pontificales permettent de connaître l'ultime choix retenu sans rien dire du chemin suivi. » 2° qu'« un second élément demeure plongé dans la plus totale obscurité : quel rôle joue précisément le cartulaire dans le processus de séparation des menses ? Le *codex* de Nîmes est à la fois l'outil et le résultat de ce partage. Il recense tous les actes correspondant au patrimoine affecté aux chanoines à l'issue d'une opération de tri des parchemins du *chartrier*. Ceci explique la profondeur historique du cartulaire dont 44 % des actes sont antérieurs à l'an mil et sans doute aussi en partie l'absence relative de classement des actes. » Le classement topographique, en effet, est fort simple et peu élaboré : le manuscrit se sépare en deux parties distinctes annoncées chacune par un *incipit : Incipit liber de honore canonicorum* (biens situés sur le territoire de la cité de Nîmes) puis, folio 24, *Incipit de honore canonicorum qui extra civitatem continentur* (ceux sis sur le territoire des *villae* du comté. Et 3° « il est vraisemblable que le cartulariste n'ait pas toujours vu clair dans la localisation des biens ; le bouleversement des structures de peuplement au cours du XI[e] siècle avait établi, entre la période contemporaine de la rédaction et le passé du X[e] siècle, une profonde

Willelmus scripsit. »

5 La numérotation des folios date du XVII[e] siècle et des inversions de cahiers furent commises lors de leur reliure. P. Chastang indique (*op. cit.*, note 818) que les actes n° 27 (f° 103 v°) et n° 13 (f° 87) n'en forment qu'un seul (28 mai 912) ; de même les actes n° 117 (f° 106 v°) et n° 145 (f° 108) (1er novembre, année située entre 1045 et 1057) ; *etc.*

6 Copiée par une main postérieure aux fos 45 à 46 v°, cette Charte CCXIII a été publiée par la *Gallia Christiana, t. VI, Instr. Eccl. Nem., c. 198 sq.* et analysée par Ménard dans son *Histoire de Nîmes* t. I, Liv. 2, CXVIII. Elle est à l'origine de la célèbre « donation » (possession, c'est-à-dire droit de faire régir sous son autorité, s'agissant des droits de justice et non des droits du roi) de Louis VII, datant de 1157, « la XXI du règne de Louis le Jeune » (Ménard, *ibid.*, CXXIX d'après *l'Histoire générale de Languedoc,* Liv. XVIII, XXXIII et Preuves, CLXVI) .

7 Par exemple, en 1125, Raymond de Maruejols donne « à notre Seigneur Dieu et à la bienheureuse Vierge Marie » la moitié d'un mas qu'il possède dans la paroisse Saint-Martin de La Rouvière (Arch. Dép. Gard, G 131) : là encore, « ma dame Sainte-Marie » s'y trouve personnellement désignée comme bénéficiaire, les chanoines ne faisant que la représenter.

8 « Les évêques de Nîmes doivent d'abord compter avec leur chapitre, qui les élit, et qui a ses propres intérêts, lesquels ne coïncident pas nécessairement avec les leurs … Le texte de [la bulle] d'Adrien IV dit en substance d' «d'éviter tout conflit» : autant dire qu'il aurait dû y en avoir. » (Histoire de Nîmes, Édisud, 1982, p. 24).

discontinuité. Il n'empêche : le souci d'élaborer un inventaire patrimonial exhaustif a conduit à *transcrire* tout de même ces documents. Détient-on, avec le cartulaire de Nîmes, le double de la documentation du chartrier ayant échu en partage au chapitre Notre-Dame ? Rien n'est moins sûr ; il est tout aussi probable que le chartrier n'ait pas été partagé et que les chanoines aient eu besoin de constituer un cartulaire qui inventoriait la partie de la documentation les concernant mais demeurée dans l'*armarium* de l'évêque. Ceci expliquerait la très grande cohérence paléographique et codicologique du codex : après 1120, le chartrier du chapitre prendrait [directement ?] le relais. » (*op. cit.*, p. 224 et p. 226-228) .

Mais comment en est-on arrivé là ? E. Germer Durand écrit : « Ce n'est qu'à partir des premières années du IXe siècle, du règne de Charlemagne et de l'épiscopat de Chrétien, que nos documents commencent à laisser entrevoir l'existence du chapitre cathédral de Nîmes. Notre charte VIII rappelle que l'église Notre-Dame de Parignargues fut fondée par l'évêque Chrétien, qui en fit don au chapitre de la cathédrale (*partibus Sanctæ Mariæ condonavit*)[9] ». À la suite d'abus, des décisions conciliaires prises en 1059 sous le pape Nicolas II puis en 1063 sous Alexandre II ordonnèrent que les clercs attachés au service de l'Église vivraient en commun dans une entière désappropriation des biens matériels. Cette réforme s'étendit peu à peu et les clercs qui l'embrassèrent prirent le nom de chanoines réguliers de Saint Augustin. Ceux de Nîmes s'y assujettirent vers la fin du XIe siècle, sous l'évêque Pierre Ermengaud (1084-1095)[10]. La suite connue vient d'être ci-dessus exposée.

9 Christianus fonda en 835, en un lieu appelé Patronianicus, une église sous l'invocation de la sainte Vierge, la dota de plusieurs fonds qui lui appartenaient en propre et en fit don à son chapitre. (Ménard t. I, Liv. 2, VI) ; cf. Cartulaire de Nîmes, CLXXIX : in terminium de villa Patronianicus, et est fundata in honore Sancte Marie).

10 Ménard, op. cit., t. I, Liv. 2, LXXIX.

À propos du temple de Vialas

Henri Magnin répond à Jean-Gabriel Pieters

Vous dites, en particulier, que le prix-fait de construction de l'église en 1686 se trouve « à coup sûr » aux Archives départementales du Gard chez Olivier Génolhac. Ce registre est-il celui dans lequel tout ce qui concerne les travaux des églises du diocèse d'Uzès est enregistré ? Si c'est le cas, c'est avec beaucoup d'impatience que j'attends la réouverture des Archives dans leurs nouveaux locaux ! J'avais cherché un peu aux Archives départementales de Lozère, en me disant que le maçon devait venir de Florac, comme celui qui avait bâti le temple en 1612, mais sans succès. À la réflexion, il me semble en effet plus normal vu le nombre important des reconstructions et agrandissements réalisées à cette période, et la proximité des appels d'offres, que l'évêché ait concentré tous ses prix-faits chez le même notaire. Ce Génolhac est le frère du receveur des dîmes de l'évêché d'Uzès. En tout cas, si je découvre le prix-fait pour Vialas avec les mêmes détails que ce que je lis dans les actes concernant Saint Géniès et Gajean, je serai comblé !

Petites annonces

Colloque

Avril

ARCHÉOLOGIE ET PATRIMOINE INDUSTRIELS EN BAS-LANGUEDOC ORIENTAL, DES ANNÉES COLBERT AUX ANNÉES POMPIDOU… 17-20 avril 2013, Lycée Alphonse Daudet, salle Terrisse, 3 bd Victor Hugo, 30000 Nîmes

Au programme : les impacts urbains de l'industrialisation, les industries extractives, les industries de transformation, l es transports ferroviaires, Histoire et mémoire : conserver, animer et valoriser le patrimoine industriel.

Entrée libre

Organisé par la Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard.

Conférence

Mai

Le 28 mai à 18h, l'association des Bibliophiles et l'association Guillaume de Nogaret organisent une conférence de monsieur Strubel sur «Littérature médiévale en Pays d'Oc.»

Elle aura lieu à la maison du protestantisme, rue Claude Brousson, à Nîmes

Appel à mécénat culturel

Juillet -août

L'association « les amis de la nuit des camisards » annoncent la reprise de la pièce de Lionel Astier à Alès pour 27 représentations qui seront données entre le 16 juillet et le 15 août 2013. Pour financer cette pièce, cette association propose un mécénat avec quelques avantages : « *des rencontres et des informations avec l'association, des rencontres avec les artistes, la possibilité d'assister à des répétitions ou à des générales de spectacles et de mieux connaître le fonctionnement de la compagnie.*

Une place gratuite au spectacle « La nuit des camisards », par tranche de 50 € (deux places offertes pour 100€, etc.). Votre nom gravé dans l'une des 600 billes de bois qui servent de sièges aux spectateurs… Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de son montant dans la limite de 20 % du revenu imposable (ainsi un don de 50 € revient, en fait, à 17 €). Quel que soit le montant de votre don, ce geste de soutien vous engage, vous devenez acteurs à part entière d'une dimension essentielle de l'action publique ».

Prendre contact :
lesamisdelanuitdescamisards@orange.fr
06 82 46 13 40
Espace André Chamson, 2 place Henri Barbusse, 30100 Alès

Rencontres littéraires

Juillet

21e rencontres littéraires du Pompidou, le dimanche 7 juillet ; prendre contact avec l'association « Serres et valats du Pompidou », 48110 Le Pompidou, Nicole Chabannes, 04 66 60 38 16

À lire ou à consulter

Stevenson et Frossard, mieux connus :

Le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français* a publié en 2012, dans deux livraisons successives, des articles donnant des indications majeures sur deux découvreurs des Cévennes au XIXe siècle :

« Qu'allait donc faire Stevenson en Cévennes ? » par Jacques Poujol et Daniel Travier. *Bull.* n° 158/3, juillet-août-septembre 2012. Robert-Louis Stevenson traverse à pied les Cévennes en 1878 et publie en 1879 son *Voyage avec un âne dans les Cévennes*. Sans doute choisit-il ce pays pour parcourir le théâtre de la résistance des Camisards qui lui rappelaient celle des Covenanters presbytériens de son Écosse natale. Sa grande marche solitaire en montagne répond à son histoire intime, mais Stevenson choisit, en toute connaissance de cause, la Cévenne des Camisards qu'il désigne sous l'appellation «Covenanters du midi.» Ce voyage et ce livre s'inscrivent dans l'histoire cévenole au moment où émerge une conscience identitaire ancrée dans l'histoire huguenote et camisarde. Daniel Travier a achevé puis rédigé cette étude amorcée et pensée avec Jacques Poujol.

« Nature et foi protestante au XIXe siècle, le pasteur Emilien Frossard en son temps (1802-1881) », par Bertrand Gibert, *Bull.* n°158/4, octobre-novembre-décembre 2012. Le pasteur Emilien Frossard, figure du Réveil en France et de l'engagement social du protestantisme au XIX° siècle (Maison de santé protestante évangélique de Nîmes), fut aussi un écrivain, un artiste pénétré d'un vif «sentiment de la nature», un savant passionné par la montagne, un grand pyrénéiste. Pasteur à Nîmes entre 1825 et 1847, il publia en deux volumes, parus en 1834 et 1835, un *Tableau pittoresque, scientifique et moral de Nismes et de ses environs* faisant une large part aux Cévennes.

Les nouveautés au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes

Voici une sélection des nouveautés récemment entrées au centre de documentation et d'archives sur le thème des savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui, qui sera le fil conducteur du festival nature du Parc national des Cévennes 2013 (programmation en ligne sur http://www.cevennes-parcnational.fr/Acces-directs/Le-Festival-nature)

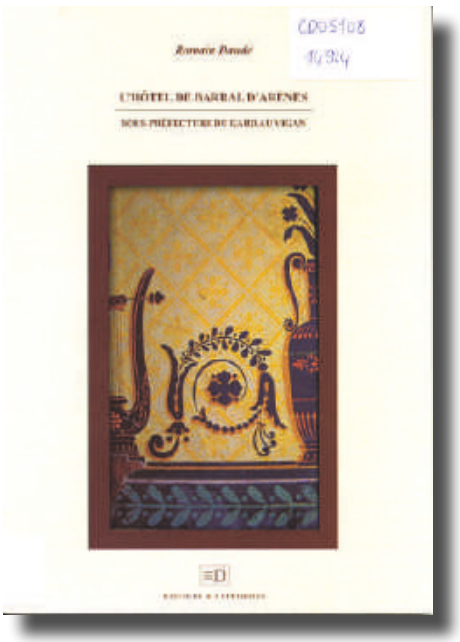
Architecture :

DAUDE Romain. *L'hôtel de Barral d'Arènes : sous-préfecture du Gard au Vigan*. Editions Daudé, 2012. 81 p.

Résumé : Monographie sur l'hôtel de la famille de Barral d'Arènes puis de la famille d'Assas-Montdardier au Vigan, devenu siège de la sous-préfecture. Cote : CD05108

REYMOND Bernard. L'architecture des temples réformés : une approche typologique. In *Bulletin de la Société Historique du Protestantisme Français,* vol.152, 2006. pp. 329-344

Résumé : L'auteur se demande s'il existe une architecture spécifiquement «réformée» et si oui, quels sont ses traits distinctifs. Les temples de Vialas et du Collet-de-Dèze sont mentionnés. Cote : CDHP 2006



Pastoralisme :

SGARD Jacques. La montée. Les paysages du pastoralisme en moyenne montagne. In *Les carnets du paysage* n°22, 2012. pp. 147-153 Résumé : Entretien entre Jacques Sgard et Denis Delbaere à propos de l'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'Humanité (Unesco). Cote : DS01082

PEGAZ-FIORNET Audrey. Le pastoralisme en Cévennes : vécu et transmission d'un métier-identité, représentation et valorisation d'un patrimoine. In *Options méditerranéennes* A 93, 2010. pp. 39-48 Résumé : On peut faire l'hypothèse que l'adaptabilité du pastoralisme, et les mutations actuelles du métier de berger et d'éleveur en Cévennes (France) s'inscrivent dans l'histoire de la civilisation pastorale « traditionnelle ». Ils sont donc contraints de réinventer sans cesse leur métier, leur identité, leur territoire, en fonction de critères puisés dans le fonds patrimonial de cette civilisation pastorale, et en fonction d'un territoire en mouvement. Cet article aborde la question des mutations des pratiques et des représentations telle qu'elle est vécue par les acteurs du métier, et comment le métier de berger et son impact sur les paysages agropastoraux sont perçus par les populations et les politiques locales (résumé de l'éditeur). Article disponible en ligne : http://ressources.cirad.org/om/pdf/a93/00801265.pdf

Apiculture traditionnelle :

DOUNIAS Edmond, LEHEBEL-PERON Ameline, SCHATZ Bertrand. L'abeille noire, le châtaignier et l'homme dans les Cévennes. In *Le génie de la nature,* Biotope, 2011. pp. 68-85

Résumé : Cet article présente une apiculture traditionnelle telle que pratiquée en Cévennes depuis plusieurs siècles. Elle représente un patrimoine naturel et culturel ainsi qu'une filière économique locale. Cote : DS01072

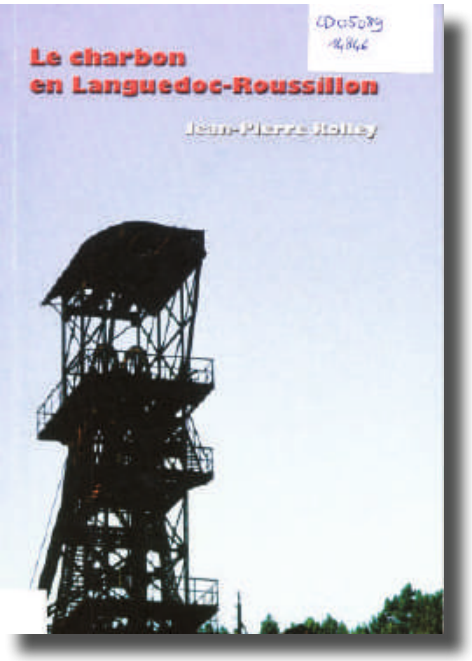
ELIE Yves. *L'arbre aux abeilles.* VB Films, 2005. 30 minutes. Résumé : Film documentaire sur l'apiculture traditionnelle en Cévennes. Un ancien de la montagne évoque sa relation aux ruches troncs et

aux abeilles. Ce film a reçu le Grand Prix du festival international du film de l'insecte 2005. Cote : CDDVD001

Mines :

ROLLEY Jean Pierre. *Le charbon en Languedoc-Roussillon*. Chez l'auteur, 2011. 54 p.

Résumé : Exploité probablement depuis la plus haute antiquité, le charbon a joué un rôle majeur dans la révolution industrielle qui voit le jour au début du XIXe siècle. Les grands gisements houillers du Languedoc-Roussillon (Alès-Bessèges et Graissessac) ont, bien sûr, pris toute leur place dans cette grande épopée. On connaît moins le rôle important joué par les gisements de lignites. Répartis à travers une grande partie du territoire de la région, ils ont fait l'objet d'exploitations artisanales ou industrielles et ont permis la naissance de petites industries locales (forges, filatures, magnaneries, etc.,) parfois très florissantes. C'est à la découverte de l'histoire passionnante et mal connue de tous ces gisements que vous convie ce petit ouvrage. (Résumé de l'éditeur) Cote : CD05089



COLLECTIF. *Mémoire de la mine en Languedoc-Roussillon : racontée par ses acteurs aux générations futures*. Région Languedoc-Roussillon, 2010. 240 min.

Résumé : Cette série documentaire radiophonique de 12 épisodes de 20 min. chacun donne la parole aux acteurs de la mine en Languedoc-Roussillon. Les enregistrements datent de 2007 et 2009, les voix sont celles de retraités qui abordent leurs souvenirs personnels ainsi que leurs expériences techniques et professionnelles aux travers de thèmes tels que la sécurité, la solidarité, les métiers, la mule, le cheval, la nudité…

Intitulé des reportages, 1 : Histoire, 2 : Le premier jour, 3 : Une journée type (1ère partie), 4 : Une journée type (2e partie), 5 : Variété, 6 : Accidents et maladie, 7 : femmes, 8 : Enfants, 9 : la vie ensemble, 10 : Fermetures et retraites, 11 : Alès, renouveler un pôle industriel de référence, 12 : La Grand-Combe, promouvoir la culture technique et industrielle.

Les mines concernées sont : les mines de fer à Batera, Escato et Aytua dans les Pyrénées Orientales, les mines de plomb à la Loubatière dans l'Aude, les mines d'or à Salsigne dans l'Aude, les mines de charbon à La Grand-Combe et Alès dans le Gard, ainsi que dans la Vallée de l'Orb dans l'Hérault.

Un fascicule explicatif et descriptif accompagne les 4 CD composant ce coffret.

Note de contenu : Ces témoignages de mineurs peuvent être écoutés en ligne sur le site de la Région, volet Culture et Patrimoine : http://www.laregion-culture.fr/2738-paroles-de-mineurs.htm Cote : CDCD019

Moulins :

AZEMA Jean-Pierre Henri. *Richesse des moulins d'Ardèche*. Ed Bordessoules, 2009. 248 p.

Résumé : L'objet de cet ouvrage est de présenter pour la première fois l'impressionnante variété des moulins rencontrés en terre ardéchoise, de montrer comment l'homme a su tirer parti d'un territoire varié, comment il s'est adapté à celui-ci, et plié aux contraintes de la nature. (Résumé de l'éditeur) Cote : CD05102

ARMENGAUD Auguste, RIVALS Claude. *Moulins à vent et meuniers des pays d'Oc*. Loubatières, 1992. 271 p. Résumé : Cet ouvrage aborde l'architecture et la technologie des moulins à vent et réserve aussi une large part aux mots du moulin et à la place des moulins dans la culture des pays d'oc (contes, mémoires, chansons etc). Cote : DS01090

Tous ces documents sont librement consultables au centre de documentation et d'archives à Génolhac, ainsi que bien d'autres ! Vous pouvez aussi approfondir vos recherches bibliographiques grâce à notre catalogue en ligne sur le site internet du Parc national des Cévennes : http://www.cevennes-parcnational.fr/Acces-directs/Centre-de-documentation-et-d-archives-a-Genolhac .

Nous sommes ouverts au public **sur réservation** au 04.66.61.19.97.

Parc national des Cévennes
Centre de documentation et d'archives
3 Grand Rue
30450 GENOLHAC
Tel : 04.66.61.19.97
Mail : doc@cevennes-parcnational.fr

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes (numéros disponibles)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 149 avec sommaire.	*30,00 €
CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	* 20,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y CHASSIN DU GUERNY/A. CLAVEIROLE) Le CD…	* 20,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel PIETERS) - CD	10,00 €

Généalogie

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick CHASSIN du GUERNY)	* 7,50 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain LAURANS)	7,50 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean PINTARD)	5,50 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel DAUDET)	* 15,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy PUECH)	6,00 €

Protestantisme - Guerre des camisards - Abjurations

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne SCHŒN et Didier POTON)	8,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean PELLET)	4,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean PINTARD)	6,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul CHABROL)	3,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André CLAVEIROLE)	4,50 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean PINTARD)	6,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean DAUTUN)	6,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie MONNIER)	7,00 €

Compoix - Terriers - Reconnaissances féodales

HS 3	Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard ELZIERE)	16,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Barnard ATGER)	4,50 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques VALAT de CHAPELAIN)	6,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean PELLET)	* 4,50 €
HS 46	Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Yannick CHASSIN du GUERNY et Jean PELLET)	* 16,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVI^{e} siècle	18,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean ANDRÉ)	9,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène DUTHU et Alain LAURANS)	3,50 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	9,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVII^{e} s. d'après le compoix de 1656 (Janine CRYÉ-FENOUILLET)	12,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André CLAVEIROLE)	6,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard CAILLAT)	* 35,00 €

Régionalisme

HS 7	La tour de PINTARD (Jean PINTARD)	4,50 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean DAUTUN)	4,50 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard ATGER)	4,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond AUBARET)	7,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean DAUTUN)	6,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard ATGER)	* 8,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVII^{e} siècle (Jean PINTARD)	4,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean PELLET)	4,50 €
HS 39	Les seigneurs de Vézénobres (Elisabeth FONTANIEU et André BORD)	4,50 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel DAUDET)	15,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre CASADO)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècle (Jean-Gabriel PIETERS)	12,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

Les frais d'envoi (en France métropolitaine) sont inclus dans les prix indiqués. Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 % sur la vente des hors-séries, exception faite des numéros dont le prix est précédé d'un astérisque. Envoyer vos commandes avec le règlement à : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

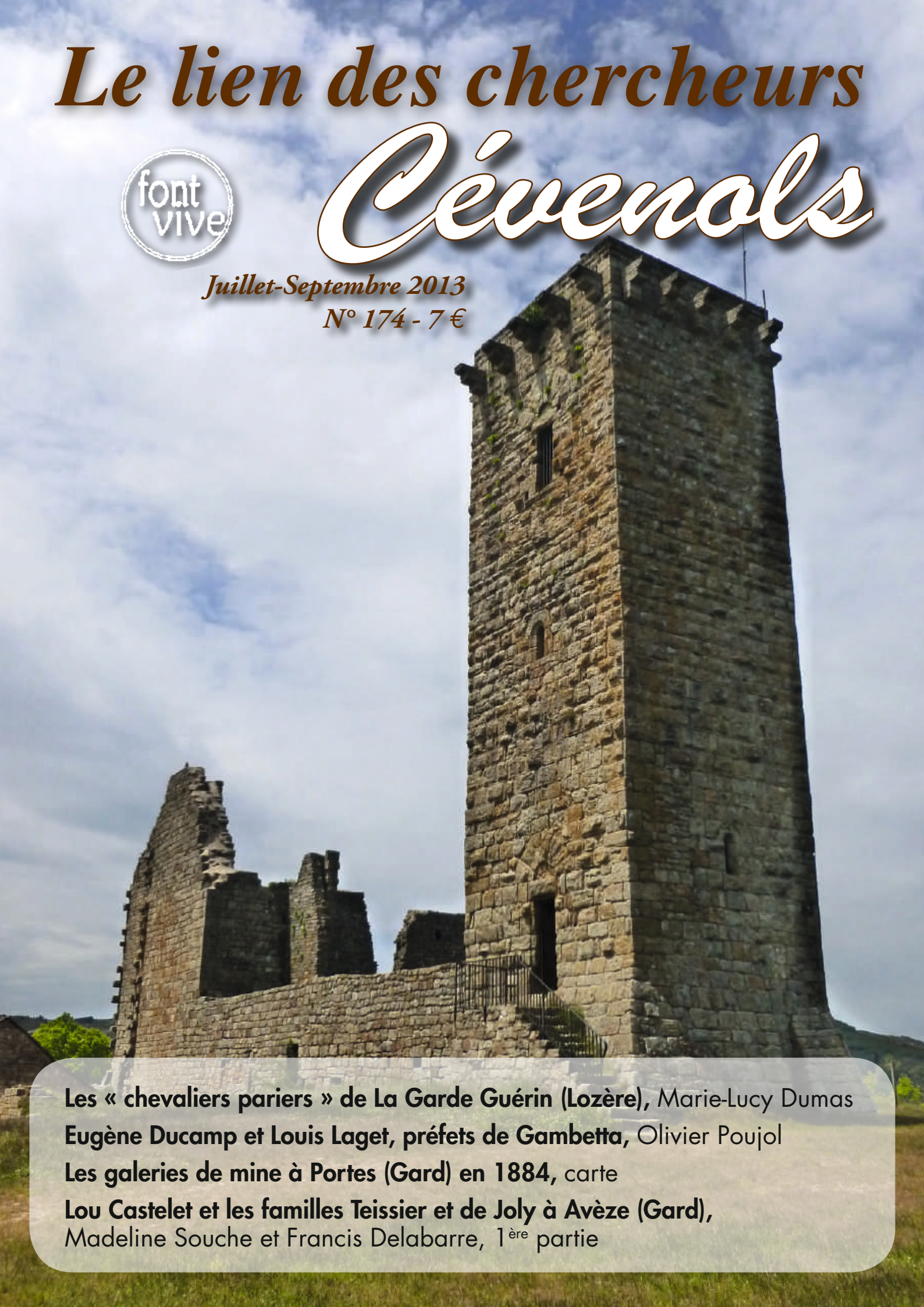
9 770335 626008

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr- Tél 04 66 30 41 34.

Le lien des chercheurs Cévenols

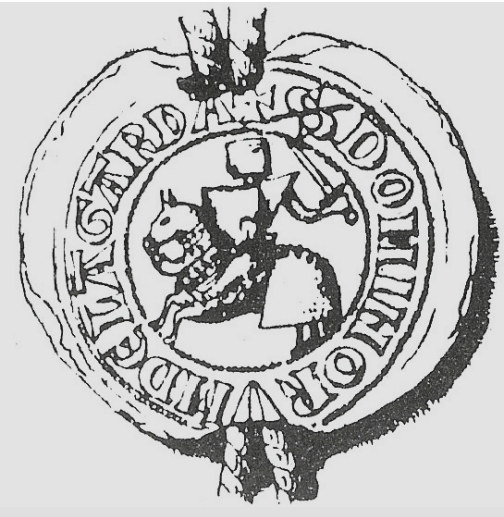
font vive

Juillet-Septembre 2013
N° 174 - 7 €



Les « chevaliers pariers » de La Garde Guérin (Lozère), Marie-Lucy Dumas
Eugène Ducamp et Louis Laget, préfets de Gambetta, Olivier Poujol
Les galeries de mine à Portes (Gard) en 1884, carte
Lou Castelet et les familles Teissier et de Joly à Avèze (Gard), Madeline Souche et Francis Delabarre, 1ère partie

Sommaire



Le sceau des chevaliers de La Garde « Dominorum de la Garda »

- **À propos du château de Portes, éditorial, Marie-Lucy Dumas**, p. 3
- **À propos de l'appellation « chevalier parier » de La Garde Guérin, Marie-Lucy Dumas**, p. 4
- **À Montselgues, (Ardèche), un étrange procès-verbal, Freddy Couderc**, p. 12
- **Les galeries de mine à Portes en 1884, carte**, pages centrales
- **Eugène Ducamp et Louis Laget, préfets de Gambetta, Olivier Poujol**, p. 18
- **Le texte en langue d'oc : *L'enventari de Verfuelli*, XV^e siècle, présenté par Marie-Lucy Dumas**, p. 21
- **Lou Castelet et les familles Teissier et de Joly à Avèze, Madeline Souche et Francis Delabarre, 1ère partie**, p. 25
- **À lire, à consulter, Échanges**, p. 30 **Recherches, Questions, Réponses**, p. 31

Photo de couverture :
La tour de l'évêque et les ruines du château des Molette de Morangiès construit au XVI^e siècle à l'emplacement de la tour des Bermont d'Anduze. photo M.-L. Dumas

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3 Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wiénin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Patrick Arnault
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Louis Raymond

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Philippe Gaussent, Pierre Mouriès, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wiénin.

Comité de Rédaction :
Bernard Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Alice Motte, Marie-Claire Pontier, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Madeleine Souche, Michel Wiénin.

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive, 3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ;
adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum
Adhésion sans abonnement : 5 € ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
3 Grand Rue 30450 Génolhac

Mise à jour juillet 2013

Éditorial

À propos du château de Portes



Un document peu connu, le « *Rapport des experts en la cause de la commune de Portes contre la Compagnie de Cessous et Comberonde et la Compagnie de Portes et Sénéchas* », daté de 1884, m'est arrivé entre les mains (voir page centrale). Il fait état d'un procès intenté et perdu par la commune de Portes et par un particulier, le sieur Richard, contre ces deux sociétés houillères accusées de causer de sérieux dommages à l'immeuble Richard, à l'église, au presbytère, à d'autres maisons de la rue de l'Église et à l'école. Il est illustré de nombreux plans et cartes permettant de visualiser à quel point, en 1884, le village et le château de Portes étaient menacés par les galeries de mines, menaces traduites après la guerre de 1914, par la destruction du village, le relogement des habitants, plus bas, et la ruine catastrophique du château. C'était une époque où la protection du patrimoine passait après les intérêts industriels et miniers.

Le château de Portes fait partie incontestablement de ces « marqueurs » de paysage, avec son allure de navire. Hugues Bousiges, préfet du Gard, nous a fait part, en février dernier, de son inquiétude sur le devenir du château. Le château appartient à la famille Coquebert de Neuville, mais une association loi 1901, à but non lucratif, créée en 1972, en est le gestionnaire. Cette association « Renaissance du Château de Portes » a pour but de mettre en œuvre tout moyen juridique, technique ou intellectuel pour l'organisation de chantiers ayant pour objet la sauvegarde, la réhabilitation et l'entretien du château de Portes ainsi que d'assurer son utilisation dans un but culturel et d'intérêt général.

Elle est affiliée, depuis 1973, à l'union « Rempart » (Réhabilitation et Entretien des Monuments du Patrimoine Artistique) et fonctionne avec une part d'autofinancement et des subventions publiques. Elle est animée par un conseil d'administration bénévole qui ne peut plus porter un projet qui déborde largement les frontières de l'associatif, dans un cadre juridique un peu complexe qui ne facilite pas l'intervention financière des investisseurs institutionnels comme l'État, la Région ou le Département. Il n'est donc pas sûr que les visites puissent dépasser le cadre des mois d'été.

Pierre Chante et moi-même avons proposé à Monsieur le préfet que notre revue tienne informés nos lecteurs de cette situation et poursuive les études menées depuis le début de notre revue par Jean Pellet, Jean Dautun, notre ancienne présidente, Claire Guiorgadzé (qui a dirigé le chantier de la reconstruction de la tour ronde, à droite de l'entrée) et par notre expert Jean-Bernard Elzière (Histoire des Budos), sur l'histoire du site de Portes et de son château. Sensible à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, notre revue a suivi avec intérêt le travail considérable accompli par tant de bénévoles pour le sauvetage du château de Portes. Conscients également de l'importance des investissements publics consentis pour soutenir ce véritable renouveau, nous ne pouvons qu'encourager les efforts actuels afin que l'œuvre continue et soit partagée par un large public.

Marie-Lucy Dumas

L.C.C. présente un film et une conférence, le 5 octobre à la Médiathèque d'Alès de 15 h à 17h.

Voyage d'Alais à Nîmes en diligence au XIX^{ème} siècle

Pour ce film, le choix a été de suivre le grand poème de notre auteur cévenol, le marquis de La Fare-Alais : *Ròcha e Planhòu* (du nom des deux cochers).

C'est l'atelier en langue occitane « Lenga e cacalàs » de Saint-Privat-des-Vieux qui a joué, parlé, fabriqué costumes et décors... y compris la guimbarde !

Le film se déroule en neuf tableaux qui racontent les étapes du voyage en diligence d'Alais à Nimes, au XIX^{e} siècle, qui dure plus de quinze heures ! Les voyageurs montent dans la carriole, marchent en l'attendant dans les côtes et ne manquent pas de s'arrêter pour manger ou pour boire.

Le marquis décrit la Gardonnenque et ses villages. Il se plaît à évoquer avec lyrisme le Gardon, puis la Nîmes antique dans de grandes tirades poétiques... jusqu'à l'arrivée de nuit. Les images sont de qualité ! (texte en occitan)

Viatge d'Alès a Nimes en carriòla au sègle XIX

Dins aqueste film es una causida volguda de seguir sonque lo poèma bèl de nòstre autor cevenòl, lo Marqués de La Fara-Alais : « Ròcha e Planhòu ». (del nom dels dos cochièrs).

Es lo trabalh del talhièr de lenga occitana : « Lenga e cacalàs » de St Privat de Vièlh, qu'an jogat, parlat, fargat costumes, decòrs ... e mai la guimbarda !

Lo film se debana en nòu tablèus que contan las etapas del viatge en diligéncia d'Alès a Nimes, al sègle XIX, que dura mai de quinze oras ! Los viatjaires se sacan dins la carriòla, caminan en l'esperar dins las pojadas e mancan pas de se tancar per manjar o beure.

Lo Marqués descriu la Gardonenca e sos vilatges. Li fa gaug d'evocar amb lirisme Gardon, puèi la Nimes antica dins de tiradas poeticas. ... fins a l'arribada de nuèch...

Los imatges son de tria ! (tèxt son que occitan).

Les commentaires et les apports

Après la projection, Pierre Albert Clément et Jean-Gabriel Pieters apporteront leurs commentaires sur les paysages traversés, sur la Regordane, sur les difficultés de la route. Pierre Albert Clément est connu, entre autres, pour son ouvrage sur *Les Chemins à travers les âges*, et Jean Gabriel Pieters vient de sortir un Hors Série de L.C.C. consacré au Malgoirès, et, donc, à la partie de la route entre Vézénobres et Saint-Géniès-de Malgoirès.

A propos de l'appellation « chevalier parier » de La Garde Guérin

par Marie-Lucy Dumas

Hélène Débax[1] vient de publier un ouvrage sur *La seigneurie collective, pairs, pariers, paratge, les coseigneurs du XIe au XIIIe siècle*[2]. Elle fait le point sur un phénomène qui n'avait pas échappé aux historiens, mais qui avait besoin d'une étude synthétique et systématique sur l'ensemble du Languedoc. Elle donne dans cet ouvrage un certain nombre de définitions ainsi que les caractéristiques de la coseigneurie : leur origine, leur nombre, le partage des pouvoirs et des revenus et les obligations communes des pariers. Elle détaille aussi le concept de « paratge » qui désigne la noblesse, pas seulement du statut mais des sentiments, du comportement, du lignage…

La coseigneurie est différente de la seigneurie multiple qui s'applique à la diversité des seigneurs auxquels un tenancier emphytéote doit verser redevance et prêter hommage pour des pièces de terre. La coseigneurie comprend à la fois une gestion commune d'un fief et un partage des droits. À La Garde (Guérin), la coseigneurie est une police de la route qui gère, pour prendre une image, la « caserne », le lieu de La Garde et le mandement où s'exerce la justice des coseigneurs. Ce qui n'empêche pas la précise définition des limites des compétences territoriales de la haute justice avec le seigneur supérieur Randon de Chateauneuf (héritier des Anduze) en 1257[3], par exemple. On s'amuse à lire, dans ce texte, que les crimes de sang effectués sur l'Estrade (la Regordane) ressortent de la justice des coseigneurs et que ceux accomplis à l'intérieur de l'auberge ou la maison qui borde celle-ci sont du ressort du seigneur supérieur.

Les six statuts des pariers de La Garde Guérin[4], particulièrement détaillés, tranchant, sans nul doute, des querelles entre coseigneurs, précisent de plus en plus finement l'indivisibilité, la transmission et l'aliénation de la parérie. Problèmes d'héritage qui ont conduit à la fluctuation du nombre des pariers, puisque on passe de 28 noms en 1228 à 32 en 1258 avec toutefois une chute à 13 noms en 1238 et 20 en 1243. Puis à compter du XIVe siècle, le nombre des pariers diminue : 23 en 1368, pour atteindre l'unité en 1569 : Claude Molette de Morangiès achète les paréries (les parts) de l'évêque de Mende. Les statuts règlementent aussi l'accès réservé aux chevaliers (adoubés) en excluant femmes, diacres, religieux et non chevaliers.

L'origine de La Garde

Néanmoins pour ce qui concerne La Garde (Guérin), Hélène Débax évoque la thèse des brigands[5] qui auraient été « amenés à la raison » par l'évêque Aldebert du Tournel, selon les travaux de Charles Porée (qui avait publié ces statuts au XIXe siècle), accréditant l'idée que la suzeraineté principale était du ressort de l'évêque de Mende. Or les recherches effectuées par Guy Hérail de Brizis[6] ont montré « *que c'est probablement un accord entre le seigneur d'Anduze et l'évêque de Mende qui décida l'implantation d'une garnison au milieu*

1 Professeure d'histoire médiévale à l'Université de Toulouse et spécialiste des seigneuries languedociennes.

2 Presses universitaires de Rennes, 2012.

3 « Haute justice à la Garde (-Guérin) au XIIIe siècle », texte transcrit et commenté par Guy Hérail de Brizis, *L.C.C.* n° 114.

4 Hélène Débax en publie trois dans ses pièces justificatives. Sinon voir : *Les statuts de la communauté des seigneurs pariers de La Garde Guérin en Gévaudan (1238-1313)* par Charles Porée, Bibliothèque de l'école des chartes. 1907, tome 68. pp. 81-129. (Republié, hélas, sans notes et avec une dernière page amputée par une maison d'édition qui se spécialise dans la reproduction en *fac simile* des textes anciens).

5 Qui dans une caverne appelée La Garde rançonneraient les voyageurs (ce qui est une façon de voir le péage !). Voir *Les miracles de Saint Privat suivi de Les opuscules* d'Adelbert III évêque de Mende, Clovis Brunel, Paris 1912. (sur archiv.org). La soumission des brigands établis à La Garde Guérin se trouve en page 124.

6 *La Garde Guérin,* brochure, 2006, publiée par l'Association G.A.R.D.E., en vente à L.C.C. 10 euros.

des 24 km séparant Villefort de La Bastide, les plus difficiles, désolés et dangereux de ce que l'on appellera plus tard La Regordane et qui pour de nombreuses décennies ne sera connue que comme l'Estrade». La légende des « brigands » à mettre au pas aurait justifié *a posteriori* une « commise » (mainmise) totale de l'évêque sur ce fief.

La plus ancienne charte de La Garde[7] est un hommage en 1207 de Guigon de La Garda à « *Bernard seigneur d'Anduze, satrape de Sauve, coseigneur d'Alès, seigneur de Portes et de Génolhac en Uzège, prince de Luc en Gévaudan, seigneur de Pradelles en Velay et de Joyeuse en Vivarais»,* ce qui donne l'étendue de son fief seigneurial. Ce seigneur régional domine la Regordane de Vézénobres à Luc, mais *n'est pas très fidèle aux Raimondins (de Toulouse) et a des relations compliquées avec les évêques du Puy et d'Uzès*, selon Martin de Framont[8].

Des coseigneuries nombreuses dans le domaine des Anduze-Pelet

Dans cette emprise territoriale de la famille des seigneurs d'Anduze et d'Alès, au nord du diocèse d'Uzès, les coseigneuries suivantes sont connues au XIII[e] siècle (au moment de l'explosion castrale) :

Allègre (Gard) : Bernard de Ferreyroles[9] et ses frères Guillaume et Raymond reconnaissent le *castrum* d'Allègre à Bernard Pelet seigneur d'Alès, août 1163 ainsi que Pierre, Guillaume et Guy d'Allègre[10]. En 1313, ils sont 8 coseigneurs : Jaussin de Naves, Pierre Jourdan, Pierre Guilhem Bérard, Raimon de Guilhefred, Guérin d'Allègre, Raymond de Cadoine, Bernard del Puech au nom de sa femme Armande et Raymond d'Allègre[11].

Altier (Lozère) : Gaucelm d'Altier (1242-1277) et autres frères reconnaissent leur *castrum* à Guigon Meschin, seigneur du Tournel. La forteresse d'Altier (détruite depuis les guerres de religion) se situe sur un promontoire qui domine la vallée de l'Altier. En 1238, Guillaume d'Altier est parier de La Garde (Guérin).

Banne : en 1272, Randone d'Anduze, seigneure de Joyeuse au nom de son fils Dragonnet de Randon, Regordan de Naves, Arnaud de Jalès, Jaucelin du Pradal, Astorg de Lauriol (fils d'Hermessande de Banne), Pierre de Banne (frère d'Hermessande), Guigon, Bernard et Guillaume de Banne, Arnaud de Banne et Guillaume de Brésis et son gendre Pierre de Beauvoir mari de Guigone de Brésis (fille de Guillaume)[12]. Il reste du château ancien le pied de la tour carrée et quelques mètres d'élévation.

Calberte (Lozère) : seigneur supérieur, le seigneur d'Anduze, puis l'évêque de Mende. En 1261 hommage des coseigneurs de Calberte à Randon Chateauneuf, successeur des Anduze : Bernard de Cadoène, famille de Montuzorgues, La Garde et d'autres. En 1322, la baronnie fut achetée par la famille de Budos et elle resta entre ses mains pendant toute la durée du Moyen Âge[13].

Dèze (Lozère) : en 1232, hommage de Mirand de Dèze à Bertrand d'Anduze ; mention de pariers dont Bermond de Montclar et Guilhem d'Alberc de Dèze en 1264[14]. Une tour carrée avec une porte caractéristique au premier étage.

Naves (Ardèche) : en 1269 Regordan de Naves, Guillaume de Cornillon, Pierre de Malbosc, famille de La Garde. La tour du mandement de Naves, très raccourcie, est actuellement cachée dans les broussailles. Le mandement de Naves s'étend sur Les Vans, Chambonas (Ardèche) et une partie de Malons-et-Elze (Gard).

---

7 Arch. dép. Lozère, G 476

8 *L.C.C.* n° 168, compte-rendu du colloque « 4e rencontres de la Regordane, histoire, paysages et itinérances », p. 30.

9 *Le Barjaquès, Ferreyroles,* Racines et patrimoine occitans, Louis Raymond, tome 1, 1993 et *Le castrum d'Allègre, un village de chevaliers,* Sophie Aspord et Jean-Marc de Béthune, brochure, décembre 2000.

10 Hommage fait à Bernard Pelet comte de Melgueil du château d'Allègre et autres possessions par Bernard de Ferrairolis, daté d'août 1163, in *Cartulaire de Maguelonne* de J. Rouquette et A. Villemagne, tome I p. 231-232. Et L.C.C. n° 39.

11 Archives privées de la famille d'Auzon, cité par la brochure *Le castrum d'Allègre, op. cité,* p. 31

12 Christian Tardieu, *Banne, les seigneurs, des origines à la Révolution française,* Éditions Cévennes Magazine, 2000, préface de Jacques Schnetzler.

13 Fiche sur le *castrum* de Calberte in Archéologie de France, site : http://www.adlfi.fr/SiteAdfi/document?base=base_notices&id=N2004-LA-0111. Vierne Raymond. « Les co-seigneurs de Calberte en Gévaudan XIII°-XVI°siècles ». In : *Rev. Gevaudan, 1994.* 2° trimestre. pp.12-32. Isabelle Darnas, « Étude archéologique et historique du château de Calberte, Saint-Germain-de-Calberte (Lozère) », Revue du Gévaudan, n° 3, pp. 5-86.

14 *L.C.C.* n° 13, recherches de Robert Poujol et de Jean Pellet.

Malbosc (Ardèche) : en 1269-1278 : Pierre de Malbosc, Regordan de Naves (puis Étienne de Naves), Jaucelin de Naves fils de Regordan, Gaucelm de Peyremale, Faucon de Chassagne, Guillaume de Cornillon, Hugues de Cubières, l'abbé de Saint-Ruf[15]. En 1446, on trouve Hugues de La Baume, Josselin de Naves, Astor de Banne, François de Cubières, noble Bertrand de La Farelle, le prieur de Bonnevaux. Les restes du château de Malbosc montrent deux enceintes et une chapelle.

Montalet (Gard) : en 1199, les seigneurs de Montalet, Arnaud, Pons Arnaud et Gausbert donnent ce qu'ils possèdent à Saint-Ambroix contre le droit d'édifier une tour et une salle[16]. En 1312, on trouve Bernard de Montalet, Raymond de Chateauvieux, Guillaume Bérard. En 1341-1356, Arnaud de Montalet, Bertrand Jourdan, Pierre de Guilefred et Guillaume Bérard prêtent hommage à Raymond Guillaume de Budos, acheteur de Guillaume de Randon[17]. La forteresse de Montalet a fait l'objet d'une étude par Sophie Aspord[18].

Verfeuil (Coudoulous, limite Gard et Lozère) : en 1235, on trouve Bermond de Montclar, Béranger de Verfeuil et Jean de Verfeuil, frères et Valpurge de Monteil, épouse de Jean[19]. La forteresse de Verfeuil a conservé encore son fossé taillé dans la roche et quelques murs.

Villefort (Lozère) : 1269 : Gui Meschin seigneur de Trouilhas et Randon de Chateauneuf[20].

Plus près d'Uzès, on connaît la coseigneurie de *Montaren* (Gard) en 1330, où 22 coseigneurs se partagent la justice[21], un an par paire de seigneurs, sous la haute juridiction du roi de France et de l'évêque d'Uzès.

Multiplicité des coseigneurs, égalité, partage, mais aussi « *la racine de la parité se mêle inextricablement à celle de la part ou de la portion* » (Hélène Débax), comme c'est le cas à La Garde (Guérin).

Les coseigneurs de La Garde (Guérin)

Les chevaliers pariers de la Garde Guérin (Lozère) ont constitué une communauté de la fin du XII[e] siècle au début du XIV[e] siècle. Ensuite, la route étant désertée et non entretenue, les parts de coseigneurie finissent par tomber entre les mains de Claude de Molette de Merle, seigneur de Morangiès qui en devient le seigneur unique en 1569, par rachat des parts de parérie à l'évêque de Mende.

Cette communauté est une coseigneurie issue de quatre familles primitives[22] ; en 1226, les 26 coseigneurs sont liés aux clans/ tribus suivantes :

- Les **Bertrandencs,** dont les familles proviennent toutes du Gévaudan : Cubières du Bleymard, Altier de la vallée de l'Altier, Béraud de Pradelles et Sarrazin de Ligeac. Le clan des «Bertrandencs» dénomme ceux qui sont apparentés à Bertrand de La Garde éponyme, et au-delà aux Bertrand-Bermond de la famille d'Anduze.

- Les **Gaules** ou **Jaules** : Blau du mont Lozère (que l'on retrouve à Ponteils, seigneur de Montaigut), Jordan de Châteauneuf (de Randon) Merle (de Serverette) et Chavanon (de Cassagnas, Barre). Ces hommes ont des liens avec le seigneur du Tournel.

- Les **Hérail** de Brizis sont plusieurs frères, oncles et neveux chevaliers pariers. À eux seuls ils forment le clan des *Eraclii*.

- Quant au clan des **Gaucalmens,** il regroupe la nombreuse famille des «La Garde», frères, oncles et neveux, originaires de la région des Vans, Joyeuse, Jalès.

---

15 Arch. dép. Lozère, 3 J 646, archives Malbosc, seigneur de Mirandol

16 *Transaction de mars 1199 entre Guillaume de Vénéjan et les seigneurs d'Anduze coseigneurs d'Alès au sujet de Génolhac, Saint-Ambroix, Montalet et Saint-Brès,* publié par G. Charvet.

17 *Le chartrier de Portes,* II.9, liasse neuvième, folio 108, par Jean-Bernard Elzière, Hors série de L.C.C. n° 3.

18 *Monuments du Gard, Congrès archéologique de France, 157*[e] session, 199, Gard, Société française d'archéologie, 2000, 537 pages.

19 Recherches de Jean Gabriel Pieters et de Marie-Lucy Dumas, divers documents, (dépouillements des notaires, inventaire de Bigny-Bondurand : famille de Leyris (série E), notariat de Sainte-Cécile d'Andorge (série E), compléments à la monographie de M. André, archiviste de Mende, recopié par l'abbé Nicolas arch. dép. Gard 1F 25, pièce 7. Recherches de Jean Pellet, notamment un essai de reconstitution imagée du *castrum.*

20 Texte de l'affranchissement des serfs, publié par Pierre Mignard in *Malarce et Thines*, Le Livre d'histoire, 2007

21 Fonds de Roche, Centre de documentation et d'archives du P.N.C. cote CDROCHE 190

22 Statut de 1260 : « Et fuit pro genere *dels Gaulcalmens* electus et constitutus Hugo de Garda, miles ; pro genere vero de *Eracliis* Petrus Eraclii, liles ; pro genere autem *dels Gaules* Jordanus miles et pro genere dels Bertrandencs Bertrandus de Garda, miles. » (Et fut pour la famille des Gaucalmens choisi et constitué Hugues de La Garde, soldat ou chevalier ; pour la famille des Hérail, Pierre Hérail, soldat ou chevalier ; aussi pour la famille des Gaules, Jourdan, chevalier ou soldat et pour la famille des Bertrandenc, Bernard de La Garde, soldat ou chevalier).

Les Borne (de la vallée de la Borne, Ardèche actuelle) sont difficiles à caser dans l'une ou l'autre tribu.

Le texte latin emploie le terme de « *pro genere* » de *genus, eris, lat.* (origine, extraction, naissance, espèce de peuple, nation, famille) que l'on peut traduire par « pour le clan », « pour la tribu » ou « pour la *gens* » au sens de famille élargie. Cette appellation nous renvoie à l'origine germanique, wisigothique de la constitution des liens personnels entre hommes. Ces tribus peuvent être aussi des « frérèches » comme à Verfeuil ou dans la famille même de La Garde. En 1260, les porte-parole de ces clans se souvenaient encore de l'origine lointaine de leurs familles.

Les missions des chevaliers de La Garde

Tout d'abord, la première mission est de guider les voyageurs, - *retroguiaggio*[23], (de l'occitan *reireguiatge*)-, écrit tel quel dans les textes latins - moyennant péage et droit de cartalage (*cartallo* pour *cartalagio*), pour surveiller et prévenir les attaques de brigands. Le plateau bordé par la côte de Bayard[24] nécessitait un changement de portage (passer de la charrette aux mulets), puis se déroulait une longue traversée par une route carrossable jusqu'au dessus de Prévenchères, enfin on abordait la côte de La Molette et le plateau du Thor (1200 m d'altitude).

Une deuxième tâche en découle : celle de maintenir le bon état de la route *charroyable,* qui est le chemin de Regordane. À cette fin, ces pariers possèdent sous leur dépendance des serfs, devenus paysans libres (dernière moitié du XIIIe siècle) leur payant des redevances, dont certaines sous forme de journées de travail.

L'étendue de leur péage porte sur une toute petite partie de la Regordane, depuis Bayard[25] jusqu'aux limites du mandement au nord, aux portes du Raschas, soit 1 lieue, 4 km environ. Cette partie est comprise entre les deux péages appartenant à l'abbaye de Saint-Gilles : au nord, celui de Prévenchères, au sud celui de Montfort (Villefort). En revanche, l'étendue de leur guidage et de leur surveillance porte sur toute la route depuis Bayard jusqu'à l'entrée de La Bastide.

Le mandement seigneurial de La Garde est bordé au nord par celui de l'église de Prévenchères (abbaye de Saint-Gilles), à l'est par celui du seigneur du Roure[26] (futur Beauvoir Grimoard du Roure), au sud par celui des coseigneurs de Montfort (les seigneurs du Tournel et de Randon) et à l'ouest par le mandement du seigneur d'Altier.

Pour ce qui concerne l'importance de la Regordane pendant ce XIIIe siècle, selon Martin de Framont[27], la conjonction des deux pèlerinages de Saint-Gilles et du Puy n'est pas suffisante pour en expliquer sa fréquentation intense. Il y aurait eu un « coup de pouce » de Raimon de Saint-Gilles (comte de Toulouse), très dévot à saint Robert, fondateur de La Chaise-Dieu, dont quelques prieurés parsèment la route, tel celui de Concoules (Gard). Un nouveau venu, le roi de France, emprunte cette voie qui fait communiquer Paris à Rome au temps où la voie du Rhône était sous la domination de l'empereur germanique. En 1308, le roi de France devenu maître de la voie du Rhône, la Regordane dépérit.

Le statut des chevaliers pariers et ses règlements de plus en plus stricts font allusion à une situation antérieure pour laquelle le vocabulaire employé est précis et parlant. C'est en étudiant ce vocabulaire et son évolution au fil des textes que je propose d'apporter quelques éclaircissements sur l'origine de cette parérie.

Parciarius, pariarius, milites

Depuis le début, on désigne en français par les mots « pariers » les chevaliers de La Garde et « parérie » la possession de ces hommes. Or dans les textes les mots ont évolué, passant de *parciarius*

23 Un commentaire de Jean Bernard Elzière : « le radical « reire », dans reireguiatge, ne tirerait-il pas son origine d'un « heri/hari » germanique (ancien haut allemand) signifiant « armée » (aujourd'hui Das Heer), de la même façon que « arrière-ban » et « albergue » semblent provenir respectivement d'heri/hari + ban et d'heri/hari + berg (dans ce dernier cas, un lieu qui protège l'armée, d'où découlent auberge, hébergement…). Ce « heri/hari » devrait être celui qu'on retrouve dans « héraut» (d'armes : heri/hari + walt), dans « herzog » (celui qui dirige l'armée / duc), etc., tandis que le radical « berg », lié à la protection, se retrouve dans le « haubert » (hals/berg) qui protège le cou, mais aussi dans le beffroi (berg/fried). »

24 *Centre d'Etudes et de Recherches littéraires et scientifiques de Mende,* n° 30, Marcel Girault, « La côte Bayard », p. 83.

25 Village noyé par le barrage de Villefort.

26 Voir l'article de Guy Hérail de Brizis in *La Viste* n° 27 : « Le château du Roure au XIVe siècle, confins occidentaux du canton des Vans ».

27 *L.C.C.* n° 168, idem p. 30.

à *pariarius,* qui ne signifient pas le même statut, et proviennent d'origine différentes.

Parciarius[28] vient de « partiarus », de *pars* (partis), qui signifie partie, part, portion. Le *parciarius* a donné en français le mot « parsonnier » que l'on retrouve dans la demande de l'évêque d'Uzès en 1285[29] aux habitants du Chambonnet et de Montcouviol (près de Villefort) de faire une «monstre d'armes».

Cette «monstre d'armes» consiste à convoquer les hommes libres de ces terres avec leurs armes pour les mobiliser en cas de guerre. La «monstre d'armes» des habitants du Chambonnet (paroisse de Ponteils) et de Moncouviol (paroisse de Villefort) se compose de trois «parsonniers» équipés d'une lance. Elle est accompagnée du serment de « ne suivre personne d'autre que celui envoyé par l'évêque ». Le parsonnier est un homme libre, ni serf, ni noble, qui possède une part de terre donnée par un seigneur, sur laquelle pèsent des droits et devoirs, notamment celui d'accompagner son seigneur en guerre. Il s'agit d'une relation verticale qui lie seigneur et parsonnier, homme qui possède une portion de terre pour laquelle il doit un service à son seigneur. Dans le cas de La Garde (Guérin) la portion correspond aux revenus liés à la police de la route, par la suite elle s'étend à la seigneurie (au *dominium*), car on passe du statut de « portionnaire » à celui de « parier ». On peut donc émettre l'hypothèse qu'à l'origine le seigneur d'Anduze a passé contrat avec un membre de chacune des quatre familles pour garder, surveiller, entretenir et accompagner, moyennant cette portion de péage et de cartalage. Ce terme de « parsonnier » utilisé tout le long du XIII[e] siècle est remplacé ensuite par *pariarius*.

Pariarius vient du latin, *par* (*paris*), qui signifie égal, pareil, semblable. Ici donc, ce terme implique une égalité dans les droits et devoirs entre hommes semblables, des « pairs ». Ce terme n'apparaît qu'en 1299. Le terme *pararia* est plus ambigu : dans les textes, il désigne plus souvent une part - et donc remplace *portione* - plutôt que le lieu ou les droits sur lesquels s'exercent ces parts. Quand nous traduisons *pariara* par « parérie », on perd le double sens de « portion » et de « pairie ».

Si la « parérie » est l'ensemble des pariers, ce mot établit alors une relation horizontale entre les hommes qui s'ajoute à la relation verticale du vassal au suzerain ; le groupe lui-même se constitue en ensemble dans sa relation au seigneur supérieur, comme en témoigne en 1260 l'élection de deux consuls des pariers chargés d'administrer le *castrum* (la caserne) et son mandement et d'exercer la haute justice sur tous les délits commis dans le *castrum*. Chaque parier se réserve la haute justice sur ses justiciables dans ses propres terres (qui se trouvent, pour la plus grande partie d'entre elles, ailleurs que dans le mandement). Pour traduire en langage moderne, il s'agirait de *milites* (soldats égaux en droits et devoirs) réunis en syndicat d'intérêt (la parerie), qui élisent leurs représentants pour un an pour discuter avec l'autorité supérieure et faire la police de la caserne (ce qui évite à l'autorité supérieure de s'en mêler)… car ce sont des hommes armés.

Miles, milites désignant un homme en armes. Traduit trop rapidement par « chevalier » dans les textes. Ce terme est employé dans les premiers statuts, il est remplacé par *dominus* (seigneur) à compter de 1260, puis on y ajoute le terme de *nobiles* (nobles). Cette évolution indique l'idée que les *milites* de la première époque n'étaient pas des obligatoirement des « chevaliers » ou des nobles, mais seulement des hommes ayant des armes et sachant s'en servir. Des « parsonniers » qui obéissaient à une demande seigneuriale. Dans le statut de 1243, le terme de *dominus* (seigneur) est réservé au seul évêque de Mende.

Dans la logique de la châtellenie (*castlania* en langue d'oc), le seigneur supérieur donne la garde d'une tour ou d'une fortification à un châtelain (*castlan*) qui doit à tout moment « rendre » le lieu qu'il garde à la demande de seigneur. Pour cette garde, il reçoit une portion des revenus afférents (justice, péage…). C'est bien une relation verticale, personnelle qu'établit le seigneur avec son *castlan* (châtelain). On peut émettre l'hypothèse que la famille d'Anduze, notamment Bermond, a réfléchi à une stratégie visant à surveiller et contrôler par des tours de garde les routes les plus importantes de son emprise territoriale.

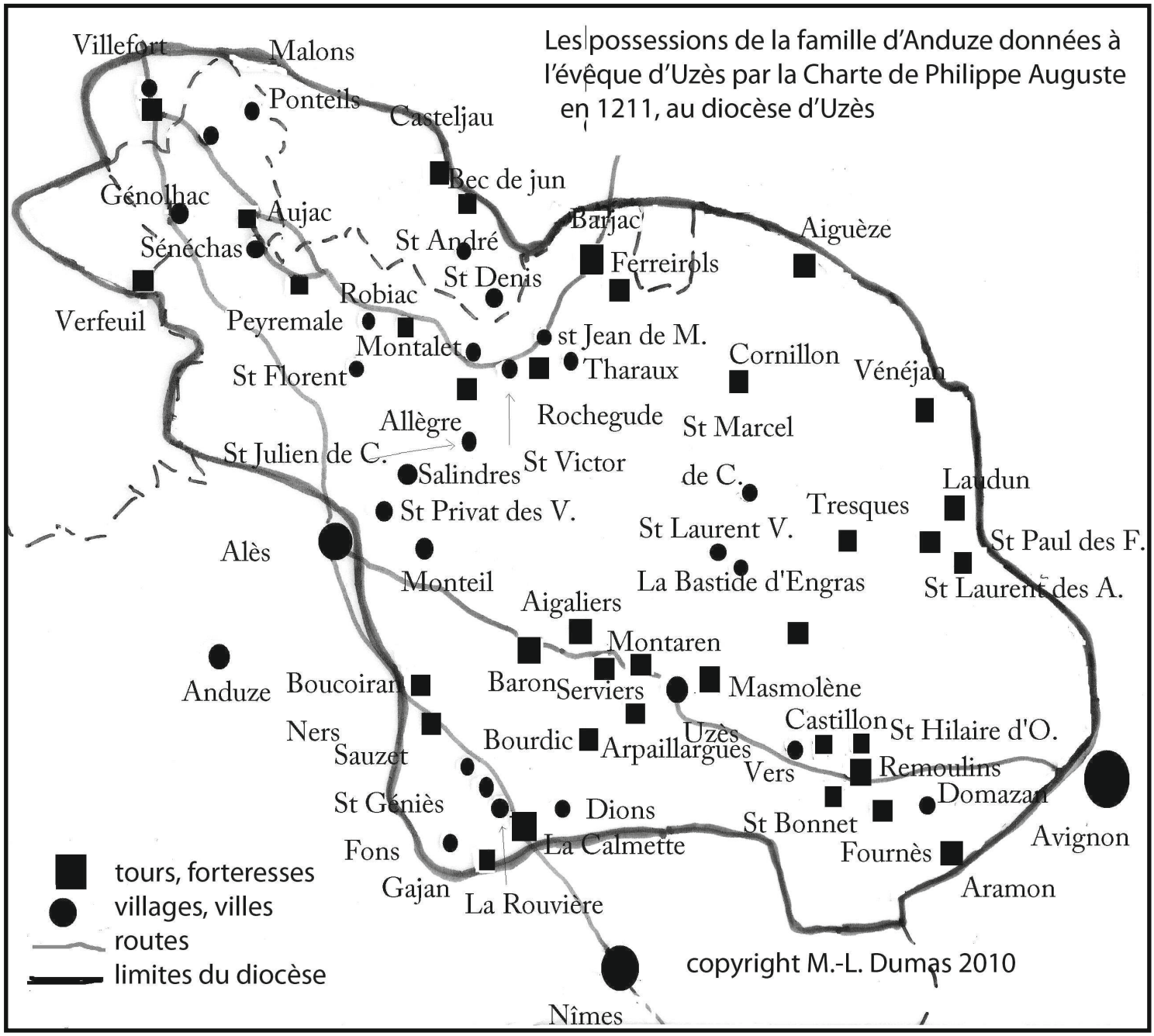
La carte ci-contre a été établie à partir de la reconnaissance du roi Philippe Auguste à l'évêque d'Uzès de sa suzeraineté sur les possessions de la famille d'Anduze en 1211. Les tours de garde appelée « tours Bermondes »[30] possèdent des

28 Voir le dictionnaire Du Cange, en ligne

29 Archives de l'évêché d'Uzès, Hors série de L.C.C. n° 46. 1303 : « monstre d'armes » des hommes de Val Villardès, Fonds Montclar ; 1337 : « monstre d'armes » à Gourdouze des hommes appartenant à 10 villages faite devant le bayle de Montclar et de Montjoie, Arch. départ. Lozère, G 2077 : les criées de Gourdouze.

30 Plusieurs articles de L.C.C portent sur ce sujet : n°146 : « Le point sur les tours bermondes », par Pierre A. Clément ; n° 149 : « La tour bermonde du château de la Rouvière » par Jean Gabriel Pieters ; n° 151 : « La tour bermonde de Belvezet » par Virginie Monnier. Voir aussi

caractéristiques communes : implantées sur une éminence, ancrées directement sur la roche, des murs très épais, trois à quatre niveaux, une entrée par le premier niveau, *une ouverture romane avec un arc plein cintre, tympan en demi lune, linteau monolithe et montants en harpe*[31]. Le château Bermond à La Garde (Guérin) et sa tour ont été détruits par un incendie au XVIII[e] siècle. La tour actuelle est celle élevée par l'évêque (photo de couverture).



À partir de quelle époque le châtelain transmet-il sa portion à son héritier ? On peut dater cela du début du XIII[e] siècle. Car dans les statuts, si la fille hérite des parts de son père, elle ne peut assumer la garde, ni porter les armes. Elle en délègue la tâche à son époux, d'où les changements de patronymes. Très vite, l'héritier sera toujours un chevalier, qu'il soit l'aîné ou le cadet, mais un seul pour une part, auquel cas, la fille est privée automatiquement de son héritage qui passe entre les mains d'oncles (paternels) ou qui est remis dans le pot commun de la parérie (la part ne peut être vendue à un étranger).

---

l'étude sur la tour bermonde de Génolhac in *Génolhac sur la Regordane*, Marie-Lucy Dumas, tome I p. 59 à 62.

31 P.A. Clément, *L.C.C.* n° 146.

Au XIIIe siècle, on voit donc aboutir le processus de trois évolutions entamées depuis la fin des carolingiens :

- la première est la transformation d'un contrat personnel révocable (châtellenie et portions de rémunération de service) en hommage transmissible dans une même famille (vassaux et coseigneurie). Les hommes d'armes se sont mués en vassaux permanents. Le droit de prélation (droit du seigneur de reprendre le bien prêté en contrat) est appliqué par l'évêque de Mende sur des parts : en 1319, la demi-part d'un Hérail de Brizis saisie pour cause de dettes est accaparée (prélation) par l'évêque, malgré Aldebert Blau, qui se porte aux enchères pour la communauté des pariers.

- La deuxième est la stratification hiérarchique qui introduit des différences significatives entre seigneur (*dominus*), chevalier (*miles*), damoiseau (*domicellus*), entre chevalier et homme en armes. En 1368, les 22 parts (*parayrie*) sont partagées entre huit seigneurs (*dominus*), dont l'évêque de Mende, et les 14 autres à des hommes non titrés « *dominus* », sauf un qui est dit *magister* (maître ce qui suppose un notaire ou un docteur en droit). Les parsonniers deviennent des pairs et des hommes nobles, mais tous ne sont pas seigneurs (ayant la haute justice sur leurs propres terres) ; ils peuvent être toutefois « seigneurs » des parties communes à la coseigneurie de La Garde.

- La troisième est la constitution en communauté (*dominium*) seigneuriale d'hommes en armes avec droit de basse, moyenne et haute justice et des biens rattachés. Chose étonnante, le terme de coseigneurie (conseigneurs) n'est jamais employé dans les statuts des pariers. On parle de « communauté » des seigneurs pariers et de « parérie ». En 1290, ceux-ci possèdent la 3ème partie du mas d'Albespeyres[32], une portion de moulin, divers droits sur le mas de Thort, de Font Chabrières et d'autres[33], ce qu'elle a à la ville de La Garde, sur l'Estrade (la Regordane) au Rachas et dans ses dépendances, plus une maison commune au *castrum* de La Garde. En 1381, 42 emphytéotes appartiennent à la communauté des pariers. Le *castrum* de La Garde s'est peuplé d'habitants. Le censier de 1298 révèle 24 noms en sus des pariers qui y ont construit une demeure permanente.

32 Un hameau entre La Garde et Le Raschas.

33 Mas sur La Regordane

Addendum : la mise entre parenthèse de « Guérin » dans le nom de ce *castrum* est due au fait que ce n'est que plus tard que ce *castrum* a été ainsi appelé, faisant référence à la famille des Guérin du Tournel.

Bibliographie

Outre Charles Porée déjà mentionné :

ANDRÉ (M.) « La Garde Guérin et ses consuls », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère,* tome XXI année 1870, p. 55 à 97.

Pro émolumentis de Garda, 1368, Arch. Dép. Lozère, registre Feudorum divisio ; 1207 : Hommage de Guidon de La Garde à l'évêque, titres de la Garde n° 29. 1304 : choix du procureur de La Garde par le consul Guillelmus Hérail, archives de La Garde pièce 32.

BENOIT, (notaire à Villefort), « Documents relatifs à La Garde Guérin », in *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère,* tome XXI année 1870. Dont : 1445 : réparation des fossés du *castrum* par Valerarius ; 1411 : vente par Guigon de la Garde de un demi-part de parérie.

HÉRAIL de BRIZIS (Guy), « Haute justice à la Garde Guérin au XIIIe siècle » (accord entre Randon de Châteauneuf et Hérail, Arnaud et Hugon de La Garde à raison de la haute justice sur l'Estrade) *Le Lien des chercheurs cévenols* : n° 114. 1257.

LASALLE (Victor), « Le décor sculpté de l'église Saint-Michel de la Garde-Guérin à Prévenchères» (Lozère). *Centre d'études et de recherches littéraires et scientifiques de Mende,* Tome 22, 2004.

Ouvrages où le *castrum* est mentionné :

DARNAS (Isabelle), « Le château du Gévaudan médiéval sur le grès », *Le Bois dans le château de pierre au Moyen Âge,* colloque des 23-25 octobre 1997, Lons-le-Saulnier, Presses universitaires franc comtoises.

LAGRAVE (Roger), *Châteaux forts en Gévaudan,* éd. Gévaudan-Cévennes, Cahiers de Lozère n° 9, 1994.

« Contribution à l'histoire de la coseigneurie dans le midi XIe-XIIe-XIIIe siècles », *Regards croisés sur l'œuvre de Georges Duby*, Presses universitaires de Lyon, 2000.

MARTIN (Aurell), « La chevalerie urbaine en occitanie », *Les élites urbaines du Moyen Age, XXVIIe congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur,* Rome 1996 (axé sur le consulat des nobles pariers).

DÉBAX (Hélène), *La féodalité languedocienne, XI-XIIe siècles, serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel,* Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2003

Tableau des mentions dans les statuts et autres documents de La Garde

	Les hommes	La possession de parts ou portions	La part ou portion
1238 Additions aux statuts de l'évêque Étienne par Raymond Atger, official	***Milites et parciarii dicti castri*** (hommes armés et parsonniers du dit château)	***Pas de terme***	***Portionem in retroguiggio et strata et cartallo*** (portion dans le reireguiatge et cartalage) ***integram portionem*** (portion entière)
1243 Statuts d'Armand de Peyre et d'Armand de Roufffiac, délégués de l'évêque Étienne.	***Milites et domicellos parciarios castri*** (hommes d'armes ou chevaliers et damoiseaux parsonniers du château) ***Maritis mulieris parciarie dicti castri*** (les maris des femmes parsonnières du dit château)	***Dicti castri de Garda*** (le dit château de La Garde)	***Partem pedagii*** (part de péage) ***Partem portionis sue*** (sa part de portion) ***Portionem pararie sue*** (sa portion de la parérie)
1260 Statuts de l'évêque Odilon de Mercoeur	***Dominos et parciarios castri*** (les seigneurs et parsonniers du château) ***Quatuor parciarios miles*** (quatre parsonniers hommes d'armes ou chevaliers)	***idem***	***Dictam partem suam*** Sa dite part
1299 Statuts de Raymond Barrot, vicaire général de Guillaume Durand (évêque)	***Nobiles viri*** (les nobles hommes) ***Dominorum et pariarorium dicti castri*** (les seigneurs et pariers du dit château)	***Communitatis dominorum et pariarorum*** (la communauté des seigneurs et pariers)	***Portionem in strata et cartallo et retroguydagio et aliis communibus*** (la portion sur la route, cartalage et retroguidage et autre biens communs)
Av. 1310 Mémoire sur l'organisation de la communauté des pariers	***Isti nobiles vocantur pariarii*** (ces nobles que l'on appelle pariers)	***Habent pariarias quas vocant integras et alii pariarias dimidias*** (ils ont des paréries ou des parts qu'on dit entières et d'autre parts à moitié) ***Pariariis tenebant pariarias suas a domino de Randone*** (les pariers tenaient leurs parts du seigneur de Randon)	
1310 Nouveaux statuts de Raymond Barrot. Plus additions et modifications	***Pariarius dicti castri*** (les pariers dudit château)	***dicta pariaria intregra vel dimidia*** (la dite parérie ou part entière ou de moitié)	
1368 Répartition des revenus de la communauté	***Dominus*** (seigneur)	***XXVII parayrie*** (22 paréries ou parts)	***Parayrias mortuas, parayrias vivas*** (parts mortes et parts vives) ***Una parararia communis*** (une part commune)

Un étrange procès-verbal établi le 5 décembre 1758, dans la Cévenne ardéchoise

par Freddy Couderc

Par une soirée d'hiver, des documents inédits sont sortis comme par enchantement d'une petite caisse en bois de châtaignier. Toute poussiéreuse, elle avait été oubliée. Parmi les vieux papiers qu'elle contenait, se trouvait un procès-verbal établi à Montselgues, dans la Cévenne ardéchoise, le 5 décembre 1758. Il disait ceci :

« *Devant nous Jean Louis Malcles procureur juridiction de Monsieur le Marquis de Chambonnas pour la justice du lieu de Montselgues se sont présenté Monsieur Jean Robin Curé du lieu et Joseph Malcles aussy du lieu quy nous ont dit quon avait trouvé un cadavre dans le terroir de la ditte juridiction, sur quoy nous nous sommes transporté en la place. En présence de quy desseus, à leandroit ou était le cadavre au quel nous n'avons découvert ny blessure ny meurtrissure, mais avons jugé que la personne était morte ou de maladie naturelle ou du mauvais tempts pour s'être égarée. En foy de quoi ayant fait notre pressant verbal, l'avons signé avec les témoins ci-desseus Ce cinq décembre mille sept cent cinquante huit. Signé J. Malcles, Robin Curé et Malcles Procureur* ».

Grâce au livre de Mazon *Voyage autour de Valgorges* qui mentionne le témoignage écrit du curé Robin, nous savons comment se présentait la paroisse de Montselgues en 1758 : c'est un « *pays extrêmement pénible, il y a environ 60 feux. Presque tous pauvres, tout est paysan et tout est assez misérable, on y recueille des seigles et des châtaignes…* ». L'église dédiée à saint Martin relève de l'autorité de la puissante abbaye des Bénédictins de Saint-Chaffre du Monastier. Le cartulaire réécrit par le chanoine Chevallier en 1888 précise que le prieuré de Montselgues « *reversait à l'abbaye en 1136* » la modique somme « *de trente sols et deux peaux de moutons* ».

Les curés Robin et Ranc, qui vivent alors au prieuré, sont des gens à forte personnalité. Il faut savoir que, plus tard, pour une histoire de dîme pas assez payée, ils n'hésiteront pas à faire un procès à l'homme le plus puissant de la paroisse, le procureur Malcles de Praclaux.

Concernant ce procès-verbal qui donne bien peu d'informations, des questions se posent : qui était cet inconnu, que faisait-il en plein hiver tout seul sur le chemin de Montselgues ?

Ce n'était vraisemblablement pas un pèlerin. Ceux-ci, habitués des auberges et conscients des difficultés de tous ordres rencontrées sur ces chemins « antiques », évitaient de prendre la route l'hiver. Quant aux muletiers qui empruntaient cette voie empierrée (*caladée*), appelée parfois « chemin du vin », ils voyageaient toujours en groupe. Vraisemblablement, ni les uns ni les autres n'auraient abandonné un corps sur le chemin. Était-ce un brigand, un contrebandier du sel de Loubaresse ou l'un des faux monnayeurs de Saint-Melany? Ils se déplaçaient très rarement seuls, connaissaient bien le pays et ne « circulaient » en général qu'en période de foire ou de pèlerinages. S'il était l'un des leurs, ils ont pu le dévaliser après sa mort et laisser le corps sur le bord de la route.

Le procès-verbal parle de « mauvais temps ». Pour les habitants de Montselgues qui connaissaient bien leur hiver, c'était la période de l'année où ils restaient enfermés, calfeutrés et souvent bloqués pendant plusieurs jours. La « burle », ce phénomène redouté de tous les voyageurs, transformait le paysage et modifiait l'apparence des chemins. C'est un vent violent venu du nord qui souffle en rafales. Il s'accompagne souvent de neige glaciale qu'il soulève, créant ainsi une atmosphère lugubre. Quant au brouillard, il enlève toute visibilité.

Nous savons que les cloches des églises jouaient un rôle très important : elles rythmaient la vie de chaque jour et, en cas de brouillard, de bourrasque de neige ou de vent, certaines paroisses les faisaient sonner la nuit. Pour cette raison, on les appelait « les cloches de la tourmente ». Ce repère sonore permettait à la personne ou au groupe de

se situer et de s'orienter. Une croyance ancienne affirme que les cloches étaient une protection contre la foudre et les tempêtes. Le curé qui faisait sonner les cloches tentait de détourner les intempéries de ses paroissiens, même si elles étaient considérées comme des châtiments de Dieu. Ce voyageur s'est-il égaré, se méprenant sur la paroisse d'où venait le son des cloches ? Cet homme a-t-il été surpris par la tempête ?

Où allait-il ? Il fallait qu'il fût bien motivé pour s'engager sur cette voie antique. Voulait-il se réfugier à la très petite auberge-cabaret tenue à Montselgues par le cordonnier André Couderc (contrairement à celle de Joseph Arifon à la Croix de Fer, elle avait bonne réputation)? Cette hypothèse semble peu réaliste. Qu'aurait-il pu y faire ?

Le village de Montselgues, relativement enclavé, n'avait que deux accès : un sentier sur la paroisse de Thines, particulièrement escarpé et difficile, et un chemin malaisé, non carrossable, à flanc de montagne qui rejoignait l'ancienne voie de communication en direction du Puy. Elle est encore appelée « voie Romaine », à tort , car personne n'a jamais trouvé de vestige sur son parcours, ni monnaie, ni borne milliaire. De plus, cette portion n'était pas assez large pour permettre le passage des chars de l'époque. Conduisant à Peyre, c'était une voie importante pour les marchands, les pèlerins, les muletiers et les voituriers. Les troupeaux de chèvres et de brebis l'empruntaient aussi. Le gros problème de cette route, c'était le ravinement provoqué par les eaux pluviales. André Vivien, directeur des travaux publics du Vivarais, fit réparer ce chemin partiellement détruit jusqu'à Petit-Paris, du 20 août au 26 septembre 1752 : « …. *On donnera à ce chemin deux toises de largeur* [une toise = 1 m 95] *en observant une pente de sept huit pouces,* [un pouce est égal à 27 mm] *pour bien faire écouler les eaux …tous les pavés seront faits de bonnes pierres, plantées de champ... »* (Arch. dép. Ardèche). Tout au long de cette voie, on trouve de très impressionnantes pierres dressées. D'après une légende, ce sont des pseudo-menhirs à la gloire de Mercure, le dieu des voyageurs, des marchands et des voleurs. Les gens du pays considèrent qu'il s'agit plutôt de bornes indiquant le chemin de crête.

Cet homme dont le cadavre fut découvert sur le chemin pouvait venir de l'auberge de Peyre qui, à cette époque, dépendait du marquis de Chambonas ou de l'auberge de la Croix de fer. Mais si cela avait été le cas, on aurait sans doute eu plus d'informations le concernant.

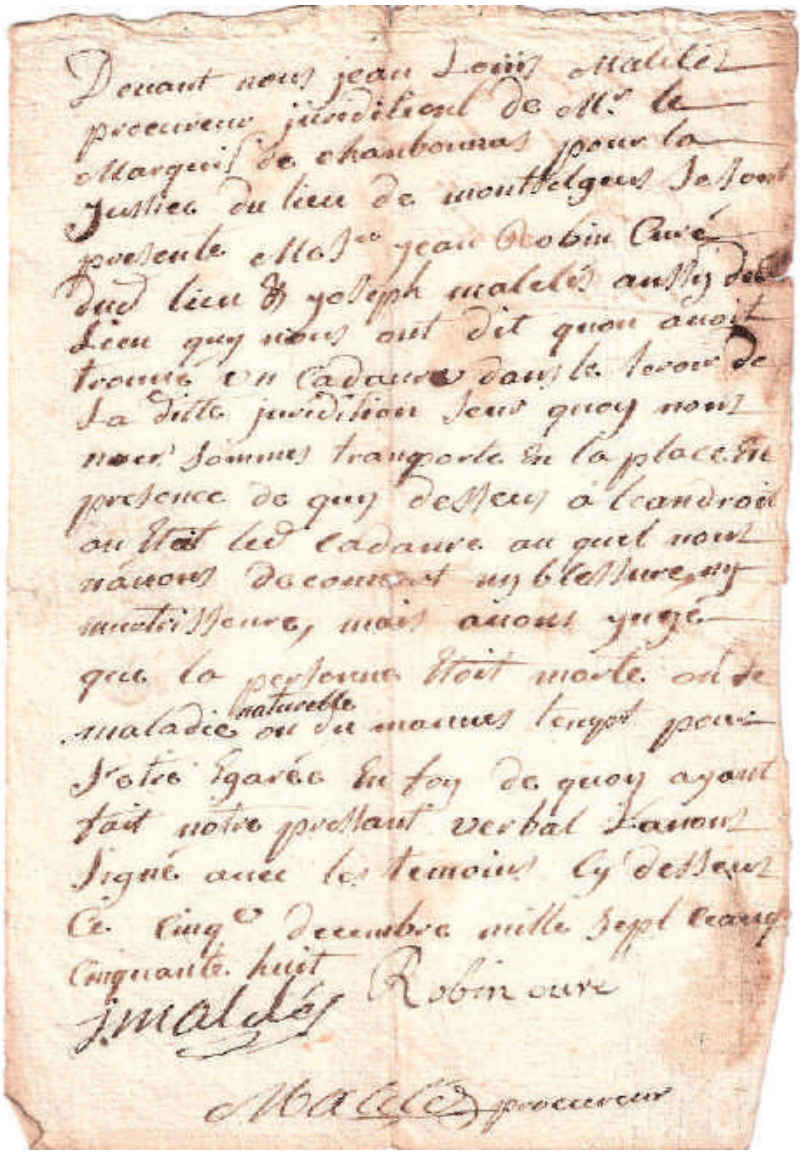
Le libellé de ce procès-verbal pose une autre question. Contrairement à la plupart des autres, il ne donne aucune précision. Comment se fait-il qu'on ne parle pas de bâton ou de canne dont aurait été muni le voyageur ? Nous savons, qu'en général, à cette époque, tous ceux qui prenaient la route à pied avaient une canne terminée par un bout en fer. Elle servait à la fois d'appui pour la marche ou bien d'arme contre les loups et les brigands éventuels. Il n'est pas dit non plus s'il portait une « besace » ou un sac contenant des papiers, de l'argent ou simplement quelques provisions. C'est surprenant. On ne peut guère imaginer cet homme, en plein hiver, sur ce plateau enneigé, « les mains dans les poches » ! Aurait-il été dévalisé ?

Que reste-t-il comme hypothèse ? Le domaine de l'imaginaire, de la superstition et de la légende. Nous sommes au milieu du XVIII[e] siècle, les sorcières, ces personnages redoutés, sont bien présentes dans toutes les régions de France et particulièrement dans la Cévenne ardéchoise. On est loin des vagues de persécutions des XI[e] et XII[e] siècles telles qu'elles sont décrites dans le livre *Les sorcières du Vivarais,* de J.- B. Delmas en 1865. Ces créatures qui sont supposées avoir signé un pacte avec le diable sont évidemment des boucs émissaires. On les rend responsables de tous les malheurs et calamités s'abattant sur les paroisses et les cultures. On raconte qu'elles savent provoquer les tempêtes et qu'ensuite elles font des fêtes nocturnes en dansant sur la neige. Elles ont pris une telle importance à l'époque du siècle des Lumières, que l'Église mettait régulièrement en garde les paroissiens et les menaçait ouvertement d'excommunication. Dans son livre *La manière de bien instruire les pauvres et en particulier les gens de la campagne,* publié en 1716, l'abbé Lambert écrit : « *la superstition est un péché très commun surtout à la campagne. Ce péché est très énorme …* » Dans la paroisse de Monselgues, on raconte encore une très belle légende :

« Sur le chemin antique des crêtes, du côté de la Bombine, quand la nuit commençait à tomber en hiver, les sorcières se rassemblaient sur le plateau. Si, au loin, elles apercevaient des voyageurs qui risquaient de s'arrêter au relais du Petit-Paris, elles se mettaient à siffler très fort pour faire venir le brouillard, la burle et la neige. En pleine bourrasque, elles faisaient alors chanter les pierres éloignées du chemin. Cette musique mélodieuse et envoûtante avait le don de détourner de la piste les voyageurs pris dans la tempête. C'est ainsi que les sorcières les dirigeaient vers un lieu perdu et les détroussaient quand ils n'en pouvaient plus, épuisés par le froid et la neige. »

Notre voyageur inconnu aurait-il été victime de sorcières malfaisantes ? Il aurait été moins chanceux que ce pauvre homme quasi mort de froid (le Christ en réalité) à qui saint Martin donna la moitié de son manteau une nuit d'hiver en l'an 354. N'oublions pas que l'église de Montselgues est consacrée à Saint Martin !

Laissons là l'histoire et les légendes. J'imagine que cette tragique affaire a dû alimenter les discussions dans les chaumières et les auberges environnantes. Pourtant nous ne saurons jamais qui était cet homme. D'où venait-il ? Où allait-il, si mal équipé contre le froid et les dangers possibles ? Personne apparemment ne s'est soucié de lui, nul ne l'a réclamé. Quelqu'un l'a-t-il attendu en vain ? S'il avait des compagnons de route au départ, ils ne se sont jamais manifestés. Le mystère restera entier.



Compléments de la rédaction

La région comprise entre la plaine des Vans, le plateau du Tanargue et les vallées du Chassezac, de la Borne, de la Drobie, aux limites entre Lozère et Ardèche, connait au milieu du XVIII[e] siècle, une recrudescence des « bandits de grand chemin » et des « émotions » populaires contre les agents fiscaux et les procureurs qui collectent les droits féodaux. Cet état s'aggrave sous la Révolution avec la création d'une « chouannerie » ardéchoise qui perdure jusqu'à la restauration de la monarchie.

Quelques références :

SCHNETZLER (Jacques), « La vallée de la Borne à la veille de la Révolution française, la misère paysanne et l'abbé de Siran », *La Viste,* n° 24, décembre 2008, p. 47-51.

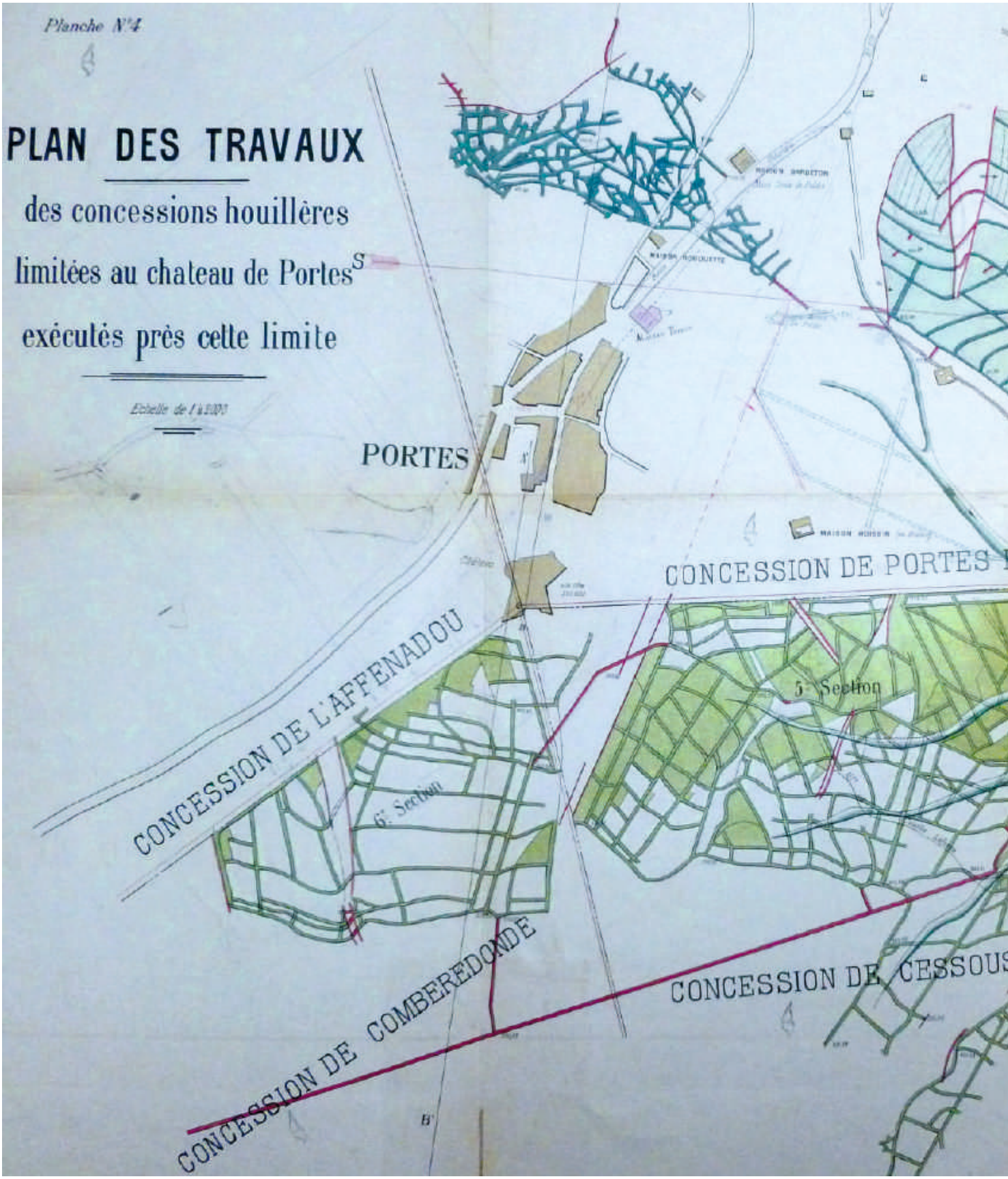
SCHNETZLER (Jacques), « La révolte des masques armés », *Mémoires d'Ardèche,* n° 62, 1999, p. 27-38 numéro consacré à « Quand grondait la révolte… », avec d'autres articles sur La révolte du Roure, notamment (même région)

SOTTOCASA (Valérie), Mémoires affrontées, *Les catholiques et protestants face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc,* Presses universitaires de Rennes, 2004 (notamment le chapitre 6 : Montagnes rouges et montagnes blanches, l'enracinement des attitudes collectives, 1793-1799).

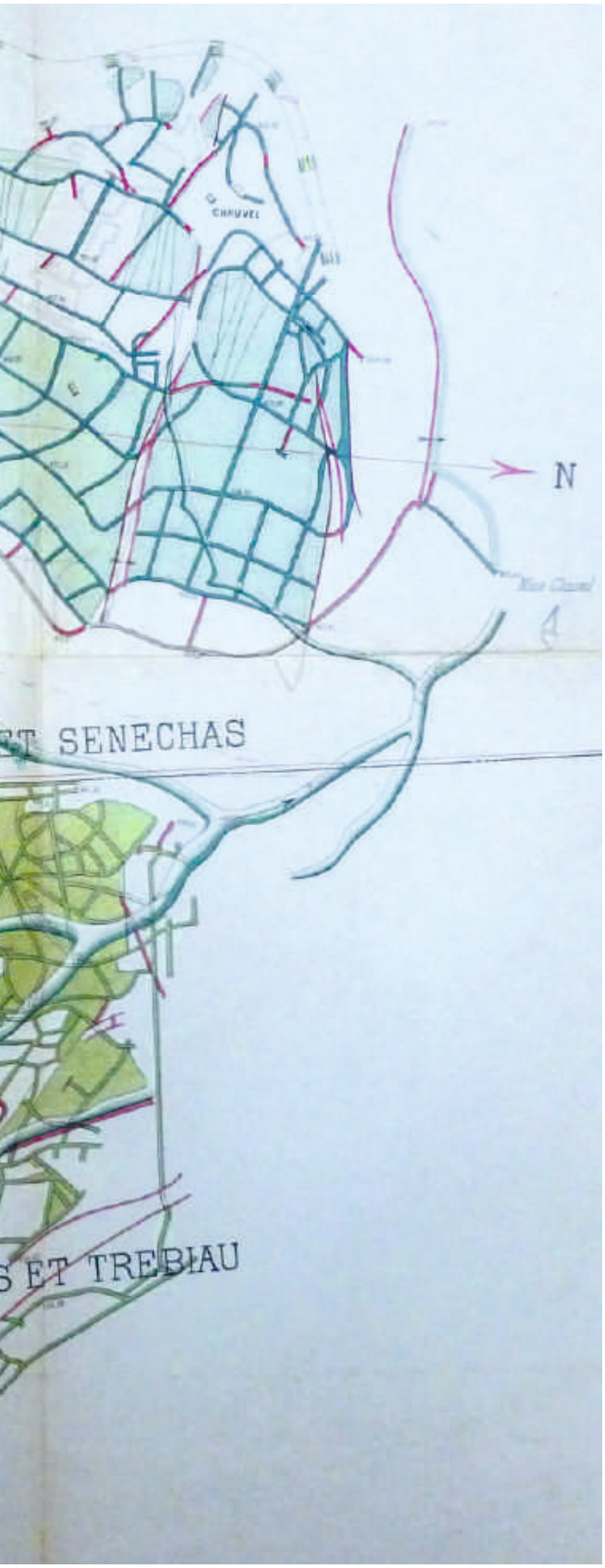
Et voir le dossier des archives de l'Hérault, C 6862, sur les délits et émotions du nord du diocèse d'Uzès de 1756 à 1768.


Bois de Chambonas
Dompnac
V
Moutfelgues
Sablières
Thine
Ste Marguerite
la Figere
St Pierre
Malarce
Chalendas
Reguibal
Chaptines
Petit Paris
Testerouge
le Prevenchet
Chanier
Pratelos
le Vialaret
Fougerol
le Rouverol
le Jou
le Pont
le Soulier
Bertelay
Lespinas
Varbelle
Liebertes
Lacoste
Lagnas
Autens
Argent
Elze
Dalbousse
Lene
Succ
Rentiges
Thinet
Chastanet
Depoudens
Terrus
Vignemerle
Rosilles
Luncheres
Charneuve
Redoussas
Seyras
Clapeyrol
Dechaussela
Mourmes
Marby
Lacombe
Lestroutlasses

Articles et Hors Série publiés dans Le Lien des Chercheurs Cévenols



sur le château de Portes



N° 2, p. 9 : Relations entre Marie Felice de Budos et les habitants de Génolhac, Jean Pellet

N° 43, p. 8 : Chicane à propos d'une cloche, M. Dautun

N° 86, p. 13 : Les criées de Portes, Jean Dautun

N° 92, p. 71 : Problèmes rencontrés par le maire de Portes pendant la Révolution, Jean Dautun

N° 100, article de Jean Pellet et Yves Chassin du Guerny sur « Châteaux et fiefs du Comté d'Alès au début du XV^{e} siècle », une large part sur la seigneurie de Portes

N° 118 : « Le château de Portes au XIX^{e} siècle, métamorphoses d'une forteresse à l'ère industrielle », Claire Guiorgadzé, p. 3-10

N° 119 : « Le compoix de Portes, le parcellaire du village de Portes en 1640, reconstitué à partir d'un compoix et du plan cadastral dit napoléonien », Claire Guiorgadzé, p. 3-8

Hors Série n°3 : *Le Chartrier de Portes,* par Jean-Bernard Elzière (un document exceptionnel qui est l'inventaire des papiers du château, papiers brûlés à la Révolution).

Source : « *Rapport des experts en la cause de la commune de Portes contre la Compagnie de Cessous et Comberonde et la Compagnie de Portes et Sénéchas* », Alais, imprimerie commerciale et administrative Jean Martin, 1884. (transmis par Élie Corrado).

Eugène Ducamp et Louis Laget, préfets de Gambetta

par Olivier Poujol

Les *préfets de Gambetta*, appellation devenue classique, sont les préfets du gouvernement de la Défense nationale (septembre 1870-janvier 1871) dont Léon Gambetta fut ministre de l'Intérieur.

L'historien britannique, Vincent Wright, a consacré des années de recherche interrompues par sa mort en 1999 à l'étude de ces préfets nommés dans l'urgence par Gambetta, après le 4 septembre 1870, dans une double situation de guerre et d'installation de la République, et qui ont pour la plupart quitté leur fonction après la démission du ministre en février 1871, puis l'arrivée au pouvoir de Thiers. Ses recherches ont été publiées en 2007 par les Presses de l' Université Paris-Sorbonne : *Les préfets de Gambetta* est l'ouvrage majeur, malheureusement posthume, de ce grand historien de l'État, un des meilleurs spécialistes de l'histoire de l'administration en France. Wright avait rédigé un ensemble monumental de notices individuelles sur les 136 préfets qui ont formé ce corps préfectoral atypique et éphémère, ayant sa dénomination particulière pour une courte période charnière, comme il existe aussi des *préfets de la Libération*. Ces préfets d'un moment exaltant et douloureux de l'histoire du XIXe siècle étaient d'authentiques républicains, au service de la République très souvent dès 1848, ayant combattu au prix fort le Second Empire, de formation intellectuelle (beaucoup sont avocats ou journalistes), des non professionnels de l'État, souvent originaires du département qu'ils administrèrent, et qui plus tard peuplèrent l'Assemblée Nationale et le Sénat ou la haute fonction publique. Nous avons résumé les notices de Vincent Wright sur deux Cévenols, Ducamp et Laget, l'un ayant administré un département des bords de Loire, l'autre son département d'origine. En lisant à la suite ces deux notices, on ne manquera pas d'observer qu'elles sont, sur de très nombreux points, le calque l'une de l'autre, par la proximité des origines et du parcours de ces deux républicains. Le volubile Ducamp et le sage Laget ne paraissent se distinguer que par le tempérament ! Pour aller plus loin sur le sens et sur l'importance régionale de l'engagement républicain de Ducamp et de Laget, il faut lire tous les écrits de Raymond Huard sur le mouvement républicain en Bas-Languedoc. On trouve encore en librairie son livre sur *La conquête républicaine dans le Gard. Les moments, les idées, les hommes 1830-1880,* Editions Inclinaison, Uzès, 2008[1].

Eugène DUCAMP (1819-1877).

Fils de Pierre Ducamp (1799-1830), propriétaire foncier à Cassagnoles (Gard), et de Clorinde-Eugénie-Marguerite Mazel (1799-1861). Celle-ci, devenue veuve, mère de trois garçons dont Eugène est l'aîné, se remaria en 1833 avec Jean-Louis Frédéric Fornier de Mairard (1805-1848), avocat à Nîmes (d'où une fille). La famille paternelle est originaire de Saint-Martin-de-Boubaux (les Ducamp de Pomeirols). La famille maternelle a une propriété à Cruviers-Lascours, où il est né. Ses parents appartiennent à des familles protestantes aisées. Son père est « un ancien du consistoire et receveur des collectes faites le dimanche au prêche ». On trouve plusieurs pasteurs parmi les membres de sa famille maternelle. Il épouse en 1860 Frédérika-Emma Petitpierre (1828-1919) elle aussi née dans une famille protestante, originaire de Suisse.

Licencié en droit en 1841, Eugène Ducamp est avocat à Alès de 1842 à 1852. Il est maire de Cassagnoles de 1848 à 1852. Le 5 décembre 1851, il est élu membre, avec Louis Laget, du comité de permanence du Gard qui organise la résistance contre le coup d'État du 2 décembre. Il est jugé très dangereux par la commission installée dans le Gard après le coup d'État : «*Étant maire de sa commune, a fait de la propagande socialiste, voulait soulever la garde nationale et a formé un camp insurrectionnel, chef de l'insurrection, influent, très dangereux... est notoirement considéré comme le principal chef du parti montagnard dans le canton de Lédignan... a abusé de l'influence que lui donnaient sur les populations de ce canton son titre d'avocat et ses fonctions de maire de la commune de Cassagnoles pour détruire dans leur esprit tout respect pour l'autorité et pour inoculer le poison des doctrines socialistes».*

1 Dernière publication de Raymond Huard à signaler, pouvant intéresser plusieurs de nos lecteurs : *À l'arrière du front. Le Gard, un département mobilisé (1914-1919).* Editions Inclinaison, Uzès, 2012, 176 pages, 15 Euros.

Pour échapper à une arrestation, il se réfugie en Suisse, où il séjourne de 1852 à 1854. Il est condamné par contumace à «L'Algérie plus». En décembre 1854, il rentre en France. En 1855, il est agent général de la compagnie d'assurance *Le Phénix* à Nîmes. Après l'attentat d'Orsini, en avril 1858, il est arrêté et déporté en Algérie. La loi d'amnistie de 1859 lui permet de rentrer en France. Il gère ses terres, reprend son activité dans les assurances et son action en faveur de la République. En août 1865, il est élu conseiller général du Gard (Vézénobres). Il échoue lors des élections au Corps Législatif en 1869. En 1870, il fait campagne pour le «non» lors du plébiscite de Napoléon III.

Après la chute de l'Empire et la proclamation de la République en septembre 1870, il est nommé sous-préfet d'Alès, mais démissionne peu après ; il occupa ces fonctions à la sous-préfecture du 4 au 25 septembre). Le 27 décembre 1870, il est nommé préfet de la Drôme, mais le décret de nomination est annulé le lendemain. Il devient préfet de la Nièvre le 10 janvier 1871, poste qu'il occupe jusqu'au 26 février 1871.

Il est candidat à l'Assemblée constituante sur la liste républicaine du Gard mais il n'est pas élu. Il est toutefois renouvelé la même année au conseil général du Gard. Il reprend son poste comme directeur d'une compagnie d'assurances. En février 1876, il est élu député d'Alès et il siège à gauche avec l'Union républicaine. En octobre 1877, il est réélu député d'Alès et meurt au tout début de la législature. Après une célébration au temple protestant de Versailles, il est enterré à Lascours dans le caveau construit dans son château. Il est cité par plusieurs sources comme membre des loges *l'Écho du Grand Orient* à Nîmes et *L'Étoile des Cévennes* à Alès. À ses obsèques, les loges maçonniques de Nîmes, d'Alès et de Saint-Géniès sont largement représentées et envoient leurs délégués. Ses amis politiques furent, selon Wright, Louis Laget et Jules Cazot[2]. Ils sont de la même génération.

Vincent Wright ne parle pas des sympathies fouriéristes d'Eugène Ducamp. Dans les années 1840, on le retrouve dans les rangs de « l'École sociétaire » fondée par Charles Fourier. Il figure en 1847 sur les premières listes d'actionnaires de « l'Union agricole du Sig », une société de colonisation fondée par des fouriéristes à Saint-Denis-du-Sig (département d'Oran). À la fin de sa vie, il participe encore - certes discrètement - à quelques initiatives du mouvement fouriériste : en 1872, il promet sa contribution financière à un projet de « Société des Études sociales » qui a pour but de rassembler les fouriéristes et de relancer l'activité phalanstérienne. Bernard Desmars, maître de conférences à l'université de Metz, lui a consacré une notice dans le *Dictionnaire biographique du fouriérisme,* notice mise en ligne sur le site de l'Association d'études fouriéristes : charlesfourier.fr .

Le Midi, paru le 1er janvier 1878, le décrit ainsi : « *Ceux qui ne le connaissaient que par le dehors étaient séduits par sa physionomie ouverte et franche, par son caractère aimable et expansif… entraînés par sa parole enthousiaste et par les saillies soudaine de son esprit, rare mélange de bon sens, de gaieté et de mélancolie; ils aimaient en lui l'artiste, le lettré, le rêveur plein d'originalité et d'humour* ».

Louis LAGET (1821-1882).



Louis Laget est né à Meyrueis le 21 septembre 1821. Son père, Jean-Louis Laget de Valdeson (1783-1854), d'une famille de propriétaires terriens, y est négociant avant d'être propriétaire foncier à Nîmes. Veuf, il a épousé en secondes noces Alix de Broche de Saint-André, issue d'une famille établie à Saint-André-de-Valborgne. Son grand-père paternel, Louis Antoine Laget-Valdeson, négociant et propriétaire à Meyrueis a été conseiller général de la Lozère de 1807 à 1814. Son grand-père maternel Mathieu de Broche de Saint-André (1760-1815) a été maire de Saint-André pendant la Révolution et

2 Le gouvernement de la Défense nationale nomma Jules Cazot, le 7 septembre 1870, secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Il suivit en cette qualité la délégation du gouvernement à Tours et à Bordeaux et s'associa à la politique et aux actes de Gambetta. Il est franc-maçon, membre de la loge alésienne *L'Étoile des Cévennes*. Lire : « Jules Cazot à trois voix » par G. Liotard, G. Caillat, P.-A. Clément dans *L.C.C.* n° 148, janvier/mars 2007, avec des observations de notre Président honoraire à propos de l'affairisme et de l'enrichissement de Cazot dans les chemins de fer. Jules Cazot est né en 1821 à Alès où son père, confiseur, appartenait à la petite bourgeoisie catholique de la ville. Sur sa très longue carrière politique de 1848 à 1912, année de décès de ce sénateur inamovible, lire sa notice dans *Les immortels du Sénat : les cent seize inamovibles de la Troisième République,* sous la direction de Jean-Marie Mayeur et Alain Corbin, avec la collaboration de Raymond Huard, Publications de la Sorbonne, 1995.

président du conseil cantonal. Sa famille paternelle est divisée entre protestants et catholiques, tandis que sa famille maternelle est composée de protestants fervents. Lui-même est élevé comme protestant. Il épouse en premières noces, en 1857, Sophie-Marie Soulier, d'Anduze, décédée peu après et en secondes noces, en 1859, Anaïs-Françoise Ducros, de Nîmes, (d'où un fils, Antoine-Louis, qui par mariage se liera aux Penchinat, grande famille protestante et républicaine de Nîmes). La position de fortune de Laget qui jouit d'une aisance relative est moins importante que celle de Ducamp.

Licencié en droit en 1841, Louis Laget est avocat à Nîmes de 1842 à 1848. Le 2 mars 1848, il est sous-commissaire du Gouvernement provisoire (ou sous-préfet) à Uzès. Le 22 mars 1848, il est substitut du procureur de la République à Nîmes. Le 9 novembre 1848, révoqué, il retrouve le barreau de Nîmes et devient rédacteur au *Républicain du Gard*. En décembre 1851, il proteste contre le coup d'État et devient membre du comité de permanence chargé d'organiser la résistance dans le Gard. En janvier 1852, il est qualifié par la commission mixte du Gard comme « *très influent par son instruction et le rang qu'il occupait ... a perverti l'esprit des classes ouvrières et agricoles* ». Il est condamné à « l'Algérie-plus». Il se réfugie en Espagne de 1852 à 1854, où il rédige une étude sur le code pénal espagnol (*Théorie du code pénal espagnol,* Paris, 1860). De retour à Nîmes, il reprend son activité d'avocat. En 1864, il est élu conseiller général pour le canton de Nîmes comme républicain, battant le maire de Nîmes, candidat du gouvernement. En 1870, il mène une campagne très active contre le plébiscite.

Louis Laget est nommé préfet du Gard, le 5 septembre 1870 et reste en fonction jusqu'au 9 mars 1871.

En juillet 1871, Laget est élu député du Gard mais l'élection est invalidée conformément à la loi concernant l'éligibilité des anciens fonctionnaires (il y a moins de six mois que Laget s'est désisté de ses fonctions de préfet du Gard). En octobre 1871, il retrouve le conseil général du Gard où il est élu jusqu'en 1880. Il préside cette assemblée en 1879-1880. En janvier1872, il est élu député de Nîmes et siège à l'Union républicaine. En janvier 1876, il est sénateur du Gard, prend place à la gauche de la Chambre haute et meurt à Nîmes au cours de la législature.

Ses amis politiques sont Eugène Ducamp et Jules Cazot. On ne lui connaît aucun lien maçonnique. Protestant, il est enterré au cimetière protestant de Nîmes. Pour *Le Midi*, en date du 2 décembre 1882, il *appartenait à cette race de robustes Cévenols, fortement trempés au moral... Il était toujours guidé par le bons sens, exempt d'emportement, toujours maître de lui, ne se décidant qu'après mûr examen.* Pour *La République Française,* fondée par Gambetta, il est « *homme de sang-froid et de bon conseil, ferme et serein aux jours de péril, calme et maître de lui aux lendemains de victoire* (1er décembre 1882) ».

Compléments bibliographiques

BARDY (Benjamin), « Les préfets de Lozère », *Bull. Centre d'études et de recherches littéraires et scientifiques de Mende,* n° 3, p. 15-24

Les obsèques de M. Eugène Ducamp, député du Gard, 29 décembre 1877, éditeur Clavel-Ballivet, 1878.

Documents pour servir à l'histoire de l'insurrection du département du Gard... Publié en 1883 Impr. de l'Union républicaine (en ligne sur archives.org)

Louis Laget a une fiche sur Wikipedia (à compléter)

Profession de foi de M. Eugène Ducamp, datée du 8 avril 1848, et commençant par ces mots : Citoyens, j'aspire à l'honneur... éditeur Veuve Veirun, 1848

Le Maitron, dictionnaire biographique mouvement social et mouvement ouvrier site : http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr

Petite annonce :

L'ACGC, Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes, tiendra son assemblée générale le samedi 31 août à Génolhac, salle polyvalente, de 9h30 à 17h. À cette occasion, l'Association fêtera ses 25 ans d'existence.
La matinée sera consacrée à la présentation des rapports (moral et financier), à la réélection du bureau, puis à un tour de table des participants et à la conférence de Marie Lucy DUMAS sur « Les dominicains à Génolhac ». Elle se terminera par un apéritif offert par la municipalité.
L'après-midi sera consacré à la visite du village « En suivant la Régordane », et à la poursuite des travaux personnels dans la salle.
L'ensemble de la journée est ouvert au public.

Le document historique en langue d'oc

par Marie-Lucy Dumas

L'enventari de Verfuelli (Inventaire des meubles du château de Verfeuil) fin XV^e siècle

Le château de Verfeuil se situe à la limite des communes actuelles de Chamborigaud et du Collet-de-Dèze (Coudoulous, limite entre le Gard et la Lozère). Il appartient à la coseigneurie des Verfeuil qui prête hommage à l'évêque d'Uzès. En 1247, la démolition du château est ordonnée par le sénéchal de Beaucaire dans le cadre de la croisade contre les Cathares. En 1304, le château et son mandement font partir du fief de Guillaume de Nogaret, conseiller de Philippe le Bel. Ses descendants le possèdent jusqu'en 1373, où Raymond de Montaut, neveu du pape Urbain V, ajoute la seigneurie de Verfeuil au domaine de Grisac. Ces terres font partie de l'acte de franchise accordée par le roi Jean le Bon aux terres des Grimoard et sont dénombrés en 1373. À la fin du XIV^e siècle, plus personne ne réside dans ce château dont les biens sont administrés par un baïle ou un procureur. Il y avait une chapelle castrale sous la dénomination de saint Pierre. Le château fut à nouveau démoli en 1586 par un capitaine des armées catholiques, le capitaine Méjannes (Jean Despeysses), comme pouvant devenir un repaire pour les troupes protestantes.

Cet inventaire fut trouvé par Édouard Bondurand, archiviste du département du Gard, dans les papiers de la famille Teissier du Rozier de Chamborigaud. Cet archiviste le publia et le traduisit mais se trompe dans la chronologie en pensant que le futur pape Urbain V ait pu aller se promener à Verfeuil, qui ne fut acquis par sa famille qu'en 1373. Il le date de la fin du XIV^e siècle, alors qu'un indice nous permet de resserrer la fourchette de la date entre 1473 et 1493, un siècle plus tard.

Des femmes héritières

En effet, parmi les témoins de la première journée d'inventaire il y a le représentant de *noble Alzacie de Cadris seigneure de Ganges et de Peyrefiche*. Cette dame est l'épouse en premières noces d'Antoine seigneur de Grisac, Verfeuil et Bellegarde. Ils ont eu comme enfants Antoine, Isabelle et Urbaine. Antoine mourut en tutelle et sa sœur Isabelle lui succéda. Leur mère, appelée Algaye de Cayre, dans le notariat de Ganges, mais nul doute qu'il s'agisse de la même femme épouse en secondes noces Louis de Pierre, baron de Ganges, Hierle et Pierrefiche. Algaye marie sa fille Isabelle avec Jean de Pierre, le fils aîné de son deuxième époux. Le jeune couple a une fille Louise de Peyrefort. Urbaine, deuxième fille d'Alzacie-Algaye, épouse Guillaume de Beauvoir, seigneur du Roure, légataire par son père de la seigneurie de Grisac. En 1473, Urbaine renonce à ses droits en faveur de Louise de Peyrefort, sa nièce représentée par Algaye de Cayre. Et à la mort précoce de Louise, celle-ci a laissé ses droits à Algaye de Cayre et à Urbaine. À la mort de sa mère, Urbaine devient la dernière héritière des Grimoard et par de nombreux procès arrive à récupérer la part dotale de sa mère en 1493. Urbaine, dame du Roure, devient légitime héritière des châteaux de Grisac, Gras, Vilar, Monteils, Montbel, Bédouès et Bellegarde, auxquels il faut ajouter Verfeuil[1]. C'est elle qui apporte le nom de Grimoard à la famille des Beauvoir du Roure. En 1499, elle fait confirmer les franchises de ses terres par Louis XII[2].

Le parler de l'inventaire

L'occitan est la langue maternelle de tous les habitants de la terre de Verfeuil. En revanche les notaires ont appris à écrire en latin. Cet inventaire se divise en deux parties : une première partie entièrement écrite en langue d'oc parce que cet inventaire est fait avec la « population de Grisac », c'est-à-dire les habitants du mandement de Verfeuil qui ont donné le nom aux choses et aux biens. On imagine toute une compagnie allant de pièce en pièce, et désignant les objets qui ont une valeur. On ne trouve pas dans cet inventaire des objets courants, de la vaisselle et de la cuisine qui sont tous de la « terralha » (terre), ni d'autres vêtements que ceux luxueux du prêtre desservant la chapelle.

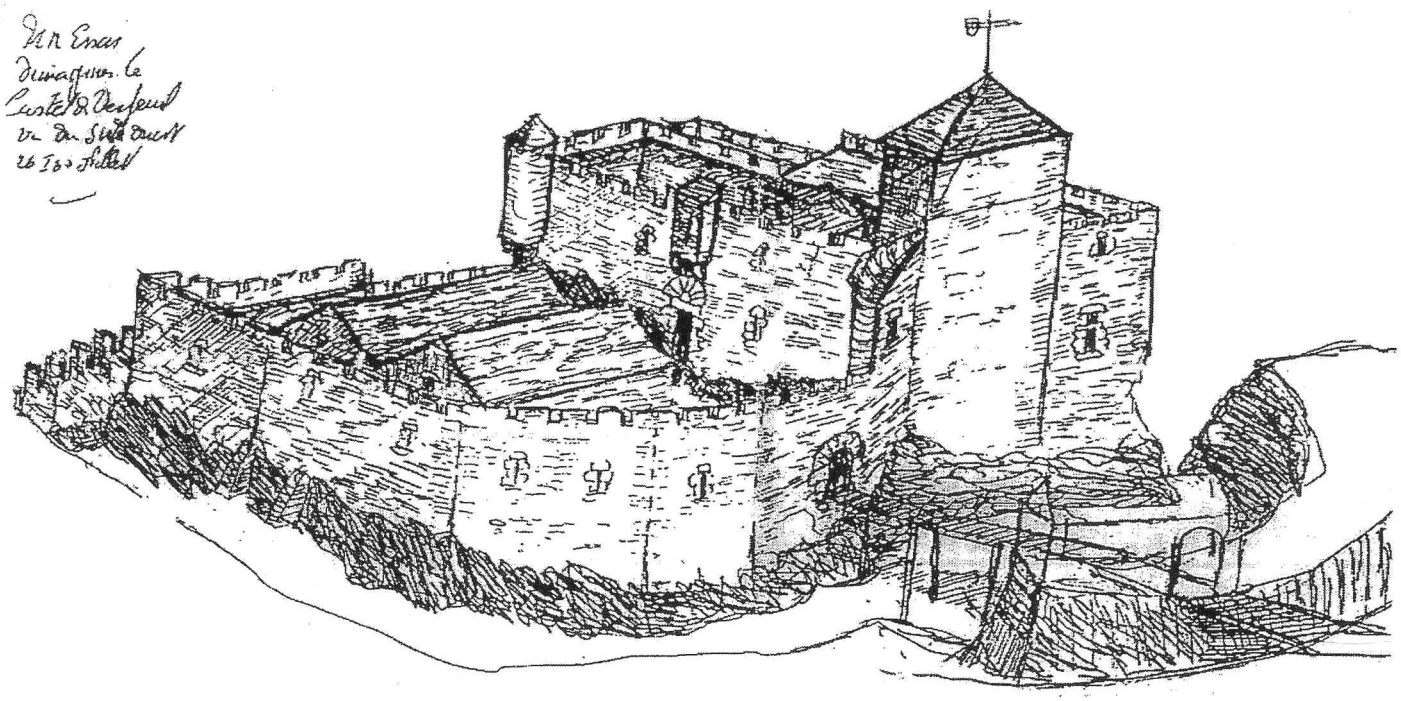
De nombreux mots nous restent encore obscurs.

1 Verfeuil est souvent inclus dans Grisac.

2 Extrait de *Histoire et généalogie de la famille Grimoard et alliances*, p. 3, mis en ligne par Marc Gauer, sur le site calameo.com

L'inventaire a été continué plus tard et là, on peut imaginer que seul le notaire était présent, mais était-ce le même ? Toujours est-il que ce notaire traduit en « latin de cuisine », c'est-à-dire écrit sous une forme latine des mots d'occitan tels que : *unam tinam = una tina, unam botam* (un tonneau), *unam pisam :* une pise (une presse) ou bien garde sous la forme occitane des mots qu'il est incapable de traduire tels que : *fuste* (poutre), *charna* (charnier), *las crespinas…*

Un aperçu de l'intérieur d'un château, nous est ainsi révélé, meublé de caisses, de coffres, de chaises, de bancs et de tables à tréteaux. Trois curiosités : un portrait du pape Urbain V, deux armes de guerre et des livres en langue romane, c'est-à-dire en français…et probablement des romans de chevalerie.



Un essai de reconstitution du château de Verfeuil par Jean Pellet, archives L.C.C.

Source : Bulletin archéologique du comité des travaux historiques, 1888, page 243 à 248.

Premieramen en la chambra bassa, XVIIII lensols… lo sobretel e penden del chabes…toalhas X servietas e VI longieyrias e II dreyssados.

Item, en la dicha chambra bassa, una granda colsse am som coysi

Item, plus VI colsses et IIII coyssis

Item, V flessadas

Item, IIII cubertos de color.

Item, plus I autre de drap blanc e I tapis

Item, en la chambra del arney, una autra gran cayssa am clau.

Item en la chambra bassa II petitas cayssas am clau e IIII grans cofres dels quals ni ha tres am clau.

Item, dos payrols dels quals la un te VII selhadas e es tranchat, l'autre te entorn V selhadas

Item, III olas de metalh

Item I padela

Item un gran aste de ferre

Item I chapfogia gran

Premièrement dans la chambre basse, 14 draps… Le ciel de lit et les rideaux… Nappes 10 serviettes et 6 longières et 2 nappes pour dressoir

de plus dans la dite chambre basse 1 grand édredon et son coussin

De plus 6 édredons et 3 coussins

De plus 5 couvertures de laine

De plus 3 couvertures en couleurs

De plus 1 autre de drap blanc et 1 tapis

De plus dans la chambre du vestiaire 1 autre grande caisse et sa clé

De plus dans la chambre basse de petites caisses avec clé et 3 grands coffres desquels il y en a 3 avec clé

De plus 2 chaudrons 1 tient 7 seaux et est troué l'autre tient environ 5 seaux

De plus 3 marmites en métal

De plus 1 poêle

De plus 1 grande broche en fer

De plus 1 grand parefeu

Item IIII bassis
Item, I conqua sans orles
Item XIII scudelas d'estanh
Item, IIII platz d'estanh
Item, I garrot
Item, I petita bombardela
Item, I colobrina
Item, I coffre en que son las reliquias
Item, I escot dels corporals en que es pencha l'esmage de papa Urba e autres esmage, coma avesque
Item, I petit retaule en que es pencha la Santa Trinitat, e Nostra Dona e los apostols
Item, tres pinctas d'estanh, de las quals la una es descuberta
Item, II aygadieyras d'estanh
Item, X vayssels vinaris, tan petitz coma grans
Item, III taulas am los taulayros necessaris
Item, un gran banco eschan en la sala, am son marchapé
Item, I andes de ferre
Item, IIII escabelas
Item, II selhas
Item, I gran truyna
Item, III corporals garnitz
Item, I autaret sive peyra de marme
Item, us vestisses de ceda, aucellatz de filh d'aur e de ceda, folratz de ceda roga, garnitz d'alba e toz autres abilhamens bos e competens, coma aparten als dichs vestis
Item, I borceta de ceda en que a belcop de reliquias
Item I bel tesso obrat causa ornamenti
Item, I mortia de peyra en la cosina
Item, I moli de mostarda
Item, I petit bassi trauchat a passar la salsa
Item, en la glieysa de san Peire I gran cayssa am clau
Item, en l'alta, I autaret de peyra de marma
Item, us autres corporals garnitz en l'autal
Item, en la dicha glieysa II petitz tessos
Item, II vestisses de peta valor garnitz
Item, II libres romans en pargami scrichs dels quals l'un s'apela Maffre e l'autre s'apela Ricard
Item, III cremalhs grans e I autre petit
Item, I payrola tenen I selhada et miega
I gran bassi argentat ho lavado
… grans cotels per cosinar
Item I piola… yssado
Item un gran pestelli de mortia
… cubertoyra d'ola de ferre
Item certz… peyra
Item tres toalhas en lo autar
Item enfenitz documents e esturmens de la terra e luoc de Grisac en las dichas cayssas chambra

De plus 3 bassins
De plus 1 bassin en cuivre sans bords
De plus 13 écuelles en étain
De plus 4 plats en étain
De plus 1 trait d'arbalète
De plus 1 petite bombarde
De plus 1 couleuvrine
De plus 1 coffre dans lequel sont des reliques
De plus 1 sac pour les corporals sur lequel est peinte et l'image du pape Urbain et autre image en évêque
De plus un petit rétable sur lequel est peinte la Sainte Trinité et Notre-Dame et les apôtres
De plus 3 pintes en étain desquels 1 est sans couvercle
De plus 2 aiguières en étain
De plus 10 cuves vinaires tant petites comme grandes
De plus 3 tables avec les tréteaux nécessaires
De plus 1 grand banc dans la salle avec son marchepied
De plus 1 trépied de fer
De plus 4 escabeaux
De plus 2 seaux
De plus 1 grand ???
De plus 3 corporals garnis
De plus 1 petit autel ou pierre de marbre
De plus des vêtements de soie brodée de fils d'or et de soie doublée de soie rouge garnis de ??? Et tous les autres habits bons et en bon état, comme il appartient aux dits vêtements
De plus 1 petite bourse en soie dans laquelle il y a beaucoup de reliques
De plus 1 beau tissu ouvragé pour cause d'ornements
De plus 1 mortier en pierre dans la cuisine
De plus 1 moulin à moutarde
De plus 1 petit bassin troué pour passer la sauce
De plus dans l'église Saint-Pierre 1 grande caisse avec 1 clé
De plus sur l'autel, 1 petit autel en pierre de marbre
De plus d'autres corporals garnis sur l'autel
De plus dans ladite église de petits tissus
De plus 2 vêtements de petite valeur garnis
De plus 2 livres romans en parchemin écrits l'un s'appelle Maffre et l'autre s'appelle Ricard
De plus 3 crémail grand et 1 autre petit
De plus 1 grand chaudron qui tient 1 seau et demi
1 grand bassin argenté ou lavabo
grands couteaux pour cuisiner
De plus 1 hache et une aissada (une pioche ou houe de forme triangulaire)
De plus 1 grand pilon de mortier
couvercle d'une marmite en fer
De plus ??? pierre
De plus 3 nappes sur l'autel
De plus de nombreux documents et instruments

bassa dessus dicha
Item I pastieyra el forniel
Item I alambi de plom
Item III penches de chambi, de la quals n'i ha II petitas e I fina
Item II pezes so es a saber I gran pes e I petita romana
Item I calisse an sa padena, bon e competen
(suivent en latin :

de la terre et du lieu de Grisac dans lesdites caisses de la chambre basse comme dit ci-dessus
De plus une pastière dans le fournil
De plus 1 alambic en plomb
De plus 3 peignes pour le chanvre desquels y en a 2 petits et 1 fin
De plus 2 poids à savoir 1 grand poids et 1 petite romane (balance)
De plus 1 calice et sa patène bon et en bon état

Que bona tradita fuerunt, anno et die praedictis, Bernardo de Chaponis de Chalrassa presenti in custodiam per nobilem Alzaciam de Cadris, dominam de Agantico, et de Petraforti, presentibus domino Anthonio rayde, presbytero parocchie de Castanholio, uticensis diocesis, Francisco Pauleti de Radice, Johanne Martini, Petro de Vineis, dicto populo de Grisaco et multis aliis et me E. Pugolis notario.

(traduction : Les quels biens furent transmis l'année et le jours susdits, à la garde de Bernard de Chapon de Chalrage, représentant de noble Alzacie de Cadris seigneure de Ganges et de Peyrefiche, présents Dom Antoine Rayde, curé de la paroisse de Castagnols, diocèse d'Uzès, François Paulet de Radice, Jean Martin, Pierre de Vineis, ladite population de Grisac, et beaucoup d'autres, et moi E. Pugol, notaire.)

…(in) fra *castrum* predictum ultra contentum in dicto …
En dessous ledit château, (nous avons continué plus tard le dit inventaire)
scilicet VI fuste *(à savoir 6 poutres)*
Item XVIII tab *(de plus 18 tab ???)*
Item VI fuste I parvam tinam buga *(de plus 6 poutres 1 petite cuve pour le linge)*
Item I partido ferri longum cum tail en… vinaris *(de plus 1 barre de fer longue avec ???)*
Item I ferre glaonia pro fundendo *(de plus un fer ??? pour fondre ?)*
Item II tabularia taxillorum *(de plus 2 petites tables pour jouer aux dés)*
Item in lo charna unum … capacitatis II sestariorum bonum *(de plus dans le charnier un ?? Capacité 2 sestiers, bon)*
Item unam magnam tinam *(de plus un grand tonneau)*
Item unam capsam cum quatuor pecolz *(de plus une cassette avec quatre pieds)*
Item unam pisam oleo capacitatis I sestarii seu ultra *(de plus une presse à huile de capacité d'un sestier et plus)*
Item unam parvam botam *(un petit tonneau)*
… quatuor telies fuste pro faciendo las crespinas *(quatre métiers à tisser pour faire des franges)*
Item infra dictum *castrum* IIII scamma fuste competentia magna *(de plus en dessous dudit château 4 bancs de bois en bon état)*

Que omnia predicta reperta fuerunt et recepta ultra dictum inventarium per dictum Chaonis, presentibus domino Anthonio Rayde, presbytero, Petro de Vineis et me dicto notario ut supra.
(Que tous les biens ci-dessus furent répertoriés et reçus en tant que dit inventaire par le dit Chapon, en présence de dom Antoine Rayde, curé, Pierre de Vineis et moi susdit notaire. !

Bibliographie

Le Lien des chercheurs Cévenols : un remarquable article dans le n° 100 B, par Jean-Bernard Elzière et Hélène Duthu : « Autour de Raymond de Montaut (env. 1340-1374), « seul neveu » du pape Urbain V (1362-1370) » p. 73-110. Permet de faire le point sur les familles possesseurs du château de Verfeuil.

« Lou Castelet »

Le château d'un architecte parisien en Cévennes à la fin du XIXe siècle. Les familles TEISSIER et de JOLY à Avèze (Gard)

par Madeleine Souche, avec la collaboration de Francis Delabarre

Le village d'Avèze à 2 km du Vigan possède deux châteaux. Le vieux château médiéval construit entre le IXe et le XVIIIe siècle a abrité tous les seigneurs d'Avèze et a survécu aux guerres de religion, il a appartenu à la famille de Montcalm.

À la fin du XIXe siècle quand la bourgeoisie triomphante construisait ses châteaux, des notables du village, les Teissier, ont fait construire le second château, le Château Teissier, dit « Lou Castelet », une vaste demeure bâtie par un architecte de grand renom, Edmond de Joly. Pour comprendre le choix de l'architecte et la conception de cet édifice dans ce pays, il convient de présenter les deux familles liées à sa construction et à son existence.

1) La famille Teissier, une famille cévenole ancienne

La famille Teissier connaît bien les archives qu'elle a conservées et cet article repose sur le travail de leur descendant, l'arrière petit-fils d'Edmond Teissier, Francis Delabarre.

Originaire d'Italie, la famille Teissier s'est installée en Cévennes à partir du XVIe siècle :

…Vers la fin du XVIe siècle, existait à Espériès — hameau de la paroisse du Vigan — une branche des Teyssier, d'où sont sortis successivement divers rameaux que l'on a vus à Montdardier, à Lasfons, à Molières, à Aulas et au Mazel [commune de Bréau].

En 1881, sauf au Mazel et à Avèze, on n'en trouve plus dans les autres localités. Ceux de Molières se sont éteints dans les familles Surville et Placide Alaric. Le dernier représentant mâle de ceux d'Espériès, qui avait donné le jour au notaire Jean Teyssier, du Vigan, fut Pierre-Adrien Teyssier, négociant en bonneterie, mort au Vigan, époux d'Aline Dhombres, mort et enterré au Vigan. Les Teissier avaient adhéré à la Réforme et sont restés protestants jusqu'au dernier Teissier en 1954. Ce sont des Teyssier de la branche d'Espériès qui toujours se sont traités de «parents», d'après les papiers de famille, qui vinrent s'établir à Avèze au XVIIe siècle[1].

Les ancêtres TEISSIER

Moïse Teissier

En 1632, Moïse Teissier, un descendant de la branche d'Espériès, vivait à Avèze. Il était couturier et avait pour épouse Anne Arnal, d'Avèze. Le couple vivait encore en 1623 lors du mariage de leur fils Estienne (vers 1569 - ?) « *Maistre-couturier* », qui fut consul d'Avèze.

Cette famille prête serment de fidélité, avec les habitants du village, au roi Louis XIII, le 31 juillet 1632. Par ailleurs, Moïse Teissier est mentionné comme l'un des experts *chargé d'estimer une maison vendue à la communauté d'Avèze par Jehanne Michelle, veuve de feu Jean Martin du dit Avèze, pour bâtir à la place un temple protestant.* Selon les époques, les Teissier, parents et alliés, œuvraient dans la sériciculture et le commerce de la soie, qui leur confèrent, avec le temps, position sociale et aisance financière.

Jean, Louis Teissier (1789/1846)

Descendant direct de Moïse, Jean, Louis Teissier est né à Avèze le 13 mai 1789. Il exerçait le métier de courtier en soierie, comme la plupart de ses ancêtres depuis la fin du XVe siècle. Le 21 septembre 1821, il épousa sa cousine germaine, Anaïs Fonzes (1805/1884) fille de Jean Fonzes et d'Agathe Montet, née à Aumessas où elle avait une belle maison près de la place de la fontaine.

Le couple possédait à Avèze une maison bourgeoise avec terrasse et jardin dans l'actuelle rue de la Carrierasse, à l'angle de la Placette. Jean, Louis

1 *Origines et arbres généalogiques - Anaïs Fonzes, 1866.*

Teissier mourut à Avèze le 24 novembre 1859 et son épouse à Montpellier le 23 janvier 1884. Ils eurent deux enfants, tous deux nés à Montpellier : Jean, Edmond et Catherine, Marie, Louise (1839/1859) décédée à Montpellier dans le terrible incendie de ses vêtements dans la maison familiale, place de la Saunerie.

Jean, Edmond Teissier (1834/1903) et les siens

Né le 4 avril 1834 à Montpellier, décédé au Castelet à 69 ans, le 15 décembre 1903. Enterré à Avèze. Edmond Teissier fit ses «humanités» à Montpellier et passa ses années de jeunesse (1845 - 1860) entre la place de la Saunerie, la placette à Avèze et la maison d'Aumessas. Veuf sans enfant d'un premier mariage au Vigan avec Juliette Soulier, Edmond avait épousé, en secondes noces, en 1865, Henriette Teulon (1841/1886), née à Valleraugue à la propriété de la Grenouille et décédée à Avèze, dans sa maison de la rue de la Carrierasse à 45 ans ; Edmond fit alors édifier en 1869, au cimetière d'Avèze, le tombeau de famille dans lequel sont enterrés presque tous les Teissier. Ils eurent quatre enfants dont deux survécurent : Marie et Jean, Fernand. Entre 1860 et 1885, Edmond Teissier avait hérité des biens de ses parents. Il était devenu propriétaire de plusieurs maisons, terres et fermes, presque 1000 hectares, répartis sur le Causse du Larzac, entre Blandas et Montdardier : la Borie d'Arre, le Quintanel, la Pilonnerie, la Falguière, le Mas de Jean Gros ; ailleurs, sur le plateau du Lingas et au-dessus d'Aumessas : les fermes de Lascanals, des Molières et de Montlouviers.



Jean, Louis Teissier (1789/1846)



Anaïs FONZES (1805-1884)



Edmond TEISSIER (1834-1903)



Henriette TEULON (1841-1886)



La ferme de la Borie d'Arre entre Rogues et Blandas sur le Causse

À Avèze, Edmond possédait aussi une magnanerie sur le chemin de Montdardier, le Mas du Coste-Granier (aujourd'hui «Les Magnaneries»), la maison de la rue de la Carrierasse où avaient vécu ses parents, et un grand champ de mûriers d'un peu plus d'un hectare — en face du temple, bordant le chemin qui longe les dernières maisons du village, dans sa partie riveraine de la Glèpe, cours d'eau que l'on passait à gué au bout du chemin — et que son grand-père avait racheté au marquis de Montcalm-Gozon.

Edmond vivait de rentes confortables que son père Jean, Louis, Teissier et sa mère Anaïs Fonzes (elle-même héritière en 1825 de deux oncles paternels, célibataires fortunés, négociants en soierie, installés à Lyon : Jean et Pierre Fonzes), lui avaient laissées et qu'il avait fait fructifier. Les deux familles Teissier et Fonzes œuvraient dans la sériciculture, l'industrie et le négoce de la bonneterie de soie depuis plusieurs générations, soutenus par le rapide développement industriel du Second Empire et les revenus des terres dont Jean, Louis Teissier, puis son fils, Edmond avaient hérité ou fait l'acquisition au cours de leur vie.

De son second mariage avec Henriette Teulon sont issus Marie et son frère Jean. L'aînée Marie,

Camille Teissier, née le 14 mai 1866, décédée le 4 avril 1904 à 38 ans, épouse le 27 septembre 1886, Jacques de Joly, rentier, né le 16 mars 1865 à Vernon (Eure) et décédé à 55 ans à Nîmes le 3 mars 1920. Marie est la mère de Robert de Joly (1887-1968) et de sa sœur Henriette de Joly (1891/1906). Jean Teissier (1872/1952), petit frère de Marie, né à Montpellier et mort à Avèze, fut aussi propriétaire-rentier. Après le décès de sa mère, il habita Paris, d'abord chez sa sœur pour faire ses études au Lycée Henri IV, puis, de son mariage en 1897 avec Camille Deville (1875/1959), jusqu'en 1914. Après la guerre, Jean et sa famille s'installèrent à Marseille en 1919, enfin définitivement au Castelet à Avèze, en 1942.

Jean, Fernand Teissier et Camille Deville étaient les grands-parents maternels de Francis Delabarre.



Jean, Fernand TEISSIER (1872-1952)



Camille DEVILLE (1875/1959)

Le grand projet d'Edmond Teissier : la construction du Castelet

Entre 1885 et 1890, Edmond Teissier qui, dans sa jeunesse, fit profession de courtier en soierie, investissant dans ce commerce avec les industriels lyonnais, vit sa fortune s'accroître assez considérablement d'une part par une réussite professionnelle et d'autre part à la suite de successions en provenance de sa famille maternelle en 1884.

Au nord-ouest d'Avèze, le passage à gué de la Glèpe posait problème en période de crue. En 1870, dans un axe presque perpendiculaire à ce chemin, on construisit une voie et un pont, appelé "Pont de la Discorde", permettant de rejoindre désormais à pied-sec la route de Nîmes à Millau. Edmond Teissier possédait là, juste en face du terrain où était érigé le temple protestant, un vaste champ de mûriers d'un hectare, bordant le confluent de la Glèpe du Coudoulous et de l'Arre. Vers 1888, il envisagea de faire construire, dans le champ des mûriers, une demeure bourgeoise qui correspondrait mieux, pensait-il, à sa position sociale et à ses moyens, une maison plus vaste où il bénéficierait de tout le confort «moderne» de l'époque, c'est-à-dire de l'eau courante, chaude et froide, de toilettes et de fosses septiques (très rares à la campagne à cette époque), d'un monte-charge entre le sous-sol et le rez-de-chaussée ; l'électricité viendra beaucoup plus tard.

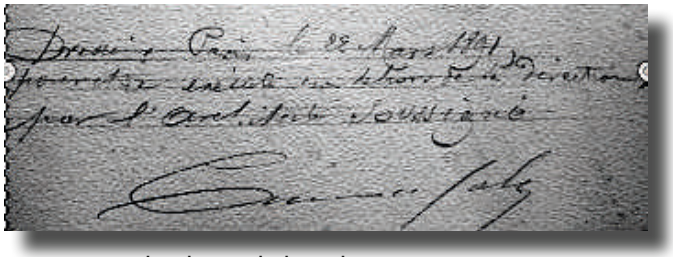
En 1890, pour édifier la nouvelle maison familiale, Edmond Teissier commanda les plans du "Castelet" à l'architecte Edmond de Joly, un oncle de son gendre Jacques de Joly, à qui il confia l'organisation et le suivi des travaux et des coûts, en liaison avec son oncle.



1890, Plan du Castelet, façade ouest



Côté Sud



Signature d'Edmond de Joly

2) La famille de Joly, une famille parisienne originaire du Larzac

Originaire de Saint-Rome-de-Tarn, en Aveyron, sur le causse du Larzac, le premier de Joly connu fut juge au tribunal de Rodez vers 1430, puis magistrat à Montpellier vers 1450.

Cette famille de juristes vit certains membres de sa descendance connaître un destin de premier plan, voire historique.

Du XVIIIe jusqu'à la moitié du XXe siècle, quatre descendants du juge de Rodez laissèrent à leur époque une trace remarquable :

- XVIIIe siècle : **Étienne, Louis, Hector de Joly** (1756-1832), dernier garde des Sceaux de Louis XVI, nommé par l'Assemblée législative le 4 juillet 1792,

- XVIIIe / XIXe siècle : **Jules, Jean-Baptiste de Joly** (1788–863), cousin d'Hector de Joly. Élève de l'École des Beaux-arts de Montpellier. En 1821, Jules de Joly devient architecte des Bâtiments de France, il est affecté au Corps législatif pour lequel il intervint à partir de 1828 en restructurant la salle des séances (l'hémicycle actuel), en procédant à l'avancement de la façade sud (côté cour) qui a permis de créer trois salons et à l'édification de la bibliothèque de l'Assemblée, accolée à l'aile est du palais Bourbon et décorée par son ami le peintre Eugène Delacroix, En 1826, à Paris, il construit l'hôtel Boni, 32 rue de Trévise dans le 9e arrondissement, pour le compte du spéculateur René Bony. À la même époque il construit l'immeuble du 4 rue d'Aboukir dans le 2e arrondissement. En 1860, il réalise pour le duc de Morny la « galerie des Tapisseries » au Palais-Bourbon.

- XIXe siècle : **Edmond de Joly** (1824-1892), fils du précédent et né à Paris. Il suit les traces de son père et grandit au milieu des travaux du Palais Bourbon. Attiré par la carrière d'architecte, il entre à l'École des Beaux-arts en 1844, puis sous les ordres de celui-ci conduit et surveille les travaux de l'hôtel de Lassay, résidence des présidents de l'Assemblée nationale depuis 1843. Sous le Second Empire, Edmond prit la suite des affaires de Jules de Joly et en 1860 fut nommé aussi architecte du Corps législatif. Le duc de Morny, président de la Chambre des députés en 1854, lui confia la réalisation des haras de Viroflay. Par ailleurs, il construit plusieurs hôtels et maisons de location dans le Paris haussmannien. Chevalier de la Légion d'honneur, il jouit d'une clientèle assurée et d'une belle notoriété quand l'Empire s'écroule lors de la guerre de 1870.

Après la défaite, Adolphe Thiers, dont Edmond de Joly était proche, cherche où réunir l'Assemblée nationale. L'architecte lui propose d'aménager à Versailles — avec l'assentiment de Bismarck[2] — la salle des spectacles du château. Lorsque commence la guerre civile, pendant la Commune de Paris le gouvernement se réfugie à Versailles. Edmond de Joly s'occupe des hébergements et rend des services personnels.

En 1875, la nouvelle constitution républicaine donne un régime bicaméraliste à la France ; en moins de six mois Edmond de Joly construit dans l'aile sud du palais de Versailles la nouvelle salle. Celle-ci fut presque aussitôt abandonnée quand les pouvoirs publics rentrèrent à Paris.



Étienne, Louis, Hector de Joly (1756-1832), ministre, garde des Sceaux en 1792.
Tableau peint par Antoine Vestier (1740-1824).



Jules, Jean-Baptiste de Joly (1788 – 1863)



Edmond de Joly (1824-1892)

2 Edmond de Joly, représentant personnel d'Adolphe Thiers, était chargé de négocier discrètement avec Bismarck le retrait des troupes prussiennes de Versailles pour que le gouvernement français puisse venir s'y installer.



Hôtel de Lassay restructuré et réorganisé successivement par les architectes Jules de Joly et Edmond de Joly,



Ancienne salle des spectacles et fêtes du château de Versailles. Réaménagée en 1871 par Edmond de Joly pour devenir salle du congrès du Parlement de la République depuis 1879.

Cette salle servit la première fois pour la réunion du Congrès le 30 janvier 1879 et depuis elle est toujours utilisée pour la réunion des deux chambres en Congrès.

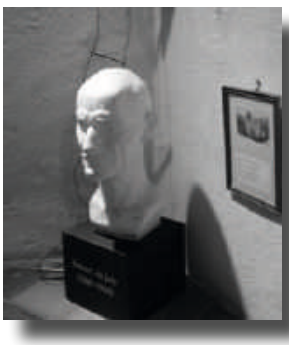
Au siècle suivant, un de ses neveux, André de Joly (1857-1934), fut préfet des Alpes-Maritimes (de 1908 à 1914) et l'instigateur de la construction de la Moyenne Corniche au-dessus de Nice. Un appel à projet fut remporté par Edmond de Joly…

- XIX^e^ / XX^e^ siècle : Robert de Joly (1887 - 1968). Arrière-petit-fils de Jules Jean-Baptiste de Joly et petit-fils d'Edmond Teissier, Robert est le fils de Marie Teissier et de Jacques de Joly, le neveu d'Edmond de Joly.

Ingénieur et inventeur, sa passion et ses découvertes en spéléologie rendront Robert de Joly, avec Édouard-Alfred Martel, l'un des plus grands et des plus célèbres spéléologues français ; tous deux sont mondialement connus dans cette discipline scientifique. Robert fut l'inventeur de l'une des plus belles grottes de France, l'Aven d'Orgnac.



Robert de Joly en exploration sur le causse en 1928



Buste de Robert de Joly au Musée Cévenol du Vigan (Gard)

Rectificatif : Suite à l'article sur le Collège d'Alès, L.C.C. n° 172, Hubert Angliviel de La Beaumelle nous fait les remarques suivantes : La Beaumelle se prénommait Laurent et non Laurent Marc-Antoine. Il est entré au collège en octobre 1734 à l'âge de 8 ans et en est ressorti le 16 novembre 1743 à l'âge de 17 ans.

À lire ou à consulter

Annales de l'Académie cévenole, 2011+2012, tome XXII, Pôle culturel et scientifique de Rochebelle, 155, rue du faubourg de Rochebelle, 30100 Alès

Au sommaire :

Survivances et héritages des cultes anciens dans notre patrimoine culturel, par Jean-Pierre Cautru

Regards contemplatifs sur un petit jardin cévenol, par frère Jean Gascuel

La Résistance dans le Gard, par Laurent Pichon

La première élection présidentielle au suffrage universel, par Nicole Rieu

Visite du domaine de Sauvages et de son arboretum, par Anne-Marie Granier

Verrerie des Cévennes, par Robert Thillier

L'Académie cévenole publie des annales depuis 1990, les exemplaires reçus par L.C.C. sont disponibles au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac

Revue annuelle du GARA (Groupe Alésien de Recherches Archéologiques), n° 40, Activités et travaux 2012

Au sommaire :

Visite et prospection : Les « tumulus » de Carnas, Sourit (St Félix de Paillères), un parcours d'archéologie en Vaunage, les pierres gravées du Serre des Escudellos, le château de Fressac.

Fiches sur :

La grotte de la Rouquette (R. Cimia-S. Varéa)

Une pierre à cupules au Fort Vauban (J. Salles)

Sépultures préhistoriques de « Seynette » (J.P. Venobre)

Sépultures sous tumulus de Saint-Julien-les-Rosiers (J.P. Venobre)

Coffre aménagé dans une diaclase et orthostate de dolmen (J.P. Venobre)

Dans les entrailles du Fort d'Alès (E. Hébérard)

Structure pré ou protohistorique de St-Hilaire-de-Lavit (J.P. Venobre)

La grande Pallière (Anduze), état des lieux (G. Marcon)

Pierre Casado, *Le compoix de Sauve*

Ce document daté de 1642-1643 est en dépôt aux Archives départementales du Gard sous la cote E dépôt 208 / 20. Il est constitué d'un registre de 391 folios, d'une écriture très lisible. Il est muni d'une couverture de carton recouvert de cuir brun. Il s'agit d'un usuel complet, débutant par le protocole (7 folios), suivi par la rubrique des assujettis (14 folios), puis par le corpus (258 folios) comportant un *Cayer des biens prethendeus nobles* à partir du folio 275. Le registre s'achève avec le certificat de remise du compoix par l'arpenteur Claude Gilly de Calvisson. Nous n'avons répertorié qu'une seule mutation dans ce registre ; par contre les annotations en marge de gauche indiquant une nouvelle évaluation de l'impôt foncier pour certains biens sont nombreuses. La langue de ce compoix ressortit à la langue française du XVII^{e} siècle, avec francisation de tous les éléments du lexique occitan n'ayant pas de correspondant en français. Parmi les diverses natures de parcelles répertoriées, nous avons noté la fréquence des *vigieyres* = « oseraies », indicatrice d'un artisanat de la vannerie, et la fréquence plus grande encore des *issards / yssarts* = « terrains défrichés », indicatrice de tentatives de nouvelles mises en culture. Nous avons noté l'absence dans ce compoix du terme occitan *camp* ou français *champ*.

Un lexique à lire sur le site http://crises.upv.univ-montp3.fr/ressources-scientifiques/compoix-du-gard/compoix-de-sauve-1642-1643/ (information communiquée par Noëlle MARTI-GERBAUD).

Au feu de la liberté de Georges Peladan, MARPOC, 2013, Ouvrage bilingue, 233 pages, préface de M. Jean Imbert, conseiller municipal de Saint-Étienne-Vallée-Française, rédacteur en chef du journal communal *La Font de Bourret*, 16 €

En avril 1944, près de Saint-Etienne-Vallée-Française, une colonne allemande est attaquée par un groupe de maquisards. Les Allemands ne tardent pas à arriver en représailles. Les habitants fuient et se cachent. Le village est pillé, le château brûlé.

Pere, jeune républicain espagnol, occitan du Val d'Aran, chassé de son pays, installé à la ferme de la Picharlerie avec de jeunes résistants, vit ces évènements.

En août 2003, c'est partout l'année de la canicule. Un incendie gigantesque va brûler des milliers d'hectares car les bois de pins s'enflamment comme des torches. Le feu cerne les maisons, certains habitants après une lutte sans merci doivent fuir. Nous retrouvons Pere dans le mas de famille de sa femme, Myriam, la factrice dont l'aide a été précieuse pour les maquisards, qui vit soixante ans après cet autre incendie…

Le roman se déroule comme un film relatant des faits historiques pendant la dernière guerre et met en scène des personnages de la Résistance. Des séquences d'incendies d'origine complètement dif-

férentes mais aussi effrayants les uns que les autres en sont le lien, avec des flash-back qui vont d'une époque à l'autre et vont donner le rythme au livre.

Nous savons à travers ce roman ce qu'a ressenti l'auteur qui a vécu ces deux évènements depuis son enfance jusqu'à sa vie d'adulte. En plus du témoignage et de l'histoire attrayants, les nombreuses évocations du pays, comme de la langue ou des menus faits de la vie courante, en font un récit émaillé d'images qui nous touchent.

Marineta Mazoyer

Échanges

Annie Nys-Barbusse nous parle de ce village : « Si vous passez par Bagard, arrêtez-vous sur la place du village, là où coule une fontaine de source remontant à la surface du sol par des forces telluriques peut-être déjà utilisée pour des bains romains et, avant, par des druides. Là, une église, aveugle à l'origine, c'est-à-dire défensive avec sa double porte, ses épaisses et très hautes murailles. L'ouverture à l'ouest est récente. »

C'était la chapelle d'un château-fort ayant appartenu aux Templiers d'Alès et destiné sans doute à protéger la route d'Alès à Anduze. De l'ancien château, il reste une tour d'angle, ronde au sud-ouest et de beaux linteaux, parfois voûtés, en pierres de taille dans les caves des maisons sur le pourtour Sud. (Site de la Mairie de Bagard)

« L'église est contiguë à une bâtisse carrée : c'était un silo à grain pour les récoltes de blé, d'orge, de pois chiches et autres, qui s'entassaient derrière ses murs protecteurs. »

« La léproserie des templiers surplombe la route. Sur la porte, on peut voir les restes d'un Baphomet sculpté. » Il est probable que le MONAC qui se trouvait un peu en dehors de l'axe routier (Vieille Route d'Anduze) a été acheté ou donné aux templiers de l'Hospitalet qui y avaient installé au XIII[e] siècle une léproserie. (Site de la Mairie de Bagard).

Recherches / Questions / Réponses

1) Un poème d'Albert Arnavielle à trouver !

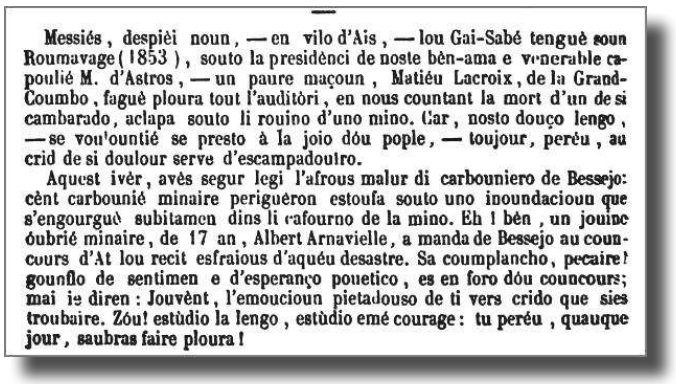
Pierre Bérard nous adresse donc un message concernant sa recherche en cours d'un poème «Parla de Lengadò» qui a été écrit par le poète alésien Albert Arnavielle en 1862. Le titre pourrait-être *Lo Malur de Lallo*.

C'est un de ses tout premiers poèmes, envoyé dans le cadre du concours des Jeux Floraux d'At (d'Apt) qui s'est tenu le 14 septembre 1862. Il a été cité, apprécié par le maître Mistral, mais non retenu pour être primé. Il relate l'inondation de la mine de Lalle (Bessèges) qui a eu lieu le 11 octobre 1861 et qui avait fait une centaine de morts : la plus terrible catastrophe survenue dans les Houillères des Cévennes.

À ce concours il y avait 45 concurrents. Voici ce qui est rapporté du discours de Frédéric Mistral qui confirme la participation et l'envoi à ce concours d'Apt du «*poète-débutant*» Albert Arnavielle. Page 24 de l'*Armana Provençau* de 1863.

Arnavielle était, à cette époque, employé à la Compagnie des Mines de Bessèges, sous la bienveillance du directeur Ferdinand Chalmeton. Il avait 17 ans, effectuait des levers de galeries dans la mine. Il connaissait l'autre poète du coin, Mathieu Lacroix, le «poète-maçon» de La Grand'Combe.

pierre.berard34@orange.fr



Messiés, despièi noun, — en vilo d'Ais, — lou Gai-Sabé tenguè soun Roumavage (1853), souto la presidènci de noste bèn-ama e venerable capoulié M. d'Astros, — un paure maçoun, Matiéu Lacroix, de la Grand-Coumbo, faguè ploura tout l'auditòri, en nous countant la mort d'un de si cambarado, aclapa souto li rouino d'uno mino. Car, nosto douço lengo, — se vou'ountié se presto à la joio dóu pople, — toujour, peréu, au crid de si doulour serve d'escampadoutro.

Aquest ivèr, avès segur legi l'afrous malur di carbouniero de Bessejo: cènt carbounié minaire periguèron estoufa souto uno inoundacioun que s'engourguè subitamen dins li cafourno de la mino. Eh ! bèn, un jouine óubrié minaire, de 17 an, Albert Arnavielle, a manda de Bessejo au councours d'At lou recit esfraious d'aquéu desastre. Sa coumplancho, pecaire! gounflo de sentimen e d'esperanço pouetico, es en foro dóu councours; mai ie diren : Jouvènt, l'emoucioun pietadouso de ti vers crido que sies troubaire. Zóu! estùdio la lengo, estùdio emé courage : tu peréu, quauque jour, saubras faire ploura !

2) Claude Jean Girard : une concession minière

« Mon grand-père, ou mon arrière-grand-père, avait passé une concession avec un société pour une recherche minière (or, paraît-il…) sur nos terres sises à Oultre, au lieu dit Alteyrac, à Chamborigaud (Gard). » Les galeries existaient dans les années 1950, pour des recherches, sans doute vaines, au milieu ou à la fin du XIX[e] siècle. Claude Jean Girard souhaite trouver des archives concernant cette concession et savoir à quel organisme ou établissement s'adresser.

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes (numéros disponibles)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 149 avec sommaire.	*30,00 €
CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	* 20,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y CHASSIN DU GUERNY/A. CLAVEIROLE) Le CD...	* 20,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel PIETERS) - CD	10,00 €

Généalogie

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick CHASSIN du GUERNY)	* 7,50 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain LAURANS)	7,50 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean PINTARD)	5,50 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel DAUDET)	* 15,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy PUECH)	6,00 €

Protestantisme - Guerre des camisards - Abjurations

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne SCHŒN et Didier POTON)	8,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean PELLET)	4,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean PINTARD)	6,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul CHABROL)	3,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André CLAVEIROLE)	4,50 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean PINTARD)	6,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean DAUTUN)	6,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie MONNIER)	7,00 €

Compoix - Terriers - Reconnaissances féodales

HS 3	Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard ELZIERE)	16,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Barnard ATGER)	4,50 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques VALAT de CHAPELAIN)	6,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean PELLET)	* 4,50 €
HS 46	Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Yannick CHASSIN du GUERNY et Jean PELLET)	* 16,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVI^{e} siècle	18,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean ANDRÉ)	9,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène DUTHU et Alain LAURANS)	3,50 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	9,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVII^{e} s. d'après le compoix de 1656 (Janine CRYÉ-FENOUILLET)	12,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André CLAVEIROLE)	6,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard CAILLAT)	* 35,00 €

Régionalisme

HS 7	La tour de PINTARD (Jean PINTARD)	4,50 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean DAUTUN)	4,50 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard ATGER)	4,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond AUBARET)	7,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean DAUTUN)	6,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard ATGER)	* 8,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVII^{e} siècle (Jean PINTARD)	4,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean PELLET)	4,50 €
HS 39	Les seigneurs de Vézénobres (Elisabeth FONTANIEU et André BORD)	4,50 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel DAUDET)	15,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre CASADO)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècle (Jean-Gabriel PIETERS)	12,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile COUSTÈS)	20,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

Les frais d'envoi (en France métropolitaine) sont inclus dans les prix indiqués. Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 % sur la vente des hors-séries, exception faite des numéros dont le prix est précédé d'un astérisque. Envoyer vos commandes avec le règlement à : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

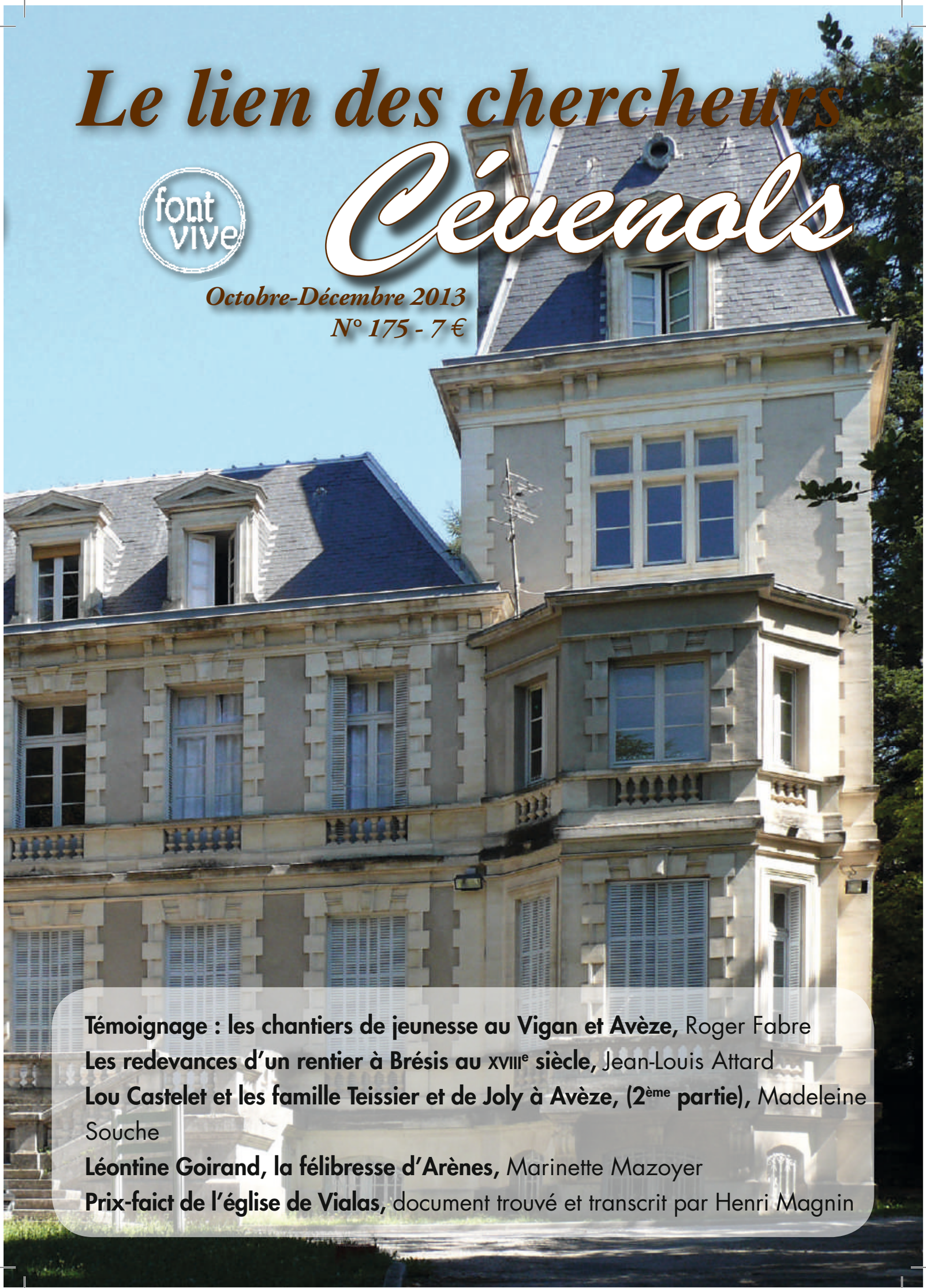
9 770335 626008

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr- Tél 04 66 30 41 34.

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Octobre-Décembre 2013
N° 175 - 7 €



Témoignage : les chantiers de jeunesse au Vigan et Avèze, Roger Fabre
Les redevances d'un rentier à Brésis au XVIII^e siècle, Jean-Louis Attard
Lou Castelet et les famille Teissier et de Joly à Avèze, (2^ème partie), Madeleine Souche
Léontine Goirand, la félibresse d'Arènes, Marinette Mazoyer
Prix-faict de l'église de Vialas, document trouvé et transcrit par Henri Magnin

Sommaire



Château d'Arènes, avec l'aimable autorisation des propriétaires

- **Bourse du Lien des Chercheurs Cévenols**, p. 3
- **La 39ème assemblée générale du L.C.C. à Avèze**, p. 3
- **Témoignage : les chantiers de jeunesse au Vigan et Avèze (mars-octobre 1941), par Roger Fabre**, p. 4
- **Les redevances d'un rentier à Brésis au XVIIIe siècle, Jean-Louis Attard**, p. 7
- **Les Cévenols vus par ... petit florilège des lieux communs et préjugés**, p. 19
- **Lou Castelet et les famille Teissier et de Joly à Avèze, (2ème partie), Madeleine Souche**, p. 10
- **Document : prix-faict des réparations à l'église de Vialas, document transcrit par Henri Magnin**, p. 20
- **Léontine Goirand, la félibresse d'Arènes, Marinette Mazoyer**, p. 24
- **À lire, à consulter**, p. 28
- **Questions, réponses : Raoul Gout, inventeur du mot *Camisarde* ? Olivier Poulol**
- **Les 3ème journées d'histoire locale de Barjac : programme**, p. 31
- **Les trois derniers Hors série**, p. 31

Photo de couverture : Le Castelet à Avèze, photo de Martine Volle

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3 Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wiénin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Patrick Arnault
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Louis Raymond

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Philippe Gaussent, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wiénin.

Comité de Rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Alice Motte, Marie-Claire Pontier, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Madeleine Souche, Michel Wiénin.

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Correspondance :
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ;
Adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum
Adhésion sans abonnement : 5 € ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
3 Grand Rue 30450 Génolhac

Mise à jour septembre 2013

Éditorial

Bourse du Lien des Chercheurs cévenols

Lors de la 39e assemblée des adhérents du L.C.C. qui s'est tenue à Avèze, près du Vigan, a eu lieu la cérémonie de remise du premier chèque de la bourse dont le Lien a eu l'initiative. Il nous semble important de souligner cet événement exceptionnel puisque nous sommes en Cévennes la seule association de chercheurs amateurs qui encourage ainsi de jeunes étudiants, futurs professionnels.

Le conseil d'administration avait lancé un appel à candidature le 1er mai auprès des professeurs d'histoire médiévale, moderne ou contemporaine des universités de Toulouse, Perpignan, Montpellier, Nîmes, Grenoble et Aix-en-Provence. Après étude des dossiers, et au vu de l'intérêt des réponses reçues, nous avons décidé d'accorder exceptionnellement deux bourses pour cette année : l'une à William Beck, (Université de Perpignan), l'autre à Florian Cadoret, (Université de Montpellier). Tous deux poursuivent leurs recherches pour l'obtention d'un master 2. William Beck développe son étude sur « *Le destin des protestants (puis Nouveaux Convertis) à Alès entre 1670 et 1720* ». Quant à Florian Cadoret, il a pour sujet « *L'évolution des notables de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac pendant et après la Révolution de 1789*». Ces deux étudiants ont pu faire connaissance avec les adhérents, entamer des contacts et découvrir une revue qui était restée jusqu'à présent confidentielle dans les universités. Comme on peut l'imaginer, ils sont ravis de ce geste qui les aidera dans l'achat des livres ou pour payer des déplacements aux archives… Bien sûr, nous ne doutons pas que ces jeunes étudiants ainsi soutenus seront les sympathiques ambassadeurs de notre revue et qu'ils nous feront l'honneur d'un ou plusieurs articles.

Le prochain appel à dossier de candidature sera lancé au mois d'avril 2014 et paraîtra dans le L.C.C. 177.

Marie-Lucy Dumas



De gauche à droite : M. Panafieu, maire d'Avèze, William Beck, Marie-Lucy Dumas, Florian Cadoret, Marinette Mazoyer.

La 39e assemblée générale ordinaire de L.C.C.

Une quarantaine d'adhérents s'est inscrite à l'A.G. qui avait lieu à Avèze, un charmant village, près du Vigan. M. Doulcier, conseiller général du canton du Vigan, et M. Panafieu, maire d'Avèze, nous ont fait le plaisir de leur visite et de leurs encouragements pour nos travaux et notre mise en valeur du patrimoine. Nous les remercions vivement pour toute cette attention et l'aide qu'ils nous ont apportée pour que cette A.G. puisse se tenir dans la salle même qui avait hébergé les réfugiés espagnols et les jeunes des Chantiers de Jeunesse. De l'avis de tous, l'ambiance était décontractée et joyeuse, les adhérents présents ont fort apprécié la « bourse de L.C.C. », qui, espérons-le, va devenir une référence de marque pour notre association.

Tous les adhérents recevront le compte-rendu *in extenso* des travaux de notre assemblée dans *La Lettre des adhérents n°1* qui arrivera en même temps que le numéro 176 (en janvier 2014). C'est l'une des décisions du conseil d'administration entérinée à cette assemblée. On y découvrira la liste des travaux et des recherches menés par nos adhérents avec leurs coordonnées qui devraient faciliter les échanges, une demande des années précédentes. Une lettre va être adressée à tous les adhérents pour les interroger sur leurs recherches et leur courriel.

Le bureau sortant a été réélu. Frédéric Boyer a été élu au conseil d'administration en remplacement de Pierre Mouriès démissionnaire. Patrick Arnault, secrétaire adjoint, est désormais chargé de l'impression et de l'expédition des Hors série. Christine Atger et Madeleine Souche sont entrées au comité de rédaction. Enfin, Catherine Gay-Petit a accepté de participer au conseil scientifique.

Le repas savoureux organisé par *Le Bistro avézol* a été suivi d'une belle visite de la ville du Vigan menée avec brio par Mathieu Ancey avec des participants particulièrement intéressés. Cette visite nous a été offerte par l'Office du tourisme du Vigan que nous remercions chaleureusement. L'an prochain, à la même époque, l'A.G. est prévue au cœur des Cévennes.

Témoignage

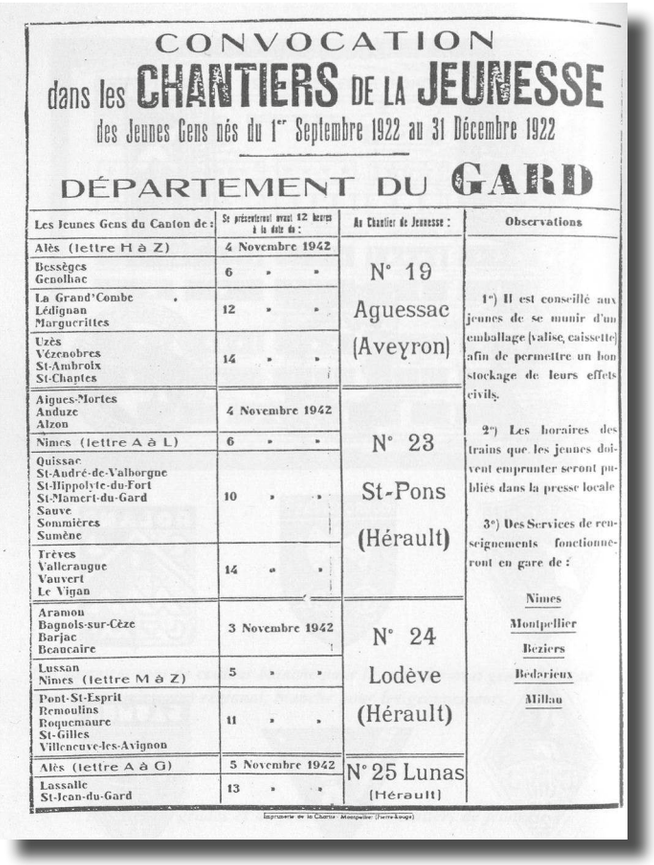
Mes six mois de chantiers de jeunesse au Vigan et Avèze (mars-octobre 1941)

par Roger Fabre

Les chantiers de la jeunesse française, substituts du service militaire pendant la dernière guerre sont nés après la défaite des armées françaises, en juin 1940. L'armistice signé avec les Allemands stipulait que la France conservait une « armée d'armistice » de 100 000 hommes. Les militaires se trouvant en zone non occupée furent démobilisés et renvoyés dans leurs foyers ; ceux de la zone occupée devinrent prisonniers de guerre. On obtint cependant de l'ennemi que les jeunes soldats des classes 1939/3 et 1940/1, tout juste appelés, n'y fussent pas comptés ; ce sont eux qui fournirent la masse humaine des chantiers de la jeunesse française.

Le général de corps d'armée de La Porte du Theil, aidé d'officiers et sous-officiers rendus disponibles, fut chargé de les organiser. Entraîné par sa vision personnelle, ce Lozérien organisa ses Chantiers sur le modèle des scouts de France. Partis de leurs casernes avec rien ou pas grand chose, ses hommes rejoignirent les monts et les bois à l'entrée de l'hiver 1940-41. Et s'ils pâtirent évidemment de la faim et du froid, tout fut cependant quasiment prêt pour accueillir ceux de ma classe 1940/2 en mars 1941. Ces Chantiers n'avaient rien à voir avec d'autres mouvements de jeunes volontaires de l'époque – politiques, eux –, comme la *Jeunesse de France et d'outre-Mer* (JFOM), les *Compagnons de France,* ainsi que d'autres mouvements à la dévotion du maréchal, plutôt fascisants sinon fascistes. Ce service aux Chantiers, lui, remplaçait le service militaire obligatoire et était inscrit comme tel, sur notre livret militaire. Il fut ultérieurement pris en compte pour la pension de la « Sécu » et la pension civile.

Donc, convoqués par voie d'affiches, les Français des classes 1940/2 et 1940/3 nés dans le Tarn durent rejoindre par chemin de fer Le Vigan pour, je crois, le 15 mars. Il y fallut une bonne journée, très joyeuse pour les jeunes que nous étions. Arrivés au Vigan (annoncé avec la prononciation occitane locale), nous fîmes immédiatement connaissance avec le groupement n° 18[1], au groupe n° 11, dont les baraques occupaient le Plan des Châtaigniers, la plus grande place de la ville. Après la première nuit, ayant avalé un quart de café noir et une sardine sèche salée au baril, on nous achemina, *pedibus cum jambis,* jusqu'à Molières, au groupe n° 3, pour y subir la visite d'incorporation. Les non retenus retournèrent chez eux ; les « bons », interrogés sur leur profession dans le civil, furent répartis en conséquence. C'est ainsi que, de télégraphiste que j'étais, je devins téléphoniste au PC du groupement n° 18, au château d'Avèze, près du Vigan. J'y accomplis mes six mois de Chantiers – et non huit mois comme prévu au départ.



CONVOCATION

dans les CHANTIERS DE LA JEUNESSE

des Jeunes Gens nés du 1er Septembre 1922 au 31 Décembre 1922

DÉPARTEMENT DU GARD

Les Jeunes Gens du Canton de :	Se présenteront avant 12 heures à la date du :	Au Chantier de Jeunesse :	Observations
Alès (lettre H à Z)	4 Novembre 1942	N° 19 Aguessac (Aveyron)	1°) Il est conseillé aux jeunes de se munir d'un emballage (valise, caissette) afin de permettre un bon stockage de leurs effets civils. 2°) Les horaires des trains que les jeunes doivent emprunter seront publiés dans la presse locale 3°) Des Services de renseignements fonctionneront en gare de : Nimes Montpellier Beziers Bedarieux Millau
Bessèges Genolhac	6 » »		
La Grand'Combe Lédignan Marguerittes	12 » »		
Uzès Vézenobres St-Ambroix St-Chaptes	14 » »		
Aigues-Mortes Anduze Alzon	4 Novembre 1942	N° 23 St-Pons (Hérault)	
Nimes (lettre A à L)	6 » »		
Quissac St-André-de-Valborgne St-Hippolyte-du-Fort St-Mamert-du-Gard Sauve Sommières Sumène	10 » »		
Trèves Valleraugue Vauvert Le Vigan	14 » »		
Aramon Bagnols-sur-Cèze Barjac Beaucaire	3 Novembre 1942	N° 24 Lodève (Hérault)	
Lussan Nimes (lettre M à Z)	5 » »		
Pont-St-Esprit Remoulins Roquemaure St-Gilles Villeneuve-les-Avignon	11 » »		
Alès (lettre A à G)	5 Novembre 1942	N° 25 Lunas (Hérault)	
Lassalle St-Jean-du-Gard	13 » »		

Imprimerie de la Charité - Montpellier (Tarn-&-Hérault)

L'organisation des chantiers de la jeunesse française était donc calquée sur l'organisation scoute voulue par son commissaire général. Tout cela sentait la revanche ! Un commissaire régional

1 Nom : Chevalier d'Assas, devise : « D'aucun le second ». Commissaires : Pagézy, Brénot, Desvernois.

des Chantiers se trouvait à la tête de chaque région militaire, celui de Montpellier étant le colonel de Saint-Rémy. Au Vigan, le commissaire chef de groupement s'appelait Brénot : il s'agissait d'un capitaine de cavalerie fou de chevaux et de cavaliers, qui s'était fait prêter une jument pur-sang et un cheval demi-sang anglais par le régiment de cavalerie alors stationné à Nîmes. Ces nobles montures étaient soignées par un jeune de la session précédente, un nommé Frey, *lad* de Maisons-Laffitte. Brénot avait deux commissaires adjoints : de Bony, ex-commandant, et Mahieux, ex-adjudant. Les chefs des divers groupes étaient d'anciens EOR (élèves officiers de réserve) ou des aspirants dotés d'un assistant issus de la même école. Sous leurs ordres, des chefs d'atelier chapeautaient des chefs d'équipe conduisant huit à dix jeunes.

Nous, les jeunes des services administratifs du PC répartis dans des bureaux, formions l'une des équipes du groupe n° 11 du Vigan. Nous logions dans le village d'Avèze ou au château et avions les cuisines au Foyer Rural. Nous n'étions que trois à dormir au château : les deux téléphonistes et celui qui surveillait le coffre-fort, le seul à être armé d'un pistolet.

Une équipe, envoyée à tour de rôle par les différents groupes, rendait chaque semaine – en grande tenue – les honneurs dans la cour d'entrée du château. Cette équipe se chargeait aussi de la corvée de quartier du château.

Il est intéressant de mettre en parallèle (trop facilement sans doute) les hiérarchies :
De fait, un ex-adjudant pouvait se trouver commander un plus gradé que lui dans l'armée…

Scouts de France	**Chantiers de jeunesse**	**Armée**
commissaire général	commissaire général	général
commissaire régional	commissaire régional	colonel
scout mestre	commissaire chef de groupement	commandant ou capitaine
assistant scout mestre	chef de groupe ou assistant	lieutenant ou sous-lieutenant
chef de troupe	chef d'atelier	adjudant ou sergent
chef de patrouille	chef d'équipe	caporal
scout	jeune	soldat

Le service de santé fut confié à deux médecins militaires ; et deux infirmières se tenaient à l'infirmerie installée à l'usine Lacroix, route de Ganges. [*Lors de la visite d'incorporation, on nous avait fait la piqûre DTAB*[2]*, nécessaire dans les conditions de vie et de nourriture qui seraient les nôtres. Mais si un jeune tombait malade dans un camp de montagne, les médecins allaient le visiter et le soigner ou, le cas échéant, l'emmenaient à l'infirmerie voire à l'hôpital militaire de Montpellier.*] Tout cela marchait assez bien, jusqu'à ce qu'un matin, le discret et excellent docteur Klotz – qui était juif, disparaisse des Chantiers à la surprise générale.



Quant aux religions, un prêtre et un pasteur protestant se partageaient l'aumônerie du groupement, amenés par les camions ou voitures montant quotidiennement à l'Aigoual. Ils réconfortaient les pauvres jeunes dispersés dans la forêt, où ils se sentaient isolés. Montant pour réparer le téléphone foudroyé de la maison forestière de Montals, je vis que les jeunes avaient transformé un bâtiment en chapelle, dans laquelle une fresque reproduisait l'insigne des chantiers de la jeunesse française. J'ignore ce qu'il en est advenu…

MANGER ! Telle était la grande affaire des Français après la défaite de juin 1940 – et aux Chantiers peut-être encore plus qu'ailleurs. Le service des subsistances de l'intendance militaire de Montpellier nous donna à liquider les stocks de guerre de l'armée française déconfite. Passons sur le baril de sardines salées pleines de vers, le fromage de gruyère aux asticots, la viande avariée ; et il fallait avoir bien faim pour manger les topinambours cuits à l'eau et les épinards terreux ; quant au café (ou à ce qui en tenait lieu) … cependant nous n'en mourûmes pas ! Les gradés d'Avèze et ceux de passage étaient évidemment mieux traités au mess, grâce aux compétences professionnelles d'un cuisinier aussi jeune que nous.

2 Diphtérie, Typhoïde, paratyphoïde A et B.

Les rites. Après le footing matinal, une fois revêtus de l'uniforme, se tenait cérémonie avec le chef d'atelier derrière le château : « À mon commandement – Jeunes de France, toujours ? – Prêts. – Envoyez les couleurs ! » Nous nous mettions au garde-à-vous, le petit doigt sur la couture du pantalon. Ensuite un gradé communiquait l'ordre du jour. Après « Repos ! » puis « Rompez », chacun vaquait à son travail ou à ses affaires personnelles.

Quand nous croisions un gradé, il fallait le saluer militairement ; si nous nous présentions à un gradé, même salut et garde-à-vous à trois pas devant lui. Voilà toute l'instruction militaire que nous reçûmes aux Chantiers ! La population, certes, ne nous détestait pas mais nous préférions fréquenter le café situé au bas du village ou bien descendre au Vigan. Nous donnions notre linge à laver à des femmes, pour une somme modique, n'ayant touché qu'un seul cube de savon de Marseille, de 4 cm de côté, pour six mois et il fallait aller laver à la rivière. Quant à la literie…

Dans les groupes, c'était partout plus ou moins la même chose. Le soir, de temps à autre, on les rassemblait autour d'un feu de camp ; là, ils chantaient d'anciennes chansons des armées royales et impériales ou de vieux chants de marins.

Leur travail consistait à couper le bois marqué par les employés des Eaux et Forêts ; et tant mieux pour eux si, dans leurs équipes, se trouvaient quelques paysans sachant manier la cognée, la hachette, la scie à tronçonner ou la scie à bûches ; les citadins pouvaient toujours débarder ce bois de chauffage et l'empiler « à beaux stères ». À certains endroits, les jeunes des Chantiers étaient utilisés comme saisonniers dans l'agriculture, pour aider aux moissons et surtout aux vendanges. La réalisation d'objectifs fixés avait moins d'importance que le « retour à la terre » cher à Pétain. Et cela faisait autant de chômeurs en moins.

Le téléphone. De télégraphiste dans le civil, j'avais donc été bombardé téléphoniste. Mon collègue était un authentique professionnel du téléphone, mais œuvrant dans la technique. Nous exploitions une installation plus que simpliste, rescapée des deux guerres ; les postes étaient principalement de vieux appareils dérivés du modèle des PTT de 1910, à l'audition abominable. Une ligne aérienne, de Rochebelle à Avèze, reliait notre central au monde extérieur. De longues lignes particulières avaient été construites à la va-vite, sans aucune protection ; elles pénétraient dans le château par une fenêtre entrebâillée. Assemblées en « fagots », elles interféraient entre elles par temps humide, mêlant les communications. Les fusibles brûlés par les orages étaient remplacés par un bout de métal quelconque. Par temps orageux, des arcs électriques se formaient entre le boudin de fils fixé sur la rampe et les balustres de la cage d'escalier… Le matériel étant quasi inexistant, je dis un jour au chef des transmissions que je savais où trouver du matériel téléphonique destiné à la décharge et il m'envoya de suite en permission pour aller le chercher. Nous fabriquâmes alors un central téléphonique qui ressemblait à un vrai ; voilà l'exemple typique des Chantiers : tout faire avec rien.

Nous ne nous privions pas d'écouter les communications en nous mettant en écoute silencieuse, engrangeant anecdotes mémorables et racontars pour le mess. Vers septembre 1941 je fus aussi, durant 24 heures, l'unique intérimaire d'un groupement fantôme, le n° 19 de Meyrueis.

Mémorable demeure le souvenir de notre intervention, « sous la contrainte » du chef de groupement, afin de rétablir la liaison après le foudroiement d'un câble de vingt-huit paires de lignes téléphoniques. Partis avec un mulet attelé à un arabat (chariot hippomobile militaire) et une échelle empruntée, nous jouâmes les acrobates au risque de nous casser la figure pour dériver notre ligne sur une autre. Après quoi il fallut opérer sans vergogne la mutation au central téléphonique du Vigan – qui ne valait guère mieux que le nôtre –, au nez et à la barbe de l'administration. Mais les miracles n'avaient pas lieu tous les jours comme en témoigne mon échec pour rétablir le téléphone à la maison forestière de Montals, après un gros orage.

La propagande vichyste. Pendant les six mois passés dans les Chantiers, je ne vis guère de propagande vichyste. Il est vrai qu'à cette époque le maréchal Pétain aurait pu encore faire illusion. Dans les groupes, on faisait chanter *Maréchal nous voilà,* mais je m'honore de ne pas l'avoir chanté une seule fois dans ma vie. Pourtant, sur la cloison derrière mon lit, une très grande affiche du maréchal prônait la Révolution Nationale. Il y eut un jour un défilé conjoint, dans les rues du Vigan, des Chantiers avec le régiment de cavalerie de Nîmes (à pied cependant) avec sa fanfare. Il avait pour but de faire s'engager des jeunes dans l'armée d'armistice. J'ai entendu dire qu'ils ne firent pas florès.

D'un point de vue politique, je dirai que l'esprit de revanche n'était peut-être pas absent dans la tête du général de La Porte du Theil, comme dans celle de celui qie avait été son conccurent pour la création des Chantiers, De Lattre de Tassigny. Cet esprit s'amenuisa au fil des ans… Après l'occupation totale de la France par les Allemands, en novembre 1942, les Chantiers furent dissous. Cer-

tains prirent le maquis et quelques-uns moururent pour la France. D'autres furent pris par les Allemands et envoyés au STO. D'autres réussirent à retourner chez eux. Le général de La Porte du Theil, pour avoir refusé d'obéir aux demandes pressantes de l'occupant, fut démissionné et arrêté. Déporté dans un camp en Allemagne, il en revint mais fut jugé pour avoir soutenu le gouvernement de Vichy.

Si nous ne nous remplîmes pas les poches aux chantiers de la jeunesse française – payés que nous étions au tarif des soldats – nous y apprîmes la vie en communauté et le moyen de rire de tout et de chanter dans les difficultés. Ce fut aussi pour moi le temps d'observer les gens que je côtoyais, les chargés d'autorité, le côté pile et le côté face de chacun et de ne pas trop se fier à leur mine. Préadolescent, j'avais fait l'expérience du scoutisme. J'ai appris aux Chantiers un petit morceau de la vie telle qu'elle est et, à mes quatre-vingt-douze ans, grâce à Dieu, je reste un jeune « toujours prêt » pour les autres.

Bibliographie : Mazier (Pierre), *L'Espelido, histoire des chantiers de jeunesse en Languedoc-Roussillon,* préface d'Arthur Conte, Éditions Lacour, 1989, 147 p. Une étude historique renseignée (sources et bibliographie), photos et cartes.

Les redevances d'un rentier à Brésis au XVIIIe siècle

par Jean-Louis Attard

Étienne Hugues est un homme ordonné

Le 5 mai 1711, quand il se rend au château de Brisis (ou Brésis) pour le premier paiement de sa rente, il s'est muni d'un petit cahier de sa fabrication : 8 feuilles de format 20x29 cm d'un papier jaune et épais, pliées en deux et réunies par une petite ficelle. Résultat, un petit cahier de 32 pages qu'il va faire signer 4 ou 5 fois par an pour conserver la preuve qu'il a bien rempli ses obligations financières. La ficelle a bien résisté au temps... Trois siècles plus tard, le petit cahier, coincé au milieu d'un grand carton de souvenirs familiaux, est confié à Marie-Lucy Dumas [1].

Les acteurs

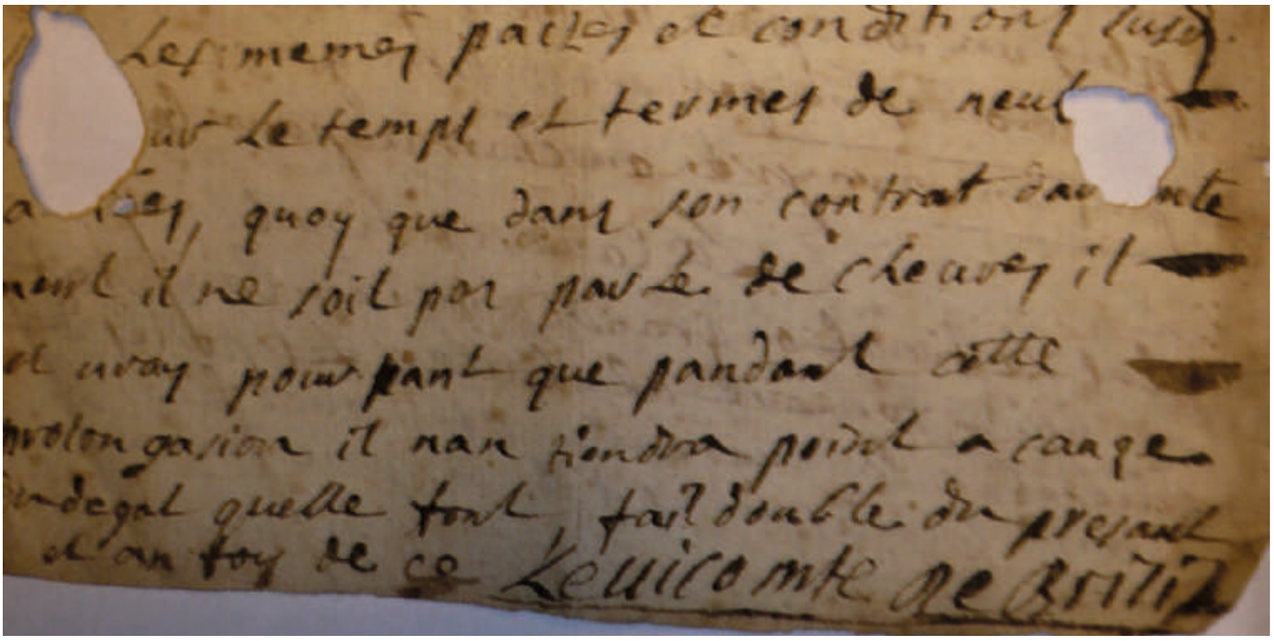
Celui qui signe les reçus est le propriétaire, le seigneur de Brisis.

Le 5 mai 1711, il signe « *l'Abbé de Brisis* » : il s'agit d'Alexandre d'Hérail, prieur et frère de défunt René d'Hérail, seigneur de Cubières et autres lieux. À partir du 9 mai 1713, les reçus sont signés « *le Vicomte de Brisis* ». Il s'agit de Jean-Joseph d'Hérail, fils de René donc neveu de l'abbé. Le vicomte est né le 27 janvier 1691 au château... En septembre 1727, il ira à Sommières épouser Marie-Thérèse de Biord.

Celui qui tient le cahier s'appelle Étienne Hugues. Originaire de Cubiérettes, il a épousé Marceline Brouzet dont les parents font tourner le moulin de Brisis, au confluent du ruisseau de Bournaves avec la Cèze. Au baptême de Catherine, en août 1703, le père est dit « *valet à Brisis* ». N'en déduisez pas qu'Étienne est un simple domestique... En 1707 puis 1714, les parrains de ses enfants Alexandre et Jean-Joseph sont les deux d'Hérail précités. Propriétaire et rentier sont donc très proches !

En décembre 1717, le vicomte écrit avoir « *prolongé le contrat d'arrentement que mon oncle l'abbé* [lui] *avait passé, et ce sous les mêmes conditions...* » Il précise un peu plus loin « *quoi que dans son contrat d'arrentement il ne soit pas parlé de chèvres il est vrai pourtant que pendant cette prolongation il* [ne] *nous tiendra point à cauze du dégat qu'elle font...* » C'est clair, les chèvres du vicomte sont voraces, mais tant pis pour le métayer...

1 La caisse de documents a été confiée par M. Anier de Montselgues (Ponteils-et-Brésis, Gard) et concerne la famille Sannier et ses collatéraux.



Au départ, une rente annuelle de 290 livres

La rente est fixée à trois versements de 96 livres, 13 sols et 4 deniers chacun, devant être payés à trois moments de l'année : à la Croix de mai (tout début du mois), à la Sainte-Magdeleine (20-25 juillet) et à Noël.

En réalité, le petit cahier est signé en moyenne quatre ou cinq fois chaque année. Le 17 juillet 1715 par exemple, le propriétaire reconnaît avoir reçu 72 livres pour « *la Magdeleine prochaine* » et 5 semaines plus tard, le 22 août, « *il tient quitte Étienne Hugues de la paye qu'il me devait échue à la Magdeleine dernière* ».

Au terme de la Noël 1723 apparaît une nouvelle rubrique : une rente de regain de la Saint-Michel. Elle se monte à 20 livres, mais elle est incluse dans le montant global.

Pas pour longtemps... le 26 novembre 1726, le vicomte de Brisis écrit « [avoir] *reçu un paiement de 96 livres, 13 sols, 4 deniers pour le Noël prochain et un autre paiement de 20 livres pour la rente de Saint-Michel du regain du pré* ». Et comme le vicomte est lui aussi quelqu'un d'ordonné, il confirme en bas de sa signature que les deux rentes sont bel et bien ajoutées. L'heure est décidément à la hausse puisque dans la foulée, la rente de la Croix de mai 1727 passe à 100 livres. Si l'on tient compte de ces deux augmentations, le total annuel payé par Étienne Hugues passe d'environ 290 livres à 320... Aujourd'hui on parlerait d'une hausse de 10% !

En nature et en argent comptant

Lors des reçus des deux premières années, l'abbé de Brisis donne le détail précis du mode de paiement : environ la moitié en nature et la moitié en argent comptant.

Exemple du 4 janvier 1712 : 42 livres, 11 sols en nature (dont près de la moitié pour du vin) et 44 livres, 9 sols payés comptant. Faites l'addition, cela fait 87 livres. L'abbé écrit « *restant devoir 9 livres 13 sols et 4 deniers pour parfaire son payement* »... reliquat qui sera reçu le 21 janvier !

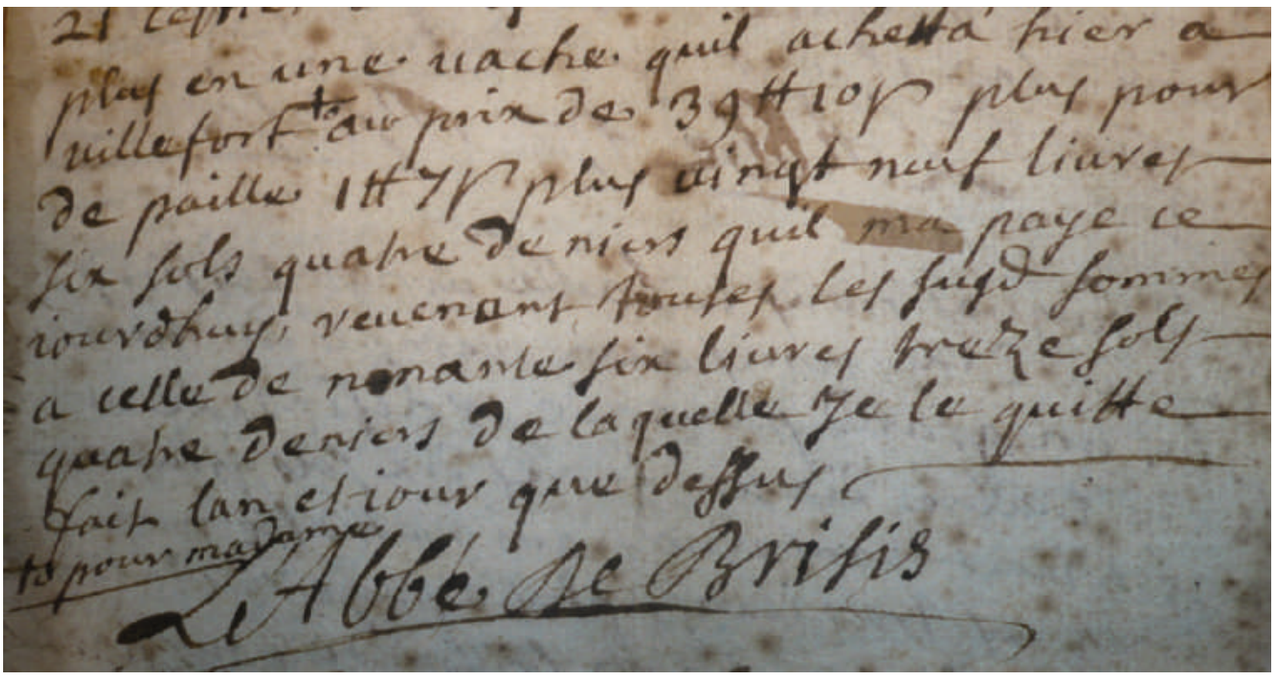
Pour les dernières années, le vicomte ne se fatigue pas à justifier la nature du paiement. Ainsi, pour la Magdeleine de 1724, il reconnaît avoir reçu 96 livres, 13 sols 4 deniers « *ayant compté le foin, le millet et le bled qu'il avait fourny* ». Malgré cette imprécision, les paiements en nature donnent quand même une bonne idée de ce qu'Étienne Hugues récoltait sur sa métairie.

Du vin, nous en avons parlé... Une vingtaine de sétiers à chaque Noël, pour environ 20 livres avec cependant un « pic » en 1718 : 61 sétiers comptés 61 livres[2]. En novembre 1719, l'unité de mesure du vin change : on passe à la charge qui représente à peu près 1 hectolitre : « 15 charges de vin pour 90 livres » ; en décembre 1720 « *7 charges de vin pour 56 livres* » ; pour Noël 1727 « *10 charges et demi de vin à 11 livres la charge pour 115 livres* ».

Pour cette échéance-là, le vicomte n'a donc reçu que 5 livres d'argent comptant.

Autre production notable, le foin : 44 quintaux à 10 sols le quintal (août 1712) puis 15 quintaux de foin à 20 sols le quintal (août 1713) ou encore 10 quintaux de foin à 35 sols le quintal (août 1719). La quantité baisse, mais le prix du quintal augmente.

2 Le sétier comme mesure de futaille vaut environ 50 litres



Autre manière de payer sa rente : fournir des animaux vivants.

– mai 1711, « *une vache achetée hier à Villefort pour 39 livres* » ;

– décembre 1712, « *un pourceau pour 33 livres* » ;

– mai 1715, « *un mouton pour 8 livres* » ;

– novembre 1719, « *un mouton pour 3 livres, 12 deniers* »… le cours du mouton est à la baisse !

Autres produits de la ferme livrés au propriétaire : de la paille, du lait, des oeufs, des fromages, des raisins ainsi que des feuilles de mûrier.

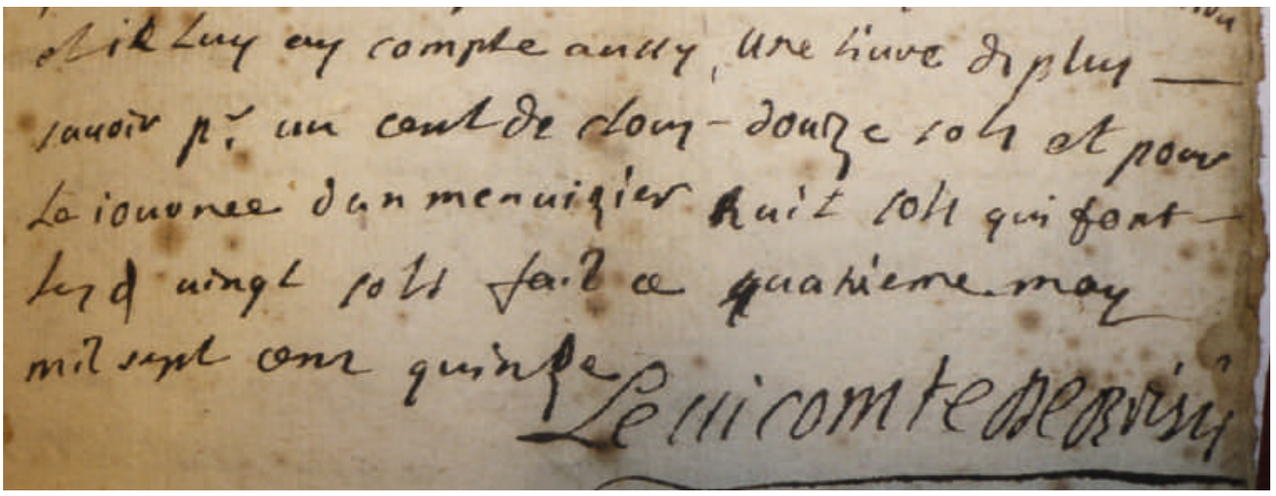
Un rentier mais aussi un banquier

Si Étienne Hugues se rend aussi souvent chez son propriétaire, c'est qu'il prend en charge toute une série de dépenses qui ne le concernent pas directement et qu'il se fait rembourser au moment de payer sa rente.

Des sommes en général modestes (3 livres pour un homme de Ribeyrols qui a ramassé les châtaignes, 2 sols 6 deniers pour les sabots de René), parfois plus importantes comme les 54 livres payées à Jeanne « *notre servante* » en décembre 1712, ou les 30 livres payées à André du Chambon en août 1727. Confirmation qu'à cette époque l'argent « sonnant et trébuchant » est rare et aussi un moyen d'appréhender la valeur du travail humain. En mai 1715, une journée de menuisier est comptée 8 sols… tandis qu'un « *cent de clous* » vaut 12 sols !

En guise de conclusion

Vers 1760, soit 30 ans après la dernière signature, l'état des rentes de la maison de Brisis indique que la métairie de Brisis ne rapporte plus 320 livres mais 400 livres par an et – signe de continuité - qu'elle est tenue par un autre Étienne Hugues, fils aîné du fabricant du cahier.



« Lou Castelet »

Deuxième partie

par Madeleine Souche et Francis Delabarre

Un nom languedocien pour une demeure «île de France»...

Décidé à s'installer définitivement sur la terre de ses ancêtres, pour financer son projet de construction du Castelet, Edmond Teissier vendit la maison de sa mère à Aumessas, une ou deux des fermes qu'il possédait sur le causse de Blandas, la ferme des Molières au Lingas, la maison de la rue de la Carrierrasse à Avèze et son immeuble à Montpellier, place de la Saunerie. Dès 1889, Edmond de Joly établit les plans d'une grande maison qu'il intitula : « Villa moderne de Monsieur Edmond Teissier ». La construction du bâtiment et l'aménagement du champ de mûriers en parc paysagé durèrent deux ans et demi. Ce n'est qu'à partir de l'été 1893 que la famille put aménager et décorer l'intérieur de la maison. Elle fut complètement achevée et habitée au cours de l'année 1894. Malheureusement, Edmond de Joly, décédé en 1892 — qui ne vint à Avèze pour suivre l'avancement des travaux du Castelet que deux ou trois fois seulement — ne vit pas son œuvre achevée.

Demeure à la toiture à pente brisée, terrasson couvert en zinc, brisis en ardoises, avec tourelle, chiens assis, perron et balustrades à colonnes..., le Castelet d'Edmond de Joly répondait à la commande d'une «*villa moderne*», qui ne se souciait guère des traditions locales ni de l'architecture du pays... Mais comment imaginer qu'une famille bourgeoise et fortunée puisse se faire construire une maison ressemblant à une ancienne propriété rurale ! À la fin du XIX[e] siècle, on est «moderne» ! Le style des villas de l'époque était dans le goût du manoir néo-classique tarabiscoté, si prisé alors sur la côte normande, ou proche des quartiers industriels et des fabriques près des villes où résidaient leurs propriétaires-dirigeants !...

Le Castelet fut donc néo-classique. Edmond de Joly s'inspira du style Louis XIII et évita heureusement le «tarabiscoté» ! La maison afficha toutefois, non sans une certaine prétention, une allure de petit château «Île-de-France", ou «Val-de-Loire», également à la mode à cette époque. Sous le Second Empire, Viollet-le-Duc, qui marqua de son empreinte la restauration du vieux château fort du XII[e] siècle de Montdardier (à quelques kms d'Avèze) en 1860, développa largement en France le style "médiéval-néo-gothique", dont l'interprétation a parfois fait la part belle à la fantaisie et à la couleur. Pas plus que le château de Montdardier, mais dans un style différent, le Castelet n'avait de rapport avec le paysage de montagnes, de châtaigniers et de mûriers qu'offrent les Cévennes méridionales !

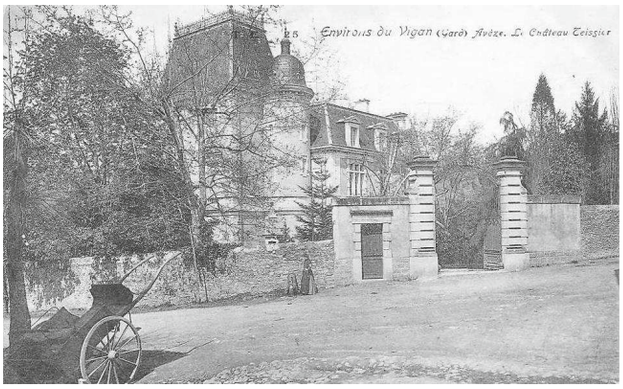
Néanmoins, la façade du côté du parc offre une architecture élégante avec des ouvertures soigneusement encadrées et régulièrement distribuées dont la verticalité des trois niveaux est harmonieusement équilibrée par l'horizontale des balustres. L'escalier bien proportionné descend naturellement vers le parc. La grande tour domine la construction sans l'écraser et lui donne un petit air de bâtiment officiel.

À l'opposé, la façade sur la rue est plus ramassée, distribuée sur deux étages de part et d'autre de l'entrée. Les fenêtres tripartites sont les mêmes que celles de la grande tour. Les grandes toitures pentues de zinc et leurs ouvertures en chiens assis, les hautes souches des cheminées qui soulignent aussi la verticalité de la construction sont des importations architecturales à Avèze. L'architecture du bâtiment est calme, presque sévère, avec quelques éléments plus esthétiques : les balustres, la couverture en bulbe avec lanternon de la petite tour. La maîtrise de l'architecte qui a réalisé ce bâtiment saute aux yeux du promeneur et du visiteur.

Un parc paysagé remplaça le champ de mûriers, témoin de l'activité séculaire de ce pays et de cette famille. Il fut planté de nombreuses essences d'arbres, dont quelques unes rares à cette époque en Cévennes, comme un séquoia de Californie, un plaqueminier (l'arbre du Kaki) et aussi des marronniers roses, magnolias, liquidambar, palmiers chevelus, bambous, etc. Une grande pelouse centrale descendait vers la rivière en bas du parc, des buis bordaient les platebandes couvertes de massifs d'hortensias, de rosiers et d'autres fleurs. Des allées de gravier dessinaient des arabesques à travers le parc[1].

1 F. Delabarre : « *Pendant tout le XIX[e] siècle, jusqu'à la première guerre mondiale, posséder un «château» à*

Deux vues de la façade Est, entrée du Castelet





M. Francis Delabarre décrit le Castelet :

Le «château» d'Edmond Teissier était une vaste demeure de vingt-deux pièces constituée d'un corps central doté, côté jardin, d'un perron à colonnettes, avec un escalier à chaque extrémité du perron compensant la déclivité du terrain. Une grande tour flanquait le bâtiment à l'angle sud-ouest de la façade sur le jardin pendant que, côté village, une tour ronde plus petite au clocheton arrondi abritait un escalier de service allant du sous-sol au grenier.

L'entrée se faisait par un vaste hall orné de deux colonnes en marbre d'où partait le grand escalier desservant le premier étage d'une part et d'autre part, un long couloir central donnant accès à toutes les pièces du rez-de-chaussée. Le sol était recouvert d'une mosaïque à motifs floraux et géométriques.



Le Castelet vers 1930
Le Castelet aujourd'hui voir la photo de couverture



---

la campagne reste un symbole important de la réussite sociale… Lieu d'activités mondaines et signe de réussite sociale, la résidence à la campagne est liée jusqu'en 1870 à la valeur économique centrale de la possession de la terre, après cette date elle deviendra surtout un lieu de loisir. À cet égard, le Castelet symbolise cette évolution : la puissance foncière et l'agrément de vivre dans une demeure moderne à la campagne. »

Michaud (François), Parcs et jardins des châteaux du vignoble biterrois du milieu du XIX[e] siècle à nos jours : « *Au XIX[e] siècle, le parc était le complément indissociable du château. Il en est le prolongement et constitue «une habitation de plaisance à l'air libre», c'est qu'un jardin est en outre la dépendance d'une habitation, qu'il lui sert d'accompagnement, d'entourage, et que, dans un certain rayon ce n'est qu'un appartement de plus, un supplément à la maison. Plus que le bâtiment lui-même, le parc apparaît comme un indicateur du niveau de fortune car il représente à la fois des charges supplémentaires par les importantes dépenses liées à son aménagement mais aussi à son entretien ultérieur et une baisse de revenu puisqu'il ampute le territoire agricole productif. La consommation ostentatoire d'espace est à la campagne une forme de luxe. Le parc symbolise donc, plus encore que le château, l'emprise foncière d'une classe sociale dominante sur son territoire.* »



Le hall d'entrée du Castelet actuellement

Au rez-de-chaussée, traditionnellement, se trouvaient les pièces de réception : le grand salon, séparé d'un petit salon par un portique de colonnes engagées avec chapiteaux dorés d'inspiration dorique et agrémentés d'énormes rideaux destinés à isoler ces pièces l'une de l'autre et qui s'ouvraient sur le perron du côté du parc ; en enfilade une vaste salle à manger pouvait recevoir une trentaine de convives. À côté du hall d'entrée, une bibliothèque (avec, entre autres, la collection complète des œuvres d'Alexandre Dumas, qui faisait mon bonheur d'adolescent les jours de pluie) donnait sur le parc du côté du village.

Avec les meubles de famille de Montpellier, d'Aumessas et d'Avèze, auxquels s'ajoutèrent quelques achats chez les antiquaires de Paris et de Montpellier au cours des années 1893-1894, Marie de Joly et son père meublèrent et installèrent luxueusement le Castelet. La décoration intérieure se voulait dans le style « Napoléon III / 1900 », à la mode sous la Troisième République. Le mobilier, un mélange de style Louis XV, des deux empires et de «1900», agrémenté de lourds rideaux de velours encadrant des fenêtres surmontées de tentures drapées et de passementeries abondantes, était bien dans le goût bourgeois de l'époque…

Deux immenses portraits en pied d'Edmond et d'Henriette Teissier signés en 1873 par Montseret[2], peintre montpelliérain connu à l'époque, ornèrent chaque côté de la cheminée du grand salon de 1894 à 1961.

Un bureau fumoir — au sein duquel un billard occupait une bonne partie de la pièce — avec une terrasse sur le parc, la salle à manger et l'office avec deux autres petites pièces équipées de placards et de rangements complétaient l'agencement du rez-de-chaussée un espace de dégagement entre l'office et l'escalier de service de la petite tour ronde.



Le grand salon du Castelet, pratiquement inchangé de 1894 à 1961

Le premier étage était occupé par cinq chambres, une salle de bain avec un énorme chauffe-eau en cuivre, posé sur un gros poêle à bois qu'il fallait allumer le matin, puis alimenter de bûches toute la journée pour avoir parcimonieusement de l'eau chaude le soir au coucher dans les cabinets de toilettes de chaque chambre et dans la salle de bain.

Au deuxième étage, accessible seulement par l'escalier de service, se répartissaient, de chaque côté d'un couloir central, six chambres. Trois petites, côté village, et trois grandes côté jardin. L'une des chambres sur le jardin était plus grande que les autres et dotée d'un cabinet de toilette attenant. Au même niveau, un autre escalier conduisait au-dessus à une grande pièce servant de débarras tout en haut de la grande tour, à côté de laquelle se trouvait une grande «bâche» (citerne) qui, par gravitation, alimentait en eau toute la maison.

Une cabane au fond du jardin, près de la rivière, abritait un moteur qui pompait dans un puits l'eau de la nappe phréatique et remplissait la citerne par un réseau de tuyaux souterrains, dont une partie permettait aussi l'arrosage du parc en différents points.

Au sous-sol se trouvaient une grande cuisine et, à côté, la pièce du monte-charge de l'office, une salle à manger pour le personnel, une buanderie, une souillarde et plusieurs caves complétant le sous-sol du Castelet.

Edmond de Joly, tout grand architecte qu'il fut, fit une erreur de conception importante — ce qui confirme le fait qu'il n'avait pas compris grand

2 J.-P. Montseret était le portraitiste de médecins, de chirurgiens célèbres de la faculté de médecine de Montpellier et de généraux en vue à cette époque. Toiles aux Musées d'Aix, Draguignan, Narbonne et Montpellier.

chose, ou pas voulu s'intéresser, à l'architecture traditionnelle du pays cévenol —. La toiture de zinc et d'ardoises ne répondait pas aux exigences d'un climat aussi fortement contrasté que celui des Cévennes. Mais ce ne fut pas le seul exemple de ce type de conception architecturale à cette époque en Languedoc.

Les parties du toit en zinc du Castelet firent connaître au bout de deux ou trois ans leurs limites de résistance. En effet l'été, sous l'effet de la chaleur et du rayonnement solaire, le zinc se dilatait légèrement, l'hiver avec le froid le matériau se rétractait dans les mêmes proportions, les soudures de raccord entre les plaques de zinc claquaient et, dès les premières pluies, l'eau s'infiltrait, créant de nombreuses gouttières dans les combles et dans les pièces du second étage. D'année en année, les fissures et soudures du toit étaient plus ou moins réparées, mais il s'en créait toujours d'autres à l'automne, pas toujours aux mêmes endroits, et le ballet des récipients de secours reprenait avec sa petite musique de gouttes différentes selon que le récipient était en métal ou en porcelaine et son niveau de remplissage.

Francis Delabarre se souvient :

… Enfant, après un orage ou une période de pluie, ma grand-mère me demandait de monter au second étage pour vérifier le bon positionnement des multiples bassines, seaux et pots de chambres, placés sous les gouttières et pour les vider régulièrement dans les toilettes de l'étage. Ma grand-mère, agacée, baptisait joliment cette corvée dans les étages : «aller écouter la Symphonie des gouttières» !

La vie au Castelet

Les dimensions du Castelet et le mode de vie de la famille nécessitaient à l'époque plusieurs personnes pour en assurer le fonctionnement. Aussi, vivaient à demeure Joséphine Vidal et Justine Léopolde, deux cousines qui avaient fui l'Alsace en 1870 et étaient arrivées, après bien des pérégrinations, à Montpellier où elles s'étaient placées auprès de la famille Teissier comme cuisinière et femme de chambre. Plus tard, Joséphine épousa Bernard Vidal, un garçon du Vigan, qui rejoignit le personnel du château, fit le cocher et s'occupa des voitures, des chevaux et du parc. Ils habitèrent alors une maison près de la remise de l'ancienne maison Teissier sur la Placette. Tous les trois ont vécu le reste de leur vie de travail au Castelet et, à leur décès, furent conduits au cimetière d'Avèze.

La famille Valgalier, les fermiers du Mas de Coste-Granier, sur la route de Montdardier, s'occupait aussi d'entretenir le parc du Castelet, avec un ou deux journaliers au moment des plantations de printemps. Il fallait sortir les caisses d'orangers et les vases d'Anduze qui passaient l'hiver dans la grange entre les deux routes au-dessus du Castelet. Cette grande maison, bien difficile à chauffer l'hiver, comportait néanmoins de grandes cheminées dans chaque pièce principale. L'éclairage, jusque dans les années 1930, ne se faisait qu'avec des lampes à pétrole et des bougies. Edmond Teissier habita le Castelet presque dix ans, de 1894 à 1903, année de son décès.

À partir de 1887, Jacques de Joly et Jean Teissier se livrèrent aux joies de la photographie — une technique découverte vers 1818 par Nicéphore Niepce et mise à la portée du public à partir des années 1850. Au bout du couloir central du second étage du Castelet, une pièce fut aménagée vers 1894 pour devenir un laboratoire de développement photographique. Les deux hommes photographièrent paysages, activités rurales et famille, sans autre objectif que leur plaisir au cours de leurs séjours en Cévennes. Sans s'en douter, ils constituèrent d'une part un témoignage cohérent et unique sur les paysages et les activités rurales des Cévenols, au tournant du XIXe au XXe siècle[3] et, d'autre part, ils témoignèrent de la vie d'une famille dont une partie de l'histoire, notamment au Castelet à Avèze, est illustrée ici.



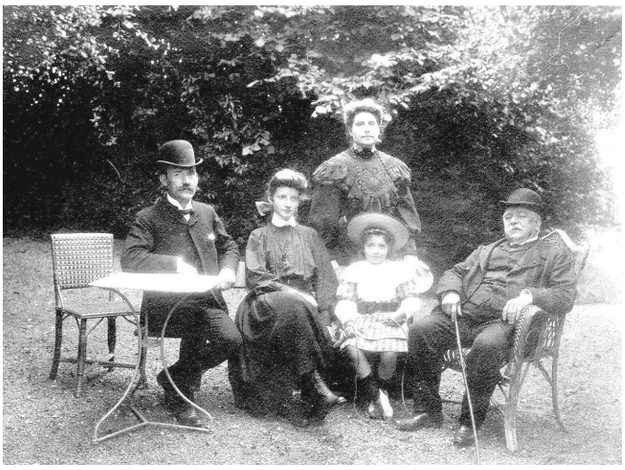
Jacques de Joly, l'aîné

3 Une exposition des photos de Jean Teissier et Jacques de Joly s'est tenue au Musée cévenol du Vigan de juin à octobre 2011 à l'occasion du 120e anniversaire du Castelet.



Promenade à l'Aigoual - Jean Teissier, le cadet dans la voiture d'Édouard de Cazalet

La vie sociale était faite de réunions familiales, de réceptions amicales et de promenades dans la région, dont les photographies ont été conservées. Partagée entre Paris et les Cévennes, la vie familiale s'y déroulait avec son cortège de naissances, mariages et décès. Edmond Teissier décéda au Castelet le 15 décembre 1903. Ses enfants Marie, 37 ans et Jean, 31 ans héritèrent des biens de leur père. Le règlement de sa succession n'était pas achevé que sa fille aînée, Marie Teissier, épouse de Jacques de Joly et sœur de Jean Teissier, décéda brusquement à Paris le 4 avril 1904. Jean Teissier conserva le Castelet et l'ensemble des propriétés) et devint en 1910 le seul propriétaire des biens hérités de ses parents.



Réunions familiales et amicales les après-midi d'été entre 1908 et 1914

Jean et Camille Teissier vivaient des rentes de la fortune laissée par Edmond Teissier et des revenus des fermages. Ils accueillaient l'été les nombreux membres des familles Teissier et de Joly ainsi que





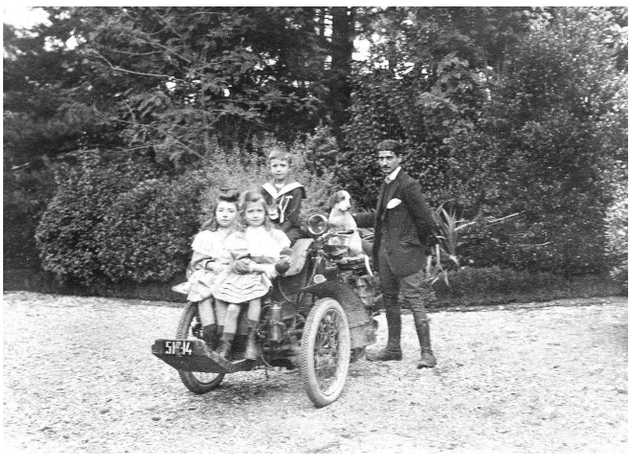


ceux de la famille de Camille Teissier/Deville, laquelle organisait avec brio excursions, réunions et fêtes au Castelet.

Mobilisé dans la Territoriale en 1914, Jean Teissier passa toute la guerre à Nîmes et à Beaucaire. En 1915, Camille vint habiter à Nîmes puis à Marseille, après avoir vendu l'appartement à Paris. La guerre terminée, les Teissier restèrent à Marseille, venant le plus souvent possible au Castelet. La famille était définitivement installée dans le sud ! Leur seconde fille, Simone Teissier épousa Jean Delabarre — un ami de son frère Pierre connu au lycée de Marseille — le 18 juin 1927 à Avèze.

Robert de Joly en Cévennes et sur les Causses

Robert de Joly est né le 6 juillet 1887 à Paris, c'est le fils aîné de Marie Teissier et de Jacques de Joly. Il avait 17 ans à la mort de sa mère en 1904. Son enfance et son adolescence se passent entre Paris et Avèze où il vient avec sa sœur au Castelet chez son grand-père Edmond Teissier passer ses vacances. Son père, Jacques de Joly, veuf, se remarie à Nîmes en 1910 et s'y installe.



Dans le parc du Castelet, Robert de Joly avec les enfants Teissier dans son triporteur motorisé

Enfant inventif au caractère très tôt affirmé, il est toujours en mouvement et se révèle un organisateur-né, manifestant beaucoup d'autorité avec une tendance à se mêler de tout et à bousculer les habitudes de sa famille[4]. Très jeune il avait lu avec passion les premiers livres d'Édouard-Alfred Martel, grand explorateur des «abîmes» et avait déjà noté … « *qu'il restait encore fort à faire dans ce domaine…*». Intrépide, en 1901 à quatorze ans, dans une grotte de la Tessonne, sous le Causse de Montdardier, il fit une importante découverte : «… *je pénétrai en curieux, avec quelques camarades de mon âge… Nous y découvrîmes des ossements humains et un curieux disque de pierre taillée qui nous intrigua et que nous expédiâmes au Musée de Nîmes. Cette pièce archéologique fut jugée intéressante…*» [5]

Robert de Joly fait des études d'ingénieur à Paris et obtient en 1908 un diplôme de l'École Pratique d'Électricité de Paris. Passionné depuis son adolescence par l'automobile et la technique, il acquiert, en 1914, une licence de pilote de voitures de course et trouve un emploi à Paris chez le constructeur automobile Bugatti, dont il sera un moment un des pilotes d'essai.

La guerre de 1914-18 interrompt son activité. Le 2 août 1914, il est mobilisé comme conducteur-interprète au 15ème régiment du train. Il est sous-lieutenant en 1915 et lieutenant en 1916[6]. En 1920, il devient directeur technique de "Sud-Automobile" à Marseille. Puis en 1927 directeur technique de la Source Perrier à Vergèze, il s'installe alors dans une grande maison à Uchaud, à quelques kilomètres de Vergèze et de Nîmes. Il y résidera durant 30 ans et ne cessera jamais de venir chez son oncle Jean Teissier au Castelet.

Parallèlement, à partir de 1926, Robert de Joly découvre la spéléologie en explorant grottes et avens dans le Gard et les Bouches-du-Rhône (ce qu'il avait commencé de faire en amateur à l'adolescence, durant ses vacances à Avèze…).

En 1928, il reconnaît les gorges du Verdon et fonde en 1930 à Montpellier le «Spéléo-Club de France». En 1935, Robert de Joly découvre l'Aven d'Orgnac en Ardèche et transforme le «Spéléo-club de France» pour fonder en 1936 à Nîmes la "Société Spéléologique de France", dont il est le premier président. Robert de Joly devient membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier en 1939 et de celle de Nîmes en 1940. La guerre de 1940 le mobilise comme capitaine mécanicien du groupe de l'armée des Alpes ; après l'armistice, il est démobilisé et regagne Uchaud d'où il anime la «Société Spéléologique de France». Ingénieur, attaché au service des Mines, capitaine mécanicien de réserve, il participa aux deux conflits mondiaux.

Robert de Joly a marqué l'évolution de la spéléologie en généralisant l'utilisation d'un matériel plus fiable et plus efficace qui permit de progresser dans des cavités plus difficiles. Il procéda au remplacement des échelles de corde à barreaux en bois par des échelles souples à barreaux en tube d'élektron (alliage métallique très léger) et à montants en câbles d'acier, qu'il inventa et mis au point. Le poids et le volume des échelles spéléos se trouvèrent fortement réduits par cette innovation. Ce type d'échelles est toujours utilisé de nos jours.

4 Ce qui lui valait quelques conflits domestiques, particulièrement avec sa tante Camille Teissier, notamment au moment des repas : il avait — entre autres — toujours des exigences de cuisine qui ne correspondaient jamais au menu prévu, ce qui la mettait hors d'elle… Même encore dans les années 1950 !!!

5 Joly de (Robert), *Ma vie aventureuse d'explorateur d'abîmes* – Éd. Salvator, Mulhouse, 1968.

6 À titre militaire, il est décoré de la Croix de guerre 14-18 et fait chevalier de la Légion d'honneur en 1950.

Pour l'éclairage, il utilisa un générateur à acétylène ; il se sert de canots gonflables en rivière … Robert de Joly marque son temps par une discipline stricte et hiérarchisée dans les équipes d'exploration : seuls les spéléologues les plus anciens et expérimentés font partie de l'équipe de pointe, les autres équipiers sont là en soutien, ils assurent les aînés, manient des treuils et attendent, souvent dans le froid, sur les paliers de descente. Cette organisation efficace, en regard des techniques utilisées, a duré jusqu'en 1970.

R. de Joly a formé de nombreux spéléologues et a été chargé, au cours de sa féconde carrière, d'importantes missions par les procureurs de la République de l'Hérault et de l'Ardèche, par le Génie rural, les Ponts et chaussées, les ministères de la Guerre et de la Marine. En outre, sur le plan régional, il fut membre et vice-président de l'Académie des sciences de Montpellier, membre de l'Académie et de la Société des sciences naturelles de Nîmes et membre de la *Commission* des sites du Gard. Nous ne présentons pas ici les travaux qui lui ont valu de multiples distinctions.[7]

C'est entre les deux guerres mondiales que Robert de Joly relance la spéléologie. À partir de la quarantaine il s'adonne à la spéléologie de façon systématique. Il s'inspire des travaux de Félix Mazauric pour continuer l'exploration du Causse. En 1928, entre le 21 et le 26 juillet, Robert de Joly effectue une traversée complète des Gorges du Verdon. Il est le premier à franchir les salles de l'Imbut à bord d'une sorte de canoë en caoutchouc.

En 1929, il fait la connaissance de Guy de Lavaur[8], il le convie à sa campagne sur les Grands Causses et l'initie à ses techniques. Le 18 mars 1930, Robert de Joly reprend l'œuvre de Martel qui avait créé la société de spéléologie en 1895, il devient le président de la Société spéléologique de France (SSF) dont le siège social se trouvait à Montpellier. Son but était d'assurer la liaison entre spéléologues et d'aider au développement de l'activité des prospecteurs du sous-sol.



À gauche : Jacques et Robert de Joly sur le causse de Montdardier



À droite : Robert de Joly (au premier plan) à l'aven du Puech (près de Saint-Maurice-de-Navacelles). En face de Robert : Pierre Teissier, son cousin. Derrière à droite, Georgette et Simone Teissier.

Le 19 août 1935, avec l'abbé Glory et une équipe de spéléologues, il découvre son aven, il explore l'aven d'Orgnac. Il descend une verticale de cinquante mètres. C'est l'une des plus belles cavernes de France. De sensationnelles découvertes y ont été faites sous sa direction, fin 1965, doublant l'étendue de la caverne ardéchoise. Il coordonne par la suite les travaux d'aménagement. La première salle porte son nom et son urne funéraire (symbolique) y est visible.

On lui doit également les explorations du Chourum Martin dans le Dévoluy (Hautes-Alpes), de la grotte des Eaux-Chaudes (Pyrénées-Atlantiques). Près d'Avèze, le 23 juillet 1947, il participe à la reconnaissance du cours souterrain de la Vis. Aidé de Robert Orengo, il verse 25 ou 50 kg de fluorine dans la perte du moulin de Larcy. La fluorine colore le 21 août suivant les eaux de La Foux. La Vis a mis près d'un mois pour parcourir les 8 km en ligne droite qui sépare les deux points, ce qui laisse présager un parcours souterrain bien plus long.

7 En 1931, il reçoit le Prix d'Hydrogéologie décerné par la Société de Géographie de Paris, les Palmes académiques en 1936, officier dans l'Ordre pour la Recherche et l'Invention en 1958, officier de la Légion d'Honneur au titre de la spéléologie en 1967, il reçoit en 1953, la Médaille d'or du Commissariat au Sport.

8 Guy de Lavaur (1903-1986) est spéléologue, attaché aux Causses du Lot.



Aven d'Orgnac (1966).
En bas à droite, Robert de Joly fait visiter sa grotte à ses cousins.

Très attaché aux Cévennes et au Causse, lieu de ses premiers exploits en spéléologie, et à la famille Teissier, Robert de Joly resta fidèle toute sa vie au Castelet et au village d'Avèze. En 1908, Robert épousa Valérie Constant, une ravissante Nîmoise ; en 1910, après le remariage de son père, il revendit ses parts du Castelet et de ses autres terres, hérités de sa mère, à son oncle Jean Teissier.



À gauche : Robert et Valérie de Joly en 1915



À droite : les Joly arrivant au Castelet

M. Francis Delabarre se souvient :

« Jusqu'à la fin de sa vie, Robert de Joly se passionnera pour l'automobile. Le sous-sol de sa maison à Orgnac était un véritable laboratoire scientifique et un atelier de construction automobile extraordinaire ! À 80 ans, en 1967, il pilotait encore une Alpine Renault… de la main gauche seulement ! Son bras droit, handicapé à la suite d'un accident — alors qu'il manipulait son révolver d'ordonnance qu'il avait toujours sur lui depuis la guerre —ne lui servait qu'à maintenir vaguement le volant pendant qu'il passait son bras gauche au travers pour changer de vitesse… On renonce à compter les p.v. dont il fut l'objet et les convocations à la gendarmerie de Nîmes ! Cependant on ne lui retira jamais son permis (cela ne se pratiquait que rarement à l'époque…), il était trop connu. Et il ne manquait jamais de faire le siège du préfet pour faire annuler un p.v. dès qu'il s'était fait épingler sur une route pour «conduite trop sportive»…

Original, et ne manquant ni d'humour, ni d'esprit malgré un caractère autoritaire, il bénéficie jusqu'à sa mort de l'estime et du respect du monde de la spéléologie.

Robert de Joly est mort à 81 ans, le 11 novembre 1968, à l'hôpital à Montpellier. Il est enterré à Nîmes. Sa femme Valérie en 1975, à 85 ans, Robert et Valérie n'eurent pas d'enfants ; avec eux, cette branche de la famille de Joly s'éteignit.

La fin d'une histoire, le départ des Teissier du Castelet

Après la première guerre mondiale, les Teissier ne retrouvent pas leur ancienne aisance. En 1919, Édouard de Cazalet, ancien condisciple de Jean Teissier au lycée de Nîmes, puis plus tard maire d'Avèze, l'aide à trouver une situation dans une société commerciale, *l'Enfida*, qui exploitait oliviers

et agrumes en Tunisie et dans laquelle Édouard avait des intérêts. Jean et sa famille s'installent à Marseille. En 1940, la guerre ramène tous les Teissier et de Joly à Avèze. La maison était pleine et hébergeait même une famille de réfugiés belges (la famille du metteur en scène Raymond Rouleau 1904-1981). Après la guerre, Simone Teissier et sa famille passent une partie des vacances, notamment les vacances scolaires, au Castelet.

La décennie des années cinquante voit disparaître beaucoup de membres de la famille. Jean Teissier meurt d'une mauvaise grippe à Avèze le 28 janvier 1952 à 80 ans, son fils Pierre, le cadet des ses enfants, d'un cancer en 1954, son épouse Camille le 15 mai 1959 à 84 ans. La situation financière était fragile et ne permettait plus d'entretenir le Castelet.

La veuve de Pierre Teissier réclama alors la part d'héritage que son mari lui avait laissée cinq ans plus tôt. La maison demandait beaucoup de travaux — notamment le toit en zinc et ardoise… — et aucune transformation ou modernisation n'avait été faite depuis l'installation de l'électricité dans les années 1930, il n'y avait même pas le téléphone !

Jean Delabarre, le mari de Simone Teissier, se retrouvait ainsi seul à faire face à tous les problèmes de la succession : partage des propriétés (dont le rapport n'était plus ce qu'il avait été avant les deux guerres et qui demandaient aussi beaucoup d'investissements de modernisation), rachat de la part de la veuve de Pierre Teissier, investissement dans la rénovation du Castelet à faire d'urgence, etc. La vente du Castelet devenait inévitable.

Le Castelet et les fermes du Causse — la Borie d'Arre, la Pilonnerie et la Falguière — furent vendus. Les fermes furent rachetées par les fermiers qui les occupaient et le Castelet par le comité d'entreprise de la Société Marseillaise de Crédit, pour devenir un centre d'aide par le travail [C.A.T] destiné à de jeunes trisomiques en 1961.

Georgette Teissier, l'aînée des filles de Jean Teissier, célibataire, emménagea dans l'ancien garage transformé en charmante petite maison avec jardin, dans laquelle elle s'installa et vécut jusqu'à son décès en mars 1981. Elle ne voulait pas quitter Avèze. Sa sœur, Simone Delabarre, elle aussi très attachée aux Cévennes et à son village d'Avèze, conserva dans la succession le Mas de Coste-Granier transformé et rebaptisé *Les Magnaneries*. Jean et Simone Delabarre s'y installèrent définitivement en 1968. Ils y sont tous les deux décédés et ont été enterrés dans le caveau familial à Avèze.

Des siècles précédents, il ne reste du patrimoine foncier cévenol des Teissier que le Mas de Coste-Granier. C'est la seule maison restée sans interruption au sein de cette même famille depuis sa construction au XVIII[e] siècle jusqu'à aujourd'hui et où elle continue à vivre.



Les Cévenols vus par…

Petit florilège des lieux communs et des préjugés du XVIIIe au XIXe siècle

De sacrés soldats

Les Cévenols sont naturellement bien sous les armes, propres à la guerre et à servir dans l'infanterie, intendant Basville

Qui savent lire… et compter

Les peuples des Cévennes ont une affection extraordinaire à la lecture à l'écriture et à l'arithmétique, abbé du Chaila

Les Cévenols, des courageux !

Leur existence n'est qu'une lutte continuelle contre les éléments. Il arrive souvent, à la suite d'un orage, que les murs des terrasses sont renversés et la terre emportée par les eaux ; on voit alors les Cévenols réparer les dégâts avec courage, remontant sur leur dos les pierres des murailles et la terre elle-même de leurs champs. Aussi ne peut-on se défendre d'un sentiment d'admiration lorsqu'on considère une de ces montagnes arrachées par la main de l'homme à la stérilité, couverte de la base au sommet, d'arbres, de fruits ou de grain, ministre de l'Intérieur Chaptal, 1805.

Aimables, sobres et travailleurs…

Caractère. Les habitants de cet arrondissement d'Alais ont les mœurs pures et simples. Ces précieuses qualités leur donnent un caractère aimable, sans mollesse, et ferme sans grossièreté. Ce peuple émigre peu ; il s'attache au sol qui l'a vu naître et qui peut le nourrir. Les travaux de sa belle et riche campagne, l'industrie, les haut fourneaux d'Alais, les mines de La Grand-Combe occupent d'une part les hommes, tandis que les femmes sont employées généralement aux filatures de soie ; et tous trouvent dans ces diverses occupations des ressources plus que suffisantes pour faire vivre leurs familles, presque toujours nombreuses, mais toujours habituées de bonne heure au travail, à la sobriété et à l'économie, Géographie du département du Gard, 1857, p. 111.

Sains et laborieux

Les Cévenols sont au contraire très sains et bien plus laborieux que le peuple de la plaine ; les femmes y sont en général bien faites, d'une figure revenante avenante ? et d'un coloris qui annonce à la fois et la santé et une bonne constitution, Genssane

Procéduriers et… hospitaliers

Tout le monde travaille énormément, même ceux qui ont de l'argent. Les femmes mettent la main à la pâte.

Les Sévennes fournissent plus de procès au Présidial de Nismes que ne fait tout le reste de son ressort, quelque étendu qu'il soit. On s'est aperçu que quand l'année est bonne, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de châtaignes, alors il y a beaucoup plus de procès. Tout s'anime, tout s'émeut, tout s'éveille, tout plaide. Ils sont très hospitaliers, ont beaucoup d'enfants, Jean-François Séguier

Intelligents et assez beaux !!

Le Cévenol est grand, svelte, musclé, d'intelligence vive et de visage agréable… le teint n'est pas aussi basané par le grand air qu'on pourra le penser… le sort du Cévenol est le travail dur et incessant de l'aube à la nuit.. August Ebrard, *Voyage dans les Cévennes en l'an 1877.*

Crédules et avides de nouveautés…

Nos bonnes populations des Cévennes étaient d'autant plus avides de nouveautés qu'elles étaient plus crédules (à adopter la Réforme). L'Abbé Nicolas, *Histoire de Génolhac,* p. 54, 1895.

Orgueilleux, âpres au gain, intéressés…

Orgueilleux, âpres au gain, intéressés, les Cévennes embrassèrent volontiers une religion qui supprimait la dîme, tout en faisant au peuple une plus large place dans l'exercice du culte. Ernest Durant, *Une étude notariale à Peyremale,* page 27, 1898.

Un petit peuple disparu

Merveilleux petit peuple disparu. Il s'était formé au cours des siècles par métissages multipliés de hordes montées du Sud, descendues du Nord : Volques, Romains, Francs, Arabes, Bulgares, Espagnols, Italiens, etc. Sangs si mêlés qu'ils finissaient par donner un rare cocktail. On peut en trouver encore quelques rares exemplaires à la sortie des hameaux en ruines, assis au soleil l'hiver, sous un platane l'été.

N.B. Être cévenol n'est ni métier, ni une excuse. Jean-Pierre Chabrol, *Le Petit Chabrol illustré,* 1989.

Prix-faict de réparations à l'église de Vialas, 1686

Texte transcrit et transmis et par Henri Magnin
avec des notes de Jean-Gabriel Pieters

Transcription en rétablissant les accents, majuscules et quelques ponctuations pour rendre le texte plus compréhensible, orthographe respectée. Les lignes ont été numérotées, pour retrouver les commentaires, après le texte.

Prix faict des respara(ti)ons à faire à l'église du Vialla soit construction entière d'icelle à la parroisse de Castaignols

L'an mil six cens quatre vingt six et le vingt septiesme jour du
mois de mars après midy par devant Mr Me Rodolphe de Larnac
docteur es droicts cons(eiller) du Roy lieutenant Magistrat en la ville viguerie d'Uzès
et pays d'usaige, commissaire desputté par Monseigneur de Lamoignon
de Bavile Chevallier cons(eiller) d'estat intendant de justice, police et finance
de la province de Languedoc par ordonnance du septiesme du courant
portant pouvoir de bailher les adjudica(ti)ons et prix faicts de la batisse des
églises du présent diocèze, agrandissement, et reppara(ti)ons d'icelles
conformément aux verbaux de visites faictes par Messire Henry de
Lauran prieur de Rivière commiss(aire) nommé par Monseigneur
l'illustrissime, et venerendissime Michel Poncet de la Riviere cons(eiller) du Roy, abbé
des abbayes de St Eloy de Chauny et de Nostre Dame du Bruel
docteur de la Maison et Societté de Sorbonne, évêque comte d'Uzès,
et ordonnance rendue par mondit Seigneur l'évêque le douze février
dernier, portant l'exécu(ti)on du contenu ausdits verbaux, lequel Sr de Larnac
en ladite quallité en présence de moy not(ai)re royal soussigné, et tesmoins
bas nommés, a bailhé, et bailhe à Mathieu Thibon maistre masson du St
Esprit comme dernier moins disant, à l'estin(ction) de la chandelle luy présent et aceptant, l'entière
construc(ti)on de l'église du lieu du Viala parroisse de Castaignols indiquée estre faicte par led
Sr commi(ssaire) en sesdits verbaux, suivant et conformément au devis quy en a esté dressé de teneur.
Devis d'une église parroissielle qu'il convient faire au lieu du Viala parroisse de Castaignols
diocèze d'Uzès : l'entière église parroissielle de Castaignols feu entièrement desmolie, et
comme elle estoit seulle sur la montaigne et les parroissiens esloignés d'icelle, ledit lieu du
Viala a esté choisy comme le plus propre de ladite parroisse pour y bastir ladite église
parroisielle en la place ou estoit cy devant le temple, et sur les murs quy restent d'icelluy
de longueur de sept cannes deux pans sur cinq cannes cinq pans de large, et douze
pans d'hauteur ou environ, et, d'autant que ladite forme seroit irregulière pour une
église, la largeur d'icelle sera partagée en une nef de la longueur susdite, sur trois cannes
de large, et trois cannes et demy d'esléva(ti)on, et du restant de la largeur seront faictes
deux ailles faisant trois chaspelles de chasque costé chascune d'icelles separées par
un mur quy servira de contrefort à ladite nef, outre laquelle il sera faict un presbitaire[1]

1 Presbitaire… se reporter notamment au LCC n° 103, « *Visites des églises de l'archiprêtré des Cévennes demandées par l'évêque de Mende dans la première moitié du XVII^e siècle* », question de M. Daudet.

• Le **presbytère** actuellement est «la maison du curé». Or il semblerait qu'à cette époque ce mot désignait un lieu qui devait être entouré de balustres, à l'intérieur de l'église et faisant partie de la nef : «*Le presbytère n'est pas pavé ni fermé de balustres*» (1631) ; «*le presbytère est bouché sinon aux côtés et derrière l'autel*» (1640) ; «*le presbytère est boisé*» (1640) ; «*il faut fermer le presbytère d'une balustre*» (1640) ; «*Le presbytère quoique voûté qu'il était étant*

en forme ronde de deux cannes et demy de long sur deux cannes et demy de large et trois cannes

folio 262 recto
d'hauteur, et ledit élongement servira pour faire ledit presbitaire, une sacristie au fonds entre les murs dudit fonds, et l'autel, sur six pans de large, et à ces fins l'entrepreneur sera tenu de faire les ouvrages suivans. PREMIEREMENT sera tenu de cr(e)uzer tous les fondements nécessaires pour lesdits agrandissements jusques au ferme, PLUS bastira les entiers murs dudit presbitaire en la forme dudit rond au fonds despuis les fondemens jusques à l'esléva(ti)on nécessaire, pour que la voute d'icelluy aye trois cannes d'hauteur sous clef de voute, lesdits murs d'espesseur de quatre pans et demy, auxdits fondemens, et de quatre pans despuis rez de chaussée en haut, PLUS eslèvera les murs restans de la nef, et chaspelle sur la largeur qu'ils ont de present, et hauteur nécessaire pour que la voute de ladite nef aye trois cannes et demy d'hauteur sous clef de voute, et que lesdits murs soient eslevés à hauteur de la pante du couvert de ladite nef, par les deux costés et à la plus grande hauteur dudit couvert par les deux bouts à raison de trois pans de pante par canne, PLUS cr(e)uzera les fondemens des quatre murs de séparation des chaspelles et bastira en iceux quatre murs sur cinq pans de large au fonds jusque à rez de chaussée, où ils seront reduicts à quatre pans avec quatre ouvertures en forme de portes de huit pans d'hauteur sur trois pans de large pour comuniquer d'une chaspelle à l'autre, chascun desdits murs en forme de pilliers au dedans de la nef, et au dessus desdites ouvertures seront continués lesdits murs pour servir de buttée à ladite nef, desdits quatre pilliers seront de quatre pans en carré, à l'esgard de la longueur de la nef, et à trois cannes l'un de l'autre pour former icelle et faire la largeur, et seront tous les murs de pierre de moelon, et tous les pilliers portes et vitrals de bonne pierre de tailhe, et les coings de bonne pierre bien liante propre et picquée, PLUS fera sept arcs doubleaux scavoir un au mur qui sépare la nef d'avec le presbitaire de deux cannes et demy d'ouverture et trois cannes d'hauteur et desmolira le mur restant dans ledit arc, et les six autres
pour les six chaspelles seront de treize pans d'hauteur sous clef de voute apuyés sur lesdits quatre pilliers, et bastira sur lesdits arcs les murs necessaires jusqu'au couvert de tous costés et des bouts, PLUS voutera ladite nef en toune[2] avec pierre d'assise, et les naissances

---

tombé et le reste de la nef enfin toute découverte» (1656) …

• **Presbytère** apparaît au XII[e] siècle, peu usité au Moyen Âge ; le sens moderne date du XVIII[e] siècle. En latin ecclésiastique ancien, *presbyterium* signifiait «fonction de prêtre, collège de prêtres» (*Dictionnaire étymologique de la langue française, PUF 1960*) ; «presbytère» est rare jusqu'au milieu du XV[e] siècle : «presbiterie» désigne d'abord l'ordre sacerdotal (*Nouveau dictionnaire étymologique de Dauzat… Larousse 1964*) ; «presbytère» est la réfection en 1549 de «presbitaire» (1460) qui avait remplacé «presbiterie» (v. 1170, remplaçant *presbyterium*) et désigne l'ordre des prêtres, le sacerdoce, par métonymie l'assemblée des prêtres puis le lieu où ils se tiennent, le chœur de l'église ; le mot a d'abord désigné la partie du sanctuaire réservé au clergé puis l'habitation du curé dans une paroisse (1456-1457), sens qui s'est imposé (*Dictionnaire historique de la langue française, dir. Alain Rey*).

• **Presbytère** : chœur d'une église, se distinguant ainsi de la nef où se trouvaient les fidèles (Carcassonne, 1622) (Paul Cayla, *Dictionnaire des institutions, des coutumes, et de la langue en usage dans quelques pays de langue d'Oc de 1536 à 1648*). «*Le cimetière n'a pas de murs et la maison claustrale est ruinée… Le curé habite une maison basse fort triste et humide*» (1626, *Arch. Dép. Lozère*) ; «*la nef n'est ni planchée ni pavée… le presbytère ni planché ni pavé, communique sans séparation avec la nef*» (1707, *Arch. Dép. Lozère*) ; «*Il faut faire trois marches pour monter à l'autel et une balustre pour séparer le chœur de la nef*» (1709, *Arch. Dép. Gard*)… «*pour séparer le chœur de la nef il est nécessaire de faire une balustre tournoyée avec marchepied et porte de 2 cannes et demi de long et de 3 pans de haut» (LCC n° 105).*

• **Presbytère**. L'endroit de l'église qu'on appelle « cancel » est cette partie du chœur qui est entre le maître-autel et la balustrade qui la ferme. Ce lieu a été aussi appelé «presbytère» parce que c'est dans ce cancel que se placent les ministres servant à l'autel (*Dictionnaire Ecclésiastique et Canonique Portatif,* 1765). L'entretien ou la reconstruction de cette partie de l'église, comme le chœur, n'est pas à la charge des paroissiens. C'est la fabrique et subsidiairement les gros décimateur qui doivent y pourvoir ; ceci conformément à la déclaration de 1683 (*J. Hébrard*). Note de Jean-Gabriel Pieters.

2 Voûte en « toune » : lire en « tonne », du latin médiéval *tunna* (Alcuin, VIII[e] s.) … d'où aussi en catalan tona (XIII[e] s.) de tonne dérivera aussi « tonnelle ». Par analogie «technique» avec « tonneau » (gros récipient fait de douves assemblées par des cerceaux, à rapprocher de l'ancien irlandais tonn « peau », d'où vase, outre pour contenir le vin), « tonne » a notamment développé le sens de « coquille arrondie » (1676) … *(Dictionnaire historique de la langue française)*

des deux costés d'icelle seront aspuyées sur les murs et arcades, le tout avec pierre d'assise et hauteur de trois cannes et demy sous clef de voute, le coeur sera pareilhement vouté en toune dans l'estendue du carré et en cul de four sur le rond, le tout avec pierre d'assise PLUS voutera les six chapelles pareilhement en toune d'un mur de sépara(ti)on d'un à l'autre et garnira et esperonnera toutes les voutes susdites dans les flancs de mesme qu'à celle de la nef et du cœur PLUS enduira et blanchira tous lesdits murs de ladite nef et chaspelles et presbitaire, et de toutes les susdites voutes au dedans, et crespira les murs au dehors à pierre veue [pierre à vue = sans crépi], PLUS fera neuf vitrals scavoir un à chaque chapelle et les trois restants audit presbitaire, de trois pans d'hauteur sur six pouces de large, avec leur evazement au dedans et au dehors, et garnira iceux de vitres avec doubles verges[3] dedans et dehors à un pan de distance ou environ, PLUS la porte quy est au midy joignant le mur du couchant sera continuée à hauteur de dix pans sur cinq de large, fera en icelle une porte de bois chastaigner doublée de sapin avec ses bandes, gons et serrure, PLUS couvrira toutes les susdites voutes et murs avec lauzes en la forme du pays et pante acoustumée, PLUS pavera avec lauzes plactes et unies sur mortier[4] ledit presbitaire
nef et chaspelles et fera deux degrés pierre de tailhe scavoir un de la largeur de l'arc du presbitaire

folio 262 verso
et sous icellui et l'autre pour l'autel et sous le marchepied, et bastira ledit autel à six pans du mur du fonds, PLUS fera une cloison avec des aix derrière l'autel pour servir de sacristie, et en icelle une porte avec bandes et serrure, PLUS fera un clocher sur le mur du fonds d'une ouye de sept pans d'hauteur sur trois et demy de large dans œuvre, PLUS fera une ballustrade bois noyer avec base ballustre
tournée et apuy de trois pans d'hauteur ou environ avec une porte aussy de trois pans au milheu attachée avec fiches et un loquet pour fermer, PLUS fera les fonds batismaux d'une pierre de grandeur convenable pozée sur un pied d'estail ou ballustre, le tout de bonne pierre de tailhe couvert avec bois, PLUS l'entrepreneur observera entièrement toutes les mesures proportions et pos(iti)ons marquées audit plan et devis fournira généralement tout ce quy sera nécessaire pour mettre le tout à perfection ainsy que dessus, rendra lesdits ouvrages bien et deuement faicts sellon l'art, fera place nette et mettra la clef à la main et pourra ledit entrepreneur se servir de tous les materiaux et despoulhes provenant de la démolition dudit temple en remboursant les adjudicataires du prix de leur adjudica(ti)on, de mesme se pourra servir de tous les communaux de mesme que les habitans dudit lieu du Vialas et parroisse de Castaignols laquelle esglise ledit entrepreneur a promis faire conformément aux susdits articles pour et moyenant le prix et somme de quatre mille deux cens livres, sans pouvoir prétendre plus grande somme au prétexte d'augmenta(ti)on d'ouvrage ou autrement, en quelle manière que soit, à quoy il a renoncé par exprès, laquelle église ledit entrepreneur a promis et promet rendre faicte et parfaite dans l'année, payable ladite somme, scavoir par le jour la sixiesme partie dudit prix qu'est sept cens livres, et le surplus de jour en jour à proportion d'ouvrage, en telle sorte néanmoins qu'il reste entre les mains du Sr sindic du diocèze ou receveur quy en fera le payement le tiers dudit prix, jusques à perfection desdits ouvrages vérifica(ti)on et réception d'iceux, lesquels seront vérisfiés dans la quinzaine asprès que ledit entrepreneur en aura faict notisfier le parachèvement audit Sr commi(ssai)re. Et pour plus grande assurance de ce dessus a esté présent François Thibon maistre masson du St Esprit frère dudit Mathieu, lequel de gré à la prière et réquis(iti)on dudit Mathieu Thibon son frère s'est pour icelluy rendu plaige caution et principal observateur du contenu au présent contract, moyenant ce que ledit Mathieu Thibond a promis de relever ledit François son frère de tout ce qu'il pourroit souffrir à raison du susdit cautionnement a peyne de tous despans, dommages et interests, ayant lesdits Mathieu et François

3 La verge est ici une baguette de fer qui maintient un panneau de vitrail (*Dictionnaire historique de la langue française op. cit…*)

4 Il s'agit de mortier ; dans des actes similaires (comme au *fol ii*[c] *xi :* 16 mars 1686, Prix faict de l eglise de la Bruguiere) il est transcrit : « le presbitaire Sera couvert Sur la Voutte avec Tuilles Canal poses Sur bon mortier apelle Thuile Mouillé, Plus led presbitaire Sera pave avec briques posées Sur bon mortier ».

Thibon frères principals et caution envers ledit Sr de Larnac, obligé sollidairement
et séparément leurs personnes et biens, comme s'agissant des deniers et affaires
du Roy, qu'ils ont soumis aux rigueurs des cours présidial de Monsieur
le sénéchal conven(ti)ons royaux de Nismes royalle et autres d'Uzès ordinaire
des parties et de leur privillège et à l'une d'elles première requise, et ainsy
l'ont promis et juré avec due renoncia(ti)on. Faict et récitté au bureau de
Chamborigaud, maison de Jean Chabat hoste dudit lieu en présence des Srs Jérémie
Fraissinet et Jean Bonneyron bourgeois d'Uzès soub(sign)es avec parties et moy Olivier
Genolhac not(ai)re royal de la retenue dudit Uzès aussi soubs(ign)é

*L'abe du Laurant con^lr^, Fraissinet, Bonneyron, Tthibon, Genolhac not^re^*

Commentaires de Henri Magnin

18 : St Esprit = Pont-Saint-Esprit.
20 : L'église de Castagnol avait donc déjà disparu avant 1686.
26 : La valeur de la canne est variable selon les endroits, mais voisine de 2 m. Si on prend 1 canne ~ 1,95 m, 1 pan =1/8 canne ~ 24,4 cm, on retrouve les dimensions du temple actuel hors abside : 14 m x 11m. Il ne reste plus que le rectangle formé par les murs sur 3 m de haut.
28 : La forme rectangulaire n'obéit pas à la règle architecturale des églises. Les protestants l'avaient adoptée pour leurs temples afin de les distinguer des églises. Largeur de la nef : 5,85 m, hauteur 6,8 m.
30 : La construction des chapelles présente en outre l'avantage de pouvoir soutenir la voûte avec les murs de séparation. Ces murs, dont on verra plus loin qu'il faudra faire les fondations, n'existaient pas dans le temple d'origine, ce qui confirme bien qu'il était du type « grange » avec deux arcs pour soutenir la toiture.
32 : Taille de l'agrandissement terminé en rond : 4,9 m x 4,9 m sur 5,8 m de hauteur, il recevra le presbitère, la sacristie, et l'autel de 1,45 m de large.
41 : La voûte de la nef est à 6,8 m de haut à son sommet.
45 : Murs de séparation des chapelles : 1,22 m d'épaisseur sous terre, 98 cm au dessus.
49 : Les piliers carrés de soutien des voûtes sont prévus d'environ 1 m de côté. Le maçon a préféré les élargir pour plus de sûreté puisqu'ils font en réalité 1,50 m.
54 : Il faut démolir le mur restant à l'entrée de l'abside.
55 : Hauteur des chapelles 3,2 m.
60 : Carré = rectangle de la nef, voûte en cul de four pour l'abside.
64 : Intérieur enduit et blanchi, extérieur crépi « à pierre vue » (?).
65 : Vitrail : il s'agit plutôt de fenêtre vitrée.
68 : Le temple n'est pas exactement dans un axe N/S, mais plutôt NNE/SSO. Le côté le plus au sud correspond plutôt à l'abside, ce qui n'est pas compatible avec ce qui est décrit. On doit donc supposer une erreur : ce qui est appelé midy correspond à la face ONO, et couchant à la face NNE. La porte du temple d'origine était à l'emplacement actuel.
72 : L'abside était donc déjà surélevée par rapport à la nef.
74 : Cloison avec des « aix », probablement avec des ais : des planches (du latin *assis*).
75 : Le clocher n'a probablement pas été bâti puisqu'on le fera plus tard…
76 : La balustrade séparait probablement l'abside de la nef, peut être celle que nous avons connu…
78 : Fonds baptismaux disparus.
83 : On a bien récupéré les matériaux du temple détruit.
84 : Les habitants de Vialas ont été mis à disposition du maçon pour la construction.
90 : Le maçon s'engage à faire les travaux en 9 mois seulement, on ne sait pas si les délais ont été tenus, mais, si c'est le cas, le maçon a dû faire largement appel aux habitants de la paroisse.
97 : C'était une activité familiale !

Source : Arch. dép. Gard, 2^E^71 / 627 folio 261verso
L.C.C. n° 172 : voir la reconstitution du temple établi à partir du plan des chaises, (dessin de Jacques Plan).

Léontine Goirand, félibresse d'Arènes

par Marinette Mazoyer

Léontine Goirand[1], sa famille, son éducation

Léontine Goirand est née à Nîmes en 1853. Elle est la fille de l'avocat et historien Jean-Pierre Goirand, auteur de *Documents sur le coup d'État de 1851 dans le Gard* (Alès 1881). Elle est reconnue par sa mère Rosine Lauriol en 1861 et légitimée par le mariage de ses parents le 28 août 1863. Reconnue à dix ans, c'est une chance pour elle à cette époque. De plus elle va avoir une enfance à la campagne et reçoit une bonne éducation.

Elle le dit elle-même dans son recueil paru en 1882 : *Li Risènt de l'Alzoun* qu'elle dédie à son père, et dans le poème *L'Alzoun* dédié à sa mère :

Ère tout enfant, sabe, que moun paire,
De noste campèstre afouga trepaire,
Me menavo em'éu
Oh ! qu'èro countènt de me vèire courre ;
Inchaiènto e lèsto escala li mourre ;
Béure lou soulèu !

Tambèn, chasque jour, ma leiçoun apresso,
Me recoumpensavo em'uno caresso ;
Prenian noste vanc,
E vesien lou mèstre e soun escoulano
Barrula lou grés, barrula la plano,
Ièu sèmpre davans.

J'étais tout enfant, je sais, que mon père,
De nos champs ardent batteur,
Me menait avec lui.
Oh ! qu'il était content de me voir courir ;
Insouciante et légère, escalader les montagnes
Boire le soleil

Aussi, chaque jour, ma leçon apprise,
Il me récompensait avec une caresse ;
Nous prenions notre essor,
Et l'on voyait le maître et son élève
Parcourir les garrigues, parcourir la plaine,
Moi toujours devant.

Alcide Blavet[2] parle ainsi de son éducation : *Abarido dins qu'uno famiho ounte lou paire, embriaiga d'ideau e de liberta, recitavo de- longo las obros d'Hugo e de Mistral, ou bé tafuravo lous vièls escrits per ne tira una liçou d'istòrio per l'aveni…*

(Élevée dans une famille où le père, enivré d'idéal et de liberté, récitait continuellement les œuvres d'Hugo et de Mistral ou bien fouillait les vieux écrits pour en tirer une leçon d'histoire pour l'avenir…)

Yvan Gaussen[3] parle de son père historien : « *Il comptait parmi les personnalités les plus agissantes. Historien d'Alès, il fut conquis par le mouvement félibréen»* .

La Félibrée d'Arènes

Bâti tout en pierres, sévère, avec des tours et des créneaux, le château d'Arènes semble médiéval mais rebâti plus tard, sobre, comme ayant perdu sa grandeur d'antan. L'histoire du château, situé près de l'ancienne route d'Alès à Saint-Christol, se trouve sur le site de cette dernière commune, écrite par Henri Francès et fait l'objet d'un article détaillé dans *Cévennes Magazine*[4].

1 Mazoyer (Marinette), *Espelida literària de la lenga d'òc dins lo caire d'Alès de 1800 a 1950*, Comédia, Nîmes, 2010, pp. 203_215

2 Blavet (Alcide), *Palado de terro,* Alès, 1923, p. 8.

3 Gaussen (Yvan), *Nouveaux écrits sur le Gard,* Paris-Sommières, 1977, 68 p.

4 Potay (Corinne), « Arènes », *Cévennes Magazine,* N° 903, 1997, pp. 13-16

C'est Louis Roumieux[5], poète nîmois qui raconte avec verve la Félibrée où Léontine a été consacrée Félibresse d'Arènes. Voici ce qu'en dit *La Revue des Langues Romanes* (1877) :

Par une chaude journée d'août 1876, une troupe de félibres et d'amis alla faire une partie de plaisir au château d'Arène, sur les bords de l'Alzon, dans la banlieue d'Alais. Une épître de près de huit cents vers, d'une lecture des plus agréables, grâce à la variété de la narration, à la coupe et à la facilité du vers, est devenue sous la plume de M. Roumieux, le monument et comme le procès-verbal poétique de ces heures trop vite écoulées. L'œuvre est partagée en sept petits chants, ou parties de longueur inégale, qui pourraient recevoir les titres suivants : « Entrée en matière », « le Départ », « le Déjeuner », « Sous l'ombrage », « Lecture d'un drame provençal inédit », « Entracte », « Retour ».

Les félibres ne se mettent jamais à table sans faire asseoir la poésie avec eux. Il en fut ainsi à Arènes. Chacun paya de sa personne au dessert. Aubanel lut « Li Fabre ». Arnavielle et Gaussen chantèrent : l'un, « lou Muscat de Quaranto » ; l'autre, « Estivenco ». Charvet débita « Sursum corda » ; Mayer, « Deman » ; Paul Félix, l'auteur des « Fados en Cevenos », une fable pleine d'entrain et de jeunesse ; Roumieux chanta « lou Maset » et raconta « Bassaquin » ; Mlle Goirand, enfin récita « l'Aucelounet ». À trois heures, on alla se reposer à l'ombre d'un bosquet voisin ; c'est là que Roumieux lut l'œuvre dramatique d'Aubanel, « lou Pan dóu Pecat »... »

Est cité ensuite le début du long poème qui rappelle à Léontine ce jour merveilleux :

Areno, o Paradis, o sejour benesi !	Arène, ô Paradis, ô séjour béni !
Tant que viéurai-toustèms Diéu me faguèsse viéure-	Tant que je vivrai- autant que Dieu me laisse vivre-
Oublidarai jamai qu'ensèn nous as vist béure	Je n'oublierai jamais qu'ensemble tu nous as vu boire
I risènt de l'Alzoun cascaiant de plesi !...	Aux sourires de l'Alzon gazouillant de plaisir !...
Se li jour li pus bèu fuson, o Felibresso,	Si les jours les plus beaux fusent, ô Félibresse,
N'en rèsto quaucarén pèr quau se sènt au cor	Il en reste quelque peu pour qui se sent au cœur
Un arderous fougau plen de belugo d'or :	Un ardent foyer plein d'étincelles d'or :
La remembranço es douço autant qu'uno caresso.	Le souvenir est doux autant qu'une caresse.

Outre les félibres déjà cités participent à la Félibrée Edmond Bastide dit « Capitello », Sylvestre, Julie l'amie de Léontine… Une allusion est faite au propriétaire du château de l'époque, Courtois de Pélissier, que Louis Roumieux connaissait, d'où le cadre de la Félibrée.

C'est donc lors de cette Félibrée, le 28 août 1876 que Léontine a été consacrée « Félibresse d'Arènes ». Elle l'écrira à la fin du premier poème de son recueil déjà cité, *L'Alzoun,* nom du ruisseau qui coule à Arènes et donnera le nom à son recueil de poésie :

Riéu d'Areno, Alzoun, tèndre ami d'enfanço,	Ruisseau d'Arène, Alzon, tendre ami d'enfance
Gardarai sus-tout vivo remembranço	Je garderai surtout un vif souvenir
D'aquèu jour d'Avoust	De ce jour d'août
Ounte sus ti ribo, en felibrejado,	Où sur tes bords, dans une félibrée,
Novo Court d'amour, me i'an batejado	Nouvelle Cour d'amour, on m'y a baptisée
D'un titre bèn dous !	D'un titre bien doux !

L'oeuvre et l'engagement de Léontine

En 1879, elle publie : *Trioulet à la pichoto Eloise,* ouvrage non retrouvé à ce jour. C'est en 1882 qu'est édité *Li risènt de l'Alzoun,* livre assez rare à trouver. Il rassemble une cinquantaine de poèmes, traduits par l'auteur, aux sujets, formes et longueur très variés… Les amis félibres, les évènements, la nature, le pays autour, y sont chantés avec une sensibilité particulière de sentiments où apparaissent le souci de la fuite du temps et l'idéal à atteindre.

Nous n'en citerons qu'un, en avant-goût de son œuvre complète qui va être rééditée…

5 Roumieux (Louis), *Li couquiho d'un roumiéu*. Recueil de pouesio prouvençalo, Mountpelié, 1890.

Marino
Souvenènço dóu Grau

Que sies bello ! que t'ame, o Mar ! Coume un enfant
Un jour que sus ti bord, sounjarello e crentouso,
Escoutave lou brut dous e sourne que fan
Tis èrso, en barrulant ta plano majestouso,

Ausiéu coume uno voues, dins l'aureto boufant,
Me dire : « Vène eici, que te baise amistouso. »
E moun, cor fernissié d'un misterious afan.
M'atrivaves ; e iéu, gaire mai, voulountouso,

O Mar caligno, auriéu pres toun embrassamen :
Uiau vite esvali de moun amo, pamens !
« Noun ! te diguère, noun ! gardo ti caranchouno,

Bello rèino, adessias ! » Mai, te fasènt pichouno
E rampouso à mi pèd, venguères m'espousca
Un ruscle de poutoun que me treboulo enca…

Marine
Souvenir du Grau

Que tu es belle ! que je t'aime, ô Mer ! Comme un enfant
Un jour que sur tes bords, rêveuse et craintive,
J'écoutais le bruit doux et sombre que font
Tes vagues en parcourant ta plaine majestueuse,

J'entendis comme une voix, dans la brise soufflant,
Me dire : « Viens ici, qu'affectueuse je te baise. »
Tout mon cœur frémissait d'un mystérieux désir.
Tu me fascinais, et moi, guère plus, de plein gré

Ô Mer câline, j'aurais pris ton embrassement :
Eclair cependant vite évanoui de mon âme !
« Non ! te dis-je, non ! garde tes caresses,

Belle reine, adieu ! » Mais, te faisant petite
Et rampante à mes pieds, tu vins secouer sur moi
Une averse de baisers qui me trouble encore.

Léontine participe à de nombreuses revues : *Dominique* (1876-1877), *Armana de Lengadò* (1877-1878), *La Lauseto* (1877), *Armana Prouvençau* (1877-1879), *La Revue des Langues Romanes* (1880), *La Cigalo d'or*… Elle effectue un véritable travail de journaliste avec des sortes de reportages ou chroniques en prose sur Le Grau-du-Roi ou Aigues-Mortes…

Sa participation à la vie félibréenne est importante : Félibrée de Montpellier, Saint-Christol, (1877) et Sète.

Les échanges et correspondances ont lieu avec de nombreux auteurs et amis : Louis Roumieux, Baptiste Bonnet depuis Paris, avec Lydie de Ricard qui chante à Montpellier les rives du Lez. Elle participe avec son cousin, Maurice Faure, à la commémoration des félibres de Paris à Sceaux en l'honneur de J.P. Florian et obtient la première médaille (octobre 1879).

Son mariage, « Lou Capelet Nouviau »

L'année où elle publie son recueil (1882), elle se marie avec Émile Mathieu, d'où le nom que l'on retrouve après : Mme Léontine Mathieu- Goirand. Ce qui est extraordinaire, c'est le livret qui paraît à l'occasion de son mariage : *Lou capelet Nouviau*, rassemblant les hommages des plus célèbres poètes et félibres de l'époque.

Alcide Blavet l'évoque ainsi :

…Saguè la mignoto, la gastado, l'ourguiel e l'ounou dau Felibrige e, quand se maridè en 1882, lous troubaires de pertout, Gaussen, Mistral, Fourès, Aubanel, Leyris, Maurise Faure, Savìè de Ricarf, Arnavielo, Roumiéu, Astruc, Tavan, Lisbonne, d'autros encaro, ié desgrunèrou un chapelet nouviau, enserti de perlos merveiousos, poulidos à rendre jalousos toutos las rèinos dau moundo.

Ces poèmes figureront dans le livre que je lui consacre. En voici deux et pas des moindres…

Gramaci
de Théodore Aubanel
Davans toun gènt e fres bouquet,
LEOUNTINO, siéu resta quet.
Pèr la roso que t'ai culido,
Tu me mandes uno espelido

De bèu vers que me fan mouquet.
Sies Felibresso, perço que
Toun amo lindo rèn n'óublido…
Oh ! que ta cansoun es poulido !

A, la gràci de toun printèms,
Quicon de pur e de countènt
Qu'enauro !… Dau ! canto, chatouno !

Toun bouquet l'ai mes sus moun cor.
Jouvènto, tis estanço d'or
Soun tèndro coume de poutouno.

Grand Merci

Devant ton charmant et frais bouquet
LEONTINE, je suis resté coi.
Pour la rose que je t'ai cueillie,
Tu m'envoies une éclosion

De beaux vers qui me laissent penaud.
Tu es Félibresse, parce que
Ton âme limpide n'oublie rien…
Oh ! que ta chanson est jolie !

Elle a la grâce de ton printemps,
Quelque chose de pur et d'heureux
Qui exalte !… Oui ! chante, « chatoune » !

Ton bouquet je l'ai mis sur mon cœur.
Jeune fille, tes strophes d'or
Sont tendres comme des baisers.

Le maître lui-même, *Frederi Mistral, Capoulié dóu felibrige*, lui écrit :

A Misè
LEOUNTINO GOIRAND

Au moument que toun cor proumet,
Que ta man dins la man se met
E que l'Amour te desmaienco,
O Felibresso, laisso-me
Te courouna 'mé de pervenco.

A Mlle
LEONTINE GOIRAND

Au moment où ton cœur promet,
Que ta main dans la main se met
Et que l'Amour te fait épanouir
O Félibresse, laisse-moi
Te couronner d'une pervenche.

Fin de vie… Souvenir



Après son mariage, Léontine part à Sète. Elle va avoir deux enfants : André (1884), Ève (1885).

On revoit Mme Mathieu-Goirand dans des réunions littéraires avec le félibre Joseph-Henri Castelnau à Sète. La *Revue des Langues romanes* rapporte ces réunions ainsi que des poèmes qui sont adressés à Léontine.

Brusquement, son mari doit quitter son emploi à Sète. Les Mathieu retournent vers Alès. Le mari de Léontine devient représentant de commerce. On cite Léontine encore dans les grandes fêtes qui rendent hommage au marquis de La Fare-Alais en 1889. Elle est la présidente des Jeux Floraux. Son époux meurt en 1891.

Depuis, on n'a plus trace d'écrits, on ne sait plus trop quelle est sa vie…

À Alès ou à Saint-Christol, elle est très peu connue, à Arènes, pas du tout ! J'ai retrouvé quelques vestiges de sa fin de vie… comme le lieu probable de sa dernière demeure…

Il m'a semblé important que soit remise à l'honneur cette femme du XIX^{e} siècle, poétesse, journaliste, Félibresse, de la région d'Alès, à la grande activité littéraire chantée par les plus grands félibres de l'époque …et complètement tombée dans l'oubli dans son pays. Cela me paraît juste que la vie et l'œuvre de Léontine Goirand, la Félibresse d'Arène soient retracées par une femme de notre siècle.

À lire ou à consulter

Sommaire de revues avec lesquelles nous pratiquons un échange : elles sont à la disposition des adhérents et données au Centre de Documentation et d'Archives du P.N.C. à Génolhac. Vous ne trouverez ici que les articles concernant les Cévennes.

Bulletin du centre d'études et de recherches littéraires et scientifiques de Mende, numéro 32, année 2012. Au sommaire :

– Pour une histoire du Gévaudan au neuvième siècle, inventaire de la documentation issue des cartulaires, par Fernand Peloux

– Année 2012 : année de la reconnaissance de l'œuvre de Benjamin Bardy

– Lettres d'Odilon Barrot, par Benjamin Bardy

– Entre Allier et Margeride, voies romaines ou chemins romieux ? Par André Séguron.

La Viste, bulletin numéro 33, juin 2013. Au sommaire :

– Églises et chapelles du pays des Vans, par Jacques Schnetzler

– Faïsses et accols au pays des Vans, par Jacques Schnetzler

– Les épisodes de fortes pluies dans les Cévennes, par Julien Bovéro

– Remplacement d'une cloche à Gravières, documents transmis par René Chaix

– Quelques jalons pour une histoire de la ville des Vans au Moyen Âge, par Pierre Minard

Revue annuelle du GARA (groupe alésien de recherches archéologiques), numéro 40, activités et travaux 2012. Au sommaire :

– Visite de vestiges à Saint-Félix-de-Paillères

– Les pierres gravées du serre des Escudellos (Saint-Étienne-Vallée-Française)

– Le château de Fressac

– Territoires et caches de camisards, visite de deux caches camisardes : la grotte Monedière et la grotte au col du Bourricot

– La grotte de la Rouquette (Saint-Hilaire de Brethmas)

– Une pierre à cupule au Fort Vauban (Alès)

– Une sépulture préhistorique de Seynette, mont Bouquet, commune de Bouquet

– Sépulture sous tumulus de Saint-Julien-les-Rosiers (Gard)

– Dans les entrailles du fort d'Alès, découverte de matériel archéologique d'époque historique

– À Saint-Hilaire-de-Lavit, structure préhistorique ou protohistorique ?

– Le site de la grande Pallière (Saint-Félix-de-Palières) et commune d'Anduze : menhir, dolmens

Hugenotten, Jahrgang 77, n° 1/2013

Cet exemplaire est consacré aux 450ème anniversaire du catéchisme d'Heidelberg (entièrement en allemand).

Hugenotten, Jahrgang 77, n° 3/2013

– La dédicace de Voltaire au pasteur Jacques Emmanuel Roques de Maumont

– Auf Spurensuche in Südfrankreich – ein Erkundungstour zur Heimat des hugonettischen Ahnen par Ralf-Bernd Rössing (les origines de la famille Valette, région du Vigan)

Revue d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard, numéro 28, janvier 2013.

Au sommaire, plusieurs conférences concernant Nîmes : décor architectural, politiques urbaines, corps des sapeurs-pompiers.

– Vaudois, prédicants et camisards, des affinités électives, par Jean-Paul Chabrol

– Maison des Cévennes, témoignage où se croisent des territoires et des vécus d'hommes, par Daniel Travier.

Delobette (Hubert), ***Femmes d'exception en Languedoc-Roussillon,*** Le Papillon Rouge, éditeur, Villeveyrac, 2010.

Écrites de manière tout à fait enlevée, vingt histoires nous racontent des parcours de femmes, connues, inconnues ou oubliées dans notre région. Qui se doute que derrière Marie Bonnefoux (Lozère) se cache la créatrice, avec son mari Mohamed ben Amar, d'un très grand cirque ? Derrière celui de Madeleine Brès de Nîmes, la première femme médecin diplômée ? Une Audoise, Jeanne Nègre guillotinée à Paris ? Céleste de La Canourgue, la muse de Marcel Proust ? Jeanne Galzy, une grande écrivaine montpelliéraine ? Marie Durand, bien sûr. Un livre passionnant pour découvrir et se réjouir de ces femmes qui ont dû avec courage et ténacité lutter dans un monde où les hommes ne leur laissaient aucune place.

Rochegude, un CD d'histoire locale, Comme chaque été, mardi 13 août, le maire, la commission communale loisirs, informations, cultures et le Groupe de Recherche ont organisé leur traditionnelle rencontre autour de l'histoire locale. Cette rencontre, dans le cadre champêtre du Jardin de l'Amitié, a été animée par Monique De Luca, Jean-Claude Lacroix, Pierre Chante. Elle a permis de présenter un CD qui regroupe toutes les brochures qui ont été éditées, depuis 10 ans, par le Groupe de Recherche sur l'Histoire de la Commune de Rochegude.

Ce CD présente un sommaire général qui permet de connaître rapidement les différents thèmes. De même chaque brochure, classée par année de parution, commence par une présentation des articles qu'elle contient.

Les thèmes abordés sont très variés avec des généalogies des familles, des thématiques plus générales comme Rochegude sous l'Ancien Régime ou pendant la Révolution, l'histoire des hameaux et des mas de la commune mais aussi des articles qui dépassent le cadre communal comme la canalisation de la Cèze…

Ce CD est vendu au prix de 10 euros. Il est disponible à la mairie de Rochegude, aux heures d'ouverture du secrétariat, lundi, mardi, jeudi de 13 h 30 à 16 h, ou en prenant contact par téléphone au 06 11 09 79 19 ou par internet à l'adresse suivante : pierre.chante@laposte.net

L'Association des chercheurs et généalogistes des Cévennes, A.C.G.C

Cette association fête son 25ème anniversaire et le 100ème numéro de sa revue.

Documents et articles du numéro spécial 100

Au sommaire : Les présidents de l'association, l'album photo de ceux qui ont fait l'A.C.G.C.

Quand les riches curistes attiraient les mauvais garçons, 1770, à Bagnols-les-Bains

Vigne (Jean) Cigala, un poème

Pieters (Jean-Gabriel), Deux huguenotes intraitables dans l'Uzège au XVIIe siècle 1ère partie

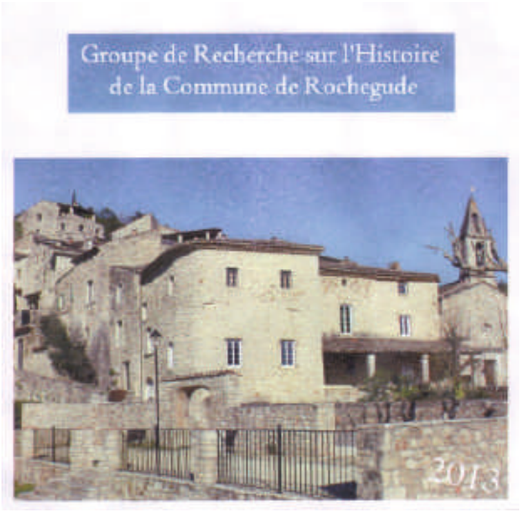
Delauzun (Laurent), Récit du décès de Pompée Auguste De Barry, dit Paulin par son frère Charles

Chapelier (Jean-Luc), Tableau des Cévennes en 1776

Chapelier (Jean-Luc), Mort sur la montagne (à Dourbies en 1744)

Chapus (André, P.), L'Église catholique romaine sous l'Ancien Régime, structures et fonctions

Chapelier (Jean-Luc), À quoi ressemblaient nos ancêtres, où trouver leur portrait ?





Généalogie en Cévennes, n° 100

Questions et réponses

Cahier de Samuel Claris, 2ème partie

Raulet (Michel), Les Daraussin, Généalogie le parchemin complet d'une reconnaissance de 1308.

Cours de paléographie

Recherches / Questions / Réponses

Raoul Gout, inventeur du mot Camisarde ?

par Olivier Poujol

Le rôle des femmes dans la guerre des Camisards a été souligné depuis longtemps et ce sujet est en vogue ces dernières années. Mais depuis quand les historiens qualifient-ils ces femmes de *Camisardes* ? Mes recherches me font remonter à 1937, année de la publication par Raoul Gout, aux Éditions «Je sers», à Paris, du tome II du *Miroir des dames chrétiennes* ou *Pages féminines de la Réforme Française* (XVI[e]- XVIII[e] siècles). Le premier tome du *Miroir des dames chrétiennes* contenait des *Pages féminines du Moyen Âge,* avec un chapitre sur Clara d'Anduze (Éditions « Je sers », 1935).

Raoul Gout (1879-1954) a écrit un magnifique développement sur les *Camisardes*. Le corps de cette question est constitué par la reprise de son texte, car il paraît avoir été si bien oublié que l'on attribue souvent à notre temps la paternité de l'expression Camisardes. Dans l'introduction de son ouvrage, le pasteur Raoul Gout, aumônier de la maison des diaconesses, écrit : « *Que dire des Camisardes dans les combats, d'une Lucrèce Guigon électrisant la troupe de Jean Cavalier et sabrant les soldats royaux au cri de : «Vive l'épée de l'Éternel ! », des Camisardes assistant les exécuteurs des vengeances de Dieu, soignant les blessés et les malades qu'elles abritaient dans des grottes ignorées ? Le capitaine de Planque mandait à Chamillard le 16 janvier 1704 : « Je fis tuer cinq femmes ou filles fanatiques ou prophétesses qui moururent fermes dans leur religion, sans vouloir entendre les raisons que le prêtre leur disait». Et quelques jours après : «Je fis en même temps passer par les verges jusqu'au sang quatre femmes ou filles qui avaient été plusieurs fois entendre prêcher la Blonde, fameuse prophétesse parmi les rebelles». Le prophétisme fut l'âme de cette guerre folle et désespérée qui sauva le protestantisme méridional. Les prédicantes en coiffe de percale et en robe de cadis ne firent pas que consoler le peuple de «leur chant de colombes» comme le veut Michelet : elles l'exaltèrent d'un souffle brûlant et sauvage.»* Raoul Gout précise en note à propos de la Blonde : « Il *s'agit évidemment de la femme du Camisard Castanet, Marie Planque, que nous appelons Blondine*».

Raoul Gout paraît avoir été le premier à employer le terme de *Camisarde* dans un écrit d'historien. Connaît-on des récits historiques, antérieurs à 1937, utilisant ce terme ? L'auteur est favorable aux Camisards et son approche des Camisardes est admirative : elles furent, elles aussi, héroïques. Le mot n'a pas été créé par des ennemis des Camisards, mais par des écrivains attentifs à leur histoire. Mais la fortune de ce mot, reconnu dans le livre de Jean-Paul Chabrol : *La guerre des camisards en 40 questions* (Nîmes, 2010) à la question n° 16 : « *Y a-t-il des camisardes ?* », ne fut pas immédiate. André Ducasse dans la synthèse encore incontournable *La guerre des Camisards* (éditée depuis 1962) parle des «*prophétesses et femmes camisardes*». Les historiens ont souvent utilisé l'expression de *femmes camisardes*. Ils suivent le premier historien de la guerre des Cévennes, Antoine Court. Dans *l'Histoire des troubles des Cévennes,* imprimée en 1760, la table générale des matières du volume 3 fait référence à des «*Femmes Camisardes qui repoussent les soldats les armes à la main*» (page 421). La table renvoie à des femmes camisardes comme femmes combattantes, précisément à la bataille de Nages en novembre 1703 (deuxième volume, page 119).

Avant Raoul Gout et le temps des historiens du XXI[e] siècle (inauguré par Greg Monaham dans sa communication au colloque du Pont-de-Montvert en 2002 sur ces *Prophétesses et rebelles,* jusqu'à Henry Mouysset et ses conférences actuelles), le rôle des femmes dans la guerre des Camisards avait été célébré par le roman et le théâtre : romans de Fanny Reybaud (*La protestante en 1828*) ou de Lydie Ausset (*Un héros cévenol en 1879*), pièce de théâtre de Paul Gaussen *La camisardo* représentée pour la première fois au théâtre d'Alès le 29 septembre 1878 et imprimée dans le texte original en 1880. Fanny Reybaud dans *La Protestante* avait écrit : « *les femmes aussi exercèrent une puissante influence sur les Camisards; elles les suivaient sur les champs de bataille et soignaient leurs blessures. Plusieurs disaient avoir des inspirations auxquelles les chefs obéissaient souvent ».*

Mais les officiers du roi les traitaient de *sorcières camisardes*[1] Le drame en quatre actes et en vers du félibre Paul Gaussen *La Camisardo* a été traduit et publié en français en 1888 par Léonce Destremx de Saint-Christol. Le texte occitan de Paul Gaussen (1845-1893), avec traduction française en regard, vient d'être réédité par l'Institut d'études occitan dans une publication d'Alain Bouras et de Marineta Mazoyer, collaboratrice de notre bulletin (Alès 2011).

1 L'ouvrage d'Henriette-Etiennette-Fanny Reybaud *La Protestante ou les Cévennes au commencement du XVIII[e] siècle* (Édition de 1828) est réédité par Hachette Livre dans le cadre d'un partenariat avec la Bibliothèque nationale de France (tome premier paru en mai 2012).

Rencontres autour de l'Histoire locale

Pour la 3e année consécutive, **BARJAC HISTOIRE LOCALE**, en partenariat avec des associations et institutions, organise les

3e Rencontres autour de l'Histoire Locale

Cette manifestation a connu, dans ses précédentes éditions, un succès certain.
Ces rencontres ont pour objectif de rassembler les historiens et les amateurs d'histoire.
Sur l'affiche ci-jointe, vous trouverez des sujets qui permettent, du Moyen-Age au XXe siècle, de découvrir les travaux réalisés par des universitaires ou des associations.
Nous souhaitons que l'un des thèmes retenus pour cette édition suscite votre intérêt soit pour le découvrir ou l'approfondir, soit parce que vous souhaiteriez faire part des recherches ou travaux que vous avez vous-mêmes réalisés. Nous aurons grand plaisir à vous accueillir les 5 et 6 octobre prochains dans le cadre approprié du château de Barjac.



Les dernières publications du Lien des Chercheurs Cévenols en 2013

Pieters (Jean-Gabriel), ***Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, notes de recherche,*** Hors Série n° 63, 55 pages, en couleurs. 12 euros
Le Malgoirès concerne une autre zone de l'ancien tronçon de la Regordane qui peut lui aussi se réclamer du célèbre *Charroi de Nîmes* de la fin du XIIe siècle : le dernier tiers du parcours Alès-Nîmes. De ce fait, ce pays fut honoré par ce qu'un mémoire du XVIIIe siècle appelle « *un grand chemin et l'une des routtes du Lenguedoc des plus fréquentées ; c'est le seul passage pour aller de la Provence, Nîmes et plusieurs autres villes du bas Languedoc, à Alès dans une partie du Gévaudan dans le Velay et l'Auvergne*», soulignant que « *le porteur* [alias posteur] *des lettres y passe tous les jours hors le samedy* ».
Mais le Malgoirès doit également subir « *un mauvais voisin* » – le Gardon – lequel s'avère même dangereux lors de ses colères subites.
Ce pays possède aussi une histoire «en miettes » que Jean-Gabriel Pieters a su patiemment recueillir.





Coustès (Cécile), ***Le Bocard : mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère de Vialas (Lozère)***, Hors Série n° 64, co-édition avec Le Filon des Anciens, 116 pages, nombreuses photos et dessins en couleurs. 15 euros

La mine de plomb argentifère de Vialas (Lozère) a été exploitée du XVII^e^ siècle à la fin du XIX^e^ siècle. Cachés dans les broussailles, abandonnés et pillés, les bâtiments déploient des ruines importantes, révélant des travaux considérables pour tenir compte d'un site difficile du point de vue du relief et des eaux. Une gigantesque voûte qui forme une plate-forme sur un torrent interpelle encore le promeneur. Cette mine a fait la richesse de ce village au XIX^e^ siècle. Il a pu ainsi conserver longtemps une population nombreuse et développer de nouveaux quartiers d'habitation. En revanche, elle est curieusement absente des mémoires locales, comme si elle était devenue étrangère au pays. Cécile Coustès a étudié cette mine et ses bâtiments dans un but de valorisation du patrimoine. Son étude, à la demande de l'association Le filon des Anciens, a été financée conjointement par la mairie de Vialas, le Parc national des Cévennes et cette association en vue de créer un sentier d'interprétation. Les magnifiques dessins de Jacques Plan reconstituant les machines et quelques-unes des salles permettent de se faire une idée de la gigantesque fonderie appelée Le Bocard.

Liotard (Gabriel), Caillat (Gérard), Clément (Pierre-Albert) Depasse (Henri) et Chassin du Guerny (Yannick), ***La franc-maçonnerie dans le Gard septentrional,*** hors-série numéro 65, 60 pages, 8 euros

Ce hors-série regroupe onze articles parus dans *Le lien des Chercheurs Cévenols* sur la création des loges maçonniques au XVIII^e^ siècle, à Alès, Barjac, Bessèges, Saint-Ambroix et Anduze. Le plus grand nombre d'entre eux sont de la plume de Gabriel Liotard. Au XIX^e^ siècle, les lieux où s'établissent les loges maçonniques dans le nord du Gard sont en liaison avec les mines de charbon et le chemin de fer, leurs directeurs, contremaîtres et notables locaux investis dans ces nouvelles industries. Un dernier article fait le point sur les loges à Alès après la seconde guerre mondiale, où l'on note l'apparition de la franc-maçonnerie féminine (à la fin du XX^e^ siècle) et la présence de toutes les obédiences. Quelques documents authentiques illustrent ce hors-série.



À commander au : contact@cevenols.fr,
tél : 07 81 88 88 36 ; pour envoi,
des frais postaux seront demandés.

Activités de L.C.C.

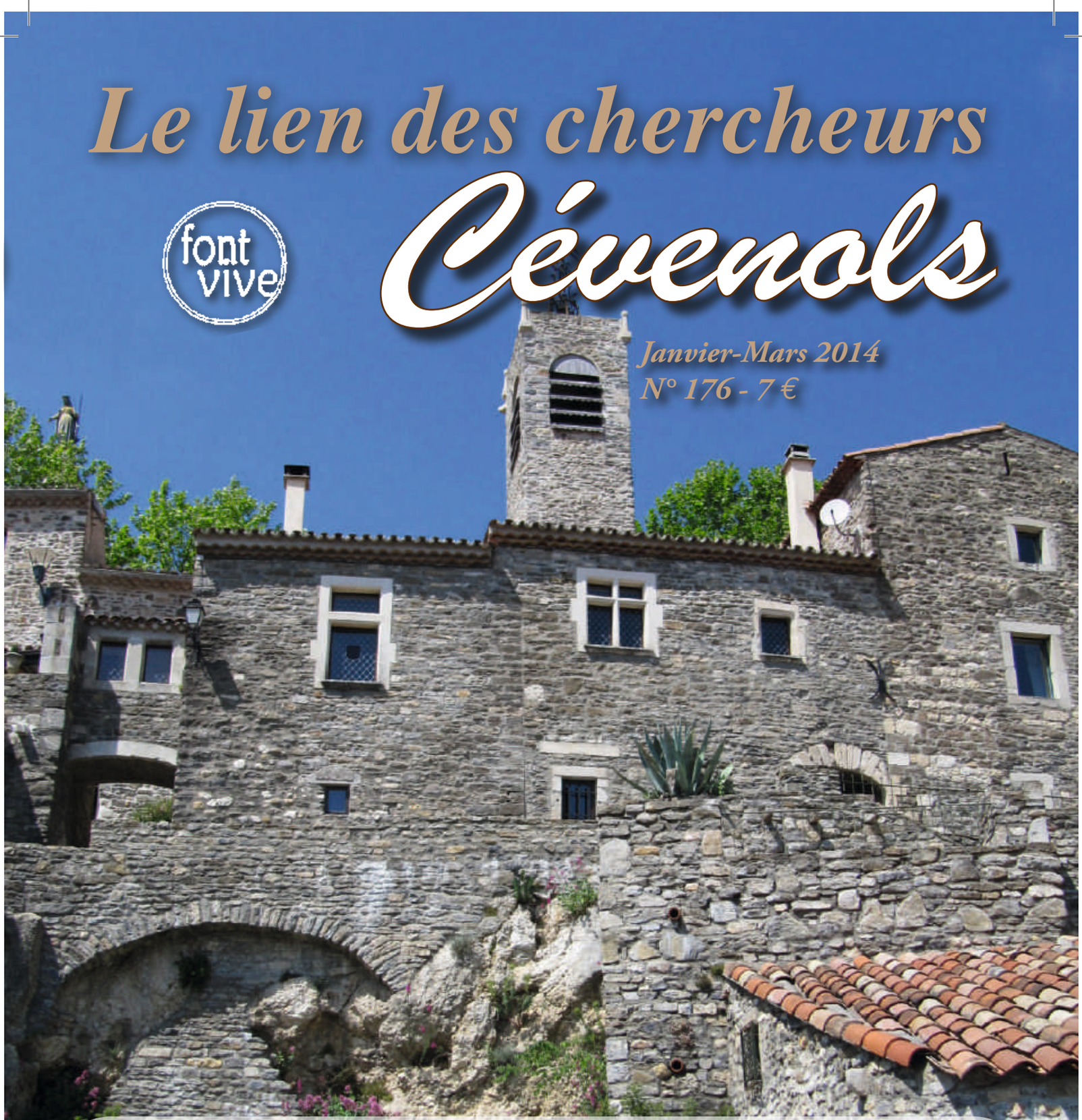
Visite du château de Pompignan - Samedi 26 octobre 2013
Renseignements www.cevenols.fr - Inscriptions 07 81 88 88 36

9 770335 626008

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Janvier-Mars 2014
N° 176 - 7 €



L'établissement du marché à Saint-Ambroix en 1363, Marie-Lucy Dumas
La pancarte du péage de Saint-Ambroix, un texte en langue d'oc
Les fortifications d'Alès au début du XVII^e siècle, un document
« Madame Péchiney », Robert Thillier
Une chanson inconnue, Michel Wienin
Anduze et Générargues en 1831, garde nationale et cohésion, Éric Baier
Un auteur occitan cévenol inconnu : Louis Payen, par Michel Wienin

Sommaire



Saint-Ambroix vu depuis le clocher, on distingue les restes de la tour médiévale et au loin le temple. Photo Odile Pagès.

- **Agenda 2014** p. 2
- **Éditorial**, p. 3
- **L'établissement du marché à Saint-Ambroix en 1363, par Marie-Lucy Dumas**, p. 4
- **La pancarte du péage de Saint-Ambroix, un texte en langue d'oc présenté par Marie-Lucy Dumas**, p. 11
- **Élisa Rollet, épouse Rangod, « Madame Péchiney », par Robert Thillier**, p. 14
- **Les fortifications d'Alès au début du XVII^e siècle, un document**, p. 16
- **Une chanson inconnue, par Michel Wienin**, p. 18
- **Anduze et Générargues en 1831, garde nationale et cohésion, Éric Baier**, p. 22
- **Discours, allocutions et réponses de S.M. Louis-Philippe, roi des Français**, p. 25
- **À lire, à consulter**, p. 26
- **Questions, réponses, échanges**, p. 29
- **Un peu de paléographie**, p. 30
- **Un auteur occitan cévenol inconnu : Louis Payen, par Michel Wienin**, p. 31
- **Liste des Hors série,** p. 32

Photo de couverture : Le Dugas de Saint-Ambroix, le quartier médiéval, photo d'Odile Pagès.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE (Association créée en 1961)
Siège social : 3 Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Patrick Arnault
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Louis Raymond

Conseil d'administration :
Bernard Atger, Christine Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Alice Motte, Marie-Claire Pontier, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Alice Motte, Marie-Claire Pontier, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 - ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ;
Adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum
Adhésion sans abonnement : 5 € ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, 3 Grand Rue 30450 Génolhac

Mise à jour décembre 2013

Agenda : les activités de 2014

Printemps : sortie de Pompignan, deux fois reportée pour cause d'intempéries. Des nouvelles précises dans le numéro suivant 177.

Été : assemblée générale le 23 août au Collet-de-Dèze, des informations dans le numéro 178.

Automne : conférence de nos étudiants boursiers à la médiathèque à Alès.

Hiver : conférence sur « Les compoix de la région d'Alès » par Pierre Casado, dans le cadre d'un partenariat avec le programme de recherche TERRAE de l'Université de Toulouse sur les compoix et la dynamique des espaces ruraux.

Éditorial

Sauvegarder le patrimoine et la vie des Cévennes

« *Il est de la responsabilité de tous de veiller à ce que les nouveaux moyens de diffusion de l'information se traduisent par un enrichissement, et non un appauvrissement du patrimoine culturel mondial.* » Pierre Joliot, scientifique, s'en inquiète dans les années 1980. Pourtant à regarder de près les journaux de notre région (*La Lozère nouvelle, Midi Libre, La Gazette, Le Dauphiné libéré*), les pages concernant les commémorations de mémoire, la restauration d'un monument ancien, église, temple, château ou encore lavoirs, moulins, ruchers, sont presque quotidiennes.

Après les années 1960-1980, la tendance « du passé faisons table rase », notamment en ce qui concerne la vieille ville d'Alès et les bâtiments industriels, la mode est revenue à la restauration, la conservation, la préservation de bâtiments ou de lieux de mémoire, avec des manifestations, des journées commémoratives, des marchés médiévaux et les journées portes ouvertes du Patrimoine, que nous répercutons dans notre site internet. L'on reste étonné de l'affluence aux journées du patrimoine et de l'intérêt renouvelé des mairies, comme celle de Saint-Ambroix, pour faire revivre cette mémoire.

Mais nos ancêtres, eux, n'avaient pas du tout la révérence des restes du passé : on construisait « moderne », et pour cela on allait chercher les pierres où elles se trouvaient : sur les anciens remparts, sur le « clapas » du vieux château démoli… pour faire des maisons ou pour bâtir les routes. À ceux qui voulaient interdire la construction d'une scierie à moins de 500 m de l'église d'Aujac, rappelons la boutade de l'abbé Jean Roux, ami de Jean Pellet : « Eh ! bien, il n'y a qu'à démolir l'église ! », car la survie des Cévennes par le repeuplement et les créations d'entreprises lui paraissait plus important qu'un monument.

Ce conflit dans nos Cévennes continue d'exister, entre ceux qui viennent chercher des lieux protégés au patrimoine préservé et ceux qui veulent y vivre de leur travail, forcément visible et audible. En Cévennes, comme ailleurs, sauvegarde du patrimoine et vie des habitants sont possibles, ensemble, en symbiose. Si notre revue se veut mémoire cévenole et protection du patrimoine, elle essaie de donner aux habitants anciens ou nouveaux, permanents ou temporaires, par la connaissance du passé, des savoir-faire, des esprits et de la langue de ceux qui ont laissé ces traces, des raisons d'exister sur cette terre malmenée et de s'agréger à une identité forte de valeurs.

Marie-Lucy Dumas



L'établissement du marché de Saint-Ambroix en 1363

par Marie-Lucy Dumas

En février 1363, le roi Jean II le Bon accorde gracieusement aux consuls et habitants de Saint-Ambroix un marché hebdomadaire, le mardi, et deux foires annuelles. Le parchemin, orné d'une lettre J ornée fait partie du trésor des archives de la commune de Saint-Ambroix, pour lesquelles la municipalité développe un travail d'inventaire, classement et conservation. Le travail des historiens pourra alors non pas commencer mais continuer, puisque Gabriel Liotard avait déjà effectué sa thèse sur le Saint-Ambroix des XVIe-XVIIe siècles, et écrit de nombreux articles dans notre revue sur les Réformés, les temples, les fortifications du XVIIe au XVIIIe siècles. Il manque la période médiévale pour laquelle le trésor des parchemins de la commune montre qu'aux XIVe-XVe siècles, Saint-Ambroix est une ville active, commerçante et artisanale[1], dirigée par des consuls qui ont quelques querelles avec leur seigneur l'évêque d'Uzès et les consuls d'Alès. Néanmoins, un balayage rapide de l'inventaire permet de révéler un fait peu courant : les consuls créent des ressources permanentes pour la gestion de leur ville aux XIVe et XVe siècles.



Détail de la lettre patente de Jean II le Bon, original exposé à la mairie de Saint-Ambroix[2].

La politique d'achat de droits féodaux par les consuls au XIVe siècle

En quelques années, de 1305 à 1310[3], les consuls acquièrent pour leur communauté les cinq sixièmes des censives féodales sur trois vignes et une terre avec olivette à La Burle, à La Pujolasse et trois autres pièces à Montèze, dont les droits féodaux appartenaient en parts inégales à des roturiers (Pierre Abeille, Bertrand Tardin, Jean Servier) et au seigneur de Montalet.

Dans les années 1327 à 1347, les consuls achètent encore d'autres droits sur une vigne et une pièce de terre (Pujolasses, Montèze, Partipa), puis encore en 1390 (Les Pujolasses). Cette politique se poursuit au XVe siècle : des pièces dans les terroirs de Pujolasses (vignes, *hermes* (pâturages), plantier[4] « d'équerre » et bois).

Les consuls ont investi l'argent de la communauté dans des biens qui rapportent des sols et des deniers et le septième des fruits, à savoir des raisins, du bois et du foin qui peuvent être revendus. Ils se comportent comme des seigneurs féodaux et reçoivent les reconnaissances des tenanciers, sans compter les droits de justice basse et moyenne. En 1322, sont tenanciers Raimon Rouvière, Raimon Tortel, Bertrand Monnier, Savayne Gautier, Pierre Salles, Pierre Roux, Pierre Valette, Jean Guilhem, Pierre Abeille, Pierre de Courry et Bernard

1 Un premier inventaire a été fait en 1715, puis un deuxième a été effectué par Monsieur de Faget en 1960, et enfin Michel Gaultier de Coudouret a repris cet inventaire à la fin des années 1990.

2 Transcrite et traduite par Marie-Lucy Dumas.

3 Parchemins inédits, archives communales de Saint-Ambroix.

4 Une jeune vigne. Casado Pierre, *Recueil lexicographique des mots occitans et français dans les compoix,* consultable gratuitement sur le site https://recherchedit.univmontp3.fr/crises/images/stories/livres/Casado/recueil%20lexicographique.pdf

du Ranc ; pour les années 1363, 1372 et 1396 : Jean Servier, Jean Traucat, Raimon Arnaud, Pierre Germain, Raimon Deleuze et Guillaume Alquin. Il semble que les consuls aient profité des problèmes financiers des seigneurs de Montalet[5] qui ont vendu des parcelles de leurs censives, tout en conservant un sixième des droits. Pour ces droits, les consuls doivent passer une reconnaissance féodale à leur seigneur supérieur l'évêque d'Uzès qui représente le roi de France, avec sans doute une *albergue*[6] dont nous ne connaissons pas le montant. Comme toutes ces terres sont tenues par des tenanciers, elles n'ont pas été achetées à cause de la peste de 1347-1350 qui les auraient laissées sans héritier.

La communauté possède dorénavant des ressources propres qui permettent une politique municipale : à la fin du XIVe siècle, dans la tourmente de la Guerre de Cent ans, Saint-Ambroix construit ses premières fortifications avec l'accord de son évêque. L'attitude des consuls et leurs achats de droits féodaux pourrait laisser croire à l'existence d'une charte de franchise. Mais *a contrario,* aucun document postérieur ne la mentionne, ni ne s'y réfère. En 1614, la communauté possède toujours des tenanciers, neuf font reconnaissance à cette date (inventaire de 1715).

Une concession possible en 1203 ?

La famille d'Anduze a accordé un grand nombre de chartes de franchises pour des villes et villages : Alès en 1200, Anduze en 1217, Sommières en 1222, Génolhac en 1226, Joyeuse en 1237, La Garde-Guérin en 1237, Florac en 1291. Ces chartes reconnaissent aux « hommes libres » de ces *villæ*[7], - appelés parfois syndics -, le droit de diriger ces communautés, d'être élus ou choisis parmi les notables les plus riches, de collecter l'impôt, en réservant les droits du seigneur qui sont alors détaillés. Mais aucun article ne porte sur le droit de marché ou de foire. Pour cela « des coutumes » existent depuis longtemps que les bourgeoisies des villes s'efforcent de faire reconnaître par le seigneur. Une allusion est faite dans la lettre patente de Jean II le Bon de 1363, à l'existence d'un marché (hebdomadaire ? cela n'est pas précisé) ainsi qu'à deux *nundinæ* (foires) en 1203. Cette concession n'a pu être que du fait du seigneur d'Anduze, car ces moments d'échange sont l'occasion de perception de *leudes*, taxes sur les ventes prises par le bayle du seigneur. Ils provoquent aussi le déplacement important de marchands d'autres villes auxquels il faut donner un « sauf-conduit » et fournir une protection militaire si c'est nécessaire, le long des chemins.

Saint-Ambroix au carrefour de chemins

Saint-Ambroix est situé sur un chemin qui va d'Alès à Barjac en passant par Saint-Jean-de Maruéjols où se situait, près du pont de Tharaux, la pancarte du péage de l'évêque d'Uzès[8]. Une draille, appelée « la collectrice de Malons » par P.-A. Clément[9], partait de Saint-Ambroix et Saint-Brès vers Courry et au-delà, vers Malbosc, en suivant les crêtes vers Bonnevaux ou Malbosquet pour se rejoindre à Malons vers Villefort. Cette draille est aussi un morceau de la route, *strata,* qui a fait l'objet d'un marchandage entre l'évêque d'Uzès et le seigneur de Saint-Ambroix, Bernard d'Anduze et son fils en 1199[10]. À la suite de la suzeraineté que le roi de France lui a octroyée sur les posses-

5 En 1312, le château est géré par des coseigneurs : Arnaut de Montalet, Raimon de Chateauvieux et Guillaume II Bérard, puis en 1345-1356 s'y ajoutent Daniel Gilles, Bernard Jourdan et enfin Pierre de Guilhafred, seigneur de Castilhon. Cette multiplication des coseigneurs laisse penser à une vente de parts de coseigneurie et donc à quelques problèmes financiers pour les coseigneurs primitifs qui furent une « frérèche » des Bérard et Montalet. Le seigneur supérieur est Guillaume de Randon jusqu'en 1321 date à laquelle il vend son fief à Budos.

6 Redevance due au seigneur : obligation d'hébergement, mais qui se paye bien souvent en nature.

7 Le terme *villa* est difficilement traduisible par ville, car il indique un lieu avec tout son finage, les limites de la *villa* s'arrêtent aux limites d'une autre *villa*. On ne peut pas non plus l'assimiler à « paroisse » qui est une circonscription religieuse.

8 Arch. dép. Gard, C 167 ; le texte est une copie du XVIIIe siècle d'un texte plus ancien car il est écrit en occitan que l'on peut dater d'avant le XVIe siècle. Voir le texte intégral dans ce numéro.

9 Clément P.-A., *Les Chemins à travers les âges en Cévennes et Bas Languedoc,* 2003, 5ème édition, Les Presses du Languedoc, pp. 48-50.

10 *Item donavit episcopus B. Andusie et P. Bermundo filio ejus, et eorum in perpetuum ad feudum penam inferendi sanguinis hominibus Sci Ambroisii, lite criminali, per suum et eorum baiulum comuniter examinanda. Donavit eis ad feudum strata Sancti Ambrosii et sancti Bricii ut dictis possint prestare ducatum sub tuicione castrorum et hoc idem eis concessit per universam terram suam exceptis capitalibus inimicis et hoc idem poterit facere episcopus per totam terram eorum.* Publié par G. Charvet dans le *Bulletin du comité de l'art chrétien,* n° 7, 1879, p. 295-301.

sions des Anduze, l'évêque d'Uzès a échangé sa « suzeraineté » sur Saint-Ambroix contre la moitié de la seigneurie de Génolhac, ces deux villes appartenant aux Anduze, mais il conserve les peines du droit de justice qui donnent lieu au « gros sang » (la haute justice). Il lui donne en fief la route de Saint-Ambroix à Saint-Brès où Bernard et son fils pourront faire *prêter le guidage sous la protection de leurs châteaux,* ce qui sous entend qu'il existait bien au château de Montalet et au château de Castilhon (de Courry) un système équivalent à celui de la Garde-Guérin, à savoir le *reireguiatge* (l'accompagnement) des voyageurs. Cette portion de route semble minuscule, mais peut-être faut-il l'entendre depuis le pont de Tharaux jusqu'à Saint-Brès ? Et le guidage, avec les émoluments tels que le péage, pouvait rapporter en raison du fait que cette *strata* était aussi une *drailha* très fréquentée.

Et chose curieuse, le préambule de la lettre patente de Jean II le Bon fait état de cette voie publique comme étant celle par où les marchands « *de parties de la Bourgogne vont à Montpellier* »[11]. Il s'agit donc de la route qui relie Saint-Ambroix à Uzès par Lussan, et au-delà à Pont-Saint-Esprit. Les deux foires de Saint-Ambroix pourraient donc s'insérer dans un cycle de plus grande ampleur, entre Bourgogne et Languedoc. Cette remarque nous fait percevoir quelle vision de son royaume Jean II le Bon poursuivait avec attention, alors qu'il était en guerre contre Édouard III d'Angleterre (qui revendiquait la couronne de France) : celle d'un royaume unifié par le commerce et dans lequel les marchands peuvent circuler en sécurité.

Une troisième route dite voie de la Cèze ou Cézarenque se déroule entre Saint-Ambroix et Villefort, surveillée par une série de châteaux dépendants alors de la famille d'Anduze (sauf Brésis) : Montalet, le château supérieur du Viala (à Bessèges), Aujac (Le Cheylard), Yverne, Brésis et Montfort (au collet de Villefort).

Au premier dénombrement de la sénéchaussée en 1384, Saint-Ambroix émarge pour 30 feux fiscaux alors qu'Alès paye pour 80 feux, Saint-Jean-de-Maruéjols pour 6 feux, Courry pour 1 feu et demi, Barjac pour 12 feux et Génolhac pour 5 feux. Ces feux, (qui ne signifient pas le nombre de foyers) donnent tout de même une idée proportionnelle du nombre d'habitants payant l'impôt royal (la taille) et de la richesse de la ville. On peut signaler que Saint-Ambroix est la ville la plus peuplée et la plus riche, - tout en étant relatif- dans cette partie nord du diocèse d'Uzès[12], suivie de Barjac et Génolhac. L'intérêt des consuls et des bayles de cette ville est très clair.

Les marchés circonvoisins au début du XIVe siècle.

Au début du XIVe siècle, le marché hebdomadaire d'Alès est déjà bicentenaire. Il se tient le lundi, situé sur un lieu sacré écrit Achille Bardon où « *s'élevait jadis là un sanctuaire païen, devenu plus tard une église, autour de l'église un cimetière* ». Le même auteur révèle que les achats d'immeubles à proximité du marché incluent une clause de « *respecter les urnes funéraires, les tombes qui enfouies sous les vases du Gardon gisaient dans les sous-sols de la place*[13] ». Forts de cette ancienneté, les consuls alésiens, avec ceux de Barre-des-Cévennes et d'Anduze, s'opposent en 1309 à la création de marchés proches comme celui de Vézénobres, ou pour le plus éloigné celui de Saint-Germain-de-Calberte[14] (tous villages de la mouvance des Anduze). Pour parer à cette contestation, le roi de France a demandé et exigé une enquête approfondie qui a abouti à la création de la foire de Saint-Germain, le mercredi. Le principal concurrent d'Alès reste Anduze, berceau de cette famille, avec son marché du jeudi depuis 915, selon la légende, et ses deux foires. Les consuls d'Alès ne souhaitent pas d'autres concurrences proches.

Dans le nord du diocèse d'Uzès, on trouve donc des marchés et foires à Barjac, Génolhac et Villefort, probablement compte tenu de l'essor de cette ville au XIVe siècle. Malgré des marchands et des chalands bons marcheurs, il est impossible à quelqu'un vivant à Robiac (route de Cèze) et au-delà de venir en une seule journée au marché d'Alès. Il doit y passer la nuit et repartir le lendemain, ce qui est bénéfique pour les aubergistes, certes, mais moins pour la bourse du chaland.

Ces distances, sans doute, bien au fait que Saint-Ambroix s'enrichisse et se peuple de plus en plus, malgré les désastres de la peste, font que l'on peut

11 « *Mercatores et aliis de partibus burgundis apud montem pessulamum venientis* ». Lettre patente de Jean II le Bon.

12 Anduze en 1309 compte 1 000 foyers ? Chiffre grossièrement gonflé par le scribe, deuxième ville après Alès, mais située sur d'autres chemins, l'autre Gardon, elle draine les Cévenols venant de la vallée française et de la vallée de Mialet.

13 Bardon Achille, *Histoire de la ville d'Alais, de 1250 à 1340,* Lacour réimpression, p 149.

14 Voir *Marchés et foires d'Occitanie, op. cité* en bibliographie, p. 56-57, pour la procédure contre Saint-Germain de Calberte.

comprendre pourquoi les consuls ont saisi l'occasion de la venue du roi dans le Bas-Languedoc pour déposer une requête en vue de l'établissement d'un marché et de deux foires.

Novembre 1362 à mai 1363, Jean II le Bon à Villeneuve-lès-Avignon et à Nîmes

Jean II le Bon arrive le 20 novembre à Villeneuve-lès-Avignon où il rend visite au nouveau pape, Urbain V[15]. C'est son deuxième voyage en Bas-Languedoc et les commentateurs de l'époque sont unanimes pour dire que « *le roi a pour habitude de parler au peuple, d'écouter ses doléances…* [on connaît] *ses efforts pour effacer les injustices, son attention réelle aux humbles* »[16]. Retenu en otage en Angleterre suite à sa défaite à Poitiers en 1356, il est revenu en France pour rassembler la rançon de 3 millions d'écus, ce à quoi il échoue, et doit repartir à Londres prisonnier, en juin 1363. Dans le bref temps où il réside en France, il recherche cet argent et aussi de quoi armer des hommes contre les routiers espagnols et anglais qui ravagent la province, ce qui explique sans doute la convocation des communes de la sénéchaussée[17].

Son séjour est raconté dans l'*Histoire du Languedoc* et dans l'*Histoire de la ville de Nîmes*, avec des dates qui ne concordent toujours pas. Le roi arrive à Nîmes le 23 décembre où il a été accueilli par les consuls précédés de trompettes et de cornemuses. La ville lui fait présent de 300 setiers d'avoine, il y passe les fêtes de Noël. Il repart aux premiers jours de janvier à Villeneuve-lès-Avignon où il convoque les communes de la sénéchaussée de Beaucaire le 12, pour leur demander « *un secours en argent pour être en état de chasser du royaume les troupes espagnoles et Perrin Borra qui le ravageait* »[18]. L'imposition librement octroyée par les consuls fut de un quart de florin par feu et un secours en hommes à pied (Nîmes en fournit six). En conséquence Saint-Ambroix a dû fournir 30 fois un quart de florin, soit 7 florins[19] et demi. La troupe se met en marche le 26 janvier contre Perrin Borra (ou Bœuf) qui s'est emparé du monastère de Saint-Chaffre, près du Puy[20]. C'est dans le court laps de temps du 12 janvier à la fin février que l'instruction de la requête des consuls de Saint-Ambroix aurait été menée.

En avril, le roi convoque à nouveaux les trois états (nobles, bourgeois et clergé) de la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes pour se prémunir contre les routiers en levant 200 hommes d'armes, tant chevaliers que bourgeois et autant d'arbalétriers. Un de ses actes important a été l'octroi de la franchise de la taille royale (et autres taxes) aux terres de Guillaume Grimoard, seigneur de Grizac et de Verfeuil, père du nouveau pape, en mai 1363, dont jouissent 200 feux à Grizac, Chausses (Chamborigaud) et Verfeuil. Le roi rentre « en France » le 17 mai[21].

Utile au roi et aux habitants

« *Chaque nouveau marché hebdomadaire doit s'insérer dans un maillage organisé dans le respect des usages coutumiers. Or à la fin du Moyen Âge ce maillage est pour ainsi dire complet et ne laisse que peu de places vacantes pour de nouvelles créations*[22]. » Isabelle Thillier, dans sa thèse sur les marchés de Normandie, montre que l'établissement des marchés est une prérogative royale. En reprenant les termes même de la lettre patente de Jean II, il faut :

15 Le fameux pape cévenol, natif de Grizac (Lozère).

16 *Dictionnaire des rois de France,* Le Grand livre du mois, 1989, p 120. Jean II a notamment agi en exemptant d'impôts les sujets du Gévaudan que le Comte de Beaufort pressurait.

17 Les états prêtent à Jean II le Bon. Pour gérer ces emprunts les états se constituent en états de Languedoc, assemblée des trois ordres se réunissant chaque année à partir de 1364.

18 Ménard A., *Histoire de la ville de Nîmes*, tome 2, p 633. Perrin Borra fait partie de ces capitaines de compagnies qui après le traité de paix entre Édouard III et Jean II le Bon se sont trouvés débauchés et se payent sur le pays. Durant de nombreuses années, le Languedoc est victime de ces pillards. En 1362, Borra est aux portes de Montpellier.

19 Un florin est aussi une unité de compte qui vaut 16 sols 6 deniers. À titre de comparaison, les consuls récupèrent annuellement une cense de 12 sols 7 deniers sur 3 pièces de terre à Montèze en 1305.

20 Le sénéchal de Beaucaire fait le siège de la ville et finit par chasser les routiers du Monastier le 7 mars.

21 *Histoire du Languedoc*, tome 7, pp. 236-240 (sur Gallica- BnF). Remarquez que les écrivains de cette histoire distinguent « le royaume de France » du Languedoc. Le roi rentre donc en France.

22 Article cité en bibliographie.

1) une requête émanant des autorités de la ville, consuls : « *la supplication de mes chers amis bayles et consuls et habitants de la ville de Saint-Ambroix* ». Le terme de bayle désigne les représentants des intérêts des seigneurs sur ce finage, en l'occurrence l'évêque d'Uzès, le seigneur de Montalet et le seigneur de Castilhon. Cette requête, que nous n'avons pas, résume les arguments des autorités communales : « *que la ville est située dans un lieu bien disposé, fertile, avec une grande population établie et que dans les nombreuses villes proches il n'y a aucun marché extérieur ou nundina [foire] proches des gens, que de même qu'elle est située sur la voie publique par laquelle arrivent les marchands et autres venant de la Bourgogne et allant vers Montpellier* ». Et le dernier argument, et non le moindre, est celui de « *antérieurement… la chose ait été publique,* [il a été] *utile dans cette même ville Saint-Ambroix,* [qu'il y a eu] *un seul marché hebdomadaire et deux nundinas l'année 1203* ». La coutume le dit et personne ne la remet en cause.

- le roi veut bien concéder cela « *gracieusement* », ce qui signifie qu'il ne fera pas payer d'indemnité pour cette enquête ni même qu'il n'y aura pas de taxe royale sur ce marché, car dans la lettre de Charles V, son fils qui confirme cette lettre deux ans plus tard, est employée la formule : « *la concession et les fruits* » ont été confiés aux consuls. Les fruits désignent bien sûr les revenus provenant du droit de place que les consuls prélèvent sur le marché et les foires.

2) une enquête est menée pour vérifier « *l'incommodo et autre préjudice en sus de ces choses là,* [nous avons mandé] *les très chers et fidèles conseillers mes grands Aymard de Maignac et Johem de Taralenca pour faire une information sûre et à nous et à mon conseiller Bennat Queguid. L'information par mesdits conseillers fut utile et comme de juste faite aux très chers et fidèles gens de mon conseil* ». L'enquête de *commodo* et *incommodo* fut diligentée, c'est le cas de le dire, prestement, car il a fallu moins d'un mois pour qu'elle ait lieu, transport sur place et interrogations des personnes compris.

3) une décision royale : « *il est utile à nous et à la dite ville de Saint Ambroix pour le présent et le futur qu'il ait lieu dans cette même ville Saint Ambroix un marché ou marché extérieur une fois hebdomadaire le jour du mardi et deux foires par an, à savoir à la fête de l'assomption de Marie au mois d'août avec deux jours successifs, une autre à la fête du bienheureux Nicolas au mois de décembre avec deux jours successifs.* »

Pierre A. Clément montre que le marché du mardi s'insère dans un cycle de marché[23] existant aux XV^e^-XVI^e^ siècles[24]. Le lundi à Alès et Barjac, le mardi à Saint-Ambroix, le mercredi à Génolhac, le jeudi à Villefort, le vendredi à Gravières ? Le samedi aux Vans, avec des distances de 15 à 30 km entre chaque place, soit de 3 à 6 heures de marche. On imagine bien le conseil du roi qui tient à jour scrupuleusement les dates et jours de semaine de ces marchés et foires. Au XVI^e^ siècle, les lettres patentes d'Henri IV[25] préciseront que sont interdits tous marchés et foires dans les 4 lieues à la ronde de Saint-Ambroix (16 km environ), ce qui correspond bien à la distance moyenne ci-dessus mentionnée.

Les foires annuelles de deux jours sont fixées au 15 août et au « bienheureux » Nicolas[26]. Il reste à comprendre ce terme de « bienheureux » car Nicolas, patron de la Lorraine, a été sanctifié depuis bien longtemps ! Ces deux dates ne doivent pas chevaucher avec celles des autres foires d'Alès et d'Anduze et il est de bon usage de faire coïncider une foire avec une fête religieuse, d'autant plus que l'église paroissiale sur le Dugas est dédiée à « Notre-Dame des Frênes ». Quant à la foire de décembre, on doit y vendre du vin et déjà des châtaignes et des viandes salées, sans compter les draps, fers, habits et autres produits de consommation. Au XVI^e^ siècle, la foire du 6 décembre est remplacée par celle du 6 janvier, jour des Rois, plus populaire ou alors plus en accord avec les foires des alentours ?

4) droits et devoirs des uns et des autres : les foires et marchés doivent être « *dans cette mesure et sous la forme que les marchés forains ou foires dans les autres villes proches ont l'habitude d'en tenir de semblables* ». Et pas d'autres foires ni marché. Aux consuls d'y veiller. Le roi quant à lui fait respecter le droit d'aller et venir et déclare que les marchands ont le droit de « *venir, tenir un étalage et être payés comme dans leurs marchés, et les gens quel qu'ils soient, je leur assure la sauvegarde et sauf conduit* ».

5) Le garant de la justice royale est le sénéchal

23 *Op. cité,* p. 51.

24 Mais qui sont des reconnaissances à nouveau de marché déjà existants.

25 Parchemin 42.

26 Saint Nicolas, le père fouettard des enfants du Nord et de l'Alsace, ne fait pas partie du panthéon populaire des saints en Languedoc. Pas de tradition ici, juste le nom du jour. Un seul bâtiment religieux au nom de Saint-Nicolas-de-Campanhac existe dans le diocèse d'Uzès, sur le Gardon. Il possède des terres d'estive sur le Lozère (prieuré de Gourdouze). Mais une chapelle Saint-Nicolas a existé dans l'église de Saint-Ambroix : cause ou conséquence de la date de la foire ? Impossible à dire.

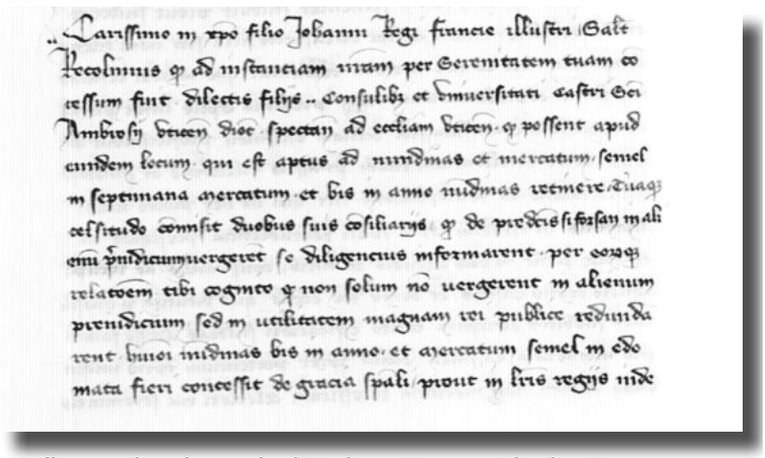
de Beaucaire[27] auprès duquel les revendications d'autres villes et autres griefs seront examinés et tranchés, la publication de cette lettre patente y sera publiée. En effet, le deuxième parchemin est envoyé au nom du roi Jean, par son conseil, au sénéchal de Beaucaire le 16 août 1363 : il reprend les termes de l'enquête faite par Aymard de Maignac.

6) Enfin pour garantir à perpétuité cet acte, le roi y appose son sceau. La date est ainsi mentionnée: « *année de notre seigneur mille trois cent soixante II du mois de février* ». Le jour n'est pas indiqué et nous sommes encore en 1362 puisque l'année 1363, selon le calendrier julien, commence le 1er mars.

L'intervention des consuls d'Alès et du pape Urbain V

Très vite les consuls d'Alès et leur comte[28] estiment être victimes de préjudice, à cause de la faible distance entre Saint-Ambroix et Alès. Ils portent l'affaire devant le sénéchal de Beaucaire. Mais les consuls de Saint-Ambroix bénéficient d'un soutien de poids : le pape Urbain V lui-même intervient le 30 mai 1363. Urbain V a été l'official[29] de Pierre d'Aigrefeuille, évêque d'Uzès (1357-1365), pendant une courte période, mais a gardé d'excellentes relations avec son ancien patron. L'évêque d'Uzès, seigneur de Saint-Ambroix, s'est lui-même entremis dans cette démarche qui n'aboutit pas tout de suite, toutefois.

Urbain V revient à la charge auprès de Charles V, le 25 mai 1365. Pour complaire au pape[30], Charles V fait acter l'arrêt instaurant le marché et les deux foires de Saint-Ambroix[31], le 8 des calendes de juin, soit le 25 mai 1363. Le parchemin porte d'ailleurs la mention de l'évêque : « *Charles roi de France, Pierre évêque d'Uzès et les hommes du lieu de Saint-Ambroix du diocèse à propos des marchés dont Jean, roi de France, a confié la concession et les fruits.* »



Bulle papale : demande d'Urabain V au roi Charles V.

Le marché ne s'est peut-être pas tenu de 1363 à 1365. À compter de cette date, les consuls recueillent « les fruits » de ce marché, ce qui enrichit la ville et permet de financer les fortifications en 1379.

Le lieu du marché et des foires

La première lettre patente emploie à dessein les mots *mercatum sive forum* (marché ou forain) pour désigner deux faits : y viennent des « forains » et l'emplacement du marché. Le marché et la foire doivent être situés sur la voie publique et donc en dehors de la ville. En effet, la police de la voie publique est assurée par la sénéchaussée de Beaucaire. Il y a comme cela des cocasseries dans les actes de la Garde-Guérin au XIIIe siècle[32], où sont détaillés les droits de justice du seigneur et ceux des coseigneurs : sur la route la justice des coseigneurs si la victime a été trouvée sur la chaussée, mais au seigneur de Randon si la victime a été tuée dans l'auberge qui borde la route.

Dans les temps anciens, le marché se trouvait vraisemblablement près de la porte Bertonne, car située sur la voie publique menant à Alès. Plus tard, marché et foires s'installent sur les routes et sur diverses places qui apparaissent avec les nouveaux quartiers, lorsque la ville se développe après la démolition du rempart du XIVe siècle. Le nom des places varie en fonction du temps : par exemple au XVIIe siècle la place aux herbes s'appelait « place

27 À cette date il s'agit de Pierre de Rabastens, puis le siège est vacant de 1363 à 1365.

28 Guillaume de Beaufort, comte d'Alès, y décède en 1371.

29 Juge d'Église commis pour exercer la juridiction contentieuse en matière spirituelle (abbé Goiffon).

30 « *Contemplatione Summi Pontificis qui super hoc, nobis scripsit* » (pour complaire à sa très haute sainteté pontificale qui nous avait écrit à ce sujet), dans la lettre envoyée au Parlement pour que celui-ci de se hâte d'expédier l'arrêt en faveur de l'évêque d'Uzès. Arch. nat. Xto 20 f°24.

31 Arch. nat. Xto 20 f°24.

32 Hérail de Brizis (vicomte), « Haute justice à la Garde-Guérin au XIIIe siècle », L.C.C., n° 114, p. 1-2.

publique », en 1838 (cadastre napoléonien) « place aux grains », en 1853 « place au blé ».

La dernière lettre patente d'Henri IV au sujet du marché et des foires précise que les consuls sont autorisés à « *construire une halle et aménager des bancs, des étals et toutes sorte de choses nécessaires aux marchands* », mais il semblerait que cette halle n'ait jamais été construite.

Sources :

Les parchemins n° 1 à 18, 21, 23 à 36 : achapts et reconnaissances féodales du XIVe au XVe siècles. Liste des parchemins disparus depuis l'inventaire de 1715.

Arch. nat., JJ. 93, fol. 72 v®, n. CLXXVIII : texte de la lettre patente de Jean II le Bon.

Archives de la papauté en Avignon :

- *Lettres secrètes et curiales relatives à la France,* numéro 000492 le 30 mai 1363 : bulle d'Urbain V pour appuyer la demande de Saint-Ambroix.

Lettres secrètes et curiales relatives à la France, numéro 001786 : 23 mai 1365 : bulle adressée à Charles V.

À propos du marché :

Arch. mun. Saint-Ambroix :

Parchemins 19-20, 22, 39, 40, 42, 48 : lettres patentes de Jean II, ordonnance à la sénéchaussée ; renouvellement par Charles V ; lettres patentes de François Ier mars 1537 confirmant les libertés et franchises du marché de Saint-Ambroix et des foires ; ordonnance pour les consuls de Saint-Ambroix pour l'exécution des lettres patentes des précédents souverains pour la conservation du marché du mardi et des foires de l'Assomption et de la Saint-Nicolas, 2 octobre 1640 ; lettres patentes du roi Henri IV portant concession à perpétuité du marché et des deux foires, juillet 1595 ; lettres patentes d'Henri IV confirmant les foires et marché et portant création d'un marché supplémentaire le vendredi, octobre 1604.

Bibliographie :

Bordonove (George), *Jean II le Bon,* collection « Les rois qui ont fait la France », Pygmalion, 2010.

Clément (P.-A.), « Les péages de diocèses de Nîmes et d'Uzès sous l'Ancien Régime », *Le Lien des Chercheurs cévenols* n° 101, p. 4-5.

Clément (P.-A.), *Foires et marchés d'Occitanie, de l'Antiquité à l'an 2000,* 1999, Les Presses du Languedoc.

Elzière (Jean-Bernard) « Coutumes, privilèges et criées des communautés rurales en Cévennes : l'exemple de la terre d'Hierle, (XIIIe s.-XVe s.) », *Actes du LVIXe Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon,* Millau, 19-20 juin 1987, Montpellier 1988. Visible sur le site www.e-corpus.org, avec le mot « criées ».

Elzière (Jean-Bernard) et Duthu (Hélène), « Autour de Raymond de Montaut, seul neveu du pape Urbain V », *L.C.C.* n° 100 B, p. 73-110.

Lecaheux (Paul) et Mollat (Guillaume), *Lettres secrètes et curiales se rapportant à la France : publiées ou analysées d'après les registres du Vatican,* Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, Fontemoing éditeur, 1902.

Radier (J-P.), *Le Dugas, cité historique,* 1972, Saint-Ambroix.

Robert (André-Michel), (1884-1914), *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis.* 1910. Gallica-BnF.

Pour les limites de la sénéchaussée de Beaucaire-Nîmes, voir *Atlas historique de la province du Languedoc,* sous la dir. d'Élie Pélaquier, à consulter sur le site des Archives de l'Hérault.

Theiller Isabelle, « La création des marchés hebdomadaires », *Histoire & Sociétés Rurales* 2/2005 (vol. 24), p. 105-121.

URL : www.cairn.info/revue-histoire-et-societes-rurales-2005-2-page-105.htm.

Remerciements :

Je remercie vivement Jean-Gabriel Pieters et Jean-Bernard Elzière pour m'avoir ouvert des perspectives, ainsi que Laurent Vallière, Ingénieur d'études – UMR 5648, Centre de la recherche sur la papauté d'Avignon (hébergé aux Archives départementales de Vaucluse, Palais des Papes, 84000 – Avignon), pour m'avoir fourni les textes des bulles papales.



Le marché de Saint-Ambroix, 2013, photo Serge Ferreux

Le document en langue d'oc :

Pancarte du péage de Saint-Ambroix et de Saint-Jean de Maruejols.

Présenté par Marie-Lucy Dumas - *Source : Arch. dép. Gard, C 167*

Le texte est une copie du XVIII[e] siècle incluse dans un dossier concernant la suppression des péages sous Louis XV. Il a déjà fait l'objet d'un bref relevé par Pierre. A. Clément (*L.C.C.* n° 101, p. 5) où il précise que dans un autre document il est dit que ce péage était perçu pour la traversée de la Cèze, ou péage de Pont de Tharaux, même à l'époque où il n'y avait qu'un bac. Le texte en occitan révèle une plus grande ancienneté, mais sa transcription « dixhuitièmiste » a francisé bon nombre de finales des o en e et a eu de mal a reconnaître certains termes et à bien les transcrire d'où quelques blancs et beaucoup de mots bien mal écrits.

La multitude des produits taxés est impressionnante ; nul doute qu'elle s'est allongée au fil des siècles, au vue de quelques produits tels que les fourchettes ou le sucre.

C'est une liste un peu fastidieuse à lire, et compte tenu que pour certains produits tels que le poivre, le safran, les quantités transportées doivent être plus faibles, il faut donc à la barrière du péage un expert muni d'une balance et d'un excellent niveau en calcul mental. Imaginez les embouteillages les jours de marché ou de foire !

Ce qui n'est pas taxé :

- l'homme ou la femme qui porte des marchandises sur soi, dont un avec un épervier (art. 1, 7, 58, 50), les barons, gentilshommes et curés qui se promènent (art. 116 et 117).

- diverses marchandises (art. 59) : or, argent, monnaie, fers travaillés, semoule, avoine mondée, savons, coudrier, glaise, charbon de bois ou de pierre, figues fraîches, prunes fraîches, alises[1], azeroles-passerilles [raisins secs], fleurs, violettes et les armes (art. 118).

Qu'est ce qui était taxé ?

- la femme juive et son ventre (art. 62-63) ;
- l'homme qui a une voiture pour transporter (art. 2) ou qui n'a pas son billet de péage (art. 3) ;

- des produits alimentaires : le sel (art. 4, 5, 6), l'ail (art. 16, 52), l'huile d'olive, le miel (art 32), les fromages (art. 64), les *badjanes* (châtaignes sèches) (art. 66), les pignons (art. 51), le fenouil (art. 72), les fèves (art. 89), les pois (art. 90), pois chiches (art. 91) et autres fruits : poires, prunes, pêches, griottes, cerises (art. 92, art. 57) ; un condiment local : le safran (art. 24).

- des fruits secs ou frais : châtaignes, noix (art. 25-26), amandes fraîches (art. 30), noisettes (art. 71), citrons (art. 103), figues (art.73) ;

- des animaux sur pied ou en viande : roussin ou mulet (art. 42, 43), âne (art. 44), porc (art. 101, 105), viande salée (art. 32), bœuf (art. 104), moutons, agneaux, chèvres (art. 106), poisson frais (art. 38).

- des céréales : avoine et orge (art. 87, 88) ;

- du vin (art. 86), des tonneaux (art. 95) ;

- des produits venus du commerce « international » (art. 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17) : poivre, gingembre, cannelle, clou de girofle, encens, sucre en pains et en pots, citrons (art. 104) et du riz (art. 70) ;

- des matières premières pour l'artisanat du textile et la confection: des cardons pour fouler le drap (art. 21), le coton filé (art. 23), des peaux de lapins (art. 36), des peignes à tisser (art. 78), du chanvre (art. 81), des plumes (art. 11) ; pour la vannerie : la sagne (art.29), des roseaux (art. 65) ; pour la serrurerie, taillanderie et maréchalerie : fer, acier (art. 39, 40), fers à cheval (art. 61), étoupe (art. 76), plomb (art. 77) ; pour la construction et la maison : du buis (art. 80), des petits fagots (art. 83), des planches (art. 115).

- des produits textiles manufacturés : futaine (art. 20), draps et toiles (art. 27, 28), bourrette (de laine ou de soie) (art. 82) ;

- des produits de droguerie : la cire (art. 14), des semences (art. 19), la poix (art. 34), le suif (art. 37), des balais (art. 35), du verre (art. 53), des marmites (art. 54), du tartre (art. 69), des miroirs (art. 79), des cordes neuves et des vieilles (art. 31, 74), de la réglisse (art. 75), les corbeilles, récipients ou comportes (art. 93), les marmites (art. 96, 102), les

1 Fruit de l'alisier, azerole : fruit de l'azerolier.

assiettes, fourchettes, cuillères (art. 98) la vaisselle en étain, cuillères et fourchettes (art. 99) et puis la meule de barbier (art. 107), la pierre à aiguiser (art. 108), l'eau de rose, le mercure, le soufre (art. 109, 110, 114) ;

- des oiseaux de chasse ou de loisir : faucon, oiseau, gerfaut (art. 47, 48, 49).

Des paiements en nature :

Sont présents des paiement en nature : un verre, une tresse d'ail… (articles 51-54) et toujours les amendes pour les éventuels resquilleurs : passer à travers champs (art. 45, 60), forcer le passage (art. 46), avoir des balances non autorisées (art. 9).

Les mesures[2] indiquées dans cette liste :

La charge : pour les liquides entre 126,5 et 171,39 litres ; sur les bâts de mulets on peut caser deux outres à vin, ou deux tonneaux plats (environ 200 litres au total).

Le barral : pour le vin uniquement : 57,6 litres.

La charrette : si c'est la charrette à deux roues avec un écartement entre essieux de 1,42 m (la charrette romaine), on connaît en gros sa capacité en foin : 3 *barilhons.*

La salmée : mesure de capacité : 238,93 litres ou 241,20 litres (en châtaignes cela donne 10 cartes).

Le texte

art 1er : Tout homme de St Jean[3] que porte per se, est franc

2 – et si porto viature deu le peage

3- Tout homme qui mene bestial carga de sel ou d'autres mercadura et non porta son hat del peage de valequieres[4] deu peu bestial de sel… 7 d

4- et l'ase carga de sel deu… 3

5- et si quatre bestiers grosses et un ase que porte sel est franc l'ase

6- charrette carga de sel deu 2 s 7 d

7 tout homme que mene mercadario ou porte et prenhit son hat del pezage de St Jean est franc a Gateguieres[5]

8- Aveu de pes que monte ou descend[6] deu la carga… 2 s

9- careta cargada deveu de pes deu… 8 s

10- carga de pebre… 2 s

11- carga de gingebre… 2 s

12-carga de canelle… 2 s

13- carga de girofle… 2 s

14- carga de sira… 2 s

15- carga d'ensens… 2 s

16 carga d'als… 2 s

17- carga de peints de sucre… 2 s

18- carga de pots de sucre… 2 s

19- carge de grane… 2 s

20- carga de fustaine… 2

21- carge de carde andoubatit et non adoubat… 2 s

22- carga d'estaimeneré… 2 s

23- carga de couton de filat[7]… 2 s

24 -carga de saffran[8]… 2 s

25- carga de noses riscas… 2 s

26 cargas de meslegue… 2 s

27- carga de draps… 2 s

28- carga de telles… 2 s

29- carga de sanait[9]… 2 s

30- carga dammelet[10]… 2 s

31- carga de cordes noves… 2 s

32- carga de carc salade… 2 s

33- carga de mel… 2 s

34- carga de pega… 2 s

35- carga de couba… 2 s

36- carga de pels de conils adoubat ou non adoubat

37- carga de seu… 2s

38- carga de peisson freis… 2 s

39- carga de fer… 2 s

40- carga d'acier… 2 s

41- carga dols… 2s

42- rossin ou miol que ane peu vendre… 2 s

43- et se passe le prix de 50 livres deu… 3 s

44- un ase deu… 12 sols

45- et se passe per la traverse et toute autre

2 *Les anciennes mesures locales du midi méditerranéen,* sous la dir. de P. Charbonnier, Publications de l'Institut d'études du massif central, Université Blaise Pascal, 1996, pp. 155-186.

3 Saint-Jean-de-Maruéjols.

4 Saint-Jean-de-Valériscle. *Lou hat* : peut-être un billet de péage ?

5 Lieu inconnu, ou peut- être Valesquières ?

6 La balance romaine à poids.

7 Intéressant de signaler qu'il existait donc des filatures où l'on filait du coton. Remarque de Michel Wienin.

8 Nombreuses safranières dans le compoix de Lussan par exemple.

9 Feuille de typha pour la vannerie, M. Wienin.

10 *Amenlhetas* = amandes vertes à manger fraîches, *amenlas* = amandes mûres en coque, *amenlhon* = amandes décortiquées. Je n'ai jamais entendu ni lu amenlhet mais je pense qu'il doit falloir comprendre amandes en coque qu'elles soient vertes ou mûres. M. Wienin.

mercaderie deu la mitat du peage susdit

46- et se passa que de fauce le pesage per la mercadarie et les besties soixante sols

47 – un fauc… 2 sols

48- un asceu… 4 sols

49- un gerfan… 8

50- et si on porte esparviers viens els sont francs et ne devant le pesage sobret

51- saumaire de sebes[11]… un rez

52- saumades d'alx… un rez

53- saumades de veyre… un liard

54 un homme portant veyre… un veyre

55- saumade d'oules… une oule

56- saumades de… un per saumade

57- toute fruche et evins, noze et castagnes, peros, pruneit, pesegres, agriottes, serières, devens per saumade un cofre appellé leyrière[12]

58- femme ez franque que que porte

59- aqueste causas non deven pezage or, argent, monedo, fers obrat, semole, avenat, sabons, ma coudrier, glesse, carbon de bois ou peire, figues fresqueis, prunes fresqueis, argies alleneta, passmaria, flours, violettes.

60- … que ane peu lou camap deu… 2 s

61- a fers a cheval… 3 s

62- une juive… 12 s

63 et s'es grosse… 2 s

64- charge de formage… 2 s

65- charge de cannes… 2s

66- charge de bresel… 12d

67- charge dalent… 12d

68- charge de gulle… 12 d

69- charge de graze[13]… 12d

70- charge de ris… 12 d

71- carga d'avelanes… 12d

72- carga d'anis… 12d

73- carga de figues… 12 d

74- carga de cordes vieilles… 12d

75- carga de regalis… 12d

76- carga d'estoupes… 12d

77- carga de plomb… 12d

78- carga de penches… 12 d

79- carga de miral… 12d

80- carga de bois… 12d

81- carga de canabas… 12 d

82- carga de bourrette[14]… 12d

83- rasinet ou gabelou… 12d

84- de toutes les causes susdites s'est fache la carge de quatre quintals et devient monedo… 16 d[15]

85- florins es 2 s lou franc[16]

86- saumada de vin… 2d

87- saumade davenes… 2d

88- saumade d'ordi… 2d

89- saumade de fave… 2 d

90- saumades de peses… 2d

91- saumade de sezes… 2 d

92- et tout autres legumes deu per saumade… 2d

93- veisses bastir[17] deu… 4 d

94- areo que age péquoul deu… 4d

= al rèn que ague pecol, deu[18]…

95- barrals devou… 4d

96- soules… 2d

97- Baron… 2d

98- escudeles furjes et colliers levent… 2d

99-veissets fonduts, palles, fourques, devont dos per cent

100- grazau per saumade… 2d

101- saumade de porcs… 2d

102- saumades d'oules… 2d

103- sitrons[19] le cent… 4 d

104- buon… 4 d

105- un porc… 4d

106-moutonnet, fedes, cabres, aniels de non peu de besties… 1d

107- mole de barbiers[20]… 4d

108- payre a aguza la douzaine… 2d

109- carga d'aigue rose… 12d

110- carga d'argent vif… 12 d

111- carga de plume … 12d

112- carga d'estain ou beat… ? 2d

113- carga de passet… 12 d

114- carga de soupre… 12d

115- careta chargada de pos…. 8d

116- tout baron et gentilhomme que passe per son uzage ou se premené est franc

117-tout pretas ou capellan que que traverse per leur uzage la he de crezouze ou se grament est franc

118- armes devont res.

---

11 Une tresse.

12 Pour Michel Wienin peut signifier layette ? Sinon il y a une mesure de capacité appelée leydière qui fait un quart de boisseau, environ 700 ml.

13 Mot occitan : *grèsa*.

14 Avant le XVI[e] siècle il s'agit de bourrette de laine, ensuite cela servira pour la soie. M. Wienin.

15 De toutes les chose susdites, la charge est considérée comme ayant une valeur de 4 quintaux et devient monnaie … [166 kg env.].

16 Le florin est à 2 sols le franc.

17 De vannerie (corbeilles) ou de tonnellerie : comportes… M. Wienin.

18 Ayant au moins une poignée doit …

19 Bien connu des marins de haute mer pour lutter contre le scorbut, maladie que l'on ne nomme pas encore.

20 Je traduirais simplement meule de barbier, meule à grain particulièrement fin pour aiguiser les ciseaux et rasoirs, ce qui va très bien avec les articles suivants. M. Wienin.

Élisa Rollet, épouse Rangod, dite Mme Péchiney, femme d'un industriel au XIXe siècle.

par Robert Thillier

On a souvent une vision de la bourgeoise du XIXe siècle marquée par quelques auteurs qui la montrent comme oisive, coquette, capricieuse et, bien sûr, infidèle. Ce fut sans doute le cas de certaines épouses de bourgeois propriétaires de terres agricoles ou d'actions financières mais pas des compagnes de ces capitaines d'industrie qui ont conduit ce qu'on appelle toujours, faute de mieux, la révolution industrielle, aussi actives que leur mari. Madame Rangod-Péchiney est, par exemple, non pas un simple chef du personnel domestique mais une véritable directrice adjointe en charge non seulement de la gestion du « château », demeure de la famille et lieu de réceptions et d'hébergement des invités, mais aussi celui des œuvres sociales de l'entreprise : hôpital, écoles, activités paroissiales… Un bel exemple de ces couples d'industriels dynamiques du XIXe siècle où le partage des tâches resté traditionnel est accompagné d'un vrai pouvoir et de vraies responsabilités et de la reconnaissance de ce travail féminin, même si celui-ci demeure plus discret que celui de l'homme. Dans le même ordre d'idées, je pense à ces entrepreneurs de l'époque qui ajoutent à leur signature le patronyme de leur épouse, non seulement sur le courrier de l'entreprise mais aussi dans les actes notariés et d'état-civil. Michel Wienin

L'usine de produits chimique de Salindres

Avant de parler de Madame Péchiney et de son action aux côtés de son époux, précisons pourquoi et comment Alfred Péchiney est venu à Salindres. En 1855, Henry Merle crée une société en vue d'exploiter une soudière dans la région d'Alès. Il choisit le site de Salindres pour la proximité des gisements de matières premières et les facilités de transport liées à la création récente de la ligne de chemin de fer Alès-Bessèges.

Cette usine de produits chimiques, grâce à l'aide de quelques savants (Jean-Baptiste Dumas, Antoine Jérôme Balard, Henri Sainte-Claire Deville) et à la ténacité d'entrepreneurs hors du commun, allait être à l'origine de la création d'une société de réputation mondiale : Péchiney. Le nom de cette société vient justement d'un homme qui durant trente ans allait diriger l'usine de Salindres et la Société Alais et Camargue, ancêtre de la société Péchiney.

Monsieur Péchiney

De son vrai nom Alfred Rangod, il naît à Paris en 1833 et perd très jeune son père ; sa mère se remarie avec un fabricant de bimbeloterie, M. Péchiney. Ce dernier dirige bien les études du jeune Alfred qui rapidement se trouve un goût prononcé pour la chimie. En reconnaissance pour son beau-père, Alfred Rangod accepte volontiers de porter le nom de celui-ci et se fait appeler Alfred Rangod, dit Péchiney, ou plus simplement A.R. Péchiney.

En 1859, A. R. Péchiney entre comme chimiste à l'usine de Jules Bouvard, appelée la soudière de Saint-Fons près de Lyon ; il se trouve qu'un accord commercial est signé entre Jules Bouvard et l'usine de Salindres. C'est le début des relations entre A. R. Péchiney et Henry Merle. Durant une dizaine d'années, les deux hommes se rencontrent et s'apprécient mutuellement. Dans le même temps, Jules Bouvard décède et A. R. Péchiney épouse sa veuve, mère de deux enfants. En 1874, A. R. Péchiney est nommé directeur de l'usine de Salindres, et en 1877, après le décès de Henry Merle, il devient le directeur de la Compagnie ; il y reste jusqu'en 1906. Sous sa direction, l'usine et la Société connurent une grande expansion. Il avait la réputation d'un homme d'affaires bon négociateur, exact dans ses engagements, exigeant pour lui et pour les autres.

Robert Thillier est un ancien directeur de l'Usine Rhône Poulenc de Salindres, animateur de Association pour la Recherche et l'Étude de l'Histoire Industrielle de Salindres. Il a contribué au colloque sur « l'Archéologie industrielle », organisée par la Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard, du 17 au 20 mai 2013.

Élisa Rollet, « Madame Péchiney »

Dans la légende de Salindres, on ne saurait détacher madame Péchiney de son mari. Née Elisa Rollet en 1826, elle a deux enfants de Jules Bouvard, Célestin et Henri. Déjà on la savait collaboratrice de son premier mari. À cette époque c'était un trait commun à la bourgeoisie industrielle et commerçante que la participation active et parfois déterminante de la femme aux affaires et aux soucis du chef de famille.

Madame Péchiney tenait la maison de son mari avec autorité. Jusqu'en 1881, cette maison fut celle où étaient installés les bureaux de l'usine. En 1879, fut entreprise la construction de la « Maison d'administration » existant encore aujourd'hui ; pour les gens du pays c'était « le château ». Cette maison était la réplique, en plus luxueux, de la maison d'administration construite dans les années 1860 pour l'usine de Salin-de-Giraud. Cette solide demeure était entourée d'un parc d'essences diverses, dont la présence et le développement tendait à prouver l'innocuité des émanations de l'usine.

Au château, Mme Péchiney régna pendant de longues années. Elle recevait et entretenait des relation utiles que son mari avait tendance à négliger : préfet, sous-préfet, évêque en tournée de confirmation, curé de la paroisse prenaient place à sa table. Les collaborateurs de l'usine, tout du moins ceux qui occupaient un emploi important, étaient également conviés et se rendaient, sans joie, à ces invitations. Dès leur arrivée, les « nouveaux » se présentaient à Mme Péchiney, qui les soumettait à un examen probatoire dont le résultat n'était pas toujours favorable. L'un d'eux, officier du génie, crut bon de se présenter en uniforme ; il lui fut dit, de manière cinglante, « *qu'en ces lieux on n'aimait les polytechniciens* ». Tel autre, plus avisé, s'acquit une longue faveur en tenant l'harmonium à l'église, bien qu'étant protestant. Les jeunes célibataires tentaient bien de s'écarter de Salindres, mais Mme Péchiney prenait soin de veiller à leur établissement conjugal et ceux qui se montrèrent récalcitrants le regrettèrent amèrement.

Elle présidait les réunions de travail, qui se tenaient toujours au « château », et discutait de tous les projets concernant l'usine de Salindres. Elle donnait même son avis sur la tenue du personnel qui devait être impeccable ; les ingénieurs devaient se rendre au travail en redingote et chapeau melon. À Salin-de-Giraud, on l'appelait « le chef du personnel supérieur » ; elle veillait à ce que les femmes juchées sur les tas de sel pour éliminer les impuretés aient une tenue décente.

Elle était soucieuse de la moralité des employés de la compagnie ; elle surveillait la conduite des enfants. Il fallait que l'ensemble de la population se tienne correctement. Elle était stricte quant au respect de l'ordre social ; chaque famille devait rester fidèle à sa position sociale et ne pas chercher à interférer avec d'autres. Voici une anecdote révélatrice racontée par celle qui fut la fille du cocher de M. Péchiney. Le père de cette dame se prénommait Louis-André et sa mère Angèle, mais Mme Péchiney les rebaptisa Casimir et Ernestine, dans le seul but de leur donner un prénom « *plus approprié à leur condition de domestiques* ». Pour Mme Péchiney, essayer de se hisser dans l'échelle sociale était inconcevable.



Malgré son attitude sévère, elle faisait preuve de dévouement. On lui doit la création de salles d'asile pour les nécessiteux, l'ouverture d'écoles, des bourses créées au collège d'Alès, une caisse de secours, un service médical et un orphelinat. Elle visitait aussi très souvent les femmes qui venaient d'accoucher et les vieillards de l'hospice. Chaque année, elle donnait de l'argent pour habiller la cinquantaine d'enfants de l'orphelinat.

Sa tenue vestimentaire était aussi stricte que son comportement : robes à traînes, corsages à jabots et une charlotte. Elle aimait se promener dans le parc, au bras de son mari, une ombrelle à la main.

En 1906, la famille Péchiney se retira dans sa résidence de Hyères dans le Var. Ainsi Monsieur et Madame Péchiney restèrent 33 ans à Salindres qu'ils marquèrent tous deux de leur empreinte tant sur le plan industriel que par le mode de vie imposé à la population salindroise.

Bibliographie

Gignoux C. J., *Histoire d'une entreprise française*, Hachette, 1955.

Seigneurin Laurent, *Histoire industrielle de Salindres*, Éd. Lacour,2004.

Boudet Gérard, « A. R. Péchiney à Salin-de-Giraud », *Bulletin des Amis du vieil Arles* n° 86, 1994

150 ans d'histoire industrielle de Salindres, AREHIS (Association pour la Recherche et l'Étude de l'Histoire Industrielle de Salindres), 2005.

Les fortifications d'Alès

Les fortifications d'Alès ont été construites au début du XVII[e] siècle, au commencement des guerres de Rohan qui écrit que les Alésiens ont voulu imiter, ainsi, les Anduziens.

La ville d'Alès est située d'un côté dans la plaine, et de l'autre si proche des montagnes que la moitié d'icelle en est fort dominée. La rivière du Gardon passe le long des murailles, laquelle nuit plus à la fortification qu'elle ne sert, pour ce que ce n'est qu'un petit torrent, lequel est toujours guéable, et serre aussi bien les murailles qui n'y laisse nul moyen d'y faire aucun flanc ; les maisons aussi qui font parti d'icelle empêchent qu'on ne se puisse retrancher par le dedans ; tellement que pour défendre ce côté-là il faut fortifier au-delà de la rivière, et occuper par des forts des petites montagnes qui commandent tout le lieu ; lesquels encore il faut joindre à de grands ponts de pierre qui traversent la rivière ; bref c'est un grand travail et de grandes dépenses, et il faut quantité de gens de guerre pour garder cette ville ; ce qui avait toujours empêché de la fortifier.» Duc de Rohan, *Mémoire sur les choses advenues en France depuis la mort de Henry le grand jusqu'à la paix faite avec les réformés au mois de juin 1629*. 1646. (Consultable sur Gallica Bnf, tome 2), Mémoires de Henri duc de Rohan, Foucault Paris, 1822.



Commentaire de Nicolas Faucherre :

Je confirme l'exactitude relative de la vue cavalière de Tassin, copie non vérifiée du plan Boyer du Parq, en rajoutant les ouvrages Rohan qu'il a dû voir sur le plan manuscrit de Jean de Beins. Les faibles vestiges de ces fortifications temporaires de Rohan subsistant en rive droite, sur le rocher dominant le pont et au faubourg de Rochebelle, comme le long de la Maréchale, prouvent en effet qu'il s'agissait d'ouvrages talutés et remparés, mais en pierre sèche avec fraise et palis.

À titre de comparaison à Saint-Ambroix :

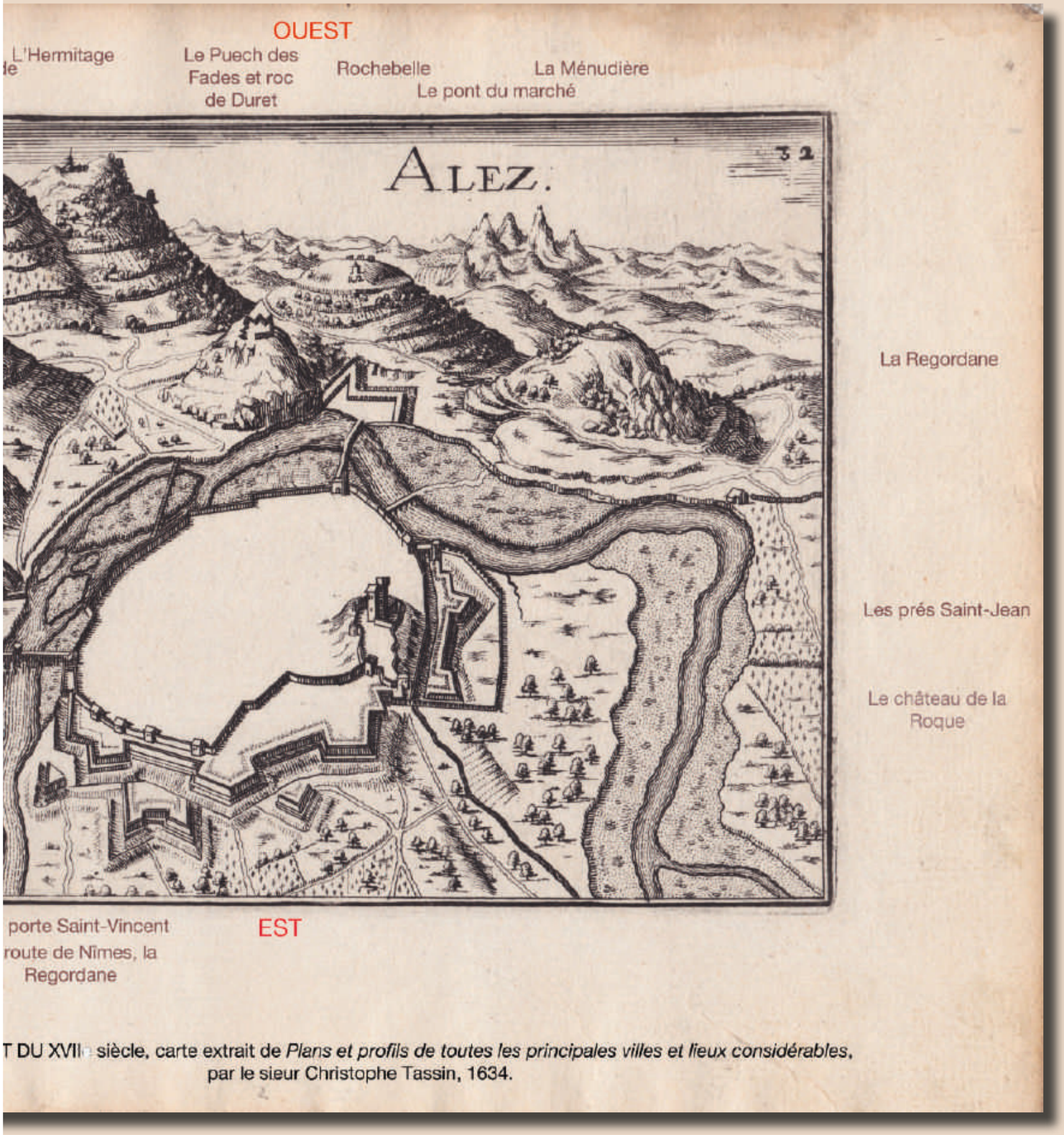
- des précisions sur la construction des fortifications par les ingénieurs du duc de Rohan : chaux, charbon (de terre) bétail pour le charroi ; commencées en 1626, elles sont terminées fin avril 1628. Liotard Gabriel, « Saint-Ambroix, Molières et le charbon… », *L.C.C.* n° 11, p 70.
- voir aussi « Saint-Ambroix et son rôle militaire », Gabriel Liotard, *L.C.C.* n° 100, pp. 59-68 : avec deux plans.

La sauvegarde du Fort Vauban :

L'association pour la renaissance du Fort Vauban c/o Jacques Fiol 184, impasse Serre du Devois , 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas, 04 66 86 69 55 vauban.ales@free.fr

Cette association s'est créée en 2009, elle a pour objectif de restaurer certaines parties du Fort.

au début du XVII^{e} siècle



T DU XVII^{e} siècle, carte extrait de *Plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables*, par le sieur Christophe Tassin, 1634.

Les trois soeurs : une chanson inconnue en Cévennes ?

par Michel Wienin

Notre amie Sylvie Lucas de Saint-Jean-du-Gard nous a fait parvenir, il y a quelque temps, une chanson dénommée *Les Trois Sœurs*, connue par transmission familiale avec sa musique et un petit texte d'accompagnement que voici :

« *Il semble que je sois seule à connaître cette chanson. Je l'ai apprise toute petite, dans les années 1950, par ma mère et ma tante. Celles-ci la tenaient d'une certaine Anna Philip*[1]*. C'est au début des années 1920, elles sont fillettes et viennent en vacances dans la Vallée-Française, à Moissac, au lieu-dit Fauguières*[2]*, à côté d'un autre lieu-dit le Reynaldès*[3]*. Anna épouse le propriétaire du Reynaldès, monsieur Portalès, puis se trouve rapidement enceinte. Elle meurt peu après l'accouchement, laissant une petite fille que ma mère et ma tante choyèrent pendant les mois des vacances d'été. Très frappées par ce grand malheur, elles n'oublièrent jamais cette chanson et me racontèrent la triste tragédie. J'ai connu la fille d'Anna, elle ne chantait pas. Décédée il y a quelques années, elle a laissé deux filles auxquelles je me suis empressée de parler de cette chanson. Elles n'ont jamais entendu parler de cela : la mémoire a été perdue de ce côté. À Paris, les archives universitaires des chansons et comptines du terroir n'en avaient pas connaissance.* »



Nous étions trois sœurs

II) *Maman nous fit fai-re*
Trois beaux jupons blancs.
J'étais la plus p'tite
Et j'ai eu l'plus grand, Ref.

III) *J'étais la plus p'tite*
Et j'ai eu l'plus grand,
Avec les rognures
J'en ai fait des gants, Ref.

IV) *Avec les rognures*
J'en ai fait des gants,
Je ne les ai mis
Que trois fois dans l'an, Ref.

V) *Je ne les ai mis*
Que trois fois dans l'an :
Le jour de mes noces
Où je riais tant, Ref.

VI) *Le jour de mes noces*
Où je riais tant,
Et le lendemain
Où je pleurais tant, Ref.

VII) *Et le lendemain*
Où je pleurais tant,
Et le jour d'après
Pour mon enterr'ment, Ref.

Quelques remarques préliminaires sur cette chanson :

- Il s'agit d'une composition (texte et musique) en français, pas d'une chanson occitane traduite. Les coupures et élisions indiquent un accent « du nord » (e muets réellement muets) mais sans dialectalisme.
- La forme est simple et très classique pour une chanson traditionnelle aussi bien par exemple par l'emploi répété du nombre trois que le par le thème musical qui se contente pratiquement de « suivre » le phrasé du texte.
- On note une petite difficulté logique dans le premier couplet : s'agirait-il de triplées ?
- Deux illogismes plus évidents se trouvent dans les deux derniers couplets : pourquoi pleurer le len-

demain des noces ? Et surtout le fait que c'est une morte qui est censée chanter mais on connaît d'autres exemples !

- Cette chanson est très peu connue et ne figure pas dans les recueils habituels de chansons traditionnelles françaises, en particulier dans les recensions publiées de l'enquête impériale sur les chansons traditionnelles de 1852[4], ni dans la compilation de J. Canteloube[5]. Elle ne figure pas davantage dans les divers sites de chansons traditionnelles françaises, en particulier le très riche site « *rassat*[6] » mais elle n'est toutefois pas tout à fait inédite.

Une recherche un peu plus approfondie nous a permis de trouver quelques citations qui sont d'ailleurs autant de variantes, fait habituel dans le chant de transmission orale :

1) Une variante sans indication d'origine a été utilisée en 2007 sur le site d'échanges de musiques Muzine[7] mais il ne fait pas partie des morceaux gravés ou téléchargeables. Seul le premier couplet est mentionné dans un courrier :

« Nous étions trois sœurs, trois sœurs de même taille
Maman nous fit faire trois beaux jupons blancs
Tous tous tous galonnés galonnés
Tous tous tous galonnés d'argent… »

Cette forme supprime le problème des triplés mais le remplace par une possible incompatibilité avec le deuxième couplet, mais on peut aussi penser que petite a cédé la place à jeune ou à jolie dans cette version. On note aussi que « même taille » introduit une coupure au milieu d'une mesure, ce qui est anormal.

2) Le site « Traditional songs »[8] donne une excellente version sous la forme de la reproduction d'une page d'un livre non daté intitulé *Chansons traditionnelles françaises*.

- le texte du premier couplet et le refrain sont identiques aux nôtres,
- dans la suite : *J'fis un' pair' de gants*, à la place de *J'en ai fait des gants*,
- puis un couplet sans équivalent ici :

Je les ai portés
A ma grand' maman.
Je lui dis : « Grand' mère,
Bordez-moi mes gants, » Ref.

- et un changement de temps :

(au lieu de V)

IV)	*Je ne les mettrai*	remplace	Je ne les ai mis	
	Que trois fois par an :		*Que trois fois dans l'an :*	
	Le jour de mes noces		*Le jour de mes noces*	
	Que je rirai tant !	Ref.	*Où je riais tant,*	Ref.
V)	*Et le lendemain*	remplace	*Et le lendemain*	
	Que je pleur'rai tant !		*Où je pleurais tant,*	
	Et à la Saint-Gilles,		*Et le jour d'après*	
	Que je dans'rai tant ! Ref.		*Pour mon enterr'ment, Ref*	

La musique est très proche de celle relevée en Vallée-Française et porte l'indication « Mouvement de marche ». Le morceau est toutefois donné en *sol* et non en *ut* et les barres de mesure décalées d'un temps. Ce sont des modifications mineures.

---

4 Napoléon III a ordonné en 1852 la collecte de tous les chants populaires de France afin « d'élever un grand monument au génie anonyme et poétique du peuple ». C'est Hippolyte Fortoul, ministre de l'instruction publique, qui fut chargé de lancer cette enquête qui se traduisit par une immense récolte qui n'a malheureusement pas été publiée dans tous les départements.

5 *Les Chansons des provinces françaises* (Paris, Didier, 1947).

6 http://www.rassat.com/.

7 http://muzine.free.fr/spip.php?article31.

8 http://www.traditional-songs.com/fr/telecharger_chanson.php?name=Nous%20%E9tions%20trois%20soeurs&country=France.

Dans le texte, on a la disparition des reprises, d'où cinq couplets au lieu de sept. C'est aussi un « accident » assez commun. Au niveau du contenu :

- apparition du thème de la grand-mère,
- le récit au passé est remplacé par un futur et l'enterrement par la fête de Saint-Gilles (1er septembre).

La logique du texte est donc meilleure même si les pleurs du lendemain de noces restent présents.

J'ai demandé au responsable du site l'origine du document. Voici sa réponse, assez tardive : « *J'ai malheureusement perdu la source. Il s'agissait d'un ouvrage libre de droits téléchargé sur internet.* » C'est bien dommage ! Une question sur un forum m'a seulement permis d'obtenir l'indication d'un chapitre « nord et nord-est de la France ».

3) Le site « Chanson populaires de Wallonie[9] » offre deux textes identiques[10] à un vers près du Condroz et de Famenne. La musique est très proche de la nôtre mais le morceau est en fa et le texte se rapproche beaucoup du précédent. La principale différence est que le mariage et l'enterrement ou la Saint-Gilles cèdent la place à

« … *Je ne les mettrai / Que trois fois par an / à Pâqu's, à Noël / Et à la Saint-Jean.* »

Les services ethnographiques de ministère de la culture de Wallonie n'ont pas pu me fournir de donnée complémentaire.

4) Une autre version dont le début manque a été relevée dans la région de Parthenay (Deux-Sèvres) par A. Pacher et est chantée par le groupe folk « les Pibolous » ; elle peut être écoutée, accompagnée à la guitare, sur le site du Centre d'Études de Recherche et de Documentation sur l'Oralité (CERDO) de l'UPCP-Métive[11].

Les deux premiers couplets manquent. La suite diverge un peu :

III) *J'étais la plus belle, / J'avais le plus grand.*
IV) *Je pris mes ciseaux, / J'en coupais trois rangs.*
V) *Avec ces rognures, / Je me fis des gants.*
VI) *Je ne les mettais / Que deux fois par an.*
VII) *Le jour de Noël / Et la fête à maman.*

La partition, en *fa,* reste proche des autres traditions. Le texte, par contre, s'éloigne davantage du nôtre que les textes belges. Il est intéressant car il justifie l'origine des rognures alors que le jupon traditionnel ne devrait pas en faire, le patron étant une simple pièce rectangulaire. La chute du dernier couplet est certainement une modification moderne avec remplacement de fêtes religieuses par une fête familiale. Si on comprend « fête à maman » par fête des mères, on ne peut guère remonter au-delà de la seconde guerre mondiale, cette journée ayant été officialisée en 1941. S'il s'agit de la fête de sa sainte patronne, ce n'est que vers la fin du XIXe siècle que les fêtes religieuses privées se développent vraiment avec le déclin des célébrations collectives (pèlerinages, fêtes patronales…), surtout dans une région restée fortement attachée à ses traditions catholiques.

5) Une version parodique a été recueillie à Balazé (Ille-et-Vilaine), lors de l'enquête de 1852 et publiée par L. Lacombe en 1884[12] :

Ref. : *La rose vermeille / Fleurit sur mes gants. (bis)*

1) Nous étions trois filles, / Trois filles d'à rang. (bis)
Mon père nous fit faire / Trois cotillons blancs. (bis) ref.
2) Mon père nous fit faire / Trois cotillons blancs, (bis)
Trop courts par derrière, / Trop longs par devant. (bis)
3)… Dit à la couturière : / Rognez c'cotillon blanc. (bis)
4) … Et de la rognure / J'en fis fair' des gants. (bis)
5) …Mon pèr' par derrière / Qu'aperçut mes gants. (bis)

9 http://www.chansonsdewallonie.be/.

10 Versions relevées à Filot (Condroz liégeois) en 1961, qualifiée de ronde et à Marche (Famenne) en 1963.

11 Union Poitevine des Cultures Populaires / Musiques traditionnelles de Vendée : http://cerdo.fr/pleintext.php.

12 Lucien Decombe *Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine,* texte p. 121 et partition n° 31.

6) …l'prit une houssine, / Et m'houssinit tant. (bis)
7) …Que depuis c'temps-là / J'nai p'us porté d'gants. (bis) ref.

La partition, toujours en *fa,* et légèrement arrangée, ressemble un peu aux précédentes, également décalée d'une mesure.

La rose vermeille est une référence à la célèbre chanson d'amour qui clôt le *Roman de la Rose* où elle fleurit naturellement dans le cœur des amants mais l'image a été reprise dans plusieurs chansons de la Renaissance ou du début du XVII[e] siècle.

Une version à boire, apparentée à la précédente mais plus légère, est connue du Québec par le grand chanteur folkloriste Ovila Légaré sur un 78 tours (*Veillées du bon vieux temps, c/ Starr Gennett à Montréal, 1930*). Il n'y a plus qu'une fille et ce sont les parents qui font faire les gants mais les couplets suivants expliquent l'origine de la volée de houssine infligée à la jeune fille :

4) En m'en allant aux vêpres j'y ai perdu mes gants
5) Mon père les a r'trouvé dans les mains d'mon amant
6) Mon père aussi ma père y m'on battue tellement

Le texte est en français « québéquisé », sans doute assez proche du parler populaire de Montréal et la musique nettement différente, plus rapide et plus dansante[13], ce qui marque une forte adaptation à la fois typologique et locale à partir du modèle original.

Relations avec des chansons traditionnelles exploitant des thèmes voisins :

1) la chanson à danser *Les trois filles* est très connue dans le centre et l'ouest de notre pays, en particulier la vallée de la Loire et en Normandie mais il s'agit d'une gigue et non d'une ronde marchée. D'autre part le thème du berger timide n'a rien à voir avec celui des gants.

2) On retrouve les gants mis seulement à de grandes occasions dans *Voici le mois de mai*, recensée dans une bonne partie de la France, avec de nombreuses variantes, et reprise par la chanteuse Nana Mouskouri [14], mais la musique et le thème sont nettement différents.

En conclusion :

La chanson des *trois sœurs* est une chanson ancienne rare qui n'est attestée avec des variantes que dans le nord (Picardie, Wallonie) et l'ouest (Poitou, Haute Bretagne, Canada) du domaine français. Ces occurrences dispersées signalent probablement une distribution ancienne plus vaste et un oubli quasi-général. Toutes les versions sauf celles du Québec sont en français « central », pas en wallon, poitevin ou gallo ; il s'agit donc d'un texte probablement « de cour », créé en langue officielle et diffusé dans les diverses provinces. Elle pourrait remonter au XVII[e] siècle.

La version de la Vallée-Française est unique dans le quart sud-est de la France et plus particulièrement en zone occitane ; elle est très cohérente avec les autres et se rapproche davantage des versions belges que de celles de l'ouest.

Le côté inattendu du dernier couplet peut s'expliquer par l'influence d'une autre chanson, peut-être aussi par la volonté d'éliminer une fête jugée trop catholique dans une zone protestante. Plusieurs autres versions sont aussi de type hybride.

Il n'est pas possible de dire quand ni comment ce texte s'est retrouvé en Cévennes. Il peut s'agir de l'ultime vestige d'une tradition ancienne aussi bien que du transport par une personne originaire du nord de la France ou de Belgique, une épouse de soldat ou de commerçant par exemple, ou bien originaire des Cévennes et ayant passé un certain nombre d'années « là-bas », épouse de fonctionnaire ou de militaire, de l'enfant d'une telle personne… Une recherche dans la famille et le voisinage de la dernière porteuse de la tradition ne nous a pas fourni d'autre indication.

---

13 Chanson reprise avec erreur sur le prénom du chanteur pris pour une femme (Oliva à la place d'Ovila) sur le CD *QUÉBEC, cent ans de chansons folkloriques*. Anthologie de 50 chansons québécoises, 1917-1953. c/ Blanche-Net Communications, 62 Rue Raspail, 31400, Toulouse. Tél. : 06-24-85-93-40. site : www.blanche-net.fr.
Même chanson avec des paroles très voisines sur divers sites, par exemple : http://gauterdo.com/noel/chants/cc/cotillon.blanc.html, www.chansons-net.com/index.php?param1=E753.php …
(la classification comme « chanson de Noël » me laisse un peu pantois !).

14 *Vieilles chansons de France*, Sirven,1978.

Anduze et Générargues en 1831 : garde nationale et cohésion nationale

Éric Baier

La période de la monarchie de Juillet constitue un excellent observatoire pour l'étude des changements de mentalité dans les campagnes françaises au XIXe siècle. C'est à cette tâche que s'est voué l'article : « La garde nationale d'Anduze en 1831, poème satirique » (M.-L. Dumas) et ses compléments par Henri Depasse (LCC n° 168, p. 9 à 13). On y retrouve la nostalgie mordante de la noblesse légitimiste déposée en juillet 1830. Le nouveau mode d'élection des conseils municipaux instaurés par la loi du 21 mars 1831[1] établit une nouvelle hiérarchie sociale, le recrutement de la garde nationale élargit le sentiment d'appartenance à un nouveau régime. La garde nationale, enthousiasme des uns, mouton noir des autres, concrétise la nouvelle mentalité de la monarchie de Juillet. Cependant, la mise en perspective au plan local des événements nationaux n'est pas chose facile. La loi instituant cette garde fut votée par l'Assemblée nationale le 10 mars 1831 et promulguée le 22 mars, mais la lenteur de sa mise en œuvre transparaît dans de multiples actes municipaux. Cette lenteur était encore accentuée dans le Gard par la division confessionnelle qui caractérise ce département sur plusieurs siècles. La dissolution officielle de la garde nationale gardoise ultra-royaliste datait de 1818, mais des milices n'avaient cessé jusqu'en 1830 d'entretenir des cachettes d'armes pour un éventuel coup de force. C'est pourquoi, en décembre 1830, la tâche du nouveau préfet Chaper n'était pas simple. Dans une lettre adressée le 5 décembre 1830 au ministre de l'intérieur[2], il déclare, à propos de la légion de Nîmes : « *Nous avions 3 500 hommes, mais nous en aurions eu 10 000 si les fusils ne manquaient.* » La perception fine des changements historiques dans le microcosme des communes rurales est un travail historique gratifiant. La mention dans l'article LCC n° 168 du défilé de la garde nationale à Anduze le 9 janvier 1831 pourrait être complétée, pour en souligner le caractère symbolique, par l'extrait suivant du discours devant le roi Louis-Philippe le 9 décembre 1830 du représentant local de la légion des cantons d'Anduze et de Lédignan[3].

Extrait du discours du vicomte Louis Frédéric Gaston d'Adhémar :

« *La légion des cantons d'Anduze et de Lédignan, département du Gard, qui, ne prenant conseil que de son enthousiasme pour la liberté, n'a pas craint de s'organiser dès les premiers moments de notre glorieuse révolution, a salué des plus vives acclamations l'heureux avènement de votre Majesté au trône constitutionnel (…). Notre légion n'a pas été des dernières à payer son tribut de reconnaissance aux immortelles victimes des trois grandes journées. Elle est sans armes, et cependant, Sire, (…) Dix huit cents fusils nous suffiraient.* »

Et voilà le plus incroyable déficit exprimé : la légion d'Anduze et Lédignan est sans armes. On ne constitue pas une armée en quelques mois.

La question de l'armement de la garde nationale

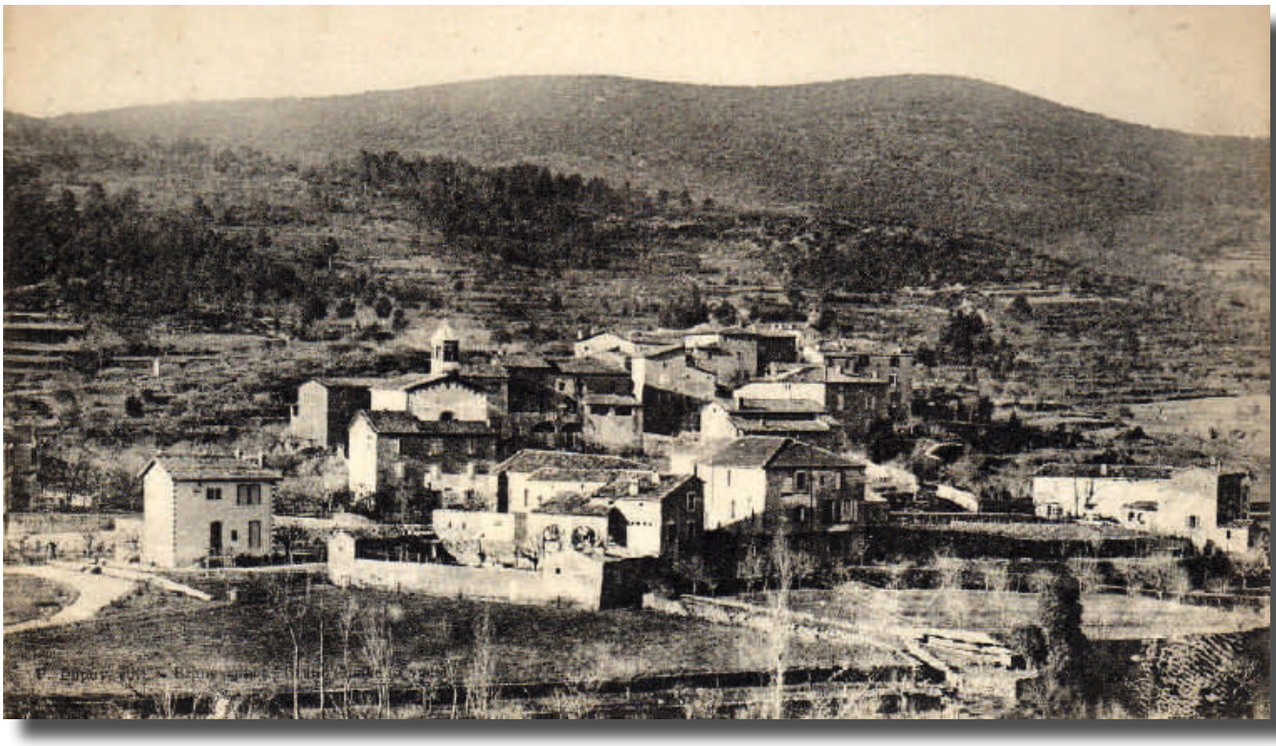
On manque de fusils, on ne manque pas d'hommes. C'est que les fusils, pendant toute la Restauration, ont été accaparés par les royalistes, et

Éric Baier est un adhérent résidant à Générargues qui s'intéresse fortement à la vie culturelle et historique locale depuis de nombreuses années.

1 Furet : *La Révolution II* 1814 – 1880, Hachette 1988, page 132 : « *Le corps électoral a doublé, mais il ne dépasse pas deux cent mille électeurs. Le seul grand pas en avant dans l'ordre de la démocratie politique a été accompli par la loi du 21 mars 1831, qui a rendu électifs les conseils municipaux. Les maires et adjoints continuent à être nommés, mais choisis dans le conseil, il leur faut être préalablement élus. Les électeurs sont beaucoup plus nombreux que ceux du scrutin législatif puisqu'ils donnent de 10 à 14% de tous les hommes de chaque commune pris dans les fractions supérieurs de l'impôt : soit un million de votants qui réintroduisent la politique au village, où elle s'était éteinte depuis 1800, sinon depuis 1792.* »

2 Cité page 105 par Brian Fitzpatrick dans *Catholic royalism in the department of the Gard 1814-1852*, Cambridge University PRESS, 1983.

3 Henri Depasse mentionne à juste titre le nom de ce représentant : Louis Frédéric Gaston d'Adhémar, vicomte 1793-1861, marié le 28 octobre 182, Lasalle, Gard, avec Aline Sabatier 1807-1862.



Vue générale de Générargues au XIXe siècle

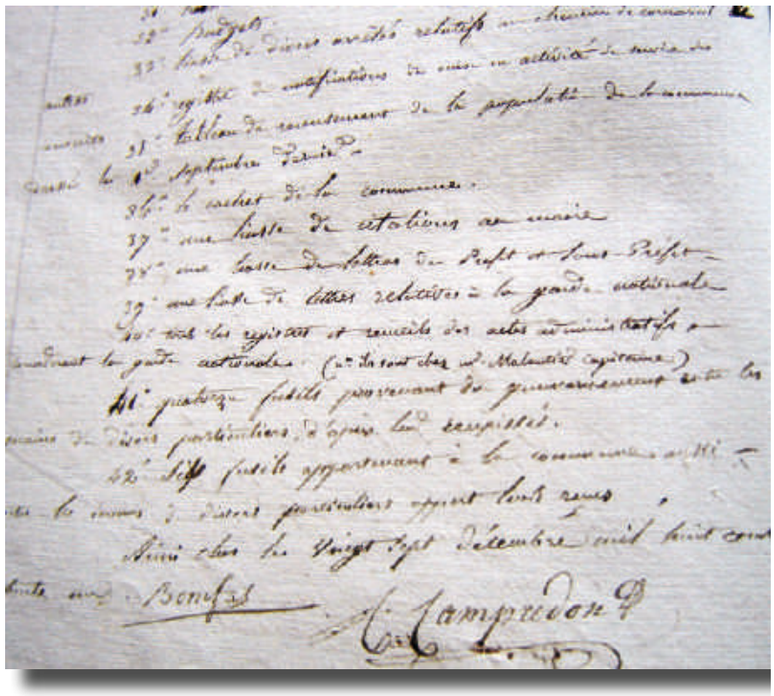
leur restitution à des « révolutionnaires » n'est pas à l'ordre du jour. Si l'on s'immerge encore plus dans le concret des événements locaux, on peut citer un autre extrait prélevé dans le registre des délibérations du Conseil municipal de Générargues à la date du 15 décembre 1831, lors de la transmission des dossiers et documents de la mairie au nouveau maire, Casimir Campredon. Le jeune Casimir Campredon (1796-1864), âgé de 35 ans en 1831, est éligible selon la nouvelle loi électorale du 21 mars 1831. Il est le descendant d'une lignée de notables, son grand-père était déjà consul de Générargues, son père Antoine (1761- 1824), était le maire de Générargues sous l'Empire et sous la Restauration. En recevant les clefs de la mairie, le nouveau maire décharge son prédécesseur, Michel Bonifas, de la responsabilité d'une multitude de biens mobiliers, d'archives diverses et de documents, parmi lesquels on remarque :

39. une liasse de lettres relatives à la garde nationale,

40. tous les registres et recueils des actes administratifs concernant la garde nationale (ils sont chez M. Malaulie, capitaine),

41. quatorze fusils provenant du gouvernement entre les mains de divers particuliers, d'après les récépissés,

42. six fusils appartenant à la commune aussi entre les mains de divers particuliers avec leurs reçus.



La liste des biens de la commune.

Alors que font ces vingt fusils répertoriés sous chiffres 41 et 42 dans l'inventaire laborieux de tous les biens de la mairie de Générargues ?

Générargues envoie soixante-dix hommes (une compagnie) à la Légion des cantons d'Anduze et de Lédignan qui en compte 1 000. Avec 20 fusils, ces 70 hommes sont sous-armés, et c'est bien là que le bât blesse pour la mise en œuvre de la garde nationale.

Deuxième extrait des « Registres des délibérations du Conseil municipal de Générargues » à la date du 1er mai 1832 :

Le maire a encore dit que les heureux événements de juillet dernier avaient nécessité la prompte organisation de la garde nationale dans cette commune, ce qui occasionna des dépenses dont le détail est ci-après, et attendu que les fournisseurs doivent être payés de suite, il a invité le conseil à délibérer pour demander à Monsieur le Préfet l'autorisation d'imposer la commune extraordinairement pour une recette supplémentaire courant sur l'année 1831, suit le compte des dépenses faites :

- *Drapeau y compris les accessoires, et poudre brûlée le 7 août pour la reprise des couleurs nationales… 107.00*
- *Habits et pantalons de deux tambours 89.65*
- *Chapeaux 24.00*
- *Épaulettes et galons 11.00*
- *Sabres, baudriers et genouillères et banderolles des baguettes 25.00*
- *Leçons données par le maître tambour d'Anduze 45.00*
- *Bonnet de caporal 33.00*
- *Tablier et gants 11.00*
- *Broche chez Gibert 30.00*
- *Total 375.65*

Le maire de Générargues, rédacteur de la demande adressée au préfet ci-dessus, est en complète rupture avec l'idéologie officielle de la garde nationale qui fait supporter aux membres de la garde eux-mêmes le coût de leur équipement. Au-delà de l'aspect coloré et comique de cette demande officielle d'impôt nouveau pour supporter les dépenses d'habillement de deux tambours, il y a une attitude atypique mais moderniste à l'égard de la garde nationale. Comme le dit Henri Depasse dans la suite de l'article sur la Garde nationale d'Anduze en 1831 (LCC n° 168, page 13), « *les membres de la garde sont choisis parmi les hommes valides, âgés de 20 à 60 ans, payant un impôt foncier et capables de se payer un uniforme* ».

Or voilà que le nouveau maire, installé le 28 décembre 1831, propose de faire supporter par la commune le coût de l'habillement de deux tambours, ce qui manifeste soit que les deux personnes choisies n'ont pas les moyens financiers



Blason de Générargues

personnels d'acheter leur équipement, soit que la commune veut s'ingérer dans la gestion de cette fonction. Dans les deux cas, on perçoit une modification majeure de la limite entre espace privé et espace public. Jusqu'en 1831, et même après pour la majorité des communes, c'est sur leur patrimoine privé que les individus doivent payer l'habillement de la garde nationale, mais Casimir Campredon envisage de faire supporter cette dépense par le patrimoine public.

Cet épisode mineur concernant l'habillement de la garde nationale n'aurait qu'une importance anecdotique, s'il ne survenait précisément au moment de la controverse nationale sur la prise en charge par les communes de l'instruction primaire. Comme pour l'habillement de la garde nationale, le salaire des instituteurs primaires est supporté jusqu'alors par les familles, c'est à dire qu'il émarge au patrimoine privé. Or, l'une des grandes œuvres de la monarchie de Juillet, sous l'influence de Guizot qui prône l'extension des capacités, est précisément d'imposer aux communes l'intégration dans leurs budgets du traitement des instituteurs. Ce glissement se répercute dans le registre des délibérations du conseil municipal de Générargues par la convocation le 17 mars 1832 d'une séance extraordinaire par ce même Casimir Campredon pour délibérer sur le fait d'accorder une indemnité annuelle de 50 francs à l'instituteur primaire. Étonnante conjonction de deux décisions : celle du salaire de deux tambours pour 30 francs chacun et celle de l'indemnité de l'instituteur pour 50 francs !

Discours, Allocutions et Réponses de S. M. Louis-Philippe, roi des Français,

1830, Paris, 1833. Extrait, page 523[1].

Le vicomte Louis Frédéric d'Adhémar :

« Notre ville surtout a senti que dans votre personne, Sire, dans votre auguste famille, se trouvaient véritablement réunies toutes les garanties nécessaires à la dignité de la nation, à sa prospérité intérieure, au maintien de l'ordre public et aux progrès de la civilisation. Vous les avez assurés d'une manière inébranlable, ces précieuses garanties, en les plaçant sous l'égide de nos couleurs nationales, qui en seront à jamais le glorieux symbole. Fière d'être animée des sentiments qui sont dans le cœur de Votre Majesté, et d'y avoir dans tous les temps conformé sa conduite, sentant le besoin de vous faire connaître son amour et son dévouement, notre ville vous prie d'agréer les vœux sincères qu'elle fait pour la conservation de votre personne et la prospérité de votre dynastie, inséparable désormais de celle de la France. »

La garde nationale des cantons d'Anduze et de Lédignan :

« La légion des cantons d'Anduze et de Lédignan, département du Gard, qui, ne prenant conseil que de son enthousiasme pour la liberté, n'a pas craint de s'organiser dès les premiers moments de notre glorieuse révolution, a salué des plus vives exclamations l'heureux événement de Votre Majesté au trône constitutionnel. Comme toute la France, Sire, elle a vu dans votre auguste personne la plus ferme garantie de cette précieuse liberté achetée au prix de tant de sacrifices, et pour la défense de laquelle elle saurait mourir.

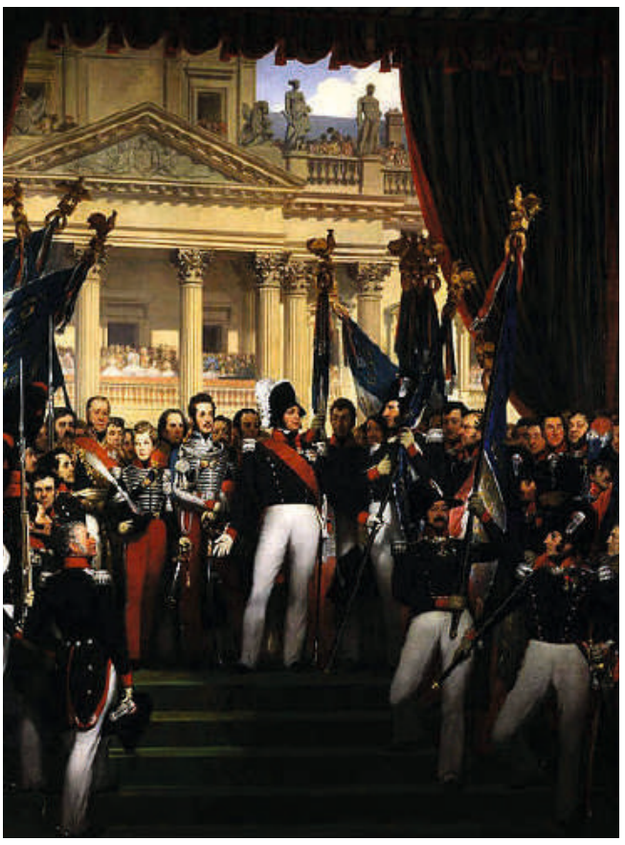
Notre légion n'a pas été des dernières à payer son tribut de reconnaissance aux immortelles victimes des trois grands de journée. Elle est sans armes, et cependant, Sire, sa position topographique, et l'influence qu'elle exerce sur nos contrées, l'esprit éminemment français de notre population entière, nous font sentir le besoin d'avoir le plus tôt possible. Dix-huit cents fusils nous suffiraient. Si Votre Majesté daignait nous les accorder, elle pourrait être assurée d'avance qu'ils ne sauraient être confiés en des mains plus fidèles. Veiller nuit et jour au maintien de l'ordre public, combattre les ennemis de l'État et défendre votre trône constitutionnel jusqu'à la dernière goutte dans notre sang ! »

1 Consultables sur Google Livres

Le roi a répondu :

« Je transmettrai votre demande au ministre de l'Intérieur. Je regrette que nous n'ayons plus d'armes à vous donner, mais j'espère que la fabrication pourra bientôt en fournir à tous les bons patriotes. Je vois avec plaisir les sentiments dont vous êtes animés, surtout placés comme vous l'êtes au centre d'un pays où il existe des dissidences d'opinions, et où les défenseurs de la liberté peuvent devenir les protecteurs de ceux qu'on voudrait opprimer. Nous ne devons avoir qu'une opinion, c'est l'amour de la patrie de la liberté, c'est le désir de voir tous les Français apprécier les avantages du système constitutionnel.

Je serai charmé de placer dans vos mains le drapeau que vous me demandez. J'espère qu'on le verra avec plaisir flotter dans vos montagnes, et qu'il sera bientôt chéri de tous, comme il est déjà de vous. »



Le roi donne les drapeaux à la garde nationale, tableau de Joseph-Désiré Court

À lire ou à consulter

Sur internet :

Une page complète des travaux de Chassin du Guerny en ligne : http://fr.geneawiki.com/index.php/Fonds_Chassin_du_Guerny. Y compris les Hors série de L.C.C. de Y. Chassin du Guerny, dont nous avons accepté la numérisation.

Inventaires de revues (dont celles de l'Académie de Nîmes) http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=browse&book_type=revue

Sur le site de CRISES, université de Montpellier 3, http://crises.upv.univ-montp3.fr, dans l'onglet « ressources » vous trouverez : *L'Atlas historique de la province du Languedoc* (aussi en ligne sur http://pierresvives.herault.fr/ressource/2%C3%A8me-partie-le-languedoc-moderne), *Recueil lexicographique des mots occitans et français* de Pierre Casado, 6 compoix du Gard, 3 de l'Hérault, *Le dictionnaire des témoins des guerres* (avec une fiche par témoin) et des vidéo de conférences (sujets divers).

Sur le site du Centre d'études médiévales de Montpellier http://cemm.upv.univ-montp3.fr/, vous trouverez les annonces de colloques et des publications.

Archives départementales de Lozère :

Dernières entrées (2ème semestre 2013)

> Don de Mme Michèle Blanc. 126 J : archives privées de la famille Saint-Léger de la commune d'Estables (canton de Saint-Amans) dont un des membres a été maire au milieu du XIXe siècle et décoré de la Légion d'Honneur (XVIIIe-XIXe siècle). 0,30 ml.

> Don de Mme Bernadette Crestois. 127 J : papiers personnels et scientifiques concernant le docteur Charles Morel (1893-1968), brancardier, puis médecin auxiliaire durant la première guerre mondiale, résistant sous la Seconde, sénateur de la Lozère de 1946 à 1955 et archéologue. 0,30 ml.

> Legs de Mme Henriette Promeyrat. 128 J : papiers personnels et documents de travail de l'érudit mendois Marius Balmelle (1892-1969). 10 ml.

> Don de M. Guiloineau. 129 J : dossiers d'Albert Jurquet, chef de bureau à la préfecture, contenant pour chaque mois de la guerre de 1914-1918 des affiches, des correspondances, des documents de la Préfecture et son journal. 3 ml.

> Don/acquisition auprès de M. Pierre-Louis Baffie. 90 J : documents recouvrant plusieurs thématiques (papiers de gestion de diverses familles, cartes postales 1914-1918, tampons de notaires). 0,50 ml.

> Don de Mme Sylvie Lucas[1]. 95 J : documents venant compléter le fonds de la seigneurie de Barre. 0,01 ml.

> Acquisition auprès de M. Romain Daudé. 1 J 1170 : acte notarié relatif au prieuré de Saint-Martin-des-Ayres (auj. Meyrueis, Lozère), portant vente de plusieurs terrains sis à Cabrillac (auj. Rousses, Lozère), [*vidimus* 1546 ?]. 0,10 ml.

> Don de M. Roland Giraud. 1 J 1171 : documents concernant la famille Boiral, originaire de la commune du Chastel-Nouvel (carte d'identité, livret militaire, permis de conduire, diplômes, 1906-1960). 0,05 ml.

> Don de M. Jacques Rimeize. 1 J 1172 : documents concernant Pierre Granier, originaire d'Aumont-Aubrac, et notamment sa participation aux chantiers de jeunesse à Anduze puis à Brioude de novembre 1942 à juin 1943, ainsi que sa déportation en Allemagne pour le STO de juin 1943 à mai 1945. 0,10 ml.

> Don de Mme Arlette Bros. 1 J 1173 : transcription du cantique *La Prinsuéjolaise*, composé par Henri Hermet en souvenir de la mission de 1903. 0,01 ml.

> Don de M. Jean-Paul Pottier. 1 J 1174-1179 : documents divers sur la Lozère et plus particulièrement sur Meyrueis et Ispagnac, un lot de cartes postales (XVIe-XXe siècle). 0,20 ml

Ouvrages :

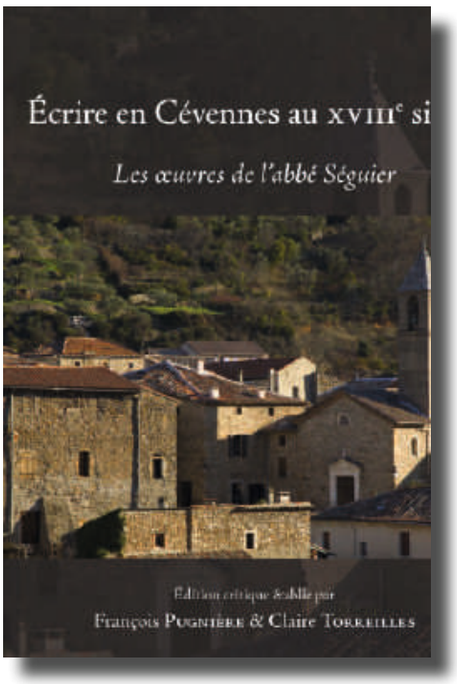
> ***Écrire en Cévennes au XVIIIe siècle, les œuvres de l'abbé Séguier,*** édition critique établie par François Pugnière et Claire Toreilles, Presses universitaires de la Méditerranée, 2013. à commander sur le site : http://www.pulm.fr/index.php/collections/estudis-occitans.html 22 euros.

> Prieur curé de Saint-Jean-de-Valériscle, village cévenol, pendant trente-quatre ans, l'abbé René Séguier (1705-1767) fut un lettré et un philosophe. Il a laissé une œuvre aussi abondante que variée, conservée par les soins de son frère, Jean-François Séguier (1703-1784), érudit nîmois de renom. Une abondante correspondance côtoie un essai éclairé et spirituel sur *Les mœurs des Cévennes* (1749), mais aussi divers travaux sur « la langue du pays », cette langue d'oc qu'il entreprit de défendre et d'illustrer par une grammaire, un dictionnaire et d'élégantes traductions d'Anacréon et de Théocrite.

> L'édition critique d'une partie des manuscrits de l'abbé par François Pugnière et Claire Torreilles

1 Adhérente du L.C.C.

donne l'occasion d'aborder toute la complexité des liens unissant culture populaire et culture savante dans la France des Lumières.



> ***Le Réveil des cœurs, Journal de voyage du frère morave Fries*** (1760-1761)

Texte présenté par Dieter et Heidi Gembicki

Préface de Jean-Paul Chabrol et cartographie de Jacques Mauduy

Le Croît vif – collection Documentaires, 29 euros. 2 ruelle de l'Hospice

17100 SAINTES, Tél. : 05 46 97 46 52, site : http://www.croitvif.com/nouveautes/

Un commentaire sera fait dans le prochain numéro.

> ***Le Gard en diligence*** (Fin XVIIIe s. – 1928), Jean-Marie Rosenstein, 302 p. A4, dont 40 en couleurs – 25 euros

> Le 5 octobre 2013 à la Médiathèque d'Alès, lors des apports effectués après la projection du film *Voyage d'Alais à Nîmes en diligence au XIXe siècle* – interminable périple (de plus de quinze heures !) allégorique et légendaire que La Fare-Alais situe sous l'Empire – il fut fait diverses allusions à l'ouvrage que nous présentons, alors en voie de parution. Les auditeurs auront peut-être retenu que déjà, en 1789, un « carrosse » faisait l'aller-retour entre les deux villes les mercredi et samedi ; ou qu'au début du XIXe siècle, une ou deux voitures à quatre places assuraient un tel aller-retour quotidien, *etc*. Postérieurement à ces dénominations, les voyageurs eurent accès à une voiture non suspendue (1830 et 1835) – une carriole (*idem*) – une diligence suspendue (1830) – un cabriolet (1830) – une voiture suspendue (1840) – un fourgon (1841) (il s'agit de fourgon postal, qui accepte des voyageurs) – une diligence (1848) – des voitures publiques (1864-65) – etc. Au plaisir de goûter à ces divers degrés de « confort », il convient d'ajouter les périls du voyage – attaques et accidents de trajet – dont quelques « miraculés » témoignèrent en enrichissant la collection des ex-votos du Musée du sanctuaire de Notre-Dame de Grâce à Rochefort-du-Gard…

> Il ne s'agit là que de quelques miettes glanées dans la masse importante de connaissances et de renseignements inédits – patiemment recueillis par l'auteur, depuis l'époque de Turgot, aux Archives du Gard et à la Médiathèque de Nîmes. Après avoir lu un scrupuleux rappel historique illustré concernant les voitures et les réseaux, notre intérêt se trouvera redoublé par l'apport de très nombreux et précieux clichés d'époque, parsemant cent pages consacrées à l'inventaire complet des liaisons assurées entre Nîmes et quasiment toutes les localités du département, depuis Aigues-Mortes jusqu'à Villeneuve-lès-Avignon. Suit un chapitre consacré aux transports hippomobiles à Nîmes, précédant quelque 60 pages plus pittoresques consacrées aux « Diligences attaquées, voyageurs détroussés ». L'ouvrage se termine par un glossaire illustré des voitures attelées et une bibliographie.

> Historien des Pyrénées-Orientales (auxquelles il a consacré 28 ouvrages de 1985 à 2013), J.-M. Rosenstein s'intéresse maintenant au département du Gard, où il a des attaches. Ce faisant, il comble une lacune, car personne n'avait encore songé à raconter l'histoire détaillée de ces lignes de diligences qui ont pourtant tenu une grande place dans la vie quotidienne des générations précédant les nôtres. Voilà donc un témoignage vivant – fort et véridique – d'une époque certes révolue, mais encore très proche.

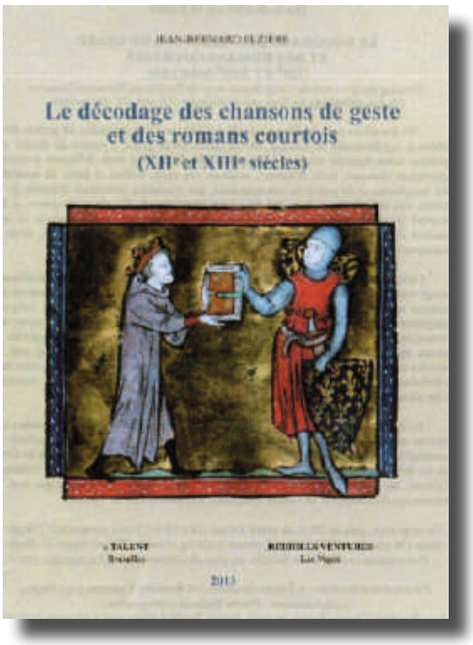
> En vente à Alès chez « Sauramps » et à Nîmes à la « Librairie Teissier » et aux « Lettres de mon moulin ». Du même auteur, en collaboration : *Un village du Gard, La Rouvière,* Nîmes, 2010 (voir LCC n° 162).

Jean-Gabriel Pieters

> ***Le décodage des chansons de geste et des romans courtois*** (XIIe-XIIIe siècles) de Jean-Bernard Elzière, éditions Talent, Bruxelles et Redhills Venture (Las Vegas), 2013, 776 pages, dont 120 planches d'illustration. À commander à Jean-Bernard Elzière, boite postale n° 7, 13930 Aureille (France), courriel : jb@elziere.com avec un chèque

de 62 euros port compris pour la France, (au lieu de 85 euros)[2].

> Une étude des grands récits médiévaux (Roland Merlin…) qui montre *des textes à clé, qui permettent d'établir que ces textes sont des créations pures, à but mémoriel de célébration, traitant d'évènements contemporains à leur rédaction et utilisant des masques cachant les personnages, lieux et événements réels*. Notre ami Jean Bernard Elzière, depuis longtemps membre de LCC et du conseil scientifique, a consacré dix années de travail à cette recherche. Un compte-rendu plus détaillé sera donné dans le prochain numéro.



Maourèla, de Jean-Marie Galmiche.

Dans le numéro 155 de L.C.C., octobre/décembre 2008, Bernard Atger publiait un article sur la maurelle (chrozophora tinctoria) plante tinctoriale utilisée depuis des temps « immémoriaux » par les Gallarguois pour la teinture de chiffons appelés « tournesol en drapeaux » expédiés en Hollande pour la coloration de la croûte des fromages. Il lançait un appel aux chercheurs pour en savoir plus sur la plante et son utilisation.

Au travers de l'association du Patrimoine Gallarguois qu'il préside, il a converti Jean-Marie Galmiche, qui est tombé dans la cuve à colorant et vient d'éditer une somme remarquable sur ce sujet. Le tome 1 consacré à la botanique pure va paraître prochainement. Quant au tome 2 déjà sorti, il intéressera plus particulièrement les historiens. Il y traite de l'utilisation de cette plante pour la réalisation des enluminures sous le nom de *folium* puis, il souligne l'importance de celle-ci dans l'histoire des habitants de Gallargues le Montueux qui furent les seuls à l'exploiter jusqu'à la fin du XIX^e siècle. 492 pages, nombreuses photos de documents. 20 euros ; disponible chez l'auteur à Gallargues ; galmichejm@wanadoo.fr

Bernard Atger

Dans le cadre de nos échanges, nous avons reçu :

Études héraultaises n° 43 ; 2013. Éditée par l'association « Études sur l'Hérault » la revue consacre de nombreux et savants articles à l'histoire ancienne et médiévale ainsi qu'à l'histoire contemporaine. Nous y avons relevé un article de Joan Davies sur « Le connétable Henri I de Montmorency et les abbayes et prieurés de l'Hérault ». Par Pierre Rolland ; « Tobie Roucayrol, agent secret chez les Camisards (juillet 1704) ». De Julien Coppier ; « À l'épreuve de l'histoire : la destruction de la statue équestre de Louis XIV à Montpellier (2 octobre 1792) ».

Généalogie en Cévennes, Bulletin trimestriel n° 101, août 2013. Nos amis généalogistes continuent leurs laborieuses recherches à travers de riches échanges. Il faut souligner que leur bulletin contient souvent des articles rédigés à partir de documents originaux qui peuvent avantageusement intéresser nos lecteurs. Notre ami Jean-Gabriel Pieters y poursuit son travail sur « Deux Huguenotes intraitables dans l'Uzège du XVIII^e siècle : Anne Meynier et sa fille Elisabeth Bruguière. » Alain Montagut signe quant à lui deux courtes études, l'une sur « La période troublée de la Révolution française à Génolhac » et l'autre sur « La route du mont Lozère, une voie de communication pas si nouvelle. »

Cévennes terre de lumière ; connaissance et sauvegarde du patrimoine culturel et naturel vivarois, trimestriel, numéro double 2 et 3 2013. À lire le compte rendu d'une intéressante visite à la cité de La Blanche dans la commune de Viviers. Cité ouvrière des mieux conservées de France, toujours propriété des ciments Lafarge, elle est classée à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1995. À lire également le texte de la conférence donnée à Aubenas par notre adhérent Roland Comte sur « l'art roman vivarois. »

Annonce

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de l'ouvrage ***L'Aigoual à saute-mouton, entre***

2 Ce tarif est exceptionnellement réservé par l'auteur, aux lecteurs et adhérents de L.C.C. pour une durée limitée.

Jonte et Trévezel, (autour de Meyrueis) par un collectif sous la direction de Daniel André, bien connu pour ses publications spéléologiques et para-spéléologiques (Lozère des Ténèbres, Bramabiau, Martel…), Jean-Yves Boutin (spéléo-archéologue), Philippe Chambon, Paul Loupiac …. Une véritable monographie qui va de l'histoire géologique (11 pages par M. Wienin) à l'histoire et la société du XXe siècle en passant par celle de la spéléologie (54 pages par D. André), l'archéologie (56 p. par J.Y. Boutin) ou l'architecture caussenarde, sans oublier d'abondantes bibliographies sur ce bassin coincé entre Cévennes et Causses. Cet ouvrage est appelé à devenir rapidement un classique incontournable et un ouvrage de référence sur l'Aigoual ouest et les causses Méjean et Noir autour des gorges de la Jonte (Lozère et un peu de Gard) et du Bramabiau.

Reliure cartonnée, 360 pages 24 x 31 cm avec d'innombrables illustrations de grande qualité et informations inédites. Le sommaire et quelques exemples de pages ont été mis en ligne à l'adresse : https://picasaweb.google.com/112574407340016241103/Aigoual?authuser=0&authkey=Gv1sRgCI6S45SfgvKYeQ&feat=directlink

Prix de vente dans les librairies locales autour de 60-65 euros (+ port éventuel : 12 euros), achat direct auprès des auteurs ou commande au siège de l'association « Autour de l'Aigoual » : pc-meyrueis@orange.fr

Remarque : il me reste quelques exemplaires en diffusion chez moi, à Vézénobres pour ceux qui auraient l'occasion de passer vers Alès (Michel Wienin : michel@wienin.com / 06 74 02 19 75.

Questions / Réponses

Janine Leloup : la cartagène

Mme Leloup aimerait connaître précisément :

- les noms de lieux, les noms de familles liés à cette fabrication ;
- les variétés de raison employés et les recettes éventuelles ;
- évoquer s'il y avait un « secret » de fabrication ;
- avec qui et quand le buvait-on ? Catholiques, protestants, milieux politiques ?
- les souvenirs d'enfance concernant cette boisson.

Une recette de cartagène :

1 l d'alcool à 90°, 10 l de mout de raisin blanc écrasé, égrappé, 1kg de sucre.

Mettre tous ces ingrédients dans une bonbonne en verre, non bouchée, remuer tous les jours pendant 40 jours. Recouvrir d'un linge. Placer la bonbonne dans un endroit frais et à l'abri de la lumière, ne pas la bouger. Après 40 jours, filtrer au moins trois fois avec un filtre à café avant de mettre en bouteille. Un peur de dépôt reste au fond de la bouteille qui donne « le parfum ». Boucher au bouchon de liège et sceller à la cire. Offrez aux fêtes de fin d'années. (source : *Fruits oublié,* revue, n°2/97, p. 15).

Janine Leloup : Mercoirol (Gard)

Qui aurait connaissance d'actes concernant Mercoirol, un hameau de la commune de Saint-Florent-sur-Auzonnet, proche de Laval-Pradel. À quelle époque voit-on apparaître ce lieu ?

Échanges

Annie Nys-Barbusse

Suite à l'article de Julien Bovéro sur les pluies cévenoles, Mme Nys-Barbusse, une adhérente de longue date, nous fait parvenir son témoignage sur la « Vidourlade[1] » de 1958, dont nous extrayons ce passage.

« *À Sommières, rue Mondon, arrivée devant la porte d'entrée, l'eau montait presque jusqu'à mes mollets. Le propriétaire de la maison m'entendit et vint m'ouvrir la porte avec peine. L'eau boueuse qui avait déjà un peu filtré sous la porte, s'engouffra dans la cage d'escalier, mais déjà elle envahissait son magasin atelier qui s'ouvrait sur la rue général Bruyère. Il monta au premier étage ses outils de serrurier et de soudeur pour les préserver de la rouille, l'eau était déjà au niveau de sa table de travail et entrait sous les vitrines. Puis l'eau montait toujours dans la cage d'escalier grimpant d'une marche à l'autre, une eau boueuse et menaçante.* [Ils montent les matelas] *Comme l'eau maintenant se répandait chez mes voisins d'à peu près 15 cm de haut, au premier étage, nous montâmes aussi les couvertures, les vêtements, la partie basse du contenu des armoires, les livres, les papiers, les quelques provisions du buffet de cuisine et la soupe qui mijotait sur le réchaud à gaz. On monta aussi le chat qui grimpa à mes rideaux de fenêtre en miaulant de terreur en regardant l'eau chargée d'immondices qui passait sous nos fenêtres.* »

1 Une « Vidourlade » désigne une crue du Vidourle.

Un peu de paléographie

Vous avez lu l'article sur le cahier des redevances d'un Hugues au seigneur de Brizis dans le dernier numéro 175. Voici le texte de 3 quittances en 1726 et 1727 pour la métairie que faisait valoir Jean Hugues.
Source : arch. privées, famille Sannier (Ponteils-et-Brésis, Gard).

Transcription :

J'ai reçu d'Etienne Hugues mon rantier, les payes de nonante six livres treze sols quatre deniers et celle de vingt livres pour la rente de ma meterie et requin (regain) du pré, pour l'année et paye de st michel et noël mil sept cent vingt six dont le quite luy ayant compté ce .. billet, lui ayant compté chozes qu'il a fourni pour moy ce vingt dix novembre mil six cent vingt six, le vicomte de Brizis.
(sur le côté) 96 ₤ 12 S 4d

J'ay recen la paye de cent livres pour la rente de ma métérie paye echue le mois dudit courant dont est quitte ce quatre may mil sept cent vingt sept, le vicomte de Brizis.
(sur le côté) 100 ₤

J'ai esté payé de sent livres pour le terme de la Magdelene i compris trante livres qui ont esté payées à André Duc … ce 25 aoust mil sept cent vingt sept, le vicomte de Brizis.
(sur le côté) 100 ₤

Un auteur occitan cévenol inconnu : Louis Payen

Michel Wienin

Notre amie Sylvie Lucas possède un certain nombre de papiers en provenance de son grand-oncle Albert Liénard (1875-1927), originaire du domaine de l'Hospitalet entre Bagard et Saint Christol, plus connu sous son nom de plume de Louis Payen à qui on doit de nombreux poèmes, romans, pièces de théâtre, livrets de drames lyriques et qui a fini sa vie secrétaire de la Comédie Française. Ce fonds contient quelques manuscrits poétiques en « patois », ce qui permet de classer Louis Payen également parmi les auteurs cévenols de langue occitane.
Je vous propose pour ce numéro un court poème non daté (autour de 1900 ?), de facture régulière, en alexandrins bien versifiés. Il nous donne un petit panorama des la presse locale autour de 1900 et de l'engouement de nos ancêtres pour y figurer. Le parler est celui d'Alès avec de nombreux francismes, soulignés dans le texte normalisé. Le système d'écriture du manuscrit est de type patoisant, c'est-à-dire celui du français « phonétique », employant en général un accent circonflexe pour rendre les diphtongues –au-, -eu-, un tréma pour –ai, -ei, mais grammaticalement cohérente. Je le donne sous trois formes :
- une transcription le plus respectueuse possible du manuscrit,
- sa réécriture en système occitan normalisé, en respectant toutefois les variantes régionales,
- la traduction française.

Dedinc nosto peïs, despieï qué lou vagoun
À sous prumiès débuts, illustré mai d'un noum,
Chacun dinc un journal, vougué prendre la plasso ;
L'écho, doun parégué ; pièi lou Prougrès, l'Agasso,
Coumo lou curonis, ven de se faire aoûsi;
Escrivans et lecturs aro podou caoûsi.

Embé tant de journals, m'a trouta per la testo
De n'avèdre ma part et d'estre de la festo.
Alors souer et mati per me faïre imprima,
Lou creïoun à la man, mé siei mès a rima,

Et mé siei tan foursa per fa canta ma muso,
Quaï pas tasta lou son dé quize jours aoû men ;
Aoûsi sé per hazard, moun patouës vous amuso,
Lecturs, crezès-ou bien, seraï maï qué counten.

Dedins nòste país, despuei que lo Vagon
A sos premièrs debuts illustrèt mai d'un nom,
Chacun dins un jornal voguèt prendre la plaça ;
L'Echò, donc pareguèt ; puèi lo Progrès. L'Agassa,
Coma lo cura-nís, ven de se faire ausir ;
Escrivans e lecturs ara pòdon causir.

Ambe tant de jornals, m'a trotat per la tèsta
De n'avèdre ma part e d'estre de la fèsta.
Alòrs, soèr e matin, per me faire imprimar,
Lo creion a la man, me siái mès a rimar.

E me siái tan forçat per far cantar ma musa,
Qu'ai pas tastat lo sòm de quinze jorns au mens ;
Aussí[1], se per asard, moun patoès vos amusa,
Lecturs, cresèts-o bien, serai mai que content.

Depuis que, chez nous, *Le Wagon*[2],
Dès son tout-début en rendit plus d'un célèbre,
Chacun, dans un journal, voulut trouver sa place.
L'Écho[3] est donc paru, puis *Le Progrès*[4].
L'Agasse[5],
Vient de se faire entendre en tant que benjamin[6].
L'auteur et le lecteur peuvent maintenant choisir

Avec tous ces journaux, m'a trotté dans la tête
L'idée d'avoir ma part et d'être à la fête.
Alors, soir et matin, pour me faire imprimer,
Le crayon à la main, je me mis à rimer.

Et j'ai tellement forcé pour faire chanter ma muse
Que je n'ai pas goûté au sommeil depuis au moins quinze jours ;
Aussi, si par hasard, mon patois vous amuse,
Lecteurs, croyez-le bien, j'en suis plus que content.

---

1 Le manuscrit porte «Aoûsi», ce qui devrait correspondre à la prononciation «a-ou-zi» et au verbe *ausir* = entendre, mais faute d'une sens compréhensible, je préfère corriger en «aoûssi», francisme qui occitanise l'adverbe français «aussi» à la place d'un adverbe occitan comme *tabé* («tamben») ou *amai* («emai»).

2 *Le Wagon* : hebdomadaire alésien du 19e siècle, de tendance «républicain modéré».

3 *L'Écho* : hebdomadaire alésien du 19e siècle, de tendance royaliste.

4 *Le Progrès* : hebdomadaire alésien du 19e siècle, républicain socialiste.

5 *L'Agasse* (la Pie) : hebdomadaire satirique alésien du 19e siècle.

6 *Cura-nís*, litt. le dernier oisillon d'une nichée, celui qui cure le nid.

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes (numéros disponibles)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 149 avec sommaire.	*30,00 €

Familles

HS 5	Etat des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick Chassin du Guerny)	* 7,50 €
HS 15	Etat des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)	7,50 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	5,50 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel daudet)	* 15,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	15,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	6,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	8,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	4,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	6,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	4,50 €
HS 28	Emigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	6,00 €
HS29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	6,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	7,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	* 20,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole) Le CD…	* 20,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard Elzère)	16,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Barnard Atger)	4,50 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)	* 8,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)	6,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)	* 16,00 €
HS 48	Etat des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle	18,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)	9,00 €
HS 52	Etat des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)	3,50 €
HS 54	Etat des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	9,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVII^{e} s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)	12,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)	6,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat)…	*35,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	4,50 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	4,50 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	7,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	6,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	6,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVII^{e} siècle (Jean Pintard)	4,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	4,50 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Elisabeth Fontanieu et André Bord)	4,50 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	* 4,50 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - CD	10,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, Jean-Gabriel Pieters	12,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

Les frais d'envoi (en France métropolitaine) sont inclus dans les prix indiqués. Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 % sur la vente des hors-séries, exception faite des numéros dont le prix est précédé d'un astérisque. Envoyer vos commandes avec le règlement à : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GENOLHAC

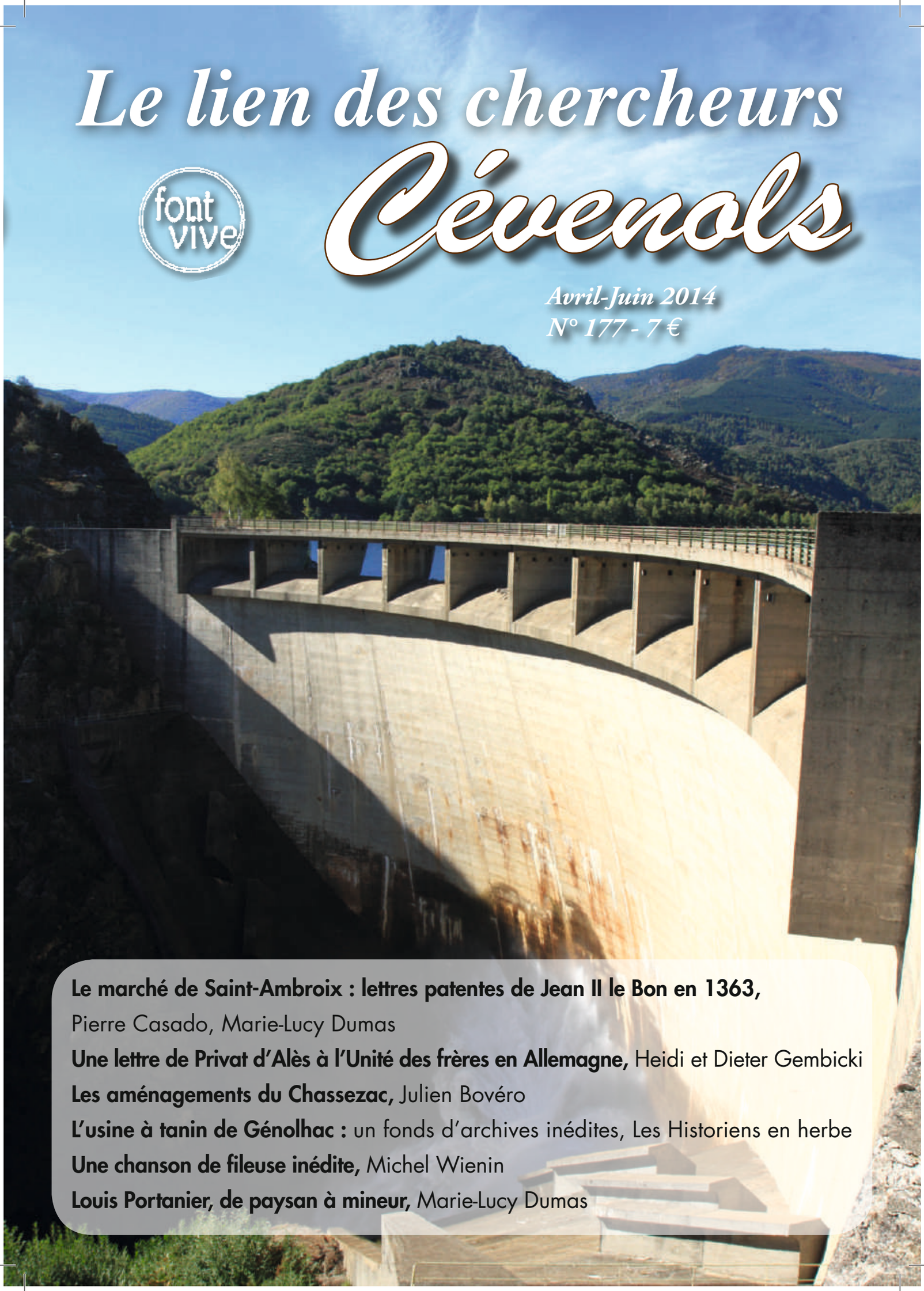
9 770335 626008

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr- Tél 04 66 30 41 34.

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Avril-Juin 2014
N° 177 - 7 €



Le marché de Saint-Ambroix : lettres patentes de Jean II le Bon en 1363, Pierre Casado, Marie-Lucy Dumas
Une lettre de Privat d'Alès à l'Unité des frères en Allemagne, Heidi et Dieter Gembicki
Les aménagements du Chassezac, Julien Bovéro
L'usine à tanin de Génolhac : un fonds d'archives inédites, Les Historiens en herbe
Une chanson de fileuse inédite, Michel Wienin
Louis Portanier, de paysan à mineur, Marie-Lucy Dumas

Sommaire



Plaque commémorative pour la village de Bayard, photo Audrey Antinori.

- **Agenda : sortie Pompignan,** p. 2
- **Éditorial par Marie-Lucy Dumas,** p. 3
- **In memoriam : Jean Salles par Pierre A. Clément,** p. 4
- **Le marché de Saint-Ambroix : patente de Jean II le Bon pour l'établissement du marché de Saint-Ambroix en 1363, par Pierre Casado et Marie-Lucy Dumas,** p. 5
- **Une lettre en provenance d'Alès, conservée à 1500 km, dans les archives de l'Unité des frères à Herrnhut, à l'est de Dresde en Allemagne, par Heidi et Dieter Gembicki,** p. 8
- **Les aménagements du Chassezac, par Julien Bovéro,** p. 11
- **L'usine à tanin de Génolhac : un fonds d'archives inédit, par Les historiens en herbe,** p. 16
- **« La fin d'aôu tirage » : une chanson de fileuses inédite, par Michel Wienin,** p. 20
- **Louis Portanier, de paysan à mineur, par Marie-Lucy Dumas,** p. 23
- **Questions-réponses, échanges,** p. 27
- **À lire, à consulter,** p. 29
- **Liste des Hors série,** p. 32

Photo de couverture : Le barrage voûte de Villefort, photo Audrey Antinori

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE (Association créée en 1961)
Siège social : 3 Grand Rue 30450 Génolhac

Fondateurs
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément
Yannick Chassin du Guerny

Bureau
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Patrick Arnault
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Louis Raymond

Conseil d'administration
Patrick Arnault, Bernard Atger, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Philippe Gaussent, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wiénin.

Comité de rédaction
Bernard Atger, Christine Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Alice Motte, Marie-Claire Pontier, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Madeleine Souche, Michel Wiénin.

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Élie Pellaquier, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 - ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Site Internet : http//www.cevenols.fr

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ;
Adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum
Adhésion sans abonnement : 5 € ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, 3 Grand Rue 30450 Génolhac

Mise à jour avril 2014

Agenda : sortie à Pompignan 26 Avril, accompagnée par Michel Wienin

Matin : Rendez-vous à 10 h devant la cave coopérative de POMPIGNAN (Gard) : regroupez-vous par voitures. **IMPÉRATIF :** des chaussures de marche, un chapeau et un sac à dos avec le pique-nique et de l'eau.

Ensuite nous partons sur 1 km en voiture avant de se garer entre Sigalas et le château de Mirabel au départ de la piste d'où part le sentier du château Saint-Jean.

Il faut compter 2 km et 200 m de dénivellation pour atteindre le château, avec quelques morceaux assez raides. On ira tranquillement. Visite commentée des parties accessibles et essai d'interprétation architecturale. Pique-nique sur place.

Après-midi : sentier du plateau jusqu'à la chapelle Saint-Jean (chapelle romane isolée en haut d'une falaise d'une dizaine de mètres) et aux vestiges d'une triple enceinte de l'âge du fer qui l'entourent : 1700 m, pratiquement horizontaux. Retour direct : 2,2 km de descente. Retour prévu vers 17h.

INSCRIPTION : merci de signaler votre venue (votre nombre et noms ; vous pouvez inviter des amis) en nous envoyant un message sur le courriel pour savoir combien de personnes nous devons attendre au lieu de rendez-vous ; nous attendrons les retardataires un quart d'heure. Sinon un coup de fil au 07 81 88 88 36.

Éditorial



Faire des erreurs en histoire ? C'est normal, mais ça se corrige !

(Errare humanum est, perseverare diabolicum est !) *

Traduttore, traditore !

Quelquefois, il est difficile de dire et d'écrire : « je me suis trompée, veuillez m'excuser, j'ai élucubré et tenté de fournir des explications historiques parce que j'ai commis une erreur grossière de transcription.» Voyons voir ? Vous avez le texte de la patente de Jean II le Bon sous les yeux, page 7, la transcription en latin et sa traduction p. 5 et 6. Au premier tiers de la cinquième ligne après « *duas nundinas in anno* » il y a un *Nos* que j'ai lu 1203, en toute bonne foi. Or, un peu plus experte en paléographie, j'aurais dû immédiatement savoir que les chiffres arabes (1,2,3,4) ne s'écrivent pas dans les textes avant … quelques siècles après leur arrivée en Europe au IX^e^ siècle, plutôt au XVI^e^ siècle. Dans les textes officiels tels que celui cité, l'écriture des chiffres est en toutes lettres : « *duas nundinas* » : deux foires, « *duabus diebus* » : de deux jours ou comme celle de la date : *anno domini millegesimo CCC° sexagesimo,* un mélange d'écriture en lettres et en chiffres romains : CCC = 300. L'erreur par manque de savoir.

Un secrétaire qui ne connaît pas exactement l'année ?

Le texte latin indique « 1360 », ce mois de février, et non 1363, comme je l'ai écrit dans le numéro de LCC précédent, et que je maintiens. Et là, on peut contester le scribe, le secrétaire des services royaux à Villeneuve-lès-Avignon, le critiquer de ne pas connaître l'année exacte ! En février 1360, Jean II le Bon se trouve à Londres prisonnier de Edouard III, il ne saurait être en France. Il y revient après la Paix de Calais, le 24 octobre 1360, où il a dû accepter des conditions draconiennes : la cession au roi anglais de vastes territoires du Poitou au Rouergue et une rançon royale de 3 millions d'écus. Il met 4 ans à rassembler péniblement un million d'écus. On sait qu'il voyage précisément en Languedoc de novembre 1362 à mai 1363 pour quémander une aide des états du Languedoc. Plutôt que de dire « le secrétaire s'est sciemment trompé », on pensera plutôt que c'est une erreur d'écriture, il a simplement oublié le tertio qui aurait dû accompagner le *sexagesimo*. L'erreur par l'oubli.

Un curé qui aime les histoires

L'abbé Goiffon, bien connu de nos lecteurs, dans son ouvrage *Paroisses de l'archiprêtré d'Alais*, monographies paroissiales, raconte p. 465 « *qu'aux hameaux de la Rousse et de Bournaves la peste* [1721] *y fut apportée par un muletier qui voiturait du coton venant de Marseille*[1] *: tous les habitants de la Rousse périrent, excepté un enfant de treize ans qui, se croyant destiné à mourir comme les autres, creusa lui-même sa fosse et s'y enterra jusqu'aux épaules, après avoir à sa portée de la nourriture pour quelque temps ; Cet homme du nom de Teissier, ne mourut cependant qu'en 1808, à l'âge de cent ans.* » L'amateur d'histoire va aller vérifier. Le registre paroissial de Malons, dont dépend ce hameau, inscrit la liste des morts de la peste, 7 pour La Rousse, (sur 14 habitants aux capitations de 1709). La famille de l'aubergiste est la première contaminée. Sa femme, Marguerite, meurt le 8 septembre, suivie par sa soeur « *Marie Dayres qui avait été appelée pour servir Marguerite et elle a été enterrée dans le lieu même de la Rousse à cause de la crainte de la contagion dont on craignait qu'elle fût morte* ». Le 16 septembre, l'aubergiste « *qui a été enterré le jour même dans le même terroir de la Rousse dans la hute qu'on luy avait bâti pour y finir la quarantaine personne naiant voulu le porter au cimetière par ce qu'on croyait qu'il était mort de la contagion* ». La contagion se poursuit à La Rousse et emporte la famille Teissier, trois personnes de plus. On ne sait rien de plus. Il est tout à fait possible que la tradition à La Rousse raconte l'histoire de ce Teissier centenaire qui aurait échappé à la peste, alors que l'on sait qu'il n'était pas le dernier survivant. Les malheureux mis en quarantaine, dans les huttes paraissaient de loin être un pied dans leur tombe. Notre abbé Goiffon a donc un peu tout mélangé. L'erreur pour le plaisir de l'anecdote.

Au travers de ces trois exemples, j'ai voulu montrer qu'il arrive à tous de faire des erreurs en histoire, mais comme c'est le propre de la curiosité humaine d'aller vérifier, recouper et analyser, les erreurs finissent par être repérées et réparées. Il reste au chercheur à réfléchir sur le pourquoi des erreurs, qui indique beaucoup sur la façon dont travaillent les humains à explorer leur histoire et leurs histoires.

Marie-Lucy Dumas

---

* L'erreur est humaine, persévérer est diabolique, ou de l'ordre de la perversion !

1 Il venait de Gévaudan, du Bergoghon, selon le rapport à l'intendant du Languedoc, Arch. dép. Hérault, C 590.

In memoriam

Jean Salles (1922-2014)



Au matin du dimanche 9 février, Jean Salles s'est levé en tout début de matinée dans sa villa de l'impasse des Abeilles. Mal à l'aise, il s'est recouché et il s'est rendormi pour ne plus jamais se réveiller. Malgré un problème de colonne vertébrale qui l'empêchait de conduire, il continuait à participer efficacement aux réunions du groupe alésien de recherches archéologiques, (GARA), dont il avait assumé la présidence de 30 années durant.

Jean Salles était né à Alès et il avait 92 ans. Son père était originaire du Castanet de Blannaves, dans la commune de Branoux, à laquelle Jean était resté très attaché. De l'éducation qu'il avait reçue au sein de la communauté réformée évangélique, il avait toujours conservé une rigueur exemplaire et le besoin permanent de se dévouer pour autrui.

En sortant de l'école normale des instituteurs, il avait demandé un poste près d'Alès pour se rapprocher de sa fiancée. Il avait donc commencé sa carrière à Saint-Jean-du-Pin, puis, après son mariage, il avait été affecté à l'école de la rue Mistral dont il a profondément marqué les élèves.

Féru d'histoire locale il avait entrepris des fouilles dans les Cévennes pré-romanes qui lui doivent en particulier la réhabilitation du dolmen de Ron Troncat et des coffres à inhumation de la montagne de la Baraque.

J'ai fait réellement la connaissance de Jean en octobre 1980 lorsque je suis venu habiter ma villa de l'Ermitage au milieu des fouilles qu'il conduisait sur l'ancien oppidum gallo-romain. Tous les samedis après-midi j'avais le plaisir d'accueillir l'équipe d'archéologues qu'il avait formés sous l'égide du GARA. Il cherchait en priorité à remettre au jour une mosaïque gallo-romaine dont tous les habitants du quartier connaissaient l'existence par tradition orale. Finalement cette magnifique œuvre d'art a été découverte en 2008 par une équipe du C.N.R.S. dirigé par Fabienne Olmer qui a bénéficié des travaux de Jean Salles.

L'occasion est là de baptiser « musée Jean Salles » le local où il est envisagé d'exposer ce chef-d'œuvre exceptionnel.

Pierre-Albert Clément

Bibliographie :

Salles Jean et Marina Tirion (infographie), *Géographie des monuments préhistoriques cévenols*, (sans date, sans éditeur) mais avec le concours du GARA, du Conseil général et de la ville d'Alès. Un gros volume consacré aux découvertes archéologiques avec de beaux dessins.

Le document : patente de Jean II le Bon pour l'établissement du marché de Saint-Ambroix en 1363

Pierre Casado et Marie-Lucy Dumas

Voici le texte complet de cette charte et sa traduction qui a été revue par Pierre Casado[1]. Le commentaire historique de cette patente a été effectué dans le numéro précédent[2] auquel il faut apporter une rectification et un complément.

Le complément : cette charte a échappé à la sagacité des auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* qui ont publié des actes de Jean II le Bon à propos de « nos susdits fidèles de langue occitane » (*subditorum nostrorum fidelium Lingue Occitane*)[3]. Pour ceux qui douteraient encore du terme « occitan » en voici une des plus vieilles mentions.

Il faut remercier la commune de Saint-Ambroix d'avoir permis d'ajouter ce complément à l'histoire de Jean II en exhumant cette charte de son trésor des archives.

La rectification : suite à une mauvaise transcription du mot « NOS », ligne 5 par Marie-Lucy Dumas qui a lu « 1203 », cela a débouché sur une interrogation sur la possibilité qu'il ait déjà existé un marché en 1203[4] et qu'il aurait pu être une liberté accordée par le seigneur de Saint-Ambroix, de la famille d'Anduze, sans toutefois qu'aucune charte de franchises ne soit connue pour cette ville. Cet exemple montre les difficultés de la transcription d'un texte et donc les interprétations erronées et fantaisistes qui peuvent s'ensuivre. *Errare humanum est* !

1 Philologue, onomasticien, CRISES E 4 4424, Univ. Montp. III.

2 *L.C.C.* n° 176, « L'établissement du marché de Saint-Ambroix en 1363 », Marie-Lucy Dumas.

3 Édition Privat, tome X, Preuves, n° 442 (1354 : Imposition de deux deniers d'or à l'écu par feu demandée aux trois sénéchaussées de Languedoc) et tome IX, *Table générale des noms et des matières*, pp. 1288, b-1289, b.

4 *L.C.C.* n° 176, p. 5, colonne 1, paragraphe : « Une concession en 1203 ? ».

Quelques mots pour exprimer : foire, marché, salon

Forum, fori : foire, marchandises, denrées, et par extension : liberté d'accès au marché (Niermeyer).

Mercatum, mercati : marché ; *mercatores :* marchands.

Nundina, nundinae : terme de latin médiéval dont les synonymes sont donnés par le dictionnaire Du Cange[5] : *Nundinæ, Locus mercati* (lieu de marché). *Nundinæ, commercia, stationes* (commerces, emplacement temporaire[6]). La traduction par « foire » peut rendre l'aspect temporaire de « commerces sur un emplacement » ainsi que sa répétition annuelle, mais faisant répétition avec *forum*, on peut aussi le traduire par « salon », « exposition » ou « journée commerciale ».

Texte latin

1) Johannes Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris Nos humilem supplicacionem dilectorum meorum episcopi Uticensis ac consulum

2) et habitancium ville sue Sancti Ambrosii recepisse, continentem quod cum dicta villa sit in loco bene disposito, fertili, magno, habitabili, populato, et propinquo multis villagiis

3) nullum mercatum, forum sive nundinas, propinqua habitentibus, ac ibidem sit via publica per quam transeunt mercatores et alii de partibus Burgundie apud Montem

4) Pessulanum venientes ut hiis attentis et per dicte ville Sancti Ambrosii, provincie circumvicine et totie rei publice esset utile in eadem villa Sancti Ambrosii semel in eb-

5) domada mercatum ac duas nundinas in anno. Nos illa sibi concidere vellemus graciose propter quod nos supra promissi emtiores effici volentes, et utrum est nobis

5 http://ducange.enc.sorbonne.fr/NUNDINAE?clear=1

6 *Station, stationis :* voir le dictionnaire *Media latinatatis lexicon minus,* de J.F. Niermeyer, fascicule 1, en ligne dans www. archiv.org.

6) incommodum ac alterum prejudicium, mandassemus supra hiis per dilectos et fideles consiliares nostros magistros Aymericum de Maignaco et Johannem de Tercia Leuca certam

7) informacionem fieri, et nobis aut consilio meo remita quequidem informacio per dictos consiliaros meos fuit rite et debite facta, ac dilectis et fidelibus gentibus consilii

8) nunc tunc nobiscum exercentibus remissa, necnon per ipsas gentes visa ac diligenter inspecta. Huic est quod nos audita dictarum gentium mearum relocutione supra hiis nobis facta

9) repertoque per eandem quod nobis est utile dicte ville Sancti Ambrosii totique provincie circumvicine ac rei publice habetur in eadem villa Sancti Ambrosii mercatum sive forum semel in ebdo-

10) mada videlicet in die Martis ac duas nundinas in anno, videlicet in festo assemptione Beate Marie in mense Augusti cum duabus diebus sequentibus, [altera] in festo Baeti

11) Nycolai in mense Decembris cum duabus diebus sequentibus, quod nulla mercatum, forum sive nundine sunt ipsis diebus predictas prope villam Sancti Ambrosii predictam,

12) licentiam promissis prefatis episcopo, consulibus et habitantibus dicte ville Sancti Ambrosii per se et suis successoribus concessimus, et concedimus de speciali gratia nostraque autoritate regia per

13) presentes ut deinceps perpetuis temporibus forum sive mercatum in villa Sancti Ambrosii predicta teneatur et habitur semel in ebdomada videlicet die Martis ac due nundinae anno

14) quolibet ibidem teneantur, una videlicet in festo assemptionis Beate Marie in mense Augusti cum duabus diebus sequentibus, alia vero in festo Beati Nicolai in mense Decembris cum

15) duabus diebus et consimiliter sequentibus ut predicto modo et forma quibus mercatum, forum ac nundine in villis aliis propinquiis et similibus teneri solent et est in hoc casu fieri

16) consuetudinem quod omnes ad dictum mercatum, forum ac nundinias affluentes, veniendo, stando, redeundo, una cum eorum mercatis et bonis quibuscumque sint in nostro salvo et secure

17) conduttu prout euntes ad alia mercata atque nundinia vicinia et similia sunt[7] etc… consueverint. Mandamus senescallo Bellicadri utriusque justicie requiretur, modernis et futuris,

18) aut eorum locumtenentibus et aule eorumdem, prout ad eum pertinuerit, quotiens presentes nostras litteras, quotiens ex parte supplicantium predictorum fuerunt requisiti, publicent ac publicari

19) faciant in locis suis ac etiam significent ubi talia fieri sunt consueta, ipsos eorumque successores, nostra presenti gratia uti et gaudere deinceps temporibus perpetuis faciendo

20) pacifice et quiete absque impedimento aut pertubacionibus quibuscumque. Quod ut firmum et stabile perpetuo perseveret, litteras presentes sigilli nostri appensione fecimus commu-

21) –niri, salvo in aliis jure nostro in omnibus quolibet alieno. Actum apud Villam Novam prope Avinionem, anno domini millegesimo CCC° sexagesimo dicto mense Februarii.

Traduction

1) Jean, roi des Français par la grâce de Dieu. Nous faisons savoir à tous, aussi bien présents qu'à venir, que nous avons reçu une humble supplique de la part de notre très cher évêque d'Uzès, de la part de nos très chers consuls

2) et habitants de sa ville de Saint-Ambroix, dont la teneur est la suivante : considérant que cette ville est située dans un lieu bien exposé, fertile, spacieux, agréable à vivre, peuplé et environné par de nombreux villages, qu'il n'y a

3) aucun marché, aucune foire ou journées réservées au commerce faciles d'accès pour les habitants, et qu'à cet endroit passe une chemin public par lequel transitent des marchands et toutes sortes de gens venant de plusieurs endroits de Bourgogne vers Montpellier,

4) et qu'ainsi pour répondre à leurs attentes, pour la ville de Saint-Ambroix, la région à l'entour et pour tout le bien public il serait utile que dans cette même ville de Saint-Ambroix

5) il y ait un marché hebdomadaire et deux journées commerciales par an. Nous avons voulu bien volontiers accéder à leurs demandes, et dans cet objectif, Nous, ayant la volonté que ces journées commerciales en question aient bien lieu, et pour savoir si c'est pour nous

6) un inconvénient ou un préjudice, nous avons demandé que sur ce sujet une enquête sérieuse soir conduite par nos chers et fidèles conseillers, nos directeurs Aymeric de Magny[8] et Jean de Thiercelieux[9].

7) Ainsi, une fois que cette enquête, enquête, destinée à nous ou à notre conseil, aura été faite selon les règles et aura été dûment remise à nos chers et fidèles membres du conseil,

8) alors en fonction à ce moment-là à notre service, qu'elle soit vue et contrôlée scrupuleusement

7 On aurait attendu *sint*.

8 Magny-Cours (Nièvre), ou Magny-en-Vexin (Val-d'Oise), ou Magny-le-Désert (Orne).

9 Seigneurie de Thiercelieux, hameau de la communauté de Montolivet (dépt. Val-de-Marne).

par leurs soins. C'est pour cela que, entendu le rapport des membres de notre conseil sur ce sujet fait à notre intention,

9) Nous avons considéré d'après ce rapport qu'il est utile pour nous, pour la ville de Saint-Ambroix, pour toute la région environnante et pour le bien public, qu'il y ait dans cette ville de Saint-Ambroix un marché ou une foire chaque semaine

10) c'est-à-dire le mardi, et deux journées commerciales par an, c'est-à-dire la première le jour de la fête de l'Assomption de la Vierge Marie en deux jours consécutifs, au mois d'août, et l'autre le jour de la fête de

11) Saint-Nicolas en deux jours consécutifs, au mois de décembre, vu qu'il n'y a aucun marché, foire ou journée commerciale ces mêmes jours à proximité de la ville de Saint-Ambroix.

12) De ce fait, en nous basant sur le constat établi ci-dessus, nous avons accordé l'autorisation, pour les propositions énoncées auparavant, à l'évêque, aux consuls et aux habitants de cette ville de Saint-Ambroix, pour eux et leurs successeurs, et nous l'accordons par grâce spéciale et de par notre autorité royale,

13) qu'à partir de maintenant se tienne dorénavant pour toujours un marché ou une foire dans la ville de Saint-Ambroix chaque semaine le mardi, et que s'y déroulent chaque année

14) deux journées commerciales, à savoir la première le jour de la fête de l'Assomption de la Vierge Marie en deux jours consécutifs, au mois d'août, puis la seconde le jour de la fête de Saint-Nicolas également en deux jours consécutifs au mois de décembre

15) de la même manière et façon qu'ont l'habitude de se dérouler les marchés, les foires et les journées commerciales dans les autres villes proches et semblables. Dans ces conditions

16) que l'usage soit que tous ceux qui fréquentent ces marchés, foires et journées commerciales, bénéficient de toutes les garanties à leur arrivée, pendant leur séjour, à leur départ, ainsi que leurs marchandises et n'importe lesquels de leurs biens,

17) et ainsi qu'ils soient sous notre pleine et entière sauvegarde au même titre que ceux qui fréquentent d'autres marchés et foires voisines et semblables, etc., et que cette réglementation soit bien respectée. Nous ordonnons qu'une action en justice, civile ou religieuse puisse être intentée auprès des sénéchaux de Beaucaire,

18) ou à leurs représentants d'aujourd'hui et de demain, et auprès de leur cour de justice, pour, comme cela est de son ressort, qu'ils rendent publics ces présents documents, chaque fois qu'ils en seront requis de la part de ceux qui ont formulé cette requête,

19) et qu'ils les fassent publier dans leurs lieux respectifs et qu'ils indiquent aussi l'endroit où ces coutumes ont été établies. Nous ordonnons, de par notre présent bon vouloir, que ceux qui viendront après eux, en usent et en jouissent dès lors et à perpétuité en pouvant agir en paix et tranquillement sans empêchement ou quelque trouble que ce soit.

20) Afin que tout cela demeure à jamais ferme et établi, par l'apposition de notre sceau nous faisons garantir ce présent document,

21) en sauvegardant en tout notre droit et quoi que ce soit d'autre. Effectué à Villeneuve-lez-Avignon, l'année du Seigneur 1360 en ce mois de février.



Le parchemin de la patente de Jean II le Bon, photo Odile Pagès.

Une lettre en provenance d'Alès, conservée à 1500 km, dans les archives de l'Unité des frères à Herrnhut, à l'est de Dresde en Allemagne

Heidi et Dieter Gembicki

L'Unité des frères ? Quasiment inconnue en France, très minoritaire de nos jours, cette Église – aux lointaines origines hussites en Moravie et Bohème, refondée en 1722 sur les terres du comte Nicolas Louis de Zinzendorf – avait une influence et un rayonnement considérables au XVIII[e] siècle. Persécutés et réfugiés eux-mêmes, les « moraves » essayaient de soutenir la foi évangélique où que ce soit. Et très tôt, ils commencèrent à archiver journaux, rapports, procès-verbaux et correspondances.

En préparant une édition du « Journal de voyage de Pierre Conrad Fries dans la France méridionale », paru sous le titre de *Le réveil des cœurs*[1], nous avons été amenés à dépouiller plusieurs dossiers de lettres en provenance de France conservés aux archives de l'Unité des frères. En dépit d'un nombre impressionnant de correspondants, rares sont les lettres parvenues des Cévennes ; il y a d'une part celle du pasteur Jean Roux qui figure dans notre livre[2], et d'autre part ce billet en provenance d'Alès que nous transcrivons ici. Pour une lisibilité plus fluide, orthographe et ponctuation ont été modernisées.



Le destinataire de ce petit mot est le gantier, Pierre Christophe Duvernoy [Duvernois], né en 1722 à Montbéliard, mort en 1789 à Neuwied. En 1765, il séjourne en France, au début à Nîmes comme l'indique l'adresse de la lettre, ultérieurement à Bordeaux, et son métier lui permet de subvenir à ses besoins. Il est un des émissaires de l'Unité des frères qui sillonnent la France depuis 1737[3], successeur de Pierre Conrad Fries qui avait déposé un rapport impressionnant de 210 pages manuscrites. Ces informations fournissent au frère Duvernoy un carnet d'adresses et tracent son itinéraire. La conclusion de Fries avait donc été entendue : « *Dans les montagnes cévenoles un petit troupeau est en train de se former. [….] C'est pourquoi je conclus qu'il est extrêmement nécessaire que nous continuions à nous charger de ce travail tout en essayant de faire avancer le travail de la grâce commencé parmi eux* »[4]. Contrairement à Fries, le frère Duvernoy n'a pas laissé de rapport détaillé[5], il n'est donc pas possible de préciser les dates de son séjour dans les Cévennes qui doit avoir eu lieu au courant de l'été 1765 et dont ce billet de Privat semble être la seule trace.

M. Privat, l'expéditeur, est un juriste, clerc et ultérieurement notaire à Alès[6]. Lui et sa famille font par-

1 Dieter Gembicki et Heidi Gembicki-Achtnich, éd., *Le Réveil des cœurs : Journal de voyage du frère morave Fries* (1761-1762), Saintes : Le Croît Vif, 2013, 521 p.

2 Voir *Le Réveil des cœurs*, op. cit. p. 436-438.

3 *Le Réveil des cœurs,* op. cit. p. 35 *sq.*

4 « *Le Plan de France* », soumis à la direction de l'Église en février 1763 : *Le Réveil des cœurs*, p. 440.

5 On ne possède que la synthèse du rapport de Duvernois : Erich von Ranzau, *Die Historie der Brüder-Diaspora* (…), manuscrit, [Zeist], 1774 et suiv., vol IV, p. 1435 : UA NB. I. R. 3, n°148 b/4.

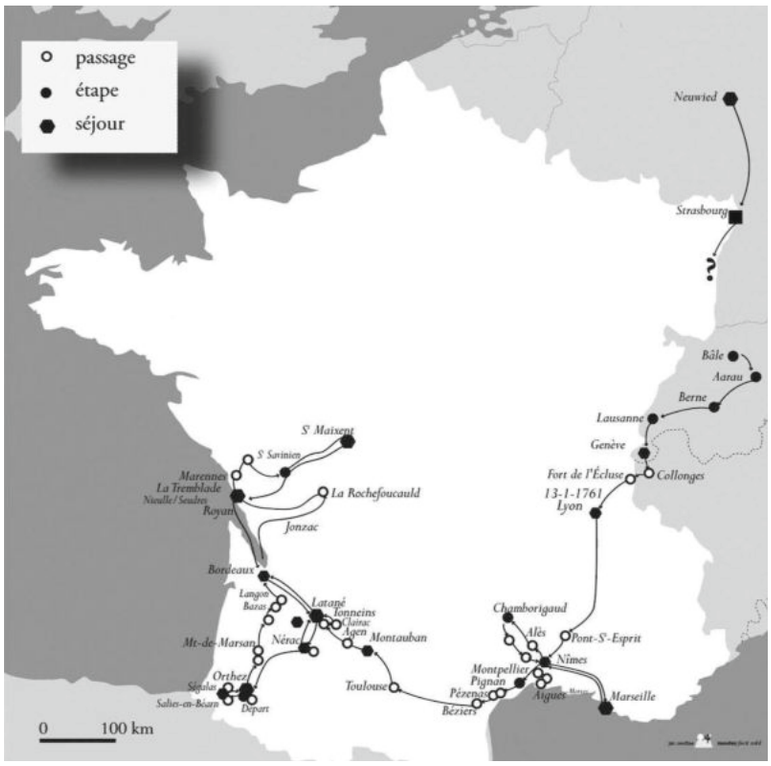
6 Le frère Fries, omettant la profession, se contente d'observer qu'il « *ne vint que tard à la maison* » : *Le Réveil des cœurs*, p. 363. En 1771 cependant, son successeur, le frère Pierre Weitnauer, mentionne le « *Notarius Privat* » : UA R. 19. D. n° 6, p. 8. Ces données correspondent bien à celles relevées dans les archives municipales d'Alès : un certain Privat, au prénom non mentionné, aurait été notaire de 1766 à 1773 dans l'étude de Maître Tabusse, 19 rue Taisson : communication Chantal Duplissy, Arch. mun. Alès. Il pourrait s'agir du père du notaire Marcelin Privat, en résidence à Alès entre 1779 et 1813 : communication. Mme Marie-Claire Pontier, Arch. dép. Gard.

tie de ce « *petit troupeau* » susmentionné, et c'était Privat lui-même qui avait sollicité une rencontre avec Fries en juin 1762[7], alors que ce dernier s'apprêtait à faire son deuxième voyage dans les Cévennes où il était déjà passé en mars 1761. Privat prend cette initiative sur la base d'informations qui lui étaient parvenues soit de Nîmes où Fries avait séjourné en février et mars 1761 et en 1762 à partir du mois d'avril –, soit des Cévennes, où Fries avait noué des liens d'amitié, tant avec l'avocat et maire de Chamborigaud, Charles Lamorte,[8] qu'avec le vieux ministre Jean Roux[9]. Une telle invitation n'avait rien d'anodin : M. Privat savait pertinemment que Pierre Conrad Fries était un frère morave, probablement aussi qu'il était théologien et ancien pasteur luthérien. Mais en 1761-62, les ministres en charge des protestants de la région n'osaient pas mettre les pieds dans cette ville, tellement elle était réputée dangereuse pour les non catholiques[10].

Si en 1765, le nouvel émissaire Duvernoy brave à nouveau tous les dangers pour aller saluer les connaissances des frères à Alès, c'est que la précédente rencontre entre Privat, son épouse et le frère morave Pierre Conrad Fries avait été des plus chaleureuses[11]. À la suite d' « *une conversation qui dura presque jusqu'au jour* », voici le portrait du juriste brossé par Fries : « *Je trouvai en lui un homme droit, très sensé, d'un cœur tendre, mais un peu léger », ce que Fries complète et modifie le lendemain : « m'ayant pris à part, il me fit le récit de sa vie, (…) : que dans son enfance il avait eu de la religion un sentiment qui s'était effacé lorsque, suivant l'esprit du siècle, il s'était livré au monde et avait douté de la vérité des saintes Écritures : qu'oubliant alors toutes les idées du christianisme, il avait regardé la religion avec mépris et avait vécu en pyrrhonien*[12]*, jusqu'à ce qu'il conçut le désir de se marier avec son épouse actuelle dont la piété l'édifia et lui fit former le dessein de se convertir. […] Cette ouverture me fit concevoir pour lui du respect et de l'amitié*[13] ». Fries quitte le couple avec regret : « *… j'aurais voulu pouvoir suivre ces bonnes âmes »*[14], ce que son successeur ne tardera donc pas de faire.

Ce petit billet, geste courtois d'accusation de l'envoi d'un livre, est donc bien plus : un maillon dans le réseau que tissent les frères moraves. Avec des moyens modestes, ils essaient de maintenir les contacts là où ils avaient trouvé du répondant, en passant pour s'enquérir des personnes et pour rallumer les discussions, en maintenant une correspondance, en faisant parvenir des livres de piété pour nourrir la flamme d'une foi rallumée.

Ouvrages d'origine morave et correspondances avec les frères ont dû être bien plus répandus que les rares traces dans des archives et bibliothèques françaises ne laissent soupçonner. Il reste à espérer que notre édition participe à faire resurgir de tels documents pour enrichir notre vision du piétisme sur sol français.



7 « … qui, sur ce qu'il avait entendu de moi, m'avait fait inviter à passer chez lui » : *Le Réveil des cœurs*, p. 363.

8 *Le Réveil des cœurs*, p. 121, 141 *sq.*

9 *Le Réveil des cœurs*, p. 142 *sq.*

10 « *Quoique le tiers des habitants de cette ville soient protestants on ne saurait s'y arrêter sans grand danger, parce que le commandant, les magistrats et les bourgeois catholiques sont méchants. On tient bien les assemblées à une demi-lieue de la ville, mais les ministres n'osent guère se hasarder d'entrer en ville* » : *Le Réveil des cœurs*, op. cit. p. 139.

11 *Le Réveil des cœurs*, op. cit. p. 363 sq., Privat invite le pasteur à rester et à braver les dangers potentiels : « *Mon intention était de partir le lendemain parce que cette ville est si dangereuse qu'il n'est pas à propos de s'y arrêter longtemps ; mais quoiqu'il fût lui-même timide, il m'obligea à prolonger mon séjour* » : *ibid.*, p. 364-5.

12 Un sceptique qui doute de toutes les vérités. Attitude fort répandue dans cette période qui prône les « lumières de la raison ».

13 Le 15 et 16 juin 1762 : *Le Réveil des cœurs*, op. cit. p. 363 et 364.

14 *Ibid.*, p. 365.

Cévennes[15]*, À Alès, ce 5*[e] *septembre 1765*

Monsieur,

Si je n'avais fait un voyage, et sans les occupations de la foire[16]*, j'aurais répondu plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire*[17]*, et j'espère que vous voudrez bien excuser un silence aussi légitime. J'ai considéré en vous, Monsieur, de sentiments si pieux qu'on ne peut se refuser de donner toutes les attentions à vos représentations. Aussi en mon particulier, j'en fais un cas qui répond à l'inclination de mon coeur. Il ne me reste qu'à souhaiter que le Seigneur continue d'être avec vous et qu'il daigne vous conserver. Je suis très sensible à la bonté que vous eûtes de me procurer l'ouvrage que j'ai reçu*[18]*, recevez-en mes très humbles [1 v°] remerciements. J'aurais fort souhaité d'en savoir le prix. Ma tante*[19] *et mon épouse*[20] *sont très sensibles à votre souvenir et vous assurent de (? biffé ?) leur amitié. Je vous avoue qu'elles sont très satisfaites de vous*[21] *et ont l'espérance d'avoir le plaisir de vous revoir. Je suis tranquille sur votre promesse.*

J'ai l'honneur d'être avec le sentiment le plus
animé et l'attachement le plus sincère
Monsieur votre très humble et très obéissant
serviteur Privat

Origine du document : Archives de l'Unité des frères, Herrnhut : UA R. 19. D. 4. a. 1.

15 Cette annotation provient d'une autre main.

16 Le 24 août se tient à Alès la foire de la Saint-Barthélémy, à cette époque « le plus grand marché des soies de la région » : http://www.ot-ales.fr.

17 Les émissaires des frères moraves entretiennent des liens par correspondance ; le frère Fries par exemple organise ses journées en fonction de cette obligation : « *Pour que ma correspondance, qui se fait très considérable, ne m'empêche pas de donner mes soins aux âmes d'ici (…), je suis convenu que les matins j'écrirais mes lettes* » : *Le Réveil des cœurs,* p. 301.

18 Il y a plusieurs ouvrages d'origine morave qui circulent en France : voir notre bibliographie, *Le Réveil des cœurs*, p. 479 sq. ; en 1765, il pourrait s'agir d'une nouvelle série de discours de Zinzendorf publiée en 1762 (*Le Réveil des cœurs* p. 406) dans une traduction plus soignée que celle des éditions précédentes, dont Fries constate la mauvaise qualité : *Le Réveil des cœurs* p. 442. Mais depuis 1761, il y a aussi une nouvelle édition des cantiques moraves, fort appréciée en France en tant que livre d'édification : *Le Réveil des cœurs,* p. 44, à savoir la *Psalmodie de l'Église des frères ou recueil de cantiques de doctrine d'hymnes et de prières (…)*, Bâle : J. H. Decker, 1761, 427 p. Nous pensons qu'il s'agit de ce dernier ouvrage, puisqu'en 1771, le frère Weitnauer rapporte que Madame Privat en sait un verset par cœur et que le morave enseigne des mélodies au couple désireux de les apprendre : UA R.19.D., n° 6, p. 8.

19 Le frère Fries avait fait sa connaissance en juin 1761 : « Sa tante, une dame pieuse, était avec elle ; elle y était à mon avis par une direction du Sauveur. C'est également une âme qui gémit sur la corruption du siècle et qui, par sa dévotion, voudrait au moins se mettre à l'abri de l'impiété qui règne dans le monde » : *Le Réveil des cœurs*, p. 363.

20 « *… une personne touchée ; pénétrée du sentiment de la dépravation du cœur humain, une femme de bien, craignant Dieu, qui jusqu'à présent a cherché à s'aider par ses lectures, ses actes de dévotion et ce qu'on nomme des efforts tant pour réprimer le mal que pour opérer les bonnes œuvres* » : *ibid.* , p. 363.

21 Cette remarque laisse présumer que le frère Duvernois, artisan et donc laïque, était certes conscient d'amener un message évangélique, mais que lui-même – autant que ses interlocuteurs – était conscient de ne pas avoir les mêmes bases théologiques et le même charisme que son prédécesseur.

Les aménagements du Chassezac

Julien Bovéro

Géographie et climatologie des lieux

Le Chassezac prend sa source au Moure de la Gardille en Lozère au-dessus de Chasseradès (1500 m) près du massif de la Margueride. Sa source se situe à proximité de celle de l'Allier. Le Chassezac traverse deux départements, la Lozère et l'Ardèche, sur un cours de 84,6 km. Il rejoint la rivière Ardèche vers Gravière en amont de Vallon-Pont-d'Arc. Il est particulièrement encaissé dans sa partie lozérienne, entre Prevenchères et Pied-de-Borne. Son débit moyen à Chambonas, pour les années 1971 à 2007, est de 15,3 m^3/s pour un bassin versant de 507 km^2 (soit plus de 90 % du bassin versant total). Sa plus grande crue sur cette période de 37 ans a atteint 1800 m^3/s le 1er novembre 1976 (source 2). Le Chassezac est en effet l'une des rivières françaises qui reçoit le plus d'eau avec une lame d'eau moyenne annuelle de 1 024 mm (trois fois plus que la moyenne nationale de 320 mm). Les totaux annuels de précipitation sur la moyenne de 1951 à 1981 varient de moins de 1 000 mm vers Vallon-Pont-d'Arc à plus de 2 000 mm sur le Lozère et le Tanargue : jusqu'à 2 200 mm à Loubaresse (source 3, pp. 125 et 247). Le Chassezac est donc soumis à un climat montagnard à influence méditerranéenne, ce qui signifie un régime pluviométrique très abondant mais très irrégulier, d'une saison à l'autre (été sec et automne très pluvieux) et d'une année à l'autre.

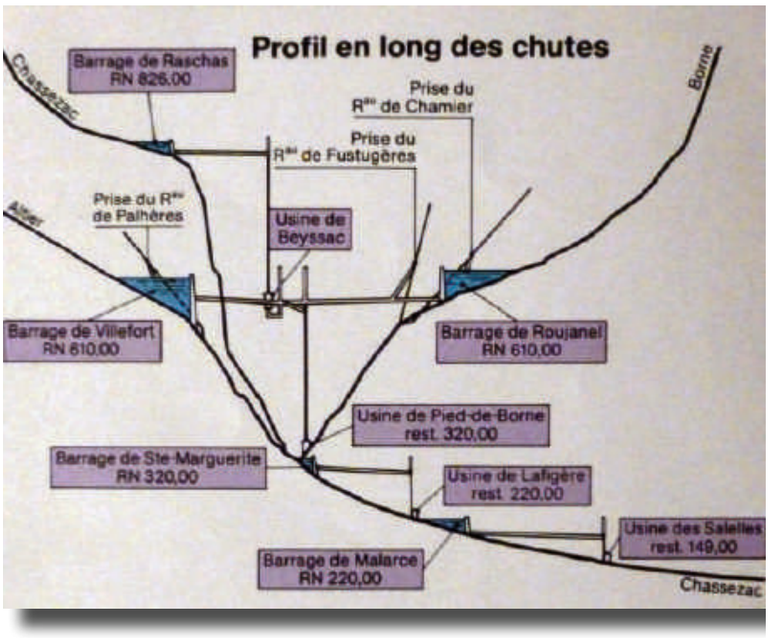
Les principaux affluents qui rejoignent le Chassezac sont l'Altier (39 km), La Borne (35,5 km), le Granzon (14,6 km) et la Sure (12,9 km).

Les rivières cévenoles sont généralement très encaissées au fond des vallées, surtout à proximité de leur source. C'est par exemple le cas de l'Altier qui est la principale rivière qui alimente la retenue d'eau du lac Bayard-Villefort et l'un des principaux affluents du Chassezac.

Tout au long du Chassezac, six retenues d'eau et cinq usines électriques furent édifiées.

Contexte historique

Le projet d'aménagement du Chassezac est ancien. Concernant le barrage de Bayard-Villefort, déjà, en 1911, les habitants de Bayard entendaient parler de l'édification d'un barrage par des agents d'EDF venus repérer les lieux. Plus tard «*par le décret du 6 novembre 1930, la société des grands travaux de Marseille avait envisagé d'aménager la vallée du Chassezac et ses affluents pour augmenter la production d'électricité en France*». En 1933, d'autres agents EDF signalent à une habitante que bientôt un barrage s'élèverait en lieu et place de Bayard. Mais les menaces de guerre ainsi que les difficultés technique pour l'édification d'un tel ouvrage stoppent provisoirement le projet. Après la guerre, les besoins en énergie électrique pour la France et son industrie sont énormes. La rumeur de ce barrage à venir apparaît puis disparaît. «*Pourtant, en 1954, la Région Équipement Hydraulique du Massif Central d'EDF a décidé de construire six retenues dont celle de Bayard qui serait la plus grande.*» Le projet est donc vu dans son ensemble. La demande en concession du projet dit « *d'aménagement du bassin du Chassezac* » fut déposée le 23 août 1955 (source 8, p. 125).



Plan d'aménagement, dessin issu d'une brochure d'E.D.F. avant la construction du barrage de Puylaurent.

Mais pourquoi le Chassezac a-t-il été choisi ?

D'un point de vue géographique bien sûr mais aussi grâce à la richesse hydrologique de la région. En effet le relief très accidenté (1 300 m pour la source à 320 m pour l'usine de Pied-de-Borne) de cette région est un atout majeur car le dénivelé est de l'ordre de 800 m sur quelques kilomètres seulement. Cette hauteur de chute d'eau est nécessaire pour le fonctionnement des usines hydro-électriques.

De plus les précipitations y sont très abondantes ; la deuxième condition est donc remplie car l'apport en eau, même s'il est très irrégulier (influençant ainsi le débit des rivières) reste tout de même assuré. Cependant, afin de pallier cette irrégularité, la création de retenues d'eau a été nécessaire (source 8, pp. 114 et 125).

La création des retenues d'eau a eu une incidence sur la région. Comment gérer la distribution en eau ? En effet le cours naturel du Chassezac se trouve profondément modifié ainsi que les débits naturels. Se pose alors la question de l'irrigation en période estivale notamment. En 1959, il était prévu de ne restituer que «*100 l/s. en toute saison à 200 l/s. en période d'irrigation (partie asséché du Chassezac); à 400 l/s. en aval des Salelles.*» (Source 8, p. 131) Mais cela était largement insuffisant car, selon les exploitants et le génie rural, les besoins en eaux sont de « *650* l/s. » pour irriguer les quelque 500 ha qui en ont besoin (irrigation par canaux à flanc de montagne, en état de restauration à l'époque donc avec des pertes). (Source 8, p. 135). Heureusement un équilibre a été trouvé permettant ainsi de restituer l'eau nécessaire et en toute saison à l'irrigation et au maintien de la faune et de la flore des rivières. Aujourd'hui le barrage de Puylaurent (le dernier des aménagements du Chassezac) permet d'assurer un débit minimal de 500 l/s. en aval avec la certitude pour les agriculteurs du secteur de Prevenchères de bénéficier d'eau d'irrigation (source 5, p. 5). Pour l'Ardèche, il permet de garantir l'écoulement des rivières (surtout sur les zones karstiques) toute l'année, même en période de sècheresse, alors qu'autrefois elles étaient souvent à sec en période estivale. Le débit minimum est de 300 l/s. en période de sècheresse. Ce soutien de l'étiage permet d'améliorer la qualité de l'eau. De plus, les surfaces agricoles irriguées ont pu être doublées avec la mise en place de ce barrage.

Pour ce qui concerne les périodes de grandes pluies, dès le début du projet, les pouvoirs publics ont eu la volonté de réguler l'importance des crues. Les retenues d'eau agissent alors comme des réservoirs, sans pour autant supprimer les crues (elles ne sont que ralenties) (source 8, p. 130).

Les travaux posèrent le problème de la modification notable de l'environnement (barrage et lac artificiel). Car même si la densité de population dans la région et à l'époque était très faible (généralement moins de 20 habitants au km^2, voire 11 habitants au km^2 vers Saint-Étienne-de-Lugdarès), rappelons qu'en lieux et place du lac de Villefort se trouvait jusqu'à son engloutissement (en 1964) le petit village de Bayard dont les 21 habitants ont dû être déplacés à Villefort. Il y a donc eu des «*dommages collatéraux*». Enfin, dernier élément important, l'afflux massif et surtout provisoire de populations qui ont travaillé sur les chantiers, population souvent locale cherchant un meilleur salaire et n'ayant pas peur des conditions difficile de travail. Bernard Hugo, en 1959, dans «*L'aménagement hydro-électrique du bassin de l'Ardèche*» pensait qu'une fois les travaux terminés la région se viderait de ses habitants (source 8, p. 133). Voici la population de Villefort en 1954 : 882 h, 1962 : 1505 h, 1968 : 946 h, 1975 : 785 h (source 9). Au cours de cette période, la prospérité économique et humaine des villages fût présente mais éphémère.

Voici une citation traduisant bien l'ambiance dans les villages où s'édifiaient les aménagements à cette époque-là: « *La population de Villefort a soudain énormément augmenté. Des baraquements poussaient partout comme des champignons. Il y en avait à la Vignette, à la Gravière et bien sûr à Bayard même. Toute la région bourdonnait comme une ruche. Le commerce tournait à fond et il y avait du travail pour tous mais malheureusement cela ne devait durer que le temps de la construction du barrage* » (source 1, p. 29).

La création des lacs a contribué à la hausse de fréquentation touristique de la région. La région, en plus de la beauté de ses paysages, possède un autre atout : elle est facile d'accès (aussi bien dans les années 1960 que maintenant) tant par la route que par le chemin de fer.

Le lac de Bayard-Villefort est aujourd'hui prioritairement voué à la production hydroélectrique. Cependant, il s'agit d'un espace naturel aux activités diverses. On y élève la truite (procédé unique en France) et la pêche y est d'ailleurs régulièrement pratiquée.

Depuis 2010, le lac dispose du pavillon bleu, symbole d'une qualité environnementale exemplaire.

Il est possible de naviguer (voile, bateau à moteur, canoë…) sur le lac dans les zones autorisées et soumises à la réglementation.

Construction

Les travaux du barrage de Bayard-Villefort ont débuté en 1957, afin de préparer le terrain au grand chantier du barrage (route d'accès, lignes électriques…). En 1960 débute la construction du barrage. Elle s'achève le 14 juillet 1964 par la mise en eau du barrage sous un feu d'artifice.

Au cours de cette période, la population de Villefort s'accroît fortement (ouvriers, chauffeurs, maçons, ingénieurs…) pour décroître tout aussi vite dès la fin des travaux (source 1, pp. 28-29 et 34).

Le barrage de Bayard-Villefort a un volume de 35,7 millions de m^3. Il s'agit d'un barrage de type voûte. Ce type de barrage est assez peu fréquent car il ne convient pas à tous les sites. En effet la qualité du relief autour du site d'implantation de l'édifice est primordiale, sous peine de catastrophe (Malpasset dans le Var le 2 décembre 1959 et 423 morts dans la plaine de Fréjus). Il faut que la roche soit solide et sans fissure pour maintenir le poids de l'eau car le barrage de type voûte « *est généralement un barrage en béton dont la forme courbe permet un report des efforts de poussée de l'eau sur chaque côté sur les rives rocheuses de la vallée* (source 5). Il mesure 71,50 m de hauteur pour 192 m de longueur. Sa retenue d'eau submerge 137 ha dans 35,7 millions de m^3 d'eau «*dont 27,7 millions sont utilisables par l'usine hydroélectrique de Pied-de-Borne*». Sa côte nominale (niveau d'eau quand le barrage est plein à verser) est de 610 m d'altitude. Il peut évacuer 1 100 m^3/s lors des grandes crues (source 1, pp. 131 et 133). Depuis sa mise en eau, la crue des 20 et 21 septembre 1980 a donné «*900 m^3/s à Bayard […]. Les flots en furie transportaient des arbres entiers qui passaient par dessus les barrages*» (source 1, p. 128). Au cours de cet épisode pluvieux qui dure de 34 à 48 heures, il tombe 627 mm à Saint-Étienne-de-Lugdarès (valeur sous-estimée car le pluviomètre a débordé) dont 579 mm en 15 heures, entre le 20 septembre 22 h et le 21 septembre 13 h, 564 mm à Saint-Laurent-les-Bains, 484 mm à Villefort, 441 mm à Sainte-Eulalie, 348 mm à Chasseradès. Tout le sud du Chassezac est très nettement moins impacté par les fortes précipitations (moins de 80 mm à partir du pays des Vans) (source 4 : événements mémorables en Ardèche).

Le barrage de Puylaurent est situé sur les communes de La Bastide Puylaurent et de Prevenchères en Lozère. Il fait partie du projet d'aménagement du Chassezac obtenu par le décret du 27 mars 1961. Dès 1987, les collectivités locales souhaitent avec EDF aménager un barrage afin de garantir leurs



ressources en eau. Des travaux préliminaires furent entamés en 1990 mais la construction du barrage ne démarre vraiment qu'à partir d'avril 1994. Les travaux finissent en fin d'année 1995 et la mise en eau se fait de janvier à avril 1996. Ce barrage a pu se construire grâce à la volonté commune d'EDF et des départements de la Lozère et de l'Ardèche. Au cours des travaux, l'environnement a été protégé par différentes mesures telle que le filtrage des eaux de chantier avant le renvoi en rivière, l'enfouissement des lignes électriques aux abords du site et un programme de réhabilitation du site à la fin des travaux. Le barrage de Puylaurent est aussi un barrage de type voûte de 73 m de hauteur et d'un volume de 12,8 millions de m^3. Le remplissage du barrage s'effectue au printemps, du 10 mars au 15 juin. Le contrôle du débit s'effectue à la station des Bertronnes en aval des installations du Chassezac. Il s'agit du plus grand barrage construit au cours des années 1990 (source 5, p. 1 à 7).

Le barrage de Roujanel est situé sur la commune du Pied-de-Borne en Lozère. Il s'agit d'un barrage voûte construit entre 1961 et 1964. Il a un volume de 6,3 millions de m^3. Il mesure 57 m de hauteur et 212 m de long. Ce barrage permet de récupérer les eaux de la Borne (source 6 a).

Le barrage de Malarce a été construit sur la commune de Malarce-sur-la-Thines en Ardèche. Les travaux ont eu lieu de 1966 à 1968. Sa mise en service s'est déroulée progressivement en mars et avril 1968. Il a un volume de 2,3 millions de m^3. Sa longueur est de 111 m et sa hauteur de 28 m. Il est composé de deux groupes de production et d'un groupe de restitution délivrant une puissance totale de 16 MW (source 7, p. 3). Il s'agit d'un barrage poids. C'est le plus au sud des aménagements du Chassezac avec l'usine hydroélectrique des Salelles qu'il alimente.

Le barrage de Raschas, dont la construction a débuté en mai 1961, a été mis en fonction en 1964 dans le but de fournir de l'électricité. Il s'agit également d'un barrage poids qui a une hauteur de 22 m et une longueur de 93 m. Il a un volume d'eau de 1,6 million de m^3 (source 6 c).

Le barrage de Sainte-Marguerite-Lafigère est situé au pied de la commune du même nom en Ardèche. Il s'agit d'un barrage poids. Il a été construit entre 1963 et 1966, d'un volume de 0,5 million de m^3. Il mesure 112 m de longueur pour 27 m de haut (source 6 b).

Production d'électricité et sécurité des aménagements

Le long du Chassezac, il y a donc cinq usines de production d'électricité. L'usine de Pied-de-Borne reçoit par son conduit forcé l'eau en provenance du barrage de Bayard Villefort et du Roujanel (qui cotent tout deux à 610 m, source 1, p. 142), permettant ainsi par une turbine de produire de l'électricité. Cette usine produit 2 fois 55 MW, soit plus de la moitié de la production totale cumulée avec les autres usines électriques du Chassezac. La production électrique des autres usines est la suivante : Lafigère: 2 fois 18,5 MW, Beyssec : 30,3 MW, Les Salelles : 2 fois 7 MW et une fois 1,5 MW soit la production annuelle pour 20 600 personnes (source 8, p. 3), Prevenchères : 3,8 MW.

Cela représente une puissance totale installée de 197 MW, soit la production en électricité pour 162 000 habitants (source 7, p. 5).

Pour ce qui concerne la sécurité de l'ouvrage, il faut savoir que divers éléments entrent en jeu tels que le poids propre de l'ouvrage, la pression de l'eau (ou force hydrostatique) car tous les dix mètres, la pression augmente de 1 bar, ce qui peut provoquer des fuites ou des sous-pressions. Il faut aussi tenir compte des forces hydrostatiques dues aux variations de température, aux déformations du massif naturel lié au type du barrage donc à la pression de l'eau et aux facteurs physiques et chimiques du béton plongé continuellement dans l'eau (source 1, p. 135). Tous ces éléments doivent conduire les agents d'EDF à une surveillance méticuleuse. Selon William Reboul dans son ouvrage « *Bayard* », le hameau de Villefort noyé par le lac, il y avait en 1997, vingt et un agents EDF pour veiller sur les six aménagements du Chassezac, dont seize à l'usine hydroélectrique de Pied-de-Borne et cinq à celle de Salelles. Les ouvrages sont auscultés tous les quinze jours durant trois jours environ. Les agents procèdent à un contrôle externe (mouvement anormal de la structure) de l'ouvrage et des fondations (éventuelles fuites ou nouvelles fissures dans le béton) et un contrôle interne et externe de l'ouvrage (surveillance des mouvements et de la déformation de la voûte, source 1 pp. 137 à 139).

Enfin, tous les dix ans, les barrages devraient être totalement vidangés afin d'observer au plus près leur structure (source 1 P 140). La dernière vidange du lac de Bayard-Villefort date de 2008. Il n'y en aura pas d'autres, à cause des dégâts

écologiques sur les poissons du lac, dont certains atteignent plusieurs kilos.

Dans un contexte de développement durable, l'énergie hydroélectrique a tout à fait sa place dans le sens où elle est non polluante et renouvelable. Qu'elles soient voulues ou pas, la construction d'un barrage et la création d'un plan d'eau sont toujours soumises à débat. N'oublions pas le sacrifice qu'implique la construction d'un barrage avec la création d'une retenue d'eau qui noie une vallée entière avec ses terres cultivables et parfois son village séculaire. Cependant, à court voire à moyen terme, ce même plan d'eau est souvent porteur de perspectives de développement (économique, touristique, écologique) inespéré pour la région d'accueil. J'en veux pour exemple le développement de Villefort (que beaucoup de Bayardais ont intégré), ou plus loin de nous, de Savine, le lac noyé par Serre-Ponçon (Hautes-Alpes) qui sont de vraies petites stations balnéaires pour des départements qui ne connaissent pas de frontière maritime. De plus, la présence de ces réserves d'eau régulées par l'homme présente des avantages aussi bien écologiques qu'économique.

Sources

Source 1 : *Bayard Le hameau de Villefort noyé par le lac*, William Reboul, de l'imprimerie Marès de Alès, juin 1997.

Source 2 : Banque Hydrologique. Station V5045020 Le Chassezac à Chambonas.

Source 3 : *Météo de la France, tous les climats localité par localité*, Jacques Kessler et André Chambraud, Éditions J.-C. Lattès, paru en 1990.

Source 4 : Pluie extrême en France métropolitaine de Météo France et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : pluiesextremes.meteo.fr/.

Source 5 : *Le barrage de Puylaurent* (Lozère), Patrick Castaing (attaché bassin Rhône Méditerranée Corse d'EDF) www.inbo-news.org/IMG/pdf/castaing-2.pdf

Source 6 : a/ Site Structurae : Le barrage de Roujanel site internet: fr.structurae.de/structures/data/index.cfm

b/ Le barrage de Sainte-Marguerite-de-Lafigère site internet : fr.structurae.de/structures/data/index.cfm?id=s0003904

c/ Le barrage de Raschas site internet:

fr.structurae.de/structures/data/index.cfm?id=s0003886

Source 7 : Dossier de presse EDF 2013, le barrage EDF de Malarce document PDF sur le site www.malarce-sur-la-thines.com/upload/barrage-demalarce.pdf

Source 8 : « L'aménagement hydroélectrique du bassin du Chassezac », Bernard Hugo, *Revue de géographie de Lyon*, 1959, pp. 114 à 139 disponible sur

www.persee.fr/web/revues/…/geoca_0035-113x_1959_num_34_2_2332

Source 9 : base Cassini de l'EHESS pour les nombres retenus jusqu'en 1967, base Insee à partir de 1968 (population sans doubles comptes puis population municipale à partir de 2006).



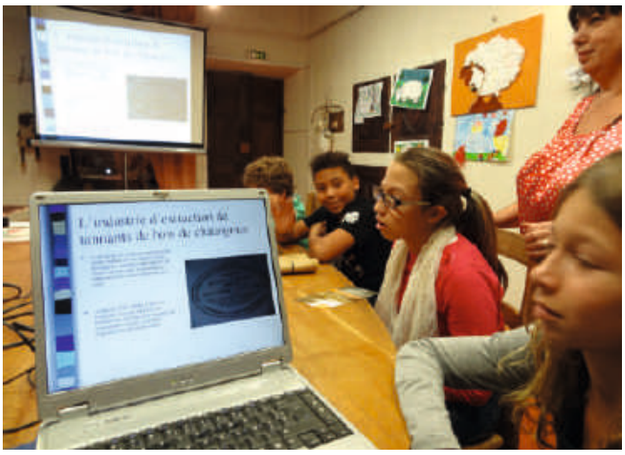
Carte postale des années 1950, montrant le pont Louis-Philippe sur la vallée de l'Altier. Ce pont est noyé dans le barrage.

L'usine à tanin de Génolhac : un fonds d'archives inédit

Les historiens en herbe mènent l'enquête...

Encadrés par le professeur d'histoire, Patrice Fabrigoule, Pauline Roux -Tatto et Martine Fabrègue du Centre de documentation du P.N.C., et Marie-Lucy Dumas, dans le cadre de « L'école après les cours »[1], dix élèves du collège La Regordane de Génolhac ont mené l'enquête sur l'usine à tanin.





Les élèves : classe de 6ème : Nina Frigerio, Clémence Chambon, classe de 5ème : Alicia Sorbier, Léa Charret, Juliette Domergue, Coline Polge, Quentin Nicolas, Yann Hurtel, classe de 4ème : Noé Mailland, Loan Sanchez.

Les ruines de cette usine vont être transformées en halle des sports. Une étudiante en valorisation du patrimoine, Carole Virone a effectué une étude historique et elle a eu l'opportunité d'accéder à un lot d'archives inédites sur ce site. Nous avons décidé d'aller voir sur le terrain et d'essayer de comprendre la situation et le fonctionnement de l'usine au travers de ces archives.



Carte postale, vue générale de l'usine (fonds Jean Ulysse Durand)

Notre visite sur le terrain : un site à déchiffrer

En arrivant sur le site, on peut distinguer quatre groupes de constructions.

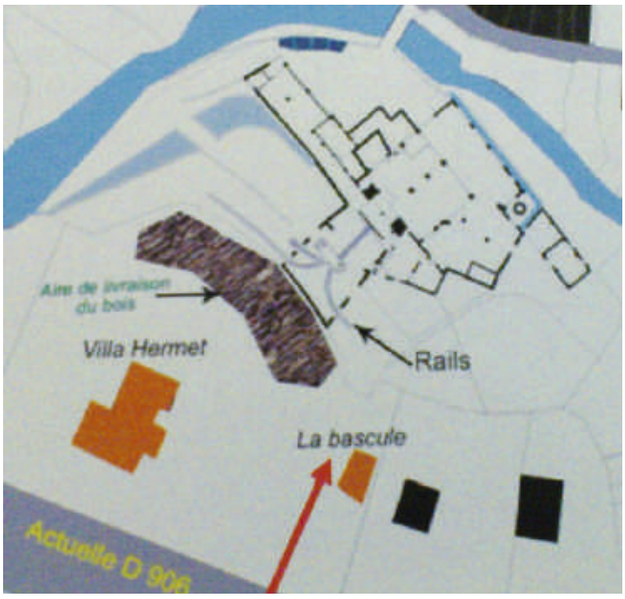
a) Partie est : le pont de l'usine

Le pont de l'usine est le premier élément que nous rencontrons sur site en arrivant par le centre du village. Construit en 1889, le pont enjambe la Gardonnette.



Loan, Noé et Coline sur le pont.

1 Une séance hebdomadaire d'une heure trente pendant le premier trimestre scolaire.



Plan de l'usine

b) Partie sud : vestiges archéologiques actuels

Deux éléments d'importance esthétique : la cheminée et la verrière. Les briques sont estampillées au nom de la briqueterie Léon Ducros créée en 1814 à Saint-Quentin-la-Poterie, dans le Gard.



La cheminée



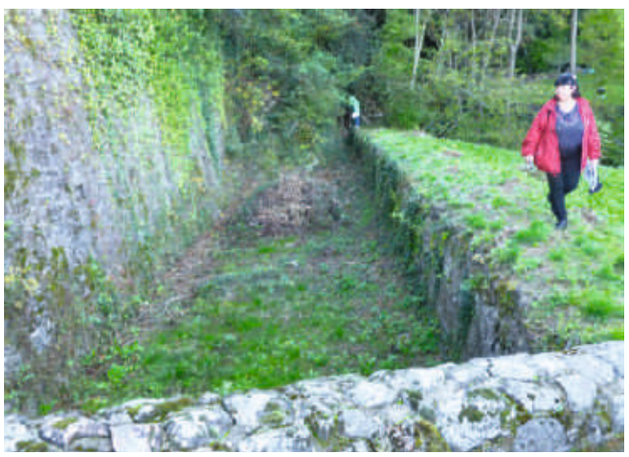
Intérieur de la cheminée



Ce qu'il reste de la façade : la verrière.

c) Partie nord (partie basse ; à droite du site) – Les aménagements hydrauliques.

Le batardeau servait à contrôler l'alimentation en eau du bassin. Ce bassin permettait de contrôler le débit de l'eau qui pénétrait à l'intérieur de l'usine.



Le bassin



Le batardeau

d) Partie nord-ouest



Maison de maître villa Hermet dite « Le Château » et la bascule où les cargaisons de bois de châtaignier étaient pesées. Le bois de châtaignier arrivant par la bascule était déchargé, puis acheminé dans l'usine où il subissait sa transformation en jus. Ce qui nous a frappé c'est l'installation de cette usine sur des terrasses : la route en haut, la rivière en bas. Le relief a été pris en compte pour faciliter le travail.

Qu'est-ce qu'une usine à tanin ? : un bref historique

L'usine à tanin de Génolhac est construite en 1847 par Ernest Ausset (artisan) et Paul Hermet (banquier) deux associés. Le principe de cette usine est d'extraire le tanin du bois de châtaignier pour pouvoir assouplir le cuir et pour le teindre. Pourquoi avoir choisi le site de Génolhac ? On y trouve les conditions nécessaires à cette production : - présence de châtaigniers, d'un cours d'eau avec la Gardonnette la gare à partir de 1867 qui permet l'écoulement des productions.

France et Rolland, les actuels propriétaires du Temps des cerises, (ancienne maison du Directeur, dite le Château) nous ont offert des sacs où l'on mettait le tanin.

(Peints un palmier et un crocodile, reproduisant les armes de Nîmes dont M. Ausset était originaire).



Quelques dates, repères importants sur cette usine :

1875 : création de la société Ausset et Hermet pour 5 ans avec un capital de 10 000 francs. L'usine voit sa production augmenter, en 1888, une deuxième usine est construite (à Sainte-Cécile-d'Andorge)

1892, l'usine expédie en moyenne 2 wagons de jus de tanin par jour. Ils partent vers les tanneries de Marseille ou d'autres villes.



L'équipe des tonneliers de l'usine, photo sans date mais début XX^e siècle, fonds Jean Ulysse Durand.

Cette usine a fonctionné jusqu'en 1964. Les raisons de sa fermeture sont le manque de bois de châtaignier lié à la maladie de l'encre, la concurrence des matières plastiques sur le cuir et l'emploi d'autres tanins chimiques.

Test effectué par Alicia Sorbier.

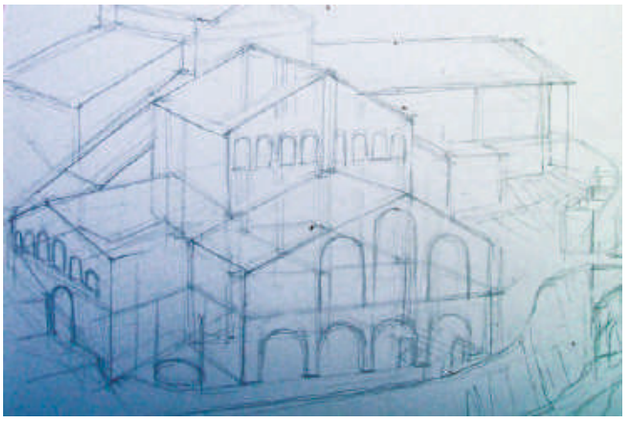
Une expérience : nous avons mis un morceau de châtaignier dans l'eau chaude puis attendu quelques jours : au final nous avons récolté une quantité faible de tanin.



Les étapes de la production :

- collecte des bois de châtaigniers
- découpage en lanières et macération du bois dans des chaudières
- réfrigération du bois, décantation, décoloration de certains jus, concentration (réduction en poudre ou granulés) ensuite stockage au magasin pour départ et vente.

Pas loin d'une centaine d'hommes travaillent à l'usine ou pour elle : de la coupe du châtaignier jusqu'à la mise en sac du tanin en poudre, une dizaine de tâches sont effectuées…



Croquis inédit de l'usine réalisé par Jacques Plan.

Se confronter à un fonds d'archives

Jean Ulysse Durand a donné au Centre de documentation et d'archives du PNC à Génolhac un bon nombre de documents concernant l'usine à tanin. C'est devenu le « fonds Jean Ulysse Durand ». Carole Virone les a étudiés pour son mémoire sur l'usine à tanin en faisant une pré-analyse des contenus ; elle a placé les documents dans des chemises entassées dans quatre cageots de fruits.

Notre démarche :

Nous avons sorti les chemises puis regardé les documents qui étaient dedans, ensuite nous avons essayé de les regrouper en faisant une liste des grands thèmes : *propriétés foncières, dossiers techniques, ventes et commercial, comptabilité de l'entreprise, affaires juridiques et contentieux, gestion administrative, relations de l'usine avec le village de Génolhac*. Mais certains documents ne correspondaient pas à notre classement du début, d'autres pouvaient être classés dans deux catégories. Donc nous avons dû réfléchir sur le classement définitif.



En discutant, il y a eu deux approches du classement des archives : le point de vue de l'archiviste et le point de vue de l'historien.

– Le point de vue de l'historien est de partir d'une interrogation : qu'est ce qui est produit ? Par qui ? Comment est-ce produit ? D'où viennent les matières premières ? Quels sont les problèmes internes de l'usine et la place de l'usine dans le village ?
– Le point de vue l'archiviste est de faire un classement qui reflète le fonctionnement de l'organisme qui a produit ces documents. Ce classement permet à tout type de chercheurs de faire ses recherches personnelles.

De ce fait, nous avons adopté le classement suivant :

Boîte 1 : gestion administrative, comptabilité, courrier, carnet d'adresses, litiges.

Boîte 2 : personnel : salaires, carnet d'allocations familiales

Boîte 3 : gestion technique : machines, outillages, recherche, développement

Boîte 4 : politique commerciale : achats et ventes, politique foncière, l'usine et la ville

Boîte 5 : iconographie.

Pour retrouver tous ces documents, courez au Centre de documentation et d'archives du PNC !!! De nouvelles pages d'histoire restent à écrire sur cette usine…

Remerciements

À Jacques Plan de Vialas qui nous a expliqué comment il procède pour établir un croquis d'un bâtiment à partir d'un plan (tout un travail sur la perspective).

À France et Roland Dumond du Temps des cerises, l'ancienne maison de maître devenue chambres d'hôte, à Génolhac qui nous ont offert d'authentiques sacs de jute de l'usine qui servaient à empaqueter le tanin en grain.

À Gérard Polge président de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes pour l'autorisation d'accès et de visite de l'usine.

Bibliographie

Carole Virone, *Enquête historique et patrimoniale sur l'ancienne usine de fabrication d'extraits tannants de bois de châtaignier de Génolhac*. Mémoire de Master 2 en Sciences humaines et sciences de l'environnement, spécialité « Valorisation et médiation des patrimoines », Montpellier 3, 2013.

Marie-Lucy Dumas, *Génolhac de 1815 au XXIe siècle*, tome 2, pages 112-124.

« La fin d'aôu tirage » : une chanson de fileuses inédite

Michel Wienin

Le trimestre dernier, nous avons publié un poème occitan de Louis Payen, alias Albert Liénard (1875-1927). Le cahier conservé par Sylvie Lucas contient trente textes de longueur, de style et sans doute de date fort variables. Je vous propose un chant inédit de fin de campagne de fileuses de soie particulièrement intéressant à la fois par la rareté du répertoire connu des chants spécifiques au tirage et par le rapport à une situation particulière de crise économique et d'augmentation de la durée du travail. Il s'agit évidemment d'un document recueilli par l'auteur dans son entourage et non d'une création personnelle.

Le parler est celui d'Alès et la référence à la foire de la Saint-Barthélémy confirme la localisation. Il n'y a pas d'élément de datation directe et on pourrait penser aux prémices du grand mouvement de grève de 1906 mais le sujet est la longueur de la journée de travail et non les salaires ; l'influence socialiste n'est pas sensible dans le vocabulaire et divers détails comme la durée du travail, l'éclairage par lampe à flamme, l'emploi de *mestre* plutôt que de patron… m'y font voir une origine nettement plus ancienne mais non précisée.

1) L'auteur a été lycéen puis étudiant à Montpellier, d'où il pouvait revenir assez facilement pour Saint-Jean-du-Gard. Puis il a quitté la région en 1898 pour Lyon puis Paris. Dès cette époque il s'intéresse au journalisme et à la poésie en participant en 1894 à la création d'une éphémère revue poétique *Le Caveau du Dix*. Il est logique de penser que le texte ait été recueilli à cette période.

2) Le texte est assez long (huit huitains, soit 64 vers) et pas très facile à mémoriser ; il semble formé de deux parties : la première est un chant de fin de campagne probablement répété d'année en année tandis que la seconde est un complément de style nettement différent et correspond à une période de crise et à une plainte des ouvrières.

On peut penser soit que :

a) il ait été recueilli quasiment à chaud, ce qui le daterait autour de 1890-1895, période de crise pour l'activité séricicole qui voit la création des primes à la filature en 1892, système prorogé pour 10 ans en 1898 avec la limitation du nombre d'ouvrières étrangères suite à l'arrivée d'Italiennes payées moins cher dans les ateliers.

Ces deux questions (primes et concurrence étrangère), très présentes dans la presse et les débats de

l'époque sont absentes de la chanson logiquement antérieure et qui se situerait peut-être au début de la période, soit vers 1890.

b) Il ait été transmis de mémoire par une ancienne fileuse et correspondrait donc à une crise plus ancienne de quelques décennies, comme celle de la fin du règne de Louis-Philippe qui se prolonge jusque sous le Second Empire et où le problème de l'augmentation de la durée de travail s'était déjà posé ainsi qu'en témoigne cette lettre du maire de Cavaillon au préfet du Vaucluse datée du 16 juillet 1852 :

« […] *Le filage de la soie est un travail des plus pénibles et des plus malsains, les accès de fièvre dont toutes ou presque toutes les ouvrières sont atteintes chaque année le prouvent suffisamment.*

Une femme ou fille s'assied le matin à 4 heures devant la bassine, elle reste là enveloppée d'une vapeur chaude et méphitique jusques à 11 heures, elle quitte une heure et s'y replace à midi jusqu'à 7 heures du soir…

Il y a quelques années la journée finissait à 5 heures du soir, c'était raisonnable mais l'ambition invente des moyens pour arriver au lucre, et ainsi peu à peu de demie heure en demie heure on est arrivé à 7 et même à 8 heures du soir, il n'y aurait pas de raison pour qu'on ne les obligeât à travailler jusqu'à 10 heures sans augmentation de salaire […] », Arch. dép.. Vaucluse, 10 M 9.

Le texte est manuscrit et je le donne sous trois formes :

- une transcription la plus littérale possible de la graphie patoisante de l'auteur,
- sa réécriture en système normalisé « classique », en respectant toutefois les formes régionales,
- la traduction, plus fidèle au contenu que poétique.

** Exception technique : les diphtongues au, iu, ou… où le u correspond au son « ou » sont généralement écrites avec un accent circonflexe unique sur les deux lettres du « ou » à la fois, parfois sur les trois voyelles en même temps, ce qui est impossible à réaliser au clavier. Elles sont systématiquement rendues ici par un accent sur le « o » médian.*

La fin d'aôu tirage

I)
Véjo aissi la fin d'aôu tiratge,
Fietos, fennos et caôufur,
Avant d'acaba noste ouvrage
Canten lo bien, toutos en cur :
Sé faguen uno bono aôubado
Lou jour que nos filant en aissi
Baden toutos à l'acabado
Embé lou double de plaizi.

II)
Fennos, filhas ; amai filhetas,
Noste bèou ten vaï reveni,
Diguen adioû as escoubetos
As rodos, amai aôu bassi,
Deman iaôura parés a faïre,
Papus de bouts à emmanda,
Et se quicon poudié nous plaïre
Sera de papus marida.

III)
En jun, quand sonos las dos ouros,
Tirairos, d'aôu iè foôu saôuta,
Et s'aven un effan plouro
Noste home boutas bressara ;
Foôu que d'abord à l'aventuro,
Anen nous mettre bien entrin,
Sé l'effan a dé maôu, l'enduro,
Mais n'aôutros sen à note brin.

La fin dau tiratge

I)
Veja aicí la fin dau tiratge,
Filhétas, femnas e caufurs,
Avant d'acabar nòste obratge
Cantèm lo bien, totas en cur :
Se faguèm una bòna aubada
Lo jorn que nos filant en aicí
Badèm totas a l'acabada
Embé lo doble de plaisir.

II)
Femnas, filhas emai filhetas,
Nòste bèu temps vai revenir,
Diguèm adius a's escobetas
A's ròdas emai au bassin,
Deman i aurà parés a faire,
Pas pus de bots a enmandar,
E se quicòm podiá nos plaire
Serà de pas pus maridar.

III)
En junh, quand sònatz las doas oras,
Tirairas, d'au lièch fau sautar,
E s'avèm un enfant (que) plora
Nòste òme, botas, breçarà ;
Fau que d'abòrd a l'aventura
Anèm nos mettre bien en trin,
Se l'enfant a de mau, l'endura,
Mas nautras sèm a nòste brin.

La fin du filage

1)
Voici venue la fin du filage
Fillettes, femmes et chauffeurs,
Avant d'achever notre ouvrage
Chantons le bien, toutes en chœur.
Si nous avons fait un beau concert
Le jour où nous sommes venues filer ici,
Braillons toutes à sa fin
Avec le double de plaisir.

2)
Femmes, filles et aussi fillettes,
Notre beau temps va revenir,
Disons adieu aux « escoubettes[1] »,
Aux roues et aussi au bassin,
Demain, il n'y aura rien à faire,
Plus de bouts à envoyer,
Et si quelque-chose pourrait nous plaire
Ce sera de ne plus marier[2].

3)
En juin, quand sonnent deux heures,
Fileuses, il faut sauter du lit,
Et si nous avons un enfant qui pleure
Allons, notre homme le bercera.
Il faut d'abord à ce moment
Que nous nous mettions bien en train,
Si l'enfant a mal, il l'endure,
Mais nous, nous sommes à notre brin.

IV)
Quand la sen bourtoumio passavo,
Aôutrofès l'on dourmissié'n paôu,
A cinq ouros on sé levavo,
Mais l'on avié près de repaôu ;
A sié lo souer de la boutigo,
Foutian lou can à l'oustalé
Et aôu men, sans trop dé fatiguo,
Fazian tout noste tracané.

V)
Aro, desespiei dos annadas,
A quatro ouros dé bon mati,
Mièjo follos ou enrajados
Foôu estre sus noste bassi ;
D'un couqui dé lun qué trop veïo
Nous à la fin esclaira,
Coumo ririan, sé d'un co dé peio
Nous disien : fazès lou saôuta.

VI)
Per taôu traval qué pisquen faïre,
Toujour trovou qué gna pas prou ;
As mestres ioûei sé voulen plaïre
Foôu pas n'aoussa noste mentou ;
Aôutrofès on lous vezié rire,
Em b'un air gaï, veiré treppa;
Mais ioueï, sé l'on ou vouiè dire
L'on pourrié beleôu sé troumpa.

VII)
Anfin après tant de souffrenso,
Noste beôu ten sera vengu,
Planiguen pas nosto despenso
Deman tiraren lous escus ;
Finiguen bien nosto journado,
Baden, vivo lo ten présen,
Anen faire à l'oustaou bugado,
Aro n'aôuren maï qué lou ten.

VIII)
Anen doun bien ou maôu passado,
Mestres amai qu'aissi canten,
Vous diren bé, nosto pensado
Es que segues toutes counten ;
Lou trabal fa, ren l'amo dousso,
Et se po vous pourta proufi,
Coumo riren sé vosto bousso
L'an qué ven nous faï reveni.

IV)
Quand la sant Bertomiu passava,
Autras-fès l'òm dormissiá 'n pauc,
A cinc oras òm se levava,
Mas òm aviá près de repaus ;
A sièis lo soèr, de la botiga,
Fotiam lo camp a l'ostalet
E au mens, sens tròp de fatigue,
Fasiam tot nòste tracanet.

V)
Ara, desmpuèi doas annadas,
A quatra oras de bòn matin,
Mièja fòlas o enratjadas
Fau èstre sus nòste bassin.
D'un coquin de lum que tròp velha
Nos a la fin esclairat
Coma ririam se d'un còp de pelha
Nos disián : fasètz lo sautar.

VI)
Pèr tau trabalh que posquèm faire,
Totjorn tròban que n'i a pas pro ;
Als mèstres se volèm plaire
Fau pas 'naussar nòste menton ;
Autras-fès, òm los vesiá rire,
Amb un èr gai, vèire trepar ;
Mas uèi, se l'òm o voliá dire
L'òm porriá benlèu se trompar.

VII)
En fin, aprèp tant de sofrança,
Nòste bèu temps serà vengut,
Planiguèm pas nòsta despensa
Deman tirarèm los escuts,
Finiguèm bien nòsta jornada,
Badèm, viva lo temps present,
Anèm faire a l'ostau bugado,
Ara n'aurem mai que lo temps.

VIII)
Anèm donc bien o mau passada,
Mèstres amai qu'aicí cantèm,
Vos direm be nòsta pensada
Es que séguetz totes contents ;
Lo trabalh fach rend l'anma dolça
E se pòt vos portar profit,
Coma riren se vòsta bolça
L'an que vèn nos fai revenir.

4)
Quand la Saint-Barthélémy[3] passait,
Autrefois, on dormait un peu,
À cinq heures, on se levait
Mais on avait pris du repos.
À six, le soir, de la boutique
Nous nous sauvions à notre petite maison
Et, au moins, sans trop de fatigue,
Nous faisions toutes nos petites affaires.

5)
Maintenant, depuis deux années,
À quatre heures de bon matin,
Moitié folle ou enragée
Il nous faut être sur notre bassin.
D'une méchante lampe qui veille trop,
On a rallumé la fin,
Que nous ririons si d'un coup de chiffon
On nous disait : faites-la sauter!

6)
Quel que soit le travail que nous puissions faire,
Ils trouvent toujours qu'il n'y en a pas assez ;
Aux maîtres, si nous voulons plaire
Il ne nous faut pas relever le menton ;
Autrefois, on les voyait rire,
Avec un air gai, voire se promener ;
Mais aujourd'hui, si on voulait dire ça
On risquerait de se tromper.

7)
Enfin, après tant de souffrances,
Notre beau temps va arriver,
Ne plaignons pas notre dépense
Demain nous sortirons les écus ;
Finissons bien notre journée,
Crions, vive le temps présent,
Allons à la maison faire la lessive,
Maintenant nous en aurons plus que le temps.

8)
Allons donc, que ça se soit bien ou mal passé,
Maîtres que nous chantons aussi
Nous vous dirons bien notre pensée
C'est que vous soyez tous contents ;
Le travail fait rend l'âme douce
Et s'il peut vous apporter du profit
Nous serons bien heureuses si votre bourse
L'année prochaine nous fait revenir.

1 Ecoubettes : petits balais de bruyère pour accrocher la bourre de soie du cocon et trouver le début du fil.
2 Marier les fils : torsader 2 fils ensemble pour qu'ils s'égouttent mutuellement.
3 La grande foire de la Saint-Barthélemy (24 août) à Alès, elle durait une semaine.

De paysan à mineur, Louis Portanier de Ponteils (Gard), 1937-1949

Marie-Lucy Dumas avec la collaboration de Jean-Pierre Bouvier*

Louis Portanier, 1893-1969

Les bulletins de salaire de Louis Portanier du Ranc de la Lauze (commune de Ponteils-et-Brésis), mineur à La Grand-Combe (Gard) portent sur la période qui encadre la seconde guerre mondiale, années du passage du privé à la nationalisation des houillères. Ces années-là sont celles de la désertification de ces montagnes cévenoles, conséquences de la guerre de 1914-18 et de l'accélération du processus de départ des paysans pour travailler « en bas ». Pendant ces années-là, la commune de Ponteils-et-Brésis perd la moitié de sa population (de 704 à 377 habitants[1]). Rares pourtant sont les paysans des communes entièrement rurales du canton de Génolhac à s'embaucher aux mines[2]. Louis Portanier doit effectuer un passage brutal de paysan à mineur sans la transition ou la possibilité de rester un « paysan-mineur »[3], - statut noté dans les communes de Chamborigaud, Portes et Sénéchas-, à cause de l'éloignement de la mine. Auparavant, il avait déjà conjugué travail de la terre et travaux d'appoint tels que creuser des trous pour y planter les poteaux électriques qui font leur apparition dans le paysage de Ponteils en 1927, puis couper des châtaigniers pour fournir l'usine à tanin de Ponteils[4]. De ces travaux il n'a gardé que des factures, en revanche, de la mine il a conservé tous ses bulletins de salaire qui, chose inouïe pour l'époque et pour un paysan, permettaient la justification d'une pension de retraite.

Né à Ponteils le 16 janvier 1893, Louis Portanier habite le mas appelé Ranc de la Lauze. Son acte de naissance comporte la signature de l'aubergiste Chanel, grand-père de Gabrielle Chanel. Il épouse en 1920 Noëlie Fossat, une voisine du Bouschet de La Lauze, de laquelle il a deux enfants vivants. C'est un rescapé de guerre de 1914-18 où son jeune frère Gustave a laissé sa vie avec de nombreux autres de sa classe d'âge[5], lui-même est mutilé pour laquelle blessure il touche une petite pension. À 44 ans, fin 1937, il s'embauche à la mine et la quitte à 56 ans, en 1949. Son embauche tardive indique qu'il ne lui est plus possible de nourrir les siens avec sa ferme. On ne sait s'il le vit comme une déchéance, une promotion, ou plus comme un simple changement de routine, passant d'une vie où il réglait lui-même son temps et travaillait seul, à une vie de travail très encadrée avec d'autres hommes, en équipe, dans un milieu qui le déracine toute la semaine.

Obligé de loger à L'Affenadou ou à La Grand-Combe, villages miniers, ou encore sur site (Le Pontil), il remonte le dimanche à sa ferme. Le bulletin précise le logement en « caserne », réservé aux célibataires. Entre les deux lieux, de chez lui, il lui faut faire 15 minutes de marche pour atteindre la gare de Ponteils-Concoules en traversant la Cèze au gué de Malafosse, prendre le train jusqu'à La Grand-Combe (40 minutes), ensuite celui du transport de la houille (et des mineurs) jusqu'à la mine. Un trajet que l'on ne peut effectuer qu'une fois par semaine. Dans les années 1950, il n'existe pas encore de ramassage par les bus H.B.C[6]. des mineurs, depuis Génolhac, jusqu'aux puits de La Grand-Combe.

Femme et enfants restent à la ferme où ils pratiquent les travaux courants : jardinage, récolte des châtaignes, élevage des vers à soie, des cochons, des chèvres et des moutons, traditionnellement réservés aux femmes et enfants. Son repos à la ferme le dimanche est probablement consacré au fauchage, labourage, coupe de bois et entretien des faïsses, travaux traditionnellement masculins[7].

---

* Jean-Pierre Bouvier a présenté une communication sur les « plans inclinés » de Portes et Sénéchas au colloque « L'archéologie industrielle » organisé par la Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard, 17-20 avril 2013.

1 Une décroissance commencée dès 1851, année du maximum : 1 125 habitants.

2 Pour les communes de Malons-et-Elze, Bonnevaux, Ponteils et Concoules, les départs vers la mine se montent de 1 à 2 hommes par an dans les années 1930-1940, par commune.

3 Décrite par Jean-Pierre Chabrol dans sa trilogie sur *Les Rebelles* ou dans l'ouvrage *Mineurs des Cévennes*.

4 Archives privées, famille Portanier.

5 De 1911 à 1926, la population de Ponteils passe de 747 à 575 habitants, avec 33 « morts pour la patrie » et sans doute autant d'invalides de guerre.

6 Houillères du bassin des Cévennes. Le car des mineurs emmenait les mineurs aux trois postes. Il existait encore en 1967.

7 Interview de Marinette Masseboeuf du Bouschet de La Lauze et visite sur le terrain.

Sa petite propriété de 10 ha est répartie sur les faïsses du Ranc de la Lauze, entre la Cèze et la route et porte des châtaigniers, des cerisiers et des pommiers sur des prés en pente, et quelques champs de pommes de terre.

Il décède à Portes le 16 février 1962 à 69 ans, ce qui est dans la moyenne de l'espérance de vie d'un homme à cette date[8].

Il a travaillé à deux ou trois puits, lieux indiqués sur ses bulletins de salaire.

- La mine « Sans-Nom », au lieu dit Sainte-Barbe, composée de nombreux bâtiments : hôpital, cité ouvrière, transformateur, terril, chevalement et lampisterie[9]. « *Le charbon est remonté de 80 m par un plan incliné intérieur aboutissant à un travers-bancs à flanc de coteau* »[10].

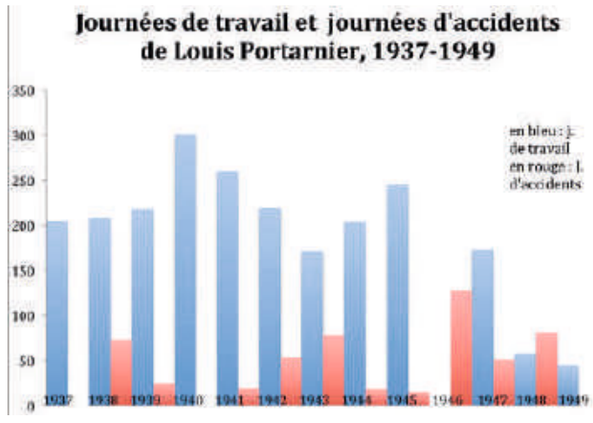


- Les puits de « Pontil 1 » et « Pontil 2 », lieu-dit Le Pontil dans la commune de Laval-Pradel. On y trouvait aussi cité ouvrière, salle, lampisterie, chevalement et salle des machines. « *Les charbons remontant à 300 m par ces puits sont ramenés au jour par la galerie Sainte-Barbe, d'environ 2 kilomètres de longueur creusée dans le flanc de la montagne et desservie par locomotives électriques à trolley*[11] ».

Un homme malchanceux ?

Louis Portanier travaille 22 à 25 jours par mois en moyenne, des semaines de 5 jours à 5 jours et demi. Sur le graphique ci-contre, les barres rouges indiquent les journées payées en accident du travail, très nombreuses : 541 jours en 10 ans de travail pour 24 accidents, plus 97 jours en congés maladie. Trois très gros accidents du travail : en 1938, 1943 et 1946. Il reçoit pour cela des indemnités qui sont en général la moitié du salaire journalier moyen. Est-il malchanceux ou maladroit ? Faute de mention précise sur les bulletins de salaires, on peut imaginer divers accidents du plus bénin au plus grave, membre cassé et bronchites chroniques dues aux tailles dans la roche des travers-bancs. Les retenues pour outils cassés ou perdus sont fréquentes et semblent nous dire qu'il a été maladroit, malchanceux ou alors colérique.





Sa période la plus intense de travail a eu lieu pendant les années 1940 à 1943, période où il a le moins d'accidents et où il touche paradoxalement le moins de salaire.

Les bulletins de salaire

Ces bulletins montrent de manière incontestable que si le mineur gagne plus que l'ouvrier agricole, son salaire n'a pas évolué entre 1937 et 1945, et qu'une très importante inflation monétaire a grignoté l'augmentation des salaires avec la nationalisation (1946) qui a apporté toutefois des avantages supplémentaires au travailleur. De

8 Source de l'Insee http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=bilan-demo&page=donnees-detaillees/bilan-demo/pop_age3d.htm

9 Relevé de Michel Wienin, Patrimoine industriel.

10 *Brochure du centenaire*, p. 22. op. cité en bibliographie

11 Idem, p. 21

nouvelles primes sont créées : prime de production, de panier, de transport et de logement, en même temps que la Caisse autonome de sécurité sociale se transformait en Sécurité Sociale dans les Mines. En février 1947, le bulletin mentionne parmi les retenues possibles la cotisation à L'aérium de Barre-des-Cévennes[12] et la colonie sanitaire de Cessous (commune de Portes).

La composition des bulletins ne se diversifie guère. Ils sont composés de trois parties : salaires, indemnités et retenues.

Le salaire à la journée

Le montant en est indiqué avec une très grande diversité qui varie du simple au triple. Difficile avant 1954[13] de se faire une idée de la grille des salaires, car le prix de la journée après une base fixe, varie selon le poste occupé, la quantité de charbon sortie dans la journée[14], le nom du puits et aussi l'âge du mineur. Sur le bulletin d'avril 1939 de Louis, au Puits Sans Nom, sont inscrits les salaires suivants : 1 journée à 60,63 francs, 11 à 53,47, 9 à 60,41, et 1 à 49 francs, un total de 1 241,49 francs soit une moyenne de 56, 43 francs par jour. Ce mois-ci, il n'a travaillé que 22 jours. Il a 46 ans. Un autre mineur de fond, Henri Galinier, âgé de 25 ans, au Puits du Ravin, reçoit pour ce même mois d'avril 1939 un salaire composé de 12 jours à 44,25 francs et 17 à 47, 10 francs[15], un total de 1 331,70 francs, un moyenne de 45,92 francs par jour. Selon ce bulletin, il y a eu 29 jours de travail, Henri Galinier ne s'est reposé qu'un seul jour[16], à moins qu'il n'ait eu des journées comptées double ?

Les majorations

Une majoration systématiquement payée au mineur de fond se monte à 20% du salaire journalier. S'y ajoutent celles pour heures supplémentaires, et, à compter d'avril 1940, une « prime d'assiduité » de 30%. Cette prime devient « prime de régularité » en novembre 1945. Une prime de production est créée en 1947, que Louis Portanier ne touche guère car, à partir de cette année, il est malade ou ne travaille qu'à mi-temps.

Les indemnités

Les indemnités à ajouter sont celles des congés payés (obligatoires depuis 1936), mais Henri Galinier ne les touche pas ; des indemnités d'accident, des secours maladie et chômage et allocations familiales. À compter d'avril 1946 apparaissent en tant que telles les heures supplémentaires payées avec un supplément de 25% la première heure et 50% les autres heures, et des indemnités nouvelles : logement, panier, transport. Le tout donne un salaire brut dont sont déduites les retenues.

Les retenues

Le contenu de cette rubrique qui varie beaucoup, est composé de trois produits : Acomptes, caisses et frais divers.

- Les acomptes : les salaires sont payés à la quinzaine, deux fiches de paye pour le mois jusqu'en février 1939. Puis la fiche de paye devient men-

12 La Tour de Viala, Lozère. Il s'agit l'aérium Marceau, à la sortie du village de Barre, transféré à Saint Julien d'Arpaon (actuel domaine des 3 Tilleuls), puis à la Tour du Viala (et pas de Vialas !), au nord du Bougès, dans la commune de Saint-Maurice-de-Ventalon, bâtiments acquis par le comité des œuvres sociales de la commune d'Alès lors de la disparition de la société de secours minière d'Alès. Le bâtiment de Barre est devenu colonie sanitaire de la Sécurité sociale de Lozère de 1949 à 1963, sous le nom d'aérium de la Corniche (note de Michel Wienin).

13 Année où le salaire devient mensuel.

14 On ne commence pas un avancement tous les jours ! D'autre part, si les changements d'affectation existent, ils sont d'habitude rares et justifiés : on ne passe pas de piqueur en taille (le poste le plus rémunérateur de la mine) à un poste, peu qualifié, sans raison. Il a dû y en avoir une : accident handicapant, problème respiratoire, sanction… En cas de fin de taille (chantier épuisé), un piqueur est affecté à une taille, pas rétrogradé à un poste inférieur, seul le personnel le moins qualifié et les gamins servent de bouche-trou. Commentaire de Michel Wienin

15 Bulletins de salaire de Henri Galinier de 1928 à 1954, Société des amis de la Maison du mineur, La Grand-Combe. Il commence à travailler à 14 ans et demi en extérieur, puis au fond sur divers postes, successivement à la galerie des Nonnes aux Taillades, aux puits Ravin, La Trouche (La Levade), Roux (Trescol) et galerie Thérond (Champclauson) où il termine comme « boute-feu ». Il habite La Grand-Combe, puis La Haute-Levade, et enfin Les Salles-du-Gardon.

16 Tout à fait impensable, les syndicats auraient fait une révolution ! Il y a sans doute des doubles journées et surtout des journées d'astreinte pour des travaux nécessitant l'arrêt de certains chantiers (sécurité, stabilisation de galeries importante, travaux au puits, remplacement de moteurs, de ventilateurs…), comptées double. Il ne s'est pas arrêté que le jour de Pâques (le 17). Note de Michel Wienin.

suelle, la paye de la première quinzaine est désignée en « acompte de quinzaine ». En octobre 1946, le salaire est à nouveau payé par quinzaine.

- « caisse autonome » et « caisse de secours ». Ces caisses patronales ont été crées dès 1870. Les retenues se font sur « la somme revenant à l'ouvrier ». Les cotisations à ces caisses sont difficiles à peser en terme de pourcentage du salaire, environ de 2 à 8 ou 9%. Après 1946, la caisse autonome est seule maintenue.

- Les frais divers sont une rubrique fourre-tout qui concerne le travail : dont amendes et outils, loyer des camps (logement), et des impôts prélevés à la source : Impôt cédulaire (il disparaît en février 1948, un impôt sur le revenu prélevé à la source). Pour les temps de guerre, une Contribution nationale extraordinaire de 4% est imposée de janvier 1939 à décembre 1944 et un prélèvement extraordinaire de 10% (appelé fonds de solidarité nationale) pèse fortement sur les journées de travail d'octobre 1939 à août 1940, pour financer la guerre. La cotisation au syndicat est obligatoire (Syndicat Unique des Mineurs de LGC) (vichyste) de février à juillet 1944 de 6, 20 francs par mois.

La paye est réglée en espèces. Systématiquement le caissier ne peut en faire l'appoint exact, aussi reporte-t-il cette petite somme sur le bulletin suivant.

L'en-tête des bulletins de salaire signale en peu de temps les changements de nature de la compagnie :

« Compagnie des mines de la Grand-Combe », compagnie fondée le 18 septembre 1855. Les puits se situent dans les lieux de Trescol, Champclauson, Luminières, Laval.

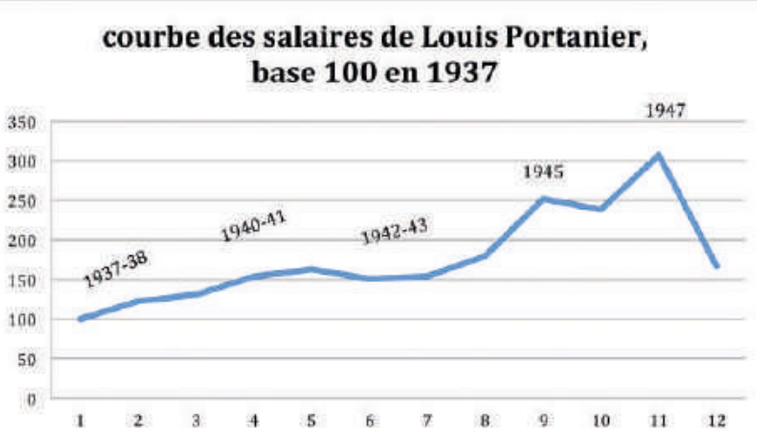
« Mines de la Grand'Combe, exploitation réquisitionnée par l'État » : à partir de janvier 1945. Trois groupes sont constitués : le groupe Nord (vallées de la Cèze et de l'Auzonnet) ; le groupe Centre (La Grand-Combe, Cessous[17], La Vernarède) ; le groupe sud (Rochebelle, Fontanes, Saint-Martin).

« Mines de combustibles du Gard et de l'Hérault, Bassin d'Alès, groupe centre, mines de La Grand'Combe et de Cessous réquisitionnées » : à partir de novembre 1945.

« Houillères du bassin des Cévennes, groupe centre, La Grand-Combe » : à partir du 1er octobre 1946 avec 5 divisions administratives : 1ère : Ricard, Le Pontil, La Fontaine et sans Nom. 2ème : région de Trescol. 3ème : région de Champclauson. 4ème division : exploitaiton de Laval. 5ème division : exploitation de Saint-Jean-de-Valériscle.

L'évolution du salaire mensuel

En 1939, la journée de travail est repassée à 9 heures et dès le déclenchement de la guerre, la semaine de 48 heures est imposée à tous.



Si on ramène le salaire de Louis Portanier à un dénominateur commun, une base 100 en 1937, on constate 3 périodes :

-1937-1940 où le salaire passe de 100 à 150. Le salaire journalier varie de 28,20 francs à 75,20 francs ; cette variation est due aux changements de poste de Louis. Manœuvre, puis sans doute spécialiste, mineur ou « mineur de roc » de travers-bancs, poste le mieux payé.

- 1940-1943 : une stagnation du salaire. Louis travaille un plus grand nombre de journées pour un salaire qui ne bouge pas. Pendant ces trois années, une hausse des prix a eu lieu. De plus les restrictions devaient rendre la vie des mineurs en ville difficile. Nul doute que les produits de sa ferme (châtaignes, pommes de terre, lard de cochon) lui ont été d'une grande aide et qu'il pouvait en transporter dans son « cabas[18] » et son sac à dos pour en vendre à ses collègues, en redescendant de son hameau le dimanche.

-1944-1947 : le salaire journalier passe rapidement de 150 à 300, suivant l'évolution de l'inflation monétaire, mais la hausse des prix a été plus élevée encore. Le salaire journalier évolue de 90 à 500, 650, puis 900 francs par jour. L'inflation

17 Cessous appartenait à la compagnie Mokta el Hadid, avec Comberonde, Cornas, Gagnières, Montalet. Nationalisée en 1946 avec rattachement au bassin des Houillères des Cévennes.

18 Le cabas est le sac fabriqué par le mineur pour porter son casse-croûte : caoutchouc et bois. La toile de convoyeur (caoutchouc renforcé) n'est pas encore répandue pendant la guerre, les anciens cabas étaient simplement en forte toile. Michel Wienin.

monétaire est provoquée par le rationnement qui entraîne un renchérissement des produits, puis par l'accroissement des salaires, les primes aux soldats démobilisés conjuguées au déficit budgétaire de l'État qui accroissent la masse de la nouvelle monnaie mise en circulation après la suppression des billets et pièces de monnaie du régime de Vichy.

Louis Portanier quitte le Ranc de La Lauze à une date inconnue pour vivre à Portes avec son épouse dans les nouveaux logements construits pour les mineurs, pour l'époque, alignés le long de la D 906[19].

Au Ranc, ses terres sont abandonnées, nul successeur, sa ferme est en ruine au milieu des arbres et des ronces.

Sources :

Bulletins de salaire de Louis Portanier, archives privées.

Bulletins de salaire de Henri Galinier, archives de l'Association des amis de la Maison du Mineur, puits Ricard, La Grand-Combe.

Photos transmises par Jean-Pierre Bouvier, source : Association des amis de la Maison du Mineur.

Bibliographie :

Turpin Michel, Histoire de la compagnie des mines de la Grand-Combe (Gard), *L'écho des berlines*, supplément au n° 30, juin 1993, Association pour le contact et l'Information en Archéologie Industrielle.

Compagnie des mines de la Grand-Combe, 1836-1936, *Brochure du centenaire, 1936*, avec photos, dessins et carte des installations minières.

Monographie de la compagnie des mines de la Grand-Combe, extrait de Nîmes et le Gard, Volume publié à l'occasion du XLIe Congrès de l'association française pour l'avancement des sciences », session de Nîmes, août 1912, Nîmes, coopérative « La laborieuses », 1912.

Sugier Fabrice, *Mineurs des Cévennes*, tome I et tome 2,

Vincent Michel, Les mines des Cévennes, Terre cévenole – Saint-Hilaire-de-Brethmas, 2006.

19 Suite à la destruction du vieux village de Portes en 1930.

Échanges / Courriel des adhérents / Questions

Cette rubrique contient les messages que nous recevons concernant la revue et quelques travaux d'adhérents que nous soumettons à la discussion des lecteurs.

Mme Nys Barbusse, notre doyenne

À propos de l'article sur le préfet Ducamp, (L.C.C. n°174, 213, de Olivier Poujol), un petit complément sur son fils, « noceur invétéré ».

Léonce Ducamp, maire de Cassagnoles, était le fils d'Eugène Ducamp qui avait été préfet du Gard. Profitant de la fortune de son père, Eugène habitait à Nîmes, mais il venait chasser à Cassagnoles et il ouvrait son château une partie de l'année. Il fut élu maire en 1884. Pour remercier les habitants il organisa une grande fête. Il fit venir de Nîmes dans des voitures à chevaux de louage 41 musiciens : des cuivres et des tambours. Ceux-ci arrivés au village, et désaltérés par un verre de petit vin clairet, se mirent en rang par quatre et firent trois fois le tour du village en jouant à tue-tête sous les applaudissements à tout rompre des habitants et de quelques curieux venus des communes voisines. Puis ce fut le repas de midi sur la grande terrasse du château, tous les hommes valides de Cassignoles y assistèrent pendant que les femmes aidaient le cuisinier pour servir le repas. Agneau, chevreau, volailles et charcuterie ! Le soir arriva, les musiciens firent encore une fois le tour du village, les cochers des voitures de louage éclairèrent leurs lanternes et adieux cuivres et tambours, le village retomba dans le calme d'une nuit étoilée.

Source : mémoire locale.

Alain Venturini, directeur des Archives départementales de l'Aveyron

Sur le mot « pont » :

Une petite réaction à la lecture de l'article de Marie-Lucy Dumas sur « la pancarte du péage de Saint-Ambroix ». À la page 11, l'auteur indique que « ce péage était perçu pour la traversée de la Cèze, ou péage du Pont de Tharaux, même à l'époque où il n'y avait qu'un bac ».

L'expression est normale : outre son sens courant de « pont » le mot latin *pons* désigne également un bac. Habitude a été prise par les érudits à travers l'Occitanie de traduire en français par « pont », ce qui peut correspondre à un ancien usage en langue d'oc.

Entre Arles et Trinquetaille, le « pont de Trinquetaille » était à l'origine un bac (cf. Du Cange, sous l'entrée PONS 1,dernier paragraphe).

Par chez moi, à côté des appellations plus courantes d'Hôpital du Var ou Saint-Laurent-du-Var, l'on parle de l'Hôpital du Pont du Var (actuelle commune de Saint-Laurent-du-Var). Les frères de cet hôpital qui a existé de 1150 à 1428, faisaient traverser le Var soit à gué en période de basses eaux, soit au moyen d'un bac en période de hautes eaux. Il a fallu attendre 1381 pour voir apparaître un projet de construction d'un « vrai » pont, projet étouffé dans l'œuf par la Guerre de l'Union d'Aix (1383-1388) et la sécession niçoise qui s'en est suivie. Après la disparition de l'hôpital du Var, le système gué/bac sera entretenu par les hommes de Saint-Laurent. Le premier pont, en bois, sera bâti en 1792 par l'armée française.

Mme Nys Barbusse, Une « cogorlada » à Cassagnoles

Au petit château de Cassagnoles il y avait un jardin irrigué par une roue actionnée par un mulet. Peut-être en 1933, c'était l'automne, il avait plu depuis trois jours et sur les Cévennes de gros nuages noirs nous en promettaient encore. Gare à la Gardonade se dit Monsieur Louche le jardinier. Par précaution, il attela le mulet au charreton, il chargea les cabanes à lapins, attacha la chèvre à la ridelle de derrière et partit les mettre à l'abri à l'ancien moulin de tuiles, moulin abandonné mais dont la bâtisse et la cour se situaient sur le chemin qui monte au village. En chemin, il croisa Numadet, surnom de Jalaguier, le facteur, qui lui dit que le Gardon était prêt à passer sur le pont de la route qui va de Vézénobres à Massanes, charriant des arbres arrachés sur ses rives et des objets divers emportés dans les faubourgs d'Alès et d'Anduze. Il lui dit également que tout au long du chemin il voyait des animaux sauvages, hérissons, rats, castors, crapauds et serpents grimper vers la montagne pour se mettre à l'abri de l'inondation.

Le jardinier Louche arrivé devant sa maison vit la première vague du Gardon, qui grondait fort, lécher la première marche de l'escalier. Ses enfants étaient déjà monté au premier étage les chaises paillées et les ustensiles de cuisine. Une seconde vague et l'eau entra au rez-de-chaussée. Pendant la nuit le fils suivi la montée de l'eau sur les marches de l'escalier jusqu'à l'avant-dernière du premier étage. Alors des bruits sourds se firent entendre sous le pavé des chambres devenait inquiétant : « ce sont peut-être les poutres de la cuisine qui craque », se dirent les parents et ils se regardèrent d'un air livide : « nous allons passer à travers et nous serons ensevelis dans le noir des cendres de la cheminée de la cuisine ». Alors ils se mirent tous à genoux se serrant les uns contre les autres pour réciter une prière…

Le Gardon finit par se retirer.

Le jardinier avait hâte d'évaluer les dégâts dans sa cuisine. Il faisait nuit encore et il éclaira de son briquet et que vit-il ? Les courges qu'on avait laissé bien alignées sur une étagère avaient flotté et entraînées par les remous de l'eau, c'était elles qui tapaient au plafond de la cuisine et du débarras en faisant des bruits sourds et alarmants sur le pavé des chambres. Gros rires de soulagement de toute la famille et le père dit : « Acò era pas que de cogorladas » ! (Tout ca ce n'était pas que des histoires de courges ! Cogorladas signifie aussi : des blagues, des fariboles).

Marc Bordreuil recherche les fascicules de « La Revue Cévenole » édités par la Chambre de commerce d'Alès et parus entre 1950 et 1960. Merci à qui pourrait me les laisser consulter (achat éventuel).

Marc Bordreuil, adhérent LCC , conservateur honoraire des Musées d'Alès.

À lire ou à consulter

Les fonds récemment entrés au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes

Mise à disposition du fonds Chassany

Le centre a reçu en don un important fonds documentaire constitué par Jean-Paul Chassany, membre du conseil scientifique du Parc et chercheur à l'INRA[1]. Ce fonds porte essentiellement sur le causse Méjan. On y trouve une large documentation consacrée à l'agriculture en général, des études menées sur le domaine expérimental de La Fage (propriété de l'INRA) ainsi que des documents de travail (enquêtes auprès d'agriculteurs, relevés floristiques, CR de réunions...) sur des problématiques particulières : transformations des systèmes de production, évaluation du rôle de la végétation des parcours etc. Le fonds couvre essentiellement les années 1980-1990.

Vous pouvez en consulter le contenu précis sur notre catalogue en ligne à l'adresse suivante : http://193.251.32.224/xampp/pmb/opac_css/index.php?lvl=section_see&location=1&id=25

Ce fonds nous paraît très intéressant à plusieurs titres et notamment au regard du classement Unesco dont ont bénéficié les Causses et les Cévennes en 2011.

Le fonds d'archives du Groupement de Développement Agricole du Vigan

Ce groupement a décidé de verser une partie de ses archives au centre de documentation du Parc. Le fonds n'est pas encore traité mais on y trouve une large documentation sur les activités de l'association ainsi que des études/rapports sur les pratiques agricoles (transhumance, élevage, productions...).

Fonds Durand sur l'usine à tanin de Génolhac

L'ancienne usine à tanin de Génolhac a été partiellement détruite début 2013 pour laisser place à une future halle de sports. Seules sont restées en place la cheminée et la verrière, éléments remarquables de son architecture et pour lesquels un projet de mise en valeur a été mené par une étudiante au printemps 2013. Carole Virone, étudiante en Master valorisation et médiation des patrimoines, a ainsi collecté de nombreux témoignages ainsi que des archives sur l'usine. Le propriétaire des archives, M. Durand, après avoir accepté de les confier à Carole pour son étude, s'est laissé convaincre de les donner au centre de documentation et d'archives où ils pourront être consultés par tous. Qu'il en soit ici vivement remercié. Le fonds n'est pas encore consultable mais il a déjà fait l'objet d'un premier classement avec une dizaine d'élèves du collège de Génolhac dans le cadre de « l'école après les cours ».

(Voir l'article des élèves dans ce numéro).



Classement du fonds de l'usine à tanin par les élèves du collègue de Génolhac, photo : P. Roux-Tatto, PNC.

Tous ces documents sont (ou seront prochainement) librement consultables au centre de documentation et d'archives à Génolhac, ainsi que bien d'autres ! Vous pouvez aussi approfondir vos recherches bibliographiques grâce à notre catalogue en ligne sur le site internet du Parc national des Cévennes : http://www.cevennes-parcnational.fr/Acces-directs/Centre-de-documentation-et-d-archives-a-Genolhac .

Nous sommes ouverts au public sur réservation au 04.66.61.19.97.

Parc national des Cévennes
Centre de documentation et d'archives
3, Grand Rue
30450 GENOLHAC
Tel : 04.66.61.19.97
Mail : doc@cevennes-parcnational.fr

1 INRA : Institut national de la recherche agronomique

Nous avons reçu :

***Hugenotten 77,* Jahrgang Nr. 4/2013**

César III Godefroy 1706-1758

Begründer des Hamburger Stammes der Familie Godefroy, von Johann Diederich Hahn-Godeffroy.

Das Protolobuch des reformierten, am Anfang wallonischen und dann französischen Gemeinde in Mannheim, von Dominique Ehrmantraut.

***Hugenotten 77,* Jahrgang Nr 1/2014**

Reformierte in Dresden 1700-1849, von Fremden zu Stadtbürgen, von Hagen Christian Jach.

« ..hlab nackend und bis auffs Hembde ausgezogen.. und wie das Vieh endlich aus der Stadt gejaget und vertrieben », juni 1693, von Dierk Loyal.

000

***La Viste,* n° 34, décembre 2013**

Un numéro entièrement consacré aux articles magistraux de Jacques Schnetzler : Les quartiers vanséens.

Avoir regroupé dans ce numéro la série d'articles que Jacques Schnetzler avait publié dès les débuts de la revue *La Viste*, a été une excellente idée. Ce numéro est accompagné de cartes et de photos.

000

***Histoire et patrimoine,* La lettre des archives départementales de la Lozère, n° 24.**

Crayonner, esquisser, les dessins dans les archives.

Vous permettez Monsieur ? Puis-je divertir la Lozère ?

Une page de Théophile Roussel en exercice de paléographie

Enseigner histoire des arts avec les documents d'archives

Dernières entrées.

Causses & Cévennes, 119e année, n° 1-2014

Thème : patrimoine mondial : l'heure des choix.

Pour faire vivre l'inscription au patrimoine de l'UNESCO, divers articles dont « Une appropriation renouvelée du patrimoine cévenol » de Michel Langlois, et particulièrement un article de la Commission action sur « L'occitan un patrimoine à sauvegarder » qui propose un plan d'action en «*10 dralhas per desenvolopar la culture e la lenga occitanas en Cevenas* » (pour la première fois depuis l'histoire de la revue), traduits en français.

000

***Cévennes Terre de lumière,* Connaissance et sauvegarde du patrimoine culturel et naturel vivarois, n° 4-2013.**

À la découverte des dinosaures ardéchois

Meyras : le renouveau au château de Hautségur

***Mémoires de l'Académie des Hauts-Cantons,* 2006-2007, Le Vigan.**

Ce premier numéro raconte la création de cette Académie (arts, sciences et belles-lettres) qui comprenait à sa première assemblée Lucie et Raymond Aubrac, parmi d'autres personnalités prestigieuses du canton viganais.

Objet de l'académie : réunir ses membres et tous correspondants dans la recherche du progrès et du développement des rocs cantons situés notamment sur les quatre départements : Hérault, Gard, Aveyron, Lozère. Elle assurera ou fera assurer la conservation et la promotion du patrimoine historique, culturel et économique de cette région.

Annales de l'Académie cévenole

2012-2013, XXIII, Académie cévenole, Pôle culturel et scientifique de Rochebelle, 155, rue du Faubourg de Rochebelle, 30100 Alès.

Au sommaire

L'exploitation du plomb et du zinc en Cévennes par Jean-Pierre Rolley.

Le Clinton, vin mythique des Cévennes par Jean-Marie Tuquet Laburre.

Larminat /Auphan : deux grands soldats alésiens dans la tourmente du XXe siècle par Robert Courtieu.

000

Malons et Elze, Gens et terroirs en hautes Cévennes,

Marie-Lucy Dumas, avec les contributions de Marie-Thérèse Costier-Chaumienne et Marie-Claude Durand. Avec illustrations et index, Éditions Gens et terroirs des hautes Cévennes, 3ème édition 2014.

L'histoire des petites communautés cévenoles et rurales intéresse un plus large public que les descendants qui y recherchent leurs ancêtres. C'est la raison de cette 3ème édition revue avec quelques ajouts et un peu allégée (plus de carnet couleur). C'était le premier ouvrage de la série que l'auteur consacre aux communes des hautes Cévennes. À commander sur le site www.hautescevennes-histoirepatrimoine.com



Elzière Jean Bernard, Le décodage des chansons de geste et des romans courtois (XII^e^ et XIII^e^ siècles),

e Talent Bruxelles, Redhills Ventures, Las Vegas, 2013, *775* pages.

Un monument d'érudition. Jean-Bernard Elzière a consacré de très nombreuses années à la composition de cet ouvrage. Nous l'avons dit, il est parti de l'idée que les chansons de geste reproduisaient sous une forme masquée des faits réels de l'histoire contemporaine de ces écrits. L'ouvrage commence par le décryptage ou le décodage du premier récit, le plus connu, celui de *La Chanson de Roland*, rédigé fin XI^e^ début XII^e^ siècle. Cette épopée que l'on croyait tournée contre les Sarrazins serait en fait « une évocation des faits survenus après la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, assisté de son fidèle Guillaulme fitz Osbern ».

Pourquoi un tel codage ? « Le clerc médiéval, au moment de composer un récit, savait, pour l'avoir appris de ses maîtres, qu'il avait le choix entre le discours simple univoque, directement accessible à tous, et un discours crypté, dont les grands principes herméneutiques étaient connus des lettrés. Tout indique que, placés dans le sillage du discours interprétatif développé dès l'Antiquité tardive, les clercs des XII^e^ et XIII^e^ siècles ont baigné dans un climat d'exégèse métaphorique parfois à caractère très historique. Ce contexte semble avoir conduit ces derniers à concevoir eux-mêmes leurs propres fictions, avec pour acteurs les membres des lignages féodaux qu'ils voulaient célébrer et auxquels ils étaient attachés par des liens, familiaux ou autres. »

Un tel décryptage exige de la part de l'auteur un ensemble de connaissance très pointues sur les faits relatés et ou les familles codées dans ces récits.

Un autre exemple : *Le charroi de Nîmes* où apparaît l'évocation de la Regordane, évoquerait la prise du château et de la ville de Niort par Savary de Mauléon le 1^er^ mai 1205. Nîmes serait Niort, Guillaume, Savary de Mauléon, les Sarrazins les frères Harpin et Otrant gardiens du château, la Regordane représenterait l'axe Surgères, Mauzé, Niort et Saint-Maixent. Guillaume (Savary de Mauléon) emploie une ruse pour pénétrer à Nîmes (Niort) : déguisés en marchands menant d'un convoi de charrettes chargées de barriques remplies de chevaliers en armes. Jean-Bernard Elzière compare le récit codé au récit de la prise de la ville de Niort pour y déceler les évidentes passerelles entre les deux récits. Le plus évident reste toutefois l'auteur (qui n'a peut-être jamais mis les pieds à Nîmes ni à Arles, mais qui connaît sa géographie) qui est Thibaud de Blazon (vers 1160-1229), natif du comté d'Anjou qui a voulu raconter les exploits des grands princes méridionaux (Raimon VI comte de Toulouse (Guillaume d'Orange), Pierre II d'Aragon et Savary de Mauléon qui luttèrent contre les barons français de Philippe Auguste ayant envahi le Midi, en 1212-14. Jean-Bernard Elzière donne les éléments biographiques de ces personnages et surtout les commanditaires et les évènements circonstanciés ayant servi au récit codé. Le plus curieux est l'abondante iconographie et des cartes où se superposent les lieux du récit et leur nom décodé.

Si je ne reste pas tout à fait convaincue par cet exercice systématique, cet ouvrage apporte une abondante documentation sur ces chansons de geste, sur leur auteurs, leurs commanditaires, sur les sociétés de leurs époques, les familles princières, royales, ou plus modestes. Il compile un considérable travail de bibliographie, sous-tendu d'une immense érudition de « bénédictin » pour ce travail original qui a été soutenu par de nombreux instituts de recherche. Un monument donc à parcourir comme en flânant et par esprit de curiosité qui fait tourner les pages, car on veut savoir : « oui, tiens donc, qui se cache derrière Merlin ? ou Florimond ? ou Ganelon ? ou Brunissen de Montbrun ? », mais qu'on ne peut pas lire dans son lit, en raison de son format, in quarto, comme il se doit !

À commander à Jean-Bernard Elzière, boite postale n° 7, 13930 Aureille, jb@elziere.com. Voir avec lui pour le tarif (la souscription réservée aux lecteurs de L.C.C. 62 euros, port compris au lieu de 86, était à durée limitée).



Visitez le site du Lien des Chercheurs Cévenols : www.cevenols.fr

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes (numéros disponibles)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 149 avec sommaire.	*30,00 €

Familles

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick Chassin du Guerny)	* 7,50 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)	7,50 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	5,50 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel daudet)	* 15,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	15,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	6,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	8,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	4,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	6,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	4,50 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	6,00 €
HS29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	6,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	7,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	* 20,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole) Le CD…	* 20,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard Elzère)	16,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Barnard Atger)	4,50 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)	* 8,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)	6,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)	* 16,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle	18,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)	9,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)	3,50 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	9,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVII[e] s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)	12,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)	6,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat)	*35,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	4,50 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	4,50 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	7,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	6,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	6,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVII[e] siècle (Jean Pintard)	4,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	4,50 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	4,50 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	* 4,50 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - CD	10,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	12,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

Les frais d'envoi (en France métropolitaine) sont inclus dans les prix indiqués. Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 % sur la vente des hors-séries, exception faite des numéros dont le prix est précédé d'un astérisque. Envoyer vos commandes avec le règlement à : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

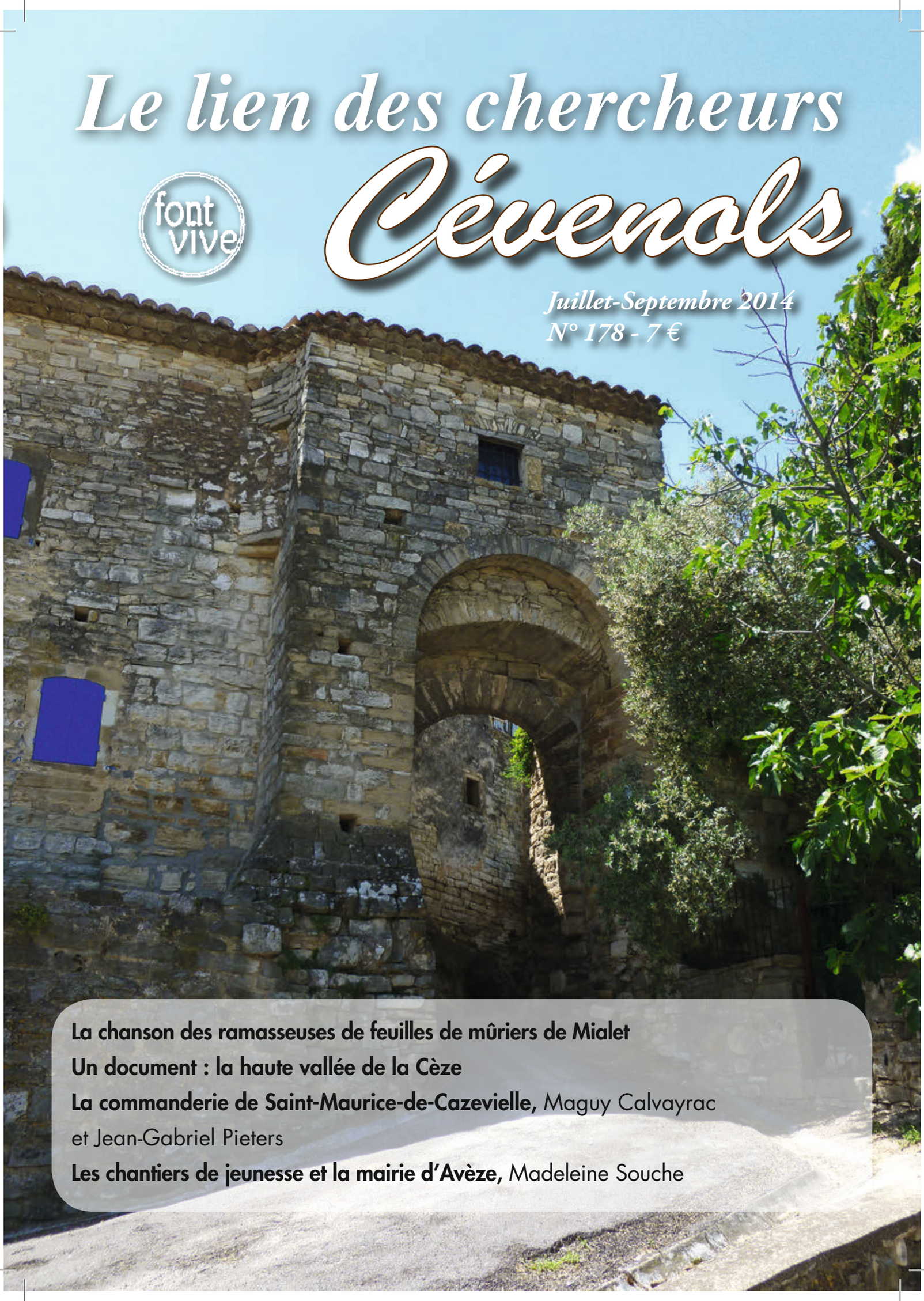
9 770335 626008

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr- Tél 07 81 88 88 36.

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Juillet-Septembre 2014
N° 178 - 7 €



La chanson des ramasseuses de feuilles de mûriers de Mialet

Un document : la haute vallée de la Cèze

La commanderie de Saint-Maurice-de-Cazevielle, Maguy Calvayrac et Jean-Gabriel Pieters

Les chantiers de jeunesse et la mairie d'Avèze, Madeleine Souche

Sommaire



Croix hospitalière marquant les limites de la commanderie de Gap-Françès sur le Lozère. Photo Parc national des Cévennes.

• **Agenda,** p. 2

• **Éditorial : Raconter l'histoire : le récit historique allégorique substitué au récit direct et explicite par Marie-Lucy Dumas,** p. 3

• **In memoriam, Antoine Blanchemain par Olivier Poujol,** p. 5

• **La chanson des ramasseuses de feuilles de mûriers apportée par Bernard Atger,** p. 6

• **Le document en langue d'oc : sentence arbitrale à propos d'un moulin et d'un béal, par Marie-Lucy Dumas,** p. 8

• **Page double : dessin de la haute vallée de la Cèze, dans les années 1880,** p. 10

• **Un document : inféodation d'une chapelle à Saint-Maurice-de-Cazevielle en 1679, par Maguy Calvayrac,** p. 12

• **À propos d'une inféodation de 1675, évocation de la commanderie de Saint-Maurice de Cazevieille par Jean-Gabriel Pieters,** p. 14

• **Un complement au témoignage de Roger Fabre sur les Chantiers de Jeunesse à Avèze par Madeleine Souche,** p. 22

• **À lire, à consulter,** p. 26

• **Questions, réponses, échanges, courriels,** p. 29

Photo de couverture (M.-L. Dumas) la porte de la commanderie de Saint-Maurice.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE (Association créée en 1961)
Siège social : 3 Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément
Yannick Chassin du Guerny

Bureau
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Patrick Arnault
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Louis Raymond

Conseil d'administration
Patrick Arnault, Bernard Atger, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Philippe Gaussent, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wiénin.

Comité de rédaction
Bernard Atger, Christine Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Alice Motte, Marie-Claire Pontier, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Madeleine Souche, Michel Wiénin.

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Élie Pellaquier, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 - ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Tarifs
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum
Adhésion sans abonnement : 5 € ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, 3 Grand Rue 30450 Génolhac

Mise à jour avril 2014

Agenda

23 août, Assemblée générale au Collet-de-Dèze de 9h à 17h avec visite du Collet animée par M. Philippe Hugon : remplir le papier à envoyer à LCC pour réserver votre repas.

Programme : 9h-10h : table des écrivains de notre association ; 10h-12h30 assemblée, avec rapports, élection, tour de table ; 12h30-14h30 : déjeuner ; 14h30-17h : visite du Collet-de Dèze.

24 août, participation de L.C.C. à la journée des écrivains à Barjac (Gard).

Dernier trimestre de 2014 : sortie du Hors série *Les familles de La Fuye et Grongnet au temps de l'Edit de Nantes et de sa Révocation* de Henri Teisserenc et réédition du Hors série sur *La franc maçonnerie dans le Gard septentrional*, avec addendum, de Gabriel Liotard.

4-5 octobre, participation de L.C.C. aux "Journées d'histoire locale" à Barjac.

En octobre : premier cours de toponymie (et onomastique) au Pôle culturel d'Alès, entrée gratuite, en association avec l'Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes et l'Institut d'études occitanes d'Alès, un cours tous les deux mois, le lundi de 14h à 16h, avec petite participation pour le polycopié du cours demandée au public. Le cours est assuré par Michel Wienin. (La date précise sera indiquée sur le site cevenols.fr .)

22 novembre, au Pôle culturel de Rochebelle à Alès, à 16h, une conférence de Pierre Casado, linguiste, laboratoire CRISES de Montpellier 3, « Les compoix médiévaux et modernes : un outil indispensable pour le linguiste et l'historien. Un cas d'espèce : le compoix d'Alès ».

Éditorial



Raconter l'histoire : le récit historique allégorique substitué au récit direct et explicite

Le livre de Jean-Bernard Elzière sur *Le décodage des chansons de geste et des romans courtois*, dont j'avais rendu compte rapidement dans la livraison précédente, met en évidence un procédé utilisé par certains auteurs de l'époque médiévale, celui du récit historique allégorique substitué au récit direct. Pour en comprendre sa place dans les diverses manières de présenter ou de célébrer l'histoire des hommes et des institutions, voici une brève présentation des procédés mis en œuvre au Moyen Âge pour rendre compte de cette mémoire :

- les **annales chronologiques** (ou chroniques) : des religieux rendent compte au jour le jour de la vie des princes et des abbayes où sont notés les actes de la vie quotidienne, sans commentaires, ou presque.

- les **hagiographies**, oeuvres de religieux, elles décrivent la vie d'un « saint » et tous les aspects de sa sainteté, particulièrement les plus merveilleux. Ce genre intéresse les ethnologues[1] et les mythologues[2].

- les **histoires** des conflits, des établissements religieux, des princes… : avec cette catégorie apparaissent des récits dont les auteurs ont voulu onner des faits en fonction de leur dessein et les analyser. De beaux exemples sont donnés avec l'*Histoire de l'Église de Reims* par Flodoard (Xe siècle), l'*Histoire de la conquête de Constantinople* de Geoffroi de Villehardouin (1150-1212) qui écrivit en français et participa à la croisade de 1204, *La Chanson de la croisade albigeoise* écrite en partie par Guillaume de Tudèle et en partie par un troubadour anonyme.

- la **littérature** : dans cette catégorie sont placés depuis longtemps les chansons de geste, les romans courtois comme les romans de la Table Ronde, *Le Charroi de Nîmes*, etc. Ces récits, souvent regroupés en cycles, ont été classés en trois catégories au XIXe siècle : les récits de pure invention, les récits qui prolongent des légendes anciennes, les romans qui mettent en vers une tradition orale. Les historiens modernes s'en méfient généralement car ils mettent en scène des faits et gestes souvent historiquement impossibles à prouver, voire irréels (exemple de l'équipée de Charlemagne à Jérusalem). Ces récits intéressent les mythologues et les ethnologues qui y trouvent matière à scruter l'imaginaire de la société médiévale[3]…

On n'avait pas jusque-là envisagé que ces récits littéraires puissent raconter, à leur manière, d'authentiques faits historiques, non pas des prouesses de chevaliers dans un lointain passé, mais bien des guerres ou des attaques de villes, voire la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, par exemple, tout à fait contemporaine de celui qui l'écrivit ?

Une vieille tradition de l'écriture historique mal connue est celle de la métaphore : substituer une époque à une autre, des personnages réels à des personnages mythiques, des lieux peu connus à d'autres plus prestigieux… On sait que ce procédé a beaucoup été employé aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, à diverses fins, notamment pour éviter la censure : *La princesse de Clèves* de Mme de La Fayette, *Les Lettres Persanes* de Montesquieu ou les Contes de Voltaire. Un cévenol a employé ce procédé pour évoquer l'intolérance : Laurent Angli-

1 Walter (Philip) *La mythologie chrétienne, fêtes, rites et mythes du Moyen Âge*, Imago, 2011.

2 Voir le site : http://www.mythofrancaise.asso.fr/index2.html. Les historiens s'y intéressent aussi pour l'imaginaire, les mentalités et la piété populaire.

3 Jacques Le Goff, dans « *L'imaginaire médiéval* », ignore les chansons de geste au profit des romans courtois (Brocéliande et Chrétien de Troyes).

À nos lecteurs.

Nous ne possédons plus dans nos archives d'exemplaire de notre Hors-série n° 50 : *«La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras»*, par Yannick Chassin du Guerny.

Nous lançons un appel pour que l'un de nos fidèles lecteurs et adhérents qui serait en possession de ce hors-série nous le confie quelque temps pour en assurer la reproduction.

Merci de vous signaler au 07 81 88 88 36 ou par email contact@cevenols.fr. Nous prendrons contact avec vous.

Éditorial (suite...)

viel de la Baumelle « *L'asiatique intolérant, traité à l'usage de Zéokinizul roi des Kofirans* »[4]. De même que dans cet ouvrage on reconnaît le roi des Kofirans dit le Chéri (Louis XV le Bien aimé), de même les auditeurs du récit allégorique historique reconnaissaient leur seigneur, ses proches et ses adversaires, sous les personnages mis en scène.

Plusieurs questions se posent :

- pourquoi transposer dans une autre époque, donner d'autres noms de lieux, d'autres noms de personnes à des personnages bien réels ? Il semble que les clercs ont baigné dans un climat d'exégèse métaphorique, parfois à caractère historique, selon une tradition héritée de la littérature impériale et de l'exégèse biblique qu'ils pratiquent couramment « *pour valoriser la vérité, exclure les indignes, parler dans un langage compréhensible par tous et embellir les choses.* »[5] La raison d'être de ces récits peut revêtir des aspects divers : célébrer un lignage, répondre à une commande du prince, de son abbé ou de son évêque, etc.

- à qui étaient destinés ces récits ? Une telle pratique ne pouvait s'adresser qu'à une minorité qui reconnaissait les personnages, lieux et événements dans le récit substitué. Au-delà de la cour et du cercle des initiés, l'éloge ou la mise en scène de membres du lignage nécessitent des grilles de décryptage qui sont d'ailleurs parfois données et/ou connues, bien éloignées des préoccupations du commun des mortels. Quand ces récits sont-ils devenus populaires ? Comment cela arriva-t-il ? Ayant franchi la barrière du petit groupe d'initiés, le roman substitué perd tout son sens caché pour être compris ensuite pendant des siècles au pied de la lettre.

- quelle place occupent ces récits substitués dans le lot des récits ou messages diffusés par l'Église, fresques, vitraux, sculptures, sermons ? Au XII^{e}-XIII^{e}, s'ils sont à l'usage de quelques-uns, produits par des clercs, ils ne devraient occuper aucune place véritable dans la catéchèse de l'Église à destination des non nobles. Bien que non religieux (pas de saints), les récits substitués défendent toutefois et mettent en avant des « valeurs », celle de la chevalerie, celle de la croisade..., valeurs chrétiennes qui finissent par devenir les valeurs morales de tous.

Du récit substitué au mythe

Les trois fonctions des mythes, du moins selon l'analyse faite de nos jours : « *la puissance sacrée, la force physique, la prospérité matérielle dont l'ajustement hiérarchisé commande la vie du monde comme celle des sociétés* »[6], s'appliquent complètement à ces récits. Et forcément cela remet en cause des « mythes » accrochés aux identités nationales voire nationalistes au XIX^{e} siècle : Arthur, Charlemagne, Siegfried les héros des trois protagonistes de la I^{ère} guerre mondiale.

L'ouvrage de Jean-Bernard Elzière ouvre des dimensions de recherche jusqu'alors faiblement entrevues, ignorées ou déniées, par exemple en montrant que l'*Histoire des rois de Bretagne*, où apparaissent pour la première fois les figures littéraires d'Arthur et de Merlin, traite de l'histoire de l'Église de Lindisfarne et du nord de la Grande-Bretagne, opposée aux Églises d'York et de Cantorbéry, Arthur et Merlin représentant deux abbés du XIIe siècle. Evidemment cela est beaucoup moins drôle que le combat éternel du bien contre le mal ! Ces dimensions remettent en cause bon nombre d'idées développées au cours des XIX^{e} et XX^{e} siècles, sur les chansons de geste et les romans courtois, inscrits ou non dans des cycles. Comme je ne pense pas que « *le premier qui a dit la vérité, il doit être exécuté* »[7], nous offrons nos colonnes à ces recherches et aux réflexions, apports et commentaires qu'elles peuvent susciter et nous conseillons à nos lecteurs cet ouvrage. Revenir à la trame d'origine est donc une entreprise de « démythification », parfois douloureuse pour l'imaginaire !

Marie-Lucy Dumas

4 Fiche Wikipédia, bien faite par Claude Lauriol.

5 J.B. Elzière, op. cité, p. 524, note 21.

6 Georges Dumézil, *Apollon sonore et autres essais, esquisses de mythologie*, Gallimard, 1987.

7 Guy Béart.

In memoriam
Antoine Blanchemain



Avec Antoine Blanchemain disparaît une grande figure d'un renouveau dans les vallées cévenoles durant les années 1950-1960. Son itinéraire au service des agriculteurs cévenols avait croisé celui de Jean-François Breton, co-fondateur de notre association, dans le mouvement des C.E.T.A. que J.-F. Breton avait impulsé après la guerre.

Antoine Blanchemain, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, est décédé le 18 février 2014, à l'âge de 88 ans. Il a été enseveli dans sa propriété au Prunier, à Saint-Roman-de-Tousque.

Originaire du Loir-et-Cher (précisément du Vendômois) après avoir été jardinier, ouvrier agricole, fermier, dans les Cévennes, puis une année instituteur à l'école de l'Hôpital (commune du Pont-de-Montvert), Antoine Blanchemain est recruté en 1954 (par Raymond Prieur, inspecteur de l'enseignement primaire à Florac et un des premiers soutiens de Charles Bieau) comme instituteur agricole itinérant pour les cantons de Saint-Germain-de-Calberte, de Barre-des-Cévennes, et du Collet-de-Dèze. Il est basé à Saint-Germain-de-Calberte. Alors que les vallées cévenoles se dépeuplent de façon impressionnante, entraînant un pessimisme général, pour ne pas dire le découragement, l'instituteur itinérant se fait le propagandiste de techniques nouvelles et est sensible aux premières appréciations des ingénieurs agricoles sur l'intérêt économique de l'élevage caprin et sa ressource nouvelle dans un pays qui voit décliner la production marchande de châtaignes aussi bien que l'élevage du ver à soie. En 1956, il rencontre Paul Flayol, agriculteur à Saint-Roman-de-Tousque. Tous deux décident de créer un centre d'études techniques agricoles ou C.E.T.A. dans la Vallée Française qui réunit dès la fin de l'année une vingtaine d'agriculteurs. Paul Flayol en est le président et Antoine Blanchemain le technicien. Le mouvement des C.E.T.A. a été créé après la guerre par Bernard Poulain, exploitant agricole et Jean-François Breton, ingénieur agronome. Breton fut l'ingénieur du premier C.E.T.A. à la Queue-les-Yvelines, puis directeur de la Fédération nationale des C.E.T.A. La réflexion du C.E.T.A. de la Vallée Française, après avoir tourné sur l'avenir de la châtaigneraie, les fruits rouges, les bulbes de glaïeuls, se centre assez vite sur les possibilités offertes par l'élevage caprin, alors que le contexte de l'époque restait très hostile à la chèvre (le «rasoir du globe»). Dans un rapport d'une vingtaine de pages intitulé «*La chèvre, problème actuel de l'économie cévenole* », Blanchemain apporte la preuve de la viabilité de l'élevage de chèvres en Cévennes et pose les fondements d'un élevage caprin moderne : éradication de la brucellose (fièvre de Malte) qui sera conduite par les services vétérinaires de la Lozère, sélection du cheptel (on fera venir des boucs reproducteurs de la Sarre), contrôle de la production laitière, mise en commun des moyens de production et de commercialisation. Jean-François Breton par la fédération nationale des C.E.T.A. ne manque aucune occasion pour encourager le C.E.T.A. de la Vallée Française. René Dumont, venu en 1957 à Sainte-Croix et à Moissac, rendit un verdict encourageant sur l'apport de la chèvre

Bibliographie :

Antoine Blanchemain : *Possibilités humaines et agricoles sur le mont Lozère. Essai de monographie du Pont-de-Montvert*, 1955 (à consulter au Centre de documentation et d'archives du P.n.C. Génolhac).

J.J. Bonneville, A. Blanchemain, O. Poujol : « Paroles des Cévennes », *Parole et Société*, revue bimestrielle du Christianisme Social, n° 1-2, 1979.

Antoine Blanchemain : « Naissance d'une coopérative », *Causses et Cévennes*, n°3, 1998.

Antoine Blanchemain : *Le jardin interrompu* (souvenirs d'enfance), Les Presses du Languedoc, 1994.

Antoine Blanchemain : *Le vent du Lozère*, Les Presses du Languedoc, 2000.

Antoine Blanchemain : *Jacou, petit village et grands seigneurs*, Les Presses du Languedoc, 2005.

à la petite exploitation paysanne. Finalement, le 29 novembre 1959, la coopérative «Le Pélardon des Cévennes» vit le jour. Paul Flayol en prit la présidence et Jean Bouillon, ingénieur agronome installé sur une exploitation à Saint-Etienne-Vallée-Française, la direction technique et commerciale. L'instituteur agricole, répondant à des nécessités familiales et d'autres sollicitations avait déjà quitté le pays et le métier, pour une autre carrière d'ingénieur agricole. Entré au ministère de l'agriculture, il fut chargé de missions nationales ou internationales sur l'économie de l'élevage ovin et caprin. Après la coopérative laitière, une coopérative d'élevage sera créée en 1965 pour l'amélioration du cheptel.

Mais Antoine Blanchemain avait été « pris » par les Cévennes et il y revint. Il s'installa en 1973 à Jacou, dans l'agglomération de Montpellier, dont il fut conseiller municipal. Il se passionna toute sa vie pour les questions agricoles et pour la défense de l'environnement. Au temps de l'action professionnelle succéda celui de l'écriture, pour le roman : *Le vent de la Lozère* (2000) et pour l'histoire : *Jacou petit village et grands seigneurs* (2005).

Philippe Joutard, président du Club Cévenol, a confié que s'il avait affirmé dans un de ses premiers éditoriaux de Causses et Cévennes, au milieu des années 1970, ne pas croire au « *Crève-Cévennes* », c'est pour avoir rencontré la coopérative du «Pélardon des Cévennes» et d'autres entreprises de ce type.

Olivier Poujol

La chanson des ramasseuses de feuilles de mûriers

Apportée par Bernard Atger

Cette chanson était chantée par « *las mesadièras* » du mas des Plans (actuel camping) à Mialet à l'occasion du ramassage de la feuille des mûriers pour les vers à soie. Elle m'a été transmise par mon père qui la tenait du sien, Agéric Atger, né en 1875, qui avait travaillé dans ce mas.

Il s'agit d'une chanson composée, semble-t-il, sous la troisième République et que les femmes entonnaient à l'approche de la voiture du seigneur d'Aubignac. Le fermier complice les prévenait de sa venue et lorsque le seigneur se plaignait de leur manque de respect celui-ci lui répondait : « si je les empêche de chanter tout le personnel va s'en aller et je ne pourrai pas nourrir les vers à soie ».

Frédéric Guillaume de Girard de Miellet d'Aubignac (1811/1895) fut maire de Saint-Jean-du-Gard de 1860 à 1871 .

Lorsque mon père a transcrit cette chanson, dont il ne se souvenait pas de l'air, le patois cévenol de son enfance s'était quelque peu provençalisé comme a pu le remarquer Michel Wienin.

Ce dernier a recueilli vers 1970 deux couplets d'une chanson semblable, transmis par la famille Rodier qui habitait au col de Perjuret (Fraissinet-de-Fourques). Madame Rodier l'avait entendue dans sa jeunesse à Jontanels (Gatuzières).

La mise sous graphie normalisée est de monsieur G. Arbousset professeur d'Occitan à l'IUFM de Montpellier.

Chanson recueillie par M. Wienin

Notation phonétique internationale et graphie occitane « estandard » :

Tu:tɒ ake:lɒ kana:jɒ	**Tota aquela canalha**
La caljɒ: salyda:	**La caliá saluda**
S avia:n ynɒ gali:nɒ	**S'aviam una galina**
La lyr caliɔ: duna:	**La lor caliá donar**
S avia:n pa kynɒ ka:brɒ	**S'aviam pas qu'une cabra**
La lyr caliɔ: mena:	**La lor caliá menar**
Tu:tɒ ake:lɒ kana:jɒ	**Tota aquela canalha**
Arɒ kan turnara:	**Ara quand tornarà**
Tu:tɒ ake:lɒ kana:jɒ	**Tota aquela canalha**
La salydaren: pa.	**La saludarèm pas.**

Français	***Texte de l'époque****	***Occitan normalisé***
Du temps où ils étaient les maîtres dans nos Cévennes C'est les pauvres qui avaient toute la peine ; Heureusement qu'aujourd'hui tout a bien changé, Maintenant s'ils veulent vivre, il leur faut travailler !	D'au tems qu'èron li mestrés dins nostrés Cévénnos Es lou pouré moundé qu'aviès toutos las peinos ; Hérousamen que hueil, tout aquo a chiangea, Aro, se volon viure, devoun travailha !	Del temps qu'èran los mèstres dins nòstras Cevenas Es lo paure mond qu'aviá totas las penas ; Urosament que uèi, tot aquò a cambiat, Ara, se vòlon viure, devon trabalhar !
Ils aimaient la soie, les gants et les bas, Et faisaient la fête, nous les vers à soie ; Si c'était aujourd'hui, ils seraient bien contents D'avoir de la laine pour se parer du vent !	Aimavoun la sedo, li gants, li débas ; Et fasiei la festo, noutres li magnans ; Ah ! Que s'ero huiel, series ben countents D'aguédré dé lano per se para d'où vent !	Aimavan la seda, los gants, los debasses ; E fasián fèsta, nosautres, los manhans ; A ! que s'èra uèi, serián ben contents D'aver de lana per se parar del vent !
Si nous avions un agneau gras, il fallait leur apporter, S'il n'était pas gras, ils le refusaient ; Si c'était aujourd'hui, ils nous le prendraient bien Si c'était une chèvre, ils la mangeraient bien !	S'avian un agnel gras foulié y ména S'ero pas ben gras, lou resavieis pas ; Ah Qué s'ero huiel, nous lou prendiei bé ; Quand sériéi uno cabro, la mengeariei bé !	S'aviam un anhèl gras, faliá lor li menar S'èra pas ben gras, lo recebián pas / ne volián pas ; A ! que s'èra uèi, nos lo prendrián ben ; Quand seriá una cabra, la manjarián ben !
Si nous avions une poule, fallait leur apporter Si elle était déplumée, ils la refusaient ; Si c'était aujourd'hui, ils l'accepteraient ; Même une vieille poule couveuse, ils la mangeraient !	S'avian uno galino, foulié y la pourta, S'ero desplumado, nous la résaviei pas ; Ah Qué s'ero huiel, nous la prendriei bé ; Qnand sérié una clouquo, la manjariei bé !	S'aviam una galina, la lor faliá portar, S'èra desplumada, la recebián pas / ne volián pas ; A que s'èra uèi, nos la prendrián ben ; Quand seriá una cloca, la manjarián ben !
Si nous avions du bon vin, fallait leur en donner, Faire une barrique de muscadet ; Si c'était aujourd'hui, ils tireraient profit D'un peu de piquette et de raisins pourris !	S'avian dé boun vi, foulié y douna, Faïré une barriquo dé rasins muscats Ah ! Qué s'eré huiel, fariei soun proufit D'un pau de piquèto et dé rasins pourrits.	S'aviam de bon vin, lor ne faliá donar, Faire una barrica de rasims muscats A ! s'èra uèi, farián son profit D'un pauc de piqueta e de rasims porrits.
Si nous avions une belle fille, fallait leur amener, Si elle n'était pas bien faite, ils la refusaient ; Si c'était aujourd'hui, ils nous la prendraient bien, Même n'étant plus vierge, ils s'en contenteraient !!!	S'avian uno poulido filho, foulié y la ména, S'ero pas poulido, nous la ressaviei pas ; Ah ! Qué s'ero huiel, nous la prendriei bé, Quand sérié uno garço, la troussariou bé…	S'aviam una polida filha, la lor faliá menar, S'èra pas polida, nos la recebián pas / ne volián pas ; A ! s'èra uèi, nos la prendrián ben, Quand seriá pas pus filha, se n'acontentarián ben…

* texte transmis par Agéric Atger

Le document en langue d'oc

1492, 12 mai : sentence arbitrale en langue d'oc à propos d'un moulin et d'un béal, paroisse de Sainte-Marie-de-Ponteils (Gard).

par Marie-Lucy Dumas

Nous Anthoine de la Boleya e Estienne Masmegha fils de Antoine Jean Dayrac e Raymond Chapberd arbitres arbitradors e amicables compositors per las partidas communament elegitz vist e intendut lo compromes en nous autres fach e nostra potestas en aquel contenguda ausidas las partidas compromessans vitz et palpatz los lioctz contensiosez e consideratz los profitchz e utilitatz tant de l'una partida que de l'autra aven dich ordonat arbitrat disen ordonans e arbitran e deffenisen en la faise e maniere que se en set : e premieirement attendutz e considerats lous prouffiechz e utilitatz que les ditz Etienne e Jehan Masmegha fraïres filhs de Peyre ce qui Dieou merite fassa an predran en e per les dits mollis per elles fachz depuis le premier arbitratge en say en la dito levado de Florensac ou del Chambo de contra Vielvic ordonan e arbitran que los dits fraïres sian tengutz e devon pagas las emendas degudas a causa del passamen del bezal des dits molis parten de la levado que est en la tenador de la plancha del chami ferrat jusques as ditz mollis a leurs propres couts e despens e sans ajuda de l'autra partida e per esmenda sion tengutz pagar e satisfar a Antoine Masmegha del dich luoc a soma de quatre lieuras e a Jehan gastal del dich luoc autras quatre lieuras e a Guilhem rey del d. luoc oultre se que a paga la soma de quinze soulzt e aquo per tout domaige e interetz e action que les dits Antoine Masmega Jehan Gastal e Guilhem Rey porrian demandar a causa del passamen que fay le dit bezal per leurs terras. Item oultre la dite emenda sia licite as dits Antoine Masmegha Jehan Gastal e Guilhem Rey e alz sieus al temps advenedor prendra d'ayga del dit besal per irigar e azegar leurs ortz que y son al present ou poyrian estre al temps advenit moderadomen e puescha le dit Antoine Masmegha pareillamen prendre l'ayga que proven del besal coma a acoustumat per irigar e asegar son ort desoubs son ostal au um chanal moderamen coma ditch e asegats o irigatz los dits ortz sian tenguts los dits Antoine Masmegha Jehan Gastal e Rey tornar redre e restituer l'ayga al dit besal.

Pareilhemen sia licite als dis Anthoine Masmegha Gastal et Rey on lou dit besal passa en leur terra mettre rastellie per retene leurs poms et aultras fruchas et aquo sans empachar ne impeder lo cors de layga del besal.

Item sian tengudas las dites partidas al desabre delbesal tant que duron las terras et properiétat d'autrui faire las parez necessarias et aquelas tener reparados al degut et aquo segon rata et partion que prendron et se ajudon de la dite aya.

Source : notaire Benoit de Villefort, *Bulletin de la société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, 1869, p. 32.

Traduction

Nous Antoine de la Bolée et Estienne Masmejean fils de Antoine Jean Dayres et Raymond Chabert arbitres arbitrants et médiateurs amiables entre les parties, choisis en commun, vu et entendu le compromis fait entre nous et en notre pouvoir sur ce différend, entendues les parties en présence, vus et touchés les lieux contestés et considérés les profits et utilités tant de l'une que de l'autre partie, avons dit, ordonné, arbitré et défini de la manière qui s'ensuit :

Et premièrement, attendus et considérés les profits et utilités que les dits Etienne et Jean Masméjean frères, fils de Pierre, que Dieu lui fasse grâce, prennent sur les dits moulins par eux, fait depuis le premier arbitrage, à savoir sur le dit barrage de Florensac ou du Chambon près de Vielvic, ordonnent et arbitrent que les dits frères soient tenus et doivent payer les amendes dues à cause du passage du béal des dits moulins partant du barrage qui se trouve en l'endroit de la planche (la passerelle) du chemin muletier jusqu'aux dits moulins à leurs propres coûts et dépenses et sans l'aide de l'autre partie et en amende sont tenus de payer et satisfaire Antoine Masméjean du dit lieu à la somme de 4 livres et à Jean Gastal du dit lieu quatre autres livres et à Guilhem Rey du dit lieu, en outre qu'il a payé la somme de 15 sols, et cela pour tout dommage et intérêt et actes que les dits

Antoine Masméjean, Jean Gastal et Guilhem Rey pourraient demander à cause du passage que le dit béal fait sur leurs terres.

Item, outre la dite amende, il est licite aux dits Antoine Masméjean et Jean Gastal et Guilhem Rey et aux leurs dans les temps à venir, de prendre l'eau du dit béal pour irriguer et arroser leurs jardins qui y sont ou pourraient y être dans les temps à venir, modérément et que dit Antoine Masméjean puisse pareillement prendre l'eau qui provient du béal comme à l'accoutumée pour irriguer et arroser son jardin dessous sa maison depuis un chenal, modérément comme il a été dit, et (une fois) arrosés et irrigués les dits jardins, Antoine Masméjean et Jean Gastal et Guilhem Rey sont tenus de rendre et restituer l'eau au dit béal.

Pareillement il est autorisé aux dits Antoine Masméjean, Gastal et Rey que là où le dit béal passe sur leur terre de mettre un râteau pour retenir leurs pommes et autres fruits et cela sans empêcher ni interdire le cours de l'eau dudit béal et sans préjudice à celui-ci…

Commentaires

Les lieux indiqués dans cette sentence sont ceux de la haute vallée de la Cèze, à 2 km de la source (voir carte page suivante). Florensac est aussi écrit Flouriguère. Situé aux limites de Vielvic et de Ponteils, le site bénéficie de l'apport à la Cèze, rive gauche, de deux affluents descendants du Lozère : le valat de la Malhautière et le ruisseau de Longuefeuille, toujours en eau. Deux moulins existaient : un situé au Plagnol (une meule) et l'autre à Flouriguère avec deux meules, ce qui explique peut-être le pluriel de « moli » dans ce texte. À cet endroit, des prés en pente légère bordent la Cèze dans une courbe ou méandre, ce qui serait l'explication du deuxième nom de ce lieu Lo Chambo, « bon champ » dérivé du gaulois *cambo* qui signifie méandre.

La planche sur le chemin muletier, la Regordane, permet d'enjamber le ruisseau de la Malautière au Plagnol, (actuel pont de Vielvic), venant du Chambonnet. La levée (barrage) permet de faire partir un béal vers l'aval.

À cette date, le seigneur de ce lieu est Guigue de la Garde, seigneur de Trouilhas, de Redoussas, décédé. Deux héritières : Isabelle de la Garde épouse en 1513 Guillaume de Narbonne et sa sœur Jeanne de La Garde, Jacques de Sarrazin seigneur du Chambonnet. Le lieu de Flouriguère passe à la famille de Narbonne.

La langue d'oc de ce texte est une langue parlée mise à l'écrit, presque phonétiquement. La conjugaison des verbes reste incertaine.

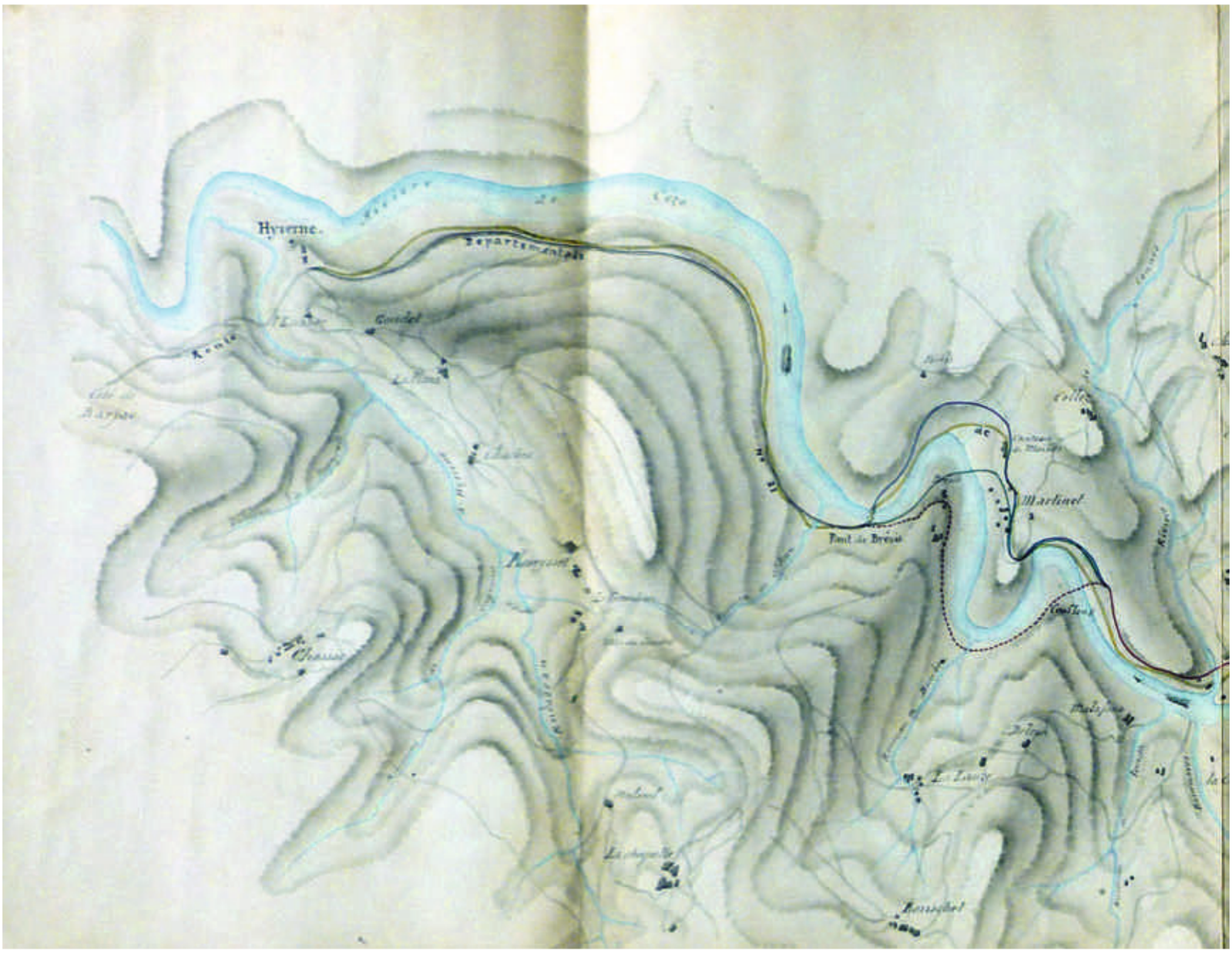
Ce texte rappelle plus bas qu'un accord a déjà eu lieu en 1470 et que les meuniers doivent 2 sols et six deniers comme cens pour chaque resclauze (barrage ou levée) au seigneur du Tournel, seigneur supérieur des lieux.

Merit ou *merite*, en anc. et moyen oc. a souvent le sens de récompense (cf. le verbe ameritar qui en cévenol moderne peut signifier mériter ou recevoir une récompense). La formule *Dius li fasca/fassa/faça merite*, = Dieu le récompense, se trouve sur des textes ou des sépultures médiévales, époque où le salut par les œuvres est la théologie dominante. Elle désigne une personne dont on reconnaît publiquement (et post mortem) la piété et la charité. (Michel Wienin).



Le béal d'un moulin taillé dans la roche, en contrebas la Cèze, aux Fournels, hameau d'Aujac, photo M.-L. Dumas.

La haute vallée de la Cèze, un dessin du département du Gard, 1872.



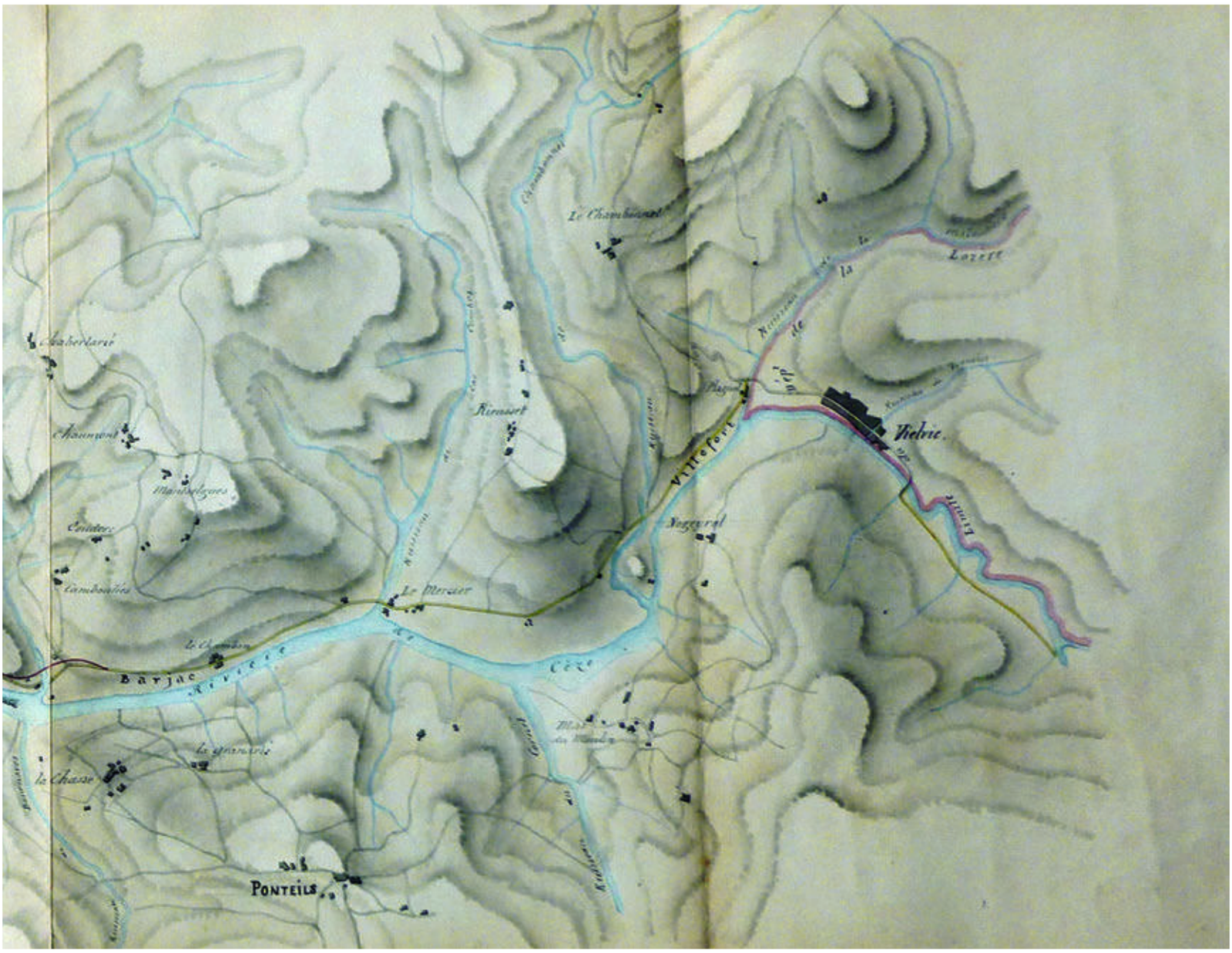
Ce magnifique dessin qui mesure presque deux mètres de long, présente la haute vallée de la Cèze de Vielvic (Saint-André-Capcèze) à droite à Hiverne (Aujac) à gauche, soit une distance de 10 km environ. Le nord est à gauche, le sud à droite, l'est en haut, l'ouest en bas. En vert la départementale 21 de Barjac à Villefort et les travaux à y faire :

- au Pont de Brésis : l'ancien trajet est le trait le plus haut, suite à l'effondrement du pont du XVIII[e] siècle, après une inondation, le nouveau tracé de la route rejoint le Martinet en coupant la Cèze plus en amont. Une «tranchée» (qui existe toujours) a dû être creusée dans la roche pour éviter le bord de la rivière.

- il faut créer quatre ponts : celui sur la rivière de Connes, celui sur le valat des Combes (au Mercier), celui sur le ruisseau du Chambonnet et celui au Plagnol sur le ruisseau de la Malautière. Jusqu'à cette date, ces valats étaient enjambés à gué. Cette départementale reprend le tracé d'une ancienne route Saint-Ambroix- Villefort, appelée par des historiens actuels «Cézarenque», vallée de la Cèze, aussi

d'un ingénieur des Ponts et Chaussées

Source : Arch. dép. Gard 3 O 1382.



ancienne que la Regordane dont on voit un morceau entre Le Chambonnet et Vielvic.

- compte-tenu de l'étiage très contrasté de la Cèze, le tracé de la D 21 s'éloigne des berges dans les parties plates, pour cause d'inondation.
- le chef-lieu Ponteils est relié à cette route par un chemin muletier et une «planche», une passerelle que l'on démonte en cas de pluie, pas de pont avant 1930.

Au Plagnol, la D21 est rejointe par une annexe qui rattache cette départementale à la N 106 (future D 906) Alès à Villefort, sur le parcours duquel se situe la gare Concoules-Ponteils de la ligne des Cévennes (Nîmes à Brioude). Cette annexe est la partie de la Regordane de Concoules à Vielvic dont elle suit le tracé y compris dans ses morceaux les plus pentus (elle sera révisée dans les années 1930).

L'habitat dispersé est bien reproduit ; cette carte est un témoignage particulièrement précis de l'habitat, des chemins entre hameaux, des pentes et des ruisseaux. Les noms de lieux sont exacts.

Un document : inféodation d'une chapelle à Saint-Maurice de Cazevielle en 1679

Source : Jean Camproux, notaire de Vézénobres, Arch. dép. Gard, 2 E 77 9 , fol. 205.

Transcription de Maguy Calvayrac

L'an mil six cent soixante quinze et le douzième jour du mois de décembre après midi regnant tres chrestien prince Louis par la grace de Dieu Roy de France et de navarre par devant moy not^e^ royal soubz^ne^ et les temoings bas nommés a esté presant M^r^ m^e^ François Berard docteur en droitz juge des commanderies de Saint christol et de Saint Maurice de Casesvieilles habitan de la ville de Sommières procureur fondé d'illustrissime seigneur frère Jean Baptiste de Ademar Millaud chevallier de l'ordre de saint Jean de Hierusalem commandeur desdites commanderies par procuration reçue par Hercule Persin not^e^ royal de la ville de Sommières le dix huitième may dernier lequel de son bon gré et en sa qualité a baillé a infeodation noblement a messire Claude Berard p^bre^ bachellier en droit civil et canon dudit lieu de Saint Maurice de Cazesvielles et de Sainte Croix de Boyriac et S^t^ André de Valens ses annexes, présent et pour lui et ses successeurs audit prieuré estipulant et acceptant c'est a savoir la chapelle de Saint Denis située dans l'enclos du château du lieu de Saint Maurice à présent ruynée les murailles du presbitaire n'estant que de douze pans d'autheur par-dessus le pavé et celles de la nef a quatre pans hors des fondements y ayant sous le presbytaire quy est le pied d'une tour un petit oratoire confrontant du levant et marin le jardin du sieur prieur et du mesme costé du marin la maison claustrale du dit sieur prieur a présent ruynée et le passage ou entrée de ladite chapelle, du couchant et vent droit le château ruyné dudit seigneur commandeur laquelle chapelle le sieur prieur désire de faire réparer pour y célébrer le saint et divin service a cause de l'éloignement de son église paroissiale, et c'est sous l'albergue et redevance annuelle et perpétuelle de deux messes que le sieur prieur et ses successeurs a perpétuité seront tenus de célébrer scavoir l'une au jour et feste de Saint Denis a l'onneur dudit saint patron de la chappelle, et l'autre du requiem dans l'octave de la feste des mortz d'après la toussaintz de chaque années lesquelles messes le sieur prieur et ses successeurs audit prieuré seront tenues d'appliquer pour le repos des âmes des seigneurs commandeurs dudit Saint Christol et Saint Maurice trépassés et à trépasser, laquelle inféodation le sieur Bérard a faicte audit sieur prieur pour et moyennant une messe qu'y a esté célébré ce jourd'huy dans ledit oratoire par le sieur prieur appliquée pour la conservation de la personne de son éminence Monseigneur le grand maistre dudit ordre et de toutte la religion de Saint Jean de Hierusalem que le sieur Bérard a déclarée avoir ouye, et c'est en concequance de l'ordonnance de messieurs les commissaires ..... généraux députés par l'illustrissime Seigneur grand prieur de Saint Gilles du mois d'avril mil six cent soixante quatorze qui porte par exprez que ladite chapelle et oratoire seront inféodés audit sieur prieur pour y célébrer le divin service promettant le sieur prieur d'estre bon et loyal envers ledit seigneur commandeur son ordre et commanderie augmente[r] ladite chapelle et oratoire ne les [point] détruire ; Et pour raison d'indemnité a cause de la main morte, faire l'absoute a chaque fin des deux messes pour le repos des âmes des commandeurs a trépasser, et le dit sieur de Bérard a sa dite qualité de le faire jouir paisiblement et pour observer tout ce dessus, lesdites parties ont obligé scavoir ledit prieur ses biens et le sieur Bérard ceux de son constituant qu'on soubmis aux rigueurs des cours de monsieur le sénéchal de Nîmes ordinaire du dit Saint Maurice et autres requis et nécessaires et ainsi [se] sont promis et juré et renoncé à tout droitz contraires.

Faict et récité à la place publique dudit Saint Maurice présents noble Jean Louys de Combier Sieur de Tavernac, habitant de St Maurice et me Jacques Granon greffier habitant Sommières Signés avec les parties et de moy Jean Camproux notre / Royal requis soussigné

BERARD Prieur de S^t^ Maurice / BERARD / TAVERNA DE COMBIER / GRANON / CAMROUX Notaire

La fête de « Saint-Denis » à St-Maurice-de-Cazevielle

Saint-Maurice, rue du Champ de foire. La foire avait lieu le 9 octobre, pour la Saint-Denis. C'était une foire aux cochons, réputée. Ce jour-là, on achetait le porc que l'on engraisserait pour être sacrifié en février. Elle est à l'origine du sobriquet qui désignait les habitants du village. On les appelait « li Por » (*lei pòrcs*), avec un soupçon d'ironie. La foire se déroulait sur une grande partie du village et débordait largement du cadre du champ

qu'on lui attribue actuellement. Les forains et marchands s'étalaient jusque devant la mairie et même sur la place de la Poujade. Elle avait gardé son caractère marchand jusque dans les années 1960 pour, petit à petit, devenir une fête d'attractions diverses et variées où se mariaient manèges, stand de tir et confiseries. C'est aujourd'hui la fête des vendanges.

Quelques notes et commentaires
— par Jean-Gabriel Pieters

• **Hercule Persin** est aussi l'auteur d'un terrier général des biens de Saint-Christol, Saint-Maurice et leurs dépendances, confectionné en 1686-87 (Arc. dép. Bouches-du-Rhône, 56 H 2949) .

• **Presbitaire,** sous le presbytaire : presbytère désignait autrefois un endroit qui devait être entouré de balustres, à l'intérieur de l'église et faisant partie de la nef : le lieu où les prêtres se tenaient, le chœur de l'église, distingué de la nef où se trouvaient les fidèles.

Selon André Bernardy (*Remontons la Gardonnenque, p. 78*), l'église de Saint-Hilaire-de-Brethmas abrite, *sous l'ancien chœur*, devenu chapelle de l'église actuelle, un puits (templier) très curieux … Cette église est « *l'une des plus anciennes de la région puisqu'un acte de 810 nous apprend quelle avait été cédée par l'abbesse du monastère de femmes d'Anduze à l'abbaye d'Aniane ; passée sous la dépendance de Cendras, elle fut entièrement reconstruite au XII^e siècle* ». En témoigne, en haut du chevet cylindrique, un ruban fait de losanges juxtaposés, décoration qui se retrouve sur la façade de la maison romane de Vézénobres (*Pierre A. Clément, Alès, p. 41*). Sur la face extérieure d'une pierre de soubassement du chevet, on observe une croix de Malte située à hauteur d'homme (*P.-A. Clément, id., photo p. 27 et A. Bernardy, id.*) .

• **Prieur, prieuré,** maison claustrale ruinée, éloignement de l'église paroissiale de Saint-Maurice… ces choses ne vont pas de soi ! Le prieuré de Saint-Maurice, *Sancti-Maurisii de Casis veteribus* était séculier et à la collation de l'évêque d'Uzès, comme celui de Saint-Pierre-de-Valence, *Valencia* ; ils appartenaient au doyenné de Sauzet tandis que celui de *Sancta-Cruce* de Boyriac (*alias* Borias ou Bories) appartenait à celui de Navacelles. Pour E. Germer-Durand, Saint-Maurice comptait 72 feux 1295, en y comprenant ceux de Valence ; et, en 1384, 9 feux fiscaux (sans rapport avec le nombre d'habitants), en y comprenant ceux de Sainte-Croix-des-Bories, village qui dès lors lui était annexé.

La maison claustrale, du latin médiéval *claustralis*, propre au cloître… puis, par extension « *qui rappelle le cloître par son ascétisme* » (Alain Rey) représentait « la maison dans l'enclos » au temps où la résidence du prêtre desservant se trouvait à l'intérieur de l'enclos religieux délimitant le terrain sur lequel se trouvaient par ailleurs l'église et le cimetière paroissial.

Le chœur de l'église paroissiale, d'origine romane, de Saint-Maurice remonte au XIII^e siècle. Les Camisards brûlèrent l'édifice ainsi que la maison du prieur en février 1703 (H. Bosc, La Guerre des Cévennes tome I, p. 488). Pour H. Rivoire, « *le site le plus pittoresque de cette commune est le devant de l'église qu'on a bâtie sur une éminence* » ; cette église à clocher carré est (mis à part le chœur) du XIX^e siècle.

Quant à « *l'éloignement* » (!) on songe à ces chapelles des ordres religieux dites « de secours, ou pour le service des châteaux où elles se trouvaient ». Tel était le cas de l'« *ancienne maison du temple Sainte-Agathe d'Alais* », située aux Prés-Rasclaux, que mentionnent le chanoine Bruyère (*op. cit.*, p. 62) et *item* des Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, Commanderie de Jalez, Alais 56 H 2321) .

• L'agglomération de *Boyriac* a subsisté jusqu'au début du XV^e siècle. H. Rivoire fait état (*op. cit.* p. 542) d'une « *transaction passée entre les seigneurs de Castelnau et ceux de Brignon, après la destruction d'un village nommé Sainte-Croix de Borias* » On en trouve la trace « *à flanc de coteau, vers Valence, des deux côtés de la route vers Saint-Maurice* » (*A. Bernardy, op. cit.*, p. 47) tandis que, de nos jours encore, les ruines de *la Gléizado* ou *Gléïssacio* se détachent sur le paysage, au nord du quartier des Lombardes à Castelnau.

• **Main-morte :** l'inféodation – transfert de propriété – est ici dévolue à « une personne perpétuelle » qui échappe par cette pérennité aux droits de mutation (lods). Les seigneurs, dans la mouvance desquels de tels « gens de main-morte » possédaient, étaient donc privés des droits de succession et d'aliénation. En compensation, ces biens étaient grevés d'un droit d'indemnité.

• **Tavernac :** métairie située sur la commune de Saint-Maurice. En février 1703, de retour à Saint-Maurice-de-Cazevieille, les camisards désarmeront « le sieur de Tavernac, nouveau converti » (H. Bosc, *La Guerre des Cévennes Tome I, p. 488*) .

En 1774, c'est la famille de Luzier de Nattes (Luziers, commune de Mialet) qui occupe Tavernac. Leur fille, âgée de 17 ans, se trouve séquestrée, à l'initiative de l'évêque d'Uzès, depuis avril



Ruines de la Gleizade de Borias, photo J.-G. Pieters

1764 chez les Sœurs Noires (Sœurs Régentes) et demande sa liberté. Dans les Arch. dép. de l'Hérault (pour nous en tenir là), on lit dans une lettre adressée le 13 octobre à Saint-Priest (C 461, f. 302) : « *Les religieuses du couvent ne m'ont pas dissimulé qu'il serait dangereux de la livrer à M. son père, dont on soupçonne beaucoup les mœurs et dont la maison est toujours ouverte aux protestants du lieu, et des environs même à leurs ministres qui y sont fort assidus* ». À la suite de quoi répondra le ministre, le 11 janvier 1775 (f. 299) : « *Le S^r Deluzié passe pour être un protestant zélé … sa maison, située à Tavernes, paroisse de Saint Maurice, diocèse d'Uzès est isolée et à une certaine distance de l'église, elle est fréquentée par les protestants des environs – la dlle de Luzier exposée à leur séduction ne serait pas à portée de recourir aux avis de son curé, ni d'aucun catholique (…) d'après ces éclaircissements je ne pense pas qu'il y ait lieu de lui accorder la liberté qu'elle réclame* ». Elle ne sera libérée que le 6 mars 1780 (id., C 408). Il est piquant de constater que cette Louise-Françoise-Adélaïde (née le 21 avril 1757), baptisée catholique à Saint-Maurice, a eu pour marraine sa tante Louise Françoise de Ménard, sœur de sa mère Marie, filles du célèbre Léon Ménard (historien de Nîmes) ! Adélaïde de Nattes épousera le 23 mai 1782 en l'église Saint-Étienne d'Uzès Louis-Izaac Chambon de Saint Esteve, frère du dernier seigneur de La Rouvière, d'où descendance protestante, continuée jusqu'à ce jour. Un intéressant bail à ferme du domaine de Tavernac fut passé le 6 mars 1789 devant Jean-Baptiste Rivière notaire de Saint-Geniès de Malgoirès (Arch. dép. Gard 2 E 54 262 f. 643 v°) .

À propos d'une inféodation de 1675 : évocation de la commanderie de Saint-Maurice de Cazevieille

Jean-Gabriel Pieters

L'acte retrouvé par Maguy Calvayrac dans le *Notariat de Vézénobres*, que nous avons le plaisir d'introduire, peut être, toutes proportions gardées, considéré comme l'une des perles du trésor des archives templières, puis hospitalières. Trésor en effet car, au cours des troubles religieux des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, les Hospitaliers de Saint-Jean de nos régions méridionales surent mettre à l'abri les documents afférents aux biens de l'Ordre, en les repliant vers Saint-Gilles puis, plus tard, en leur faisant passer le Rhône. Perle aussi car, au sein de ces immenses archives, voilà dupliqué l'un des rares témoignages qui subsiste, pris sur le vif, de l'activité de la commanderie de « Saint-Christol[1],

1 Il ne s'agit pas de Saint-Christol-les-Alès alias Saint-Christol de Vermeils mais d'un village de l'Hérault (canton de Lunel). Au milieu du XVIII^e^ siècle, les 14 commanderies et leurs

Saint-Maurice et leurs dépendances ». Il y a moyen de saisir toutes ces choses plus en détail et dans leur contexte, en consultant aux Arch. dép. des Bouches-du-Rhône les cotes 56 H 2913 à 2915 puis, tout spécialement, 56 H 2921 où l'on retrouvera cette « *Inféodation de la chapelle Saint-Denis dans l'enclos du château ruiné de Saint-Maurice de Casesvieilles* » en 1675.

La présence ici de chevaliers militaires réunis dans un but religieux et charitable témoigne d'une histoire ancienne, car les Templiers sont arrivés très tôt dans notre région. Nous sommes tout spécialement redevables à une étude de Daniel Le Blévec[2] de nombreuses précisions qui vont suivre. La première acquisition des Templiers fut le mas de Salzet, sur la paroisse de Malons, dans la haute Cézarenque, cédé par le seigneur d'Alès, Bernard Pelet en 1131. C'est seulement une quinzaine d'années après que sera fondée à Jalès leur première commanderie dans cette zone, située en pleine campagne à 1 800 m du village de Berrias.

Qui sont les Hospitaliers ?

Les origines de ces chevaliers Hospitaliers sont mal connues mais l'on sait qu'un hospice destiné à accueillir et soigner les chrétiens, déjà nombreux à entreprendre le pèlerinage en Terre Sainte, existait à Jérusalem avant l'arrivée des croisés en 1099. Placé d'abord sous la protection du bienheureux Jean Eleymon, appelé aussi saint Jean l'Aumônier ou le Miséricordieux, l'« hôpital » se mit ensuite naturellement sous la protection de saint Jean-Baptiste, dit le Précurseur. Les moines qui en eurent la charge arborèrent sur leur robe noire *la croix blanche à huit pointes, symbole du futur Ordre*. Quinze ans après la prise de Jérusalem, la communauté de l'hôpital de Saint-Jean richement dotée, protégée par le roi Baudoin, des évêques de Terre sainte mais également de fidèles en l'Occident, notamment dans le Midi de la France, devint un ordre religieux reconnu par l'Église en 1113, lorsque le pape Pascal II lui adressa une bulle « élogieuse » approuvant les statuts de son institution et la plaçant sous la protection *directe* du Saint-Siège. Elle lui assurait le droit d'élire de façon indépendante et autonome ses successeurs sans l'intervention d'aucune autorité ecclésiastique ou laïque. Elle lui accordait également l'exemption du paiement de la dîme sur ses terres, le droit de la percevoir sur celles d'autrui et lui garantissait la propriété de tous les biens acquis ou reçus tant en Occident qu'en Terre Sainte, pour le présent et pour l'avenir. Le pape Calixte II, le 13 juillet 1120, et ses successeurs confirmèrent et amplifièrent ces privilèges. La confrérie des Hospitaliers de Saint-Jean devint ainsi exempte de l'Église[3].

L'Ordre des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem prendra officiellement le nom de Rhodes[4] après 1309 puis de Malte après 1530.

Leur installation en Cévennes et dans le Gard

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'installèrent à Alès où leur souvenir est des plus évocateurs pour nous – en 1172 ou 1173, en raison d'une donation faite par dame Sibille d'Anduze.

membres, possessions de l'ordre de Malte rassemblées dans le Grand Prieuré de Saint-Gilles sont les suivantes : 1 - Saint-Christol – 2 - Bagnols-sur-Cèze – 3 - Le Noble, bois dit Puy cairol – 4 – Saint-Maurice de Cazevieille – 5 – Arnassaux ou Arnassan – 6 - Dions – 7 - Montaren – 8 – Saint-Jean d'Entraigues, île sur le Gardon – 9 – Cauvas – 10 - Valence – 11 – Le Luc – 12 - Aubais – 13 – La Mourrade – 14 – Saint-Jean de Ginestet et la Bruguière à Saint-Michel de Bannières. Précisons ce que représentent certains membres, d'après le rapport d'une visite de 1761 (AD Gard, H 889) dont nous reparlerons : (3) le Noble du Puech-Cairol est le nom d'un bois situé au terroir de Fontanès, qui est borné par des termes portant la croix de l'Ordre, à huit pointes. (5) Arnassan est localisé à deux lieues d'Alès. (7) Montaren, à une lieue d'Uzès, consiste en la cinquième partie de la juridiction du lieu. (8) Saint-Jean d'Entraigues est tout près des murs d'Alès, au nord de la ville ; on y trouve les vestiges d'une ancienne église joignant un pré, sur le chemin de la porte de La Roque aux prairies ; la rivière de Gardon fait limite au couchant ; les termes sont marqués de croix de l'Ordre. (9) Cauvas (avec La Liquière) se trouve à deux lieues d'Alès. (11) Le Luc (métairies et terres) est au terroir de Saint-Chaptes. (13) La Mourade est située à une lieue de Lunel. (14) Saint-Jean de Ginestet se trouve aussi à une lieue de Lunel.

2 *Provence historique, Les hospitaliers du XII^e^ au XVI^e^ siècle*, t. XLV – fascicule 179 / janvier-février-mars 1995 – Daniel le Blévec, « L'enquête de 1373 dans le diocèse d'Uzès », *p. 87-100*. Voir aussi du même : « Les templiers de Jalès, seigneurs de Berrias », *Le pays des Vans* t. II, p. 81-92.

3 *Découvertes Gallimard* n° 351, « Les Chevaliers de Malte ». Selon le chanoine Marcel Bruyère dans *Alès capitale des Cévennes* p. 60, des reliques du Précurseur furent trouvées en 1145 à Samarie, par les croisés, ce qui expliquerait le renouveau qui se manifesta alors pour le culte de ce saint, notamment à Alais où l'église fut peut-être (simple conjecture) reconstruite après l'incendie qui, en 1166, ravagea la ville.

4 Le changement de nom interviendra après la chute de Saint-Jean d'Acre (1291) et la perte définitive de la Terre-Sainte puis 16 ans d'installation à Chypre, à la suite de la conquête éclair de Rhodes.

Leur maison se trouvait à l'entrée des prés situés au nord de la ville lesquels, pour ce motif, portent depuis le nom des « prés Saint-Jean ». La maison et une partie des prés occupaient une petite île formée par le lit principal et un bras du Gardon qui se déversait dans la rivière en suivant le quai actuel Boissier de Sauvages. L'église des Hospitaliers était, en raison de sa position, désignée sous le nom de Saint-Jean d'Entraigues ; on l'appelait vulgairement la *Gleisèto*, la petite église[5].

Après l'installation des frères à Montfrin, la création d'un troisième établissement de l'Hôpital en Uzège – celui de Saint-Maurice de Casevieilles – aura lieu en octobre 1186. À l'occasion de l'entrée dans l'ordre de Pierre de Vézénobres « le Jeune », son père Pierre de Vézénobres cède au prieur de Saint-Gilles Ermangaud d'Aspe et aux frères de l'Hôpital, l'ensemble de ses droits sur le *castrum* de Saint-Maurice avec ses habitants, ses terres cultivées et incultes et toutes ses dépendances. Par la suite, le père prendra à son tour l'habit d'Hospitalier et se retrouvera à Saint-Gilles avec son fils[6].

La seigneurie de Saint-Maurice avait été reçue par Pierre « le Vieux » – fils d'Émenon de Vézénobres – de Raimon seigneur en partie d'Uzès et du Caylar, en 1155[7]. Quelques jours auparavant, Pierre de Vézénobres avait obtenu du comte de Toulouse Raimond V qu'il abandonnât ses droits de suzeraineté sur Saint-Maurice afin que ce village et son territoire fussent tenus en complet alleu par l'Hôpital[8].

Même si, sur un plan strictement économique, la seigneurie de Saint-Maurice ne venait pas enrichir de manière considérable le patrimoine de l'Ordre dans le diocèse d'Uzès[9], elle lui permettait de bien jalonner désormais le chemin du Puy à Saint-Gilles, appelé dans sa partie de Luc à Alès, chemin de Regordane, devenue l'une des grandes routes de la France méridionale et que fréquentaient pèlerins et marchands. Leur présence simultanée à Avignon (octobre 1187) va marquer le début d'une nouvelle phase dans les créations de commanderies, celle d'une avancée caractérisée de l'ordre vers le Massif Central et la moyenne vallée du Rhône.

Mais, de même que partout ailleurs[10], la nouvelle répartition des droits du sol n'ira pas sans divergences.

Des litiges avec les évêques d'Uzès et le roi

Le 7 des ides de mars, 9 mars 1274 v. s. (1275), un litige existe déjà entre l'évêque d'Uzès, à l'occasion du château (ou village) de Barron et de la *villa* (ou hameau) de Probiac, d'une part ; et le roi de France[11] ou ses curiales, à l'occasion du

5 Chanoine Marcel Bruyère *op. cit.*, p. 62-64 ; ensuite Pierre A. Clément (*Alès*, p. 33). Arch. dép. Bouches-du-Rhône : 56 H 4922 Saint-Jean d'Entraigues d'Alès : Directes, Biens, Dîme (1314-1339) – 56 H 4923 *Idem* : Directes, Réparations aux moulins (1314-1339) – 56 H 4924 *Idem* : Biens, Directes, Inféodation à Bagard (1338-1738) – 56 H 4925 Alais Directes (1274-1305) – 56 H 4926 *Idem* (1314-1431). Également *Registres et papiers du Grand Prieuré de Saint-Gilles*, Commanderie de Jalez, Alais 56 H 2321, où est mentionnée l'« ancienne maison du temple Sainte-Agathe d'Alais ». M. Bruyère (*op. cit.*, p. 62) dit qu'il s'agissait de l'une des chapelles « de secours ou pour le service des châteaux où elles se trouvaient » d'un Ordre religieux ; disparue, comme tant d'autres, elle était située aux Prés-Rasclaux.
Le lien entre Jalès et Alès est encore établi dans la *Décharge des Papiers de La Commanderie de Jallès* du 21 avril 1781 faite par le notaire Jean-Antoine Pouget « avocat, juge de Saint-Maurice habitant à Vezenobre » (AD Gard, 2 E 77 73, fol 109) suivie de son *Inventaire*, nommément « Sac de Jallès Et Berias ». Dans Arch. dép. Gard, H 889, il est fait mention de concessions faites à la commanderie par le comte de Melgueil en 1185. De même, dans Arch. Dép. Bouches-du-Rhône 56 H 5236, il s'agit de l'abandon fait moyennant 300 sous melgoriens, par Bertrand Pelet seigneur d'Alès et comte de Melgueil, des droits seigneuriaux et des dîmes qu'il détient sur le territoire de la paroisse Saint-Jean-de-Berrias ; l'acte fut passé à Alès devant la porte du château, entre le commandeur Guilhem de Garrigues et Raimond Pelet (fils du comte Bertrand) et l'accord scellé entre les deux contractants *osculando in ore*, par un baiser sur la bouche (*Le Pays des Vans*, t. II, p. 84).

6 Arch. mun. d'Arles, GG 89, fol 150 v°-151 v°, n° 313, *Causses et Cévennes* n^{os} 2/1986 et 4/1986.

7 *Ibidem*, fol. 154 v°-155, n° 319.

8 *Ibidem*, fol. 153 r°-v°, n° 317.

9 Ce diocèse correspondait à peu près à la partie N.-E. du département du Gard, débordant sur la frange méridionale de celui de l'Ardèche et, à l'extrême N.-O., sur celui de la Lozère ; il occupait ainsi l'espace compris entre les Cévennes et le Rhône.

10 Consulter par exemple : « Luttes pour les droits d'usage sur le bois de Jalès… » de Renée Thibon, *Le pays des Vans* t. II, p. 93 et suiv. ainsi que, au même Jalès, la rigueur des arrentements de la commanderie reçus par le notaire Jean-Antoine Pouget, Arch. dép. Gard, 2 E 77 73.

11 Arch. dép. Gard, H 904 : le 1er avril 1271, le grand prieur de Saint-Gilles avait confirmé le pariage qui venait d'être fait entre le sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, au nom de Philippe le Bel, et le commandeur d'Alès, pour les seigneuries de Saint-Maurice-de-Cazevieille et de Valence ; lequel pariage fut ratifié par des lettres du roi au mois de décembre suivant (Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes* t. II, liv. V, XVIII) .

château (ou village) de Saint-Maurice, de la *villa* de Valence, *Valencia* et du mas de Maussargues, *Maussanicis* et le commandeur de Saint-Maurice, d'autre part. L'évêque disait que le tènement de Barron ou Probiac s'étendait, vers Valence, Maussargues et Saint-Maurice, de Barron au chemin d'Alès, sous la maison de l'Hôpital (de Saint-Jean de Jérusalem). L'acte est passé à Probiac (Barron), dans le cimetière de Saint-Baudile, *ante rieguam*, devant l'alizier.

En 1318, le grand prieuré de Saint-Gilles fait un échange avantageux avec le cardinal Bérenger Frédol, évêque de Tusculum[12], à qui il donne la terre de Laugnac, au diocèse de Nîmes, pour obtenir *la moitié de celles de Saint-Maurice-de-Cazevieille et de Valence*. L'Ordre, qui en possédait déjà l'autre moitié, prend possession des deux seigneuries le 21 avril 1319.

Les droits du roi de France après la Croisade contre les Albigeois

Pour comprendre la situation, il nous faut remonter à l'échange passé entre Philippe le Bel et Raymond (II) Gaucelm, seigneur d'Uzès en partie, en raison de ses droits sur (la moitié de) la terre et baronnie de Lunel, qu'il possédait comme héritier de Roscelin de Lunel, mort sans postérité ; l'échange fut fait à Vincennes « le samedi d'après la S. Denis de l'an 1295 ». Le roi – bien aise d'unir tous ces domaines à la Couronne, à cause du voisinage du port d'Aigues-mortes et de la côte de la mer – promit de donner en contre-échange des terres de même valeur, suivant l'estimation de prud'hommes ou experts, *en se réservant sur ces terres la suzeraineté et tous les droits régaliens* ainsi que le service de « trois chevaux armez ». On fit une estimation des revenus de tous ces lieux et domaines, y compris la justice, les lods et ventes, et autres revenus… lesquels furent estimés pour Saint-Maurice et Valence – quant à la portion du roi : la moitié – à 110 sols. Le sénéchal de Beaucaire et Nîmes mit Raymond Gaucelm en possession des terres et l'en investit à Uzès le 19 mai 1296 (11 des calendes de juin).

Raymond Gaucelm (env. 1260 - env. 1316) n'ayant qu'une fille nommée Béatrix, désigna pour héritier Bérenger de Fredol son (grand) oncle, par testament daté de Lyon le dernier juin 1316, et élut sa sépulture dans le monastère de Saint-Nicolas de Campagnac *au tombeau de ses prédécesseurs*. Béranger de Frédol, ayant hérité peu après, établit sa résidence ordinaire à Avignon, où il mourut le 11 juin 1323[13].

En 1324, le roi Charles IV le Bel fera entamer une recherche générale des dons et aliénations des biens de la Couronne faits par les rois ses prédécesseurs. Le commissaire nommé par le sénéchal de Nîmes commencera sa procédure le 8 août, dans laquelle nous découvrons une estimation exacte des revenus de chaque terre, avec le nombre de ses feux. *Saint-Maurice et Valence* en avaient alors 144[14] et *Laugnac* 30. Notons que ce dernier lieu n'était pas compris dans les terres incluses dans l'échange de 1295, mais fut vraisemblablement ajouté depuis, afin de le compléter, chaque feu étant fixé à 3 sols. Ajoutons que *S. Maurice et Valence* avaient une étendue de demi-lieue, et *Laugnac* autant.

En 1439, le commandeur de Saint-Maurice de Casesvieilles et Valence, et les habitants de Saint-Maurice, Valence et Barron vont finir par transiger pour régler les limites de ces territoires, ayant en vue les droits de dépaissance. Les habitants de Barron pourront ainsi exercer les droits d'explèche ou d'usage, en faisant dépaître leur bétail sans dommage et en l'abreuvant, depuis la clôture qui est du côté de Saint-Maurice de Casesvieilles. En retour des concessions faites aux habitants de Barron, ceux-ci reconnaîtront aux habitants de Saint-Maurice et de Valence les droits d'explèche ou d'usage consistant à faire dépaître sans dommage leur bétail et à l'abreuver, depuis la fin de la juridiction du commandeur de Saint-Maurice. On y placera un terme. Aucune vente d'herbes n'aura lieu sans le consentement des parties. L'acte est passé à Saint-

12 Bérenger de Frédol, évêque de Béziers, fut créé cardinal le 15 décembre 1305 par Clément V (1305-1314). Ce pape l'employa en plusieurs affaires importantes et le nomma en 1309 à l'évêché de Tusculum et à la charge de pénitencier de l'Église romaine. Selon Ménard t. I, Liv. IV, XCV, l'évêque de Nîmes reçut (le 25 octobre 1312) commission du cardinal de Tusculum pour donner l'absolution à ceux des templiers détenus prisonniers dans le château royal d'Alès, qui avaient confessé leurs crimes, et pour les admettre à la participation des sacrements de l'Église.

13 Nous ne pouvons présenter ici qu'une bien courte synthèse opérée d'après *l'Histoire de Languedoc*, Ménard et diverses sources, dont l'étude de E. Germer-Durand : *Le prieuré et le pont Saint-Nicolas-de-Campagnac* (extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1863).

14 Selon Germer-Durand, en 1295 on comptait 72 feux à Saint-Maurice, en y comprenant ceux de Valence. Il ressort (de l'ensemble de l'enquête) que l'augmentation des feux provenait des partages qui s'étaient opérés et de l'établissement d'étrangers, qui avaient fait construire des maisons…

Maurice sur la place publique[15]… *Nous avons personnellement entendu parler de la subsistance de ces intrications de droits féodaux dans la mémoire collective !*

Au XIVe siècle, les remaniements de l'organisation de la gestion du temporel qui suivirent la récupération des biens des Templiers[16] avaient amené les responsables du prieuré de Saint-Gilles à rattacher à la commanderie de « Saint-Maurice d'Alès », afin d'en accroître les revenus, des maisons plus ou moins éloignées, dont certaines avaient même été précédemment des commanderies de plein exercice mais qui n'étaient plus, en 1373, que des « membres »[17] affermés à des frères de l'Ordre sous l'autorité du commandeur de Saint-Maurice. C'est pourquoi dépendaient de ce dernier les biens hospitaliers d'Alès[18], de Bagnols, de Nîmes, de Caissargues, de Marsillargues, et diverses granges dispersées.

L'enquête pontificale de 1373

C'est sur cet ensemble de biens, bâtiments, terres et droits, répartis en trois établissements indépendants, que va porter une enquête pontificale ordonnée en 1373[19]. Le premier mai 1373 est officiellement lue dans le palais épiscopal d'Uzès la lettre de Grégoire XI[20] rédigée le 10 février précédent et dans laquelle le pape d'Avignon enjoint aux évêques de procéder, soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire de commissaires à qui ils délègueront leurs pouvoirs, à une enquête sur l'état des commanderies de l'Hôpital situées dans leur diocèse (ASV, Collect. 276, fol. 319) .

L'évêque d'Uzès est alors Bernard de Saint-Étienne (1371-1374). Le 6 mai, il confiera le soin de l'enquête papale à un de ses familiers : enquête itinérante, avec convocation de témoins dans chaque commanderie visitée. Deux jours plus tard, Bertrand Raynaud, accompagné d'un notaire, Pierre Gilles, part d'Uzès pour accomplir sa mission. Se dirigeant en second lieu vers Saint-Maurice de Casesvieilles, il y commencera ses interrogatoires le 13 mai. Son premier témoin est le commandeur Pierre de Montdragon, seul membre du personnel à comparaître ; les autres frères sont absents, les uns parce qu'ils vaquent aux affaires de la maison, les autres parce qu'ils sont réunis en chapitre à Montpellier. Après avoir interrogé le supérieur, Bertrand Raynaud doit se contenter, pour compléter son information, d'appeler devant lui cinq témoins étrangers à l'Ordre, dont une personne très au fait des affaires, s'agissant du notaire attitré des hospitaliers de Saint-Maurice, qui déclare instrumenter pour la commanderie depuis douze ans. Il a de ce fait connu plusieurs des commandeurs qui se sont succédés, notamment Sicard de Murviel, à présent prieur de Saint-Gilles …

Les effectifs de Saint-Maurice sont alors les suivants : 2 chevaliers, 4 prêtres et 4 sergents, soit un total de 10 frères ; s'y ajoutent 6 *donats*, soit en

15 Arch. dép. Gard, H 904 Grand prieuré de Saint-Gilles. Commanderie de Saint-Maurice-de-Casevieilles (1 roul. parchemin, 1275-1439) – Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 56 H 2915 Saint-Maurice-de-Casevieilles. Procès sur les pâturages usurpés par les habitants de Barron ; en pièces annexes, reconnaissances de 1286 et 1436 (15 p. papier et 1 p. parchemin, XIIIe-XVIIIe s.).

16 La dissolution du Temple fut ordonnée le 2 mai 1312 par la bulle *Ad providam Christi Vicarii* du pape Clément V (dans les conditions que l'on sait), soit à peine quatre ans après l'arrestation des Templiers et vingt ans après la chute de Saint-Jean-d'Acre. Le pape agissait conformément à la logique religieuse qui voulait qu'à la suppression d'un ordre ses biens passent à un autre poursuivant la même mission ; il entendait aussi compenser les pertes des Hospitaliers en Terre Sainte et leur permettre de continuer leur « œuvre pieuse ».

17 Organisation des Hospitaliers : chaque domaine élémentaire (bâti ou non) est un *membre* ; un groupe régional de membres se rattache à l'un d'eux : le *Membre chef* et dépend d'un Commandeur ou Précepteur, formant la Commanderie. Un ensemble de Commanderies dépend d'un Grand Prieuré ; ici Grand Prieuré de Saint-Gilles, de *la Langue de Provence* : 55 Commanderies, toutes celles du Sud-Est, gouvernées par le Grand Prieur) (*voir LCC HS n° 32, Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles*). Ainsi, en 1340 Pierre Plantier est *précepteur* des maisons de Saint-Maurice et d'Alès, tandis qu'en 1341 Garin de Chateauneuf, précepteur de la maison de Jalès, tient en ses mains les biens de la *Milice* d'Alès.

18 Les Templiers y étaient jadis établis au quartier de la Cavalerie, sur la rive droite du Gardon, mais leur église de *la Bienheureuse-Marie de la Maison du Temple d'Alès* se trouvait à l'intérieur de la ville, dans la Grand-Rue. Après la dissolution de leur Ordre, en 1312, l'église, devenue (avec la grange) propriété des chevaliers de Saint-Jean, finit par être délaissée et tomber en ruines.

19 Archivio Segreto Vaticano (ASV), Collectorie 276, fol. 287-342 v°.

20 Après la mort d'Urbain V à Avignon le 19 décembre 1371, les cardinaux réunis le 29 en conclave avaient élu dès le 30 Pierre Roger de Maumont, neveu de Clément VI (1342-1352), qui le fit cardinal de Beaufort à l'âge de 17 ans, sinon très jeune ; il prendra le nom de Grégoire XI (et mourra le 27 mars 1378). Au sein des intrigues de cette époque des plus troublées et de la recherche générale d'argent, dans la perspective d'un périlleux retour à Rome, Daniel-Rops écrit que « cet homme était vraiment un croyant et avait une très haute conscience de ce que lui imposaient ses devoirs d'État » (*Histoire de l'Église* t. IV, p. 19) ; on se souviendra aussi de ses rapports avec la mystique Catherine de Sienne… (*Id.*, p. 20-25) .

tout 16 personnes[21]. Les *donats* sont des hommes ou plus rarement des femmes, celles-là d'âge canonique (60-70 ans), que l'on appelle *oblat(e)s* en dehors du Midi ; ces personnes ne portent pas l'habit de la religion. Leurs fonctions varient beaucoup, en fonction des besoins. La commanderie de Saint-Maurice de Casesvieilles compte donc autant de *donats* que de frères[22].

Le déclin des Hospitaliers de la fin du XIVe à la fin XVIe siècle

Peu de temps après cette enquête, l'Ordre changera de visage. En ce qui concerne la Provence, l'importante dégradation du patrimoine constatée à partir du XIVe siècle est moins due aux guerres qu'aux *arrentements faits aux frères de nombre de commanderies* et à la situation financière : baisse des aumônes (considérant notamment la situation économique du pays), incapacité des responsables, manque de budget pour l'entretien et la réparation des bâtiments – lesquels périront souvent à partir des toitures…

Nous sommes mal informés en ce qui concerne le diocèse d'Uzès. La commanderie *dite de Saint-Christol* a été formée par la réunion, en 1466, des deux anciennes commanderies de Saint-Christol et Saint-Maurice. S'il ne subsiste qu'assez peu de documents archivés par l'Ordre sur Saint-Maurice lui-même[23] – car le terrier le plus ancien remonte seulement à la période 1492-1517[24] – les registres notariés se révèlent cependant plus riches sur la commanderie et ses dépendances[25] tandis que l'énumération de ces dernières, concernant leurs biens et droits, apparaît particulièrement impressionnante[26].

Ainsi nous conservons à Nîmes quatre registres de Pierre Buxi, notaire de Vézénobres[27], où il est souvent question de la commanderie de Saint-Maurice pendant la période couvrant les années 1473 à 1513 …

Parcourons-les rapidement. Le 18 juillet 1476, Guillaume Ducros, rentier du château de Saint-Maurice, apparaît comme procureur de noble Tristan de Borne, seigneur du village. Plus tard, en 1483, ledit Tristan « chevalier de Saint-Jean de Jérusalem », est dit commandeur et seigneur temporel : les habitants s'assemblent devant la porte du marché, sur l'ordre de Pierre Bertrand, de l'ordre des Hospitaliers, régent de Saint-Maurice pour ledit seigneur ; le régent est assis sur un siège de pierre qui lui sert de tribunal. En janvier 1485, le commandeur est François Flotte, « *seigneur de Saint-Maurice et de Valence* ». Début 1489 le dit noble, « *chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Maurice de Casesvieilles et de Saint-Christol de Codognan* » passe un nouvel achat. Le 6 mars 1494 v. s. (1495) a lieu une transaction entre les habitants de Valence et ceux de Saint-Maurice-de Cazevieilles, ces derniers voulant imposer le bétail des premiers « *au sol et livre », pour leurs possessions infra limites contentos … in quadam transactione passata inter dictos procuratores Sancti Mauricii et procuratores dicti loci de Valencii.* (Pour des possessions contenues à l'intérieur des limites, ayant déjà fait l'objet de transaction entre les procureurs de Saint-Maurice et ceux du lieu de Valence).

Pour sa part, Bernard Hodilon, notaire de Vézénobres lui aussi[28], relate la « *remise faite par noble Charles de Pennes, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Jean de Nidis, viguier de Vézénobre, rentier de la commanderie de Saint-Maurice de Casesvieilles* », faite au château de Saint-Maurice le 14 septembre 1499, de cinq registres : 1° un grand terrier d'anciennes reconnaissances de 241 feuillets papier, commençant au f° 5 par « *Se[quitu]r leva sive terrarium* (reconnaissance du 9 décembre 1432) ; 2° un petit livre de levée de censives, *lebe censuum*, commençant au f° 1 par *Sec sy l'oly de la censa* (1484) ; 3° une autre petite *lebam* ou lève des censives de Saint-Maurice, de la main du notaire Pierre Buxi « *et à la couverture sont les armes de feu Mgr le commandeur frère Galiot* » ; 4° une lève des censives de Saint-Saturnin de Coirans ; 5° la lève de Dions[29].

21 Provence historique, « Les hospitaliers du XIIe au XVIe siècle », p. 105.

22 *Ibidem*, p. 116

23 Juridiction et droits seigneuriaux : cotes 56 H 2913 à 2915 ; 4892 à 4901 (date la plus ancienne 1221).

24 56 H 3000 . Terrier Pons Michel (E) , avec lods et acaptes (Saint-Maurice seulement) … 1 reg. de 99 f. / 1492-1517.

25 Cotes 56 H 3043 à 3056 – 3058 et 3059.

26 Cotes 56 H 4902 à 4964 : Juridictions, Biens, Directes, Dîmes…

27 Arch. dép. Gard, 2 E 1 781 à 784, analysés sommairement par Bligny-Bondurand (série E t. IV, E 1139 à 1142).

28 Arch. dép. Gard,, 2 E 1 793, Bligny-Bondurand, série E t. IV, E 1180.

29 Selon les Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 56 H 4950, la juridiction sur Dions remonte à 1242. Plus tard, en 1761, la visite officielle relatera que le *membre de Dions* « consiste dans le quart de la juridiction. L'ordre y avait autrefois un château, démoli depuis très longtemps ; il n'en

Les inventaires du château de Saint-Maurice

Un troisième notaire de Vézénobres, André de *Fago*[30] nous renseigne sur la période 1520-1539. Il est par ailleurs l'auteur d'un terrier, avec quelques lods et acaptes, couvrant les années 1533 à 1546 (56 H 3002).

Nous relevons chez lui en 1533 et 1535 les noms du prêtre André de Ruomis (infirmier de Saint-Gilles) et d'Étienne Combier[31], rentiers du château et de la juridiction de Saint-Maurice-de-Cazevieille, procureurs de Jean Boniface, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Maurice et de Valence ; le plus intéressant réside dans les inventaires qu'il effectua en 1535 et 1538, que nous livrons ici tels quels :

- 3 novembre 1535 : inventaire des biens du château de Saint-Maurice-de-Cazevieille fait par Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes : « *… Plus quatre plaictz, une platele, deux scudelles d'aurelhes, II pinctes tenant chescune trois folietes, deux meschantes saleyrons ou salières, d'estang. Plus deux candélabres de loton, rompus … plus ung lict de camp de noguyer, avec unes meschantes cortines, sans linseuls, à bort pendans, une coustre de pleume avec son cousin, une cuberte blanche de petite valeur, deux aurelhiés de pleume. Plus une table, avec deux meschans tritealx, de petite valeur … plus deux tapis velotés dessirés … plus trois toalhies ou napes. Plus une grand romaine. Plus ungs fers de meules, et ung aultre de hosties … plus trois arbalestes vielhes, degarnyes … Plus ung fers pour boter ès chambres des prisonyers. Plus une grand croix de fer pour marquer. Plus ung aste de fer. Plus une aultre petite croix pour marquer. Plus une eygadière de loton. Plus, à la chambre des chivaliers, ung cadalietz de petite valeur. Plus, à la chappelle, ung calice d'argent, une croix de loton, ung retaule, ung couffre de coyre eymalhiat, une eymage de Nostre-Dame. Plus deux vestis de petite valeur garnys, deux corporalx, deux petits eygadeyrons d'estaing. Plus deux camdalabres de fer. Plus une lampie de verre. Plus ung candalabre de fer pendu. Plus trois livres de perchamyn* ».

- 16 juin 1538 : trois ans plus tard, cet inventaire du mobilier du château de Saint-Maurice-de-Cazevieille est un peu plus explicite : « *… Plus de plaictz d'estaing, trois, et ung rompu, et deux jades, et deux escudelles d'aurelhes, tout signé de la croix [de Malte]. Plus deux salières d'estang petite valeur. Plus une pinte d'estaing tenant trois folietes. Plus deux candalebres de loton, rompus … Plus ungs fers de neules [du vieux français niules, oublies, pain à cacheter servant au scel des chartes], et ungs [fer] de petites osties … Plus trois arbalestes vielhes, à la ansiene, sans garnyture … Plus dix pizes pour huyle, tant petites que grandes … Plus ungs grans fers pour les prisonyes. Plus ung grand croix [de Malte] pour marquer, de fer. Plus une petite croix de fer pour marquer. Plus une petite eydadière de loton, rompue … Plus, à la chapelle, une croix de loton. Plus ung retaule (retable). Plus ung couffre de cuyvre eymalhiat, et une eymage de Nostre-Dame. Plus deux vestes de petite valeur garnys. Plus deux petitzs eygaderons, pour servir lad. chapelle. Plus ung candalabres de fer pour tenyr les entorches … Plus un missal de parchemyn. Plus aultres deux livres de perchamyn … Plus led. messire Jehan Maurin a balhé deux claux de deux couffres dans lesquels sont les documens dud chasteau, lesquels documens ne ont point estés invantorisés* ».

Comme pour les commanderies de Provence, les biens ont ici aussi été délégués[32] : « *21 février 1537. Procuration donnée par Anthoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, procureur de Jean Boniface, bailli de Manosque, commandeur de Saint-Maurice de Casesvieilles, suivant pouvoirs dressés par Barthélemy de Via, notaire de Malte, à Jean Maurin et Jean Réau, baile de Saint-Maurice, pour arrenter les dépendances et membres de la commanderie de Saint Maurice* ». De même, en 1546 ? : « *Reconnaissance féodale faite à Pierre de Beaulac, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur*

reste aujourd'hui qu'un petit coin de terre et une partie de l'enceinte ». Quant au domaine, « le Gardon a emporté des terres dans ses crues » (Arch. dép. Gard, H 889).

30 Arch. dép. Gard, 2 E 1 820 et 821, 834, 840, 823, 826 ; analysés par Bligny-Bondurand (sér . E t. IV, E 1143-1144, 1149, 1153, 1159, 1161).

31 Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 56 H 2914 : Procédures contre *Simon* Combier sur la juridiction et les directes. Les Combier possèdent des biens à Saint-Maurice.

32 On peut établir un parallèle avec la situation de Cendras (qui dépendait de l'évêché de Nîmes). Pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle, cette abbaye avait eu à subir les injures des huguenots, les moines se dispersèrent et les lieux réguliers furent abattus ; les revenus du monastère devinrent la proie des religionnaires ou furent usurpés par quelques personnes puissantes des environs, qui les détenaient encore au milieu du XVII[e] siècle … Les moines revinrent en des temps plus tranquilles, mais le fléau de la *commende* devait empêcher le monastère de recouvrer son ancienne splendeur. Déjà quelques-uns des précédents titulaires de l'abbaye n'avaient été que des commendataires (abbés laïques) déguisés qui ne résidaient pas à Cendras et ne prenaient aucun soin de leur bénéfice ; mais à partir du XVII[e] siècle, l'abbaye n'eut plus que des titulaires séculiers (*voir Abbé É. Goiffon , Paroisses de l'archiprêtré d'Alais, p. 152*).

de Saint-Maurice de Casesvieilles, représenté par noble Thibaud de Barjac, seigneur du Bouquet, son procureur et rentier de Saint-Maurice… ».

Les archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles mentionnent de leur côté un Mémoire «sur le brûlement des titres et documents des commanderies de Saint-Christol et Saint-Maurice » en 1595 puis font état de « la prise du château et des meurtres commis par les Huguenots en 1573 »[33].

Du château fort où les Templiers avaient établi leur résidence et qui passa aux Hospitaliers, il ne subsistera désormais que deux cintres et quelques pans de murailles. Il paraît que cet édifice était très vaste et d'une belle architecture ; *il avait des tours égales et d'une grande élévation*[34].



Restes de l'enceinte, photo J.-G. Pieters



Porte d'entrée de la commanderie, photo J.-G. Pieters

La commanderie aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles

En novembre 1642, par délibération consulaire, la communauté de Valence avait fait donation à l'Ordre d'une tour « *assize dans le corpz du pre-sant lieu* » ; elle confronte la maison commune[35]. Et cela « *en reconnaissance des bons offices de frère Alexandre de Bainque, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Christol et de Saint-Maurice de Casesvieilles, seigneur de Valence* ». De laquelle tour, « *ledit seigneur commandeur et ses successeurs … se pourraient servir avec plus d'utilité, … considéré que, leur appartenant, elle serait mieux considérée et servirait d'exhille et de retraicte à tous les habitans* ». Le transfert s'effectuera le lendemain.

Ultérieurement, le 20 novembre 1761, lors de la visite du membre de Saint-Maurice par les envoyés du Grand-Prieuré de Saint-Gilles, le rapport des visiteurs ne fera état que de droits seigneuriaux. De l'ancien château, « *démoli pendant les guerres de religion* », et qui était situé au milieu du village dans l'endroit le plus élevé, il reste seulement « *quelques parties de l'enceinte de la chapelle et quelques substructions qui ont résisté à la poudre* ». Devant le château, sur la place, se trouve un « *carcan de fer, en signe de juridiction* »[36]. C'est dans ce contexte que se situe l'inféodation que Maguy Calvayrac nous a fait découvrir.

33 Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 56 H 2913 et 2914.

34 H. Rivoire, *Statistique du département du Gard* t. II, ch. 7 : « Dictionnaire historique des communes », p. 638.

35 Mathieu Reynaude notaire de Valence, Arch. dép. Gard, 2 E 1 *757* ; Bligny-Bondurand, série E t. IV, E 1116. En 1842, H. Rivoire, op. cit. p. 542, remarque qu'il n'existe à Valence « aucun reste de château fort ». Antérieurement en 1761, les visiteurs du Grand-Prieuré de Saint-Gilles n'avaient fait état, au *membre* de Valence, que de « droits seigneuriaux » (Arch. dép. Gard, H 889).

36 Arch. dép. Gard, H 889. Outre le domaine, ce membre possède un four banal et un moulin à huile.

« Mes six mois de chantiers de jeunesse au Vigan et à Avèze (mars-octobre 1941) »

Compléments au témoignage de Roger Fabre

par Madeleine Souche

Nous avons encore interrogé Roger Fabre pour obtenir des précisions supplémentaires sur les relations du groupement N°18 avec les Avézols et consulté les archives municipales d'Avèze afin de connaître les rapports entre l'autorité locale et les autorités de l'État français. Comment les responsables locaux ont-ils vécu la présence du chantier de jeunesse dans les locaux communaux ?

Un Chantier de la Jeunesse à Avèze

Les Chantiers de la jeunesse ont été créés officiellement après la défaite et la dissolution de l'armée française en 1940. Le 4 juillet, le ministre de la Guerre confia au général Joseph de La Porte du Theil[1] le soin de prendre en charge les jeunes incorporés depuis juin 1940 ; à compter du 1er août et, par décret, ils furent affectés pour six mois aux « Groupements des jeunesses françaises », groupements rattachés à la direction de la Jeunesse du ministère de la Jeunesse et de la Famille.

La zone libre est découpée en cinq provinces (Alpes-Jura, Auvergne, Pyrénées-Gascogne, Languedoc et Provence) qui ont chacune à leur tête un commissaire régional. Chaque région comprend entre huit et dix groupements d'un effectif d'environ 2000 hommes[2]. L'encadrement est composé d'officiers et de sous-officiers d'active. Ils sont implantés en zone non occupée, en général des régions forestières où les jeunes gens fournissent une main d'œuvre qui était difficile à trouver et trop chère dans des régions d'exploitation peu intensive et d'accès difficile[3].

Le général de la Porte du Theil, chef des Chantiers de jeunesse, décida d'affecter deux groupements à l'exploitation des forêts de l'Aigoual. Le groupement N°18 est le premier à s'installer, dans des conditions précaires, dès la fin août 1940, dans les forêts domaniales du flanc sud de l'Aigoual, Montals, Lingas, Ginestous. « *Dès le 10 septembre la pluie se met à tomber, une de ces pluies froide et tenace dont l'Aigoual a le secret. Pas de paille, pas de feu, pas de vêtements de rechange, le ravitaillement n'arrive pas… Pour couronner le tout une épidémie de rougeole se déclenche. Décision est prise de ramener les camps dans le bas pays, dans la vallée de Valleraugue et autour du Vigan : Mars, Salagosse, Ardaillès, Mandagout, Molières, Cavaillac, Avèze… L'été on remonte dans l'Aigoual abattre du bois…*[4]». La loi du 19 janvier 1941 codifie le statut des chantiers de jeunesse. Elle institue un stage obligatoire pour tous les Français résidant en zone libre, âgés de 20 ans, et appelés par classe pour huit mois.

C'est à partir de la « fin de l'année 1940 », en septembre, que le groupement N°18 s'installe dans la commune d'Avèze. La municipalité républicaine « *autorise verbalement le chef du groupement des chantiers de jeunesse* » à occuper le local du Foyer des Campagnes[5] qui venait d'être rénové après

1 Joseph de La Porte du Theil (1884/1976), polytechnicien, artilleur, commandant du VIIe Corps d'armée en mai 1940 ; il participe activement à la campagne de juin 1940. Mis à la tête des chantiers de la jeunesse, il y reste jusqu'à son arrestation par les Allemands le 4 janvier 1944. Il est transféré à Paris, puis à Munich et reste prisonnier jusqu'en mai 1945.

2 Le groupement est organe de commandement et organe administratif responsable de la vie matérielle, de l'instruction et du moral. À son niveau sont regroupés les différents services, les magasins, les ateliers et l'infirmerie-hôpital. Les chefs de groupement ont sous leurs ordres une dizaine de groupes d'environ 200 hommes, soit une grosse compagnie d'infanterie.

3 Pierre Mazier, *L'Espélido : histoire des chantiers de la jeunesse en Languedoc-Roussillon*, C. Lacour, Nîmes 1989, p. 75.

4 Pierre Mazier, *L'Aigoual en colère au temps des chantiers de jeunesse*, Lacour, Nîmes 1994, 27 pages.

5 Archives municipales d'Avèze. AMA. Registre des délibérations de la délégation spéciale d'Avèze, 24/11/1941. « La municipalité dissoute avait autorisé à

le départ des Espagnols de la *Retirada* en février 1940[6].

Le groupement N°18, au Vigan avait à sa tête le commissaire Maurice Pagézy, le PC était installé au Café de France près de la mairie. À partir du mois de mars 1941, le commissaire André Brenot succède à Pagézy, le PC est installé à Avèze, au château de Montcalm[7] qui avait été réquisitionné. Le château était « *dans un grand état de vétusté proche du délabrement. Seules les pièces du premier étage où s'étaient installés le chef du groupement et ses principaux adjoints étaient en bon état. […] Une pièce dont tout me laisse à penser qu'elle avait dû être la bibliothèque du château, était située dans l'une des tours […]. On y marchait sur une épaisseur de plus de 50 cm de vestiges de livres. Vu leur style ce devaient être des livres du XVII^e^ ou du XVIII^e^ siècle*[8] ». Il n'y avait que peu d'hommes qui logeaient au château. Selon les témoignages locaux, les jeunes gens des chantiers logeaient aux Taillades, à Rochebelle, dans trois bâtiments le long de la route du Vigan à Millau et aussi selon Roger Fabre « *dans une grande boutique située dans […] la Grand'Rue, à une centaine de mètres après le château, en allant vers Montdardier* ». Les chantiers de jeunesse occupaient aussi le Moulin, sur la route de Montdardier « *où était entreposé un important matériel automobile, en particulier des ambulances Renault toutes neuves, sans eau dans les radiateurs, faute d'antigel, à la vue de quiconque et sans aucune espèce de garde*[9] ».

Les autorités avézoles et le chantier de jeunesse

Les relations sont tendues entre la municipalité républicaine et les responsables des chantiers de jeunesse. Le Foyer des Campagnes a été occupé par le groupement sans aucun bail[10], bien que la municipalité, obligée d'assurer son bien, ait tenté d'obtenir une régularisation de cette occupation. Quand la délégation spéciale[11] remplace la municipalité républicaine, installée le 22 octobre 1940, le président, Édouard de Cazalet, commandeur de la Légion d'honneur[12], est à Marseille, malade au début de 1942, Charles Raisin-Dadre, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Paris, chevalier de la Légion d'honneur[13], habite rue de la Carrierasse, c'est un cousin du précédent et il reçoit délégation de pouvoirs pour s'occuper des chantiers de jeunesse. La délégation spéciale, elle aussi, ne veut pas accepter cette simple mise à disposition des locaux. Elle convoque le 16 avril 1941 le commissaire André Brenot « *demain 17 courant à 18 heures*[14] *pour nous entretenir de l'occupation des locaux du Foyer des campagnes* ». Le commissaire Brenot refuse ; il écrit au maire d'Avèze : « *Il ne nous est pas possible d'accepter vos conditions de location du Foyer des Campagnes, ce local est occupé depuis septembre 1940 sur prêt simple, sans aucune convention*[15] ». En réponse l'adjoint au maire riposte : «*… puisque vous ne pouvez pas accepter nos conditions de location du Foyer des Campagnes vous n'avez qu'à prendre vos dispositions pour évacuer le local dans la huitaine*[16] ». Et, sans réponse le 19 mai, il précise que « *la salle*

occuper le local du Foyer des Campagnes à usage de cinéma et salle des fêtes avec WC attenant et une petite salle, annexe de l'abattoir. »

6 Voir LCC N°169, Madeleine SOUCHE, « L'accueil des Républicains espagnols dans la commune d'Avèze (Gard) » 2ère partie.

7 Pierre MAZIER, *L'Espélido: histoire des chantiers de la jeunesse…* p. 44.

8 Roger FABRE.

9 Roger FABRE.

10 AMA, s. d., « Le camp de jeunesse N°18 occupe […] 1°la salle de cinéma dite Foyer des Campagnes, 2° les WC et la salle de lavage attenante à l'abattoir, 3° un petit bâtiment.

11 Une délégation spéciale composée de trois à quatre notables modérés remplace la municipalité élue quand celle-ci est considérée comme « n'apportant pas une aide efficace à l'œuvre de redressement national entreprise par le gouvernement » ;

12 Cazalet Jules *Édouard* (de). Nîmes 24 janvier 1872 – Avèze (Gard) 6 septembre 1946. Le maire d'Avèze est le fils d'un pasteur protestant et d'Anaïs Raisin-Dadre. Banquier il attire l'attention de Jules Charles-Roux, président de la Société Marseillaise de crédit qui lui confie sa transformation et il devient PDG de la Nouvelle Société Marseillaise de crédit en 1918, à la mort de Charles-Roux. E. de Cazalet exerça en outre de nombreuses fonctions : président des Brasseries générales du Midi, vice-président des Brasseries du Zénith, administrateur des Grands Travaux de Marseille, de la Compagnie générale des colonies, de la Compagnie générale du Maroc, de la Land Bank of Egypt. Il a œuvré tout spécialement comme président de la Compagnie de Navigation Mixte, dont il redresse complètement la situation ; son titre et son nom sont donnés au paquebot « Président de Cazalet ». Sa vie professionnelle s'est déroulée à Marseille, mais son attachement à ses racines cévenoles ne s'est jamais démenti, pas plus que sa fidélité au protestantisme.

13 Charles Adrien Raisin-Dadre (Alès 1874/1953).

14 AMA. Souligné deux fois dont une en rouge.

15 22/04/1941.

16 23/04/1941.

devra être évacuée le dimanche 25 mai car nous en aurons besoin ce jour-là ». Le commissaire Brenot fait traîner l'affaire et l'« adjoint au maire » écrit : « *Dans une précédente lettre, je vous demandais quelle décision vous deviez prendre au sujet de la location du Foyer des Campagnes. Deux chefs se sont présentés à la mairie pour nous dire qu'ils acceptaient la location à 200 francs par mois avec remboursement de la consommation électrique. Depuis vous ne m'avez plus rien fait savoir. Je vous serais très obligé de bien vouloir passer à la mairie avec les papiers nécessaires pour que nous confirmions par écrit les conditions de la location*[17] ». La délégation spéciale fait ensuite envoyer par le percepteur du Vigan une sommation sans frais pour lui réclamer le loyer du Foyer des Campagnes[18].

La mairie doit assurer ses locaux et M. Guibal, l'agent de la Compagnie « La Providence » au Vigan, demande que les contrats soient signés régulièrement. Charles Raisin-Dadre, adjoint délégué, « fait diligence » pour obtenir l'engagement d'un bail qui est signé le 19 novembre 1941, avec effet rétroactif et après constat des dégradations faites par le groupement avant la signature[19].

C'est un bail de six mois, renouvelé par tacite reconduction, avec faculté réciproque de résiliation par préavis d'un mois accordé au bailleur et au preneur pour un loyer mensuel de 200 francs, l'électricité est payable en sus par semestre à terme échu. Un état des lieux est dressé le 30 octobre 1941 en présence de Charles Raisin-Dadre et du secrétaire de mairie Angleviel, d'une part, et du commissaire-adjoint Martineau et du chef de chantier Pitel, d'autre part. La convention doit être acceptée par le commissaire régional des chantiers de jeunesse du Languedoc, Gaudin de Saint-Rémy[20], et approuvée au niveau supérieur. Le 12 décembre 1941, le nouveau commissaire Desvernois[21], chef du groupement N°18, renvoie à la mairie les quatre exemplaires du bail approuvé par le préfet du Gard. Ils doivent encore être approuvés par le sous-secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse à Châtel-Guyon[22]. Le 4 mars 1943 un avenant au bail est fait pour l'abattoir en bordure de la rivière Glèpe et contigu au Foyer des Campagnes, au prix de 150 francs par mois avec effet rétroactif à partir du 1er juillet 1942. Le hall couvert précédant l'abattoir est utilisé par les chantiers pour y faire la cuisine, le petit hall en bordure de la Glèpe est également utilisé comme cuisine, la petite écurie est utilisée comme resserre et comme dortoir pour les cuisiniers qui y ont deux lits, l'abattoir sert aussi de garage d'autos au groupement.

Le départ d'Avèze et la liquidation des chantiers de jeunesse

La mairie s'inquiète au sujet des véhicules qui sont garés dans l'abattoir et le chef du groupement précise qu'aucun n'est à gazogène, qu'il n'y a ni charbon de bois, ni essence en dépôt et que tous les véhicules sont à essence mais qu' « aucune goutte d'huile ou d'essence ne se trouve dans les véhicules stockés[23] ».

Après l'invasion de la Zone Sud par les Allemands, la situation se détériore rapidement pour les Chantiers. Ils devenaient suspects aux occupants. Au cours de l'hiver 1942-43 les Allemands exigent l'envoi en Allemagne de 300 000 spécialistes et travailleurs français. Le 20 mars 1943 ils ordonnent le retrait des chantiers de jeunesse des départements de la côte méditerranéenne ; seize groupements sont impliqués, dont le groupement N°18. Il quitte Avèze pour Maurs (Cantal) et jusqu'à sa dissolution, il va rester sous les ordres du chef Devernois.

Le 18 mars 1943, Charles Raisin-Dadre apprend le départ prochain du groupement et exprime sa pensée dans le brouillon de sa lettre : « *J'apprends que votre groupement va quitter les Cévennes et se fixer en Auvergne et je tiens à vous exprimer tout de suite les regrets que causera votre départ dans le grand village que vos jeunes, votre brillante musique animaient par leur présence en prêtant généreusement leur concours à toutes les fêtes de charité organisées par la municipalité* ». La suite est barrée : « *Vous trouverez dans le Cantal un ravitaillement abondant très supérieur dans tous les cas à celui de notre malheureux département et cela compensera largement la (?) de plages méditerranéennes* ». Il demande ensuite une rencontre

17 AMA, 12/06/1941.

18 AMA 22/07/1941.

19 AMA, 28/10/1941.

20 Jean Gaudin de Saint Rémy, ancien saint-cyrien, officier de tradition, commissaire régional, responsable de la province du Languedoc, ancien professeur de tactique générale à l'École supérieure de guerre.

21 Officier de cavalerie, il succède au commissaire Brenot en 1941. Le commissaire Brenot devient commandant du groupement N°13 à Cavaillon en 1942.

22 Basé à Châtel-Guyon (Puy de Dôme) au «Splendid Hôtel». Il est dissous officiellement le 17 juin 1944.

23 15/03/1943.

pour régulariser le bail, envoie l'assurance de ses sentiments les plus distingués mais il barre encore « *l'assurance des regrets très sincères que causera votre départ* ».

Le 29 mars 1943, le commissaire Desvernois, commandant du groupement n°18 et le commissaire-adjoint Pitel informent officiellement le président de la délégation spéciale qu'ils sont dans l'obligation de résilier les contrats de location de l'abattoir à partir du 15 avril et du Foyer des Campagnes à compter du 1er mai 1943. Il faut faire un état des lieux. Deux constats sont faits, le premier pour l'abattoir, le second pour le Foyer des Campagnes. Le 7 avril 1943[24], Raoul Recolin, ingénieur des travaux publics de l'État, représentant de la mairie et Léon Lhoste, commissaire assistant du service des travaux pour le groupement, constatent et évaluent contradictoirement les dégâts de l'abattoir : terrasse au-dessus de la rivière, échaudoir, salle d'abattage, hall précédant la salle d'abattage et pièce sous le séchoir. Il y a quelques travaux à faire dans le Foyer des Campagnes.

Le 27 mai 1943 le commissaire adjoint Jean Godefroy, chef de l'organe liquidateur du groupement N°18 accompagné de deux commissaires assistants M. de Villenoisy, commissaire assistant du service contentieux, M. Léon Lhoste, commissaire assistant du service des travaux envoient au maire d'Avèze le procès-verbal de constatation des dégâts causés par le groupement et évaluent la somme des dégâts à 2 498 francs. Le 30 juillet 1943, le commissaire Desvernois informe « Monsieur le Maire d'Avèze » que la somme sera payée « dès acceptation par le Commissariat Général et dès retour du dossier ».

Á la fin 1943, l'organisation des chantiers se délite. Le 3 janvier 1944, Laval relève de ses fonctions le général de la Porte du Theil.

Le 7 janvier 1944 le chef de l'organe liquidateur commissaire Godefroy avertit « *Monsieur le Maire d'Avèze* » *que les sommes seront versées « incessamment »*. Le 14 février 1944, Charles Raisin-Dadre s'adresse à Vichy, auprès de l'ancien sous-préfet du Vigan, Jean Lagrive, sous-chef de bureau à l'administration centrale[25], auquel il écrit une lettre[26]. J. Lagrive intervient le 22 février pour obtenir les dédommagements. Mais le 6 mars 1944 le Secrétariat d'État au Travail par une note du commissaire administratif Boussin, chef de l'organe liquidateur de la province du Languedoc, annonce que « *du fait du remaniement des Chantiers de la Jeunesse, un certain retard est apporté au règlement* ». Malgré la demande faite par Jean Lagrive[27] auprès du commissaire du pouvoir dont il informe Charles Raisin-Dadre le 16 mars 1944, les dédommagements ne sont pas versés.

L'affaire ne se termine pas encore car les Chantiers de la Jeunesse furent finalement dissous le 10 juin 1944 par les Allemands. Leur liquidation fut confiée au ministère de l'Éducation nationale, sauf la partie financière qui releva jusqu'au 1er novembre 1945 de l'Intendance militaire.

L'arrêté du 9 septembre 1944 du commissaire de la République de la région de Clermont-Ferrand charge provisoirement puis en permanence, Albert Fonty, contrôleur de l'armée, de la Direction du ser-

---

24 Après une première visite de MM. Raisin-Dadre et Donzel, assistés des deux bouchers d'Avèze, Berthezène et Guy.

25 *La Dépêche*, 06/05/2011, *Résistant, il avait réussi à pénétrer l'administration de Vichy.*
« Jean Lagrive (1891/1944), mobilisé dès septembre 1939 dans un régiment du génie à Montpellier, se retrouva rapidement en première ligne dans le secteur de Bitche (Alsace). Après la débâcle de juin 1940, il réintégra la préfecture du Lot, à Cahors. Peu après, sur recommandation d'Anatole de Monzie, il se vit chargé des fonctions de chef de cabinet du préfet, Maurice Bezagu (nommé le 5 février 1940), puis fut nommé chef de bureau intérimaire de ce même cabinet en janvier 1941. Faisant appliquer les décisions de Vichy qui lui paraissaient raisonnables et laissant trainer les autres, il répondit toujours présent aux appels des réfugiés, notamment des juifs. Il aida de son mieux les premiers résistants de la France libre, faisant partie lui-même d'un groupe de Résistance, depuis juin 1940. […]. En octobre 1942, grâce à Jean Moulin, il fut nommé, pour ordre, sous-préfet de Mirande, dans le Gers, puis sous-préfet du Vigan, dans le Gard, ville qu'il rejoignit en novembre 1942. Le préfet de Nîmes, son nouveau supérieur hiérarchique, était Jean Chiappe et les maquis étaient nombreux dans les Cévennes. En relation avec ces derniers, il adhéra officiellement sous le nom de Pégourié (le nom de sa mère) au NAP (Noyautage de l'administration publique), ce qui lui valut de se voir désigné, vers le mois d'octobre 1943, en accord avec son responsable national Maurice Nègre, pour aller occuper un poste au ministère de l'Intérieur, à Vichy. Quelques temps après, en février 1944, il fut désigné comme chef du secrétariat particulier de Pierre Laval, Premier ministre et Ministre de l'Intérieur. Il était dans la place… » Arrêté le 17 mai 1944, il est déporté en Allemagne et fusillé sur le ballast à Athis-Mons alors qu'il tente de fuir le 23 juin 1944.

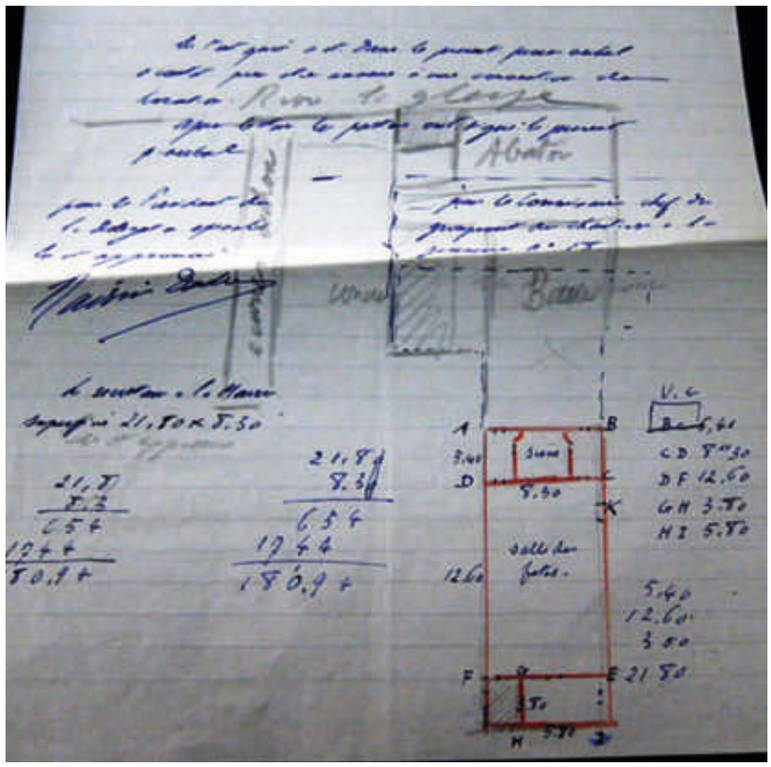
26 Lettre privée et personnelle sur papier en-tête de la mairie d'Avèze. « Vous preniez à cœur de soutenir les intérêts de notre petite commune et de calmer les estomacs affamés. […] J'espère que Madame Lagrive et votre mignonne fillette sont en bonne santé auprès de vous. Veuillez leur transmettre les meilleurs souvenirs de ma femme avec mes respectueux hommages…»

27 « Adjoint au Directeur du Cabinet du Chef du Gouvernement »

vice de Gestion du Matériel et de Liquidation des Chantiers de la Jeunesse.

Le 20 décembre 1944, le Ministre de l'Éducation nationale de la République française, chargé du Service de gestion et de liquidation des Chantiers de la Jeunesse alloue enfin à la commune d'Avèze, via l'organe liquidateur des chantiers de jeunesse, une indemnité de 2 498 francs.

Le groupement N°18 a été installé à Avèze en septembre 1940, il y est resté deux années pleines 1941 et 1942 et encore quatre mois au début de 1943, pendant cette période les jeunes gens se sont succédés sans beaucoup de relations avec la population d'Avèze comme le rappelait le témoignage de Roger Fabre. Les archives municipales conservent, elles, la trace de l'organisation administrative et hiérarchisée de l'organisation et de ses relations tendues avec l'autorité municipale pour des raisons qu'elle présente comme financières.



Plan du Foyer des campagnes avec les installations du Chantier de Jeunesse, photo Madeleine Souche, Archives municipales d'Avèze.

À lire ou à consulter



Gérard Bressieux, *La République à l'ombre du Duché : Uzès*, 1792-1989, Éditions de La Fenestrelle, Nîmes, 2013, 20 €.

Les bons ouvrages sur Uzès foisonnent mais, dans l'histoire de ce microcosme pas comme les autres, où s'empilent des héritages divers : ecclésiastique, ducal, administratif …, il reste bien difficile de distinguer entre ce qui relève de la tradition rapportée et des faits authentifiés par témoins oraux ou scripturaires. En voulant représenter « *l'autre portrait de la cité ducale* », Gérard Bressieux, professeur d'histoire-géographie retraité, qui a terminé sa carrière au lycée Charles Gide, a choisi de retracer les « opinions, humeurs et acteurs » en reconnaissant à la *parole politique* sa valeur… et ses limites.

Comme le souligne dans sa préface Jean-Paul Chabrol, l'auteur a choisi de montrer, sur la longue durée, comment la République, avec ses valeurs et ses principes, a pénétré les consciences de « la Belle endormie » *par le haut* (les élites républicaines) ou *par le bas*, lorsque le peuple rêvait de Marianne bien avant 1789. Ce copieux et passionnant essai de 284 pages restitue dans le détail les disputes « *parfois picrocholines ou clochemerle* » au sein d'une cité qui gardera toujours « *un œil sur la grande voisine nîmoise* », avec qui elle partage à la fin du XVIII[e] siècle une répartition de ⅔ de catholiques et ⅓ de protestants (sinon ¼), et accusera souvent la Gardonnenque, majoritairement religionnaire, de « faire monter la fièvre » dans Uzès.

De quelle « république » s'agit-il au départ, pour les patriotes *égalitaires* ? de la *res publica* dont se réclament de temps immémorial les consuls des communautés ; des petites entités commerçantes (d'obédience aristocratique) de Gênes et de Venise ; de la Confédération helvétique ; de celle des Provinces-Unies, où la fonction de *stathouder* (gouverneur) tend à devenir héréditaire ; ou de la Constitution des États-Unis (1787) ? Quels en sont les échos dans les campagnes ou les petites villes ? Retenons cependant les leçons de cet « autre possible », sûrement évoqué dans les salons par les officiers uzétiens qui

ont participé de près ou de loin à la Guerre d'Indépendance américaine…

Pour les occupants de la *Maison de Ville*, seigneurs du Costel – en raison d'un périmètre de douze pas qu'ils possèdent sur « la place » autour du pilori – la reconversion prendra tout son temps avant de pouvoir vraiment se réclamer de la légitimité démocratique.

Mais nous n'en sommes encore qu'aux préludes de la première République (1792-1799), née dans la douleur… Ne pouvant ici en résumer le foisonnant contenu, il faudra se résoudre à lire tout l'ouvrage – « miel » de trois années de recherches documentées aux meilleures sources – pour prendre une honnête connaissance des mécanismes à travers lequel, pendant les deux siècles qui ont connu trois monarchies, deux empires, cinq républiques et l'État vichyste…, « le Verbe » républicain s'est conjugué à Uzès sur le Grand Cours, dans le journal local ou au détour d'une délibération municipale. Gérard Bressieux conclut sur le « décalage » républicain de la ville d'Uzès entre comportement, « posture » et idéologie profondément ancrée.

Évoquant l'inquiétude qu'André Chamson exprime en avant-propos dans *les Taillons et la Terreur blanche* : une histoire toujours d'actualité en raison de vieux comptes à régler, l'auteur termine sur ce qu'il croit déceler, très près de la devise traditionnelle, dans le regard de Marianne : « laïcité, équité, aménité » ; un vaste programme, dit-il, toujours à inscrire dans les débats, la gouvernance et les relations humaines.

Jean-Gabriel Pieters

000

Michel Vovelle, *La Révolution au village, Une communauté gardoise de 1750 à 1815 : Saint-Jean-de-Maruéjols* – Les Éditions de Paris, 2013, 200 p., 17 €

Le grand historien de la Révolution exploite ici trois registres totalement inédits constituant un même fonds : les procès-verbaux des délibérations tenues entre 1750 et 1815 de la communauté de Saint-Jean de Maruéjols et *Avéjan* son écart (*lieux réunis par décret du 31 janvier 1813*). Appartenant au diocèse d'Uzès, elle est située à proximité de la frontière du Gard et de l'Ardèche et constitue le bourg le plus important entre Barjac et Saint-Ambroix, au cœur, du moins à la frange, du cyclone des Camps de Jalès (15 km), zone de troubles de 1790 à 1793. La population de l'époque, finalement estimée par l'auteur à 750 âmes, se partagerait entre ⅔ de catholiques et ⅓ de protestants, ceux-là sortant progressivement de la clandestinité. Nous voici de façon inespérée en présence d'un fonds *patrimonial* d'étranges recueils factices, discontinus dans le contenu comme dans la chronologie, rassemblé à partir des minutes tenues par le greffier de l'époque par un « collationneur » anonyme qui mixe l'an 10 et 1810 ou 1813 et l'an 13 !



Malgré toutes les lacunes et imperfections de ces archives, leur richesse permet de tracer, quant à la période de l'Ancien Régime un tableau évolutif de l'organisation et des structures du Conseil, organe de la gouvernance villageoise et de la vie politique locale. À l'institutionnel s'ajoutent des notations sur des sujets variés : climat, activités, voirie, sécurité, pauvreté, ressources, etc. ; et à l'événementiel des conflits internes, s'ajoute l'impact des conflits nationaux : la politique moderne fait alors son entrée au village. La tutelle du seigneur, lequel est en même temps maire et viguier, tenant l'assemblée à sa porte, s'effacera en moins de 40 ans. On suivra alors le déroulement d'une demi-douzaine d'étapes scandant l'histoire politique du village au cours de la Révolution, dont l'annonce s'esquissait en 1788. L'assemblée du 21 décembre 1788, c'était un grand cérémonial où le « maire », pour la première et dernière fois, prenait la parole pour rappeler les origines de la crise, prendre fermement position, en associant aux marques de déférence et de confiance obligées envers le souverain, une prise de parti ouverte contre la société d'ordres, en faveur du Tiers État et de ses légitimes représentants ; il en appelait sans détours aux privilégiés (présents, de même que le procureur du roi et les autorités) pour qu'ils se rallient à la campagne en cours pour les États généraux. Il s'agissait d'adresser à un public averti (sinon forcément conquis) une leçon bien apprise, bien assimilée quoique maladroitement exprimée, témoignant d'un réel engagement… et d'un ordre de bataille. Si « l'absence » de registre de décembre 1788 à novembre 1790 nous prive de données fondamentales, on peut néanmoins soupçonner une situation locale tendue du fait des retombées de la bagarre de Nîmes (juin 1790), du réveil des antagonismes confessionnels et telle incertitude (ambivalence ?) face aux rassemblements « factieux » de Jalès « pour la religion et le roi » ; mais aussi – dès la reprise des procès-verbaux – la continuité d'une gestion paisible.

Cependant il serait plutôt question en décembre-janvier 1791 de se voir décerner un certificat de bonne conduite en se positionnant à l'initiative de la dénonciation des menées contre-révolutionnaires. À Saint-Jean, point de faits inquiétants comme à Barjac où les habitants ont marqué les portes des protestants avec des croix, ou à Saint-Ambroix où l'état du 25 février égrène une longue liste de victimes en ville – mais aussi dans certaines autres localités – des vols et dégradations (Arch. dép. Gard, L 428).

La suite de l'histoire (le second registre) est conduite « entre des silences et des récits », soit un va-et-vient entre la série L des Archives du Gard ou les travaux des chercheurs classiques (comme ceux du républicain François Rouvière) et les scoops de correspondances inédites. On s'intéressera par exemple à « la guerre des châteaux » (avril 1792) et à cette ligne de fracture nette entre la montagne catholique réfractaire et les villes et collines de la Gardonnenque, protestantes et patriotes, ligne sur laquelle Saint-Jean de Maruéjols se trouve en position exposée. Les municipaux se contenteront de dénoncer les « malveillants » : un petit peuple incertain, non identifié… en tout cas pas des gens du village, qui n'ont participé en rien ! Mais ces « honnêtes gens » d'ici, qui semblent porter la vivacité des querelles villageoises « entre la salle du conseil et le cabaret » campent en réalité sur leurs positions, dans l'attente d'en découdre, dans une atmosphère de guérilla verbale (12 vendémiaire an IV). Sur les événements qui suivent (an V-an VIII), la chronique municipale se fait silencieuse…

Pendant quinze ans, soit du coup d'État du 18 Brumaire (1800) à la Restauration (1815), nous pourrons suivre, dans le troisième volume, les « arrêtés du maire » et l'étouffement progressif du Conseil en raison des ordres venus d'en haut relayés par la Préfecture. Hormis la gestion des affaires locales, la rubrique « ordre public » fait reculer la gestion des pratiques collectives. Les tensions sont-elles apaisées ? À Saint-Jean, on assiste à la coexistence du discours d'un nouveau maire (Laborie de Tharaux), aristocrate rallié à Bonaparte et à son pouvoir au nom de la réconciliation collective, et de la réalité immédiate du désaccord et de la guerre civile menaçante : la garde nationale – instance collective – comme l'unique rempart opposé à la Contre-révolution (les ans VIII, IX et X). Le système fonctionne cependant, prend son rythme et subsiste tant bien que mal jusqu'aux événements de la chute de l'Empire, de la première Restauration, des Cent Jours et de la seconde Restauration. Le mutisme tombe soudain sur la chronique locale mais nous savons par ailleurs que Saint-Jean n'entre pas dans l'aire des troubles sanglants de 1814-15.

La surprise finale du « fouilleur d'archives » proviendra d'un quatrième registre, non patrimonial, qui enregistre des délibérations municipales entre l'an VIII et 1815 (voire 1816 et 1819). Cette découverte remet en cause l'idée du déclin presque absolu de l'initiative locale mais corrobore celle d'un interventionnisme attentif de l'autorité supérieure dans la gestion du quotidien. Survient alors pour notre historien *quantitativiste* « le temps de la statistique » à l'occasion d'une convergence intéressante, opérée d'après les matrices de la contribution foncière de l'an V (conservée ici par miracle) et celle (la même, révisée) de la personnelle et mobilière en 1813.

La présentation de l'ouvrage reflète le type d'approche historique de « l'esprit du village » chère aux années 1960-70, qui valorise les études de cas aux dépens des larges synthèses (on pense au *Montaillou*…, d'E. Leroy Ladurie, 1970). Et si ses tableaux sont, dit notre auteur « *bien chargés de chiffres comme je les aime, parce qu'ils livrent à qui prend la peine de les lire des clefs pour pénétrer ce monde villageois* », ils reflètent une société de paysans et de « métiers », sans oublier les veuves et les anonymes, que cette méthode a permis d'animer. L'exploitation des données générales ne se limite pas à la dimension sociale mise en parallèle avec l'appartenance religieuse mais permet de relever dans les « nébuleuses familiales » des statuts différenciés, invitant à une approche non-pareille, dépassionnée, des attitudes collectives et des cultures, au-delà même de la sympathie pour les uns comme pour les autres.

Jean-Gabriel Pieters

Bibliographie complémentaire sur les Hospitaliers .

Un vieux numéro des *Annales du Parc national des Cévennes*, tome 1, 1979, porte un précieux article de Jean-Claude Hélas, «Les Hospitaliers et le monde rural du Mont-Lozère au milieu du XV^e^ siècle», pp. 193-211, qui est une des petites synthèses de la monumentale thèse que notre ami a consacré à cet Ordre. Dans le numéro de *Cévennes*, revue du Parc national des Cévennes, n° 21, 2-1991, Jean-Claude Hélas nous fait suivre la tournée de l'arpenteur des biens des Hospitaliers sur le Lozère, plantant les fameuses bornes gravées d'une croix de Malte (voir photo p. 2) : « Six journées sur le Mont-Lozère en 1742 », avec un plan de la Commanderie de l'Hôpital, qui a peu de choses à voir avec la Commanderie urbaine et de plaine de Saint-Maurice-de-Cazevielle. (Marie-Lucy Dumas).

Questions, réponses, échanges, courriels des lecteurs

Cette rubrique contient les messages que nous recevons concernant la revue et quelques travaux d'adhérents que nous soumettons à la discussion des lecteurs.

D'Alain Venturini, à propos de la lettre patente de Jean II le Bon : ».

Comme vous avez eu la bonne idée de donner une reproduction photographique du document, il est possible de vérifier la transcription donnée p. 5-6. Permettez-moi tout d'abord de voler au secours du rédacteur. Celui-ci ne nous a pas le moins du monde donné une date fausse par « erreur d'écriture » en oubliant une partie de la date. Il faut en effet lire à la ligne 21 :

Actum apud Villam novam prope Avinionem, anno Domini millesimo CCC° sexagesimo ***secundo****, mense februarii*. Ce qui se traduit : « Fait [*traduction plus courante et moins lourde qu'*Effectué] à Villeneuve-lès-Avignon, l'an du Seigneur 1362, au mois de février ».

Comme l'on sait, la chancellerie royale française utilise le style de l'Incarnation dans ce type d'acte, avec changement de millésime au 25 mars et selon le calcul florentin (le millésime change avec un retard de deux mois et 24 jours par rapport à notre pratique). Il faut donc corriger la date en 1363 [nouveau style]. L'absence de quantième est normale.

Au tout début de la transcription (lignes 1-2), le roi s'exprimant à la première personne du pluriel, il faut corriger *meorum* en ***nostrorum***. La traduction peut être allégée : « […] que nous avons reçu une humble supplique de la part de nos très chers, l'évêque d'Uzès ainsi que les consuls et habitants de sa ville de Saint-Ambroix […] ».

Ligne 6, il convient de corriger la traduction : « nos chers et fidèles conseillers, **maîtres** Aymeric de **Magnac** et Jean de **Tiercelieue** ». Magister est un titre et non pas une fonction.

Aymeric « de Magny » est en fait à identifier avec Aymeric de Magnac ou Maignac, dit le cardinal de Paris, évêque de Paris du 25 septembre 1368 à son élévation au cardinalat par Clément VII le 23 décembre 1383. Né à Saint-Junien en Limousin, mort à Avignon le 21 mars 1385.

Jean de Tiercelieue est connu comme conseiller-clerc en la Chambre des requêtes du Palais (cité comme tel en 1350 et 1359) puis en la Grand-Chambre du Parlement (1364). Il paraît d'origine champenoise (rien à voir avec l'actuel Val-de-Marne).

Ligne 17, il faut transcrire **conductu**.

De Jean-Bernard Elzière, à propos de la présentation de son ouvrage :

Marie-Lucy Dumas, notre présidente, a pris la peine de présenter dans le dernier numéro 177 du *LCC* (p. 31) mon ouvrage sur *Le Décodage des chansons de geste et des romans courtois (XII^e^ et XIII^e^ siècles)*. Je la remercie vivement pour cet exercice délicat concernant un livre complexe qui ne concerne qu'assez peu la région et l'histoire cévenoles puisque le projet dont il est l'écho a traité d'œuvres émanant d'une vaste zone allant de Jérusalem à l'Écosse dans un sens, et de l'Aragon aux Pays-Bas dans un autre, de surcroît à une époque reculée.

Cela étant dit, il m'a semblé utile d'expliciter ici la méthodologie suivie au cours du projet parce que d'elle dépend la crédibilité des étonnants résultats obtenus, et d'ajouter quelques données susceptibles d'intéresser les lecteurs du LCC.

À propos de la méthodologie suivie au cours du projet

L'ouvrage présente des résultats complexes qui devraient être considérés, dans un avenir plus ou moins proche, comme constituant les fondements d'une nouvelle théorie relative à l'appréhension et à la compréhension des chansons de geste et des romans courtois des XII^e^ et XIII^e^ siècles et, plus généralement, de la littérature médiévale

Le projet ayant conduit à de tels résultats, contrairement à ce qu'a écrit notre présidente, n'a pas été fondé sur « l'idée que les chansons de geste reproduisaient sous une forme masquée des faits réels de l'histoire contemporaine de ces écrits », mais sur celle que La *Chanson de Roland*, pour des raisons précises qu'il serait trop long d'évoquer ici, m'était apparue comme étant peut-être un récit à clé, à charge pour moi, si tel était bien le cas, de le démontrer scientifiquement de façon irréfutable.

Ce que Marie-Lucy a annoncé comme étant le point de départ d'un projet – et qui l'aurait été sans

doute pour nombre de chercheurs – n'a été en fait que sa conclusion. Par ailleurs, le projet n'a pas été « soutenu par de nombreux instituts de recherche », loin de là, puisque les apports initiaux des trois collectivités territoriales l'ayant abondé ont finalement représenté moins de 10 % des dépenses globales effectuées.

Ce n'est qu'après une première étude ayant duré une année, ayant mobilisé des outils et des compétences diverses, et avoir identifié tout à la fois Charlemagne, Roland, Ganelon, la bataille de Roncevaux, les traîtres et leur complot… que j'ai pu être assuré du codage du *Roland*. Pour se convaincre de la pertinence des premiers résultats acquis dans ce domaine et qui furent complétés par la suite, il n'est qu'à lire attentivement le chapitre du livre concernant *La Chanson de Roland* (cf. les pp. 27-50 et les figures 1 à 11 du livre). Je dois insister sur le fait que je fus le premier surpris de constater que cette œuvre se révélait être, sans aucun doute possible, un récit à clé.

C'est alors seulement que me vint l'idée que d'autres textes du même acabit pouvaient fonctionner de la même façon, c'est-à-dire, pour faire simple et en complétant les premières conclusions obtenues à partir du *Roland*, correspondre à de *pures créations d'auteur* effectuées à partir de bases plus ou moins imaginées et situées à des époques opportunes pour mettre en scène les propos de fond, créations :

• narrant des *événements contemporains de l'auteur*, à soixante ans près ;
• mettant en œuvre des *masques univoques*, plus ou moins à caractère métaphorique ou allégorique ;
• exécutées à des *fins de célébration mémorielle*, d'institutions, de personnages, de lignages ou d'événements ;
• destinées à des *cibles précises*, sans doute proches de l'auteur.

Ces cinq points devraient donc caractériser ces « récits à clé », qui s'avèrent donc être assimilables aux narrations fabuleuses ou fictionnelles connues depuis l'Antiquité et définies par de nombreux auteurs sous le nom de « fabulæ » ou de « fictiones ».

Puisque les résultats obtenus à partir du *Roland* ne pouvaient en aucun cas revêtir un caractère générique, il convenait donc de vérifier s'ils étaient transposables à la littérature de son temps, soit à quelque 250 récits de ce type recensés pour les XII^{e}, XIII^{e} et XIV^{e} siècles, dont on peut trouver une première liste aux pp. 476-478 du livre. Pour ce faire, il n'y avait pas d'autre solution que de pratiquer un test équivalent à celui mené autour du Roland sur un échantillon représentatif de ces derniers.

Je me mis donc en devoir d'en sélectionner pas moins d'une vingtaine parmi les plus complexes de ce corpus, sans concession aucune et à partir de critères précis relatifs à l'existence d'éditions et de traductions de qualité, à leur diversité linguistique…, puis de commencer un travail qui allait durer près de dix ans, au terme duquel une quinzaine de récits purent être « décodés » avec un succès équivalent à celui obtenu pour le *Roland*, les taux de compréhension me paraissant avoisiner, pour chacun d'eux, les 80 %, les derniers 20 % ne pouvant être interprétés pour des raisons tout à fait compréhensibles.

Un débat aura naturellement lieu dans les années à venir sur tout cela, qui devra être mené dans un cadre scientifique et de concert avec des professionnels de la littérature et de l'histoire médiévales, du moins avec ceux qui auront à cœur de mettre de côté leurs intérêts particuliers concernant notamment la défense de certains aspects de leurs publications passées ou en cours.

Que Marie-Lucy Dumas, ayant sans doute mal compris le processus de recherche, écrive qu'elle n'a pas été « *tout à fait convaincue par cet exercice systématique* » ne m'étonne guère et ne me gêne point, mais qu'elle ajoute que l'intérêt du livre réside dans le fait qu'il fournit une abondante documentation dans des domaines divers dénature, à mon sens, son objet premier. Encore une fois, il y a là inversion des impressions puisque cet aspect « dictionnaire » ou amas de données historiques et littéraires n'a été en aucun cas une quête, mais seulement une conséquence de la volonté de mettre en lumière les résultats obtenus.

J'ajouterai que la découverte exposée dans l'ouvrage est d'ores et déjà envisagée comme une sérieuse piste de travail par divers experts de la matière médiévale, souvent des normaliens et des chartistes. Elle est même déjà admise comme avérée par un universitaire de renom international qui, dans une correspondance privée, m'a écrit récemment : « *La littérature médiévale telle que nous la connaissions avant votre ouvrage était devenue avec l'âge trop sclérosée, pour ne pas dire figée* ».

Autres données susceptibles d'intéresser les lecteurs du LCC

Marie-Lucy Dumas a justement parlé du *Charroi de Nîmes* (près de 1500 vers : pp. 285-294 du livre). Dans une veine méridionale analogue, on pourrait aussi évoquer :

- sa suite directe dans le cycle, à savoir *La Prise d'Orange* (près de 1900 vers : pp. 295-304), ces deux récits ayant pour héros littéraire « Guillaume au Court-Nez », alias, là, « Guillaume de Narbonne » (et non « Guillaume d'Orange »),

dont le modèle historique est le célèbre comte de Toulouse Guillaume qui finit sa vie à l'abbaye de Gellone (= Saint-Guilhem le Désert) et qui vécut à la même époque que le Roland carolingien ayant servi de modèle au « Roland » de *La Chanson de Roland* ; j'ajouterai que *Le Charroi de Nîmes* et *La Prise d'Orange* ont probablement été écrits vers 1220/1225, soit à une époque sensiblement différente de celle estimée jusque-là. Sur ces deux poèmes, voir aussi les figures 79 à 90 du livre ;

- les deux chapitres consacrés à de longs poèmes écrits en occitan au XIIIe siècle : l'un, le *Jaufré* (environ 1225. Plus de 10 000 vers : pp. 197-219 et figures 61 à 71), devrait concerner la célébration du mariage conclu en 1204 entre Pierre d'Aragon et Marie de Montpellier ; l'autre, le *Flamenca* (environ 1285. 8600 vers : pp. 447-470 et figures 148 à 161), évoque très certainement la lutte ayant opposé, au sein de la communauté franciscaine du Languedoc et de la Provence constituant la « province de Provence », les frères « spirituels » et « conventuels », au cours de la seconde moitié du XIIIe siècle, avec une mention explicite du château d'Algue situé à la frontière du Rouergue et du Nîmois, et propriété de la famille féodale des Roquefeuil, dont un membre, Arnaud de Roquefeuil († vers 1299) (= probablement le « roi d'Angleterre »), a été « ministre provincial » franciscain à deux reprises, entre 1283/1284 et 1299, l'un de ses prédécesseurs ayant d'ailleurs été un membre de la lignée des Anduze, à savoir Bermond d'Anduze, en activité en 1279 ;

- dernier point : le livre comprend 120 planches d'illustrations, dont une vingtaine de cartes complexes.

Quelques petites corrections

À la place de « Florimond » indiqué par Marie-Lucy Dumas, il faut lire « Florimon*t* », symbolisant la Fleur des montagnes, comme le précise le récit, ce qui devrait s'expliquer par le fait que Humbert IV de Beaujeu (= « Florimont ») a eu pour mère une femme de la famille des comtes de Maurienne. Par ailleurs, je ne crois pas avoir affirmé que Thibaud de Blazon († 1229) était à coup sûr l'auteur d'*Aliscans* (= *Guillaume d'Orange*) ou du cycle relatif au *Guillaume de Narbonne* (comprenant notamment *Les Enfances Guillaume*, *Le Couronnement de Louis*, *Le Charroi de Nîmes* et *La Prise d'Orange*). J'ai simplement suggéré qu'il pouvait être l'auteur de ces récits, ce qui expliquerait, notamment, pourquoi ces derniers ont été écrits en français ; pourquoi il est question, dans *Le Charroi de Nîmes*, de « donjon » et de « ferté », là où le lecteur méridional s'attendrait à trouver une « torn » et un « castel » ; pourquoi la topographie des régions alésienne et nîmoise paraît approximative… (cf. pp. 231 et 256-257).

NB : une notice de présentation et la reproduction de quelques pages du *Décodage*… se trouvent sur Internet, en inscrivant, dans Google, « décodage des chansons de geste » et en suivant un lien conduisant vers le site www.e-corpus.org. Pour commander le livre (62 € franco de port), écrire à : Elzière Décodage, Boîte Postale n° 7, 13 930 - Aureille, ou contacter « jb@elziere.com ».

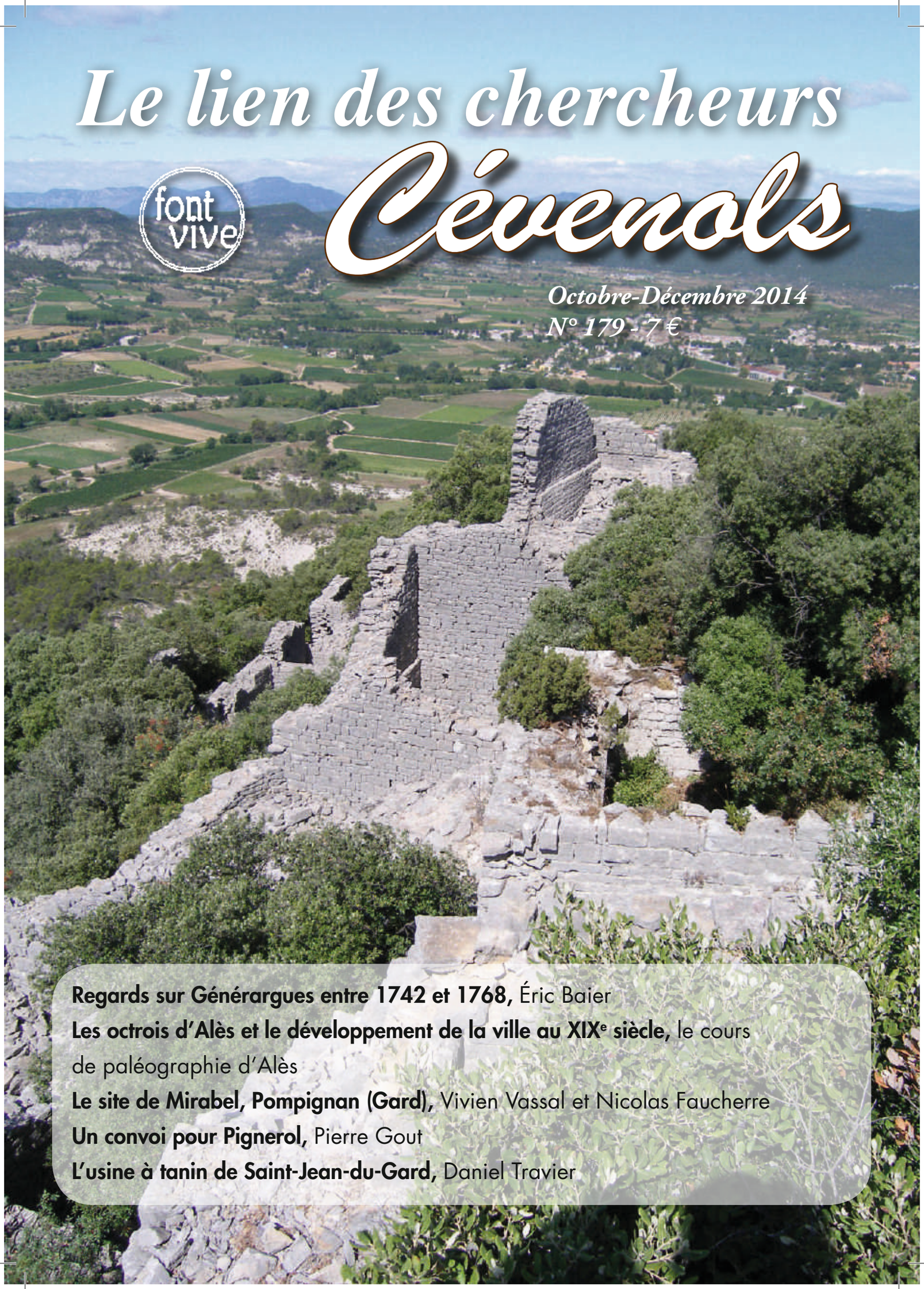
Jean Pellet et* Le Charroi de Nîmes*, par Jean Bernard Elzière

Marcel Girault est depuis des décennies un éminent spécialiste des pèlerinages et du « Chemin de Regordane », qu'il a parcouru à de nombreuses reprises et que j'ai malencontreusement qualifié de « Voie de Régordane » en me fiant à une traduction du *Charroi* faite par un universitaire. Ayant toujours été fort intéressé par *Le Charroi de Nîmes*, il a écrit de nombreuses pages à son sujet, comme en témoignent par exemple son article sur « L'itinéraire du *Charroi de Nîmes* » (*Mélanges René Louis*, 1982, t. 2, pp 1105-1116), ainsi que certaines pages de ses *Chemins de Saint-Gilles* (Lacour, Nîmes, 1990, pp. 92-93). Sa théorie est que ce récit – qu'il date sans doute à tort de la fin du XIIe siècle – aurait été composé aux fins de permettre aux voyageurs médiévaux de mémoriser certains toponymes (= « une sorte de guide »)…

Dans une lettre écrite en septembre dernier où il me dit ne guère pouvoir admettre le codage de ce récit médiéval, il ajoute une histoire d'un grand intérêt pour les lecteurs du *LCC* : « Je me plais à rappeler qu'un jour, devant Jean Pellet, quelqu'un ayant demandé : *C'est quoi* Le Charroi de Nîmes, il s'est soudain excité : *Tout à l'heure, en revenant de visiter un malade, comme je passais le col des Plos, j'ai rencontré trois chevaliers qui remontent vers le nord.* Nîmes est délivré ! Nîmes est délivré ! Et Jean Pellet nous a rapporté tout *Le Charroi de Nîmes* au présent de l'indicatif. Cet événement venait juste de se dérouler. Il le présentait comme parlent des gens qui viennent d'assister à un événement et qui en sont tout excités. Je connais *Le Charroi de Nîmes* par cœur, mais jamais je ne l'avais vécu au présent comme Jean Pellet nous l'a fait partager. C'était un homme extraordinaire, hors du commun, aux compétences multiples : médecin, géologue, archiviste, historien, sculpteur, etc., et père de famille nombreuse, humaniste par dessus tout et ami fidèle. Pour moi c'est un privilège et un honneur d'avoir été son frère ».



Légende : « Une page du Charroi de Nîmes correspondant au f. 96r du tome 1 du manuscrit conservé à Paris, Bibliothèque nationale de France, Manuscrits, français 24 369-24 370 (= B2 / ancien La Vallière 23).



Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Octobre-Décembre 2014
N° 179 - 7 €

Regards sur Générargues entre 1742 et 1768, Éric Baier
Les octrois d'Alès et le développement de la ville au XIX^e^ siècle, le cours de paléographie d'Alès
Le site de Mirabel, Pompignan (Gard), Vivien Vassal et Nicolas Faucherre
Un convoi pour Pignerol, Pierre Gout
L'usine à tanin de Saint-Jean-du-Gard, Daniel Travier

Sommaire



Ruines de Mirabel montrant le bel appareil de pierres taillées, quelques uns des appartements. Photo Vivien Vassal.

- **Agenda,** p. 2
- **Éditorial : Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon,** p. 3
- **Regards sur Générargues entre 1742 et 1768 par Éric Baier,** p. 4
- **Les octrois d'Alès et le développement de la ville au XIXe siècle par les étudiants de paléographie d'Alès,** p. 8
- **Le site de Mirabel, Pompignan (Gard) par Vivien Vassal et Nicolas Faucherre,** p. 16
- **Un convoi pour Pignerol par Pierre Gout,** p. 21
- **Une croix de bornage entre deux diocèses par Marie-Lucy Dumas,** p. 23
- **À propos de noria et de pousarenque par Jean-Gabriel Pieters,** p. 24
- **L'usine à tanin de Saint-Jean-du-Gard (1905-1939), par Daniel Travier,** p. 26
- **On trouve de tout dans les registres paroissiaux,** p. 27
- **Nous avons reçu,** p. 28

Photo de couverture : Le site de Mirabel, photo Vivien Vassal

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE (Association créée en 1961)
Siège social : 3 Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément
Yannick Chassin du Guerny

Bureau
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wiénin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Patrick Arnault
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Paul Mazière

Conseil d'administration
Patrick Arnault, Bernard Atger, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wiénin.

Comité de rédaction
Bernard Atger, Christine Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Madeleine Souche, Michel Wiénin.

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 - ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ; adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, 3 Grand Rue 30450 Génolhac

Mise à jour octobre 2014

Agenda

Dernier trimestre de 2014, sortie du Hors-Série Les familles de La Fuye et Grongnet au temps de l'édit de Nantes et de sa Révocation, par Henri Teisserenc.

Les journées d'histoire locale de Barjac ont été annulées faute de subventions.

13 octobre : premier cours de toponymie et d'onomastique assuré par Michel Wienin de 14h à 16h, au Foyer Georges Brassens, av. Estienne d'OrvesSaint-Martin-de-Valgalgues (30).

Pour s'y rendre depuis le centre-ville d'Alès : suivre la direction St Ambroix-Aubenas (RD 904). Une fois passé le panneau de fin d'agglomération situé après le pont du Grabieu, prendre la deuxième rue à gauche (Marcel Cachin). Plan sur le site.

22 novembre : Au pôle culturel de Rochebelle à Alès, à 16 h, une conférence de Pierre Casado, linguiste et laboratoire CRISES de Montpellier 3, « Les compoix d'Alès ».

Éditorial

Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon : nouvelle région ou ancienne province ?



La nouvelle carte des régions adoptée en juillet 2014 par les députés ferait fusionner deux régions : Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Sans prendre position sur cette question qui agite les élus régionaux et départementaux, notre association qui se situe dans le Languedoc-Roussillon ne peut manquer de s'y intéresser, à l'instar d'André Castan qui s'était penché sur le mot « Septimanie »[1] en 2006.

Languedoc-Roussillon

L'appellation de notre région est bien composite : quelques départements de langue d'oc (Aude, Hérault, Gard et Lozère) et un de langue catalane (Pyrénées-Orientales/ Roussillon). Si l'appellation « Languedoc » accaparée par notre région vient de la langue d'oc, cela ne représente qu'une faible partie des départements où on la parle, qu'on en juge.

La langue d'oc

La langue d'oc s'étend sur 31 départements répartis dans les régions de Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Côte d'Azur et Limousin, une partie de la région Rhône-Alpes, de la région d'Auvergne ainsi que celle de Poitou-Charentes.

La province du Languedoc

La province du Languedoc, sous l'ancien régime, s'étendait du Rhône à la Garonne et de la Méditerranée à la haute vallée de la Loire avec pour capitales Toulouse et Montpellier. À cet égard, chacun peut visionner le texte de toutes les délibérations de l'assemblée des États, mis en ligne par le laboratoire CRISES[2], Université de Montpellier http://etats-du-languedoc.univ-montp3.fr/, ainsi que les cartes de l'Atlas historique de la province de Languedoc[3], http://pierresvives.herault.fr/ressource/atlas-historique-de-la-province-de-languedoc-0 qui permettent de visualiser l'étendue du territoire historique de cette province.

Pour ajouter notre grain de sel aux émotions régionales, la future région « Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon pourrait à juste titre s'appeler « Languedoc », si on l'amputait du Roussillon, (les Pyrénées orientales) à rattacher à la Catalogne et si on récupérait un morceau du Velay (Haute-Loire) ainsi que tout le Vivarais (l'Ardèche). Comme on le voit, bien des querelles en perspective !

1 « L 'A.T.O.C. : Septimanie et Languedoc », L.C.C n° 145, avril/juin 2006. Le président de la région, à l'époque, souhaitait adopter le nom « Septimanie » pour désigner l'ensemble du Languedoc-Roussillon.

2 Arlette Jouanna, Stéphane Durand, Elie Pélaquier, Henri Michel et Jean-Pierre Donnadieu ont publié "Des Etats dans l'Etat. Les Etats de Languedoc entre la Fronde et la Révolution", Editions Droz, dont nous rendrons compte bientôt.

3 Sous la direction d'Élie Pélaquier.

40e assemblée générale ordinaire du Lien des Chercheurs Cévenols, 23 août 2014, Le Collet-de-Dèze.

Ouverte par Jean-Michel Lacombe, maire du Collet-de-Dèze, l'assemblée s'est tenue avec une quarantaine de présents. C'est la première fois que notre association tient ses assises dans ce village. Après les rapports d'usage et le tour de table (dont les adhérents trouveront les contenus dans « le Bulletin des adhérents », avec le numéro 180 de janvier 2015, nous avons élu Robert Laganier membre du conseil d'administration et remercié Louis Raymond et Phil Gaussent de l'aide précieuse qu'ils ont apporté quand notre association était en danger. La journée s'est poursuivie par un repas au restaurant « Le vieux moulin » et une visite du Collet accompagnée et commentée par Philippe Hugon (photos dans le Bulletin des adhérents).

Cette année, aucune candidature ne s'étant manifestée pour la bourse du L.C.C., à notre grand regret, nous poursuivrons l'an prochain avec un envoi plus personnalisé. Nous avons décidé la visite du site médiéval de Montalet (Gard) au printemps, dont nous parlerons dans le numéro 180. Une discussion a eu lieu sur l'étendue de la période historique qu'embrasse notre revue qui va de la préhistoire à nos jours : nous avons noté l'importance de la collecte de la mémoire des anciens, comme nous avons commencé à le faire depuis quelques années.

Regards sur Générargues entre 1673 et 1768

par Éric Baier

Grâce à la mise à jour en 2009 d'un registre paroissial qui manquait aux historiens, nous pouvons aujourd'hui étudier la période de 100 ans qui s'écoule entre 1673 et 1768 en donnant toute notre attention à trois registres successifs de BMS (Baptêmes, Mariages, Sépultures) relevés dans le village de Générargues.

Les registres

Le premier registre, celui du pasteur Théophile Alméras, couvre douze années, soit la période de 1673 à 1685 et a fait l'objet d'une analyse détaillée par M.-L. Dumas dans le Lien des Chercheurs Cévenols n° 156[1].



Registre contenant les baptêmes des enfants des Protestants de la paroisse de Générargues du diocèse d'Alais dressé en l'an de grâce mille sept cent quarante et deux.

Le deuxième registre, beaucoup plus lacunaire, est rédigé par les curés successifs de la paroisse catholique de Générargues entre 1674 et 1735. Nous avons eu accès à un relevé d'état civil établi à partir de ce registre et portant sur les mariages par Jacques Deschard. (cf : http://jac.deschard.pagesperso-orange.fr/page41.html).

Enfin, le troisième registre, le plus récent, celui dont la première page est reproduite ci-contre, a été découvert par Philippe Lelièvre à la mairie de Générargues. Nous le citerons plus loin sous le nom de « registre de 1742 ».

Ce troisième registre, portant sur une longue période de 27 ans, nous a permis principalement de proposer une vue transversale de l'évolution de la population de Générargues. Cette évolution est transcrite au travers des baptêmes et mariages parfois enregistrés par les pasteurs réformés, parfois par les curés catholiques, et permet d'établir des trajectoires de vie familiale traversant plus de cent ans.

Nous avons pu bénéficier également du très important tableau comparatif des agriculteurs et autres professionnels de Générargues entre le compoix de 1670 et le cadastre de 1811[2]. Ce tableau est dû à Jacques Galzin et a été établi en marge d'une exposition tenue à Générargues.

Ces registres paroissiaux ne sont pas exceptionnels. Soit qu'ils aient été établis pendant la période précédant la Révocation de l'Edit de Nantes (1685), soit qu'ils aient été écrits « au désert », c'est-à-dire pendant les années 1727 à 1768. On en dénombre plus de 277 dans le Gard, dont une grande partie se trouve au Musée du Désert[3]. L'intérêt du registre de 1742 est d'avoir été mis à la disposition des chercheurs sur le site « geneanet.fr ». Le premier nom de pasteur ayant signé dans ce registre est celui du pasteur Bétrine. On y rencontre successivement les noms des pasteurs Roux, Barthélemy Claris, Cavalier, Teissier et D'Algue. Ces pas-

1 Marie-Lucy Dumas : 1670 à 1685, un pasteur et ses fidèles, d'après les registres de baptêmes, sépultures et mariages de Théophile Alméras. LCC no 156, Janvier/Mars 2009.

2 Jacques Galzin : Tableau comparatif des agriculteurs et autres professionnels de Générargues entre le compoix de 1670 et le cadastre de 1811, *texte manuscrit aux environs de 1980*.

3 Information tirée de Gildas Bernard, Les familles protestantes en France, Archives Nationales, 1987.

teurs séjournaient pour une courte période dans la paroisse de Générargues et célébraient baptêmes et mariages sur trois ou quatre jours seulement dans l'année. Ils devaient agir dans la clandestinité comme le relève la correspondance du pasteur Paul Rabaut avec Antoine Court[4].

Un fil conducteur nous suivra dans cette étude à savoir : tenter d'établir une perspective cohérente de l'évolution de la population du village de Générargues qui traverse des événements dramatiques majeurs tels que la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, la guerre des Camisards entre 1702 et 1704 et l'occupation militaire des Cévennes, très importante quasiment jusqu'à la Révolution. Pour les références historiques ou événementielles, nous avons consulté le très complet Henri Bosc sur la guerre des Cévennes[5].

Population de Générargues : 1688, 1773 et 1822

Nous avons cherché à restituer l'évolution de la population de Générargues entre 1688 et 1822. L'article de Bligny-Bondurant intitulé: *Statistiques des opinions religieuses du futur diocèse d'Alais* p.26/27[6], nous apprend que Générargues, en 1688, comptait 431 habitants dont 407 de religion réformée.

Pour l'année 1773, nous nous fondons sur une enquête extraite de l'« *Etat de la province des Cévennes vers 1773*[7]» qui dénombre 500 paroissiens, et enfin pour 1822, nous lisons dans le livre de Viguier, intitulé : *Notice sur la Ville d'Anduze et ses environs*,[8] que Générargues comptait 650 habitants.

Générargues compte donc 431 habitants en 1688, 500 en 1773, et 650 en 1822.

On peut comparer cette population à celle de la voisine Anduze, qui compte 3402 habitants en 1688, 4300 en 1773, et 5100 en 1822

Cette augmentation de la population n'est pas due à un facteur interne tel que l'augmentation des naissances annuelles, mais bien à un facteur externe (augmentation de l'immigration). La relative stabilité des naissances moyennes annuelles entre la période 1673/1688 et la période 1749/1768 nous est montrée par les deux éléments suivants :

« On peut compter à Générargues 57 patronymes et 63 mariages qui ont donné naissance à 160 enfants » nous rappelle Mary-Lucy Dumas (article cité), donc une moyenne annuelle de 12,3 baptêmes.

En comparant cette moyenne de 12.3 baptêmes annuels entre 1673 et 1685, avec celle que nous obtenons de 1749 à 1768 (calculée à partir du « registre de 1742 »), soit 16 baptêmes annuels, nous constatons que l'augmentation des naissances annuelles n'est que légère d'un siècle à l'autre.

Etude de l'évolution des patronymes

Nous avons établi un tableau de l'évolution des patronymes à partir du mémoire manuscrit de Jacques Galzin (1985) déjà cité, complété pour

4 A. Picheral-Dardier : Paul Rabaut : ses lettres à Antoine Court (1739-1755) Tome 1. 1900, Paris, Grassart, Libraire-Editeur.

5 Henri Bosc : La Guerre des Cévennes (1702-1710), 6 vol. Presses du Languedoc, 1985-1993.

6 Bligny-Bondurant : *Statistiques des opinions religieuses du futur diocèse d'Alais 1688-1689 extrait de Bulletin historique et philologique 1910.*

7 BSHPF Ms 340 : Etat de la province des Cévennes vers 1773

8 A-L-G Viguier : *Notice sur la Ville d'Anduze et ses environs, 1ère édition 1823.*

Propriétaires et patronymes recensés à Générargues de 1670 à 1811

	Amous	Gypières	Propriétaires	Patronymes
1670	28	49	77	21
1722				34 (+13)
1749-1768				52 (+18)
1811	73	60	133	62 (+10)

1722 par le document intitulé « Estat de ceux qui ont monté la garde de Générargues en janvier 1722 »[9].

Dans ce tableau, nous avons introduit deux zones géographiques, l'Amous et les Gypières, qui sont les deux vallées constituant la commune de Générargues.

La comparaison du nombre des propriétaires et de leurs patronymes enregistrés dans le compoix de 1670 (soit 77 propriétaires et 21 patronymes), avec le nombre des propriétaires enregistrés dans le cadastre de 1811 (soit 133 propriétaires et 62 patronymes), démontre une très forte immigration extérieure. Ces 56 propriétaires nouveaux sont identifiés parce qu'ils portent tous des patronymes nouveaux par rapport à la vieille souche de Générargues de 1670.

Dans le compoix de 1670, les patronymes suivants apparaissent exclusivement : Astruc, Bastide, Bony, Bourguet, Breton, Bruguerolle, Corbessas, Dupuis, Durant, Fesquet, Gascuel, Gauthier, Gautier, de Générargues, Gibert, Gras, Laporte, Plantier, Raspal, Reboul et Teissier, soit 21 patronymes se répartissant sur 77 propriétaires.

En 1722, les nouveaux patronymes suivants apparaissent : Aigoin, Boisset, Cabanis, Castanet, Campredon, Laurant, Laurent, Maurin, Massane, Mazel, Pellet, Teissonnière, Thérond (13).

Au fil des années 1749 à 1768, les patronymes suivants sont relevés : Beaux, Bourelli, Cazenove, Coutelle, Dhombres, Dutour, Fabre, Hours, Maussant, Noguiere, Portal, Savin ,Soulier, Valmalette, Valcroze, Viala, Vidal (17).

En 1811 apparaissent 10 nouveaux patronymes : Blanc, Bonifas, Creusint, Erard, Lamonoux, Lapierre, Massonnier, Pépin, Verrun et Vieleuse.

Entrée dans un cycle long de croissance du produit brut : la période 1749-1768 est caractérisée à Générargues par le fait que la campagne se couvre de mûriers. Les cocons de soie sont vendus aux marchands de Nîmes, les prix bruts du cocon augmentent, excepté certaines périodes de pénurie de la demande. A la fin du XVIIIème siècle, Nîmes, avec ses 50000 habitants, fait partie des cinq plus grandes villes industrielles de France. On retrouve ces données dans un cahier spécial sur la sériciculture (Association pour le développement de la sériciculture en Cévennes, 1978) dont on cite cet extrait page 3 : « *Il fallut le terrible hiver de 1709 qui gela les châtaigniers des Cévennes pour stimuler l'élevage cévenol, pour compenser la destruction des châtaigniers, les paysans se tournèrent alors vers l'arbre le plus rapidement productif : le mûrier. L'Etat encouragea cette plantation en faisant donner 5 sols par mûrier planté. De 1753 à 1751, 415000 mûriers sont plantés et les Cévennes deviennent alors le principal centre sériciole français.* »

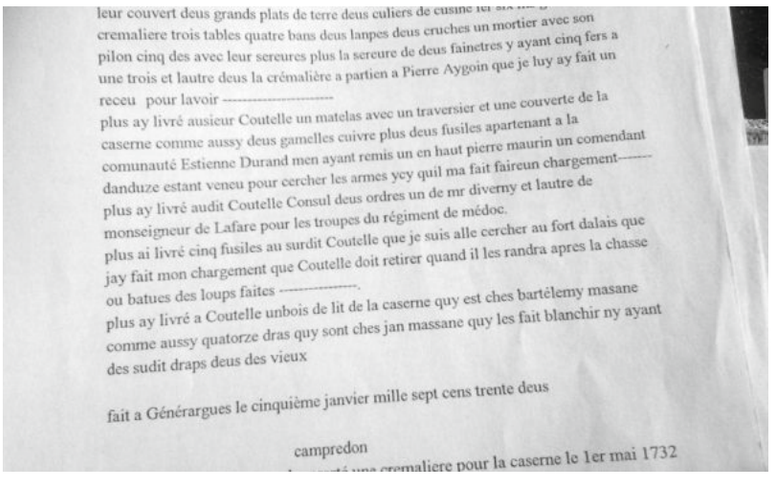
9 Mémoires et Grimoires n° 2, 1999 : Danielle Bertrand : Une grande figure de pasteur : Théophile Almeras et *Estat de ceux qui doivent monter la garde à Générargues en janvier 1722*

Les familles Campredon et Astruc

Parmi les 135 patronymes recensés dans le registre de 1742, nous retenons deux noms mentionnés plusieurs fois, et apparaissant sous le patronyme Campredon aux pages 8 et 80 d'une part pour un baptême et à la page 73 pour un mariage et sous le patronyme Astruc aux pages 27 et 29.

La famille Campredon

Nous nous intéresserons en premier lieu à ce Pierre Campredon, époux de Marie Amblard, qui habite en 1744 au Mas Noël. Il est le signataire de nombreux actes écrits à l'occasion de prêts de mules et autres fournitures à des régiments stationnés à la caserne de Générargues en 1732 (voir texte ci-dessous). Pierre Campredon n'est pas un propriétaire foncier enregistré au compoix de 1670, il s'agit d'un arrivant extérieur autour de 1722. Il est au service de l'importante filature de soie installée au Mas Noël et qui exporte déjà au début du XVIIIème siècle jusqu'en Angleterre. Il tient les livres de cet établissement, habite le Mas Noël et prête mainforte au consul Coutelle. Pierre Campredon se marie à Générargues, a des enfants et s'établit par la suite au Mas de la Coste en qua-


leur couvert deus grands plats de terre deus culiers de cusine fer
cremaliere trois tables quatre bans deus lanpes deus cruches un mortier avec son
pilon cinq des avec leur sereures plus la sereure de deus fainetres y ayant cinq fers a
une trois et lautre deus la crémalière a partien a Pierre Aygoin que je luy ay fait un
receu pour lavoir ----------
plus ay livré ausieur Coutelle un matelas avec un traversier et une couverte de la
caserne comme aussy deus gamelles cuivre plus deus fusiles apartenant a la
comunauté Estienne Durand men ayant remis un en haut pierre maurin un comendant
danduze estant veneu pour cercher les armes ycy quil ma fait faireun chargement------
plus ay livré audit Coutelle Consul deus ordres un de mr diverny et lautre de
monseigneur de Lafare pour les troupes du régiment de médoc.
plus ai livré cinq fusiles au surdit Coutelle que je suis alle cercher au fort dalais que
jay fait mon chargement que Coutelle doit retirer quand il les randra apres la chasse
ou batues des loups faites ----------.
plus ay livré a Coutelle unbois de lit de la caserne quy est ches bartélemy masane
comme aussy quatorze dras quy sont ches jan massane quy les fait blanchir ny ayant
des sudit draps deus des vieux

fait a Générargues le cinquième janvier mille sept cens trente deus

campredon

cremaliere pour la caserne le 1er mai 1732

Estat des fournitures à des troupes stationnées à Générargues en 1732. Cité par Mémoires et Grimoires no 2, 1999.

lité de propriétaire. Son fils Antoine se marie le 30 avril 1759, devient consul de Générargues, nous le retrouvons dans le registre de 1742, à l'occasion, entre autres, de son mariage en 1759. Cet Antoine Campredon intervient à plusieurs reprises pour corriger des actes et finalement clôt le registre en renvoyant pour la suite à un autre registre inconnu. Il a un fils prénommé Antoine également qui est baptisé le 19 mars 1761. Il s'agit du futur père de Casimir Campredon, maire de Générargues de 1831 à 1848.

Ce que nous apprend cette généalogie Campredon, c'est qu'en moins de 50 ans, une famille non possédante au départ, s'impose petit à petit comme propriétaire en ayant pris appui sur un avantage socio-culturel, et non pas patrimonial. Nous avons là un exemple de mobilité sociale due à l'instruction d'une lignée d'individus.

La famille Astruc

Les Astruc eux s'appuient sur l'acquis foncier et l'héritage depuis le début du XVI^{ème} siècle. Ils sont présents dans le compoix de 1670 dans au moins trois mas différents, mais tous à la Vallée des Gypières. Au mas le Ribas d'abord, avec Jean-Pierre et Pierre Astruc, au mas des Bouviers ensuite et au Mas de Valunès enfin. Nous allons nous



Vue actuelle du Mas le Ribas dans la vallée des Gypières, ayant appartenu très longtemps à la famille Astruc. (Photo Eric Baier)

concentrer sur les familles du Ribas (voir photo). Ce mas dont la toponymie signifie « penchant de coteau » ou « rive escarpée », existait déjà en 1670. En 1722, les Astruc du Ribas doivent mettre une mule à disposition des troupes d'occupation. Ils sont secondés par plusieurs valets, ce qui indique une vaste métairie. L'un des membres de la famille Astruc du Ribas est « canabier »[10], les autres sont plâtriers ou agriculteurs. L'exploitation du gypse est réputée dans la vallée des Gypières qui lui doit son nom.

10 Canabier : personne qui cultive le chanvre.

Extraits du « registre de 1742 » concernant les familles Campredon et Astruc.

Page 8 Baptême de François Campredon

Le septième janvier 1744, est né un fils de Pierre Campredon et de Marie Amblard du lieu le Mas Noel paroisse de Générargues, diocèse d'Alais. Lequel a été présenté au baptême par François Campredon et Marie Amblard. Il a été baptisé par Bartelemi Claris.

Page 73 no 82

Date : 30 avril 1759

Mariage

Marié : Antoine Campredon fils légitime de Pierre Campredon et de feu Marie Amblard

Mariée : Catherine Durant fille légitime de Jacques Durant et CatherineBeaucrois du Mas de Mazigard Saint Sébastiend'Aigrefeuille

Présents : Jean Campredon, Paul Savin Pierre Fabre et Isaac Beaux

Cité page 27

Je soussigné certifie que le 22 mars 1750

J'ai béni le mariage de Jean Astruc, fils légitime de Pierre Astruc et de Marguerite Gournet habitant le Mas Le Ribas, paroisse de Générargues, diocèse d'Alais, d'une part, et de Suzanne Astruc, fille aussi légitime de Jean Pierre Astruc et de Françoise Gautier du mas des Bouviers, même paroisse d'autre part.

J'ai béni le mariage selon la forme accoutumée de nos Eglises protestantes en présence de Louis Coulette du lieu de Montsauve, Pierre Bourguet du lieu de Vialat et Antoine Gascuiel du dit lieu de Générargues tous paroisse susdite et Jean Pierre Laporte du mas de Lavemede paroisse de Saint Sébastien d'Aigrefeuille. Signé Teissier pasteur

Cité page 29

Date 1751

Baptême de Jean-Pierre Astruc du Mas le Ribas

Fils légitime de Jean Astruc et de Suzanne Astruc

Présenté au baptême par Pierre Astruc son grand père et Françoise Gautier femme de Jean Pierre Astruc sa grand-mère du côté paternelle du Mas le Bouvier.

Présents entre autres : Jean Astruc du Mas de Bouvier et Françoise Bony du Mas de Valunes

Signature : Teissier pasteur

Les octrois d'Alès et le développement de la ville au XIXe siècle

par les étudiants en paléographie des archives municipales d'Alès : Caroline Barnouin, Élie Corrado, Cristel Gaubiac, Sylvie Lucas, Marinette Mazoyer et leur professeur Marie-Lucy Dumas*.

Les octrois sont, pour beaucoup, ces petits bâtiments, parfois gracieux, accompagnés de barrières, qui se situaient à l'entrée des villes pour y percevoir une taxe sur les entrées de marchandises. Une survivance de l'ancien régime, rétablie par le Directoire en 1798 et que les gouvernements successifs auront beaucoup de mal à supprimer jusqu'en …1943, car il s'agit d'un revenu important pour les finances locales. Cela concerne les villes qui ont une population urbaine, dont Alès qui passe de 9 906 hab. en 1821, 18 871 hab. en 1851 à 41 472 hab. en 1926.

Derrière le bâti, toute une organisation, des personnels, des règlements, des listes de produits et des tarifs et leur révision, ainsi que des interrogations sur leur utilité et l'équité de cette taxe.

Pendant tout le XIXe siècle, la gestion de l'octroi passe d'une gestion à la « ferme » de type ancien régime, à la municipalisation avec personnel communal. Cette évolution n'est pas propre à la ville d'Alès, en revanche, la municipalité communiste de 1926 est l'une des premières en France à supprimer l'octroi « *un impôt injuste et impopulaire* ».

Les octrois à Alès, lieux et limites

La localisation des octrois évolue en fonction de l'accroissement du tissu urbain. Le plan de 1886, page suivante, dessine la situation jusqu'après 1914. Mais des octrois ont été déplacés à cause des infrastructures ferroviaires : celui du mas de Nègre à la Déroussine, à cause de la construction de la gare d'Alès au Rhône : « la *maison de M. Hunebelle, la boulangerie de la Deroussine cédée gratuitement pour y transférer la maison de l'octroi (qui a été) démolie pour y faire une rampe d'accès aux voyageurs* » [de la nouvelle gare]. Il en est de même pour le bureau du faubourg d'Auvergne à son entrée, déplacé près du tunnel Pèlerin (du chemin de fer)[1]. En 1885, l'octroi de la route de Bagnols est transféré aux Passes depuis l'ouverture du boulevard Gambetta[2]. Celui du faubourg du Soleil fait l'objet de protestations de la part du voisinage en 1894, pour cause de nuisances sonores.



Octroi de l'entrée du faubourg d'Auvergne, Arch. mun. Alès 5Fi175.



Octroi du pont Vieux, côté ville, Arch. mun. Alès 8 Fi46.

*Ces cours sont organisés par l'Université populaire du grand Alès (U.G.P.A.) avec le concours des Archives municipales d'Alès.

1 Arch. mun. Alès, 1864, I D 51.

2 Arch. mun. Alès, 1864, I D 51.



Plan d'Alès (vers 1886) avec la disposition des octrois, Source : Arch. mun. Alès, IO3, plans.



Octroi et vanne de distribution d'eau de La Tour, en haut du faubourg du Soleil, Arch. mun. Alès 32 Fi05.

En 1815, le rayon de l'octroi comprenait le territoire entier de la commune dont les limites s'étendent au levant jusqu'aux communes de St-Privat, de St-Hilaire, au couchant jusqu'à celle de Cendras, au midi jusqu'à celle de St-Christol et au nord jusqu'à celle de St-Alban[3]. Les limites seront indiquées par des poteaux placés sur les routes et portant cette inscription « Octroi d'Alais ». En 1875, un territoire plus étroit est délimité par « *une ligne tirée de la Verrerie de Rochebelle à la Glacière sur la route 106, de ce dernier point à la Verrerie du Plan d'Alès près du chemin de fer, de là à la maison du garde de la station Pouget ou Déroussine (route de Nîmes), de ce point au mas Agutte (route d'Anduze), de là au moulin de Chaudebois et de ce dernier point à la verrerie de Rochebelle* (point de départ).[4]»

3 Saint Alban fait actuellement partie de la commune de Saint-Privat-des-Vieux.

L'évolution de la liste des produits

Les marchandises concernées montrent une évidente évolution de la consommation : en 1816, on taxe principalement les produits suivants : les boissons (alcools, vinaigres), les comestibles (animaux sur pied ou non, charcuteries), les combustibles (bois en fagots, bougies), les fourrages (foins et paille) et les matériaux de construction (glaces, carrelages, chaux…). Sont vite exclus les produits de première nécessité tels que grains, farine, beurre, lait, fruits et légumes. On détaxe en 1870 café, cacao et thé, chocolat, chicorée, sucre et sirops…

Le dernier octroi d'Alès, en 1920, taxe toujours les boissons (vins, limonades, vinaigres), les animaux (bœufs, vaches, moutons, chèvres, porcs), les charcuteries, les poissons de mer, de rivière (frais

4 Arch. mun. Alès, ID 53.

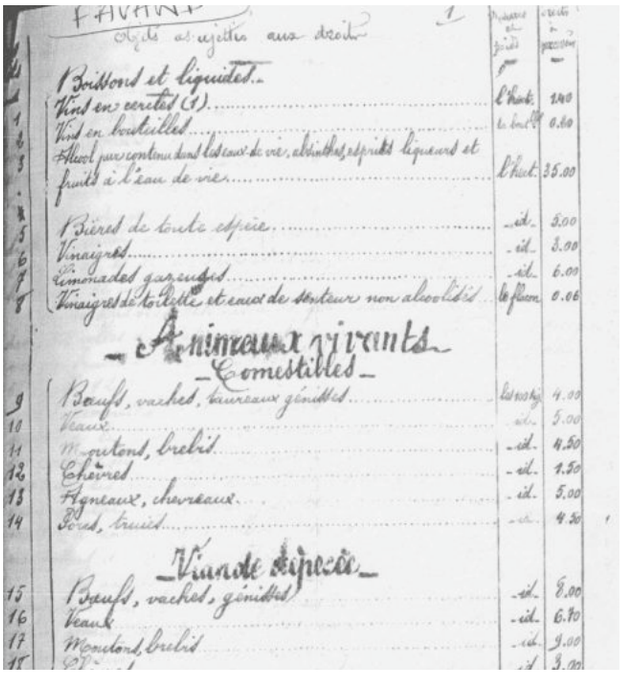
De nouveaux octrois ont été créés en fonction de l'accroissement de la population et de l'extension de la ville notamment les trois faubourgs du Soleil, d'Auvergne et de Rochebelle et des nouvelles activités liées au chemin de fer.

Octrois en 1815[1]	En 1840	En 1886[2]
La route de Nîmes. Au pont Vieux. Au pont du Marché (Rochebelle). Sur la route de Saint-Ambroix. Sur le chemin de Bagnols.	Les mêmes, plus deux autres : au faubourg du Soleil côté Anduze et à l'entrée du faubourg de Rochebelle.	Avenue de Nîmes (Mas de Nègre). Au faubourg du Soleil : extrémité du pont côté Anduze avec un pont à bascule; rue Napoléon (angle rue Napoléon –faubourg). Abattoir et marché aux bestiaux (bureau auxiliaire en temps de foire). Pont du Marché : côté faubourg de Rochebelle, rive droite. Un autre à la montée des Lauriers (départementale de Beaucaire à Mende).
Un bureau central pour les objets fabriqués à l'intérieur de la ville (attenant au bâtiment de la Mairie).	Dans les années 1870, les octrois sont équipés de ponts à bascule.	Avenue d'Auvergne : devant l'hôpital ancien[3]. La gare. Route de Bagnols : chemin vicinal n° 6 d'Alès à Bagnols, quartier dit les Passes. Bureau central de l'octroi aile gauche de la mairie.

1 Ordonnance royale du 26 mai 1815: les octrois de la ville d'Alès, 2 L 3.
2 Arch. mun. Alès, ID 53, 17 fév 1886.
3 La construction de l'octroi a été adjugée à l'entrepreneur Armand, créé en 1857. Ses matériaux servent à construire le nouvel octroi en 1865.

ou marinés), les volailles, les huîtres, les gibiers, les truffes et conserves de volailles, de gibier et de poissons (sardines à l'huile), les beurres, les fromages, les fruits secs, les olives, les châtaignes, la moutarde, le bois à brûler, le charbon de terre et les huiles minérales (pétrole), les fourrages et les matériaux de construction dont la liste s'allonge en fonction de l'évolution des techniques de construction. Des objets divers sont rajoutés : des produits de droguerie (javel), de parfumerie (savons), des vernis, des encaustiques, des goudrons et même … des confettis !

En revanche quelques produits ne sont jamais taxés : chevaux, mulets, huile d'olive, œufs, farines, lait, cuirs, textiles, laine soie et coton, légumes et fruits frais (sauf fruits exotiques : oranges et citrons) et produits finis comme meubles, chapeau, livres et papeterie.


Objets assujettis aux droits
Boissons et liquides
Animaux vivants
Comestibles
Viande dépecée

Une page de Favand sur les octrois

Les octrois, une taxe controversée

L'inégalité de la taxation

Malgré l'impact des deux inflations consécutives à la guerre franco-prussienne de 1870-71, puis à la Grande Guerre de 1914-18 qui accroissent le tarif en terme absolu, les augmentations du tarif entre 1855 et 1920 sont limitées dans presque tous les cas et en conséquence la taxation a diminué en valeur absolue, sauf pour trois produits : le porc (sur pied) qui a connu un accroissement de 220%, les volailles mortes : 233 % et les poissons 140 %.

L'examen du tarif, à quelque époque que ce soit, montre aussi que les comestibles sont plus taxés que les matériaux de construction, les fourrages et le bois. Les comestibles et les boissons sont les produits les plus achetés et rapportent ainsi le plus. Quelques tarifs ont subi des variations non négligeables : la taxe sur le vin en 1869 passe de 0,60 F à l'hl à 1,20 F, malgré la désapprobation du préfet. Il s'agit pour la municipalité de financer les mesures de défense nationale. Cette taxe a rapporté 18 953 F en 1869[5], ce qui nous donne une vente de vin de 15 794 hl (1 579 416 l) pour 20 000 habitants, soit une consommation de 78,9 litres par personne par an.[6]

Les dispensés

Sont dispensés de taxation : les sardines en boîtes (1849) les harengs et les morues salées (1867) considérés comme l'aliment des pauvres, moins chers que la viande. D'autres sont exemptés grâce à l'influence de leurs syndicats : les bois de charronnage (pour faire des roues de charrettes, 1865, l'écorce de chênes verts pour la tannerie, 1875 et les brasseurs locaux, 1871[7] ou simplement la mesure pour le vin (1863) accordé par le conseil « *par mesure hygiénique à l'époque des chaleurs* », aux militaires en garnison. La mesure en faveur des bois de charronnage suscite la plainte des menuisiers et des ébénistes et du conseil municipal qui estime une diminution de gain de 5 à 6000 F.

La compagnie des mines et des forges d'Alès, la compagnie P.L.M. sont « abonnés » pour 3 000 F par an depuis 1830, pour éviter que la limite de l'octroi englobe leurs implantations industrielles. Malgré une tentative de renégociation par la commune, sous la IIIe République, ce forfait reste identique jusqu'en 1927. En revanche, le directeur de l'usine à gaz proteste contre la taxation des boues de charbon en 1879, sans obtenir satisfaction.[8]

5 Arch. mun. ID 53, 15 novembre 1870.

6 En 1934, la production de vin du village d'Aujac se monte à 85 000 l, ce qui rapporté à la population donnerait une consommation de 230 l par habitant. Dumas, M.-L., *Aujac entre route et Cèze*, 2008, p. 69.

7 On peut aussi calculer la quantité de bière consommée localement : en 1871 la taxe sur la bière locale passe à 12 F par hl ce qui donne 7 260 F/12 = 605hl, soit 60 500 litres de bière par an pour 20 000 hab. = 3 litres par personne. En 1864, il y a 63 bistros à Alès.

8 Rapport de Jules Cazot au Conseil général, sur l'octroi d'Alais, 25 avril 1879. Consultable sur Gallica BnF.

				Salaire moyen journalier d'un mineur en 1899 : 4,38 F. (4)	Salaire moyen journalier d'un mineur en 1920 : 20,33 F. (4)
Boissons et liquides	Objets assujettis aux droits	Mesures et poids	Décret du 29/08/1855 (1)	Décret du 12/12/1899 (2)	Décret du 31/12/1920 (3)
			Francs	Francs	Francs
	Boissons et liquides mis en bouteilles	Le litre	0,006	0,20	0,20
	Vinaigre ordinaire	''		0,03	0,20
	Vinaigre de toilette	''		0,06	0,63
	Limonade	''	0,065	0,06	0,08
	Animaux vivants				
Les comestibles	Bœufs, vaches et génisses	Le kilo	0,04	0,04	0,09 +125 %
	Veaux	''	0,09	0,05	0,11 +120 %
	Moutons, brebis	''	0,04	0,045	0,11 +144 %
	Chèvres	''	0,04	0,015	0,12 +700 %
	Porcs	''	0,05	0,045	0,145 +222 %
	Viandes dépecées	''			
	Bœufs, vaches et génisses	''	0,08	0,08	0,18 +125 %
	Veaux	''	0,2	0,067	0,22 +228 %
	Charcuterie	''	0,15	0,09	0,14 +55.5 %
	Poissons d'eau douce et de mer	''	0,047	0,10	0,24 + 140 %
	Volailles mortes	''	0,093	0,15	0,50 + 233 %
	Gibiers	''	0,093		
	Lièvres	par tête	0,28	0,50 +78,5 %	
	Bécasses	par tête	0,28	0,8 +186 %	
	Truffes	le kilo	0,47	0,75 + 60 %	0,40 - 46 %
	Beurres, fromages de toute espèce	''		0,10	0,20 + 100 %
	Fruits secs, olives, champignons	''		0,10	0,25
	Foins et fourrages de toute espèce	''	0,002	0,005	0,01 + 100%
	Avoine	''	0,005	0,012	0,02
	Bois à brûler	''	0,002	0,0025	0,004
	Plâtre	''	0,004		0,0125
	Chaux	''	0,0015		0,008

(1) *Recueil administratif de la ville d'Alais* 1858 (366 pages).
(2) *Tarif de l'Octroi*, document manuscrit des recherches de Jean Favand (8 pages).
(3) *Guide AMPA Annuaire d'Alès* 1922 (745 pages).
(4) *Mineurs des Cévennes* de Fabrice Sugier (tome II, 1994, 453 pages).



Octrois de l'entrée du faubourg d'Auvergne, Arch. mun. Alès, 2 5Fi-175.

Les discussions au sein du conseil municipal alésien

Au sein du conseil municipal, il faut attendre la chute du IIe Empire (1871) pour que Dominique Veigalier[9], Jules Duclaux-Monteils[10], Paul de Lachadenède[11] posent la question de l'injustice géographique de ce tarif : « *les droits d'octroi sont injustes et intolérables en ce qu'ils frappent la partie agricole de la banlieue de la commune d'Alais* », une commission est chargée d'étudier la restriction des limites de l'octroi. Elle tiendra séances jusqu'en 1875 année où est établi, par Dominique Veigalier, un territoire plus restreint d'application de l'octroi.

La deuxième discussion porte sur la possibilité de manipuler les tarifs de l'octroi en fonction des besoins de la ville. Les tarifs sont en général fixés avec l'agrément du préfet, assisté de ses conseillers départementaux. En 1871 pour faire face au remboursement de l'emprunt de 100 000 F pour la défense nationale, la commune décide de doubler la taxe du vin (0,60 à 1,20 F par hl), et ajouter un décime (un dixième en sus) sur tous les autres articles, sauf la viande, « *le décime sur les taxes d'octroi n'a rien d'excessif car le tarif d'Alais est au-dessous de celui de bien d 'autres villes, notamment Nîmes* »[12]. Le conseil propose en outre d'inclure dans la taxation des produits tels que les boues de charbon, le vinaigre ordinaire, le suif, les bougies, les papiers peints et les marbres[13]. Ce à quoi le Conseil général répond que « *c'est aux centimes additionnels extraordinaires que la commune doit recourir pour équilibrer son budget et ne pas mettre de nouveaux tarifs dans l'octroi* »[14]. Le conseil municipal avait opposé un recours devant le ministre de l'Intérieur, le 16 février 1872, qui l'avait renvoyé au Conseil général.

En 1879, le conseil municipal augmente les droits sur les alcools pour compenser la diminution sur les vins, impose le charbon jusqu'alors non taxé et diminue le tarif sur les briques réfractaires afin d'ouvrir le marché local.

Les octrois, une taxe municipalisée

Sous l'ancien régime, les impôts ou taxes faisaient tous l'objet d'une adjudication au « *moins disant* » pour leur collecte. Suivant cette coutume, l'octroi était affermé. En 1848, le fermier de l'octroi paye 26 000 F son bail, somme difficile à faire encaisser malgré des poursuites judiciaires[15]. La ville a même du mal à trouver en « *adjudication de la folle enchère* » un autre fermier pour 1849, aussi le conseil décide de prendre l'octroi en régie, à partir de 1850, pour un an. Il revient à la formule du fermier en 1851, avec des contestations du dernier, Camille Lombard, qui s'estime floué par la diminution de certains tarifs et par l'évaluation du matériel des octrois (bascules)[16].

Enfin en 1853, avec le concours de l'administration des Contributions indirectes, la collecte de l'octroi est en régie municipale. Le nombre des salariés de l'octroi n'est pas donné dans les délibérations, on peut penser à une personne responsable par octroi y vivant toute l'année, puisque en 1875 le conseil estime que le bureau de l'octroi « *puisse être habitable pour un receveur marié* »[17]. Les bâtiments d'octroi sont loués à bail (250 F par an) au receveur qui y loge, tel le sieur Arnassan à celui de

9 Expert-géomètre, conseiller municipal sous l'Empire. Il est aussi collecteur du bureau d'octroi de la rue Saint-Vincent pour neuf ans. Une rue et une école portent son nom à Alès. Il a donné à la ville des terrains pour la construction de l'hôpital et la rue de la Bienfaisance.

10 Étienne Auguste Jules Duclaux-Monteils a été maire d'Alès du 3 mars au 13 septembre 1848, du 14 juin 1855 à 1865, puis de 1874 à 1878. Notaire, fils de verrier, c'est un catholique républicain.

11 Lachadenède est président du comice agricole de l'arrondissement d'Alès en 1865, et maire de Servas.

12 Arch. mun., ID 53, 20 octobre 1870.

13 Idem, 6 septembre 1871

14 Idem, 9 aout 1872.

15 Procès contre le sieur Étienne Alteirac de Méjannes-Les-Alès, adjudicataire pour 118 000 F annuels, qu'il n'a pas payé à la ville. Délibérations, Arch. mun. ID 50, 6 mars 1850. Le conseil concède que la révolution de 1848 a pu lui causer un préjudice.

16 Arch. mun. ID 50, 11 mai 1851.

17 Arch. mun ID 53, du 10 mai.

Années	Revenus de l'octroi en F	Commentaire	Frais de régie	en % des recettes municipales
1809	35 327			
1819	67 148			
1829	69 761			
1839	139 245			
1844	137 597			
1849 prévu	78 000			
1853 prévu	100 000			
1859 (prév.)	197 000		24 500 F. dont 21 100 pour le personnel	
1869	182 573	La part par habitant se monte à 9,18 F.	26 000 (14% du produit brut)	63 % de la recette totale
1879	203 000		27 500	293 320 69%
1889	213 000		34 000	

Rochebelle, ou Frédéric Bernard dans celui de la route de Bagnols (1885). Un secours d'un mois de traitement de son mari est accordé à la veuve du préposé en chef de l'octroi en 1859.

En 1875, en vue de l'amélioration des revenus des personnels de l'octroi est votée une prime de rendement par « *une remise de 10 % au-delà d'un minimum déterminé à 190 000 F de revenus de l'octroi* ». À cette date, le chef de la régie des places et du marché à bestiaux touche 1 800 F par an, le chef en second 1 000 F, le commissaire de police catégorie 3 touche 2 400 F. Les fraudes se développent, l'octroi de la Royale est fermé pour « rendement insuffisant », un emploi de contrôleur surveille le personnel en 1877.

L'octroi dans la fiscalité alésienne

Les aléas de la collecte

Outre les fraudes et la « contrebande », la collecte de l'octroi est soumise aux aléas de l'économie : l'année 1848 a été désastreuse pour le dernier fermier : « *un événement politique vint tout à coup paralyser la commune, les ateliers se ferment, les numéraires se restreignent, la population ouvrière disparaît de la ville et alors les recettes de l'octroi sont loin d'être en rapport* », écrit-il au Conseil en septembre 1850.

Le Conseil lui-même écrit que « *les fléaux agricoles ont réduit de plus de 30 000 F. les produits de son octroi et tari la principale source de sa prospérité, en faisant disparaître presque entièrement de notre ville les filatures et les moulinages de soie*», 29 septembre 1881. Il s'agit de la maladie de la pébrine qui a décimé les magnaneries de l'arrière-pays.

Les revenus de l'octroi comptent pour une part considérable dans les recettes de la municipalité. Malgré la difficulté de faire un tableau, avec les délibérations municipales qui votent le budget prévisionnel, mais donnent rarement le budget réalisé, nous pouvons constater que la taxe d'octroi occupe entre 60 et 75 % des recettes, avec une nette tendance à la diminution à compter des années 1880. On mesure combien cette taxe a été nécessaire au développement de la ville, en l'absence de toute autre subvention.

C'est précisément dans les années 1850 à 1880 que la ville d'Alès se développe, trace de nouvelles rues, construit le tribunal, des écoles, le lycée, poursuit l'endiguement du Gardon, améliore l'hygiène avec les égouts et l'arrivée de l'eau potable, et embellit la ville au moyen de plantation d'arbres, de trottoirs et de fontaines.

Les travaux financés par les revenus de l'octroi

1860 : réparation de la cathédrale
1862 : construction du temple protestant
1862 : construction de l'église de Rochebelle
1863 : construction de la Halle de l'Abbaye
Années 1880 : adduction d'eau potable, travaux de défense contre le Gardon, construction d'établissements scolaires.
1882 : construction du lycée, constructions de lavoirs, alignement de la rue Jules Cazot.

Tableau des revenus de l'octroi

(tableau constitué des éléments relevés sur les délibérations municipales, avec plus souvent le prévisionnel que le réalisé et des blancs pour certaines époques).

(voir tableau page précédente)

Dans sa séance du 16 janvier 1877[18], le conseil examine le rapport entre les recettes totales et celles de l'octroi :

Recettes moyennes de 1867, 1868, 1869,[19] 1872, 1873 : 353 763,02 F, dont part moyenne de l'octroi : 183 755, soit 51,9 % des recettes.

Pour la période 1874 à 1876, il montre une nette augmentation moyenne des recettes de l'octroi : 216 000 par an.

On constate donc une élévation régulière du montant des revenus de l'octroi avec deux inflexions liées à la crise de 1848 et à celle des vers à soie, dans les années 1880. Cet accroissement est dû à l'accroissement de la population alésienne, compte-tenu de l'absence d'inflation avant 1914.

La fin de l'octroi, 1926

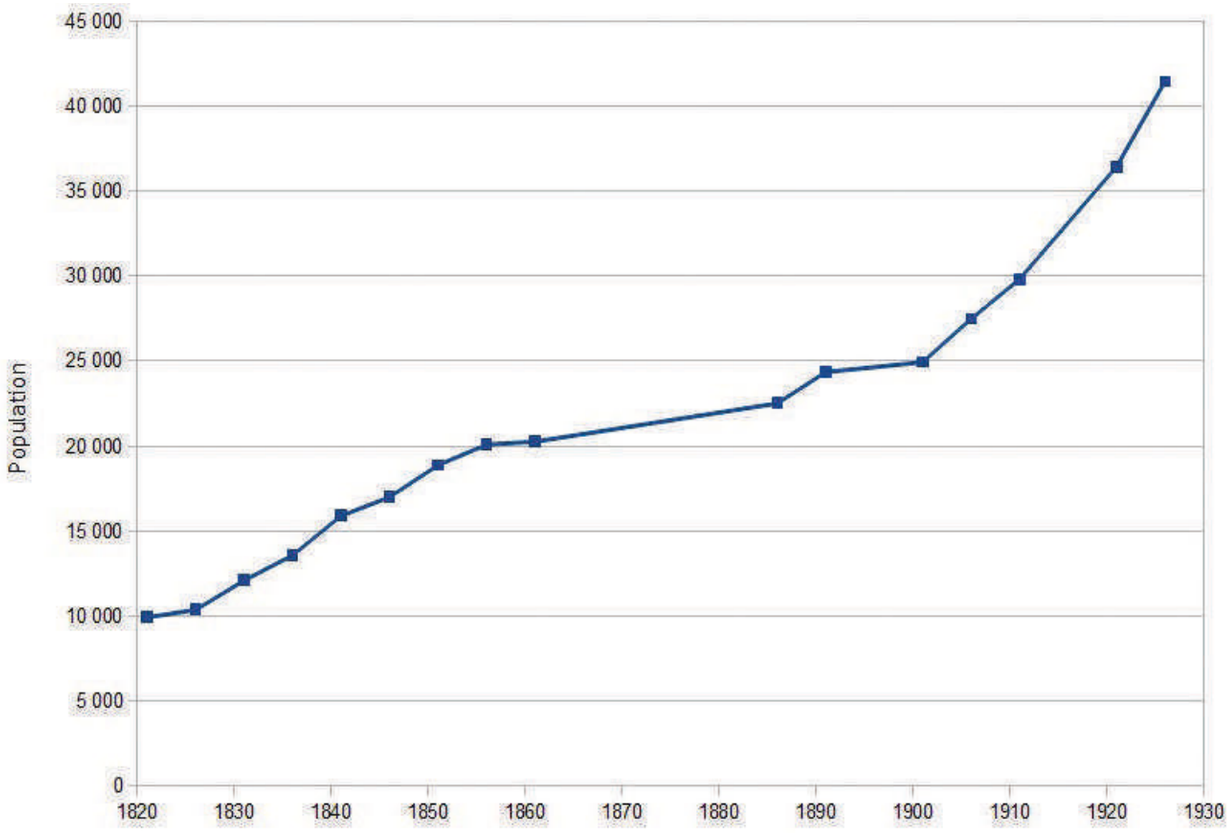
Le 23 octobre 1925 le conseil municipal vote la suppression de l'octroi. Fernand Valat[20], instituteur,

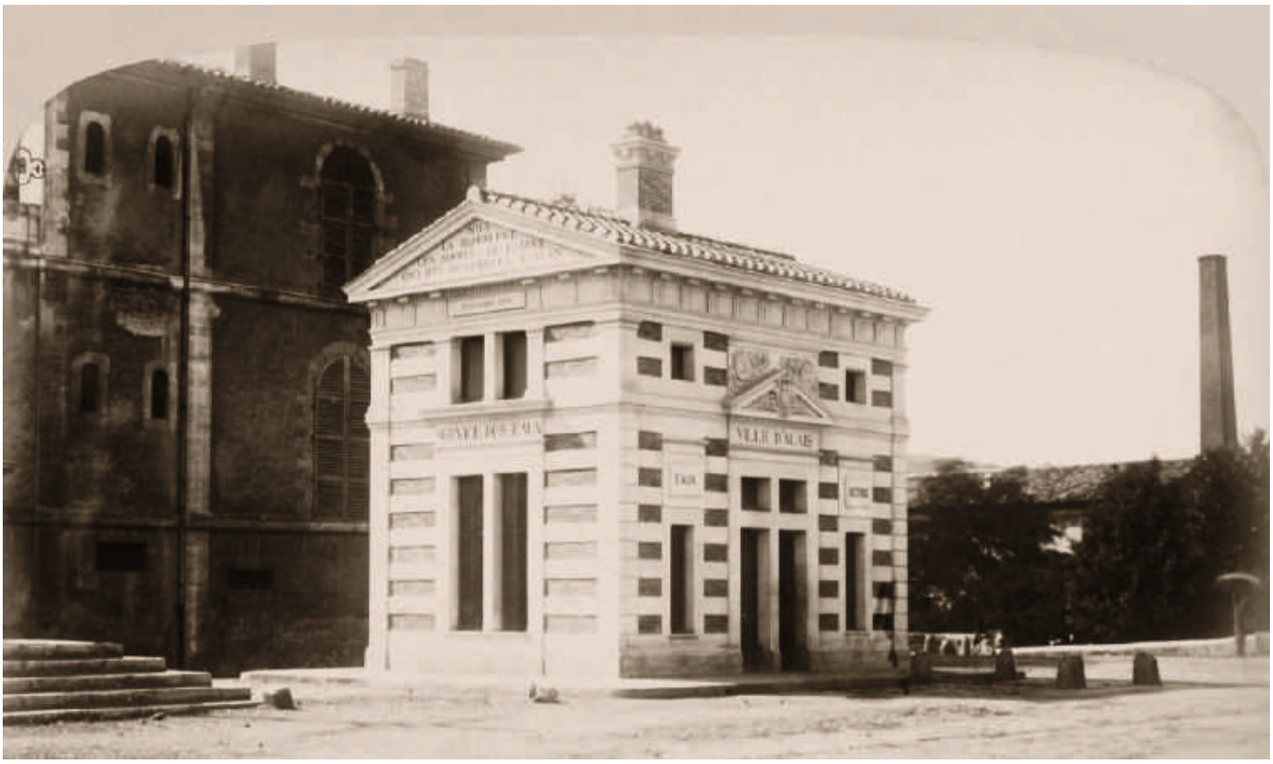
18 Arch. mun. ID 54.

19 Les recettes de la période de la guerre ne sont pas prises en compte..

20 Fernand Valat (1896-1944) maire d'Alès de 1925 à 1935, révoqué pour détournement de biens municipaux, conseiller général, puis député en 1936, quitte le P.C.F. en 1939 et adhère au parti Parti populaire français de Doriot et soutient la collaboration. Exécuté le 25 aout 1944 à St-

Évolution de la population d'Alès





Octroi du faubourg du Soleil.

dirige le premier conseil municipal communiste d'Alès qui explique ainsi sa décision : « *l'octroi tel qu'il fonctionne encore de nos jours est un mode de recouvrement d'impôt condamné depuis longtemps déjà. La taxation aux barrières après interpellation et visite des agents est un système à perception vieilli, puisqu'il est encore régi par la loi de 1816, il doit donc disparaître pour faire place à un impôt moins vexatoire et moins impopulaire* […] *Nous ne dissimulons pas que nous entreprenons là une lourde tâche car il ne s'agit pas seulement de supprimer l'octroi antidémocratique par excellence mais il faut donner au budget municipal la possibilité de faire face aux dépenses …* »[21] Il s'agit de revenus de 892 000 F., avec pour première conséquence le licenciement du personnel de l'octroi ou bien son intégration dans un autre service.

Les ressources de remplacement sont énumérées : taxe sur la valeur locative de la propriété bâtie, taxe sur les revenus de la propriété non bâtie, patente, taxe sur la valeur locative des locaux, chantiers et emplacements possédés ou occupés par les compagnies des mines pour les besoins de leur exploitation, taxe sur les chevaux, les juments, les mulets et les mules, et taxe sur les pianos, orgues, harmonium et billards. Ce projet de création de ressources permanentes est adopté seulement par 18 voix et 10 abstentions, et approuvé par la sous-préfecture.

Sébastien-d'Aigrefeuille par le maquis.

21 Arch. mun. Alès ID 78.

Sources :

Délibérations municipales d'Alès, de 1848 à 1889, cotes ID 50 à 58 et ID 78 (1925-26).

Pour une recherche des sources et de la bibliographie dans les archives municipales d'Alès, voir le site : www.alescevennes.fr ; cliquez sur l'onglet Culture (en haut) puis dans l'onglet archives municipales ; puis chapitre : prendre « recherche simple », cela balaie toutes les rubriques. Mettre un mot, par exemple « octroi », qui donne toutes les occurrences.

Bibliographie

Blancher Gaston, *Du remplacement des droits d'octroi et des difficultés particulières à la ville d'Alès*, Montpellier, 1937, 188 p.

Turquin P., *Petit manuel pratique des octrois*, éditeur P. Oubin, Poitiers, 1909, 381 p.

Guide AMPA, Alès, année 1922 (agence méridionale de publicité et d'affichage).

Recueil administratif de la ville d'Alais, Martin éditeur, 1858, 362 p. Octrois : tarif et règlement p. 255. Consultable sur Google livres.

Duclaux-Monteil, *Recherches historiques sur la ville d'Alais sous les auspices de la Municipalité*, 1860 (666 pages).

La visite du site de Mirabel, commune de Pompignan (Gard)

par Vivien Vassal et Nicolas Faucherre

La visite du site de Mirabel (Pompignan, Gard), le samedi 26 avril 2014, a donné lieu à de multiples échanges ayant permis d'affiner les connaissances générales quant à la mise en place, la chronologie et la fonction possible de cet ensemble fortifié inédit. Ce compte-rendu tend donc davantage à synthétiser les différentes observations, contradictions et points de convergence qui ont pu être soumis à débat lors de cette visite, dans l'attente d'une étude approfondie (fouille, relevé, documentation) de ce site essentiel[1]. Les lectures interprétatives réalisées sur place ont bénéficié des regards croisés de plusieurs participants[2], eu égard à leurs horizons disciplinaires variés et à leurs approches sensibles, mêlant à la fois les données de terrains aux connaissances plus générales, relatives à l'architecture, à l'urbanisme et à l'histoire à l'échelle régionale, et plus précisément à l'échelle du Languedoc médiéval. Parmi les interrogations majeures suscitées par le site et partagées par tous les participants figure en premier lieu la question de l'époque de construction, d'usage et d'abandon de ce site, qui semble avoir connu une vie active très courte dans le Moyen Âge avant d'être remplacé tardivement par l'actuel château Renaissance posé à son pied.



Mirabel et son environnement

La montagne Saint-Jean (402 m), qui ferme au sud le bassin d'effondrement de la haute vallée du Vidourle entre Saint-Hippolyte et Sauve, est encadrée de part et d'autre par la chapelle Saint-Jean et par le site castral de Mirabel. Enveloppant l'extrémité de la croupe orientale de la montagne, le site est constitué de trois entités étroitement imbriquées, phasées par les harpes* d'attente entre elles :

- barrant l'éperon, le mur bouclier (*schildmauer*) de 18 m de long (axe nord/sud) pour une épaisseur oscillant entre 1,80 à 1,90 m, de facture soignée (moyen appareil régulier, bossages épars, mortier de chaux), percé d'archères courtes, est le premier élément construit. Les harpes* d'attente sur son revers indiquent qu'il était d'emblée prévu pour recevoir murs latéraux et bâtiments construits plus sommairement. S'y adosse, au point le plus haut, une salle à tour désignant le château proprement dit.

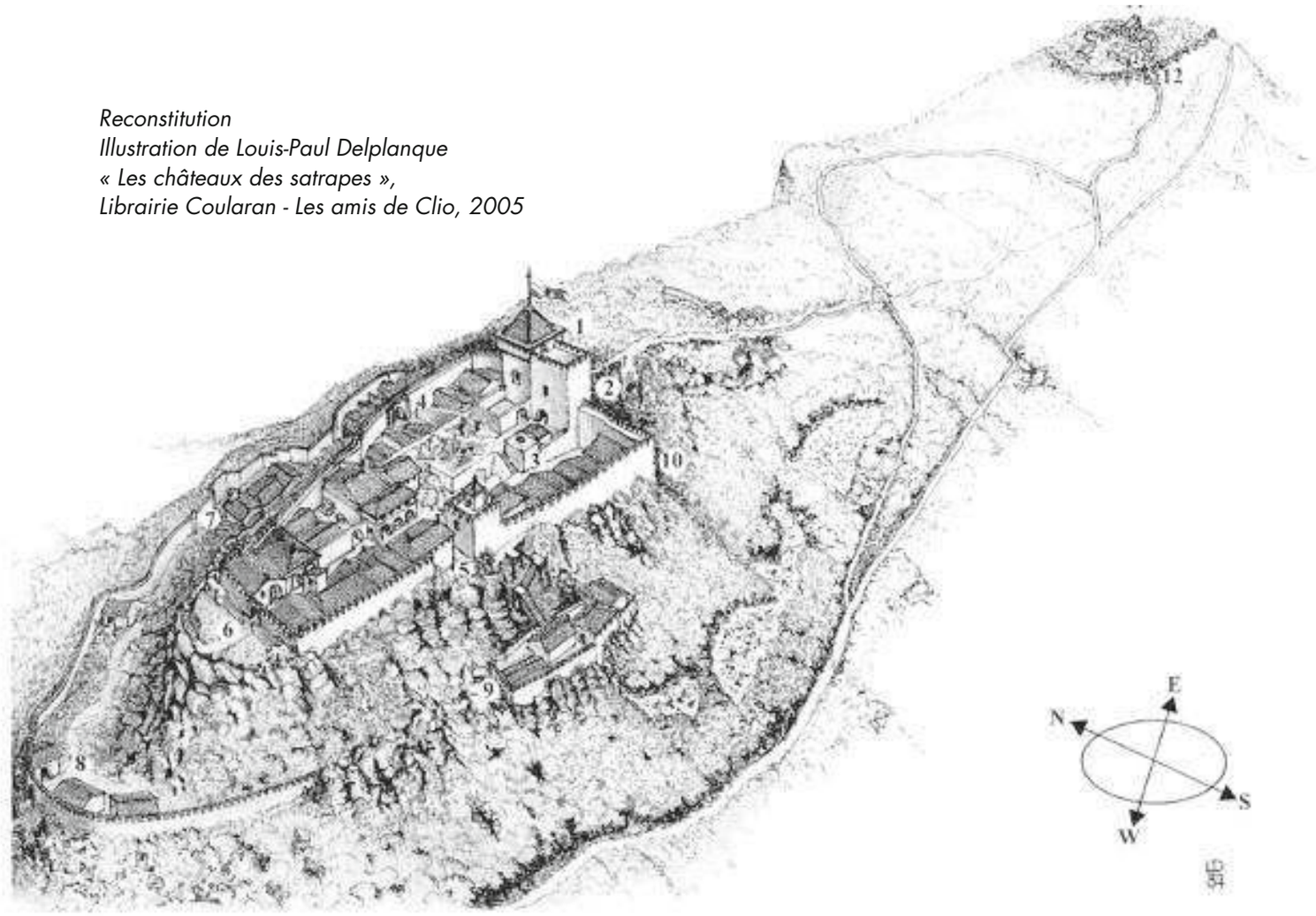


Le mur bouclier

- au-delà se développe une muraille épousant la rupture de pente, percée de deux portes, contre laquelle s'adosse une vingtaine de maisons régulières ouvrant sur une rue centrale s'évasant en placette en contrebas de la citerne contrôlée par le château. L'emploi d'un appareil allongé, l'utilisation d'un mortier maigre (fluage* systématique des joints), les nombreuses assises de panneresses*, la systématisation des linteaux hauts, confèrent à l'ensemble une grande homo-

1 Un article est en préparation à ce sujet.

2 Les principaux allocuteurs de ces échanges furent Michel Dupin, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Michel Wienin, et Vivien Vassal.



Reconstitution
Illustration de Louis-Paul Delplanque
« Les châteaux des satrapes »,
Librairie Coularan - Les amis de Clio, 2005

généité technique, signe d'une construction d'un seul jet répondant à un programme homogène laissé parfois en attente. Dans chaque maison, les jours en archère étroits au rez-de-chaussée, les niches et placards systématiques, le ressaut dans le mur pour porter le plancher d'étage, la distribution de cet étage par une galerie contenant l'accès sur rue, tout accuse la logeabilité quasi urbaine du programme d'ensemble, dont on a réalisé d'abord le mur d'enveloppe, puis les façades sur rue en continu, avant de pratiquer les refends.

- un « barri »* se développe en enveloppement sous cette première ceinture fortifiée. Resté probablement ouvert, il semble résulter d'une extension non planifiée, car aucun des symptômes observés dans l'enceinte haute ne s'y vérifie. La mise en place des différentes constructions apparaît au demeurant réduite dans le temps et concentrée sur quelques décennies.



Les visiteurs sur le site.



Mirabel vu du ciel.

Datation et maîtrise d'ouvrage

Le site apparaît manifestement antérieur aux principes de défense active de l'architecture royale capétienne, diffusés en Languedoc après la crise albigeoise dans le second tiers du XIIIe siècle. Les caractères « archaïsants » de l'ensemble sont à cet égard marqués par le mur bouclier de tradition impériale germanique et par l'absence de flanquement pour les portes et pour la muraille. À contrario, la présence d'ouvertures de tirs pour l'arc et/ou l'arbalète ménagées dans le mur bouclier, inconnues en Languedoc avant les années 1200, accuse une datation dans le début du XIIIe siècle. Les observations archéologiques tendent donc à cerner la construction ex nihilo du site, en une seule phase de chantier, dans la première moitié du XIIIe siècle. L'homogénéité des modes constructifs ne fournit pas de datation exacte mais permet de préciser que l'occupation semble avoir été courte, voire que l'ensemble a été abandonné avant achèvement.

La seule certitude concerne la maîtrise d'œuvre du chantier. Non seulement le site semble avoir été globalement réalisé par des équipes homogènes et dans un temps très court, mais la qualité et la technologie de mise en œuvre du chantier sont exceptionnelles pour une construction civile, à l'aune de ce qu'on connaît dans le Languedoc oriental. La qualité des équipes est donc — au même titre que la rapidité d'exécution soulignée par la concomitance des marqueurs typo-stylistiques — le signe d'une maîtrise d'ouvrage puissante disposant de gros moyens sur un temps court.

Programme et durée de vie

La première évidence concerne les cellules qui se juxtaposent dans l'enceinte et qui sont sans équivoque des maisons. On retrouve bien à cet égard quelques spécificités des castra languedociens : le perchement*, la présence d'un édifice castral, la concentration de l'habitat, la fortification de tout ou partie de l'ensemble. Mais il n'y a ici rien de spontané, contrairement à l'*incastellamento* languedocien en général, où l'habitat évolue dans un lent processus de développement. Mirabel, en raison précisément de sa faible durée de vie, combine à la fois une opération concertée et une agglomération de type castral ne répondant à aucune typologie connue en Languedoc oriental. Le village répond à un programme unique, à l'image des bastides, mais n'en revêt pas la forme. C'est la principale dissonance qui donne toute sa spécificité à Mirabel : c'est un regroupement planifié qui prend l'allure d'un village castral sans en partager la morphogenèse progressive.

Comment définir dans ces conditions le site de Mirabel, habitat castral à durée de vie limitée, sans structure collective à vocation utilitaire, sans équipement cultuel ? Ce second constat est à nuancer, puisqu'un édifice religieux existe déjà sur la montagne à un kilomètre à l'est : la chapelle Saint-Jean (fin XIIe siècle ?)[3]. Par ailleurs, il faut sans doute considérer ces maisons comme des espaces polyfonctionnels avec cellier et résidence au moins. Le problème d'interprétation tient au caractère répétitif, quasi modulaire, des maisons juxtaposées, comme s'il s'agissait de casernement préétablis[4]. Cet encellulement n'aurait eu comme seul but que de servir d'habitat-refuge ? La qualité et l'importance du programme suggèrent alors un habitat-refuge à l'échelle d'une vaste seigneurie. La genèse du site répond-elle à une entreprise de regroupement de la population et des activités économiques ayant rapidement avorté, ou à un but sécuritaire temporaire ? Le projet initial avait-il pour but de pérenniser l'habitat[5] ? Le soin apporté à l'exécution contredit au demeurant l'idée que les maisons ne devaient être occupées que temporairement.

3 Il ne s'agit certes pas d'une église paroissiale ni d'une chapelle castrale, mais il ne faut pas négliger pour autant cet équipement, qui a pu rentrer en ligne de compte parmi les choix d'implantation du site. L'église paroissiale Saint-Saturnin du Val de Pompignan, connue dès le XIe siècle est quant à elle située à moins de 2 km, plein ouest, mais dans la plaine.

4 La notion de casernement peut ici paraître un néologisme inapproprié, mais jusqu'à présent aucune autre meilleure suggestion n'a pu être faite quant à l'idée générale qui se dégage de cet habitat. Quand bien même le terme employé ici peut paraître trop moderne, il permet de donner une idée générale et évoque une fonction qui n'a d'ailleurs peut-être jamais été celle du site, ce que le développement qui suit tend bien à montrer.

5 La faiblesse des éléments de stockage de l'eau (une seule citerne a priori liée à la partie castrale du site), paraît en totale contradiction avec cette notion de refuge. Comment, en effet, ne pas avoir prévu plus de réserves d'eau potable si le but de la fortification était de subvenir à une population devant résider en autarcie et résister plus ou moins longtemps sur place ? Au contraire, si le site a bien été conçu dans le but d'accueillir une population permanente mais libre de ces mouvements, cette faiblesse a pu être palliée par l'accès aux points d'eau extérieurs.



L'éclairage du contexte historique

Les données historiques peuvent-elles permettre une meilleure connaissance du site ?

Les textes disponibles restent peu nombreux et n'apportent presque aucune information directe sur le site. Une nouvelle lecture a cependant été proposée par Jean-Bernard Elzière à la fois à partir des informations lacunaires se rapportant à la localité de Pompignan, mais en y intégrant une approche plus générale, à l'échelle du domaine des seigneurs de Sauve et en s'intéressant plus globalement à l'histoire du Languedoc oriental au début du XIIIe siècle.

Pompignan est d'abord connu comme paroisse, citée dès la seconde moitié du XIe siècle. Le prieuré de Saint-Saturnin dépendait de l'abbaye de Saint-Pierre de Sauve. La documentation du XIIIe siècle relative aux patrimoines des religieux à Pompignan ne fait jamais référence à Mirabel. On peut inférer de cette absence le fait qu'il s'agit des textes spécifiques au prieuré, mais il paraît curieux, qu'un site aussi important n'apparaisse jamais, au moins de manière indirecte. Il est vrai que le contexte primitif de cette paroisse est celui d'un habitat dispersé (manses), le regroupement fortifié de Mirabel n'étant signalé qu'en 1293 dans une liste de *castra* dépendant de la baronnie de Sauve, à une époque où le site semble déserté[6]. Tout laisse à penser que la population n'a plus aucun rapport avec Mirabel, au moins à partir du milieu du XIIIe siècle (premiers documents conservés) et que l'impact de la fortification sur le peuplement n'a déjà plus ou n'a simplement jamais eu cours. Sur le plan seigneurial, la plaine de Pompignan, Mirabel y compris, devait

6 Germer-Durand donne l'année de 1237 comme première mention du castrum (Eugène Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du département du Gard*, p. 137), avec cependant une référence erronée qui sera reprise à sa suite. Le Cartulaire du monastère Saint-Sauveur de la Font à Nîmes ne semble pourtant avoir jamais existé (voir à ce sujet Alain Venturini, « Les cartulaires des anciens évêchés d'Uzès et de Nîmes », dans Les *Cartulaires méridionaux*, actes du colloque organisé à Béziers les 20 et 21 septembre 2002, Paris 2006, p. 21-31 et surtout p. 27, note 36). Si la date s'avérait exacte, ce qui reste à prouver, elle présenterait l'intérêt de conforter l'idée d'une construction effectuée au cours du premier tiers du XIIIe siècle

toute entière dépendre de la seigneurie de Sauve, tenue par les seigneurs de Sauve, et ce jusqu'en 1243, puis par le roi de France (alors représenté par le sénéchal de Beaucaire et son viguier de Sommières), et enfin après 1293, par l'évêque de Maguelone suite à l'échange de Montpelliéret (partie épiscopale de la ville de Montpellier) contre la baronnie de Sauve. Une famille de Mirabel se repère dans le contexte local à partir du début du XIIIe siècle, dont les membres paraissent avoir migré dans les localités voisines (Anduze et Sauve). Le premier individu identifié est un certain Hugues de Mirabel, chevalier (vers 1180 - après 1226). Il accompagne Pierre Bermond VII, seigneur de Sauve en mai 1226, lors de sa soumission au roi de France, Louis VIII, à Avignon. Cette famille de Mirabel attestée au XIIIe siècle, n'est cependant jamais citée dans le contexte local. Le repli apparent vers des centres de peuplement actifs et centralisateurs (Anduze et Sauve) est peut-être déjà initié au milieu du XIIIe siècle, via les liens qui paraissent unir les Mirabel aux seigneurs de Sauve. Ces mêmes liens peuvent expliquer la carence documentaire concernant le site. Les rapports féodaux-vassaliques en vigueur dans cette région, l'effervescence guerrière qui anime le Languedoc du début du XIIIe siècle (Croisade contre les Albigeois) sont en effet autant d'éléments à prendre en compte. Parmi les fidèles de Raimond VI, comte de Toulouse, figure Pierre Bermond VI († 1215), seigneur de Sauve, Anduze, etc., époux de Constance. Après 1215, Pierre Bermond VII de Sauve (1203-1254) succède à son père. Il est petit-fils de Raymond VI de Toulouse et neveu de Raymond VII de Toulouse, aux côtés de qui il combattra lors du siège de Beaucaire (1216). Les événements liés à l'histoire de cette famille d'Anduze paraissent déterminants pour situer l'émergence probable du site de Mirabel.

Il paraît en effet possible de replacer l'émergence de Mirabel dans le contexte historique de la première moitié du XIIIe siècle et en relation avec le devenir des seigneurs de Sauve. Certains textes relatent, par ailleurs, l'effervescence constructive qui agite les communautés à la veille de la croisade contre les Albigeois, et nous montrent que les événements qui vont avoir lieu à partir de 1209, s'ils n'avaient pas été totalement envisagés dans leur complexité par les méridionaux, n'étaient pas éloignés de leurs préoccupations (anticipation d'une guerre imminente ou d'une reprise de vieux conflits). Il n'est donc pas improbable que le projet d'un village fortifié ait germé dès les premières années du XIIIe siècle. Une date possible est peut-être à rechercher autour de 1216-1219, période qui voit à la fois un retournement de situation favorable au camp toulousain et une bonne situation financière pour les seigneurs de Sauve.

En guise de conclusion provisoire

L'entreprise de l'agglomération de Mirabel semble s'inscrire à la fois dans un mouvement tardif de « perchement » (cadre général du peuplement en Languedoc) et dans une optique défensive générée par le contexte politique. L'objectif semble avoir largement dépassé le cadre d'une simple forteresse ou habitat refuge[7], mais quel que fut ce but, il n'a plus cours dès lors que le contexte qui a présidé à son émergence est achevé. En effet, Mirabel recèle matériellement les signes d'une interruption d'un processus d'encellulement planifié. Cet arrêt peut facilement être mis en relation avec la mise au pas de Pierre Bermond VII en 1243. La punition pour « forfaiture » est clairement explicitée par l'interdiction de construire de nouvelles fortifications (*cf.* le site de Paulhan en aval d'Anduze, barrant le Gardon face à Tornac, qui présente un mur-bouclier à archères identique), ce qui sous-tend qu'au cours des années où le seigneur de Sauve avait suivi le camp toulousain et manifesté sa propre opposition au pouvoir royal, celui-ci ne s'était pas gêné pour fortifier ses possessions. Si l'on prend en compte un premier chantier initié vers 1205-1209 ou vers 1216-1219, ainsi qu'une période de construction entrecoupée de quelques phases d'inactivités (problèmes liés aux guerres et aux financements), un étalement sur une vingtaine d'années parait suffisant pour ériger l'ensemble des structures visibles. On peut donc parfaitement considérer le seuil des années 1240 comme un *terminus ante quem* probable. Or une fois ce projet plus ou moins achevé, l'éviction brutale et définitive de ses initiateurs[8], rend caduque son utilité.

Les observations de terrain tendent également à prouver un usage resserré dans le temps ou

7 On peut en revanche occasionnellement parler de cette notion pour les châteaux proches de Roquefourcade (à 7 km au nord nord-ouest) et de la Roquette (à 7,5 km au nord nord-est), ou du castrum de Claret, petite fortification (cap barré), qui préfigure en quelques sorte le futur chantier de Mirabel (extension du modèle, habitat conçu sur la base d'une forteresse déjà existante).

8 Non seulement Pierre Bermond VII est exilé dans la baronnie d'Hierle, mais il faudra attendre la fin du XIIIe siècle pour retrouver des Mirabel dans le secteur de Sauve, absence assez troublante au sein d'une documentation pourtant abondante.



aucun usage prolongé. Il ne faut pas pour autant inférer de cette absence d'exploitation, une raison d'être ponctuelle (notion d'habitat refuge). Les agglomérations proprement castrales du secteur sont plutôt rares (Durfort est à plus de 13 km au nord-est), l'habitat y est naturellement dispersé. Le cas du castrum voisin de Montoulieu (à un peu plus de 8 km au nord-ouest), montre que la greffe du modèle du castrum de plaine prend difficilement dans ce territoire de piedmont cévenol[9]. Mirabel s'inscrit dans un mouvement tardif et coercitif de « perchement » de la population qui s'avère être un échec.

Vocabulaire :

Harpe (ici harpes d'attente) : Une harpe stricto sensu désigne dans un mur les pierres qui sont disposées en alternance pour former une chaîne verticale (chevauchement d'éléments longs et courts). La harpe d'attente est une maçonnerie incomplète où les pierres les plus longues font encore saillies dans l'attente d'un futur prolongement.

Appareil allongé : L'appareil désigne une maçonnerie formée d'éléments (ici des moellons équarris) posés et non jetés. Le terme d'appareil allongé désigne plus spécifiquement des pierres dont la face visible (la tête) est plus longue que haute.

Fluage : Phénomène naturel de détérioration du liant d'une maçonnerie dérasée ou ouverte (ruine), le mortier sous l'effet des infiltrations et du gel perd de sa solidité et revient à l'état de poussière. Sur un mur dont les arases ne sont plus protégées le fluage impacte à la fois le blocage (à l'intérieur du mur) et les joints (sur la paroi du mur).

Assises de panneresses : Une assise est une rangée de pierres de même hauteur posées le plus souvent de niveau (assise horizontale). Une assise de panneresses est principalement constituée de pierres qui présentent leur plus long côté en parement.

Barri : Le mot « barri » est un mot occitan polysémique qui désigne initialement un rempart ou un fossé, ou bien encore un faubourg ou quartier situé hors, mais à proximité des remparts. Par extension, dans le cadre de l'étude du castrum languedocien, le terme de barri, est employé pour évoquer un groupement de maisons situé extra-muros et lié à un phénomène de croissance de l'habitat fortifié primitif.

Flanquement : En architecture militaire le flanquement désigne un ouvrage, le plus souvent une tour, flanquant un autre ouvrage (le plus souvent la courtine), par extension et à l'échelle d'une fortification complexe, le flanquement évoque un système basé sur le principe de protection optimale au moyen d'ouvrages flanquants.

9 Voir Vivien Vassal, « Le castrum de Montoulieu (Hérault) et le peuplement de la vallée de l'Alzon au Moyen Âge » dans *Etudes Héraultaises*, n° 33-34, 2002-2003, p. 5-30.

Perchement : Néologisme couramment employé par les médiévistes pour désigner tout habitat ayant tendance à rechercher les points hauts et à privilégier les zones de relief comme choix d'implantation.

Les seigneurs de Mirabel,

par Jean-Gabriel Pieters

Selon les données fournies par Vivien Vassal, on trouve un Echer de Mirabello vers 1076, lié à Raymond de St Gilles, Ermengarde de Nîmes… puis rien jusqu'au XIII[e] siècle.

Hugues de Mirabel est témoin (et peut-être beau-frère) à l'acte de soumission de Pierre-Bermond VII devant le roi Louis VIII, pendant le siège d'Avignon. On trouve ensuite Pierre de Mirabel, damoiseau habitant à Anduze entre 1290-1293, puis, au début du XIV[e] un Barnier de Mirabel, chevalier à Sauve, en 1323 Guillaume de Mirabel à Pompignan… La famille disparaît vers 1400 et la seigneurie passe dans la famille des Alleman originaire d'Anduze (*Garin Alleman, seigneur de Mirabel, époux d'Aigline de Pouzilhac, veuve d'Hugon de Mirabel seigneur*, mariage en 1408). Ce sont eux qui font construire le château bas *(~ XV[e]-XVI[e] siècle avec de nombreux remaniements)*.

Miracle Alleman épouse Pierre Clément de Saint-Félix, leur fils Guérin Alleman de Claret se marie avec Jeanne d'Auriac.

Raymond et Eléonore de Maubuisson.

Jacques,

Gabriel, seigneur de Mirabel

Jacques seigneur de Mirabel, mari de Marie d'Airebaudouze

Jacques, seigneur de Mirabel épouse en 1611 Isabeau de Rochemore

Fulcrand, seigneur de Mirabel et de Pompignan, épouse en 1644 Claire de Lort-Sérignan, leur fille Marie Engracie épouse en 1655 Antoine, marquis de La Fare, vicomte de Montclar.

La seigneurie de Pompignan revient à Claude, frère de Fulcrand.

Armoiries

Alleman : D'azur, au demi-vol d'or, à la bordure du même, chargé d'une filière de gueules

Alleman de Mirabel : Écartelé: aux 1 et 4, d'azur, au demi-vol d'or, à la bordure du même entourée d'une filière de gueules; aux 2 et 3, d'or à trois fasces de gueules.

Mirabel : d'or à trois fasces de gueules ?

Un convoi pour Pignerol

par Pierre Gout

Par un certain dimanche de janvier 1700, dans la maison curiale de Saumane, à l'issue de la messe, les principaux chefs de famille de la paroisse se réunirent en conseil général en vue de procéder au renouvellement de leurs deux consuls dont le mandat était arrivé à expiration. Le premier nouvel élu fut Claude Guibal, du quartier de l'Ardailler et le second Jean Maurel, qui demeurait au Claux. Ils allaient avoir en charge les affaires de la communauté pendant plusieurs années consécutives. Aucun des deux ne se doutait de la somme de soucis, tracas et corvées dont ils allaient être accablés dans l'exercice de leurs fonctions périlleuses, au cours des temps dramatiques qui allaient suivre.

Claude Guibal était un honnête paysan qui exploitait un domaine d'importance moyenne disséminé en une quinzaine de parcelles situées pour la plupart sur le territoire de la paroisse. Il était issu d'une famille de notaires ce qui suffit à expliquer qu'il savait lire et écrire très convenablement pour l'époque et possédait de bonnes notions de droit et de comptabilité, toutes choses qui, assurément, n'avaient pas manqué de favoriser son élection. Il habitait une maison déjà vieille de plusieurs siècles et que ses descendants allaient occuper encore durant quatre ou cinq générations, jusqu'à ce que l'un des leurs, en 1871, ne la cède, pour 8000 F, à l'un de mes propres ancêtres. Je ne saurais trop louer mes divers prédécesseurs dans cette résidence pour leur respect des choses passées, grâce auquel ont été conservés plusieurs documents d'époque de diverses sortes dont certains ne sont pas dénués d'intérêt, notamment pour ce qui concerne l'histoire de Saumane.

Dans le contexte de l'époque, Claude Guibal eut donc à gérer un grand nombre d'affaires et de situations hors normes dont le document ci-dessous fournit un exemple.

La forteresse de Pignerol, en Piémont, est surtout connue pour avoir servi de résidence, ô combien

forcée, au Masque de Fer, au surintendant Fouquet et à quelques autres. En septembre 1706, en pleine guerre de la succession d'Espagne, elle constituait la position de repli des armées françaises qui venaient d'essuyer, à Turin, une défaite cuisante. On peut conjecturer que ces troupes, fort éprouvées, ressentaient un impérieux besoin de secours en hommes et en matériel et que ce convoi avait pour destination d'évacuer hommes et matériel stocké dans cette forteresse.

Il fallut donc dare-dare, sur injonction de l'intendant, se procurer un mulet et lui acheter un harnachement complet, qui comprenait une quinzaine d'articles depuis la « forme du bas (ou bât) » jusqu'à la « corde cargadouïre » (corde qui sert à attacher les marchandises sur le bât) en passant par une « estrille ». Il fallut aussi le faire marquer et estimer par un expert qui évalua son prix à 38 écus. La communauté de St-Martin-de-Corconac fit de même et le 12 octobre au matin, Pierre Devèze, du Mas du Trouillal, le muletier recruté en commun, se mit en route. Il fit étape le soir à Anduze et atteignit Alès le lendemain avec les deux bêtes de somme dont il avait la charge, dûment escorté par Guillaume Guibal qui régla les notes des aubergistes. Pour le muletier, il dépensa :

A St Jean de Gardonnainque pour son dinay	8 sols
A Anduze pour son soupé	8 sols
A Allès pour son dinay	8 sols
Pour son soupé	8 sols
Pour le déjuné du 14 en partant	4 sols

Cette dépense incombait pour moitié à St Martin.

Concernant le mulet fourni par Saumane, la note s'établit ainsi :

A St Jean de Gardonnainque une piece de foin un boissel avoine	7 sols 6 deniers
La couchée Anduze un nuit foin un boissel avoine	11 sols
Pour le matin une piece foin un boissel avoine	7 sols 6 deniers
Du 13 d'Allès une piece foin un boissel avoine	7 sols 6 deniers

Afin de financer tous ces frais, on procéda à une « levée » spéciale auprès de certains habitants selon des critères que j'ignore. Pour effectuer cette opération le consul se fit collecteur et, curieusement, il jugea utile de se faire accompagner par deux soldats de la garnison du château de l' Hom, qui perçurent 9 sols en rétribution.

C'est seulement le 18 novembre que Claude Guibal, toujours lui, se rendit à Anduze pour recevoir sains et saufs mulets et muletier, et acquitter à Pierre Devèze des gages bien mérités. L'aller et retour à Pignerol prit donc un mois et 4 jours.

Le document

Du 8 octobre 1706. Polisse qu'ont passé les Consuls de Saumane et St Martin et habitants avec Pierre Devèze dudit lieu qui est engagé en qualité de mulatier pour le convoy de Pignerol suivant l'ordonnance de Monseigneur l'intendant du 3 dudit mois.

Aujourd'hui dixième octobre mil sept cent six, sachant les consuls de Saumane et ceux de St Martin estre obligés de fournir un mullet ou mule chaque communauté un muletier en commun pour le convoy de Pignerol suivant l'ordonnance de Monseigneur l'intendant du troisième du courant, pour le rendre à la ville d'Allais le douzième du courant mois, à cause de quoy et en exécution de ladite ordonnance il a esté par la présente convenu entre Sr Claude Guibal 1er Consul dudit Saumane et Sr Pierre Verdier 1er Consul dudit St Martin d'une part et Pierre Devèze du mas du Trouilhal paroisse dudit Saumane d'autre part, que ledit Devéze marchera pour muletier audit convoy dudit jour douzième du courant moyennant la somme de quinze livres pour chaque mois qu'il restera au convoy par ordre de sa majesté ou de ceux qui l'ordonneront, que lesdits consuls lui paieront en leur propre outre et par dessus la paye du roy ou lestape qu'il pourra avoir des trésoriers ou estapiers luy sera baillé par advanse (?) la somme de quinze livres pour chaque communauté.. ?..

douzième du courant pour le payement de deux mois, moyennant quoi il prendra soin des deux mulets ou mulles qui seront fournis par les deux communautés et des autres qui lui seront baillés par les inspecteurs ou briguadiers. En foy de quoy lesdits consuls se sont signés ledit Devèze ne sachant fait double les ans et jours susdits audit Saumane en présence et du consentement de divers des principaux habitants des deux communautés qui ont signé avec lesdits consuls.

Signés : Guibal Consul Fontanieu Consul Verdier Consul Teule Martin Mourgue Labastide Martin Doulmet Boudon …. ? …… Pourtal Campredon Cambessède Carrière Sales H Euzière Euzière.

Commentaires

Le recrutement de muletiers pour déménager de toute urgence le fort de Pignerol s'est étendu à de nombreuses communautés, protestantes ou catholiques des Cévennes. On connaît de semblables textes pour Mialet, Aujac, Ponteils et Génolhac et sans doute d'autres. Si vous en trouvez, dites le nous !

Une croix de bornage entre diocèse d'Uzès et diocèse de Mende

par Marie-Lucy Dumas

Depuis le IVe siècle jusqu'à 1791, Villefort et sa communauté (Bayard, Combret, Costellades, Palhères, Les Balmelles) ont été inclus dans le diocèse d'Uzès et le doyenné de Gravières (près des Vans). Le diocèse est à la fois religieux et fiscal, les consuls de Villefort allaient porter tous les six mois les produits de la taille à Uzès. Ils empruntaient pour cela la route au Collet de Villefort qui mène au Vans puis à Saint-Ambroix et à Uzès ou la Regordane jusqu'à Alès, puis la route d'Uzès.

La communauté de Villefort se situe à l'extrême nord du diocèse d'Uzès au contact avec les diocèses de Mende (le Gévaudan) et de Viviers (le Vivarais). Les deux communautés frontalières avec Villefort sont Prévenchères dans le diocèse de Mende et Sainte-Marguerite-La Figère dans le diocèse de Viviers. Comme chaque diocèse entraîne la perception de droits et de revenus, il est évident que les « frontières » de ceux-ci doivent être parfaitement connues. Et selon la coutume, elles sont marquées par des bornes ; celle qui indique le point de rencontre des trois diocèses se situe exactement au confluent de la Borne et du Chassezac. Elle est décrite en 1755 par une enquête des Bénédictins de Saint-Maur : « *au nord et à l'est de Villefort est une borne où les trois diocèses se rejoignent, c'est une grande pierre plantée où la croix marque les trois diocèses* ». On connaît aussi les limites entre les paroisses, appelées « dîmeries », lieu de collecte de la dîme (impôt religieux), marquées par de petites bornes ou des murailles plus épaisses.

La découverte par les passionnés d'histoire locale de Pourcharesses et de Villefort, d'une croix sur la Ranchine, sur l'ancien tracé de la Regordane est, plus que probablement, une des bornes de cette limite entre le diocèse de Mende et celui d'Uzès. Il devait y en avoir bien d'autres, aux endroits où il pouvait y exister une contestation : plateau, lieu isolé loin de toute habitation. Cette croix, enfouie dans les genêts, dans une partie de la Regordane délaissée depuis le début du XVIIIe siècle, a été oubliée, connue seulement des chasseurs, c'est ce qui lui a permis de résister aux hommes et au temps. En effet, comme le soulignent Marcel Girault et Alain Laurans, les croix de signalisation de route sont toutes postées sur un socle élevé de façon à ce qu'on les voit de loin, et en cas de neige, elles indiquent la direction à prendre. On ne peut donc les confondre avec cette croix, posée sur le sol, invisible de loin, c'est donc un bornage. Les cartes anciennes des diocèses, au XVIIIe siècle montrent qu'en effet, la Regordane coupe la limite entre les deux diocèses à cette hauteur. Elle a été précisément géolocalisée par les découvreurs. Sur la partie de carte ci-jointe extraite de la carte du diocèse de Mende on voit particulièrement bien la limite entre les deux diocèses au moment où celle-ci coupe la Regordane.



Le contact des trois diocèses



La croix de bornage avec Marcel Girault et René Causse, maire de Pourcharesses (48).

À propos de noria et de pousarenque

par Jean-Gabriel Pieters

Nombre de nos lecteurs se rappelleront sans doute l'article du LCC n° 143 (janvier/mars 2006, p. 24-29), écrit par P.-A. Clément et intitulé « Ne pas confondre noria et pousarenque ! », article qui, dans le n° 144 (p. 17-19), donna lieu à un long *Échange* de réflexions dues à Jean Boulet et Michel Wienin. Les premières concernaient la microtoponymie occitane, à laquelle s'intéressait notre lecteur ; les secondes signalaient qu'en espagnol comme en italien, le terme de *noria* était utilisé aussi bien pour désigner (à Cazilhac, Bressac, …) une « meuse » (*noria de rio*) qu'une « pousaraque » (*noria de pozo*), et que ce double emploi en français serait explicable par un principe de base commun : le puisage par augets sur roue ou « chapelet » (chaîne sans fin). J. Boulet soulignait toutefois que le terme de « meuses » – *d'emploi récent*, inconnu des dictionnaires occitans – s'appliquait à celles de Cazilhac, datées de 1890 selon un site Internet…

Des références

L'affaire était donc entendue, notamment par le présent signataire qui, à la même époque, collabora avec Anaïs de Ranitz au n° 38 de la défunte revue de la *Société Historique de l'Uzège* (juin 2006). Les p. 39-48 (abondamment illustrées) rendaient d'abord hommage aux travaux de P.-A. Clément et de M. Wienin puis reprenaient les données historiques et linguistiques du dispositif de puisage, depuis son origine antique (attestée en Égypte au III^e^ s. av. J.-C.) puis sous l'Empire romain, jusqu'à l'éclipse européenne du VIIe s. La technique fut reprise dans le monde hispano-arabe au X^e^ s. … avant son importation (?) en Cévennes pour l'exhaure des mines. Dans le Notariat d'Uzès des XVII^e^-XVIII^e^ s. ou dans celui de Nîmes, tout comme dans les compoix, il n'est question que de « puits à roue », alias pousarenque – avec toutes ses variantes orthographiques languedociennes, à découvrir chez Boissier de Sauvages (*Dict.* 1756 et 1820) ; provençales dans *Lou tresor dou felibrige* et françaises. Quant à Olivier de Serres, il évoquait en 1600 dans le chapitre sur les puits de son *Théâtre d'Agriculture & Mesnage des Champs* (Septiesme lieu, *De l'Eau et du Bois*, ch. IV) le système qui utilise « *de grandes roues tournantes par une beste ayant des quaisses ou des barils et puisent l'eau pour l'arrousement des jardins ….* ». Là pourrait se trouver la clé des distinctions : le puits à roue ou pousarenque serait (selon les auteurs uzétiens) une *sorte* de noria *actionnée par un animal*.

L'article de la *SHU* recensait ensuite (photos à l'appui) « les pousarenques (ou noria) en Uzège » des mas proches d'Uzès – plus particulièrement en zone de maraîchage – soit une vingtaine de ces machines à élever les eaux, que les planches de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (1751-1780) appellent « noria », de même que le *Larousse illustré* de 1903. Ce « terme d'origine arabe attesté en France à la fin du XVIII^e^ s. » est estampillé 1792 dans le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey, qui le fait provenir par altération « de l'ancien espagnol *(a)nora*, emprunté à l'arabe *nāʿūra* (dérivé de *naᶜara*, « gronder »).

Mais la noria aussi

Tout cela étant rappelé, notre attention vient d'être attirée par le « brusque » emploi, dans un acte de partage de 1877, du terme de noria à propos du dispositif dénommé *puits à roue* dans les treize instruments notariés que nous avions recensés concernant l'arrentement du Grand Jardin (potager) du château de La Rouvière, couvrant la période 1621-1747 et où il n'est jamais question d'animal. Nous avons peu après découvert l'expression « *vira la pouso-raco* » qui signifie : tourner la roue d'une noria. Pourquoi finalement s'en s'étonner puisque dans sa relation de voyage de 1595, le bâlois Thomas Platter parlait déjà « *d'une roue [du genre* noria*]* » équipant une réserve aquatique remplie par l'eau pluviale, une source ou autre provenance ; telle s'énonce la traduction dite littérale de ce texte, initiée par E. Leroy Ladurie (*Le siècle des Platter*, II, Fayard 2000, p. 120).

La noria dans le symbolisme

L'épilogue de notre incursion (encouragée par P-A. Clément) peut surprendre, mais pourquoi ne pas s'évader un peu en traitant un sujet si technique ? Nous le puiserons dans la notice de présentation du codex IX de Nag Hammadi, intitulé *Melchisédek*, rédigé vers 200 sans doute en Égypte (Écrits gnostiques, Biblioth. de la Pléiade,



p. 1345-73 – il s'agit de textes découverts en décembre 1945 près de Louxor). Dans le cadre du mythe de la « remontée lumineuse », qui occupe une place centrale dans les courants gnostiques ultérieurs et dans le manichéisme (« rebelles à la vraie foi » !), nous évoquerons seulement « la gigantesque roue à douze godets, la noria que Jésus a établie pour le salut des âmes, inventée voire dessinée par Mani au IIIe s. dans l'*Image*, pour illustrer en un album de planches peintes sa théogonie et sa cosmogonie. Cette puissante machine … ne cesse de puiser les âmes lumineuses des morts, qu'elle déverse à la Colonne de Lumière qui, par les vaisseaux de la Lune et du Soleil, fait remonter ce fret mystique à son radieux paradis d'origine » (p. 1355-56).

Tapisserie de 1501 (détail) fournissant une vue de l'impressionnante machine à godets utilisée pour faire fonctionner les salines de Salins en Franche Comté. Paris, Musée du Louvre (Crédit photographique RMN/DR) . Tirée de Histoire de France – Sous la direction de Joël Cornette « Les renaissances » 1453-1559, Belin, 2013, p. 83.

L'usine à tanin de Saint-Jean-du-Gard (1905-1939)

par Daniel Travier

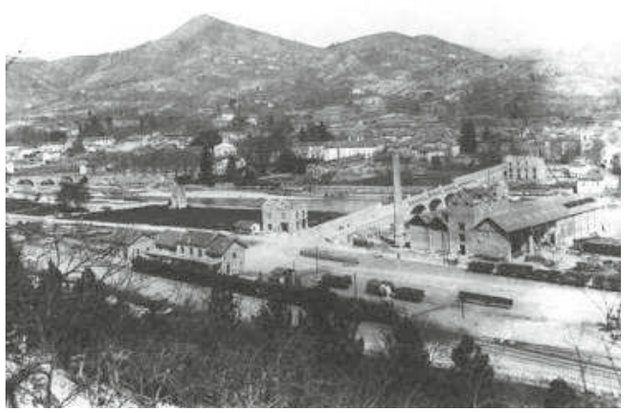
Le châtaignier contient de 5 à 7% de tanin. Vers 1820, le chimiste lyonnais Michel mit au point l'utilisation d'une décoction de bois de châtaignier pour le mordançage et la teinture de la soie. Cette décoction réduite en extrait fut aussi adoptée pour le tannage des cuirs. Une première usine, destinée à la production de ces extraits, travaillait pour la soie à sa création en 1847 à Génolhac. La maladie du châtaignier dite « de l'encre » décrite en 1842 en Italie apparut en France vers 1860, et en Cévennes en 1871 à Anduze et à Vialas. Les arbres malades trouvèrent un débouché dans les usines à tanin implantées à Génolhac, Molières-Cavaillac, Ponteils, Ste-Cécile-d'Andorge, St-Jean-du-Gard, mais aussi en Lozère à la Mothe comme en Ardèche. Avec l'affaiblissement de la rentabilité de la châtaigneraie à fruits et l'abandon des campagnes on coupa, avec les châtaigniers malades, de nombreux arbres sains. Les paysans touchés par l'exode rural vendaient les châtaigniers sur pied aux usines à tanin avant de vendre la propriété elle-même. Les vergers abattus qu'on ne reconstituait plus, se transformèrent naturellement en taillis.



L'usine de St-Jean-du-Gard a été construite tout de suite après la ligne de chemin de fer d'Anduze à St-Jean-du-Gard (1905-1909), à proximité de la gare. Sur la photo suivante on voit la gare achevée, le pont en construction mais pas de trace ni de l'usine ni du restaurant « de la gare ». Sur la seconde on observe les premiers travaux de l'usine, dont la base de la cheminée. Sur la troisième photo, à gauche de l'avenue le « Café restaurant de la gare » en construction et à droite, l'usine à tanin bien avancée mais non achevée. La photo suivante au cadrage identique montre que les travaux ont été achevés.

L'usine a été construite après 1909 par la famille Levinstein, industriels allemands. Tout de suite après la déclaration de guerre de 1914, de nombreuses rumeurs ont circulé à propos de ces Allemands qui





étaient venus s'installer ici, sans raison apparente. On a imaginé que l'usine était une couverture et qu'en fait, il s'agissait d'espions à la solde du Kaiser. Dans ce contexte de guerre et de tensions ces Allemands n'ont pu rester en France et les biens de Levinstein & Fils ont été mis sous séquestre en 1914. L'usine a alors été exploitée par un industriel parisien M. Simoncerf jusqu'en août 1921. En janvier 1922, les biens ont été vendus aux enchères publiques près le tribunal civil d'Alès à la société lyonnaise PROGIL. Cette dernière exploitait déjà l'usine à tanin d'Avèze-Molière (Molière-Cavaillac près du Vigan). Dans les années 30, la production du tanin s'interrompit et les murs ont été vendus en 1939 à la famille Paulhan, industriels montpelliérains, qui transforma radicalement les bâtiments, et y adjoignit une maison de maître. Elle y installa une usine de confection de vêtements militaires. Nombreuses ont été les ouvrières formées localement, au Centre d'Apprentissage Marie Curie (aujourd'hui lycée professionnel) créé en 1942 dans la ferme de Cachard et qui dispensait alors un enseignement spécialisé dans une section de « mécaniciennes en confection ». Les Paulhan installèrent deux autres ateliers en Cévennes, un à Anduze et l'autre à Lasalle. En décembre 1962, Les Etablissements Paulhan & Fils cessèrent leur activité et l'usine de St-Jean fut reprise en 1963 par la société Rica-Levy afin d'y fabriquer des jeans. Puis ce fut la fermeture définitive en 1986, la commune rachetant la propriété en 1987



Cartes postales, collection du Musée des vallées cévenoles.

On trouve de tout dans les registres paroissiaux

Nous, Jean Dumas conseiller du roi, et lieutenant en chef en la prévôté et maréchaussée de Nîmes, certifiant à tous qu'il appartiendra que Jacques Chapelle ayant été accusé d'avoir été à une assemblée et capturé ensuite, que par jugement souverain rendu par Monseigneur de Lamoignon intendant avec nos seigneurs du présidial de Nîmes, a été relaxé et élargi des prisons de cette ville, et permis d'aller et venir là où bon lui semblera dans la province pour faire ses affaires, fait à Nîmes ce 15e juin 1686, Dumas lieutenant.

L'élargissement ci-dessus écrit nous a été exhibé par le dit sieur Chapelle pour être enregistré dans notre registre ordinaire, afin qu'en lad … l'original d'iceluy étant en un quart de papier commun en la même manière et forme que ci-dessus vint a lui être enlevés ou … par lui … il peut y avoir recours, en présence de noble Henri de Narbonne seigneur de Pomaret et de Jean Folchier signé avec moi et le dit Chapelle le 14e avril 1686.

Registre paroissial, Saint-André-Capcèze, 1685 – 1687, archives de départementale de la Lozère, 4 E 135/2

Ce Jacques Chapelle est en prison début juin 1686 à Montpellier comme témoin d'une assemblée tenue début mai sur le Bougès (AD34 C166 liasse 2). Il est de Grizac, et dénonce tous ceux qu'il a reconnu, ce qui lui vaut probablement d'être élargi (le jugement des participants à l'assemblée ne semble pas avoir été conservé). Comment se retrouve-t-il à St-André-Capcèze, je n'en sais rien ! Une foire ? Recherche d'embauche ? Il se pourrait que, ne pouvant retourner dans son village à cause de sa trahison, il se soit engagé comme soldat, peut-être dans la compagnie de Henri de Narbonne ? Le «double» qu'il fait noter au registre est d'habitude plutôt fait par un notaire.

Nous avons reçu

Revue du Gévaudan des Causses & Cévennes ; société des lettres, sciences et arts de la Lozère :

Année 2011 : n°31

Recherches archéologiques à Javols-Anderitum : campagne 2010, par A. Trintignac, A. Ferdière, C. Barillaro, C. Font et R. Séguier.

Les Lozériens dans la Grande Guerre, par Jules Maurin.

Emile Joly : père et maire à Mende au cours de la première guerre mondiale, par Nicolas Planche.

Les Cévennes au Moyen-âge, par Olivier Poujol.

René Jaudon : illustrateur, par Jean-Paul Mazot.

n° 32 :

Jean-Antoine Chaptal, un Lozérien hors du commun, par Valdo Pellegrin

L'Académie française au fil des lettres de 1635 à nos jours, par Philippe de Flers

Année 2012 : n° 33 :

Lozère mégalithique, une vraie richesse, par Gilbert Fages

8 mars et femmes lozériennes, par Any Guedj et Jean-Paul Mazot

Personnalités du XIXe siècle d'origine lozérienne, par Jean-Paul Mazot.

n° 34 :

Carte archéologique de la Gaule, la Lozère 48, par Alain Trintignac.

Saint-Gervais, chapelle et cimetière, nécropole historique de Mende, par Jean-Marc Chevalier.

Comment s'est forgé et avec qui sous la révolution le service public ?

Deux figures lozériennes sous les régimes de 1789 à 1817 :

Claude Bonnet de Paillerets (1736/1817)

Jacques-Dominique d'Eimar (1748/1810) ; par Didier d'Astarac.

Année 2013 : n°35 :

Le baron Florens second préfet de la Lozère ; de Lorgues à Nice ; par Jean-Albert Jouve.

Urbain V face aux mœurs de son temps ; par Paul Amargier.

Les Molettes de Morangiès, l'une des plus illustres familles noble du Gévaudan ; par Gilbert Pasquet.

Fruits oubliés

Décembre 2013, n° 57 :

Portrait de Pierre Rabhi ; par Dominique Garrel.

Numéro consacré à la grenade et aux grenadiers, plus un article sur le châtaignier (castanea sativa), par Isabelle Munier-Marsollier.

Revue d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard :

N°29, janvier 2014.

Textes des conférences de l'année :

Louis Mauric, chansonnier gardois de la Belle Epoque ; par Fabrice Cabane.

A l'arrière du Front : le Gard mobilisé, 1914/1919 ; par Raymond Huard.

Entre Protestantisme et catholicisme : le parcours religieux d'Antoine de Crussol (1528/1573), 1er duc d'Uzès pendant les guerres de religion ; par Irian Goossens.

Les Etats du Languedoc et les diocèses de Nîmes, Alès, Uzès (milieu XVIIe et fin XVIIIe siècle) ; par Elie Pélaquier et Stéphane Durand.

Les faubourgs de Nîmes du XVIIe au XXe siècle, intérêt patrimonial et enjeu urbain, par Philippe Aramel.

Anne de Rulman (15/82/1632) et le dessin d'antiques : de la représentation à l'interprétation de l'antiquité, par Marianne Freyssinet.

Gaston Doumergue (1863/1937) d'Aigues-Vives à l'Elysée, par Robert Chamboredon.

Un document exceptionnel, le registre des expéditions vers l'Amérique (1748/1767), par Robert Chamboredon.

Articles :

Les artisans du savoir : une lettre de Boileau de Castelnau à Jean-François Séguier ; par Michel Christol et François Pugnière.

Histoire d'une ascension : quand les Mathieu deviennent Matei de Valfons, marquis de la Calmette (XVII,- XIXe siècles) par Jean-Christophe Galant.

Généalogie en Cévennes, bulletin n° 104, mai 2014, Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes. À noter :

-Mais qui était le chevalier Deferre ? Bernard Atger (une figure de la ville de Gallargues-le-Montueux).

-Les cahiers de Claris, suite et fin, par Mme et M. Alain Pillou.

Cévennes terre de lumière, connaissances et sauvegarde du patrimoine culturel et naturel vivarois, n° 1-2-2014.

Mémoires de l'Académie de Nîmes,

IXe série, Tome LXXXVI, année 2012.
- À noter plusieurs communications sur Nîmes : « Du peuple celtique à la colonie latine : les élites de la cité de Nîmes à l'époque romaine », Michel Christol ; « Une grande voix nîmoise : Régine Crespin et ses liens avec la famille Carrière » par Robert Chalavet ; « À Nîmes au temps du ministériat : l'évêque Anthime-Denis Cohon (1595-1670) et le début d'une « guerre juste » (1636-1643) » par Robert Sauzet.
- « Une aventure industrielle de pionniers : Jalatte S.A. (1947-1983) » par Philippe Rigoulot.
- « Les trois félibres de Manduel : Henry-Victor Eysette, Antoine Béraud et Pierre Hugues », par Michel Fournier.

La Viste, voir et connaître le pays des Vans, bulletin n° 35, juillet 2014. À noter :
- La vie aux Vans entre 1689 et 1702, d'après les procès-verbaux des délibérations du conseil politique de la communauté, par Jacques Schnetzler.
- L'habitat des Gras au cours des siècles précédents, l'exemple des Gras de Chassages, par Daniel Sauvant et Annie Courtois-Venissac.
- Chambonas : à la recherche du moulin perdu, ou la fin du mystère Fontmaurine, Muriel et Dominique Sizun.
- Ancien établissement des Frères des écoles chrétiennes des Vans, texte de l'abbé Canaud (décédé en 1896).

Activités et travaux 2013, revue annuelle du GARA, n° 41. À noter :
- Le château de Sainte Foy-Servière (Branoux-les-Taillades) par Jean Salles.
- Recensement des gravures rupestres à Saint-Martin-de-Boubaux, et Saint-Germain-de-Calberte, par Vincent Aubanel, Dominique Chamboredon, Ghislaine Marcon, Jean-Paul Mazer.
- Le fort de Vézénobres, projet de sauvegarde, par Élisabeth Hébérard.
- Objets témoins de l'âge des métaux, par Élisabeth Hébérard.

Patrimoine 30, revue de la fédération archéologique et historique du Gard, numéro 31, avril 2014. À noter :
- Gentilshommes verriers, par Jacques Texier et Jean-Marc de Béthune.
- Émailleur à la lampe où verrier à la flamme, par Gérard Attard.
- La fresque du château de Moussac.

De serres en valats, le magazine du Parc national des Cévennes, n° 36, avril 2014.
- À noter : un dossier « Nouveau territoire, nouvelle gouvernance, nouvelle organisation », suite à la mise en œuvre de la charte renouvelée.

Revue d'études héraultaises, n° 44-1, 2014.
-Peuplement protohistorique dans la partie occidentale de la moyenne vallée de l'Hérault entre la fin de l'âge de Bronze et la fin de l'âge du Fer (Xe-IIe av. notre ère), Ghislain Bagan et Guilhem Beugnon.
- La part du territoire dans la colonie romaine de Béziers : marques sur tuiles et sceaux, Michel Christol, Gilbert Fédière.
- Les abords de l'église Sainte-Eulalie à Montblanc (Hérault), premières données archéologiques, Frédéric Loppe avec la collaboration de Christian Douillet, Julie Lescure et Jean-François Modat.
- L'atelier du sculpteur Petrus Brunius : de Saint-Gilles (Gard) à l 'abbaye de Gellone (Sant-Guilhem-le-Désert) ?, Jean-Claude Richard Ralite.
- La chapelle de l'ancien hôpital de Nosseran (Le Cros, Hérault), Agnès Bergeret, Patrice Cervellin et Vivien Vassal avec la collaboration de Noisette Bec et Élisabeth Lefeuvre.
-La Dragonne : de la métairie au château viticole. Dévolution et évolution d'une propriété à Béziers (1650-1925), Dominique Ganibenc.
- Les établissements Fouga (Béziers) à la lumière des archives des dommages de guerre. Construction et reconstruction d'ateliers modèles, Lisa Caliste.
- L'abbé Gérard Alzieu, prêtre et érudit du diocèse de Montpellier au XXe siècle, Didier Porcer.

Fruits oubliés, revue de pomologie vivante, juillet 2014, n° 59.
Des fiches sur les amandes, un dossier sur le melon, et le jujubier.

Questions/Réponses

Les différentes «croix de Bauzon» sont-elles un rapport avec un territoire précis du seigneur de Bauzon ? Y-a-t'il d'autres lieux appelés «croix de Bauzon» ce qui permettrait de délimiter un territoire en Cévennes gardoises ou ardéchoises ?

François et Mireille, deux curieuses.

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes (numéros disponibles)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 149 avec sommaire.	*30,00 €

Familles

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick Chassin du Guerny)	* 7,50 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)	7,50 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	5,50 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel daudet)	* 15,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	15,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	6,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	8,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	4,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	6,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	4,50 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	6,00 €
HS29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	6,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	7,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	* 20,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole) Le CD…	* 20,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard Elzère)	16,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Barnard Atger)	4,50 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)	* 8,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)	6,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)	* 16,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle	18,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)	9,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)	3,50 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	9,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVII^{e} s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)	12,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)	6,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat)	*35,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	4,50 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	4,50 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	7,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	6,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	6,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVII^{e} siècle (Jean Pintard)	4,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	4,50 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	4,50 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	* 4,50 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - CD	10,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	12,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €

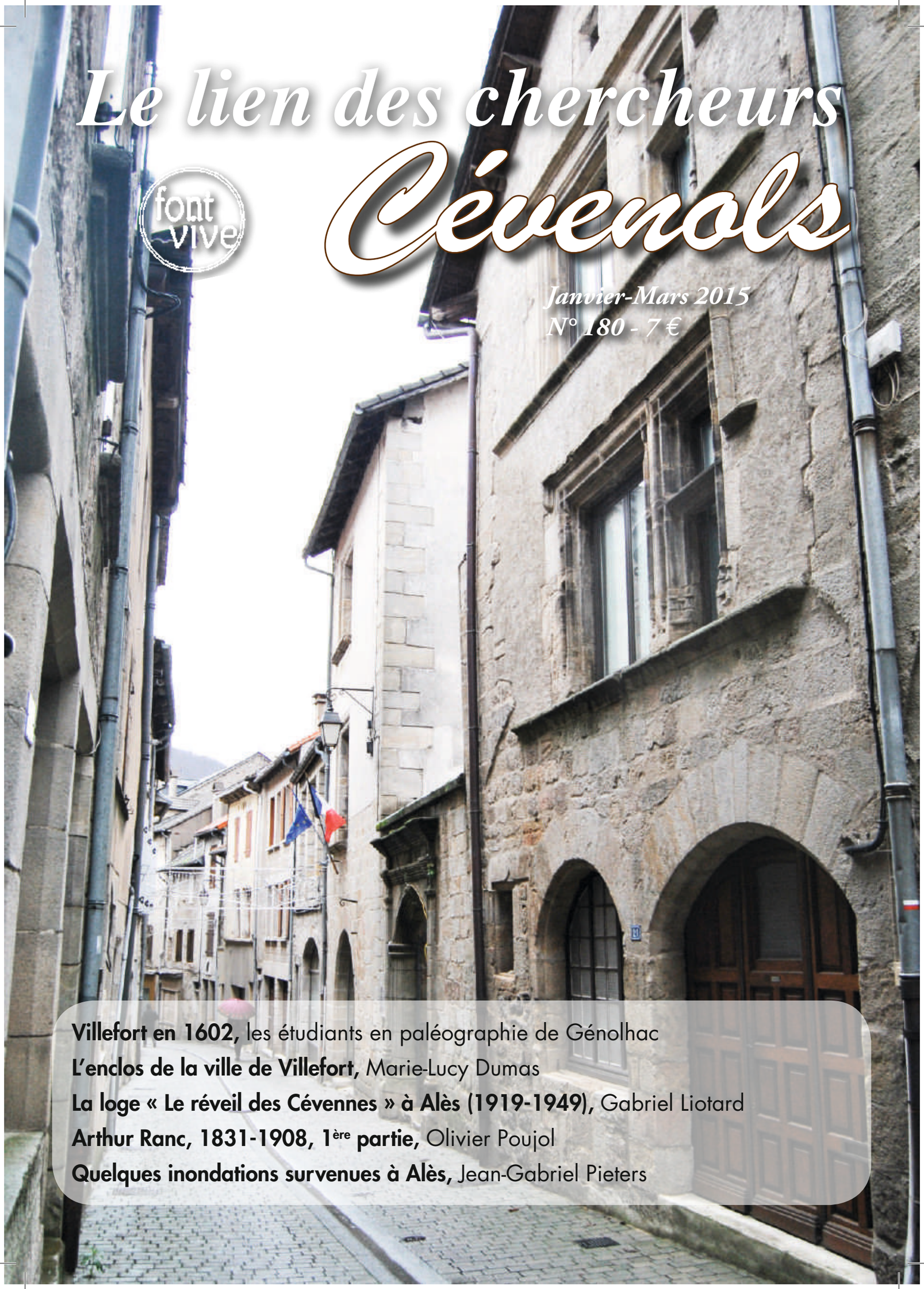
De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

Les frais d'envoi (en France métropolitaine) sont inclus dans les prix indiqués. Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 % sur la vente des hors-séries, exception faite des numéros dont le prix est précédé d'un astérisque. Envoyer vos commandes avec le règlement à : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GENOLHAC

9 770335 626008

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr- Tél 07 81 88 88 36.

Le Lien des Chercheurs Cévenols, octobre-décembre 2014, n° 179



Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Janvier-Mars 2015
N° 180 - 7 €

Villefort en 1602, les étudiants en paléographie de Génolhac
L'enclos de la ville de Villefort, Marie-Lucy Dumas
La loge « Le réveil des Cévennes » à Alès (1919-1949), Gabriel Liotard
Arthur Ranc, 1831-1908, 1ère partie, Olivier Poujol
Quelques inondations survenues à Alès, Jean-Gabriel Pieters

Sommaire



Carte dessinée par Estelle Mazodier

- **Sommaire,** p. 2
- **Agenda,** p. 2
- **In Memoriam : Pierre A. Clément,** p. 3
- **Villefort en 1602 par les étudiants en paléographie de Génolhac,** p. 4
- **L'enclos de la ville de Villefort par Marie-Lucy Dumas,** p. 9
- **La loge « Le réveil des Cévennes » à Alès (1919-1949) par Gabriel Liotard,** p. 14
- **Arthur Ranc, 1831-1908, sa famille, ses combats, ses relations, 1ère partie par Olivier Poujol,** p. 19
- **Quelques inondations survenues à Alès par Jean Gabriel Pieters,** p. 21
- **Le document en langue d'oc : La crue du Galeizon vue par Jan Castagno,** p. 29
- **À lire, à consulter,** p. 30

Photo de couverture : la rue publique de la vieille ville de Villefort, photo Marie-Luce Coustès.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE (Association créée en 1961)
Siège social : 3 Grand Rue 30450 Génolhac

Fondateurs
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wiénin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Robert Laganier
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Frédéric Bayer

Conseil d'administration
Patrick Arnault, Bernard Atger, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wiénin.

Comité de rédaction
Bernard Atger, Christine Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Madeleine Souche, Michel Wiénin.

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 - ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ; adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27€
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèques à l'ordre de L.C.C.-Font Vive, 3 Grand Rue, 30450 Génolhac

Mise à jour décembre 2014

Agenda

Lundi 9 février à 14 h : 3ème cours de toponymie et onomastique au centre Georges Brassens à Saint-Martin-de-Valgalgues, entrée gratuite, en association avec l'Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes et l'Institut d'études occitanes d'Alès. Le cours est assuré par Michel Wienin.

Samedi 11 avril 2015 : visite du site médiéval de Montalet, commune de Saint-Ambroix. Au programme : visite de Meyrannes, montée au site castral, déjeuner sur place, visite du castrum, en coopération avec l'Association pour la sauvegarde du château de Montalet. Rendez vous à 9 h 30 devant la mairie de Meyrannes. En cas de pluie, la visite est repoussée au samedi suivant.

Assemblée générale fixée au **samedi 22 août,** à Barjac (30). Plus d'informations dans le numéro 181.

Éditorial

In memoriam

Pierre A. Clément a dit adieu à ses Cévennes, sa famille et ses amis après 90 ans d'une vie bien remplie. Nous avons eu la chance de publier dans notre revue le récit de son arrivée au maquis à Champdomergue où il nous dévoilait ce qui a constitué l'engagement initial de son existence et qui a marqué toute sa vie. Lors de la cérémonie d'adieu organisée par sa famille au temple de Saint-Ambroix, ce sont les footballeurs de l'Union sportive de Canaules dont il a été le président pendant de nombreuses années, qui ont porté son cercueil. Pour ceux qui ne connaissaient Pierre A. Clément que pour ses talents de chercheur, il a été décrit comme un gai compagnon, footballeur jusqu'à 70 ans, fidèle à ses engagements et organisateur de nombreuses manifestations festives à Canaules.



Pierre A. Clément lors de l'A.G. du L.C.C.C. en 2012, photo Paul Mazière.

Depuis plus de 30 ans il avait rejoint l'équipe du Lien des Chercheurs Cévenols présidée par Jean Pellet et avait dirigé le comité de rédaction après son décès. En 2002 il succéda à Claire Moucheboeuf comme président du Lien jusqu'en 2011 où il devint Président d'Honneur. Il participait aux activités de nombreuses associations comme le Club Cévenol ou l'Air du Temps qu'il présidait et qui organisait le «pèlerinage» annuel de la Saint-Laurent le 10 août au sommet de la Vieille Morte. Il donnait beaucoup de conférences à la demande des mairies ou de simples associations pour lesquelles il n'hésitait pas à faire des kilomètres. Deux livres ont changé notre façon de voir le Bas-Languedoc : « Les églises romanes oubliées en Bas Languedoc », et « Les chemins à travers les âges en Cévennes et Bas-Languedoc ». Nous regrettons que son dernier livre, consacré à Sauve, n'ait pu trouver un éditeur.

Des placards entiers chez lui sont remplis de petits classeurs contenant sur des feuillets ses recherches poursuivies dans les archives départementales, d'une petite écriture rigoureuse. Ces documents de travail ne sont pas perdus, il avait décidé d'en faire don à un service d'archives. Peu de temps avant son décès, il m'avait dit qu'il rédigeait un ouvrage sur Alès à la demande d'un éditeur.

Il a écrit de très nombreux articles dans notre revue, poursuivi quelques polémiques avec d'autres auteurs, et suscité de nombreux et fervents adhérents à notre revue. Il avait accepté qu'elle puisse enfin s'ouvrir aux faits historiques plus proches de nous, en parlant de son arrivée à Champdomergue en juin 1944. Sur le site du Lien et dans la revue, vous trouverez prochainement la bibliographie de Pierre A. Clément et quelques témoignages.

Marie-Lucy Dumas

Villefort (Lozère), d'après le compoix de 1602

(première partie)

Par les étudiants en paléographie de Génolhac : Alice Alcalde, Jean-Louis Attard, Gérard Bertrand, Aline Chabaud, Yvonne Chenaud, Maryse Cheyrezy, Michèle Lemal, Bernard Goulabert et leur professeur Marie-Lucy Dumas*.

But et méthode

Le village de Villefort et son taillable faisaient partie du diocèse d'Uzès. Situées sur le tracé de la Regordane traversant l'enclos de la ville, de belles maisons des XIVe et XVe siècles ont été répertoriées par la DRAC[1]. Une d'entre elles, la plus ancienne, la maison dite « gothique » a retenu notre attention, et notre groupe a décidé de rechercher ses propriétaires des origines à nos jours.

Nous avons tout d'abord commencé par ouvrir le compoix de 1602 pour connaitre la liste des propriétaires de l'enclos de Villefort. Le compoix commence d'abord par le propriétaire le plus riche, son coseigneur : Jean Baptiste Yzard, seigneur de Castanet et de Coursoules puis Jean Garnier, notaire et baille des coseigneurs de Villefort. Ensuite les agrimenseurs (géomètres) ont commencé de décrire les propriétés par une première, limitée par deux morceaux de la muraille et ont poursuivi avec les autres maisons, donnant leurs confronts, toutes ayant la rue publique devant et les murailles de la ville, derrière. Nous avons décidé qu'il s'agissait de la partie gauche de la rue publique partant du « portail de la ville », dit aussi « des Cévennes » et allant vers le portail dit Portalet, du sud au nord, pour arriver à une maison faisant coin avec les deux murailles. Sur cette partie gauche, aucune maison ne confrontait l'église (située sur la partie droite de la rue). Nous ne nous étions pas trompés de sens. Puis le compoix se poursuit en remontant du Portalet vers la Porte des Cévennes, la partie droite de la rue publique, cette fois-ci du nord vers le sud. Dans cette partie, nous avons pu placer la propriété d'Yzard de Castanet (actuelle mairie), l'église, le petit cimetière, la halle et le château. Il faut reconnaître qu'une fois le déroulé des maisons ainsi établi, le compoix de 1664 et les livres de muances jusqu'à 1789, adoptent le même schéma, ce qui nous a simplifié le travail.



Reconstitution de la carte des propriétaires en 1602 à l'aide de morceaux de bois.

Une fois restitué le plan de 1602, nous possédions le cadastre de 1810 avec les numéros des parcelles et les noms des propriétaires, il ne nous restait plus qu'à combler deux siècles par les livres de muances et, particulièrement, axer sur la maison « gothique ». Nous avons repris une partie de la méthode de travail qu'avait élaborée Jean Pellet pour tracer la quarantaine de cartes des propriétaires du parcellaire de Génolhac du XIVe au XXe siècle[2]. Toute cette étude nous a amenés à nous pencher sur la création de la ville et ses coseigneurs.

1 Inventaire général du patrimoine, base Mérimée. La maison gothique est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1969.

2 À voir au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes.

La communauté de Villefort au début du XVII[e] siècle

La communauté de Villefort est composée d'un « enclos de la ville » et d'un faubourg, la Bourgade au nord de la ville, et de hameaux : Gueldes, Bayard et Lassupal[3] au nord sur la Regordane, Castanet[4] sur le ruisseau d'Altier, Le Pouget, Palhères et Costellades sur le torrent de la Palhère en prenant la draille vers le sommet du Lozère. À cette date, les hameaux plus éloignés de Combret[5], des Aydons[6], du Chambon et des Balmelles[7] en font partie, mais exigent et obtiennent, en 1650, leur séparation de Villefort pour n'avoir pas à payer « le logement des gens de guerre[8] ». Le terroir est ainsi décrit par le curé en 1750 : « *un vallon très étroit qui n'a presque point de terroir et dont les habitants ne subsistent que par le moyen d'un commerce qui s'y fait certains jours de marché et au passage des muletiers qui transportent les marchandises, vins et autres denrées. Elle est enclose de murailles. C'est un des passages le plus nécessaire de la province et le plus exposé au logement des gens de guerre* »[9].

En 1602, la communauté de Villefort est composée des lieux suivants :

Enclos de la ville : 50 propriétaires, La Bourgade : 45, Gueldes : 5, Bayard : 4, Castanet 22, Costellades 10, Palhères 12, Le Pouget : 9, Lassupal : 24. Un total de 181 propriétaires.

Les propriétaires des autres hameaux qui se sont séparés sont les suivants : Plan de Borne, le Chambon : 20, Costebolet : 3, Mas de Chabassut les Aydons : 14, Mas de la Roche : 1, Combe et Chalandre : 7, Almont : 1, Les Saussaies : 14, Les Balmelles 13, La Garde : 2. Total : 75 propriétaires.

Le nombre total de propriétaires payant la taille se monte donc à 256, ce qui donnerait une population de l'ordre de 1 000 à 1 100 habitants, même fourchette que pour Génolhac, la rivale[10], avec 296 propriétaires au compoix de 1594. Le présage (la valeur fiscale) complet des maisons dans l'enclos de Villefort se monte à : 23 livres 9 sols 5 deniers maille.

Cette communauté vient de sortir d'une période mouvementée et sanglante, celle des guerres de

3 Ces hameaux ont disparu lors de la mise en eau du lac.

4 Commune actuelle de Pourcharesses.

5 Commune d'Altier.

6 Commune de Pied-de-Borne.

7 Commune de Pied-de-Borne.

8 Enquête des bénédictins de Saint-Maur, XVIII[e] siècle, BnF, collection Languedoc bénédictins, tomes 22-23 diocèse d'Uzès.

9 Idem, réponse au questionnaire.

10 À 6 heures de marche.



religions qui ont affecté la Cézarenque[11] depuis 1562[12].

Quelques dates :

1562 : la ville ferme ses portes à l'armée de Blacons et de Claude de Polignac partis s'installer à Génolhac. Puis, la majorité du conseil politique de la ville étant composée de protestants, Villefort devient ville huguenote de 1563 à 1595, commandée par « le bâtard de Brisis », Antoine Hérail, seigneur de la Blachère[13].

En 1567, elle est assiégée par les troupes catholiques de Boisverdun en vain. Le coseigneur Yzard de Coursoules (depuis 1562) est lui-même passé au protestantisme et participe avec ses collègues Pierre Sarrazin du Chambonnet et Jean de Narbonne seigneur de Trouilhas (Ponteils) à des rapines sur les communautés catholiques du Gévaudan[14].

Les registres des baptêmes protestants montrent une minorité (14 à 20 baptêmes annuels de 1568 à 1572), parmi les familles plus riches de la ville. Louis Paulet, marchand, organise une « sainte cène » (office protestant avec eucharistie) devant l'entrée de sa maison, le 2 janvier 1569, laquelle se situe face à l'église. Jean Garnier juge, docteur en droit, Jean Portanier notaire de Bayard, Jean Rochier notaire, Maurice Celas, notaire et diacre de l'église réformée, Antoine Blanc et Jean Baldit, marchands, sont membres du consistoire.

L'édit de Nantes ouvre une période de prospérité et de reprise des activités ; les protestants ont bâti leur temple dans le faubourg de la Bourgade[15] entouré d'un cimetière ; une liste de pasteurs est connue avec des trous jusqu'à 1618, mais la ville est ouverte aux capucins qui, en 1624, entreprennent de convertir entièrement la région[16]. « *Les PP. Jérôme d'Avignon et Martin Moustiers l'ouvrirent (la mission) avec grand zèle et travaillèrent fort utilement, car ce lieu et tout le voisinage étaient entièrement hérétiques, et ils ont été entièrement convertis. Ça a été la plus fructueuse des missions, car les conversions s'y peuvent compter non par les personnes, mais par les paroisses ramenées au bercail, comme Concoules, Ponteils, Malons, Vielvic, Aujac et autres.* »

En 1629, la ville à nouveau assiégée par les troupes du duc de Rohan, est défendue par la noblesse catholique et protestante de la région. Cet épisode et celui de 1632 où Villefort a refusé de s'associer à l'entreprise d'Henri de Montmorency contre le roi, sont considérés par le conseil politique de Villefort comme la raison de leur appellation « raïols » (royaux), tant protestants que catholiques. À compter de cette époque, Villefort devient place catholique, face à la place huguenote de Génolhac. Un couvent de frères pénitents s'installe, à demeure, hors les murs[17].

Les présages des maisons

En 1602, le compoix de Villefort recense 56 propriétés dans l'enclos. Ce sont essentiellement des maisons d'habitation, mais il y a aussi 5 boutiques et 3 cazals (ruines). 20 des maisons qui donnent sur « la voie publique » possèdent un porche, et même 2 pour Jean-Baptiste Yzard le seigneur de Castanet. 44 personnes sont propriétaires d'une seule maison dans l'enclos, 6 en possèdent deux. Par « personne », il faut entendre un individu, mais aussi un groupe de personnes, par exemple « les hoirs de Jean Reboul » ou encore des pariers : « *Barthélemy Balmes pour 2/3, Raymond Reboul et Baptiste Boschet pour le tiers restant…* ». Si l'on ne prend pas en compte les mailles (demi-denier) et les pogèses (quarts de denier), la moyenne de présage des maisons pour l'enclos de Villefort est de 11 sols par propriété et de 12 sols par propriétaire.

On ne sera pas surpris de constater que le critère déterminant pour le présage reste la dimension de la maison exprimée en cannes. Ainsi, le propriétaire le plus « imposé » Sire Louis Paulet (1 livre, 15 sols) possède la plus grande superficie au sol : (51 cannes) ; le seigneur de Castanet vient en second, tant pour le présage (1 livre, 10 sols) que pour la superficie de sa maison (30 cannes). Au total, sur 56 propriétés, 10 présages dépassent une livre. Au chapitre des « biens lotis », pas de surprise non plus, les notaires tiennent le haut du pavé de Villefort, ils sont 5, 4 vivants (Maurice Célas, Jean Garnier, Antoine Teyssier, Claude Portanier), plus « les hoirs de maître Maurice Portanier », leurs maisons mesurent entre 14 et 24 cannes et leur

11 La Cézarenque est le nom donné par Guigon Meschin, seigneur du Tournel à son fief dans la haute vallée de la Cèze en 1370.

12 Voir Dumas Marie-Lucy, *Génolhac sur la Regordane, XII^e siècle-1815*, pp. 172-187 : « Génolhac, Chamborigaud et Villefort dans les guerres de religion , 1562-1595 ».

13 De Ponteils, pour cette famille Marie-Lucy Dumas, *Ponteils-et-Brésis sur la Regordane et la Cézarenque*, éditions Gens et terroirs des Hautes Cévennes, décembre 2014.

14 Ce qui leur a permis de construire leurs châteaux respectifs : Le Castanet et le Chambonet.

15 Détruit en 1662, sur son emplacement est construite la future maison natale d'Odilon Barrot, devenue école des sœurs.

16 « Mission de Villefort », Missions catholiques dans les Cévennes, *Bulletin du comité de l'art chrétien*, ° 38, 1895, pp. 221-249.

17 Restaurant « La Brindille » actuellement, avenue des Cévennes.

présage va de 14 sols à 26 sols... en simplifiant à l'extrême, on pourrait dire qu'une canne carrée est imposée 1 sol.

Lorsque les maisons ne donnent pas sur la voie publique – et donc qu'il faut emprunter un « passage » pour s'y rendre, les présages sont beaucoup plus bas. 11 maisons sont dans ce cas.... Jeanne Berthomieu est la plus « pauvre de l'enclos » avec un présage d'un sol pour « un membre de maison », Agnès Vidal et Françoise Martin arrivent à 1 sol, 8 deniers, la moyenne des 11 s'établissant à 2 sols et demi.

Quelques rares maisons sont décrites avec une « vizette », un escalier à vis : Jean Baptiste Yzard, Louis Paulet, Maurice Portanier. Trois tours sont à cheval sur la muraille et les maisons de Jean Michel de Prats, Martin et Reboul.

Les professions de l'enclos

Quelques hommes ont droit au qualificatif de « Maître » : les notaires et Simon Rouvayrol, Antoine Deleuze et Jean Baldit ; ont droit au qualificatif de « Sire » : Louis Paulet et Claude Rochier et à celui de « Monsieur » Baptiste Yzard de Coursoules, seigneur du Castanet.

Outre les 4 notaires, il y a 2 praticiens de justice (Baldit, Blanc) 7 marchands (Paulet, Portanier, Rochier, Martin, Chastagnier, Reboul, Caissol) un maçon (Delavie), un tanneur (Jean Rochier)[18]. Jean Garnier, notaire royal est aussi baile d'un des deux coseigneurs. Les boutiquiers sont Claude Caissol, Pierre Rochette, Louis Paulet, Antoine Portanier, Claude Rochier, Jeanne Paulet, Jacques Gilles, Vidal Geynias.

Les boutiques et les porches

Huit boutiques dans l'enclos, toutes bien sûr donnant sur la voie publique. Quatre d'entre elles sont situées pratiquement côte à côte sur la partie ouest de l'enclos, vraisemblablement en face de l'ensemble église-petit cimetière : les propriétaires en sont Claude Caissol, Pierre Rochette, sire Louis Paulet et Antoine Portanier. Sur ces 8 boutiques, une seule n'est pas associée à une maison d'habitation, celle de Claude Caissol. Comme elle jouxte la maison de Pierre Caissol, on peut penser qu'à l'origine il s'agissait là aussi d'un ensemble maison-boutique. La boutique des hoirs de Jacques Gilles (contigüe à la demeure du seigneur de Castanet) est la seule à comporter une arrière-boutique. La maison associée à la boutique de Jeanne Paulet est la seule à ne pas comporter de porche...

En 1602, 6 des 8 boutiques de l'enclos de Villefort sont donc « dépendantes » d'une maison à porche !

Qu'appelle-t'on un porche ? Il y en a 22, plutôt concentrés sur la partie gauche de la Regordane (en regardant vers le nord) et dans la partie sud.

En occitan, porche se dit «porge » ou « porgiel », il désigne aussi un vestibule, une entrée de maison. Ce mot sert à désigner l'arcade, l'arceau, sous lequel s'abritait le marché à Génolhac au XIVe siècle. Cette arcade n'est pas fermée, on y circule à l'abri. Il faut envisager que, dans la rue publique de l'enclos de Villefort, les boutiques soient précédées d'une entrée couverte sous arcades, permettant aux chalands de s'abriter et aux marchands d'exposer leurs marchandises. Ces porches qui se suivent placés dans la partie nord de l'enclos, donnent à cette rue une allure que l'on retrouve dans d'autres villes du Gard telles que furent les arcades du marché d'Alès, les actuelles places aux herbes d'Uzès ou la place du marché de Pradelles. Certains porches peuvent être fermés et servir à abriter une charrette ou des chevaux.

Ces porches sont aussi présagés et mesurés en cannes carrées, le porche de Louis Paulet est le plus grand : 17 cannes ¾, suivi des deux porches de Jean Baptiste Yzard, 15 cannes ¾.



Les maisons en bordure du marché à Pradelles donnent une idée de l'alignement des porches dans la rue publique de Villefort.

18 Retrouvés dans les registres du notaire Maurice Célas, arch. dép. Lozère 3 E 552.

L'église et les quatre cimetières de Villefort en 1602

L'entrée de l'église donnait sur la rue publique et elle était accolée à une autre maison à sa gauche. Son déplacement date de 1841, au fond de la place de l'église, enjambant le ruisseau de la Devèze, contre le cimetière. Elle avait été considérée comme trop petite avec la conversion des huguenots qui eut lieu avant la « conversion générale » de 1685. Les délibérations consulaires parlent de fidèles s'entassant dans la rue, car elle ne peut contenir que le quart de la population, en 1708 : « *beaucoup restaient dehors sur la porte qui s'ouvre sur le chemin de Languedoc et encore aujourd'hui ceux qui se trouvent ainsi demeurent dans un continuel mouvement pour laisser passer voitures et voyageurs* »[19]. Selon les délibérations municipales de 1834, l'église mesurait 19,50 m sur 11,25 m.

Le cimetière primitif se situe dans l'enclos devant l'église. Appelé « petit cimetière » en 1602, il est étendu entre le mur droit de l'église et la halle. Le presbytère vieil est coincé derrière l'église contre la muraille ; plus tard, seront construits un nouveau presbytère et une vicairie (maison du vicaire).

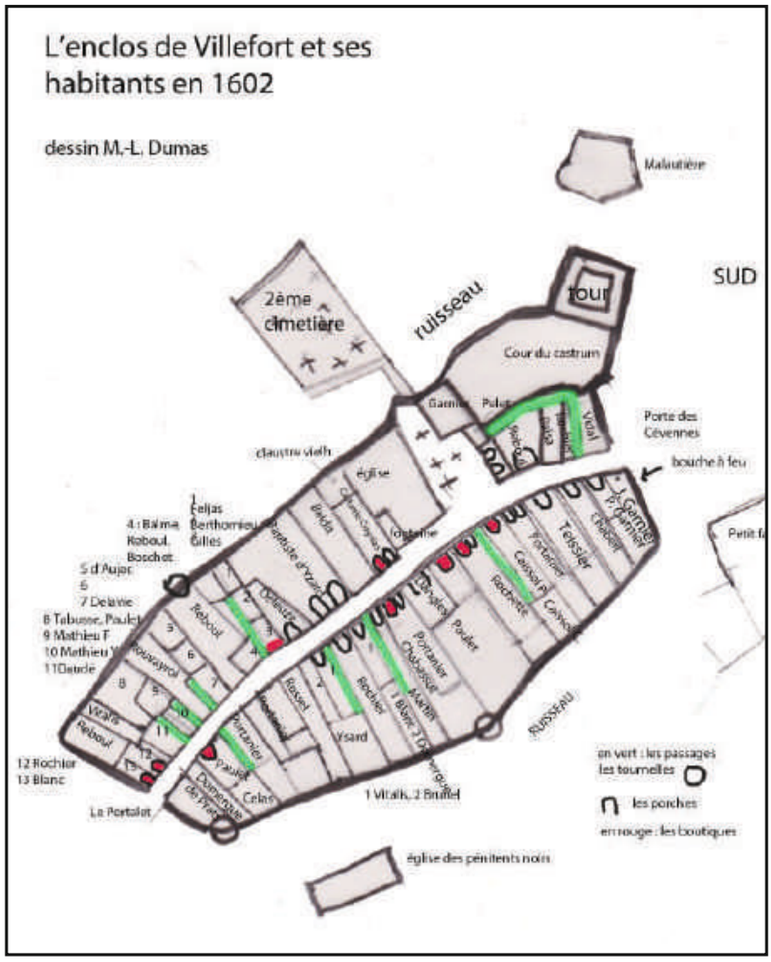
En 1602, un autre cimetière monte sur les pentes, de l'autre côté du ruisseau de la Devèze, appelé plus tard le « grand cimetière ». Son agrandissement toujours vers le haut de la montagne date du XIXe siècle, au moment où la population de Villefort a atteint 1 400 habitants, son maximum, en 1896.

Un deuxième cimetière, celui des protestants se situait autour du temple, sis à la Bourgade. Le temple a été démoli mais la cour de l'ensemble des bâtiments actuels est sans conteste l'ancien cimetière car le respect des morts interdisait la construction. Un autel consacré à la Vierge est la preuve de cet emplacement.

Le cimetière juif : démoli ou enseveli à la fin du XIVe siècle, un toponyme persiste toujours « le cimetière des juifs » près du Collet, dans la partie gauche en descendant vers Villefort au pont Ronzier, il a été recouvert par la route actuelle. S'il n'y avait plus de Juifs à Villefort en 1602, leur présence est attestée au XIVe siècle : le collecteur des péages de l'évêque d'Uzès au Collet de Villefort.

(à suivre)

19 Délibérations consulaires, cahier, arch. privées.



Les propriétaires et leurs parcelles en 1602, reconstitution d'après le compoix et sur le parcellaire dessiné en 1812.

Sources et bibliographie

Archives départementales de la Lozère

EDT 198 CC 3 Compoix de Villefort (1602)

3 P 1890/4 Cadastre napoléonien de Villefort section B1, 1ère feuille (1812)

3 P 1491 Liste des propriétaires (1822)

E 971 à 978 Livres de muance et présage (1602 - 1748)

E 979 Compoix de 1664

4 E 198/ 29 à 4 E 198/32 Registres protestants de Villefort (1568-1618)

4 E 198/1 à 198/4, et EDT 198 GG 8 Registres catholiques (1683 1705, mariage et famille de Louis TAXY)

3 E 2216 notaire Pierre MICHEL (actes concernant la maison dite Legau en date de septembre et octobre 1690).

Autres

Jean Louis Maurin et Alain Laurans, *Villefort, Cévennes et Regordane, Histoire du canton de Villefort,* deuxième trimestre 2014.

Sources manuscrites : délibérations municipales, cahier archives Louis Barrial.

* Le cours de paléographie existe à Génolhac depuis cinq ans grâce à un partenariat entre l'association « Je commence » et le Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes.

L'enclos de la ville de Villefort : une construction au tournant du XII^{e} siècle ?

par Marie-Lucy Dumas

En 1602, Villefort est entourée de murailles ouvertes par deux portes : une au sud dite « porte des Cévennes » et une au nord dite « du Portalet », le petit portail. Les portes sont en ruine en 1702, et pour les fermer, par crainte des camisards, il faut décider des réparations. Après l'inondation du 28 octobre 1779, dont l'eau a déferlé dans la rue puis est entrée dans l'église, la porte sud est démolie et ses matériaux servent à rehausser le niveau de la rue en son entrée, de 1,50 m environ. Un ouvrage d'art, genre de barbacane, avait été placé à l'avant de la porte des Cévennes. Comme il gênait l'extension du marché qui se tenait sur la place de l'Ormeau, il est détruit au début du XIX^{e} siècle.

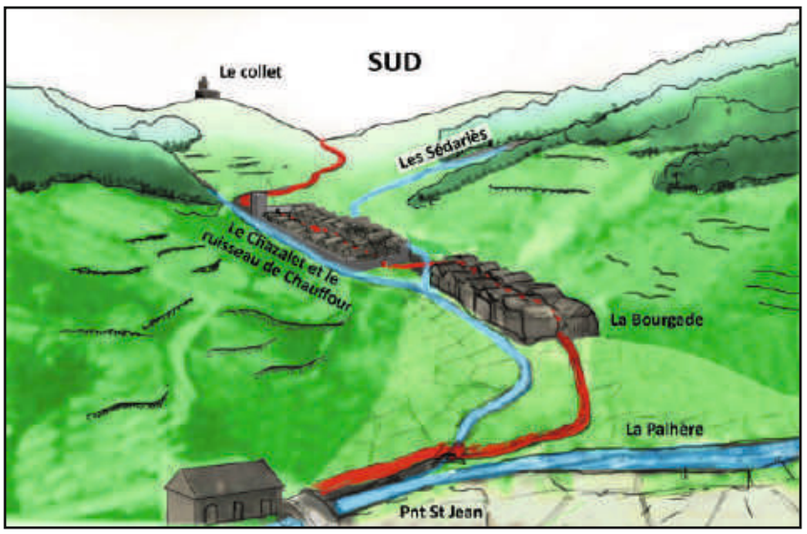
Murailles et tours

Les murailles forment un quadrilatère grossièrement oblong de 120 m de long, sur 50 m au plus large, construit sur une pente de direction sud-nord. La porte sud se trouve à 590 m d'altitude, la porte nord à 580 m soit une pente de 16 %, peu perceptible dans la première partie de la rue, à cause du replat où sont la place et l'église, puis rapide dans la deuxième partie vers le nord.

L'épaisseur des murailles est d'environ 0,80 cm à 100 cm. Témoin de cet époque, dans une cave, une bouche à feu gardait la porte des Cévennes sur son côté gauche en regardant la porte, qui, à cause du rehaussement de la rue, se situe maintenant en sous-sol. Les murailles étaient construites sur un piémont rocheux, particulièrement élevées au sud dominant le ruisseau du Chazalet, avec un bel appareil de pierre rectangulaire taillé comme le montre la photo ci-dessous.



Le pied du rempart et le départ des murs, partie nord-ouest.



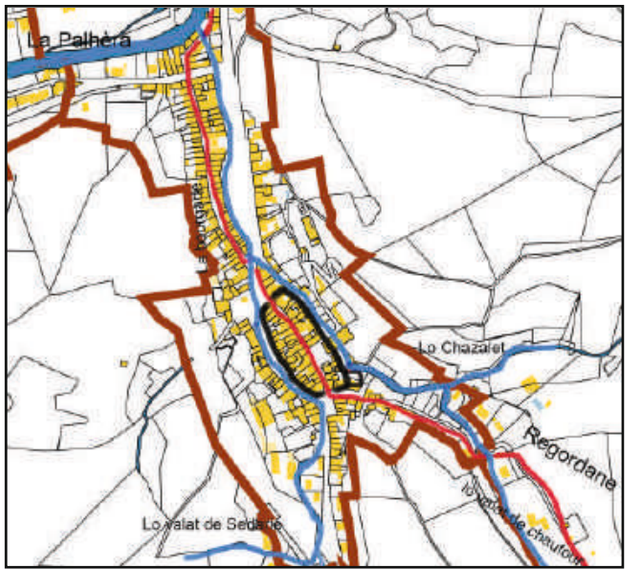
Dessin M.-L. Dumas et J. Ranc

Le site de Villefort, restitution possible d'après une photo des années 1930.
Légende :
En rouge : la Regordane
En bleu : les valats
En vert clair : les jardins

Trois tours sont indiquées dans le compoix dont on donne la dimension une canne carrée soit env. 4m², elles sont placées à des endroits bien choisis : une à gauche de l'entrée nord, la deuxième à l'endroit où le rempart ouest connaît une inflexion et la troisième à l'endroit où le valat pourrait être facilement enjambé, sur le rempart est. Elles ne sont pas d'origine, car rondes[1]. Les remparts ont été améliorés lors de la guerre de Cent ans, en 1369, puis à nouveau lors des guerres de religion. Ce sont des tournelles ou tourettes destinées à abriter un veilleur armé d'une arbalète puis, plus tard (au XVIe siècle) d'une arquebuse ou d'une couleuvrine.

Un acte d'Odilon Guérin du 26 novembre 1369[2] oblige les habitants de la vallée de la Cézarenque et de Montfort (Villefort) à participer à ces travaux, mais les représentants de la ville et du mandement[3] ont bien négocié leurs travaux et le financement, car ils obtiennent en contre-partie la remise des prestations (censives seigneuriales) et celui de la suppression des droits de marché (leude) et de taxe sur les grains (cartalage) à l'entrée de la ville à perpétuité ! : « *au cas où les dites fortifications et réparations, faites et complètes, fussent défendues dans le sens satisfaisant de cette transaction, à ces mêmes hommes à perpétuité et leurs successeurs, on a voulu qu'ils soient quittes et dégagés de prestations de cartalage et de leude et autres contentements dans cette transaction.* » Ce texte de 1369 sera exhumé au XVIIIe siècle face aux prétentions du marquis Molette de Morangiès de rétablir ces taxes.

Les chroniques des guerres de religion parlent d'une hauteur de rempart de 6 mètres de haut et de fossés de 4 m de profondeur, sans doute celui du Chazalet, côté est, au château. Ces fossés sont occupés par des ruisseaux torrentueux : Le Chazalet grossi du valat de Chauffour et à l'est le valat du Sédarié qui entourent la place forte et qui ont obligé, à la fin du XIXe et au début du XXe siècles, à de coûteux travaux de couverture sur laquelle passent l'avenue des Cévennes et la place principale. Dans les souvenirs des anciens ces valats étaient bien remplis d'eau, sauf l'été. Villefort n'a jamais manqué d'eau, mais il n'y avait qu'une seule fontaine intra muros, celle de la « Rayolle », sur le côté nord de l'église.



Le trajet des eaux, tracé d'après les indications de Alain Maurin sur une carte Géoportail.

Le château

Sur l'éminence la plus élevée, assis sur le rocher, à droite de la porte des Cévennes, le château était une tour carrée : « *au sommet de la ville près du point culminant de la rue qui va du marché* (place de l'Ormeau) *à l'hospice au nord de la croix au-dessus du ravin de la Devèze ; en 1818, on voyait encore la partie basse « une tour rudimentaire aux angles arrondis* »[4]. La prison se situait dans la partie basse de la tour, une enceinte fermait la cour de cette tour. Un chemin d'accès à la muraille est indiqué dans le compoix. Le terme de « château » est impropre, car il s'agissait d'une tour avec une enceinte, destinées à abriter les troupes qui défendaient la ville. On peut sans peine mesurer le côté de cette tour carrée, grâce au cadastre : 9 m environ, (6,50 m pour celle de Génolhac). Si on lui accorde des murs épais de 1,90 m, on obtient une surface habitable d'environ 25 m² par étage. Logeable donc, avec plusieurs étages et une vaste cour ceinte de murailles. Des fenêtres du dernier étage, les guetteurs étaient en vue de ceux du château de Montfort, au collet de Villefort. Le château dominait la vallée ainsi que l'arrivée du collet de Villefort.

1 Les autres « tours rondes » que l'on voit, sont en fait des cages d'escalier en spirale desservant les « membres et estaiges » et datent d'avant le XVIe siècle, appelées « vizettes ».

2 Arch. dép. Gard, E 480, fol 35, notaire Dupasseur, retranscrit par André Philip op. cité, pp. 174-178.

3 Pierre de Serre (de Planzolles), Jean Brugas (de Ponteils), G. Fabre, G. Laurens, Pierre Simon, Etienne Vigourous, et Jean de Puta hommes de ce mandement, Jean Pellicier, Odilon de Chaptine (receveur des émoluments du péage, cartalage de Villefort), Bertrand de Capcèze, Jean de Trouilhas, Pierre Clavel, Vital Arnaud, Bertrand Fournier et Pierre Cayssol (ancien syndic élu en 1360 pour 3 ans), hommes de Montfort.

4 Délibérations municipales, 1837.

Quand le comte Molette de Morangiés devint le seigneur le plus important de Villefort (au XVIIIe siècle), il exigea des habitants la réparation de ce « château » qui tombait en ruine. Les consuls lui répondirent vertement qu'il se trompait de château, il ne pouvait s'agir, selon eux, que de celui de Montfort, totalement démoli, bien avant le XVIe siècle, quant à l'autre, « *de plus le comte et son juge ont pris des pierres pour leur maison ou pour faire réparer le four banal* ». L'acte exhumé par le juge[5] en 1770 est l'accord de 1369, cité plus haut, celui-ci porte bien sur la ville de Villefort et non sur le château de Montfort[6].

Le *castrum* est encore en état à la fin du XVIIIe siècle, mais en ruines en 1837[7]. Ses pierres ont servi aussi à construire plusieurs maisons de l'entrée sud, place de l'Ormeau. Le rocher, sur lequel trônait la tour, a été dur à démolir, selon un ancien de Villefort qui le tenait de son grand-père.

L'enclos de la ville est un lieu entièrement construit, pas de place pour des jardins qui sont tous en dehors des murs. Sa forme ressemble beaucoup aux deux villages fortifiés qui se situent aussi sur la Regordane : Portes et Génolhac. Dans ces trois cas, le château seigneurial se situe sur la partie la plus haute, collé aux remparts de la ville à Génolhac[8] ou bien éloigné de ceux –ci : le château de Montfort au collet de Villefort ou le château de Portes.

Parcellaire et village-rue

Le parcellaire est semblable : de longues et étroites pièces tenant de la rue publique à la muraille. À Génolhac elles mesurent 5 m de façade, en moyenne et la plupart des pièces plus larges sont l'addition de deux. À Villefort, les parcelles vont aussi de la rue à la muraille, leur façade sur la rue est étroite : 6,30 m en moyenne, plus ou moins (3 cannes). Les parcelles plus larges sont composées elles aussi de deux morceaux associés. La présence de l'église et de son cimetière *intra muros*, comme pour Portes et Génolhac, confirme l'hypothèse de la création seigneuriale de Villefort, probablement par la même famille : la famille d'Anduze en association avec la famille du Tournel.

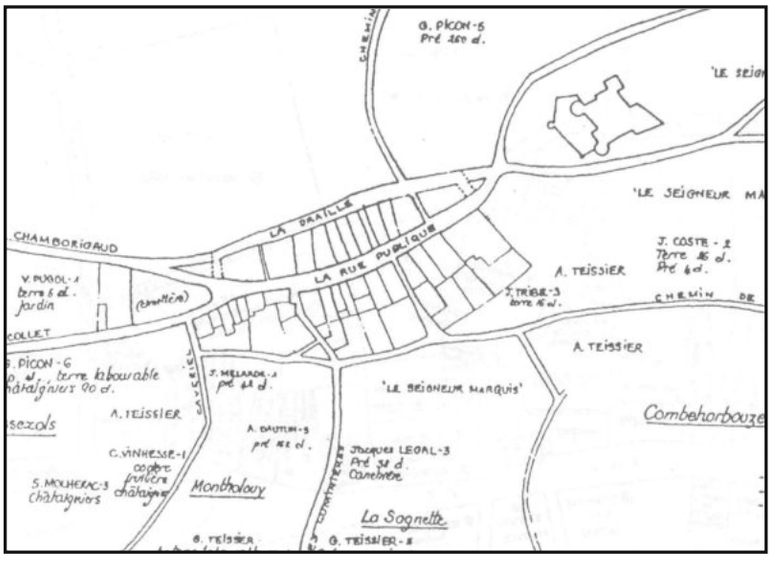
La forme même de l'enclos, à Portes, Génolhac et Villefort sont la marque d'un village-rue de part et d'autre d'un chemin où se sont installés des commerces et artisans liés au trafic sur cette route. Ces trois villages résultent de la fréquentation importante du chemin de Regordane entre le XIe et le XIIIe siècle, une voie vitale de communication entre le royaume de France et le Midi, renforcée grâce au pèlerinage de Saint Gilles qui commence au XIe siècle. Le clos de la ville obéit aussi à une logique économique : faire payer des taxes de marché (leudes) et des péages, plus aisément collectés dans un lieu fermé par deux portes uniquement, comme à Portes et à Génolhac.

5 Borelli de la Devèze, considéré comme un véritable poison par les consuls.

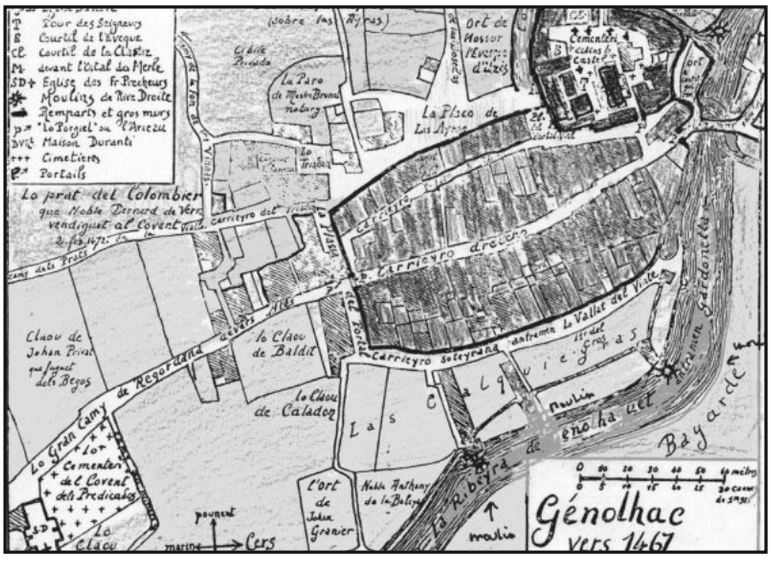
6 André Philip, *La baronnie du Tournel et ses seigneurs du début du XIIIe siècle la fin du XVe siècle*, pp. 174-177.

7 Acte de vente, 1837, d'une maison dont le confront au nord-est : les ruines du château. Archives privées.

8 Quoique le château primitif de Génolhac s'appelle Castel Mouyssou et se situe plus haut, toujours sur la Regordane.



Portes, restitution du parcellaire par Claire Mouchaboeuf-Guiorgadzé.



Génolhac en 1475, dessin de Jean Pellet.

Une datation possible ?

On pourrait donc dater la construction de l'enclos de Villefort de la fin du XIe ou début XIIe siècle. Un seigneur sélectionne un site où déjà vivent ses serfs et des hommes libres et y installe un lieu fortifié, judicieusement choisi, entouré d'eau, par où passe le chemin de Regordane. Les terres cultivées s'étalent sur les flancs des montagnes et vers le nord le long du valat de la Palhère. Le lieu est découpé en parcelles, vendues (?) ou cédées à des hommes libres et à des serfs, moyennant reconnaissance féodale et paiement de censives, contre une protection militaire des hommes et des biens[9].

Les parcelles occupées par les plus riches se situent toutes sur la partie gauche de la Regordane, près et en face de l'église, dans la partie sud de l'enclos. Les parcelles aux présages les plus bas et comportant plus de divisions se situent sur la partie droite de la Regardane et au nord, vers le Portalet. La répartition de la population obéit à une logique qui installe durablement les plus riches près de l'église et du cimetière et rejette les plus pauvres, plus loin, dans les parties les plus basses, et ensuite dans le faubourg appelé La Bourgade. On peut soupçonner que cette logique a présidé à la répartition des parcelles entre hommes libres et serfs. Jean Pellet avait perçu cette distinction à Génolhac en repérant l'habitat des hommes libres[10] dans la partie proche de l'église et du castrum. Ces deux lieux du pouvoir se situent sur la partie la plus haute de la ville, comme à Villefort et à Portes. Hiérarchiquement et géographiquement en haut de l'échelle et en haut de la ville.

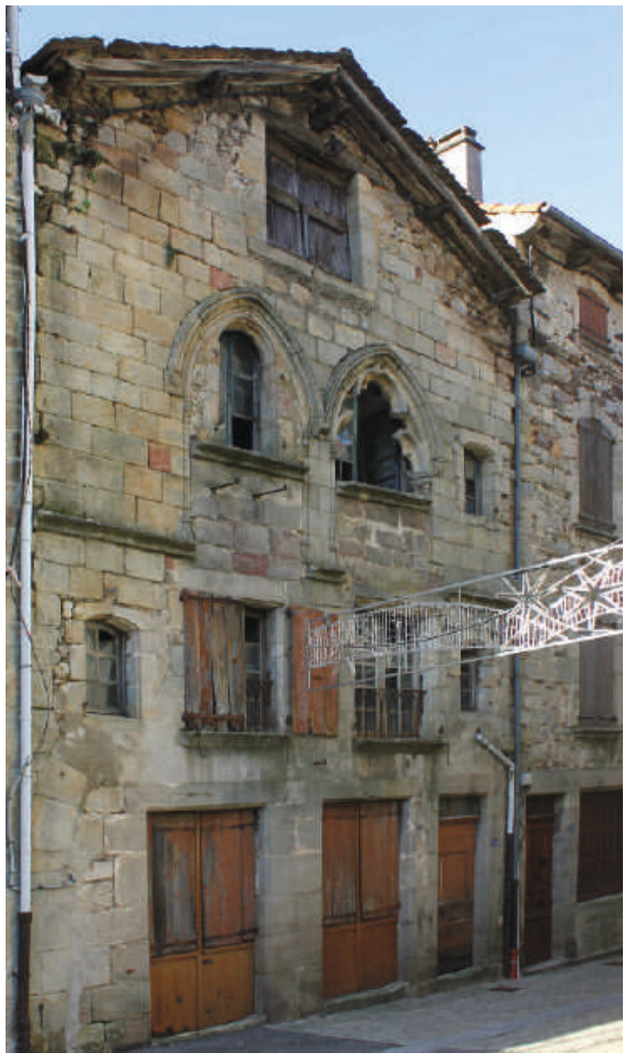
La charte des franchises de 1270

Dès le début du XIIIe siècle, ces hommes libres ont le droit de choisir un syndic qui les représente auprès de leurs coseigneurs : le seigneur du Tournel et le seigneur de Châteauneuf. La première charte d'affranchissement est accordée par Guigue Meschin et Randon de Chateauneuf en 1269 aux hommes de l'ancienne baronnie de Villefort (dont Naves et Malbosc), suivie d'une charte des libertés aux habitants de la Cézarenque[11] en 1270 par Guigue Meschin seul. À cette date, selon ce texte, un marché[12] et une foire s'y tiennent ; un moulin et un four (hors les murs) donnent lieu à perception de taxes banales. Le seigneur du Tournel accorde à tous ses tenanciers de la Cézarenque sa sauvegarde pour s'y rendre. Nul doute que le représentant de ces seigneurs, le baille, leur juge, n'ait possédé sa maison dans l'enceinte de la ville, en 1270, il s'appelle le notaire Jean de Charvis.

Sources et bibliographie

Registres des délibérations consulaires de Villefort, Arch. dép. Lozère, EDT 198 BB I et BB 2.

André Philip, La baronnie du Tournel et ses seigneurs du début du XIIIe siècle la fin du XVe siècle, A. Privat, 1903.



La maison du XIVe siècle, photo Pierre Chante.

9 Au moment de la « guerre de cent ans », les habitants des hameaux de la communauté de Villefort son invités à se réfugier dans l'enceinte avec leur bétail.

10 Peu nombreux et dont la liste est donnée dans les chartes de franchise en 1226 et 1234. (Marie-Lucy Dumas, tome 1, documents historiques et tome II, pp. 16-19.

11 Le Puech de Brin et Brin (Concoules), Montcouviol et L'estrade (Saint-André-Capcèze), Trouilhas, Nis d'Aucel, Masseborie, Bournavettes, Le Thérond (Ponteils).

12 La date du marché du jeudi « libre franc et exempt de taxe » est connu depuis 1511.

Du XIIe siècle au XVIe siècle, les seigneurs sont les suivants :

Époques	Issus des Tournel	Issus des Anduze
XIIe	***Les Guérin du Tournel*** Odilon Guérin Marguerite sa fille épouse Odilon Guérin de Chateauneuf.	***Les Anduze*** Bernard Pierre IV Bermond Bernard VII
XIIIe	Guigue Meschin Odilon Guérin II	Marguerite d'Anduze épouse Randon de Chateauneuf, seigneur du Tournel (vers 1252)
XIVe	Odilon Guérin III Odilon Guérin IV Guigue Guérin	***Les Châteauneuf de Randon*** Guillaume IV fils de Marguerite d'Anduze crée le couvent des Dominicains à Génolhac en 1298 et y affecte les revenus du péage de Villefort.
XVe au XVIe	Armand Guérin Pierre Guérin Jean Guérin Sa fille Gabrielle épouse un Chateauneuf de Randon Les Chateauneuf de Randon Les Randon vendent leur part aux Morangiès en 1551	Marquèze dame de Chateauneuf de Randon épouse Armand IV de Polignac ***Les Polignac*** Armand de Polignac reprend Génolhac en 1562. Son fils Claude vend la coseigneurie de Villefort à Baptiste d'Izard de Coursoulles, seigneur du Castanet et coseigneur de Villefort en 1562.

En 1602, au moment de la rédaction du compoix, les coseigneurs sont Molette de Morangiès et Jacques Yzard, seigneurs du Castanet (un catholique et un protestant).



La mairie de Villefort, ancien hôtel des Yzard de Coursoules, coseigneurs de Villefort.

Addendum n° 1 au Hors Série sur la Franc-Maçonnerie

La loge « Le Réveil des Cévennes » à Alès (1919-1949)

par Gabriel Liotard

Deux loges issues d'une scission

« Le Réveil cévenol » (1910 – 1919), cet atelier était le résultat de la scission de « L'Étoile des Cévennes » (1870 – 1919), étudié dans le hors-série n° 65. La grande guerre, la der des ders, qui a duré de 1914 à 1918 et peuplé nos villages de monuments aux morts, a été fatale à la vie des ateliers.

Pourquoi y avait-il eu scission ? De quelques papiers communiqués par le F.·. Zel.·. en décembre 1995, j'extrais les lignes suivantes : « *ce fut en 1911 la lutte électorale entre socialistes eux-mêmes ; Cachin un candidat socialiste devenu ensuite député communiste et Devèze élu député à cette époque. Il y eut de violentes discussions au cours des tenues, à un point tel que les frères jetaient leurs cordons et le foulaient aux pieds…* ».

L'Étoile des Cévennes et Le Réveil Cévenol (la force du destin crée l'union !), du moins les quelques frères non mobilisés ont eu quelques réunions communes, mais ils étaient incapables de renouveler leur collège d'officiers.

Avant même la fin de la guerre, ces deux loges ont fait le projet de s'associer pour n'en former qu'une seule : « Le Réveil des Cévennes », à « l'Or.·. d'Alès/ LL.·. L'Étoile des Cévennes et Le Réveil Cévenol réunis ». Tel était l'en-tête du papier à lettres, notant en marge : « Liberté, Égalité, Fraternité » et « chacun pour tous – tous pour chacun ».

1919 : la réunification

Une lettre d'Alès du 22 septembre 1919 est adressée au très illustre F .·. Dupré, membre de la loge « Action sociale » à l'Or.·. de Béziers, l'invitant à « *la cérémonie maçonnique qui aura lieu le dimanche 5 octobre à l'occasion de la fusion des deux loges d'Alès. Cette cérémonie comprendra l'installation du nouvel atelier sous la présidence du très illustre Frère Larguier, membre du conseil de l'ordre, et une agape fraternelle. Les Loges de la fédération ont été invitées à se faire représenter. Nous verrions avec grand plaisir que vous assistiez à cette fête de famille et votre présence viendrait en rehausser l'éclat…* ».

Nous avons le rapport du frère installateur : « *la cérémonie a été imposante ; toutes les loges de la région étaient représentées. L'union est complète ; le F.·. Martel, Vénérable, jouit d'une sympathie méritée ; simple, modeste, c'est un excellent esprit et je suis persuadé que « Le Réveil des Cévennes », sous son impulsion, marchera de succès en succès. À la tenue comme au banquet j'ai développé les idées de progrès, de justice que le Grand Orient a toujours défendues, propagées, à travers les siècles. Excellente journée qui, je le crois, sans aucune exagération, a laissé le meilleur souvenir dans l'esprit des FF.·. d'Alès et des délégués…* ». À l'Or.·. siégeaient Dupré, Foulquier, Espérandieu, Barbu et Seguin de Saint-Ambroix.

Une Loge sous le quai

Un autre papier du même frère nous donne d'autres précisions : « *après la guerre, l'atelier s'installe dans une cave sous le quai Jean-Jaurès que Monsieur Pagès père met généreusement à disposition. On entrait dans cette cave voûtée par d'autres caves plus petites qui ouvraient sur un passage plus étroit qui conduisait à la rue du Barri, ancien ruisseau asséché et qui était la rue la plus dégoûtante d'Alès. On chauffait cette immense cave avec un poêle à charbon qui donnait plus de fumée que de chaleur, mais on était heureux ; on avait des airs de conspirateurs qui n'étaient pas pour déplaire à tous nos frères…* »[1]. Cet atelier était donc situé entre le pont de Rochebelle et le pont Vieux sur la rive gauche du Gardon.

Plus tard (vers 1940 ?), Émile Daufès devra, - selon les papiers du F .·. Zel .·. - déménager l'atelier que Monsieur Pagès fils voulait reprendre pour

1 À l'occasion de la rénovation du vieil Alès, un crâne non identifié a créé l'interrogation dans la presse. Le crâne provenait-il de la loge ?

son commerce. Il trouva un local qu'un grand ami lui fournit, rue du Docteur Serre au-dessus des établissements Hussler. Par une souscription volontaire on paya les travaux d'aménagement et l'on eut alors un temple comprenant une grande salle de réunion et deux ou trois pièces.

La vie de l'atelier

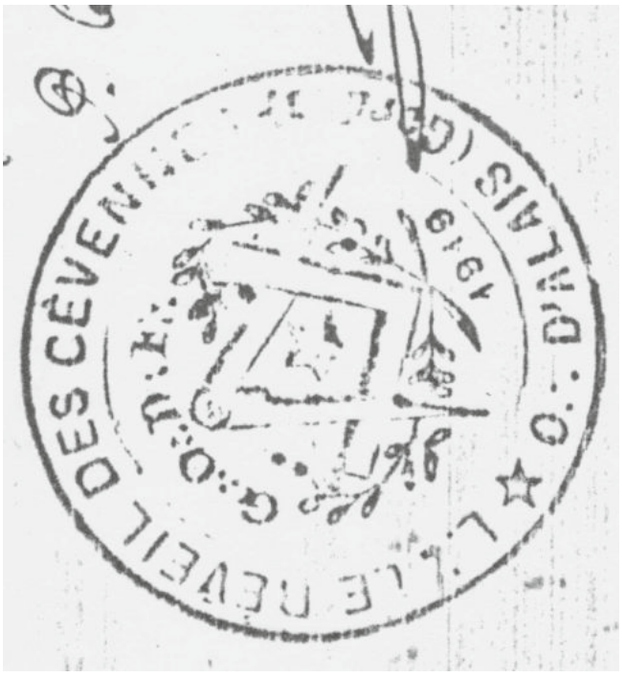
Les registres ayant été détruits, brûlés par Roger Daufès, aucun témoignage ne subsiste sur le travail de l'atelier. Cependant la bibliothèque de la rue Cadet, à Paris, offre des dossiers pour chaque loge où l'on peut retrouver des bribes de son activité.

Nous trouvons un « Vœu », entériné semble-t-il par Le Réveil des Cévennes, en août 1919, d'une loge niçoise qui « *estime qu'il est du devoir de la franc-maçonnerie de soutenir, par tous les moyens en son pouvoir, la propagande laïque telle qu'elle est comprise par la Mission laïque française et regrette, que trop souvent jusqu'ici, les directions gouvernementales, laïques dans la métropole, aient été entachées de cléricalisme aux colonies et à l'étranger. Elle émet le vœu que le Conseil de l'Ordre intervienne auprès des pouvoirs publics pour que les subventions si largement distribuées aux missions chrétiennes soient peu à peu diminuées au profit des œuvres véritablement laïques seules capables de faire connaître et aimer la civilisation française.* »

Le 2 décembre 1920, l'atelier demande 10 exemplaires de la Constitution (du Grand Orient) après que le trésorier Pierre Fontaine ait envoyé 1 002 francs au Grand Orient.

Un profane, C. né le 21 mars 1893 est refusé en 1921 car il est « faible, il parle trop s'il boit »…

Le 4 juin 1921 : « *dans la tenue de ce jour notre atelier a voté les conclusions suivantes sur la révision de la Constitution : considérant que la démocratie ne peut être réalisée pleinement que par la souveraineté du travailleur reconnue et proclamée par nos institutions, que le travail seul doit être créateur de droit ; que quiconque n'apporte pas à la collectivité sa part dans l'activité sociale ne peut réclamer aucune capacité civile ou politique ; car à la démocratie politique doit être substituée la politique économique du travail ; la loge émet le vœu que la franc-maçonnerie française étudie dans cet esprit les projets de modification ou de remplacement de nos institutions purement politiques afin que soit réalisée toute la démocratie par l'abolition des derniers privilèges sociaux et terminer le cycle de la révolution de 89* », signé Paul Richard, secrétaire.



Au centre une étoile, entourée de l'équerre et du compas autour desquels se croisent rameaux d'olivier et de laurier dont les extrémités touchent la mention G.O.D.F., tandis qu'à l'opposé est notée la date de création : 1919. Le bord de ce sceau circulaire mentionne, séparé par deux étoiles, le titre distinctif « LE REVEIL DES CEVENNES » et l'Or ∴ d'Alais (Gard).[1]

1 Le sceau en caoutchouc valait 10 F., en cuivre 60 F. environ.

10 juin 1921 : le secrétaire envoie à Paris un paquet de documents portant sur :

1. les conclusions sur la révision de la Constitution
2. un rapport sur « l'impôt sur le capital »
3. un questionnaire sur l'admission de la femme dans la franc-maçonnerie
4. conclusions sur la Société des Nations (SDN)
5. rapport sur la réforme de l'enseignement
6. rapport sur le recrutement maçonnique
7. avis d'initiation
8. avis d'ajournement
9. liste des FF ∴ ayant cessé d'être membres actifs
10. tableau des membres actifs
11. obligation olographe du F ∴ Gilles Paul, délégué au convent 1921.

Sans avoir beaucoup de détails nous voyons ainsi les préoccupations de cet atelier. En mai 1921, 1452,50 F. sont envoyés au Grand Orient. La loge demande pour son agape fraternelle le 12 juin la



CONFERENCE MAÇONNIQUE A ALAIS

Maçonnerie et Démocratie

Devant un public composé de tous ceux qui sont considérés à Alais comme les chefs des différentes fractions du Parti républicain, a eu lieu, hier après-midi, salle Jean-Jaurès, la conférence publique et contradictoire organisée par la Loge « Le Réveil des Cévennes ».

Le citoyen Albert Martel, conseiller général, présidait, assisté des citoyens Espérandieu, maire de Ribaute-les-Tavernes et Assénat, adjoint au maire de Gagnières.

Après avoir présenté les orateurs et annoncé que la Franc-Maçonnerie, recherchant la lumière, la conférence serait contradictoire, le président donne la parole au citoyen Julian, membre du Conseil de l'Ordre.

CE QU'EST LA MAÇONNERIE

Ce dernier excuse tout d'abord le docteur Crémieux qui, adjoint au maire de Cette, avait été retenu par les devoirs de sa charge.

Dans un langage simple, mais avec force, le citoyen Julian fait le rapide procès du Bloc National, qui trahit les intérêts de la France et de la République. Devant ce danger, tous les républicains, tous les socialistes dont il est, doivent se grouper pour sauver les quelques réformes laïques et sociales existantes.

Le citoyen Léon Dupré, vice-président du Conseil de l'Ordre, parle ensuite. Pendant une heure, il développe la doctrine maçonnique qui, contrairement aux mensonges de ses adversaires, est faite de bonté et d'amour envers l'humanité.

Essentiellement philosophique, philanthropique et sociale, la Franc-Maçonnerie a pour objet la recherche de la vérité. Dans ses travaux, elle étudie la morale, la solidarité, le perfectionnement intellectuel et social ; en un mot, l'amélioration matérielle et morale de l'humanité tout entière.

Sa devise, prise par les Révolutionnaires de 1789, est « Liberté, Egalité, Fraternité ».

La Maçonnerie écarte tous les dogmes. Dans les réunions maçonniques travaillent, côte à côte, en un sentiment de fraternité mutuelle, les citoyens appartenant à différentes fractions de la grande famille républicaine, communistes, socialistes unifiés et radicaux-socialistes.

MAÇONNERIE ET DEMOCRATIE

Après avoir traité de la doctrine, le citoyen Léon Dupré avec la vibrante éloquence qu'on lui connaît, aborde l'action maçonnique dans la Démocratie. Il rappelle les luttes qu'elle a eu à soutenir contre toutes les réactions cléricales, royalistes ou impérialistes ; les injures dont elle a été et est encore abreuvée. Il indique qu'en 1914 la Franc-Maçonnerie Française avait décidé une réunion avec la Franc-Maçonnerie de toutes les puissances pour essayer d'éviter la terrible catastrophe qui menaçait le monde. Malheureusement, comme un coup de foudre, la guerre éclata et la réunion projetée ne put avoir lieu.

Il y a quelques mois, en novembre 1921, à Genève, avait lieu un Congrès maçonnique international auquel assistaient les délégués des Puissances Maçonniques de tous les continents, y compris les délégués de la Grande Loge allemande de Nuremberg. Dans ce Congrès mémorable, où la Franc-Maçonnerie française joua un rôle prépondérant, fut adoptée une charte constituant la Fédération maçonnique internationale qui comprend plus de six millions d'adhérents.

La Franc-Maçonnerie travaille donc, conformément à sa doctrine, au rapprochement de tous les peuples et à la fraternité internationale.

LA MAÇONNERIE CONTRE LA REACTION

Au point de vue national, la Franc-Maçonnerie met en garde tous les démocrates, tous les socialistes contre leurs divisions qui donnent une force considérable à la réaction et au Bloc National, qui en est son émanation.

Nous assistons, en effet, aujourd'hui, après la reprise des relations avec le Vatican, au sabotage de nos lois laïque et au retour des congrégations religieuses. Resterons-nous impassibles devant tous ces dangers ?

Le citoyen Léon Dupré espère que non, car, aidée par tous les démocrates, la Franc-Maçonnerie est décidée à faire parcourir le pays par ses conférenciers pour [illegible]

présence d'un délégué du conseil de l'ordre. Il lui est répondu que c'est impossible car le conseil se réunit le même jour.

Le 30 juin 1921 on accuse réception du « Tableau de loge » selon lequel l'atelier compte 80 membres actifs.

Le 13 mars 1922 est donnée une « Conférence maçonnique publique et contradictoire » organisée par la loge d'Alès avec le concours du citoyen Julian membre du Conseil de l'Ordre. On y recevra les excuses du docteur Crémieux adjoint au maire de Cette (Sète). On y fera le procès du Bloc national qui trahit les intérêts de la République. Selon l'habitude, la presse se faisait l'écho des conférences publiques.

Le 20 janvier 1923 est voté l'ordre du jour suivant transmis le 1er février sous forme de vœu : « *la loge* « Le Réveil des Cévennes » *dans sa tenue du 20 janvier 1923 a voté l'ordre du jour suivant : considérant que l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen confère à tout Français le droit d'exprimer librement sa pensée et de défendre les idées et les sentiments qu'il partage ; considérant que le vote émis par la Chambre des députés à l'égard de Monsieur Cachin constitue une grave atteinte au principe posé par l'article précité de la déclaration, félicite les 141 députés républicains qui ont manifesté leur indéfectible attachement à la liberté d'opinion et de pensée en s'opposant à la levée de l'immunité parlementaire d'un de leurs membres…* ».

Le Grand Orient écrit à Alès suite à « la démission d'un de nos F F ∴ appartenant au parti communiste », demandant de signaler à nos FF ∴ « *que les francs-maçons ont été admis sur leur affirmation d'être des hommes libres et de travailler avec zèle, constance et régularité, à l'œuvre de la franc-maçonnerie. Qu'en obéissant servilement à un ordre dogmatique, ils ont aliéné leur qualité d'homme libre. Que cette attitude établit une collaboration évidente à l'œuvre de déconsidération entreprise contre la franc-maçonnerie par l'Internationale communiste.* »

Le 21 février 1923 le Grand Orient écrivait : « *nous avons la faveur de vous informer qu'au cours de sa dernière réunion le Conseil de l'Ordre a pris connaissance de votre vœu relatif à la liberté individuelle, à la liberté d'opinion et aux menées réactionnaires du gouvernement. Après discussion, le conseil a décidé de publier un tract de propagande sur les défaillances républicaines du gouvernement actuel et ses tendances impérialistes* ».

Le 11 avril 1923, l'atelier a émis un vœu contre l'occupation de la Ruhr. Le conseil de l'Ordre estime qu'il fallait être prudent dans les affaires de politique étrangère.

En 1923, il est noté que les tenues ont lieu les premiers et troisièmes samedis de chaque mois au numéro 8, quai Neuf. Il n'est pas possible de suivre la vie de l'atelier au jour le jour, les archives ayant disparu. En février 1926 toute une polémique s'élève dont la presse se fait l'écho.

Deux ex-frères

Le vénérable maître Gilles se sentait diffamé par le frère Paul Richard qu'il accuse d'envoyer des lettres anonymes ! Tout un dossier existe sur ce fait divers[2]. Paul Richard n'est plus franc-maçon en 1928, et la loge a envoyé un démenti à « Alès-Journal », pour protester contre cette qualité qu'on avait attribué à Paul Richard lors de sa promotion comme chevalier de la Légion d'honneur.

Un autre promu à l'ordre de la Légion d'honneur : M. Eloy-Vincent[3], « *directeur de l'école des Beaux-Arts de Nîmes, ses nombreux amis ont appris avec un réel plaisir sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur. Plus particulièrement les membres de la loge maçonnique le Réveil des Cévennes, à laquelle le nouveau légionnaire a appartenu depuis de longues années…* ». Né en 1868, apprenti au Réveil Cévenol le 4 novembre 1911, il est compagnon le 18 avril 1916, maître le 18 août 1917. Il s'est éloigné de sa loge depuis 1926.



Portraits de Jaurès, dessinés par Eloy-Vincent.

Une loge très sociale

Nous n'avons pas retrouvé d'autres éléments sur la vie de l'atelier jusqu'en 1936. À la suite de l'étude de la question « A » portant sur l'économie moderne nous trouvons ces lignes : « *en avant contre la Bastille de l'argent ! C'est ce cri que dicte aux républicains leur devoir. La première Bastille à prendre c'est la Banque de France !* ». Je me servirai des paroles prononcées à la chambre par Marcel Déat pour fixer à nouveau la situation sur les agissements de la Banque de France. Il est fait référence à Albert Bayet : « *il faut faire le 89 économique. Il faut avoir sa banque d'État* ». Au passage est lancée l'idée « *de la société économique des nations* ».

Pendant la guerre

La franc-maçonnerie fut interdite par deux lois du gouvernement de Vichy du 13 août 1940 et du 18 août 1941. Le F ∴ André Lévesque écrit : « *quantité de francs-maçons se lancèrent dans la résistance. Ils furent les premiers à Alès et dans les Cévennes à agir dans ce sens. Les frères Daufès, Lunel, Laget, Delfieu, Louis Auguste, Piquemal et Marius Balmelle créèrent les premiers réseaux de contacts et les premières chaînes de passage qui dirigeaient ceux qui voulaient fuir vers l'Espagne ou vers les ateliers ou les mines de la région. Les frères Houlette (Fernand Huet), avec Fernand Gascuel et Laget organisèrent les premiers maquis. L'un s'installera en 1941 à Aire-de-Cote. Les relations avec Nîmes étaient journalières, en particulier avec les frères Volpellière, Brunel, Salle, Pradine, Bastide, Eloy-Vincent, Espérandieu… Parmi les otages qui furent désignés en 1942 figuraient Antoine Mathieu-Goirand, Barral, Marius Balmelle, Piquemal, Houlette et Daufès. Grâce à de nombreuses complicités ces amis échappèrent à l'arrestation. Seul Lunel, ancien brigadier-chef de police judiciaire, américain d'origine, fut arrêté et torturé et paya de sa vie son attachement à l'idéal maçonnique.* »

« *La liste de la franc-maçonnerie d'Alès fut livrée à la police allemande par un ancien policier en retraite, que nous avions admis et qui eut un moment de faiblesse, ce qui faillit coûter la vie à tous les maçons d'Alès. Cette liste fut publiée dans le journal officiel et les journaux nationaux et régionaux.* »

2 Paul Richard publiciste, 8 av. Carnot, affilié le 22 avril 1911, maître le 3 mai 1919, secrétaire en 1920-21.

3 Eloy-Vincent a peint deux toiles visibles dans le vestibule d'entrée du lycée Dhuoda à Nîmes.

Quelques membres de la loge le Réveil des Cévennes en 1939

Pujade, Labaume, Delfieu, maçon, Larguier, banquier, Martel, minotier, Gilles, entrepreneur, Justamon, épicier, Mercier, instituteur, Eggimans, artiste peintre, Pontier, Delfieu, salaisons, Georges Paul, Bareau, proviseur de Lycée, Levesque, Schneiter, Polge, Rafinesque a eu la médaille du quarantenaire.

Après la libération : difficile reconstitution

Suivant le texte du F ∴ André Bastide : « *dès la libération intervenue fin août 1944, quelques frères, malheureusement bien moins nombreux qu'en 1939 prirent immédiatement contact, avec la joie que l'on devine. Dès le 5 janvier 1945 eut lieu une réunion sous la présidence de notre F ∴ Louis Salles, délégué officiel du Grand Orient de France accompagné du F ∴ Arnold Coste. Furent convoqués à cette réunion qui eut lieu dans le bureau de notre F ∴ Émile Daufès, rue Edgar-Quinet, les FF ∴ Gascuel, André Bastide membres de la loge Le Réveil des Cévennes et le F ∴ Paul Silhol, membre de la loge « Progrès-Humanité » à l'Or ∴ de Saint-Ambroix* ».

La loge n'avait pu retrouver ni son local, ni ses décors, ni son mobilier. Elle ne les retrouvera jamais. Les réunions continuèrent donc au domicile de plusieurs frères : Fernand Gascuel d'abord puis chez Marius Balmelle (rue des Casernes numéro 16) et enfin chez Émile Daufès.

Époque incertaine et difficile. Travail plus difficile encore. Pour les F F ∴ de l'époque tout était à refaire, tout était à rebâtir, tant sur le plan local que national. « *Nos frères de Progrès-Humanité, ajoute Bastide, étaient également dans une situation difficile. N'ayant pas encore récupéré leur local, ils se réunissaient au domicile du F ∴ Paul Silhol, place du Graveyrol à Saint-Ambroix. Notre F ∴ Lévesque n'étant pas encore rentré de captivité, l'effectif de cette loge ne comptait que neuf membres actifs dont près de la moitié était relativement âgée. C'est dire les énormes difficultés auxquelles eurent à faire face nos F F ∴ de Saint-Ambroix à qui nous devons un hommage bien mérité pour la part qu'ils ont prise pour le maintien de la maçonnerie dans l'arrondissement d'Alès* ». La loge de Saint-Ambroix a récupéré son local en 1947, les F F ∴ de Progrès-Humanité le mirent immédiatement à la disposition de la loge d'Alès, le Réveil des Cévennes, ce qui lui permit de travailler régulièrement et aussi avec plus de facilité.

La reprise avortée du Réveil des Cévennes 1947-1948

C'est le 9 novembre 1947 qu'eut lieu la première tenue de la loge Le Réveil des Cévennes dans le temple de Saint-Ambroix. Après discussion et vote, il fut décidé que les deux loges garderaient leur autonomie et leur caractère propre. À l'usage, les difficultés de cette situation ne tardèrent pas à apparaître. Par ailleurs, la quasi impossibilité de retrouver un local à Alès devenait de plus en plus évidente. La filiation devenait une nécessité. Le 12 décembre 1948 les F F ∴ Marius Balmelle, Germain Barus, André Bastide, Émile Daufès, Louis Delfieu et Fernand Gascuel étaient affiliés à la loge « Progrès-Humanité ». Par la suite tous les autres frères sollicitèrent leur affiliation. Par décision prise par le conseil de l'ordre au cours de sa séance plénière du 18 septembre 1949, la loge « Le Réveil des Cévennes » à l'Or ∴ d'Alès était mise en sommeil.

Vocabulaire maçonnique :

Atelier : nom de la Loge au travail
Loge : assemblée de francs-maçons
Tenue : réunion
Orient : désigne les lieux où sont implantés une ou plusieurs loges.
Vénérable : le dirigeant élu de la loge.

Arthur Ranc (1831-1908)

Sa famille. Ses combats. Ses relations avec Marcellin Pellet

par Olivier Poujol

Arthur Ranc, appelé souvent en son temps « Ranc », sans son prénom, était d'origine cévenole par son père. Mais la trace du républicain Ranc parait avoir été effacée de l'histoire cévenole. Très connu de son vivant, ce «grand républicain» (selon le qualificatif que les citoyens du XIX[e] siècle ont décerné aux plus grands défenseurs de la République) ne dit plus rien à la plupart d'entre nous dans les Cévennes et dans la Lozère. Nous souhaitons le retrouver dans sa famille paternelle originaire de Villefort et dans son parcours politique en le croisant avec celui de Marcellin Pellet, autre républicain d'origine cévenole.

Première partie

La famille Ranc, de Villefort. L'abbé Maurice Ranc (1764-1842).

Devenue veuve, Madame Ranc publie des documents sur son mari sous le titre : *Ranc. Souvenirs-Correspondance 1831-1908 (Paris, 1913). L'ouvrage débute par un paragraphe sur la jeunesse de Ranc : «La maison paternelle et des papiers datant de quatre siècles, existent à Villefort, dans la Lozère. L'arrière grand-père de Ranc naquit à Villefort en 1733. Cadet de famille, il fut enchanté d'une Révolution qui abolissait le droit d'aînesse. Il n'avait point hérité pour cela ; tous les biens de la famille ayant été vendus à de braves paysans qui travaillaient inconsciemment à démocratiser la propriété. Il se fit soldat et mourut capitaine, laissant deux fils, Paul et Maurice Ranc, nés à Villefort en 1765 et 1770. À la mort prématurée de Paul Ranc, docteur à Villefort, le frère cadet Maurice Ranc, recteur de l'Académie de Poitiers, appelait près de lui son jeune neveu Odilon Ranc, né à Villefort le 13 fructidor an XI. De lozérienne, la famille Ranc devint poitevine. Ce grand oncle voltairien devait avoir sur Ranc une influence décisive. Auprès de lui, Odilon Ranc fit ses études de droit à Poitiers, prit une charge d'avoué et se maria. Chez M. et Mme Odilon Ranc venaient tous les étés leurs parents Balme et Barrot* ».

Ce passage, où Madame Ranc rappelle une transplantation familiale majeure de Villefort à Poitiers, comporte plusieurs erreurs sur les personnes que l'on peut corriger en consultant en particulier les registres paroissiaux de Villefort. Le journal Le Gaulois, dans sa livraison du 24 novembre 1885, écrivait de façon grandiloquente et perfide à propos d'un adversaire politique : « *Rien de ce qui touche les origines de M. Arthur Ranc ne saurait être indifférent au peuple français* ». Pour notre part, rien de ce qui touche aux origines d'Arthur Ranc ne saurait être indifférent aux chercheurs cévenols !

Dans la famille Ranc, le vicaire Maurice Ranc

Vital Ranc, arrière-grand-père d'Arthur Ranc, est né à Villefort en 1733. Il épouse Marie Rieu (1740-1808). Il décède dans sa maison de Villefort, le 26 octobre 1824. Le couple eut deux fils. L'aîné, Maurice Ranc, né à Villefort le 5 avril 1764, est le grand homme de la famille. Il fit ses études au séminaire d'Avignon. Après son ordination, il est vicaire aux Vans. Le 20 mars 1791, le curé des Vans Domergue et son vicaire Ranc prêtent serment à la Constitution civile du clergé, avec des restrictions sur tout ce qui pourrait porter atteinte à l'autorité spirituelle. Dès les premiers jours de juillet 1792, le vicaire Ranc avait quitté son poste et disait-on, avait émigré. Le 5 août, son logement est donné à un lieutenant d'un bataillon de volontaires nationaux (comme le rapporte Marius Tallon, historien des Vans). Maurice Ranc vint habiter chez son père à Villefort. Il fut porté sur la liste des émigrés, mais il lui fut facile de s'en faire rayer en prouvant que, pendant la tourmente révolutionnaire, il n'avait pas quitté la maison paternelle. Après la Révolution, l'abbé Ranc dirige une petite institution à Pont-Saint-Esprit, avec un pensionnat d'une douzaine d'élèves, où Auguste Sibour (né en 1792, assassiné en 1857), appelé à devenir archevêque de Paris, fit ses premières études. Il dirige le collège de Lille en 1806. Il est promu en 1811 ins-

pecteur de l'Académie de Liège. Il est aussi professeur (chaire d'histoire) à la Faculté des Lettres de Bruxelles. En 1813, il est nommé recteur de l'Académie de Bruxelles (une des plus importantes, disait-on, de l'Empire). En 1814, l'invasion le force à quitter la ville et à rentrer à Paris. Nommé au lycée de Toulouse, il est recteur de l'Académie de Toulouse pendant les Cent Jours. Relevé un temps de ses fonctions, il devient vite directeur du collège royal de Poitiers en 1816. On lui offre d'être recteur de l'Académie de Nîmes en 1819. Il refuse. Il est admis à la retraite en 1823. La Monarchie de Juillet le fait recteur de l'Académie de Poitiers de 1830 à 1835. Il prend une retraite définitive en 1835. Il décède à Poitiers le 3 mars 1842.

À Poitiers, Maurice Ranc donna un grand développement à l'instruction primaire. Il est recteur au moment de la mise en oeuvre de la loi Guizot du 28 juin 1833 sur l'enseignement primaire. S'est-il retrouvé alors avec son ministre Guizot comme Cévenol par sa mère, originaire des pentes de la montagne de la Lozère (Le Pont-de-Montvert et Villefort) ? Ranc est un des quatre ecclésiastiques recteurs de la Monarchie de Juillet. Les ecclésiastiques recteurs de l'Empire étaient plus nombreux. Il est étiqueté comme membre du clergé gallican. Maurice Ranc fit venir à Poitiers son neveu Odilon afin d'accomplir ses études dans le collège qu'il dirigeait. En même temps qu'Odilon, il attira au collège de Poitiers, Adolphe Barrot, frère d'Odilon et de Fernand Barrot, dont la famille comme la sienne était originaire de la Lozère et qui occupera, à l'égal de ses frères, de hautes fonctions publiques (dans la diplomatie).

Dans la famille Ranc, Paul grand-père et Odilon père d'Arthur

Le frère cadet de Maurice, Paul Ranc, né à Villefort en 1766, est le grand-père d'Arthur Ranc. Il est marchand tanneur. Il épouse, le 6 février 1787, Marie-Anne Antoinette Meffre (1768-1842). De leur union naît un fils, Joseph-Odilon. Paul Ranc décède dans sa maison de Villefort le 29 janvier 1827.

Odilon Ranc, né à Villefort le 1er septembre 1803, fit ses études à Poitiers, au collège et à la faculté de droit. Il acheta une charge d'avoué près de la cour d'appel de Poitiers, fut un temps juge de paix, et se fixa à Paris en 1854, où il exerça comme avocat. Il épouse le 18 juin 1827 Julie Massé, née en 1808, fille de David Massé, magistrat de la ville et conseiller de préfecture. Odilon décède en 1885 et Julie en 1887. Le couple eut deux fils : Adrien et Arthur.

Dans la famille Ranc : Adrien et Arthur

Adrien Ranc est né à Poitiers le 24 mars 1828. Il décède à Paris le 13 septembre 1873 (déclaration de décès faite par son père). Il est chef de gare à l'Ouest (Compagnie des chemins de fer de l'Ouest). Il a épousé en 1858 à Plainpalais (Genève) Franceline Laurendeau. Les obsèques civiles d'Adrien Ranc eurent lieu le 16 septembre 1873 au cimetière de Montmartre-Saint Ouen. Eugène Spuller, en tant qu'ami intime d'Arthur Ranc, alors en exil en Belgique, fit l'allocution principale. Son discours fortement politique n'était pas exempt de sentiments : « *Adieu au nom de votre frère, violemment arraché à son mandat de représentant du peuple, à l'affection de sa famille et à la nôtre et qui a repris la route de l'exil sans pouvoir vous embrasser une dernière fois* », L'Avenir National, 18 septembre 1873. Les obsèques d'Adrien Ranc se déroulèrent dans un climat tendu sous surveillance policière pour prévenir toute manifestation. Léon Renault, préfet de police, y dépêcha de nombreux agents. La presse s'en fit l'écho. Les obsèques sont rapportées par le journaliste Emile Zola dans la Lettre de Paris qu'il faisait parvenir au *Sémaphore de Marseille*. (S.M. du 18 septembre 1873).

Arthur Ranc est né à Poitiers le 20 décembre 1831. Il fit ses études au collège de Poitiers. Il fut reçu bachelier en 1848 ce qui lui permit de gagner promptement Paris pour y suivre les cours de la faculté de droit et de l'École des Chartes. Il fit paraître dans *Le Temps*, en 1868, un feuilleton intitulé *Le roman d'une conspiration* dont l'action se passe en grande partie à Poitiers. Plusieurs quartiers de la ville s'y trouvent décrits, notamment la place du Pilori où résidaient ses parents. Il épouse à Paris en 1905 Berthe Morel (1878-1963). Le couple est sans descendance. Arthur Ranc meurt à Paris le 9 août 1908.

Pour Albin Mazon (lui aussi ardent républicain) la famille Ranc serait originaire du Petit Paris (Ardèche), situé sur une voie muletière : « *les muletiers du Petit Paris, le berceau de la famille du républicain Arthur Ranc, étaient partout connus sous le nom de Parisiens* » (Les muletiers du Vivarais, du Velay et du Gévaudan, édition de 1892, page 32). Le patronyme de Ranc («rocher» et «boiteux»

dans le dictionnaire d'Albert Dauzat) est fréquemment porté en Ardèche (premier département pour ce nom). Arthur Ranc apparaît sous le nom assez transparent de «Rock» dans le roman de son ami Jules Vallès : Le Bachelier (1881)[1].

L'abbé Maurice Ranc, grand-oncle d'Arthur, est évoqué dans une notice envoyée en 1885 par Maître Benoit, notaire à Villefort, au *Bulletin de la Société d'Agriculture de la Lozère* (volume de 1885, pages 245-247). Un portrait de l'abbé Ranc, offert par la famille, doit être versé par Maître Benoit à la Société des Lettres pour la galerie lozérienne où la société rassemble les portraits des personnages qui ont illustré le département. Félix Remize a repris cette notice dans ses *Biographies Lozériennes* (Toulouse, 1948). Mais la notice a été écartée du dictionnaire de biographies *Lozériens connus ou à connaître* publié en 1992 sous la direction de Privat Buffière, Patrick Cabanel et Felix Remize (sous dir. de Félix Buffière).

(à suivre)



Caricature d'Arthur Ranc, signée « ce n'est pas moi ». Sur l'encrier, le latin de cuisine des bacheliers : « justum et tenacem » juste et tenace ! Centre de recherches en histoire du XIXe siècle, Université Paris 1.

1 Téléchargeable en pdf sur *beq.ebooksgratuits.com/vents/valles-2.pdf*. Les références à Rock sont nombreuses.

De quelques inondations survenues à Alès

par Jean-Gabriel Pieters

Essayant de tirer le meilleur parti des sources à notre disposition immédiate, nous nous référerons :

— aux travaux, publiés en 1896, de l'historien Achille Bardon († 1900) et poursuivis avec une remarquable conscience par le chanoine Marcel Bruyère, de 1940 à 1948, à partir des mêmes fonds d'archives,

— à des notices parues dans le Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais (l'une d'elles, dans celui de 1879, nous réserva une agréable surprise !),

— à la narration que fit notre secrétaire Marineta Mazoyer, témoin direct des tragiques événements du 30 septembre 1958. ([1]).

Les crues cévenoles

La géographie physique à l'origine des « *Crues cévenoles* », nous la découvrons dans un ancien numéro de *Causses & Cévennes* (n° 1, 1971, p. 5-15), avec un sous-titre qui en justifie la publication : « *Caractéristiques et dispositions prises pour se prémunir contre leurs effets* ». La structure de l'article parle d'elle-même : *Relief et réseau hydrographique – Régime des pluies – Les crues – Lutte contre les inondations et moyens de s'en protéger* [...]. S'agissant ici de parler de la seule ville d'Alès,

nous avons retenu qu'à cause du ruissellement, « *la majeure partie des eaux pluviales recueillies dans le bassin supérieur des cours d'eau arrive très rapidement et à une grande vitesse à l'entrée du cours moyen puis du cours inférieur … les cours inférieurs [étant] des plaines alluviales … facilement submersibles … très sensibles aux crues et par conséquent aux précipitations survenant dans les bassins supérieurs* » ; c'est précisément ce que nous allons observer.

Le chanoine Bruyère (p. 728) dit que le nom du quartier alésien de *Tempéras*, jadis lieu de prédilection des jardins potagers situé sur la rive gauche du Gardon, vient de *trempa* : mouillé, désignant un lieu humide, détrempé. Cette plaine alésienne constitue le site d'évacuation des eaux descendant des collines, leur lieu de passage pour communiquer avec la rivière lors des crues (*Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais* de 1891, p. 98). Les jardins maraîchers occuperont par la suite les terres de la Prairie…

La crue de 1376

Dans *Alais de 1341 à 1361*, A. Bardon écrit (p. 92) : « Une forte crue du Gardon vint pendant l'hiver de 1376 menacer de tout emporter. *Le rempart fut déchaussé sur une longueur de cent cannes* (200 m) *; on s'attendait à chaque instant à le voir s'écrouler*. Les habitants des maisons environnantes s'étaient empressés de déménager ; les hommes de l'art assuraient tous que si une autre crue survenait, on verrait tomber toute la muraille depuis le pont de Bertolle jusqu'au moulin des seigneurs ».

À l'époque d'Achille Bardon, l'architecte (urbaniste) alésien Amédée Gros ([2]) évoque le rempart d'Alès comme étant à la fois *une garantie contre les inondations du Gardon* – mauvais voisin ! – et la délimitation des emplacements favorables au commerce et à l'industrie : raison d'être du développement de la ville… et protection contre les ennemis du dehors. Il s'exprime ainsi : « L'époque où ces grands travaux furent entrepris n'est indiquée dans aucun document ; tout porte à croire cependant qu'ils sont contemporains de l'église et du château (X^e^ siècle, affirme-t-il) … On décida donc la construction d'un rempart qui, partant de l'extrémité de la Roque, longerait les bords de la rivière jusqu'au Pont-Vieux, remonterait le long des casernes actuelles jusqu'à la rue Saint-Vincent pour, de là, aller rejoindre l'enceinte du château des barons ; laquelle, à son tour, aller se souder à la Roque, notre point de départ ».

M. Bruyère relate bien sûr (p. 92-94) l'époque de la guerre avec les Anglais, qui avait repris en 1369 ; il mentionne également la conduite du coseigneur Bernard Pelet, soupçonné de « témoigner de la sympathie pour les routiers anglais et de chercher à les introduire dans son château d'Alès ». Mais ce qui nous intéresse, c'est l'autorisation d'établir un octroi, donnée aux consuls d'Alais par le duc Louis d'Anjou (frère du roi Charles V le Sage, qui l'avait nommé gouverneur du Languedoc). Ce financement permettrait notamment de « *reconstruire une partie du mur d'enceinte emporté par une inondation du Gardon* ». La première adjudication de cet impôt aura lieu 15 novembre 1370… Bruyère parle lui aussi, dans les mêmes termes que Bardon, de la crue du Gardon survenue pendant l'hiver de 1376, avec cette variante intéressante : « … il est probable que la muraille serait tombée, depuis *le pont du Marché* jusqu'au moulin des seigneurs (*le Moulin Neuf*) ».

Catastrophes suivantes…

A. Bardon, p. 168 : « Au moment où la Pucelle tombe entre les mains des Anglais [fin décembre 1430], les Alésiens s'occupent des routiers [et] *d'une crue du Gardon qui a emporté une arche du Pont-Neuf* ».

Dans sa longue « *Étude sur la ville d'Alais* », l'architecte Amédée Gros livre (p. 101) un ensemble de dates. De ce fait, il nous suffira désormais de suivre le fil de la chronologie qu'établit le chanoine Bruyère à partir des Archives municipales et notamment, des délibérations du Conseil de ville. M. Gros écrit : « Dans le courant des années 1470, 1604, 1741, 1768, 1795 , 1815 et 1846, les eaux du Gardon envahirent la ville ; leur niveau atteignit, dans l'intérieur de la cité, la hauteur de la basse place Saint-Jean ». Il observe que les trois premières inondations citées se sont produites à 135 ans d'intervalle, et que celles comprises entre 1741 et 1846 se sont succédées à 26 ans les unes des autres. Le but de son exposé est de déterminer les moyens de prévenir de pareils malheurs, en regardant en face l'éventualité d'un épouvantable cataclysme « qui peut se réaliser demain », et notre impuissance à le prévenir. Que faire alors ? Il met principalement en cause les ponts existants et suggère de les rendre moins dangereux en augmentant leur débit ; second moyen de préservation : élargir la Grand'Rue… Cela nous vaut une description « technique » de la catastrophe de 1846 que nous relaterons plus loin.

L'inondation de 1471

M. Bruyère, p. 113 : « Une grande inondation se produisit le 21 septembre 1471 (et non 1470) à 9 heures du soir. *Les murailles tombèrent sur une grande longueur et les portes de la ville furent emportées au loin à cinq ou six lieues*. Les moulins furent abattus et plusieurs personnes noyées. Les maux et les dommages furent infinis ».

On apprend que, sur la démarche de Charles, fils du seigneur-comte de Beaufort, le roi Louis XI exempta (le 28 novembre), pour six ans, la ville du paiement de la moitié de la taille et des deniers royaux. Il paraît aussi que l'hiver qui suivit fut très rude et fit périr de nombreux oliviers (3).

L'inondation de 1551

M. Bruyère, p. 129 : En septembre 1551, une inondation emporta une arche du pont du Marché, le rendant impraticable, au grand dommage du commerce cévenol … *Elle fit un grand trou au portail de Bertholle et détruisit le chemin hors ville, allant du portail du Pont-Vieux à celui de Saint-Gilles*. Devant le portail du Pont-Vieux se créa un abîme dangereux à franchir de nuit … ». On notera que les nombreuses « ayguières » (croisières) qui avaient été ouvertes dans les remparts, pour donner du jour aux maisons qui y étaient adossées, permirent à l'eau d'entrer en abondance dans l'intérieur de la ville ; il fallut donc en fermer une quarantaine.

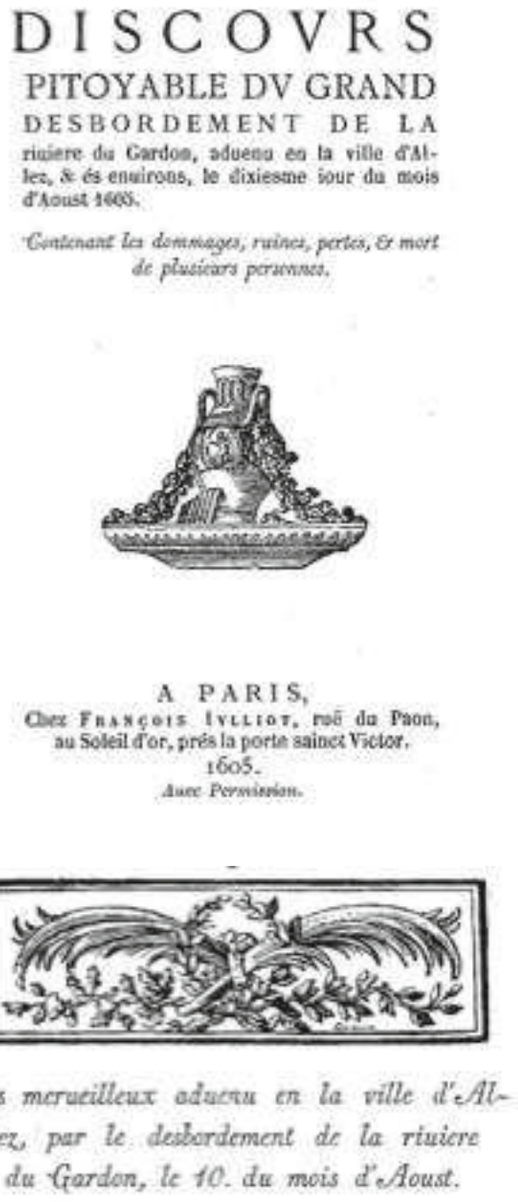
Les États de Languedoc accordèrent 3 000 livres pour la réfection de la pile emportée par les eaux. *Les Dominicains qui jadis avaient construit le pont* avaient eux aussi intérêt à cette réparation car leur couvent était situé à son extrémité, côté rive droite. Les travaux, qui avaient coûté 4 800 livres tournois, furent terminés le 11 juillet 1553 ; on remit en place la croix de pierre qui se trouvait au milieu du pont avant l'inondation.

M. Bruyère, p. 176 : En 1599, *une longue étendue des murailles de la ville s'écroula à l'endroit de Saint-Antoine* (ancien évêché actuel). C'est une époque de grands changements seigneuriaux et de désordres publics.

Le Déluge du 10 septembre 1604

M. Bruyère, p. 177-179 : « Ce fut une des plus terribles [inondations] qu'Alès eut à souffrir, la première sur laquelle nous avons des renseignements précis ».

Ces renseignements, nous les devons à une plaquette de 13 pages imprimée à Paris en 1605, publiée en fac-similé et commentée par Gratien Charvet dans les *Mémoires de la Société Scientifique et Littéraire d'Alès*, année 1879 (p. 29-59) .



DISCOVRS
PITOYABLE DV GRAND
DESBORDEMENT DE LA
riuiere du Gardon, aduenu en la ville d'Allez, & és enuirons, le dixiesme iour du mois d'Aoust 1605.

Contenant les dommages, ruines, pertes, & mort de plusieurs personnes.

A PARIS,
Chez François Iulliot, rue du Paon, au Soleil d'or, prés la porte sainct Victor.
1605.
Auec Permission.

Cas merueilleux aduenu en la ville d'Allez, par le desbordement de la riuiere du Gardon, le 10. du mois d'Aoust.

Nous disposons ainsi d'une source d'époque et de deux commentaires (disons) plus « lisibles ».

Les dégâts matériels furent énormes et estimés à plus de 200 000 écus. Caves et boutiques, envahies par les eaux, eurent tout leur contenu emporté

ou gâté ; beaucoup d'animaux périrent et de nombreuses maisons furent de longtemps rendues inhabitables. Les rues de la ville furent couvertes d'une boue d'une si extrême puanteur qu'elle en était insupportable.

M. Bruyère se montre plus narratif : « Les eaux entourèrent la ville, protégée par ses murailles, faisant d'elle une île ; bientôt elles trouvèrent passage pour entrer par *la porte de la Roque et celle de la Berthole, qu'elles emportèrent …* les eaux montèrent, *la porte Saint-Gilles* qui était à moitié fermée les empêchant de s'écouler … Sous l'effet de ce torrent qui montait toujours, *la muraille de la ville, battue au-dehors par la rivière, fut abattue à cette porte sur une longueur d'au moins 160 mètres …* ». Et il ajoute : « *Le Moulin du Dangalfret (actuellement le Moulinet) fut emporté* et (4) il en fut de même des restes et de l'enclos du couvent des Dominicains situés sur la rive droite du Gardon », à l'entrée du faubourg de Rochebelle ».

Page 11 de la plaquette de 1605, son auteur, témoin oculaire, affirme que « la cause de cette diversité [d'inondations] est que ladite rivière est composée de deux torrens qui se joignent environ demie lieue dessus Allez … *& parce que l'un avança plus que l'autre, ils ne se rencontrerent pas : que si tous deux fussent venus ensemble, il se pouvoit que toute la ville universellement ne perist* ». G. Charvet explique que le premier est évidemment la branche du Gardon d'Alais, grossi de l'Andorge, du ruisseau de Branoux ou de Brêmo, du [système de ruisseaux alimentant le] Galeizon, du Grabieu et d'une foule d'autres affluents torrentiels, la plupart du temps complètement à sec… Quant au second, il s'agit précisément du [seul] Galeizon qui, une fois descendu de la Lozère, reçoit la Salandre ou rivière de Mandajors et se jette dans le Gardon (côté rive droite) à 4 km environ en amont d'Alès. On imaginera aisément la vulnérabilité de la ville, à ces époques où elle n'était point encore garantie par la ceinture de quais qui la protège aujourd'hui – ceux-là dont la construction s'est poursuivie pendant près de 70 ans à partir de 1779…

Plus haut, pages 7-8, notre témoin relatait avec émotion que « La riviere s'enfle de plus en plus, espand de tous costez ses vagues, si bien qu'elle se rend mestresse de toute la plaine, qui ne ressemble qu'une mer : Et comme despitée & mutinee, rue ses flots vers le ciel, luitte contre les murs de la ville, *& de l'orgueil de ses ondes choque & degaste les beautez rarement superbes des merveilles de ce delectable verger de monsieur le Comte, beautez qui faisoient naistre mille admirations à ceux qui vouloient donner ce plaisir à leur curiosité que de les considerer …* » (5).

M. Bruyère, lui, commentera le même désastre en ces termes : « La prairie et les champs envahis par les eaux furent profondément labourés et recouverts de sable et de pierres qui, pendant longtemps, les rendirent stériles. Le jardin du Comté … fut ravagé et devint aussi piteux à voir qu'il avait été admirable à considérer ».

G. Charvet précisera que « le jardin du comte d'Alais était situé au nord de la ville, à l'entrée des prés Saint-Jean, dans les terrains attenants au quai désigné aujourd'hui sous le nom de quai du Nord ou de la Comté ». « Lorsque s'effectuèrent les réparations des murailles de la ville … deux inscriptions [effacées mais déchiffrées et reproduites par Charvet] rappelant le fléau furent gravées sur une dalle de pierre et placée à l'entrée de l'égout pratiqué à travers l'ancien rempart … », à proximité du Pont-Vieux.

La Gardonade de 1741

M. Bruyère, p. 327 : Un débordement du Gardon, comparable à celui de 1604, dépassa en violence celui de 1739 : celui-là avait emporté le Moulin Neuf et causé 40 000 livres de dommages…

Ce fut « le vendredi 15 septembre 1741, vers une heure de l'après-midi, alors que le ciel était serein à Alès ; le Gardon, grossi outre mesure par des pluies torrentielles qui tombaient dans la partie supérieure de son cours, vint battre les murs de la ville, qu'il abattit sur une certaine étendue, le long de la rue du Barry ». Retenues par les remparts situés du côté Est et la porte de Saint-Gilles (refermée par le courant), ses eaux furieuses envahirent les bas quartiers et s'avançèrent jusqu'à deux mètres du perron du clocher de l'église Saint-Jean. « C'est seulement lorsque la porte et une partie des murs de droite et de gauche furent emportés que les eaux commencèrent à s'écouler. L'inondation se soutint pendant tout un jour et une nuit ». Outre une partie du mur de ville, « les eaux jetèrent à bas la tour située à l'entrée du Pont-Vieux et la moitié de l'arche sur laquelle elle était bâtie ».

Les habitants se virent assiégés à l'improviste dans leurs maisons… La violence des flots eut parfois raison de leur domicile et de leur vie… Il subsista dans les rues un limon vaseux de 1 m à 1 m 50 d'épaisseur qui, dans la basse ville, fermait l'entrée de la plupart des maisons, empêchant l'évacuation des cadavres d'animaux de bât ou des porcs noyés dans leur écurie ou dans leur loge. « Les pertes furent évaluées par le Conseil de ville à un million et demi de livres ».

On trouvera de plus larges détails et commen-

taires sur cette Gardonade dans l'article de Gratien Charvet du Bulletin… de 1879 (pages VII-IX), qui est néanmoins intitulé Discours pitoyable du grand desbordement de la rivière de Gardon etc., en semblance de la plaquette de 1605.

Le Gardon déborde en 1768

M. Bruyère, p. 345 : « Dans la nuit du 3 au 4 octobre 1768, il se produisit une inondation du Gardon si forte que les eaux entrèrent dans la ville par les portes de la Roque, de Berthole, du Marché et par une porte privée qu'un particulier avait indûment ouverte dans le rempart, près de la Berthole, ainsi que par les fenêtres de diverses maisons, entre autres de l'hôpital ». L'affaire fut moins grave qu'en 1741 car les eaux purent s'échapper par *la grille de la porte du Luxembourg : celle qui avait remplacé l'ancienne porte de Saint-Gilles.*

Les murailles de la ville résistèrent à l'impétuosité des eaux, sans quoi « on aurait eu à déplorer la ruine totale d'une grande partie de la ville ». Il est fait état des dégradations causées à *l'avenue de la porte de Berthole et en la démolition de partie du parapet et du pavé du Pont du Marché,* ce qui les a rendus impraticables pour le charroi des vendanges (et le commerce) ; de la destruction totale de l'abreuvoir neuf du Pont-Vieux et de la chaussée servant de chemin royal pour Nîmes, emportée sur une longueur de 400 toises (800 m) ; de désordres causés à l'hôpital, à la boucherie, aux moulins et à l'entrepôt de sel ; enfin de considérables dépôts de limon dans la ville, source possible d'infection.

Selon un scénario tristement répétitif, les particuliers – et spécialement les artisans – souffrirent, en ville, de dommages et de pertes en leurs biens et marchandises et/ou de leur bétail à l'écurie ; et dans les faubourgs et la plaine, de démolition de maisons ou de murs de clôture et de dégradation des champs. « Une expertise évalua les dégâts à 773 982 livres 12 sols ».

Où l'on parle de quais …

M. Bruyère, p. 345-347 : C'est à la suite des malheurs subis en 1768 et en considération de l'énormité de la tâche pour réparer d'urgence les dégâts (enlèvement de la vase, réparation des ponts et chemins, *etc.*) que les consuls s'adressèrent à l'intendant pour que celui-ci constatât la nécessité absolue de construire un quai, en conformité avec la délibération du 14 juillet 1763. Dans ce but, l'établissement d'un droit d'octroi avait été proposé et autorisé par arrêt du Conseil du 10 mai 1768.

Le prince de Beauveau, commandant en chef pour le Roi dans la province, vint, le 9 décembre, se rendre compte par lui-même du sinistre. Il promit à la ville d'user de son crédit « pour obtenir du roi les secours extraordinaires dont elle ne pouvait se passer pour construire un quai et faire toutes les autres réparations nécessaires pour la mettre hors de danger d'être submergée à nouveau ».

M. Bruyère, p. 370-372 : La construction du quai allait entrer dans la voie des réalisations. « Depuis 1768, les États de Languedoc avaient voté pour dix ans une subvention annuelle de 11 000 livres à la ville et, en 1775, un plan et un devis du quai projeté avaient été établis par M. Grangent » que le Conseil de ville jugea, le 11 novembre 1775, trop dispendieux, le réduisant à la seule exécution des travaux entre la porte de Berthole et celle du Marché. Passons sur l'énormité des devis (malgré une reconduite décennale de la subvention des États) et les démolitions projetées (celle de l'indispensable Moulin Neuf notamment) dans les plans qui se succédèrent. Le quatrième et dernier fut enfin approuvé le 29 août 1778 et – nonobstant quelques oppositions, qui s'aplanirent – les travaux commencèrent en août 1779.

M. Bruyère, p. 382 : Les travaux du quai furent achevés en 1787 [avant octobre] ; ils avaient coûté 155 425 livres … Situé entre le Pont du Marché et la Passerelle Maginot, ce quai reçut le nom de Quai des États, en mémoire de la subvention dont il avait bénéficié de leur part …

Comme il restait 40 000 livres de cette subvention, y compris les secours accordés par le roi, le Conseil décida le 9 décembre suivant d'exécuter une nouvelle chaussée « qui partirait de la Berthole et irait prendre la route d'Auvergne à l'entrée du Colombier » … ayant en vue plus de sûreté pour la ville contre les irruptions de la rivière et plus de commodité … » pour le trafic commercial ; « cette chaussée n'était pas aussi considérable à établir que le quai qui restait à faire entre le Pont du Marché et le Vieux Pont ». Après les premiers travaux, l'état de désordre et le manque de ressources causés par la Révolution stoppèrent les travaux qui, repris en 1809, s'achevèrent seulement en 1820 (*M. Bruyère, p. 382*).

Les événements de 1795

M. Bruyère, p. 457 : C'est dans un climat de misère de la population : réquisitions, départs aux armées, insécurité générale, cherté des subsistances… qu'un violent orage provoqua, dans la nuit du 1er au 2

octobre, une inondation du Gardon dans la partie inférieure de la ville. Les eaux entrèrent dans l'hôpital, anéantissant la vendange et les provisions, noyant un homme. « *Une partie du moulin à huile fut emportée.* La pluie ne discontinuant pas, le Gardon ne rentra dans son lit que la nuit suivante ». Sur invitation de la Municipalité et malgré la pénurie générale, les dons des particuliers affluèrent…

Gratien Charvet, p. XI : « À partir de ce nouveau désastre [1795], nous ne mentionnerons que pour mémoire la grande crue de novembre 1801 ; celle du 13 septembre 1808, et la mémorable inondation du 29 septembre 1815 … Nous noterons encore les crues du mois d'août 1827 et celle du 30 août 1834 qui causa l*a chute d'une arche du Pont-du-Marché …* »

1810-1812 : la suppression des remparts

M. Bruyère, p. 485 : Après le déclassement d'Alès comme ville forte, par décret impérial du 17 novembre 1805, « les remparts n'étant plus désormais d'aucune utilité militaire, auraient dû être démolis par le département de la Guerre ». Cependant la ville fut d'abord d'avis de les conserver, par délibération du 12 février 1806 « considérant que les murs d'enceinte de la ville sont d'une grande utilité pour la perception de l'octroi … ». Puis, le 5 mai 1807, le Conseil se déjugea, estimant « que leur démolition était nécessaire à la salubrité de l'air pour certains quartiers et l'embellissement de la ville … ». Le 12 mai 1808, il délibéra que « les remparts ne sont d'aucune utilité, attendu que les fermetures des portes sont entièrement ruinées, et que les murs laissent plusieurs intervalles par lesquels on peut pénétrer dans la ville » … Ces remparts, dont la démolition avait été prononcée par le gouvernement en 1809, furent entièrement jetés à bas au cours des années 1810, 11 et 12 …

1815, le Gardon déborde encore …

M. Bruyère, p. 498 : Sous la Seconde Restauration et tout au début du retour de la paix civile (15 septembre), une trombe d'eau s'abattit donc le 29, à 9 heures du soir, sur les environs immédiats d'Alès ; elle dura une heure et demie et provoqua une terrible inondation. On vit le Gardon, charriant des débris, s'élever avec une rapidité prodigieuse face à *l'obstacle des ponts. À la recherche d'une issue, les eaux en renversèrent les parapets,* pénétrèrent dans les bas quartiers de la ville et les submergèrent sur une hauteur de 2 mètres. À minuit, tout était rentré « dans l'ordre » mais au prix d'immenses dégâts. Les établissements de commerce et leurs marchandises périrent ; filatures, usines de draps et moulins furent rendus inutilisables ; les vendanges furent emportées ou moisirent ; tanneries et boucherie furent démolies ; l'hôpital fut endommagé. Plusieurs personnes, voulant sauver leurs biens, furent victimes de leur imprudence.

Quant aux rues et chemins, la plupart furent obstrués d'une quantité énorme de limon. Les flancs des collines furent ravagés ; les jardins en enclos – tout particulièrement à la Prairie – virent leurs terres ravinées ou recouvertes de gravier, les rendant inutilisables.

On notera que les travaux du quai du Nord ou de la Comté, repris en 1813 et interrompus par la chute de l'Empire en 1814, ne redémarrèrent qu'en 1817, en considérant le désastre de 1815. En ce qui concerne la chaussée, rendue impraticable à chaque crue un peu forte, elle fut exhaussée de 2 m 65 (parapet compris) en septembre 1813 et résista à toutes les inondations qui suivirent, y compris celle de 1815 *(M. Bruyère, p. 488-489)*.

La réfection des ponts

Anticipons pour ce qui concerne 1834. *M. Bruyère, p. 519 :* « En août et septembre 1834, une double crue du Gardon avait arraché jusque dans ses fondations une pile du pont du Marché, et fait s'écrouler les deux arches sur laquelle elles s'appuyaient. Un pont en charpente joignait les parties qui restaient debout … » La première pierre du *nouveau* pont, finalement maintenu à son emplacement (sa reconstruction totale était décidée depuis 1836), fut posée le 14 août 1840 ; mais les travaux furent interrompus par un débordement de la rivière survenu le 20 septembre : « les eaux s'élevèrent à cinq mètres au-dessus de leur niveau ordinaire ». L'inauguration de l'ouvrage eut lieu le 20 juin 1842. Quant au Pont-Vieux, il fut la même année, l'objet d'un important agrandissement, sa largeur étant doublée…

M. Bruyère, p. 485 : La continuation du quai de défense de la ville contre le Gardon, depuis le Pont du Marché à celui du Pont-Vieux, put être menée à bonne fin en mai 1844, après moult péripéties. L'œuvre était enfin complète…

L'inondation de 1846

M. Bruyère, p. 530-532 : « Le [dimanche] 20 septembre de l'année 1846, à cinq heures trente du matin, se produisit une inondation du Gardon plus terrible que celle de 1815, qui rappela les heures tragiques de celle de 1741 … »

Condensons son récit. La veille, il n'y avait eu qu'un orage de courte durée, mais pendant la nuit, une pluie orageuse tomba avec violence. Dès 4 h 30 les prés Saint-Jean étaient inondés … Le Marché et les bas quartiers commençaient à être envahis par *le reflux* des eaux qui se déversaient par les rues percées dans le bâtiment de l'ancien hôpital… Le désastre ne devait cependant pas venir du côté du quai du Nord mais se produire par *la violence du courant* qui arracha vers 6 h 30 le faible parapet du quai des États. La cataracte envahit jusqu'au premier étage les maisons de la rue Sabaterie ; puis le torrent des eaux se promena dans les rues parallèles au Gardon : la Grand'Rue en particulier – *la plus large* –, où les eaux s'élevèrent à une hauteur de 2 à 3 mètres. Les rues perpendiculaires se « débrouillèrent » mieux et les ondes vinrent mourir à l'abord de la place Saint-Jean [la cathédrale] ; un tiers de la rue d'Avéjan fut inondé…

Si l'inondation ne dura que quelques heures, ne faisant que peu de victimes, le narrateur souligne que les quartiers envahis étaient les plus commerçants et les plus fréquentés et que des stocks importants avaient été – pendant la foire du 24 août (Saint-Barthélemy) – accumulés dans les entrepôts. Ce qui ne fut pas emporté par les eaux fut détérioré : grains, sucres et huiles ; soies et draps « comme brûlés par la lie » ; produit de vendanges précoces… Les immenses pertes, « furent évalués à la somme d'un million six cent mille francs ».

On put craindre en 1847 une nouvelle inondation car le Gardon paraissait menacer, le 5 octobre, à deux heures du matin, de sortir de son lit ; mais il n'en fut rien. Si, plus d'une fois, la rivière déborda et se répandit dans les terres avoisinant son lit, il ne pénétra plus dans la ville désormais protégée par son quai de ceintures.

Réflexions de M. Amédée Gros sur l'inondation de 1846

« Le 20 septembre 1846, les eaux du Gardon envahirent les quartiers de la basse ville, et leur niveau s'éleva à une hauteur considérable dans la partie de la cité comprise entre la partie en amont du Pont-Vieux et la rue Beauteville (alors que sur la place de la République et dans les quartiers neufs, le niveau des eaux fut beaucoup moins élevé) … les eaux de la rivière envahirent la ville après avoir renversé le parapet du quai des États sur une longueur de 50 mètres environ. Ainsi les eaux se précipitèrent dans la cité dont le niveau est en contrebas de celui des quais et se répandirent ensuite dans la rue du Barry et la Fabrerie ; celles-ci étant sans issue, le niveau des eaux s'éleva graduellement et atteignit le sol de la Grand'Rue ». De ce goulot d'étranglement elles s'écoulèrent pour submerger, dès la première heure, « la place de la République, les rues adjacentes et le Tempéras, d'où elles se déversèrent » – librement et sans augmentation de niveau – « dans la rivière après avoir franchi la Chaussée en face du Mas de Nègre (aujourd'hui gare d'Alais au Rhône) ».

Tout cela a joué à cause d'« une différence de deux mètres environ, entre le niveau des eaux dans les vieux quartiers et les quartiers neufs ». Les « considérants » de l'auteur nous laissent toutefois perplexe, étant donné que [Grand'Rue élargie ou non] « la vieille ville ne formant plus barrage … la cité *entière* [sera] transformée en un seul et même étang (!) Le niveau des eaux « *dans l'ensemble de l'étang ne pourra être que légèrement supérieur* à leur point de fuite » c'est-à-dire la Chaussée, qu'il faudra bien se garder d'exhausser « alors même que cet exhaussement paraisse devoir nous garantie contre les crues du Gardon ».

1907 : le Gardon déborde encore et toujours…

M. Bruyère, p. 621 : « Une trombe d'eau qui s'abattit le 16 octobre 1907 [sur presque toute la région] provoqua une courte mais violente inondation. À midi, le Gardon était normal ; à 2 h. commença la crue ; à 4 h. les eaux, qui s'étaient élevées de 5 mètres, commencèrent de baisser » – après avoir dévasté la plaine d'Alès, les installations industrielles, maisons et chemins. Cependant « les eaux affleurèrent la voûte des arches du pont du Marché et du Pont-Vieux qui résistèrent … ». Plusieurs sinistrés des bas quartiers rendirent, à juste titre, la ville responsable du mauvais fonctionnement de vannes dépourvues d'entretien.

Le sentiment du chanoine Bruyère

M. Bruyère, p. 719-722 : Vers la fin de son ouvrage, l'auteur tenta d'expliquer toutes ces crues du Gardon, d'en analyser les causes naturelles, de répertorier les diverses actions néfastes dues à

l'activité humaine. Ainsi, au fil des siècles, il semblerait que chaque mesure préconisée, radicale ou non, réalisée ou non pour raison pécuniaire se présente – avec le temps – comme une arme à double tranchant (remparts, quais, ponts). On alla même, en 1812, jusqu'à vouloir détourner le lit du Gardon sur une partie de son cours ! ce qui aurait changé la topographie et jusqu'à l'aspect de la ville. Un avatar moins dispendieux réapparut en 1847 : une simple voie de dégorgement que la municipalité, trop endettée par les travaux des quais, refusa.

En *1948*, considérant que « depuis plus de cent ans, Alès a été exempt du fléau qui, entre 1741 et 1846, l'avait frappé à des intervalles trop rapprochés », M. Bruyère conclut en croyant « peu probable que nous revoyions de sitôt les désastres de jadis », grâce à toutes les mesures efficaces issues des pouvoirs publics. Mais « il n'est certes pas impossible qu'un jour ou l'autre le Gardon l'emporte sur toutes les mesures prises contre lui ... malheur inévitable contre lequel les plus sages précautions auront été impuissantes ». Pauvres humains...

L'aigat du 30 septembre 1958

M. Mazoyer, p. 456-460 : « L'été s'achevait. À la fin septembre le temps se couvrit, se noircit et se gâta complètement. Alors ont commencé les pluies sans discontinuer. Des nuages noirs montaient sur les Cévennes ; le marin déchaîné soufflait en rafales ; des averses sans relâche fonçaient sur le bas pays depuis la montagne. Il pleuvait à seaux ; le tonnerre claqua et des éclairs déchirèrent un ciel d'enfer. Des rivières se gonflèrent ; le Gardon arriva au grand galop ; la pluie continua de saturer un sol trempé ; tout était humide, gris, gorgé d'eau ...

« Une sorte d'excitation nous poussait à aller dehors : nous allions voir vers le pont [de Rochebelle], surveiller le niveau de l'eau qui maintenant était à la place Rouge. Les gens se parlaient, évoquaient les inondations passées, comparaient les chiffres, les dates, les niveaux ; les cris s'élevaient, couverts par le vacarme et le ronflement qui s'enflaient ... L'excitation des premiers moments tournait à la peur, à l'épouvante car certains n'avaient jamais vu cela ; les voix baissaient comme si personne n'osait plus parler devant la rage des eaux arrachant tout.

« Le pont fut interdit car l'eau était sur le point de le submerger... Alors un vent de panique souffla... une ambiance de cataclysme, d'attente tragique. C'était un spectacle de folie : arbres, vaches, moutons, cages à poules, voitures, cuves et tant d'autre objets passaient, descendaient le Gardon pour s'écraser contre les piliers du pont ou filer plus loin ».

La suite est bien connue... le drame principal s'est joué en aval vers 19 heures entre Boucoiran (Lavol) et La Calmette. Les véhicules remontant de Nîmes rencontrèrent la muraille d'eau gigantesque qui était en train de submerger la plaine et la N 106, surtout depuis que le pont de Ners avait cédé. « C'était comme la fin du monde ; roulées comme brins de paille par les vagues boueuses, les voitures devenaient des cercueils ... ».

À Rochebelle notamment « partout, comme un crêpe de deuil noir, le Gardon en débordant avait laissé sa marque large et sombre de dépôts de bois morts ».

Pour terminer ...

Il semble que les crues actuelles dépassent en intensité toutes celles qui ont été recensées au XX[e] siècle ([7]) et qui pourraient se reproduire.

Notes

(1) Achille Bardon, *Histoire de la ville d'Alais de 1341 à 1461,* Nîmes, 1896, rééd. Lacour, Nîmes, 1990. — Chanoine Marcel Bruyère, *Alais capitale des Cévennes,* Nîmes, 1948, rééd. Lacour, Nîmes, 2008. — *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais*, années 1879 et 1891. — Marineta Mazoyer, *Subre lo pont, lo pont de Ròchabèla* (Sur le pont, le pont de Rochebelle) texte bilingue, Comedia auto-édition, rééd. 2009. Pour informer sur la période contemporaine, nous renvoyons à l'excellente étude de Julien Bovéro, *Les épisodes de fortes pluies dans les Cévennes,* parue dans notre N° 173 d'avril-juin 2013, p. 4 à 12.

(2) « Étude sur la ville d'Alais », *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais,* 1891, p. 57-108 et ici, p. 80-81 ; une communication fut faite à la même Société en octobre 1896 (Bruyère, p. 722).

(3) Ces informations proviennent des *Recherches historiques sur la ville d'Alais* de M. Duclaux-Monteils, Imp. Martin, Alès, 1860, p. 645.

(4) d'après la Description de la ville d'Alais et de ses environs, de M. Bonnal-Olive, p. 14.

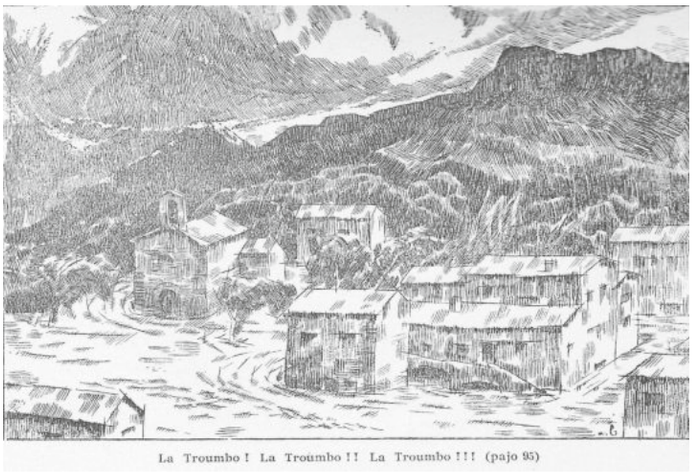
(5) L'histoire de ce jardin fera l'objet de notre prochain article.

(7) « De mémoire d'ancien », on a vu en septembre 1907 la vallée entre La Calmette, Saint-Géniès et Saint-Chaptes inondée sur 3 ou 4 km de largeur. Comprenons que la plaine de Gardonnenque, certes large, est peu élevée au-dessus du niveau du Gardon et de ses affluents ; et d'autant que, plus en aval dès Russan, le resserrement des gorges du Gardon forme goulet d'étranglement : alors l'eau s'étale...

Document en langue d'oc :

La Trombe ! une crue du Galeizon,

par Jan Castagno.



La Troumbo ! La Troumbo !! La Troumbo !!! (pajo 95)

Texte extrait du livre « Vitourino» de Jan Castagno, (Mai 1920 imprimerie J. Brabo en Alès (Cevenos) en proso martelado» prose cadencée: p 94-95

Jan Castagno est le pseudonyme (escais nom) de Julien Brabo (né à La Vabreille) 1859-1938

Dessin d'Albert Brabo (1894-1964) (le fils du précédent)

Dessin p. 97 : La troumbo ! La Troumbo ! La Troumbo !

Deforo, ailai, la tramountano
Devèn fantastico chavano.
Per lou campèstre
Lou diable es mèstre.
Las aurassos soun en batèsto.
Lous aubrasses coumo d'amos en peno
Siéulou en s'esbrascant :
Lous oustaus tramblou, brandussas,
E las téulissos, s'en van
Coumo de primos canissos.
Galeisou porto un brut d'infer.
La plano es devengudo mar giganto
E fai d'oundados de dès pans.
Dau courredou l'aigo se toco embé la man.
La trounadasso es aro boulouverso.
Un bourroul malastrous barraio dins las coumbos ;
D'uiaus feruns traucou l'ourrou,
E lou tounerro sèmpre boumbo…

Subran s'ausis lou crid dau desespèr :
- La troumbo !
- La troumbo !
- La troumbo !
L'aigo babouso, rambaiouso,
Pourtant la mort dins soun treboul,
Mounto de mai d'un mèstre subre cop ;
Vèn beca sus lou courredou
Lou lindau de la porto badanto.

Tout craco, tout crucis,
E tout idoulo… tout s'esbarboulo !
L'esfrais clavello lous Raiòus !
S'ausis crida : Secous ! Secous ! de pòu !

Dehors, là-bas, la tramontane
Devient tempête fantastique.
Par la campagne
Le diable est maître.
Les vents violents se battent.
Les grands arbres comme des âmes en peine
Sifflent en s'ébranchant ;
Les maisons tremblent, secouées,
Et les toitures, s'en vont
Comme de frêles claies de roseaux.
Le Galeizon produit un bruit d'enfer.
La plaine est devenue mer géante
Et étale des vagues de dix empans.
De la ruelle, l'eau se touche de la main.
Le grondement du tonnerre est maintenant cataclysme.
Un chaos désastreux enferme dans les combes;
Des éclairs sauvages percent l'horreur,
Et le tonnerre toujours frappe…

Soudain on entend le cri du désespoir :
- La trombe !
- La trombe !
- La trombe !
L'eau écumeuse, houleuse,
Portant la mort dans son tumulte,
Monte de plus d'un mètre sur le champ;
Elle vient mordre sur le passage
Le seuil de la porte béante.

Tout craque, tout grince,
Et tout hurle… tout se disloque!
L'effroi cloue les Raiols!
On entend crier : Au secours! Au secours! de peur!

À lire à consulter

Atlas des justices et seigneuries de Languedoc, 1667-1789, Didier CATARINA - 2014
FÉDÉRATION HISTORIQUE DE MIDI-PYRÉNÉES
11, boulevard Griffoul-Dorval - 31400 TOULOUSE
Tél. 05.34.31.19.70 - Fax 05.34.31.19.71
C.C.P. 466-65 P TOULOUSE, prix 15 euros (un cdrom) plus 2 euros pour frais d'envoi.

Nous avons reçu

(Dans chaque revue nous sélectionnons les articles intéressants les Cévennes ou l'histoire languedocienne).

Mémoires de l'Académie de Nîmes, IXe série, tome LXXXVII, année 2013.
Articles d'histoire régionale :
Le voyage au XVIIe siècle tel que le vécut Racine, Martine Peyroche d'Arnaud
Les vaudois du Piémont en Allemagne : quelle insertion ? (XVIIe-XVIIIe siècles), Gabriel Audisio.
Le paysan cévenol du XVIIIe siècle : un paysan hors norme ? Richard Bousiges.

Hugenotten
n° 3/2014 et n° 4/2014.

De serres en valats, revue du Parc national des Cévennes, n° 38, octobre 2014.
Dossier : Le patrimoine industriel et minier du Parc national (dont un article sur la mine de Vialas).
Sainte-Croix-Vallée-Française : un chemin de mémoire.

Généalogie en Cévennes, revue de l'Association des chercheurs et généalogistes des Cévennes, n° 105,
Les nouveaux convertis de Saint-Flour du Pompidou par Éliane Thirion.
Les Chapelle suite, Les Daraussin suite : quelques textes intéressants, les Deleuze de Trouillas.

Histoire et patrimoine, La lettre des archives départementales de la Lozère, numéro 25, 2014.
Comment retrouver un ancêtre soldat ?
Parmi les dons : celui de Sylvie Lucas sur la seigneurie de Barre et celui de Georgette Garnier-Kooshmanian sur la famille Garnier de Champmaurel, Collet-de-Dèze.

Rhodanie, histoire, archéologie, patrimoine du Gard Rhodanien, n° 129 et 130.
Les Chartes médiévales comme sources toponymiques dans les vallées de la Cèze et de la Tave, Pierre Casado et Élie Pélaquier. (129 et 130).
Jean-Charles Balmelle (1751-1794) un habitant de St-Michel d'Euzet guillotiné à Nîmes pendant la Terreur, Monique Frach Descazaux.

Causses et Cévennes, revue trimestrielle du Club Cévenol.
N° 3/2014
Le monastère orthodoxe du skite sainte-Foy, Patrick Cabanel.
Incursions souterraines en France et plus particulièrement dans les Cévennes avant la création du Club cévenol, Gérard Kalliatakis.
N° 4/2014
Congrès des 120 ans du Club Cévenol à Florac.
Sur la pérennité de la pensée spéléologique dans les bulletins du Club cévenol entre 1953 et 2014, Henri Salvayre.

Le Club Cévenol, (1894-2014). L'aventure d'un siècle entre Causses et Cévennes.
Olivier Poujol et Patrick Cabanel, éditions Alcide/ Club Cévenol, 2014, 197 pages.

Le 140e congrès des Sociétés historiques et scientifiques se déroulera à Reims du 27 avril au 2 mai 2015 avec pour thème « Réseaux et Société ».
De la préface à la thématique, on peut extraire ceci : « *utilisé par les historiens, le concept de réseau doit être adapté à des problématiques qui sont propres à une évolution de la société dans le temps et dans l'espace. Il a l'avantage de placer l'individu comme un acteur au sein de la société et de ne pas définir sa place de façon seulement monolithique, par son sexe, sa naissance, son âge, sa profession, sa fortune, son éducation, sa religion, etc. Il en possède dès sa naissance et il les enrichit au cours de son existence, si bien qu'on peut parler de « réseaux de données » et de « réseaux acquis ». Il peut aussi appartenir à des réseaux entrecroisés où il ne joue pas le même rôle. De ce fait les notions de fusion et d'inclusion se trouvent brouillées car elles ne peuvent qu'être relatives à un réseau donné* ».

Jean-Marie Rosenstein, ***La Fourche de Sauve,*** 252 p. format A 4, abondamment illustré – 30 €

Qu'est-ce qui fait courir un chercheur ? Souvent, à l'âge de la retraite, arrive le moment de se pencher sérieusement sur son arrière-plan familial. Telle est la motivation de l'auteur qui – bien qu'originaire des Pyrénées-Orientales (*Catalunya Nord*) où, par de nombreux écrits, il a « bien mérité de la patrie » – s'est déjà penché sur le sujet des *Diligences dans le Gard* (voir LCC n° 176, p. 27). Aujourd'hui, il s'intéresse à celui des fourches de Sauve, cet aspect particulier d'un lieu représentant pour lui le berceau de la famille maternelle de son épouse.

La fourche de Sauve repose sur un savoir-faire ancestral *strictement localisé* et jalousement gardé dont il est problématique de déterminer l'origine. Tantôt l'on se réfère à tel texte du cartulaire de Maguelone (XII^e^ siècle) dont les évêques furent longtemps co-seigneurs du baillage de Sauve, de Durfort et du Salavès ; tantôt (affirment les Sauvains, sans preuve) le secret fut dévoilé au pays « il y a très longtemps » par un moine au retour d'un voyage en Chine. Une origine arabe de cette industrie semble plus vraisemblable : les Maures auraient introduit le micocoulier (« l'arbre à fourche ») et les envahisseurs sarrazins de Sauve et d'Anduze (de 752 à 769) transmis la technique de fabrication aux habitants de ces régions, de même que celui de l'artisanat de la poterie. Cette hypothèse est étayée par Pierre A. Clément dans son ouvrage sur le Salavès (1953) et confortée par l'existence de la même fabrication en *Catalunya Sud,* dans la province de Lérida. Mais compte tenu des divergences entre les deux productions, il semble plus raisonnable de parler d'une influence catalane datant d'une période médiévale.

Glissons sur les témoignages inventoriés depuis des actes du XIV^e^ siècle pour aboutir au XVIII^e^. L'emploi des fourches de Sauve n'était indispensable que dans les contrées où l'on faisait fouler le blé par des animaux (« la caucada ») au lieu de le battre au fléau. On distinguait alors deux catégories : *les espaliadouïres*, propres à remuer la paille pour la séparer du grain (becs longs et très écartés) et les ventadouïres, destinées à éventer le blé (forme plus déliée et becs moins écartés), d'une dimension plus maniable.

Le Languedoc, le Rouergue, le Vivarais, le Gévaudan, le Comtat, la Provence étaient preneurs ; on en vendait aussi à la foire de Beaucaire pour le Piémont et la Riviéra. Sous l'Ancien Régime (de 1688 à 1789), Sauve peut s'enorgueillir d'avoir donné naissance en France à la première ébauche de coopérative et à la première forme de mutuelle agricole en vue de la production et de la commercialisation de ces fourches. La période révolutionnaire (1790-1815) introduira de nouvelles pratiques puis les choses évolueront, centrées au XX^e^ siècle sur la recherche de nouveaux marchés – comme les haras – chaque fois que la situation (politique donc commerciale) l'exigera, comme ce fut le cas pour l'Algérie, un client important. Il est depuis longtemps attesté que les fourches en bois remuant la paille des litières ne sauraient malencontreusement blesser les équidés comme le ferait la piqûre des fourches de fer. Citons aussi les matelassiers et les industries lainières ; celles de plumes et duvets et… la parfumerie, qui étale et aère les pétales de roses. Dès 1970, le marché de la fourche décorative va prendre son essor (11 % de la production totale en 1978), de même que se développera celui des colliers de moutons en micocoulier. On trouvera aussi au fil des pages la reproduction de fourches tout à fait spéciales, comme celle à cinq becs (p. 63) ou exceptionnelle : celle à huit fourchons (p. 88) au lieu des trois qui caractérisent le modèle de base, lequel se décline d'ailleurs en trois tailles. Une dernière précision : l'authentique fourche de Sauve se distingue par sa « cravate » : une lanière d'écorce enroulée autour du manche.



Il nous reste à saluer la participation (par ordre alphabétique) de nos adhérents Stéphane Allut et Armand Boyat, du château de Roquevaire à Sauve (dit « Château des Fourches ») à une œuvre aussi puissamment documentée qu'illustrée. On regrettera seulement la faible lisibilité de la couverture, ce qui complique son repérage sur le lieu de vente ; mais qu'importe le flacon…

En librairie depuis août 2014.

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes (numéros disponibles)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 149 avec sommaire.	*30,00 €

Familles

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick Chassin du Guerny)	* 7,50 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)	7,50 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	5,50 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel daudet)	* 15,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	15,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	6,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	8,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	4,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	6,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	4,50 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	6,00 €
HS29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	6,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	7,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	* 20,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole) Le CD…	* 20,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard Elzère)	16,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Barnard Atger)	4,50 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)	* 8,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)	6,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)	* 16,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle	18,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)	9,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)	3,50 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	9,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVII^{e} s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)	12,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)	6,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat)	*35,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	4,50 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	4,50 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	7,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	6,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	6,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVII^{e} siècle (Jean Pintard)	4,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	4,50 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	4,50 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	* 4,50 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - CD	10,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	12,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

Les frais d'envoi (en France métropolitaine) sont inclus dans les prix indiqués. Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 % sur la vente des hors-séries, exception faite des numéros dont le prix est précédé d'un astérisque. Envoyer vos commandes avec le règlement à : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

9 770335 626008

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr- Tél 07 81 88 88 36.

Le Lien des Chercheurs Cévenols, Janvier-Mars 2015, n° 180